BIB. DOM.
LAVAL. S. J.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AD332/1

Digitized by Google

Luxdorph...

Digitized by Google

Библіотека Гидро
№
Волюмъ | Сочине
588.

HISTOIRE
DE
LORRAINE.

I.

Digitized by Google

538

HISTOIRE
DE
LORRAINE,
QUI COMPREND

CE QUI S'EST PASSÉ DE PLUS MÉMORABLE dans l'Archevêché de TRE'VES, & dans les Evêchés de METZ, TOUL & VERDUN, depuis l'entrée de Jules César dans les Gaules, jusqu'à la Cession de la Lorraine, arrivée en 1737. inclusivement.

Avec les Piéces Justificatives à la fin.

Le tout enrichi de Cartes Géographiques, de Plans de Villes & d'Eglises, de Sceaux, de Monnoyes, de Médailles, de Monumens, &c. Gravés en Taille-douce.

NOUVELLE EDITION,

Revûë, corrigée & augmentée par l'Auteur; avec les Portraits des Ducs & Duchesses de Lorraine d'après les Médailles gravées par les ordres du Duc LEOPOLD.

Par le R. P. DOM CALMET, Abbé de Senones.

TOME I.

BIBLIOTHÈQUE S. J.
Les Fontaines
60 CHANTILLY

A NANCY,
Chez A. LESEURE, Imprimeur Ordinaire du Roy, proche la Paroisse S. Sébastien, à l'Image S. Jean l'Evangéliste.

M. DCC. XLV.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

Digitized by Google

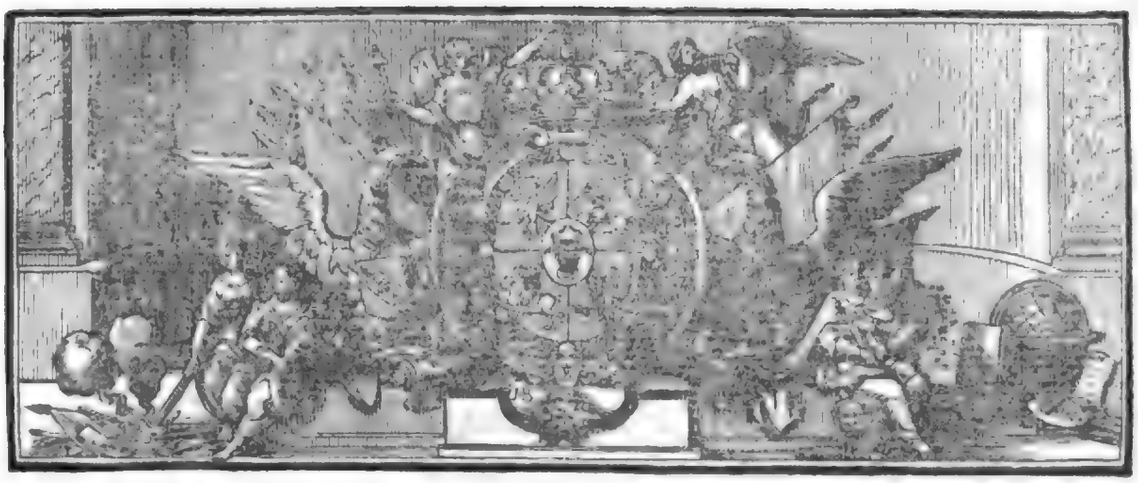

AU ROY
DE
POLOGNE,
DUC DE LORRAINE
ET DE BAR.

SIRE,

J'ai toujours crû qu'on ne pouvoit légitimement dédier l'Hiſtoire d'un Etat qu'au Souverain qui le gouverne. Inſtruit de ce qu'elle contient, il mérite cet hommage par ſes lumiéres

autant que par ſa dignité ; & il l'approuve en quelque ſorte par la liberté qu'il donne de la lui offrir.

L'Ouvrage que j'ai l'honneur de préſenter à VOTRE MAJESTÉ, *fut d'abord adreſſé à l'un des Souverains ſes prédéceſſeurs ; mais cet Ouvrage,* SIRE, *ne peut reparoître que ſous vos auſpices. C'eſt un avantage ſingulier qu'il tombe de nouveau ſous la protection d'un Prince touché du mérite des productions de l'eſprit, & qui n'eſt pas moins diſtingué par les ſublimes vertus qui font les grands Rois, que par les rares qualités qui font des Rois les Peres des Peuples.*

Je ne dis rien, SIRE, *qui ne ſoit atteſté par l'amour de vos Sujets ; raſſembler leurs ſentimens ce ſeroit achever votre éloge. A peine la Providence vous eût fait notre Maître, que tous nos cœurs vous furent ſoumis. Accoutumés d'obéir à des Princes bienfaiſans, que nous chériſſions & qui nous aimoient, nous nous imaginions être encore leurs Sujets, lorſque par de nouveaux ſermens nous nous engagions à devenir les vôtres ; les mêmes vertus nous redonnoient les mêmes eſpérances ; nul changement ne parut alors dans l'Etat. Nous le croirions encore le même, ſi* VOTRE MAJESTÉ *n'y avoit apporté la tranquillité, la paix & l'aſſûrance d'être à jamais ſoutenus & protégés par une Puiſſance auſſi redoutable à ſes ennemis, que jalouſe du bonheur & de la gloire de ſes Peuples.*

On verra, SIRE, *dans cette Hiſtoire, qu'elle étoit jadis notre infortune dans les Guerres même où nous n'avions aucune part. Nous ſortions à peine d'une calamité que nous*

retombions dans de plus grands déſaſtres ; la crainte de l'orage troubloit même la ſérénité de nos plus beaux jours. Ce n'eſt plus le tems de diſſimuler nos maux paſſés. L'ardente affection de nos Princes pour leurs Sujets, notre zéle extrême pour nos Princes ne pouvoient nous en garantir, & ils les augmentoient peut-être.

Ces malheurs vont être naïvement expoſés dans cet Ouvrage ; different de ce qu'on l'a déja vû, il paroît ſous une forme nouvelle. Ce goût éclairé que l'âge & les réfléxions inſpire, y a apporté des changemens qui étoient néceſſaires. Votre Avénement dans ces Etats, SIRE, *a fait diſparoître tous les divers intérêts qui auroient pû retenir ma plume. C'eſt pour moi, & ſans doute auſſi pour le Public, un avantage que l'on doit ajoûter à tous ceux que nous devons à votre nouvelle Domination.*

Nul genre de bienfait n'eſt encore échappé à votre amour pour vos Peuples. Je ne parle point de ces ſages régles de juſtice toujours fidélement obſervées dans vos Conſeils & dans vos Tribunaux ; de ce miniſtere également éloigné d'une farouche infléxibilité qui ne pardonne rien, & d'une lâche indulgence qui tolére tout par intérêt ou par foibleſſe. Je me contente de rappeller les ſolides établiſſemens que nous devons à votre pieuſe magnificence, & qui feront à jamais notre bonheur & la gloire de votre régne. Ils vous ont rendu tout à la fois l'Appui du mérite, l'Azile de l'innocence, le Pere des pauvres, le Protecteur de l'Egliſe, le Soutien de la Religion, & ſi j'oſois m'exprimer ainſi, le Paſteur & l'Evangéliſte de vos Peuples.

EPITRE

Puiſſions-nous jouïr long-tems du fruit de tant de vertus! Que tout l'Univers partage avec nous l'admiration qu'elles nous inſpirent! Qu'il applaudiſſe au bonheur que nous avons de poſſéder un Prince que nous nous ſerions donné nous-mêmes, s'il n'avoit tenu qu'à nous de nous le donner.

Ce ſont les vœux, SIRE, *que je fais tous les jours. Prêt à finir ma carriere, je vois heureuſement ma Patrie entre les mains d'un Roi ſelon le cœur de Dieu, qui de tout tems l'objet des bontés du Très-Haut, & comme inondé de ſes graces, y répond avec une conſtante fidélité. Il ne manque à mes ſentimens que des expreſſions qui les égalent, & il me reſte uniquement à ſouhaiter, que pour être communs à tous ceux qui ont l'avantage de vivre ſous vos loix, ils ne vous en ſoient pas moins agréables, & que vous daigniez les accepter comme un témoignage éternel du très-profond reſpect avec lequel je ſuis,*

SIRE,

DE VOTRE MAJESTE',

Le très-humble & très-obéïſſant
ſerviteur & ſujet,
D. CALMET.

PRÉFACE.

ON a vû paroître dans les deux derniers ſiécles divers Eſſais de l'Hiſtoire de Lorraine; mais juſqu'ici on n'en a vû aucun qui ait contenté les vœux & l'attente du Public. Eſt-ce la grandeur, l'abondance, ou l'étenduë du ſujet, qui en a empêché le ſuccès? ou ſeroit-ce le défaut de Monumens & de bons Mémoires, qui auroit éloigné les perſonnes habiles de la Province, & les Etrangers, d'y travailler, & qui auroit empêché le ſuccès de ceux qui ont entrepris de la traiter? Ce qui eſt certain, c'eſt que juſqu'ici nous n'avons aucune bonne Hiſtoire de Lorraine: cela eſt reconnu de tous les Sçavans de l'Europe; & c'eſt ce qui m'a déterminé à l'entreprendre, au hazard de n'y pas réuſſir: Mais il eſt toujours glorieux de travailler pour ſa Patrie, pour la République, pour la Religion, & pour la gloire d'une Maiſon Souveraine, très ancienne & très illuſtre.

I. *Eſſais divers de l'Hiſtoire de Lorraine.*

Nous connoiſſons ſous le Duc Antoine, qui a regné depuis l'an 1508. juſqu'en 1544. Symphorien Champier, Vaſſebourg, Edmond du Boulay, le P. d'Auxy, Cordelier; ſous le regne du Grand Duc Charles, François de Roſieres, & le Préſident Alix; ſous le bon Duc Henry, M. Remy, Procureur Général de Lorraine; ſous Charles IV. le P. Saleur, Cordelier; & dans le même tems Meſſieurs Godefroy, & le P. Jerôme Vignier de l'Oratoire; enfin ſous LEOPOLD I. le P. Benoit, Capucin, & Baleicourt; ſans compter bon nombre d'Hiſtoires manuſcrites que l'on conſerve dans les cabinets des Curieux. Tous ces Hiſtoriens ne ſont pas d'un mérite égal; les uns n'ont fait qu'effleurer la matiere; d'autres ont donné dans la fable, & ſont plus propres à nous égarer qu'à nous guider dans une route ſi obſcure. Si le P. Vignier eût donné l'Hiſtoire de Lorraine qu'il avoit projettée, & qu'il ne ſe fût pas contenté de fournir les preuves de ſon Syſtême généalogique de cette Maiſon, on pourroit ſe vanter d'avoir un Ouvrage d'un grand mérite. Mais puiſqu'il n'a pas éxécuté ſa réſolution: je me propoſe d'y ſuppléer ici avec le ſecours de ces Ecrivains dont je viens de parler, & de grand nombre d'autres que j'ai fait imprimer dans mes Preuves, ou qui ſont dénommés dans la Liſte alphabétique de nos Hiſtoriens.

II. *Ecrivains de l'Hiſtoire de Lorraine.*

Mon premier deſſein n'avoit été que d'écrire l'Hiſtoire de la Maiſon de Lorraine, depuis Gerard d'Alſace, premier Duc Héréditaire de ce Pays, juſqu'à nos jours, & d'y joindre un expoſé des différens ſyſtêmes qu'on a formés ſur l'origine de cette auguſte Maiſon: mais réfléchiſſant ſur ce projet, il m'a paru trop reſſerré.

III. *Deſſein de l'Auteur.*

Le Public demande une Hiſtoire de Lorraine entiere; & pour remplir cette idée, il eſt néceſſaire d'y joindre celle des trois Evêchés de Metz, Toul & Verdun, & du Diocéſe de Tréves, qui ſont tellement enclavés dans cette Province, qu'il eſt comme impoſſible de traiter comme il faut l'une ſans l'autre; de maniere que je me ſuis trouvé dans l'engagement d'écrire auſſi l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de ce Pays; ce qui emporte, par une ſuite néceſſaire, les diſcuſſions ſur l'origine de la Religion Chrétienne; & par conſéquent l'obligation de reculer juſqu'aux premiers ſiécles du Chriſtianiſme, & même juſqu'à la conquête des Gaules par Jules Céſar; le tout afin de mettre mon Lecteur au fait de l'état où ſe trouvoit ce Pays, lorſque la Religion Chrétienne s'y établit, & pour l'informer des mœurs & des qualités des Peuples qui y demeuroient avant le Chriſtianiſme.

Je me ſuis donc propoſé de faire connoître à mes Lecteurs ce qui s'eſt paſſé de mémorable dans cette partie de l'Europe que nous habitons, tant au ſpirituel qu'au temporel, depuis qu'elle eſt connuë, & qu'elle fournit matiere à l'Hiſtoire, c'eſt-à-dire, depuis les conquêtes des Romains; car auparavant les Gaules, & ſur-tout la Belgique, n'étoient preſque connuës que de nom, & le peu que l'on en dit avant ce tems, eſt ſi fabuleux & ſi apocryphe, qu'il ne mérite pas qu'on s'y arrête. Car que peut-on penſer de la prétenduë fondation de Tréves par Trévir; de Metz par Metius; des premiers Auteurs de la Maiſon de Lorraine, qu'on fait remonter juſqu'à la priſe de Troyes, & qu'on ramene enſuite juſqu'à Jules Céſar & Auguſte? Il m'a paru important de détruire ces fauſſes traditions, & d'établir quelque choſe de certain & de ſolide touchant les premiers Evêques des villes de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun, que nos Ancêtres ont voulu avancer juſqu'au tems de l'Apôtre S. Pierre.

IV. *Hiſtoire des principales Seigneuries renfermées dans la Lorraine.*

Et comme les Comtes & Ducs de Bar, de Luxembourg; les Comtes de Dasbourg, de Vaudémont, de Salm, d'Apremont, de Caſtre, de Lunéville, de Sarwerden, & quantité d'autres Seigneurs, ont eû de fréquens démêlés avec nos Ducs, & avec les Evêques dont on vient de parler, & que la plûpart de ces Seigneurs étoient ou Souverains ou Régaliens dans leurs Terres, je n'ai pû me diſpenſer de les faire auſſi entrer dans cet Ouvrage; non plus que l'Hiſtoire des principales Abbayes du Pays, dont les Abbés & Abbeſſes ont eû part aux grandes affaires, & aux plus célébres événemens de l'Hiſtoire. Tout cela enrichira conſidérablement cet Ecrit, & fera beaucoup de plaiſir à ceux qui aiment à connoître nos antiquités.

V. *Etat ſucceſſif de la Belgique ſous les Gaulois, les Romains, les François, &c.*

Je fais donc paſſer ſous les yeux de mon Lecteur cette partie de la Belgique, connuë aujourd'hui ſous le nom de Lorraine, comme poſſédée & habitée d'abord par les Gaulois, qui en ont été les premiers & les plus anciens maîtres, enſuite ſubjuguée par les Romains, puis conquiſe par les François. Je raconte les guerres que les Gaulois & les Germains ſoutinrent pour défendre leur liberté; les efforts que firent les Romains pour empêcher que les Germains ne paſſaſſent le Rhin, & ne pénétraſſent dans les Gaules. Durant ce tems, la Ville de Tréves devenuë le Siége des Empereurs Romains, s'éleve au plus haut point de grandeur; mais bien-tôt expoſée aux courſes & aux ravages des Barbares, elle eſt preſqu'enſevelie ſous ſes propres ruines, d'où elle n'a pû que foiblement ſe relever juſqu'à préſent.

VI. *La Lorraine ſous les Rois d'Auſtraſie, & ſous les Empe-*

Les François ayant enfin franchi la barriere du Rhin, s'établiſſent ſans beaucoup de peine dans le Pays que nous habitons. Ils y trouvent le Chriſtianiſme bien affermi, & dominant preſque par-tout. Clovis embraſſe lui-même cette Religion, & la laiſſe en héritage aux Rois de France & d'Auſtraſie ſes ſucceſſeurs. Ces derniers fixent leur demeure à Metz, & en font la Capitale de leurs

Etats. Ainſi ce Pays que nous nommons aujourd'hui Lorraine, devient le théâtre de leurs guerres, de leurs voyages, de leurs entrepriſes civiles & militaires; & l'Hiſtoire de leurs regnes, de leurs perſonnes & de leurs actions, devient abſolument propre à mon ſujet. *rs François.*

Charlemagne, & les Empereurs François qui lui ont ſuccédé, ont fait quelquefois leur réſidence à Metz, à Gondreville, à Thionville, & dans d'autres lieux renfermés dans le Pays dont nous écrivons l'Hiſtoire. On ſera bien-aiſe de les ſuivre dans les voyages qu'ils y ont faits. Chacun ſe dira avec plaiſir: Icy Charlemagne tint une Aſſemblée générale; là ſe donna une telle bataille; dans un tel lieu l'on tint un tel Concile; dans un autre, il y eut une entrevûë entre tels Princes; dans celui-là, Loüis le Débonnaire prenoit le plaiſir de la chaſſe ou de la pêche. Ces détails ſont un plaiſir infini aux perſonnes du Pays. Ma grande attention a été de ne négliger aucune circonſtance, ni aucune particularité de cette nature; de rapporter exactement les noms des lieux & des perſonnes; de ne m'éloigner que le moins qu'il m'a été poſſible de mon but, d'y ramener toujours mon Lecteur, & de picquer ſa curioſité par quelque choſe de nouveau, d'intéreſſant & d'inſtructif. J'ai jugé de la ſatisfaction qu'il en pourroit recevoir, par celle que j'ai reſſentie le premier, lorſque j'ai rencontré quelque trait nouveau & peu connu.

VII. *Raiſons de la méthode de l'Auteur.*

Si je n'avois commencé mon Hiſtoire qu'au regne de Gerard d'Alſace, j'aurois laiſſé mon Lecteur dans l'ignorance d'une infinité de choſes qu'il auroit été obligé de chercher ailleurs: par exemple, comme ce Pays eſt paſſé des Gaulois aux Romains, des Romains aux François, des François aux Empereurs d'Allemagne, de ceux-ci aux Ducs de Lorraine, & comment ce Duché, de ſimple Gouvernement, eſt devenu Etat ſouverain & héréditaire; comment ſe ſont formés ces puiſſans Evêchés, & ces autres Etats, dont les uns l'environnoient, & d'autres étoient renfermés dans ſon ſein. Sans ces connoiſſances préliminaires, il ſeroit comme dépayſé, & pour ainſi dire, tombé des nuës, en commençant la lecture de mon Ouvrage. Mais dans la méthode que j'ai ſuivie, il ſe trouve toujours à vûë de pays; il voit ſans peine la place qu'occupe l'Hiſtoire de Lorraine dans celle de l'Europe, ſur-tout de la France & de l'Allemagne. Je ne ſuis pas en peine de lui faire voir qu'avant Gerard d'Alſace, les Ducs de Lorraine n'étoient ni indépendans, ni ſouverains; il vient de voir la ſuite des Ducs Bénéficiers, & le rang qu'ils tenoient ſous les Rois & les Empereurs précédens. Je n'ai que faire de m'étendre à prouver la diſtinction de la haute & de la baſſe Lorraine, & des Ducs différens qui ont gouverné l'une & l'autre. Mon Lecteur en a lû les preuves dans le ſimple récit des Faits. Cette voye & cette maniere de prouver eſt bien plus courte, plus efficace, plus aiſée que celle des diſcours & des diſſertations.

VIII. *Stérilité de l'Hiſtoire de Lorraine.*

Juſqu'ici nos Ecrivains trop occupés à débroüiller les Généalogies de la Maiſon de Lorraine; ne ſe ſont pas aſſez employés à ramaſſer & à arranger les Faits mémorables qui peuvent ſervir à former un corps d'Hiſtoire. A préſent que ſon origine eſt ſuffiſamment prouvée, j'ai tâché de donner un Récit ſuivi & circonſtancié de la Vie de nos Ducs. J'ai fait dans cettte vûë grand nombre de recherches, & j'ai été aſſez heureux pour faire quelques découvertes: mais cela n'a pas empêché que ſouvent je ne ſois demeuré dans l'impuiſſance de me ſatisfaire, faute de lumieres & de Mémoires. On voit bien, à travers le peu d'Ecrits qui nous reſtent, de grands traits de valeur, de conduite, de ſageſſe, de piété; mais peu de circonſtances, & par conſéquent peu de matiere pour un diſcours ſuivi. Le Lecteur s'appercevra aiſément de ma ſtérilité, & du peu d'ordre & de liaiſon qui ſe rencontre dans les Faits que je rapporte: mais com-

Digitized by Google

ment faire revivre les traits & les couleurs d'un tableau ſi antique, & dont on n'a que quelques morceaux rompus & détachés ?

IX. *Raiſons de l'ignorance où l'on eſt de l'Hiſtoire de ce Pays.*

Nos anciens Souverains, je veux dire, ceux qui ont vêcu dans les onziéme, douziéme & treiziéme ſiécles, ne ſongeoient à rien moins qu'à cultiver les Lettres, & à faire fleurir les ſciences dans leurs Etats. Leur unique ou du moins leur premiere & principale occupation, étoient la guerre & les exercices militaires. Environnés de toutes parts d'ennemis puiſſans, remuans & alertes, ils étoient dans l'obligation d'avoir preſque toujours les armes à la main: d'ailleurs les tems auſquels ils ont vêcu, étoient pour ce Pays, des ſiécles d'ignorance & de barbarie. Les Gentilshommes étoient pour l'ordinaire peu verſés dans les Lettres; les Eccléſiaſtiques & les Religieux, occupés du ſoin de défendre les biens de leurs Egliſes contre les ennemis du dehors, avoient toute autre choſe à faire qu'à étudier; ils étoient même quelquefois contraints de prendre les armes pour ſe défendre. Un Hiſtorien, dans ces tems de confuſion & de ténébres, eſt ſouvent obligé de recuëillir des choſes, qui dans d'autres circonſtances paroîtroient minuties, mais qui deviennent alors importantes, ne fût-ce que pour fixer les dates, & pour aſſûrer les Succeſſions & les Généalogies; choſes toujours importantes dans les Maiſons Souveraines.

X. *Quand on a commencé à écrire l'Hiſtoire de Lorraine.*

Dans les ſiécles qui ont ſuivi ceux dont nous venons de parler, c'eſt-à-dire, au quatorziéme & quinziéme ſiécles, on commença à dreſſer quelques Mémoires, ou à compoſer quelques Chroniques de Lorraine. On dit qu'un Poëte écrivit en Vers la Vie du Duc Ferry; peut-être Ferry III. mort en 1303. Nous avons fait imprimer une Chronique de Lorraine, qui commence en 1350. & finit en 1544. Symphorien Champier écrivoit après l'an 1509. Edmond du Boulay & le P. Dauxy étoient contemporains, un peu plus anciens que Champier; l'Ouvrage de du Boulay fut imprimé en 1547. Vaſſebourg imprima ſes Antiquités de la Gaule Belgique en 1549. & Roſieres ſon Ouvrage intitulé, *Stemmata Lotharingiæ & Barri Ducum*, en 1580.

Mais en ce tems-là les Lettres étoient encore, pour ainſi dire, dans leur enfance, ſur-tout en Lorraine; on y manquoit preſque de tout ce qui eſt néceſſaire pour faire de bonnes études, & pour réuſſir à écrire l'Hiſtoire. Je ne parle point de la barbarie & de la rudeſſe du ſtile; elle eſt preſque univerſelle dans les Ouvrages de ce tems-là; j'entens l'ignorance des choſes, le mauvais goût, le défaut de critique, d'exactitude, de méthode, d'ordre, l'amour de la fable; défauts eſſentiels & inexcuſables: car quand on trouve la vérité & la ſolidité, on paſſe aiſément ſur les manieres. On y manquoit de Livres, de Sçavans, de Mécénas, de Curieux, de Monumens. On y copioit ſans choix, ſans diſcernement, & ſouvent ſans bonne foy, des Piéces fauſſes & douteuſes; on avançoit hardiment des Faits incertains & apocryphes. On a vû, oſerai-je le dire? de nos Hiſtoriens, forger, inventer, mutiler, interpoler, corrompre des Titres, pour les ajuſter à leurs ſyſtêmes hiſtoriques ou généalogiques, ſans prévoir que dans un ſiécle plus éclairé, on découvriroit leur mauvaiſe foi & leurs erreurs, & qu'on mépriſeroit leurs vaines & ridicules prétentions. La vérité toujours reſpectable ſe fait jour tôt ou tard, & les faux préjugés les plus anciens, les plus flatteurs & les plus avantageux, ſe diſſipent avec le tems à la vûë du vrai & du certain.

XI. *Grandeur & antiquité de la*

Nulle Maiſon certainement n'avoit moins beſoin de ces faux reliefs, & de ces vaines & frivoles inventions pour la relever, ſoit du côté de l'antiquité, ou de la grandeur & de l'illuſtration, que la Maiſon de Lorraine. Le faux,

quelque

quelque avantageux qu'il puiſſe paroître, ne peut que lui faire tort. Elle n'a que faire d'emprunter du faux brillant & des couleurs étrangeres pour ſe faire diſtinguer ; toute l'Europe ſçait ce qu'elle eſt ; & l'Ouvrage que nous donnons au Public, en perſuadera de plus en plus. Les Hiſtoriens étrangers même, lui en ont rendu toute la juſtice qui lui eſt dûë. Voici comme en parle un Hiſtoriographe de France * : " Cette Maiſon eſt certainement „ iſſuë des anciens Ducs d'Allemagne, depuis Comtes d'Alſace, & enfin „ Ducs de la partie de l'ancien Royaume de Lorraine, qu'on appelle Moſel- „ lanique, ou haute Lorraine ; & elle ne le céde en antiquité & en grandeur „ qu'à celle de nos Rois, qui eſt la premiere du monde (ce ſont les paroles „ de cet Ecrivain). Il eſt vrai qu'en la faiſant venir d'Alſace, elle ne deſ- „ cendra pas de Charlemagne en ligne maſculine & directe, & encore „ moins de la race de Godefroy de Boüillon. L'un eſt impoſſible, parce „ que la Maiſon d'Alſace eſt beaucoup plus ancienne que le Regne & „ l'Empire de Charlemagne ; & l'autre opinion eſt une pure fable, qui lui „ ſeroit beaucoup plus déſavantageuſe que la vérité, & qui lui donneroit „ moins de droit ſur la Couronne de Jeruſalem, qui a cauſé cette chimére „ dans un ſiécle ignorant, qu'elle n'en peut prétendre par la ſucceſſion de „ René, Duc d'Anjou, Roy de Jeruſalem & de Sicile.

Maiſon de Lorraine.

" La réputation de cette Maiſon d'Alſace a toujours été ſi grande, que „ l'Allemagne termine encore aujourd'hui toutes les grandeurs de ſes Fa- „ milles Souveraines, à l'honneur d'en être iſſuë, parce qu'elle n'enviſage „ rien de plus ancien ni de plus illuſtre. Les Princes du Sang d'Autriche „ n'ont rien de plus avantageux, après les fables qu'on a inventées pour „ illuſtrer leur origine, que d'être les Puînés de ceux du Sang de Lorraine. „ Je ne leur fais point de tort, puiſqu'ils en ſont enfin demeurés d'accord, „ & parce qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre, pour être, comme „ ils ſont en effet, une des premieres races de la Chrétienté. " C'eſt ainſi „ que s'exprime ce célébre Hiſtoriographe.

XII. *Les Maiſons de Lorraine & d'Autriche ont la même origine.*

En effet, on vient de donner au Public les Origines de la Maiſon d'Hasbourg-Autriche, compoſées par le ſçavant Jean-Georges Eccard, dédiées à l'Empereur Charles VI. dans lequel on adopte, on éclaircit, on appuye le ſyſtême propoſé, il y a environ quatre-vingt-quinze ans, par le Pere Jerôme Vignier de l'Oratoire, & reçu par tous les Sçavans de l'Europe ; dans lequel on montre que la Maiſon d'Autriche & celle de Lorraine ont une origine commune, & que celle-ci a ſur l'autre la prérogative de l'ancienneté. L'Auteur que nous venons de citer, ajoûte quelques Preuves nouvelles aux anciennes, & fait de nouveaux efforts pour remonter par une route nouvelle, le plus haut qu'il lui eſt poſſible, au-deſſus du Duc Attic, Pere de S. Odile, qui vivoit au ſeptiéme ſiécle.

Le Pere Benoît, Capucin de Toul, & après lui le faux Baleicourt, ont auſſi copié le ſyſtême du R. P. Vignier, & y ont ajoûté quelques particularités ; ſur-tout depuis le regne de Gerard d'Alſace ; en dernier lieu le R. P. Marquard Hergotte, ſçavant Bénédictin de S. Blaiſe dans la Forêt noire, a fait imprimer à Vienne en Autriche en 1737. un grand & magnifique Ouvrage dédié à l'Empereur Charles VI. alors régnant, intitulé : *Genealogia Diplomatica Auguſtæ Gentis Hasburginæ*, en trois Volumes in-Folio ; dans lequel il fait deſcendre Gontran le Riche, tige de la Maiſon d'Autriche, du Duc Attic, Pere de ſainte Odile : mais il s'éloigne du ſyſtême du R. P. Vignier,

* M. le Laboureur dans ſon Hiſtoire Manuſcrite de Lorraine, dans le Cabinet de M. Clairembault.

& des autres Ecrivains dont nous avons parlé, en ce qu'il fait venir *Gontran le Riche* de *Hunfride*, fils de *Luitfride V.* Nous examinerons ailleurs cette nouvelle Généalogie.

XIII. *Découvertes ſur les origines de la Maiſon de Lorraine.* Ces découvertes ſont duës aux travaux des Sçavans, qui depuis près de deux ſiécles ſe ſont frayé des routes nouvelles dans la littérature, & ſur-tout dans l'Hiſtoire, par les recherches qu'ils ont faites des Originaux cachés dans les anciennes Bibliothéques. Combien de Chroniques, de Diplômes, d'Hiſtoires, de Vies de Saints & d'Hommes illuſtres, n'a-t'on pas publiées depuis deux ſiécles? Combien d'excellens Livres n'a-t'on pas compoſés? A quelle préciſion, à quelle exactitude n'a-t'on pas porté la critique & la connoiſſance des anciens Manuſcrits, de la Chronologie, des Généalogies, des Monnoyes & Médailles, & des Chartes, Monumens précieux de la plus vénérable antiquité? Avec quels travaux n'a-t'on pas creuſé dans la plus obſcure & la plus profonde barbarie, pour en tirer la vérité captive, & la mettre en liberté? A l'exemple de ces grands Hommes, j'ai recuëilli tout ce que j'ai pû de monumens anciens de ce Pays; j'ai parcouru grand nombre de Bibliothéques, j'ai viſité pluſieurs Archives, je me ſuis tranſporté ſur les lieux les plus célébres, pour y voir les choſes par mes propres yeux, afin de les marquer dans mon récit avec plus de fidélité & de certitude.

XIV. *Cartes géographiques, & Plans de quelques Egliſes de Lorraine.* Et pour mettre les Faits dans une plus grande évidence, & donner à mon Lecteur une connoiſſance plus parfaite des lieux & des choſes qui entrent dans mon Récit, j'ai fait graver des Cartes géographiques de la Lorraine en général, & des Diocéſes particuliers de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun; comme auſſi les Plans des Villes de Nancy, de Bar, de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun; de plus les plans des plus belles & des plus illuſtres Egliſes du Pays, comme de Metz, de Toul, de Saint-Nicolas & de la Primatiale de Nancy. Ces choſes ſont d'un ſecours infini pour fixer l'eſprit, & aider l'imagination dans la lecture, lorſque ſans être obligé de ſe déplacer, le Lecteur trouve tout d'un coup ſous ſes yeux le lieu qu'il cherche dans la Carte, & dont il eſt parlé dans l'Hiſtoire. Les Cartes géographiques ſont de la compoſition de M. Bugnon, Géographe de S. A. R. de Lorraine. Les Plans des Egliſes Cathédrales ont été envoyés par Meſſeigneurs les Evêques, & Meſſieurs du Chapître de Metz & de Toul.

J'avois eû deſſein de donner une Notice de la Lorraine, & même une Géographie raiſonnée & complette de ce Pays; j'en ai des tables toutes dreſſées, & une Liſte de tous les noms des lieux dont il eſt fait mention dans mes Preuves: mais je n'ai pas encore toutes les connoiſſances que je ſouhaiterois, & j'aime mieux différer cet Ouvrrge, que de le publier ſi peu parfait & ſi informe.

XV. *Sceaux & Armoiries des Ducs de Lorraine.* J'ai de plus fait graver les Sceaux des Ducs de Lorraine, depuis Adelbert Fondateur de Bouzonville, juſqu'à LEOPOLD I. d'heureuſe mémoire; ceux des Princes de la Maiſon de Lorraine qui ont régné en Flandre; ceux des Comtes & Ducs de Luxembourg, & quelques anciens Sceaux des Comtes de Vaudémont, de Salm & d'Apremont, & d'autres anciennes Maiſons du Pays. Je n'ai pas affecté d'en donner un grand nombre; j'ai mieux aimé choiſir les plus intéreſſans, & ſur-tout les plus anciens, parce qu'ils ſont les plus importans, les plus inſtructifs, & qu'on en peut tirer des inductions plus étenduës pour l'Hiſtoire. On verra ici quelles ont

été les anciennes Armes de Lorraine ; quel a été leur progrès, & le peu de fond que l'on doit faire ſur la fable des trois Alérions, & ſur celle du Cerf, dont on a prétendu que nos anciens Ducs avoient chargé leurs Ecuſſons. Tout ceci eſt accompagné d'une Diſſertation inſtructive, & d'une explication des Sceaux, de la datte du Titre d'où je les ai tirés, & du lieu où ils ſe trouvent, afin qu'on puiſſe, ſi on le juge à propos, les aller vérifier.

XVI. *Monnoyes & Médailles des Ducs de Lorraine.*

Les Monnoyes & Médailles que nous avons auſſi fait graver, ſont un des plus grands & des plus rares ornemens de ce travail. Elles nous fourniſſent une longue & belle ſuite des Ducs de Lorraine ; leurs Armoiries, leurs ſucceſſions, leurs viſages, & quelquefois des traits de leurs Hiſtoires. Ce ſont des Piéces certaines & originales, qui nous fourniſſent des dattes & des particularités du régne de ces Princes ; tout y eſt précieux, juſqu'aux titres, aux caracteres, aux ornemens, aux timbres, & autres marques diſtinctives qui s'y rencontrent ; chaque Prince ayant eû les ſiennes, différentes de celles de ſes prédéceſſeurs.

J'y ai joint quelques Monnoyes & Médailles des Princes non Souverains de la Maiſon de Lorraine, & quelques-unes de celles des Evêques de Tréves, de Metz & de Verdun ; je n'en ai pû recouvrer aucune des Evêques de Toul, quoiqu'ils en ayent frappé certainement un très grand nombre. Tout ceci eſt accompagné d'une Diſſertation ſur les Monnoyes de Lorraine, & de Remarques ſur celles que j'ai fait graver. Tout le monde voit aſſez l'importance & la grande utilité que l'on peut tirer de ces ſortes de Monumens. J'ai rangé le tout par ordre Chronologique, & j'ai marqué dans les Notes, le lieu où ſe trouvent les Médailles que j'ai rapportées, leur métail, leur poids, & quelquefois leur valeur.

XVII. *Tombeaux & Mauſolées des Ducs de Lorraine.*

Enfin je donne les Tombeaux & les Mauſolées, tant anciens que nouveaux des Ducs & Princes de la Maiſon de Lorraine, & de quelques autres Princes ; perſuadé que les Etrangers, auſſi-bien que les naturels du Pays, ſeront charmés de rencontrer ici ces Monumens ſi dignes de vénération, dont la plûpart ſont aſſez peu connus aujourd'hui, étant répandus dans pluſieurs Egliſes, aſſez éloignées & aſſez peu célébres. Les plus anciens ſont ceux de Gerard, premier Comte de Vaudémont, Fils de Gerard d'Alſace ; les autres ſont de Thierry, Duc de Lorraine, & de Hadvide de Namur, femme de Gerard d'Alſace, Duc de Lorraine. Le premier fut enterré au Prieuré de Belval, qu'il avoit fondé près Châtel-ſur-Moſelle, & les deux autres dans celui de Châtenoy, qui eſt auſſi de leur fondation. Les autres ſont tirés des Egliſes de Joinville, de Vaudémont & de Nancy. On voyoit autrefois dans l'Abbaye de S. Mihiel quelques Mauſolées des Comtes & Ducs de Bar ; mais ils n'y paroiſſent plus à préſent, depuis qu'on a démoli l'ancienne Egliſe pour en conſtruire une nouvelle.

XVIII. *Diſſertations ſur différens points concernant l'Hiſtoire de Lorraine.*

De peur de trop embarraſſer ma narration, & de la rendre trop ſéche & trop ennuyeuſe, par des digreſſions & des détails de citations, de critique, de chronologie, de preuves, de diſcuſſions de faits hiſtoriques, de réfutations de certains ſentimens, & de certaines tradirions populaires, j'ai renvoyé mes citations au bas de la page ; j'ai mis mes Notes chronologiques au haut de la colomne, ou ſur le bord des marges, & j'ai fait imprimer à la fin de chaque Tome les Preuves juſtificatives les plus importantes : ce ſont des Chroniques, des Titres de fondation, des Traités de Paix, de Mariage, des Teſtamens, des Lettres, &c. Enfin j'ai accompagné chaque Tome de quelques Diſſertations, pour éclaircir certains

points douteux, ou pour approfondir certaines queſtions, qu'on n'auroit pû traiter avec toute l'étenduë & l'exactitude convenable, dans le cours de l'Hiſtoire. J'ai examiné, par exemple, l'origine des Egliſes de Tréves, Metz, Toul & Verdun; quels en ont été les premiers Evêques, & en quel tems ils ont vêcu, & j'en ai donné la ſuite Chronologique juſqu'aujourd'hui. J'ai propoſé dans une Diſſertation particuliere, les différens ſyſtêmes qu'on a formés ſur l'Origine de la Maiſon de Lorraine; & j'ai eſſayé en détruiſant les incertains, d'établir le plus ſûr & le meilleur.

J'ai traité auſſi en particulier, des Monnoyes & des Salines de Lorraine; de la qualité de Marchis, que portent depuis le commencement les Ducs de Lorraine; des Armoiries, Déviſes, Titres, Cris de Guerre, &c. de nos Ducs; du droit qu'ils avoient d'aſſigner le Champ de bataille, & d'y préſider dans les Duels ſolemnels des Nobles entre le Rhin & la Meuſe, &c.

Et dans cette Nouvelle Edition, je donne des Diſſertations ſur les Monnoyes de Lorraine; ſur la Nobleſſe de Lorraine; ſur les grands Chemins de Lorraine; ſur les Seigneur Avoüés des Egliſes; ſur l'Origine des Dixmes & des Revenus Eccléſiaſtiques; ſur l'ancienne Juriſprudence de Lorraine; ſur la Généalogie de S. Arnould, Evêque de Metz; ſur la ſuite Métallique des Ducs de Lorraine; ſur le tems de la Fondation des Abbayes de Vôge, & diverſes autres Piéces marquées dans le Projet que j'ai fait imprimer ſur cette Nouvelle Edition.

A la fin de l'Ouvrage, je me propoſe de donner après la Liſte des Abbés & Abbeſſes des Monaſteres du Pays, les Généalogies des principales Maiſons de la Province, comme d'Apremont, de Deuilly, du Châtelet, de Lénoncourt, de Roſieres, de Lignéville, d'Anglures, de Haraucourt, des Comtes de Toul, de Ligny, de Sarbruch, de Sarverden, de Caſtres, d'Egesheim, &c.

Enfin, nous donnerons pluſieurs Piéces nouvelles & intéreſſantes, comme l'Hiſtoire de l'Univerſité de Pont-à-Mouſſon, compoſée par le R. P. Abram, Jeſuite; une bonne partie du Roman de Guérin le Loherans; des Statuts Synodaux des Egliſes de Toul & de Verdun; des Mémoires ſur la Ville de Nancy; des Mémoires ſur la décadence de la Maiſon d'Apremont; les Mémoires de Forjet, Médecin du Duc Charles IV. les Mémoires de M. le Baron d'Hennequin; le Voyage de M. Maillane, Envoyé du Duc Charles III. vers le Roy d'Angleterre; le Poëme intitulé *Ilias Lotharingien.* & celui intitulé *Mota emota*, ſur la priſe de la Mothe; l'Interrogatoire prêté par M. François de Roſieres.

Nous eſperons auſſi de donner l'Hiſtoire Civile & Eccléſiaſtique du Duc Leopold I. & celle de la Ceſſion de la Lorraine; de nouvelles Médailles; les Antiquités du Pays qui ſe trouvent en divers endroits, & au commencement de chaque regne des Ducs de Lorraine; faire graver ſon Buſte & celui de la Ducheſſe ſon Epouſe. Voilà à peu près ce que nous promettons au Public de nouveau dans cette nouvelle Edition.

XIX. *Pourquoi on n'a pas ſuivi la méthode des Annales?*

Je n'ai pas ſuivi la méthode des Annales; elle m'a paru ſujette à de trop grands inconvéniens; elle occupe & partage trop l'attention du Lecteur, qui eſt obligé de paſſer ſubitement & bruſquement d'une matiere à une autre. Elle interrompt, par exemple, vingt fois la Vie d'un même homme, en le faiſant paroître ſur la ſcéne autant de fois qu'il a vêcu d'années; en ſorte que l'on oublie à la fin ce qu'on a lû au commencement; & que pour ſe rappeller la vie d'un ſeul perſonnage, on eſt obligé de parcourir toutes

toutes les années auſquelles il a vêcu ; ce qui eſt cauſe que bien des gens, qui ſont ennemis du travail & des diſcuſſions, perdent le fruit de leur lecture, pour ne vouloir pas ſe fatiguer, en retournant ainſi ſur leurs pas.

J'avouë qu'il ſeroit fort agréable de pouvoir ramener en même tems ſous les yeux du Lecteur tout à la fois, ce qui ſe paſſe dans les différens endroits du Pays dont il lit l'Hiſtoire : mais il y a cette différence entre l'écriture & la Peinture, que le Peintre réünit dans un très petit eſpace, pluſieurs perſonnages, dont il repréſente les divers mouvemens, & les différentes attitudes, que le ſpectateur ſaiſit tout enſemble, avec les couleurs, les paſſions & les actions des perſonnes repréſentées ; au lieu que dans l'Hiſtoire l'Ecrivain ne peut ni rapprocher, ni réünir, ni raccourcir les perſonnages ; il ne peut les montrer que par parties ſéparées, ni les faire agir que ſucceſſivement, & ſelon que les mots & les parties du diſcours ſont ſuivies & liées les unes aux autres ; ce qui demande ſouvent bien du tems, & oblige le Lecteur à prendre la patience de lire juſqu'au bout, & à prêter ſon attention à toutes les circonſtances qui forment le corps de la narration.

XX. *Avantages de la méthode d'écrire de ſuite les Vies des perſonnages de l'Hiſtoire.*

Je me ſuis donc déterminé à écrire de ſuite les Vies de nos Ducs, & des principaux Princes, Prélats & Seigneurs qui ſont le ſujet de mon Hiſtoire, & de raconter ſans interruption les grands événemens qui entrent dans mon ſujet. Je donnerai, par exemple, la Vie d'un ou de pluſieurs Archevêques de Tréves, qui auront vêcu pendant vingt-cinq ou trente ans ; je donnerai enſuite les Evêques de Metz, de Toul & de Verdun, qui ont fleuri dans le même tems ; enfin je traiterai la Vie des Ducs de Lorraine, de Bar & de Luxembourg, qui ont paru dans le même intervalle. Cela abrége conſidérablement le travail de l'Ecrivain, & ſoulage l'ennui du Lecteur. Il n'eſt point diſtrait par le récit des choſes étrangeres ; il voit de ſuite le progrès d'une négociation importante, qui a duré quelquefois plus d'une année, & l'éxécution d'une entrepriſe, dont le deſſein & les reſſorts ne ſe découvrent & ne ſe développent qu'à la longue ; il a le loiſir de ſe former l'idée du caractere de celui dont il lit la Vie, par le récit de ſes avantures, de ſes exploits, de ſes maximes, de ſa conduite ; & c'eſt dans ces ſortes de réfléxions que conſiſte le fruit qu'on doit tirer de l'Hiſtoire ; c'eſt là la véritable ſcience des hommes & des choſes paſſées ; il s'agit d'en faire le diſcernement, d'en tirer des exemples de conduite, d'en porter un jugement ſain & déſintéreſſé, d'en connoître le bon & le mauvais, le mérite & le démérite.

XXI. *Avantages & inconvenients des Hiſtoires de Provinces particulieres.*

Les Hiſtoires de Maiſons, de Provinces & d'Egliſes particulieres, comme celle que nous donnons ici au Public, ont cela d'agréable & d'avantageux, qu'entrant dans de plus grands détails, elles intéreſſent beaucoup plus les perſonnes du Pays, que ne font les Hiſtoires générales. Chacun s'y rencontre, pour ainſi dire, à chaque pas, il y voit des lieux qui lui ſont préſens, des perſonnages dont les deſcendans ſubſiſtent encore ; il y apprend les circonſtances d'événemens célébres, & connus confuſément par tradition dans le Pays ; il ne ſe laſſe point d'apprendre ces particularités, auſquelles il prend part, & qui reviennent fréquemment dans la converſation.

J'avouë qu'il y a dans cela un écüeil à craindre, & je crains de ne l'avoir pas toujours évité, quoique je l'aye aſſez apperçu ; c'eſt de tomber dans la minutie, en rapportant des choſes trop triviales & trop commu-

Digitized by Google

nes, & de faire entrer dans ſon récit des événemens étrangers au ſujet. C'eſt le défaut qu'on reproche à Vaſſebourg & à Roſieres, & qu'on pourroit auſſi reprocher à Brouverus. Ils ont voulu tout embraſſer, & par-là ils ont jetté la confuſion dans leurs Ouvrages, où le Lecteur ſe fatigue ſouvent en vain, & où il trouve ce qu'il ne cherche pas, & ne trouve pas ce qu'il cherche. Il y a des tems dans notre Hiſtoire, qui ſont d'une ſi grande ſtérilité, qu'il a fallu néceſſairement recourir à des Écrivains étrangers, & à des Chroniques trop ſuccinctes, ou à des Chartes peu détaillées, & peu intéreſſantes, pour y chercher de quoi fixer les dates de certains événemens, & la vie ou la mort d'un Prince ou d'un Evêque; & avec de telles Piéces, comment compoſer une Hiſtoire ſuivie? Comment ſoutenir un ſtile égal & harmonieux? Comment lier dans la narration des choſes ſi diſparates & ſi peu aſſorties? Je n'ai pas laiſſé de ramaſſer ces débris épars & ces faits détachés: le tems viendra peut-être qu'on en découvrira la liaiſon & les circonſtances, à meſure qu'on recouvrera des Monumens nouveaux, & que l'Hiſtoire du Pays ſe perfectionnera, par la découverte des Piéces cachées & inconnuës, & par le développement de nos Antiquités. Alors le jour ſortira des ténébres, & une étincelle produira une grande lumiere; c'eſt ce que l'expérience nous fait voir tous les jours.

XXII. *Hiſtoire Eccléſiaſtique de Lorraine, belle & feconde pendant le dixiéme ſiécle.*

Un grand avantage que je trouve dans l'étenduë du deſſein que je me ſuis preſcrit, c'eſt que ſi la matiere me manque quelquefois du côté de l'Hiſtoire Civile & Politique, j'ai de quoi dédommager mon Lecteur par l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du même tems; & au contraire, quand l'Hiſtoire Eccléſiaſtique eſt ſtérile, & n'offre aux yeux que des objets de douleur, de relâchement, de déſordre & de confuſion, l'Hiſtoire de nos Princes eſt féconde en grands événemens. Le dixiéme ſiécle, qui paſſe pour le plus corrompu dans l'Egliſe d'Occident, a produit dans ſes Evêchés dont nous écrivons l'Hiſtoire, pluſieurs excellens Evêques, & pluſieurs grands Perſonnages, des Religieux ſçavans & pieux, & de zélés Réformateurs de l'Ordre Monaſtique. Le quinziéme ſiécle au contraire, moins illuſtré par le mérite des Prélats, & par les qualités des Eccléſiaſtiques & des Religieux, eſt célébre par les événemens arrivés ſous les Regnes du Duc Charles II. de René I. d'Anjou, de Jean & Nicolas de Calabre, & de René II.

XXIII. *Pourquoi cette Hiſtoire eſt écrite en François?*

Je donne cette Hiſtoire en François, parce que c'eſt la Langue que l'on parle plus généralement dans le Pays que nous habitons. J'ai principalement travaillé pour mes Compatriottes; il eſt naturel de leur parler un langage qu'ils entendent. Tous les Peuples du monde, les Hébreux, les Chaldéens, les Egyptiens, les Perſes, les Arabes, les Grecs & les Romains ont ſuivi cet uſage. Il eſt fondé ſur la nature, ſur le bon ſens, ſur l'utilité publique. On n'écrit que pour ſe faire entendre; & la plûpart du monde ne peut ni lire ni entendre ce qui eſt écrit dans une Langue inconnuë. Les Etrangers trouveront dans nos Preuves, qui ſont en Latin, de quoi ſe ſatisfaire; & il y a peu de pays aujourd'hui où la Langue Françoiſe ne ſoit connuë & entenduë, de la plûpart de ceux qui ſe mêlent d'étudier & d'écrire, & qui peuvent s'intéreſſer à une Hiſtoire comme celle-ci.

XXIV. *Cette Ouvrage a ſouvent plus*

Le Public ſera peut-être ſurpris de trouver ici beaucoup moins qu'il n'attendoit, & de voir en pluſieurs endroits de cet Ouvrage une ſi grande diſette de faits intéreſſans. Je l'ai déja prévenu ſur cela, & je lui en ai expliqué

les cauſes. Ce n'eſt pas faute de grandes actions de la part de nos Princes, ni d'événemens dignes de l'Hiſtoire dans ce Pays. Le peu qu'on en ſçoit, fait bien ſentir ce qui nous manque : mais le défaut d'Ecrivains & de Mémoires, ne nous laiſſe que le déſir d'avoir de plus grandes lumiéres. Auſſi je ne me ſuis jamais flatté de donner une Hiſtoire parfaite ; mon objet a été de dreſſer des Mémoires pour mes Compatriottes, & de fournir à ceux qui viendront après moi, & qui voudront travailler ſur le méme ſujet, un canevas, ſur lequel il leur ſera aiſé d'ajoûter, & qu'ils pourront orner, perfectionner & achever, en joignant leurs découvertes aux nôtres, & en ſuppléant ce que le tems leur découvrira, à ce que nous n'avons pas été aſſez heureux de rencontrer.

Autre Mémoire que d'Hiſtoire : pourquoi ?

La Lorraine, ou *Lohar-regne*, comme l'écrivent nos Anciens, tire ſa dénomination, non de l'Empereur Lothaire, dont les Etats étoient bien plus étendus que le Royaume de Lorraine ; mais du Roy Lothaire ſon Fils. Le premier étoit Fils de Loüis le Débonnaire ; & dans l'Aſſemblée de Verdun tenuë en 843. où l'on fit le partage des Etats de Louis le Débonnaire, *Charles-le-Chauve* eut la France, depuis la Meuſe & l'Eſcaut d'un côté, juſqu'au Rhône & la Saône, de l'autre. *Louis*, Roy de Germanie, eut ce qui eſt au-delà du Rhin, avec les Diocéſes de Mayence, de Vorms & de Spire. Enfin *Lothaire*, qui étoit déja Empereur, obtint, outre l'Italie, ce qui eſt entre l'Eſcaut, les Comtés voiſins de la Meuſe, & ceux qui ſont au-de-là du Rhône depuis Lyon.

XXV. *D'où vient le nom de Lorraine ?*

843.

Lothaire étant mort en 855. laiſſa *Louis*, qui fut Empereur & Roy d'Italie ; *Charles* Roy de Provence ; & *Lothaire*, qui eut ce qui reſtoit entre la Meuſe, l'Eſcaut & le Rhin, juſqu'à la Mer Méditerranée ; c'eſt là ce qu'on appella le Royaume de Lothaire, ou la Lorraine. Ainſi la Lorraine comprenoit alors tout le Pays qui eſt entre le Rhin & la Meuſe, à l'exception des territoires de Mayence, Spire & Vorms, qui avoient été cédés auparavant à Louis de Germanie. De plus, il comprenoit ce qui eſt entre la Meuſe & l'Eſcaut, le Brabant, la Flandre, le Hainaut, le Comté de Namur, l'Alſace, le Cambreſis, les Comtés des environs de la Meuſe ; le Pays remontant vers la Bourgogne, juſqu'au confluant du Rhône & de la Saône, juſqu'aux montagnes qui ſéparent les Suiſſes de ce qu'on appelle aujourd'hui la Franche-Comté. Il poſſédoit auſſi Genéves, Lauſanne & Sion en Valais. Telle étoit l'étenduë du Royaume de Lothaire.

XXVI. *Succeſſion des Rois & des premiers Ducs de Lorraine.*

855.

Ce Prince mourut ſans enfans en 869. & après ſa mort, Charles-le-Chauve & Louis Roy de Germanie, ſes Oncles, partagerent ſa ſucceſſion. Charles-le-Chauve s'étoit d'abord emparé de la Lorraine, y étant appellé par les Seigneurs du Pays : mais dans une Conférence tenuë à Aix-la-Chapelle, entre les Députés des deux Rois, on convint de partager la Lorraine ; & l'année ſuivante 870. Louis & Charles s'étant aſſemblés en un lieu également diſtant des Maiſons Royales de Hériſtal & de Merſen, il fut arrêté que Louis, Roy de Germanie, auroit dans ſon partage les Villes de Cologne, d'Utrech, de Strasbourg & de Baſle, avec leurs dépendances ; de plus, les Villes de Tréves & de Metz, avec leurs territoires ; tout ce qui eſt compris entre les Rivieres d'Ourt & de Meuſe. Il eut auſſi Aix-la-Chapelle, & preſque tout ce qui eſt de ce côté-là entre le Rhin & la Meuſe.

870.

Charles eut tout le reſte de la Lorraine ; Toul, Verdun, Tongres, Cambray, Vivier, Uſez, Lyon, Beſançon, Vienne, le Hainaut, le

Digitized by Google

tiers de la Friſe, preſque toute la baſſe Lorraine, une partie conſidérable des Pays-Bas, de la Bourgogne, du Dauphiné & du Languedoc; & cette partie porta dans la ſuite plus particuliérement & plus communément le nom de Lorraine.

Du tems de Brunon, Archevêque de Cologne, Duc de Lorraine, Fils de l'Empereur Henry l'Oiſeleur, & frere d'Othon I. la Lorraine n'avoit déja plus la même étenduë; & ce Prélat en ayant partagé le gouvernement avec le Duc Frideric de Bar, la partie qu'il ſe réſerva, fut nom-
959. mée *Baſſe Lorraine*; & celle qu'il céda à Frideric, *Haute Lorraine*, ou Lorraine Moſellane. Dès-lors l'une & l'autre étoit déja aſſez diminuée par les Seigneuries qui s'y étoient formées, & par les grands Domaines indépendans que les Egliſes y poſſédoient. Dans la ſuite elles furent encore plus reſſerrées: l'Alſace, par exemple, la Bourgogne, l'Archevêché de Tréves, le Luxembourg, cette partie du Comté de Bar qui eſt au deçà de la Meuſe, le cours du Rhône & de la Saône ayant été démembrés de la haute Lorraine; & la baſſe ayant ſouffert à proportion, de pareils démembremens.

De ſorte que du temps de Gerard d'Alſace, la Lorraine étoit déja comme aujourd'hui, renfermée entre l'Alſace, le Palatinat du Rhin à l'Orient, le Luxembourg au Septentrion, le Comté de Bourgogne au Midy, la Champagne & le Barrois au Couchant.

Charles le Chauve conſerva cette partie de la Lorraine, qui lui avoit été
877. cédée, juſqu'à ſa mort, arrivée en 877. Alors ce Pays devint de nouveau un ſujet de diſpute entre Louis le Bégue, & les Rois de Germanie Carloman, Charles & Louis, ſes Couſins. Louis de Germanie, & Louis le Bégue eurent une entrevuë à Merſen ſur la Meuſe, où ces deux Princes ſe partagerent le Royaume de Lorraine; Louis le Bégue demeura maître de la partie de cet Etat qui avoit été cédée à Charles le Chauve ſon Pere, & l'autre demeura
878. à Louis de Germanie.

Peu de temps après, le Roy Louis le Bégue étant mort, Louis de Germa-
879. nie ſuccéda à cette partie de ſes Etats que nous appellons aujourd'hui proprement Lorraine: c'eſt-à-dire, qu'il eut les trois Evêchés Metz, Toul & Verdun; une partie des Pays-Bas, & pluſieurs autres Places entre le Rhin & la Meuſe.

881. Après le décés de Louis de Germanie, la Ville de Metz, & la plûpart des Seigneurs de cette partie de Lorraine, qui avoit été cédée à Louis Roi de Germanie, vinrent offrir au Roi de France Louis III. de réünir ce Pays à ſa Couronne, & de le reconnoître pour Roi. La choſe fut fort débattuë au Conſeil du Roi; & malgré les avantages que l'on pouvoit eſperer de cette réünion, on remercia les Lorrains, & on conclut à laiſſer le Pays à Charles le Gros, Frere de Louis de Germanie, à qui la ſucceſſion de ſon Frere étoit aſſurée par certains Traités particuliers.

882. En 882. Charles le Gros ayant fait ſa paix avec les Normands, céda à Hugues, Fils naturel de Lothaire Roi de Lorraine, le revenu de l'Evêché de Metz pendant la vacance du Siége, à condition qu'il renonceroit à ſes pré-
883. tentions au Royaume de Lorraine. Peu de tems après, le Roi de France Carloman envoya demander à Charles le Gros la portion du Royaume de Lorraine, qui avoit appartenu aux Rois de France ſes prédéceſſeurs. Hugues Bâtard du Roi Lothaire, reprit auſſi le deſſein de faire valoir ſes pré-
884. tentions ſur l'Etat de Lorraine, & engagea pluſieurs Seigneurs dans ſon parti. Mais la mort de Carloman, qui ſurvint bien-tôt après, tira l'Empe-

reur

reur Charles le Gros de ces inquiétudes, & le rendit maître de toute la Monarchie Françoiſe, par la bonne volonté des Seigneurs François, qui lui déférerent la Couronne au préjudice du jeune Prince Charles, connu depuis ſous le nom du Roi Charles le Simple, Fils du Roi Louis le Bégue. Charles-le-Gros reçut à Gondreville les hommages & les ſermens de fidélité des Seigneurs François; & quelque tems après, Hugues le Bâtard, qui avoit eû des prétentions ſur la Lorraine, fut arrêté au même lieu, où l'on avoit trouvé moyen de l'attirer; on lui créva les yeux, & on le renferma enſuite dans le Monaſtere de Saint-Gal. 885.

Charles-le-Gros ne jouït pas long-tems de cette vaſte Monarchie; il fut détrôné en 887. & Arnoû, Fils naturel de Carloman Roy de Baviere, fut reconnu Roy de Germanie & de Lorraine. Guy, Duc de Spolete, qui avoit un parti en France, s'étoit auſſi ménagé quelques Evêques & quelques Seigneurs en Lorraine, par le moyen de Foulque Archevêque de Reims, ſon Parent. Guy vint à Metz, & s'avança juſqu'à Langres, où il ſe fit couronner par l'Evêque Geilon; mais bien-tôt il fut obligé de repaſſer en Italie: ainſi Arnoû demeura ſeul paiſible poſſeſſeur de la Lorraine. Il mourut en 899. mais il avoit donné le Royaume de Lorraine à Zuindebolde ſon Fils, dès l'an 895. Celui-cy le tint juſqu'en 900. qu'il le laiſſa par ſa mort à Louis ſon Frere, Fils d'Arnoû, qui regna juſqu'en 912. Alors les Seigneurs Lorrains appellerent Charles-le-Simple, Roy de France, & le reconnurent pour leur Souverain. 887. 895. 900. 912.

C'eſt vers ce tems-ci qu'il faut placer l'origine des Duchés & Comtés héréditaires dans la Germanie, la France & la Lorraine. Ces Ducs & ces Comtes, qui dans les commencemens, & ſous les regnes des Princes puiſſans & accrédités, n'étoient que de ſimples Gouverneurs, ſoumis aux ordres du Souverain de qui ils tenoient leurs Dignités, & qui pouvoit les leur ôter, quand il jugeoit à propos: Ces Ducs & ces Comtes, dis-je, ſe rendirent maîtres du principal Revenu des Provinces de leur Gouvernement, & s'érigerent en petits Souverains, faiſant la guerre & la paix, & diſpoſant des Emplois du Pays. Ces dignités toutefois ne furent pas dès-lors abſolument héréditaires dans les familles; mais ſouvent les Loix de la bienſéance, & quelquefois la crainte qu'on avoit de leur pouvoir, faiſoient que les Rois & les Empereurs laiſſoient aux Fils le Titre & la Charge dont les Peres s'étoient trouvés revêtus.

Nous trouvons dès l'an 906. ou 907. Renier premier Duc de Lorraine, mort en 916. Il eut pour ſucceſſeur Giſlibert ſon fils, qui portoit cette qualité de Duc de Lorraine dès l'an 912. & qui la garda juſqu'en 939. Il y avoit en même tems dans ce Pays des Comtes de Metz, de Toul, de Verdun & des Ardennes. 906. 907. 916. 939.

Charles-le-Simple poſſeda ſouverainement la Lorraine, juſqu'à ſa priſon à Peronne en 923. Alors une partie des Seigneurs Lorrains déférerent le Royaume à Rodolphe, ou Raoul Roy de France. Il reçut leur hommage à Mouſon. Une autre partie, à la tête deſquels étoient le Duc Giſlibert & l'Archevêque de Tréves, ſe donnerent au Roy de Germanie Henry, fils d'Othon Duc de Saxe. Ce Prince ne ſe trouvant pas alors en état de réſiſter à Raoul, fit tréve avec lui, & demeura quelque tems en repos: mais ſur la fin de l'an 925. il ſçut ſi bien ménager l'eſprit des Seigneurs Lorrains, qu'ils abandonnerent entiérement Raoul, & ſe donnerent à lui. 923. 925.

936. Il jouït de la Lorraine juſqu'à ſa mort, arrivée en 936. Pendant ce tems, Giſlibert étoit Duc de Lorraine, comme on l'a déja dit; & il le fut juſ-
939. qu'en 939. En ce tems-là il ſe révolta contre l'Empereur Othon ſon beau-frere; vint offrir le Royaume de Lorraine à Louis d'Outre-mer Roy de France, alluma la guerre entre ces deux Princes, & engagea dans ſa révolte Henry frere d'Othon, à qui ce Prince avoit donné la qualité de Duc
940. de Lorraine, & dont il le dépouilla en l'an 940. peu de tems après qu'il l'en avoit revêtu.

Louis ne profita pas long-tems de la conquête de la Lorraine, qui lui avoit coûté ſi peu; il la perdit preſqu'auſſi-tôt, & Othon s'en rendit
940. maître la même année 940. Othon fils de Ricuin fut créé Duc de Lor-
941. raine en 941. & mourut en 944. Conrade, fils de Verinhere, lui ſuc-
944. céda dans ce Duché en 944. & le conſerva juſqu'en 952. Alors s'étant
952. ſoûlevé contre l'Empereur Othon, il fut dépouillé de ſon Duché. Brunon, Archevêque de Cologne, fut établi par l'Empereur ſon frere, Duc de Lorraine la même année, & conſerva cette Dignité juſqu'en
959. 959. qu'il partagea le Gouvernement de la Lorraine avec Frideric ſon neveu, qui fut créé Duc de la haute Lorraine en 959. & poſſéda cette
984. Dignité juſqu'en 984. pendant que Brunon gouvernoit la baſſe Lorraine
965. juſqu'en 965.

A Frideric ſuccéda Theodoric I. depuis l'an 984. juſqu'en 1024. Theo-
1033. doric eut pour ſucceſſeur Frideric II. depuis 1024. juſqu'en 1033. ou 1034.
1024. qu'Adalbert d'Alſace fut nommé Duc de Lorraine. Je ne donne pas ici la ſuite des Ducs de la baſſe Lorraine, on peut les voir dans l'Hiſtoire; il me ſuffit d'avoir montré à mon Lecteur, la ſucceſſion des Rois & des Ducs de Lorraine, juſqu'au commencement du regne de la Maiſon d'Alſace.

Au reſte, nous devons avertir le Lecteur, que toutes les Piéces que nous produiſons ici, & les Monumens que nous avons fait imprimer, ne ſont pas d'une égale autorité. Il y en a d'autentiques & de certaines, comme ſont les Diplômes, les Titres, les Traités; il y en a d'autres qui ſont mêlées de faits, dont les uns ſont certains, & les autres douteux, ou même abſolument apocryphes, comme ſont ceux qui ſont renfermés dans les Croniques des Egliſes, & les Hiſtoires particulieres, auſquelles on ne doit ajoûter foy, qu'après les avoir examinées ſelon les Régles de la Critique, & en les conférant avec les autres Hiſtoires les plus vrayes & les plus autentiques.

XXVIII. *Origine des petites Souverainetés formées entre le Rhin & la Meuſe.*

On a pû remarquer par tout ce que nous venons de dire, que ce Pays ſitué entre la France & l'Allemagne, a été long-tems le ſujet des guerres & des diſputes entre les Souverains de ces deux grandes Monarchies, qui s'en conteſtoient réciproquement la Souveraineté & le Domaine. La jalouſie de ces deux Puiſſances, & les diviſions qui regnoient entr'elles, produiſirent entre la Meuſe & le Rhin, cette multitude de petites Souverainetés, de Républiques & de Seigneuries Régaliennes, qu'on y vit depuis le dixiéme ſiécle, & qui y ont ſubſiſté juſqu'au quinziéme & ſeiziéme, ſe maintenant les uns contre les autres, par l'aſſiſtance & la protection des Puiſſances voiſines.

Pendant ces tems de trouble, les Empereurs qui ſe diſputoient l'Empire, voulant chacun de leur côté ſe faire des créatures, & s'appuyer par des

alliances, accordoient aux Evêques, aux Abbayes, aux Egliſes, aux Seigneurs, des Priviléges & des droits très étendus, afin d'engager ces Seigneurs dans leur parti, ou de les y conſerver. Ils ajoûtoient aux Priviléges de grands Domaines, & des biens qui leur coûtoient peu, parce qu'ils n'en étoient pas paiſibles poſſeſſeurs; & qu'ils ne croyoient pas pouvoir acheter à trop haut prix, un Empire, ou un Royaume qui leur étoit conteſté.

De-là cette foule de petits Seigneurs Régaliens, entre l'Empire d'Allemagne & le Royaume de France, formés par la foibleſſe, ou par la diviſion de ces deux Puiſſances. Si l'une des deux troubloit ces petits Seigneurs dans l'exercice de leurs droits, ces Seigneurs étoient ſûrs de trouver de l'appui & de la protection dans la Puiſſance voiſine & rivale. Telle fut l'origine des petites Souverainetés Régaliennes de Lunéville, de Daſbourg, de Bouillon, de Salm, de Blamont, de Hombourg, de Caſtres, de Saverden, de Sarbourg, de Deux-Ponts, de Sarbruche, de Commercy, d'Aprémont, de Pierre-fort, de Sedan, de Chiny, de Luxembourg, &c. Telle la puiſſance des Evêques de Metz, de Toul, de Verdun, & de leurs Chapitres, & de leurs Villes Epiſcopales, qui ſe gouvernoient comme Républiques & Villes libres, relevantes de l'Empire. Telles enfin les Abbayes de Saint-Maximin, de Pruim, d'Epternach, de Gorze, de Saint-Arnoû, & pluſieurs autres, qui exerçoient ſur leurs Terres, & ſur leurs propres ſujets, une eſpéce de pouvoir régalien, ſubordonné à l'Empire, au Duc de Lorraine, au Duc de Bar, ou à l'Evêque de Metz, à qui ils devoient reſpectivement l'hommage.

XXIX. *Etenduë du Duché de Lorraine, & exercice de ſa Souveraineté parmi tant de petits Souverains.*

Tout cela ne retranchoit rien à l'étenduë du Duché de Lorraine; ſeulement il diminuoit ou ſuſpendoit l'exercice de la puiſſance de nos Ducs, & les mettoit dans l'obligation d'avoir preſque toujours l'épée à la main, pour réprimer les entrepriſes des Seigneurs particuliers, ou pour défendre les Egliſes, dont ils étoient les Protecteurs; ou enfin pour ſoutenir leurs droits & leurs propres Domaines. De-là ces guerres ſi fréquentes contre les Evêques de Metz & de Toul, & contre les Seigneurs qui ſe liguoient avec eux, pour s'oppoſer aux Ducs de Lorraine, qui malgré ces petites Dominations, avoient toujours le Droit de Glaive, le Sauf-conduit par terre & par eau, dans toute l'étenduë de leur Marchiſie, & de leur Duché: Mais il faut convenir que dans ce Pays, comme dans tout le reſte de l'Europe, l'exercice des Droits de Souveraineté a beaucoup varié, & qu'il ne faut pas meſurer les tems anciens avec ceux d'aujourd'hui.

XXX. *Etat ancien des peuples de Lorraine.*

Anciennement tous les Peuples de ce Pays étoient ſerfs; tous les biens de l'Egliſe appartenoient aux Evêques; & les biens cultivés par les particuliers, appartenoient à leurs Seigneurs. Les ſujets ſerfs ne poſſédoient aucun fond en propre; ainſi les Seigneurs exerçoient ſur eux une autorité preſqu'abſoluë & deſpotique; ils leur rendoient la juſtice, les puniſſoient & les gouvernoient à leur volonté, ſuivant certaines Loix & certains Uſages; & ſouvent leur volonté ſeule tenoit lieu de Loy & de Régle.

On ne commença à affranchir les Villages qu'aſſez tard. Les affranchiſſemens étoient rares au douziéme ſiécle; ils devinrent plus fréquens dans la ſuite. Ces affranchiſſemens ont formé les Communautés & les Coutumes, qui ſont en ſi grand nombre dans ce Pays. Les Villes y étoient fort rares, & la plûpart des Châteaux que nous connoiſſons, ſont de fraîche

Digitized by Google

datte, & doivent leur origine aux petites guerres que les Seigneurs ſe donnoient la liberté de ſe faire les uns aux autres, ſous des Princes foibles, ou abſens, ou mineurs, ou diviſés. Les particuliers y plaidoient peu, parce qu'ils ne poſſédoient rien en propre ; leurs diſputes rouloient pour l'ordinaire ſur des injures, des batteries, des vols ; & ces Procès ſe terminoient, ou par des amendes que le Seigneur impoſoit aux coupables, ou par le duel ou le combat entre les parties, lorſque l'on manquoit de preuves ou de témoins, pour convaincre l'accuſé.

Les Appels au Prince Souverain étoient très rares, & n'avoient lieu communément qu'entre des Seigneurs, ou des Egliſes, dont les Souverains ont toujours été les défenſeurs naturels. Nos Ducs avoient à cet égard une obligation encore plus particuliere, étant les Avoüés de la plûpart des Abbayes du Pays. En cette qualité, ils rendoient la juſtice aux ſujets de leurs Egliſes, préſidoient à leurs Plaids, y jugeoient ſouverainement, prenoient les armes pour leur défenſe, & ſe mettoient à la tête de leurs vaſſaux, pour les conduire à la guerre. Pour reconnoître ces ſervices, on leur abandonnoit certains Domaines, ou certaines rétributions, & on partageoit avec eux les biens des Egliſes, afin qu'ils les garantiſſent de l'oppreſſion & du pillage.

La ſituation où ſe trouve la Lorraine, aſſiſe entre ces deux grandes Puiſſances, a ſervi d'un côté à maintenir & à conſerver ſa domination, pendant que tant d'autres ont été renverſées : mais d'ailleurs ce voiſinage a été un obſtacle à ſon agrandiſſement. Elle n'a pû ſe meſurer avec ces deux grands Etats, ni les entamer par la force ; elle les a même trouvés en ſon chemin, lorſqu'elle s'eſt vûë obligée de faire la guerre à ſes voiſins. Ceux-ci trop foibles pour ſe ſoutenir ſeuls contre la Lorraine, ou ſe liguoient avec d'autres Seigneurs, pour lui oppoſer leurs forces réünies, ou imploroient le ſecours de la France ou de l'Empire, pour réſiſter au Duc de Lorraine, plus puiſſant qu'eux. C'eſt ce qu'on a vû dans les guerres contre Robert Comte de Sarbruche, Seigneur de Commercy, qui évita la perte entiere & la priſe de ſa Ville, par les forces du Connêtable de France, qui s'approcha pour le ſoutenir. Réciproquement, lorſque la Lorraine étoit attaquée par des Puiſſances ſupérieures en forces, la France quelquefois prenoit ſon parti contre ſes ennemis. On en vit un exemple célébre dans la guerre de Charles le Hardy Duc de Bourgogne, contre René II. Duc de Lorraine. Le Roy Louis XI. fournit ſecrétement au dernier des ſecours d'hommes & d'argent, pour le mettre en état de réſiſter à Charles, & d'abattre ſa puiſſance redoutable, même à la France.

XXXI. *Généroſité & déſintéreſſement des Ducs de Lorraine.*

Il faut toutefois convenir qu'il s'eſt trouvé pendant la ſuite de tant de ſiécles, des conjonctures favorables, dont nos Ducs auroient pû profiter, pour s'agrandir aux dépens de la France & de l'Allemagne. Par exemple, pendant les diviſions domeſtiques de la France, pendant les minorités, & pendant les guerres que lui firent les Anglois ; de même que pendant les troubles & la décadence de l'Empire, ou du Royaume de Germanie. Si l'on examine ſérieuſement toute la ſuite de leur Hiſtoire, on demeurera d'accord qu'il leur étoit plus facile de fonder de grands Etats, qu'à d'autres petits Souverains, qui ſe ſont aggrandis avec de plus foibles commencemens ; & ſi l'on fait réfléxion ſur une ſi longue ſuite de Ducs, tous grands Guerriers, & preſque toujours victorieux de leurs ennemis,

& d'ailleurs

Digitized by Google

& d'ailleurs alliés avec les Couronnes les plus puiſſantes, il faudra encore plus néceſſairement reconnoître qu'ils ſe contentoient généreuſement de leurs biens, & que la raiſon de bienſéance ne leur a jamais rien fait entreprendre ſur autrui.

Il n'y a qu'une choſe qui leur a toujours été très ſenſible, & dont ils auroient voulu s'affranchir; c'eſt la Mouvance de certaines Places qui relevoient de la Couronne de France: mais dans ce tems-là même, on ne verra pas qu'ils ſe ſoient prévalus des troubles du Royaume, pour ſe départir des intérêts de la Couronne de France, & pour faire alliance avec les ennemis de l'Etat. Le Duc Charles II. qui porta ſon reſſentiment plus loin que les autres, ne laiſſa pas de venir joindre le Roy Charles VII. avec ſes troupes, devant Bourges, & demeura toujours attaché aux intérêts de la Couronne, pendant l'invaſion des Anglois. Je ne parle pas ici de la conduite du Duc Charles IV. qui embraſſa le parti de l'Empire & de l'Eſpagne, contre la France: ſes inconſtances, ſes variations, l'irrégularité de ſon ſyſtême, ſont choſes preſqu'inexplicables. Auſſi a-t'il trouvé le ſecret de perdre une partie de ſon Pays, & de ruiner le reſte; en ſorte que cent ans depuis n'ont pû le rétablir.

XXXII. *Antiquité & grandeur du Duché de Lorraine.*

Le Duché de Lorraine eſt certainement un des plus anciens, des plus grands, & des plus conſidérables de l'Europe. On le trouve dans les Notices ſous le nom de Duché de la Belgique. Je ſçai que ces Notices ſont du tems de l'Empereur Theodoſe le Jeune; il n'étoit pas alors queſtion de Lorraine, le nom n'en étoit pas même connu, mais la choſe étoit déja en uſage. Nous connoiſſons des Ducs & des Comtes, ſous la premiere & la ſeconde Race des Rois de France, en Auſtraſie comme en Neuſtrie: c'étoient les Gouverneurs des limites des grandes Provinces. Les Ducs ont ſuccédé aux Rois dans les Pays conquis. On donna le nom de Duchés, aux Gouvernemens des Royaumes ſubjugués, & celui de Comtes, ou Gouverneurs des moindres Provinces, ou *Pagi*, ſubordonnés aux Ducs.

Cela eſt ſenſible dans la Lorraine, où l'on trouve dans les derniers tems les Comtes de Saintois, de Voivre, de Chaumontois, &c. au lieu que dans les tems plus reculés, ces Pays ou Cantons ſont ſimplement dénommés *Pagus Segetenſis*, *Vabrenſis Calvomotenſis*, &c.

Il y avoit des Ducs qui portoient quelquefois auſſi le nom de Comtes & de Marchis, ou qui joignoient enſemble ces deux qualités (*a*). Nos Ducs encore aujourd'hui portent le Titre de Ducs & de Marchis. Reinier premier Duc de Lorraine, avoit le nom de *Comte* en 905. 906. 907. 912. & dans le même tems il prenoit auſſi quelquefois le nom de Duc. Ce Duc mourut en 916. Cependant ſon Fils Giſlibert étoit déja nommé Duc en 912. (*b*). Il porta ce Titre juſqu'à ſa mort arrivée en 936. ce qui n'empêchoit pas qu'en 935. il n'y eût un nommé Adelbert, qui prenoit le nom de Duc de Lorraine; & du tems d'Albert Fondateur de Bouzonville, c'eſt-à-dire, au commencement de l'onziéme ſiécle, il y avoit juſqu'à trois ou quatre Princes qui prenoient la même qualité, comme Frideric Duc de la Moſellane, Godefroy Duc de la baſſe Lorraine, Albert dont on vient de parler, & enſuite Albert ſon Fils aîné.

C'eſt qu'alors le Duché de Lorraine n'étant pas encore héréditaire, les

(*a*) Ducange, *Gloſſar. voce* Dux.
(*b*) *Vide Martenne, Ampliſſ. Collect. t. 2. p. 41.*

Empereurs gratifioient de cette Dignité qui ils jugeoient à propos. Ceux qui la poſſédoient, en jouiſſoient d'ordinaire toute leur vie, & même, par le droit de bienſéance, la tranſmettoient à leurs Enfans ; ou plutôt les Empereurs la conſervoient communément dans une même Famille, tandis qu'elle ne s'en rendoit pas indigne ; mais toujours avec la liberté de la tranſporter dans un autre, comme on le vit dans ce que Conrade le Salique fit en faveur d'Albert Fondateur de Bouzonville, & du Duc Albert ſon Fils, à qui il donna le Duché de la haute Lorraine, que Godefroy Duc de la baſſe Lorraine prétendoit lui appartenir ; ce qui cauſa de ſi grandes diviſions entre ces deux Maiſons, juſqu'à ce que le Duché fût fixé, & devint héréditaire dans la Maiſon d'Alſace.

XXXIII. *Quand le Duché de Lorraine eſt devenu héréditaire.*

Dès-lors le Duché de Lorraine n'avoit déja plus ſa premiere étenduë, qui l'égaloit aux plus grands Royaumes. Brunon Archevêque de Cologne l'avoit partagée en 959. avec Frideric ſon neveu : l'un & l'autre la gouvernerent avec une autorité royale & ſouveraine. Les plus anciens Monumens comparent la puiſſance de nos premiers Ducs à celle des plus grands Princes. Le Roman de Garin le Lorrain repréſente les Ducs de Lorraine comme des Héros, qui ſoutenoient la guerre contre les premieres Puiſſances de l'Europe. Herman Evêque de Metz dit, que Thierry le vaillant gouvernoit la Monarchie du Royaume de Lorraine * : *Monarchiam Regni tenente Duce Theodorico.* Pibon Evêque de Toul dit de même, que ce Prince gouvernoit le Duché du Royaume de Lorraine * : *Ducatum Regni Theodorico Duce regente.* Et Richer Chronologiſte de l'Abbaye de Senones (*c*), avance que le jeune Duc Ferry III. prit le gouvernement du Royaume de Lorraine, après ſon pere Matthieu : *Fridericus junior, qui tunc temporis de novo poſt patrem Matheum, Regnum Lotharienſe regendum ſuſceperat.* Ces expreſſions font voir l'idée qu'on avoit alors de l'étenduë de leur puiſſance, & de l'autorité de leur domination.

* En 1050.

* En 1073.

(*c*) *Richer. Senonenſ. L. 5. c. 10.*

Digitized by Google

DISSERTATIONS.

SUR LES PREMIERS EVESQUES de l'Egliſe de Tréves.

ON doit mettre une grande difference entre les Traditions conſtantes, uniformes, anciennes, générales des grandes Egliſes, ſur les Faits hiſtoriques de leurs premiers tems, & ſur la vie de leurs anciens Fondateurs, & les Traditions qui ſont modernes, inconſtantes & douteuſes. Les premieres méritent tout notre reſpect; & les révoquer en doute, ce ſeroit vouloir ébranler les fondemens de la vérité, & réduire toute l'Hiſtoire à un pyrrhoniſme dangereux. On doit toujours avoir une certaine vénération pour tout ce qui nous vient des Anciens, & préſumer qu'ils ne manquoient ni de diligence pour s'inſtruire, ni de fidélité pour conſerver précieuſement ce qu'ils avoient appris de leurs Ancêtres.

Mais pour les Traditions populaires, que la crédulité des peuples, l'amour de la patrie, l'envie de ſe donner une origine illuſtre & ancienne, a produites, a inventées, a autoriſées, il n'eſt pas défendu de s'en défier, de les examiner avec ſoin, d'employer les régles de la plus ſévére critique, pour s'aſſûrer du vrai, pour le diſtinguer du faux, & pour ſeparer le douteux du certain.

Il y a toutefois en cela même un écueil à éviter; c'eſt de douter de tout, & de vouloir rejetter toute une Hiſtoire, à cauſe de certaines circonſtances fauſſes, ou de quelques origines mal fondées. Ces Traditions populaires ſont d'ordinaire appuyées ſur des faits certains & indubitables; elles ſuppoſent des vérités qui ne peuvent être raiſonnablement conteſtées: mais on les a voulu embellir, ces vérités, & on les a altérées. On a prétendu relever les événemens célebres, comme l'origine d'une Egliſe, d'une Maiſon illuſtre, ou la vie d'un grand Saint, & on a gâté ce qu'on en ſçavoit. Le fond eſt toujours certain; le nom, par exemple, de la perſonne, le jour de ſa mort, le lieu de ſa ſépulture, certains autres faits éclatans, ſe ſont conſervés ſans altération; le mal n'eſt tombé que ſur le tems que l'on a voulu reculer, & ſur quelques circonſtances de la vie, que l'on a voulu illuſtrer par des récits fabuleux & incertains.

Pour faire l'application de ces principes aux premiers Evêques des Egliſes de la Province de Tréves, on peut avancer, par exemple, que certainement S. Euquaire eſt le premier Apôtre de la ville & du Dioceſe de Tréves, S. Clement de celui de Metz, S. Manſuy de Toul, & S. Saintin de Verdun. Mais il faut auſſi convenir de bonne foi, que l'on a beaucoup défiguré l'Hiſtoire de ces ſaints Evêques, & les origines de ces anciennes Egliſes, par les circonſtances douteuſes dont on les a revêtuës.

Les Hiſtoires de Tréves (*a*) racontent que S. Euchaire, ou Euquaire, premier Evêque de cette Egliſe, fut envoyé dans la Gaule Belgique l'an 50. de J. C. l'an 9e. de l'Empereur Claude, & l'an 8e. de S. Pierre à Rome; qu'il travailla avec ardeur à la propagation de l'Evangile; (*b* que Dieu lui en ouvrit le moyen par la converſion miraculeuſe d'un Sénateur de cette ville, dont on ne dit pas le nom. Ce Sénateur eut durant la nuit une viſion, dans laquelle J. C. ſe fit voir à lui dans ſa majeſté, & lui annonça

Ans de J. C. 50. 51.

(*a*) *Vide Brouwer. l. 2. Annal. Trevir. c. 70. 71. & ſeq.*

(*b*) Voyez nos Preuves.

qu'il y avoit dans la ville des Ambaſſadeurs du Dieu Créateur de toutes choſes, & que s'il vouloit éviter les ſupplices éternels, il devoit ſuivre la voye du ſalut, qu'ils lui feroient connoître.

Le lendemain le Sénateur aſſembla le peuple, leur déclara ce qu'il avoit vû, & les exhorta à embraſſer la Foy de J. C. Il ſe fit tout d'un coup un changement ſi extraordinaire dans les cœurs de la multitude, que la plûpart des Citoyens demanderent le Baptême. S. Euquaire & ſes Compagnons furent occupés pendant trois jours à les baptiſer dans l'eau du ruiſſeau qui coule au milieu de la Ville. Ce ruiſſeau, dit-on, prit alors le nom d'*Olevia*, comme qui diroit *Huileux*, à cauſe du ſaint Chrême que l'on y répandit pour le Baptême des nouveaux Convertis.

S. Euquaire ayant vêcu dans l'Epiſcopat vingt-trois ou vingt-quatre ans, mourut en paix le 8. Décembre, & fut enterré dans l'Egliſe de S. Jean-Baptiſte, qui a depuis porté le nom de S. Euquaire, & qui eſt connuë aujourd'hui ſous celui de S. Mathias, où l'on enterra après lui dix-ſept de ſes ſucceſſeurs dans l'Epiſcopat. Celui qui lui ſuccéda immédiatement, fut S. Valere, qui imita le zéle & le courage de S. Euquaire dans la prédication de l'Evangile. Il mourut après quinze ans de gouvernement, le 29. Janvier, & fut enterré dans le Cimetiére de S. Euquaire. Il eut, dit-on, durant ſa derniere maladie une viſion, dans laquelle S. Euquaire l'avertit de ſa mort prochaine, & lui dit d'ordonner Evêque en ſa place un ſaint homme nommé *Materne*. Il exécuta ces ordres, reçut le ſaint Viatique qu'il avoit conſacré, & mourut en paix entre les mains de ſes chers diſciples. An de J.C. 73. ou 74.

On prétend que c'eſt le même S. Materne que l'Apôtre S. Pierre avoit envoyé dans la Gaule Belgique avec les Saints Euquaire & Valere. S. Pierre avoit ordonné Euquaire Evêque & Apôtre de ces Nations, & lui avoit donné pour compagnons Valere Diacre, & Materne Soûdiacre. Ils étoient déja parvenus à Ell, ou Elegia, village d'Alſace ſur la riviere d'Ill (*a*), lorſque Materne y tomba dangereuſement malade, & y mourut quelques jours après. Ses Compagnons l'enterrerent au même lieu, & auſſi-tôt reprirent le chemin de Rome, pour demander à ſaint Pierre un nouveau Soûdiacre, pour les aſſiſter dans leur Miſſion. L'Apôtre les conſola, leur promit de rendre la vie à Materne, & les renvoya, leur donnant ſon Bâton paſtoral, & leur diſant que le mettant avec foy ſur le tombeau de Materne, ils le réſuſciteroient. La choſe arriva comme S. Pierre l'avoit dit. S. Materne ſortit vivant du tombeau, après y avoir demeuré enſeveli pendant quarante jours.

C'eſt ce que portent les anciens Monumens de Tréves. Il eſt certain qu'on a crû pendant long-tems poſſéder dans cette Egliſe le Bâton de S. Pierre, & que dans quelques anciens Conciles de la Province Eccléſiaſtique de Tréves, on a confirmé les Canons & Statuts par l'autorité du Bâton de S. Pierre. Enfin on aſſûre (*b*) que le Souverain Pontife, lorſqu'il vient dans l'Egliſe de Tréves, ſe ſert contre l'ordinaire, de Bâton paſtoral, en mémoire du Bâton de S. Pierre. C'eſt la Tradition du Pays, marquée dans divers Monumens, dont l'antiquité n'eſt pas grande. On ajoûte que S. Materne, après ſa réſurrection, prêcha en Alſace, & bâtit à Straſbourg l'Egliſe de S. Pierre-le-vieux, & près de Molshem une autre Egliſe nommée Dome-pietre, ou la Maiſon de S. Pierre. De-là s'avançant vers le Pays de Tréves, les trois ſaints Compagnons Euquaire, Materne & Valere annoncerent l'Evangile dans les Pays qui ſont le long du Rhin, comme à Spire & à Vorms. Etant arrivés à Tréves, ils ſe partagerent : Materne paſſa par Bonn dans le Pays de Cologne, puis dans celui de Tongres, & enſuite à Huy, à Liége, & dans les Ardennes, & continua d'y prêcher J. C. Euquaire & Valere s'arrêterent à Tréves, dont ils gouvernerent ſucceſſivement l'Egliſe. Valere un peu avant ſa mort, déſigna & conſacra pour ſon ſucceſſeur S. Materne, qui ne mourut, dit-on, que l'an de J. C. 128.

Pour donner à Materne le tems de fournir une ſi longue carriere, on veut qu'il ait été Evêque de Tréves pendant quarante ans, autant d'années qu'il avoit été de jours dans le tombeau; & pour accorder enſemble les cinq ou ſix Egliſes qui veulent l'avoir pour Fondateur, on dit qu'il a prêché ſucceſſivement dans toutes celles que nous avons nommées; en ſorte que ſur la fin de ſa vie, il étoit tout à la fois Evêque de Cologne, de Tongres & de Tréves. On ajoûte même qu'en une ſeule nuit de Noël (*c*), ou de Pâques, il offrit le ſaint Sacrifice dans ces trois Egliſes, où un Ange le tranſporta miraculeuſement; car il eſt impoſſible qu'une même perſonne puiſſe en ſi peu d'heures faire un ſi long chemin, & exercer ces ſaintes & longues fonctions ſans un très grand miracle. On en raconte un autre, qui n'eſt pas tout à fait ſi incroyable. C'eſt qu'étant à Chiny, il réſuſcita cinq morts, qui avoient été écraſés ſous les ruïnes d'une maiſon.

On ajoûte que S. Materne mourut à Cologne le 14. Septembre (*d*), la quarantiéme année de ſon Pontificat dans l'Egliſe de Tré-

(*a*) Entre Kogenheim & Erſtein en Alſace.
(*b*) *Brouwer. Hiſt. Trevir. t. 1. l. 2. pp. 143. 144.*
(*c*) *Idem, l. 2. c. 81.*
(*d*) *Brouwer. l. 2. c. 85. pag. 166. Hiſt. Trevir. Spicileg. tom. 12. p. 198.*

ves,

ves & de Tongres y accoururent pour lui rendre les derniers devoirs: Que comme ces trois Villes ſe diſputoient l'honneur de poſſeder un ſi ſacré dépôt, un Ange, ſous la forme d'un Vieillard vénérable, ſe préſenta au milieu de l'Aſſemblée, & conſeilla de mettre le Corps du Saint dans une barque, ſans voile, ni batelier, ni gouvernail, ſur le Rhin, & qu'en abandonnant la barque à elle-même, on ajugeroit le Corps du Saint à l'Egliſe du côté de laquelle elle ſeroit conduite par une main invisible. Cet avis fut approuvé de tout le monde; & le ſacré Dépôt ne fut pas plutôt ſur la naſſelle, qu'on la vit fendre les eaux, & remonter le Rhin contre le fil du coulant, juſqu'à quatre mille au-deſſus de Cologne. Alors on connut que ſon intention étoit de retourner à Tréves. On laiſſa donc ſes entrailles à ceux de Cologne; & ceux de Tréves emporterent ſon Corps en grande cérémonie. Il fut d'abord enterré auprès des Saints Euquaire & Valere dans l'Egliſe de S. Jean l'Evangéliſte, & enſuite dans une Chapelle dédiée ſous ſon nom, au côté ſeptentrionnal de l'Egliſe de l'Abbaye de S. Mathias. L'Egliſe célebre ſa mémoire
An de J. C. 314. le 14e. de Septembre, & ſa Tranſlation le 23. Octobre. S. Auſpice lui ſuccéda. Je ne ramaſſe pas ici ce que quelques Auteurs ont écrit, que S. Materne étoit le fils de la Veuve de Naïm, réſuſcité par J. C. & qui fut enſuite un des ſoixante & dix Diſciples; ni ce que d'autres ont avancé, qu'il étoit fils d'un Comte de Padouë, & Lombard d'origine: ces faits étant inconnus à toute l'antiquité, ne méritent aucune créance.

Son Epiſcopat dans les Egliſes de Cologne, de Tongres & de Tréves, & ſes miſſions à Straſbourg, à Spire & à Vorms, méritent une attention particuliere, parce que ces circonſtances peuvent nous conduire à fixer l'époque de ſon Epiſcopat, & à débrouiller ce qui embarraſſe le plus dans l'Hiſtoire de ſa vie; car quelque prévenus que nous ſoyons pour l'antiquité de ces fameuſes Egliſes, nous avons peine à nous perſuader qu'elles ſoient fondées du tems même de l'Apôtre S. Pierre, puiſque ſelon Sulpice Severe (*e*), la Religion Chrétienne n'a paru qu'aſſez tard dans les Gaules, & qu'on n'y a vû des Martyrs que ſous l'Empire de Marc Aurele: *Tunc primùm intra Gallias Martyria viſa.* Mais il eſt vrai auſſi, ſelon Tertullien (*f*), que de ſon tems, c'eſt-à-dire, tout au commencement du troiſiéme ſiécle, on voyoit la Religion Chrétienne établie dans les diverſes Nations des Gaules. S. Irenée aſſembla quelques Conciles dans les Gaules, & il reconnoît qu'il y avoit alors des Egliſes Chrétiennes dans la Germanie & parmi les Celtes (*g*). Ce Saint vivoit ſur la fin du ſecond ſiécle, & eſt mort au commencement du troiſiéme. Saint Germain Evêque de Paris, & ſept autres Evêques de France, écrivoient à ſainte Radegonde au milieu du ſixiéme ſiécle (*h*), que la Foy avoit été plantée dans les Gaules dès le commencement de la Religion Chrétienne; mais qu'elle n'y avoit fait que peu de progrès juſqu'au tems de ſaint Martin. Or comme la ville de Tréves tenoit un très haut rang dans la Gaule Belgique, on peut très raiſonnablement préſumer que la Religion Chrétienne y fut plantée de bonne heure.

De plus il n'eſt pas extraordinaire dans les commencemens du Chriſtianiſme, de voir de ſaints Evêques & de ſaints Miſſionnaires, à l'imitation des Apôtres, parcourir diverſes Provinces, & fonder différentes Egliſes. Ainſi rien ne nous empêche de croire que S. Materne n'ait prêché à Straſbourg, à Spire, à Vorms, à Cologne, à Tongres & à Tréves, & qu'il ne puiſſe être légitimement conſidéré comme le premier Apôtre de ces fameuſes Egliſes; & comme il a principalement réſidé à Cologne & à Tréves, & que ſon Corps repoſe dans cette derniere Egliſe, ſon culte & ſa mémoire s'y ſont principalement conſervés. Tout cela n'a rien que de très probable.

Mais que S. Materne Evêque de Cologne, qui fut donné par l'Empereur Conſtantin pour Juge aux Donatiſtes, & qui enſuite aſſiſta aux Conciles de Rome en 313. & d'Arles en 314. ſoit le même que S. Materne qu'on prétend avoir été envoyé par l'Apôtre S. Pierre pour fonder les Egliſes de la Gaule Belgique, c'eſt ce qui eſt abſolument incompatible. D'ailleurs on ſçait certainement, & par des preuves autentiques, que S. Agrece étoit Evêque de Tréves en 314. dans le même tems que S. Materne l'étoit de Cologne. S. Materne n'étoit donc pas Evêque de ces deux Egliſes dans ce même tems. Agrece, ou Agrice, aſſiſta en 314. au Concile d'Arles avec S. Materne, & eut pour ſucceſſeur S. Maximin vers l'an 346. S. Materne n'a donc pas ſuccédé à Agrece dans le Siége de Tréves. Dirons-nous qu'il l'a précédé? C'eſt ce qu'on peut dire de plus vraiſemblable. Mais que ferons-nous des vingt-deux Evêques de Tréves, que l'on met entre S. Materne & Agrece, & dont pluſieurs ſont reconnus pour Saints? On peut dire que comme on les a placés ſans preuves dans ces Liſtes pour les groſſir, & pour faire remonter l'antiquité de cette Egliſe le plus haut qu'on a pû, on peut ſans ſcrupule les en ôter, pour n'y laiſſer que ceux dont on a des Actes & des Mémoires certains & autentiques. Il eſt à re-

(*e*) *Sulpic. Severus, l. 2. Hiſt. Eccleſiaſtica.* Scribis trans Alpes Dei Religione ſuſceptâ.

(*f*) *Tertull. contra Judæos, anno 200. c. 7. p. 164.* Galliarum diverſæ Nationes, & Britannorum inacceſſa Romanis loca, Chriſto verò ſubdita.

(*g*) *Irenæus, l. 1. c. 3.*

(*h*) *Apud Gregor. Turon. Hiſt. Franc. l. 9. c. 39.*

marquer qu'on donne à peu près les mêmes Evêques à Tongres & à Treves ; ce qui fait juger au P. Boucher, que ces deux Egliſes, de même que celle de Cologne, étoient gouvernées au commencement par un même Evêque : ainſi on aura pû prendre les Liſtes des Evêques d'un de ces Evêchés, ſur celles de l'autre, enſuite les confondre enſemble ſans entrer dans un plus grand examen (*i*).

L'Hiſtoire de Tréves imprimée dans le Spicilége, tom. 12. p. 199. donne pour ſucceſſeurs à S. Materne, Felix, Manſuet, Clement, Moyſe, Martin, Anaſtaſe, André, Ruſtique, Auteur, Maurice, Fortunat, Caſſien, Marc, Avite, Marcel, Metropolus, Severin, Florentius, Martin, Maximin, Valentin. L'Auteur de cette Hiſtoire remarque que les huit derniers ont auſſi gouverné l'Egliſe de Tongres, qui a dans la ſuite été tranſportée à Maeſtrich, puis à Liége : mais un ancien Manuſcrit de ſaint Mathias, que nous avons vû dans cette Abbaye, ne parle pas de ces vingt-un Evêques ſucceſſeurs de Materne ; & l'Auteur de *Geſta Trevirorum*, qui écrivoit au commencement du douziéme ſiécle (*k*), dit expreſſément que S. Agrece eſt le quatriéme des Evêques de Tréves, dont le nom ſoit connu. L'on n'avoit donc pas encore inventé en ce ſiécle-là les noms des vingt Evêques que l'on donne pour ſucceſſeurs à S. Materne, & qui ont précédé S. Agrece.

On peut auſſi remarquer que du nombre de ces Evêques, S. Manſuet eſt apparemment celui que la ville de Toul reconnoit pour ſon premier Apôtre ; Marcel, le premier Evêque de Châlons ſur Saône. On connoit auſſi Felix & Fortunat, envoyés par S. Irenée pour prêcher à Valence en Dauphiné ; & que les SS. Clement, Felix & Auteur ſont ceux que l'Egliſe de Metz révére comme ſes Evêques. Enfin l'Hiſtorien imprimé dans le Spicilege, ajoûte que l'on ne ſçait rien de la vie ni des actions de ces vingt-un Evêques, qui ont gouverné l'Egliſe de Tréves pendant des tems de troubles & de perſécutions, cachés dans des ſolitudes & des cavernes, ſans oſer ſe montrer au monde. Il dit auſſi que la ville de Tréves retomba dans l'infidélité & l'idolâtrie après la mort de ſes trois premiers Apôtres, Euquaire, Valere & Materne. Mais il y a apparence qu'il ne fait cet aveu, que parce qu'il n'a pû trouver une ſuite bien liée des Evêques de Tréves, en ſuppoſant que ces trois premiers y avoient été envoyés immédiatement par l'Apôtre S. Pierre : au lieu qu'en fixant l'Epiſcopat de S. Materne à Cologne en 315. & celui d'Agrece à Tréves en 314. il ſera aiſé, en donnant à Euquaire vingt ans d'Epiſcopat à Tréves, autant à Valere, & autant à Materne, de remonter juſqu'au milieu du troiſiéme ſiécle, & à l'an 254. qui peut être la vraye époque du Chriſtianiſme à Tréves.

Les Peres Bollandiſtes au vingtiéme jour d'Août, à l'occaſion de S. Auteur Archevêque de Tréves, ont cenſuré ce que je viens de dire des vingt Archevêques de Tréves, que je ſoupçonne d'avoir été ajoûtés dans le Catalogue des premiers Prélats qui ont gouverné cette Egliſe. Je ne me plains point de leur cenſure, & j'aurois été ravi de trouver dans leur Ouvrage des preuves ſolides, qui m'engageaſſent à retracter ce que j'ai avancé. Le Public ſçavant & équitable jugera de notre différend. J'ajoûterai ſeulement ici, que j'ai vû dans l'Abbaye de Sainte Marie-aux-Martyrs, aſſez près de la ville de Tréves, l'Autel portatif de S. Villibrode, qui eſt un petit coffre de chêne, long d'environ deux pieds, haut & large d'environ dix pouces, revêtu de lames d'argent, repréſentant Notre-Seigneur, la ſainte Vierge & quelques autres Saints, dont les Reliques étoient enfermées dans cet Autel. La pierre de cet Autel eſt un jaſpe de deux bons pouces de long, & d'un bon pouce de large, autour duquel on lit : *HOC ALTARE BEATUS VILLIBRORDUS IN HONORE DOMINI SALVATORIS CONSECRAVIT, SUPRA QUOD IN ITINERE MISSARUM OBLATIONES DEO OFFERRE CONSUEVIT ; IN QUO CONTINETUR DE LIGNO CRUCIS CHRISTI, ET DE SUDARIO CAPITIS ILLIUS.*

Cette Inſcripſion eſt ſans doute poſtérieure au tems de S. Villibrode ; mais dans les Cartouches où ſont repréſentées quelques figures de J. C. de la Vierge & des Saints, on lit le nom de pluſieurs Archevêques de Tréves. C'étoient, à mon ſens, les Diptyques qui contenoient les noms des Saints que S. Villibrode récitoit à la Meſſe. Je n'y lis pas ceux que je tiens pour interpolés dans le Catalogue ordinaire.

S. Alpitius.	*S. Modowald.*
S. Felicis.	*S. Nicolaus.*
S. Baſinus.	*S. Martinus.*
S. Marus.	*S. Acritius.*
S. Severinus.	*S. Maximinus.*
S. Nicetius.	*S. Paulinus.*
S. Bonoſius.	*S. Felix.*
S. Legont.	*S. Alexander.*
S. Vincentius.	*S. Felix.*

S. Villibrode a vécu au 8e. ſiécle, & eſt mort en 739. dans ſon Abbaye d'Epternach au Diocéſe de Tréves ; les noms des Saints Evêques dont il faiſoit mémoire, étoient Archevêques de la même Egliſe. Ils ne ſont pas ici placés ſelon leur ordre chronologique. *Alpitius* eſt apparemment le même que *S. Auſ-*

(*i*) Voyez M. de Tillemont, Hiſt. Eccl. t. 4. art. 23. pp. 499. 500. *Boland. 19 Januar. pp.* 917. §. 3. 918. Et Launoy, *de Septem Sever. Sanctis, &c.* Baillet, Vie de S. Materne, 14. Septembre, & 19. Juillet.

(*k*) Voyez les Preuves.

pice, que l'on met immédiatement après S. Materne. Nous ne connoiſſons pas de *Nicolas* Archevêque de Tréves ; & on donne ici le titre de Saints à des Prélats qui ne ſont pas qualifiés tels dans les Catalogues de l'Egliſe de Tréves. Il eſt remarquable que les Saints *Felix & Baſin*, qui ſont après Alpitius les premiers de la Liſte de S. Villibrode, ſont ceux qui ſont les plus voiſins de ſon tems ; Felix, ou Felicius, étant mort vers l'an 640. & Baſin ayant abdiqué vers l'an 696. Les Saints *Martin & Nicolas* n'étoient pas du nombre des Evêques de Tréves ; mais du choix de la dévotion de S. Villibrode.

De tout ce que nous venons de dire, il eſt aiſé de conclure que le Chriſtianiſme n'eſt pas auſſi ancien dans la ville & dans le Diocéſe de Tréves, qu'on l'a prétendu juſqu'ici ; que les SS. Euquaire, Valere & Materne en ſont les premiers Apôtres : que ſelon toute apparence, ils y ont été envoyés par le S. Siége, puiſque la tradition conſtante du Pays eſt, que ces Saints ſont venus de Rome, & que le Pape Innocent I. (*l*) avance comme une choſe certaine, que perſonne n'a établi des Egliſes dans les Gaules, non plus que dans l'Eſpagne & dans l'Afrique, ſinon ceux que S. Pierre, & ſes Succeſſeurs, ont ordonnés Evêques : Qu'il n'y a nul inconvénient à dire, que S. Materne, après avoir gouverné quelque tems l'Egliſe de Tréves, l'a quittée, pour ſe borner au gouvernement de celles de Tongres & de Cologne, & l'a laiſſée à S. Agrece quatriéme Evêque de Tréves : Que les circonſtances de la Miſſion de ces trois ſaints Perſonnages ſont très apocryphes, de même que la réſurrection de S. Materne : Que les vingt-un Evêques que les Catalogues de l'Egliſe de Tréves placent entre S. Materne & S. Agrece, ne méritent aucune créance ; non plus que ce qu'ils avancent du retour des habitans de Tréves au Paganiſme ; étant indubitable, que depuis les SS. Euquaire, Valere, Materne, Agrece & Maximin, cette Egliſe a toujours conſtamment perſévéré dans la Foi Chrétienne, Catholique, Apoſtolique & Romaine, ſans qu'on puiſſe montrer aucun intervalle d'apoſtaſie ou d'infidélité.

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES ARCHEVESQUES DE TREVES.

SAint Euquaire, gouverne vingt-trois ans, mort le 8. Decembre.

S. Valere, quinze ans, mort le 29. Janvier.

S. Materne, quarante ans, mort le 17. Septembre.

S. Auſpice, le 8. Juillet.

S. Celſe, le 23. Fevrier.

S. Felix.

S. Manſuet.

S. Clement.

Moyſe.

S. Martin I. Martyr, 19. Juillet. *V. Bolland. 19. Jul. p. 582.*

Anaſtaſe.

André.

Ruſtique.

S. Auteur I. 20. Août. Ses Reliques repoſent à Paderborn.

Maurice.

Fortunat.

Caſſien.

S. Marc.

S. Navite, 7. Juillet.

S. Marcel Evêque & Mart. 4. Septembre.

S. Metropole Evêque & Mart. 8. Octobre.

S. Severin Evêque & Martyr, 24. Octobre.

S. Florence, ou Florentin, Evêque & Martyr, 17. Octobre.

S. Martin II. 21. Juin.

S. Maximin I. Evêque & Martyr, 20. Juin.

S. Valentin Evêque & Martyr, le ſeize Juillet.

Tel eſt le Catalogue des premiers Evêques de Tréves, ſuivant Harigere & l'Hiſtoire du Pere Brouver, & les Monumens modernes de cette Egliſe : mais à l'exception des trois premiers, l'Epiſcopat des autres eſt fort douteux.

S. Agritius, ou Agréce, aſſiſta en 314. au Concile d'Arles. Il eſt honoré le 13. Janvier.

S. Maximin fut élû vers l'an 330. Il reçut S. Athanaſe en 336. Il aſſiſta au Concile de Cologne en 346. mort en 347.

S. Paulin, en 347. honoré le 31. Août.

S. Bonoſe, le 14. Février.

S. Briton, Britannus, ou Veteran, vivoit en 374. mort en 386. honoré le 5. May.

S. Felix vivoit en 386. mort en 400.

Maurice II. depuis 400. juſqu'en 407.

S. Leonce, ou Legonce, honoré le 19. Février.

S. Auteur II.

S. Severe, Diſciple de S. Loup de Troyes, floriſſoit en 447. mort en 455. honoré le 15. Octobre.

S. Cyrille, honoré le 19. May.

Hymere, ou Jamrique.

Jamblique rappellé dans la Lettre de Sidoine à S. Auſpice Evêque de Toul, vivoit vers l'an 470.

Evemere, ou Emere, ou Evermere.

S. Marc, le 26. Janvier.

Voluſien vivoit en 469.

S. Milet, honoré le 29. Septembre.

(*l*) *Innocent. I. tom. 2. Concil. p. 1245.* D

S. Modeſte, mort en 486. honoré le 24. Février. Ses Reliques repoſent à S. Matthias.

Maximien, mort en 498.

Fibicius, ou Vibicius, ſous Thierry Roy d'Auſtraſie.

S. Aprunculus, mort en 527. honoré le 22. Avril.

S. Nicetius, mort vers l'an 569. honoré le premier Octobre.

S. Magnerique, mort vers l'an 597. honoré le 25. Août.

Gunderic.

Severin.

Sebaudus, mort vers l'an 622.

Modoalde vivoit ſous Dagobert II. mort vers l'an 636.

Felicius, ſous Sigebert III. mort vers l'an 640.

Ruſtique, mort vers l'an 649.

Numerien, mort vers l'an 664.

S. Hidulphe, ou Hildulphe, ou Clidulphe, depuis 665. juſques vers l'an 671. qu'il abdiqua, & ſe retira dans la Vôge, où il bâtit l'Abbaye de Moyen-montier; il y mourut vers l'an 707. honoré le 11. Juillet.

S. Baſin abdiqua vers l'an 696. & ſe retira à Metloc; il vivoit encore en 704. & a ſouſcrit en cette année à quelques Titres d'Epternach. *Martenne præfat. in tom. 1. ampliſſ. collect. p. xxxj.*

S. Ludvin ſuccéde à ſaint Baſin vers l'an 698. mort vers l'an 712.

Quelques-uns croyent que S. Clodulphe, ou Cloû Evêque de Metz, fils de S. Arnoû, gouverna l'Egliſe de Tréves pendant quelque tems, vers l'an 712. & 713. *Hiſt. Trev. c. 38.* Voyez nos Preuves. Mais ſous le nom de *Clodulphus*, il faut entendre S. Hidulphe Fondateur de Moyen-montier.

Milon, depuis 713. juſqu'en 753.

Veomade, depuis 753. juſqu'en 776.

Ricbode, depuis 776. juſqu'en 804.

Vazzon, depuis 804. juſqu'en 810.

Amalhere, ou Amalaire, depuis 810. juſqu'en 814.

Hetti, ou Hetto, abdiqua vers l'an 838. & ſe retira à Epternach, dont il fut fait Abbé. (*Chronic. Epternac.*)

Theganus, ou Thegambert, Chorevêque en 844.

Theutgaude en 860. mort vers l'an 868. ou 869.

Bertholphe, depuis 869. juſqu'en 883.

Ratbode, depuis 884. juſqu'en 918. aſſiſta au Concile de Mayence en 888.

Ruotger, ou Roger, depuis 918. juſqu'en 930.

Robert, depuis 930. juſqu'en 956.

Henry, depuis 956. juſqu'en 964.

S. Volfang fut Adminiſtrateur en 965. pendant la vacance du Siége.

Thierry, depuis 966. juſqu'en 977.

En 991. Leon Evêque de Trêves fut envoyé par le Pape Jean XV. en Angleterre, tom. 3. Annal. Bened. p. 92. B.

Egbert, depuis 978. juſqu'en 993.

Adalberon Prévôt de S. Paulin, Intrus dans la Chaire Archiepiſcopale, en 994.

Ludolphe, ou Landolphe, depuis 994. juſqu'en 1008.

Megingaude, depuis 1008. juſqu'en 1016.

Poppon, depuis 1016. juſqu'en 1047. autrement Bobo, t. 9. Concil. p. 816.

Eberard, ou Gerard, depuis 1047. juſqu'en 1067.

S. Conrade Evêque & Martyr, en 1067.

Adon, ou Udon, depuis 1067. juſqu'en 1078.

Egelbert, ou Gilbert, depuis 1078. juſqu'en 1103. ou Engelbert, an 1085. tom. 10. Concil. 1832. A.

Fulbert, an. 1093. tom. Theſaur. Anecd. p. 262. D.

Brunon, depuis 1103. juſqu'en 1124.

Godefroy, depuis 1124. juſqu'en 1127.

Meginere, depuis 1127. juſqu'en 1130.

Brunon & Gebehard, choiſis, 1130. 1131.

Alberon, ou Adalberon, depuis 1132. juſqu'en 1152.

Godefroy, choiſi par une partie du Chapitre.

Jean Archevêque, ſous le Pontificat du Pape Eugene III. (Titre de l'Abb. d'Horréen.)

Hilin, depuis 1152. juſqu'en 1169.

Arnolde, depuis 1170. juſqu'en 1183.

Rudolphe & Folmare ſe conteſtent l'Archevêché pendant ſept ans.

Jean, depuis 1188. juſqu'en 1212.

Henry Evêque d'Ozelle, Suffragant en 1241.

Thierry, depuis 1212. juſqu'en 1242.

Arnolde, depuis 1242. juſqu'en 1259.

Arnoû de Sleide, & Henry de Boland Elus, conteſtent, 1259. 1260.

Henry de Finſtingue, depuis 1261. juſqu'en 1286.

Jean Abbé de Saint-Martin de Trêves, Suffragant en 1286.

Bernard de Caſtineto, ou de Châtenoy, Adminiſtrateur.

Thierry Archevêque en 1278. (Titre de l'Abbaye d'Horréen.)

Bermond, ou Boëmond I. depuis 1287. juſqu'en 1299.

Diether, depuis 1300. juſqu'en 1307.

Baudouin, depuis 1308. juſqu'en 1354.

Hartungus Evêque de Mecrez, Suffragant. Daniel Evêque de Moc, Suffragant.

Boëmond II. depuis 1354. juſqu'en 1363.

En 1366. *Boëmundus Epiſcopus, olim Archiepiſcopus Trevirenſis.* (Titre de l'Abbaye d'Horréen.)

Cunon de Falkeſtein, depuis 1363. juſqu'en 1388.

Nicolas d'Arlon Carme, Adminiſtrateur ou Suffragant.

Matthias

Matthias Abbé de Luxembourg, Suffragant, Evêque d'Azot.

Vernier, depuis 1388. juſqu'en 1418.

Conrade, Suffragant de l'Evêque Conrade.

Othon de Zingenheim, depuis 1419. juſqu'en 1429.

Udalric Comte de Manderſcheit, & Jacques de Sierk ſe conteſtent l'Archevêché.

Raban d'Helbinſtad, depuis 1431. juſqu'en 1439.

Jean de Mont, Suffragant, depuis 1419. juſqu'en 1442.

Jacques de Sierk, depuis 1439. juſqu'en 1456. Il fut fait Coadjuteur de l'Evêque de Metz en 1455. Son cœur fut apporté à Metz, & enterré près de l'Aigle où l'on chante l'Evangile.

Henry Kalyſen, Suffragant, mort en 1465.

Jean Marquis de Bade, depuis 1456. juſqu'en 1503.

Jean Helmond, Suffragant des Evêques Jacques II. & Richard.

Jacques de Bade, depuis 1503. juſqu'en 1511.

Richard de Greiffen-claë, depuis 1511. juſqu'en 1531.

Nicolas Schinen, Suffragant de cinq Evêques.

Jean de Metzenhaus, depuis 1531. juſqu'en 1540.

Jean-Louis de Hagen, depuis 1540. juſqu'en 1547.

George de Pernebourg Evêque d'Azot, Suffragant de Jean IV.

Jean d'Iſſembourg, depuis 1547. juſqu'en 1556.

Nicolas, Suffragant de Jean V.

Jean de Leyen, ou de la Pierre, depuis 1556. juſqu'en 1567.

George de Pirnebourg, Suffragant de Jean VI. mort en 1577.

Jacques d'Elz, depuis 1567. juſqu'en 1581.

Pierre Benfeld, Suffragant de Jacques III. mort en 1599.

Jean de Schoenemberg, depuis 1582. juſqu'en 1599.

Lothaire de Metternich, depuis 1600. juſqu'en 1623.

George Helfeſtein, Suffragant de l'Evêque Lothaire.

Philippe-Chriſtophe de Soteren, depuis 1624. juſqu'en 1652.

Othon de Senheim, Suffragant de Philippe, mort en 1662.

Charles-Gaſpar de la Pierre, élû Coadjuteur en 1650. Electeur, le 12. Mars 1652. mort le premier Juin 1676.

Jean Enenius, Suffragant de Trèves vers l'an 1663. Brouver. Propataſc. t. 3. p. 5.

Jean-Hugues d'Orbeſch, élû Coadjuteur, 1672. Electeur en 1676. le 23. Juillet, mort le 6. de Janvier 1711. Il étoit auſſi Evêque de Spire.

Charles-Joſeph de Lorraine, fils du Duc Charles V. & frere de S. A. R. LEOPOLD I. élû Coadjuteur le 24. de Septembre 1710. Electeur en 1711. mort à Vienne le 4. Décembre 1715.

François-Louis, Prince de Neubourg lui a ſuccédé en 1716.

Jean-François de Scomborn, élû en 1729. Archevêque regnant.

Les derniers Suffragans de Trèves depuis l'an 1770. ſont :

Jean Hollet, Evêque d'Azot.

Jean-Henry Anethan, Evêque d'Hiéropolis.

Jean-Pierre Verhoſt, Evêque d'Arbe.

Jacques-Matthias d'Eis, Evêque de Boſme.

Lothaire-Frideric de Nalbac, Evêque d'Emmaüs.

SUR LES PREMIERS EVESQUES de l'Egliſe de Metz.

ON ne peut pas révoquer en doute, que le premier Evêque de Metz n'ait été S. Clement; toute la Tradition de cette Egliſe, tous ſes Hiſtoriens, tous ſes Monumens dépoſent en faveur de cette vérité. On ne doit pas faire difficulté non plus de reconnoître qu'il fut envoyé de Rome; qu'il détruiſit l'infidélité, figurée par le Dragon qu'on dit qu'il précipita dans la Riviere de Seille; qu'il bâtit quelques Egliſes au dedans & au dehors de Metz; qu'il mourut le IX. des Calendes de Décembre, & qu'il fut enterré dans une Egliſe qu'il avoit fait bâtir, & qui porta long-tems le nom de S. Felix.

Mais que S. Clement ait été Patrice & Conſul; qu'il ait été envoyé directement & immédiatement à Metz par S. Pierre; qu'il ait dédié une Egliſe à cet Apôtre encore vivant; qu'il ait mis ſon Etole au col d'un ſerpent d'une grandeur démeſurée, qu'il l'ait ainſi traîné à la riviere, avec une infinité d'autres ſerpens; qu'il ait fait ce grand nombre de miracles qu'on lui attribuë, c'eſt ce qu'on peut ne pas croire, ſans manquer au reſpect qui eſt dû aux bonnes & vrayes Traditions du Pays, & de l'Egliſe de Metz.

Pour découvrir, autant qu'il eſt poſſible dans ces occaſions, la ſource des fauſſes circonſtances, que l'on a mêlées aux véritables Hiſtoires, il faut recourir le plus haut qu'il ſe

peut, aux ſources & aux premiers Hiſtoriens. Ceux-ci d'ordinaire ſont d'autant plus courts & plus-ſimples, qu'ils approchent de l'origine des Egliſes. Les Ecrivains qui ſont venus depuis, n'ont fait d'ordinaire qu'embellir, qu'amplifier, & que charger l'ancien récit de nouveaux faits, de nouveaux miracles, ou de nouvelles circonſtances incertaines & ſans fondement.

C'eſt ce que nous avons expérimenté dans l'examen que nous avons fait de l'Hiſtoire de S. Clement premier Apôtre de Metz. Nous avons trouvé deux Manuſcrits de ſa Vie, anciens d'environ ſept à huit cens ans; le premier ſe conſerve à S. Arnoû (*a*), & comprend la Vie de S. Clement, comme elle eſt ſortie de la main de Paul Diacre, Sécrétaire de Charlemagne; la ſeconde eſt dans l'Abbaye de S. Symphorien, beaucoup plus ample & plus circonſtanciée que celle du premier Manuſcrit: mais j'y remarque peu de circonſtances conſidérables. Il y en a une qui mérite d'être relevée. Il dit que S. Clement accorda aux Fidéles qui auroient promis le voyage de Rome, & qui ne pourroient s'acquitter de leur pélerinage, de pouvoir ſatisfaire à leur vœu, en viſitant deux fois la ſemaine, le Mercredy & le Vendredy, l'Egliſe de S. Pierre, bâtie dans l'Amphithéâtre de Metz.

Nous avons auſſi vû dans l'Abbaye de S. Vincent de Metz, & en d'autres endroits, une Vie manuſcrite de S. Clement, dont l'Auteur, qui eſt fort moderne, a beaucoup ajoûté à ce que Paul Diacre & les autres en avoient dit. Il raconte (*b*), que S. Clement ayant été envoyé dans les Gaules, avec Celeſte & Felix, l'un Diacre & l'autre Soûdiacre, s'arrêta d'abord à Gorze (*c*), qui étoit alors un lieu déſert; y bâtit une Egliſe en l'honneur de ſaint Pierre, & s'y fit une eſpéce d'hermitage, au lieu où l'on bâtit depuis la fameuſe Abbaye de Gorze: qu'un Cerf pourſuivi par les Chaſſeurs, ſe retira auprès du Saint, & ne put être forcé par les chiens. Le Roy de Metz informé de cette merveille, ſe rendit à Gorze, fut témoin du prodige, & invita Clement à venir à Metz. Clement vint dans la ville, convertit pluſieurs perſonnes; traîna dans la Seille un grand ſerpent, qui étoit dans l'Amphithéâtre, lui ayant mis ſon Etole au col. La plûpart des Bourgeois ſe convertirent; mais le Roy demeura dans ſon infidélité.

S. Clement benit alors une Egliſe près de Chiévremont, en l'honneur de S. Pierre, & lui donna le nom de *Saint-Pierre le Vieil.* Elle fut pendant cinquante ans la Mere-Egliſe de Metz. Il en bâtit après cela une ſeconde, ſous l'invocation de S. Etienne, laquelle a été depuis la Cathédrale de Metz. Quelque tems après, la fille du Roy étant morte, Clement la reſuſcita; & ce miracle fut ſuivi de la converſion du Prince & de toute ſa famille. Après cela Clement bâtit une troiſiéme Egliſe, ſous le nom de S. Jean-Baptiſte, hors les murs de Metz. Puis il reſuſcita tous les morts qui ſe trouverent dans la Ville, & qui n'étoient pas encore enterrés. Enfin il bâtit hors des murs de Metz, l'Egliſe où il choiſit ſa ſépulture, & qui dans la ſuite fut dédiée ſous ſon invocation. L'Auteur ajoûte, qu'il obtint de Dieu un Catalogue de tous les Evêques de Metz ſes ſucceſſeurs, écrit en or, en argent, en cuivre & en plomb, le prix du métal marquant le mérite futur des ſujets. Il mourut après 25. ans quatre mois d'Epiſcopat.

On lit dans un ancien Pontifical de l'Egliſe de Metz (*d*), & dans un Canon de la Meſſe écrit en lettres d'or, ces Vers compoſés du tems de Charlemagne:

Cùm Petrus æterni Dux ſummus Romula Regis
Quæ Caput orbis erat, ad mœnia finibus; omni
Schemate virtutum plenus, veniſſet Eois;
Electos quinque viros ſumptis cæleſtibus armis
Qui caperent arces ad vitæ gaudia mittit.
E quorum numero Clemens vocitatus, ut ille
Qui Romæ Petro ſucceſſerat, intulit urbi
Huic, quam olim Mettis dixêre Coloni,
Egregius Præſul divinâ voce ſalutem,
Primuſque hic Domini dignè fundavit ovile.

Heriger, Abbé de Lobe, qui vivoit ſur la fin du dixiéme ſiécle, & qui a écrit la Vie de S. Urſmare, parle auſſi de la Miſſion de ſaint Clement à Metz:

Clara Dionyſio tum Gallia Pariſienſi
Credula divini ſuſcepit ſemina verbi,
Et Clemens Mediomatricum miſſus ad urbem,
Edocet in ſolum vicinos credere Chriſtum.

Dans la Vie de S. Clement, que j'ai vûë à S. Symphorien, on lit à la fin une Epitaphe, qu'on dit avoir été vûë par le Princier Vigere, & par l'Abbé Fingenius, lorſqu'ils ouvrirent le tombeau de S. Clement:

Sancti Clementis Epitaphium, quod ſic habetur ad caput ejus, marmore ſculptum. Flavius Clemens Conſul Romanorum, Apoſtolus & Epiſcopus Mediomatricorum, hoc Vigericus Primi-

(*a*) Biblioth. de S. Arnoû, n. 23. c'eſt le même que celui qui eſt dans les Imprimés. Voyez nos Preuves.

(*b*) Hiſt. mſ. de S. Clement, communiquée par M. Nicolas, Procureur Général Fiſcal à Vic. Chronique de Metz en Vers, des Breviaires anciens de 400. ans, dit M. Giſſé.

(*c*) On peut voir ſur cela nos Preuves, où il eſt dit que S. Clement étoit Senateur Romain, Oncle paternel de ſaint Clement Pape.

(*d*) Meuriſſe, l. 4. p. 685.

cerins, & Abbas Fingenius legerunt, dum ſcrinium ejus aperientes, ſacratiſſimum ejus Corpus incorruptum atque integerrimum repererunt.

Fingenius fut fait Abbé de l'Abbaye de Saint-Felix de Metz, nommée aujourd'hui de Saint-Clement, en 978. Je ne trouve point de Princier de Metz du nom de *Vigericus* en ce tems-là.

Le Pape Leon IX. dans ſa Bulle de l'an 1049. dont l'original eſt à S. Arnoû, parle de S. Clement, dont le Corps étoit enterré dans l'Abbaye de S. Felix : *Praterea Eccleſiam imò Abbatiolam S. Felicis ipſi loco adjacentem, ubi primus ejuſdem Mettenſis Eccleſiæ Paſtor beatus Clemens corpore quieſcit, &c.*

Thierry Evêque de Metz, qui mourut en 1047. avoit eû deſſein de faire la tranſlation du Corps de S. Clement : mais Dieu ne permit pas qu'il le fiſt ; c'eſt ce que nous apprend l'Evêque Heriman, l'un de ſes ſucceſſeurs, qui fit cette tranſlation en 1090. (*e*) : *Antiſtes egregius (Clemens) multis multorum viſionibus & revelationibus ſe nobis innotuit, & ut à loco quo à bonæ memoriæ Domino Deoderico anteceſſore noſtro, quondam ad Sedem propriam illum transferre conanti, ſed Dei virtute prohibente, non valenti, &c.*

Voilà tout ce que nous trouvons de plus ancien touchant la Vie de S. Clement. Son culte, avant l'Evêque Heriman, n'étoit pas connu dans Metz ; l'Egliſe où il avoit été enterré, ne portoit pas ſon nom. L'Auteur de la Vie de S. Clement, que j'ai luë à Saint-Symphorien, & qui eſt poſtérieur au tems de Paul Diacre, dit que de ſon tems, quelques-uns doutoient de la ſainteté de ce Saint, parce qu'il ne faiſoit point de miracles : mais qu'il fut révélé à une perſonne, que les Actes de S. Clement ayant été perdus durant les incurſions des Barbares, il étoit impoſſible de ſçavoir ni les particularités de ſa Vie, ni ſes miracles. L'Auteur ajoûte que le Saint n'a pas laiſſé d'en faire quelques-uns de ſon tems, & il les raconte.

Les Martyrologes d'Uſuard, d'Adon, & autres du neuviéme ſiécle, ne parlent pas de S. Clement. Le Romain n'en dit rien encore aujourd'hui, non plus que celui de M. Châtelain, qui n'ômet aucun Saint connu. M. de Tillemont a avancé que les anciens Cérémoniaux & Miſſels manuſcrits de Metz, ne font aucune mention de S. Clement premier Evêque de cette Egliſe, mais ſeulement de S. Clement Pape & Confeſſeur : car c'eſt ainſi que portent ces Manuſcrits, au lieu de le qualifier Pape & Martyr ; & qu'on ne liſoit pas même le nom de S. Clement dans les Litanies du Diocéſe ; il a été trompé par ceux qui lui ont donné des Mémoires. Son nom ſe lit dans un ancien Pontifical, qui ſe conſerve dans le tréſor de la Cathédrale. Ce Pontifical a environ huit cens ans, & eſt poſtérieur à l'Evêque Heriman. De plus, dans l'ancien Cérémonial ; qui eſt de l'an 805. on voit qu'on portoit ſes Reliques à la Proceſſion de S. Marc ; & que le jour de ſa Fête, qui eſt le 2. de May, eſt Fête double, & à neuf Leçons ; c'eſt ce que dit M. Giſſé, ſçavant Chanoine de la Cathédrale de Metz.

Si l'on examine de près les Vies de ſaint Clement Evêque de Metz, on remarquera aiſément, que la plûpart des circonſtances qui y ſont de la peine, ont été ajoûtées depuis Paul Diacre. Cet Ecrivain commence ainſi : *Incipit Vita S. Clementis Epiſcopi & Confeſſoris Metenſis Eccleſiæ, quod eſt ix. Calend. Decemb.*

Il ne dit pas que S. Clement ait été ſurnommé *Flavius*, ni qu'il ait été Conſul, & Oncle du Pape & Martyr S. Clement. Il dit qu'il fut envoyé à Metz par S. Pierre, avec S. Celeſte & S. Felix, & quelques autres Docteurs : mais les Auteurs qui ſont venus depuis, ont ajoûté, qu'il avoit été envoyé par S. Pierre, avec *Fronton* Evêque de Périgueux, *Sine*, ou *Sinice* de Reims, *Memmin* de Châlons-ſur-Marne, *Manſuet* de Toul, *Eucaire*, *Valere* & *Materne* de Tréves. Ils ont ajoûté à cela beaucoup d'autres circonſtances fabuleuſes. Paul Diacre, comme venu d'Italie, a dit que S. Pierre avoit auſſi envoyé *Apollinaire* à Ravenne, *Leucius* à Brindes, & *Anatole* à Milan : mais il ne nomme aucun Evêque envoyé en Gaule. Les Vers écrits du tems de Charlemagne ; la Bulle du Pape Leon IX. & les autres Auteurs du même tems, le nomment ſimplement *Clement*, & premier Evêque de Metz.

Paul Diacre raconte aſſez au long l'Hiſtoire du Serpent noyé dans la Seille par S. Clement. Je ne doute pas qu'il ne faille expliquer cette Hiſtoire d'une maniere allégorique, & que le Serpent ne déſigne l'idolâtrie & l'infidélité détruites par le ſaint Evêque. Il y a pluſieurs Egliſes Cathédrales où l'on raconte la même choſe, à quelques circonſtances près. On dépeint de même S. George tuant un Serpent, & la ſainte Vierge écraſant un Dragon, & ſainte Marguerite en priere près d'un Dragon qui menace de l'engloûtir. Tout cela eſt ſymbolique : mais les Peuples ont réaliſé ces figures ; & d'une peinture allégorique, ont compoſé une Hiſtoire. Paul Diacre déclare qu'il ne parle que ſur la relation, ou ſur la tradition des Anciens. Il ne cite aucun Ecrit plus ancien, dont il ait tiré ce qu'il avance.

Le reſte de ſon récit ne contient que le détail des Egliſes bâties par le Saint. 1°. Celle de

(*e*) *Idem*, pag. 378.

S. Pierre-aux-Arénes, bâtie dans l'Amphithéâtre. 2°. Celle de S. Jean-Baptiſte, deſtinée pour être le Baptiſtére des Fidéles, & où il y eut dans la ſuite une Communauté de Religieux. 3°. Celle où il fut enterré, à l'entrée de laquelle il y avoit une fontaine, & où fut bâtie l'Abbaye de S. Felix, qui prit dans la ſuite le nom de S. Clement. Tout cela n'a rien que de très probable, ſi l'on ſuppoſe que ce Saint eſt venu à Metz ſur la fin du deuxiéme ſiécle, ou au milieu du troiſiéme.

Mais dans la ſuppoſition qu'il ſoit arrivé à Metz vers l'an 47. de J. C. la choſe ſouffrira de très grandes difficultés : car outre les raiſons générales dont on a parlé ailleurs, & qui prouvent que la Religion Chrétienne n'a été introduite dans les Gaules qu'aſſez tard, eſt-il croyable qu'au premier ſiécle de l'Egliſe, on bâtît publiquement des Egliſes dans une ville comme Metz? qu'on y exerçât paiſiblement & publiquement la Religion de J. C. qu'on y vît une Egliſe au milieu de l'Amphitéâtre? que S. Clement conſacrât des Temples à S. Pierre encore vivant? qu'alors le Théâtre de Metz, cette ville ſi belle, ſi riche, ſi peuplée, ſi floriſſante, ait été déſert, abandonné, infecté par une infinité de ſerpens? Cela ne paroîtra certainement guéres poſſible à ceux qui ſçavent le goût des Romains pour ces ſortes de choſes, & leur inclination à les conſerver, & à les fréquenter. Il ne pouvoit pas être tombé de caducité, puiſque, ſelon ces Auteurs, il avoit été bâti par Auguſte, mort environ trente-trois ans auparavant.

Comme je me ſuis déclaré, que j'abandonnois tous les Auteurs qui ont écrit la Vie de S. Clement depuis Paul Diacre, je ne m'engage point à les réfuter; je ſuis même obligé d'abandonner ce dernier, dans ce qu'il dit que S. Clement a été envoyé à Metz immédiatement par S. Pierre : mais de ſçavoir en quel tems il eſt venu, c'eſt la difficulté. Nous n'avons aucun monument qui nous apprenne l'époque de ſa Miſſion, & nous avons contre nous la Tradition de cette Egliſe, Paul Diacre, & tous ceux qui ſont venus depuis, juſqu'à ces derniers ſiécles, que l'on a commencé à étudier l'Hiſtoire plus à fond, & à examiner les Monumens hiſtoriques, ſelon les régles de la plus ſévére Critique.

Paul Diacre nous a donné une ſuite des Evêques de Metz, depuis S. Clement juſqu'à Crodegrand : mais il ne marque ni le tems de leur Epiſcopat, ni celui de leur mort. Il ſe contente de marquer la durée de leur Epiſcopat; de même que les anciennes Tables de l'Evêché de Metz, leſquelles varient encore beaucoup entr'elles. Il finit ſon Ouvrage en s'adreſſant à Angelrame, qui vivoit alors, & dont il s'excuſe d'écrire la vie : *Hic jam, ſanctiſſime Angelramne, narrationis ſeriem veſtram beatitudinem locus expectat. Sed ego mea tenuitatis non immemor, attemptare minùs idoneè non audeo, quæ de veſtræ Vitæ curſu laudabili, majori ſtilo promenda ſunt.* Il met *Auctor* treiziéme Evêque de Metz, du tems d'Attila & de S. Servais de Tongres. Il dit qu'*Agiulphus* vingt-ſixiéme Evêque, étoit né d'une fille du Roy Clovis. S. Arnoû, dont il parle aſſez au long, nous eſt bien connu, & les autres de ſuite.

Le Catalogue imprimé à la fin de l'Hiſtoire de Meuriſſe (*f*), & écrit du tems de Charlemagne, & de l'Evêque Angelrame, ce Catalogue ne marque auſſi que le jour de la mort des Evêques, mais non pas l'année. Un autre Catalogue que j'ai tiré des Manuſcrits de ſaint Arnoû, & qui finit au tems d'Adalberon I. mort en 964. n'exprime non plus que le nombre des années de chaque Evêque, & le jour de leur mort; toutes leurs années réünies, font la ſomme de 837. ans. Quand on ajoûteroit à cette ſomme celle de quarante-ſept, qui eſt l'année de la venuë de S. Clement à Metz, cela ne feroit que 884. ans, & ainſi il s'en faudroit encore 80. ans que ces Evêques ne rempliſſent les 964. ans qui ſe ſont ecoulés depuis la naiſſance du Sauveur juſqu'à la mort d'Adalberon.

Ajoûtez, que le Catalogue donne aux premiers Evêques une fort longue vie. Par exemple, il donne à S. Clement 25. ans & quatre mois d'Epiſcopat; à S. Celeſte 15. ans; à ſaint Felix 42. à S. Patient 14. à ſaint Simeon 30. à Ruſe 28. à S. Firmin 45. à Legence 34. à Auteur 39. ou même, ſelon quelques Exemplaires, quarante-neuf, à Urbice 49. ce dernier n'eſt que le quinziéme Evêque de Metz. Il eſt certainement difficile dans un ſi petit nombre de Prélats, d'en trouver tant de ſuite, qui ayent vécu ſi long-tems; auſſi les modernes croyent-ils qu'on a enflé exprès le nombre de leurs années, pour les faire remonter le plus haut qu'on a pû vers le tems des Apôtres.

Le premier monument qui fixe le tems des Evêques de Metz, eſt le Concile de Cologne tenu en 346. (*g*), contre Euphrate Evêque de cette derniere ville, dans lequel on lit que Victor Evêque de Metz, ou plutôt *Auctor*, ou des Médiomatriciens, condamna Euphrate par ſes Députés; & le ſecond monument eſt une Lettre de Ruſe Evêque de Metz, écrite à Nicetius Evêque de Tréves (*h*), vers l'an 532.

Il eſt vrai que pluſieurs Sçavans (*i*) révoquent en doute le Concile de Cologne, n'é-

(*f*) Pag. 685.
(*g*) Tom. II. Concil. Labb. p. 615.
(*h*) Madaure, p. 37. Duchêne, hiſt. Franc. t. 1. p. 863.
(*i*) Baron. ad an. 346. 347. 348. Dupin, Bibliot. des Auteurs Eccl. ſiécle 4. Tillemont.

tant guéres croyable qu'Euphrate flétri & dépoſé dans ce Concile en l'année 346. ait été dépuré pour aſſiſter l'année ſuivante au Concile de Sardique, & envoyé à l'Empereur Conſtance, pour le prier de permettre que ceux que le Concile avoit rétablis dans leur Siege, y puſſent retourner en liberté.

De plus, on doute que Ruſe, qui écrit à S. Nicetius de Tréves, ſoit l'Evêque de Metz. Premiérement, ce Ruſe demeuroit loin de Tréves : il dit que ni la longueur des chemins, ni l'inondation des eaux, ni le danger de tomber entre les mains des Payens, ne pourront l'empêcher de ſe rendre auprès de lui : *Non tantùm jam deſiderio cogor, ut me nec itineris longinquitas, nec animarum * vaſta contritio, nec laberitium aquarum congeſti moles, nec ſævientium indiſciplinatorum Paganorum tumida * injuria retinent, miſi id fieri poſſe penitùs vellem coram veſtris aſſare conſpectibus.*

* Pour, Ne eorum.

* Pour, Tumida.

On dit de plus, que depuis Victor I. ou plutôt *Auctor*, que l'on ſuppoſe avoir aſſiſté en 346. au Concile de Cologne, juſqu'à l'Epiſcopat de Nicetius, vers l'an 532. il y a un trop long eſpace, pour pouvoir être rempli par Victor II. S. Simeon & Sambuce, quand même on prendroit encore quelques années de Victor I. & de Ruſe : car il y a 186. ans d'intervalle pour cinq Evêques. Il faudroit que Victor, Simeon & Sambuce euſſent été Evêques chacun vingt-deux ans, & prendre encore dix ans ſur Victor I. ou *Auctor*, & autant ſur Ruſe.

On répond qu'encore que cela ſoit aſſez rare, la choſe toutefois n'eſt nullement impoſſible, que cinq Evêques rempliſſent un eſpace de 186. ans ; & à l'égard de la Lettre de Ruſe à Nicetius, elle ne contient rien qui ne puiſſe s'expliquer de la diſtance de Metz à Tréves, qui eſt de dix-huit à vingt lieuës, des chemins de montagnes & de bois qu'il faut faire, des eaux & des rivieres qu'il faut paſſer ; il faudroit ſçavoir les circonſtances du tems, des lieux, des perſonnes, pour en mieux juger. Il eſt certain qu'il y a de fâcheux chemins de Metz à Tréves, & beaucoup d'eaux à paſſer ; & ſi Ruſe étoit vieux & incommodé, ce voyage ne laiſſoit pas d'être long & pénible pour lui.

Reſte la difficulté ſur le Concile de Cologne. On avoue qu'il eſt mal-aiſé de concilier ce qui ſe paſſa à ce Concile, avec la députation d'Euphrate : mais la choſe n'eſt pas impoſſible, & l'on ſçait trop peu l'Hiſtoire de ce Prélat, pour juger de ce qui lui fit faire ce voyage. Le Concile de Cologne ne renferme aucune contradiction chronologique : & il eſt aſſez croyable que Victor, ou *Auctor*, Evêque de Metz, qui aſſiſta par Députés à ce Concile, eſt le même qui ſe trouve nommé parmi les Evêques des Gaules au Concile de Sardique, en 347.

Or, ſuppoſé que Victor I. ou *Auctor*, dont on vient de parler, ait aſſiſté à ces deux Conciles, comme il n'y a juſqu'à lui que quatre Evêques de Metz, & que Victor fait le cinquiéme, en donnant à chaque Evêque vingt ans de regne, cela n'iroit, en retrogradant, qu'à l'an 247. de J. C. qui eſt le tems à peu près auquel on peut fixer la Miſſion de ſaint Clement à Metz.

M. Giſſe la met un peu plutôt, vers la fin du ſecond ſiécle, ou au commencement du troiſiéme : mais il n'en apporte aucune preuve nouvelle.

Outre cette Tradition, qui fait venir de Rome, & envoyer immédiatement par S. Pierre, S. Clement premier Evêque de Metz, il y en a encore une autre dans l'Egliſe de S. Arnoû, & dans le Diocéſe, qui veut que S. Jean l'Evangéliſte, déja fort âgé, ait deſtiné à la même Egliſe, un de ſes Diſciples nommé Patient (*k*). Ce Saint, étoit, dit l'Auteur, ſorti d'une famille riche & illuſtre de l'Aſie mineure. Lorſque l'Apôtre S. Jean vint dans cette Province, Patient fut une de ſes premieres conquêtes : il s'attacha inviolablement au ſaint Apôtre, & fut témoin des miracles qu'il fit, & des tourmens qu'il ſouffrit pour la Foi. En particulier, il aſſiſta au ſupplice de S. Jean, lorſqu'il fut jetté dans l'huile bouillante ; & lorſqu'il reſſuſcita le fils de la Veuve fidelle, & qu'il délivra de la damnation deux Seigneurs qui ſe repentoient d'avoir abandonné leurs richeſſes ; il les en délivra, dit cet Ecrivain, *per auri miram in frondibus reciprocationem* ; il veut dire, par le changement de l'or en feuilles d'arbres, & de feuilles d'arbres en or, dont il eſt parlé dans de vieux Légendaires.

Quoi qu'il en ſoit de ces miracles, qui ne ſont pas connus dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, S. Jean ayant réſolu d'envoyer Patient à Metz, pour y prêcher l'Evangile, Patient s'en excuſa, & lui dit qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à l'abandonner, qu'il ne lui donnât quelques-unes de ſes Reliques. L'Apôtre fit la priere, & ſe tira ſans douleur une dent, qu'il donna à ſon cher Diſciple, en lui diſant : *Recevez ce gage de mon amour, & Dieu Auteur de tous biens, vous accorde auſſi la grace, qu'auſſitôt que vous approcherez de la ville de Metz, vous recevrez le don de la Langue du Pays ; vous l'entendrez & la parlerez parfaitement.* Patient arriva donc à Metz ſous le Pontificat de Felix, troiſiéme Evêque de Metz. Il s'arrêta près de la ville, y bâtit une Egliſe, où il dépoſa les Reliques dont il étoit chargé, qui étoient une dent de l'Apôtre S. Jean l'Evangéliſte, & douze morceaux des habits des

(*k*) Voyez nos Preuves.

douze Apôtres, & quelques autres Reliques qu'il y avoit apportées.

Il y raſſembla une Communauté de Serviteurs de Dieu, & y mourut du tems du Pape Hygin, & des Empereurs Antonin le Pieux & Adrien. On compte cinq cens ans & plus, depuis S. Patient juſqu'à S. Arnoû; pendant leſquels l'Egliſe de Metz a été gouvernée par vingt-quatre Evêques, qui ſe ſont ſuccédés les uns aux autres, quoiqu'il y ait eû entre eux pluſieurs vacances de Siége, & pluſieurs interrûptions. C'eſt ce que dit l'Auteur de cet Ecrit.

Tous les Catalogues des Evêques de Metz, placent S. Patient au quatriéme rang parmi les Prélats de cette Egliſe; on le fait ſuccéder immédiatement à S. Felix, & on lui fait ſuccéder Victor. Mais il faut convenir que rien ne reſſemble mieux à une fable, que tout ce qu'on dit de la Miſſion de S. Patient par S. Jean l'Evangéliſte, & que toutes les circonſtances de cette prétenduë Miſſion. Je ne penſe pas qu'on en trouve rien d'écrit avant le dixiéme ou l'onziéme ſiécle, tems fort ſuſpect pour la multitude d'Hiſtoires & de Traditions fabuleuſes, qui ſe ſont répanduës dans le monde en ce tems-là. L'Auteur a bien vû qu'en reculant les premiers Evêques de Metz juſqu'au tems de S. Pierre & de S. Jean l'Evangéliſte, il falloit de néceſſité auſſi admettre de grands vuides dans leurs ſucceſſions, depuis S. Clement & S. Patient, juſqu'à S. Arnoû, qui quitta l'Epiſcopat, pour ſe retirer dans la ſolitude, vers l'an 629. & c'eſt peut-être ce qu'il y a de plus ſenſé & de meilleur dans tout le récit de cet Ecrivain, qui vivoit dans le dixiéme ou l'onziéme ſiécle.

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES EVESQUES DE METZ.

[b] Ces dates ſont priſes d'un ancien Mſ. de l'Abbaye S. Arnoû de Metz.

1. SAint Clement gouverna, dit-on, pendant vingt-cinq ans quatre mois *, mort le 9. des Calendes de Décembre, ou le 23. Novembre.

2. S. Celeſte gouverna quinze ans; mort le 14. Octobre.

3. S. Felix, quarante-deux ans ſix mois; mort le 21. Février.

4. S. Patient, du vivant de S. Felix, puis après ſa mort, quatorze ans, mort le 9. Janv.

5. Victor I. gouverna neuf ans deux mois, mort le 22. Septembre.

6. Victor II. gouverna trois ans deux mois, mort le 23. Septembre.

7. S. Simeon, dont le Corps eſt dans l'Abbaye de Senones, trente ans, mort le 21. Février.

8. Sambuce gouverna dix-huit ans, mort le 14. Septembre.

9. Rufe gouverna vingt-huit ans, mort le 7. Octobre.

10. Adelphe, 17. ans, mort le 29. Août.

11. Fronime, ou Firmin, fort different de Fronime député au Concile d'Agde en 505. par l'Evêque Papole; car Papole Evêque de Metz, ne fut fait Evêque que vers l'an 608. ou 609. Fronime gouverna quarante-cinq ans, mort le 18. Août.

12. Legonce, trente-quatre ans & demi, mort le 18. Février.

13. (S. Valere Martyr, connu par un mſ. de S. Arnoû; ſon nom ne ſe trouve pas dans les Catalogues.) N'auroit-on pas confondu S. Valere, ou Valier Martyr, avec S. Livier auſſi Martyr de Metz, qui vivoit vers ce même tems?

14. S. Auteur, contemporain de S. Servais, Evêque de Tongres, vivoit au tems de la premiere irruption des Huns en Lorraine, vers l'an 350. S. Auteur aſſiſta par député au Concile de Cologne en 346. & ſon nom s'y trouve défiguré ſous celui de *Victor* & en 347. il aſſiſta en perſonne au Concile de Sardique. On ne convient pas de la durée de ſon Pontificat; les uns lui donnent 9. ans, d'autres 29. d'autres 49. *Vid. Bolland. lib. 2. Auguſt. pp.* 536. 537. 538.

Epletius, ou Expletius, gouverna ſeize ans, mort le 30. Juillet.

Urbitius porta le titre d'Archevêque, gouverna 49. ans, mort le 21. Mars.

Bonole, ou Donole, trois ans & demi, mort le 9. d'Octobre.

Terentius, ou Adherentius, vingt ans; mort le 29. Octobre.

Goſſelin, ou Conſolin, vingt-neuf ans; mort le 31. Juillet.

Romain, vingt-ſix ou 36. ans, mort le 13. Avril.

Fromin, ou Fronime, huit ans; mort le 27. Juillet.

Grammace, vingt-cinq ans, mort le 26. Avril.

Agathimbert, douze ans, mort le 12. May.

Heſperius, ou Sperus, ſouſcrivit au Concile de Clermont en Auvergne en 535. gouverna dix ſept ans, mort vers l'an 542. le 23. Août.

Villicus loüé par Fortunat, depuis 542. juſqu'en 568. Les anciens Catalogues lui donnent vingt-ſept ans, mort le 27. Avril.

Pierre, depuis 568. juſqu'en 578. dix ans, mort le 27. Septembre.

Aigulphe, ou Agiulphe, mort après 601. le 23. Novembre.

Arnoalde, que l'on dit être le Pere de ſaint

Digitized by Google

Arnoû, mort vers l'an 608.

Papole, depuis 608. juſqu'en 614. mort le 21. Novembre.

S. Arnoû, depuis 614. il abdiqua vers l'an 629. mort en 640. honoré le 18. Juillet.

S. Goëric, ou Goderic, autrement nommé Abbo, depuis 629. juſqu'en 647. mort le premier Octobre.

Godon, depuis 647. juſqu'en 658. mort le huit May.

S. Clodulphe, ou Cloû, deduis 658. juſqu'au huit May 696.

Abbo, depuis 696. mort le 15. Avril.

Aptat. Felix. J'ai quelque doute ſur le rang de ces deux Evêques. Les anciens Catalogues donnent au premier ſept ans deux mois, & au ſecond ſeulement neuf mois de gouvernement.

Sigibalde, depuis 707. juſqu'en 742. Les anciens Catalogues lui donnent vingt-cinq ans, mort le 26. Octobre.

S. Pirmin, Abbé & Fondateur de l'Abbaye d'Hornbach, Evêque régionaire, exerçoit ſes fonctions Epiſcopales, non à Metz, (*Mettis*), ni à Meaux (*Meldis*), mais à *Metlis* ou *Metliſtum*, gros Bourg au pied de ſon Monaſtere. Il vivoit dans le Diocéſe de Metz, & mourut après l'an 750.

Chrodegang, depuis 742. ou 744. juſqu'en 766. ou 767. *Chronic. breve S. Vincentii*, mort le 6. Mars, avoit titre d'Archevêque. *Vita Theoderici Metenſ. p. 299.*

Vacance de deux ans & demi.

Angelram, élû en 768. aſſiſta au Concile de Francfort en 769. mort en 791. le 26. Octobre. Il porta le titre d'Archevêque.

Crotoldus, Chor-évêque.

Interrégne de vingt-ſept ans & quatre mois.

Gondulphe, élû en 818. mort en 822. le ſept Septembre.

Drogon Archevêque, depuis 822. ou 825. *Chronic. breve S. Vincentii*, juſqu'en 855. le huit Décembre.

Adventius, depuis 855. ou 858. juſqu'au 31. Août 873. ou 874.

Interrégne de deux ans.

Walo, ou Wala, élû en 876. *Ibid.* 878. mort en 882. le 10. Avril; Archevêque.

Vacance de quelques années.

Hugue, le Bâtard du Roy Lothaire, Adminiſtrateur.

Robert, ou Rupert, élû en 889. mort en 916. le 2. Janvier; Archevêque: aſſiſta au Concile de Mayence en 888.

Wigeric, ou Widric, mort en 927. le premier Mars.

917. *Seconde irruption des Hongrois en Lorraine.* Chronic. breve S. Vincentii Metenſ.

926. *Troiſiéme irruption des Hongrois en Lorraine.*

Bennon, ou Benoît, obligé de ſe retirer en 927. mort en 940.

Adalberon I. élû en 929. mort le 23. d'Avril 962.

937. *Quatriéme irruption des Hongrois en Lorraine.* Chronic. breve S. Vincentii.

Brunon Archevêque de Cologne, Adminiſtrateur, depuis l'an 962. juſqu'en 964.

Conon, Intrus après l'an 962. *Vit. Theod. Met. p. 295.*

Guido, Evêque de Metz en 995. *Continuat. Regionis ad an. 965.*

955. *Cinquiéme irruption des Hongrois. Ils ſont vaincus par Othon.*

Thierry I. depuis 964. mort en 984. Il eſt ſurnommé *de Hamolant*, dans des titres de 1118. & 1161. Il étoit parent de l'Empereur Othon. *Marten. ampliſ. Collect. t. 1. p. 332.*

Adalberon II. transféré de l'Evêché de Verdun à celui de Metz, gouverna depuis 984. juſqu'en 1005.

Thierry II. de la Maiſon de Luxembourg, depuis 1005. juſqu'au 21. Avril 1047.

Adalberon III. depuis 1047. juſqu'en 1072.

Azo Evêque, peut-être Suffragant, dédia ou conſacra des Autels dans l'Abbaye de Gorze en 1063. & 1099.

Herman, ou Heriman, depuis 1073. juſqu'en 1090. *peut-être le même que Nicodeme Evêque de Metz, nommé dans la Fondation de Bouzonville.*

Walon, Intrus.

Brunon, Intrus.

Burchard Evêque, vers 1090. 1092.

Poppon depuis 1090. *Chronic. S. Vincentii*, 1093. juſqu'en 1103.

Albert ou Adalberon IV. Intrus, depuis 1104. juſqu'en 1119. ou 1120. qui fut expulſé.

Theogerus, depuis l'an 1117. ou 1118. juſqu'en 1120. mort le 29. Avril. Il eſt nommé Throgerus au Nécrologe de Senones le 29. Avril.

Etienne de la Maiſon de Bar, 1120. mort en 1163. dans la Fondation de Bouzonville, l'an 1123. la ſeconde année d'Etienne, p. 544. t. 1. mort le 29. Décembre *Necrolog. Senon.*

O. Evêque Schiſmatique, vers le même tems. Marrenne, t. 2. ampliſſ. Collect. p. 780.

Thierry III. de la Maiſon de Bar, 1164. mort en 1171. nommé *Electus* en 1168.

Frideric de Pluvoie, depuis 1172. juſqu'en 1180.

Thierry IV. de Nancy, ou de Lorraine, élû en 1171. déposé en 1178. Chronic. S. Vincentii, *en 1179. mort en 1181.*

Gerard, vivoit en 1201.

Bertrand, depuis 1187. juſqu'en 1210. ou 1211.

Conrade I. de Scharfenech, depuis 1211. juſqu'en 1218.

Guillaume étoit Evêque de Metz le 13. Novembre 1223. ſous le Duc Matthieu II. (Titre d'Epinal.)

Fatericus, beatæ memoriæ Epiſcop. Metenſ.

Digitized by Google

mort avant l'an 1235. Titre de Senones.

Jean I. d'Apremont, depuis 1224. juſqu'en 1238.

Jacques de Lorraine, mort en 1260.

Philippe de Florenges, depuis 1260. abdiqua en 1264. mort en 1297.

Guillaume de Trainel, depuis 1264. juſqu'en 1269. mort le 4. Janvier, *Necrol. Senon.*

Laurent, depuis 1269. mort en 1279.

Jean II. depuis 1279. juſqu'en 1284. Il fut transferé à l'Evêché de Liége.

Burchard d'Aveſne, depuis 1284. juſqu'en 1296.

Gerard de Relanges, mort en 1301.

Renaut de Bar, depuis 1301. juſqu'en 1316. *Après la mort de Renaut de Bar, il y eut vacance de trois ans.* Chronic. mſ.

Henry Dauphin, depuis 1320. abdiqua en 1324.

Godefroy de Liége, Suffragant en 1334.

Louis de Poitiers, transferé de Langres à Metz, mort en 1327.

En 1338. Daniel Evêque (Titre de Gorze,) *peut-être Suffragant.*

Conon de Vic, Suffragant en 1350.

Ademar de Monteil, depuis 1327. juſqu'en 1361.

Jean III. de Vienne, transferé de l'Archevêché de Beſançon à l'Evêché de Metz, mort en 1382. Il étoit Evêque de Baſle en 1368.

Henry de Boppart, Suffragant, mort en 1377.

Bertrand, Suffragant, depuis 1366. juſqu'à ſa mort en 1387.

Tilleman Louis Foiſz, ou Voiſſe de Bortembourg, Elû de Metz en 1380. prenoit encore la qualité d'Evêque de Metz en 1403.

Ferry, Evêque de Straſbourg, Vicaire au ſpirituel & au temporel de l'Evêché de Metz, en 1383.

Thierry Bayer de Boppart, transferé de Vorms à Metz, mort en 1383. le 16. de Janvier, ou 1384. ſelon notre maniere de compter. Voyez la Chronique du Doyen de ſaint Thiébaut, p. 185. l. 2. an. 1383.

Le B. Pierre de Luxembourg, Cardinal; du parti de l'Antipape Clement VIII. depuis 1384. juſqu'en 1387.

Thiellemant Boiſſe, Compétit. du parti du Pape Urbain VI.

André de Porte-mezelle, Suffragant, mort le 8. Décembre 1391.

Raoul de Coucy vint à Metz le jour des Rois, 1387. ou 1388. avant Pâq. transferé de Metz à Noyon en 1413. vivoit encore en 1420.

Simon de Rubo, ou Dubuiſſon, Suffragant, Prieur des Carmes de Metz, Evêque de Pancade, Suffragant de Verdun, puis de Metz, mort en 1460.

Martin d'Amance, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Suffragant, apparemment du B. Pierre de Luxembourg, mort en 1381.

Jean Iſembard Suffragant, vivoit en 1454. 1457. & 1463.

Jean Iſambart, Dominicain, Suffragant de Metz, mourut en 1465. & fut enterré devant l'Autel S. Vincent, chez les Freres Prêcheurs.

En 1469. Simon Dubuiſſon, Evêque de Pancade, Suffragant de Metz, dédia la nouvelle Chapelle Notre-Dame de S. Martin-en-Curtis, le Dimanche d'après la S. Jude & S. Simon. Il paroît que ledit Simon Dubuiſſon étoit Religieux de S. Symphorien; car la même Chronique mſ. dit qu'il vint avec les Religieux de S. Symphorien, au devant de Jean Geoffroy, Evêque d'Alby & Cardinal, qui mit en poſſeſſion l'Abbé de S. Symphorien, & donna audit Simon Dubuiſſon pour Gouverneur & ſon Lieutenant en l'Egliſe de S. Symphorien; & ledit Cardinal s'empara d'une partie de l'argent qu'avoit laiſſé le feu Abbé Poirel de Campel, & des grains & vins qui ſe trouverent dans l'Abbaye. Chroniq. mſ. ſous l'an 1469. Ledit Cardinal d'Alby poſſéda les revenus juſqu'en 1472.

Simon Dubuiſſon, Suffragant de Metz, mourut le 27 de Novemb. 1472. & fut enterré à S. Vincent.

Jean Franqueloy Suffragant, ſacré en l'an 1400. mort le 26. Mars 1452.

Conrade Bayer de Boppart, depuis 1415. Chroniq. mſ. de Metz, mort en 1459.

George de Baden, élû en 1457. mort en 1484.

Didier Noël Suffragant en 1473.

Henry II. de Lorraine, depuis 1484. juſqu'en 1501. qu'il réſigna ſon Evêché à Jean de Lorraine, qui n'étoit qu'un enfant. Henry mourut en 1505.

Jean de Lorraine Cardinal, Evêque de Metz, de Toul, de Bologne, de Narbonne, de Lizieux, de Reims, d'Alby, de Lyon, de Nevers, de Valence & de Verdun, mort en 1550. le 10. de May, ou le 13. ou le 19. de ce mois: Carton ne convient pas du jour.

Conrade de l'Ordre des Carmes, étoit déjà Suffragant en 1500.

Cumin de Roſieres, Suffragant.

Quirin, Abbé de Clairlieu, fut fait Evêque de Baſiliſte & Suffragant de Metz en 1533.

Nicolas de Lorraine, Cardinal, renonça à l'Etat Eccléſiaſtique en 1545.

Jean d'Arena Carme, Suffragant de Metz & de Verdun en 1549.

Charles de Lorraine, Cardinal de Guiſe, réſigna l'Evêché de Metz en 1550.

Robert de Lénoncourt, transferé de l'Evêché de Châlons-ſur-Marne à celui de Metz en 1551. mort en 1561.

Jean Huot, Suffragant en 1560. mort en 1576.

François de Beaucaire, réſigna en 1568. mort en 1591.

Louis de Lorraine, Cardinal de Guiſe, mort le 29. Mars 1578.

Antoine Fournier, ou Formier, Suffragant en 1575. mort en 1613.

Charles II. de Lorraine, fut fait Coadjuteur en 1573. fut Evêque le 18. Juillet 1578. mort

mort le 24. Novembre 1607.

Nicolas Bonſmard, Adminiſtrateur, le 11. Avril 1578.

Anne de Peruſe d'Eſcars, Cardinal de Givry, mort le 19. Avril 1612.

Henry de Bourbon, Marquis de Verneuil, obtint l'accès à l'Evêché de Metz en 1608. fut fait Adminiſtrateur en 1621. abdiqua en 1652.

Nicolas Coeffeteau, Suffragant, Evêque de Dardanie, mort en 1623.

Etienne Pyget, Suffragant de Reims & de Metz en 1624. mort Evêque de Marſeille en 1668.

Martin Meuriſſe, Suffragant.

Pierre du Ber-dacier, Suffragant, 1649.

Jules Mazarin, Cardinal, poſtulé en 1652. abdiqua en 1658.

François Egon de Furſtemberg, poſtulé en 1658. abdiqua en 1669.

Guillaume Egon de Furſtemberg, poſtulé en 1663. mais il ne put obtenir ſes Bulles; il fut Evêque de Straſbourg & Cardinal.

George d'Aubuſſon de la Feuillade, depuis l'an 1669. juſqu'en 1697.

Henry-Charles de Cambout de Coiſlin, nommé en 1697. mort le 28. Novemb. 1732.

Claude de S. Simon, nommé en 1733. a pris poſſeſſion le 12. Juin 1734.

SUR LES PREMIERS EVESQUES de l'Egliſe de Toul.

ON ne doit pas être ſurpris que preſque toutes les Egliſes Epiſcopales, de même que les Maiſons Souveraines les plus illuſtres, ſoient ſi jalouſes de leur antiquité, & que la plûpart faſſent de ſi grands efforts pour la reculer tout le plus loin qu'elles peuvent, quelquefois même juſqu'à donner dans des fables, & à outre-paſſer les régles de la vraiſemblance. L'antiquité eſt toujours un grand relief, & un beau titre de nobleſſe. L'on veut vivre dans la mémoire des hommes; & l'on ne ſe contente pas de ſubſiſter dans l'eſprit & dans l'eſtime de ceux qui viendront après, on veut vivre auſſi en quelque ſorte dans l'eſtime de ceux qui ont précédé, par une longue ſuite d'ayeux de la famille d'où l'on eſt ſorti. Les Egliſes ont encore un autre intérêt à relever leur antiquité; c'eſt qu'il eſt glorieux d'avoir reçû la Foy immédiatement des Apôtres de J. C. ou de ceux qui ont le plus approché de leur tems. Plus la ſource eſt ancienne, & plus elle eſt pure: d'ailleurs il eſt glorieux d'avoir conſervé longtems un dépôt ſi riche & ſi précieux, & d'avoir défendu la vérité de la Religion parmi les perſécutions des premiers ſiécles.

L'Egliſe de Toul eſt certainement très reſpectable par ſon antiquité, par la ſainteté de pluſieurs de ſes Prélats, par la pureté de la Foi Catholique qu'elle a toujours conſtamment conſervée, par le mérite de ſon Clergé, par la vaſte étenduë de ſon Diocéſe, & par le grand nombre de célébres Monaſteres qu'il renferme; il eſt naturel que cette Egliſe témoigne du zéle pour la conſervation de ſes prérogatives; qu'elle défende même avec chaleur la Miſſion de ſes premiers Evêques, & qu'elle la porte auſſi loin que la vérité de l'Hiſtoire le peut ſouffrir. Mais on ne peut que blâmer ceux qui veulent la pouſſer au-delà des bornes du vrai. Les Saints ne ſe tiennent pas honorés par des loüanges outrées; ils s'offenſent de la fauſſeté & du menſonge; c'eſt leur manquer de reſpect, que de vouloir embellir leur Hiſtoire par des Fables.

S. Manſuy premier Evêque de Toul, fut envoyé apparemment par le S. Siége dans la Belgique, pour y prêcher l'Evangile, vers le milieu du quatriéme ſiécle. Nous ne croyons pas qu'on puiſſe ni l'avancer, ni le reculer beaucoup d'avantage, & nous en donnerons les preuves cy-après. Nous avons deux Vies de ce Saint, qui ſe trouvent dans un Manuſcrit de l'Abbaye de ſaint Manſuy, que nous avons fait imprimer dans les Preuves du premier Tome de l'Hiſtoire de Lorraine. Ce Manuſcrit eſt de l'onziéme ſiécle. La premiere Vie de S. Manſuy eſt une eſpéce de Préface de la Vie des Evêques de Toul; la ſeconde eſt une Piéce bien plus étenduë, compoſée par Adſon Abbé de Montier-en-derf, qui vivoit au dixiéme ſiecle, & qui l'a dédiée à S. Gerard Evêque de Toul, mort en 994.

La premiere de ces deux Vies porte, que S. Manſuy, (*o*) ainſi qu'il l'a appris par le rapport des Anciens, étoit né d'une famille noble d'Ecoſſe; qu'ayant été exilé de ſon Pays, il ſe rendit à Rome, & y embraſſa la Foy Chrétienne par la prédication de l'Apôtre S. Pierre: Que ce ſaint Apôtre, après lui avoir donné la conſecration Epiſcopale, l'envoya à Toul, afin qu'il y prêchât l'Evangile. Il le fit avec tant de fruit, & Dieu lui donna tant de benédiction, qu'il reſſuſcita le fils du Prince de la Cité; apres quoi le Prince & ſon fils, & toute la Ville reçurent le Baptême. De-là il purifia la Ville des ſouillures des Idoles, & y bâtit une Egliſe en l'honneur de la ſainte Vierge, & de S. Etienne premier Martyr (c'eſt la Cathédrale.) Il en bâtit encore une autre

(*o*) Tom. 1. Hiſt. de Lorraine. *Sicut relatu majorum audivimus.*

en l'honneur de S. Pierre, où il choiſit ſa ſépulture (c'eſt celle de l'Abbaye de S. Manſuy.)

L'autre Vie, compoſée par Adſon, eſt beaucoup plus ample & plus chargée de circonſtances miraculeuſes. L'Auteur dit, que ſaint Manſuy étoit Ecoſſois d'origine, né d'une famille de condition, & chrétienne; du moins l'Auteur parle de la ſainteté & de la piété de Manſuy dans ſon Pays, comme d'un parfait Chrétien. Il vint à Rome, attiré par la réputation de S. Pierre. Ce ſaint Apôtre l'envoya dans les Gaules avec S. Materne de Tréves, S. Sinice de Reims, S. Clement de Metz, S. Memmin de Châlons. Il vint dans la ville de Toul, qui étoit alors très conſidérable par ſon commerce, par ſes richeſſes, par le grand nombre de peuples qui l'habitoit, par ſes fortifications; elle avoit un Roy nommé Leon, homme barbare & idolâtre. Manſuy prêcha dans la ville & aux environs, & ſe bâtit une petite demeure couverte de feuillages, près des murs de la ville, où il inſtruiſoit ceux qui le venoient viſiter. Les domeſtiques de la Reine raconterent à leur Maîtreſſe ce qu'ils ſçavoient de cet Etranger; elle le voulut voir & l'entretenir. Manſuy lui annonça J. C. & la convertit; elle auroit dès-lors reçû le Baptême, ſi elle n'en eût été arrêtée par la crainte du Roy ſon Epoux.

Un jour que le peuple de Toul célébroit des Jeux ſolemnels, le fils unique du Roy tomba du haut des murs de la ville dans la Moſelle, qui baignoit alors le pied des murailles. La nuit ſuivante S. Manſuy apparut en ſonge à la Reine, & lui fit entendre, que ſi elle & ſon mari vouloient croire en J. C. Dieu rendroit la vie à leur enfant. La Reine en parla au Roy, & celui-cy promit de croire, ſi Manſuy pouvoit ſeulement lui faire recouvrer le corps mort de ſon fils. Le Saint fit ſa priere, & incontinent le corps du jeune Prince parut ſur l'eau. Lorſqu'il fut apporté en préſence du Roy, Manſuy lui promit de le reſſuſciter, s'il vouloit ſérieuſement croire à l'Evangile. Leon promit ce qu'on voulut. Manſuy pria de nouveau, & rendit la vie à l'enfant. En même tems il lui ordonna de déclarer devant tout le peuple, ce qu'il avoit vû & ſouffert dans l'autre vie. Il leur raconta les différentes ſortes de tourmens que ſouffrent les damnés, & leur dit que s'ils ne ſe convertiſſoient, & ne recevoient la Foy que Manſuy leur prêchoit, ils ſeroient expoſés à tous ces ſupplices. Auſſi-tôt ils crurent, & furent tous baptiſés. Alors S. Manſuy bâtit dans la ville une Egliſe en l'honneur de la ſainte Vierge, & de S. Etienne premier Martyr, ainſi que nous l'apprenons, dit l'Auteur (*p*), des anciens Actes du Saint, qui ont été compoſés pluſieurs ſiécles avant nous. Il ſeroit à déſirer qu'on les eût conſervé ces anciens Actes; mais on n'en a à préſent aucune connoiſſance.

Il en dédia encore une autre au côté méridional de la premiere, & la nomma de ſaint Jean-Baptiſte-aux Fonts, apparemment parce que c'étoit l'ancien Baptiſtére de l'Egliſe. Elle eſt aujourd'hui dans le Cloître des Chanoines. Enfin il bâtit un Oratoire près de ſa petite demeure; c'eſt la place où eſt l'Abbaye de ſaint Manſuy. Quelque tems après ayant appris la mort & le martyre de S. Pierre ſon Maître, il éleva au même endroit une Egliſe plus magnifique, où il dépoſa le gage qu'il avoit reçû de lui en partant (*q*). L'Auteur ne dit pas quel étoit ce gage; mais dans la Vie de S. Gauzelin, il eſt marqué que c'étoit le Bâton de S. Pierre (*r*), dont S. Gauzelin fit préſent à Theodoric Evêque de Metz, en reconnoiſſance de ce qu'il lui avoit cédé la place où eſt ſituée l'Abbaye de Bouxieres-aux-Dames. S. Manſuy ſurvêcut de pluſieurs années à l'Apôtre S. Pierre; & après avoir bâti grand nombre d'Egliſes, & avoir ordonné pluſieurs Prêtres & pluſieurs Diacres, il mourut en paix dans ſa cellule le troiſiéme des Nones de Septembre, & fut porté en grande cérémonie dans l'Egliſe de S. Pierre, qui n'en étoit pas fort éloignée.

Il eut pour ſucceſſeur Amon, *comme on le voit dans les Actes des anciens Evêques de Toul* (*s*), qui fut enterré dans la même Egliſe de ſaint Pierre, avec S. Manſuy ſon prédéceſſeur. Dieu fit éclater à leurs tombeaux un ſi grand nombre de miracles, qu'on lit qu'on y voyoit venir des pélerins de toutes parts, même les Rois & les Princes, dit l'Auteur (*t*), qui y firent de riches préſens; & une foule de pauvres, qui vivoient des aumônes qu'on y faiſoit: d'où vient, ajoûte-t'il (*u*), qu'encore aujourd'hui on connoit les pauvres, qui ſont dans la Liſte de S. Manſuy & de S. Amon; c'eſt-à-dire, qui ſont nourris des aumônes qu'on fait à leurs tombeaux. Que ſi l'on ignore aujourd'hui les miracles qui s'y ſont faits, on doit l'imputer ou au défaut d'Ecrivains, ou à l'irruption des Barbares (*x*); car on ſçait, dit-il, que la ville de Toul a été ravagée par les Vandales, & enſuite brûlée par d'autres ennemis.

L'Auteur raconte enſuite une choſe, qu'il dit avoir appriſe de la bouche de perſonnes dignes de foy: C'eſt que S. Martin Evêque de

(*p*) Tom. 1. Hiſt. de Lorr. Preuves. *Sicut in Geſtis ejus quæ multò ante nos conſcripta ſunt, ſtudioſo Lectori facta eſt inventio.*

(*q*) *Sacri pignoris ejus, quod ſecum attuliſſe fertur, benedictione conſecravit*, c. 13. p. 94.

(*r*) Voyez les Preuves. *Confirmat illi Apoſtoli Petri Baculum venerabilem, quem S. Manſuetus ſecum attulerat a Romana urbe.*

(*s*) Page 95. *Sicut in Geſtis præcedentium Leucorum urbis Antiſtitum invenitur.*

(*t*) C. 22. p. 106.

(*u*) Ibidem. *Unde uſque hodiè dicitur ad Matriculam Domni Manſueti, & Domni Ammonis.*

(*x*) Ibidem, p. 95.

Tours, qui étoit, dit-il, fort lié d'amitié avec S. Maximin Evêque de Tréves ; en ſorte que ſouvent il le voyoit, & faiſoit avec lui le voyage de Rome : S. Martin, dis-je, allant un jour viſiter ſon ami, entra dans l'Egliſe où étoit le tombeau de S. Manſuy, pour y faire ſa priere. Tout d'un coup une femme dévote, qui peu de tems auparavant avoit été enterrée au même lieu, commença à crier du fond de ſon tombeau : *Martin, Martin, ayez pitié de moi ; joignez vos prieres à celles de S. Manſuy, afin que Dieu me délivre des peines où je ſuis.* Martin pria, & continua ſon voyage. Au retour il viſita de nouveau le ſepulchre de S. Manſuy, & n'ayant plus ouï la même voix, il ne douta pas que la perſonne ne fût en paix.

L'Anacroniſme, qui fait S. Martin contemporain de S. Maximin, eſt ſenſible. S. Maximin étoit mort en 347. & par conſequent avant l'Epiſcopat de S. Martin. Mais on ſçait certainement que ce dernier a fait plus d'un voyage à Tréves ; & on tient par une tradition conſtante, qu'il paſſa par la ville de Toul, & y viſita le tombeau de S. Manſuy. On a conſervé pendant pluſieurs ſiecles la pierre ſur laquelle il ſe mit à genoux, avec une inſcription qui en faiſoit foy. On l'ôta en 1552. lorſque l'Egliſe de S. Manſuy fut démolie à l'approche de l'Empereur Charles V. & on l'a vûë encore long-tems depuis dans le Cloître de l'Egliſe de S. Gengoul dans la ville de Toul ; elle ne s'y trouve plus aujourd'hui. Il eſt certain que S. Manſuy fit trois voyages à Tréves ; l'un en 373. l'autre en 385. & le troiſiéme en 386. On ignore ſi dans tous ces trois voyages il paſſa par Toul, ou ſi ce fut ſeulement en l'un des trois ; mais il n'y a rien dans tout cela qui répugne à la Chronologie, dans la ſuppoſition que S. Manſuy ſoit mort vers l'an 360.

Si l'on dépouille l'Hiſtoire de notre Saint des circonſtances incertaines que l'amour du merveilleux, & le mauvais goût des ſiécles du moyen âge, y ont pû ajoûter, il en réſultera que S. Manſuy, Ecoſſois d'origine, fut envoyé de Rome, pour prêcher dans la Gaule Belgique, vers le milieu du quatriéme ſiécle, qu'il y bâtit quelques Egliſes, & y fit de grandes converſions ; que ſa ſainteté étoit célebre ſur la fin du même ſiécle, & que ſon culte eſt très ancien dans le Diocéſe. L'Auteur de ſa Vie raconte, que la perſuaſion où l'on étoit que ce Saint étoit Ecoſſois d'origine (*y*) y attiroit pluſieurs perſonnes de ce Pays aux environs de ſon tombeau (*z*). Il y avoit encore une Communauté de Religieux de ce Pays, du tems de S. Gerard (*a*). Sa Miſſion de Rome eſt prouvée par la Tradition, par les Monumens écrits, par le Bâton de S. Pierre, ou d'un des ſucceſſeurs de S. Pierre, qu'il apporta dans ſon Egliſe, & qui s'y eſt conſervé juſqu'au tems de S. Gauzelin.

Nous n'avons aucun Monument certain, qui nous apprenne le tems de ſa Miſſion : mais outre la preuve que nous avons vûë de la venuë de S. Martin à ſon tombeau, vers l'an 373. ou 385. nous ſçavons que S. Auſpice quatriéme Evêque de Toul, vivoit vers le milieu du cinquiéme ſiécle, puiſqu'on a une Lettre de Sidoine Apollinaire, adreſſée à ce ſaint Evêque. Or Sidoine eſt mort en 482. on ne peut donc reculer la Miſſion de ſaint Manſuy guéres au-delà de l'an 360. puiſqu'entre Manſuy & Auſpice, nous ne connoiſſons qu'Amon, Alchas & Celſin : en donnant à chacun de ces cinq Prélats vingt-cinq ans d'Epiſcopat, cela ne pourroit aller, en retrogradant, qu'à l'an 360.

Une autre preuve que le Chriſtianiſme n'eſt établi dans le Pays des Leuquois, que vers le milieu du quatriéme ſiécle, c'eſt que nous ne connoiſſons aucun Martyr dans ce Pays, que depuis l'an 360 ou 361. c'eſt-à-dire, depuis l'apoſtaſie de l'Empereur Julien. C'eſt vers ce tems-là, qu'on place le martyre de S. Eucaire, de S. Elophe, & de ſainte Libaire, qui ſont les plus anciens témoins de la Religion Chrétienne, que l'Egliſe de Toul vénére.

En ſuppoſant que S. Manſuy a vêcu du tems de S. Pierre, & S. Epvre du tems de l'Empereur Adrien, comme le portent quelques Monumens du Pays, il faudra de néceſſité admettre une grande interruption, ou une grande vacance dans l'Egliſe de Toul ; ce qui n'eſt ſoutenu d'aucune preuve : car il ne paroît par aucun Monument, que ces peuples ayant une fois reçû le Chriſtianiſme, ſoient jamais retournés à l'idolâtrie ; & cette prétenduë interruption n'a été inventée que pour remplir un vuide chimérique, que l'on auroit évité en ſuivant la bonne Chronologie, & en renonçant à une antiquité mal fondée, que l'on s'étoit forgée à plaiſir.

Du tems du Pape Gregoire VII. (*b*) & de Grimaldus Abbé de S. Manſuy, on n'étoit pas perſuadé que S. Manſuy eût été envoyé à Toul par l'Apôtre S. Pierre. Voici ce qu'on lit dans un ancien Manuſcrit : " Quelques „ perſonnes illuſtres de la ville de Toul, étant „ allées à Rome par dévotion, pour viſiter „ les Tombeaux des ſaints Apôtres S. Pierre „ & S. Paul, le Pape Gregoire VII. ayant ſçû „ qui ils étoient, les reçut avec honneur, & „ leur dit : Ah ! l'heureuſe ville de Toul, qui „ eſt honorée de la poſſeſſion des Reliques du „ glorieux S. Manſuy, digne Prélat, ſucceſ-

(*y*) Quelques Sçavans ont crû qu'on n'avoit avancé que S. Manſuy étoit d'Ecoſſe, que parce qu'on l'avoit confondu avec un Evêque nommé Manſuy, qui aſſiſta en 461. au Concile de Tours, & qui y ſouſcrivit comme Evêque des Bretons. *Tom. 4. Concil. p. 1053. B.*

(*z*) *Acta Epiſc. Tullenſ. c. 14. p. 96.* Tom. 1. Hiſt. de Lorraine.

(*a*) Voyez nos Preuves.

(*b*) Vers l'an 1075.

„ ſeur des Apôtres : mais plus heureuſe & „ plus glorieuſe encore par les Reliques des „ Apôtres S. Pierre & S. Paul, que ce Saint „ lui a procurées par ſes ſoins ; car nous ſça- „ vons, par le témoignage des Hiſtoriens vé- „ ridiques, & par les Monumens que nous „ conſervons dans la Bibliothéque Romaine, „ qu'après Rome, qui a été arroſée du ſang „ de ces ſaints Apôtres, nulle ville ne poſſéde „ tant de Reliques, & ne jouït avec plus de „ plénitude de l'honneur de leur protection, „ que la ville de Toul. C'eſt pourquoi, ajoûta „ le Souverain Pontife, il eſt inutile d'aller „ chercher bien loin leurs Tombeaux, puiſ- „ que vous avez ſi près de vous leurs Reli- „ ques, & que vous ne devez douter ni de „ leur préſence, ni de leur protection dans „ vos quartiers.

Ces Pélerins de retour dans leur Pays, y publierent ce qu'ils avoient appris de la bouche du Pape ; & depuis ce tems, la dévotion du peuple s'accrut beaucoup pour viſiter l'Egliſe de S. Manſuy, où repoſent ces ſacrés dépôts. C'eſt ce que dit l'Auteur de ce tems-là. Quelque tems après, c'eſt-à-dire, vers l'an 1120. on découvrit ces Reliques, qui étoient enfermées dans l'épaiſſeur du grand Autel de l'Abbaye, ſous l'Abbé Theomare, ſucceſſeur d'Alberic, qui avoit ſuivi immédiatement l'Abbé Grimbalde.

On ne croyoit donc pas en ce tems-là à Rome, que S. Manſuy eût été envoyé à Toul par S. Pierre ; on n'en étoit pas même bien perſuadé à Toul, puiſqu'on reconnut pour indubitables les Reliques que Theomare trouva dans la démolition du grand Autel de ſon Abbaye. C'étoit, dit l'Auteur de ce tems-là, de la terre empreinte du ſang de S. Pierre, treize os de la tête, & ſept dents des Apôtres S. Pierre & S. Paul. S'il eſt vrai que S. Manſuy ait apporté ces Reliques dans ſon Egliſe, ce que je ne voudrois pas aſſûrer, il faut avoüer qu'il y eſt venu aſſez long-tems après la mort des ſaints Apôtres. Je n'en infére autre choſe, ſi-non qu'alors cette Miſſion ne paſſoit pour certaine ni à Rome, ni à Toul.

Un autre Auteur du dixiéme ſiécle nommé Ainard, qui écrivoit en l'an 969. & qui étoit peut-être Abbé de S. Epvre, dit qu'il offrit en cette année un Gloſſaire de ſa compoſition (c) au *Tombeau de S. Epvre, cinquiéme Evêque des Leuquois.* Cet Ouvrage, qui ſe trouve aujourd'hui à ſaint Arnoû de Metz, eſt certainement d'un Auteur domeſtique, & par conſéquent bien inſtruit de la ſucceſſion des Evêques de Toul. Cependant il compte S. Epvre pour cinquiéme Evêque de cette Egliſe, quoiqu'il ne ſoit que le ſeptiéme. En ſuivant cette hypothéſe, il faudroit rayer du Catalogue des Evêques de Toul, Alchas & Celſin, qui ſont moins connus ; car pour Amon Auſpice & Urſe, il n'eſt pas permis d'y toucher ; & en ce cas, il faudroit encore rapprocher de nous S. Manſuy, & dire que S. Martin n'a pû viſiter ſon Tombeau qu'en l'un de ſes deux derniers voyages : mais il vaut mieux abandonner abſolument Ainard, puiſque l'Auteur de la Vie des Evêques de Toul, qui eſt du même ſiécle, & qui ſuivoit des Mémoires encore plus anciens, reconnoît Manſuy, Arnoû, Alchas, Celſin, Auſpice, Urſe & Apre ou Epvre ; que ces ſaints Evêques ſont honorés dans le Diocéſe, & qu'on conſerve leurs Reliques dans l'Abbaye de S. Manſuy. On les y découvrit en 1107. (d) dans un ancien caveau, & dans de très anciennes Châſſes. Dans le même caveau on trouva la Châſſe où étoient conſervés les oſſemens du Roy & de la Reine de Toul, & de leur Fils reſuſcité par ſaint Manſuy. On les viſita de nouveau en 1441. (e) & on les y trouva de même. On ne doutoit donc pas long-tems avant l'an 1107. que les ſaints Evêques Amon, Alchas, Auſpice, Celſin & Urſus, ne fuſſent les premiers ſucceſſeurs de S. Manſuy, & que le premier Apôtre des Leuquois n'eût converti le Roy, ou le Gouverneur, ou le Préfet de Toul, avec ſa femme & ſon fils, dont l'on gardoit les Reliques comme de ſaints Perſonnages, avec les premiers Evêques de ce Diocéſe.

En 1104. (f) le bruit s'étant répandu que le Chef de S. Manſuy n'étoit pas dans la Châſſe, où l'on tenoit que S. Gerard l'avoit dépoſé ſur la fin du x. ſiécle. Pour s'éclaircir de la vérité, le vénérable Thiemar Abbé de ſaint Manſuy, réſolut d'ouvrir l'ancienne Châſſe de bois, où les Reliques du Saint étoient enfermées, & de les mettre dans une nouvelle Châſſe plus précieuſe que la premiere, qui étoit de ſimple bois. Il communiqua ſon deſſein à Pibon Evêque de Toul, qui l'approuva, & indiqua à Toul une grande aſſemblée pour la ſemaine d'après la Pentecôte, dans laquelle ſe tint le Synode général de l'Evêché. L'Aſſemblée fut très nombreuſe, l'Evêque Pibon s'y trouva avec Thierry Duc de Lorraine, & les Abbés de S. Epvre, de Beſe & de S. Urbain. Thiemar étant monté à un lieu élevé, ouvrit la Châſſe, & en montra le Chef & les autres os, qu'on étendit ſur un grand tapis ; & comme tous les aſſiſtans ne l'avoient pû conſidérer à leur aiſe, on tranſporta la Châſſe dans un Pré au-deſſous de l'Abbaye, où on le montra de nouveau à toute l'Aſſemblée. De-là on rapporta la Châſſe

(c) Incipit Gloſſarium ordine elementorum aggregatum, ab Ainardo, anno ab Incarnatione Domini decccixx. Indict. xij. Imperio Magni Othonis, ſepulcro dedicatum Apri Leucorum quinti Pontificis.

(d) Benoît, Hiſt. de Toul, p. lxxxvij.
(e) Hiſt. de Lorraine, l. 2.
(f) *Martenne, tom. 3. Theſaur. Anecdot. pp.* 1083. 1084.

dans

dans l'Egliſe de l'Abbaye, & on la plaça dans un lieu éminent, d'où elle étoit vûë de tout le peuple.

Rien ne doit donc nous obliger de nous départir du ſentiment, que nous avons propoſé, que S. Manſuy eſt venu dans le Diocéſe de Toul, & en a fondé l'Egliſe, vers le milieu du quatriéme ſiécle.

M. l'Abbé de Riguet, Grand-Prévôt de S. Diey, compoſa, il y a environ 40. ans, un Ouvrage intitulé : *Syſtême Chronologique des Evêques de Toul*, qui fut imprimé à Nancy en 1701. chez Paul Barbier, avec une Préface compoſée, comme l'on croit, par M. Hugo, mort depuis peu Abbé d'Etival & Evêque de Ptolémaïde. Dans cet Ouvrage, M. de Riguet & ſon Editeur, prétendent prouver que le premier Siége de l'Evêque des Leuquois, étoit la ville de Gran, ſituée dans le Baſſigny en Ornois, où l'on voit encore quelques antiquités, comme un reſte d'Amphithéâtre, des reſtes de portes, de grandes ruines répanduës dans une vaſte étenduë de terrain, une Tour antique & quarrée, qui ſert aujourd'huy de Clocher à l'Egliſe Paroiſſiale, dédiée à ſainte Libaire, qu'on croit y avoir ſouffert le martyre ſous Julien l'Apoſtat. On y trouve aſſez fréquemment des Médailles antiques, & on y découvre des canaux ſoûterrains qui conduiſent aſſez loin, & qui font croire que c'étoit autrefois une grande ville.

Les Auteurs, dont on vient de parler, ſoûtiennent que S. Euquaire fut ou le premier, ou un des premiers Evêques des Leuquois, qu'il eut ſon Siége à Gran ; qu'il fut martyriſé à Liverdun, ou proche Liverdun, ſous Julien l'Apoſtat ; & que la ville de Gran ayant été détruite vers le v. ſiécle, le Siége Epiſcopal en fut transféré à Toul. Ils fondent ce ſentiment ſur la Légende de S. Elophe, compoſée par l'Abbé Rupert, qui dit que S. Elophe, frere de S. Eucaire Evêque de Toul, entra dans la ville de Gran, qui eſt conſidérable par ſes tours, ſes murailles, ſa longueur & ſa largeur. Elle étoit donc encore floriſſante du tems de l'Abbé Rupert. Sur le grand chemin de Châtel à Epinal, on voit à Igney à côté de la porte de l'Egliſe Paroiſſiale, la Statuë d'un Evêque en Mitre, que je crois être S. Elophe Martyr, Patron de cette Egliſe.

Mais ce Syſtême a été ſolidement réfuté par un Anonyme (*g*), dans une Diſſertation Critique imprimée à Paris en 1702. où l'on prouve que la ville de Toul a toujours été la Capitale & le Siége Epiſcopal des Leuquois ; que S. Eucaire n'a pas été Evêque de Toul, ni la ville de Gran Capitale des Leuquois. On montre que la Tradition conſtante du Pays & tous les Monumens anciens, Monnoyes, Diplômes, Hiſtoires, Notices de l'Empire, Itinéraires, mettent toujours la ville de Toul comme Capitale du Pays des Leuquois. On avouë qu'alors la ville de Toul étoit peu étenduë, & qu'en ce tems-là *Naſium* & *Scarpona* étoient de plus grandes villes : mais elles ne paſſerent jamais pour Capitales des Leuquois : Que tous les Exemplaires, tant manuſcrits qu'imprimés, du Géographe Ptolemée, mettent toujours Toul la premiere entre les villes des Leuquois ; au lieu qu'aucuns anciens Géographes, ni Hiſtoriens, ni aucun autre Monument certain, ne font mention de Gran avant l'Abbé Rupert, qui, comme on ſçait, vivoit au douziéme ſiécle, & qui eſt le premier qui lui ait donné le nom de Cité : Que la ſituation de Gran dans un terrain ſtérile, eſt une preuve que ce lieu étoit autrefois moins conſidérable qu'on ne le prétend ; que ce ne pouvoit être qu'un Village, ou un Camp des Romains ; que les veſtiges d'antiquités, & les Médailles que l'on y découvre, ne prouvent rien davantage.

On fait voir de plus, que Gran n'a pas toujours été du Diocéſe de Toul ; qu'il étoit anciennement du Diocéſe de Langres ; qu'il en fut déſuni au commencement de l'onziéme ſiécle, pour être réuni à celui de Toul ; que le Pape Paſcal II. étant à Langres, l'Evêque de cette ville entreprit de revendiquer Gran à ſon Egliſe, & de s'en remettre en poſſeſſion ; mais que Pibon Evêque de Toul, s'étant rendu à Langres, avec Thierry Duc de Lorraine, & Giſelle Abbeſſe de Remiremont, pour défendre ſa poſſeſſion, le Pape nomma pour Commiſſaire l'Evêque de Châlons, qui reconnut que l'Evêque de Toul étoit en poſſeſſion de plus de 40. ans, de l'Archidiaconé de Bloiſe, dans lequel la ville de Gran eſt renfermée : ce qui fut ſuivi de la confirmation que le Pape fit de la Sentence qui avoit reſtitué cet Archidiaconé à l'Evêché de Toul.

Dans la ſuite on changea le nom de l'Archidiaconé de Bloiſe, en celui de Rinel ; mais Gran eſt demeuré uni au Dioceſe de Toul, quoique ce lieu ſoit de la Souveraineté de la France, Siége d'une Prévôté Royale de l'Election de Chaumont, Comté de Champagne. C'eſt ce que dit l'Anonyme, qui avoit à cœur de rabaiſſer Gran, pour élever Toul.

Mais à en parler d'une maniere déſintereſſée, on ne peut diſconvenir de l'antiquité de Gran : nous avons été en cet endroit, & nous avons remarqué qu'il y a une très grande enceinte ; & on voit tout autour, à la

(*g*) On m'a aſſûré que cet Anonyme étoit M. de Liſle le jeune, fils de l'ancien célébre Géographe. J'ai ſuppoſé dans mon Hiſt. tom. 1. que c'étoit M. Clement Sobbibliotécaire du Roy : je l'ai conjecturé ſur les Citations qu'il fait des Manuſcrits de cette Bibliotéque.

longueur de demie lieuë, de très grands amas de pierres, que l'on prétend être des ruines de la Ville. Il y a un reſte d'Amphitéâtre très remarquable, ayant le diamêtre d'environ 430. pieds. A côté de l'Amphitéâtre, on remarque deux portes de différentes hauteurs. Sainte Libaire Vierge & Martyre du quatriéme ſiecle, a ſouffert le Martyre à Gran: on voit au lieu de ſon ſupplice, à un coup de mouſquet du Bourg, une Chapelle érigée en ſon honneur. La Tour de l'Egliſe Paroiſſiale, eſt d'une ſtructure fort ancienne, compoſée de très gros carreaux de pierre, taillés groſſiérement & en ruſtique. On y déterre journellement quantité de Médailles antiques du tems des premiers Empereurs Romains; comme de Veſpaſien & d'autres.

On en a tiré auſſi quelques Pierres ſepulcrales avec des Inſcriptions. On y trouve des canaux & conduits ſoûterrains, voûtés avec de groſſes briques antiques. Les veſtiges des anciennes Portes de la Ville, ſont encore très ſenſibles, de même que les foſſés & les terraſſes. Les eaux de ce lieu vont toutes ſe perdre ſous l'Amphitéâtre; & en général le terrain des environs étant extrêmement pierreux, les eaux des ſources & des ruiſſeaux paroiſſent & diſparoiſſent à différentes diſtances.

On croit que l'Empereur Charles le Gros a marqué la Ville de Grand dans un de ſes Diplômes de l'an 886. rapporté dans Perard Caſtel: *Data xiij. kal. Junii, anno Incarnat. Domini noſtri Jeſu Chriſti dcccclxxxvj. Ind. iv. anno Imperii Caroli Imper. in Italia regnantis v. in Orientali Francia vj. in Gallia j. Actum Grania Villa, in Dei nomine feliciter. Amen.* La grande Route, ou Levée des Romains, paſſe en ce lieu.

Remarques ſur la Defenſe de l'Egliſe de Toul.

On imprima à Toul en 1727. un Ouvrage Anonyme (*b*), & qui ne s'eſt point vendu publiquement; intitulé: *Défenſe de l'Egliſe de Toul*; dans lequel on attaque les Abbayes de S. Diey, de Senones & de Moyenmoutier, d'Etival & de Domévre, non ſeulement ſur la Juriſdiction Quaſi-Epiſcopale qu'elles exercent dans leurs Territoires, mais auſſi ſur le tems & les autres circonſtances de la fondation de S. Diey, de Moyenmoutier & d'Etival.

Dans un Ecrit particulier qui m'a été rendu au mois de Septembre 1742. on m'accuſe d'ignorance, d'infidélité, de partialité; on dit que je n'ai pas voulu profiter des lumieres répanduës dans la Défenſe de l'Egliſe de Toul; que comme partie intéreſſée & Abbé de Senones, j'ai ſoûtenu à tort & à travers l'indépendance de mon Abbaye contre l'Egliſe de Toul; que j'ai uſé de mauvaiſe foy, en déguiſant ce que je ſçavois ſur la fondation de l'Abbaye d'Etival. On s'efforce de renverſer le Syſtême des Archevêques de Tréves & des Evêques de Toul, donné par feu M. de Riguet, Grand-Prévôt de l'Egliſe de S. Diey, qui a été adopté par les Bollandiſtes, le P. Benoît Picard, Capucin de Toul, par le R. P. Dom Hubert Belhomme, Abbé de Moyenmoutier, & que j'ai auſſi ſuivi dans mon Hiſtoire de Lorraine.

Je ne me défend pas de l'accuſation d'ignorance: ſi c'eſt un mal, il eſt fort involontaire de ma part, & je me ferai toujours un plaiſir de profiter des lumieres d'autruy. Mais comment aurois-je pû conſulter la *Défenſe de l'Egliſe de Toul*, qui n'a paru qu'en 1727. lorſque mon Hiſtoire de Lorraine étoit imprimée & diſtribuée? De plus, cette Défenſe n'ayant pas été expoſée en vente, je n'en ai fait la lecture qu'en cette année 1743. que Monſeigneur l'Evêque de Toul moderne, m'en a fait préſent.

Encore moins peut-on m'accuſer de n'avoir pas conſulté certains Titres de mon Abbaye, qu'on dit favoriſer les prétentions de M. l'Evêque de Toul, puiſque ces Titres n'étoient pas à mon pouvoir, qu'ils furent tirés de l'Archive de Senones, & envoyés à M. de Biſſy, alors Evêque de Toul, par feu M. Sommier pour-lors Curé de Champ, & depuis Archevêque de Ceſarée, & Grand-Prévôt de S. Diey. Ces Piéces doivent encore être entre les mains de mon Cenſeur, qui les détient, contre les loix de la juſtice, & ce n'eſt que depuis la mort de M. Sommier, que Meſſieurs les Exécuteurs Teſtamentaires m'en ont rendu quatre ou cinq de ces Piéces, qui étoient demeurées parmi ſes Papiers. Nous avons la Liſte des autres qui furent livrés à M. Sommier, pour les donner à M. l'Evêque de Toul.

On n'a pas plus de raiſon de me taxer de partialité, dans ce que j'ai dit de l'Abbaye de Senones: mon Hiſtoire de Lorraine étant achevée d'imprimer, & les Exemplaires diſtribués, avant que je fuſſe Abbé de ce Monaſtere, où je n'avois jamais demeuré, & dans un tems où je ne comptois guéres d'en devenir Abbé.

Quant à mon déguiſement prétendu ſur la fondation de l'Abbaye d'Etival, & ſur d'autres choſes que j'avois promis de dire, & que je n'ai pas dites; cela même eſt une preuve certaine que je n'ai pas été libre de ſatisfaire à mes engagemens: car qui m'obligeoit de promettre ce que je ne voulois pas exécuter? C'auroit été me déshonorer, & expoſer ma réputation de gayeté de cœur & à pure perte.

Mon Cenſeur n'ignore pas que j'ai fait imprimer en Latin, ce qu'il m'accuſe d'avoir

(*b*) On m'a aſſûré à Paris que M. Broulier étoit Auteur de cet Ouvrage, & qu'il s'en étoit fait honneur, en l'envoyant à ſes amis.

ſupprimé ; & ſi la même choſe n'a pas paru dans le Texte François, j'en ſuis très innocent : tout le monde ſçait ; car la choſe n'a été que trop publique, que pendant le cours de l'impreſſion de mon Ouvrage, & même encore depuis & avant ſa publication, on y a fait divers changemens, par une autorité à laquelle il ne m'étoit ni permis ni poſſible de m'oppoſer ; & le Public a eû l'équité de ne pas m'imputer ces changemens, qui ont été très involontaires ; & c'eſt ce qui a fait demander que je travaillaſſe à une ſeconde Edition, où j'eſpére de corriger ce qui manquoit à la premiere, & qui avoit échappé à ma diligence & à mes premieres connoiſſances.

Je veux bien accorder à mon Cenſeur, qu'il y a quelques fautes dans le Titre de Numérien Archevêque de Tréves, en faveur de S. Diey. La choſe ne doit pas ſurprendre : on ſçait que les Copiſtes, ou ignorans, ou préſomptueux, ont ſouvent altéré les Piéces les plus autentiques. On doit auſſi reconnoître que dans les Vies de S. Hydulphe & de S. Diey, il s'eſt gliſſé des noms de perſonnes, & des dattes qui ne conviennent pas avec la bonne Chronologie. Nous n'avons plus les Vies originales & primitives de ces deux Saints ; celles qui nous reſtent, ont été retouchées & interpolées après-coup. La plus ancienne Vie de S. Hydulphe que nous ayons, n'eſt que d'environ l'an 874.

L'Auteur de la Vie de S. Diey, qui vivoit vers l'an 1050. reconnoît ingénûment que ce qu'il a dit de l'Epiſcopat de Bodon, de Godon, de Garibalde & de Jacob, & de l'année de l'arrivée de S. Diey en Vôges, n'eſt pas ſi certain, qu'il prétende le défendre : *Sed nos huic opinioni nec refragamur, nec ſuffragamur, quam penitùs refellere aut defendere non valemus.* Cet aveu eſt d'une très grande conſéquence dans cette matiere, & fait voir que l'Ecrivain n'étoit pas certain de ce qu'il avançoit.

On ſçait de plus qu'il y a quelques dérangemens dans les anciennes Liſtes des Archevêques de Tréves, des Evêques de Metz & de Toul ; & je prie l'Auteur de la Défenſe de l'Egliſe de Toul, de trouver bon que je m'en tienne à l'arrangement qui en a été fait par M. de Riguet, & par les autres Sçavans que j'ai cités, en attendant qu'il nous produiſe un Syſtême plus sûr & mieux ſoûtenu.

L'Auteur s'étend beaucoup ſur la Juriſdiction que nos Abbayes exercent, & ſur l'indépendance dont elles jouïſſent ; il trouve fort mauvais que je l'aye marquée & appuyée dans mon Hiſtoire. Mais pouvois-je ignorer ou diſſimuler une choſe qui eſt de notorieté publique ? Je me ſuis borné à la poſſeſſion qui eſt connuë de tout le monde, ſans entrer dans l'examen du droit, que j'abandonne aux Canoniſtes & aux Juriſconſultes, & ſur quoi je ne veux point entrer en diſpute.

On nous dit (*i*) que c'eſt S. Clodulphe ou S. Cloû, fils de S. Arnoû Evêque de Metz, qui ſuccéda à Lutvin dans l'Archevêché de Tréves, & non S. Hydulphe ; que la reſſemblance des noms de *Clodulphus* & *Hydulphus*, en a impoſé aux Hiſtoriens qui ont ſuivi cet arrangement. On ajoute que S. Hydulphe fut Suffragant de Milon, & non ſon ſucceſſeur dans l'Archevêché de Tréves ; *que ſaint Diey étant arrivé en 667. en Lorraine, & s'étant retiré du conſentement de Leudinus Bodon, ſur le Ruiſſeau d'Arentelle ou Argentille, aux environs de Remberviller (k), il alla à Tréves où il vit S. Hydulphe ; que deux ans après ſaint Hydulphe rendit ſa viſite à S. Diey dans ſon établiſſement à Argentille en 672. Que le fruit que S. Diey tira de cette viſite, fut le Privilége (l) que S. Hydulphe, comme Suffragant de Tréves, & Bodon Evêque de Toul, lui accorderent en 670. en faveur de ce premier établiſſement, où S. Diey ne demeura que trois ans, & qu'il abandonna en ſe retirant en Alſace ; ainſi que c'eſt mal-à propos qu'on a pris cette viſite de S. Hydulphe à S. Diey, pour l'établiſſement & la retraite du premier dans les Vôges.*

Un peu après il m'accuſe d'avoir avancé la mort de S. Hydulphe de deux à trois cens ans (*m*), en la fixant à l'an 707. Le même Auteur dans ſa Défenſe de l'Egliſe de Toul, pages 269. 270. 271. propoſe ſon Syſtême, mais avec plus d'étenduë. " Il dit que ſaint „ Baſin Archevêque de Tréves, fut fait E- „ vêque de cette ville après Numérien, vers „ l'an 668. qu'il tira probablement S. Hydul- „ phe du Monaſtere de S. Maximin, pour „ lui confier en qualité de Chorévêque, le „ ſoin & l'adminiſtration de ſon Diocéſe ; „ qu'en cette qualité de Chorévêque, ou de „ Suffragant, S. Diey s'adreſſa à lui en 667. „ & en obtint le Privilége dont il eſt parlé „ dans la Vie de S. Diey, & que S. Hydul- „ phe lui accorda en 670. ou 671. de concert „ avec Bodon Evêque de Toul, qui y ſouſ- „ crivit : Que S. Diey étoit alors dans ſon „ nouvel établiſſement d'Argentelle ou A- „ rantille : Que S. Hydulphe ayant fait la „ tranſlation du Corps de S. Maximin Ar- „ chevêque de Tréves, vers l'an 691. il en

(*i*) Remarques mſ. envoyées à l'Auteur de l'Hiſt. de Lorr.

(*k*) Le Ruiſſeau d'Arentelle prend ſa ſource aſſez près de Bruyeres, paſſe à Granviller, à Pierrepont, à une Ferme appartenante à l'Egliſe de S. Diey, nommée l'*Etang* ; de-là à Ste. Helene, à Gerganne, & enfin ſe perd au-deſſus de Remberviller, dans la riviere qui y paſſe.

(*l*) *Vita S. Adsed.* 19. *Jnnn. Bolland. p.* 878.

(*m*) C'eſt peut-être une faute de Copiſte, qui a mis 200. ou 300. ans, au lieu de 20. ou 30. mais l'Original porte certainement deux ou trois cens ans.

„ envoya des Reliques à S. Diey, qui étoit „ alors en Alſace, & qui ne revint dans le „ Diocéſe de Toul, que ſous l'Epiſcopat de „ Garibalde, vers l'an 706.

„ Il ajoûte que S. Baſin s'étant retiré dans „ l'Abbaye de Metloc, fondée par S. Lutvin ſon neveu, céda ſon Siége Epiſcopal „ au même S. Lutvin, qui pria S. Hydulphe de continuer ſes ſoins pour la conduite „ du Diocéſe de Tréves ; qu'après la mort „ de Lutvin, le Clergé & le peuple de Tréves demanderent S. Hydulphe pour Evêque ou pour Adminiſtrateur de l'Evêché, „ dont Milon s'étoit emparé : qu'Hydulphe „ pour éviter cet honneur, ſortit de Tréves ; „ mais ayant été ramené, il fut obligé, par „ l'autorité de Pepin, pour-lors Souverain „ d'Auſtraſie, d'accepter l'Epiſcopat, ou le „ gouvernement de cette Egliſe, dont Milon conſerva le titre.

„ Qu'Hydulphe informé que S. Diey ſon „ ami, avoit bâti un Monaſtere au lieu nommé *Joinctures* dans les Vôges, quitta la „ ville de Tréves en 706. ou 707. & ſe retira „ dans un Hermitage auprès de S. Diey ; „ qu'ils vécurent dans cette ſolitude ſix ou „ ſept ans, juſqu'à la mort de S. Diey, arrivée en 712. après laquelle S. Hydulphe „ ſe chargea de la conduite du Monaſtere „ fondé par ſon ami : Qu'enfin lui même „ ayant reçû pluſieurs Diſciples, conſtruiſit „ un Monaſtere, qu'il nomma Moyenmoutier, & cela avec la permiſſion de Jacob „ Evêque de Toul, qui ſuccéda à Garibalde, „ vers l'an 715.

„ Il dit de plus, qu'après quelques années „ d'Epiſcopat, Jacob ſe retira à Guémundes „ ou Hornback, & laiſſa le gouvernement „ de l'Egliſe de Toul à Godon, qui lui ſuccéda : ce qui n'empêcha pas que Jacob, „ dont on connoiſſoit le merite, ne fût appellé au Concile de Compiégne de l'an „ 757. où il ſouſcrivit, non comme Evêque „ de Toul, mais ſous le nom de Pécheur : „ *Jacob Peccator ſubſcripſi.* Il en uſa de même „ au Concile d'Attigny en 765. *Jacob Epiſcopus de Monaſterio Gamundias.* Par ce moyen „ on concilie ce que dit Hugues de Flavigny, „ que Jacob n'étoit plus Evêque de Toul „ en 753. mais Godon qui lui avoit ſuccédé.

Je laiſſe aux Sçavans de juger ſi cette Hypotéſe eſt mieux ſoûtenuë que la nôtre. La preuve tirée du nom de *Pécheur*, que prend Jacob dans ſa Souſcription au Concile de Compiégne, n'eſt point concluante : on a vingt exemples d'Evêques, qui dans les Souſcriptions des Conciles & des Chartes, prennent par humilité le nom de *Peccator*. Et ſi Jacob ſe nomme *Evêque du Monaſtere de Guémundes* au Concile d'Attygny, en 757. c'eſt qu'alors il s'étoit retiré au Monaſtere de Guémundes ou d'Hornback, d'où il put continuer à gouverner ſon Egliſe de Toul. Nous avons un exemple d'un Evêque de Verdun, nommé Berenger, qui en 960. ou 961. s'étant retiré dans l'Abbaye de S. Vanne, y prit l'habit monaſtique, & n'abandonna pas pour cela le ſoin de ſon Diocéſe : *Monaſticum habitum ſuſcepit, & nihilominùs invigilans ſaluti commiſſarum ſibi animarum, pro votis populorum, qui nolebant alteri in vita ejus ſubeſſe.* Ainſi il n'eſt pas certain que l'Evêque Jacob, ſe retirant à Hornbach, ait renoncé à la conduite de ſon Diocéſe ; mais qu'il l'ait abandonnée, ou non, cela ne fait rien à notre Hypotéſe, puiſque nous fixons l'époque de l'arrivée de S. Diey & de S. Hydulphe dans les montagnes de Vôges, indépendamment de l'Epiſcopat de Jacob, que, ſans bonnes preuves, on a fourré dans le Texte de la Vie de S. Diey, & dans celle de S. Hydulphe.

Hugo Flav. Chronic. Verdun. t. 1. Biblior. mſſ. Lab. p. 134.

L'Auteur qui nous attaque, ſuppoſe, contre toute vraiſemblance, que S. Hydulphe n'a été que Suffragant de Milon Archevêque de Tréves : Que S. Diey s'eſt retiré en 667. avec le conſentement de *Bodo Leudinus* Evêque de Toul, ſur le ruiſſeau d'Arentille : Qu'il eſt allé à Tréves viſiter S. Hydulphe en 669. que ce dernier l'eſt venu voir à Arantille en 670. qu'il lui a donné un Privilége, & qu'il a été en pouvoir de le lui donner.

Il nous dit que le Privilége accordé par Numérien à S. Diey ; eſt une Piéce de mauvais alloi ; que le P. Benoît Capucin, qui l'a vûë plus d'une fois, a déclaré qu'il étoit informe, raturé & rempli d'additions, de fourures & d'interlignes en plus d'un endroits. Les corrections & les ratures dans une Copie, ne la rendent pas ſuſpecte. Elles prouvent qu'elle a été revûë & corrigée ſur l'Original, ou ſur une ancienne Copie plus correcte & plus autentique. Mais Meſſieurs les Chanoines de S. Diey, à qui j'ai demandé des nouvelles de cette Piéce, m'ont proteſté qu'elle étoit écrite très proprement ſur un parchemin ancien, ſain, entier, & ſans aucune rature ni interlignes : Que feu M. Sommier Grand-Prévôt de S. Diey, & Archevêque de Ceſarée, l'avoit voulu voir pour s'en convaincre par ſes propres yeux, & l'avoit trouvé tel que je viens de le dire. A qui veut-on que j'en croye ? Le Pere Benoît eſt mort, le Titre eſt exiſtant.

Ce qui eſt de particulier, c'eſt que pendant qu'on conteſte la vérité & l'autenticité du Privilége de Numérien, qui exiſte, on admet celui de S. Hydulphe, qui ne ſubſiſte plus, & dont on n'a aucune connoiſſance à S. Diey, ſi-non par la Vie de ce Saint ; & ce Privilége contient, dit-on, toutes les mêmes exemptions que celui de Numérien, contre lequel on ſe récrie ſi fort.

Au reſte, n'ayant dans cette cauſe nul autre intérêt que celui de la vérité, je ſouhaite que le Syſtéme

Syſtême propoſé par l'Auteur de la Défenſe de l'Egliſe de Toul, faſſe fortune parmi les Sçavans. Je me contente d'établir ici comme certain, que les SS. *Gondebert*, Fondateur de l'Abbaye de Senones; *Bodo-Leudinus* Evêque de Toul, Fondateur du Monaſtere d'Etival; *S. Diey*, Fondateur de l'Egliſe & du Monaſtere qui porte aujourd'hui ſon nom; & *S. Hydulphe*, Fondateur de Moyenmoutier, ſont contemporains, & ont fleuri entre les années 640. & 700. & peut-être au-delà, ſur-tout S. Hydulphe, qui étoit probablement le plus jeune des trois: par conſéquent que, ſans prétendre fixer preciſément les années ni de leur arrivée dans les Vôges, ni celles de leur décès, je prouverai que je ne me ſuis pas trompé de *deux ou trois cens ans*, en fixant la mort de S. Hydulphe en l'an 707. Selon la Chronologie même de mon Cenſeur, je ne pourrois pas même m'être trompé de plus de 25. ans, en mettant la mort de S. Hydulphe en 707. puiſque, ſelon lui, ce Saint ayant commencé à bâtir ſon Monaſtere en 715. & étant venu dans les Vôges en 706. ou 707. étant déja Archevêque depuis nombre d'années, on ne peut guéres reculer ſa mort au-delà de l'an 730. ainſi mon erreur ne ſeroit que de 25. à 30. ans au plus; ce qui eſt bien éloigné de deux ou trois cens ans.

S. Gondebert en 661. ou 662. (*n*) obtint un Privilége de Childeric Roy d'Auſtraſie, qui lui accorda le territoire dont ſon Abbaye jouït encore aujourd'hui, & où elle eſt ſituée. Il eſt dit dans ce Diplôme, que *Gondebertus Epiſcopus ſive Abbas*, a acquis du bien dans le Chaumontois, le Saintois, le Saunois & le Comté de Blamont, *Albenſi Pago*; qu'il a raſſemblé une Communauté de Moines, & qu'il a défriché ſur la riviere de Rabodo & ſur le Grandrupt. Or il faut au moins 18. ou 20. ans pour exécuter tout cela: ainſi je fixe ſa venuë dans la Vôge environ l'an 640.

Le même S. Gondebert céda à S. Hydulphe ſon voiſin, le Territoire qui touche immédiatement le Monaſtere de Moyenmoutier du côté de l'Orient, depuis le ruiſſeau de Pierry, *Tigerius rivulus*, dénommé dans le Diplôme de Childeric II. & de plus les Territoires des Villages du Paire, de la Chapelle, de la Fontenelle, de Freſtû, du Bande-Sapt, ou de l'Aitre, de Deni-paire, de S. Jean d'Ormont & d'Hurbache; car Ormont (*o*) & Hurbache (*p*) ſont clairement dénommés dans le Titre de Childeric; & les autres lieux dont je viens de parler, ſont entre Senones, Hurbache & Moyenmoutier. L'Hiſtorien Richer (*q*) fait mention de cet abandonnement; & c'eſt la Tradition conſtante des deux Abbayes, que S. Gondebert céda ce terrain à S. Hydulphe, dont lui & ſes ſucceſſeurs ont joui juſqu'aujourd'hui. J'en conclus que ces deux Saints étoient donc contemporains.

Dans le même Titre de dotation de Senones, dont on vient de parler, il n'eſt fait aucune mention de l'Evêque de Toul, qui vivoit alors, il n'en eſt rien dit dans notre Hiſtorien, ni dans nos anciens Titres; & l'Hiſtorien Richer (*r*) dit expreſſément que S. Gondebert ſe réſerva toutes les Fonctions Epiſcopales, qu'il exerça dans cette vaſte ſolitude: *Solo ſibi Epiſcopi officio reſervato, quo in tanta & tam vaſta ſolitudine, ad Eccleſias conſecrandas, & perſonas ad officia divina idoneas promovendas, uti potuiſſet.*

L'on peut très raiſonablement préſumer la même choſe de S. Diey & de S. Hydulphe, qu'ils exercerent leurs Fonctions Epiſcopales dans leurs Monaſteres, comme les Evêques Régionaires de ce tems là, qui, ſans être attachés à aucun Siége, prêchoient, enſeignoient, confeſſoient, baptiſoient, donnoient la confirmation dans les lieux où ils ſe trouvoient. Ainſi S. Pirmin Evêque Régionaire, Abbé & Fondateur de l'Abbaye d'Hornback, exerçoit les Fonctions Epiſcopales à *Metlis*, lieu dépendant de ſon Monaſtere; & peut on douter que Jacob Evêque de Toul, depuis ſa retraite dans le même Monaſtere, quoique du Diocéſe de Metz, n'y ait auſſi fait les mêmes fonctions? J'en dis autant des Abbés-Evêques, qui faiſoient leurs réſidences dans les Abbayes; comme, dans l'Abbaye de Laubes en Hainaut, dès l'an 697. & dans celle de Stavelo en 697. (*s*). & dans celle de S. Mihiel en Lorraine, Hermengaude Abbé-Evêque en 754. & dans diverſes Abbayes d'Angleterre, où il y avoit même des Evêques ſoûmis à certains Abbés.

En France, l'Abbaye de S. Denys avoit droit de choiſir ſon propre Evêque, pour exercer dans ce Monaſtere & dans ſes dépendances, les Fonctions Epiſcopales (*t*). En 756. mourut à S. Martin de Tours Victerbius Evêque & Abbé, & eut pour ſucceſſeur dans la dignité Epiſcopale Andegarius, qui ne jouït pas de la dignité Abbatiale. C'étoit l'Evêque propre du Monaſtere, comme le re-

(*n*) *V. Hiſt. Lothar. tom.* 1. Preuves.

(*o*) *Hurius mons*, au pied duquel on a bâti long-tems après le village de *S. Jean d'Ormont*.

(*p*) *Fontana Hurinega*, le ruiſſeau ou la Fontaine du Mont d'Hur ou d'Or, ſur lequel ruiſſeau on a long tems après bâti le village d'*Hurbache*, qui en Allemand ſignifie la même choſe que *Hurigena Fontana*.

(*q*) *Richer. lib.* 1. *cap.* 11. *p.* 8. *lib.* 2. *Hiſt. Sed quia ibi-dem, (in medianis Monaſterio) habitandi ſpatium non invenit, quia confinia noſtra hujus Senonenſis Eccleſia & Monaſterii Stivagienſis ibidem jungebantur, impetrato ab utraque Eccleſia aliquantâ terra portione, ibidem habitare decrevit.*

(*r*) *Richer. lib.* 1. *cap.* 2.

(*s*) *Vide Annal. Bened. t.* 1. *p.* 90. *&* 611.

(*t*) *Sirmond. Concil. Gall. t.* 2. *p.* 38. *Annal. Bened. t.* 2. *p.* 168.

connut, au Concile de Tours, le Pape Urbain II. qui après avoit vû le Privilége de cette Egliſe, dit qu'elle avoit droit d'avoir ſon Evêque particulier, *Ut proprium haberet Epiſcopum.* Au Mont Sinaï, dans l'onziéme ſiécle, il y avoit un Evêque particulier pour le Monaſtere. Dans l'Abbaye de S. Claude, ou Condate, on connoît Hippolite Abbé-Evêque. A Moyenmoutier, au commencement du IX. ſiécle, *Fortunat* Archevêque de Grade, & Abbé pendant 23. ans. Au même ſiécle, *Iſmundus*, Evêque-Abbé dans le même Monaſtere. Et de nos jours à Senones le très R. P. Dom Mathieu Petitdidier, Abbé-Evêque de Macra. A Etival, M. Loüis Hugo, Evêque de Ptolemaïde, & Abbé Régulier de la même Abbaye. N. S. P. le Pape Benoît XIII. m'avoit auſſi fait l'honneur, après mon Election à l'Abbaye de Senones, de m'offrir la dignité Epiſcopale: *Cum facultate (ſervatis ſervandis) exercendi eaque ſunt Ordinis in locis exemptis Lotharingiæ.* On pourroit en citer beaucoup d'autres exemples.

Il y a apparence qu'à S. Diey il y avoit anciennement un Evêque particulier. Pibon Evêque de Toul, dans une Charte de l'an 1076. où il confirme à S. Diey la Paroiſſe de S. Remimont, dit qu'il a été pendant quelque tems Frere-Evêque de l'Egliſe de S. Diey: *Quia verò ejuſdem Eccleſia Frater-Epiſcopus fuit.* Et le Pape Leon IX. dans ſa Bulle de l'an 1049. ſemble dire que de ſon tems, il y avoit encore un Evêque propre à S. Diey: *Necnon Prælatus, qui & idem eorum Epiſcopus.* Et l'Auteur de la Vie de S. Diey: *Si eorum Epiſcopus, qui & Abbas, ſeditionem Congregationis ſedare per ſe nequiverit, &c.*

Hiſt. de l'Egliſe de S. Diey, pages 345. 346.

La liberté, dont jouïſſoit & uſoit S. Gondebert à Senones, ſubſiſta, ſelon Richer (*u*), juſqu'en 775. qu'Angelram Evêque de Metz, réſigna l'Abbaye de Senones qu'il poſſédoit en Commande, à l'Abbé Norgandus qui lui ſuccéda.

Bodon Evêque de Toul vivoit du tems de S. Euſtaiſe Abbé de Luxeu, qui eut beaucoup de part à ſa converſion, & à celle de ſainte Salaburge ſœur de Bodo. Ce dernier étoit mort en 680. puiſqu'en cette année Adeodat ſon ſucceſſeur ſouſcrivit au Concile de Rome. Bodon fonda l'Abbaye d'Etival des biens de ſon Patrimoine (*x*), ou avant ou après ſon Epiſcopat. L'année préciſe de cette Fondation n'eſt pas connuë; mais elle ſe fit entre l'an 650. & l'an 680. qui eſt à peu près l'année de la mort de Bodon: autre preuve qu'il vivoit en même tems que S. Hydulphe, Fondateur de Moyenmoutier, & que ſaint Gondebert, Fondateur de Senones.

On tient que Bodon céda auſſi à S. Hydulphe quelque partie de ſon Terrain du côté de l'Occident, entre la riviere de Meurte & l'Abbaye de Moyenmoutier. Notre Hiſtorien Richer parle de cette conceſſion au lieu cité plus haut.

S. Hydulphe & S. Diey étoient certainement contemporains; leurs Hiſtoires en contiennent les preuves. S. Hydulphe devoit être beaucoup plus jeune que S. Diey, puiſqu'il lui ſuccéda dans le gouvernement de ſon Abbaye de Joinctures, & qu'il revint enſuite á Moyenmoutier, qu'il gouverna encore nombre d'années.

Enfin S. Hydulphe, le plus jeune de ces trois Prélats dont on a parlé, étoit auſſi contemporain d'Ethico ou Attique, Duc d'Alſace, & de ſainte Odile, qu'il baptiſa, & à qui il rendit la vûë, comme les Auteurs de ſa Vie, les anciens Monumens du Pays, la Tradition conſtante & les Biens que l'Abbaye de Moyenmoutier poſſede en Alſace, venants de la libéralité du Duc Attique, le démontrent. *Vid. Hiſt. Mod. Almaſſ. pp. 60. 80. 109. Item, pp. 12. 13. 14. 15.*

Le Duc Attique vivoit conſtamment en 670. & 676. S. Hydulphe vivoit donc dans le même tems, de même que les trois autres ſaints Prélats dont on a parlé. On croit avec beaucoup de vraiſemblance, & ſelon l'Auteur de la Vie de S. Diey (*y*), que le Roy Childeric, qui accorda à S. Gondebert Fondateur de Senones, un Terrain aſſez conſidérable, en donna à S. Diey un beaucoup plus étendu, que cette Egliſe poſſede encore aujourd'hui, qu'elle a toujours poſſédé, & qu'elle ne peut guéres avoir reçû que de la libéralité de ce Prince, qui a regné quelque tems en Auſtraſie, depuis 659. juſqu'à 662. ou 663. Autre preuve que S. Diey étoit contemporain de S. Gondebert; & c'eſt ce que j'avois à prouver. Je ne me ſuis donc point trompé de deux ou trois cens ans, en fixant la mort de S. Hydulphe en 707.

Voici comme je crois qu'on peut arranger les époques de la Vie de S. Hydulphe. Je ſuppoſe qu'il naquit en Baviere vers l'an 630. qu'il vint à Tréves vers l'an 655. 630. 655.

Il put voir, en venant de Ratisbonne à Tréves, ſainte Gertrude Abbeſſe de Nivelle, attiré par la réputation de ſa ſainteté.

Il fut employé à Tréves comme Suffragant, ſous l'Archevêque Numérien en 658. 658.

La même année il fut conſulté ſur la mort de ſainte Gertrude, qu'il connoiſſoit & qu'il avoit vûë à Nivelle.

Il fut fait Archevêque en 665. âgé de trente 665.

(*u*) Hiſt. de Lorr. t. 1. Preuves.

(*x*) Preuves, tom. 1.

(*y*) *Liberalis munificentia Childerici excellentiſſimi Regis à Boſca Abieſſam eandem vallem Galiæam, cum omni integritate Viro Dei ſucceſſoribuſque ejus, annuit ſuo firmavit in ævum.* Il en parle encore plus bas: *In valle Galiæa, quam ex Regis Fiſco promeruerat.*

ans, après la mort de Numérien.

Il accorda un Privilége à S. Diey en 667. ſous Bodon Evêque de Toul, ſuivant l'Auteur de la Vie de S. Diey.

Il leva du tombeau le Corps de S. Maximin Archevêque de Tréves, en 670.

Il ſe retira au déſert de Vôge en 671. ſous l'Epiſcopat de Bodon Evêque de Toul.

Il ſuccéda en 679. à S. Diey dans le gouvernement de ſon Monaſtere de Joinctures, & après 36. ans de demeure dans la Vôge, il mourut âgé de 87. ans en 707.

Dans tout cela il n'y a rien qui répugne à la Chronologie.

L'année de la mort de ſainte Gertrude eſt bien connuë, elle arriva en 658. S. Hydulphe la pouvoit connoître, comme nous l'avons dit, & il fut conſulté ſur la figure de la Sainte qu'il avoit vûë à Nivelle.

L'année de la tranſlation du Corps de S. Maximin, n'eſt pas bien connuë; mais tous ceux qui en parlent (z), l'attribuent à S. Hydulphe, déja Archevêque ou Suffragant de l'Archevêché de Tréves.

Dans le récit des Miracles opérés par ſaint Maximin après ſa Tranſlation, on rapporte en premier lieu la guériſon d'une Dame nommée Rodoare, puis celle de Charles Martel, qui fut guéri d'une grande fiévre, qui l'incommodoit depuis long-tems. Enfin après quelqu'autres guériſons, on rapporte celle d'un Clerc qui appartenoit au Roy Pepin, pere de Charlemagne (& fils de Charles Martel).

Or de tout cela, il s'enſuit, 1°. Que la Tranſlation du Corps de S. Maximin, eſt antérieure au tems de Charles Martel, & à la mort de Milon Archevêque de Tréves, qui fut tué par un ſanglier, ſous le regne de Pepin fils de Charles Martel, & pere de Charlemagne, vers l'an 758. Par conſequent S. Hydulphe n'a pas ſuccédé à Milon.

2°. Le Gouvernement de l'Archevêque Milon, fut de 40. ans; par conſequent il commença à gouverner l'Egliſe de Tréves en 718. Or S. Hydulphe a été Suffragant ou Archevêque long-tems avant cette année.

3°. Charles Martel a pû être guéri ou avant ou après qu'il fut mis à la tête des affaires de France & d'Auſtralie; il ne commença à gouverner les affaires de France qu'en 716. & celles d'Auſtralie qu'en 718.

4°. S. Hydulphe a pû lever le Corps de S. Maximin vers l'an 670. & venir en Vôge en 671. un an après cette Tranſlation, & 40. ans avant la guériſon de Charles Martel: car l'année de cette guériſon ne doit pas nous embarraſſer, aucun Hiſtorien n'en ayant fixé l'époque.

Quant à Bodon Evêque de Toul, nous croyons qu'il peut être né à Meuſe près le Neuf-Château, environ l'an 615. ou 616. 615.

S. Euſtaiſe Abbé de Luxeu, paſſant par Meuſe, y benit Bodon & ſainte Salaberge ſa ſœur vers l'an 620. 620.

Sainte Salaberge bâtit ſon Monaſtere au Territoire de Langres en 640. & quelque tems après elle le transfera, & bâtit celui de S. Jean de Laon, où elle mourut vers l'an 655. 640. 655.

Bodon ſon frere ſe convertit par les exhortations de S. Valbert Abbé de Luxeu, vers l'an 660. & ſe retira à S. Jean de Laon. 660. 661.

Il fonda Bon-moutier, *Bodonis Monaſterium*, & diſtribua ſes biens aux Monaſteres vers 662. 662.

Il fonda auſſi *Offonis Monaſterium*, vers l'an 663. 663.

Enfin il fonda Etival vers l'an 664. 664.

Fut élû Evêque de Toul vers 665. 665.

Souſcrivit au Titre de S. Hydulphe pour S. Diey en 669. 669.

Sous ſon Epiſcopat, S. Hydulphe vint dans les déſerts de Vôges en 671. 671.

Bodon mourut avant l'an 680. car en cette année *Deodat* étoit Evêque de Toul. 680.

Pour ce qui regarde S. Diey, voici comme nous arrangeons la Chronologie de ſa Vie, ſuivant M. de Riguet & les Bollandiſtes, au 19. Juin.

S. Diey peut être né l'an 590. 590.

Fut fait Evêque de Nevers vers l'an 620. âgé de 30. ans. 620.

Abdiqua l'Epiſcopat vers l'an 630. 630.

Vint à Romont, puis dans la Forêt d'Haguenau, de-là à Eberimunſter ou *Novientum*, à Amerſvir, au Bonhomme, pendant les années 631. . . . . 658.

S'arrêta au Val de Galilée en 659. ou 660. 659.

Obtint du Roy Childeric II. le Territoire qui dépend de ſon Abbaye, en 662. 662.

Obtint un Privilége de Numérien Archevêque de Tréves en 664. 664.

Obtint un Privilége de S. Hydulphe vers l'an 667. 667

Meurt en 679. S. Hydulphe lui ſuccéde dans le gouvernement du Monaſtere au Val de Galilée. 679.

Je ne fais point mention des Evêques de Toul, ſous leſquels il eſt venu en Vôge, l'Auteur ou l'Interpolateur de la Vie de S. Diey ne les ayant marqués qu'au hazard, & ſans en avoir une connoiſſance certaine, comme il l'avouë lui-même.

L'Auteur, dont nous examinons l'Ecrit, avance que la Régle de S. Benoît n'a été obſervée dans les trois Evêchés que dans l'onziéme ſiécle: il cite pour garant Adſon, Au-

(z) *Vide ſervati Lupi relationem de eadem tranſlatione*, p. 286. *Item S. Hydulphi & Item S. Maximini apud Bolland.* 29. *Maii, Hiſt. M. de Monaſt.* p. 10. 11. Il y a lieu de douter ſi ce *Lupus* étoit Loup de Ferrieres. Voyez les Bollandiſtes dans la Vie de S. Maximin.

teur de la Vie des premiers Evêques de Toul, & en particulier de celle de S. Gauzelin, qui vivoit en 922. Adſon dit que cet Evêque chercha long-tems la Régle de S. Benoît (*a*), qui étoit inconnuë dans ce Royaume; que l'ayant trouvée dans des Pays étrangers, il en établit l'obſervance dans le Monaſtere de de S. Epvre, qu'il avoit rétabli : *Nutu Dei, Regulam S. Benedicti hujus Regni habitatoribus ignotam, diù quæſitam, proculque inventam, ſancti Apri inſtituit loco.*

Voyez l'Hiſtoire de Lorraine. Preuves ſous l'an 836.

Mais j'oppoſe au témoignage d'Adſon celui de Frotaire Evêque de Toul, qui réforma la même Abbaye de S. Epvre vers l'an 836. & y établit la Régle de S. Benoît : *Decernimus ut eidem Cœnobio (S. Apri) Abbas præficiatur, qui ſecundùm Regulam S. Benedicti præeſſe & prodeſſe utiliter queat.* Frotaire avoit été élevé dans l'Abbaye de Gorze, où il avoit appris l'obſervance de cette Régle, qui y avoit été établie dès le commencement, vers l'an 756. (*b*). Crodegang Evêque de Metz, qui vivoit en 760. cite cette même Régle, & y fait allusion à chaque pas, dans la Régle des Chanoines, qu'il compoſa pour ſa Cathédrale.

Au Concile d'Autun, ſous S. Léger en 674. (*c*), il eſt ordonné que dans les Monaſteres on ſe conformera aux Canons & à la Régle de S. Benoît : *Ut Canonum Ordo, vel Regula S. Benedicti obſervari debeat.* S. Léger, qui préſidoit au Concile, connoiſſoit l'Abbaye de Luxeu, où il avoit demeuré quelque tems. Adſon la devoit connoître auſſi, ayant été élevé dans cette Abbaye, & en ayant été même Abbé au dixiéme ſiécle.

L'Abbaye de Luxeu eſt contiguë à l'Evêché de Toul, on y obſervoit au huitiéme ſiécle la Régle de S. Colomban, jointe à celle de S. Benoît.

Le Concile de Leſtine tenu en 743. (*d*) par Carloman, qui gouvernoit en Maître le Royaume d'Auſtraſie, veut que la Régle de S. Benoît ſoit gardée dans tous les Monaſteres des Pays de ſon obéïſſance. Or les Evêchés de Metz, de Toul & Verdun, ſont indubitablement du Royaume d'Auſtraſie.

En 750. (*e*), ſous le regne de Childeric, il eſt fait expreſſément mention de la Régle de S. Benoît, obſervée au Monaſtere d'*Arnulphi Anga*, ou Schuarſac au Diocéſe de Straſbourg, de même à Morbach, à Munſter au Val de S. Gregoire dans le même Pays.

En 779. (*f*) Charlemagne ordonne que les Abbés des Monaſteres de ſes Etats vivent conformément à la Régle de S. Benoît. Le même Prince en 811. (*g*) demande quelle étoit la Régle qu'on obſervoit en France avant celle de S. Benoît, ſuppoſant qu'alors elle étoit la ſeule qui y étoit obſervée.

Les Réglemens de l'an 813. (*h*) ſous le même Charlemagne, ordonnent que cette Régle ſoit généralement gardée par tous les Moines de l'Empire François. Loüis le Débonnaire en 817. ordonne que tous les Religieux l'apprennent par cœur (*i*).

Charles le Gros (*k*) dans la confirmation des Biens & Priviléges de l'Abbaye de S. Epvre en 884. veut qu'on y éliſe un Abbé qui ait les qualités que S. Benoît demande dans ſa Régle.

Un Concile de Rome tenu en 1059. (*l*), cenſure l'Etat des Chanoineſſes, diſant que toute l'Aſie, l'Afrique & l'Europe, ignorent l'Inſtitut des Chanoineſſes, qui n'eſt connu que dans un coin de l'Allemagne; & encore n'y eſt-il connu que depuis le regne de Loüis le Débonnaire; *Les Religieuſes qui vivoient avant lui par tout le monde, ayant ſuivi la Régle de ſaint Benoît.* L'Inſtitut des Chanoineſſes n'ayant, & n'a jamais été approuvé par l'Egliſe Romaine. *Quod Ludovicus mutare quâlibet ratione non debuit, aut potuit, ſine conſenſu & auctoritate ſanctæ Romanæ & Apoſtolicæ Sedis.*

Il n'étoit donc pas fort néceſſaire que ſaint Gauzelin allât chercher cette Régle au loin, comme le veut Adſon, puiſqu'on l'obſervoit à Gorze, à Luxeu & à S. Diey, dès le tems de Numérien & de S. Hydulphe, ſi l'on veut admettre les Priviléges qu'ils accorderent à cette Abbaye en 667. & en 661. Notre Hiſtorien Richer (*m*) ſoûtient qu'on l'a obſervée à Senones dès le commencement : ſon témoignage prouve au moins la tradition de ſon Monaſtere. L'Empereur Otton en 749. marque expreſſément qu'on y gardoit la Régle de S. Benoît, & Norgaudus qui ſuccéda à Angelram vers l'an 785. dans l'Abbaye de Senones, & qui avoit été tiré de Gorze, y maintint ſans doute l'obſervance qu'il y trouva, & qu'il avoit ſuivie à Gorze.

L'Abbaye de S. Mihiel en 755. & celle de S. Diey en 769. furent ſoûmiſes à Fulrade Abbé de S. Denys en France. Or dès la premiere fondation de l'Abbaye de S. Denys, la Régle de S. Benoît y fut obſervée. Ainſi il eſt plus que probable que Fulrade introduiſit dans ces deux Monaſteres la Régle de S. Benoît, ſi elle n'y étoit encore point reçûë; ou qu'il l'y maintint, ſi elle y étoit

(*a*) *Adſo Vit. Epiſc. Tull. in Gauzel. tom. 1. Hiſt. Lothar. p. 831.*
(*b*) *Vid. Meuriſſ. Hiſt. Met. pp. 160. 161. Mabill. annal. Bened. tom. 2. pp. 146. 182. & Concil. t. 6. p. 1695. ann. 656 Et Paulı Diacon. Hiſt. Epiſc. Metenſ. hic t. 1. p. lxxij.*
(*c*) *Auguſtod. Concil. t. 6. cap. 14. p. 535. 536.*
(*d*) *Concil. Leſtin. ann. 743. Can. 1. t. 6. Concil. p. 1537.*
(*e*) *Gallia Chriſt. t. 5. p. 458.*
(*f*) *Capitular. an. 779. tom. 11. Concil. Gallic.*
(*g*) *Capitular. an. 811.*
(*h*) *Tom. 8. Concil. p. 1245. cap. 11. & p. 1255. cap. 9. & pag. 1265.*
(*i*) *Ibidem, pp. 1506. 1507.*
(*k*) *Vid. Tom. 4. Annal. Bened. Append. num. lxxvij.*
(*l*) *Apud Mabill. de re Diplom. lib. 6. p. 548.*
(*m*) *Richer. lib. 1. cap. 2.*

déja

déja obſervée. On doit donc expliquer le Texte d'Adon, en diſant qu'alors l'exacte obſervance de la Régle de S. Benoît, étoit tellement déchuë dans le Diocéſe de Toul, qu'elle y paroiſſoit preſque oubliée, & qu'il fallut aller au loin pour en trouver de vrais & fidéles obſervateurs; peut-être même, pour en découvrir le Texte pur & ſans altération.

Je m'étonne que l'Auteur de la Défenſe de l'Egliſe de Toul ait avancé, que c'étoit l'Egliſe du Prieuré de Liévre, & non l'Abbaye de S. Diey, qui fut donnée à l'Abbé Fulrade, contre le Texte ſi formel du Diplôme (*n*) du Roy Charles, depuis nommé Charlemagne, datté des Ides de Janvier la premiere année de ſon régne. Le Prieuré de Liévre ne porta jamais le nom de S. Diey, & il appartenoit à S. Denys long-tems avant la ceſſion dont nous parlons; ſon Patron eſt S. Hippolyte, & non S. Denys.

Notre Auteur m'accuſe d'avoir dit, par une affectation & une partialité aveugle, que le Monaſtere de S. Epvre eſt ſitué au Faubourg de la ville de Toul, *ou pour mieux dire, dans un village voiſin de la ville, cette correction n'ayant été miſe que pour favoriſer les prétentions des Ducs de Lorraine ſur cette Abbaye, dont ils ſe ſont prétendus les Souverains, quoiqu'ils n'en fuſſent que les Avoüés ou Défenſeurs, & qu'il ſoit juſtifié par les anciennes Chartes des Empereurs & des Evêques de Toul, que Dom Calmet rapporte, que ce Monaſtere eſt ſitué dans le Faubourg de Toul, in Suburbio.*

J'ai honte de rapporter de pareilles objections, & je ſerois peut-être mieux de n'y pas répondre. *Suburbium* ſe dit quelquefois du Faubourg d'une ville, mais très ſouvent il ſe dit du Territoire d'une ville Epiſcopale, comme le montre M. Ducange dans ſon Gloſſaire, ſous *Suburbanum* & *Suburbium*, il y rapporte un Paſſage de la vie de S. Evroul, où l'Abbaye de S. Furſi, qui eſt à deux lieuës d'Amiens, eſt miſe *in Suburbanis Ambiani*. Il eſt dit que le Concile de Savoniére s'eſt tenu *in Suburbio Tullenſi*, quoique Savoniére en ſoit éloignée d'une grande lieuë. J'ai en main un Privilege de l'an 845. accordé à Léorard Corévêque de Toul par l'Empereur Lothaire, par lequel il lui céde l'Egliſe dédiée à S. Maurice, ſituée *in Pago Tullenſi*, près les murailles de cette ville, *non procul à mœnibus ejuſdem urbis*, avec la Métairie en dépendante. Cette Egliſe de S. Maurice eſt aujourd'hui celle de S. Epvre, ſituée *in Pago Tullenſi*, & non *in Suburbio*. Le Pere Benoit (*o*) qui étoit natif de Toul, & qui en a étudié l'Hiſtoire pendant toute ſa vie, remarque en plus d'un endroit, que le Bourg de S. Amand, qui eſt aujourd'hui enfermé dans la ville, étoit un Faubourg de Toul, ſitué entre S. Epvre & la ville (*p*).

Enfin notre Auteur avance ſérieuſement (*q*) que Deneuvre dérive de *Delubra Deorum*, & Baccaras de *Bacchi Ara*. Le Pere Benoît a dit la même choſe; & de plus qu'on avoit trouvé un Autel prétendu de Bacchus dans la cave des PP. Carmes de Baccaras. Lorſque j'en ai voulu parler à ces Religieux, ils m'ont avoué que c'étoit un jeu qu'on avoit fait à la crédulité du bon Pere Benoît. La ville de Baccaras eſt toute nouvelle, & Deneuvre n'eſt jamais nommé dans les anciens Monumens *Delubra Deorum*, mais *Danubrium*.

Il ſuppoſe (*r*) que du tems de S. Diey & de S. Hydulphe, les montagnes de Vôge étoient peuplées & habitées à peu près comme aujourd'hui, qu'il y avoit des routes & des chemins publics très fréquentés. La choſe n'eſt ni vraye ni vraiſemblable. Baccaras, Raon, S. Diey & Sainte Marie-aux-Mines, ſont très récens, de même que la plûpart des Villes de Lorraine; comme, Pont-à-Mouſſon, S. Mihiel, Commercy, Bar, Ligny, S. Nicolas, Lunéville, Châtel, Remiremont, (*s*) Remberviller, Epinal; tout cela eſt moderne, comparé au tems dont nous parlons, & nous pourrions en marquer les dattes & les commencemens. Il ſuppoſe (*t*) que Sceleſtad, Colmar, Keizersberg ſont villes très anciennes, que dès le vij. ſiécle il y avoit des routes par le Val de S. Diey, pour conduire de ces villes à Remberviller, & aux autres villes de Lorraine. Mais il auroit pû voir dans Richer, *Lib. 4. cap. 6.* que de ſon tems, c'eſt-à-dire, au xiij. ſiécle & ſous l'Empereur Frederic II. Sceleſtad étoit un très petit lieu; que Colmar étoit peu de choſe; que *Keiſerberg*, qui ſignifie, non *la Ville de Ceſar*, *Villa Cæſaris*, comme dit l'Auteur, mais *la montagne de Ceſar*, fut bâtie tout à neuf, de même que ſon Château, par un Officier de cet Empereur Frederic II. *Oppidum quoque Keſiberc cum Caſtello de novo ædificavit.* Ils n'étoient donc pas auparavant ni l'un ni l'autre.

La route ancienne de Lorraine en Alſace, étoit ou par Blamont, Sarbourg & Saverne, juſqu'à Straſbourg, ou en remontant la

(*n*) Felib. Hiſt. de S. Denys. Preuves. *Monaſterioloque, qui nuncupatur à S. Adeodato infra Voſago Silva.*

(*o*) P. Benoît Pouillé de Toul, t. 1. p. 67. & 73. Item, Hiſt. de Toul, p. 17. 20. &c.

(*p*) Voyez auſſi l'Hiſt. de Lorraine, t. 11. Titre de 1154.

(*q*) Défenſe de l'Egliſe de Toul, p. 10. Il auroit pû ajoûter: *Tumulus Alonorum*, Tomblaine; *Vandalorum opus*, Vandeuvre; *Carni Aras*, Sazeray; *Mercurii Curtis*, Mirecourt, &c.

(*r*) Défenſe de l'Egliſe de Toul, p. 14.

(*s*) *Ibid. p.* 6.

(*t*) Remberviller ne fut fermé de foſſés & de paliſſades, que ſous Etienne de Bar Evêque de Metz, vers l'an 1125. Jacques de Lorraine Evêque de Metz, vers l'an 1260. y ajoûta 24. Tours & des murailles. Voyez l'Hiſtoire des Evêques de Metz, Hiſt. de Lorr. tom. 1.

Meurthe juſques vers le Château de Beauregard, derriere lequel étoit la route qui alloit le long de la riviere de Plaine; puis on paſſoit au pied du Dounon, d'où l'on tomboit à Schirmeck. Le Titre de Childeric II. pour Senones, donné en 661. ou 662. ne marque pas un ſeul Bourg ni Village dans une étenduë de quinze lieuës de Pays de circonférence; il n'y parle que de montagnes, de fontaines & de ruiſſeaux. Le Territoire de Senones eſt contigu à celui de S. Diey & de Moyenmoutier. Et qu'étoit-il beſoin à nos ſaints Fondateurs de venir ſi loin chercher des ſolitudes en ce Pays-cy, ſi dès-lors il étoit peuplé & habité à peu près comme à préſent? Car la Vôge eſt à proportion auſſi peuplée, & en quelque ſorte plus peuplée que le plat Pays, les Hameaux y étant plus fréquens, mais moins gros.

Notre Cenſeur (*u*) confond *Jean de Bayon* Dominicain, Auteur de la Chronique de Moyenmoutier, qui écrivoit vers l'an 1326. avec *Jean de Bayon* Abbé de la même Abbaye, qui eſt mort en 1476. L'Anacroniſme eſt de plus de cent ans. Mais il faut finir ici mes Remarques, & épargner un Ecrivain peu poli, qui ne ſçait ménager ſes Adverſaires; mais qui a le ſecret de les ennuyer par ſes redites & ſes digreſſions continuelles.

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES EVESQUES DE TOUL.

SAint Manſuet, ou Manſuy, vers l'an 360.

S. Amon.

S. Alchas.

S. Cellin.

S. Auſpice, vers l'an 450.

S. Ours, ou Urſe, ſous Clovis, vers l'an 488.

S. Apre, ou Epvre, vers l'an 500.

Albaud, vers l'an 507.

Thriſoricus.

Dulcice.

Allodius, aſſiſta au Concile V. d'Orléans en 549.

Premon.

Antimonde.

Endulus.

Auſtraſius, connu dans une Lettre de S. Didier de Cahors, *t. 1. Bibl. Labb. p. 707.*

Theuthefride ſouſcrivit à un Titre de l'Abbaye de Stavelo en 651.

Eborin vivoit en 653. 661. ou 662.

Bodon-Leudin vivoit en 666. mort vers l'an 675.

Dieudonné vivoit en 675. aſſiſta en 680. au Concile de Rome.

Ermenthée.

Magnalde.

Dodo.

Garibalde ſouſcrivit en 706. à un Titre d'Epternach; en 709. à la Fondation de S. Mihiel; mort vers l'an 735.

Godon vivoit en 735. & en 753. Voyez Hugues de Flavigny, *t. 1. Bibl. Labb. p. 106.*

Hilduart, honoré comme Saint à Dendermonde. On trouve un Evêque nommé Hildebalde, qui ſouſcrivit en 746. à un Titre de Stavelo. *Martenne, ampliſſ. Collect. tom. 2. p. 19.*

Jacob aſſiſta au Concile de Compiégne de l'an 757. & à celui d'Attigny en 765.

Bornon en 767. ou 768. On trouve dans le même tems un *Poſſeſſeur*, qui étoit peut-être Evêque de Toul. Voyez l'Hiſtoire.

Unanimic vivoit en 804.

Frotaire aſſiſta à l'Aſſemblée de Thionville en 821. mort en 846.

Leorard, Chor-évêque, vivoit en 845. t. 1. Preuves.

Arnolde vivoit en 860.

Berenger Evêque de Toul, vivoit en 864. *An. 864. Martenne, t. 4. ampl. Coll. p. 537. Everardus Comes (Clivenſis) & Bertha ejus uxor nobilis Matrona, de ſtirpe Caroli Magni Regis, & Luthardus Comes, & Berengarius Epiſcopus Tullenſis eorum filii, conſtituerunt duas Congregationes; unam in Vveſel Canonicorum, alteram in Nuſſia Canonicorum & Canonicarum.*

Arnalde aſſiſta au Concile de Pontion en 876. & à celui de Troyes en 878. vivoit encore en 884. Mais je ſoupçonne qu'il faut diſtinguer trois Evêques à peu près de même nom: *Arnolde*, *Arnalde* & *Arnoû*; car nous trouvons un *Arnoû*, *Arnulphus*, Evêque de Toul, qui en 857. aſſiſta au Concile de Mayence (*Præfat. in t. 1. ampliſſ. Collect. p. 17.*) Le même *Arnoû* aſſiſta par Procureur à la dépoſition d'Hincmar de Laon en 871. *Tom. 8. Concil. p. 1653. Ego Leudericus ad vicem Patris mei Arnulphi Tullenſis Epiſcopi, ſuſcripſi.* Nous venons de parler d'*Arnolde* & d'*Arnalde*.

En 884. un Evêque nommé *Luitvarde*, demande à l'Empereur quelques biens pour Fulbert Abbé de S. Epvre.

Ludelme, ou Lugdelme, vivoit en 898. mort en 905.

Drogon, depuis 905. juſqu'en 921. ou 922.

En 922. *iv. Non. Mart. indict. v.* le Siége étoit vacant. Preuves.

S. Gauzelin, depuis 922. juſqu'en 962.

(*u*) *Idem, ibid. p. 81.*

S. Gerard, depuis 963. juſqu'en 994.

Etienne, mort en 995.

Robert fut fait Evêque entre le 4. Mars & le 3. Octobre ; mort l'an 995.

Bertholde, ordonné le 3. Octobre 995. mort vers 1020. le x. des Calendes de Septembre.

Heriman, depuis 1020. juſqu'en 1026. peut-être Hezelon Diſciple de Nocere, Evêque de Liége, mort en 1068. *Martenne, ampliſſ. Collect. t. 4. p. 865.*

Brunon, depuis 1026. juſqu'en 1048. qu'il fut fait Pape ſous le nom de Leon IX. Il garda ſon Evêché de Toul juſqu'en 1051. & mourut en 1054.

Udon, depuis 1051. juſqu'en 1069.

Pibon, depuis 1070. juſqu'en 1107. *Obiit nono Cal. Decemb.* Autrement *Bibo, t. 10. Conc. p. 1832.* ou *Pippo, ibid. p. 140.*

Ricuin de Commercy, depuis 1108. juſqu'en 1123. L'Evêché vaquoit en 1124. *Anno 1124. xj. Cal. Jul. ab aliquanto temporis ſpatio, Tullenſis Eccleſia Ricuino Paſtore viduata, dubium erat adhuc quem poſt ipſum Paſtorem eſſet habitura.* Titre de Senones.

Conrade, élû en 1126.

Henry de Lorraine, depuis 1127. juſqu'en 1167.

Pierre de Brixey, depuis 1168. juſqu'en 1192. étoit fils d'une fille de Pierre Comte de Toul.

Eudes de Vaudémont, depuis 1193. juſqu'en 1197.

Mathieu de Lorraine, depuis 1198. ou depuis 1200. juſqu'en 1217. dépoſé en 1211.

Renaud de Senlis, depuis 1211. juſqu'en 1217. mort le 3. Avril. Nécrologe de Senones.

Gerard de Vaudémont, mort en 1219.

Eudes de Sorcy, depuis 1219. juſqu'en 1228.

Garin, depuis 1228. abdiqua en 1230.

Roger de Marcey, depuis 1230. juſqu'en 1252.

Giles de Sorcy, depuis 1253. juſqu'en 1271.

Jean de Lorraine & Gautier de Beaufremont furent élûs en 1271. Jean de Lorraine fut agrée du Pape ; mais il mourut à Rome en 1271. ou 1272. Et les Chanoines s'étant de nouveau diviſés, les uns choiſirent Jean de Parroye, & les autres Roger de Marcey ; le Pape, après de longues conteſtations, porta les deux Prétendans à ſe déliſter, & nomma de ſon autorité Conrade Probus, qui fut Evêque depuis 1272. juſqu'en 1294.

Jean de Sierk, nommé par le Pape en 1296. mort en 1305.

Gui de Perne, mort en 1305.

Othon de Granſon, depuis 1306. juſqu'en 1308.

Eudes de Colonne, depuis 1308. juſqu'en 1309.

Jean d'Arſillieres, depuis 1310. juſqu'en 1320.

Amedée de Geneve, depuis 1320. juſqu'en 1330.

Thomas de Bourlémont, depuis 1330. juſqu'en 1353.

Geoffroy de Liége, Suffragant en 1334.

Bertrand de la Tour d'Auvergne, depuis 1333. juſqu'en 1361. Il fut transféré à l'Evêché du Puy, où il mourut en 1381.

Pierre de la Barriere Cardinal, depuis 1361. juſqu'en 1363.

Herman Volf Dominicain, Suffragant en 1362. mort en 1375.

Bertrand le Hongre Suffragant, depuis 1366. juſqu'en 1378.

Jean de Heu, depuis 1363. juſqu'en 1372. 18. Août.

Mathias de Villeneuve, Suffragant.

Jean de Neu-châtel Cardinal, réſigna en 1384.

François Evêque de Sidon, Suffragant, Chantre de l'Egliſe de Toul.

Sevin de Florence fut transféré à l'Evêché de Morienne en 1385.

Jean Cardinal de Neu-châtel, cy-devant Evêque de Toul, en reprit de nouveau l'adminiſtration, depuis 1385. juſqu'en 1398.

Philippe de Ville, depuis 1399. juſqu'en 1409.

Giles Evêque de Chriſtopole, Suffragant, vivoit en 1395.

Henry de Ville, depuis 1409. juſqu'en 1436.

Gerard Kok Moine d'Erbac, Ordre de Ciſteaux, Suffragant de Toul en 1411.

En 1410. *Robert des Armoiſes*, Fils de Simon des Armoiſes & d'Iolande de Morey, ou Mourey, fut élû Evêque de Toul ; mais il ne jouït pas. Ce fut apparemment après la mort de l'Evêque *Philippe de Ville*, mort en 1409.

Imente de Thabée, Suffragant en 1423.

Louis d'Haraucourt, depuis 1437. juſqu'en 1456.

Jean Iſembart Dominicain, Suffragant en 1450.

Henry de Vaucouleurs Cordelier, Suffragant, Evêque de Chriſtopole.

Guillaume Fillatre, depuis 1456. juſqu'à ſa tranſlation à l'Evêché de Tournay en 1461.

Jean de Chevrot, transféré de l'Evêché de Tournay à celui de Toul en 1460. mort la même année.

Antoine de Neu-châtel, depuis 1460. juſqu'en 1495. mort le 28. Fevrier.

Jean de Sorcy Suffragant, vivoit en 1471. 1481. 1485.

Jean Obin Suffragant, mort en 1465.

Jean d'Ivoy Suffragant, Evêque de Chriſtopole, vivoit en 1400. Doyen de l'Egliſe de Toul.

Olry de Blamont, depuis 1495. juſqu'en

1506. Il eut pour Competiteur Jean de Marades, nommé par le Pape, qui jouït auſſi de l'Evêché, & en partagea les revenus par moitié.

En 1499. Olry Duc de Blamont ſe diſoit encore Evêque de Verdun.

Nicolas de Ligny Dominicain, Suffragant vers l'an 1500.

Pierre Lietard Suffragant, mort en 1506.

Hugues des Hazards, depuis 1506. juſqu'en 1517.

Chriſtophe du Boulay Suffragant, vivoit en en 1511.

Pierre Taſſard Dominicain, Suffragant, mort en 1513.

Raimond Perrara Evêque de Gurk & de Saintes, Cardinal du Titre de Sainte-Marie-la-Neuve, fut élû Coadjuteur de Toul en la place du jeune Prince Jean de Lorraine; mais il ne jouït jamais de l'Evêché.

Jean Cardinal de Lorraine, depuis 1524. juſqu'en 1532. & encore depuis 1535. juſqu'en 1537. & enfin depuis 1542. juſqu'en 1543.

Hector Dailly Evêque de Bayonne, transféré à Toul, vivoit en même tems, depuis 1525. juſqu'en 1532.

Antoine Pelegrin Provençal, depuis 1537. juſqu'en 1542. qu'il quitta l'Evêché.

Touſſaint d'Hocedy de Valencienne, depuis 1543. juſqu'en 1565.

Jacques de Spifame de Nevers, qui d'Evêque de Nevers apoſtaſia, ſe retira à Genéve, s'y maria, & après diverſes avantures, y eut la tête tranchée en 1566. La même année, il avoit écrit à l'Amiral de Châtillon, pour avoir par ſon moyen l'Evêché de Toul, dans le deſſein, diſoit-il, de lui faire embraſſer la Religion prétenduë réformée; mais le Parti Proteſtant mépriſa ſa demande, perſuadé qu'il avoit d'autre but que ce deſſein chimérique. Voyez Morery & les Auteurs qu'il cite: voyez auſſi la Bibliotéque de Duverdier, p. 620.

Didier Apis Suffragant, mort en 1545.

Pierre du Châtelet, depuis 1565. juſqu'en 1580. mort au mois de Février de cette année.

Clement du Boulay Suffragant, mort en 1571.

Charles de Lorraine Cardinal de Vaudémont, depuis 1580. juſqu'en 1587.

Antoine de Lorraine de Vaudémont, Chanoine de Tréves, fut poſtulé en 1585. pour l'Evêché de Toul. Il mourut à Mayence âgé de 14. ans en 1587. *Brouver. t. 2. p. 423.*

Theodoric Thiriet fut élû Evêque de Toul par le Chapitre, après la mort du Cardinal de Vaudémont, arrivée le 28. d'Octobre 1587. mais le Pape Sixte V. à la recommandation du Roy & de la Reine de France, nomma Chriſtophe de la Vallée.

Jean de Buxet Suffragant. Hiſt. de Toul, p. 670.

Chriſtophe de la Vallée, depuis 1588. juſqu'en 1607.

André Valladier Abbé de S. Arnoû de Metz, dans ſa Tyrannomanie, p. 82. dit que le Roy Henry IV. venoit de le déſigner pour l'Evêché de Toul, lorſque ce Prince fut tué en 1610.

Jean de Porcellets de Maillane, depuis 1607. juſqu'en 1623.

Nicolas-François de Lorraine Cardinal, abdiqua en 1634.

Charles-Chrétien de Gournay, nommé en 1637. mort la même année. Il étoit déja Suffragant.

Paul de Fieſque, depuis 1641. juſqu'en 1643.

Loüis de Travigny Abbé régulier de S. Epvre de Toul, Evêque de Chryſopole & Suffragant de Toul, mort en 1643.

Jacques le Bret, ſacré à Rome en 1645. mort la même année.

André du Sauſſay, nommé en 1648. confirmé & ſacré en 1655. mort le 9. Sept. 1675.

Jacques de Fieux, depuis 1677. juſqu'en 1687.

Henry Thiard de Biſſy, nommé en 1687. ſacré en 1692. fut transféré à l'Evêché de Meaux en 1704. & enſuite fait Cardinal.

François Bloüet de Camilly, depuis 1704. juſqu'en 1721. qu'il a été transféré à l'Archevêché de Tours. Il mourut en 1723. au mois d'Octobre.

Scipion-Jerôme Begon, a été nommé à l'Evêché de Toul le 11. Janvier 1721.

SUR LES PREMIERS EVESQUES de l'Egliſe de Verdun.

QUe S. Saintin ait été premier Evêque de Verdun, qu'il ait été Diſciple de ſaint Denys, qu'il ait eû pour ſucceſſeurs immédiats, S. Maur, S. Salvin, ſaint Arateur & S. Pulcrone; que ce dernier ait été fait Evêque vers l'an 450. c'eſt ce qu'on ne peut nier, ſans démentir toute la Tradition, tous les Monumens, tous les Hiſtoriens de l'Egliſe de Verdun: mais de ſçavoir ſi ce S. Saintin a été le Diſciple de S. Denys l'Aréopagite, ou de S. Denys premier Evêque de Paris; s'il a prêché à Meaux, à Verdun & à Chartres; s'il eſt mort à Meaux ou à Verdun; ſi les circonſtances que l'on raconte de ſa Vie, de ſes voyages, de ſon Compagnon Antonin, de ſa mort, de ſes miracles & de ſa tranſlation à Verdun, ſont véritables; & ſi les huit Sénateurs, dont on découvrit les corps dans

l'Abbaye

l'Abbaye de S. Vanne, dans l'onziéme ſiécle, ont été Evêques de Verdun ; c'eſt ce qui mérite certainement réflexion, & qu'on ne doit admettre qu'avec examen.

Je mettrai encore au nombre des choſes qui ſouffrent difficulté, le Concile de Cologne tenu en 346. (*x*), contre Euphratas Evêque de la même ville, & auquel a ſouſcrit Saintin Evêque de la ville des Cloux, ou de Verdun. On forme contre ce Concile des difficultés ſolides ; & ſi nous l'admettons pour véritable, nous ne condamnons pas ceux qui ne croyent pas le pouvoir recevoir pour autentique.

Dans l'Abbaye de S. Vanne de Verdun, où l'on conſerve le Corps de S. Saintin, j'ai vû deux Vies manuſcrites de ce Saint, toutes deux écrites vers le douziéme ſiécle. La premiere ſous ce Titre : *Incipit Vita S. Santini primi Pontificis Urbis Clavorum. Poſt glorioſum cæleſtis victoriæ triumphum, &c.* L'Auteur vivoit après l'an 952. puiſqu'il parle de l'Evêque Berenger, qui cette année mit les Benédictins dans l'Abbaye de ſaint Vanne, en la place des Chanoines qui y étoient auparavant. Voici le précis de cette Vie. Que le Pape S. Clement étant déja fort avancé en âge, envoya S. Denys l'Aréopagite, & ſaint Saintin dans les Gaules, pour y prêcher l'Evangile ; Que S. Denys deſtina S. Saintin pour Evêque à Meaux, & lui donna pour Ajoint le Prêtre S. Antonin : Qu'enſuite S. Denys les envoya à Rome ; qu'en chemin ils paſſerent par Verdun, qui étoit alors une très grande ville, & fort marchande, mais toute payenne ; qu'ils y entrerent par la Porte Champenoiſe, & s'arrêterent au lieu où eſt aujourd'hui l'Abbaye de S. Vanne.

Ils prêcherent dans la ville, & y firent quelques converſions : mais comme ils avoient reçû ordre de S. Denys de ſe rendre à Rome, Saintin partit de Verdun, & y laiſſa Antonin, qui y mourut quelque tems après. Saintin l'ayant appris par révélation, revint promptement à Verdun, le réſuſcita, & le ramena avec lui en Italie. Le Pape Anaclet les renvoya avec trois autres Ouvriers Evangéliques, que l'Hiſtoire ne nomme pas. Au retour, Saintin fut choiſi pour Evêque par les Fidéles de Verdun ; il plaça ſon Trône Epiſcopal dans l'Egliſe de S. Pierre, qui eſt aujourd'hui celle de l'Abbaye de S. Vanne ; & après avoir affermi ſon troupeau dans la Foy, il ſe rendit à Meaux, laiſſant à Verdun deux ſaints Prêtres, pour avoir ſoin des Fidéles. Arrivé à Meaux, il fut arrêté par le Tyran du lieu, qui lui procura la Couronne du Martyre : mais avant ſa mort, il écrivit aux Fidéles de Verdun une Lettre de conſolation, leur donnant avis de ſa mort prochaine, & les exhortant à choiſir ſon Diſciple Maur pour lui ſuccéder. Cette Lettre ne ſe trouve point. L'Auteur ajoûte, que dans la Vie de S. Servais de Tongres, on lit que ſaint Saintin aſſiſta au Concile de Cologne, tenu contre Euphratas, & que pluſieurs aſſûroient que Saintin étoit du nombre des ſeptante Diſciples du Sauveur.

La ſeconde Vie de S. Saintin, que j'ai vûë manuſcrite en l'Abbaye de S. Vanne, eſt la même qui eſt imprimée dans Surin, au neuf d'Octobre, dans la Vie de S. Denys. Cette Vie n'eſt autre que la Lettre prétenduë d'Hincmar à Charles le Chauve, dans laquelle ce Prélat, ou celui qui a fabriqué cette Piéce ſous ſon nom, raconte qu'un nommé Valdemare ayant reçû du Roy l'Abbaye de S. Saintin de Meaux, (apparemment la petite Collégiale de S. Saintin, qu'on voit encore aujourd'hui dans cette Ville) trouva dans ce lieu quelques Cahiers fort anciens & fort gâtés, & pria Hincmar de les rajuſter, & de les faire copier ſur de nouveau velin. Hincmar le fit, & l'Empereur Charles le Chauve lui ayant demandé quelque tems après, quelques Mémoires ſur S. Denys, il lui fit remettre une Copie de cet Ecrit. Or voici ce qu'il porte :

„ S. Clement députa S. Denys à Paris, pour „ y annoncer l'Evangile. S. Denys, à ſon tour, „ ordonna Evêque S. Saintin, & l'envoya à „ Chartres, pour y prêcher J. C. Enſuite il „ l'envoya à Meaux pour le même ſujet, & „ lui donna pour aſſocié Antonin le Jeune, „ différent d'un autre Antonin plus ancien.

„ L'Empereur Domitien ayant déclaré la „ guerre à la Religion de J. C. S. Denys re„ çut la Couronne du Martyre. Avant ſa „ mort, il ordonna à Saintin & à Antonin, „ de ſe rendre à Rome. En chemin, Anto„ nin tomba malade. Saintin ne pouvant „ différer ſon voyage, le laiſſa ; & étant arri„ vé à Rome, il apprit par révélation la mort „ de ſon Compagnon, & que celui à qui il „ l'avoit recommandé, l'avoit enterré dans „ l'égoût de ſon étable. Saintin retourne „ auſſi-tôt, le réſuſcite, & l'amene à Rome. „ Ils racontent au Pape Anaclet la mort & „ le martyre de S. Denys ; puis reviennent à „ Meaux, où Saintin mourut : il eut pour „ ſucceſſeur Antonin ſon aſſocié. C'eſt ce que porte cette Vie, où on voit qu'il n'eſt pas dit un mot de Verdun, ni de l'Epiſcopat de S. Saintin dans cette ville.

Le Prêtre Bertaire, qui eſt imprimé dans le Tome douziéme du Spicilége, pag. 251. & dans nos Preuves, t. 1. & qui vivoit en 887. avant l'Auteur de la premiere Vie de ſaint Saintin, dont nous avons donné l'Extrait, dit qu'on lit que S. Denys ayant en-

(*x*) *Tom. 1. Concil. Labb. p. 615.*

voyé à Rome Saintin Evêque de Meaux, & Antonin Prêtre, pour y porter les Actes de ſon Martyre, ces deux Députés paſſerent, en allant à Rome, par la ville de Verdun, y repaſſerent au retour, & y prêcherent l'Evangile; & on dit que c'eſt pour cela qu'on le met pour le premier Evêque de Verdun; qu'on ignore le lieu de ſa ſépulture, ſi ce n'eſt à Meaux. Il ajoûte qu'on lit dans la Vie de S. Servais, que *Saintin Evêque de la Ville des Cloux*, aſſiſta au Concile de Cologne, tenu pour la dépoſition d'Euphratas.

Laurent de Liége, Moine de ſaint Vanne de Verdun, qui vivoit au douziéme ſiécle, ſous Alberon de Chiny, qui fut fait Evêque vers l'an 1131. & que nous avons fait imprimer dans nos Preuves, avouë que de ſon tems on ignoroit le tems de la mort, & les actions des huit premiers Evêques de Verdun; que ce qu'on en racontoit, étoit enveloppé de tant de ténébres, qu'il ne méritoit preſqu'aucune créance; que quelques-uns faiſoient de S. Saintin un des ſeptante Diſciples; que le Prêtre Bertaire avoit propoſé ſur ſon ſujet deux opinions: la premiere, qui eſt la plus reçûë, que S. Saintin avoit été Diſciple de S. Denys de Paris, & Evêque de Meaux; & qu'enſuite il avoit prêché l'Evangile à Verdun. La ſeconde, qu'il avoit aſſiſté au Concile de Cologne. Il ajoûte, que quelques-uns, pour concilier ces deux ſentimens, reconnoiſſoient deux Saintins, qui avoient été en différens tems Evêques de Verdun; le premier, du nombre des ſeptante Diſciples, Evêque de Meaux, & Martyr; & le ſecond, qui vivoit du tems de S. Servais.

Hugues de Flavigny, qui vivoit avant Laurent de Liége, puiſqu'il fut chargé du gouvernement de l'Abbaye de ſaint Vanne en 1085. & qu'il fut fait Abbé de Flavigny en 1099. cet Ecrivain, qui eſt imprimé dans le premier Tome de la Bibliothéque des Manuſcrits du P. Labbe, p. 78. 79. & ſuivantes, cite d'anciens Actes de la Vie & du Martyre de S. Saintin, & raconte grand nombre de particularités de ſa Vie; & c'eſt ſans doute de-là que Vaſſebourg en a tiré ce qu'il en dit, fol. xxvij. & xxviij. de ſes Antiquités de la Gaule Belgique. Mais d'où avoient-ils pris ces particularités, inconnuës aux deux Ecrivains de la Vie de S. Saintin, que nous avons rapportés; inconnuës à Bertaire, Prêtre de l'Egliſe de Verdun; inconnuës à Laurent de Liége, ou, pour mieux dire, ſi peu eſtimées de Laurent de Liége, Religieux comme Hugues, de l'Abbaye de S. Vanne, fort inſtruit de tout ce qui regardoit ce Monaſtere, qui dit nettement qu'on ne ſçavoit rien de certain des huit premiers Evêques de Verdun: *Quo tempore vixerint, quæ mira, quæ geſta vivi effecerint, hodiè neſcimus, & indignam, proh nefas! patronorum noſtrorum patimur ignorantiam.*

Quels autres anciens Monumens pouvoit avoir Hugues de Flavigny, que ceux que nous avons cités, & qui étoient auſſi entre les mains de Laurent de Liége? Ces Monumens, quels qu'ils fuſſent, n'étoient pas d'une antiquité ſi reſpectable, ni d'une ſi grande autorité, qu'ils méritaſſent une grande créance. Ils n'étoient pas encore au monde au tems de Bertaire. La prétenduë Lettre d'Hincmar paſſe pour une Piéce fabriquée ſous le nom d'Hincmar, & de mauvais alloi: d'ailleurs elle n'eſt pas favorable à l'Egliſe de Verdun, puiſqu'elle ne fait nulle mention de l'Epiſcopat de S. Saintin dans cette ville. L'autre Vie eſt récente, puiſqu'elle n'eſt tout au plus que de la fin du dixiéme ſiécle. Les embelliſſemens que Hugues de Flavigny y a ajoûtés, ne ſont dignes d'aucune conſidération, puiſqu'ils n'ont aucun fondement dans l'antiquité.

L'Hiſtoire de la tranſlation du Corps de S. Saintin de Meaux à Verdun, qu'on lit dans les Manuſcrits de l'Abbaye de ſaint Vanne, & que nous avons rapportée dans l'Hiſtoire, n'eſt pas autrement favorable à l'Epiſcopat de ce Saint à Verdun. On y dit, qu'un Religieux de ſaint Vanne, nommé Richard, ayant été envoyé par ſon Abbé pour quelques affaires, en la ville de Chartres, paſſa par Meaux, & logea dans le Faubourg, vis-à-vis une ancienne Egliſe. Un Prêtre fort âgé lui apporta des rafraîchiſſemens; & ayant ſçû qu'il étoit de Verdun, lui demanda s'il avoit quelque connoiſſance de S. Saintin Evêque de Meaux, & du lieu de ſa ſépulture? Le Religieux lui répondit qu'il le ſçavoit, puiſque ce Saint avoit auſſi été Evêque de Verdun, & que ſon Corps étoit en grande vénération dans l'Abbaye de S. Vanne. Le Prêtre ajoûta: *Si vous voulez me garder le ſecret, je vous dirai comment ce ſacré dépôt a été porté dans votre Monaſtere.* Richard le lui ayant promis, le Prêtre continua, & lui dit: *Une grande famine étant ſurvenuë en ce Pays-ci, pluſieurs, tant Clercs que Laïques, furent obligés de ſe retirer ailleurs. L'Evêque le leur permit, à condition qu'on laiſſeroit dans l'Egliſe de Meaux quatre Prêtres pour y faire l'Office, & y garder les Reliques & le Tréſor; je fus l'un des quatre qui y demeurerent.*

Dans cet intervalle, quelques Marchands de Verdun retournant d'Eſpagne, vinrent à Meaux, & m'inviterent à ſouper. Dans la converſation, je leur déclarai que le Corps de S. Saintin étoit ſous ma garde. Ils me prierent avec tant d'inſtance de le leur confier, qu'enfin je le leur promis. Ils me donnerent une bonne ſomme d'argent; je la partageai entre les trois autres Prêtres dépoſitaires des Reliques. Nous ouvrimes

enſemble la Châſſe ; nous leur livrames les ſaints Oſſemens, & ils les emporterent en toute diligence à Verdun. Cette tranſlation arriva vers l'an 1032. ſous le Bienheureux Richard Abbé de ſaint Vanne. On ne doutoit pas alors que S. Saintin n'eût été Evêque de Meaux, qu'il n'y fût mort, & qu'il n'y eût été enterré. Juſques-là, c'eſt-à-dire, juſques vers le milieu de l'onziéme ſiécle, on ſçavoit à peine où le Corps du Saint avoit été inhumé : cette incertitude eſt bien marquée dans Bertaire.

L'inſcription trouvée dans la Châſſe de ce Saint, le jour de l'Aſcenſion 19. May 1132. (*y*), ſous le Pontificat d'Adalberon Evêque de Verdun, lui donne le nom de *Docteur, & de premier Evêque de Verdun, & de Paſteur de Meaux : Hic jacet ſancti Sanctini pretioſiſſimum Corpus, qui fuit ſanctæ Virdunenſis Eccleſiæ Doctor, & Epiſcopus primus, Meldenſium quoque à ſancto Dionyſio Areopagita Paſtor conſecratus.* Elle parle enſuite de ſon voyage à Rome, de la réſurrection d'Antonin, de ſon retour par Verdun, de ſa mort & de ſa ſepulture à Meaux, & de ſa tranſlation à Verdun par des Marchands, qui le dépoſerent dans l'Abbaye de S. Vanne.

On honore auſſi dans la fameuſe Abbaye de ſaint Denys en France, la mémoire de S. Saintin, comme Diſciple de S. Denys l'Aréopagite. On lit dans les Leçons de ſa Fête, qu'il fut d'abord envoyé à Verdun, pour y prêcher J. C. mais que n'y ayant pas trouvé des ouvertures favorables, il en revint, & que S. Denys l'engagea à aller à Chartres, où il fonda une Egliſe, & où il eſt honoré dans une Chapelle, érigée en ſon nom dans la Cathédrale de cette ville. De Chartres il revint à Meaux, où il établit ſon Siége. S. Denys l'appella à Paris, où il fut témoin de ſon Martyre. Il en porta la nouvelle à Rome, & en chemin il perdit ſon compagnon Antonin, qu'il réſuſcita enſuite.

De tout cela il eſt aiſé de conclure que l'Epiſcopat de S. Saintin à Meaux, eſt indubitable ; qu'il a auſſi prêché l'Evangile à Verdun (*z*), & que de tout tems il en a été conſidéré comme le Docteur & le premier Evêque ; qu'il eſt mort à Meaux, & y a été enterré. Ceux de Meaux l'honorent comme Martyr, & ceux de Verdun comme Confeſſeur. Que ſon Epiſcopat à Chartres eſt très douteux. Il y en a même (*a*) qui doutent ſi S. Saintin de Meaux & celui de Verdun, ne ſont pas deux perſonnes differentes, & qui n'ont rien de commun que le nom : mais aucun de ceux qui ont parlé de ce Saint depuis Bertaire, n'a douté que S. Saintin de Meaux ne fût le même que celui de Verdun.

La grande difficulté conſiſte à préſent à fixer le tems de l'Epiſcopat de S. Saintin. Ceux qui le font Diſciple de S. Denys l'Aréopagite, ne peuvent reculer ſa mort au-delà de l'an 118. c'eſt l'époque que lui donne Vaſſebourg. Ceux qui diſtinguent S. Denys de Paris, de S. Denys l'Aréopagite, & qui font S. Saintin Diſciple de S. Denys de Paris, n'ont pas de peine à croire que ce fut le même Saintin qui ſouſcrivit au Concile de Cologne en 346. pour la condamnation d'Euphratas, puiſque ſaint Denys de Paris, du conſentement des plus habiles Critiques, n'a vécu que ſur la fin du troiſiéme ſiécle. Or il paroît certain que les deux principales Egliſes de Verdun ; ſçavoir, la Cathédrale & la Madelaine, ont toujours diſtingué les deux ſaints Denys (*b*), puiſqu'encore aujourd'hui dans leur Martyrologe, la Fête de S. Denys l'Aréopagite eſt marquée au 3. d'Octobre, & celle de S. Denys de Paris, au neuviéme du même mois ; & la plûpart des Monumens qui parlent de S. Saintin, ſe contentent de dire qu'il *étoit Diſciple de S. Denys Evêque de Paris*, qu'on n'a commencé à confondre avec l'Aréopagite, qu'aſſez tard, c'eſt-à-dire, au huitiéme ſiecle, du tems d'Hilduin Abbé de S. Denys.

Dans cette ſuppoſition que S. Saintin ait été Diſciple de ſaint Denys de Paris, il n'eſt plus difficile de reconnoître qu'il a pû aſſiſter à un Concile tenu en 346. c'eſt-à-dire, vingt-cinq ou trente ans après la mort de ſon Maître. Nous n'ignorons pas les grandes objections qu'on forme contre le Concile de Cologne. La principale conſiſte, en ce qu'Euphratas Evêque de cette ville, condamné & dépoſé dans ce Concile, comme niant la Divinité de J. C. eſt pourtant député l'année ſuivante 347. par le Concile de Sardique vers l'Empereur Conſtance, pour des affaires de la derniere conſéquence.

Mais on peut répondre à cela deux choſes. La premiere, qu'Euphratas ayant été condamné & dépoſé dans l'Aſſemblée dont on vient de parler, & s'étant humblement ſoûmis aux déciſions du Concile, ayant ſincérement renoncé à ſon erreur, a pû être laiſſé dans ſon Siége, prié d'aſſiſter au Concile de Sardique, & employé par ce Concile, à une Députation importante vers l'Empereur Conſtance. La ſeconde, que l'Evêque condamné au Concile de Cologne, étoit différent de celui qui fut préſent à celui de Sardique, quoique ſon nom ſoit le même, ou très ſemblable au premier. Celui-ci, dit-on, s'appelloit *Ephriatas*, & l'autre *Euphratas* : mais quand

(*y*) Vaſſebourg, fol. ccxxiv.

(*z*) M. Habert fameux Docteur de Sorbonne a aſſûré au contraire qu'il avoit appris que ceux de Chartres n'avoient aucune connoiſſance de S. Saintin. Hiſt. mſ. de M. Rouſſel.

(*a*) M. Baillet, Vie des Saints, au 22. Septembre. Voyez auſſi Laurent de Liége.

(*b*) M. Rouſſel, Hiſt. mſ. de Verdun.

l'un & l'autre auroient eû pour nom Euphratas, on n'en pourroit pas inférer que ce fût la même perſonne.

Ce n'eſt pas ſeulement la Vie de S. Saintin qui porte qu'il aſſiſta au Concile de Cologne, & qu'il y ſouſcrivit ſous le nom d'Evêque de la ville des Cloux, on lit la même choſe dans la Vie de S. Servais Evêque de Tongres (c), écrite par Jocondus, & Heriger Evêque de Lobes. Loup de Ferrieres, qui écrivoit en 839. fait auſſi mention de ce Concile, dans la Vie de S. Maximin Archevêque de Tréves. Bertaire & Laurent de Liége, dont nous avons déja parlé, le ſuppoſent comme indubitable; les anciens Breviaires du Diocéſe de Verdun, & les Leçons qu'on lit au jour de la Fête de S. Saintin, en parlent, de même que l'Hiſtoire de l'Egliſe de Tréves, intitulée, *Geſta Trevirorum*, de maniere que nous ne voyons point de néceſſité d'abandonner ce Concile, ni par conſéquent l'époque qu'il nous fournit de l'âge de S. Saintin premier Evêque de Verdun.

Enfin, quand on abandonneroit ce Concile, & qu'on accorderoit que tous ceux qui l'ont cité, ſe ſont trompés, encore faudroit-il reconnoître que de leur tems, c'eſt-à-dire, au neuviéme & dixiéme ſiécles, on ne croyoit pas que S. Saintin premier Evêque de Verdun, eût vêcu avant le quatriéme ſiecle; & par conſéquent que le ſentiment, qui le fait vivre au ſecond ſiécle de l'Egliſe, eſt plus nouveau que le dixiéme ſiécle. Bertaire, qui vivoit au neuviéme & dixiéme ſiécles, ſous l'Evêque Dadon, mort en 923. & Laurent de Liége, qui vivoit au douziéme ſiécle, poſent les deux ſentimens comme probables: l'un qui veut que S. Saintin ait été envoyé à Rome vers S. Clement par S. Denys; & l'autre, que S. Saintin ait ſouſcrit au Concile de Cologne.

Nous avons encore une autre preuve, que la ville de Verdun n'a point eû d'Evêque, & n'a pas embraſſé le Chriſtianiſme avant le quatriéme ſiécle, dans la Tradition conſtante, & l'aveu unanime de cette Egliſe, & de tous ſes Ecrivains anciens, qui eſt que depuis S. Saintin juſqu'à S. Pulcrone, qui vivoit en 450. il n'y a eû à Verdun que trois Evêques; ſçavoir, Maur, Salvin, & Arateur. Aucun Auteur avant Vaſſebourg, n'avoit ſongé à inſérer dans cet intervalle les huit Docteurs enterrés dans le jardin de l'Abbaye de ſaint Vanne. Or, en mettant la mort de S. Saintin en 350. & celle de S. Pulcrone en 450. ou environ, reſteront ſeptante-cinq ou quatre-vingt ans à remplir par les trois Evêques dont on vient de parler; ce qui n'a rien que de très poſſible, & très vraiſemblable.

On peut donc conclure de toute cette Diſſertation, que S. Saintin premier Evêque de Verdun, & Diſciple de S. Denys Evêque de Paris, n'a fondé l'Egliſe de Verdun que vers le commencement du quatriéme ſiécle; qu'il eſt mort & a été enterré à Meaux, qui étoit le lieu de ſon premier Siége, & que ſon Corps fut rapporté à Verdun vers l'an 1032. L'Evêque Alberon ou Adalberon de Chiny, le mit dans une Châſſe plus précieuſe que la premiere, en 1132. & D. de Dom-marie Abbé de ſaint Vanne, le transféra en 1477. dans la grande Châſſe d'argent où on le voit aujourd'hui

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES EVESQUES DE VERDUN.

SAint Saintin a aſſiſté au Concile de Cologne en 346.

Saint Maur.

S. Salvin.

S. Arateur.

Les huit Saints Docteurs inconnus, qui repoſent à S. Vanne.

S. Pulcrone, ou Polychrone, vers l'an 449. ou 454. mort en 470. Il eſt dénommé Saint & Diſciple de S. Loup dans la Vie de ce dernier Evêque de Troyes, mort en 479.

S. Poſſeſſeur, mort en 486.

Firmin, mort en 495. ou 500.

Viton, ou Vanne, ſous le Roy Clovis, en 500. mort en 522. ou 525.

Deſideratus, ou Déſiré, ſous le Roy Theodebert, nommé en 529. mort en 550.

Ageric, ou Airy, en 559. mort en 591.

Caraimerus, en 591. & 595. mort en 605.

Godon, en 625. mort en 627.

Hermenfroy vivoit en 627. mort en 639.

S. Paul Abbé de Tholey, puis Evêque de Verdun, mort en 648.

Giſloade vivoit en 648. mort en 668. ou plutôt. Je trouve en cette année un Giſloade Evêque, qui a ſouſcrit à une Charte de Stavelo.

Gerebert, mort en 691.

Armonius, mort en 703.

Agrebertus, marqué par Vaſſebourg, n'a jamais été Evêque; cet Auteur a lû Agrebertus, au lieu de Garibalde, ou Gairebalde, dénommé dans la fondation de l'Abbaye de S. Mihiel en 709. mais je crois qu'il étoit plutôt Evêque de Toul. Voyez la Liſte des Evêques de cette Egliſe. Angrebert ou Anglebert

(c) Imprimée dans Surius & dans Bollandus, au 25. de May.

étoit

étoit Archidiacre de Verdun ſous l'Evêque Armonius, en 701. (Titre de S. Vanne.)

Berthalamius, en 710.

Abbo, en 715.

Poppo, en 716. ſous Charles Martel.

Volchiſe vivoit en 722. mort en 729.

Agroin vivoit en 729. mort en 732.

S. Magdalvée naquit à Verdun vers l'an 701. fut élû Abbé de S. Vanne vers l'an 730. élû Evêque de Verdun vers l'an 735. aſſiſta en 753. à la Dédicace de l'Egliſe de Châtillon, aujourd'hui nommée de Vieu-montier, ſe trouva en 765. à l'Aſſemblée d'Attigny, mourut à Verdun vers l'an 775.

Amalbert, Chor-évêque ſous Pepin, mort en 776.

Pierre, ou Petro l'Italien, depuis 776. juſqu'en 801.

Auſtramnus, mort en 806.

Herland, mort en 830. *Necrolog. S. Vitoni, v. id. Julii.*

Hilduin, ſous Louis le Débonnaire; mort après 858. Il a vêcu ſous Charles le Chauve, & Nicolas I. & par conſéquent après 858. *Voyez Laurent de Liége, ici.* Il eſt nommé Aleduin, t. 7. Concil. p. 1681. an 833.

Hatto vivoit avant 855. mort en 869. *Necrolog. S. Vitoni, Cal. Januarii, t. 1. p. 540. Vixit temporibus Lotharii Imper. & item Lotharii filii ejus, & pervenit uſque ad annum 1. Caroli Regis.*

Berhard vivoit ſous Charles le Chauve en 869. mort, dit-on, en 878. *Necrol. S. Vitoni, prid. Kal. Januar.* vivoit en 876. t. 9. Concil. p. 290.

Dado, ſous Louis le Jeune en 876. mort en 923. *aliàs 920. Necrol. S. Vitoni.* Aſſiſta en 888. au Concile de Mayence, & y ſouſcrivit ſous le nom de Deth.

Hugues, établi en 923. par le Roy Raoul, mort en 926. Il eut pour Compétiteur Bernoïn, qui étoit ſoutenu par le Roy Henry I. en 925. mort en 930. Bernoïn jouït de l'Evêché: il étoit frere d'Albert Comte de Metz, & jouïſſoit de l'Evêché en 939. & 942. Il eut pour Compétiteur

Berenger, ſous l'Empereur Othon. Il vivoit en 939. 940. & 952. mort en 959. *Necrol. S. Vitoni, prid. id. Auguſti.* Voyez l'Hiſtoire de Lorr.

Vilfride vivoit en 960. mort en 983.

Hugues, nommé par l'Empereur Othon IV. en 984. Il renonça la même année.

Adalberon I. nommé en 984.

Adalberon II. en 985.

Haimon, nommé par Othon IV. vivoit en 992. mort en 1024. ou 1025.

Raimbert, depuis 1025. juſqu'en 1039.

Richard I. vivoit en 1041. mourut en 1046.

Thierry, en 1047.

Richer, élû par le Clergé en 1090.

Richard II. depuis 1107. juſqu'en 1114. ou 1115.

Mazo nommé Evêque de Verdun dans une Charte de S. Maximin de Tréves en 1116. *Defenſio S. Maximin. p. 51.*

Henry I. en 1117.

Urſion Abbé de S. Denys de Reims, en 1129. renonça en 1131.

Alberon de Chiny, depuis 1131. il mourut vers l'an 1150.

Ulric, en 1152.

Albert de Marcey, depuis 1156. Il ſe fit Religieux à S. Vanne en 1163.

Richard III. de Criſſe mourut dans le voyage de Jeruſalem en 1171.

Arnoû de Chiny, élû en 1171.

Henry de Caſtres, élû en 1181. abdiqua l'Epiſcopat au Concile de Reims, vers l'an 1185. vivoit encore en 1188. *Henricus de Caſtrè quondam Virdunenſis Epiſcopus, t. 2. p. ccccliij.*

1189. *Albertus præpoſitus Eccleſiæ Virdunenſis, præſulante & peregrinante Radulpho.* Titre de S. Maur de Verdun.

Albert de Hirgis vivoit en 1186. mort en 1208.

Robert de Grand-pré, élû en 1207. mais ſon élection fut caſſée. Il eut pour ſucceſſeur

Varin ou Guarin Abbé de S. Urbain, Adminiſtrateur de l'Evêché de Toul. Il gouverna juſqu'en 1217.

Jean d'Apremont réſigna en 1224. à

Raoul de Torotte, qui vêcut juſques vers 1240.

Gui de Trainel, nommé par le Pape Innocent II. au Concile de Lyon: mais Gui étant mort avant que d'avoir pris poſſeſſion, le Pape lui donna pour ſucceſſeur

Gui, ou Gile de Melote, en 1243. Il réſigna en 1247. à

Jean d'Aix, qui mourut en 1252.

Jacques I. ſurnommé de Troyes, qui fut depuis Pape ſous le nom d'Urbain IV. Il gouverna l'Evêché de Verdun depuis l'an 1252. juſqu'en 1257. Il fut fait Pape le 29. Août 1261. & mourut le 2. Octobre 1264.

Robert de Milan, depuis 1257. juſqu'en 1271.

Ulric de Sernay, depuis 1271. juſqu'en 1277. Il ne prend que le Titre d'Elû de Verdun en 1272.

Gerard de Granſon, en 1278. prend le nom d'Elû de Verdun en 1275.

Henry de Granſon, mort en 1285. En 1288. 1289. le Siége de Verdun étoit vacant. Voyez ſous cette année, t. 2. p. dxxix.

Jacques de Ruvigny, nommé en 1290. mort en 1296.

Jean de Richericourt ou d'Apremont, depuis 1296. juſqu'en 1303.

Thomas de Blamont, mort en 1305.

Nicolas de Neuville, mort en 1312.

Henry d'Apremont, mort en 1349.

Henry de Germiny fut nommé ; mais il ne poſſeda point.

Othon de Poitiers, nommé en 1350. réſigne en 1351.

Hugues de Bar, depuis 1352. juſqu'en 1362.

Jean de Bourbon, mort en 1370.

Jean de S. Dizier, depuis 1371. juſqu'en 1375.

Gui de Roſe, nommé en 1376. abdique en 1377.

Liebaut de Cuſance, depuis 1378. juſqu'en 1403.

Roland de Rodemach ſe qualifie Elû de Verdun, en 1399. *Icy t. 2.* & Sénéchal de Luxembourg, *t. 2. Preuves.*

Jean de Sarbruch, ou de Sarapont, en 1404. juſqu'en 1419.

Louis de Bar Cardinal, mort en 1430.

Louis d'Haraucourt, depuis 1430. abdiqua en 1437.

Henry Evêque de Chriſtopole, Suffragant.

Guillaume Fillatre abdique en 1449.

Louis d'Haraucourt rentre dans l'Evêché de Verdun en 1449. & le gouverne juſqu'en 1456.

Bertolde Evêque de Paneade, Suffragant en 1456.

Simon de Rubo, Suffragant de Verdun, mort le 3. de Septembre 1460.

Vaſſebourg, *lib. 7. fol. 5. & verſo*, dit que le Protonotaire *Jean de Lenoncourt* en 1477. obtint des Bulles pour l'Evêché de Verdun, à la pourſuite des Chanoines ſes Confreres ; mais comme l'Evêque *Guillaume d'Haraucourt* vivoit encore, ces Bulles furent inutiles.

En 1499. Olry de Blamont ſe diſoit encore Evêque de Verdun, quoiqu'il poſſédât alors l'Evêché de Toul. Vaſſebourg remarque qu'Olry avoit eû des voix pour l'Evêché de Verdun en 1457. *Vaſſeb. l. 7. fol. dvij.*

Guillaume d'Haraucourt, mort en 1500.

Jean de Nicolinis, Adminiſtrateur ſous l'Epiſcopat de Guillaume d'Haraucourt.

Varin de Dom-martin, depuis 1500. juſqu'en 1508.

Gabriël de Phano Cardinal, nommé par le Pape Jules II. Gabriël réſigna ſon droit au Prince Louis de Lorraine élû par le Chapitre de Verdun.

Nicolas Goberti Abbé de S. Vanne, Suffragant, Evêque de Paneade, mort en 1543.

Louis de Lorraine, depuis l'an 1509 renonce à l'Etat Eccléſiaſtique en 1523 ; meurt en 1528.

Jean de Lorraine Cardinal, fut Evêque de Verdun depuis 1523. juſqu'en 1544.

Nicolas de Lorraine, depuis 1544. juſqu'en 1548. qu'il renonça à l'Etat Eccleſiaſtique.

Charles de Lorraine Cardinal, depuis 1548. juſqu'à ſa mort arrivée le 23. Decemb. 1574. Il eut pour Suffragant, ou ſi l'on veut pour Evêque *ad honores*,

Nicolas Pſeaume, qui fut Evêque depuis l'an 1548. juſqu'à ſa mort arrivée en 1575. le jour de S. Laurent.

Nicolas Bouſmard, depuis l'an 1575. juſqu'au mois de Mars 1584.

Le Chapitre de Verdun, à la recommandation du Duc de Lorraine, portée par ſa Lettre du 7. Avril 1584. choiſit Nicolas Bouſmard II. du nom, Neveu du premier, qui ſoutint ſon droit pendant quelque tems. Mais le même Duc de Lorraine ayant écrit au Pape le 2. Décembre 1584. en faveur de ſon couſin le Cardinal de Vaudémont, le Pape lui donna l'Evêché, à l'excluſion de Nicolas Bouſmard, qui étoit ſoutenu du Chapitre. Le prétexte qui fit refuſer des Bulles à M. Bouſmard, fut qu'on l'accuſoit d'héréſie ; accuſation dont il ſe purgea parfaitement : mais le mal étoit fait.

Charles de Vaudémont Cardinal, mort le 30. Octobre 1587.

Nicolas Boucher, Compétiteur de M. de Remberviller, jouït de l'Evêché depuis l'an 1585. juſqu'au 19. Avril 1593.

Eric de Lorraine, depuis 1592. abdiqua en 1610. mourut le 12. Mars 1624.

Charles de Lorraine, depuis 1610. ſe fit Jeſuite en 1622. mourut en 1631. Il avoit obtenu du Pape pour Suffragant D. Pierre Roſet Abbé de S. Airy : mais Dom Roſet mourut à Rome la même année, le vingt-trois Juin 1622.

François de Lorraine, depuis 1622. juſqu'en 1661.

Bonaventure Rouſſeau de Baroche, Evêque de Cézarée, & Suffragant de Verdun en 1661.

Armand de Mouchy d'Hoquincourt, depuis 1661. juſqu'en 1679.

Hippolyte de Bethune, depuis 1679. juſqu'en 1720. 24. Août.

Charles-François d'Halancourt de Dromenil, nommé en 1723.

CATALOGUE ALPHABETIQUE

Des Ecrivains, tant Imprimés que Manuſcrits, qui ont rapport à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile de Lorraine.

ADSO, ou *Adzo*, Abbé de Montier-en-derf dans le Diocéſe de Châlons, étoit natif de Franche-Comté, & Profès de l'Abbaye de Luxeuil. S. Gauzelin Evêque de Toul, l'en tira, pour lui donner la conduite des Ecoles de l'Abbaye de S. Epvre de Toul. De-là il l'envoya à Montier-en-Derf, où Adſo fut Coadjuteur de l'Abbé Alberic, auquel il ſuccéda dans le gouvernement de ce Monaſtere. Il y bâtit le Cloître & les lieux réguliers, & commença la belle Egliſe qu'on y voit, & qui n'eſt pas achevée. Il fut appellé par Brunon Evêque de Langres, pour mettre la réforme dans l'Abbaye de S. Benigne de Dijon. Il fit le voyage de Rome avec Gerbert, & Adalberon Archevêque de Reims. On prétend qu'il gouverna non ſeulement l'Abbaye de Montier-en-derf, mais auſſi celle de S. Manſuy de Toul (*a*), & celle de de Luxeuil (*b*). Ayant entrepris le voyage de Jeruſalem avec Hilduin Comte d'Arcy, il mourut en chemin, & fut enterré dans l'Iſle *Aſtilia*, peut-être *Aſtypalaia*, le 14. de Novembre 992.

Adſo écrivit la Vie de S. Manſuy, de ſaint Aper, ou Epvre, & des autres Evêques de Toul, juſqu'à S. Gauzelin. Il eſt auſſi Auteur d'un Traité de l'Antechriſt, adreſſé à la Reine Gerberge. De plus il a compoſé la Vie de S. Baſle (*c*), celle de S. Frodebert Fondateur de l'Abbaye de Montier-la-celle. Abbon Abbé de Fleury ſur Loire, le pria de mettre en Vers le ſecond Livre des Dialogues de S. Gregoire.

Ægidius, ou Giles, Religieux d'Orval, a écrit l'Hiſtoire de cette Abbaye, où il a inſéré pluſieurs choſes concernant les Comtés de Luxembourg & de Chiny. Il a ceſſé d'écrire en 1251. Je ne ſçai ſi ce n'eſt pas cette Hiſtoire que Vaſſebourg a citée ſous le nom d'*Antiquités de l'Abbaye d'Orvaux*. Je n'ai pû trouver cet Ouvrage dans ce Monaſtere; mais les Peres d'Orval m'ont envoyé très honnêtement à Paris une Hiſtoire manuſcrite, aſſez récente, des Comtes de Luxembourg & de Chiny.

Alberi (George) Sécrétaire de Charles III. Duc de Lorraine, a compoſé la Vie de S. Sigiſbert Roy d'Auſtraſie, tirée d'un Manuſcrit Latin de l'Abbaye de S. Martin de Metz, imprimée à Nancy in 8°. en 1616.

Alberic, Religieux Bernardin de l'Abbaye des Trois-fontaines au Diocéſe de Châlons, qui vivoit au treiziéme ſiécle, a écrit une Chronique célébre, qui eſt une Compilation de la plûpart des Chroniqueurs qui ont vécu avant lui. On y trouve pluſieurs particularités touchant l'Hiſtoire de Lorraine, de Luxembourg, de Bar, & des trois Evêchés. M. Leibnitz l'a fait imprimer en un Volume in 4°. à Hanover en 1698.

Albert de S. Symphorien. Voyez la Liſte des Hommes illuſtres de Lorraine & des trois Evêchés.

Alix (Thierry) de Veroncourt, Préſident à la Chambre des Comptes de Lorraine, a compoſé pluſieurs bons Ouvrages ſur les affaires de Lorraine: par exemple un *Traité ſur le Barrois & la Lorraine* (*d*).

Il compoſa en 1563. un Ecrit, pour prouver que l'Evêché de Toul eſt compris ſous le Concordat de la Nation Germanique, que le Pape n'eſt pas en droit de diſpoſer des Bénéfices de ce Diocéſe.

Il eſt auſſi Auteur du Diſcours préſenté en 1593. de la part du Duc Charles III. au ſujet de la Ligue pour perſuader aux François d'élire pour Roy un Prince de la Maiſon de Lorraine.

On lui attribuë auſſi un Ecrit intitulé; *Services de Neu-châtel*, où l'on montre les ſervices que les Ducs de Lorraine ont rendus aux Rois de France, à cauſe des Terres qu'ils tenoient de leur Couronne.

Je le crois auſſi Auteur d'un très bon *Diſcours ſur le Comté de Vaudémont*, que j'ai vû dans la Bibliothéque de Seguier.

M. Alix étoit très éclairé & très laborieux. Il a mis en ordre l'Archive de la Chambre des Comptes de Lorraine (*e*), & n'a jamais ceſſé de travailler à illuſtrer les Antiquités du Pays.

Il écrivit auſſi un *Diſcours ſommaire de la*

(*a*) Son nom ſe lit comme Abbé dans la Nécrologe de S. Manſuy, dans le Catalogue des Abbés de cette Abbaye, & dans une Charte donnée à ce Monaſtere par S. Gerard en 969.

(*b*) L'Abbaye de Luxeuil compte entre ſes Abbés *Adzo ou Hermivum*, vers l'an 914. Il écrivit, étant dans cette Abbaye la Vie de S. Valbert, qu'on y voit encore aujourd'hui mſ.

(*c*) *Alberic. Chronic. ad an.* 992.

(*d*) Je l'ai mſ. il eſt auſſi en pluſieurs endroits du Pays, & dans la Bibliothéque de Seguier.

(*e*) *Carol. III. Dux. Lothar. Mandatum*, p. 214.

nature & qualité de la Terre & Seigneurie de Bitche (*f*).

Son principal Ouvrage eſt intitulé (*g*) : *Hiſtoire du Pays & Duché de Lorraine, avec le dénombrement des Villes, Bourgs, Châteaux, Villages, Terres & Seigneuries, Balliages, Prevotés, Chatellenies, Collégiales, Abbayes, Prieurés, Couvens & Monaſteres, Chartreuſes & Commanderies qui y ſont & en dépendent, & des Mines d'or & d'argent, & autres: des Rivieres, Montagnes, Veneries, raretés & ſingularités qui ſe rencontrent audit Pays.*

De plus, l'Hiſtoire particuliere du Comté de Bitche, & de ſa réünion audit Duché par Charles III. du nom.

Dans ſon Epitre Dédicatoire à Charles III. il dit qu'il a achevé la Carte Géographique de Lorraine, commencée par *Gerard Mercator* Géographe & Mathématicien, que le Duc Charles avoit fait venir en Lorraine (*h*) pour la dreſſer ; mais qui ne la put achever, à cauſe d'une contagion qui ſe répandit dans ce Pays. Alix l'acheva donc, y ajoûta les chaumes ou hauteurs des montagnes de Vôges, qu'il avoit réünies depuis peu au Domaine, de même que le Comté de Bitche, les Terres de Hombourg, S. Avold & Phalzbourg, & les Villages & les Chatellenies de Marſal, que S. A. avoit acquis depuis le départ de Mercator. Il y ajoûte une Deſcription ſommaire de la Lorraine en Vers Latins, qui eſt la même qu'il avoit alors donnée à Mercator, pour la joindre à ſa Carte.

Il commence ſon Hiſtoire, en diſant, que la Lorraine n'a pas pris ſa dénomination de Lothaire Fils de Louis le Débonnaire ; mais qu'elle a commencé à porter ce nom quarante-huit ans avant J. C. Il en rapporte deux preuves ; l'une tirée de Jean de Tréves Abbé de S. Maximin, qui en 699. écrivant la Vie de S. Baſin Archevêque de Tréves, dit que l'an du Monde 3914. du Déluge 2257..... de la Guerre des Gaules l'an dernier, Jules Céſar s'étant retiré au Château de Cléves, anciennement nommé Graves, Charles Brabon, un de ſes Ducs, lui annonça que ſa Sœur à lui Céſar, nommée Germanie, étoit dans le Château de Meigne, & y étoit réduite à de grandes extrêmités, avec ſes Fils *Octavien* & *Lother*, & leur Sœur *Suvine*. Jules Céſar voulut les viſiter ; il maria ſa Niéce *Suvine* à *Brabon*, il donna à *Octavien* le Duché d'Agrippine & de Cologne, qui étoit alors fort étendu ; & à *Lother* ſon autre Neveu, tout le Pays qui s'étend depuis la Seine juſqu'au Rhin. Ce Pays étoit autrefois nommé Moſellane, & depuis Lother, il fut appellé *Lotherrene*, ou Lorraine. Il donne enſuite la Généalogie du prétendu Lother, d'où il fait venir S. Baſin ; & à la fin il fait dire à Jean de Tréves Abbé de S. Maximin, qu'il certifie toutes ces choſes, comme les ayant appriſes de la bouche de S. Baſin, pendant que ce Saint étoit Abbé de S. Maximin de Tréves.

Le ſecond témoignage qu'il rapporte, eſt tiré d'Adelbert d'Andernach Abbé de Metloc, dans la Vie de S. Lutvin Duc de Lothereich, ou de Lorraine, & Archevêque de Tréves. S. Lutvin, ſelon lui, étoit fils de Gonza fils d'un Duc de Lothereich, nommé Arnoulc, pere de S. Arnoû, & petit-fils d'Anſbert, dont on fait une Généalogie ſans fin, pour montrer que Lutvin vient de la ſœur de Jules Céſar, de même que S. Baſin ſon oncle. Au bout de cette enfilade, on fait dire à Adelbert Abbé de Metloc, qu'il atteſte tout ce qu'il vient de dire, comme l'ayant appris de Lutvin, lorſqu'il étoit Abbé de Metloc, & que non ſeulement il l'en a aſſûré verbalement, mais qu'il l'a même laiſſé par écrit. M. Alix rapporte enſuite une fondation faite par un Comte nommé Wilderic à l'Egliſe Cathédrale de Metz, dans laquelle ce Comte ſe dit fils d'Ottacius Duc de Lorraine, l'an de l'Incarnation 656. cent quatre-vingt-huit ans avant Lothaire. Ce ſont-là les preuves démonſtratives de M. Alix. Je ne les ai vûës en aucun Auteur plus ancien ; & c'eſt de lui apparemment que les a priſes le P. Saleur dans ſa Clef Ducale.

La deſcription qu'il donne de la Lorraine, eſt belle & utile pour connoître l'état de la Province en ce tems-là. Il parle des tables de verre de toutes ſortes de couleurs, qui ſe faiſoient alors dans la Vôge, & que l'on tranſportoit dans toutes les contrées de l'Europe. Il dit même que dans cette partie de la Lorraine, on trouvoit les herbes, & les autres choſes néceſſaires pour la teinture de ces verres ; qu'on y faiſoit auſſi des glaces de miroir, & autres petits verres de toutes ſortes. Il releve ce pays par les perles, les pierres précieuſes, l'azur, le marbre, l'albâtre, & les métaux qu'on y trouve. Il décrit les Rivieres du pays ; il donne un dénombrement des Villes, Châteaux, Villages, Abbayes, Prieurés, Couvens de Lorraine. A l'égard du Comté de Bitche, comme c'étoit une nouvelle acquiſition du Grand Duc Charles, il en donne une deſcription fort détaillée, marquant exactement les Châteaux, Villages, Ruiſſeaux, Etangs, Forêts, & juſqu'aux aires des oiſeaux. Il parle aſſez au long de l'Abbaye de Stulzbronn. Il dit qu'au village de Walderbron il y a des Bains d'eau froide, autrefois fort fréquentés, au fond deſquels ſe trouvent des cailloux durs & noirâtres, qui étant mis au feu l'eſpace d'un quart-d'heure, de-

(*f*) Recueil mſ. dans la Biblioth. de S. A. R. p. 765. dans la Biblioth. de M. Seguier, & ailleurs.

(*g*) Seguier, vol. 206. n. 738. & mſ. de M. L. Machon.
(*h*) Vers l'an 1569. ou 1570.

viennent

viennent mous & maniables comme la cire, & rendent une odeur comme de poix-réſine.

Alliances de la Maiſon de Lorraine, dédiées à Charles de Lorraine Archevêque de Reims, en 1560. au Cabinet de M. Moreau de Mautour.

Alliances de Lorraine Bibliothéque de Colbert, n°. 714. *& Colleg. Soc. Jeſu, Pariſ. n. 97.*

D'*Auly* (Jean) de Malmedy, a écrit un „ Recueil, ou Abrégé de pluſieurs Hiſtoires „ contenant les faits & geſtes des Princes „ d'Ardenne, ſpécialement des Ducs & Comtes de Luxembourg & Chiny, enſemble „ une Table généalogique de la poſtérité de „ Clodion le Chevelu, à ſçavoir de la lignée „ de Charlemagne, des Comtes d'Ardenne, „ Hainaut, Namur, Durbuis, Moſellane, „ Luxembourg, Lorraine, Bar, Verdun & „ Chiny; Manuſcrit appartenant à l'Abbaye d'Orval. L'Auteur continuë ſon Hiſtoire juſqu'à l'an 1599. Tout le commencement de ſon Hiſtoire n'eſt qu'un tiſſu des anciennes fables, qui font venir Charlemagne des Troyens, & S. Arnoû d'Anſbert & de Blitilde.

Anonymes qui ont écrit ſur la *Lorraine* & le *Barrois*. Voyez *Bar & Lorraine.*

Auberi. Voyez cy-devant *Alberi.*

D'*Avignon* (P. Thomas) Capucin, Oraiſon funébre de Louiſe de Lorraine Reine Doüairiere de France & de Pologne, in 12. à Paris, 1601. Sa Vie eſt imprimée dans Hilarion de Coſte, Hiſt. Cathol. p. 636.

Auſpicii Tullenſis Epiſcopi Epiſtola ad Arbogaſtum. Apud Duchêne, Hiſt. Franc. t. 1. p. 844.

D'*Auxi*, d'*Aulcy*, ou d'*Aucy* (F. Jean) Religieux Obſervantin de S. François, Confeſſeur des Ducs François I. & Charles III. de Lorraine, a écrit l'*Abrégé ou Epitome des Vies & Geſtes des Ducs de Lorraine, à commencer à Lother Neveu de Jules Céſar, juſqu'au préſent régnant, avec aucuns Ducs de Moſellane, Ardenne, Bouillon, & Comtes de Vaudémont, ſucceſſeur en ladite Ligne, à Nancy 1566.* Il eſt manuſcrit dans la Bibliothéque de Seguier, n°. 643. Il traite de fable ce qu'on dit du nom de *Lorraine* dérivé du Roy Lothaire. Il le tire du nom de *Lother* Neveu de Jules Céſar, par Siniane ſœur de ce Prince, & Epouſe de Charles Inach. Il remonte depuis *Lother* premier Duc de Lorraine ou de Lotherreigne, juſqu'à Adam, de cette ſorte:

Lother I. du nom, fils de Thuringus, fils d'Abto, fils d'Agrippa, fils de Theuto, fils de Tungus, fils de Torgatus, fils de Triolus, fils d'Hector, fils de Priam, fils de Sicamber, fils de Francus, fils d'Hector, fils de Laomedon, fils de Jules, fils de Tros, fils d'Ericthonius, fils de Dardanus, fils de Caboblaſcon, fils de Blaſcon, fils d'Atheus, fils de Thaſeus, fils de Lambin, dit Labius Hercules, fils de Meſcaius, ſurnommé Oſius Roy d'Egypte, fils de Cham, fils de Noé, fils de Lamech, fils de Mathuſalem, fils d'Henoch, fils de Jared, fils de Malaleel, fils de Cainan, fils d'Enoch, fils de Seth, fils d'Adam.

Après cela il deſcend depuis Lother juſqu'au Grand Duc Charles, ou Charles III. qui monta ſur le Tróne de Lorraine en 1545. Il donne le blaſon des Armes, les déviſes & la date de la mort de chacun de ces Princes. 1. Lother, 2. Vacaneus, 3. Florent, 4. Meroüé, 5. Gandulphe, 6. Clodes, 7. Clodes II. 8. Metropolus, 9. Sigiſmond, 10. Bermenfroy, 11. Gendulphe, 12. Cunibert, 13. Frederich, 14. Florent II. 15. Anſiſus, 16. Martin, 17. Videlphe, 18. Clodion le Chevelu, 19. Alberic, ou Ambron, 20. Vambert, 21. Anſbert le Catholique, 22. Arnould, autrement Bugiſe, ou Anugile, 23. S. Arnoû, 24. S. Clodulphe, ou S. Cloû, 25. S. Martin, 26. Eleuthere, 27. Lambert, 28. Lohier, 29. Frideric, 30. Sadigere, 31. Ragnerus, (en même tems, Ricuinus, ou Richirinus, Duc d'Ardenne ou de Bouillon.) 32. Giſlibert, *item*, Godefroy à la Barbe, Duc d'Ardenne & de Bouillon, Comte de Verdun.) 33. Henry, 34. Charles de France, 35. Othon I. 36. Godefroy le Jeune, 37. Gozelon, 38. Gozelon le Fainéant, 39. Godefroy à la Barbe, ou le Preux, 40. Godefroy à la Barbe ou le Boſſu, 41. Godefroy le Preux, 42. Baudoüin Roy de Jeruſalem, 43. Guillaume, 44. Thierry le Violent, 45. Simon I. 46. Mathieu I. 47. Simon II. 48. Frideric, 49. Thiébaut I. 50. Mathieu II. & les autres; car après cela il n'y a plus de difficulté.

Je rapporte exprès ces Généalogies fabuleuſes, afin que le Lecteur juge du goût & de la capacité de nos anciens Hiſtoriens. Edmond du Boulay (*i*) parlant du P. Jean d'Aulcy, dit de lui, *que pour un homme de ſon Ordre, il étoit ſuffiſamment expert ès antiquités du Pays.* Vaſſebourg cite les *Luſtrations de Jean d'Aulcy*, ou d'Auchi. Je ne ſçai ſi c'eſt autre choſe que ce que je viens de citer.

Le P. Jean d'Aucy a auſſi compoſé l'Hiſtoire des Comtes de Bar, mettant pour premier Comte de ce Pays Ricuin, ou Rigimire, fils de Ragnener Comte d'Ardenne. Ricuin mourut, dit-il, l'an 945. la vingt-neuviéme année de ſon regne. Othon ſuccéda à Ricuin, puis Frideric, Theodoric, Louis, Theodoric, autrement Frideric, Sophie Comteſſe de Bar, Theodoric, Renaud I. Hugues, Renaud II. Henry I. Thiebaut I. Henry II. Thiebaut II. Henry III. Edouard I. Henry IV. Edouard II. Robert I. Edouard III. Louis Cardinal Duc de Bar.

B.

BAyon (Jean de) Religieux Dominicain réfugié dans l'Abbaye de Moyenmoutier

(*i*) Du Boulay Continuateur des Vie & trépas du Duc Antoine.

dans les montagnes de Vôge, a compoſé une Chronique depuis le commencement du monde, juſques vers l'an 1220. qui eſt le tems où il vivoit. Il a ramaſſé dans ſa Chronique une infinité de particularités qui regardent l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile de Lorraine, tirées des Auteurs du Pays. Il s'eſt principalement attaché à l'Hiſtoire de l'Abbaye de Moyenmoutier; & on lui a obligation de la plûpart des choſes que nous ſçavons des Comtes de Vaudémont. Comme il étoit de Bayon, ville ſituée à trois lieuës de Vaudémont, il s'intéreſſoit à ce qui concerne ces Princes, & les connoiſſoit parfaitement. On n'a ni l'Original, ni aucune bonne Copie de ſon Ouvrage. La ſeule Copie, qui tient aujourd'hui lieu d'Original, eſt dans l'Abbaye de Moyenmoutier. Elle a été écrite en 1544. par un Curé de Moyenmoutier. Le R. P. Dom Humbert Belhomme Abbé de cette Abbaye, vient de faire imprimer Jean de Bayon, mais ſeulement par Extraits, dans l'Hiſtoire de ſon Monaſtere, imprimée à Straſbourg in 4°. en 1724. nous l'avons donnée d'après lui dans le troiſiéme Tome de cette Hiſtoire.

Baillet (D. Pierre) Benedictin de la Congrégation de S. Vanne, a écrit l'Hiſtoire de pluſieurs Abbayes de cette Congrégation, comme de Montier-en-derf, de Beaulieu en Argonne, de S. Arnoû de Metz, &c. manuſcrit.

Baleicourt. Traité Hiſtorique & Critique ſur l'Origine & Généalogie de la Maiſon de Lorraine, avec les Chartes ſervant de preuves. A Berlin 1711. in 8°. Cet Ouvrage eſt, dit-on, de M. Hugo Abbé d'Etival Ordre de Prémontré. Il y prouve que les Ducs de Lorraine deſcendent de Gerard d'Alſace.

Balonſaux (feu M. de) Conſeiller de Luxembourg, avoit trois Volumes in folio de Mémoires & de Piéces manuſcrites, concernant l'Hiſtoire de Luxembourg, de l'Archevêché de Tréves, & des Pays voiſins.

Bar. Barrois. Comme le Barrois mouvant, dont Bar-le Duc eſt la Capitale, a ſouvent donné occaſion à de grandes difficultés entre la France & la Lorraine, tant au ſujet de la mouvance, que d'autres droits réclamés par la France, il y a un très grand nombre d'Ecrits concernant ces difficultés; je vas donner la liſte de ceux qui ſont tombés entre mes mains.

Il y a chez M. Pariſot Préſident à la Cour à Nancy, pluſieurs Piéces concernant le Barrois.

Item. Dans la Bibliothéque de M. Seguier, donnée par M. de Coiſlin Evêque de Metz, à l'Abbaye de S. Germain des Prez, à Paris, Volume 72. n°. 747.

J'ai en main un *Diſcours ſur la nature du Duché de Bar*, qui eſt une eſpéce de Conſultation; ſçavoir, ce que les Ducs de Lorraine doivent à la France, par rapport au Duché de Bar.

Item, autre Diſcours, ou Mémoire touchant le Duché de Bar. Cartul. de Lorraine, dans la Bibliothéque de S. A. R. p. 585.

Item, pour l'enrégiſtrement des Coutumes de Bar, p. 593.

Item, pour l'hommage du Barrois, p. 613.

Item, Mémoire pour les Droits Royaux prétendus par les Ducs de Lorraine ſur le Barrois mouvant, p. 629.

Item, Conférences de Paris de l'an 1563. pour le Barrois. Cartul. pp. 689. 697. & 701.

Chronologie Hiſtorique des Comtes & Ducs de Bar juſqu'en 1720. manuſcrit.

Généalogie des Comtes & Ducs de Bar, juſqu'à Henry Duc de Lorraine, imprimée à Paris 1627. in 8°.

Diſcours ſommaire ſur la nature du Barrois. Mſ. attribué à M. le Préſident Alix. Je l'ai en main.

Barrum Ducale nec Campanum, nec Francicum, ante pacta ab Henrico III. exorta, adversus Davidis Blondelli Barrum Campano-Francicum. Seren. Lothar. & Barri Duci Carolo IV. offerebat F. S. anno 1668. Mſ. in 4°. parmi les Mſ. de M. de la Mare en la Bibliot. du Roy, n°. *Lorraine* 3.

Contre les Contrats, Lettres & Déclarations des Rois Charles IX. & Henry III. en faveur de Charles III. Duc de Lorraine ès années 1571. 1572. 1573. & 1574. Mſ. Bibliot. Seguier, vol. 74. n°. 743. p. 97.

Etat ſommaire du Duché de Bar, & des Traités intervenus entre les Rois de France & les Ducs de Bar. Bibliot. Seguier, *ibid.* n°. 439. p. 107. & n°. 743. p. 97.

J'ai en main un long Ecrit, dans lequel on prétend montrer que le Barrois eſt un Fief de l'Empire.

Item, une longue Conſultation manuſcrite ſur la nature du Barrois. On n'y voit point la Réponſe des Avocats.

Plaidoyer fait par les Gens du Roy, contre les Droits Régaliens de M. le Duc de Lorraine & de Bar.

On peut chercher les autres Edits compoſés ſur le Barrois, ſous les noms des Auteurs qui les ont mis en lumiere, & ſous le mot, *Lorraine.*

Baſin de Sandaucourt. Voyez Sandaucourt. Jean Baſin de Sandaucourt a fait imprimer la Nancéïde de Blaru. Vaſſebourg cite *Fragmenta Joan. Baſini, & Hugonis Carbani, Canonicorum S. Deodati.*

Baſſompierre (François de Baſſompierre) Maréchal de France, & Colonel Général des Suiſſes, fils de Chriſtophe de Baſſompierre, Baron d'Haroüel, a écrit, étant en priſon à la

Digitized by Google

Baſtille, *les Mémoires* que nous avons de lui ; *des Remarques ſur l'Hiſtoire de Louis XIII.* écrite par Dupleix, & enfin *la Relation de ſes Ambaſſades.* Il mourut en 1646.

Baſſompierre. Eloge Funébre du jeune Marquis de Baſſompierre, imprimé in 4°. 1715. à M. Nicolas le Fils à Nancy.

Beauvau. Henry Marquis de Beauvau a écrit des Mémoires pour la Vie de Charles IV. Duc de Lorraine, imprimés pour la premiere fois à Metz, & ſouvent ailleurs. Le P. Donat Tiercelin avoit preparé une Réponſe à ces Mémoires. *Lettre de M. Platel à M. l'Abbé le Begue.* On lui attribuë auſſi une Vie du Duc Charles V. imprimée pluſieurs fois ; mais elle eſt du Sieur de la Brune. Voyez cy-après *Brune.* Pour M. de Beauvau, nous avons encore de lui la ſuite de ſes Mémoires, pour ſervir à l'Hiſtoire de Charles V. Duc de Lorraine, imprimée à Cologne chez Pierre Marteau, 1688. in 8°.

Beauvau. Vie du R. P. Anne-François de Beauvau, Jeſuite. Vie de la Rév. Mere Jeanne-Françoiſe de Beauvau, Religieuſe de la Viſitation au Pont-à-Mouſſon, décédée le 16. Mars 1725. imprimée à Nancy chez J. B. Cuſſon, in 4°.

Beguin (Pierre.) Oraiſon Funébre du Prince Charles de Lorraine, Archevêque de Tréves, & du Prince François-Antoine de Lorraine, Abbé de Stavelo, ſon frere, prononcée à Longuion, imprimée à Nancy 1716. in 4°.

Du Bellay (Joachim.) Entrepriſes de M. de Lorraine.

Belhomme (D. Humbert) Abbé de Moyenmoutier : *Hiſtoria Mediani in Voſago Monaſterii Ordinis S. Bened. &c. Argent. 1724. in 4°.* Il donne premiérement la Vie de S. Hydulphe Fondateur de ſon Abbaye ; puis le Livre qui contient la vie des Succeſſeurs de S. Hydulphe, écrit par un Auteur de l'onziéme ſiécle. 3°. De longs Extraits de Jean de Bayon, Hiſtorien du même Monaſtere. 4°. Les Vies des Abbés de Moyenmoutier qui ont vécu depuis le milieu du douziéme ſiécle, juſqu'en 1720. Le tout enrichi de Notes ſçavantes, & orné de Planches & de Gravures.

Belleau (Remy.) Epitre à Charles de Lorraine, Marquis d'Elbœuf, 19. Juin 1572. in 8°.

Le même : *Tombeau de François de Lorraine Duc de Guiſe, tué par Poltrot*, à Paris 1566.

Epitalame de M. le Duc de Lorraine, & de Madame Claude Fille du Roy Henry II. Paris 1559. in 4°.

Lettre ſur le trépas de René de Lorraine, Marquis d'Elbœuf, & de Louiſe de Rieux ſa femme, Paris 1566.

Voyez le P. Niceron, Hommes illuſtres, tom. 31. p. 174.

Benoît Picard Capucin, natif de Toul en Lorraine, a compoſé pluſieurs Ouvrages touchant l'Hiſtoire de Lorraine & des trois Evêchés. On a de lui *l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Politique de la Ville & Diocéſe de Toul*, à Toul 1707. in 4°.

L'Origine de la très illuſtre Maiſon de Lorraine, avec un Abrégé de l'Hiſtoire de ſes Princes, à Toul 1704. in 12.

Supplément à l'Hiſtoire de la Maiſon de Lorraine, à Toul 1712. in 12.

Remarques ſur le Traité Hiſtorique de l'Origine de la Maiſon de Lorraine, compoſé par Baleicourt, à Toul 1712. in 12.

Réplique aux deux Témoins qui ſervent d'Apologie au Traité Hiſtorique de l'origine de la Maiſon de Lorraine, à Toul 1713. in 12.

La Vie de S. Gerard, écrite par Vidric Abbé de S. Epvre de Toul, avec des Notes du P. Benoît, à Toul 1700. in 12.

Pouillé Eccléſiaſtique & Civil du Diocéſe de Toul, à Toul 1711. 2. vol. in 8°.

Hiſtoire de la Ville & Diocéſe de Metz, manuſcrite, entre les mains de M. Séron Grand-Vicaire de Metz, en 3. vol. in fol.

Hiſtoire de la Ville & des Evêques de Verdun, manuſcrite. Je ne ſçai ce qu'elle eſt devenuë, non plus que quantité de Piéces & d'Ecrits qu'il avoit ramaſſés, & qui ont diſparu après ſa mort. Je n'ai pû ſçavoir le chemin qu'ils ont pris, quelque diligence que j'aye faite pour cela.

Il y a encore quelques autres petits Ouvrages du P. Benoît, comme une *Diſſertation ſur la Portioncule, &c.* Il avoit travaillé à la Vie des Hommes illuſtres du Diocéſe de Toul, & à l'Analyſe de leurs Ouvrages : mais il n'a pas achevé ce travail. Il avoit auſſi fait pluſieurs Notes ſur Richerius, qu'il m'avoit promiſes plus d'une fois. Cet Ecrivain étoit laborieux, & éclairé ſur l'Hiſtoire de Lorraine, & des trois Evêchés. Son ſtyle eſt négligé, & quelquefois il hazarde un peu.

Ben-oni. Rabbi Benoni viſiones & doctrina, brochure in 4°. C'eſt un Ouvrage énigmatique, dans lequel un prétendu Rabbin décrit les maux que la Lorraine a ſoufferts dans les dernieres guerres de ce pays. Il y a ſur la fin un Dialogue du même Rabbin, & d'un Tribun ou Officier d'Armée, dans lequel on traite la même matiere, toujours en ſtyle prophétique, & en langage imité de l'Ecriture. L'Ouvrage contient huit Chapitres, & dix-huit pages. Le Duc de Lorraine y eſt déſigné ſous le nom de *l'Innocent*, & du *Duc de la Terre de la Croix.* La Maiſon de Lorraine y eſt nommée, *la Maiſon de la Croix* ; Nancy, *la Ville de la Croix*, ou *la Ville glorieuſe.* Le Cardinal de Richelieu, *Achitophel*, ou *homme de confuſion & de querelle*, ou *bête* ; ſa Maiſon ou ſa Cour, *la Pompe de Babylone* ; le Roy Louis XIII. *le Roy des Lys, &c.* imprimé, ſe

Handel, George Frederick, geb. 23. Febr. 1685 zu Halle a. S., gest. 14. April 1759 in London, Sohn des fürstlich sächsischen Leibchirurgen und Kammerdieners Georg Händel, erhielt seine musikalische Ausbildung bei dem Organisten Zachow in Halle, ging 1703 nach Hamburg, wo er Violinist im Orchester der Oper wurde, und 1706 nach Italien, wo er in Florenz, Venedig, Rom und Neapel Aufführungen seiner Opern leitete und mit den bedeutendsten Musikern in Wettstreit trat. 1710 wurde er Kapellmeister des Kurfürsten von Hannover, ging aber 1712 nach London, wo er 1727 naturalisiert wurde. Seine Opern, Oratorien, Kantaten, Orgelkonzerte, Kammermusikwerke, Suiten, Sonaten etc. sind Meisterwerke, die ihn in die Reihe der größten Tonkünstler stellen. Seine Werke wurden zuerst in London gedruckt, dann in Amsterdam, Paris und Deutschland. Eine Gesamtausgabe erschien in 100 Bänden (Leipz. 1858–1902). Vgl. Chrysander, Georg Friedrich H. (Leipz. 1858–67, 3 Bde.); Derselbe, H. (Bd. 1, das. 1919); Flögel, Leben und Charakter des Componisten H. (Liegnitz 1784); Mainwaring, Memoirs of the life of the late G. F. H. (Lond. 1760); Rolland, H. (Par. 1910); Schoelcher, Life of H. (Lond. 1857); Streatfeild, H. (das. 1909); Volbach, H. (Berl. 1898); Watson, H. (Lond. 1915).

Handelsakademie, Anstalt zur Ausbildung für den kaufmännischen Beruf, die in Deutschland meist den Namen Handelshochschule führt.

Handelsbilanz, s. Bilanz.

Handelsbücher, s. Buchführung.

Handelsfreiheit, s. Gewerbefreiheit.

Handelsgesellschaften, Vereinigungen mehrerer Personen zum Betrieb eines Handelsgewerbes. Nach dem Handelsgesetzbuch (HGB.) vom 10. Mai 1897 (in Kraft seit 1. Jan. 1900) gibt es vier Arten von H.: die offene Handelsgesellschaft, die Kommanditgesellschaft, die Aktiengesellschaft und die Kommanditgesellschaft auf Aktien. Die offene Handelsgesellschaft ist eine H., bei der keiner der Gesellschafter nur beschränkt haftet. Sie kann unter einer Firma ihr Gewerbe betreiben, Rechte erwerben, Verbindlichkeiten eingehen, vor Gericht klagen und verklagt werden. Jeder Gesellschafter ist zur Vertretung der Gesellschaft befugt, wenn nicht durch Gesellschaftsvertrag einzelnen oder allen Gesellschaftern Gesamtvertretung vorgeschrieben ist. Jeder Gesellschafter ist zur Führung der Geschäfte berechtigt, wenn nicht durch Gesellschaftsvertrag einzelnen oder allen Gesellschaftern Gesamtgeschäftsführung vorgeschrieben ist. Jeder Gesellschafter hat Anspruch auf Ersatz der Aufwendungen, die er in Angelegenheiten der Gesellschaft gemacht hat, und auf Befreiung von den Verbindlichkeiten, die er in Angelegenheiten der Gesellschaft eingegangen ist. Jeder Gesellschafter hat Anspruch auf Gewinnanteil und Verlustbeteiligung. Jeder Gesellschafter kann jederzeit Einsicht in die Geschäftsbücher nehmen. Jeder Gesellschafter kann jederzeit Auskunft über die Angelegenheiten der Gesellschaft verlangen

François de Guiſe, traduit du Latin de Jacques Tigeon, in 4°. à Reims 1579. De plus il écrivit en 1592. un Ouvrage intitulé : *Virdunenſis Epiſcopatus N. Bocherii, ad D. D. Judices Romæ in S. Rotæ Auditorio. Virduni ex officina Richardi Gregorii Typographi R. D. Epiſcopi & Comitis Virdun. an. 1592.* C'eſt un long Factum, pour ſoutenir ſon droit à l'Evêché de Verdun, comme nommé par le Pape, contre un Chanoine de Verdun, nommé de Remberviller, élû par le Chapitre. Boucher gagna ſon Procès, & mourut la même année 1692.

Du Boulay (Edmond) Héraut d'Armes de Lorraine ſous les Ducs Antoine, François & Charles III. a compoſé pluſieurs Ouvrages; par exemple, *les Généalogies des Ducs de Lorraine*, à Metz 1547. Cette Edition eſt meilleure & plus ample que celle de Paris de l'an 1549.

La Vie & le Trépas des deux Princes de paix, le bon Duc Antoine, & le ſage Duc François, in 4. ibid. Du Boulay étoit dans les mêmes principes que le P. Jean Daucy; il fait deſcendre nos Ducs des Troyens. Il cite pour ſon garand *l'ancien Hiſtoriographe Hunibaldus, qui fleuriſſoit du tems de Clovis I. & écrivit après le Philoſophe Dorachus, & le vieil Hiſtorien Vvaſtaldus, douze Livres des Chroniques & Annales de Troyes la grande.*

Dialogues des trois Etats de Lorraine ſur la nativité du Prince Charles fils aîné du Duc François, avec la Généalogie de tous les Rois & Ducs, qui ont regné en Auſtraſie depuis Adam juſqu'au Prince Charles; le tout en Vers, in folio, imprimé en 1543.

Peroraiſon, ou Supplement, où ſont contenuës pluſieurs Lignées Collatérales des Rois d'Auſtraſie, & des Ducs de Lorraine, imprimé.

Le Blaſon de l'Ecu de Lorraine, mſ. en Vers.

Le très excellent Enterrement de Charles de Lorraine Duc de Guiſe, enterré à Joinville, imprimé à Paris 1550.

Le Catholique Enterrement de Révérendiſſime & Illuſtriſſime Cardinal de Lorraine Evêque de Metz, à Paris in 8°. par Lazare Gichez 1550.

Item : *Le Combat de la chair & de l'eſprit*, à Paris in 8°. par Giles Corrozet.

A la fin des Vies des Ducs Antoine & François, on lit qu'on trouve encore parmi ſes Oeuvres, *le Sommaire des grandes avantures ſurvenuës au monde depuis l'Enterrement du Duc François, juſqu'au mois de Juillet 1547. auquel ſon Livre fut achevé.*

Comme du Boulay étoit Héraut d'Armes, ſon principal objet étoit le Blaſon, & les Cérémonies des Funérailles. Ces choſes étoient alors fort à la mode en Lorraine. Il dit qu'il avoit recueilli avec ſoin de toutes les Antiquités du Pays, la maniere d'enterrer les Ducs de Lorraine, qu'il communiqua à Jean de Burges Seigneur de Remécourt, & au P. Jean Daucy, qui lui prêterent pluſieurs anciens Mémoires conformes à ſon deſſein; il en compoſa ſon Cérémonial, qui fut approuvé par les Princes, auſquels il le préſenta. Je n'ai point vû ce Cérémonial, & il n'eſt pas connu dans le Pays.

Le P. Benoît Capucin, dans ſa Réplique à Baleicourt, p. 143. attribuë à du Boulay la *Chronique de Lorraine*. Mais ce ſentiment n'eſt pas ſoutenable, tant à cauſe de la différence du ſtile, qu'à cauſe que l'Auteur de la Chronique vivoit ſous le Duc René II. au lieu que du Boulay n'a vêcu que ſous les Ducs Antoine François I. & Charles III.

Du Boulay a écrit en Vers le Voyage du Duc Antoine vers le Roy François I. en 1543.

J'ai en main un Manuſcrit original, qui eſt mutilé au commencement. Le premier Duc dont il parle, eſt Godefroy I. il finit au Baptême du Duc Antoine. Il eſt dans les mêmes principes que le P. Daucy & du Boulay. Il promet ſouvent une Hiſtoire plus ample de nos Ducs. Il donne le Blaſon des Armes, & la Déviſe de chaque Duc; décrit avec ſoin les Cérémonies, les Proceſſions, &c. copie Champier juſques dans ſes fautes; par exemple, lorſqu'il dit que le Duc René II. mourut dans la maiſon d'un Gentilhomme nommé Fains, au lieu de dire qu'il mourut au Village de Fains. L'Auteur étoit domeſtique du Duc Antoine, puiſqu'il dit qu'il lui a ſouvent ouï dire, qu'il s'étoit ſouvenu tous les jours de ſa vie, des bonnes inſtructions du Roy René ſon Pere. Ces caracteres ſembleroient faire croire que ce Manuſcrit eſt l'ouvrage de du Boulay. Je le cite aſſez ſouvent ſous le nom de *Vie manuſcrite des Ducs de Lorraine.*

Outre les Ouvrages dont j'ai parlé, le P. Marquet Chanoine Régulier, Curé de S. Boin, a en main un Manuſcrit en velin, contenant les Poëſies d'Edmond du Boulay, faites à l'occaſion du mariage du Duc François I. avec Chriſtine de Dannemarc; où il fait parler la Lorraine, l'Empire, tous les Etats de Lorraine, qui y font chacuns leurs Perſonnages.

Bournon (*Caroli*) *Seren. Caroli Lothar. & Barri Ducis Conſiliarii ab Intimis, ad Conſultationem Franciſci Nigri Lyriaci Montani, de Montis-ferrati Ducatu; Reſponſio. Sammielli 1629. in 4°.* Il veut montrer que le Montferrat appartient à la Maiſon de Lorraine du chef de Marguerite de Gonzague Epouſe du Duc Henry II.

Bourcier (Leonard) cy-devant Procureur Général de Lorraine, mort premier Préſident à la Cour à Nancy, a fait imprimer *Traité de la nature du Duché de Lorraine*, à Nancy in 4°.

Droits de la Maiſon de Lorraine ſur le Royaume de Sicile, dans le même Volume.

Arrêts choiſis de la Cour Souveraine de Lor-

raine & Barrois, avec divers Actes publics concernant les Duchés de Lorraine & de Bar, à Nancy 2. Volumes in 4°. le premier imprimé en 1717. & le ſecond en 1722. Voyez les autres Ouvrages dans la Liſte des Hommes illuſtres de Lorraine.

Bouſmar (Nicolai) Epiſcopi Virdunenſis Collectanea, mſſ. cité dans Ruyr, Antiquités de Vôge. Je ne les ai point vûs.

Feu M. Lancelot, envoyé de par le Roy Louis XV. pour ranger les Archives de Lorraine, trouva à Metz un Volume in folio mſ. qu'il croyoit être celui de M. Bouſmar. Il nous le communiqua pour quelques jours; & nous le citons quelquefois ſous le nom de *M. Bouſmar*. L'Auteur, quel qu'il ſoit, étoit un Curieux ſçavant, qui avoit parcouru preſque toute la Lorraine, & avoit viſité les Archives & les Egliſes, & en avoit tiré grand nombre d'Epitaphes. Il avoit en main l'ancien Nécrologe de Beaupré, qui ne ſe trouve plus, & avoit ramaſſé quantité de particularités touchant les meilleures Maiſons de cette Province. Ce Manuſcrit a été porté à Paris: je doute qu'il ſoit le même que *Collectanea* de M. de Bouſmar, qui étoient en Latin, au lieu que le Manuſcrit de M. Lancelot eſt en François.

Briel (Albert) Archidiacre de Toul. Vaſſebourg cite ſes Recueils; mais je ne les connois point.

Brienne, Mémoires & Piéces recueillies par M. le Comte de Brienne, qui ſont à préſent dans la Bibliothéque du Roy, n°. 342. & ſuiv. Il y a pluſieurs Volumes concernant la Lorraine, le Barrois & les trois Evêchés.

Brouverus (*Chriſtophorus S. I.*) *Antiquitates & Annales Trevir. Libri 25.* en 2. Tomes, imprimé à Liége en 1671. c'eſt la ſeconde & la meilleure Edition. Le P. Jacques Maſenius y a fait quantité de corrections & d'additions. L'Ouvrage du P. Brouverus eſt rempli d'une grande érudition. Comme il aimoit le beau langage, il a ſouvent corrigé la barbarie des Piéces qu'il rapporte; ce qui diminuë notablement leur autorité.

Brune (Jean de la) François refugié; *Vie de Charles V. Duc de Lorraine*, à Cologne 1688. in 12. On l'a miſe en Italien avec quelques changemens, & imprimée à Milan en 1692. Il y a des fautes conſidérable dans cette Vie.

Bruyeres (Jacques) *Hiſtoire de l'Abbaye de Remiremont*, mſ. chez M. l'Abbé Hugo.

Bugnon Géographe. Voyez la Liſte des Hommes illuſtres de Lorraine.

Buſſy de Toul. On cite ſa Chronique que je n'ai point vûë.

C

Calot (Jean.) *Recueil des Armes de l'ancienne Chevalerie de Lorraine*, gravé en bois, & imprimé, Biblior. Sainte Geneviéve à Paris. Il eſt pere de Jacques Calot célébre Graveur.

Camp (M. l'Abbé de) Abbé de Signy, a ramaſſé une infinité de Piéces importantes & curieuſes touchant la Lorraine, le Barrois & les trois Evêchés, qui ſont paſſées entre les mains de M. l'Abbé de Beringhem, qui nous les a communiquées fort civilement.

M. l'Abbé de Camp a écrit pluſieurs choſes ſur la Lorraine & le Barrois; comme, l'*Origine & mouvance des grandes Seigneuries, ſituées le long de la Meuſe*, mſ.

Il a auſſi compoſé quelque choſe contre le P. Benoît Capucin, contre Baleicourt, & contre l'Ouvrage de M. Muſſey Curé de Longwy. Le tout manuſcrit.

Il a compoſé les Vies de tous les Ducs de Lorraine, manuſcrites, & il a mis tout ſon eſprit à ramaſſer ce qui peut rabaiſſer la Maiſon de Lorraine. Il avance, par exemple, que Ferry III. fut empriſonné par ſa Nobleſſe à Malzéville vers l'an 1270. que Thierry de Nancy étoit à leur tête; que les Médailles frappées à l'occaſion de ſa liberté, prouvent cet empriſonnement. Rien de plus faux que ces prétenduës Médailles, & rien de plus incertain que cette prétenduë priſon.

Canon (M. le Préſident) a adreſſé au Pere Donat Tiercelien, Confeſſeur de Charles IV. des Mémoires de la Vie de ce Prince, qui ſont aſſez courts, & cependant contiennent pluſieurs particularités importantes & inſtructives. Ce Préſident a eû beaucoup de part aux plus importantes affaires de ce Prince, ſurtout ſur la fin de ſa vie.

Il a compoſé auſſi la Vie de Charles IV. ſous ce Titre: *La Médaille, ou expreſſion de la Vie de Charles IV. Duc de Lorraine, par un de ſes principaux Officiers, à ſon Fils.* Il commence cette Vie dès la naiſſance de Son Alteſſe; mais il s'étend principalement ſur les dernieres années de ſa Vie. Après avoir repréſenté Charles IV. par tous les plus beaux endroits de ſa Vie, il donne à la fin le revers de la Médaille; & fait voir en peu de mots ce qui peut donner une idée moins avantageuſe de ce Prince. Le tout manuſcrit, entre les mains de M. Abram Conſeiller à la Cour à Nancy.

Cartes (M. des) Commiſſaire des Armées du Roy dans la ville de Verdun, a en main trois gros Volumes de Piéces concernant les affaires de Lorraine; il nous les a communiqués fort obligeamment. Ces Volumes viennent de feu M. le Préſident Colbert de Metz, qui les avoit eûs du tems que M. Fouquet, ou plutôt M. du Fourny, travailloit aux Archives de Lorraine, retirées dans la Citadelle de Metz.

Champier (Symphorien) Médecin du Duc Antoine, Lyonnois de naiſſance, a compoſé, par l'ordre & à la priere de Louis de Stainville Seigneur dudit Lieu, Sénéchal du Barrois, *le Recueil, ou Chronique des Hiſtoires du Royaume d'Auſtraſie, ou France Orientale, dite*

à préſent Lorraine. Le premier Livre traite des Rois d'Auſtraſie juſqu'à Godefroy de Bouillon. Le ſecond, des Ducs de Lorraine, depuis Godefroy de Bouillon, juſqu'à René Roy de Sicile. Le troiſiéme, des Rois de Sicile ſortis de la Maiſon d'Anjou. Le quatriéme, des Saints, qui ſont ſortis de la Maiſon d'Auſtraſie ou de Lorraine. Ces Saints ſont S. Arnoû, S. Goëric, S. Sigiſbert, S. Vibert, S. Maldegar, ſainte Vaudrude, ſainte Audegonde, ſainte Aye, S. Andry, S. d'Enclin, les ſaints Aldrude & Maldeberte, ſainte Bertile. Le cinquiéme Livre de Champier traite des Rois de Jeruſalem depuis Godefroy de Bouillon, juſqu'à Gui de Luſignan, qui ſont deſcendus de la Maiſon de Lorraine. Le ſixiéme, des Comtes & Ducs de Bar. Le ſeptiéme, des Evêques de Toul. A Nancy, Gothique, in 4°. 1509.

Il a encore compoſé un *Traité de l'Ordre de Chevalerie*, qui eſt une inſtruction morale aux jeunes Chevaliers.

De plus, le *Triomphe de Louis XII. contenant l'origine & la declination des Venitiens à Agnadel.*

Genealogia Lotharingorum Principum. Lugduni an. 1537. in fol.

Item : *Les Lignées des Rois de France*, à Lyon 1509.

Item : *Trophæum Gallorum, quatuor Libros complectens.* I. *De Galliæ diviſione, Gallorum origine, &c.* II. *De commendatione civitatis Lugdunenſis.* III. *De Scriptoribus famatis, qui in partibus Galliæ viguerunt.* IV. *De Statûs Eccleſiaſtici tranquillitate. Apud Avignonem.*

Item : *De Gallis ſummis Pontificibus.* Le tout imprimé à Lyon en Gothique 1507.

Je penſe que Champier eſt le premier Auteur imprimé, qui ait été chercher l'origine de nos Princes dans la famille de Godefroy de Bouillon, & qui ait mis en crédit les fables, qui font d'Adalberon fils prétendu de Clodion le Chevelu, le premier Roy d'Auſtraſie.

La méthode de cet Auteur, eſt de donner la Vie des Ducs de Lorraine en Latin & en François, tout de ſuite; mais de telle ſorte, que le François n'eſt pas une ſimple traduction du Latin; ſouvent on trouve dans l'un des particularités, qui ne ſont pas dans l'autre. Champier eſt très peu exact en fait d'Hiſtoire de Lorraine; il a plutôt donné des eſpéces d'éloges, que de vrais récits de la Vie de nos Princes. On peut voir ſa Vie & la Liſte de ſes Ouvrages dans le P. Niceron, Hommes illuſtres, t. 32. p. 239.

Chanlecy (*Joh. Franc.*) *Series egregiorum facinorum à Principibus Lotharingiæ, ab anno Chriſti 1259. ad Claudium Guiſium, qui obiit an. 1550. Impreſſ. an. 1573. & 1623.* in 8°.

Chantereau (Louis le Fevre) a beaucoup écrit ſur les affaires & ſur la Généalogie de la Maiſon de Lorraine. Par exemple, *Conſidérations hiſtoriques ſur la Généalogie de la Maiſon de Lorraine*, à Paris 1642. in fol. Son Ouvrage devoit être partagé en trois parties. Il n'y a que la premiere d'imprimée, les deux autres ſont manuſcrites, & prêtes à imprimer, avec les Piéces juſtificatives, dans la Bibliothéque du Roy, n°. 9597. & 9598. Son but eſt de détruire les chimeres des anciennes Généalogies, & il n'y a pas mal réüſſi.

Diſcours hiſtorique ſur le mariage d'Ansbert & de Blitilde, pretenduë fille du Roy Clotaire I. ou II. à Paris 1647. in 4°.

Le vrai Childebrand, ou *Réponſe à Chifflet*, à Paris 1657. in 4°. L'Auteur du faux Childebrand n'eſt pas Chantereau le Fevre, mais le Baron d'Antreuil.

Dans le même Volume, il y a un *Diſcours ſur l'origine de la Maiſon d'Autriche.*

Queſtion hiſtorique, ſi les Provinces de l'ancien Royaume de Lorraine doivent être appellées Terres d'Empire, à Paris, chez Robert Bertaut, 1644. L'Auteur ſoutient que la Lorraine ne doit pas être qualifiée Terre d'Empire; que c'eſt un Etat différent de l'Empire, & qu'il n'en dépend pas, mais qu'il fait partie du Royaume de Germanie. Il ne pouſſe ſes Preuves que juſqu'en 1106. & c'eſt principalement depuis 1291. que la Meuſe a été reconnuë comme limite de l'Empire.

La Famille d'Ansbert anéantie, contre Dominici & Chifflet, en 1648. non imprimé. *Bibl. Reg.* n°. 9597.

Reponſe de Chantereau au Livre de Chifflet, intitulé, *Vindiciæ Hiſpaniæ*, mſ. *Bibl. Reg.* nos. 9597. n°. 21. 22. 23. & 9596. n°. 2.

Des droits du Roy ſur le Barrois, & de la Généalogie des Ducs de Bar, dont il ſoutient que les derniers Rois de France ſont iſſus, mſ. *Bibl. Reg.* n°. 9597. n°. 4. le tout accompagné de Piéces juſtificatives.

Charles Cardinal de Lorraine : ſon Eloge, imprimé à Reims, 1579.

Diſcours des Cérémonies faites à l'Enterrement de Charles III. Duc de Lorraine, par Claude de la Ruelle, imprimé à Cler-lieu près Nancy, par Jean Savine, 1609. in 12.

Caroli III. Lothar. Ducis Macariſmos, in 4°. *Muſſiponti 1609. per C. P.* (apparemment Charles le Pois, Médecin du Duc Charles III. Voyez *Macariſmos*, p. 99.

Charpantier (Pierre.) Panégyrique du Duc Charles III. cité dans le *Macariſmos*, p. 254.

Chaumouſey, (Abbaye) *De Primordiis Calmoſienſis Monaſterii*, imprimé *tom. 3. Anecdot. D. Edmundi Martenne, p. 1159.* & ici tom. 2. Voyez *Seherus.*

Chevinau (André, Minime) La mort généreuſe d'un Prince Chrétien, de Louis de Lorraine Cardinal de Guiſe, à Paris 1623. in 12.

Duchêne (André) Généalogie de la Maiſon de Luxembourg, Paris, 1631. in fol.

Tout le monde connoît le fameux Recueil des Hiſtoriens François, publié par M. Duchêne, où il a fait entrer une infinité de Piéces concernant le Royaume d'Auſtraſie. Paris 5. vol. in fol.

Chifflet (*Joan. Jacob.*) *Commentarius Lotharienſis, quo Ducatus Barrenſis Imperio aſſeritur; & jura ejus Regalia Carolo III. Lothar. & Barri Duci abſolutè vindicantur.* Antuerp. 1640. in fol. Il a traduit en Latin l'Ouvrage du P. Jerôme Vignier ſur l'origine de la Maiſon de Lorraine.

Ejuſdem, Lotharingia maſculina, adversùs Anonymum Pariſienſ. an. 1648. L'Anonyme qu'il réfute, avoit imprimé ſon Ouvrage en 1640.

Ejuſdem, Prælibatio è vindiciis Lotharingiæ, in 4°.

Ejuſdem, Verum ſtemma Childebrandinum.

Item. *Le faux Childebrand relégué aux Fables.*

Ejuſdem, De Matrimonio Ansberti & Blitildis.

Chrétien, Sécrétaire du Duc René II. Roy de Jeruſalem, a publié *La vraye déclaration du fait & conduite de la Bataille de Nancy, en 1476. dreſſé par Chrétien Secrétaire dudit Seigneur; & de ſon Ordonnance, donnée à Maître Pierre de Blaru Chanoine de S. Diey, qui a compoſé le Livre de* Nancéidos mſ. Nous l'avons fait imprimer ici.

Clement (*Nicolaus*) *Auſtraſiæ Reges & Duces ad vivum expreſſi, & Epigrammatis deſcripti.* Coloniæ, 1591. 1593. 1610.

Cet Ouvrage a été mis en François par *Guibaudet*, & imprimé à Epinal en 1617. avec de mauvaiſes Planches en bois.

Clement (Nicolas) Sous-bibliothécaire du Roy, a fait imprimer un Ouvrage de ſa façon, ſous ce Titre: *Défenſe de l'antiquité de la Ville & du Siége Epiſcopal de Toul, contre la Préface du Livre qui a pour Titre:* Syſtême chronologique & hiſtorique des Evêques de Toul. *A Paris, chez Simon Langlois, 1712.* M. Clement étoit né à Toul en 1647. il eſt mort en 1712. Il prétend montrer que Toul a toujours été le Siége Epiſcopal des Leuquois, contre M. l'Abbé de Riguet, & M. l'Abbé Hugo, qui croyoient qu'il avoit d'abord été à Gran. On nous a averti depuis que cet Ouvrage étoit de M. de Liſle le jeune.

Coislin. Bibliothéque de M. de Coiſlin Evêque de Metz. Voyez *Seguier.*

Colbert. Il y a dans la Bibliothéque de M. Colbert à Paris, pluſieurs Piéces concernant la Lorraine. On y voit entr'autres, une Copie du *Liber Principum*, tirée de la Chambre des Comptes de Paris, où il y a pluſieurs Piéces importantes concernant notre Hiſtoire. J'en ferai imprimer quelques-unes.

Commercy. Mémoires & Titres concernant Commercy, dans la Bibliothéque de Meſſieurs des Miſſions Etrangeres à Paris.

Il y en a auſſi un grand nombre dans la Bibliothéque de M. le Chancelier Seguier, à préſent à l'Abbaye de S. Germain des Preys.

Conſtantin, Prieur d'Herival, a écrit *Regulam Hyrée-Vallis.* J'en ai tiré Copie ſur l'Original, & je l'ai fait imprimer ici.

Chronique. Chronicon Monaſterii ſancti Michaëlis ad Moſam, Diœceſis Virdun. Impreſſum, tom. 2. Analect. Mabill. p. 288. Cette Chronique a été écrite vers l'an 1040. ſous l'Abbé Nanterus, par un Religieux de S. Mihiel. Le R. P. Mabillon n'en a donné qu'une partie; nous l'avons fait imprimer entiere.

Chronicon Virdunenſe Hugonis Flaviniacenſ. impreſſ. t. 1. Biblioth. nova Philippi Labbe. S. J. pag. 75. & ſeq. Hugues de Flavigny vivoit au onziéme ſiécle. Il fit profeſſion dans l'Abbaye de S. Vanne en 1085. fut fait Abbé de Flavigny en Bourgogne en 1097. Sa Chronique finit en 1102. C'eſt une fort bonne Hiſtoire, ſur-tout pour ſon tems.

Chronicon Senonienſe, Richerii Monachi Senonienſ. impreſſ. t. 3. Spicilegii Dacheri, p. 273. Cet Auteur vivoit au treiziéme ſiécle. Voyez cy-après *Richerius.*

Chronicon breve ſancti Vincentii Metenſ. t. 1. Bibl. nov. Labb. p. 344.

Chronicon Metenſe, ſeu Annales Metenſes, apud Andr. Duchêne, tom. 3. Scriptorum Hiſtor. Franc. p. 262. & ſeq.

Chronicon, ſeu Hiſtoria Epiſcoporum Metenſ. Spicileg. tom. 6. pag. 643.

Nous avons fait imprimer dans le premier Tome de cette Hiſtoire, ce qu'on a de meilleur & de plus ancien ſur les Evêques de Metz.

Chronicon Virdunenſe, ab anno 952. ad an. 1598. apud Labb. tom. 1. Bibl. nov. p. 400.

Chronicon Virdunenſe aliud, apud Dacheri, tom. 12. Spicileg. p. 231.

Chronique de Lorraine, depuis l'an 1350. juſqu'en 1544. J'en ai deux Exemplaires mſſ. & un troiſiéme qui m'a été communiqué par M. Thiébaut, Tréſorier de S. George de Nancy. Je l'ai fait imprimer dans le troiſiéme Tome de l'Hiſtoire de Lorraine. Les Exemplaires ſont aſſez différens les uns des autres. Nous avons ſuivi les plus amples.

Chronique Auſtrale, ou *d'Auſtraſie* mſ. depuis l'an 1400. dans les Archives de Lorraine.

Chronique univerſelle, mſ. depuis la création du monde juſqu'en 1301. entre les mains de feu M. l'Abbé Hugo.

Chronique du Doyen de S. Thiebaut de Metz, depuis l'an 1231. juſqu'en 1445. Elle eſt très utile pour l'Hiſtoire du quinziéme ſiécle. Nous l'avons fait imprimer dans le troiſiéme

Tome

Tome de cette Hiſtoire. J'en ai une Copie que j'ai confrontée ſur quelques autres Copies manuſcrites. Le commencement eſt pris d'autres Chroniques plus anciennes.

Chronique de Metz en Vers, mſ. J'en ai deux Exemplaires. Elle commence à la création du Monde. Elle dit que la ville de Metz fut bâtie par trois neveux ou petit-fils de Noë, nommés Guetel, Jazel & Selec, & par leur tante fille de Noë, nommée Azita. Dans quelques Exemplaires elle finit en 1525. dans d'autres en 1583. dans d'autres en 1607. Depuis l'impreſſion de ce que j'en ai donné, il m'en eſt tombé en main un Exemplaire imprimé à Metz en 1698 in 8. chez la veuve Bouchard; je ne doute pas qu'il n'y en ait d'autres Editions auparavant. Celle-cy finit en 1466.

Je crois que l'Auteur de cette Chronique eſt Jean Chatelain, qui fut brûlé à Vic en 1525. Voyez la Liſte des Hommes illuſtres de Lorraine, &c.

Chronique des Céleſtins de Metz, mſ. Voyez cy-après ſous *Lutange*.

Chronique de la noble Cité de Metz, depuis la fondation d'icelle, juſqu'en 1431. manuſcrite, entre les mains de M. l'Abbé Hugo.

Généalogie & Chronique des hauts & puiſſans Ducs de Lorraine; elle établit la Généalogie de nos Ducs par *Magius* Roy des Cimbres; elle finit au régne de François I. Duc de Lorraine, mort en 1544. manuſcrite entre les mains de M. l'Abbé Hugo.

D

D'Alerac, Anecdotes de Pologne. Voyez cy-après l'Article *Lorraine*.

D'Aucy, voyez cy-devant *Auſſi*, ou *Auxi*.

Dépenſe (Claude) Oraiſon Funébre de Marie de Lorraine Doüairiere d'Ecoſſe; imprimée en 1561.

Deſiderii Cadurcenſis Epiſtolæ ad Modoaldum Trevirenſ. & ad Paulum Virdunenſem, & ad Clodulphum Metenſem, & ad Abbonem ſeu Goëricum Metenſ. Epiſcopos; cum reſponſionibus Pauli Virdun. & Goërici Metenſis, ad eumdem Deſiderium Cadurcenſ. Apud Duchêne, Hiſt. Franc. tom. 1. pp. 878. 879. 885. 886.

Deſcartes, voyez *Cartes*.

Dominici, ſeu de Dominis (M. Antonii) Ansberti familia rediviva, ſeu ſuperior & inferior ſtemmatis B. Arnulphi Linea, contra Ludovici Canterilli Fabri (Chantereau le Févre) *necnon Joan. Jacobi Chifletii objectiones vindicata.* Paris, 1648. fol.

Chifflet a écrit contre lui, *Lampades Hiſtoriæ, contra novas Marci Antonii de Dominis cavillationes parte alterâ redivivæ* (*ut ipſe commiſcitur*) *Ansberti Senatoris familiæ.*

Marci Antonii Dominici Aſſertor Gallicus.

Ejuſdem, Aſſertoris Gallici circa Salicæ Legis intellectum, mens explicata.

Dominici Abbatis Murenſis, origo & Genealogia glorioſiſſ. Comitum de Habsburg. Monaſterii Murenſis, Ord. S. Bened. in Helvetia fundatorum, ex antiquis & autenticis ejuſdem Cœnobii monumentis, à Guntramno divite, uſque ad Albertum Cæſarem, rectâ & nunquam interruptâ lineâ demonſtrata, in 8. ſæpiùs impreſſa.

Donat, le Pere Donat Tiercelin de Nancy, & Confeſſeur du Duc Charles IV. a compoſé des Mémoires ſur la Vie de Charles IV. & de Charles V. Ces Mémoires ſont égarés; ils étoient cy-devant chez les Peres Tiercelins de Nancy.

Le même Pere Donat avoit commencé une Hiſtoire mſ. de Lorraine, & avoit ramaſſé pluſieurs matériaux pour cela. On en trouve encore un aſſez bon nombre de Piéces chez les Peres Tiercelins de Nancy.

Doujat (Jean) Mémoire de l'Etat ancien & moderne de la Lorraine, où l'on voit les Droits de la Couronne de France ſur la Lorraine, mſ. dans la Bibliothéque de M. le Maréchal d'Eſtrées, in 4°. Jean Doujat étoit de Toulouſe, & fut le premier Profeſſeur en Droit François à Paris, reçû en 1651. Voyez Morery. Il mourut le 27. Octobre 1688. âgé de 79. ans.

Duboys (Nicolas) de Riocourt, Conſeiller d'Etat, & Lieutenant Général de la part du Duc Charles IV. à la Mothe, a laiſſé des Lettres & Mémoires, ſur leſquels on a imprimé l'Hiſtoire de l'empriſonnement de Charles IV. in 12. On la trouve à la fin des Mémoires de Beauvau.

Il a auſſi laiſſé un Manuſcrit intitulé, *Diſcours ſommaire de l'état & ſuccès des affaires de Lorraine, depuis Charles de France, juſqu'au Duc Charles IV.* Feu M. l'Abbé Hugo m'en a donné avis.

Item. *Relation de deux Siéges de la Mothe.* M. Dubois de Riocourt ſon fils, Conſeiller d'Etat, Doyen des Maîtres des Requêtes Ordinaires de l'Hôtel, &c. m'en a communiqué les Originaux, avec d'autres Piéces auſſi originales, concernant l'Hiſtoire de ce tems-là.

Dupleſſis Mornay. Voyez cy-après *Mornay.*

Dupleſſis (Jean) Conſeiller du Roy ſon Procureur Général à la Table de marbre à Metz, & précédemment Procureur Général de Barrois à S. Mihiel, a compoſé une Hiſtoire de Lorraine, en trois Livres, contenant la Vie de 69. Ducs de Lorraine, depuis Lothet neveu de Jules Céſar, juſqu'à Léopold I. Il ſuit le ſyſtême des anciens Généalogiſtes. Cette Hiſtoire eſt mſ. dans notre Bibliothéque.

Dupuy, Manuſcrits de MM. Dupuy, à préſent à la Bibliothéque du Roy, touchant Metz, le Pays Meſſin, Gorze, & autres Abbayes, Vol. 53.

Verdun & Verdunois, vol. 54. & 244.

Toul, S. Manſuy, S. Epvre, vol. 124.

Conférences tenuës à Metz entre les Députés du Roy, & ceux du Duc de Lorraine, vol. 188.

Traités entre la ville de Metz & les Puiſſances voiſines, depuis l'an 1625. juſqu'en 1635. vol. 189.

Lorraine, vol. 204. 210. 430. 431. 432. 586. 683. 640. 492. 586.

Neu-châtel, Bar & Commercy, vol. 206.

Interrogatoire prêté par M. de Roſieres Archidiacre de Toul, par-devant les Commiſſaires du Roy, vol. 209.

Anciens Titres concernant le Pays d'Argonne, vol. 299.

Evêché de Metz & ſes dépendances, vol. 334.

Généalogie des Maiſons de Dreux, de Braine, de Rouſſy, de la Mark, de Sarebruche Damoiſeaux de Commercy, vol. 387.

Differends entre le Roy & les Ducs de Lorraine, touchant la Provence, Forcalquier & Terres adjacentes, vol. 406.

Raiſons du Duc de Lorraine en 1570. pour jouïr des Droits Royaux aux Bailliages de Bar, la Marche, Châtillon-ſur Saone, Conflans & Gondrecourt, par Jacques Bonnet, vol. 417.

Inventaire des Titres de Lorraine apportés à Paris, & mis en la ſainte Chapelle en 1635. vol. 482.

Lorraine, Bar, Barrois, Metz, Toul, Verdun, Paſſavant, Mouſon, vol. 492.

Terres poſſédées par le Duc de Lorraine, & qu'il reprend de l'Empire, vol. 574.

Traité du Duc de Lorraine en 1202. avec le Comte de Bar, vol. 575.

Diſcours ſur la nature du Duché de Bar, en 1567. vol. 576.

Lorraine & Bar, vol. 586.

Bar, vol. 431. 209. 575. 576. 255. 256.

Eſpagne, Allemagne, Lorraine, vol. 605.

Hiſtoire de ce qu'a fait le Duc Antoine en 1543. vol. 649.

E

ECkard. Joh. Georgii Eckard Origines ſereniſſimæ ac potentiſſimæ familiæ Hasburgo-Auſtriacæ, ex monumentis veteribus, ſcriptoribus coëtaneis, diplomatibus, chartiſque, nunc primùm continuâ ſerie ab origine prima ad Rudulphum Imperatorem demonſtratæ, & ſacræ Cæſareæ ac Catholicæ Majeſtati devotiſſimè oblatæ. Leipſiæ ſumpt. Joh. Frideric. Gleditſchii B. fil. anno M. DCC. XXI. in fol. Cet Auteur ſuit le ſyſtême du Pere Vignier, ſur l'origine de la Maiſon d'Autriche; à la difference, qu'au lieu que Vignier fait venir de la Maiſon d'Autriche, & celle de Lorraine du Duc Athic pere de ſainte Othile, par Ricimer & Archinoalde, M. Eckard la fait venir du même Duc Athic, par Leuthaire & Bucelin, freres, Duc d'Allemagne, qui vivoient en 557. au milieu du ſixiéme ſiécle.

Epinal, Diſcours touchant l'état & la nature de l'Egliſe d'Epinal, mſ. Bibl. Seguier, Volume intitulé, *Remiremont*, p. 220.

Il y a dans la même Bibliothéque, un grand nombre de Piéces mſſ. touchant Epinal.

Item. Dans le gros Cartulaire de Lorraine, qui eſt chez M. Grandemange Conſeillier.

Etienne (Charles) a imprimé & compoſé un *Diſcours des Hiſtoire de Lorraine & de Flandre*, in 4°. Paris, 1652. Il ſuit le ſyſtême qui fait deſcendre la Maiſon de Lorraine de Guillaume de Bouillon. Il croit que Godefroy de Bouillon, voulant établir ſa demeure à Jeruſalem, donna à ſon frere *Guillaume* le gouvernement de la Lorraine, où il régna ſeize ans, & fut enterré près de ſon frere Godefroy au Temple de Jeruſalem. Guillaume mourut un an avant Baudouin Roy de Jeruſalem ſon frere, & eut pour ſucceſſeur,

Thierry ſon fils aîné, qui lui ſuccéda en 119. Il pilla les Egliſes & ſon Pays pendant environ cinq ans, puis changeant de conduite, il fonda le Monaſtere de Metloc, s'y fit Religieux, & y vécut environ quatre ans. Il épouſa Berthe fille de Simon Duc de Moſellane, & en eut cinq fils & trois filles. Les fils furent, 1. *Simon*, qui lui ſuccéda en 1128. 2. *Henry*, qui fut Evêque de Toul; 3. *Charles*, qui fut Chanoine de Liége; 4. *Thiébaut*, qui tint le Comté de Toul pendant quelque tems. Ses filles furent, 1. *Adeline*, qui épouſa Henry Roy d'Angleterre; 2. *Anne*, qui fut femme de Leopold Marquis d'Autriche; 3. *Mathilde*, qui fut femme de Folmar Comte de Metz. Charles-Etienne donne au Duc Thierry deux freres; ſçavoir, *Geoffroy* Baron de Joinville, & *Henry*, Tige des Rois de Portugal. Il dit que Frideric, ou Ferry I. Comte de Vienne, frere de Simon II. ſuccéda au Duché de Lorraine, étant déja vieil. Il fut pris avec ſon fils aîné en une guerre qu'il eut contre l'Evêque de Tréves; & pour ſa délivrance, il donna à l'Egliſe le Château de Sigebert ſitué près de Sarguemines.

Frideric eut deux femmes: La premiere, *Agnés*, fille de Thiébaut Comte de Brie & de Champagne, de laquelle il eut *Thiebaut* qui lui ſuccéda; *Matthieu* qui fut Comte de Caſtres; *Frederic* Archidiacre de Cologne; & *Catherine* femme d'*Othon* Comte de Palatin.

Sa ſeconde femme fut encore *Agnés* fille de Thiébaut Comte de Bar, dont il eut *Jacques* qui fut Evêque de Metz.

On peut juger par cet échantillon du mérite de l'Hiſtoire de cet Auteur: il ne cite aucun garant de ce qu'il avance. La ſeconde partie de ſon Ouvrage eſt intitulée, *Le Diſcours des Hiſtoires de Flandre*, dont les commencemens ſont auſſi fabuleux que ceux de l'Hiſtoire de Lorraine. Tout l'Ouvrage eſt dédié au Roy Henry II. qu'il exhorte à re-

Digitized by

conquérir la haute & baſſe Lorraine, comme étant l'héritage de ſes Ancêtres.

Eſtrées. Il y a dans la Bibliothéque de M. le Duc d'Eſtrées, un Recueil mſ. de Piéces concernant la Lorraine, depuis l'an 1625. juſqu'en 1663.

F.

Faret (Nicolas) de l'Académie Françoiſe. Il étoit Intendant de la Maiſon du Comte d'Harcourt, & fut nommé le 6. May 1628. Hiſtoriographe du Duc de Lorraine. Il compoſa l'Hiſtoire du Duc René II. qui n'a pas été imprimée : il compoſa auſſi des Mémoires pour ſervir à la Vie du Duc d'Harcourt, qui n'ont jamais vû le jour.

Ferry (Paul) Miniſtre Calviniſte à Metz, naquit dans cette Ville le 24. Février 1591. d'une Famille de Robe. Il étudia à Montauban, & fut reçu Miniſtre à Metz en 1610. Il mourut le 27. Décembre 1669. Il a fait imprimer quelques Ouvrages de Controverſe, tant en Latin qu'en François, & un Catéchiſme général de la Réformation, contre lequel M. Boſſuet, qui étoit alors Chanoine de Metz, & qui eſt devenu depuis ſi célébre, fit un Traité qui eſt ſon premier Ouvrage. M. Ferry a laiſſé pluſieurs Sermons manuſcrits, mais ſur-tout des Recueils ſur l'Hiſtoire de Metz, en trois ou quatre Volumes in fol. que j'ai vûs à Metz chez M. Ferry Conſeiller au Parlement, ruë des Capucins, où il y a une infinité de recherches curieuſes.

Ferry, ou Frideric III. ou IV. Duc de Lorraine. Sa Vie a été écrite en Vers héroïques, par un Auteur contemporain. Le P. Benoît en parle, Hiſt. de Lorraine, p. 324. Je n'ai pû trouver cet Ouvrage, ni en avoir de nouvelles.

Du Ferron, Lieutenant Général à Vezeliſe, a fait un Ouvrage contenant l'origine, l'Hiſtoire & les Coutumes du Comté de Vaudémont, la Liſte des Comtes de Vaudémont, & une Notice de la principale Nobleſſe de ce Comté, mſ. entre les mains de l'Auteur.

Le Fevre. Voyez Chantereau le Fevre.

Fevre, Diſſertation hiſtorique & morale ſur la Vie de S. Livier, par M. Henry le Febvre, Docteur en Théologie & ès Droits Canons, Promoteur du Diocéſe de Metz, diviſée en quatre Livres, dont chacun contient pluſieurs Diſſertations; il cite ſouvent l'Hiſtoire du même S. Livier, compoſée en François par M. de Ramberviller, & dédiée au Duc Henry II.

Forjet (Jean) Médecin du Duc Charles IV. a compoſé *des Memoires des actions militaires de ce Prince* ; j'en ai une Copie, priſe ſur une autre Copie de M. l'Abbé Hugo. Voici comme M. Chifflet, *Comment. Lothar. p. 88.* parle de cet Ouvrage : *Bellica Caroli IV. facinora manu ſua annotata ſervat V. C. Johan. Forjetus Medicinæ Doctor expertiſſimus, qui ut in tuendâ Principis ſui valetudine ubique præſto adeſſet, ab ipſius comitatu nunquam diſceſſit.*

M. Abram Conſeiller à la Cour à Nancy, a auſſi une Copie mſ. de ces Mémoires. Ils ſont écrits d'une maniere peu polie, mais ils paroiſſent fort exacts. Ils finiſſent en l'an 1639.

Foucaut. Il y a cinq Volumes in folio de Piéces concernant la Lorraine, dans la Bibliothéque de M. Foucaut, cy-devant Intendant de Normandie.

Du *Fourny* a fait des Extraits fort étendus de tous les Titres des Archives de Lorraine, pendant qu'ils étoient en dépôt dans la Citadelle de Metz. Il y en a dix Volumes in fol. mſſ. dans la Bibliothéque du Roy, avec une Table Alphabétique très ample & très exacte.

De plus, il a compoſé une Hiſtoire Généalogique des Ducs de Lorraine, depuis Gerard d'Alſace juſqu'aujourd'hui, ſuivant le ſyſtême du P. Vignier. J'en ai une Copie mſ.

J'ai appris de M. Nicolas Lieutenant Général à Vic, que le même M. du Fourny avoit fait deſſiner tous les Sceaux qu'il avoit trouvés dans l'Archive de Lorraine. M. du Fourny a auſſi travaillé ſur les Comtes de Flandre, les Comtes de Vaudémont, les Seigneurs de Gondrecourt, & les Seigneurs de Deuilly. Ces Mémoires étoient entre les mains de M. de Corberon premier Préſident à Colmar.

Frotaire Evêque de Toul, qui gouvernoit ce Diocéſe vers l'an 821. a écrit quelques Lettres qui peuvent illuſtrer l'Hiſtoire de ce Pays. Voyez Duchêne, *Hiſt. Franc. t. 2. p. 712.*

G

Gabriel (F. Gabriël de Sainte-Marie) Oraiſon Funébre prononcée à S. Pierre de Reims, à l'Enterrement du Cœur de Loüis de Lorraine, Cardinal de Guiſe. A Reims, 1621.

Gaillard (Claude) Docteur en Théologie, Oraiſon Funébre de Claude de Guiſe, enterré à Joinville. A Paris, 1550.

Garin le Loherans, ou le Lorrain ; c'eſt le nom d'un des plus anciens Romans que nous ayons en ancien François, ou en *Roman*, Langue diſtinguée du Thudeſque, ou Allemand, & du Latin, qui étoient auſſi en uſage dans ce Pays. L'Auteur vivoit en 1150. ſous le régne de Loüis le Jeune, Biſayeul de S. Loüis. Le Poëte chante les beaux faits d'armes de *Hervis* Duc de Metz, fils du Duc Pierre, & pere de *Garin le Loherans*, auſſi Duc de Metz & de Brabant, & de Begue Comte de Château de Belin, & d'une fille qui *devint mere du vaſe Malveſin, qui tant aida à ſes germains couſins.*

L'Auteur ſuppoſe que ces Princes vivoient ſous les régnes de Pepin & de Charles Mar-

tel, & raconte des uns & des autres maintes avantures fabuleuſes. Toutefois nos Hiſtoriens le citent comme une véritable Hiſtoire, au moins quant au fond; car il eſt impoſſible de ſoutenir toutes les circonſtances qu'il avance. Vaſſebourg le cite, liv. 2. fol. CIII. verſ. & dit que Guerin le Lorrain engendra Gerbert Comte de Metz, lequel n'ayant laiſſé que des filles, le Comté de Metz retourna aux enfans de Charlemagne. Il ajoûte, que les Ducs de Lorraine d'aprèſent, ne deſcendent point en ligne directe de Garin le Lorrain, mais ſeulement en ligne collatérale; & que le Duc Raoul fonda à Saint-George à Nancy, quatre Anniverſaires, dont l'un étoit pour *Lorin Guerin, qu'il dit être un des Chefs de ſon lignage.*

Le même Vaſſebourg dit encore ailleurs, liv. 2. folio. CXXX. & folio XVII. verſo, & folio CXXVIII. verſo, qu'Ancelin Comte de Verdun opprimant la Cité de Verdun, Charles Martel y envoya Guerin le Lorrain, Comte de Metz, qui réprima Ancelin, & fit élire paiſiblement pour Evêque Magdalveus, qui étoit parent de Charles Martel; qu'enſuite Ancelin tua Garin en trahiſon dans une Chapelle aſſez près de Metz. Ailleurs, liv. 3. fol. CLVII. il cite Turpin, qui dit que Garin le Lorrain étoit dans l'armée de Charlemagne, dans la fameuſe journée de Roncevaux.

Symphorien Champier, & Edmond du Boulay (*o*), ont eû connoiſſance de l'Ouvrage dont nous parlons ici, & l'ont regardé comme une Hiſtoire. La petite Chronique de Metz en Vers, en parle auſſi ſous l'an 700. & Meuriſſe cite l'Hiſtoire de Garin le Lorrain comme véritable, pp. 141. 147. Vaſſebourg cite Hugue de Toul, qui ſuivoit l'Hiſtoire de Garin le Lorrain. Je trouve dans l'ancien Cartulaire de l'Abbaye de S. Arnoû de Metz, que Hervis Duc de Metz, étoit enterré dans l'ancienne Egliſe de ce Monaſtere. *In veteri Monaſterio ſancti Arnulphi, in loco qui nunc dicitur Parvulus, à latere ſiniſtro, in parte Aquilonari, in angulo ſub arcu lapideo, ſepultus eſt Hervinus Dux Metenſis.* Le Pere Nicolas Vignier Jeſuite, dont les Mſſ. ſont dans la Bibliothéque du Roy, parmi ceux de M. de la Mare, cite l'*Hiſtoire de Hainaut, par Guerin le Lorrain.* Je ne ſçai ſi c'eſt le même dont nous parlons ici. On donne à S. Baſin Archevêque de Tréves, une ſœur nommée Gunza, qui épouſa, dit-on, le Duc Gervin, qui étoit alors illuſtre en Auſtraſie, & qui fut pere de S. Ludvin Archevêque de Tréves, & Fondateur de l'Abbaye de Metloc. Voilà ce que j'ai pû ramaſſer touchant cet Auteur.

On ne peut douter que le Poëme de *Garin le Loherans*, ne ſoit un vrai & pur Roman; je l'ai vû, en ai lû une bonne partie dans un ancien Manuſcrit, qui eſt dans la Bibliothéque de feu M. Seguier; l'Auteur n'a aucune teinture de la bonne Hiſtoire, ni des vrayes Généalogies; il péche à tout moment contre la Chronologie & la Géographie. Il dit, par exemple, que Beatrix épouſe de Hervis pere de Garin, étoit fille d'Euſtache Roy de Tyr & de Conſtantinople; que de Metz à Tyr, il y avoit trente journées de cheval; qu'on y alloit par terre; que Flore frere de Beatrix, fut pere de Berthe, ou Bertain, de laquelle naquit Pepin pere de Charles Martel.

L'uſage que l'on peut faire de ce Roman, eſt de connoître le goût, le langage & les mœurs de ce tems-là: on y voit qu'alors on ne doutoit pas que les Ducs de Lorraine ne deſcendiſſent des anciens Comtes de Metz; qu'ils avoient été autrefois très puiſſans, puiſqu'ils pouvoient mettre une Armée de trente mille hommes ſur pied; que leur Duché étoit héréditaire; qu'ils étoient diſtingués par leur Nobleſſe; que les Comtes de Bar étoient leurs proches parens; qu'on voyoit à leur Cour les Comtes de Bar, ceux d'Apremont, de Mont-royal, de Riſte, de Baupré, de Montbéliard; que les exercices de la Nobleſſe d'alors, étoient les tournois; & que la dévotion à la mode parmi les gens de qualité, étoient les voyages d'Outre-mer.

Nous donnons cy-après de grands Extraits de l'Ouvrage de Guarin, ou plutôt de Hugues Metellus. Voyez ce que nous en rapportons, tom. I. de l'Hiſtoire de Lorraine, nouvelle Edition.

Gaſpar (Nicolas) *Mota emota*, ou deſcription du ſiége de la Mothe, an. 1636. in 4°.

George (D. Charles) Bened. de la Congregation de S. Vanne, Hiſt. de S. Nicolas mſ.

Hiſtoire du S. Mont, mſ.

Mémoires ſur l'Abbaye de Rimiremont, mſſ.

Mémoires, ou Hiſtoire des Abbayes des Dames de Saint-Pierre & de Sainte-Marie de Metz, mſſ.

M. George Baron de Seraucourt, Seigneur d'Ourches, &c. mécontent de la ſuppreſſion que le Duc Charles IV. avoit faite des Priviléges de l'ancienne Nobleſſe de Lorraine, écrivit une Hiſtoire Généalogique de la Maiſon de Lorraine, qu'il fait ſortir de Gerard d'Alſace. Il écrit en homme de guerre, & ſans beaucoup de ménagement. Son Manuſcrit eſt entre les mains de M. Marraſt, Curé de S. Germain-ſur-Meuſe.

Gerbert, Moine de l'Abbaye d'Aurillac en Auvergne, Précepteur du Roy Robert; Archevêque de Reims, puis de Ravenne, & enfin Pape, ſous le nom de Sylveſtre II. a écrit pluſieurs Lettres, qui ont beaucoup de rapport à l'Hiſtoire de ce Pays, Gerbert ayant

(*o*) Vaſſebourg liv. 3. fol. 157.

été

été fort avant dans la confidence de Godefroy Comte de Verdun. On peut voir ſes Lettres recueillies dans le Tome II. de l'Hiſtoire de France de M. Duchéne, pag. 791. & ſuiv. & en particulier les Lettres XIII. XXVI. XXXVIII. XLI. XLVII. L. LI. LIII. LIV. LV. LVI. LVII. LIX. LXXIII. LXXIV. LXXIV. LXXV. LXXVII. LXXX. LXXXII. XCIV. C. CI. CIV. CVI. CVIII. CIX. & encore après la page 828. Epitres III. XIV. XVIII. XIX. LII. LIII.

Geſſée (Jean de la) Le Tombeau de très excellent Prince Claude de Lorraine, tué devant la Rochelle en ce mois de Mars 1573. Paris 1573. in 8°.

Gile, Religieux d'Orval. Voyez *Ægidius*.

Girard, ou *Girardin* (Bernard) *Ducum Icones, à Carolo I. ad Carolum III.* Paris. Un autre Recueil d'Eſtampes ou de Portraits, imprimés en 1533.

Girard (Auguſtin) Cordelier. Oraiſon Funébre du Duc Leopold I. prononcée à Ligny, imprimée à Toul 1629. Il a auſſi fait imprimer l'Oraiſon Funébre de M. de Stainville.

Giſſé, Chanoine de la Cathédrale de Metz, a écrit quelques Diſſertations ſur l'Hiſtoire de la Ville & de l'Egliſe de Metz. J'ai en main trois Cahiers de ſes Ecrits, qui contiennent de bonnes remarques ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du Diocéſe de Metz. Il y cite une Diſſertation, dans laquelle il prétend montrer que la Regle de S. Benoît n'a été connuë & pratiquée au Diocéſe de Metz, que vers l'an 758.

Une autre Diſſertation ſur S. Sigeric Fondateur de Vergaville.

Une autre ſur l'autenticité de la Relique de ſainte Serene, conſervée dans l'Abbaye de Sainte-Marie. Je n'ai pas vû ces Diſſertations.

Godefroy (Thierry.) M. Godefroy eſt le premier qui a développé la véritable Généalogie de la Maiſon de Lorraine. Il la publia en 1624. mais ayant été envoyé en 1634. à Nancy, pour examiner les Archives de Lorraine, il y trouva dans le ſeul Titre de la Fondation de Bouzonville, & dans pluſieurs autres, de nouvelles preuves de cette fameuſe Généalogie, & il y fit des additions conſidérables. Le Manuſcrit qui eſt dans la Bibliothéque de M. Godefroy ſon fils, eſt beaucoup plus ample que l'Imprimé.

Il y auſſi dans la même Bibliothéque 21. Volumes in fol. touchant la Lorraine & le Barrois.

Item. *Généalogie des Comtes & Ducs de Bar*, in 4°. Paris, 1627.

Item. Réfutation de la prétenduë origine de la Maiſon de Lorraine, contenuë dans un petit Traité de Jean-Jacques Chifflet Médecin du Roy d'Eſpagne, imprimé en 1643, ſous ce Titre, *Prælibatio de Terra & Lege Salica.*

Item. Abrégé de la Généalogie de la Maiſon d'Autriche. Ces deux derniers Ouvrages mſſ. *Bibl. Reg.* n. 9507. p. 743.

Traité Hiſtorique, contenant la différence eſſentielle qui eſt entre l'ancienne Coutume de France & la Loi Salique, confonduës par Jean-Jacques Chifflet, & Marc-Antoine de Dominis, mſ. dans la Bibliothéque du Roy, n°. 9597. n°. 6. p. 1. Je ne ſçai s'il eſt de M. Godefroy, ou de Chantereau le Févre.

Gloſcherus, Religieux Benedictin de Saint-Mathias de Tréves, a continué l'Ouvrage de Thierry Religieux du même Monaſtere, intitulé, *Geſta Trevirorum*, que nous avons fait imprimer au premier Tome de cette Hiſtoire de Lorraine.

Gonteri (le Pere Gonteri Jeſuite.) Sermon funébre fait à Soiſſons, à la ſépulture de Charles de Lorraine Duc de Mayenne, en 1611. in 8°.

Gougeat (Jean.) Mémoire de l'état ancien & moderne de la Lorraine, où l'on voit le droit de la Couronne de France ſur la Lorraine, revû par P. C. Boudin in 4. mſ. dans la Bibliothéque de M. le Maréchal d'Eſtrées.

Gramond (Gabriël-Barthelemy) a écrit pour prouver que les filles héritent en Lorraine, & que la Lorraine tombe en quenoüille. Il a été réfuté par Chifflet.

Guillimanni (Franciſci) Hasburgica, ſive de antiqua & vera origine domûs Auſtriacæ, vitâ & rebus geſtis Comitum Vindonicenſium, imprimis Hasburgiorum, Mediolani, in 4°. 1605. Cet Ouvrage eſt important pour connoître l'origine des Maiſons d'Autriche & de Lorraine.

Guillemin, de Mircourt, *Hiſtoire de Charles IV.* en ſix Livres. L'Ouvrage eſt aſſez bien écrit; & l'Auteur, qui avoit ſervi Charles IV. paroît fort inſtruit de ce qu'il dit. M. Breyé Avocat à Nancy, m'en a prêté un Exemplaire, dont j'ai fait faire Copie, & d'où j'ai tiré beaucoup de particularités. L'Auteur dit, qu'à meſure qu'il écrivoit ſon Hiſtoire, il la liſoit au Marquis d'Haraucourt, pour avoir ſon ſentiment ſur bien des choſes dont ce Seigneur avoit été témoin.

Guinet (Nicolas) Abbé de Sainte-Marie du Pont-à-Mouſſon, Ordre de Prémontré, Panégyrique du Grand Duc Charles.

Item. Addition à la Vie de Philippe de Gueldre Reine de Sicile, Ducheſſe de Lorraine, &c. à Pont-à-Mouſſon 1691. in 8°. La premiere Edition de la Vie de Philippe de Gueldre, fut faite en 1607. par Melchior Bernard. La troiſiéme eſt de l'an 1691. à laquelle le Pere Guinet a fait des Additions, qui conſiſtent en douze motifs ou preuves, contenus en autant de Chapitres, & quelques obſervations & approbations. On trouve à la fin une Liſte des Abbeſſes du Monaſtere de Sainte-Claire du Pont-à-Mouſſon.

Guinet (François) frere du précédent. Ce-

roli V. Ducis Lotharingiæ auſpiciis Aſtræa revocata, in 4°. imprimé.

Mémoires ſur l'Etat des Duchés de Lorraine & de Bar, auquel ils étoient avant la guerre de l'an 1633. fait à Nancy en Octobre 1680. Je l'ai Manuſcrit. Ce Mémoire eſt très utile. L'Auteur étoit un des plus habiles Avocats que la Lorraine ait eû : je le crois Auteur d'un Ecrit mſ. que j'ai, où il veut prouver que *la Loy Salique a lieu en Lorraine.* Il ſe retira ſur la fin de ſa vie, dans l'Hôpital de S. Julien de Nancy ; y donna ſes biens, & fut enterré dans le Cimetiére avec les pauvres.

Il a auſſi compoſé une Introduction à la Juriſprudence en Latin, imprimée.

H

HAillant (Bernard-Girard) *Ducum Lotharingorum Imagines à Carolo I. ad Carolum III. Verſibus Latinis expreſſæ.* Paris, 1553. in 4°.

Eliſée d'Haraucourt, Gouverneur de Nancy, a laiſſé des Mémoires de l'Hiſtoire de Lorraine, cités quelquefois par le Pere Benoît Picard Capucin.

Havet (*Caroli*) *Panegyricus Carolo IV. Lotharing. Duci dictus*, Muſſiponti, 1668. in 4°.

Helie (Jean.) *Tombeau de Charles de Lorraine*, imprimé en 1573.

Helvis (Jean) de Beauvaiſis, *Les Tombeaux & Diſcours des faits & de la mort de Claude de Lorraine, Duc d'Aumale, Gouverneur de Bourgogne, & d'autres tués durant les guerres civiles*, à Paris, 1568.

Hennequin, Mémoires mſſ. de M. Hennequin, pour ſervir à l'Hiſtoire de Charles IV. J'en ai une Copie tirée ſur celle que M. l'Abbé Hugo m'a prêtée.

Hennezon (D. Henry) Abbé Régulier de l'Abbaye de S. Mihiel Diocéſe de Verdun, Ordre de S. Benoît, Congrégation de ſaint Vanne, a laiſſé quelques Papiers mſſ. ſur l'Hiſtoire de Lorraine : j'en ai en main quelque choſe. M. le Baron Hennequin, dans une Lettre à Mademoiſelle d'Orléans, du 12. Novembre 1679. parle de cet Ouvrage.

Hennezon (Henry) Procureur Général à S. Mihiel, pere du précédent, avoit auſſi fait des recherches ſur l'Hiſtoire, qui ſont citées par Vaſſebourg, ſous le nom de *Luſtrations de Maître Henry Hennezon.*

Hennius (*Jeronymus*) *Opus Genealogicum.* Je ne l'ai point vû.

Herculanus, natif de Pleinfain, Chanoine de S. Dicy, *Hiſtoria Eccleſiæ San-deodatenſis.* M. Hugo Abbé d'Etival, vient de la donner au Public, avec des Notes. On dit que la famille d'Herculanus ſubſiſte encore au Village de Pleinfain, ſous le nom d'*Herquel.* Il a auſſi compoſé, *De geſtis & vita illuſtr. Antonii Calabr. Lothar. & Barri Ducis*, mſ. J'en ai une Copie tirée ſur celle qui m'a été communiquée par M. de Corberon, Conſeiller d'Etat à Colmar, mſ. Herculanus parloit paſſablement Latin ; il parle de Richerius Hiſtorien de Senones, avec aſſez de mépris ; il eſt dourtant vrai qu'il n'a preſque rien dit de nouveau, & qu'il n'eſt guéresplus habile Critique ni Chronologiſte, que Richerius qu'il cenſure.

Herſent (Charles) Chancelier de l'Egliſe Cathédrale de Metz, a écrit, *De la Souveraineté du Roy à Metz, & autres Villes & Pays circonvoiſins, qui étoient de l'ancien Royaume d'Auſtraſie, ou Lorraine ; contre les prétentions de l'Empire, de l'Eſpagne & de la Lorraine, & contre les maximes des habitans de Metz, qui ne tiennent le Roy que pour leur Protecteur.* A Paris, chez Thomas Blaiſe, 1632. in 8°.

Hordal (*Joan.*) *Hiſtoria Joann. d'Arc Lotharing. Muſſipomi 1612. in 4°.*

Hugo, (Charles-Loüis) Prémontré, Abbé Régulier d'Etival. On lui attribuë *Un Traité hiſtorique & critique, ſur l'origine & la Généalogie de la Maiſon de Lorraine*, imprimée à Berlin en 1711. in 8°. ſous le nom de *Baleicourt.*

Cet Ouvrage ayant été attaqué par le Pere Benoît Picart Capucin, M. Hugo lui a répondu par quelques Lettres imprimées à Nancy en 1712.

Il auſſi compoſé la Vie des principaux Ducs de Lorraine, mſ.

On lui attribuë auſſi la *Défenſe de la Lorraine, contre les prétentions de la France*, par Jean-Pierre Loüis. A la Haye, 1697. in 12.

Hugue de Toul. Cet Auteur eſt cité par Vaſſebourg, & par Bergier, grands Chemins de l'Empire Romain, l. 1. ſect. 26. C'eſt apparemment *Hugue Metellus*, dont nous parlons ſous *Metellus.*

Hugo Flaviniacenſis Abb. Chronicon Virdunenſe apud Labbe, tom. 1. Bibliot. novæ, p. 123. J'en ai déja parlé ſous l'Article des Chroniques.

Humbert. Vaſſebourg attribuë au Cardinal Humbert une Hiſtoire, qui n'eſt autre, ſelon toutes les apparences, que celle de S. Hidulphe, & celle de ſes ſucceſſeurs dans l'Abbaye de Moyenmoutier. M. Chifflet, *Comment. Lothar. p. 2.* l'attribuë au Pape S. Leon IX. & le P. D. Humbert Belhomme, à Valcandus Moine de ſon Abbaye.

Hus. On cite les *Recuëils de Nicolas de Hus de Metz* ; mais je ne les ai point vûs.

Huſſon (Matthieu) Conſeiller au Préſidial de Verdun, a écrit : *Simple crayon de la Nobleſſe des Ducs de Lorraine & de Bar*, imprimée in 4°. 1674. Il donne les Armes, Blaſons, Filiations & Alliances de pluſieurs Maiſons conſidérables du Pays, & ſuit le ſyſtême généalogique du P. Vignier.

Item, *Hiſtoire Chronologique abrégée de la Ville de Verdun, depuis l'an 514. juſqu'en 1633.* manuſcrite.

Digitized by Google

Item, *Hiſtoire abrégée des Evêques de Verdun, depuis S. Saintin juſqu'à Charles de Lorraine, qui ſe fit Jeſuite en 1631.* mſ.

Item, *Hiſtoire de Verdun, depuis 1500. juſqu'à la mort de M. Pſeaume Evêque de Verdun*, manuſcrite.

Item, *Hiſtoire de l'Abbaye de S. Paul de Verdun, Ordre de Prémontré*, mſ.

Item, *Hiſtoire de l'Abbaye de Châtillon, Ordre de Cîteaux*, mſ. le tout dans la Bibliothéque de l'Abbaye de S. Vanne à Verdun.

Mémoires de la Vie du Cardinal de Givry, manuſcrits.

Item, *Inventaire des Titres, Actes & Piéces autentiques des Archives & Tréſors des Chartes de l'Evêché, Chapitre, Monaſteres, Maiſon de Ville & de la Cité de Verdun, ſervans à l'Hiſtoire, & à montrer qu'elle a été aſſujettie à nos Rois dès le commencement de la Monarchie Françoiſe*, dédié à M. le Chancelier Seguier, & conſervé manuſcrit dans ſa Bibliothéque à S. Germain des Prez.

M. Huſſon avoit beaucoup travaillé ſur l'Hiſtoire de Vaſſebourg, dont il vouloit donner une nouvelle Edition. Son Exemplaire, avec les Remarques, eſt entre les mains de M. Teinturier à Verdun.

I

Jacquemin (François) Conſeiller-Sécrétaire de S. A. à Nancy, a compoſé *Diſcours ſommaire de l'état & ſuccés des affaires de Lorraine, depuis Charles I. juſqu'au Duc Charles IV.* partagé en deux Livres mſ. entre les mains de M. Chardin Conſeillier à Nancy. Il rapporte trois ſentimens ſur le Pere de Thierry I. Duc de Lorraine. Les uns le font fils de *Guillaume de Boulogne*; d'autres de *Guillaume de Lorraine*, & d'autres de *Gerard d'Alſace*. Il rejette ce dernier ſentiment. J'ai vû un Exemplaire de cet Ouvrage dans la Bibliothéque de Seguier, n°. 723.

Jacquetel, ou *Jactel* de Stenay, a compoſé un *Sommaire hiſtorique des choſes plus mémorables, arrivées depuis l'an 1601. juſqu'en 1676. ès Pays de Lorraine & Barrois, & notamment à Commercy, S. Mihiel, Verdun, Dun, Toul, Bar & Luxembourg*, dédié à M. le Prince de Vaudémont, mſ. entre les mains de M. Priny Médecin à S. Mihiel. L'Ouvrage eſt très ſuperficiel & peu inſtructif.

Jeanne d'Arc, ſurnommée *La Pucelle d'Orléans*, native de Dom-Remy ſur Meuſe proche Vaucouleurs, célébre ſous le Roy de France Charles VII. Voici les principaux Ouvrages compoſés ſur ſon ſujet.

Valerandi Verani libri 4. de geſtis Johannæ Virginis Francæ egregiæ Bellatricis. Paris, 1516. in 4°.

Joannis Ludovici Miquelli obſidio urbis Aurelianenſ. ab Anglis, anno 1428. & Johannis Virginis Lotharingia res geſtæ, Aurelia 1560. in 4°.

Joannis Hordal Hiſtoria Johannæ d'Arc vulgò Aurelianenſ. Puellæ, Pontimuſſi 1612. in 4°.

Jacobi Jolii Cauſa Puellæ Aurelianenſ. adverſariis Orationibus diſceptata: Accedunt ejuſdem Jolii varia Poemata in Regia Navarra ab adoleſcentibus pronuntiata. Paris, 1608. in 8°.

Diſcours du Siége de la Ville d'Orléans, par Lyon Trippaut. Orléans 1576. in 4°.

Hiſtoire du Siége de la Ville d'Orléans par les Anglois en 1428. A Troyes, 1621. in 12.

Vie de Jeanne d'Arc, dite *La Pucelle d'Orléans*. A Paris 1612. in 8°.

Hiſtoire de Jeanne d'Arc, dite *La Pucelle d'Orléans*, avec le Siége des Anglois. Paris, 1622. in 8°.

La Pucelle, ou la France délivrée, Poëme par Chappelain, 1626. in fol. avec Figures.

Traité ſommaire du nom & des Armes, naiſſance & parenté de la Pucelle d'Orléans, & de ſes Freres, in 4°.

Le P. Fronton du Duc a compoſé un Ouvrage en Vers ſur l'Hiſtoire de la Pucelle d'Orléans, repréſentée au Pont-à-Mouſſon. Voyez Niceron, Hommes illuſtres, tom. 38. p. 114. Elle eſt imprimée à Nancy en 1581. in 4°. ſous ce Titre: *Hiſtoire Tragique de la Pucelle de Dom-Remy, autrement d'Orléans*, nouvellement départie par Actes, & repréſentée par Perſonnages; dédiée par Jean Burnet à M. le Comte de Salm.

Iſle (François de l') *la Légende de Charles Cardinal de Lorraine, & de ſes Freres de la Maiſon de Guiſe*, écrite en trois Livres, imprimée à Reims 1576. in 8°. C'eſt une Satyre contre ces Princes, écrite par un Huguenot.

Jobart (D.) *L'honneur du Prince regretté, ſur la vie & trépas de Henry II. Duc de Lorraine*, imprimé en 1625. in 8°.

Iſola (le Marquis d') *Réflexions ſur l'état préſent des affaires de Lorraine, & ſur ſon invaſion par la France*, mſ. dans la Bibliothéque du Roy, parmi les Mſſ. de M. de la Mare, n°. 6. *Lorraine.*

K

Knauf (*Coſmæ*) *Monaſterii Prumienſ. Prioris Defenſio Imperialis, liberæ & exemptæ Abbatiæ S. Salvatoris Prumienſ. Ord. S. Bened. contra Archiepiſcopatum & Capitul. Metropolit. Trevirenſe prætenſam unionem*, in fol. impreſſa an. 1716.

Kyriander, Annales Trevirenſes.

L

Labbe (Philippe) Jeſuite, *Diſcours hiſtorique contre celui de Chantereau le Févre.*

Dans *Bibliotheca nova* du P. Labbe, t. 1. il y a quelques Piéces concernant l'Hiſtoire des trois Evêchés, dont nous avons parlé ſous d'autres Titres.

Le Laboureur, Prieur de Juvigné, Conſeiller & Aumônier du Roy, & Hiſtoriographe

de France, entre pluſieurs bons Ouvrages dont il eſt Auteur, a écrit en 1666. une Hiſtoire de la Maiſon de Lorraine, qui eſt demeurée manuſcrite, & qui m'a été communiquée par M. Clairembaut Généalogiſte de France. Elle mériteroit certainement d'être imprimée. L'Auteur y ſuit le ſyſtême de Meſſieurs Chantereau le Févre, Godefroy & Vignier, touchant l'Origine & la Généalogie de la Maiſon de Lorraine.

Lambert Religieux de S. Airy de Verdun, a écrit l'Hiſtoire de cette Abbaye vers l'an 1312. Dom Godefroy d'Armeine l'a continuée, & a travaillé ſur ſes Mémoires en 1639. mſſ. à S. Airy.

Lancelot (Carlai) Epiſcopi Regienſis Epiſtola ad Regem de Franciſci Lotharingi Guiſii Ducis dictis & factis poſtremis, ex Gallico Latinè verſa, à Johanne Votare. Paris, 1563. in 8°. *cum privilegio.* La Lettre eſt imprimée en François, qui eſt l'Original dans les Mémoires de Conty, p. 243. un vol. in 4°. par M. Secouſſe.

Languey (François) *Oraiſon funébre de Chriſtine de Salm Ducheſſe de Lorraine*, imprimée.

Laurentii Leodienſis, Monachi S. Vitoni Virdunenſ. Chronicon Virdunenſe, ſeu *Hiſtoria Epiſcoporum Virdunenſ. t.* 12. *Spicilegii*, p. 278. Nous l'avons fait imprimer avec quelques Additions, & ſes Continuateurs, au premier Tome de l'Hiſtoire de Lorraine.

Lazius. Commentarius in Genealogiam Domûs Auſtriacæ.

Le Long (le P.) de l'Oratoire, dans ſa Bibliothéque des Hiſtoriens François, a cotté beaucoup d'Auteurs qui ont traité de l'Hiſtoire de Lorraine & des trois Evêchés.

Leon IX. Chifflet lui attribuë l'Hiſtoire de S. Hydulphe Fondateur de Moyenmoutier, & de ſes Succeſſeurs. *Chifflet, Commentar. Lothar. p.* 2.

Leonard (le P.) a compoſé deux Panégyriques du Grand Duc Charles III. l'un en Latin, & l'autre en François, cités dans le *Macariſmos Caroli III. p.* 254.

Lorraine. Nous ramaſſerons ſous ce Titre les Ouvrages qui concernent les affaires de Lorraine, & dont on ignore les Auteurs.

Diſcours véritable de ce qui eſt avenu en 1587. *tant en l'Armée commandée par M. le Duc de Guiſe, qu'en celle des Huguenots*, imprimé à Paris 1588. in 8°.

La Légende de Dom Claude de Guiſe Abbé de Cluny, imprimée en 1581. in 8°. C'eſt une Satyre remplie de calomnies contre le Cardinal de Guiſe & ſa Maiſon. Dom Claude de Guiſe étoit fils naturel de Claude Duc de Guiſe, & d'une Dame de Dijon. Il fit profeſſion de la Régle de S. Benoît, fut Religieux de S. Denys, Abbé de S. Nicaiſe de Reims, puis de Cluny, & mourut le 29. May 1612. mais ce n'eſt pas lui dont veut parler l'Auteur de ce Libelle. Voyez D. Felibien, Hiſtoire de l'Abbaye de S. Denys.

Lettre au Roy Empereur des François, touchant la Lorraine, in 4°. imprimée.

La véritable Origine de Lorraine. Paris 1649. in 4°. Apparemment l'Ouvrage de M. Godefroy.

Recueil ſommaire contenant l'ancienneté, grandeur, nobleſſe & alliance de la très illuſtre Maiſon de Lorraine : des Dagobert, ou Valter Roy des François Orientaux, juſqu'à Charles IV. préſentement régnant. mſ. trois fois dans la Bibliothéque de Seguier. C'eſt un ouvrage très ſuperficiel.

Ecrit imprimé ſans nom d'Auteur, ni d'Imprimeur, ni date, ni titre, où l'on veut montrer que la Lorraine & le Barrois ſont Fiefs maſculins. Il contient quarante pages in 4°. & commence par ces mots : *Puiſque l'état où ſe trouvent préſentement, &c.* On trouve le même Ouvrage mſ. dans la Bibliotéque de Seguier, n°. 740. p. 12. avec ce titre : *Diſcours pour Charles III. Duc de Lorraine, mis par écrit en 1624. par un ſien Sécrétaire d'Etat.*

Conſidération ſur le Traité de Joinville, p. 129. mſ.

Guerre Cardinale, ou Hiſtoire de la guerre faite dans l'Evêché de Metz, entre Charles Cardinal de Lorraine, & le Sieur de Salcéde, en 1565. imprimée la même année. C'eſt un Libelle contre ce Cardinal.

Enterrement du Cardinal de Lorraine, à Paris en 1550.

Enterrement du Duc de Guiſe à Paris 1550.

Pompe funébre de François Duc de Guiſe, imprimée en 1562.

Item. les derniers propos du même, 1563.

Oraiſon funébre du Duc de Mercœur, par François de Sales Evêque de Genêve, en 1602.

Oratio funebris Claudii à Lotharingia, an. 1572.

Sépulcre de très-haute, très-illuſtre & très-puiſſante Princeſſe Madame Cleaude de Moy Comteſſe de Chaligny, Fondatrice & Religieuſe Profeſſe du Monaſtere de l'Ordre du S. Sépulcre de Jeruſalem, à Charleville, par P. C. E. M. D. I. à Charleville 1628. in 8°.

Hiſtoire du Pr. Charles de Lorraine, grand Prince, grand Prélat, grand Religieux, par le P. N. de Condé Jeſuite. A Paris chez Gaſpard Meturas, 1652. in 12. Ce Livret contient auſſi les éloges des Freres & Sœurs du Prince Charles.

Monument de parfum, ou Diſcours funébre de Madame Catherine de Lorraine Abbeſſe de Remiremont, par le P. D. Laurent Majoret Prieur de S. Vanne de Verdun. A Nancy chez Charlot, in 4°. 1648.

Diſcours ſur la Loy Salique de Lorraine, envoyé au Pape par M. d'Haraucourt de Chambley Bailly de Nancy, au commencement du régne du

gne du Duc Charles IV. mſ. Bibliot. Seguier, vol. 742. p. 54.

Narré véritable de ce qui s'eſt paſſé ſur la fin du régne d'Henry II. Duc de Lorraine, & pendant celui de Charles IV. avant ſa ſortie de ſes Etats, touchant la ſucceſſion, en faveur de la Ligne maſculine, & la nullité du mariage entre S. A. & Madame la Princeſſe Nicole, mſ. là-même, p. 60.

Manifeſte du Duc Charles IV. ſur ſon mariage avec la Ducheſſe Nicole, & la Réponſe de la Ducheſſe Nicole à ce Manifeſte, imprimé à Paris en 1640. in 4°.

Chant des neuf Muſes en l'honneur du Duc de Lorraine, imprimé ſans nom d'Auteur, &c.

Diſcours ſur les affaires du Duc de Lorraine, imprimé à Cologne en 1666. in 8°.

Hiſtoire du Traité de Paix conclu entre la France & l'Eſpagne en 1659. avec un Recuëil de diverſes matieres concernant le Duc de Lorraine, imprimé à Cologne chez Pierre de la Place, 1665.

Diſſertation hiſtorique & politique ſur le Traité fait entre le Roy & le Duc Charles en 1662. imprimé Bibl. Reg. L. 1060. in 4°.

Excerpta ex actis in Parnaſſo Argentorati ex officina Simonis Pauli, 1663. C'eſt la réfutation des Paradoxes de l'Auteur de la Diſſertation précédente.

Expoſition ſommaire du Droit de S. A. R. à la Souveraineté d'Arches & de Charleville, mſ. in 4°.

Mémoire ſur le même ſujet, in fol.

Memoriale Imperii laudabiliſſimo Conventui exhibitum Seren. Loth. Ducis nomine, ad effectum indemnitatis Montis-Ferrarenſ. conſequenda, 1710.

Récit des Conteſtations faites à l'occaſion de la reſtitution demandée par S. A. R. de la ville de S. Hippolyte, in 4°.

Etat ſommaire du Duché de Bar, & des Traités intervenus entre les Rois de France & les Ducs de Bar, à cauſe du même Duché, in 4°. mſ.

Divers Ecrits ſur la levée de la Décime dans le Barrois, mſſ.

Mémoire touchant le Droit de S. A. R. dans le Barrois par M. Arnault, mſ.

Mémoires, Lettres & Ecrits touchant Ligny, mſ.

Mémoire, où l'on établit la Souveraineté de S. A. R. ſur le Barrois, avec les Preuves à la fin.

Premier état des Nobles de Lorraine, Gentils-hommes & anciens Chevaliers, depuis 1428. juſqu'en 1737.

Ordonnances, Patentes, Monnoyes, & le grand Sceau du Duc Charles IV. & de la Ducheſſe Nicole.

Diſcours pour Charles III. écrit par un ſien Sécrétaire d'Etat, in 4°. 1624.

Eclairciſſement ſur les affaires de Lorraine, pour tous les Princes Chrétiens, 1671.

Conférences infructueuſes de Windiſgratz: ou violence de la France à retenir la Lorraine, in 18.

Teſtament Burleſque de Charles IV. & ſes Epitaphes.

Vie du Duc Charles V. ſon Teſtament politique, les Oraiſons funèbres; ſa Pompe funèbre.

Relation de ce qui s'eſt paſſé à l'entrée de Leurs Alteſſes Royales dans leur Ville Capitale de Nancy, le 10. Novemb. 1699. in fol.

Divers Ecrits pour & contre le Code Leopold, en pluſieurs Volumes.

Journal de ce qui s'eſt paſſé en Lorraine, depuis le Traité de Riſvich en 1697. juſqu'en 1737. mſ.

Ordonnance du Roy pour rappeller les Lorrains au ſervice de Sa Majeſté, après l'arrêt & la priſon du Duc Charles IV. A Paris, in 4°. le 12. Juillet 1654.

Lettre à S. A. Imp. l'Archiduc Leopold, ſur le ſujet de l'empriſonnement du Duc de Lorraine, & du Manifeſte publié contre lui le 25. jour de Fév. 1654. écrite par un Serviteur de la Maiſon dudit Duc. A Paris, in 4°. 1654. Avec Permiſſion.

La rencontre inconnuë de M. le Duc (cy-devant Cardinal de Lorraine) & de ſa femme, & leurs métamorphoſes pour ſortir de Nancy. Paris, 1634. Par Pierre Mettoyer Imprimeur ordinaire du Roy. L'Auteur ſuppoſe qu'il rencontra le Prince & la Princeſſe ſur le chemin de Nancy à S. Nicolas, marchant à pied & déguiſés.

Oraiſon funèbre de la Princeſſe Eleonore-Marie-Joſeph Reine de Pologne, Archiducheſſe d'Autriche, & Epouſe du Duc Charles V. de Lorraine. Par M. Matthieu Fontaine Curé de Vignot. A Toul, chez Alexis Laurent, 1698. in 12.

Aux bons Lorrains, ſans nom d'Auteur, ni d'Imprimeur, imprimé in 4°. L'Ouvrage commence par ces mots: *Je ne ſçai par quel malheur attaché à la fortune de Son Alteſſe, &c.*

Hiſtoire du Prince Charles V. de Lorraine & de l'Imperatrice Doüairiere. A Cologne, in 8°. chez Pierre Bavell, 1676. C'eſt le développement d'une intrigue apparemment imaginaire du Duc Charles V. & de l'Impératrice Doüairiere, Mere de l'Empereur Leopold, d'une part, & du Prince Henry de Vaudémont fils du Duc Charles IV. avec la Princeſſe Eleonore d'Autriche ſœur de l'Empereur Leopold, d'autre.

La Vie de la Bienheureuſe Marguerite de Lorraine Ducheſſe d'Alençon, morte Religieuſe de ſainte Claire en 1521. A Paris, chez Jean Honault 1658.

La Princeſſe de Falsbourg, Nouvelle hiſtorique

& galante. A Cologne, chez Pierre Marteau, 1706. in 12.

Recueil ſommaire de l'origine, ancienneté, nobleſſe, grandeur & alliance de la très illuſtre Maiſon de Lorraine, des Dagobert, ou Valter, Roy des François Orientaux, juſqu'à Charles III. préſentement regnant, avec les Preuves, mſ.

Suite de l'Hiſtoire des Dues de Bar, depuis Pharamond I. juſqu'à Charles III. in 4°. mſ. venant de la Bibliothéque de feu M. Vignole.

Mémoire concernant le Duché de Lorraine, diviſé en 4. Chapitres. Le premier comprend l'Etat Eccléſiaſtique; le ſecond, la Nobleſſe; le troiſiéme, la Juſtice; le quatriéme, la Finance, mſ. in 4°.

Oraiſon funébre du Prince François Abbé de Stavelo, par le R. P. du Poncet Jeſuite.

Décoration & Inſcription pour ſa Pompe funébre, in fol.

Oraiſon funébre du Prince Charles de Lorraine, Electeur de Tréves, par le Pere Cathalan, in 4°.

Mémoire touchant le Prince de Guiſe, mſ.

Oraiſon funébre du Prince Clement par le P. Peruſſaut, 1723. in 4°.

Oraiſon funébre de la Ducheſſe Eleonore d'Autriche, Epouſe du Duc Charles V. & Mere du Duc Leopold, par M. Sommier, in 4°. A Toul, 1698. prononcée à Remiremont.

Autre par M. Matthieu Fontaine Curé de Vignot, in 12. imprimée à Toul en 1698.

Oraiſon funébre de la Princeſſe Gabrielle de Lorraine, fille aînée du Duc Leopold, par M. Sommier, 1711. in 4°.

Teſtament du Duc Leopold du 8. Sept. 1719. mſ.

Procés Verbal de l'ouverture du Teſtament, & Codicille du même, le 28. Mars 1729. mſ.

Relation de la maladie, mort & Pompe funébre du Duc Leopold, 1729. in 4°.

Deſcription des Obſéques faites au Duc Leopold, à la ville de Nancy, le 4. & 5. Juillet 1729. in 4°.

Pluſieurs Oraiſons funébres du même par differens Prédicateurs, dont une partie a été imprimée dans un Volume par J. B. Cuſſon, à Nancy.

Mémoires du Duc de Guiſe, 2. vol. in 12.

Les Amours du Duc de Guiſe ſurnommé le Balafré, in 12.

Panégyrique d'Eliſabeth-Thereſe de Lorraine, Reine de Pologne, par M. l'Abbé Seguier, imprimé.

Item, par M. Clement Docteur de Sorbonne, in 8°. imprimé en 1641. à Paris.

Hiſtoire du Maréchal de Fabert, in 12. Amſterdam, chez Henry Desbordes en 1697.

Lettre écrite au Député Pléniporentiaire de S. A. Sérén. de Lorraine à Ratiſbonne, concernant l'information particuliere des choſes imputées par la France à Sadite Alteſſe, & des raiſons que le R. T. C. prétend avoir de l'invaſion de la Lorraine; imprimée à Liége en 1670. Il y a deux Lettres.

Manifeſte du Duc de Lorraine ſur ſon empriſonnement par les Eſpagnols, imprimé.

L'Eſpagne criminelle en l'empriſonnement du Duc de Lorraine, pour Réponſe au Manifeſte de l'Archiduc Leopold, in 4°. 1654. imprimé.

Proteſtation & Arrêt de la Cour Souveraine séante à Tréves contre l'empriſonnement du Duc Charles IV. 1654. mſ. entre les mains de M. Pariſot Préſident a la Cour à Nancy.

Ouvrage imprimé, intitulé, *Aux bons Lorrains*, aprés l'empriſonnement du Duc Charles, pour les détourner de prendre parti pour la France.

Lettre des Colonels Remenécourt & Mauléon aux hauts Officiers de l'Armée du Duc Charles IV. imprimée.

Réponſe des Officiers de l'Armée du Duc de Lorraine aux Colonels Remenécourt & Mauléon, à preſent déſerteurs, &c. imprimée in 4°. 1655.

Le Soldat Lorrain, répondant à la Déclaration de M. l'Archiduc Leopold ſur l'empriſonnement fait de la Perſonne de S. A. S. Charles IV. Je l'ai mſ. il contient un abrégé de la Vie & des beaux faits d'armes de Charles IV.

Inſtruction au Sieur de Corberez, allant trouver le Comte de Lignéville par ordre du Roy, à Paris, du 12. Juillet 1654. Du Burreau d'adreſſe, avec Privilége; imprimé.

Mémoire abrégé des grands & ſignalés ſervices que S. A. Charles IV. a rendu à la Maiſon d'Autriche, depuis l'an 1619. juſqu'en 1651. préſenté à l'Empereur par M. Fournier le 21. Novembre 1651. mſ. Le même en Latin auſſi mſ. entre les mains de M. Pariſot Préſident à la Cour à Nancy.

Ordonnance de l'Archiduc Leopold-Guillaume, par laquelle il donne au Duc Nicolas-François l'adminiſtration des biens du Duc Charles IV. imprimée à Bruxelles le 13. May 1654.

Ordonnance du Duc Nicolas-François, qui commande à tous les Officiers, Vaſſaux & Sujets de S. A. Charles IV. qu'ils n'ayent à reconnoître, recevoir, ni exécuter autres ordres que les ſiens, imprimée à Bruxelles le dernier de May 1654.

Déclaration du Duc Nocolas-François au ſujet du Traité de Neutralité paſſé entre le Roy Louis XIV. & la Ducheſſe Nicole, imprimée à Bruxelles le 20. Août 1655.

Récit de ce qui s'eſt paſſé au ſujet de la réconciliation de S. A. Charles IV. avec la Ducheſſe Nicole ſon Epouſe en l'Aſſemblée des Princes & Princeſſes de la Maiſon de Lorraine, en 1647. le tout en pluſieurs Piéces manuſcrites. Cette réconciliation négociée par M.

Vincent Conſeiller d'Etat en la Cour de Charles IV. Ces Papiers ſont entre les mains de M. Pariſot Préſident à la Cour à Nancy.

Récit véritable de ce qui s'eſt paſſé à S. Mihiel, tant avant, que pendant le ſiége de cette Ville en 1635. mſ. entre les mains du même M. Pariſot.

Récit ſuccint de ce qui s'eſt paſſé en 1662. lorſque le Duc Charles IV. céda au Roy ſes Duchés de Lorraine & de Bar, à condition que les Princes de la Maiſon de Lorraine ſeroient aggrégés à ceux du Sang de France, mſ. là-même.

Eclairciſſement ſur les affaires de Lorraine pour tous les Princes Chrétiens. L'Auteur répond au Manifeſte publié par ordre du Roy, pour juſtifier ſa conduite envers le Duc Charles, lorſqu'il ſe fut emparé de ſes Etats. A Strasbourg chez Martin Frederic, 1661. in 8.

M. Gravel Plénipotentiaire de Sa Majeſté à Ratiſbonne, ayant réfuté cet Ecrit, on y répondit par un autre Ecrit intitulé: *Reponſe au Mémorial de M. Gravel Plénipotentiaire du Roy de France à la Diète de Ratisbonne, du 26. Novembre 1670.*

Traité de la nature du Duché de Lorraine, imprimé à Nancy, in 4°. Apparemment par M. Bourcier, pour lors Procureur Général, & depuis Premier Préſident.

Réflexion ſur ce Traité, où un Anonyme s'efforce de le réfuter, mſ. in 4°.

Projet de ce qui peut être propoſé à Monſeigneur le Duc de Lorraine, pour tâcher de le divertir de ſon opinion, en lui faiſant voir le Diſcours ſur la ſucceſſion maſculine en Lorraine, de par Madame la Princeſſe de Lixin, mſ. de l'année 1659. entre les mains de M. Pariſot Préſident à la Cour.

Réfutation d'un Miniſtre de la Ducheſſe Nicole, qui prétendoit montrer la ſucceſſion des filles au Duché de Lorraine, mſ. *ibidem.*

Pluſieurs Piéces, tant imprimées que mſſ. au ſujet du mariage du Duc Charles, & Madame la Princeſſe de Cante-croix: les Sentences de Rome qui déclarent le mariage d'entre le Duc Charles IV. & la Ducheſſe Nicole bon & valable; la Sentence d'excommunication du Duc Charles, &c. ſe trouvent en pluſieurs endroits; entr'autres dans les Recueils de M. le Comte le Begue.

Plaidoyé de l'Avocat Général de Lorraine ſur l'Appelation comme d'abus interjettée par le Procureur Général en ladite Cour, de certaine Sentence d'excommunication dénoncée ſous le nom du Pape Urbain VIII. contre Leurs Alteſſes de Lorraine, imprimé en 1632, Bibl. Reg. L. 1060. in 4°. L'excommunication eſt du neuviéme d'Avril 1632. publiée le 23. du même mois. La Piéce eſt longue, & très forte.

Lettre du Sieur de Swenevelt à un ſien ami, ſur les Traités de Monſieur le Duc de Lorraine avec le Roy Très-Chrétien en 1668. imprimée à la Haye 15. Janvier 1668. Il veut prouver que ces Traités ſont nuls.

Conſidération ſur le mariage & l'arrêt du Seigneur Dom Carolo Guaſco Marquis de Solerio, mſ. Il avoit épouſé la Princeſſe Henriette de Lorraine, veuve de Louis de Guiſe Prince de Phalzbourg.

Hiſtoire de la Maiſon de Lorraine-Joinville, écrite en Vers par un Auteur qui vivoit en 1486. mſ. dans la Bibliothéque des R R. PP. Jeſuites de Dol, au rapport du P. Vignier Jeſuite.

Priere funèbre ſur le trépas du Duc Henry II. à la glorieuſe Vierge Marie ſa Patrone, enrichie de Poëmes, Hieroglyphes, Emblêmes, &c. par *A. D. R.* mſ. entre les mains de M. Pariſot Préſident à la Cour à Nancy.

La vérité éclaircie en l'ordre de la ſucceſſion ès Duchés de Lorraine & de Bar. Il tient pour la maſculinité, mſ. Bibl. Seguier, n. 746. pag. 5.

Mémoire touchant Namur & la Lorraine, par M. le Chevalier de l'Hôpital, mſ. là-même.

Dans la Bibliothéque du Roy il y a deux Volumes in fol. venant de M. l'Abbé de Louvois, concernant les affaires de la Lorraine en 1651. n. 78. 79.

Lotharingia contra Gallorum poſtulationes vindicata. Auctore Johan. Pet. Ludovico P. P. Haga Comitis, juxta Exemplar in Germania impreſſum, in 18. C'eſt un Ouvrage fort court, avec de longues Notes, où il raconte une partie de la Vie de Charles IV. On attribue ces Ecrits à M. l'Abbé Hugo.

Les Anecdotes de Pologne, ou Mémoires ſecrets de Jean Sobieski III. du nom. A Paris, chez Aubouin & Clouſier, 1699. 2. vol in 8°. On trouve dans ce Livre beaucoup de particularités importantes touchant le Siége de Vienne en Autriche, & la Perſonne du Duc Charles V. L'Auteur eſt M. Dalerac Gentilhomme de la Maiſon de la Reine de Pologne.

Il y a à la Bibliothéque du Roy huit Volumes mſſ. in fol. de M. Chantereau le Fevre, touchant la Lorraine; ſçavoir, n. 9597. n. 2. 3. 4. 5. & n. 8357. n. 16. 16. 17. 18.

Item, parmi les mſſ. de M. le Comte de Brienne, depuis le n. 122. juſqu'au 134. fol. *ibid.*

Cartulaire de S. Vanne, mſ. *ibid.*

Cartulaire du Prieuré de Belval, mſ. *ibid.*

Généalogie de la Maiſon & des Familles de Lorraine. Bigot 212. n. 9891. pag. 684. *ibid.* mſ.

A. petit 14. n. 367. Généalogie de pluſieurs Familles de Lorraine, *ibid.* mſ.

A. petit 15. n. 8368. Armorial des Familles de Lorraine, mſ. *ibid.*

A. petit 17. Item, Armorial, n. 9815. & 9816.

Les juſtes & véritables Eloges de la Maiſon de Lorraine, en pluſieurs Livres ou Nombres. L'Auteur a écrit ſous Leopold I. Il eſt dans le ſyſtême qui fait deſcendre la Maiſon de Lorraine de Guillaume de Bouillon. Il continuë ſon Hiſtoire juſqu'au régne de Leopold I. & rapporte quelque choſe de ſa Vie. Il met pour premier Duc de Moſellane Anſelbert, dit le Catholique. Il parle de la Lorraine ſous les Romains, ſous les François, & enfin ſous les Ducs. Il fait Thierry le Vaillant fils de Guillaume de Bouillon, mſ. entre les mains de feu M. l'Abbé de Tornielle Grand-Doyen de la Primatiale de Nancy.

Ecrits touchant le mariage de Monſieur Gaſton frere de Louis XIII. avec Marguerite de Lorraine ſœur de Charles IV. en 1631. Cahier mſ. dans la Bibliothéque de Seguier, intitulé: *Inventaire des Piéces produites par le Procureur du Roy, demandeur & accuſateur, contre Charles Duc de Lorraine, &c. Nicolas François de Lorraine, cy-devant Cardinal, Henriette de Lorraine Princeſſe de Phalzbourg, & Albin Tellier Religieux Profés, François de nation*, à l'occaſion dudit Mariage.

Lettre écrite au Roy par M. le Duc d'Orléans, de Nancy le 30. de May 1631. & la Réponſe de S. M. imprimées à Paris chez Vitré, 1631.

Réponſe de M. le Duc d'Orléans à la Lettre que le Roy lui a écrite, du 14. Juillet 1631.

Lettre de S. M. au Parlement de Metz, le 11. Janvier 1634. ſur le même ſujet.

Procés fait au Duc Charles IV. au Parlement de Paris; Arrêt, & autres Piéces qui ont ſuivi, ſur le ſujet du même Mariage de Gaſton avec Marguerite de Lorraine, mſ. entre les mains de M. Pariſot Préſident à la Cour.

Bibliothéque du Roy mſ. Faur 264. num. 10339. Deux Diſcours contre les prétentions de Meſſieurs de Guiſe à la Couronne.

Droits du Roy Charles VIII. aux Royaumes de Naples, Sicile & Arragon, par Leonard Barronac Maître en la Chambre des Comtes, *Bibl. Reg.* in 4. R. 1. 948. n. 10321.

Le Siége de Metz en 1552. mſ. *Bibl. Reg.* Bethune 192. n. 10335.

L'Ombre de Charles V. Duc de Lorraine, conſultée ſur l'état préſent des affaires de l'Europe. A Cologne, chez Pierre Marteau, in 18. 1694.

Hiſtoire des troubles de Hongrie, 6. vol. in 8°. Paris, 1685. chez Guillaume de Luynes. Il y a dans cet Ouvrage quantité de bonnes choſes touchant les dernieres Campagnes de Charles V. en Hongrie.

Deplorandi Lotharingiæ ſtatûs ab aliquot annis, &c. Elegia.... Nanceii apud A. Charlot Typographum, 1660. in 4°.

Elégie de ce que la Lorraine a ſouffert depuis quelques années. A Nancy chez Antoine Charlot, 1660.

De Caroli IV. Lotharing. Ducis optatiſſimo reditu Panegyris, imprimé à Nancy, 1660. Ces trois Piéces ſont en Vers aſſez paſſables. L'Auteur étoit Lorrain, & de la Mothe, âge alors de ſoixante & quinze ans.

Panégyrique funèbre ſur la Vie & le Trépas de Madame la Ducheſſe Chriſtine, à l'Alteſſe de Madame de Lorraine ſa fille & niéce, par F. D. G. Miniſtre de la Trinité, & Curé de la Manſſe Chartenoiſier, à Nancy, en l'Hôtel de Ville, par Jacob Garnich, Imprimeur Ordinaire de S. A. Appartient à M. Dordelu Avocat à Nancy.

Ilias Lotharingica, ſeu Nanceianum excidium, Poema, Carmina continens 900. mſ. à moi. Je ne ſçai qui en eſt l'Auteur.

Derniers & mémorables propos tenus par S. A. Charles III. à Meſſeigneurs les Princes ſes enfans, au lit de la mort. Le tout écrit quatre jours après par un Soldat de la Compagnie de Nancy. A Nancy, par Blaiſe André Imprimeur, 1608. in 12. à M. Dordelu Avocat.

Hiſtoire & Amours du Prince Charles & de l'Impératrice Douairiere. A Cologne, chez Pierre Ravell, 1676. in 18. à M. Dordelu Avocat à Nancy.

Annales Galantes de Lorraine, en l'année 1668. A Cologne, chez Pierre Marteau, 1683. à M. Dordelu Avocat à Nancy.

Mémoires politiques de Charles V. Duc de Lorraine, en faveur du Roy d'Hongrie, faits en 1687. imprimés à Leipſic, 1696. in 12.

Diſſertatio hiſtorica & politica ſuper Tractatu Regis Galliæ cum Duce Lotharingiæ. Acceſſit ejuſdem Refutatio, gallicè & latinè, in 4°. 1662. — *Tiré d'un Catalogue de Livres du Sieur Auſſon de Lion.*

Gallia in Domum Lotharingicam & orbem reliquum verecunda, Germanicè candidè repræſentata.

Réponſe à l'Epitre de Charles de Vandémont Cardinal de Lorraine, Prince imaginaire du Royaume de Naples. Paris, 1566. in 8°. — *Bibliot. de M. le Duc d'Eſtrées.*

Information pour raiſon de la mort du Duc & du Cardinal de Guiſe, 1589. & 1590. fol. mſ. dans la Bibliothéque de M. le Maréchal d'Etrée.

Ecrit des Princes de la Maiſon de Lorraine, pour prouver leur droit de préſéance ſur les autres Ducs de la Cour de France, compoſé en 1708. ou environ. mſ.

Mémoires compoſés par M. Charles d'Ozier, Généalogiſte de la Maiſon Royale de France, &c. ſur le même ſujet, mſ. en 1687. 1688.

Item, *Ecrit abrégé du même, envoyé à M. le Grand*, en 1708. en Janvier, mſ.

Item, *Remarque ſur la grandeur de la Maiſon de Lorraine*, mſ.

Droits de la Couronne de France ſur la Lorraine, mſ. dans la Bibl. du Roy, num. 1597.

Diſcours du Royaume de Lorraine, où il eſt montré que c'eſt un ancien Fief du Royaume de France. Bibl. de Seguier, num. 742. p. 9.

De la Souveraineté qui appartient à l'Empire ſur la Lorraine. Ibidem.

Mémoires mſſ. ſur la nullité du Teſtament de René II. Réponſe à ce Memoire, mſ.

Contredit au Mémoire cy-deſſus. Bibliot. Seguier, num. 740. pag. 72. 81. & 93.

Union des Etats de Lorraine à la Couronne de France, mſ. Bibliot. Seguier, num. 742. vol. 70. p. 202.

Reponſe aux objections contre ladite Union, ibid. mſ. pag. 205.

Sommaire des juſtes raiſons que le Roy a de retenir le Duché de Lorraine, mſ. ibid. p. 212.

Que le Roy eſt obligé à la reſtitution du Duché de Lorraine, pag. 214.

Raiſon priſe des Eſpagnols pour prouver la même choſe, mſ. pag. 218.

Que le Roy a prudemment rétabli le Duc de Lorraine dans ſes Etats, mſ. ibid. vol. 70. pag. 742. & 224.

De la juſtice des Armes du Roy contre la Lorraine, ibid. pag. 194.

Divers Projets de Déclaration du Roy contre le Duc Charles IV. mſ. fol..... vol. 69. num. 742. pag. 163. & ſuiv.

Légende du Cardinal de Lorraine. Reims, 1576. in 8°.

Le Martyre des deux Freres, 1589. in 8°.

Plaidoyé fait par les Gens du Roy contre les Droits Régaliens de M. le Duc de Lorraine & de Bar, en 18. feuillets, grand papier, entre les mains de M. Pariſot.

Fragmens des Ecritures dreſſées du Régne du bon Duc Antoine, ſur des difficultés avec le Roy François I. pour les Frontiéres du Barrois, &c. *ibid.* mſ.

Remontrances faites au Roy par ſon Procureur Général, touchant le fait de Lorraine & Barrois, & Frontiéres de Champagne, & des entrepriſes faites ſur les limites du Royaume. *Bibliot. Seguier, vol. 72. num. 747.*

Harangue de Maître Jacques Capelle Conſeiller, & Avocat Général du Roy, à cette occaſion, *ibidem.*

Mémoire des Officiers du Roy au Siége Préſidial de Sens, touchant les difficultés ſur les limites du Royaume de France & de Lorraine, *ibidem.*

Mémoire des Officiers du Roy au Siége Préſidial de Chaumont, du 21. May 1604. ſur les entrepriſes du Duc de Lorraine ſur les Droits du Roy devers la Meuſe, *ibidem.*

Avis au Roy Henry IV. par le Procureur Général de la Gueſle, ſur ce que ceux du tiers Etat de Barrois, étant grévés de Tailles par le Duc de Lorraine, eurent recours au Roy comme à leur protecteur, *ibidem.*

Plaidoyé de Simon Marion Avocat au Parlement de Paris, au ſujet d'une Taille que le Duc de Lorraine comme Duc de Bar, avoit miſe ſur les Habitans de Mognéville, ſujets du Baron de Buſſy d'Amboiſe, *ibidem.*

Arrêt qui condamne leſdits de Mognéville à payer ladite Taille.

Ecrit pour prouver les nullités dudit Arrêt.

Ecrit pour juſtifier le ſuſdit Plaidoyé, avec les Piéces juſtificatives.

Plaidoyé du même Avocat Marion pour M. de Buſſy d'Amboiſe, contre M. le Duc de Lorraine, *ibid.*

Mémoire de M. le Procureur Général de la Gueſle, ſur ce qui s'eſt paſſé en 1681. & 1683. ſur les remontrances par lui faites ſur l'omologation des Parlemens de Bar & de Baſſigny de Lorraine au Parlement de Paris, *ibidem.*

Mémoire Hiſtorique de la mouvance du Barrois, où l'on fait voir, 1°. Que le Barrois du tems immémorial dépendoit de la Couronne de France, & eſt mouvant du Comté de Champagne.

2°. Que depuis l'an 1301. juſqu'à préſent il a été de la monvance de la Couronne.

3°. Que le Duché de Bar, tant deçà que de là la Meuſe, releve de la Couronne. J'ai en main ce Mémoire.

4°. Que la diſtinction du Barrois mouvant & non mouvant, eſt chymérique.

5°. On rapporte les démembremens que les Ducs de Lorraine ont faits du Duché de Bar, pour l'unir à la Lorraine, & la ſouſtraire à la Souveraineté de France.

Généalogie des Ducs de Lorraine, mſ. fol. Bibl. Reg. num. 8367.

Item, Généalogie, &c. Bibliot. de M. Seguier, num. 753. & 161.

Item, *Bibliot. Colbert. num. 714. & 2245.* par Denys Godefroy.

Item, *Bibliot. Colleg. Societ. Jeſu, num. 97.*

Item, chez M. Hugo, Abbé d'Etival.

Item, Généalogie de S. Arnoû, *Duchêne, Hiſt. Franc. t. 2. p. 643.* Nous avons donné la vraye & la fauſſe Généalogie de S. Arnoû, dans le premier Tome de cette Hiſtoire. Nous la donnerons à part plus au long. On peut voir à la ſuite de ſes *Vindiciæ Hiſpanicæ, p. 427. & ſuiv.*

Item, Généalogie des Comtes & Ducs de Bar, juſqu'à Henry Duc de Lorraine en 1608. A Paris, 1627.

Paſcal Robin a écrit *Monodie ſur le trépas de François de Lorraine.* Voyez du Verdier, pag. 939.

Epitre à Madame la Ducheſſe de Lorraine, pour la defenſe des Fidéles en l'Egliſe de S. Nicolas, en Vers François, par L. D. M. du Verdier, pag. 328.

Le Chevalier délibéré, Poëme ſur la mort du Duc de Bourgogne tué devant Nancy, Du Verdier, pag. 243.

Excerpta hiſtorica de finibus Imperii Germanici..... ambitu veteris Regni Lotharingici, ejuſque Regibus, &c. impreſſ. an. 1680. ſans

nom d'Auteur, ni lieu d'impreſſion.

Oraiſon Funèbre d'Eliſabeth Théréſe de Lorraine, Reine de Sardaigne, de Chypre, de Jeruſalem, prononcée dans l'Egliſe de Paris le 22. Septembre 1741. par M. l'Abbé Seguy de l'Académie Françoiſe, imprimée à Paris chez Prault pere, Quay de Geſvres, 1741. in 4°.

Lettre écrite au Duc François III. ſur la Ceſſion de la Lorraine, mſ. chez M. Nicolas le fils, par D. J. G.

Réfutation de cette Lettre, mſ. là même.

Autre Lettre ſur la Ceſſion de la Lorraine, écrite de la Haye le 29. May 1736. là même, mſ.

Remarques ſur l'état de la Lorraine, & ſur l'importance de ce Duché par rapport à la France, mſ. là même, 1736.

Procés Verbal de l'ouverture & cloture du Caveau Ducal aux Cordeliers de Nancy le 26. Février 1744. là même, mſ.

Diſſertation ſur une Médaille frappée en l'honneur du Duc François III. à l'occaſion de ſon avénement à la Couronne, en 1729. Imprimée. A M. Nicolas le fils.

Oraiſon Funèbre de Madame d'Hudicourt Gouvernante des Enfans de Lorraine, in 4°. 1710. par le R. P. Fejuy Dominicain, imprimée in 4°.

Le Triomphe de S. A. R. Charles IV. Duc de Lorraine, &c. à ſon retour dans ſes Etats. A Nancy, par Dominique Poirel, Antoine & Claude Charlot ſes Aſſociés, Imprimeurs de S. A. demeurants devant la Primatiale, 1664.

Scripta differentia Chriſtianiſſimum Regem & trium Epiſcopatuum Vaſſallos concernentia, exhibita laudabiliſſimo Imperii directorio in modernis Comitiis Ratisbonenſibus. Typis Chriſtophori Fiſcheri 1671. C'étoit *Robert de Gravel*, Plénipotentiaire de la part du Roy, qui agiſſoit en cette cauſe, contre les Comtes des deux Ponts, de Valdens, de Naſſau, de Hanau, de Boukenom, de Sarverden, comme Vaſſaux reſpectivement des Evêques de Metz, Toul & Verdun.

Mémoires des Commiſſaires de Lorraine ſur les Abbayes de S. Epvre & de S. Manſuy, imprimées.

Mémoires pour établir le Droit de S. A. R. de Lorraine, ſur Charleville, imprimées.

Autres Mémoires ſur le même ſujet contre Madame la Princeſſe de Condé, imprimées.

Mémoires ſur les difficultés entre Meſſieurs les Evêques & S. A. R. de Lorraine, imprimées.

Tous ces Mémoires ſont de M. Leonard Bourcier, Procureur Général de Lorraine.

Louis. (Jean Pierre) Voyez cy-devant *Hugo.*

Loyens (Huberti) ſuccincta Synopſis rerum geſtarum à Seren. Ducibus Lothar. ab anno 1267. ad annum 1633. Impreſſ. Bruxell. an. 1672. Cet Ouvrage ne regarde proprement que les Ducs de la baſſe Lorraine, & non ceux de la Moſelane, dont nous écrivons l'Hiſtoire.

Luberius (Jean S. J.) Diſcours funèbre prononcé en Latin à l'Anniverſaire de S. A. Claude de Guiſe Ducheſſe de Lorraine, & traduit en François par le Sieur Hennequin. A Nancy, 1651. in 4°.

Lud (Jean) Sécrétaire du Roy de Sicile René II. a écrit un Dialogue, où il traite de la Guerre entre ledit Duc René, & le Duc Charles de Bourgogne. J'en ai un mſ. & je l'ai vû en plus d'un endroit.

Lutange (Nicole de) Celeſtin de Metz, a écrit la Chronique de ſon Monaſtere, où l'on trouve pluſieurs particularités touchant l'Hiſtoire de Metz. Il commence en 1380. auquel il fit Profeſſion. Il mourut en 1438. mais on a continué ſa Chronique juſques vers l'an 1550. Elle eſt manuſcrite chez les RR. PP. Céleſtins de Metz.

A la tête de la Chronique des Céleſtins de Metz, il y a une autre Chronique de la même Ville, depuis l'an 1307. juſqu'en 1395. C'eſt la même, à peu de choſes près, que nous avons fait imprimer au commencement de celle du Doyen de S. Thiebaut, au troiſiéme Tome de notre Hiſtoire.

M

Mabillon (D. Jean) Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. *Lettre ſur le premier inſtitut de Remiremont*, imprimée en 1687.

Item, *Lettre ſur l'état des Dames de Remiremont*, imprimée en 1698.

Item, dans les Actes des Saints & dans les Annales de l'Ordre de S. Benoît, il y a quantité de trés bonnes remarques ſur les Vies des Saints de ce Pays, & ſur les Monaſteres qui y ſont bâtis.

Macedo F. Ord. Minim. Ad Ludovicum Lotaringicum, Laurus Harcurtia Trilaurea, imprimé.

Machon (Louis) Chanoine de Toul, ayant quitté le Diocéſe de Toul, s'attacha à M. le Chancelier Seguier, qui lui procura en 1645. la Brevet du Roy pour la Grande-Prévôté de S. Diey. Il la conteſta au Prince Charles de Lorraine Abbé de Gorze, qui en étoit en poſſeſſion en vertu des Bulles du Pape. Le Roy ayant réſervé la connoiſſance de cette affaire à ſon Conſeil, maintint le Prince Charles en poſſeſſion.

M. Machon a compoſé quelques Ouvrages, comme un *Traité politique des differends Eccleſiaſtiques arrivés depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à préſent, tant entre les Papes & les Rois de France, que le Clergé de leur Royaume.* 2. vol. in fol. mſſ. écrits en 1648. Le ſecond Tome contient les Piéces

juſtificatives. L'Auteur les avoit dédiés à M. le Chancelier Seguier : mais on ne jugea pas à propos de les faire imprimer. L'Ouvrage eſt dans la Bibl. de Seguier.

Item, *La Vie de S. Elophe, en quatorze Chapitres*, mſ.

Item, *Hiſtoire du Pays de Lorraine, avec le dénombrement des Villes, Bourgs, &c.* mſ. in fol. dans la même Bibliot. Je crois que ce mſ. eſt plutôt de M. le Préſident Alix : mais il a appartenu à M. Machon.

Mageron Chanoine & Official de l'Evêché de Toul, & Conſeiller en la Cour Souveraine de Lorraine, a travaillé ſur l'Hiſtoire de ce Pays ; mais je ne ſçai ce que ſes Ecrits ſont devenus. M. Hennequin parle de ſes Ouvrages dans une Lettre du 12. Novembre 1679.

Marii (Nicolai) Decani Eccleſiæ Virdun. Apologia prima. Elle contient pluſieurs Faits hiſtoriques touchant l'Egliſe Cathédrale de Verdun. Paris, 1605. in 4°.

Maſenii (Jacobi S. J.) Nota & addimenta ad Annales Trevirenſ. Browweri, ad calcem eorumdem annalium. Edit. Leodienſ. 1670. in fol.

M. Maujean Conſeiller de Lorraine a fait une belle Diſſertation ſur les Comtes de Metz, dit M. l'Abbé de Camp. Je ne l'ai pas vûë.

S. Maximin de Tréves. *Defenſio Abbatiæ Imperialis S. Maximini, per Nicolaum Zillerium, S. T. Baccalaur. quâ reſpondetur libello contra præfatam Abbatiam, ab Auctore Anonymo an. 1633. Treviris edito. Impreſſ. Coloniæ 1648. in fol. 2. edit.*

Le P. Vilteme Jeſuite, a compoſé une Hiſtoire complette de la même Abbaye. Voyez *Vilteme.*

Mercœur. Vie de Philippe Emmanuel de Lorraine Duc de Mercœur, par G. G. D. M. A Cologne 1689. in 12.

Merigot (Chriſtophe) Jeſuite. Vie de Philippe de Gueldre Ducheſſe de Lorraine. A Pont-à-Mouſſon, 1627. in 8°.

Mercy. J'ai eû en main une Relation mſ. des Campagnes de Charles V. Duc de Lorraine, en Hongrie, en 1683. & 1684. mais c'eſt la même choſe preſqu'en mêmes termes que les Mémoires mſ. de M. l'Abbé le Begue. On attribuë ce mſ. à M. le Général Mercy. Il m'a été communiqué par D. Charles Vaſſimont Prieur Titulaire de Flavigny.

Metellus (Hugues), dont les Epitres, au nombre de cinquante-cinq, ſe conſervent dans la Bibliotheque du Colége de Clermont à Paris, étoit natif de Toul, avoit eû pour Précepteur Tiecelin, & avoit étudié ſous Anſelme de Laon. Après la mort de ce dernier arrivée en 1117. Hugues dit : *Le feu de la parole eſt éteint ſur la terre.* Hugues avoit eû pour condiſciple un nommé Humbert.

Ces circonſtances prouvent le tems auquel Metelus a vêcu. On trouve de ſes Lettres au Pape Innocent II. à Adalberon Archevêque de Tréves, à Etienne de Metz, à Henry de Toul, à Pierre Abailard, à Heloïſſe Abbeſſe de Paraclet. Dans l'Epitre quarante-uniéme adreſſée aux Cardinaux, il parle des Prémontrés, & releve la particularité de leurs habits, & leur nouveauté. Le P. Mabillon a fait imprimer une Epitre de Metellus à Gerlandus, dans laquelle il s'exprime d'une maniere fort catholique ſur la préſence réelle de J. C. dans l'Euchariſtie, & réfute des ſentimens erronés que Gerland avoit propoſés ſur cette matiere ; mais Gerland n'étoit pas encore déclaré en ce tems-là pour l'héréſie de Berenger.

Je ne fais aucun doute que ce ne ſoit le même Hugues Metellus, cité par Champier dans ſon *Recueil, ou Chronique des Hiſtoires des Royaumes d'Auſtraſie, ou France Orientale, dite après Lorraine, &c.* ch. IV. & aprés lui par Vaſſebourg, *Antiquités de la Gaule Belgique*, l. 3. fol. clvij. 6. Voici les paroles de Symphorien Champier : *De ce Guerin, dit Hüe de Toux, que au tems que Guerin gouvernoit Lorraine, ſous Pepin Roy de France, Flandre étoit gouvernée par les Foreſtiers du Roy Pepin, du tems de Adaces Pere de Baudoüin premier Comte de Flandre ; & lors commencerent griéves diſſenſions entre Guerin Gouverneur de Lorraine, & ſon frere Belghon, & Froimond le Prince de Bourdelois Comtes d'Artois ; pourquoi il advint une fois au Palais du Roy Pepin en la Cité de Laon, que les Bourdelois, pour la partie de Froimond, envahirent Guerin Gouverneur de Lorraine, qui étoit tout ſeul loing de ſes gens, & lui coururent ſus : mais il défendit tellement, que ils ne lui firent aucun mal, &c.*

Je fais très peu de cas de cette prétenduë Hiſtoire de Guerin le Lorrain ; mais il importe de ſçavoir que Hugues Metellus Chanoine Régulier de S. Leon de Toul, vivoit vers l'an 1150. ſous l'Abbé Seibaldus ou Sigibaldus, qui mourut en 1257. L'Auteur du Roman de Garin le Lorrain vivoit dans le même tems ; & nous croyons que ce n'eſt que le même Auteur. M. Bergier dans ſon Ouvrage ſur les grands Chemins de l'Empire, l. 1. ſect. 26. cite Hugues de Toul, comme un Auteur plein de fables, qu'il débite comme de véritables Hiſtoires. J'ai écrit à quelques-uns de mes amis à Paris, pour ſçavoir qui étoit ce Hugues de Toul, & nul ne m'en a pû dire des nouvelles.

Metz. J'ai déja parlé des Chroniques de Metz ſous le nom *Chroniques.* Voyez Spicilege Dachery, t. 6. p. 643. & Ducheſne hiſt. Franc. t. 3. pp. 226. & 262. & le premier tom. de notre Hiſtoire de Lorraine.

Hiſtoire des Evêques de Metz, juſqu'en 1483. Bibl. Colbert, n°. 4792. mſ.

Hiſtoire Eccléſiaſtique de Metz, Bibliothéque Sainte-Genevieve, mſ.

Hiſtoire Eccléſiaſtique & Politique de Metz, par le P. Benoît Picard, mſ.

Hiſtoire mſ. des Evêques de Metz. *Incipit: Metis eſt civitas antiqua, &c.* Elle finit par la premiere main, à Bochard, mort en 1283. & la ſeconde ou troiſiéme main, à Jean de Lorraine, qui réſigna en 1530.

Le Siége de Metz en 1552. mſ. commence ainſi: *Après que le Roy de retour des quartiers d'Allemagne qui ſont deçà de Rhin....* Il finit par le dénombrement des Capitaines, & autres gens de nom, qui ſont morts aujourd'hui.

Mémoire mſ. compoſé pour l'uſage d'un Intendant de Metz en 1697. J'ai eû en main ce Manuſcrit, communiqué par M. Nicolas Procureur Général Fiſcal de l'Evêché de Metz, à Vic, dans lequel il y a pluſieurs choſes importantes. En voici le ſommaire I. Livre, Hiſtoire de la réduction de la Ville de Metz, & des trois Evêchés en la puiſſance du Roy. Ch. I. Comment s'eſt formé l'Etat de la Lorraine; ſucceſſion de ſes premiers Ducs; union du Barrois à la Lorraine; de la ſucceſſion des femmes à ce Duché. Ch. II. Hiſtoire de Charles IV. de Charles V. & de ſes Enfans, Duc de Lorraine. Ch. III. Hiſtoire des diverſes branches de la Maiſon de Lorraine. Ch. IV. Etat Préſent des Duchés de Lorraine & de Bar, par rapport à ſon gouvernement, à ſes Finances, &c.

Liv. I.

Liv. I. Ch. I. Divers événemens arrivés dans la frontiére d'Allemagne en ce ſiécle, par leſquels la Lorraine s'eſt formée en l'état où elle eſt aujourd'hui, depuis 1631. juſqu'en 1641.

Ch. II. Depuis le commencement du régne de Louis XIV. juſqu'à la Paix de Munſter.

Ch. III. Depuis la paix de Munſter, juſqu'en 1663.

Ch. IV. Depuis 1663. juſqu'en 1668.

Ch. V. Depuis 1668. juſqu'à la Paix de Nimégue.

Ch. VI. Depuis la Paix de Nimégue, juſqu'en 1684.

Ch. VII. Depuis la derniere Guerre commencée à la fin de 1688. & finit à la fin de 1697. par le Traité de Riſvich.

Seconde Partie.

De l'intérieur du Département de Metz.

Ch. I. Deſcription du Département de Metz, où ſont compris les Evêchés de Metz, Toul & Verdun.

Ch. II. Qui regarde le commerce dans le département de Metz.

Ch. III. Des nouveaux Convertis.

Ch. IV. Des Juifs.

Ch. V. De l'ordre des Finances.

Ch. VI. De l'ordre de la Juſtice.

Ch. VII. Du gouvernement Eccleſiaſtique.

Ch. VIII. Du gouvernement militaire.

L'Auteur reconnoît que depuis la fin de la ſeconde race juſqu'à la fin du régne de François I. les limites du Royaume entre l'Empire & la France, ne s'étendoient pas plus loin que la Champagne; que depuis 1299. la Meuſe lui a ſervi de limites; qu'alors on planta des bornes d'airain ſur la Meuſe. A l'égard de la Maiſon de Lorraine, il ſuit le ſyſtême de M. Godefroy & du P. Vignier, qui eſt le ſeul ſoutenable. Il dit que l'Empereur Charles IV. étant à Metz, érigea le Comté de Bar en Duché, en faveur de Robert Comte de Bar, à la recommendation d'Iolande de Flandre, veuve de Henry Comte de Bar, ſa Mere, c'eſt-à-dire, Mere de Robert Comte de Bar.

Meuriſſe Evêque de Madaure, de l'Ordre de S. François, Suffragant de Metz; *Hiſtoire des Evêques de l'Egliſe de Metz*, in fol. à Metz, 1634. Son Hiſtoire continuë juſqu'à Henry de Bourbon quatre-vingt-huitéme Evêque de Metz, qui ſuccéda en 1612. au Cardinal de Givry.

Item. *Hiſtoire de la naiſſance, du progrés & de la décadance de l'héreſie dans la Ville de Metz, & le Pays Meſſin*, imprimé à Metz en 1670. in 4°. Cet Auteur étoit ſçavant & zélé.

Midot (Jean) Archidiacre de Toul, a écrit des Mémoires ſur les Evêques de Toul. Je les ai mſſ. & ils n'ont jamais été imprimés.

Item. *Commentarius cauſarum firmitati communitatis Norbertinæ antiqui rigoris aſtipulantium. Muſſi-pomi 1633.* in 4°.

Item. Il a écrit en Latin le Voyage de M. de Maillane vers le Roy d'Angleterre en 1606. y ayant accompagné ce Seigneur, qui fut depuis Evêque de Toul, de la part du Grand Duc Charles. J'ai cet Ecrit mſ.

Mignaut (Claudii) Eydillion de Filiis & chriſtiana profectione illuſtriſſimi Principis Caroli à Lotharingia Marchionis Cœnonani ad ſacrum bellum ad Turcas ſuſceptum. Paris, 1572. in 12.

Le même traduit en François, & imprimé la même année 1572. A Paris, in 4°.

Mont-André (du Boſc) *Suite hiſtorique de la baſe Lorraine, & en paſſant, de l'Hiſtoire Généalogique de Godefroy de Bouillon.* A Paris, 1662.

Montreux (N. de) Hiſtoire univerſelle des Guerres des Huns, depuis l'an 1565. juſqu'en 1606. avec les exploits & les hauts faits d'armes de Philippe Emmanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, & Lieutenant Général de l'Empereur contre les mêmes Turcs. Tom. II. par N. de Montreux. Paris, 1608. in 4°.

Moriſon (*M.*) cy-devant Chanoine de S. Dicy, & qui a renoncé à ſon Canonicat pour vaquer à l'Etude, a compoſé une *Diſſertation ſur l'érection du Comte de Bar en Duché.* Il y prétend, que ce n'eſt ni l'Empereur Charles IV. ni le Roy Jean de France, qui ont fait cette Erection: mais que le Comte Robert de

Bar

Digitized by Google

Bar s'étant donné la qualité de Duc, le Roy Jean & l'Empereur Charles IV. l'approuverent & l'agréerent quelques années après. Le Roy Jean l'approuva pour le Barrois mouvant, qui relevoit de sa Couronne, & l'Empereur pour le Barrois non-mouvant, qui est en deçà de la Meuse. Il prouve assez bien, que le Comte de Bar ne prenoit pas encore le titre de Duc au mois d'Octobre 1354. mais qu'il commença à le prendre aussi-tôt après; car aux mois de Janvier & de Février, qu'on comptoit encore 1454. & qui étoient déja 1455. selon notre maniere de compter aujourd'hui, Robert prenoit le titre de Duc, comme le montre M. Morison par des Extraits de titres. Il conclut que cette Erection est venuë au Comte de Bar à peu près de même que la dénomination d'Alteſſe Royale au Duc de Savoye, & à Leopold I. de glorieuse mémoire, lesquels ayant d'abord pris cette auguste qualité, se la font ensuite faire confirmer par les autres Puissances de l'Europe.

Mornay (Philippe Dupleſſis) Discours du droit prétendu par la Maison de Lorraine à la Couronne de France, imprimé, in 8o. 1583.

Musnier (D. *Pierre*) Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne. Histoire de la Réforme & des Monastéres de la Congrégation de S. Vanne, depuis son origine jusqu'en l'an 1720. in fol. 6. vol. mſſ.

Mussey Curé de Longwy. *La Lorraine ancienne & moderne.* A Nancy 1712. in 12. L'Auteur prétend donner la véritable Origine de la Maison de Lorraine, avec un Abrégé de l'Histoire de chacun de ses Souverains. Il soutient que Gerard d'Alsace descend des anciens Comtes de Mosellane, & des premiers Rois des Gaules, & non pas des Comtes d'Alsace. Il fait descendre la Maison de Lorraine de Pharamond par S. Arnoû, S. Clodulphe, Martin, Eleuthere, Lohier, Friderie, Sadiger, Regnier, Ricuin, Othon, Ferry, Theodoric, Ferry II. Gerard III. Duc de Lorraine Mosellane, pere de Thierry; c'eſt-à-dire, qu'il veut concilier l'ancien syſtême avec le nouveau, touchant l'origine de nos Ducs, & donne dans plusieurs visions, en suivant de faux Titres.

N

Nancy. Primatiale de Nancy: Divers Ouvrages pour & contre l'Erection de la Primatiale, chez M. Nicolas le fils, Marchand à Nancy.

Ecrits pour & contre la préſéance entre le Chapitre de S. George de Nancy, & celui de la Primatiale; imprimés, là-même.

Nave (Nicolas) Préſident de Luxembourg. Vaſſebourg cite les Recueils de M. Nave. Je ne les ai point vûs.

Nerveze. Histoire de la Vie de Charles Duc de Mayenne, imprimée en 1613.

Neuf-château, petite Ville de Lorraine. *La Jacquerie du Neuf-château, ou Relation de la révolte de la Ville de Neuf-château*, imprimée. Je ne l'ai point vûë; mais des perſonnes d'honneur m'ont dit l'avoir lûë.

O

Oudin (M. Jean) Prêtre Verdunois, a écrit l'Etat & l'Histoire de la Maison de Lorraine & de Guise, divisée en quatre Livres. Le premier comprend les Vies du Duc René, & de son Epouse Philippe de Gueldres. Le second, celle de François de Lorraine Duc de Guise. Le troisiéme, celle de Henry I. Duc de Guise, & des autres Princes de cette Maison du même tems. Le quatriéme comprend ce qui est arrivé ensuite de l'orage de Blois. Je ne sçai ce qu'est devenu ce Manuscrit.

P

Paige (Jean le) Feu M. le Paige Avocat en la Chambre du Conseil, & Maître des Comptes du Duché de Bar, a composé un Ecrit intitulé: *Dissertation historique, où il est prouvé que les Comtes & Ducs de Bar ont été reconnus vrais Souverains, & que le ressort au Parlement de Paris, n'a été établi paisiblement dans la mouvance, que par les Concordats.* Il y réfute un Mémoire, où l'on avoit voulu établir le contraire. L'un & l'autre sont manuscrits, entre les mains de M. Jean le Paige fils, Avocat à Bar-le-Duc. Il a encore composé d'autres Ouvrages, dont je parlerai dans l'Histoire des Hommes illustres de Lorraine.

Papirei Maſſonis (*Johan.*) *Elogia illuſtr. Principum Claudii & Franciſci à Guiſia.*

Paré (Ambroise) fameux Chirurgien, envoyé dans la ville de Metz pendant le Siége de Charles V. en 1552. a fait une description de ce Siége, & l'a insérée dans ses Ouvrages.

Paul Diacre, autrefois Sécrétaire de Didier Roy des Lombards, & amené à Metz par l'Empereur Charlemagne: étant dans cette ville, il écrivit l'Histoire des Evêques de Metz jusqu'à son tems. Elle est imprimée au premier Volume de notre Histoire de Lorraine, & ailleurs.

Pierard Caſtel. Cartulaire de S. Benigne de Dijon, où il a ramaſſé bon nombre de Piéces utiles à notre Histoire.

Perin (Leonard) Oraison funébre du Duc Charles III. imprimée à Pont-à-Mousson en 1609.

Pernot (M. le Préſident) Le Héraut d'Armes de Lorraine mis en François par M. le Préſident Pernot.

Phelippin (Jacques.) *Recueil du Chroniqueur Jacques Phelippin*; ce sont des remarques historiques assez courtes, depuis l'an 1418. jusqu'en 1603. mſ. entre les mains de M. Corberon Conseiller d'Etat à Colmar.

Philbert (D. Ignace) Bénédictin de la

Congrégation de S. Vanne. *Antiquités des Monts de Voſge*, mſ.

Picard (P. Benoît) Capucin. Voyez ſon article ſous *Benoît*.

Picard Docteur en Médecine. Vertu des Exorciſmes en la perſonne de Mademoiſelle de Ranfain poſſédée. A Nancy, 1622. in 12.

S. Pierre de Metz. Abrégé de l'Hiſtoire monaſtique des Abbayes de S. Pierre & de ſainte Marie de Metz, par D. Charles George, mſ. ici, & chez feu M. Giſſé Chanoine de Metz.

Factum pour la ſécularité des Dames de l'Abbaye de S. Pierre de Metz, où l'on montre qu'elles ſont anciennes Chanoineſſes, & non de l'Ordre de S. Benoît, mſ. chez M. Giſſé.

Inventaire des Titres & autres Documens qui ſervent à prouver que les Dames Abbeſſes & Religieuſes de S. Pierre & de ſainte Marie de Metz, ſont de l'Ordre de S. Benoît. mſ. chez M. Giſſé. La choſe y eſt démontrée par Piéces.

Pilladius, ou *Pillardius* (*Laurentius*) *Canonic. S. Deodati, Ruſticiados Libri vj. in quibus Antonii Lothar. Ducis de Alſatiæ Ruſticis reportata victoria metricè deſcribitur. Metis, 1548. in 8°.* Cet Auteur écrit bien en Latin, & ſon Poëme eſt fort agréable.

Pois (Charles le) Medecin du Grand Duc Charles, a compoſé, autant que j'en puis juger, l'Eloge de ce Prince, intitulé : *Caroli III. Lotharingiæ Ducis Macariſmos. A. C. P. Muſſiponti, 1609. in 4°.* C'eſt un Ouvrage rempli d'une très grande érudition, où il fait l'éloge du Duc Charles III. & de tous ſes Enfans, en autant d'articles qu'il y avoit de Princes & de Princeſſes, auſquels il conſacre à chacun ſa Couronne particuliere. Je parlerai de Meſſieurs *le Pois* dans la Liſte des Auteurs Lorrains en général.

Poncet. Le R. P. Poncet Jeſuite, habile Prédicateur, fut chargé d'écrire la Vie du Duc Charles V. mais pour quelques expreſſions, qui ne furent pas du goût du Duc Leopold, l'Ouvrage ne parut pas. M. le Clerc fameux Graveur avoit déja fait les Planches, les Vignettes, les Culs-de-lampes, les Lettres griſes qui devoient accompagner cette Hiſtoire; & on les vent à part.

Prevon (M. l'Abbé) Hiſtoire de Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre, en quatre parties in 12. A Amſterdam 1741.

Praillon. Mémoires mſſ. de M. Praillon ancien Maître Echevin de Metz. Le P. Benoît les cite ſouvent. Je n'ai pû les déterrer à Metz.

Probus (*Chriſtophorus*) *Barro-Ducæus, Deploratio ſuper morte illuſtriſſimæ Renatæ à Borbonia, uxoris illuſtr. Principis Antonis à Lotharingia, Carmen elegiacum. Argentinæ, 1539.*

Puy (Du). Voyez ſous la lettre *D*.

R

Remberviller (Alphonſe) Hiſtoire de S. Livier, compoſée par M. Remberviller, & dédié au bon Duc Henry.

Item. *Remberviller*. Les Larmes publiques ſur le trépas de Philippe Emmanuel de Lorraine Duc de Mercœur, avec la Polemologue, ou Priere Guerriere, dont il uſoit, &c. imprimée à Nancy, 1602. in 4°.

Item. *Les dévots Elancemens du Poëte Chrétien, an. 1603.*

Remy (Nicolas) Diſcours des choſes avenuës en Lorraine, depuis le décés du Duc Nicolas, en 1473. juſqu'à celui du Duc René II. imprimée pluſieurs fois, à Pont-à-Mouſſon en 1605. à Epinal en 1617. & 1626.

Ejuſdem Elegiæ in laudem Caroli III. Lothar. Ducis. Je ne ſçai ſi elles ont été imprimées; elles ſont citées dans le *Macariſmos* de Charles III. p. 254.

Item. *Demonololatria*, imprimé à Lyon en 1595. C'eſt une Hiſtoire d'une infinité d'exemples de Sorciers & de Sorcieres, auſquels on a fait le procés en Lorraine du tems de l'Auteur, qui en étoit parfaitement inſtruit, comme ayant été Procureur Général de Lorraine. Ce Livre n'eſt pas fort rare, mais il eſt difficile d'en trouver le frontiſpice.

M. Remy écrit bien en Latin, & fait de fort bons Vers.

Remiremont. Comme l'Abbaye de Remiremont eſt fort illuſtre, & fait une grande figure en Lorraine, on a beaucoup écrit ſur ſon ſujet, ſur-tout depuis les tentatives qu'a faites la Princeſſe Catherine de Lorraine, pour la réformer.

Hiſtoire de Remiremont, par *Valdenaire*, mſ. Voyez *Valdenaire*.

Hiſtoire de Remiremont, par Jacques Bruyer. Voyez *Bruyer*.

Hiſtoire monaſtique de Remiremont, par le Pere D. Charles George, mſ. Voyez cy-devant *George*. J'en ai une Copie mſ.

L'état ſéculier de l'Egliſe de Remiremont, contre l'Ouvrage de Dom Charles George, mſ. entre mes mains.

M. Thierry Grand Doyen de l'Egliſe de S. Diey, a fait auſſi une Réfutation à l'Ecrit de Dom Charles George. Voyez cy-après *Thierry*.

Le Pere du Heaume de l'Oratoire, a écrit ſur le même ſujet, en faveur des Dames de Remiremont; mſ. entre les mains de M. de Corberon, Conſeiller d'Etat à Colmar.

Diſcours ſommaire de l'inſtitution, ordre & état de l'Egliſe de Remiremont, au 2. de May 1619. mſ. dans la Bibliothéque de Seguier, Vol. 742. p. 154.

Diſcours ſur l'état ſéculier des Dames Chanoineſſes de Remiremont; leur origine ancienne, & de l'étymologie de leur nom, où

l'on fait voir, contre l'Hiſtorien des Evêques de Metz, qu'elles ne ſont pas originairement de l'Ordre de S. Benoît, mais de Fondation ſéculiere, contre l'illuſion populaire; mſ. entre les Papiers de feu M. Giſſe Chanoine de Metz, qui étoit fort éloigné de ces ſentimens.

Obſervations ſur un Ecrit qui a pour titre, *Hiſtoire monaſtique de l'Abbaye de Remiremont, Ordre de S. Benoît*, où l'on fait voir que cette prétenduë Régularité n'eſt fondée que ſur deux faux titres; & en conſequence, que la longueur des ſiécles n'a pû la preſcrire, à cauſe de l'abus.

Troubles ſuſcités par Madame l'Illuſtriſſime Abbeſſe de Remiremont Catherine de Lorraine, au ſujet de la Réforme qu'elle vouloit introduire dans cette Abbaye, mſ. là même, p. 182.

Dans ces Ecrits, on prétend que l'état des Dames de Remiremont n'eſt autre que ce qu'on lit dans l'Ecriture: *Que les Filles du Sang Royal de David étoient entretenuës au Temple, juſqu'à ce qu'elles ſe mariaſſent, ou choiſiſſent une autre condition; que jamais elles n'ont été aſtreintes à aucune Régle de Religion, ni à aucuns vœux, excepté l'Abbeſſe ſeule, qui fait profeſſion de la Régle de S. Benoît, & n'eſt pourtant obligée d'en porter l'habit. Que les Prébendes des Dames ne ſont point Bénéfices, &c.*

Jean Thomaiſe Marnavitius, Archidiacre de l'Egliſe Cathédrale de Zagrabie, a auſſi écrit pour ſoutenir les prétentions des Dames de Remiremont, ſur leur état ſeculier. Son Ouvrage a été réfuté par Dom Ignace Philibert, Bénédictin Réformé de S. Vanne, & depuis paſſé dans l'Ordre de Cluny, par un Ouvrage intitulé, *Antiquités des Monts de Voſge, notamment du Saint Mont*: conſervé mſ. au Prieuré du Saint Mont. Il y montre que l'Abbaye de Remiremont eſt de l'Ordre de S. Benoît. L'Ouvrage eſt ſçavant, & exact pour ce tems-là. Voyez cy-après *Thomaiſe*.

Recueil de pluſieurs difficultés qui ont été propoſées à pluſieurs Docteurs, ſur l'état préſent des Dames de Remiremont, imprimé en 1695.

Conſultation ſur l'état des Dames de Remiremont, imprimé en 1685.

Quelques Mémoires imprimés ſur le même ſujet.

Viſitatio & Reformatio Eccleſiæ ſancti Petri Romaricenſ. per Dominum illuſtr. D. Ludovicum Comit. Saregi. imprimé à Côme en 1613. in 4°. avec des Apoſtiles à la marge, de la main des Cardinaux Millino, de Sienne, & Lancelotto. Cette Piéce & les précédentes, ſe trouvent au Saint Mont dans un petit Livre rouge. J'ai une Copie mſ. des Actes de cette viſite, & il y en a encore d'autres dans la Province.

Arrêts du Conſeil d'Etat du Roy, des années 1692. 1693. & 1694. en forme de Réglemens pour l'Egliſe de Remiremont, entre Madame la Princeſſe de Salm Abbeſſe de Remiremont, d'une part, & la Doyenne & le Chapitre de ladite Egliſe, d'autre part; imprimé à Paris en 1694. in 4°.

Factum pour le Sieur Royer, contre les Dames Abbeſſe, Doyenne & Dames de Remiremont. Il y a dans cet Ouvrage pluſieurs Traits hiſtoriques ſur l'Abbaye de Remiremont, & ſon état ancien.

René I. Roy de Sicile, a écrit quelques Livres, qu'il a dédiés au Roy Louis XI. La Croix du Maine, en ſa Bibliothéque, & Naudé, Additions à l'Hiſtoire de Louis XI. chap. 4. p. 46.

Rice, M. Rice Chapelain à Neuf-château, a fait pluſieurs remarques ſur tous les Bénéfices, tant ſeculiers que réguliers de la Lorraine, mſ.

Richard (le Pere Richard Jeſuite) travailloit en 1679. depuis plus de vingt-cinq ans à la Vie des Saints de la Maiſon de Lorraine. Il diſoit qu'il y en avoit plus qu'il n'y a de jours en l'année. M. le Baron Hennequin, dans une Lettre de l'an 1679. dit qu'il avoit eû ordre de dire à ce Pere de laiſſer ſon Manuſcrit entre les mains de quelque perſonne fidelle & affectionnée. Je ne ſçai ce que cet Ouvrage eſt devenu.

Richer, Abbé de S. Martin de Metz, a écrit la Vie de S. Martin de Metz, en Vers Latins rimés; & une deſcription de ſon Abbaye en une eſpéce de Vers libres, écrits au milieu du douziéme ſiécle, mſ. à préſent en l'Abbaye de Moyenmoutier.

Richerii Senonienſis Monachi Chronicon Senonienſe, imprimé au troiſiéme Tome du Spicilége du Pere Dachery, p. 273. Il prend les choſes depuis l'origine de l'Abbaye de Senones, au ſeptiéme ſiecle, juſqu'à ſon tems, c'eſt-à-dire, au treiziéme ſiécle. J'en ai fait imprimer de longs Extraits.

Riguet, M. l'Abbé de Riguet ayant fait profeſſion dans l'Ordre de Prémontré, fit une partie de ſes Etudes au Pont-à-Mouſſon ſous le Pere Sirmond Jeſuite. Il fut choiſi pour Gouverneur des études du Duc Charles V. & en 1673. ayant été envoyé en Pologne, pour ménager la Couronne au Prince ſon éleve, il y harangua (a) avec tant d'éloquence, qu'il s'éleva une acclamation unanime, qui demandoit le Duc de Lorraine pour Roy; néanmoins la choſe ne réüſſit pas. En 1678. M. de Riguet revint en Lorraine, où il s'occupa tout entier à l'Etude. Nous avons de lui le *Syſtéme Chronologique des Evêques de Toul*, imprimé à Nancy en 1701. in 12.

Hiſtoire des Grands Prévôts de S. Diey, mſ. in fol. vol. 1.

(a) Du moins il compoſa la Harangue; car l'on m'a aſſûré que ce fut Mr Mahuet qui la prononça.

Hiſtoire ſommaire des mêmes Grands Prévôts, mſ. in 4°. vol. 1.

Commentaire ſur les Titres de l'Egliſe de S. Diey, mſ.

Mémoire hiſtorique & chronologique pour la Vie de S. Diey, imprimé à Nancy chez Charles Charlot, & Nicolas Charlot, en 1680. in 8°.

Je crois qu'il eſt auſſi Auteur des Manuſcrits ſuivans, qui m'ont été communiqués par M. Saunier de l'Oratoire de Nancy.

Généalogie des Ducs de Lorraine, avec des Preuves, que ceux qui régnent aujourd'huy, deſcendent de Gerard d'Alſace. Il prouve ce qu'il avance, principalement par les Titres de l'Archive de S. Diey.

Diſcours du Comté & des Comtes de Vaudémont, mſ.

Mémoires contre la prétenduë mouvance du Duché de Bar, mſ.

Erreurs de ceux qui ont crû que les Armoiries que les Ducs de Lorraine portent aujourd'huy, viennent de Godefroy de Bouillon, & que le Duc Mathieu eſt le premier qui ait porté dans ſes Armes les trois Alerions; mſ.

M. l'Abbé de Riguet avoit été Abbé Régulier de Jovillier, Ordre de Prémontré, Prieur Commandataire de Flavigny, Prieuré de l'Ordre de S. Benoît, qu'il a remis à la Congrégation de S. Vanne; Grand Prévôt de S. Diey, Grand Aumônier, Conſeiller d'Etat & du Parlement de Lorraine.

Roſieres. Franciſci Roſerii Archidiaconi Eccleſiæ Tullenſ. Stemmata Lotharingiæ & Barri Ducum, tom. vij. ab Antenore ad Caroli III. Lothar. Ducis tempora. Pariſ. 1580. fol. Cet Auteur eſt fort décrié par ſes fables, par la hardieſſe qu'il s'eſt donnée de corrompre les Titres dont il s'eſt ſervi, & d'en fabriquer de nouveaux, pour ſoutenir ſon ſyſtême ſur l'origine des Ducs de Lorraine. Il étoit natif de Bar-le-Duc, ſorti d'une Famille noble, & conſidérable par ſes emplois. Il fut Chanoine de Toul, Grand Archidiacre, Official & Vicaire Général de l'Evêché, Maître des Requêtes, Conſeiller d'Etat des Ducs de Lorraine.

On conſerve pluſieurs Copies manuſcrites de l'interrogatoire qu'il prêta à Toul devant les Commiſſaires du Roy. Il eſt ſurprenant que les Commiſſaires ne lui ayent fait aucune queſtion ſur les Titres qu'il a falſifiés ou forgés. Il faut qu'alors la choſe ne fût pas encore bien connuë. Il mourut le 29. Août 1607. & fut enterré dans la Cathédrale de Toul. Il eut quelques affaires fâcheuſes, qui l'obligerent d'aller à Rome pour ſe purger. Etant en préſence du Pape, il parla d'une maniere ſi pathétique, que le Souverain Pontife touché de ſon diſcours, & par ſes cheveux blancs, le renvoya, & en fut, dit-on, touché juſqu'aux larmes. M. de Roſieres travaîlla beaucoup, pour empêcher que l'héréſie ne s'introduisît dans le Diocéſe de Toul. Il y a dans la Bibliothéque de l'Abbaye de S. Mihiel, *ſeize Catéchéſes, ou Inſtructions chrétiennes & ſalutaires au Clergé & Peuple de l'Archidiaconé de Toul*, par le même M. de Roſieres, mſ. in fol. avec le Portrait de l'Auteur en crayon.

Romain (Nicolas) a traduit en Vers François le premier Livre de la Nanceïde. Voyez cy-devant *Blaru*.

Rouſſel (M.) Chanoine de la Madelaine de Verdun, a compoſé l'Hiſtoire de l'Egliſe de Verdun, diviſée en quatre parties: la premiere, comme elle étoit ſous les Empereurs Romains, juſqu'en 502. la ſeconde, ſous les Rois d'Auſtraſie & de Lorraine, juſqu'en 985. la troiſiéme, ſous les Empereurs d'Allemagne, juſqu'en 1548. & la quatriéme, ſous les Rois de France juſqu'aujourd'hui. L'Auteur nous a communiqué le Manuſcrit des trois premieres parties, qui ſont faites avec beaucoup de diligence. On imprime actuellement cette Hiſtoire à Paris, par les ſoins de M. le Bœuf Archidiacre d'Auxerre.

Royer (D. Alexandre, Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne) a compoſé pluſieurs Ouvrages qui ſont demeurés manuſcrits, & qui nous ont été donnés par le R. P. Dom Humbert Belhomme, Abbé de Moyenmoutier.

Ruelle (Claude de la Ruelle (Sécrétaire des Commandemens de S. A. Charles III. a fait imprimer *le Diſcours des Cérémonies, Honneurs, & Pompes Funébres faits à l'Enterrement de Charles III. Duc de Lorraine*, imprimé en l'Abbaye de Clerlieu près Nancy, par Jean Savine, 1609. in 12.

On fit graver & imprimer en même tems de très belles Eſtampes repréſentant toutes les Cérémonies & les marches du Convoy. Le Recueil de ces Eſtampes ſe conſerve en pluſieurs cabinets de la Province; elles ſont de la façon de Frederic Brentel, & de Herman de Loye, & les Perſpectives ſont de Jean de la Hiere. Claude de la Ruelle en fut le principal inventeur.

Oraiſon Funébre de Charles III. Duc de Lorraine, par Claude de la Ruelle, imprimée à Nancy, 1609.

Ruyr (Jean) Chanoine & Chantre de l'Egliſe de S. Diey, a fait imprimer *les ſaintes Antiquités de Voſge, diviſées en trois parties*, imprimé d'abord en 1625. mais l'Auteur ſupprima cette Edition, à cauſe des fautes d'impreſſion dont elle étoit remplie; elle parut de nouveau plus correcte en 1633. Il s'en faut beaucoup que cet Ouvrage ne ſoit en ſa perfection: mais l'Auteur étoit diligent, & de bonne foi, & avoit en main bon nombre de Manuſcrits, & de Piéces qui ont été perduës

depuis

depuis ce tems-là, pendant le malheur des guerres.

S.

Sales (François de Sales Evêque de Genéve) *Oraiſon Funébre de Philippe Emmanuel Duc de Mercœur*, à Paris, 1602. in 8°.

Saleur (le P. Saleur Cordelier) *La Clef Ducale de la Maiſon de Lorraine*, à Nancy, chez Charlot, in fol. Vol. 1. 1663.

Item. *Actions héroïques de la Maiſon de Lorraine.*

Item. *La Succeſſion Salique ou maſculine de la Maiſon de Lorraine.*

Item. *Catalogue des Saints & Saintes illuſtres de la Maiſon de Lorraine.*

Le Pere Saleur diviſe la Lorraine, 1°. En *originaire*, qui a eû des Princes Souverains quarante-huit ou cinquante ans avant J. C. depuis Jules Céſar juſqu'à Clodion le Chevelu. 2°. En *Lorraine ſurnaiſſante*, portant Titre d'Auſtraſie; dans laquelle ont régné les Princes d'Auſtraſie, depuis Anſelbert juſqu'à Regnier I. 3°. En *Lorraine ſurcroiſſante*, portant Titre de Lorraine, dans laquelle ont régné des Ducs; depuis Regnier I. juſqu'à Frederic Duc de Moſellane. 4°. En *fleuriſſante*, portant le Titre de Moſellanique, béneficiairement Souveraine, depuis Frederic juſqu'à Gerard d'Alſace; ou Guillaume de Boulogne. 5°. En *Séréniſſime*, portant Titre de *Souveraineté*, dont les Ducs d'aprèſent jouiſſent pleinement.

Tel eſt le ſyſtême du P. Saleur; il rapporte quelques Titres qui avoient déja été rapportés par M. le Préſident Alix, & qu'ils ont tous deux donnés pour bons & autentiques, mais qui ſont certainement très faux.

Salignac (B. de Salignac) Siége de Metz par l'Empereur Charles V. en 1552. imprimé premiérement à Paris par Charles Etienne, puis à Metz en 1665. in 4°. L'Auteur témoigne qu'il ne raconte que ce qu'il a appris de M. de Biron qui étoit au Siége, & qui fut depuis Maréchal de France. Cet Ouvrage a été traduit en Italien, & imprimé à Firenze en 1643.

Sauvage (Jean) Provincial des Minimes, *Le Zodiaque ſacré du grand Soleil d'Auſtraſie*, ou *la Vie & mort de Henry II. Duc de Lorraine*, à Nancy 1626. in 12.

Stoffler, *Brief & véritable Diſcours de la guerre & ſiége de la Ville & Château de Jametz; le Sieur de Schelandre y commandant*, imprimé en 1590. in 8°.

Schonleben (Joan. Ludov.) *Diſſertatio polemica de prima origine Domûs Hasburgico-Auſtriacæ, in fol.* Labaci, ſumptib. Joan. Bapt. Mayr, 1680. L'Auteur examine en cet Ouvrage vingt ſentimens divers, ſur l'origine de la Maiſon d'Autriche, & ſoutient qu'elle vient de l'Empereur Charlemagne. Il ajoûte à la fin de ſon Ouvrage une *Année ſainte*, où il rapporte cinq cens Saints ou Bienheureux pour tous les jours de l'année, du Sang des Princes d'Auſtraſie. Voici le précis de ſon Ouvrage:

I. OPINIO. *Habſpurgicos derivari ab Oſiride Ægyptio. Opinio eſt Joan. Aventini in Annal. Bavariæ, l. 1. apud Martin. Zeiller. Itiner. Germanici c. 6.*

II. *A Noë, & Cham ejus filio. Ita Stabius Hiſtoric. & Poëta.*

III. *A Scipionibus aut Fabiis Romanis. Alberti Baronis de Bonſteten Linſidlinſ. in Helvetia.*

IV. *Ab Antenore Trojano, Cimmeriorum ad oſtia Danubii Rege. Scioppius apud Lequileium.*

V. *Ab Æneâ, ejuſque poſteris Italiæ Regibus. Ita Didacius Lequile Neopolit. reformat. Ordin. S. Franciſci Panegyric. Proſa 3. Donſider. 2. fol. 128.*

VI. *A Petri-leonibus Romanis, qui ab Atlante vel Æneâ originem Habſpurgic. trahunt.*

VII. *A Gunthero Francorum Rege. Andr. Verner. Apud Henning. p. 2. Germ. fol. 204.*

VIII. *A Griphone filio vel fratre Pipini brevis, Regis Francorum. Lazius Comment. de Genealog. Auſtr. l. 1. c. 5. fol. 95. Belle foreſt, Annal. Franc. l. 1. c. 29.*

IX. *Ab antiquis Francorum Regibus Merovingis. Trithem. compend. de origine Franc.*

X. *A Hugoberto Duce Transjurano. Joan. Aventin. apud Lazium.*

XI. *A Comitibus Mersburgicis. Hentzelius apud Henning.*

XII. *Ab antiquis Bavariæ Ducibus, & Marchionibus Antuerpenſibus. Quidam antiqui, & Joan. Jacob. Sugger. in ſpecim. l. 1. Tom. I. Germ. Bucelini.*

XIII. *Ab antiquis Comitibus, & prafatis Vindoniſſa Helvetiorum. Gulliman. in lib. cui Titulus*, Habſpurgica. *Mediolani*, 1605.

XIV. *A Comitibus de Thierſtein in Suevia. M. Anton. Dominicus, & Theodorus Godefredus, & Origines Murenſes.*

XV. *A Guntramno, vel alio quopiam Comite Altemburgico. Guillelm. de Rhoo, Annal. l. 1.*

XVI. *Ab Atthico, ſeu Ethicone Allemaniæ & Alſatiæ Duce. Bucelin. Guillimann. alii.*

XVII. *A Varino Allemaniæ Duce, Attilæ Ducis prænepote. Quidam, apud Bucelinum, Tom. I. Germaniæ Sacro-pro.*

XVIII. *Ab antiquis Regibus Gothis & Burgundionibus. Chifflet. Vindiciæ Hiſpanicæ.*

XIX. *A Rodulpho I. Imperatore. Lequile. in Panegyr. Ferdinandi Caroli Auſtriaci.*

XX. *A Carolo magno Imperatore. Ita Valſbain. in Tabula Chalcograph. Gans in viridario Auſtri. Caſſan. apud Chifflet. Vindic. Hiſpan. alii.*

Le même M. Schonleben prouve dans ſes Prolégoménes II. pp. 56. 57. §. 21. que les Princes de la Maiſon de Lorraine deſcendent de ceux d'Autriche, & de l'Empereur

Charlemagne.

Seguier. M. le Chancelier Seguier fit autrefois un excellent amas de Livres de toutes ſortes, & ſur-tout de manuſcrits ſur différentes matieres. Il y a entr'autres quarante-un Volumes in folio de Titres & Monumens concernant la Lorraine & les trois Evêchés, & les Abbayes du Pays. Ces Piéces ſont les Copies des principaux Papiers de la Maiſon de Lorraine, qui ſont dans ſept ou huit coffres dans la ſainte Chapelle de Paris. La Table générale de ces Titres eſt au Volume 41. n°. 593.

Je lis dans ces mêmes Volumes en un Ecrit ſigné de la main du fameux M. N. Rigault (*a*), & datté du 21. Décembre 1634. qu'au commencement de cette année, le Duc Charles IV. avoit commandé au Sieur Jeannin, Garde du Tréſor des Chartes de Lorraine, d'en tirer tout ce qu'il ſçavoit être important pour ſes droits, & qu'il en remplit ſix coffres, qui furent portés au Château de la Mothe, d'où ils furent depuis rapportés par le commandement du Roy en la ville de Nancy, & mis en dépôt en la maiſon ou logeoient en 1634. Meſſieurs Gobelin & Godefroy, employés par Sa Majeſté à faire l'Extrait de ces Titres, par rapport à ſes intérêts. Ils eurent commiſſion d'en faire l'Inventaire en préſence des Sieurs Abbé de Gorze, Jeannin & Perrin Officiers du Duc Charles. Ils commencerent à y travailler vers le milieu de Septembre 1634. & M. Godefroy, en l'abſence de M. Gobelin, continua pendant l'eſpace de deux mois, juſqu'à ce qu'ayant reconnu qu'il n'étoit pas expédient que les Officiers du Duc euſſent une connoiſſance ſi particuliere de cet Inventaire, il fut aviſé d'en faire ſeulement une légere deſcription, & de faire paraffer tous les Titres par leſdits Officiers, à deſſein de les emporter à Paris, pour en être l'Inventaire exactement continué par ledit Sieur Godefroy. Depuis on défendit auſdits Officiers du Duc, de ſe trouver en aucune maniere audit Inventaire. Le Sieur Jeannin déclara enſuite, qu'il y avoit encore deux coffres de ces Papiers rapportés de la Mothe, en ſon Logis, outre vingt-cinq gros Régiſtres. Les Clefs du Tréſor furent ôtées au Sieur Jeannin, & les Papiers apportés à Paris, & mis dans la ſainte Chapelle en 1635. C'eſt ce que dit M. Rigault.

Les Originaux de ces Papiers ſont encore en la ſainte Chapelle; mais on en trouve des Copies de la plûpart dans les 41. Vol. de la Bibliothéque de M. Seguier, qui ont été donnés par M. de Coiſlin Evêque de Metz, à la Bibliothéque de l'Abbaye de S. Germain des Prez, où nous les avons conſultés, & avons tiré Copie de ceux qui nous ont paru les plus importans à notre deſſein.

Seherus, premier Abbé de Chaumauſey, Ordre des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin, a compoſé deux Livres: l'un contient l'Hiſtoire de la fondation de cette Abbaye, & l'autre, celle des donations qu'on lui a faites; imprimés dans le *Theſaurus Anecdotorum* du Pere Martene, & réimprimés ici Tom. 2.

Senoque (Dom Barthelemy) Benédictin de la Congrégation de S. Vanne, a compoſé l'*Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile de Verdun*, mſ. dans l'Abbaye de S. Vanne.

Serancourt, Baillif de la Ville & Evêché de Toul, Seigneur d'Ourches, a écrit une Hiſtoire de Lorraine, dont le Manuſcrit eſt entre les mains de M. de Maraſſe Curé de S. Germain ſur Meuſe.

Sifridi (*Joannis*) *Vratiſlavienſis, ſeu Zvetalenſ. Ciſt. Ordin. in Auſtria Abbatis*, Arbor Aniciana, ſeu de Genealogia Hasburgico-Auſtriaca, *Viennæ Auſtriæ ſumptibus Autoris, in fol. an. 1613.*

Siriandus, Abbé de S. Symphorien de Metz, a écrit la Vie d'Adalberon II. Evêque de Metz. Il étoit contemporain.

Sorel. Que la Lorraine eſt un ancien membre de la Couronne de France, imprimé in 12.

Spener. Inſignium illuſtrium ſtemmata, t. 1. p. 228. *De Lotharingia.*

Stocker (Oſwaldi) *Hiſtoria Urbis Metenſis à Carolo V. Imperatore obſeſſa, an. 1552.* en Allemand, dédiée à Henry à II. Roy de France, mſ. en velin, chez M. de Corberon Conſeiller d'Etat à Colmar. L'Epître Dédicatoire de cet Ouvrage eſt auſſi longue que le Livre.

Sommier (Jean-Claude) premiérement Curé de la Breſſe, puis de Champt en Lorraine, enfin Archevêque de Ceſarée en Cappadoce, & Grand Prévôt de S. Diey, a fait imprimer, ſur les Mémoires de feu M. l'Abbé de Riguet, l'Hiſtoire de l'Egliſe de S. Diey, imprimée à S. Diey, in 12. 1726. Il a encore compoſé d'autres Ouvrages de Théologie, dont nous pourrons parler ailleurs.

T.

THegani Trevirenſis, Hiſtoria Ludovici Pii, apud Duchêne, Hiſt. Franc. t. 2. p. 275.

Theodericus Monachus ſancti Mathiæ Trevirenſ. Autor Libri cui Titulus, Geſta Trevirorum, *à Leibnitio editi an. 1700. in 4. Hanover.* Nous l'avons réimprimé au premier Tome de cette Hiſtoire.

Thevenin (Michel) *La Loy Salique de Lorraine démontrée*, ou *Traité juridique & hiſtorique ſur la maſculinité du Duché de Lorraine*, mſ. dans la Bibliothéque de Seguier, n. 50. fol 23. Il eſt auſſi manuſcrit dans la Bibliothéque de M. l'Abbé Hugo. M. Thevenin étoit Sécrétaire d'Etat de Charles III. Duc de

(*a*) Vol. 741. p. 46. J'ai rapporté ceci dans l'Hiſtoire, ſous l'an 1634.

Digitized by Google

Lorraine; il écrivit ce Traité en 1614. Il prétend prouver non ſeulement que la Loy Salique a lieu en Lorraine, mais auſſi que les Duchés de Lorraine & de Bar ſont de la Souveraineté de l'Empire d'Allemagne, & de même nature que la plûpart des Duchés & Comtes qui en relevent.

Le même a écrit un très bon Commentaire ſur la Coutume de S. Mihiel, mſ. chez M. de Corberon Conſeiller d'Etat à Colmar.

Thevet, Vie de Louis de Lorraine Comte de Vaudémont, dans Thevet, Hommes illuſtres, c. 45.

Thierry. M. Thierry Conſeiller d'Etat de Charles IV. Duc de Lorraine, a fait un Ecrit ſous le titre, *De la véritable origine de la Maiſon d'Autriche & de Lorraine*, mſ. Il étoit entre les mains du Pere Benoît, qui en faiſoit grand cas, & qui dit que le Pere Vignier l'a ſouvent ſuivi.

Thierry (Rodolphe) fils du précédent, & Grand Doyen de S. Diey, a fait l'Inventaire des Titres de l'Abbaye de Remiremont, en exécution de l'Arrêt du Conſeil du Roy de l'an 1694. J'ai vû ce Catalogue, qui eſt exact & méthodique.

Il a fait auſſi des obſervations ſur un Manuſcrit intitulé, *Hiſtoire de l'Abbaye de Remiremont*, compoſée par le Pere Dom Charles George, alors Prieur du S. Mont. Le Manuſcrit écrit de la main de M. Thierry, m'a été communiqué par M. d'Autriche Doyen de S. Diey. Il dit, pag 84. *Qu'on ne trouve aucun Titre, aucun Cartulaire, aucun Mémoire ou enſeignemens, qui puiſſent faire voir que les Dames de cette Egliſe ayent été obligées à faire aucun vœu. Que néanmoins il y a toujours eû des Dames qui ont fait des vœux, & qu'apparemment cela étoit plus fréquent autrefois qu'il n'eſt aujourd'hui; c'eſt ce qui fait qu'on trouve quelques Actes où les Dames s'obligent ſous le vœu de leur Religion* (p. 97.) *& qu'il y a quelques Papes qui ont obligé les Abbeſſes à faire profeſſion de la Regle de S. Benoît.*

Que dès le dixiéme ſiécle, les Religieuſes de Remiremont avoient des Menſes ſeparées, & des Prébendes; qu'elles teſtoient & diſpoſoient de leurs biens, & pouvoient poſſéder pluſieurs Prébendes. Que depuis le quatorziéme ſiécle, il y a des Titres où l'Abbaye de Remiremont eſt qualifiée de l'Ordre de ſaint Benoît; mais qu'il y en a beaucoup d'autres, où on ne lui donne pas cette qualité. (p. 98.) *Que quand on ſuppoſeroit que l'Egliſe de Remiremont auroit été dans l'étroite obſervance de la Regle de S. Benoît une partie du dixiéme ſiécle, étant arrivé depuis un changement conſidérable dans cette Egliſe, & les Dames n'ayant retenu que quelques points de la Régle de S. Benoît, elles n'étoient pas obligées de ſe qualifier de cet ordre; d'autant plus que quelquefois on s'étoit ſervi de cette expreſſion, pour en prendre occaſion d'y introduire une Réforme, contraire aux Privilèges, & aux Immunités de cette Egliſe.*

Idem. Mémoires mſſ. pour ſervir à l'Eloge de Madame Catherine de Lorraine Abbeſſe de Remiremont.

Idem. Mémoires pour l'Hiſtoire de Lorraine, où l'on montre qu'elle deſcend de Gerard d'Alſace, mſſ.

Thirion (M.) Contrôleur des Fermes à Nancy, a une Carte Généalogique, mſ. de la Maiſon de Lorraine, des plus vaſtes & des plus étenduës que l'on puiſſe voir; elle commence à Adam, & eſt continuée juſqu'au bon Duc Henry. L'Auteur, qui étoit un nommé M. Bourlier, y a ramaſſé avec grand ſoin tout ce que nos anciens Généalogiſtes ont dit ſur les Auteurs de la Maiſon de Lorraine; il les fait deſcendre de Guillaume de Boulogne. Ce n'eſt pas un ſimple étallage de noms & de deſcendans; on y entre dans un aſſez grand détail des actions non ſeulement des Princes de la ligne directe, mais même de leurs deſcendans en ligne collatérale. Cet Ouvrage qui eſt très long, eſt néanmoins aſſez peu utile pour connoître la vraye origine de Lorraine. Cette Carte Généalogique eſt enluminée, ſur du papier collé ſur un grand rouleau de toile.

Thomæ Aquinatis à ſancto Joſeph Carmelitæ, de Ariſitenſi Epiſcopatu Diſſertatio, Pariſ. 1644. in 4.

Ejuſdem Commentarius in carmen de Genealogia ſancti Arnulphi Metenſ. Epiſcopi, in 4. *ibidem.* L'Auteur ſoutient la Généalogie de S. Arnoû, miſe en lumiere ſous Charles le Chauve. Il ſoutient auſſi l'Epiſcopat de ſaint Munderic parent de S. Arnoû, à Ariſite. Nous en avons parlé avec étenduë dans l'Hiſtoire.

Thomaiſe (Jean) *Marnavitius.* Voyez le Titre de ſon Ouvrage: *Sacra Columba venerabilis Capituli RR. DD. Canonicarum ſancti Petri Romaricenſis ab impoſturis vindicata, ſuoque origini reſtituta, Auctore Joanne Thomæo Marnavitio Boſnen. Archidiac. Cathedrali Zagrabienſi. Romæ, apud Ludovicum Grinanum, 1629.* L'Ouvrage eſt dédié aux Dames Chanoineſſes de Remiremont. Il prétend montrer qu'elles ſont originairement Diſciples de S. Colomban. Il rejette comme faux le prétendu Titre de Fondation de Remiremont forgé par Roſiers, & la Bulle du Pape Jean II. pour l'exemption du Monaſtere de Remiremont de la Juriſdiction de l'Evêque de Toul. Enſuite il donne la Vie de S. Colomban, écrite par le Moine Jonas: il y ajoûte quelques Notes, puis il donne la Régle de S. Colomban, puis la Vie de S. Euſtaſe Abbé de Luxeu, avec quelques Notes; enſuite vient la Vie de S. Burgundofare. Et voilà tout l'Ouvrage

qui, comme l'on voit, ne prouve nullement ce qu'il s'eſt propoſé, qui eſt de montrer que les Dames de Remiremont n'ont pas profeſſé la Régle de S. Benoît.

Tigeon (Jacques) *La conjonction des Lettres & des Armes dans les deux freres Charles Cardinal de Lorraine, & François Duc de Guiſe.* Imprimé à Reims in 4. en 1579.

Toul. Nous avons donné au commencement des Preuves du premier Tome de cette Hiſtoire, l'Hiſtoire des Evêques de Toul, par Adſon, &c. & *Cedule ſeu Epitaphia Epiſcoporum Tullenſium.*

Mémoires hiſtoriques touchant la Ville & l'Evêché de Toul, & les Abbayes de S. Epvre & de S. Manſuy, mſſ. chez M. l'Abbé de Beringham, venant de M. l'Abbé de Camp.

Requête & plainte au Duc de Lorraine, touchant les exactions des Officiers de ſon Domaine, ſur les biens & ſujets de Meſſieurs du Chapitre de Toul, mſ. Seg. vol. 47 n. 742. p. 75.

Diſcours ſommaire de l'état & nature de l'Egliſe Cathedrale de Toul, préſenté au Roy, contre M. le Procureur Général de Paris, qui vouloit ôter à l'Evêque & au Chapitre de Toul la qualité de Princes Regaliens, mſ. là-même, p. 87.

J'ai en main un Manuſcrit ſur le Toulois, contenant un Précis de ſon Hiſtoire, de ſes Châtellenies, ſes Prévôtés, le dénombrement de ſes Villages, ſon Gouvernement Civil & Militaire. Fait à Toul le 15. Décembre 1701.

Toul (Hugues de Toul). Voyez *Hugues.*

Trelaus (*Clemens*) *Moſellanus*, cité dans Ortelius & dans Gerard Mercator, comme ayant écrit ſur la Géographie de Lorraine, *Atlas minor, pag. 256.*

Il a auſſi écrit un Ouvrage qui eſt manuſcrit, entre les mains de M. de Corberon Conſeiller d'Etat à Colmar, ſous ce tître, *Nomina, conjuges, nati, ſepulcra, anni Regni, anni Chriſti Regum Galliæ & Ducum Lotharingiæ.* Il ſuit le ſyſtême qui fait deſcendre nos Ducs de Guillaume de Bouillon. L'Ouvrage eſt ſçavant & méthodique; il l'a dédié à Guillaume Duc de Baviere, époux de René de Lorraine, ſœur du grand Duc Charles.

Item. Auſtraſiæ Reges & Duces, Epigrammatis illuſtrati, cum iconibus ære expreſſis, per Nicol. Trellaum, in 4. Colonia, 1591. Il a été réimprimé plus d'une fois à Epinal, & ailleurs.

Treves. Nous avons fait imprimer dans le premier Volume de l'Hiſtoire de Lorraine, *Geſta Trevirorum.*

Sylva academica, ſive de antiquitate urbis & Academiæ Trevirorum diſcurſus, à Jac. Meelbaum Jureconſ. iatro, equite aurato, & patricio Romano. In 8°. 1657.

Archiepiſcopatus & Electoratus Trevirenſis, per refractarios Maximianos Monachos, alioſque turbati. Trevir. 1633. in 4. On y a oppoſé *Defenſio Imperialis Abbatiæ ſancti Maximini.* Voyez cy-devant *S. Maximin.*

Du Trouſſet de Valincourt, Vie de François de Lorraine Duc de Guiſe, Paris, 1681. in 8°.

V.

Valcandus. Ruyr, dans le Catalogue des Manuſcrits dont il s'eſt ſervi, cite *Valcandus* en ces termes: *F. Valcandi Religioſi Mediani Fragmenta.* Il y cite auſſi quelques Paſſages de Valcandus dans la premiere Edition de ſon Ouvrage en 1626. partie 3. c. 19. & c. 14. qu'il a ſupprimés dans l'Edition de 1633. Le Pere Dom Humbert Belhomme Abbé de Moyenmoutier, donne d'aſſez bonnes preuves (*a*), pour montrer que Valcandus Religieux de ſon Abbaye, vivoit au ſiécle onziéme; qu'il a interpolé les Vies de S. Hidulphe & de S. Diey; qu'il a compoſé le Livre des ſucceſſeurs de S. Hidulphe, dans le Monaſtere de Moyenmoutier en Vôge; & qu'apparemment il avoit écrit auſſi les miracles de S. Diey, & la Vie de ſes ſucceſſeurs, dont Ruyr dit qu'il avoit eû un Exemplaire, mais ſi gâté & ſi imparfait, qu'il n'en a pû tirer que bien peu de choſes.

Valdenaire (Sebaſtien) Prieur d'Hérival Ordre de S. Auguſtin, proche Remiremont, a écrit les *Régiſtres des choſes mémorables de l'Egliſe de S. Pierre de Remiremont*, mſ. L'Ouvrage eſt diviſé en quatre Livres; il y donne la Vie des ſaints Fondateurs de Remiremont, & par incident, la ſuite des Ducs de Lorraine, depuis Charles I. mort en 1004. juſqu'à Charles III. qui vivoit en 1583. Il fait deſcendre nos Ducs de Guillaume frere de Godefroy de Bouillon. Il ſuppoſe que S. Romaric a eû deſſein de fonder à Remiremont un Collége de nobles Chanoineſſes; cependant au Livre 4. c. 1. il dit qu'on y obſervoit les Régles de S. Colomban & de S. Benoît, ſous l'obéïſſance de l'Abbeſſe & la conduite de S. Romaric. Les Exemplaires mſſ. de cet Ouvrage ne ſont pas bien rares; ils contiennent peu de choſes ſingulieres, & qui ne ſoient connuës d'ailleurs.

Valincourt (M. de). La Vie de François de Lorraine Duc de Guiſe. Paris, 1681. in 12.

Valladier (André) Abbé Régulier de S. Arnoû de Metz, a compoſé pluſieurs Ouvrages. Nous ne parlerons ici que de l'*Auguſte Baſilique de l'Abbaye Royale de S. Arnoû de Metz, où ſont contenuës les Bulles, Fondations, Donations, Exemptions & Sauve-gardes accordées à cette Abbaye*, à Paris, 1615. in 4°. Il y parle beaucoup du Prieuré de Lay, poſſédé alors par M. Antoine de Lenoncourt Primat de Nancy.

Il a fait auſſi la *Tyrannomanie*, où il ſe plaint

(*a*) *Hiſt. Medianæ Monaſterii, impreſſa an. 1724. in 4. pp. 140. 141. 142.*

aigrement

aigrement des entrepriſes des Magiſtrats de Metz contre ſon Abbaye, imprimé à Paris en 1627. in 4°. Valladier mourut en 1638.

Vallée (Dom Nicolas la) ancien Religieux de Beaulieu en Argonne, a écrit l'Hiſtoire de cette Abbaye, mſ. vers l'an 1640.

Vaſſebourg (Richard de) Archidiacre de l'Egliſe de Verdun, a fait imprimer les *Antiquités de la Gaule Belgique, depuis Jules Ceſar juſqu'à préſent*, à Paris, 1549. in fol. Vaſſebourg étoit natif de S. Mihiel en Lorraine; il fut élevé dans les Lettres au Collége de la Marche à Paris, où il fut mis en 1497. (*a*). Il y paſſa ſucceſſivement en qualité de Bourſier, Régent, Procureur & Principal, environ trente ans. Il fut Précepteur de Claude de Baiſſey (*b*), fils d'Antoine de Baiſſey Baillif de Dijon, & d'Anne de Lénoncourt. Il obtint, par le moyen de Jean de Lénoncourt, Protonotaire & Chanoine de Verdun, le Doyenné de S. Gatien de Tours en 1510. mais il n'en jouït pas. En récompenſe il eut une Cure au Diocéſe d'Amiens, & enſuite une Prébende en l'Egliſe de Chartres; & enfin, par permutation, le Doyenné de l'Egliſe de Verdun. Il le permuta encore contre l'Archidiaconé de la même Egliſe, qu'il a conſervé juſqu'à la mort.

Son Pere étoit Jean de Vaſſebourg, qui s'attacha au ſervice de nos Ducs Jean, Nicolas & René II. Ce dernier lui accorda des Lettres de Nobleſſe à Lunéville en 1496 (*c*). Il porte d'or, au chevron de gueule, au chef d'azur, une genette d'argent mouchetée de ſable.

Le ſyſtême de Vaſſebourg ſur les Ducs de Lorraine, eſt de les faire venir en ligne directe de Jules Ceſar, & par conſéquent des Troyens, par Siniane ſœur de Jules Ceſar, laquelle fut mere d'une autre Siniane, qui épouſa Salvius Brabon, premier Duc de Brabant, & qui mourut environ quarante-ſix ans avant la Naiſſance de J. C. Enfin, après un long enchaînement de fables ou de choſes très douteuſes, il fait ſortir Thierry Duc de Lorraine, de Guillaume frere de Godefroy de Bouillon.

Son Ouvrage, tout mal écrit & tout confus qu'il eſt, n'a pas laiſſé de donner crédit à ces fauſſes Généalogies: on lui a auſſi obligation d'avoir ſauvé comme du naufrage pluſieurs Piéces & Monumens hiſtoriques, qu'il avoit en main, & que nous n'avons plus. Il eſt homme de bonne foi, & ſçavant pour ſon tems.

On garde dans la Bibliothéque de l'Abbaye de S. Mihiel, une Traduction Latine de ſon Hiſtoire, faite par un Anonyme vers l'an 1551. Il y a même quelques additions ou changemens, qui ne paroiſſent pas d'une grande importance. M. Huſſon Conſeiller à Verdun, dont on a parlé cy-devant, a beaucoup travaillé ſur Vaſſebourg, dont il vouloit donner une nouvelle Edition. Son Exemplaire, avec ſes Notes & ſes Additions, eſt entre les mains de M. Teinturier Chanoine à Verdun.

Vaſſimont (D. Charles) Benédictin, Prieur titulaire du Prieuré de Flavigny ſur la Moſelle, à trois lieuës de Nancy, a compoſé la ſuite des Abbés de S. Manſuy, avec leurs principales actions: il a fait de même la ſuite des Abbés de Longeville, & des Prieurs de Flavigny, mſ.

Hiſtoire de Bar-le-Duc, mſ.

Vie & Généalogie des Ducs de Lorraine, mſ.

Traité ſur la nullité de la mouvance du Barrois, mſ.

Traité contre le Pere Vincent Tietcelin, au ſujet de la Montagne de Sion, au Comté de Vaudémont, mſ.

Vaudémont. Dans la Biblioth. Seguier, vol. 107. n. 751. fol. 124. il y a un fort bon Ouvrage mſ. ſous ce titre: *Mémoire & Titre, pour ſoutenir que le Comté de Vaudemont, les arriere-fiefs d'icelui, les Terres de Châtel & de Bainville, ſont & viennent du Duché de Bar & Bailliage de S. Mihiel.*

Verdun. L'Hiſtoire de l'Egliſe de Verdun a été écrite par *Bertaire*, par *Laurent de Liége*, par *Hugues de Flavigny*, & par *Vaſſebourg*; on peut les voir ſous leurs titres. Voyez auſſi cy-devant le titre des *Chroniques*. On trouve dans la Bibliothéque de l'Abbaye de S. Vanne de Verdun, la plûpart des Monumens originaux de l'Hiſtoire de Verdun. On y voit auſſi pluſieurs Recueils mſſ. de M. Huſſon, dont on a parlé, & des Manuſcrits de M. Pſeaume Evêque de Verdun.

Vernulei (Nicolai) Diſſertatio hiſtorica de cauſis occupatæ à Francis Lotharingiæ. Lovanii, 1636. in 4.

Viberti, Vitâ ſancti Leonis Papæ IX.

Vidrici Abb. ſancti Apri Tullenſ. vita ſancti Gerardi Epiſcopi Tull. Voyez le premier Tome de cette Hiſtoire.

Vigneule (Philippe) *Marchand & Citain de Metz; des Antiquités de la ville de Metz, depuis ſa fondation juſqu'à l'an 1438.* mſ. entre mes mains, cy-devant à M. de Corberon, Conſeiller d'Etat à Colmar. L'Auteur cite *Froiſſart* & *Gueguin*; & par conſéquent il vivoit après ces Hiſtoriens.

Vignole (Claude) Jeſuite. *Remarques ſur ce que Chifflet & Blondel ont écrit ſur la Lorraine & le Barrois*, mſ.

Vignier (Nicolas) *Hiſtoire de la Maiſon de Luxembourg.* A Paris, 1617. in 8°. publiée par André Ducheſne. *Idem*, in 4°. par le même,

(*a*) Vaſſebourg, l. 6. fol. ccccliix. *verſò*, & dxxxv. *reſtò*.
(*b*) *Ibidem*, fol. dxxv. *verſò*.
(*c*) *Ibidem*, fol. dviij. & dxv.

à Paris, 1619. Vignier étoit Médecin & Hiſtoriographe des Rois de France. Il fait la Généalogie de S. Arnoû par *Ansbert* & *Blitilde*; & celle de Giſlibert & de Sigefroy Comtes de Luxembourg, par S. Clodulphe, ou Cloû Evêque de Metz, qu'il dit avoir épouſé Marie fille du Roy Clotaire. Il dit que S. Cloû eut pour fils Martin; d'où ſortirent, 1. Lampert, 2. Lothere, 3. Ferry, 4. Sadigere, 5. Ragnere, 6. Giſlibert, 7. Sigefroy, &c.

Vignier (Jerôme) Prêtre de l'Oratoire, a compoſé *la véritable Origine des Maiſons d'Alſace, de Lorraine, d'Autriche, de Bade, &c. le tout vérifié par Titres, Chartes, Monumens & Hiſtoires autentiques.* A Paris, 1649. in fol. Cet Ouvrage a perfectionné les découvertes de M. Godefroy ſur l'Origine de la Maiſon de Lorraine. Il prend la Généalogie de nos Ducs depuis Archinoalde, Maire du Palais ſous Clovis II. vers l'an 524. Archinoalde étoit fils de Gerberge, fille de ſainte Gertrude. Il démontre que les Ducs de Lorraine viennent d'Adelbert Fondateur de Bouzonville, & de Gerard d'Alſace. Il promet en pluſieurs endroits une Hiſtoire complette de Lorraine, qu'il avoit compoſée, & de laquelle le Livre dont nous parlons, n'étoit, pour ainſi dire, que le canevas & le plan. Mais cette Hiſtoire n'a jamais paru.

Le P. Vignier avoit été long-tems à Metz, dont ſon Frere étoit Intendant pour le Roy, pendant que l'Archive de Lorraine étoit en dépôt dans la Citadelle de la même Ville.

Le P. Vignier raconte dans ſa Préface, qu'étant arrivé à Vezelize, il y vit Piſtor le Bégue, qui avoit été Sécrétaire d'Etat du Duc de Lorraine, & dans qui il ne trouva que des reſtes de beaucoup de ſcience, dans une mémoire affoiblie par l'âge. Ce bon Vieillard lui préſenta quelques Cahiers d'un ancien Manuſcrit, qui contenoit quelque choſe de la Vie de ſainte Odile, & quelque choſe de celle de S. Leon IX. car le Livre étoit mutilé au commencement & à la fin. Il étoit dédié à Gerard de Vaudémont, pour-lors Evêque de Toul (*a*). L'Auteur de ce Recuëil diſoit à ce Prélat, qu'il avoit ramaſſé quelques Vies des Saints, qui étoient ſes Ayeux, & dont il étoit iſſû, pour ſervir à ſon édification. Ces paroles firent naître au P. Vignier le déſir de ſçavoir d'où S. Leon IX. & ſainte Odile deſcendoient; & il avouë qu'en faiſant cette recherche, il a le plus heureuſement du monde découvert quelle eſt l'Origine des Maiſons de Lorraine & d'Autriche.

Willemin de Heldenfeld, a écrit la *Relation de la Pompe funèbre de Charles V.* imprimée à Nancy chez les Charlots, en 1700. in 8°.

Vilteme (M.) Préſident à Luxembourg, a compoſé des Mémoires, & ramaſſé des matériaux & des Piéces pour l'Hiſtoire de Luxembourg, que j'ai parcourus, & qui étoient entre les mains de M. de *Balonſaux* Conſeiller & ſçavant Antiquaire, demeurant à Luxembourg. Il avoit lui-même recuëilli quantité de bons Mémoires ſur cette matiere. Il ſeroit à déſirer qu'il eût eû le loiſir de les mettre en ordre, & d'en compoſer une Hiſtoire ſuivie de Luxembourg. Le R. P. Bertholet s'en eſt utilement ſervi dans l'Hiſtoire de Luxembourg, qu'il vient de publier.

Vilteme (le P. Alexandre) Jeſuite, a compoſé en deux gros Volumes in fol. mſſ. l'*Hiſtoire de l'Abbaye de S. Maximin.*

Item. *Lucelburgenſia, ſeu Luxemburgum Romanum, hoc eſt Arduennæ veteris ſitus, populi, loca priſca, ritus, ſacra, lingua, via conſulares, Caſtra, Caſtella, Villa publicæ, jam inde à Cæſarum temporibus urbis ad hæc Luxemburgenſis incunabula & incrementum inveſtigata, atque à fabulâ vindicata; monumentorum inſuper, præprimis verò Eglenſi Secundinorum Ciſalpinorum Principi inſcriptionum, ſimulacrorum, Sigillorum, Epitaphiorum, Gemmarum, & aliarum antiquitatum quamplurimarum, tam urbi Luxemburgenſi importatarum, quàm per totam paſſim Provinciam ſparſarum; Mythologica Romana pleraque prorſus nova, aut à nemine hactenùs explanata, eruditè non minùs quàm operosè eruderata & illuſtrata, à R. P. Alexandro Viltemio, Luxemburgenſ. S. J. Sacerdote; Opus poſthumum.*

M. l'Abbé de S. Maximin & M. de Balonfaux ont des Copies de cet Ouvrage; qui n'eſt que mſ. & qui mériteroit bien de voir le jour, ſi quelque Libraire en vouloit faire la dépenſe. Le grand nombre de figures dont il faudroit l'enrichir, le rendroit cher aux Curieux.

Dipthycon Leodienſe ex Conſulari factum Epiſcopale, & in illud Commentarius R. P. Alexandri Viltemii S. J. Presb. Leodii, 1659.

Vincent (Edmond) Conſeiller d'Etat & à la Cour du Duc Charles IV. avoit amaſſé pluſieurs Piéces concernant la Lorraine, & le régne du Duc Charles, ſur-tout touchant la réconciliation de ce Prince avec la Ducheſſe Nicole ſon Epouſe en 1647. La plûpart de ſes Papiers ſont manuſcrits, entre les mains de M. Pariſot Préſident à la Cour à Nancy, qui nous les a communiqués fort civilement.

Vincent (le P.) Tiercelin de Nancy, a compoſé les Eloges des Ducs de Lorraine, & la Vie du Duc Charles IV. ſur les Mémoires du P. Donat ſon Confrere. L'Ouvrage eſt partagé en huit Livres. Le premier décrit l'état de ce Pays ſous les Gaulois; le ſecond, la Lorraine ſous les Romains; le troiſiéme, la Lorraine ſous les Francs, ou François; le quatriéme

(*a*) Gerard de Vaudémont Evêque de Toul eſt mort en 1219.

Digitized by Google

me, la Lorraine ſous les Rois d'Auſtraſie ; le cinquiéme, la Lorraine ſous le gouvernement des Ducs de Moſellanique, ſoumis aux Rois d'Auſtraſie ; le ſixiéme, ſous les Rois de Lorraine ; le ſeptiéme décrit la Lorraine réduite en Duché ; & le huitiéme parle des Ducs de Lorraine depuis Thierry le Violent, juſqu'au Duc Charles V.

Le P. Vincent ſuit l'ancien ſyſtême des Hiſtoriens de Lorraine, & donne une ſuite de nos Ducs, depuis Alberon fils de Clodion le Chevelu, par Anſelbert, Arnould, S. Arnoû, S. Cloû, Martin, Lambert, Lothere, ou Lohier, &c. juſqu'à Guillaume frere de Godefroy & de Baudoüin de Bouillon, Pere prétendu de Thierry le Violent Duc de Lorraine. L'Auteur ne cite pas les Ecrivains d'où il tire ce qu'il avance. Les Vies qu'il donne des anciens Ducs, ſont très ſuperficielles ; celles des nouveaux ſont un peu plus fournies ; mais il n'eſt pas toujours exact, & abrége trop ſes récits.

Il a auſſi écrit une petite Vie de S. Sigiſbert Roy d'Auſtraſie, dans la Préface de laquelle il promet en termes pompeux & exagérés ; une Hiſtoire générale de Lorraine, qui n'eſt autre que celle dont je viens de parler, & qui ne mérite pas certainement de ſi grands éloges.

Volfgangi Medici & Hiſtorici Imperatoris Ferdinandi I. & Maximiliani II. Imperat. Commentarius in Genealogiam Auſtriacam. Baſilea, an. 1564.

Volzir de Seronville (Nicolas) Sécrétaire & Hiſtorien du Duc Antoine, eſt Auteur de l'*Hiſtoire & Recueil de la triomphante Victoire obtenuë contre les Luthériens d'Allemagne* (d'Alſace) *par le Duc Antoine*, imprimée à Paris en 1526. in 4°. en Lettres Gothiques. Cet Ouvrage eſt mal écrit, non ſeulement par rapport au ſtyle, qui eſt dur & barbare, mais auſſi quant à la méthode pleine de digreſſions, & de réflexions inutiles & étrangeres au ſujet. Les marges ſont chargées de Latin, & ne contiennent preſque que les mêmes choſes qui ſont dans le François. Au reſte, l'Ouvrage ne laiſſe pas de nous être précieux, comme ayant été écrit par un Auteur non ſeulement contemporain, mais témoin de ce qu'il raconte.

Le même Volzir a auſſi écrit *la Chronique en Vers des Rois & Ducs d'Auſtraſie*, imprimée à Paris en 1530.

Item. *Traité nouveau de la déſecration, ou dégradation de Jean Caſtellan hérétique, jadis Hermite de S. Auguſtin, faite à Vic le 12. Janvier 1524.* imprimé à Paris en 1534. en Lettres Gothiques, in 8°.

Vouez (*Theobaldus des*) *Argentinenſis Presbyter, ſcripſit Libros Syntaxis Chronologicæ*, ms.

ORIGINE DE LA MAISON de Lorraine.

L'ANTIQUITE' & les illuſtrations de la Maiſon de Lorraine, ſont connuës de toute l'Europe. Je n'entreprends point de les prouver dans cet Ecrit ; mon deſſein eſt de faire voir les différens ſyſtêmes que l'on a formés depuis cinq ou ſix ſiécles ſur ſon origine ; de réfuter ceux qui ſont mal fondés, & de donner un nouveau jour à celui qui eſt aujourd'hui le plus approuvé, & que nous ſuivons dans cette Hiſtoire.

1. *Syſtême de Garin le Loherans.*

LE plus ancien Ecrivain qui ſoit venu à ma connoiſſance pour l'Hiſtoire de Lorraine, eſt un Poëte, dont le nom & la patrie ne ſont pas bien connus ; mais que l'on cite d'ordinaire ſous le nom de *Garin le Loherans*, ou Garin le Lorrain. Il vivoit en 1150. ſous le régne de Louis le Jeune, bis-ayeul de S. Louis. L'Auteur ſuppoſe que *Pierre* Duc de Metz fut Pere de *Hervis* Duc de la même Ville, & que Hervis engendra *Garin le Loherans* Duc de Metz & de Brabant. Cet Auteur prétend que ces Ducs vivoient ſous les Princes Pepin & Charles-Martel, auſquels ils firent la guerre ; qu'ils étoient très puiſſans, & pouvoient mettre ſur pied des Armées de trente mille hommes.

Nos anciens Ecrivains, comme Vaſſebourg, Champier, & même Meuriſſe dans ſon Hiſtoire de Metz, citent cet Ecrivain comme un vrai Hiſtorien. Vaſſebourg cite l'Archevêque Turpin, qui avance que Garin le Lorrain étoit dans l'Armée de Charlemagne, à la fameuſe Journée de Roncevaux. La petite Chronique de Metz en Vers, dont nous avons fait imprimer une partie, parle des Ducs Hervis & Garin ; & dans un ancien Manuſcrit de l'Abbaye de S. Arnoû, je trouve l'Epitaphe d'Hervis Duc de Metz. On peut voir la Critique que nous faiſons de Garin dans la Liſte des Auteurs qui ont écrit ſur l'Hiſtoire de Lorraine.

Perſonne aujourd'hui ne fait difficulté d'avoüer que Garin eſt un pur Roman ; que tout

fortifiés et élabliez, & qu'ils n'en peut entrer aucune partie directe pour la commodité de la ville. Origine de la Maiſon de Lorraine. Souhaitant en ce peu inférer, que des bons entre Maiſon avoit ancienne, grande, illuſtre, puiſſante, & qu'en ce dernier peu qu'elle a tenu les origines des ancêtres Ducs ou Comtes de Metz: Ioinctque cela a été fauſſement qualifié nouveaux, & dont nous allons donner les preuves, qui ce ſont certainement pas à rejetter. Vaillebourg, (a) fait une remarque qui merite attention. Il dit que les Ducs de Lorraine d'aprés en defendent point en leurs chartes d'avoir eu la Lorraine, mais ſeulement en ſon lieu ſe contentent de dire que le Duc Godefroi a Nancy quatre Barons, & qu'il l'un étoit pour l'autre Comte, qu'il étoit un des Chefs de ſon Epouſe. Il remarque que le Peuple, ou l'Auteur du Roman dont nous parlons, a voulu cacher tout le tout du Duc Pierre, Seroit-il Duc de Lorraine? & bien celui de Bernier, Matthieu I. de Lorraine, & bien celui de Simon, Matthieu I. de Lorraine, & bien lequel Godefroi ſeroit. Il ſuppoſe que les Comtes de Bar, ainſi d'ayeuxeuſe, de Monſieur, Duc de Lorraine, & de Bourgogne, & de Monſieur, Duc de Lorraine, & de Bourgogne, & de Monſieur, Duc de Lorraine, & de Bourgogne, &

de Gerard II. de Folmar I. Comte de Metz, de Hugues & d'Ulric.

Gerard II. fit du bien aux Egliſes, ſelon les Chroniques de Sigebert (*f*) & d'Alberic (*g*), & fut Avoüé de l'Abbaye de S. Mihiel. Il fut Pere de Gerard d'Alſace Duc de Lorraine. Cela eſt connu.

Mais il y a une choſe que l'Abbé de Camp ne prouve pas bien, & qui eſt cependant eſſentielle à ſon ſyſtême. C'eſt que Richard II. Comte de Metz, ſoit Pere, 1°. de Gerard I. 2°. d'Adelbert Fondateur de Bouzonville, & 3°. d'Adelaïs. Si cela étoit prouvé, tout le reſte ſe ſoutiendroit aſſez.

De plus, d'où vient le nom d'*Alſace* à Gerard, s'il eſt fils de Richard Comte de Metz, deſcendu en droite ligne, ſelon lui, du Comte Albert, tué à Remich en 882.

La Chronique mſ. de Metz dont il parle, nous eſt entiérement inconnuë; il faudroit la voir, & ſçavoir d'où elle vient; & quand on la recevroit pour vraye, s'enſuivroit-il que Richard le Puiſſant ſeroit Pere de Gerard, d'Adelbert & d'Adelaïs? C'eſt-là le nœud Gordien; il faut le couper, ou le dénouer. Tous les Sçavans de l'Europe attendent les preuves de cette prétenduë filiation. Si Richard eſt Pere de ces trois Princes, il pourroit bien être le même qu'Eberard dont parle la Vie de S. Déicole: car Gerard, Eberard & Richard, ſont des noms qui ſe confondent quelquefois.

Le P. Benoît Capucin de Toul, donne encore une autre Liſte des Comtes de Metz dans ſon Hiſtoire mſ. de Metz. La voici.

I. Volmar Comte de Metz, ſous le régne de Charlemagne (*h*), & l'Epiſcopat d'Angelrame.

II. Ricuin, vers l'an 880. *Titre de ſaint Pierre de Metz.*

III. Adelard, ſous Charles le Gros, an 882. *Cartular. Moguntiac.* (*i*).

IV. Gerard, avec ſon frere Matfride, furent proſcrits par l'Empereur Arnoû, pour avoir uſurpé les biens de l'Abbaye de ſaint Epvre, dont ils étoient Avoüés. Gerard tenoit en commende l'Abbaye de S. Pierre de Metz; mais il en fut dépouillé par le Roy Zuintebold; ce qui lui donna occaſion de ſe révolter contre ce Prince. Louis III. ſucceſſeur de Zuintebold, lui rendit cette Abbaye en 902. *Annal. Trevir. t. 1. pag. 444.*

V. Adalbert fut établi par Adalberon I. Evêque de Metz. Il vivoit en 940. 944. &c.

VI. Richard donna à S. Arnoû ſa Terre de *Breviliacum*, en 971.

VII. Gerard II. avoit épouſé Eve de Luxembourg, ſœur de l'Impératrice Cunégonde & de l'Evêque Theodoric. Il fit de grands biens aux Egliſes. (*Alberic. ad an. 1006.*) Il eut guerre avec l'Empereur; & Sigefroy ſon fils unique fut tué dans un combat le 27. Août 1017.

VIII. Adalbert III. frere de Gerard II. (*k*) & de la Princeſſe Adelaïde Mere de l'Empereur Conrade le Salique (*l*); fonda Bouzonville en 1033. & fut Pere de Gerard d'Alſace premier du nom, Tige de la Maiſon de Lorraine par Gerard II. qui ſuccéda à Gerard I.

IX. Folmar I. étoit Comte de Metz en 1054. *Madaure, p. 362.*

X. Folmar II. en 1075. *Cartul. de ſaint Arnoû, donation de Longeville au Ban de Cheminot;* & en 1090. *Charte d'Heriman pour S. S. Clement.*

XI. Rodolphe fils de Folmare, en 1093. *Titre de l'Evêque Popon pour S. Clement.*

XII. Folmar III. Comte de Metz & de Lunéville, frere du Comte Rodolphe & de Theogere. Il fonda l'Abbaye de Beaupré près de Lunéville. Il eut de la Comteſſe Mathilde deux fils & trois filles, Folmar, Hugue, Clemence, Agnés & Adelaïde; leurs Ayeux avoient fondé l'Abbaye de S. Remy de Lunéville.

XIII. Hugue fils de Folmar III. en 1127. *Titre d'Etienne de Bar Evêque de Metz, donné à l'Abbaye de S. Pierre-mont.*

XIV. Folmar IV. fils de Folmar III. *Voyez l'Archive de Beaupré.*

XV. Albert fils de Godefroy II. Duc de la baſſe Lorraine, & de Lutgarde de Daſbourg. Il ſuccéda à Hugue & à Folmar IV. morts ſans enfans. Agnés leur ſœur, mariée à Hugue de Luzeſtein, ou de la Petite-Pierre, hérita du Comté de Lunéville: mais celui de Metz échut à Albert leur parent, qui avoit épouſé Gertrude de Loos fille de Louis Comte de Loos, de laquelle il eut une fille nommée Gertrude, qui épouſa en 1206. Thiébaut I. Duc de Lorraine.

XVI. Thiébaut I. Duc de Lorraine, ſe qualifie Comte de Daſbourg & de Metz, à cauſe de Gertrude ſa femme, dans la confirmation qu'il fit en 1214. des biens de l'Abbaye de Beaupré. Après ſa mort arrivée en 1220. la qualité de Comte de Metz fut ſupprimée.

Quoique cette Liſte ne ſoit pas parfaite, & qu'elle ômette quelques Comtes de Metz qui nous ſont connus par l'Hiſtoire, on peut tou-

(*f*) *Sigebert. ad an.* 1033.
(*g*) *Alberic. ad an.* 1036.
(*h*) Benoît, Hiſt. mſ. de Metz, l. 1. c. 54. Comparez ce qu'il dit. Hiſt. de Lorr. imprimée en 1704. p. 42. & 152.
(*i*) Dans ſon Hiſt. de Lorr. p. 152. il met, 1. Adalbert Comte de Metz, tué dans le combat de Remich, en 882.
2. Ricuin, qui ſuccéda à Adalbert.
3. Adelbert frere des Comtes Gerard & Matfride, tué par un nommé Ido en 944.
4. Les Mémoires de Thierry diſent, qu'une Fille ou une Sœur de cet Adelbert, fut mariée à Eberard Comte d'Alſace, d'où M. Thierry conjecture que le Comté de Metz eſt tombé par droit d'hérédité en la Maiſon d'Alſace.
(*k*) *Alberic. ad an.* 1036.
(*l*) Vipo vita Conradi.

tefois en tirer beaucoup d'avantage, en ce que, ſans donner atteinte à la grandeur & à l'antiquité de l'origine de la Maiſon de Lorraine, elle reconnoît que Gerard & Adelbert, Tige des Ducs de Lorraine aujourd'hui régnans, ont poſſédé la qualité de Comtes de Metz: mais l'Auteur ne prétend pas, & quand il le prétendroit, nous ne l'avoüerions pas, que nos Ducs ſoient ſortis des anciens Comtes de Metz, & leur ayent ſuccédé de Pere en Fils.

Nous allons donner un autre Catalogue des Comtes de Metz, tant ſoit peu plus rempli que celui que l'on vient de voir, & nous en marquerons les dattes.

Après ceux-ci, le Comté de Metz paſſa dans la Famille de Daſbourg, ou d'Egesheim. Le P. Benoît dit que ce fut Albert fils de Godefroy II. Duc de la baſſe Lorraine, & de Lutgarde de Daſbourg, qui ſuccéda à Hugues & à Folmare, morts ſans enfans. Albert avoit épouſé Gertrude de Loos, fille de Louis Comte de Loos, dont il eut Gertrude, qui
1206. épouſa en 1206. Thiébaut Duc de Lorraine.

Mais le Fragment que j'ai tiré de Vaſſebourg, *l. 4. p. ccxcviij.* dit expreſſément que Hugues ſecond fils de Folmare & de Mathilde, fut Comte de Metz, après ſon frere Folmare, & engendra Albert Comte de Metz, qui n'eut qu'une fille nommée Catherine (ou plutôt Gertrude) laquelle épouſa Thiébaut Duc de Lorraine, fils de Ferry, qui fut le dernier Comte de Metz: *Folmarus Comes Metenſis habuit duos filios ex Mathilde conjuge, videlicèt, Folmarum & Hugonem; & tres filias, Clementiam, Agnetem & Adeleidem.* Folmarus *primus regnavit, poſt Hugo; qui genuit Albertum Comitem Metenſem. Dictus Albertus genuit unam filiam Catharinam (ſeu potiùs Gertrudem) quæ fuit uxor Theobaldi filii Ducis Lotharingiæ Friderici, qui fuit ultimus Comes Metenſis.*

Sur ce pied-là le Comté de Metz ne ſortit point de la Famille des Comtes de Lunéville, ſi ce n'eſt par le mariage de Gertrude de Daſbourg, avec Thiébaut I. Duc de Lorraine,
1220. mort en 1220. qui fut le dernier Comte de Metz, cette dignité ayant été ſupprimée après ſa mort.

Liſte nouvelle des anciens Comtes de Metz, & des Comtes de Lunéville en Lorraine, & de ceux de Daſbourg ou de Dabo en Alſace.

765. *Amedée, Comte de Metz.*

787. *Folmar*, ou *Volmar*, Comte de Metz, ſous le régne de Charlemagne & l'Epiſcopat d'Angelramne Evêque de Metz.

815. *Herman & Matfride*, en 815.

838. *Albert* ou *Adalbert*, Comte & Duc de
842. Metz. Il étoit auſſi Duc d'Auſtraſie. C'eſt le premier du nom d'*Albert* Comte de Metz. On ne nous apprend pas de qui il étoit fils; je conjecture qu'il deſcendoit des anciens Ducs d'Alſace de la race du Duc Attique, par *Albert* ſon fils, & qu'il fut Pere des autres Comtes de Metz du nom d'Albert, d'où ſont ſortis Gerard d'Alſace & ſa poſtérité.

M. Thierry dans ſes Mémoires mſſ. dit qu'une fille ou une ſœur de cet Adalbert, épouſa Eberard Comte d'Alſace; d'où M. Thierry conclut que le Comté de Metz eſt tombé par droit d'hérédité à la Maiſon d'Alſace.

Adelardus, ou *Valhardus*, ou *Adelbert*, 882.
Comte de Metz, tué à Remich en 882. dans la Bataille contre les Normands.

Othon, an 889. 889.

Le Comte *Ricuin*, an 895. & 912. 895. 912.

Odoacre & Renier. 896.

Herman, an 910. 910.

Amedée ou *Hamedeus*, *Comes Palatii Metenſis*; cela pourroit auſſi ſignifier qu'il étoit Comte du Palais d'un Roy d'Auſtraſie, qui réſidoit alors à Metz. Zuindebald étoit alors Roy de Lorraine. *Benoît, Hiſt. de Metz, liv. 1. chap. 54.*

Sindebalde n'eut qu'un fils nommé Be- 943.
noît, qui ſe fit Religieux. 945.

Theutber eut auſſi des filles, dont l'une 938.
porta le Comté de Metz aux Folmars Com- 939.
tes de Lunéville.

Le même Sindebalde, ou Tindebaldus, ou Tuitbert, ſe trouve qualifié *Comes Palatii Metenſis* dans un Titre de l'Abbaye de Senones, *Thiebertus Comes Palatinus Metenſis*, en 965. & 966. Voyez Preuves.

Adelbert ſouſcrit à une Charte d'Adalberon Evêque de Metz. *Mémoire de M. l'Abbé de Camp, an 943.* 942.

Bernouin Evêque de Verdun en 925. 935. 940. 942. étoit frere d'Adalbert Comte de Metz.

Le P. Benoit, *Hiſt. de Lorr. p. 152.* dit qu'Aldebert étoit frere des Comtes Gerard & Mafride, & qu'il fut tué en 944. par un nommé *Ido. Ita Continuat. Reginon. an 944.* Il ajoûte dans une Note: On croit que Gerard ou Mafride ſon frere, étoit auſſi Comte de Metz vers ce tems-là. Il eſt certain qu'ils étoient avoüés de l'Abbaye de S. Pierre de Metz. Ces deux Seigneurs ſont bien différens de ceux qui étoient *Patruelles*, Couſins Germains par Pere, de S. Leon IX. il y a 150. ans de différence. *Titre de l'Abbaye de Heſſe, tom. 1. pag. 430.*

En 952. Rodulphe fils de Matfride, & pe- 952.
tit-fils de Rodulphe, & Gendre du Comte Audacte ou Odoacre, du conſentement de ſa femme ou de ſon frere, fait donation de la Terre de Til à S. Arnoû de Metz.

Ricard ou Richard, Comte de Metz, don- 971.
na à l'Abbaye de S. Arnoû la Terre de *Bre-*

viliacum, tom. 7. Spicileg. pag. 652. Chronic. Mozom. an 971.

Meuriſſe reconnoît qu'il y avoit un Richard Comte de Metz en 971. Voyez ſon Hiſtoire de Metz, pp. 335. 336. 971.

Il eut pour fils Adelbert & Gerard, *Chronic. Moſom. tom. 7. Spicileg.*

Ce Richard le Riche ou le Puiſſant pourroit bien être le même qu'*Eberard*, ou *Everard*, ou *Gerard*; car ces noms ſe confondent quelquefois, lequel fut Pere de *Gerard* Comte de Metz, d'*Adelbert* Fondateur de Bouzonville, & d'*Adelberte* ou d'*Adelaïde* Epouſe de Henry Duc de Baviere, & Mere de Conrade le Salique, en l'an 1000.

En 1033. l'Abbé de Senones porte ſes plaintes à l'Evêque de Metz contre les vexations du Comte Gerard Voüé de ſon Abbaye. 1033.

Gerard I. fut certainement Comte de Metz, & n'eut qu'un fils nommé *Sigefroy* qui fut tué en 1014. ou 1017.

1014. 1017. Le Comte Gerard mourut quelque tems après.

1033. *Albertus Comes Metenſis dedit Villam quam dicunt Vulfercicurten cum mancipiis utriuſque ſexûs. Ipſe quidem in vita ſua dare diſpoſuit, ſed eo mortuo, Gerardus Dux filius adimplevit. Vita Halinardi Archiep. Lugdunenſis ſæculo ſexto Bened. parte 2. p. 41. Mabill. an. 1033. Ex Cartha apud Perard.*

1048. Gerard II. fils d'Adelbert Fondateur de Bouzonville, ſuccéda à ſon oncle le Comte de Bar, dans le Comté de Metz. Il mourut en 1048. & la même année

1048. Gerard III. d'Alſace ſon fils lui ſuccéda, non dans le Comté de Metz; mais dans ſes biens patrimoniaux, & fut nommé Duc de Lorraine en 1048.

Thierry ſon fils étoit Comte de Metz, en 1105.

1049. Icy le Comté de Metz paſſe aux Comtes de Lunéville: nous ignorons par quel moyen.

M. l'Abbé de Camp croit que Folmar étoit fils d'Adelbert Fondateur de Bouzonville; mais il eſt certain que ce Folmar venoit des anciens Comtes de Lunéville. Je conjecture que cela ſe fit de concert avec l'Evêque de Metz & les Princes de la Maiſon d'Alſace, d'Egesheim & de Luxembourg, dont Folmar étoit proche parent.

1054. 1055. Dès les années 1054. & 1055. Folmar étoit Comte de Metz. Voyez Meuriſſe, p. 362. &c. *Folmarus Comes, & omnis Palatii (Adalberonis Metenſis Epiſcopi) Senatus.* Il étoit encore Comte de Metz en 1058. *Archives de S. Clement de Metz.* 1058.

1075. Folmar II. en 1075. donne Longeville ſituée au Ban de Cheminot, à l'Abbaye de S. Arnoû. Il eſt auſſi dénommé en un Titre de 1080. & en 1090. ſous l'Evêque de Metz Heriman. 1080. 1090.

Rodolphe Comte de Metz fils de Folmar, dit le P. Benoît: j'y trouve auſſi un Comte *Folmar*, qui eut deux fils, l'un nommé *Folmar*, & l'autre *Hugue*. 1091.

Le Duc Thierry de Lorraine ſe qualifie Duc de Metz. Garin le Loherans donne toujours la même qualité aux Ducs de Lorraine. Il vivoit vers l'an 1150. 1105.

Folmar Comte de Metz étoit en Italie en 1106. 1106.

En 1111. en 1113. 1114. 1121. le Comte Folmar Avoüé de l'Abbaye de Longeville. *Voyez le Titre.* En 1126. 1127. le jeune Comte Folmar avoit la Préfecture de la Ville de Metz, apparemment en l'abſence du Comte Folmar l'ancien ſon pere; *juniore Comite Folmaro Præfecturam urbis agente.*

C'eſt ſans doute ce Folmar qui fonda l'Abbaye de Beaupré en 1534. ou 1535. Il épouſa la Comteſſe Mathilde, dont il eut trois fils, *Herman, Folmar & Hugues*; & trois filles, *Clemence, Agnès & Adelaïde. Vaſſebourg, lib. 4. fol. ccxcix.*

Hugues Comte de Metz, Avoüé de l'Abbaye d'Andlau, *Royer, Antiq. des Voſges, l. 1. p. 236.* 1120.

On trouve encore *Hugues & Albert* Comtes de Metz en 1160. tous deux Avoüés d'Andlau; mais en 1186. Albert étoit ſeul avoüé d'Andlau.

Heriman & ſon fils *Herimar* (Comte de Metz & de Lunéville) ſignent comme témoins à une Charte d'Etienne Evêque de Metz pour l'Abbaye de Senones. 1130.

Herman étoit Comte de Metz en 1135. Peut-être n'étoit-il que Comte du Palais de l'Evêque. 1135.

En 1150. *Hermanus Comes Palatii, Henricus frater ejus.* 1150.

Folmar fut Comte de Metz vers ce tems.

En 1161. Sigebert d'Alſace étoit apparemment Comte de Metz. 1161.

Hugues frere de Folmar, fut auſſi Comte de Metz en 1173. 1173.

Je trouve encore Hugues Comte de Lunéville & de Metz, & Cunegonde ſon Epouſe en 1181. 1185. 1187. 1189.

Comtes de Lunéville.

LUnéville, ainſi nommée à cauſe du culte de Diane ou de la Lune, qui étoit adorée à Leomont, où l'on a trouvé pluſieurs Monumens antiques du culte de cette Déeſſe. Lunéville eſt ſituée à cinq lieuës de Nancy, & à trois lieuës de S. Nicolas, ſur la petite Riviere de Vezuſe & ſur la Meurthe. Cette Ville avoit le Titre de Comté dès le dixiéme ſiécle.

Etienne Evêque de Toul ſucceſſeur immédiat de S. Gerard en 994. étoit fils d'un Comte de Lunéville, & peut-être de Folmar I.

qui bâtit en 1060 Altkirch, puis en 1070 Thierstein, l'Abbaye de Lorsperg, etc. Etoit fils de Frideric, Comte de Dabo, l'an 1060, et de Hedwige de S. Remy de Lunéville, pour des Remémorations, et la place de ces Antiquités, on y voit des Religieux en 1094. puis on y met des Chanoines Reguliers en l'an 1492.

1072. Gerard, Comte de Lorraine de Lunéville, mourut cette année.

1072. Etienne Evêque de Toul érige Lorsperg en Abbaye, et en fait translater des Reliques de Lunéville. *Stephanus nobili Lotharingiæ stirpe oriundus, strenuo labore, & indefesso animi propositi*, &c. Il étoit Oncle paternel de Gerard Comte de Lorraine de Lunéville. Il a érigé depuis l'an 1065. jusqu'en 1070. *altares, in eo Ecclesiæ fundat.* Voyez son Epitaphe. Il remarque qu'il étoit Lorrain, à la distinction de deux ou trois de ses Predecesseurs qui étoient Allemans.

Volmar I. Comte de Lunéville, mourut.

1076. *Berthe*, Veuve du Comte de Foleur, en 1076.

1082. *Volmar II.* Comte de Lunéville en 1082. Il étoit Comte de Lunéville, & Seigneur d'Arimont. Il donna apparemment une de ses Filles à Thierry Duc de Lorraine de de Bar, laquelle apporta à Thierry la Terre d'Arimont. Herimard de Gondrecourt fils de Rodolphe Fondateur de Saint Remy de Lunéville, le qualifie en 1094. *Praterea Comitis Gerardi.*

Volmar III. Comte de Lunéville, épouse en Septembre de la Feste de Herman & de Godefroy, fils de Jean & la sainte Aldegrot S. Remy 1096 Godefroy fut frere aîné de Judith, fut l'Epouse de Thierry Duc, qui a gouverné l'Eglise de Toul depuis 1070. jusques en 1107. Voyez nos Preuves.

Volmar IV. Fondateur de l'Abbaye de Beaupré, Seigneur de Marbache, Comte de Lunéville, est dans le 88 de nos Eglises, *Sponse, Fidesse de Gagney, Comtesse de Lunéville.*

1100. En 1100. Foleur Comte de Metz.

1123. En 1123. Herman fut élu Comte de Lunéville.

1130. En 1130. *Herman & Ita fils Herman* Comte de Lunéville & de Metz, signent comme témoins à une Charte d'Etienne Evêque de Metz pour l'Abbaye de Senones.

1134. En 1134. fit fondre l'Abbaye de Beaupré, Seigneur de Marbache.

1135. En 1135. en octobre, Assemblée qui nomme Comte de Lunéville.

1136. En 1136 Judith, ou Hedgen Comte de Dabourg, de Volmar Comte de Hombourg ou Hombourg. Il vous que ce fust le fils de Marbache & de Foleur IV. Fondateur de Beaupré. Voyez l'Hist. de Lorraine, t. 1.

1137. En 1137. Il y eut un Gondroy Comte de Calbe & de Hombourg. Et 1138. Hedwige Comte de Calbe & de Hombourg. Et 1138. Henri Comte Palatin de Rhin fut Comte Hedgen, le Duc de Luxembourg de Lunéville de fut Fondateur des bons pere, comparu du Comte de Hombourg, qui étoit fils de Volmar IV. de Lunéville. Cette année fut l'année d'un grand Hiver, qui regna depuis 108. jusques en 1113.

En 1140. Herman Comte de Lunéville. 1140.
Sous le Duc Matthieu vers l'an 1150. 1150.
Comte de Lunéville & seigneur de Gondrecourt.

En 1181. Arnoux de Lunéville de Nivernois 1181.
fut de la race des comtes de Lunéville.

En 1182. 1183. 1184. Hugues Comte de 1183.
Lunéville, & Gerrarde sa femme fille de Foleur & de Mathilde Fondateur de Beaupré, & pere de Foleur VI. de Hugues.

Hugues fut pere d'Albert de Dabourg, Hugues fut Gertrude mariée à Frideric I. Duc de Lorraine en 1162. laquelle mourut en 1210. Voyez l'Hist. de Lorraine, t. 1.

Huit de Lunéville reconnoît que Comte de de Falke a donné par Ita Comtesse de Henry Comte de Bar, le Fief de Pont, & ses Rochers d'Arengé, Chatenoîtres tenant dudit Gerrarde. Pere ne portoit pas encore le nom de Henry Malbec.

Le P. Benoît Capucin a p. 82. de Supplément, dit que Foleur & Hugues Comtes de Lunéville, étant décédés la même année, Agnès leur fille épouse Hugues III. de Dabourg, et que cet mariage les Terres de Lunéville, Vallancourt de Gondrecourt, qui furent échangées contre le Château de Spanheim, en 1240.

J'ajoûterai à la suite : car je trouve en 1145. *Hugo de Lunéville* Echange avec le Duc Matthieu les Châteaux de Lunéville, & de Vaudemont. Le Duc Matthieu donne Vaudemont, Thiaucourt, & Vezelise, & reçoit de sa Maritesse avec 1145.
Suffisance, S. Dizy, Marcheville, Villeval, le tout de consentement de la femme Isabeau, & de Hedwige, *Hedwige de Metz*, fils du Comte Hugues de Lunéville. *Voyez l'Hist de Lorr. t. 1.*

En 1240. le Duc Ferry III. étoit Maître 1240. *Ferry III.*
de Lunéville, Gondrecourt, Foleur. Son fils épousa pour Dotation à Marguerite de Navarre la femme, & de même Ferry devint Maître 1255.
des fiefs de la mort de Comte de Lunéville. Il donna à Lunéville les Bois de Remenot en 1260.

En 1270. Ferry, dit Gisli, de Lunéville, 1270.
changea avec le Duc Ferry tout ce qu'il avoit au Bas d'Arzelle, contrée à l'est de Talleur. (Talleur.)

En 1282. Il fut Maître de S. Sauveur en Vo- 1282.
ge, laisse comme heure à Simpsone *Eider de Lunéville, fils de sangueur Rod-que fust, & de Dame Jeanne sa femme, fr. comte.*

En 1292. Simon de Faucquemont Maître 1292.
de Blamont

Blamont, le Fief & Hommage que Karles de Lunéville tenoit de lui à S. Epvre & à Weſeviller.

1310. Henry Sire de Blamont conſent que Gerardin de Lunéville, Ecuyer ſon homme, reprenne du Duc de Lorraine la forte Maiſon qu'il a à S. Epvre ſous Lunéville.

1338. Burnekin de Riſe Chevalier, & Jeanne de Blamont ſa femme, cédent au Duc Raoul tout ce qu'ils avoient au Château de Lunéville, & dépendances; & en récompenſe, ledit Duc leur céde ce qu'il a à Einville, & dépendances.

1339. Gerard de Lunéville, Doyen de Liverdun, Archidiacre de S. Diey.

1355. Martin de Lunéville Ecuyer, vent à Jean Voüé de Nomeny Ecuyer, ce qu'il a en la Succeſſion future de Philippin de Girecourt.

1352. Varry de Parroye mort en 1353. Fils d'André de Parroye, ſe dit deſcendu directement des Comtes de Metz, de Lunéville & de Daſbourg, premiers Fondateurs de l'Abbaye de Beaupré. On peut voir les Prédéceſſeurs & les Succeſſeurs dudit Varry de Parroye, dans la Généalogie des Maiſons de Parroye & de Savigny, que nous donnerons cy-après.

1426. Jean d'Hauſſonville, Chevalier, Sénéchal de Lorraine, & *Ermenſon d'Autel* ſa femme, vendent à Ferry d'Einville, Batard de Lorraine, ce qu'ils avoient en la Gagere de Velacourt, Vaxoncourt & Pulligny dépendente de l'Evêque de Metz.

1428. Dénombrement de Jean de Lunéville, Ecuyer Voüé de Liverdun, donné au Duc de Lorraine, de ce qu'il poſſéde à S. Bauſonne.

Il eſt important de faire ici une remarque ſur les Comtes de Metz, qui eſt qu'il y avoit deux ſortes de Comtes de Metz. Les uns étoient Comtes du Pays Meſſin & de la Moſellane; & les autres étoient ſeulement Comtes du Palais de l'Evêque. Je veux croire que quelquefois le même avoit les deux qualités; mais cela n'étoit pas général, ni même commun. Sous l'Evêque Adalberon, ès années 933. & ſuivantes, juſqu'en 945. (*m*), je trouve dans les Chartes de ce Prélat (*n*) *Amedeus Comes Palatii*; & en 965. (*o*), *Thiesbertus Comes Palatinus Metenſis*: en 966. j'ai deux Titres où il ſigne ſimplement *Theutbertus Comes*. Mais en même tems on remarque auſſi d'autres Comtes, comme Etienne, Gerard & Matfride Avoués de l'Abbaye de S. Pierre de Metz; Albert, ou Adelbert, frere de Bernoïn Evêque de Verdun, en 939. & 942. Godefroy, en 963. (*p*); le Comte Folmare de Lunéville, Fondateur de l'Abbaye de ſaint Remy dans cette Ville, en 949. Folmare ſon fils, Comte de Lunéville & d'Amance, en 999. Je ne veux pas aſſûrer qu'ils fuſſent Comtes de Metz; il eſt du moins certain que le ſecond Folmare fut pere d'un autre Folmare Comte de Metz, qui tranſmit cette dignité à ſes Succeſſeurs. Le ſecond Folmare étoit déja Comte en 991. il l'étoit encore en 999. Dans cet intervalle vivoit le Comte Albert, qui fut établi Comte par Adalberon Evêque de Metz, & qui vivoit en 740. & 744.

Vers le même tems l'Evêque Adalberon avoit auſſi ſon Comte du Palais, nommé Folmare: *Folmarus Comes, & omnis Palatii Senatus* (*q*), dans un Titre de 1055. La Cour Epiſcopale avoit donc ſon Comte du Palais & ſon Sénat, pour rendre la Juſtice au nom de l'Evêque de Metz, pendant les dixiéme & onziéme ſiécles, & apparemment encore auparavant, différent des Comtes de Moſellane ou du Pays Meſſin.

Pour revenir à notre ſujet, nous pouvons aſſûrer que les Ayeux de Gerard d'Alſace ont poſſédé le Comté de Metz, & par conſéquent que les Ducs de Lorraine deſcendent en ce ſens des Comtes de Metz; mais des Comtes de Metz, ou du Pays Meſſin, ou de Moſellane, & non des Comtes Palatins de Metz: car Adelbert Fondateur de Bouzonville, eſt nommé ſimplement (*r*) *Comes Metenſis*, & ſon fils Gerard, *Comes Moſellenſis Potentiſſimus* (*s*), & jamais *Comes Palatii*. Le Duc de Lorraine Thierry, en 1105. prend le Titre de Duc de Metz (*t*), *Dux Metenſis*. Gerard & Matfride, couſins germains par pere de ſaint Leon IX. (*u*) étoient auſſi Comtes de Metz; & ce Comté eſt rentré dans la Maiſon des Comtes de Daſbourg, ſucceſſeurs du Comte Hugues, Pere du même S. Leon, par Folmare Comte de Metz, Ayeul ou Biſayeul d'Albert Pere de Gertrude de Daſbourg, derniere héritiere de ce Comté, laquelle épouſa Thierry I. Duc de Lorraine, qui porta toujours depuis ſon mariage, la qualité de Duc de Lorraine & de Comte de Metz (*x*).

Ainſi, bien loin que l'Origine des Ducs de Lorraine, tirée des Comtes de Metz, porte aucun préjudice au ſentiment qui les fait deſcendre des Ducs d'Alſace, elle la confirme au contraire, & lui donne une nouvelle illuſtration, en faiſant voir que ce Comté eſt demeu-

Je lis que la qualité de Comte de Metz fut ſupprimée en 1314. & qu'on la rétablit, & qu'on la donna au Duc Antoine en 1630. V. Piſſi. de Lorr. t. 2.

(*m*) Voyez nos Preuves.
(*n*) Voyez Benoit, Hiſt. mſ. de Metz, l. 1. c. 54.
(*o*) Voyez nos Preuves, tom. 1.
(*p*) Preuves, tom. 1.
(*q*) *Idem.*
(*r*) Alberic ad an. 1036 *Albertus Comes Metenſis & Gerardus Dux filius ejus, multa contulerunt Ecclejiæ.* Ita Sigisberti ad an. 1033.
(*s*) Albertus Monachus S. Symphoriani, pp. 97. & 106, apud Eckard. ad an. 1010. & 1015 *Gerardi Moſellani potentiſſimi, & Gerardi Comitis Moſellenſis.*
(*t*) Voyez nos Preuves.
(*u*) Preuves, ad an. 1050. *Tegit enim Martyr (Laurentius) noſtros Comites Patrueles Matfridum & bonæ memoriæ Gerardum, ejuſque uxorem Cunizam.*
(*x*) Voyez les Preuves. Il épouſa Gertrude en 1206. & mourut en 1220.

ré quelque tems dans la ligne directe d'Alſace, & qu'il a ſubſiſté dans la ligne collatérale juſqu'à ſon extinction, arrivée vers l'an 1225. (y), qui a emporté auſſi l'extinction de la qualité de Comte de Metz. Je ne rappelle pas ici ce que j'ai dit cy-devant du ſyſtême de Garin le Lorrain, qui fait nos anciens Princes, Ducs de Metz dès le tems de Pepin & de Charles Martel Son ſyſtême eſt inſoutenable; mais il prouve toujours une vérité certaine, qui eſt que de ſon tems c'étoit l'opinion commune du Pays, que les anciens Princes de la Maiſon de Lorraine avoient poſſédé le Comté de Metz.

III. Syſtême, qui fait deſcendre les Ducs de Lorraine de Lother neveu de Jules Céſar.

LE Syſtême qui fait venir le nom de Lorraine du Duc Lother, neveu de Jules Céſar, & qui fait deſcendre nos Ducs du même Lother en ligne directe, n'eſt pas ancien; car quand on le feroit remonter juſqu'à Hunibalde, ou Hunibaud Auteur fabuleux, dont l'Ouvrage a été abrégé par Trithême (z), ce ſeroit peu de choſe; puiſque les Sçavans conviennent qu'Hunibaud, qui ſe vante d'avoir vécu ſous Clovis, eſt beaucoup plus récent. Nos Hiſtoriens (a) ont encore beaucoup enchéri ſur les fictions dont il a farci ſon Hiſtoire. Il avance qu'un nommé Godefroy Roy des Cimbres, ayant chaſſé de ſon Palais un de ſes fils, nommé Charles Inach, celui-ci ſe retira à Rome, & y devint amoureux d'une fille nommée Germanie, ſœur de Jules Céſar. Il l'enleva, & l'amena avec lui dans le Cambreſis, en un Château nommé Seſnes. Un jour un Cigne, pouſſé par les Chaſſeurs, vint ſe jetter dans le ſein de Germanie, ce qui fut cauſe qu'elle changea ſon nom de Germanie, en celui de Siniane, qui ſignifie Cigne en Langue Flamande.

Pendant que Jules Céſar faiſoit la guerre dans les Gaules, Charles Inach, qui tenoit le parti d'Arioviſte, fut tué dans un combat; & Siniane demeurée veuve, avec deux enfans, fut reconnuë quelque tems après par un Officier des Troupes Romaines, nommé Salvius Brabon. Céſar étant informé que ſa Sœur étoit dans ce Pays, l'alla viſiter; maria ſa niéce Siniane, fille de Germanie, à Salvius Brabon, & lui donna pour Doüaire le Pays, qui depuis fut nommé *Brabant*. Il céda à *Octavius Germain*, fils de ſa Sœur, les Pays de Tongres & de Cologne.

Nos Hiſtoriens ajoûtent, que Germanie eut encore un fils nommé *Lother*, à qui Jules Céſar donna pour appanage le Pays qui eſt ſitué entre la Seine & le Rhin. Ce Pays, diſent-ils, étoit auparavant nommé *Moſellane*; mais depuis *Lother*, il fut nommé *Lotherrene*, ou Lorraine. J'ai honte, pour l'honneur de ma Patrie & de mes Compatriotes, de rapporter de telles pauvretés. Ce ſyſtême a été propoſé & ſuivi par le Pere Jean d'Auxy Cordelier, dans ſon *Abrégé, ou Epitome des Vies & Geſtes des Ducs de Lorraine, à commencer à Lother neveu de Jules Céſar, juſqu'à François III.* Il vivoit ſous les Ducs Antoine, François I. & Charles III. & écrivit ſon Ouvrage en 1566. Il conduit la Généalogie de nos Ducs depuis Adam juſqu'à Lother, & depuis Lother juſqu'à Charles III.

Thierry Alix Préſident de la Chambre des Comtes de Lorraine, compoſa en 1594. ſon *Hiſtoire du Pays & Duché de Lorraine*, dans laquelle il ſuit le même ſyſtême, & cite un Auteur nommé Jean de Tréves Abbé de S. Maximin, qui aſſûre que le Pays de Lorraine porta ce nom quarante-huit ans avant J. C. & qu'il le tira de *Lother* neveu de Jules Céſar. Il donne après cela la ſuite généalogique de ce prétendu *Lother* premier Duc de Lorraine, juſqu'à S. Baſin, qui fut premiérement Abbé de S. Maximin, puis Archevêque de Tréves. Jean de Tréves ajoûte qu'il a appris toutes ces particularités de la bouche même de S. Baſin, pendant que ce Saint étoit encore Abbé de S. Maximin.

Le Préſident Alix ſe ſert encore du témoignage d'Adelbert d'Andernach Abbé de Metloc, qui a écrit une Vie de S. Lutvin, premiérement Abbé de Metloc, & enſuite Archevêque de Tréves, dans laquelle il dit que S. Lutvin étoit fils de Gonza, fille d'un Duc de Lorraine nommé Arnoalde, Pere de ſaint Arnoû, & fils d'Anſbert & de Blitilde, dont on fait la Généalogie, pour montrer qu'Arnoalde, de même que S. Lutvin, deſcendent de Lother, ainſi que S. Baſin ſon oncle; & que les Ducs de Lorraine ſont beaucoup plus anciens qu'on ne le croit communément, puiſque le Chef de leur famille vivoit quarante-huit ans avant J. C.

Adelbert atteſte tout ce qu'il dit, comme l'ayant appris de S. Lutvin même, pendant que ce Saint étoit Abbé de Metloc, lequel ne s'étoit pas contenté de l'affirmer de vive voix, mais l'avoit encore laiſſé par écrit. M. Alix rapporte enſuite une fondation faite dans l'Egliſe Cathédrale de Metz par le Comte Vilderic, lequel ſe dit fils d'Octavius Duc de Lorraine dès l'an 656. Telles ſont les preuves de notre ſçavant Préſident, dont l'Ouvrage, de même que celui du P. Dauxy, eſt demeuré manuſcrit. On a fait grace à l'un & à l'autre de ne les pas imprimer, ſur-tout à M. Alix, homme d'ailleurs laborieux & habile, à qui les Archives de la Cour de Lorraine auront

(y) *Vide Alberic. ad an.* 1225. *& Richer. Sen. l.* 3. *c.* 21.

(z) On doit croire que Hunibalde n'a vécu que vers l'an 1290. *t.* 3. *p.* 688. Voſſius parlant de cet Auteur, l'appelle *Ferrei oris, plumbei pectoris.* Et Pontanus le qualifie fabuleux & barbare.

(a) Voyez Vaſſebourg, *l.* 1. *fol.* xxv. *recto.*

une obligation éternelle, par le ſoin qu'il a pris de les arranger, & de faire tirer des Copies de la plûpart des meilleurs Titres.

Le P. Saleur Cordelier, dans ſa Clef Ducale, imprimée à Nancy chez Charlot en 1663. en un Volume in fol. adopte les ſentimens des deux Ecrivains que nous venons de voir, & rapporte les mêmes Piéces qui avoient été citées par le Préſident Alix. Non ſeulement il les croit bonnes & originales; il défie même en quelque ſorte, que l'on puiſſe les révoquer en doute, ou les attaquer. On peut voir la Liſte des Hiſtoriens Lorrains que nous avons donnée au commencement de ce premier Tome, où nous entrons dans un aſſez grand détail ſur ces ſortes d'Ouvrages.

Ce ſeroit perdre le tems, & ne pas aſſez reſpecter la ſuffiſance & le bon goût de nos Lecteurs, que de s'étendre à réfuter ce ſyſtême chimérique. Les prétendus Auteurs qu'on nous cite pour appuyer cette hypotéſe, ſont modernes, ou fabuleux; on leur attribuë une autorité qu'ils n'ont jamais eûë; il eſt même très croyable qu'il n'y eut jamais ni de Hunibalde, ni de Jean de Tréves, ni d'Adelbert Abbé de Metloc. Ce ſont des noms inventés à plaiſir par des impoſteurs, pour donner du crédit à leurs viſions, & pour réaliſer la chimere que l'on s'eſt forgée en certains endroits, pour dire que S. Baſin & S. Lutvin étoient Ducs de Lorraine; ſi toutefois cette fable n'eſt pas encore plus récente que les impoſteurs dont nous parlons, qui pourroient bien être les Auteurs plutôt que les Approbateurs. Enfin il faut renverſer toutes les Hiſtoires les plus certaines, renoncer aux notions les plus claires & les plus connuës, & & abandonner les Monumens les plus autentiques & les plus inconteſtables, ſi l'on veut ſoutenir ces fictions, & approuver les Piéces produites par M. le Préſident Alix.

IV. Syſtême, qui fait venir les Ducs de Lorraine de S. Arnoû & de Charlemagne par Charles de France & Guillaume de Bouillon.

LA race de S. Arnoû, qui a produit celle de Charlemagne, eſt ſi illuſtre dans l'Europe, qu'il ne doit pas paroître étrange que les plus auguſtes Maiſons cherchent à ſe procurer l'honneur d'en tirer leur origine; d'ailleurs cette race eſt ſi étenduë & ſi féconde, qu'il n'eſt pas mal-aiſé que pluſieurs Potentats ſoient ſortis de ſes branches. Nos anciens Ducs de Lorraine ſe ſont toujours vantés de venir du ſang des François; ils doivent le ſçavoir mieux que perſonne, étant & plus près de la ſource, & mieux inſtruits de la tradition de leur Famille. Le Duc Thierry fils de Gerard d'Alſace, diſoit que ſon Pere étoit iſſu de la race de Charlemagne: *Gerardi ex antiqua Caroli magni progenie geniti* (*b*), & le Duc Simon I. dans un Acte de l'an 1116. aſſûre que le Duc Thierry ſon Pere lui a déclaré en mourant, qu'il vouloit être enterré à Notre-Dame de Nancy, à la maniere des Nobles François, dont il tiroit ſon origine. L'Evêque de Metz Jacques de Lorraine, mort en 1260. ſe vantoit de même d'être de la Race Royale des Rois de France.

Nos Hiſtoriens Lorrains n'ont rien négligé pour prouver cette origine, mais la plûpart s'y ſont pris d'une maniere plus propre à affoiblir qu'à fortifier ce ſentiment. Ils ont adopté la Généalogie de S. Arnoû, qui fait venir ce Saint d'un Sénateur Romain nommé Anſbert, qui épouſa la Princeſſe Blitilde, fille du Roy Clotaire II. Anſbert eut pour fils Arnoalde; & Arnoalde fut Pere de S. Arnoû; de-là il eſt aiſé d'aller à Charlemagne, & à Charles de France frere du Roy Lothaire, & Duc de Lorraine. Charles de France laiſſa le Duché de Lorraine à Othon ſon fils, lequel étant mort ſans enfans, le Duché fut donné à Godefroy Duc de Boulogne ſon plus proche parent par la ligne maſculine, & dont eſt deſcendu Godefroy de Bouillon Roy de Jeruſalem, qui eut trois freres, Baudoüin, Euſtache & Guillaume. Ce dernier lui ſuccéda dans le Duché de Lorraine, & eut pour fils & pour ſucceſſeur Thierry Duc de Lorraine, qui commença à régner en 1070. & mourut en 1115. (*c*). Depuis Thierry juſqu'aujourd'hui, la ſuite de nos Ducs eſt bien ſuivie, & la difficulté ne peut rouler que ſur les Ducs aſcendans depuis Thierry juſqu'à S. Arnoû.

Le ſyſtême que nous venons de propoſer, ſe trouve dans le Pere Dauxy, dans Symphorien Champier, dans le Préſident Alix, dans le Pere Saleur, & dans pluſieurs autres qui les ont ſuivis. Mais vouloir que Charles de France, & Othon ſon fils, Ducs de Lorraine, & qui étoient inconteſtablement de la race de Charlemagne, ayent eû pour ſucceſſeurs des Princes ſortis du même ſang par ligne maſculine, & que de ces Princes ſoient venus directement, & par la même ligne, les Ducs de Lorraine d'aprèſent, c'eſt ſe faire une agréable illuſion, & renverſer tous les fondemens de l'Hiſtoire.

On ne fera nulle difficulté d'avoüer que Godefroy de Bouillon deſcendoit de Charlemagne, par les femmes (*d*). Alberic le marque poſitivement (*e*); & la vraye Généalogie de S. Arnoû, ſi ſouvent imprimée, & ſi reſpectée parmi les Sçavans, explique claire-

(*b*) *Apud Vaſſeburg, tom. 4. fol. ccxliv. verſo.*

(*c*) Baleicourt, Traité Hiſtorique ſur la Généalogie de Lorraine, pp. 31. 32.

(*d*) *Idem*, p. 43. & ſuiv.

(*e*) Alberic. ad an. 1098. Dux Godefridus in Regem electus, filius fuit *Euſtachii Comitis Bolonienſis, qui per materiam genus ad Caroli magni lineam pertinebat.*

ment cette deſcendance (*f*). Charles de France Duc de Lorraine eut deux filles, Ermengarde & Gerberge. Gerberge fut mere de Henry Comte de Bruxelles, lequel eut une fille nommée Mathilde, qui épouſa Euſtache Comte de Bouillon, & fut mere d'Euſtache, qui épouſa Ide, dont il eut Godefroy de Bouillon, & Baudouin, qui régnerent tous deux à Jeruſalem. Voilà comme Godefroy de Bouillon deſcendoit du ſang de Charlemagne, par l'une des filles de Charles de France.

Nous ne ferons pas même difficulté de reconnoître que les derniers Ducs de Lorraine, deſcendent des Ducs de Bouillon par alliance & par les femmes; car nous montrerons cy-après, qu'Adelbert, Fondateur de Bouzonville, avoit pour épouſe Jutte ou Judithe ſœur de Sigefroy Comte de Luxembourg; & que Gerard l'un de ſes fils, épouſa Eve ou Giſele, niéce ou petite-fille du même Comte Sigefroy. Or il eſt certain que Sigefroy étoit oncle paternel de Godefroy Comte d'Ardenne, oncle paternel de Godefroy Comte de Verdun, lequel Godefroy étoit oncle paternel d'Ide fille d'Albert Comte de Namur, épouſe d'Euſtache Comte de Boulogne, qui fut mere de Godefroy & de Baudouin Rois de Jeruſalem. Cela paroît par Nicolas de Clairvaux (*g*), & par la parenté de Godefroy Comte de Verdun & d'Ardenne. Il faut voir les Epîtres de Gerbert (*h*). On aſſûre (*i*) que Renier Duc de Lorraine, étoit ayeul du Comte Sigefroy. Ricuin eut pour ſucceſſeur Godefroy le Barbu, dans le Duché de la baſſe Lorraine, dans la Seigneurie d'Ardenne & le Comté de Verdun, tandis qu'Eberard, Adelbert & Gerard étoient Ducs de la haute Lorraine. Ainſi ces deux Duchés étoient poſſédés par des Princes parens & alliés.

Quelques-uns (*k*) ont ſuivi une autre route, pour faire ſortir Godefroy de Bouillon & nos Ducs de Lorraine, de la race de Charlemagne, par les mâles. Ils ſuppoſent que l'Empereur Arnoû eut deux fils, Louis III. qui lui ſuccéda à l'Empire, & Conrade Duc de Lorraine. Celui-ci eut pour fils Conrade & Eberard; Conrade fut élû Empereur après Louis III. & Eberard fut Duc de Vorms, & pere de Siffride Comte de Boulogne & de Guines, duquel deſcendit Adolphe. Adolphe fut pere d'Euſtache I. Comte de Boulogne, qui laiſſa de Mahaut de Louvain, Euſtache II. qui épouſa Ide fille de Godefroy Duc de la baſſe Lorraine, & fut pere de Godefroy de Bouillon, de Baudouin, d'Euſtache & de Guillaume. Les deux premiers régnerent ſucceſſivement à Jeruſalem. Euſtache fut Comte de Boulogne, & Guillaume épouſa, diſent ces Auteurs, Mathilde fille de Gerard d'Alſace, dont il eut Thierry Duc de Lorraine, pere de Simon I. duquel ſont deſcendus les Ducs de Lorraine qui ont régné juſqu'au Duc François II. ou III.

Cet Arbre Généalogique a meilleur air que les précédens. Il faut voir s'il eſt mieux fondé. Il eſt queſtion de ſçavoir ſi Eberard Duc de Vorms, fut pere de Sifride Comte de Guines, & ſi celui-ci eſt pere d'Adolphe. Conrade Abbé d'Urſperg (*l*), dit expreſſément qu'Eberard eſt la tige des Princes François; cet Abbé vivoit au xiij. ſiécle, il n'eſt en cela nullement exact. Qui ſont ces Princes François, qui ſont ſortis du ſang d'Eberard de Vorms? Parle-t'il des Princes François de de-là le Rhin, ou de ceux de deçà? Ceux de deçà ne le reconnoiſſent point; ceux de delà ne ſubſiſtoient plus. Ainſi, dire abſolument que les Princes François deſcendent d'Eberard, c'eſt-là certainement un Paradoxe parmi les Hiſtoriens François. Par qui, & comment en ſont-ils ſortis? Faudra-t'il réduire ces Princes François aux Ducs de Bouillon, ou aux Princes de la Maiſon de Lorraine d'aujourd'hui? Ceux-ci reconnoiſſent qu'ils deſcendent d'un Eberard, mais qui étoit Duc d'Alſace, & non de Vorms; & pour les autres, les plus ſçavans Généalogiſtes, & ceux qui ont examiné avec plus de ſoin l'origine des Ducs de Bouillon, ne les font pas ſortir de cette ſouche. Blondel (*m*) ſoutient qu'Eberard dont nous parlons, n'eut qu'un fils nommé Conrade, lequel mourut en 913. vingt-ſix ans avant ſon pere. Il ne lui donne ni femmes ni enfans. André Duchêne (*n*), dans ſa Généalogie des Comtes de Guine, ne marque point du tout les Ducs de Bouillon comme iſſus de cette Maiſon. Il dit que Sifride Comte de Guine eut pour deſcendans Adolphe, Raoul, Euſtache, Baudouin & Manaſſé, qui ſe ſuccéderent de pere en fils; que le dernier de ces Comtes de Guine, nommé Manaſſé, mourut en 1137. n'ayant laiſſé qu'une fille mariée à Henry Chaſtelain de Bourbourg; & l'on ſçait d'ailleurs que Sifride Chef de la Maiſon de Guine, n'étoit nullement du ſang de Charlemagne; c'étoit un Gentilhomme Danois, qui s'étant jetté avec une troupe de gens de ſa nation dans le Boulonnois, ſe rendit maître de la ville de Guine, & s'y établit (*o*).

Il faut donc revenir à la Généalogie imprimée de S. Arnoû, qui donne pour tige à la Maiſon de Bouillon, Gerberge, fille de Charles de France Duc de Lorraine, mere

(*f*) Voyez nos Preuves, tom. I.
(*g*) Nicolaus Clarævall. l. 1. c. 2.
(*h*) Gerbert. Epiſtol. 47. 56. &c.
(*i*) Gilbert fils de Renier, ſuccéda à ſon Pere dans le Duché. Voyez Vitikind.
(*k*) Voyez Balcicourt, pp. 30. 31.
(*l*) Abb. Urſpergenſ. ad an. 919. *Eberardus à quo originem habent Principes Francorum.*
(*m*) Blondel, Geneal. Franc. p 206.
(*n*) André Duchêne, Généal. des Comtes de Guines, l. 1. pp. 28. 29. 33.
(*o*) Voyez Balcicourt, pp. 37. 38. 39. 40. 41.

de Henry

de Henry Comte de Bruxelles, dont la fille Mathilde épouſa Euſtache Comte de Bouillon, & en eut deux fils Euſtache & Lambert. Euſtache prit pour femme Ide fille du Duc Godefroy, dont il eut Euſtache, Gadefroy, Baudouin (& Guillaume.)

Quant à Guillaume de Bouillon, qu'on fait Duc de Lorraine, & Pere de Thierry le Vaillant, quelques Hiſtoriens ont ſoutenu avec chaleur, que c'étoit un Perſonnage ſuppoſé (*o*), dont l'exiſtence n'eſt prouvée par aucun monument autentique. Ils ont produit grand nombre d'Auteurs, qui à la vérité n'en diſent rien, mais qui ne nient pas ſon exiſtence; & il ſuffit d'en apporter deux ou trois autres qui en font mention, pour détruire cet Argument négatif (*p*). Guillaume Archevêque de Tyr (*q*), dit expreſſément, que Guillaume étoit le troiſiéme frere de Godefroy de Bouillon. La Chronique de S. Médard de Soiſſons parle encore de ce Guillaume (*r*), auſſi-bien que Guillaume de Nangis dans ſa Chronique. Guillaume à ſouſcrit en qualité de Duc de Lorraine, à un Titre de l'an 1104. (*s*) expédié par les ordres de l'Empereur Henry IV. en faveur des Seigneurs de Haſtat, pour leur Terre de Tanviller & Aubert le Myre, dans ſes Donations pieuſes (*t*), n'oublie pas de mettre Guillaume au nombre des enfans d'Euſtache & d'Ide. Voici ce Diplôme entier.

Diplôme de l'Empereur Henry IV. pour la Terre de Tanviller, où il eſt fait mention de Guillaume Duc de Lorraine.

FERDINANDUS, divinâ favente clementiâ, Romanorum Rex ſemper auguſtus, ac Germani Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Sclavoniæ, &c. Rex, Infans Hiſpaniarum, Archidux Auſtriæ, Dux Burgundiæ, Brabantiæ, Carinthiæ, Carniolæ, Marchio Moraviæ, &c. Dux Luxemburgiæ ac ſuperioris & inferioris Sileſiæ, Virtenbergæ & Teken; Princeps Sueviæ; Comes Hapsburgi, Tirolis, Ferretis; Kiburgi; Landgravius Alſatiæ; Marchio Sacri Romani Imperii, Burgoriæ, &c. Notum manifeſtumque præſentes Litteras inſpecturis facimus, quòd data Præſentium hodiernâ die *Nobilis Joannes de Wittringen*, illuſtris Principis Ducis Lotharingiæ Patruelis noſtri, Cameræ à Secretis & Conſiliarius: Poſtquàm nos nonnullas Litteras originales in Ærario noſtro recondidas detinere novit, concernentes *Dominium Tanviller*, quod quidem ipſe ab illuſtri Domino Antonio Conſanguineo noſtro, Duce Lotharingiæ piæ memoriæ tenet; obnixè ſupplicavit, ut præmemoratarum originalium Litterarum Tranſumptum vel *Vidimus*, de vero Originali impertiremur & communicaremus, quo hiſce ingruente neceſſitate uti & frui poſſit, & ex gratia ſpeciali & vi poteſtatis datæ in ſacri Imperii fideles, nobis placeat *confirmare*, *ratificare*, *corroborare*, *approbare & homologare* iſtas dictas Litteras, & Priviligia in eis contenta. Nos itaque juſtæ ſuæ requiſitioni ac petitioni annuentes, Cancellariis & Conſiliariis Cameræ ſeriò mandavimus, ut verum Tranſumptum vel *Vidimus*, de vero Originali ſub noſtri Sigilli majoris appenſione munitum traderent & communicarent; quod Tranſumptum poſt veram, certam ac genuinam inſpectionem & notitiam originalium Litterarum, quod ad Litteras, Scripturam, Membranam, Sigillum, & omnia alia requiſita iſtarum purè, fideliter, omni ſimulatione, machinatione, falſitate & dolo remotis, de verbo ad verbum cum vero Originali legi curavimus, & conſonantes adinvenimus, quas homologare & approbare per has volumus & intelligimus, quemadmodùm hujuſmodi Litterarum tenor de verbo ad verbum ſequitur, & eſt talis: *In nomine ſanctæ & individuæ Trinitatis, Henricus, divinâ favente gratiâ, quartus Romanorum Imperator ſemper Auguſtus, &c.* Poſtquàm Nobiles de Hattſtatt noſtri & Imperii Fideles obnixè nobis ſupplicarent; quòd juſtè & vero titulo detineant & poſſideant *Dominium quoddam cognominatum Tanviller, ſitum in Valle Obrechſtaal*, inhabitatoribus verò iſtius Dominii nimis grave ac arduum foret ibidem commorari, ſi non Prærogativa quædam aut Privilegiis quibuſdam decorati per nos exiſterent, cum annexis nonnullis Articulis in ſupplicatione nobis exhibitâ expreſſis. Quamobrem maturo conſilio, ſanâ quoque Principum Electorum, & aliorum noſtrorum, & Imperii ſacri Fidelium dilectorum accedente ſententiâ, animo repetentes fidelia, grata atque utilia ſtudia & obſequia, quæ ipſi nobis multa cum laude per plures annos multifariam præſtiterunt, & in poſterùm quoque ſubire & impendere poſſunt & debent; quod ex ſpeciali gratia hære-

15. *April.* 1104. Henry IV. Empertur.

(*o*) Chantereau le Fevre, conſidérations hiſt. l. 2. p. 245.
(*p*) Baleicourt, Généalog. de Lorraine, pp. 2. 3. 4.
(*q*) Guillelm. Tyr. l. 9. c. 22. l. 10. c. 11.
(*r*) Tom. 2. Spicileg. Dacheri, p. 803.
(*s*) *Nangi.* Le P. Saleur dans ſa Clef Ducale, p. 93. dit qu'il a vû & lû dans l'Abbaye de S. Denys en France, dans la Chronique de Nangi ces mots: *Tertius frater Godefridi vocatus eſt Guillelmus, qui relictus in Francia Terram fratrum cuſtodivit, dum ipſi in Jeruſalem profecti ſunt.* Le même Pere Saleur cite encore quelques Auteurs plus nouveaux que le P. Saleur, qui parlent du même Guillaume frere de Godefroy de Bouillon; comme *Sanſon*, l. 3. part. 9. p. 149. S. Antonin, Gabriel du Preau, Apoſtilles ſur l'Hiſt. de Guillaume de Tyr. Malbrank *de Moriniis*, tom. 3. &c. Voyez auſſi le P. Benoît, Hiſt. de Lorraine, p. xxx. xxxj. où il cite la Chronique de S. Medard de Soiſſons, imprimée au Tom. 2. du Spicilége du R. P. Dacheri, p. 803; Aubert le Mire, *de Stemmatibus Belgicis*: le Supplément de la Chronique d'Anchin, & le Supplement de la Chronique d'Affligen. Mais pour les Titres que le P. Saleur rapporte, pp. 90. 91. nous les tenons pour faux, ou altérés: on n'en a jamais vû les Originaux dans les Monaſteres auſquels on prétend qu'ils ont été accordés.
(*t*) *Myræus Pler. Donat.* p. 225.

-dibus detentoris conſortis & poſſeſſoribus Dominii Tanviller conceſſimus, eoſque hoc Privilegio decoravimus, damus & concedimus. Si contingat Nobiles de Hattſtatt ibidem Ædes extruere & nonnunquam illas habitare, ut prætendunt, quæ ipſi, liberi ipſorum, famuli, hæredes, ſucceſſores & *habitatores in tota* præmemorata Valle immunitatibus uti & gaudere; nullibi locorum ex quacumque cauſa judicio ſiſti, neque arreſtis, neque *Edictis aut Mandatis aliorum obtemperare cogantur*; nec propter illa delicta noſtris præfectis aut ſubditis ullas exactiones ſolvere teneantur: *Volumuſque dictum habitatorem Domini de Tanviller, ejuſque liberos, eorum familiam, hæredes & ſucceſſores tam ſingulares quam hæreditarios, omninò & ab omnibus exactionibus, oneribus & impoſitionibus eſſe immunes*, & eos poſſe uti ſimuli & pari Privilegio, quo utimur & fruimur. Nolumus etiam ut poſſit peti ab iſtis dictis manentibus & habitatoribus aliquod onus reale vel perſonale, ſeu gabellam vel exactionem eis imponere, ſive noſtro mandato vel nomine, ſive Ducis Lotharingiæ, aut alterius cujuſvis Principis; quamvis *ipſo Domino Duci Lotharingiæ pertineat ſalvum conductum dare in præmemorata Valle*, & ratione iſtius ac feudi noſtri Imperii faciat fidem, & habeat poteſtatem *vectigalis per totam Vallem*: à quibus exactionibus & omnibus aliis oneribus immunes eos declaramus & facimus, & eis immunitatem perpetuam concedimus; intelligimuſque iſtos dictos habitatores & manentes non eſſe aliis ſubditos, ſubjectos & contribuales quàm iſto vel habitatori Tanviller. Si verò contingat lites vel contentiones inter præfatos noſtros & poſſeſſores Dominii Tanviller extra Territorium ipſorum, & noſtros præfatos & ſubditos, oriri de exigua*, grandi & criminali cauſa, has controverſias noſtri definire debent: quas controverſias ſi definire & ſopire non poſſint, ceſſantibus omnibus inquietationibus & impedimentis contra iſtum *inhabitatorem Dominii Tanviller*, ſtatim volumus per iſtos vice gerentes nobis ac dicti Ducis Lotharingiæ notificari, ut quemadmodùm res poſtulabit, ſubveniamus ac ſubvenire curemus. Si autem noſtram juſtitiam imploravit contra noſtrorum præfectorum aut ſubditorum aliquem, ſive noſtri Imperii ſive Dominii & Patriæ hæreditariæ, eidem abſque ulla dilatione & bonum & breve auxilium dari volumus ſub pœna inobedientiæ, corporiſque mulctatione & punitione. Volumus etiam & intelligimus, ut omnes delinquentes *in Territorio dicti de Tanviller*, ſive contemnendo ſua Edicta, aut alio quovis modo, mulctentur & cogantur ſolvere mulctam & emendam contra eos adjudicatam, non obſtante quacumque appellatione, interceſſione, exceptione dilatoriâ, alioque remedio ordinario vel extraordinario, & cujus iſti ſint ſubditi, & cujuſcumque qualitatis & conditionis, mandamus omnibus præfectis & ſubditis noſtri Imperii, Dominii quoque & Patriæ hæreditariæ, ut hoc præſens noſtrum Reſcriptum inſequantur. Si autem aliquis ſubditorum illius dicti de Tanviller deliquerit extra ſuum Territorium, ſimiliter volumus, ut per Judicem loci ubi deliquerit, mulctetur & puniatur, niſi iſtud delictum criminale eſſet, & requireret pœnam corporalem; in quo caſu delinquens cum ſuo proceſſu, remittendus eſt ad dictum de Tanviller, ut quemadmodùm res poſtulârit, ab eo puniatur. Revocamuſque per iſtas Præſentes noſtras omnia Privilegia in contrarium iſtius Præſentis data, conceſſa & requiſita, niſi eſſent Privilegia infra prænominata, quæ contra Ducis Lotharingiæ Dominium ſive Juriſdictionem in hac Valle; quibus obſtrepere atque reſiſtere nolumus. Nolumus etiam ut poſſeſſor dicti Dominii, ejus liberi, familia eorum, ſucceſſores & hæredes alio modo mulctentur, coerceanturve pro quibuſcumque delictis per eos commiſſis, ſive per perſonæ detentionem, vel alio quovis modo: *Sed volumus ut ſint omninò immunes, etiamſi iſtius famuli & domeſtici paſtores aut beſtiæ paſcendo extra dictum Territorium, aliquod detrimentum fecerint, aut aliquo modo deliquerint, ſive in campis, ſive in pratis aut ſylvis alienis, vel alio quocumque modo, aut quomodocumque iſtud detrimentum aut delictum poſſit nominari ac fieri*: nolumus ut *propter iſta detrimenta & delicta mulctentur*, ullaque impedimenta eis dentur, ſive per perſonæ detentionem, vel alio modo; ſed volumus ut præſente iſto Privilegio utantur & fruantur. Si autem domeſtici iſtius delictum aliquod committant, per eum debent puniri, nemine alio cognoſcente. Nemini etiam licebit, nec intelligimus, ut aliquis poſſit aliquod Mandatum, ſive alicujus Judicis Decretum executioni mandare in domo iſtius, & quæ per eum inſtructa vel ædificabitur in dicto Territorio, intelligimus eam eſſe immunem & omni ſervitute & onere liberatam, & tali Privilegio decoratam, quo principales noſtri Imperii domus decoratæ ſunt: quam domum per Præſentes iſtas in noſtra protectione accepimus & accipimus, volentes ut dictus in dicto Territorio Edicta facere poſſit, & cogere omnes ei obedientiam præſtare & parere, obtemperare & obedire ſuis Edictis, & ut poſſit flumen in dicto Territorio immune facere, & omnibus iſtius uſum interdicere, & etiam uſum quarumcumque ſylvarum ſuarum, & poſſit omnes quoſcumque voluerit impedire *nè piſcantur in dicto flumine*, vel gregem nullarum beſtiarum in ſuis ſylvis ducant. Nec

Exemption.

**Fortè*, aliqua.

Pêche.

ob id tamen volumus, ut ſui & habitatores dicti Territorii poſſint impediri quin eorum
Pâturage. greges & beſtiæ paſcantur, & *ducantur per totam iſtam Vallem. Permiſſum eſt quoque illis conſtruere Columbarium in dicto Territorio*: nolentes ut aliquis poſſit furtripere vel occidere
Colombier. *illius dicti Columbarii aliquas columbas*, vel detrimentum aliquod adferre. Et ſi aliquis de iſto facto accuſatus fuerit & convictus ſive extra, ſive intrà Territorium, damus ei poteſtatem puniendi eum, & afficiendi cum *quacumque pœnâ voluerit*; *infractores iſtarum juſſionum exulamus & exules declaramus* à noſtro Imperio, primoque occupanti concedimus & damus illorum bona tanquàm vacantia. Perque has præſentes Litteras noſtras dicto Tanviller concedimus, & conceſſimus collationem & omnimodam *diſpoſitionem Ca-*
Patronage. *pellaniæ ſub titulo & invocatione S. Jacobi Apoſtoli*, ſitæ, fundatæ & erectæ in Tanviller, cum ſuis annexis & illius Capellaniæ proventus, reditus, decimas, jura & obvenientia recipienda. Omnibus noſtris ſubditis inhibentes, ut nullum Dedicationis Eccleſiæ Feſtum cum tympanis & fiſtulis aliiſve inſtrumentis Muſicis, neque ludis publicis undiquè *in Valle* ſervent, tantummodò in Tanviller per Octavam & poſt. Et ut Pagus de Tanviller multiplicetur & gentibus abunder, conceſſum fuit recipere ſub ſua poteſtate omnes gentes *cujuſcumque qualitatis aut nationis, quibus gentibus per iſtam noſtram damus poteſtatem frequentandi per omnia fora Imperii noſtri* & Patriæ hæreditariæ, & per quamcumque Provinciam: nolentes iſtos cogi, coram quovis Judicio ſiſti & aſſici *quacumque pœnâ propter quæcumque delicta per eos commiſſa, vel de-*
**Decretis.* *bita fortè acta, nec temerè debitis * præfectorum* obtemperare: exulamuſque à noſtro Imperio omnes quoſcumque non parentes iſto præſenti Reſcripto. *Damus & concedimus quo-*
Chaſſe. *que amplam auctoritatem & facultatem, quòd prædicti de Hattſtatt hæredes & ſucceſſores poſſint & valeant per totam Vallem cum canibus leporibus inſidiari*: Item quòd per totam noſtram Vallem ipſi & ſucceſſores illorum in loco ipſis ad hoc commodiſſimo *quadringentas oves & totidem oviculas paſcere & nutrire valeant & poſſint*; quæ prædictæ oves cæteraque animalia omnia, nullo excepto, victum & paſtum quærere poſſint ad terminos ſingulorum terminorum adjacentium territoriorum per totam Vallem deſuper uſque ad montem nomine Dem Alt-zen-ortſaubourg: inſuper eadem auctoritate concedimus & elargimur, ut ligna ad victum & neceſſarium *quotidianum uſum ad comburendum de Monte nomine Herrenbourg & Vogniesberg* ſibi comparare poſſint. Indem in noſtra ſublimi ſylva appellata Derboch-Schwartzwalt, ligna ad exſtruendas ædes & alia ædificia comparanda, concedimus, ut nihil eis penitùs deſit. Præterea in ſylvis quæ ſpectant ad Præfecturam Bernſtein, dilectus noſter Epiſcopus Burghardus conceſſit & dedit prænominatis Nobilibus & ſucceſſoribus, auctoritatem & poteſtatem hodiernâ die, ut ligna ad comburendum, & ad ædificandum, & ad cuncta neceſſaria cædere poſſint. *Item quòd ſues & porcos in prædicto loco Herrenberg glandibus paſcere valeant*; nos quoque ipſos & Dominia ipſorum, uxores, liberos, familiam, bona tam mobilia quàm immobilia, ſubditos & ad noſtram fidem, clientelam, tutelam & patrocinium ſuſcipimus. Ad hæc auctoritatem damus & concedimus quod tempore belli in omnibus Imperii civitatibus, Arcibus, Oppidis ſive Villis ſe continere; item in comparandis victualibus, annonâ, vino, frumento, carnibus, ſale, calce, lateribus præ omnibus cæteris & Imperii noſtri ſubditis promoveantur & foveantur. *Poſtremo mandamus omnibus* Imperii Præfectis quatenùs prædictos in tutelam recipiant & patrocinium, defendant & prohibeant nè factis verbiſve graventur aut obruantur. Et ſi qui contra illos quid attentare præſumpſerint, huic malo obvient, non ſecùs ac ſi ipſimet præſentes eſſemus, & hoc volumus & mandamus ſeriò, & *ſub pœnâ decem mercarum puri auri pro medietate Fiſco noſtro Imperiali*, alterâ verò parte Præfatis de Hattſtatt aut poſſeſſoribus Dominii Tanviller injuriam paſſis, cujuſcumque ſtatûs aut exiſtimationis ſint uſibus applicanda. *Conceſſum eſt hoc Privilegium inviolabiliter ex requiſitione noſtrorum & Imperii Principum Electorum, in præſentia Conradi Filii noſtri primogeniti*, Burghardi Epiſcopi, Argentinenſis, Richueri Epiſcopi Virdunenſis Ducis Saxoniæ, Sigefridi Comitis Palatini ad Rhenum, *Guilhelmi Ducis Lotharingiæ*. In fidem & teſtimonium prædictorum præſentes Litteras ſigilli noſtri appenſione communiri fecimus. Datum & actum Argentinæ *decimâ quintâ Aprilis*, indictione ſeptimâ, anno Incarnationis Domini milleſimo centeſimo quarto, anno Imperii noſtri nono.

Alteræ Litteræ correſpondent & conſonant in omnibus penitùs his, & ſunt per Maximilianum Imperatorem divæ memoriæ ad requiſitionem ſtrenui ac nobilis viri Joannis ab Hattſtatt Equitis aurati conceſſæ & confirmatæ. Actum & datum proximâ die Martis poſt Feſtum S. Apoſtoli Jacobi, anno milleſimo quingenteſimo * decimo octavo, regnante divo Maximiliano Imperatore, anno Imperii ejuſdem triceſimo tertio, in quorum omnium & ſingulorum fidem & teſtimonium præmiſſorum, & quòd hæ duæ Litteræ juſtè, purè, fideliter, *omni ſimulatione, machinatione & dolo remotis ex vero indubitato Originali* conſonantes cum hoc Tranſumpto conſcriptæ ſint, hoc vidimus

* Decimo octavo omiſ.

Digitized by Google

& Transſumptum Sigilli noſtri appenſione munivimus. Actum & datum in noſtra Regia Arce Bragen die ſeptimâ menſis Februarii anno Domini 1540. Regnorum noſtrorum Romani quarto, aliorum verò octavo *. *Et ſur le replis eſt écrit*: Ad mandatum ſacræ Regiæ Majeſtatis proprium. *Signé*, Joan. Maius, *avec paraphe, & ſcellé. Et au dos eſt écrit*, Regiſtrata, *Roſenberg, avec Paraphe.*

* Scellé du grand Sceau avec cire rouge ſur blanche.

La préſente Copie eſt priſe ſur l'Original tiré de la Layette cottée *S. Dicy*, qui eſt dans la Chambre du Tréſor des Chartres de S. A. R. en ſon Château de Nancy, cy conforme, par moi ſouſſigné Commis dudit Tréſor audit Nancy, ce 23. Février 1703. *Signé*, Blondelot.

Nous les Lieutenants général, particulier & Conſeillers au Bailliage de Nancy, certifions à tous qu'il appartiendra que Me. Blondelot qui a ſigné la Copie cy-deſſus, eſt commis du Tréſor de S. A. R. à qui foi doit être ajoûtée & à tous Actes par lui ſignés en cette qualité. En foi de quoi nous avons fait aux Préſentes appoſer le grand Scel de notre Juriſdiction, & ſigner par Me. Jean Grivel notre Greffier ordinaire. Fait à Nancy ce jourd'hui 24. Avril 1703. Signé Grivel, avec paraphe.

On peut faire diverſes réflexions ſur ce Diplôme. Son principal objet eſt de prouver que Guillaume dont il parle, eſt le Pere de Thierry Duc de Lorraine, tige des Ducs de Lorraine d'aujourd'hui. Il y eſt queſtion de la Terre de Tanviller, ſituée en Alſace, dépendante autrefois de l'Abbaye de Moyenmoutier (*u*), & elle appartient encore aujourd'hui aux Ducs de Lorraine; & ces Ducs, ſi l'on en croit ce qui ſe lit à la tête du Diplôme, ſe ſont empreſſés à en tirer des Copies des Archives de l'Empereur, comme d'une Piéce qui confirmoit leur deſcendance de Godefroy de Bouillon.

Nous avons enfin recouvré une Copie entiere de ce Titre tant vanté, & imprimé très imparfaitement & avec de grandes lacunes, dans Ballicourt, pages 1. 2. 3. & enſuite dans Dumont, t. 7. du Corps Diplomatique. Nous l'avons imprimé ici en entier, & nous y avons remarqué pluſieurs preuves de fauſſetés & de ſuppoſitions. 1°. L'Empereur Ferdinand le ſeptiéme de Février 1540. qui eſt l'année *quatriéme de ſon Régne en qualité de Roy des Romains, & la huitiéme année de ſon Régne en Bohéme & en Hongrie, accorde au Seigneur Jean de Wittringen Conſeiller du Duc Antoine de bonne mémoire*, communication de ce Diplôme, qui étoit en Original dans les Archives de l'Empire, & le confirme & ratifie.

Le même Diplôme avoit déja été communiqué & copié ſur l'Original, ſous l'Empire de Maximilien I. le Mardy d'après la S. Jacques de l'an 1518. *la trentre-troiſiéme année du même Empereur.*

Il y a dans ces dattes preſque autant de fautes que de mots. 1°. On y inſinuë que le Duc Antoine de *bonne mémoire*, *piæ memoriæ*, étoit mort en 1540. il ne mourut qu'en 1544.

2°. Ferdinand I. nommé le Duc de Lorraine, apparemment François I. Succeſſeur d'Antoine, ſon Couſin germain du côté du Pere, *Patruelem.* Or François épouſa Chriſtine de Dannemarc, niéce de l'Empereur Charles V. & de Ferdinand, le 25. Mars 1540. Alors François n'étoit pas Duc de Lorraine, & cette alliance ne le rendoit pas Couſin germain du côté du Pere, *Patruelem*; mais Neveu de Ferdinand.

3°. L'an 1540. n'étoit ni la huitiéme année du Régne de Hongrie du Roy Ferdinand, ni ſa quatriéme année de Roy des Romains; il ne fut reçû Roy d'Hongrie qu'après la mort de Louis le Jeune Roy de Hongrie, arrivée en 1526. ainſi l'an 1540. étoit ſa quatorziéme année du Royaume de Hongrie; il ne fut fait Roy des Romains qu'en 1531. ainſi l'an 1540. étoit ſa neuviéme ou dixiéme année en qualité de Roy des Romains, & non la quatriéme, comme dit le Titre.

4°. L'Empereur Maximilien I. en 1518. n'étoit que dans la vingt-ſixiéme année de ſon Empire, qu'il ne commença qu'en 1493. & finit en 1519. qui eſt l'année de ſa mort. Mais en prenant ſon Régne depuis l'an 1486. commencée au 16. de Février, où il fut fait Roy des Romains, & couronné le neuf Avril de la même année, l'époque ſe trouvera juſte.

Ce même Diplôme eſt ſuſpect par l'objet qu'il ſe propoſe, qui eſt de réaliſer le Régne de Guillaume de Bouillon dans la haute Lorraine, où il n'a jamais régné; & en 1104. nous avons des preuves démonſtratives que Theodoric d'Alſace fils de Gerard d'Alſace y régnoit. On ſçait que depuis que les Princes de la Maiſon de Lorraine ont pris le titre *de Roy de Jeruſalem*, ils ont prétendu deſcendre de la Maiſon de Godefroy de Bouillon; & pour ſoutenir ce ſentiment, il n'y a rien que les Généalogiſtes du Pays n'ayent fait & écrit, ſouvent même aux dépens de la vérité & de la ſincérité; ce qui a ſi fort décrié notre Hiſtoire & la fidélité de nos Hiſtoriens, & qui a fait voir leur ignorance dans l'Hiſtoire, puiſqu'il eſt certain que ce n'eſt point par le droit du ſang & de la naiſſance, que le Roy de Naples & de Sicile prend la qualité de Roy de Jeruſalem; mais uniquement parce que ce titre de Roy de Jeruſalem eſt attaché à la Royauté de Sicile depuis le mariage de l'Empereur Frederic II. avec l'Héritiere de Jeruſalem,

(*u*) *Vide Hiſt. Mediani Monaſt. pp.* 261. 264. 287. 309. 400.

ſalem, comme nous le montrerons cy-après.

Le Diplôme en queſtion eſt encore ſuſpect par la mauvaiſe latinité qui y paroît affectée, par l'étenduë exceſive des Priviléges accordés aux Seigneurs de Tanviller; *Burchard* n'étoit pas Evêque de Straſbourg en 1104. c'étoit *Conon. V. Gallia Chriſtiana, t. 5. pag. 797.*

Conrade fils aîné de l'Empereur Henry IV. étoit mort en 1101. *V. Struv. Hiſtor. Germ. t. 1. p. 337.* Icy on le ſuppoſe vivant en 1104.

En cette année 1104. l'indiction n'étoit pas la ſeptiéme, mais la douziéme: en ce tems-là les Electeurs n'étoient pas encore fixés ni reconnus ſous ce nom; l'an 1104. n'étoit pas le neuviéme de l'Empereur Henry IV. de quelque maniere qu'on fixe les époques de ſon régne. Ce Prince monta ſur le Trône le 5. Octobre 1056. ainſi l'an 1104. qui eſt celui de la datte du Titre, étoit le 47. de ſon régne; & ſi l'on compte ſes années depuis ſon couronnement, qui fut fait à Ravenne par l'Antipape Geribert en 1084. l'année 1104. ſera la 19. de ſon Empire.

Venons à préſent au fond de la difficulté, & montrons que Guillaume de Bouillon ne fut jamais Duc de la Lorraine Moſellane.

Pour établir ce ſentiment, nous employerons d'abord l'argument négatif, en diſant que nul Auteur ancien, contemporain, ou preſque contemporain, n'a dit que Guillaume de Boulogne ait eû pour femme Mathilde fille de Gerard d'Alſace, dont ſoit ſorti ce Thierry. On ne connoît ni la femme ni les enfans de Guillaume, & peut-être n'en a-t'il jamais eû. 2°. Euſtache pere de Godefroy, d'Euſtache, de Baudouin & de Guillaume, n'a épouſé Ide fille de Godefroy Duc de la baſſe Lorraine, qu'en Décembre 1059. & par conſéquent Guillaume quatriéme fruit de ce mariage, n'a pû naître que l'an 1063. ou 1064. il n'a pû ſe marier qu'en 1077. ou 1078. la 14. ou 15. année de ſon âge, ni avoir d'enfans que vers l'an 1079. ou 1080. Or, nous avons des preuves certaines, que Thierry Duc de Lorraine régnoit dès l'an 1070. par conſéquent il ne peut être fils de Guillaume de Bouillon.

Mais de quelle Lorraine étoit Duc Guillaume frere de Godefroy de Bouillon? Ce n'étoit pas de la Moſellane, ou haute Lorraine; on fera voir cy-après qu'il n'y eut jamais de Duc de ce nom. On ne dira pas qu'il ait été Duc de la baſſe Lorraine; nous en avons la Liſte bien marquée dans l'Hiſtoire, & je n'y vois point de Guillaume de Bouillon; aucun Hiſtorien n'y marque ſon gouvernement; on n'en ſçait ni le commencement ni la fin. Il eſt vrai qu'on cite un Titre de l'an 1104. où il a ſouſcrit en qualité de Duc de Lorraine, *Guillelmus Dux Lotharingiæ.*

Nous croyons avoir démontré la fauſſeté de ce Diplôme; & quand on l'admettroit, on pourroit répondre que Guillaume étant neveu de Godefroy le Boſſu, & frere de Godefroy de Bouillon, tous deux Ducs de la baſſe Lorraine, il étoit naturel qu'il prît ce titre, qui étoit comme héréditaire dans ſa famille. D'ailleurs il arrivoit aſſez ſouvent que dans les tems de trouble, où deux Empereurs ſe conteſtoient l'Empire, chacun d'eux nommoit de ſon côté un Duc de Lorraine, & que les deux en conſervoient le nom, & le tranſmettoient même quelquefois à leurs enfans, quoiqu'il n'y en eût qu'un ſeul qui poſſédât le Duché de la Province.

Nous en avons un exemple remarquable dans la perſonne de Valeran Duc de Limbourg, nommé Duc de la baſſe Lorraine par l'Empereur ou le Roy Lothaire, après l'an 1125. (*x*), dans le tems que le Roy Conrade Compétiteur de Lothaire, reconnoiſſoit pour Duc du même Duché Godefroy le Barbu. Valeran jouït de ſa dignité tout le tems de la vie de Lothaire, c'eſt-à-dire, juſqu'en 1137. Alors Conrade devenu ſeul Empereur, par la mort de ſon Compétiteur, rendit l'adminiſtration du Duché de la baſſe Lorraine, à Godefroy le Barbu, voulant que cette Dignité paſſât à ſes ſucceſſeurs à perpétuité: mais cela n'empêcha pas que Valeran ne prît toute ſa vie le nom de Duc de Lorraine (*y*), & qu'il ne le fiſt paſſer à ſes héritiers, qui portent encore aujourd'hui le nom de Ducs de Lothier, ou Lotreik, ou Lorraine; car tous ces noms ſignifient la même choſe. En effet, les Ducs de Brabant Philippe Duc de Bourgogne, Antoine ſon frere, & Charles ſon fils, l'Empereur Charles V. les Empereurs encore aujourd'hui, prennent le titre de Ducs de Lothier, comme Ducs de Limbourg, & ſucceſſeurs de Valeran ſurnommé le Payen, fils de Henry Duc de Lorraine & de Limbourg.

Il arrivoit auſſi ſouvent, & preſque toujours, que les fils ou les deſcendans de ceux qui avoient été honorés du titre de Ducs, ſans attendre la nomination ou la confirmation de l'Empereur, prenoient ce nom de leur autorité, prétendant que cette dignité étoit comme héréditaire dans leur Maiſon, & qu'on ne pouvoit ſans injuſtice, ou du moins ſans injure & ſans affront, les en priver. C'eſt par ce principe que nous expliquons quelques Monumens du dixiéme & de l'onziéme ſiécle, où l'Hiſtoire nous préſente certains Seigneurs, qui ſe qualifient Ducs de Lorraine, ſans qu'il paroiſſe qu'ils ayent reçû ce nom de la part des Empereurs.

(*x*) *Vide Sigebert. & Chronic. Leodienſ. Martenne, Chronic. Belgic. pp. 239. 289.*

(*y*) *An. 1138. & 1148. Apud Martenne ampliſſ. collect. t. 1. pp. 103. 106. 126. 128.*

En effet, ſi l'on examine la choſe de près, on trouvera que les trois ou quatre différentes branches qui ont poſſédé ſucceſſivement le Duché de Lorraine, & qui ſont celles de Regnier premier Duc de Lorraine, de Frideric Duc de Lorraine & de Bar, de Charles de France & de Gerard d'Alſace, ont toutes ſuppoſé ce droit à la ſucceſſion, ou l'ont exercé de fait. Regnier a laiſſé le Duché à Giſlibert ſon aîné: *Cui Principatus Regionis paternâ ſucceſſione ceſſit*, dit Vitikind. Le fils de Giſlibert, quoique Mineur, porta auſſi le nom de Duc, & ſon plus proche parent en exerça l'autorité. Frideric I. Duc de Lorraine & de Bar, tranſmit ſon Duché à ſes fils & petit-fils juſqu'à la troiſiéme génération. Charles de France a eû pour ſucceſſeur un fils, mort ſans poſtérité. Les filles de Charles épouſerent des Seigneurs, dont les deſcendans ont fait éclater leurs plaintes de ce qu'ils étoient privés de l'héritage de leur Pere.

La ſucceſſion juſques-là litigieuſe, a été heureuſement fixée dans la perſonne de Gerard d'Alſace: mais ſa Maiſon, dès l'an 979. avoit déja des prétentions au Duché, puiſque dès-lors Adalbert fondateur de Bouzonville, prenoit le titre de *Duc de Lorraine* & de *Marchis*.

Il ne devoit donc pas paroître ſi étrange, que Guillaume de Bouillon fut qualifié Duc de Lorraine, dans un tems où il y en avoit conſtamment d'autres qui en exerçoient les fonctions.

On s'étonne que les Hiſtoriens de Lorraine ſe ſoient attachés avec tant d'opiniâtreté à ce Guillaume, pour en faire un des premiers Perſonnages de leur Hiſtoire, quoiqu'il faſſe ſi peu de figure dans le monde; que ſa qualité de Duc de Lorraine, & ſur-tout de la haute Lorraine, ſoit ſi équivoque & ſi incertaine, diſons ſi chimérique & ſi fabuleuſe; mais c'eſt qu'on vouloit, à quelque prix que ce fût, que les Ducs de Lorraine deſcendiſſent des Rois de Jeruſalem. On ſçavoit que Godefroy & Baudouin de Bouillon avoient poſſédé ce Royaume, & qu'ils étoient morts ſans enfans, de même qu'Euſtache leur frere. On s'eſt donc rejetté ſur Guillaume; & au défaut de poſtérité certaine, on lui en a ſubſtitué une fauſſe, pour en faire deſcendre nos Ducs. Vaſſebourg (*z*) & Roſieres ont cité pour cet effet des Titres qui décideroient la queſtion, s'ils étoient autentiques; mais par malheur ils ſont reconnus faux ou altérés (*a*): ainſi ce Syſtême bâti avec tant de ſoin & d'artifice, tombe de lui-même.

Sa chûte toutefois ne fait aucun tort à la grandeur ni à l'ancienneté de la Maiſon de Lorraine. Il n'en eſt pas moins vrai qu'elle tire ſon origine, par les femmes, de la Maiſon de S. Arnoû & de Charlemagne; & qu'elle poſſéde à juſte titre la qualité de Roy de Jeruſalem. La Généalogie de S. Arnoû & des Rois de France, marque expreſſément qu'Ermengarde, fille aînée de Charles de France Duc de Lorraine, épouſa Albert Comte de Namur, d'où ſortit Hadvide de Namur femme de Gerard d'Alſace; & la Maiſon d'Anjou, fonduë dans celle de Lorraine, par le mariage de René I. d'Anjou avec Iſabelle de Lorraine, fille du Duc Charles II. porte à juſte titre le nom de Roy de Jeruſalem, puiſque Charles I. d'Anjou, frere puîné de S. Louis, ayant épouſé Beatrix héritiere de Provence, reçut auſſi l'inveſtiture du Royaume de Naples, & donna les Armes de France à ce Royaume en 1266. il mourut en 1285. Charles II. ſon fils ayant épouſé Marie héritiere de Hongrie, Robert ſon troiſiéme fils, qui lui ſuccéda au Royaume de Naples, prit les Armes de Hongrie, & y ajoûta celles de Jeruſalem, à cauſe d'Iſabelle fille de Jean de Brienne, dernier Roy de Jeruſalem, épouſe de l'Empereur Frideric II. laquelle tranſporta le droit qu'elle avoit ſur ce Royaume, à Charles II. d'Anjou Roy de Naples, un des prédéceſſeurs de René I. d'Anjou, & Duc de Lorraine & de Bar, qui le premier de nos Ducs a porté le titre de Roy de Jeruſalem.

Si le Duc Charles II. Beau-pere & Tuteur de René, écartela ſes Armes de Jeruſalem & de Naples, comme on le remarque dans quelques-unes de ſes Monnoyes, ce ne fut que depuis le mariage de ſa fille Iſabelle avec René d'Anjou & parce qu'étant Adminiſtrateur des Etats de ſon gendre, il étoit en droit de s'approprier les Armes de ce jeune Prince, qui ne gouvernoit pas encore par lui-même.

Les trois Alerions qui paroiſſent ſur les Armes des Ducs de Lorraine, & dont on voudroit tirer une preuve en faveur de leur deſcendance de Godefroy de Bouillon, ſont une foible reſſource. On dit que Godefroy de Bouillon ayant un jour tiré trois oiſeaux, durant le ſiége de Jeruſalem, il les enfila tous trois d'une fléche, & voulut dans la ſuite les porter dans ſes Armes: Pure fable, inventée après coup. Les trois Alerions n'ont paru ſur les Ecuſſons de nos Ducs, que depuis Ferry de Bitche, qui ne commença à régner que vers l'an 1205. comme on le peut voir dans le Recuëil que nous avons fait de leurs Sceaux. De plus, on ne peut montrer que la Maiſon de Bouillon ait jamais porté les trois Alerions. Du tems de Godefroy de Bouillon, aucune

(*z*) Vaſſebourg, fol. cclxiv. cclxxx. cclxxxviij. & ccxcij. verſo cccx. an. 1112. 1124. 1136. 1152.

(*a*) Ceux qui ſont cités par Vaſſebourg, ne ſe trouvent ni à S. Maximin ni à Metloc Ceux que Roſieres a cités, ſont les uns altérés, les autres forgés. Je les ai cherchés dans les Abbayes de Tholey, de Metloc, de S. Mathias, de S. Airy, d'Epternach, & ils ne s'y trouvent pas; ou s'ils s'y trouvent, ils ſont copiés ſur le Texte imprimé de Roſieres. Voyez auſſi ce que dit Baleicourt, p. 18.

Maiſon de l'Europe n'avoit des Armes fixes & aſſûrées ; chaque Prince les portoit à ſa volonté. Elles ſervoient dans les Tournois à diſtinguer les perſonnes, & non pas les familles. Voyez notre Diſſertation ſur les Sceaux & les Armoiries des Ducs de Lorraine.

Je tire encore une autre preuve de la fauſſeté du Syſtême dont nous venons de parler, de l'aveu des deux plus ardens de ſes défenſeurs. Vaſſebourg (*b*) & Roſieres (*c*) reconnoiſſent que Thierry Comte de Flandre étoit de la Maiſon d'Alſace. Or, il eſt inconteſtable que ce Prince étoit fils de Thierry Duc de Lorraine : donc Thierry Duc de Lorraine étoit auſſi de la Maiſon d'Alſace, & par conſéquent n'étoit pas fils de Guillaume de Bouillon. La filiation de Thierry de Flandre eſt bien prouvée par Guillaume de Tyr (*d*), par Alberic (*e*), & par vingt autres Auteurs. Il eſt puérile de vouloir avec Vaſſebourg diſtinguer deux Theodorics Ducs de Moſellane, l'un fils de Guillaume de Bouillon, & l'autre de la Maiſon d'Alſace (*f*) : le premier, qui commença, dit-il, à régner vers 1118. & l'autre, dont on trouve des Lettres dattées des années 1070. & 1090. Il eſt certain qu'il n'y a qu'un ſeul vrai Thierry fils de Gerard d'Alſace, qui commença effectivement à régner en 1070. & qui régna juſqu'à 1115. auquel ſuccéda Simon I. Duc de Lorraine.

Un autre aveu que fait Vaſſebourg (*g*), c'eſt que Gerard I. Comte de Vaudémont étoit fils de Gerard d'Alſace, & frere de Thierry Duc de Lorraine. Il prouve très bien que tous deux étoient de la Maiſon d'Alſace. Il dit ailleurs (*h*) que de Gerard d'Alſace *ſont deſcendus les Comtes de Vaudémont* : or ces Comtes de Vaudémont étoient de même origine que les Ducs de Lorraine ; cependant il veut qu'en même tems Guillaume de Bouillon fût auſſi Duc de Lorraine. Ce n'étoit pas de la baſſe Lorraine, il n'en étoit pas là queſtion ; & il prétend que Guillaume eſt la tige des Ducs de Moſellane : c'étoit donc de la haute, où régnoit inconteſtablement, ſelon lui même, Thierry d'Alſace frere de Gerard Comte de Vaudémont. Comment concilier tout cela ? Tant il eſt vrai que le faux & le menſonge ſe démentent toujours par quelque endroit.

V. *Syſtême du R. P. Marquard Hergott, Benédictin de l'Abbaye de S. Blaiſe en la Forêt noire, ſur l'origine de la Maiſon de Habsbourg ou d'Autriche.*

IL a paru à Vienne en Autriche en 1737. un grand Ouvrage imprimé en trois Volumes in fol. dédié à l'Empereur Charles VI. alors vivant, dans lequel on donne une nouvelle Généalogie de la Maiſon d'Autriche, qu'on prétend prouver par Chartes & Monumens Hiſtoriques. L'Auteur me fait l'honneur de me citer quelquefois, & ordinairement pour me réfuter, ſur-tout dans ce que j'ai dit de l'origine de cette auguſte Maiſon, à qui j'ai donné, à l'exemple des plus habiles Généalogiſtes François & Allemans, une même tige avec la Maiſon de Lorraine & celle d'Egeshem.

Le P. Hergott Auteur de cet Ouvrage, qu'il a intitulé, *Genealogia Diplomatica Auguſtæ Gentis Habsburgicæ*, prétend comme nous, que le premier Auteur connu de la Maiſon d'Autriche & de celle de Lorraine, eſt *Ethico* I. Duc d'Alſace, époux de Bereſvinde, ſœur de la mere de ſaint Leger Martyr, Evêque d'Autun, & pere de ſainte Odile.

Eticho fut pere 1°. d'*Eticho II.* du nom, dont le P. Marquard fait deſcendre la Maiſon de Lorraine ; 2°. d'*Adalbert* Duc d'Allemagne ; 3°. de *N.* dont on ne ſçait pas le nom, & qui fut tué par Eticho ſon pere ; 4°. de *ſainte Odile* Abbeſſe de Hohenberg ; 5°. de *Hugue*. On lui donne encore une fille nommée *Roſvinde*, & deux autres fils *Hugues* & *Bataco*, qui ne font rien à notre ſujet.

Ethicon II. ou Athic II. eſt bien marqué dans la Vie de ſainte Odile, & y eſt nommé *Duc* avant ſon frere *Adalbert*. Mais notre Auteur prétend que le nom de *Duc* paſſa aux deſcendans d'*Adalbert*, apparemment parce que Ethico II. ne laiſſa que deux fils, qui n'étoient pas en âge de lui ſuccéder en cette qualité de Duc.

Les enfans du Duc Ethico II. qui ont formé, ſelon lui, la Ligne de la Maiſon de Lorraine, ſont *Etho* Evêque de Straſbourg, & *Alberic* en Alſace. Voyez la Vie de ſainte Odile dans Vignier, pp. 71. 72. 73.

Adalbert, frere du Duc Ethico II. du nom, fut pere d'*Eberard II.* qui fit d'abord de grands biens, puis de grands maux à l'Abbaye de Lure. Vie de ſainte Odile dans Vignier, page 76.

Mais le P. Hergott quitte ici la Branche Généalogique que le P. Vignier, M. Eckhard & moi avons ſuivie, pour fixer l'origine de la Maiſon d'Autriche, & ſe rejette ſur *Adalbert* frere d'Etichon II. du nom, d'où il fait ſortir cette Maiſon par *Eberard* fils du Duc Adalbert, & pere de *Luitfride II.* Duc d'Allemagne, & d'*Eberard*, dénommés dans les Chartes de Honau & de Morbac *Vid. Mabill. Annal. Bened. t. 2. p. 695. Eckhard, Probat. n. vj. p. 99. & ſeq. Hergot. t. 1. p. 195.* Nous reconnoiſſons tout cela ; mais nous ſoute-

(*b*) Vaſſebourg, fol. ccxciij. *verſo.*
(*c*) Roſieres, p. 47.
(*d*) *Guillelm. Tyr. l. 17. c. 1.*
(*e*) *Alberic. Chronic. ad an.* 1060. & 1126. Voyez auſſi notre Hiſtoire.
(*f*) Vaſſebourg, fol. cclv.
(*g*) *Idem ibidem.*
(*h*) *Idem*, fol. ccxj.

nons, qu'il ne s'enſuit pas de-là que la Maiſon d'Autriche deſcende de Luitfride fils d'Adalbert : car l'Auteur de la Vie de S. Déïcole, qui étoit contemporain au Comte Hugues & à ſes fils *Eberard*, *Hugues* & *Gontran*, dit que ce Seigneur & ſes fils ſe retirerent dans l'Abbaye de Lure, dont ils avoient diſſipé les biens ; & nous croyons avoir bien prouvé qu'Eberard & Hugues, ſont Tiges des Maiſons de Lorraine & d'Egeshem ; & les Auteurs qui ont écrit juſqu'ici ſur l'origine de la Maiſon d'Autriche, conviennent de la faire deſcendre de *Gontran* ſurnommé le Riche, frere puîné d'*Eberard* & de *Hugues*.

Il eſt vrai que le P. Hergott la fait auſſi deſcendre de Gontran le Riche ; mais il le croit différent de celui qui eſt fils du Comte Hugues : il en rapporte d'aſſez foibles raiſons. Il dit (*i*) que *Gontran*, que nous tenons pour la vraye Tige de la Maiſon d'Autriche, vivoit en 937. 952. 959. & qu'il étoit mort en 997. Ce qu'il ne croit pas probable ; le même Gontran devant être déja au moins en l'âge virile en 930. ou environ, lorſqu'il ſe fit Religieux à Lure avec ſon pere *Hugues*, & ſes deux freres aînés *Eberard* & *Hugues* ; par conſéquent il n'a pû vivre juſqu'en 970. ou environ. Mais en cela je ne vois rien d'incompatible. Gontran a pû naître en 900. & prendre l'habit Religieux à Lure en 930. & vivre juſqu'en 970. ou 973. Rien n'empêche qu'avant ſon entrée en Religion il n'ait pû être pere de *Lancelin*, ou *Kancelin*, Chef de la Maiſon de Habſbourg, qui vivoit vers l'an 940.

Ailleurs le P. Hergott ſemble douter que Gontran fut encore vivant en 959. parce que l'Empereur Othon I. dans le Titre de confirmation des biens de l'Abbaye de Lure, rappelle expreſſément *Eberard* & *Hugues*, freres de *Gontran*, ſans faire mention de ce dernier. Il ſoupçonne qu'il n'étoit donc pas frere de ces deux Seigneurs ; mais que l'Auteur de la Vie de S. Déïcole l'a mal-à-propos inſéré dans la Vie de ce ſaint Abbé.

J'oppoſe le R. P. Hergott à lui-même. Il dit que Gontran eſt nommé comme vivant dans des Lettres des années 937. 952. 959. & qu'il étoit mort en 997. il pouvoit l'être pluſieurs années auparavant. C'eſt donc mal-à-propos qu'il ſuppoſe qu'il n'étoit plus en 959. S'il étoit vivant en 959. pourquoi ſuſpecter l'Auteur de la Vie de ſaint Déïcole, qui écrivoit vers l'an 960. comme l'ayant fourré ſans raiſon dans ſon Ouvrage, en un tems où certainement il n'étoit pas queſtion de diſputer ſur ces matieres, ni de rechercher les Généalogies dont on diſpute aujourd'hui. D'ailleurs, ſi l'Empereur Othon fait mention en 959. des deux freres aînés de Gontran, comme vivans, pourquoi former des difficultés ſur l'âge de Gontran qui étoit leur Cadet, comme ſi alors il eût été décrépit ? Il pouvoit vivre & ſubſiſter comme ſes freres plus âgés que lui.

Mais d'où vient que l'Empereur Othon ne fait pas mention de Gontran, s'il étoit en vie comme ſes freres ? Le P. Hergott m'en fournit la raiſon ; c'eſt que ce Seigneur étoit diſgracié, mort civilement, & dépoüillé d'une partie de ſes biens. Othon I. dans le Diplôme de l'an 952. le marque expreſſément : *Res Guntramni populari judicio in regiam rectamque venit veſturam.* Et dans un autre Diplôme de l'an 959. il eſt dit que ce que Gontran poſſédoit à Aſchinga, fut confiſqué au profit du Roy, à cauſe de la félonie de Gontran : *Sibi ob perfidiam ſuis reatûs juſto judicio, publicè in jus regium eſt dijudicata.* Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'il ne ſoit rien dit de ſa perſonne dans ce Diplôme de l'an 959.

Le ſoupçon que le R. P. Hergott forme contre la vérité & l'autenticité de la Vie de S. Déïcole, comme ſi le nom de Gontran y avoit été mis mal-à-propos, n'eſt ni fondé, ni même probable ; car ſur quoi peut être fondé ce ſoupçon ? Quelle raiſon, quel intérêt pouvoient porter l'Auteur à faire cette addition ? Le P. Hergott pourroit avec autant de raiſon ſuſpecter les noms d'*Eberard* & de *Hugues* freres de *Gontran*.

Notre Hiſtorien prouve fort bien que Gontran avoit de grands biens dans le Briſgau, le Turgau & l'Alſace, & qu'il portoit à bon droit le ſurnom de *Riche*. Mais, dit-il, d'où lui venoient ces grands biens, s'il étoit le cadet de ſa famille ? Il pouvoit les avoir partie par droit de ſucceſſion, partie par acquiſition, par conquête, par alliance du côté de ſa femme ; c'eſt une choſe dont je ne ſuis pas obligé de rendre raiſon.

Le P. Hergott diſtingue deux Gontrans, l'un fils de *Hugues*, dont nous parlons, & l'autre fils de *Hunfride* ; mais cette diſtinction n'eſt ni fondée ni néceſſaire.

Luitfride fut pere, 1°. de *Thiethalde*, ou Thiébaut Duc d'Allemagne ; 2°. de *Luitfride III.* cela ſe prouve par Eckard & par Hergott. *Vid. pp. 192. 193.*

Luitfride III. fut pere de *Luthard*, de *Hugues*, & de *Ruatruth* Abbeſſe de S. Etienne de Straſbourg. *Vide Hergott. pp. 188. 189.*

Luthard fut pere de *Gerard*, qui épouſa *Berthe* fille de Pepin Roy d'*Aquitaine* : ce *Gerard* engendra *Theoderic* mort jeune, & *Eve*, dont on ne ſçait rien de particulier. *Hergott. t. 1. pp. 187. 188.* & qui ne laiſſerent pas de poſtérité.

Hugues frere du Comte Luthard épouſa *Bava*, dont il eût 1°. *Luitfride IV.* 2°. *Adalard*,

(*i*) Tom. 1. c. ix. pp. 148. 149. 150. 151.

3°. *Hugues*

3°. *Hugues* mort jeune ; 4°. *Ermengarde* femme de l'Empereur Lothaire. *Hergott. t.* 1. *pp.* 187. 188.

Luitfride IV. fut pere de *Hugues II.* & de *Luitfride V. Hergott. t.* 1. *c. xj. p.* 163. *& ſeq.*

Luitfride V. engendra, 1°. *Hunfridre* ; 2°. *Luitfride VI.* & 3°. *Hugues.*

Hunfride fut pere de *Gontran le Riche* & de *Luitfride VII.* comme le veut le P. Hergott. Voyez le même, t. 1. c. x. pp. 155. 156. 157. Il ne le prouve que par induction, & encore ſur la foy d'un Titre très-ſuſpect, qui parle à la vérité du Comte *Luitfride* & de ſon fils *Hunfride* ; mais il ne dit pas un mot de *Gontran*, prétendu fils de Hunfride. Il eſt vrai que dans les Actes de l'Abbaye de Muri, il eſt fait mention de *Gontran le Riche*, pere de *Lancelin* ou *Kanſelin* : mais on ne dit pas de qui Gontran eſt fils ; & nous prétendons qu'il eſt fils de *Hugues*, & frere d'*Eberad* & de *Huges* d'Egeshem ; ſuivant l'Auteur de la Vie de S. Deïcole, qui le marque expreſſement, & les circonſtances des lieux, des tems & des perſonnes s'y accordent. Pourquoi quitter le certain pour le douteux ?

Gontran le Riche fut pere de *Lantholde*, ou *Lancelin*, autrement dit *Kanſelin.*

Lancelin fut pere, 1°. de *Radeboton*, 2°. de *Vernere* Evêque de Strasbourg, 3°. du Comte *Rodolphe*, & 4°. de *Lancelin* V. Hergott. c. x.

Radeboton fut pere, 1°. du Comte *Othon*, 2°. du Comte *Albert.*

Othon II. engendra *Vernere III.*

Vernere III. fut pere d'*Albert III.* Comte de Habsbourg, & Landgrave d'Alſace. V. Hergott. c. 3. & 4. C'eſt le premier qui ſe qualifie *Comte de Habsbourg.*

Albert III. engendra *Rodolphe* Comte de Habsbourg, & Landgrave d'Alſace.

Rodolphe fut pere d'*Albert IV.* & de *Rodolphe.*

Albert IV. fut pere de l'Empereur *Rodolphe*, depuis lequel il n'y a aucune difficulté ſur la ſuite des deſcendans de l'auguſte Maiſon d'Autriche. On peut voir Morery, ſous le nom *Autriche.*

Voici une Généalogie de la même Maiſon d'Habsbourg, ou de la Maiſon d'Autriche, tirée de differens Auteurs.

Vers 650. On trouve vers le milieu du ſeptiéme ſiécle, *Olpert* Comte de Habsbourg. *Gallia Chriſtiana, t.* 5. *p.* 999.

700. *Etto*, ou *Hetto*, Comte de Habsbourg, vers l'an 700. *Gallia Chriſtiana, t.* 5. *p.* 864.

855. *Luitfride*, Comte de Habsbourg, vers l'an 855. *Gall. Chriſt. t.* 5. *p.* 855.

902. *Luitfride*, Comte de Habsbourg, an. 902. *Bucelin, t.* 1. *Germania parte* 3. *p.* 29.

960. *Eberard*, Comte de Habsbourg, vers l'an 960. *Gall. Chriſt. t.* 5. *p.* 878.

Gontran le Riche, que nous tenons pour Tige de la Maiſon de Habsbourg, eſt dénommé avec ſes deux freres *Eberard* & *Hugues*, dans la Vie de S. Deïcole au 17. Janvier. Il vivoit en 934. ou 940. *Vid. Chiffl. Origo Auſtriac. p.* 23. Il eſt fait mention de *Gontran* dans les Diplômes rapportés par le P. Hergott, quoiqu'il veuille les entendre d'un autre Gontran inconnu dans l'Hiſtoire. 934. 940.

Gontran eut pour fils *Landelin* & *Birctilon.*

Birctilon fut Tige de la Maiſon de Zeringhen. Voyez Vignier, pp. 28. 29. où il donne la ſuite des Seigneurs de cette Maiſon.

Landelin, ou *Lancelin*, ou *Kancelin*, dénommé dans la Généalogie tirée de l'Abbaye de Muri ; on lit dans la Fondation de ce Monaſtere : *Rogaverunt Kancelinum Comitem de Attembourg Filium Gumtrammi divitis, p.* 5. *Origin. & Geneal. Comitum de Habsbourg, Edition.* 1702.

Lancelin eut pour fils,

I. *Radeboton.*
II. *Lancelin.*
III. *Vernere.*
IV. *Rudolphe.*

Lancelin, autrement *Landolf*, mourut en 1036. Il avoit épouſé Anne Comteſſe de la Roche en Bourgogne. Vignier, p. 22. dans ſon Ouvrage intitulé : *Origine des Maiſons de Lorraine, Autriche & Alſace.*

Vernere fut Evêque de Strasbourg, & fonda l'Abbaye de Muri en Suiſſe, & bâtit le Château de Habsbourg. Tout cela eſt bien marqué dans le Livre de l'Abbaye de Muri, p. 9. & 18. Voyez auſſi *Gallia Chriſtiana, t.* 5. *p.* 792. où l'on rapporte pluſieurs particularités de ſa Vie ; & Vignier, p. 22. Vernere mourut en 1029. Dans un Titre de l'an 1114. il eſt dénommé *Pere de Vergnier Comte d'Habsbourg*, apparemment *ſon Pere ſpirituel* ; car ſelon la chair, il n'étoit que ſon oncle. *Vid. Origin. Murenſ. pp.* 18. *&* 78. 79.

Rudolphe fonda l'Abbaye d'Otmarshem dans la haute Alſace ; il mourut en 1013. Il avoit épouſé Gertrude fille d'Adalberon, Comte de Freibourg *Vignier p.* 22. *& Origin. Murenſ. p.* 8.

Radeboton mourut, ſelon le P. Vignier, en 1027. On forme ſur ſon ſujet deux difficultés ; la premiere, qu'on lui donne pour femme *Itte fille de Gerard Duc de Lorraine* ; il faut dire, *fille de Frideric Duc de Lorraine, & de Beatrix ſœur de Hugues Capet.* La ſeconde difficulté eſt qu'on lui donne pour frere *Vernere* Evêque de Strasbourg ; il n'étoit que ſon beau-frere. Les enfans de Radeboton, furent,

I. *Othon I.*
II. *Vernere I.*
III. *Albert.*
IV. *Richiſe.*

Othon fut tué en Alſace en 1049. *Vignier, p.* 22. *Origin. Murenſ. p.* 39.

Albert mourut à Honigin en 1056. *Orig. Murenſ. pp.* 39. 40. *& Vignier, p.* 22.

Richiſe épouſa un Seigneur de Sensbourg, dont le ſurnom lui eſt demeuré. Il eſt parlé de Richiſe dans Vignier, p. 22. & dans les Origines de Muri, p. 40.

Vernere I. vivoit en 1064. Il fut Comte de Habsbourg, & de Vindoniſſe, & d'Altembourg. *Vid. Origin. Murenſ. p.* 44. *&* 66.

Il avoit épouſé Regulinde fille de *Bouchard*, Landgrave de Nellinbourg. Vignier, p. 22. Il mourut en 1096. Ses fils furent,

I. *Othon II.*
II. *Itte.*
III. *Adalbert*, ou Albert.

Itte épouſa Rodolphe Comte de Thierſtein.

Adalbert, ou Albert, Voüé de Muri, épouſa Judinthe.

Dans les Origines de Muri, pp. 74. 77. on lit que l'Empereur Henry IV. ou V. vint à Basle en 1113. ou 1114. la troiſiéme ſemaine de Carême, & y confirma les biens du Monaſtere de Muri. Son Diplôme ſe lit au même endroit, pp. 78. 79.

Dans un Diplôme de l'Empereur Friderie de l'an 1162. il eſt dit, qu'*Albert de Habsbourg* & ſa femme *Juntlé*, donnerent au Monaſtere de S. Michel de Honcourt (*Hugonis Curia*) ce qu'ils poſſedoit à Flersheim.

Juntlé en particulier donna ce qu'elle poſſedoit à Dicplesheim, à Thulheim, à Vertuheim, à Eberchcim, à Tambach, à Oepfrich, à Scherviller, à Keſtenhalz. Titre imprimé dans l'Hiſtoire de Lorraine, tom. I.

La Tradition du Pays eſt que Honcourt fut fondé en 1002. par *Vernere* Comte d'Orthembourg, & *Vernere* Seigneur de Habsbourg. Orthembourg eſt un ancien Château ſitué ſur la hauteur entre le Val de Liévre & le Val de Viller. On ne ſçait qui eſt ce *Hugues*, dont le Monaſtere porte le nom. Il n'eſt pas fait mention de lui dans le dénombrement des bienfaiteurs de Honcourt au Diplôme de l'Empereur Friderie de l'an 1162. dont on a parlé.

Dans l'Egliſe de ce Monaſtere, aujourd'hui réüni à l'Abbaye d'Andlau, on lit cette Inſcription ſur une petite Châſſe de bois placée au pied du Crucifix : *Sereniſſimorum Principum Hugonis & Verneri de Habsbourg, Fundatorum venerabilis Monaſterii Hugonis-Curia in Valle S. Alberti, honorabiles reliquiæ, an.* 1660.

Dans un Vitrau du côté de l'Epître on voit un Portrait de *Ferdinand Roy de Bohême*, avec ſon Ecuſſon. Ces Monumens ſont nouveaux & de petite autorité ; mais il prouvent que la Tradition du Pays, & que Honcourt à été fondé par des Princes de la Maiſon d'Autriche.

Othon II. fils d'Albert, ou d'Adalbert dont on a parlé, fut Comte de Habsbourg & Landgrave d'Alſace. Il avoit épouſé *Heille* fille du Comte de Pfirt, ou Ferrette. Voyez Vignier Orig. de Lorraine, p. 22. & Origine de Muri, pp. 70. 71. 72. 75. &c. *Othon* eut pour fils,

I. *Vernere II.*
II. *Rodolphe.*
III. *Adeléide.*

Rodolphe mourut ſans enfans, ſelon le P. Vignier, p. 22. La Généalogie de Muri n'en fait point mention.

Adeléide épouſa *Emicon* Comte de Humbourg.

Vernere avoit épouſé *Itte* fille de Vernier Comte de Humbourg, ou Bomberg. Il mourut en 1143. Vignier p. 22.

Dans les Remarques manuſcrites de M. d'Hoſier, je lis que Vernere étoit fils d'Itte Comteſſe d'Habsbourg, & de Rodolphe Comte de Thierſtein. *V. Veritas vindicata, p.* 139. & le Tenneur contre Chifflet.

Vernere II. eut pour fils, ſelon Vignier, p. 23. *& Origin. Mur. p.* 98.

I. *Vernere III.*
II. *Rodolphe.*
III. *Othon.*

Rodolphe mourut en 1143. immédiatement après ſon pere.

Othon fut Evêque de Conſtance, & mourut en 1169. Vignier, *ibid.*

Vernere III. avoit épouſé Gertrude de Staſkemberg. Il mourut en 1163. *Vignier p.* 23. Mais ſelon Chifflet, *Origin. Auſtriac. p.* 22. il mourut en 1159. Sa filiation eſt prouvée dans l'Origine de Muri, pp. 93. 94. Il eut pour fils,

I. *Albert.*
II. *Gertrude.*
III. *Richenſa.*

Gertrude épouſa Thierry III. Comte de Montbeliard, & mourut ſans enfans. *Généal. de Muri, p.* 95. *Notes mſſ. de M. d'Hoſier.*

Richenſe épouſa *Ulric* Comte de Ferette.

Albert avoit épouſé *Itte* fille & héritiere de Robert Comte de Brigance, &c. Il mourut en 1199. *Vignier, p.* 23. *V. Généal. de Muri, pp.* 95. 66. 97. 98. *&* 105. 106. 107. Vivoit en 1196.

En 1200. il fit une donation à l'Abbaye à ſainte Odile. *Gallia Chriſt. t.* 5. *p.* 800. Il eut pour fils,

I. *Rodolphe.*
II. *Itte*, ou *Birthe.*
III. *Albert.*

Albert mourut ſans enfans.

Itte épouſa Henry de Linange.

Rodolphe avoit épouſé Agnès fille de Godefroy Comte de Hohenſtauſen. Il mourut en 1233. *Vignier p.* 23. *Orig. de Muri, p.* 98. Rodolphe eut pour fils,

I. *Albert.*
II. *Rodolphe II.* ſurnommé le Taciturne.
III. *Vernier IV.*

Digitized by Google

IV. *Helvvie.*

V. *Gertrude* V. Vignier, p. 23. & Orig. Muri, p. 98.

Rodolphe ſurnommé le Taciturne, mort en 1247. avoit épouſé *Gertrude* fille du Barron de Regensberg. Vignier, pag. 23. Orig. de Muri, pp. 107. 114. 115. lui donne pour femme *Agnés* fille de Geoffroy de Stoffen, & pour fils *Albert*, *Rodolphe & Vernier*, & pour filles *Helvige* & *Gertrude*, que nous avons données à Rodolphe I. Les deux filles *Helvige* & *Gertrude* furent mariées à Herman & Louis Comtes des Linanges.

Vernier IV. mort jeune.

Albert Comte de Habsbourg, mort en 1240. avoit épouſé *Helvis* fille du Comte de Kibourg, & d'*Anne de Zeringhen*. Vignier, p. 23. Orig. de Muri, pp. 108. 109. Il eut ſept enfans.

I. *Birette* mariée deux fois, 1°. à *Imés* Comte de Strasberg; 2°. à *Othon* d'Oxenſtein, qui vivoit en 1295.

II. *Albert* Chanoine de Basle, tué étant priſonnier en Italie.

III. *Rodolphe* qui naquit le 17. Avril 1218. fut Empereur depuis 1273. juſqu'en 1291.

IV. *Charles*, } Chanoines de Basle.
V. *Herman*, }

VI. *Marthe*, Religieuſe.

VII. *Elizabeth*, femme de Frideric Comte d'Ohenzotern, d'où ſont ſortis les Burgraves de Nuremberg.

En 1250. & 1259. Godefroy & Rodolphe reſtituent à l'Abbaye de Morbach la Voüerie qu'ils avoient ſur le Val de S. Amarin.

En 1254. *Hugo Miles de Provenchiers concedit quædam bona in Sales, ſita in Juriſdictione (Rodolphi) Comitis de Habsbourg, in præſentia Religioſi Viri Abbatis Hugonis Curia.*

Depuis l'Empereur Rodolphe, il n'y a plus de difficulté dans la ſuite généalogique de la Maiſon d'Autriche.

VI. Généalogie de la Maiſon d'Egeshem & de Dasbourg.

NOus ſuppoſons toujours, ſelon notre Syſtême, que le Comte *Hugues*, & ſa femme *Hildegarde*, furent pere & mere.

I. D'*Eberard I.* du nom, Tige de la Maiſon de Lorraine, époux de *Berthe*.

II. De *Hugues II.* du nom, Tige de la Maiſon d'Egeshem & de Dasbourg, qui fut mari d'*Helvide*.

III. De *Gontran* le Riche, Tige de la Maiſon de Habsbourg ou d'Autriche.

Avant que d'entrer dans l'examen de la Généalogie de la Maiſon d'Egeshem, nous remarquerons qu'*Eberard I.* & *Berthe* ſon épouſe, Fondateurs de l'Abbaye d'Altorf, & que le Pape Leon IX. en 1052. reconnoit pour ſes Predeceſſeurs & ſes parens (*k*), étoient plutôt de la Maiſon de Lorraine, que de celle d'Egeshem; ce qui n'empêchoit pas qu'ils ne fuſſent auſſi parens de S. Leon, *Eberard* étant frere de *Hugues* pere de ce Pontife.

Eberard vers l'an 950. ayant fondé l'Abbaye d'Altorf, conçut le deſſein d'en bâtir le Monaſtere ou l'Egliſe: ſon fils *Hugues* ſurnommé l'*Enroüé*, exécuta cette réſolution, vers l'an 960. & fit dedier l'Egliſe de ce Monaſtere en 966. par Archembaud Evêque de Strasbourg. *Eberard* eſt dénommé avec l'Abbé *Bennon*, ou Benoît dans un Diplôme de l'Empereur Otton II. (*l*), & par conſéquent avant l'an 973. Ainſi dès-lors il y avoit un Abbé & une Communauté à Altorf; mais l'Egliſe, *Monaſterium*, n'étoit pas encore conſtruite ni achevée.

La mort d'Eberard eſt marquée au Nécrologe de ce Monaſtere, le 5. de Septembre, où il eſt dit qu'il eſt enterré *in ſumma Choro*, & que ſon épouſe *Berthe* y eſt auſſi enterrée.

L'Empereur Frideric II. en 1152. (*m*) confirma les biens que l'Empereur Othon avoit accordés en faveur du Comte *Eberard* au Monaſtere d'Altorf, fondé par ledit Eberard & par Hugues ſon héritier & ſon petit-fils, & Avoüé de ce Monaſtere.

Dans le Nécrologe du même Monaſtere, il eſt dit que le Comte *Hugues* Moine d'Altorf, & frere d'un autre Comte *Hugues*, eſt enterré dans la Chapelle & devant l'Autel de S. Gregoire. On croit que *Hugues* ſurnommé l'*Enroüé*, fils immédiat du Comte *Eberard*, mourut Moine à Altorf, peut-être Moine *ad ſuccurrendum*, comme on parloit autrefois; c'eſt-à-dire, qu'il prit l'Habit Monaſtique dans ſa derniere maladie.

Le Pape S. Leon IX. étant venu en Allemagne en 1052. (*n*) apporta ou envoya à Altorf une Statuë de S. Cyriaque, qui s'y voit encore aujourd'hui, toute remplie de diverſes Reliques, qui ſont ſpécifiées dans le Mémoire qui s'y conſerve. Il y donna de plus le bras de S. Cyriaque, & quelques Ornemens d'Egliſe, comme, deux Chaſubles & deux Tuniques, & dédia l'Autel du milieu de l'Egliſe, & lui accorda un Privilége datté des Nones de Mars, Indict. 5. l'an 4. de ſon Pontificat, de Jeſus-Chriſt 1052. (*o*). Il y reconnoit que cette Egliſe a été fondée & bâtie par ſes parens, *à noſtris progenitoribus conſtructam*, & un peu plus bas, *Bona à noſtris parentibus conceſſa.*

On ne peut diſconvenir qu'*Eberard*, ſon

(*k*) Bulle pour l'Abbaye d'Altorf, an. 1052. *Gall. Chriſt.* t. v. *Probat.* p. 472.
(*l*) *Gallia Chriſt.* t. v. p. 471. *Præceptum Otton. II.* an. circiter 970.
(*m*) *Gallia Chriſt.* t. v. p. 481. *Probat.*
(*n*) *Vit. Gall. Chriſt.* t. v. p. 465. *Probat.*
(*o*) *Ibidem*, p. 472.

fils *Hugues* l'Entoüé, qui ſe fit Moine à Altorf, & *Hugues* ſon frere, & *Hugues* qui en fit dédier l'Égliſe en 966. & le Comte *Hugues* Avoüé d'Altorf en 1152. qui étoit alors Maître du Comté du Comte Eberard ſon Ayeul, dans lequel le Monaſtere étoit ſitué, ne ſuſſent tous proches parens du Pape Leon IX. comme on l'a déja remarqué.

Eberard & *Berthe*, Fondateurs d'Altorf, eurent encore une fille nommée *Adeléide*, qui épouſa Henry Duc de Baviere, & fut mere de l'Empereur Conrade le Salique; d'où vient que Vibert (*p*) Auteur de la Vie du Pape Leon IX. dit que Hugues Pere de ce Pape, & l'Empereur Conrade étoient très-proches parens, *Conſobrini*, & que le même Empereur reconnoît Leon IX. pour ſon neveu, *Dulciſſime mi nepos*: mais Leon étoit plutôt ſon Couſin-germain, étant fils de *Hugues* Oncle de Conrade.

Après ces remarques néceſſaires ici pour ne pas confondre les deſcendans d'*Eberard*, Tige de la Maiſon de Lorraine, avec ceux de *Hugues*, Tige de la Maiſon d'Egeshem, nous remarquerons encore une choſe importante, qui n'a pas été relevée par les Généalogiſtes, que je ſçache qui eſt qu'*Eberard* frere de *Hugues* d'Egeshem, eut au moins deux ou trois fils; ſçavoir, 1°. *Hugues* l'Entoüé qui mourut Religieux à Altrof, & 2°. un autre fils de même nom, fils ou frere du premier, qui continua ſa poſtérité au moins juſqu'au Comte *Hugues* héritier d'Eberard ſon ayeul, & Avoüe d'Altorf en 1152. ſous l'Empereur Frideric II.

Et III. un autre fils nommé *Adalbert*, qui avec ſon épouſe *Juditha* furent Fondateurs de l'Abbaye de Bouzonville (*q*), & dont nous avons donné la Généalogie ſous les deſcendans d'*Eberard*, Tige de la Maiſon de Lorraine. Et enfin IV. *Adeléide* mere de Conrade le Salique, dont on a déja parlé.

Tout ceci confirme admirablement notre Hypotéſe; le Pape S. Leon IX. dont nous ſerons obligés d'emprunter les principales preuves de ces Généalogies, ſe reconnoiſſant parent des Fondateurs du Monaſtere de Ste. Odile, ou d'Ohembourg, qui ſont les mêmes qui ont fondé Eberſmunſter, ou Aprimontier; c'eſt-à-dire, le Duc Atique & ſes fils (*Vid. Gall. Chriſt. t. 5. p. 471.*) Il ſe reconnoît auſſi parent des Fondateurs de Bouzonville & de ceux d'Altorf. Voilà donc deux Branches bien marquées de la poſtérité du Comte *Eberard I.* l'une établie dans l'Alſace, & l'autre dans la Lorraine Allemande; toutes deux ſorties du Duc Atique Pere de ſainte Odile.

(*p*) *Vit. S. Leon IX. l. 2. April. p. 648. & 651.*
(*q*) Hiſtoire de Lorraine, t. 1.
(*r*) *Vibert. Vita S. Leonis IX. die xix. April. Bolland. t. 2. April. p. 648.*
(*s*) *Richer. Senon. l. 3. Spicileg. l. 4. c. xxj.*

Généalogie de Hugues Comte d'Egeshem & de Dasbourg.

LE Comte *Hugues*, frere du Comte *Eberard II.* dont nous venons de parler épouſa *Helvide*, ou *Helvige*, ou *Adelvide*. L'Auteur de la Vie de S. Leon IX. (*r*) remarque que le Comte *Hugues* étoient Allemand, né en Alſace, ſçachant parfaitement l'Allemand & le Latin; & que la Comteſſe *Helvide* ou *Helvige* ſa femme, étoit *Latine*, c'eſt-à-dire, Lorraine, & d'un Pays où l'on parloit Roman, ou Latin corrompu; mais qu'elle ſçavoit auſſi l'Allemand: ce qui me fait conjecturer qu'elle étoit native de *Moha*, ou de quelques dépendances du Comté de *Dasbourg*, où l'on parloit Roman. Le Comté de Dasbourg étoit très-puiſſant, ayant bon nombre de Fortereſſes & pluſieurs Villages dans ſa dépendance (*s*) en Lorraine & en Alſace.

Alberic ſous l'an 1005. dit que *Godefroy* Comte d'Ardenne, & ſa femme *Mathilde*, Comteſſe de Saxe, eurent pour fils, 1°. *Alberon*, Evêque de Verdun; 2°. *Le Comte Frideric*, qui ſe fit Moine à S. Vanne de Verdun; 3°. *Herman Comte de Dasbourg*, qui fut pere de Gregoire Archidiacre de Liége; 4°. Le Duc *Godefroy*; 5°. Le Duc *Gozelon*.

Il eſt très croyable que *Herman Comte de Dasbourg*, fut Pere de *Louis Comte de Dasbourg*, & que celui-ci fut Pere d'*Helvide épouſe de Hugues d'Egeshem*, & Mere de S. Leon IX. Jean de Bayon (*t*) nomme Louis ayeul de S. Leon, *Ludovicus Comes de Dasbourg, avus S. Brunonis*; & dit qu'il fit travailler en 1005. à la réparation de l'Egliſe de S. Diey. Louis étant mort ſans enfans mâles, Helvide fut héritiere des Comtés de Dasbourg & de Moha au Pays de Liége.

Le Comte *Hugues* eut un frere qui fut Pere des deux freres Gerard & Matfride, Couſins-germains de S. Leon IX. & fils de ſon oncle paternel, *Patrueles* (*u*).

Nous ſçavons que *Gerard* avoit épouſé *Eve* ou *Petronille*, & que *Matfride* avoit pour femme *Cunize*, ou *Cunegonde*. Ils étoient tous deux morts en 1050. lors de la Bulle du Pape S. Leon IX. pour le Monaſtere de *Heſſe*. Nous ne leur connoiſſons point d'enfans. Toutefois en 1093. Matfride & Cunegonde, avec leurs enfans, donnerent au Prieuré de Lay la Cure de Wiſſe.

Cunegonde étoit fille de Gerard Comte de Rechicourt, & avoit pour Mere Marthe, qu'on tenoit être de la race de S. Arnoû. Thierry fils de Cunegonde fut tué en bas âge. Gobert ſon autre fils vivoit en 1103. au tems que Cunegonde fonda le Prieuré de

(*t*) *Joan. de Bayon, cap. lxiij. p. 138. Hiſt. Med. Monaſterii.*
(*u*) *Bulla pro Monaſterio de Heſſe, an. 1050. t. 1. Hiſt. Leth.*

Schures;

Schures. Elle avoit auſſi une fille nommé Aléïde. Matfride, ou Mainfroy étoit Seigneur de Tincey.

Ce Matfride ne ſeroit-il pas deſcendu du premier Matfride ; car dans une telle antiquité, on ne marche qu'à tâton.

Du mariage de Hugues & de Helvide, ſortit I. *Brunon*, né en 1002. élû Evêque de Toul en 1026. fait Pape en 1048. mort en 1055.

II. *Gerard* frere de S. Leon IX. déja mort en 1049. Voyez la Bulle de S. Leon pour le Monaſtere de ſainte Croix de Volſnhem en Alſace ; & Jean de Bayon, qui marque la mort de Gerard après l'an 1038. Il fut tué faiſant la guerre au Comte de Ribaupierre. *Bayon, cap. xlviij.*

M. d'Hoſier, dans ces Remarques manuſcrites ſur la Généalogie des Comtes d'Egeshem, dreſſée par le P. Vignier, dit que *Gerard* frere de Leon IX. avoit épouſé *Adele*, fille de Sigefroy Comte de Luxembourg, & ſœur de l'Imperatrice Cunegonde : & que Gerard mourut en 1046. mais la Bulle que nous avons citée eſt plus certaine.

III. *Hugues II.* frere de S. Leon, vivoit en 1033. & a ſouſcrit à une Charte pour le Prieuré de S. Blin. *Perard Caſtel, S. Benigni.*

M. d'Hoſier dit que Hugues II. frere de S. Leon IX. avoit épouſé Adelvide de France, veuve de Regnier IV. du nom, Comte de Hainaut, l'an 1033. & qu'il étoit mort en 1049. qu'Adelvide etoit fille du Roy Hugues Capet.

Mais nous ſçavons que Hugues II. avoit épouſé Mathilde, & étoit deja mort en 1049. comme il paroît par la Bulle pour le Monaſtere de ſainte Croix en Alſace, qui eſt de cette année. Son épouſe s'appelloit Mathilde, & eſt rappellée avec Henry ſon fils dans la Bulle pour l'Abbaye de Heſſe (*x*).

IV. Une fille qui épouſa le Pere d'Albert, Comte de Calbe ou de Calve, dans les Etats de Brandebourg. Trithême (*y*) dit qu'Adelbert étoit fils d'une ſœur de S. Leon IX. *Adelbertus Comes in Calba, qui habebat uxorem ſatis devotam nomine Hʼilrudem : hic nepos fuit S. Papæ Leonis, cujus mater ſilia extitit Comitis de Egisheim.* Nauclere (*z*) parle auſſi de cet Adelbert, dont S. Leon IX. étoit oncle.

Dans la Bulle pour l'Abbaye de Heſſe, il eſt encore parlé de *Serberge*, Abbeſſe de ce Monaſtere, & niéce de S. Leon IX. mais on ne nous dit pas duquel des freres de ce Pape elle étoit fille.

Malincrot, dans ſes Hommes illuſtres, rapporte que *Gepa* Abbeſſe de Nuitz, étoit ſœur de S. Leon ; & qu'étant allée à Rome voir ſon frere, elle reçut de lui le Corps de S. Quirin, qu'elle depoſa au Prieuré dédié au même S. Quirin dans le voiſinage de Daſbourg.

Helvide mere de S. Leon IX. mourut dans l'Abbaye de Moyenmoutier en 1046. ſon mari étant encore vivant (*a*). Il ſemble même par la Bulle donnée pour le Monaſtere de Heſſe (*b*), que le Comte Hugues n'étoit pas encore mort en 1050. Voici comme S. Leon en parle : *Hugo juſtus in eiſdem bonis Advocatus & hæres, hanc conſtituit concordiam, ut in legali Matrimonio conjungendi liberam habeant facultatem.*

L'Hiſtoire de la Vie de S. Leon IX. (*c*), & après lui Richer Hiſtorien de Senones, & Jean de Bayon Hiſtorien de Moyenmoutier, avancent que le Comte Hugues & ſa femme Helvide, fonderent les Abbayes de ſainte Croix de Volſnhem, de Heſſe & d'Altorf ; mais nous avons rapporté des preuves certaines, qu'Altorf avoit été fondé par Eberard frere du Comte Hugues, & par ſes fils.

Pour Heſſe, il eſt croyable qu'elle fut fondée par Hugues & Helvige ſur les Terres de la dépendance de Dasbourg. Quand à ſainte Croix de Volſnhem, elle fut dottée des biens relevans du Château d'Egeshem, qui n'en eſt pas eloigné, & qui eſt ſitué ſur une haute montagne à trois lieuës de Colmar. Ces deux Abbayes de Heſſe & de ſainte Croix étoient pour des Religieuſes ; elles ſont aujourd'huy abandonnées.

De toute cette nombreuſe poſtérité de Hugues & de Helvide, nous ne connoiſſons que Henry fils de Hugues & de Mathilde, dénommé dans la Bulle de ſainte Croix, qui ait laiſſé poſtérité. Henri vivoit encore en 1049. datte de cette Bulle ; mais dans celle de Heſſe, peu de tems après, & vers l'an 1050. il étoit mort : *Precibus Domnæ Mathildis & filii ejus Henrici, noſtri quondam nepotis.* Il étoit Voüe de ſainte Croix en Alſace.

En 1074. Gerard & Henry, neveux (ou peut-être petit-neveux de S. Leon IX.), ſe conteſtoit l'Avocatie de l'Abbaye de ſainte Croix de Volſnhem. Le Pape Grégoire VII. (*d*) l'ajugea au Comte Gerard qui étoit l'aîné des deux freres. Il étoit, à mon ſens, fils du Comte Gerard d'Egeshem, dont nous avons parlé.

En 1091. dans le Titre de fondation de l'Abbaye de S. Leon de Toul (*e*), il eſt fait mention de Hugues & de Henry, parens du Pape Leon IX. & Bienfaiteurs inſignes de cette nouvelle Abbaye. Il eſt dit expreſſe-

(*x*) *Ibid. p.* 410.
(*y*) *Trithem. Chron. Hirſan. t.* 1. *p.* 187. *ad an.* 1059.
(*z*) *Naucler. Generat.* 35.
(*a*) *Bayon, cap. l. & xliv. p.* 234. *Hiſt. Mod. Monaſt.*
(*b*) *Bulla pro Heſſa, t.* 1. *Hiſt. Lothar.*
(*c*) *Vibert. Vit. Leonis IX. c.* 1. *Richer. Senon. l.* 4. *c.* 21. *Bayon, cap. xliv.*
(*d*) *Gregor. VII. l.* 2. *Epiſt.* 14. *an.* 1074. *t.* 2. *Concil. pag.* 81.
(*e*) *Vid. t.* 1. *Hiſt. Lothar. Preuves.*

ment que le Comte Hugues Comte de Dasbourg, fils du Comte Henry, du conſentement de ſa femme & de ſes héritiers, deſcendus de la famille du Pape Leon IX. a donné à ce nouveau Monaſtere la Terre de Martinmont. Voilà donc un Seigneur nommé Hugues, fils du Comte Henry de Dasbourg, & apparemment petit fils de Hugues & de Mathilde.

Je ne ſçai ſi ce Comte Hugues laiſſa des enfans; il n'eſt pas parle dans les deux Titres pour l'Abbaye de S. Leon de l'an 1091. (*f*).

Mais il y a un Comte de Metz du nom de Hugues, avec ſa femme Cunegonde, dénommés comme fils du Comte Folmar dans les Titres des années 1096. 1098. & 1101.

Ce Comte Folmar, pere de Hugues, qui vivoit en 1098. & 1101. eſt different d'un autre Hugues fils du Comte Folmar, qui vivoit en 1135. & 1140. dont nous allons donner la Généalogie tirée d'un Fragment de l'Hiſtoire de Metz, rapporté dans Vaſſebourg (*g*): *Folmarus Comes Metenſis habuit duos filios ex Mathilde Conjuge* (*h*); *ſcilicèt, Folmarum & Hugonem; & tres filias, Clementiam, Agnetem & Adeleydem. Folmarus primus regnavit, poſt Hugo, qui genuit Albertum Comitem Metenſem. Dictus Albertus genuit unam filiam, Catharinam (vel potius Gertrudem), quæ fuit uxor Theobaldi filii Ducis Lotharingiæ, filii Friderici qui fuit ultimus Comes Metenſis.*

Dans le Titre de Fondation de l'Abbaye de Beaupré en l'an 1135. on lit de même que le Comte Folmar, la Comteſſe Mathilde ſa femme, ſes deux fils Folmar & Hugues, & ſes trois filles, Clémence (*i*), Agnès & Adelaïde, donnerent à ce Monaſtere la Terre de Hénamenil. Voyez Meuriſſe, Hiſtoire de Metz, p. 405.

L'Annaliſte de Saxe met en 1123. la mort du Comte Hugues de Dasbourg, dont il dit ces paroles remarquables: *Hugo de Daesberg moritur, Trojanum illum Alexandrum pulchritudine virtute vero Hectorem repræſentas.*

Tout le monde convient que le pere de Gertrude, qui épouſa Thibaut I. Duc de Lorraine, s'appelloit Albert; mais il eſt fort different d'un autre Albert Comte de Moha, qui en 1096. fonda le Prieuré du Mont de S. Martin proche Longwy, & le donna à l'Abbaye de S. Vanne de Verdun: il eſt nommé Comte de Dasbourg dans le Nécrologe de ce Monaſtere. Cet Albert mourut en 1097. ou 1098. il avoit epouſé *Ermenſon* ou *Ermengarde* de Luxembourg, & en avoit un fils nommé *Henry*, qui eſt dénomme avec ſa Mere dans un acte de Donation faite au même Prieuré du Mont de S. Martin en 1098. & & en 1101.

Le même Comte Albert eut auſſi une fille nommée Mathilde; car en 1125. Maynard Comte de Morſperg, gendre du Comte Albert (apparemment de Dasbourg) avoit épouſé Mathilde, dont il avoit eû quelques enfans, avec le conſentement deſquels il céde à Suger Abbé de S. Denys, le lieu de Celle, & quelques-unes de ſes dépendances, qui avoient été uſurpées par le Comte Albert, & poſſédées pendant quelque tems par ledit Comte Maynard. Fait à Mayence l'an 1125.

Nous ſçavons certainement (*k*) que *Folmar* épouſa *Mathilde*, fille d'*Ermenſinde* & du Comte de Longwy; que cette *Mathilde* étoit Comteſſe de Longwy, de Hombourg & de Caſtres: elle étoit Comteſſe de Dasbourg, du Chef du Comte Albert ſon mari. Il eſt inutile de chercher ailleurs ſes prétentions ni ſa Généalogie, ni celle du Comte Folmar ſon mari, qui eſt ſi bien marqué dans le titre de Beaupré de l'an 1135.

Folmar époux de Mathilde, Fondateur de Beaupré, vivoit en 1135. & a pû vivre juſqu'en 1140. ou 1145. Hugues frere de Folmar II. & pere d'Albert, juſqu'en 1170. ou même 1171. ou 1172. Ce Hugues étoit Avoüé de l'Abbaye d'Andlau en 1172. *Vid. An. Præmonſtr. t. 2. p. 895.*

Vers ce tems-cy, vivoit Mathilde Comteſſe de Hombourg, femme du Comte Arnoû, Fondatrice de l'Abbaye de Salival, & mere d'Agnès qui épouſa Philippe de Gerbéviller. *Vid. Annal. Præmonſtr. t. 2. pag. 719.* Cette Mathilde Comteſſe de Hombourg, ne ſeroit-elle pas la même que *Mathilde de Longwy*, dont on parle plus bas dans la Note. Vers l'an 1127. & 1157.

Albert a pû naître en 1140. & engendrer *Henry* & *Guillaume* vers 1160. & 1162. & Gertrude en 1190. laquelle eſt morte âgée de 35. ans en 1225.

On trouve un Comte *Albert*, qui a ſouſcrit en 1125. à un Titre, dont Meuriſſe rapporte la fin, Hiſt. de Metz, p. 406. mais il n'eſt pas croyable que ce ſoit Albert pere de Gertrude. Il y a trop de diſtance de l'an 1125. à 1211. auquel Albert eſt mort. Je trouve auſſi la ſignature d'un Comte Albert de Dasbourg en 1188. & ce peut-être *Albert* pere de Gertrude.

Ce dernier Comte *Albert* épouſa une autre *Gertrude*, fille de Louis Comte de Los, comme il paroît par un Titre de l'an 1214. (*l*) donné par Thibaut Duc de Lorraine à l'Abbaye de Beaupré, où il dit: *Ego Theobaldus...*

(*f*) Hiſtoire de Lorraine, *ibid.*

(*g*) Voyez Meuriſſe, Hiſt. de Metz, pp. 404. 405. Vaſſebourg, l. 4. p. cexcvii.

(*h*) *Mathilde* de Longwy étoit fille du Comte de Longwy, & d'*Ermangide*, Mere de Guillaume Comte de Luxembourg, & Mere d'Ermenſinde Comteſſe de Namur, qui épouſa le Comte Godefroy I. Ainſi *Mathilde* & *Ermenſinde* étoient Sœurs. *Alberic. ad an. 1167.*

(*i*) Clémence épouſa Folmar Comte de Caſtres. Godefroy, p. 34. Preuves de la Maiſon de Luxembourg.

(*k*) *Alberic. ad an. 1167.*

(*l*) Benoît, Supplem. p. 60.

de conſenſu uxoris meæ Gertrudis filiæ Alberti Comitis Dasbourgenſis & Metenſis, & Gertrudis uxoris ejus. Ce qui prouve qu'alors Albert étoit mort, & que ſa femme Gertrude étoit encore vivante.

Albert pere de Gertrude de Dasbourg, donna en 1200. les Salines d'Albe à l'Abbaye de Stultzbronne, ladite Donation confirmée par Gertrude en 1224. il fonda auſſi l'Abbaye de Vaux proche *Moha*, Diocèſe de Liége, & fut enterré avec ſon frere à Vanges. Richerius, l. 4. c. xxj. ſemble dire que le frere d'Albert, qui le ſurvéquit, s'empara par la force des armes du Comté de Daſbourg.

L'Hiſtoire de Jean d'Apremont Evêque de Metz, Hiſt. de Lorr. t. 1. dit que ce Prélat appella à ſon ſecours vers l'an 1231. les Comtes d'Eureſtein, ou d'Areſtein, ou Erreſtein, & de Dasbourg. Qui étoit ce Comte de Dasbourg? Etoit-ce le frere du Comte Albert, ou un Comte de Linange? Mais on ne connoît point de frere au Comte Albert qui lui ait ſurvécu : il faut donc l'entendre du frere du Comte de Linange, dont Richer a parlé un peu plus haut; & on ſçait que le Comte de Linange s'empara du Comté de Dasbourg, après la mort de Gertrude derniere héritiere de ce Comté.

Albert eut de ſa femme Gertrude de Los,

I. *Henry*, mort ſans enfans le 14. Mars 1201. Benoît, Supplem. part. 1. p. 65.

II. *Guillaume*, mort auſſi ſans enfans, 1201.

III. *Gertrude*, qui épouſa en 1204. (*m*) en premieres nôces Thibaut Duc de Lorraine, mort ſans enfans en 1220. & en ſecondes nôces, Thibaut Comte de Champagne, dont elle ſe ſepara en 1222. pour cauſe de parenté, & épouſa en troiſieme nôces, Simon fils d'Emicon Comte de Linanges (*n*); & enfin mourut ſans enfans en 1225. âgée de 35. ans.

Après la mort de Gertrude fille d'Albert, & ſucceſſivement Ducheſſe de Lorraine, & Comteſſe de Champagne & de Linanges, l'Evêque de Liége s'empara de la Ville & du Château de Moha, malgré la réſiſtance du Duc de Louvain; & Jean d'Apremont Evêque de Metz, retint & reünit le Comté de Metz, poſſedé en dernier lieu en Fief par Gertrude Comteſſe de Dasbore. Il retint auſſi Thiocourt, Turkeſtein, Albe, Sarbourg & Heſſe. Voyez les Preuves en May 1225. (*o*).

L'Hiſtoire des Evêques de Metz, imprimée au premier Tome de l'Hiſtoire de Lorraine, dit qu'après la mort du Comte de Daſbourg, Gertrude ſa fille & ſon heritiere demanda & fit demander à l'Evêque de Metz, Jean d'Apremont, qu'il lui plût lui rendre les Fiefs que le Comte ſon pere tenoit relevans de l'Evêché de Metz : que ce Prélat les lui rendit; à condition qu'après ſa mort, ſi elle décédoit ſans enfans, leſdits Fiefs retourneroient à l'Evêché; de quoi on dreſſa des Lettres en bonne forme, bien ſcellées, & ſignées par des témoins. Mais que la Comteſſe étant morte ſans enfans, le Duc de Limbourg, le Comte de Luxembourg, & d'autres Seigneurs parens de Gertrude, s'emparerent de ces Fiefs; que l'Evêque de Metz les obligea de s'en déſaiſir, & réünit au Domaine de ſon Evêché le Comté de Metz, les quatre Châteaux de Sarbourg, & Saralbe, de Turkeſtein & d'Areſtein, & la Voüerie de Marſal; ce qui augmenta du double le Revenu de ſon Evêché.

En 1225. au mois d'Août, Eudes de Sorcy, Evêque de Toul, donna le Fief de Berkem en Alſace au Duc Mathieu; à condition que ledit Duc ne reprendroit jamais ce Fief du Comte de Dasbourg, auquel il n'appartenoit pas; à moins qu'il n'y fût contraint par voye de Juſtice.

En 1246. Hugues Comte de la Petite-pierre, fait hommage au Duc Mathieu II. pour le Fief de Berkem, après l'Evêque de Metz, de même que le Prince Philippe de Gerbéviller a tenu ce même Fief du Duc de Lorraine. En 1257. Radulphe Comte de Daſbourg, ou d'Halsbourg, fit ſon accommodement avec le Duc Ferry III. & Jean de Parroye, de toutes les difficultés qu'ils avoient eüës enſemble. Voyez le Titre ſous cette année 1257.

Dasbourg, autrement Dabo, eſt un Château ſitué en Alſace, à trois lieuës de Sarbourg, ſur une hauteur eſcarpée de tous côtés : il fut ruïné par ordre du Roy en 1678. Il y a encore un petit Prieuré ſous le nom de S. Leon, qui étoit la Chapelle du Château, ſituée auprès de Valſché. On croit que ſaint Leon IX. y fut baptiſé; mais il naquit plutôt, & fut baptiſé à Egeshem en Alſace. On voit diverſes Antiquités & des Tombeaux anciens à Dasbourg, ou comme l'appelle le peuple du Pays, à Dabo. On croit qu'il y a eû un Camp des Romains.

Moha eſt un Bourg, avec un Château en titre de Comté ſur la Mehaigne près de Huy, au Diocèſe de Liége. Il eſt quelquefois appellé *Moha*, d'autres fois *Moſa*, ou *Muhal*, ou *Muſal*, ou *Muſan* : ſon vrai nom eſt *Moha*. On lit dans la Chronique de Lambert le petit, Moine de l'Abbaye de S. Jacques de Liége (*p*), que le Comte Albert de Dasbourg céda ou vendit en 1204. ſon Comté de Muſal, ou Moha, & ſes dependances, à la Cathédrale de Liege, pour la ſomme de cinquante mille marcs; mais que cette ſomme n'ayant pas

(*m*) Hiſtoire de Lorraine, tom. 2.
(*n*) *Alberic. an.* 1225. *& Richer. Senon. l.* 4. *c.* 21. *& Hiſt. Lotar. t.* 2.
(*o*) Preuves, t. 2. an. 1225.
(*p*) *Marteune, ampliſſ. Collect. t.* 5. *pp.* 27. 28. 62.

été payée au terme marqué, il vendit la même Seigneurie en 1205. au Comte de Louvain ſon couſin.

En 1220. le Duc Thiebaut de Lorraine mari de Gertrude de Dasbourg, fille du Comte Albert, étant mort, le Comte de Champagne, du conſentement de l'Empereur Frideric, épouſa Gertrude, & fit hommage du Comté de Moha à Hugues Evêque de Liége. Enfin, après la mort de Gertrude de Dasbourg, arrivée le jour de Pâques 30. Mars 1225. le même Evêque de Liége entra ſans réſiſtance dans la jouïſſance du Comté de Moha, & reçut le ſerment de fidélité & l'hommage des Vaſſaux & des ſujets de ce Comte. C'eſt ce que dit cet Auteur.

En 1089. ou 1090. le ij. des Nones de Septembre (*q*), fut maſſacré dans la Chambre même de l'Evêque de Strasbourg, Hugues d'Egeshem, célebre par ſon dévouëment à la defenſe du S. Siége, *indefenſus Miles S. Petri*; c'eſt-à-dire, zélé défenſeur du Pape Gregoire VII. contre l'Antipape Clément III. autrement nommé Guibert, Archevêque de Ravenne.

Jean de Bayon (*r*) raconte cet événement aſſez au long, & remarque que le Comte Hugues d'Egeshem, étoit parent de Sophie de Bar, épouſe de Louis Comte de Montbelliard & de Ferrette; (elle lui étoit plutôt alliée que parente, par ſon mariage avec le Comte de Ferrette; car cette Terre étoit depuis long-tems dans la Maiſon d'Egeshem.) Bayon ajoûte qu'en ce tems-là les Seigneurs du Pays étoient en conteſtation pour le Château qu'ils vouloient bâtir à Tanviller, Fief ou Prieuré dépendant de l'Abbaye de Moyenmoutier, & qui eſt aujourd'hui de la Souveraineté des Ducs de Lorraine, dans le Val de Viller. Qu'à l'occaſion de ces diſputes, le Comte Hugues qui apparemment s'oppoſoit à ce que Godefroy de Bouillon s'emparât de cet endroit, fut invité à ſouper par l'Evêque de Strasbourg, & pendant la nuit fut maſſacré dans la Chambre même de l'Evêque, que l'on ſoupçonna d'avoir eû quelque part à cet aſſaſſinat.

Je ſuis perſuadé que ce Comte Hugues étoit fils du Comte Gerard d'Egeshem, à qui le Pape Gregoire VII. en 1074. ajugea l'Avocatie de l'Abbaye de ſainte Croix de Volſnhem, à l'excluſion du Comte Henry ſon frere; & je crois que c'eſt de ce Hugues qu'eſt deſcendu 1°. *Udalric*, Fondateur de l'Abbaye de Pairis, Ordre de Ciſteaux, au Diocèſe de Basle vers l'an 1140. (*s*).

Il y a même apparence qu'il y a eû deux *Udalrics*, ou Ulrics d'Egeshem: l'un vivoit en 1134. & 1140. & fut Fondateur de l'Abbaye de Pairis; l'autre a vêcu en 1160. & 1190. & peut avoir été Pere de *Simon* Comte d'Egeshem en 1200. & Ayeul de *Henry* Comte d'Egeshem, mort ſans enfans en 1238.

2°. Le même Comte Hugues d'Egeshem peut avoir été pere d'*Etiennette*, qui épouſa Etienne Comte de Ferrette; & peut-être encore de *Louis*, Religieux de l'Abbaye de Viſſembourg, dont parle Tritheme (*t*), & qui fut envoyé à Hirſauge.

Etienne eut pour fils *Louis Comte de Ferrette*, qui en 1187. confirma la Fondation de l'Abbaye de Pairis, faite par ſon Ayeul *Udalric*: dans le Titre il le nomme ſimplement *Avunculus*; mais je crois qu'il faut entendre *Avus*, l'Ayeul.

Quant à ce que dit Alberic (*u*) des Comtes *Hugues* & *Albert*, fils du Comte Godefroy de Verdun, & ſurnommés les *deux Faucons de Dasbourg*, pour leur nobleſſe & leur valeur; voici ce que nous en ſçavons. Ermenſon veuve du Comte Albert avoit épouſé le Comte Godefroy de Verdun en 1198. après la mort du Comte Albert ſon mari; car en cette même année elle fait donation au Prieuré du Mont de S. Martin proche Longwy, de quelques biens qui lui appartenoient en propre: elle y rappelle ſon fils *Henry*, qui ſigne ce Titre avec le Comte *Godefroy*, qu'elle qualifie *ſon Seigneur*, *Signum Domini mei Godefridi Comitis; Signum filii mei Henrici Comitis, & Signum Hugonis Comitis filii Folmari Comitis.* Et dans un autre Titre de l'an 1101. *Signum Domini Godefridi Comitis: Signum filii mei Henrici Comitis, & ſignum Hugonis Comitis filii Folmari Comitis.*

De ce mariage d'Ermenſon avec Godefroy Comte de Verdun & de Louvain, naquirent *Hugues & Albert, ſurnommés les deux Faucons de Dasbourg*; & d'autres enfans que l'on peut voir dans les Généalogiſtes de la Maiſon de Luxembourg. Voyez Vignier, pp. 20. 21. & Godefroy, Généalogie de Luxembourg, pp. 35. 36. & 31. 32. 33. Et voyez auſſi les Notes mſſ. de M. d'Hoſier ſur le P. Vignier, pp. 20. 21.

VII. Syſteme, ſelon la Généalogie tirée de l'Abbaye de Mury en Suiſſe.

L'Abbaye de Mury, ou Meury en Suiſſe, fut fondée en 1027. (*x*) par Vernere Evêque de Strasbourg, fils de Lancelin, & frere de Lancelin & de Radeboton. Ce même Vernere bâtit le Château de Hasbourg, qui fut la premiere demeure des Comtes de Hasbourg, Tiges de la Maiſon d'Autriche d'aujourd'hui.

(*q*) *Bertold. Conſtanc. an.* 1089. & *Necrol. Andelav. Monaſt.*

(*r*) Jean de Bayon, c. lxxxiij.

(*s*) *Hugo ſacr. Antiq. Monument. t.* 2. *p.* 281. *Vide Gallia Chriſt. t.* 5. *p.* 744. & *Rugr. Antiquit. de Voſge, p.* 433.

(*t*) *Tritem. Chronic. Hirſaug.*

(*u*) *Alberic. ad an.* 1211.

(*x*) *Annal. Bened. t.* 4. *p.* 331.

Ego

Ego Verneherus Strasburgenſis Epiſcopus, & Caſtri quod dicitur Habesburg Fundator, Monaſterium in Patrimonio meo, in loco qui Mure dicitur, conſtruxi, cui prædia quæ hæreditario jure mihi contigerant, per manum Germani fratris mei Lanceluni .... contradidi, dit-il, dans le Titre de Fondation de ce Monaſtere, datté de l'an 1027. La Comteſſe Itta Epouſe de Radeboton, y fit de ſi grands biens, que quelques-uns l'en ont crûë Fondatrice. Les premiers Religieux de ce Monaſtere furent tirés de l'Abbaye de Notre-Dames des Hermites. Leurs Supérieurs ne porterent d'abord que le nom de Prévôts, *Præpoſiti*, enſuite on leur donna celui d'Abbes. Aujourd'hui l'Abbé a Titre de Prince d'Empire, en conſidération de ce que ſon Monaſtere eſt regardé comme le berceau de la Maiſon d'Autriche, & qu'il en a conſerve les premiers Titres.

Un Religieux de ce Monaſtere qui écrivoit en 1128. ſous l'Abbé Roncelin (*y*), & dont la Chronique a eté continuée par un autre Religieux de la même Abbaye vers l'an 1240. avance que *Gontran le Riche*, Chef de la Maiſon d'Autriche, fut pere de *Kancelin*, ou Lancelin, Comte d'Altembourg; que Lancelin engendra *Radepoton* Epoux d'Itta, bienfaitrice de l'Abbaye de Mury; que Radepoton eut de ſon mariage les Comtes *Othon*, *Albert* & *Vernere*: ce dernier fut préſent en 1164. à la Dédicace de l'Egliſe de Mury.

L'Auteur ajoûte que la Comteſſe Itta Epouſe de Radepoton, étoit ſœur du Duc Thierry, & de Cunon Comte de Rhinfeld; *que Thierry fut pere de Gerard Duc* (de Lorraine); *que le Duc Gerard engendra Gerard d'Egesheim, pere d'Udalric & d'Etienne.*

Voilà une Généalogie bien ſuivie, & qui certainement eſt glorieuſe aux deux Maiſons d'Autriche & de Lorraine: mais j'y trouve de grande difficultés. 1°. L'Auteur de cette Chronique ſe trompe, en faiſant la Comteſſe Itta ſœur de l'Evêque Vernere: elle n'étoit que ſa belle-ſœur; Verne étoit frere du Comte Radepoton; & Itta étoit épouſe du même Comte. 2°. Il dit que cette Comteſſe étoit auſſi ſœur de Thierry Duc de Lorraine (*z*), & par conſequent fille de Frideric I. & de Beatrix Duc & Ducheſſe de Lorraine & de Bar. Nous n'avons aucune connoiſſance que Frideric & Beatrix ayent eû pour fille Itta: ils n'eurent que Thierry, ou Theodoric, ſelon tous les Hiſtoriens & les Chronologiſtes du Pays. La Généalogie de S. Arnoû marque expreſſement que Beatrix eut pour fils Thierry, & que Thierry fut pere du Duc Frideric, & non pas par conſequent du Duc Gerard.

3°. On ne peut pas dire non plus, que Beatrix, devenuë veuve en 953. ſe ſoit remariée à un Prince étranger. Elle demeura veuve, & eut aſſez long-tems la Régence de Lorraine. Il fallut même que Thierry ſon fils uſât de violence, pour l'obliger de s'en déſiſter (*a*) en 1011.

4°. Cunon ou Conrade de Rhinfeld, que cet Hiſtorien donne pour frere uterin à la Comteſſe Itta, eſt une autre ſource de difficultés. Dira-t'on que Beatrix mere de Thierry, épouſa en ſecondes nôces un Comte de Rhinfeld; ou que Richilde Epouſe de Thierry, étoit fille d'un Comte de Rhinfeld? Ni l'un ni l'autre ne nous paroît par aucune Hiſtoire; & le dernier même ne rendroit pas Conrade frere uterin de la Comteſſe Itta.

Si l'on dit que la Comteſſe Itta étoit ſœur du Duc Thierry, de la même ſorte qu'elle l'étoit de Vernere Evêque de Strasbourg, c'eſt-à-dire, ſa belle-ſœur, cela ſignifiera ſeulement qu'Itta, Richilde & Conrade étoient freres, tous trois deſcendus des Comtes de Rhinfeld; & en ce cas ni Itta, ni Cuno, ou Conrade n'auront nul rapport de parenté ni à Frideric ni à Beatrix.

Mais cela ne leveroit pas la difficulté qui naît de ce que la Genealogie de Mury fait ſortir le Duc Gerard, de Thierry Duc de Lorraine & de Bar; ce qui eſt l'endroit qui nous intereſſe le plus, & qui ſouffre de plus grandes difficultés; car en cela le Généalogiſte de Mury eſt contraire à la vraye Généalogie de S. Arnoû, approuvé de tous les Sçavans; il eſt contraire à la Fondation de Bouzonville, & à tous les Monumens les plus inconteſtables & les plus autentiques de la Province, que nous avons cités & produits dans l'Hiſtoire & dans les Preuves. Nous ne ferons donc pas difficulté de l'abandonner en ce qui concerne l'Origine de la Maiſon de Lorraine. L'Auteur qui n'ignoroit pas que la Maiſon de Dasbourg & celle de Lorraine avoient la même origine, a crû la devoir tirer du côté de la Comteſſe Itta, ne ſçachant pas qu'elle venoit de plus haut; mais il n'y a pas reüſſi.

(*y*) *Dominici Abb. Murenſ. Origo & Genealogia glorioſiſſim. Comitum de Habisburg .... ex antiquis Monaſterii Murenſ. Monumentis.* Cette Généalogie a d'abord été imprimée à Paris ſous le faux Titre de Spiremberg, par les ſoins du fameux M. Peiresk. Voyez pluſieurs particularités curieuſes ſur ce Manuſcrit & ſur la Généalogie qu'il contient, dans le R. P. Hergot, t. 1. Prolegom. 3. p. xxiij.

(*z*) Le P. Vignier a crû que ce Thierry étoit le fils de Gerard d'Alſace, mais la choſe eſt impoſſible, Itte étant morte vers l'an 1026. & Thierry étant mort encore fort jeune en 1070.

(*a*) *Joan. de Bayon.* c. 46. & Titre de S. Maxe de Bar. Ici Preuves, c. 1.

GENEALOGIE DES DUCS DE LORRAINE
& des Princes de la Maiſon de Habsbourg, ſelon l'Auteur de l'Abbaye de Mury en Suiſſe.

GONTRAN le Riche, Comte d'altembourg, a vécu vers l'an 938. 952. 959. Il fut Pere de

LANCELIN Comte d'Altembourg, mort en 990. Il eut pour Fils,

RADEBOTON Comte d'Altembourg en Suiſſe, mort en 1027. qui épouſa Itte fille de Frideric Duc de Lorraine & de Bar.

VERNERE Evêque de Strasbourg, Fondateur de l'Abbaye de Mury en Suiſſe & du Château de Habsbourg.

LE COMTE RODOLPHE.

LANCELIN.

ITTE Femme de Radeboton, étoit ſœur de *Conon* ou Conrard Comte de Ferrette, & de Thierry Duc de Lorraine.

THIERRY Duc de Lorraine, & Frere d'Itte, fut Pere de Gerard Duc de Lorraine.

GERARD Duc de Lorraine engendra Gerard d'Egesheim.

GERARD Seigneur d'Egesheim, fut Pere d'Udalric & d'Etienne.

VIII. Syſtême, qui fait deſcendre les Ducs de Lorraine des Princes de la Maiſon d'Alſace.

QUand la Maiſon de Lorraine ne ſeroit pas obligée par la lumiere de la vérité, & par l'évidence des preuves, à reconnoître qu'elle tire ſon origine de la Maiſon d'Alſace, elle y ſeroit engagée par l'intérêt de ſa gloire, de ſa grandeur & de ſon ancienneté. Cette Origine l'egale à tout ce qu'il y a de plus auguſte dans l'Europe, lui accorde même le pas pour l'antiquité ſur la Maiſon d'Autriche, lui donne la ſupériorité par le même endroit, ſur les Maiſons de Saxe, de Baviere, de Savoye, de Mekelbourg, de Brunſvik, de Brandebourg, d'Oldenbourg, de Dannemark, &c. qui ne ſe ſont élevées que long-tems après au rang où elles ſont (*b*); leurs dignités ſont toutes poſtérieures à la conceſſion que l'Empereur Henry III. fit en 1048. du Duché de Moſellane à Gerard Comte & Marchis d'Alſace. Il y avoit plus de deux cens ans que la Maiſon d'Alſace jouiſſoit de la Souveraineté de Lorraine, quand Rodolphe de Habsbourg fut élu Empereur en 1273. & devint Duc d'Autriche. Auſſi la Maiſon d'Autriche, après bien des recherches ſur ſon origine, n'a rien trouvé de ſi grand pour elle, que de reconnoître, qu'elle étoit une branche cadette ſortie de la Maiſon d'Alſace.

Ceux qui pouſſent le plus loin ſon antiquité, la font remonter juſqu'au ſeptiéme ſiécle, juſqu'à Æga Maire du Palais ſous Dagobert I. Æga mourut en 646. il avoit épouſé Gerberge fille de ſainte Gertrude, mere d'Archinoalde, qui ſuccéda à Æga dans la dignité de Maire du Palais; car cette dignité étoit héréditaire. Or Archinoalde étoit parent du Roy Dagobert par ſa Mere (*c*); & Adalbalde ſon frere étoit auſſi de la race du même Prince, ſelon la Chronique de Marchienne, (*d*). Archinaolde mourut vers l'an 660.

Si l'on conſidére les alliances de la Maiſon de Lorraine, on n'en verra peut-être aucune dans l'Europe, qui en puiſſe produire un plus grand nombre, & de plus illuſtres; puiſqu'on ſçait qu'il y a trois Filles & deux Sœurs d'Empereur mariées à des Ducs de Lorraine; qu'elle a vingt-deux Alliances directes avec la Maiſon Royale de France; & qu'en collatérale, elle en a plus de trente-quatre. C'eſt ce qu'avance M. d'Hoſier dans un Ecrit public, compoſé pour prouver la préſéance des Ducs de la Maiſon de Lorraine, ſur les autres de la Cour de France. Je ne releve pas les autres Alliances avec les Rois d'Angleterre, de Pologne, & les premieres Maiſons d'Allemagne, de Flandre & d'Italie; on les verra dans le détail que nous allons donner de la Généalogie de ces Ducs, avec les Preuves; c'eſt la méthode qui m'a paru la plus certaine, la plus courte & la plus inſtructive. Voyez cy-après la Table Généalogique des Princes de la Maiſon de Lorraine depuis *Ricimer* ou *Rigomer*, juſqu'à *Thiebaut I.* Duc de Lorraine.

(*b*) Ecrit de M. d'Hoſier, envoyé à M. le Grand en 1708.

(*c*) Fredegar. *Ex parte Genitricis, Regis Dagoberti conſanguineus.*

(*d*) *Chronic. Marchian. de gente Dagoberti.*

IX. Syſtême de M. Eckard, ſur l'Origine de la Maiſon d'Alſace.

MR. Jean-George Eckard a fait imprimer en 1721. in-folio, à Leipſic, un Ouvrage intitulé, *Origines ſereniſſ. ac potentiſſ. Familiæ Habſburgo-Auſtriacæ*, dédié à l'Empereur Charles VI. alors régnant, dans lequel il réforme quelques endroits du Syſtême généalogique du P. Vignier, que nous avons ſuivi & propoſé dans notre Hiſtoire; car au lieu que le Pere Vignier fait deſcendre les Maiſons de Lorraine, d'Egesheim & d'Autriche, de *Ricimer* ou *Rigomer*, époux de ſainte Gertrude, qui eut pour fille Gerberte ou Gerberge femme d'Æga Maire du Palais de Dagobert I. & pere des Ducs Adalbalde, & Archinoalde Maire du Palais de Clovis II. duquel eſt ſorti Archinoalde Leudeſe, pere du Duc Athic, époux de Bereſwinde, &c. M. Eckard remonte du Duc Athic à Leuthaire Duc des François, de cette ſorte: Athic eut pour pere Leuthaire Duc d'Allemagne; celui-ci étoit fils de Leudefrede auſſi Duc d'Allemagne, qui étoit en 590. à la tête des Troupes de France en Italie. Leudefrede eut pour pere Leuthaire Seigneur Allemand, & Duc des François, qui ravagerent l'Italie en 554. Il avoit un frere nommé Bucelin, auſſi Allemand, qui fut tué en Italie par Narsès en 554.

Voici le précis des preuves de cet Ecrivain. Il détruit d'abord celles du Pere Vignier; il dit, 1°. Qu'aucun Auteur ancien ne donne pour mari à ſainte Gertrude, le Comte Ricimer. 2°. Qu'il eſt vrai que Gerberge eſt fille de ſainte Gertrude, & mere d'Archinoalde; mais que ce n'eſt que par ſimple conjecture qu'on donne à Gerberge pour époux, Æga Maire du Palais, aucun Auteur original ne l'ayant marqué expreſſement. 3°. Il eſt encore plus douteux que Gerberge ſoit mere d'Archinoalde, puiſqu'on n'a pour cela aucun témoignage des Auteurs du tems. 4°. Enfin il reconnoît que Leudeſe eſt à la vérité fils d'Archinoalde, mais il ne paroît par aucun monument ancien & certain, que Leudeſe ait eû des enfans de la femme qu'il épouſa, & dont on ignore le nom, les Hiſtoriens ayant ſeulement remarqué qu'elle étoit de la race de S. Sigiſmond Roy de Bourgogne; & quelques-uns ayant avancé qu'elle étoit mere du Duc Athic, ou Ethico.

M. Eckard vient enſuite aux preuves de ſon propre Syſtême. Il rapporte pluſieurs Chroniques, & quelques autres Monumens, qui reconnoiſſent que Leutheric fils d'Archinoalde, fut pere du Duc Athic. Il avoue que ce ſentiment a été adopté non ſeulement par le pere Vignier, mais auſſi par Bruſchius, par Bucelin, par Blondel, par Chifflet, & par pluſieurs autres nouveaux. Nonobſtant ce grand nombre d'autorités anciennes & modernes, il ſoutient que le pere d'Athic Duc d'Allemagne, n'a pas été Leudeſe fils d'Archinoalde, mais Leuthaire Duc d'Allemagne.

Il montre que la Chronologie ne permet pas qu'on donne Leudeſe pour pere à Athic; car 1°. Leudeſe n'a pas été Maire du Palais ſous le régne de Childeric, mais ſeulement après ſa mort. 2°. Athic, époux de Bereſwinde, avoit déja des enfans, même aſſez grands, ſous le régne de Childeric, qui n'a pas régné long-tems en Auſtraſie: donc Athic n'a pas épouſé Bereſwinde ſous le régne de ce Prince, du vivant de Leudeſe ſon pere, comme le veut l'Hiſtorien cité par Albert de Strasbourg: *Leudeſius genuit Athicum ſeu Adalricum, qui patre adhuc ſuperſtite, & Hilderico regnante, uxorem duxerat Bereſwindam, &c.* Sous Childeric, Adelbert fils d'Athic, fonda l'Abbaye de S. Etienne dans la Ville de Strasbourg, & y nomma pour premiere Abbeſſe ſa propre fille Attale. Sainte Odile fille du même Duc Athic, vivoit auſſi en ce tems-là; d'où il réſulte que Leudeſe ne peut être pere du Duc Athic, puiſque celui-ci avoit déja de grands enfans, en un tems où à peine il auroit été né, s'il eût été fils de Leudeſe.

Il faut donc chercher un autre pere au Duc Athic. Tous les Hiſtoriens conviennent (*e*) que ſon pere ſe nommoit *Leuthaire*, ou *Leuthere*: il y a donc grande apparence que c'étoit ce Leuthaire Duc d'Allemagne, qui tua Othon Maire du Palais en 642. On ignore le nom de ſon épouſe, & celui de ſon pere: mais comme le Duché d'Allemagne paſſoit d'ordinaire du pere aux enfans, à moins que les peres ne s'en rendiſſent indignes par leur félonie, on peut croire que ce Leutfride, dont parle Fredegaire (*f*), & qui en l'an 588. encourut la diſgrace du Roy Childebert, étoit le pere de ce Leuthaire. Leutfride rentra en faveur, & commanda les Armées des Francs en Italie; il eut pour ſucceſſeur dans ſa dignité de Duc d'Allemagne, ſon fils Leuthaire, qui en l'an 554. étoit avec Bencelin ſon frere, à la tête des Armées des François en Italie (*g*), & qui y mourut la même année, entre Trente & Verone.

Voilà à peu près les raiſons que M. Eckard rapporte pour appuyer ſon ſentiment; le Lecteur jugera de leur ſolidité, & verra ſi ſon Syſtême pour la Généalogie du Duc Athic, doit l'emporter ſur celui du Pere Vignier. Je vois dans l'un & dans l'autre des probabilités & des conjectures, j'y vois des clartés & des obſcurités. Le ſentiment qui fait Leudeſe

(*e*) *Fredegar. c. 88. Ann. Vitæ Pipini. Chronic. Moiſſac. Annal.*

(*f*) *Fredegar. c. 8. Aimoin. l. 3. c. 77.*

(*g*) *Marius, in Chronico. Greg. Turon. l. 3. c. 9. Hiſt. Princ. Franc. Diacon. de Geſtis Langobard.*

pere du Duc Athic, eſt certainement fort en autorités; & je ne ſçais ſi les objections & les difficultés qu'on forme contre lui, ſembleront à tout le monde auſſi ſolides que les croit M. Eckard; il eſt très-croyable que ces autorités, & le grand nombre de Sçavans qu'elles ont entraînés, paroîtront au commun des Lecteurs, & peut-être même aux habiles gens, d'un plus grand poids, que les conjectures que M. Eckard propoſe pour nous faire croire que Leuthaire I. eſt pere de Leufride, que Leufride eſt pere de Leuthaire II. & que ce dernier a eû pour fils le Duc Athic. Aucun Ancien certainement n'a parlé de cette filiation: ainſi nous ne laiſſerons pas, en attendant quelque choſe de mieux, de ſuivre le Syſtême du Pere Vignier. Voyez cy-derriere la Table Généalogique des Maiſons de Lorraine & d'Autriche, ſelon M. Eckard; & celle ſelon le P. Vignier.

GENEALOGIE DES DUCS DE LORRAINE, accompagnée de ſes Preuves.

RIGOMER Epoux de ſainte Gertrude, niéce de S. Pepin, & ſœur de Bege Epouſe d'Anſegiſe fils de S. Arnoû. Vers l'an 640.

FREDEGAR. Chronic. n. 29. *Vulfus Patricius..... jubente Theuderico occiditur, & in Patriciatum ejus Richomeres Romanus genere ſubrogatur.*

Chronic. Camerac. & cod. vet. Marchian. *Gertrudis Rigomari nobiliſſimi & potentiſſimi vidua, Ducisque Adalbaldi avia, Cœnobium ſtruxit Hamagiæ* (Hamay vis-à-vis Marchienne) *in eoque cum ſacris Virginibus monaſticam vitam profeſſa eſt* (circa an. 644.)

Gerberge, ou Gerberte fille de Rigomer & de ſainte Gertrude, fut mere du Duc *Adabalde*, qui épouſa Rictrude,

Et du Duc *Erchinoalde*, ou *Arbionalde*, Maire du Palais ſous Clovis II. & fils d'*Æga*, auſſi Maire du Palais.

Vita ſanctæ Rictrud. apud Sur. t. 3. *Rictrudis puella bona indolis, ad nubiles jam perducta annos..... apetitur à Franco quodam* Adalbaldo, *præclaris & juſtis orto natalibus, cujus mater* Gerberta *filia fuit ſanctæ Gertrudis.*

Chronic Marchian. *Eo tempore* Adalbaldus *Dux*, & Erchenoaldus *frater ejus major natu, reædificaverunt Duacum Caſtrum, & infra Caſtrum ædificaverunt Eccleſiam Dei Genitricis Mariæ, quæ nunc dicitur ſancti Amati.* Ita & cod. Argent. ſancti Amati. (circa an. 940. vel 645.)

Item Chronic. Marchian. *Dagoberto mortuo, ſucceſſit in Regnum Chlodoveus: fuitque Princeps & Patricius* Erchenoaldus *frater Ducis Adalbaldi de genere Dagoberti.*

Fredegar. Chronic. n. 84. *Poſt diſceſſum Ægana Erchinoaldus Major-domûs, qui conſanguineus fuerat de genitrice Dagoberti, Major-domûs Chlodovei efficitur.*

Erchinoalde épouſa en premieres nôces N. qui fut Mere de *Leudeſe*, ou *Leuthere*, ou *Leutheric*, lequel fut Maire du Palais ſous Theodoric III. (vers l'an 674.)

Le même *Erchinoalde* épouſa en ſecondes nôces *Leuſſinde*, qui fut Mere de N. lequel fut baptiſé par Furſy (Erchinoalde mourut vers l'an 660.)

Leudeſe fils d'Erchinoalde épouſa N. dont il eut

Athic, autrement nommé *Ethico*, *Adalric*, ou *Boniface*, Duc d'Allemagne.

Leudeſe mourut vers l'an 675.

Vita ſancti Furſæi xvj. Januar. apud Boll. *Conjux Erchenaldi, nomine* Leuſinda, *furore repleta, eò quòd tam diligenter diligeret ſanctum Furſæum.*

Chronic. Moiſſac. t. 3. apud Queſn. *Franci verò Leudeſium filium Erchinaldi, Majorem-domatum Palatii elegerunt.* Ita & Fredegar. n. 95.

Leudeſius Major-domûs duxerat uxorem de proſapia ſancti Sigiſmundi Regis Burgundiæ, genuitque ex ea Athicum, ſeu Adalricum, qui patre adhuc ſuperſtite, & Hilderico regnante, uxorem duxerat Bereſvindam filium ſororit (ſeu potiùs matris) *Leodegarii, ſororem, videlicèt, Reginæ: ob hanc cauſam conſanguinitatis, à præfato Rege Ducatum Germaniæ adeptus eſt, habuitque ſedem in villa regia Ebenheim* (nunc Obernheim) *& in caſtro quod Hohenbourg nominatur.* Anonym. apud Queſn. t. 1. p. 783. Il y a quelques fautes dans ce Fragment. Voyez mabillon, *Annal. Bened. t. 1. p.* 488. 489. Voyez auſſi le Diplôme d'Eberſmunſter, & la Vie de ſainte Odile, *in Act. Bened. t. 1.*

Athic

Athic épouſa *Bereſvinde* ſœur de la mere de S. Leger, dont il eut Ethic, ou Attho; Adelbert, ſainte Odile, ſainte Roſvinde, Hugues & Bataco. Athic mourut vers l'an 678. ou 680.

Athic, ou *Ethic*, fils du Duc Athic, & frere du Duc Adelbert, eut deux fils, ſçavoir: Ethic, ou Etho, Evêque de Strasbourg, & Alberic Comte en Alſace.

Vita ſanctæ Odiliæ Abbatiſſæ, apud Vignier, p. 63. *Venerunt ad exequias parentum Etcho Dux, & Adalbertus pariter Dux, Ethiconis & Bereſvinda glorioſiſſima progenies.* Tout le monde ſçait que ſainte Odile étoit fille du Duc Atique; on a pluſieurs Monumens qui en font foi. Quant à Hugues & Bataco, ils ſont marqué dans Ruyr, Antiquités de Voſge, l. 4. c. 15. 16.

Vita ſanctæ Odiliæ, apud Vignier, p. 71. *Poſt aliquot annos Othilia prefatos Duces,* (Ethiconem & Adalbertum) *ita Domino ſubjugavit, ut non tantùm illi bona ſua fundandis Monaſteriis impenderent, ſed illius nepotes, tam Ethiconis, cujus filii fuerunt Epiſcopus Argentinenſis equivocus, & Albericus Comes, quàm* Adalberti *liberi, Eberhardus, ſcilicèt, &* Luitfridus, *ſed etiam* Hugonis, *qui ante parentes ſuos defunctus fuerat, &c. Diploma Theoderici Francorum Regis, an. 683. Theodericus Rex Francorum, vir illuſter Attico Duci, & Adalberto Comiti, cæteriſque fiſci noſtri exactoribus. t. 5. Gall. Chriſt. p.* 457.

Albert fils du Duc Atique fonda le Monaſtere de ſainte Attale de Strasbourg. *V. Gall. Chriſt. t. 5. p.* 464 *&* 468. Vignier, pp. 71. 72. 73. apporte pluſieurs preuves de l'exiſtence d'Etto Evêque de Strasbourg.

Adalbert frere d'Athic, eut pour fils, 1°. *Eberard* Fondateur de l'Abbaye de Morbach. 2°. *Maſo* Fondateur de Maſmunſter, ou Maſevaux. 3°. *Luitfride* Duc, qui lui ſuccéda; & cinq filles, ſçavoir, *Eugenie, Attale, Gutlinde,* & peut-être *Savine* & *Luitgarde.*

En 723. Luitfride & Eberard ſont dénommée dans un Diplôme du Roy Thierry, en faveur du Monaſtere d'Hônau, dont ils étoient Fondateurs, ou leur pere Adelbert. Voyez Coccius Dugibert, p. 132. Laguille, Hiſtoire d'Alſace, p. 8. Gal. Chriſt. t. 7. pp. 832. 833.

Je conjecture qu'Adelbert Duc d'Auſtraſie & Comte de Metz en 838. & 840. pourroit être un deſcendant d'Adalbert dont nous parlons ici, & pere des Adalberts d'Alſace, parens du Fondateur de Bouzonville.

Le Pape S. Leon IX. dans le Privilége accorde à l'Abbaye d'Hohembourg, ou de ſainte Odile en Alſace, en l'an 1050. reconnoît que ſes ancêtres y ſont enterrés, & y ont ſervi Dieu, *Parentum noſtrorum ſemper inibi devotè famulantium, & in Chriſto quieſcentium, nos debita recordatio, &c.* Or on ne connoît que ſainte Odile fille du Duc Atique, & quelques autres de ſes parens à qui cela convient. Ce ſaint Pape ne doutoit donc pas qu'il ne deſcendît du Duc Atique, & des parens de ſainte Odile. *Gallia Chriſt. t. 5. Probat. p.* 471.

Eberard Fondateur de Morbach, eſt connu par ſa Charte de l'an huitiéme du Roy Thierry, datte de Remiremont, imprimée tom. 2. *Annal. Bened. p.* 701.

Et Maſo Fondateur de Maſmunſter, par le Diplôme de Louis le Debonnaire, de l'an dix de ſon régne, 10. Indiction premiere, de J. C. 823. Hiſt. d'Alſace du P. Laguille, t. 2. pag. 15. *Abbatiam in parte Voſagi à quondam principe nobili Maſone, unde etiam nomen traxit, quod vocatur Vallis-maſonis, fratre, videlicèt, Ducis Luitfride & Eberardi, qui Morbach conſtruxit, &c.* Voilà les trois freres Maſo, Luitfride & Eberard bien marqués.

Outre ces trois fils, Adelbert en eut encore trois autres, Beron, Bleon & Haicho. Titres de l'Abbaye d'Honauge, ſituée autrefois dans un Isle du Rhin. Voyez Mabillon, t. 2. *Annal. Bened. pp.* 695. 696. 697.

Bleon eut pour fils Hugue. Celui-ci engendra Bodalus; Bodalus fut pere d'Egerhandus, qui mourut avant lui, comme il paroît par le Titre de l'Abbaye de Munſter, de l'an 6. de Childeric, de J. C. 747. *Ego itaque Bodalus filius Hugone quondam . . . . . pro anima meæ remedio, & pro anima filii mei Egerhandi, &c.* M. Eckard ſoutient que ces trois Princes Bataco, Beron & Hugues, n'ont nul rapport au Duc Athic. Voyez cet Auteur, pp. 17. 18. c. 4. Nous ne ſommes pas en cela de ſon avis. Le même Ecrivain développe aſſez bien la Généalogie du Duc Luitfride, aux Chapitre v. & vj. de ſon Ouvrage.

Alberic fils du Comte Ethic, eut pour fils *Eberard II.* qui fit d'abord de grands maux, puis de grands biens à l'Abbaye de Lure, vers l'an 750.

Vita ſanctæ Odiliæ, apud Vignier, p. 76. *Eberardus Alberici Comitis filius, licèt leone & urſo ferocior, aliquando in ſervos Dei ſæviens, tamen favente Deo, & per merita beatæ Odiliæ, non tantùm arepta reſtituit, ſed & de ſuo largiter conſtituit habenda.*

Eberard II. eut pour ſucceſſeur *Eberard III.* qui perſécuta l'Abbaye de Lure vers l'an 869. Il étoit proche parent de la fameuſe Valdrade, & épouſa *Adalinde.*

Vita ſancti Deicoli, c. 7. 8. n. 38. *Comes quidam belli-potens de Alſacia partibus, nomine Eberardus, potenter locum illum* (Lutram Monaſterium) *invaſit. Valdrada* (pellex Lotharii) *Monaſterium ſancti Romarici ingreſſa, velo potiùs quàm corde converſa, Eberardo Comiti conſanguinitatis occaſione locum ſanctum* (Lutenſe Monaſterium) *ſub advocationis tuitione commiſit. Eberardus autem ſcelus ſceleri addidit, Adalindem legitimam conjugem dimiſit, &c.*

Eberard III. eut pour fils le Comte *Hugue.*

Eodem verò Comite Eberardo in tanta mentis obſtinantia vitâ decedente, filius ejus Hugo nomine, qui & ipſe jam Comes effectus fuit, omnia quæ patris ſui eſſe videbantur, ſive jure, ſive injuriâ poteſtativè invaſit.

Il eſt à remarquer que le P. Jerôme Vignier n'admet qu'un Eberard, qui fut fils d'Alberic: mais Blondel, dans ſa défenſe de la Généalogie de la Maiſon de France; M. le Laboureur, Hiſt. mſ. de Lorraine, & M. Eckard, *Origin. Domûs Auſtriac.* c. 7. p. 43. en admettent deux ou trois. Ce dernier Auteur croit avec aſſez de vrai-ſemblance, que c'eſt ce troiſiéme Eberard, à la priere duquel l'Empereur Henry l'Oiſeleur donna à l'Egliſe de Toul les revenus du Comté de la même Ville, & le lieu de Gondreville. Voyez Benoît Hiſt. de Toul. Preuves, p. xviij. M. Eckard donne pour femme à Eberard III. Eadive, ſœur de l'Imperatrice Edgitte, épouſe de Henry l'Oiſeleur. Eckard, p. 62. c. 9.

En 958. l'Empereur Henry I. dans le Réglement qu'il fit pour les Tournois, nomme *Eberard Duc d'Alſace.* C'eſt apparemment Eberard IV. Pere ou Ayeul d'Adelbert Fondateur de Bouzonville.

Hugue fils d'Eberard III. épouſa Hildegarde, fut Comte de Ferrette, & eut trois fils, ſçavoir, *Eberard IV. Hugue* & *Gontran*, qui ſe firent Religieux dans l'Abbaye de Lure, & moururent dans la profeſſion monaſtique: mais ils avoient été mariés auparavant, & ils laiſſerent une poſtérité illuſtre.

Eberard fait la Tige de la Maiſon de Lorraine aujourd'hui régnante.

Hugue fait celle de la Maiſon d'Egesheim, aujourd'hui éteinte.

Gontran eſt la ſouche de la Maiſon d'Autriche, aujourd'hui ſi illuſtre.

Eberard IV. fut pere, 1°. d'*Adelbert*, ou Albert, Duc & Marchis, Fondateur de l'Abbaye de Bouzonville. 2°. D'*Adelais*, ou Alberte, épouſe de Henry Duc de Franconie, & Mere de l'Empereur Conrade le Salique. 3°. De *Gerard* Comte de Metz, qui épouſa Petronille, ou Eve de Luxembourg.

Vita ſancti Deicoli, apud Bolland. xvij. Januar. c. 7. *Tres filii* (*Hugonis Comitis*) *cujus primogenitus Eberardus erat, ſecundus Hugo, tertius Guntramnus, cùm poſt dulcitudinem ſomni evigilâſſent ad exercitium venandi, ſemetipſos invenerunt diſſimiles ſibi. Videres certè viros Conſulares adeò contractos & imbecilles, ut putares eos genuino more omnium membrorum impotes.... Tandem pater ſenex filiorum dolore intolerabili compulſus, his verbis in veritatem prorupit: Audite me, inquit, filii..... purâ confeſſione & dignis pœnitentiæ lamentis confugiamus ad Dominum, & ad Sanctum ſuum, in quem peccavimus..... Ad hæc filii unanimes dixerunt: Optimum conſilium inveniſti, Pater; parati ſumus corde perfecto noſmetipſos in ſervos tradere ſancto Deicolo..... abrenuntiemus mundo, monachicam profeſſionem aggrediamur, voveamur Deo & reddamus..... Tandem ad beati Patris ſepulchrum deportati..... priſtinæ integritati ſunt reddit..... Pater cum filiis ſurgens, communi voto communique conſenſu tradiderunt ſe Deo, ſanctoque ſuo Deicolo, non ad ſervitium militare, ſed ad ſervitium monachale, &c.*

Ibidem, c. 9. *Hildegardis Comitiſſa ejuſdem Hugonis conjux, &c.*

Il eſt très-croyable que ces trois Seigneurs Eberard, Hugue & Gontran, étoient déja mariés, & avoient des enfans; ou du moins qu'ils n'exécuterent qu'aſſez tard leur vœu de ſe faire Religieux dans l'Abbaye de Lure, puiſqu'ils ont tous trois laiſſé une floriſſante poſtérité.

Nous n'avons juſqu'à préſent aucune preuve formelle & directe, qui montre qu'Eberard IV. fut pere d'Adelbert, d'Adeleïs & de Gerard: mais nous en avons d'un autre genre, qui ne ſont pas moins fortes que les preuves les plus claires. Nous allons montrer, 1°. Que le Pape S. Leon IX. & l'Empereur Conrade le Salique, étoient couſins iſſus de germains.

2°. Que Leon IX. étoit iſſu de la Maiſon d'Alſace, la plus illuſtre & la plus puiſſante qui fut en Allemagne: que ſes ancêtres avoient été très-libéreux envers les Egliſes; qu'ils avoient paſſé leurs dernieres années dans l'exercice de la profeſſion monaſtique, & qu'ils avoient fait de grands biens à l'Abbaye de Lure.

Digitized by Google

3°. Que la parenté entre Leon IX. & Conrade le Salique, ne pouvoit provenir que par Adeleïs mere dudit Empereur, & femme de Henry Duc de Franconie.

4°. Qu'Adeleïs etoit ſœur d'Adelbert Fondateur de Bouzonville, & de Gerard Comte de Metz.

5°. Par conſéquent qu'Eberard IV. fut pere d'Adelbert, d'Adeïde & de Gerard; que Hugues fut pere de Hugues, & ayeul de S. Leon IX. que Gontran fut pere de Lancelin, tous trois Chefs des grandes Maiſons dont nous avons parlé.

6°. Nous avons prouvé cy-devant dans la Généalogie de la Maiſon d'Egeshem, qu'*Eberard* frere de *Hugues* & de *Gontran*, eut au moins trois fils & une fille, ſçavoir, 1°. *Hugues l'Enroué*, qui mourut Religieux à Altorf. 2°. Un autre fils nommé auſſi *Hugues*, qui continua ſa poſtérité. 3°. *Adelbert* Fondateur de Bouzonville. 4°. Une fille nommée *Adelaïs*, mere de l'Empereur Conrade le Salique.

7°. Le Pape S. Leon IX. dans ſes Bulles, ſe reconnoît parent des Fondateurs de l'Abbaye de *ſainte Odile*, des Fondateurs d'*Altorf*, & des Fondateurs de *Bouzonville*. Or les Fondateurs de ſainte Odile ſont ſans contredit les Ducs Atique & ſes enfans: les Fondateurs de Bouzonville & d'Altorf, ſont donc ſortis de la même Tige. Voilà donc deux Branches de la même Maiſon: l'une etablie en Alſace, & l'autre établie en la Lorraine Allemande, ou dans la baſſe Alſace, Frontiere de la Lorraine Allemande.

Vita Leonis IX. à Viberto Archidiacono Tullenſi coëtano ſcripta. *Reverendus Bruno utriuſque parentis lineam adeò retinuit generoſam ab ipſis atavis & ſupra, quicumque ad noſtram potuerunt pervenire notitiam, aut regni ſeu Imperii tentaverunt habenas, aut proximas Regibus & Imperatoribus retentârunt inſulas. Procreatus eſt autem dulcis Eliſatiæ finibus patre Hugone, matre verò Hadvide .... & pater ejus natione Teutonicus, Imperatoris Conradi conſobrinus..... Quorum patres & avi abjectâ omni ſuperbia generis, monaſticum habitum ſumpſerunt, laudabilique per cuncta fine deceſſerunt. Quin etiam Lutrenſe Cœnobium patrimoniis ſuis plurimùm amplisârunt.* Il eſt claire que cet Ecrivain fait alluſion à la Vie de S. Deïcole, dont nous avons rapporté le Paſſage, qui parle de la converſion du Comte Hugues, & de ſes trois fils Eberard, Hugues & Gontran.

Naucler. generat. 35. *Leonem ex Comitibus de Egesheim in Elizatia partibus natum, atque Adelberti Comitis de Calve avunculum fuiſſe Annales veriſſimi tradunt.*

Joan. de Bayon, c. xlv. p. lxv. *Conradus (Imperator) conſobrinus erat Hugonis patris Brunonis* (ſeu Leonis IX.).

Wipo, Vita Conradi Salici. *Chunonis* (ſeu Conradi) *mater erat Adalberta, (vel Adelayta, vel Adeleyta) ex nobiliſſima gente Lotharingorum oriunda, qua Adelayta ſoror erat Comitum Gerardi & Adalberti, qui ſemper cum Regibus & Ducibus confligentes, ad extremum causâ propinqui ſui Conradi Regis, vix acquieſcebant.*

Alberic. ad an. m. xxiv. *Fuit iſte Conradus ex patre matris de genere Francorum, & fuit nepos Odonis Campanenſis Comitis. Ejuſdem Conradi nepotes fuerunt Comes Letardus de Longwy, pater Manegaudi, & Gislebertus Comes de Luſſelbourg, pater Comitis Conradi.*

Item. Hugo Comes de Dasbourg, pater ſancti Leonis papæ, & Imperator iſte Conradus fuerunt conſobrini.

De tout ceci il réſulte qu'Adeleyde mere de Conrade le Salique, étoit couſine germaine de Hugues II. pere de S. Leon IX. & ſœur de Gerard Comte de Metz, & d'Adalbert Fondateur de Bouzonville. Et comme le Comte Hugues II. deſcendoit indubitablement des Comtes d'Alſace, qui avoient pris l'habit religieux, & avoient fait de grands biens à l'Abbaye de Lure, il s'enſuit qu'il étoit fils de Hugues I. & frere d'Eberard & de Gontran; & comme on ſçait que Gontran eut pour fils Lancelin ou Kanſelin, il s'enſuit encore, qu'Albert, Gerard & Adeleyde mere de Conrade le Salique, étoient fils & fille d'Eberard IV. du nom, frere de Hugues I. & de Gontran.

S. Leon IX. dans le Titre de Fondation de l'Abbaye de Heſſe, de l'an 1050. ici t. 1. dit que Gerard & Matfride, célebres dans ce ſiecle-là, étoient ſes couſins germains, fils du frere de ſon pere, *Patrueles mei.* Le Comte Hugues avoit donc un frere, dont on ignore le nom, qui fut pere de Gerard & de Matfride. Gerard avoit épouſé Eve, ou Petronille; & Matfride avoit épouſé Cunize marquée dans le Titre de l'Abbaye de Heſſe, vers l'an 1050.

Jean de Bayon, p. lxiv. & Herculanus, t. 3. p. cxlvj. diſent que Louis Comte de Dasbourg etoit ayeul de S. Leon. Voilà encore un frere de Hugues I. *Ludovicus Comes de Dasbourg, avus ſancti Brunonis anno* M. V. *cum Beatrice Ducisſa Lotharingiæ, Baſilicam S. Deodati inceperunt.* Le P. D. Mabillon croit que Louis étoit l'ayeul de S. Leon IX. par les femmes. Si cela étoit le Comté de Dasbourg ſeroit venu dans la famille de Hugues, par les femmes; ce qui eſt aſſez probable.

Halvide mere de S. Leon IX. mourut dans l'Abbaye de Moyenmoutier, en 1046. Le Comte Hugues ſon epoux étoit encore vivant. Bayon, c. xliv. p. lxv. Voyez la Généalogie des Comtes d'Egesheim & de Dasbourg.

Adelbert fils d'Eberard IV. & Fondateur de l'Abbaye de Bouzonville, époux de Judithe ou Jutte ſœur de Sigefroy I. Comte de Luxembourg, porta le Titre de Duc de Lorraine dès l'an 979.

Villam noſtram Longoſuram, quam vir nobilis Dominus Adalbertus Dux Lotharingiæ & Marchio, & Juditta uxor ſua, tamquam bona propria ab omni ſervitute & Advocatiæ juribus, juriſdictionibus & executione libera, nobis vendiderunt, & nos eadem bona .... tradimus ſancto Materno, &c. Ici tom. I.

Item, t. 1. p. 403. anno 1030. *Juxta Marchioniſſa Lotharingiæ, (Adalberto Marito tunc verſante in Regionibus tranſmarinis) Villam ſuam Mamendorff dedit Eccleſiæ ſancti Matthiæ Trevirenſ.* Item. an. 1037. hîc t. 1. *Ego Adalbertus Dux & Marchio Lotharingiæ, & Juditta uxor mea Duciſſa & Marchioniſſima, eandem Villam Mamendorff eidem Eccleſiæ iterùm tradimus, &c.* Necrol. Monaſterii S. Matthiæ Trevir. iij. non Octob. *Albertus Dux Lotharingiæ, & Juditta uxor ſua Comitiſſa dederunt nobis Mamendorff.*

Bulla Alexandri III. t. 2. Hiſt. Lothar. p. ccclxxxvj. *Albertus Comes. bonæ memoriæ primus Boſonis-villæ ædificator.*

Ex Inſcriptione quæ extat deſcripta in pariete Chori S. Crucis de Bozonis-villa. *Anno ab Incarnatione Domini* 1033. *Indictione* 1. *epactâ* 16. *concurrente* 7. (*vel* 8.) La Fondation de Bouzonville ajoûte : *Pridiè kalendas Februarii, regnante Imperatore Conrado, regente glorioſo Comite Adelberto, unà cum optima & chriſtianiſſima conjuge ſua Juditha, dedicatum eſt hoc Oratorium à ſancto ac venerabili Metenſi Epiſcopo Theoderico II. &c.* Cette Inſcription eſt à préſent cachée derriere les ſtalles du Chœur; mais j'en ai une bonne Copie : d'ailleurs ce Paſſage ſe trouve auſſi dans le Titre ou l'Hiſtoire de la Fondation de Bouzonville.

Ex Fundatione Monaſterii ſanctæ Crucis de Bozonis-villa. Hîc tom. 1. *His ita ritè diſpoſitis* (id eſt, poſt Templum dedicatum) *Comes ſupradictus poſt annum moriens, in Choro ſanctæ Crucis eſt ſepultus, & uxor ſua Juditha in medio Monaſterii ſepulta.*

De tout cela il s'enſuit, que l'Egliſe de l'Abbaye de Bouzonville fut dédié en 1033. le dernier jour de Janvier, & que le Comte Adelbert mourut l'année ſuivante, c'eſt-à-dire, en 1034. au mois d'Octobre. Cependant par le Titre de S. Mathias de Tréves, que nous avons cité, & par celui d'Adalberon que nous rapportons cy-après, il paroît qu'il vivoit encore en 1037. Et dans un autre Titre de ſainte Benigne de Dijon, ici tom. 1. on ſuppoſe qu'il étoit déja mort en 1033. le dernier jour de Juin. Comment concilier ces contrariétés? Je ne vois point d'autre moyen de ſe tirer de ces difficultés, qu'en admettant l'erreur dans les dattes.

Judithe épouſe d'Adelbert étoient ſœur de Sigefroy I. Comte de Luxembourg, tante de l'Imperatrice Cunegonde (qui étoit épouſe de Henry II. dit le Saint Empereur) & tante auſſi d'Adalberon Grand Prévôt de S. Paulin de Tréves.

Herman. Contract. an. m. vij. *Lutolpho Trevirorum Archiepiſcopo defuncto, Megingaudus pro eo Archiepiſcopus promovetur : ſed Adalbero Clericus, Reginæ Cunegundæ germanus, quibuſdam faventibus, ad Archipræſulatum, quaſi ex regio promiſſo ſibi debitum admiſſus, Treverenſe Palatium præſidiis occupat, etiam cum fratribus ſuis Theoderico Metenſi Epiſcopo, & Henrico Bajoariæ Rege.*

Ex Litteris Alberonis præpoſiti ſancti Paulini Trevir. an. 1039. Hîc tom. 1. *Regnante ſereniſſimo Imperatore Conrado nepote noſtro,* (par Adelayde ſa tante, mere de l'Empereur, & ſœur d'Adelbert ſon oncle) *in cujus rei firmitatem præſens Scriptum ſigillo noſtro, necnon Adalberti avunculi noſtri Marchionis & Ducis Lotharingiæ, & Judithæ animæ noſtræ exoris ſuæ, muniri fecimus.*

Gerard I. fils d'Eberard IV. & frere d'Adelbert Fondateur de Bouzonville, dont on a parlé, épouſa Eve, ou Agive, ou Petronille de Luxembourg, dont il eut un fils nommé Sigefroy, pris en guerre l'an 1014. & mort en 1017.

Joan. de Bayon, t. 2. c. xlviij. p. 67. *Gerardus Comes Albertum fratrem ſuum avum Gerardi Ducis Lotharingiæ crebis tumultibus pulſans, dum proſpera ſuccederent, uſque eò elatus eſt, ut Godefridum Hasbaniæ Ducem dolo caperet ..... nam anno Domini* (M. XIV) *ipſe Godefridus Dux frater Gozilonis, contra prædictum Gerardum causâ olim ſuæ captionis, Hasbaniæ conſtixit, ubi poſt multum ſanguinis, victoriam, & Sigifridum filium ejus apprehendit.* Ditmar. l. 6. *Adjiciam mortiferum Godefridi Ducis, & Gerardi Comitis congreſſum. Illi namque ad invicem diſcordes certum condixère diem, quo cum ſuis fautoribus certo duelli judicio diſcernerent. Capti ſunt Sigifridus filius ejus, nepos Imperatricis noſtræ.*

Item. Bayon, hîc t. 2. c. lvj. *Diſcordiæ peſtilens diſſidium inter Henricum Cæſarem, Theodericum*

dericum Metenſem Præſulem, qui erat Comitis Levir, ac Comitem Gerardum fratrem Alberti, avi Ducis Gerardi, qui ſororem (la belle ſœur) *ipſius Cæſaris, Evam nomine, ſortitus fuerat, exortum eſt.*

Dès l'an 1020. le Comte Gerard & Eve ſon épouſe, firent une donation de quelques biens à l'Abbaye de Fructaire en Italie. Dans le Titre de Donation, il eſt fait mention de leur fils Sigefroy, tué trois ans auparavant. *Vide Sigebert. ad an.* 1014. *& Mabill. Annal. Bened. t.* 4. *p.* 274.

Adalbert Fondateur de Bouzonville, & Judithe ſon épouſe, laiſſerent un fils nommé Gerard II. qui épouſa Giſele niéce de l'Empereur Conrade le Salique. Il mourut vers 1046. douze ans après la mort de ſon Pere Albert.

Ex Fundatione Bozonis-vill. *Mortuis Adalberto & Judithâ, ſucceſſit eis Gerardus Comes & Marchio filius, qui cum uxore ſua Giſela locum præfatum omni cuſtodiens diligentiâ, &c.*

Alberic. ad an. m. xxxvj. ex Sigeberto. *Albertus Comes Metenſis, & Gerardus filius ejus, multa contulerunt Eccleſiis.*

Joan. de Bayon, t. 2. p. 64. c. 44. &c. 48. p. 68. confond mal-à-propos Gerard I. frere d'Albert, ou Adelbert, avec Gerard II. fils d'Albert. Ainſi il faut entendre de ce dernier les deux Paſſages que nous allons citer P. 64. *Qui Gerardus* (*II.*) *neptem ipſius Cæſaris ex ſorore, nomine Giſelam, uxorem ſortitus eſt.* Et c. 48. p. 68. *Prædictus Comes Gerardus* (*II.*) *neptem ex ſorore, nomine Giſelam, pro re quam decet ſilentio premi, uxorem ſortitus eſt, pro quo æquivocus ex ea natus* (Gerardus III.) (*quia ipſe citâ morte obiit*) *Ducatum Lotharienſem poſt aſſecutus eſt.* Ce dernier Gerard fils de Gerard II. eſt celui qui nous eſt connu ſous le nom de Gerard d'Alſace, premier Duc héréditaire de Lorraine. Bayon ſemble dire ici qui Giſele étoit niéce de Gerard, *neptem ex ſorore*; mais il faut ſuppléer dans le ſecond Paſſage, *neptem* (*Cæſaris ex ſorore*, comme il eſt dit dans le premier. Giſele étoit niéce de Conrade le Salique, par ſa mere belle-ſœur de Conrade le Salique, ſœur propre de l'Imperatrice Cunegonde, qui avoit épouſé le ſaint Empereur Henry II.

Chronic. ſancti Michaël. ſcript. ſub Abbate Nantero. *Dato ſibi defenſore Gerardo* (*II.*) *Comite, Auguſti nepote.*

Gerard II. parle de ſon oncle Gerard I. dans un Titre de l'Abbaye de S. Benigne de Dijon, ici tom. 1. an. 1033. *Ego Gerardus pro peccatorum meorum abſolutione, proque patris mei Adalberti, & avunculi mei Gerardi animarum ſalute, &c. Albertus Comes Metenſis dedit villam quam dicunt Vulferici-curtem, cum mancipiis utriuſque ſexûs. Ipſe quidem in vita ſua dare diſpoſuit, ſed eo mortuo, Gerardus Dux filius ejus adimplevit* (*a*). Apud Mabill. anno 1033. ex Charta apud Perard.

Bayon, ici c. 57. dit que Gerard II. épouſa Giſele en l'an 1037. mais cela eſt inſoutenable, puiſqu'Albert fils aîné de Gerard II. étoit déja Duc de Lorraine en 1046. & que Gerard III. ſon ſecond fils fut établi Duc en 1048. Ces deux derniers Princes, ſelon l'hypotheſe de Bayon, n'auroient pas alors été en état ni de faire la guerre, comme la faiſoit Albert, ni de gouverner le Duché de la haute Lorraine, comme ils firent l'un & l'autre.

Le Comte *Gerard II.* & Giſele ſon épouſe, laiſſerent onze enfans; ſçavoir, 1. Adelbert, ou Albert. 2. Gerard. 3. Conrade. 4. Adalberon. 5. Beatrix. 6. Cuonon. 7. Giſila. 8. Idda Abbeſſe. 9. Azelin. 10. Ida. 11. Adeleth; peût-être Adelric, ou Odelric.

Fundatio Bozonis-villæ. *Hæc ſunt nomina vivorum atque defunctorum fratrum, quæ ſcripta eſſe videntur in Libro vitæ cœleſtis, quorum allodio vel eleemoſynâ iſte ſanctæ Crucis locellus benè eſt fundatus. Adalbertus Comes atque Domina Juditha ejus inſignis fœmina. Gerardus Comes, Giſila, & illius proles inclyta, Adalbertus, Gerardus, Conraldus, Adalbero, Beatrix, Cuono, Giſila, Judda Abbatiſſa, Azelinus, Ida, Adelith.*

Albert ſuccéda au Comte Gerard II. & fut nommé Duc de Lorraine par l'Empereur Henry ſurnommé le Noir, en 1046. fut tué en 1048.

Sigebert. ad an. 1048. *Cauſa hujus diſcordiæ extitit Moſellanorum Ducatus à Conrado Auguſto Gotheloni Duci attributus, ſed ab Henrico Conradi ſucceſſore Gothefredo Gothelonis filio Ablatus, Alberoque cuidam traditus.* Idem ad an. 1048. *Albertus, qui Ducatum Moſellanorum Godefrido negatum ſuſceperat, à Godefrido perimitur; Ducatum ejus Gerardus de Alſacia, alterum verò Ducatum Fredericus obtinet.*

Laurent. Leodienſ. hîc t. 1. *Nobiliſſimum Albertum de Longwy Caſtro, quem* (Imperator) *Ducem ſuper ſe ſtatuerat, bello exuit.* Il le nomme Albert de Longwy, parce que le Château de Longwy lui appartenoit, & étoit apparemment le lieu de ſa demeure.

Hermann. Contract. ad an. 1048. *Eodem*

(*a*) *Vita Hulinardi Archiep. Lugdun. ſæcul. 6. Bened. parte 2. p.* 41.

tempore Gothefridus Adalbertum Ducem ſe depradantem, perſecutus, & dimiſſâ multitudine cum paucis inventum, cum aliis qui repugnare tentabant, occidit. Poſt quem Gerardus Dux ab Imperatore conſtituitur. Quelques Exemplaires liſent mal-à-propos *Gothefridus Dux.*

Bayon, c. 50. p. 69. *Henricus (III.) (cognomento Niger)* anno Domini 1046. *Godefridum filium Gozelonis Ducis, Ducatu Lotharienſium privans, quemdam Albertum nepotem ſuum præfecit.* Il étoit neveu de l'Empereur Henry II. par Cunegonde de Luxembourg épouſe du même Empereur: mais non pas de Henry III.

Idem c. 51. p. 70. *Anno Domini* 1048. *Albertus quem Ducem Lotharienſium Henricus Cæſar conſtituerat, oppoſitus pugnæ occiditur; hujus loco Gerardus Comitis Gerardi filius, poſt annum à Godefrido ſub judiciali lege, ut breviter dicam, emiſſus cuſtodiâ, Ducatu ante ſibi tradito confirmatur.* Je ne trouve rien dans l'Hiſtoire qui m'eclairciſſe ſur cette derniere circonſtance de la priſon de Gerard; il ſemble qu'il ait été pris à la guerre, dans laquelle ſon frere Albert fut tué.

Gerard III. d'Alſace frere du Duc Albert, ou Adelbert, & fils du Comte Gerard II. époux de Hadvide de Namur, eſt nommé Duc de Lorraine en 1048. meurt en 1070. le 6. Mars.

Fundatio Bozonis-villæ. *Gerardus Comes duodecimo anno poſt mortem patris defunctus,* (vers l'an 1046.) *utroque ſua Giſela .... ſuccedentibus ſibi filiis Deoderico, videlicèt, Comite & Gerardo Duce.*

Ex Archiv. ſancti Matthiæ Trevir. apud Vaſſebourg. fol. ccxlv. *Hinc eſt quod ego Theodericus filius Domini Gerhardi Ducis Lotharingiæ, ex antiqua Caroli magni progenie geniti,* (ou plutôt *genitus*, car Thierry étoit fils d'Hadvide de Namur) *Dux Lotharingiæ, pace habitâ per miſericordiam Dei cum fratre meo Domino Gerardo Comite Vadani-montis, do fratribus ſancti Matthiæ eâdem formâ ſicut pater noſter Gerardus, propatruus noſter Adelbertus, ſeu Albertus noſter Dux Lotharingiæ, & uxor ejus Juditha dederunt ..... Datum anno Domini* 1090.

Charta Gerardi Ducis pro Epternacho, data an. 1067. quam ex antiquo ejuſdem Monaſterii Cartulario deſcripſi. *Ego Gerardus divinâ gratiâ Lotharienſium Dux, rogatu Domini Regis Henrici, ejuſque matris Dominæ Imperatricis Agnetis, & uxoris meæ Hadvidis, filiique noſtri Theodorici, atque venerabilis Regimberti Abbatis .... reddidi Eccleſiæ ſanctæ Villibrordi allodium quoddam in villa Hinga .... ut habeatur iisdem in perpetuum memoria meî, & uxoris meæ Hadvidis, filiique noſtri Theoderici, & annuatim fiat ſolemniter anniverſarius dies patris mei Gerardi, matriſque meæ Giſlæ .... Actum publicè in Caſtello Sirk, 3. id. April. anno ab Incarnat. Domini* 1067. *indict.* 5.

Dans un Chartel de l'Abbaye de S. Maximin de Trèves de l'an 1054. on lit *Gislibert* Comte de Luxembourg; *Godefroy* Duc de Toſcane; *Gerard* Duc de la Moſellane, & *Frideric* Duc de la Lorraine inférieure. On voit les mêmes Princes dans des Titres de la même Abbaye, en datte de l'an 1056. & 1065.

Gerard d'Alſace, nommé Gerard de Flandre, & Gerard de Châtenoy.

Il eſt remarquable que Gerard d'Alſace Duc de Lorraine, eſt nommé conſtamment Gerard de Flandre dans la Bulle d'Alexandre III. addreſſée à l'Abbé de ſaint Evre: *Confirmamus ſtatutum jam dictæ Cellæ* (de Châtenoy) *fundatorum, videlicèt, Gerardi Flandrenſis, Theoderici, Simonis Ducum, &c.* an. 1079. Pierre de Brixei Evêque de Toul en 1179. lui donne la même qualité: *Dux Matthæus, audito judicio & libertate ejuſdem Cellæ à Domino Gerardo Flandrenſi, cæteriſque nobilibus, in plena Curia conceſſis, &c.*

Le Nécrologe du Prieuré de Châtenoy. *VI. Martii obiit Gerardus Comes Flandrenſis, qui dedit omnimodam piſcationem in Vera fluvio, &c.* On lui donne le nom de *Flandre*, apparemment à cauſe qu'ayant épouſé Hadvide de Namur, il avoit des pretentions ſur le Comté de Flandre; & parce qu'au tems de ladate des Lettres d'Alexandre III. & de l'Evêque Pierre de Brixei, les deſcendans de Gerard d'Alſace, par le Duc Thierry ſon fils, jouïſſoient du Comté de Flandre, par une ſuite du droit que le Duc Gerard y avoit acquis en vertu du ſon mariage avec Hadvide, & par celui du Duc Thiery avec Gertrude fille de Robert Comte de Flandre.

Laurent de Liége, ici tom. 1. donne au Duc Gerard d'Alſace, le ſurnom de Châtenoy, *Caſtinienſis*, parce qu'il faiſoit ſa demeure ordinaire dans le Château de Châtenoy: *Ducatus datus eſt à Rege Girardo Caſtinienſi Comiti.*

Genealogia ſancti Arnulphi. *Carolus Dux* (c'eſt Charles de France Duc de la baſſe Lorraine) *genuit Ermengardum, Othonem Ducem, & Gerbergam fratres & ſorores. Horum Ermengardis genuit Albertum Comitem, & filias duas Halvidem & Emmam de Lot. De ſororibus Hadvidis* (uxor Gerardi Ducis Lothar.) *genuit Theodoricum Ducem & Gerardum Comitem fratres.*

Sigebert. Chronic. ad an. 1070. *Gerardus Dux Moſellanorum moritur, moritur etiam Dux Godefridus; Gerardo filius ejus Deodericus Godefrido ſuccedit filius ejus Gibboſus.* Ita Alberic. ad an. 1070.

Charta fundat. Bozonis-villæ. *Immaturè*

ambo (Theodericus Comes & Gerardus Dux) vitam morte mutavêre, & Dominium Bozonisvillæ ſuſcepit Dux Theodericus puer parvulus, Gerardi Ducis filius.

La mort de Hadvide Ducheſſe de Lorraine, eſt marqué dans le Nécrologe de Châtenoy, au 28. Janvier.

Odelric frere du Duc Gerard d'Alſace.

Odelric frere du Duc Gerard d'Alſace, eſt dénommé dans le Titre de Fondation de Bouzonville, ſous le nom d'*Adeleth*, ou *Adelech (Azelinus, Ida, Adelech.)* dans un Titre d'Adalberon Evêque de Metz, pour l'Abbaye de S. Tron de l'an 1065. *Dominus Odelricus frater Ducis Gerardi.* Meuriſſe, p. 365. & ici tom. 1. & dans un Titre d'Eude Evêque de Toul, ici tom. 1. *Signum Odelrici de Nanceio.* Il eſt fort different d'un autre Odelric, grand Archidiacre de la Cathédrale de Toul, Prevôt & Cardinal de S. Gengoû de la même Ville. Voyez la Généalogie de la Maiſon de Lénoncourt.

Mort de Gerard d'Alſace.

Bayon. hîc c. 64. *His diebus* (an. 1070.) *Dux Lotharingiæ ambiguis veneni ſignis moritur, qui licèt fuerit vir acris ingenii, caſtra procerum callidè & vi auferendo, nihil tamen dignum memoriâ egit, niſi quòd conjuratio Principum extremo hujus vitæ curriculo moliebatur cum eo, ut dicitur, novam telam. Tumulatus autem in Templo ſancti Petri Romaricenſis, ejus poſtmodùm corporis tumbi poſitus non valdè loco profuit. Porrò Ducatum filius ejus nomine Theodericus (quamvis Ludovicus Comes ex Friderico Duce (Barrenſi) per Sophiam ejus natam ſuam conjugem ad filium ſuum ſubripere tentaverit) gubernandum obtinuit.*

Gerard & Hadvide laiſſerent en mourant,
1. Thierry Duc de Lorraine.
2. Gerard I. Comte de Vaudémont.
3. Bertrice Abbé de Moyenmoutier.
4. Itta épouſe de Radeboton Comte de Dasbourg (*b*).
5. Giſele, mariée, dit-on, à Conrade Comte de Luxembourg.

Epiſtola Theoderici Ducis ad Paſchalem II. Rom. Pontificem, circa an. 1114. *Paſchali Catholicæ Eccleſiæ univerſali Pontifici, Theodericus Dei miſericordiâ Lotharingiæ Dux & Marchio, æternæ obedientiæ perpetuum famulatum, &c.*

Titre du Prieuré de Châtenoy, ici t. 2. *Cellam de Caſtinio, quam mater Ducis Theoderici, Hadvidis nomine, & ipſe Dux Theodericus, & filius ejus Simon Dux tradiderunt.*

Diploma Theoderici Ducis, apud Vignier, p. 110. an. 1106. *Dux Theodericus habito conſilio cum Simone filio ſuo, rogante piiſſimâ Gertrude uxore ſuâ, benevolentiam animi ſui erga Monaſterium ſanctæ Crucis in Bozonis-villa demonſtravit, &c.*

Thierry Duc de Lorraine, eſt dénommée Duc de Metz. Il épouſa Gertrude fille de Robert Comte de Flandre, dont il eut, 1. Simon I. qui lui ſucceda.
2. Thierry Seigneur de Bitche, Comte de Caſtres, & enſuite Comte de Flandre.
3. Gerard, qui poſſéda les biens que Thierry avoit en Alſace.
4. Henry Evéque de Toul.
5. Hara Abbeſſe de Bouxieres.
6. Fronica Religieuſe, & peut-être Abbeſſe de Remiremont.
7. Mathilde épouſe de Folmare Comte de Metz & de Lunéville. (Muſey, Lorraine ancienne & nouvelle).
8. N. femme de Bernard II. Seigneur de Brancion & d'Uxelles, dont elle eut Joſſeran I. du nom, Seigneur de Brancion en 1171. Voyez *Alberic. ad an.* 1193. Dufourny.

Gertrude eſt nommée *de Flandre*, à cauſe de ſa famille; *d'Alſace*, à cauſe du Duc Thierry d'Alſace, Duc de Lorraine, ſon époux; & *de Nancy*, à cauſe de ſa demeure dans cette Ville. Thierry mourut en 1115. & fut enterré apparemment à Châtenoy. Sa mort eſt marquée dans le Nécrologe de ce Prieure au 15. Janvier.

Charta Ducis Theoderici pro ſancto Deodato, an. 1114. tom. 2. Hiſt. Loth. *Theodericus Dux & Marchio .... in præſentia ſuorum filiorum, videlicèt, Simonis, Theoderici, Gerardi, Henrici.* Voyez ce que j'ai dis des Comtes de Caſtres, où j'ai donné la Généalogie de Thierry de Lorraine Comte de Flandre.

Charta Herimanni Epiſcopi Metenſ. *Anno* 1040. *indict. xiij. regnante Domino noſtro J. C. Imperatore Henrico III. .... Monarchiam autem*

(*b*) J'ai avancé ceci ſur la foi des Actes de l'Abbaye de Mory, qui ſont très ſautifs. Itta vivoit déja en 1027. elle ne peut donc être ſœur du Duc Thierry mort en 1115.

Regni tenente Duce Theoderico, &c.

Charta Pibonis Epiſcopi Tullenſ. pro Layo. *Anno Dominicæ Incarnat.* 1073. *indict. xj. tertio calend. Maii, regnante Henrico juvene Romanorum Rege, ducamen Regni Theoderico Duce regente.* Ici t. 1. Preuves.

Charta pro Monaſterio Andanenſi, hîc Preuves tom. 1. *Contigit Theodericum Ducem Metenſem ..... oppidum Hoyenſe veniſſe ..... Cùmque ipſe Dux filiam Roberti Comitis Flandrenſis in uxorem duxerat, &c. Signum Theoderici Ducis Metenſis, &c. an.* 1105. *indict. xiij. Henrico imperante, inquietantibus filio & Mathildè .... Godefrido Regium Lotharingorum* (de la baſſe Lorraine) *Ducatum & Marchiam procurante, & ipſo præſente.* Remarquez le Titre de Duc de Metz, que prend ici le Duc Thierry.

Gertrude de Flandre Ducheſſe de Lorraine, eſt ordinairement nommée ſimplement épouſe du Duc Thierry, le plus ſouvent *Ducheſſe de Lorraine*, quelquefois *Ducheſſe d'Alſace.* Chronic. Comit. Flandr. apud Vignier. p. 110. *Robertus duos filios genuit, Robertum & Philippum, & tres filias, Adelam, poſteà Reginam Daciæ; ſecundam Gertrudem Duciſſam Elſatiæ; tertiam Mariam Meſſines Abbatiſſam.* Enfin elle prend quelquefois le nom de Ducheſſe de Nancy. Alberic. Chronic. an 1060. *Gertrudem Duciſſam de Nanceio, quæ peperit Simonem Ducem, & Theodericum nobilem Flandriarum Comitem & Principem, &c.*

Titre de Bouxieres-aux-Dames: *A petitionem patruæ meæ Hara Abbatiſſæ ſanctæ Mariæ de Monte, accepi in ſalvam guardiam meam, quæ pater meus Simon, & avus meus Theodericus in eleemoſynam contulerunt.*

Gerard I. Comte de Vaudémont, frere du Duc Thierry.

Gerard I. Comte de Vaudémont, eſt reconnu de tout le monde pour frere du Duc Thierry. Voyez Vignier, p. 108. & 109. & Vaſſebourg, fol. 245. & Bayon, ici t. 2. c. 67. *Dux Theodericus, & ejus frater Gerardus;* & c. 83. *Gerardus Comes frater Theoderici Lotharingiæ Ducis germanus, qui metato anni curſûs circulo, patrimonia hæreditarii juris à fratre partitus eſt.*

Dans une Charte de l'an 1144. on lit *Gerardus de Caſtiniaco*, & *Theodericus frater ejus.* Voyez les Preuves ſous cette année. Et dans un autre Titre de l'an 1174. *Gerardus Dux de Frodonis-villa.* Seroit-ce Gerard de Vaudémont, frere du Duc Thierry? En 1175. je trouve *Adelbert de Froville*, & en 1179. *Odvin de Froville.* Sur ce pied-là les Seigneurs de Froville ſeroient une Branche de la Maiſon de Lorraine Vaudémont.

Bertrice Abbé de Moyenmoutier, auſſi frere du Duc Thierry.

Bertrice Abbé de Moyenmoutier, eſt auſſi reconnu dans le Pays pour frere du Duc Thierry. Bayon, ici t. 2. c. 67. *Bertricus anno* 1077. *Mediani Monaſterii regimen ſuſcepit gubernandum. Hic an. Domini* 1084. *Baſilicam ſub Balma, quæ nunc dicitur Altapetra, à fratre Theoderico ejus juſſu conſtructa, &c.* Le Duc Thierry & ſon frere Gerard Comte de Vaudémont, comblerent de bienfaits l'Abbaye de Moyenmoutier, ſous le gouvernement de Bertrice. Bayon, pp. 75. 78. 79.

Le P. Benoît Capucin, dans ſon Hiſtoire mſ. de Metz, rapporte cette fin d'un Titre de l'an 1104. donné par l'Empereur Henry IV. *Interventu fidelium noſtrorum Adalberonis Metenſis, Ricuini Tullenſ. Epiſ. Theoderici Ducis Lotharingiæ, fratris Bertrici Abbatis.*

Voyez l'ancienne Généalogie de la Maiſon de Vaudémont, dans Vignier, p. 108. M. Muſey, Lorraine ancienne & nouvelle, p. 202. cite une ancienne Chronique de Lorraine, dreſſée au quinzieme ſiècle, ſous le Duc Charles II. où Bertrice eſt nommé frere du Duc Thierry, & fils du Duc Gerard d'Alſace.

Giſelle ſœur de Thierry, épouſe de Conrade Comte de Luxembourg.

Je n'ai point de preuves certaines de l'exiſtence de Giſelle, épouſe de Conrade Comte de Luxembourg, comme ſœur du Duc Thierry; je ſçais ſeulement que quelques Auteurs le tiennent ainſi.

Henry fils de Thierry, Evêque de Toul.

Alberic. ad an. 1126. *Apud Tullum poſt Epiſcopum Riquinum, fuit Epiſcopus Henricus frater Ducis Simonis, & illius Theoderici, qui poſteà fuit Comes Flandrenſium.*

Hara fille de Thierry, Abbeſſe de Bouxieres.

Ici t. 2. *Noverit univerſitas fidelium* (c'eſt le Duc Thierry qui parle) *quòd poſtquàm filiæ meæ, Frounica, ſcilicèt, & Hara, motu ſuo proprio ſervire Domino in caſtitate, Frounica in Romarico-monte, & Hara in Bruxeriis, ubi ſancta & laudabilis Congregatio Monialium Domino famulatur: Ego Theodericus Dei gratiâ Dux Lotharingiæ & Marchio, &c.* an. 1120. ou plutôt 1110.

Item,

Item, tom. 2. *Ego Simon Dei gratiâ Dux Lotharingiæ & Marchio .... Patris mei Theoderici veſtigia poſſe ſequi volens, Eccleſiam noſtram de Pixerecourt, cum decimis, ſuper majus Altare beatæ Mariæ de Monte ſeu de Buxeriis in eleemoſinam contuli, & quia in præfata Eccleſia ſoror mea Domina Hara Abbatiſſa fungitur officio....* an. 1130.

Item. *Ego Matthæus Dei gratiâ Dux Lotharingiæ & Marchio .... Ad petitionem patruæ meæ Dominæ Haræ Abbatiſſæ ſanctæ Mariæ de Monte, accepi in ſalvam gardiam meam .... quæ pater meus Simon, & avus meus Theodericus contulerunt, &c.*

SIMON I. Duc de Lorraine.

Simon I. Duc de Lorraine depuis 1115. juſqu'en 1139.

Simon I. ſuccéde au Duc Thierry ſon pere en 1115. Il eut pour femme Adeléïde, fille de Gerard Comte de Querfort, ſœur de Lothaire II. Empereur, de laquelle il eut, I. *Matthieu*, qui lui ſuccéda.

Simon eſt nommé *Dux Alſatiæ* en 1131. *Marten. ampliſſ. Collect. t. 1. p. 705.*

II. *Baudouin.*

III. *Sigebert*, ou *Seybert*, Comte de Caſtres, nommé autrement Thierry.

IV. *Agathe*, qui épouſa Renaut III. Comte de Bourgogne, & fut mere de Beatrix femme de Frideric I. Empereur.

V. *Robert*, qui eut le Palais de Florenges proche Thionville; il épouſa *Demundes* fille d'Oalde Comte de Boulay. Robert, ou ſon fils de même nom, vivoit en 1194. car en cette année, ſous le Duc Simon II. Robert de Florenges fut témoin avec Simon de Parroye, de l'accord fait entre ce Duc & l'Abbeſſe de Remiremont.

VI. *Helvide*, ou *Flavide*, femme de Frideric Comte de Toul.

VII. *Adalberon* Religieux de Clervaux.

VIII. *Vautier* de Gerbéviller, qui épouſa *Anne d'Haraucourt.* Voyez cy-après la Généalogie de la Maiſon d'Haraucourt, & ce que j'ai dit en particulier de la Généalogie dudit Vautier.

IX. *Jean*, nommé dans un Titre de l'an 1148. Ici tom. 2.

X. *Raimbaud.*

XI. *Thierry.*

XII. XIII. *Agathe* & *Berthe*, toutes deux Religieuſes au Tart avec leur mere.

XIV. *Anne de Lorraine*, épouſe de Hugues I. du nom Comte de Vaudémont, dénommée dans des Lettres des années 1134. & 1163. Voyez cy-après la Généalogie des Comtes de Vaudémont.

On lit dans l'ancien Nécrologe de l'Abbaye de Beaupré cette Epitaphe du Duc Simon: *Cy giſt très-puiſſant Pierre Simon, ſurnommé le Gros XLV. du nom, Duc de Lorraine, & II. Marchis neveu de Godefroy & de Baudouin Rois de Jeruſalem, & de très-haute Princeſſe Berthe Ducheſſe de Lorraine, Marchiſe, Fille de puiſſant Prince .°.°.°. Le vieil Simon Duc de Moſellane commença à régner en* 1130. *& en* 1139. *entreprit le voyage de Jeruſalem. Après avoir viſité les ſaints Lieux, une fievre le prit à Veniſe, dont il mourut l'an* 1141. *& ſon corps rapporté en Lorraine, fut inhumé en ce lieu*, (à Beaupré). Cette Epitaphe a été compoſée dans le tems que les Ducs de Lorraine vouloient à toute force deſcendre de Godefroy de Bouillon. Le voyage de Simon en Terre ſainte, eſt très douteux; auſſi bien que ſa mort à Veniſe. Il fut enterré non à Beaupré, mais à Stulzbronn, & mourut en 1138. avant Pâques.

Simon I. mourut en 1139. le 14. Janvier. Nécrologe de S. Mathias & de S. Mihiel.

Chronic. Anonym. mſ. apud Vignier, p. 112. an. 1115. indict. viij. *Regnante Henrico V. Romanorum Rege, mortuus eſt Theodericus, qui fuit Dux & Comes, Marchio Lotharingiæ, unde filii ejus Simon Dux, & frater ejus Gerardus, &c.*

Litteræ Theoderici pro ſancto Deodato, an. 1114. *Ego Theodericus Dux Lotharingorum & Marchio, Eccleſiæ ſancti Deodati donavi... in præſentia filiorum ſuorum, videlicèt, Simonis, Theoderici, Gerardi, Henrici, anno ab Incarnat. Domini* 1114. *indict. vij.*

Litteræ ejuſdem pro Prioratu ſanctæ Mariæ de Nanceio. *Theodericus Dux in allodio ſuo apud Nanceium, dedit Deo & ſanctæ Mariæ Moliſmenſi campum quemdam ad conſtruendam Eccleſiam.... Horum teſtes ſunt Simon Ducis ejuſdem filius, Annuntius Magiſter ipſius, Drogo Seneſchaldus.*

Litteræ Henrici Tull. Epiſc. *Simon clariſſimus Dux Marchio, venerabiliſque Duciſſa, nomine Adeleidis uxor ſua, conſentientibus filiis ſuis Matthæo atque Baldvino.* Vignier, pp. 113. 114. an. 1136.

Alberic. Chronic. ad an. 1126. cy-devant.

An. 1136. b. c. Simon nomme ſes deux fils Matthieu & Baudouin encore tout jeunes, *adhuc adoleſcentulis* Il dit que la Ducheſſe Adeleyde etoit alors *vicina partui.*

Dans un autre Titre de l'an 1116. Simon dit que le Duc Thierry ſon pere lui a déclaré en mourant, qu'il vouloit être enterré à la maniere des anciens Francs, dont il tiroit ſon origine. *Sepulturam ejus ſicut habuerunt Nobiles Francorum, de quorum ſanguine ortum habuit.*

S. Bernard a adreſſé deux Lettres à la Ducheſſe Adeleyde. Elle quitta le monde, & ſe fit Religieuſe dans l'Abbaye du Tart. Voyez l'Hiſtoire. *Adeleidis Duciſſa Lotharingiæ votum*

vovit Domino Deo, & reddidit, habitumque Religionis in loco qui dicitur Tart, ſub regimine Abbatiſſæ induit quæ petiit à Duce Matthæo filio ſuo, ut ei locus daretur, in quo Domus orationis ædificaretur, &c. an. 1149. C'eſt un Titre de Henry de Lorraine Evêque de Toul, frere du Duc Simon beau-frere d'Adeleyde.

Robert de Florenges eſt la Souche dont ſont iſſus tous les Rois de la race de Bourbon à préſent régnante, par N. de Florenges femme de Ferry, Sire de Chamblay, & par Iſabelle de Beauveau ſa petite fille, femme de Jean de Bourbon, Comte de Vendôme. M. le Laboureur Hiſtoriographe de France, hiſt. mſ. de Lorraine. Voyez cy-après la Généalogie de la Maiſon de Florenges.

Jean de Lorraine eſt dénommé frere du Duc Matthieu, en l'an 1148. *Joannes frater Ducis*, ici, tom. 2. dans le Titre de Fondation de l'Abbaye de Létange ordre de Cîteaux.

Ce que j'ai avancé des Princeſſes Berthe & Agathe, qu'on dit avoir été Religieuſes au Tart avec leur Mere, ne m'eſt connu par aucun Monument certain, mais ſeulement par des Mémoires qui m'ont été communiqués de l'Abbaye de Tart. Je crois qu'*Agathe* fut l'épouſe du Comte de Bourgogne. Otto Friſing l. 2. vit. Friderici Imper. c. 471. *Renaldus iſte Simonis Lotharingorum Ducis filiam ducens, ab ea tantùm hanc puellam (Beatricem) ſuſcepit, iſſamque non multò poſt morientem... totius Terræ ſuæ hæredem reliquit. Quam Imperator in matrimonio ſortitus eſt, &c.*

Quant à Berthe, elle ne ſe trouve pas dans les Titres de Létanche.

Sigebert, ou *Seybert*, Comte de Caſtres, à ce que nous croyons, & peut-être auſſi Comte de Metz, étoit fils du Duc Simon I. & frere du Duc Matthieu.

1°. Il n'eſt connu d'aucun de nos Généalogiſtes; & nous n'aurions oſé le mettre au rang des Princes de la Maiſon de Lorraine, s'il n'étoit dénommé *Seybertus de Alſatia*, dans un Titre original de l'an 1161. qui eſt une confirmation des biens de l'Abbaye de ſainte Croix de Bure, aujourd'hui transferée à Juſtemant Ordre de Premontré. *Terram de ſanctis Petri-Fonte, quam Matthæus Dux & Marchio Lotharingiæ aſſenſu Comitis Sigeberti de Alſatia.... conceſſit.*

2°. Je trouve encore le Comte *Seybert*, ou *Sigebert* en 1196. ſous le Duc Simon II. Il y eſt nommé *Comes de Frankenburg*. Item en 1198. l'Empereur Philippe confirme les biens de l'Abbaye de Remiremont en préſence de *Matthieu* Evêque de Toul, du Comte *Sigebert*, & de *Simon* de Parroye. Et en 1203. le Duc Simon II. donne pour Garant à l'Égliſe de S. Diey le Comte Seybert, pour une ſomme de cent livres. Au même lieu *Ferry de Bitche* eſt nommé après le *Comte Seibert*, & eſt donné pour répondant de pareille ſomme. 1196. 1198. 1203.

3°. Il eſt encore parlé de Sigebert en 1208. où il eſt nommé avec les Comtes de Daſbourg, de Sarbruche, de Deux-ponts & de Bourgogne. En 1214. Il ſigne comme Député de l'Evêque de Metz. En 1179. dans un Accord fait entre le Duc Simon II. & Ferry de Bitche, il fut convenu que Ferry de Bitche jouïroit du Fief du Comté de Seybert. Et dans l'Hiſtoire des Evêques de Metz, il eſt marqué que Jacques de Lorraine Evêque de Metz acquit du Comte Th. ſurnommé *Seybert* le Fief d'Habondange, avec ſes Appendices (*a*). On croit que le Comte Sigebert épouſa la fille de Henry IV. Comte de Salm. Voyez l'Hiſtoire de Lorraine, tom. 2. & les Preuves, & tom. 1. p. 83. nouv. Edition. Je lis en 1236. *Monſeigneur Jean de Seiberg.* La Chapelle de Seybert fut donné à l'Abbaye de Bouzonville par le Duc Matthieu en 1233. Voyez le tom. 2. de l'Hiſtoire de Lorraine. La Terre de la Châtellenie de Siersberg contenoit dix-ſept ou dix-huit Villages, huit ou dix Fiefs, &c. 1208. 1214.

MATHIEU I. Duc de Lorraine.

Mathieu I. Duc de Lorraine, depuis 1139. juſqu'en 1176.

Matthieu I. ſuccéde à Simon I. en 1139. Il épouſe en 1136. *Berthe* fille de Frideric II. Duc de Suabe, ſœur de l'Empereur Frideric Barbe-rouſſe, dont il eut, 1. Simon II. qui lui ſuccéda.

II. *Frideric*, ou *Ferry de Bitche*, dont on parlera cy-aprés, & qui régna auſſi en Lorraine.

III. *Matthieu* Comte de Toul, d'où ſont deſcendus les Seigneurs de Couſſey, dont nous parlerons ailleurs. Il eſt nommé Matthieu Comte de Zuffen dans un Titre de l'an 1188.

IV. *Thierry* élû Evêque de Metz. (Il eſt nommé Thierry de Nancy dans un Titre de l'an 1210. Ici t. 2.) Il étoit fort jeune en 1166. & étoit Archidiacre de Mauvage Diocèſe de Toul. Titre de Pierre Evêque de Toul: *Archidiacono Ulrico Lingonienſi, qui curam Archidiaconatûs de Malvagio pro filio Ducis Theoderico providebat collaudante.*

V. *Albert* Archidiacre & Prévôt de ſaint Jean de Liege en 1187. *Vid. Marten. ampliſſ. Coll. t.* 1. *p.* 84. Le même Albert en 1195. eſt dénommé dans un Titre de S. Diey, donné par le Duc Simon II. en 1196. *Albertum*

(*a*) *Ab illuſtri viro Th. Comite dicto Seiberto Feodum de Habondanges cum Appendiciis Epiſcopatui ſuo reddidit.* Hiſt. de Lorraine, tom. 1. p. 87. nouv. Edit.

fratrem meum. Livre rouge de S. Diey, fol. 123.

VI. *Flavide* femme de Frideric III. Comte de Toul, étoit, à ce que je crois, fille ou ſœur du Duc Matthieu. Voyez le Titre de l'an 1142. & la Liſte des Comtes de Toul.

VII. *Alix*, ou *Adeleis*, femme de Hugues III. Duc de Bourgogne.

VIII. *Judith* femme d'Etienne I. Comte d'Auſſonne.

IX. *Sophie* femme de Henry Duc Limbourg.

Dans une Généalogie du Duc Matthieu I. tirée de l'Abbaye de Clairlieu, on ajoûte aux enfans de ce Prince.

Guillaume, Evêque de Noyon.
Margueritte, Comteſſe de Montbeliard.
Adeleide, Comteſſe de Savoye.
Berthe, Epouſe de Herman Comte de Bade.
Philippe, Evêque de Chartres.
Reginalde.
Jeanne, Religieuſe; mais cette Généalogie n'eſt ni ancienne ni exacte.

X. Une fille morte en bas âge, & enterrée au Prieuré de Flavigny. Ici tom. 2.

Matthieu I. mourut en 1176. le 11. Février. *Necrolog. S. Romarici*; ou plutôt le 13. May (*iij. idus Maii*) jour de l'Aſcenſion, indict. ix. qui eſt la vraye époque. Pâques étoit en cette année 1176. le 4. Avril.

Dans Champier imprimée: *Anno ab Incarnatione Domini* 1175. *indict. ix.* 3. *idus Maii die, videlicèt Aſcenſionis, Pater meus Lotharingiæ Dux & Marchio Matthæus viam univerſæ carnis ingreſſus, valefecit ſæculo, &c.*

Le Duc *Matthieu I.* fut enterré à Clairlieu qu'il avoit fondé. La Ducheſſe *Berthe* vivoit encore en 1179. elle fut apparemment enterrée à Châtenoy. Son nom ſe trouve au Nécrologe de ce Monaſtere le 4. Avril.

Je ne ſçai à propos de quoi les Moines de Stulzbronn en 1215. obtinrent du Chapitre Général de Ciſteaux, que le corps du Duc de Lorraine leur fût donné. Ce ne peut être ni celui de Simon I. qui étoit Fondateur de Stulzbronn, & qui y fut enterré, ni ceux de Simon II. & de Ferry de Bitche, qui y furent auſſi inhumés. Il n'eſt guères croyable que ce fut celui de Mathieu I. Fondateur de Clairlieu; il étoit naturel qu'il demeurat inhumé dans cette Abbaye, comme il y eſt en effet. Ce pourroit donc être Ferry II. mort en 1213. mais on croit qu'il eſt enterré à Beaupré, & non à Clairlieu. Quant à la Ducheſſe Berthe épouſe de Matthieu, elle vivoit encore en 1179. Voyez la Charte de cette année. *Theſaur. Anecdot. t. 4. pag.* 1315. & 1325.

Genealogia ſancti Arnulphi. *Theodericus genuit Simonem Ducem, Simon genuit Matthæum Ducem.*

Alberic. an. 1193. *Dux Moſellanorum Matthæus, & Robertus pater Philippi de Florenges, filii fuerunt illius Ducis Simonis, qui fuit frater Theoderici Flandrenſis.*

Cartha Fundationis Abbatiæ Clari-loci, Ord. Ciſter. hîc t. 2. *Ego Matthæus Dux & Marchio Lotharingiæ, cum uxore mea Ducisſa Bertha, & filiis meis Matthæo atque Friderico, cum cæteris, & fratre meo Roberto, dedi Deo & B. Virgini Mariæ locum illum, &c.* an. 1159. *Vide Vignier p.* 120.

Othon de Friſingues, Albert de Strasbourg & quelques autres, appellent *Judithe* la Ducheſſe épouſe de Matthieu; mais ſon vrai nom, du moins le plus commun, étoit *Berthe*; elle eſt toujours ainſi nommée dans les Monumens du Pays.

Titre de l'Abbaye de Beaupré de l'an 1176. *Ego Simon Dux* (c'eſt Simon II.) *Ducis Lotharingiæ Matthæi filius, licèt juſto deſiderio, & vocatione legitimâ virorum nobilium terræ, & hæreditario jure patri meo ſucceſſerim in Ducatum, tamen aſpirante gratiâ Dei, meritis & precibus Sanctorum.... me ſentio in honorem ſublimatum.* Ici t. 2.

Item. Titre de Bouxieres-aux-Dames, de la même année 1176. *Ego Simon Dei gratiâ Dux Lotharingiæ & Marchio, ad requeſtam matris meæ Dominæ Berthæ filiæ Friderici Imperatoris, & fratrum meorum Theoderici electi Metenſis Epiſcopi, Friderici & Matthæi, ac ſororis meæ Aleidis Comitiſſæ Burgundiæ, dedi pro ſalute animæ patris mei Domini Matthæi, &c.* Ici tom. 2.

Titre de l'an 1188. tom. 2. Hiſt. de Lorr. *Matthæus Comes Tullenſis conſanguineus noſter* (c'eſt l'Empereur Henri VI. fils de Frideric Barbe-rouſſe, qui parle) *præfatus Matthæus Comes Zupphen....* Et un peu plus bas: *Prætaxatus Matthæus Comes Zupphen.* C'eſt Matthieu de Lorraine Comte de Toul, qu'il nomme Comte de Zupphen: le Comté de Zupphen appartenoit dès-lors aux Ducs de Lorraine.

SIMON II. Duc de Lorraine.

Simon II. Duc de Lorraine depuis 1176. juſqu'en 1205.

Simon II. ſuccéda en 1176. au Duc Matthieu I. ſon pere. Il épouſa *Ide* fille de Gerard Comte de Mâcon & de Vienne, ſœur de Guillaume Comte de Bourgogne & de Vaucher, Seigneur de Salins & de Bracon. Ide mourut après l'an 1219. & fut enterrée dans l'Egliſe de l'Abbaye de Goile. Simon II. mourut ſans enfans en 1207. & fut enterré à Stulzbronn.

Digitized by Google

Ex Archiv. ſancti Manſueti Tullenſ. apud Vignier, p. 119. *Bertha Duciſſa; & Dux Simon filius meus, maritum meum Ducem Matthæum in fine vitæ gaudentes feciſſe teſtamur, &c.* Subſcripſerunt : *Theodericus electus Metenſis, Dominus Epiſcopus Petrus* (Pierre de Brixey Evêque de Toul) *Simon dux, Fridericus frater ejus, Matthæus item frater ejus, Robertus Comes frater Matthæi Ducis.* Anno 1176.

Nous venons de voir dans un Titre de Bouxieres-aux-Dames, que Berthe y eſt nommée fille de l'Empereur Frideric Barbe-rouſſe: cependant Alberic, & la Généalogie de S. Arnoû, la font ſimplement ſœur du même Empereur. Alberic. ad an. 1197. *Dux iſte Simon & Fridericus de Bitche . . . . . fuerunt filii Ducis Lotharingiæ Matthæi, nati ex Bertha ſorore Friderici.* Genealogia ſancti Arnulphi : *Matthæus genuit Simonem Ducem ex ſorore Friderici Imperatoris, & Fridericum de Bittes.* Alexandre III. dans ſa Bulle de l'an 1179. ici t. 2. la nomme auſſi ſœur de l'Empereur Frideric. Ainſi il faut qu'il y ait faute dans le Titre de Bouxieres. Berthe vivoit encore en 1194. Elle fut enterrée à Clairlieu avec le Duc Matthieu ſon époux.

Le Duc Simon II. fait gloire d'être participant de tout le bien qui ſe fait à Beaupré, *quoniam particeps ſum omnium beneficiorum quæ fiunt in Bello-prato, tamquàm unus ex filiis ipſius Eccleſiæ . . . profeſſis*, an. 1195. & en pluſieurs endroits il répete la même choſe.

FERRY de Bitche Duc de Lorraine.

Ferry de Bitche Duc de Lorraine depuis 1205. juſqu'en 1207.

Ferry I. de Bitche frere de Simon II. ſuccéda à ce Prince dans le Gouvernement du Duché, dès l'an 1205. pendant la retraite du Duc Simon à Stulzbronn. Il avoit épouſé Ludomille de Pologne, fille de Miczlaus Roy de Pologne, dont il eut, I. *Ferry II.* ſon ſucceſſeur, nommé auſſi quelquefois Ferry de Bitche.

II. *Thierry* d'Enfer, ou Thierry du Diable, Tige de la Maiſon du Châtelet, dont nous donnons cy-après la Généalogie.

III. *Philippe*, Seigneur de Gerbéviller.

IV. *Agathe*, Abbeſſe de Remiremont, nommée dans un Titre de S. Diey de l'an 1231.

V. *Maherus*, ou *Matthieu*, Evêque de Toul.

VI. *Judithe*, qui épouſa Henry II. Comte de Salm.

VII. *Henry*, dit le *Lombard*, qui bâtit le Château de Bayon.

Ludomille épouſe de Ferry de Bitche, mourut avant le Duc ſon mari, & fut enterrée à Beaupré, dit le Pere Benoît, Supplément, pag. 41.

Titre de confirmation de l'Abbaye de Stulzbronn. An. 1196. *Fridericus Dei favente clementiâ Dominus de Bittes, filius Matthæi Ducis Lotharingiæ, &c.* Ici tom. 2. Il ſe nomme auſſi ſimplement, *Dominus de Bitch*, en 1203. Ici t. 2. *Fridericus Dominus de Bitch, & Fridericus juvenis filius ejus, &c.* Mais dans d'autres Titres il prend le nom de Duc de Bitche : par exemple, en 1188. Ici t. 2. *Signaverunt, Petrus Tullenſis Epiſcopus, Simon Dux Lotharingiæ conſanguineus noſter, Fridericus Dux de Bittes conſanguineus noſter, &c.* En 1206. il prend abſolument le nom de Duc de Lorraine. Ici t. 2. *Fridericus Dux Lotharingiæ, &c.* Et dans un autre Titre : *Ego Fridericus Dei gratiâ Dux Lotharingiæ & Marchio, &c.* Il eſt dénommé Ferry le Grand, dans un Titre du Prieuré de Lay, an. 1198. *Ego F. filius Ferrici magni de Biches, &c.* Nous parlons du Comté de Bitche & des Seigneurs qui l'ont poſſedé, au tom. 2. de l'Hiſtoire de Lorraine. Voyez auſſi Benoît, Supplément, pp. 38. 39. & dans un Article ſeparé, cy-après.

Quant aux Enfans de Ferry I. nous parlerons cy-après de Ferry II. ſon ſucceſſeur. Voici ce que dit Jean de Bayon, c. xcvj. ici t. 2. *Maherus Tullenſis Epiſcopus ex ſecunda uxore Ducis Matthæi, quæ ex lumbis proceſſerat Regis Poloniæ, dicto Matthæo genitus fuit, unà cum Theoderico Diaboli, Domino Caſtellett pro Abbatiam dictam Leſtanche, ſituati : ac Domino Comite de Caſtris, Domino Philippo de Gilliberti-villa, & Dominò Henrico Lombardi, qui prædium de Bayon acquirens, ibi fortalitium erexit.* Il y a deux fautes conſidérables dans ce Paſſage. 1°. Renaut Comte de Caſtres étoit fils de Ferry II. & d'Agnés de Bar, & non de Ferry I. 2°. Maherus Evêque de Toul, étoit fils du même Ferry I. & de Ludomille de Pologne, & non du Duc Matthieu.

Alberic. ad an. 1208. reconnoît auſſi Thierry d'Enfer, ou Thierry du Diable. *Comes Barri cœpit ipſum Ducem Ferricum, cum duobus fratribus ſuis, quorum unus Theodericus de Inferno dictus eſt, &c.* On lui donne le nom de *Thierry du Diable* pour ſa valeur extraordinaire, ou pour ſon intrépidité, & celui de *Thierry d'Enfer*, peut-être à cauſe des ennuis de ſa priſon, où il demeura ſept mois, ayant été pris en bataille avec le Duc Ferry ſon frere, & avec Philippe de Gerbéviller ſon autre frere, par le Comte de Bar.

Philippe Seigneur de Gerbéviller avoit, dit-on (a), épouſé Agnès (de Salm) fille unique & heritiere de Mathilde, ou Mahaut, Dame de Hombourg, Fondatrice de l'Abbaye de

(a) *Annal. Præm. t. 2. p. 719.*

Saliv.

Salival. Philippe de Gerbéviller en 1197. diſputa aux Peres de Salival ſix jours de Vignes & dix Arpens de Terre, qu'il prétendoit lui appartenir, à cauſe de ſa femme. Mais les Religieux ayant prouvé leur poſſeſſion de 40. ans, Philippe ſe déſiſta de ſa demande, & loua la donation de la Comteſſe Mathilde ſa belle-mere.

Le même Prince eſt dénommé avec ſa femme Agnés, & ſa fille Joatte dans un Titre de S. Diey de l'an 1231. & dans un autre de Beaupré de la même année. *Philippus de Gilberti-villari laude & aſſenſu Domini mei Matthæi Ducis Lotharingiæ, & conſenſu uxoris meæ Agnetis, & filiæ meæ Joattæ, &c.*

Dans une Charte de l'Abbaye de Senones de l'an 1225. Philippe eſt rappellé avec ſes freres T. (c'eſt Thierry d'Enfer) & H. Henry le Lombard. Je trouve encore Philippe de Gerbéviller en 1282. c'eſt apparemment le fils de celui qui eſt marqué ici, & dans Vignier, p. 131. Les trois freres Ferry II. Thierry d'Enfer, & Philippe de Gerbéviller, ſont rappellés dans une Charte de S. Diey de l'an 1209. *Fridericus Dux, Ferricus & Philippus fratres noſtri.*

Ferry de Bitche pere de Philippe, étoit Seigneur de Gerbéviller en 1186. & y avoit un Prévôt nommé Vautier, rappellé dans divèrs Titres de ce tems-là.

Avant Ferry de Bitche, on trouve en 1152. *Vautier* de Gerbéviller & Villaume ſon fils. En 1167. ce *Villaume de Gerbéviller* s'étoit fait Chevalier du Temple à Jeruſalem. On trouve encore en 1172. Frideric & Guillaume de Gerbéviller.

Ferry de Bitche étant devenu Duc de Lorraine en 1205. donna la Seigneurie de Gerbéviller à ſon fils Philippe.

Henry le Lombard eſt bien marqué dans Jean de Bayon, & dans le Teſtament d'Agnés Ducheſſe de Lorraine, en 1226. Ici t. 2. *Quæ Matthæus Dux Loth. fide datâ me oſculando coram Domino Henrico Lombardo ejus avunculo promiſit.* Et par un autre de l'an 1250. il demande au Pape Innocent IV. l'union de la Cure de Remberviller à l'Infirmerie de Senones : *Ad precem nobilis viri Henrici dicti Lombardi, avunculi nobilis viri Ducis Lotharingiæ.* Ce Henry n'eſt connu d'aucun de nos Généalogiſtes. Nous avons donné à part la Liſte des Seigneurs de Bayon ſes deſcendans.

FERRY II. Duc de Lorraine.

Ferry II. Duc de Lorraine depuis 1207. juſqu'en 1213.

Ferry II. ſuccéda au Duc Ferry de Bitche ſon pere, en 1207. Il épouſa *Agnés*, ou *Thomaſſine*, fille de Thiebaut I. Comte de Bar, dont il eut, I. *Thiebaut I.* qui lui ſuccéda.

II. *Mathieu II.* qui fut Duc de Lorraine après Thiebaut I. ſon frere.

III. *Jacques* Evêque de Metz.

IV. *Renaut*, qui fut Comte de Caſtres, Seigneur de Bitche & de Stenay. Voyez cy-après la ſuite des Comtes de Caſtres.

V. *Lorette*, qui épouſa Simon II. Comte de Sarbruche. Je ne trouve nulle part le nom de la Princeſſe de Lorraine, qui épouſa Simon II. Comte de Sarbruche, & à laquelle on donne le nom de *Lorette*. Mais je ſçai que Jacques de Lorraine Evêque de Metz en 1227. donne à *Lorette* fille aînée de Simon de Sarbruche, la Terre & le Comté de Sarbruche en Fief, pour elle & pour ſes ſœurs, ſi elle vient à mourir ſans enfans. Voyez la Piéce ſous l'an 1227. t. 2.

VI. *Alix*, ou *Aelis*, qui épouſa le Comte de Kirbourg, dont elle eut deux fils *Verner* & *Herman*.

VII. *Berthe*, qui épouſa Gautier de Vignori. Voyez les Titres ſous l'an 1240. Gautier vivoit encore en cette année. De ce mariage ſortit une fille qui épouſa le Comte de Linanges. Titre de 1250. Gautier vivoit encore en 1252.

Ferry II. mourut en 1213. ſa mort eſt marquée au 25. Mars dans l'Obituaire de Beaupré. *Thomaſie*, ou *Thomaſſine* ſon Epouſe, mourut en 1239. *Annal. Præmonſtr. t. 1. p. 954.* ou en 1225. ſelon Alberic ; & fut enterré à Beaupré.

Genealogia ſancti Arnulphi. *Fridericus de Bitche genuit Fridericum Ducem Lotharingiæ ; qui fuit gener Theobaldi Comitis Barrenſis*, par ſon épouſe Agnés de Bar, qui mourut en 1226. ſelon Alberic, & fut enterré à Beaupré. Voyez ſon Teſtament. Ici t. 2. an. 1226. Le Nécrologe de Beaupré la nomme Eleonore, & dit qu'elle mourut le 17. Décembre. La Généalogie de S. Arnoû l'appelle Thomaſſine ou Thomacette.

Alberic. ad an. 1193. *Per ejuſdem Theobaldi Comitis Barrenſis induſtriam, gener ipſius Fridericus, Friderici de Buttes filius, Ducatum obtinuit patris ſui Ducis Simonis.*

Genealogia S. Arnulphi. *Fridericus Dux Lotharingiæ ex Agnete filia Theobaldi Comitis Barrenſis, habuit Jacobum Metenſem Epiſcopum, Theobaldum & Matthæum Duces, & Regnaldum Comitem de Caſtres.*

Il eſt remarquable que Ferry II. Duc de Lorraine, fils de Ferry de Bitche, porta auſſi le nom de Ferry de Bitche comme ſon pere. *Anno Domini* 1203. *Ferricus Dominus de Bitche, & Ferricus Dominus de Bitche filius ejus . . . . . ſcire volumus univerſitatem veſtram quòd nos eleemoſynam illam de ix. libris. . . . quam dictus Dux (Simon II.) Eccleſia ſancti Deodati aſſignavit, ratam habemus.* Et dans une autre Chartre

de l'Egliſe de S. Diey de l'an 1202. *Filia Comitis (Barrenſis Theobaldi) Agnete uxore Friderici de Bittes.* Or il eſt certain par un autre Titre de même datte, que Ferry II. étoit gendre du Comte de Bar Thiebaut, & avoit épouſé ſa fille Agnés. *Ego Ferricus gener Comitis Barrenſis Theobaldi.... & Agnes uxor mea ipſius Comitis Barrenſis filia, &c.* Cartul. de Bar, fol. 262. verſo.

An. 1208. le Duc Ferry II. ayant eû deſſein de marier ſa fille à Gautier de Vignory, le Comte Thiebaut de Bar s'y oppoſa. Ici t. 2. *Dux (Fridericus) creantabit quòd ad poſſe & velle ſuum, & laude ſuâ, matrimonium quod inter filiam ſuam & filium Walteri de Vangionisrivo, nunquam ſtabit, nec pro ipſo matrimonio terram ei vel pecuniam, vel aliud beneficium eſt daturus.* Alberic nous apprend qu'Alix de Lorraine épouſa le Comte de Kibourg, & enſuite le jeune Gautier de Vignory. *Galterus de Vangione, cujus filius Galterus nobili matrimonio ſibi copulavit Alix relictam Comitis Kiburgenſis, ſororem Ducis Lotharingiæ Matthæi, natam ex ſorore Comitis Barrenſis.* En 1229. cette Princeſſe ſe qualifie ſimplement veuve de Kibourg : *Ego Adelis Comitiſſa quondam de Kibourg.* Ici t. 2. Mais je crois qu'Alberic a confondu la Princeſſe *Alix* avec *Berthe* ſa ſœur, qui épouſa certainement *Gautier de Vignory.* Voyez les Titres de Clairlieu ſous l'an 1240. 1241.

Jacques Evêque de Metz eſt connu par une infinité de Monumens de ce ſiécle-là. Voyez notre Hiſtoire, & celle du P. Meuriſſe.

Renaut, autrement *Renard*, poſſéda la Seigneurie de Bitche. Sa mere Agnés, par ſon Teſtament, lui donne celle de Stenay. Ici t. 2. *Renaldus filius meus Sathanacum caſtrum meum cum totis appenditiis ſuis ..... habebit.* Il eſt nommé Seigneur de Stenay dans un Titre de Bouzonville de l'an 1235. Il épouſa Elizabeth fille & héritiere de Henry II. Comte de Caſtres, ou Blis-caſtel, & de Clemence de Rhetel (*a*), dont il n'eut point d'enfans. Alberic. *Renaldus frater Ducis Lotharingiæ factus eſt Dominus de Bittis, & per uxorem quam ſibi uſurpavit, Comes de Caſtris effectus eſt.*

En 1258. Ferry II. ratifie le Doüaire que Renaut Comte de Caſtres avoit aſſigné à Eliſabeth ſa femme ſur Bitche, le Jeudy après la Fête de S. Ambroiſe.

Pour le mariage de Lorette de Lorraine avec Simon Comte de Sarbruche, voyez ici tom. 2.

THIEBAUT I. Duc de Lorraine.

Thiebaut I. Duc de Lorraine depuis 1213. juſqu'en 1220.

Thiebaut I. ſuccéda à Ferry II. ſon pere en 1213. Il avoit épouſé Gertrude fille unique & héritiere d'Albert Comte de Dasbourg & de Metz. Il joint d'ordinaire ces deux dernieres qualités à celle du Duc de Lorraine. Il mourut ſans enfans en 1220. Il etoit mort au mois de May 1220.

Alberic. ad an. 1213. *Moritur Dux Lotharingiæ Fridericus II. poſt Feſtum S. Remigii. Poſt quem factus eſt Dux Moſellanorum & Lotharingiæ Theobaldus, qui uxorem ſuam Gertrudem filiam Comitis Alberti, Comitis Daburgenſis* (an. 1211.) *fuit etiam Comes de Dasbourg. Iſte Dux Theobaldus formoſiſſimus fuit omnium hominum exiſtentium in illa Provincia, vel in aliis multis.* Vide Richer. Senon. l. 3. c. 21. Baleicourt, pag. xc. Voyez le Traité de mariage entre Thiebaut I. & Gertrude de Dasbourg. Ici tom. 2. *Obiit Dux de Nancei, cujus uxorem filiam Alberti Comitis de Hasburg, & de Muſal* (ou Moha) *in matrimonium Comes Campaniæ mortuo patre ſuo (Gertrudis) accepit, & de Muſal fidelitatem H. Leodienſi Epiſcopo fecit.* Continuat. Chronic. Lamberti parvi. Ampliſſ. collect. t. 5. p. 62.

Gertrude de Dasbourg eſt nommée *Catherine* dans un Fragment hiſtorique rapporté par Vaſſebourg & par Meuriſſe. Voyez la Généalogie des Comtes d'Egeshem & de Dasbourg cy-devant. Quelques Chroniques diſent qu'elle contracta une troiſiéme alliance avec le Comte de Linange. *Alberic. ad an.* 1225.

MATTHIEU II. Duc de Lorraine.

Matthieu II. Duc de Lorraine, depuis 1220. juſqu'en 1250.

Matthieu II. Duc de Lorraine ſuccéda à ſon frere Thiebaut I. Il avoit épouſé en 1225. Catherine de Limbourg, fille de Valeran de Limbourg Comte de Luxembourg, & Marquis d'Arlon, & d'Ermenſon de Luxembourg, dont il eut, I. Ferry III. ſon ſucceſſeur. Catherinne de Limbourg eſt nommée *Mathilde* dans la Généalogie des Comtes de Flandres. *Theſaur. Anecdoct. t. 3. p. 413.*

II. *Lorre*, mariée en premieres nôces à *Jean de Bourbon* Seigneur de Dampierre en Champagne, dont elle eut deux fils, *Jean* Seigneur de Dampierre, & *Guillaume* Seigneur de S. Dizier. Et en ſecondes nôces, vers l'an 1259. elle épouſa *Guillaume du Vergy*, dont elle n'eut point d'enfans.

III. *Catherine*, qui fut promiſe au fils d'Arnoû Comte de Los & de Chiny, en 1246. t. 2. & qui épouſa enſuite *Richard Comte de Montbeliard*, en 1255. Elle étoit morte en 1297.

(*a*) Peut-être *Clemence* fille du Comte de Riſte.

IV. *Margueritte*, épouſe de *Thierry* Comte de Vienne.

V. *Iſabelle* ou *Eliſabeth de Lorraine*, fut mariée en premieres nôces à *Henry* Comte de Vienne, ou de Vianden au Comté de Luxembourg; & en ſecondes à *Jean de Tholon*, Seigneur de Rochefort, & qui mourut ſans lignée. Mémoire mſſ. de M. du Fourny. Voyez Benoît, Réplique 2. Lettres, p. 272.

Samuel Guichenon met ici *Adeline* premiere femme de Louis de Savoye premier du nom, Seigneur de Vaud.

On trouve un *Jacques de Lorraine* Abbé de S. Maximin de Trèves, mort en 1241. Il pouvoit être fils du Duc Matthieu II.

On donne encore au Duc Matthieu II. deux fils, l'un nommé *Thiebaut*, Seigneur de Perny, & le ſecond *Renaut*, Seigneur d'Amance, dont il ſera parlé cy-après ſous la Généalogie des Seigneurs de Bayon & d'Amance.

Matthieu II. mourut en 1250. le Nécrologe de Beaupré met ſa mort au 24. Juin.

Alberic. ad an. 1220 *Moritur Theobaldus juvenis Dux Lotharingiæ, cujus relictam Gertrudem Comitiſſam de Dasburg juvenis Comes Theobaldus Campanienſis duxit in uxorem; quam tamen, ventilatâ poſtmodùm affinitate, de præcepto Eccleſiæ poſt biennium dimiſit.*

Duchêne, Preuve de la Maiſon de Luxembourg. *Ego valeranus Dux de Limbourg, Comes de Luxembourg, & Marchio Arlunenſis, contuli Domino Mathæo Duci Lotharingiæ, cum filia mea Catharina, ter mille libras Metenſes....* an. 1225. menſe Septemb.

Ego Matthæus Dux Lotharingiæ & Marchio... notum facio quòd Katerinam filiam Domini Valeranni Ducis de Limbourg, & Comitis de Luxembourg, uxorem meam dotavi de Caſtello meo de Bittes, &c. an. 1225. Baleicourt, p. xcj. Ici tom. 2.

Cartul. de Lor. fol. pag. xx. *Henricus de Montjoye, & Wal. junior de Lomborg frater ejus..... teſtamur quòd nos pro matrimonio Katharinæ ſororis noſtræ, quam Dominus Matthæus Dux Lotharingiæ duxit in uxorem, ipſum de mandato & voluntate patris noſtri W. Ducis de Lombourg, & Comitis de Luxembourg, à quadraginta libris metens. Eodem matrimonio quicquid juris in Caſtello & terra de Sterk reclamamus, ipſi Duci remiſimus..... An. 1225.* Menſe Auguſti.

Ego Agnes Duciſſa Lotharingiæ.... Nantiacum cum omnibus pertinentiis, quod nomine dotalitii poſſidebam..... reddidi & quittavi Matthæo Duci Lotharingiæ filio meo.... anno 1220. Ici t. 2.

Matthieu II. mourut en 1250. & fut enterré à Stulzbronn. *Catherine de Limbourg* ſon épouſe eut pendant quelque tems la Régence du Duché. Le jour de la mort de la Ducheſſe Catherinne eſt marqué au premier Mars, dans l'Obituaire de Beaupré, où elle fut enterrée. Elle étoit morte avant le mois de Juin 1255. Voyez Benoît, Remarque ſur Baleicourt, p. 69. Baleicourt, Lettre 2. p. 42. On voit ſon Sceau dans un Titre de l'Abbaye de Viller Betnach, où elle eſt repréſentée la Couronne en tête, en ſa droite un Lys, & au Contre-ſceau les trois Alérions. Elle eſt environnée d'un cercle d'etoiles.

FERRY III. Duc de Lorraine.

Ferry III. Duc de Lorraine depuis 1250. jusques 1303.

Ferry III. ſuccéda à Mathieu II. ſon pere en 1250. Catherine de Limbourg ſa mere eut la Regence pendant quelques années.

Ferry épouſa en 1235. Margueritte fille de Thiebaut Comte de Champagne, & Roy de Navarre, dont il eut, I. *Thiebaut II.* qui lui ſuccéda.

II. *Matthieu*, Sire de Belroüart, qui avoit épouſé Alix de Bar fille de Thiebaut II. Comte de Bar. Matthieu fut noye en 1282. par accident.

III. *Ferry IV.* qui gouverna après la mort de Thiebaut II. étoit mort en 1297. Son Teſtament eſt de 1291. Voyez les Piéces.

IV. *Jean* Comte de Toul mort le 13. Septembre 1306. & enterré au Cloître de Beaupré. Son fils fut Jean de Toul.

V. *Colin*, ou *Nicolas de Lorraine*, ou *Colars.*

VI. *Ferry* Sire de Brémoncourt & de Plombieres, mort en 1312. Je trouve en 1316. Ferry de Plombieres apparemment fils du précédent, & encore en 1391. un Ferry de Plombieres.

VII. *Ferry* Evêque d'Orléans, mort en 1299. le 4. Juin. Son cœur fut mis devant le Grand Autel de Beaupré. En 1276. le Pape Jean XXI. lui accorda diſpenſe pour être élû Prévôt de S. Diey: il étoit déja Chanoine de Toul.

VIII. *Catherine*, qui épouſa le fils du Comte Egmon. Elle n'étoit pas mariée en 1297.

IX. *Iſabelle* épouſa en premieres nôces *Louis de Baviere*, & en ſecondes nôces *Henry III. Comte de Vaudémont*, en 1306. Elle étoit l'ainée des filles de Ferry. Ici t. 2.

X. *Margueritte* dénommée dans le Teſtament de Jean de Lorraine Comte de Toul.

XI. *Agnés* Religieuſe au Monaſtere de Long-Champ près Paris.

XII. *Agnés*, qui épouſa Jean II. Baron d'Harcourt. Voyez Benoît, Supplément, pp. 79. 80. Voyez auſſi Jerôme Henning. *Agnes filia Friderici II. (aut III.) nupta Joanni ab Hari-curia.* Vaſſebourg dit la méme choſe. Les Généalogiſtes de la Maiſon d'Haraucourt

veulent qu'elle ait épouſé Jean d'Haraucourt.

En 1318. *Majeul de Lorraine* étoit Gardien ou Prieur du Prieuré de Belanges. Mémoires mſſ. de Cluny.

Ferry mourut en 1303. & fut enterré à Beaupré. *Marqueritte* ſon épouſe vivoit encore en 1304. comme il paroît par le Teſtament de Jeanne Reine de Navarre & de France. Godefroy, Généalogie de Lorraine, pp. 44 & 50. Son tombeau ſe voit avec les Armes pleines de Navarre dans la muraille à droite du grand Autel, aux Dames Prêcheresſes à Nancy; mais il n'y a point d'Inſcription. Vignier, p. 147.

Richer. Senon. l. 5. c. 10. *Quia Dux Lotharingiæ Fridericus junior, qui tunc temporis de novo poſt patrem Maherum Regnum Lotharienſe regendum ſuſceperat.*

An. 1253. *Nous Catherine Ducheſſe de Loherenne & Marchiſe, & nous Ferry ſes fils Ducs de Lorraine & Marchis, &c.* Voyez auſſi de ſes Lettres ſous les années 1252. ici t. 2. & an. 1253. &c.

Anno 1254. *Feriâ quartâ ante Annonciationem B. M. V.* (an. 1255. avant Pâques qui étoit cette année le 21. Avril) *Catharina Duciſſa & Fridericus filius ejus Dux Lotharingiæ & Marchio.... Pubes jam exiſtens & à matris Mundiburnio ſolemniter liberatus, & generalem ac liberam rerum mearum adminiſtrationem adeptus, quod fieri potuit conſuetudine regionis, &c.*

Voyez le Traité de mariage entre le Duc Ferry & Margueritte de Navarre. Ici t. 2.

Ferry III. fit ſon Teſtament en 1297. Ici t. 2. où il rappelle ſa femme Margueritte, ſa ſœur Catherinne Comteſſe de Montbeliard, ſon oncle le Comte de Caſtres, feu Matthieu ſon fils, Sire de Belrewart, ſa fille aînée Iſabelle, Catherinne ſon autre fille, Thiebaut ſon fils aîné, Ferry de Plombieres, &c.

Jean de Bayon, c. lxxxiij. Ici t. 2. an. Domini 1306. *Henricus III. Comes Vademontanus, nobilem Dominam Iſabellam nomine, filiam potentiſſimi Ducis Lotharingiæ Friderici, quæ jam dudùm ante filio Ducis Bajoariæ fuerat deſponſata, duxit adoleſcens, ætate jam maturam uxorem, ex qua ei gignitur unica filia, &c.*

Mathieu, ou Maheu Sire de Belroüart, Château près de Ravon-Létape, étoit le fils aîné de Ferry, comme il paroît par un Titre de l'an 1266. Ici t. 2. *Maheus l'aîné fils de Ferry.* Il fut noyé par accident dans un Vivier en 1282. Duchêne, Hiſt. de Bar, p. 43. & Vignier, p. 152. Il épouſa Alix de Bar, fille de Thiebaut II. Comte de Bar & de Jeanne de Tocy.

Titres du Barrois, t. 2. fol. 100. verſo.

Le Duc Ferry III. en 1278. donne Quittance de 3700. liv. à Thiebaut Comte de Bar pour le mariage d'Alix fille dudit Thiebaut, avec Maheu, ou Mathieu de Lorraine fils de Ferry. La dotte entiere etoit de ſeize mille livres. Les promeſſes de mariage ſont du mois de Juin 1278.

Alix après la mort de Matthieu, ſe retira dans l'Abbaye de l'Etanche, où elle mourut en 1307. Benoît, Supplément, p. 78. Mathieu etoit sûrement mort en 1297. lorſque Ferry fit ſon Teſtament, où il ordonne qu'on paye les dettes de ſon fils. Ici t. 2. *Veul auſſi que ſi du Maheu mon fils, qui tint Belrewart, fou payé ſen qu'on en porroit trover.* Il laiſſa un fils nommé Ferry de Belroüart, qui en 1310 tranſigea avec Gerard Abbé d'Etival. *Annal. Præmonſt. t. 2. p. 899.*

Jean de Lorraine, qui prend le Titre de Comte de Toul long-tems après l'an 1261. n'étoit pas le Duc Jean I. mais Jean de Lorraine fils du Duc Ferry III. qui vivoit en 1282. & eut pour fils un autre Jean de Lorraine, pere de Thiebaut & de Petreman de Toul. Thiebaut mourut en 1359. & fut enterré à Luneville.

Nicolas, ou Colin de Lorraine, eſt dénommé dans le Teſtament de Jean de Lorraine Comte de Toul, de l'an 1306.

Ferry Sire de Plombieres, ou *Plumeius.* Plombieres eſt un Village ſitué à deux lieuës de Remiremont, fort célébre par ſes Bains & ſes Eaux chaudes. Ferry porta ordinairement les noms de Plombieres, ou de Plumieres, de Bremoncourt & d'Einvaux. Il fut fait Chanoine de Toul étant encore fort jeune, puis il fut poſtulé pour la grande Prévôté de S. Diey en 1276. Enfin il reſigna ſes Bénéfices à Ferry ſon frere puiné, qui fut depuis Evêque d'Orléans. Ferry Sire de Plombieres ſe maria à Margueritte fille de Henry Comte de Blamont, & fut pere de Jacques auſſi Seigneur de Plombieres, qui épouſa Iſabelle de Puligny. Ferry de Plombieres mourut le 8. d'Octobre 1312. & fut enterré en l'Abbaye de Beaupré avec ſon épouſe Margueritte, qui décéda le 3. Septembre 1310. On donnera cy-après la Généalogie des Seigneurs de Plombieres & de Bremoncourt.

Ferry, qui avoit été Grand-Prévôt de S. Diey, mourut Evêque d'Orléans: *A quodam milite, cujus filiam virginem corruperat, ut dicitur, occiſus.* Nangis, Chronic. an. 1299. Voyez Benoît, Supplément, pp. 77. 78. Le Nécrologe de Beaupré met ſa mort au 16. Juin

Les premieres Monnoyes que nous ayons de nos Ducs de Lorraine, ſont de Ferry III.

Digitized by Google

THIEBAUT II. Duc de Lorraine.

Thiebaut II. Duc de Lorraine depuis 1303. jusqu'en 1312.

Thiebaut II. fils & ſucceſſeur de Ferry III. commença à régner en 1303. Il avoit épouſé en 1281. Iſabelle, ou Eliſabeth de Rumigny, fille aînée de Hugues IV. Seigneur de Rumigny en Tirache. Il en eut, I. *Ferry IV.* qui lui ſuccéda en 1312.

II. *Matthieu* qui épouſa en 1311. Mahaut, ou Mathilde fille de Robert III. Comte de Flandres. Il mourut ſans enfans le 24. de Juillet; l'année de ſa mort n'eſt pas connuë. Il eſt rappellé dans le Teſtament de Ferry IV. ſon
1316. frere en 1315. Et en 1316. Noble Damoiſel Mathieu de Lorraine achete de Guillaume de Dampierre Sieur de S. Dizier, & de Marie d'Apremont ſa femme, Valfroicourt, Moirecourt, Freſnoy, Bainville, Boncourt, Popt, Bignecourt, Adon, Legeville, Gillemacourt, la Neuve-ville devant Nancy. Ledit Acquêt ratifié par le Duc Ferry la même année, le Mercredi avant la S. Barnabé. Regiſtre en parchemin d'Alix p. 17. n. 69.

1317. Accord entre Maheu de Lorraine & Aubert de Parroye, Sire de Teintruy, Ecuyer, portant que l'Entrecourt qui étoit entre leurs hommes d'Einvaux & de Chaumont, ſera nul durant la vie de Jeanne femme dudit Maheu & de Ferry leur fils Abbé de Beaupré.

1310. *Maheu de Lorraine* fils du Duc Thiebaut II. Seigneur de Teintruy & Ban de Sapt (*Barmy de Ceſſes*) reconnoît que les Religieux de Bongart ont droit de pâturage audit Ban de Sapt.

1310. Maheu en 1310. achete d'Eudes de Charmes 20. livres de Terres ſur le Ban de Hairo.

1316. Maheu de Lorraine fils de Thiebaut II. Duc de Lorraine déclare que Ferry Duc de Lorraine ſon frere, lui a donné pour ſon partage tous les héritages qui leur étoient échûs d'Iſabelle de Lorraine leur mere; ſçavoir, Varneſperg & Paſſavant.

1321. Et en 1321. Maheu de Lorraine acquiert ce que Jean de Paſſavant & Marguerite de Cercueïl avoient à Martinvelle. Voyez la Généalogie de *Ferry de Lorraine* Sire de Plombieres.

III. *Hugues* Epoux de Margueritte Dame de Beaumez. Le Traité de Mariage eſt du 1. Juillet 1317. Hugues ſe noya dans un étang vers l'an 1238.

IV. Un fils dont on ignore le nom, peut-être *Thiebaut* Seigneur de Preny, qui mourut après la Fête de S. Luc, en 1293. ſelon l'Obituaire de Bonne-fontaine. M. du Fourny.

V. *Marie*, qui épouſa Guy de Châtillon, Seigneur de la Terre en Tardenois. Elle repoſe en l'Abbaye d'Igny.

VI. *Marguerite* épouſa Arnoû Comte de Los. Benoît, Supplément, p. 86. Mais le P. Anſelme, t. 2. p. 746. nouvelle Edition, dit que Marguerite de Lorraine épouſa en 1311. Guy de Flandres-Namur; & en ſecondes nôces Louis Comte de Los & de Chiny. Et nous avons imprimé le Traité de mariage d'entre Guy de Flandres, & Marguerite de Lorraine, de l'an 1311. t. 2. La même Marguerite Comteſſe de Chiny en 1344. étoit Dame de Florines, de Peiſch, d'Attigny, & remit au Duc Raoul, du gré d'Adolphe Evêque de Liége, ce qu'elle tenoit en Fief de l'Evêché de Liége.

VII. *Iſabelle* épouſa Evrard de Bar, Seigneur de Pierre-pont, &c. morte le 20. May 1353. On a des Chartes où elle eſt qualifiée Dame d'Ancerville & de Gerbéviller, ſœur de Margueritte Comteſſe de Chiny. Voyez l'Hiſtoire de Lorraine, t. 2.

VIII. *Agnès* fut femme d'Evrard Comte des Deux-Ponts.

IX. *Adeleyde* épouſa Jean Comte de Ribaupierre.

Thiebaut II. mourut le 3. May 1312. & fut enterré à Beaupré, ou à Bonne-fontaine.

Le Contract de mariage de Thiebaut II. avec Iſabelle de Rumigny, eſt de l'an 1281. imprimé ici, t. 2.

Thiebaut fit ſon Teſtament en 1312. qui eſt l'année de ſa mort, dans lequel il rappelle ſon pere le Duc Ferry, ſon oncle Renaut Comte de Caſtres, ſa tante Catherine Comteſſe de Montbeliard, Jean Comte de Toul ſon oncle, & ſon fils Maheu. Voyez ce Teſtament dans Vignier, p. 151. & ſon Codicile dans Baleicourt, p. cxj.

On peut voir les autres Preuves de ce que nous avons dit de Thiebaut & de ſes fils & filles, dans Vignier, Origine de la Maiſon de Lorraine, pp. 154. 155. Le P. Benoît Capucin, dans ſon Hiſtoire de Lorraine, pp. 311. & ſuiv. & dans ſon Supplément, p. 81. & ſuiv.

Pour le lieu de la ſépulture de Thiebaut II. Voyez le P. Benoît, Hiſt. de Lorraine, pp. 320. & 323. Il eſt beaucoup plus probable qu'il fut enterré à Beaupré, que non pas qu'il le fut à Bonne-fontaine.

Le Codicile d'Iſabeau de Rumigny Ducheſſe de Lorraine, eſt de l'an 1225. Vignier, p. 160. Eliſabeth de Rumigny épouſa en ſecondes nôces Gaucher de Châtillon; d'où vient que le Duc Ferry IV. ſucceſſeur du Duc Thiebaut II. nomme ledit Gaucher de Châtillon, *ſon très-cher & honoré Pere* dans

Digitized by Google

un Titre de la Maiſon du Châtelet, de l'an 1321. *Gaucher de Châtillon* mourut en 1325. & fut enterré avec ſa femme Iſabelle du Rumigny dans le Chœur du Monaſtere du Pont-aux Dames Bernardines, à quatre ou cinq lieuës de Paris, au diocèſe de Meaux. On peut voir ici la Carte Généalogique de la Maiſon de Rumigny.

FERRY IV. Duc de Lorraine.

Ferry IV. fils de Thiebaut II. lui ſuccéda en 1312. Il épouſa *Iſabelle d'Autriche* fille d'Albert I. du nom, Empereur, dont il eut, I. *Raoul*, qui lui ſucceda en 1306. ou 1307.

II. *Friderie* Comte de Lunéville, dénommé dans un Titre de Beaupré de l'an 1348.

III. *Thiebaut* Chanoine de Liége & de Tréves, vivoit en 1318.

IV. *Albert* Chanoine de Liége.

V. *Anne*, qui mourut fille.

VI. *Agnés*, qui épouſa Louis de Gonzague, Seigneur, de Mantouë. Peu certain. Voyez Benoît, Origine, p. 293. & Remarques, Lettre 2. p. 152. 153.

VII. *Marguerite de Lorraine*, promiſe en 1337. à Venceslas fils aîné de Jean Roy de Bohême, & Comte de Luxembourg. Enſuite elle épouſa le Comte de Châlons-ſur-Saone, qui fut tué par ſon propre frere. En ſecondes nôces elle fut donnée à Conrade de Fribourg, dont elle étoit veuve en 1362. puiſqu'en cette année le Duc Jean ſon neveu retire des mains *des Héritiers de Conrade de Fribourg, jadis Epoux de Margueritte de Lorraine*, les Fiefs qu'ils tenoient de lui, pour les donner à *Brunon de Ribaupierre*, apparemment en faveur du troiſiéme mariage que la Princeſſe Marguerite contracta avec *Olry de Ribaupierre*, avec qui elle vivoit en 1374. Voyez cy-après l'Hiſtoire de Lorraine ſous le Duc Raoul.

VIII. *Eliſabeth*, ou *Iſabelle*, mariée à Hugues de Zeringhen. Très-douteux. Il eſt certain qu'en 1370. Eliſabeth de Lorraine épouſa Henry de Bar. Elle avoit été propoſée pour épouſer le Roy Charles VI. Philippe de Sarbruche, époux d'Eliſabeth de Lorraine, vivoit en 1383. 84. 85. Voyez Sarbruche. Iſabelle en 1344. renonce en faveur du Duc Raoul à toutes ſes ſucceſſions, &c. Voyez Archiv. de Lorraine, Layette, Partages & Mariages.

IX. *Blanche*, qui fut Abbeſſe d'Andlau en Alſace, 1340. Voyez Benoît, Supplement, pag. 90.

1358. X. *Hue de Lorraine*, Seigneur de Rumigny. En 1358. Jean Sarrazin Seigneur du Châtelet, reprend de Huë de Lorraine Seigneur de Rumigny, les Terres & Seigneuries relevans de la Châtellerie dudit Rumigny, & mouvans de la Châtellerie de Sainte-Menhou. Titre de la Maiſon du Châtelet. Qui eſt ce Huë de Lorraine? Ce ne peut-être Hugues fils de Thiebaut II. qui ſe noya dans un étang en 1328. Ce pourroit être un fils du Duc Ferry IV. ou un fils de Hugues noyé en 1328. auquel ſon ayeule Iſabelle du Rumigny auroit laiſſé ſa Terre de Rumigny. 1328.

XI. Un fils naturel, nommé *Aubert* : on en connoît deux de ce nom, l'un ſurnommé l'Ancien, & l'autre le Jeune. L'Ancien mourut, ſelon le R. P. Benoit en 1359. Hiſt. de Lorraine du P. Benoît, p. 333. Le Jeune vivoit encore en 1376. & 1383. le 2. Août. 1359. 1376. Dans une Lettre de cette année, il eſt dit qu'*Aubert l'Aîné, bâtard de Lorraine, & Didier de Remberviller ſon gendre*, reçoivent du Duc Robert une ſomme de cent frans, &c. Dans une autre Lettre du 5. Avril 1379. le Duc Jean de Lorraine, & *Albert*, ou *Aubert*, *bâtard de Lorraine l'Ancien*, & *Alix de Haraucourt ſon épouſe*, reconnoiſſent avoir échangé, ſçavoir ledit Duc a cédé audit Aubert ce que Jean de Lauvelin tenoit en Fief dans la forte Maiſon d'Effey, S. Mart & Martémont, &c. Et ledit Aubert & ſa femme donnent au Duc tout le Fief que Jean de Ludres, & les autres enfans de Ferry de Ludres & d'Agnés de Lénoncourt, tiennent à Richardménil. 1389. 1379.

En 1369. Aubert bâtard de Lorraine (apparemment l'Aîné) Chevalier, Châtelain de Neuf-château, obtient pardon de Charles V. Roi de France, pour les dommages qu'il a faits aux Sujets du Roy. Aubert vivoit encore en 1390. En cette année le Roy Charles VI. pardonne, en conſidération du Duc Jean & de Ferry ſon frere, les excès commis par Aubert bâtard de Lorraine. 1369. 1390.

Ferry IV. mourut le 20. ou 21. Avril 1329. & fut enterré à Beaupré. Je lis ailleurs qu'il mourut le Jeudi après le Dimanche *Judica*, le x. des Calendes de Mars, ou le xx. Février. 1329.

1315. Le Duc Ferry IV. fit ſon Teſtament en 1315. Voyez Vignier, p. 155.

1340. Et Iſabelle ſon épouſe en 1340. Voyez le même Vignier, p. 157. Selon d'autres, elle mourut en 1352. & ſelon les autres, en 1356. & fut enterrée, ſelon les uns, à S. George de Nancy. Baleicourt, p. 133. ſelon d'autres à Beaupré. Benoît, Hiſt. p. 334. après Ruyr. Mais il paroît certain qu'elle fut inhumée à S. Diey, où elle avoit fondé deux anniverſaires; l'un pour ſon mari le Duc Ferry IV. & l'autre pour elle-même. En 1329. 3. & 31. elle ſe qualifie Tutrice, ou Mainbourg de la Duché de Lorraine. Elle mourut en 1352. & fut, comme nous l'avons dit, enterrée à S. Diey.

Digitized by Google

Mais le Mardy d'avant la ſainte Marguerite (20. Juillet) 1353. l'Abbeſſe de Kénisfeld au Diocèſe de Conſtance, répéta le Corps de la Ducheſſe, diſant qu'elle avoit choiſi ſa ſépulture dans l'Egliſe de ſon Abbaye. Le Prévôt de l'Egliſe de Basle fut nommé par le S. Siége, & jugea que le Corps ſeroit remis aux Religieuſes de ſainte Claire de Kénigsfeld; ce qui fut executée. le Tombeau d'Iſabelle, avec ſon Epitaphe, ſe voit aujourd'hui dans ce Monaſtere, où l'on croit que cette Ducheſſe paſſa quelque tems de ſa viduité, auprès de ſa ſœur Agnés veuve du Roy de Hongrie.

Trithême & Albert de Strasbourg mettent ſa mort en 1352. Elle choiſit ſa ſépulture à S. George par ſon Teſtament en 1340.

On peut conſulter le P. Vignier, le P. Benoît, & Baleicourt, pour les Preuves de la vie de Ferry IV. & de la Ducheſſe ſon épouſe.

Pour la ſuite de nos Ducs, je n'entrerai plus dans aucun détail des preuves; elles ſont connuës, & on peut conſulter les Auteurs que nous venons de nommer, & notre Hiſtoire. Nous nous contenterons pour le reſte, de marquer leurs noms, ceux de leurs épouſes & de leurs enfans, avec les dates principales.

RAOUL Duc de Lorraine.

Raoul Duc de Lorraine depuis 1329. juſqu'en 1346.

Raoul Duc de Lorraine, depuis l'an 1329. juſqu'en 1346. eut pour parain le Duc Othon d'Autriche, & fut baptiſé à S. Diey. *Jerom. Pez. rer. Auſtr. Scriptor. t. 2. p. 790. B.* Il épouſa en 1328. en premieres nôces Eleonore de Bar, fille d'Edouard I. Comte de Bar, & de Marie de Bourgogne; & en ſecondes nôces il épouſa en 1334. Marie de Châtillon, fille de Guy de Châtillon I. du nom, Comte de Blois, & de Marguerite de Valois, dont il eût,

I. *Frideric.*
II. *Raoul.* } morts jeunes.
III. *Charles.*

IV. *Marie*, fiancée, & non épouſée à Charles VI. Roy de France.

V. *Fronique.*
VI. *Laurence.* } mortes jeunes.
VII. *Mathilde.*

VIII. *Jean I.* du nom, qui lui ſuccéda.

Il eut encore un fils naturel, rappellé dans ſon Teſtament ſous le nom du petit Aubert.

Extrait d'un Ecrit tiré de l'Abbaye de Beaupré.

Il fit ſon Teſtament en 1346. où il fait mention de ſa femme Marie de Blois, & de ſon fils unique Jean, qui lui ſuccéda en 1346. En 1341. 24 Décembre, Maheus Prévôt de l'Egliſe Collégiale de S. George de Nancy, nomme le Duc Raoul *Très-chier & redouté Sire, Pere, Patron & Fondateur de cette Egliſe.* Ce Maheus pouvoit être fils du Duc Raoul, peut-être fils naturel; ou il lui donne le nom de Pere, comme au Fondateur de S. George.

Il fonda en 1339. la Collégiale de S. George. Voyez Baleicourt, pag. cxxiij. & il y avoit marqué le lieu de ſa ſépulture: mais la Ducheſſe ſon épouſe ayant fait ramener en Lorraine ſon corps de Crecy, où il avoit été tué combattant vaillamment, elle le fit inhumer au milieu du Chœur de l'Abbaye de Beaupré. Le jour de ſa mort eſt marqué au 8. May dans le Nécrologe de cette Abbaye, & au 8. Octobre dans celui de S. Diey, où il fonda trois Obits; l'un pour lui, le ſecond pour ſa femme Marie de Blois; & le troiſieme pour ſes Prédéceſſeurs. Mais il eſt certain qu'il mourut le Samedi 26. Août 1346.

JEAN I. Duc de Lorraine.

Jean I. Duc de Lorraine depuis 1346. juſqu'en 1390.

Jean I. ſuccéda au Duc Raoul ſon Pere en 1346. Il n'avoit que ſix ou ſept mois lors du décés du Duc ſon Pere. La Ducheſſe Marie de Blois ſa Mere eut la Régence des Etats juſqu'à ſa majorité. On a des Monnoyes, & un très-grand nombre d'Actes de la Régence de cette Princeſſe.

Jean prit le gouvernement de ſes Etats âgé d'environ quinze ans.

Il épouſa en premiere nôces Sophie fille d'Eberard III. Comte de Virtemberg, & d'Eliſabeth d'Henneberg. Sophie mourut en 1369.

Jean épouſa en ſecondes nôces Marguerite fille unique de Louis Comte de Los & de Chiny, & de Jeanne de Blamont, qui ne lui donna point d'enfans. Elle mourut le premier Octobre 1372.

Il eut de ſon premier mariage, I. *Charles II.* qui lui ſuccéda.

II. *Ferry* Comte de Vaudémont, qui épouſa Marguerite Dame de Joinville, & héritiere du Comté de Vaudémont.

III. *Iſabelle*, qui épouſa en premieres nôces Enguerrand Seigneur de Coucy, en 1386. Chronique de S. Thiebaut de Metz. Elle épouſa en ſecondes nôces en 1400. Etienne, dit le Jeune Duc de Bavierre, & Seigneur d'Ingolſtad. Du Fourny, Hiſt. mſ.

Le Duc Jean fit ſon Teſtament en 1377. & mourut à Paris en 1390. Il fut enterré à S. George de Nancy. Voyez Baleicourt, pp. cxxx. cxxxj. & ici t. 2. Le Nécrologe de Remiremont met ſa mort le 24. Mars.

Digitized by Google

CHARLES II. Duc de Lorraine.

Charles Duc de Lorraine, depuis 1039. juſqu'en 1431.

Charles II. fils & ſucceſſeur du Duc Jean I. partagea la ſucceſſion de ſes biens patrimoniaux avec le Comte de Vaudémont Ferry ſon frere, en 1390. Il étoit né en 1364. & donna pluſieurs marques de ſa valeur, avant même qu'il eût pris le Gouvernement de la Lorraine.

Il épouſa en 1393. Marguerite de Baviere, fille ainée de Rupert III. Duc de Bavierre, qui fut élû Empereur en 1400. & d'Eliſabeth de Nuremberg.

Il en eut deux fils; ſçavoir, *Louis*, & *Rodolphe*, qui moururent jeunes; & deux filles; ſçavoir, I. *Iſabelle*, mariée par Contract paſſé le 20. Mars 1418. à René d'Anjou Duc de Bar, Voyez Baleicourt, p. clxxviij.

II. *Catherine*, mariée en 1426. à Jacques I. du nom, Marquis de Bade. Elle mourut le premier de Mars 1493.

Charles fit ſon premier Teſtament en 1408. par lequel il defendoit qu'on donnât ſa fille ainée à aucun Prince du Royaume de France. Il en fit un ſecond le onze Janvier 1424. ou 1425. ſelon notre maniere de parler, par lequel il dérogeoit au premier, & régloit la maniere dont le Duc René d'Anjou ſon gendre ſe devoit gouverner, au cas de mort de la Princeſſe Iſabelle ſon épouſe. Voyez Baleicourt, p. clvj.

Charles II. mourut le 23. Janvier 1430. ou 1431. ſelon notre maniere de compter environ huit heures du matin, & fut enterré à S. George de Nancy. Outre les deux filles dont nous venons de parler, il laiſſa cinq enfans d'une concubine nommée Alizon du May; ſçavoir, 1°. *Ferry de Biliſtein*, 2°. *Jean Pilleli-pille*, 3°. *Ferry de Lunéville*, 4°. *Catherine*, & 5°. *Iſabelle*, tous dénommés dans le ſecond Teſtament de Charles II. Voyez Baleicourt, p. clvj. Nous parlerons ailleurs de Ferry de Biliſtein, ou de Bildeſtein.

Iſabelle fille naturelle du Duc Charles II. & d'Alizon du May, étoit Dame de S. Dizier-lès-Nancy, qu'elle vendit en 1457. le 9. d'Août, à Jean Duc de Calabre & de Lorraine, pour le prix de 2000. vieux florins du Rhin d'or.

Elle avoit épouſé Henry de Liocourt: de leur mariage ſortirent, 1. *Perrin de Vroncourt*, qui épouſa *Claude de Barnon*, qui fut pere de 1. *Alix de Vroncourt*, épouſe de Jean de Choiſeul.

2. *Nicole de Vroncourt*, morte ſans lignée.

Après ſa mort Jean de Choiſeul, dit d'Aigremont, ſe préſenta à la ſucceſſion, parce que Henry de Choiſeul épouſa Alix de Vroncourt, duquel vint Jean de Choiſeul, qui épouſa Iſabelle de Thiaucourt, & qui ſe préſenta comme héritier du chef de ſa mere Alix, à la ſucceſſion de Nicolas de Vroncourt.

Marguerite de Baviere fit ſon Teſtament le 24. d'Août 1434. & mourut le 26. ou 27. du même mois & de la même année, & fut enterrée dans l'Egliſe de S. George, à côté du Duc ſon mari. Le Nécrologe de Beaupré met ſa mémoire au 16. Juillet; ſon Epitaphe rapporté dans Raderus Buvar. *Sacr. t. 3. p. 173.* la met au 27. Août.

Ferry frere de Charles II. Sa Généalogie.

I. *Ferry Comte de Vaudémont, mort en 1415 1390.*

FErry frere de Charles II. fut Seigneur de Joinville & Comte de Vaudémont, né en 1363. fut fiancé en 1379. avec Bonne de Bar. Voyez Vignier, p. 189. 190. Il épouſa Marguerite de Joinville, veuve de Jean de Bourgogne, fille aînée de Henry V. du nom, Comte de Vaudémont, & Sire de Joinville, Sénéchal de Champagne, & de Marie de Luxembourg.

Ferry fut tué combattant vaillamment à la bataille d'Azincourt, le 25. Octobre 1415. 1415.
Marguerite ſon épouſe mourut après, le 3. Juin 1416. 1416.

Ils eurent de leur mariage, I. *Antoine*, qui fut Comte de Vaudémont.

II. *Ferry*, Seigneur de Rumigny.

III. *Charles*, Seigneur de Boves.

IV. *Jean*, Seigneur de Florines.

V. *Iſabelle* épouſa le 12. Août 1412. Philippe Comte de Naſſau. Elle eut dix mille écus d'or en mariage.

VI. *Marguerite* épouſa Thiebaut de Blamont en 1438. le 5. May, & réçut ce jour-là 4500. vieux florins de Conrade Evêque de Metz, Gouverneur des Duchés de Lorraine & de Bar. Thiébaut de Blamont fit ſon Teſtament en 1469. Hiſt. de Lorraine, t. 3.

VII. *Jeanne*, mariée en 1420. à Jean Comte de Salm. Douteux. On donne pour femme à Jean Comte de Salm, Jeanne de Joinville. Voyez la ſuite des Comtes de Salm.

II. *Antoine Comte de Vaudémont depuis 1415. juſqu'en 1447.*

VIII. *Antoine* Comte de Vaudémont, fils de Ferry, diſputa long-tems le Duché de Lorraine à René d'Anjou, époux d'Iſabelle de Lorraine, fille du Duc Charles II. Il remporta contre lui la fameuſe bataille de Bulgnéville, le 2. Juillet 1431.

Il mourut en 1447. & fut enterré dans l'Egliſe Collégiale de Vaudémont. 1447.

Il avoit épouſé en 1417. Marie Comteſſe d'Harcourt & d'Aumale, Dame d'Elbeuf, de Mayenne, de Liſlebonne, de Brionne, d'Arſcot, &c. fille ainée, & principale heritiere de Jean VII. du nom, Comte d'Harcourt & d'Aumale, & de Marie d'Alençon. Elle fut 1417.

mariée

1474. 1476. mariée en 1417. fit ſon Teſtament le 12. Novembre 1474. & mourut le 19. d'Avril 1476. en ſa ſoixante & dix-huitiéme année, & fut enterrée dans l'Egliſe du Prieure de Notre-Dame du Parc d'Harcourt.

1464. En 1464. le 24 Septembre Marie d'Harcourt veuve d'Antoine Comte de Vaudémont, regle auſſi ſa ſucceſſion paternelle & maternelle entre ſes deux fils *Ferry* & *Jean*. Ferry eut le Comté d'Harcourt & celui de Vaudémont. Jean eut Boves, Krain, Harbonnieres, les Droits de ſon pere ſur les Tonnelieux de Dame & de l'Eſcluſe, & le Château de Beaumenil en Normandie.

Du mariage d'entre Antoine Comte de Vaudémont, & Marie d'Harcourt, ſortirent pluſieurs enfans; ſçavoir, I. Ferry II. du nom Comte de Vaudemont, qui ſuccéda à Antoine.

II. *Henry* de Lorraine Chanoine de Metz, puis Evêque de Teroüenne, & enfin élû de Metz en 1484. mort le 25. Octobre 1505. enterré à S. Laurent de Joinville.

III. *Philippe* (autrement Nicolas) mort jeune.

IV. *Jean* Comte d'Harcourt, Gouverneur d'Anjou, vivoit en 1470.

V. *Marguerite* de Lorraine, Dame d'Arſchot & de Bierrebek, mariée en 1432. à Antoine Sire de Croy & de Renty, Comte de Porcean, Grand-Maître de France, &c.

VI. *Marie* de Lorraine ſeconde femme d'Alin IX. du nom, Vicomte de Rohan, morte le 23. Avril 1455.

VII. *Marguerite*, dont on ne trouve que le nom.

VIII. *Catherine* de Lorraine, qui ſe fit Religieuſe.

La Chronique de Lorraine donne encore au Comte *M. de Beaurain* & *M. de Chievres*. Voyez l'Hiſt. de Lorr. t. 3. mais ils étoient plutôt ſes petits-fils, & fils de M. de Croy.

Je trouve dans le Nobiliaire original de Jean Calot Heraut d'Armes de Lorraine, un *Jean bâtard de Vaudémont*, qui avoit pour ſœur *Piernette de S. Blin*. Le Roy René l'annoblit, & avec elle celui qu'elle prendra pour mari, le 9. Décembre 1493. Il eſt ſouvent parlé dans l'Hiſtoire du bâtard de Vaudemont; mais on n'y voit pas ſon nom. Je le trouve encore vivant en 1503. le 26. Fevrier. Il étoit fils d'Antoine de Vaudémont, & d'Iſabeau de S. Blin ſon amie. Jean bâtard de Vaudémont fut légitimé par Lettres du 20. May 1488. Il épouſa Jeanne de la Mark, fille de Jean de la Mark, de laquelle il eut, I. *Claude* qui ſuit.

M. de Montigny, Mém. mſ.

2. *Philippe* de Vaudémont qui fut femme de Jean d'Iſoncourt, Capitaine & Prévôt d'Eſtain.

Claude de Vaudémont eſt qualifié oncle du Duc Antoine. Il plaidoit à l'Aſſiſe de 1526. contre Antoine de Bildeſtein. Il epouſa Anne de Liocourt, Chevalier, Seigneur dudit lieu, & Conſeiller du Duc de Lorraine, & Capitaine de la Ville & Château de Preny, & de Claude d'Oriocourt. Anne de Liocourt étoit veuve le 26. Fevrier 1558. car en cette année elle donna à Henry de Goher ſon gendre, mari de Barbe de Vaudemont ſa fille, ce qu'elle avoit aux Villages de Brovanne, de Velacourt, Riocourt, Marval, Paligny, Ceintrey, Friauville, &c.

Jean bâtard de Vaudémont, dont on a parlé, avoit un frere nommé Simon de Vaudemont, Prieur de Chaude-Fontaine, qui fut pere d'une fille naturelle nommée Jeanne de Vaudemont, mariée à Fleury Revignon.

III. *Ferry II.* Comte de Vaudémont, fils d'Antoine, epouſa Iolande d'Anjou fille de René II. Roy de Naples & de Sicile, Duc de Lorraine & de Bar. Ferry fit ſon Teſtament le 30. Août 1470. & mourut en 1472. fut enterré dans l'Egliſe de S. Laurent de Joinville.

III. *Ferry II. Comte de Vaudémont depuis* 1447. *juſqu'en* 1472.

Iolande, née à Bar en 1426. épouſa Ferry II. à Nancy en 1444. ſucceda aux Etats de Lorraine & Barrois à la mort de Nicolas d'Anjou Duc de Lorraine ſon neveu, en 1475. & mourut à Nancy le 21. Février 1482. âgée de cinquante-cinq ans; elle fut enterrée à S. Laurent de Joinville. Elle laiſſa pluſieurs enfans; ſçavoir, I. *René II.* Duc de Lorraine.

II. *Nicolas*, rappellé dans le Teſtament de ſon Pere.

III. *Pierre*, mort ſans avoir été marié, de même que le precédent.

IV. *Jeanne*, nee en 1458. mariée par Traité du 18. Janvier 1473. avec Charles d'Anjou IV. du nom, Roy de Naples & de Sicile, morte en 1480. Le Roy Charles mourut en 1481.

V. *Iolande*, premiere femme de Guillaume II. Landgrave de Heſſe, en 1457. Elle mourut en 1500.

VI. *Marguerite*, mariée en 1488. à René Duc d'Alençon, morte le 1. Novemb. 1521.

IV. ISABELLE de Lorraine, & RENE' d'Anjou I. depuis 1431. juſqu'en 1452.

Iſabelle de Lorraine, & René d'Anjou I. du nom depuis 1431. *juſqu'en* 1452.

René d'Anjou fils de Louis II. Roy de Naples & de Sicile, Duc d'Anjou, Comte de Provence, & d'Iolande d'Arragon, naquit le 16. de Janvier 1408. Il épouſa en 1418. Iſabelle de Lorraine, & commença à régner après la mort du Duc Charles II. ſon beau-pere, en 1431. Il eut de ſon épouſe pluſieurs enfans; ſçavoir, I. *Jean*, qui lui ſucceda, né le premier Août 1424. La Chronique de S. Thiebaut met ſa naiſſance un Vendredy 1430. & mort en 1470.

II. *Louis*, Marquis du Pont, né en . . . .

mort âgé de vingt ans, enterré à l'Egliſe de S. Antoine du Pont-à-Mouſſon.

III. *Charles*, mort jeune.

IV. *René*, mort en bas âge.

V. *Iolande*, née à Bar en 1426. qui épouſa Ferry II. Comte de Vaudémont, en 1440. morte le 21. Février 1482.

VI. *Marguerite* épouſa en 1444. Henry IV. Roy d'Angleterre; née en 1429. mort en 1480. ou le 25. Août 1482.

VII. *Iſabelle*, morte en bas âge.

VIII. *Louiſe*, morte en bas âge.

René eut auſſi d'une Demoiſelle de Provence de la Maiſon d'Albertaz, quatre enfans naturels; ſçavoir, 1. *Jean*, dit le bâtard d'Anjou, dont nous parlerons cy-après.

2. *Blanche d'Anjou*, mariée à Bertrand de Beauveau, Seigneur de Précigny.

3. *Madelaine d'Anjou*, mariée à Louis Seigneur de Belnave en Dauphiné.

4. *Françoiſe*, rappellée dans le Teſtament que fit le Roy René à Nancy le 23. Juillet 1524.

En 1467. Jean Duc de Calabre donne à Jean bâtard d'Anjou en mariage, la Terre & Seigneurie de Conflans en Jarniſi; & le ſieur Perrin de Landres Seigneur de Tichémont, demande au Duc de Calabre la confirmation du tranſport à lui fait par le feu bâtard de Calabre Seigneur de Conflans, au profit de Didier de Landres Chevalier, Pere dudit Perrin de Landres, une Piéce de Terre joignant Tichémont.

Et en 1480. Jean bâtard de Calabre, Seigneur de Conflans, au nom d'Iolande d'Anjou Ducheſſe de Lorraine, prend poſſeſſion du Duché de Bar, en vertu de la Commiſſion à lui donnée par René Duc de Lorraine.

Je ne vois point d'autre moyen de concilier ces dates, qu'en diſant que Jean bâtard de Calabre, Seigneur de Conflans, mort en 1467. eut pour ſucceſſeur & apparemment pour fils dans la même Seigneurie de Conflans, Jean bâtard d'Anjou, qui prit auſſi le nom de Jean bâtard de Calabre, & qui en l'an 1500. épouſa Marguerite de Glandeves, fille de Raimond de Glandeves Gouverneur du Dauphiné, & de Baptiſtine de Forbin.

Il en eut une fille nommée Catherine d'Anjou, mariée le 6. d'Octobre 1526. à François de Forbin Seigneur de Solieres.

Iſabelle de Lorraine épouſe de René I. étant morte, le 27. Février 1452. ou 1453. avant Pâques, René épouſa en ſecondes nôces Jeanne de la Valle qui lui ſurvéquit.

René fit ſon Teſtament en 1474. mourut à Aix en Provence le 10. Juillet 1480. & fut enterré dans la Cathédrale d'Angers, auprès de ſa femme Iſabelle de Lorraine.

V. Jean II. Duc de Lorraine depuis 1452. juſqu'en 1470.

JEAN II. Duc de Lorraine, de Calabre, de Bar, &c. depuis 1452. juſqu'en 1470.

Jean II. d'Anjou, Duc de Calabre, de Lorraine & de Bar, commença à régner en Lorraine après la mort de ſa Mere arrivée en 1452. Voyez Baleicourt, p. clxxxv.

Il épouſa, âgé de quatorze ans, Marie de Bourbon. Vignier, 253.

Il eut ne quatre enfans; ſçavoir,

I. *Jean*, mort peu après ſon Pere.

II. *René*, mort jeune.

III. *René*, mort en bas âge.

IV. *Nicolas* Marquis du Pont, qui lui ſuccéda.

V. *Iſabelle* de Lorraine, fille du Duc Jean, vendit Florines à N. de Senſelles, qui la revendit en 1439. à Clairembaut de Poiſſy. Iſabelle confirma cette Vente en 1442. Voyez Layette de Chiny Comté de Verton, n. 7.

Il eut auſſi deux fils naturels; ſçavoir, Jean bâtard de Calabre, & Aubert d'Eſſey; & trois filles auſſi naturelles, qui furent mariées; l'une à Jean d'Ecoſſe, la ſeconde à Jean de Chabannes, & la troiſiéme à Achille de Beauvau.

Le Duc Jean II. mourut en 1470. à Barcelonne, & fut enterré au même lieu. Voyez la Chronique de Lorraine que nous avons imprimée au troiſiéme Tome. D'autres mettent ſa mort le 16. Décembre 1471.

Les Nécrologes de Beaupré & de Remiremont, placent ſa mort au huit ou neuf Juillet. Marie de Bourbon mourut le 7. Juillet 1448.

VI. Nicolas d'Anjou Duc de Lorraine, depuis 1470. juſqu'en 1473.

NICOLAS d'Anjou Duc de Lorraine, depuis 1470. juſqu'en 1473.

Nicolas d'Anjou ſuccéda à ſon Pere (a) dans ſes Etats de Lorraine, de Bar & d'Anjou, en 1470. Il fut fiancé en 1466. à Anne de France fille de Louis XI. & enſuite en 1472. à Marie de Bourgogne, fille de Charles le Hardy Duc de Bourgogne: mais aucun de ces deux Mariages ne fut accompli. Il étoit en France lors de la mort du Duc Jean ſon Pere, & ne revint en Lorraine qu'au mois d'Août 1471. il mourut au mois de Juillet 1473. & fut enterré dans l'Egliſe de S. George, où l'on voyoit cy-devant ſon Mauſolée. Il laiſſa une fille naturelle, nommée Marguerite de Calabre. Voyez Benoît, Supplément, p. 125. & Origine de Lorraine, p. 419.

VI. Nicolas d'Anjou Duc de Lorraine, depuis 1470. juſqu'en 1473.

(a) Quelques Généalogiſtes le font frere, & non fils de Jean Duc de Calabre. Mais le Roy nomme René expreſſément Jean de Calabre ſon fils unique, en 1451. dans l'inſtitution de l'Ordre du Croiſſant, c. 3. & au même lieu le Duc Jean de Calabre nomme Nicolas ſon fils aîné. Et en 1452. René dit que Jean de Calabre eſt ſon ſeul fils. Nous liſons qu'en 1449. Iſabelle de Liocourt étoit Gouvernante du Prince Nicolas de Lorraine, fils du Duc Jean.

Digitized by Google

RENE' II. Duc de Lorraine.

René II. (*b*) depuis 1473. juſqu'à ſa mort arrivée en 1508. Iolande d'Anjou mourut à Bar-le-Duc en 1483. le 22. Février. Son nom eſt marqué dans le Nécrologe de S. Mihiel au 24. du même mois.

Par la mort de Jean & de Nicolas d'Anjou, le Duché de Lorraine revint à Iolande d'Anjou, fille d'Iſabelle de Lorraine, & de René I. d'Anjou. Celui-ci étoit encore en vie en Provence. Iolande, le 22. Août 1473. céda à ſon fils unique René II. le Duché de Lorraine, qui lui appartenoit, & René en prit poſſeſſion ſans reſiſtance. Il ſoutint une rude guerre contre Charles Duc de Bourgogne pendant l'année 1475. Enfin il remporta ſur ſon ennemi une glorieuſe victoire le cinquiéme jour de Janvier 1475. Charles demeura mort ſur la place, & René lui fit donner la ſépulture dans l'Egliſe de S. George à Nancy.

René avoit epouſé, par Traité paſſé le 20. Juin 1471. Jeanne d'Harcourt, qu'il répudia en 1585. pour cauſe de ſtérilité. Il eſt nommé *René-Ferry* dans les Bulles d'Innocent VIII. de l'an 1488. touchant la diſſolution de ce mariage, de même que dans la Commiſſion donnée en 1485 à l'Evêque de Toul Antoine de Neu-châtel, au ſujet de la même affaire. Voyez Baleicourt, pp. ccxxij. ccxxiv. Jeanne d'Harcourt fit ſon Teſtament le 17. Novembre 1488. & mourut peu de tems après; elle fut enterrée dans l'Egliſe Collégiale de Montreuil-Bellay.

René II. épouſa en ſecondes nôces Philippe de Gueldres, fille d'Adolphe d'Egmond, Duc de Gueldres, & de Catherine de Bourbon. Le Contract fut paſſé à Orléans le 28. Août 1485. Le mariage fut célebré à Orleans le premier Septembre ſuivant, & ſolemniſé de nouveau l'onziéme Décembre 1488. après la mort de Jeanne d'Harcourt.

Du mariage entre René II. & Philippe de Gueldres; naquirent, I. *Charles* né à Nancy le 18. Août 1486. mort peu de tems après.

II. *François*, né à Pont-à-Mouſſon le 5. Juillet 1487. mort en 1489.

III. *Antoine*, né à Bar le 4. Juin 1489. Il fut Duc après René II.

IV. *Anne*, née à Bar le 19. Décembre 1490. morte jeune.

V. *Nicolas*, né à Nancy le 9. Avril 1493. mort en bas âge.

VI. *Iſabelle*, née à Luneville le 2. Novembre 1494.

VII. *Claude*, né au Château de Condé le 20. Octobre 1496. Il fut Duc de Guiſe, Comte d'Aumale, Marquis de Mayenne & d'Elbeuf, Baron de Joinville, &c. Il épouſa le 18. Avril 1513. Antoinette de Bourbon, fille de François de Bourbon Comte de Vendôme, & de Marie de Luxembourg; mort le 18. Avril 1550. Il eſt Chef de la branche de Guiſe, dont nous dirons quelque choſe un peu plus bas.

VIII. *Jean*, né à Bar-le-Duc le 9. Avril 1198. fut Cardinal de Lorraine du titre de S. Onuphre, Evêque de Metz, de Toul, de Teroüenne, Archevêque de Narbonne, de Valence, de Reims, de Lyon, Evêque de Luçon, de Verdun, d'Albi, Abbé de Gorze, de Feſchamp, de Cluny, de Marmontier, Légat dans les Etats de Lorraine & des trois Evechés; mort le 18. May 1550. à Nogent-ſur-Yonne, fut inhumé dans l'Egliſe des Cordeliers de Nancy.

IX. *Louis Comte de Vaudémont*, né à Bar le 27. Avril 1500. Il fut d'abord deſtiné à l'Etat Eccléſiaſtique, poſſéda l'Abbaye de S. Mihiel, & fut poſtulé à l'Evêché de Verdun en 1508. quitta l'Etat Eccléſiaſtique en 1522. mort le 23. Août 1528.

X. & XI. *Claude & Catherine ſœurs jumelles*, nées à Bar le 24. Novembre 1502. mortes en bas âge.

XII. *François Comte de Lambeſq*, né à Bar le 24. Juin, jour de S. Jean-Baptiſte 1506. tué à la bataille de Pavie le 24. Février 1524.

Le tout tiré d'un Manuſcrit original du tems, conſervé aux Dominicains de Nancy.

René fit ſon Teſtament le 25. de May 1506. imprimé dans le P. Benoît, Hiſt. de Toul, pag. 480. & ici t. 3.

Il mourut à Fains, près de Bar, le 10. Décembre 1508. & fut enterré aux Cordeliers de Nancy, qu'il avoit fondés.

Philippe de Gueldres ſon épouſe, prit l'habit de Sœur Claire au Pont-à-Mouſſon, le 8. Décembre 1519. y fit profeſſion le 9. Décembre 1520. Elle fit ſon Teſtament avant de faire ſa profeſſion, le 23. Octobre. Imprimé dans Baleicourt, p. ccxxxvj. & y mourut le 26. Février 1547. âgée de quatre-vingt-ſept ans.

(*b*) Bulle du Pape Innocent VIII. de l'an 1488.

CLAUDE Duc de Guiſe, mourut le 12. Avril 1550. Antoinette de Bourbon ſon épouſe, mourut à Joinville le 22. Janvier 1583.

CLAUDE DE GUISE. *Sa Généalogie.*

CLaude de Guiſe, fils puîné du Duc René II. & de Philippe de Gueldres, né le 20. Octobre 1496. épouſa à Paris le 12. Juin 1513. Antoinette de Bourbon, dont il eut,

I. *Marie*, née au Château de Bar, le Jeudy 22. Novembre 1515. épouſa en 1533. ou 1534. Louis d'Orléans Duc de Longueville; & en 1538. Jacques V. Roy d'Ecoſſe, d'où eſt ſortie Marie Stuart Reine d'Ecoſſe.

II. *François*, né au Château de Bar, le Jeudy 17. Février 1419. avant Pâques, c'eſt-à-dire, 1520. tué par Poltrot en Février 1562. ou 1563. avant Pâques.

III. *Louiſe*, née à Joinville le Jeudy 10. Janvier 1520. c'eſt-à-dire, 1521. avant Pâques; épouſa Charles de Croy Prince de Chimay; mourut ſans enfans en 1542.

IV. *Renée*, née à Joinville le 22. Septembre 1522. Elle fut Religieuſe, puis Abbeſſe à S. Pierre de Reims; morte en 1546.

V. *Charles*, né le Vendredy 17. Février 1524. au Château de Joinville. Il fut Archevêque de Reims, & Cardinal du titre de ſainte Cécile, mourut le 26. Décembre 1574. dans la ville d'Avignon.

VI. *Claude*, né à Joinville le Mercredy premier d'Août 1526. Il fut Duc d'Aumale; mort le 23. Mars 1573.

VII. *Louis*, né à Joinville le 21. Octobre 1527. Il fut Archevêque de Sens, Cardinal, & Evêque d'Albi; mourut à Paris le 29. Mars 1578. enterré à S. Victor, dont il étoit Abbé.

VIII. *Philippe*, né à Joinville le 3. Septembre 1528. mort le 24. ſuivant.

IX. *Pierre*, né à Joinville le Dimanche de la Paſſion, troiſiéme Avril 1529. c'eſt-à-dire, 1530. avant Pâques.

X. *Antoinette*, née au Château de Doulevant, le dernier ou 31. Août 1531. Elle mourut Abbeſſe de Farre-montier le 24. Mars 1561.

XI. *François*, Grand Prieur de France, né à Joinville le 18. Avril 1534. après Pâques, mort en 1563. le 6. Mars.

XII. *René de Lorraine*, Marquis d'Elbeuf, né à Joinville le 14. Août 1535. Il mourut en 1566. Il avoit épouſé Louiſe de Rieux, fille de Claude de Rieux Comte d'Harcourt. Il eſt la Tige de la Branche d'Elbeuf. Voyez cy-après.

Dom Claude de Guiſe, fils naturel de Claude de Guiſe, & d'une Dame de Dijon, fut Religieux de S. Benoît, Abbé de S. Nicaiſe de Reims, puis de Cluny; mourut le 23. Mars 1612.

FRANÇOIS Duc de Guiſe, tué devant la Rochelle en 1563. au mois de Mars.

François Duc de Guiſe, fils aîné de Claude de Lorraine, & d'Antoinette de Bourbon: il épouſa au mois d'Octobre 1549. Anne d'Eſt, fille aînée d'Hercule d'Eſt, Duc de Ferrare, & de Renée de France; défendit Metz en 1552. contre l'Empereur Charles-Quint; mourut en 1563. laiſſa pluſieurs enfans, ſçavoir;

I. *Henry*, né le dernier Décembre 1550. Il fut le premier Prince de Joinville, Duc de Guiſe, Pair de France, épouſa le.... Septembre 1570. Catherine de Cleves, ſeconde fille du Duc de Nevers.

II. *Catherine-Marie*, née à Joinville le 19. Juillet 1552. fut ſeconde femme de Louis de Bourbon Duc de Montpenſier en 1570. morte le 6. May 1596.

III. *Charles*, né à Meudon près Paris, le 26. Mars 1554. Il fut Duc de Mayenne, & Chef de cette Branche.

IV. *Louis*, né à Dampierre le 6. Juillet 1555. Il fut Cardinal de Guiſe, Archevêque de Reims, &c. maſſacré à Blois le 24. Décembre 1588. fut pere de Louis de Guiſe, Baron d'Ancerville, connu dans notre Hiſtoire.

V. *Antoine*, né à Nanteuil le 25. Avril 1557. mort jeune le 16. Avril 1560.

VI. *François*, né à Blois le dernier Décembre 1559. mort jeune en 1573.

VII. *Maximilien*, né le 25. Octobre 1562. mort en 1567.

CLAUDE, mort le 14. Mars 1573.

Claude, troiſiéme fils du Duc Claude de Guiſe, Tige de la Branche d'Aumale, épouſa à Fontainebleau, le premier d'Août 1547. Louiſe de Brezé, fille de Louis de Brezé Comte de Maulevrier, & de Diane de Poitiers Ducheſſe de Valentinois, d'où eſt ſorti,

I. *Henry* Comte de Saint-Vallier, né à S. Germain le 21. Octobre 1549. mort au mois d'Août 1559.

II. *Catherine-Romula*, née à S. Germain au mois d'Octobre 1550. mariée en 1559. à Nicolas de Lorraine Comte de Vaudemont, puis Duc de Mercœur.

III. *Madelaine*, nee le 10. Février 1554. ou 1555. avant Pâques, ſelon notre maniere de compter; morte jeune.

IV. *Diane*

Digitized by Google

IV. *Diane*, né en 1558. épouſa le 13. Novembre 1576. François de Luxembourg Duc de Piney, &c.

V. *Charles*, né à Manny le 26. Janvier 1558. ou 1559. avant Pâques, fut Duc d'Aumale, & en continua la race.

VI. *Antoine* Comte de Saint-Vallier, né le premier Novembre 1562. mort jeune.

VII. *Claude*, Abbé de Bek, Chevalier de Malthe, dit le Chevalier d'Aumale, mort le 3. Janvier 1591. âgé de vingt-ſept ans dix mois vingt-un jours.

VIII. *Charles*, mort à Paris le 7. Mai 1568. âgé de ſeize mois, treize jours.

IX. *Antoinette*, née à Nancy le 9. Juin 1560. morte jeune.

X. *Antoinette-Louiſe*, née à Joinville le 19. Septembre 1561. Abbeſſe de Notre-Dame de Soiſſons, morte le 24. Août 1643.

XI. *Marie de Lorraine*, Abbeſſe de Chelles, morte l'an 1627.

RENÉ de Lorraine, mort en 1566.

René de Lorraine Duc d'Elbeuf, tige de la branche de même nom, fils de Claude de Guiſe, & d'Antoinette de Bourbon, épouſa à Blois le 3. Février 1551. ou 1552. avant Pâques, Louiſe de Rieux Comteſſe d'Harcourt; d'où ſont ſortis,

I. *Marie*, née le 21. ou 22. d'Août 1554. ou 1555. mariée en 1576. à Charles d'Aumale ſon couſin; mourut vers l'an 1603.

II. *Charles*, né à Joinville le 5. Octobre 1556. mort en 1605. fut fait Duc & Pair en 1581. épouſa Marguerite de Chabot, fille d'Alienor Comte de Charny; d'où eſt ſortie une nombreuſe poſtérité.

HENRY de Lorraine, mort le 13. Décembre 1588.

Henry de Lorraine Duc de Guiſe, fils de François auſſi Duc de Guiſe, & d'Anne d'Eſt, épouſa Catherine de Cleves, ſeconde fille du Duc de Nemours, le..... de Septembre 1570. De ce mariage ſortirent,

I. *Charles de Lorraine*, Duc de Guiſe, né au Château de Joinville le 20. d'Août 1571. mort en Italie le 30. Septembre 1640. avoit épouſé Henriette-Catherine, fille de Henri Duc de Joyeuſe, dont il eut, 1. *François*, *Henri*, *&c.*

II. *Henri*, né à Paris le dernier Juin 1572.

III. *Charles*, né à Paris à l'Hôtel de Guiſe, le 20. Janvier 1576. avant Pâques, mort la même année.

IV. *Louis* Cardinal de Guiſe, Archevêque de Reims, né le 22. Janvier 1575. mort le 21. Juin 1621.

V. *François-Alexandre Paris*, né poſthume, Chevalier de Malthe, mort le premier Juin 1641.

VI. *Catherine*, née & morte en 1573.

VII. *Jeanne* Abbeſſe de Joüarre, morte le huit Octobre 1638. âgée de 52. ans.

VIII. *Louiſe-Marguerite*, épouſa le 14. Juillet 1605. François de Bourbon Prince de Conty, mourut le 30. Avril 1631.

IX. *Claude*, Duc de Chevreuſe, né le 3. Juin 1578. mort à Paris le 24. Janvier 1657.

X. *Renée*, Abbeſſe de S. Pierre de Reims; morte le 26. Juin 1626.

XI. *Chriſtine*, née en 1580.

XII. *François*, né en 1581. mort en 1582.

XIII. *Marie*, née en 1577. morte en 1582. enterrée à S. Jean en Gréve à Paris.

XIV. *Catherine*, née en 1579. morte ſans alliance; enterrée aux Filles-Dieu à Paris.

Suite des Ducs de Lorraine.

ANTOINE Duc de Lorraine, ſuccéde à René II. en 1508. meurt en 1544.

Antoine Duc de Lorraine depuis 1508. juſqu'en 1544.

Antoine Duc de Lorraine, né le 4. Juin 1489. fut élevé dans la Cour de Louis XII. Roi de France. Il ſuccéda au Duc René II. ſon pere en 1508. & épouſa le 26. Juin 1515. au Château d'Amboiſe, Renée de Bourbon, fille de Gilbert de Bourbon, Comte de Montpenſier, & de Claire de Gonzague fille de Frideric Marquis de Mantouë, dont il eut,

I. *Anne de Lorraine*, née le 25. Juillet 1522. mariée par Traité paſſée le 22. d'Août 1540. à René de Châlons Prince d'Orange, mort devant S. Dizier le 15. Juillet 1544. Anne ſon épouſe prit en ſecondes nôces Philippe de Croy premier Duc d'Arſcot; elle mourut en 1568. Elle eut de ſon ſecond mariage un fils poſthume, nommé Charles-Philippe Prince de Croy, Marquis d'Havré.

II. *François I.* qui lui ſuccéda dans le Duché de Lorraine, né à Nancy le Dimanche 23. d'Août 1517.

III. *Nicolas de Lorraine*, né au Château de Bar le 17. d'Octobre 1524. Il eut d'abord les Evêchés de Metz & de Verdun; & ayant quitté l'Etat Eccléſiaſtique en 1545. il porta les noms de Comte de Vaudémont (*a*), & de Marquis de Nommeny (*b*) Il fut Régent

(*a*) Le Prince Nicolas fut titré Comte de Vaudémont le 28. Juillet 1580.

(*b*) La Terre de Nommeny fut érigée en Marquiſat par l'Empereur Maximilien en 1569.

de Lorraine avec Chriſtine de Dannemarck ; & épouſa en premieres nôces en 1549. à Bruxelles, Marguerite d'Egmond, qui mourut le..... May 1554. en ſecondes nôces, le 24. Février 1554 ou 1555. ſelon notre maniere de compter, il épouſa Anne de Savoye de Nemours, decédée à Nommeny le 4. Juillet 1568. & en troiſiémes nôces, le Mercredy 11. May 1569 il épouſa à Reims Catherine de Lorraine d'Aumale.

Du premier mariage, Nicolas de Lorraine eut,

I. *Marie*, née le 9. Février 1550. ou 1551. ſelon notre maniere de compter.

II. *Catherine*, née à Nommeny le 26. Février 1551. c'eſt-à-dire, 1552. ſelon notre maniere de compter d'aujourd'hui ; car alors l'année ne commençoit qu'à Pâques.

III. *Henri de Lorraine*, Comte de Chaligny, né à Nommeny le 9. Avril 1552. baptiſé le 17. du même mois.

IV. *Louiſe*, née à Nancy le dernier Avril 1554. baptiſée le 6. May de la même année ; épouſa le 15. Février 1574. Henri III. Roi de France.

Du ſecond mariage, il eut,

I. *Claude de Lorraine*, née à Nommeny le 12. d'Avril jour de Quaſimodo 1556. baptiſée à S. George de Nancy le 28. jour de May de la même année.

II. *Philippe-Emmanuel Duc de Mercœur*, né à Nancy le 9. Septembre 1558. baptiſé à S. George de Nancy le 15. Decembre.

III. *Charles*, né à la Malgrange, dit le Pavillon ſans ſoucy, le 20. d'Avril ſecond Dimanche après Pâques 1561. & fut baptiſé à S. George le Jeudy premier jour de May. Il fut Evêque de Toul.

IV. *Jean de Lorraine*, né à Deneuvre le 15. Septembre 1563. mort peu de jours après & enterré aux Carmes de Baccarat, à côté du grand Autel.

V. *Marguerite*, née à Nommeny le 14. May 1564.

VI. *François Marquis de Chauſſin*, né le 15. Septembre 1567.

Du troiſiéme mariage, il eut,

I. *Henri Comte de Chaligny*, né à Nancy le Mardy dernier jour d'Avril 1569 ou 1570. ſelon la maniere de compter d'aujourd'hui.

II. *Chrétienne de Lorraine*, née au Château de Kœurs le Lundy 24. Septembre 1571.

III. *Antoine Monſieur*, né en 1573. mort à Mayence âgé de 14. ans en 1587. Il étoit Chanoine de Tréves. Brouver. t. 2. p. 423.

IV. *Louiſe de Lorraine*, née à Nancy le Dimanche 27. Mars 1575.

V. *Erric de Lorraine*, né à Nancy le Mercredy 14. Mars 1576.

Le Prince Nicolas de Lorraine Comte de Vaudémont, &c. Pere de tous ces Princes & Princeſſes, mourut le 23. Janvier 1576. ou plutôt 1577. avant Pâques, & fut enterré avec beaucoup de magnificence aux Cordeliers à Nancy.

J'ai tiré toutes ces particularités & ces dattes d'un Auteur contemporain très-exact, conſervé en mſ. chez les Peres Dominicains de Nancy.

Le Duc Antoine eut auſſi, IV. *Jean*, né en 1526. mort jeune.

V. *Antoine de Lorraine*, né en 1528. mort en bas âge.

VI. *Eliſabeth*, née en 1530. morte en bas âge.

La Ducheſſe Renée de Bourbon mourut au mois de May le Lundy 26. May de l'an 1539.

Le Duc Antoine mourut à Bar-le-Duc le 14. Juin 1544. & fut enterré aux Cordeliers de Nancy. Son Teſtament eſt du xj Juin.

François I. Duc de Lorraine, depuis 1544. juſqu'en 1545.

FRANÇOIS I. Duc de Lorraine, ſuccéde au Duc Antoine en 1544. & meurt le 12. Juin 1545.

François I. naquit à Bar-le-Duc le 15. Février, ſelon d'autres le 23. Août 1517. Il fut élevé à Paris avec les Princes enfans du Roi François I. ſon Parrein.

Le Duc François I. fils du Duc Antoine, eut pour Gouverneur dans ſa premiere jeuneſſe Jacques d'Arban, dit de Villeneuve, Seigneur de Beauvoiſin en Languedoc, lequel prit alliance avec Philippe d'Anneville, fille de Jean d'Anneville Seigneur de Keurs, Bailly de Bar, & de Mahaut d'Apremont ; cela paroît par la donation de la moitié de la Seigneurie de Commercy, faite à Jacques d'Arban le 19. Août 1530. ci-devant faite à Gerard d'Aviller, & auparavant à Nicolas de Montfort Comte de Compobaſſe.

Le même Duc François I. eut enſuite pour Précepteur Guillaume Bouquet Chanoine de S. George : cela paroît par le conſentement donné audit Bouquet par le Duc Antoine le 15. Mars 1532. à la réſignation que ledit Guillaume fit de ſa Chapelle de Roſiere.

François épouſa Chriſtine de Dannemarck, fille de Chriſtierne Roi de Dannemarck, & d'Eliſabeth d'Autriche ſœur de l'Empereur Charles-Quint. Le Contract de mariage eſt du 25. Mars 1540. Les nôces ſe firent à Bruxelles en 1541. Chriſtine étoit veuve de François Sforce Duc de Milan.

Suivant le Nécrologe des Peres Cordeliers de Nancy, Chriſtine de Dannemarck eſt morte à Tortone en Lombardie le 10. Septembre 1590. Son Corps a été tranſporté de Tortone à Nancy. Il repoſoit dans le Ca-

Digitized by Google

veau du milieu du Chœur de l'Egliſe des Cordeliers, proche celui du Duc François ſon Mari : mais il eſt à préſent dans celui de la Rotonde. Quand on l'a tiré de ſon ancien Tombeau, pour le placer dans celui de la Rotonde, il étoit fort entier, & on y voit encore beaucoup de chair. Il paroît que cette Princeſſe étoit d'un grand embonpoint ; elle a même toutes ſes dents qui ſont fort belles. On aſſûre que c'eſt cette Princeſſe, qui la premiere a fait donner le Titre d'*Alteſſe* aux Ducs & Ducheſſes de Lorraine.

François laiſſa en mourant trois enfans ; ſçavoir :

I. *Charles III.* qui lui ſuccéda.

II. *Renée*, née le 20. d'Avril 1544. fiança le 17. Septembre 1567. & épouſa le 22. Février 1568. Guillaume Duc de Bavierre ; mourut à Munich le 23. May 1602.

III. *Dorothée*, fille poſthume, née à Deneuvre le 24. Août 1545. mariée le 20. Decembre 1575. avec Errich ou Erneſt Duc de Brunſvic, morte ſans enfans. Elle vivoit en 1618.

Dorothée de Lorraine fille du Duc François I. & de Chriſtine de Dannemarck, vint au monde ayant les deux poignets collées à ſes deux yeux, & les deux talons attachés à ſes cuiſſes. Pierſon Beauprey, dit Chaulot, Maître Chirurgien, entreprit cette cure, & détacha heureuſement les uns & les autres ; cela ſe prouve par une Requête préſentée à S. A. R. en 1716. par le petit-fils maternel dudit Chaulot.

Le Duc Erric ſon époux mourut à Paris le 2. Novembre 1584.

Puſendorf, Introduct. à l'Hiſtoire Générale, l. 6. p. 12. 14. 39. dit qu'en 1562. Erric Roi de Suéde fit demander à l'Empereur Charles V. une Princeſſe de Lorraine dont il étoit Tuteur, en mariage. Il la demanda de nouveau en 1567. C'étoit apparemment une des deux Princeſſes filles de la Ducheſſe Chriſtine de Dannemarck, niéce de Charles V.

Charles III. Duc de Lorraine, depuis 1545. juſqu'en 1608.

CHARLES III. ſuccéda au Duc François I. ſon Pere, en 1545. & mourut en 1608.

Charles III. Duc de Lorraine naquit à Nancy le 18. Fevrier 1542. ou plutôt 1543. avant Pâques. Je lis dans d'autres Mémoires, que le Duc Charles III. naquit le 15. Février 1542. que pour mémoire du jour de ſa naiſſance, il fonda en 1584. une Meſſe du S. Eſprit au 15. Février dans l'Abbaye de Bonfay. Il eut pour Gouverneur Claude d'Aguerre Chevalier, Baron de Vienne & de Sampigny, lequel reçut le 25. Novembre 1558. pour récompenſe de ce ſervice, la Charge de Maréchal de Lorraine, vacante par la mort de Jean Comte de Salm.

Le Duc Charles III. eut pour Marraine Marie-Françoiſe Palcologue de Ferrare, de Montferrat, Princeſſe de Macédoine, qui fut auſſi Gouvernante des Princeſſes Renée & Dorothée de Lorraine, ſœurs du Duc Charles III.

Le Roi Henri II. après avoir réüni les trois Evéchés à ſa Couronne en 1552. fit conduire le jeune Duc à Paris, pour y être élevé près de ſa perſonne. Charles y épouſa le 22. Janvier 1558. ou plutôt 1559. Claude de France, fille de Henri II. laquelle mourut le 20. Février 1574.

Le Duc Charles en eut pluſieurs enfans ; ſçavoir :

I. *Henri II.* Duc de Lorraine, qui lui ſuccéda, né à Nancy le 8. Novembre 1563. baptiſé à Bar-le-Duc par le Cardinal de Lorraine, le 8. May 1564.

II. *Charles Cardinal de Lorraine*, né à Nancy le premier Juillet 1567. mort à Nancy le 30. Octobre 1607. ou le 23. Novembre. Nécrologe de Clairlieu.

III. *François Comte de Vaudémont*, né le 27. Février 1571. ou 1572. avant Pâques. Il épouſa en 1597. Chriſtine de Salm, dont il eut,

Enfans de François Comte de Vaudemont fils du Duc Charles III.

I. *Henri Marquis de Hatton-Châtel*, qui mourut ſans avoir été marié ; il étoit né le 16. Mars 1602. & mourut en 1611. le 13. May.

II. *Charles IV.* né le 5. Avril 1604. Il régna, & épouſa la Princeſſe Nicole ſa couſine germaine.

III. *Nicolas-François*, né le 8. Décembre 1609. épouſa en 1634. la Princeſſe Claude ſa couſine germaine.

IV. *Henriette Princeſſe de Phalzbourg*, née le 5. ou 7. Avril 1605. qui épouſa en premieres nôces, le 22. May 1621. Louis de Lorraine Comte de Boulay, Prince de Phalzbourg, fils naturel de Louis de Lorraine Cardinal de Guiſe, mort à Munich en 1631. & en ſecondes nôces, 16. Octobre 1644. Charles Guaſco Marquis de Silerio ; & en troiſiémes nôces, Chriſtophe de Moura ; & enfin en quatriémes nôces, Joſeph ou Jerôme de Grimaldi, Prince de Lixin. Elle décéda au Neuf-Château le 19. Décembre ou Novembre 1660.

V. *Marguerite*, qui épouſa en 1631. Gaſton de France Duc d'Orléans. Elle étoit née le 22. Juillet 1613. ou 1605. morte le 3. Avril 1672. enterrée à S. Denys près du Duc ſon époux.

VI. *Chriſtine*, née le 3. Avril 1621. Le Duc François de Vaudémont eut encore, dit-on, un fils naturel nommé Charles Bâtard de Lorraine, Chevalier de Malthe.

Le Duc François fit ceſſion des Duchés de Lorraine & de Bar, à Charles & Nicolas François ſes fils, le 26. Novembre 1626. Il

Digitized by Google

Epoux de Jeanne de Lorraine-Elbeuf, fille de Charles III.

Princesse le 3 Octobre 1678, & Chef-lue de Saint-Jon espoufe, le dernier de Décembre 1698.

Le Duc Charles III. eut encore,

IV. *Charlotte*, née à Nancy le 6. Août 1676. mariée en 1693. à Ferdinand-Gerard Duc de Tarlotier, elle mourut à Florence le 14. Décembre 1697.

V. *Antoinette*, née à Grandeville le 26. Août 1678. morte en 1709. à Jon Gouverneur Duc de Lorraine, morte sans enfans en 1721.

VI. *Anne*, née à Nancy le 11. Juillet 1679. & morte le 8. Août 1726. âgée de 60 ans, 28 mois.

VII. *Catherine*, née à Nancy le 9. Novembre 1679. laquelle a Nancy le 20. du même mois, Abbeſſe de Remiremont, morte à Paris le 7. Mars 1648.

HENRI II. Duc de Lorraine, ſecond du nom.

Henri II. Duc de Lorraine, naquit à Nancy le 8. Novembre 1661. Il épouſa le 30. Janvier 1698. Catherine de Bourbon, fille du Duc de Vendôme, laquelle mourut à Nancy ſon époux, le 13. Février 1648. Henri-François, le ſeconde fils, par Contrat paſſé à Paris le 30. Janvier 1698. Duc de Guiſe, fils du Comte Duc de Marſan, mourut à 8 ans par chute.

L'Abbé, fut le troiſieme Octobre 1668. né le 13. Juin 1662. Charles III. fils de François Comte de Vaudemont. Elle mourut dans ſon Abbaye à Paris le 27 Février 1687. & fut mis en dépôt en la Paroiſſe de S. Paul de la même Ville.

II. Anne le 19. Février 1671. à une heure après midi, ſuivant la dépoſition de ſes Nourrices. Elle eſt entrée au Couvent de l'Eſpée de S. F. Cordeliers, entre le carrefour de Ma Guerre de Gouvagne des rayes, & celuy de Gouvagne des rayes.

III. *Claude*, née le 15. Octobre 1612. décédé le 11. Février 1654. au Prieuré Conventuel des Cordeliers de Nancy, dans du Duc Charles IV. Elle mourut en couche à Vienne en Autriche, âgée de trente-ans, & le Août 1648. Son Corps fut enterré en Lorraine, à dépoſé dans l'Egliſe des Dames de Remiremont, d'où il fut rapporté à Nancy, & mis dans les Tombeaux des Ducs aux Cordeliers, le 22. Novembre 1716.

La Duchesse Marguerite de Gonzague mourut à Nancy le 7. Février 1632.

Le Duc Henri II. eut encore un fils naturel, né à Nancy le 10. Janvier 1667. nommé *Henri-Hugues*, fut Abbé de S. Mansui, de S. Pierre-entre, & de Bouxieville. Il mourut à la Nouveville le 15. Août 1702.

M. le Président Pierfon m'envoie du 7. Janvier 1744. un Mémoire, où il me marque, comme ſa mémoire le lui rappelle, que Charles III. Duc de Lorraine, eut un fils naturel, nommé *Charles-Antoine*, Abbé de Gorze, dont les Lettres de bon Duc Henri II. furent enregiſtrées à Nancy, en 24 ou 26 ans, que le Duc Henri recommanda très-affectionnément au Grand-Maître de Malthe fon fils naturel *le chevalier de Lorraine*, nommé *le chevalier de Jon*. Il y a eu le fait quatre ou cinq ans, dans l'une defquelles il prie le Grand-Maître de la procurer une grande Croix à ſon arrivée à Malthe. Dans une autre, il recommande le Grand-Maître d'avoir ſoin de ſon fils naturel une fontaine de deux mille fix cens écus, lorſqu'il a voulu retourner à ſon Couvent. Dans une autre Lettre, il parle d'une chûte que le Chevalier de Jon a faite, dont il ne remettre dernier, qui faiſit de l'emporter. Je rapporte ces circonſtances, pour confirmer l'exiſtence de ce Prince dont je ne dis pas le nom de Baptême.

Il eſt fait diſtinction du Prince Henri Abbé de S. Mihiel & de Bouxieville, dans la partie ailleurs : celui d'appellée *Charles*, & l'Abbé de S. Mihiel & remettre Henri. Celui-ci eſt fommenté de Bouxieville, dans l'Acte de Legitimation, & l'autre eſt qualifié *chevalier Comte de Brey*, dans l'Acte de Legitimation du 30 Janvier 1667. Il fut Seigneur ſéculier de Dunery, & mort Commandeur de S. Jean de Nancy en 1631.

Henri II. Duc de Lorraine, ſecond du nom.

Henri-François, le ſeconde fils, Duc de Guiſe.

L'Abbé, fut le troiſieme Octobre 1668.

Anne.

Claude.

Le Duc Charles III. eut encore un fils naturel.

Charles IV. Duc de Lorraine depuis 1624. juſqu'en 1675.

CHARLES IV. Duc de Lorraine, ſuccéde au Duc Henry, en 1624. meurt en 1675.

Charles IV. fils de François Comte de Vaudémont, naquit le 16. Avril 1604. épouſa la Princeſſe Nicole en 1621. ſuccéda au bon Duc Henry en 1625. renonça au Duché en faveur de ſon Pere François Comte de Vaudémont le 24. Novembre 1625. François rendit le Duché à Charles le 26. Novembre de la même année. Charles en joüit juſqu'à ſa mort, arrivée le 17. Septembre 1675. dans le Camp d'Albac, âgé de 72. ans. Son corps demeura en dépôt aux Capucins de Coblentz juſqu'en 1717. qu'il fut rapporté en Lorraine, & inhumé aux Chartreux de Boſſerville.

Il avoit contracté mariage, du vivant de Nicole, le 2. Avril 1637. avec Beatrix de Cuſance, veuve d'Eugene-Leopold d'Oiſelet, Prince de Cante-croix, dont il eut Anne de Lorraine, épouſe de François-Jule-Marie, Prince de Lislebonne; & Charles-Henry Comte de Vaudémont. Beatrix mourut à Beſançon le 5. Juin 1663. & Charles Prince de Vaudémont mourut à Nancy le 14. Janvier 1723.

Le Duc Charles contracta une troiſiéme alliance avec Marie-Louiſe d'Apremont, (elle ſe nomme Marguerite dans les Monnoyes) en 1664. Il n'en eut point d'enfans; & cette Princeſſe ſe remaria en 1679. à Henry-François Prince de Fondy Comte de Mansfeld. Louiſe-Marguerite mourut à Madrid le 22. Octobre 1692. laiſſant de ſon dernier mariage deux filles, Marie-Anne, née en 1680. & Marie-Alienor, née en 1682.

NICOLAS-FRANÇOIS, né le 6. Décembre 1606. fait Evêque de Toul en 1626. Cardinal en 1627. mort à Nancy le 25. ou 27. Janvier 1670. La Princeſſe Claude ſon épouſe mourut à Vienne en 1645. fut miſe en dépôt dans l'Egliſe de Remiremont.

Nicolas-François frere de Charles IV. né le 6. Décembre 1609. ayant épouſé, comme nous l'avons dit, ſa couſine germaine la Princeſſe Claude, l'onziéme Février 1634. & ayant en même tems quitté l'Etat Eccléſiaſtique, où il avoit été engagé juſqu'alors, fut obligé de ſortir de la Lorraine le premier Avril 1634. & de ſe retirer d'abord en Bourgogne, puis à Florence, en Baviere, & enfin à Vienne-en Autriche. Il eut de la Princeſſe Claude,

I. *Anne-Marie* de Lorraine de Vaudémont.

II. *Anne-Eleonore-Dorothée*, ou *Demoiſelle de Lorraine*, née à Brouk en Styrie le 12. May 1645. & décédée à Vienne le 28. Février 1646.

III. *Ferdinant-Philippe-Joſeph-François-Ignace-Dominique-Humbert-Gaſpart de Lorraine*, né à Vienne en Autriche le 29. ou le 30. Décembre 1639. & mort à Paris le premier Avril 1659.

IV. *Charles de Lorraine*, ne à Vienne en Autriche le 6. Avril 1643. Il fut connu ſous le nom de Charles V. & reconnu Duc de Lorraine, après la mort de ſon oncle Charles IV. arrivée en 1675.

V. *Marie-Anne-Thereſſe-Judith de Lorraine*, née à Vienne le 2. Août 1645. morte à Paris au Palais d'Orléans le 17. Juin 1661. enterrée dans l'Egliſe du Noviciat des Jeſuites au Faubourg S. Germain.

Charles V. Duc de Lorraine, depuis 1675. juſqu'en 1690.

CHARLES V. Duc de Lorraine, ſuccéde à ſon oncle Charles IV. en 1671. meurt en 1690. le 18. Avril.

Charles V. Duc de Lorraine, naquit à Vienne en Autriche le 3. Avril 1643. Il fut nommé ſur les Fonts, Charles Leopold-Hyacinthe-Nicolas-Sixte. Il ſuivit l'Etat Eccléſiaſtique juſqu'à la mort de ſon frere le Prince Ferdinand, arrivée en 1659. Il fiança, ou même il épouſa par Procureur en 1665. Marie-Jeanne-Baptiſte de Savoye-Nemours: mais ayant été contraint de ſe retirer en Allemagne, il y épouſa le 6. Fevrier 1678. Eleonore-Marie d'Autriche, ſœur de l'Empereur Leopold I. & veuve de Michel Koriba-Vienoſviski Roy de Pologne. Il en eut pluſieurs enfans; ſçavoir:

I. *Leopold Duc de Lorraine*, né à Inſpruch le 11. Septembre 1679.

II. *Charles-Joſeph-Ignace-Antoine-Jean Félicité*, Grand Prieur de Caſtille, Evêque d'Olmutz, Electeur de Tréves, né à Vienne le 24. Novembre 1680. mort le 4. Décembre 1715.

III. *Joſeph-Innocent-Emmanuel-Felicien-Conſtant*, né à Inſpruch le 20. Octobre 1685. tué à la bataille de Caſſano, le 16. Août 1705.

IV. *François-Antoine-Joſeph-Ambroiſe*, Abbé de Stavelo, né à Inſpruch le 8. Décembre 1689. mort le 27. Juillet 1715.

V. *Charles-Ferdinand*, né le 9. Août 1683. mort en bas âge.

VI. *Eleonore de Lorraine*, né le 8. ou 28. d'Avril 1682. morte peu de jours après ſa naiſſance.

Le Duc Charles V. mourut à Velz en Autriche le 18. Avril 1690. demeura en dépôt dans l'Egliſe des Jéſuites d'Inſpruch juſqu'au mois d'Avril 1700. qu'il fut apporté à Nancy, & inhumé aux Cordeliers de Nancy le 19. Mars 1700.

Leopold I. Duc de Lorraine depuis 1690. juſqu'en 1729.

LEOPOLD I. Duc de Lorraine, depuis 1690. juſqu'en 1729.

Le Duc *Leopold I.* entra dans la jouiſſance de ſes Etats en vertu de la paix de Riſvik, concluë en 1697. Il épouſa en 1698. *Charlotte-Eliſabeth de France*, fille de Philippe de France Duc d'Orléans, né le 13. Septembre 1676. il en a eu pluſieurs Princes & Princeſſes, ſçavoir;

I. *N.* Duc de Bar, né le 26. Août 1699. mort le 4. Avril 1700.

II. *Charlotte-Eliſabeth*, née le 21. d'Octobre 1700. morte le 4. May 1711.

III. *N.* Princeſſe de Lorraine, née le 19. Novembre 1701. morte le même jour.

IV. *Gabrielle-Charlotte*, née le 3. Décembre 1702. morte le 11. May 1711.

V. *Louis*, né le 28. Janvier 1704. mort le 10. ou 11. May 1711.

VI. *Joſophe-Gabrielle*, née le 6. Février 1705. morte en 1709. le 26. Mars.

VII. *Gabrielle-Louiſe*, née le 4. Mars 1706. morte le 13. Juin même année.

VIII. *Leopold-Clement*, née le 25. Avril 1707. mort le 4. Juin 1723.

IX. *François*, né le 8. de Décembre 1708.

X. *N.* née le 4. Juillet 1710. mort le 23. Août de la même année.

XI. *Eliſabeth-Thereſſe de Lorraine*, née le 15. Octobre 1711. épouſa le Roy de Sardaigne le 5. Mars 1737. mourut le 3. Juillet 1741.

XII. *Charles-Alexandre Prince de Lorraine*, né le 12. Décembre 1712. a épouſé en 1744. Marie-Anne-Eleonore d'Autriche, morte en 1745.

XIII. *Anne-Charlotte*, née le 4. May 1714. aujourd'huy Abbeſſe de Remiremont.

XIV. *N.* née le 28. Novembre 1715. morte en venant au monde.

Le Duc Leopold eſt mort le 27. Mars 1729.

Le Duc François III. ſon fils ayant épouſé Marié-Thereſe d'Autriche, aujourd'hui Reine d'Hongrie en 1737. céda ſes Etats à la France le 21. Mars de la même année 1737.

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES ROIS DE LORRAINE.

LE Roy Lothaire, fils de l'Empereur Lothaire, donna à ſon Royaume le nom de *Lorraine*, qui lui eſt demeuré juſqu'aujourd'hui, quoique reſſerré dans des bornes beaucoup plus étroites qu'il n'étoit alors. Le Roy
855. Lothaire commença à régner en 855. &
869. mourut en 869. ſans laiſſer d'enfans.

Charles le Chauve & Louis de Germanie, oncle de Lothaire, ſe partagerent la Lorraine
870. en 870.

Louis eut Cologne, Utrech, Strasbourg, Basle, Tréves, Metz, Aix-la-Chapelle, avec leur territoire, & ce qui eſt entre la Riviere d'Ourt & la Meuſe. Charles le Chauve eut tout le reſte de la Lorraine.

877. Après la mort de Charles le Chauve, ar-
878. rivée en 877. La Lorraine fut de nouveau partagée. Louis le Begue demeura maître de ce qui avoit été à Charles le Chauve ſon Pere; & Louis de Germanie eut le reſte de la Lorraine.

879. Louis le Begue étant mort en 879. Louis de Germanie réünit toute la Lorraine ſous ſa domination.

Après la mort de Louis de Germanie, ar-
881. rivée en 881. Charles le Gros joüit de toute
887. la Lorraine juſqu'en 887. qu'il fut détrôné; & le Roy Arnoû fut reconnu Roy de Lorraine en ſa place. Il céda ce Royaume en
895. 895. à Zuindebolde ſon fils, qui le tint juſ-
900. qu'en 900.

Louis ſon frere lui ſuccéda, & tint ce Royaume juſqu'en 912. (C'eſt vers ce tems- 912.
cy qu'il faut mettre le commencement des Ducs de Lorraine, dont nous donnerons la Liſte immédiatement après celle des Rois de Lorraine.)

Charles le ſimple fut reconnu Roy de Lorraine, depuis l'an 912. il en joüit juſ- 912.
qu'en 923. 923.

Alors une partie des Seigneurs Lorrains rendit hommage à Raoul Roy de France, & une autre à Henry Roy de Germanie; & enfin ce dernier demeura ſeul maître de la Lorraine, depuis l'an 925. juſqu'en 936. 925. 936.

Othon I. lui ſuccéda, & joüit du Royaume de Lorraine juſqu'à ſa mort; & après lui, les autres Empereurs ou Rois d'Allemagne, qui la faiſoient gouverner par des Ducs Feudataires, ou Bénéficiaires, juſqu'en l'an 1048. 1048.
que l'Empereur Henry III. donna l'inveſtiture de la Lorraine à Gerard d'Alſace, qui en a joüi en toute ſouveraineté, de même que les Ducs ſes ſucceſſeurs, juſqu'à la ceſſion faite par le Duc François en 1737.

Stanislas Roy de Pologne & Grand-Duc de Lithuanie, Duc de Lorraine & de Bar, né le 18. Avril 1677.

Catherine Opalinska Reine de Pologne, Ducheſſe de Lorraine & de Bar, née le 28. Mars 1680.

LISTE CHRONOLOGIQUE
DES DUCS DE LORRAINE.

REINIER étoit Duc de Lorraine dès l'an 902. 905. 906. ou 907. 911. 912. Il mourut en 916. toutefois il prend encore le nom de Comte durant les années 905. 907. 912. (*a*).

Pendant que les Provinces qui portent aujourd'huy le nom de Lorraine & Barrois, avec les circonvoiſines, étoient poſſédées en Souveraineté par des Rois d'Auſtraſie & de Lorraine; ils y établiſſoient des Commandans, ſous le Titre de Ducs, qui avoient la conduite des armées, & l'adminiſtration de la Juſtice; ainſi que les Rois d'Allemagne & de France en établiſſoient dans leurs Etats.

Il eſt inutile de parler ici de ceux qui poſſéderent le commandement ou la qualité de Duc ſous les Rois d'Auſtraſie; il ſuffit de parler de ceux qui l'ont exercé ſous les Rois de Lorraine, dont le premier fut Lothaire III. fils de l'Empereur Lothaire, qui commença ſon régne en 855.

Le premier, & le plus illuſtre des Ducs & Commandans dans le Royaume de Lorraine, fut Regnier Comte de Hainaut, ſurnommé Au long col, qui mourut en 916.

Le ſecond fut Gislibert ou Giſilbert ſon fils, qui mourut en 939. (*b*).

Le troiſiéme fut Henry, qui ſelon quelques uns, étoit fils de Gislibert; & ſelon d'autres, Duc de Saxe frere de l'Empereur Otton I.

La derniere opinion paroît fondée ſur ce que Henry fils de Giſilbert, étant encore fort jeune à la mort de ſon Pere, l'Empereur n'aura pas voulu laiſſer un Gouvernement de cette importance entre les mains d'un enfant. Quoi qu'il en ſoit, le Duché de Lorraine ne fut pas long-tems ſur la tête d'un Henry: car le fils de Giſilbert mourut peu de tems après; & l'autre s'étant révolté contre l'Empereur, il eſt probable que l'Empereur diſpoſa de cette dignité.

Le quatrieme fut Otton, fils de Ricuin, que l'Empereur Otton II. poſſédant le Royaume de Lorraine, y établit Duc en 942. Otton mourut en 944.

Le cinquiéme fut Conrard fils de Verner Duc de Franconie, à qui le même Empereur donna le Duché de Lorraine en 944. & il en joüit juſqu'en 952.

Le ſixiéme fut Brunon Archevêque de Cologne, frere de l'Empereur Otton, qui eut ce Duché en 952.

C'eſt lui qui le premier donna lieu à la diſtinction de la haute & baſſe Lorraine. Il poſſeda le Duché de tout le Royaume de Lorraine juſqu'en 959. que ſe voyant fort éloigné de la haute Lorraine, par ſa réſidence ordinaire à Cologne, il établit une eſpéce de Lieutenant, ſous le nom de Duc; ce fut Frederic Comte de Chaumontoi; & Brunon, en ſe conſervant celui de la baſſe, ſe donna le titre éminent d'*Archiduc de Lorraine*, juſqu'à ſa mort arrivée en 965. depuis le quel tems il ne ſe trouve plus de Duc ou de Commandant dans le Royaume de Lorraine pendant quelques années, quoique Frederic, ſon fils Thierry, & ſon petit-fils Frederic euſſent continué de prendre la qualité de Duc de la haute Lorraine, ou Moſelanne, juſqu'en l'année 977. que Charles de France, frere cadet de Lothaire Roy de France, fut fait Duc de Lorraine par l'Empereur Otton III.

C'eſt un propléme dans l'Hiſtoire, de ſçavoir ſi Charles de France fut fait Duc de tout le Royaume de Lorraine, ou s'il ne fut fait que Duc de la baſſe Lorraine.

Le doute en réſulte, de ce que depuis l'an 977. Frederic, ſon fils, & ſon petit-fils, portoient la qualité de Duc de la haute Lorraine, ou Moſellane, & qu'il n'eſt pas à préſumer qu'ils l'euſſent porté, ſi Charles de France eut été revétu de la qualité de Duc de la haute Lorraine, auſſi-bien que de la baſſe.

Ceux qui ſoutiennent l'opinion contraire, diſent qu'il n'y a nulle apparence que Charles de France eût abandonné le parti de Lothaire ſon frere, & eût pris celui de l'Empereur Otton III. ſon ennemi, pour avoir ſeulement le Duché de la baſſe Lorraine; lui qui pouvoit probablement eſpérer de ſuccéder au Royaume de France, puiſque Lothaire ſon frere n'avoit qu'un fils aſſez foible de corps & d'eſprit (qui fut Roy ſous le nom de Louis

(*a*) *Martenne, ampliſſ. collect. t. 2. pp. 36. 37. 40.* Regnier étoit voüé de Stavelo & d'Epternach: il fut même Abbé de cette Abbaye, de même que Herman & Sigefroy, qui ſe qualifient Ducs de Lorraine.

(*b*) En 935. & 937. nous trouvons Adelbert Duc de Lorraine. *Ampliſſ. collect. t. 2. p. 41.* En 938. ou 939. une Ducheſſe *Beatrix*, & Zuindebolde Comte du Palais. Titre de Senones.

V. & qui mourut peu de tems après.) Ainſi il falloit de grands avantages, pour déterminer Charles à quitter ſa Patrie, & à ſe livrer à l'ennemi de ſon frere; & comme Frederic & ſa poſtérité ne tenoient leurs droits que de l'Archevêque Brunon, à la mort duquel il étoit expiré, l'Empereur Otton pouvoit ſans injuſtice donner même le Duché de la haute Lorraine à Charles, de même que celui de la baſſe: auſſi voit-on que Guillaume de Nangis, Religieux de S. Denys, qui vivoit dans le treiziéme ſiécle, & qui pouvoit facilement avoir des connoiſſances certaines de ce qui s'étoit paſſé deux ſiécles auparavant, s'explique en termes généraux ſur cette événement, & dit que Charles *in Regno Lotharienſi adeptus eſt Ducatum.*

Et Maizeray dans ſon Hiſtoire, après avoir d'abord propoſé ce point comme problématique, convient que l'Empereur Otton III. donna à Charles de France le Pays des environs de la ville de Metz, ce qui lui eût été fort inutile, s'il n'y avoit pas eû l'autorité du Gouvernement. Enfin la défection de Charles ayant fort irrité ſon frere Lothaire, & l'ayant porté au deſſein de s'en vanger, on ne voit pas que Lothaire ſe ſoit jetté ſur la baſſe Lorraine; mais au contraire ce fut ſur la haute, s'étant d'abord emparé de Metz; d'où ayant été chaſſé, il retomba quelque tems après ſur Verdun, qu'il quitta auſſi-tôt qu'il eut appris que l'Empereur Otton amaſſoit des troupes pour l'en chaſſer.

C'eſt ſur ces raiſons que les Lorrains regardent Charles de France comme le premier Duc héréditaire de toute la Lorraine, en ayant été inveſtie à juſte titre par l'Empereur Otton, & qu'ils le comptent pour ſeptiéme Duc de la haute Lorraine.

Ducs de la Haute Lorraine.

984. THIERRY I. fils du Duc Frideric I. fut Duc de la haute Lorraine, depuis 984. juſqu'en 1026. Bayon met ſa mort en 1029. p. lxvij. & dit que *Fridericus ex filio nepos, quia ipſe æquivocus filius ante obierat, ſuccedens, paucis diebus Lotharingiæ præfuit.* Ici, t. 2.

Frideric II. petit fils de Thierry par ſon fils, gouverna la haute Lorraine, depuis l'an 1026. juſques vers l'an 1031. Bayon, p. lxvij. ou juſqu'en 1034. ou 1027. ſelon d'autres, qu'il mourut ſans avoir d'enfans mâles. Il ne laiſſa que deux filles, *Beatrix* & *Sophie*; & ſelon Bayon, *Petronille*, qui épouſa un Duc d'Alſace.

Alors l'Empereur Conrade le Salique donna le Gouvernement de la haute Lorraine à Gozelon, qui avoit déja celui de la baſſe.

Il gouverna ces deux Provinces juſqu'à ſa mort, arrivée en 1044.

Mais dans le même tems *Adelbert*, Fondateur de Bouzonville, & *Adelbert* ſon fils, prenoient auſſi le nom de Duc de Lorraine Moſellane. *Adelbert* Fondateur de Bouzonville ſe qualifie Duc de Lorraine dès l'an 979.

Gerard, l'un de ſes fils, ne prend que la qualité de Comte en plus d'un endroit; mais *Adelbert* ſon autre fils, fut nommé Duc de Lorraine par l'Empereur Henry III. en 1047. & fut tué en 1048. par Godefroy Duc de la baſſe Lorraine; alors l'Empereur donna le Duché à *Gerard d'Alſace* fils d'Adelbert, en 1048.

En 1070. on lit *Henry* Roy de Lorraine, t. 3. *Theſaur. Anecdoct. p.* 790. E.

1048. *Gerard* d'Alſace, fait Duc de Lorraine en 1048. le poſſeda juſqu'à ſa mort arrivée en 1070.

1070. *Thierry* ou *Theodoric* ſon fils, depuis l'an 1070. juſqu'en 1115.

1138. *Simon I.* depuis 1115. juſqu'en 1138.

1176. *Matthieu I.* depuis 1138. juſqu'en 1176.

1207. *Simon II.* depuis 1176. juſqu'en 1207.

1205. *Ferry* ou *Frideric I.* de Bitche, depuis 1205. juſqu'en 1207.

1207. *Ferry II.* depuis 1207. juſqu'en 1213.

1213. *Thiebaut I.* depuis 1213. juſqu'en 1220.

1220. *Matthieu II.* depuis 1220. juſqu'en 1251.

1251. *Ferry III.* depuis 1251. juſqu'en 1303.

1303. *Thiebaut II.* depuis 1303. juſqu'en 1312.

1312. *Ferry IV.* ou *V.* depuis 1312. juſqu'en 1329.

1329. *Raoul*, depuis 1329. juſqu'en 1346.

1346. *Jean I.* depuis 1346. juſqu'en 1389. ou 1390.

1390. *Charles II.* depuis 1390. juſqu'en 1431.

1431. *René* d'Anjou I. du nom, époux d'Iſabelle de Lorraine, depuis 1431. juſqu'en 1452. Il mourut Roy de Sicile en Provence en 1480.

1452. *Jean II.* Duc de Calabre & de Lorraine, depuis 1452. juſqu'en 1470.

1470. *Nicolas* Duc de Calabre & de Lorraine, depuis 1470. juſqu'en 1473.

1473. *René II.* du nom fils d'Iolande d'Anjou,

Digitized by Google

1508. depuis 1473. juſqu'en 1508.
1508. *Antoine*, depuis 1508. juſqu'en
1044. 1544.
1544. *François*, depuis 1544. juſqu'en
1545. 1545.
1545. *Charles III.* dit le Grand, depuis
1608. 1545. juſqu'en 1608.
1608. *Henry*, depuis 1608. juſqu'en
1624. 1624.
1624. *Charles IV.* & Nicole fille de Hen-
1676. ry, depuis 1624. juſqu'en 1676.

Durant le même régne le Duc *François de Vaudémont* régna pendant quelques jours en 1625.

Et le Duc *Nicolas François* frere de Charles, reçut la démiſſion des Etats du Duc Charles IV. ſon frere en 1633. mais elle a été ſans conſéquence. *Nicolas-François* mourut en 1669.

1676. *Charles V.* depuis 1676. juſqu'en
1690. 1690. Il n'a pas joui de ſes Etats, & eſt mort en Allemagne.

Leopold a commencé à porter le nom de Duc de Lorraine en 1691. eſt rentré dans ſes Etats en 1697. eſt né en 1679. à épouſé Eliſabeth-Charlotte d'Orleans, le 25. d'Octobre 1698. mort le 27. Mars 1729.

François II. depuis 1729. juſqu'en 1736. qu'il a fait ceſſion de ſes Etats à la France.

Ducs de la baſſe Lorraine.

977. CHARLES de France, frere puîné du Roy Lothaire, fut nommé Duc de la baſſe Lorraine par l'Empereur Othon II. en 977. & la gouverna juſqu'en 991.

996. *Henry* ſe dit Duc de Lorraine, de Brabant, & Marchis d'Empire, au Concile de Rome, t. 9. Concil. pag. 762.

Othon fils de Charles de France, ſucceda à ſon pere dans le Duché de Lorraine, & le tint depuis 991. juſqu'à ſa mort arrivée en 1005. mais il mourut apparemment ſans enfans : on doute même s'il a été.

Godefroy (le Captif) fut nommé au Duché par l'Empereur Henry II. & le tint juſqu'à ſa mort arrivée en 1023. Je trouve un Duc *Godefroy* en 1036 t. 2. p. D. b. C'eſt apparemment le même que Gozelon ſon fils.

Gozelon ou *Gothilon I.* ſon fils, lui ſucceda, & gouverna la baſſe Lorraine, juſqu'à ſa mort arrivée en 1044. (Il eut même le Gouvernement de la haute Lorraine depuis la mort de *Frideric II.* Duc de la haute Lorraine, arrivée en 1033. ou 1034.) Il avoit laiſſé quelques années avant ſa mort, le Gouvernement de la baſſe Lorraine à ſon fils *Godefroy le Grand*, qui ſuit.

Gozelon II. ou *Godefroy*, ſurnommé le Pareſſeux, ſucceda au premier dans le Gouvernement de la baſſe Lorraine, en 1044 & le tint juſqu'à ſa mort, arrivée en 1046.

Frideric, fils de Frideric Comte de Luxembourg, depuis 1046. Il porte le nom de Duc de Lorraine en 1055. & 1056. Il étoit mort en 1065. ſans laiſſer d'enfans. Sa veuve épouſa Albert III. Comte de Namur.

Godefroy le Barbu, ou *le Grand*, fils de Gozelon I. & frere de Gozelon II. depuis 1046. juſqu'en 1070. En 1046. il ſe révolta contre l'Empereur, & prétendit au Duché de Moſellane, qui fut donné en 1047. à Albert d'Alſace. Godefroy lui fit la guerre, & le tua en 1048. Alors l'Empereur Henry III. ſurnommé le Noir, donna le Duché de la haute Lorraine Moſellane à Gerard d'Alſace, qui le tint depuis 1048. juſqu'en 1070.

Godefroy le Barbu, en 1059. épouſa *Beatrix*, veuve de Boniface, Marquis de Toſcane, & fit épouſer *Mathilde* fille de Beatrix, à ſon fils *Godefroy le Boſſu*, qui gouverna ſous le titre de Duc de la baſſe Lorraine, & de Comte de Verdun, depuis 1070. juſqu'en 1076.

Il eut pour ſucceſſeur *Godefroy III.* ſurnommé *de Bouillon*, qui dans la ſuite fut Roy de Jeruſalem.

Comme alors il y avoit de grandes diſputes entre l'Empire & le Sacerdoce, & que le Pape Gregoire VII. fit élire Rudolphe Duc de Suabe en la place de l'Empereur Henry IV. il y eut auſſi dans le même tems plus d'un Prince qui ſe diſoient Ducs de Lorraine, parce que les Empereurs en nommoient chacun de leur côté. Ainſi pendant un certain tems on vit Godefroy le Barbu, Frideric de Luxembourg, & Gerard d'Alſace; puis Godefroy le Boſſu, Conrade de Franconie, & Thierry d'Alſace, tous Ducs de Lorraine. Tout cela ne doit pas troubler, quoique ce nombre jette quelque confuſion dans l'Hiſtoire.

1070. *Conrade de Franconie*, depuis 1070. juſqu'en 1088. qu'il fut choiſi Roy des Romains. Il eut pour ſucceſſeur.

Godefroy III. de Bouillon, fils d'Ide fille de Godefroy le Barbu, depuis 1089. juſqu'en 1095. qu'il partit pour ſon expédition de la Terre-Sainte.

Henry de Limbourg reçut l'Inveſtiture de la baſſe Lorraine de l'Empereur Henry IV. en 1095. ou ſelon d'autres en 1101. après la mort de Godefroy de Bouillon : il en joüit juſqu'en 1105. que s'étant révolté contre le Roy de Germanie Henry V. il fut dépoüillé de ce Duché, qui fut donné à Godefroy le Barbu.

En 1111. & 1112. il y a un *Frideric Duc*, ici t. 1. Je ne ſçai d'où il étoit Duc, ſi ce n'eſt de Lorraine.

Godefroy le Barbu en joüit juſqu'en l'an 1125. qu'ayant pris le parti de Conrade contre le Roy Lothaire, celui-ci donna le Duché à Valeran de Limbourg, ſurnommé le Payen, fils de Henry de Limbourg, qui en joüit juſqu'en 1137. qui eſt l'année de la mort de Lothaire. Alors Conrade devenu ſeul Empereur, rendit le Duché de la baſſe Lorraine à Godefroy le Barbu, pour lui & pour ſes ſucceſſeurs. Godefroy le Barbu mourut en 1139.

En 1123. on trouve encore *le Duc* Frideric, t. 10. Concil. p. 901. D.

Mais cela n'empêcha pas que Valeran de Limbourg ne gardât toute ſa vie le nom de Duc de Lorraine Moſellane, & qu'il ne le tranſmît à ſa poſtérité. Les Ducs de Limbourg, ou leurs ſucceſſeurs, prennent encore aujourd'hui le titre de Ducs de Lothiers, qui eſt le même que celui de Ducs de Lorraine. *Vid. an.* 1125. 1131. 1136. 1148. *Martenne, Theſaur. Anecd. t. 2. pp.* 105. 108. 126. 128. *& Ampliſſ. Collect. t.* 1. *p.* 705.

En 1139. *Godefroy Duc de Lorraine* ſe fit Moine à Affligen, & y mourut. Son fils *Godefroy* lui ſuccéda, *tom.* 3. *Theſaur. Anecdoct. p.* 1421.

En 1194. *Henri Duc de Lorraine* Theſaur. Anecdot. tom. 1. p. 655. F.

En 1256. *Henri Duc de Lorraine & de Brabant*, tom. 1. Theſaur. Anecdot. p. 1077. A.

Tout cela prouve qu'il y avoit en même tems des Ducs de la haute & de la baſſe Lorraine, & qu'il y en avoit quelquefois plus d'un qui prenoit le titre de la même Lorraine, haute ou baſſe.

LISTE GENEALOGIQUE

DES DUCS ET COMTES DE BAR.

Ducs & Comtes de Bar-le-Duc.

BAR-LE-DUC, ainſi nommé pour le diſtinguer de *Bar-ſur-Aube*, & de *Bar-ſur-Seine*, Villes de Champagne, qui ne ſont pas fort éloignées, eſt Capitale du Duché de Bar. Cette Ville eſt ſituée dans une vallée entr'ouverte & environnée de côteaux chargés de vignes, qui produiſent des vins fort eſtimés dans le Pays, & même parmi les étrangers. Elle eſt arroſée par la petite Riviere d'Ornez, & peuplée d'environs deux mille cinq cens habitans, parmi leſquels il y a bon nombre de Nobleſſe. Les Maiſons ſont bien bâties & ordinairement de pierres de tailles, les ruës belles & dégagées, le Bourgeois doux, ſociable, ami des étrangers, propres aux Sciences & au Commerce, & amateur du & de la liberté.

Bar eſt diſtingué en Ville haute & en Ville baſſe, toutes deux fermées de murailles. Elles étoient autrefois, de même que le Château, fortifiées de grand nombre de Tours, qui furent ruinées par ordre du Roi en 1670. La Ville haute où eſt le Château, eſt fort bien bâtie : on y voit deux Egliſes Collégiales ; l'une ſous le nom de S. Maxe, qui eſt la Chapelle du Château, remarquable par quantité de beaux morceaux de Sculpture ; l'autre Collégiale ſous le nom de S. Pierre.

On voit dans la Ville de Bar neuf Monaſteres d'Hommes & de Filles, & un Hôtel-Dieu. La Paroiſſe de Notre-Dame eſt ſeule pour les deux Villes. Le Prieur de Bar, Religieux de l'Abbaye de S. Mihiel, en eſt comme Curé primitif ; la Cure eſt adminiſtrée pour les fonctions du dehors, par un autre Curé ſeculier.

On voit de plus dans la Ville de Bar pluſieurs Tribunaux, une Chambre des Comp-

tes, un Bailliage, une Prévôté, une Juriſdiction pour les Eaux & Forêts, ſous le nom de Gruërie, un Hôtel de Ville, une Marêchauſſée, une Officialité dépandante de l'Evêque de Toul. La Ville de Bar a deux ou trois Faux-bourgs conſidérables.

La Ville de Bar, qui a donné le nom au Barrois, eſt ſi ancienne, qu'on n'en peut fixer l'origine. *Pagus Barrenſis*, ou le Pays de Barrois, connu enſuite ſous le nom de *Comte* & de *Duché de Bar*, eſt une ancienne dépendance du Pays des Leuquois, dont Toul eſt la Capitale, & dont l'Evêché comprend Bar & le Barrois. Et comme les anciens Diocéſes étoient réglées ſur l'étenduë des Provinces, dont les Villes Epiſcopales étoient les Capitales, on ne peut douter que Bar & le Barrois ne fuſſent anciennement compris dans la Province des Leuquois. Enſuite ils firent partie du Royaume d'Auſtraſie.

Le plus ancien Monument où il ſoit parlé de Bar & du Barrois, eſt l'Hiſtoire du Roi Childeric fils de Meroüée, qui en 467. (*a*) ayant été obligé par la révolte de ſes ſujets, de ſe retirer en Turinge, fut appellé quelque tems après par Veomade ſon Confident & ſon Favori, qui lui envoya la moitié d'une piéce d'or qu'il lui avoit laiſſée à ſon départ, lui ordonnant de la lui renvoyer, lorſque ſes ſujets ſeroient revenus de leur emportement. Veomade le vint recevoir à Bar (*b*), où le peuple lui fit une réception fort honorable; & l'on dit même qu'en reconnoiſſance de leur bonne volonté, Childeric les exempta d'impôts, & leur accorda une Bourſe commune (*c*). Bar étoit donc dès-lors une Ville conſiderable.

Il eſt encore parlé du Barrois comme d'un Pays connu, dans deux endroits des Titres que le Comté Vulfoade Fondateur de l'Abbaye de S. Mihiel, accorda à ce Monaſtere, l'un en 674. & l'autre en 709. De plus, il en eſt fait mention dans les partages des Provinces de l'Empire François, entre Charles le Chauve & Louis le Germanique en 870. & entre le même Charles le Chauve & Lothaire en 842. Nithard (*d*) petit-fils de Charlemagne, dit que les deux Barrois tomberent dans le partage de Charles le Chauve. Quels ſont ces deux Barrois? C'eſt ce que je n'oſe définir.

Le Barrois a environ cinquante lieuës de longueur, ſur dix ou douze de largeur, & contient environ ſept cens Villes, Bourgs, ou Villages, ſans y comprendre le Clermontois ni le Comté de Vaudémont, qu'on prétend en avoir été démembrés. Pour le Clermontois, la choſe eſt certaine. Quant au Comté de Vaudémont, j'ai peine à le croire. Le Marquiſat du Pont-à-Mouſſon fut uni au Barrois par le Mariage de *Louis Comte de Monçon*, avec *Beatrix* fille de Frideric II. Duc de Bar.

Les anciens Seigneurs du Barrois ne prirent que le Titre de Comtes juſqu'à Frideric I. lorſqu'en 959. Brunon Archevêque de Cologne, ayant partagé la Lorraine avec Frideric Comte de Bar ſon neveu; celui-ci fut nommé *Duc de Bar & de la Lorraine Moſellane*, & Brunon porta le Titre de *Duc de la baſſe Lorraine*. Les Seigneurs de Bar reprirent de nouveaux le Titre de Comtes, après la mort de Frideric II. arrivée en 1032. Enfin, ils ſe donnerent le Titre de *Ducs* environ l'an 1354. ou 1355. Nous avons examiné ailleurs l'occaſion & la datte de cette denomination.

Lorſque le Duc Frideric I. fit bâtir le Château de Bar en 951. il y avoit ſans doute une Ville de Bar, & même aſſez conſidérable, puiſqu'elle étoit Capitale d'un Duché: mais les Terres des environs, & peut-être même la place où fut bâti le Château, appartenoient à des Seigneurs particuliers; comme à S. Gerard Evêque de Toul, à l'Abbé de S. Denys en France, & à celui de S. Mihiel. L'Evêque S. Gerard s'étant plaint à l'Empereur Othon de l'entrepriſe du Duc Frideric ſur ſon Terrain, l'Empereur l'indemniſa, en lui cédant les Abbayes de Moyenmoutier & de S. Diey. Le Comte Frideric donna aux Abbayes de S. Denys & de S. Mihiel d'autres Terres en échange de celles qu'il avoit priſes pour former ſa Seigneurie de Bar-le-Duc. Cela s'appelloit *Cajare*, & les Terres qui formoient le Fief, ou la Seigneurie s'appelloient *Caſamentum*.

On aſſûre que les Rois Charibert & Childebert II. ont fait frapper des Monnoyes à Bar-le-Duc, & qu'on en conſerve dans le Cabinet du Roi. Pour les Monnoyes des Ducs de Bar, on en connoît un aſſez grand nombre, & nous en avons fait graver quelques-unes frappées à Bar, & d'autres frappées à S. Mihiel. On verra dans l'Hiſtoire comment le Duché de Bar eſt entré dans la Maiſon de Lorraine, par le Mariage de René d'Anjou avec la Princeſſe Iſabelle de Lorraine fille du Duc Charles II. en 1419. ou 1420.

Voyez Duchêne, Préface ſur la Maiſon de Bar le-Duc, p. 4.

Voici la Liſte Chronologique des Comtes & Ducs de Bar, comme nous l'avons pû recüeillir de differens Monumens Hiſtoriques.

I. *Frideric I. Duc de Bar, mort en 984.*

Frideric I. épouſa Beatrix ſœur du Roi Hugues Capet, & niéce de l'Empereur Othon I. Il fit bâtir le Château de Bar en 951. & fut fait Duc de Bar en 958. Beatrix eſt

(*a*) *Gregor. Turon. Hiſt. Franc. l.* 2. *c.* 12.
(*b*) *Fredegar. Epitom. Hiſt. Franc. c. xj. xij. pag.* 551 parle de *Bar*; mais Gregoire de Tour n'en dit rien. Fredegaire vivoit au vij. ſiécle. Voyez la Préface de Gregoire de Tours par le R. P. Ruinart, *ar.* 134. 135. 136.
(*c*) *Aimoin de Geſtis Franc. l.* 1. *c.* 2.
(*d*) Nithard. Hiſt. liv. 1. p. 362. *Uroſgue Barrenſes (Pagos.)*

déja nommée Ducheſſe en 938. dans un Titre de Senones. Le Livre *De Succeſſoribus S. Hidulphi*, met la mort du Duc Frideric aux Ides d'Avril 990. mais je crois que la véritable époque de ſa mort, eſt l'an 984. Il eut de Beatrix ſon épouſe,

1°. *Thierri*, ou *Theodoric*, qui lui ſuccéda.

2°. *Adalberon II.* qui fut Evêque de Verdun, depuis l'an 984. juſqu'à ſa tranſlation à l'Evêché de Metz, où il fut depuis 984. juſqu'en 1005.

3°. *Heſelin*, ou *Henri*, Comte de Voivre. Sa mort eſt marquée au 21. Octobre dans l'Obituaire de l'Abbaye de S. Mihiel.

On peut voir A. Duchêne, Maiſon de Bar-le-Duc, & le P. Anſelme, Hiſt. Généal. de la Maiſon de France, t. 5. p. 505. & ſuiv. & les Piéces juſtificatives de notre Hiſtoire de Lorraine.

II. *Thierri I. Duc de Bar, mort en 1024.*

Thierri I. Duc de Bar étoit en bas âge à la mort de ſon pere. La Ducheſſe Beatrix ſa mere prit le gouvernement de ſes Etats, & le garda plus long-tems que n'auroit voulu Thierri, qui uſa de violence pour l'en dépoüiller.

Thierri épouſa *Richilde*, ou *Schonechilde*, dont il eut,

1°. *Simon* Comte de Brié, qui mourut avant lui.

2°. *Frideric I.* qui lui ſuccéda.

3°. *Adalberon III.* qui fut Evêque de Metz depuis 1047. juſqu'en 1072.

4°. *Adelle*, femme de Valeran I. Comte d'Arlon. *Adelais Comitiſſa Arleonis, filia nobiliſſimi Ducis Theodorici, ſoror verò Sigefridi* (peut-être *Friderici*) *Patris Marchiſæ Beatricis.* Hiſt. de Luxembourg. Dans un Titre de l'Abbaye de S. Mihiel de l'an 1006. la femme du Duc Thierri eſt nommée *Schonichilde*, & ſon fils *Baudouin*; mais ce fils ne vécut pas. *Theodoricus Comes de Comitatu Barrenſi, Schonichildis uxor, Balduinus filius..... Theodericus Lotharienſis Dux, & fenſor S. Michaëlis.* Thierri mourut en 1024. le ſecond de Janvier. *Necrolog. S. Mich.*

III. *Frideric II. Duc de Bar, mort en 1032.*

Frideric II. Duc de Bar épouſa *Mathilde*, veuve de Conrade le Vieux Duc de Suabe. Il mourut vers l'an 1032. le 7. Août. *Necrol. S. Michaël* Il ne laiſſa que deux filles (*e*).

1°. *Beatrix*, qui épouſa Boniface Marquis de Toſcane, & eut le Comté de Brié. De ſon mariage ſortit la célébre Comteſſe *Mathilde*, qui lui ſuccéda au Comté de Brié, & y fonda en 1096. l'Abbaye de Standalmont, ou S. Pierre-Mont. Mathilde étant morte ſans enfans, le Comté de Brie revint à ſa ſœur Sophie, ou à ſes héritiers.

2°. *Sophie II.* fille de Frideric Duc de Bar, épouſa *Louis de Montbeliard* Comte de Monçon & de Ferrette. Elle eut le Comté de Bar & celui d'Amance, & mourut, dit-on, en 1096. Elle eut de ſon mariage,

1°. *Brunon* de Montbeliard, mort ſans alliance.

2°. *Thierri II.* Comte de Bar, qui ſuit.

3°. *Louis* de Montbéliard, nommé avec ſes freres dans un Titre de l'Abbaye de Cluny de l'an 1105. Il mourut après être ſorti de priſon, où il avoit été detenu long-tems par Gerard Comte de Vaudemont. Voyez Bayon chap. 83.

4°. *Frideric* de Montbéliard, Comte de Luzelembourg, Marquis de Suze. Il mourut en Piemont le 29. Juin 1092. André Duchêne dit qu'il eut un fils nommé *Pierre*, qui ſouſcrivit à un Titre de l'an 1106. Frideric de Montbéliard avoit épouſé *Agnés* Marquiſe de Suze, fille de Pierre de Savoye, & d'Agnés de Poitiers.

5°. & 6°. *Mathilde & Sophie*, dénommées dans la Chartre de Cluny de l'an 1105.

7°. *Beatrix*, qui épouſa en ſecondes nôces Berthoide de Zeringhen I. du nom Duc de Carinthie. Beatrix mourut le 25. Octobre 1092. & fut enterré en la Ville de Toul.

VI. *Thierri Comte de Bar, mort en 1105*

Thierri II. du nom Comte de Bar, épouſa en 1076. Ermentrude fille de Guillaume II. du nom Comte de Bourgogne. Il en eut,

1°. *Louis*, nommé dans la Fondation de S. Pierre-Mont en 1096. qui la même année fit le voyage de la Terre-Sainte, & mourut depuis, ſans poſtérité.

2°. *Thierri* Comte de Montbéliard, qui continua la ſuite des Comtes de Montbéliard.

3°. *Renaud*, dit *le Borgne* I. du nom, Comte de Bar, qui ſuit. Il eſt nommé Comte de Monçon en 1102.

4°. *Frideric* Comte de Ferette & d'Amance, qui continua la ſuite des Comtes de Ferrette.

5°. *Guillaume de Bar*, nommé avec ſes freres dans la Généalogie de S. Arnoû.

6°. *Etienne de Bar*, Evêque de Metz, depuis 1120. ou environ, juſqu'en 1163.

7°. *Guntilde*, dite de Sainte-Guntilde, premiere Abbeſſe de Bibliſheim.

8°. *Adelle*, mariée à *Herman de Luxembourg*, ſelon Vignier, Hiſt. de Ligny, p. 106. ou ſelon d'autres, mariée à *Herman* Comte de Salm en Ardenne.

V. *Renaud I. du nom Comte de Bar, mort en 1149*

Renaud I. du nom, Comte de Bar, eſt déja nommé Comte de Bar en 1106. Voyez les Preuves ſous cette année. Il avoit l'adminiſtration du Comté de Verdun en 1110. & 1111. Il fut pris en 1113. dans ſon Château de Bar par l'Empereur Henri V. lequel alla enſuite aſſieger le Château de Monçon. Y ayant trouvé de la réſiſtance, il fit élever une potence, & ménaça d'y faire attacher le Prince, s'il ne ſe rendoit. Mais la Comteſſe qui étoit dans la Place, ayant la nuit même accouché d'un fils, ils lui prêterent ſerment de

(*e*) Jean de Bayon, Hiſt. de Moyenmoutier, p. 339. dit que Frideric II. Duc de Bar eut trois filles, *Beatrix* & *Sophie*, dont nous avons parlé; & *Petronille*; qui épouſa un Prince d'Alſace. Je crains qu'il ne confonde *Petronille* avec *Beatrix* fille de Sophie, qui épouſa Berthoide de Zeringhen.

fidélité,

fidélité, & le lendemain répondirent à l'Empereur qu'ils avoient un nouveau Comte de Bar, & qu'il pouvoit faire de Renaud ce qu'il jugeroit à propos. Il le condamna à mort; mais à la priere des Princes de ſon armée, il révoqua ſa ſentence, & emmena le Comte avec lui. Renaud vivoit encore le 10. Août 1149. Voyez le Titre ſous cette année (*f*). Il fit le voyage de la Terre-Sainte en 1147. avec Etienne Evêque de Metz ſon frere. Il eſt dénommé avec Frideric de Ferrette ſon frere, & ſes fils Hugues & Renaud, en 1128. 1135. 1136. Il mourut en 1149. au Pont-à-Mouſſon, & fut enterré au Prieure de Monçon qu'il avoit fondé.

Renaud avoit épouſé Gille ou Gilette de Vaudémont, fille de Gerard I. Comte de Vaudémont, & d'Helvide de Dasbourg : d'autres lui donnent pour femme en premieres nôces Giſelle (*g*), fille de Sigefroy Comte de Brié, dont il eut,

1°. *Hugues*, qui naquit en 1113. pendant le ſiége de Monçon, aſſiſta le Comte Renaud ſon pere en la guerre qu'il eut en 1131. contre Alberon de Chiny Evêque de Verdun, ſuivant Leon de Liége; & mourut ſans enfans en 1142. ou ſelon d'autres, en 1155. étant Comte de Bar, comme nous verrons cy-après.

2°. *Renauld II.* du nom, qui ſuccéda à Hugues ſon frere.

3°. *Agnés* femme d'Albert Comte de Chiny, d'où ſortirent, 1. *Louis*, Comte de Chiny. 2. *Arnoû*, Evêque de Verdun. 3. *Ide*, qui épouſa Gobert d'Apremont.

4°. *Thierry*, qui fut d'abord Princier de l'Egliſe de Metz. Il l'étoit en 1137. fut élû Evêque de Metz en 1164. Il ne prit jamais la Prêtriſe. On met ſa mort en 1171. ou ſelon d'autres, le onziéme Août 1173.

5°. *Clemence de Bar*, qui épouſa, 1. *Renaud* Comte de Clermont en Beauvoiſis. 2. *Alberic* Comte de Dommartin, dont elle eut des enfans, entr'autres *Renaud de Senlis* Evêque de Toul. Voyez le P. Anſelme, p. 507.

6°. *N. de Bar*, femme de Rhingrave, dit le Comte Sauvage du Rhin. Voyez la Chronique d'Alberic.

7°. *Etiennette*, premiere femme en 1140. de Hugues III. du nom, Seigneur de Broye, de Château-Villain, de Commercy, &c. Elle mourut avant l'an 1178.

Hugues Comte de Bar fit la guerre plus d'une fois à ceux de Verdun du vivant de ſon pere (*h*). Il lui ſuccéda en 1149. & j'ai une Charte de cette année, où il eſt nommé *Comte de Bar*. Vaſſebourg (*i*) dit que le Comte Renaud avoit partagé entre ſes enfans ſes Etats quelque tems avant ſa mort, & qu'il donna le Duché de Bar & le Comté de Verdun à Hugues qui étoit ſon fils aîné. Hugues mourut en 1155. en la fleur de ſon âge, & fut enterré au Chapitre de l'Abbaye de S. Mihiel (*k*). Il eut pour ſucceſſeur ſon jeune frere *Renaud*. Je trouve en 1150 *Renaud frere du Comte Hugues*.

VII. *Renaud II. Comte de Bar, mort en 1170.*

Renaud II. défit les habitans de Metz devant le Village de Tirey en 1153. (*l*) & mourut le jour de S. Laurent dixieme Août 1170. ſelon Alberic, & fut enterré dans l'Egliſe de S. Mihiel. Le Nécrologe de l'Egliſe de Chartres marque ſon décès le 25. de Juillet; mais il devoit être mort avant l'an 1163. puiſqu'en cette année Henry ſon fils étoit déja Comte de Bar.

Il avoit épouſé *Agnés Dame de Ligny*, fille de Thiebaut IV. Comte de Champagne & de Mahaut de Corinthie.

VIII. *Henry I. Comte de Bar, mort en 1191.*

Agnés ſurvêquit ſon mari, & eut la Tutelle de ſes enfans (*m*). En 1168. on trouve *Henry Comte de Bar*, & *Louis Comte de Ferrette*; & en 1171. la Comteſſe Agnés confirma & fit confirmer par ſon fils *Henry*, qui devoit ſuccéder au Comté de Bar, *Henricus puer futurus Comes, hujus Eccleſiaſtici muneris defenſor*, une Donation faite par un nommé Lezard de Bar (*n*).

Du mariage de *Renaud II. Comte de Bar* & d'*Agnés de Champagne*, ſortirent,

1°. *Henry*, dont on a déja parlé, & dont on parlera encore, qui ſuccéda à ſon pere dans le Comté de Bar.

2°. *Thiebaut I.* du nom, qui ſuccéda à Henry ſon frere.

3°. *Renaud*, qui fut élû Evêque de Chartres en 1187. & mourut en 1217.

4°. *Hugues de Bar*, Chanoine de S. Etienne de Troye, & Prévôt de l'Egliſe de Notre-Dame de Chartres.

Henry I. Comte de Bar aſſiſta au Sacre du Roy Philippe-Auguſte, prit la Croix en 1179. & accompagna ce Prince au Voyage de la Terre-Sainte, où il mourut au ſiége d'Acre en 1191. On ne ſçait s'il a été marié. Il eut pour ſucceſſeur Thiebaut I. du nom ſon frere.

IX. *Thiebaut I. Comte de Bar, mort en 1214.*

Thiebaut I. du nom termina en 1199. le different qu'il avoit avec le Comte de Flandre, & racheta depuis d'Othon Comte de Bourgogne, les Châteaux de Luxembourg, de Durby & de la Roche en Ardenne, & prit le titre de *Comte de Bar & de Luxembourg*, comme on le voit dans une Chartre de l'an 1203. En 1208. (*o*) il fit la guerre à

(*f*) Othon de Friſingue, liv. II. *De geſtis Friderici, cap. xj.*
(*g*) Nous croyons qu'il n'eut point d'autre femme que Geiſelle, veuve de Frideric Comte de Toul.
(*h*) Preuves, tom. I.
(*i*) *Lib. 4. fol. cccx. vers°.*
(*k*) *Idem, lib. 4. fol cccvij.*
(*l*) *Richer. Cron. Senon.*
(*m*) Voyez le P. Anſelme, t. 2. p. 840.
(*n*) Cartul. de Bar, fol. vij.
(*o*) *Alberic. ad an. 1207. 1224.*

Ferry II. Duc de Lorraine ſon gendre, qu'il fit priſonnier avec ces deux freres. Il ſe croiſa en 1211. (*p*) avec Henry ſon fils contre les Albigeois, & fit proviſionellement le partage de ces biens entre ſes enfans. Il mourut en 1214. & fut enterré dans l'Abbaye de S. Mihiel.

Il épouſa ſucceſſivemen trois femmes; 1. *Loretſe de Los*, fille de Louis II. du nom Comte de Los, & d'*Ermanſon* ou *Agnes de Regnev*. Il en eut *Agnés* ou *Thomaſſette*, qui épouſa Ferry II. Duc de Lorraine. La Ducheſſe Agnés de Bar mourut en 1225. ſelon Alberic, ou 1229. ſelon les Annales des Prémontrés, t. 1. p. 954. Il en eut encore un fils nommé *Renaud*, rappellé dans le partage qu'il fit de ſes biens en 1211. Ce fils étoit mort en 1213. Il eut encore une fille qui mourut depuis le voyage de Thiebaut contre les Albigeois. Voyez le Teſtament de Thiebaut ſous l'an 1213.

Thiebaut epouſa en ſecondes nôces *Iſabeau de Bar-ſur-Seine*, veuve d'Anſeau Seigneur de Traiſnel. Il en eut, 1. *Henry II.* du nom Comte de Bar qui ſuit. 2. *N. de Bar*, premiere femme de Hugues de Châtillon Comte de S. Paul, ſecond fils de Gaucher, Seigneur de Châtillon-ſur-Marne. En 1216. Gaucher de Châtillon donne pour garant des promeſſes de ce mariage, Blanche Comteſſe de Champagne (*q*).

Thiebaut épouſa en troiſiémes nôces *Ermanſon de Namur*, Comteſſe de Luxembourg, de la Roche, &c. fille unique de *Henry dit l'Aveugle*, Comte de Namur & de Luxembourg, & d'*Agnés de Gueldres*. Elle n'avoit qu'environ ſept ou huit ans, lorſqu'elle fut mariée en 1193. De ſon mariage avec Thiebaut naquit, 1. *Iſabeau* ou *Iſabelle de Bar, mariée à Valeran de Limbourg, dit le Long*. Après la mort de Thiebaut arrivée en 1214. Ermanſon de Namur ſe remaria à Valeran de Limbourg ſecond du nom, dont elle reſta veuve en 1225. & mourut vers l'an 1246.

Henry II. Comte de Bar, mort en 1239.

Henry II. du nom Comte de Bar, Seigneur de Ligny, donna des preuves de ſa valeur à la journée de Bovines contre les Flamands en 1214. & en 1215. il fit ſa paix avec Valeran de Luxembourg, & Ermanſon de Luxembourg, ſa bellemere, qui venoit d'epouſer Valeran, par la médiation de Thiebaut Duc de Lorraine; à condition que Henry cédera à ladite Ermanſon & à ſon mari la Terre d'Arancy, & celle de Marville avec leurs dependances, moyennant quoi Ermanſon & Valeran renonceront au Douaire prétendu par Ermanſon.

Il étoit en guerre en 1230. avec Matthieu II. Duc de Lorraine ſon neveu; il entra dans ſon pays, où il brûla plus de ſoixante-dix Villages. Il aſſiſta Jean d'Apremont Evêque de Metz dans la guerre qu'il eut contre les Meſſins en 1232. Il prit la Croix des mains du Pape en 1237. & fut tué en 1239. dans un combat donné près de Gaza (*r*). Il avoit épouſé *Philippe de Dreux*, Dame de Torcy en Brie, de Quincy & de Longueville, qu'elle apporta à ſon mari. Elle étoit fille de Robert II. du nom Comte de Dreux, & d'Iolande de Coucy ſa ſeconde femme. Il en eut,

1°. *Thiebaut II.* du nom Comte de Bar, qui lui ſuccéda.

2°. *Henry de Bar*, Chevalier, mort ſans avoir été marié. Son Teſtament eſt de l'an 1249.

3°. *Renaud de Bar*, Chevalier, Seigneur de Pierre-Pont, qui n'étant pas content de cette Terre qu'il avoit reçûë en partage, fit la guerre au Comte Thiebaut ſon frere. Leur differend fut terminé par le Roi S. Louis en 1268. Renaud ſe plaignoit en 1271. que le Comte Thiebaut ſon frere ne lui avoit pas donné ni les Bois ordonnés par la Sentence du Roy S. Louis, ni les mille livres qui lui avoient été promiſes pour ſon voyage d'Outre-mer. Ce differend fut accommodé au mois de Juin 1271. par Jean de Châtillon Comte de Blois. Voyez la Charte ſous cette année.

Il avoit épouſé *Marie de Kievrain*, fille puînée de Nicolas Seigneur de Kievrain en Hainaut. Il n'en eut point d'enfans. Il fonda la Commanderie de Broux, & eſt enterré au même lieu, où l'on voit ſon Tombeau en bronze. Son Teſtament eſt du mois d'Avril 1269. Il mourut le jour de la Madelaine le 22. Juillet 1271.

4°. *Marguerite de Bar*, Dame de Ligny, qui épouſa en 1240. Henry dit le Blond Comte de Luxembourg, Marquis d'Arlon, &c. Elle fut enterrée en l'Abbaye de Clairefontaine près d'Arlon.

4°. *Sybille*, qui épouſa, ſelon Bertel Abbé d'Epternach, 1. *Henry de Salm* Comte de Blamont, ou plutôt *Henry III.* Comte de Salm en Vôge. 2. *Louis de Los* Comte de Chiny, fils d'Arnoû de Los.

En 1224. *Geoffroy de Bar* fait hommage au Comte de Champagne, pour la Tour en Voivre. Qui étoit ce Geoffroy de Bar?

Et en 1271. *Jean Comte de Rouſſy* (ou peut-être de Tocy, ou de Torcy) Sire de Pierrepont, ſe trouve dans des Monumens de cette année.

En 1245. *Jean Comte de Bar* prit la Croix à Paris au mois d'Octobre. Voyez Ducheſne, t. 5. p. 344. Matthieu Paris, p. 600. Fleury, Hiſt. Eccleſiaſt. t. 17. p. 320. Je ne ſçai

(*p*) Voyez la Charte de 1211. & notre Hiſtoire de Lorraine, tom. 2.

(*q*) *Marten. Theſaur. Anecdot. t. 1. p. 853.*

(*r*) Nangis, Hiſtoire de S. Louis, Ducheſne, Preuves de la Maiſon de Bar, p. 23. & ſuiv.

qui eſt ce Jean Comte de Bar ; car en 1245. Thiebaut II. étoit ſûrement Comte de Bar. Jean & Thiebaut ſeroient-ils la même perſonne ?

XI. *Thiebaut II. Comte de Bar, mort vers l'an 1297.*

Thiebaut II. Comte de Bar fut ſous la Tutelle de ſa mere Philippe Comteſſe de Bar, qui eſt dénommée dans un Titre de l'an 1240. avec Marguerite ſa fille ; & dans un autre de l'an 1241. avec Thiebaut ſon fils, Philippe fit ſon Teſtament en 1241. & mourut apparemment peu de tems après. Voyez les Preuves ſous ces années.

En 1242. Thiebaut Comte de Bar avoit une fille nommée Jeanne de Bar (*s*), qui épouſa Ferry de Salm, fils de Henry II. Comte de Salm. Voyez la Généalogie des Comtes de Salm.

Thiebaut gouvernoit ſeul, lorſqu'il prit le parti de Guy de Dampierre Comte de Flandre ſon beau-frere, contre Guillaume Comte de Hollande, & le Roy des Romains en 1247. & fut fait priſonnier dans un combat donné en Zelande en 1253. En 1272. il rendit hommage au Comte de Champagne en augmentation de Fief pour la Terre de la Mothe, & mille livrées de Terre ſur le Finage de la Mothe. Il fit la guerre à Laurent Evêque de Metz, & le fit priſonnier auprès de Marſal aſſiſté du Duc de Lorraine. Il le délivra l'année ſuivante au Concile de Lyon, & ſe reconcilia avec lui en préſence du Pape Gregoire X. Il avoit fait ſon Teſtament dès l'an 1282. (*t*) ; mais il ne mourut que longtems après, puiſqu'en 1292. il vendit ce qu'il avoit à Naire & à Vincourt, & qu'en 1296. il acheta les Fiefs de Ruvigny & de Velle, le Mardy après la Mie-Caréme, & par conſéquent en 1297. avant Pâques. Ainſi il ne mourut au plutôt que cette année.

Il épouſa en premieres nôces *Jeanne de Flandre*, fille aînée de Guillaume II. du nom ; Seigneur de Dampierre, & de Marguerite Comteſſe de Flandre. Il l'épouſa en 1245. & n'en eut point d'enfans.

En ſecondes nôces il épouſa *Jeanne de Tocy*, fille aînée de Jean I. du nom, Seigneur de Tocy, qui mourut en 1317. Elle eut pour fils,

I. *Henry II.* Comte de Bar, qui ſuit.

II. *Jean de Bar* Seigneur de Puyſaye, qu'il eut en partage par Traité de l'an 1305. Il épouſa avant l'an 1307. *Jeanne de Dreux*, dont il n'eut point d'enfans. Il eut la Régence du Barrois ſous Edouard I.

III. *Charles*, mort jeune.

IV. *Thiebaut*, Tréſorier d'Evreux en 1300. puis Evêque de Liege en 1302. fut tué dans une ſédition arrivée à Rome le 13. May 1312.

V. *Renaud* Princier, & enſuite Evêque de l'Egliſe de Metz depuis 1302. juſqu'à 1316. Il fit la guerre à Thiebaut II. Duc de Lorraine, pour Edouard Comte de Bar ſon neveu.

VI. *Errard de Bar*, Chevalier, Seigneur de Pierre-Pont & de Pierre Fitte, eſt nommé dans divers Actes ès années 1314. 1317. 1320. Il vivoit encore en 1337. En 1317. Erard de Bar eſt nommé Juge-Arbitre entre Henry Sire de Bar, & Manon veuve de Buzon d'Haraucourt. Il avoit épouſé *Iſabelle de Lorraine* Dame d'Ancerville, fille du Duc Thiebaut II. & d'Iſabelle de Rumigny. Elle vivoit encore en 1346. & fonda en cette année une Meſſe quotidienne à Beaupré à l'Autel des quatre Evangeliſtes.

Elle eut pour fils *Thiebaut de Bar*, qui vivoit en 1352. & épouſa *Marie de Namur*, autrement nommée *Jeanne* ou *Marguerite*, fille de Jean de Flandre Comte de Namur, & de Marie d'Artois. Elle en eut,

1o. *Iolande de Bar*, Dame d'Ancerville & de Grancey, qui vivoit encore en 1402.

2o. *Iſabeau de Bar*, Dame de Pierre-Pont, qui épouſa Othon Seigneur d'Arkel en Hollande, qui mourut en 1396.

VII. Je trouve en 1325. que Marguerite de Bar épouſa Henry Comte de Limbourg, & qu'en cette année Ermenſinde Comteſſe de Luxembourg, donna ſes Lettres à Henry II. Comte de Bar, par leſquelles elle promet de s'en tenir ſur le fait dudit Mariage au dire de Henry de Hoſalie, de Thierry Sénéchal de Thionville, de Rodulphe de Viller, de Pierre de Bermone, de Garnier Caſtellan de Monçon, & de Gobert de Volin. Elle promet de plus à l'égard de ſes Terres, de s'en tenir au jugement des mêmes Seigneurs. On doit ſe ſouvenir qu'Ermenſinde avoit eû pour époux Thiebaut I. pere de Henry II. Comte de Bar.

VIII. *Ferry de Bar*, en 1339. *Thiebaut*, *Renaud*, *Ferry* & *Jean de Bar*, tous freres, ſous le cautionnement des Comtes de Bar, promettent payer à Colard de Pierrefort le Grenai de Metz 2300. liv. & pour indemniſer ledit Comte, ils ont mis entre ſes mains le Château & Seigneurie de Pierrefort, & ce qu'ils prétendent dans le Barrois, au cas qu'ils manquent au payement de ladite ſomme.

IX. *Pierre de Bar*, Chevalier, Seigneur de Pierrefort, dont Renaud de Bar Evêque de Metz ſon frere fit bâtir le Château environ l'an 1314. Pierre de Bar hérita en 1317. des Terres de Laval, de Favreulles, de Sept-Fonds, &c. par le décès de *Jeanne de Tocy* ſa mere.

En 1305. Pierre de Bar eſt qualifié frere

(*s*) C'eſt apparemment d'elle dont j'ai vû le Teſtament ſous le nom de *Jeanne Comteſſe de Bar*, ſous l'an 1241. *Bibliotb. Seguier*, *Vol.* 83. n. 747. p. 103. Elle auroit donc porté le nom de *Jeanne* & de *Philippe*.

(*t*) *Bibliotb. Seguier*, *Vol.* 83. *num.* 747.

(ou beau-frere) de Gobert d'Apremont, Sire de Dun; & en cette année ces deux Seigneurs font leur accommodement ſur leurs prétentions. Suivant cette datte il faudroit dire que Pierre de Bar avoit épouſé avant l'an 1305. une Demoiſelle d'Apremont ſœur de Gobert. Cependant on croit communément qu'il avoit épouſé en premieres nôces *Jeanne de Vienne*, qui étoit morte en 1326. Il en eut, 1. *Henry de Bar*, Seigneur de Pierrefort, & Pere de *Pierre de Bar*, dont le Teſtament eſt de l'an 1368. datté de Sampigny; & mourut vers la Fête de Pâque de l'an 1380. 2°. *Hugues de Bar* Evêque de Verdun (depuis 1352. juſqu'en 1362.) frere de *Henry de Bar* Seigneur de Pierrefort. Ils étoient apparemment fils de Pierre de Bar, mort vers l'an 1345. Henry de Bar, épouſa en ſecondes nôces *Iſabeau de Vergy*, qui mourut avant ſon mari. Le Traité de mariage eſt de l'an 1341.

J'ai vû auſſi le Contract de mariage de *Pierre de Bar Seigneur de Pierrefort, avec Eleonore de Poitiers*, fille d'Aimard Comte de Valentinois, de l'an 1326.

Pierre de Bar II. du nom, Seigneur de Pierrefort, petit-fils de *Pierre de Bar II. du nom*, & fils de *Henry de Bar*, obtint en 1366. remiſſion du Roy Charles V. pour avoir fait des courſes dans le Bailliage de Vitry. Il fit depuis en 1365. 66. 67. la guerre au Duc de Lorraine, à l'Evêque de Metz & aux Meſſins (Chronique de S. Thiebault.) de quoi il obtint encore remiſſion en l'an 1374. Il rendit hommage en 1376. au Roy, à cauſe des Châteaux de Coiſſy & de Borbonne, &c. & mourut ſans enfans vers la Fête S. Remy 1380. La Chronique de S. Thiebault met ſa mort en 1379.

J'ai vû le Teſtament de *Hugues de Bar Evêque de Verdun*, frere de *Henry de Bar Seigneur de Pierrefort*, de l'an 1361. Il avoit été fait Evêque de Verdun en 1352.

En 1344. *Pierre de Bar & Henry de Bar* demandent la Tutelle ou Mainburnie d'*Edouard I. Comte de Bar*; & en 1352. Thiebaut de Bar faiſoit de grands maux dans le Comté de Bar, prétendant au Bail du jeune Comte Robert I.

En 1348. je trouve *Henry & Huguenin de Bar*, freres, fils de Meſſire *Pierre de Bar*, qui fut; & la même année *Thiebaut de Bar Sire de Pierre-Pont*, & *Renaut de Bar Sire de Montagu*. En 1350. ces deux Seigneurs *Thiebaut* & *Renaut*, faiſoient la guerre à *Henry* & *Huguenin de Bar*, freres, fils de défunt Pierre de Bar. Voyez l'Hiſtoire de Lorraine, t. 2. En 1369. Huë de Fénétrange Abbé de Gorze, fait la paix avec Henrey de Bar, & ſon fils Pierre de Bar. Et en 1339. *Aubert de Pierrefort*, Chevalier, fils de *Pierre de Bar*, Seigneur de Pierrefort, fait aveu à *Geoffroy d'Apremont*, pour ſa forte Maiſon de Vertuzé. On peut voir dans l'Hiſtoire de Lorraine, tome 2. pluſieurs particularités ſous ces Seigneurs de Pierre-fort.

J'ai vû le Traité de Mariage de *Henry de Bar* & d'*Iſabelle de Lorraine*, de l'an 1370. Je ne ſçai qui eſt cette Iſabelle de Lorraine, à moins que ce ne ſoit Iſabelle fille du Duc Jean I. qui épouſa en 1386. Enguerand de Coucy.

En 1334. Gilette de Bar épouſa Jean de Sarbruche Sire de Commercy, fils de Simon V. Sire de Commercy. Elle fonda avec ſon mari une Chapelle en l'Egliſe Collégiale de Commercy.

En 1328. on trouve *Erard* ou *Evrard de Bar*, Sire de Pierre-Pont.

En 1330. *Jean Philippin*, Ecuyer, fils de Monſeigneur *Philippe de Bar*, *Chevalier*, qui fut, & Demoiſelle *Margueritte* ſa femme, fille de *Huë de Bar*, qui fut. Mſ. de M. Bouſmard, pag. 181.

X. *Philippe Comteſſe de Bourgogne*, premiere femme d'*Othon IV. du nom, Comte de Bourgogne*, fils aîné de Hugues de Châlons Comte Palatin de Bourgogne. Philippe de Bar mourut avant ſon mari.

XI. *Marie Dame d'Apremont*, apparemment celle qui épouſa Jean de Sarbruche, que *Henry de Bar* dans ſon Teſtament de l'an 1368. appelle ſon frere: ou plutôt elle épouſa *Gobert d'Apremont*, fils aîné de Geoffroy & d'Iſabeau de Kievrain. Elle reſta veuve, & ſes fils lui aſſignerent pour Doüaire en 1326. le Château & la Ville de Dun. De cette alliance ſont deſcendus les Comtes d'Apremont, les Seigneurs de Vendy, de S. Loup & de la Neuville.

XII. *Alix*, fille à feu noble Baron Thiebaut II. Comte de Bar, donne Quittance à Ferry Duc de Lorraine de tout ce qu'il pouvoit devoir à elle, ou à Henry Comte de Bar ſon frere, en 1292. le Dimanche après la S. Remy Chef d'Octobre. Elle fit un autre Traité avec le même Duc Ferry III. en 1390. Voyez les Preuves. Elle avoit épouſé *Mathieu de Lorraine*, fils puîné du Duc *Ferry III.* & de *Catherine de Limbourg*.

1292. *Cartul. de Bar, fol. xiv. xv. xvj.*

XIII. *Margueritte*. En 1255. ſe fit le mariage de *Margueritte de Bar*, fille du Comte Thiebaut II. avec *Ferry III. Duc de Lorraine*. Voyez le Traité de mariage. Et en 1256. *Thiebaut III. Comte de Bar*, reconnoît que le Duc Ferry III. eſt ſon frere, ou ſon beau-frere.

XIV. En 1379. je trouve *Barbant de Bar*, femme de Meſſire d'Arkel: je ne ſçai de qui elle étoit fille.

XII. *Henry III. Comte de Bar, mort en 1302.*

Henry III. Comte de Bar épouſa en 1294. Eleonore, fille aînée d'Edoüard I. Roy d'Angleterre. Dès l'an 1286. il ravagea les Terres de l'Evêché

de l'Evêché de Metz; & en 1297. ayant embraſſé le parti des Anglois contre Philippe le Bel, il fit de grands dégats en Champagne. Le Roy confiſqua ſur lui la Terre de Torcy, qu'il donna à Charles de France Comte de Vallois ſon frere. Henry de Bar étant tombé entre les mains de ſes ennemis, fut conduit en priſon à Bruges.

Il y paſſa en 1301. le jour des Octaves de la Trinité, le fameux Traité de Bruges, par lequel il rendit *Hommage-lige au Roy, pour lui & ſes Succeſſeurs Roys de France, de Bar & de ſa Châtelnie, &c.* Il mourut en 1302. dans le voyage d'Outremer, qu'il étoit obligé de faire en vertu du même Traité de 1301. Voyez-le parmi les preuves. Il eut de ſon mariage,

1°. *Edouard I. du nom*, Comte de Bar, qui ſuit.

2°. *Jeanne de Bar*, qui épouſa *Jean de Warène, Comte de Surrey & de Suſſex* en Angleterre, dont elle n'eut point d'enfans.

3°. *Eleonore*, premiere femme de Raoul Duc de Lorraine.

En 1399. Iſabelle de Bar conſent que Geoffroy de Fontenoy faſſe le réachat de ce qu'elle avoit à Gerbéviller, & qu'elle avoit engagé au Duc de Lorraine.

XIII. *Edouard I. Comte de Bar, mort en 1337.*

Edouard I. du nom Comte de Bar, étoit fort jeune, lorſque ſon pere mourut. Il demeura pendant ſa minorité ſous la garde & le Bail de Jean de Bar ſon oncle, Seigneur de Puiſay. Edouard épouſa à l'âge de 14. ans en 1306. ou ſelon d'autres en 1310. Marie de Bourgogne, fille de Robert II. Duc de Bourgogne, & d'Agnés de France; fille puînée du Roy S. Louis. Il tranſigea en 1312. avec l'Abbé & les Religieux de Beaulieu en Argonne, en indemnité des dommages que ſon pere leur avoit faits. Il ſe ligua enſuite avec Renaud de Bar Evêque de Metz ſon oncle, & aſſiégea le Château de Froüart; mais il fut défait & pris priſonnier avec pluſieurs Chevaliers de ſa ſuite en 1313. Il fit ſa paix par Traité conclu à Bar-ſur-Aube le 20. May 1314. par lequel il s'obligeoit de payer au Duc Ferry 90000. liv. pour ſa rançon, & celle de ceux qui avoient été pris avec lui, excepté Raoul de Louppy & Jean de Deuilly Chevaliers; & de rendre à Henry Seigneur de Blamont, les Villes d'Eſpiennes & de Bertrammiey, qui avoient été poſſedées par ſa mere. En 1307. ſe fit le partage des biens entre les enfans de feu Henry III. Comte de Bar.

En 1323. *Edouard Comte de Bar*, reconnoît tenir en Fief & hommage du Roy Très-Chrétien, les Châteaux de Bar, de la Marche, Chatillon-ſur-Saone, Conflans & toutes leurs Châtellenies, & tout ce que le Comte Henry tenoit en Alœuf, entre la Riviere de Meuſe & la Riviere de Mouzelle.

Le même Duc Edouard reconnoît tenir du Comte de Champagne, Gondrecourt & la Châtellenie & le Château de la Mothe, qu'il dit être du Bailliage de Chaumont. Edouard I. mourut à Famagouſte en l'Iſle de Chipre en 1336. ou 1337. Il eut de ſon mariage,

Tréſor des Chartres de Paris, t. 1. 49.

1°. *Henry IV.* qui lui ſuccéda au Comté de Bar.

2°. *N. de Bar*, mort jeune.

3°. Quelqu'un lui donne auſſi pour fille *Eleonore de Bar*, premiere femme du Duc Raoul, que d'autres font fille de Henry III. Comte de Bar. Voyez cy-devant. Il eut auſſi un fils nommé *Habrant* rappellé dans le Teſtament de Henry IV. Comte de Bar de l'an 1344.

XIV. *Henry IV. Comte de Bar, mort en 1344.*

Henry IV. Comte de Bar. Le Roy Philippe de Vallois lui accorda le 24. Septembre 1344. que la Terre de Puiſay, cy-devant du reſſort d'Orléans, fût cy-après du reſſort de Sens. Il mourut peu de tems après à Paris la veille de Noël 1344. Il avoit épouſé *Iolande de Flandres, Dame de Caſſel, &c.* fille de Robert de Flandre & de Jeanne de Bretagne, dont il eut,

1°. *Edouard II.* qui lui ſuccéda.

2°. *Robert I.* qui fut Duc de Bar, après ſon frere Edouard II.

XV. *Edouard II. Comte de Bar, mort en 1352.*

Edouard II. fut Comte de Bar ſous le régne d'Iolande de Flandre ſa mere, & mourut en 1352. avant que d'être majeur, & ſans avoir été marié.

Iolande de Flandre ſa mere ſe remaria en 1353. avec Philippe de Navarre Comte de Longueville. Elle fit ſon Teſtament en 1388. & mourut en 1395. On voit dans l'Egliſe de S. Maxe à Bar, devant l'Autel de S. Jean-Baptiſte au Midy, deux Mauſolées de marbre blanc. Sur le premier eſt la figure de *Henry IV. Comte de Bar*, avec cette Epitaphe: *Cy giſt haut & noble Prince Meſſire Henry Comte de Bar, qui trépaſſa à Paris l'an de grace* M. CCC. XLIV. *la Vigile de Noel. Priez pour lui.*

Sur l'autre Mauſolée eſt la figure d'Iolande de Flandre, avec cette Epitaphe: *Cy giſt très-haute & très-puiſſante Dame & Princeſſe Madame Iolande de Flandre, Comteſſe de Bar & Dame de Caſſel, jadis femme de Monſeigneur le Comte Henry qui cy giſt, laquelle trépaſſa à Nieppe le xij. jour de Décembre, l'an* M. CCC. IV. XX. & XV.

XVI. *Robert I. Duc de Bar, mort en 1411.*

Robert I. Comte de Bar, frere & ſucceſſeur d'Edouard II. étoit encore ſous la tutelle de ſa mere en 1356. Il épouſa *Marie de France, fille du Roy Jean*, & de *Bonne de Luxembourg*. Le Traité de mariage eſt du 4. Juin 1364. Elle mourut au mois d'Octobre 1414. & fut enterrée dans l'Egliſe de S. Maxe de Bar. Ce fut ſous Robert de Bar, que le Comté de Bar fut érigé en Duché. On ne ſçait pas préciſément en quelle année; mais ce fut entre l'an 1353. & 1357. On diſpute ſi c'eſt le Roy Jean qui

l'érigea, ou ſi c'eſt l'Empereur d'Allemagne. Nous avons examiné le fait dans le Corps de l'Hiſtoire de Lorraine. Robert I. fut fait priſonnier dans la bataille devant Ligny en 1368. & en 1391. il rendit hommage au Roy pour Bar, Louppy, la Marche & Châtillon. En 1348. Robert de Bar reconnoît devoir à Evrard des Deux-Ponts 5000. florins d'or, pour parfaire le payement de la vente qu'il lui a faite de ſes prétentions en la ſucceſſion de feu Pierre de Bar. Il fonda le Couvent des Auguſtins de Bar en 1385. & le 29. Septembre 1402. il partagea ſes biens entre ſes enfans.

Il mourut en 1411. & fut enterré à S. Maxe de Bar. Il laiſſa pluſieurs enfans de Marie de France ſa femme.

1°. *Henry de Bar, Seigneur d'Oiſſy*, qui épouſa en 1383. *Marie fille aînée d'Enguerand de Coucy*, dont il eut *Robert Comte de Marle & de Soiſſons.* Marie vendit pluſieurs Terres en 1401. *Vid. Martenne, ampliſſ. Collect. pp.* 1551. 1573.

Le même Duc Robert dans le partage de ſes biens qu'il fit en 1409. nomme *Robert fils aîné de Henry de Bar, jadis fils aîné du Duc Robert*, qui avoit eû ſa contingente des biens paternels & maternels.

Henry fils aîné du Comte de Bar, fit ſon Teſtament au Cap d'Iſtre, le Lundy premier jour d'Octobre, l'an 1397.

En 1386. il eſt rappellé dans le Teſtament de ſon frere Charles de Bar. Et en 1395. il reçut en gagiere de Raoul de Coucy Evêque de Metz, parent de ſa femme, les Seigneuries d'Apremont & de Commercy.

La Chronique de S. Thiebaut dit que Jean Monſeigneur fils du Duc de Bar fut tué dans la bataille de Nicopoli avec le Duc ſon pere. Ce Jean Monſeigneur ne ſe trouve pas dans les Généalogies ordinaires; & ſi cet Auteur a mis *Jean* pour *Henry*, il s'eſt trompé en le faiſant mourir à la bataille de Nicopoli en 1396. puiſqu'on a vû ſon Teſtament du mois d'Octobre 1397. où il rappelle ſon épouſe ſans en dire le nom, & ne parle point de ſes enfans. Voyez ce Teſtament dans les Preuves.

2°. *Philippe de Bar*, qui épouſa en 1384. *Iolande d'Enguien*, ſeconde fille de Louis Seigneur d'Enguien, Comte de Brienne & de Converſan. Il mourut au voyage de Hongrie ſans avoir laiſſé d'enfans. On met ſa mort en 1390. mais il mourut au plutôt en 1396. car j'ai vû une Lettre du 3. May 1397. par laquelle le Duc Robert de Bar donne commiſſion à Jean de Sevry Gentilhomme, d'aller chercher le Prince Philippe, que l'on diſoit être priſonnier dans la Romanie entre les mains d'un Turc, qui l'avoit pris dans une bataille.

3°. *Edouard III. Marquis du Pont*, qui porta ce dernier titre après la mort de ſes deux freres aînés & ſuccéda au Duché de Bar, après la mort du Duc Robert I. Nous en parlerons cy-après.

4°. *Louis Cardinal de Bar*, dont on parlera encore cy-après.

5°. *Charles de Bar*, Seigneur de Nogent le Rotrou, fit ſon Teſtament en 1386. où il rappelle Henry ſon frere aîné. En 1390. le Roy de France le qualifie ſon couſin, & lui donne mille frans d'or de penſion. Il eſt encore dénommé dans un Acte de l'an 1399. & mourut peu de tems après ſans poſtérité.

6°. *Jean de Bar*, Seigneur de Puiſay, d'Alluie, de Brou, & Montmiraille. Il fut tué avec Edoüard ſon frere Duc de Bar le 25. Octobre 1415. à la bataille d'Azincourt. La Chronique de S. Thiebaut dit qu'en cette bataille *les Droits-Hoirs du Duc Edouard y furent tués, excepté Louis fils du Duc Robert, lequel étoit Cardinal & Evêque de Verdun, qui ſe mit en poſſeſſion de la Duché de Bar.*

7°. *Iolande de Bar*, qui épouſa en 1380. Jean d'Arragon, fils de *Pierre IV. du nom Roy d'Arragon*, & d'*Eleonore de Bar ſa ſeconde femme.* Iolande de Bar mourut à Barcelonne le 3. Juillet 1431. & fut mere, entr'autres enfans d'*Iolande d'Arragon*, qui épouſa *Louis II. Duc d'Anjou, Roy de Sicile*, & fut mere de René d'Anjou Roy de Sicile, à qui Louis Cardinal de Bar ſon grand-oncle maternel, fit don du Duché de Bar, dont il ſe trouva ſeul héritier par la mort de ſes freres tués, comme on a dit, à la bataille d'Azincourt en 1415. Les Lettres de cette ceſſion ſont paſſées à S. Mihiel le treiziéme jour d'Août 1419.

8°. *Marie de Bar*, qui épouſa par Contract de l'an 1384. *Guillaume de Flandre II. du nom, Comte de Namur*, fils aîné de Guillaume de Flandre, & de Catherine de Savoye. Marie de Bar mourut avant ſon mari, qui épouſa en ſecondes nôces *Jeanne d'Harcourt*, fille puînée de Jean Comte d'Harcourt, & de Catherinne de Bourbon.

9°. *Bonne de Bar*, mariée le ſecond Juin 1400. à Valeran de Luxembourg III. du nom, Comte de S. Paul & de Ligny. Bonne de Bar fut ſa ſeconde femme. Elle fit ſon Teſtament en 1436. & mourut vers le même tems, & fut enterrée dans le Presbytere de l'Egliſe des PP. de S. Antoine, aujourd'hui aux Jéſuites du Pont-à-Mouſſon.

10°. *Iolande de Bar la Jeune*, femme d'Adolphe Duc de Mont. Trithême ſous l'an 1417. & 1424. & la Chronique du Doyen de S. Thiebaut ſous l'an 1415. diſent que le Duc de Mont pretendit au Duché de Bar du côté de ſa femme, & fit de grands dégats dans le Duché de Bar; mais ce Prince fut pris & mené en priſon dans la ville de Nancy, *& il convint quitter ſon droit, & le droit que ſon fils prétendoit avoir au Duché de Bar.* *Trithem. Chronic. Sphanheim.*

11°. *Jeanne de Bar* épouſa *Theodore Palco-*

logue Marquis de Monferrat, duquel elle eut pluſieurs enfans, & mourut avant l'an 1409.

XVII. *Edouard III. Duc de Bar, mort en 1415.*

Edouard III. Duc de Bar, troiſiéme fils de Robert I. du nom, fut arrêté dans l'Hôtel du Dauphin en 1413. Il étoit preſque toujours abſent de ſon Duché, & le Barrois étoit gouverné par Jean Monſieur de Bar, Sire de Puiſay. Voyez l'Hiſtoire de Lorraine, t. 2. Il fut tué à la bataille d'Azincourt le 25. Octobre 1415. avec ſon frere Jean de Bar. Son Teſtament eſt de la même année. Il n'eut qu'une fille naturelle nommée *Bonne de Bar*, que le Cardinal Louis de Bar ſon oncle maria à *Jean de S. Loup*. Elle mourut ſans enfans vers l'an 1430. Il avoit eû un fils naturel nommé Henry, qui obtint en 1436. du Duc René I. la Seigneurie de Roſieres-en-haye, & en 1438. la Seigneurie de Pierre-pont.

XVIII. *Louis Cardinal, Duc de Bar, mort en 1430.*

Louis de Bar, Marquis de Pont & de Caſſel, fut reconnu Duc de Bar en 1415. après la mort de ſon frere Edouard III. Le Pape Benoit XII. le créa Cardinal en 1397. Il paſſa du Siége Epiſcopal de Langres à celui de Châlons-ſur-Marne en 1411. & de-là à celui de Verdun en 1419. Il fit ſon Teſtament en 1430. & mourut la même année le 23. Juin, & fut enterré dans la Chapelle de ſainte Eliſabeth de l'Egliſe Cathédrale de Verdun, où l'on voit ſon Epitaphe.

Nous avons déja vû qu'en 1419. il céda la propriété du Duché de Bar & du Marquiſat du Pont-à-Mouſſon, à René alors Duc de Guiſe, & enſuite Roy de Sicile, & Duc d'Anjou.

Mais comme *Jeanne de Bar, Comteſſe de Bar & de Soiſſons*, fille de *Robert de Bar*, & petite-fille de *Henry de Bar*, Seigneur d'Oiſſy, fils aîné du *Duc Robert I.* continuoit la pourſuite des prétentions que ſon pere avoit eûës ſur le Duché de Bar, par repréſentation, le Cardinal Louis de Bar lui tranſporta pour récompenſe, outre les Seigneuries que Robert de Bar, Comte de Marle ſon pere, avoit déja eûës, celles de Caſſel & du Bois de Nieppe en Flandre, avec les Châtellenies d'Alluye, de Brou, de Montmirail, d'Anton & de la Baſoche, aſſiſes au Pays de Perche, & les Terres de Bourſault & de Pongy en Champagne, par Traité fait à S. Quentin le 7. Novembre 1429. ratifié par René d'Anjou Duc de Bar & de Lorraine le 23. Février 1432.

Or René d'Anjou dont on vient de parler, étoit fils de Louis II. d'Anjou, & d'Iolande d'Arragon, fille d'Iolande de Bar ſœur du Cardinal Louis de Bar. Le même Prélat maria ledit René d'Anjou à Iſabelle de Lorraine, fille aînée du Duc Charles II. & héritiere du Duché.

Louis II. d'Anjou dont on a parlé, étoit né le 7. Octobre 1377. fut couronné Roy de Sicile le premier Novembre 1389. & mourut le 29. Avril 1417. Il avoit épouſé *Iolande d'Arragon*, fille puînée de Jean I. du nom Roy d'Arragon, & d'Iolande de Bar, dont il eut,

1°. *Louis III. du nom, Roy de Naples, de Sicile, de Jeruſalem, d'Arragon, &c.* né le 24. Septembre 1403. & qui fut adopté par Jeanne II. du nom Reine de Sicile, au Royaume de Naples. Il mourut ſans poſtérité.

2°. *René d'Anjou* né le 16. Janvier 1408. qui ſuccéda en 1434. aux Etats du Roy Louis III. ſon frere. Il fut adopté en 1435. par Jeanne II. du nom Reine de Sicile. Il épouſa le 24. Octobre 1420. *Iſabelle de Lorraine*, dont nous avons parlé. Il fut *Duc de Bar, & Marquis du Pont*, du Chef du Cardinal Louis de Bar ſon grand-oncle; *Duc d'Anjou*, du Chef de Louis II. d'Anjou; & enfin *Roy de Sicile, de Jeruſalem, &c.* du Chef de Louis III. ſon frere, & par l'adoption de Jeanne Reine de Sicile; enfin il fut *Duc de Lorraine*, du Chef d'Iſabelle de Lorraine, fille du Duc Charles II.

Digitized by Google

AVIS AUX LECTEURS.

NOus donnerons dans le Tome ſuivant les Généalogies des autres Maiſons, & les Diſſertations que nous avons promiſes, & que nous continuerons de perfectionner autant que les circonſtances le permettront, & que l'on nous fournira de Mémoires.

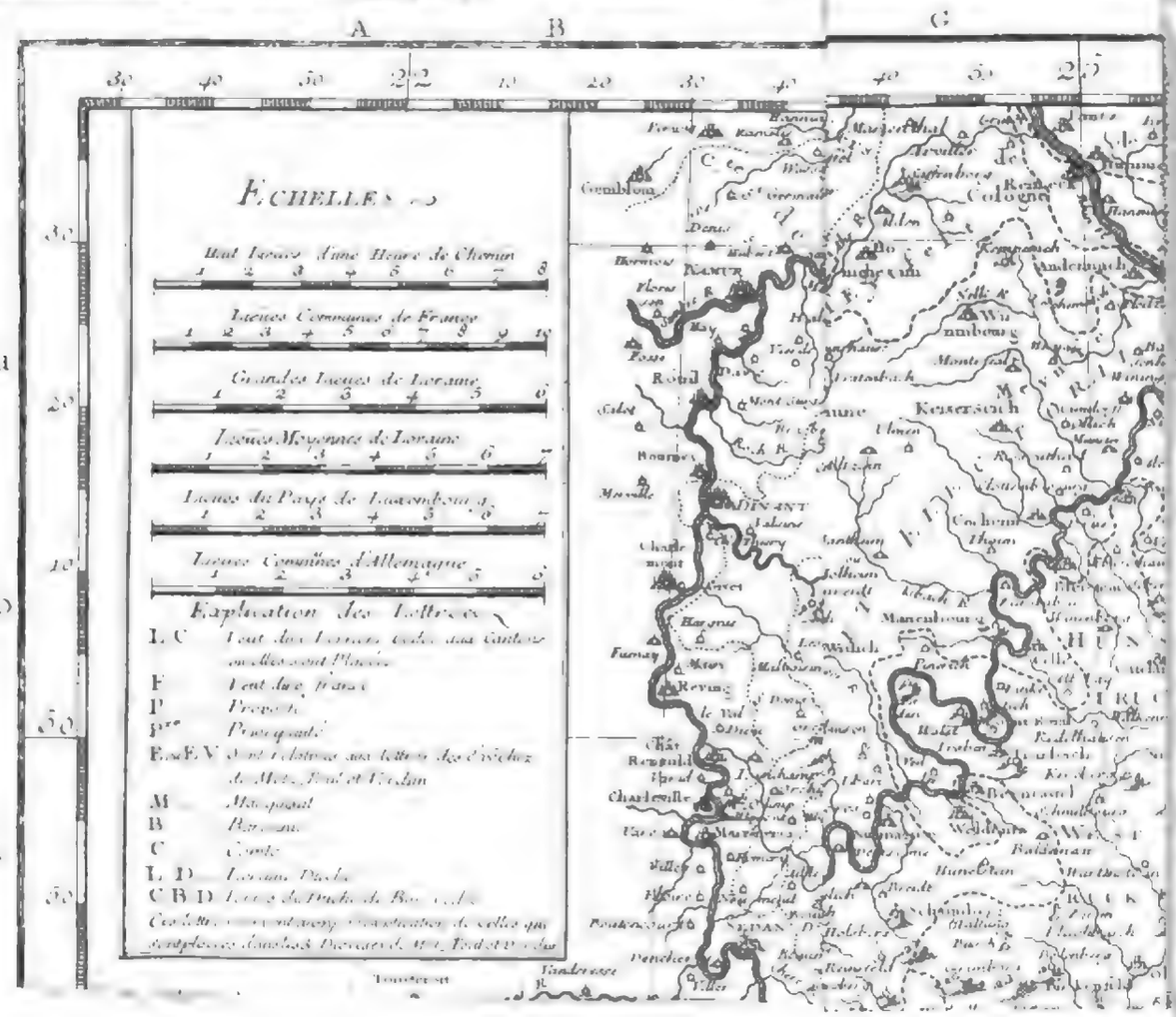

Digitized by Google

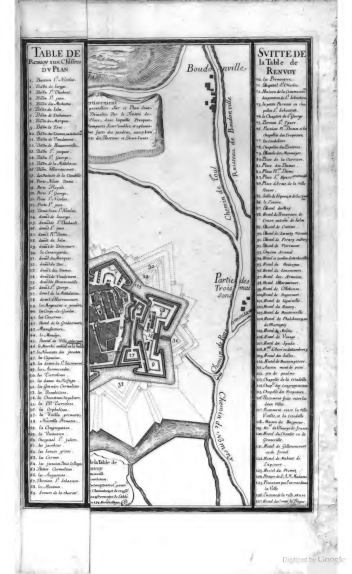
TABLE DE RENVOY des Chiffres du Plan
1. Maison de l'Archevêque
2. Palais de Justice
3. Maison de l'Archevêque
4. Eglise de Ste Marie
5. Eglise de Ste Madeleine
6. Eglise de St Jacques
7. Eglise de Ste Croix
8. Eglise de St Sauveur
9. Eglise de St Jacques
10. Eglise de St Pierre
11. Eglise de St Jacques
12. Eglise de St Jacques
13. Eglise de St Jacques
14. Eglise de St Jacques
15. Eglise de St Jacques
16. Eglise de St Jacques
17. Eglise de St Jacques
18. Eglise de St Jacques
19. Eglise de St Jacques
20. Eglise de St Jacques
21. Eglise de St Jacques
22. Eglise de St Jacques
23. Eglise de St Jacques
24. Eglise de St Jacques
25. Eglise de St Jacques
26. Eglise de St Jacques
27. Eglise de St Jacques
28. Eglise de St Jacques
29. Eglise de St Jacques
30. Eglise de St Jacques
31. Eglise de St Jacques
32. Eglise de St Jacques
33. Eglise de St Jacques
34. Eglise de St Jacques
35. Eglise de St Jacques
36. Eglise de St Jacques
37. Eglise de St Jacques
38. Eglise de St Jacques
39. Eglise de St Jacques
40. Eglise de St Jacques
41. Eglise de St Jacques
42. Eglise de St Jacques
43. Eglise de St Jacques
44. Eglise de St Jacques
45. Eglise de St Jacques
46. Eglise de St Jacques
47. Eglise de St Jacques
48. Eglise de St Jacques
49. Eglise de St Jacques
50. Eglise de St Jacques
51. Eglise de St Jacques
52. Eglise de St Jacques
53. Eglise de St Jacques
54. Eglise de St Jacques
55. Eglise de St Jacques
56. Eglise de St Jacques
57. Eglise de St Jacques
58. Eglise de St Jacques
59. Eglise de St Jacques
60. Eglise de St Jacques
61. Eglise de St Jacques
62. Eglise de St Jacques
63. Eglise de St Jacques
64. Eglise de St Jacques
65. Eglise de St Jacques
66. Eglise de St Jacques
67. Eglise de St Jacques
68. Eglise de St Jacques
69. Eglise de St Jacques
70. Eglise de St Jacques
71. Eglise de St Jacques
72. Eglise de St Jacques
73. Eglise de St Jacques
74. Eglise de St Jacques
75. Eglise de St Jacques
76. Eglise de St Jacques
77. Eglise de St Jacques
78. Eglise de St Jacques
79. Eglise de St Jacques
80. Eglise de St Jacques
81. Eglise de St Jacques
82. Eglise de St Jacques
83. Eglise de St Jacques
84. Eglise de St Jacques
85. Eglise de St Jacques
86. Eglise de St Jacques
87. Eglise de St Jacques
88. Eglise de St Jacques
89. Eglise de St Jacques
90. Eglise de St Jacques
91. Eglise de St Jacques
92. Eglise de St Jacques
93. Eglise de St Jacques
94. Eglise de St Jacques
95. Eglise de St Jacques
96. Eglise de St Jacques
97. Eglise de St Jacques
98. Eglise de St Jacques
99. Eglise de St Jacques
100. Eglise de St Jacques
101. Eglise de St Jacques
102. Eglise de St Jacques
103. Eglise de St Jacques
104. Eglise de St Jacques
105. Eglise de St Jacques
106. Eglise de St Jacques
107. Eglise de St Jacques
108. Eglise de St Jacques
109. Eglise de St Jacques
110. Eglise de St Jacques
111. Eglise de St Jacques
112. Eglise de St Jacques
113. Eglise de St Jacques
114. Eglise de St Jacques
115. Eglise de St Jacques
116. Eglise de St Jacques
117. Eglise de St Jacques
118. Eglise de St Jacques
119. Eglise de St Jacques
120. Eglise de St Jacques
121. Eglise de St Jacques
122. Eglise de St Jacques
123. Eglise de St Jacques
124. Eglise de St Jacques
125. Eglise de St Jacques
126. Eglise de St Jacques
127. Eglise de St Jacques
128. Eglise de St Jacques
129. Eglise de St Jacques
130. Eglise de St Jacques
131. Eglise de St Jacques
132. Eglise de St Jacques
133. Eglise de St Jacques
134. Eglise de St Jacques
135. Eglise de St Jacques
136. Eglise de St Jacques
137. Eglise de St Jacques
138. Eglise de St Jacques
139. Eglise de St Jacques
140. Eglise de St Jacques
141. Eglise de St Jacques
142. Eglise de St Jacques
143. Eglise de St Jacques
144. Eglise de St Jacques
145. Eglise de St Jacques
146. Eglise de St Jacques
147. Eglise de St Jacques
148. Eglise de St Jacques
149. Eglise de St Jacques
150. Eglise de St Jacques
151. Eglise de St Jacques
152. Eglise de St Jacques
153. Eglise de St Jacques
154. Eglise de St Jacques
155. Eglise de St Jacques
156. Eglise de St Jacques
157. Eglise de St Jacques
158. Eglise de St Jacques
159. Eglise de St Jacques
160. Eglise de St Jacques
161. Eglise de St Jacques
162. Eglise de St Jacques
163. Eglise de St Jacques
164. Eglise de St Jacques
165. Eglise de St Jacques
166. Eglise de St Jacques
167. Eglise de St Jacques
168. Eglise de St Jacques
169. Eglise de St Jacques
170. Eglise de St Jacques
171. Eglise de St Jacques
172. Eglise de St Jacques
173. Eglise de St Jacques
174. Eglise de St Jacques
175. Eglise de St Jacques
176. Eglise de St Jacques
177. Eglise de St Jacques
178. Eglise de St Jacques
179. Eglise de St Jacques
180. Eglise de St Jacques
181. Eglise de St Jacques
182. Eglise de St Jacques
183. Eglise de St Jacques
184. Eglise de St Jacques
185. Eglise de St Jacques
186. Eglise de St Jacques
187. Eglise de St Jacques
188. Eglise de St Jacques
189. Eglise de St Jacques
190. Eglise de St Jacques
191. Eglise de St Jacques
192. Eglise de St Jacques
193. Eglise de St Jacques
194. Eglise de St Jacques
195. Eglise de St Jacques
196. Eglise de St Jacques
197. Eglise de St Jacques
198. Eglise de St Jacques
199. Eglise de St Jacques
200. Eglise de St Jacques
201. Eglise de St Jacques
202. Eglise de St Jacques
203. Eglise de St Jacques
204. Eglise de St Jacques
205. Eglise de St Jacques
206. Eglise de St Jacques
207. Eglise de St Jacques
208. Eglise de St Jacques
209. Eglise de St Jacques
210. Eglise de St Jacques
211. Eglise de St Jacques
212. Eglise de St Jacques
213. Eglise de St Jacques
214. Eglise de St Jacques
215. Eglise de St Jacques
216. Eglise de St Jacques
217. Eglise de St Jacques
218. Eglise de St Jacques
219. Eglise de St Jacques
220. Eglise de St Jacques
221. Eglise de St Jacques
222. Eglise de St Jacques
223. Eglise de St Jacques
224. Eglise de St Jacques
225. Eglise de St Jacques
226. Eglise de St Jacques
227. Eglise de St Jacques
228. Eglise de St Jacques
229. Eglise de St Jacques
230. Eglise de St Jacques
231. Eglise de St Jacques
232. Eglise de St Jacques
233. Eglise de St Jacques
234. Eglise de St Jacques
235. Eglise de St Jacques
236. Eglise de St Jacques
237. Eglise de St Jacques
238. Eglise de St Jacques
239. Eglise de St Jacques
240. Eglise de St Jacques
241. Eglise de St Jacques
242. Eglise de St Jacques
243. Eglise de St Jacques
244. Eglise de St Jacques
245. Eglise de St Jacques
246. Eglise de St Jacques
247. Eglise de St Jacques
248. Eglise de St Jacques
249. Eglise de St Jacques
250. Eglise de St Jacques
251. Eglise de St Jacques
252. Eglise de St Jacques
253. Eglise de St Jacques
254. Eglise de St Jacques
255. Eglise de St Jacques
256. Eglise de St Jacques
257. Eglise de St Jacques
258. Eglise de St Jacques
259. Eglise de St Jacques
260. Eglise de St Jacques
261. Eglise de St Jacques
262. Eglise de St Jacques
263. Eglise de St Jacques
264. Eglise de St Jacques
265. Eglise de St Jacques
266. Eglise de St Jacques
267. Eglise de St Jacques
268. Eglise de St Jacques
269. Eglise de St Jacques
270. Eglise de St Jacques
271. Eglise de St Jacques
272. Eglise de St Jacques
273. Eglise de St Jacques
274. Eglise de St Jacques
275. Eglise de St Jacques
276. Eglise de St Jacques
277. Eglise de St Jacques
278. Eglise de St Jacques
279. Eglise de St Jacques
280. Eglise de St Jacques
281. Eglise de St Jacques
282. Eglise de St Jacques
283. Eglise de St Jacques
284. Eglise de St Jacques
285. Eglise de St Jacques
286. Eglise de St Jacques
287. Eglise de St Jacques
288. Eglise de St Jacques
289. Eglise de St Jacques
290. Eglise de St Jacques
291. Eglise de St Jacques
292. Eglise de St Jacques
293. Eglise de St Jacques
294. Eglise de St Jacques
295. Eglise de St Jacques
296. Eglise de St Jacques
297. Eglise de St Jacques
298. Eglise de St Jacques
299. Eglise de St Jacques
300. Eglise de St Jacques
301. Eglise de St Jacques
302. Eglise de St Jacques
303. Eglise de St Jacques
304. Eglise de St Jacques
305. Eglise de St Jacques
306. Eglise de St Jacques
307. Eglise de St Jacques
308. Eglise de St Jacques
309. Eglise de St Jacques
310. Eglise de St Jacques
311. Eglise de St Jacques
312. Eglise de St Jacques
313. Eglise de St Jacques
314. Eglise de St Jacques
315. Eglise de St Jacques
316. Eglise de St Jacques
317. Eglise de St Jacques
318. Eglise de St Jacques
319. Eglise de St Jacques
320. Eglise de St Jacques
321. Eglise de St Jacques
322. Eglise de St Jacques
323. Eglise de St Jacques
324. Eglise de St Jacques
325. Eglise de St Jacques
326. Eglise de St Jacques
327. Eglise de St Jacques
328. Eglise de St Jacques
329. Eglise de St Jacques
330. Eglise de St Jacques
331. Eglise de St Jacques
332. Eglise de St Jacques
333. Eglise de St Jacques
334. Eglise de St Jacques
335. Eglise de St Jacques
336. Eglise de St Jacques
337. Eglise de St Jacques
338. Eglise de St Jacques
339. Eglise de St Jacques
340. Eglise de St Jacques
341. Eglise de St Jacques
342. Eglise de St Jacques
343. Eglise de St Jacques
344. Eglise de St Jacques
345. Eglise de St Jacques
346. Eglise de St Jacques
347. Eglise de St Jacques
348. Eglise de St Jacques
349. Eglise de St Jacques
350. Eglise de St Jacques
351. Eglise de St Jacques
352. Eglise de St Jacques
353. Eglise de St Jacques
354. Eglise de St Jacques
355. Eglise de St Jacques
356. Eglise de St Jacques
357. Eglise de St Jacques
358. Eglise de St Jacques
359. Eglise de St Jacques
360. Eglise de St Jacques
361. Eglise de St Jacques
362. Eglise de St Jacques
363. Eglise de St Jacques
364. Eglise de St Jacques
365. Eglise de St Jacques
366. Eglise de St Jacques
367. Eglise de St Jacques
368. Eglise de St Jacques
369. Eglise de St Jacques
370. Eglise de St Jacques
371. Eglise de St Jacques
372. Eglise de St Jacques
373. Eglise de St Jacques
374. Eglise de St Jacques
375. Eglise de St Jacques
376. Eglise de St Jacques
377. Eglise de St Jacques
378. Eglise de St Jacques
379. Eglise de St Jacques
380. Eglise de St Jacques
381. Eglise de St Jacques
382. Eglise de St Jacques
383. Eglise de St Jacques
384. Eglise de St Jacques
385. Eglise de St Jacques
386. Eglise de St Jacques
387. Eglise de St Jacques
388. Eglise de St Jacques
389. Eglise de St Jacques
390. Eglise de St Jacques
391. Eglise de St Jacques
392. Eglise de St Jacques
393. Eglise de St Jacques
394. Eglise de St Jacques
395. Eglise de St Jacques
396. Eglise de St Jacques
397. Eglise de St Jacques
398. Eglise de St Jacques
399. Eglise de St Jacques
400. Eglise de St Jacques
401. Eglise de St Jacques
402. Eglise de St Jacques
403. Eglise de St Jacques
404. Eglise de St Jacques
405. Eglise de St Jacques
406. Eglise de St Jacques
407. Eglise de St Jacques
408. Eglise de St Jacques
409. Eglise de St Jacques
410. Eglise de St Jacques
411. Eglise de St Jacques
412. Eglise de St Jacques
413. Eglise de St Jacques
414. Eglise de St Jacques
415. Eglise de St Jacques
416. Eglise de St Jacques
417. Eglise de St Jacques
418. Eglise de St Jacques
419. Eglise de St Jacques
420. Eglise de St Jacques
421. Eglise de St Jacques
422. Eglise de St Jacques
423. Eglise de St Jacques
424. Eglise de St Jacques
425. Eglise de St Jacques
426. Eglise de St Jacques
427. Eglise de St Jacques
428. Eglise de St Jacques
429. Eglise de St Jacques
430. Eglise de St Jacques
431. Eglise de St Jacques
432. Eglise de St Jacques
433. Eglise de St Jacques
434. Eglise de St Jacques
435. Eglise de St Jacques
436. Eglise de St Jacques
437. Eglise de St Jacques
438. Eglise de St Jacques
439. Eglise de St Jacques
440. Eglise de St Jacques
441. Eglise de St Jacques
442. Eglise de St Jacques
443. Eglise de St Jacques
444. Eglise de St Jacques
445. Eglise de St Jacques
446. Eglise de St Jacques
447. Eglise de St Jacques
448. Eglise de St Jacques
449. Eglise de St Jacques
450. Eglise de St Jacques
451. Eglise de St Jacques
452. Eglise de St Jacques
453. Eglise de St Jacques
454. Eglise de St Jacques
455. Eglise de St Jacques
456. Eglise de St Jacques
457. Eglise de St Jacques
458. Eglise de St Jacques
459. Eglise de St Jacques
460. Eglise de St Jacques
461. Eglise de St Jacques
462. Eglise de St Jacques
463. Eglise de St Jacques
464. Eglise de St Jacques
465. Eglise de St Jacques
466. Eglise de St Jacques
467. Eglise de St Jacques
468. Eglise de St Jacques
469. Eglise de St Jacques
470. Eglise de St Jacques
471. Eglise de St Jacques
472. Eglise de St Jacques
473. Eglise de St Jacques
474. Eglise de St Jacques
475. Eglise de St Jacques
476. Eglise de St Jacques
477. Eglise de St Jacques
478. Eglise de St Jacques
479. Eglise de St Jacques
480. Eglise de St Jacques
481. Eglise de St Jacques
482. Eglise de St Jacques
483. Eglise de St Jacques
484. Eglise de St Jacques
485. Eglise de St Jacques
486. Eglise de St Jacques
487. Eglise de St Jacques
488. Eglise de St Jacques
489. Eglise de St Jacques
490. Eglise de St Jacques
491. Eglise de St Jacques
492. Eglise de St Jacques
493. Eglise de St Jacques
494. Eglise de St Jacques
495. Eglise de St Jacques
496. Eglise de St Jacques
497. Eglise de St Jacques
498. Eglise de St Jacques
499. Eglise de St Jacques
500. Eglise de St Jacques
501. Eglise de St Jacques
502. Eglise de St Jacques
503. Eglise de St Jacques
504. Eglise de St Jacques
505. Eglise de St Jacques
506. Eglise de St Jacques
507. Eglise de St Jacques
508. Eglise de St Jacques
509. Eglise de St Jacques
510. Eglise de St Jacques
511. Eglise de St Jacques
512. Eglise de St Jacques
513. Eglise de St Jacques
514. Eglise de St Jacques
515. Eglise de St Jacques
516. Eglise de St Jacques
517. Eglise de St Jacques
518. Eglise de St Jacques
519. Eglise de St Jacques
520. Eglise de St Jacques
521. Eglise de St Jacques
522. Eglise de St Jacques
523. Eglise de St Jacques
524. Eglise de St Jacques
525. Eglise de St Jacques
526. Eglise de St Jacques
527. Eglise de St Jacques
528. Eglise de St Jacques
529. Eglise de St Jacques
530. Eglise de St Jacques
531. Eglise de St Jacques
532. Eglise de St Jacques
533. Eglise de St Jacques
534. Eglise de St Jacques
535. Eglise de St Jacques
536. Eglise de St Jacques
537. Eglise de St Jacques
538. Eglise de St Jacques
539. Eglise de St Jacques
540. Eglise de St Jacques
541. Eglise de St Jacques
542. Eglise de St Jacques
543. Eglise de St Jacques
544. Eglise de St Jacques
545. Eglise de St Jacques
546. Eglise de St Jacques
547. Eglise de St Jacques
548. Eglise de St Jacques
549. Eglise de St Jacques
550. Eglise de St Jacques
551. Eglise de St Jacques
552. Eglise de St Jacques
553. Eglise de St Jacques
554. Eglise de St Jacques
555. Eglise de St Jacques
556. Eglise de St Jacques
557. Eglise de St Jacques
558. Eglise de St Jacques
559. Eglise de St Jacques
560. Eglise de St Jacques
561. Eglise de St Jacques
562. Eglise de St Jacques
563. Eglise de St Jacques
564. Eglise de St Jacques
565. Eglise de St Jacques
566. Eglise de St Jacques
567. Eglise de St Jacques
568. Eglise de St Jacques
569. Eglise de St Jacques
570. Eglise de St Jacques
571. Eglise de St Jacques
572. Eglise de St Jacques
573. Eglise de St Jacques
574. Eglise de St Jacques
575. Eglise de St Jacques
576. Eglise de St Jacques
577. Eglise de St Jacques
578. Eglise de St Jacques
579. Eglise de St Jacques
580. Eglise de St Jacques
581. Eglise de St Jacques
582. Eglise de St Jacques
583. Eglise de St Jacques
584. Eglise de St Jacques
585. Eglise de St Jacques
586. Eglise de St Jacques
587. Eglise de St Jacques
588. Eglise de St Jacques
589. Eglise de St Jacques
590. Eglise de St Jacques
591. Eglise de St Jacques
592. Eglise de St Jacques
593. Eglise de St Jacques
594. Eglise de St Jacques
595. Eglise de St Jacques
596. Eglise de St Jacques
597. Eglise de St Jacques
598. Eglise de St Jacques
599. Eglise de St Jacques
600. Eglise de St Jacques
601. Eglise de St Jacques
602. Eglise de St Jacques
603. Eglise de St Jacques
604. Eglise de St Jacques
605. Eglise de St Jacques
606. Eglise de St Jacques
607. Eglise de St Jacques
608. Eglise de St Jacques
609. Eglise de St Jacques
610. Eglise de St Jacques
611. Eglise de St Jacques
612. Eglise de St Jacques
613. Eglise de St Jacques
614. Eglise de St Jacques
615. Eglise de St Jacques
616. Eglise de St Jacques
617. Eglise de St Jacques
618. Eglise de St Jacques
619. Eglise de St Jacques
620. Eglise de St Jacques
621. Eglise de St Jacques
622. Eglise de St Jacques
623. Eglise de St Jacques
624. Eglise de St Jacques
625. Eglise de St Jacques
626. Eglise de St Jacques
627. Eglise de St Jacques
628. Eglise de St Jacques
629. Eglise de St Jacques
630. Eglise de St Jacques
631. Eglise de St Jacques
632. Eglise de St Jacques
633. Eglise de St Jacques
634. Eglise de St Jacques
635. Eglise de St Jacques
636. Eglise de St Jacques
637. Eglise de St Jacques
638. Eglise de St Jacques
639. Eglise de St Jacques
640. Eglise de St Jacques
641. Eglise de St Jacques
642. Eglise de St Jacques
643. Eglise de St Jacques
644. Eglise de St Jacques
645. Eglise de St Jacques
646. Eglise de St Jacques
647. Eglise de St Jacques
648. Eglise de St Jacques
649. Eglise de St Jacques
650. Eglise de St Jacques
651. Eglise de St Jacques
652. Eglise de St Jacques
653. Eglise de St Jacques
654. Eglise de St Jacques
655. Eglise de St Jacques
656. Eglise de St Jacques
657. Eglise de St Jacques
658. Eglise de St Jacques
659. Eglise de St Jacques
660. Eglise de St Jacques
661. Eglise de St Jacques
662. Eglise de St Jacques
663. Eglise de St Jacques
664. Eglise de St Jacques
665. Eglise de St Jacques
666. Eglise de St Jacques
667. Eglise de St Jacques
668. Eglise de St Jacques
669. Eglise de St Jacques
670. Eglise de St Jacques
671. Eglise de St Jacques
672. Eglise de St Jacques
673. Eglise de St Jacques
674. Eglise de St Jacques
675. Eglise de St Jacques
676. Eglise de St Jacques
677. Eglise de St Jacques
678. Eglise de St Jacques
679. Eglise de St Jacques
680. Eglise de St Jacques
681. Eglise de St Jacques
682. Eglise de St Jacques
683. Eglise de St Jacques
684. Eglise de St Jacques
685. Eglise de St Jacques
686. Eglise de St Jacques
687. Eglise de St Jacques
688. Eglise de St Jacques
689. Eglise de St Jacques
690. Eglise de St Jacques
691. Eglise de St Jacques
692. Eglise de St Jacques
693. Eglise de St Jacques
694. Eglise de St Jacques
695. Eglise de St Jacques
696. Eglise de St Jacques
697. Eglise de St Jacques
698. Eglise de St Jacques
699. Eglise de St Jacques
700. Eglise de St Jacques
701. Eglise de St Jacques
702. Eglise de St Jacques
703. Eglise de St Jacques
704. Eglise de St Jacques
705. Eglise de St Jacques
706. Eglise de St Jacques
707. Eglise de St Jacques
708. Eglise de St Jacques
709. Eglise de St Jacques
710. Eglise de St Jacques
711. Eglise de St Jacques
712. Eglise de St Jacques
713. Eglise de St Jacques
714. Eglise de St Jacques
715. Eglise de St Jacques
716. Eglise de St Jacques
717. Eglise de St Jacques
718. Eglise de St Jacques
719. Eglise de St Jacques
720. Eglise de St Jacques
721. Eglise de St Jacques
722. Eglise de St Jacques
723. Eglise de St Jacques
724. Eglise de St Jacques
725. Eglise de St Jacques
726. Eglise de St Jacques
727. Eglise de St Jacques
728. Eglise de St Jacques
729. Eglise de St Jacques
730. Eglise de St Jacques
731. Eglise de St Jacques
732. Eglise de St Jacques
733. Eglise de St Jacques
734. Eglise de St Jacques
735. Eglise de St Jacques
736. Eglise de St Jacques
737. Eglise de St Jacques
738. Eglise de St Jacques
739. Eglise de St Jacques
740. Eglise de St Jacques
741. Eglise de St Jacques
742. Eglise de St Jacques
743. Eglise de St Jacques
744. Eglise de St Jacques
745. Eglise de St Jacques
746. Eglise de St Jacques
747. Eglise de St Jacques
748. Eglise de St Jacques
749. Eglise de St Jacques
750. Eglise de St Jacques
751. Eglise de St Jacques
752. Eglise de St Jacques
753. Eglise de St Jacques
754. Eglise de St Jacques
755. Eglise de St Jacques
756. Eglise de St Jacques
757. Eglise de St Jacques
758. Eglise de St Jacques
759. Eglise de St Jacques
760. Eglise de St Jacques
761. Eglise de St Jacques
762. Eglise de St Jacques
763. Eglise de St Jacques
764. Eglise de St Jacques
765. Eglise de St Jacques
766. Eglise de St Jacques
767. Eglise de St Jacques
768. Eglise de St Jacques
769. Eglise de St Jacques
770. Eglise de St Jacques
771. Eglise de St Jacques
772. Eglise de St Jacques
773. Eglise de St Jacques
774. Eglise de St Jacques
775. Eglise de St Jacques
776. Eglise de St Jacques
777. Eglise de St Jacques
778. Eglise de St Jacques
779. Eglise de St Jacques
780. Eglise de St Jacques
781. Eglise de St Jacques
782. Eglise de St Jacques
783. Eglise de St Jacques
784. Eglise de St Jacques
785. Eglise de St Jacques
786. Eglise de St Jacques
787. Eglise de St Jacques
788. Eglise de St Jacques
789. Eglise de St Jacques
790. Eglise de St Jacques
791. Eglise de St Jacques
792. Eglise de St Jacques
793. Eglise de St Jacques
794. Eglise de St Jacques
795. Eglise de St Jacques
796. Eglise de St Jacques
797. Eglise de St Jacques
798. Eglise de St Jacques
799. Eglise de St Jacques
800. Eglise de St Jacques
801. Eglise de St Jacques
802. Eglise de St Jacques
803. Eglise de St Jacques
804. Eglise de St Jacques
805. Eglise de St Jacques
806. Eglise de St Jacques
807. Eglise de St Jacques
808. Eglise de St Jacques
809. Eglise de St Jacques
810. Eglise de St Jacques
811. Eglise de St Jacques
812. Eglise de St Jacques
813. Eglise de St Jacques
814. Eglise de St Jacques
815. Eglise de St Jacques
816. Eglise de St Jacques
817. Eglise de St Jacques
818. Eglise de St Jacques
819. Eglise de St Jacques
820. Eglise de St Jacques
821. Eglise de St Jacques
822. Eglise de St Jacques
823. Eglise de St Jacques
824. Eglise de St Jacques
825. Eglise de St Jacques
826. Eglise de St Jacques
827. Eglise de St Jacques
828. Eglise de St Jacques
829. Eglise de St Jacques
830. Eglise de St Jacques
831. Eglise de St Jacques
832. Eglise de St Jacques
833. Eglise de St Jacques
834. Eglise de St Jacques
835. Eglise de St Jacques
836. Eglise de St Jacques
837. Eglise de St Jacques
838. Eglise de St Jacques
839. Eglise de St Jacques
840. Eglise de St Jacques
841. Eglise de St Jacques
842. Eglise de St Jacques
843. Eglise de St Jacques
844. Eglise de St Jacques
845. Eglise de St Jacques
846. Eglise de St Jacques
847. Eglise de St Jacques
848. Eglise de St Jacques
849. Eglise de St Jacques
850. Eglise de St Jacques
851. Eglise de St Jacques
852. Eglise de St Jacques
853. Eglise de St Jacques
854. Eglise de St Jacques
855. Eglise de St Jacques
856. Eglise de St Jacques
857. Eglise de St Jacques
858. Eglise de St Jacques
859. Eglise de St Jacques
860. Eglise de St Jacques
861. Eglise de St Jacques
862. Eglise de St Jacques
863. Eglise de St Jacques
864. Eglise de St Jacques
865. Eglise de St Jacques
866. Eglise de St Jacques
867. Eglise de St Jacques
868. Eglise de St Jacques
869. Eglise de St Jacques
870. Eglise de St Jacques
871. Eglise de St Jacques
872. Eglise de St Jacques
873. Eglise de St Jacques
874. Eglise de St Jacques
875. Eglise de St Jacques
876. Eglise de St Jacques
877. Eglise de St Jacques
878. Eglise de St Jacques
879. Eglise de St Jacques
880. Eglise de St Jacques
881. Eglise de St Jacques
882. Eglise de St Jacques
883. Eglise de St Jacques
884. Eglise de St Jacques
885. Eglise de St Jacques
886. Eglise de St Jacques
887. Eglise de St Jacques
888. Eglise de St Jacques
889. Eglise de St Jacques
890. Eglise de St Jacques
891. Eglise de St Jacques
892. Eglise de St Jacques
893. Eglise de St Jacques
894. Eglise de St Jacques
895. Eglise de St Jacques
896. Eglise de St Jacques
897. Eglise de St Jacques
898. Eglise de St Jacques
899. Eglise de St Jacques
900. Eglise de St Jacques
901. Eglise de St Jacques
902. Eglise de St Jacques
903. Eglise de St Jacques
904. Eglise de St Jacques
905. Eglise de St Jacques
906. Eglise de St Jacques
907. Eglise de St Jacques
908. Eglise de St Jacques
909. Eglise de St Jacques
910. Eglise de St Jacques
911. Eglise de St Jacques
912. Eglise de St Jacques
913. Eglise de St Jacques
914. Eglise de St Jacques
915. Eglise de St Jacques
916. Eglise de St Jacques
917. Eglise de St Jacques
918. Eglise de St Jacques
919. Eglise de St Jacques
920. Eglise de St Jacques
921. Eglise de St Jacques
922. Eglise de St Jacques
923. Eglise de St Jacques
924. Eglise de St Jacques
925. Eglise de St Jacques
926. Eglise de St Jacques
927. Eglise de St Jacques
928. Eglise de St Jacques
929. Eglise de St Jacques
930. Eglise de St Jacques
931. Eglise de St Jacques
932. Eglise de St Jacques
933. Eglise de St Jacques
934. Eglise de St Jacques
935. Eglise de St Jacques
936. Eglise de St Jacques
937. Eglise de St Jacques
938. Eglise de St Jacques
939. Eglise de St Jacques
940. Eglise de St Jacques
941. Eglise de St Jacques
942. Eglise de St Jacques
943. Eglise de St Jacques
944. Eglise de St Jacques
945. Eglise de St Jacques
946. Eglise de St Jacques
947. Eglise de St Jacques
948. Eglise de St Jacques
949. Eglise de St Jacques
950. Eglise de St Jacques
951. Eglise de St Jacques
952. Eglise de St Jacques
953. Eglise de St Jacques
954. Eglise de St Jacques
955. Eglise de St Jacques
956. Eglise de St Jacques
957. Eglise de St Jacques
958. Eglise de St Jacques
959. Eglise de St Jacques
960. Eglise de St Jacques
961. Eglise de St Jacques
962. Eglise de St Jacques
963. Eglise de St Jacques
964. Eglise de St Jacques
965. Eglise de St Jacques
966. Eglise de St Jacques
967. Eglise de St Jacques
968. Eglise de St Jacques
969. Eglise de St Jacques
970. Eglise de St Jacques
971. Eglise de St Jacques
972. Eglise de St Jacques
973. Eglise de St Jacques
974. Eglise de St Jacques
975. Eglise de St Jacques
976. Eglise de St Jacques
977. Eglise de St Jacques
978. Eglise de St Jacques
979. Eglise de St Jacques
980. Eglise de St Jacques
981. Eglise de St Jacques
982. Eglise de St Jacques
983. Eglise de St Jacques
984. Eglise de St Jacques
985. Eglise de St Jacques
986. Eglise de St Jacques
987. Eglise de St Jacques
988. Eglise de St Jacques
989. Eglise de St Jacques
990. Eglise de St Jacques
991. Eglise de St Jacques
992. Eglise de St Jacques
993. Eglise de St Jacques
994. Eglise de St Jacques
995. Eglise de St Jacques
996. Eglise de St Jacques
997. Eglise de St Jacques
998. Eglise de St Jacques
999. Eglise de St Jacques
1000. Eglise de St Jacques
SUITTE de la Table de RENVOY
Boudaville
Chemin de Ceinture
Porte Tirel
Chemin de Boudaville
Chemin de Ceinture
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE DUCHE
Dans la
DUCHE
PARTIES DES
DE
DE
MA
CE
DIOCESE
DE STRA
BOURG
LES ECHELLES
Echelle de la Carte générale des Environs de Strasbourg
Echelle de la Carte particulière des Environs de Strasbourg
Echelle de la Carte particulière des Environs de Strasbourg
Echelle de la Carte particulière

Digitized by Google

Renvoy aux Chiffres
Renvoi des Renvoy aux Chiffres du Plan
Port d'Albert
Port d'Albert
Canal
1758
Les Bastilles et autres Forts
Mers

Digitized by Google

Digitized by Google

PLAN DE LA VILLE DE TOUL

TABLE de Renvoy aux Chiffres du Plan

1. Eglise cathedrale d'Alleluia, Eglise collegiale de S. Gengoult.
2. Le Chapitre S. Gengoult, dans lequel est le Tombeau de S. Gengoult.
3. Le Chapitre S. Laurent, dans lequel est le Tombeau de S. Laurent.
4. Le Chapitre de S. Jean Baptiste, dans lequel est le Tombeau de S. Mansuy.
5. Le Chapitre de S. Epvre, dans lequel est le Tombeau de S. Epvre.
6. Le Chapitre de S. Evre, dans lequel est le Tombeau de S. Evre.
7. Le Chapitre de S. Martin, dans lequel est le Tombeau de S. Martin.
8. Le Chapitre de S. Diey, dans lequel est le Tombeau de S. Diey.
9. Le Chapitre de S. Gengoult, dans lequel est le Tombeau de S. Gengoult.
10. Le Chapitre de S. Laurent, dans lequel est le Tombeau de S. Laurent.
11. Le Chapitre de S. Jean Baptiste, dans lequel est le Tombeau de S. Mansuy.
12. Le Chapitre de S. Epvre, dans lequel est le Tombeau de S. Epvre.
13. Le Chapitre de S. Evre, dans lequel est le Tombeau de S. Evre.
14. Le Chapitre de S. Martin, dans lequel est le Tombeau de S. Martin.
15. Le Chapitre de S. Diey, dans lequel est le Tombeau de S. Diey.
16. Le Chapitre de S. Gengoult, dans lequel est le Tombeau de S. Gengoult.
17. Le Chapitre de S. Laurent, dans lequel est le Tombeau de S. Laurent.
18. Le Chapitre de S. Jean Baptiste, dans lequel est le Tombeau de S. Mansuy.
19. Le Chapitre de S. Epvre, dans lequel est le Tombeau de S. Epvre.
20. Le Chapitre de S. Evre, dans lequel est le Tombeau de S. Evre.
21. Le Chapitre de S. Martin, dans lequel est le Tombeau de S. Martin.
22. Le Chapitre de S. Diey, dans lequel est le Tombeau de S. Diey.

SVITTE de la Table de Renvoy aux Chiffres du Plan

1. Le College et Seminaire de S. Gengoult, dans lequel il y a une Chapelle.
2. Le Chapitre de S. Gengoult, dans lequel est le Tombeau de S. Gengoult.
3. Le Chapitre de S. Laurent, dans lequel est le Tombeau de S. Laurent.
4. Le Chapitre de S. Jean Baptiste, dans lequel est le Tombeau de S. Mansuy.
5. Le Chapitre de S. Epvre, dans lequel est le Tombeau de S. Epvre.
6. Le Chapitre de S. Evre, dans lequel est le Tombeau de S. Evre.
7. Le Chapitre de S. Martin, dans lequel est le Tombeau de S. Martin.
8. Le Chapitre de S. Diey, dans lequel est le Tombeau de S. Diey.
9. Le Chapitre de S. Gengoult, dans lequel est le Tombeau de S. Gengoult.
10. Le Chapitre de S. Laurent, dans lequel est le Tombeau de S. Laurent.
11. Le Chapitre de S. Jean Baptiste, dans lequel est le Tombeau de S. Mansuy.
12. Le Chapitre de S. Epvre, dans lequel est le Tombeau de S. Epvre.
13. Le Chapitre de S. Evre, dans lequel est le Tombeau de S. Evre.
14. Le Chapitre de S. Martin, dans lequel est le Tombeau de S. Martin.
15. Le Chapitre de S. Diey, dans lequel est le Tombeau de S. Diey.
16. Le Chapitre de S. Gengoult, dans lequel est le Tombeau de S. Gengoult.
17. Le Chapitre de S. Laurent, dans lequel est le Tombeau de S. Laurent.
18. Le Chapitre de S. Jean Baptiste, dans lequel est le Tombeau de S. Mansuy.
19. Le Chapitre de S. Epvre, dans lequel est le Tombeau de S. Epvre.
20. Le Chapitre de S. Evre, dans lequel est le Tombeau de S. Evre.
21. Le Chapitre de S. Martin, dans lequel est le Tombeau de S. Martin.
22. Le Chapitre de S. Diey, dans lequel est le Tombeau de S. Diey.

Digitized by Google

LE DIOC
Dans la P
DUCHE D
Partie
ARCH
D E
N
Echelle

Digitized by Google

PLAN DE LA VILLE DE VERDUN

Echelle de Trente cent Toises de France

TABLE

de Renvoy aux Chiffres du PLAN.

La Cita delle.

1. Porte du Secours ou pont de Canonnes
2. Magasins à poudre
3. Magasins d'Artillerie
4. Eglise et Abbaye de S.t Vanne ou de Resolution
5. Autre Abaye de Poulleau
6. Le Gouvernement
7. Autres Corps de Casernes
8. Hôtel de Ville
9. Magasins à Bleds
10. Hôpital de Notre Dame et Conseiller
11. Porte S.t Amand
12. Porte du Pont Neuf

La Ville.

13. Les Fauxbourg S.t Victor
14. Les Religieuses de S.t Claire.
15. S.t Pierre le Chatel.
16. Eglise et Abbaye de S.t Airy
17. Eglise et monastere de la Congregation.
18. L'Eauvre Dieu
19. Hospital de S.t Catherine
20. Hospital S.t Louis
21. Hospital S.t Hippolite.
22. Les Maudlin
23. Les Minimes.
24. Les Chanoines Regulier.
25. Les Isles grises
26. Les Augustins

SUITTE DE LA TABLE DE RENVOY

27. S.t Amans Prieure
28. Les Cordeliers
29. Les Magdeleine
Eglises Collegiale.
30. Paroisse S.t Jean.
31. L'Abbaye de Saint Airy
Autres Monasteres
32. S.t Michael Paroisse
33. Les Capucins
34. Les Carmelites
35. S.t Pierre Dyguille Paroisse.
36. Les Jesuites.
37. Saint Paul Abbaye de Premontrez.
38. Les Freres prescheurs.
39. Place du Leigle ou Cloitre.
40. Place Vilemaux
41. Place du Tour neuve.
42. Place Maut.
43. Place du Marché
44. Place du Change
45. Place Rambert
46. Fossé du costé du nord
47. Pont S.t Croix
48. Pont S.t Nicolas
49. Pont Neuf
50. Pont S.t Amand
51. Pont S.t Airy
52. Porte S.t Victor
53. Porte du Pauce
54. Porte de Chastillon
55. Porte S.t Jacques

Digitized by Google

HERRICH
DE MAYENCE
MAYENCE
Trebur
CARTE DE
DE TREVES
AVEC
PARTIE DES PAYS ADIACENTS

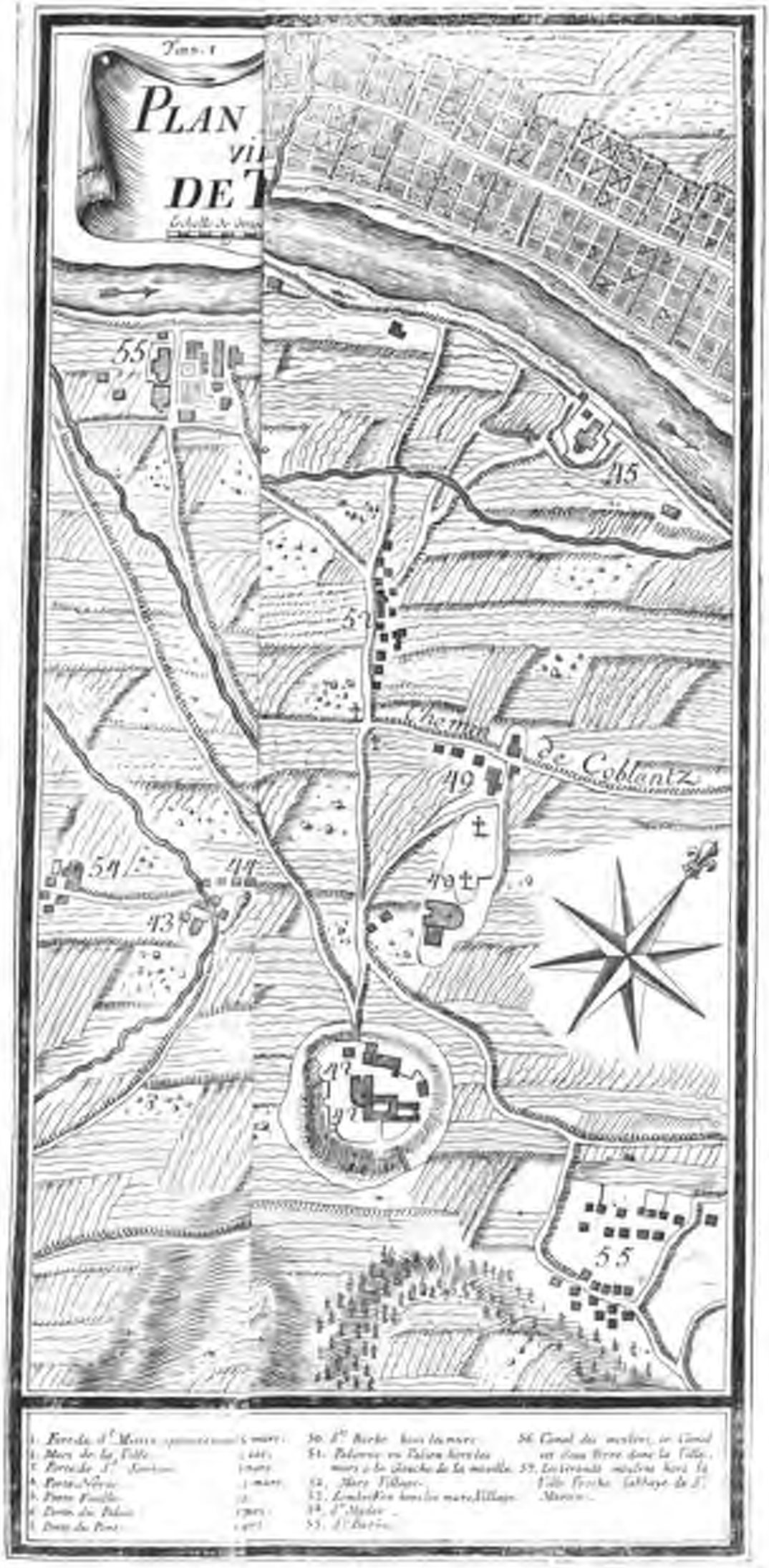
Tom. I
PLAN
DE T
Echelle de
Chemin de Coblantz
55
45
52
49
54
44
43
55

Digitized by Google

5 Pied 4 pouces

Tombeau d'HAZVIDE de Namur Duchesse de Lorraine Epouse de Gerard d'Alsace, dans le Cloitre du Prieuré de Justemont, dont elle fut fondatrice

5 Pieds 2 pouces de Long.

2 Pieds

5 Pieds 1 pouce de Long.

Tombeau de THIERRY Duc de Lorraine fils de de Gerard d'Alsace et d'Hazvide de Namur Comme il est representé dans le Cloit. du Prieuré de Justemont dont il est Fondateur avec la Duchesse sa Mere

Figure de GERARD D'ALSACE I. du nom Comte de Vaudemont et de Hazvide son Epouse Fondateurs du Prieuré de Belval Ord. S. Benoit proche Chatel sur Mozelle tirée de leur Tombeau qui se voit autrefois au Cloit. du Prieuré de Belval.

Digitized

Mausolée du Duc Ferry III. inhumé dans l'Abbaye de Beaupré, sous une grande Arcade à jour, au côté droit du grand Autel.

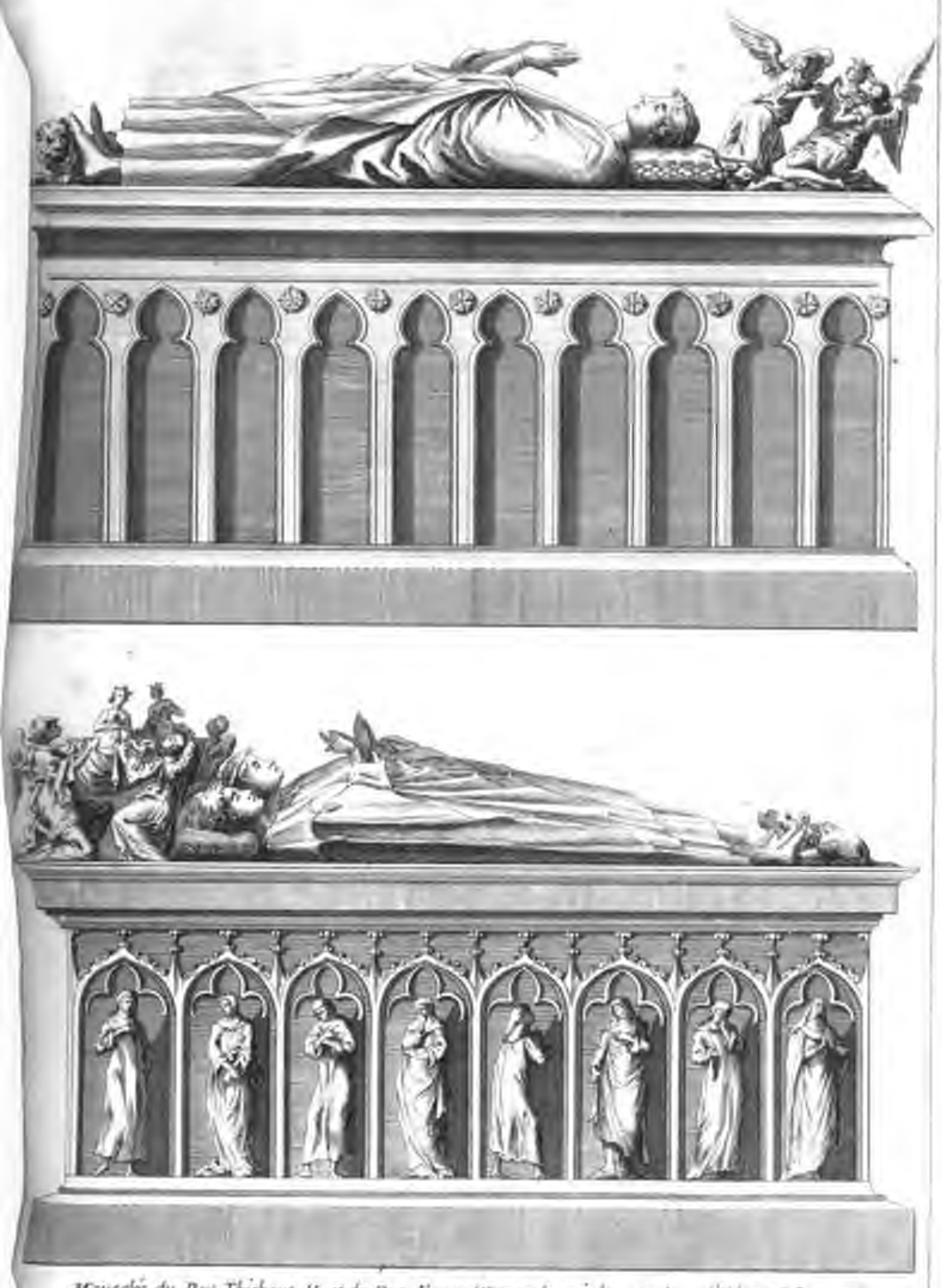

Mausolée du Duc Thiebaut II. et du Duc Ferry IV. tous deux inhumez dans l'Abbaye de Beaupré, sous une grande Arcade à jour, au côté gauche du grand Autel.

Digitized by Google

Planche. II

Tombeau des Ducs Jean I et Nicolas Danjou enterrez dans l'Eglise Collegialle de S. George à Nancy

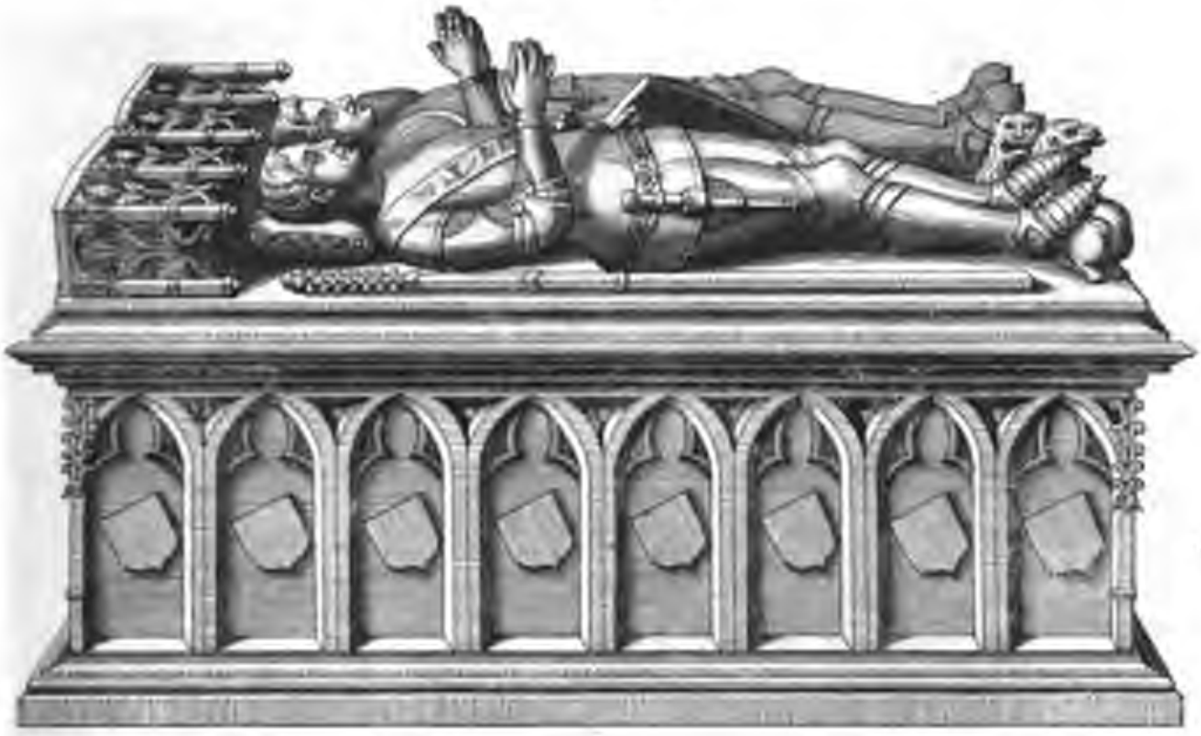

Tombeau de henry Comte de Vaudemont et d'Elizabeth

de Isabelle de Lorraine, Fondateurs du Chapitre de Vaudemont en 1325.

Digitized by Google

Digitized by Google

Tombeau d'Antoine Comte de Vaudemont, et de Marie d'Harcourt son Epouse, enterrez au milieu du Chœur de la Collegiale de Vaudemont. Antoine mourut en 1447. et Marie en 1476.

Tombeau de Ferry de Lorraine Comte de Vaudemont Seigneur de Joinville, et de sa femme Iolande d'Anjou, inhumés dans le Chœur de l'Eglise Collegiale de Joinville.

Digitized by Google

Digitized by Google

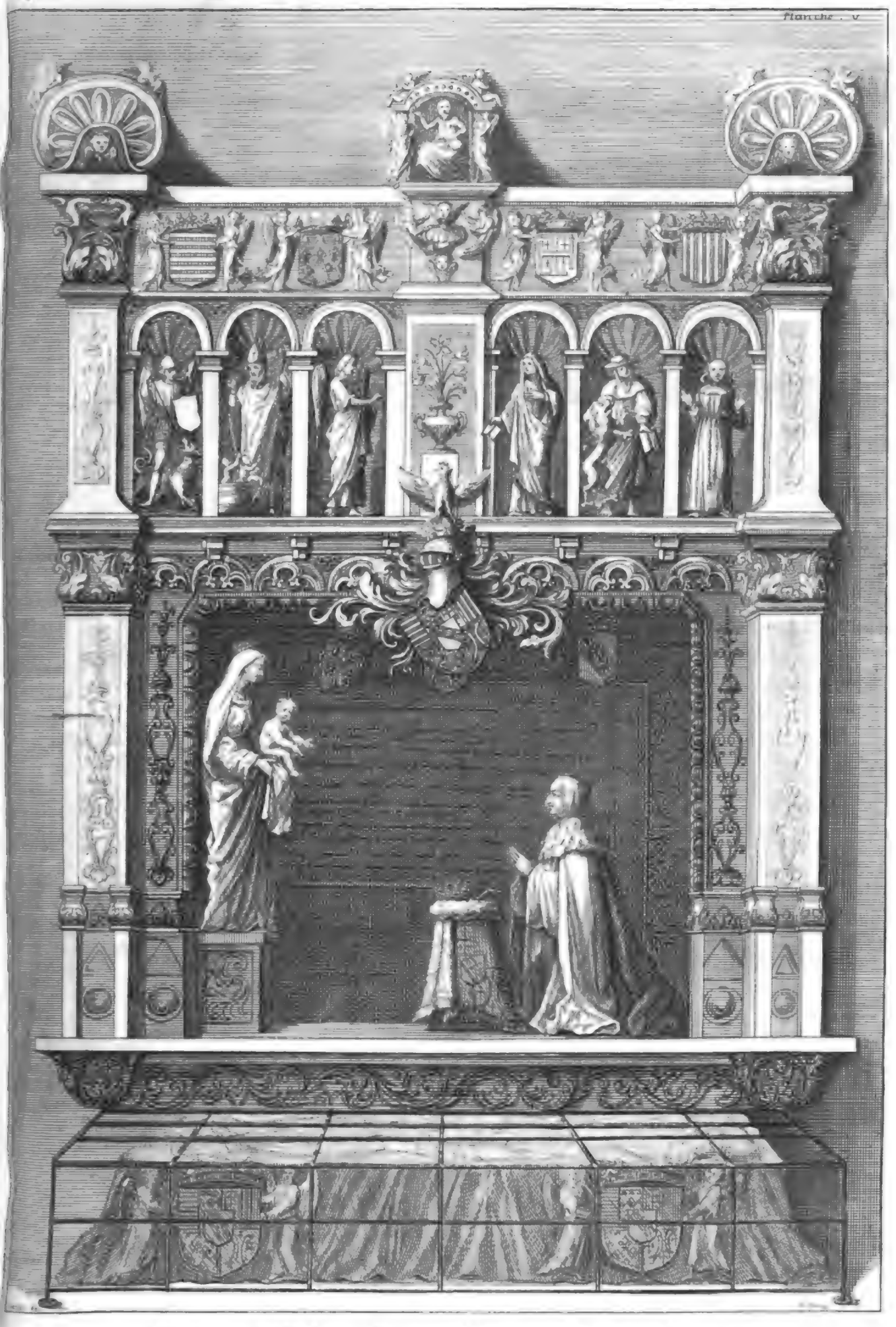

Mausolée du Duc René II.

Inhumé dans l'église des pères cordeliers de Nancy

PLAN DE L'EGLISE CATHEDRALE DE METZ.

Levé et dessiné par F. Rollin Geométre dans lad.e Ville 1728.

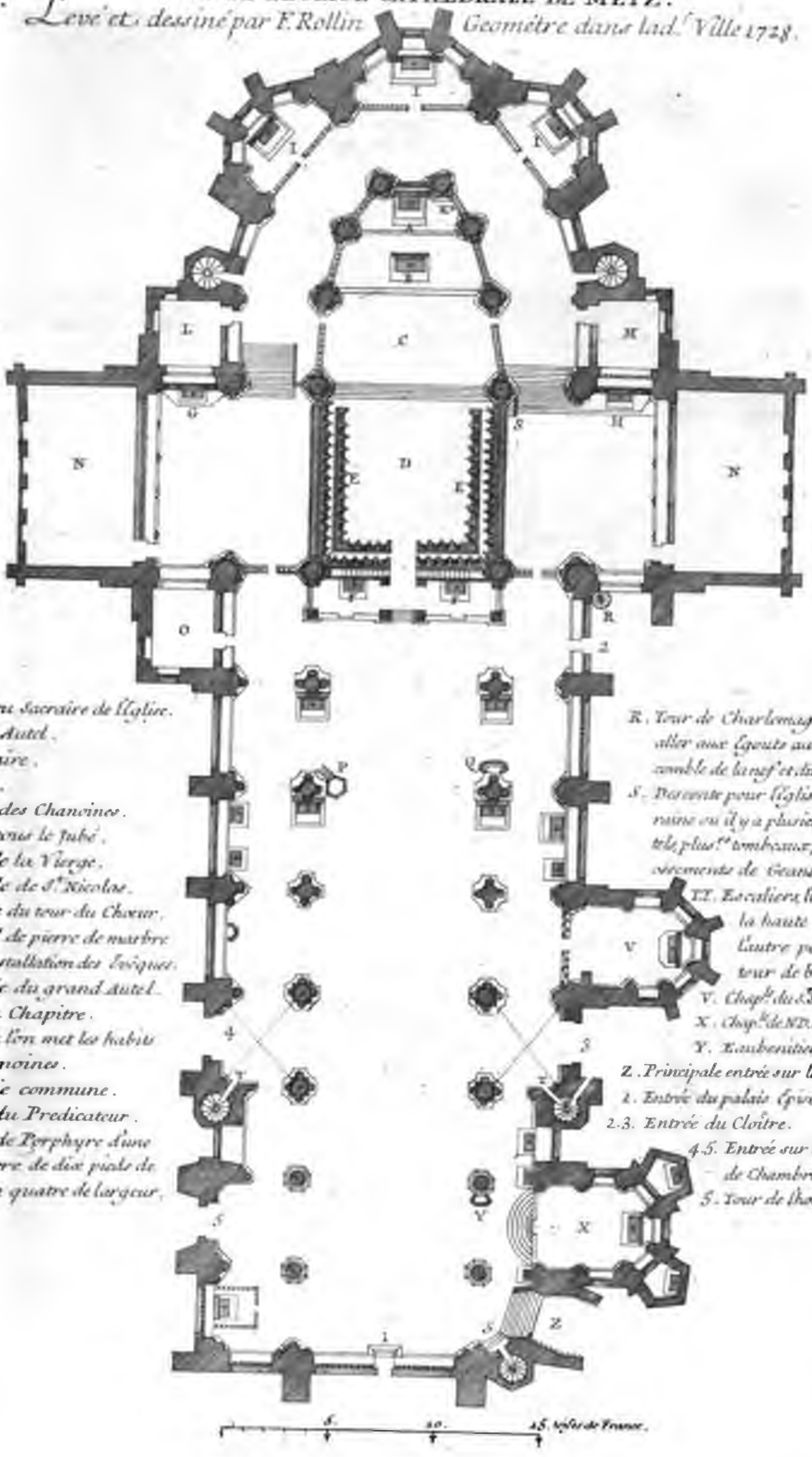

A. Trésor, ou Sacraire de l'Eglise.
B. Grand Autel.
C. Sanctuaire.
D. Choeur.
E. Stalles des Chanoines.
F. Autels sous le Jubé.
G. Autel de la Vierge.
H. Chapelle de S.t Nicolas.
I. Chapelle du tour du Choeur.
K. Fauteüil de pierre de marbre pour l'installation des Evêques.
L. Sacristie du grand Autel.
M. Salle du Chapitre.
N. Salle où l'on met les habits des Chanoines.
O. Sacristie commune.
P. Chaire du Predicateur.
Q. Bassin de Porphyre d'une seule pierre de dix pieds de long, et de quatre de largeur.

R. Tour de Charlemagne pour aller aux Egouts au tour du comble de la nef et du Choeur.
S. Portail pour l'Eglise soutenu sur une où il y a plusieurs Autels plus.rs tombeaux, et des ornements de Grans.
T. Escaliers l'un pour la haute tour et l'autre pour la tour de bois.
V. Chap.le du S.t Sacrem.t
X. Chap.le de N.D. de la Ronde.
Y. Lambeautier.
Z. Principale entrée sur la place.
1. Entrée du palais Epiſcopal.
2.3. Entrée du Cloître.
4.5. Entrée sur la place. de Chambre.
5. Tour de l'horloge.

5. 10. 15. toises de France.

Digitized by Google

Digitized by Google

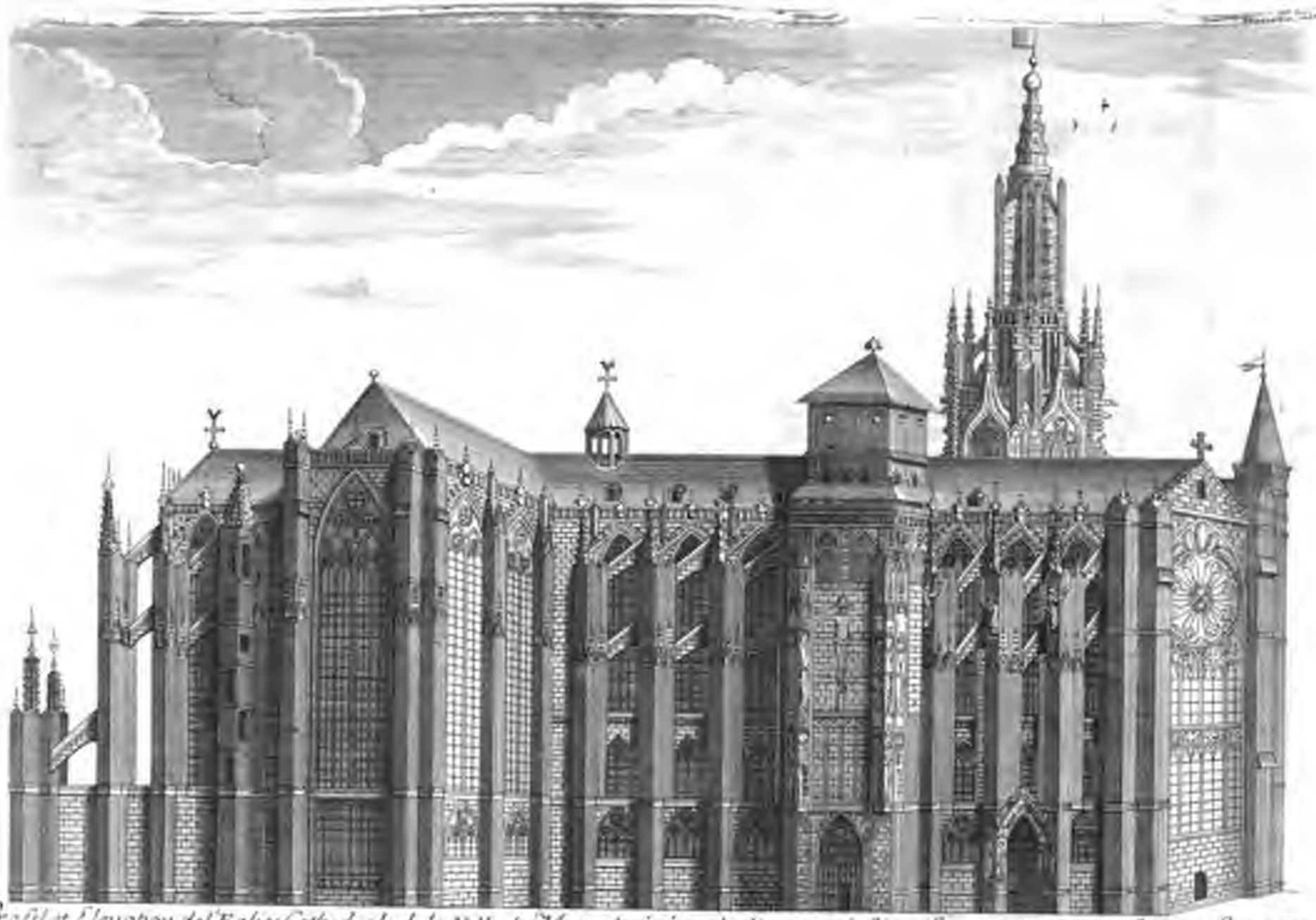

Profil et Elevation de l'Eglise Cathedrale de la Ville de Metz, dessiné sur les lieux par le Sieur francois Bournac Ecuyer Scelleur hereditaire en la Chancellerie du Parlement de Metz et ancien Ingenieur des Armées du Roy de France en 1726

Digitized by Google

PLAN DE L'EGLISE CATHEDRALE DE TOUL.

Dressé par M. de s Remy — Ingenieur a Toul.

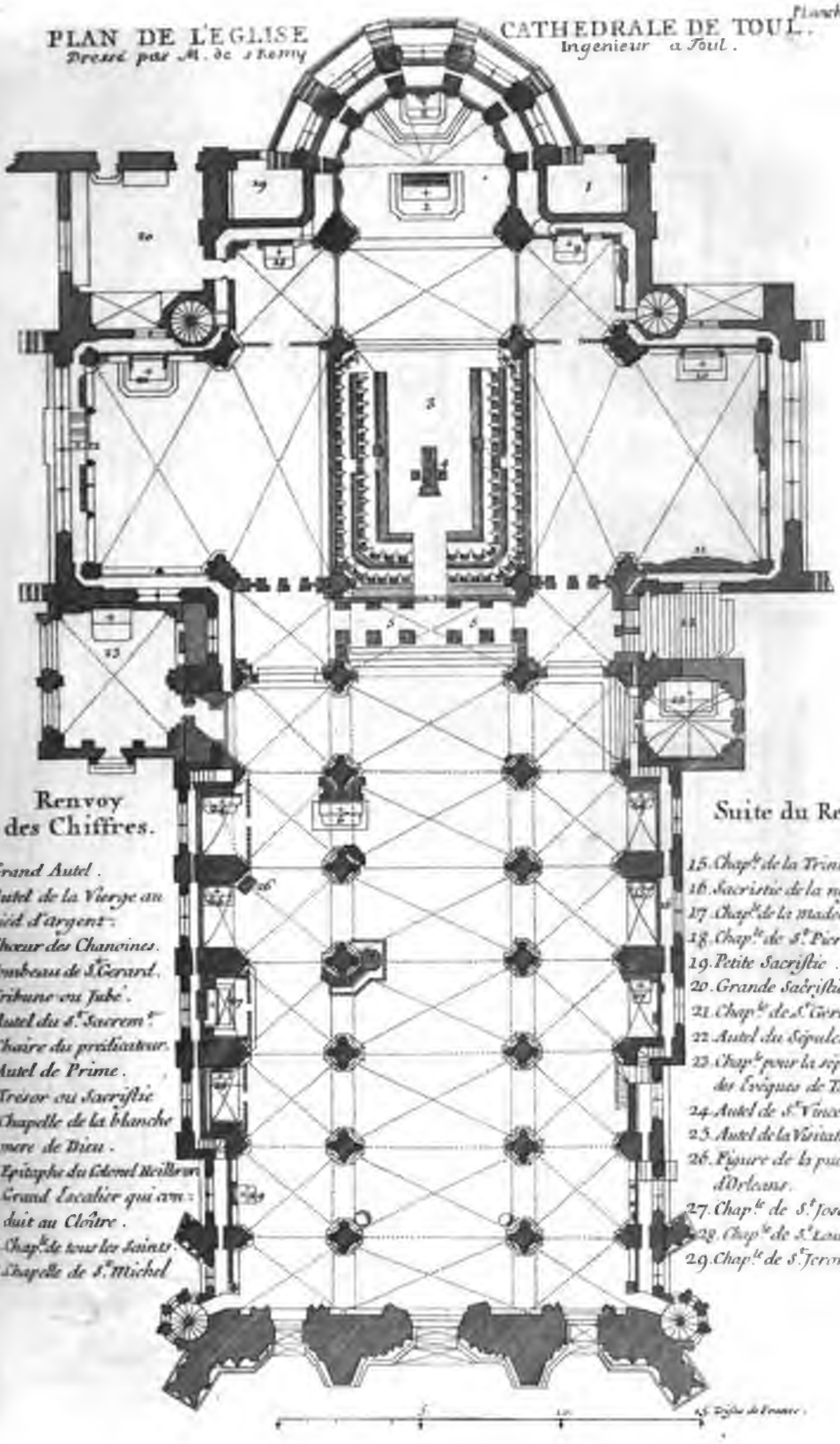

Renvoy des Chiffres.

1. Grand Autel.
2. Autel de la Vierge au pied d'argent.
3. Choeur des Chanoines.
4. Tombeau de S.t Gerard.
5. Tribune ou Jubé.
6. Autel du S.t Sacrem.t
7. Chaire des prédicateurs.
8. Autel de Prime.
9. Tresor ou Sacristie
10. Chapelle de la blanche mere de Dieu.
11. Epitaphe du Cardinal Meillerai
12. Grand Escalier qui conduit au Cloître.
13. Chap.le de tous les Saints.
14. Chapelle de S.t Michel

Suite du Renvoi.

15. Chap.le de la Trinité.
16. Sacristie de la nef.
17. Chap.le de la Madeleine.
18. Chap.le de S.t Pierre.
19. Petite Sacristie.
20. Grande Sacristie.
21. Chap.le de S.t Gerard.
22. Autel du Sépulcre.
23. Chap.le pour la sepulture des Evêques de Toul.
24. Autel de S.t Vincent.
25. Autel de la Visitation
26. Figure de la pucelle d'Orleans.
27. Chap.le de S.t Joseph.
28. Chap.le de S.t Laurent.
29. Chap.le de S.t Jerome.

Digitized by Google

Digitized by Google

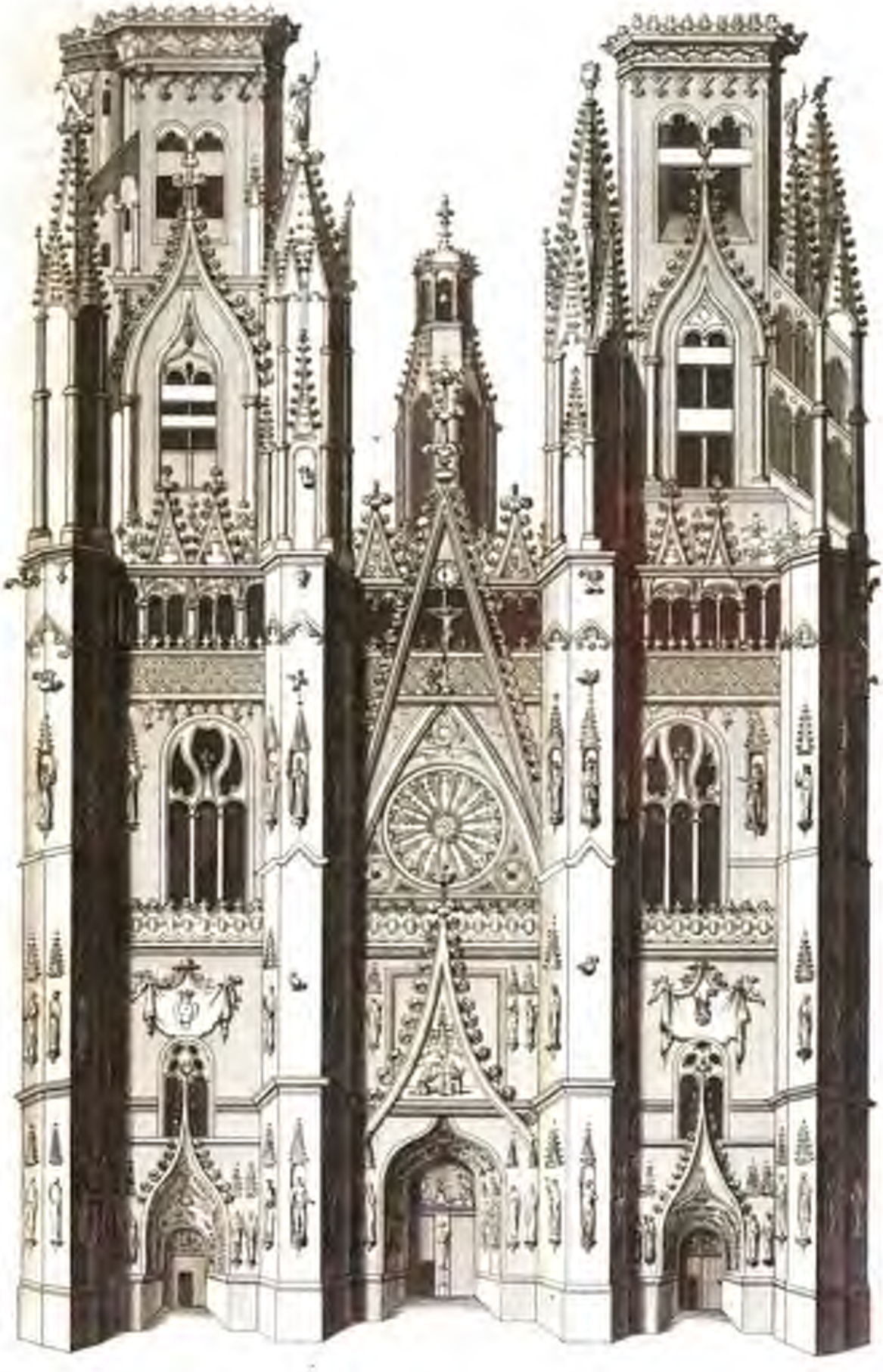

Portail de la Cathedrale de Toul,
dessiné par le Sr Chassel, Sculpteur à Nancy.

Digitized by Google

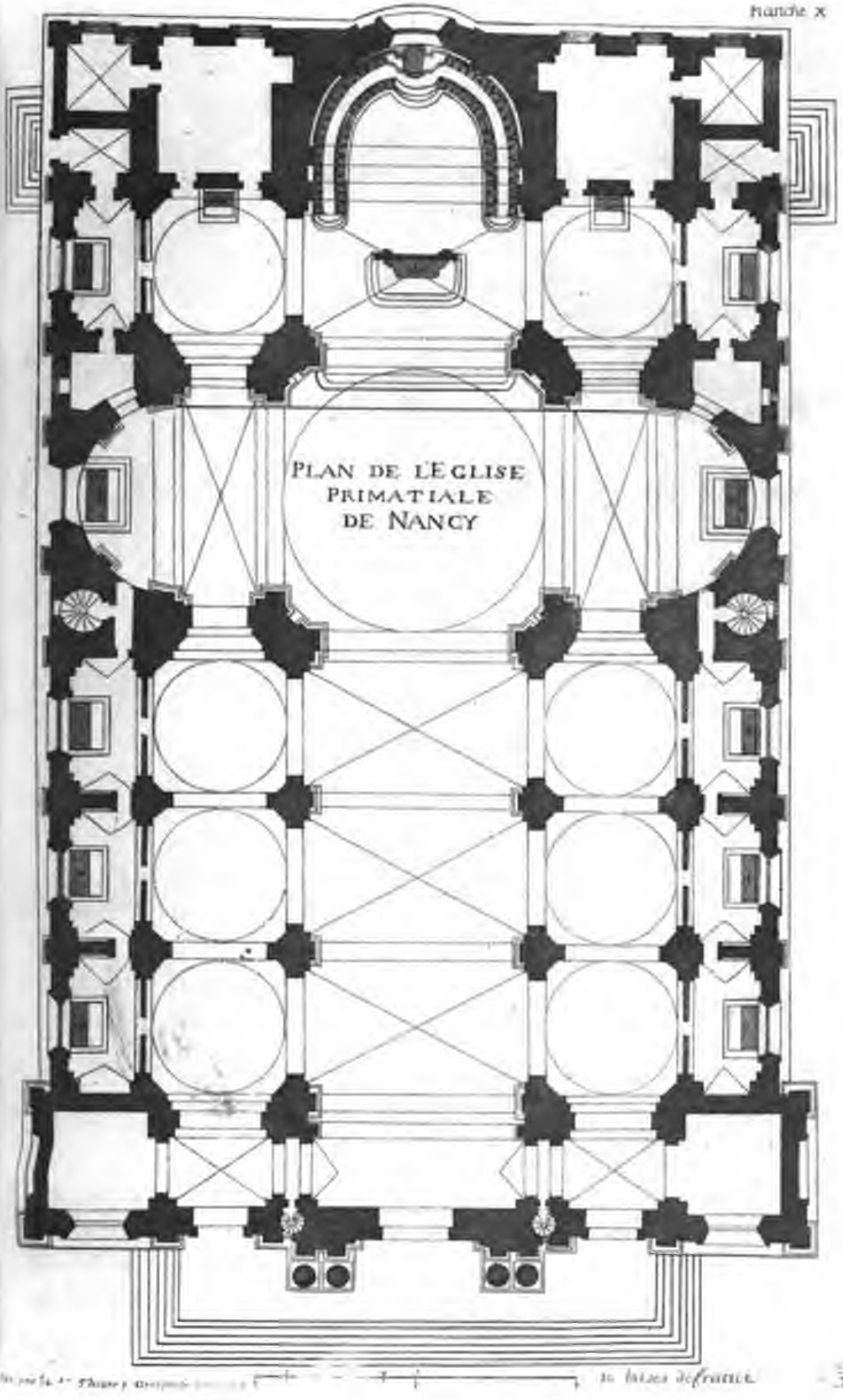

Digitized by Google

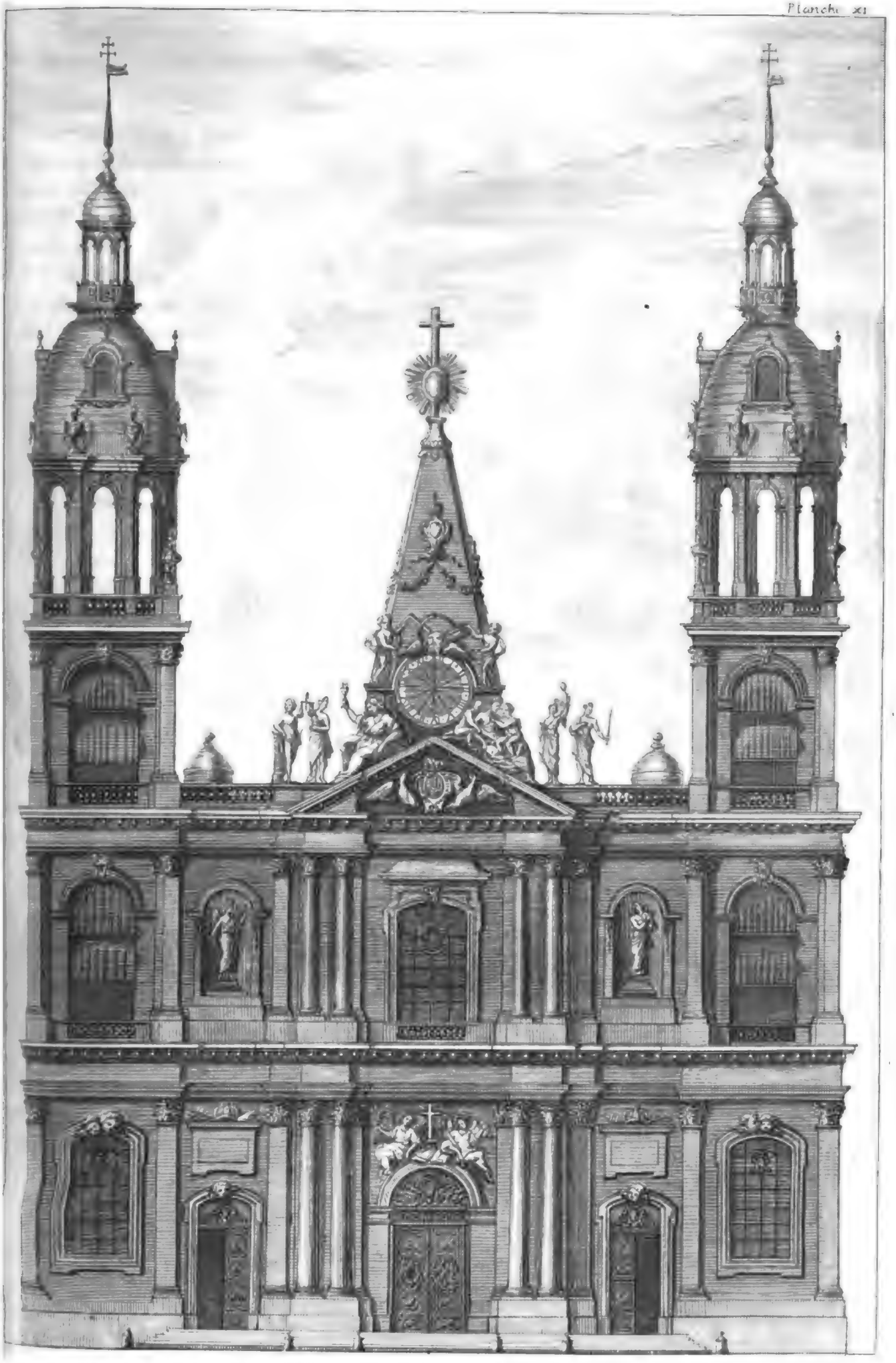

Façade de l'Eglise Primatiale de Nancy

P. le Thierry architecte a nancy

gravé P. Antoine a nancy

Digitized by Google

Plan de l'Eglise de S.t Nicolas en Lorraine située dans le Bourg de mesme nom . tiré sur les lieux par le S.r Thierry Architecte a Nancy .

Renvoy

1. Chœur
2. Chappelle des fonts Baptismaux
3. Grande Sacristie
4. Autel Privilegié
5. Grand Autel
6. Chap.le du S Rosaire
7. Chap.le des SS Crepin et Crepinien
8. Chap.le de Notre Dame de Pitié .
9. Chap.le de S Sebastien et de S Roch
10. Chap.le de S Blaise et de S Firmin
11. Autel de S.t Nicolas
12. Chap.le de la Conception
13. Chap.le du Sacré Coeur
14. Chap.le de S. Quirin
15. Chap.le de S Pierre Apostre
16. Entrée Principale
17. Chap.le de S Michel
18. Chap.le de S. Barbe
19. Chap.le de S Joseph
20. Chap.le de S Marcel et de S Severin
21. Porte du Cloitre du Prieuré
22. Chap.le de S Anne et de S.te Marguerite
23. Ch.le de S Benoit et de Scolastiq.
24. Chap.le du Sepulcre
25. Chap.le de S Jean
26. Presbytere
27. Cloitre
28. Partie du Chapitre
29. Petite Sacristie
30. Les deux grands piliers qui supportent la croisée laquelle ne paroit pas dans le Plan : mais qui est tres belle en dedans et en dehors de l'Eglise. Ces deux piliers ont cinq pieds neuf pouces de Roy. a chaque faces de la base quatre pieds un pouce de Roy aux quart. du Tambour. 58. pieds six pouces de Roy depuis le pavé Jusqu'aux Chapitaux et depuis le chapiteau jusqu'a la voute 28 pieds, ce qui fait en tout de hauteur 86 pieds 9 pouces .

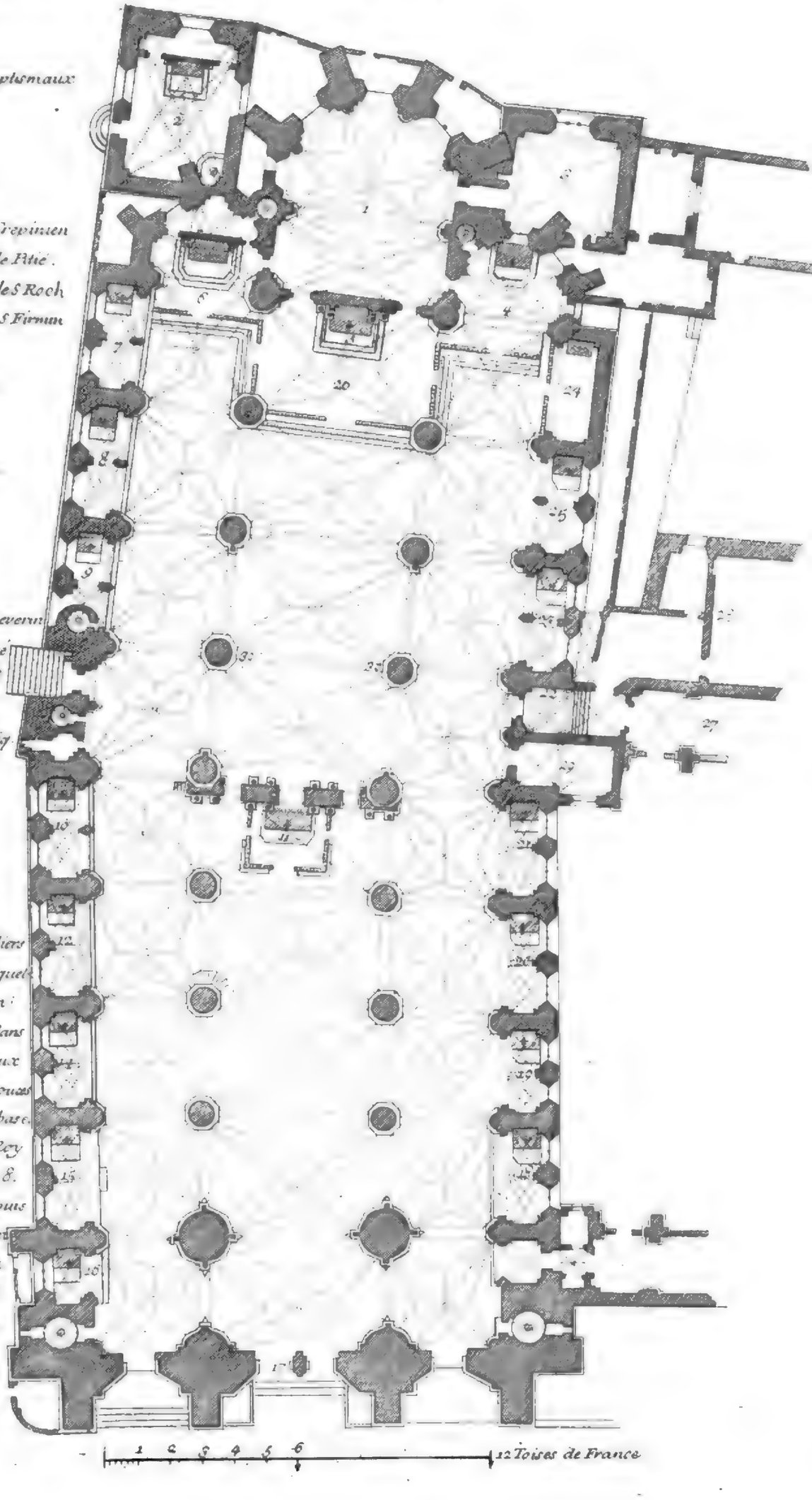

Digitized by Google

Digitized by Google

Planche XIII

ELEVATION DU PORTAIL DE L'EGLISE DE SAINT NICOLAS

Située dans la Ville du même nom en Lorraine, donnée par le R. P. D. Benoît Professeur en Théologie.

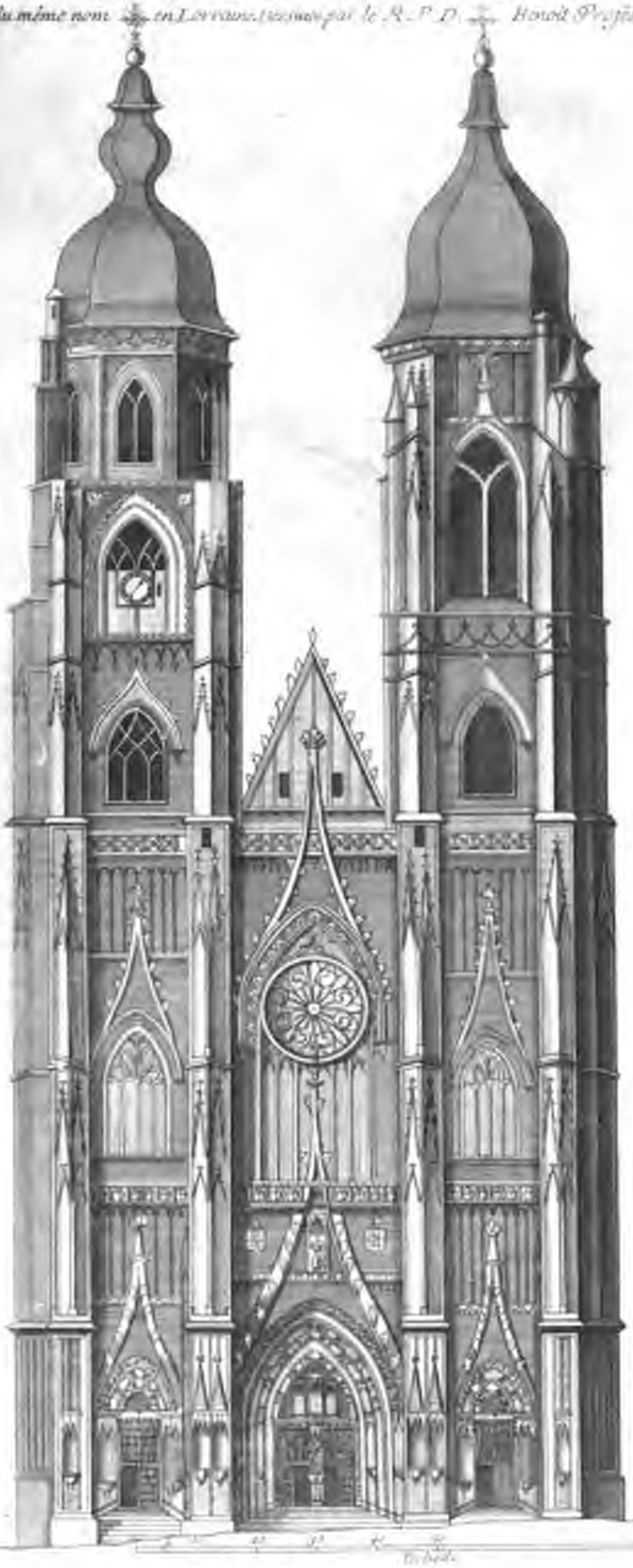

HISTOIRE DE L'ORRAINE.

LIVRE PREMIER.

CHAP. I. *Pays des Trévi-riens, des Médioma-triciens, des Leuquois & des Claviens.*

LE Pays dont j'entreprens d'écrire l'Hiſtoire, comprend une grande partie de la Gaule Belgique ; ſçavoir, la Belgique ſupérieure ou Orientale, arroſée par la Meuſe, la Mozelle, la Sâre, la Scille & la Meurthe ; ayant à l'Orient le Rhin & les montagnes des Vôges ; au Septentrion, les Pays de Cologne, de Limbourg & de Liége ; à l'Occident, le Pays de Rheims ; & au Midi, celui de Langres & la Franche-Comté. Il étoit habité par les Tréviriens, les Médiomatriciens, les Leuquois & les Claviens, dont les Capitales étoient Tréves, Metz, Toul & Verdun, qui dans la ſuite ſont devenuës les Siéges de quatre célébres Evêchés. Verdun autrefois étoit apparemment compriſe dans le Pays des Médiomatriciens ou des Tréviriens ; & quoiqu'ordinairement elle ait été moins célébre que les autres dont nous venons de parler, elle n'a pas laiſſé d'avoir de bonne heure un Siége Epiſcopal, & elle eſt comptée pour le troiſiéme Evêché ſoumis à la Métropole de Tréves.

II. *Valeur des Belges & des Tréviriens.*

De tous les peuples Gaulois, les Belges paſſoient pour les plus vaillans (*a*). Ce qui contribuoit le plus à leur valeur, étoit leur éloignement des Pays où régnoient la politeſſe, la délicateſſe & l'abondance, & le peu de commerce qu'ils avoient avec les Marchands, qui auroient pû leur apporter les choſes propres à les énerver, & à affoiblir leur vigueur. Ajoûtez qu'ils étoient toujours en guerre avec les Allemands de delà le Rhin ; ce qui les entretenoit dans un exercice continuel des armes.

Entre les Belges, les Tréviriens paſſoient pour les plus puiſſans & les plus braves (*b*). Ils étoient Allemands d'origine, de même que la plûpart des autres peuples de la Belgique (*c*), & ils s'étoient habitués en deça du Rhin, comme dans un Pays plus fertile, après en avoir chaſſé les Gaulois. Tacite remarque (*d*) que ceux de Tréves & les Nerviens, ou ceux de Cambray, ſe glorifioient de cette origine, comme d'une qualité honorable, qui les diſtinguoit des Gaulois, peuples plus pareſſeux & moins vaillans.

Dans les Gaules il n'y a que deux ſortes de gens qui ſoient en quelque conſideration, dit Céſar (*e*) : car le peuple eſt preſque compté pour rien. On ne les regarde que comme des eſclaves ; on ne les conſulte ſur rien ; ils ne peuvent rien entreprendre d'eux-mêmes. La plûpart, quand ils ſe voyent accablés de dettes ou de

(*a*) *Cæſar l.* 1. *Commentar. initio.* Horum omnium fortiſſimi ſunt Belgæ, propterea quòd à cultu atque humanitate Provinciæ longiſſimè abſunt, minimèque ad eos Mercatores ſæpe commeant, atque ea quæ ad effeminandos animos pertinent, important. Proximi ſunt Germani, qui trans Rhenum incolunt, quibuſcum continenter bellum gerunt. *Tacit. lib.* 4. Quidquid roboris apud Gallos ſit, Belgas eſſe. *Ita & Strabo l.* 4 *p.* 196.

(*b*) *Mela l.* 3. *c.* 2. Belgarum clariſſimi ſunt Treveri. *Cæſar l.* 2. Treviri, quorum inter Gallos virtutis opinio eſt ſingularis.

(*c*) *Cæſar l.* 2. *init.* Pleroſque Belgas eſſe ortos à Germanis, Rhenumque antiquitùs tranſductos, propter loci fertilitatem ibi conſediſſe, Galloſque qui ea loca incolerent, expulliſſe.

(*d*) *Tacit. de morib. German.* Treviri & Nervii circa affectationem Germanicæ originis ultrò ambitioſi ſunt, tanquàm per hanc gloriam à ſimilitudine & inertia Gallorum ſeparentur.

(*e*) *Jul. Cæſar l.* 6. *c.* 12. *p.* 119. *edit. ad uſum Delph.* In omni

tributs, ou opprimés par la puiſſance des Grands, ſe donnent à quelque Seigneur en qualité d'eſclaves. Ceux qui tiennent le premier rang dans le Pays, ſont les Druides & les Chevaliers.

III. *Les Chevaliers ſont conſiderés dans les Gaules.* Ceux-ci n'ont point d'autre exercice que les armes. Quand il ſurvient quelque guerre, (& il y en avoit tous les ans avant l'arrivée de Céſar dans les Gaules, ſoit en attaquant, ou en défendant) les Chevaliers ſe trouvent tous enſemble dans l'Aſſemblée générale de la Nation, ſuivis de leurs ſerviteurs & de leurs cliens, chacun ſelon le nombre qu'il en peut avoir : car on juge de leur grandeur & de leur pouvoir, par le cortége qui les accompagne ; ainſi chacun groſſit ſa ſuite à l'envie. Dans ces Aſſemblées on délibére ſur les affaires de la Nation ; on nomme des Généraux pour l'armée.

IV. *Aſſemblées des Gaulois.* Quand on indique une Aſſemblée en armes, *Concilium armatum* (*f*), c'eſt comme une ſolemnelle Déclaration de guerre. Tous ceux qui ſont en âge de porter les armes, ſont obligés, ſous peine de la vie, de s'y rendre ; & celui qui arrive le dernier, eſt mis à mort au milieu des tourmens, en préſence de la multitude. Lorſque la guerre eſt réſoluë dans ces Aſſemblées (*g*), ils approchent leurs Etendarts, & les mêlent les uns avec les autres ; & dès-lors il ne leur eſt plus permis de rompre l'union. Cette Cérémonie eſt comme une alliance ſacrée & inviolable.

V. *Gouvernement des Gaules.* Leur Gouvernement tient de la Monarchie & de l'Ariſtocratie (*h*). On voit des Rois dans les Gaules ; mais ils ſont choiſis par les peuples, ou établis par la faveur & la brigue. Dans les Aſſemblées d'Etat, les Principaux de la Nation ont voix délibérative. Ils ont une ſi haute opinion de leur valeur & de leur force, qu'ils diſent que le monde entier ne ſçauroit réſiſter à leur Aſſemblée, ou à ce qui a été réſolu (*i*). Avant l'arrivée de Céſar dans les Gaules, tout y étoit plein de partis ou de factions (*k*), non ſeulement dans les villes & dans les cantons, mais auſſi dans les maiſons particulieres. Les Grands & ceux qui avoient la ſouveraine autorité dans le Pays, étoient à la tête de ces partis, & décidoient de la paix & de la guerre, & de toutes les plus importantes affaires.

VI. *Caractere des Gaulois.* En général, la Nation des Gaulois eſt brave & belliqueuſe (*l*), franche & ouverte (*m*) ; légére & aimant la nouveauté ; toujours prête à prendre les armes (*n*). Les hommes ſont d'une taille avantageuſe, vigoureux, mais n'ayant guéres que le premier feu & la premiere ardeur dans les combats. Ils chantent & danſent, & frappent leurs boucliers les uns contre les autres à la vûë de l'ennemi, pour marque d'intrépidité & de valeur (*o*). Les peres ne ſouffrent pas que leurs fils paroiſſent en leur préſence, qu'ils ne ſoient grands, & en état de porter les armes (*p*) ; & ils regardent comme une choſe honteuſe, que le fils ſe préſente en public devant ſon pere.

Quand ils veulent faire ſçavoir promptement des nouvelles importantes, ils les annoncent de loin à loin par de grands cris (*q*), qui ſont incontinent reçus par leurs voiſins, & renvoyés aux autres par la même voye. On ne ſçauroit croire avec quelle promptitude ces cris ſe communiquent. Lorſqu'ils ſont rangés en bataille, & qu'ils attendent l'ennemi, ils demeurent aſſis (*r*), ſoit pour ſe repoſer ou pour marquer une plus grande aſſûrance. A cet effet, ils portent avec eux des fagots, ſur leſquels ils s'aſſeyent. Les maris ont droit de vie & de mort ſur leurs femmes & ſur leurs enfans (*s*). Leurs funérailles ſont ſomptueuſes & magnifiques à leur maniere (*t*). Ils brûlent les corps des morts ; & avec eux, tout ce que le défunt avoit de plus cher pendant ſa vie, même les animaux ; & quelque tems avant que Céſar écrivît ſes Commentaires, ils brûloient même les eſclaves, & les cliens les plus affidés au Maître. Et comme ils ſont dans les principes de la Métempſycoſe, ils jettent auſſi dans le feu des Lettres, qu'ils écrivent à leurs amis trépaſſés (*u*).

Ils ſont fort curieux de nouvelles ; en ſorte que quand ils rencontrent quelque voyageur, ils l'arrêtent, même malgré lui, & lui font ra-

Gallia, eorum hominum qui aliquo ſunt numero atque honore, genera ſunt duo. Nam plebs penè ſervorum habetur loco, quæ per ſe nihil audet, & nulli adhibetur conſilio.... Sed de his duobus generibus, alterum eſt Druidum, alterum Equitum, &c.

(*f*) *Cæſar l. 5. c. 54.* Armatum Concilium indicit. Hoc, more Gallorum, initium belli, quo Lege communi omnes puberes armati convenire coguntur ; & qui ex eis noviſſimus venit, in conſpectu multitudinis omnibus cruciatibus affectus necatur.

(*g*) *Cæſar l. 7. Comment. init.* Jurejurando ac fide ſanciatur petunt, collatis militaribus ſignis ; quo more eorum graviſſimæ cerimoniæ continentur, ne facto initio belli, à cæteris deſeratur.

(*h*) *Cæſar l. 5. c. 27.* Sua hujuſmodi eſſe imperia, ut non minùs haberet in ſe juris multitudo, quàm ipſe in multitudinem, &c. *Vide Strab. l. 4. p. 197.*

(*i*) *Cæſar l. 7. c. 29.* Unum conſilium totius Galliæ effecturum, cujus conſenſui ne orbis quidem terrarum poſſit obſiſtere.

(*k*) *Cæſar l. 6. c. 20.* In Gallia non ſolùm in omnibus civitatibus atque pagis, partibuſque, ſed penè etiam in ſingulis domibus factiones ſunt ; earumque factionum Principes ſunt, qui ſummam auctoritatem eorum judicio habere exiſtimantur : quorum ad arbitrium judiciumque ſumma omnium rerum conſiliorumque redeat.

(*l*) *Juſtin. l. 4. c. 4.* Gens Gallorum aſpera, audax, bellicoſa.

(*m*) *Hirt. de bello Afric.* Contra Gallos, homines apertos, minimèque inſidioſos. *Vide & Strabon. l. 4. p. 195.*

(*n*) *Cæſar l. 3.* Cùm intelligeret omnes ferè Gallos novis rebus ſtudere, & ad bellum mobiliter celeriterque excitari. *Et alibi ſæpe.*

(*o*) *Livius l. 38.* Cantus incuntium prælium, & ululatus, & tripudia, & quatientium ſcuta in patrium quemdam morem horrendus armorum crepitus, &c.

(*p*) *Cæſar l. 6. c. 17.* Suos liberos, niſi cùm adoleverint, ut munus militiæ ſuſtinere poſſint, palàm ad ſe adire non patiuntur, &c.

(*q*) *Cæſar l. 7. c. 3. p. 142.* Nam ubi major atque illuſtrior incidit res, clamore per agros regioneſque ſignificant ; hunc alii deinceps excipiunt, & proximis tradunt.

(*r*) *De Bello Gallico, l. 8. c. 11.* Faſces ubi conſederant ; nam in acie ſedere Gallos conſuëſſe, ſuperioribus Commentariis declararum eſt.

(*s*) *Cæſar l. 6. c. 18.* Viri in uxores, ſicuti in liberos vitæ necisque habent poteſtatem.

(*t*) *Cæſar l. 6. de Bello Gall.*

(*u*) *Diodor. Sicul. l. 5. p. 306.*

conter ce qu'il a appris dans ſon voyage ; & quand il paſſe chez eux quelque Marchand, ils l'environnent, & lui font dire de quel Pays il vient, & ce qu'il a appris de nouveau. Souvent ſur ces bruits & ſur ces ouï-dires, ils prennent des réſolutions très importantes, dont il arrive d'ordinaire qu'ils ont lieu de ſe repentir, parce qu'ils ſe livrent à des bruits incertains, & que ceux qu'ils interrogent, leur répondent ſouvent ſelon leur déſir, plutôt que ſelon la vérité (*x*). Il eſt pourtant vrai que les villes les mieux policées (*y*) ont pour maxime d'obliger les particuliers qui ont appris quelque choſe qui regarde la République, ſoit par des bruits communs, ou par le récit de leurs voiſins, de le tenir ſecret, & de ne le communiquer qu'aux Magiſtrats ; parce qu'il arrive fréquemment, que des hommes téméraires & indiſcrets, ſe laiſſant effrayer par de tels diſcours, ſe portent légérement à de fâcheuſes extrêmités, & prennent des réſolutions mal concertées.

VII. *Habits & Armes des Gaulois.*

Leurs habits ſont le Saye, *Sagum* (*z*), qui eſt le vêtement de deſſus. Dans les bas-reliefs qui nous reſtent des Gaulois, ce Saye eſt par-deſſus la tunique ; tantôt avec de larges manches, tantôt ſans manches, & tantôt avec des manches fort étroites ; tantôt ouvert par-devant ſur la poitrine, & tantôt fermé de tout côté. Le Saye eſt aſſez court, & ne deſcend guéres au-deſſous des genoux (*a*). Leurs cheveux ſont blonds ou roux pour l'ordinaire (*b*), & ils les rouſſiſſent encore par artifice. Leur tunique eſt fenduë, & avec des manches. Diodore dit qu'elle eſt teinte de diverſes couleurs. Elle ne deſcend que juſqu'au-deſſus du genou. Ils ont auſſi des eſpéces de culottes, ou brayes, ou de larges ceintures ſur les reins. Leurs Sayes étoient rayés, ou ornés de bandes de pourpre étroites (*c*) : *Virgatis lucent ſagulis.* Quelques-uns ſe rafent le menton, d'autres laiſſent croître un peu de barbe. Les plus nobles portent de grandes mouſtaches, qui leur pendent ſur la bouche.

Leurs armes ſont grandes & longues, proportionnées à la grandeur de leur taille. Ils portent une longue épée, ſuſpenduë au côté droit, par une chaine de fer ou d'airain.

Quelques-uns mépriſent tellement la mort, qu'ils combattent tout nuds, n'ayant qu'une ceinture qui leur couvre les reins. Pluſieurs montent des chariots à deux chevaux, conduits par un cocher. Quand ils ont lancé leur dard, ils ſautent à bas de leur chariot, tirent l'épée, & combattent de près. Alors ils provoquent au combat quelqu'un des ennemis, auquel ils chantent les belles actions de leurs ancêtres & les leurs propres, & témoignent à leurs adverſaires beaucoup de mépris.

Ils ont des boucliers de la hauteur de leur corps, ornés de peintures, qui repréſentent des animaux, ou autre choſe. Leurs lances ſont auſſi fort longues, ayant au bout une pointe d'environ une coudée de long, & de deux palmes de large. Ils ſe ſervent de fléches & de frondes. Leurs caſques ſont d'airain, ſurmontés de grandes aigrettes, ou de cornes d'animaux, & ornés de figures d'oiſeaux & de bêtes ſauvages.

VIII. *Manger & nourriture des Gaulois.*

Ils couchent à terre, & mangent aſſis, non ſur des bancs ou des chaiſes, mais ſur le pavé ou ſur la terre, ayant ſous eux des peaux de loups, ou de chiens. Ils uſent beaucoup de laitage & de viande, ſur-tout de chair de porc, tant fraiche que ſalée. Leurs maiſons ſont faites de planches, ou de claies, de forme ronde, & couvertes de paille, ſelon Céſar. Strabon dit (*d*) qu'ils font leurs toitures fort élevées, apparemment en pointe, à cauſe de la forme ronde des maiſons. Ils choiſiſſent d'ordinaire leurs demeures (*e*) le long des rivieres & des forêts, pour éviter les grandes chaleurs. Ils portent des colliers d'or, & des braſſelets au bras & aux mains (*f*) ; & ceux qui ſont en dignité, ont des habits de couleur, & ornés d'or.

Ils ſont inſolens dans la victoire, & abattus dans l'adverſité. Au retour de leurs expéditions, ils pendent au cou de leurs chevaux les têtes de leurs ennemis, puis les expoſent aux portes de leurs maiſons, ou de leurs villes. Si quelqu'un fait du bruit, & interrompt dans leurs Aſſemblées, l'Huiſſier tire ſon couteau, & le menace deux ou trois fois pour le faire taire. S'il continuë de parler, il lui coupe une piéce de ſon ſayon, en ſorte que le reſte lui en devient inutile. Ils aiment & pratiquent l'hoſpitalité ; ils invitent même les étrangers à manger, & ne leur demandent qui ils ſont & d'où ils viennent, qu'après le repas. En un mot, on remarque parmi eux pluſieurs veſtiges des mœurs antiques des tems héroïques, dont parle Homere.

Ils ne cultivent pas la vigne (*g*) ; mais ils ne laiſſent pas de boire du vin, qui leur eſt apporté d'ailleurs, & ils en boivent quelquefois juſqu'à s'enyvrer & à perdre le ſentiment (*h*). Les Marchands d'Italie qui ſçavent leur inclination, por-

(*x*) *Cæſar l.* 4. *c.* 5. Eſt autem hoc Galliæ conſuetudinis, ut & viatores etiam invitos conſiſtere cogant, & quod quisque eorum de quaque re audierit aut cognoverit, quærant, &c..... His rumoribus atque auditionibus permoti, de ſummis ſæpe rebus conſilia ineunt, quorum eos è veſtigio pœnitere neceſſe eſt, cùm incertis rumoribus ſerviant, & plerique ad voluntatem eorum hæta reſpondeant.

(*y*) *Cæſar l.* 6. *c.* 19. Quæ civitates commodiùs ſuam Remp. adminiſtrare creduntur, habent Legibus ſanctum, ſi quis quid de Rep. à finitimis rumore aut famâ acceperit, uti ad Magiſtratum deferat, neve cum quo alio communicet.

(*z*) *Strabo l.* 4. *p.* 196.

(*a*) Dom Bernard de Montfaucon, Antiquité expliquée, Tome 3. part. 1. page 84. & ſuiv.

(*b*) *Diodor. Sicul. l.* 5. *Livius l.* 38. Promiſſæ & rutilatæ comæ. *Virgil. Æneid.* Aurea Cæſaries olim.
Strabo l. 4. *p.* 196.

(*c*) *Virgil. Æneid.*

(*d*) *Strabo l.* 4. *p.* 197. τοὺς δὲ οἴκους ἐκ σανίδων καὶ γήϊνον ἔχουσι μεγάλους, στολοειδεῖς ἐροφον πολὺν ἐπιβαλλόμενοι.

(*e*) *Cæſar l.* 6. *de Bello.* Ut ſunt ferè duo genera Gallorum, qui, vitandi æſtûs cauſâ, plerumque ſilvarum ac fluminum petunt propinquitates.

(*f*) *Strabo l.* 4. *p.* 197. *Diodor. l.* 5. *p.* 201. *fin* 304.

(*g*) *Idem*, *ibid.*

(*h*) *Idem*, *l.* 5. *p.* 306.

tent chez eux quantité de cette liqueur, qu'ils leur vendent bien cher : car pour un vaſe, ou un caque de vin, on leur donne un eſclave (*i*). Les Nerviens (*k*), qui ſont ceux du Cambreſis, étoient les ſeuls qui ne ſouffroient chez eux ni Marchands, ni vin ; perſuadés que cela n'étoit propre qu'à leur affoiblir le courage.

IX. *Langue des Gaulois.*

Ils ont une Langue particuliere qui tient beaucoup de l'ancien Allemand ; mais qui toutefois n'étoit pas la même Langue, puiſque Céſar remarque (*l*), que Caius Valerius Procillus ſçavoit la Langue Gauloiſe, dont Arioviſte, Allemand d'origine, ſe ſervoit auſſi, à cauſe du long tems qu'il demeuroit dans les Gaules. On croit que cette ancienne Langue ſubſiſte encore dans quelque endroit de la Baſſe-Bretagne, & dans le Pays de Galles en Angleterre. On croit y remarquer beaucoup de termes approchans de l'Hébreu. S. Jerôme dans ſa Préface ſur le ſecond Livre du Commentaire ſur l'Epître aux Galates, remarque que les Galates parloient encore dans l'Aſie, & entr'eux, un Langage pareil à celui des peuples de Tréves ; mais néanmoins avec quelque différence, telle que la diſtance des lieux, & la longueur des tems ont accoutumé d'apporter dans ces ſortes de choſes. C'étoit donc l'Allemand, ou une Langue où il entroit beaucoup d'Allemand, puiſque le peuple de Tréves a toujours parlé de cette Langue, & qu'il venoit d'Allemagne.

Toutefois il faut qu'il y ait eû, même entre les Gaulois, de la différence pour le Langage, puiſque Céſar dit que les Celtes, les Belges & les peuples d'Aquitaine, différent entr'eux de Langage, de Loix & de Coutumes (*m*). Diodore de Sicile (*n*) dit que dans leurs entretiens ordinaires, ils affectent un diſcours ſerré & lacònique, & des expreſſions énigmatiques & obſcures ; uſant volontiers d'exagérations & d'hyperboles ; tant pour ſe donner du relief, que pour abaiſſer leurs adverſaires. Ils écrivoient peu, de même que tous les autres peuples barbares ; & je ne ſçai ſi parmi eux il y avoit des caracteres particuliers. Ni dans leurs Monumens, ni dans leurs plus anciennes Médailles, on ne voit aucunes lettres. Céſar (*o*) aſſûre que les Druides ſe ſervoient de caracteres Grecs dans toutes leurs affaires, tant publiques, que particulieres. Dans un autre endroit (*p*) il temoigne que l'on trouva dans le Camp des Suiſſes, le dénombrement de leurs troupes en caracteres Grecs. Enfin il dit ailleurs (*q*), qu'il écrivit à Quintus Ciceron en caracteres Grecs, de peur que les ennemis n'interceptaſſent ſa Lettre, & ne découvriſſent ſes deſſeins. La Lettre étoit courte. La voici comme Polyæne l'a conſervée (*r*) : *Céſar à Ciceron. Attendez du ſecours.*

Il y a toute ſorte d'apparence que les Druides écrivoient leur Langue Gauloiſe en caracteres Grecs, & que le dénombrement que l'on trouva dans le Camp des Suiſſes, ou Helvétiens, étoit auſſi en cette Langue. Mais Céſar écrivit-il en Langue Latine & en caracteres Grecs la Lettre à Ciceron, dont nous venons de parler ? Que riſquoit-il de l'écrire en Latin, ſi les Gaulois ne ſçavoient pas cette Langue ? & s'ils la ſçavoient, que gagnoit-il de l'écrire en caracteres Grecs, puiſque ce caractere n'étoit pas inconnu parmi les Druides Gaulois ? Il eſt croyable qu'il l'écrivit en Langue & caracteres Grecs. (*s*) Cette Langue étoit inconnuë dans les Gaules, ſur-tout dans la Belgique ; mais non pas la Latine, que pluſieurs Gaulois entendoient, à cauſe du fréquent commerce qu'ils avoient avec les Romains. Au reſte, il n'eſt pas plus étrange de dire que les Gaulois ſe ſervoient de lettres Grecques pour écrire leur Langue, qu'il l'eſt que nous nous ſervions de lettres Latines pour écrire le François, & l'Eſpagnol, & même pluſieurs mots barbares, Grecs, Hébreux, Perſans, Arabes ; & que les Juifs depuis pluſieurs ſiécles n'écrivent plus leurs Livres Hébreux qu'en caracteres Chaldéens, ayant abandonné leurs anciennes lettres long-tems avant J. C.

X. *Monnoye des Gaulois.*

Les Monnoyes Gauloiſes qui nous reſtent en aſſez grand nombre, & qui ſont fort négligées & fort mépriſées des Antiquaires, à cauſe de leur inutilité & de leur mauvais goût (*t*), ne nous repréſentent aucuns caracteres particuliers : on voit ſeulement dans celles qui ſont les moins brutes & les moins imparfaites, quelques lettres Latines ; ce qui fait juger qu'elles ont été frappées depuis la Conquête des Gaules par Jules Céſar. Leur commerce ſe faiſoit principalement par échange, & en or & en argent non façonné & non frappé (*u*) ; ou enfin en Monnoye Grecque & Romaine : car pour les Monnoyes Gauloiſes, quel uſage en auroient pû faire des Marchands étrangers ? Or il paroît par Céſar, par Diodore de Sicile, & par les autres qui ont écrit des mœurs de ces peuples, qu'ils ne s'appliquoient point au commerce, & qu'ils tiroient des étrangers, qui venoient dans leur

(*i*) *Ammian. l. 15. p. 68.* Vini avidum genus, affectans ad vini ſimilitudinem multiplices potus.

(*k*) *Diodor. p. 211. vel 304.*

(*l*) *Cæſar l. 2. c. 15. p. 47.*

(*m*) *Cæſar Comment. l. 1. init.* Hi omnes Linguâ, Inſtitutis, Legibus inter ſe differunt.

(*n*) *Diodor. l. 5. p. 307. ſeu 213.* Κατὰ δὲ τὰς ὁμιλίας βραχυλόγοι, καὶ αἰνιγματώδεις, καὶ τὰ πολλὰ αὐτῶν ὑπερβολικῶς.

(*o*) *Cæſar l. 6. c. 13. p. 122.* Magnum ibi Verſuum numerum diſcere dicuntur. Itaque nonnulli annos vicenos in diſciplina permanent ; neque fas eſſe exiſtimant ea litteris mandare, cùm in reliquis ferè rebus publicis, privatiſque rationibus Græcis litteris utantur.

(*p*) *Cæſar l. 1. c. 29.* In caſtris Helvetiorum tabulæ repertæ ſunt litteris Græcis confectæ, & ad Cæſarem perlatæ.

(*q*) *Cæſar l. 5. c. 46. p. 108.* Hanc Græcis conſcriptam litteris mittit, ne intercepta Epiſtolâ, noſtra ab hoſtibus conſilia noſcantur.

(*r*) *Polian. l. 8.* Καίσαρ Κικέρωνι Προσδέχου βοηθείαν.

(*s*) *Dio Caſſius l. 40.*

(*t*) L'Antiquité expliquée par Dom Bernard de Montfaucon, l. 3. part. 2. page 84.

(*u*) *Vide Diodor. num. l. 5. pp. 304. 305. Et Strab. l. 4. p. 188.*

Pays, ce que leur terre ne leur produiſoit pas. Strabon (*x*) remarque que de ſon tems ils étoient forcés de cultiver la terre, & de s'employer à la marchandiſe, n'ayant plus la liberté ni l'occaſion de faire la guerre, parce qu'ils étoient aſſujettis aux Romains. En général, nous ne voyons dans les Gaules, & ſur-tout dans la Belgique, dans laquelle nous nous renfermons ici, que des marques d'une grande barbarie, & nul goût pour les beaux Arts, la Littérature, la Sculpture, l'Architecture. On y voit beaucoup de valeur, & d'exercice de la guerre, mais peu de méthode & de diſcipline militaire; beaucoup de ſuperſtition & d'erreur ſur le fait de Religion, & même de la Philoſophie, & très peu de ſolides connoiſſances, & d'inventions utiles à la vie.

XI. *Religion des Gaulois.* Toute la Nation des Gaulois eſt fort ſuperſtitieuſe (*y*). Dans leurs maladies les plus dangereuſes, ou lorſqu'ils ſe trouvent dans la guerre & dans des dangers éminens, ils immolent des hommes, ou font vœu d'en immoler. Les Druides ſont les Miniſtres de ces ſacrifices. Une maxime de leur Religion, eſt qu'il n'y a qu'une victime humaine qui puiſſe racheter la vie d'un homme. Il faut donner aux Dieux ame pour ame, vie pour vie: quelquefois, quand le péril regarde toute la Nation, ou toute une Province, ils dreſſent une figure humaine d'une grandeur énorme, groſſièrement compoſée avec des branches d'oſier entre-laſſées; puis ils la rempliſſent d'hommes vivans, & y mettent le feu, & font ainſi périr ces malheureuſes victimes. S'ils trouvent des brigands, des voleurs, ou d'autres ſcélérats, ils croyent faire une choſe fort agréable aux Dieux, de les leur immoler: mais ſi ces ſortes de gens leur manquent, ils prennent les premiers qu'ils trouvent.

XII. *Druides des Gaulois.* Les Druides ſont les Miniſtres de la Religion des Gaulois, & les dépoſitaires de leurs Myſteres & de leurs Cérémonies (*z*). Ils offrent les ſacrifices, tant publics que particuliers, & interprètent ce qui regarde le culte des Dieux. Ils ont toujours un grand nombre de diſciples, qui viennent à eux, attirés par les honneurs que l'on rend à ceux qui embraſſent leur genre de vie: car ils ſont Juges de preſque toutes les difficultés qui ſurviennent, tant pour les intérêts publics de la Nation, que pour ceux des particuliers. S'il s'agit d'un crime, d'un meurtre, d'une ſucceſſion, des limites d'un héritage, de peines, ou de récompenſes, on s'en rapporte à eux, & on s'en tient à leur déciſion. Si quelqu'un, de quelque qualité qu'il ſoit, refuſe de s'y ſoumettre, il eſt privé de la participation des ſacrifices, qui eſt pour eux la plus grande peine que l'on puiſſe impoſer: car ceux qui ſont ainſi excommuniés, ſont regardés des autres comme des impies & des ſcélérats, que tout le monde évite, & avec qui perſonne ne veut avoir le moindre commerce. De tels gens ne peuvent demander aucune juſtice, & ne ſont capables d'aucun honneur, ni d'aucun emploi.

De plus, les Druides étant prépoſés pour l'interprétation des augures, & des autres eſpéces de divinations, auſquelles les Gaulois ſont fort attachés, & ſans leſquelles ils n'oſent rien entreprendre; il arrive que les Rois mêmes leur ſont aſſujettis (*a*), puiſqu'ils ne peuvent rien faire, ni prendre aucune réſolution, ſans l'avis des Druides. Ils ſe rendent par ce moyen les arbitres de toutes les grandes affaires de leur Nation. Ils ſont exempts de la guerre, des tributs, & de toutes les autres charges de l'Etat. Ces prérogatives leur attirent une infinité de ſectateurs, qui demeurent quelquefois vingt ans ſous leur diſcipline (*b*). Ils y apprennent par cœur un grand nombre de Vers, ne croyant pas les devoir confier à l'écriture, pour deux raiſons: la premiere, parce qu'ils ne veulent pas que leur ſcience ſe répande au dehors; & la ſeconde, parce qu'ils ſont perſuadés que ceux qui écrivent, travaillent moins à cultiver leur mémoire, d'autant qu'ils ſe fient au ſecours de l'écriture.

Parmi les Druides, il y en a un qui tient le premier rang, & qui exerce ſur les autres une ſouveraine autorité (*c*). Quand il eſt mort, on lui donne pour ſucceſſeur celui qui eſt reconnu pour le plus digne. S'ils s'en trouve pluſieurs d'un égal mérite, on s'en rapporte au choix des Druides. Quelquefois ils en viennent aux armes avant que de s'accorder. En un certain tems de l'année ils s'aſſemblent dans le Pays Chartrain, qui paſſe pour être le centre des Gaules. Le lieu de l'Aſſemblée eſt tenu pour ſacré. Les peuples s'y rendent de toute part, pour y ſubir leur jugement; & nul ne s'oppoſe, ni ne contredit à ce qui a été jugé. Un des principaux points de leur doctrine, eſt que les ames ſont

(*x*) *Strabo l. 4. p. 195.* Νυνὶ μὲν οὖν ἐν εἰρήνῃ πανταχοῦ ἔστι διδευλωμένοις καὶ ζώσιν κατὰ τὰ προστάγματα τῶν ἐπιτρόπων αὐτοὺς Ῥωμαίων. *Item p. 189.* Μάλιστα δὲ τῶν ἀνέκα ἀγαθῶν σχολὴν ἀπὸ τῶν ἐπλων ἐργάζονται τὴν χώραν ἐπιμελῶς, καὶ τοὺς βίους κατασκευάζονται πολιτικούς.

(*y*) *Cæſar l. 6. c. 15.* Natio eſt omnis Gallorum admodùm dedita Religionibus... Pro vita hominis niſi vita hominis reddatur, non poſſe aliter Deorum immortalium numen placari arbitrantur, publicèque ejuſdem generis habent inſtituta ſacrificia. Alii immani magnitudine ſimulachra habent, quorum contexta viminibus membra vivis hominibus implent, quibus ſuccenſis circumventi flammâ exanimantur homines.

(*z*) *Cæſar l. 6. c. 12.* Druides rebus divinis intereſſunt, ſacrificia publica ac privata procurant, religiones interpretantur... Ferè de omnibus controverſiis publicis privatiſque conſtituunt: & ſi quod eſt admiſſum facinus, ſi cædes facta, ſi de hæreditate, ſi de finibus controverſia eſt, iidem decernunt præmia, pœnaſque conſtituunt.

Lucan. l. 1. Pharſal.

Solis noſſe Deos & Cœli Numina vobis,
Aut ſolis neſcire datum eſt.

(*a*) *Dio. Chryſoſt. orat. XCIX.* Ὧν ἄνευ τοῖς βασιλεῦσι οὐδὲν ἔξεστι πράττειν οὐδὲ βουλεύεσθαι ὥστε τὸ μὲν ἀληθὲς ἐκείνους μὲν ἄρχειν, τοὺς δὲ Σκυθῶν βασιλέας αὐτῶν ὑπηρέτας καὶ διακόνους γίγνεσθαι, &c.

(*b*) *Cæſar l. 6. de Bello Gallico, c. 13.* Magnum ibi Verſuum numerum diſcere dicuntur: itaque nonnulli annos vicenos in diſciplina permanent, neque fas eſſe exiſtimant ea litteris mandare.... Id mihi duabus de cauſis inſtituiſſe videntur, quòd neque in vulgus diſciplinam efferri velint, neque eos qui diſcunt litteris confiſos, minus memoriæ ſtudere.

(*c*) *Cæſar l. 6. c. 12.*

immortelles (*d*), & qu'elles paſſent d'un corps dans un autre. Cette doctrine leur inſpire des ſentimens de vertu & de valeur, & les anime au mépris des dangers & de la mort. Ils enſeignent, outre cela, à leurs diſciples pluſieurs choſes touchant les Aſtres & leurs mouvemens; la grandeur du Monde, l'étendue de la Terre, la force & la puiſſance des Dieux immortels.

Les Druides demeurent dans de profondes forêts, où ils exercent les Actes de leur Religion. (*e*) Lucain nous décrit un Bois ſacré qui étoit près de Marſeille, qui paſſoit pour un lieu inviolable, & d'où l'on n'auroit même oſé arracher la moindre branche. L'horreur & l'obſcurité qui y régnoient, inſpiroient de la frayeur à tous ceux qui y entroient. On y voyoit des Autels, ſur leſquels on immoloit des victimes humaines, & du ſang deſquelles on arroſoit les arbres des environs. Les figures des Dieux travaillées ſans art, étoient placées ſur des troncs d'arbres informes; & leur air ſombre & négligé inſpiroit plus de reſpect, que n'auroient fait des ſtatuës mieux travaillées.

Lorſqu'il s'agit de quelque entrepriſe importante (*f*), ils immolent un homme, puis ils lui ouvrent la poitrine en travers avec une épée, & tirent des préſages pour l'avenir, de la palpitation ou du mouvement de ſes membres, & de l'écoulement de ſon ſang. Le long uſage qu'ils ont de ces ſortes de choſes, leur a acquis parmi le peuple une grande créance: nul n'oſeroit immoler une victime ſans eux. On les regarde comme les médiateurs entre les Dieux & les hommes; & non ſeulement dans la paix, mais même dans la guerre; non ſeulement les amis, mais auſſi les ennemis, les écoutent avec reſpect. On les a vû quelquefois ſe jetter entre les deux armées, lorſqu'on étoit prêt à en venir aux mains, & ſéparer les troupes, comme ceux qui par leurs enchantemens appaiſent des bêtes farouches. Quelquefois auſſi (*g*), lorſqu'on eſt prêt de livrer le combat, les Gaulois dévoüent à leurs Dieux ce qu'ils prendront ſur l'ennemi. Alors ils immolent tout ce qui a vie, amaſſent en un lieu tout le reſte, & le laiſſent là ſans y toucher. On voit de ces amas dans pluſieurs endroits du pays; & ſi quelqu'un, comme il arrive quelquefois, quoique rarement, touche à ces dépôts, ils le font mourir dans de grands tourmens.

Leur Théologie eſt à peu près la même que celle des autres peuples idolâtres (*h*). Ils adorent principalement Mercure, comme le Dieu du Commerce, l'Inventeur de tous les Arts, le Guide des voyageurs, & le Tutélaire des chemins. On en voit beaucoup d'images dans le pays, & il en reſte encore quelques-unes aujourd'hui dans les cabinets des curieux. Ils l'appelloient *Theutates* (*i*), & lui immoloient des hoſties humaines. Ils adorent auſſi le Dieu Mars, qu'ils nomment *Heſus* ou *Æſus*: *Horrenſque feris altaribus Heſus*, dit Lucain. C'étoit le Dieu de la guerre, & il aimoit le ſang. *Taramis*, ou Jupiter n'étoit pas plus humain (*k*):

Et Taramis Scythicæ non mitior Arte Diane.

Enfin ils rendoient des honeurs divins à Minerve, comme à l'Inventrice des toiles & des étoffes; à Appollon, ou au Soleil, nommé par eux *Belenus*; enfin à Pluton, ou *Dis*, dont ils ſe croyoient tous deſcendus: d'où vient qu'ils comptent les ans & les mois, non par le nombre des jours, mais par celui des nuits, & qu'ils commencent à compter leur jour par la nuit (*l*). On trouva en 1711. en creuſant dans le Chœur de N. Dame de Paris, de très anciennes figures Gauloiſes du tems de Tibere, qui repréſentoient Vulcain, Jupiter, Héſus, Caſtor & Pollux, le Dieu cornu, ou *Cernunnos*, le Taureau aux trois gruës, & Hercule (*m*). On a auſſi des preuves qu'ils adoroient Bacchus & Diane, ou la Lune. Céſar aſſûre (*n*) que l'Inſtitut des Druides vient de la Grande Bretagne, & que ceux qui veulent ſe perfectionner dans l'étude de leur Théologie, vont en ce pays-là pour s'y inſtruire.

XIII. *Théologie des Druides. Leurs Divinités.*

L'Empereur Tibere avoit aboli les Druides des Gaules, avec leurs Poëtes & leurs Médecins, qui ſe méloient de deviner (*o*); c'eſt-à-dire, ceux qu'ils appelloient *Bardes*, *Eubages*, ou *Batages*, ou Poëtes. Les Bardes (*p*) chantoient les hauts faits de leurs Héros au ſon de la lyre, & au chant des vers héroïques qu'ils compoſoient. Les Eubages s'appliquoient à découvrir les ſecrets de la nature, & à développer par leurs

(*d*) *Cæſar l. 6. c. 13. p. 123.* Imprimis hoc perſuadere volunt, non interire animas, ſed ab aliis poſt mortem tranſire ad alios; atque hoc maximè ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto, &c. *Lucan. Pharſal. l. 1.*

———Vobis authoribus umbræ
Non tacitas Erebi ſedes, Ditiſque profundi
Pallida Regna petunt. Regit idem ſpiritus artus
Orbe alio. Longæ canitis ſi tempora vitæ,
Mors media eſt.... ——— Inde ruendi
Internum mens prona viris, animæque capaces
Mortis, & ignavum eſt reditura parcere vitæ.

(*e*) *Lucan. Pharſal. l. 3. v. 400.*

———Simulachraque mœſta Deorum
Arte carent, cœſique extant informia trunci.
Ipſe ſitus, putrique facit jam robore pallor
Attonitos; non vulgatis ſacrata figuris
Numina ſic metuunt.

(*f*) *Diodor. l. 5. p. 308. ſeu 214.*

(*g*) *Cæſar l. 6. c. 16. p. 127. Vide Diodor. Sicul. l. 5. p. 307.* Χρῶνται δὲ ἐν τοῖς πολεμικοῖς καὶ ἱερείαις πρὸς τὰς τῶν θεῶν θυσίας.

(*h*) *Cæſar l. 6. c. 16.* De his (Diis) eandem ferè quam reliquæ gentes habent opinionem.

(*i*) *Lucan. Pharſal. l. 1. v. 446.*

Et quibus immitis placatur ſanguine diro
Theutates.

Vide Tertull. Apologet. c. 9. Major ætas apud Gallos Mercurio profecabatur.

(*k*) *Lucan. loco citato.*

(*l*) *Cæſar l. 6. c. 17.* Galli ſe omnes ab Dite patre prognatos prædicant. Ob eam cauſam ſpatia omnis temporis non numero dierum, ſed noctium finiunt; & dies natales, & menſium & annorum initia ſic obſervant, ut noctem dies ſubſequatur.

(*m*) Voyez Dom Bernard de Montfaucon, Antiquité expliquée, tom. 2. part. 2. l. 5. ch. 1. 2. 3. page 412. & ſuiv.

(*n*) *Cæſar c. 6. c. 13.*

(*o*) *Plin. l. 30. c. 1.*

(*p*) *Ammian. l. 15. p. 63.* Bardi quidem fortia virorum illuſtrium facta, heroicis compoſita verſibus cum dulcibus lyræ modulis canititarunt. Eubages verò ſcrutantes ſumma & ſublimia naturæ pandere conabantur. Inter hos Druidæ ingeniis celſiores, &c.

diſcours, ce qu'elle a de plus grand & de plus relevé. Mais les Druides paſſoient pour les plus éclairés & les plus ſçavans de tous, ainſi que nous l'avons montré par le détail de leurs ſentimens. Les Ordonnances de Tibere, qui ordonnoient la ſuppreſſion de ces ſortes de gens, furent mal obſervées, de même que celles de Claude, qui défendit auſſi la Religion des Druides (*q*), & la pratique de leurs ſuperſtitions cruelles, qui avoient déja été défenduës ſous Auguſte, mais ſeulement aux Citoyens de Rome.

Strabon, qui vivoit ſous Tibere (*r*), dit que les Romains avoient ſupprimé dans les Gaules les coutumes cruelles d'immoler des hommes, & les autres choſes qui étoient contraires aux Loix Romaines. Mela (*s*) qui écrivoit l'an 43. de J. C. parle de la coutume qu'avoient les Gaulois d'immoler des hommes, comme d'une choſe déja éteinte: mais il ſuppoſe que la Philoſophie des Druides regnoit toujours parmi eux. On voyoit encore des Druides ſous les Empereurs Vitellius & Veſpaſien (*t*); & long-tems après, une femme Druide ayant rencontré l'Empereur Alexandre, qui marchoit contre les Allemands, l'an de J. C. 234. lui cria en Gaulois: *Va; mais ne t'attens pas de vaincre, ne te fie pas à tes ſoldats* (*u*). On dit auſſi qu'une femme Druide du Pays de Liége, prédit l'Empire à Dioclétien (*x*).

XIV. *Femmes Druides.*

Il eſt remarquable que ces Auteurs ne parlent que des femmes Druides. Vopiſque (*y*) dit que l'Empereur Aurelien ayant conſulté des Druides de Gaule, ſi l'Empire demeureroit dans ſa race, elles lui répondirent que nul n'auroit une poſtérité plus glorieuſe, que celle de Claude. Ces femmes étoient toutes Devineresſes, & ſe mêloient de prédire l'avenir. Tacite (*z*) parle d'une nommée Veleda, qui étoit de la Nation des Bructeres, qui regnoient alors ſur un grand Pays d'Allemagne: les Allemands, qui avoient accoutumé de prendre des femmes pour Prophêteſſes, ou même pour des Déeſſes, avoient une grande vénération pour celle-ci. Elle paſſoit pour vierge; & pour s'attirer un plus grand reſpect, elle ne ſe laiſſoit pas voir, & demeuroit dans une haute Tour, où un de ſes parens lui propoſoit ce qu'on déſiroit ſçavoir d'elle, & rapportoit ſes réponſes, comme les oracles d'une Divinité. Elle eut beaucoup de part à la guerre que les Hollandois, joints à ceux de Tréves & aux Allemands, firent aux Romains au commencement du regne de Veſpaſien. On la rendoit arbitre des plus importantes affaires, tant pour la guerre que pour la paix, & les Généraux lui faiſoient part de ce qu'ils avoient pris de plus précieux ſur l'ennemi.

Voilà quels étoient les Gaulois avant la Conquête que les Romains firent de leur Pays; voilà quelles étoient leurs mœurs & leur Religion. Ils prirent enſuite la Langue, les Loix, & en partie la Religion des Romains leurs Vainqueurs: enfin la Religion Chrétienne adoucit leurs mœurs, & les rendit plus dociles & plus traitables. La Conquête que les Francs firent après cela des Gaules, y répandit de nouveau quelque ferocité, & quelque dureté de mœurs: mais le Chriſtianiſme qui y fut toujours dominant, y conſerva la Langue Latine, au moins parmi les Eccléſiaſtiques & les Religieux; y maintint les Loix Romaines & la pureté de la Foi. Inſenſiblement les Francs s'humaniſerent; & ne faiſant qu'un corps avec les anciens Gaulois & les Romains qui étoient dans le Pays, ils compoſerent une Nation diſtinguée par ſa valeur, ſa Religion, ſon induſtrie & ſa capacité. Le Pays de Tréves, comme plus voiſin de l'Allemagne, a toujours conſervé, au moins parmi le peuple & à la campagne, la Langue Allemande. Ceux de Metz, de Toul & de Verdun ont imité le reſte de la France, qui s'eſt formée une Langue particuliere, compoſée d'un Latin corrompu, & de quelque mêlange de Langue Franque ou Tudeſque.

XV. *Pays des Trévi-riens. Ville de Tréves.*

Les Tréviriens, dont Tréves eſt la Capitale, avoient le Rhin à l'Orient, & la Meuſe au Couchant. Leur origine étoit Allemande, & ils ſe faiſoient gloire d'être ſortis d'une Nation ſi brave & ſi belliqueuſe (*a*). Ils paſſoient pour les plus vaillans & les meilleurs Cavaliers de toute la Gaule (*b*). Ils conſerverent leur liberté juſqu'à la révolte de Civilis (*c*), qui la leur fit perdre ſous le regne de Veſpaſien. Ils la recouvrerent apparemment dans la ſuite, puiſque le Sénat Romain leur écrivit comme à une ville libre en 275. au commencement du regne de l'Empereur Tacite. Du tems de Mela (*d*) ils étoient les plus célébres de la Belgique: *Belgarum clariſſimi ſunt Treveri.* Tréves leur Capitale étoit la plus opulente de toutes les Gaules: *Urbes opulentiſſima, in Treviris Auguſta.* Elle fut pendant long-tems le Siége des Empereurs Romains; & on trouve encore aujourd'hui un très grand nombre de Médailles frappées dans Tréves, & pluſieurs Loix Impériales dattées de cette ville, ſous les Empereurs Conſtantin le Grand; Conſtantin & Criſpe; Conſtantin le

(*q*) *Sueton. l. 5. c. 25.* Druidarum Religionem apud Gallos diræ immanitatis, & tantùm civibus ſub Auguſto interdictam penitùs abolevit.

(*r*) *Strabo l. 4. p. 198.* Καὶ τοῦτον δὴ τὸν τρόπον ἐπαύσαντο αὐτοὺς Ῥωμαῖοι, καὶ τὸν κατὰ θυσίας καὶ μαντείας. ἀνομολόγουν τοῖς παρ' ἡμῖν νομίμοις.

(*s*) *Mela l. 3. c. 2.*

(*t*) *Tacit. Hiſt. l. 4. p. 412.*

(*u*) *Lamprid. in Alex. p. 135.*

(*x*) *Vopiſc. in Numeriano, p. 252. B C.*

(*y*) *Idem in Aureliano. Vide Salmaſ. not. in Lamprid. pp. 236. 237.*

(*z*) *Tacit. l. 4. Hiſt. pp. 416. & 438.*

(*a*) *Tacit. de morib. German. p. 446.* Treveri & Nervii circa affectationem Germanicæ originis ultrò ambitioſi ſunt, tamquàm per hanc gloriam à ſimilitudine & inertia Gallorum ſeparentur.

(*b*) *Cæſar l. 2.* Treviri quorum inter Gallos virtutis opinio eſt ſingularis. Et *l. 5. init.* Hæc civitas (Trevirorum) longè plurimùm totius Galliæ equitatu valet, magnaſque habet copias pedinum.

(*c*) *Plin. l. 4. c. 17.* Treviri liberi antèa. Et *Tacit. l. 1. Hiſt. de Vitellio.* Treveros ut ſocios ſecuri adière.

(*d*) *Mela l. 3. c. 2.*

Digitized by Google

Grand, & Conſtantin Céſar ſon fils; Conſtantin fils; Conſtantin, Conſtant & Conſtance Auguſtes freres; Conſtant & Conſtances Auguſtes; Valentinien & Valens Auguſtes; Valentinien, Valens & Gratien; Valens, Gratien & Valentinien II. Gratien, Valentinien II. & Theodoſe; Valentinien II. Theodoſe & Arcade. (*e*) Pluſieurs autres Empereurs, & preſque tous depuis Tetricus & Poſthume, juſqu'à la conquête des Gaules par les Barbares, y ont fait leur ſéjour; ce qui a fait dire à Ammien Marcellin (*f*) qu'elle étoit très illuſtre par la demeure des Empereurs; & à Venance Fortunat, qu'elle étoit comme la Capitale des plus auguſtes villes de l'Empire (*g*).

Sa ſituation eſt des plus avantageuſe. La Mozelle lui apporte tous les biens dont elle peut avoir beſoin (*h*). Son propre terrain lui fournit la plûpart des choſes néceſſaires à la vie. Il eſt vrai que ces avantages lui furent funeſtes dans la ſuite; car ſe trouvant au voiſinage de l'Allemagne, & à l'extrêmité de l'Empire Romain, elle ſe vit pluſieurs fois expoſée aux ravages & aux malheurs de la guerre. Salvien dit qu'en peu d'années elle fut ruïnée juſqu'à quatre fois (*i*). Elle ſe reſſent encore à préſent de ſes anciennes diſgraces; elle ne conſerve que très peu de veſtiges de ſa grandeur; & à diverſes repriſes on l'a tellement reſſerrée, qu'elle n'eſt plus aujourd'hui qu'une petite partie de ce qu'elle étoit autrefois. Il paroît par S. Jerôme, que le peuple y parloit Gaulois, lorſqu'il y vint vers l'an 360. (*k*); mais la Langue Latine y étoit commune parmi les perſonnes de condition, & dans le commerce, à cauſe des Romains qui y dominoient.

Son antiquité eſt bien prouvée, puiſque les plus anciennes Hiſtoires que nous ayons de la Gaule, nous repréſentent Tréves du tems de Jules Céſar, déja comme une très grande ville, & Capitale d'une Province très conſidérable. Mais les peuples du Pays ne ſe ſont pas encore contentés de cette antiquité réelle, ils ont eû recours à la fable, pour faire remonter leur origine juſques aux tems les plus reculés (*l*). Ils racontent ainſi la Fondation de Tréves: Ninus Roi d'Aſſyrie laiſſa deux fils, l'un nommé Ninus, comme lui, né de la Reine Semiramis; & un autre nommé Trebeta, né d'une premiere femme qu'il avoit épouſée. Semiramis épriſe d'un amour impur pour Trebeta, n'oublia rien pour le faire conſentir à ſa honteuſe paſſion: mais n'ayant pû le toucher, ſon amour ſe changea en haine, & elle le perſecuta, juſqu'à l'obliger à s'enfuir, & à ſe retirer dans des Pays inconnus. Trebeta arrivé au lieu où eſt aujourd'hui la ville de Tréves, en trouva la ſituation ſi belle, qu'il y bâtit la Ville dont nous parlons, & l'appella *Treviris*. Après ſa mort, ſon fils Héron lui ſuccéda, & lui décerna les honneurs divins. On prétend que cette Fondation arriva 1300. ans avant la Fondation de Rome; & on lit encore aujourd'hui ſur les murs de l'Hôtel de ville à Tréves, ce Vers fameux:

Ante Romam Treviris ſtetit annis mille trecentis.

XVI. *Metz & Pays Meſſin.*

La ville de Metz, anciennement nommée *Divodurum*, Capitale du Pays des Médiomatriciens, eſt ſituée ſur la Mozelle, & à l'embouchure de la Seille dans cette riviere. Sa ſituation eſt des plus belles & des plus agréables, & on lui donne à bon titre le nom de Délicieuſe, par l'affluence de toutes ſortes de biens qui y abondent. Le Poëte Fortunat (*m*) en a fait une deſcription magnifique, mais qui certainement n'eſt pas flattée. Elle s'eſt ſoutenuë juſqu'aujourd'hui dans un état très floriſſant, malgré une infinité de guerres & de révolutions qu'elle a eſſuyées.

Les Meſſins, ou *Médiomatriciens*, ſe vantent que leur Capitale eſt bâtie 417. ans après le Déluge, par des deſcendans de Noé; ce qui reviendroit à l'an du Monde 2073. onze cent quatre-vingt-deux ans avant la Fondation de Rome, dix-neuf cent vingt-ſept ans avant la Naiſſance de J. C. ce qui a fait dire à un ancien Poëte du Pays, que Metz a de beaucoup précédé la Fondation de Rome.

Longo Divodurum præceſſit tempore Romam.

Le Pays des anciens Médiomatriciens avoit les Tréviriens au Septentrion; les Leuquois, ou les peuples du Pays Toulois, au Midi; le Rhin, ou le Pays de Spire, à l'Orient, & le Rhemois au Couchant. Ils habitoient principalement le long de la Mozelle (*n*). Céſar & Strabon (*o*) leur donnent pour limites, le Rhin: mais leur Pays d'aujourd'hui ne s'étend pas à beaucoup près juſques-là. Ils étoient libres, & Alliés des Romains, lorſque Veſpaſien fut reconnu Empereur; & il faut qu'alors leur ville ait été fort grande, puiſque les ſoldats de Vitellius y tuo-

(*e*) *Vide apud Brouwer. l. 2. ad calcem.*

(*f*) *Ammian. Marcell. l. 15. c. 27.* Treviri domicilium Principum clarum.

(*g*) *Venant. Fortun. l. 10. carm. 12.*
Urbs quoque Nobilium nobilis atque Caput.

(*h*) *Auſon. de claris Urbib.*
Largus tranquillo prælabitur amne Moſella,
Longinqua omnigenæ vectans commercia terræ.

(*i*) *Salvian. Meſſil. l. 6. de gubern. Dei.* Treverorum urbs excellentiſſima, quadruplici eſt everſione proſtrata.

(*k*) *Hieron. Præfat. in 2. lib. Expoſit. Epiſt. ad Galatas.*

(*l*) *Vide, ſi libet, Brouwer. Antiq. Trevirenſ. & Auctores ab eo magno numero citatos.*

(*m*) *Venant. Fortun. l. 3. carm. 14. ad Felicem. Epiſc. Metenſ.*
Hoc Metis fundata loco ſpecioſa coruſcans,
Piſcibus obſeſſum gaudet utrumque latus.
Delicioſus ager ridet vernantibus arvis:
Hinc ſata culta vides, cernis & inde roſas.
Proſpicis umbroſo veſtitos palmite colles;
Certatur variâ fertilitate locus.
Urbs munita nimis, quam cingit murus & amnis,
Pontificis merito ſtas valitura magis.

(*n*) Voyez Meurille, Hiſt. des Evêq. de Metz, Préface, fol. xv. verſo, & les Chroniques du Pays.

(*o*) *Cæſar l. 4. c. 10.* Rhenum longo ſpatio per fines Nantuatium, Helvetiorum, Sequanorum, Mediomatricorum citatus fertur. *Strabo l. 4. p. 135.* Μεδιοματρίκοι τὸν Ρῆνον καταίκουσι.

rent

rent en un ſoir juſqu'à 4000. hommes (*p*), à propos de rien, & par un mouvement ſubit d'une fureur & d'une rage militaire, exercée contre une ville innocente, & qui les avoit reçus avec toute ſorte d'humanité.

La Province des Médiomatriciens comprenoit anciennement dix petits Pays ou Cantons; ſçavoir, celui de Moſelle, de Scarpone, de Voivre, de Salins, de Sargau, d'Albechove, du Nide, du Carme, d'Ornez & du Bleſois. Le pays de Moſellane, ou le Canton Moſellanique, s'étendoit le long de la Moſelle, depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure dans le Rhin à Coblentz. Ce Canton avoit titre de Duché ſous Charlemagne.

Le Scarponois, dont la Capitale étoit Scarpone, ou Charpagne, étoit borné entre le Toulois & le Meſſin, entre la Voivre & le Salins. Ce pays avoit titre de Comté ſous les Rois de la ſeconde Race. Gorze, Arc-ſur-Moſelle, Roziéres en Heis, Marbache, Belle-ville, Vendieres, Noroy, Bayonville, Neuville, Naville, &c. étoient autrefois compris dans le Scarponois.

Le pays de Salins tire ſon nom de la riviere de Seille, *Salia*, qui l'arroſe; & des eaux ſalées qui ſe trouvent le long de cette Riviere. Il avoit titre de Comté. On l'appelle auſſi Saunois, ou Salonois, dans les anciens monumens.

Le petit pays de *Nide* eſt ainſi nommé de la Riviere de Nide, ou Nite. On diſtingue la Nide Françoiſe, & la Nide Allemande. Ce ſont deux petites Rivieres, qui ont leur ſource aſſez éloignée l'une de l'autre, & qui ſe réüniſſent à Norten près de Condé; puis elles coulent enſemble juſqu'à Cherbrich, où elles ſe dégorgent dans la Sâre. C'eſt le pays qui eſt entre ces deux Rivieres, qu'on appelle le *Nide*.

Le Sargau eſt le pays qui eſt arroſé par la Sâre, depuis ſon origine, juſqu'à ſon embouchure dans la Moſelle, près de Conſarbrich au deſſus de Tréves. Ce pays avoit autrefois titre de Comté.

L'Albechovie avoit pour Capitale la ville de Blamont. Quelques-uns veulent que ſa Capitale ait été *Sar-albe*. C'étoit un aſſez petit Canton, enclavé dans le Sargau.

Le *Bléſois* eſt le pays ſitué ſur la Riviere de Bliſe au delà de la Sâre. Ce pays eſt différent du Bléſois, ou du pays de Blois dans le Diocéſe de Toul. S. Hornbach, Bliſcaſtel, &c. étoient dans ce pays.

La Voivre, en Latin *Vepra* ou *Vebra*, étoit très étenduë; elle comprend pluſieurs petits pays, renfermés dans les Dioceſes de Metz, de Toul & de Verdun. Elle a porté plus communément le titre de Comté.

Le Carmé s'étend depuis Bouconville, où le Ruiſſeau de Maid prend ſa ſource, juſqu'à l'embouchure de ce Ruiſſeau dans la Moſelle: Il eſt compris dans la Voivre.

L'Ornez prend ſon nom de la petite riviere de ce nom vers la Sâre. Il eſt fort différent de l'Ornez ſur la petite riviere de ce nom, dans le Barrois, & dans le Diocéſe de Toul. L'Ornez avoit titre de Comté ſous les Rois & Empereurs de la ſeconde Race.

XVII. *Verdun, pays Verdunois.*

Dans le pays des Médiomatriciens, ou dans le pays Meſſin, étoit anciennement compriſe la ville de Verdun, Capitale du Verdunois. Cette ville, nommée *Virodunum*, ou *Verodunum*, d'aſſez petite qu'elle étoit d'abord, eſt devenuë fort conſidérable dans la ſuite. Venance Fortunat (*q*) en parle comme d'une Place qui étoit fort reſſerrée, ſous l'Evêque S. Ageric, ou Airy, qui vivoit au milieu du ſixiéme ſiécle.

Son nom de *Verodunum*, marque qu'elle étoit bâtie ſur une éminence; car *dunum*, dans l'ancien Gaulois, ſignifie une hauteur. La ville occupoit alors principalement le quartier où eſt la Cathédrale; mais depuis ce tems elle s'eſt beaucoup augmentée, & occupe non ſeulement la hauteur, mais auſſi la vallée, & le pied de la montagne, le long de la Meuſe. L'on aſſûre (*r*) que l'ancien nom de *Verdun*, étoit *Cloboa*, ou *Clavia*, ou *Clabonia*, c'eſt-à-dire, la ville des Cloux, *Urbs Clavorum*, ou des Claviens, comme elle eſt nommée dans la Vie de S. Servais (*s*); ou *Urbs Articlavorum*, comme on lit dans les Souſcriptions du Concile de Coſogne (*t*), tenu en 362. Hugues de Flavigny, Sigebert, & d'autres, ſuppoſent qu'elle portoit ce nom encore de leur tems, c'eſt-à-dire, aux XI. & XII. ſiécles.

Les raiſons qu'on apporte de cette dénomination paroiſſent ridicules. Vaſſebourg (*u*) dit que c'eſt parce que ſes murs étoient parſemés de cloux; & que Jules Céſar l'ayant priſe de force, y établit ſes magaſins, & lui donna le nom de *Virodunum*, comme qui diroit la ville des hommes de cœur. Ce récit ſuppoſe que le nom de *Cloboa* eſt plus ancien que celui de *Virodunum*; prétention qui n'eſt nullement probable, puiſque les Anciens ne la nomment jamais Cloboa, ni *Urbs Clavorum*, mais ſeulement *Virodunum*. Jules Céſar n'en dit rien; l'Itineraire d'Antonin l'appelle *Virodunum*, de même que Grégoire de Tours, *l. 3. c. 34.* Fortunat, *l. 3. carm. 27.* & les Conciles. Pour le nom de *Cloboa*, je le crois plus récent. Si on l'a nommée ville des Cloux, c'eſt peut-être à cauſe que ſes murailles & ſes portes étoient parſemées de cloux; de même que cette Maiſon de l'Egliſe de S. Martin, dont parle Gregoire de Tours (*x*);

(*p*) *Tacit. l. 4. hiſt. c. 70.* Legiones in Mediomatricos, ſociam civitatem abceſſere.

(*q*) *Fortunat. l. 3. carm. 27. ad Agericum.*
Urbs Verodunis, brevi quamvis claudaris in orbe,
Pontificis meritis amplificata places.

(*r*) Voyez Vaſſebourg, Antiquités de la Gaule Belgique, Préface, fol. xv. verſo. & Laurent de Liége, *Hiſt. Epiſc. Virdunt. pag. 276. Tom. 12. Spicileg.*

(*s*) *Sanctinus urbis Clavorum Epiſcopus.*

(*t*) *Tom. 2. Concil. p. 615.* Sanctinus Epiſc. Articlavorum.

(*u*) Vaſſebourg, au lieu cité, où il allégue Laurent de Liége.

(*x*) *Greg. Turon. Hiſt. Franc. l. 5. c. 4. p. 205.*

An du monde 3946. avant J. C. 54. avant l'Ere vulgaire 57.

Ce Général ne jugea pas à propos de risquer d'abord la Bataille contre un ennemi si supérieur en nombre. D'ailleurs il étoit bien-aise d'essayer un peu ses Troupes contre des gens dont la valeur faisoit tant de bruit. Mais après avoir pendant quelques jours escarmouché avec leurs Cavaliers, & voyant que ses soldats ne cédoient en rien à ceux des Belges, il rangea son armée en bataille dans un terrain avantageux, & fortifia encore son Champ de bataille, en faisant tirer une ligne à ses deux côtés, où il mit des machines de guerre pour les défendre, au cas que l'ennemi voulût l'attaquer en flanc. Mais un marais qui étoit entre les deux armées, & que personne n'osa hazarder de passer le premier, fut cause que l'on ne combattit pas ce jour-là.

Les ennemis s'avancerent vers l'Aine, qui étoit derriere le Camp de César; & y ayant trouvé des gués, ils y passerent une partie de leur armée dans le dessein, ou d'attaquer un Château, qui étoit défendu par Quintus Titurius avec quelques soldats Romains, ou de faire le dégât dans les Terres de ceux de Rheims, dont César tiroit ses vivres. Celui-ci y accourut avec des Numidiens armés à la légere, & des soldats armés de frondes & de fleches. Il y eût un rude combat au passage de la riviere, où les Belges furent maltraités. Ceux-ci voyant qu'ils ne pouvoient ni passer la riviere, ni se rendre maîtres du Château où commandoit Titurius, résolurent de se retirer chacun dans leur Province, disposés à accourir au secours de ceux qui seroient les premiers attaqués par les Romains. Ils décamperent donc à la seconde veille de la nuit, avec grand bruit, & sans aucun ordre, chacun s'efforçant d'avoir le premier rang dans la marche. César craignant quelque surprise, & ne sçachant pas le motif de leur retraite, n'osa les poursuivre; mais ensuite ayant appris qu'ils fuyoient, il envoya après eux de la Cavalerie, qui en tua un grand nombre, & les poursuivit tant que le jour dura. Sur le soir ils revinrent au Camp, selon les ordres qu'ils en avoient reçus.

XXV. *César devant Noyons. Bataille contre ceux de Cambray, &c.*

Le jour suivant, César fit irruption dans le Soissonnois, & après une longue marche, arriva à Noyons (*o*). Il crut la prendre d'emblée; mais quoiqu'elle n'eût qu'une très petite Garnison, il ne put s'en saisir, parce qu'elle étoit entourée de très bons fossés. Il fut obligé d'en faire le siége dans les formes. Alors les peuples du Soissonnois, qui étoient revenus dans leur pays, voyant la diligence des Romains, & la grandeur des ouvrages qu'ils avoient faits pour prendre la ville, se rendirent, & lui donnerent des ôtages. De-là il marcha contre ceux de Beauvais, qui se rendirent d'abord, & César leur pardonna, à la priere de Divitiacus d'Autun. Ceux d'Amiens ne firent pas plus de résistance; mais ceux de Cambray, avec ceux du Vermandois, avoient passé la Sambre, résolus de résister aux Romains jusqu'à la derniere extrêmité. Ils avoient jetté leurs vieillards, leurs femmes & leurs enfans dans des lieux marécageux & innaccessibles, & se tenoient dans des bois, attendant l'occasion de donner sur l'armée Romaine. Ils furent avertis par des transfuges de leur nation, qu'il seroit aisé de troubler & de battre les Légions dans le moment qu'elles arriveroient, & avant qu'elles eussent eû le loisir de se décharger, de s'armer, & de fortifier leur Camp. Ils profiterent de cet avis, & attaquerent César dans le moment que les Légions commençoient à travailler à leur campement.

L'attaque fut si brusque & si précipitée, que le Général Romain n'eût pas même le tems de ranger ses Troupes, ni de donner les ordres nécessaires; mais le grand usage & la science de l'Art militaire qu'avoient ses soldats, y suppléerent. Elles se rangerent d'elles-mêmes comme elles purent, chaque soldat se mettant sous le premier Etendart qu'il trouvoit. En un mot, la surprise fut telle, qu'ils n'eurent pas le tems de prendre leurs casques, de les orner, ni de développer leurs Boucliers. Ils combattirent cependant avec tant de valeur, que la neuviéme & dixiéme Légion renverserent ceux d'Arras, les poursuivirent jusqu'à la Sambre, & en tuerent un grand nombre. D'un autre côté, la huitiéme & l'onziéme Légion rompirent ceux de Vermandois, & les pousserent assez loin vers la même riviere. Mais les Nerviens, c'est-à-dire, ceux de Cambray, ayant donné avec toutes leurs forces sur la septiéme & la douziéme Légion, les traiterent mal, & les firent plier. En même tems les ennemis entrerent pêle-mêle dans le Camp avec les Romains; les Valets, les Numides, ceux qui étoient armés de frondes & de fleches, couroient de côté & d'autre, sans sçavoir où ils alloient, parce que la confusion étoit répanduë dans l'armée, le Général n'ayant pas eû le loisir de placer ses Troupes, ni de donner à chacun les ordres nécessaires

XXVI. *Les Tréviens Auxiliaires des Romains s'en retournent de leur pays*

Au milieu de ce désordre, les Cavaliers de Tréves (*p*), qui avoient été envoyés par leur Province au secours de César, en qualité de Troupes Auxiliaires, & qui passoient pour les meilleurs Cavaliers des Gaules, voyant l'ennemi dans le Camp des Romains, les Légions ébranlées, & presque enveloppées par les Gaulois, & les Troupes armées à la légere, en déroute, & mises en fuite, crurent que tout étoit perdu; & désespérant de voir les choses rétablies, s'en retournerent dans leur Province, &

(*o*) *Noviodunum.* La suite du discours de César insinuë que cette ville étoit la Capitale du Soissonnois: ce qui a fait croire à quelques uns, que Soissons portoit alors le nom de *Noviodunum.* Mais Noyon étant dans l'ancien pays de *Suessiones*, pourquoi en chercher une autre?

(*p*) *Cæsar, l. 2. c. 24. p. 50.* Quibus omnibus permoti Equites Treviri, quorum inter Gallos virtutis est opinio singularis, qui auxilii causâ à Civitate missi ad Cæsarem venerant, &c.

XIX. *Entrée de Jules Céſar dans les Gaules.*

An du monde 3945. avant J. C. 55. avant l'Ere vulgaire 58.

Jules Céſar entra dans les Gaules l'an du Monde 3945. avant J. C. 55. avant l'Ere vulgaire 58. Il y fit la guerre pendant neuf ans (*e*), juſqu'à l'année du Monde 3955. Il y vint ſous le Conſulat de Lucius Piſon, & d'Aulus Gabinius (*f*). Le ſujet qui l'engagea dans cette entrepriſe, fut que les Suiſſes, ſous la conduite & à la ſollicitation d'Orgetorix leur Chef, & de la Nobleſſe de leur pays, avoient pris la réſolution de quitter leurs Terres, pour en chercher de meilleures & de plus ſpacieuſes, & même pour faire la conquête des Gaules, choſe qu'on leur repréſentoit comme aiſée, ayant autant de valeur qu'ils en avoient. La mort d'Orgetorix arrivée avant le tems marqué pour le départ, ne les arrêta pas. Ils ſortirent de leur pays au nombre d'environ 368000. & comme le bruit couroit qu'ils devoient aller vers la Provence, qui obéïſſoit aux Romains, Céſar crut qu'il étoit de l'interêt de la République d'empêcher qu'un peuple auſſi nombreux & auſſi belliqueux, ne s'approchât trop de cette Province. Il marcha donc à leur rencontre, les arrêta, les battit, & les força de rentrer dans leur pays. Comme cette guerre ne s'eſt point faite dans le pays dont j'écris l'Hiſtoire, je la paſſe légérement.

Après ces heureux ſuccès, il vint à Céſar des Ambaſſadeurs de preſque toutes les Provinces des Gaules, pour le congratuler, & pour le prier de trouver bon qu'ils faſſent une Aſſemblée générale de toutes les Gaules (*g*), pour y déliberer de leurs affaires communes; diſant qu'ils avoient des choſes de la derniere conſéquence concernant leurs intérêts, à lui communiquer. Après l'Aſſemblée, les mêmes Ambaſſadeurs vinrent de nouveau le trouver; & ſe jettant à ſes pieds, fondans en larmes, ils lui expoſerent, après lui avoir demandé un ſecret inviolable, l'état déplorable où leur pays étoit réduit par Arioviſte Roi des Allemands, qui ayant paſſé le Rhin à pluſieurs repriſes, s'étoit rendu maître des meilleures Provinces des Gaules: Qu'Arioviſte enflé de ſa proſperité, uſoit inſolemment de ſa puiſſance: Que depuis peu il venoit de faire encore paſſer le Rhin à 24000. Allemands; Que s'il continuoit à les traiter de la ſorte, ils ſe verroient bien-tôt obligés de quitter leurs Provinces, comme avoient fait les Suiſſes: Que toute leur reſſource étoit dans le ſecours du peuple Romain, ſeul capable de réprimer Arioviſte.

Céſar comprit aiſément la conſéquence de ce qu'on lui propoſoit. Il voyoit de quelle importance il étoit même aux Romains, d'arrêter les progrès d'Arioviſte, tant à cauſe que ce Prince tenoit dans l'oppreſſion les Frans-Comtois & ceux d'Autun, qui étoient Amis & Alliés du peuple Romain, que parce que les Allemands ſoutenus par Arioviſte, menaçoient d'envahir la Provence, qui obéïſſoit aux Romains.

An du monde 3945. avant J. C. 55. avant l'Ere vulgaire 58.

Il traita d'abord avec Arioviſte par Ambaſſadeurs; pour l'obliger à en venir à une conférence avec lui; mais il répondit avec arrogance, que ſi Céſar avoit quelque choſe à lui communiquer, il pouvoit venir vers lui; que pour lui, il ne pouvoit aller ſans ſon armée, dans les pays qui obéïſſoient à Céſar, & qu'une armée comme la ſienne ne marchoit pas ſans de grandes proviſions & de grands attirails: qu'au reſte il étoit ſurpris que les Romains vouluſſent entrer en connoiſſance de ce qu'il avoit acquis par les armes. Céſar y envoya une ſeconde Ambaſſade, pour lui expoſer plus en particulier ce qu'il déſiroit de lui; ſçavoir, qu'il ne fit plus paſſer d'Allemands dans les Gaules, & qu'il rendit aux Frans-Comtois, & à ceux d'Autun, les ôtages qu'il en avoit exigés. Arioviſte ayant répondu à tout cela avec beaucoup de hauteur, Céſar ſe diſpoſa à lui faire la guerre.

XX. *Ceux d'Autun & ceux de Tréves implorent le ſecours de Céſar.*

Dans ce même tems il reçût des Ambaſſadeurs de la part de ceux d'Autun & de ceux de Tréves (*h*). Ceux d'Autun ſe plaignoient que les Harudes, peuple Allemand, qui depuis peu avoient paſſé le Rhin, ravageoient leur pays, quoiqu'ils euſſent donné des ôtages à Arioviſte. Ceux de Tréves diſoient, que les cent Cantons des Suabes étoient campés ſur les bords du Rhin, commandés par deux freres Naſua & Cimberius, & eſſayoient de paſſer le Fleuve. A ces nouvelles, Céſar vit bien qu'il n'y avoit point de tems à perdre; & craignant que ces peuples de Suabe ne ſe joigniſſent à Arioviſte, il ſe hâta d'amaſſer les proviſions pour ſon armée, & s'avança à grandes journées vers Beſançon, pour prévenir Arioviſte, & ſe ſaiſir de cette importante Place. Etant arrivé dans cette ville, il y mit Garniſon, & y fit rafraîchir ſes Troupes pendant quelques jours.

Les ſoldats Romains ne manquerent pas de s'informer auprès des Gaulois & des Marchands, qui étoient Arioviſte & ſes ſoldats. On les leur dépeignit comme gens d'une taille preſque giganteſque, d'une valeur toute extraordinaire, & d'un abord ſi terrible, qu'on ne pouvoit même ſupporter leurs regards. Ces nouvelles jetterent l'effroi dans tous les cœurs. L'épouvante des Tribuns & des autres Chefs, que Céſar avoit amenés de Rome, & qui n'avoient pas beaucoup d'expérience dans la guerre, paſſa dans les ſoldats. On ne voyoit dans tout le Camp que gens qui ſignoient leurs Teſtamens, comme ſe croyant expoſés à une mort certaine. Les plus hardis & les plus expérimentés même, étoient ébranlés. Ceux qui vouloient paſſer pour plus réſolus, diſoient qu'ils ne craignoient pas l'ennemi; mais qu'ils prévoyoient la lon-

(*e*) *Sueton. in Julio, c.* 25. *Et Cæſar. de Bello civili l.* 1. *c.* 7. *p.* 215.

(*f*) *Idem, l.* 1. *de Bello Gallico, c.* 2. *p.* 9.

(*g*) *Cæſar, l.* 1. *c.* 30. *p.* 23. Petierunt uti ſibi concilium totius Galliæ in diem certam indicere, idque Cæſaris voluntate facere liceret.

(*h*) *Cæſar, l.* 1. *c.* 37. *p.* 27.

Digitized by Google

An du mon de 3645. avant J. C. 55. avant l'Ere vulgaire 58.

gueur des chemins, l'épaiſſeur des Forêts, & la diſette des choſes néceſſaires à la vie. Il y en eût même qui donnerent avis à Céſar, que s'il vouloit faire partir l'armée, les ſoldats n'obéïroient pas, tant ils étoient conſternés, & ſaiſis de crainte.

Céſar ayant appris leur diſpoſition, les aſſembla, leur parla, les raſſûra; leur dit qu'il trouvoit fort etrange qu'ils ſe miſſent en peine de ſçavoir ce qu'il vouloit faire, & de pénétrer ſes deſſeins: Qu'il n'avoit à en rendre compte à perſonne: Que ni Arioviſte ni les Allemands ne devoient pas les épouvanter: Que le premier avoit autrefois demandé avec de grands empreſſemens l'amitié du peuple Romain, comme ſentant le beſoin qu'il en avoit; que les Allemands avoient été vaincus il n'y avoit pas fort long-tems par Marius: Que c'étoit ces mêmes Allemands que les Suiſſes avoient ſi ſouvent battus; que les Suiſſes mêmes n'avoient pû tenir en la préſence des Romains: Que ceux de ſon armée, qui prenoient prétexte de la diſette des vivres, & de la difficulté des chemins, s'arrogeoient des ſoins qui ne les regardoient pas, & vouloient mal à propos lui preſcrire des Loix, & lui donner des leçons: Qu'il auroit ſoin qu'ils ne manquaſſent de rien; que ceux de la Franche-Comté, les Leuquois, & ceux de Langres, leur fourniroient des fromens: Qu'ils jugeroient bien-tôt par eux-mêmes; quels ſeroient les chemins qu'il faudroit prendre. Qu'au reſte il ne s'embarraſſoit pas des bruits qui couroient, & de ce qu'on publioit qu'ils ne voudroient pas le ſuivre, qu'il verroit bien-tôt ſi la peur auroit plus de pouvoir ſur leur eſprit, que le devoir & l'honneur; & que quand tout le reſte de l'armée devroit l'abandonner, il marcheroit à l'ennemi avec la ſeule dixiéme Légion; bien aſſûré qu'elle ne le quitteroit pas.

XXI. *Céſar marche contre Arioviſte.*

Ce diſcours changea dans un moment tous les eſprits. La dixiéme Légion lui rendit graces des marques de confiance qu'il lui avoit données. Les autres Légions témoignerent la douleur qu'elles avoient de l'avoir déſobligé. Céſar partit dès le lendemain à la quatriéme veille. Après ſept jours de marche, il apprit que les troupes d'Arioviſte n'étoient qu'à 24. milles, ou 8. lieuës de ſon armée. Arioviſte ayant ſçu que Céſar étoit proche, lui députa, pour demander une conférence. Céſar y conſentit. Les deux Généraux ſe virent & ſe parlerent, ayant chacun une troupe de Cavaliers à portée pour les défendre, en cas d'inſulte. Arioviſte ſoutint qu'il n'étoit entré dans les Gaules qu'à la priere des Gaulois: Qu'il ne poſſédoit dans le pays que les Terres qu'eux-mêmes lui avoient données; qu'ils avoient bien voulu auſſi lui livrer des ôtages: Que s'il prenoit d'eux quelques contributions, il ſuivoit en cela les loix de la guerre, le Victorieux étant en droit de ſubſiſter aux dépens du Vaincu: Qu'enfin ce n'étoit pas lui qui avoit déclaré la Guerre aux Gaulois, mais les Gaulois qui la lui avoient déclarée: Qu'il les avoit tous vaincus dans un ſeul Combat, qu'il étoit encore prêt, s'il le vouloient, d'en venir à une ſeconde Bataille avec eux: Qu'il avoit toujours fait grand cas de l'amitié des Romains; mais qu'il n'avoit pas prévû qu'elle dût lui porter préjudice: Qu'il étoit prêt d'y renoncer, ſi l'on vouloit le forcer à rendre les ôtages, & à ne plus tirer de contribution du pays: Qu'enfin s'il avoit fait venir des Allemands de dela le Rhin, c'étoit plutôt pour ſe fortifier, que pour attaquer les Gaules: Qu'il étoit entré dans ce pays avant les Romains; qu'il n'alloit pas les inquiéter dans la Provence, qui étoit à eux. Il dit pluſieurs autres choſes, qui marquoient la réſolution où il étoit de ne pas céder.

An du mon de 3645. avant J. C. 55. avant l'Ere vulgaire 58.

Céſar de ſon côté lui rappella les obligations qu'il avoit au Sénat & au peuple Romain, l'engagement où étoit la République de défendre les peuples de Franche-Comté & d'Autun ſes Alliés: Qu'il ne pouvoit lui paſſer, que les Gaules n'euſſent pas été vaincuës par les Romains avant lui, puiſque Q. Fabius Maximus avoit autrefois ſubjugé l'Auvergne, & une partie de l'Aquitaine (*i*), & que le peuple Romain avoit laiſſé ces Provinces joüir de leur liberté: Qu'il ne lui étoit pas permis de toucher à ce qui avoit été réglé par le Sénat, & qu'il étoit réſolu de défendre la liberté de ces peuples, que le Sénat n'avoit pas réduit en Province, & auſquels il n'avoit impoſé aucun tribut.

Pendant qu'ils étoient en conférence, on donna avis à Céſar, que les Cavaliers d'Arioviſte s'étoient approchés du Tertre où ſe tenoit la Conférence, & qu'ils commençoient à jetter des pierres & des traits contre les ſiens. Céſar ſe retira donc, & défendit à ſes gens de lancer aucun dard contre les ennemis; ne voulant pas qu'on pût lui reprocher d'avoir troublé la conférence par un acte d'hoſtilité, quelque ſupériorité que la valeur de ſes troupes lui donnât ſur ſes ennemis.

Dès que l'on ſçut dans l'armée Romaine ce qui s'étoit paſſé, & avec quelle hauteur Arioviſte avoit rejetté les propoſitions de Céſar, l'on vit dans les troupes une nouvelle ardeur de combattre. Deux jours après Arioviſte envoya demander une nouvelle conférence à Céſar, ou du moins qu'il lui députât quelqu'un, pour traiter la matiere qui avoit été entamée. Céſar ne jugea pas à propos d'y aller, ni même d'y envoyer un ſeul Ambaſſadeur. Il aima mieux y députer Caius Valerius Procillus, qui entendoit parfaitement la Langue Gauloiſe, qu'Arioviſte parloit auſſi, à cauſe du long ſejour qu'il avoit fait dans les Gaules; & Marcus Metius, qui étoit connu d'Arioviſte, & qui avoit avec lui des liaiſons particulieres d'hoſpitalité, qui étoit une choſe ſacrée parmi les Anciens.

(*i*) *Cæſar l. 1. c. 45. de Bello Gallico.* Bello ſuperatos eſſe Arvernos & Ruthenos à Q. Fabio Maximo, quibus P. Rom. ignoviſſet.

An du monde 3945. avant J. C. 55. avant l'Ere vulgaire 58.

Auſſi-tôt qu'ils furent arrivés dans le Camp des ennemis, Arioviſte, en préſence de ſon armée, s'écria: Que venez-vous faire ici? Eſt-ce pour nous obſerver, & ſçavoir nos forces? En même tems, ſans leur donner le loiſir de répondre, il les fit charger de chaînes. Le même jour il fit marcher ſon armée, & ſe campa au pied d'une montagne, à ſix mille pas de l'armée de Céſar. Le lendemain il s'avança deux mille pas au-delà de l'armée Romaine, dans le deſſein de lui couper les vivres. Les cinq jours ſuivans, Céſar mit ſon armée en Bataille; mais Arioviſte ſe contenta de faire ſortir de ſon Camp ſix mille Cavaliers, accompagnés d'autant de Piétons, gens d'élite, d'une valeur & d'une vîteſſe extraordinaire, qui ſoutenoient la Cavalerie, lorſqu'elle étoit obligée de reculer, qui la défendoient lorſqu'elle étoit renverſée de cheval, & l'égaloient même à la courſe dans le beſoin, ſe tenant aux crins des chevaux.

Céſar voyant que l'ennemi ne vouloit pas ſortir de ſon Camp, réſolut, pour ſe tirer de la contrainte où il ſe trouvoit par rapport aux vivres & aux fourages, d'aller poſter une partie de ſon armée à ſix milles delà, derriere le Camp d'Arioviſte. Celui-ci envoya ſeize mille hommes, pour empêcher les Romains de s'y fortifier; mais Céſar ayant partagé ſon armée en trois corps, fit faire tête aux Allemands avec les deux premiers, pendant que le troiſiéme travailloit à fortifier ſon Camp. Lorſque le lieu fut en état de défenſe, il y laiſſa deux Légions, & retourna avec le reſte de l'armée dans ſon premier Camp. Le lendemain il fit ſortir ſes Troupes des deux Camps, & les rangea en Bataille; mais Arioviſte ne parut point, non plus que les autres jours. Le troiſiéme jour, Arioviſte envoya une partie de ſes Troupes, pour attaquer le petit Camp des Romains. Le Combat y fut rude & opiniâtre; mais il fut obligé ſur le ſoir de rappeller ſes Troupes. Céſar ayant demandé aux Priſonniers pourquoi les Allemands ne vouloient pas combattre, ils lui répondirent que parmi eux c'etoit la coutume, que les meres de famille jettaſſent les ſorts, pour ſçavoir s'il étoit avantageux de livrer le combat, & qu'elles avoient déclaré que les Allemands ne remporteroient pas la victoire, s'il combattoient avant la nouvelle Lune (*k*).

XXII. *Combat des Romains contre Arioviſte.*

Dès le lendemain Céſar les mit dans la néceſſité d'accepter la Bataille. Ayant laiſſé dans ſes deux Camps autant de Troupes qu'il en falloit pour les garder, il rangea devant le petit Camp toutes les Troupes Auxiliaires, qui étoient des Gaulois pour la plûpart, & prit avec lui les Légions, qui étoient ſes meilleures Troupes. Il en fit trois Corps, & s'avança juſqu'au Camp d'Arioviſte. Alors les Allemands furent contraints de ſortir, & de ſe ranger en bataille à leur maniere. Ils ſe partagerent par nations, & enfermerent toute leur armée par un rang de chariots & de charettes, afin que nul ne penſât à la fuite. Les femmes qui étoient dans cette enceinte, conjuroient avec larmes, & les cheveux épars, les ſoldats qui alloient au combat, de ne les pas abandonner, pour devenir eſclaves des Romains. Céſar attaqua l'Aîle droite, qui lui paroiſſoit la moins forte. Les deux armées coururent l'une à l'autre avec tant de rapidité, que les ſoldats n'eurent pas le tems de lancer leurs javelots. Ils mirent d'abord l'épée à la main, & combattirent avec un acharnement incroyable. Les Allemands s'étoient couverts de leurs Boucliers, s'étant ſerrés l'un auprès de l'autre, avoient formé ce qu'on appelle la Tortuë; mais quelques ſoldats Romains ſauterent ſur leurs têtes, arracherent leurs Boucliers, & commencerent à leur enfoncer par le haut leur épée dans la gorge. Ainſi l'Aîle droite des ennemis fut entierement défaite, & miſe en fuite, par l'Aîle gauche des Romains.

Cependant l'Aile droite des Romains étoit fort preſſée par l'Aîle gauche des ennemis, qui étoit beaucoup plus nombreuſe; mais Publius Craſſus, fils du fameux Marius Craſſus, & qui commandoit la Cavalerie, ayant vû le danger des Romains, y envoya promptement le troiſiéme Corps, où le Corps de réſerve, qui rétablit le combat, & contraignit les ennemis de prendre la fuite vers le Rhin, éloigné d'environ cinquante mille pas du lieu où s'étoit donné la Bataille. Quelques-uns ſe ſauverent à la nage; d'autres eurent le bonheur de rencontrer des Barques, & s'en ſervirent pour paſſer le Rhin. De ce nombre fut Arioviſte, qui ſe jetta en Allemagne. Tous ceux qui ne purent paſſer, furent mis à mort par la Cavalerie Romaine.

Procillus, qui avoit été arrêté par Arioviſte, ainſi qu'on l'a vû, fut heureuſement rencontré de Céſar, comme une troupe d'Allemands l'emmenoit chargé de trois chaînes. Il racontoit que trois fois on avoit tiré au ſort, ſi on le feroit brûler, ou ſi on le réſerveroit à un autre tems; & qu'autant de fois il avoit été préſervé par le bonheur du ſort. Metius fut auſſi trouvé ſain & ſauf. Les Suabes dont on a parlé, & qui s'étoient campés ſur le Rhin à deſſein de le paſſer, ayant appris la défaite d'Arioviſte, commencerent à ſe retirer; & ceux de Cologne les ayant pourſuivis, en tuerent un grand nombre. Ainſi Céſar en une ſeule Campagne mit fin à deux grandes guerres.

XXIII. *Guerre de Céſar contre les peuples de la Gaule Belgique.*

An du monde 3946. avant J. C. 54. avant l'Ere vulgaire 57.

L'année ſuivante, Céſar apprit que preſque toute la Gaule Belgique formoit une conjuration contre le peuple Romain, & que pour s'aſſûrer les uns des autres, ils ſe donnoient réciproquement des ôtages (*l*). Ni ceux de Rheims, ni ceux de Metz, ni ceux de Tréves, n'étoient point entrés dans ce complot; & ceux de Toul, ou les Leuquois, ne paroiſſent pas

(*k*) *Cæſar l. 1. de Bello Gallico, c. 50. Confer Tacit. de moribus German.*

(*l*) *Cæſar l. 2. de Bello Gall. c. 1. Omnes Belgas contra Populum Romanum conjurare, obſidesque inter ſe dare.*

An du monde 3946. avant J. C. 54. avant l'Ere vulgaire 57.

non plus dans le dénombrement que fait Céſar des peuples qui entreprirent cette guerre; ce qui fait juger qu'ils n'y eurent point de part. Les motifs de cette guerre étoient, la crainte que l'armée Romaine, après avoir pacifié les autres parties de la Gaule, ne vînt fondre ſur la Belgique. Comme ils s'étoient défiés du trop long ſéjour des Allemands dans les Gaules, ils prenoient auſſi ombrage d'y voir les Romains prendre des quartiers d'Hyver, & y demeurer trop long-tems. Quelques-uns n'avoient point d'autres raiſons de vouloir la guerre, que leur inconſtance, & l'amour de la nouveauté. D'autres, qui par leurs grandes richeſſes, pouvoient prétendre à la Royauté, ſur le pied ou les choſes étoient dans les Gaules, craignoient la domination des Romains, ſous leſquels ils n'auroient pas eû la même facilité de s'élever.

Céſar bien informé de ces diſpoſitions, & que ceux de la Belgique levoient des Troupes, & raſſembloient leur armée, amena d'Italie deux nouvelles Légions (*m*), & ſe rendit en diligence ſur les Frontieres de la Gaule Belgique. Ceux du pays Rhémois lui envoyerent des Ambaſſadeurs pour l'aſſûrer de leur fidélité, & lui offrir leurs ſervices, diſant qu'ils n'étoient point entrés dans la conſpiration de leurs Voiſins; mais qu'ils n'avoient pû empêcher ceux de Soiſſons, leurs freres & leurs Alliés, de s'y laiſſer entraîner avec les autres: Que tout le reſte de la Belgique étoit en armes, & que les Allemands qui étoient deça le Rhin, s'étoient joints à eux. Comme Céſar leur demandoit quelles étoient les forces de ces peuples, & quels étoient les Cantons qui avoient pris les armes; ils lui dirent que la plûpart des Belges etoient Allemands d'origine, & qu'ayant autrefois paſſé le Rhin: ils avoient chaſſé les Gaulois de leur pays, & s'y étoient établis en leur place: Que les Belges ſeuls entre tous les autres peuples de la Gaule, n'avoient pas laiſſé entrer les Cimbres & les Teutons ſur leurs Terres; que c'eſt là ce qui les rendoit ſi fiers; & leur donnoit tant d'autorité: Que pour le nombre de leurs Troupes, ils pouvoient lui en rendre un compte d'autant plus exact, qu'ils ſçavoient ce que chaque Province, ou chaque peuple en avoit promis pour cette guerre, dans leur derniere aſſemblée Générale.

Que ceux du pays de Beauvais étoient les plus forts, les plus vaillans, & les plus nombreux; qu'ils pouvoient armer cent mille hommes, & qu'ils en offroient ſoixante mille d'élite, ſi l'on vouloit leur donner la conduite de toute cette guerre; mais que l'on avoit déféré cet honneur à Galba Roi de Soiſſons, Prince d'une ſageſſe & d'une juſtice reconnuës, & qui offroit cinquante milles hommes. Ceux de Cambray en promettoient autant; ceux d'Arras, quinze mille; ceux d'Amiens, dix mille; ceux de Teroüane & du Boulonnois, vingt-cinq mille; ceux de Gand, d'Anvers & du Brabant, neuf mille: ceux du pays de Caux, dix mille: ceux du Vexin & du Vermandois, autant; les Aduatiques, qui ſont apparemment ceux du Haynaut ou de Namur, vingt-neuf mille; ceux de Liége, ou du Condreux (*Condruſi*); ceux de Tongres, les *Céréſes* & les *Pemanes*, peuples aujourd'hui inconnus, & connus alors ſous le nom de Germains ou Allemands, environ quarante mille. Toutes ces Troupes faiſoient une armée d'environ trois cent huit mille hommes.

An du monde 3946. avant J. C. 54 avant l'Ere vulgaire 57.

XXIV. *Siége de Bibrax par les Belges.*

Céſar ayant pris toutes les connoiſſances néceſſaires, alla chercher l'ennemi ſur l'Aine, qui eſt frontiere du pays de Rheims. Il donna commiſſion à Divitiacus, Chef de ceux d'Autun, d'entrer dans le Beauvaiſis, afin d'y faire diverſion. Pour lui, il ſe campa ſur l'Aine, à huit milles de Bibrax, que quelques-uns veulent être la ville de Brayne, & d'autres celle de Bray, dans le Rhémois. Les ennemis s'attacherent à cette Place, qui ſe trouva ſur leur chemin, & la preſſerent ſi vivement, qu'elle eût aſſez de peine de ſoutenir leur effort pendant le premier jour. La maniere d'aſſiéger des Belges & des Gaulois, eſt la même. Ils enveloppent toute la ville, puis jettent des pierres de tout côté contre ceux qui paroiſſent ſur la muraille. Quand le mur eſt nettoyé, ils s'approchent des murailles & des portes, faiſant la tortuë (*n*), c'eſt-à-dire, ſe ſerrant l'un contre l'autre, & ſe couvrant la tête de leur Boucliers, qu'ils diſpoſent à peu près comme les tuiles d'une toiture; les premieres demeurant débout, les autres s'abbaiſſant ſucceſſivement, & peu à peu, & les derniers étant à genoux, ils s'attachent aux murs pour les ſapper, ou aux portes pour les enfoncer, ſans craindre ce qu'on peut leur jetter le deſſus les Remparts.

Bibrax étoit à l'extrêmité. Iceius qui commandoit dans la ville, donna avis à Céſar que ſans un prompt ſecours, il ne pouvoit tenir davantage. La même nuit Céſar lui envoya des Numidiens & des Crétois, qui ſont d'excellens Archers; avec des Frondeurs des Iſles Baleares, aujourd'hui Maiorque & Minorque; qui étant heureuſement entrés dans la ville, firent reprendre cœur aux Aſſiégés. Les Aſſiégeans au contraire, déſeſpérant de ſe rendre maîtres de la ville, leverent le Siége; & ayant ravagé toute la Campagne, & mis le feu à tous les édifices qu'ils rencontrerent, marcherent avec toutes leurs forces droit aux Romains, & ſe camperent à deux mille pas au plus, du Camp de Céſar.

(*m*) La Légion étoit au moins de 4000 hommes de pied; car elle a varié pour le nombre. D'abord elle ne fut que de 3000. hommes, puis de 4000. Tite-Live leur donne 5000. hommes de pied, & 200. chevaux. *L.* 42. *Ex veteri inſtituto, Legionibus quina millia, & denos Equites dabantur.* Quelquefois elles étoient encore plus fortes.

(*n*) *Lipſius l.* 44. Quadrato agmine facto, ſcutis ſuper capita denſatis, ſtantibus primis, ſecundis ſubmiſſioribus, tertiis magis & quartis, poſtremis etiam genu nixis, faſtigiatam, ſicut tecta ædificiorum ſunt, teſtudinem faciebant.

ou que ſes murs étoient faits de grands quartiers de pierres, liés par des crampons de fer, & arrêtés avec du plomb, comme le dit Hugues de Flavigny (*y*).

Le Diocéſe de Verdun s'étend dans le Scarponnois, dans la Voivre, dans le pays d'Argonne, & dans le Dormois, en Latin *Dulmenſis Pagus*: ſitué au Septentrion de Verdun, & au Couchant de la Meuſe; & dans le Verdunois, autour de Verdun & en remontant la Meuſe vers S. Mihiel.

XVIII. *Des Leuquois; de Toul, & de ſa dépendance.*

Les Leuquois, *Leuci*, dont la ville de Toul eſt la Capitale, poſſédoient, du tems de Jules Céſar, une grande étenduë de pays, & telle à peu près qu'eſt aujourd'hui la Juriſdiction ſpirituelle de l'Evêché de Toul. Ils avoient les Médiomatriciens ou le pays Meſſin au Septentrion; (*z*) ceux de Langres au Midi; le pays de Rheims au Couchant; les Montagnes de Vôges & l'Alſace à l'Orient.

Toul, Capitale de ce pays, étoit autrefois peu conſidérable par ſa grandeur; mais depuis ce tems elle a pris de grands accroiſſemens. Elle eſt Epiſcopale, & importante par ſa ſituation ſur la Moſelle, à dix lieuës de Metz, & à quatre lieuës de Nancy, Capitale de Lorraine. Tacite (*a*) raconte, que Fabius Valens, Capitaine Romain, allant de Metz à Langres, reçut dans la Cité des Leuquois, la nouvelle de la mort de Galba, & de l'élévation d'Othon à l'Empire. Céſar ne parle pas de *Tullum*, mais ſeulement des Leuquois; il promet (*b*) que ceux de la Franche-Comté, ceux de Langres, & les Leuquois fourniront du froment à ſon armée. Pline dit que de ſon tems, les Leuquois étoient un peuple libre; *Leuci liberi* (*c*). Et Lucain (*d*) louë leur adreſſe à lancer le dard, ou à tirer de l'arc.

Les plus anciens monumens où il ſoit fait mention expreſſe de Toul, ſont l'Itinéraire d'Antonin, Ptolomée, & les Notices de l'Empire d'Occident.

Le pays des Leuquois étoit anciennement partagé en pluſieurs Cantons, qu'il eſt important de diſtinguer, pour l'intelligence de l'Hiſtoire. Le Chaumontois, *Calvo-montenſis Pagus*, comprenoit la partie la plus conſidérable de la Lorraine; les Voſges, avec les Comtés de Blamont & de Salm. Ce pays s'étendoit depuis la ſource de la Moſelle & de la Meurthe, juſqu'à l'embouchure de cette derniere riviere dans la Moſelle. Il touchoit le Scarponnois & le pays de Metz au Septentrion; le Saintois, ou le pays de Vaudémont, au Midy; le Toulois, au Couchant, & l'Alſace à l'Orient. Les Comtes de Chaumontois ſont célébres dans l'Hiſtoire.

Le Saintois, en Latin, *Segintenſis*, ou *Segontenſis Pagus*, comprenoit le pays de Vaudémont, & étoit ſitué entre le Chaumontois & le Toulois. Les Comtes de Saintois ont précédé les Comtes de Vaudémont.

Le pays de Beden, ou de Void, *Pagus Bedenſis*, étoit ſitué ſur la riviere de Meuſe. Void, Sorcy, & Commercy ſont dans ce Canton, qui avoit autrefois titre de Comté.

Le petit pays de Vaux, *Pagus Vallium*, ou le Comté de Vaux, a pour Capitale la ville de Vaucouleurs ſur la Meuſe. Les Châteaux de Quatrevaux, de Tuſey, & de Sauvoy étoient dans ce pays.

L'Ornez, *Odornenſis Pagus*, tire ſon nom de la petite riviere d'Ornez, qui prend ſa ſource entre la ville de Grand, & l'Abbaye de Mureaux; & après avoir paſſé à Gondrecourt, arroſe le Barrois & le Perthois, & va ſe perdre dans la Marne près de Vitry-le-François. Grand, Goudrecourt, Bonnet, Demenge-aux-Vaux, ſont les principaux lieux de l'Ornez.

Le Barrois eſt aſſez connu, & nous en parlerons ſouvent dans cette Hiſtoire. Bar, Ligny, Morlay, Nas ou Nay, Montier ſur Saulx, ſont fameux dans l'antiquité. Le Barrois eut au commencement titre de Duché ſous Frideric I. Theodoric, & Frideric II. Enſuite on lui donna le titre de Comté; enfin on lui rendit la dignité de Duché en 1354.

Le Souloſſois, *Solecenſis Pagus*, à pour Capitale l'ancienne ville de *Solimariaca*, aujourd'hui réduite en un Village nommé *Souloſſe*. Ce petit pays eſt ſitué entre le Chaumontois, le Saintois, & le Baſſigny. Brixey, Vicherey, le Châtelet, Châtenoy, Létanche, Neuf-Château, la Mothe, Bourmont, Bulgnéville, Relanges, Bleurville, Flabémont, la Marche, ſont les principaux endroits de ce Canton.

Le Portois, *Portenſis Pagus*, eſt ſitué ſur la Meurthe. Le Port, autrement S. Nicolas, lui a donné ſon nom.

Le pays d'Habende, eſt celui des environs de Remiremont.

Le pays de Blois, *Bleſenſis Pagus*, eſt dans le Barrois ſur l'Ornez.

Je ne répete point ce que j'ai dit du Scarponnois, de la Voivre, du Saunois, en donnant la Notice des Médiomatriciens. Le Diocéſe de Toul s'étend auſſi dans ces pays, du côté de Metz.

Après ce long préambule & ce grand détail, dans lequel j'ai crû devoir entrer pour mettre d'abord mon Lecteur au fait des peuples & des Provinces dont je dois parler, je vais entrer en matiere, ſans m'écarter en diſgreſſions que le moins qu'il me ſera poſſible.

(*y*) *Hug. Flaviac. in Chronico.*

(*z*) *Strabo l. 4. p. 134.* ὑπὲρ τῶν Μεδιομάτρικῶν Λεύκοι, καὶ τῶν Λιγγόνων τι μέρος.

(*a*) *Tacit. Hiſt. l. 1. c. 64.* Nuntium de clade Galbæ, & Imperio Othonis Fabius Valens in civitate Leucorum accepit.

(*b*) *Cæſar l. 1. c. 41.* Id ſibi curæ eſſe: frumentum Sequanos, Leucos, Lingonas ſubminiſtrare.

(*c*) *Plin. l. 4. c. 17.*

(*d*) *Lucan. Pharſal. l. 4. v. 424.*
Optimus excuſſo Rhemus Leucuſque lacerto.

An du monde 3946. avant J. C. 54. avant l'Ere vulgaire 57.

y publierent que les Romains étoient entiérement défaits, & que l'ennemi s'étoit rendu maître de leur Camp, & de leur bagage.

Cependant Céſar travailloit à rallier ſes Troupes; & ayant pris le bouclier d'un des ſoldats qui étoit au dernier rang, il s'avança à la tête de ceux qui tenoient ferme. Il appella par leurs noms les Centurions, & exhorta les ſoldats à bien faire; puis leur ayant commandé de dégager leurs rangs, afin qu'ils puſſent plus aiſément ſe ſervir de leurs épées, il ſe mit à combattre avec eux. Ses ſoldats reprirent cœur, & l'ardeur des ennemis commença à ſe rallentir; & comme la ſeptiéme Légion, qui étoit près de là, ſe trouvoit embarraſſée, Céſar avertit les Tribuns de la joindre au Corps, à la tête duquel il combattoit. Cette jonction inſpira une nouvelle force aux uns & aux autres. D'un autre côté, les deux Légions qui étoient à l'Arriere-garde, commencerent à paroître de deſſus la hauteur; & Titus Labiénus, qui s'étoit rendu maître du Camp des ennemis, voyant le danger où étoit Céſar, envoya à ſon ſecours la dixiéme Légion, qui arriva ſi à propos, qu'elle fit entiérement changer la face des choſes. Les Romains qui avoient lâché le pied, retournerent à la charge; & il n'y eût pas juſqu'aux bleſſés, qui ne fiſſent effort pour ſe relever, & pour combattre.

Les Gaulois, quoique vivement attaqués de toute part, ne perdirent pas courage. Ils combattirent avec une valeur que Céſar ne peut aſſez louer. Ceux qui tomboient les premiers ſous les coups des Romains, ſervoient comme de dégrés aux autres pour combattre avec plus d'avantage de deſſus leurs cadavres; & quand il y avoit un aſſez grand tas de corps morts, les Gaulois montoient deſſus pour lancer leurs dards contre les Romains, & pour repouſſer ceux qui leur étoient lancés. Enfin ils combattirent avec tant d'opiniâtreté, que de plus de ſix cent Sénateurs, ils ſe virent réduits à trois; & de ſoixante mille combattans, à peine y en eut-il cinq cent de reſte. Céſar pardonna aux vieillards, aux femmes & aux enfans, qui lui demanderent miſéricorde. Il prit enſuite la ville des Aduatiques, que l'on croit être ceux dont la Capitale étoit Namur, ou ceux d'Anvers, ou enfin ceux du Haynaut; car on ne ſçait préciſément qui étoient les Aduatiques. Céſar dit qu'ils étoient deſcendus des Cimbres & des Teutons, leſquels allant en Italie, avoient laiſſé les Aduatiques au nombre de ſix mille, pour garder les bagages qu'ils ne pouvoient porter avec eux. Ceux-ci, après bien des guerres & des contradictions, s'étoient enfin établis en deça du Rhin, au lieu où ils demeuroient alors.

XXVII. *Conquête de la baſſe Bretagne Par les Romains.*

Céſar ayant ainſi mis fin à la Guerre des Belges, reçut nouvelle que Publius Craſſus, qu'il avoit envoyé vers la Baſſe-Bretagne, avec une Légion, avoit auſſi ſoumis à l'obéiſſance des Romains, le pays de Vannes, celui de Tréguier, de Rennes, & quelques autres: de maniere que toutes les Gaules étant ainſi pacifiées, il ne ſongea plus qu'à envoyer ſes Troupes en Quartier, & à s'en retourner en Italie.

Le bruit de ſes exploits s'étant répandu parmi les peuples de de-là le Rhin, ils lui envoyerent des Ambaſſadeurs, pour lui jurer obéiſſance, & pour lui offrir des ôtages; mais comme il étoit ſur ſon départ, il les remit à l'Eté ſuivant. Ainſi ſe termina cette guerre de la Belgique inférieure: car celle de delà la Meuſe ne paroît pas y avoir eû part, puiſque ceux de Tréves étoient même venus à l'armée de Céſar.

XXVIII. *Troiſiéme & quatriéme année de la guerre de Céſar dans les Gaules. Mœurs des Germains.*

La troiſiéme année de la guerre des Gaules ne regarde pas notre ſujet, puiſque les peuples dont nous écrivons l'Hiſtoire, n'y furent point intereſſés, & qu'elle ſe paſſa dans des lieux aſſez éloignés de la Belgique (*q*). Mais la quatriéme année nous fournit quelque matiere, puiſque Céſar y fit la guerre aux Allemands, qui avoient paſſé le Rhin, & qui commencerent à faire des courſes ſur les Terres qui obéiſſoient à ceux de Tréves (*r*). Il eſt bon de reprendre les choſes de plus haut, & de faire connoître les Allemands, dont on aura ſouvent à parler dans la ſuite.

An du monde 3947. avant J. C. 53. avant l'Ere vulgaire 56. & 55.

Ces peuples ſont beaucoup plus barbares que les Gaulois. Ils n'ont ni Druïdes, ni Prêtres, ni Sacrifices (*s*). Il ne reconnoiſſent de Divinités que celles qu'ils voyent, & dont ils tirent quelque avantage, le Soleil, Vulcain, & la Lune (*t*). Toute leur vie eſt occupée à la chaſſe, ou à la guerre. Ils ne s'appliquent que peu, ou point à l'agriculture. Ils vivent de lait, de fromage & de viande.

Leurs champs ne ſont ni partagés, ni abornés. Chaque année le Prince ou le Magiſtrat aſſigne à chaque peuple, où à certain nombre de familles, un canton de terrain, dans l'endroit, & en la quantité qu'il juge à propos; & l'année ſuivante il les oblige de le quitter, & de paſſer en un autre endroit. On partage d'ordinaire chaque année la nation en deux lots (*u*); l'un va à la guerre, & l'autre demeure à la maiſon; ceux-ci cultivent les terres pour ceux-là; & réciproquement. L'année qui ſuit, ceux qui ont été à la guerre, demeurent dans le pays pour cultiver les terres. Ils changent perpetuellement de demeures, & il ne leur eſt pas permis de demeurer plus d'un an dans le même canton. Ils donnent de fort bonnes raiſons de ces

(*q*) *Cæſar, l. 3. de Bello Gallico.*
(*r*) *Cæſar, l. 4. de Bello Gall.*
(*s*) *Cæſar, l. 6. c. 20. p. 130. Vide & lib. 4. init.*
(*t*) Tacite, *de moribus German.* dit qu'ils adorent auſſi la Terre, ou Herthe, Iſis, Caſtor & Pollux, Mars, Hercule, Mercure, & la Mere des Dieux. *Pag.* 439. 449. 450. 451. qu'ils offrent à Mercure des Hoſties humaines & à Mars & à Hercule des animaux ordinaires.
(*u*) *Cæſar l. 4. c. 1. pp. 70. 71. Vide & Tacit. de moribus Germ. p. 445.* Agri pro numero cultorum ab univerſis per vices occupantur, quos mox inter ſe ſecundùm dignationem partiuntur. Facilitatem partiendi camporum ſpatia præſtant. Arvapet annos mutant, & ſupereſt ager, &c.

fréquens

fréquens changemens. C'eſt, diſent-ils, dans la crainte que l'amour de l'agriculture ne leur faſſe quitter l'exercice de la guerre; qu'ils ne s'attachent à acquérir de grands fonds, & que les plus riches n'oppriment les pauvres & les plus foibles; qu'ils ne s'amuſent à bâtir avec trop de ſoin, pour ſe garantir des injures du tems; que l'amour de l'argent ne ſe gliſſe parmi eux, ce qui eſt la ſource des diviſions & des factions; enfin ils veulent contenir le Peuple dans l'union avec les grands, en conſervant entre eux une parfaite égalité de biens.

Chaque Canton tient à grand honneur de laiſſer autour de ſoi un vaſte terrain en friche & en ſolitude (*x*); ils croyent que c'eſt une marque que perſonne ne peut tenir en leur préſence, ni réſiſter à leur valeur; de plus, ils s'en croyent plus en ſûreté contre les incurſions ſubites de l'ennemi. Durant la Paix ils n'ont point de Magiſtrats en commun; mais les Princes de chaque Canton ſont Juges de leurs Sujets, & arbitres de leurs différends. Pendant la Guerre, celui qui commande l'Armée, a droit de vie & de mort. Le vol qui ſe fait au dehors de leur Canton, n'a parmi eux rien de honteux, ils le loüent même comme un moyen d'exercer la jeuneſſe, & d'éviter la pareſſe; ils ont un grand reſpect pour l'hoſpitalité (*y*), & ne croyent pas qu'il ſoit permis d'en violer les droits ſacrés, en outrageant les Etrangers. Quiconque vient dans leur Pays, y eſt bien reçû; toutes les maiſons lui ſont ouvertes; on lui offre à manger, on le défend, on le protége, on le reſpecte, pour quelque cauſe qu'il y vienne.

Leur habit ordinaire n'eſt que de peaux (*z*), ils ſe baignent dans les rivieres, hommes & femmes indifféremment. S'ils ſouffrent des Marchands dans leur Pays, c'eſt plutôt pour leur vendre ce qu'ils ont pris ſur l'ennemi, que pour en acheter des choſes qui viennent des pays étrangers. Leurs chevaux n'ont ni beauté ni apparence; mais par l'exercice, il les rendent capables d'un très grand travail; & au lieu que les Gaulois ſont très curieux de beaux chevaux, & les achetent à très haut prix, les Allemands n'en veulent point d'étrangers. Dans les combats de Cavalerie, ſouvent ils ſautent à bas de cheval, & combattent à pied. Leurs chevaux ont l'habitude de demeurer au même endroit ſans branler; & le Cavalier démonté court à ſon cheval, & remonte quand il juge à propos. Selon leurs mœurs, rien n'eſt plus honteux que de ſe ſervir d'équipage pour monter à cheval, ils les montent à poil, & ils ne craindront point d'attaquer, quoiqu'en petit nombre, une troupe de Cavaliers embaraſſés d'équipage, quelque nombreuſe qu'elle ſoit: ils ne ſouffrent point qu'on apporte du vin dans leur pays, perſuadés que cette liqueur énerve les forces, & abbat le courage.

L'uſage des lettres & de l'écriture n'eſt pas connu parmi eux (*a*), ils n'ont que d'anciens vers (*b*) à leur mode, par leſquels ils célébrent les hauts faits des Auteurs de leur origine & les exploits de leurs Héros. Ils reconnoiſſent pour Pere de leur Nation le Dieu Tuiſton, engendré de la Terre, & ſon fils Mannus. Ils donnent à Mannus trois fils, qui ont laiſſé leurs noms à trois Peuples, dont les plus voiſins de l'Océan s'appellent Ingevons; ceux qui ſuivent, ſont nommés Herminons, & les troiſiémes Iſtævons. Ils tiennent auſſi qu'Hercule a été dans leur pays. Ils chantent en allant au combat. Leur pays eſt aſſez fertile, mais ne porte point d'arbres fruitiers, le bétail fait leur ſeule richeſſe, ils ſont curieux d'en avoir beaucoup (*c*); mais ce qu'ils en ont, n'eſt ni beau ni grand. Ceux qui ſont le plus avant dans le pays, ne trafiquent que par échange. Ceux qui approchent des frontieres, ſe ſervent de quelques monnoyes d'or & d'argent pour la commodité du commerce; ils préferent l'argent à l'or, & l'ancienne monnoye à la nouvelle, ils aiment principalement celle qui eſt dentelée, pour s'aſſûrer qu'elle n'eſt pas fourrée; & celle où l'on voit pour empreinte des chariots à deux chevaux, c'eſt-à-dire, les anciennes Médailles Conſulaires.

Le fer même n'eſt pas commun parmi eux. On y voit peu d'épées, ils portent des piques, qu'ils lançent contre l'ennemi, & avec leſquelles ils peuvent auſſi combattre de près, ils vont ou nuds ou vêtus légérement, & ſans parure. Peu portent des cuiraſſes & des caſques; mais ils ont ſoin d'avoir des boucliers bien peints, à leur maniere. C'eſt la derniere infâmie pour un Soldat, que d'avoir abandonné ſon écu, il ne lui eſt plus permis après cela d'aſſiſter aux choſes ſaintes, ni à l'Aſſemblée de la Nation. Pluſieurs ne pouvant ſurvivre à cette honte, ſe ſont pendus de déſeſpoir, ils portent au combat certaines figures de leurs Dieux, tirées de leurs Bois ſacrés; ils menent à la guerre leurs femmes & leurs enfans; & prenant quelquefois pour ôtages les filles des Principaux des Provinces, ils croyent qu'il y a dans ce ſexe quelque choſe de plus ſacré, de plus divin & de plus propre à prédire l'avenir; ils ne mépriſent ni leurs avis,

(*x*) *Cæſar loc. cit. item l. 4. c. 3.*

(*y*) *Cæſar l. 6. c. 23.* Hoſpites violare nefas putant, quicunque de cauſa ad eos venerunt, ab injuria prohibent, ſanctoſque habent; iis omnium domus patent, victuſque communicatur. *Tacit. de morib. German. p. 444.* Hoſpitis non alia gens effuſius indulget. Quemcumque mortalium arcere tecto nefas habetur. Pro fortuna quiſque apparatis epulis excipit, &c.

(*z*) *Cæſar lib. 4. initio.*

(*a*) *Tacit. de morib. German. p. 445. Edit. Lipſ.* Litterarum ſecreta viri pariter ac fœminæ ignorant.

(*b*) *Tacit. de morib. German. initiò p. 434.* Celebrant carminibus antiquis (quod unum apud illos memoriæ & Annalium genus eſt) Tuiſtonem terrâ editum, & filium Mannum, &c.

(*c*) *Idem pag. 437.* Pecorum fœcunda, ſed plerumque improcera. Ne armentis quidem ſuus honor, aut gloria frontis. Numero gaudent, eæque ſolæ & gratiſſimæ opes ſunt. Argentum & aurum propitii an irati Dei negaverint dubito..... Interiores ſimpliciùs & antiquiùs permutatione mercium utuntur. Pecuniam probant veterem & diu notam, ſerratos bigatoſque, &c.

An du monde 3948. avant J. C. 52. avant l'ere vulg. 55.

ni leurs prédictions. (*d*) On vit parmi eux, ſous l'Empereur Veſpaſien, la Dévineresſe Velleda, qu'ils adoroient comme une Déeſſe : ils en ont auſſi adoré d'autres, comme Arinia, non d'un culte feint, de même que ces Dieux que la flatterie crée tous les jours, mais d'un culte de perſuaſion.

XXIX. *Religion des Germains.*

Tacite (*e*) aſſûre que de tous les Dieux, Mercure eſt celui qu'ils reſpectent le plus, ils lui offrent quelquefois des victimes humaines, ils adorent auſſi Mars & Hercule, à qui ils donnent pour offrandes des animaux vivans. Quelques-uns rendent auſſi leur culte à Iſis, qu'ils repréſentent ſous la forme d'une barque ; mais ils n'ont point de Temples, ils croyent qu'il eſt indigne de la grandeur & de la majeſté des Dieux, de les enfermer entre des murailles, ils leur conſacrent des Bois & des Forêts, & ils donnent le nom de divinité à ce ſilence, à cette obſcurité & à ce ſecret qui y regnent, qu'on ne voit point, mais qui frappe par le ſentiment de reſpect & de frayeur dont on eſt ſaiſi en y entrant.

Ils ſont fort attachés aux ſortiléges & à la divination ; ils ont pluſieurs manieres de ſorts (*f*), s'ils veulent entreprendre quelque choſe, ils jettent pluſieurs petites branches d'un arbre fruitier, marquées de certaines notes, ſur un habit blanc ; puis le Prêtre, ſi c'eſt une affaire publique, ou le Pere de famille, ſi c'eſt une affaire particuliere, prend chacune de ces petites verges, & les élevant par trois fois en haut, & portant les yeux au Ciel, il en tire des pronoſtiques, ſuivant la marque qu'il y trouve imprimée. Ils obſervent auſſi le vol & le chant des oiſeaux, & même le henniſſement des chevaux ; car ils nourriſſent dans ces Bois ſacrés, des chevaux blancs qui n'ont jamais ſervi à d'autres uſages. On les met à un chariot ſacré qui eſt monté par le Prêtre, & accompagné du Roi ou du Prince de la Province ; & ils tirent des préſages par le mouvement & le henniſſement de ces animaux, auſquels ils attribuent une connoiſſance des deſſeins du Dieu auquel ils ſont conſacrés. Quelquefois, quand ils ſont en guerre avec une nation voiſine, ils prennent par adreſſe un homme de cette Nation, qu'ils font combattre ſeul à ſeul avec un des leurs, & ils préſagent que la victoire ſera du côté de la Nation, dont l'homme ſera demeuré victorieux. Ils ne s'aſſemblent d'ordinaire qu'au commencement ou au déclin de la Lune ; ce ſont, à leur avis, les tems les plus heureux. Ils comptent, comme les Gaulois, leur tems, par le nombre des nuits, & non par celui des jours (*g*). Ils paroiſſent armés dans leurs aſſemblées. Les Rois ou les Anciens y haranguent. Les Prêtres y font faire ſilence. Si le Peuple approuve le diſcours, il le témoigne par le choc de ſes armes.

Les crimes ſont punis ſelon leur qualité & leurs circonſtances. On pend à des arbres les traîtres & les transfuges. On noye dans un marais, en mettant une claye par-deſſus, les lâches, & ceux qui tombent dans des crimes honteux à la nature. L'homicide & les moindres crimes, ſont punis par des amendes d'un certain nombre de chevaux ou de vaches (*h*). Si une femme tombe dans l'adultére (*i*), ſon mari la fait raſer, la chaſſe nuë de ſa maiſon, & la promene, en la fouëttant par tout le village. Ils ne font rien d'important, ni en public ni en particulier, qu'en armes ; & lorſqu'on fait entrer un jeune homme dans le monde, le Prince, le pere ou quelqu'un de ſes proches, lui mettent en main le bouclier & la lance dans l'Aſſemblée du Peuple. C'eſt là la cérémonie qui tire un jeune homme de la maiſon de ſon pere, pour le préſenter au ſervice de la République, & pour le rendre membre de l'Etat. Ils aiment tellement la guerre, que ſi elle manque dans leur pays, ils en vont chercher ailleurs. Ils ne connoiſſent preſque aucun autre exercice que celui-là. Durant la paix, ils paſſent le tems à dormir ou à boire. Il n'eſt pas honteux parmi eux de paſſer la nuit & le jour à cet exercice. Ils dorment bien avant dans le jour ; de-là ils prennent des bains chauds, puis ils ſe remettent à table. Chacun a ſa petite table, & ſon ſiége ſeparés. Ils délibérent des affaires les plus ſérieuſes de la guerre & de la paix au milieu des feſtins : mais le lendemain, lorſqu'ils ſont plus raſſis, ils mettent de nouveau l'affaire en délibération, & prennent leur parti : ainſi chaque choſe a ſon tour. Ils donnent à la conſultation celui ou l'eſprit ne ſçait déguiſer ; & à la réſolution, celui où il eſt moins capable de ſe tromper. Leur boiſſon eſt la bierre. Ceux qui ſont plus voiſins des fleuves & de la mer, achétent du vin. Leur nourriture eſt très ſimple ; des pommes ſauvages, de la venaiſon fraîche, du lait caillé : mais ils ne ſont pas ſi tempérans pour le boire. Si on veut leur fournir de quoi contenter leur ſoif & leur appétit, ils ne ſeront pas plus aiſés à vaincre par le vin que par les armes (*k*) ; ils ſont auſſi grands bûveurs que bons guerriers.

XXX. *Demeures, vêtemens, mariages, éducation des Germains.*

Ils n'ont ni Villes ni Villages, à la maniere des autres Peuples ; ils ne peuvent pas même

(*d*) *Tacit. de morib. Germ. p.* 438. Vidimus ſub Divo Veſpaſiano Velledam apud pleroſque numinis loco habitam. Sed & olim Arinian & complures alias venerati ſunt, non adulatione, nec tanquam facerent Deas.

(*e*) *Idem p.* 439. Cæterùm nec cohibere parietibus Deos, neque in ullam humani oris ſpeciem aſſimilare, ex magnitudine cœleſtium arbitrantur. Lucos ac nemora conſecrant, Deorumque nomine appellant ſecretum illud quod ſolâ reverentiâ vident.

(*f*) *Idem p.* 439. A B.

(*g*) *Idem p.* 440. Nec dierum numerum, ut nos, ſed noctium computant ; ſic conſtituunt, ſic condicunt. Nox ducere diem videtur.

(*h*) *Tacit. de morib. Germ. p.* 440. A. *Item, p.* 444. A

(*i*) *Idem p.* 443. A

(*k*) *Tacit. de mor. Germ. p.* 441. B. 444. A. Statim è ſomno, quem plerumque in diem extrahunt, lavantur ſæpiùs calidâ... Lauti cibum capiunt. Separatæ ſingulis ſedes, & ſua cuique menſa. Tum ad negotia, nec minùs ſæpè ad convivia proceduot armati. Diem noctemque continuare potando, nulli probrum..... Sine blandimentis expellunt famem. Adversùs ſitim non eadem temperantia. Si indulſeris ebrietati, ſuggerendo quantùm concupiſcunt, haud minùs facilè vitiis quàm armis vincentur.

An du monde 3948. avant J. C. 52. avant l'Ere vulg. 55.

ſouffrir d'habitations jointes enſemble. Chacun demeure ſéparé des autres, & choiſit ſon habitation près de la fontaine, ou du bois, ou du champ qui lui plaît le plus (*l*). L'uſage du mortier & des tuiles leur eſt inconnu. Leurs édifices n'ont rien de régulier ni d'agréable, ils n'y employent rien de bien travaillé; ils enduiſent ſeulement certains endroits, d'une terre ſi belle & ſi propre, qu'elle approche de la peinture, par la variété de ſes couleurs. Ils ont autour de leurs maiſons de grands enclos; & en quelques endroits ils font des lieux ſoûterrains, pour s'y retirer dans le froid, & pour y ſerrer leurs fruits & leurs proviſions. Ils portent pour tout habillement un ſayon, fermé d'une boucle ou d'une épine. Du reſte, ils demeurent nuds; ce qui fait que pendant l'hyver ils ſont tout le jour auprès du feu. Les plus riches ſe diſtinguent par des habits fort ſerrés & ſi juſtes, qu'ils repréſentent tous les membres du corps. Les femmes ne ſont pas mieux vêtuës que les hommes: mais elles portent ordinairement des habits de lin, auſquels elles attachent des bandes de pourpre; ces habits ſont ſans manches, & leur laiſſent les bras & les épaules découvertes. La polygamie n'y eſt point ſoufferte. Ce n'eſt pas la femme qui apporte la dot à ſon mari, mais le mari qui l'apporte à ſa femme; & ce dotaire ne conſiſte ni en bijoux ni en ornemens propres à nourrir la vanité des femmes; ce ſera des bœufs, un cheval tout bridé, une épée, une lance & un bouclier. Ces préſens ſont comme une leçon pour la femme, qu'elle doit être la compagne de tous les travaux & de tous les dangers de ſon mari, tant dans la guerre que dans la paix. L'adultére y eſt très rare, & très ſévérement puni. On ne s'y joüe pas du crime, & on n'y fait pas paſſer les plus grands déſordres pour des choſes communes & indifférentes. Là l'innocence des mœurs a plus de force, que n'en ont ailleurs les meilleures loix (*m*).

Les enfans ſont nourris durement, & loin de la délicateſſe & des délices. Le fils du maître n'eſt pas traité plus doucement que celui de l'eſclave. Ils ſont tous élevés & allaités par leurs meres, dans la malpropreté, dans la nudité, au milieu de leurs bêtes (*n*). Par cette éducation ils ſe forment ces corps robuſtes, & ces riches tailles que nous admirons. Ils ont une eſpéce de ſpectacle, auquel ils prennent grand plaiſir: c'eſt de voir de jeunes hommes nuds ſauter & faire des tours de ſoûpleſſe parmi des épées nuës & des piques. Ils ſont paſſionnés pour les jeux de hazard, juſqu'au point d'engager leur corps & leur liberté, lorſqu'ils n'ont plus rien à perdre (*o*). Les eſclaves ne ſont point parmi eux deſtinés à ſervir leur maître dans ſa famille. Chacun d'eux a ſa demeure & ſon ménage à la campagne. Le maître éxige de l'eſclave, comme il feroit d'un Fermier, une certaine quantité de bled, ou quelque bêtail ou des habits, l'eſclave n'eſt pas obligé à d'avantage (*p*). L'uſure eſt inconnuë aux Germains. Leurs funérailles ſont ſimples & ſans oſtentation. On obſerve ſeulement, dans les obſéques des Grands, de brûler leur corps avec certains bois particuliers. Le bucher n'eſt chargé ni d'habits, ni de parfums; on y met les armes du mort, & quelquefois ſon cheval de bataille. Les parens ſe contentent pour tout mauſolée, de lui ériger un amas de gazons.

Tels étoient les Allemands du tems de Jules Céſar & de l'Hiſtorien Tacite. La plûpart des Belges, comme Allemands d'origine, avoient à peu près les mêmes mœurs, & les mêmes coutumes. Nous verrons ſouvent, dans la ſuite de cette Hiſtoire, les Germains faire des tentatives pour paſſer le Rhin; & les Romains, après leur avoir long-tems diſputé le paſſage de ce fleuve, & l'entrée dans les Gaules, ſeront enfin forcés de céder à leur nombre & à leur valeur, & de leur abandonner ce riche pays; car les Francs comme l'on ſçait, étoient de de-là le Rhin, & formoient une des Nations Germaniques.

An du monde 3949. avant J. C. 52. avant l'Ere vulg. 55.

XXXI. *Guerre de Céſar contre les Uſipétes & les Tenchteres, & autres Peuples d'Allemagne.*

Mais revenons à la Guerre de Céſar. Les Suéves, qui ſont une des plus grandes & des plus belliqueuſes Nations de l'Allemagne (*q*) avoient chaſſé de leur pays les Uſipetes & les Tenchteres (*r*), & les avoient forcés de paſſer le Rhin, & de s'établir comme ils avoient pû dans les Gaules; ceux-ci avoient même rendus tributaires ceux de Cologne, & avoient défait les Ménapiens (*s*), dont la premiere demeure étoit ſur les deux bords du Rhin. Ils s'étoient même avancés juſqu'aux frontieres des Eburons (*t*), & des Condruſes (*u*), qui ſont clients ou ſujets de ceux de Tréves. Céſar étant informé de ces choſes, ſe hâta de venir dans les Gaules; & ayant aſſemblé les Principaux de la Nation, il les engagea à lui fournir de la Cavalerie & des vivres, & marcha contre les Allemands. Il n'étoit qu'à quelques journées de leurs demeures, lorſqu'ils lui envoyerent des Ambaſſadeurs, pour lui dire (*x*) qu'ils ne cherchoient point à

(*l*) *Tacit. ibid. p.* 441. Nullas Germanorum populis urbes habitari ſatis notum eſt. Ne pati quidem inter ſe junctas ſedes. Colunt diſcreti ac diverſi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit.

(*m*) *Tacit. ibid. p.* 443. Nemo illic vitia ridet, nec corrumpere & corrumpi ſæculum vocatur.... Pluſque ibi boni mores valent, quàm alibi bonæ leges.

(*n*) *Idem p.* 443. In omni domo nudi ac ſordidi in hos artus in hæc corpora quæ miramur, excreſcunt..... Dominum ac ſervum nullis educationis deliciis dignoſcas. Inter eadem pecora, in eadem humo degunt, &c.

(*o*) *Idem p.* 445. A.

(*p*) *Ibidem.* Cæterùm ſervis non in noſtrum morem deſcriptis per familiam miniſteriis utuntur; ſuam quiſque ſedem, ſuos Penates regit. Frumenti modum Dominus, aut pecoris, aut veſtis, ut colono injungit, & ſervus haſtenùs paret.

(*q*) *Cæſar, l.* 4. *c.* 1. Les Suéves étoient beaucoup plus étendus que ne l'eſt aujourd'hui la Suabe, qui fait partie de leur pays.

(*r*) Les Uſipetes & les Tenchteres ſont inconnus, parce qu'ils ont ſouvent changé de demeures.

(*s*) Les Ménapiens habitoient le pays que comprennent aujourd'hui les Evêchés de Gand & d'Anvers, & le pays de Brabant.

(*t*) Les Eburons ſont les Liégeois.

(*u*) Les Condruſes ſont ceux du Condrieux, voiſin de Liége.

(*x*) *Cæſar de Bello Gallico, lib.* 3. *cap.* 7. 8. 9.

An du monde 3948. avant J. C. 52. avant l'Ere vulg. 55.

faire la guerre aux Romains; mais auſſi, qu'ils ne la refuſoient pas, ſi on la leur offroit. Que c'étoit l'ancienne coutume des Allemands de ſe défendre contre quiconque les attaquoit: Que les Romains, s'ils vouloient les recevoir pour amis, ne s'en repentiroient point. Que pour eux, s'ils étoient recherchés comme ennemis, ils ne craignoient perſonne, & ne cédoient en valeur qu'aux ſeuls Suéves, à qui les Dieux mêmes ne pouvoient réſiſter. Qu'ils ne demandoient que de demeurer dans les Terres qu'ils avoient conquiſes, ou ſi les Romains aimoient mieux leur en donner d'autres, qu'ils s'en contenteroient.

Céſar leur répondit qu'il ne pouvoit leur accorder aucune demeure au-deçà du Rhin, mais qu'ils pouvoient s'adreſſer à ceux de Cologne, & les prier de leur donner des Terres pour s'établir dans leur pays. Les Ambaſſadeurs lui demanderent trois jours pour en informer leurs Chefs, & cependant le prierent de ne pas avancer plus avant. Mais Céſar jugeant qu'ils ne demandoient ce terme, que dans la vûë d'attendre le retour de leur Cavalerie qui étoit allée au-delà de la Meuſe pour amaſſer des vivres, ne laiſſa pas de continuer ſa marche.

Lorſqu'il fut à douze mille pas, ou quatre lieuës des Ennemis, les Ambaſſadeurs revinrent, & le prierent de nouveau de s'arrêter au même lieu; qu'ils députeroient vers ceux de Cologne, pour leur demander des aſſûrances qu'ils ſeroient en ſûreté dans leur pays. Céſar y conſentit & leur promit qu'il n'avanceroit ce jour-là que de quatre milles; & cependant il donna l'ordre à ſa Cavalerie, qui avoit pris les devans, de ne pas attaquer l'Ennemi; mais auſſi de le repouſſer, ſi elle en étoit attaquée.

La Cavalerie Allemande voyant celle des Romains qui ne ſe défioit de rien, fondit ſur elle ſi bruſquement, qu'elle la mit en déroute, & la pourſuivit juſqu'à la vûë de Céſar. Il y eut dans cette rencontre ſoixante-quatorze Cavaliers Romains de tués. Dès-lors Céſar ne voulut plus écouter aucune propoſition de la part des Allemands; & le lendemain, tous leurs Princes, accompagnés de leurs Anciens, étant venus dans ſon camp, il les y fit retenir, & ayant mis ſon Armée en bataille, il marcha contre les Ennemis, força leur Camp, les pourſuivit fort loin, en tua un très grand nombre, & diſſipa dans cette journée une Armée que l'on faiſoit forte de quarante-trois mille hommes.

XXXII. *Céſar paſſe le Rhin.*

Après cette Victoire, il crut qu'il étoit de ſa gloire & de la dignité du Peuple Romain, de paſſer le Rhin. Il y étoit auſſi invité par les Ubiens, que nous nommons ordinairement ceux de Cologne, leſquels ne portoient pas encore ce nom, & qui demeuroient alors au-delà du Rhin (y). Comme ils étoient preſſés par les Sueves, ils promettoient toute ſorte de ſecours aux Romains, s'ils vouloient paſſer le Rhin, & repouſſer leurs Ennemis bien avant dans leur pays. Céſar ayant pris ſa réſolution, ne jugea pas qu'il fût ni ſûr pour ſon Armée, ni honorable aux Romains, de paſſer le Rhin ſur des navires. Il réſolut de faire un pont ſur ce fleuve; il l'entreprit, & l'acheva en dix jours; il y paſſa ſon Armée, marcha contre les Sicambres, ravagea leur pays, délivra les Ubiens qui l'avoient appellé à leur ſecours, reçut les ôtages d'un grand nombre de Provinces qui venoient lui demander ſon amitié; & ayant appris que les Suéves s'étoient retirés dans leurs Terres, il ne jugea pas à propos de les y aller chercher. Après avoir ſéjourné ſeulement dix-huit jours au-delà du Rhin, il repaſſa ce fleuve, & réſolut d'aller en Angleterre. Il y paſſa en effet: mais cet événement ne regarde point notre ſujet.

An du monde 3948. avant J. C. 52. avant l'Ere vulg. 55.

L'année ſuivante, il ſe diſpoſa à paſſer de nouveau en Angleterre (z): mais auparavant il jugea néceſſaire d'aller dans le pays de Tréves avec quatre Légions & 800. Chevaux; parce que ceux de cette Province ne ſe trouvoient pas aux Aſſemblées générales des Gaulois, n'obéïſſoient pas aux ordres qu'on leur envoyoit, & ſollicitoient les Allemands à paſſer le Rhin. La Cavalerie Trévirienne paſſe pour la meilleure de toutes les Gaules; ils ſont auſſi fort puiſſans en Infanterie, & leurs frontiéres touchent le Rhin. En ce tems-là Induciomare & Cingentorix ſe diſputoient la ſuprême autorité dans ce Pays. Cingentorix n'eut pas plutôt appris l'arrivée de Céſar & de ſes Légions, qu'il ſe rendit près de lui; l'aſſûra de ſon obéïſſance, & de celle des ſiens; lui fit ſçavoir qu'Induciomare levoit des Troupes de Cavalerie & d'Infanterie, & qu'il avoit jetté dans la forêt d'Ardenne, ceux de ſon parti qui n'étoient pas en état de porter les armes; qu'en un mot, il étoit tout diſpoſé à lui faire la guerre. Quelques autres Princes du pays imiterent l'exemple de Cingentorix, & vinrent trouver Céſar.

XXXIII. *Céſar va dans le Pays de Tréves, & fait la Guerre à Induciomarus.*

An du monde 3949. avant J. C. 51. avant l'Ere vulg. 54.

Induciomare l'ayant appris, lui envoya auſſi des Ambaſſadeurs, pour lui dire, que s'il ne s'étoit pas rendu auprès de lui comme les autres, c'étoit pour maintenir la Ville & la Province dans le devoir, de peur que le Peuple abandonné de la Nobleſſe, ne ſe laiſſât aller à quelque choſe dont il pourroit ſe repentir: Qu'il pouvoit compter que la Province étoit à lui; & que s'il l'avoit pour agréable, il viendroit lui-même vers lui, & lui remettroit ſa fortune & ſes intérêts, avec ceux du pays. Céſar n'ignoroit pas le motif qui faiſoit ainſi parler Induciomare, & quelle étoit la vraye cauſe de ſon retardement: mais comme il avoit toujours à cœur ſon voyage d'Angleterre, & qu'il ne vouloit pas paſſer la Campagne dans le pays de Tréves, il lui manda de le venir trouver avec deux cens ôtages. Induciomare obéït, & les

(y) *Idem l. 4. c. 16. 17.*

(z) *Cæſar l. 5. de Bello c. 1. 2. 3. 4.*

An du monde 3949. avant J. C. 51. avant l'Ere vulg. 54.

lui amena, au nombre des ôtages étoient tous les Principaux du Pays, & entre les autres ſon propre fils, qu'il mit entre les mains de Céſar. Celui-ci les reçut bien, raſſûra Induciomare, & l'exhorta à demeurer dans le devoir.

Cependant il travailla ſous main à reconcilier les Principaux de Tréves à Cingentorix; il les aſſembla, & leur parla en particulier pour cela. Il crut qu'il étoit de ſon propre intérêt de faire valoir autant qu'il pourroit parmi les Tréviriens, l'autorité d'un homme qui lui étoit ſi dévoüé, & qui lui avoit rendu dans cette occaſion un ſi grand ſervice. Induciomare s'en apperçut; & outré de déſeſpoir qu'on lui débauchât ſes meilleurs amis, il conçut contre les Romains une averſion dont il ne revint jamais. Mais il étoit alors entre les mains de Céſar, & il lui fallut diſſimuler ſon mécontentement. Céſar partit du pays de Tréves, & alla en diligence au lieu où il devoit s'embarquer pour paſſer dans la grande Bretagne. Son paſſage fut heureux (*a*), & il aſſujettit les Peuples de ce pays. Mais à peine avoit-il, à ſon retour, diſtribué ſes Troupes dans leur Quartier d'hyver, qu'il apprit que pluſieurs peuples des Gaules s'étoient ſoûlevés, & avoient conſpiré d'en chaſſer les Romains, à la ſollicitation d'Induciomare (*b*). Voici comme la choſe commença à éclater.

XXXIV. *Conſpiration des Gaulois contre les Romains.*

Ambiorix & Cativulcus, Princes des Eburons, ou du pays de Liége, ayant fourni à Sabinus & à Cotta, qui avoient leur Camp au voiſinage de leur Province, le froment neceſſaire, & l'ayant même fait conduire dans leur Camp, ordonnerent tout d'un coup à leur peuple de prendre les armes, & de donner ſur ceux des Romains qui étoient allés quérir du bois; les ayant défaits, ils attaquerent bruſquement leur Camp: mais y ayant trouvé plus de réſiſtance qu'ils ne croyoient, ils retirerent leurs Troupes de l'attaque, & crierent aux Romains, ſelon leur coutume, que s'ils vouloient leur envoyer quelques-uns des leurs, pour entrer en conférence, ils leur diroient des choſes importantes qui les concernoient. On leur envoya en effet deux perſonnes de marque, Caïus Arpinius Chevalier Romain, & un nommé Quintus Junius Eſpagnol, qui étoit connu d'Ambiorix. Celui-ci leur déclara que ce jour-là même toute la Gaule s'étoit ſoûlevée contre les Romains, & avoit conſpiré de les chaſſer du pays; que pour lui il n'étoit entré dans cette conſpiration que malgré lui, & n'avoit fait attaquer leur Camp que forcé par les peuples de ſa Province: Qu'il n'étoit pas aſſez dépourvû de ſens, pour ſe croire capable de faire ſeul la guerre aux Romains; mais que le jour étoit pris par toutes les Gaules, pour les attaquer tous enſemble dans leurs Quartiers, afin qu'ils ne puſſent pas ſe donner du ſecours l'un à l'autre: Qu'en conſidération des obligations particulieres qu'il avoit à Céſar, il leur conſeilloit en ami de ſe retirer vers Quintus Ciceron, ou vers Labienus: Que non ſeulement il ne s'y oppoſeroit pas, mais qu'il favoriſeroit même leur retraite. Ce conſeil fut ſuivi, quoi qu'avec aſſez de contradiction. Les plus ſenſés vouloient qu'on ſe défiât des conſeils d'un ennemi, que la choſe étoit aſſez de conſéquence, pour en attendre l'éclairciſſement, qu'ils étoient en ſûreté dans leur Camp, que c'étoit apparemment un piége qu'on vouloit leur tendre: mais les plus timides & les plus imprudens l'emporterent. Ils repréſentoient que ſi l'avis d'Ambiorix étoit faux, ils ne riſquoient rien de ſortir de leur Camp, puiſqu'ils arriveroient ſans danger au plus prochain quartier: mais que s'il étoit vrai, le meilleur & le plus ſûr parti étoit de ſe retirer, & de ſe mettre de bonne heure en ſûreté, & avant que leurs Ennemis fuſſent devenus plus forts.

An du monde 3949. avant J. C. 51. avant l'Ere vulg. 54.

Il fut donc réſolu qu'on décamperoit le lendemain matin. Il étoit minuit quand on ſortit du Conſeil de Guerre, & les Soldats paſſerent le reſte de la nuit à ſe préparer au départ. Ils partirent au point du jour en gens qui ne ſe défioient de rien, & comme ayant reçu cet avis du meilleur de leurs amis, les rangs très peu ſerrés, & le Soldat fort chargé de butin & de proviſions. A peine eurent-ils fait deux mille pas, qu'ils ſe virent tout d'un coup chargés par une embuſcade qu'Ambiorix avoit placée la nuit précédente aux deux côtés d'une longue vallée, où les Romains s'étoient imprudemment engagés. Ceux qui commandoient les Légions, firent ce qu'ils purent pour ranger leurs Troupes, & pour les raſſembler, mais leurs efforts furent inutiles: Ambiorix en fit périr un grand nombre, les autres ſe ſauverent comme ils purent, les uns vers le Camp de Labienus du côté de Tréves, & les autres dans le Camp qu'ils venoient d'abandonner; ils y furent incontinent aſſiégés, & après avoir vaillamment réſiſté juſqu'à la nuit, ils ſe tuerent l'un l'autre, de peur de tomber entre les mains des Ennemis.

XXXV. *Les Romains ſont battus par Ambiorix.*

Ambiorix fier de ce ſuccés, accourt au plutôt dans la Province des Nerviens (*c*), qui ſont, comme on croit, ceux de Cambray; leur raconte ce qu'il vient de faire; les exhorte à attaquer Quintus Ciceron dans ſon Camp, & leur promet ſon ſecours pour cela. Les Nerviens prennent les armes; & aidés d'Ambiorix & de ſes voiſins, attaquent vigoureuſement Ciceron: mais il ſe défendit avec tant de courage pendant pluſieurs jours, qu'il eut le loiſir d'informer Céſar du danger où il étoit. Les Princes des Nerviens demanderent une entrevûë avec Ciceron: ils lui dirent que toute la Gaule étoit en armes: que les Allemands avoient paſſé le Rhin; que les Romains étoient attaqués dans tous leurs Camps, que pour eux ils ne cher-

XXXVI. *Q. Ciceron attaqué par les Nerviens.*

(*a*) *Cæſar loco citato lib. 4. c. 5. 6. 7. &c. . . . 24.*
(*b*) *Idem lib. 5. c. 26. 27. & ſeq.*
(*c*) *Idem lib. 5. c. 37. 38. 39. &c.*

An du monde 3949. avant J. C. 51. avant l'Ere vulg. 64.

choient point à faire périr les Légions qui étoient dans leur pays, comme avoit fait Ambiorix, mais qu'ils ne pouvoient se résoudre à voir tous les ans les Troupes Romaines prendre leur Quartier dans leur pays; qu'il pouvoit se retirer, lui & ses Troupes, où il voudroit. Ciceron ne se laissa pas surprendre par ces discours, & résista toujours avec toute la valeur imaginable.

César étant enfin informé (*d*) du danger des Légions par un Esclave Gaulois, qui dans l'esperance d'obtenir sa liberté, lui avoit porté une Lettre enfermée dans un javelot, dépêcha en même tems à tous ses Commandans qui étoient à portée, de venir à lui en toute diligence, pour aller secourir Ciceron. Il avoit écrit à Labienus d'y accourir comme les autres: mais celui-ci lui fit réponse, qu'étant au milieu du pays de Tréves, environné de toutes les Troupes de cette Province, qui n'étoient qu'à trois milles de son Camp, il avoit tout à craindre, après ce qui venoit d'arriver à Sabinus, s'il sortoit de ses retranchemens, & exposoit ainsi ses Légions à la fureur d'un Ennemi victorieux. Il lui donnoit avis en même tems de ce qui venoit d'arriver dans le pays de Liége. César approuva sa conduite; & quoi qu'au lieu de trois Légions sur lesquelles il comptoit, il n'en eût que deux, il marcha en diligence au secours de Ciceron.

Etant arrivé sur les frontieres du Cambresis, il lui écrivit en Grec, de peur que les Ennemis n'interceptassent la Lettre, & ne découvrissent son dessein; & lui fit sçavoir qu'il auroit bientôt du secours. Il avoit donné ordre au Cavalier qui portoit la Lettre, en cas qu'il ne pût, à cause des Assiégeans, entrer dans les Retranchemens, d'attacher la Lettre à un javelot, & de la jetter dans le Camp de Ciceron. Mais le hazard voulut que le javelot demeurât pendant deux jours attaché à une Tour, sans qu'on s'en apperçût. Le troisiéme jour un Soldat le vit, le détacha, & l'apporta à Ciceron, avec la Lettre, qu'il lut dans l'assemblée de ses Soldats; ce qui les remplit d'une joye & d'une ardeur nouvelle. En même tems ils virent de loin la fumée, qui les assûra de plus en plus de l'arrivée du secours.

XXXVII. *César délivre Q. Ciceron.*

Les Gaulois informés par leurs Espions, de la venuë de César (*e*), leverent le Siége, & marcherent à sa rencontre au nombre d'environ soixante mille hommes. Le lendemain César les vit qui l'attendoient dans une grande plaine ayant un ruisseau devant eux. Il n'avoit que sept mille hommes; & voulant encore amoindrir sa petite Armée aux yeux des Ennemis, il se retrancha & se resserra autant qu'il put, feignant de n'oser en venir à un combat. Les Gaulois conçûrent tant de mépris de l'Armée Romaine, qu'ils passerent le ruisseau, & vinrent se ranger dans un terrain désavantageux. César sortit tout à coup de son Camp par toutes les portes, & fondit sur eux avec tant d'impétuosité, qu'il les mit en déroute, en tua un grand nombre; & ne pouvant les poursuivre bien loin, à cause des bois & des marais, il arriva le même jour au Camp de Ciceron, où il trouva que de dix Soldats, à peine il y en avoit un qui n'eût reçu quelque blessure.

An du monde 3949. avant J. C. 51. avant l'Ere vulg. 54.

La nouvelle de cette victoire parvint au Camp de Labienus par le moyen de ceux de Rheims, en moins de 9 ou 10 heures, quoiqu'il fût à plus de 50. milles, ou 16. grandes lieuës de distance (*f*). Induciomare Chef de ceux de Tréves, & auteur de toute cette conspiration, lequel devoit le lendemain attaquer Labienus, ayant appris ce qui s'étoit passé, s'enfuit la nuit suivante, & se retira avec toutes ses Troupes plus avant dans le pays de Tréves. Il n'y demeura pas en repos, il ne cessa pas pendant tout l'hyver d'envoyer des Ambassadeurs au-delà du Rhin, pour tâcher d'engager les Allemands à faire irruption dans les Gaules, leur promettant de l'argent, & disant que l'armée Romaine étoit tellement affoiblie par les dernieres pertes qu'elle venoit de faire, qu'il n'en restoit qu'une assez petite partie (*g*): mais il ne put leur persuader de passer le Rhin. Ils répondirent, que l'ayant déja fait inutilement par deux fois, & dans la guerre d'Arioviste, & au passage des Tenchteriens, ils ne vouloient plus s'y hazarder. L'inutilité de ces tentatives ne le rebutta pas. Il continua à lever des Troupes, à exiger des Milices des peuples voisins, à acheter des chevaux, à gagner par de grands présens ceux qui étoient bannis ou condamnés: il forma une Armée nombreuse, & s'acquit dans toutes les Gaules une si grande autorité, qu'on lui envoyoit de toutes parts des Ambassadeurs, pour lui demander son amitié & sa protection.

XXXVIII. *Guerre d'Induciomare contre les Romains. Il attaque Labienus.*

Quand il vit que l'on venoit à lui d'inclination, & qu'il pouvoit compter sur la disposition des Peuples, sçachant d'ailleurs que ceux de Sens & ceux du pays Chartrain, qui craignoient le ressentiment des Romains, de même que ceux de Cambray, & les Aduatiques, qui sont ceux de Namur ou du Hainaut, étoient disposés à prendre les armes, & qu'il ne manqueroit pas de Soldats qui se joindroient volontairement à lui, s'il vouloit seulement se montrer hors de sa Province; il indiqua une Assemblée des Gaulois en armes. C'est là parmi eux comme le signal de la guerre: tous ceux qui sont en âge de porter les armes, sont obligés de s'y rendre; & celui qui y arrive le dernier, est mis à mort en présence de toute la multitude. Dans cette Assemblée Induciomare fit déclarer Ennemi public Cingentorix son rival, qui s'étoit attaché au parti de César, & fit confisquer tous ses biens. Il fit sçavoir à l'Assemblée, qu'il étoit mandé par ceux de Sens, par ceux de Chartres, & par divers autres Peuples des Gaules: qu'il

(*d*) *Lib. 5. c. 45. & seq.*
(*e*) *Idem. c. 47. 48. &c.*
(*f*) *Idem. lib. 5. c. 51. 52. &c.*
(*g*) *Cæsar lib. 5. c. 53. 54.*

An du monde 3949. avant J. C. 51. avant l'Ere vulg. 54.

prendroit ſa route par les Terres de Rheims ; qu'il les ravageroit, mais qu'auparavant il vouloit forcer le Camp de Labienus ; & en même tems il donna ſes ordres pour cela.

Labienus ne le craignoit pas, étant dans un Camp bien fortifié par la nature & par l'art. D'ailleurs il étoit très attentif à ne manquer aucune occaſion de ſe diſtinguer. Ayant donc appris de Cingentorix & de ſes adhérans, les diſcours qu'Induciomare avoit tenus dans l'Aſſemblée, il ſe mit en état de lui faire tête, & envoya du monde dans les Provinces voiſines, pour leur demander de la Cavalerie à un certain jour marqué ; car il ne manquoit pas d'Infanterie. Cependant Induciomare s'étoit approché de ſes Retranchemens, & tous les jours il faiſoit des courſes aux environs avec ſa Cavalerie, tant pour obſerver la ſituation des lieux, que pour attirer les Romains à une Conférence, ou pour les intimider. Quelquefois même ils jettoient des traits juſques dans le Camp de Labienus : mais celui-ci contenoit les ſiens dans leurs Retranchemens, & n'oublioit rien pour faire croire à Induciomare qu'il le craignoit beaucoup. Il le crut en effet, & conçut un grand mépris pour ſes ennemis.

Toute la Cavalerie que Labienus avoit mandée des Provinces voiſines, étant ainſi arrivée en une ſeule nuit, Labienus la fit entrer dans ſon Camp ſi ſecrettement, que les Ennemis ne s'en apperçûrent point, & qu'ils n'eurent aucun vent de leur arrivée. Le lendemain Induciomare vint à ſon ordinaire avec ſa Cavalerie voltiger autour du Camp des Romains, leur inſultant, & jettant des dards juſques dans leurs Retranchemens. Il paſſa une grande partie du jour dans cet exercice. Enfin ſur le ſoir, comme ſes gens ſe retiroient en déſordre, qui d'un côté, qui d'un autre, Labienus fit ſortir tout d'un coup ſa Cavalerie par deux portes, & donna ordre à ſes gens de ne tirer que ſur Induciomare, & de le lui amener vif ou mort, promettant de grandes récompenſes à celui qui lui en apporteroit la tête. La fortune ſeconda ſon deſſein. Induciomare fut tué en paſſant le gué d'une Riviere, & ſa tête fut apportée à Labienus. La Cavalerie Romaine fit un grand carnage des Ennemis : les Troupes étrangeres qui s'étoient données à Induciomare, ſe retirerent chacune dans leur Province, & toute la Gaule fut en paix.

XXXIX. *Nouvelle conſpiration des Tréviriens & de quelques autres peuples Gaulois contre les Romains.*

Mais cette tranquillité ne dura pas longtems. Ceux de Tréves déférerent la ſouveraine autorité aux proches d'Induciomare, qui ne ceſſerent de ſolliciter les Allemands à paſſer le Rhin, leur promettant pour cela de groſſes ſommes (*h*). Comme les plus voiſins du Rhin refuſoient d'entrer dans leur conſpiration, ils s'adreſſerent aux plus éloignés, dont quelques-uns prirent leur parti. Ils ſe jurerent amitié, & on leur donna des ôtages pour aſſûrance du payement. Ils firent alliance avec Ambiorix Chef de ceux de Liége, & on la confirma par les plus religieux ſermens. De plus, les peuples du Cambreſis (*i*), du Brabant, du Hainaut, & du voiſinage, étoient en armes, auſſi-bien que les Allemands de deça le Rhin : ceux de Sens ne ſe trouvoient point aux Aſſemblées communes, & prenoient des meſures avec ceux du pays Chartrain, & des Provinces voiſines, qui étoient mécontens. Céſar informé de tous ces mouvemens, jugea qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & qu'il devoit inceſſamment ſe diſpoſer à la guerre. Ainſi avant la fin de l'hyver, il mena quatre Légions contre les peuples du Cambreſis ; & avant qu'ils puſſent recevoir du ſecours, il leur enleva beaucoup de bêtail, fit le dégât dans leur pays, & les obligea de lui fournir des ôtages pour s'aſſûrer de leur fidélité. Après cette expédition, il tamena ſes troupes dans leurs Quartiers.

An du monde 3949. avant J. C. 51. avant l'Ere vulg. 54.

Au commencement du Printems (*k*) il convoqua une Aſſemblée des Gaules ; & toutes les Provinces s'y étant trouvées, à l'exception de celles de Tréves, de Soiſſons & de Chartres, il prit leur abſence comme une rupture, & une eſpéce de déclaration de Guerre. En même tems il tranſféra l'Aſſemblée à Paris ; & ayant déclaré publiquement ſa volonté aux Gaulois, il partit le même jour, & s'avança en diligence vers Soiſſons. A ſon arrivée, Avo qui avoit inſpiré l'eſprit de révolte à ſes compatriotes, voulut faire retirer tout le peuple dans les villes ; mais Céſar ne leur en donna pas le loiſir : ils furent obligés de ſe ſoûmettre, & de lui donner des ôtages. Ceux de Chartres en firent de même. Après cela Céſar revint à Paris où étoit l'Aſſemblée de la Gaule ; & ayant ordonné à chaque Province de lui fournir une certaine quantité de Cavalerie, il tourna toutes ſes forces contre Ambiorix, & ceux de Tréves. Il étoit perſuadé qu'Ambiorix ne voudroit jamais en venir à une bataille ; il ſçavoit qu'il étoit en liaiſon avec les Ménapiens, qui ſont les peuples du Brabant, de Gand & d'Anvers, dont le pays eſt couvert de marais & de bois, & qui étoient les ſeuls de toute la Gaule qui n'avoient jamais envoyé d'Ambaſſadeurs pour demander la Paix à Céſar. Il étoit de plus informé, que ceux de Tréves avoient été les entremetteurs de l'amitié qui étoit entre les Ménapiens & les Allemands. Il crut donc qu'il étoit de la derniere conſéquence, avant que d'attaquer Ambiorix, de marcher contre les Ménapiens, pour lui couper le ſecours qu'il en pourroit eſperer, & pour empêcher qu'en l'attaquant le premier, il ne ſe jettât par déſeſpoir parmi les Ménapiens, & n'attirât encore les Allemands de de-là le Rhin ſur les bras des Romains.

Céſar envoya donc le gros bagage de l'Ar-

(*h*) *Cæſar lib. 6. c. 2. 3. & ſeq.*
(*i*) Nervios, Athuaticos, ac Menapios eſſe in armis.
(*k*) *Idem lib. 6. c. 3. p. 114.*

An du monde 3950. avant J. C. 50. avant l'Ere vulg. 53.

mée, avec deux Légions, à Labienus qui étoit dans le pays de Tréves. Pour lui il marcha avec cinq Légions contre les Ménapiens. Ces peuples, à son arrivée, sans se mettre en peine de lui opposer une Armée, se contenterent de se retirer dans leurs bois & dans leurs marais, & d'y conduire leurs bestiaux & ce qu'ils avoient de meilleur, ne s'imaginant pas qu'on pût les y forcer. Célar partagea son armée en trois Corps, jetta des ponts en divers endroits, fit le dégat dans le pays, y brûla ce qu'il trouva d'édifices, & prit grande quantité de bêtail; ce qui effraya si fort les Ménapiens, qu'ils lui envoyerent demander la Paix. Il la leur accorda, à condition qu'ils lui envoyeroient des ôtages, & ne recevroient dans leurs Terres ni Ambiorix ni ses Généraux. Il y laissa Goncius d'Arras, avec de la Cavalerie, pour garder le pays, & marcha dans la Province de Tréves.

XL. *Ceux de Tréves vont attaquer Labienus dans son Camp.*

Pendant qu'il faisoit ainsi la guerre aux Ménapiens, ceux de Tréves se disposoient à forcer dans son Camp Labienus, avec la Légion qu'il commandoit. Ils marcherent contre lui avec un gros corps de Cavalerie & d'Infanterie. Ils n'étoient qu'à deux journées de son Camp, quand ils apprirent qu'il lui étoit venu deux Légions de renfort. Ils s'arrêterent à cinq lieuës du Camp des Romains, résolus d'y attendre le secours des Allemands. Labienus ayant appris leur résolution, ne douta pas que la témérité des Gaulois ne lui fournît quelque occasion de les battre. Il sortit de ses Retranchemens, où il laissa cinq Compagnies pour la garde du bagage, partit à la tête de vingt-cinq Cohortes, & d'un gros corps de Cavalerie, & vint se poster à mille pas des Ennemis, où il se fortifia. Il y avoit entre les deux Armées une Riviere difficile à passer, profonde, & ayant les bords escarpés. Il n'avoit nulle envie de la passer, & il ne croyoit pas que ceux de Tréves seroient assez hardis pour le faire, d'autant plus qu'ils attendoient du renfort des Allemands. Voici donc le stratagême dont il usa pour les engager au Combat.

Il dit tout haut à ses Soldats, que puisque les Allemands étoient attendus à tout moment, il ne vouloit pas exposer sa personne & son Armée au danger, & que le lendemain de grand matin, il s'en retourneroit à son Camp. Cette résolution fut bien-tôt portée à l'Armée des Ennemis par quelques Gaulois, dont il y avoit grand nombre parmi les Troupes de Labienus, & dont plusieurs conservoient toujours de l'affection pour leurs compatriotes. La nuit même il fit venir les Tribuns, & les autres Officiers, leur découvrit son vrai dessein; leur dit de faire décamper l'Armée, même avec plus de bruit & de désordre qu'il n'est ordinaire aux Troupes Romaines, afin de faire croire aux Ennemis que ce départ étoit plutôt une fuite qu'une retraite. Les Gaulois furent avertis de tout avant le jour. A peine la derniere Troupe étoit sortie du Camp, que les Gaulois s'exhorterent l'un l'autre à ne pas laisser échaper une si belle proie & à profiter de l'occasion, sans attendre les Allemands: Qu'il leur seroit honteux, étant en si grand nombre, de n'oser attaquer leurs Ennemis dans l'embarras d'une fuite précipitée. Ils se mirent donc à passer la Riviere, & s'engagerent dans des lieux embarrassés & désavantageux. En même tems Labienus envoya ses bagages sur une éminence, & fit marcher ses Troupes plus lentement, pour donner le loisir aux Ennemis de passer le fleuve.

Lorsqu'il les vit engagés, il ordonna à ses gens de tourner visage; & les ayant exhortés à bien faire, il les rangea, mit sa Cavalerie sur les ailes, détacha quelques Compagnies pour aller garder le bagage, & aussi-tôt donna brusquement sur les Gaulois. Ceux-ci se voyant attaqués par des gens qu'ils croyoient en fuite, ne purent pas même soutenir leur premier choc; ils se jetterent dans des bois voisins; Labienus les y poursuivit avec sa Cavalerie, en tua un grand nombre, en prit plusieurs, & en peu de jours rétablit la paix dans la Province. Les Allemands qui venoient au secours de ceux de Tréves, ayant appris leur déroute, repasserent le Rhin: & les parens d'Induciomare, qui étoient les premiers auteurs de ces troubles, les y suivirent, pour se dérober à la vengeance des Romains. On donna le Gouvernement du Pays à Cingentorix, qui, comme on l'a vû, étoit toujours demeuré dans la fidélité & dans l'obéissance des Romains.

XLI. *César passe le Rhin.*

César étant arrivé dans le Pays de Tréves (*l*), résolut de passer le Rhin, tant pour punir les Allemands qui avoient fourni du secours à ses Ennemis, que pour empêcher qu'ils ne donnassent retraite à Ambiorix. Il fit donc construire un pont sur ce fleuve; & ayant laissé un bon Corps de Troupes pour garder le passage, il s'avança dans leur pays: mais les Allemands n'oserent se montrer devant lui, & il repassa le Rhin, sans avoir fait aucune action mémorable. Cependant pour contenir les Ennemis dans la crainte, & pour leur faire voir qu'il n'avoit pas entiérement abandonné le dessein de repasser le Rhin, il ne ruïna qu'une partie de son pont, bâtit au même endroit un Fort, où il laissa douze Cohortes pour la garde du passage, & y fit de grandes fortifications. Après cela, comme les bleds commençoient à meurir, il envoya contre Ambiorix, au travers de la forêt d'Ardenne, qui étoit alors la plus grande de toutes les Gaules, ayant plus de cinq cent milles de long, toute sa Cavalerie, avec Lucius Minutius Basile, à qui il ordonna de faire le plus de diligence qu'il pourroit, afin de surprendre les gens d'Ambiorix dans les Campagnes, avant

(*l*) *Ibid. c.* 8. 9. & 28. 29.

qu'ils

An du monde 3950. avant J. C. 50. avant l'Ere vulg. 53.

qu'ils ſe fuſſent ſauvés dans leur bois, promettant qu'il le ſuivroit inceſſamment avec le reſte de l'armée.

Baſile exécuta ponctuellement les ordres de Céſar. Il arriva dans le pays de Liége plutôt qu'on n'auroit osé l'eſperer. Il ſurprit bien du monde dans la campagne; & ayant appris des priſonniers, le lieu où étoit Ambiorix avec peu de Cavalerie, il marcha promptement contre lui, le ſurprit, battit ceux qui voulurent réſiſter, prit les chariots de guerre & tout l'équipage de ce Prince, ſans cependant l'avoir pû arreter, parce qu'il ſe ſauva dans la forêt, pendant que les ſiens combattoient. Toutefois il eut la précaution de dire à ſes gens qu'ils ſe ſauvaſſent chacun où ils pourroient; ce qu'ils firent en effet, les uns s'étant jettés dans la foret d'Ardenne, & les autres dans les marais voiſins. Ainſi finit la guerre d'Ambiorix.

Après cela Céſar convoqua à Reims une Aſſemblée de la Nation des Gaulois, où il ſe plaignit de la conſpiration de ceux de Sens & de Chartres. Il y fit punir du dernier ſupplice Acco qui en étoit l'auteur. Il interdit l'eau & le feu à d'autres coupables qui avoient fui de peur du châtiment; & après avoir envoyé en quartier deux Légions dans le pays de Tréves, deux à Langres & quatre à Sens, il alla en Italie, pour y paſſer l'hyver (*m*).

XLII. *Nouvelle conſpiration des Gaulois contre les Romains.*

An du monde 3951. avant J. C. 49. avant l'Ere vulg. 52.

L'année ſuivante, preſque toutes les Gaules s'armerent contre les Romains (*n*), qu'ils regardoient comme les ennemis de leur liberté. Réſolus de faire un dernier effort pour ſe la conſerver, ou pour la recouvrer, ils convoquerent des Aſſemblées dans des lieux écartés & dans des bois, où après avoir déploré les malheurs de leur Nation, ils prirent la réſolution de commencer inceſſamment la guerre, & de prévenir Céſar, en attaquant ſes Légions dans leurs quartiers, avant qu'il pût être de retour d'Italie. Ceux de Chartres s'offrirent à les attaquer, & à courir les premiers dangers de cette guerre. Ils égorgerent quelques Citoyens Romains qui étoient à Orléans. Le bruit de ce premier coup ayant été promptement porté juſqu'en Auvergne, Vercingentorix qui étoit très puiſſant dans ce Pays, ſe fit reconnoître pour Chef d'armée, & prit le nom de Roi. Il engage dans ſon parti les peuples des Provinces, dont Sens, Paris, Poitiers, Cahors, Tours, Evreux, Limoges & Angers étoient les Capitales. Pluſieurs autres ſe joignent à ceux-là; tous le reconnoiſſent pour leur Général, & il forme une armée nombreuſe.

Céſar étoit encore en Italie, lorſqu'il apprit toutes ces choſes. Il paſſe promptement les Alpes, amaſſe des Troupes, marche vers l'Auvergne, y jette l'épouvante, ravage les Cévennes. Vercingentorix qui étoit à Bourges, en eſt bien-tôt averti. Il accourt vers l'Auvergne avec des troupes: mais ayant appris que Céſar étoit déja à Langres, il rebrouſſe chemin, & aſſiége Gergovie. Céſar s'avançant toujours avec rapidité, & étant arrivé dans le Berry, il aſſiégea Neuvy. La ville avoit capitulé, & on commençoit à exécuter les conditions de la Capitulation, lorſqu'on voit Vercingentorix arriver. Les bourgeois ferment alors leurs portes, & courent aux armes: mais le ſecours n'ayant pû ſoutenir l'effort des Romains, la ville ſe rendit.

An du monde 3951. avant J. C. 49. avant l'Ere vulgaire 52.

Alors Vercingentorix aſſembla les ſiens, & leur dit que s'ils vouloient réüſſir, il falloit couper les vivres aux Romains; que pour cela ils devoient mettre le feu à tous les édifices & à tous les villages du Pays, & même aux villes qui n'étoient pas en état de défenſe: Que les Romains réduits à manquer de vivres, ſeroient bien-tôt obligés de ſe retirer. Cet avis fut ſuivi, & le jour même ils brûlerent plus de vingt villes du Berry. On en uſa de même dans les autres Provinces; on delibéra même ſi on ne mettroit pas le feu à Bourges: mais les bourgeois firent tant par leurs prieres, qu'elle fut conſervée. Céſar en fit le ſiége, la prit, & la ſaccagea, malgré la réſiſtance des Gaulois.

Ce coup n'abattit pas le courage de Vercingentorix. Il déclara à ceux qui le ſuivoient, qu'il étoit réſolu de réünir à ſon parti toutes les Provinces des Gaules, & d'en former une Ligue, à laquelle toute la terre ne ſeroit pas capable de réſiſter (*o*). Pendant cet intervalle, & ſur la fin de l'hyver, il vint à Céſar des Ambaſſadeurs de la part de ceux d'Autun, pour le prier de venir rétablir la paix dans leur Province, qui étoit troublée par l'ambition de Convictolane & de Cottus, qui vouloient tous deux uſurper la ſouveraine autorité. Céſar y accourut, obligea Cottus à quitter, & confirma Convictolane. De là il s'avança vers Gergovie, Place très forte, ſituée ſur une hauteur près de Clermont en Auvergne. Il la prit & battit Vercingentorix, qui étoit venu pour la ſecourir.

XLIII. *Vercingentorix eſt aſſiégé dans ſa ville.*

An du monde 3952. avant J. C. 48 avant l'Ere vulgaire 51.

Pendant ce tems-là, ceux d'Autun qui avoient toujours paſſé pour amis & Alliés du Peuple Romain, ſe laiſſerent aller au torrent du ſoûlevement, qui entraînoit les autres peuples des Gaules (*p*). Leur déclaration ralluma le feu de la guerre. Les Gaulois convoquerent une Aſſemblée à Bibracte, nommé aujourd'hui *Beuvray*, dans le pays d'Autun. Ceux de Reims n'y parurent point, non plus que ceux de Langres, parce qu'ils perſiſtoient dans l'alliance des Romains. Ceux de Tréves ne s'y trouverent pas non plus, parce qu'ils étoient trop éloignés, & d'ailleurs engagés dans la guerre

(*m*) *Cæſar l. 6. de Bello Gallico, c. 43.*
(*n*) *Cæſar l. 7. c. 1. 2. & ſeq.*
(*o*) *Idem l. 7. c. 29. 30. &c.* Civitates Galliæ, quæ diſſentirent, ſe ſuâ diligentiâ adjunctutum, atque unum conſilium totius Galliæ effecturum, cujus conſenſu, ne orbis quidem terrarum poſſit obſiſtere.
(*p*) *Idem lib. 6. c. 63. 64. & ſeq.*

An du monde 3952. avant J. C. 48. avant l'ere vulgaire 54.

avec les Allemands. Dans cette Aſſemblée Vercingentorix fut déclaré Général de toute la Nation Gauloiſe, & il ſe retira à Alize en Bourgogne. Céſar l'y pourſuivit, aſſiégea la Place, & l'environna de terraſſes, de foſſés & de tours, ſuivant l'uſage de ce tems-là. Pendant ce ſiége Vercingentorix envoya demander du ſecours à toutes les Provinces qui étoient entrées dans la Ligue. Elles s'aſſemblerent, & ordonnerent que chacune fourniroit un certain nombre de ſoldats. Je n'y remarque ni ceux de Tréves, ni ceux de Toul, ou les Leuquois, quoiqu'il ſoit certain que ceux de Tréves n'étoient pas dans les intérêts des Romains. Ceux de Metz y paroiſſent, avec ceux d'Amiens, de Périgueux, de Cambray, de Teroüane, de Boulogne & d'Agen, & ils fournirent enſemble cinq mille hommes. Toutes les troupes des Provinces réünies faiſoient cent ſoixante mille hommes, ſans compter ceux de Beauvais, qui ne voulurent donner que deux mille hommes, diſant que de leur chef, ils étoient capables de faire la guerre aux Romains.

Mais, malgré ce puiſſant ſecours, & la vigoureuſe réſiſtance de ceux d'Alize, & de Vercingentorix, la Ville fut priſe, l'armée alliée miſe en fuite, Vercingentorix livré à Céſar, & la paix rétablie dans les Gaules. Céſar réſolut de paſſer l'hyver à Bibracte *; mais il n'y demeura pas tranquillement (*q*): car il fut obligé, pendant cette fâcheuſe ſaiſon, d'aller faire le dégât dans les Provinces de Bourges, de Chartres & de Beauvais. Il trouva dans cette derniere plus de réſiſtance que dans les deux autres: car ceux de Beauvais ſont les plus braves des Belges & de toute la Gaule (*r*). Ils s'étoient aſſemblés avec ceux d'Amiens, d'Evreux, de Calais, d'Arras, & de quelques autres des environs, dans des lieux marécageux, & de difficile accès. Ils avoient envoyé un de leurs Chefs, nommé Comius, appeller les Allemands à leur ſecours, & étoient réſolus de livrer la bataille à Céſar, en cas qu'il ne vînt à eux qu'avec trois Légions; mais s'il venoit avec plus grand nombre de troupes, de ſe tenir dans leurs Camps, & de l'empêcher, autant qu'ils pourroient, de tirer des vivres de la campagne.

* *Ici finiſſent les Commentaires de Céſar.*

An du monde 3953. avant J. C. 47. avant l'Ere vulgaire 50.

LXIV. *Céſar défait ceux de Beauvais.*

Céſar ayant reçu avis de ces choſes, qui lui paroiſſoient fort bien concertées pour des Barbares, tâcha de les attirer au combat, en ne faiſant d'abord paroître que trois Légions. Mais ils ſe douterent de la ruſe, & ſe tinrent ſur leurs hauteurs. Cependant il y avoit de tems en tems des eſcarmouches entre les fourageurs des deux partis. Céſar fit venir trois Légions de nouvelles troupes, dans le deſſein de forcer le Camp des ennemis: mais les Gaulois ſe ſauverent par ſtratagême. Ils firent entre les deux Camps un grand amas de faſcines, tant de celles dont ils ſe ſervoient pour s'aſſeoir en attendant le combat (*s*), que de celles que l'endroit fourniſſoit en abondance. Ils y mirent le feu pendant la nuit, & ſe ſauverent à la faveur des flammes & de la fumée; les flammes ayant empêché la Cavalerie de les pourſuivre, & la fumée ayant dérobé aſſez long-tems la connoiſſance de leur fuite. Ils ſe retirerent environ à dix milles de-là ſur une éminence. Céſar les y ſuivit, & trouva moyen de les engager au combat, à l'occaſion d'une embuſcade que les ennemis avoient dreſſée à ſes fourageurs. Il les défit, les mit en fuite, & obligea la Province de Beauvais de lui demander la paix.

An du monde 3953. avant J. C. 47. avant l'Ere vulgaire 50.

Céſar ayant ainſi terminé la guerre des Gaules, partagea ſon armée, & l'envoya en différens quartiers. Labiénus, avec deux Légions, fut deſtiné à la Province de Tréves (*t*), qui étoit la plus exercée à la guerre, à cauſe de ſon voiſinage avec l'Allemagne, & la plus mutine de toute la Gaule, ne ſe ſoumettant jamais, qu'elle ne vît une armée pour l'y contraindre. Labiénus y eut de l'exercice (*u*). Il fut obligé de leur livrer un combat de Cavalerie, où il eut tout l'avantage. Il tua pluſieurs Tréviriens, & grand nombre d'Allemands, qui ne refuſoient leurs troupes & leur ſecours à aucun des ennemis du peuple Romain (*x*). Il prit leurs Princes, & entr'autres Surus d'Autun, qui ſeul de ſa Province étoit juſqu'alors demeuré en armes.

XLV. *Céſar retourne en Italie.*

Céſar paſſa l'hyver dans la Belgique à Némétocerne, aujourd'hui Arras. Après l'hyver, il alla en Italie dans ce qu'on appelloit la Gaule Ciſalpine, & qui eſt aujourd'hui le Piémont & la Lombardie. Il fut reçu par-tout avec grand honneur. Après y avoir donné ſes ordres, il repaſſa de nouveau les Alpes, revint à Arras, où il avoit paſſé l'hyver, & donna rendez-vous à toutes ſes troupes ſur les confins du Pays de Tréves (*y*), où il fit la revuë générale de ſon armée; & l'ayant enſuite diſtribuée dans les différentes Provinces des Gaules, il ſe rendit en Italie *, laiſſant Caius Tribonius avec quatre Légions dans la Gaule Belgique. Il s'arrêta d'abord à Ravenne, où il apprit les brouilleries qui étoient à Rome à ſon ſujet. Le Sénat vouloit que Céſar renvoyât ſon armée, & que s'il ne le faiſoit pas, il fût regardé comme ennemi de la République (*z*). Pompée fut nommé Général de la part de la République; & Ceſar, qu'on avoit toujours fort ſoup-

* An du mô. de 3954. avant J. C. 46. avant l'Ere vulgaire 49.

(*q*) *Hirtii Panſa l. 8. de Bello Gallico.*

(*r*) *Hirtius l. 8. c. 6.* Bellovacos qui Gallos omnes Belgaſque præſtabant.

(*s*) *Hirt. l. 8. de Bello Gallico c. 15.* Faſces ubi conſederant; nam in acie ſedere Gallos conſuëſſe, ſuperioribus Commentariis declaratum eſt.

(*t*) *Idem c. 25. p. 192.* Labienum cum duabus Legionibus in Treviros mittit, quorum civitas, propter Germaniæ vicinitatem, quotidianis exercitata bellis, cultu & feritate non multùm à Germanis differebat, nec imperata unquam niſi exercitu coacta faciebat.

(*u*) *Idem c. 44. p. 199.*

(*x*) *Idem c. 47. p. 199.*

(*y*) *Idem c. 52. p. 202.*

(*z*) *Cæſar de Bello Civili l. 1. c. 2. p. 207.* Uti ante certam diem Cæſar exercitum dimittat: ſi non faciat, eum adverſus Rempublicam facturum videri.

De l'an du monde 3955. avant J. C. 45. avant l'Ere vulg. 41.

çonné d'affecter la ſouveraine autorité, voyant que le Sénat ne lui étoit pas favorable, paſſa le Rubicon, s'avança à Rimini avec ſes troupes *, & ſe rendit en peu de tems maître des villes d'Italie ; ce qui obligea Pompée de ſe retirer à Brunduſium, ou Brindes, & à attirer l'effort de la guerre dans la Grece. Ainſi commença la guerre civile, qui n'a rien de commun avec notre ſujet.

LIVRE SECOND.

CHAP. I. *Mort de Jules Céſar. Auguſte Empereur.*

APRE'S la défaite de Pompée, arrivée l'an du monde 3956. Céſar eut encore pluſieurs autres guerres à ſoutenir, avant que d'obtenir le titre de Dictateur perpétuel, qui lui fut déféré en 3960. Il fut tué la même année, & Auguſte lui ſuccéda. Celui-ci gagna la bataille d'Actium en 3969. & c'eſt-là proprement l'époque de ſa domination.

De l'an du monde 3973. avant J. C. 27. avant l'Ere vulgaire 30.

La troiſiéme année de ſon Empire (*a*), il eut la ſatisfaction de fermer le Temple de Janus, comme pour marquer que la paix étoit générale dans l'Empire. Il eſt vrai qu'alors les Tréviriens, les Allemands leurs alliés, & quelques peuples d'Eſpagne étoient encore en armes : mais comme ces guerres furent bien-tôt finies, & ces troubles appaiſés, les Romains compterent cela pour rien, parce que les Chefs qui commandoient leurs troupes dans ces Provinces, en arrêterent le progrès, & réduiſirent ces peuples à l'obéiſſance. Ce fut Nonius Gallus qui aſſujettit les Tréviriens, & rendit la paix à la Province.

Auguſte voyant ſon autorité bien affermie, demanda au Sénat d'être déchargé du ſoin des affaires (*b*) ; mais il ſçavoit bien qu'on ne lui accorderoit pas ſa demande. Les uns par affection, les autres par crainte, le prierent de prendre le gouvernement de l'Empire. Il proteſta qu'il ne l'acceptoit que pour dix ans, & pour moins encore, s'il pouvoit régler les affaires en moins de tems, & qu'il ne vouloit ſe charger que des Provinces où l'on pouvoit craindre quelque trouble, laiſſant les autres à la diſpoſition du Sénat & du peuple. Or les Provinces dont il ſe chargeoit, étoient toutes celles où il y avoit des troupes, & par ce moyen il demeuroit maître des armées. Entre ces Provinces, il ſe réſerva particuliérement toutes les Gaules ; ſçavoir, la Narbonnoiſe, la Lionnoiſe, l'Aquitaine & la Belgique (*c*). L'Empereur y envoyoit des Gouverneurs, comme ſes Lieutenans, qui y demeuroient auſſi long-tems qu'il lui plaiſoit de les y laiſſer.

Cette même année, Auguſte ayant réglé toutes choſes dans Rome, alla auſſi dans les Gaules, pour y établir l'ordre du Gouvernement (*d*) : car les troubles qui étoient arrivés dans l'Empire, depuis la conquête de ces Provinces par Jules Céſar, n'avoient pas permis de l'y mettre plutôt. Il conſerva l'ancienne diviſion des Gaules en quatre parties ; la Narbonnoiſe, l'Aquitaine, la Celtique & la Belgique. Il augmenta l'Aquitaine, en lui joignant quatorze Nations, qu'il démembra de la Celtique. On croit auſſi qu'il donna à la Celtique le nom de Lionnoiſe. La Belgique fut diſtinguée de la Germanie, & la Germanie étoit diviſée en haute & baſſe, qui avoit chacune ſon Lieutenant, & quatre Légions qui gardoient les bords du Rhin, pour arrêter les incurſions des Allemands, & réprimer les révoltes des Gaulois (*e*).

II. *Auguſte dans les Gaules, établit l'ordre du Gouvernement de ces Provinces.*

De l'an du monde 3977. avant J. C. 23. avant l'Ere vulgaire 26.

Auguſte étant à Narbonne (*f*), y tint une grande Aſſemblée, où il fut réſolu que l'on feroit le dénombrement des perſonnes & des biens qui étoient dans les trois parties de la Gaule, conquiſes par Jules Céſar : l'Aquitaine, la Celtique & la Belgique. Ce dénombrement étoit extrêmement odieux, non ſeulement parce qu'il étoit nouveau dans ces Provinces accoutumées à la liberté, mais auſſi parce qu'il s'agiſſoit de leur impoſer des tributs à proportion de leurs facultés. Druſus & Germanicus furent employés à faire ce dénombrement (*g*), afin que leur autorité retînt les peuples par la crainte, & par le reſpect qu'on avoit pour leurs perſonnes.

III. *On met dans Tréves une Colonie Romaine.*

On croit avec beaucoup de vraiſemblance (*h*), que le même Empereur envoya une Colonie Romaine à Tréves, & donna à cette ville le nom d'*Auguſta Trevirorum*, qu'elle porte communément dans les Médailles & dans les Inſcriptions. Tacite (*i*) lui donne en deux endroits le nom de Colonie, *Colonia Trevirorum*. Elle eſt nommée *Auguſta Treverorum*, dans une Médaille de Veſpaſien (*k*). Pomponius Mela (*l*) & Ptolemée lui donnent la même qualité. Rien n'étoit plus utile en cet endroit qu'une Colonie Romaine, pour contenir dans le devoir ces peuples, naturellement ennemis d'une domination étrangere, &

(*a*) *Dio Caſſius, l. 51. p. 457. Sueton. l. 2. c. 22.*
(*b*) An du monde 3977. avant J. C. 23. avant l'Ere vulg. 26. *Voyez Dion, l. 53.*
(*c*) *Dio, l. 53. pp. 503. 504.*
(*d*) *Dio, l. 53. p. 512.*
(*e*) *Tacit. annal. l. 1. c. 31. l. 4. c. 5. Bucher de Belg. l. 1. cap. 12.*
(*f*) *Dio, l. 53. p. 512.*
(*g*) *Tacit. annal. l. 2. c. 33.*
(*h*) *Brouver. annal. Trevir. l. 2. c. 130. 131.*
(*i*) *Tacit. hiſt. l. 4. c. 62. & cap. 72.*
(*k*) COL. AUG. PATR. TREVER.
(*l*) *Mela, l. 3. c. 2. de Gallia.* Urbes opulentiſſimæ, in Treviris Auguſta.

Digitized by Google

voiſins de l'Allemagne, toujours prête à attaquer les Romains, & à favoriſer leurs ennemis.

IV. *Auguſte vient dans les Gaules, & y rétablit la paix.* An du monde 3984. avant J. C. 16 avant l'Ere vulgaire 19.

Quelques années après, Auguſte fut obligé de venir dans les Gaules, où les Sicambres & d'autres Allemands conduits par un nommé Melon, faiſoient de grands ravages. Ils avoient mis en croix quelques Romains, qui s'étoient trouvés dans leur pays; avoient battu la Cavalerie Romaine, & même les Légions conduites par Marcus Lollius. L'Empereur fut donc obligé de venir au ſecours des Gaules, après avoir fait ouvrir le Temple de Janus (*m*). Mais ce n'étoient pas les Gaulois qui faiſoient la guerre, c'étoient les Allemands qui la leur faiſoient; & la choſe devoit être fort ſérieuſe, puiſqu'Auguſte fut obligé de demeurer deux ans dans ce pays. Toutefois il n'y fit point la guerre: car ces peuples ayant appris que Lollius mettoit de nouvelles troupes ſur pied, & qu'Auguſte venoit contr'eux avec une armée, ſe retirerent ſur leurs terres, donnerent des ôtages à l'Empereur, & firent la paix avec lui. Il employa le reſte du tems à régler les Gaules, & à contenir les Allemands qui menaçoient de faire la guerre.

V. *Druſus eſt envoyé dans les Gaules.* * An du m. de 3988. avant J. C. 12. avant l'Ere vulgaire 15.

Ils ne demeurerent pas long-tems en repos. Environ quatre ans après *, Auguſte envoya Druſus dans les Gaules, pour arrêter les courſes des Sicambres (*n*). Druſus les réprima, paſſa même le Rhin, & fit alliance avec les Friſons. On craignoit alors quelques remuemens dans les Gaules, à cauſe que Druſus y faiſoit un dénombrement des biens des Gaulois. Il ſemble même que les peuples voiſins du Rhin, avoient pris les armes, pour empêcher qu'on ne les ſurchargeât de tributs. Mais Druſus eut aſſez de ſageſſe & d'aſcendant, pour pacifier toutes choſes. Il ſçut adroitement engager d'honneur les Principaux du pays, à concourir avec lui à la dédicace d'un Autel fameux, qu'il dédia à Auguſte dans la ville de Lyon, où il invita tous les plus conſidérables des Gaules. La Dédicace s'en fit le premier d'Août (*o*); & ſoixante peuples des Gaules y envoyerent leurs Députés, y firent inſcrire leurs noms, & y dédierent chacun une Statuë qui repréſentoit leur Province (*p*). Il y a toute apparence que les Provinces de Tréves, de Metz & celle des Leuquois y parurent comme les autres.

VI. *Auguſte, Tibere & Druſus dans les Gaules.* * An du m. de 3990. avant J. C. 10. avant l'Ere vulgaire 13.

Auguſte vint en perſonne dans les Gaules (*q*) deux ans après * avec Tibere & Druſus. Ces deux Princes furent bien-tôt obligés de quitter l'Empereur, pour aller s'oppoſer, Tibere aux Daces & aux Dalmates, & Druſus aux Sicambres & aux Cattes. Ils retournerent enſemble à Rome. Mais l'année ſuivante, Druſus étant revenu en Allemagne, & l'ayant traverſée juſqu'à l'Elbe, y mourut en s'en retournant (*r*). On lui avoit dreſſé un Autel entre la Lippe & le Rhin, avec un Monument, où les Provinces des Gaulois alloient faire des prieres (*s*), & où les ſoldats tous les ans faiſoient des courſes de chevaux, pour célebrer ſa mémoire.

Quelques années après *, Germanicus ſon fils ſe rencontrant dans ce Pays, y trouva l'Autel de ſon pere renverſé par les Allemands (*t*). Il le rétablit, y fit une courſe de chevaux avec les Légions: mais il ne jugea pas à propos de rétablir ſon propre Monument, que les Allemands avoient auſſi détruit. * An de J.C. 16.

VII. *Monument antique dans Metz & aux environs.*

On attribuë (*u*) à Druſus, pere de Germanicus, quelques beaux morceaux d'antiquité, dont on voit encore aujourd'hui des veſtiges à Metz & aux environs. On prétend qu'il fit bâtir l'Amphithéâtre au Midi de la ville, pas loin du lieu où étoit autrefois l'Egliſe & l'Abbaye de S. Arnould. On remarquoit du même côté de la ville, des Bains publics, & une Naumachie, où l'on s'exerçoit par des Combats navals. C'eſt de ces lieux que ſont venuës pluſieurs Colomnes de marbre, que l'on montre les unes entieres, les autres briſées, en pluſieurs endroits de la ville. C'eſt des Bains publics qu'a été tirée cette grande Cuve de porphire, qui ſe voit dans la Cathédrale de Metz, & qui a plus de dix pieds de long, plus de quatre de large, & plus d'un pied d'épaiſſeur. Sa figure eſt ovale, & ſon porphire eſt des plus beaux & des plus rares.

Les eaux pour la Naumachie étoient fournies par une ſource abondante, qui étoit au-deça de Gorze, Bourg ſitué à quatre lieues de la ville, au-delà de la Mozelle. Pour amener ces eaux dans la plaine de Metz, les Romains bâtirent un des plus beaux Aqueducs qui ſoit au monde. On en voit encore aujourd'hui des reſtes en quinze arcades, qui ſubſiſtent à Joüy-aux-Arches, & en huit autres arcades à Ars, au pied des montagnes qui ſont au Couchant de la Mozelle. Ces arcades étoient de differente hauteur, à cauſe de l'inégalité du terrain, & afin que les eaux puſſent paſſer d'une montagne à l'autre, & ſe répandre enſuite dans la plaine. Au ſortir de la ſource, elles étoient reçuës dans un réſervoir, d'où elles couloient par des conduits ſoûterrains, faits de pierres de taille, & ſi ſpacieux, qu'un homme pouvoit marcher dedans, pour peu qu'il ſe courbât; puis elles couloient dans le Canal, pratiqué ſous ces ſuperbes arcades dont nous avons parlé. La hauteur de celle ſous laquelle on paſſe à Joüy-aux-Arches, peut être de ſoixante pieds, & la largeur d'environ douze à quinze pieds. Mais celles qui avoient leur fondement dans la Riviere, &

(*m*) *Dio Caſſ. l. 54. pp. 533. 534.*
(*n*) *Dio, l. 54. p. 543.*
(*o*) *Sueton. in Claudio, c. 2.*
(*p*) *Strabo l. 4. p. 192.* ἐγὼ δὲ βαμὸς ἀξιόλογος ἐπιγραφὴν ἴσχυε τῶν ἐθνῶν ἑξ τὸν ἀριθμὸν, ἃ εἰκόνες τούτων ἵσαν μία.
(*q*) *Dio, l. 54. p. 546.*
(*r*) *Dio, l. 55. p. 548.*
(*s*) *Suetan. in Claudio, c. 1.* Exercitus honorarium ei Tumulum excitavit, circa quem deinceps ſtato die quotannis milites decurreret, Galliarumque civitates publice ſupplicarent.
(*t*) *Tacit. annal. l. 2. p. 44. B.*
(*u*) Voyez les Annales de Metz citées par Meurisſe, Préface p. 6.

An du mon de 3992. avant J. C. 8. avant l'Ere vulg. 11.

qui ont été renverſées par les glaces, devoient être beaucoup plus hautes (*x*).

Auguſte revint encore dans les Gaules avec Tibere, l'an 24. de ſon Empire (*y*). Tibere paſſa le Rhin, parcourut une partie de l'Allemagne, & obligea les Allemands à venir demander la paix à Auguſte. Il en força une partie de ſe retirer au-delà de l'Elbe, & fit paſſer les Sicambres, & une partie des Suéves au nombre de quarante mille en-deça du Rhin, où il leur aſſigna des Terres pour y demeurer (*z*). Cet Empereur crut devoir tirer entiérement de leur pays cette nation intraitable, & qui conſervoit une antipathie irréconciliable contre les Romains, ſans qu'on pût s'aſſûrer ni ſur leur parole, ni ſur leurs ôtages.

VIII. *Naiſſance de J. C.*

An de J. C. 1. avant l'Ere vulg. 3.

L'année 27. d'Auguſte, 3999. du monde, eſt célébre par tout l'Univers, par la Naiſſance de J. C. Sauveur du monde. Il naquit à Bethléem, où Joſeph & Marie ſes Pere & Mere s'étoient rendus, pour obéïr à un ordre de l'Empereur, qui faiſoit faire le dénombrement de toutes les perſonnes de l'Empire (*a*), & en particulier de la Syrie & de la Paleſtine, pareil à celui qu'il avoit fait faire auparavant dans les Gaules, & dont nous avons parlé cy-devant. Le Sauveur naquit le 25. Décembre, trois ans & quelques jours avant l'Ere vulgaire.

Les Allemands étoient étrangement irrités de la ſévérité dont les Romains uſoient envers eux, & du tranſport qu'ils avoient fait de leurs compatriotes au-delà du Rhin. Ils ſe ſoûleverent, & la guerre s'alluma dans leur pays plus fort que jamais. Marcus Vicinius en eut la conduite. Il s'y gouverna avec tant de prudence, qu'il en mérita les ornemens du triomphe. (*b*) On ne ſçait pas les circonſtances de ces guerres: mais on ſçait que Vicinius ne les acheva pas, & qu'il fallut trois ans après * y envoyer Tibere pour les terminer. Ce Prince fut reçu dans les Gaules par les ſoldats, avec des empreſſemens & des marques d'eſtime tout extraordinaires. Il entra en Allemagne, & y ſubjugua grand nombre de peuples; il en reçut d'autres à compoſition: enfin il laiſſa à la garde de ces Provinces, Scutius Saturninus, en qualité de Général ou de Commandant. Il alla paſſer l'hyver à Rome; il revint l'année ſuivante, & y fit la guerre avec le même bonheur. Il parcourut preſque toute l'Allemagne, & ſoumit des nations, dont à peine on connoiſſoit les noms.

* An de J. C. 4. d'Auguſte 35. avant l'Ere vulg. 7.

An de J. C. 5. d'Auguſte 36.

Velleius Paterculus (*c*) raconte une choſe ſinguliere, arrivée ſur la fin de cette Campagne. L'armée Romaine étoit ſur le bord de deça le Rhin; l'autre bord étoit tout brillant des armes des Allemands qui le couvroient. Un de ces Barbares, d'un âge vénérable, d'un port majeſtueux, d'une taille avantageuſe, & qui à ſa mine paroiſſoit d'un rang élevé parmi les ſiens, entra dans un canot creuſé dans un tronc d'arbre; & le conduiſant lui-même, s'avança au milieu du fleuve, & demanda de parler à Tibere. On le lui permit; il arriva au bord, ſalua Céſar, lui baiſa la main, l'admira & le flatta comme un Dieu, & s'en retourna vers les ſiens.

IX. *Défaite de Varus par Arminius.*

An de J. C. 9 d'Auguſte 40. de l'Ere vulg. 12.

Cependant les Allemands étoient plutôt intimidés que vaincus, & ne cherchoient qu'à ſecoüer le joug des Romains (*d*). Auguſte avoit laiſſé dans ce pays Varus Quintilius, en qualité de Lieutenant Général. C'étoit un homme d'une naiſſance plus illuſtre que noble, d'un eſprit doux & pacifique, plus habitué au repos du Camp, qu'à l'exercice tumultueux de la guerre, aimant beaucoup l'argent. Il ſe mit dans l'eſprit, que des hommes comme les Allemands, qui n'avoient d'humain que la figure & la parole, & que le fer & les armes n'avoient jamais pû réduire, ſe laiſſeroient adoucir par les Loix & par les Régles de la Juriſprudence. Il entra donc dans le fond de l'Allemagne; & comme s'il eût eû affaire à des gens ſenſibles aux douceurs de la paix, il ſe mit à les faire paroître devant ſon Tribunal, & à leur rendre la juſtice. Les Allemands plus ruſés que ne l'auroit pû croire Quintilius d'une nation ſi groſſiere, feignirent des procés & des diſputes; & tantôt s'attaquant l'un l'autre par des difficultés faites à plaiſir, tantôt feignant de rendre graces à Quintilius, de ce qu'il terminoit ſans effuſion de ſang, ce qu'on ne finiſſoit auparavant que par les armes, ils l'endormirent ſi bien, qu'il commença à négliger entiérement le ſoin de l'armée, comme s'il eût été envoyé dans ce pays, non pour commander des troupes, mais pour vuider des procés.

Un jeune Allemand, nommé Arminius, d'une naiſſance diſtinguée, d'une valeur reconnuë, plein de ſens & d'eſprit, ſe ſentit animé d'une noble ardeur de rendre la liberté à ſa nation. Depuis long-tems il faiſoit la guerre dans l'armée Romaine, & il avoit déja mérité les qualités de Citoyen & de Chevalier Romain. Il profita de la négligence de ce Lieutenant, pour exécuter ſon deſſein. Il le communiqua d'abord à quelques amis, puis à un plus grand nombre, à qui il perſuada qu'on pourroit opprimer l'armée Romaine. Il prend ſon tems, diſpoſe toutes choſes pour la réüſſite. Varus en fut informé par un Allemand nommé Segeſte; mais il n'en tint compte (*e*). Arminius & ſes conjurés prirent ſi bien le moment, que l'armée Romaine, une des plus vaillantes, des mieux diſciplinées & des plus expérimentées qui fût dans l'Empire, fut enveloppée des ennemis, & égorgée, ſans pouvoir ſe défendre.

(*x*) Voyez l'Antiquité expliquée par le P. de Montfaucon, liv. 4. pp. 201. 202.
(*y*) *Dio. l. 55. p. 551.*
(*z*) *Suetom. in Auguſto, c. 21. & lib. 3. c. 9.*
(*a*) *Luc. 2. v. 1.*
(*b*) *Velleius Paterculi. l. 2. pp. 66. 67. Edit. Lipſ.*
(*c*) *Velleius Paterculi. l. 2. p. 68.*
(*d*) *Velleius Paterculi. l. 2. p. 72.*
(*e*) *Tacit. annal. l. 1. c. 62.*

An de J. C. 9. d'Auguſte 40. de l'Ere vulgaire 12.

Varus témoigna plus de généroſité dans ſa mort, qu'il n'avoit fait dans le reſte de ſa conduite : car voyant qu'il ne pouvoit ſauver ſes troupes, il ſe perça de ſon épée. Les Barbares le déchirerent à demi brûlé, & lui couperent la tête, qu'ils porterent à Marobode Roi des Marcomans. Ce Prince la renvoya à Tibere. Il y eut trois Légions, trois Corps de Cavalerie de troupes auxiliaires, & ſix Cohortes de perduës (*f*). On prétend que c'eſt la plus grande perte que les Romains ayent ſoufferte dans les Pays étrangers, après celle de Craſſus.

A cette nouvelle, Auguſte déchira ſes habits (*g*), & ordonna qu'on mît des Gardes en différens endroits de la ville, de peur de quelque ſoûlevement. Il craignoit que les Allemands ne vinſſent fondre ſur l'Italie, & ſur Rome même, parce qu'il n'y avoit point alors de forces ſuffiſantes pour leur réſiſter. Il donna toutes les marques de la plus vive douleur, laiſſant croître ſa barbe & ſes cheveux pendant des mois entiers, & ſe frappant la tête contre les portes. Il crioit quelquefois : *Varus, rends-moi mes Légions* ; & tous les ans il faiſoit mémoire de ce jour, comme d'un jour fatal & malheureux.

Lucius Aſprenas, neveu de Varus, ſauva une partie de l'armée par ſa bravoure & ſa ſage conduite (*h*). Il conduiſit les deux Légions qu'il commandoit juſques dans les Camps de la baſſe Allemagne, & retint par-là dans l'obéïſſance les peuples de deça le Rhin, dont la fidélité étoit chancellante. Lucius Cæditius, Préfet du Camp, ſe diſtingua auſſi par ſa valeur. Il ſe fit jour au travers d'une infinité d'Allemands, qui l'aſſiégeoient dans ſes retranchemens, & arriva au gros de l'armée avec les troupes qu'il commandoit. Ainſi le mal ne ſe trouva pas ſi grand, que la renommée l'avoit d'abord publié ; & les Allemands ne ſçurent pas profiter de l'avantage que devoit leur procurer la défaite de Varus. Les Parens même d'Arminius ſemblerent avoir ou blâmé, ou du moins déſapprouvé ſon entrepriſe (*i*).

An de J. C. 10 d'Auguſte 41.

Tibere vint enſuite en Allemagne, pour la pacifier, & pour faire tête à Arminius & à ſes adhérans, qui n'étant pas ſoutenus des peuples du Pays, ne purent empêcher Tibere de pénétrer dans l'Allemagne, & de la ravager (*k*). Il y trouva ſi peu de réſiſtance, qu'il en ramena ſon armée, ſans avoir livré aucun combat, & ſans y perdre un ſeul homme. Cela ne laiſſa pas de lui mériter l'honneur du triomphe *. Auguſte mourut l'année ſuivante, 44. de ſon Empire, & 14. de J. C. Tibere lui ſuccéda.

* An 12. de J. C. d'Auguſte 43.

X. *Mort d'Auguſte.*

La nouvelle de la mort d'Auguſte produiſit preſque en même tems deux ſéditions très dangereuſes : l'une dans les armées Romaines de Pannonie, & l'autre parmi les troupes qui étoient ſur les bords du Rhin vers Cologne (*l*). Druſus fils de Tibere fut envoyé dans la Pannonie, pour appaiſer la premiere ; & Germanicus qui commandoit ſur le Rhin, pacifia la ſeconde. Il y avoit alors ſur ce fleuve deux armées, toutes deux commandées par Germanicus. L'armée du haut Rhin avoit pour Lieutenant Caius Silius ; & celle du bas Rhin vers Cologne, Aulus Cecina. Germanicus étoit alors occupé à faire le dénombrement des Gaules. Les troupes de Cecina commencerent la révolte, par la vengeance qu'ils exercerent contre leurs Centeniers, qu'ils jetterent à demi morts hors du Camp, après lui avoir fait ſouffrir les derniers outrages & les plus cruels ſupplices. Cecina ni les autres Officiers ne furent pas capables d'arrêter leur fureur, qui étoit d'autant plus à craindre, que toute l'armée étoit entrée dans cette conjuration.

Mouvemens arrivés à ſa mort.

An de J. C. 14. de Tibere 1.

XI. *Germanicus fait reconnoître Tibere pour Empereur.*

Germanicus étoit fils de Druſus frere de Tibere, & extrêmement aimé du peuple, tant à cauſe de ſon propre mérite, que de celui de ſon pere. Il étoit d'un caractere d'eſprit aiſé, doux, affable, avenant ; & on le croyoit dans les mêmes diſpoſitions que ſon pere, qui auroit, dit-on, rendu la liberté à la République, s'il fût parvenu à l'Empire. Mais il avoit ſi peu d'ambition, qu'il commença, dès qu'il eut appris la mort d'Auguſte, de faire prêter le ſerment de fidélité pour Tibere, aux villes de la Belgique, & à celles de la Franche-Comté. Il vint enſuite promptement à l'armée, harangua les ſoldats, loüa la valeur de Tibere, & releva les grandes actions qu'il avoit faites en Allemagne avec cette même armée à laquelle il parloit ; fit l'éloge de la fidélité des Gaules qui étoient toutes demeurées dans la paix. On l'écouta juſques-là avec aſſez de ſilence : mais lorſqu'il voulut leur parler de la ſédition qu'ils avoient excitée, ils commencerent à découvrir leur poitrine, & à montrer les cicatrices dont ils étoient chargés. Ils ſe plaignirent de la ſévérité qu'on exerçoit envers eux, des travaux dont on les accabloit. Les Vétérans ſur-tout faiſoient entendre leur voix, diſant qu'ayant fait trente campagnes, on devoit avoir pitié de leur vieilleſſe, leur donner quelque relâche, & les mettre en état de paſſer le reſte de leur vie dans un honnête repos, & éloigné de l'extrême pauvreté : qu'au reſte, s'il vouloit l'Empire pour lui, ils étoient prêts de le ſervir.

An de J. C. 14. de Tibere 1.

Germanicus à cette propoſition ſaute à bas de la Tribune, où il étoit monté pour haranguer. On veut l'arrêter, & l'obliger de remonter, le menaçant même, s'il le refuſoit : mais il tira ſon épée, comme pour s'en percer, diſant qu'il aimeroit mieux mourir, que de manquer

(*f*) *Suetan. in Auguſto, l. 2. c. 23. Velleius Paterc. l. 2. p. 72.* Funeſtæ Epiſtolæ cæſi Vari, trucidatarumque Legionum trium, totidemque Alarum ac ſex Cohortium.

(*g*) *Dio. lib. 56. p. 585. Sueton. l. 2. c. 23.*

(*h*) *Velleius Paterc. l. 2. p. 74.*

(*i*) *Velleius Paterc. l. 2. p. 73.* Arminio tertio, quem arguiſſe Pater & Patria contenti erant.

(*k*) *Velleius Paterc. l. 2. p. 73. Sueton. l. 3. c. 18.*

(*l*) *Tacit. annal. l. 1. p. 14. edit. Lipſ.*

An de J. C. 14. de Tibere 1.

à la foi qu'il devoit à l'Empereur. Ses amis le tirerent des mains des ſoldats, & le conduiſirent dans ſa tente. On y délibéra ſur les moyens d'appaiſer la ſédition, & il n'en trouva point de plus efficace, que de payer les troupes avec ſon propre argent. Voilà ce qui ſe paſſa dans l'armée de la baſſe Allemagne vers Cologne. De-là Germanicus remonta vers l'armée de la haute Allemagne, qui campoit apparemment vers Coblentz. Il fit d'abord prêter le ſerment de fidélité à la deuxiéme, treiziéme & ſeiziéme Légions; mais la quatorziéme fit quelque difficulté. On la réduiſit par le ſupplice de deux ſoldats, que l'on fit mourir.

Dans cet intervalle arriverent deux Légats du Sénat Romain, qui alloient trouver Germanicus, lequel campoit alors près l'Autel des Ubiens, ou de ceux de Cologne (*m*). Les deux Légions qui y avoient leurs quartiers, craignant que ces Légats ne vinſſent pour les châtier de leur révolte, les outragerent, & les menacerent de les tuer. Plancus, l'un des Légats, fut obligé, pour garantir ſa vie, de ſe ſauver ſous les Aigles Romaines, & de les tenir embraſſées. Germanicus y accourut, & ſauva les Légats; mais il crut ne pouvoir laiſſer plus longtems parmi ces mutins, Agrippine ſon épouſe, qui étoit enceinte, ni ſon jeune fils, ſurnommé Caligula, qui fut depuis Empereur. Il réſolut de les envoyer à Tréves. Agrippine eut peine à s'y réſoudre; & les ſoldats ayant appris cette réſolution de Germanicus, vinrent en foule le prier de ne permettre pas qu'Agrippine quittât le Camp. Ils entourerent Agrippine, & la conjurerent de ne pas faire cet affront à l'armée, de la croire moins fidelle que ceux de Tréves (*n*).

Germanicus leur parla avec beaucoup de force & de véhémence, & leur dit entre autres choſes, qu'il eſpéroit que les Dieux ne ſouffriroient pas que les Belges puſſent ſe vanter d'être venus au ſecours de l'Empire, ni d'avoir réprimé les Allemands (*o*). Les ſoldats inſiſterent à demander le retour d'Agrippine, & celui de Caligula, & à ne pas ſouffrir que ce jeune Prince, qu'ils regardoient comme un Enfant des Légions, devînt l'ôtage des Gaulois. Germanicus leur promit que Caligula demeureroit; mais qu'il ne pouvoit leur accorder Agrippine, à cauſe de l'hyver qui étoit proche, & que le terme de ſes couches n'étoit pas éloigné. Après cela les Légions rentrerent dans le devoir, & les ſoldats tirerent eux-mêmes vengeance des plus coupables. De là Germanicus paſſa le Rhin, ſurprit & défit les Allemands, qui faiſoient une fête pour la mort d'Auguſte.

XII. *Germanicus* Le ſervice important que Germanicus venoit de rendre à l'Empire, lui fit décerner l'honneur du triomphe: mais comme la guerre n'étoit pas encore achevée, il demeura en Allemagne, voulant profiter de la diviſion qui étoit entre Arminius & Segeſte (*p*), qui avoient eu le plus de part à la défaite de Varus. Segeſte avoit ſouvent averti Varus de la conſpiration d'Arminius; & même la nuit qui en précéda l'exécution, dans un grand repas où ſe trouverent avec Varus les principaux Chefs de cette entrepriſe, Segeſte avoit conſeillé à Varus de faire arrêter Arminius & les autres Princes des Allemands, l'aſſûrant que les ſoldats n'oſeroient rien entreprendre, ſi on leur ôtoit leurs Chefs; mais la deſtinée de Varus ne lui permit pas de ſuivre un conſeil ſi ſalutaire. Arminius & Segeſte exécuterent leur projet; mais ils ne furent jamais bien unis. Aux anciens ſujets de haine, ſe joignoit encore celui du rapt qu'avoit fait Arminius de la fille de Segeſte. Germanicus étant donc informé de ces broüilleries, partagea ſon armée, & donna à Cecina quatre Légions, cinq mille hommes de troupes auxiliaires, & ce qu'il put ramaſſer de ſoldats Allemands, parmi ceux de deça le Rhin. Il prit avec lui autant de Légions, & le doûble de troupes auxiliaires, & marcha promptement contre les Cattes qu'il ſurprit, & ravagea leur Pays.

cus défait Arminius, & venge l'honneur des Romains.

An de J. C. 15. de Tibere 2.

Peu de tems après, Germanicus reçut des Ambaſſadeurs de la part de Segeſte, qui lui demandoit du ſecours contre ſes compatriotes, qui le tenoient aſſiégé. Germanicus y accourut, diſſipa les ennemis, & délivra Segeſte, avec grand nombre de ſes proches & de ſes ſujets. Il y trouva entre autres la femme d'Arminius, qui étoit fille de Segeſte, & prête d'accoucher, & pluſieurs reſtes des dépoüilles de l'armée de Varus. Germanicus alors repaſſa le Rhin: mais Arminius outré de fureur, courroit toute l'Allemagne, pour la ſoûlever contre les Romains. Il relevoit ſa victoire remportée contre Varus, & la trahiſon de Segeſte. Il repréſentoit aux Allemands, qu'on voyoit encore dans leurs Bois ſacrés les Etendarts des Romains, ſuſpendus à des arbres (*q*). Pluſieurs peuples entrerent dans ſa paſſion, & ſe joignirent à lui. Germanicus partagea ſon armée, pour faire diverſion, & les battit en divers endroits. Il deſcendit juſqu'en Veſtphalie, aſſez près du lieu où Varus avoit été défait, dans la forêt nommée encore aujourd'hui Teuteberg, & dans la campagne de Vinfeldt près de la petite ville d'Horne. L'envie le prit d'aller rendre les derniers devoirs aux morts, dont on voyoit encore les os ſur la terre.

L'armée s'y rendit. On y remarquoit encore les veſtiges du Camp Romain, les cadavres des ſoldats & des chevaux, les Autels funeſtes

(*m*) *Tacit. annal. l. pp.* 23. 24. 25.

(*n*) *Tacit. l.* 1. *annal. p.* 24. C. Sed nihil æquè flexit quàm invidia in Treviros.

(*o*) *Idem p.* 25. B. Neque enim Dii ſinant ut Belgarum quamquam offerentium, decus iſtud & claritudo ſit ſubvenſſe Romano nomini, compreſſiſſe Germaniæ populos.

(*p*) *Tacit. l.* 1. *annal. pp.* 29. 30. 31. *&c.*

(*q*) *Tacit. l.* 1. *annal. p.* 31. A. Cerni adhuc Germanorum in lucis Signa Romana, quæ Diis patriis ſuſpenderit.

An de J. C. 15 de Tibere 2.

où l'on avoit immolé les principaux Officiers, & les arbres auſquels on avoit attaché les têtes des Romains. Les ſoldats qui étoient échappés de ce danger, & qui avoient été témoins de ce malheur ſix ans auparavant, en racontoient à leurs camarades toutes les circonſtances, & leur en montroient les endroits les plus mémorables. Enfin on ramaſſa les oſſemens pêle-mêle, & on leur dreſſa un monument de gazon, auquel Germanicus mit la premiere motte. De là il ramena ſon armée, non ſans beaucoup de peine & de dommage, tant parce qu'il voyageoit dans un Pays inconnu, & coupé par les bois & par les marais, que parce qu'il étoit ſuivi par Arminius, qui connoiſſoit parfaitement le Pays, & qui n'oublioit aucune occaſion de donner ſur les Romains, lorſqu'il les voyoit dans quelque mauvais pas.

XIII. *Agrippine reçoit à Tréves l'armée Romaine. Germanicus y arrive.*

Cependant le bruit ſe répandit que l'armée Romaine étoit enveloppée (*r*), & que les Allemands alloient faire irruption dans les Gaules. Alors Agrippine, qui étoit demeurée à Tréves, fit les fonctions de Général, accourut au Pont qui étoit ſur le Rhin (*s*), empêcha qu'on ne le rompît, y reçut les troupes qui revenoient d'Allemagne, & leur diſtribua de l'argent, des habits, & tout ce dont ils avoient beſoin, loüant leur valeur, & les remerciant des ſervices qu'ils avoient rendus à l'Empire. L'alarme & les inquiétudes ne ceſſerent qu'à l'arrivée de Germanicus avec ſes troupes, qui avoient beaucoup ſouffert dans le trajet qu'on leur avoit fait faire par mer, pour les ramener en Gaule. L'on ſongea, après cela, à réparer les pertes que l'armée avoit ſouffertes pendant cette campagne; & toute la Gaule, l'Eſpagne & l'Italie s'empreſſerent à témoigner en cela leur affection pour Germanicus.

XIV. *Germanicus paſſe le Rhin, & défait les Allemands*

An de J. C. 16. de Tibere 2. & 3.

L'année ſuivante Germanicus retourna en Allemagne; mais il y fit paſſer ſon armée par mer. Arminius s'étoit poſté avec ſes troupes, dans une Forêt conſacrée à Hercule, ſituée au-delà de Vezer. La bataille ſe donna dans une grande campagne près de Breme. Germanicus y eut tout l'avantage (*t*). Arminius faillit d'être pris; mais il ſe ſauva, s'étant déguiſé en ſe frottant le viſage avec ſon ſang. Les Gaulois & les Allemands de-deça le Rhin, du nombre deſquels étoient ceux de Tréves dans l'armée Romaine & de Metz, s'y diſtinguerent par leur valeur. Les ennemis comptoient ſi fort ſur la victoire, qu'ils avoient apporté des chaînes pour lier les priſonniers Romains. L'armée victorieuſe donna à Tibere le nom d'Empereur au lieu même du combat. Elle y dreſſa un monument de ſa victoire avec du gazon, & y érigea des trophées, avec des armes & des ſouſcriptions, qui marquoient les Nations qu'elle avoit vaincuës. Ces monumens firent plus de peine aux Allemands, que ni leurs pertes ni leurs bleſſures. Le déſeſpoir leur fit tenter un nouveau combat, qu'ils perdirent. Arminius n'y parut pas, apparemment à cauſe de la bleſſure qu'il avoit reçuë dans la bataille précédente. Germanicus fit encore quelques autres entrepriſes contre les Allemands; puis il ſongea à faire repaſſer la mer à ſon armée.

An de J. C. 16. de Tibere 2. & 3.

Le paſſage fut malheureux. Il y perdit la plûpart de ſes vaiſſeaux & beaucoup de ſoldats; ce qui ne l'empêcha pas d'envoyer encore des troupes contre les Germains, à qui la nouvelle de ce naufrage avoit fait naître l'envie de recommencer la guerre. Mais ils n'oſerent en venir aux mains. Germanicus fit le dégât partout; & les Allemands diſoient tout haut, que les Romains étoient invincibles, puiſqu'après un naufrage, où ils avoient perdu tant d'armes & de chevaux, ils oſoient encore venir attaquer leurs ennemis avec autant de fierté, que s'il ne leur étoit rien arrivé de fâcheux (*u*). On convient, qu'encore une année de guerre auroit obligé les Allemands à demander la paix, & à ſe ſoûmettre. Mais Tibere jaloux de la gloire & de la réputation de ſon Neveu, l'obligea de revenir à Rome, pour joüir, diſoit-il, du fruit de tant de victoires. Il y entra en triomphe le 26. de May de l'an 17. de J. C. qui étoit la 3e. & la 4e. année de Tibere.

XV. *Révolte dans les Gaules.*

An de J. C. 21. de Tibere 7. 8.

Quelques années après, il y eut une grande révolte dans les Gaules. Les tributs & les dettes dont les peuples étoient accablés, en furent la cauſe, ou le prétexte (*x*). La mort de Germanicus, arrivée en Syrie à Daphné près d'Antioche, la 34e. année de ſon âge, l'an 19. de J. C. & la diviſion des troupes Romaines, augmenterent la hardieſſe des Gaulois. Julius Florus de Tréves, & Julius Sacrovir d'Autun, furent les premiers Auteurs de la rebellion. L'un & l'autre étoient recommandables par leur nobleſſe, & par leur qualité de Citoyen Romain, qu'ils avoient méritée par leurs ſervices, dans un tems où l'on n'accordoit cette qualité qu'à la vertu & à la valeur. Bien-tôt ce mal gagna les Provinces d'Anjou & de Touraine, & ſe répandit enſuite dans preſque toutes les Gaules. D'abord Aviola réprima ceux de Tours & d'Angers. Sacrovir parut même à la tête des troupes, qui furent menées contre les rebelles, & il y parut découvert, & ſans caſque, pour faire voir, diſoit-il, ſa valeur & ſon intrépidité: mais on croit qu'il s'entendoit avec les rebelles, & qu'il ne ſe découvrit, qu'afin qu'on ne tirât pas contre lui.

Tibere fut averti à tems de ce trouble; mais il le mépriſa. Cependant Florus pouſſoit

(*r*) *Tacit. annal. l. 1. p. 34.*

(*s*) Lipſe ne doute point que ce Pont ne fût dans le Pays de Tréves, & il le prouve par Strabon, l. 4. p. 194. παροικοῦσι τὸν Ῥῆνον τριπλέθρου καθ' οὗ διαπορεύεται τὸ ζεῦγμα ὑπὸ τῶν Ῥωμαίων τινί.

(*t*) *Tacit. l. 2. annal. pp. 43. 44. & ſeq.*

(*u*) *Tacit. l. 2. annal. p. 50.*

(*x*) *Tacit. annal. l. 3. pp. 90. 92. edit. Lipſ.*

ſa pointe,

Digitized

An de J. C. 21. de Tibere 7. 8.

ſa pointe, & n'oublioit rien pour ſe mettre en état de faire une rude guerre aux Romains. Il eſſaya de gagner une Troupe de Cavalerie qu'on avoit levée à Tréves, & qu'on avoit dreſsée dans la diſcipline militaire à la maniére des Romains; & de lui perſuader de commencer la guerre par le maſſacre des Marchands Romains qui ſuivoient l'Armée. Il réuſſit à en attirer une partie dans ſon Armée; mais le plus grand nombre demeura dans le devoir. Il fit prendre les armes à quelques malheureux accablés de dettes, & à ſes clients, & il les vouloit mener dans la Forêt d'Ardenne. Mais deux Généraux Romains, Viſellius & Caius Silius les couperent, en faiſant marcher chacun de leur côté une Légion pour leur fermer les paſſages. D'une autre part Julius Indus compatriote de Florus, mais ſon ennemi déclaré, ſe mit à pourſuivre cette multitude, qui marchoit ſans ordre & ſans diſcipline, & la diſſipa aiſement. Florus ſe ſauva, ſans qu'on pût ſçavoir où il s'étoit retiré. Mais ayant appercû dans ſa ſuite des Soldats qui l'attendoient, il ſe tua lui-même, de peur de tomber entre leurs mains. Ainſi finit le ſoûlévement de ceux de Tréves, par la mort de Florus.

XVI. *Mort de J. C. Sauveur du Monde.*

L'année 19. de Tibere eſt remarquable par la mort que N. Seigneur JESUS-CHRIST ſouffrit en Judée, la veille de la Fête de Pâques dans Jeruſalem, ayant été injuſtement condamné par Ponce Pilate. On aſſûre que ce Gouverneur informa l'Empereur de cette mort, & de ſes circonſtances, & que Tibere avoit réſolu de faire mettre J.C. au rang des Dieux. Mais Dieu ne permit pas qu'il exécutât ce deſſein. Le Senat n'y voulut pas conſentir (*f*), & Tibere n'étoit pas digne de contribuer à l'établiſſement de la Religion Chrétienne. De plus, ſon deſſein y auroit plus nui qu'il n'y auroit ſervi, puiſqu'en le mettant au rang des Dieux du paganiſme, il auroit confondu la vérité avec l'erreur, l'impiété de l'idolâtrie avec la Religion du vrai Dieu.

An de J. C. 37. de l'Ere vulg. 33. de Tibere 19. 20.

XVII. *Caius Caligula Empereur. Il va en Allemagne.*

Tibere étant mort l'an 37. de l'Ere vulgaire, laiſſa pour ſucceſſeur à l'Empire Caius Caligula, fils de Germanicus, né dans le pays de Tréves, dans un Village ou un Camp nommé Ambitarin (*z*). C'eſt ce que dit Pline II. Suetone (*a*) le nie, & tâche de prouver qu'il eſt né à Antium ou à Tibure. Mais Juſte Lipſe, Glarean, & Brouverus ſoutiennent le ſentiment de Pline & de Tacite contre Suetone. Brouverus montre que le Village ou le Camp d'Ambitarin étoit dans la plaine où eſt aujourd'hui le Monaſtere de Meinfeld ſur le Rhin, au-deſſus de Coblentz. Il eſt certain que Caligula fut élevé auprès de ſon Pere au milieu des Troupes (*b*), dans l'Allemagne, & au Pays de Tréves. Tout le monde ſçait ſon Hiſtoire & combien il dégénéra du mérite de Germanicus, qui lui avoit acquis l'eſtime & l'affection de tout le monde.

An de J. C. 40. de l'Ere vulg. 37. de Tibere 23.

Caligula étant un jour allé à quelques lieuës de Rome, pour voir des bois & des eaux (*c*), comme on lui dit qu'il falloit remplir le nombre des Hollandois de ſa Garde, tout d'un coup il dit qu'il vouloit aller en Allemagne; & en même tems il donna ſes ordres pour faire partir beaucoup de Légions & de Troupes Auxiliaires; il ordonna de nouvelles levées, & fit amaſſer une quantité prodigieuſe de vivres & de munitions. Il partit ſans différer, menant avec lui un grand nombre de Gladiateurs, de Chevaux du Cirque, de Comédiens & de femmes. Sa marche étoit quelquefois ſi précipitée, qu'à peine le pouvoit-on ſuivre, & d'autres fois elle étoit ſi lente, qu'il paroiſſoit ſe promener; faiſant nettoyer les chemins par les Villes voiſines, & y jetter de l'eau, pour empêcher la pouſſiere.

An de J. C. ou de l'Ere vulg. que nous ſuivrons toujours cy-après, 39. de Caligula 2. & 3.

Quand il fut arrivé au lieu où les Légions qui gardoient le Rhin, étoient campées, il fit la revûë de ſon Armée, qui montoit à deux cent ou deux cent cinquante mille hommes. Il caſſa pluſieurs anciens Officiers, pour faire l'exact & le ſévére, mais en effet pour n'être point obligé de leur donner de récompenſe. Il paſſa le Rhin; & après s'être un peu avancé dans le pays, il revint ſans avoir rien fait, & ſans avoir tué un ſeul ennemi. Au retour, comme il paſſoit en voiture, avec ſon Armée, dans un endroit fort ſerré, quelqu'un ayant dit que ſi l'Ennemi paroiſſoit, l'on verroit bien de la confuſion, la frayeur le ſaiſit de telle ſorte, qu'il remonta auſſi-tôt à cheval, & courut droit aux Ponts pour repaſſer le Rhin. Mais comme le paſſage étoit ſi embarraſſé par les valets & les équipages, qu'il ne put paſſer à cheval, il ſe fit paſſer de main en main au de-là du Pont, croyant ne pouvoir jamais être aſſez-tôt hors de l'Allemagne. Son plus grand exploit fut de recevoir un nommé Adminius, fils d'un des Rois d'Angleterre, & chaſſé de ſon pays par ſon pere; il écrivit ſur cela au Sénat des Lettres magnifiques, comme s'il eût fait la conquête de toute cette grande Iſle.

XVIII. *Folies de Caligula dans les Gaules. Gaiba bat les Allemands.*

Les folles dépenſes qu'il faiſoit, coûterent aux Gaulois, chez qui il paſſa en allant en Allemagne; & encore plus au retour: car ne ſe contentant pas des grands préſens qu'il ſe faiſoit donner par les Villes & par les Particuliers (*d*), ſouvent il prenoit les biens des riches, & les faiſoit mourir ſous divers prétextes. Il vendoit leurs Terres, & en faiſoit l'enchere en

(*f*) *Tertull. Apolog. c. 5. Juſtin. Mart. Apolog. 2. Euſeb. Hiſt. Eccl. l. 2. c. 2.*

(*z*) *Ita Plin. II. apud Sueton. in Caio c. 8. Tacit. idem innuit l. 1. annal. p. 24 B. Lipſius not. in eum locum, & excurſ. p. 492.*

(*a*) *Sueton. l. 4. c. 8. Vide Glarean. in Suetonium. & Lipſ. in Tacit. Et Brouv. antiq. Trevirenſ. l. 2. pp. 135. 136.*

(*b*) *In caſtris natus Patriis nutritur in armis, Jam deſignati Principis omen erat.*
Tacit. l. 1. Annal. p. 24. Jam infans in caſtris genitus, in contubernio Legionum eductus, &c.

(*c*) *Sueton. in Caio c. 23. 44 §1. Dio l. 59. p. 656.*

(*d*) *Dio lib. 59. pp. 656. 657.*

An de J. C. 39. de Caligula 2. & 3.

perſonne, afin qu'il les fiſt acheter tout ce qu'il vouloit. Un jour comme il joüoit aux dez, ſe trouvant ſans argent, il ſe fit apporter le Régiſtre du dénombrement des Gaules, pour voir ceux qui étoient les plus riches, & il commanda qu'on les fiſt mourir. Après cela il reprit ſon jeu, s'applaudiſſant de la grandeur de ſon gain, & raillant les autres qui n'en pouvoient faire autant.

Lentulus Getulicus commandoit depuis dix ans les Armées d'Allemagne, avec tant de conduite & de douceur (*e*), qu'il avoit acquis l'amitié des ſoldats. Il fut accuſé d'avoir conſpiré contre Caligula, & ſa conſpiration vraye ou fauſſe, fut expiée par ſa mort. Galba, depuis Empereur, fut mis en ſa place à la tête des Troupes. Il ſignala ſa fermeté & ſon exactitude pour la diſcipline, dès le lendemain de ſon arrivée au Camp (*f*); & bien-tôt après il eut occaſion de donner des marques de ſa valeur, dans la révolte des Allemands qui pénétrerent juſques dans les Gaules. Caius en fut ſi effrayé (*g*), qu'il ſongeoit déja à s'enfuir, & à ſe pourvoir de vaiſſeaux pour paſſer en Orient: mais Galba les repouſſa avec tant de valeur, que Caius fut obligé de reconnoître ſes ſervices par les loüanges qu'il lui donna, à lui & à ſes ſoldats. Perſe le Satyrique (*h*), dit que l'Empereur lui envoya une Lettre avec des lauriers, en ſigne de victoire.

XIX. *Révolte de l'Angleterre.*

L'Angleterre s'étant révoltée l'an 40. de J. C. Caius réſolut de paſſer la mer, & de la réduire à l'obéiſſance (*i*). Il vint donc dans cette partie des Gaules qui regarde l'Angleterre; & ayant rangé ſes Troupes ſur les bords de l'Océan, il monta ſur ſes galeres, s'avança un peu ſur la mer; & tout le monde étant dans l'attente de cette grande entrepriſe, il s'en revint tout à coup, ſe fit dreſſer un trône élevé, où il monta; fit diſpoſer toutes les machines de guerre, ſonner les trompettes, comme pour livrer le combat; puis donna ordre aux ſoldats de ramaſſer les coquillages qui étoient ſur le bord, & d'en remplir leurs caſques & les pans de leurs habits. Ce ſont, diſoit-il, les dépoüilles de l'Océan, dont il faut orner le Palais & le Capitole, & embellir notre triomphe. Après cela il fit diſtribuer quelque argent à ſes ſoldats, & fit bâtir une Tour fort haute, comme un monument de ſa victoire, pour ſervir de Phare aux vaiſſeaux qui vaguoient ſur l'Océan.

An de J. C. 40. de Caius 3. 4.

Enſuite, comme s'il eût fait la plus belle conquête du monde, il ne ſongea plus qu'aux préparatifs de ſon triomphe. Il manda à ſes Intendans de n'y rien négliger, & de faire en ſorte qu'il l'emportât en magnificence ſur tous ceux qu'on avoit vûs juſqu'alors; leur recommandant toutefois qu'il ne lui en coutât pas beaucoup du ſien, puiſqu'ils avoient droit ſur tous les biens du monde. De ſon côté, il fit prendre les plus hauts d'entre les Gaulois, comme les plus propres à orner ſon triomphe. Il y joignit un petit nombre de priſonniers qu'il avoit faits & quelques transfuges, qui s'étoient venus rendre à lui. Il leur donnoit des noms Allemands, les contraignoit d'apprendre la Langue Allemande, de laiſſer croître leurs cheveux, & de leur donner par artifice la couleur blonde ou rouſſe, pour imiter le poil des Allemands, & afin qu'on les prît pour des priſonniers de cette Nation. Telle fut l'expédition de Caius dans les Gaules.

An de J. C. 40. de Caius 3. & 4.

XX. *Mort de Caligula. Claude Empereur.*

Il fut tué quelques tems après * par Cherea Tribun d'une de ſes Compagnies des Gardes. Claude ſon oncle lui ſuccéda à l'Empire. Il étoit né à Lyon. Lorſque la mort de Caius fut publiée dans Rome, ſes Porteurs accoururent avec leurs bâtons, & les Allemands de ſa garde, l'épée à la main, ayant à leur tête Sabinus leur Colonel, & après avoir déchargé le premier feu de leur fureur ſur quelques perſonnes de qualité qu'ils rencontrerent, ils environnerent le theâtre, où tout le peuple étoit aſſemblé, & menaçoient d'y entrer, & de faire main-baſſe ſur tout ce qui s'y trouveroit. Mais on les appaiſa, en leur faiſant entendre que le peuple n'avoit aucune part à la mort de ce Prince, & qu'il n'étoit pas juſte de confondre l'innocent avec le coupable: ainſi chacun ſe retira.

* Le 24 de Janvier de l'an de J. C. 41. de Caius 4.

L'Empereur Claude étoit un Prince de petit eſprit, timide, inconſtant, & qui ſe laiſſoit gouverner par ſes Affranchis. Dès le commencement de ſon regne * Sulpicius Galba, qui fut depuis Empereur, vainquit les Cattes, peuples d'Allemagne (*k*), & Gabinius Secundus les Marſes & les Cauques, dans le même pays. Gabinius eut même l'avantage de retirer des mains des Allemands la derniere des Aigles qu'ils avoient priſes dans la défaite de Varus.

* An de J. C. 41. de Caius 1.

XXI. *Guerre contre les Anglois.*

Deux ans après, Claude fit la guerre aux Anglois (*l*). Aulus Plantius, qui commandoit les Légions qui campoient dans la baſſe Germanie, eut ordre de les conduire en Angleterre: mais elles refuſerent d'aller faire la guerre dans un autre monde. Claude y envoya Narciſſe ſon Affranchi, qui monta ſur le Tribunal de Plantius pour les haranguer. Mais les ſoldats indignés de voir en cette place un eſclave, s'écrierent: A la ſaturnale, à la maſcarade; & ſans le vouloir écouter, ils dirent qu'ils ſuivroient leur Général. Plantius & Veſpaſien, qui fut depuis Empereur, paſſerent donc en Angleterre, & Claude lui-même y vint quelque tems après. L'entrepriſe fut heureuſe, l'Angleterre fut ſoumiſe, & Plantius y fut laiſſé pour Gouverneur.

An de J. C. 43. de Claude 2. 3.

(*e*) *Dio lib. 59. p. 657. Sueton. l. 5. c. 9.*
(*f*) *Sueton. l. 7. c. 6.*
(*g*) *Sueton. l. 4. c. 51.*
(*h*) *Perſius Sat. 6. v. 43.*
—— Miſſa eſt à Cæſare laurus,
Inſignem ob cladem Germanæ pubis.
(*i*) *Dio l. 59. p. 659. Sueton. l. 4. c. 46. 47.*
(*k*) *Dio l. 60. p. 670.*
(*l*) *Dio l. 60. p. 677. Sueton. l. 5. c. 17.*

Digitized by

An de J. C. 47. de Claude 1.

On croit que ce fut cette même année, que l'Empereur interdit à tout le monde la Religion des Druïdes (*m*), qui avoit déja été défendue par Auguſte, mais ſeulement aux Citoyens Romains. Cette Religion conſiſtoit principalement à immoler des hommes aux fauſſes Divinités. Depuis l'Empire de Claude on ne vit plus gueres dans les Gaules que des femmes Druïdes, qui ſe mêloient de prédire l'avenir.

XXII. *Les Gaulois Citoyens Romains ſont admis dans le Sénat.*

An de J. C. 48. de Claude 2.

Quelques années après, pendant ſa Cenſure, ayant remarqué que la plupart des anciennes familles Patriciennes étoient éteintes, il fit déclarer par le Sénat, que tous ceux des Gaulois qui étoient Citoyens Romains, pourroient être reçus dans le Sénat en qualité de Sénateurs (*n*). L'Empereur harangua le Sénat dans cette occaſion, & l'on conſerve encore à Lyon, gravé ſur l'airain le diſcours qu'il y fit, qui eſt aſſez différent de celui que Tacite lui met dans la bouche (*o*). Ce que je trouve de plus remarquable dans la Harangue de Claude, gravée à Lyon, eſt qu'il dit que Jules Céſar ayant été occupé pendant dix ans à aſſujettir les peuples des Gaules, ces peuples depuis cent ans étoient demeurés dans la fidélité & dans le devoir envers le peuple Romain. Ceux d'Autun furent les premiers qui furent admis dans le Sénat, en conſidération de l'ancienne amitié, & parce que c'étoit le ſeul peuple de la Gaule qui portât le nom de Frere du peuple Romain (*p*).

On remarque ſous l'Empire de Claude quelques guerres en Allemagne. Les Queruſques, qui demeuroient vers le pays de Brunſvich, lui députerent, pour demander Itale pour Roy *, Ce Prince étoit né à Rome, & y demeuroit. C'étoit l'unique Prince qui reſtoit du ſang des anciens Rois des Queruſques (*q*). Il fut bien reçu dans ſon pays, & y gagna l'affection des Peuples; mais il n'y demeura pas en paix, par la jalouſie de ſes voiſins, qui ne pouvoient ſouffrir un Prince envoyé par les Romains, regardant cela comme contraire à leur liberté.

* An de J. C. 47. de Claude 3.

Vers le même tems, Sanguinius, Général des Troupes de la Baſſe-Germanie, étant mort, Cneius Domitius Corbulo lui ſuccéda (*r*). Sa premiere application fut de rétablir l'ancienne diſcipline parmi les Troupes; ce qui lui attira la réputation d'homme exact & ſévére, & le rendit redoutable aux ennemis de l'Empire. Il obligea les Friſons de demeurer dans le pays qu'il leur avoit aſſigné, & réprima Gannaſque Chef des Cauques, qui pilloit les Gaulois habitués ſur les bords du Rhin; ſçachant qu'ils étoient riches, & peu vaillans (*s*): mais Claude à qui la valeur de Corbulon étoit plus redoutable que tous les Allemands, lui ordonna de ſe tenir en de-ça du Rhin, & de ne pas attaquer les Barbares. Corbulon obéit, ſans dire autre choſe, ſinon que les anciens Capitaines Romains étoient bienheureux.

XXIII. *Cologne, Colonie Romaine.*

An de J. C. 50. de Claude 9. 10.

C'eſt ſous le même Empereur que la Ville de Cologne, Capitale des Ubiens, devint Colonie Romaine (*t*). Agrippine niéce & épouſe de Claude, & fille de Germanicus, étoit née à Cologne. Lorſqu'elle fut devenuë Imperatrice, elle voulut faire voir ſon pouvoir, même aux nations étrangeres, en envoyant une Colonie de Vétérans dans la Capitale des Ubiens, à qui elle donna le nom de Colonie d'Agrippine, *Colonia Agrippina*, nom qu'elle conſerve encore aujourd'hui. Les Ubiens demeuroient anciennement au de-là du Rhin: mais s'étant ſoûmis à Agrippa, ayeul maternel d'Agrippine *, ils avoient paſſé le Rhin, & s'étoient établis dans la Belgique, où ils ſont à préſent.

* Environ 36. ans avant J. C. Voyez Tacite, *lib. 12. annal. p. 194.*

XXIV. *Progrès de la Religion Chrétienne. Quand établie dans la Belgique?*

Cependant la Religion Chrétienne prenoit tous les jours de nouveaux accroiſſemens, par le zéle infatiguable des Apôtres, & par la bénédiction que Dieu répandoit ſur leur Prédication. S. Pierre, après avoir annoncé l'Evangile dans les Provinces de Galatie, de Pont & de Bithynie, vint à Rome la ſeconde année de Claude, il y fit pluſieurs miracles, & convertit pluſieurs perſonnes. Le principal motif de ſon voyage étoit de combattre Simon le Magicien (*u*), qui s'étant retiré à Rome, y avoit acquis un très grand crédit. Les Hiſtoriens des Egliſes de Tréves, de Metz & de Toul, prétendent que dans ce voyage, S. Pierre leur envoya des Prédicateurs, dont elles ont reçu la Foi. Ils placent vers l'an 47. la miſſion de S. Clement à Metz, & celle de S. Manſuy à Toul; & vers l'an 49. celle de S. Eucher à Tréves. Mais comme ces faits ſouffrent de grandes difficultés, que nous ne pouvons pas diſcuter en cet endroit, nous prions le Lecteur de lire les Diſſertations que nous avons faites ſur les premiers Apôtres de ces Egliſes. Lorſque nous trouverons des monumens hiſtoriques bien certains, nous ne manquerons pas de les marquer, & de les mettre dans tout leur jour.

An de J. C. 45. 46. de Claude 2. 3.

XXV. *Mort de Claude. Neron Empereur. Ouvrages des Romains dans les Gaules.*

L'Empereur Claude ayant été empoiſonné par ſa femme Agrippine, mourut après 13. ans, 9. mois, 19. jours de regne *, le 13. d'Octobre, étant dans la 64. année de ſon âge. Neron fils de Cneus Domitius Ænobarbus & d'Agrippine, & fils adoptif de Claude, lui ſuccéda. On ſçait quel a été ce Prince, & ſon hiſtoire ne re-

* An de J. C. 54. de Claude 14. Voyez Dion l. 60. p. 685. 689. & Suetone in Claud. c. 44.

(*m*) *Suetan. l. 5. c. 25.*
(*n*) *Tacit. annal. l. 11. pp. 175. 176.*
(*o*) *Lipſ. not. in Tacit. annal. l. 11. & extaſa A. p. 128.* Quod bello per decem annos exercuerunt D. Julium, idem opponat certum aeternum immobilem fore, obſequiumque multis rapidis rebus reſtitu, &c. *Et Tacit.* Si cuncta bella recenſeas, nullum brevius ſpatio quam adverſus Gallos confectum: continua deinde ac fida pax.
(*p*) *Tacit. loc. cit. p. 177.* Soli Gallorum fraternitatis nomen cum Populo Romano uſurpant.
(*q*) *Tacit. annal. l. 11. pp. 172. 173.*
(*r*) *Tacit. annal. l. 11. p. 173. Dio l. 60. p. 685.*
(*s*) *Tacit. p. 173.* A. Gallorum maxime eram vaſtabat, non ignarus dives & imbelles eſſe.
(*t*) *Tacit. l. 12. annal p. 194.* Agrippina quo vim ſuam ſocios quoque nationibus oſtentaret, in oppidum Ubiorum in quo genita erat, veteranos Coloniamque deduci impetrat.
(*u*) *Euſeb. l. 2. c. 14. 15. Epiſt. Cyrill. Jeroſol. Catech. 6. Juſtin. Apolog. 1.*

An de J.C. 54. garde notre ſujet, qu'autant qu'elle ſe trouve mêlée avec les événemens que nous nous ſommes engagés de rapporter. Les armées Romaines qui étoient ſur le Rhin & dans les Gaules, n'étant pas toujours occupées à la guerre, leurs Capitaines les faiſoient travailler à divers ouvrages importans, & utiles au public; comme à faire des aqueducs, des digues, des chemins publics, des chauſſées, des foſſés. Nous avons parlé cy-devant du bel aqueduc de *Jouy-aux-Arches* près de Metz. On voit dans preſque toutes nos Provinces, des chemins militaires, & des reſtes des anciens Camps des Romains. Druſus avoit commencé une digue (*x*), pour empêcher le Rhin de ſe répandre dans les Gaules. Paulinus Pompeius l'acheva ſous Neron*: mais Civilis, Chef des Hollandois, la détruiſit 13. ans après (*y*). On croit qu'elle étoit vers Vikte Duerſtede, au-deſſus d'Utrecht.

* An de J.C. 58. de Neron 4. 5.

An de J.C. 48. Quelques années auparavant, Corbulon Général des Troupes qui étoient ſur le Rhin, entreprit, pour occuper ſes ſoldats, de tirer un canal de 23. milles, ou environ huit lieuës, entre la Meuſe & le Rhin, pour recevoir les eaux de la mer dans leur reflux, & pour empêcher par-là que les eaux du Rhin ne ſe répandiſſent ſur les terres voiſines (*z*). Sous Neron*, Lucius Vetus, qui commandoit les Troupes qui gardoient le Rhin, avoit réſolu de joindre la Moſelle & la Saone (*a*), pour faire par ce moyen la jonction des deux mers; en ſorte que remontant le Roſne & la Saone, on deſcendit par la Moſelle dans le Rhin, & de-là dans l'Océan. L'utilité de cette entrepriſe étoit évidente, & la difficulté n'étoit pas conſidérable, puiſque les ſources de la Saone & du Madon ne ſont qu'à une lieuë l'une de l'autre, & que le Madon ſe dégorge dans la Moſelle au Pont-S.-Vincent, à deux lieuës au-deſſous de Nancy. Et il étoit aiſé de groſſir ces Rivieres près de leur ſources, en y jettant pluſieurs ruiſſeaux qui ſont à portée: mais Ælius Gracilis ou Gracchus, Gouverneur de la Belgique où eſt la Moſelle, ne voulut pas qu'il amenât ſes Troupes dans ſa Province, diſant qu'il ne faiſoit pas même bien ſa cour en propoſant une ſi belle entrepriſe, & ſi utile aux Gaulois; que cela feroit ombrage à l'Empereur, qui ne manqueroit pas de la traverſer. Dans le vrai, c'eſt que Gracilis en étoit jaloux.

XXVI. *Feu extraordinaire aux environs de Cologne.*

Il arriva en ce tems-là un phénomene, qui cauſa beaucoup de frayeur aux environs de Cologne (*b*). On voyoit ſortir de la terre, dans le pays des Inhons, que quelques-uns croyent être aux environs de Huy, d'autres dans les Comtés de Naſſau & d'Iſſembourg, des feux qui brûloient les biens de la campagne, les maiſons mêmes, les villages, & qui menaçoient la ville de Cologne. Ces feux ne s'éteignoient ni par la pluye, ni par les eaux des fleuves, ni par aucune autre liqueur qu'on jettât deſſus. A la fin quelques payſans ne ſçachant plus quel remede y apporter, ſe mirent de loin à y jetter des pierres, puis s'approchant peu à peu, ils frappoient ces feux avec des bâtons, & d'autres choſes, comme ils auroient chaſſé des bêtes ſauvages. Enfin ils jetterent deſſus leurs propres habits, leſquels éteignirent le feu plus ou moins promptement, à proportion qu'ils étoient plus vieux, plus ſales & plus uſés.

An de J.C. 58. de Neron 4. 5.

Les Friſons ayant à leur tête Verritus & Malorix, deux de leurs Rois, paſſerent le Rhin, & s'établirent dans des Terres de la Belgique, (*c*) que l'on laiſſoit incultes, & où l'on envoyoit ſeulement quelquefois paître les chevaux des ſoldats Romains. Ils commencerent à les cultiver, & à les enſemencer comme leur propre fond. Dubius Avitus & Titus Martilius Mancias voulurent les en chaſſer, du moins ils menacerent de leur faire la guerre, à moins qu'ils n'obtinſſent ces Terres de l'Empereur. Vetritus & Malorix allerent à Rome pour en faire la demande: mais pendant qu'ils étoient dans la ville, attendant qu'ils puſſent avoir audience de Neron, ils allerent par hazard au theâtre, non pour prendre part au divertiſſement; car ils n'entendoient pas la Langue, mais pour paſſer le tems: & voyant les différentes places, & les divers rangs qu'occupoient les ſpectateurs, ils s'informoient où étoient les places des Sénateurs, & celles des Chevaliers; & ayant remarqué dans les places des Sénateurs des hommes d'un habit étranger & extraordinaire, on leur dit que c'étoient les Ambaſſadeurs des nations les plus braves, & les plus unies au peuple Romain. Alors, ſans délibérer, ils allerent ſe placer au milieu d'eux, diſant que pour la fidélité & le courage, les Allemands ne le cédoient à perſonne (*d*). Cette liberté fut vûë avec plaiſir par les Aſſiſtans, comme une marque de leur ſimplicité & de leur franchiſe. Neron leur accorda la qualité de Citoyen Romain, mais il leur refuſa l'établiſſement qu'ils demandoient, & Avitus les en chaſſa.

XXVII. *Cruautés de Neron. Diverſes révoltes contre lui.*

Neron ne gardoit plus aucune meſure dans ſa cruauté. Nul n'étoit en ſûreté pour ſa vie. Après avoir fait tuer ſa mere*, & pluſieurs autres perſonnes de conſidération, il ſe mit à perſécuter l'Egliſe, & fit mourir à Rome les Apôtres S. Pierre & S. Paul*. Il s'étoit rendu l'objet du mépris & de la haine de tout l'Empire; & bien-tôt on vit des ſoûlevemens contre lui en divers endroits. Caius Julius Vindex, deſcendu des anciens Rois d'Aquitaine, & Gouverneur de la Gaule Cel-

* L'an de J. C. 59. le 19. de Mars.

* An de J.C. 66.

(*x*) *Tacit. annal. l.* 13. *p.* 233. Voyez auſſi *l.* 5. *hiſt. pp.* 430. 431. où il eſt dit que Civilis la ruina l'an 70. de J. C.
(*y*) *Buchar. de Belg. l.* 5. *c.* 1.
(*z*) *Tacit. annal. l.* 13. *p.* 173. *Dio l.* 60. *pp.* 685. 686. *Vide not. Lipſ. in Tacit.*
(*a*) *Tacit. l.* 13. *annal. p.* 233.
(*b*) *Tacit. annal. l.* 13. *p.* 235.
(*c*) *Tacit. annal. l.* 13. *p.* 234.
(*d*) *Tacit. p.* 234. Poſtquam audiêrunt earum gentium legatis id honoris datum, quæ virtute & amicitiâ Romanâ præcellerent, nullos mortalium armis aut fide ante Germanos eſſe exclamant, digrediuntur que, & inter patres conſidunt, &c.

An de J. C. 68. de Neron 14.

tique, fut un des premiers qui osa se soûlever. Il n'avoit point d'armées dans sa Province; mais il avoit beaucoup de cœur, de valeur, & d'expérience dans la guerre (*e*). On croit qu'avant que de se déclarer, il avoit mis dans son parti Galba, qui depuis 8. ans gouvernoit l'Espagne Tarragonoise. Vindex ayant donc fait sa ligue, assembla les peuples des Gaules accablés d'impôts, & les exhorta à se mettre en liberté. Il invectiva contre Neron, & se mocqua de sa folie, qui mettoit sa gloire plutôt à jouer des instrumens, qu'à bien regner. Toute l'assemblée applaudit à sa proposition. Ceux d'Autun, de l'Auvergne, de la Franche-Comté, de Vienne furent les plus zélés pour la révolte, & Vindex se trouva bien-tôt à la tête de cent mille hommes. Asiaticus, Flavius & Rufin, qui commandoient des Troupes dans les Gaules, se joignirent à Vindex. Celui-ci déféra l'Empire à Galba, & lui offrit ses forces. D'un autre côté le Gouverneur d'Aquitaine écrivit à Galba, pour lui demander du secours contre Vindex; & en même tems Galba apprit que Neron avoit envoyé des ordres aux Intendans pour le faire mourir. Ainsi il ne crut pas devoir différer à se déclarer (*f*). Il fut aussi-tôt proclamé Empereur par ses Troupes, & par les peuples d'Espagne; mais il se contenta du titre de Lieutenant Général du Sénat & du peuple Romain.

XXVIII. *Révolte de Vindex. Galba déclaré Empereur.*

Neron parut d'abord mépriser la révolte de Vindex: mais quand il eut appris que Galba s'étoit aussi soûlevé, il se laissa d'abord aller à la violence de son emportement, puis il tomba dans l'abattement, & demeura tout interdit. Le Sénat déclara Galba ennemi public, & Neron fit vendre ce qu'il avoit de biens à Rome. Galba, pour s'en venger, fit aussi vendre ce qui appartenoit à Neron en Espagne, & bien des gens furent ravis de l'acheter. Son parti se trouva en peu de tems renforcé par tous les Gouverneurs, & les armées de l'Occident, à l'exception de Claudius Macer, qui commandoit en Afrique, & de Verginius Rufus Gouverneur de la Haute-Germanie. Celui-ci marcha contre Vindex avec toutes ses Troupes. Il fut appuyé par toutes les Provinces de la Gaule, voisines du Rhin, par celles de Tréves (*g*), de Langres & de Lyon, qui se déclarerent contre Vindex. Verginius s'avança jusqu'à Besançon (*h*), & en forma le siége. Vindex accourut au secours de la place. Les deux Généraux eurent ensemble une longue conférence en secret. On croit qu'ils s'accordoient à dépoüiller Neron de l'Empire: mais on doute qu'ils convinssent de reconnoître Galba pour Empereur.

Vindex voulut entrer dans Besançon, apparemment de concert avec Verginius: mais s'étant avancé pour cela, les Soldats de Verginius, qui ne sçavoient rien des conventions arrêtées entre les Chefs, crurent que Vindex venoit pour les attaquer, & sans attendre aucun ordre, commencerent à le charger les premiers, lorsqu'il ne s'attendoit à rien moins qu'à un combat. Alors les deux Chefs ne furent plus les maîtres de retenir leurs Troupes. Vindex fut défait, & se tua de désespoir. Vingt mille Gaulois y périrent. Ainsi finit la révolte de Vindex. Verginius auroit pû parvenir à l'Empire, s'il avoit voulu profiter de la bonne volonté de ses Troupes, qui le lui offrirent avec de grands empressemens, après la défaite de Vindex, & même après la mort de Neron: mais il le refusa toujours avec beaucoup de courage & de grandeur d'ame, disant qu'il n'accepteroit jamais l'Empire; & ne souffriroit pas qu'aucun autre le prît, que de l'autorité du Sénat & du peuple Romain, à qui il appartenoit de le donner. Aussi-tôt après la mort de Neron, il fit prêter à ses Troupes le serment de fidélité au nom de Galba.

An de J. C. 68. de Neron 14.

XXIX. *Mort de Neron. Galba Empereur.*

Neron ne survêquit gueres à Vindex. Il fut peu de tems après déclaré Ennemi par le Sénat & contraint de se tuer lui-même le 9. ou le 11. de Juin de l'an 68. de J. C. 14. de son regne. Galba déclaré Empereur par le Sénat, & reconnu par toutes les Troupes & les Gouverneurs d'Occident, s'avança vers Rome avec son armée. Etant arrivé d'Espagne à Narbonne, il y reçut les députés du Sénat, & les complimens de ceux qui accoururent de toute part pour le saluer (*i*). Il manda ensuite Verginius, qui lui avoit fait prêter serment de fidélité par son armée, & le reçut d'une maniere très froide, & plus qu'indifférente. Il lui donna pour successeur dans le Commandement des Troupes de la haute Germanie, Hordeonius Flaccus. On blâma beaucoup la rigueur dont Galba usa envers quelques peuples d'Espagne & des Gaules, qui avoient été des derniers à le reconnoître. Il fit des Edits menaçans contre eux, & en priva quelques-uns d'une partie de leur territoire. Il y en eut qu'il chargea de nouveaux tributs, & d'autres dont il fit abbattre les murailles. Ceux de Tréves & de Langres furent des plus maltraités (*k*); & pendant qu'il remettoit à la plûpart des autres Gaulois le quart des tributs, & leur accordoit le droit de Bourgeoisie, il publioit contre ceux-ci de rigoureux Edits, & leur ôtoit une partie de leurs Terres, en haine de ce qu'ils avoient suivi Vindex.

Cette sévérité exercée à contre-tems, & ces distinctions odieuses, indisposerent beaucoup les esprits. L'avarice de Galba, & la mauvaise conduite de ses Ministres, lui firent encore une infinité de mécontens, sur-tout parmi les Troupes qui étoient le long du Rhin, depuis

(*e*) *Dio l. 63. p. 724. & Sueton. l. 6. c. 40. Tacit. hist. l. 1.*
(*f*) *Suetan. l. 7. c. 9. 10. Plutarch. in Galba.*
(*g*) *Tacit. annal. 1. p. 309. B. & 323. 324.*
(*h*) *Dio l. 63. p. 725. Plutarch. in Galba.*
(*i*) *Plutarch. in Galba. Suetan. l. 7. c. 11. 12. Tacit. l. 1. hist. p. 309.*
(*k*) *Tacit. hist. l. 1. p. 314.* Et Treviri & Lingones, quasque alias Civitates atrocibus edictis, aut damno finium Galba perculerat.

An de J.C. 68. de Galba 1.

Baſle juſqu'à Mayence. Vitellius commandoit quatre Légions dans ce pays, & Hordeonius Flaccus deux. Tout d'un coup les deux Légions qui obéiſſoient à Hordeonius, ſe mutinerent (*l*), ſans qu'il ſe mît en peine de les en empêcher, ſoit qu'il déſeſpérât de le pouvoir faire, ſoit qu'il fût bien aiſe de ſe venger de Galba, dont il ſe croyoit négligé.

XXX. *Vitellius déclaré Empereur.*

Vitellius qui étoit alors à Cologne, & qui avoit ſçu gagner ſes ſoldats par ſa prodigalité & par ſon indulgence, fut proclamé Empereur. Les peuples de Cologne, de Tréves & de Langres entrerent dans la révolte de ces ſoldats. Ils offrirent à l'envie à Vitellius, des ſecours, des chevaux, des armes & de l'argent, chacun ſelon ſon pouvoir (*m*). Ce n'étoient pas ſimplement les Principaux des villes, & les premiers Officiers de l'armée, qui lui faiſoient ces offres; les Bourgeois même, & les ſimples ſoldats qui manquoient d'argent, donnoient ce qu'ils avoient de plus néceſſaire à la vie, & juſqu'aux ornemens qui étoient à leurs baudriers, à leurs armes & à l'équipage de leurs chevaux. Vitellius loüa leur bon cœur & leur générosité, & commença à ſe préparer à marcher vers l'Italie, pour s'aſſûrer de Rome, & affermir ſa puiſſance: mais ſa lenteur n'égaloit pas l'ardeur & le zéle des ſoldats, qui demandoient que, ſans tarder, il les menât contre l'Ennemi.

Vitellius envoya devant lui Valens à travers les Gaules, pour s'en rendre maître, avec ordre de les piller, ſi elles ne le vouloient pas reconnoître. Valens fut fort bien reçu à Tréves (*n*), comme étant une ville amie & alliée. Mais ſes Troupes étant arrivées à Metz, quoiqu'on leur y fiſt toute ſorte d'amitié, une terreur panique s'étant tout d'un coup emparée de leurs eſprits, elles prirent les armes, & firent main-baſſe ſur la ville, ſans ſçavoir pourquoi. Ce n'étoit ni l'avidité de s'enrichir, ni l'envie de piller; mais la fureur, la rage, je ne ſçai quel eſprit qui les animoit à répandre le ſang. Tout ce que put faire Valens par ſes prieres, fut de les empêcher de ſaccager entiérement la ville. Il y eut toutefois juſqu'à quatre mille hommes de tués. La terreur étoit ſi grande dans toutes les Gaules, que les Magiſtrats venoient en forme de Supplians au devant de l'armée, & que par-tout l'on mettoit ſur les chemins les femmes & les enfans proſternés par terre, pour émouvoir la pitié du ſoldat. Valens apprit ſur ſa route, lorſqu'il étoit dans la ville (*o*) de Toul, ou dans la Province des Leuquois, que Galba étoit mort *, & qu'Othon avoit été proclamé Empereur.

* Le 15. de Janvier de l'an de J.C. 69.

L'Armée Romaine ayant paſſé les Gaules, arriva en Italie, & fut arrêtée par les Troupes d'Othon. Ce Prince ayant précipité la bataille de Bedriac, la perdit, & le lendemain ſe tua lui-même *, laiſſant ainſi Vitellius paiſible poſſeſſeur de l'Empire. Il ne le poſſéda pas long-tems, n'ayant régné que trois mois & quelques jours. Je n'entre point dans le détail de toutes les Guerres qui ſe firent à l'occaſion de ces fréquens changemens d'Empereurs; cela n'eſt point de mon ſujet. Je me borne à ce qui regarde la Gaule, & particuliérement la Belgique ſupérieure.

XXXI. *Mort d'Othon. Vitellius ſeul Empereur.*

* Le 15. ou 16 d'Avril de l'an 69. de J. C.

Nous liſons qu'en ce tems-là un nommé Maric natif de Bourbonnois (*p*), d'une baſſe naiſſance, entreprit de s'élever, & ſe donna même pour un Dieu. Il amaſſa huit mille hommes de Troupes dans le voiſinage d'Autun, & oſa ſe flatter de combattre les Romains: mais ceux d'Autun ne ſe laiſſerent pas ſurprendre aux illuſions de ce fanatique; ils le firent attaquer par leur milice & quelques Troupes Romaines, qui diſſiperent cette multitude. Maric fut pris dans ce combat, enſuite expoſé aux bêtes, qui ne lui firent point de mal. Le peuple ſottement prévenu, crut que Maric étoit inviolable: mais on le fit mourir d'un coup d'épée en préſence de Vitellius, apparemment pendant qu'il alloit des Gaules en Italie.

XXXII. *Révolte de Civilis.*

An de J.C. 69. de Veſpaſien 1.

Quelque tems après l'arrivée de Vitellius à Rome, l'on vit dans les Gaules la plus grande guerre qu'on y eut vûë depuis Jules Céſar. Vitellius, en partant pour l'Italie, en avoit en quelque ſorte jetté les ſemences. Il avoit mené avec lui des Hollandois, commandés par des Capitaines de leur nation (*q*), qui le ſervirent avec beaucoup de fidélité & de valeur, & contribuerent extrêmement au gain de la Bataille de Bedriac contre Galba. Ces Troupes étoient devenuës d'une fierté & d'une inſolence inſupportables, de ſorte que Vitellius fut obligé de les renvoyer dans leur pays. Elles prirent cela pour un grand outrage; & Claude Civilis qui étoit alors le plus illuſtre des Hollandois de la race Royale, profita de ces diſpoſitions, pour ſe venger de l'affront qu'il avoit reçû des Romains, qui l'avoient mis deux fois dans les liens, premiérement ſous Neron, & enſuite ſous Galba, où il avoit été en danger de ſa vie. Le ſouvenir de ces injures, & les circonſtances où il ſe trouva, l'engagerent dans le ſoûlévement contre les Romains. Il prétendoit à la gloire d'Annibal & de Sertorius, ayant perdu, comme eux, un œil à la guerre.

Mais ne voulant pas rompre tout d'un coup, ni attaquer de front les Romains, il feignit

(*l*) *Tacit. hiſt. l. 1. p. 325. A. B.*

(*m*) *Idem ibid. p. 327.* Ardorem exercituum Agrippinenſes, Treviri, Lingones æquabant, auxilia, equos, arma, pecunias offerentes, ut quiſque corpore, opibus, ingenio validus, &c.

(*n*) *Tacit. hiſt. l. 1. p. 327.* Treveros quidem ut ſocios ſecuri adiêre. Divoduri (Mediomatricorum id oppidum eſt) quamquàm omni comitate exceptos, ſubitus pavor exteruit. Raptis repentè armis ad cædem innoxiæ civitatis, non ob prædam, aut ſpoliandi cupidinem, ſed furore, & rabie, & cauſis incertis.... Cæſa tamen ad IV. millia hominum.

(*o*) *Tacit. l. 1. hiſt. p. 327.* B. Nuntium de cæde Galbæ & imperio Othonis Fabius Valens in Civitate Leucorum accepit.

(*p*) *Tacit. hiſt. l. 2. p. 354.*

(*q*) *Tacit. l. 4. hiſt. p. 397. 398. & ſeq.*

An de J. C. 69. de Veſpaſien 1.

d'être attaché au parti de Veſpaſien contre Vitellius, & empêcha les levées que ce dernier avoit ordonné de faire dans la Hollande. La maniere dont les Officiers de ce Prince faiſoient les levées, lui en fournit un ſpécieux prétexte : car ils affectoient de prendre des vieillards incapables de porter les armes, qu'ils renvoyoient enſuite pour de l'argent ; ou de jeunes gens les plus beaux & les mieux faits, dont ils abuſoient d'une maniere abominable. Tout cela aigrit tellement les peuples, animés d'ailleurs par ceux qui déſiroient le ſoûlevement, qu'enfin ils refuſerent d'obéir. Civilis invita les Principaux de ſa nation dans un Bois ſacré, ſous prétexte de ſacrifice & de feſtins de Religion, & quand il les vit échauffés par la débauche, & devenus plus hardis par la licence de la nuit, il leur parla d'abord de la gloire & de la valeur de leur nation. Enſuite exagérant les violences, les exactions, les infâmies & l'avarice des Romains ; qu'on ne les traitoit plus comme amis & comme alliés, mais comme des captifs & des eſclaves ; qu'ils étoient livrés, non à des Intendans ou à des Lieutenans, comme autrefois, mais à des Centeniers avides & inſatiables ; que les affaires des Romains n'avoient jamais été plus en déſordre, ni leurs Troupes moins formidables ; il leur fit entendre qu'ils pouvoient compter ſur les Allemands leurs alliés, & ſur les Gaulois mécontens des Romains ; que pour lui il avoit de bonnes Troupes ; qu'ils n'avoient qu'à ſe donner à lui, & lui jurer fidélité ; qu'il les défendroit au péril de ſa vie.

Tous les aſſiſtans perſuadés par ces raiſons, lui promirent obéiſſance à leur maniere, & avec des ſermens horribles. En même tems on envoya vers les Caninefates & les Friſons, peuples voiſins, qui ne balancerent pas à entrer dans ce complot ; & commencerent auſſitôt leurs hoſtilités contre les Romains, commandés par Aquilius. Ils les battirent aiſément, parce que Vitellius avoit emmené preſque toutes les vieilles Troupes de Germanie, & n'y avoit laiſſé que de jeunes ſoldats peu aguerris. De plus la Cohorte de Tongres, & vingt-quatre vaiſſeaux avoient quitté le parti des Romains, pour ſe joindre aux Hollandois.

La Victoire remportée ſur Aquilius leur acquit premiérement des armes & des vaiſſeaux dont ils manquoient, & enſuite la réputation de Reſtaurateurs de la liberté publique. Les Allemands envoyerent des Ambaſſadeurs à Civilis, pour lui offrir leurs ſecours. Civilis n'oublioit ni careſſes ni préſens pour engager les Gaulois dans ſon parti. Il renvoya les Officiers de leur nation, qu'il avoit faits priſonniers de guerre, il donna le choix aux Compagnies qui s'étoient renduës, de s'en aller dans leur pays, ou de demeurer dans ſon armée ; il combla de biens & d'honneur celles qui reſterent avec lui, & exhorta celles qui retournoient dans les Gaules, de ſonger à recouvrer leur ancienne liberté : Que les Gaulois n'avoient été vaincus que par eux-mêmes ; qu'il y en avoit encore pluſieurs parmi eux, qui avoient vécu avant leur aſſujettiſſement aux Romains ; que la paix dont on les laiſſoit joüir, étoit une vraye ſervitude ; qu'il ne tenoit qu'à eux de profiter de cette occaſion de la révolte de la Hollande, pour s'affranchir du joug de leurs Ennemis ; que le trouble qui régnoit dans l'Empire, & la domination de Veſpaſien encore chancelante, leur en facilitoient les moyens.

An de J. C. 69 de Veſpaſien 1.

XXXIII. *Hordeonius envoye Lupercus contre Civilis.*

Cependant Hordeonius Flaccus qui avoit ſuccédé à Verginius dans le Commandement des Troupes de la haute Germanie, feignant d'abord d'ignorer les mouvemens des Hollandois (*r*), avoit donné lieu à Civilis de ſe fortifier ; mais apprenant de tous côtés les progrés qu'il faiſoit, & les pertes des Romains dans ce pays-là, il envoya promptement contre lui Munius Lupercus ſon Lieutenant, avec deux Légions, & de la Cavalerie de Cologne & de Tréves, qui étoient les villes les plus à portée. Il y joignit une Troupe de Cavalerie Hollandoiſe, qui feignoit d'être demeurée dans le devoir, mais qui attendoit pour ſe déclarer, que les Armées fuſſent en préſence, afin de le faire plus à profit pour ſes Compatriottes. Civilis rangea ſon Armée en bataille, mit ſa mere, ſes ſœurs, les femmes & les enfans de ſes ſoldats derriere, & fit donner le ſignal. Tout d'un coup l'on entendit le chant des hommes, & les cris des femmes. La troupe de Cavalerie Hollandoiſe, qui étoit ſur l'aile gauche des Romains ſe détacha, & alla joindre Civilis. Les Légions Romaines ſoutinrent quelque tems l'impétuoſité des Ennemis. Les Troupes de Tréves & de Cologne tournerent le dos, & ſe jetterent dans les champs. Les Allemands les y pourſuivirent, & donnerent par là moyen aux Legions de ſe retirer dans le vieux Camp, qui étoit, dit-on, à *Pfeter* dans le Duché de Baviere, ou à *Santen* ſur le Rhin, au pays de Cléves.

Dans le même tems, les Cohortes Hollandoiſes, & celles des Caninefates, qui étoient à Mayence, & que Vitellius envoyoit à Rome, ayant été gagnées par les Envoyés de Civilis, commencerent à demander inſolemment à Hordeonius Flaccus ce qu'il ne pouvoit pas leur accorder, afin de pouvoir colorer leur révolte. Elles le quitterent donc, & prirent le chemin de la baſſe Germanie, pour aller joindre Civilis. Hordeonius écrivit à Herennius Gallus, qui étoit à Bonne, de les arrêter ſur leur route ; & il eſt certain que s'il ſe fût entendu avec Gallus, ils auroient pû aiſément défaire ces rebelles, en les prenant, l'un en tête, & l'autre en queuë : mais Hordeonius gâta tout, en écrivant à Gal-

(*r*) *Tacit. hiſt. l. 4. p. 400.*

Digitized by Google

An de J. C. 69. de Veſpaſien 1.

lus de les laiſſer paſſer; ce qui fit ſoupçonner que les Commandans des Troupes Romaines n'étoient pas fâchés de cette révolte. Les Cohortes Hollandoiſes ne laiſſerent pas d'être arrêtées aux portes de Bonne par trois mille hommes de Troupes Romaines, & par quelques Troupes de Belges, qui ſe trouverent là par hazard: mais les Hollandois les rompirent, forcerent le paſſage, firent périr bien du monde, & arriverent enfin au lieu où étoit Civilis, qui redoutant la puiſſance Romaine, jugea à propos de faire prêter ſerment à ſon Armée au nom de Veſpaſien (*s*). Enſuite il envoya ſommer les deux Légions qui étoient au vieux Camp, d'en faire de même; car elles tenoient pour Vitellius. Sur leur refus, il mena ſon Armée contre elles, accompagné d'un grand nombre d'Allemands qui s'étoient joints à lui, dans l'eſpérance d'un riche butin.

L'attaque fut rude & opiniâtre; mais les deux Légions ſe défendirent ſi bien, que Civilis fut obligé de ſe déſiſter. Il crut qu'il pourroit les réduire par la famine (*t*), & les fit ſerrer de ſi près, qu'elles ne pouvoient rien tirer du dehors. Cependant la diviſion ſe mit dans les Troupes Romaines, que commandoient Hordeonius à Mayence, & Gallus à Bonne. On accuſoit hautement Hordeonius de négligence. il n'avoit ni la force ni l'autorité de réprimer les mécontens. En même tems il lui vint des Lettres de Veſpaſien, qui les exhortoient à quitter le parti de Vitellius. Hordeonius ayant perdu la confiance des Troupes, en remit le commandement à Vocula. Celui-ci, avec Herennius Gallus, réſolurent d'aller au ſecours des Légions. Ils menerent leur Armée à Geldube, aujourd'hui Gelombe, où ils fortifierent un Camp. Vocula, pour animer ſes Troupes à bien faire par l'eſpérance du butin, les fit marcher ſur les terres des peuples alliés de Civilis, pendant que Gallus demeuroit dans le Camp. Un navire chargé de blé s'étant arrêté dans le Rhin, qui étoit extrêmement bas cette année-là, donna occaſion à une bataille entre les Romains & les Allemands, qui ſe diſputoient à qui l'auroit. Les Allemands remporterent la victoire; ce qui augmenta encore la haine des Troupes contre Hordeonius. Elles l'arracherent de ſa tente, & le traiterent indignement: mais Vocula étant ſurvenu, le tira de leurs mains.

Cependant Civilis ſe fortifioit de jour en jour; on ne parloit que de lui dans toute l'Allemagne. Il envoya des Troupes pour faire le dégât dans les terres de Cologne & de Tréves, & d'autres au de-là de la Meuſe, & juſqu'aux extrêmités de la Gaule. Il en vouloit ſur-tout aux Ubiens, qui ſont ceux de Cologne, leſquels étant Allemands d'origine, avoient renié leur nom, & ſe faiſoient appeller *Agrippinenſes* (*u*). Il les battit plus d'une fois, & ces ſuccès le rendoient tous les jours plus fier. Il preſſoit toujours vivement le ſiege du vieux Camp, & prenoit grand ſoin que les Aſſiégés n'euſſent aucune connoiſſance du ſecours qui leur venoit. Il donna un ſecond Aſſaut plus rude que le premier, & qui ne fut pas plus heureux. Civilis y perdit bien du monde; ce qui le fit réſoudre à demeurer en repos, & à tâcher de gagner les Légions par ſes promeſſes, & par de fauſſes nouvelles qu'il leur faiſoit annoncer.

An de J. C. 69. de Veſpaſien 1.

XXXIV. *Mort de Vitellius. Veſpaſien Empereur.*

Tout cela ſe paſſoit en Allemagne avant la défaite des Troupes de Vitellius, & la mort de ce Prince (*x*). Lorſque les Troupes Romaines, qui étoient en Gaule & en Germanie, eurent reçu des nouvelles certaines de ce qui s'étoit paſſé en Italie, elles prêterent ſerment de fidélité au nom de Veſpaſien (*y*), & leurs Commandans envoyerent dire à Civilis, que s'il n'avoit pris les armes que pour le ſervice de Veſpaſien, il n'avoit qu'à les quitter, & ſe réunir à eux, puiſqu'ils l'avoient tous reconnu pour Empereur (*z*). Alors il déclara ouvertement, qu'il étoit réſolu de délivrer ſa Patrie, & toutes les Gaules, du joug des Romains, & qu'il ſe croyoit aſſez fort pour en venir à bout. Incontinent il envoya ſes meilleures Troupes attaquer les Romains à Geldube, les ſurprit & les battit: mais en même tems quelques Régimens de Gaſcons étant ſurvenus, & ayant pris les Hollandois par derriere, les Romains reprirent courage, & mirent en fuite leurs Ennemis. La Cavalerie ſe ſauva avec ce qu'elle avoit pris d'Etendars, & de priſonniers de guerre. L'Infanterie fut fort maltraitée.

Après ce Combat, Civilis tenta de nouveau les deux Légions qui étoient dans le vieux Camp; leur fit entendre que le ſecours étoit entiérement défait, leur montra les Etendars, & les autres dépoüilles priſes à Geldube (*a*), & fit promener les Priſonniers, pour preuve de ce qu'il avançoit: mais un de ces captifs eut la généroſité de crier tout haut, que les choſes étoient autrement qu'on ne les diſoit, & que les Romains étoient demeurés victorieux. Sur le champ il fut percé de coups, & tomba mort; ce qui confirma ce qu'il avoit dit.

XXXV. *Vocula attaque & défait Civilis.*

Le ſecours ſi long-tems attendu arriva enfin. Vocula vouloit qu'on ſe campât, & qu'on ſe fortifiât, avant que de donner bataille: mais les ſoldats, tout fatigués qu'ils fuſſent du chemin, demanderent avec de grands cris, & même avec menaces, qu'on les menât promptement à l'Ennemi; & ſans attendre qu'on les rangeât, & qu'on leur donnât des ordres, ils

(*s*) *Tacit. Hiſt. l.* 4. *p.* 401.
(*t*) *Idem ibid. pp.* 402. 403.
(*u*) *Idem ibid.* 403. Interitus in Ubiis, quos genus Germanicæ originis, ejurata patria, Romanorum nomine Agrippinenſes vocarent.
(*x*) Vitellius mourut après trois mois & quelques jours de régne, le 20. Décemb. ou peu de jours après, de l'an de J.C. 69.
(*y*) *Tacit. loco cit. p.* 404.
(*z*) Veſpaſien fut reconnu Empereur à Alexandrie, le 1. Juillet de l'an 69. de J.C. Enſuite toutes les Provinces ſe rangerent ſous ſon obéiſſance.
(*a*) *Tacit. ibid. p.* 405.

attaquerent

An de J.C. 69.

attaquerent les Hollandois. D'abord on combattit avec un ſuccès à peu près égal ; enſuite les Romains eurent du deſſous. Alors ils commencerent à crier aux deux Légions qui étoient dans le Camp, de ne les pas abandonner dans cette extrêmité. Comme elles appercevoient de deſſus leurs remparts tout ce qui ſe paſſoit, elles ſortirent incontinent par toutes les portes, vinrent fondre ſur les Ennemis. Civilis étant alors tombé de cheval, le bruit ſe répandit auſſi-tôt dans toute l'armée, qu'il étoit tué, ce qui jetta la conſternation parmi les ſiens, & releva le courage des Romains.

Mais Vocula ne ſçut pas aſſez profiter de cet avantage. Il laiſſa échaper l'Ennemi ; & ayant réparé les bréches du vieux Camp, il en tira mille hommes, dont il augmenta ſes Troupes. Le reſte de l'armée revint à Geldube, d'où elle étoit ſortie peu de tems auparavant. Civilis aſſiégea de nouveau le vieux Camp, puis marcha avec une partie de ſes Troupes contre Geldube, qu'il prit. De-là il s'avança vers Nuitz, & ayant attaqué l'Ennemi avec ſa Cavalerie, il remporta un avantage conſidérable. Les Romains étourdis de ces mauvais ſuccès, augmentoient encore leur malheur par leurs diviſions. Leur ancienne haine contre Hordeonius ſe ralluma, ils le tirerent de ſon lit, & le tuerent ; ſans qu'aucun des Officiers osât leur réſiſter. Ils auroient traité de même Vocula, s'il ne s'étoit ſauvé déguiſé en valet. Après ce premier tranſport de colere, la frayeur les ſaiſit, & ils envoyerent leurs Centeniers dans les Provinces des Gaules, avec des Lettres, pour demander de l'argent & du ſecours : cependant Civilis s'étant approché, d'abord ils prirent les armes, puis les quitterent pour prendre la fuite. Ils releverent les images de Vitellius déja mort ; puis firent ſerment de fidélité à Veſpaſien ; enfin ſe réuniſſant ſous la conduite de Vocula, ils marcherent contre Civilis, qui aſſiégeoit Mayence.

XXVI. *Revolte des gens de Treves contre les Romains.*

Civilis ſe retiroit avec ſes alliés, chargés de butin, lorſque les Romains les attaquerent à l'improviſte. On ne dit pas ce qui en arriva : mais Tacite remarque (*b*) que ceux de Tréves, qui étoient demeurés juſques-là dans la fidélité & l'obéiſſance des Romains, & avoient même fait des forts & des retranchemens dans leurs Pays, pour empêcher les courſes des Allemands, auſquels ils s'oppoſoient avec vigueur, ternirent la gloire de toutes leurs belles actions par leur révolte, qui ſuivit bientôt ; & voici ce qui les détermina à cette réſolution. Le bruit couroit que les Daces & les Sarmates (*c*) tenoient les Légions Romaines aſſiégées dans la Meſie & la Pannonie. On diſoit la même choſe de la grande Bretagne. On ſçavoit la révolte de Civilis, les avantages qu'il avoit remportés, la diviſion qui regnoit dans les Troupes Romaines, l'affoibliſſement de l'Empire par les guerres civiles, les mauvais traitemens que les Gaulois recevoient de ceux qui levoient les tributs ; tout cela diſpoſa les Trévîriens à la révolte ; mais rien n'y contribua davantage que l'incendie du Capitole, arrivée l'année précédente. Ils crurent que c'étoit un préſage aſſûré de la ruine prochaine de l'Empire. Les Druïdes ajoûtoient que cela marquoit la tranſlation de l'Empire d'une nation à une autre. On avoit de plus répandu le bruit que l'Empereur Othon envoyant contre Vitellius les principaux des Gaulois, leur avoit dit de ne pas manquer de ſe mettre en liberté, s'ils voyoient les Romains abbattus par les guerres civiles, & par les autres malheurs dont ils étoient attaqués.

An de J.C. 70. de Veſpaſien 1. 2.

Ce ne fut qu'après la mort d'Hordeonius que le mal ſe déclara. Claſſicus qui ſe voyoit à la tête de la Cavalerie de Tréves, étoit le plus conſidérable de ſon pays, par ſa nobleſſe & par ſes grands biens. Sa valeur, & ſa capacité dans la conduite des grandes affaires, étoient connuës. Il n'avoit jamais paſſé pour être ſincérement ami des Romains, faiſant gloire de ſuivre en cela l'exemple de ſes ayeux. Il commença à lier commerce avec Civilis, & à lui envoyer des Députés pour traiter avec lui. Julius Tutor, qui étoit comme lui de Tréves, & à qui Vitellius avoit confié la garde du Rhin, ſe joignit à Claſſicus. Julius Sabinus de Langres, homme vain, qui ſe glorifioit d'être ſorti de Jules Céſar, à qui ſa mere avoit plû pendant qu'il faiſoit la guerre en Gaule, fut auſſi de la partie. Tels furent les premiers auteurs de la révolte des Gaules.

D'abord ils ne s'ouvrirent qu'en particulier, & à peu de perſonnes (*d*), pour ſçavoir les diſpoſitions des eſprits. Enſuite ayant trouvé des gens qui entroient dans leurs ſentimens, ils s'aſſemblerent à Cologne dans une maiſon particuliere, & en ſecret : car ils n'auroient osé le faire publiquement, parce que la ville étoit fort éloignée d'entrer dans leur complot. Il s'y trouva néanmoins quelques-uns de Cologne & de Tongres : mais le grand nombre étoit de ceux de Tréves & de Langres. Ils ne furent pas long-tems à délibérer. D'abord ils conclurent que le peuple Romain étant dans la diviſion, les Légions taillées en piéces, l'Italie ravagée, Rome ſans défenſe, toutes les armées occupées à différentes guerres, ils n'avoient qu'à s'aſſûrer du paſſage des Alpes, & que rien ne ſeroit capable de les empêcher de remettre les Gaules en liberté.

Cette réſolution fut reçûë avec applaudiſſement par toute l'Aſſemblée. La ſeule choſe que l'on mit en délibération, fut de ſçavoir la conduite qu'on tiendroit envers les reſtes de l'armée de Vitellius, qui étoit ſur la frontiere d'Alle-

(*b*) *Tacit. hiſt. l. 4. p. 406.* Quin & loricam vallumque per fines ſuos Treviri ſtruxêre, magiſque invicem cladibus cum Germanis certabant, donec egregia erga populum Rom. merita, mox rebelles fecêrant.

(*c*) *Tacit. annal. l. 4. p. 412.*

(*d*) *Ibid. p. 413.*

An de J. C. 70.

magne. Quelques-uns étoient d'avis de les exterminer comme des broüillons & des perfides; qui avoient soüillé leurs mains dans le sang de leurs Chefs. Les autres crurent qu'il valoit mieux leur conserver la vie, & les attirer par la douceur dans leur parti; que l'on pourroit seulement faire un exemple, en punissant les Commandans des Légions, pour ne pas autoriser le crime par l'impunité: & ce sentiment fut généralement suivi. De-là on envoya par toutes les Gaules des Députés, pour exciter les peuples à recouvrer leur ancienne liberté.

Les Conjurés ne découvrirent à personne la résolution qu'ils avoient prise: mais Vocula ne laissa pas d'en être informé. Comme il n'étoit pas en état de les empêcher, ne pouvant se fier aux Légions qu'il commandoit, & d'ailleurs n'étant pas assez fort pour attaquer les Gaulois; il prit le parti de dissimuler, & d'user d'artifice avec un ennemi artificieux. Il se rendit à Cologne, où Claude Labeo le vint joindre, & lui promit, s'il vouloit lui donner une escorte, d'aller en Hollande, & de rappeller au moins une partie de cette Province à l'obéissance des Romains. Il partit, mais il n'osa rien entreprendre, ayant seulement fait prendre les armes à quelques peuples des environs de Liége & de Tournay. Il faisoit avec eux furtivement des courses sur les Caninefates, & les Marsaques, qui sont, à ce qu'on croit, le pays de Corcum en Hollande.

Vocula croyant toujours, ou feignant de croire que Classicus & Tutor étoient fidéles aux Romains, marcha avec eux contre les Allemands: mais les deux Capitaines Gaulois ayant pris les devans, comme pour observer l'Ennemi, s'aboucherent avec les Chefs des Allemands, & les engagerent dans leur parti. Alors Classicus & Tutor commencerent à faire bande à part, & à camper separés des Légions. Vocula voulut s'en plaindre, & leur parla avec beaucoup de force & de liberté: mais voyant qu'il ne gagnoit rien, il se retira à Nuitz, & les Gaulois se camperent dans des campagnes à deux milles de là. On vit alors une chose que la posterité aura peine à croire. Les Gaulois engageoient à prix d'argent les Centeniers & les soldats Romains qui venoient dans leurs Camps, & les obligeoient à leur faire serment de fidélité, & à leur donner pour gage de leur parole, la vie ou la liberté de leurs Commandans.

Plusieurs conseilloient à Vocula de se retirer, mais il ne put s'y résoudre. Il assembla ses Troupes, & leur dit qu'il sçavoit qu'on en vouloit à sa vie; qu'il en avoit de la joye, & qu'il considéroit la mort comme un avantage au milieu de tels ennemis: qu'au reste ce seroit une tache éternelle à leur réputation, que Classicus pût se vanter de faire la guerre à l'Empire par les armes des Romains: Que si c'étoit sa personne qui leur déplût, ils avoient d'autres Commandans à qui ils pouvoient obéir, mais qu'il seroit toujours honteux au nom Romain, d'avoir obéi à des Gaulois ou à des Hollandois. Sa harangue ne fit que très peu d'impression, & Vocula se retira, disposé à prévenir par une mort volontaire, celle dont il étoit menacé: mais ses serviteurs & ses affranchis l'empêcherent d'exécuter cette résolution. Classicus envoya Æmilius Longinus, qui avoit déserté de la premiere Légion, pour lui ôter la vie (*e*). Vocula étant mort, on se contenta de mettre dans les liens Herennius & Numisius, Commandans des Légions qui s'étoient livrées aux Gaulois.

An de J. C. 70.

XXXVII. *Classicus reçoit le serment de fidelité des Soldats Romains.*

Classicus entra dans le Camp avec les marques de l'Empire Romain, & reçut le serment des soldats au nom de l'Empire des Gaules (*f*). Il récompensa par des dignités celui qui avoit tué Vocula, & donna aux autres des récompenses à proportion de leurs crimes & de leur perfidie. Il fit mourir les Tribuns de Mayence, qui ne vouloient pas obéir, & chassa le Maréchal de Camp qui refusa de se soumettre. Après cela il dépêcha les plus corrompus des soldats déserteurs vers les Romains, qui étoient assiégés dans le vieux Camp, pour les sommer de se rendre, en leur offrant le pardon, s'ils se rendoient aux mêmes conditions qu'avoient fait les autres Troupes Romaines; avec menaces, en cas de refus, d'une mort honteuse & cruelle. Les Députés leur dirent qu'ils ne devoient pas avoir honte de faire comme eux. Les Assiégés balancerent quelque tems entre la crainte & le devoir, entre la honte & le crime, d'une part, pressés par le danger & par l'extrême nécessité; & de l'autre, retenus par la fidélité qu'ils avoient jurée. Enfin vaincus par les sollicitations de leurs camarades, ils se rendirent à Civilis, & lui envoyerent demander la vie, avec la liberté de se retirer.

Classicus ne voulut les recevoir, qu'après avoir éxigé d'eux le serment de fidélité pour les Gaules (*g*), & en se réservant tout le butin. Il envoya donc saisir leur argent, leurs bagages, leurs esclaves, & les renvoya dépoüillés, au lieu où ils vouloient aller. Mais ils n'eurent pas fait 5000. pas de chemin, qu'une troupe d'Allemands fondit sur eux. Comme ils n'étoient pas en état de résister, ils furent tous mis à mort, malgré les remontrances de Civilis, qui se plaignoit, soit par feinte, ou autrement, qu'on leur faussoit la parole donnée. Les Gaulois, après avoir pillé le vieux Camp, y mirent le feu, & y brûlerent tous ceux qui s'y étoient sauvés après la derniere attaque des Allemands. Civilis, qui par une superstition de barbare, avoit fait vœu de ne se faire ni la barbe ni les cheveux, qu'il n'eût mis à mort ses ennemis, se les fit couper

(*e*) *Tacit. hist. l. 4. p. 414.*

(*f*) *Ibidem.* Dein sumptis Romani Imperii Insignibus in castra venit.... Juravêre qui aderant, pro Imperio Gallorum.

(*g*) *Ibid. p. 414.* Nec ante preces admissæ, quàm in verba Gallorum jurârent.

Ans de J.C. 70

après le maſſacre des Légions. On dit même qu'il fit tuer quelques ſoldats Romains à coups de fléches, par ſon fils encore enfant: mais il ne voulut pas prêter ſerment, ni permettre qu'aucun des Hollandois qu'il commandoit, le prêtât au nom des Gaules. Il ſe fioit ſur les Allemands, & ſur ſa propre valeur; perſuadé que s'il lui falloit diſputer l'Empire aux Gaulois, il l'emporteroit ſur eux (*b*).

XXXVIII. *Velleda fille Druïde.*

Il y avoit alors dans la Baſſe-Allemagne, au pays des Bructeriens, une fille de cette nation nommée Velleda, qui poſſédoit un grand pays, & ſe mêloit de prédire l'avenir; ainſi que beaucoup d'autres filles en Allemagne. Elle avoit acquis depuis peu une grande réputation, ayant prédit la défaite des Légions Romaines, & les avantages que les Gaulois & les Hollandois avoient remportés ſur leurs ennemis. Les Allemands ont un grand reſpect pour ces ſortes de Devineresſes, & ils les tiennent même pour des Déeſſes. Celle-ci demeuroit ſeule au haut d'une Tour, ainſi que nous l'avons déja remarqué cy-devant, en parlant des Druïdes.

Civilis qui honoroit particuliérement Velleda, lui envoya par préſent Mumius Lupercus, Chef d'une Légion: mais il fut tué en chemin.

Tutor qui partageoit la ſouveraine autorité avec Claſſicus & avec Civilis (*i*), enveloppa les Troupes de Cologne, & tout ce qu'il y avoit des ſoldats qui gardoient le haut Rhin & les obligea de jurer fidélité au nom des Gaules. Après s'être ainſi aſſûré de toutes les Troupes, on brûla & on démolit tous les Camps qu'avoient occupés les Romains, à l'exception de ceux de Mayence & de Vindriſch. La treiziéme Légion, & les Troupes auxiliaires qui s'étoient renduës aux Gaulois & à leurs alliés, eurent ordre de partir de Nuitz, & de ſe rendre pour un certain tems dans la Colonie de Tréves. Cet ordre les jetta dans des inquiétudes mortelles. Les plus lâches craignoient le ſort de leurs camarades du vieux Camp, qui avoient été maſſacrés. Ceux qui avoient plus de cœur, comparant l'état où ils ſe trouvoient, à celui où ils étoient auparavant, quels étoient leurs Chefs, leurs maîtres, & les arbitres de leur vie & de leur mort, déploroient leur malheur. D'autres inſenſibles à l'honneur, ne ſongeoient qu'à conſerver leur argent, & ce qu'ils avoient de plus cher: enfin les plus réſolus ſe tenoient en armes, comme prêts à marcher à l'Ennemi. Le départ leur fut encore plus triſte que tout cela, quand ils virent les images des Empereurs renverſées, pendant que celles des Gaulois étoient brillantes, & dans l'honneur. Ils marchoient en ſilence, comme une longue pompe funébre, & étoient conduits par Claude Sanctus, homme ſans eſprit, borgne, & d'un air farouche. La Légion de Bonne arriva, & ſe joignit aux premieres auſſi coupables qu'elle. On accourroit de tout côté à un tel ſpectacle. La troupe de Cavalerie de la Marche d'Ancone ne put ſe réſoudre à ſuivre; elle quitta Sanctus, & alla droit à Mayence. Ayant trouvé ſur ſa route Longin meurtrier de Vocula, ils le tuerent à coups de traits. Les autres Légions continuerent leur chemin, & vinrent camper ſous les murs de Tréves:

Ans de J.C. 70.

XXXIX. *On ſollicite ceux de Cologne à entrer dans l'alliance des Gaulois révoltés.*

Civilis & Claſſicus enflés de tant de ſuccès, délibererent s'ils donneroient au pillage la ville de Cologne. Ils n'en furent détournés que par la maxime d'Etat, qui veut qu'au commencement d'un Empire, on ſe donne une réputation de douceur & de clémence. Civilis avoit auſſi une autre raiſon de leur pardonner, qui eſt que ſon fils s'étant trouvé à Cologne au commencement de ces troubles, y avoit été traité honorablement. Mais la grandeur & l'opulence de cette ville, donnoit de la jalouſie aux Allemands. Ils croyoient qu'il y auroit toujours parmi eux une ſemence de guerre, à moins qu'elle ne fut raſée, & les habitans diſperſés, ou qu'on n'en fiſt la commune Patrie de toute la Nation Germanique. Les Tenchteriens, qui n'étoient ſéparés de Cologne que par le Rhin, lui députerent des Ambaſſadeurs, pour l'exhorter à maſſacrer les Romains qui demeuroient parmi eux, à renoncer à leur alliance, & à leurs mœurs voluptueuſes; enfin à raſer leurs murailles, comme un obſtacle à leur liberté; vû que les animaux, même les plus féroces, perdent leur courage, lorſqu'ils ſe voyent enfermés. Après cela, ajoutoient-ils, ne faiſant plus qu'un ſeul peuple, nous commanderons aux autres, ou du moins nous ſerons exempts de ſervitude.

Ceux de Cologne leur répondirent, qu'ils étoient très diſpoſés à recouvrer leur liberté, & à ſe réunir à leurs anciens compatriottes; mais que pour cela, il étoit bien plus convenable d'augmenter leurs fortifications, que de les détruire, ſur-tout dans un tems où les Armées Romaines s'aſſembloient de toutes parts. Qu'au reſte, ſi quelques étrangers s'étoient autrefois établis parmi eux, ils s'étoient retournés dans leur pays, où ils étoient morts dans la guerre. Ceux qui reſtent, ajouterent-ils, ſont nos peres, nos freres ou nos enfans; & il y auroit de l'inhumanité à leur ôter la vie. Qu'ils étoient prêts, pour terminer leurs difficultés, de prendre pour arbitres Civilis & Velleda. Les Tenchteriens ſe rendirent à ces raiſons. On envoya de part & d'autre des Ambaſſadeurs, avec des préſens à Civilis & à la Devineresſe. Ceux de Cologne obtinrent tout ce qu'ils voulurent: mais ils ne purent, ni voir Velleda, ni lui parler, parce qu'elle ſe tenoit ſur une haute Tour, où un de ſes proches lui portoit par écrit les choſes ſur leſquelles on la conſultoit, & rapportoit ſes réponſes, comme les oracles d'une divinité.

(*b*) *Ibidem p.* 415.

(*i*) *Tacit. hiſt. l.* 4. *p.* 414.

Digitized by Google

Lettre de Luther à Spalatin.

Luther à Spalatin, 1er mai 1523.

Luther à Spalatin, 1er mai 1523.

Luther à Spalatin, 1er mai 1523

Vierter Abschnitt. Handelsbücher.

§ 38. Jeder Kaufmann ist verpflichtet, Bücher zu führen und in diesen seine Handelsgeschäfte und die Lage seines Vermögens nach den Grundsätzen ordnungsmäßiger Buchführung ersichtlich zu machen.

Die Art der zu führenden Bücher bestimmt sich nach Umfang und Art des Handelsgewerbes.

§ 39. Jeder Kaufmann ist verpflichtet, zu Beginn seines Handelsgewerbes sowie für den Schluß jedes Geschäftsjahres ein Inventar seines Vermögens und seiner Schulden aufzustellen.

Er hat seine Inventare binnen der ersten drei Monate des Geschäftsjahres aufzustellen, zu welchem sie nach Vorschrift dieses Abschnittes gehören.

§ 40. Jeder Kaufmann ist verpflichtet, eine Bilanz seines Handelsgewerbes und ein Inventar nach den Grundsätzen ordnungsmäßiger Buchführung aufzustellen.

Er hat seine Bilanz binnen der ersten drei Monate des Geschäftsjahres aufzustellen, zu welchem sie nach Vorschrift dieses Abschnittes gehören.

§ 41. Jeder Kaufmann ist verpflichtet, seine Handelsbücher, die Inventare, die Eröffnungsbilanz, die Jahresbilanzen und die zum Verständnis dieser Bücher und Bilanzen erforderlichen Arbeitsanweisungen und sonstigen Organisationsunterlagen zehn Jahre lang aufzubewahren.

Die Aufbewahrungsfrist beginnt mit dem Schluß des Kalenderjahres, in welchem die letzte Eintragung in das Handelsbuch gemacht, das Inventar aufgestellt, die Eröffnungsbilanz festgestellt, der Jahresabschluß festgestellt oder der Gesellschaftsvertrag oder sonstige Unterlagen festgestellt worden sind.

§ 42. Die Handelsbücher können auch in der Weise geführt werden, daß die Eintragungen in Form von Datenträgern gemacht werden, die nicht unmittelbar lesbar sind, wenn sichergestellt ist, daß die Daten während der Aufbewahrungsfrist lesbar gemacht werden können.

§ 43. Die Handelsbücher können auch in der Weise geführt werden, daß die Eintragungen in Form von Datenträgern gemacht werden, die nicht unmittelbar lesbar sind, wenn sichergestellt ist, daß die Daten während der Aufbewahrungsfrist lesbar gemacht werden können.

§ 44. Die Handelsbücher können auch in der Weise geführt werden, daß die Eintragungen in Form von Datenträgern gemacht werden, die nicht unmittelbar lesbar sind, wenn sichergestellt ist, daß die Daten während der Aufbewahrungsfrist lesbar gemacht werden können.

§ 45. Die Handelsbücher können auch in der Weise geführt werden, daß die Eintragungen in Form von Datenträgern gemacht werden, die nicht unmittelbar lesbar sind, wenn sichergestellt ist, daß die Daten während der Aufbewahrungsfrist lesbar gemacht werden können.

§ 46. Die Handelsbücher können auch in der Weise geführt werden, daß die Eintragungen in Form von Datenträgern gemacht werden, die nicht unmittelbar lesbar sind, wenn sichergestellt ist, daß die Daten während der Aufbewahrungsfrist lesbar gemacht werden können.

§ 47. Die Handelsbücher können auch in der Weise geführt werden, daß die Eintragungen in Form von Datenträgern gemacht werden, die nicht unmittelbar lesbar sind, wenn sichergestellt ist, daß die Daten während der Aufbewahrungsfrist lesbar gemacht werden können.

§ 48. Die Handelsbücher können auch in der Weise geführt werden, daß die Eintragungen in Form von Datenträgern gemacht werden, die nicht unmittelbar lesbar sind, wenn sichergestellt ist, daß die Daten während der Aufbewahrungsfrist lesbar gemacht werden können.

§ 49. Die Handelsbücher können auch in der Weise geführt werden, daß die Eintragungen in Form von Datenträgern gemacht werden, die nicht unmittelbar lesbar sind, wenn sichergestellt ist, daß die Daten während der Aufbewahrungsfrist lesbar gemacht werden können.

§ 50. Die Handelsbücher können auch in der Weise geführt werden, daß die Eintragungen in Form von Datenträgern gemacht werden, die nicht unmittelbar lesbar sind, wenn sichergestellt ist, daß die Daten während der Aufbewahrungsfrist lesbar gemacht werden können.

Powered by Google

An de J. C. 70.

dats, & ſur la perfidie des ennemis. Il les exhorta à bien faire, comme s'ils ne faiſoient que commencer. Aprés cela il les admit dans l'intérieur du Camp, & fit publier une défenſe de leur faire, ſoit par jeu, ou autrement, aucun reproche de ce qui s'étoit paſſé.

XLIV. *Cerealis exhorte ceux de Tréves à rentrer dans leur devoir.*

Cerealis aſſembla enſuite ceux de Tréves & de Langres, & leur dit que les Romains n'étoient point entrés dans leur pays, ni dans le reſte de la Gaule, par aucune ambition, mais uniquement à la priere de leurs ancêtres, qui s'étoient vûs déchirés par des guerres civiles; ce qui les avoit même obligé de recourir aux Allemands, leſquels, au lieu de les ſervir, les avoient réduits en ſervitude. Que ſi les Romains s'étoient emparés du Rhin, ce n'étoit pas ſans doute pour défendre l'Italie, mais pour empêcher que quelque nouvel Arioviſte ne s'emparât des Gaules. Que les mêmes cauſes qui avoient autrefois porté les Allemands à paſſer le Rhin, ſubſiſtoient toujours, ſçavoir leur avarice, leur ambition, l'envie de quitter des ſolitudes & des marais, pour envahir les belles & riches Provinces des Gaules. Qu'au reſte, les beaux noms de liberté, dont on les flatoit n'étoient que de ſpécieux prétextes pour les aſſujettir. Que les Romains n'éxigeoient d'eux que ce qui étoit néceſſaire pour entretenir la paix, par le ſecours des armées, leſquelles ne peuvent ſubſiſter ſans ſubſides & ſans impôts. Que les maux dont ils ſe plaignoient, étoient inévitables dans le gouvernement; qu'il falloit ſupporter les défauts des mauvais Princes, comme les orages & les autres maux de la nature: qu'il y auroit des vices, tandis qu'il y auroit des hommes: Que Tutor & Claſſicus ne les traiteroient pas plus doucement que les Romains. Il conclut en les exhortant à cultiver la paix, & à préférer une obéiſſance ſalutaire, à une rebellion funeſte & ruïneuſe.

Cette harangue raſſûra ceux de Tréves, qui attendoient un traitement plus rigoureux, & elle leur releva le courage. En même tems Cerealis reçut des lettres de Civilis & de Claſſicus (*p*), qui portoient que Veſpaſien étoit mort & que toute l'Italie étoit déchirée par la guerre civile: Que Mutianus & Domitien étoient de vains noms dénués d'autorité: Que ſi Cerealis vouloit accepter l'Empire des Gaules, ils vouloient bien ſe contenter chacun de la liberté de leur Province: Que s'il aimoit mieux en venir à un combat, ils étoient prêts à le bien recevoir. Cerealis ne répondit rien à ces Lettres, mais il les renvoya à Domitien par celui qui les lui avoit apportées. Son ſilence fut reçu comme une déclaration qu'il acceptoit la bataille; & les ennemis qui s'étoient partagés en differens endroits, ſe mirent en marche de toutes parts, pour les venir attaquer. On blâma Cerealis de ne les avoir pas prévenus, avant qu'ils fuſſent réunis. Il étoit alors occupé à ſe fortifier dans un Camp qu'il avoit choiſi dans un lieu, qui n'étoit nullement avantageux.

An de J. C. 70.

XLV. *Les Allemands & les Gaulois attaquent Cerealis, & mettent ſon Armée en danger.*

Cependant les Allemands & les Gaulois ſe trouverent partagés de ſentimens. Civilis diſoit qu'il falloit attendre l'arrivée des Allemands de de-là le Rhin; que la terreur de leur nom acheveroit la défaite de l'armée Romaine: Qu'on ne devoit pas beaucoup compter ſur les Gaulois, qui ne ſerviroient que d'amorce à l'avidité du Vainqueur: Que les Belges étoient déja pour les Romains, ou ouvertement, ou dans le cœur. Tutor étoit d'un avis contraire, & ſoûtenoit qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & qu'il falloit ſe hâter d'attaquer l'ennemi: Que l'armée Romaine ſe fortifioit de jour en jour, par l'arrivée des Troupes de Brétagne, d'Eſpagne & d'Italie, qui étoient toutes de vieux ſoldats expérimentés: Que les Allemands qu'ils attendoient, étoient gens ſans diſcipline, qui ne ſuivoient aucun ordre, & qui ne ſe ſoucioient que d'argent: Que les Troupes de Tréves & de Langres, qui ſe trouvoient dans l'armée Romaine, ne ſervoient que par contrainte, & qu'elles paſſeroient de leur côté, dès qu'elles le pourroient faire ſans danger. Claſſicus ayant appuyé le ſentiment de Tutor, tout le monde s'y réunit, & ils commencerent auſſi-tôt à ſe ranger en bataille.

Ceux de Cologne & ceux de Langres occupoient le centre. Les Hollandois la droite, les Bructeriens * & les Tenchteriens * la gauche. En cet état, ils donnerent ſi à l'improviſte, les uns du côté des montagnes, les autres entre le grand chemin & la Moſelle, que Cerealis, qui avoit couché hors du Camp, apprit tout à la fois que les ſiens étoient attaqués, & forcés, comme il étoit encore au lit. Il n'en vouloit rien croire, qu'il n'en fût témoin lui-même, & qu'il ne vît le Camp forcé, & ſa Cavalerie en fuite. Les ennemis ſe ſaiſirent du Pont de Cologne: mais Cerealis, ſans s'effrayer du danger, ſe jetta à demi nud & déſarmé, au milieu des fuyards; & à l'aide des plus hardis, par une heureuſe témérité, regagna le Pont, & y mit une bonne garde. De-là il retourna au Camp; & voyant les Légions de Nuitz & de Bonne diſperſées (*q*), les Drapeaux preſque abandonnés, les Aigles, pour ainſi dire, au milieu des ennemis, il ſe mit à leur reprocher leur lâcheté; & s'avançant, il leur cria: Lâches, je vais aujourd'hui augmenter le nombre de vos Chefs qui ſont morts par votre faute, ou de votre main. Allez dire à Veſpaſien, que vous avez abandonné votre Général au milieu du danger; ou plutôt allez le raconter à Claſſicus & Civilis qui ſont plus proches; bien-tôt vous verrez de nouvelles Légions, qui vangeront ma mort, & ne laiſſeront pas votre crime impuni.

* Bructeri. *Les Bructeriens demeuroient vers la Friſe.*
* Tenchteri.

Ces reproches étoient vrais, & les autres

(*p*) *Tacit. Hiſt. l. 4. p. 420.*

(*q*) *Tacit. Hiſt. l. 4. p. 421.*

Digitized by Google

An de J. C. 70. Officiers parloient comme Cerealis. Alors les ſoldats s'arrêterent, & ſe rangerent par Cohortes & par Compagnies, l'embarras des tentes & du bagage ne leur permettant pas de s'étendre davantage, parce que l'ennemi occupoit preſque tout le terrain du Camp, dans lequel l'action ſe paſſoit. Tutor, Claſſicus & Civilis combattoient chacun de leur côté, & exhortoient les autres à combattre, par les motifs qu'ils croyoient les plus forts; les Gaulois pour la liberté, les Hollandois pour la gloire, & les Allemands pour le butin. L'ennemi avoit l'avantage par-tout, lorſque la vingt-uniéme Légion s'étant réünie dans un endroit plus ſpacieux, ſoutint d'abord l'effort des ennemis, puis les repouſſa. Alors, comme par un coup du Ciel, la fortune changea tout à coup, & les Gaulois commencerent à tourner le dos. Ils diſoient dans la ſuite, pour s'excuſer, qu'ils avoient cru voir des Cohortes ſe rallier ſur les montagnes, & venir au ſecours des Romains: mais la véritable raiſon de leur déſordre fut, qu'au lieu de s'attacher à l'ennemi, ils s'étoient jettés ſur le butin.

XLVI. *Cerealis marche au ſecours de Cologne.* Cerealis ayant ainſi heureuſement rétabli par ſa réſolution, ce qu'il avoit failli de perdre par ſa négligence, ſçut ſi bien profiter de ces avantages, qu'il força le même jour le Camp des ennemis, & le démolit. Enſuite, ſans donner du repos à ſes ſoldats, il courut au ſecours de ceux de Cologne, qui l'en avoient prié, & qui offroient de lui remettre la femme & la ſœur de Civilis, & la fille de Claſſicus, qu'on leur avoit laiſſées en ôtage de leur alliance. Ils appréhendoient le reſſentiment des Gaulois, dont ils avoient quitté le parti, & avoient maſſacré dans leurs maiſons les Allemands qu'on y avoit mis en garniſon. Ils ſçavoient que Civilis marchoit de ce côté-là, ayant encore de bonnes troupes, & attendant un renfort de ſa meilleure Cohorte, qui étoit à Tolbiac, aſſez près de Cologne: mais il ſe retira, ayant appris qu'elle avoit été brûlée dans ſes retranchemens par ceux de Cologne, qui l'avoient ſurpriſe endormie après une grande débauche. En même tems Cerealis s'approchoit avec ſon Armée victorieuſe, de maniere qu'il fut impoſſible à Civilis de rien entreprendre alors. D'un autre côté, quelques petits avantages remportés en d'autres endroits ſur les Romains, empêcherent Cerealis de faire les progrés qu'il auroit dû faire après ſa victoire.

XLVII. *Domitien vient en Gaule.* La nouvelle de la révolte des Gaules avoit cauſé à Rome une grande terreur; & Domitien jaloux de la gloire que Tite ſon frere s'étoit acquiſe dans les armées en Judée (*r*), entreprit de venir lui-même dans les Gaules conduire cette guerre, quoique les perſonnes les plus ſenſées lui puſſent dire pour l'en détourner. Mucien à qui Veſpaſien avoit confié le gouvernement, en attendant ſon arrivée en Italie, eût bien voulu ne pas quitter Rome, mais il craignoit encore plus d'abandonner à lui-même Domitien, capable de gâter tout. Il l'accompagna donc, ne pouvant faire autrement, en apparence dans le deſſein de lui procurer la gloire de finir la guerre qui étoit allumée dans les Gaules: mais avant qu'ils approchaſſent des Alpes, ils apprirent la victoire que Cerealis avoit remportée ſur ceux de Tréves à Rigole; & pour plus grande aſſûrance, on leur préſenta Valentin Chef des ennemis, qui avoit été fait priſonnier. An de J. C. 70.

Ce Capitaine ne parut nullement abbattu, marquant au contraire, par la fierté de ſa contenance, la grandeur de ſon courage. Avant que de le condamner, on voulut l'entendre, ſeulement pour connoître ſon eſprit; & comme on l'alloit éxécuter, on lui dit que l'armée Romaine étoit maîtreſſe de ſon pays. Si cela eſt, répondit-il, je n'ai plus de regret de mourir. Alors Mucien dit à Domitien, que puiſque par la grace des Dieux la force des ennemis étoit abbatuë, il n'étoit pas de ſa dignité d'aller à l'Armée d'Allemagne: que les choſes y étoient trop avancées, & qu'il n'y avoit pas aſſez de gloire à acquérir; qu'il devoit ſe contenter de demeurer à Lyon, pour menacer de plus près les ennemis de l'Empire, & pour donner ſes ordres à ſes Lieutenans, afin de terminer entiérement cette guerre.

Domitien vit aiſément où tendoit ce diſcours; mais le reſpect qu'il devoit à l'Empereur ſon pere, l'obligea de diſſimuler; de ſorte qu'il vint à Lyon, d'où l'on dit que par de ſecretes dépêches, il tenta la fidelité de Cerealis, en lui demandant s'il lui remettroit les Armées, & le reconnoîtroit pour Empereur, au cas qu'il vînt ſe préſenter en perſonne: mais Cerealis détourna la choſe adroitement, comme ſi c'eût été un trait de jeuneſſe. On ignore à quelle intention il lui faiſoit cette propoſition, & s'il avoit envie de ſe ſervir de l'Armée contre ſon pere, ou contre ſon frere, pour leur diſputer l'Empire: la choſe n'ayant point eu d'éxécution, on n'en peut rien dire d'aſſûré.

XLVIII. *Cerealis livre la Bataille aux Hollandois.* Cependant Civilis, après la défaite de Rigol, raſſembla une nouvelle armée d'Allemands, & vint ſe camper au vieux Camp, ſe fiant ſur la ſituation avantageuſe du lieu où il avoit autrefois remporté divers avantages (*s*). Cerealis l'y ſuivit avec un renfort de trois Légions, qui augmentoient ſon armée du double; avec quelques Cohortes, & quelques Troupes auxiliaires, qui l'étoient venu joindre à la hâte. Cerealis & Civilis ne manquoient pas de vivacité ni de diligence: mais la longueur du chemin, & le pays de lui-même fort boüeux, retardoient leur promptitude. Ajoutez que Civilis avoit fait une digue dans le Rhin, qui en re-

(*r*) *Sueton. in Domitiano, c. 2. Joſeph. de Bello l. 2. c. 11.* (*s*) *Tacit. hiſt. l. 5. p. 429.*

Digitized by Google

An de J. C. 70.

tardant ſon cours le faiſoit regorger ſur les campagnes. Ainſi les Troupes Romaines n'avançoient qu'avec peine, tant parce qu'elles ſont péſamment armées, que parce qu'elles ne ſont pas ſi accoutumées à nager que les Allemands, qui y ſont habitués de jeuneſſe, & à qui la légéreté de leurs armes rend cet exercice plus aiſé; outre que la hauteur de leur taille leur donne encore de l'avantage pour paſſer les eaux.

Les armées s'étant enfin approchées, les plus braves des Romains provoqués par les Hollandois, commencerent la mêlée: mais voyant que leurs armes & leurs chevaux étoient engloûtis dans les marais, ils ſe retinrent. Les Allemands au contraire, qui étoient accoutumés au pays, voltigeoient ça & là, & eſcarmouchoient tantôt en flanc, & tantôt en queuë; car on ne combattoit pas de pied ferme, comme dans les combats d'Infanterie, mais par repriſes, & comme par ſecouſſes, ainſi que dans les batailles navales. Toutes ces eſcarmouches ne déciderent de rien; mais cela détermina les Généraux à donner la bataille. Les Gaulois & les Allemands paſſerent la nuit parmi les cris d'allégreſſe; & les Romains dans un ſilence plein de rage & de dépit.

Le lendemain Cerealis mit la Cavalerie & les Troupes auxiliaires ſur la premiere ligne (*s*), & les Légions ſur la ſeconde, avec un gros de réſerve pour le beſoin. Civilis ne s'étendit pas ſur un grand front, mais il ſe rangea par pelotons, mettant les Hollandois & les Eugernions * à la droite, & les Allemands à la gauche, le long du Rhin. Les deux Généraux parlerent à leurs Troupes, allant par les rangs, les exhortant à bien faire. Les Romains pouſſerent des cris d'allégreſſe; les Allemands & les Gaulois commencerent à ſauter à leur maniere, & à faire bruïre leurs armes. Auſſi-tôt le combat commença à coups de traits & de pierres. Le ſoldat Romain n'oſoit s'engager dans le marais, quoiqu'il y fût provoqué par l'ennemi. Quand on eut épuiſé les traits & les javelots, & que le combat ſe fut échauffé, les Allemands, avec leurs longues piques, pouſſées avec vigueur par des corps d'une taille très ſupérieure, perçoient les Romains, qui ne pouvoient combattre de pied ferme. D'ailleurs les Bructeriens, qui étoient poſtés ſur la digue dont nous avons parlé, ayant paſſé l'eau à la nage, mirent le déſordre de ce côté-là, & pouſſerent les Troupes auxiliaires qui y étoient: mais les Légions s'avançant, rétablirent le combat, & arrêterent l'ennemi.

* Eugerni.

Alors un ſoldat Hollandois avertit Cerealis, qu'en faiſant paſſer de la Cavalerie au bout du marais, où la terre étoit ferme, on pourroit inveſtir les Allemands. On lui donna donc deux Régimens de Cavalerie, qui y étant paſſés, les envelopperent, & auſſi-tôt les Légions averties par leurs cris, donnerent de front, & renverſerent les ennemis, qui gagnerent incontinent le Rhin à toutes jambes. Si la Flotte Romaine ſe fût hâtée de les ſuivre, on auroit pû mettre fin à la guerre. De plus, la Cavalerie ne ſuivit pas, à cauſe de la pluye qui ſurvint, outre que la nuit approchoit.

An de J. C. 70.

Civilis, quoique renforcé du ſecours des Cauches *, n'oſa défendre Batavodure, ville des Hollandois (*u*): mais ayant emporté ce qu'il put, & brûlé le reſte, il paſſa dans l'Iſle, ſçachant bien qu'on ne l'y pourroit ſuivre, parce qu'on n'avoit point de bâteaux pour faire un pont; il rompit même la digue qui avoit été faite par Druſus Germanicus, & fit couler le Rhin du côté de la Gaule, où eſt ſa pente naturelle. Ainſi il ſe trouva n'être ſéparé de l'Allemagne que par un petit trajet, qu'il lui étoit aiſé de paſſer, quand il voudroit. Tutor & Claſſicus paſſerent auſſi le Rhin avec cent treize Sénateurs de Tréves; & par-tout où ils alloient, ils portoient ces peuples belliqueux à ſe joindre à eux, partie à force de préſens, & partie par la compaſſion de l'état où ils étoient.

* Chauci.

Quoique Civilis, Tutor & Claſſicus ne puſſent plus tenir tête à Cerealis, ils ne laiſſerent pas de lui faire la guerre, en attaquant, chacun ſéparement, divers quartiers des Romains, Arnheim (*x*), Vageninghem (*y*), Rhenen (*z*), & Duerſtede (*a*), non dans l'eſpérance de les pouvoir tous emporter, mais préſumant qu'au moins ils pourroient réuſſir en quelques endroits. D'ailleurs connoiſſant Cerealis comme un Capitaine fort peu vigilant, ils ſe flattoient de le pouvoir prendre, quand il paſſeroit d'un quartier à un autre pour les ſecourir. Cependant ils ne réuſſirent ni en l'un ni en l'autre. Ils combattirent vaillamment, & remporterent quelques avantages: mais la nuit étant venuë, ils furent obligés de paſſer le Rhin, Civilis à la nage, après avoir laiſſé ſon cheval, Claſſicus & Tutor dans des naſſelles; la Flotte Romaine ayant manqué de ſe trouver au rendez-vous, pour les empêcher.

(*x*) Arenacum.
(*y*) Batavodurum.
(*z*) Grinnes.
(*a*) Vadam.

XLIX. *Cerealis en danger d'être pris par les Ennemis.*

Cerealis ſe fiant trop ſur ſon bonheur, qui l'accompagnoit toujours, quoiqu'il prît aſſez mal ſes meſures (*b*), & qu'il fiſt mal garder la diſcipline à ſon armée, faillit plus d'une fois de tomber entre les mains de ſes ennemis. Un jour étant parti pour aller à Nuitz & à Bonne viſiter les quartiers, & retournant par eau, ſes Troupes étant éparſes, & faiſant mauvaiſe garde, les Allemands qui s'en apperçurent, entrerent dans leur Camp ſans aucune réſiſtance, & coupant les cordes qui ſoûtenoient les peaux, égorgeoient les Soldats qui y étoient pris, ſans

(*t*) *Tacit. hiſt. l. 5. p. 430.*
(*u*) *Tacit. l. 4. hiſt. p. 430.* D. Non tamen auſus oppidum Batavorum armis tueri (*Forte legend.* Batavodurum, *aut cum cod. Rom.* oppida Batavorum) *Lipſ. not. in Tacit.* La ville de *Batavodurum* eſt connue aujourd'hui ſous le nom de *Vach*, ou *Varbeninghem*, entre Cologne & Utrecht.
(*b*) *Tacit. ibid. p. 431.* Cerealis parum temporis ad exequenda imperia dabat, ſubitus conſiliis, ſed eventu clarus. Aderat fortuna, etiam ubi artes defuiſſent.

qu'ils

An de J. C. 70.

qu'ils puſſent ſe défendre. En même tems ils attaquerent auſſi la Flotte, & entraînerent avec eux un bon nombre de vaiſſeaux. Cerealis encore tout endormi, & preſque nud, ſe ſauva par l'erreur des ennemis, qui ſe jetterent dans ſon vaiſſeau, croyant qu'il y fût; mais il avoit couché à terre avec une femme de Cologne qu'il aimoit; & les gardes s'excuſoient ſur cela, diſant que leur Commandant leur avoit défendu de crier à l'ordinaire pendant la nuit, & qu'ayant interrompu le ſignal & les cris, ils étoient tombés dans le ſommeil. Les Gaulois & les Allemands s'en retournerent, qu'il étoit déja grand jour, ſur les galeres qu'ils avoient priſes, & firent préſent à la Devineresſe Velleda, de l'Amirale qu'ils avoient remontée par la Riviere de Lippe.

Civilis ayant pris la réſolution de faire montre de la Flotte qu'il avoit ſur le Rhin, remplit de ſoldats tous ſes vaiſſeaux, & toutes les naſſelles qu'il avoit priſes ſur les Romains. Elles n'avoient pour voiles que des ſayes bigarrées de pluſieurs couleurs, ce qui ne faiſoit pas un ſpectacle déſagréable à la vûë. Il vint ſe ranger en bataille dans l'embouchure du Rhin & de la Meuſe dans l'Océan, qui eſt en cet endroit comme un bras de mer (*c*). Cerealis rangea auſſi ſon armée navale, inférieure en nombre de vaiſſeaux, mais plus forte & mieux gouvernée. Ils ſe ſéparerent après quelques légeres eſcarmouches. Civilis ſe retira au de-là du Rhin ſans rien entreprendre; & Cerealis bien-tôt après fut auſſi obligé d'abandonner la campagne, après avoir ravagé le pays, parce que les pluyes qui ſurvinrent ſur la fin de l'automne, firent déborder la Riviere.

An de J. C. 70.

I. *Fin de la guerre des Gaules.*

Civilis avoüa depuis, qu'il auroit pû ruiner l'armée Romaine, & que c'étoit l'avis des Allemands; mais qu'il détourna adroitement ce coup, parce qu'il avoit envie de faire ſa paix, comme il la fit en effet, peu de tems après; & dès-lors Cerealis traitoit avec lui ſous main, & avec la Devineresſe Velleda, les exhortant de mériter la clémence de l'Empereur, & de ſe délivrer de tant de maux que cette guerre leur avoit attirés. Civilis touché de ces raiſons, fit ſa paix bien-tôt après; mais nous en ignorons la maniere & les conditions, l'Hiſtoire de Tacite finiſſant en cet endroit.

Quant aux Hollandois, dont Civilis étoit Chef, ils mirent auſſi les armes bas, & demeurent comme auparavant, exempts de tributs, & obligés ſeulement à fournir des Troupes (*d*). Velleda fut emmenée captive à Rome ſous Veſpaſien (*e*), apparemment à la fin de cette guerre. Ganna ou Ganda qui lui ſuccéda dans l'art de déviner, & dans l'autorité parmi les Allemands, vint trouver Domitien à Rome, & en reçut des préſens (*f*). Pour Claſſicus & Tutor, on ne ſçait ce qu'ils devinrent. Ils moururent ſans doute parmi les Allemands, chez qui ils s'étoient retirés. Ainſi finit la guerre des Gaules.

LIVRE TROISIÈME.

CHAP. I. *Etat des Gaules ſous le regne de Veſpaſien.*

CE pays demeura long-tems en paix, & ne fournit preſque rien pour l'Hiſtoire ni Eccléſiaſtique ni Politique, juſques vers le commencement du iij. ſiécle. Nous nous contenterõs de marquer légérement & ſuccinctement ce qui peut avoir rapport à notre ſujet. Joſephe l'Hiſtorien (*g*), dans la Harangue qu'il fait faire au Roi Agrippa, pour tâcher de retenir les Juifs ſous l'obéiſſance des Romains, décrit admirablement l'état où étoient les Gaules en ce tems-là. " Si quelque nation a des motifs pour recouvrer ſa liberté, dit-il, c'eſt certainement la Nation Gauloiſe, puiſque la nature ſemble avoir pris plaiſir à la fortifier de toute part: du côté de l'Orient, par les Alpes; du côté du Septentrion, par le Rhin; du côté du Midi, par les Pyrénées; & du côté de l'Occident, par l'Océan: toutefois avec tous ces boulevars dreſſés par la nature même, & quoique compoſés de trois cent quinze peuples très nombreux, ayant chez eux la ſource de toutes ſortes de biens, dont ils répandent les ruiſſeaux dans preſque tout le monde; ils demeurent cependant tributaires des Romains, & mettent leur bonheur à leur obéir. Et ne croyez pas que ce ſoit par lâcheté, ou par baſſeſſe de courage, puiſqu'ils ont été quatre-vingt ans à combattre pour leur liberté: mais ils n'ont pû réſiſter à la valeur, & encore moins à la bonne fortune des Romains, dont ils ont admiré les ſurprenans effets, qui ont ſouvent été plus grands que ceux-mêmes de la guerre. Enfin ils demeurent ſoumis, n'ayant dans leur pays que douze cent ſoldats, eux qui ont preſque autant de villes qu'ils ont d'hommes en garniſon dans les camps.

" Quant aux Allemands, qui de vous ignore leur multitude, leur courage, la grandeur de leur taille, puiſque par-tout où les Romains ont porté leur domination, on voit des captifs de Germanie? Et toutefois ces

(*c*) *Tacit. hiſt. l. 5. p. 432.*
(*d*) *Tacit. de morib. Germ. c. 29.*
(*e*) *Tacit. de morib. Germ. p. 438. Stat.*
Non vacat Arctoas acies, Rhenumque rebellem,
Captivæque preces Velledæ.
(*f*) *Dio in fragment. 49.*
(*g*) *Joſeph. hiſtoric. de Bello Judaor. lib. 2. c. 16. ſeu capit. Kr. pag. 806.*

An de J.C. 70.

» peuples qui occupent de ſi vaſtes pays, qui » ont l'ame encore plus grande que le corps, » qui joignent au mépris de la mort une hardieſſe auſſi téméraire que celle des animaux » les plus féroces, ſont aujourd'hui reſſerrés au-de-là du Rhin, & demeurent ſoumis à huit » Légions Romaines. Ceux qui ont été aſſujettis par les armes, obéiſſent aux Romains; » tout le reſte de la nation défend un reſte de » liberté, plutôt par la fuite que par les armes.« Tels étoient les Gaulois & les Allemands ſous le regne de Veſpaſien, de Tite & de Domitien.

II. *Mort de Veſpaſien. Tite Empereur.* An de J.C. 79.

Veſpaſien mourut le 24. Juin de l'an 79. de J. C. après dix ans moins ſix jours de regne. Quoique ce Prince n'ait pas été exempt de défauts, on le compte entre les meilleurs Princes. Il trouva l'Empire dans le trouble & l'épuiſement, & il le laiſſa dans l'abondance & dans la paix. Tertullien (*h*) remarque qu'il ne fit aucune Ordonnance contre l'Egliſe Chrétienne. Euſebe (*i*) témoigne la même choſe; & il y a beaucoup d'apparence que ce fut ſous ſon regne, & ſous celui de Tite ſon fils & ſon ſucceſſeur, que le nom de J. C. & ſa Religion paſſerent dans les Gaules, dans l'Allemagne & dans l'Angleterre, où elle étoit connuë & pratiquée du tems de Tertullien (*k*). Mais il faut toutefois reconnoître qu'on n'y voyoit point encore d'Egliſes formées, ni d'Evêques, quoi qu'en puiſſent dire pluſieurs anciennes villes, qui prétendent avoir reçu la Foi dès le tems de l'Apôtre ſaint Pierre.

III. *Mort de Tite.* Ans de J.C. 81.

Tite, fils & ſucceſſeur de l'Empereur Veſpaſien, ne regna que deux ans, deux mois & vingt jours (*l*). Son caractere étoit la bonté. Il s'étoit fait une maxime inviolable de ne pas ſouffrir que perſonne ſortît triſte d'avec lui; & s'étant ſouvenu un ſoir, qu'il n'avoit rien donné ce jour-là, il dit cette parole ſi mémorable: Mes amis, voilà un jour que j'ai perdu. En prenant la ſouveraine Sacrificature après la mort de ſon pere, il proteſta qu'il ne le faiſoit, que pour ſe conſerver les mains pures de ſang (*m*). Il gagna tellement tous les cœurs, qu'on l'a appellé l'amour & les délices du genre humain (*n*). Il ne manquoit à un tel Prince, que de connoître J. C. pour ſanctifier ſes vertus morales. On crut que Domitien ſon frere l'avoit empoiſonné (*o*). Suetone (*p*) dit que dans ſa derniere maladie, il leva les yeux au Ciel, & ſe plaignit de perdre la vie dans un âge ſi peu avancé, ſans qu'il l'eut mérité; n'ayant, diſoit-il, jamais fait qu'une choſe dont il ſe repentît. On n'a jamais bien ſçu quelle étoit cette action. Pluſieurs (*q*) ont crû que c'étoit d'avoir laiſſé vivre Domitien, dont il connoiſſoit le mauvais caractere, & qu'il ſçavoit certainement avoir attenté à ſa vie.

An de J.C. 81.

IV. *Domitien Empereur. Son mauvais caractere.*

Domitien ſon frere & ſon ſucceſſeur, regna quinze ans, cinq jours. Ce fut le dernier Prince de la famille de Veſpaſien. Il étoit d'un naturel colere & violent, & on l'a appellé un ſecond Neron (*r*) à cauſe de ſa cruauté. Il l'imitoit dans ſes injuſtices, dans l'infâmie de ſa vie particuliere, & dans ſa haine contre les Chrétiens. Il étoit en quelque ſorte glorieux aux Diſciples de J. C. de n'avoir pour perſécuteurs que des Princes impies, odieux à leur peuple, & incapables d'approuver le bien (*s*). Il fit un voyage en Allemagne vers l'an 83. Frontin (*t*) dit que ce Prince voulant accabler les Allemands qui étoient en armes, fit courir le bruit qu'il venoit ſeulement dans les Gaules, pour y faire le dénombrement des biens: mais ayant tout d'un coup paſſé le Rhin, lorſqu'on y ſongeoit le moins, il dompta la fierté de ces nations redoutables, qui ne s'attendoient pas à voir marcher contre eux l'Empereur avec toutes ſes forces. On voit par Suetone (*u*), que les Allemands dont il parle, étoient les Cattes, les plus prudens & les mieux diſciplinés de tous leurs voiſins: mais les meilleurs Hiſtoriens reconnoiſſoient qu'il n'y avoit nulle néceſſité de paſſer le Rhin (*x*), & que l'Empereur ne vit pas ſeulement l'Ennemi. Le Sénat ne laiſſa pas de lui décerner le triomphe.

V. *Lucius Antonius ſe révolte.* *An de J.C. 88.

Quelques années après *Lucius Antonius, Gouverneur de la haute Germanie, ou de la Province de Mayence, ne pouvant plus ſouffrir les cruautés de Domitien, & les railleries qu'il faiſoit de lui (*y*), ſe fit déclarer Empereur, ſe ſaiſit de l'argent qu'on avoit mis en dépôt près les Enſeignes des Légions, comme en un azile ſacré, & appella les Allemands de de-là le Rhin à ſon ſecours. Cette nouvelle cauſa un grand trouble dans Rome, & Domitien marcha avec des Troupes contre Antoine. Les Sénateurs même les plus âgés furent obligés de le ſuivre, de peur qu'on ne les accuſât de l'avoir abandonné dans le beſoin, & qu'il ne leur en coûtât la vie: mais avant qu'il fût parti de Rome, Antoine avoit été entierement défait par Appius Maximus. Les Allemands qui venoient au ſecours d'Antoine, furent témoins de ſa défaite, s'étant avancés juſques ſur le Rhin, ſans

(*h*) *Tertull. apolog. c.* 15.
(*i*) *Euſeb. Hiſt. Eccl. lib.* 3. *c.* 17.
(*k*) *Tertull. adverſus Judæos, cap.* 7. Galliarum diverſæ nationes & Britannorum inacceſſa Romanis loca, & Germanorum, & Scytharum, in quibus omnibus Chriſti nomen, qui jam venit, regnat.
(*l*) *Suetonius in Tito, c.* 8.
(*m*) *Idem, c.* 9.
(*n*) *Sueton. in Tito, c.* 1.
(*o*) *Philoſtrat. vit. Apollon. Tyan. Aurel. Victor.*
(*p*) *Sueton. in Tito, c.* 10 11.
(*q*) *Dio, lib.* 66. *p.* 758.
(*r*) *Tertull. apologet. c.* 5. Domitianus portio Neronis de crudelitate.
(*s*) *Idem. ibidem.* Tali dedicatore (Nerone) damnationis noſtræ etiam gloriamur. Qui enim ſcit illum, intelligere poteſt, non niſi grande aliquod bonum à Nerone damnatum. Tentaverat & Domitianus: tales nobis inſecutores, injuſti, impii, turpes, quos & ipſi damnare conſuêſtis.
(*t*) *Frontin. ſtrateg. l.* 1. *c.* 1.
(*u*) *Sueton. c.* 6. *in Domitiano.*
(*x*) *Vide Sueton. in Domitian. c.* 6. *Dio l.* 67. *p.* 760. *Zonar.*
(*y*) *Sueton. in Domitiano, c.* 6. 7. *Victor. Epitom. vit. Domit. Dio l.* 67. *p.* 764.

An de J. C. 81.

avoir pû passer ce fleuve, qui étoit alors extrêmement enflé. Maximus fit brûler toutes les lettres qu'on trouva dans la cassette d'Antoine. Ce qui n'empêcha pas Domitien de faire une recherche très exacte & très cruelle de tous ceux qui avoient eû part à ce soûlevement (*z*).

On trouve quelques Médailles (*a*), qui portent que Domitien remporta encore quelques avantages sur les Allemands, & sur le Rhin, l'année d'après la révolte d'Antoine. Stace (*b*) dit que ce Prince subjugua le Rhin par deux fois ; mais on ignore les particularités de ces guerres, qui peut-être n'ont pas même été véritables. Il n'a pas laissé de prendre le titre de Germanique, qui lui est attribué dans toutes les inscriptions depuis l'an 84.

Il eut l'impiété & la folie de vouloir passer pour une Divinité, & il fit une loi qui contraignoit tout le monde de le traiter de Dieu. (*c*) On voit encore des marques de cette extravagance dans les Vers de Martial & de Juvenal. Pline (*d*) se plaint que tout le chemin du Capitole étoit embarrassé par de grands troupeaux qu'on menoit immoler à la statuë de Domitien, à laquelle on sacrifioit autant d'animaux, que lui-même sacrifioit d'hommes à sa colere. Il fut tué dans sa chambre le 18. Septembre de l'an 96 de J. C.

VI. *Mort de Domitien. Nerva Empereur. Il adopte Trajan.*

An de J. C. 96.

Nerva lui succéda, & fut proclamé Empereur le même jour. C'étoit un Prince accompli, à qui il ne manquoit que plus de jeunesse, & une plus grande vigueur de corps, pour gouverner l'Empire, qu'il ne tint que seize mois & huit ou neuf jours. L'insolence des Soldats Prétoriens l'engagea à adopter pour fils & pour successeur Trajan, qui étoit alors à Cologne (*e*) à la tête d'une puissante armée. Nerva mourut bien-tôt après *. Nous ne trouvons rien sous son regne, dont nous puissions enrichir notre Histoire. Car ce qu'on dit de la Mission de S. Saintin à Verdun par S. Denis l'Aréopagite sous son regne (*f*), a été réfuté ailleurs avec étenduë.

*Mort de Nerva l'an 98. de J. C. le 21. ou au 27. de Janv.

Trajan ayant reçu à Cologne les nouvelles de son adoption, ne quitta pas aussi-tôt la Germanie ; il y demeura encore quelque tems, pour terminer la guerre qu'il avoit commencée contre les peuples de ce pays-là (*g*). Il ne revint à Rome que l'an de J. C. 99. 2e. de son regne, & laissa son armée sur les frontieres de l'Empire. Comme les guerres qu'il fit en Allemagne, ne regardent point notre sujet, & qu'elles se passerent toutes au de-là du Rhin, & sur le Danube, nous ne les rapporterons pas ici.

Il entreprit plusieurs grands Ouvrages, entre lesquels on remarque un grand chemin (*h*), par lequel on alloit depuis l'extrêmité du Pont-Euxin jusques dans les Gaules. Il laissa l'Eglise en paix, du moins il ne fit point d'Edit contre elle (*i*) ; ce qui n'empêche pas qu'on n'ait vû sous son regne un assez grand nombre de Martyrs, principalement en Orient, en Syrie, en Bithynie, & en Palestine. S. Simeon de Jerusalem, S. Ignace d'Antioche, & les Chrétiens de Bithynie dont parle Pline (*k*), en sont des preuves. Il mourut en Cilicie, dans la ville de Selinonte, qu'on a depuis appellée Trajanople, l'an 117. de J. C. 20e. de son regne, après avoir adopté Adrien pour son successeur.

Ans de J. C. 98.

VII. *Mort de Trajan. Adrien Empereur.*

Adrien étoit originaire d'Espagne, de même que Trajan. Il avoit une très grande mémoire, un esprit très étendu, & en même tems très cultivé, ayant appris non seulement les Lettres Grecques & Latines, mais encore la Medecine, l'Arithmétique, la Géométrie, & par-dessus tout, l'Art de la Guerre, & les devoirs d'un Prince. On le loüe d'avoir terminé les guerres commencées par Trajan, & de n'en avoir point commencé de nouvelles. Sa curiosité le porta à entreprendre plusieurs voyages (*l*), qui occuperent une grande partie de son regne : mais sa curiosité n'étoit point infructueuse. Il faisoit de grandes libéralités par-tout où il alloit, s'instruisoit de l'état des villes & des Provinces, examinoit la conduite des Intendans & des Gouverneurs, & les punissoit, s'ils étoient coupables. Il commença ses voyages par les Gaules (*m*), où il soulagea tous ceux qu'il crut en avoir besoin. Il visita aussi la Germanie, où étoient alors les principales forces de l'Empire, & y établit la discipline militaire parmi les soldats.

An de J. C. 120. d'Adrien, 3. 4.

De-là il passa en Angleterre, où il corrigea beaucoup d'abus qui s'étoient glissés parmi les Troupes. A son retour d'Angleterre, il revint dans les Gaules, où il fit bâtir à Nîmes un Palais superbe en faveur de Plotine femme de Trajan. Ceux du pays croyent que l'Amphitheâtre qu'on voit encore à Nîmes, le Pont du Gard qui en est proche, & beaucoup d'autres antiquités qu'on voit dans ces quartiers-là, sont des Ouvrages d'Adrien, & d'Antonin son successeur. Des Gaules il passa en Espagne.

Spartien (*n*), S. Chrysostome (*o*), & quelques autres ont attribué à Adrien d'avoir rendu le droit de Citoyen Romain, commun à tous les Sujets de l'Empire : mais il est certain que ce fut Caracalla (*p*) qui fit ce qu'on attribuë à Adrien.

Les Chroniques manuscrites de Metz portent, que sous Adrien les Chrétiens de cette

(*z*) *Sueton ibid. c.* 10.
(*a*) *Occo numismata, p.* 212.
(*b*) *Stat. l.* 1. *Thebaid. c.* 19.
Bisque jugo Rhenum, bis adactum legibus Istrum.
Placid. Lactance rapporte ce vers à Vespasien.
(*c*) *Sueton. in Domitiano, c.* 13. *Plin. panerg. p.* 60.
(*d*) *Ibid. p.* 99.
(*e*) *Victorin. Epitom. Vit. Trajani. Sidon. Apollin. carm.* 7. *v.* 114.
(*f*) Voyez Vaſſebourg Antiq. de la Gaule Belgiq. Et M. de Tillemont, t. 4. Hiſt. Eccl. pp. 466. & 721. 722.
(*g*) *Vide Plin. Panegyric.*
(*h*) *Aurel. Victor in Traiano.*
(*i*) *Tertull. apolog. c.* 5. *Euſeb. l.* 4. *c.* 26.
(*k*) *Plin. l.* 10. *Epiſt.* 102.
(*l*) *Spartian. vita Adriani, p.* 7. *Dio lib.* 69. *pp.* 790. 791.
(*m*) *Spartian. vit. Adriani, p.* 5.
(*n*) *Spartian. Adriani vita.*
(*o*) *Chryſoſt. in acta, Homil.* 48.
(*p*) *Dio in Excerptis Valeſii pp.* 108. 109. 745.

Digitized by Google

VIII. *Chrétiens à Metz sous Adrien.*

An de J.C. 120.

Ville furent si fort persécutés, qu'ils furent contraints de se retirer, & de se cacher dans l'Amphithéâtre, & aux Arenes de Drusus Germanicus. Elles ajoûtent, qu'Adrien & Antonin vinrent à Metz, qu'ils y firent quantité de superbes Edifices, & y laisserent deux Patrices, ou Préteurs, dont les Statuës ont été découvertes avec quantité d'autres, derriere le Couvent des Récollets. C'est ce que raconte Meurisse (*q*). Nous avons déja vû que cet Empereur vint dans les Gaules; & l'on sçait qu'il persécuta l'Eglise, quoiqu'il n'ait point donné d'Edit contre elle. (*r*) Mais comme il étoit très superstitieux, & très attaché à sa fausse religion, il n'est pas étrange qu'il ait fait mourir plusieurs Chrétiens, & que les Payens en ayent persécuté un grand nombre sous son autorité. La ville de Metz étoit dès lors assez grande & assez considérable, pour croire qu'il y avoit des Chrétiens. Dieu arrêta le cours de la persécution, par les Apologies que S. Quadrat & S. Aristide (*s*) adresserent pour eux à l'Empereur Adrien. Ce Prince touché de leurs raisons, & de la lettre que Serenius Granianus Proconsul d'Asie, & quelques autres Gouverneurs lui écrivirent pour lui représenter combien il y avoit d'injustice à condamner les Chrétiens sur les cris du peuple, sans les entendre, sans les juger par les formes, & sans les convaincre d'aucun crime; Adrien, dis-je, récrivit à Munitius Fundanus successeur de Granien; & à divers autres Gouverneurs, qu'il ne falloit faire mourir personne, qu'après une accusation juridique, & une conviction de son crime; ce qui fut éxécuté au grand contentement des fidéles, qui n'avoient rien autre chose à demander, sinon qu'on ne les condamnât pas sans les entendre & sans connoissance de causes, & simplement pour être Chrétiens; comme si cette Religion étoit un crime.

Adrien avoit, dit-on (*t*), conçu le dessein de faire adorer J. C. comme un Dieu, & de lui ériger des Temples. Il fit même bâtir des Temples dans toutes les villes, sans y mettre aucune statuë, dans la vûë, à ce qu'on croit, de les consacrer à J. C. mais ce dessein fut rompu par quelques personnes, qui consultant les Oracles, apprirent que si jamais cette entreprise réussissoit, tout le monde se feroit Chrétien, & que les autres Temples demeureroient déserts. Ces édifices porterent le nom de leur Fondateur, & furent nommés *Adrianées*.

IX. *Mort d'Adrien. Antonin Empereur.*

Ce Prince se sentant attaqué d'une fâcheuse maladie, se détermina à adopter Lucius Aurelius Annius Ceionius Commodus Verus; car on lui donne tous ces noms, auſquels par son adoption, il ajouta encore ceux d'Ælius & de Cesar; mais Adrien vêcut encore quelque tems, & Verus mourut avant lui l'an 138. de J. C. la cinquiéme année de son adoption, le premier jour de Janvier. Adrien ne lui survêcut que de sept mois, étant mort le 10. de Juillet de la même année. Il avoit adopté Tite Antonin le 25. Février précédent; mais à condition qu'Antonin adopteroit Marcus Annius Verus appellé depuis Marc Aurele, & Lucius Verus, fils de Lucius Aurelius Annius Ceionius Commodus Verus, qu'Adrien avoit adopté auparavant.

An de J. C. 135. d'Adrien 18. 19.

Antonin est un des Princes les plus accomplis qui ayent gouverné l'Empire Romain. Il étoit d'une taille avantageuse, d'un abord aisé & prévenant, & toutefois plein de majesté; sobre, exact, soigneux, libéral, laborieux, magnifique. Il avoit un fort bel esprit, beaucoup d'érudition, de politesse & d'éloquence, sans ambition, sans faste, sans jalousie, sans superstition; & ce qui relevoit ces grandes qualités, c'est qu'il les posſédoit sans ostentation, sans excès, sans affectation. Son principal caractere étoit la bonté, la douceur; ce qui lui fit donner le surnom de *Pius*, qui signifie proprement bon, tendre, miséricordieux. Sa bonté étoit toutefois tempérée par la fermeté, la constance, & même par une certaine sévérité, qu'il sçavoit employer quand il étoit nécessaire. Il gouverna les peuples de l'Empire, comme une grande famille dont il auroit été pere.

Pendant les vingt-trois ans qu'il regna, l'Empire joüit presque toujours d'une profonde paix. Il eut néanmoins, à ce qu'on prétend, quelques guerres contre les Allemands (*u*), qu'il fit non en personne, mais par ses Généraux, & toujours avec succès. Les Princes étrangers persuadés de sa justice & de sa vertu, le regardoient avec respect, redoutoient sa puissance, & se soumettoient à ses jugemens.

An de J. C. 150. d'Antonin 32. 33.

Il ne pouvoit se faire qu'un tel Empereur n'eût du respect & de l'estime pour la vertu des Chrétiens. S. Justin le Martyr lui présenta une Apologie pour la Religion Chrétienne, & les fidéles d'Asie lui porterent aussi leurs justes plaintes contre les mauvais traitemens que leur faisoient leurs concitoyens (*x*). L'Empereur écrivit à tous les Grecs en général, à tous les Etats d'Asie, & aux Gouverneurs des Provinces (*y*), de laisser les Chrétiens en repos. Il mourut la vingt-troisiéme année de son regne, le 7. Mars de l'an 161. de J. C. Marc Aurele lui succéda.

X. *Eloge & caractere de l'Empereur Marc Aurele.*

Ce Prince a passé pour le meilleur Prince, & le plus réglé que l'on ait vû dans l'Empire Romain, & l'on a regardé son regne comme un siécle d'or, non pas à la vérité par la paix & le bonheur dont les peuples ayent joüi; car on ne vit jamais plus de guerres, de troubles, d'inondations, de tremblemens & de malheurs, que sous son gouvernement; mais par la maniere pleine de sagesse, de bonté, de libéralité, de prudence & de valeur, dont il gouverna.

(*q*) Meurisse, Table Chronologique des Evêques de Metz, &c. sur l'an 121. 125.
(*r*) Voyez M. de Tillemont, t. 2. Hist. Eccl. pp. 224. 225.
(*s*) *Jeronym. Ep. 84. Euseb. l. 4. Hist. Eccl. l. 4. c. 8. Sulpic. Sever. l. 2. c. 45.*
(*t*) *Lamprid. in Alexandr.*
(*u*) *Capitolin. vita T. Antonin. p. 19.*
(*x*) *Euseb. Hist. Eccl. l. 4. c. 12.*
(*y*) *Euseb. l. 4 Hist. Eccl. c. 26. Item. c. 12. 13.*

An de J. C. 170.

Lucius Commodus, que Tite Antonin avoit auſſi adopté, étoit un eſprit fort doux, ſimple, franc, mais déréglé, & paſſionné pour les plaiſirs les plus indignes de ſon rang. Tite Antonin qui le connoiſſoit, l'oublia, pour ainſi dire, lorſqu'il déclara Marc Aurele pour ſon ſucceſſeur; & le Sénat lui défera l'Empire à lui ſeul, ſans parler de Commode. Toutefois Marc Aurele le fit reconnoître Céſar & Auguſte, auſſi-tôt qu'il fut Empereur, & le fit ſon Collégue dans la puiſſance ſouveraine; & comme s'il eut été ſon pere, il lui donna le nom de Verus, qu'il avoit déja porté auparavant.

Mort de Lucius Verus, ſur la fin de l'an 170. de J. C.

An de J. C 162. de Marc Aurele & de Lucius Verus, a. 2.

Dès la ſeconde année de Marc Aurele & de Lucius Verus, les Cattes, peuples d'Allemagne, ſe mirent à faire le ravage dans la Germanie & la Rhétie (*z*). On envoya contre eux Auſidius Victorinus (*a*): mais on ignore les particularités & les ſuccès de ces guerres. D'ailleurs comme elles ſe ſont faites au de-là du Rhin, & dans des pays aſſez éloignés de celui dont nous avons entrepris d'écrire l'Hiſtoire, nous ne nous y arrêterons pas beaucoup: mais nous ne pouvons paſſer ſous ſilence la guerre des Marcomans, qui occupa Marc Aurele preſque pendant tout le tems de ſon regne. Cette guerre eſt repréſentée par les Hiſtoriens (*b*) comme la plus grande dont on ait jamais oüi parler. Tous les Barbares, voiſins de l'Empire depuis les Gaules juſqu'à l'extrémité orientale de l'Illyrie, s'étoient ligués enſemble contre les Romains *. On nomme parmi ces peuples alliés, les Marcomans, les Nariſques, les Hermondures, les Quades, les Suéves, les Sarmates, les Victovales, les Roxelans, les Baſternes, les Coſtoloques, les Alains, les Vandales, les Juzyges, & autres peuples tous belliqueux & puiſſans. Ils ſaccagerent pluſieurs villes & pluſieurs Provinces, & firent périr pluſieurs armées. La nouvelle de cette guerre jetta l'effroi dans Rome, déja affligée par la famine, & dans les armées déja ruinées par la peſte.

* An de J.C. 166. de Marc Aurele & de Lucius Verus 5. 6.

XI.

Marc Aurele & Lucius Verus marchent contre les Marcomans.

Les deux Empereurs marcherent contre les Barbares avec toutes les forces de l'Empire, & remporterent ſur eux quelques avantages. Ils firent même la paix, au moins avec quelques-uns de ces peuples; mais elle fut de courte durée, puiſque dès l'an 168. de J. C. la guerre recommença, & que Marc Aurele & Lucius Verus furent encore obligés d'aller en Allemagne, en 169. & en 170. Lucius Verus, dans ce voyage, étant dans un même chariot avec Marc Aurele, fut ſubitement frappé d'apoplexie; & mourut à Altino au bout de trois jours (*c*). La guerre dura encore quatre ou cinq ans; & ce fut en l'an 174. de J. C. que Marc Aurele étant enfermé par l'armée des Quades près la Riviere de Gran en Hongrie, dans un lieu très déſavantageux, & où toute ſon armée étoit en danger de mourir de ſoif, Dieu lui accorda, à la priere des Soldats Chrétiens (*d*), une ſi grande abondance de pluye, que les Soldats commencerent d'abord à la recevoir dans leur bouche, puis à tendre leurs boucliers & leurs caſques, pour pouvoir boire plus aiſément, & abreuver leurs chevaux.

Pluye miraculeuſe obtenuë par les prieres des Chrétiens.

Dion Caſſius (*e*) qui nous a conſervé les particularités de ce fameux événement, dit que dans le même tems les Barbares vinrent attaquer les Romains; en ſorte que ceux-ci preſsés d'une part par la ſoif qui les tourmentoit, & qu'ils n'avoient pas le loiſir de ſatisfaire, & de l'autre par le danger qui les environnoit, euſſent ſans doute ſouffert un très grand échec, s'ils n'euſſent été ſecourus par une groſſe grêle, & par la foudre qui tomboit ſur leurs ennemis; de ſorte qu'on voyoit en même tems l'eau deſcendre du Ciel pour déſaltérer les uns, & le feu pour conſumer les autres; car le feu, ou ne tomboit pas ſur les Romains, ou s'éteignoit auſſi-tôt; & la pluye qui tomboit ſur les Barbares, n'éteignoit point les flammes qui les dévoroient, elle les augmentoit au contraire; & les fortifioit, comme ſi c'eût été de l'huile, & non de l'eau. Ainſi ils cherchoient de l'eau au milieu de la pluye, & étoient contraints, ou de ſe bleſſer eux-mêmes pour éteindre par leur ſang le feu qui les bruloit, ou de ſe jetter entre les bras des Romains, où ils trouvoient leur ſalut, par la bonté de Marc Aurele, qui leur faiſoit donner la vie.

Les Payens qui nous racontent cette hiſtoire, en ont diſſimulé ou déguiſé la véritable cauſe. Dion (*f*) la rapporte à un magicien d'Egypte, nommé Arnuphis, qui étoit à la ſuite de l'Empereur. D'autres (*g*) à un certain Julien de Caldée, auſſi magicien, fort célébre en ce tems-là. D'autres (*h*) en donnent tout l'honneur à l'Empereur même. Dans la Colomne des Antonins, où ce miracle eſt repréſenté, on voit Jupiter tonnant & foudroyant, qui opere cette merveille: mais les Auteurs Chrétiens (*i*) aſſûrent que Dieu accorda cette faveur aux ſoldats Chrétiens de l'armée, qui la demanderent à genoux, & après s'être ſéparés du reſte des Troupes.

S. Apollinaire, qui vivoit du tems même de Marc Aurele, en eſt un témoin irréprochable. La Légion qui obtint cette pluye miraculeuſe, s'appelloit Melitine, comme étant de la ville de ce nom en Arménie; l'on dit (*k*) que l'Empereur, pour lui témoigner ſa reconnoiſſance, lui donna le nom de Foudroyante;

(*z*) *Rhetia* comprend les Griſons, & une partie de la Baviere.
(*a*) *Marci Aurelii vita. p.* 25.
(*b*) *Marci Aurelii vita, p.* 25. & 31. *Eutrop.*
(*c*) *Marci Aurelii vita. p.* 28 *Capitolin. vita Lucii Veri.*
(*d*) *Euſeb. l.* 5. *c.* 5. *Tertull. Apolog. c.* 5. *Et ad Scapul. c.* 4. *Hieronym. Chronic. Alii plures.*
(*e*) *Dio l.* 71. *pp.* 805. & 806.
(*f*) *Dio l.* 71. *p.* 805.
(*g*) *Suidas inter. A. p.* 439.
(*h*) *Capitolin. vit. M. Aurel. Themiſt. orat.* 15. *ad Theodoſ. Claudian. conſulat. honor.* 6. *p.* 183.
(*i*) *Euſeb. l.* 5. *c.* 5. *ex Apolinari. Gregor. Nyſſ. de quadraginta Martyr. Rom. c.* 8.

Digitized by Google

An de J. C. 170.

& en écrivant au Sénat ſur ſa victoire, il attribua ce prodige aux prieres des Chrétiens (*l*). En conſéquence, il condamna très rigoureuſement les accuſateurs des Diſciples de J. C.

Sous le même Empereur, mais on ne ſçait pas préciſément en quelle année, Didius Julianus, qui regna après Pertinax, etant Gouverneur de la Belgique (*m*), repouſſa les Cauques, peuples qui habitoient ſur l'Elbe en Allemagne, & qui avoient fait une irruption dans ſa Province. Il battit auſſi les Cattes; ce qui lui mérita l'honneur du Conſulat.

XII. *Peſte terrible qui déſole l'Empire.*

Quant à la peſte qui ravagea l'Empire, l'an de J. C. 166. on dit (*n*) qu'elle vint par un petit coffre d'or, que les ſoldats de Lucius Verus trouverent dans le pillage d'un Temple d'Apollon à Seleucie (*o*). Ce coffre étoit conſacré par des cérémonies magiques; & un ſoldat l'ayant ouvert, dans l'eſpérance d'y trouver quelque choſe de précieux, il en ſortit un air de peſte, qui infecta d'abord le pays des Parthes, & enſuite toute la terre. Elle ſembloit ſuivre Lucius Verus de Province en Province. Elle l'accompagna juſqu'à Rome. Elle gagna même les Gaules, & alla juſqu'au Rhin, faiſant par-tout de grands ravages durant pluſieurs années. Elle ſe fit particuliérement ſentir dans l'Italie, & ruina les armées, & dépeupla les Provinces. On n'avoit peut-être jamais rien vû de ſi terrible en ce genre. La famine ſe joignit à la peſte; & la guerre des Marcomans qui ſurvint, mit l'Empire dans un très grand danger; mais la ſage conduite de Marc Aurele ſurmonta tous ces malheurs, & rendit la paix à l'Empire.

An de J. C. 175. de Marc Aurele 14. 15.

Après avoir terminé la guerre d'Allemagne, il fut obligé, par la conſpiration de Caſſius, de paſſer en Orient. De-là il revint à Rome l'an 176. de J. C. & triompha des Allemands. La même année il déſigna Conſul ſon fils Commode pour l'année ſuivante; & dans l'année de ſon Conſulat, il l'éleva à la dignité d'Auguſte, & de Pere de la Patrie. En l'an 178. il fut obligé de retourner en Allemagne contre les Marcomans; & après avoir remporté ſur eux de très grands avantages, & les avoir preſque entiérement ſubjugués, il fut attaqué d'une violente maladie, qui l'emporta à Sirmich (*p*), ou, ſelon quelques-uns, à Vienne en Autriche, (*q*) le 17. Mars de l'an de Jeſus-Chriſt 180.

XIII. *Mort de Marc Aurele. Sa conduite envers les Chrétiens.*

La douceur qui lui étoit naturelle, & qu'il faiſoit paroître même envers ſes ennemis, ne l'empêcha pas de perſécuter les Chrétiens. A la vérité il ne fit point d'Edit contre eux (*r*); il défendit de les accuſer, ainſi qu'avoit fait Trajan, & ordonna que ceux qui les accuſeroient, ſeroient punis rigoureuſement, & même de mort, ſi on en croit Euſebe (*s*). Mais il n'empêcha pas qu'on ne les pourſuivît, & qu'on n'exerçât contre eux diverſes cruautés. Cette conduite paroît fort irréguliere & fort bizarre, pour un Prince auſſi ſage que Marc Aurele: mais on ne peut diſconvenir d'un fait auſſi atteſté que celui-là; & c'eſt même ſous ſon regne que l'on vit dans les Gaules les fameux Martyrs de Lyon* qui ſont, ſinon les premiers, du moins les plus illuſtres, & les plus connus de ce pays-là.

*An de J. C. 177.

L'hiſtoire de leur martyre eſt rapportée par Euſebe (*t*), qui nous a conſervé la Lettre que les Fidéles des Gaules en écrivirent à ceux d'Aſie. On place ſous la même perſécution les martyres de S. Benigne à Dijon, de S. Speuſippe & autres à Langres, de S. Andoche, de S. Hyrſe & S. Felix, à Saulieu près d'Autun; de S. Symphorien & de S. Flocelle à Autun même; de S. Marcel à Châlons ſur Saone; de S. Valerien à Tornus; de S. Sevetin, S. Felicien & S. Exupere à Vienne: mais nous n'en trouvons point dans les Dioceſes dont nous nous propoſons d'écrire ici l'Hiſtoire; du moins nous n'avons aucuns Monens certains qui nous inſtruiſent de leurs martyrs; car, par exemple, les premiers Evêques de Tréves, que l'on honore comme Martyrs, peuvent bien avoir ſouffert la mort pour J. C. mais nous ne ſçavons ni le nom, ni aucunes circonſtances de leurs martyres, ſupposé qu'ils l'ayent ſouffert.

XIV. *Commode ſuccede à Marc Aurele. Sa douceur envers les Chrétiens.*

L'Empereur Commode, qui ſuccéda à Marc Aurele, fut d'abord aſſez favorable aux Chrétiens. Euſebe (*u*) dit qu'au commencement de ſon regne, toutes les Egliſes de la terre ſe trouverent dans une aſſez grande tranquillité. Il ajoute, que dans ce tems de paix, on voyoit toutes ſortes de perſonnes venir de tous côtés embraſſer la Religion Chrétienne. On croit que Marcia, que l'Empereur aimoit (*x*), & qui favoriſoit le Chriſtianiſme, contribua beaucoup à l'adoucir envers eux; mais ce calme ne dura pas long-tems, & bien-tôt on vit un aſſez grand nombre de Martyrs. L'Hiſtoire de Verdun dit que l'Evêque de Verdun qui étoit alors, ayant été contraint de ſe ſauver, fut obligé de mener lui-même la charuë d'où lui vint le nom d'*Arator*, c'eſt-à-dire, Laboureur: mais ſi S. Saintin, premier Evêque de Verdun, n'a vêcu que dans le troiſiéme ſiécle, on ne peut pas ſoutenir que l'un de ſes ſucceſſeurs ait été perſécuté ſous Commode.

An de J. C. 180.

XV. *Révolte de Materne dans les Gaules.*

Ce Prince fit avec ſuccés la guerre en Allemagne, dès le commencement de ſon régne, & il triompha des Allemands, à qui il accorda la paix aux conditions qu'ils voulurent (*y*), cherchant moins à ſignaler ſon courage, qu'à

(*l*) *Euſeb. l. 5. c. 5. Hiſt. Eccl. ex Apollinari. Xiphilin. ex Dionis hiſt. l. 71. p. 806.*
(*m*) *Tertull. Apolog. c. 5. Euſeb. l. 5. Hiſt. Eccl. c. 5.*
(*n*) *Didii Juliani vita, in hiſt. Auguſt.*
(*o*) *Ammian. Marcell. l. 23. Lucian. quomodo hiſtor. ſcribi. Capitolin. hiſt. Lucii Veri.*
(*o*) Lucien dit qu'elle avoit commencé dans l'Ethiopie, d'où elle s'étoit répanduë dans l'Egypte, & de-là chez les Parthes, & ſur-tout à Niſibe.
(*p*) *Tertull. apolog. c. 25.*
(*q*) *Aurelius Victor, & Victor Junior, ſeu Victorin. in Marco Aurelio.*
(*r*) *Tertull. apolog. c. 5.*
(*s*) *Euſeb. hiſt Eccl. l. 5. c. 5.*
(*t*) *Euſeb. hiſt. Eccl. l. 5. c. 1.*
(*u*) *Euſeb. hiſtor. Eccl. l. 5. c. 21.*
(*x*) *Herodian. l. 1. p. 486. Vide Baron. an. 182.*
(*y*) *Dio l. 72. pp. 417. 418. vita Commodi in hiſt. Auguſta.*

Digitized by Google

* An de J.C. 187.

joüir des délices de la ville de Rome & des douceurs de la paix. Quelques années après *, les Gaules furent troublées par Materne, qui de ſimple ſoldat, devint Général d'armée (*z*), s'étant mis à la tête d'une troupe de déſerteurs comme lui. Ceux qui aimoient le pillage & la liberté, ſe joignirent à lui, & ils commencerent à ravager d'abord les villages & les campagnes. Enſuite ayant amaſſé une grande quantité d'argent, il forma un corps de Troupes, capable de faire trembler toutes les Gaules, & de forcer les villes les plus fortes. Il ne ſe contentoit pas de faire le dégât dans les villages & dans les campagnes, il entreprit de faire ouvrir les Priſons, de rompre les chaînes des captifs & des criminels, & de les joindre aux Troupes qui le ſuivoient. De cette ſorte ils firent d'étranges ravages dans les Gaules & dans l'Eſpagne, mettant le feu aux villes qu'ils avoient pillées; & paſſant rapidement d'un lieu à un autre, ils alloient comme un tourbillon, portant par-tout la terreur & la déſolation.

Commode étant informé de ces déſordres, écrivit des lettres menaçantes aux Gouverneurs des Provinces, leur reprochant leur négligence, & leur ordonnant d'amaſſer des Troupes, pour oppoſer aux déſerteurs. Septimius Severe, qui fut depuis Empereur, étoit alors Gouverneur de la Gaule Lyonnoiſe. Ayant reçu les ordres de Commode, il confia à Peſcennius Niger le commandement de l'armée qui devoit agir contre les déſerteurs (*a*); & Niger ayant ramaſſé ce qu'il put de Troupes Auxiliaires des Gaules, marcha contre eux, les pourſuivit, les diſſipa, en prit un grand nombre, & en peu de tems, toute cette faction fut diſperſée; mais ils ne furent pas entiérement détruits. Ils ſe rendirent ſéparément en Italie, en pelottons, & par des chemins détournés. Materne penſoit déja à l'Empire; & comme juſqu'alors tout lui avoit réuſſi au de-là de ſon attente, il n'y avoit rien qu'il ne crût pouvoir tenter & entreprendre; du moins il s'imagina qu'étant entré dans une ſi grande entrepriſe, il devoit ſonger à mourir en brave & en grand homme. Cependant comme il ſentoit bien qu'il n'étoit pas aſſez fort pour réſiſter aux forces de l'Empire en bataille rangée, il prit le parti de faire la guerre par ruſes & par adreſſe; & voici comme il s'y conduiſit.

Au commencement du Printems les Romains font une fête en l'honneur de la Mere des Dieux, où l'on porte en proceſſion tout ce qu'il y a de plus riche dans la ville, & tous les meubles du Palais Impérial. Là chacun peut ſe déguiſer, & faire quel perſonnage il juge à propos, ſans que perſonne ſe mette en peine de découvrir qui eſt l'acteur qui porte un tel, ou un tel maſque. Materne crut qu'il pourroit profiter de cette occaſion, pour ſe défaire de l'Empereur Commode, en paroiſſant & ſes gens en habits de Gardes Prétoriens, & en ſe mêlant avec les Gardes de l'Empereur; mais il fut trahi par quelques-uns de ſes gens, qui découvrirent ſon deſſein à Commode, lequel l'arrêta, & le fit mourir avant la célébration de la fête dont nous venons de parler.

XVI. *Mort de Commode. Pertinax Empereur.* An de J.C. 192.

L'Empereur Commode, après s'être rendu odieux à tout le monde par ſes cruautés & ridicule par ſes boufonneries & ſes extravagances, fut enfin empoiſonné, & mis à mort la nuit qui finiſſoit l'année de J. C. 192. Il avoit pris la réſolution de paroître en public le premier jour de l'année, & d'y faire des ſacrifices ſolemnels, non en habit d'Empereur, mais en équipage de Gladiateur, & accompagné d'une troupe de ces ſortes de gens. On s'efforça de le détourner d'un deſſein ſi ridicule; mais il s'en mocqua, & fit même des menaces à ceux qui avoient oſé lui faire ſur cela leurs remontrances. Il entra dans ſa chambre comme pour dormir, & écrivit ſur un papier les noms de ces perſonnes, & des principaux Sénateurs, pour les faire mourir. Le lendemain un enfant ayant pris ce papier pendant que l'Empereur étoit aux bains, il tomba entre les mains de Marcia, qui étoit du nombre de ceux qu'il deſtinoit à la mort. Elle en avertit Lætus Préfet du Prétoire, & Eclecte grand Chambellan, qui étoient auſſi dans la liſte, & ils réſolurent ſur le champ de le prévenir & de l'empoiſonner. Marcia lui prépara le poiſon, & le lui donna dans un vaſe à boire, comme il revenoit tout échauffé du bain. Il ſe retira, il dormit, il vomit, il ſe douta qu'on l'avoit empoiſonné, & fit de grandes menaces. Les conjurés craignant qu'il n'en échappât, firent venir l'Athlete Narciſſe qu'ils avoient gagné par de grandes promeſſes, & qui ſe jetta ſur lui, & l'étrangla; lorſqu'il prenoit le bain, ou lorſqu'il s'exerçoit à la lutte avec lui (*b*).

Après que Commode eut été étranglé, Lætus & Eclecte allerent chez Pertinax au milieu de la nuit, & avant qu'on ſçut dans la ville ce qui s'étoit paſſé. Pertinax crut qu'ils venoient par ordre de Commode, pour le tuer (*c*). Il ne laiſſa pas de les faire entrer dans la chambre, & ſans changer de viſage ni de poſture, il leur dit, couché ſur ſon lit, que ſe voyant reſté ſeul avec Pompeien, des amis de Marc Aurele, il n'y avoit point de nuit qu'il ne crût être la derniere de ſa vie, qu'ainſi ils pouvoient exécuter leur commiſſion. Lætus lui dit que le Tyran étoit mort, & qu'il venoit lui offrir l'Empire. Il crut d'abord qu'on le vouloit tromper; mais s'étant aſſûré de la vérité, il conſentit à aller d'abord au Camp des ſoldats Prétoriens, avec Lætus qui en étoit Préfet (*d*). Il étoit encore nuit; & Lætus les ayant aſſemblés, leur dit

(*z*) *Vide Herodian. l. 1.*
(*a*) *Ælian. Spartian. in Peſcennio.*
(*b*) *Ælius Lamprid. in Commodo, p. 52.*
(*c*) *Herodian. l. 2. Dio l. 73. p. 830.*
(*d*) An de Jeſus Chriſt 193. le premier jour de l'an.

An de J.C. 192.

que Commode étoit mort d'apoplexie, & qu'il leur amenoit un nouvel Empereur, dont le mérite ne pouvoit leur être inconnu. Pertinax leur parla auſſi, & dit qu'il acceptoit l'Empire, parce qu'on l'y contraignoit. Il promit à chaque ſoldat trois mille dragmes, qui ſont près de mille livres par tête: mais ayant ajouté que, par leur ſecours, il eſpéroit réformer bien des choſes, ils crurent qu'il vouloit révoquer des priviléges que Commode leur avoit accordés, ce qui les mécontenta extrêmement. Ils diſſimulerent toutefois; & une multitude de peuples étant accourue en foule, on le conduiſit au Sénat.

La nuit duroit encore, lorſqu'il y arriva. Les Sénateurs ſe hâterent d'y venir, pour le déclarer Auguſte & Empereur. Pompeien beau-frere de Commode, s'y rendit auſſi, & Pertinax le preſſa d'accepter l'Empereur; mais il s'en excuſa. Le nouvel Empereur parla enſuite à l'aſſemblée, & les pria de prendre un autre Prince, s'excuſant ſur ſon grand âge, & ſur ſes incommodités. Il propoſa même Acilius Glabrion, & le prit par la main, pour le faire aſſeoir ſur le Trône Impérial; mais Glabrion, & les autres Sénateurs, ayant proteſté qu'ils ne vouloient point d'autre Empereur que lui, il s'aſſit enfin ſur le Trône comme Empereur. Le Sénat & le peuple chargerent Commode de toutes ſortes de malédictions, & demanderent ſon corps pour le mettre en piéces, & pour le traîner dans le Tibre; mais Pertinax le fit enterrer dans le tombeau d'Adrien.

XVII. *Pertinax mécontente les Soldats Prétoriens, & eſt mis à mort.*

Les mœurs & la conduite de Pertinax étoient trop ſages & trop réglées pour mériter l'approbation des Prétoriens, accoutumés à la licence. Lætus qui avoit tant contribué à l'élever ſur le Trône, s'indiſpoſa peu à peu contre lui, parce qu'il ne lui accordoit pas tout ce qu'il vouloit. Il entretenoit la mauvaiſe diſpoſition des ſoldats Prétoriens (*e*); en ſorte qu'un jour que Pertinax étoit allé hors de Rome, donner quelques ordres pour les vivres ſur le bord de la mer, les ſoldats furent prêts d'enlever Falco, qui étoit Conſul, & de le mener dans le Camp pour le déclarer Empereur. Pertinax en étant informé, revint promptement à Rome, & ſe plaignit au Sénat de la mauvaiſe volonté du Conſul. Le Sénat le vouloit condamner à mort; mais l'Empereur l'empêcha, diſant qu'il ne conſentiroit jamais qu'un Sénateur fût mis à mort ſous ſon regne.

Le diſcours qu'il tint au Sénat dans cette occaſion, irrita beaucoup les ſoldats & les Prétoriens; & Lætus, pour les animer encore davantage, fit exécuter pluſieurs ſoldats, comme étant coupables de la conſpiration. Cela ſoûleva tous les autres; & le 28. de Mars, deux ou trois cent des plus mutins allerent droit au Palais, l'épée à la main. Pertinax auroit pû ſe retirer, mais il crut qu'il lui ſeroit honteux de fuir devant des ſoldats. Il alla donc ſe préſenter à eux, avec un viſage grave & aſſûré, & leur parla avec tant de force & de ſageſſe, qu'ils l'écouterent d'abord avec reſpect, les yeux baiſés en terre. Ils remettoient déja l'épée dans le fourreau, & commençoient à ſe retirer: mais un Liégeois nommé Tauſius, l'interrompit, lorſqu'il parloit encore; & animant les autres par la crainte du châtiment, il ſe jetta ſur lui, le frappa de ſon épée, & le maſſacra, diſant: Voilà ce que les ſoldats t'envoyent. Ainſi mourut Pertinax, après deux mois & vingt-huit jours de regne *.

An de J.C. 192.

*An de J.C. 193. le 28. Mars.

XVIII. *Didius Severus Julianus Empereur.*

Le peuple Romain, en perdant cet Empereur, crut perdre ſon pere & toute ſon eſperance, & il ne ſe trompa point: car depuis ce tems juſqu'au regne de Dioclétien, on ne vit preſque dans tout l'Empire que troubles & que malheurs. Les ſoldats qui avoient tué Pertinax, ſe retirerent auſſi-tôt au Camp, portant ſa tête au bout d'une pique. Sulpicien, que Pertinax ſon gendre avoit d'abord envoyé au Camp pour tâcher d'appaiſer la mutinerie des ſoldats, ne rougit point, dès qu'il ſçut ſa mort, de leur demander l'Empire, & de leur en offrir de l'argent (*f*). Mais Didius Severus Julianus en ayant offert davantage, & l'ayant d'abord remonté ſur ſes mains de cinq mille dragmes, à ſix mille deux cent cinquante, qui ſont environ deux mille livres par tête, on le reçut dans le Camp, & on le proclama Auguſte. De-là il fut conduit au Sénat, & enſuite au Palais Impérial, où il trouva encore le corps de Pertinax, à qui il fit donner une ſépulture honorable. Le lendemain il alla au Capitole faire les ſacrifices ordinaires: mais le peuple, dès qu'il parut en public, le traita d'uſurpateur & de parricide, & fit mille imprécations contre lui.

Cependant le bruit de la mort de Pertinax, & de l'uſurpation de Julien, s'étant répandu dans les Provinces, y cauſa une indignation univerſelle. Or entre ceux qui gouvernoient alors les armées Romaines, il y en avoit trois principaux, Niger en Syrie, Severe en Illyrie, & Albin en Angleterre. Niger fut le premier qui ſe déclara contre Julien. Il fit aſſembler à Antioche toutes ſes Troupes, avec une grande multitude de peuples (*g*); & ayant fait un diſcours, pour leur dire qu'il étoit obligé d'aller à Rome qui l'appelloit à ſon ſecours, il fut tout d'un coup proclamé Auguſte & Empereur. Cette nouvelle s'étant répanduë dans tout l'Orient, toutes les Provinces, les Rois & les Princes de ces pays-là ſe hâterent de lui promettre obéiſſance, & de lui offrir du ſecours.

Ces heureux ſuccès le firent tomber dans la préſomption & la négligence. Il s'amuſa à ſe réjoüir, & à faire des feſtins, au lieu de s'aſſûrer des Provinces de de-çà la mer, & des armées qui étoient en Gaule & en Illyrie, s'ima-

(*e*) *Herodian. l. 2. Et Dio l. 73. p. 833.*
(*f*) *Herodian. l. 2. Dio l. p. 835. Ælii Spartiani vita Didii Juliani. p. 60.*
(*g*) *Herodian. l. 2. Ælius Spartian. vita Pescennii nigri.*

ginant

An de J. C. 193.

ginant qu'elles ſe ſoumettroient toutes d'elles-mêmes ſans difficulté ; mais il fut étrangement ſurpris, quand il apprit que l'armée d'Illyrie avoit déclaré Severe Empereur. Les armées de Gaule, dont Severe avoit gagné les Chefs, lui prêterent d'abord ſerment de fidélité ; les Provinces d'Europe firent la même choſe. Auſſi-tôt Severe, ſans perdre le tems, marcha droit à Rome, pour combattre Julien, & pour vanger la mort de Pertinax. Mais comme il craignoit qu'Albin, qui commandoit une armée en Angleterre, ne lui diſputât l'Empire (*b*), il le mit dans ſes interêts en lui écrivant une Lettre pleine d'amitié, où il lui donnoit le titre de Céſar.

XIX. *Severe Empereur. Albin Céſar. Pertinax eſt vangé.*

Albin étoit d'Adrumet en Afrique (*i*). On aſſûre que l'Empereur Commode lui avoit autrefois offert le titre de Céſar, mais il le refuſa. Il l'accepta ſous Severe, diſant qu'il eſperoit que ſous un ſi bon Prince, & un ſi excellent Capitaine, les affaires de l'Empire ne pourroient manquer d'être bien gouvernées. Ayant un jour conſulté l'Oracle d'Apollon de Cumes ſur ſa fortune future (*k*), il lui fut répondu qu'il rétabliroit les affaire de Rome, qu'il abbattroit les Carthaginois, & dompteroit les Gaulois. En effet il ſoumit pluſieurs nations dans les Gaules, & il ſe ſignala auſſi par diverſes victoires contre les Friſons (*l*), & d'autres peuples, durant qu'il commandoit les armées des Gaules ſous l'Empire de Commode. De-là il fut envoyé en Angleterre, où il étoit encore, lorſque Severe lui écrivit, & lui donna le nom de Céſar. Capitolin avance que les armées des Gaules proclamerent Albin Empereur, en même tems que celles d'Illyrie firent cet honneur à Severe, & celles de Syrie à Niger. Mais cela n'eſt pas exact.

Cependant Severe s'avançoit en grande hâte vers Rome (*m*), ſans que Julien ſe mît en devoir de l'arrêter ſur le chemin, ni de lui diſputer l'entrée de l'Italie. Il propoſa au Sénat d'envoyer au devant de lui les Veſtales, avec les Prêtres & les Sénateurs, pour le prier de ſe retirer ; mais Fauſtus Quintillus Augur s'y oppoſa, diſant que celui qui n'étoit pas en état de combattre les ennemis de l'Empire, ne devoit pas prendre la qualité d'Empereur. Il demanda enſuite qu'on fiſt un Décret, pour lui aſſocier Severe à l'Empire ; ce qui fut aiſément accordé : mais Severe, de l'avis de ſes Troupes, refuſa l'aſſociation qu'on lui offroit. Julien ne ſçachant plus quel parti prendre, demanda au Sénat ce qu'il y avoit à faire dans cette extrémité ; mais il n'en put tirer aucune réponſe préciſe. Il offrit enſuite l'Empire à Pompeien, gendre de Marc Aurele : mais Pompeien s'en excuſa ſur ſon âge. Enfin étant abandonné de tout le monde, & des Prétoriens même, il demeura enfermé dans ſon Palais ; & le Sénat l'ayant condamné à la mort, & ayant déclaré Severe Empereur, on envoya du monde pour ôter la vie à Julien. Il fut tué * par un ſimple ſoldat, après ſoixante-ſix jours de regne.

An de J. C. 193.

* Mort de Didius Julianus le 2. Juin de l'an 193.

Severe étoit encore à quelques journées de Rome, lorſqu'il apprit la mort de Julien, & avant que d'arriver à la ville (*n*), il fit exécuter ceux des Prétoriens qui avoient tué Pertinax ; puis il donna ordre aux autres Prétoriens de le venir trouver ſans armes, & avec les habits qu'ils avoient accoutumé de porter en accompagnant les Princes dans les grandes ſolemnités, comme pour l'accompagner par honneur dans ſon entrée. Lorſqu'il ſçût qu'ils approchoient, il leur envoya dire d'attendre, afin qu'il les ſaluât tous en corps. Cependant ſes Troupes avoient le mot pour ſe répandre inſenſiblement autour d'eux, & pour les envelopper. Lors donc qu'il fut monté ſur ſon Tribunal, il leur reprocha leur perfidie, le crime qu'ils avoient commis contre Pertinax, & la honte qu'ils avoient faite à l'Empire, en le vendant au plus offrant. En même tems il leur ordonna de quitter leurs chevaux, & toutes les marques de la milice, & de ſe retirer à cent milles de Rome (*o*), avec défenſe d'en approcher, ſous peine de la vie. Il fit après cela ſon entrée à Rome, accompagné de toutes ſes Troupes en armes, avec les Drapeaux des Prétoriens, mais renverſés.

XX. *Severe marche contre Niger, qui avoit été déclaré Auguſte en Orient, & enſuite contre Albin.*

Après avoir demeuré à Rome environ un mois, il marcha contre Niger (*p*), qui étoit encore à Antioche, ſans ſe defier de rien. Ayant appris la marche de Severe, il vint à Bizance, pour lui diſputer l'entrée de l'Aſie ; mais il perdit deux batailles en Aſie *, & une troiſieme en Cilicie, puis fut tué comme il fuyoit vers l'Euphrate. Son parti ſe ſoutint encore quelque tems ; mais il tomba entiérement, par la priſe de Bizance en 196. Après cela Severe entreprit de ruïner Albin (*q*), qu'il avoit déclaré Céſar trois ans auparavant.

*An de J.C. 194. de Severe 1. 2.

Albin ſe prépara à la guerre, paſſa d'Angleterre dans les Gaules, où il avoit pluſieurs perſonnes illuſtres dans ſes interêts, & où il fut reconnu pour Empereur (*r*). Herodien dit (*s*) qu'Albin ayant paſſé la mer, & étant arrivé en Gaules, ordonna aux Gouverneurs de lui four-

(*b*) *Herodian. l. 2. Ælian. Spart. Vita Severi. Dio l. 73. p. 837.*

(*i*) *Jul. Capitolin. Vita Albini.*

(*k*) *Capitolin. p. 81.*

Hic rem Romanam magno turbante tumultu,
Siſtet eques, ſternet Pœnos, Gallumque rebellem.

(*l*) *Capitolin ibid.* Per Commodum ad Gallias tranſlatus, in qua fuſis Friſiis tranſrhenanis, &c. *Saumaiſe lit.* In qua fuſis quibuſdam gentibus tranſrhenanis. *Le nom de Friſii n'eſt pas dans les anciens Livres.*

(*m*) *Dio l. 73. p. 837. Herodian. l. 2.*

(*n*) *Herodian. l. 2. Dio l. 74. p. 839. Vita Severi ab Ælio Spartiano.*

(*o*) Les cent mille font environ 40. lieuës de France.

(*p*) *Herodian. l. 2. & l. 3. Spartian. in Severo. Dio l. 74. p. 842.*

(*q*) *Herodian. l. 3. Julii Capitolini Clodius Albinus. Dio l. 75.*

(*r*) *Capitolin. in Albino p. 79.... Clodius Albinus in Gallia Imperatores appellati ſunt.*

(*s*) *Herodian. l. 3.*

Digitized by Google

An de J. C. 194.

nir des vivres & l'argent ; que les uns obéïrent, les autres refuſerent. Que les premiers furent les moins ſages, ou du moins les plus malheureux, puiſqu'après la guerre, il n'y eût point de diſgraces qu'ils n'éprouvaſſent de la part de Severe.

Severe avoit déja dans les Gaules quelques Troupes, & il y eût des combats donnés en quelques endroits (*t*), avant qu'il y vînt en perſonne. D'abord ſes Généraux y furent battus, ce qui lui donna de grandes inquiétudes, & le porta à conſulter des Augures de Pannonie, qui lui promirent la victoire. Il envoya des ſoldats pour garder les paſſages des Alpes, de peur qu'Albin ne vînt en Italie, & il s'avança lui-même avec une extrême diligence, malgré la rigueur de l'Hyver, & la difficulté des chemins. Il paroît qu'il y eût un premier combat, (*u*) où Lupus, un des Généraux de Severe fut défait, & perdit beaucoup de ſoldats. Mais la bataille qui décida cette grande & importante quérelle, ſe donna le 19. Février de l'an 197. auprès de Lyon (*x*), dans la plaine qui va de Lyon à Trévoux, entre le Rhône & la Saone. Albin y fut vaincu ; & s'étant ſauvé dans une maiſon ſur le bord du Rhône, il ſe tua lui-même, ſelon Dion. Herodien ſemble dire qu'il ne ſe trouva pas au combat, & qu'il demeura dans Lyon.

Quoiqu'il en ſoit, Severe fit mourir pluſieurs perſonnes qualifiées des Gaules & de l'Eſpagne (*y*), qui avoient été du parti d'Albin, & il fut retenu pendant quelque tems dans ce pays, pour y régler diverſes affaires, & pour réduire les amis d'Albin, qui ſoutinrent encore la guerre après ſa mort (*z*). Ayant enfin pacifié les Gaules, il retourna à Rome, où il fit éclater toute ſa cruauté, & ſon avarice *.

* An de J. C. 197.

Juſqu'alors il avoit paru aſſez favorable aux Chrétiens. Tertullien (*a*), qui vivoit en ce tems-là, dit que Severe connoiſſoit les Chrétiens, ayant été autrefois guéri avec de l'huile, par un Chrétien nommé Procule Torpacion, & que quand il fut parvenu à l'Empire, il fit chercher ce Chrétien, & le tint tant qu'il vêcut, dans ſon Palais.

Toutefois la paix dont jouïſſoit l'Egliſe, fut troublée la deuxième année de ſon regne. Car étant en Paleſtine, il défendit ſous de grandes peines, de ſe faire Juif ni Chrétien. On croit que c'eſt dans cette perſécution, que S. Irenée & un très grand nombre de Martyrs * rendirent témoignage à J. C. dans la ville de Lyon (*b*). Le nombre en fut ſi grand, ſelon S. Gregoire de Tours, que leur ſang couloit comme des ruiſſeaux, dans tous les lieux publics (*c*).

* Perſécution de Severe contre l'Egliſe, en de J.C. 202.

L'Empereur Severe après avoir regné dix-ſept ans, huit mois, trois jours, mourut à Yorch en Angleterre (*d*) l'an de J. C. 211. Il eût pour ſucceſſeur ſes fils Caracalla & Gete. Caracalla étoit né en Gaules à Lyon en 188. pendant que Severe ſon pere étoit Gouverneur de Sicile. Tertullien (*e*) dit que Caracalla fut nourri d'un lait chrétien ; & on remarque (*f*) qu'à l'âge de ſept ans, ayant ſçu qu'on avoit fouetté un enfant élevé auprès de lui, & avec qui il avoit accoutumé de joüer ; parce qu'il étoit de la Religion des Juifs, que l'on confondoit alors communément avec celle des Chrétiens ; il en témoigna un déplaiſir extraordinaire. On ne vit rien de plus doux, de plus aimable, de plus careſſant que lui, durant ſon enfance (*g*). Mais ces bonnes qualités furent bien-tôt corrompuës. Dion (*h*) remarque que tirant ſon origine de la Gaule, de l'Afrique & de la Syrie, il n'avoit de toutes ces nations, que ce qu'elles ont de mauvais : la téméraire audace & l'inconſtance des Gaulois, l'eſprit rude & aigre des Africains, le génie fourbe & artificieux des Syriens.

XXI. *Mort de Severe. Caracalla & Gete lui ſuccédent.*

Gete ſon frere fut fait Auguſte en l'an 208. ou 209. de J. C. quoiqu'il fût également Empereur comme Caracalla ; cependant celui-ci uſurpa ſeul toute l'autorité, après la mort de Severe ; & ne pouvant autrement ſe défaire de Gete ſon frere, il le fit poignarder entre les bras même de ſa mere (*i*), l'an de J. C. 212. le 27. de Février, la ſeconde année de ſon regne. L'année ſuivante * il vint dans les Gaules (*k*), & dès qu'il y fut, il fit tuer le Proconſul de la Narbonnoiſe, inquiéta tous les autres Gouverneurs, troubla les peuples, viola les droits des villes, & ſe fit haïr de tout le monde. Il paſſa auſſi en Allemagne (*l*), & gagna l'affection des Allemands par ſes manieres populaires, imitant leur maniere de faire, prenant leurs habits, pa-

XXII. *Gete eſt mis à mort par ſon frere Caracalla.*

* Caracalla vient dans les Gaules, l'an de J. C. 213. & le 3. de ſon Empire.

(*t*) *Severi Vita à Spartiano, p. 68. Herodian. l. 3.*

(*u*) *Dio l. 75. p. 851.*

(*x*) Herodian. l. 3. *Ultima pugna circa Lugdunum.*

Spartian. Vita Severi, p. 68. *Apud Tuarrium contra Albinum feliciſſimè pugnavit Severus.* Pluſieurs ont crû que *Tuarrium* ſignifioit Tornus. Mais il eſt trop éloigné de Lyon. Il vaut mieux lire *Trevurtium*, ou *Trivurtium*, Trevoux. M. de Tillemont, t. 3. Hiſt. Emp. note 18. ſur Severe.

(*y*) *Spartian. in Severo, p. 68.* Tum Hiſpanorum & Gallorum proceres multi occiſi ſunt.

(*z*) *Id. p. 68.* Multi ſunè poſt Albinum fidem ei ſervantes, bello à Severo ſuperati ſunt.

(*a*) *Tertull. ad Scapulam c. 4* Ipſe etiam Severus pater Antonini, Chriſtianorum memor fuit : nam & Proculum Chriſtianum . . . qui eum per oleum aliquando curaverat, requiſivit, & in Palatio ſuo habuit uſque ad mortem ejus. Quem & Antoninus optimè noverat lacte Chriſtiano educatus, ſed & clariſſimas fœminas & clariſſimos viros Severus fovens hujus ſectæ eſſe, non modò non læſit, verùm & teſtimonio exornavit, & populo furenti in os palam reſtitit.

(*b*) *Euſeb. l. 6. Hiſt. Eccl. c. 12. Oroſ. l. 7. c. 12. Sulpit. Sever. l. 2. 45.*

(*c*) *Greg. Turon. l. 1. Hiſt. Franc. art. xxvii. Tanta ibi multitudo Chriſti martyrum ingulata eſt ut per plateas flumina current de ſanguine.*

(*d*) *Dio l. 76. p. 868. Herodian. l. 4. Spartian. in Severo, p. 7.*

(*e*) *Tertull. ad Scapulam, c. 4.*

(*f*) *Spartian. Vita Caracalla, p. 85. Vide not. Caſaubon. in Spartian. p. 130.* Septennis puer, cum colliſatorem ſuum puerum ob Judaicam Religionem gravius verberatum audiſſet, neque patrem ſuum, neque ullum vel autorem verberum diu reſpexit.

(*g*) *Spartian. in Caracalla.*

(*h*) *Dio l. 77. p. 871.*

(*i*) *Herodian. l. 3. Dio l. 77. pp. 871. 872.*

(*k*) *Spartian. in Caracalla, p. 87.*

(*l*) *Herodian. l. 4.* Apparemment l'an de J. C. 214. de Caracalla 4.

An de J.C. 213.

roiſſant en public avec un ſayon barre d'argent, & portant une perruque blonde, formée à la mode dont les Allemands portoient leurs cheveux. Il choiſit parmi eux les plus beaux & les plus grands, pour les mettre dans ſes Troupes, & même dans ſes Gardes. Ce fut apparemment dans ce voyage, qu'il fit en Allemagne, vers le Duché de Wirtemberg, la guerre dont parle Dion (*l*). Il défit les Allemands près la riviere du Mein ; mais il trouva mieux ſon compte à acheter d'eux une fauſſe victoire, qu'à continuer la guerre. Il leur donna de l'argent, & ils voulurent bien dire qu'il les avoit vaincus. Après cela il prit le nom de Germanique & d'Allemanique (*m*).

On raconte de lui une choſe qui fait voir ſa folie, & le travers de ſon eſprit (*n*). Lorſque les Allemands, & d'autres peuples Barbares lui envoyoient des Députés, il les entretenoit en ſecret, ſans autres témoins que ceux qui lui ſervoient d'interprêtes, leſquels il faiſoit tuer auſſi-tôt, afin que perſonne ne pût ſçavoir ce qui s'étoit paſſé entr'eux ; mais après ſa mort, les Barbares mêmes avoüoient qu'il leur diſoit, que s'il lui arrivoit quelque choſe, ils n'avoient qu'à faire irruption dans l'Italie, & marcher droit à Rome, n'y ayant rien, diſoit-il, ſi aiſé que de la prendre. On croit que c'eſt lui qui donna le droit de Citoyen Romain à tous les Sujets de l'Empire (*o*). Son prétexte étoit l'honneur du nom Romain ; mais ſa vraye raiſon étoit l'interêt, les Citoyens Romains payant beaucoup de droits, dont les autres étoient exempts, comme le vingtiéme, ou le dixiéme des ſucceſſions.

XXIII. *Commencement de la Religion Chrétienne dans les Egliſes de Tréves, Metz, Toul & Verdun.*

Depuis la mort de Severe, l'Egliſe jouït de la paix pendant environ trente-huit ans, c'eſt-à-dire, depuis l'an 211. juſqu'à la mort de Philippe en 249. Elle ne fut troublée que pendant environ deux ans par Maximin I. dont la perſécution s'étoit preſque bornée à affliger le Clergé de quelques Egliſes. Ce fut, comme nous croyons, durant cet intervalle, que les Egliſes de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun reçurent la lumiere de l'Evangile : car en remontant depuis les premiers Evêques dont les époques nous ſont bien connuës, juſqu'à ceux dont les commencemens ſont incertains, nous arrivons à peu près au tems où nous ſommes, c'eſt-à-dire, au commencement du troiſiéme ſiécle.

XXIV. *Caracalla en Orient. Il eſt tué par Macrin. Heliogabale Empereur.*

Caracalla, dès l'an 213. paſſa en Orient, où il continua à donner des preuves de ſon extravagance, de ſa cruauté, de ſon libertinage (*p*) & de ſa mauvaiſe foi. Il arrêta par trahiſon les Rois d'Edeſſe & d'Armenie, trompa les Parthes, maſſacra les Alexandrins, s'attira la haine & le mépris des ſiens & des étrangers. Macrin Préfet du Prétoire, que Caracalla avoit ſouvent outragé par ſes menaces & par ſes railleries, & à qui un Devin avoit promis l'Empire (*q*), le fit tuer le 8. Avril de l'an 217. de J. C. comme il alloit d'Edeſſe à Charres. Macrin fut élû Empereur quatre jours après la mort de Caracalla, par l'armée, & reconnu par le Sénat. Il termina comme il put, les guerres que ſon prédéceſſeur avoit allumées en Orient, & travailla à rétablir la diſcipline militaire, extrêmement affoiblie par la licence que Caracalla donnoit aux Troupes (*r*). C'eſt ce qui les irrita contre lui, & les porta enfin à donner l'Empire à Heliogabale, petit-fils de Mæſa ſœur de l'Impératrice Julie. On prétendoit même qu'il étoit fils de Caracalla.

An de J. C. 215. de Caracalla 5.

Heliogabale n'avoit que quatorze ans *, mais il étoit grand, bien fait, agréable, & exerçoit déja le Pontificat d'un Temple célébre, dédié au Soleil, dans la ville d'Emeſe. Macrin étoit alors à Antioche. Il envoya contre Heliogabale Ulpius Julianus, un des Prefets du Prétoire ; mais Ulpius fut tué par ſes propres ſoldats. Macrin s'étant avancé lui-même, n'eut pas le courage d'attaquer Heliogabale. Il revint à Antioche ; & peu de tems après en étant ſorti, il livra la bataille, qu'il perdit par ſa lâcheté. Enſuite il s'enfuit par mer, & fit tant de diligence, qu'il arriva près de Bizance. Un coup de vent le rejetta à Calcédoine, où il fut reconnu. On le mit ſur un chariot, pour le mener à Heliogabale ; mais s'étant jetté à bas, il ſe rompit l'épaule, & peu après on lui ôta la vie à Arquelaïde, ville de Cappadoce, après quatorze mois moins trois jours de regne. Diadumene ſon fils, qu'il avoit déclaré Empereur peu auparavant, fut auſſi mis à mort à l'âge de dix ans, par la main du bourreau.

* An de J. C. 218. de Macrin 1. 2.

XXV. *Elagabal, ou Eleagabal, Dieu adoré à Emeſe, donne le nom à l'Empereur Heliogabale.*

Heliogabale tire ſon nom d'*Elagabal*, ou *Eleagabal*, qui eſt le nom de la Divinité qu'on adoroit à Emeſe, & dont le jeune Empereur Baſſien, ſurnommé Heliogabale, étoit Prêtre. Ce Dieu étoit le Soleil ; & ſa ſtatuë n'étoit autre choſe qu'une groſſe pierre noire, ronde par le bas, & qui ſe terminoit en pointe, comme une cône (*s*). On prétendoit qu'elle étoit tombé du Ciel, & on montroit ſur cette pierre certaines petites éminences remarquables. Enfin on diſoit que c'étoit la vraye figure du Soleil. Heliogabale étant venu à Rome, y apporta cette vaine Divinité, & l'établit ſur toutes les autres qui y étoient adorées. Il vouloit même qu'on ne reconnût point d'autres Dieux dans toute la terre, & ſe flattoit d'y ſoumettre les Religions des Juifs & des Samaritains, & la dévotion des Chrétiens (*t*). Nous ne liſons pourtant pas qu'il les ait perſécutés.

(*l*) *Dio l. 77. p. 876. Et in Excerptis Valeſii, p. 749.*
(*m*) *Spartian. in Caracalla, p. 87. & 89.*
(*n*) *Dio l. 78. p. 891.*
(*o*) *Dio in excerptis Valeſii, p. 745.*
(*p*) *Dio l. 77. p. 878.*
(*q*) *Herodian. l. 4. Dio l. 78. pp. 882. 890. &c.*
(*r*) *Herodian. l. 5. Dio l. 78. Capitolin. vita Macrini.*

(*s*) Herodian. l. 5. ἄγαλμα μὲν οὖν ὥσπερ παρ' ἡμῖν ἐν Ῥωμαίοις, οὐδὲν ὑπῆρχε χειροποίητον θεοῦ φέρον ἰκόνα, λίθος δέ τις ἦν μέγιστος κάτωθεν περιφερὴς λίθων εἰς ὀξὺ λῆγων, κωνοειδὴς, αὐτῷ χρῶμα μέλαινάτε ἦν χρόα, διεσπέδητε αὐτὸν εἶναι λέγουσι.

(*t*) *Lamprid. in Heliogabalo, p.* 102 B. Dicebat præterea

An de J.C. 218.

Caracalla avoit mené avec lui en Orient quelques Légions de la Germanie, pour faire la guerre aux Parthes. Héliogabale les renvoya dans leurs quartiers (*u*). Elles firent quelques troubles dans la Bythinie, où elles passerent l'Hyver, & continuerent ensuite leur marche vers les Gaules.

XXVI. *Mort d'Heliogabale. Alexandre Mamée Empereur.*

Le regne d'Héliogabale ne fut qu'un tissu d'actions honteuses, impies & cruelles. On ne peut lire sans honte ses abominations & ses extravagances. Les soldats irrités de tant d'actions indignes, le tuerent dans leur Camp, où il étoit allé avec Alexandre son cousin & son successeur, qu'il avoit fait César en 221. Il n'avoit regné que trois ans neuf mois quatre jours, ayant été tué le 11. Mars de l'an 222.

Alexandre qui lui succéda, avoit l'avantage d'être né de Mamée, que l'on croit avoir été Chrétienne (*x*). Eusebe (*y*) assûre qu'elle avoit une très grande piété envers Dieu; & Vincent de Lérins (*z*) dit qu'elle possédoit la sagesse du Ciel, & qu'elle brûloit d'amour pour elle. Elle eût un très grand soin de l'éducation de son fils, lui inspirant un grand éloignement des folies & des cruautés de Caracalla. Il n'avoit pas treize ans & demi accomplis, lorsqu'il fut proclamé Empereur. Mamée sa mere, & Mæsa sa grand'mere, choisirent seize personnes les plus considérables du Sénat, pour lui servir de conseil, & il fut si fidéle à ne se gouverner que par leurs avis, qu'il parut toujours digne de l'amour que tout le monde avoit pour lui.

Il étoit très religieux; mais sa religion n'étoit ni pure ni éclairée. Tous les matins (*a*), à moins qu'il n'eût été la nuit avec l'Imperatrice, il alloit dans sa Chapelle domestique pour sacrifier. Dans cette Chapelle étoient les Statuës des meilleurs Empereurs, qui avoient été mis au rang des Dieux, & celles des personnes les plus saintes & les plus pures, comme Apollone de Thiane, Orphée, Abraham, & J. C. même. Il y révéroit aussi les figures d'Alexandre le Grand (*b*), celles de ses ayeux, Isis & Serapis (*c*).

Il voulut faire ériger un Temple à J. C. & le mettre au rang des Dieux (*d*); ce qu'Adrien avoit voulu aussi tenter; mais on l'en dissuada, en disant que les Oracles annonçoient que tout le monde se feroit Chrétien, & qu'on abandonneroit tous les autres Temples, s'il exécutoit ce dessein. Sa Maison étoit composée d'un grand nombre de Chrétiens (*e*); & quand il vouloit nommer des Gouverneurs de Provinces, ou d'autres Officiers, il les proposoit au peuple, afin que chacun pût dire le bien ou le mal qu'il sçavoit deux; disant qu'il étoit honteux de ne pas faire à l'égard des Gouverneurs de Provinces, ce que les Juifs & les Chrétiens faisoient dans l'Ordination de leurs Evêques (*f*). Il ne pouvoit se lasser d'admirer cette maxime, qu'il avoit apprise des Chrétiens (*g*): Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fist. Il n'est pas étrange que la Religion Chrétienne fût florissante, & que l'Eglise fût en paix sous un tel Prince.

An de J.C. 218.

Il fut obligé en 232. d'aller défendre l'Orient contre les Perses, & il en revint triomphant en 234. Bien-tôt après il fut contraint d'aller en Gaule (*h*), pour arrêter les courses que les Germains y faisoient. Ils avoient passé le Rhin, & ravageoient tout le pays avec de grandes armées, attaquant les Troupes qui gardoient les bords du Rhin; & assiégeant les Forts & les Camps où les Romains étoient retranchés. Ils désoloient les villes & les villages, & jettoient l'effroi dans toutes les Gaules. Ces nouvelles donnerent de l'inquiétude à l'Empereur, & l'on étoit indigné de voir que cette nation osât attaquer l'Empire, dans un tems où l'on venoit de triompher des Parthes, elle qui avoit toujours été soumise aux moindres Généraux d'armées, & aux plus foibles Empereurs.

Il s'avança donc à grandes journées, & fut suivi de ses Troupes avec joye. Son armée étoit très nombreuse, & il avoit sur-tout beaucoup de soldats Orientaux, qu'il avoit amenés au retour de la guerre des Perses. On assûre que dans sa route une femme Druïde lui cria en Gaulois (*i*): Allez, mais n'esperez pas de remporter la victoire, & ne vous fiez pas à vos soldats. Alexandre ne s'en mit pas en peine; car il mépriſoit beaucoup la mort. Lampride ajoûte, qu'un fameux Astrologue lui ayant prédit qu'il periroit par la main d'un Barbare, il s'en réjoüit, dans l'espérance de mourir glorieusement dans la guerre, & composa ensuite un discours, pour montrer que tous les grands hommes ont fini leur vie par une mort violente.

Judæorum & Samaritanorum Religiones, & Chriſtianorum devotionem illuc transferendam.

(*u*) *Dio l. 79. p. 908.*

(*x*) *Oroſ l. 7. c. 18. Cedren. t. 1. p. 258. Syncell. p. 358. Baron. Halloix, Caſaub. Tillem. &c.*

(*y*) Euſeb. Hiſt. Eccl. l. 6. c. 21. p. 223. *Mater autem nomine Mammæa fœmina piiſſima & imprimis valde religioſa.*

(*z*) *Vincent. Lirin. commonit. c. 23.* Originem à matre Alexandri Imperatoris accitum ferunt; Cœleſtis utique ſapientiæ merito, cujus & ille merito, & amore illa flagrabat.

(*a*) *Lamprid. in Alexandro Severo, p. 125.* Primùm ſi facultas eſſet, id eſt, ſi non cum uxore cubuiſſet, matutinis horis in lararium ſuum, in quo & divos Principes, ſed optimos electos; & animas ſanctiores, in quem & Apollonium, & quantùm Scriptor ſuorum temporum dicit: Chriſtum, Abraham, Orpheum, & hujuſmodi Deos habebat, ac majorum effigies, rem divinam faciebat.

(*b*) *Ibidem, p. 124. D.*

(*c*) *Idem, p. 122. D.*

(*d*) *Ibidem, p. 129. C.* Chriſto Templum facere voluit, eumque inter Deos recipere.... Sed prohibitus eſt ab eis, qui conſulentes Sacra, repererant omnes Chriſtianos futuros, ſi id optatò eveniſſet, & Templa reliqua deſerenda.

(*e*) *Euſeb. Hiſt. Eccl. l. 6. c. 28.*

(*f*) *Lamprid. Vita Alexandri Severi, p. 130.* Dicebatque grave eſſe, cùm id Chriſtiani & Judæi facerent, in prædicandis Sacerdotibus qui ordinandi ſint, non fieri in Provinciarum rectoribus, &c.

(*g*) *Ibid. p. 132. B. C.*

(*h*) *Herodian. l. 6. Lamprid. in Alexandro, p. 134.* Germanorum vaſtationibus Gallia diripiebatur, puderemque augebat, quòd victis jam Perſis, ea natio imminebat Reip. cervicibus, quæ ſemper etiam minuſculis Imperatoribus ſubjecta videbatur.

(*i*) *Lamprid. in Alexandro, p. 135. c. 136. A.*

Digitized by Google

An de J. C. 218.

1. On voit par Dion (*k*), qu'en ce temps-là les Romains n'avoient que trois Légions pour garder les frontiéres d'Allemagne, & le paſſage du Rhin; ſçavoir, une Légion dans la haute Germanie, & deux dans la baſſe. Il ne paroît pas qu'ils en ayent eû dans les Gaules, tant ils comptoient ſur la fidélité des Gaulois, & ſur leur amour pour la paix. Ainſi il n'eſt pas étrange que les Germains ayant paſſé le Rhin, couruſſent impunément les Gaules, & inſultaſſent même aux Troupes Romaines.

L'Empereur Alexandre avoit amené une armée très puiſſante, & très capable de les réprimer, & de les repouſſer dans leur pays; & il paroît en effet par Herodien (*l*), qu'ils ſe retirerent à ſon approche, puiſqu'il s'avança juſqu'au Rhin, ſans que perſonne osât s'oppoſer à ſa marche. Alors, comme la ſaiſon étoit avancée, il s'occupa à préparer tout ce qui étoit néceſſaire, pour porter l'année ſuivante la guerre dans le fond de l'Allemagne. Il jetta un pont de bâteaux ſur le Rhin, attendant le Printems pour attaquer l'Ennemi. Il ſe paſſoit cependant de tems en tems quelques légeres eſcarmouches avec un avantage preſqu'égal des deux côtés. Alexandre avoit dans ſon armée un grand nombre d'Oſrhoëmiens, d'Armeniens, de Parthes & de Maures, qui par l'agilité de leur corps, & par leur habileté à tirer de l'arc, étoient très propres à combattre les Allemands moins diſpos, plus grands, & qui combattant de près & tête nuë, ſervoient comme de but à ces Archers, dont la principale étude étoit de combattre de loin, & de caracoler, ſans en venir aux mains.

Pendant que l'Empereur étoit occupé à ces préparatifs, il ne laiſſoit pas de tenter les moyens de faire la paix avec les Barbares (*m*). Il leur envoya des Ambaſſadeurs, leur offrant de leur fournir les choſes dont ils avoient beſoin, & de leur donner autant d'argent qu'ils en pourroient demander; car les Germains en étoient extrêmement avides, & faiſoient de la guerre un trafic honteux & ſordide. Cette conduite d'Alexandre mécontenta les Troupes Romaines, qui auroient voulu qu'on marchât promptement à l'Ennemi, pour venger l'inſulte qu'ils avoient faite à l'Empire, & pour terminer glorieuſement la guerre par les Armes.

Lampride (*n*) donne une autre raiſon du mécontentement des Soldats, qui paroît beaucoup plus plauſible. C'eſt qu'Alexandre étant arrivé dans les Gaules, & ayant trouvé quelques Légions qui avoient fait une ſedition, il commanda qu'on les caſsât, & qu'on les renvoyât. Cet ordre apparemment ne fut pas exécuté; mais ces Troupes ne purent digérer cet affront, ni ſouffrir la ſévérité avec laquelle il les traitoit, ſur-tout après la licence dont ils avoient joui ſous Heliogabale. D'ailleurs les Soldats Gaulois étant d'un génie plus rude, plus violent, & moins traitable que celui des Syriens, donnoient ſouvent aſſez d'exercice à leurs Capitaines.

An de J. C. 218.

XXVII. *Maximin fait tuer Alexandre Mamée, & eſt déclaré Empereur.*

Il y avoit alors dans l'Armée un Officier Got, nommé Maximin, qui commandoit quelques Troupes de Pannonie. Il crut avoir trouvé, dans le mécontentement des Soldats, une occaſion de parvenir à l'Empire. Il fomenta & augmenta leur chagrin & leur indiſpoſition, en leur diſant qu'Alexandre ſe laiſſoit gouverner par une femme (*o*), & qu'il n'avoit pas aſſez d'ardeur pour la guerre. On diſoit auſſi que Mamée, ſans ſe mettre en peine de la guerre d'Allemagne, vouloit ramener l'Empereur en Orient. Enfin les Soldats accoutumés à recevoir de grandes ſommes à l'avénement d'un nouvel Empereur, ſe flattoient qu'un changement ne pourroit que leur être avantageux.

Alexandre étoit en ce tems-là à Mayence, (*p*) ou plutôt à *Sicila* (*q*) que l'on croit être le Bourg de Sielingen près de Mayence, ou celui d'Oberwezel ſur le Rhin, dans le Pays de Tréves, entre Boppart & Binghen. Il y avoit fort peu de monde avec lui; & quelques Soldats envoyés par Maximin arriverent au lieu où il étoit, environ une heure après midy, lorſque preſque tout le monde dormoit enſuite du dîner. Ils entrerent juſques dans ſa tente, & le tuerent, avec ſa mere Mamée. Il avoit regné treize ans & neuf jours, ayant été tué le 19. de Mars, âgé ſeulement de vingt-neuf ans trois mois & quelques jours *. On lui dreſſa un Mauſolée dans les Gaules (*r*), & un tombeau magnifique à Rome. Brouverus, & quelques autres croyent que Mamée fut enterrée à Vezel, & qu'une maſſe de pierre qu'on démolit de peur de la guerre, quelque temps avant lui, étoit le monument de Mamée. Ce pouvoit être auſſi le Cénotaphe d'Alexandre, dont parle Lampride.

* L'an de J. C. 235. d'Alexandre 13. 14.

Jule Maximin qui ſuccéda à Alexandre Severe, étoit Got d'origine, & d'une taille ſi avantageuſe, qu'on lui donnoit plus de huit pieds de haut (*s*). Sa force répondoit à ſa grandeur. Sa premiere condition fut d'être Berger. Sa force

(*k*) *Dio l.* 55. *p.* 564.

(*l*) Herodian. l. 6. *Conficiens autem iter ſuum cum magna diligentia ruſtica Rheni littoribus.*

(*m*) *Herodian. l.* 6.

(*n*) *Lamprid. Vita Alexandri, p.* 135. A. B. Cùm ibi (in Gallia) ſeditioſas Legiones comperiſſet, abjici eas præcepit. Verum Gallicanæ mentes, ut ſe habent duræ ac retortidæ, & ſæpè Imperatoribus graves, ſeveritatem hominis nimiam, & longè majorem poſt Heliogabalum, non tulerunt. *Vide & Capitolin. vita Maximini, p.* 140.

(*o*) *Herodian. l.* 6. *Vide & Lamprid. Vit. Alexand. p.* 136. B. C. *Et Vit. Maximi, p.* 140. D.

(*p*) *Ita Euſeb. Chronic. & Chronic. Alex. Et Oroſ. l.* 7. *c.* 18.

(*q*) *Lamprid. vit. Alex. p.* 135. A. In Gallia in vico cui Sicila nomen eſt.

Brouver *l.* 3. *p.* 181. ſoutient qu'il faut lire *Ficella*, au lieu de *Sicila*; que c'eſt *Ober Vezel. Ita Buchet. Belg. p.* 201 §. 6.

(*r*) *Lamprid. in Alexand. p.* 136. Cenotaphium in Gallia, Romæ ſepulchrum amplitſimum meruit.

(*s*) *Capitolin. in Maximino, pp.* 138. 139. 140. 149. *Herodian. l.* 6.

Digitized by Google

extraordinaire le fit connoître de l'Empereur Severe, qui le fit entrer dans ſes Troupes. Il s'y avança peu à peu, juſqu'à commander une Légion de nouvelle milice. Après la mort d'Alexandre, il ſe fit proclamer Auguſte par l'Armée *, & s'aſſocia auſſi-tôt C. Julius Verus Maxime ſon fils, à qui il donna le nom de Céſar (*t*). Après cela il ſongea à la guerre d'Allemagne, pour laquelle Alexandre avoit fait de ſi grands préparatifs. On dit que comme il ſe diſpoſoit à paſſer le Rhin ſur le pont de bâteaux que Philippe avoit commencé, Magnus un de ſes Généraux gagna beaucoup d'Officiers, & ſur-tout ceux qui avoient la garde du pont, (*u*), afin qu'ils le rompiſſent, dès que Maximin ſeroit paſſé, & qu'il demeurât expoſé à la merci des Barbares, pendant que lui-même ſe feroit déclarer Empereur: mais la conſpiration ayant été découverte, Maximin fit périr Magnus, & plus de quatre mille hommes, ſans les accuſer, ſans les ouïr, & ſans les condamner. On douta même s'il n'avoit pas feint cette conſpiration, pour avoir lieu de ſatisfaire ſa cruauté.

* An de J.C. 235.

XXVIII. *Maximin fait la guerre en Allemagne. Gordien eſt déclaré Empereur par l'Armée d'Afrique. Il eſt mis à mort avec ſon fils.*

Quoiqu'il en ſoit, il paſſa le Rhin; & les Ennemis n'ayant oſé l'attendre en pleine campagne, il pilla & ravagea de grands pays, dont il donna le pillage à ſes Soldats, fit grand nombre de Priſonniers, enleva les bleds qui étoient en maturité, brûla tous les Villages qu'il trouva dans l'étenduë de trois ou quatre cent mille pas; & ſi les ennemis ne s'étoient retirés dans leurs bois, & dans leurs marais, il auroit pû aſſujettir toute l'Allemagne. Il donna dans cette guerre diverſes preuves de ſa force & de ſa valeur, expoſant ſa perſonne, même plus qu'il ne convenoit à un Empereur.

Il diſoit dans ſes lettres au Sénat, qu'il avoit couru & ruïné dans l'Allemagne plus de cent cinquante lieuës de pays. Mais il avoit beau faire des conquêtes, la haine de la mort d'Alexandre dont on le ſçavoit auteur, & les cruautés qu'il exerçoit contre toutes ſortes de perſonnes, le rendoient odieux & mépriſable à tout le monde. Tout l'Empire étoit diſpoſé à l'abandonner, & l'on n'étoit retenu que par la crainte. La revolte commença par l'Afrique *. Gordien Proconſul de la Province, âgé de quatre-vingt ans, fut revêtu malgré lui de la Pourpre, & proclamé Auguſte (*x*): mais il ne jouït de cet honneur que pendant quelques mois. Il périt avec ſon fils, environ deux mois après qu'il en eut pris le titre.

* An de J.C. 237. de Maximin 2. 3.

XXIX. *Pupienus Maximus, Balbinus, & Gordien III. Empereurs.*

Le Sénat choiſit alors pour Empereurs Pupiénus Maximus, & Cælius Balbinus, & le Peuple Romain obligea le Sénat à y joindre, en qualité de Céſar, Gordien III. petit-fils de Gordien I. Cependant Maximin s'avançoit vers l'Italie, pour ſe venger du Sénat & des Romains (*y*). Son armée étoit compoſée des Légions Romaines, des Troupes de Pannonie, de celles d'Eſpagne, de Soldats Maures, & de pluſieurs Orientaux, qui avoient ſuivi Alexandre à ſon retour de la guerre des Parthes. Il vint juſqu'à Aquilée, & y mit le ſiége, ſans que perſonne s'oppoſât à ſa marche.

An de J.C. 237.

D'un autre côté Pupiénus Maximus, que Balbin & le Sénat avoient chargé de la guerre, fit faire des levées dans l'Italie & dans les Provinces. Les Allemands des environs du Rhin, dont Maxime avoit été autrefois Gouverneur, & dont il avoit gagné l'affection par ſa ſageſſe & ſon équité, lui envoyerent des ſecours conſidérables. Il partit de Rome avec toutes ſes forces, & s'avança juſqu'à Ravenne, où il apprit que ſes Soldats avoient tué Maximin & ſon fils devant Aquilée *, & avoient reconnu les nouveaux Empereurs.

* An de J.C. 238. de Maximin 3. 4. ſur la fin de Mars.

XXX. *Perſécution de l'Egliſe par Maximin.*

L'Egliſe avoit joui de la paix juſqu'au commencement de Maximin: mais il ne fut pas plutôt affermi ſur le Trône, qu'il commença à faire éclater ſa haine contre les amis & les Officiers d'Alexandre, dont pluſieurs étoient Chrétiens (*z*). Il y a aſſez d'apparence que l'Hiſtoire dont parle Tertullien dans ſon Livre de la Couronne du Soldat (*a*), arriva dans les Gaules, & ſur le Rhin, où Maximin fut reconnu Empereur. „ On diſtribuoit dans le Camp les libéralités de très excellens Empereurs (Maximin pere & fils) & les Soldats s'y préſenterent la tête couronnée de lauriers. Parmi les autres, il y en eût un, qui ſe croyant plutôt Soldat de Dieu que du Prince, & ayant plus de cœur que ſes freres (les autres Soldats Chrétiens) qui croyoient pouvoir ſervir deux maîtres, parut ſeul la couronne à la main, & non ſur la tête comme les autres, déclarant par là qu'il étoit Chrétien. Cette diſtinction le fit auſſi-tôt remarquer; chacun le montre au doigt; ceux qui ſont loin, en font des riſées, ceux qui ſont près en murmurent, & le bruit en paſſe juſqu'au Tribun. Cependant le Soldat s'étoit déja avancé hors de ſon rang, pour recevoir le préſent. Auſſi-tôt le Tribun l'interroge: Pourquoi n'es-tu pas comme les autres? Il répond: C'eſt que cela ne m'eſt pas permis.' On lui demande ce qui l'en empêche: Je ſuis Chrétien, lui dit-il. O Soldat glorieux en Dieu! Auſſi-tôt on prend les avis, on remet l'affaire, & on renvoye la cauſe devant les Préſets *.

„ Il laiſſe la caſaque rouge, qui lui étoit à „ charge, & commence à reſpirer. Il quitte „ les brodequins militaires, qui l'empêchoient „ de marcher à ſon aiſe, & il commence à marcher nuds pieds, comme un Chrétien & un „ Saint. Il rend l'épée qui n'avoit pû défendre

* Apparemment vers l'an 235. de J. C.

(*t*) *Herodian. l. 7. Jul. Capitolin. Vita Maximini.*
(*u*) *Herodian. l. 7. Jul. Capitolin. Vita Maximini, pp. 141. 142.*
(*x*) *Herodian. l. 7. Capitolin. Vit. Maximini, p. 142. Vit. Gordiani, p. 153.*
(*y*) *Herodian. l. 7. & 8. Capitolin. Vit. Maximini, pp. 146. 147. & 150.*
(*z*) *Euſeb. l. 6. Hiſt. Eccl. c. 28.*
(*a*) *Tertul. de Corona militis, c. 1.*

Digitized by Google

An de J. C. 238.

» légitimement J. C. ſa Couronne lui tombe » des mains ; & après cela, ayant au lieu d'habit d'écarlate, l'eſpérance de verſer ſon ſang ; » pour chauſſure, la préparation & le déſir » d'obéir à l'Evangile ; pour épée, la parole de » Dieu, plus tranchante que l'acier ; pour armes, toutes celles dont l'Apôtre nous revêt ; » pour laurier, la Couronne toute blanche & » toute pure du Martyre qu'il eſpere ; il attend » dans la priſon les préſens & la libéralité de » J. C.

« Cette action a fait parler beaucoup de » monde, continuë Tertullien ; je n'oſe dire » que ce ſoit des Chrétiens ; au moins des » Payens n'en parleroient pas autrement. Car » on dit que cet homme eſt un étourdi & un » téméraire, qui ne demande que la mort, & » qui a été commettre & engager toute la Religion pour une choſe de ſi petite conſéquence : comme ſi, diſent-ils, il n'y avoit que lui » de généreux & de véritablement Chrétien, » entre tant d'autres fideles qui étoient de la » compagnie. » C'eſt ainſi que Tertullien s'explique ſur cette action, qui cauſa ſans doute du trouble parmi les ſoldats Chrétiens de l'armée de Maximin.

XXXI. *Mort des Empereurs Maxime & Balbin. Gordien III. ſeul Empereur.*

Les Empereurs Maxime & Balbin ayant été choiſis par le Sénat, ne pouvoient être du goût des ſoldats Prétoriens, qui depuis quelque tems s'étoient en quelque ſorte, mis en poſſeſſion de donner des Empereurs à la République. (*b*) Les Troupes du Rhin, que Maxime avoit amenées avec lui, donnoient de l'ombrage aux Prétoriens par la confiance que Maxime leur témoignoit. Après avoir pendant quelque tems cherché un prétexte pour ſe défaire de ces deux Empereurs, ils allerent au Palais dans le deſſein de les tuer. Maxime vouloit faire approcher les Troupes du Rhin, qui auroient pû les garantir. Mais Balbin s'y oppoſa. Les Prétoriens forcerent donc les Gardes du Palais, en tirerent les deux Empereurs, leur firent toute ſorte d'indignités & les tuerent ; emmenant avec eux dans le Camp le jeune Gordien, qui étoit troiſiéme Empereur.

Les Troupes du Rhin qui étoient accouruës au bruit, voyant que les deux Empereurs étoient morts, ſe retirerent dans leur quartier, ſans vouloir entreprendre une guerre civile pour les vanger. Ils n'avoient regné que trois mois depuis la mort de Maximin, & un an depuis leur élection *. Gordien III. ou le jeune, demeura ſeul Empereur depuis l'an 238. juſqu'en 244. pendant cinq ans huit mois. Miſithée ſon beau-pere eût beaucoup de part au gouvernement, & Gordien ſe trouva très bien de ſes conſeils. Il fut obligé en 242. de marcher contre Sapor Roy de Perſe, & il fut tué durant cette guerre, par Philippe Préfet du Prétoire.

* L'an de J. C. 238. vers la mi-Juillet.

An de J. C. 238.

On attribue au jeune Gordien une victoire contre les Germains (*c*), qui pourroit bien être celle qu'Aurelien remporta ſur les François, n'étant encore que Tribun d'une Légion à Mayence (*d*).

Ces peuples courroient toutes les Gaules & y faiſoient de grands ravages. Valerien les réprima, en tua ſept cent, & en prit trois cent, qu'il vendit. On fit ſur cela cette chanſon : Nous avons tué en une fois mille François, mille Sarmates, nous cherchons cinq mille Perſes. Ces dernieres paroles inſinuent qu'on étoit alors ſur le point de marcher contre les Perſes ; ce qui revient à l'année 241. de J. C. troiſiéme & quatriéme de Gordien. Comme c'eſt la premiere fois que le nom de Franc ou François ſe rencontre dans l'Hiſtoire, & que ces peuples y feront dans la ſuite une fort grande figure, il eſt bon de les faire connoître en cet endroit.

XXXII. *Mœurs & caracteres des Francs.*

Le nom de Franc ſignifie en Langue Allemande, libre. Selon quelques-uns, il ſignifie fier, hardi, féroce. Ni les anciens Géographes qui ont parlé des peuples d'Allemagne, ni les anciens Hiſtoriens qui ont écrit les guerres des Romains contre ces peuples, n'ont point connu les Francs. Ils étoient anciennement confondus ſous le nom Général de *Germanie* (*e*), que nous traduiſons ordinairement par Allemands, quoique le nom même d'*Allemanni* ne ſe liſe pas dans les monumens qui précédent le troiſiéme ſiécle. La premiere fois que le nom d'Allemand paroît dans l'Hiſtoire, c'eſt en 214. ſous le regne de Caracalla, qui les ayant vaincus, prit le ſurnom d'*Allemanique* (*f*).

Les Francs, ou François, étoient donc Germains ou Allemands d'origine. Il eſt inutile de réfuter la fable, qui les fait deſcendre de Francion fils d'Hector, & petit-fils de Priam Roi de Troye (*g*). Leur premiere demeure étoit ſur le bord & au-delà du Rhin vers Mayence, en s'étendant vers le Nord, & les embouchures de ce fleuve dans l'Océan, dans la Weſtphalie, le pays de Heſſe, & quelques Etats voiſins ; car il eſt impoſſible de fixer préciſément l'étenduë de leur demeure. On doute ſi c'étoit une Nation particuliére, ou un amas de différens peuples réunis & ligués enſemble, pour conſerver leur liberté ; car on confond aſſez ſouvent les François, les Sicambres, les Saliens, les Attuaires, les Bructeres, les Chamaves, les Cheruſques & les Cauques (*h*).

(*b*) *Herodian. l. 8. Jul. Capitolin. Vita Maximi & Balbini pp.* 169. 170.

(*c*) *Capitolin. Vita Gordianorum, p.* 165. Victori Germanorum, ſed non Victori Philipporum.

(*d*) *Flav. Vopiſc. Vita Aureliani, p.* 211. Francos irruentes, cùm vagarentur per totam Galliam, afflixit ..... unde rerum de eo facta eſt cantilena : Mille Francos, mille Sarmatas ſemel occidimus ; mille, mille, mille, mille, mille Perſas quærimus.

(*e*) *S. Hieronym. Vita S. Hilarion.* Inter Saxones & Alemannos gens non tàm lata, quàm valida, olim Germania, hunc Francia vocatur.

(*f*) *Dio l.* 77. *p.* 876. *& in excerptis Valeſ. p.* 742. *Spartian. Vita Caracalla, p.* 89. D.

(*g*) *Vide Joan. Pariſ. de Gallica Regione, apud Duchesne tom.* 1. *Hiſt. Franc. pp.* 129. 130.

(*h*) *Vide Ammian. Hiſt. l.* 17. Petit primum omnium Francos, eos, videlicèt, quos conſuetudo Saliis vocitavit & Nicol. Vigenere trail. de origine vet Franc. pp. 166. 167. *apud Duchesne l.* 1.

An de J.C. 238.

Tous ces peuples faiſoient profeſſion particuliére des armes. Faire la guerre étoit leur exercice, leur jeu & leur plaiſir (*i*). Dans les commencemens ils s'adonnoient beaucoup à la navigation, & ils exerçoient proprement le métier de pirates (*k*). Mais depuis Conſtantin, ils furent obligés de quitter la mer & les eaux, & de ſe fixer à la terre, & de ſuivre une maniere de vie plus tranquille & plus humaine. Leur religion, leur Langue, leurs armes, leurs mœurs étoient les mêmes que celles des Allemands, dont nous avons parlé cy-devant. Ils étoient grands & bienfaits, ayant les cheveux blonds, les yeux bleus, le tein blanc. Les Rois & les Seigneurs portoient de grands cheveux (*l*); les autres les portoient plus courts, les rouſſiſſoient exprés, conſervant ſur le haut un bouquet de cheveux, qu'ils lioient en aigrette, & qui retomboit ſur le devant du front. Ils ne gardoient que peu de barbe, qu'ils relevoient en maniere de mouſtache.

Quand ils choiſiſſoient un Roi, ils l'élevoient ſur un bouclier, & le promenoient ainſi par tout le Camp (*m*). Les Rois portoient leurs cheveux en treſſe (*n*), comme nous le voyons dans les anciennes figures qui nous en reſtent; & quand on vouloit exclure un Prince de la Couronne, on lui coupoit les cheveux, & on l'enfermoit dans un Cloître, ou l'on le mettoit dans le Clergé. Leurs habits étoient courts, ſerrés, & juſtes au corps (*o*). Leur épée courte & courbée, étoit ſuſpenduë à un large baudrier, qui les ceignoit par le milieu du corps. Ils ſe ſervoient de la hache d'armes avec beaucoup d'adreſſe (*p*). Ils portoient des javelots ou dards, avec leſquels ils frappoient l'Ennemi, ou qu'ils lançoient contre lui. Ces dards étoient armés vers la pointe de deux fers recourbés, un de chaque côté. Si l'Ennemi paroit le coup, & que le javelot donnât dans le bouclier, il y demeuroit embarraſſé à cauſe de ſes deux crochets, ſans qu'on le pût couper, parce que tout le manche étoit armé de fer juſqu'à la poignée. Alors le François ſautoit avec une vîteſſe ſurprenante ſur le bout du javelot qui traînoit à terre, & faiſant pancher le bouclier, frappoit l'ennemi au viſage ou à la gorge, avec la hache ou l'épée qu'il avoit en main. Enfin un ancien Orateur (*q*) dit que ces peuples regardoient la paix & l'inaction comme le plus grand de tous les malheurs, & que chez eux la guerre paſſoit pour le ſouverain bien: que celui qui a perdu un membre à la guerre, combat avec le membre qui lui reſte; & qu'ils ne croyent pas pouvoir manger à leur aiſe s'ils ne ſont armés, ni dormir ſans leur caſque; leurs armes ſont, pour ainſi dire, inſéparables de leur corps. C'eſt les réduire à une grande ſervitude, que de les empêcher de piller & de ravager (*r*).

An de J.C. 238.

On les accuſe d'avoir été ſi accoutumés à violer leur foi, qu'ils s'en faiſoient un jeu & une railleríe (*s*). Procope (*t*) leur fait le même reproche. Il dit que c'eſt la nation la plus infidelle, & la moins attachée à ſa parole & à ſes ſermens, que l'on connoiſſe. Mais Agathias (*u*) qui vivoit peu après Procope, & dans un tems où les François étoient déja Chrétiens, les loüe de vivre entr'eux avec beaucoup d'union, de fidélité & de juſtice. Cet Auteur parlant de leurs armes (*x*), dit qu'ils ſe ſervent beaucoup de haches à deux tranchans, & d'une certaine eſpéce de pique ou de javelot, qui eſt aſſez longue pour s'en ſervir quand on combat de pied ferme, & aſſez courte pour la lancer à l'ennemi, quand on combat de loin. Ils n'uſent ni de cuiraſſes, ni de brodequins. Il y en a peu qui ſe ſervent de caſques. Ils vont nuds depuis le haut juſqu'à la ceinture. Ils ont des eſpéces de culottes de lin ou de cuir, qui leur couvrent les cuiſſes. Les chevaux ſont rares parmi eux, & ils combattent ordinairement à pied. L'épée eſt pendante ſur la cuiſſe, & le bouclier ſur le côté droit. Ils n'uſent ni d'arcs ni de frondes. Ils ſe piquent de bien nager (*y*), de ſauter, de courir avec beaucoup de viteſſe, d'être fort diſpos & fort agiles (*z*). Une de leur plus délicieuſe boiſſon eſt du vin d'abſinte mêlé avec du miel (*a*). Ils ſe nourriſſent de gibier (*b*), & de viandes fort groſſiéres & mal aprêtées.

Leurs funérailles étoient apparemment à peu

Hiſt. Franc. Bucher. l. 6. c. 13. pp. 209. 210. Cluver. diſquiſit. de Francis & Francia.

(*i*) *Nicolai Vignerii tract. de ſtatu & orig. veter. Franc. apud Duchesne Tom. 1. p. 135. C. 136. A B. & 137. ABC. 139.*

(*k*) *Sidon. Panegyr. majoriani Auguſti.*

(*l*) *Claudian. l. 1. in Conſul. Stilicon.*

——Ingentia quondam
Nomina crinigero flaventes vertice Reges.

Idem.

Ante Ducem noſtrum flavam ſparſêre Sicambri
Cæſariem.

(*m*) *Idem.*

Militet ut noſtris detonſa Sicambria ſignis.

Sidon. Apollinar. in Valer. Majoriano.

——Rutili quibus arce cerebri.
Ad frontem coma tracta jacet, nudataque cervix
Setarum per damna nitet, cum lumine glauco.
Albet aquoſa acies, ac vultibus undique raſis
Pro barba tenues perarantur pectine criſtæ.

(*n*) *Gregor. Turon. Hiſt. Franc. l. 2. c. 40.*

(*o*) *Martial....*

Crinibus in nodum tortis venêre Sicambri

(*p*) *Sidon. Apollin. ad Valer. Majorian.*

Strictiùs aſſutæ veſtes procera coërcent
Membra virûm, patet iis altato tegmine poples.
Latus & anguſtam ſuſpendit balteus alvum.

(*q*) *Idem.*

Excuſſiſſe citas vaſtum per inane bipennes.
Et plagæ præſciſſe locum, clypeoſque rotare
Ludus, & intortas præcedere ſaltibus haſtas.

(*r*) *Liban. Panegyric. dictus Imperatoribus Conſtantio & Conſtanti.*

(*s*) *Liban. idem. Claudian.*

Illi terribiles quibus otia vendere ſemper
Mos erat, & fœdâ requiem mercede paciſci.

(*t*) *Voſſiſc. in Proculo, p. 247. A. Francis, quibus familiare eſt ridendo fidem frangere.*

(*u*) *Procop. de Bello Gothico. l. 2. c. 25.*

(*x*) *Agathias, Hiſt. Scolaſt. l. 1.*

(*y*) *Idem. l. 2.*

(*z*) *Sidon. Apollinar.*

Curſu Herulus, Chunnus jaculis, Franciſque natatu:
Sauromatæ clypeo, Salius pede, falce Gelonus.

(*a*) *Vide præfat. Leg. Salicarum.* Gens nobilis, audax, velox & aſpera.

(*b*) *Gregor. Turon. l. 8. c. 31. Hiſt. Franc. p. 404.*

près

An de J.C. 238.

près les mêmes que celles des anciens Germains, puiſque l'on a découvert dans le tombeau de Childeric à Tournay, ſon anneau, ſes armes, de l'or, & la tête de ſon cheval (*d*). Les mouches d'or qu'on y a trouvées en aſſez grand nombre, pouvoient être ou de ſimples bijoux, ou des ornemens, ou des figures divines & ſuperſtitieuſes; car les Francs, de même que tous les Germains, étoient ſuperſtitieux, & fort adonnés à la divination, aux augures & à la magie. Ils adoroient Saturne, Jupiter, Mars & Mercure. (*e*). Ils rendoient auſſi leur culte aux arbres, aux oiſeaux, aux animaux, & aux fontaines (*f*). Ils s'aſſembloient tous les ans au mois de Mars (*g*), pour déliberer ſur les affaires communes de la nation. Pour l'ordinaire on ſe trouvoit à l'aſſemblée en armes; on y faiſoit la revûë des Troupes, & l'on y prenoit des réſolutions pour faire la guerre. On appelloit ces aſſemblées, le Champ de Mars; & depuis les ayant transferées au mois de May, on leur donna le nom de Champ de May.

Ils partageoient entr'eux le butin pris ſur l'ennemi; en ſorte que le Roy même n'avoit que la part qui lui étoit échûë par le ſort (*h*). Dans leurs mariages ils obſervoient la coutume des anciens Germains. C'étoit le mari qui apportoit la dot à la femme, & non la femme au mari (*i*). On donnoit quelques piéces d'argent à la femme, par forme de promeſſe ou d'engagement. Les Rois portoient une haſte ou pique, au lieu de Sceptre (*k*). Le Chriſtianiſme changea quelque choſe dans les mœurs de ces peuples; mais pour les coutumes qui ne regardoient pas la Religion, il les conſerverent aſſez long-tems. Reprenons le fil de notre Hiſtoire.

XXXIII. *Mort de Gordien. Philippe Empereur.*

*An de J.C. 244. vers le 23. ou 24. de Mars.

Philippe Préfet du Prétoire, ayant, comme nous l'avons dit, fait tuer le jeune Gordien ſon Maître*, ſe fit déclarer Auguſte par l'Armée, qui étoit alors ſur la frontiere des Perſes, & au delà de l'Euphrate. Il prit pour Collégue ſon fils, & le déclara Céſar, quoi qu'il n'eût encore que ſept ans. Gordien revenoit vainqueur de Sapor Roi de Perſe (*l*), & Philippe ſon ſucceſſeur ayant fait la paix avec Sapor, ramena ſon armée en Syrie. Il étoit déja à Antioche avant la fête de Pâques; & comme il étoit Chrétien, il voulut participer aux prieres qui ſe faiſoient dans l'Egliſe, la nuit qui précede cette grande Fête. Mais S. Babylas Evêque d'Antioche (*m*), alla au devant de lui, l'arrêta, lui portant la main contre l'eſtomach, & lui déclara de la part de Dieu, qu'il étoit indigne de ſe trouver dans l'aſſemblée des Fidéles. L'Empereur ſe ſoumit à la pénitence publique, & ne fut reçû dans l'Egliſe que ſous cette condition.

Son regne ne fut pas tranquille; il y eut divers ſoûlevemens dans l'Allemagne, & dans la Méſie (*n*). Jotapien fut déclaré Empereur dans l'Orient (*o*). Publ. Carvilius Marinus prit auſſi la pourpre dans la Méſie & dans la Pannonie. (*p*) Philippe troublé de ces nouvelles*, pria le Sénat de lui aider à pacifier ces troubles; ou, ſi l'on n'étoit pas ſatisfait de ſa conduite, de le décharger de l'Empire. Tout le monde ſe tût, hors Dece, qui prenant la parole, dit qu'on ne devoit pas beaucoup ſe mettre en peine de Jotapien & de Marin, qui n'étoient pas capables de ſoutenir de telles entrepriſes, & qui ne manqueroient pas de ſe ruïner bien-tôt d'eux-mêmes. La choſe arriva comme il l'avoit prédit, & ces deux uſurpateurs furent aiſément défaits & tués.

*An de J. C. 245.

XXXIV. *Mort de Philippe pere & fils. Dece Empereur.*

Cependant l'Empereur voulant pourvoir à la paix de la Méſie & de la Pannonie, & donner à ces Provinces un homme capable de les gouverner, & de punir les coupables, y envoya Dece lui-même. Dès que les ſoldats le virent, ils réſolurent de l'élever à l'Empire, croyant par là éviter la punition de leur révolte. Dece s'en défendit beaucoup, & on dit même qu'il fallut tirer l'épée pour l'y forcer. Enfin il prit le titre d'Auguſte. Zonare aſſûre qu'il écrivit à Philippe de ne rien craindre, & que dès qu'il ſeroit arrivé à Rome, il quitteroit la pourpre; mais Philippe ne voulut pas s'y fier; il marcha contre lui, lui livra bataille, la perdit, & fut tué à Verone *. Les Prétoriens, qui étoient demeurés à Rome, ayant appris cette nouvelle, tuerent auſſi le fils de Philippe qui étoit reſté avec eux, dans leur Camp. Les Romains les mirent l'un & l'autre, ſelon la coutume, au rang des Dieux, ſans faire attention à la Religion Chrétienne dont ils faiſoient profeſſion (*q*).

*An de J.C. 249. de Philippe. 5. 6.

XXXV. *Jeux pour célebrer la milliéme année de Rome. Miſſions de pluſieurs Evêques dans les Gaules.*

On célébra à Rome, l'an quatriéme & cinquiéme de Philippe, l'année milliéme de la fondation de Rome, commencée le 21. d'Avril, 247. de J. C. & finie le même jour de l'an 248. On y fit des réjoüiſſances extraordinaires. On y repreſenta divers jeux & divers ſpectacles (*r*), & ſur-tout des combats de bêtes ſauvages & étrangeres. Après cette ſolemnité, Philippe fit une Ordonnance, pour défendre dans Rome les impudicités les plus abominables, qui s'y commettoient impunément & publiquement, moyennant un certain tribut qu'on payoit au Prince (*s*). S. Fabien, qui étoit alors Pape, envoya, dit-on (*t*), dans les Gaules, ſept Evê-

(*d*) *Vide Chifflet. Anaſtaſim Childerici. Et Tacit. de morib. German.*
(*e*) *Greg. Turon. l. 2. Hiſt. Franc. c. 29. p. 80.*
(*f*) *Idem. Hiſt. Franc. c. 10. p. 63.*
(*g*) *Idem. l. 2. c. 22. p. 80.*
(*h*) *Idem l. 2. Hiſt. Franc. c. 27 p. 29.*
(*i*) *Idem l. 6. Hiſt. Franc. c. 18. p. 293. 294. Et Hiſt. Greg. Turon. epitomata, p. 558.*
(*k*) *Gregor. Turon. l. 7. c. 33. p. 358.*
(*l*) *Zozim. l. 1. p. 641.*
(*m*) *Euſeb. l. 6. c. 34. Chryſoſt. t. 1. l. in gentes, pp. 656. 657.*
(*n*) *Zozim. l. 1. p. 642. Jornand. rer. Gothic. c. 16.*
(*o*) *Zozim. l. 1. vide not. Caſaubon. in Hiſt. Aug. p. 202.*
(*p*) *Zozim. ibid. Zonar. p. 329.*
(*q*) *Eutrop. in Philippo.*
(*r*) *Eutrop. Aurel. Victor Chronic. Jeronym. Oroſ. l. 7. c. 20.*
(*s*) *Aurel. Victor in Philippo. Lamprid. in Alex. Severo.* Habuit in animo ut exoletos vetaret, quod poſtea Philippus fecit.
(*t*) *Sur. p. 650. 29. Novemb. vita S. Saturnini. Greg. Turon.*

ques célébres, qui y fonderent d'illuſtres Egliſes, & y répandirent la Foy de J. C. * Ces Evêques ſont S. Saturnin de Toulouſe, S. Trophime d'Arles, S. Gatien de Tours, S. Denys de Paris, S. Paul de Narbonne, S. Auſtremoine de Clermont, & S. Martial de Limoges. Après les SS. Martyrs de Vienne & de Lyon, & ce que nous ſçavons de S. Pothin & de S. Irenée, nous n'avons rien pour les Gaules de plus ancien que cette Miſſion.

* Vers l'an de J.C. 245.

Nous ne prétendons pas par-là contredire les traditions bien fondées des anciennes Egliſes des Gaules, ni nier que la Foi Chrétienne n'y ait été annoncée de fort bonne heure, puiſque S. Irenée (*t*) dit expreſſément, que de ſon temps, c'eſt-à-dire, au deuxiéme ſiécle, il y avoit des Egliſes Chrétiennes dans la Germanie, & parmi les Celtes; & que Tertullien (*u*), qui vivoit peu après lui, aſſûre que les diverſes nations des Gaules étoient ſujettes à J. C. Nous diſons ſeulement, que l'on n'a aucuns monumens certains, qui nous apprennent le tems de la Miſſion de ces premiers Evêques, & les particularités de leur vie & de leur mort, & que ceux dont nous avons une connoiſſance diſtincte & aſſûrée, n'ont vécu qu'aſſez tard.

XXXVI. *Dece Empereur. Lucius Priſcus & Julius Valens ſe font auſſi déclarer Empereur*

L'Empereur Dece étoit natif de la Pannonie inférieure. Les Hiſtoriens le comparent aux meilleurs Empereurs, par les bonnes qualités de ſon eſprit, & par ſa valeur (*x*). On ſçait peu de particularités de ſon regne. On dit en général, qu'il a été rempli de troubles. Il y eut dans les Gaules quelques Guerres civiles, qu'il appaiſa (*y*). Y alla-t'il en perſonne? c'eſt ce qu'on ignore. Il envoya ſon fils le jeune Dece en Illyrie, pour arrêter les Goths, qui ravageoient les environs de la Thrace; mais il ne put empêcher le débordement de ces barbares; & pour comble de malheur, Lucius Priſcus Gouverneur de Macedoine, ſe fit déclarer Empereur *; ce qui obligea Dece de quitter Rome, & d'aller en perſonne s'oppoſer à ce compétiteur (*z*). Julius Valens profitant de l'abſence de Dece, ſe fit déclarer Empereur à Rome; mais il fut tué peu de tems après; & Dece fit la guerre en Thrace aux Barbares avec beaucoup de ſuccès. Il les repouſſa, les battit ſouvent; & voulant les détruire entiérement, il les força en quelque ſorte malgré eux de combattre; mais il fut tué dans la bataille, lui & ſon fils (*a*). Il mourut l'an 251. de J. C. au commencement de la troiſiéme année de ſon regne. Gallus lui ſuccéda.

*. Vers l'an 251.

XXXVII. *Mort de Dece. Gallus Empereur.*

L'Empereur Gallus, ſucceſſeur de Dece, fit Céſar ſon fils Voluſien, auſſi-tôt qu'il fut monté ſur le Trône; & dès l'année ſuivante il le fit déclarer Auguſte. Son regne ne fut ni long ni heureux; & la peſte qui avoit commencé dès l'an 250. ſous Dece, continua ſous Gallus, & duroit encore en 262. Les Goths, & d'autres Barbares, ayant fait irruption dans l'Europe (*b*), Emilien qui commandoit les Troupes de Pannonie, marcha contr'eux avec ſon Armée, les battit, les chaſſa; & ſon armée enflée de ces heureux ſuccès, le déclara Empereur. Gallus ayant appris ſa révolte, envoya Valerien pour amener contre lui les Légions des Gaules & de la Germanie, & ſe prépara à marcher en perſonne contre Emilien; mais celui-cy le prévint, & s'avança juſqu'à Terny dans l'Ombrie, où les ſoldats de Gallus ſe rangerent du côté d'Emilien, & tuerent leur Maître *.

An de J. C. 251. de

* Vers le mois de May de l'an de J.C. 253

XXXVIII. *Mort de Gallus. Emilien Empereur. Mort d'Emilien. Valerien lui ſuccéde.*

Emilien regna très peu de temps; car les Troupes des Gaules & de Germanie, que Valerien avoit ramaſſées pour venir au ſecours de Gallus, ne voulant pas reconnoître pour Empereur celui qu'elles étoient venuës combattre, déclarerent Valerien Empereur, & les Troupes du parti d'Emilien ſe joignirent aux révoltés. Emilien ne regna que trois mois (*c*), & fut tué à Spolete (*d*). C'eſt ainſi qu'alors * l'Empire & les Empereurs étoient pour ainſi dire, le jouët des ſoldats, qu'il les établiſſoient, les dépoſoient, & les tuoient impunément.

* L'an de J. C. 253.

Valerien parut digne de l'Empire, tout le tems qu'il fut ſimple particulier; mais auſſitôt qu'il fut Empereur, on s'apperçût que cette éminente dignité étoit au-deſſus de ſa portée (*e*). Dès qu'il eût commencé à gouverner, il ſe vit obligé d'aſſocier Gallien ſon Fils à la puiſſance ſouveraine *, à cauſe du danger où ſe trouvoit l'Empire attaqué de tous côtés par les Barbares (*f*). Il alla en Orient, pour s'oppoſer aux Perſes, & laiſſa à Gallien les Troupes de l'Europe, pour repouſſer les Barbares, qui y faiſoient des irruptions de différens endroits. Les Germains étoient les plus redoutables, par les ravages qu'ils faiſoient dans les Gaules voiſines du Rhin. Il y a aſſez d'apparence que ces Germains n'étoient autres que les Francs, dont nous avons déja parlé; car Zonare dit que Gallien leur fit la guerre. Leur demeure étoit ſur le Rhin, & alors on les confondoit avec les Germains. Gallien fit beaucoup d'actions de valeur dans les Gaules. Il empêcha ſouvent les Germains de paſſer le Rhin; mais ſe ſentant trop foible pour arrêter un ſi grand nombre d'ennemis, il traita avec un des Chefs des Barbares, qui pre-

* An de J. C. 254.

de gloria Confeſſ. l. 1. c. 30. Venant. Fortunat. carm. l. 2. c. 29. Voyez M. de Tillemont, S. Denys de Paris §. 1. 2. 3. t. 4. Hiſt. Eccleſiaſt.

(*t*) *Iren. l. 1. contra hæreſ. c. 3.*

(*u*) *Tertull. contra Judæos, c. 7.*

(*x*) *Zozim. l. 1. Vopiſc. in Aurelio, p. 223. E.* Tametſi Decium excerpere debeam, quorum & vita & mores veteribus comparanda eſt.

(*y*) *Eutrop. in Decio.*

(*z*) *Zozim. l. 1. Aurel. Victor in Decio.*

(*a*) *Zozim. & Aurel. Victor ibid. Jornand. rer. Goth. c. 18.* Il y a de la difficulté ſur le lieu & les circonſtances de ſa mort. Voyez M. de Tillemont, t. 3. Hiſt. des Empereurs, p. 283.

(*b*) *Zozim. l. 1. Zonar. Aurel. Victor.*

(*c*) *Eutrop. in Æmiliano.*

(*d*) *Epitome Aurelii Victoris.* Il lui donne quatre mois de regne.

(*e*) *Epitom. Vict. Zozim.*

(*f*) *Zozim. l. 1. Aurel. Victor. Eutrop.*

Digitized by Google

nant le parti des Romains, empêcha les autres de faire de ſi fréquentes courſes ſur les terres de l'Empire.

XXXIX. *Poſthume dans les Gaules avec Gallien.*

Le danger où étoient les Gaules, demandoit un homme d'expérience & d'autorité pour les gouverner, & pour s'oppoſer aux entrepriſes des Barbares. Valerien en donna le gouvernement à Poſthume *. En écrivant aux Gaulois, ſur les grandes qualités de ce Gouverneur, il leur dit qu'ils lui ſçauroient gré de le leur avoir donné (*t*), & que s'il ne répondoit pas à l'opinion qu'il avoit de lui, il ne connoiſſoit perſonne au monde qui pût mériter une parfaite approbation. L'Empereur avoit tant de confiance en lui, qu'il lui donna le ſoin de Gallien ſon fils, & le commandement des Troupes, qui étoient au-deçà & au-delà du Rhin.

* Vers l'an 257. de J.C. de Valerien 4. 5.

Cependant Valerien faiſoit la guerre en Orient contre les Perſes. Il s'avança dans la Méſopotamie, où il ſe donna pluſieurs combats. Le dernier fut déciſif, & l'armée Romaine fut fort maltraitée. Valerien eſſaya d'acheter la paix de Sapor par de grandes ſommes d'argent; mais ce Prince n'en devint que plus inſolent & plus intraitable. Il répondit aux envoyés de l'Empereur, que s'il vouloit conférer avec lui, il le vînt trouver en perſonne. Valerien y alla, accompagné de peu de perſonnes. Il fut pris, & emmené priſonnier. On aſsûre que quand Sapor vouloit monter à cheval, ou ſur ſon char (*k*), il faiſoit coucher Valerien par terre ſur le ventre, & lui mettoit le pied ſur le dos ou ſur la la tête, comme ſur un étrier; ajoûtant que c'étoit-là véritablement triompher de ſon ennemi, & non pas de peindre ſur les murailles, comme faiſoient les Romains, des triomphes imaginaires. On ajoûte, que quand Valerien eut fini ſa honteuſe captivité par la mort, le Roi de Perſe le fit écorcher & corroyer ſa peau, qu'on teignit en rouge, & que l'on mit dans un Temple, pour être un monument éternel de la honte des Romains.

XL. *Mort de Valerien. Gallien Empereur. Grand nombre de Tyrans dans l'Empire.*

Que ne peut pas l'ambition dans un cœur poſſedé de l'amour de la domination & de l'indépendance? Gallien fils de Valerien, non ſeulement ne penſa point à vanger ſon pere, il ſe réjouït même de ſa priſe, ſe voyant par-là délivré de l'autorité d'un cenſeur, qui lui paroiſſoit trop grave & trop rigoureux (*l*). Sous ſon regne l'Empire Romain fut en proye aux Barbares, qui en ravagerent toutes les Provinces. On vit un grand nombre de tyrans & d'uſurpateurs, qui prenant le titre d'Auguſtes, excitoient enſuite des guerres d'autant plus funeſtes, qu'elles ſe faiſoient toutes aux dépens du ſang des ſujets de l'Empire. L'Hiſtoire marque nommément juſqu'à dix-huit de ces tyrans; & on en trouvera vingt-neuf (*m*), ſi l'on veut compter ceux qui ont porté le nom d'Auguſte ſous leur pere, avec Odenat & Zenobie ſa femme. L'Empereur Claude, ſucceſſeur de Gallien, parlant d'une maniere exagérée, dit que ſous Gallien, la République a ſouffert mille tyrans (*n*). Et quand on lui venoit annoncer que l'Egypte ou les Gaules étoient perduës, il répondoit ridiculement: Eſt-ce qu'on ne ſçauroit vivre ſans les lins d'Egypte, & ſans les draps d'Arras? ou bien: la République ne ſçauroit-elle ſubſiſter ſans les ſayes d'Arras, c'eſt-à-dire, ſans le ſecours de ceux de cette Province (*o*)?

An de J.C. 257.

Gallien étoit dans les Gaules & ſur le Rhin, occupé à faire la guerre aux Allemands & aux François, lorſque la nouvelle de la priſe de ſon pere Valerien arriva (*p*); & il demeura au même endroit juſqu'à ce qu'il fut obligé de courir au ſecours de l'Italie (*q*), où les Allemands, après avoir ravagé les Gaules, avoient fait irruption, & s'étoient avancés juſqu'à Ravenne *. Zonare dit qu'avec dix mille hommes il défit trois cent mille Allemands près de Milan. Cependant les Généraux ſe révoltoient de tous côtés. Ingenuus dans la Pannonie & Poſthume dans les Gaules, prirent le nom d'Auguſte *. Poſthume étoit fort connu & fort aimé dans les Gaules, ayant long-tems gouverné ce pays. Valerien le lui avoit confié, ainſi que nous l'avons vû.

* An de J.C. 260. de Gallien 7. 8.

* La même année 260. de J.C.

Gallien, en quittant les Gaules, avoit laiſſé à Cologne Salonin ſon fils, qui n'étoit encore qu'un enfant, & lui avoit donné pour Gouverneur Sylvain ou Alban (*r*). Ce choix irrita Poſthume; & quelque tems après, celui-ci ayant défait quelques Barbares qui avoient paſſé le Rhin, & ayant diſtribué à ſes ſoldats le butin qu'il avoit pris ſur eux, Sylvain ordonna à Poſthume d'envoyer ce butin à lui & au jeune Prince Salonin. Poſthume obéït à regret; & pour aigrir l'eſprit de ſes ſoldats, & les diſpoſer à la révolte, il leur redemanda le butin qu'il leur avoit diſtribué. Alors les Troupes mutinées le déclarerent Empereur, & il les mena

(*i*) *Trebell. Pollio xxx. Tyranni*, *p.* 185. Tranſrhenani limitis Ducem, & Galliæ Præſidem Poſthumium fecimus, virum diligentiſſimum ſeveritate Gallorum . . . de quo ſpero quòd mihi gratias agetis. Quòd ſi me fefellerit, opinio quam de illo habeo, ſciatis neſquam gentium reperiri qui poſſit penitùs approbari.

(*k*) *Lactant. de mortè perſecutorum*, *c.* 5. *Oroſ. l.* 7 *c.* 22. *Epitome Aurelii Vict. in Valer.*

(*l*) *Trebell. Pollio*, *vita Gallieni*, *pp.* 157. E. 176. E. 182. C.

(*m*) Trebellius Pollion en compte trente: ſçavoir, 1. Cyriade. 2. Poſthume. 3. Poſthume le jeune. 4. Lollien. 5. Victorin. 6. Victorin le jeune. 7. Marius. 8. Ingenuus. 9. Regillien. 10. Aureole. 11. Macrien. 12. Macrien le jeune. 13. Quietus. 14. Odenat. 15. Herode. 16. Maonius. 17. Baliſte. 18. Valens. 19. Valens l'ancien. 20. Piſon. 21. Emilien. 22. Saturnin. 23. Tetricus. 24. Tetricus le jeune. 25. Trebellien. 26. Heracnien. 27. Timolaus. 28. Celſus. 29. Zenobie. 30. Victoire mere de Victorin.

M. de Tillemont, note 1. ſur Gallien, pag. 520. ne compte que 18. Tyrans: Macrien, Baliſte & Méone en Orient; Emilien en Egypte, Celſus en Afrique, Trebellien en Iſaurie; Ingenuus, Aureole & Regilien dans l'Illyrie. Piſon dans la Theſſalie, Valens dans l'Achaye, Poſthume, Elien, Lollien, Victorin, Marius & Tetricus dans les Gaules, avec Saturnin, à qui on n'attribuë aucun pays.

(*n*) *Trebell. Pollio vita Claudii*, *p.* 204. Poſt mille alios, qui contemptu Gallieni Principis à Rep. defecerunt.

(*o*) *Trebell. Pollio vita Gallieni*, *p.* 178. Quid? ſine lino Ægyptio eſſe non poſſumus? . . . non ſine Atrebaticis ſagis tuta Reſp. eſt?

(*p*) *Zozim. l.* 1.

(*q*) *S. Hieronym. in chronico. Oroſ. l.* 7. *c.* 22.

(*r*) *Zonar. p.* 136. *Zozim. l.* 1. Cependant Trebell. Pollion

Artikel 1

Artikel 2

Artikel 3

Artikel 4

Artikel 5

Artikel 6

Artikel 7

Artikel 8

Artikel 9

Artikel 10

Artikel 11

Artikel 12

Artikel 13

Artikel 14

Artikel 15

Artikel 16

Artikel 17

Artikel 18

Artikel 19

Artikel 20

Artikel

An de J. C. 257.

de ſa nation dans les Gaules. Il paſſa le Rhin à Mayence, dans le deſſein de ravager les Provinces de deçà le Rhin. C'étoit un Prince fier & ſuperbe, qui cherchoit à immortaliſer ſon nom par la ruine des plus beaux & des plus anciens édifices, ſuivant en cela le mauvais conſeil que ſa mere en partant lui avoit donné.

Il ruina d'abord Mayence, puis Metz (*i*), dont les murs étoient tombés la nuit avant ſon arrivée, & dont il fit périr preſque tous les habitans. La ville de Tréves échappa à ſa cruauté, ayant été défenduë par ſes habitans, qui placerent des Troupes dans l'Arene ou dans le Théâtre, ſitué ſur une montagne voiſine de leur ville, & propre à en défendre l'entrée. Il pénétra juſques dans l'Auvergne, où il détruiſit un Temple fameux, nommé *Vaſon* (*k*), dont les murs étoient de trente pieds d'épaiſſeur, ornés en dedans de marbre & de moſaïque; & en dehors, de pierres de taille travaillées. Le pavé étoit de marbre, & & le toît couvert de plomb. Il fit auſſi pluſieurs Martyrs dans ce pays-là, & fut enfin pris par un nommé Marius, & conduit dans la ville d'Arles, où il fut mis à mort au milieu des ſupplices. D'autres mettent cette irruption de Chrocus au commencement du cinquiéme ſiécle, en l'an 406. & je crois que c'eſt ſa véritable époque.

On place ſous le même regne de Gallien les expéditions que les François firent par mer juſques dans l'Eſpagne & dans l'Afrique (*l*), après avoir ravagé les Gaules. Ces courſes & ces irruptions des Barbares dans les Terres de l'Empire, contribuerent beaucoup à l'avancement de la Religion Chrétienne parmi eux (*m*) : car comme il ſe trouvoit beaucoup de Prêtres & de Chrétiens parmi les Captifs qu'ils prenoient, les Barbares touchés de leurs vertus & de leurs miracles, crurent ne pouvoir rien faire de mieux que d'imiter de ſi ſaints perſonnages, & d'adorer le Dieu qu'ils adoroient. Ainſi ils ſe firent inſtruire, reçurent le Baptême, & formerent des Egliſes nombreuſes. On marque expreſſément les peuples qui demeuroient du côté du Rhin, & des Gaules juſqu'à l'Océan, parmi ceux qui reçurent alors la Religion Chrétienne. On ne peut douter que le nombre des Chrétiens ne fût déja grand dans les Gaules avant ce tems-là : mais il étoit bien moindre chez les Germains & chez les François. On n'en trouve dans l'Hiſtoire, que peu ou point de veſtiges parmi les François, avant Clovis.

XLIV. *Mort de Claude. Aurelien Empereur.*

L'Empereur Claude, ſucceſſeur de Gallien, eſt compté parmi les meilleurs Princes. On loüe ſa juſtice, ſon courage, ſon amour pour la patrie, ſon mépris du faſte & de la vanité; ſon œconomie, ſa capacité dans la conduite de l'Etat. Il monta ſur le trône vers le mois de Mars de l'an 268. dans un tems où Tetricus tenoit encore les Gaules & l'Eſpagne, d'où les Romains tiroient leurs principales forces; & il les tint juſqu'en 273. parce que Claude occupé à d'autres guerres contre les Goths, ne put marcher contre lui, comme il l'auroit ſouhaité. Ceux d'Autun s'étant révoltes contre Tetricus *, furent aſſiégés par les autres Gaulois pendant ſept mois; & après avoir ſouffert tout ce que la famine a de plus cruel, ils furent emportés de force (*n*). Claude mourut peu de tems après *, dans la ville de Sirmich, où la peſte regnoit alors (*o*). Quintille ſon frere lui ſuccéda en Italie, & ne regna que dix-ſept ou vingt jours. Dans le même tems, l'armée qui étoit à Sirmich, defera l'Empire à Aurelien (*p*), qui regna environ quatre ans neuf mois.

* An de J. C. 269.

* An de J. C. 270.

Les premieres années de ſon regne furent occupées à la guerre qu'il fit aux Allemands, qui s'étoient jettés dans l'Italie, & à celle qu'il fit en Orient à Zenobie & aux Perſes. Après cela il revint en Occident *, & attaqua Tetricus, qui régnoit dans les Gaules depuis environ ſix ans. On aſſûre (*q*) que Tetricus lui-même, las des mutineries & des déſordres de ſes Troupes, avoit invité ſecrétement Aurelien à venir dans les Gaules, avec promeſſe de lui livrer ces vaſtes pays (*r*). Il y eut toutefois une bataille donnée pres de Châlons ſur Marne (*s*) dans laquelle Tetricus ayant paſſé pendant le combat du côté d'Aurelien, ſes Troupes ſe trouvant ſans Chef, furent défaites & taillées en piéces. Après cela Aurelien repouſſa les Allemands qui avoient paſſé le Rhin, & ayant pacifié les Gaules, il s'en retourna à Rome, où il fut reçû dans un triomphe magnifique, où l'on vit paroître une infinité de peuples captifs, les mains liées derriere le dos, entr'autres des Gots, des François, des Allemands, des Vandales, des Sarmates, &c.

* An de J. C. 273.

Zenobie Reine des Palmyreniens, y parut auſſi liée avec des chaînes d'or, que d'autres ſup-

(*i*) *Aimoin. vide Duchaſne Hiſt. Franc. t. 3. pp. 46. 47. vita S. Trudonis, p. 1076. ſæc. 2. Bened.*

(*k*) On croit que ce Temple étoit dédié au Dieu Mars, nommé par les Gaulois *Heſus*, ou *Geſus*, ou *Vaſus*, ou *Vaſa*. D'autres croyent qu'il étoit conſacré à Mercure. Car Pline dit que le Sculpteur Zenodore avoit fait dans la Capitale d'Auvergne la plus grande ſtatuë dont on eût connoiſſance.

Plin. l. 3. c. 7. Verùm omnem amplitudinem ſtatuarum hujus generis vicit ætate noſtrâ Zenodorus, Mercurio facto in civitate Galliæ Arvernis per an. decem. H. S. CCCC. manu, pretio.

Et Paul Diacre, *l. 1. c. 9. de geſtis Langobard.* dit que les Allemands appellent *Woran* ou *Gozan* le Dieu que les Romains appellent Mercure : *Wodan, quem abjectâ litterâ, Godan dixerunt, ipſe eſt qui apud Romanos Mercurius dicitur, & ab universis Germaniæ gentibus ut Deus adoratur.*

(*l*) *Nazar. in panegyrico Conſtantini magni, n. 17. Aurelius Victor in Gallieno.* Francorum gentes, direptâ Galliâ, Hiſpaniam poſſiderent, vaſtato ac penè direpto Tarraconenſium oppido.

(*m*) *Zozimen. l. 2. c. 6. pp. 450. 451.*

(*n*) *Vide Veteres panegyric. orat. 4. p. 113. & orat. 8. p. 182.*

(*o*) *Zozim. l. 1. Trebell. Pollio vita Claudii, p. 206. Euſeb. chronic.*

(*p*) *Zonar. p. 239. Vopiſc. vita Aureliani.*

(*q*) *Trebell. Pollio de Tetrico junore, p. 196. Aurel. Victor. Eutrop.*

(*r*) *Chronic. Hieronym. & Eutrop. Aurel. Victor. Vopiſc. vita Aureliani, p. 220. A.* Ipſo Tetrico exercitum ſuum prodente, quòd ejus ſcelera ferre non poſſet, deditas ſibi Legiones obtinuit.

(*s*) *Vide Vopiſc. in Aureliano, p. 220.* Inter hæc fuit Tetricus chlamide coccineâ Turricâ galbinâ, bracciis Gallicis ornatus. Incedebat etiam Zenobia, ornata gemmis, catenis aureis, quas alii ſuſtinebant.

An de J. C. 273.

portoient, & ſi chargée de pierreries, qu'elle étoit ſouvent obligée de s'arrêter pour ſe repoſer. Tetricus & ſon fils y marchoient avec un manteau de pourpre, une tunique de couleur dorée, des culottes ou brayes à la Gauloiſe, qui étoit l'habit qu'il portoit, étant Empereur dans les Gaules. On trouva mauvais à Rome qu'Aurelien eût fait paroître dans ce triomphe une femme, & un Sénateur Romain, comme Tetricus (*s*). Il fit ſon apologie en écrivant au Sénat & au peuple à l'égard de Zenobie, & on a encore ſa lettre (*t*). Au reſte, il traita toujours avec beaucoup d'honneur, & Zenobie, & Tetricus, & fit ce qu'il put pour rendre leur condition non ſeulement ſupportable, mais encore agréable & honorable. L'Arc de triomphe que l'on voit aujourd'hui à Beſançon, eſt, à ce qu'on croit (*u*), une repréſentation du triomphe d'Aurelien.

XLV. *Mort d'Aurelien. Tacite Empereur.*

Ce Prince ne demeura pas long-tems en Italie, il revint bien-tôt dans les Gaules, apparemment pour y appaiſer quelques rébellions (*x*). Il ſe préparoit à faire la guerre aux Perſes, & à perſécuter les Chrétiens *, lorſqu'il fut tué dans la Thrace par les principaux de ſon armée, à qui Mneſthée ſon Sécrétaire, avoit fauſſement fait entendre qu'Aurelien avoit réſolu leur mort. L'armée ne pouvant ſe réſoudre à donner l'Empire à aucun de ces meurtriers, écrivit au Sénat, pour le prier de choiſir un Empereur. Le Sénat renvoya ce choix à l'armée. Les ſoldats le renvoyerent une ſeconde fois au Sénat, & le Sénat aux ſoldats, ce qui ſe fit au moins trois fois; en ſorte que l'Empire vacqua ſept ou huit mois, ſans que pendant tout ce tems, il y eût aucun trouble ni aucune diviſion entre le peuple, le Sénat & l'armée (*y*). Mais les peuples d'Allemagne, que la crainte d'Aurelien avoit retenus, n'eurent pas plutôt appris ſa mort, qu'ils rompirent les barrieres que les Romains leur avoient oppoſées au-delà du Rhin (*z*), & ſe jetterent dans les Gaules, où ils ſe rendirent maîtres de ſoixante ou ſoixante-dix villes des plus riches & des plus conſidérables (*a*), qu'ils conſerverent juſqu'au regne de Probe.

*An de J.C. 275. ſur la fin de Janv.

Après toutes les déférences réciproques de l'armée & du Sénat, Tacite fut enfin choiſi Empereur par le Sénat, & agréé par les Troupes (*b*). Il avoit alors ſoixante-quinze ans, & ſa ſageſſe étoit telle, qu'on avoit lieu d'eſperer que ſon regne ſeroit heureux & tranquille. Le Sénat eut tant de joye qu'on lui eût remis le choix d'un Empereur, qu'il en manda la nouvelle de toutes parts, & en particulier aux villes de Carthage, de Tréves, qui paſſoient encore pour villes libres; à Corinthe, à Antioche, à Milan, à Alexandrie, à Aquilée, à Theſſalonique & à Athénes. Voici la lettre que l'on écrivit à la ville de Tréves (*c*): " *Le Sénat Romain aux Sénateurs de Tréves.* Comme vous „ êtes libres, & que vous l'avez toujours été, „ nous croyons que vous prenez part à notre „ joye. Le droit de choiſir un Empereur eſt „ enfin rendu au Sénat; & en même tems on „ a rétabli le nom & l'emploi du Préfet de la „ ville, dont l'autorité étoit très grande, & à „ qui on appelloit de pluſieurs cauſes jugées „ par les autres Magiſtrats.

An de J. C. 276.

XLVI. *Mort de Tacite. Probe Empereur.*

Mais la joye du Sénat fut courte. Tacite étant allé en Thrace, pour ſe mettre à la tête de l'armée Romaine, y mourut au bout de ſix mois, ou de 200. jours de regne *. Les Hiſtoriens ne conviennent pas du genre de ſa mort. Les uns (*d*) écrivent qu'il mourut de maladie, & les autres qu'il fut mis à mort par ſes ſoldats.

*An de J. C. 276. vers la mi-Mars ou d'Avril.

Probe lui ſuccéda *. Vopiſque (*e*) nous repréſente ce dernier, comme un des meilleurs & des plus grands Princes que Rome ait jamais eû, ſoit pour la paix, ſoit pour la guerre. Dès avant qu'il fût Empereur, il donna de grandes preuves de ſa valeur dans l'Orient, & ſur-tout dans les Gaules (*f*), où il dompta les François dans leurs marais qu'ils croyoient inacceſſibles, & obligea les Allemands & les Germains, à s'éloigner des bords du Rhin.

*An de J. C. 276. de Probe 1.

Lorſqu'il fut Empereur, il ſongea à réparer les maux que la République avoit ſoufferts depuis la mort de Valerien. Et comme les François, les Liges, les Bourguignons & les Vandales s'étoient jettés dans les Gaules, & s'en étoient rendus comme maîtres abſolus, Probe marcha contr'eux * avec une armée très nombreuſe (*g*), les battit en pluſieurs rencontres, leur tua près de quatre cent mille hommes, qui s'étoient emparés des terres des Romains; leur prit ſoixante ou ſoixante-dix villes très riches, dont ils s'étoient rendus maîtres; les rechaſſa au-delà du Necre & de l'Elbe, leur enleva autant de butin qu'ils en avoient pris ſur les Romains, & en prit beaucoup de nouveau; bâtit des villes & des forts ſur leurs terres au-delà du Rhin, obligea neuf de leurs Rois de venir à ſes pieds lui demander la paix; les contrai-

*An de J. C. 277. de Probe 1. 2.

(*s*) *Vopiſc. Aurelii vita* D.
(*t*) *Pollio xxx. Tyrann. c.* 29. *p.* 198. E.
(*u*) *Jo. Jac. Chifflet. Veſontio. l.* 1. *p.* 158.
(*x*) *Vopiſc. Aurel. vit. p.* 222. A. *Zonar. p.* 240.
(*y*) *Vopiſc. Taciti vita pp.* 226. 227.
(*z*) *Vopiſc. vita Taciti, p.* 227. B. Nam limitem trans Rhenum Germani ruptiſſe dicuntur; occupaſſe urbes validas, nobiles, divites & potentes.
(*a*) *Vopiſc. in vita Probi, p.* 238. C. D. Barbaris ſexaginta per Gallias nobiliſſima reciperet civitates. *Ibidem, p.* 239. A. Septuaginta urbes nobiliſſimæ captivitate hoſtium vindicaræ.
(*b*) *Vopiſc. vita Taciti.*
(*c*) *Vopiſc. vita Floriani, p.* 232. D. E. Senatus ampliſſimus, curiæ Trevirorum. Ut eſtis liberi, & ſemper fuiſtis, lætari vos credimus. Creandi Principis judicium ad Senatum redit, ſimul etiam Prætecturæ urbanæ appellatio univerſa decreta eſt.
(*d*) *Vopiſc. vita Taciti, p.* 230. D. Interemptus eſt enim inſidiis militaribus, ut alii dicunt, ſexto menſe, ut alii, morbo interiit. *Ita Chronic. Euſeb. Zoſim. Syncell. &c.*
(*e*) *Vopiſc. vita Taciti, p.* 236. *Et vita Probi, pp.* 333. 334. 241.
(*f*) *Vopiſc. in Probo, p.* 237. E. Teſtes Franci inviis ſtrati paludibus; teſtes Germani & Allemanni longè à Rheni ſubmoti littoribus.
(*g*) *Vopiſc. in Probo, pp.* 238. 239.

Digitized by Google

de J. C.

gnit d'abord à lui donner des ôtages, puis du bled, & enfin des vaches & des brebis ; de plus on lui apportoit tous les jours pluſieurs têtes des ennemis, qu'il payoit chacune d'une piéce d'or.

Il vouloit les contraindre à mettre bas les armes, & à n'uſer jamais d'épée, diſant que les Romains les défendroient bien, ſi on venoit les attaquer : mais il ſe relâcha ſur cet article, parce qu'il ne crut pas que les Germains puſſent jamais s'y ſoûmettre. Il ſe fit donner outre cela ſeize mille ſoldats de milice, qu'il diſtribua dans les Provinces, & qu'il incorpora dans les vieux corps par cinquante & ſoixante ; diſant qu'il ne falloit pas que l'on vît, mais qu'il ſuffiſoit qu'on ſentît que les Romains ſe ſervoient de Barbares dans leurs armées. Il écrivit au Sénat, & lui rendit compte de tout ce qu'il avoit fait dans les Gaules & dans l'Allemagne ; & il dit dans ſa lettre, qu'à préſent les Barbares ne ſément, ne moiſſonnent, ne cultivent leurs terres, & ne nourriſſent des beſtiaux que pour les Romains ; que la Gaule même eſt pleine de bœufs & de chevaux pris ſur les Allemands : Qu'il avoit eû deſſein de réduire l'Allemagne en Province ; mais qu'il avoit crû que la choſe demandoit une plus grande diſcuſſion : Qu'il offroit aux Dieux immortels, par les mains du Sénat, toutes les couronnes d'or qu'il avoit reçûës des villes des Gaules. Tel étoit à peu près le contenu de la lettre de Probe.

Zozime (*b*) raconte qu'il y eut un grand combat entre les Légions & les Liges peuples d'Allemagne, où Probe ſe trouva en perſonne. Ces peuples furent défaits, & leur Roi Semnon, avec le Prince ſon fils, pris priſonniers. Probe les relâcha enſuite, à condition qu'ils demeureroient ſoûmis, & rendroient le butin & les priſonniers qui étoient entre leurs mains. Il défit enſuite les François par ſes Généraux, pendant qu'il faiſoit tête en perſonne aux Bourguignons & aux Vandales ſur les bords du Rhin. Ce fleuve étoit entre les deux armées ; & les Romains défiant au combat les Barbares qui étoient au-delà du fleuve, ceux-ci ſe piquerent, & commencerent à paſſer : les Romains, ſans attendre qu'ils fuſſent tous paſſés, les attaquerent & les défirent. Ceux qui étoient demeurés au-delà du Rhin, obtinrent la paix, à condition de rendre tout le butin & les priſonniers : mais n'ayant pas fidélement exécuté leurs promeſſes, Probe les attaqua, & prit Igile leur Prince, & beaucoup d'autres, qu'il envoya en Angleterre pour la peupler. Zozime ajoûte à tout cela, une merveille qu'on ne croira pas aiſément. Il dit que pendant cette guerre, comme l'armée manquoit de vivres, il tomba du blé dans une grande pluye, & en telle quantité, qu'il y en avoit des monceaux en quelques endroits. M. Ducange (*i*) rapporte au tems de Probe, & aux victoires dont nous venons de parler, l'Arc de triomphe que l'on découvrit à Rheims en 1677.

Après avoir pacifié les Gaules, Probe paſſa en Illyrie & en Thrace *, & enſuite en Orient, où il donna des preuves de ſa valeur & de ſon bonheur, ayant heureuſement réduit tous ſes ennemis à demeurer en paix ; mais peu de tems après * il fut rappellé en Gaules, par la révolte de Procul & de Bonoſe. Procul étoit, dit-on, François d'origine, & il fut animé à la révolte contre ſon Prince, par ſa femme & par ceux de Lyon (*k*), qui craignoient Probe. Il prit la pourpre à Cologne, & attira à ſon parti la Gaule Narbonnoiſe, l'Angleterre & l'Eſpagne ; mais les Allemands de-delà le Rhin lui refuſerent leurs ſecours. Probe le défit, & le contraignit de fuir depuis les Alpes juſqu'aux extrêmités des Gaules, où il eſpéroit trouver de la protection parmi les François ; mais ceux-ci le livrerent à Probe, contre la parole qu'ils lui avoient donnée (*l*). Ainſi il fut vaincu, & mis à mort à Cologne.

XLVII. *Procul & Bonoſe ſe révoltent contre Probe.*

* An de J. C. 278. de Probe 2. 3.

* An de J. C. 280. de Probe 4. 5.

Pour Bonoſe, il étoit originaire d'Angleterre, & Gaulois par ſa mere. Ayant laiſſé brûler aux Germains les vaiſſeaux qui gardoient le Rhin, & dont il étoit chargé, il craignit que Probe ne l'en punît ſévérement. Pour le prévenir, il ſe fit proclamer Empereur par les Troupes qu'il commandoit (*m*). Probe fut obligé de lui faire long-tems la guerre. Il le vainquit enfin, & le contraignit de ſe pendre. Comme Bonoſe bûvoit tant qu'il vouloit, ſans jamais s'enyvrer & ſans s'incommoder, Aurelien l'employoit ſouvent à boire avec les Ambaſſadeurs des Barbares qui venoient vers lui, afin qu'il tirât d'eux leurs ſecrets dans le vin. A ſa mort, on dit, par maniere de railleric, que c'étoit une bouteille, & non pas un homme, qui s'étoit pendu.

Probe ayant enfin rendu la paix à l'Empire *, occupa ſes Troupes à faire divers ouvrages pour l'utilité publique (*n*), comme des Ponts, des Temples, des Chemins. Il fit deſſécher pluſieurs marais, rétablit pluſieurs villes, fit des canaux pour l'écoulement de pluſieurs Rivieres ; enfin il fit planter par ſes ſoldats des vignes ſur les collines des Gaules, de la Pannonie & de la Méſie, & permit aux peuples de ces Provinces d'avoir & de cultiver autant de vignes qu'ils voudroient ; car depuis Domitien, tout le monde n'avoit pas cette permiſſion. Il diſoit qu'il imitoit en cela Annibal, qui craignant que ſes ſoldats n'ayant rien à faire, ne ſe portaſſent à la ſedition, les occupoit à divers ouvrages, & avoit par leur moyen peuplé toute l'Afrique d'oliviers. Cependant les ſoldats de Probe ne s'accommodoient pas de cette vie laborieuſe ; ils

* An de J. C. 281. de Probe 5. 6.

(*b*) *Zozim. l. 1. p. 664.*

(*i*) *Ducange, diſſert. de inferioris ævi numiſmatib. t. 3. Lexici Latini.*

(*k*) *Vopiſc. vita Procli, p. 246.*

(*l*) *Vopiſc. ibidem, p. 247.* Ipſis prodentibus Francis, quibus familiare eſt ridendo fidem frangere, vicit & interemit.

(*m*) *Vopiſc. Bonoſi vita, p. 247.*

(*n*) *Vopiſc. in Probo, pp. 236. 240. &c.*

Digitized by Google

ne pouvoient ſouffrir la fermeté & la ſévérité de ce Prince : ils réſolurent donc de s'en défaire, dans le tems qu'il étoit à Sirmich ſa patrie, où il les faiſoit travailler à deſſécher des marais ; & quoiqu'il ſe fût ſauvé dans une tour ferrée, & extrémement haute, d'où il avoit coutume de regarder les ouvrages des ſoldats, il y fut tué, après avoir regné ſix ans & environ quatre mois *.

* Vers le mois d'Août de l'an 282.

XLVIII. *Mort de Probe. Carus Empereur.*

L'Armée de Pannonie élût auſſi-tôt Carus pour Empereur ; ce qui fit croire à pluſieurs (*o*), qu'il avoit eû part à la mort de Probe. Mais Vopiſque l'en juſtifie ; & la ſévérité qu'il exerça envers les meurtriers de ſon prédéceſſeur, fait aſſez ſon apologie. Le Sénat fut très ſenſible à cette mort, & plus encore à l'affront que lui faiſoit l'armée, en le dépoüillant du droit d'élire les Empereurs, où il ſe croyoit rentré au commencement de Probe.

Les Barbares ayant appris cette mort, crurent que l'occaſion étoit favorable de piller, chacun les Provinces de leur voiſinage. Les Gaules étoient les plus expoſées. Carus y envoya Carin ſon fils qui fit quelques exploits vers le Nord, du côté du Rhin (*p*), dont on ne ſçait rien de particulier. Il demeura dans ce pays juſqu'après la mort de Carus & de Numerien ; mais il ne s'y diſtingua que par ſes crimes & par ſes déſordres. Cependant l'Empereur Carus faiſoit avec ſuccés la guerre aux Perſes ; mais il fut tué d'un coup de foudre dans ſa tente (*q*) près de Cteſiphon, la deuxiéme année de ſon Empire *. Carin & Numerien ſes deux fils furent reconnus pour Empereurs. Numerien fut mis à mort la même année, par Aper ſon beau-pere, & Dioclétien fut reconnu Empereur par l'armée d'Orient *.

* An de J. C. 284. de Carus 2.

* An de J. C. 284. le 17. de Septemb.

LIVRE QUATRIÉME.

CHAP. I. *Etat de l'Empire & de la Religion, ſous l'Empire de Dioclétien.*

DEPUIS près d'un ſiécle, l'Hiſtoire Romaine ne nous a offert que des objets funeſtes : des Empereurs tués par leurs propres ſoldats, après un regne très court ; une infinité de guerres & de troubles dans l'Empire, des innondations de Barbares dans les Provinces ; la Religion Chrétienne obſcure, mais aſſez tranquille. A préſent nous allons voir les choſes changer de face. Des Empereurs vaillans, & jouïſſans d'un regne long & heureux ; la Religion Chrétienne d'abord perſécutée ſous Dioclétien & Maximien, puis triomphante, & preſque généralement reconnuë ſous Conſtantin & ſes Succeſſeurs. Le pays dont j'ai entrepris d'écrire l'Hiſtoire, ne m'a juſqu'ici fourni que peu d'événemens bien marqués, qui le concernent en particulier. Nous verrons ci-après les Empereurs y faire leur principale réſidence, & y attirer ce qu'il y aura de plus diſtingué dans l'Empire.

Le Chriſtianiſme auparavant peu connu dans cette partie des Gaules, va dans la ſuite y paroître avec éclat, & produire pluſieurs grands Hommes. C'eſt vers ce tems-ci, c'eſt-à-dire, vers le milieu du troiſiéme ſiécle, que furent établies les Egliſes de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun ; car on n'en peut marquer les époques au juſte. Nous en avons parlé plus au long à la tête de cet Ouvrage. Les SS. Euchaire, Valere & Materne fonderent l'Egliſe de Tréves, & la gouvernerent l'un après l'autre. Materne mourut à Cologne, mais ſon corps fut ramené à Tréves, & ils furent tous trois enterrés dans l'Egliſe de S. Jean l'Evangéliſte, que S. Eucaire avoit bâtie devant la porte de Tréves, que l'on nommoit Moyenne, au lieu où eſt à préſent la fameuſe Abbaye de S. Mathias. Mais on ne convient point du nom ni du tems de leurs Succeſſeurs. Les plus anciens Manuſcrits de Tréves, portent qu'après la mort des SS. Euchaire, Valere & Materne, les Tréviriens abandonnerent le Chriſtianiſme, & retomberent dans l'idolâtrie (*r*). Mais d'autres Manuſcrits portent qu'à S. Materne ſuccéderent Auſpice, Felix, Manſuy, Clement, Moyſe, Martin, Anaſtaſe, André, Ruſtique, Autor, Fabrice, Fortunat, Caſſien, Marc, Navite (ou Havitius) Marcelle, Metropole, Severin, Florence, Martin, Maximin, Valentin, dont les huit derniers ont auſſi gouverné l'Egliſe de Tongres. On croit qu'ils eurent leur ſépulture à S. Mathias, avec les trois premiers ; mais on ignore le tems & les circonſtances de leur Epiſcopat, à cauſe des perſécutions, qui ont empêché qu'on n'écrivît leurs Actes, ou qu'ils ne ſoient arrivés juſqu'à nous, ſuppoſé qu'ils ayent jamais été écrits. C'eſt ce que dit l'Auteur de *Geſta Trevirorum*, qui eſt un Religieux de S. Mathias, nommé Thierry, qui vivoit dans l'onziéme ſiécle.

Il y a aſſez d'apparence que ce grand nombre d'Evêques que l'on donne pour Succeſſeurs à S. Materne, ont été empruntés des autres Egliſes, pour remplir le grand vuide qui ſe trouvoit entre Materne & Agrece, que nous croyons être le quatriéme Evêque de Tréves en 314. en ſorte qu'en remontant à l'origine de cette Egliſe, on ne peut guéres fixer le commencement de S. Eucaire que vers l'an 250.

(*o*) *Voyez. vita Cari*, 249.

(*p*) *Nemeſianus Cynegetic. p.* 69. *Buchar. Belg. p.* 220. *Vopiſc. vita Cari, p.* 250. A.

(*q*) *Vopiſc. vita Cari. Eutrop. Aurel. Victor. & alii.*

(*r*) *Ita Mſ. antiq. & Geſta Trevirorum, c.* 27. Poſtquam inſeparabilis Trinitas Eucharium, Valerium & Materoum vocavit ad Superos, Treberi rectæ fidei credulitatem amiſerunt ; & ad priſtinum paganiſmi vomitum ex maxima parte redièrunt.

Nous

An de J.C. 284

Nous en disons de même à proportion de S. Clement à Metz, & de S. Mansuy à Toul. Les premiers successeurs de S. Clement furent Celeste, Felix, Patient & Victor, dont on ne sçait aucune particularité, sinon qu'ils furent enterrés dans la même grotte que S. Clement, dans l'Eglise que ce premier Evêque de Metz avoit fait bâtir hors de la ville. Le corps de Celeste fut donné par l'Evêque Drogon à l'Abbaye de Maur-moutier en Alsace près de Saverne. On fait sa Fête au 14. d'Octobre. S. Felix, dont on fait la Fête le 21. de Février, fut levé de terre par l'Evêque Theodoric II. & donné à l'Empereur Henry II. qui en fit présent à l'Eglise de Bamberg, qu'il venoit de fonder.

Nous avons une assez longue Histoire de saint Patient (s); mais qui paroît toute apocryphe. Elle dit que S. Patient s'attacha à S. Jean l'Evangéliste, dans le tems qu'il alla prêcher l'Evangile dans l'Asie mineure, d'où S. Patient étoit natif, & Grec d'origine. S. Pierre apparut en vision à S. Jean, & l'exhorta d'envoyer S. Patient, pour prêcher dans la Belgique. Patient partit, après avoir reçû une dent du S. Apôtre son Maître, & douze piéces des habits des douze Apôtres. Il déposa ces Reliques dans une Eglise qu'il bâtit au-dehors de Metz, & qui porta le nom de S. Jean l'Evangéliste, jusqu'à ce que le corps de S. Arnould y fût apporté au septiéme siécle. S. Patient fut inhumé dans la même Eglise, & on y honore encore aujourd'hui ses Reliques, renfermées dans une riche châsse d'argent. On croit qu'il mourut le 8. de Janvier.

A S. Mansuy premier Evêque de Toul, dont nous avons examiné la Vie & l'Histoire au commencement de cet Ouvrage, succéderent Amon, Alchas & Celsin, dont on sçait très peu de choses. Ils sont honorés comme Saints, & ils furent enterrés dans la même Eglise de S. Pierre, où S. Mansuy avoit choisi sa sépulture. On en parlera ci-après.

On croit avec raison (t) que Posthume & Tetricus, pour être plus à portée de repousser les Allemands, avoient établi à Tréves leur demeure ordinaire. Maximien Hercule, & les Empereurs suivans en firent de même. C'étoit aussi le Siége du Préfet des Gaules, qui avoit alors sous lui l'Espagne & l'Angleterre. De-là vient que les Archevêques de Tréves eurent une si grande autorité dans l'Eglise. Mais les Barbares étant devenus les plus forts, & ayant plusieurs fois ravagé Tréves, dès le cinquiéme siécle les Préfets furent obligés d'aller résider à Arles.

Dioclétien ayant été élû Empereur à Calcédoine, monta sur le Tribunal qui lui avoit été préparé; & dans le premier discours qu'il fit aux soldats, il leur dit, attestant le Soleil, & l'épée nuë à la main, qu'il n'avoit eû aucune part à la mort de Numerien (u); mais que puisqu'Aper son meurtrier étoit connu, il étoit juste de commencer par la vanger. En même tems il descendit de son Trône, & passa son épée à travers le corps d'Aper, lui disant avec insulte, qu'il auroit l'honneur de mourir d'une main illustre (x): que pour lui, il avoit enfin tué le sanglier fatal. *Aper* en latin signifie un sanglier, & une femme Druïde, chez qui Dioclétien logeoit au pays de Tongres vers Liége, lui avoit prédit qu'il seroit Empereur, quand il auroit tué le sanglier (y). Depuis ce tems il tuoit de sa main autant de sangliers qu'ils pouvoit.

An de J.C. 284.

Il monta sur le Trône le 27. de Septembre 284. de J. C. & cette époque est d'autant plus remarquable, que c'est le commencement de l'Ere de Dioclétien, autrement des Martyrs, qui a été assez long-tems en usage dans l'Eglise, pour régler la Fête de Pâques. Les Cophtes, ou Egyptiens; les Abyssins, ou Ethiopiens, & quelques autres peuples d'Afrique s'en servent encore aujourd'hui. La premiere année de cette Ere des Martyrs commença au mois d'Août, comme l'année Egyptienne, & non pas en Janvier, comme l'année Romaine.

II. *Dioclétien ayant tué Aper, défait Carin, & demeure seul Empereur. Il associe Maximien Hercule à l'Empire.*

L'année suivante * Dioclétien marcha contre Carin, frere de Numerien, qui étoit maître de Rome, & de toutes les Provinces d'Occident. Carin s'avança jusques dans l'Illyrie, & le combat se donna entre les deux Empereurs sur le Danube, entre Viminec & le Mont d'or. Carin y remporta la victoire. Mais comme il poursuivoit les ennemis, il fut tué par ses soldats (z). Ainsi Dioclétien demeura maître de tout l'Empire.

* An de J.C. 285.

Peu de tems après *, étant à Nicomedie, il associa à l'Empire Maximien surnommé Hercule, pour le distinguer de Maximien Galére, dont nous parlerons cy-après. Ce qui l'obligea à se hâter de faire ce choix, fut le besoin qu'avoient les Gaules d'un prompt secours.

* Le premier Avril de l'an de J. C. 286.

Elien & Amand s'étoient mis à la tête des paysans, que l'on nommoit *Bagaudes*, & avoient pris la qualité d'Augustes. Ces factieux ravageoient toutes les campagnes, & attaquoient même la plupart des villes (a). Maximien Hercule les détruisit par divers petits combats, & rendit enfin la paix au pays *. Ces Bagaudes ne furent pas tellement réduits par Hercule, qu'il n'en restât encore en divers endroits des Gaules, & même de l'Espagne, aux siécles V. & VII. L'Auteur de la vie de S. Babolin (b) dit que le lieu où est aujourd'hui l'Abbaye de S. Maur des Fossés près Paris, s'appelloit anciennement le

* An de J.C. 286. de Dioclétien 2. 3.

(s) *Cartulaire de S. Arnould.*

(t) *Bucher. Belg. p. 221. §. 7. Brower. antiq. Trevir. Noris de Diocletiani nummo, c. 4. &c.*

(u) *Vopisc. in Caro, p. 251. Eutrop. Aurel. Victor.*

(x) *Vopisc. in Caro, p. 252.* Gloriare, Aper; Æneæ magni dextrâ cæsus.

(y) *Idem in Numeriano.* Avus meus mihi retulit ab ipso Diocletiano compertum. Cum Diocletianus apud Tungros in Gallia moraretur. . . . Drusas dixisse fertur: Diocletiane, jocari noli: nam Imperator eris, cùm Aprum occideris.

(z) *Eutrop. Aurel. Victor. & Aurelii Victor. Epitome.*

(a) *Eutrop. & Aurel. Victor. Oros. l. 7. Hieronymi Chronic. &c.*

(b) *Apud Duchesne, t. 1. pp. 661. 662.*

An de J. C. 286.

Château des Bagaudes, parce que ces factieux s'y étoient retirés dans un Fort, que l'on disoit avoir été bâti par Jules-Cesar. Maximien Hercule les y assiégea, les prit de force, & rasa le Château.

Salvien (*c*) qui vivoit au cinquiéme siécle, invective fortement contre la dureté des Juges, qui avoit forcé les peuples qui étoient Citoyens Romains, à se soûlever, ne pouvant dans la paix conserver leur liberté. On leur impute, dit-il, leur malheur; mais que ne nous imputons-nous plutôt un mal que nous avons fait? Nous les appellons séditieux & rebelles; eux que nous avons contraints de devenir criminels. C'est aux rapines, aux vexations, aux cruautés des Juges, qu'il faut attribuer leur révolte; c'est à la dureté & à l'injustice de ceux qui imposent & qui levent les tributs. Il continuë sur le même ton; & on voit par Idace (*d*), que ce malheur avoit pénétré jusques dans l'Espagne. La vie de S. Maurice (*e*) insinuë assez clairement que ces Bagaudes étoient Chrétiens; & la vie de S. Babolin (*f*) dit aussi, qu'Amand & Elien professoient le Christianisme, & refusoient de se soumettre à des Princes sacriléges. Il est en effet assez probable que plusieurs de ces Payſans poussés à bout, étoient Chrétiens; mais il est mal-aisé de le croire de tous; & leur révolte même justifieroit qu'ils ne l'étoient point, puisqu'elle est si contraire aux Loix du Christianisme.

III. *Martyre de la Légion Thébéenne.*

Pour revenir à la guerre d'Hercule contre les Bagaudes, on lit dans les Actes de S. Maurice & de ses Compagnons (*g*), que Dioclétien voulant grossir l'armée de Maximien Hercule qu'il envoyoit en Gaule, fit venir d'Orient la Légion Thebéenne, la fit passer par Rome, & lui donna ses ordres pour la Gaule. Cette Légion étoit, selon S. Euchaire, de six mille six cent hommes. Maximien s'arrêta à Octodure, dans le dessein d'y faire des sacrifices prophanes. S. Maurice Chef de la Légion, ne voulant pas participer à son impieté, s'avança jusqu'à Agaune, à huit milles de-là, connuë aujourd'hui sous le nom de S. Maurice en Valais. Maximien irrité du refus qu'ils faisoient de se trouver à son sacrifice, les fit décimer jusqu'à deux fois; & voyant qu'il ne pouvoit vaincre leur résolution, il les fit envelopper & massacrer par son armée. On assûre que S. Ours & S. Victor (*h*) de la même Légion, furent martyrisés dans le même tems à Soleure en Suisse, sur la Riviere d'Oar; & que Maximien outré de colere, envoya Rictius Varus son Préfet du Prétoire, pour faire mourir ceux de la même Légion, qui avoient été envoyés devant

(*c*) *Salvian. l. 5. de gubernat. Dei.* Quibus enim aliis rebus Bacaudæ facti sunt, nisi iniquitatibus nostris, nisi improbitatibus judicum? nisi eorum proscriptionibus & rapinis?... Ac sic actum est ut latrociniis judicum strangulati homines & necati, inciperent esse quasi barbari, quos non permittebantur esse Romani, &c.

(*d*) *Idacii Chronicon.*

(*e*) *Apud Sur. 22. September. p. 220.*

(*f*) *Apud Ducheſne, t. 1. p. 262. A. B.*

(*g*) *Apud Surium, die 22. Septembris. Eucher. Lugdun. in Passione illustrato a Cartfilet. t. 1. p. 87.*

en divers endroits des Gaules; il en fit mourir * un grand nombre à Tréves (*i*); entr'autres S. Thyrse, S. Second, & S. Boniface, qui les commandoient. S. Thyrse & ses Compagnons furent dans la suite transportés dans l'Eglise de S. Paulin, aujourd'hui dans le Fauxbourg de Tréves; & S. Boniface dans l'Abbaye de S. Maximin, puis dans celle de Moyenmoutier, en 959. où il est honoré encore aujourd'hui (*k*). * Le 4. Oct. 286.

Le lendemain * de cette cruelle exécution, Rictius Varus fit venir Palmace Consul de la ville de Tréves, avec les autres Senateurs; & ayant appris par leur confession, qu'ils étoient Chrétiens, il les fit tous mourir. Il y en eût quatre, sçavoir Hermisde, Papyre, Constant & Jovien, qui ayant parlé d'une maniere plus libre & plus hardie que ne le souhaitoit le Prétet, furent aussi plus tourmentés que les autres. Enfin ayant appris que le nombre des Chrétiens étoit très grand dans la ville, il résolut de les faire tous périr en un jour *. Il assembla donc tout le peuple au Champ de Mars, & voulut les forcer à sacrifier; mais comme il vit qu'ils le refusoient constamment, il les fit tous envelopper & massacrer, sans aucune distinction d'âge, de sexe & de condition. On assûre que l'on jetta les corps des Martyrs dans la Moselle, & que ses eaux furent teintes de leur sang, à la longueur de dix mille pas. Quelques-uns ajoûtent, qu'on emplit un puits de ces Corps saints, en l'endroit où l'on a bâti depuis l'Abbaye de S. Maximin. * Le 5. Oct. 286. * Le 6. Oct. suivant.

On met sous sa même persécution le Martyre de S. Cassius, de S. Florent, & de sept autres, qui furent martyrisés à Bonn (*l*) près Cologne, où l'on garde encore à présent leurs Reliques. Les Martyrologes (*m*) parlent aussi de S. Victor, de S. Mallore, & de quelques-autres, qui ont souffert dans le territoire de Cologne, & qu'on croit être de la Légion Thebéenne. Enfin on prétend (*n*) que S. Gereon & ses Compagnons, au nombre de trois cens dix-huit (*o*), ont été martyrisés à Cologne, où l'on voit une fort belle Eglise, & une Collégiale fameuse sous leurs noms. On fait leur Fête le 10. d'Octobre, & il en est fait mention dans les Martyrologes, dans S. Gregoire de Tours, & dans Helinand Religieux de l'Abbaye de Froimond Ordre de Cîteaux, qui vivoit au treiziéme siécle, & qui a composé une Chronique qui contient les événemens, depuis le commencement du monde jusqu'en 1204. Il a aussi écrit l'Histoire du Martyre de S. Gereon & de ses Compagnons, imprimée dans Surius au 10. d'Octobre. Helinand ne passe pas pour Ecrivain exact & judicieux.

(*h*) *Eucher. ibidem.*

(*i*) *Brouwer. annal. Trevirorum, t. 1. p. 193.*

(*k*) *Joan. de Bayon, c. 58.*

(*l*) *Surius x. Octobr. Molan. Baron. eodem die. Brouwer. annal. Trev. p. 195.*

(*m*) *Martyrol. Rom. 10. Oct. Florentinius ibid. Greg. Turon. de gloria Martyr. c. 63. Brouwer. annal. Trev. p. 195.*

(*n*) *Gregor. Turon. de gloria Martyr. c. 62. Surius x. Octobr. Ex Hermando. Brouwer. annal. Trev. p. 195.*

(*o*) S. Gregoire de Tours, *de gloria Martyr. c. 62.* n'en marque que cinquante.

Digitize

An de J. C. 286.

Il eſt important de faire connoître le tems de cet Auteur, parce que c'eſt le principal Ecrivain qui nous ait appris les particularités que l'on ſçait du Martyre de S. Palmace, & des autres Martyrs de Tréves, couronnés ſous Maximien, par les ordres de Rictius Varus, environ dix-huit ans avant la grande perſecution de Dioclétien, dont l'Edit ne fut publié qu'en 303. au lieu que tout ceci arriva en 286. avant la défaite des Bagaudes, dont nous avons parlé. Comme on forme d'aſſez grandes difficultés ſur les circonſtances de ces Hiſtoires (*p*), il eſt bon d'avertir que les Auteurs de qui nous les tenons, ne ſont pas anciens. Ce qui eſt bien certain, c'eſt que du tems de S. Gregoire de Tours, on croyoit que cinquante ſoldats de la Légion Thebéenne, dont il ne dit pas les noms, avoient conſommé leur Martyre à Cologne; qu'on avoit jetté leurs corps dans un puits, & qu'on avoit bâti en cet endroit une fort belle Egliſe.

Helinand (*q*) ajoûte, que Maximien ayant fait venir dans les Gaules pluſieurs Troupes, levées dans la Mauritanie, trois cent cinquante ſoldats de ces Troupes furent tués pour la Foi, & enterrés avec S. Gereon & ſes Compagnons. Uſuard en met trois cent ſoixante; Adon & Notker n'en comptent que cinquante, & les font ſoldats de la Légion Thebéenne. Mais il vaut mieux les diſtinguer. Les cinquante Compagnons de S. Gereon étoient Thebéens, & de la haute Egypte, au lieu que les autres étoient Maures. Nous ne parlons pas des autres Martyrs de la Légion Thebéenne, qu'on prétend avoir ſouffert dans le Piémont, en Italie, & ailleurs; ils ne regardent pas notre ſujet.

IV. *Guerres de Dioclétien contre pluſieurs peuples d'Allemagne.*

* An de J. C. 287 de Dioclétien 3. 4.

Maximien Hercule ne jouït pas long-tems du repos qu'il s'étoit promis dans les Gaules; car après la défaite des Bagaudes, il ſe vit attaqué * par d'autres ennemis de delà le Rhin; ſçavoir, les Allemands, les Bourguignons, les Herules, & les Chaibons, qui ſembloient avoir conſpiré la ruine des Gaules, ou du moins d'en chaſſer les Romains, & de s'en rendre maîtres. (*r*) Les Bourguignons & les Allemands avoient des armées prodigieuſes, mais leur grand nombre ne ſervit qu'à leur perte; car manquant de proviſions, la famine ſe mit parmi eux, & enſuite la peſte; de maniere que Maximien n'eut pas de peine à les ruïner. Mais il combattit en perſonne contre les Herules & les Chaibons, qui furent tellement défaits, qu'il n'en reſta pas même, pour porter la nouvelle de leur défaite (*s*).

Les François & les Saxons couroient en même tems les mers & les côtes de la Gaule. Maximien leur oppoſa Carauſe, homme fort expérimenté dans la marine. Il remporta quelque avantage ſur les Barbares; mais il donna lieu par ſa conduite, de croire qu'il y avoit quelque intelligence entr'eux. C'eſt pourquoi Maximien donna ordre qu'on le fît mourir. Carauſe en étant averti, ſe retira en Angleterre, avec la Flotte qu'il commandoit, & y prit le titre d'Auguſte (*t*).

An de J. C. 287.

L'hyver même ne fut pas exempt d'allarmes. Maximien étant à Tréves, & ayant commencé ſon ſecond Conſulat le premier jour de Janvier *, tout d'un coup on lui vint dire que les ennemis avoient fait irruption dans le pays (*u*), & qu'ils s'étoient avancés aſſez près de la ville. Incontinent il quitta la Robbe & les Ornemens Conſulaires, dont il venoit de ſe revêtir; prit ſes armes, monta à cheval, courut aux ennemis, les mit en fuite, les défit, & rentra triomphant le même jour dans la ville.

* An de J. C. 288.

La même année il paſſa le Rhin, entra dans l'Allemagne, la ravagea, prit beaucoup de captifs, & ſoumit à l'Empire une grande partie de ce pays. Le bruit de ſes grands exploits obligea Atu Roi des François, qui avoient couru la côte des Gaules, de venir avec ſes gens lui demander la paix, & la confirmation de ſa Royauté.

V. *Dioclétien ſe prépare à la guerre contre Carauſe. Panégyrique de Mamertin.*

Pendant que Maximien étoit occupé aux préparatifs de la guerre contre Carauſe, & qu'il faiſoit conduire par les rivieres dans la mer, les vaiſſeaux qu'il avoit fait faire à ce deſſein, Claude Mamertin, fameux Orateur de ce tems-là, (*x*) prononça devant lui à Tréves un Panégyrique, où il releve ſes belles actions, & nous apprend pluſieurs particularités importantes de ſon Hiſtoire. Au reſte, les efforts continuels que faiſoient les Barbares pour paſſer le Rhin, & pour pénétrer dans les Gaules, bien loin de porter préjudice à la ville de Tréves, & à celle de Metz, qui n'en eſt pas éloignée, contribuerent au contraire beaucoup à leur aggrandiſſement & à leur ſplendeur, par le ſéjour que les Empereurs & les Préfets des Gaules firent à Tréves, & par le grand nombre des Troupes & de perſonnes de condition qui s'y établirent, qui y firent fleurir les Arts & le commerce, & qui y amenerent des richeſſes immenſes; en ſorte que Tréves fut regardée comme la premiere ville des Gaules, & qu'Auſone (*y*) n'a pas fait difficulté de dire qu'elle nourriſſoit, armoit & habilloit toutes les forces de l'Empire, & que le commerce y amenoit les richeſſes de toute la

(*p*) Voyez M. de Tillemont, Hiſt. Eccl. t. 4. p. 42. & ſuiv. & Note 2. ſur S. Maurice, & t. 4. Hiſt. des Empereurs, Note 6. ſur Diocletien.

(*q*) *Apud Surium x. Octob. Vide & Florentinium, p. 919. Uſuard. Vandelbert.*

(*r*) *Mamertin. panegyr. Maximiani.* Cùm omnes Barbaræ Nationes excidium univerſæ Galliæ minarentur.

(*s*) *Mamertin. panegyr. Maximiani inter panegyr. veteres x.* Cuncti tantâ internecione cæſi interfectique ſunt, ut extinctos eos, relictis domi conjugibus ac matribus, non profugus aliquis è prælio; ſed victoriæ tuæ gloria nuntiaret.

(*t*) *Eutrop. Aurel. Victor panegyr. anj.*

(*u*) *Mamertin. panegyr. Maximiani. Vide Noris de nummo Diocl. c. 4. Bucher. Belg. p. 221.* Tillem. Hiſt. des Empereurs, t. 4. p. 13. & Note 6. ſur Diocletien.

(*x*) *Mamertin. panegyr. Maximiani. Vide Noris de nummo Diocletiani, c. 4.*

(*y*) *Auſonius de claris urbibus.*

Trevericæque urbis ſolium, quæ proxima Rheno,
Pacis & in medio gremio ſecura quieſcit.
Imperii vires quod alit, quod veſtit, & armat ...
Largus tranquillo prælabitur amne Moſella,
Lunginqua omnigenæ veſtans commercia terræ.

terre. Les villes voiſines avoient part à ces avantages, à proportion de leur proximité, & des ſecours qu'elles tiroient de leur ſituation.

Les grands préparatifs que Maximien avoit faits contre Carauſe, ne lui ſervirent pas beaucoup; puiſqu'après un combat naval, où tout l'avantage demeura du côté de Carauſe (*z*), il fut obligé de lui abandonner l'Angleterre, afin qu'il la défendît contre les Barbares. Pendant l'hyver, Diocletien & Maximien ſe rendirent à Milan *, où ils eurent enſemble diverſes conférences, dont l'Hiſtoire n'a pas ſçu le ſujet, ni le réſultat, du moins elle ne nous l'a pas conſervé. De-là ils retournerent, Diocletien en Orient, & Maximien en Gaule, où le même Mamertin dont nous avons déja parlé, prononça en ſa préſence un ſecond panégyrique *, le jour de la naiſſance de ce Prince (*a*), qui devoit être le 21. de Juillet. On lit dans un autre panégyrique prononcé par Eumene devant le Gouverneur de la Gaule Celtique (*b*), que Maximien avoit peuplé quelques endroits incultes du Cambreſis, & du pays de Tréves, en y mettant des François, qui s'étoient ſoumis aux Romains, & des Letes, qui étoient, dit-on (*c*), une nation Gauloiſe d'origine, mais qui ayant depuis été tranſportée en Allemagne, paſſoit quelquefois pour Barbare. On conſerve des veſtiges de leur nom dans la riviere de Lis, & dans l'Abbaye de Lieſſy en Hainaut. Il demeura encore des Letes au-delà du Rhin, depuis Maximien, puiſque ſous l'Empereur Conſtance en 356. ils vinrent aſſiéger Lyon (*d*).

* An de J. C. 290 de Diocletien 6. 7.

* An de J. C. 291.

VI. *Diocletien donne la qualité de Céſar à Conſtance Chlore, & à Maximien Galere.*

Comme la grande étenduë de l'Empire Romain, & les troubles continuels auſquels il étoit expoſé, demandoient pluſieurs Généraux, & pluſieurs armées, & qu'il étoit difficile que deux Empereurs puſſent ſuffire à tant de choſes, Diocletien ſe détermina en 292. à donner la qualité de Céſar à Conſtance Chlore, & à Maximien Galere (*e*). Pour éviter l'équivoque, deſormais nous appellerons le premier des Maximiens ſimplement Hercule; & le ſecond, Galere. Enſuite Diocletien partagea le Gouvernement de l'Empire entre les quatre Princes que nous venons de nommer. Il retint pour lui l'Orient, ou ce qui eſt au-delà de la mer Egée. Il donna à Galere la Thrace & l'Illyrie, à Hercule l'Italie & l'Afrique, avec les Iſles qui ſont entre deux; à Conſtance, les Gaules, l'Eſpagne & l'Angleterre, avec la Mauritanie Tingitane, qui étoit une dépendance de l'Eſpagne. Cela n'empêchoit pas que ces Princes n'allaſſent quelquefois dans les Provinces l'un de l'autre; mais cela ſe faiſoit ſans bleſſer l'union & la bonne intelligence qui étoient entr'eux, & qui durerent juſqu'à la fin, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'abdication de l'Empire faite par Diocletien en 305.

An de J. C. 291.

VII. *Qualités de Conſtance Chlore, & de Ste. Helene ſon épouſe.*

Conſtance Chlore, dont nous aurons dans la ſuite à parler beaucoup plus que des trois autres Princes qui gouvernoient alors l'Empire; parce qu'il avoit les Gaules dans ſon département, & qu'il faiſoit ſa réſidence ordinaire à Tréves, Conſtance, dis-je, ſurnommé Chlore, apparemment à cauſe de ſa pâleur; car Chlore en grec ſignifie pâle, eſt nommé dans les inſcriptions Flavius Valerius Conſtantius. Il étoit petit neveu de l'Empereur Claude II. Claudia ſa mere étant fille de Criſpe frere de Claude. Son pere s'appelloit Eutrope, d'une famille des plus conſidérables de l'Illyrie. Conſtance épouſa Helene, dont il eût Conſtantin vers l'an 274. Quelques Auteurs (*f*) ont avancé qu'Helene n'étoit pas femme légitime de Conſtance; mais on a de bonnes raiſons de croire le contraire, (*g*) quoiqu'on reconnoiſſe qu'Helene n'étoit pas apparemment d'une naiſſance fort relevée. Conſtance fut obligé de la répudier, pour épouſer Theodora fille de la femme de Maximien Hercule, lorſqu'il fut créé Céſar par Diocletien en 292. & dans ce tems-là même Diocletien propoſa pour Céſar, Conſtantin, au lieu de Conſtance (*h*); mais Galere s'y oppoſa, & fit nommer Conſtance.

L'un & l'autre étoient très dignes du choix de Diocletien, & tous les Hiſtoriens loüent beaucoup les excellentes qualités de Chlore (*i*). Euſebe en rapporte un trait bien remarquable. (*k*) Comme tout le monde parloit de ſa douceur & de ſa modération, & qu'on diſoit que pour ne pas fouler les peuples dont il avoit le gouvernement, il s'appauvriſſoit lui-même, & n'avoit point d'argent en réſerve; Diocletien envoya lui faire des reproches du peu de ſoin qu'il avoit de ſes interêts, & de ceux de l'Etat. Conſtance retint auprès de lui pendant quelque tems les Députés de Diocletien, & pria ſous-main les plus riches des Provinces de lui apporter quelque argent, parce qu'il en avoit beſoin. Ils lui apporterent avec joye tout ce qu'ils avoient de plus précieux, qu'il fit mettre au tréſor Impérial. Après cela il pria les Envoyés de l'Empereur de venir voir ſes richeſſes. Ils y vinrent, & virent avec étonnement une immenſe quantité d'argent. Cet argent étoit à moi il y a long-tems, ajoûta-t'il; mais je l'ai laiſſé juſqu'ici en dépôt entre les mains de mes Sujets. Les Députés étant partis, il fit venir ceux qui l'avoient aſſiſté en cette occaſion, loüa leur générosité, & leur rendit ce qu'ils avoient mis au tréſor.

(*z*) *Aurel. Victor Eutrop. panegyr. viii.*
(*a*) *Mamertin. panegyr. xj. inter panegyricos veteres.*
(*b*) *Eumen. panegyr. inter veteres panegyricos ix.*
(*c*) *Vide Hadrian. Valeſ. notit. Galliarum, pp. 259. 260. & rerum Gallic. l. 14. p. 32.*
(*d*) *Ammian. Marcellin. l. 16.*
(*e*) *Eutrop. Aurel. Victor & alii.*
(*f*) *Zozim. l. 2. p. 672. Chronic. Alex. p. 650. Nicephor. l. 7. c. 8. Chronic. Euſeb. Græc. & S. Hieronymi Latinum. Beda Hiſt. Angl. l. 1. c. 8. Proſper Chron. alii.*
(*g*) Voyez M. de Tillemont, t. 4. des Empereurs, Note 1. ſur Conſtantin, p. 613.
(*h*) *Lactant. de morte perſecut. c. 18. 19. Eumen. panegyr. ix. inter veteres panegyr.*
(*i*) *Eutrop. p. 587. Lactant. de morte perſecut. c. 18. 20. Euſeb. vita Conſtantini, l. 1. c. 13. 14. & Hiſt. Eccl. l. 8. c. 13. 17.*
(*k*) *Euſeb. vita Conſtantini, l. 1. c. 14.*

VIII. *Conſtance Chlore dans les Gaules, il défait Carauſe & Allecte.*

Dès qu'il eût été nommé Céſar, il vint en diligence de Nicomédie, où s'étoit paſſée cette cérémonie dans les Gaules, où il arriva avant qu'on ſçût qu'il venoit, ni même qu'il fût Céſar *. Il ſurprit à Boulogne en Picardie les Troupes de Carauſe, qui y étoient ; fit fermer le Port par une digue, afin qu'ils ne puſſent regagner l'Angleterre, les obligea de ſe rendre, & les reçût dans ſon armée (*l*).

*An de J. C. 292.

Cependant Allecte avoit tué Carauſe, & régnoit en ſa place en Angleterre *, & Conſtance ſe préparoit à lui faire la guerre. Dans l'intervalle, il aſſujetti quelques nations Françoiſes, qui demeuroient ſur l'Eſcaut (*m*), & les obligea de s'établir dans d'autres pays déſerts, pour y cultiver la terre, payer les tributs, & fournir des milices quand on leur en demanderoit : hors cela il leur interdit l'uſage des armes. Enſuite il s'appliqua à rétablir la ville d'Autun (*n*), qui avoit été ruinée ſous le regne de Claude II. ſon grand oncle, & au rétabliſſement de laquelle il étoit d'autant plus intereſſé que ce malheur étoit arrivé à cette ville pour avoir invité ce Prince au recouvrement des Gaules. Enfin en 296. il paſſa en Angleterre (*o*), battit Allecte, & conquit ce pays ; rendit la mer entiérement libre, & aſſûra le repos des Gaules.

*An de J. C. 293.

Pendant que Conſtance étoit ainſi occupé en Angleterre, Hercule craignant que les peuples de de-là le Rhin ne fiſſent quelque irruption dans les Gaules, y vint en diligence ; & ſe tenant en deçà du Rhin, empêcha, par la ſeule terreur de ſon nom (car preſque toutes les Troupes étoient en Angleterre) qu'ils oſaſſent rien entreprendre. Les Empereurs employerent les années de paix qui ſuivirent, à réparer pluſieurs villes en France, & dans d'autres endroits de l'Empire, & à fortifier les frontiéres, par des villes & des Châteaux qu'ils y bâtirent, & où ils mirent de bonnes Garniſons.

Il faut toutefois avoüer que les Allemands n'étoient pas tellement reſſerrés au-delà du Rhin, qu'ils ne fiſſent des courſes dans les Gaules. Un jour * ils attaquerent Conſtance inopinément ; & comme il n'avoit que peu de monde (*p*), il fut obligé de ſe retirer avec précipitation vers Langres, dont il n'étoit pas eloigné. Il marchoit à la queuë de ſes Troupes, pour les raſſûrer contre les ennemis qui les pourſuivoient. Etant arrivé aux portes de la ville, il trouva qu'on les avoit déja fermées, de peur que les ennemis n'y entraſſent ; en ſorte qu'il ſe fit lever avec des cordes ſur les murs. Le jour même, environ cinq heures après, ſes Troupes arriverent. Il ſortit de la ville, ſe mit à leur tête, battit les ennemis, & en tua ſoixante mille.

*An de J. C. 301. de Dioclétien 17. 18.

Quelque tems après (*q*), une armée très nombreuſe de Troupes Allemandes s'étant jettée à la faveur de la glace, dans une Iſle du Rhin, tout d'un coup la glace s'étant fenduë, les Barbares s'y trouverent enfermés, & les bâteaux que les Romains entretenoient ſur ce fleuve, les y ayant aſſiégés, ils furent obligés de ſe rendre faute de vivres.

IX. *Perſécution de Dioclétien.*

L'an 303. de J. C. eſt célébre dans l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, par la perſécution que Diocletien y excita contre la Religion Chrétienne. On la commença à la ſollicitation de Galere, le 23. de Fevrier. Conſtance, qui aimoit les Chrétiens, quoiqu'il ne profeſſât pas cette Religion, ne s'oppoſa pas aux Edits, ni à leur exécution. Il laiſſa abbattre quelques Egliſes dans ſes Etats, mais il n'en fit abbattre aucune (*r*) ; il n'inquiéta perſonne ſur le fait de la Religion, & laiſſa une entiere liberté aux Chrétiens des Gaules (*s*). On aſſûre même, qu'il declara à tous ceux de ſa Maiſon, & aux Gouverneurs des Provinces qui étoient Chrétiens (*t*), qu'il leur laiſſoit le choix, ou de conſerver leurs charges en ſacrifiant, ou de perdre leur charges s'ils refuſoient de ſacrifier. Après que chacun eût pris ſon parti, il déclara ſon véritable ſentiment, blâma la lâcheté de ceux qui avoient ſacrifié leur Religion à leurs intérêts, loüa la généroſité des autres ; chaſſa de ſon Palais, & caſſa de leurs emplois les premiers, comme gens incapables de garder la fidélité aux hommes, puiſqu'ils l'avoient violée envers Dieu ; retint les autres à ſon ſervice, & les conſerva dans leurs charges, comme gens d'une généroſité & d'une fidélité à l'épreuve.

An de J. C. 303.

X. *Dioclétien & Maximien quittent l'Empire. Galere & Conſtance Chlore Empereurs.*

Deux ans après le commencement de la perſécution *, Diocletien, & Maximien Hercule quittent l'Empire le premier de May, Diocletien à Nicomédie, & Hercule à Milan ; & le même jour Galere & Conſtance Chlore furent ſalués Auguſtes, & Severe & Maximin furent élevés à la dignité de Céſar. Tout le monde s'attendoit que Conſtantin, fils de Conſtance, ſeroit du nombre des Céſars ; mais il n'étoit pas du goût de Galere, qui étoit le ſeul Auteur de tous ces changemens. Il retenoit auprès de lui ce jeune Prince en Orient, ſous prétexte d'amitié, pendant que Conſtance Chlore ſon Pere étoit en Occident, avec une ſanté fort chancelante. Conſtantin ne fut pas inſenſible à l'injuſtice que lui faiſoit Galere, il la diſſimula toutefois ; mais enfin il demanda avec tant d'inſtance d'aller voir ſon Pere, que Galere ne put le lui refuſer *. Il lui donna un ſoir le brevet pour prendre les chariots de poſte, & lui dit que le lendemain au matin, il lui donneroit ſes ordres pour partir (*u*) ; mais il partit dès le ſoir, & fit toute la diligence imaginable, tuant même, ou eſtro-

*An de J. C. 305.

*An de J. C. 306.

(*l*) *Panegyr.* 7. 8. *Valeſ. rerum Franc. l.* 1. *p.* 14.
(*m*) *Panegyr.* 1. 3. 7. 8.
(*n*) *Panegyr.* 6. 8. 9.
(*o*) *Eutrop. & panegyr.* 8.
(*p*) *Eutrop. p.* 586. *Zonar. Theophan. Chron. Euſeb. & Hieron.*
(*q*) *Eumen. panegyr.* 7.
(*r*) *Euſeb. l.* 8. *c.* 13. *& l.* 8. *Optat. l.* 1.
(*s*) *Lactant. de morte perſecutorum, c.* 15. 16. *Euſeb. l.* 8. *c.* 13. *Hiſt. Eccl. & de vita Conſtantini, l.* 1. *c.* 13.
(*t*) *Euſeb. vita Conſtantini, l.* 1. *c.* 15.
(*u*) *Lactant. de morte perſecut. c.* 22. *Euſeb. vita Conſtantini, l.* 1. *c.* 20. *p.* 418. *Zoſim. l.* 2. *Aurel. Victoris Epitome.*

Digitized by Google

An de J.C. 306.

piant les chevaux qu'il ne prenoit pas dans les poſtes où il paſſoit, afin que ceux qu'il prévoyoit bien qu'on envoyeroit après lui, ne le puſſent atteindre.

En effet Galere au déſeſpoir de ſe voir ainſi fruſtré de ſes eſperances, (car on croit qu'il vouloit le faire retenir ſur le chemin par Severe, ou l'arrêter encore à Nicomédie ſous divers prétextes) fit courir après lui, mais inutilement. Il arriva à York en Angleterre aſſez-tôt pour voir encore ſon pere qui ſe mouroit. C'eſt ainſi que le racontent Lactance & Euſebe, & divers autres Hiſtoriens; mais l'Orateur Eumene, dans le Panégyrique qu'il prononça devant Conſtantin, avant la guerre de Maxence (*x*), & l'Anonyme donné par M. de Valois à la ſuite d'Ammien Marcellin, diſent que Conſtantin arriva lorſque Conſtance ſon pere levoit l'ancre pour paſſer de Boulogne en Angleterre.

XI. *Conſtantin arrive en Angleterre, & eſt fait Empereur après la mort de Conſtance Chlore ſon pere.*

Conſtance alloit faire la guerre aux Pictes, qui habitoient l'Ecoſſe. Après les avoir vaincus, il mourut de maladie à York en Angleterre, le 25. Juillet de l'an 306. Conſtantin ſon fils lui rendit tous les honneurs accoutumés, & il fut mis au rang des Dieux, ainſi que la plûpart des autres Empereurs. Dès qu'il eût rendu l'eſprit, toutes les Troupes déclarerent Conſtantin Empereur, ſuivant l'intention de ſon Pere, qui l'avoit recommandé aux ſoldats avant ſa mort. (*y*) Galere ne voulut pas lui accorder la qualité d'Auguſte; mais il lui donna celle de Céſar, dont Conſtantin voulut bien ſe contenter. Il demeura en Gaule avec la même autorité qu'avoit eûë ſon pere, & s'y fit bien-tôt aimer & eſtimer, par la douceur de ſon gouvernement, par ſa valeur, & par ſes autres excellentes qualités. On aſſûre qu'il donna à Helene ſa mere, le titre d'Auguſte (*z*), & qu'il fit un Edit en faveur de la Religion Chrétienne (*a*), qu'il eſtimoit à l'exemple de ſon Pere; mais qu'il ne profeſſoit point encore, n'ayant été converti qu'en 311. après que la Croix lui eût apparu, dans la guerre contre Maxence, ainſi que nous le dirons bien-tôt.

Les François profitant du tems que Conſtance Chlore étoit abſent des Gaules, avoient violé les Traités (*b*). Conſtantin les reprima, les vainquit dans les Gaules, leur prit deux de leurs Rois, Aſcaric & Regaize, qu'il fit mourir au milieu des ſupplices, en les expoſant aux bêtes, dans les ſpectacles qu'il fit repréſenter; ſans ſe mettre en peine de la haine ni du reſſentiment de cette fiere nation, qui ne comptoit pour rien de manquer à ſa parole, & de violer les ſermens les plus ſacrés, quand elle croyoit le pouvoir faire impunément. Il paſſa enſuite le Rhin, & vint, lorſqu'on l'attendoit le moins, dans le pays des Bructeres, nation Françoiſe. Il ne leur donna pas le loiſir de ſe retirer dans leur bois & dans leur marais; il les ſurprit, les battit, en tua un grand nombre, & en prit beaucoup d'autres, qui furent expoſés aux bêtes dans l'Amphiteâtre; enleva leurs beſtiaux, brûla leurs villages (*c*), & répandit la terreur dans tout ce pays.

Après cela il entreprit de bâtir un Pont ſur le Rhin à Cologne (*d*), non pas qu'il en eût beſoin pour paſſer cette riviere, dit Eumene ſon Panégyriſte (*e*), puiſque cette riviere eſt toute remplie de navires de guerre, & que tous ſes bords ſont chargés de ſoldats; mais il le fit, autant pour tenir dans le reſpect les nations Françoiſes, que pour illuſtrer ſon regne, & pour enrichir la frontiere par un ſi beau monument. Par ce moyen il arrêta les courſes des Barbares, qui n'oſoient pas ſeulement approcher du Rhin.

On aſſûre (*f*) que Conſtantin, pour conſerver la mémoire de ſa victoire ſur les François, établit des jeux ſolemnels, appellés jeux François, *Ludi Francici*, qui ſe célébroient tous les ans pendant ſix jours, depuis le quatorze juſqu'au vingt-uniéme de Juillet: ces jeux ſe célébrerent principalement à Tréves, & dans les villes des Gaules, où Conſtantin avoit le ſiége de ſon Empire.

Pendant qu'il jouïſſoit de la paix qu'il avoit procurée au pays, Maxence fils de Maximien Hercule, prit à Rome le titre d'Auguſte, & engagea ſon Pere à reprendre la pourpre (*g*), qu'il n'avoit quittée qu'à regret. Severe qui avoit l'Italie dans ſes Etats, accourut d'Orient où il étoit, pour venir s'oppoſer à Maxence, & à Maximien Hercule; mais il fut vaincu, pris, & enfin mis à mort. Hercule prévoyant bien que Galere ne laiſſeroit pas cette mort impunie, vint en Gaule *, & ſe retira auprès de Conſtantin, à qui il fit épouſer Fauſte ſa fille, & lui donna en même tems le titre d'Auguſte, au lieû de celui de Céſar, dont Conſtantin avoit bien voulu ſe contenter juſqu'alors; & Galere fut obligé quelque tems après *, de le reconnoître auſſi en qualité d'Auguſte.

XII. *Maxence prend le titre d'Auguſte; Maximien reprend la pourpre; Severe eſt mis à mort; Conſtantin eſt reconnu Auguſte.*

* An de J.C. 307. de Conſtantin 1. 2.

* An de J.C. 308. de Conſtantin 2. 3.

Mais auparavant Galere vint en Italie avec une armée, pour venger la mort de Severe. Il

(*x*) Avant l'an 312. & apparemment dès l'an 309. Voyez M. de Tillemont, t. 4. Empereurs, p. 91.

(*y*) *Lactant. de morte perſecutorum, c. 24. Eumen. panegyr. §. 9. Vide Euſeb. vita Conſtantini, l. 1. c. 21.*

(*z*) *Euſeb. l. 3. vita Conſtantini. c. 47. p. 506.*

(*a*) *Lactant. de morte perſecutorum, c. 24. Inſtitut. l. 1. c. 1.*

(*b*) *Eumen. panegyr. Conſtantini mag. c. 10.* Affeciſti pœnâ temeritatis Reges ipſos Franciæ, qui per abſentiam patris tui pacem violaverant. Non dubitaſti ultimis pœnis cruciatibus, nihil veritus gentis illius odia perpetua, & inexpiabiles iras. *Vide Eutrop. p. 587*

(*c*) *Eumen. panegyr. c. 12.*

(*d*) On croit que ce Pont joignoit Cologne à Deutz. L'Abbé Rupert parle d'une inſcription qu'on y avoit trouvée, & qui confirmoit ce ſentiment. On dit que Bernon Archevêque de Cologne, fit rompre ce Pont en 955.

(*e*) *Idem ibidem, c. 13.* Magis ad gloriam Imperii tui & ornatum limitis facias, quàm ad facultatem, quoties velis, in hoſtium tranſeundi; quippe cum totus armatis navibus Rhenus inſtructus ſit, & ripis omnibus uſque ad Oceanum diſpoſitus miles immineat.

(*f*) *Valeſ. rerum Franc. p. 16. Bucher. Comment. in Victorium Aquitan. ex calendar. Rom. veteri.*

(*g*) *Vide Lactant. de morte perſecutorum, c. 26. Eutrop. panegyr. 15. &c.*

An de J. C. 306.

n'avoit pas assez de Troupes pour assiéger Rome, & Maxence avoit trouvé moyen de lui débaucher la plus grande partie de son armée; il fut donc obligé de se retirer sans rien faire. Hercule ayant appris dans les Gaules la déroute de Galere, voulut persuader à Constantin de le poursuivre; mais celui-ci ne jugea pas à propos de s'engager dans cette guerre, & Hercule s'en retourna à Rome, où il regna quelque tems avec son fils. Ensuite s'étant brouillé avec lui, il revint en Gaules se plaindre à Constantin que Maxence l'avoit chassé; & comme Constantin n'entroit pas à son gré assez vivement dans sa passion, il partit pour aller trouver Galere, non à Chartres, comme quelques-uns l'ont crû, mais à Carnonte dans la Pannonie.

XIII. *Six Empereurs dans l'Empire Romain: Hercule, Galere, Licinius, Maximin, Constantin & Maxence.*

Ce fut là que Galere, en présence de Dioclétien & d'Hercule, déclara Auguste Licinius *, en la place de Severe, qui, comme on l'a vû, avoit été tué en Italie. Maxence qui regnoit alors en Orient, mais qui n'avoit que le titre de César, prit aussi la qualité d'Auguste *. Ainsi les Romains avoient alors six Empereurs, Hercule, Galere, Licinius, Maximin, Constantin, & Maxence. L'union d'Hercule & de Galere fut bien-tôt troublée par l'ambition, & les interêts particuliers. Hercule voyant qu'on n'avoit aucun égard pour lui, revint en Gaules auprès de Constantin, qui le reçut dans son Palais, & le combla de biens & d'honneurs. (*b*) Alors Hercule quitta volontairement, au moins en apparence, les marques de l'Empire, mais Constantin ne diminua rien de la considération qu'il avoit pour lui.

* Le 11. de Novembre de l'an 307.
* An de J. C. 308. de Constantin 2.

XIV. *Hercule se soulève contre Constantin, & reprend la pourpre.*

Ce Prince étoit occupé à la construction du Pont dont nous avons parlé, & les Barbares effrayés, avoient déja envoyé demander la paix, & avoient offert les principaux d'entr'eux pour ôtages. Il y avoit toutefois encore quelques François en armes au-delà du Rhin (*i*). Hercule conseilla à Constantin de marcher contr'eux, mais avec peu de Troupes; il l'accompagna même une partie du voyage; puis l'ayant quitté, il alla fort lentement à Arles, consumant en chemin autant qu'il pouvoit les vivres & les provisions, afin qu'on ne le pût pas suivre. Y étant arrivé, il reprit tout d'un coup la pourpre pour la troisiéme fois, se saisit du Palais & des trésors, fit de grandes largesses aux soldats, écrivit à ceux qui étoient plus éloignés, & leur dit tout ce qu'il put pour les engager à prendre son parti contre Constantin son gendre.

Constantin cependant faisoit la guerre aux François. Il les repoussa, & leur fit quitter les armes. En même tems il reçût la nouvelle de la révolte d'Hercule; & comme il s'avançoit pour marcher contre lui, les Barbares firent encore quelques mouvemens, qui furent presqu'aussi-tôt appaisés, sur le bruit que Constantin retournoit pour les réduire. Sur sa route il rencontra un Temple fameux d'Apollon (*k*), à qui il rendit ses actions de graces, & y fit de riches présens. De-là il s'avança à grandes journées vers Arles; il conduisit son armée par terre jusqu'à Châlons sur Saône, où il embarqua ses Troupes, & vint ainsi par eau jusqu'à Arles. Il y surprit Hercule avant qu'il fût en état de lui résister, & ramena aisément dans le devoir la plus grande partie de l'armée.

An de J. C. 307.

Hercule prit la fuite, & se sauva à Marseille. Constantin l'y poursuivit, & auroit pris la ville d'assaut à son arrivée, si les échelles ne se fussent trouvées trop courtes. Il s'avança près des murailles, où Hercule paroissoit, & lui reprocha sa perfidie. Pendant ce tems-là on ouvroit d'un autre côté les portes de la ville, où ses soldats entrerent, se saisirent d'Hercule, & l'amenerent à Constantin, qui lui ôta la pourpre, mais qui ne voulut pas lui ôter la vie.

XV. *Ouvrages de Constantin à Tréves.*

A son retour à Tréves, l'Orateur Eumene (*l*) prononça en son honneur & en sa présence un panégyrique, le jour que Constantin célébroit la fondation de cette ville, ou peut-être le jour qu'elle étoit devenuë Colonie Romaine, & peu après le 25. Juillet, auquel il avoit pris la pourpre. L'Orateur remarque qu'alors l'Empereur faisoit réparer les murailles de la ville, qu'il y faisoit bâtir un grand Cirque, une grande Place, des Basiliques, un Palais pour la Justice, le tout avec beaucoup de magnificence.

An de J. C. 309. de Constantin 3. 4.

On croit que le Palais de Constantin étoit au lieu où l'on voit aujourd'hui l'Abbaye de S. Maximin. Le Cirque de Tréves étoit très grand, on en voit des vestiges dans les vignes, hors la ville (*m*). Il y a beaucoup d'apparence que l'Eglise de S. Simeon étoit une porte de la ville, & en même tems le lieu où s'assembloient les Magistrats pour rendre la justice (*n*). On voit à environ six lieuës au-dessous de Tréves sur la Moselle, dans le village nommé Neumagen, des restes magnifiques d'un ancien Château, ou d'un Camp de Constantin (*o*), dont parle Ausone (*p*). Le même Eumene, dans le panégyrique dont nous avons parlé, invite Constantin a venir visiter Autun sa patrie, afin de la faire refleurir, en y rétablissant les Temples, & les autres lieux publics.

XVI. *Mort de Maximien Hercule.*

Hercule cependant ne pouvoit souffrir l'état d'une vie privée, où il avoit été réduit par Constantin. Un jour * il fit venir sa fille Fauste,

* An de J. C. 310. de Constantin. 45.

(*b*) *Lactant. de morte persecutorum*, c. 29. *Zozim. l.* 2. *Eumen. panegyr.* 9.

(*i*) *Eumen. panegyr. Constantin. M. Lactant. de morte persecutorum*, c. 29.

(*k*) Brouver, *l.* 1. *annal. Trevir. p.* 206. croit que ce Temple étoit à Tréves, sur ce qu'Eumene dit: *Ad præsentem ut venisti Deum .... & præcipuèque Apollinem nostrum.* Il haranguoit à Tréves; mais il étoit d'Autun: ainsi il pouvoit aussi l'entendre d'un Temple d'Apollon de cette derniere ville.

(*l*) *Eumen. panegyr. in Const. M.* 9. *inter panegyr. veteres.*

(*m*) *Vide Brouver. ad annal. Trevir. Propugnacul. p.* 85.

(*n*) Voyez le même, p. 99. où il donne la figure de ce monument, qui n'a jamais été achevé.

(*o*) Le même, p. 205. *annal. Trevir.* & dans les Notes Addit. p. 574. il en donne la forme & les restes.

(*p*) *Auson. Mosella, v.* 10.
Et tandem primis Belgarum conspicor oris
Nivomagum, divi castra inclita Constantini.

An de J. C. 310.

Epouſe de l'Empereur, & fit tous ſes efforts pour l'engager à trahir ſon mari (*q*), & à faire en ſorte que le lieu où il couchoit, demeurât pendant la nuit ouvert, & mal gardé. Fauſte le lui promit; mais en même tems elle découvrit la choſe à Conſtantin. Ce Prince fit mettre ſa chambre en l'état que déſiroit Hercule, & y fit coucher un Eunuque en ſa place. Hercule ſe préſenta à la porte de l'appartement au milieu de la nuit, & n'ayant trouvé que peu de Gardes, dit qu'il vouloit raconter à Conſtantin un ſonge qu'il venoit d'avoir. Il entre, tuë l'Eunuque, & ſort auſſi-tôt, en diſant tout haut qu'il a tué Conſtantin. Dans le même moment Conſtantin paroît, l'arrête, lui montre l'Eunuque qu'il a tué, lui fait de vifs reproches de ſon ingratitude & de ſa perfidie, & le condamne à mourir, lui laiſſant toutefois le choix du genre de ſa mort. Hercule choiſit de s'étrangler lui-même, ce qu'il exécuta. Quelques Auteurs (*r*) ont écrit qu'il étoit mort à Marſeille; & une ancienne Chronique dit (*s*), que vers l'an 1054. on y trouva un corps dans un tombeau de marbre, que l'on crut être le ſien.

Conſtantin contre Maxence. Viſion du Laborum.

XVII. *Guerre de Conſtantin contre divers peuples François.*

Quelque tems après, les peuples François de delà le Rhin, les Bructeres, les Chamaves, les Cheruſques, & autres (*t*), après avoir ſouvent attaqué les Romains chacun en particulier par leurs propres armes, réſolurent enfin de ſe liguer, pour leur faire la guerre avec toutes leurs forces réünies. Conſtantin, ſans s'effrayer de la conſpiration de tant de peuples, ſe déguiſa, alla vers les ennemis, accompagné de deux de ſes gens, & après avoir obſervé leur armée, & voyant qu'ils étoient diſpoſés à ſe ſéparer, ce qui auroit rendu ſa victoire plus longue & plus difficile, leur fit entendre, que l'Empereur étoit éloigné de là, & qu'ils n'avoient rien à craindre; enſuite il les ſurprit, les attaqua tous enſemble, & les vainquit dans un ſeul combat.

*An de J. C. 311. de Conſtantin 5. 6.

Aprés avoir ainſi aſſûré la paix des frontieres * il viſita une partie des Gaules, & en particulier la ville d'Autun (*u*), qu'il rétablit dans un état beaucoup plus floriſſant qu'elle n'étoit auparavant. Il lui remit non ſeulement ce qu'elle devoit d'arrérages, depuis les cinq années de ſon regne; mais auſſi plus d'un quart de ce qu'elle devoit payer pour l'avenir. Pour reconnoître cette bonté de l'Empereur, la ville d'Autun voulut le conſidérer comme ſon Fondateur, & prit le nom de *Flavia*, qui étoit celui de la famille de Conſtantin; lorſqu'il fut de retour à ſa réſidence ordinaire, que nous croyons avoir été à Tréves, elle lui députa l'Orateur Eumene, pour lui en faire en public ſon remerciment ſolemnel.

XVIII. *Guerre de*

Cependant Maxence, qui étoit maître de Rome & de l'Italie, diſoit par-tout qu'il vouloit vanger par les armes la mort d'Hercule ſon Pere. Conſtantin ne craignoit point Maxence, il apprehendoit les ſuites d'une guerre civile. Il fit ce qu'il put pour l'empêcher; mais Maxence ayant le premier commencé la guerre, en faiſant abbattre les ſtatuës de Conſtantin, celui-ci ne crut plus devoir uſer de ménagement. Ce fut alors, qu'éclairé par une lumiere ſurnaturelle, & prévenu par un attrait de la grace, il s'adreſſa au vrai Dieu par des ferventes prieres, pour lui demander ſon aſſiſtance dans cette guerre (*x*). Un jour donc qu'il étoit en campagne avec ſon armée, un peu après midy, il vit au-deſſus du Soleil, une Croix de lumiere, avec cette inſcription: *Vainquez par ceci.* Toute ſon armée fut témoin de ce prodige. Comme il étoit en peine de la ſignification de cette viſion, la nuit ſuivante, pendant qu'il dormoit, J. C. lui apparut, avec ce même ſigne qu'il avoit vû en l'air, & lui commanda d'en faire un ſemblable, avec promeſſe de lui accorder la victoire par ce ſigne.

Le lendemain il dit à ſes amis ce qu'il avoit vû, & fit venir des Orphévres, pour travailler à cette Croix qu'il leur dépeignit. C'étoit une Croix d'or, au-deſſus de laquelle on voyoit une Couronne de même métail, dans laquelle étoit le monogramme de Chriſt, c'eſt-à-dire, le *Chi* & le *Rho* grecs. Au-deſſous de la Croix étoient les images de Conſtantin & de ſes fils, dans des cartouches ronds, attachés au bâton ou à la hampe de l'étendart. Le Drapeau étoit attaché au travers de la Croix.

Cet Etendart devint le principal Etendart des Romains, & Conſtantin en fit faire pluſieurs ſemblables, pour être portés à la tête des armées Romaines. On l'appella *Labarum*, ou *Laborum*, & on ne le confioit qu'à des perſonnes d'une valeur reconnuë. On ne ſçait pas quel fut le lieu où ce prodige arriva (*y*); les uns veulent que ce ſoit à Beſançon, d'autres à Sinzic ſur le Rhin vers Cologne, ou à Neumagen à ſix lieuës au-deſſous de Tréves ſur la Moſelle, où nous avons vû qu'étoit un fameux Camp de Conſtantin: il eſt certain que cela arriva dans les Gaules. Nazarius, dans ſon Panégyrique (*z*), dit que toutes les Gaules retentiſſent du bruit des merveilles arrivées à l'occaſion de la guerre contre Maxence; qu'on a vû des armées en l'air, qui ſe diſoient envoyées de Dieu, & qui publioient qu'elles venoient au ſecours de Conſtantin. L'éclat de leur viſage, & la ſplendeur de leurs armes inſpiroient le reſpect & la frayeur.

De puis ce tems Conſtantin ſongea ſérieuſement à ſe faire inſtruire des Principes du Chriſtianiſme (*a*); mais on ignore qui furent ceux

(*q*) *Lactant. de morte perſecut. c. 30. Eutrop. Zozim. l. 2.*
(*r*) *Aurel. Victor. Epitome, in Galerio.*
(*s*) *Novalicenſe Chronic. Duchêne Hiſt. Franc. t. 3. p. 641.*
(*t*) *Nazarii panegyr. Conſtant. M. c. 18.*
(*u*) *Eumen. panegyr. 8. inter panegyr. veteres.*
(*x*) *Euſeb. de vita Conſtantini, l. 1. c. 28. 29.*
(*y*) *Vide Maſenii not. & additamenta, in Brow. ver. annal. Trevir. t. 1. p. 573.*
(*z*) *Nazar. panegyr. Conſtantini magni.*
(*a*) *Euſeb. de vita Conſtant. l. 1. c. 32.*

qu'il

An de J. C. 311.

qu'il conſulta ſur cette importante affaire. Zozime (*b*) dit qu'un Egyptien venu d'Eſpagne, lui fit abandonner la Religion Payenne. Ne ſeroit-ce pas Oſius Evêque de Cordouë, qui devint ſi célébre dans la ſuite? La converſion de Conſtantin fit tout l'effet qu'on peut imaginer dans la Cour, dans l'armée, & dans tout l'Empire. Helene ſa mere, qui juſqu'alors avoit été dans l'ignorance du vrai Dieu (*c*), devint alors ſervante de J. C. Fauſte ſa femme étoit peut-être Chrétienne dès auparavant, puiſqu'Eutropie ſa mere, & belle-mere de Conſtantin, étoit Chrétienne, ſelon Euſebe (*d*).

L'Empereur ne craignit point qu'une pareille démarche lui portât préjudice dans l'eſprit de ſes Troupes, ni dans celui des peuples. Il marcha contre Maxence avec une parfaite aſſûrance, & paſſa des bords du Rhin aux Alpes (*e*) avec tant de rapidité, que ſes ennemis ne pouvoient ſe perſuader que ce fût lui-même. Il paſſa les Alpes*, força le Pas de Suſe, battit les armées de Maxence à Turin, à Breſſe, à Vérone, & enfin près de Rome, où Maxence voulant rentrer dans la ville ſur un pont de bâteaux, le pont ſe rompit ſous lui, & il ſe noya dans le Tibre. Conſtantin entra victorieux dans Rome, & peu de tems après donna, conjointement avec Licinius, un Edit favorable aux Chrétiens, & l'envoya à Maximin, pour l'obliger à ceſſer de les perſécuter.

*An de J. C. 312. de Conſtantin 6. 7.

XIX. *Commencement des Indictions.*

C'eſt à la fin de cette année 312. que commencent les Indictions, dont nous avons ſouvent à parler dans la ſuite de cette Hiſtoire. On appelle *Indiction*, une révolution de 15. années, dont on s'eſt ſervi depuis Conſtantin, pour marquer les dattes des Loix, des événemens; & des Diplomes. La premiere année de cette révolution, ou de ce Cercle, s'appelle premiere Indiction; la ſeconde, ſeconde Indiction, & ainſi des autres, juſqu'à la quinziéme, après laquelle on recommence par la premiere Indiction. Il eſt à remarquer, qu'il y a trois ſortes d'Indictions: celle des Céſars, qui commence le 24. de Septembre, dont on s'eſt long-tems ſervi en France & en Allemagne; celle de Conſtantinople, qui commence avec l'année des Grecs, au premier de Septembre; & enfin celle des Papes, qui depuis quelques ſiécles ne la comptent que du premier Janvier 313. Les Grecs la marquent quelquefois par le terme *Epinemeſis*, qui ſignifie *Diſtribution*.

XX. *Guerre de Conſtantin contre les François.*

Conſtantin ne demeura pas à Rome plus de deux mois; il revint promptement en Gaules*, où les François violant leur foi, comme à l'ordinaire, ſe diſpoſoient à faire une irruption (*g*). Il s'y rendit avec tant de diligence, qu'il ſe trouva ſur les bords du Rhin, avant qu'ils l'euſſent paſſé. Sa préſence ſeule les arrêta; mais comme il ne vouloit pas que ce voyage ſe terminât à ſi peu de choſe, il les attira au-deçà du Rhin, en s'en éloignant un peu, comme ſi l'on eût reçû nouvelle que les Allemands menaçoient d'un autre côté. Les François étant donc tombés dans l'embuſcade qu'il leur avoit dreſſé, furent entiérement défaits. Il entra enſuite dans leur pays, y fit le dégât, & prit quantité de Captifs, qu'il expoſa enſuite aux bêtes dans les ſpectacles. Il revint de-là à Tréves; & il y étoit aux mois de Novembre & de Décembre, & dans les premiers mois de l'année ſuivante 314. puiſqu'il y donna quelques Loix rapportées dans le Code Theodoſien (*h*).

*An de J. C. 313. de Conſtantin 7. 8.

An de J. C. 313.

XXI. *Guerre de Licinius contre Maximin.*

Pendant que Conſtantin faiſoit la guerre aux peuples François en Allemagne, Licinius la faiſoit à Maximin, qui jaloux de la gloire de Conſtantin, & de ſon union avec Licinius, entreprit de les détruire, s'il eût pû, l'un & l'autre; mais il en arriva tout autrement. Maximin fut battu par Licinius, entre Heraclée & Andrinople (*i*), & Licinius le pourſuivit juſqu'à Tharſe en Cilicie, où il s'étoit enfermé. Maximin y mourut, après avoir pris du poiſon, qui lui cauſa une maladie terrible, & qu'on conſidéra comme un effet de la vengeance divine (*k*). On aſſûre qu'un peu avant ſa mort il publia un Edit en faveur des Chrétiens (*l*), & qu'il reconnut la main de Dieu, qui s'étoit appéſantie ſur lui. Par ſa mort l'Empire ſe trouva partagé entre Licinius & Conſtantin, qui étant tous deux Chrétiens, rendirent enfin la paix à l'Egliſe.

XXII. *Conciles de Rome & d'Arles contre les Donatiſtes.*

Mais Dieu ne permit pas que cette paix fût entiere. Des ennemis domeſtiques la troubloient depuis long-tems. Donat Evêque des Caſes noires en Afrique, avoit formé en ce pays-là, dès l'an 306. un Schiſme qui duroit encore en 313. Les Donatiſtes s'adreſſérent cette année-là à Conſtantin, pour ſe plaindre des Catholiques. L'Empereur leur donna pour Juges S. Materne Evêque de Cologne, S. Marin d'Arles, S. Retice d'Autun, auſquels il joignit le Pape S. Miltiade, & S. Mirocle de Milan. Les Prelats s'aſſemblerent à Rome*, ſuivant les ordres de l'Empereur; & pour rendre leur Jugement plus reſpectable, ils firent venir à leur Concile quinze Evêques d'Italie, qui condamnerent Donat & ſes Succeſſeurs.

*An de J. C. 314. de Conſtantin 8. 9. le 2. d'Octobre. Ce Concile dura 3. mois.

Mais les Schiſmatiques ne ſe rendirent pas à cette Sentence, & vinrent de nouveau porter leur plainte à Conſtantin, diſant qu'on n'avoit pas bien examiné leur affaire à Rome. L'Empereur convoqua un nouveau Concile à Arles, qui

(*b*) *Zozim. l. 2. p. 685.*
(*c*) *Euſeb. vita Conſtant. l. 3. c. 47.*
(*d*) *Euſeb. vita Conſtant. l. 3. c. 52.*
(*e*) *Panegyr. 6. inter veteres panegyr.*
(*f*) *Euſeb. Hiſt. Eccl. l. 9. c. 9.*
(*g*) *Incerti panegyr. Conſtant. M. c. 22.* Ruperat fidem gens levis & lubrica Barbarorum, & robore atque audaciâ, lectis eruptionis authoribus, inſtitiſſe Rheno nuntiabantur, &c.
(*h*) *Vide Gothofredi Chronol. in Codice Theodoſiano, pp. 7. 8. 9.*
(*i*) *Lactant. de morte perſecutorum, c. 45.*
(*k*) *Lactant. ibid. c. 49. Euſeb. l. 9. Hiſt. Eccl. c. 10. & de vita Conſtantini, l. 1. c. 59.*
(*l*) *Euſeb. l. 9. c. 10.*

An de J.C. 314.

ſe tint la même année 314. (*m*). Les principaux Evêques des Gaules qu'on y remarque, ſont S. Marin d'Arles, S. Agrece de Tréves, Vocius de Lyon, Verus de Vienne, Retice d'Autun, Betauſe de Rheims, Materne de Cologne, Avitien de Roüen, Oriental de Bourdeaux, ſans parler des Evêques d'Italie, d'Eſpagne & d'Afrique. Le Concile confirma la condamnation des Donatiſtes, déclara innocent Cecilien de Carthage, & établit l'unité du Baptême dans l'Afrique. L'autorité de cette célebre & nombreuſe Aſſemblée ne fut pas encore capable de réduire les Donatiſtes; & Conſtantin fut obligé de les faire venir vers lui, apparemment à Tréves, où il les retint comme relégués pendant quelque tems, juſqu'à ce qu'il les jugea définitivement, & les condamna enfin lui-même en 316.

XXIII. *S. Materne Evêque de Cologne, & S. Agrece Evêque de Tréves.*

Nous avons paſſé fort légérement ſur cette importante affaire, parce qu'elle eſt étrangere à notre ſujet, & qu'elle ne peut nous intéreſſer que par rapport à S. Materne de Cologne, & à S. Agrece de Tréves, qui y ont eû quelque part. La tradition de cette derniere Ville, eſt que S. Materne fut envoyé dans les Gaules par ſaint Pierre, & qu'il fut le troiſiéme Evêque de Tréves. Les circonſtances de ſa vie ſont ſi peu vraiſemblables, & les Auteurs qui nous les apprennent, ſont ſi nouveaux & ſi peu autoriſés, que nous croyons pouvoir les abandonner ſans ſcrupule. Materne, dont on fait un diſciple immédiat de S. Pierre, n'eſt autre apparemment que l'Evêque de Cologne, que Conſtantin donna pour Juge aux Donatiſtes, & il y a beaucoup d'apparence qu'il eſt le premier Apôtre des Egliſes de Tréves, de Cologne, & de Tongres, ou de Liége, & que ſur la fin de ſa vie il établit S. Agrece à Tréves, pour y cultiver les plantes qu'il y avoit plantées & arroſées (*n*). Dans les commencemens du Chriſtianiſme, il n'étoit pas extraordinaire de voir un même Evêque fonder pluſieurs Egliſes, & paſſer ſucceſſivement d'une ville à une autre, pour y prêcher l'Evangile, & pour y inſtruire les Fidéles: c'eſt ainſi que les Apôtres eux-mêmes en uſoient, auſſi-bien que leurs Diſciples. A meſure que le nombre des Chrétiens croiſſoit dans un lieu, ils y établiſſoient des Paſteurs pour les conduire, & les affermir dans la Foi.

S. Agrece Evêque de Tréves, eſt encore moins connu que S. Materne. On a ſa vie dans Surius, & dans les Bollandiſtes (*o*); mais elle n'eſt nullement certaine. On aſſûre que la réputation de ſa ſainteté étoit telle, qu'elle attiroit à lui une infinité de perſonnes. Un de ſes Principaux Diſciples fut S. Maximin, qui lui ſuccéda dans l'Epiſcopat avant l'an 336.

An de J.C. 314.

Les affaires de l'Egliſe n'empêchoient pas que Conſtantin ne ſongeât à la guerre. Licinius avoit ſous-main ſuſcité Baſſien contre lui, & avoit refuſé de rendre Senecion, dont il s'étoit ſervi pour porter Baſſien à cette perfidie (*p*). Conſtantin lui déclara la guerre en 314. & le défit à Cibales ville de Pannonie. Licinius s'enfuit dans la Thrace, où il perdit une ſeconde bataille dans la Campagne de Mardic. Cette bataille fut ſuivie d'une paix, qui dura juſqu'en 323.

XXIV. *Guerre de Conſtantin contre Licinius. Ce dernier eſt vaincu.*

Conſtantin paſſa l'année ſuivante * dans les Provinces d'Illyrie & de la Grece, qu'il avoit acquiſes par la paix, qu'il venoit de conclure avec Licinius, & il y fit pluſieurs Loix; entr'autres, que dans la ſuite on n'employeroit plus le ſupplice de la Croix (*q*). Il revint en 316. dans la ville de Tréves, où par une Loi du xj. Janvier (*r*), il défend ſous peine de la vie, de tirer de ſa maiſon une femme d'honneur pour dette, ni même pour les derniers Royaux. Il étoit à Vienne en Dauphiné le 14. de May, & le 13. d'Août il étoit à Arles, comme on le voit par les Loix dattées de ces endroits. Il quitta peu après les Gaules, où l'on ne voit pas qu'il ſoit revenu depuis.

* An de J.C. 315. de Conſtantin 9. 10.

L'an 317. étant à Sardique avec Licinius (*s*), ils convinrent de faire trois Céſars, ſçavoir Criſpe & Conſtantin fils de Conſtantin, & Licinius fils de Licinius. Criſpe étoit un Prince d'un rare mérite, plein de bonté, & en tout ſemblable à ſon pere, dit Euſebe (*t*). Conſtantin lui avoit donné pour Précepteur Lactance (*u*), qui lui montra l'éloquence Latine dans les Gaules, & apparemment à Tréves, qui étoit alors la demeure la plus ordinaire de Conſtantin, & la premiere ville des Gaules.

XXV. *Criſpe eſt fait Céſar. Lactance eſt ſon Précepteur.*

On croit que c'eſt dans cette ville que Lactance compoſa ſes Inſtitutions divines, & la meilleure partie des autres Ouvrages que nous avons de lui. Il étoit alors fort âgé, ſelon S. Jerôme; & quoique Précepteur d'un grand Prince, il ne laiſſoit pas de manquer ſouvent non ſeulement des choſes agréables, mais même des néceſſaires (*x*). Criſpe ne demeura pas longtems dans les Gaules, ſans y donner des marques de ſa valeur & de ſon grand courage *. Nazaire fameux Orateur de ce tems-là (*y*), dit que les François s'étant bien-tôt relevés des pertes, qu'ils avoient faites ſous Conſtantin, fournirent à Criſpe la matiere d'une glorieuſe victoire. Mais l'Hiſtoire ne nous a pas conſervé les particularités de ces guerres, que les Panégyriſtes n'on fait que toucher en paſſant, com-

* An de J.C. 320. de Conſtantin 14. 15.

(*m*) *Vide novam Collection. Epiſtol. Decretal. Summ. Pontif. à R. P. D. Petro Coutant, t. 1. p. 342. & ſeq.*

(*n*) Voyez M. de Tillemont, Note 6. ſur les Donatiſtes, p. 707. *Mem. de l'Egliſe de Belgique, p. 197. 14. Septemb.*

(*o*) *Bolland. 13. Januar. Surius 29. Mart.*

(*p*) *Anonym. Ammiano ſubjectus apud Valeſ. p. 473. B. C.*

(*q*) *Cod. Theodoſ. Gothofred. lib. 3. p. 295. Aurel. Victor. p. 526. Vide Baron. an. 315. §. 205.*

(*r*) *Cod. Theodoſ. l. III. 10. lege 1. pp. 57. 58.*

(*s*) *Aurel. Victor. Epitome. Zoſim. l. 2. Anonym. Valeſii Ammiano ſub actus, p. 474.*

(*t*) *Euſeb. l. 10. Hiſt. Eccl. c. 9. pp. 398. 399.*

(*u*) *Hieronym. de Viris illuſtr. c. 80.*

(*x*) *Hieronym. ad an. 317.*

(*y*) *Nazar. panegyr. Conſtant. M. Romæ habitus, an. 321. Francorum natio ita raptim adolevit, robuſtèque recreata eſt, ut fortiſſimo Cæſari primitias ingentis victoriæ daret.*

Digitized by Google

me choſes connuës de tout le monde. Criſpe quitta les Gaules l'année ſuivante * au milieu de l'hyver, & ſe rendit à Rome auprès de Conſtantin ſon pere, qui fit cette année une Loi fameuſe (*z*), qui défend de plaider le jour de Dimanche, ni d'y faire d'autres actions ſerviles, qui s'exercent dans les villes; mais il ne défend pas les ouvrages de l'agriculture, où un jour eſt quelquefois de ſi grande importance pour l'utilité publique.

*An de J.C. 321. Voyez le panégyrique de Nazaire, prononcé à Rome le 1. de Mars.

XXVI. *Guerre de Conſtantin contre Licinius.*

Cependant Licinius jaloux des heureux ſuccès qui accompagnoient par-tout Conſtantin, cherchoit tous les moyens imaginables de lui nuire, & faiſoit tout ce qu'il pouvoit pour le mécontenter, juſqu'à perſécuter les Chrétiens, pour qui il ſçavoit que ce Prince avoit de très grandes conſidérations. Il proteſtoit néanmoins toujours au-dehors, qu'il ne vouloit que la paix, & qu'il étoit réſolu de la conſerver par toutes ſortes de voyes (*a*); mais Conſtantin ne pouvoit prendre aucune confiance en ſes paroles; & d'ailleurs il n'étoit pas fâché d'avoir occaſion d'en venir aux mains avec lui. Ainſi la guerre commença en 323.

Le premier combat ſe donna près d'Andrinople, où Licinius fut vaincu. Il ſe retira à Byzance, où Conſtantin le ſuivit, & manda ſa Flotte, commandée par Criſpe ſon fils, qui étoit alors ſur les côtes de Macédoine. Celle de Licinius l'attendoit au Détroit de Gallipoli; elle y fut battuë, & Licinius ſe vit obligé de ſe ſauver de Byzance à Calcédoine, & de ſe retirer au-delà de la mer. Conſtantin ne ſe hâta pas de le ſuivre, il ne paſſa la mer que quelque tems après. Licinius étant ſorti de Calcédoine avec ſon armée, fut vaincu une ſeconde fois. Il ſe jetta enfin dans Nicomédie; mais ne pouvant s'y ſoûtenir, il fut obligé de ſe rendre à Conſtantin, qui le fit étrangler quelque tems après.

Ce fut alors principalement, que Conſtantin étant ſeul maître de tout l'Empire, la Religion Chrétienne triompha de ſes ennemis. On vit les Idoles proſcrites, les Temples des faux Dieux abbatus, les ſacrifices interdits, de nouvelles Egliſes bâties en tous lieux, & des villes entieres renoncer au Paganiſme, pour embraſſer la Foi de J. C.

Les erreurs d'Arius ayant jetté le trouble dans les Egliſes d'Orient, & ſur-tout dans l'Egypte, Conſtantin fit tenir à Nicée en Bithynie, l'an 325. le fameux Concile de Nicée, compoſé de trois cens dix-huit Evêques, où la Divinité du Verbe fut établie, & l'héreſie d'Arius condamnée.

XXVII. *Ste. Helene*

Quelque tems après, Ste Helene paſſa en Paleſtine *, y découvrit la vraye Croix, & les inſtrumens de la Paſſion de Notre-Sauveur, y bâtit diverſes Egliſes, & revint trouver ſon fils, qui étoit apparemment ou à Nicomédie, ou en Meſie.

paſſe en Paleſtine, découvre la vraye Croix, donne pluſieurs Reliques à l'Egliſe de Tréves.

Les Annales de Tréves (*b*) portent que Ste Helene, qui prenoit beaucoup d'interêt à l'Egliſe de Tréves, ayant ſçu qu'elle étoit privée de ſon Paſteur, par la mort de S. Valentin, fit venir d'Antioche S. Agrece, & pria le Pape S. Sylveſtre de le donner pour Evêque à l'Egliſe de Tréves. Ce S. Pape l'envoya en Gaules, & lui donna diverſes Reliques; entr'autres, la Tunique ſans couture de Notre-Seigneur, le Cloud avec lequel il avoit été attaché à la Croix, le Corps de S. Mathias, une Dent de S. Pierre, les Sandales de S. André, le Chef du Pape S. Corneille, & le couteau dont J. C. s'étoit ſervi dans la derniere Cene. Il ajoûta à ces préſens un Diplome, par lequel il déclaroit S. Agrece Primat des Gaules; mais nous avons déja vû S. Agrece Evêque de Tréves, dès l'an 314. douze ou treize ans avant le voyage de Ste Helene en Paleſtine: ainſi on ne peut faire aucun fond ſur cette Hiſtoire, encore moins ſur le prétendu Patriarchat d'Antioche, de S. Agrece.

*An de J.C. 326. de Conſtantin 20.21.

XXVIII. *Ste. Helene étoit-elle native de Tréves? Clouds de N. Sauveur.*

Quelques Auteurs (*c*) ont avancé que Ste Helene étoit native de Tréves, ou d'un petit village à une demie lieuë de là, au-delà de la Moſelle, vis-à-vis l'Abbaye de S. Mathias, dans lequel on montre la maiſon prétenduë de Ste. Helene, ſa fontaine, & où l'on dit que l'Archevêque Numerien voulut être enterré à cauſe d'elle: c'eſt la tradition du pays. D'autres la font venir d'Angleterre (*d*); mais le ſentiment qui la fait naître à Drépane en Bithynie, paroît le mieux fondé. Procope (*e*) le plus ancien Auteur qui ait marqué le lieu de ſa naiſſance, le place à Drépane en Bithynie. S. Jerôme, dans ſa Chronique (*f*), dit que Conſtantin fit une ville de ce Bourg, & changea ſon nom de Drépane en celui d'Helenople, en mémoire de ſa mere. A l'égard des Reliques que l'on prétend qu'elle a procurées à Tréves, on ne veut ni les aſſûrer comme venant indubitablement de S. Silveſtre, ni auſſi les conteſter, & troubler témérairement la piété des peuples, & la ſimplicité de leur créance.

Ceux qui nous ont appris la diſpoſition qu'Helene avoit faite des Clouds de la Croix de J. C. n'ont point dit qu'elle en eût envoyé aucun à Tréves. Le premier de ces Clouds ſervit à faire un mort au cheval de Conſtantin (*g*); le ſecond fut mis dans ſon Diadême (*h*), ou dans ſon caſque (*i*), & le troiſiéme fut jetté dans la mer Adriatique, pour empêcher les

(*z*) *Cod. Juſtin. l. 3. tit. 12. lege 3. Euſeb. vita Conſtantini, l. 4. c. 18. & 23.*
(*a*) *Euſeb. vita Conſtantini, l. 2. c. 3. 4. & Hiſt. Eccl. l. 19. c. 8.*
(*b*) *Brouwer. annal. Trevir. t. 1. pp. 215. 216. 217. & Maſſonii Not. & Addit. pp. 576. 577. t. 1.*
(*c*) *Idem ibid. p. 219. art. 14.*
(*d*) *Vide Uſſer. rerum. Britan. pp. 173. 193.*
(*e*) *Procop. de ædificiis Juſtiniani, l. 5. c. 2.*
(*f*) *Jeronymi Chronic. ad an. 327. Chronic. Alex. Socrat. l. 1. c. 18.*
(*g*) *Ambroſ. de divers. Ser. 3. Jeronym. in Zachar. c. 14.*
(*h*) *Idem ibid. & Ambroſ. loco ſupra citato.*
(*i*) *Ruffin. Hiſt. Eccl. p. 163. Socrat. p. 47. Theodoret. p. 564. S.*

An de J. C. 326.

tempêtes qui y étoient fréquentes. On en montre aujourd'hui en divers endroits un grand nombre. S. Gregoire de Tours (*k*), qui en reconnoiſſoit quatre, dit que Ste Helene en avoit mis deux au frein du cheval de Conſtantin. La plûpart des Egliſes qui ſe vantent d'avoir des Clouds de Notre-Sauveur, n'en n'ont que des parties (*l*); & il ſe peut faire que quelques-uns de ces Clouds ſoient ſeulement de ceux qui ſervirent à attacher les parties qui compoſoient la Croix, comme le croiſon, le pied ſur lequel étoit appuyé J. C. & le titre de la Croix.

XXIX. *Ste. Tunique de N. Seigneur à Treves.*

Quant à la ſainte Tunique ſans couture, on convient qu'il y a pluſieurs Egliſes qui ſe glorifient de la poſſéder. S. Gregoire de Tours (*m*) dit que de ſon tems on la voyoit dans une ville de Galatie, dans une Egliſe des SS. Archanges, & à cent cinquante milles de Conſtantinople. Fredegaire (*n*) & Sigebert, diſent qu'on trouva la ſainte Tunique de notre Sauveur à Zaphet (*o*) aſſez près de Jeruſalem, l'an trentiéme de Gontran, qui revient à l'an 590. de J. C. & que de là on la tranſporta ſolemnellement à Jeruſalem. On l'apporta en France ſous le regne de Charlemagne, & on la dépoſa à Argenteüil, où elle eſt encore aujourd'hui. Je l'ai vûë; c'eſt une étoffe à peu près comme de la ſerge, de couleur de pourpre, ou violette. L'Auteur qui parle de ſon Invention, l'appelle un manteau (*p*). Elle a à peu près la forme d'un Amict, ou Chaſuble.

On montre auſſi une Tunique de Notre-Seigneur à Cologne (*q*) au Monaſtere des Religieuſes de Ste Madelaine. Onuphre, Attilius Serranus, & quelques autres racontent, que l'on voit dans le tréſor de la Baſilique de Latran la Tunique ſans couture de Notre-Seigneur, avec ſon manteau de pourpre. Brouver avouë que du tems de Thiofride Abbé d'Epternach, on ne connoiſſoit point encore à Tréves la Tunique de J. C. Cet Abbé vivoit à l'onziéme ſiécle. On parlera cy-après des découvertes qu'on en a faites à Tréves.

Il eſt indubitable que la Tunique ſans couture de Notre-Seigneur, que les ſoldats Romains ne voulurent pas diviſer, étoit unique; mais il n'eſt pas impoſſible que l'on ait conſervé plus d'un habit de Notre-Sauveur, & qu'on les ait enſuite tous confondus avec la ſainte Tunique, comme étant la plus connuë, ou qu'on en ait fait plus d'une ſur le modéle de la véritable; ce qui auroit été cauſe que dans les tems poſtérieurs, on ait confondu les copies avec l'original.

Enfin ceux de Tréves prétendent que Ste Helene à bâti diverſes Egliſes dans leur ville; par exemple, l'Egliſe Cathédrale dédiée à S. Pierre, & conſacrée par S. Agrece. On croit que c'étoit autrefois le Palais de Ste Helene. On y voit encore à préſent quelques reſtes d'antiquités, quoiqu'elle ait été pluſieurs fois retouchée, & renouvellée depuis tant de ſiécles. On lit dans les Actes de l'Évêque Poppon, qui vivoit au dixiéme ſiécle, que la Cathédrale étoit alors ſoutenuë par quatre grandes colomnes de marbre, & que l'une d'elles étant tombée, & ayant ſuccombé ſous un ſi grand poids, l'Egliſe demeura aſſez long-tems déſerte, par l'appréhenſion où l'on étoit d'une pareille chute du reſte de l'édifice. On voit auſſi dans la vie de Ste Helene, écrite par l'ordre d'Hincmar Archevêque de Reims (*r*), qu'en ce tems-là l'Egliſe Cathédrale de Tréves étoit pavée de marbre précieux; que les murs étoient très brillans d'or, & les voûtes ornées d'ouvrages à la Moſaïque.

XXX. *Egliſes bâties à Tréves, à ce qu'on croit, par Ste Helene.*

On attribuë à la même Princeſſe l'Egliſe de S. Jean l'Evangéliſte, qui eſt aujourd'hui celle de S. Maximin; mais toute différente de ce qu'elle étoit autrefois, puiſqu'elle a été bâtie tout à neuf au dernier ſiécle: au reſte on n'a proprement que des traditions, pour prouver toutes ces choſes; les monumens écrits qui en parlent, étant beaucoup plus nouveaux que le ſiécle de Ste Helene. On conſerve le Chef de cette Sainte à Tréves (*s*), & l'on y célébre ſa Fête le 18. d'Août.

Reprenons à préſent la ſuite de notre Hiſtoire. Après la défaite de Licinius, & le repos procuré à tout l'Empire, Conſtantin ſe voyant pere de quatre Princes, Criſpe, Conſtantin, Conſtance & Conſtant, avec leſquels il commençoit à partager les honneurs & les ſoins du Gouvernement, ſembloit n'avoir plus rien à déſirer en ce monde; mais Dieu permit que ce bonheur fût troublé par un endroit, d'où naturellement on devoit moins l'attendre. Nous avons vû cy-devant les belles qualités de Criſpe fils de Conſtantin, & de Minervine ſa premiere femme. Fauſte ſeconde femme du même Prince, jalouſe de voir Criſpe élevé au-deſſus de ſes Enfans, & par ſon âge, par ſes exploits, & par l'eſtime & l'amour des peuples, l'accuſa auprès de Conſtantin, de l'avoir ſollicitée à commettre un inceſte (*t*). On ajoûte (*u*) qu'il fut auſſi accuſé de crime d'Etat & de rébellion. Quoi

XXXI. *Mort de Criſpe fils aîné de Conſtantin.*

Greg. de Tours *de gloria Martyr. c. 6.* dit que ce Cloud fut mis dans la tête d'une ſtatuë de Conſtantin, placée à Conſtantinople.

(*k*) *Gregor. Tur. de gloria Martyr. c. 6.*

(*l*) L'Egliſe de Toul, par exemple, & celle de S. Denis en France, n'ont pas des Clouds entiers. Celle de Toul poſſede la pointe de celui de Treves. Voyez M. du Sauſſay dans ſa Differt. ſur le S. Cloud, & les Notes de Maſenius ſur les Annales de Brouver, t. 2. pp. 582. 583.

(*m*) Greg. Tur. l. 1. de gloria Martyr. c. 8. *In urbe Galathea, aliàs Galatea.* Ortelius & Ferrarius parlent d'une ville nommée Galathée; mais ſur le ſeul témoignage de Gregoire de Tours.

(*n*) *Fredegar. Chronic. c. xj.*

(*o*) Apparemment *Japha*, ou *Joppé*, à huit ou neuf lieuës de Jeruſalem.

(*p*) *Brouver. annal. Trevir. t. 1. l. 4. p. 220.*

(*q*) *Brouver. annal. Trevir. l. 4. p. 217.* & les notes & additions, t. 1. p. 583. où l'on voit la forme de la ſainte Tunique, & celle du Cloud de Notre Seigneur.

(*r*) *Apud Brouver. ibid.*

(*s*) *Brouver. t. 1. annal. l. 8. c. 109. pp. 412. 413.*

(*t*) *Zozim. l. 2. Vide etiam Victoris Epitome. Et Philoſtorg. Baron. an 324. §. 11.*

(*u*) *Gregor. Turon. Hiſt. Franc. l. 1. c. 36.*

qu'il en ſoit, Conſtantin trop crédule à la calomnie, le fit mourir étant à Rome, après la ſolemnité de ſa dixiéme année *. Ste Helene étoit encore en vie, & elle fit éclater ſa douleur pour la mort de ſon petit-fils (x), juſqu'à ſe plaindre hautement de l'injuſtice de ſa condamnation. Conſtantin lui-même reconnut ſa faute (y), & fit mourir Fauſte, qui en étoit la principale cauſe.

*An de J.C. 326 de Conſtantin 20. 21.

On place ſous l'an 328. la fondation de la nouvelle Rome (z), au même lieu où étoit auparavant la ville de Byſance. Conſtantin la dédia en 330. & lui donna le nom de Conſtantinople. Il y établit le Siége de ſon Empire, & depuis ce tems il ne vint plus à Rome, & ne parut qu'une ſeule fois dans les Gaules, ou plutôt en Allemagne, c'eſt-à-dire, à Cologne en 332. (a).

Pendant ſon abſence, le pays étoit gouverné par le Préfet des Gaules, dont la réſidence ordinaire étoit à Tréves, & qui avoit dans ſon département les Gaules, l'Eſpagne, l'Angleterre & la Mauritanie Tingitaine (b). Le jeune Conſtantin y paſſa l'Eté de 331. & ſon frere Conſtance gouverna quelque tems les Gaules (c), apparemment en l'an 332. pendant que le jeune Conſtantin faiſoit la guerre aux Goths; & le tems que ce Prince paſſa dans ce pays, lui procura la connoiſſance des peuples étrangers, par le commerce qu'il eut avec les Princes Barbares du voiſinage : car le Grand Conſtantin avoit pour maxime d'envoyer ſes enfans, dès qu'ils étoient déclarés Céſars dans les Provinces, pour les gouverner & pour y commander les armées, afin de tenir les Barbares dans le devoir (d).

XXXII. *Epiſcopat de S. Maximin à Tréves.*

C'eſt en ce même tems (e) que l'on doit mettre l'Epiſcopat de S. Maximin Evêque de Tréves. Il étoit natif de la ville ou du Diocéſe de Poitiers (f) & ſorti d'une race illuſtre. La Tradition du pays eſt qu'il naquit à Sille, village près de Loudun, dont l'Egliſe Paroiſſiale eſt dédiée ſous ſon nom. Il étoit frere de S. Maxence, qui fut Evêque de Poitiers avant S. Hilaire. S. Agrece Evêque de Tréves, étoit alors en grande réputation, & Maximin attiré par l'odeur de ſes vertus, vint à Tréves, & ſe rangea ſous ſa conduite.

Il s'y diſtingua bien-tôt par ſon mérite extraordinaire, & fut mis dans le Clergé par S. Agrece. On ne ſçait pas au juſte combien Maximin demeura dans Tréves; mais on aſſûre qu'à la mort de S. Agrece, il fut choiſi d'une voix unanime des Evêques & du peuple, pour remplir ſa place. Le Ciel dès auparavant s'étoit déclaré en ſa faveur, par divers miracles; & la conduite qu'il tint dans l'Epiſcopat, juſtifia parfaitement le choix qu'on en avoit fait. S. Gregoire de Tours (g) dit qu'il fut puiſſant en toute ſainteté.

An de J. C. 326.

XXXIII. *S. Athanaſe eſt exilé à Tréves.*

S. Athanaſe Evêque d'Alexandrie, & la terreur des Ariens, ayant été dépoſé dans le Concile de Tyr en 335. vint à Conſtantinople porter ſes plaintes à l'Empereur, contre l'injuſtice de ſes Juges, & les calomnies de ſes accuſateurs; lui demandant avec inſtance qu'il lui plût d'aſſembler un Concile libre & légitime. Conſtantin fit donc venir les Evêques qui avoient condamné S. Athanaſe; & lorſqu'il furent arrivés à Conſtantinople, ils intenterent contre le Saint une nouvelle accuſation (h), qui étoit, qu'il avoit ménacé d'arrêter le bled, qu'on avoit accoutumé de tranſporter d'Alexandrie à Conſtantinople.

Sur cette accuſation, toute mal fondée qu'elle étoit, l'Empereur condamna S. Athanaſe à l'exil, & le bannit dans la ville de Tréves. Il y arriva apparemment au mois de Février 336. puiſqu'il en ſortit vers le 17. Juin 338. après y avoir été deux ans & quatre mois. Les Ariens auroient bien voulu que Conſtantin mît un autre Evêque en ſa place à Alexandrie; mais il le refuſa, & uſa même de menaces contre ceux qui l'en ſolliciteroient avec trop d'empreſſement.

S. Athanaſe fut très bien reçu dans les Gaules par le jeune Conſtantin, qui y commandoit, & qui eut grand ſoin qu'on lui fournît abondamment les choſes dont il avoit beſoin, & qu'on lui rendît tout le reſpect & tout l'honneur qui étoient dûs à ſon mérite. S. Maximin Archevêque de Tréves, l'accueillit auſſi avec beaucoup d'honneur (i). Pendant qu'il étoit dans ſon exil, il apprit que ſon Egliſe d'Alexandrie avoit courageuſement réſiſté à tous les efforts qu'Arius avoit faits, pour y être reçu à la Communion Catholique (k) & bien-tôt après arriva la mort malheureuſe de cet Héréſiarque, qui ne changea pourtant rien à la condition de S. Athanaſe. Les Lettres même du Grand S. Antoine (l), & les ſollicitations du peuple d'Alexandrie, ne purent rien gagner ſur l'eſprit de l'Empereur, qui ne pouvoit ſe réſoudre à rappeller d'exil un homme ſeditieux, & condamné par le Jugement d'un Concile. C'eſt l'idée qu'on lui avoit donnée d'Athanaſe; & il le traite encore de ſuperbe, d'inſolent, de brouillon, de ſeditieux dans ſa réponſe à S. Antoine; tant il étoit prévenu contre lui.

(x) *Zoſim. l. 2. Victoris Epitome in Conſtantino.*
(y) *Zoſim. & Aurel. Victor. Epitome ibid.*
(z) Tillem. Hiſt. des Empereurs, t. 4. Conſtantin, art. 67. & Note 60. ſur le même Empereur, p. 655.
(a) *Vide Valeſ. rer. Franc. t. 1. p. 26. Tillem. t. 4. Hiſt. Emp. p. 250.*
(b) *Vide Bouquet. t. 1. annal. Trevir. l. 4. pp. 223. 224.*
(c) *Julian. Imper. Orat. 1. pp. 20. 21.*
(d) *Liban. Orat. 3. p. 112.*
(e) An de J. C. 332. de Conſtant 26. 27. L'Auteur de ſa vie met ſon élection en la 24. année de Conſtantin, 329. ou 330. de J. C.
(f) *Vita S. Maximini apud Surium 29. Maii, & Bolland. ibid.* Tillem. t. 7. Hiſt. Eccl. p. 247. & Notes t. 1. pp. 694. 695.
(g) *Greg. Turon. l. 1. Hiſt. Franc. c. 35.*
(h) *Athanaſ. Apolog. 2. Socrat. l. 1. c. 35.*
(i) *Hieronym. Chronic. an. 348.*
(k) *Ruffin. l. c. 11. Socrat. l. 1. c. 37. Hiſt. Eccl.*
(l) *Sozomen. l. 2. c. 31. & l. 3. c. 13.*

Digitized by Google

An de J. C. 326.

Quelques-uns (*m*) croyent que S. Athanaſe paſſa ſept ans dans le Monaſtere de S. Maximin à Tréves, dans une citerne ſans eau, où l'on veut qu'il ait compoſé le Symbole *Quicumque vult ſalvus eſſe, &c.* Mais les plus ſçavans Hiſtoriens conviennent que S. Athanaſe ne demeura à Tréves qu'environ deux ans & quatre mois (*n*). La circonſtance de ſa demeure dans une citerne pendant ſept ans, eſt priſe de Ruffin, l. 1. c. 18. Hiſt. Eccl. où il dit que S. Athanaſe demeura ſix ans caché dans une citerne, dans les déſerts d'Egypte; mais cela n'arriva qu'en l'an 356. de J. C. Voyez auſſi Sozomene, l. 4. c. 10. Hiſt. Eccléſiaſtique. Quand au Symbole, *Quicumque vult ſalvus eſſe, &c.* On reconnoît qu'il n'eſt pas de S. Athanaſe, & il y a beaucoup d'apparence qu'il eſt de Vigile Evêque de Tapſe, qui vivoit à la fin du cinquiéme ſiécle.

XXXIV. *Mort de Conſtantin le Grand. Retour de S. Athanaſe en Egypte.*

Il y avoit un an & quelques mois que S. Athanaſe étoit à Tréves, lorſque le Grand Conſtantin tomba malade de la maladie dont il mourut. Il étoit alors à Conſtantinople. Se ſentant malade, il ſe fit tranſporter à Helenople, dans le deſſein d'y prendre des bains d'eaux chaudes qui y étoient (*o*); mais ſa maladie augmentant, il ne les prit pas, & ſe fit porter au Château d'Aguyron près de Nicomédie, où il demanda & reçût le Baptême* des mains d'Euſebe de Nicomédie, dit S. Jerôme dans ſa Chronique.

*An de J. C. 337. de Conſtantin 31.

Ce fut durant cette derniere maladie, qu'il donna ordre qu'on fiſt revenir S. Athanaſe de ſon éxil (*p*). Quelques-uns (*q*) veulent même qu'il en ait fait un article de ſon Teſtament. Cependant le Saint ne put ſortir de Tréves que vers le milieu de l'an 338. ſoit à cauſe des broüilleries qui arriverent dans l'Empire après la mort de l'Empereur, ou par l'oppoſition des Ariens, qui avoient beaucoup de crédit ſur l'eſprit de Conſtance, qui étoit maître de l'Orient, & par conſequent d'Alexandrie.

Mais le jeune Conſtantin, à qui l'Empereur ſon pere avoit donné dès l'an 335. les Gaules, l'Eſpagne & l'Angleterre, & qui avoit reçû S. Athanaſe à Tréves, le renvoya avec honneur, & écrivit aux Fidéles d'Alexandrie, une Lettre datée de Tréves le 17. Juin, dans laquelle il traite le Saint de Prophête, où d'Interprête de la Loi adorable de J. C. & dit qu'il a été relegué dans les Gaules, pour le ſouſtraire à la rage de ſes ennemis: Que ſa vertu ſoutenuë du ſecours de Dieu, l'a mis fort au-deſſus de toutes ſes adverſités: Que l'Empereur Conſtantin avoit réſolu de le retablir dans ſon Siége; mais qu'ayant été prévenu par la mort, il n'avoit pû éxécuter ſa réſolution: Que pour lui, il s'étoit cru obligé d'accomplir ce deſſein de ſon pere, tant en conſidération de l'affection que ceux d'Alexandrie portoient à Athanaſe, que par le reſpect qu'il avoit pour un ſi grand Homme (*r*).

An de J. C. 337.

On croit avec raiſon (*s*) que l'Empereur Conſtantin II. mena avec lui S. Athanaſe en Pannonie, où il devoit aller conferer avec ſes freres ſur le partage de l'Empire, & que c'eſt là que ce Saint vit Conſtance à Viminiac. Les trois freres Empereurs conſerverent ce qui leur avoit été donné par Conſtantin le Grand: ſçavoir, Conſtantin II. qui étoit l'aîné, eût les Gaules, l'Eſpagne & l'Angleterre; Conſtance qui étoit le ſecond, eût l'Aſie, l'Aſſyrie & l'Egypte; & Conſtant eût l'Illyrie, l'Italie & l'Afrique.

XXXV. *S. Paul Archevêque de Conſtantinople, vient à Tréves auprès de Conſtantin II.*

En paſſant à Conſtantinople*, S. Athanaſe y trouva S. Paul Evêque de cette ville, déja de retour de ſon exil du Pont (*t*). Socrate (*u*) raconte que l'Empereur Conſtance trouva fort mauvais, que Paul fût ainſi rentré dans ſon Siége; & il ordonna à Philippe Préfet du Prétoire, de l'en chaſſer, & de mettre en ſa place Macédonius. Philippe éxécuta ſa commiſſion, & envoya Paul à Theſſalonique, qui étoit ſa Patrie, & de l'obéiſſance de Conſtant. Il n'y demeura pas long-tems; car faiſant ſemblant d'aller à Corynthe, il ſe rendit en Italie, auprès de Conſtant, pour le prier de lui obtenir ſon rétabliſſement. Il vint auſſi à Tréves, où Conſtantin II. avoit ſa demeure, & où S. Maximin communiqua le premier avec lui (*x*). Peut-être n'y vint-il que l'année ſuivante*, & alors ce n'étoit plus Conſtantin qui y regnoit; mais Conſtant, qui étoit devenu maître des Gaules, par la mort de Conſtantin ſon frere.

*An de J. C. 338.

*An de J. C. 340.

Conſtant s'intéreſſa pour S. Paul auſſi-bien que pour S. Athanaſe, & le renvoya dans ſon Siége (*y*). Les Ariens imputoient à S. Maximin le retour de S. Paul, & tout ce qui s'enſuivit (*z*). Quelque tems après*, Conſtant ayant témoigné ſouhaiter de voir quelques Evêques d'Orient, pour ſçavoir d'eux-mêmes la cauſe de tant de troubles cauſés dans l'Egliſe, & de tant de dépoſitions d'Evêques, les Ariens lui députerent dans les Gaules (*a*) quatre des plus habiles d'entr'eux, qui lui préſenterent une expoſition capritieuſe de leur doctrine; mais S. Maximin ne voulut pas communiquer avec eux; & tout le fruit de leur voyage fut que Conſtant

*An de J. C. 341. ou 342.

(*m*) *Vide. Trithem. de Scriptorib. Eccl. Bolland.* 2. *Maii. Brouwer. annal. Trevir.* t. 1. *l.* 4. *p.* 228.

(*n*) *Theodoret. l.* 2. *c.* 2. *Hiſt. Eccl. Athanaſ. apoleg.* 2. *p.* 806. *ſeu apologia contra Arian. p.* 204. A. *nov. Edit.*

(*o*) *Euſeb. de vita Conſtantini, l.* 4. *c.* 60. 61. 62. *Socrat. l.* 1. *c.* 39. *Hiſt. Eccl.*

(*p*) *Athanaſ. apolog. contra Arian. Theodoret. l.* 1. *c.* 30. *Hiſt. Eccleſ.*

(*q*) *Sozomen. l.* 3. *c.* 2. *Hiſt. Eccl.*

(*r*) *Athanaſ. apolog. contra Arian. t.* 1. *pp.* 203. 204. *Socrat. l.* 2. *c.* 3. *p.* 82. *&c.*

(*s*) Tillemont, S. Athanaſe, t. 8. Hiſt. Eccl. p. 69. & t. 4. Hiſt. Emp. p. 317.

(*t*) *Athanaſ. ad ſolitariot.*

(*u*) *Socrat. l.* 2. *c.* 16. 17.

(*x*) *Baron. annal.* 347. §. 3. *p.* 101. *Hilarii fragmentum nov. Edit.* Voyez M. de Tillemont, Hiſt. Eccl. t. 7. p. 697.

(*y*) *Socrat. l.* 2. *c.* 13. *p.* 95. *Sozom. l.* 3. *c.* 10. *p.* 510. B.

(*z*) *Hilarii fragmentum* 3. *p.* 1322. *nov. Edit.*

(*a*) *Hilarii fragmentum* 3. *p.* 1321. *Athanaſ. de Synodis. Socrat. l.* 2. *c.* 18. *Sozom. l.* 3. *c.* 10.

Digitized by Google

demeura perſuadé de l'innocence de S. Athanaſe, & qu'il ſe déclara dans la ſuite ouvertement ſon protecteur.

XXXVI. *S. Maximin Archevêque de Treves travaille pour S. Athanaſe.*

Ce Saint chaſſé une ſeconde fois de ſon Egliſe *, fut obligé de ſe retirer à Rome, où il demeura trois ans entiers, attendant que Dieu prît ſa défenſe contre ſes ennemis. S. Maximin de Tréves, & divers autres Evêques Catholiques, employerent pour lui leurs bons offices, & porterent l'Empereur Conſtant à demander à Conſtance ſon frere, que l'on tint un Concile pour terminer les affaires de l'Egliſe. Les deux Empereurs en indiquerent un à Sardique *, où S. Athanaſe, Oſius de Cordouë, & S. Maximin de Tréves ſe trouverent, avec un grand nombre d'autres Evêques des Gaules, d'Eſpagne, d'Italie, & de toutes les Provinces de l'Empire. Les Euſebiens, ennemis de S. Athanaſe, s'y rendirent auſſi; mais ſe retirerent enſuite, voyant que cette Aſſemblée ne leur étoit pas favorable.

* An de J. C. 341.

* An de J. C. 345. Ce Concile ne ſe tint qu'en 347.

Le Concile déclara abſous & innocent ſaint Athanaſe & ſes Adhérans, & dépoſa les Principaux des Euſebiens. Ceux-ci s'étoient retirés à Philippopole, où ils prétendirent tenir un autre Concile; & pour ſe venger de l'Anathême que celui de Sardique avoit fulminé contr'eux, ils confirmerent la condamnation de S. Athanaſe, de S. Paul, de Marcel, & d'Aſclepas, & prononcerent Anathême contre le Pape Jules, Oſius, Protogene, Gaudence, & S. Maximin de Tréves (*b*): Anathême qui leur fut plus glorieux que tous les plus grands éloges.

XXXVII. *Concile contre Euphrate Evêque de Cologne.*

S. Maximin avoit préſidé l'année précédente * au Concile de Cologne tenu contre Euphrate Evêque de cette Egliſe. Euphrate étoit accuſé par une lettre du peuple de Cologne, ſouſcrite de pluſieurs perſonnes Laïques & Eccléſiaſtiques, de ſoûtenir que J. C. n'étoit pas Dieu; mais un pur homme; & encore de quelques autres crimes (*c*). Cinq Evêques, du nombre deſquels étoient Valerien d'Auxerre, & Amand de Straſbourg, le condamnerent comme blaſphémateur, & le dépoſerent.

* An de J. C. 346.

Mais cette humiliation ne le corrigea point; il ſoutint de nouveau ſon impiété devant Jeſſé Evêque de Spire, & Martin de Mayence, & devant divers Eccléſiaſtiques qui étoient avec eux; & encore une autre fois, devant S. Servais de Tongres, & même devant S. Athanaſe, qui étoit alors à Tréves (*d*). S. Servais de Tongres, qui étoit ſon plus proche voiſin, s'oppoſa plus qu'aucun autre à ſon erreur, tant en public qu'en particulier. Enfin comme il ne ſe corrigeoit point, & que ſes blaſphémes étoient connus de tout le monde; les Evêques s'aſſemblerent à Cologne, à la priere des Fidéles, & à la ſollicitation des Evêques qui l'avoient déja condamné la premiere fois, & qui étoient bien-aiſes que leur Jugement fût confirmé par une Aſſemblée plus nombreuſe & plus autoriſée.

* An de J. C. 346.

Le Concile ſe tint le 12. de May 346. & on y compte quatorze Evêques, qui ſont S. Maximin de Tréves, Valentin d'Arles, S. Donatien de Chalons ſur Saone, Severin de Sens, Optatien de Troye, Jeſſé de Spire, victor de Vorms, Valerien d'Auxerre, S. Simplice d'Autun, Amand de Straſbourg, Juſtinien de Baſle, Eulogе d'Amiens, Servais de Tongres, & Diſcole de Rheims. Dix autres Evêques y envoyerent leurs Députés; ſçavoir, Martin de Mayence, Victor de Metz, Didier de Langres, Pancaire de Beſançon, Saintin de Verdun, Victorien de Paris, Superieur Evêque des Nerviens, que l'on croit etre Cambray, Mercure de Soiſſons, Euſebe de Rouen, Diopete d'Orleans, qui donna ſon ſuffrage dans une Lettre qu'il écrivit.

S. Maximin comme Préſident du Concile, opina le premier, & dit qu'Euphrate de Cologne ne meritoit pas d'être plus long-tems Evêque, comme ayant nié la Divinité de J. C. La plûpart des autres opinerent de même; & quelques-uns ajoûterent qu'il ne méritoit pas même la Communion Laïque, & qu'il auroit dû être excommunié. Nous avons rapporté le nom de tous ces Evêques, parce qu'il eſt important de fixer le tems de leur Epiſcopat, ſur-tout de S. Victor de Metz, & de S. Saintin de Verdun, qui regardent plus particuliérement nôtre deſſein. Au reſte, il eſt bon de remarquer que les mêmes Evêques, que nous avons rapportés ici, ſont auſſi nommés, hormis S. Saintin, parmi ceux des Gaules, qui aſſiſterent au Concile de Sardique (*e*) l'année ſuivante, c'eſt-à-dire, en 347. quoique leurs Evêchés n'y ſoient pas exprimés. Comme on forme beaucoup de difficultés ſur ce Concile, nous en parlerons avec plus d'étenduë, dans la Diſſertation ſur les premiers Evêques des Egliſes de Tréves, Metz, Toul & Verdun.

XXXVIII. *Concile de Sardique.*

Le même Euphrate dont nous venons de voir la condamnation au Concile de Cologne en 346. ſe trouva l'année ſuivante au Concile de Sardique, dont nous avons déja parlé, ce qui fait juger, qu'il renonça ſincérement à ſes erreurs, & mérita par-là que les Evêques ne fiſſent pas exécuter à la rigueur, leur ſentence de dépoſition; ou donne lieu de ſoupçonner que le Concile de Cologne n'eſt pas autentique. Euphrate donc parut avec honneur au Concile de Sardique, & fut même député avec Vincent de Capoüe, à l'Empereur Conſtance *, pour obtenir l'exécution du Décret du Concile, qui avoit ordonné le rétabliſſement des Evêques chaſſés par les Euſebiens (*f*). Conſtant joignit ſon autorité à celle du Concile, & envoya a-

* An de J. C. 347. 348.

(*b*) *Hilarii fragmentum*, 3. *p.* 1322. *&c.*

(*c*) *t.* 2. *Concil. Labb. pp.* 615. 616. 617. *Tillem. Note* xxxvij. *ſur les Ariens*, *p.* 761. *t.* 6. *Hiſt. Eccl.*

(*d*) Il y étoit en 336. & 337. & il revint encore en Gaule en 347. & 349.

(*e*) *Concil. Labb. t.* 2. *p.* 679.

(*f*) *Athanaſ. Epiſt. ad Solitarios. Theodoret. Hiſt. Eccl. l.* 2. *c.* 7.

Digitized by Google

An de J. C. 348.

vec les deux Députés le Général Sabien, pour appuyer leur demande auprès de Conſtance. Ils arriverent à Antioche, où étoit l'Empereur; qui craignant de s'engager dans une guerre civile avec ſon frere, promit de faire ce qu'ils ſouhaitoient. Mais les Ariens tendirent aux Evêques Députés un piége, qui les couvrit eux-mêmes de confuſion. Un certain Etienne, intrus dans le Siége d'Antioche, apoſta une Courtiſane, & l'introduiſit dans la chambre où couchoit Euphrate. Cette femme ayant remarqué que cet homme étoit un vieillard, & autant qu'il lui ſembloit, un Evêque, fut fort ſurpriſe. Euphrate s'étant éveillé, s'écria, & invoqua le nom de J. C. La femme de ſon côté déclara qu'on lui avoit fait violence, pour la faire venir là. Les gens qu'on avoit fait entrer, pour être témoins de l'inſulte qu'on devoit faire à Euphrate, & pour la favoriſer, firent inutilement ce qu'ils purent pour faire taire la femme, & pour l'obliger à accuſer l'Evêque: l'affaire ſe répandit auſſi-tôt dans la ville; toute la Cour en fut émuë: l'Empereur ordonna qu'on en informeroit, & qu'on donneroit la queſtion dans le Palais à Euphrate, à Vincent & à Etienne; mais la Courtiſanne, & les gens qu'on avoit pris dans la maiſon, confeſſerent la vérité; en ſorte que les Evêques ne purent ſe diſpenſer de dépoſer Etienne, comme le principal acteur de cette indigne ſcéne. Le ſuccès du voyage d'Euphrate & de Vincent, fut le rappel des Evêques, pour lequel ils avoient été envoyés.

XXXIX. *Mort de S. Maximin. S. Caſtor & S. Lubence ſes Diſciples.*

A l'égard de S. Maximin, il ne ſurvêquit gueres au Concile de Sardique. On croit qu'il mourut le 12. Septembre de la même année 347. en Poitou, où il étoit allé, dit-on, voir ſes parens.

Entre les Diſciples de S. Maximin, on compte S. Caſtor & S. Lubence (*g*). S. Caſtor encore jeune, vint trouver S. Maximin, & ſe rangea ſous ſa diſcipline. Il fut ordonné Diacre, & enſuite Prêtre, qui étoit alors la preuve d'une grande vertu. L'amour de la retraite l'obligea à quitter la ville de Tréves, & à ſe retirer à Caërden ſur la Moſelle, lieu autrefois célébre par une Garniſon Romaine, qui y faiſoit ſa réſidence pour la garde des Frontiéres. L'endroit eſt environné de montagnes, & n'eſt acceſſible que par un ſeul défilé. S. Caſtor y paſſa le reſte de ſa vie dans une grande ſolitude, & y mourut le 13. de Février, auquel on fait ſa Fête. Son corps y fut trouvé par l'Evêque Veomade, vers l'an 780. & porté dans l'Egliſe Collégiale de S. Paulin du même lieu. Cette Egliſe le reconnoît aujourd'hui pour Patron, de même que celle des Chanoines de Coblentz, qui poſſédent ſes Reliques depuis le regne de Loüis le Débonnaire. L'Evêque Hetti les y tranſporta le 13. Novembre vers l'an 837.

S. Lubence ayant été honoré du ſacré caractere de la Prêtriſe, fut envoyé par S. Maximin à Coverne près Coblentz, pour y prêcher l'Evangile (*h*); mais ſon zéle ne ſe borna pas à ce ſeul endroit; il annonça J. C. à ceux de Coblentz, & aux peuples voiſins, qui juſqu'alors étoient dans les ténebres du Paganiſme. Après la mort de S. Maximin, Lubence fut député par S. Paulin de Tréves, pour rapporter de Poitou, le Corps de S. Maximin. Il y réuſſit; mais ce ne fut pas ſans réſiſtence de la part de ceux qui en étoient les dépoſitaires & les poſſeſſeurs. Comme S. Lubence y étoit venu bien accompagné, on fut obligé de le lui remettre. S. Paulin vint au-devant du ſacré Corps, avec ſont peuple, & une affluence infinie de peuples des environs. Dieu fit alors pluſieurs miracles, pour relever la gloire de S. Maximin. A Mouzon il guérit un homme paralytique; à Yvoi, une femme poſſédée du démon; à Arlon, deux lépreux. Le Corps fut d'abord mis par S. Paulin dans l'Egliſe de S. Jean l'Evangéliſte; d'où il fut dans la ſuite tranſporté dans celle qui porte aujourd'hui le nom de S. Maximin, & qui eſt accompagnée de la fameuſe Abbaye du même nom.

An de J. C. 348.

Après la mort de S. Lubence, qui arriva le 13. d'Octobre, Dieu permit que ceux à qui il avoit prêché la Foi, & qui n'avoient pas fait le profit qu'ils devoient de ſes inſtructions, fuſſent privés de l'honneur de poſſéder ſes Reliques. Elles furent portées à Dietekirchem, où il eſt honoré encore aujourd'hui dans une Egliſe de ſon nom, deſſervie par des Chanoines. L'Auteur de la vie de S. Maximin fait S. Lubence Diſciple de S. Martin, avant que de l'être de S. Maximin; en quoi il eſt viſible qu'il tombe dans un anachroniſme inſoûtenable.

XL. *S. Saintin Evêque de Verdun.*

Saint Saintin Evêque de la ville d'Articlave, ou de la ville des Cloux, qui n'eſt autre que celle de Verdun, avoit envoyé ſon Député au Concile de Cologne, tenu en 346. (*i*), comme nous l'avons vû. Ce Saint paſſe pour le premier Evêque de Verdun; & c'étoit la créance commune de ce Diocéſe, du tems de Bertaire, ou Bercaire, qui écrivoit au neuviéme ſiécle, les Vies des Evêques de Verdun (*k*). Depuis S. Saintin juſqu'à S. Pulcrone, qui aſſiſta, dit-on, au Concile de Calcédoine, tenu en 450. on ne compte à Verdun que trois Evêques; ſçavoir S. Maur, S. Salvin, & S. Arateur. Or depuis le Concile de Cologne de l'an 346. juſqu'à celui de Calcédoine, il y a 104. ans d'intervalle; ce qui peut être rempli par une ſucceſſion de quatre Evêques, en leur donnant à chacun vingt-cinq ans d'Epiſcopat. Je n'entre pas ici dans le détail de la vie de S. Saintin; je l'ai examinée dans la Diſſertation ſur les premiers Evêques de Verdun. Son corps

repoſe

(*g*) *Vide Brouwer. annal. Trevir. t. 2. l. 4. p. 235. Bolland. 13. februarii.*

(*h*) *Brouwer. annal. Trevir. l. 4. §. 78. p. 235. Bolland. 13. februar. p. 662.*

(*i*) *Vide t. 2. Concil. Labb. p. 615.*

(*k*) *Vide Bertar. ſeu Bercar. Virdung. t. 12. pp. 251. 252.*

Digitized by Google

An de J.C. 348.

repoſe dans une châſſe magnifique, en l'Abbaye de S. Vanne de Verdun, où l'on célébre ſa Fête le 11. d'Octobre.

XLI. *S. Villor Evêque de Metz, & quelques-uns de ſes Succeſſeurs.*

Saint Auteur, Evêque de Metz, qui députa au Concile de Cologne en 346. (*l*), eſt compté pour treiziéme Evêque de Metz. Nous croyons qu'il ſe trouva auſſi au Concile de Sardique, en 347. & que c'eſt lui dont le nom ſe trouve parmi les Evêques des Gaules, qui aſſiſterent à cette aſſemblée. Auteur étoit contemporain de S. Servais, Evêque de Tongres, puiſqu'ils ſe trouverent enſemble au Concile de Cologne contre Euphrate; ainſi on peut rapporter au tems de ſon Epiſcopat, ce qui eſt raconté par Gregoire de Tours (*m*), touchant l'Egliſe de Metz. Il dit que S. Servais ayant appris que les Huns devoient faire irruption dans la France, pria Dieu de détourner ce malheur; & pour obtenir cette grace par le mérite de l'Apôtre S. Pierre, il fit exprès le pélérinage de Rome. Mais Dieu lui fit connoître que c'étoit un décret immuable de ſa volonté; ainſi il retourna à Tongres, où il mourut quelque tems après.

Les Huns étant donc ſortis de la Pannonie, entrerent dans les Gaules, ſe ſaiſirent de la ville de Metz la veille de Pâque, firent paſſer le peuple au fil de l'épée, tuerent les Prêtres même devant l'Autel; rien n'échappa aux flammes, que l'Oratoire de S. Etienne (qui eſt la Cathédrale de Metz.) Au ſortir de cette ville, Attila marcha droit à Orleans, dont S. Anien étoit Evêque; mais Aëtius, à la tête des Troupes Romaines, vint au ſecours de la ville, & la délivra.

C'eſt ce que raconte Gregoire de Tours; mais il eſt impoſſible de concilier ce récit avec la Chronologie. S. Servais étoit déja Evêque depuis long-tems en 346. puiſqu'étant au Concile de Cologne, il dit qu'il avoit déja réſiſté pluſieurs fois à Euphrate en la préſence de S. Athanaſe (*n*), & l'on ſçait qu'Attila n'eſt venu en Gaules, & n'a été vaincu par Aëtius qu'en 450. De plus, Gregoire de Tours dit que S. Servais mourut auſſi-tôt après ſon retour dans ſon Egliſe de Tongres, & on ſçait qu'il aſſiſta au Concile de Rimini en 359. Quelques exemplaires de cet Ecrivain, liſent *Aravatius* au lieu de *Servatius*, & le Pere Ruinart a mis *Aravatius* dans ſon Texte (*o*), voyant bien qu'il étoit impoſſible d'y laiſſer Servatius: il avoue toutefois que les plus anciens & les meilleurs Exemplaires liſent *Servatius*.

D'autres (*p*) admettent deux Servais Evêques de Tongres, l'un au quatriéme, & l'autre au cinquiéme ſiécle. Cette ſuppoſition ſauve toutes les difficultés; mais elle manque de preuves. Ne pourroit-on pas, pour concilier ces contrariétés, dire que S. Gregoire de Tours a confondu l'irruption des François faite en l'an 342. avec celle des Huns arrivée ſous Attila en 450? On ſçait que les Hiſtoriens comprenoient ſous le nom de François, pluſieurs différens peuples de Germanie. Paul Diacre, & les Hiſtoriens de Metz, mettent cette irruption des Huns vers 450. où nous en parlerons de nouveau, comme en ſa véritable place.

An de J.C. 348.

XLII. *Conſtantin II. Conſtance & Conſtant Empereurs.*

Après la mort du Grand Conſtantin, arrivée en 337. les Troupes Romaines conſpirerent enſemble unanimement, à ne vouloir point d'autres Empereurs que les trois fils de leur Maître (*q*); ſçavoir Conſtantin II. Conſtance, & Conſtant, auſquels il avoit partagé l'Empire, comme nous l'avons dit. Ainſi les armées les proclamerent ſeuls Empereurs & Auguſtes, & mirent à mort les freres & les neveux du Grand Conſtantin, à qui ce Prince avoit donné quelque part dans le partage de l'Empire. Il avoit nommé Céſar, Dalmace un de ſes neveux, & avoit donné le Royaume de Pont à un autre nommé Annibalien. Jule Conſtance, & Annibalien, freres de Conſtantin, furent auſſi tués par les ſoldats: le Patrice Optat, que l'on croit avoir été mari d'Anaſtaſie ſœur du Grand Conſtantin, & Ablave Préfet du Prétoire, furent traités de même. Ces morts ayant cauſé du dérangement dans la diſpoſition que l'Empereur avoit fait des Provinces de l'Empire, les trois freres s'aſſemblerent en Pannonie, pour y faire un nouveau partage * de ces Provinces, dont ils croient devenus les maîtres par la mort de leurs couſins germains. On ſçait aſſez ce qui y fut reglé; mais ce qu'il nous importe beaucoup de ſçavoir, c'eſt que le jeune Conſtantin demeura, comme auparavant, maître des Gaules, de l'Eſpagne & de l'Angleterre, & qu'il eût par deſſus cela la Thrace & Conſtantinople, dont il joüit quelque tems (*r*). Il paſſa l'hyver de l'an 339. à Tréves, comme il paroît par une Loi datté de cette ville le 8. Janvier.

An de J.C. 337.

*An de J.C. 338.

*An de J.C. 340.

XLIII. *Guerre entre Conſtantin & Conſtant.*

L'année ſuivante *, la guerre s'alluma entre lui & ſon frere Conſtant, au ſujet du partage des Provinces, principalement de celles d'Italie & d'Afrique: & le jeune Conſtantin s'avança avec ſon armée juſqu'à Aquilée (*s*), pen-

(*l*) T. 2. *Concil. Labb. p.* 615. Son nom y eſt défiguré ſous celui de *Villor*.
(*m*) *Gregor. Turon. Hiſt. Franc. l.* 2. *c.* 5. 6. 7.
(*n*) T. 2. *Concil. p.* 617. Cui obſtum ſæpe, cum ille Chriſtum Deum negaret, audiente Athanaſio.
(*o*) *Gregor. Turon. ex. edit. Theodorici Ruinart, l.* 2. *c.* 5. *pp.* 51. 52.
(*p*) *Valeſ. rerum Franc. l.* 3. Tillemont, t. 8. note 2. ſur S. Servais. *Vide Boland. xiij. Maii, & Sinſ. de Servatio.*
(*q*) *Baron.* Benoît Hiſt. Mſſ. de Metz, l. 2. c. 9.
(*r*) *Euſeb. vita Conſtantini, l.* 4. *c.* 68.
(*s*) *Chronic. Alexandr. Codin. antiquitates Conſtantinopol.*

Digitized by Google

*An de J. C. 340.

dant que ſon frere Conſtant étoit dans la Dace. Celui-ci ayant ſçu ce qui ſe paſſoit, envoya promptement ſes Généraux avec une partie de ſes Troupes en Italie, pour faire tête à Conſtantin, en attendant qu'il y vînt en perſonne avec le reſte de l'armée; mais Conſtantin ayant livré la bataille, tomba inconſidérément dans une embuſcade, en pourſuivant l'ennemi, qui avoit pris la fuite pour l'y attirer. Son cheval ayant été bleſſé, le jetta par terre, où il fut tué & percé de pluſieurs coups. Conſtant arriva à Aquilée quelque tems après cette victoire, qui le rendoit maître de tout l'Occident. Il étoit à Aquilée le 9. Avril 340. comme il paroît par quelques Loix dattées de cette ville.

XLIV. *Les François paſſent le Rhin, & ſe jettent dans les Gaules.*

Les François voyant les armées Romaines occupées dans l'Italie, ne manquerent pas de profiter de l'occaſion, pour ſe jetter dans les Gaules *. Ils paſſerent donc le Rhin, & commencerent à piller & à ravager tout le pays (*t*). Conſtant n'y vint que ſur la fin de l'Eté, car il étoit encore à Lauriak en Autriche ſur la fin de Juin (*u*). Il livra bataille au François; mais l'événement en fut douteux (*x*), & la guerre continua encore l'année ſuivante. Les Hiſtoriens remarquent que les François furent domptés, & réduits à l'obéiſſance (*b*), & qu'ils firent alliance avec les Romains. Libanius (*c*) aſſûre, que la ſeule terreur du nom de Conſtant, les obligea à venir demander la paix, & qu'ils reçurent des Princes de ſa main.

*An de J. C. 341.

L'Empereur Conſtant ayant ainſi rendu la paix à la Gaule, paſſa pendant l'hyver en Angleterre *, où les Ecoſſois faiſoient des courſes (*d*). Il étoit à Boulogne en Picardie le 25. de Janvier, ſe préparant à cette expédition, & il étoit de retour à Tréves le 30. Juin, comme on le voit par les Loix dattées de ces endroits-là. Il paſſa apparemment l'année 344. à Tréves, & il y étoit encore le 15. de May 345. Peu de tems après il alla en Italie, où il fit venir S. Athanaſe à Milan, & l'y reçût très bien (*e*). Le Saint lui raconta avec larmes, les entrepriſes des Ariens contre lui, & la guerre qu'ils avoient déclarée à la Foi Apoſtolique; en ſorte que Conſtant animé par ſes diſcours, écrivit à Conſtance ſon frere, qui étoit alors occupé à la guerre contre les Perſes, pour l'engager à terminer ces broüilleries. On fit dans la ſuite un crime à S. Athanaſe de ſes entretiens avec l'Empereur, prétendant qu'il avoit mal parlé de Conſtance, & qu'il avoit animé Conſtant contre lui; mais divers Eveques, qui avoient été témoins de ce qu'il avoit dit, entr'autres, Fortunatien d'Aquilée, Protais de Milan, Maximin de Tréves, & divers autres.

XLV. *Conſtant dans les Gaules. Il y fait venir S. Athanaſe.*

Conſtant étant arrivé de Milan dans les Gaules *, y fit venir auſſi S. Athanaſe, & Oſius de Cordouë, qui y demeurent juſqu'à l'an 347. qu'ils ſe rendirent avec S. Maximin de Tréves, au Concile de Sardique, ainſi que nous l'avons déja dit. Au retour du Concile, S. Athanaſe repaſſa par les Gaules *, & y vint trouver l'Empereur Conſtant ſon bienfaicteur (*f*). De là il alla en Orient vers l'Empereur Conſtance, qui le renvoya dans ſon Egliſe.

*An de J. C. 346.

*An de J. C. 349.

XLVI. *Révolte de Magnence. Mort de l'Empereur Conſtant.*

Cependant il ſe formoit un orage dans le ſein de l'Empire contre l'Empereur Conſtant *. Ce Prince aimoit paſſionnement la Chaſſe, & n'ayant point de guerre dans les Gaules, il ſe divertiſſoit à cet exercice (*g*). Magnence Gaulois d'origine, & Comte du Palais, qui commandoit alors des Troupes Romaines, qu'on croit avoir été de la garde de l'Empereur, forma une conſpiration contre lui, & y engagea Marcellin Intendant des finances, Chreſte, & quelques autres Officiers des Troupes. Marcellin, ſous prétexte de faire la fête de la naiſſance de ſon fils, fit un grand feſtin, où Magnence, les Conjurés, & grand nombre d'autres Officiers furent invités. Le feſtin dura juſques bien avant dans la nuit. Alors Magnence étant ſorti ſous prétexte de quelque néceſſité, rentra incontinent après, revêtu de la Pourpre, & des autres marques de la dignité Impériale. Il fut auſſi-tôt ſalué Empereur par tous les aſſiſtans. Cela arriva à Autun le 8. jour de Janvier 450.

*An de J. C. 350.

Conſtant n'étoit pas dans cette ville, & l'Hiſtoire ne nous marque pas préciſément le lieu où il ſe trouvoit alors; mais Magnence ayant envoyé des gens pour l'aſſaſſiner, fit fermer auſſi-tôt les portes d'Autun, pour empêcher que l'on ne portât les nouvelles de ſa révolte à Conſtant. Il en fut néanmoins informé aſſez à tems pour prendre la fuite, & ſe retirer du côté de l'Eſpagne. On le pourſuivit, & on l'atteignit à Elne dans les Pyrenées, où il fut mis à mort. Ainſi Magnence ſe vit d'abord maître des Gaules, de tout ce qui eſt au-deçà des Alpes, & bien-tôt après de l'Italie même, de la Sicile, & de l'Afrique; mais Vetranion Général de l'Infanterie, qui étoit dans la Pannonie, s'étant auſſi fait déclarer Auguſte

(*t*) *Zoſim. l. 2. Socrat. l. 2. c. 5. & 25. Zonar. epitom. Aurel Victoris.*

(*u*) *Socrat. Hiſt. Eccl. l. 2. c. 13. Hieronym. in chron. Idat. chron.*

(*x*) *Cod. Theodoſ. Vide Gothofr. chronolog. t. 1. p. 43. & t. 2. pp. 475. 476.*

(*a*) *Hieronym. chronic.* Vario eventu adverſùm Francos à Conſtante pugnatur.

(*b*) *Hieronym. Chronic. an. 342.* Franci à Conſtante perdomiti; & pax cum eis facta. *Socrat. l. 2. c. 13. Poſtquàm debellâſſet Francorum Gentem, cum Romanis fecit pacem.*

(*c*) *Libanius orat. 3. p. 140.*

(*d*) *Ammian. l. 20. & Liban. orat. 3. p. 140.*

(*e*) *Athanaſ. apolog. ad Conſtantium p. 297.* Tillem. note 46. ſur S. Athanaſe, t. 8. Hiſt. Eccl. p. 680.

(*f*) *Athanaſ. apolog. ad Conſtantium, p. 298. A.*

(*g*) *Aurel Victor. Epitome. Zoſim. Zonar. Socrat. l. 2. c. 25.*

le 1. Mars de la même année, demeura pendant quelque tems maître de l'Illyrie & de la Pannonie. D'un autre côté Nepotien, fils d'Eutropie sœur du Grand Constantin, prit la Pourpre en Italie, & se rendit maître de Rome; mais il ne joüit que vingt-huit jours de sa dignité. Magnence envoya contre lui Marcellin, qui le battit, & lui fit perdre la vie.

XLVII. *Constance marche contre Magnence. Gallus est créé César.*

L'Empereur Constance apprit la révolte de Magnence sur la fin de l'hyver, étant à Edesse, où il étoit demeuré à cause de la guerre des Perses (*h*). Il se fit déclarer Empereur d'Occident, & ne partit d'Orient pour marcher contre Magnence, qu'après que les Perses eurent levé le Siége de Nisibe, forcés par la généreuse résistance des Habitans, & par les prieres de S. Jacque Evêque de cette ville. Magnence ayant appris que Constance venoit contre lui, lui envoya plusieurs Députés, cherchant à gagner du tems, pour s'affermir dans son usurpation. Il y envoya en particulier (*i*) deux Evêques, Sarbace, apparemment S. Servais de Tongres (*k*), & Maxime dont on ignore le Siége (*l*), & deux Seigneurs nommés Valens & Clemence; mais cela n'arrêta pas Constance: il arriva à Sardique, & contraignit Vetranion à renoncer à l'Empire.

*An de J. C. 351. de Constance 14. 15.

*An de J. C. 351.

Ensuite il créa César Gallus pour l'Orient *, & Magnence donna la même qualité à Decence son frere, afin qu'il défendit les Gaules contre les Barbares (*m*); car on assûre (*n*), que Constance marchant contre Magnence, & voulant lui faire partager ses forces, écrivit aux Barbares, qu'ils pouvoient passer le Rhin, entrer dans les Gaules, y faire quelles conquêtes ils voudroient, & que tout ce qu'ils gagneroient seroit à eux. On prétend même qu'il leur envoya de l'argent, pour les engager à prendre les armes contre son Compétiteur. Ils firent donc irruption dans les Gaules, & y commirent une infinité de ravages. Decence fit ce qu'il put pour s'opposer à leurs courses & à leurs progrès; mais il fut vaincu en bataille rangée par Chnodomaire Roy des Allemands (*o*), qui courut après cela toutes les Gaules, sans trouver la moindre résistance, & pilla plusieurs villes très opulentes. Les Barbares demeurerent dans ce pays jusqu'au regne de Julien, qui les en chassa.

XLVIII. *Défaite & mort de Magnence.*

Magnence n'ayant rien pû gagner par ses Ambassadeurs sur l'esprit de Constance, amassa une très puissante armée (*p*), composée de Gaulois, de François, de Saxons, & des Troupes Romaines destinées à la garde du Rhin, & marcha ainsi contre Constance, qui étoit en Hongrie. La bataille décisive se donna à Mursc, où Magnence fut entiérement défait. Zonare assûre qu'il perdit vingt-quatre mille hommes, & Constance jusqu'à trente mille; ce qui a fait dire à un Historien (*q*), que les Romains n'ont presque jamais reçû de plus grande playe, & que ce coup renversa toute leur puissance. Magnence ayant pris la fuite, s'étoit d'abord retiré en Italie, & avoit fortifié les Alpes, pour disputer le passage à Constance. Il demeuroit cependant à Aquilée, où il se donnoit du bon tems, s'y croyant fort en sûreté; mais Constance ayant forcé un Château, avec sa Garnison, dans le passage des Alpes, Magnence se retira dans les Gaules, laissant son ennemi maître de l'Italie *. Constance ne pouvant pas le suivre aussi-tôt, travailla à gagner les peuples des Gaules, par les Officiers d'armée qui favorisoient son parti, & la ville de Tréves ferma ses portes à Décence César, frere de Magnence (*r*), & nomma un nommé Peinene, pour défendre le pays contre lui.

* An de J. C. 352. de Constance 15. 16.

Magnence comprit alors que son parti étoit abattu sans ressource; il fit inutilement de nouvelles tentatives, pour tâcher d'obtenir la paix de Constance (*s*); il fut de nouveau vaincu dans le haut Dauphiné vers le Bourg d'Aspre, & se sauva vers Lyon; mais s'étant apperçû que les soldats qui l'accompagnoient, le vouloient livrer à Constance, il se tua lui-même, après avoir mis à mort tous ses proches, sa propre mere, & son frere Didier, qu'il avoit fait César. Cela arriva vers le 10. d'Août 353. Décence son frere, qui venoit à son secours, ayant appris à Sens ce qui lui étoit arrivé, aima mieux s'étrangler, que de tomber entre les mains de ses ennemis (*n*). Constance étoit à Lyon le 6. de Septembre, & il se rendit de là à Arles, où il célébra le 8. de Novembre la fin de la trentiéme année de son regne, à commencer à l'an 323. auquel il avoit été fait César. Durant qu'il étoit à Arles, il y fit tenir un Concile *, où les Ariens firent ce qu'ils voulurent. Vincent de Capouë, envoyé du Pape Libere, eût le malheur de céder à leur violence; mais S. Paulin de Tréves y acquit une gloire immortelle.

* An de J. C. 353. de Constance 16. 17.

XLIX. *S. Paulin Archevêque de Tréves.*

Ce Saint étoit, dit-on (*u*), d'une famille illustre d'Aquitaine. Il vint à Tréves avec S. Maximin, du vivant de S. Agrece Evêque de cette ville. Il succéda dans l'Episcopat à S. Maxi-

(*h*) *Philostorg. l. 3. c. 22. Zosim. l. 2. Socrat. l. 2. c. 26. &c.*

(*i*) *Athanas. apolog. ad Constant. p. 300.*

(*k*) *Ita Baron. ad An. 350. §. 28. Tillemont. Bern. de Mont-Faucon not. in apolog. Athanas. ad Constantium. p. 300.*

(*l*) Ce ne peut être saint Maximin de Tréves, mort en 349. c'est plûtôt Maxime, dont le nom se trouve le dernier parmi les souscriptions des Evêques des Gaules au Concile de Sardique, *t. 2. Concil. p. 679.*

(*m*) *Zosim. l. 2. Zonar. p. 14. Aurel. Vict. epitome. Liban. orat. 12.*

(*n*) *Liban. ibid. Zosim. l. 2.*

(*o*) *Ammian. Marcell. l. 15. & 16.*

(*p*) *Aurel. Vict. epitome.* In quo bello pene nunquam amplius Romanæ consumptæ sunt vires, totiusque Imperii fortunæ pessumdatæ.

(*q*) *Julian. orat. 1.*

(*r*) *Ammian. Marcell. l. 15.*

(*s*) *Zonar. p. 15. Philostorg. l. 3. c. 26. Socrat. l. 2. c. 32.*

min vers l'an 349. Etant à Rome cette année-là, il fut charge par le Pape Jule de porter à S. Athanaſe la Lettre d'Urſace & de Valens, dont nous avons parlé. Il ſe trouva en 353. au Concile d'Arles; & pendant que la plûpart des autres Evêques, accablés par l'autorité de l'Empereur Conſtance, & par les violences des Ariens, ou trahiſſoient la vérité, ou la déguiſoient, S. Paulin réſiſta courageuſement à leur hypocriſie (*x*); & lorſqu'on lui préſenta le formulaire à ſigner, il répondit (*y*), qu'il vouloit bien condamner Photin & Marcel d'Ancyre; mais qu'il ne ſouſcriroit jamais à la condamnation de S. Athanaſe. Une déclaration ſi libre & ſi préciſe lui attira de la part des Evêques une ſentence de dépoſition, & de la part de l'Empereur, un ordre d'aller en éxil; & par ce moyen il mérita le premier en Occident le glorieux titre de Confeſſeur (*z*).

S. Athanaſe (*a*) nous apprend, que quand S. Paulin fut cité devant l'Empereur avec Lucifer de Cagliari, Euſebe de Verceil, & Denys de Milan, Conſtance leur dit de ſouſcrire à la condamnation d'Athanaſe, & de communiquer avec les Ariens; mais les Evêques lui dirent que cela n'étoit pas conforme aux Canons de l'Egliſe. Or j'entens, repliqua l'Empereur, que ma volonté vous ſerve de Régle, de Loy, & de Canon. Les Evêques de Syrie veulent bien que je leur parle ainſi, il faut que vous en uſiez de même, ou que vous preniez le parti de l'éxil. Ils lui repréſenterent courageuſement, levant les mains au Ciel, que l'Empire n'étoit pas à lui, mais à Dieu, qui le lui avoit donné, & qui pouvoit le retirer quand il voudroit. Ils ajoûterent avec beaucoup de liberté, qu'il devoit un jour paroître au Jugement de Dieu, & qu'il ne lui étoit pas permis de violer les Loix de l'Egliſe, ni d'employer la violence pour y introduire l'Héréſie Arienne. Conſtance ne voulut point écouter ces raiſons, il tira ſon épée, & les menaça de la mort, s'ils n'obéiſſoient; mais les SS. demeurerent intrépides, au milieu des menaces & des épées nuës. Ils partirent pour leur éxil, ſecoüant la pouſſiere de leurs pieds, & levant les yeux au Ciel, ils alloient de Provinces en Provinces, & de villes en villes, annonçant par-tout la vérité, réfutant l'Hereſie Arienne, & publiant la la mauvaiſe foi d'Urſace & de Valens, qui après avoir donné la rétraction de leurs erreurs, & demandé la Communion de S. Athanaſe, ſollicitoient à préſent ſa condamnation, & faiſoient bannir ceux qui le ſoutenoient. Mais la Providence permit que les moyens que les Ariens employoient pour parvenir à leurs fins, produiſirent un effet tout contraire, puiſque ces SS. Confeſſeurs publierent par-tout la vraye Foi de l'Egliſe, & découvrirent les erreurs & les fourberies de leurs ennemis. Toutes les Egliſes à l'envie les envoyoient viſiter, & leur fourniſſoient abondamment ce qui leur étoit néceſſaire (*b*).

On ne ſçait pas en quel lieu S. Paulin fut banni, parce que l'Empereur, pour laſſer ſa patience, l'envoyoit tantôt en un lieu, & tantôt en un autre, juſques dans les pays où l'on n'adoroit point J. C. afin de le mettre dans la néceſſité de mourir de faim, ou de ſe nourrir des viandes ſoüillées par l'Héréſie de Montan & de Maximille. Ces Hérétiques regnoient principalement dans la Phyrgie, où S. Jerôme met la mort de notre Saint apres quatre ans d'éxil (*c*). Il ne paroît pas que les Ariens ayent fait ſubſtituer un Evêque à Tréves en ſa place, comme ils firent en pluſieurs autres lieux, lorſqu'ils en bannirent les Evêques. On célébre la Fête de S. Paulin le 31. d'Août. Son Corps fut, dit-on, apporté de Phyrgie à Tréves, vers l'an 390. par l'Evêque Felix, qui lui bâtit une Egliſe, & y dépoſa ſes Reliques. Elles y furent trouvées en 1071. S. Paulin eût pour Succeſſeur dans le Siége de Tréves, Bonoſe, dont on ne ſçait preſque que le nom, l'Hiſtoire ne nous ayant rien conſervé de ſes actions.

I. *Conſtance fait la guerre aux Allemands.*

Conſtance, après avoir paſſé l'hyver à Arles, en ſortit au Printemps avec Valence*, pour faire la guerre à deux Princes Allemands, Gondamade & Vadomaire (*d*) qui avoient ſouvent fait des courſes dans les Gaules voiſines de leurs pays. Le rendez-vous des Troupes étoit à Châlons ſur Saone. L'armée y étant arrivée, ſe trouva bien-tôt ſans vivres, parce que les pluyes du Printemps qui avoient été extraordinaires, avoient empêché le tranſport des grains qui devoient venir d'Aquitaine. Les Troupes donc ſe mutinerent: mais Conſtance y envoya Euſebe, Grand-Chambelland, qui appaiſa la ſedition, en diſtribuant ſous-main de l'argent aux plus mutins. Conſtance vint enſuite joindre l'armée, & la mena juſqu'auprès de Baſle (*e*), où il vouloit faire un Pont de bâteaux pour paſſer le Rhin, & entrer dans le pays des Allemands: mais il en fut empêché par les traits des ennemis. Heureuſement un homme du pays qui ſçavoit un gué, le montra à l'Empereur; en ſorte que l'armée auroit aiſément

An de J. C. 353.

*An de J. C. 354. de Conſtance 17. 18.

(*t*) *Eutrop. Zoſim. Hieronym. chronic. Socrat. l. 2. c. 32.*
(*u*) *Brouwer. annal. Trevir. t. ad ann. C. 351. p. 236 § 73.*
(*x*) *Athanaſ. in Arian. orat. 1. Hilar. frag. 2. pp. 1282. 1283.* Indignus Eccleſiâ ab Epiſcopis, dignus exilio à rege eſt judicatus.
(*y*) *Sulpit. Severr. l. 2. Hiſt. Eccl.*
(*z*) *Hilar. in Conſtantium, l. 1.* At tu, Conſtanti, Paulinum beatæ paſſionis virum blandimento ſollicitatum relegâſti, & Eccleſiam ſanctam Treviorum, tali ſacerdote ſpoliâſti.

(*a*) *Athanaſ. Epiſt. ad Solitarios.*
(*b*) *Sulpit. Severr. l. 2. Hiſt. Eccl.*
(*c*) An de J. C. 357. Une épitaphe de S. Paulin, rapportée par Brouver, ſous l'an 358. le fait mourir en 295. la troiſiéme année de Conſtance, ce qui eſt inſoûtenable. Il ajoûte qu'il eût la tête tranchée, ce qui eſt encore contre toute apparence.
(*d*) *Ammian. Marcell. l. 14. p. 30. edit. 1544. Robert. Stephani.*
(*e*) *Ammian. ibid. p. 31.* Ubi propè Rauracum ventum eſt ad ſuperciliа fluminis Rheni, &c.

An de J.C. 354.

pû paſſer : mais les Barbares envoyerent demander la paix, & offrirent de ſervir dans l'armée de l'Empire, en qualité de Troupes auxiliaires. On accepta leurs offres, & on conclut le Traité avec eux. De-là Conſtance ſe rendit en Italie, où l'on croit qu'il paſſa l'Hyver.

LI. *Mort de Céſar Gallus.*

Cependant le Céſar Gallus étoit en Orient, où il étoit devenu odieux à tout le monde par ſes crimes & ſes cruautés (*f*). Conſtance qui l'avoit ſouffert juſqu'alors, quoiqu'avec beaucoup de peine, prit enfin la réſolution de le dépoüiller de la pourpre. Il falloit pour cela le tirer d'Orient, où il étoit le maître. Il lui écrivit donc Lettres ſur Lettres, le priant avec les dernieres inſtances, de le venir trouver en Italie pour conferer avec lui ſur les plus importantes affaires de l'Empire. Il y vint, & fut arrêté à Pettau dans la Norique ſur la Drave. On lui ôta les Ornemens Impériaux, & en particulier les ſouliers (*g*), que l'on porta en diligence à Conſtance, qui étoit à Milan. Quelque tems après il fit couper la tête à Gallus *, & par ce moyen l'Empire Romain ſe trouva réuni ſous un ſeul Prince, ce qui ne s'étoit pas vû depuis Diocletien.

* An de J.C. 354. de Conſtance 17. 18.

* An de J.C. 355. de Conſtance 18. 19.

Conſtance fut enſuite obligé de quitter Milan *, pour venir s'oppoſer à quelques peuples Allemands, qui demeuroient dans les cantons nommés *Lentienſes*, & qui faiſoient ſouvent des courſes ſur les terres des Romains, voiſines de leur pays (*h*). Il s'arrêta néanmoins dans le pays des Griſons, & il fut réſolu qu'on envoyeroit contre ces Allemands, Arbetion avec des Troupes vers le Lac de Conſtance. Arbetion ſouffrit d'abord quelque échec, étant tombé dans une embuſcade des ennemis ; mais il les battit enſuite, & Conſtance s'en retourna à Milan paſſer l'Hyver. Il n'y fut pas long-tems ſans inquiétudes. On lui remit en main des Lettres ſignées de Sylvain Général de l'Infanterie dans les Gaules, par leſquelles il paroiſſoit que ce Général avoit conſpiré contre l'Empereur, avec un grand nombre de perſonnes conſidérables, qui étoient nommées dans les Lettres. Conſtance ſans autre examen, fit arrêter les prétendus complices de Sylvain, & envoya en Gaules Apodême, qui étoit ennemi de tous les gens de bien, pour arrêter Sylvain, & pour l'amener à la Cour.

LII. *Sylvain Général des Troupes Romaines, fauſſement accuſé de trahiſon, ſe révolte contre Conſtance.*

Sylvain étoit alors à Cologne, où il travailloit à chaſſer les François des Gaules. Il y apprit qu'Apodême tourmentoit tous ceux qui étoient à lui, & s'emparoit de ſes biens, comme d'un homme déja proſcrit ; on lui en dit en même tems la cauſe, & l'accuſation qu'on avoit formée contre lui à la Cour. Dans cet embarras il ſongea à ſe mettre entre les mains des François ; mais il craignit leur inconſtance, & n'oſa ſe fier à eux. Il ſe ſentoit fort innocent, & ne doutoit pas que Conſtance n'eût quelque égard pour ſes ſervices, mais il ſçavoit auſſi que ce Prince étoit très foible & trop crédule aux accuſations ; de ſorte qu'il prit le parti de ſe faire déclarer Auguſte par les Troupes qu'il commandoit. C'eſt ce qu'il fit ſans deliberer plus long-tems.

An de J.C. 355.

Pendant que cela ſe paſſoit en Gaules, Dieu permit qu'on découvrit à Milan l'innocence de Sylvain ; mais il faut reprendre la choſe dès ſon origine. Dyname homme de néant, & dont l'emploi étoit d'avoir ſoin des mulets de l'Empereur, étant ſur le point de venir de France à Milan, où étoit la Cour, demanda à Sylvain pluſieurs Lettres de recommandation, & enſuite effaça tout ce qui étoit écrit (*i*), hors les ſignatures, & mit en la place ce qu'il jugea à propos, pour perſuader que Sylvain avoit formé une conſpiration contre l'Empereur. Ces Lettres furent miſes par Dyname entre les mains de Lampade, & celui-ci les donna à l'Empereur, qui commanda auſſi-tôt qu'on arrêtat ceux qui étoient dénommés dans les Lettres.

Sylvain étoit François d'origine, & ſon pere Bonit, avoit rendu de grands ſervices à Conſtantin dans les guerres contre Licinius. Sylvain lui-même avoit fait la guerre aux Barbares qui inondoient les Gaules, avec toute la valeur & la conduite qu'on pouvoit attendre d'un grand Capitaine. La Cour de Conſtance étoit pleine de François, qui y avoient des emplois conſidérables. Malaric leur Chef, ayant ſçu l'accuſation qu'on formoit contre Sylvain, s'offrit de l'aller trouver, & de l'amener à Conſtance pour ſe juſtifier, ſoutenant qu'il n'étoit pas coupable de la trahiſon dont on l'accuſoit ; mais il ne fut pas écouté : on envoya Apodême en Gaules, comme nous l'avons dit, lequel, au lieu de préſenter à Sylvain les Lettres par leſquelles on lui mandoit de venir à la Cour, l'obligea par ſa conduite violente & intéreſſée, à prendre le parti de la révolte, dont on l'avoit fauſſement accuſé.

Cependant Dyname voulant fortifier par de nouvelles preuves, ſon accuſation contre Sylvain, ſuppoſa une Lettre de ce Général & de Malaric, qui recommandoient à un Tribun de tenir toutes choſes prêtes, ſans s'expliquer davantage. Le Tribun qui ne ſçavoit ce que cela vouloit dire, envoya la Lettre à Malaric, qui ſur cette piéce ſuppoſée, cria bien haut avec les autres François, diſant qu'on vouloit opprimer tous ceux de leur Nation. L'Empereur fit examiner les piéces produites contre Sylvain, & on en découvrit la fauſſeté, par les veſtiges de la

(*f*) *Ammian. Marcell. l. 14.*
(*g*) *Id. l. 15. circa.*
(*h*) *Ammian. Marcell. l. 15. p. 45.*

(*i*) Ces Lettres étoient ſans doute écrites ſur des tablettes enduites de cire, que l'on pouvoit effacer, & enſuite y mettre tout ce qu'on vouloit. On ſçait que les Anciens écrivoient ainſi ſur la cire avec un ſtilet ou poinçon.

d by Google

An de J.C. 355.

premiere écriture. L'Empereur étant désabuſé, attendoit à tout moment l'arrivée de Sylvain, pour lui rendre le témoignage qu'il devoit à ſon innocence : mais en même tems on apprit qu'il avoit pris le titre d'Auguſte ; en ſorte qu'il n'y avoit plus pour lui d'eſpérance de pardon. Conſtance envoya donc Urſicin dans les Gaules pour perdre Sylvain. Il y réuſſit par une trahiſon, en feignant de prendre ſon parti. Il gagna par de grandes promeſſes quelques ſoldats de Sylvain, qui le tuerent vingt-huit jours après qu'il eut pris la pourpre. On crut que Peinene qui avoit défendu Tréves contre Décence (*k*), avoit eu part à cette révolte, & on le condamna à mort avec pluſieurs autres perſonnes de conſidération.

LIII. *Julien eſt fait Céſar par l'Empereur Conſtance. Il va dans les Gaules.*

Après la mort de Gallus & de Sylvain, Conſtance ſongea à ſe donner un ſecond, pour l'aider dans le Gouvernement de l'Empire. Il jetta les yeux ſur Julien, qu'il avoit rappellé de Gréce peu auparavant. Il lui fit quitter le manteau de Philoſophe ; & le 6. de Novembre de l'an 355. il le revêtit de la pourpre, & le déclara Céſar à Milan, en préſence de la Cour & de l'armée (*l*). En même tems il lui donna le Gouvernement des Gaules, & apparemment auſſi de l'Angleterre. Julien partit de Milan le premier jour de Décembre ; & étant arrivé à Turin, il apprit la perte de Cologne, ce qui l'affligea extrêmement. Il étoit à Vienne en Dauphiné avant la fin de l'année.

Il trouva les Gaules remplies de Barbares. Les François, les Allemands & les Saxons y avoient ruïné pluſieurs villes ſur les bords du Rhin ; ils venoient de prendre Cologne ; ils aſſiégeoient actuellement Autun ; enfin les affaires y étoient dans un très grand dérangement. Julien paſſa le reſte de l'Hyver * à ſe préparer à les rétablir, & à faire vigoureuſement la guerre aux ennemis de l'Empire.

*An de J.C. 356. de Conſtance 19. 20.

Il apprit étant à Vienne en Dauphiné *, que la ville d'Autun étoit aſſiégée (*m*) ; mais il ſçut bien-tôt après qu'elle avoit été bien défenduë, & ſauvée par les Vétérans. Il ne ſe mit en campagne que le 24. de Juin ; on ne commençoit qu'au mois de Juillet la guerre dans les Gaules. (*n*) Il arriva à Autun avec ce qu'il put ramaſſer de Troupes, & cherchoit à combattre les ennemis, qui couroient tout le pays. Il s'informa du chemin qu'il devoit tenir pour arriver à Reims, où l'armée de Gaules devoit l'attendre. Les uns étoient d'avis qu'il paſſât par le pays des Leuquois ; les autres, qu'il prît la route des bois ; enfin il ſe réſolut de ſuivre le chemin que Sylvain avoit ſuivi peu auparavant par des endroits fort couverts. Il arriva donc à Auxerre, & de-là à Troye, ayant défait quelques Troupes de Barbares qui l'attaquerent ſur ſon paſſage. Ceux de Troye craignant que ce ne fuſſent des ennemis, firent d'abord quelques difficultés de lui ouvrir les portes. Il alla enſuite à Reims, où il trouva l'armée commandée par Marcel & Urſicin. Il ſe mit à la tête des Troupes, & alla chercher les Allemands par la route de Dieuze, ville de Lorraine, ſituée ſur la Riviere de Seille. Il ſemble donc qu'il paſſa auſſi par Verdun & par Metz, qui ſont ſur la route militaire de Reims à Dieuze. Il faillit dans cette marche de perdre deux Légions, que les Barbares attaquerent dans le moment qu'elles prenoient leurs armes & leur bagage pour ſe diſpoſer à marcher ; mais elles furent promptement ſecouruës par leurs camarades, qui accoururent au bruit.

An de J.C. 356.

Ayant appris que les ennemis étoient maîtres de Straſbourg, de Brumpt *, de Saverne, de Salſe *, de Spire, de Vormes & de Mayence, ou plutôt du Territoire de ces villes (*o*) : Car les Barbares craignent de s'enfermer dans des villes, comme les bêtes craignent d'entrer dans les filets des Chaſſeurs. Il ſe ſaiſit d'abord de Brumpt ; & les Allemands s'étant préſentés pour le combattre, il rangea ſes Troupes, rompit les ennemis, & les mit en fuite. Après cela perſonne n'oſant plus lui réſiſter, il s'avança droit à Cologne, qui avoit été ruïnée avant ſon arrivée. Sur toute la route, on ne rencontre, dit Ammien Marcellin, ni ville, ni Château ; ſeulement à l'endroit où la Moſelle ſe dégorge dans le Rhin, il y a une ville nommée *Rigodulum* *, & enſuite une Tour près de Cologne. Julien arriva donc à Cologne, & y entra ſans difficulté, les Barbares ne ſe mettant point en peine de fortifier, ni même de conſerver les villes dont ils ſe rendoient maîtres. Il la rétablit dix mois après que les Romains l'avoient perduë, & y mit garniſon. Libanius (*p*) dit qu'il conſola auſſi une ville très puiſſante de ce pays-là, laquelle avoit été ſouvent attaquée par les ennemis, & étoit réduite à la derniere extrêmité ; ce qui pourroit bien marquer la ville de Tréves. Il ne partit point de Cologne, qu'il n'eût obligé les Rois François à faire avec lui une paix avantageuſe à l'Empire, & qu'il n'eût repris une ville très forte. De-là il revint par le pays de Tréves, pour prendre ſon quartier d'Hyver à Sens, dont la ſituation étoit très propre à ſes deſſeins.

* *Britomagus.*

* Peut-être *Seitz*, dans le Palatinat du Rhin, dans le confluant du Seltzbach & du Rhin.

* C'eſt Réol Bourg de l'Electorat de Tréves ſur la Moſelle.

Il n'avoit avec lui que peu de ſoldats, ayant été obligé de partager ſes Troupes dans les villes voiſines, qui lui demandoit du ſecours *. Les Barbares qui ſçavoient bien l'état où il étoit, vinrent en grand nombre l'aſſiéger dans Sens

* An de J.C. 357. de Conſtance 20. 21.

(*k*) *Ammian. l.* 15. *p.* 56.
(*l*) *Ammian. l.* 15. *& Julian. ad Athenienſes.*
(*m*) *Ammian. l.* 16 *p.* 71.
(*n*) *Ammian. l.* 17. *p.* 117. Opperiens Julium menſem, unde ſumunt Gallicani procinctus exordia.
(*o*) Il dit dans ſon diſcours aux Atheniens, que les Allemands avoient déſolé juſqu'à 54. villes des Gaules.
(*p*) *Libanius orat.* 12. *p.* 272. B. C. M. de Tillemont conjecture que ce pourroit être Tréves ou Tongres, & qu'Ammien Marcellin pourroit bien marquer la même ville par ces mots : *Non ante motus eſt ex inde* (à Colonia) *quàm urbem recepiſſet munitiſſimam.*

Digitized by Google

(q); mais il ſe défendit ſi bien qu'ils furent obligés de ſe retirer, après un mois de ſiége. On blâma fort le Général Marcel qui avoit ſon quartier fort près de-là, de n'être pas venu à ſon ſecours.

LIV. *Julien & Barbation font la guerre aux Allemands.*

Conſtance qui avoit envie de pouſſer vigoureuſement la guerre contre les Allemands, envoya contre eux Barbation, Général de l'Infanterie, avec une armée de vingt-cinq ou trente mille hommes, en même tems que Julien devoit les attaquer d'un autre côté. Barbation s'avança vers Baſle; & Julien à la tête de treize mille hommes, ſe mit auſſi en campagne vers le milieu de l'Eté. Cependant les Letes, nation Allemande, paſſant entre les deux armées, allerent droit à Lyon dans le deſſein de prendre cette ville & de la brûler; mais elle les reçut ſi vaillamment qu'ils furent obligés de ſe retirer, après avoir ſaccagé tous les environs. Julien les fit attendre au paſſage; & tous ceux qui paſſerent du côté où il étoit, furent taillés en piéces. Barbation au lieu de les couper, favoriſa leur retraite.

Les autres Allemands ſe mirent en état de réſiſter à Julien, en ſe fortifiant dans les terres qu'ils occupoient en deçà du Rhin, & faiſant de grands abattis d'arbres ſur les avenuës. D'autres ſe jetterent dans les Iſles du Rhin, comme dans des Forts où ils croyoient que les Romains ne pourroient pénétrer (r). Toutefois Julien trouva moyen de chaſſer ceux qui avoient gagné les Iſles, quoiqu'il n'eût aucun navire, & que Barbation eût mieux aimé brûler ceux qu'il avoit, que de les lui prêter. Il envoya par des endroits guéables qu'on lui avoit montrés, quelques Troupes bien réſoluës, qui étant paſſées dans l'une de ces Iſles, y égorgerent tout ce qu'ils y trouverent de Barbares, de l'un & de l'autre ſexe; puis prenant les bâteaux qui s'y rencontrerent, paſſerent à d'autres Iſles, & en uſerent de même; en ſorte que les Barbares voyant qu'ils n'étoient pas en ſûreté dans ces lieux, ſe retirerent au-delà du Rhin avec leurs femmes & leurs beſtiaux.

Après cela Julien ſe mit à rétablir Saverne, qui eſt un Château fort conſidérable par ſon aſſiéte, ſur le défilé qui conduit dans les Gaules. Les Allemands l'avoient brûlé peu auparavant; mais Julien le rétablit en peu de tems, & ferma ainſi aux ennemis l'entrée des Gaules de ce côté-là: il pourvut la place de vivres pour un an, & y fit mettre des bleds que les ſoldats avoient recueillis ſur le pays ennemi. Il amaſſa auſſi pour ſon armée des vivres en abondance (s), & ſe mit ainſi en état de travailler tranquillement à fortifier le poſte dont nous venons de parler.

Pendant ce tems-là Barbation étoit occupé à conſtruire un Pont de bâteaux ſur le Rhin (t); mais les Allemands le rompirent, & firent couler les bâteaux à fond, en jettant au-deſſus dans le fleuve, grand nombre de gros arbres, qui entraînerent & renverſerent tout ce qu'ils rencontrerent. En même tems ils fondirent ſur les Troupes de Barbation, en tuerent un grand nombre, & pourſuivirent le reſte fort loin. Ce Général fut obligé après cela de mettre ſes Troupes en quartier, quoique la ſaiſon fût fort peu avancée, & il s'en retourna en Italie auprès de Conſtance. *An de J.C. 357.

LV. *Julien à Saverne.*

Ainſi Julien demeura ſeul avec ſes Troupes à Saverne, environné d'ennemis de toutes parts. Alors Cnodomaire, & ſix autres Rois Allemands, ayant joint leurs forces (u), vinrent camper près de Straſbourg, & envoyerent des Ambaſſadeurs à Julien, pour lui dire qu'il eût à retirer ſes Troupes d'un pays conquis par les Allemands. En même tems ils lui montrerent les Lettres, par leſquelles Conſtance leur avoit permis de s'en mettre en poſſeſſion du tems de la révolte de Sylvain (x). Julien les retint comme des eſpions, & cependant continua ſes ouvrages à Saverne, attendant que les ennemis euſſent paſſé le Rhin, & ſe fuſſent avancés dans l'Alſace, afin qu'il pût leur donner bataille. Ils s'avancerent en effet à ſept lieuës de-là vers Straſbourg. Alors Julien marcha contr'eux; & comme il vouloit s'arrêter & remettre le combat au lendemain, tous généralement ſoldats & Officiers, le prierent de les mener à l'ennemi, dont l'armée étoit de trente-cinq mille hommes, au lieu que la ſienne n'étoit que treize mille. Il jugea à propos de profiter de leur ardeur; & le combat s'étant donné, les ennemis après une brave réſiſtance furent obligés de fuir. Pluſieurs ſe jetterent dans le Rhin, & y périrent. Cnodomaire fut pris dans un bois, & préſenté à Julien à la tête de l'armée. Enfin la victoire fut complette, & depuis ce tems, les forces des Allemands furent tellement affoiblies, qu'ils ne purent plus ſe maintenir dans les Gaules (y).

Après cela Julien reprit Straſbourg (z); & ayant achevé les ouvrages de Saverne, il envoya à Metz les captifs & le butin; puis il prit le chemin de Mayence avec ſes Troupes (a). Il y fit un Pont de bâteaux ſur le Rhin, & paſſa le fleuve, quoique les ſoldats y euſſent d'abord témoigné de la répugnance. Les Allemands n'oſerent lui tenir tête. Il fit le dégât dans leur pays, y rebâtit le Fort de Trajan, & ne repaſſa le fleuve qu'au commencement de l'Hyver, lorſque les neiges commencerent à tomber. Etant rentré dans les Gaules, il y trouva que les François s'étoient ſaiſis ſur la Meuſe de deux Forts que l'on avoit évacués, & qu'ils préten-

(q) *Ammian. Marcell. l. 16. pp. 73. 77.*
(r) *Ammian. ibid. p. 88. &c.*
(s) *Amm. an. ibid. p 89.*
(t) *Liban. orat. 12. p. 273.*
(u) *Ammian. l. 16. p. 90.*
(x) *Liban. orat. 12.*
(y) *Ammian. l. 20. Mamertin. panegyr. 2. Liban. orat. 12.*
(z) *Julian. orat. ad Athenienſes.*
(a) *Ammian. l. 17. initio.*

Digitized by Google

An de J.C. 357. doient s'y maintenir malgré lui. Il fallut donc les aſſiéger, & les enfermer dans leurs Forts (*b*). Ils ſe défendirent pendant preſque tous les mois de Décembre & de Janvier, & ne ſe rendirent qu'après cinquante-quatre jours de ſiége. Il les envoya à l'Empereur Conſtance, qui les incorpora dans ſes Troupes.

LVI. *Julien fait la guerre aux François, nommés Saliens.*

Après cela Julien vint paſſer le reſte de l'hyver à Paris *, où il s'occupa à ſoulager les peuples des Gaules, accablés de tributs (*c*), & où il attendit l'ouverture de la campagne, qui ne commence, comme on l'a dit, en Gaules, qu'au mois de Juillet (*d*); parce qu'on ne peut avoir la proviſion de l'armée qui ſe tire de l'Aquitaine, qu'après les froids & les frimats entiérement paſſés; mais il prévint ce tems, ayant pris pour vingt jours, du bled qui devoit ſervir de proviſion à la ville; il en fit faire du biſcuit (*e*), & le diſtribua aux ſoldats, qui s'en chargerent volontiers. Il marcha d'abord contre les François nommés Saliens, qui s'étoient établis dans la Toxandrie (*f*) au-deçà du Rhin. Il étoit déja à Tongres, lorſqu'il rencontra leurs Ambaſſadeurs, qui venoient lui demander qu'ils puſſent demeurer comme Alliés, dans le pays qu'ils occupoient. Il les amuſa par des promeſſes qui ne diſoient rien, & les renvoya avec des préſens, leur diſant de venir lui rapporter leur réponſe; mais il les ſuivit d'aſſez près; entra dans leur pays, & obligea les Saliens de ſe rendre. Il en uſa de même envers les Camares, autre nation Françoiſe, qu'il alla attaquer, qu'il défit, & à qui il fit repaſſer le Rhin.

*An de J.C. 358. de Conſtance 21. 22.

Outre ſes propres Troupes, il employa utilement contr'eux, un nommé Carietton (*g*), Barbare de naiſſance, & qui avoit ſa demeure à Tréves. C'étoit un homme intrépide, d'une grande expérience, d'une taille très avantageuſe; qui connoiſſant parfaitement le pays, alloit pendant la nuit, ſeul, ou peu accompagné, ſurprendre les Allemands dans leurs bois & dans leurs retraites les plus ſecrettes; les attaquoit quand ils étoient ſaouls & endormis, leur tranchoit la tête, & la rapportoit comme en triomphe dans la ville. Le ſuccès de ſes entrepriſes le rendant plus hardi, il s'avança plus avant dans le pays, & rapportoit tous les jours un riche butin. Enfin il ſe crut aſſez fort pour attaquer les ennemis à force ouverte; en ſorte que Julien s'en ſervit dans la ſuite utilement, pour faire la guerre aux peuples de-delà le Rhin, & les obligea par ſon moyen, à venir lui demander la paix. Julien forma des Régimens avec les Saliens & les Camares qui s'étoient rendus, & qui ſervirent fort bien dans les armées Romaines (*h*).

An de J.C. 358.

Il fit enſuite rétablir ſur la Meuſe trois Forts, (*i*) qui avoient été ruïnés par les Barbares; & pour les fournir de vivres, il fit faire en Angleterre, juſqu'à ſix cent vaiſſeaux, pour amener des bleds de cette Iſle (*k*). Vers la fin de la campagne, il fit un Pont de bâteaux ſur le Rhin, & paſſa en Allemagne (*l*). Il y trouva tout diſpoſé à la paix. Les Rois, auparavant les plus fiers & les plus hardis, vinrent avec ſoumiſſion la lui demander: ils l'obtinrent, à condition qu'ils rendroient les captifs, & qu'ils fourniroient les matériaux & les voitures néceſſaires, pour réparer les villes que les Barbares avoient ruïnées. Ayant ainſi heureuſement achevé la campagne, il mit ſes Troupes dans leurs quartiers, & vint à ſon quartier d'Hyver ordinaire, qui étoit apparemment Paris (*m*). Il s'y occupa à rétablir dans les Gaules les gréniers publics (*n*), & à viſiter & à rebâtir les villes ruïnées pendant les années précédentes par les Barbares. Ammien Marcellin en nomme ſept, ſçavoir, Nuitz, Bôon, Andernach, Binghen, Erklens dans le Duché de Juliers *, Bammen dans le Duché de Cléves, ſur le Vahal au-deſſus d'Arnhem & Utrecht *.

* *Caſtra Herculis.*

* *Utricenſium.*

LVII. *Julien fait la guerre à quelques Rois Allemands.*

Après cela étant entré en campagne, il aſſembla ſon armée à Mayence (*o*). Il ne voulut pas toutefois paſſer le Rhin en cet endroit, de peur d'irriter Suomaire Prince allié, qui demeuroit de l'autre côté du fleuve vis-à-vis Mayence. Les autres Rois du pays vouloient que Suomaire s'oppoſât au paſſage des Romains; mais leur ayant dit qu'il ne le pouvoit ſeul, ils s'aſſemblerent tous auprès de lui, pour voir ſi les Romains oſeroient en leur préſence tenter ce paſſage. Julien avoit pris une autre réſolution, il fit remonter ſes Troupes le long du fleuve, les ennemis le côtoyant de l'autre côté, pour obſerver ſa marche. Lorſqu'il fut aſſez éloigné de Mayence, il mit ſecrétement pendant la nuit trois cent hommes dans quarante bâteaux qu'il avoit ſur le Rhin, & leur ordonna de deſcendre en ſuivant le coulant de l'eau, ſans faire bruit; & lorſqu'ils ſeroient arrivés au-deſſous des ennemis, de faire leur deſcente, & de jetter l'épouvante dans leur camp. Ce ſtratagême réuſſit comme il ſouhaitoit. Ces trois cent hommes trouverent les

(*b*) *Ammian. l. 17. p. 196. Circumvallare diſpoſuit Caſtellum oppidum, quod moſa fluvius præterlambit.* Je ne vois gueres que Verdun à qui toutes ces circonſtances conviennent. Il eſt ſur la Meuſe, & ſur le chemin de Mayence à Paris.

(*c*) *Ammian. l. 17.*

(*d*) *Ammian. l. 17. p. 117.*

(*e*) *Idem.* Frumentum ad uſus diuturnitatem excoctum, buccellatum, ut vulgò appellant, humeris impoſuit lubentium militum.

(*f*) Ce pays s'étend depuis Maſtrich, environ 15. lieuës le long de la Meuſe, où ſont aujourd'hui les villes de Bolduc, Brède & Anvers. Le nom de Toxandrie ſe conſerve encore dans celui du village de Teſſenderloo. En général, les Saliens ſont les habitans du Salland dans la Baſſe Allemagne ou Hollande.

(*g*) *Zozim. l. 3.*

(*h*) *Zozim. ibid.*

(*i*) *Ammian. l. 17.*

(*k*) *Zozim. l. 3. Liban. orat. 12.*

(*l*) *Ammian. l. 17. pp. 119. 120.*

(*m*) *Idem, p. 121.* Conſueta ad hiberna regreſſus eſt Cæſar.

(*n*) *Ammian. l. 18. initio.*

(*o*) *Ammian. Marcell. l. 18.*

Rois

An de J.C. 358.

Rois & les Princes ennemis, aſſemblés en feſtin chez le Roi Hortarius; & lorſqu'ils en ſortirent vers trois heures du matin, ils ſe jetterent ſur eux. Ils ne purent toutefois ni les tuer, ni en prendre aucuns, parce qu'ils ſe ſauverent à la faveur de la nuit, & par la viteſſe de leurs chevaux; mais ils firent mourir les ſerviteurs qui les ſuivoient à pied. Alors les Barbares croyant que l'armée Romaine, malgré toute leur précaution, avoit paſſé le Rhin, ſe diſperſerent, & ſe retirerent le plus loin qu'ils purent, pour ſe dérober à ſa pourſuite.

Julien n'ayant plus rien qui l'empêchât, fit promptement ſon Pont, paſſa dans le pays ennemi, & y fit le dégât juſqu'au Canton nommé Palas, où ſe voyoient les bornes qui ſéparent les terres des Allemands de celles des Bourguignons. Les Romains ayant mis leur camp en cet endroit, les deux freres, Macrien & Haribaud, qui étoient Rois du pays, vinrent demander la paix. Vadomaire, dont les Etats étoient vers Baſle, envoya redemander ſon fils (*p*), qu'il avoit donné en ôtage; mais il ne vouloit pas rendre plus de trois mille Romains qu'il avoit pris. Julien lui rendit ſon fils, & lui fit dire que, s'il ne renvoyoit inceſſamment les captifs, il le traiteroit en ennemi. Il ſuivit en effet de près ces Députés, & ſe rendit en peu de tems de Spire à Baſle. Vandomire ſe ſoumit enfin à ce qu'on demandoit de lui; & lorſqu'il vint trouver Julien, avec des Lettres de Conſtance (*q*), qui l'avoit autrefois admis au nombre des amis de la République, il en fut très bien reçu; mais ayant voulu intercéder pour trois Rois Allemands, Varius, Urſicinus & Verſalpus, qui s'étoient trouvés à la bataille de Straſbourg, on ne leur accorda la paix qu'à condition, qu'ils rendroient les captifs qu'ils avoient pris dans les fréquentes irruptions qu'ils avoient faites auparavant. Après ces expéditions, Julien quitta l'Allemagne, & vint paſſer l'Hyver à Paris (*r*).

LVIII. *Julien eſt proclamé Auguſte par ſon armée.*

Dès le commencement de l'année ſuivante *, il fut obligé d'envoyer Lupicin, avec quelques Troupes en Angleterre (*s*), pour repouſſer les Pictes & les Ecoſſois, qui y faiſoient des courſes; & dans le même tems arriverent de la part de Conſtance des ordres, pour lui envoyer inceſſamment en Orient de grands renforts de Troupes Hollandoiſes, & trois cent hommes choiſis de tous les corps de Milice des Gaules. Julien comprit bien à quoi cela l'expoſoit, en laiſſant les Gaules dégarnies de Troupes, pendant que les Allemands & les autres peuples mécontens de-delà le Rhin, ne cherchoient qu'un prétexte pour rompre les Traités qu'ils avoient faits avec les Romains, & à ſe remettre en liberté. Il fit ſes remontrances aux Envoyés de l'Empereur; mais il ne laiſſa pas de donner ſes ordres pour l'exécution de ce qu'on demandoit.

*An de J.C. 360. de Conſtance 23. 24.

An de J.C. 360.

Auſſi-tôt que cette nouvelle fut répanduë, on ouït retentir les pleurs & les cris dans toutes les Gaules, comme ſi l'ennemi eût déja été dans le pays; & on ſema des billets parmi les ſoldats (*t*), remplis de plaintes contre Conſtance, & d'exhortation en faveur de Julien. Celui-ci n'étoit pas d'avis que les Troupes paſſaſſent par Paris, où il étoit encore: mais Décence qui étoit chargé de les mener en Orient, ne voulut pas qu'elles partiſſent ſans ſaluer Julien, de peur qu'il n'arrivât quelque ſédition; mais ce fut cela même qui la fit naître: car Julien étant ſorti hors de la ville, comme c'étoit la coutume pour les ſaluer, il les harangua, & les exhorta à obéir avec joye à l'Empereur. Il invita enſuite à dîner avec lui les principaux Officiers: tout paroiſſoit tranquille juſques-là: mais ſur le ſoir les ſoldats vinrent en foule aſſiéger ſa maiſon, & le proclamerent Auguſte.

Il eut beau réſiſter & s'en défendre, le lendemain dès le point du jour, ils enfoncerent les portes du Palais; & vers les neuf heures du matin, ils l'éleverent ſur un bouclier, le plus haut qu'ils purent, le proclamerent de nouveau Auguſte, & un Officier lui mit ſur la tête ſon Collier d'or, enrichi de pierreries, n'ayant point pour-lors d'autre Diadême à lui donner. Dès que Conſtance eut reçû cette nouvelle (*u*), il écrivit à Julien, qu'il ne pouvoit approuver ce qui s'étoit fait, & que, s'il vouloit pourvoir à ſa ſûreté, il devoit ſe contenter de la qualité de Céſar, & recevoir les Officiers qu'il lui envoyeroit. Pour lui il continua ſa marche contre les Perſes.

Julien étoit trop avancé pour aller en arriere, & il ne pouvoit plus renoncer à la qualité d'Auguſte, ſans expoſer ſa vie, & celle de ceux qui l'avoient élevé à ce comble d'honneur. Ayant donc pris ſon parti, il ſe mit en campagne avec ſes Troupes (*x*), paſſa le Rhin vers Cléves, attaqua & ſurprit les François, nommés Attuariens, les battit, & les contraignit de demander la paix. De-là il remonta le long du Rhin, viſita toutes les Places qui étoient ſur ce fleuve juſqu'à Baſle, en prit même quelques-unes, qui étoient encore entre les mains des Barbares; en ſorte qu'il ne leur en reſta plus aucune dans les Gaules. Les ayant toutes laiſſées en bon état, il vint à Beſançon, & de-là à Vienne en Dauphiné, où il

(*p*) *Eunapius excerp. de legationibus.*
(*q*) *Ammian. l. 18. p. 118.*
(*r*) *Ammian. l. 20. initio.*
(*s*) *Ammian. l. 20. pp. 180. 181.*
(*t*) *Liban. orat. 12. Julian. ad Athenienſ. Ammian. l. 20. p. 181.* Nos quidem ad orbis terrarum extrema ut noxii pellimur & imbelles; chalybates verò noſtræ Alemannis denuò ſervient, quas captivitate primâ poſt internecivas liberavimus pugnas.
(*u*) *Zonar. Julian. ad Athenienſ. Ammian. l. 20.*
(*x*) *Ammian. l. 21. initio.*

1.1 USES OF COMPUTER NETWORKS

Before we start to examine the technical issues in detail, it is worthwhile to explore the reasons why anyone is interested in computer networks and what they can be used for. After all, if nobody is interested in computer networks, it is unlikely that many networks will be built. We start with traditional uses at companies, then move to recent developments concerning mobile users and finish with social issues that have come up as a result of the Internet.

1.1.1 Business Applications

Most companies have a substantial number of computers. For example, a company may have a computer for each worker and computers to control machines in the factory, run the Web site, and process payroll. Initially, some of these computers may have worked in isolation from the others, but at some point, management may have decided to connect them to be able to distribute information throughout the company.

Stated in general terms, this desire is not unreasonable. Companies often have many geographically dispersed offices and plants, with each office and plant having its own computers. Before the invention of computer networks, it was not uncommon for a manager at corporate headquarters to fly to a remote office and then have a meeting with the local manager who would arrive with a briefcase containing printouts of the latest financial reports. Nothing was computerized because the two managers could not access each other's computers. Computer networks make it possible for all the employees to share information on their computers.

When we say that two computers are "networked," we mean that they are able to exchange information. Networking does not require that a computer have a monitor, keyboard, mouse, or other peripheral that is visible to the user. Many machines that are part of a network are unattended, such as those controlling a factory or those in a data center. Networking is all about sharing information.

Many people who are not familiar with computer networks think that they are about to be overwhelmed by the technical complexity of the subject. Computer networks have indeed become complex, but they are based on the principle that a complex system is made up of many simple components. We will start with the simple components and work our way up to the complete system. Let us begin, therefore, with what we can do with networks.

Resource Sharing

Our goal with the material in this book is to explain all the technology that is involved in computer networks. Why is there so much technology? Well, there is a wide range of possible networks. Let us focus on two important issues that vary between networks. These issues are how the network is used and who is responsible for it.

Networks owned by companies are often used for internal purposes, such as to connect the company's employees scattered around the world so that they can share printers, files, and information. Sharing is often economically compelling, but it is also flexible in that connections can be made between machines that would not otherwise be connected. For example, two employees who work in different offices may need to work on the same document. Instead of one employee having to fly to the other's office with a copy of the file on a USB stick, they can connect their computers over the network and then the second employee can copy the file onto the computer that is in the second employee's office. Another example is that employees in all offices may be able to jointly access a large database of customer information. A network in which the owners and users are separate companies, their employees, and perhaps the general public is different in many ways. It is often called a public network.

Server-Client Model

The most common way to share resources is to first designate a computer to be the server that will hold the information that is to be shared. Then, other computers that want access to this information will contact the server to request it. This is the server-client model. It is used when the information is updated by a collection of employees, for example, to share a database of customer information. The server-client model is also used by people at home to access information that is stored remotely, such as Web pages or music.

Peer-to-Peer Model

An alternative to the server-client model is the peer-to-peer model. In this model, each person's computer has roughly the same responsibilities as every other computer. Typically, there is software that makes it possible to look for information that is stored on the computers of people who are part of the network. Once the desired location is found, the information can be copied from that computer. This model can be used by small groups of people who trust each other to share files, for example, to play games. It is also used by people to share music files and movies on a large scale. This model has attracted attention because many of the shared files contain copyrighted material, such as songs that are made available by their owners without permission of the artists or record companies. Many countries are currently debating how to deal with this situation.

Cloud Computing

As networks grow in size, they acquire the equivalent of electrical power utilities. Computing facilities and data storage are provided to customers in large, industrial quantities. This is called cloud computing. It is attractive to companies that would rather not worry about operating their own computer systems as long as they can get the computing they need. Cloud computing is also attractive to companies that have fluctuating computing loads. For example, a company that suddenly needs 1000 computers for a month to analyze data to help with a business decision does not have to buy 1000 computers. Instead, it can rent them briefly and then return them.

Business Example

Most companies have customer records, product information, stock levels, and much more online. For example, a manufacturer of computer systems might design its computers in Taiwan, order components from suppliers in Asia and Europe, manufacture the computers in Mexico, and sell them worldwide. Each of these steps may involve multiple transactions with other companies. Computer networks can be used by companies to find suppliers and customers, place and receive orders, handle billing, and so on. Within each company, networks may be used to connect the computers in each department, to connect departments, and to connect the company to its employees who are working from home.

Electronic Commerce

Networks are also used by companies to interact with their suppliers and customers. People can browse for products, select them, and pay for them electronically. This is called e-commerce. It is used by retailers such as online bookstores and by companies providing services, such as airlines that sell tickets for flights that will depart in the future. Other services, such as electronic stock trading, are also becoming popular. Online banking has become widespread in many countries. It will probably grow to include most financial interactions in the future.

1.1.2 Home Applications

In 1977, Ken Olsen was president of the company Digital Equipment Corporation, then a major computer manufacturer. When asked why anyone would want a computer in their home, he said that there was no reason anyone would want one. People did not agree with him (to put it mildly) and computers have become commonplace in many homes. Nevertheless, his comment illustrates that it can be difficult to see the uses of technology that will become widespread in the future.

Why do people buy computers for their homes? Initially, they were used for word processing and playing games. Later, home computers were connected to the Internet to provide access to information, communication with other people, and various forms of entertainment. Recent developments have made it possible to connect many devices in the home to the Internet to support these uses. Let us look at some of the common uses of networks in the home.

Access to Remote Information

Access to remote information comes in many forms. It can be surfing the World Wide Web for information or just for fun. Information comes not only from traditional sources, such as libraries, but also from sensors such as weather cameras. People are increasingly using the Internet to watch live or recorded television shows or movies. Much of this material is provided by companies that want to sell you something.

Person-to-Person Communication

Person-to-person communication is the killer application for many young people. A form of person-to-person communication that is widely used is social networking. Sites such as Facebook have hundreds of millions of people using them to maintain their social relationships. Many of these people have never met in person. They may be pen pals, people who have responded to something someone else has written, or people who have similar interests. Networks can also be used to support audio and video calls between friends, which is how Skype and many mobile phone systems work.

Interactive Entertainment

Interactive entertainment is a huge and growing industry. One of the hottest forms is multiplayer games. Some of these games are played by people who are all in the same room. Sometimes they are played by people who are all in the same city. Many of the most popular games are played by people who are connected to the Internet, each playing from their own home. Some of these games are fast-paced shoot-'em-up games. Others are role-playing games in which participants adopt a character and act it out in collaboration with other players. Still others are simulations of complex environments, such as cities, economies, or ecosystems, that are used by groups of players to explore and learn about how the simulated world works.

Electronic Commerce

Electronic commerce is also a big and growing industry. Many people use it to find out about products and services. Some products, such as software and music, can be delivered over the network. This has obvious implications for the industries that are affected. Other products, such as books and flowers, are also commonly ordered online. Some products are best not ordered online. For example, few people expect to buy shoes online that are the right size and color.

Ubiquitous Computing

Ubiquitous computing is the next step after mobile computing. The idea behind it is that the world is filled with computing devices and communication. People may carry some of these, such as mobile phones. Others may be built into the environment, such as sensors that measure temperature, humidity, and pollution. Many of these devices will be connected to the Internet. Ubiquitous computing is still in its infancy, but it has the potential to change the way we live. Many people envision that in the future, homes will be filled with networked devices that can be controlled remotely. Some of these devices will be familiar, such as ovens and refrigerators. Others may not be so familiar, such as window blinds that open and close themselves to keep the sun out when it is too hot and to let the sun in when it is cold.

1.1.3 Mobile Users

Mobile computers, such as laptops and handheld computers, are one of the fastest growing segments of the computer industry. Many owners of these computers have desktop computers back at the office on which they have all the files they need. They want to be able to read their e-mail and access their files from their desktop computers when they are away from the office. They want to be able to do this from their cars, from hotel rooms, and from arbitrary locations while they are traveling. Networks provide the means to do this.

Mobile Phones

Mobile phones have been around for a long time. Their first generation was analog and only suitable for voice calls. The second generation was digital and also good for voice calls. The third generation is digital and is also used for data, such as e-mail and Web surfing. Mobile phones are already widely used for e-mail and Web access, and this will grow in the future. Data services are currently a billion-dollar business around the world.

Wireless Networks

Wireless networks are of great interest to mobile users. These networks come in two varieties: wide area networks and local networks. Wide area networks cover large areas, such as the cell system used by mobile phones. Local networks typically cover a building or a campus. Most of these networks are based on the IEEE 802.11 standard, commonly known as WiFi. It is used by computers, both mobile and stationary, all over the world to access the Internet whenever they are within the range of an antenna that is connected to the Internet.

Combinations of Wireless Networks and Mobile Computing

Wireless networks are of great value to fleets of trucks, buses, taxis, and delivery vehicles for keeping track of their resources. For example, in many cities, taxis are needed urgently in areas where there has been a recent concert or sporting event. When taxis frequently report their locations and availability, it is possible to allocate them more efficiently. Similarly, wireless networks allow parking meters that take credit cards instead of coins.

Many people who rent cars want driving directions. Current cars can be equipped with a GPS receiver that knows where they are. Future cars will be able to tell each other about traffic jams, and more. Theft of credit cards is a problem when they are used in restaurants that have wireless credit card readers on the tables. Such readers are not a problem because they do not work over any distance. Instead, the customer must hand the card to the waiter.

1.1.4 Social Issues

The widespread introduction of networks has had a profound effect on how people work and play. Many new businesses have arisen, such as Google and Amazon, and many traditional businesses, such as bookstores, have suffered greatly. Many people now have jobs that require them to travel frequently. They are rarely at home with their families. Many people have formed online communities that are important to them. Many of these communities are organized around hobbies, such as sailing, or around shared interests, such as a love of a particular television show.

Networks have also had a profound effect on how people interact with their families. Many children have computers at home that they use to play games, do their homework, and communicate with their friends. Many parents are concerned about the effect of computers on their children's development.

Networks have also had a profound effect on how people interact with their governments. Many people file their taxes online. Governments are increasingly using networks to provide services to individuals and companies. Some people are concerned that networks will make it possible for governments to collect too much information about their citizens.

Networks have also had a profound effect on how people interact with their employers. Many people work from home. They are rarely at the office. Many people

An de J. C. 362.

autres Saintes dont nous avons parlé, nous donnerons ce qu'on ſçait de leur vie dans l'Hiſtoire du cinquiéme ſiécle.

II. *Vie de S. Eliphe, ou Elophe.*

La vie de S. Eliphe, ou Elophe, comme on l'appelle plus communément en Lorraine, avoit été écrite par un ancien Auteur, d'un ſtile fort ſimple, & qui bien loin d'orner & d'embellir la matiere, l'offuſquoit en quelque ſorte, & l'embarraſſoit (*a*). Rupert Abbé de Tuitz près de Cologne, fut prié par Alban Abbé de S. Martin de la même ville, & dépoſitaire des Reliques du même S. Eliphe, d'en écrire la vie d'un meilleur ſtile, ce qu'il fit; & voici ce qu'il nous en raconte.

Sous le regne de Julien l'Apoſtat, floriſſoit dans la ville de Toul Capitale des Leuquois, S. Eliphe, qui avoit trois ſœurs & un frere, tous diſtingués par leur mérite & leur ſainteté. Son frere étoit Euchaire, honoré de la dignité Epiſcopale (*b*), qui reçût comme lui la Couronne du Martyre, & dont le Corps repoſe à Liverdun. Ses ſœurs furent Menne, ou Manne, Suſanne & Libaire. Ces deux dernieres finirent leur vie par le Martyre; Libaire ſouffrit, & fut enterrée dans la ville de Gran; & Suſanne eût ſa ſépulture en Champagne. Pour ſainte Manne, l'antiquité ne nous apprend pas le genre de ſa mort: ſeulement on nous dit qu'elle vécut dans la virginité juſqu'à ſon décès, & qu'elle fut enterrée à Porſes ou Pouſſay (*c*). C'eſt ce que raconte l'Abbé Rupert. Nous verrons ailleurs plus au long la vie de ſainte Menne, qui a vécu un ſiécle après S. Elophe.

Rupert continuë: Sous la perſécution de Julien, Eliphe fut arrêté comme Diſciple de J. C. par une troupe de Juifs & de Payens, & mis en priſon avec trente-trois autres Fidéles. Notre Saint trouva moyen d'en ſortir, & ſe retira à Toul, où il donna la ſépulture à ſa mere, qui venoit de mourir dans la même ville. Après cela il prit le chemin de Gran, ville du Baſſigny, alors fort conſidérable, où Julien étoit en ce tems-là, dit l'ancien Hiſtorien. Comme Eliphe paſſoit la riviere de Vaire (*d*), il rencontra une aſſemblée de Juifs & de Payens, qui adoroient des Idoles dans des niches, ſur le bord de la riviere (*e*), car c'étoit un jour de Sabbat.

Eliphe voyant cette prophanation, ſe ſentit tranſporté de zéle. Il prêcha contre l'idolâtrie; & fit voir la vanité des Idoles avec tant de force & de bénédiction, qu'il convertit ſix cens vingt hommes, ſans compter les femmes, & leur donna à tous le Baptême. Cette action fit grand bruit; & Julien en ayant été informé, fit venir Eliphe en ſa préſence, lui fit de grands reproches des fâcheuſes prédictions qu'il faiſoit contre lui, & de ce qu'il avoit renverſé les Idoles par ſes enchantemens. Il voulut l'obliger à les rétablir, & à les remettre en honneur; mais Eliphe l'ayant conſtamment refuſé, l'Empereur le condamna à perdre la tête.

An de J. C. 362.

On le conduiſit au lieu du ſupplice; il demanda un moment pour faire ſa priere, il pria pour ſes bourreaux; il demanda auſſi à Julien, qu'il lui permît de recevoir la ſépulture ſur une montagne qu'il lui montra de loin, à ſix milles de là (*f*). Julien y conſentit. Eliphe reçut le coup de la mort ſans trembler, & ſa tête étant tombée à ſes pieds, il la ramaſſa, la prit à deux mains, & la porta ainſi juſqu'à la montagne, nommée aujourd'hui de S. Elophe, entre Gran & Fromenteuſe (*g*), à ſix milles de l'une & de l'autre. Etant arrivé ſur la montagne, il s'aſſit ſur une pierre blanche, qui s'amollit ſous lui, & prit la figure de ſon corps. Les fidéles lui donnerent la ſépulture au même lieu, & bâtirent ſur ſon tombeau un Oratoire, où Dieu fit par ſon interceſſion quantité de miracles. Il fut martyriſé dans une belle plaine ſur la riviere de Vaire (*h*), le 17. des calendes de Novembre, ou le 16. d'Octobre. C'eſt ce que dit l'Abbé Rupert.

III. *Circonſtances particulieres du Martyre de S. Elophe.*

Un Auteur qui écrivoit au commencement du dernier ſiécle (*i*), & qui a écrit la vie de S. Elophe en quatorze Chapitres, raconte une partie des choſes que nous venons de voir; mais il différe en quelques circonſtances, que nous allons marquer. Il dit que S. Elophe étoit natif de Souloſſe; que la demeure ordinaire de Baccius ſon pere étoit à Gran, puiſque Lientrude ſon épouſe y mourut, & que ſes enfans s'y retiroient, comme au lieu de leur habitation; qu'Elophe fit ſes études à Toul ſous S. Euchaire ſon frere; qu'enſuite il y fit les fonctions d'Archidiacre: qu'allant à Gran, & paſſant par Souloſſe, il trouva un grand nombre de Juifs & de Payens; qui adoroient des Idoles; il les en reprit, & en convertit un bon nombre: qu'il fut arrêté & mis en priſon; mais ayant trouvé moyen d'en ſortir, il ſe rendit à Gran, où il trouva ſa mere décédée. Il lui rendit les derniers devoirs, & fut de nouveau mis en priſon pour la Foi. Il comparut devant Julien, qui le condamna à avoir la tête tranchée. On le conduiſit ſur la riviere de Vaire, au lieu où l'on voit aujourd'hui la Chapelle de ſainte Eſpaiotte. Les

(*a*) *Vita S. Eliphii à Ruperto Tuitienſi Abbate, apud Surium, die xvj. Octob.* Nihil aliud inveniebam præter ſcriptum iſtud... quod propter nimiam ſimplicitatem rem geſtam non ſolùm ſuo ſplendore non exornat, verùm etiam quaſi quodam fumo aliquantiſper obſcurat.

(*b*) *Ibidem.* Eucharius Epiſcopalis gratiæ functus honore, palmam quoque Martyrii feliciter adeptus eſt, Corpuſque ejus in caſtro quod dicitur ad Liberdunum, conditum eſt.

(*c*) *Ibidem.* Menna ſacra virgo utrùm per Martyrii palmam præfectam vitam finierit, antiquitas litteris non expreſſit, niſi quòd in virginitate permanens, defuncta & in loco qui Porſes dicitur, condita eſt.

(*d*) Cette riviere n'eſt pas ſur le chemin de Toul à Gran.

(*e*) *Ibid.* Tranſitens fluvium Veram, offendit impios executores dæmonum, thecas in littore colentes... Erat enim Sabbathum dies feſtus Judæorum. Ecce quid nefarii Judæi in ſuis Sabbathis agunt.

(*f*) De Gran à S. Elophe près Souloſſe, il y a plus de trois lieues; mais Eliphe ne fut pas martyriſé à Gran.

(*g*) Fromenteuſe n'eſt pas connuë, ſi ce n'eſt Fruze, à un demi quart de lieuë de S. Elophe.

(*h*) Et par conſéquent aſſez loin de Gran. La Tradition veut qu'il ait ſouffert le martyre, là où eſt la Chapelle de ſainte Eſpaiotte, au pied de la montagne de S. Elophe.

(*i*) Apparemment M. Machon, dont le Manuſcrit eſt dans la biblioth. de M. Seguier, vol. 47. n. 742. après la page 272.

An de J. C. 362.

peuples, dit l'Auteur, croyent que cette Sainte prétenduë étoit la ſervante de S. Elophe ; mais pour lui il ſoutient qu'Eſpaiotte eſt formé du nom latin *ſpatha* une épée, & que les anciens voulant honorer le lieu du Martyre du Saint, l'avoient nommé la ſainte Epée, ou ſainte Eſpaiotte, dont dans la ſuite on a fait une prétenduë Sainte.

Il ajoûte, que Julien voyant le Corps du Saint étendu par terre, lui inſulta, le frapant du pied ; mais tout d'un coup le Corps ſe relevant, prit un bâton d'une main, & ſa Tête de l'autre, & monta ſur la montagne voiſine nommée aujourd'hui de S. Elophe, & remarquable alors par un Château, dont on voit, dit-il, encore à préſent les ruïnes, & qu'on croit avoir appartenu à Julien, dont il porte le nom.

Elophe arrivé au haut du côteau, planta ſon bâton ſur une roche, dont il ſortit auſſi-tôt une fontaine, qu'on voit encore aujourd'hui. On bâtit une Chapelle ſur le même lieu, où l'on tient qu'il tomba quelques gouttes de ſon ſang. Julien envoya du monde après lui, avec ordre de brûler ſon Corps ; mais il ſe cacha dans un rocher, qui s'ouvrit à la profondeur de neuf ou dix pieds, pour lui donner retraite. Il en ſortit quelque tems après, & alla porter ſa Tête au lieu où eſt aujourd'hui l'Egliſe conſacrée en ſon honneur. On voit dans le cimetière la pierre où il s'aſſit, & qui s'amollit pour le recevoir. Voilà bien des Miracles avancés ſur la ſimple tradition populaire du pays.

IV. *Hiſtoire du culte de S. Elophe.*

L'Abbé Rupert marque aſſez clairement, que de ſon tems, c'eſt-à-dire, au douziéme ſiécle, (*k*), on croyoit avoir les Reliques de S. Elophe dans l'Abbaye de S. Martin de Cologne, & qu'on y faiſoit ſa Fête auſſi-bien que dans l'Abbaye de Tuitz. Du tems d'Adſon (*l*) Abbé de Montier-en-derf & de S. Manſuy de Toul, au dixiéme ſiécle, on étoit perſuadé que le Corps de S. Elophe ayant été caché pendant les incurſions des Barbares, étoit demeuré enſeveli dans l'oubli. Vidric aſſûre (*m*) que S. Gerard Evêque de Toul, elû en 963. leva le ſaint Corps du lieu où il étoit, & en donna les plus grands Os à Brunon Archevêque de Cologne.

Le P. Benoît Capucin, fait dire à Vidric, que S. Gerard donna le Chef de S. Elophe à Cologne, une partie du Corps à ſon Egliſe, & l'autre partie à celle que les fidéles avoient bâtie ſur le tombeau du Saint. Mais Vidric ne dit préciſément que ce que nous avons marqué : Que la principale partie, c'eſt-à-dire, les grands os, furent donnés à l'Archevêque Brunon : *Quarum partem non minimam, majora ſcilicet Oſſa, prænominato Brunoni Archipræſuli contulit (S. Gerardus) quæ Coloniam cum ſumma devotione devexit, ibique devotâ populorum coluntur veneratione.* En 1485. (*n*) Herman Archevêque de Cologne, en fit l'ouverture, & y trouva le Corps entier, excepté la machoire inférieure, qui étoit apparemment demeurée dans le Diocéſe de Toul.

An de J. C. 362.

Ruyr raconte, qu'en 1612. (*o*) M. de Maillane de Porcellets faiſant la viſite de l'Egliſe de S. Elophe, & voulant ouvrir ſa Châſſe pour en reconnoître les Reliques, les Payſans craignant qu'il n'en voulût enlever quelques parties, ſe ſoûleverent, & voulant lui faire violence, l'obligerent de ſe ſauver dans la chaire du Prédicateur : inſolence dont il les punit, par l'interdit qu'il prononça contre leur Egliſe. J'ai vû une Vie, ou Eloge Hiſtorique de S. Elophe, compoſée par le P. Adrien Capucin, & imprimée à Nancy en 1721. qu'il dit avoir tirée non ſeulement de l'Abbé Rupert & de Surius, mais auſſi des Vies du même Saint, compoſées par les Sieurs Vici Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Jacques Trigeon Docteur de la Faculté de Reims, imprimées à Paris en 1578. & de celle qui fut compoſée par François Henry Licentié en Droit Canon, imprimé à Nancy en 1629. Mais dans tout cela je n'ai rien trouvé, que quelques particularités peu certaines, ajoûtées au récit de l'Abbé Rupert.

V. *Vie & Martyre de S. Euchaire.*

S. Euchaire, que pluſieurs Légendes font frere de S. Elophe, étoit, dit-on, natif de la ville de Toul. Il y en a même qui veulent qu'il en ait été Evêque : d'autres prétendent qu'il a eû ſon Siége Epiſcopal dans la ville de Gran, d'autres lui donnent ſimplement le ſoin des Ecoles Epiſcopales de la ville de Toul. Ceux qui le font fils de Baccius & de Lientrude, doivent dire qu'il étoit, comme S. Elophe, natif de Gran, ou de Souloſſe ; & ceux qui veulent qu'il ait été originaire du Diocéſe de Châlons, & frere de Menne, de Suſanne, de Gontrude, de Houd, & de Menehoud, doivent par conſéquent le faire originaire du Pertois, comme nous le verrons dans la Vie de ces Saintes.

Nous ne ſerions pas dans ces incertitudes, ſi nous avions quelque bonne & ancienne Hiſtoire, ou quelque monument certain, qui nous fixât au moins dans les principaux points de ſa vie ; mais ce qu'on en ſçait, ſe réduit à dire, qu'il a ſouffert le martyre près de Pompey, & que ſon corps fut porté à Liverdun. Après cela, il faut avoüer que tout ce qu'on nous dit, eſt très problématique. Le plus ancien monument qui nous en parle, eſt, je penſe, le Privilege de Dagobert I. qui accorde à l'Egliſe de Toul, que l'on ne puiſſe bâtir aucun Château de défenſe à quatre lieuës autour de cette ville (*p*), excepté celui de Liverdun, qui en eſt com-

(*k*) *Vide apud Surium, die xvi. Octobr.*

(*l*) *Mſſ. S. Manſuetis de Epiſc. Tullenſ.* Ferè omnibus notum eſt quatuor deſtituti ſumus Corpore Eliphii Martyris pretioſi, pignoribuſque Sanctorum aliis.

(*m*) *Vidric. Vita S. Gerardi Epiſc. Tull.*

(*n*) *Bolland. t. 5. April. p. 208. col. 2. n. 13.*

(*o*) Ruyr, Antiquités de Voſge, p. 297.

(*p*) Voyez Benoît, Hiſt. de Toul, p. 209. Ailleurs, il cite cette Charte, comme étant d'Arnou Roi d'Allemagne & de Lorraine ; Vie de S. Gerard, p. 31. *Antiquam libertatem à glorioſo Rege Dagoberto nos corroborando perpetuò obſervare præcipimus ; ſcilicet ut infra quatuor leucas ab Urbe Tullenſi nullâ muni-*

An de J. C. 362.

me la forteresse & le rempart, & qui ayant été assiégé par les Vandales, fut si puissamment protégé par le Martyr S. Euchaire, qu'il ne put être pris. L'Abbé Rupert, dont nous avons rapporté les paroles dans la Vie de S. Elophe (*q*), fait S. Euchaire Evêque de Toul, dont il étoit natif. Une Inscription qu'on lit à Liverdun en Lettres Gothiques, sur une pierre, dans le mur au-dessus du tombeau du Saint, le fait Evêque de Gran, (*r*) & dit qu'il fut mis à mort près de Pompey, avec deux mille deux cens autres Chrétiens, dont il étoit comme le Chef & l'exemple: qu'après sa mort il porta lui-même son Chef à Liverdun, où il fut enterré.

On voit au-dessous de Pompey, au lieu où l'on croit que le Saint souffrit le martyre, un Hermitage avec une Chapelle, au-dehors de laquelle, près la porte, on lit deux inscriptions, l'une Latine (*s*), l'autre Françoise (*t*), toutes deux en Lettres Gothiques, & apparemment du xiij. ou xiv. siécle. Ni l'une ni l'autre ne parle de son Episcopat: elles semblent même insinuer qu'il étoit Officier des Troupes, & homme de guerre, fils d'un Roi de Châlons, ou de Catalogne, nommé Baccius, & de Lientrude sa femme; qu'il fut martyrisé & enterré en ce lieu, nommé les Tombes, avec deux mille deux cens autres fidéles, l'an 362. de J. C. sous l'Empire de Julien l'Apostat, le x. des calendes de May, c'est-à-dire le 22. Avril: Que ceux qui lui firent souffrir le Martyre, étoient des Vandales, des Sarrasins, & des Payens de l'Armée Romaine.

Il y auroit bien des choses à dire, tant sur le tems que sur les autres circonstances de leur Martyre: mais il nous suffit qu'il y ait eû des Martyrs sous Julien, tant en Orient qu'en Occident, pour ne pas révoquer en doute celui des SS. Euchaire & Elophe. Le lieu du supplice de S. Euchaire n'est point douteux, tout le monde le met au même endroit, à deux lieuës de Nancy, & à trois lieuës de Toul, vers la jonction de la Meurte & de la Moselle. Le nombre de deux mille deux cens Chrétiens martyrisés au même lieu, n'est peut être pas si certain: & le Miracle du Saint qui porte sa Tête jusqu'à Liverdun, à trois quarts de lieuës de Pompey, est apparemment une imitation de ce qu'on a débité de pareil au sujet de S. Denis.

An de J. C. 362.

VI.

Si S. Euchaire a été Evêque de Gran.

L'Evêché de S. Euchaire à Gran mérite plus d'attention. L'ancienne inscription de Liverdun, quelques Légendes, des Breviaires & des Missels du Diocése de Toul, le font Evêque de Gran. M. l'Abbé de Riguet (*u*) avoit avancé comme une conjecture, que cette ville pouvoit avoir d'abord été le siége Episcopal des Leuquois. Un autre Sçavant (*x*) plus hardi, a assûré la chose comme certaine, & a donné pour les premiers tems la supériorité à Gran par-dessus Toul. Il est certain qu'on voit à Gran un reste d'Amphithéâtre, d'anciens conduits soûterrains, une grosse Tour quarrée, qui paroît antique, & qui sert de clocher à l'Eglise Paroissiale. On y montre tout aux environs, d'immenses amas de pierres, qu'on dit être des restes des murs & des édifices de la ville. Il y paroît encore un reste d'une porte, avec les fondemens des Tours qui la défendoient: enfin on y découvre dans les remuemens des terres, des médailles antiques, des statuës, des armes, toutes marques d'une ville antique & considérable. Gran est encore aujourd'hui d'une grande étenduë; & les ruines dont elle est remplie, justifient qu'autrefois elle étoit très vaste. Un Anonyme que nous avons cru être M. Clement Sous-bibliotéquaire du Roi, & qu'on m'a assûré être M. de Lisle le jeune, fils de l'ancien célebre Géographe, a cru devoir défendre, & l'antiquité & la supériorité de la ville de Toul par-dessus Gran; & il a eû en cela un grand avantage, en ce que presque tous les anciens Géographes parlent de la ville de Toul comme Capitale des Leuquois, pendant que la ville de Gran demeure dans l'obscurité, & n'est connuë que dans des Ecrivains assez modernes. L'Abbé Rupert est un des plus anciens qui en fassent mention comme d'un lieu de conséquence. Ajoûtez que de tout tems dans l'Evêché de Toul on a reconnu S. Mansuy comme premier

rio cathedralis ædificata permaneat, excepta immunitate Liberduni, quod proprium tutamen civitatis & locus pacis, in quo S. Eucharius Martyr veneratur, & obsessus à Vandalis, remansit indestructus. V. ses Preuves pp. 32. 33. Le titre de Frederic II.

(*q*) *Surius, 16. Octob. in vita S. Elphi.*

(*r*) INSCRIPTION DE LIVERDUN.

L'ami de Dieu, & vrai Martyr Euchaire,
Jadis de Gran Evêque débonnaire,
Noble du sang de Baccil réal,
L'an de salut trois cent soixante deux égal,
Par Julien jadis Empereur des Romains,
Dit l'Apostat, pour ses faits inhumains,
Fit mettre à mort par Vandres, & par Payens,
Vingt-deux cent Chevaliers Chrétiens
Près de Pompein, au lieu qu'on dit Aux-tombeaux.
Des dessusdits le Benoît S. Euchaire,
Etoit guidon, miroir, & exemplaire.
Par grace de Dieu son Chef il apporta
A Liverdun, comme sa Vie le témoigne, &c.

(*s*) INSCRIPTION DE L'HERMITAGE DE S. EUCHAIRE.

Ex Catalaunia Regis prosapia Baccii & Lientrudis editi sunt nobilissimi sanctique subscripti; videlicet S. Eucharius, S. Elphinus, S. Libaria, S. Susanna, S. Menna, S. Oda, & S. Gertrudis, quorum dignis suffragiis, & gloriosis meritis cum ipsis associemur in Cœlis. His falcibus prædicti Juliani gladio sunt truncati. M. l'Abbé de Riguet voudroit lire: *Ex catholica Regis prosapia*; mais l'inscription porte certainement *Catalaunia*. Le P. Brouver ne lit pas ces premiers mots. Je crois qu'on a voulu marquer Châlons, parce que Sigmar & Liutrude étoient de ce Diocese.

(*t*) Pour l'amour du Créatour,
Ici en cest lieu, & à l'entour,
Nobles Barons, Chevaliers, & champions de la Foi,
De la vie éternelle ayant soif,
Desquels le mirouër & exemplaire
Etoit Monsieur S. Eucaire.
Par Vandales, Sarralins, & Payens,
Etant avec l'Apostat Julien,
Vingt deux cent par nombre
Sont ici mis en comble,
En l'an trois cent soixante-deux,
Le x. de la Calende de May.

(*u*) Riguet, Système des Evêques de Toul, p. 18. 19. c. 2.

(*x*) Hugo, Preface sur le Système des Evêques de Toul par M. de Riguet.

(*y*) Defense de l'antiquité de la ville & du Siége Episcopal de Toul. A paris 1702.

Digitized by Google

An de J. C. 362. Evêque du Diocéſe, & qu'aucun Ancien n'a fait mention de S. Euchaire en cette qualité. Seroit-il croyable que ce Saint auroit été le ſeul Evêque de Gran, ſans prédéceſſeur, & ſans ſucceſſeur ; ou qu'ayant eû pour ſucceſſeurs les Evêques de Toul, aucun Ancien n'auroit fait mention de cette tranſlation d'Evêché ?

VII. *Culte de S. Euchaire.* Quant au culte de S. Euchaire, il eſt très ancien dans le Dioceſe. Nous avons déja vû que dès le tems de Dagobert, au ſeptiéme ſiécle, on attribuoit à ſes prieres & à ſa protection la délivrance de Liverdun de la fureur des Vandales *. On lit que S. Gauzelin (*a*), qui mourut en 262. leva ſes Reliques de ſon premier tombeau, & les expoſa à la vénération des peuples dans l'Egliſe Paroiſſiale de S. Pierre de Liverdun, où elles ont été honorées pendant pluſieurs ſiécles. La forteresſe de Liverdun fut ruïnée vers l'onziéme ſiécle (*a*), & réparée par Pierre de Brixey Evêque de Toul, non à l'endroit où elle étoit, mais en celui où elle eſt aujourd'hui. Pour honorer d'avantage le Corps de S. Euchaire, il lui bâtit une belle Egliſe, & y fonda une Collégiale*. Gilles de Sorcy, un de ſes ſucceſſeurs, ſoixante ans après, fit faire une Châſſe précieuſe, où il mit les Reliques de S. Euchaire. Mais & l'Egliſe & les Reliques du Saint furent conſumées par les flammes au xv. ſiécle, pendant la guerre qui étoit entre le Duc Jean de Calabre & de Lorraine, & Thibaut de Neuchâtel Maréchal de Bourgogne (*b*) ; ou plutôt (*c*) en 1587. lorſque l'armée Proteſtante s'étant approchée de Liverdun, après avoir pillé la Lorraine, les ſoldats prirent la châſſe, en arracherent les lames d'argent, & jetterent les Reliques au feu. Le nom de S. Euchaire ſe trouve au Martyrologe Romain le 16. d'Octobre.

* Vers l'an 407.

* An 1184.

VIII. *Hiſtoire de ſainte Libaire.* Sainte Libaire, que l'on fait ſœur des SS. Elophe & Euchaire, ſouffrit auſſi le martyre ſous Julien : mais on en ignore les circonſtances. Elle ſouffrit apparemment dans la ville de Gran, ou au voiſinage. Son culte y a toujours été célébre, & ſes Reliques ſe ſont conſervées avec beaucoup de reſpect & d'honneur dans l'Egliſe Paroiſſiale de Gran, qui lui eſt dédiée, & elles y ſont demeurées juſqu'en 1587. (*d*), que le Cardinal de Vaudémont, pour lors Evêque de Toul, ordonna qu'elles fuſſent transferées dans l'Abbaye de S. Leon de Toul, à cauſe du paſſage des Allemands, commandés par Frideric Comte Sauvage du Rhin. Elles y ſont encore à préſent ; mais depuis quelques années, on en a rendu une partie à l'Egliſe Paroiſſiale de Gran.

IX. *S. Jerôme & Bonoſe à Tréves.* Vers ce même tems, c'eſt-à-dire, environ l'an 360. S. Jerôme, qui dans la ſuite fut ſi célébre dans l'Egliſe, vint dans les Gaules, & demeura pendant quelque tems avec Bonoſe ſon ami (*e*), ſur les bords à demi barbares du Rhin. Il dit en quelque endroit (*f*), que les Galates, auſquels S. Paul à écrit une de ſes Epîtres, outre la Langue Grecque qu'ils parloient, ainſi que pluſieurs autres peuples de l'Aſie, avoient auſſi leur Langue particuliere, qu'ils avoient apportée des Gaules leur patrie, & qui ne differe pas beaucoup de celle des peuples de Tréves, ſi ce n'eſt qu'elle eſt moins pure, comme il arrive d'ordinaire à ceux qui s'établiſſent loin de leur pays ; ce qui fait croire que ce Saint connoiſſoit aſſez la Langue Gauloiſe, pour en porter ce jugement.

An de J. C. 361.

Il étoit à Tréves lorſqu'il écrivit de ſa main le Commentaire de S. Hilaire ſur les Pſeaumes (*g*), & le Livre du même Pere intitulé, des Synodes. Enfin ce fut dans les Gaules qu'il ſe donna à Dieu, & il étoit encore bien jeune, comme il le dit lui-même (*h*). Il raconte qu'étant dans ce pays, il vit des Hibernois qui ſe nourriſſoient de chair humaine (*i*) ; & quoique dans leur Iſle ils ayent dans les forêts de grands troupeaux de porcs, & d'autres animaux, ils préferent la chair humaine, & coupent cruellement les chairs de la cuiſſe des Paſteurs qu'ils peuvent attraper, & les mammelles des femmes, pour s'en nourrir.

S. Manſuy premier Apôtre du pays des Leuquois, & premier Evêque de Toul, vivoit vers ce tems-ci. Nous avons rapporté ailleurs ſon Hiſtoire & celle de ſon culte, & nous avons examiné les difficultés que l'on forme ſur ſa Miſſion, & ſur le tems de ſon Epiſcopat, ce qui nous diſpenſe d'en dire ici davantage.

X. *Julien renonce au Chriſtianiſme, & rétablit le Paganiſme.* Julien s'étant une fois déclaré pour le Paganiſme, & ayant renoncé à la Religion Chrétienne, ne ménagea plus rien, & mit tout en œuvre pour rendre aux faux Dieux leur ancien crédit, & pour ruïner le Chriſtianiſme (*k*). Il ne l'attaqua pas toutefois à force ouverte, & par des Edits rigoureux & ſanglans, comme avoient fait les autres perſécuteurs ; mais il s'y prit d'une maniere plus ſubtile & plus dangéreuſe. Il caſſa les Officiers Chrétiens qui ne voulurent pas renoncer à J. C. (*l*) ; & pour y engager les ſoldats, il les attira par ſes careſſes & par ſes promeſſes. Un jour voulant diſtribuer de l'argent à ſes Troupes (*m*), il s'aſſit ſur ſon Trône, fit mettre auprès de lui un Autel avec du feu & de l'encens, & en donnant l'argent à chaque ſoldat, il l'obligeoit de jetter de l'encens ſur le feu. Pluſieurs éviterent le piége, en feignant d'être malades ; d'autres firent cette cérémonie

(*a*) Je ne vois pas cela dans ſa Vie : le P. Benoît l'avance.
(*a*) Benoît, Hiſt. de S. Gerard, p. 33.
(*b*) Benoît, Hiſt. de S. Gerard, p. 33.
(*c*) Idem Hiſt. de Toul, p. 210.
(*d*) Defenſe de l'antiquité de la ville de Toul, p. 38.
(*e*) *Hieronym. Epiſt.* 41. *ad Ruſinum.* Poſt Romana ſtudia ad Rheni ſemibarbaras ripas veni.
(*f*) *Idem præfat. in* 2. *lib. Comment. Epiſt. ad Galatas.* Galatæ, excepto ſermone Græco, quo omnis Oriens loquitur, propriam linguam eandem penè habent quàm Treveri.
(*g*) *Idem Epiſt.* 6. *ad Florentium.*
(*h*) *Hieronym. Epiſt.* 41. *& lib.* 2. *c.* 6. *in Jovinian.* Il étoit né en 342. & il avoit 18. ans en 360.
(*i*) *Idem in Jovinian. l.* 2. *c.* 6. Cùm ipſe adoleſcentulus in Gallia viderim gentem Britannicam humanis veſci carnibus, &c.
(*k*) *Panegyr. xi. p.* 137. *inter panegyricos veteres à Livineio edit. Antuerpiæ.* 1599.
(*l*) *Nazianz. orat.* 3.
(*m*) *Mariana. orat.* 3. *Sozomen. l.* 5. *c.* 17. *Theodoret. l.* 3. *c.* 12.

An de J.C. 361. ſans réflexion, & revinrent enſuite rapporter ce qu'ils avoient reçû; mais un grand nombre tomba dans le malheur de l'apoſtaſie.

D'un autre côté, pour entretenir la diviſion dans l'Egliſe, il rappella les Evêques qui avoient été bannis ſous Conſtance (*n*), favoriſa les plus broüillons, & combla d'éloges ceux qui avoient des ſentimens erronnés ſur la Foi, comme Photin & Aëce. Il diſoit (*o*), qu'il ne vouloit pas que l'on fiſt aucune violence aux Chrétiens, pour les obliger de quitter leur créance; qu'il ne falloit pas les haïr, mais les plaindre comme les plus malheureux de tous les hommes. Il dépoüilla de leurs priviléges les Eccléſiaſtiques, & les Vierges conſacrées à Dieu (*p*), & traita avec mépris les Moines & les Solitaires (*q*). Il défendit aux Chrétiens d'enſeigner, & même d'étudier les Lettres humaines (*r*), craignant que connoiſſant trop le foible de la religion Payenne, ils ne ſe ſerviſſent contre les Payens de leurs propres armes pour la combattre. Enfin, quoiqu'il ne perſecutât pas viſiblement la Religion Chrétienne, il autoriſoit les perſecutions que leur ſuſcitoient les Gouverneurs des Provinces, & favoriſoit les villes Payennes qui les maltraitoient (*s*). Ainſi on ne doit pas être ſurpris de voir ſous Julien un ſi grand nombre de Martyrs dans preſque toutes les Provinces de l'Empire. Ce Prince, en partant pour l'Illyrie, laiſſa en Gaules Salluſte en qualité de Préfet & de Gouverneur. Cet homme étoit Gaulois d'origine, Payen, & grand ami de Julien (*t*).

XI. *Mort de Julien l'Apoſtat.*

Après la mort de Conſtance, Julien s'avança vers Conſtantinople, & paſſa de-là à Antioche, dans le deſſein de faire la guerre aux Perſes; mais il mourut dans cette expédition; de la maniere que raconte Ammien Marcellin, qui étoit dans ſon armée (*u*). Il dit que ſe voyant attaqué de toutes parts par les Perſes, il courut à eux pour les repouſſer, ſans ſe donner ſeulement le loiſir de prendre ſa cuiraſſe. Il les repouſſa en effet; mais comme il pourſuivoit les Perſes, qui combattent en fuyant, comme les autres font en demeurant de pied-ferme, il ſe ſentit percé d'un dard, qui lui entra juſques dans le foye. Alors il ſe retira de la bataille, & on le raporta dans ſon camp ſur un bouclier. Oribate ſon Médecin, panſa inulement ſa playe. Julien déſeſpera de guérir, dès qu'il eut appris que le lieu où il étoit, s'appelloit Phrygie: car on lui avoit prédit qu'il y mourroit. Après donc avoir entretenu quelque tems en Philoſophe ceux qui l'accompagnoient, il recommanda qu'on l'enterrât à Tarſe en Cilicie, & mourut le 26. Juin * de l'an 363.

An de J.C. 363. de Julien 2.

Dès le lendemain *, Jovien Chef des domeſtiques, ou le premier Officier du Palais, fut choiſi pour Empereur par les Chefs, du conſentement de toute l'armée (*x*). Il étoit Chrétien & Catholique zélé. Dès qu'il fut élû, il déclara, qu'étant Diſciple de J. C. il ne pouvoit ſe réſoudre à commander une armée imbuë de l'infidélité de Julien, & ſoüillée par ſon impiété; mais les ſoldats lui répondirent tout d'une voix qu'ils étoient Chrétiens, & que les inſtructions qu'ils avoient reçûës de Conſtantin & de Conſtance pendant tant d'années, étoient gravées dans leurs cœurs, bien plus profondément, que ce que Julien avoit pû leur dire. Ayant donc accepté l'Empire, il ſongea aux moyens de tirer l'armée du double danger où elle étoit, de périr par les armes des Perſes, & par la famine. Heureuſement les Perſes furent les premiers à parler de paix, & Jovien fut obligé de la faire à des conditions honteuſes aux Romains, puiſqu'il abandonna aux Perſes ce que ceux-ci avoient cédé aux Romains ſous Diocletien; il s'obligea de plus à ne point donner de ſecours contre les Perſes, à Arſace Roi d'Armenie; mais l'extrêmité où l'on ſe trouvoit, faute de vivres, fit trouver ces conditions douces & néceſſaires. Il ramena donc ſes Troupes ſans danger; & dès qu'il fut rentré ſur les terres de l'Empire, il donna avis dans l'Italie, dans l'Illyrie & dans les Gaules, de la mort de Julien, & de ſon élévation à l'Empire; & il établit Malaric qui avoit été Chef des peuples François ſous Conſtance, Général dans les Gaules (*y*) où Jovin commandoit alors.

An de J.C. 363. XII. *Jovien Empereur.* * Le 27. Juillet 363.

Mais Malaric qui étoit alors en Italie, ayant remercié, on envoya dans les Gaules Lucilien, beaupere de Jovien, qui avoit reçu depuis peu une pareille Charge dans l'Illyrie. Il arriva à Reims; & comme ſi tout eût été tranquille & aſſûré, il commença à faire rendre compte aux Officiers du Domaine. L'un d'eux ſe ſentant coupable, ſe retira à l'azile des Signes militaires auprès des ſoldats Hollandois, à qui il fit croire que Julien n'étoit pas mort, & que Jovien étoit un uſurpateur qui vouloit envahir l'Empire. Sur cela les Troupes ſe ſoûleverent, & coururent en tumulte tuer Lucilien; & Seniauch Tribun qu'il avoit amené avec lui. Valentinien, qui quelque tems après parvint à l'Empire, & qui étoit de la même compagnie, ſe ſauva heureuſement par la fuite. Ces nouvelles donnerent quelques inquiétudes à Jovien; mais il fut raſſûré par l'arrivée des Députés des Gaules, qui l'aſſûrerent de la ſoûmiſſion des Troupes & de Jovin leur Général. Il confirma

(*n*) *Sozomen. l. 5. c. 5. p. 600.*
(*o*) *Julian. Epiſt. 43. & 52. Libanius orat. 12.*
(*p*) *Zozim. l. 3. c. 5. p. 600.*
(*q*) *Julian. fragment. t. 1. p. 529. & orat. 7.*
(*r*) *Nazianz. orat. 3. Auguſt. de civit. l. 18. c. 52. Ruffin. l. 10. c. 31. Hiſt. Eccl.*
(*s*) *Nazianz. orat. 3. & 4. Theodoret. l. 3. c. 3. Socrat. l. 3. c. 14.*
(*t*) *Julian. orat. 8. & ad Athenienſ. Liban. orat. 8. & 12. Ammian. Marcell. l. 21.*
(*u*) *Ammian. l. 25. p. 335.* Incertum ſubita equeſtris haſta, cute brachii ejus præſtricta, coſtis perfoſſis, hæſit in ima jecoris fibra.
(*x*) *Ammian. l. 25. Zozim. l. 3. Theodoret. l. 4. c. 1.*
(*y*) *Ammian. l. 25. p. 351.* Prudenti conſilio Malaricum ex familiaribus negotiis, agentem etiam tum in Italia, miſſis inſignibus, Jovino juſſit ſuccedere armorum Magiſtro per Gallias.

XIII. *Mort de Jovien. Valentinien Empereur.*

Jovin dans ſa Charge, & lui recommanda de venger la mort de Lucilien.

Jovien fit à Ancyre en Galatie, la ſolemnité de ſon Conſulat au commencement de l'année 364. & il ne ſurvêquit guetes à cette cérémonie : car comme ils s'avançoit à grandes journées vers Conſtantinople, on le trouva mort dans ſa chambre à Dadaſtane, lieu ſitué entre la Galatie & la Bithynie, après avoir regne ſeulement ſept mois & vingt jours *. On crut qu'il avoit été étouffé par du charbon qu'on avoit brûlé dans ſa chambre, pour ſecher la chaux & le mortier dont elle avoit été tout nouvellement enduite. Il eût pour Succeſſeur Valentinien, qui étoit alors abſent à Ancyre de Galatie. Il avoit donné ſous Julien, une marque de ſon attachement à la Religion Chrétienne, lorſque cet Empereur entrant dans un Temple d'Idoles, & le Prêtre jettant de l'eau luſtrale ſur les aſſiſtans, Valentinien ſe fâcha qu'il lui en eût jetté, & coupa même l'endroit de ſon habit, où elle étoit tombée ; ce qui lui fit perdre ſon Emploi, & le fit éloigner de la Cour (*z*).

* Le 17. Février 364.

Valentinien étant arrivé avec ſon armée à Conſtantinople, déclara Auguſte ſon frere Valens * ; & quelque tems après * étant à Naiſſe dans la Dace, ils partagerent l'Empire entr'eux ; Valens eût l'Orient, & Valentinien l'Occident (*a*) : ſçavoir l'Illyrie, l'Italie, les Gaules, l'Angleterre, l'Eſpagne & l'Afrique. Jovin demeura Général des Troupes des Gaules, & Germanien fut Préfet du même pays. Un des principaux motifs qui avoient porté Valentinien à prendre un Collégue, étoit la conſpiration de preſque toute les nations voiſines de l'Empire, à faire irruption dans ſes Provinces, & à les ravager (*b*).

* An de J.C. 364.

* Vers le mois de Juin de la même année 364.

Les Allemands ayant appris la mort de Julien, commencerent à ſe révolter, & firent quelques ravages dans les Gaules, & dans la Rhétie, qui comprenoit les Griſons, & une partie de la Baviere ; mais le corps de la nation demeuroit encore dans l'alliance avec les Romains, puiſqu'ils envoyerent à Valentinien, pour la confirmer (*c*), & pour recevoir les préſens qu'on avoit accoutumé de leur donner ; mais on ne leur en offrit que de médiocres, qu'ils rejetterent avec indignation ; & Urſace Maître des Officiers, les ayant encore maltraités, ils s'en retournerent pleins de fureur, & inſpirerent les mêmes ſentimens à leur compatriotes, qui prirent les armes, paſſerent le Rhin, & entrerent dans les Gaules. Valentinien vint d'abord à Paris, & envoya contr'eux Dagalaïfe ; puis s'avança juſqu'à Reims, dans le deſſein de ſe mettre à la tête de l'armée ; mais les Allemands s'étoient déjà retirés, de maniere qu'il revint paſſer l'Hyver à Paris, où il donna quelques Loix cette année.

An de J.C. 364.

XIV. *Les Allemands défaits à Scarpone, & encore un peu plus loin ſur la Moſelle.*

Peu de tems après *, les Allemands paſſerent le Rhin en pluſieurs Troupes ſur la glace, pendant le mois de Janvier (*d*). Carietton, François d'origine, qui commandoit les deux Germanies, voulut avec Severien, s'oppoſer à leurs courſes ; mais ils furent battus. Carietton mourut dans la bataille ; Severien fut renverſé de ſon cheval, & dangéreuſement bleſſé ; les Allemands emporterent le Drapeau des Hollandois & des Hérules. Valentinien étoit encore à Paris, lorſqu'il apprit cette nouvelle. Il envoya Dagalaïfe, pour tâcher de réparer cette perte & l'honneur des Romains ; mais ce Général n'oſa ſeulement paroître devant les Barbares : il fut rappellé, & Jovin renvoyé en ſa place. Celui-ci fut plus heureux, & battit les Allemands en trois combats differens : premiérement, à Scarpone (*e*), aujourd'hui Charpeine ou Serpeigne, petit village au-delà de la Moſelle, vis-à-vis Dieulewart, entre Nancy & Pont-à-Mouſſon. Jovin y ſurprit les Allemands ; & ſans leur donner le tems de s'armer, il les défit tous. De-là il conduiſit ſes Troupes contre une autre Troupe d'Allemands, qu'il ſçavoit être campée en aſſûrance ſur la Moſelle. Il s'avança juſqu'à une vallée couverte d'arbres, d'où il découvrit les ennemis, dont les uns ſe baignoient (*f*), les autres ſe rouſſiſſoient les cheveux à leur maniere, les autres s'amuſoient à boire. Il les attaqua à l'improviſte, força leur camp mal fortifié, les diſperſa, & en tua pluſieurs, ſans qu'ils puſſent ni ſe mettre en bataille, ni ſe rallier. Les autres ſe ſauverent comme ils purent, par des ſentiers ſerrés & tortus. On ne nous dit pas où ce dernier combat ſe donna ; mais la narration d'Ammien Marcellin inſinuë que ce ne fut pas loin de Scarpone, & ſur la même riviere de Moſelle, où la premiere bataille s'étoit donnée.

* Au commencement de Janvier de l'an 366.

* An de J.C. 367.

Il reſtoit encore une troiſiéme Troupe d'Allemands à combattre. Elle s'étoit avancée juſqu'à Châlons ſur Marne. Jovin la ſuivit promptement ; & l'ayant trouvée ſur ſes gardes, & prête à le bien recevoir, il ne voulut haſarder le combat, qu'après avoir fait repaître & rafraſchir ſes ſoldats. Il attendit donc au lendemain ; & ayant mis ſes Troupes en bataille, il cacha habilement leur petit nombre, par le grand terrain qu'il leur fit occuper. D'abord les Allemands s'arrêterent, étonnés par l'éclat & la forme des Etendars, auſquels ils n'étoient pas

(*z*) *Tillemont. t. 3. c. 12. Sozomen. l. 6. c. 6 Oroſ. l. 7. c. 32. &c.*
(*a*) *Pithœus. c. 8 Zozim. l. 4. Ammian. l. 26.*
(*b*) *Ammian. c. 26 p. 366.*
(*c*) *Item. p. 367*
(*d*) *Ammian. c. 27. initio, p. 370.*
(*e*) Scarpone étoit alors un lieu conſidérable, & le fut encore pluſieurs ſiécles depuis. Il donne ſon nom à un petit pays, ou canton de Lorraine, nommé *Scarponenſis pagus*. La Porte Scarponne à Metz tire ſon nom de Scarpone ou Sarpone, par ce qu'elle y conduiſoit. On a trouvé quantité de medailles à Scarpone, & on y déterra il y a quelque tems, une inſcription en ces termes : *I I I I. virtum curand. Sabell. c. V. S. L. M. Scarp. civit. Leuc.* On aſſûre que les Scarponnois erigerent dans leur ville un obelisque en l'honneur du Grand Conſtantin ; ſur le bas duquel étoit gravée l'entrée de ce Prince dans Treves, & ſa victoire ſur Maxence. Cette Piece d'Architecture s'étant briſée par ſa chûte, le ſoubaſſement s'en voyoit encore il y a 25. ans. *Benoît. Hiſt. Mſſ. de Metz.*
(*f*) *Ammian. l. 27.* Videbat [illegible] comas rutilantes ex more, potantesque [illegible]

An de J. C. 364. accoutumés (*g*). Enſuite ils s'avancerent & combattirent vaillamment depuis le matin juſqu'au ſoir. Les Romains avoient juſques-là tout l'avantage, & cette journée leur auroit été très glorieuſe, & ne leur auroit coûté que très peu de ſang, ſans Balcobaude, un des Officiers de Jovin, qui ſe retira ſur le ſoir en déſordre. Si les autres Cohortes avoient voulu ſuivre ſon exemple, c'étoit fait de l'armée Romaine, & il n'en ſeroit pas retourné un ſeul, pour porter la nouvelle de la défaite; mais les ſoldats firent une ſi vigoureuſe réſiſtance, que les Allemands perdirent la bataille, laiſſerent ſur le champ ſix mille morts, & quatre mille bleſſés, ſans que les Romains y euſſent eû plus de deux cent hommes tués, & autant de bleſſés. La nuit termina cette grande affaire.

Le lendemain Jovin ayant rangé ſon armée en forme d'un gros Bataillon quarré, apprit que les ennemis s'étoient ſauvés à la faveur des ténébres. Il les ſuivit quelque tems à travers le Champ de Bataille, foulant aux pieds les morts du jour précédent. Dans ſa marche on lui rapporta que quelques-uns de ſes gens, qu'il avoit envoyés par une autre route piller les Tentes des ennemis, avoient pris le Roi des Allemands, & l'avoient pendu à un poteau. Cette nouvelle l'irrita, & il vouloit ſévérement punir le Chef de cette Troupe, d'avoir agi ainſi ſans ordre; & il l'auroit fait, ſi on ne lui eût remontré, que c'étoient les ſoldats, qui dans le tranſport de leur emportement, ſans conſulter leurs Chefs, s'étoient portés à cet attentat, contre les régles de la diſcipline militaire. Jovin revint enſuite à Paris; & Valentinien qui y étoit, ſortit par honneur au-devant de lui, & le déſigna Conſul pour l'année ſuivante 367. Il ſe donna encore quelques autres combats en divers endroits des Gaules; mais ils n'eurent rien de bien conſidérable (*h*).

On voit par quelques Loix de Valentinien, qu'il vint à Reims (*i*) vers les mois d'Octobre & de Novembre 366. Et Ammien Marcellin (*k*) remarque, que Valentinien prenoit alors un grand ſoin de faire grand nombre de Forts ſur l'un & l'autre bords du Rhin; en ſorte que les Allemands ne pouvoient paſſer ce fleuve en aucun endroit, ſans qu'on en fût informé auſſitôt *. Il fit auſſi de grandes levées de ſoldats, tant ſur les terres des Romains, que parmi les Barbares qui demeuroient ſur les bords du Rhin; ce qui le rendit ſi redoutable, que pendant tout ſon Regne, les Allemands n'oſerent plus paſſer dans les Gaules (*l*). Mais ces grandes entrepriſes ne s'exécuterent que dans la ſuite de quelques années *. Valentinien paſſa encore une grande partie de l'an 367. à Reims, puiſqu'on trouve en cette année pluſieurs de ſes Loix dattées de cette ville.

* An de J.C. 367.

* Voyez ci-après ſous l'an 369. & 370.

Il y tomba dangereuſement malade, & les Officiers de ſes Troupes ſongeoient déja à faire tomber l'Empire à Ruſticus Julianus, ou à Severe Général de l'Infanterie (*m*): mais il en revint; & le danger où il s'étoit vû, lui fit ſonger, auſſi-tôt qu'il fut rétabli, à prendre un Collégue. Il diſpoſa les Troupes à reconnoître Gratien ſon fils, & il le déclara Auguſte à la tête de l'armée, à Amiens, le 24. d'Août 367. Gratien n'avoit alors que huit ans, quelques mois.

XV. *Gratien eſt déclaré Auguſte par l'Empereur Valentinien ſon pere.*

Après cela Valentinien prit le chemin de Tréves *, & il apprit ſur la route, qu'il y avoit de grands troubles en Angleterre (*n*). Il y envoya d'abord Severe Comte des domeſtiques, puis le Général Jovin, & enſuite le Comte Theodoſe, pere du Grand Theodoſe, qui repouſſa les Barbares, & reconquit ſur eux le pays dont ils s'étoient emparés. D'un autre côté, les François & les Saxons faiſoient des courſes dans divers endroits des Gaules, par mer & par terre: & Randon Prince Allemand (*o*), ſe jetta inopinément dans Mayence, qu'il trouva dégarnie de troupes, & la pilla un jour de Fête des Chrétiens, emmenant avec lui beaucoup de butin, & grand nombre de Captifs.

* An de J.C. 367.

Cependant Valentinien étoit à Tréves *, occupé à faire de grands préparatifs pour attaquer les Allemands (*p*). Il paſſa le Rhin avec ſon fils Gratien, accompagné du Comte Sebaſtien, & des deux Généraux Jovin & Severe. Il marchoit en bataille, & avança bien avant dans le pays, ſans rencontrer perſonne qui lui fiſt tête. Enfin étant arrivé au lieu nommé *Solicinium* (*q*), il apprit par ſes eſpions, que les ennemis s'étoient mis en défenſe, ſur une montagne de difficile accès. Il voulut aller lui-même obſerver les avenuës de la montagne; mais il faillit d'y périr. Son Ecuyer, qui portoit ſon caſque orné d'or & de pierreries, y demeura, ſans qu'on ait jamais pû le retrouver ni vivant ni mort, & Valentinien ne ſe tira du danger que par la bonté & la force de ſon cheval. Enfin il donna le ſignal, en élevant l'Etendart à l'ordinaire, & les Allemands furent entiérement défaits. Il n'y en eût qu'un petit nombre qui ſe ſauva, à la faveur de la nuit. Auſone (*r*) dit qu'ils furent battus ſur le Nécre, à Lupodun, & vers les ſources du Danube. On croit que Lupodun étoit un Fort, près la ſource du Nécre.

* An de J.C. 368. de Valentinien 4.

Les Allemands vaincus furent obligés de faire la paix, & de donner des ôtages; & après ce-

(*g*) *Id. ibid.* Inſuetâ Vexillorum ſplendentium facie territi fleterè Germani.
(*h*) *Ammian. ibid. pp.* 372. 373.
(*i*) *Gothofredi Chronolog. Cod. Theodoſ. pp.* 77. 79.
(*k*) *Ammian. Marcell. l.* 30.
(*l*) *Zozim. l.* 4.
(*m*) *Ammian. l.* 27. *p.* 380.
(*n*) *Ammian. l.* 27. *p.* 385.
(*o*) *Item, p.* 389.
(*p*) *Ammian. l.* 27. *pp.* 389. 390.
(*q*) On croit que c'eſt *Suiz*, dans le pays de Wirtemberg, ſur le Neker.
(*r*) *Auſon. Moſella, v.* 348.
Sola ſed Auguſtæ veniens quod mœnibus urbis,
Spectavit junctos natique patriſque triumphos,
Hoſtibus exactis Nicrum ſuper & Lupodunum,
Et fontem ignotum latis annalibus Iſtri.

Digitized by Google

An de J. C. 368.

la Valentinien envoya ſes Troupes en quartier d'Hyver, & revint à Tréves, où il entra comme en triomphe, avec Valentinien ſon fils (*s*). Le Poëte Auſone, Précepteur du jeune Empereur Gratien, fit le voyage d'Allemagne, avec le Prince ſon éléve (*t*), & demeura à Tréves auprès de lui.

XVI. *Auſone Precepteur de Gratien.*

Auſone étoit de Bourdeaux (*u*), & il y enſeigna quelque tems la Grammaire & la Rhétorique. Il étoit déja avancé en âge, lorſqu'il fut appellé à la Cour de Valentinien, pour inſtruire Gratien (*x*). Cet Emploi lui procura de grands honneurs. Il fut Préfet du Prétoire, premiérement pour l'Italie & pour l'Afrique; & enſuite pour les Gaules. Il poſſédoit cette derniere dignité en 378. & 379. Il fut auſſi Conſul en 379. Il étoit lié d'amitié avec S. Paulin, & il lui a écrit diverſes Lettres. Il avoit auſſi fait connoiſſance avec Symmaque, & ils s'étoient vûs apparemment à la Cour à Tréves. Son Epître xviij. eſt adreſſée à Urſule Grammairien de Tréves. On croit qu'Auſone étoit dans cette ville, lorſque Gratien fut tué. De-là il ſe retira vers la Guyenne, à Bourdeaux, ou dans la Xaintonge (*y*), d'où il écrivit à S. Paulin vers l'an 392. On ne doute point qu'il n'ait été Chrétien; mais on trouve dans ſes Ecrits, des traits qui font honte à une ſi ſainte profeſſion. Le Poëme qu'il a compoſé ſur la Moſelle, paſſe pour ſon meilleur Ouvrage. Il eut un fils nommé Heſpere, qui parut avec diſtinction à la Cour, & dans les premiers Emplois, ſous les Empereurs Valentinien I. & II. ſous Gratien, & ſous Theodoſe.

XVII. *Valentinien conſtruit pluſieurs Forts ſur le Rhin.*

Mais revenons à notre Hiſtoire. Ammien Marcellin (*z*), après avoir rapporté l'expédition de Valentinien, dont nous venons de parler, raconte que ce Prince fortifia tous les bords du Rhin, depuis ſa ſource juſqu'à ſon embouchure dans la mer, tout le long des Gaules, par de bons Forts & de fortes Tours, & des Châteaux, qu'il plaça aux endroits les plus commodes, élevant les Camps Romains plus qu'ils n'étoient auparavant, c'eſt-à-dire, apparemment les plaçant, autant qu'il étoit poſſible, ſur des hauteurs; & en effet, preſque tous ceux qu'on connoit dans les frontieres, étoient ſur des collines, & ſur les défilés. Ammien ajoûte, qu'il bâtit même des Forts au-delà du Rhin, ſur les terres des Barbares, pour les empêcher de faire irruption dans les Gaules. Il jetta enſuite les fondemens d'un Château, ſur le Neker, d'une hauteur & d'une force extraordinaire; & de peur que ce fleuve dans la ſuite ne pût renverſer cet Ouvrage, il en fit détourner & reculer le cours avec des travaux infinis. On croit que ce Château étoit où l'on voit aujourd'hui la ville de Manhem. Il voulut encore entreprendre un autre Fort ſur le Mont Pin, que l'on croit être Heidelberg.

An de J. C. 368.

Les Principaux des Allemands prévoyant les ſuites de cette entrepriſe, qu'ils regardoient comme un acte d'hoſtilité, & un ſujet de rupture entr'eux & les Romains, vinrent ſe jetter aux pieds de l'Empereur, pour le prier de faire ceſſer ces travaux, & de ne pas donner par-là atteinte aux Traités d'alliance; mais n'ayant rien pû obtenir, ils s'en retournerent en pleurant; parce qu'ils prévoyoient que les Romains ne manqueroient pas de tuer leurs enfans qu'ils tenoient en ôtages, ſi les Allemands les attaquoient. Ils les attaquerent en effet, d'abord qu'ils virent leurs Députés revenir ſans ſatisfaction. Il y avoit près de-là un corps de leurs Troupes cachées derriere une colline, qui parut auſſi-tôt, & qui ayant appris ce qui s'étoit paſſé, ſe jetta ſur les ſoldats Romains, qui travailloient demi-nuds à ce nouveau Fort, & les maſſacrerent tous, ſans qu'il en reſtât un ſeul, horſmis Syagrien Sécrétaire d'Etat, qui s'enfuit vers l'Empereur, & qui en fut très mal reçû, & diſgracié.

On voit par les Loix de cette année (*a*), que Valentinien, après avoir demeuré à Tréves juſqu'au 14. May, alla à Complat, où il étoit le 17. du même mois; puis il revint à Tréves vers le commençement de Juin. Le 4. du même mois, il étoit à Martiatiatic, qu'on croit être Manhem. Il étoit le 19. de Juin à Altrip, entre Manhem & Spire; le 30. d'Août il étoit à Briſac, & le 14. d'Octobre à Tréves, où il paſſa l'Hyver, & même l'année ſuivante 370. Il y a toute ſorte d'apparence que ce qui le retint ſi long-tems ſur les bords du Rhin, fut l'envie qu'il avoit de voir achever tous les Forts dont nous avons parlé, & qu'il avoit commencés l'année précédente. On voit encore aujourd'hui un très grand nombre de ces anciens Forts, la plûpart démolis & abandonnés, ſur toutes les hauteurs voiſines du Rhin.

Au reſte, on peut juger de la grandeur & de la magnificence de la ville de Tréves en ce tems-là, par la deſcription qu'Auſone en a faite dans ſa Moſelle (*b*). Il la compare à tout ce que l'antiquité a de plus ſomptueux, de plus ſuperbe & de plus riche. On y voyoit des Manufactures pour les armes & les étoffes, des Hôtels pour la fabrique des Monnoyes & des machines de guerre (*c*); en un mot, tout ce qui ſe trouve dans les villes les plus puiſſantes, & dans celles où les Rois & les Empereurs font leur réſidence ordinaire.

XVIII. *Les Saxons font irruption dans les Gaules.*

Toutes les précautions de Valentinien ne purent empêcher que les Gaules ne fuſſent encore inſultées * par les Saxons, peuples d'Allemagne, qui demeuroient ſur les bords de l'O-

* An de J. C. 370. de Valentinien I. 7.

(*s*) *Ammian. l.* 27. *p.* 392. *Auſon. Moſella, v.* 448.
Spectavit junctos nauque patriſque triumphos.
(*t*) *Auſon. Eclyl* 3. 4.
(*u*) *Idem, verſus ex claras urbes.*
(*x*) *Idem, Epiſt.* 4.
(*y*) *Auſon. Epiſt.* 18. & 24.
(*z*) *Ammian. l.* 28. *pp.* 409. 410.
(*a*) *Gothofred. Chronol. Cod. Theodoſ. p.* 86.
(*b*) *Auſon. Moſell. v.* 729:
(*c*) *Brouwer. annal. Trevir. t.* 1. *l.* 4. *pp.* 151. 152.

An de J.C. 370.

céan, parmi des marais inacceſſibles, & ſe rendoient alors redoutables par leur valeur. Ils firent donc irruption dans les Gaules, & battirent en pluſieurs rencontres le Comte Nannien, qui gardoit les côtes où ils firent irruption : mais Nannien ayant appellé à ſon ſecours Severe Général de l'Infanterie ; celui-ci en leur montrant ſeulement ſon armée, les épouventa tellement, qu'ils lui demanderent la paix. Ils ne l'obtinrent qu'à condition qu'ils ſe retireroient inceſſamment dans leur pays, & qu'ils laiſſeroient une partie de leur jeuneſſe, pour être enrôllée dans les armées Romaines. Mais comme ils s'en retournoient dans la bonne foi, ils furent taillés en piéces, dans une embuſcade qu'on leur dreſſa ſur le chemin, par la plus inſigne de toutes les perfidies. Le lieu de cette lâche action s'appelloit Deuſone, aujourd'hui Tuitz, ou Duitz, au-delà du Rhin, vis-à-vis Cologne (*d*).

* An de J.C. 370. de Valentinien 6. 7.

La même année *, l'Empereur Valentinien ſollicita ſecrettement les Bourguinons (*e*), à venir attaquer Macrien, Roi d'Allemagne, pendant que lui-même devoit paſſer le Rhin pour favoriſer leur entrepriſe. Ils marcherent donc avec quatre-vingt mille hommes ſur les bords du Rhin ; mais Valentinien tout occupé à la conſtruction de ſes Forts, ne put exécuter ſa promeſſe ; de ſorte que les Bourguinons furent obligés de s'en retourner fort mécontens, après avoir fait mourir tous les captifs qu'ils avoient pris.

XIX. *Expédition de Valentinien contre Macrien.*

* An de J. C. 371. de Valentinien 7. 8.

L'année ſuivante *, Valentinien ne ſortit de Tréves (*f*), que pour une expédition qu'il fit autour de Mayence (*g*). Son deſſein étoit de ſurprendre Macrien, Roi des Allemands, qui lui donnoit de terribles inquiétudes par les Troupes qu'il entretenoit, & par la grande puiſſance qu'il acquéroit de jour en jour. Il marcha contre lui le plus ſecrettement qu'il put, fit jetter à la hâte un Pont ſur le Rhin, s'avança à la faveur de la Lune, défendit ſous de groſſes peines aux ſoldats de brûler ni de ravager le pays ; mais il ne fut pas exactement obeï. Le feu & le bruit éveillerent les Gardes de Macrien, qui ſe doutant de ce que c'étoit, jetterent promptement leur maître ſur un chariot, & le ſauverent. Valentinien au déſeſpoir d'avoir manqué ſon coup, abandonna au pillage les terres des Allemands, y fit le dégât, à vingt lieuës à la ronde, & donna pour Roi à ce Canton un nommé Fraomaire en la place de Macrien ; mais Fraomaire quelque tems après quitta ce Royaume ruïné, aimant mieux commander en qualité de Colonel à quelques Troupes d'Allemands qui ſervoient en Angleterre. Après cela l'Empereur revint à Tréves, où il paſſa le reſte de cette année 371. & toute la ſuivante 372.

An de J.C. 371.

XX. *Concile de Rome en 371.*

L'Empereur Valentinien avoit toujours paru zélé Catholique ; mais Valens ſon Collégue, qui regnoit en Orient, favoriſoit les Ariens, & faiſoit de grands maux à l'Egliſe (*h*). Il ſouffroit les Payens & les Juifs, & leur donnoit toute liberté, pendant qu'il traitoit les Catholiques ſeuls dans la derniere rigueur, & perſecutoit cruellement les Solitaires. Les Evêques d'Orient demanderent donc le ſecours des Occidentaux (*i*) ; & ceux-c'y s'aſſemblerent en Concile à Rome en 371. ſous le Pontificat de Damaſe, & par l'autorité d'un reſcrit Impérial (*k*). Ils étoient au nombre de quatre vingt-treize de l'Illyrie, de la Gaule & de l'Italie, & on en trouve le nom de dix, à la tête de la Lettre Synodique qu'ils écrivirent aux Orientaux. Dans cette Lettre ils établiſſent ſolidement la Foi de Nicée, la divinité de J. C. & celle du S. Eſprit ; ils annullent le Concile de Rimini, & approuvent la condamnation d'Auxence, Evêque de Milan. On ne ſçait point d'autres particularités de ce Concile, & on ignore qui ſont les Evêques des Gaules qui y aſſiſterent.

XXI. *S. Martin vient à Tréves.*

* An de J.C. 371.

Vers ce même tems *, le fameux S. Martin Evêque de Tours, fut obligé, au commencement de ſon Epiſcopat (*l*), de ſe rendre à la Cour de l'Empereur, qui étoit à Tréves (*m*). Valentinien ayant ſçu que Martin vouloit lui demander des choſes qu'il n'avoit pas envie de lui accorder, donna ordre qu'on lui refuſât l'entrée du Palais. Ce Prince qui étoit de lui-même dur & altier, étoit encore indiſpoſé contre le Saint par l'Imperatrice Juſtine la femme, qui étoit Arienne. Martin donc, après avoir tenté inutilement une & deux fois d'avoir audience de l'Empereur, eût recours à ſon azyle accoutumé. Il s'enveloppe d'un cilice, il ſe couvre de cendres, il jeûne, il prie nuit & jour. Le ſeptiéme, un Ange ſe préſente à lui, lui ordonne d'aller hardiment au Palais, l'aſſûre que les portes lui en ſeront ouvertes & que l'Empereur quittera ſa fierté. Il va, les portes s'ouvrent d'elles-mêmes, nul ne s'oppoſe à lui, il s'avance juſqu'au cabinet de l'Empereur. Celui-ci l'appercevant de loin, s'emporte contre ſes gardes, qui l'ont laiſſé entrer, & ne daigne pas ſe lever de ſon Trône pour le recevoir ; mais un feu s'étant ſubitement attaché au Siége Royal, & commençant à le brûler, il eſt obligé malgré lui de ſe lever, & de faire honneur à Martin. Il court à lui, l'embraſſe, & reconnoît qu'une

(*d*) *Hieronym. Chronic. Oroſ. l. 7. c. 32. Valeſ. rerum Franc. l. 1. pp. 6. 47.*
(*e*) *Ammian. Marcell. l. 28. p. 421. Hieronym. Chronic.*
(*f*) *Gothofred. Chronol. Cod. Theodoſ. p. 89.*
(*g*) *Ammian. l. 29. pp. 441. 446.*
(*h*) *Theodoret. l. 4. c. 2 ; l. 5. c. 10.*
(*i*) *Baſil. Epiſt. 220.*
(*k*) *Vide t. 2. Concil. Labb. p. 892. Exemplum Synodi habitæ Romæ Epiſcoporum xciij. ex Reſcripto Imperiali. Damaſus, Valerianus, Valeſians, Auſidius, Pacianus, Victor, Priſcus, Innocentius, Abundius, Theodulus, & cæteri, &c.* Voyez la même Lettre en Grec, au même endroit ; & dans Theodoret, l. 2. c. 17. Hiſt. Eccl.
(*l*) Il fut ordonné Evêque en 371. ou 372.
(*m*) *Sulpit. dialog. 2. c. 6.*

An de J.C. 373. vertu divine l'a frappé ; & avant même que Martin lui eût expoſé le ſujet de ſon voyage, il lui accorde plus qu'il ne demande ; il l'entretient familierement, le fait manger avec lui, & le comble de préſens à ſon départ ; mais le Saint toujours zélé pour la pauvreté, les refuſe, & s'en retourne à ſon Egliſe.

XXII. *Martin paſſe à Toul.* On raconte que ce ſaint Prélat venant à Tréves, paſſa par la ville de Toul, & fit ſa priere au tombeau de S. Manſuy (*n*). On a conſervé long-tems la pierre ſur laquelle il s'étoit mis à genoux, & on la montroit aux Pélerins, comme un monument de la piété de Martin, & de l'antiquité du culte de S. Manſuy ; mais lorſqu'on ruïna l'ancienne & belle Egliſe de S. Manſuy en 1552. on tranſporta cette pierre dans la ville de Toul, au Cloître de S. Gengoul, où on l'a vûë pendant pluſieurs années, avec une Inſcription, qui faiſoit mention de l'arrivée de S. Martin à Toul, & de ſa priere au tombeau de S. Manſuy. Je ne ſçais ſi ce fut au premier, au ſecond, ou au troiſiéme voyage que ce Saint fit à Tréves ; mais cela importe peu, puiſqu'il fit ces trois voyages, l'un en 373. l'autre en 385. & le troiſiéme en 386.

XXIII. *Valentinien en Italie.* Valentinien, après avoir demeuré à Tréves au moins juſqu'à la fin d'Avril 373. (*o*) alla en Italie, où il paſſa une grande partie de cette année, principalement à Milan, laiſſant Maximin Préfet en Gaules. Il étoit encore à Milan le 5. Février 374. (*p*) : mais il revint bien-tôt dans les Gaules, puiſqu'il étoit déja à Tréves le 21. de May. Il en partit au plutôt ſur la fin de Juin, pour aller viſiter les Forts qu'il faiſoit faire ſur les frontieres d'Allemagne, & particuliérement celui de Robur, qu'il fit bâtir près de Baſle (*q*). Il avoit auparavant fait quelques courſes dans l'Allemagne, & y avoit fait le dégât. Dans le même tems il apprit que les Quades & les Sarmates, irrités de la perfidie que Marcellin Duc de Valerie, avoit commiſe contre leur Roi Gabinius, qu'il avoit fait aſſaſſiner à ſa propre table, avoient paſſé le Danube, & ravageoient la Pannonie (*r*). Il vouloit aller à l'heure même en Illyrie, pour les repouſſer ; mais comme la ſaiſon étoit trop avancée, il ſe contenta d'y envoyer pour lors quelques Troupes des Gaules, & demeura cependant dans le pays.

XXIV. *Paix de Valentinien avec Macrien.* Il employa le reſte du tems à négocier avec Macrien, Roi des Allemands, qui étoit en armes avec d'autres Princes Barbares, & qui n'attendoient que de le voir éloigné, pour ſe jetter dans les Gaules. Il invita donc Macrien à venir ſur les bords du Rhin, auprès de Mayence, pour chercher enſemble des moyens d'accommodement. Macrien fort glorieux de ce qu'on le recherchoit, vint volontiers au rendez-vous, où Valentinien ſe trouva auſſi. Il y eût d'abord quelques difficultés ſur les propoſitions que l'on fit de part & d'autre ; mais enfin Macrien accepta les offres que lui fit l'Empereur, & demeura toujours depuis dans l'alliance des Romains. On ne ſçait combien de tems il vêcut après ceci ; mais Ammien Marcellin nous apprend qu'il fut tué dans une embuſcade que Mellobaud Prince François, lui avoit dreſſée, dans le tems que Marcellin alloit avec trop de précipitation ravager les terres de cette nation belliqueuſe.

An de J.C. 373.

XXV. *S. Ambroiſe eſt fait Evêque.* Après la concluſion du Traité dont on a parlé, Valentinien revint paſſer l'Hyver à Tréves (*s*), où il étoit le troiſiéme jour de Décembre 374 (*t*). Cette année eſt célébre dans l'Egliſe par la promotion de S. Ambroiſe à l'Epiſcopat. Ce Saint étoit natif de Tréves, où ſon pere demeuroit en qualité de Préfet des Gaules (*u*), en l'an 340. qui eſt celui de ſa naiſſance. Il fut élevé dans la même ville, au Palais où Ambroiſe ſon pere faiſoit ſa réſidence. C'eſt là qu'un jour le jeune Ambroiſe dormant la bouche ouverte ſur ſon berceau, un eſſain d'abeilles vint ſe repoſer ſur ſon viſage ; en ſorte qu'entrant dans ſa bouche, elles en ſortoient les unes après les autres. La ſervante effrayée, ſe mit en devoir de les chaſſer ; mais le pere l'arrêta, & voulut voir quelle ſeroit l'iſſuë de cette merveille. Les abeilles prenant leur eſſort peu de tems après, s'envolerent ſi haut, qu'on les perdit entiérement de vûë. Le pere en inféra que ſon fils deviendroit quelque choſe de grand, ſi Dieu lui conſervoit la vie. L'événement a pleinement juſtifié ſa penſée, comme on le verra bien-tôt. On dit (*x*) que le même prodige arriva à Platon ; & l'antiquité l'a regardé comme un préſage de ſa merveilleuſe éloquence.

S. Ambroiſe reçût une éducation proportionnée à ſa qualité, & il fut de bonne heure mis dans les Emplois. Probe Préfet d'Italie, le choiſit pour lui ſervir de Conſeiller, & peu de tems après il fut élevé à la dignité de Conſulaire, ou Gouverneur de la Ligurie, & de l'Emilie, c'eſt-à-dire, de tout le pays qui eſt compris dans les Archevêchés de Milan, de Turin, de Genes, de Boulogne, & de Ravenne. Ce fut Valentinien qui lui donna cet Emploi, & Probe lui marqua les intentions de l'Empereur, & lui preſcrivit la maniere dont il s'y devoit conduire, en lui diſant comme il partoit : Allez, agiſſez, non en Juge & en Magiſtrat ; mais en Evêque (*y*). Ce fut comme une Prophétie de

(*n*) Dom Charles Vaſſimont, Hiſt. Mſſ. de l'Abbaye de S. Manſuy.

(*o*) *Gothofred. Chronolog. in Cod. Theodoſ. pp.* 92. 93. Tillem. note 45. ſur Valentinien, t. 5. Emper. p. 691.

(*p*) *Chronolog. Codicis Theodoſ. pp.* 93. 94.

(*q*) *Ammian. l.* 30 *p.* 453. Poſt vaſtatos aliquod Alemanniæ pagos, munimentum ædificanti prope Baſiliam, quod appellant accolæ Robur, offertur Præfecti relatio Probi, docentis Illyrici cladem.

(*r*) *Ammian. l.* 30. *p.* 451.

(*s*) *Ammian. l.* 30. *p.* 454.

(*t*) *Gothofred. Chronolog. Cod. Theodoſ. p.* 94.

(*u*) *Paulin. in Ambroſii Vita, p.* 11. *t.* 2. *nov. edit.*

(*x*) *Cicero de divinatione, l.* 1.

(*y*) *Paulin. Vita Ambroſ. p.* 111. Lætabatur etiam Probus Præfectus, quòd verbum ejus impleretur in Ambroſio ; dixerat enim proficiſcenti cum mandata ab eodem darentur, ut moris eſt : Vade, age, non ut Judex, ſed ut Epiſcopus.

Digitized by Google

An de J. C. 373.

ce qui devoit arriver ; car peu de tems après, Auxence Evêque Arien, qui avoit gouverné près de vingt ans l'Eglise de Milan, étant mort, les Evêques de la Province écrivirent à Valentinien, qui étoit alors sur le Rhin, & apparemment à Tréves, & lui annonçant la mort d'Auxence, lui déférerent en même tems le choix de son successeur, s'en rapportant à sa sagesse & à sa piété.

Mais l'Empereur leur répondit, qu'il n'avoit garde de nommer un Evêque pour l'Eglise de Milan ; que cette affaire étoit au-dessus de sa capacité ; que personne ne le pouvoit mieux faire qu'eux, qui étoient remplis de la grace de Dieu, & éclairés de ses lumieres ; puis il leur écrivit en ces termes (*z*) : " Nourris dans l'E-„ tude des divines Ecritures, vous ne pouvez „ ignorer les qualités de celui qui mérite d'è-„ tre élevé à l'Epiſcopat. Sa vie comme sa doc-„ trine doivent être une leçon pour ceux qu'il „ gouverne ; il doit leur servir de modéle, & „ sa conduite doit répondre à la sainteté de sa „ doctrine. Donnez donc maintenant à l'E-„ glise de Milan un Evêque qui ait ces qualités, „ afin que nous-mêmes, qui sommes charges „ du soin de l'Empire, puissions lui soumettre „ nos têtes avec une entiere confiance, & rece-„ voir avec une humble soumission, les reme-„ des salutaires de ses repréhensions : car étant „ hommes comme nous sommes, il ne se peut „ que nous ne commettions beaucoup de „ fautes.

Les Evêques s'assemblerent donc, & commencerent à procéder à l'Election ; mais la chose étoit d'autant plus difficile, que le peuple de Milan étoit fort partagé ; les Catholiques d'un côté, & les Ariens de l'autre, voulant chacun avoir un Evêque de sa Communion. Comme il y avoit danger d'une sédition, S. Ambroise qui étoit alors à Milan, & qui en qualité de Gouverneur de la Province, étoit chargé d'y maintenir l'ordre & la paix, se rendit à l'Eglise, harangua le peuple, & les exhorta à faire leur Election sans tumulte (*a*). Comme il parloit, toute l'Assemblée se réunit à le demander pour Evêque. Il n'étoit alors que Cathécumene ; mais il sçavoit quelle est l'éminence du Sacerdoce, & quelle sainteté il demande. Il sortit donc aussi-tôt de l'Eglise, & fit donner la question à quelques accusés, afin que la cruauté qu'il affecta dans cette occasion, fist perdre au peuple l'envie de l'avoir pour Evêque ; mais cela ne rallentit par leur ardeur. Il fit ensuite entrer chez lui tout publiquement des femmes perdues ; cet artifice ne lui réussit pas mieux que le premier. Enfin il prit la fuite pendant la nuit ; mais il s'égara, & se trouva le lendemain matin aux portes de Milan. Alors on lui donna des Gardes, & on envoya en Gaules à l'Empereur Valentinien, pour le prier d'obliger Ambroise à recevoir l'Episcopat, dont tout le peuple le jugeoit digne. L'Empereur fut ravi de joye qu'on lui demandât pour Evêque un homme qu'il avoit envoyé pour Juge, & il donna ordre qu'on ordonnât incessamment Ambroise Evêque de Milan ; ce qui fut exécuté *.

*An de J. C. 374. le 7. de Decembre.

On tint la même année * un Concile à Valence en Dauphiné (*b*), où se trouverent plusieurs Evêques des Gaules, & entr'autres Britton Evêque de Tréves. Cet Evêque se nommoit *Brito*, ou *Britto*, ou *Britonius*, ou même *Pritannus*, ou *Britanius*. On ne peut pas dire au juste quand il commença à gouverner l'Eglise de Tréves. Brouverus ne le met qu'en 382. mais on trouve son nom à la tête de l'Epître Synodique du Concile de Valence, & parmi les souscriptions de la même Epître, qui contient les quatres Canons qui y furent faits. Il est vrai qu'on n'y dit pas qu'il ait été Evêque de Tréves ; mais on ne marque pas non plus les Siéges des autres Evêques, quoique la plûpart soient assez connus par d'autres circonstances. Le Pontificat de Britton convient fort bien à ce tems-cy, aussi-bien que ceux des autres Prélats souscrivans, que l'on connoît d'ailleurs. Il est à remarquer, que dans l'Inscription de la Lettre Synodale, Britton est mis au sixiéme rang, & dans les souscriptions il est seulement le quinziéme. De plus dans la même Inscription, Phebadius, ou Fægadius, est mis le premier, & il ne se lit point dans les souscriptions. Il paroit que l'on n'a pas eû égard à la dignité des personnes & des Siéges dans l'ordre des souscriptions, puisque Phébade, ou Fégade d'Agen, est avant S. Juste de Lyon, & avant Britton de Tréves.

XXVI. *Concile de Valence en 374. Britton Evêque de Treves.*

*An de J. C. 374. le 12. de Juillet.

Le premier des Canons du Concile de Valence, désaprouve l'Ordination des Bigames, mais il ne les dépose point. Le second défend d'accorder aisément la pénitence aux jeunes femmes, qui après s'être consacrées à Dieu, étoient passées volontairement à l'Etat de mariage. Le troisiéme accorde la pénitence à ceux qui sont tombés dans l'idolâtrie après leur Baptême, ou qui se sont fait rebaptiser (*c*) : mais il veut qu'ils fassent pénitence jusqu'à la mort. Le quatriéme désaprouve ceux qui pour éviter le Sacerdoce, le Diaconat, ou l'Episcopat, se déclaroient coupables de quelque crime : il veut qu'on les exclue en effet des saints Ordres, ou comme coupables du crime dont ils s'accusent, ou du mensonge & de la calomnie dont ils se chargent. Tel est le Concile de Valence, où se trouverent au moins vingt-deux Evêques, dont on a les noms, & même trente, si l'on en croit quelques Manuscrits. Nous parlerons encore cy-après de Britton de Tréves.

XXVII. *Valentinien fait la guerre aux Sarmates.*

Valentinien passa l'Hyver de l'an 375. à Tréves *, & y demeura jusqu'après le 9. d'Avril,

*An de J. C. 375. de Valentinien II. 11.

(*z*) *Theodoret. l. 4. c. 5.*
(*a*) *Paulin. Vit. S. Ambrosii. Theodoret. l. 4. c. 6. Ruffin. l. 2. c. 11.*
(*b*) *T. 2. Concil. Labb. pp. 904. 905.*
(*c*) *Can. 3. Concil. Valentinum, p. 905. Qui se vel prophanis sacrificiis dæmonum, vel incestâ lavatione polluerunt.*

Digitized by Google

An de J. C. 375.

puiſqu'il y donna encore une Loi en datte de ce jour. Il étoit fort occupé de la guerre qu'il devoit faire aux Quades & aux Sarmates, qui avoient paſſé le Danube, & il attendoit avec impatience que la ſaiſon lui permît de ſe mettre en campagne. Il partit donc de Tréves (*d*) auſſi-tôt que le Printemps fut un peu avancé, menant avec lui ſa femme Juſtine, & Valentinien ſon ſecond fils; mais il laiſſa Gratien à Tréves, apparemment pour la ſûreté du pays. Il rencontra en chemin les Députés des Sarmates, qui lui demandoient la paix; mais il dit qu'il leur répondroit quand il ſeroit ſur les lieux. Il prit ſon quartier à Carmuſte ville d'Illyrie, que l'on croit être aujourd'hui Haimbourg ſur le Danube, onze lieuës au-deſſous de Vienne. Il y demeura trois mois à faire les préparatifs de la guerre qu'il vouloit commencer au plûtôt. Après cela il s'avança juſqu'à Acinque, aujourd'hui Gran ou Strigonie, où même Bude ſelon quelques uns. Il y paſſa le Danube, & fit le dégât dans les terres des Quades. De-là il revint à Bregetio, que les uns prennent pour Komare, & d'autres pour Bregnitz. Les Quades y vinrent pour lui demander la paix: mais comme il leur parloit avec beaucoup de véhémence, les menaçant d'exterminer leur nation, il tomba dans une apoplexie, dont il mourut le 17. de Novembre 375.

XXVIII. *Mort de Valentinien, en 375.*

Il fut embaûmé, porté & inhumé à Conſtantinople (*e*). Quelques-uns ont prétendu qu'il avoit été amené & enterré à Andernach ſur le Rhin (*f*), au-deſſous de Coblentz; & en 1174. ont crut y avoir trouvé ſon Corps. Brouverus dit qu'il a vû une ancienne lame de plomb, qui portoit que Thierry Archevêque de Tréves avoit dépoſé le Corps de cet Empereur dans l'Egliſe d'Andernach, & que Vigaudus Abbé du Lac, l'avoit transferé au lieu où l'on croit qu'il eſt encore aujourd'hui. Les Magiſtrats de cette ville ouvrirent & viſiterent ſon tombeau en 1591. en préſence du même Brouverus, & ils y trouverent les os en bon état, avec une lame de plomb, qui faiſoit mention de la premiere tranſlation. Après avoir remis le tout en bon état, ils y mirent une nouvelle Inſcription, qui confirmoit la créance de leurs ancêtres à cet égard. Cependant Brouverus vaincu par l'autorité d'Ammien Marcellin, qui dit ſi expreſſément, que l'Empereur Valentinien I. fut mené & inhumé à Conſtantinople, aime mieux dire que Valentinien qui repoſe à Andernach, eſt plutôt Valentinien II. Mais ce dernier eſt auſſi difficile à croire que le premier, puiſque Valentinien II. étant mort à Vienne en France (*g*), fut porté à Milan, où il fut inhumé, après y avoir demeuré deux mois en dépôt (*h*).

La mort inopinée de Valentinien fit craindre quelque ſoûlévement dans les Troupes, ſur-tout dans celles des Gaules, qu'il avoit menées en Illyrie (*i*). C'eſt pourquoi les Principaux de l'armée jugerent à propos de proclamer inceſſamment Auguſte le jeune Valentinien, ſecond fils de celui qui venoit de mourir, & qui n'avoit alors que quatre ou cinq ans. Ils le firent donc venir avec ſa mere, qui étoit à cent milles, ou quarante lieuës de-là, & le firent reconnoître pour Empereur, le 22. de Décembre, ſix jours après la mort de ſon pere *. Gratien qui étoit alors à Tréves, ne trouva nullement mauvais, que l'on eût ainſi déclaré ſon frere Auguſte ſans ſa participation. Valens ſon oncle, qui gouvernoit l'Orient, en témoigna d'abord quelque mécontentement; mais enſuite il l'approuva auſſi-bien que Gratien; & on croit que dès-lors l'Empire d'Occident fut partagé entre les deux freres. Valentinien II. eût l'Italie, l'Illyrie & l'Afrique, & Gratien eut les Gaules, l'Angleterre & l'Eſpagne. Depuis la mort de ſon pere, ſa préſence devint de plus en plus néceſſaire ſur les frontieres, & il ne quitta point les Gaules de quelques années.

XXIX. *Le jeune Valentinien Empereur avec Gratien.*

* An de J. C. 375. le 22. de Decemb.

Quoiqu'il n'eût encore que dix-ſept ans, il ne laiſſa pas de gouverner avec beaucoup de ſageſſe. Il fit mourir Maximin Préfet des Gaules, que Valentinien ſon pere avoit élevé, & qui avoit abuſé de ſon pouvoir, par les cruautés qu'il avoit exercées pendant ſon Gouvernement. Il ſe défit auſſi de quelques autres mauvais Miniſtres; mais on a fort blâmé Gratien d'avoir fait mourir le Comte Theodoſe (*k*), qui avoit fait tant de belles actions ſous le regne précédent. On croit que la jalouſie eut beaucoup de part à cette exécution.

Vers le même tems *, l'Empereur Valens députa à Gratien le Philoſophe Themiſtius (*l*). On ne ſçait pas le ſujet de ce voyage; mais Gratien lui ayant fait beaucoup d'honneur à Tréves, l'envoya à Rome, & ſe fit un plaiſir d'avoir procuré aux Romains la vûë d'un homme ſi célébre (*m*). On voulut l'arrêter à Rome, pour y enſeigner la Philoſophie; mais il aima mieux retourner à Conſtantinople, où il avoit fixé ſa demeure. Etant à Rome, il y prononça le Panégyrique de Gratien.

XXX. *Themiſtius Philoſophe à Tréves.*

* An de J. C. 376.

La même année, ce jeune Prince fit une Loi le 23. de May (*n*), en faveur des Profeſſeurs de Rhétorique, & de Grammaire Grecque & Latine, par laquelle il veut qu'on augmente les ga-

XXXI. *Loix en faveur des Profeſſeurs de Rhétorique.*

(*d*) *Ammian. Marcell. l. 30. p. 460.* Pubeſcente jam Vere Valentinianus a Treviris motus per nota itinera contendebat, &c.
(*e*) *Ammian. l. 30.*
(*f*) *Brouwer, t. 2. Annal. Trevirenſ. l. 4. p. 254. Vide & Caſimirum Bzovium Annales, t. 13.*
(*g*) *Zoſim. l. 4. Philoſtorg. l. 11. c. 1.*
(*h*) *Sozomen. l. 6. c. 17 & Serm. 2. de diverſ.*
(*i*) *Ammian. l. 30. Zoſim. l. 4. &c.*
(*k*) *Oroſ. l. 7. c. 33. Hieronym. Chronic.*
(*l*) *Themiſt. orat. 13.*
(*m*) *Themiſt. orat. 31. p. 354.*
(*n*) *Cod. Theodoſ. l. 13. t. 3.* Trevirorum vel clariſſimæ civitati uberius aliquid putavimus deferendum, Rhetori ut xxx. item xx. Grammatico Latino, Græco etiam, ſi quis dignus reperiri potuerit, xij. præbeantur annonæ.

An de J.C. 376.

ges que l'on avoit accoutumé de leur donner de l'Epargne. Il diſtingue ſur-tout la très illuſtre ville de Tréves, & ordonne que l'on y fourniſſe aux Profeſſeurs de Rhétorique juſqu'à trente fournitures de proviſions ; vingt aux Grammairiens Latins, & douze aux Grammairiens Grecs, s'il s'en trouve de capables ; au lieu que dans les autres villes Métropoles on n'en donnoit que vingt-quatre aux Profeſſeurs de Rhétorique, & douze aux Grammairiens. Cela montre le goût & l'inclination de cet Empereur pour la belle Littérature ; & l'on ne doute pas qu'Auſone n'ait beaucoup contribué à lui en inſpirer l'amour & l'eſtime. Cet Auteur (*o*) releve l'éloquence Latine, qu'on remarquoit dans les villes ſituées ſur la Moſelle ; & S. Jerôme rend témoignage, que les Etudes étoient alors très floriſſantes dans les Gaules (*p*). Il dit à Vigilance, que juſqu'alors la France n'avoit point produit de monſtres d'Hérésie, mais qu'elle avoit toujours été feconde en hommes vaillans & éloquens. Nous avons vû cy-devant, que ce pere étoit venu à Tréves, étant encore jeune, ſans doute, pour cultiver ſes premieres Etudes. Du tems d'Auſone, les Profeſſeurs de Grammaire à Tréves, étoient Urſule & Harmonius. Il loue leur capacité, & leur grande connoiſſance des Langues Grecque & Latine (*q*).

XXXII. *Les François ſont puiſſans à la Cour de Gratien.*

An de J.C. 377.

Gratien demeura à Tréves pendant preſque toute l'année 337. (*r*). Il étoit toutefois à Mayence le 28. Juillet de cette année. On ignore le ſujet de ſon voyage. Les François étoient déja puiſſans à la Cour & dans les armées, puiſque Merobaud, François de naiſſance, étoit à la tête d'une armée en Illyrie ſous Valentinien I. & qu'il fut un de ceux qui contribuerent le plus à faire reconnoître Valentinien II. pour Empereur ; & qu'enfin en cette année il fut Conſul avec Gratien.

Richomer, ou Richimer, auſſi François, étoit en même tems Général de la Cavalerie Romaine ; & fut Conſul en 384. Mellobaud ou Mellobaude, Roi François, étoit Comte des Domeſtiques, avec Merobaud, en 377. & il ſe croyoit honoré de ſervir ſous les Romains en cette qualité. Il eut beaucoup de part à la célébre victoire que Gratien remporta l'année ſuivante ſur les Allemands, proche Colmar en Alſace. C'eſt ainſi que la politique Romaine employoit les peuples de-de-là le Rhin, à ſe ruïner l'un l'autre, & trouvoit le ſecret de les diviſer, en leur offrant des Emplois, & des récompenſes fatales à leur liberté, & à celle de leur compatriotes.

Les Goths, qui depuis long-tems menaçoient de faire irruption ſur les terres des Romains, n'en étoient retenus que par l'argent & les vivres qu'on leur fourniſſoit. Ils prirent les armes cette année *, & ſe mirent à ravager la Thrace. Valens envoya demander du ſecours à Gratien (*s*), qui fit marcher vers l'Orient pluſieurs Régimens de Troupes des Gaules & de Pannonie, commandés par Frigerid & par Ricomer ; mais cette expédition ne fut pas heureuſe. Les Troupes Gauloiſes déſerterent pour la plûpart ; & Ricomer ne fit rien de mémorable. Frigerid battit un corps conſidérable de Goths, commandés par Farnobe, tua leur Général, & prit grand nombre de priſonniers. Pour comble de malheurs, dans le même tems que les Barbares ravageoient la plus grande partie de l'Empire, la peſte & la famine faiſoient périr une infinité d'hommes & d'animaux (*t*), dans l'Italie, dans l'Illyrie, dans la Pannonie & dans la Belgique ; & l'on rapporte à ce tems-là l'Eglogue d'Endelechius, intitulée *de la mort des Bœufs*, où le Poëte dit que le ſigne de la Croix, qui eſt le ſigne du Fils de Dieu, qui eſt à préſent adoré dans les grandes villes ; que ce ſigne imprimé ſur le front des animaux, les garantiſſoit de la mort.

XXXIII. *Irruption des Goths dans la Thrace. Peſte dans l'Empire.*

* An de J. C. 377.

XXXIV. *Gratien gagne une grande bataille contre les Allemands près de Colmar en Alſace.*

* An de J. C. 378. de Gratien 3. 4.

Comme les Goths devenoient de jour en jour plus redoutables, & que les ſuccès qu'ils avoient eûs l'année précédente, les rendoient plus fiers & plus inſolens, Gratien réſolut de marcher contr'eux en perſonne * ; comme Valens l'en avoit prié. Il fit donc avancer vers l'Orient une partie de ſes Troupes, en attendant qu'il pût ſuivre avec le reſte (*u*). Les Allemands ayant appris la réſolution de l'Empereur, prirent le tems de ſon abſence, pour paſſer le Rhin, entrer dans l'Alſace, & ravager cette Province. Ils paſſerent le Fleuve au mois de Février ; mais ils furent repouſſés par les Troupes Romaines, qui gardoient cette Frontiere. Quelque tems après étant informés que les Troupes Romaines s'avançoient vers l'Illyrie, ils paſſerent de nouveau le Rhin, au nombre de quarante mille au moins. Sur cette nouvelle, Gratien contremanda ſes Troupes qui étoient en marche, y joignit celles qui étoient réſervées pour la défence des Gaules, les envoya contre les Allemands, ſous la conduite de Nannien, & de Mallobaude, dont nous avons déja parlé. Il marcha lui-même (*x*) après eux, livra la bataille près d'*Argentaria*, qu'on croit être Colmar ou Horbourg en Alſace. D'abord les Troupes Romaines furent effrayées par le grand

(*o*) *Auſon. Moſella.*
Romula, te Latiæ decorat facundia linguæ.
(*p*) *Hieronym. ad Ruſtic.* Mater poſt ſtudia Galliarum, quæ floruiſſe nunc ſunt, miſit te Romam, ut ubertatem uberemque Gallici Sermonis gravitas Romana condiret.
(*q*) *Auſon. ad Urſinum.*
Urſule Collega nobilis Harmonio,
Harmonio, quem Claranus, quem Scaurus & Aſper,
Quem ſibi conferret Varro priorque Crates,
Quique ſacti lacerum collegit corpus Homeri,
Quique notas ſpuriis verſibus appoſuit, &c.
(*r*) *Vide Gothofred. Chronol. Cod. Theodoſ. pp. 97. 98.*
(*s*) *Ammian. Marcell. l. 31.*
(*t*) *Ambroſ. in Luc. 21. Endelechius de mortibus boum, v. 6. Bibliot. PP. p. 376.*
Signum quod perhibent eſſe Crucis Dei....
Hoc ſignum mediis frontibus additum,
Cunctarum pecudum certa ſalus fuit.
(*u*) *Ammian. l. 31.*
(*x*) *Oroſ. l. 7. c. 33. Ammian. l. 31. Hieronym. Chronic.*

Digitized by Google

An de J. C. 378.

nombre des ennemis, & perdirent quelque peu de terrain : enſuite s'étant raſſûrées, elles pouſſerent les Allemands avec tant de vigueur, qu'elles les enfoncerent, & les mirent en fuite.

Il en demeura trente mille ſur la place, ſans compter les priſonniers, & ceux qui périrent dans la fuite ; de ſorte qu'on fit monter la perte à près de quarante mille hommes, & qu'il ne s'en ſauva qu'environ cinq mille, à la faveur des bois où ils ſe jetterent. Leur Roi Triarius mourut dans le combat. Gratien voulant profiter de ſa victoire, paſſa le Rhin, s'avança dans le pays des Lentiens, c'eſt ainſi qu'on nommoit les Allemands qu'il avoit battus, les alla chercher juſques dans les montagnes où ils s'étoient retirés, les y força, & les obligea de ſe rendre, & de donner de leurs jeunes gens, pour être enrôllés dans les Troupes Romaines. Il manda la nouvelle de ſa victoire à l'Empereur Valens, & lui promit qu'il iroit inceſſamment en Orient, pour l'aider à vaincre ſes ennemis. Il s'avança en effet à grandes journées, dès qu'il eût mis ordre à la ſûreté des Gaules, & envoya devant lui Ricomer, qui joignit Valens ; mais ce Prince craignant peut-être que Gratien n'eût trop de part à la victoire, précipita le combat contre les Goths à Andrinople, & il y perdit la bataille & la vie. Il fut bleſſé d'un coup de fléche dans la mêlée ; & ayant été porté dans une maiſon de payſan au voiſignage, les ennemis y mirent le feu, ſans ſçavoir qu'il y fût, & l'y brûlerent, avec ceux qui y étoient auprès de lui *.

*Le 9 d'Août 378. de Valens 14. 15.

XXXV. *Mort de Valens en 378.*

Gratien étoit prêt d'entrer en Thrace pour ſecourir Valens, lorſqu'il apprit la triſte nouvelle de ſa défaite & de ſa mort. Il ſe voyoit par-là maître de l'Orient ; mais il falloit, avant toute choſe, repouſſer les Goths au-delà du Danube, & rendre la paix aux Provinces qu'ils avoient effrayées par leurs courſes & par leurs ravages. Il fit donc venir d'Eſpagne le jeune Theodoſe (*y*), qui fut depuis Empereur, & l'envoya contre les Barbares. Theodoſe remporta ſur eux une ſi grande victoire, qu'ils furent contraints de ſe retirer au-delà du Danube. On croit que Gratien étoit à Conſtantinople, quand il en apprit la nouvelle. Il alla enſuite à Sirmich, où il étoit au mois de Janvier de l'année ſuivante *. Il avoit laiſſé Auſone ſon Précepteur à Tréves, en qualité de Préfet des Gaules ; il le déſigna à Sirmich Conſul pour l'an 379. & lui envoya la Robbe Conſulaire, qui étoit celle que les Empereurs portoient quand ils triomphoient (*z*).

*An de J. C. 379. Gratien 4. 5.

XXXVI. *Gratien & Valentinien II. ſeuls Empereurs. Theodoſe eſt déclaré Auguſte.*

Quoique l'Empire Romain fut partagé entre les deux freres Gratien & Valentinien II. toutefois le ſeul Gratien étoit chargé du gouvernement, parce que ſon frere n'avoit alors que ſept ou huit ans. Lui-même n'en avoit que vingt ; & il étoit bien mal-aiſé qu'un homme à cet âge pût pourvoir à tout, principalement dans le trouble où étoient les affaires ; car il ſembloit que tous les peuples qui environnoient les Romains, euſſent conſpiré pour attaquer l'Empire de tous côtés à la fois. Les Perſes, les Armeniens, les Iberiens, les Maures, les Goths, les Sarmates, les Quades, les Alains, les Huns ravageoient impunément les frontieres, & les Provinces voiſines de leur pays. Les Allemands, les François, les Sueves (*a*), s'étoient jettés dans les Gaules, & y attaquoient les villes, ſans y trouver de réſiſtance. Gratien ſongea donc à prendre un Collégue qui fût capable de réprimer cette foule d'ennemis de l'Empire. Il jetta les yeux ſur Theodoſe (*b*), & ſon choix fut applaudi de tout le monde. Il le déclara Auguſte le 19. de Janvier 379. dans la ville de Sirmich, & lui donna l'Orient, la Thrace, & tout ce qu'avoit eû Valens. Il ſe réſerva les Gaules, l'Angleterre & l'Eſpagne, & demeura avec cela chargé de l'Italie, de l'Illyrie & de l'Afrique, que ſon frere ne pouvoit encore gouverner, à cauſe de ſon bas âge.

An de J. C. 379.

Gratien, après avoir reſté quelque tems ſur la frontiere, où il remporta quelques avantages ſur les Barbares (*c*), ſe hâta de revenir dans les Gaules. Il étoit à Aquilée au commencement de Juillet, & à Milan ſur la fin du même mois (*d*). Il y vit S. Ambroiſe, pour qui il avoit un reſpect extraordinaire, & l'engagea d'écrire quelque choſe ſur la Foi, pour ſon inſtruction (*e*). De là il ſe rendit à Tréves, où il étoit déja le 14. de Septembre (*f*). Il y paſſa l'Hyver ; & Auſone, en quittant le Conſulat, fit un diſcours à l'Empereur, pour le remercier de l'honneur qu'il lui avoit fait.

Le premier ſoin de l'Empereur fut de pourvoir aux maux de la Gaule, que les Barbares pilloient de toutes parts. Il les réprima (*g*) ; mais apparemment ſans faire de grands efforts : car l'Hiſtoire ne nous apprend aucunes particularités ſur cela. Ce qui eſt certain, c'eſt que l'année ſuivante, ce pays joüiſſoit d'une profonde paix, & que l'Empereur alla en Italie, dans la diſpoſition d'y faire la guerre aux Goths.

Gratien étoit encore à Tréves le 15. de Février 380. (*h*), & il étoit déja à Aquilée le 14. de Mars, & à Milan le 24. d'Avril. Theodoſe au commencement de l'année étoit tombé malade à Theſſalonique (*i*) ; & c'eſt ce qui obligea Gratien de partir de ſi bonne heure, pour aller avec ſes Troupes dans la Thrace, où les Goths étoient encore en armes. Il ne paroît pourtant pas

(*y*) *Theodoret. l. 5. c. 5.*
(*z*) *Vide Auſonium, Gratiarum actio ad Gratian. pro Conſulatu.*
(*a*) *Auſon. Grat. actio pro Conſulatu. Sozom. l. 7. c. 2. Zozim. l. 4.*
(*b*) *Ruffin. l. 2. c. 14. Aug. de Civit. l. 5. c. 25. Themiſt. orat. 14.*
(*c*) *Socrat. l. 5. c. 6.*
(*d*) *Gothofredi Chronol. Cod. Theodoſ. p. 100.*
(*e*) *Ambroſ. de Fide præfat.*
(*f*) *Cod. Theodoſ. Chron. p. 100.*
(*g*) *Socrat. l. 5. c. 6. Sozom. l. 7. c. 4. Zozim. l. 4.*
(*h*) *Cod. Theodoſ. Chronol. p. 102.*
(*i*) *Socrat. l. 5. c. 6. Zozim. l. 4. Sozom. l. 7. c. 4. &c.*

An de J. C. 381.

pas qu'il ait été juſques-là : apparemment, parce qu'il apprit la convaleſcence de Theodoſe ; mais il demeura dans l'Illyrie, & dans la Pannonie, où l'on dit (*k*) qu'il remporta quelques victoires ſur les Barbares. Pendant ſon abſence, les Gaules étoient gouvernées par Heſpere fils d'Auſone, qu'il y avoit laiſſé en qualité de Préfet. L'Empereur paſſa en Italie l'Hyver, & la plus grande partie de l'Eté (*l*). Il ne revint à Treves que vers le mois de Septembre 381. & n'y demeura pas long-tems ; puiſqu'il étoit à Aquilée le 26. de Décembre de la même année. Il envoya à Theodoſe un renfort de Troupes, (*m*) commandées par deux Généraux François, Baudon ou Bauton, & Arbogaſte, célébres par leur déſintéreſſement, leur valeur & leur ſage conduite. Theodoſe s'en ſervit utilement contre les Goths, qu'il n'avoit encore pû chaſſer entiérement de la Macédoine & de la Theſſalie ; mais à l'arrivée de ces Troupes, les Goths envoyerent demander la paix, & promirent de faire tout ce qu'on demanderoit d'eux.

XXXVII. *Concile de Rome en 382.*

Les ennemis de l'Empire, qui menaçoient principalement l'Italie & les Provinces voiſines, obligerent Gratien à y paſſer l'année 382. & une grande partie de l'an 383. (*n*) Il n'y fit rien qui regarde directement notre ſujet, ſinon qu'il autoriſa la convocation du Concile de Rome, tenu en 382. par le Pape Damaſe, & où aſſiſterent S. Ambroiſe de Milan, Britton de Tréves, S. Epiphane de Salamine en Cypre, S. Paulin d'Antioche & pluſieurs autres. Le deſſein du Pape & de l'Empereur étoit qu'il fût général, & on y avoit invité les Evêques d'Orient, qui avoient aſſiſté en 381. au premier Concile général de Conſtantinople ; mais ils s'excuſerent d'y venir, & y envoyerent trois de leurs Confreres, avec une Lettre Synodique (*o*), qui contenoit leurs excuſes. Cette Lettre eſt adreſſée *à Damaſe, à Ambroiſe, à Britton, à Valerien, à Aſchole, à Anemius, à Baſile & aux autres SS. Evêques aſſemblés dans la grande ville de Rome.* Le principal motif de cette Aſſemblée étoit apparemment pour confirmer la Communion avec Paulin d'Antioche, que les Occidentaux tenoient pour Evêque légitime de cette Egliſe, au lieu que les Orientaux, contre ce qui avoit été autrefois arrêté, y avoient établi Flavien après la mort de Melece, à l'excluſion de Paulin qui y devoit être maintenu. On réſolut donc dans ce Concile, de ne pas communiquer avec Flavien (*p*), ni même avec Diodore de Tharſe & Acace de Berée, qui étoient les principaux Auteurs de l'Election de Flavien. Comme les Actes de ce Concile ſont perdus, on ne ſçait que par conjecture ce qui s'y paſſa.

An de J. C. 382.

XXXVIII. *Révolte de Maxime.*

Gratien fut obligé de revenir en Gaules après le 17. de Juin 383. pour s'oppoſer à Maxime qui s'étoit révolté, & avoit pris la Pourpre en Angleterre. Maxime étoit Eſpagnol, & ſe vantoit d'être allié de l'Empereur Theodoſe, qui étoit (*q*) du même pays. On l'accuſe d'avoir fomenté l'averſion que les ſoldats Romains avoient conçûë contre Gratien, fondée ſur ce qu'il favoriſoit trop les Etrangers. Il ſe ſervit auſſi adroitement du nom de Theodoſe, dont il diſoit qu'il ſeroit appuyé. Enfin l'armée d'Angleterre s'étant révoltée, lui offrit le Diadême qu'il accepta. Il proteſtoit lui-même à S. Martin (*r*) qu'il n'avoit pas été en ſon pouvoir de le refuſer ; ce que Sulpice Severe & Oroſe (*s*) témoignent auſſi, encore que d'autres n'en parlent pas ſi favorablement (*t*). Quoiqu'il en ſoit, dès qu'il fut déclaré Empereur, il paſſa dans les Gaules ; & ayant ſoûlevé les unes après les autres, les villes & les Provinces ; les ſoldats de Gratien eux-mêmes ſe joignirent à l'uſurpateur, & fortifierent ainſi très conſidérablement ſon parti.

XXXIX. *Défaite & mort de Gratien.*

Celles qui étoient demeurées fidelles à Gratien, étoient commandées par le Général Merobaud, François d'origine, dont on a déja parlé. Elles ſe rencontrerent près Paris avec celles de Maxime, & il y eut un combat, ou du moins des eſcarmouches pendant cinq jours (*u*). Mais enfin celles de Gratien paſſerent du côté de Maxime ; de ſorte que le jeune Empereur fut obligé de ſe ſauver (*x*) avec trois cent chevaux qui lui reſtoient. Les villes lui fermerent les portes ſur le chemin, & il ſe trouva ſans ſecours, & preſque ſans compagnie. Il arriva ainſi à Lyon, où il fut pris & tué par ſes ennemis. On raconte ſa mort diverſement ; mais il eſt certain qu'il périt à Lyon, comme il tâchoit de gagner l'Italie. S. Ambroiſe (*y*) qui déplore ſa mort d'une maniere ſi touchante, a loüé ſa piété, & ſon zéle pour la Foi Catholique, en termes pompeux & pathétiques. Il nous apprend que ce Prince ſe voyant à l'extrêmité, nommoit ſouvent Ambroiſe, & le demandoit fréquemment, moins ſenſible à ſa propre diſgrace, qu'à la douleur dont il prévoyoit que ce Saint ſeroit pénétré à la nouvelle de ſa mort. Il mourut le 25. d'Août l'an de J. C. 383. le huitiéme de ſon regne, âgé de vingt-quatre ans.

XL. *Maxime aſſocie Victor ſon fils à l'Empire.*

Maxime ſe voyant affermi ſur le Trône par la mort de Gratien, aſſocia à l'Empire Victor ſon

(*k*) *Idat. faſt.*

(*l*) Selon les dattes des Loix, il étoit à Milan le 29. de Mars 381. à Aquilée le 22. d'Avril, & le 8. de May. Il étoit à Treves le 14. d'Octobre. *Chronol. Cod. Theodoſ. pp.* 104. 105.

(*m*) *Zozim. l.* 4.

(*n*) On voit par les dattes des Loix, qu'il étoit à Milan le 3. d'Avril 382. à Breſſe le 10. de May, à Milan le 25. à Padoue le 20. de Juin, à Viminiac ſur le Danube le 5. de Juillet, à Verone le 18. d'Août, à Padoue le 15. de Decembre. *Chronol. Cod Theodoſ. pp.* 106. 107.

Il étoit à Milan le 29. de Janvier 383. & juſqu'au 2. de May, à Padouë le 22. & le 28. de May, à Verone le 17. de Juin.

(*o*) *Vide, t.* 2. *Concil. Labb. p.* 960.

(*p*) *Zozomen. l.* 7. *c.* 11.

(*q*) *Paneg. panegyr. ad Theodoſ. Zozim. l.* 4.

(*r*) *Sulpit. Severi vita S. Martini, c.* 23.

(*s*) *Sulpit. l.* 2. *Dialog. c.* 7. *& Oroſ. l.* 7. *c.* 34.

(*t*) *Zozim. l.* 4. *Pacat. loco citato.*

(*u*) *Zozim. l.* 4. *p.* 760. *Proſper. Tyro.*

(*x*) *Oroſ. l.* 7. *c.* 34. *Zozim. l.* 4. *Ruffin. Hieronym. Epiſt.* 3.

(*y*) *Ambroſ. in Pſalm.* 60. *& Serm.* 2. *& 3. de obit. ſuo.*

An de J.C. 383.

fils, & fixa le Siége de ſa domination à Tréves. Auſone Précepteur de Gratien, en ſortit, & ſe retira dans ſon pays; & l'uſurpateur fit mourir, & perſécuta les principaux amis du Prince, dont il avoit envahi les Etats. Merobaud & Vallion ou Balion, comme ſes principaux Capitaines, furent les premiers ſacrifiés à ſa vengeance (*z*). Valentinien II. qui n'avoit alors que douze ou treize ans, étoit avec ſa mere Juſtine à Milan, lorſque la nouvelle de la mort de Gratien arriva. Juſtine, toute ennemie qu'elle étoit de S. Ambroiſe, mit ſon fils entre ſes bras, & le pria d'en prendre la défenſe. Le Saint réſolut donc, malgré la rigueur de la ſaiſon; car on étoit à l'entrée de l'Hyver, de paſſer les Alpes, & d'aller trouver Maxime, pour ménager les intérêts de ce jeune Prince, & empêcher Maxime de paſſer en Italie, où il auroit pû l'opprimer.

XLI. *S. Ambroiſe vient à Tréves.*

Il fit deux fois le voyage, la premiere fois en 383. & la ſeconde en 386. La premiere fois étant arrivé à Mayence (*a*), & avant qu'il eût vû Maxime, il rencontra le Comte Victor, que Maxime envoyoit à Valentinien II. pour lui demander la paix. Victor continua ſon chemin, & S. Ambroiſe arriva à Tréves, pour demander auſſi la paix à Maxime. Y étant arrivé, Maxime ne voulut lui donner audience que dans le Conſeil; & quoique cela ne fût pas de la dignité Epiſcopale, S. Ambroiſe voulut bien s'y ſoûmettre, parce qu'il conſidéroit alors Maxime comme ſupérieur, & qu'il venoit pour traiter de paix avec lui. Maxime lui dit, que Valentinien devoit le venir trouver, comme ſon fils. S. Ambroiſe répliqua, qu'il n'y avoit nulle apparence de faire entreprendre un pareil voyage à un enfant avec ſa mere, pendant la rigueur de l'Hyver, ni auſſi de le mettre en chemin ſans ſa mere, pour une entrepriſe comme celle-là: que pour lui, il ne pouvoit ni promettre qu'il viendroit, ni dire qu'il ne viendroit pas, n'en ayant aucune commiſſion, mais étant venu uniquement pour traiter de la paix. A quoi Maxime répondit, qu'il falloit attendre le retour de Victor, pour ſçavoir quelle réponſe il rapporteroit.

S. Ambroiſe fut donc obligé de demeurer à Tréves juſqu'au retour de Victor; & il eut ſi peu de complaiſance pour Maxime dans ce qui regardoit la Religion & ſa conſcience, qu'il le ſepara même de la Communion (*b*), & lui dit que s'il vouloit avoir Dieu favorable, il devoit faire pénitence d'avoir répandu le ſang de ſon Prince. Cependant Victor revint de Milan, ſans avoir pû engager le jeune Valentinien à venir trouver Maxime; mais au reſte on convint de la paix, quoiqu'elle ne fût pas ſi fort ſincere de part ni d'autre. Maxime demeura en poſſeſſion de ce qui avoit été à Gratien; ſçavoir, des Gaules, de l'Eſpagne & de l'Angleterre; & Valentinien II. eut l'Italie, l'Afrique & l'Illyrie occidentale.

An de J.C. 385.

XLII. *Récit de ce que S. Ambroiſe fit à Tréves auprès de Maxime.*

Le ſecond voyage que S. Ambroiſe fit à Tréves vers Maxime, étoit pour affermir la paix, un peu ébranlée entre les deux Princes, & pour demander le Corps de Gratien, qui en devoit être comme le gage. Voici comme le Saint lui-même raconte ſon voyage (*c*), dans ſa Lettre à Valentinien II. " Etant arrivé à Tréves, je me „ préſentai dès le lendemain au Palais. Un Eu„ nuque nommé Gallican, vint à moi, & me „ demanda ſi j'avois des Lettres de l'Empereur „ Valentinien? Je lui répondis que j'en avois. Il „ me dit que je ne pourrois avoir audience „ qu'au Conſeil. Je repliquai que ce n'étoit pas „ la coutume que les Evêques y paruſſent; que „ d'ailleurs j'avois des choſes très ſérieuſes & „ très importantes à communiquer à ſon Maî„ tre. Enfin après avoir rapporté ma réponſe à „ Maxime, il me dit qu'il falloit que je me ré„ ſoluſſe à paroître au Conſeil. Je m'y réſolus, „ pour ne pas manquer à ce que je devois à vos „ intérêts. Lorſque l'Empereur fut aſſis, on me „ fit entrer. Il ſe leva pour me recevoir & pour „ m'embraſſer; mais je m'arrêtai parmi les Séna„ teurs qui étoient-là. On m'exhortoit à m'a„ vancer, & l'Empereur même m'appella; mais „ je lui répondis: Pourquoi voulez-vous don„ ner le baiſer à celui que vous ne reconnoiſſez „ point? car ſi vous me reconnoiſſiez pour Evê„ que vous ne me feriez pas paroître en cet en„ droit. Maxime me dit: Vous êtes ému, mon „ Prélat. Si je le ſuis, lui répondis-je, ce n'eſt pas „ de l'injure que vous me faites; mais de la con„ fuſion que j'ai de me voir dans un lieu qui ne „ convient pas à mon caractere.

„ Vous êtes déja venu au Conſeil, me dit-il, „ dans votre premiere légation. Il eſt vrai, lui „ répliquai-je; mais ce n'étoit pas ma faute, „ c'étoit celle de celui qui m'y fit entrer. Eh, „ pourquoi y entriez-vous? C'eſt, lui dis-je, „ qu'alors je vous demandois la paix pour un „ Prince, qui ſe regardoit comme votre inférieur; mais à préſent je parois devant vous de „ ſa part, comme de votre égal. Eh, de qui „ tient-il cette égalité? Il la tient, lui répondis„ je, de Dieu même, qui a conſervé à Valenti„ nien l'Empire qu'il lui avoit donné. Alors il „ me dit avec émotion: C'eſt que vous m'avez „ trompé, vous & ce Bauton (*d*), qui vouloit „ uſurper l'Empire ſous le nom de cet enfant, „ & qui a fait venir contre moi des Barbares, „ comme ſi je n'étois pas en état de leur réſiſter, „ moi qui ai tant de milliers de ces gens-là à „ ma ſolde; & ſi je n'avois pas été retenu lorſ„ que vous vintes ici la premiere fois, qui au„ roit pû me réſiſter, à moi, & à mon armée?

(*z*) *Pacat. panegyr. ad Theodoſ. Ambroſ. Ep. olim, 56. nunc, 24. nov. Edit. p. 888.*
(*a*) *Ambroſ. Epiſt. olim, 56. nunc, 24. nov. Edit. p. 888. & ſeq.*
(*b*) *Paulin. in vita Ambroſ. p.*
(*c*) *Ambroſ. Epiſt. 24. nov. Edit. p. 888.*
(*d*) Ce Bauton étoit François de naiſſance, illuſtre par ſes belles qualités, par ſa valeur, ſa conduite, ſa fidélité, ſon déſintéreſſement. Il fut Conſul en 385. & S. Auguſtin prononça cette année là ſon panégyrique à Milan. *Auguſt. contra Litteras Petiliani, l. 3. c. 30.*

Digitized by Google

An de J. C. 379.

„ Je lui répartis doucement : Ne vous fâchez „ point, puiſqu'il n'y a pas lieu de ſe fâcher ; „ écoutez ſeulement avec patience ce que j'ai à „ vous répondre. Je ſuis venu ici pour me juſti- „ fier de ce que vous dites que je vous ai trom- „ pé dans ma premiere légation. Je me fais une „ gloire de ſouffrir ce faux reproche, pour le „ ſalut d'un jeune Prince orphelin. Rien ne „ convient mieux à un Evêque, que de défen- „ dre la veuve & l'orphelin, ſuivant l'Ecritu- „ re : je n'ai garde de reprocher à Valentinien „ le ſervice que j'ai tâché de lui rendre auprès „ de vous.

„ Mais en quoi me ſuis-je oppoſé à vous ? „ Quai-je fait pour empêcher vos Légions „ d'entrer en Italie ? Quelles Troupes, quelles „ armées, quels rochers vous ai-je oppoſés ? „ Me ſuis-je préſenté comme une barriere, „ pour vous arrêter ? Hé, plût à Dieu que mon „ corps eût pû vous fermer le paſſage ! Je ne „ me défendrois pas d'une telle accuſation, & „ je ne craindrois point vos reproches. Quelles „ promeſſes vous ai-je faites pour vous tromper ? „ N'ai-je pas trouvé le Comte Victor à Mayen- „ ce, qui alloit de votre part demander la paix „ à Valentinien ? En quoi ce jeune Prince vous „ a-t'il ſeduit ; lui à qui vous avez deman- „ dé la paix le premier, avant qu'il vous la de- „ mandât par mon moyen ? Comment Bau- „ ton vous a-t'il trompé ? Eſt-ce parce qu'il a „ trop témoigné ſon attachement à ſon Prin- „ ce, ou parce qu'il ne l'a pas trahi ? Mais „ encore une fois, qu'ai-je fait pour vous „ tromper ; moi qui ſuis demeuré dans votre „ Cour pendant que Victor étoit en Italie, où „ il exécutoit vos ordres ? “ Il raconte enſuite ce qu'il avoit répondu à Maxime, qui lui avoit demandé pourquoi Valentinien n'étoit pas venu le trouver. Il continuë : „ J'étois certaine- „ ment à Tréves, quand Victor eſt revenu : „ comment donc ai-je pû empêcher Valenti- „ nien de venir en Gaules ? Lorſque je m'en re- „ tournois, j'ai trouvé à Valence de nouveaux „ Ambaſſadeurs, qui venoient vous dire que „ ce Prince ne paſſeroit pas les Alpes : j'ai trou- „ vé les paſſages des montagnes gardés par les „ ſoldats de l'un & de l'autre parti. Ai-je fait „ revenir d'Italie quelques-unes de vos armées ? „ Ai-je détourné vos Troupes d'y entrer ? Quels „ Barbares le Comte Bauton a-t'il ſuſcités con- „ tre vous ? Et quand il auroit fait venir des Al- „ lemands au ſecours de ſon Maître, quel cri- „ me y auroit-il, lui qui eſt né au-delà du Rhin ; „ puiſque vous-même menacez l'Empire Ro- „ main, & des Barbares & des ſoldats de delà le „ Rhin, dont vos armées ſont remplies ?

„ Et voyez la différence qu'il y a entre vos „ menaces & la douceur de Valentinien. Vous „ demandiez d'entrer en Italie avec une ar- „ mée de Barbares & d'Etrangers ; & lui a arrê- „ té les Huns & les Alains, qui vouloient faire „ irruption dans les Gaules, en leur oppoſant „ les Allemands. Qu'y a-t'il d'extraordinai- „ re, ſi Bauton a mis aux mains des Barbares „ contre d'autres Barbares ? Pendant que les „ Troupes Romaines ſont occupées à garder „ les paſſages des Alpes contre vous, les Jun- „ tanges, peuples Allemands, ravageoient la „ Rhétie. Pour les réprimer, Bauton a fait ve- „ nir les Huns & les Alains, qui leur ont fait „ la guerre, & ont pillé leur pays : vous vous „ en êtes plaint ; & auſſi-tôt Valentinien, mé- „ priſant l'avantage qu'il en tiroit, les a fait „ retourner dans leur pays, en leur donnant „ de l'argent du ſien. Comparez ſa conduite à „ la vôtre.

„ Conſiderez après cela (votre frere Marcel- „ lin) qui eſt à votre droite. Valentinien le te- „ noit entre ſes mains ; il pouvoit venger ſur „ lui la mort de ſon frere Gratien ; il ne l'a pas „ fait, & il vous l'a renvoyé avec honneur, ſans „ conſulter ſa douleur & ſon reſſentiment. „ Mettez en paralelle ſon procédé avec le vô- „ tre : il vous a renvoyé votre frere en vie, ren- „ dez-lui au moins ſon frere mort. Pourquoi „ refuſez-vous les cendres d'un frere, à celui „ qui ne vous a pas refuſé du ſecours contre ſoi- „ même. Mais vous craignez, dites-vous, que „ les Troupes ne ſentent renouveller leur dou- „ leur & leur affection pour Gratien & pour ſa „ famille, en voyant tranſporter ſon corps „ mort en Italie. Hé ! s'armeront-elles pour le „ venger mort, après l'avoir abandonné vi- „ vant ? Comment le craignez-vous après ſa „ mort, lui à qui vous avez oté la vie, que vous „ pouviez lui conſerver ? Vous me direz : J'ai „ fait mourir mon ennemi. Il n'étoit pas votre „ ennemi, mais vous avez été le ſien. Si quel- „ qu'un venoit pour vous dépoüiller aujour- „ d'hui de l'Empire, vous diriez-vous ſon en- „ nemi, ou ne diriez-vous pas plutôt qui eſt le „ vôtre ? A mon ſens, un Empereur en poſſeſ- „ ſion défend ſon droit ; l'uſurpateur l'attaque, „ & lui fait la guerre. Accordez au moins à „ l'Empereur Valentinien les cendres de ſon „ frere, comme les gages de la paix que vous „ voulez garder avec lui.

Les prieres de S. Ambroiſe n'eurent pour lors aucun effet ſur l'eſprit de Maxime : mais il y a apparence que dans la ſuite, & après la défaite de cet uſurpateur, le corps de Gratien fut apporté à Milan, & enterré auprès de celui de Valentinien II. (e). Nous avons rapporté de ſuite ces deux ambaſſades de S. Ambroiſe, quoiqu'arrivées à une aſſez grande diſtance l'une de l'autre ; parce qu'elles ſont naturellement liées enſemble, & que la derniere rappelle preſque tout ce qui ſe paſſa dans la premiere. Nous allons à préſent reprendre l'ordre des tems.

XLIII. Les An-

Maxime ayant été élevé à l'Empire dans

An de J. C. 383.

(e) *Ambroſ. de obitu Valentiniani conſolatio, t. 2. nov. Edit. n. 79. p. 1194.* Quam ſepulcra vicina.... inſeparabiles in vita, & in morte non eſſis ſeparati.

Anglois & les Saxons ſe rendent maîtres de la grande Bretagne.

An de J. C. 383.

l'Angleterre, emmena avec lui, lorſqu'il paſſa dans les Gaules, toute la jeuneſſe de ce pays-là, & tout ce qu'il y avoit de ſoldats (*f*), pour ſe maintenir contre Gratien, dans qui il comptoit de trouver beaucoup plus de réſiſtance qu'il n'en rencontra. Ces jeunes gens & ces Troupes venuës d'Angleterre, n'y retournerent jamais; de ſorte que ce pays dénué de ſecours, ſe trouva expoſé aux courſes des Pictes & des Ecoſſois, qui depuis ne ceſſerent de le ravager; juſqu'à ce qu'enfin les Anglois & les Saxons venus d'Allemagne, s'en rendirent les maîtres vers le milieu du cinquiéme ſiécle, & lui donnerent le nom d'Angleterre, au lieu de celui de Bretagne, qu'elle portoit auparavant.

Quant à ceux que Maxime avoit amenés avec lui d'Angleterre, on prétend (*g*) qu'il leur donna pour demeure le pays des Armoriques dans les Gaules, qui depuis ce tems a porté le nom de Baſſe-Bretagne, à cauſe de ces nouveaux hôtes, qui s'y établirent, dit-on, ſous la conduite d'un nommé Conan Meriadoc, & en chaſſerent les anciens habitans.

XLIV. *Hiſtoire de ſainte Urſule & des onze mille Vierges.*

* Vers l'an de J.C. 384.

On ajoûte à tout cela, que Conan voulant avoir des femmes pour lui & pour ſes gens, en demanda à Dionote ou Diodoque Roi de Cornoüailles, qui lui envoya Urſule avec onze mille filles de qualité, & ſoixante mille autres de moindre condition *. Mais elles périrent toutes, ou ſur la mer par la tempête, ou ſur la terre par les Barbares, qui tenoient le parti des Romains contre Maxime. On dit que la flotte qui conduiſoit Urſule & toutes ces filles, ayant été jettée par les vents dans l'embouchure du Rhin, remonta ce fleuve juſqu'à Cologne, où Urſule & ces Compagnes, qui étoient Chrétiennes furent martyriſées. On les y honore aujourd'hui comme Martyres le 21. Octobre.

Sigebert de Gemblours (*h*) qui vivoit en 1100. raconte la choſe ainſi: Un Roi Barbare informé du mérite de ſainte Urſule, qui étoit fille d'un Prince Chrétien, la fit demander en mariage pour ſon fils. On la lui accorda, & on demanda trois ans pour la diſpoſer, & pour inſtruire ſon nouvel époux des principes de la Religion Chrétienne. Cependant on prépare une flotte pour la conduire. La flotte arrive au port de Tyéle: de-là elle vient à Cologne. Pendant la nuit, un Ange révéle à Urſule, qu'elle & ſes Compagnes ſouffriront le martyre; mais qu'auparavant elles doivent aller à Rome. Elles remontent le Rhin, arrivent à Baſle, font le voyage de Rome. Après avoir ſatisfait leur dévotion, elles retournent à Baſle, remontent ſur leur flotte, & arrivent à Cologne, qui étoit alors aſſiégée par les Huns. Ces Barbares en font mourir un grand nombre. Urſule eſt priſe, & conduite au Prince, qui commandoit ces peuples. Il fait tous ſes efforts pour la faire conſentir à l'épouſer. L'ayant trouvée inflexible, il la fait mourir. Une terreur panique s'étant répanduë dans l'armée des Huns, ils lévent le ſiége. Ceux de Cologne trouvent les Corps des onze mille Vierges, & leur donnent une ſepulture honorable.

An de J. C. 384.

Vandelbert (*i*) Moine de Prum, qui vivoit en 841. & dont le Martyrologe eſt le plus ancien qui parle de ces ſaintes Martyres, n'exprime pas le nombre d'onze mille, ni de ſoixante & onze mille Vierges; mais ſeulement de pluſieurs mille. Quelques Sçavans croyent qu'au lieu d'onze mille Vierges, il faut lire onze Martyres Vierges, & que l'erreur vient de ce chiffre mal expliqué *XI. M. Virginum*. Quoiqu'il en ſoit, l'Hiſtoire de ces Saintes eſt tellement embarraſſée, que les plus ſçavans conviennent qu'on ne ſçauroit la débroüiller. D'ailleurs comme elle ne regarde pas directement notre ſujet, nous nous contentons de l'avoir touchée en paſſant (*k*).

XLV. *S. Martin à la Cour de l'Empereur Maxime.*

La cruauté que Maxime exerçoit contre les amis & les fidéles ſerviteurs de Gratien, & contre ceux qu'il ſoupçonnoit d'être contraires à ſon uſurpation, attira à ſa Cour un grand nombre d'Evêques (*l*), qui y vinrent de divers endroits; pour lui demander la grace des criminels, la liberté des priſonniers, le retour des exilés, & la vie de ceux qui avoient été proſcrits. Les motifs qui y attiroient ces Prélats, & le beſoin qu'ils avoient de la faveur de l'Empereur & des Grands, les obligerent à y faire des démarches, & à avoir des complaiſances peu dignes de leur rang, & de la dignité du Sacerdoce. S. Martin, qui y étoit venu comme les autres, fut le ſeul qui ſçut allier l'humidité & la modeſtie Chrétienne, avec l'autorité du miniſtere Apoſtolique, & la généroſité digne de ſon caractere. Il demanda à l'Empereur la grace de pluſieurs perſonnes; mais il le fit d'une maniere ſi noble, qu'il ſembloit plutôt uſer de commandement que de prieres. Le Prince admirant ſa vertu, ne lui pouvoit rien refuſer, il l'invitoit ſouvent à manger à ſa table. S. Martin répondoit qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à manger avec celui qui avoit privé deux Empereurs, l'un de la vie, & l'autre de l'Empire. En effet Maxime avoit tué Gratien, & tenoit une grande partie des Etats qui devoient appartenir à Valentinien II.

Mais Maxime s'excuſoit ſur la néceſſité où il s'étoit vû, diſoit-il, d'accepter l'Empire, forcé par les ſoldats; qu'il l'avoit enſuite défendu

(*f*) *Gildaſ. c. 11. p. 117.*

(*g*) *Vide Uſſer. rerum Britann. pp. 199. 200.*

(*h*) *Paſſio SS. nodierim multarum Virginum, ex Mſſ. Cod. Monaſt. S. Vincentii Metenſ.*

(*i*) *Vandelbert Martyrol. xxi. Octob.*

Tunc numeroſa ſimul Rheni per littora fulgent
Chriſto virgineis erecta trophæa manipliis,
Agrippinæ urbi, quarum furor impius olim,
Millia mactavit ductricibus inclyta ſanctis.

(*k*) On peut voir Uſſer. *Rerum Britannic. p. 119. & ſeq. Baron. an. 383. Brower. t. 1. p. 283. l. 5. & notas ad eundem p. 593.* Tillem. t. 5. Hiſt. des Emp. Not. 27. ſur Gratien, p. 725.

(*l*) *Sulpit. Severi. vita S. Martini, c. 23. Paulin. Petrocor. vita S. Martini metrica.*

Digitized by Google

An de J. C. 384.

par les armes ; & que le ſuccès dont Dieu avoit favoriſé ſon entrepriſe, étoit une preuve qu'elle n'avoit pas été contre ſa volonté ; qu'au reſte nul de ſes ennemis n'étoit mort que dans le combat, & les armes à la main ; S. Martin, ou touché de ſes raiſons, ou vaincu par ſes prieres, ou plutôt attendri par le beſoin de ceux pour qui il étoit venu intercéder, conſentit à aller manger chez lui. Maxime s'en tint ſi honoré, qu'il invita à ce feſtin les plus illuſtres de ſa Cour, entre leſquels étoient ſon frere, ſon oncle paternel, & Evode Préfet du Prétoire. Saint Martin fut placé à la droite de l'Empereur ; & un Prêtre qu'il avoit amené avec lui, fut mis entre le frere & l'oncle de l'Empereur. Au milieu du repas, l'Officier qui étoit chargé de préſenter à boire, offrit la coupe à Maxime, qui la fit donner au ſaint Evêque, afin qu'après avoir bû, il la reçût de ſa main : mais S. Martin, au lieu de la préſenter à l'Empereur, la remit à ſon Prêtre, comme au plus digne de la table. Toute la compagnie approuva & admira cette action ; on en parla dans tout le Palais, & on diſoit publiquement, que l'Evêque de Tours avoit fait à la table de Maxime, ce qu'aucun Evêque n'auroit oſé faire à la table d'un ſimple Juge. Maxime lui fit préſent d'une coupe, ou d'un plat de porphyre (*m*), qui fut conſervé à Tours, & qui ſervit depuis à pluſieurs Miracles.

L'Empereur & l'Imperatrice étoient ſi pénétrés d'eſtime & de reſpect pour ce ſaint homme (*n*), qu'ils ne pouvoient ſe laſſer de le voir & de l'entendre. Maxime le faiſoit ſouvent venir en ſon Palais, où le Saint ne l'entretenoit que des devoirs d'un Prince Chrétien, de la rigueur des jugemens de Dieu, & de la gloire des Bienheureux. L'Imperatrice ſur-tout étoit ſi touchée de ſes diſcours, qu'on ne pouvoit l'arracher de ſes pieds. Elle pria ſon Mari d'engager le Saint à vouloir prendre un repas chez elle. S. Martin ne put réſiſter aux inſtances qu'ils lui en firent l'un & l'autre. La pieuſe Princeſſe prépara de ſes propres mains tout l'appareil du feſtin. Elle accommoda le lit de table, où il devoit s'aſſeoir ; elle mit la table, lui donna à laver, ſervit les viandes qu'elle avoit fait cuire elle même ; & tout le tems qu'il fut à table, elle ſe tint debout, éloignée de lui, dans la modeſtie & l'humilité d'une ſervante. Elle lui verſa à boire, & lui préſenta la coupe de ſa main. Après le repas, elle recueillit avec ſoin les mies & les morceaux de pain qu'il avoit laiſſés, les préférant à toute la magnificence de la table des Rois. Ce fut apparemment dans les entretiens particuliers qu'il eût avec l'Empereur, qu'il lui dit par un eſprit de Prophétie (*o*), que s'il paſſoit en Italie pour faire la guerre au jeune Valentinien, il auroit d'abord quelqu'avantage, mais qu'il périroit peu de tems après ; ce qui arriva comme il l'avoit prédit.

An de J. C. 384.

XLVI. *Hiſtoire de Priſcillien & des Priſcillianiſtes.*

Après avoir obtenu la grace de ceux pour qui il étoit venu intercéder ; le Saint employa tout ſon crédit auprès de l'Empereur, pour empêcher que l'on ne mît à mort les Priſcillianiſtes. Ces Hérétiques, plus abominables que les Manichéens (*p*), avoient réüni toutes les erreurs, les impiétés & les ſaletés qui étoient diſperſées dans les autres Héréſies. Priſcillien leur auteur, ou plutôt leur réparateur, avoit paru en Eſpagne à la fin du quatrième ſiécle. C'étoit un homme de qualité, éloquent, vif, ſçavant, qui s'étant laiſſé aller aux ſentimens de Marc & d'Elpide, Chefs de cette Héréſie, les avoit bientôt communiqués à très grand nombre de perſonnes d'Eſpagne & de Portugal *. Il y avoit même entraîné quelques Evêques. Quelques autres s'y oppoſerent, entre leſquels Idace Evêque de Merida, ſe diſtingua.

* An de J. C. 379.

On tint en 381. un Concile à Saragoſſe (*q*), où les Priſcillianiſtes furent condamnés ; mais les Evêques du parti de Priſcillien, au lieu de ſe ſoumettre, établirent Priſcillien, qui n'étoit encore que Laïque, Evêque d'Avila, pour lui concilier plus d'autorité. Les Evêques Catholiques s'éléverent avec zéle contre cette entrepriſe, & obtinrent un Décret de l'Empereur Gratien, par lequel il chaſſoit Priſcillien, & les Priſcillianiſtes, de toutes les terres d'Eſpagne (*r*). Mais Priſcillien, & deux Evêques de ſon parti, ſe retirerent en Italie, pour tâcher de ſurprendre ou Damaſe à Rome, ou S. Ambroiſe à Milan * ; mais ils ne réuſſirent ni dans l'un ni dans l'autre.

* An de J. C. 381.

Alors il travaillerent à gagner quelques Officiers de la Cour de Gratien, pour obtenir de lui un reſcrit contraire au premier. Ils y réuſſirent par le crédit de Macedone Grand-Maître du Palais *. Ainſi ils rentrerent & dans l'Eſpagne, & dans leurs Egliſes, ſans que les Evêques Catholiques puſſent s'y oppoſer. Ithace, le plus zélé de tous, ayant voulu faire quelque bruit, fut mis en juſtice, comme perturbateur de l'Egliſe, & on décretta même priſe de corps contre lui ; ce qui l'obligea à ſe retirer en Gaules, où Gregoire Préfet du Prétoire, prit connoiſſance de cette affaire, & en informa l'Empereur. Mais Macedone gagné par les Priſcillianiſtes, en fit renvoyer l'examen à Mavinien Vicaire d'Eſpagne, & en même tems fit partir des Sergens pour prendre Ithace, qui étoit alors à Tréves, & pour le renvoyer en Eſpagne ; mais Ithace évita ce malheur, premiérement par adreſſe, & puis par la protection de Britanne, ou Briton, Evêque de Tréves (*s*).

* An de J. C. 382.

La nouvelle de la révolte de Maxime en Angleterre, commençoit à ſe répandre, & Ithace ré-

(*m*) *Gregor. Turon. de Miraculis S. Martini, l. 4. c. 10.*
(*n*) *Sulpit. Dialog. 2. c. 7.*
(*o*) *Sulpit. Vita S. Martini, c. 23.*
(*p*) Voyez M. de Tillemont, Hiſt. Eccl. t. 8. p. 491.
(*q*) *Concil. t. 2. p. 1009.*
(*r*) *Vide Sulpit. l. 2. Hiſt. Eccl.*
(*s*) *Sulpit. l. 2. Hiſt. Eccl.*

Digitized by Google

ſolut d'attendre ce qui arriveroit de ce ſoûlevement, & de demeurer cependant en repos. Les ſuccès de Maxime furent très prompts, & la défaite de Gratien ayant laiſſé cet Uſurpateur maître des Gaules, il entra comme en triomphe à Tréves *. Alors Ithace lui préſenta ſa Requête, où il expoſoit avec beaucoup de véhémence les crimes des Priſcillianiſtes. L'Empereur envoya des ordres au Préfet des Gaules, & au Vicaire d'Eſpagne, de faire conduire à Bourdeaux tous ceux qui étoient infectés de cette Héréſie, afin qu'ils y fuſſent jugés par le Concile, qui devoit bien-tôt s'y aſſembler.

* An de J.C. 384.

Ithace & Priſcillien y comparurent. Ithace s'y défendit ſi mal, qu'il fut jugé indigne de l'Epiſcopat. Priſcillien craignant un pareil ſort, en appella à l'Empereur, & fut conduit à Tréves, où Ithace le ſuivit. Dans ce même tems S. Martin étant venu à la Cour, comme nous l'avons dit, s'employa auprès de l'Empereur, pour conſerver la vie à ces Hérétiques. Ce n'eſt pas qu'il n'eût horreur de leur Héréſie, de même que les autres Evêques Catholiques, & qu'il ne déſirât ardemment la converſion & la correction de ceux qui la ſoutenoient; mais il ne pouvoit approuver le zéle outré d'Ithace, qui les pourſuivoit criminellement devant Maxime (*t*). Il l'en reprit plus d'une fois; mais Ithace, au lieu de ſe corriger, accuſoit S. Martin lui-même d'être Priſcillianiſte. L'Empereur eût toutefois tant d'égards aux prieres du Saint, qu'il ſuſpendit en ſa conſidération la condamnation de ces Hérétiques; mais après qu'il fut ſorti de Tréves, les autres Evêques ſolliciterent ſi fortement Maxime, qu'il fit juger Priſcillien & les Priſcillianiſtes par le Préfet, & leur fit trancher la tête *.

* An de J.C. 385. de Maxime 3.

Cette exécution, quoique faite par les ordres de l'Empereur, & enſuite du jugement d'un Laïc, & par les pourſuites d'un accuſateur Laïc, (car l'Empereur en avoit commis un d'office dans cette affaire), ne laiſſa pas d'être conſidérée par la plûpart des Evêques, comme entiérement contraire à l'eſprit de douceur, qui doit regner dans le Chriſtianiſme, & ſur-tout parmi les Miniſtres du Seigneur: c'eſt pourquoi les plus éclairés ſe ſéparent de la Communion d'Ithace.

XLVII. *Mort de Britton Evêque de Tréves. Felix lui ſuccéde.*

Mais quelque tems après *, Britton Evêque de Tréves étant mort (*u*), les Evêques de la Province s'aſſemblerent, pour lui donner un Succeſſeur (*x*), qui fut Felix. Comme Maxime ſoutenoit Ithace, & les autres qui avoient accuſé & pourſuivi les Priſcillianiſtes; les Evêques, par une mauvaiſe complaiſance, communiquoient avec eux. S. Martin fut obligé, par des affaires très preſſantes, de venir en ce même tems à la Cour. Dès que la nouvelle de ſon approche fut répanduë, ces Evêques commencerent à trembler, & à témoigner leur embarras; parce qu'ils prévoyoient que S. Martin ne manqueroit pas de ſe ſéparer de leur Communion dès qu'il arriveroit, & que ſon exemple ſoutenu de ſon autorité, ſeroit ſuivi de pluſieurs autres.

* An de J.C. 386.

An de J.C. 386.

Ils réſolurent donc avec l'Empereur, d'envoyer au devant de lui des Archers du Maître des Offices, pour lui dire qu'il n'avoit que faire d'approcher de la ville, s'il ne vouloit garder la paix avec les Evêques qui y étoient. Il répondit adroitement, & en éludant leur demande, qu'il viendroit dans la paix de J. C. Il entra dans la ville pendant la nuit, & alla droit à l'Egliſe pour faire ſa priere: le lendemain il ſe tranſporta au Palais, pour les affaires qui l'avoient amené. Une des premieres étoit d'intercéder en faveur de Narſe & de Leucade, Gouverneurs de Province, d'un mérite diſtingué, qui n'avoient mérité l'indignation de Maxime, que par leur fidéle & conſtant attachement à Gratien. La ſeconde, & toutefois la principale raiſon, étoit pour empêcher l'exécution des ordres de l'Empereur, qui avoit depuis deux jours, à la ſollicitation des Evêques, envoyé des Tribuns en Eſpagne, pour pourſuivre les Priſcillianiſtes, & leur ôter la vie & les biens. L'Empereur qui ne manquoit pas d'adreſſe, différa un jour ou deux à lui accorder ce qu'il demandoit. Cependant S. Martin ne communiquoit pas avec les Evêques; ce qui les allarmoit terriblement: de maniere, qu'ils coururent à Maxime, ſe plaignant que la conduite du Saint étoit un grand préjugé de leur condamnation par tous les autres Evêques, puiſqu'un ſeul, nommé Theogniſte, avoit eû la hardieſſe de les condamner; & que ſeroit-ce, s'il étoit appuyé de Martin, dont l'autorité étoit ſi grande? Qu'après cela, ils n'étoient pas ſûrs de conſerver leurs Evêchés; qu'il auroit bien mieux valu ne le pas laiſſer entrer dans la ville, puiſqu'il ſe déclaroit non ſeulement le défenſeur, mais le vengeur des Priſcillianiſtes: enfin ſe jettant aux pieds de l'Empereur, & fondant en larmes, ils le conjuroient d'employer ſon autorité Royale contre ce ſeul homme.

XLVIII. *S. Martin vient de nouveau à Tréves.*

Il s'en fallut peu que Maxime ne traitât S. Martin, comme il avoit fait les Hérétiques (*y*). Cependant il fut retenu par la conſidération du mérite & de la vertu du Saint. Il le fit venir en particulier, lui parla avec douceur; lui dit que ces Hérétiques avoient été condamnés comme ils le méritoient, & ſuivant les régles de la Juſtice ordinaire, plutôt qu'à la pourſuite des Evêques; qu'il ne devoit pas pour cela les rejetter de ſa Communion; mais le Saint paroiſſant fort peu touché de ces raiſons, l'Empereur en colére le quitta bruſquement, & donna ordre qu'on allât exécuter ceux pour qui le Saint intercédoit, c'eſt-à-dire, Narſe & Leucade. Il étoit

(*t*) *Sulpit. Hiſt. l. 2.*

(*u*) On fait ſa Fête le 5. de May, & ſon nom ſe trouve ce jour-là dans quelques Martyrologes.

(*x*) *Sulpit. Dialog. 3. c. 15.*

(*y*) *Sulpit. Dialog. 3. c. 15.*

Digitized by Google

nuit quand S. Martin en apprit la nouvelle ; il court auſſi-tôt au Palais, & promet de communiquer avec Ithace & ſes compagnons, pourvû qu'on pardonne à ces deux Officiers. Maxime qui n'attendoit que cette ſoûmiſſion, révoque incontinent ſes ordres, & lui accorde tout ce qu'il demande.

XLIX. *S. Martin communique avec les Evêques qui avoient pourſuivi la mort des Priſcillianiſtes.* *An de J. C. 386.

Le lendemain ſe devoit faire l'ordination de Felix Evêque de Tréves *, très ſaint Homme & digne d'être Evêque dans un meilleur tems. S. Martin aſſiſta à cette cérémonie, & communiqua avec les autres Evêques ; mais il ne put ſe réſoudre à donner par écrit un Acte de cette Communion, comme ils le lui demandoient avec inſtance (*a*). Dès le lendemain il partit en diligence, & comme un homme qui fuit. Dans le chemin il ne fit que gémir, d'avoir ainſi pris part à une Communion criminelle. Il arriva ainſi juſques vers le Bourg d'Epternach (*a*), à trois lieuës & demie de Tréves. Etant dans les grandes forêts qui environnoient ce lieu, il s'arrêta ſeul, examinant ſa conſcience ſur ce qui lui étoit arrivé. Alors il vit tout d'un coup un Ange, qui lui dit : C'eſt avec raiſon, Martin, que vous êtes touché de repentir ; mais vous n'en avez pû ſortir autrement : maintenant donc raſſûrez-vous, reprenez votre conſtance, de peur que vous ne riſquiez & votre gloire & votre ſalut. Depuis ce tems il ne communiqua jamais avec les Ithaciens ; & pendant les ſeize ans qu'il vêcut encore, il ne ſe trouva ni à Concile, ni à aſſemblée d'Evêques.

L. *Miracles que ſaint Martin fit à Tréves.*

La grande autorité que le Saint avoit acquiſe dans la ville de Tréves, & le reſpect extraordinaire qu'on y avoit pour lui, étoit un effet non ſeulement de ſa vertu extraordinaire, mais auſſi des grands miracles qu'il y avoit faits (*b*). Sulpice Severe en rapporte quatre, mais il ne nous apprend pas quand ils furent faits ; ſi ce fut au premier voyage ſous Valentinien I. ou aux deux autres ſous Maxime. Le premier miracle eſt d'une fille paralytique, qui n'avoit plus qu'un ſouffle de vie, lorſque le Saint arriva à Tréves. Le pere de la malade accourut à l'Egliſe, où le Saint étoit avec pluſieurs Evêques, & le pria de rendre la ſanté à ſa fille. S. Martin s'en excuſa ; mais les Evêques le contraignirent d'aller à la maiſon de ce pauvre homme. Il alla ; & s'étant proſterné en terre pour prier, il ſe leva, ſe fit apporter de l'huile, la benit, en fit couler dans la bouche de la fille, & la guérit.

En ce même tems (*c*), Tetradius, homme de qualité, & élevé à la dignité de Proconſul, avoit un ſerviteur poſſédé du démon. On pria S. Martin de lui impoſer les mains. Il ordonna que l'on fiſt venir le ſerviteur ; mais quelque effort que l'on fiſt pour le faire ſortir, on ne put jamais le tirer de ſa chambre. Il mordoit comme un furieux, ceux qui vouloit l'approcher. Tetradius ſe jettant aux pieds du Saint, le prioit de venir dans ſa maiſon pour le guérir ; mais il répondit qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à entrer dans le logis d'un profane & d'un Gentil ; (car Tetradius étoit encore dans les ténébres du Paganiſme.) Il promit donc qu'il ſe feroit Chrétien, s'il guériſſoit ſon ſerviteur. Alors Martin y alla, impoſa les mains au jeune homme, & le délivra du démon. Tetradius ſe fit inſtruire, fut Cathécumene pendant quelque tems, & fut enfin baptiſé. On croit qu'il conſacra ſa maiſon au Seigneur, & que c'eſt aujourd'hui l'Abbaye de S. Martin près de Tréves, ſur le bord de la Moſelle (*d*). An de J. C. 386.

Peu de tems après (*e*), comme il entroit dans la maiſon d'un Bourgeois de cette ville, il s'arrêta ſur le ſeüil, & dit qu'il voyoit un démon dans le porche. Il lui commanda de ſe retirer ; mais le malin eſprit, au lieu d'obéir, ſaiſit un ſerviteur de la maiſon qui étoit au dedans, en ſorte qu'il commença à grincer les dents, & à mordre tous ceux qu'il rencontroit. Toute la maiſon en fut troublée, & le peuple qui y étoit accouru, prit la fuite ; mais S. Martin s'avançant contre lui d'un pas aſſûré, lui commanda de s'arrêter ; puis, comme le démoniaque menaçoit de le mordre, le Saint lui mit les doigts dans la bouche, & lui dit : Si tu as quelque pouvoir, dévore-les. Alors, comme ſi on lui eût mis un fer chaud dans la bouche, il éloignoit ſes dents, craignant de toucher les doigts du Saint. Enfin étant forcé de ſortir, & ne le pouvant par la bouche, il ſortit par le fondement, avec les excrémens du poſſédé.

Un jour le bruit s'étoit répandu à Tréves que les Barbares alloient faire une irruption dans le pays (*f*). Toute la ville en étant troublée, S. Martin fit venir un poſſédé, & lui commanda de dire ſi cette nouvelle étoit vraye. Il répondit que c'étoit ſeize démons qui avoient complotté de répandre ce bruit, afin d'obliger Martin de ſortir de la ville, au moins par la crainte des Barbares : qu'au reſte les Allemands ne ſongeoient à rien moins qu'à entrer ſur les terres des Romains ; ce qui raſſûra les Bourgeois, à qui cette nouvelle avoit donné l'allarme.

LI. *Qui étoit Sulpice Severe. Ces Ecrits.*

Sulpice Severe, de qui nous tenons ces particularités de la Vie de S. Martin, qu'il a écrite avec tant d'élégance, étoit d'Aquitaine (*g*). Il épouſa une fille fort riche, d'une famille Conſulaire. Sa belle-mere s'appelloit Baſſule, qui eut beaucoup de part à la converſion de S. Sulpice, & au généreux mépris qu'il fit des choſes de la terre, & de l'hétitage de ſon pere. Elle contribua auſſi extrêmement à lier Sulpice avec S. Paulin (*h*), & avec d'autres ſerviteurs de Dieu. S. Paulin faiſoit une eſtime toute particuliere de

(*a*) *Sulpic. Dialog.* 3. *c.* 15.
(*a*) *Sulpic. loco cuato.* Haud longè à vico, cui nomen eſt Anderhanna.
(*b*) *Sulpic. vita S. Martini, c.* 15.
(*c*) *Id. cap.* 16.
(*d*) *Brouwer. l.* 4. *annal. Trevir. p.* 466.
(*e*) *Sulpic. vita S. Martini, c.* 17.
(*f*) *Idem, ibid. c.* 18.
(*g*) *Gennad. c.* 19. *de Script. Eccleſ.*
(*h*) *Sulpic. Ep.* 3.

Digitized by Google

An de J. C. 386.

Baſſule, qu'il appelle ſa vénérable ſœur (*i*), qui s'étoit comme dépoüillée de ſon ſexe, par la fermeté de ſa foi, & qui par-là étoit devenuë un membre de l'Homme parfait, qui eſt J. C. avec qui elle ne faiſoit plus qu'un, avec S. Sulpice ſon gendre.

Cette ſainte femme avoit un fils qui lui donna beaucoup de mécontentement; ce qui l'obligea de ſe retirer à Tréves, vers le tems que S. Martin mourut. S. Sulpice Severe avoit déja peu de tems auparavant écrit la Vie de S. Martin *, & cet Ouvrage étoit auſſi-tôt devenu public. Peu après il écrivit à un Diacre de ſes amis, que le Saint étoit mort, & qu'il lui étoit apparu montant au Ciel, & S. Cler auprès de lui. Cette Lettre fut bien-tôt portée à Tréves, où étoit Baſſule, qui lui manda qu'il auroit dû y joindre le récit de la mort de S. Martin. S. Sulpice s'en défendit, ſur ce que Baſſule publioit tout ce qu'elle pouvoit avoir de lui, ſans le conſulter; mais enfin il ſe rendit, & lui accorda cette ſatisfaction (*k*).

* Vers l'an 396 ou 397.

LII. *Vie monaſtique connuë à Tréves. Converſion de deux Courtiſans.*

Je ne ſçai ſi c'eſt S. Athanaſe, ou S. Martin, qui introduiſirent à Tréves l'amour & la pratique de la Vie Monaſtique. On ſçait que l'un & l'autre ont été plus d'une fois dans cette ville, & qu'ils étoient fort zélés pour la propagation de ce ſaint Inſtitut. S. Auguſtin (*l*) nous apprend que quelque tems avant ſa converſion, c'eſt-à-dire, avant l'an 387. il y avoit des Hermites qui demeuroient proche de Tréves. „ Pontitien, „ un de ſes amis, lui ayant parlé avec de grands „ éloges, de S. Antoine & des aſſemblées de „ Moines, qui ſe voyoient en pluſieurs endroits, ſur-tout à Tréves; & voyant que S. „ Auguſtin prenoit plaiſir à ce récit, il lui raconta comme trois de ſes amis & lui s'en allerent ſe promener une après-dinée, dans des „ jardins qui touchoient les murailles de la ville de Tréves, pendant que l'Empereur prenoit „ le divertiſſement des ſpectacles du Cirque.

„ Pontitien prit d'un côté, avec un de ſes „ amis, & les autres d'un autre. Ceux-cy s'avançant ſans ſonger où ils alloient, rencontrerent une pauvre cabane, où s'étoient retirés quelques ſerviteurs de Dieu, munis de „ cette pauvreté d'eſprit, à laquelle le Royaume de Dieu eſt promis. Ils trouverent-là la „ Vie de S. Antoine; & l'un d'eux s'étant mis à „ lire, ſe ſentit tout d'un coup rempli d'admiration pour la vie ſi extraordinaire de ce ſaint „ homme, & touché d'un grand déſir d'imiter „ ce genre de vie, pour ne plus penſer qu'à ſervir Dieu, & de quitter l'employ qu'il avoit „ auprès de l'Empereur.

„ A meſure qu'il liſoit, ce déſir s'augmentoit en lui, & ſon cœur s'embraſoit de l'amour de Dieu. Enfin touché de cette honte „ ſalutaire, que produit la vraye ſageſſe; & entrant dans une ſainte colere contre lui-même, il ſe tourna vers ſon ami, & lui dit: Que „ prétendons-nous par toutes les peines que „ nous nous donnons? & qu'eſt-ce qui nous „ attache à la Cour? Y pouvons-nous plus „ eſpérer, que de devenir amis de l'Empereur? „ Et quand nous ſerions parvenus à cet honneur, qu'y a-t-il de plus fragile qu'une telle „ fortune? A combien de périls expoſe-telle? „ & combien en faut-il eſſuyer, pour parvenir „ à cet état? Mais quand pouvons-nous eſpérer de nous y voir? O qu'il en coûte moins „ pour être ami de Dieu! Il n'y a qu'à le vouloir. Si je le veux, je le deviens dans le moment. Après avoir parlé de la ſorte, il ſe remit à lire, plein du deſſein qu'il venoit de „ concevoir de mener une autre vie, & agité „ de mille ſecouſſes, qui étoient comme les „ douleurs de l'enfantement de cette nouvelle „ vie. Cependant à meſure qu'il continuoit de „ lire, ſon cœur ſe changeoit, & ſe défaiſoit de „ l'amour du monde, comme il parut incontinent.

„ Etant donc déja tout à Dieu, il dit à ſon „ ami: C'en eſt fait, me voilà dépris de ce qui „ faiſoit cy-devant l'objet de mes eſpérances; je „ ſuis réſolu de ſervir Dieu dans ce lieu-cy, & „ de commencer dès aujourd'hui. Si vous ne „ vous ſentez pas en diſpoſition d'en faire autant, au moins ne vous oppoſez point à mon „ deſſein. L'autre répondit qu'il vouloit avoir „ part à une ſi grande grace, & lui tenir compagnie dans la ſainte milice qu'il entreprenoit; & tous deux commencerent dès ce moment à bâtir l'édifice ſpirituel de leur ſalut. „ Cependant Pontitien, & celui qui ſe promenoit avec lui d'un autre côté, ne ſçachant „ ce que ces deux étoient devenus, les cherchoient de tous côtés; & les ayant enfin „ trouvés dans cette cabane, ils leur dirent „ qu'il ſe faiſoit tard, & qu'il falloit s'en retourner. Ceux-ci leur firent part de la réſolution „ qu'ils venoient de prendre, & leur conterent „ ce qui en avoit été l'occaſion; les priant, s'ils „ n'étoient point en diſpoſition de les imiter, „ qu'au moins ils ne ſe miſſent point en devoir „ de les combattre.

„ Ces derniers ne ſe trouvant point changés, & en état de ſuivre un ſi grand exemple, „ pleurerent au moins leur malheur; & après „ avoir félicité leurs amis de leur ſainte réſolution, & s'être recommandés à leurs prieres, „ ils retournerent au Palais de l'Empereur, „ ayant toujours le cœur attaché à la terre; „ & les autres ſe tinrent dans cette cabane, „ n'ayant de penſées que pour le Ciel. Ils „ étoient tous deux prêts à ſe marier, & même „ déja fiancés. Celles qu'ils devoient épouſer, „ ayant ſçû le parti qu'ils avoient pris, en prirent un tout ſemblable, & conſacrerent à „ Dieu leur virginité. „ Ce récit de Pontitien

(*i*) *Paulin. Ep.* 11.
(*k*) *Sulpit. Ep.* 3.

(*l*) *Aug. Confeſſ. l.* 8. *c.* 6.

fit

ADVERTISEMENTS.

ADVERTISEMENTS.

An de J.C. 388.

donné leurs demeures & leurs villages, feignant de fuïr, & s'étoient retirés dans leurs bois & dans leurs marais, & avoient fait de grands abattis à l'entrée de leurs forêts, pour arrêter les Romains, qui après avoir mis le feu aux maisons qu'ils trouverent vuides, passerent la nuit sous les armes, & le lendemain se mirent à chercher l'ennemi. Ils marcherent une grande partie du jour, par des chemins inconnus, dans les bois; mais voyant que tout étoit barré par des abattis, ils se jetterent dans des terres marécageuses, qui étoient près de-là. D'abord il ne parut qu'un petit nombre d'ennemis, qui étant montés sur les arbres abattus qui leur servoient de remparts, lançoient contre les Romains des fléches empoisonnées, & trempées dans le suc d'herbes venimeuses, qui tuoient ceux-mêmes dont elles avoient seulement effleuré la peau, par le poison qu'elles répandoient dans leurs veines. Après cela les François vinrent en plus grand nombre, & s'étant jettés dans les champs, y firent périr une très grande quantité de Romains, dont les uns se jettant dans des fondrieres avec leurs chevaux, se tuoient & s'écrasoient l'un l'autre. L'Infanterie, qui étoit plus libre, avoit cependant toutes les peines du monde à se dégager des marécages; & ceux qui avoient pû s'en tirer, se jettoient dans les bois, & s'y tenoient cachés; de sorte que les Légions ne pouvant ni se rallier, ni conserver leur rang, furent aisément défaites par les François. Le Tribun Heraclius, & la plûpart des Capitaines y moururent, le peu qui se sauva, se jetta dans les bois, & se retira où il put, à la faveur de la nuit.

Après la mort de Victor fils de Maxime, on donna la conduite de l'armée à Carietton & à Syrus, en la place de Nannien (*y*); & ces deux Généraux tinrent leurs armées sur le Rhin, pour empêcher les François de passer dans les Gaules.

III. *Le jeune Valentinien vient dans les Gaules.* *An de J.C. 389.

Le jeune Valentinien vint bien-tôt après dans ce pays *, où il demeura presque toujours depuis. Arbogaste qui y avoient été envoyé par Theodose, y avoit pris une grande autorité; & Valentinien eût bien-tôt lieu de se repentir de la lui avoir laissé prendre. Arbogaste étoit François de naissance (*z*), avoit beaucoup de conduite & de valeur; & la fidélité avec laquelle il avoit servi Gratien & Theodose, lui avoit acquis un très grand crédit. Lors donc que Valentinien II. fut arrivé dans les Gaules, Arbogaste qui étoit Général de toutes les Troupes, engagea ce jeune Prince à marcher contre les François (*a*), pour les obliger à rendre tout ce qu'ils avoient pris l'année précédente sur les Légions conduites par Quentin, & à livrer les auteurs de la guerre, pour les punir, comme violateurs de la paix. L'Histoire ne nous apprend pas la suite de cette entreprise; mais seulement que Valentinien eut une conférence avec Marcomir & Sunnon, Princes des François; qu'ils donnerent des ôtages à l'ordinaire, & que l'Empereur alla passer l'Hyver à Tréves.

An de J.C. 389.

Ce jeune Prince n'avoit alors que vingt ans; & cependant ayant sçû qu'on se plaignoit qu'il avoit trop d'attache aux jeux du Cirque (*b*), il défendit qu'on en donnât, même aux jours de la naissance des Empereurs. On le blâmoit d'aimer trop les combats des bêtes; il fit tuer en un même jour toutes les bêtes destinées à ces spectacles. On murmuroit de ce qu'il dînoit de trop bonne heure; il s'adonna tellement au jeûne, qu'il se privoit même de dîner la plûpart des jours qu'il traitoit les Grands de l'Empire. On l'avertit qu'il y avoit à Rome une Comédienne qui corrompoit toute la jeune noblesse par les attraits de sa beauté; il la fit venir à la Cour; mais il ne la vit point ni en particulier, ni sur le théâtre, & la renvoya ainsi, pour apprendre à la jeunesse, par son exemple, à surmonter les charmes de la volupté. Lorsque dans son Conseil on hésitoit par la considération de quelques personnes puissantes, il prenoit le parti de la justice, sans acception de personnes. Il aimoit si tendrement ses peuples, qu'il ne permit jamais qu'on leur imposât de nouveaux impôts. Ils ne peuvent payer les anciens, disoit-il, & on leur en imposera de nouveaux! Il aimoit ses amis jusqu'à souhaiter de mourir, plutôt que de les exposer pour lui. C'est l'eloge que S. Ambroise fait de ce Prince si sage & si Chrétien. Il n'avoit toutefois pas encore reçû le Baptême; mais il souhaitoit avec ardeur de le recevoir des mains de S. Ambroise, & il lui en écrivit quelque tems après: mais Dieu ne permit pas qu'il reçût cette grace, ayant été prévenu par la mort, ainsi que nous l'allons voir.

IV. *Le jeune Valentinien s'avance jusqu'à Vienne en Dauphiné. Insolences d'Arbogaste.* *An de J.C. 392.

Quelques Barbares faisoient des ravages contre d'autres Barbares vers l'Illyrie, & avoient déja fait quelques prisonniers sujets de Valentinien. Ce Prince craignant qu'ils ne se jettassent sur l'Italie, résolut de quitter le repos dont il jouïssoit dans les Gaules *, pour aller s'opposer à leur entreprise (*c*). Il s'avança jusqu'à Vienne, où Arbogaste, qui s'étoit saisi de presque toute l'autorité, le tenoit enfermé dans le Palais (*d*), presque comme un simple particulier, disposant absolument de toutes les Charges de la milice, qu'il donnoit à des François; & de tous les emplois Civils, qu'il accordoit à des gens de sa faction. Cela alloit si loin, qu'aucun Officier, quoi qu'engagé à l'Empereur par le serment de fidélité, n'auroit osé lui obéir, si ses ordres n'eussent été approuvés par Arbogaste. Valentinien s'en plaignit souvent à Theodose (*e*), disant que ce Général n'avoit que du

(*y*) *Gregor. Turon. ibid. p. 59. ex lib. 4. Sulpitii Alexandri.*
(*z*) Voyez M. de Tillemont, t. 5. Hist. des Emper. p. 351.
(*a*) *Gregor. Turon. t. 2. Hist. Franc. c. 9. p. 59. ex lib. 4. Sulpit. Alexandri.*
(*b*) *Vide, Ambros. de obitu Valentiniani, t. 2. p. 1173. & seq.*
(*c*) *Ambros. de obitu Valentiniani, t. 2. p. 1173. & seq.*
(*d*) *Gregor. Turon. l. 2. Hist. Franc. p. 60. ex Sulpit Alexand.*
(*e*) *Zosim. l. 4 p. 755.*

Digitized by Google

An de J. C. 392.

mépris pour ſa dignité, & le conjurant de venir le ſecourir en diligence; ſinon qu'il ſeroit obligé de l'aller trouver en Orient. Un jour étant aſſis ſur ſon Trône, & ayant vû Arbogaſte qui venoit, il le regarda fiérement, & lui donna un Brevet, par lequel il lui révoquoit la Charge de Général. Arbogaſte l'ayant lû, le déchira, le jetta par terre, & répondit: Ce n'eſt pas de vous que j'ai reçu ma charge, & vous n'êtes pas en état de me l'ôter. Après cela Arbogaſte ne ſongea plus qu'aux moyens de ſe défaire de ſon Prince.

V. *Mort du jeune Valentinien, mis à mort par les ordres d'Arbogaſte. Eugene eſt fait Empereur.*

La maniere dont il exécuta ce deſſein, eſt racontée aſſez diverſement par les Hiſtoriens. Les uns (*f*) diſent que l'Empereur ſe divertiſſant un jour avec ſes ſoldats, Arbogaſte y ſurvint, & le perça de ſon épée. D'autres (*g*), que comme il ſe divertiſſoit après dîner ſur le bord du Rhône, les aſſaſſins envoyés par Arbogaſte, l'étranglerent avec leurs mains, puis le pendirent avec ſon mouchoir, pour faire croire qu'il s'étoit pendu lui-même. Socrate & Sozomene diſent que les Eunuques du Palais, gagnés par Arbogaſte, l'étranglerent pendant qu'il dormoit (*h*). Il mourut le Samedy 15. de May, veille de la Pentecôte *, âgé ſeulement de vingt ans & quelques mois. Arbogaſte n'oſa ſe faire déclarer Empereur par les Troupes; mais il donna cette dignité à Eugene (*i*), afin qu'il pût régner ſous le nom de cet homme, qui lui avoit toute l'obligation de ce qu'il étoit.

*An de J. C. 392.

Eugene avoit autrefois enſeigné la Rhétorique Latine, & s'étant enſuite mis à la Cour, y avoit eu des emplois conſidérables. Dès qu'il ſe vit élevé à l'Empire, il envoya des Ambaſſadeurs à Théodoſe, pour ſçavoir s'il vouloit le reconnoître pour Empereur, & le recevoir pour Collégue (*k*). On ne ſçait pas préciſément quelle réponſe Théodoſe leur donna; mais on ſçait que dès lors, l'un & l'autre ſe préparerent à la guerre *. Avant que de s'y engager, Arbogaſte jugea à propos de la faire aux François, dont il haïſſoit les deux principaux Chefs, Marcomir & Sunnon (*l*).

*An de J. C. 393.

VI. *Arbogaſte fait la guerre aux François.*

*An de J. C. 392.

Il les attaqua donc l'année même qu'il avoit fait mourir le jeune Valentinien *, paſſa le Rhin à Cologne, durant la plus grande rigueur du froid; ſe flattant de pouvoir ſans danger pénétrer dans le fond du pays de ces Barbares, pendant que les arbres dégarnis de feüilles, leur ôtoient le moyen de ſe cacher dans leurs forêts. Il entra d'abord dans le pays des Bructeres, qui ſont les plus voiſins du bord du Rhin, & enſuite dans celui des Chamaves *, qu'il ravagea, ſans que perſonne s'oppoſât à lui, ſi ce n'eſt que quelques Troupes des Anſivariens & des Cattes parurent de loin ſur les hauteurs avec Marcomir. Eugene vint enſuite lui-même ſur le Rhin (*m*), renouvella l'ancienne alliance avec les François & les Allemands; & étalla ſur les bords du fleuve ſon armée qui étoit prodigieuſe, pour inſpirer la terreur à ces peuples: il en enrôla auſſi beaucoup dans ſes Troupes qu'il mena contre Théodoſe (*n*).

* *Bruſ. ri & Chamavi.* On croit que c'eſt le Duché de Berg & le Comté de la Mark.

An de J. C. 392.

L'Auteur de la Vie de S. Ambroiſe (*o*) raconte qu'Arbogaſte étant à table avec les Princes François, apparemment après la cérémonie de l'alliance dont nous venons de parler, ces Etrangers lui demanderent s'il connoiſſoit Ambroiſe? Je le connois, répondit Arbogaſte, je ſuis même de ſes amis, & j'ai ſouvent mangé à ſa table. Ce n'eſt pas ſans cauſe, repliquerent-ils, que vous remportez toujours la victoire ſur vos ennemis, puiſque vous êtes ami d'un homme qui dit au Soleil: Arrête-toi, & il s'arrête.

Marcomir ou Marcomer, dont nous avons déja parlé plus d'une fois, étoit, à ce qu'on prétend (*p*), fils de Priam, & pere de Pharamond, premier Roi des François. La Chronique de Proſper Tiro (*q*) met le regne de Priam en France en 382. & celui de Pharamond en 420. Mais ni Gregoire de Tours, ni Fredegaire ne parlent point de Priam, ni de Pharamond, quoique le même S. Gregoire parle ſouvent de Marcomir. On donne à Pharamond pour fils le Roi Clodion (*r*), & c'eſt ainſi que la plûpart ont ajuſté la Généalogie des premiers Rois de France; mais l'on convient qu'il n'y a rien ſur cela que de très incertain avant le regne de Clovis, qui eſt le véritable Fondateur de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules (*s*).

VII. *Eugene fait la guerre à Théodoſe.*

Retournons à Eugene. Il paſſa en Italie en 393. dans le deſſein de faire la guerre à Théodoſe; & à la nouvelle de ſon approche, S. Ambroiſe quitta Milan, & ſe retira plus avant dans l'Italie. Il avoit été autrefois en liaiſon avec Eugene, & il l'avoit honoré avec une parfaite ſincérité (*t*). Eugene même lui avoit écrit auſſi-tôt qu'il s'étoit vû élevé à l'Empire. S. Ambroiſe ne lui avoit point fait de réponſe. Mais lorſqu'il fut de retour à Milan, il lui écrivit (*u*), lui rendit compte de ſa conduite; & lui fit comprendre qu'il ne s'étoit pas retiré par un motif de crainte; mais pour ne pas avoir commerce avec un homme qui s'étoit ſoüillé par un ſacrilége, en accordant aux Payens le rétabliſſement de l'Autel de la Victoire. Et lorſqu'Eugene vint à Milan, les Prêtres ne le voulurent pas recevoir aux prieres ni à la Communion de l'Egliſe, & rejetterent ſes préſens, à cauſe de ce qu'il avoit fait en faveur de l'Idolatrie (*x*).

(*f*) *Zoſim. l. 4. p. 776.*
(*g*) *Philoſtorg. l. 11. c. 1.*
(*h*) *Socrat. l. 5. c. 25. Sozom. l. 7. c. 22.*
(*i*) *Oroſ. l. 7. c. 35. Socrat. l. 5. c. 25. Zoſim. l. 4.*
(*k*) *Ruffin. Hiſt. Eccl. l. 2. c. 33. Zoſim. l. 4.*
(*l*) *Gregor. Turon. l. 2. Hiſt. Franc. c. 9. p. 60.*
(*m*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. p. 60. ex Sulpit. Alex.*
(*n*) *Oroſ. l. 7. c. 35.*
(*o*) *Vita Ambroſ. à Paulino ſcripta.*

(*p*) *Vide Valeſ. rerum Franc. l. 1. p. 92. & l. 3. p. 119. Aimoin. & Recco.*
(*q*) *Proſper. Tyro ex edit. Pithœi & apud Queſnium.*
(*r*) *Vide Ruinart. notas in l. 2. Hiſt. Franc. Gregor. Turon. p. 160.* & M. de Tillemont, t. 5. Empereurs. p. 637.
(*s*) Hiſt de France du P. Daniel, Préf. Hiſt. t. 1. pp. j. ij. iij.
(*t*) *Ambroſ. Epiſt. olim 15. nunc 57. nov. Edit. p. 1010.*
(*u*) *Idem. ibid. vide Paulin. Vita Ambroſ.*
(*x*) *Paulin. vita Ambroſ.*

VIII. *Theodoſe en Italie. Il gagne la victoire contre Eugene.* An de J.C. 394.

Theodoſe de ſon côté partit de Conſtantinople vers la fin du mois de May 394. Il étoit à Héraclée le 30. de ce mois, & à Andrinople le 15. de Juin (*y*). Il continua ſon chemin par la Dace, & les autres Provinces qui ſont entre la Thrace & les Alpes Juliennes, qui ſéparent l'Italie de la Norique ou de la Baviere. Il uſa d'une telle diligence, qu'il ſe rendit maître des Alpes avant que Rufin ſçût ſeulement ſon arrivée (*z*). Mais à la deſcente de ces montagnes, Theodoſe trouva l'armée d'Eugene rangée dans une vaſte campagne (*a*). Il envoya d'abord contr'eux, les Troupes de Barbares qu'il avoit dans ſon armée, qui plierent, & ne purent ſoutenir les efforts des Troupes commandées par Arbogaſte; mais ayant enſuite envoyé de nouvelles Troupes, il fit un grand carnage des ennemis; & la nuit ſépara les combattans, ſans qu'aucune des deux armées pût dire qu'elle avoit remporté la victoire. Cependant la plus grande perte paroiſſoit être du côté de Theodoſe, & Eugene ne doutoit pas que le lendemain il ne dût remporter une victoire complette. La choſe arriva tout autrement, & contre toutes les apparences humaines.

Theodoſe ſe voyoit avec une armée beaucoup plus foible, & avec cela enveloppé des ennemis, qui s'étoient gliſſés par derriere ſur les hauteurs, & devoient l'attaquer par derriere, pendant qu'il ſeroit aux mains avec le gros de l'armée; mais Dieu lui ayant promis la victoire en ſonge, il s'avança avec confiance contre Arbogaſte par des défilés étroits, & où ſes Troupes ne pouvoient marcher auſſi vîte qu'il auroit voulu. Alors deſcendant de cheval, & ſe mettant à pied à la tête de ſes ſoldats, il leur dit, plein de foi: Et où eſt le Dieu de Theodoſe? En même tems il s'éleva un vent ſi violent, qui ſouffloit contre les ſoldats d'Eugene (*b*), qu'il rompoit leurs rangs, leur faiſoit tomber les armes des mains, & les expoſoit nuds aux traits qu'on leur tiroit. La pouſſiere donnant contre leurs yeux, les empêchoit de ſe ſervir de leurs traits, & même leur déroboit la vûë des ſoldats de Theodoſe; leſquels profitant d'une circonſtance ſi favorable, firent périr une infinité de leurs ennemis, & remporterent une victoire complette (*c*).

IX. *Mort du Tyran Eugene.*

Les ſoldats d'Eugene qui reſtoient, jetterent bas les armes, & demanderent la vie à Theodoſe qui la leur accorda, à condition qu'ils lui ameneroient Eugene. On courut en diligence au tertre où il s'étoit mis durant la bataille. Quand il vit ſes gens venir à lui hors d'haleine, il crut qu'ils venoient lui annoncer la défaite de Theodoſe. Il leur demanda s'ils le lui amenoient lié & garotté, comme il le leur avoit commandé? Mais au lieu de cela, ils le ſaiſirent lui-même, le chargerent de liens, & le menerent à Theodoſe. Il parut devant ce Prince les mains liées derriere le dos, & dépoüillé des marques de la dignité Impériale. L'Empereur lui reprocha la mort de Valentinien, l'uſurpation de l'Empire, & la guerre qu'il y avoit allumée; & comme il ſe jettoit aux pieds de Theodoſe, pour lui demander la vie, les ſoldats lui trancherent la tête par l'ordre de l'Empereur. Sa tête fut miſe au bout d'une lance, & portée par toute l'armée. Arbogaſte qui s'étoit ſauvé dans les montagnes, ayant ſçu qu'on le cherchoit par-tout pour le faire mourir, comme l'auteur de tout le mal, ſe paſſa ſon épée au travers du corps deux jours après la bataille (*d*).

An de J.C. 394.

X. *Theodoſe donne à ſon fils Honoré le titre d'Empereur.* *An de J.C. 394. de Theodoſe 16.

Après cette victoire *, qui rendoit Theodoſe ſeul Maître de tout l'Empire, ce pieux Empereur eut la religion de ne pas s'approcher des Sacremens, à cauſe du ſang qu'il avoit répandu (*e*), juſqu'à ce qu'il eût reçû un témoignage de la faveur de Dieu, par l'arrivée de ſon fils Honoré, qu'il envoya incontinent quérir à Conſtantinople. Le jeune Prince arriva à Milan, & Theodoſe le reçut à l'Egliſe, & le mit entre les mains de S. Ambroiſe (*f*). Après cela il déclara Honoré Empereur d'Occident, & lui donna pour partage l'Italie, l'Eſpagne, les Gaules & toute l'Afrique. Il le mit ſous la conduite de Stilicon, qu'il déclara Général des Troupes & Miniſtre de toutes les affaires. Honoré n'avoit que neuf ans, & n'étoit pas par conſéquent capable de gouverner par lui-même; & Theodoſe qui comptoit de s'en retourner au plutôt en Orient, ne pouvoit lui-même veiller au Gouvernement de l'Occident.

Stilicon tiroit ſon origine des Vandales (*g*). Son pere avoit commandé des armées ſous le regne de Valens. Stilicon ſe diſtingua auſſi dans la guerre, & parvint par ſon mérite à la Charge de Général de la Cavalerie & de l'Infanterie, & à la dignité de Patrice. Il accompagna Theodoſe dans toutes ſes guerres, & commanda les Troupes Romaines durant vingt-trois ans (*h*), depuis 385. juſqu'en 408. Theodoſe lui donna pour femme Serene ſa niéce, qu'il regardoit comme ſa fille, & Stilicon en eut un fils nommé Eucher, & deux filles, Marie & Thermamie, que l'Empereur Honoré épouſa l'une après l'autre.

XI. *Mort de Theodoſe.*

Theodoſe ſe diſpoſoit à retourner à Conſtantinople, lorſqu'il mourut à Milan le 17. de Janvier 395. laiſſant l'Empire d'Orient à Arcade ſon

(*y*) *Chronolog. Codicis Theodoſ. §.* 129.
(*z*) *Zoſim. l.* 4. *Sozom. l.* 7. *c.* 22. *Claudian. de Conſulatu Honorii.*
(*a*) *Sozom. l.* 7. *c.* 24. *Claudian. Conſul. Honor.*
(*b*) Cet événement pourroit paroître naturel, parce que dit le Chevalier Digby, traité de la poudre de ſympathie, p. 27.
(*c*) *Oroſ. l.* 7. *c.* 3. *Aug. de Civit. l.* 5. *c.* 26. *Rufin. l.* 2. *c.* 33. *Socrat. l.* 5. *c.* 25. *Theodoret. l.* 5. *c.* 24. *&c.*
(*d*) *Socrat. l.* 5. *c.* 25. *Claudian. de iij. Conſul. Honorii.*

At ferus inventor ſcelerum trajecerat altum,
Non uno mucrone latus; duplexque tenebat
Enſis, & ultrices in ſe converterat iras:
Tandem juſta manus....

(*e*) *Ambroſ. de obitu Theodoſii, l.* 2. *p.* 1197.
(*f*) *Ambroſ. Vita per Paulin.*
(*g*) *Oroſ. l.* 7. *c.* 38.
(*h*) *Zoſim. l.* 5.

Digitized by Google

Il laiſſe l'Empire à ſon fils Arcade.

An de J. C. 394

fils aîné, âgé de dix-huit ans, ſous la conduite de Rufin; & celui d'Occident à Honoré, âgé de dix ans & quelques mois, ſous la régence de Stilicon (*i*). Ce Général, avant que de renvoyer en Orient les Troupes que Theodoſe en avoit amenées, fit un voyage vers le Rhin (*k*), où il renouvella l'alliance avec les François & les Allemands de ces quartiers-là. La ſeule terreur de ſes armes obligea ces peuples à venir à lui, & à lui jurer alliance. Claudien nomme les François, les Allemands, les Baſternes, les Bructeres, les Cimbres & les Cheruſques, parmi ceux qui vinrent trouver Stilicon. Il inſinuë que ce Général fit ce voyage ſeul, c'eſt-à-dire, peu accompagné; ainſi il laiſſa les armées en Italie.

Marcomir & Sunnon, dont il a déja été parlé, & qui étoient Rois d'une partie des François, n'approuverent point l'alliance qui avoit été faite avec Stilicon par le reſte de la nation; ils voulurent troubler la paix; mais ſans qu'il ait été beſoin de leur faire la guerre: Sunnon, après avoir été retenu quelque tems en priſon, mourut en exil en Toſcanne; & Marcomir ſe vantant de venger la mort de ſon frere, fut lui-même tué par les ſiens (*l*); après quoi Honoré donna de nouveaux Rois aux François.

XII. *Etat des Gaules en ce tems-là.*

Claudien nous décrit l'état des Gaules en ce tems-là, comme le plus tranquille du monde. Les Saliens, qui n'avoient auparavant point d'autre exercice que la guerre, commençoient à cultiver la terre. Les Sicambres changent, dit-il, leurs épées en faulx & en inſtrumens de labourage (*m*). Les Belges menent paître ſans crainte leurs beſtiaux au-delà du Rhin; & les Gaulois conduiſent leurs troupeaux au-delà de l'Elbe, ſur les montagnes des François. On chaſſe à ſon aiſe dans la forêt Hercinie, & l'on coupe hardiment les Bois que les Barbares avoient conſacrés à l'exercice de leur Religion & qu'ils adoroient comme des Divinités. Ils aiment & ils reſpectent leurs vainqueurs, & ſe font un honneur de ſervir dans leurs armées, & de combattre ſous leurs Enſeignes. La Provence, toute accoutumée qu'elle eſt à la domination Romaine, n'eſt pas plus ſoumiſe aux ordres de l'Empire, que les François le ſont aux Rois qui leur ſont donnés par l'Empereur. Il y a ſans doute de l'exagération dans tout cela; mais il y a auſſi de la vérité, ſans quoi l'exagération ſeroit ridicule; & il eſt certain que la paix dura aſſez long-tems avec les Barbares de delà le Rhin.

XIII. *Concile de Turin en 398.*

An de J. C. 394.

On a vû cy-devant, que Felix Evêque de Tréves, avoit été ordonné par des Prélats attachés au parti d'Ithace & d'Idace, & ſéparés de communion des autres Evêques, pour avoir pourſuivi avec trop de chaleur la condamnation de Priſcillien & des Priſcillianiſtes. Ce Schiſme dura depuis l'an 385. juſqu'en 398. qu'on tint le Concile de Turin, auquel aſſiſterent pluſieurs Evêques des Gaules. Dans le vj. Canon de ce Concile (*n*), il eſt dit que ceux des Evêques de France, qui communiquoient avec Felix ayant envoyé des Députés au Concile. „ Il a été déci-„ dé, que ceux d'entr'eux, qui voudroient ſe „ ſéparer de ſa Communion, ſeroient reçûs „ dans celle du Concile, en conformité des „ Lettres d'Ambroiſe, d'heureuſe mémoire, & „ de l'Evêque de Rome (Sirice apparemment,) „ leſquelles ont été lûës dans l'aſſemblée. " Or cette Lettre de S. Ambroiſe eſt probablement celle qu'il écrivit à Valentinien, & dans laquelle il rend compte à ce Prince de ſa ſeconde Ambaſſade auprès de l'Empereur Maxime (*o*). Il y parle en ces termes: „ Maxime voyant que je ne „ communiquois pas avec les Evêques qui é-„ toient unis de communion avec lui, & qui „ pourſuivoient la mort de quelques autres „ Evêques Hérétiques, il me commanda, à „ leur ſollicitation, de ſortir incontinent de la „ ville. Je ſortis volontiers, quoique pluſieurs „ craiſſent que je n'éviterois pas les piéges „ qu'on me tendoit. Je n'avois de douleur que „ de voir mener en exil un Evêque nommé „ Hygin, ſi âgé, qu'il n'avoit plus, pour ainſi „ dire, qu'un ſouffle de vie; & en même tems ſi „ dénué, qu'il n'avoit ni habit, ni aucune des „ choſes dont ſon âge avoit beſoin; & comme „ je remontrois aux Seigneurs de la Cour, qu'il „ y avoit de la cruauté à envoyer ainſi un vieil-„ lard, ſans lui donner de quoi ſe coucher, on „ me chaſſa moi-même.

XIV. *Felix Evêque de Tréves.*

Quant à la Lettre du Pape, qui fut auſſi lûë dans ce Concile, on ne l'a plus aujourd'hui. Felix, qui y eſt marqué comme fauteur des Priſcillianiſtes, eſt, à ce qu'on croit, le ſucceſſeur de Britton Archevêque de Tréves. Sulpice Severe (*p*) en parle comme d'un très ſaint Perſonnage, & digne, & d'un meilleur tems. Il eſt honoré comme Saint dans l'Egliſe de Tréves, & on trouve ſon nom dans quelques Martyrologes (*q*), au 26. de Mars. Bollandus a donné ſa

(*i*) *Zozim. l. 4. Ambr. orat. de obitu Theod. t. 2. p. 1197. & ſeq.*

(*k*) *Claudian. de 4. Conſul. Honorii.*
Hunc tamen in primis populos lenire feroces,
Et Rhenum pacare jubes. Volat ille citatis
Vectus equis, nullâque latus ſtipante catervâ....
Pergit & hoſtiles, tanta eſt fiducia, ripas
Incomitatus adit. Totum properare per amnem,
Attonitos humili Reges cervice videres.
Ante ducem noſtrum flavam ſparſêre Sicambri
Cæſariem, pavidoque orantes murmure Franci
Procubuêre ſolo, &c.

(*l*) *Claudian. l. 1. in 1. Conſul. Stilic.*
Macomeres Sonnoque docent; quorum alter Etruſcum
Pertulit exilium; cûm ſe promitteret alter
Exulis ultorem, jacuit mucrone ſuorum.

(*m*) *Idem ibid.*
Ut Salius jam rura colat, flexoſque Sicambi
In falcem curvent gladios....
—— Lucoſque vetuſtâ
Religione truces, & robora numinis inſtar
Barbarici, noſtræ feriunt impunè bipennæ.

(*n*) *T. 2. Concil. Labbe, p. 1157.* Quoniam Legatos Epiſcopi Galliarum, qui Felici communicant deſtinârunt, ſi qui ſe ab ejus communione voluerint ſequeſtrare, in noſtræ pacis conſortium ſuſcipiantur. Juxta Litteras venerabilis memoriæ Ambroſii Epiſcopi, vel Romanæ Eccleſiæ Sacerdotis, dudum latas, quæ in Concilio Legatis præſentibus recitatæ ſunt.

(*o*) *Ambroſ. Epiſtol. 24. nov. Edit. p. 891. n. 12.*

(*p*) *Sulpic. Dia. 3. c. 15.*

(*q*) *Vide Bolland. 26. Martii.*

An de J.C. 394. Vie, dans laquelle on lit, qu'après douze ans d'Epiſcopat, il renonça au monde, & paſſa le reſte de ſa vie dans un Monaſtere qu'il avoit bâti à Tréves, ſous le nom de la ſainte Vierge, & des SS. Martyrs Thébéens. Il y transfera enſuite le Corps de S. Paulin, un de ſes prédéceſſeurs, duquel cette Egliſe prit dans la ſuite ſa dénomination. Felix ne vécut pas long-tems depuis ſa retraite; il mourut dans ſon Monaſtere, & fut enterré dans l'Egliſe de S. Paulin. Cette Egliſe a été ruïnée pendant les dernieres guerres. On y voyoit ſon Tombeau, & ſon Corps élevé de terre dans une Châſſe, & expoſé à la vénération publique (*r*), ſuivant l'uſage de ce pays-là, où les cercuëils des Saints étoient ſuſpendus en l'air avec des chaînes. La douziéme année de ſon Epiſcopat revient à l'an 398. qui eſt celle de la tenuë du Concile de Turin; & ce fut ſans doute pour expier le ſcandale de ſon ſchiſme, que ce ſaint homme quitta l'Epiſcopat, pour ſe retirer dans un Monaſtere; mais on ne ſçait pas l'année de la mort de Felix: elle a pû arriver vers l'an 400. car on dit qu'il ne ſurvêquit pas long-tems à ſon abdication. Il eut pour ſucceſſeur Maurice.

XV. *Stilicon & Rufin gouvernent l'Empire ſous Arcade & Honoré.*

Pendant que Stilicon gouvernoit l'Occident ſous Honoré, Rufin gouvernoit de même l'Orient ſous Arcade. Ces deux Régens ſe faiſoient ombrage l'un à l'autre, & leur jalouſie faillit de cauſer de grands maux dans l'Empire (*s*). Stilicon prétendoit que Theodoſe en mourant, lui avoit confié le ſoin de tout l'Empire; & comme les armées d'Orient, que cet Empereur avoit amenées en Italie contre Eugene, étoient encore ſous le commandement de ce Général *, il réſolut de les ramener en Orient. Les ravages qu'Alaric Chef des Goths, faiſoit alors dans la Macédoine & dans la Theſſalie ſoumiſes à Arcade, lui en fournirent un prétexte. Il s'avança avec les Troupes d'Occident & d'Orient juſques dans la Theſſalie & au voiſinage d'Alaric; mais Arcade lui envoya des ordres précis de remettre à ſes Généraux les Troupes d'Orient, & de s'en retourner avec celles d'Occident. Il fallut obéïr; mais il retint les meilleures Troupes, & ne renvoya que les moindres, qu'il confia à Gaïnas, qui lui avoit promis de tuer Rufin (*t*). Rufin fut en effet tué le 27. de Novembre 395. auſſi-tôt que Gaïnas fut arrivé à Conſtantinople; mais Stilicon n'y gagna rien, parce que l'Eunuque Eutrope fut mis en ſa place. Ainſi la jalouſie & la méſintelligence continua entre ces deux Miniſtres.

* An de J.C. 394. d'Honore 1.

* An de J.C. 395. d'Honore 2.

On en vit bien-tôt de fâcheux effets. Eutrope, après avoir employé ſon pouvoir à la perte des principales perſonnes de l'Empire d'Orient *, entreprit auſſi de ſe défaire de Stilicon *, & de le faire aſſaſſiner; mais la choſe ayant été découverte, il porta Arcade à le faire déclarer ennemi public par le Sénat de Conſtantinople, & à ſaiſir tout ce qu'il avoit en Orient (*u*). Vers le même tems, Gildon qui commandoit les Troupes en Afrique, ayant été gagné par Eutrope, ſe révolta contre Honoré, & ſe donna à Arcade, qui le reçut ſous ſa protection (*x*). Cela ne pouvoit manquer d'allumer la guerre entre les deux freres: toutefois Gildon ayant été défait l'année ſuivante, la paix fut rétablie entre Honoré & Arcade; mais la méſintelligence continua entre Eutrope & Stilicon. Le premier fut Conſul en 399. & on vit alors un monſtre qu'on n'avoit jamais vû, & qu'on ne vit jamais depuis: un Eunuque Conſul (*y*). Stilicon le fut l'année ſuivante 400.

* An de J.C. 395.

* An de J.C. 397.

An de J.C. 397.

XVI. *Loix d'Honoré pour les Gaules.*

Cependant Honoré, qui faiſoit ſa demeure ordinaire à Milan, travailloit autant qu'il pouvoit, à procurer le bonheur de ſes peuples, à ruïner l'idolâtrie, & à maintenir la paix de l'Egliſe par de bonnes Loix qu'il faiſoit. On en trouve une de l'an 399. qui regarde les Gaules. Les perſonnes puiſſantes obtenoient ou achetoient des exemptions pour leurs terres; & comme ces exemptions ne diminuoient point les tributs que l'on demandoit à toute une ville (*z*), les plus foibles & les plus pauvres demeuroient chargés, non ſeulement de leur taille, mais auſſi de celle des riches exempts. Si les plus foibles vouloient ſe mettre ſous la protection de quelque perſonne puiſſante, pour s'exempter de payer, il falloit acheter cette protection avec une partie de leurs biens; de maniere que de quelque côté qu'ils ſe tournaſſent, ils étoient accablés ſous les impoſitions. Honoré, pour remédier à cet abus qui ruïnoit l'Empire, ordonna que les tributs ſeroient également impoſés ſur toutes ſortes de perſonnes, ſans avoir égard à aucun privilége; & que quiconque auroit acheté une terre, en ſubiroit auſſi les charges: mais ces Loix furent très mal obſervées; & le mal, au lieu de diminuer, augmenta encore, juſqu'à ce que Dieu livra ce pays aux François, & aux autres nations du Nord, qui au moins n'étoient pas coupables de ces injuſtices (*a*).

Le même Prince donna la même année * une Loi (*b*), qui confirmoit les Loix précédentes qu'il avoit faites contre l'Idolâtrie & les Idoles, permettant aux Chrétiens de les briſer, & d'abolir toutes les marques d'Idolâtrie. S. Auguſtin (*c*) témoigne qu'alors il étoit défendu ſous peine de la vie, de ſacrifier aux faux Dieux, & que preſque par toute la terre on renverſoit les Temples, & on mettoit les Idoles en piéces. Mais comme quelques perſonnes animées d'un zéle trop peu éclairé, vouloient auſſi abattre

* An de J.C. 399. d'Honoré 5.

(*r*) *Vide Brouwer. l. 4. Annal. Trevir. ad ann. p. 274.*
(*s*) *Zozim. l. 5. p. 782.*
(*t*) *Zozim. ibidem.*
(*u*) *Vide Claudian. & Eutrop. l. 1.*
(*x*) *Zozim. l. 5. p. 788.*
(*y*) *Claudian. in Eutrop. v. 1.*

Omnia ceſſerunt Eunucho Conſule monſtra:
Heu cœli terræque pudor!

(*z*) *Cod. Theodoſ. l. 11. tit. leg. 26.*
(*a*) *Salvian. l. 5. de Gubernat. Dei.*
(*b*) *Cod. Theodoſ. l. 16. tit. 10. l. 15. p. 149.*
(*c*) *Auſt. l. 1. c. 9. in Parmenian. Donatiſt.*

Digitized by Google

An de J. C. 399.

les ſtatuës qui ſervoient d'ornemens aux édifices publics, ſous prétexte qu'elles repréſentoient des divinités prophanes, le Prince défendit de toucher à ce qui ne ſervoit qu'à l'ornement des bâtimens publics, & adreſſa ſa Loi à Macrobe & à Prochien Vicaires des Préfets, l'un en Eſpagne, & l'autre dans les Gaules.

XVII. *Alaric entre en Italie.*

Alaric, après avoir répandu la terreur dans l'Empire d'Orient, vint en Italie au commencement du cinquiéme ſiécle *. Comme on aura dans la ſuite occaſion de parler ſouvent de cet homme, il eſt bon de le faire connoître. Alaric étoit Goth de naiſſance, de la famille des Baccthes, qui paſſoit pour une des plus illuſtres de ſa nation. Il étoit Chrétien, mais Arien, comme la plûpart des Goths. Ils avoient embraſſé l'Arianiſme en 375. à l'imitation d'Ulphilas leur Evêque. On convient qu'Alaric avoit de la valeur, de la conduite, & même quelque Religion pour un Barbare & un Hérétique. Claudien qui vivoit en ce tems-cy (*d*), dit qu'Alaric avoit juré par le Danube ſon Dieu paternel, qu'il ne quitteroit les armes qu'après avoir pris la ville de Rome. Il ſe vantoit (*e*) d'avoir mis les Empereurs en fuite à la vûë de l'Hebre, ou dans la Thrace; d'avoir vû la nature obéïr à ſes ordres, les montagnes s'affaiſſer devant lui, & les rivieres ſe deſſécher pour lui ouvrir le paſſage. Theodoſe l'avoit amené en Italie, lorſqu'il vint faire la guerre à Eugene. Nous l'avons vû dans la Thrace & dans la Macédoine: il pénétra enſuite juſques dans le Peloponeſe; enfin il entra en Italie, & alla aſſiéger Rome, diſant qu'il n'y alloit point de lui-même (*f*); mais qu'il y étoit pouſſé par quelqu'un, qui l'excitoit jour & nuit à aller ſaccager cette ville criminelle: mais il ne l'attaqua que quelques années après. Dans les années 400. 401. & 402. il ne fit, pour ainſi dire, que s'eſſayer, par les ravages qu'il commit dans l'Italie.

* An de J. C. 400. d'Honore 6. Voyez la Chronique de Proſper & Jornand, rerum Goth.

Mais en 403. Stilicon ayant raſſemblé les meilleures Troupes de l'Empire, & ayant même fait venir celles qui étoient occupées à garder les bords du Rhin (*g*), attaqua Alaric à Pollence dans le Piémont, ſur le Tanet, fort peu au-deſſous de Quieraſch. Les Romains eurent d'abord tout l'avantage; les Goths effrayés lâcherent le pied; mais enſuite ayant repris courage, ils battirent les Romains, & en paſſerent un grand nombre au fil de l'épée; ce qui a fait dire à Oroſe (*h*), que les Romains vainquirent en combattant, & furent vaincus après la victoire. Il eſt pourtant vrai que les Romains demeurerent maîtres du bagage des Goths, firent pluſieurs priſonniers, racheterent pluſieurs captifs, prirent même la femme d'Alaric, avec ſes enfans, & ſes belles-filles (*i*); ce qui fut cauſe que ce Conquérant accepta la paix aux conditions que Stilicon lui offrit. Alaric fut obligé de ſortir de l'Italie, & de ſe retirer dans la Pannonie. Il repaſſa de nouveau les Alpes en 408. comme nous le verrons cy-après.

An de J. C. 400.

XVIII. *Irruption des Allemands, des Vandales & des Suéves dans les Gaules.*

Les Gaules jouïſſoient depuis dix ans d'une profonde paix *, lorſque les Allemands, les Vandales & les Suéves y firent irruption en 406. le dernier jour de l'année, ſelon la Chronique de S. Proſper (*k*). Ils ſe jetterent d'abord dans la premiere Germanie, où eſt Mayence: & après l'avoir ruinée, ils entrerent dans la Belgique, où ils ravagerent Tréves & Metz (*l*). Les murs de la ville de Metz tomberent d'eux-mêmes, la nuit qui précéda l'arrivée des ennemis, qui y entrerent ſans trouver aucune réſiſtance, la brûlerent & la ſaccagerent. De-là ils allerent à Tréves, dont les habitans leur fermerent les portes, & défendirent ſi bien les avenuës de leur ville, que les ennemis n'y purent entrer. Enfin les Barbares allerent à Arles, où Chrocus leur Roi fut pris, & mis à mort. Nous avons déja vû la même Hiſtoire ſous les Empereurs Valerien & Gallien. C'eſt en ce tems que la place S. Gregoire de Tours (*m*). Il y a beaucoup d'apparance que voici ſa véritable place. Les anciens Hiſtoriens (*n*), & les Chroniques de S. Proſper, de Proſper Tyro, de Caſſiodore, mettent unanimement cette irruption vers ce tems-ci, à une ou deux années près. Les autres monumens Hiſtoriques s'y rapportent. Salvien (*o*) dit que ces Barbares entrerent d'abord dans la premiere Germanie, appellée Barbare; qu'après l'avoir ſaccagée, ils déſolerent la Belgique; puis ils pillerent les richeſſes de ceux de la Guyenne, peuple débauché: qu'enfin ils ſe rendirent maîtres de toutes les Gaules, mais non pas tout d'un coup: afin que pendant qu'une partie étoit attaquée, l'autre pût profiter de cet exemple de la juſtice de Dieu pour ſe corriger.

* Depuis 395. juſ qu'en 406.

Paul Oroſe (*p*) dit auſſi que les Alains, les Suéves, les Vandales, & pluſieurs autres nations Barbares, qui s'étoient jointes à eux, a-

(*d*) *Claudian. de Bello Gothico*, v. 81. 82.
——Patrii numen juraverat Iſtri,
Non niſi calcatis loricam ponere Roſtris.
(*e*) *Id. ibid.* v. 514.
——Tot Auguſtos Hebro qui teſte fugavi,
Te patiar ſuadente fugam: cùm cederet omnis
Obſequiis natura meis? Subſidere noſtris
Sub pedibus montes, areſcere vidimus amnem...
Fregi alpes, galeiſque Padum victricibus hauſi:
Quid reſtat niſi Roma mihi?
(*f*) *Socrat. l. 7. c. 10. Sozom. l. 9. c. 6.*
(*g*) *Claudian. de Bello Gothico*, v. 422.
(*h*) *Oroſ. l. 7. c. 37.*
(*i*) *Claudian. de Bello Gothico, & de Conſulatu Honorii.*
(*k*) *S. Proſper. Chronic. 31. Decemb.* Voyez Tillemont, note 22. ſur Honoré.
(*l*) *Aimoin. l. 3. c. 1. apud Duchaſne, t. 3. p. 46. Vide & Vit. S. Trudonis apud Mabill. ſæc. 2. Bened. p. 1076. & alia Trevir. c. 35.*
(*m*) *Hiſt. Franc. l. 1. c. 30. p. 25.*
(*n*) *Zozim. l. 6. p. 826. Oroſ. l. 7. c. 40. &c.*
(*o*) *Salvian. l. 7. de gubernat. Dei, p. 371. t. 8. Bibl. PP.* Ac primùm à ſolo patrio effuſa eſt in Germaniam primam, nomine Barbaram; poſt cujus primum exitium arſit Regio Belgarum, deinde opes Aquitanorum luxuriantium, & poſt hæc corpus omnium Galliarum. Sed paulatim, idipſum tamen, ut dum pars clade cæditur, pars exemplo emendaretur.
(*p*) *Oroſ. l. 7. c. 40.*

An de J. C. 400.

près avoir passé sur le ventre aux François, qui vouloient apparemment, en vertu de leur alliance avec les Romains, les empêcher de passer le Rhin, passerent ce fleuve, se jetterent dans les Gaules, & s'avancerent rapidement jusqu'aux Pyrénées; mais que n'ayant pû pénétrer dans ces montagnes, ils se répandirent dans les Provinces voisines.

Ce qu'il dit que ces peuples passerent sur le ventre aux François, peut s'expliquer par le récit d'un ancien Historien, cité dans S. Gregoire de Tours (*q*); qui raconte que Goar, Roi d'une partie des Alains (*r*), étant passé du côté des Romains, c'est-à-dire, étant passé dans les Gaules soumises aux Romains, & Respendial Roi des autres Alains, étant demeuré de l'autre côté du Rhin; les Vandales furent attaqués par les François, perdirent près de 20. mille hommes dans la bataille, avec leur Roi Godigisele, & auroient été entiérement défaits, si les Alains ne fussent promptement accourus à leur secours.

Paul Orose (*s*), de même que Marcellin, Tyro Prosper, & S. Jerôme même (*t*), attribuent tous ces maux à Stilicon, qui dans la vûë d'élever son fils Eucher sur le Trône d'Honoré, son Seigneur & son Gendre, avoit envoyé de l'argent aux nations, dont nous venons de parler, pour les engager à attaquer l'Empire. Procope (*u*) dit que ce fut la famine qui obligea Godigisele, & une partie des Vandales, à quitter leur pays, dont les autres ne voulurent point sortir. Salvien (*x*) dit que c'étoient les plus foibles & les plus lâches de tous les Barbares, qui ne laisserent pas de se saisir des Provinces les plus considérables & les plus grandes de l'Empire. Ils étoient Chrétiens & fort chastes, mais Hérétiques & Ariens. Orose (*y*) en parle comme d'un peuple lâche, avare, perfide, fourbe, ruté. Stilicon tiroit son origine des Vandales; & cela joint à ce qu'il avoit peu de tems auparavant dégarni les bords du Rhin, en faisant venir en Italie les Troupes qui les gardoient (*z*), favorise l'accusation, qui veut qu'il ait engagé ces peuples à venir fondre sur les Gaules.

XIX. *Les Bourguignons, les François, & quantité d'autres peuples se jettent dans les Gaules.*

Quoiqu'il en soit, leur exemple, & le bruit de leurs prodigieux succès, firent naître l'envie aux Bourguignons, aux François, & à diverses autres nations Barbares, de se jetter sur ce misérable pays, qui étoit alors dénué de tout secours, & comme abandonné au pillage. Il n'y eût aucune Province entre les Alpes & les Pyrénées (*a*), entre l'Océan & le Rhin, dont les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gepides, les Herules, les Saxons, les Bourguignons, les Pannoniens & les Allemands ne s'emparassent tour à tour, & n'en fissent leur joüet. Salvien nous apprend que Tréves fut ravagée jusqu'à quatre fois par les Barbares (*b*). Il y a apparence que la premiere fois fut en cette année 406. La ville fut attaquée par les Vandales; elle leur résista, & échappa de ce danger; mais je ne sçai si elle put tenir contre les autres Barbares. La seconde fois, elle fut prise, & pillée en 413. à la seconde irruption des François (*c*). La troisiéme fois, elle fut ruïnée, apparemment par Pharamond en 420. (*d*). Enfin en 456. elle le fut pour la quatriéme fois, par les François, sous le regne d'Avitus. D'autres (*e*) mettent ces divers sacs de Tréves en d'autres tems: car il faut convenir qu'on n'a aucune certitude, ni sur l'année précise, ni sur les circonstances de ces irruptions.

An de J. C. 406.

Mais voici la peinture que le même Salvien nous fait des désordres qui avoient attiré ces malheurs sur la Gaule. " Nous préférons, dit-„ il (*f*), les spectacles aux assemblées de l'Egli-„ se; nous mépriſons les Autels, & nous hono-„ rons les Théâtres, nous aimons, nous respec-„ tons toutes choses horsmis Dieu. S'il arrive, „ ce qui n'arrive en effet que trop souvent, que „ l'on fasse en un même jour une Fête Ecclésiasti-„ tique, & que l'on représente des jeux publics; „ je demande à tout le monde, où voit-on le „ plus grand concours de peuples; au Théâ-„ tre, ou à l'Eglise? Aime-t'on mieux la parole „ de l'Evangile, que celle des boufons; les dis-„ cours de vie, ou les discours de mort? Il est „ certain que ces gens qui se disent Chrétiens, „ quelques Fêtes de l'Eglise que l'on célébre, „ non seulement ne viennent pas à l'Eglise les „ jours où l'on représente des jeux; mais même, „ s'ils y étoient venus par hazard, ils en sortent „ aussi-tôt qu'on leur dit qu'il y a des jeux.... On „ me répondra que cela ne se pratique point „ dans toutes les villes des Romains. Il est vrai, „ on ne le fait plus même aujourd'hui, où il se „ faisoit autrefois; on ne le fait plus, par exem-„ ple, à Mayence, qui est entiérement ruïnée „ (*g*), on ne le fait plus à Tréves, cette ville „ si illustre, qui a été saccagée jusqu'à quatre „ fois. C'est pourquoi malheur à nous, & à nos „ crimes, qui nous ont attiré ces disgraces! „ malheur à nos iniquités, qui n'ont pû être „ corrigées que par de tels fleaux!

(*q*) *Gregor. Turon l. 2. c. 9. ex Renato Profuturo Frigerido.*

(*r*) Le Texte de Gregoire de Tours lit, *Alemannorum*; mais M. de Valois, & le Pere le Cointe lisent, *Alanorum*.

(*s*) *Oroſ. l. 7. c. 38.*

(*t*) *Hieronym. Epiſt. 11.*

(*u*) *Procop. de bello Vandal. l. 1. c. 12.*

(*x*) *Salvian. l. 7. de Dei gubernat.*

(*y*) *Oroſ. l. 7. c. 38.* Stilico Vandalorum imbellis, avaræ, perfidæ, & doloſæ gentis genere editus.

(*z*) *Claudian. de bello Getico, v. 422.*
Huc omnes verrêre minas, turumque remotis,
Excubiis, Rhenum ſolo terrore relinquunt.

(*a*) *Hieronym. Epiſt. 11.*

(*b*) *Salvian. de gubernat. Dei, l. 6. p. 365. Bibl. PP. t. 8.* Trevirorum urbs excellentiſſima, quadruplici eſt everſione proſtrata.

(*c*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. pp. 62. 63.*

(*d*) *Valeſ. rerum Franc. pp. 113. 120.* Tillemont, t. 5. Emp. p. 639.

(*e*) *Bucher. de Belg. pp. 414. 430. 435. 444.*

(*f*) *Salvian. de gubernat. Dei, l. 7. p. 364. b. T. 8. Bibl. PP.*

(*g*) S. Jerôme, *Epiſt. 13.* parle auſſi de la ruïne de Mayence, & dit que pluſieurs milliers de perſonnes avoient été égorgés dans l'Egliſe. Il ajoûte, que Worms, Reims, Amiens, Arras, Terouenne, Tournay, Spire, Strasbourg ont eû le même ſort.

"J'ai

XX. *Peinture des déſordres & des maux de la ville de Treves.*

An de J. C. 406.

" J'ai vû moi-même, ajoûte-t'il (*b*), des perſonnes de Tréves de la premiere qualité, conſidérables par leurs emplois & leur dignité, qui après avoir été dépouillées de leurs biens, & ſaccagées dans leur pays, n'en étoient ni plus reglées ni plus ſages. J'ai vû des vieillards vénérables par leur âge, des Chrétiens décrépits, à la veille de la ruïne de leur ville, ſe divertir & faire bonne chaire. Ils étoient dans les feſtins, dans le vin, dans la diſſolution, dans les cris de joye, dans la fureur de la débauche, ſans égard à leur âge, à la bienſéance, à leur rang, à leur profeſſion, à leur nom, ſans faire attention au danger auquel ils étoient expoſés. Cette ville ſi opulente a été, comme je l'ai déja dit, ſaccagée juſqu'à quatre fois; mais le nombre de ſes diſgraces, au lieu de diminuer ſes déſordres, les a, pour ainſi dire, augmentés. On auroit dit que c'étoit comme un hydre de crimes; à meſure qu'on en retranchoit un, il en renaiſſoit auſſitôt pluſieurs autres....

" Il ajoûte, en parlant toûjours de la ville de Tréves: Cette ville, après avoir ſouffert trois ſaccagemens, comme elle n'étoit plus, pour ainſi dire, qu'un tas de ruïnes & de cendres, & que ceux qui s'étoient ſauvés de ſa ruïne, périſſoient tous les jours par de nouvelles calamités; car les uns mouroient des bleſſures qu'ils avoient reçûës, les autres périſſoient de faim, de pauvreté, de froid, de maladie, de douleur: les autres villes étoient même touchées de compaſſion de tant de diſgraces; on voyoit de toutes parts (j'en ſuis témoin) des corps morts d'hommes & de femmes nuds, déchirés, puans, horribles à voir, qui infectoient l'air de la ville, expoſés comme des charognes, aux chiens & aux oiſeaux; & cependant, qui le croiroit? Quelque peu de perſonnes nobles, qui s'étoient ſauvées du ſac de la ville, demandoient aux Empereurs des jeux du Cirque, comme pour ſe conſoler de la perte de leur ville! Peut-on porter plus loin la folie, & la paſſion pour les ſpectacles?... Vous demandez donc des jeux du Cirque, ô Tréviriens; & cela, après avoir été pris, ruïnés, ſaccagés, réduits en captivité, mis à mort, tourmentés! Quoi de plus digne de larmes, qu'une telle folie? Encore un coup, vous demandez les jeux du Cirque! Hé, pour qui les demandez-vous? Pour quelle ville, pour quel peuple? Pour une ville réduite en cendres, pour un peuple mis à mort, ou réduit en captivité!... Vous demandez des jeux publics! Et où voulez-vous les repréſenter? Sur les cendres & les ruïnes de votre ville, ſur les os & ſur le ſang de vos citoyens?" C'eſt ainſi que parloit un témoin oculaire, dont je me ſuis contenté de prendre quelques endroits des plus touchans. Cela fait voir juſqu'à quel point alloit le déréglement des mœurs & la paſſion pour les ſpectacles, dans cette fameuſe ville, qui depuis ce tems-là n'a jamais pû ſe relever.

An de J. C. 406.

Salvien qui nous apprend ces particularités, s'exprime en quelques endroits, comme étant lui-même natif de Tréves (*i*), ou de Cologne. *Je ne parle pas*, dit-il, *de choſes éloignées, ni qui ſe ſoient paſſées dans un autre monde; puiſque je ſçai que dans ma patrie, & dans les Provinces des Gaules, la plûpart des perſonnes de la plus haute conſideration ſont devenuës plus mauvaiſes par leurs malheurs. J'ai vû moi-même à Tréves, des gens de qualité, & remarquables par leur dignité, qui après la ruïne de leurs affaires, étoient encore plus corrompus dans leurs mœurs qu'auparavant.* Ailleurs (*k*) il dit, en parlant d'un jeune homme de ſes parens, *qu'il avoit été pris à Cologne*; ce qui ſemble inſinuer que Salvien lui-même étoit natif de cette ville. Enfin M. Antelmi (*l*) veut qu'il ait été de Toul, ou de quelqu'autre lieu près de Tréves. Mais quoiqu'on ne puiſſe rien dire de bien certain ſur cela, il eſt au moins viſible, qu'il étoit du pays qui eſt renfermé dans les bornes de notre Hiſtoire, & qu'il n'eſt point étranger à notre ſujet.

XXI. *Hiſtoire de Salvien.*

Salvien étoit marié à Palladie, fille ainée d'Hypace & de Quiete (*m*), & il en eût une fille, nommée Auſpiciole. Hypace étoit Payen, mais Palladie étoit Chrétienne, ou du moins elle le devint bien-tôt. Salvien étoit habile dans les ſciences divines & humaines, il écrit d'un ſtile étudié, orné, aiſé, agréable; ſes ouvrages reſpirent par-tout la piété & le zéle dont il étoit rempli. Il fait des peintures vives des mœurs corrompuës de ſon ſiécle, & fait admirer la ſageſſe & la juſtice de Dieu, dans la conduite qu'il a tenuë envers les méchans de ce tems-là, tant Chrétiens que Payens. Son amour pour la perfection le porta à vouloir embraſſer la vie retirée & Religieuſe, il en parla à ſa femme, qui le ſuivit volontiers dans cette ſainte entrepriſe, quoiqu'elle prévît que ſon pere Hypace, & ſa mére ne manqueroient pas de le trouver fort mauvais; mais elle crut devoir préférer l'amour de J. C. & l'obéïſſance à ſon mari, à toutes les conſidérations humaines.

Hypace ayant appris le changement arrivé dans la maiſon de ſon gendre, en témoigna ſon mécontentement d'une maniere éclatante; de ſorte que Salvien & ſon épouſe furent obligés de ſe retirer dans un pays fort éloigné, & apparemment à Marſeille, où ils demeurerent au moins ſept ans; ſans qu'Hypace, qui depuis ce tems-là étoit devenu Chrétien, voulût faire réponſe à aucune des Lettres qu'ils leur

(*b*) *Ibid. p. 336. col. 2. H. & 367.*
(*i*) *Salvian. l. 7. de Dei gubernat.*
(*k*) *Salvian. Epiſt. 1.*
(*l*) *Antelmi Diſquiſ. de Symbol. Athanaſ. p. 49.*
(*m*) *Salvian. Epiſt. 4.*

An de J. C. 406.

écrivirent aſſez ſouvent. Enfin il leur écrivirent en la ſeptiéme année de leur retraite (*n*). Salvien, Palladie ſa femme, & Auſpiciole leur fille ſe joignirent enſemble, pour faire un dernier effort ſur l'eſprit de leurs peres & meres. Ils employerent tout ce qu'il y a de plus vif, de plus fort, de plus tendre, & en même tems de plus humble & de plus reſpectueux pour les toucher; mais on ignore quel fut le ſuccès de cette Lettre, qui eſt la plus belle de toutes celles qui nous reſtent de Salvien.

On ne ſçait ſi c'eſt avant ou après ſa retraite, qu'il fut témoin des crimes de ceux de Cologne & de Tréves, & des malheurs qui en furent la ſuite & le châtiment. Il avoit pû être témoin de leurs déſordres, avant qu'il quittât cette ville, & il put y faire un voyage après la mort d'Hypace, & après la quatriéme ruine de Tréves, vers l'an 439. ou 440. Il étoit Prêtre dès l'an 429. ou 430. & ce fut vers ce tems-là que S. Eucher, Evêque de Lyon, lui confia ſes deux fils, S. Salone & S. Veran (*o*), qui ayant d'abord été inſtruits à Lérins par S. Hilaire & par S. Honorat, depuis tous deux Evêques d'Arles, furent enſuite perfectionnés dans toutes les régles des choſes ſpirituelles, par S. Salvien, & par S. Vincent, qu'on croit être le fameux Vincent de Lérins. Salvien conſerva toujours quelque autorité, & une tendreſſe particuliére envers ces deux Saints, qui devinrent dans la ſuite fameux dans l'Egliſe; S. Salone ayant été, comme l'on croit Evêque de Genéve, & S. Veran, de Vence.

Salvien écrivit ſon Ouvrage de la Providence (*p*), vers l'an 439. ou 440. puiſqu'il y parle de la défaite de Litorius arrivée en 439. comme d'une choſe fort nouvelle, & qu'il y fait auſſi mention de la priſe de Carthage, arrivée la même année. Quelque tems auparavant il avoit compoſé ſes quatre Livres contre l'avarice, qu'il adreſſa à l'Egliſe Catholique, cachant ſon nom & ſa profeſſion ſous le nom de Timothée, c'eſt-à-dire, celui qui honore Dieu, & qui ne travaille que pour ſon honneur. La maniere dont il écrit, & le ſujet de ſes Ouvrages, qui roulent tous ſur les malheurs & les déſordres de ſon ſiécle, lui ont fait donner par quelques-uns le nom de Jeremie de ſon tems. Salvien a écrit pluſieurs autres Livres, outre ceux qui nous reſtent de lui, & qui ont été imprimés pluſieurs fois. Gennade, qui nous en a conſervé les titres, dit que ce ſaint Prêtre vivoit encore dans une heureuſe vieilleſſe, lorſqu'il écrivoit, c'eſt-à-dire, vers l'an 484. On ne ſçait ni le jour ni l'année préciſe de ſa mort; mais on croit qu'il finit ſa vie à Marſeille, dont il n'a jamais été Evêque, quoiqu'en ayent voulu dire quelques-uns (*q*).

XXII. *Martyrs dans les Gaules ſous les Vandales.*

On vit ſous les Vandales pluſieurs Martyrs dans les Gaules: car quelque grande qu'ait été la dépravation des mœurs, elle n'étoit pas générale, & Dieu s'étoit réſervé pluſieurs ſerviteurs fidéles, qui n'avoient pas fléchi le genoüil devant Baal (*r*). On met vers l'an 407. le décès de Maurice Evêque de Tréves; mais on ignore le genre de ſa mort. Il eût pour ſucceſſeur Leonce, ou Legonce. Quelques-uns (*s*) mettent en ce tems-cy un S. Valentin Evêque de Tréves, couronné du Martyre; mais rien n'eſt moins fondé que ce ſentiment. S. Jerôme (*t*) déplorant les ſuites de l'irruption des Vandales, dit que pluſieurs milliers de perſonnes furent égorgées dans l'Egliſe à cette occaſion; & c'eſt peut-être alors qu'arriva le martyre de Ste. Aurée, & de ſainte Juſtine ſa ſœur.

An de J. C. 406.

Il y a beaucoup d'apparence auſſi, que S. Severin Evêque de Cologne, fut obligé en ce tems-cy de quitter ſon Egliſe, pour ſe retirer à Bourdeaux (*u*), où il fut reçu par S. Amand Evêque de la même ville, qui avoit connu ſa venuë par révélation. Quand il fut arrivé, ſaint Amand lui céda ſa place, comme à un plus digne ſerviteur de Dieu; & S. Severin étant mort quelque tems après, S. Amand remonta ſur le Siége Epiſcopal, qu'il n'avoit quitté que par humilité, & par reſpect pour ce ſaint Etranger.

On honore auſſi dans le Diocéſe de Toul S. Donat, ou S. Don, qui fut mis à mort dans une incurſion de Vandales, ſur le chemin public de S. Nicolas à Lunéville, près la riviere de Meurthe (*x*), en un lieu où l'on voyoit il y a quelques années une Chapelle, qui a été démolie depuis peu par Meſſieurs les Chanoines de S. Georges de Nancy, à qui elle appartenoit. Cette Chappelle étoit ancienne. Une femme de piété l'avoit d'abord bâtie ſur le tombeau du Saint. Theodoric de Dombaſle la rétablit, l'aggrandit, & la fit dédier par l'Evêque Pibon. Enſuite les principaux de Dombaſle prierent Theodemare Abbé de S. Manſuy, de ſe charger du ſoin de cette Egliſe, & d'y unir les biens qu'il avoit au lieu de Dombaſle, ce qu'il fit. Henry de Lorraine Evêque de Toul, mort en 1147. étant prêt de faire le voyage de Paleſtine, donna cette Egliſe à l'Abbaye de S. Manſuy. Elle avoit alors titre de Prieuré, & long-tems après elle fut unie avec ſes biens, à la Collégiale de S. Georges de Nancy; mais les Reliques du Saint ſont conſervées en l'Abbaye de S. Manſuy, où l'on célébre ſa Fete le 7. d'Août. On veut que S. Donat ait été Moine, & que les Vandales l'ayent fait mourir à coups de fléches.

(*n*) *Salvian. Epiſt.* 4.
(*o*) *Salvian. Ep.* 9. *Eucher. ad Salvian.*
(*p*) *De gubernatione Dei.*
(*q*) Voyez M. de Tillemont, note 5. ſur Salvien, p. 747.
(*r*) 3. *Reg.* XIX. 18.
(*s*) *Du Sauſſay, Martyr. Gall.* 16. *Julii.*
(*t*) *Hieronym. Ep.* 11. Moguntiacum, nobilis quondam civitas, capta atque ſubverſa eſt, & in Eccleſia, multa hominum millia trucidata.
(*u*) *Vide Gregor. Turon. de gloria Confeſſ. c.* 41. & *Reinaertii notas ibid.* & Tillemont, t. 10. Hiſt. Eccl. pp. 555. 556. *Surius* 23. *Octob.*
(*x*) Benoit, Hiſt. de Toul, pp. 213. 214. Hiſt. Mſſ. de l'Abbaye de S. Manſuy. Titre de Henry Ev. de Toul, de l'an 1147.

Digitized by Google

An de J. C. 406.

Henry de Lorraine, dans la Chartre de donation qu'il a faite du Prieuré de S. Don à S. Mansuy, fait mention du martyre du Saint, & des Miracles opérés à ſon tombeau. C'eſt apparemment à la même perſécution, qu'il faut rapporter le martyre de S. Livier (*y*), que les Hiſtoriens de Metz mettent ſous Attila (*z*).

XXIII. *Martyre de S. Livier.*

Ce Saint étoit d'une naiſſance diſtinguée, Guerrier de profeſſion, & natif du territoire de Metz (*a*). Voyant que les Huns maltraitoient les Chrétiens, Livier leur fit des reproches de leurs cruautés. Ils s'en irriterent, ſaiſirent le Saint, & le conduiſirent, comme pour l'employer à des uſages ſacriléges, vers une montagne près la ville de Marſal, à deux lieuës de Dieuze. Etant arrivés au pied de la montagne, ils lui trancherent la tête, le 7. des Calendes de Décembre, ou le 25. Novembre. On dit que Dieu fit deux Miracles en cette occaſion. Le premier fut, qu'une ſource ſortit de terre, au même lieu où il avoit été décapité. Le ſecond que S. Livier porta ſa propre tête entre ſes mains juſqu'au haut de la montagne, où on lui bâtit une Egliſe entre Marſal & Salival; & ce lieu porte encore le nom de S. Livier. Quoiqu'il en ſoit de ces deux dernieres circonſtances, il eſt certain que les Miracles que Dieu opéroit au lieu où repoſoient les Reliques du Saint, y attirerent un grand concours de fidéles, & que l'Evêque Theodoric (*b*), qui brûloit d'envie d'enrichir ſon Abbaye de S. Vincent, de toutes ſortes de Reliques, y tranſporta celles de S. Livier, ſur la fin du dixiéme ſiecle. Quelque tems après, on les tranſporta dans l'Egliſe Paroiſſiale, qui porte le nom de S. Livier, & il n'en demeura qu'une petite partie à S. Vincent.

Quelques Sçavans (*c*) mettent vers ce tems-cy l'Epiſcopat de S. Epvre, ou Aper, Evêque de Toul, ſuppoſant qu'il eſt le même qu'Aper, à qui S. Paulin écrivit en 404. pour le féliciter de ſa converſion (*d*): mais il eſt mal-aiſé de ſoutenir ce ſentiment, à moins de déranger la ſuite des Evêques de Toul, qui mettent conſtamment S. Epvre après S. Ours, qui ſuccéda à S. Auſpice. Or S. Auſpice vivoit au milieu du cinquiéme ſiécle; & par conſéquent S. Epvre n'a pû vivre que vers le commencement du ſixiéme. De plus, on remarque des diverſités aſſez conſidérables entre notre S. Epvre, & l'ami de S. Paulin (*e*); pour faire croire que ce ſont deux perſonnes differentes.

XXIV. *Marc, Gratien, &*

Les Soldats Romains qui étoient en Angleterre, craignant que les peuples du pays, qui étoient les plus fort, ne ſe réuniſſent, & ne les vinſſent accabler par leur grand nombre (*f*), pendant que les Gaules étoient inondées par les Barbares, & que l'Empereur n'étoit pas en état de leur renvoyer du ſecours, ſongerent à leur ſûreté, & réſolurent de faire un Empereur, qui les ſoutînt & les commandât en cas d'attaque, ils élûrent donc d'abord un nommé Marc, qu'ils tuerent bien-tôt après, comme un homme qui ne leur convenoit pas, & mirent en ſa place un nommé Gratien, qui fut auſſi mis à mort au bout de quatre mois *.

Conſtantin ſucceſſivement élûs Empereurs par les Troupes qui étoient en Angleterre.

[b] An de J. C. 407. d'Honoré 13.

Enfin ils élûrent Conſtantin, ſimple ſoldat, dont tout le mérite étoit de porter le nom du grand Conſtantin (*g*). Dès qu'il eût pris le nom d'Empereur, il paſſa dans les Gaules, aborda à Boulogne, & ſe fit reconnoître par ce qui reſtoit de Troupes Romaines dans ce pays-là. Limene Préfet des Gaules, & Cariobaud Général des Troupes, voyant qu'ils ne pouvoient lui réſiſter, ſe retirerent en Italie auprès d'Honoré l'année ſuivante 408. & laiſſerent ainſi Conſtantin maître des Gaules, qui fixa ſa demeure à Arles.

Il eut à combattre non ſeulement les Romains, qui demeurerent fidéles à Honoré; mais auſſi les Barbares, qui s'étoient emparés de la plûpart des villes de la Gaule. Zozime (*h*) dit qu'il défit les Barbares dans une grande bataille, & qu'il en tua un grand nombre; mais qu'ayant négligé de les pourſuivre, ils réunirent leurs forces, & ſe mirent en état de lui tenir tête. Pour empêcher qu'ils ne continuaſſent d'entrer dans les Gaules, il fit garder exactement le paſſage des Alpes, & fortifia les bords du Rhin. Oroſe (*i*) remarque que ce Prince ſe laiſſa ſouvent tromper par de fauſſes & incertaines paix, que les Barbares firent avec lui, & qui furent plus nuiſibles qu'avantageuſes au pays. Enfin voulant ſe rendre maître de l'Eſpagne, il tira du Cloître Conſtant ſon fils, qui s'étoit fait Moine, le déclara Céſar, & l'envoya en Eſpagne pour la réduire *. Il y réüſſit, (*k*) & amena ce pays à l'obéïſſance de ſon pere. Après cela Conſtantin donna à ſon fils Conſtant le titre d'Auguſte, & envoya à l'Empereur Honoré des Ambaſſadeurs *, pour s'excuſer d'avoir pris l'Empire, diſant qu'il ne l'avoit accepté que forcé par les ſoldats. Il demandoit qu'Honoré l'aſſociât à l'Empire. Honoré le fit, & lui envoya la Pourpre Impériale, ne ſe trouvant pas alors en pouvoir de lui faire la guerre (*l*).

[a] An de J. C. 408. d'Honoré 14.

[a] An de J. C. 408. d'Honoré 15.

XXV. *Conſtantin*

Alaric paſſa de nouveau les Alpes; & Stili-

(*y*) Voyez Meurise, Hiſt. de Metz, p. 51.
(*z*) *Mſſ. S. Arnulphi Metenſ.*
(*a*) *Cartul. S. Arnulphi.*
(*b*) Theodoric I. Evêque de Metz, mort en 983.
(*c*) *Baron. in Martyrolog. Rom. Chiffletii S. Paulinus illuſtratus.* Fleury, t. 5. Hiſt. Eccl. p. 246. Baillet, Vie des SS. 15. Septembre.
(*d*) *Paulin. ep.* 29. 30. 31.
(*e*) Voyez Benoit, Hiſt. de Toul, pp. 231. 232. & M. de Tillemont, t. 14. Hiſt. Eccl. note 14. ſur S. Paulin, pp. 727. 728. & la Vie de S. Aper, imprimée à Paris en 1686. p. 443. avec les notes à la ſuite de la Vie de S. Paulin.
(*f*) *Zozim. l.* 6. *p.* 825.
(*g*) *Oroſ. l.* 7. *c.* 40. *Beda Hiſt. Angl. l.* 1. *c.* 11.
(*h*) *Zozim. l.* 6. *p.* 825.
(*i*) *Oroſ. l.* 7. *c.* 40.
(*k*) *Oroſ. l.* 7. *c.* 40. *Zozim l.* 6. *p.* 826. *Gregor. Turon. Hiſt. Franc. l.* 2. *c.* 9.
(*l*) *Zozim. l.* 6. *p.* 818. *Photii Bibliot. p.* 180.

Associé à l'Empire. Mort d'Arcade. Theodose le jeune, Empereur d'Orient.

An de J. C. 409.

con qui s'entendoit avec lui, lui fit donner quatre mille livres pésant d'or, pour l'obliger a se retirer (*m*). Honoré étoit alors à Rome, où il reçût la nouvelle de la mort d'Arcade son frere, arrivée au mois de May 408. Honoré avoit dessein de passer à Constantinople, pour donner ordre à la sûreté du jeune Theodose son neveu, fils d'Arcade, & Empereur d'Orient; mais Stilicon l'en détourna, songeant, dit-on (*n*), à mettre Eucher son propre fils sur le Trône d'Orient, & même sur celui d'Occident, par le massacre d'Honoré. Mais Dieu en disposa autrement. Honoré étant arrivé à Pavie, les soldats se mutinerent, & tuerent plusieurs personnes de marque. Stilicon étoit alors à Boulogne; & ayant sçû que les Troupes demandoient aussi sa tête, il se retira à Ravenne, où Honoré envoya deux ordres separés, l'un pour l'arrêter, & l'autre pour le tuer. Il se réfugia d'abord à l'Eglise, comme dans un azyle; mais en étant sorti le lendemain, sur le serment des soldats, qui l'assûrerent qu'ils n'avoient ordre que de le tenir prisonnier, il se mit entre leurs mains; mais l'Officier ayant montré le second commandement, on lui trancha la tête le 25. Août 408. Olympe lui succéda dans le ministere.

XXVI. *Sieges de Rome par Alaric en 408. & 409.*

Les soldats Romains ayant sçu la mort de Stilicon, firent main-basse sur les femmes & les enfans des Barbares, qui étoient établis en Italie, en haine de ce Ministre qui les avoit favorisés; ce qui les irrita tellement, qu'ils s'en allerent joindre Alaric, au nombre de plus de trente mille. Alaric les reçut, & envoya en même tems à Honoré, pour lui offrir la paix, si on vouloit lui donner une certaine somme d'argent, qu'on lui refusa. Sur ce refus, il entre en Italie, la traverse tout entiere, sans y trouver le moindre obstacle, & vient se camper devant Rome (*o*). Après l'avoir tenuë assiégée & affamée quelque tems, il écouta les propositions qu'on lui fit de lui donner de l'argent & des ôtages. Ayant reçu l'argent, il leva le siége, & se retira en Toscane *; mais il n'y demeura pas long-tems: car voyant qu'on ne lui envoyoit pas les ôtages, comme on en étoit convenu, il recommença ses hostilités, & bloqua Rome, dont il n'étoit pas éloigné *. Après quelques négociations qui ne réüssirent pas, il s'approcha de Rome, & l'assiégea de nouveau. Les Romains intimidés, & craignant les dernieres extrémités, furent obligés de consentir à tout ce qu'Alaric voulut, & à recevoir Attale Préfet de la ville, pour Empereur (*p*).

* Sur la fin de Jan 408. d'Honoré 14.

* An de J. C. 409. d'Honoré 15.

XXVII. *Attale Empereur.*

Attale ainsi devenu Empereur, fit Alaric Général de ses armées, & nomma Ataulphe Comte des Domestiques. Pour les autres Charges, il les donna à des Romains. La chose qui pressoit le plus alors, étoit de faire venir des vivres à Rome, qui se ressentoit encore de la famine précédente, & qui craignoit encore plus l'avenir. On sollicitoit Attale d'envoyer du monde en Afrique, pour s'en rendre maître, & en tirer du bled; & Alaric se faisoit fort de la prendre avec cinq cens Goths; mais Attale s'opiniâtra à ne vouloir employer à cette guerre que des Romains *. Il y envoya en effet jusqu'à deux fois: mais ils furent toujours battus par Heraclien, qui y commandoit pour Honoré. (*q*) Alaric, quoi qu'offensé de cette conduite d'Attale, ne laissa pas de lui soumettre l'Emilie & la Ligurie, & de lui garder la foi qu'il lui avoit promise; mais enfin voyant que la famine continuoit à Rome, & alloit toujours en augmentant, sans qu'Attale prît les mesures convenables pour y remédier, il le dépoüilla publiquement des Ornemens Imperiaux *, & les envoya à Honoré (*r*), ayant toujours envie de conclure une bonne paix avec ce Prince.

* An de J. C. 409. d'Honoré 15.

* An de J. C. 410. d'Honoré 16.

XXVIII. *Rome est prise & désolée par Alaric.*

Alaric s'avança à cet effet jusqu'à trois lieuës de Ravenne, où Honoré étoit alors, & on entra en conference pour un accomodement: mais Sarus Roi des Goths, qui étoit en ce tems-là dans la marche d'Ancone avec seulement trois cens hommes, ayant pris le parti d'Honoré contre Alaric, & ayant même attaqué ce dernier (*s*), fut cause que la guerre recommença plus fort qu'auparavant. Alaric marcha sur le champ, droit à Rome, l'assiégea, la prit le 24. d'Août 410. la saccagea, la brûla, & l'abandonna à la cruauté & à l'avarice de ses gens, avec ordre néanmoins d'épargner le sang, & de ne pas toucher à tous ceux qui se réfugieroient dans les Eglises de S. Pierre & de S. Paul. Les Goths étoient Ariens; mais dans cette rencontre, ils ne laisserent pas de porter leur respect pour J. C. & pour la Religion Chrétienne, jusqu'à épargner les personnes consacrées à Dieu, & même les vases précieux destinés au culte des Autels (*t*). Alaric ne demeura que trois jours dans Rome; il en emporta des richesses immenses, & emmena Placidie sœur d'Honoré, qu'il retint comme un ôtage. De-là il marcha vers la Sicile, pour en faire la conquête; mais il mourut à Rhége, ou aux environs, avant que d'avoir pû passer le Détroit, & arriver dans l'Isle *. Il fut enterré dans le lit d'une riviere nommée Barentin, ou Arentin, dont on avoit détourné les eaux, que l'on remit ensuite dans leur lit. Ataulphe son beau-frere lui succéda dans le Gouvernement des Goths. Telle étoit la face des affaires en Italie en 410.

Cependant Constantin associé à l'Empire par Honoré, jouïssoit en paix du fruit de sa révolte dans Arles, où il avoit fixé sa demeure; mais cette tranquillité fut troublée en 409. par la révolte de Geronce en Espagne. Geronce é-

XXIX. *Révolte de Géronce en Espagne. Il donne la Pourpre à Maxime.*

(*m*) *Zozim. l. 6. pp. 805. 806. Philostorg. l. 12. c. 2.*
(*n*) *Zozom. l. 9. c. 4. Philostorg. l. 12. c. 2. Zozim. l. 5. p. 808.*
(*o*) *Zozim. l. 5. p. 812. &c. Sozom. l. 9. c. 6. &c.*
(*p*) *Philostorg. l. 12. c. 3. Sozom. l. 6. c. 8.*
(*q*) *Zozim. l. 6. Sozom. l. 9. c. 8.*
(*r*) *Sozom. l. 9. c. 9. Sozim. l. 6. p. 830. Philostorg. l. 12. c. 3.*
(*s*) *Sozom. l. 9. c. 9. Zozim. l. 6. Phot. Cod. 80.*
(*t*) *Aug. de Civit. l. 1. c. 4. Oros. l. 7. c. 39.*

Digitized by Google

An de J. C. 410.

toit le plus grand Capitaine qu'eût Conſtantin ; toutefois il ne prit pas la Pourpre pour lui-même, il la donna à un homme obſcur & ſans capacité, nommé Maxime, qui étoit abſolument dans ſa dépendance (*u*). Conſtantin envoya Conſtant ſon fils dans les Provinces des Gaules les plus reculées, pour en amener des François & des Allemands à ſon ſecours. Ces Troupes furent inutiles à Conſtantin. Les Vandales, les Suéves & les Alains, qui étoient répandus dans les Gaules, ayant été gagnés & encouragés par Geronce, reprirent cœur, ſe ſaiſirent de pluſieurs villes, & ravagerent le pays à diſcrétion. De-là ils ſe jetterent dans l'Eſpagne, & y commirent des cruautés inouïes, pour ſoutenir Geronce, & y faire périr les Romains commandés par Conſtant.

XXX. *Mort de Géronce & de Conſtantin.*

L'année ſuivante *, Conſtantin délivré des Barbares, qui comme nous venons de le dire, étoient entrés en Eſpagne, feignit d'aller au ſecours d'Honoré, entra en Italie, & s'avança juſqu'à Verone, où il étoit prêt de paſſer le Pô pour aller à Ravenne traiter avec l'Empereur, lorſqu'il apprit qu'Allobic, un des Généraux d'Honoré, qui étoit de complot avec lui pour trahir ce Prince, avoit été tué. Cette nouvelle le fit retourner ſur ſes pas, & il revint à Arles comme en fuyant (*x*). Preſqu'en même tems, Conſtant ſon fils y arriva auſſi d'Eſpagne. Geronce le pourſuivit avec une armée juſques dans les Gaules, où il entra ſans réſiſtance; atteignit Conſtant, & le fit tuer à Vienne; il alla enſuite aſſiéger Conſtantin dans Arles. Ce Prince, ſur la nouvelle de la venuë de Geronce, avoit envoyé le Général Edobic au de-là du Rhin, pour amener des François & des Allemands à ſon ſecours; mais ce ſecours ne lui ſervit de rien. Geronce aſſiégea Arles, où Conſtantin s'étoit retiré; & pendant le ſiége, Honoré fit paſſer en Gaules * un de ſes Généraux, nommé Conſtance (*y*), qui s'étant approché d'Arles, la plûpart des ſoldats de Geronce paſſerent de ſon côté, en ſorte que Geronce fut obligé de ſe ſauver en Eſpagne, où il fut mis à mort par ſes propres Troupes. Conſtantin ſoutint le ſiége d'Arles pendant quatre mois, dans l'eſpérance du ſecours qu'Edobic lui amenoit; mais Conſtance ayant heureuſement défait les Barbares (*z*). Conſtantin ne ſongea plus qu'à ſe rendre. Il ſe rendit en effet, après s'être réfugié dans l'Egliſe, & s'être fait ordonner Prêtre. Conſtance lui avoit promis la vie; mais l'ayant fait conduire en Italie, avec ſon fils Julien, l'Empereur Honoré envoya ordre de les décapiter; ce qui fut exécuté, avant qu'ils fuſſent arrivés à Ravenne, où il étoit alors.

*An de J. C. 410. d'Honoré 16.

*An de J. C. 411. d'Honoré 17.

Un peu avant que Conſtantin ſe vît forcé de quitter la Pourpre, Jovin, ou Jovien, avoit pris le titre d'Auguſte * dans la Gaule ultérieure, & dans la ville de Mundiac, apparemment Mayence (*a*). Il s'avança avec une grande armée, compoſée de Bourguignons, d'Allemands, de François, d'Alains, & d'autres peuples, pour attaquer Conſtance; mais celui-ci prit Arles avant qu'ils fuſſent à portée de l'empêcher, & réduiſit ſous l'obéiſſance d'Honoré toutes les Provinces de ces quartiers-là. Jovin demeura maître de Tréves (*b*), & des Places des environs. On dit même (*c*), que Dardane Préfet des Gaules, fut le ſeul qui ne lui céda point: ainſi preſque toutes les Gaules étoient en proye aux Barbares. D'un autre côté, Ataulphe Général des Goths, & ſucceſſeur d'Alaric, fit irruption dans ce pays, & y amena avec lui Attale, qu'Alaric avoit fait reconnoître Empereur par les Romains (*d*) en 409. Attale engagea Ataulphe à aller trouver Jovin, pour faire avec lui une ligue contre Honoré: mais Jovin ne le vit pas volontiers, & même il ſe le rendit tout-à-fait ennemi, en aſſociant à la dignité d'Auguſte ſon frere Sébaſtien.

XXXI. *Jovin, ou Jovien, Empereur en Gaules. Il donne à ſon frere Sébaſtien le titre d'Auguſte.*

*An de J. C. 411. d'Honoré 17.

Ataulphe ne voyant donc plus de moyen de mettre Jovin dans ſon parti, ſe réconcilia avec Honoré, lui offrit la paix, promit de rendre Placidie ſa ſœur, qu'Alaric avoit trouvée à Rome en 410. & qu'Ataulphe retenoit comme en ôtage, quoi qu'avec tout l'honneur dû à ſa naiſſance; à condition qu'on donneroit à ſes Troupes une certaine quantité de bled *. Honoré ayant accepté ces offres, Ataulphe déclara la guerre à Jovin, fit mourir Sébaſtien, & peu après prit Jovin lui-même, & le livra à Sébaſtien Préfet des Gaules, qui lui fit trancher la tête à Narbonne. Les têtes de Jovin & de Sébaſtien furent envoyées à Carthage, de même qu'on y avoit envoyé auparavant celles des Tyrans Maxence, Maxime, Eugene, Conſtantin & Julien (*e*): mais Ataulphe ne renvoya pas Placidie, parce qu'Honoré ne put lui fournir le bled qu'il avoit promis. Ainſi les hoſtilités recommencerent bien-tôt *. Ataulphe entra dans Narbonne, Toulouſe & Bourdeaux; mais il fut repouſſé de devant Marſeille, qui étoit défenduë par le Comte Boniface. La ville de Tréves fut brûlée & pillée par les François dans leur ſeconde irruption (*f*); la partie des Gaules, voiſine du Rhin, fut priſe par les Bourguignons (*g*). Ainſi les Barbares, ſous le foible regne d'Honoré, ſe partageoient les plus belles & les meilleures Provinces de l'Empire.

XXXII. *Ataulphe fait la paix avec Honoré. Mort de Jovin & de Sébaſtien.*

*An de J. C. 412. d'Honoré 18.

*An de J. C. 412 ou 413 d'Honoré 19. ou &c.

(*u*) *Oroſ. l. 7. c. 42. Sozom. l. 9. c. 13. Phot. Cod. 80. Zozim. l. 5.*
(*x*) *Zozim. l. 6. Sozom. l. 9. c. 12. 13.*
(*y*) *Oroſ. l. 7. c. 42. 43. Sozom. l. 9. c. 13. 14.*
(*z*) *Sozom. l. 9. c. 15. Photius Cod. 80. Gregor. Turon. l. 2. c. 9. Hiſt. Franc.*
(*a*) *Frigerid. apud Gregor. Turon. l. 2. c. 9. Hiſt. Franc.* Vix dum quartus obſidionis Conſtantini annus agebatur, cùm repentè ex ulteriori Gallia nuntii veniunt. Jovinum aſſumpſiſſe Ornatus Regios, & cum Burgundionibus, Alemannis, Francis, Alanis, omnique exercitu, imminère obſidentibus; ita acceleratis mœ ris, reſeratâ urbe, Conſtantinus deditur.
(*b*) *Byzag. p. 531.*
(*c*) *Tyro Proſper, Chronic.*
(*d*) *Oroſ. l. 7. c. 42.*
(*e*) *Olympiodor. apud Phot. Cod. 80.*
(*f*) *Frigerid. apud Gregor. Turon. Hiſt. Franc. l. 2. c. 9.*
(*g*) *Proſper. Chronic. ad annum 413.*

Digitized by Google

XXXIII. *Mariage d'Ataulphe & de Placidie en 414.*

Les délais qu'Ataulphe apportoit à rendre Placidie à Honoré, n'étoient pas tant l'effet de l'intérêt, que celui de l'amour qu'il avoit pour elle, & de l'envie qu'il avoit de l'épouſer. Il l'épouſa en effet à Narbonne * en 414. Ataulphe parut dans cette cérémonie, habillé à la Romaine, & céda la premiere place à Placidie, qui parut aſſiſe ſur un lit, parée comme une Imperatrice. Ataulphe lui fit préſent de cinquante baſſins pleins d'or, & de cinquante autres pleins de pierreries (*b*), qui étoient les dépoüilles priſes dans la ville de Rome.

* Au mois de Janvier an de J. C. 414. d'Honoré 20.

XXXIV. *Attale Empereur pour la ſeconde fois.*

Honoré ne put voir ce mariage qu'à regret; & Ataulphe, pour lui témoigner le peu de cas qu'il faiſoit de ſon affection, rendit à Attale le titre d'Auguſte, qu'il lui avoit ôté, & le fit reconnoître Empereur dans les Gaules; mais toutefois ſans lui en donner autre choſe que le nom (*i*), & conſervant toujours un déſir ſecret de faire la paix avec Honoré, & de rétablir, s'il étoit poſſible, l'Empire Romain dans ſa ſplendeur. Oroſe raconte ſur cela une choſe très ſinguliere (*k*). "Lorſque j'étois à Bethléem *, „ dit-il, j'appris du bienheureux Prêtre Jerôme, „ qu'un homme de Narbonne, plein de ſageſſe, „ de piété & de mérite, & conſidérable par les „ emplois qu'il avoit eus ſous Theodoſe, avoit „ entendu dire pluſieurs fois confidemment à „ Ataulphe, pendant qu'il étoit à Narbonne, „ qui lui avoit lui-même aſſûré avec ſerment, „ que ſa plus forte paſſion, & ſa premiere in„ tention avoit été autrefois d'effacer la répu„ tation des Romains; en ſorte que l'on en ou„ bliât même, s'il étoit poſſible juſqu'au nom, „ & qu'on lui ſubſtituât le nom de Gothie, & „ d'Empire des Goths; & qu'Ataulphe tînt par„ mi les ſiens le même rang, qu'Auguſte parmi „ les Romains.

* An de J. C. 415. ou 416. d'Honoré 21. ou 22.

„ Mais qu'il avoit expérimenté, que les „ Goths étoient incapables de ſe laiſſer gou„ verner par des Loix, parce qu'ils étoient d'un „ naturel trop farouche & trop barbare. Con„ ſidérant d'ailleurs qu'une République & un „ Empire ne peuvent ſubſiſter ſans Loix, puis „ qu'autrement ce ſeroit plutôt une cohue qu'une République, il avoit quitté ſes premieres „ penſées, & n'avoit plus ſongé qu'à chercher les „ moyens de rendre ſon nom illuſtre, en ren„ dant à la puiſſance Romaine ſon premier éclat „ par les armes des Goths; afin que ſi la poſté„ rité ne le regardoit pas comme le deſtructeur „ de la puiſſance Romaine, elle pût au moins „ le conſidérer comme ſon reſtaurateur: Que „ c'étoit-là le vrai motif qui l'empêchoit de fai„ re la guerre, & qui le portoit au contraire à „ rechercher de faire la paix avec Honoré.

XXXV. *Les Goths quittent les Gaules, & ſe retirent en Eſpagne. Mort d'Ataulphe. Sigeric lui ſuccede.*

Mais Conſtance, Général des Troupes de cet Empereur, rendit inutiles toutes les bonnes intentions d'Ataulphe. Il obligea les Goths de quitter les Gaules, & de ſe retirer en Eſpagne. (*l*) On ne ſçait pas diſtinctement de quelle ſorte il s'y prit; par la force, ou par la négociation; mais la maniere dont ils traiterent Bourdeaux en la quittant, fait juger qu'ils furent contraints d'en ſortir de force; car ils la ſaccagerent, comme une Place priſe d'aſſaut (*m*). Ceci arriva l'an 414. ou 415. & Ataulphe fut tué à Barcelonne vers le mois de Septembre 415. par un de ſes domeſtiques, nommé Dobbie, qui étoit de ſa nation. Il le tua dans une écurie, comme il s'entretenoit avec lui. Il eût pour ſucceſſeur un nommé Sigeric, élû par les Goths, partie par brigue, & partie par violence. Le jeûne Theodoſe, qu'Ataulphe avoit eû de Placidie, étoit mort peu de tems auparavant, encore tout enfant; & Sigeric fit mourir les autres enfans qu'Ataulphe avoit eûs d'une premiere femme.

An de J. C. 416.

XXXVI. *Mort de Sigeric. Vallia ſon ſucceſſeur fait la paix avec Honoré.*

Sigeric ne regna que ſept jours. Après ſa mort, les Goths élûrent Vallia, qui fit la paix avec Honoré, & lui rendit Placidie, laquelle épouſa Conſtance Patrice en 417. L'Empereur Honoré entra dans Rome la même année en triomphe, & fit marcher devant ſon char Attale, qu'Alaric avoit fait Empereur, & qu'Ataulphe avoit conſervé, pour s'en ſervir dans le beſoin. Nous coulons légérement ſur toutes ces choſes, parce que nous les croyons étrangeres à notre ſujet. Ce fut en ce même tems que le Poëte Rutilius retourna de Rome dans les Gaules ſa patrie; car on croit qu'il étoit de Toulouſe. Il décrit l'état de ce pays d'une maniere fort touchante. Tout y étoit ruïné, déſolé, brûlé: néanmoins Conſtance, après avoir obligé les Goths de ſe retirer en Eſpagne, travailloit à y rétablir en quelques endroits l'autorité Romaine; mais c'étoit principalement dans les parties méridionales des Gaules, leſquelles demeurerent plus long-tems ſous l'obéïſſance des Romains (*n*).

XXXVII. *Quels ont été les premiers Rois François, & où ils ont regné.*

En même tems les Bourguignons occupoient une partie de la haute Germanie, & le pays qui conſerve encore aujourd'hui leur nom; & les François d'un autre côté, commençoient à jetter les fondemens d'une Monarchie fameuſe, qui s'étendit bien-tôt ſur toutes les Gaules. Pharamond, qu'on dit fils de Marcomir, & petit-fils de Priam Roi des François, regnoit en France en l'an 418. (*o*). Les François avoient commencé à paſſer le Rhin dès l'an 242. & ils le paſſerent encore plus d'une fois depuis l'an 400. puiſqu'ils brûlerent & pillerent la ville de Tréves juſqu'à trois ou quatre fois. S. Gregoire de Tours dit, qu'après avoir demeuré quelque tems ſur les bords du Rhin, ils paſſerent ce fleuve, & s'établirent dans le pays de Tongres, où ils eurent autant de Rois qu'ils avoient de

(*b*) *Phot. Cod.* 80.
(*i*) *Paulin. Paranet. Poëma Euchariſt.*
(*k*) *Oroſ. l.* 7. *c.* 43.
(*l*) *Oroſ. l.* 7. *c.* 43.
(*m*) *Paulin. Paranet. Poëma Euchariſt. Vide Oroſ. loco citato.*
(*n*) *Vide Gregor. l.* 2. *Hiſt. Franc. c.* 9. *p.* 63. A.
(*o*) *Vide Tyron. Proſper. Chronic. Fuldenſium, Valeſ. Buchar. Tillemont t.* 5. *Empet. p.* 637.

Digitized by Google

Ann. J. C. 416.

villes & de cantons (*p*). Pharamond étoit, dit-on, un de ces Rois, & apparemment le plus puiſſant de tous.

Il faut toutefois avoüer que les Imprimés & les Manuſcrits de Gregoire de Tours, au lieu du pays de Tongres, liſent conſtamment la Thuringe (*q*). Or il eſt impoſſible que les François, après avoir demeuré pendant quelque tems ſur les bords du Rhin, ayent enſuite paſſé ce même fleuve, pour aller dans la Turinge, puiſque la Thuringe eſt au de-là du Rhin. C'eſt ce qui a déterminé pluſieurs Sçavans à lire le pays de Tongres, au lieu de la Thuringe. M. de Valois, au lieu du Rhin, a lû le Mein.

On pourroit, ce me ſemble, expliquer cet Hiſtorien, en diſant que quelques Troupes des François, qui étoient au-deçà du Rhin, repaſſerent ce fleuve, & s'emparerent de la Turinge. Il eſt indubitable, que pluſieurs François s'étoient établis au-deçà du Rhin depuis l'an 242. Edobicus Général des Troupes du Tyran Conſtantin, alla juſqu'à deux fois en 410. & en 411. dans la Gaule ultérieure, d'où il amena des François au ſecours de cet uſurpateur (*r*). Il eſt certain auſſi, que les Rois ſucceſſeurs de Pharamond, eurent dans la ſuite de grands démêlés avec les Thuringiens, comme il paroît par Gregoire de Tours, qui dit que Clodion avoit ſa demeure au Château de *Diſpargum*, ſur les frontieres des Thuringiens (*s*). Le Roi Childeric, chaſſé par les ſiens, ſe retira chez Biſin Roi des Thuringiens (*t*), & enſuite s'en revint en France dans ſon Royaume. Clovis fit la guerre aux Thuringiens, & les aſſujettit (*u*) en 491. Theodoric les aſſujettit de nouveau en 525 (*x*). Tout cela prouve que les François demeuroient au deçà du Rhin dans les Gaules; ce qui n'empêche pas que quelques-uns d'entr'eux n'ayent auſſi fait des conquêtes, & établi des Rois au delà du fleuve dans la Thuringe. Ainſi il eſt très croyable que Pharamond régnoit ſur les François de déçà le Rhin, pendant que d'autres François établis dans la Thuringe, avoient leurs Rois Chevelus dans chaque ville & dans chaque canton qu'ils avoient conquis.

Sidoine Appollinaire, & Gregoire de Tours parlent des conquêtes que Clodion fit au deça du Rhin, & ne diſent pas qu'il en ait été dépouillé. On ſçait que Childeric eſt mort dans les Gaules, puis qu'on y a trouvé ſon tombeau à Tournay en 1653. On a prétendu auſſi avoir le tombeau de Pharamond hors la ville de Reims, du côté de Laon, ſur un monticule nommé la Pyramide (†). D'autres ont placé ſa ſépulture ſur la montagne de Framond (§), ou *Frankenberg*, montagne des Francs, ſituée entre la Lorraine & l'Alſace, à ſix lieuës de Molſhem, vers la ſource de la petite riviere de Plaine, où l'on place auſſi la ſépulture de Merouée. On voit ſur cette montagne quantité de Divinités Gauloiſes, & quelques monumens des Romains. Nous en parlerons ailleurs.

*An de J.C. 416.

S. Gregoire de Tours (*y*) raconte qu'après qu'Aſtere, qui étoit Comte d'Eſpagne en 420. (*z*). eût été fait Patrice, Caſtin Comte des domeſtiques, fut envoyé en Gaules, pour faire la guerre au François. Cet Auteur n'en dit pas d'avantage: mais Fredegaire (*a*), confondant apparemment ce que S. Gregoire ajoûte de Stilicon, dit de plus, que Caſtin marcha ſur le ventre aux François, paſſa le Rhin, courut toutes les Gaules, & s'avança juſqu'aux Pyrenées. Il dit de plus, que les François établirent Roi ſur leur nation Theudemer, fils de Richemer, de la race de Priam, de Frigus, & de Francion; lequel Theudemer fut tué dans ce combat par les Romains. Il eût pour ſucceſſeur Clodeon, ou Clogion, dont la demeure étoit à Eſbarge (ou Diſparge,) ſur les frontieres de Thuringe. S. Gregoire de Tours (*b*) dit auſſi que les François étant entrés dans la Turinge, & ayant créé autant de Rois, qu'ils avoient conquis de villes, déférerent la ſouveraine autorité à Clovis, en récompenſe de la victoire qu'il avoit remportée (ſur leurs ennemis.) Il ajoûte, qu'il a lû dans les Annales, que Theodemer fils de Richemer, & Aſchile ſa mere, avoient été mis à mort par le glaive; & que ces Annales ajoûtoient que Clogion, qui avoit ſa demeure au Château de Diſparge, ſur les frontieres des Thuringiens, fut établi Roi des François.

De tout ce récit, qui eſt aſſez embarraſſé, il réſulte, qu'après la mort de Theodemer, les Francois déférerent la Royauté à Clodion, dont la demeure étoit à Diſparge, à l'extrêmité de la Thuringe. Clodion fut pere de Merouée, & Merouée de Childeric, qui eût pour ſucceſſeur le Grand Clovis. Il ſemble que les François de deçà le Rhin, allerent chercher Clodion au de-là de ce fleuve dans la Thuringe; d'où vient que Childeric ſon petit-fils, fils de Merouée, étant chaſſé par ſes Sujets de deça le Rhin, retourna dans la Thuringe, d'où ſon pere étoit

(*p*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. p. 62.* D. Tradunt enim multi eoſdem de Pannonia fuiſſe digreſſos, & primùm quidem littora Rheni amnis incoluiſſe dehinc tranſacto Rheno, Thoringiam tranſmeâſſe, ibique juxta pagos vel civitates Reges crinitos ſuper ſe conſtituiſſe, de prima, & ut ita dicam, nobiliori ſuorum familia.

(*q*) *Vide notas Ruinart. in hunc locum.*

(*r*) *Frigerid. apud Gregor. Turon. l. 2. c. 9. Sozom. l. 9. c. 14.*

(*s*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. p. 63.*

(*t*) *Id. l. 2. c. 12. p. 66.*

(*u*) *Id. l. 2. c. 27. p. 79.*

(*x*) *Id. l. 3. c. 7. p. 110.*

(†) *Cioffl. Anaſtaſ. Childerici, p. 5.*

(§) *Trithem. ex Humbaldo.* Voyez la Diſſertation du P. Mabillon, ſur les ſépultures des anciens Rois de France.

(*y*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. p. 62.*

(*z*) *Idatii Chronic.*

(*a*) *Fredegar. Chronic. p. 550. Caſſianus domeſticorum Comes, expeditionem accepit contra Francos, eoſque preterit, Rhenum tranſit, Gallias pervagatur; uſque ad Pyrenæos montes pervenit;* ce qui paroît copié, mais fidélement, de S. Gregoire de Tours, *l. 2. c. 9. Eodem tempore Caſſianus domeſticorum Comes expeditionem in Francos ſuſceptâ ad Gallias mittitur.... Oroſius autem.... ita commemorat: Stilico congregatis gentibus, Francos proterit, Rhenum tranſit, Gallias pervagatur, & ad Pyrenæos uſque perlabitur.*

(*b*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. p. 62.*

Digitized by Google

originaire, pour y trouver un azile. Il faut avouër que ces commencemens de l'Hiſtoire de France ſont fort embroüillés.

XXXVII. *Tréves ravagée pour la troiſiéme fois par les François.*

Ce fut vers ce même tems * & que la ville de Tréves fut pillée & ſaccagée pour la troiſiéme fois par les François. Elle étoit encore ſous la domination des Romains ; & c'étoit ſans doute en haine de leur Empire, qu'on la traitoit ſi mal. De plus, ceux de Tréves n'auroient pas demandé à l'Empereur des jeux du Cirque, (*c*) s'ils n'euſſent pas été ſujets de l'Empire : car demander ces jeux, c'étoit demander la permiſſion de les repréſenter, ou prier l'Empereur de les faire repréſenter à ſes frais. Mais bien-tôt après, cette ville ſi illuſtre perdit ſon luſtre, ſes priviléges & ſes prérogatives, non ſeulement parce qu'elle fut ruïnée par les Barbares ; mais auſſi parce que les Romains dépoüillés du domaine de ces pays reculés, & des frontiéres de l'Allemagne & du Rhin, ne ſongerent plus à la rétablir, & à lui rendre ſon ancienne ſplendeur. La ville d'Arles profita de ſa diſgrace ; & le ſéjour qu'y fit Conſtance, Patrice ſous Honoré, puis Auguſte en 421. & l'affection qu'il lui porta, furent cauſe qu'Honoré ordonna * qu'on y tînt tous les ans l'aſſemblée des ſept Provinces des Gaules (*d*) ; ce qui étoit l'ériger en quelque ſorte à la dignité de Capitale de ce pays ; & ce tranſport de la dignité de Métropole des Gaules, de Tréves à Arles, peut être conſideré ou comme la cauſe, ou comme l'effet de la décadence de l'Empire Romain dans les Gaules, puis qu'abandonnant Tréves, c'étoit s'ôter la plus forte barriere qu'ils euſſent contre les irruptions des Barbares.

* An de J. C. 410. d'Honoré 14.

* An de J. C. 418. d'Honoré 24.

XXXIX. *Les Goths établis dans les Gaules. Conſtance eſt déclaré Auguſte. Il meurt en 421. & Honoré en 423.*

Vallia Roi des Goths en Eſpagne, après avoir remporté pluſieurs avantages ſur les Vandales, les Alains & les Suéves, qui occupoient ce pays (*e*), ſe retira dans les Gaules avec les ſiens ; & ayant fait ſa paix avec le Patrice Conſtance *, fixa ſa demeure, du conſentement des Romains, dans l'Archevêché de Bourdeaux, dans le pays d'Auch, & la Gaſcogne ; & ce fut alors que Toulouſe commença à être la Capitale des Goths ; ce qui continua quatre-vingt-huit ans. Ainſi voilà, outre les François & les Bourguignons, une troiſiéme domination de Barbares, établie dans les Gaules.

* An de J. C. 418. d'Honoré 24.

L'année 421. Conſtance, qui avoit épouſé Placidie en 417. & qui en avoit eû Valentinien III. en 419. fut déclaré Auguſte par Honoré en 421. Mais il mourut à Ravenne le 2. de Septembre 421. n'ayant regné que ſept mois. L'Empereur Honoré ne lui ſurvêquit pas long-tems, étant mort au mois d'Août 423.

XL. *Jean uſurpe l'Empire d'Occident. Il eſt mis à mort par Valentinien III. en 424.*

Après ſa mort, Jean premier des Sécrétaires, s'empara de Ravenne, & de l'Empire d'Occident (*f*) : mais Theodoſe le jeune, qui avoit reçu dans ſa Cour Placidie ſœur d'Honoré, & le jeune Valentinien III. entreprit la guerre contre Jean, & donna à Valentinien le titre de Céſar, l'envoyant en Italie, pour y ſuccéder à Honoré (*g*). En même tems il fit partir de Conſtantinople Ardaburius, avec une armée navale, pour réduire Jean, qui s'étoit enfermé dans Ravenne ; mais la flotte d'Ardaburius ayant été ruïnée par la tempête, Ardaburius tomba entre les mains du Tyran. Ce mauvais ſuccès ſembloit devoir être fatal au jeune Valentinien ; mais la providence en diſpoſa autrement. Un Ange ſous la forme d'un Paſteur, conduiſit au travers des marais inacceſſibles Aſpare, fils d'Ardaburius, avec le débris de ſon armée, juſqu'à Ravenne, où il ſe ſaiſit du Tyran Jean, & le fit mourir. Ainſi Valentinien III. qui avoit été ſalué Auguſte à Rome en 424. fut réellement mis en poſſeſſion de l'Empire d'Occident à Ravenne en 425.

An de J. C. 425.

XLI. *Guerres d'Aëtius contre les Barbares dans les Gaules.*

Dans les Gaules, Aëtius Général des Troupes Romaines, défendit les reſtes de l'Empire contre les Barbares, qui s'étoient emparés de ce pays. Il vainquit les François aſſez près du Rhin *, & reprit ſur eux les terres dont ils s'étoient emparés (*h*). Il délivra la ville d'Arles du ſiége des Goths, qui la preſſoient de fort près. Il vainquit auſſi les Bourguignons, avec leur Roi Guadicaire l'an 435 (*i*). Enfin il fit lever le ſiége de Narbonne aux Goths en 439. par le moyen du Comte Litorius, qui commandoit les Huns, qu'Aëtius avoit fait venir au ſecours des Romains (*k*), & dont il ſe ſervit utilement contre les autres Barbares, qui s'étoient répandus dans les Gaules. Cependant les François, après leur défaite par Aëtius dont nous avons parlé, ſe rétablirent de nouveau dans les Gaules, puiſqu'en 445. leur Roi Clodion, ou Cloion (*l*), envoya des eſpions à Cambray ; & les ayant ſuivis peu de tems après avec ſon armée, il paſſa le Rhin, battit les Romains, ſe rendit maître de Cambray, & ayant demeuré quelque tems dans cette ville, s'avança vers Arras, & étendit ſa domination juſques ſur la Somme. Sidonius dit qu'alors Majorien, Capitaine des Troupes Romaines, remporta quelques avantages contre Clodion, après que celui-ci eût envahi les terres des environs d'Arras (*m*). Tel étoit l'état des Gaules pour le civil.

* An 428.

XLII. *Hommes illuſtres dans les*

Quant aux affaires de l'Egliſe, quoique le déréglement des mœurs fût grand, comme on le voit par la peinture qu'en a fait Salvien, qui

(*c*) *Salvian. de Dei gubernat. l. 7.*
(*d*) *Honorii Reſcriptum apud Duchеſne, t. 1. pp. 83. 84.*
(*e*) *Idat. & Proſper Tyro Chronic. Sidon. carm. 2.*
(*f*) *Socrat. l. 7. c. 23.*
(*g*) *Id. Proſperi Chronic. Marcellini Chron. Item Olympiod.*
(*h*) *Proſper Chronic.* Pars Galliarum propinqua Rheno, quam Franci poſſidendam acceperant, Aëtii Comitis armis recepta.
(*i*) *Id. Theodoſio XIII. & Valentiniano Coſſ. ſeu anno 24.*
(*k*) *Proſper an. 435.*
(*l*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 9. p. 63.* Clogio autem miſſis exploratoribus, ad urbem Camaracum, perluſtrata omnia ipſe ſecutus, Romanos proterit, civitatem apprehendit, in qua paucum tempus reſidens, uſque Sumnam fluvium occupavit.
(*m*) *Sidon. in panegyr. Majoriani.*
——Poſt tempore parvo,
Pugnâſtis pariter, Francus quâ Cloio patentes
Atrebatum terras pervaſerat.

vivoit

Gaules au cinquiéme ſiécle.

An de J. C. 418.

vivoit en ce tems-cy, il faut pourtant avoüer qu'il y avoit dans les Gaules un bon nombre d'excellens Evêques, & de grands hommes, qui y ſoutenoient la Religion, & qui y conſervoient le dépôt de la Foi & de la diſcipline. Car ſans parler des ſaints Hilaire & Honorat Archevêques d'Arles, de S. Salvien Prêtre de Marſeille, de S. Vincent de Lérins, de Caſſien, de S. Eucher de Lyon, & de ſes deux fils S. Salone & S. Veran; S. Germain d'Auxerre, S. Loup de Troye, S. Severe de Tréves, S. Auſpice de Toul, S. Pulcrone de Verdun, S. Ruſe & S. Adelphe Evêques de Metz, qui vivoient tous dans le cinquiéme ſiecle, ont illuſtré la Gaule Belgique par leur vertu, leur religion, leur ſcience & leur attachement à la vérité Catholique (*n*).

XLIII. *S. Germain d'Auxerre & S. Loup Evêque de Troye, envoyés en Angleterre contre les Pélagiens.*

S. Germain ayant été élû Evêque d'Auxerre en 418. fut député en 419. par les Evêques de Gaules, pour aller avec S. Loup de Troye, en Angleterre, & y ſoutenir la Foi Catholique contre les erreurs des Pélagiens. Le Chef des Pélagiens d'Angleterre, étoit un nommé Agricola, fils de Severien, un de leurs Evêques (*o*). L'erreur ayant fait en peu de tems de grands progrès dans toute l'Iſle, les Catholiques du pays députerent au Pape Céleſtin, & aux Evêques de France, pour leur demander du ſecours. Les Evêques de Gaules tinrent ſur cela une grande Aſſemblée (*p*), où d'un commun avis on pria nos deux Saints de paſſer en Angleterre. Le Pape Céleſtin y joignit ſon autorité (*q*), & les ſaints Députés partirent en diligence, pour exécuter l'œuvre du Seigneur.

XLIV. *Vie de S. Loup de Troye.*

S. Loup Evêque de Troye, étoit natif de Toul, d'une famille illuſtre par ſa nobleſſe (*r*). Il eut un frere nommé Vincent, qui ſe rendit célebre par ſes vertus, & pluſieurs croyent que c'eſt le fameux Vincent de Lérins, dont nous parlerons dans la ſuite. Epiroque leur pere les laiſſa orphelins dans un âge peu avancé: mais Aliſtique frere d'Epiroque, prit ſoin de leur éducation. Ils réüſſirent tellement l'un & l'autre dans les études, qu'ils devinrent dans la ſuite très illuſtres par leur grande capacité. S. Loup ſe maria, & épouſa Piméniole ſœur de S. Hilaire d'Arles, qui avoit une maturité au-deſſus de ſon âge, & une grande ardeur pour la chaſteté. Ils demeurerent ſept ans enſemble; & au bout de ce terme, ils ſe ſéparerent d'un conſentement mutuel, pour vacquer à la pratique de la vertu, & renoncerent abſolument au monde. On ne dit point ce que devint Piméniole: mais S. Loup alla à Lerins trouver S. Honorat parent de ſa femme, & S. Hilaire ſon beau-frere, qui depuis quelque tems s'étoit auſſi retiré à Lérins. S. Loup s'y ſoumit à toutes les Obſervances laborieuſes qu'il y trouva établies. Il n'y demeura qu'un an; & cependant il y laiſſa une ſi grande opinion de ſon merite & de ſa ſainteté, qu'on le propoſoit comme un modéle aux Religieux de ce fameux Monaſtere (*s*). An de J. C. 418.

Il en ſortit vers l'an 426. dans le deſſein d'aller diſtribuer aux pauvres ce qui lui reſtoit de ſon bien; mais s'étant rendu à Mâcon, où apparemment ſes affaires l'appelloient, il fut enlevé, lorſqu'il y penſoit le moins, pour remplir la Chaire Epiſcopale de Troye, après la mort de S. Urſe (*t*). Vincent frere de S. Loup, ſortit en même tems de l'Abbaye de Lérins (*u*) mais on ne ſçait ſi ce fut pour toujours. Loup ayant donc été ainſi élevé à l'Epiſcopat, ſe rendit ſi illuſtre par ſa vertu, & par l'opinion qu'on avoit de ſa capacité & de ſon zéle, qu'il fut choiſi avec S. Germain, comme nous l'avons dit par les Evêques de France, pour aller combattre l'héréſie de Pélage en Angleterre *. Ils partirent donc enſemble. En paſſant par le territoire de Toul (*x*), (l'Hiſtorien ne dit pas ſi ce fut en allant en Angleterre, ou en retournant, ni même ſi ce fut dans ce voyage,) il ſe trouva environné d'une grande multitude de peuples, que la réputation de ſa ſainteté avoit attirés autour de lui. Il s'aſſit, planta en terre un bâton de coudrier qu'il tenoit en main, & commença à les prêcher. Choſe merveilleuſe: ce bâton prit racine, & commença à pouſſer des feüilles & des branches; enſorte que quand il ſe leva, cette verge avoit déja changé de figure. Les Peuples la conſerverent précieuſement: elle devint un grand coudrier; & encore aujourd'hui, dit l'Hiſtorien, on appelle ce lieu, A la Croſſe, ou à la Béquille de S. Germain (*y*). On croit que ceci arriva à Saint Germain ſur Meuſe, où l'on vit depuis une Abbaye ſous le nom de Saint Germain (*z*). Etant arrivés à Nanterre près Paris, ils découvrirent par une lumiere ſurnaturelle, les dons de la grace que Dieu devoit mettre dans ſainte Genevieve. Ils s'embarquerent durant l'hyver (*a*); & le démon ayant excité une furieuſe tempête, ils l'appaiſerent par leurs prieres, & par quelques gouttes d'huile, que S. Germain repandit dans la mer. * An de J. C. 429.

Arrivés en Angleterre, ils conférerent avec les Héretiques; & Dieu verſa une bénédiction ſi abondante ſur leurs paroles & ſur leurs raiſons, accompagnées de miracles, & de l'autorité des Ecritures, qu'ils rappellerent à la confeſſion de la vérité, ceux qui avoient eû le

(*n*) Le Pere Petau met ceci en 343. *Ration. temp. t. 1. l. 6. p.* 343 mais le Pere Daniel Hiſt. de France, *t.* 1. préf. p. iij dit que ce fut en 418. Le Pere Ruinart, *annal. Franc. Gregor. Turon. præmiſſis* le place en 445.

(*o*) *Proſper. Chronic.*

(*p*) *Vita S. Germani* 31. *Jul. apud Surium.*

(*q*) *Proſper. Chronic.*

(*r*) *Vita S. Lupi apud Surium* 29. *Jul.*

(*s*) *Euchor. Lugdun. Epiſt. ad Hilar. & Sidon. l. 6. Epiſt.* 1.

(*t*) *Vita S. Lupi apud Surium* 29. *Jul.*

(*u*) *Eucher. Epiſt. ad Hilar.*

(*x*) *Vita S. Germani apud Labbe, t.* 1. *Biblioth. p.* 535.

(*y*) *Ad Cambutianum S. Germani.*

(*z*) M. Emarart Curé de S. Germain, dit que ceci arriva au ſecond voyage que S. Germain fit en Angleterre. Le lieu où il paſſa s'appelloit alors Traria, & il étoit ſur la grande route de Nay à Toul.

(*a*) *Vita S. Lupi* 29. *Jul.*

Digitized by Google

An de J.C. 429.

malheur de tomber dans l'héréſie. Après cela ils allerent au tombeau de S. Alban, pour rendre à Dieu leurs actions de graces. Quelque tems après, les Pictes & les Saxons (*a*) étant venus attaquer les Bretons, ou Anglois, ceux-ci eurent recours aux deux Saints, & les prierent de ſe rendre en leur Camp. S. Germain & S. Loup y inſtruiſirent pluſieurs Soldats, & leur donnerent le Baptême à la Fête de Pâque, qui ſe rencontra en ce tems-là.

Quand la ſolemnité fut paſſée, comme on eut nouvelle que les Ennemis approchoient, S. Germain fit ranger l'armée des Anglois dans un vallon environné de montagnes. Alors il commença, avec S. Loup, à chanter l'*Alleluia*, & ordonna à toute l'armée d'en faire de même. Ce bruit jetta un tel effroi dans l'ame des Ennemis, qu'ils prirent tous la fuite, & que pluſieurs ſe noyerent dans une petite riviere qui étoit voiſine. Enſuite nos deux Saints revinrent en France ſans danger.

S. Loup à ſon retour, reprit le gouvernement de ſon Diocéſe, & s'y comporta, comme il avoit fait auparavant, en Paſteur zélé, vigilant, attentif, & ſoutenant par ſon exemple tout ce qu'il avançoit dans ſes diſcours. Il ne mangeoit que de deux ou trois jours l'un; & le Samedy, jamais autre choſe que du pain d'orge. Il ſe levoit ordinairement à minuit pour chanter des Pſeaumes; & de deux nuits, il en paſſoit une toute entiere dans l'oraiſon. Dieu lui avoit donné le don des miracles, d'une maniere toute particuliere; il y ajoûta celui de la ſcience, qui lui acquit une très grande vénération, & une très haute autorité, non ſeulement dans les Gaules, mais auſſi dans tout le monde. S. Sidoine (*b*) diſoit, qu'il étoit regardé comme le Pere des Peres, l'Evêque des Evêques, & le premier des Prélats, non ſeulement de toute la Gaule, mais généralement de toute la terre. Les autres Evêques embraſſoient avec reſpect ſes avis, & s'en rapportoient à ſon jugement. Les plus anciens ne ſe conſidéroient devant lui, que comme de jeunes enfans.

Il obſervoit dans ſon Clergé cette diſcipline (*c*), qui étoit celle des autres Egliſes des Gaules. Les veilles de Pâque, de l'Epiphanie & de Noël ſe paſſoient dans des exercices particuliers de Religion, & on y récitoit des Leçons, & des prieres diverſes. S. Loup dit, que l'Egliſe ordonnoit quelquefois des Portiers bigames, mais jamais des Soûdiacres ni des Exorciſtes, & on ne ſouffroit pas que ceux qui étoient entrez dans l'Ordre des Soûdiacres ou d'Exorciſtes, ſe mariaſſent en cet état-là. Il ſeroit à ſouhaiter, dit-il, que ceux qui ſont adoptés dans le Clergé, étant mariés, s'abſtinſſent de leurs femmes; mais il vaut mieux ne les y pas admettre, pour éviter toute difficulté. Il ne ſouffroit jamais que les Soûdiacres & les Exorciſtes ſe mariaſſent: à plus forte raiſon leur défendoit-il les ſecondes nôces. Les Soûdiacres mariés ſe donnoient la paix entr'eux dans le Sanctuaire; mais ils ne la recevoient point du Diacre, & n'approchoient point de l'Autel, ſinon pour recevoir ou pour donner au Diacre les nappes de l'Autel. Que ſi un Soûdiacre, un Portier ou un Exorciſte, contractoit un ſecond mariage, il étoit non ſeulement privé de ſon Office, mais auſſi de la Communion Eccléſiaſtique. Il ne parle ni des Lecteurs, ni des Acolythes.

An de J.C. 429.

XLV. *Attila entre dans les Gaules.*

Attila Roy des Huns, faiſoit alors trembler tout l'Empire Romain. Il commença à regner en 444. après la mort de ſon frere Bleda. Il entra dans les Gaules en 451. à la tête de cinq cent mille hommes. Son prétexte étoit de faire la guerre à Theodoric Roy des Viſigoths; mais il en vouloit principalement à l'Empire Romain. Ayant paſſé le Rhin, on dit qu'il ruïna Mayence & Tréves (*d*). Il vint à Metz vers le Carême. La Ville lui ferma les portes; il ne jugea pas à propos d'en faire le ſiége (*e*), la croyant trop forte, & ſe hâtant d'arriver dans le centre des Gaules; il ſe contenta de piller les environs, & de brûler les Egliſes qui étoient hors la Ville. Il détruiſit entr'autres celle de S. Jean-Baptiſte, qui étoit riche & magnifique. Les Manuſcrits de S. Arnoût (*f*) portent qu'il fit mourir le ſaint Evêque Valere, qui combattit généreuſement pour la Foi, & leur reprocha hardiment leurs cruautés: mais les anciens Catalogues des Evêques de Metz ne parlent point de ce S. Valere; & la tradition de cette Egliſe eſt qu'il n'y eut jamais de Martyr dans cette Chaire.

XLVI. *Priſe de Metz par les Huns.*

D'autres Manuſcrits plus anciens (*f*) racontent la choſe un peu autrement. Ils diſent que les Huns n'ayant oſé entreprendre le ſiége de Metz, s'avancerent juſqu'à Scarpone, ou Charpagne, Place alors conſidérable, à douze milles de Metz; & que pendant qu'ils étoient occupés à ce ſiége, les murs de la Ville de Metz tomberent d'eux-mêmes la veille de Pâque. A cette nouvelle, les Barbares y retournerent, entrerent dans la Ville, la pillerent, & y exercerent toutes ſortes de cruautés.

On avoit réfugié dans l'Oratoire de S. Etienne, toutes les Reliques de la Ville & des environs. Les Huns environnoient cette Egliſe dans le deſſein de la brûler, & de la piller: mais Dieu les frappa d'aveuglement, comme autrefois ceux de Sodome. Ils n'en purent trouver l'entrée, & ſe retirerent, emmenant avec eux le S. Evêque Auteur priſonnier, avec

(*a*) Sur la fin du Carême, 430. *Vita S. Germani*, 31. *Sol. apud Sur. tom.*

(*b*) *Sidon. l. 6. Epiſt. 1.*

(*c*) *Epiſt. Lupi Tricaſſ. & Euphron. Auguſtod. Concil. Labbe. t. 4. p. 1048. 1049.*

(*d*) Vaſſebourg, *fol. 51. verſo*, dit qu'il ruïna Mayence, Tongres, Tréves, Metz, Verdun, Châlons & Cambray.

(*e*) Voyez l'Hiſtoire des Evêques de Metz, par Paul Diacre.

(*f*) *Chartular. S. Arnulphi.* Il met cet évenement en 329. ce qui eſt inſoutenable.

(*f*) *Hiſt. Epiſc. Met. à Paulo Diacono.*

Digitized by Google

An de J. C. 429.

plusieurs Bourgeois. Etant arrivés à Dieuze, Ville ancienne & fameuſe, ſur le chemin de Metz à Strasbourg, ils furent de nouveau frappés d'aveuglement. Ils attribuoient tout cela à des maléfices. On leur dit qu'il n'y avoit en cela aucune ſorcellerie; mais que Dieu les avoit punis, pour avoir emmené captif le ſaint Evêque de Metz. Ils lui rendirent la liberté, & aux autres priſonniers, & auſſi-tôt ils recouvrerent la vûë. S. Auteur eſt révéré à Metz le 9. d'Août. Son Corps repoſe à Mar-moutier près Saverne.

Les Hiſtoriens de Metz que nous avons cités, joignent à ce récit, que S. Servais de Tongres vint à Metz en ce tems-là, à ſon retour de Rome; avertit S. Auteur du déſaſtre qui devoit arriver à ſa Ville; & qu'étant retourné à Tongres, les murs de Metz tomberent d'eux-mêmes. Cette circonſtance eſt inſoutenable. S. Servais ne pouvoit plus être en vie en ce tems-là. Et tout ceci ne peut regarder S. Auteur Evêque de Metz qui vivoit en 346. Il y a néceſſairement de la confuſion dans ce récit, & dans le nom de l'Evêque de Metz.

Nos Auteurs diſent conſtamment, qu'Attila & les ſiens, allerent de Metz à Dieuze, dans le deſſein apparemment de la piller, comme les autres villes du pays; car en cette ſaiſon ils ne ſongeoient à rien moins qu'à reprendre le chemin de l'Allemagne, puiſqu'ils vouloient s'avancer vers Châlons & Reims. Attila ravagea cette derniere Ville, de même que Cambray, Langres, Auxerre & Beſançon. Il menaçoit Paris; & l'épouvante étoit déja telle dans cette ville, que les habitans ſongeoint à ſe retirer dans quelques Places plus fortes. Sainte Geneviéve les raſſûra (*b*), & Dieu ne permit pas que les Huns approchaſſent de la Place.

XLVII. *Attila eſt vaincu par Aetius, dans les plaines de Châlons.*

Mais Orléans fut aſſiégé, & battu de Béliers. S. Agnan qui en étoit alors Evêque, alla à Arles trouver le Patrice Aëtius, pour le prier de venir à ſon ſecours. Aëtius avec Théodoric Roy des Viſigoths, y arriverent aſſez à tems pour délivrer la ville, qui étoit aux abbois. Attila forcé de lever le ſiége, ſe retira à Mauriac (*i*), où il ſe diſpoſa à donner bataille aux Romains. Aëtius l'y ſuivit, lui livra le combat, aſſiſté du ſecours des François (*k*) & des Goths.

On croit que Mérouée étoit alors Roy des François. Attila fut vaincu dans les campagnes de Châlons ſur Marne, qui ont, dit Jornandes, cent lieuës de long, & ſoixante & dix de large. La ville de Troye expoſée dans ces vaſtes plaines, ſans déferſe & ſans murailles, (*l*) fut ſaiſie de frayeur à l'approche des Barbares: mais S. Loup ſçut tellement ſe faire reſpecter par Attila, que ce Prince ne toucha point à ſa ville. Il le voulut même avoir quelque tems auprès de lui, & le mena juſqu'au Rhin en s'en retournant, croyant avoir en lui un défenſeur de ſa perſonne & de ſon armée. Il le renvoya enſuite en ſûreté, & ſe recommanda à ſes prieres.

An de J. C. 429.

Mais S. Loup, à ſon retour, trouva que les habitans de Troyes avoient abandonné leur ville, qui n'avoit point alors de murailles. Cette réſolution l'affligea, & il ſe retira lui-même à quinze lieuës de-là, ſur une montagne nommée Lautiſcon, pour y raſſembler ſon peuple. Il y demeura deux ans, ſans qu'il pût faire revenir que peu de perſonnes. De-là il ſe rendit à Mâcon en 453. où il demeura quelque tems. Enfin il revint à Troye, qui s'étoit repeuplée peu à peu. Il y vêcut juſqu'en 479. étant mort le 29. de Juillet. Son Corps y eſt conſervé dans une Abbaye de Chanoines Réguliers, conſacrée ſous ſon nom. Il laiſſa pluſieurs Diſciples illuſtres par leur ſainteté, comme S. Severe Evêque de Tréves, S. Polycrone de Verdun, S. Albin de Châlons, & peut-être S. Apre, ou S. Evre de Toul, qui étoit natif de Trancol au Diocéſe de Troye en Champagne, & qui a fleuri au commencement du ſixiéme ſiécle.

XLVIII. *Vincent, frere de S. Loup, eſt-ce Vincent de Lérins?*

Nous avons déja dit un mot de Vincent frere de S. Loup, qui étoit comme lui de la ville de Toul, & qui ſe retira peut-être avant lui au Monaſtére de Lérins. Quelques-uns (*m*) ont crû que c'étoit le célébre Vincent de Lérins, Auteur du *Commonitorium* contre les héréſies. D'autres (*n*), que c'étoit un Vincent Moine de Lérins, & enſuite Evêque de Saintes, qu'une ancienne Proſe joint immédiatement à S. Loup (*o*). S. Eucher dans ſa lettre à S. Hilaire d'Arles, écrite en 426, ou 427, dit que la ſolitude de Lérins (*p*) avoit autrefois poſſédé Vincent frere de S. Loup, cette perle qui brille d'un éclat tout intérieur. Or à moins que Vincent ne ſoit retourné à Lérins après l'an 426. on ne peut pas dire que ce ſoit l'Auteur Eccléſiaſtique, qui a écrit l'Avertiſſement contre les héréſies, puiſqu'il l'écrivoit à Lérins en 434. lorſque Fauſte commençoit à être Abbé de ce fameux Monaſtere. Il mourut vers l'an 450.

XLIX. *S. Severe, Evêque de Tréves.*

Saint Severe de Tréves, diſciple de S. Loup, (*q*) fut choiſi en 447. pour accompagner S. Germain d'Auxerre, dans le ſecond voyage qu'il fit en Angleterre, & y travailler à la con-

(*b*) *Vita ſancta Genovefa* 3. *Januar. apud Boll.*

(*i*) *Gregor. Turon. ibid. Attilanem fugant, qui Mauriacum Campum adiens, ſe præcingit ad bellum.* Blondel croit que *Mauriacum* eſt *Herz le Maurn* dans le Diocéſe de Châlons. M. de Valois veut que ce ſoit *Mary* ſur la Seine, entre Troye & Douzepont. Voyez les Notes du P. Ruinart ſur Gregoire de Tours.

(*k*) *Jornand. de rebus Geticis, c.* 36. & 41. In hoc famoſiſſimo bello... Francis pro Romanorum. Gepidis pro Hunnorum parte pugnantibus. *Gregor. Turon. l.* 2. *c.* 7. *p.* 55. Igitur Aëtius cum Gothis Franciſque conjunctus, adverſus Attilanem confligit.

(*l*) *Vita S. Lupi apud Surium* 29. *Jul.*

(*m*) Benoît, Evêque de Toul, p. 115.

(*n*) M. de Tillemont, t. 6. Hiſt. Eccl. p. 128.

(*o*) *Chronolog. Lerin. per Vincent. Barall. c.* 1. *p.* 29.

(*p*) *Eucher. ad Hilar. de laude Eremi, p.* 866. *t.* 8. *Biblior. PP.* Hæc (Eremus) habet reverendi nominis Lupum, qui nobis illum ex tribu Benjamin Lupum retulit. Hæc habuit germanum ejus Vincentium, interno gemmam ſplendore conſpicuum.

(*q*) *Vita S. Lupi*, 29. *Jul. apud Surium.*

An de J.C. 429.

verſion de quelques perſonnes, qui tâchoient d'y répandre l'héréſie Pélagienne, dont S. Germain & S. Loup l'avoient déja une fois purgée. On ne ſçait pas pourquoi S. Loup ne fit pas ce ſecond voyage ; mais ce fut pour lui une conſolation que ſon diſciple le fiſt en ſa place. Le ſuccès en fut heureux. Les Hérétiques furent condamnés, & amenés aux deux Saints, afin qu'ils les conduiſiſſent en Gaules, pour travailler à leur converſion, ſans leur permettre de retourner jamais en Angleterre. Quelques-uns (*r*) ont crû que S. Severe avoit été l'Apôtre des Bourguignons, ſur un paſſage de Socrate (*s*), qui dit que ſous Théodoſe le jeune, les Bourguignons reçurent la Foy Catholique, par le moyen d'un Evêque des Gaules, qu'il ne nomme point. Voici comme il raconte cet événement :

I. *Converſion des Bourguignons à la Foi de J. C.*

„ Les Bourguignons ſont un peuple de delà „ le Rhin, dont la vie occupée au travail, „ principalement au métier de Charpentier, „ eſt tranquille & éloignée des embarras des „ affaires. Se voyant continuellement attaqués par les Huns, qui ravageoint leur „ pays, & y commettoient pluſieurs déſordres, mettant à mort la plûpart de ceux qui „ tomboient entre leurs mains, ils réſolurent, „ au lieu de recourir au ſecours des hommes, „ de prendre un Dieu pour leur défenſeur ; „ & ſçachant que le Dieu des Chrétiens ne „ manque jamais d'aſſiſter ceux qui ont recours à lui, ils réſolurent d'un commun avis, d'embraſſer le Chriſtianiſme. C'eſt pourquoi ils s'adreſſerent à l'Evêque d'une certaine ville des Gaules, pour leur accorder la „ grace du Baptême. L'Evêque les inſtruiſit, „ leur ordonna un jeûne de ſept jours, & leur „ donna le Baptême.

„ Après cela ils s'en retournerent dans leur „ pays, pleins de confiance, qu'ils déferoient „ leurs Ennemis. En effet, Optat Roy des „ Huns, étant mort d'intempérance en ce „ tems-là, les Bourguignons les attaquerent ; & quoiqu'ils fuſſent en bien moindre „ nombre, ils remporterent ſur eux une glorieuſe victoire ; car n'ayant que trois mille „ hommes, ils en tuerent dix mille des Ennemis. Depuis ce tems-là ils perſévérerent „ toûjours dans la profeſſion de la Religion „ Chrétienne : mais dans la ſuite ils tomberent dans l'Arianiſme. Cela arriva ſous le „ treiziéme Conſulat de Théodoſe le jeune, „ & le troiſiéme de Valentinien III. " Ce qui revient à peu près à l'an de J. C. 440. auquel S. Severe pouvoit être Evêque de Tréves. Mais on ne peut pas entendre cela de toute la nation des Bourguignons ; car Paul Oroſe (*t*) raconte que dès l'an 417. ils avoient déja embraſſé la Religion Chrétienne, l'ayant reçuë des Eccléſiaſtiques que les Romains leur avoient donnés, auſquels ils obéiſſoient avec reſpect, & recevoient les Gaulois dans leurs Etats, comme leurs freres en J. C. On ignore le tems précis de la mort de S. Severe. Brouverus (*u*) la met ſous l'an 455. & lui donne pour ſucceſſeurs Himere, puis Evemere, & enfin Cyrille.

An de J.C. 429.

Pulchrone ou Polychrone, Evêque de Verdun, & Diſciple de S. Loup de Troye (*x*), fut élû, ſelon Vaſſebourg (*y*), environ l'an 454. Mais s'il a aſſiſté au Concile Général de Calcédoine, il faut mettre ſon Ordination au plus tard en 449. Il étoit né dans la Gaule Belgique, de parens conſidérables par leur vertu & par leurs richeſſes, qui faiſoient leur demeure ordinaire à Verdun, ou aux environs. Etant morts d'aſſez bonne heure, ils laiſſerent le jeune Pulcrone orphelin ; mais S. Loup, & ſa femme Piméniole, qui leur étoient Parens, firent venir apparemment à Toul le jeune Polycrone, pour l'y faire élever dans la piété & dans les Lettres. On dit qu'il vêcut quelque tems dans l'Abbaye de Lérins, & qu'il fit le voyage d'Angleterre avec S. Germain & S. Loup. On dit de plus, que la ville de Verdun ayant été ſans Evêque pendant 232. ans, les fidéles du pays députerent à S. Loup Evêque de Troye, pour lui demander un Paſteur. Il leur donna S. Polycrone, qui établit ſon Siége dans l'Egliſe de S. Pierre & S. Paul, aujourd'hui l'Abbaye de S. Vanne. L'année ſuivante *, il alla à Rome, d'où le Pape S. Leon l'envoya avec pluſieurs autres, au Concile général de Calcédoine, qui ſe tint en 451. contre Eutychés (*z*). Au retour de ce Concile, il transfera ſon Siége dans la ville, bâtit une Egliſe, & la dédia à la ſainte Vierge, lui attribuant ſes biens patrimoniaux, qui étoient fort grands aux environs de la ville, & donnant la place de ſa maiſon paternelle, pour y bâtir ce nouveau Temple. On croit que c'eſt celui qui ſubſiſte encore aujourd'hui, quoiqu'avec beaucoup de changemens ; car les voûtes, & autres ouvrages modernes qu'on y voit, y furent faits long-tems après.

L. I. *Pulchrone ou Polychrone, Evêque de Verdun.*

*An de J.C. 450.

L'Egliſe de S. Pierre & S. Paul, qui étoit alors aſſez éloignée de la ville, ſubſiſta, & demeura depuis fort reſpectée des Evêques & des peuples de Verdun. On y joignit une compagnie de Clercs, pour y célébrer le Divin Service ; & au dixiéme ſiécle, vers l'an 951. on y mit des Religieux de S. Benoît, qui poſſédent encore aujourd'hui cette Abbaye, connuë ſous le nom de S. Vanne, & dont nous aurons occaſion de parler ſouvent dans la ſuite.

(*r*) *Valeſ. rerum Franc. p.* 138. A.
(*s*) *Socrat. l.* 7 *c.* 30. *pp.* 371. 372.
(*t*) *Paul Oroſ. l.* 7. *c.* 32.
(*u*) *Brouver. l.* 5. *t.* 297.
(*x*) *Vita S. Lupi, apud Surium* 29. *Jul.*
(*y*) Vaſſebourg, antiq. de la Gaule Belgique, fol. 1j.

(*z*) Son nom ne ſe trouve pas parmi les Peres du Concile, on y voit deux ou trois Polychrones ; mais ils étoient Evêques dans l'Orient, & ce pourroit bien être l'équivoque de ſon nom, qui aura fait dire qu'il aſſiſta au Concile de Calcédoine, auquel je ne crois pas que les Evêques de Gaules ayent eu grande part.

An de J.C. 450.

L'Auteur de la Vie de S. Loup (*a*) dit que S. Pulcrone avoit un don particulier de Dieu, pour guérir les malades, & pour chaſſer les démons des corps, ſans qu'ils tourmantaſſent en ſortant, ceux qu'ils quittoient. Il ajoûte que le Saint exerçoit ſon empire contre les démons, ayant même les mains liées derriere le dos. On montroit il n'y a pas long-tems, ſur le faîte de la Cathédrale de Verdun, une Image de la ſainte Vierge en ſculpture, ayant un ſerpent ſous les pieds, qui marquoit ſa victoire contre l'Héréſie d'Eutychées. On attribuë cette Image à la piété de S. Pulcrone (*b*). Il mourut, à ce qu'on croit, en 470. & on fait ſa Fête à Verdun le 4. de May. On l'enterra dans l'Egliſe de S. Amant près le grand chemin.

LII. *S. Auſpice Evêque de Toul.*

Vers le même tems vivoit S. Auſpice Evêque de Toul, célébre par ſon éloquence, par ſa ſcience, par ſa Foi, par ſes œuvres, & par toutes ſortes de mérites (*c*). S. Sidoine Apollinaire, qui fut Préfet des Gaules en 448. & 449. en fait de grands éloges en plus d'un endroit de ſes Lettres. Il étoit lié d'amitié avec notre ſaint Evêque (*d*), quoiqu'il demeurât fort loin de lui, & qu'ils fuſſent d'un âge aſſez different. Il lui écrivit, n'étant pas encore Evêque, dans un tems où Auſpice étoit un ancien Evêque, & un des plus illuſtres Peres des Gaules. La ſcience d'Auſpice, & ſon goût dour la Poëſie, avoient peut-être contribué à former l'amitié qui étoit entr'eux. Sidoine lui écrivit, pour lui recommander une perſonne de qualité, & pour le prier de lui rendre ſervice, ſuivant les regles de la juſtice, qu'il ne voudroit pas, dit-il, qu'on violât pour le meilleur de ſes amis. La guerre qui étoit allumée dans le cœur des Gaules par les nations Barbares qui s'y étoient répanduës, rendoit preſqu'impraticable, même le commerce de Lettres entre ces deux Saints amis.

Saint Auſpice étoit auſſi lié d'amitié avec Arbogaſte, Comte & Gouverneur de Tréves, deſcendu du fameux Arbogaſte, qui parut ſous le grand Theodoſe. Arbogaſte dont nous parlon ici, étoit fils d'un nommé Arige, & paſſoit pour un homme juſte, chaſte, ſobre, & diſtingué par toutes ſortes de bonnes qualités. Il étoit Chrétien, & gouvernoit la ville de Tréves avec beaucoup de ſageſſe. Il aimoit la lecture des Livres ſaints; & quoique Laïque, il avoit le mérite & les qualités d'un Prélat. C'eſt la peinture qu'Auſpice fait de lui. Il l'avoit vû depuis peu à Toul. Il le compara à l'ancien Arbogaſte, du côté de la valeur & des qualités militaires; mais il le lui préfere du côté de la Religion Chrétienne, que celui-ci profeſſoit, au lieu que l'ancien étoit mort dans l'infidélité & le Paganiſme. Auſpice lui recommande ſur tout d'éviter l'avarice, que l'Ecriture appelle la racine de tous les maux. Il l'exhorte à donner libéralement l'aumône, à conſerver la grace dont il eſt rempli, & à ſe préparer à la dignité Epiſcopale, qu'il lui dit être deſtinée, & qu'il inſinuë même lui avoir été promiſe par une voix venuë du Ciel. Il le prie d'honorer & d'aimer le S. Evêque Jamblique, qui gouvernoit alors l'Egliſe de Tréves, & qu'Auſpice appelle *le premier*, parce qu'il étoit ſon Métropolitain. Les termes de tendreſſe, & de *mon cher fils*, qu'il employe en parlant à Arbogaſte, font juger qu'il étoit d'un âge avancé, lorſqu'il écrivit cette Lettre. L'Archevêque Jamblique ne ſe trouve pas dans les Catalogues ordinaires des Archevêques de Tréves. Il a dû vivre vers l'an 407.

An de J.C. 450.

Arbogaſte ayant demandé à Sidoine Apollinaire, qui étoit alors Evêque (*e*), quelques explications des Livres ſacrés, celui-ci s'en excuſa (*f*), & lui récrivit avec beaucoup d'humilité, que cette entrepriſe étoit au-deſſus de ſes forces, & qu'il étoit inutile de chercher au loin des lumieres & des ſecours qu'il avoit près de lui, non ſeulement dans ſon Evêque, qui pouvoit être alors Cyrille ſucceſſeur de Severe, diſciple de S. Loup, ou plutôt Jamblique, dont S. Auſpice fait l'Eloge dans ſon Poëme à Arbogaſte. Il le renvoye auſſi à S. Loup Evêque de Troyes, & à Auſpice de Toul, tous deux illuſtres par leur grand mérite, & par le haut rang qu'ils tiennent parmi les Evêques des Gaules, dont la doctrine eſt ſi profonde, qu'Arbogaſte pourra par toutes ſes queſtions leur donner lieu de ſe répandre, & de communiquer leurs lumieres. Je ne ſçais ſi le Poëme que S. Auſpice écrit à Arbogaſte & dont nous avons parlé, eſt le fruit de la conſultation qu'il put lui faire après la réponſe de Sidoine, ou ſi S. Auſpice l'avoit écrit auparavant (*g*).

On ignore la patrie, la famille, l'année de la naiſſance, la durée de l'Epiſcopat, & le tems de la mort de S. Auſpice; mais on ſçait qu'il fut enterré au cimetiere de S. Manſuy (*h*), où ſon Corps fut trouvé ſous l'Evêque Pibon, qui vivoit en 1070. Les Breviaires les plus anciens lui donnent le titre de Saint, & on fait ſon Office dans le Diocéſe, le 28. de Juillet. M. du Sauſſay (*i*), l'un de ſes ſucceſſeurs, l'a mis dans ſon Martyrologe au 8. de Juillet, auquel jour il met auſſi un S. Auſpice Archevêque de Tréves, dont l'exiſtence eſt fort douteuſe.

LIII. *Sainte Menne,*

Nous ne pouvons remettre davantage à

(*a*) 29. *Jul. apud Surium.*

(*b*) Valfebourg a fait graver cette image au commencement de ſon Hiſtoire de la Gaule Belgique, immediatement après le Frontiſpice.

(*c*) *Sidon. Apollinar. l.* 4. *Epiſt.* 17.

(*d*) *Sidon. l.* 7. *Ep.* 10.

(*e*) S. Sidoine fut fait Evêque vers l'an 471.

(*f*) *Sidon. l.* 4. *Ep.* 17.

(*g*) *Sidon. ibid.* De quibuſcumque quæſtionibus tibi interrogabuntur inclyti Galliarum Patres & Protomiſtæ; nec ſatis politus in longinquo Lupus, nec parùm in proximo Auſpicius, quorum doctrinæ abundanti eventulandæ, nec conſultatio tua ſufficit.

(*h*) Benoît, Hiſt. de Toul, p. 218.

(*i*) *Martyrolog. Gall. p.* 421. *t.* 1.

Sainte Lutrude, ſainte Puſinne, ſainte Francule, ſainte Houd, ſainte Menhoud, ſainte Ame & ſainte Libere.

parler des ſaintes Menne, Lutrude, Puſienne, Francule, Houd, Menhoud, Ame & Libere, dont nous avons déja dit quelque choſe vers l'an 362. Elles étoient filles de Sigmar, Comte de Perthois & de Liutrude ſon épouſe; & pluſieurs Hiſtoriens les font ſœurs des SS. Martyrs Elophe & Euchaire. C'eſt pour ne nous pas entiérement éloigner de ce ſentiment, que nous avons placé le martyre de ſainte Libere au même tems que celui des deux Saints dont nous venons de parler. Il eſt toutefois très croyable, que comme les Diocéſes de Toul & de Châlons ſont limitrophes, & que ces ſaintes Vierges ſont honorées, les unes dans l'Evêché de Châlons, & les autres dans celui de Toul, on a crû pieuſement pouvoir ſe les dérober; & que pour faire honneur au Diocéſe de Toul, de ce qui appartient originairement à celui de Châlons, on a avancé que les Saintes dont nous parlons, étoient ſœurs des premiers Martyrs du Diocéſe de Toul. Mais dès qu'on examine la choſe ſans prévention, & qu'on écarte les circonſtances incertaines, pour ne s'arrêter qu'à ce qui eſt ſûr, il réſulte viſiblemens (*k*), que Sigmar & Liutrude étoient des perſonnes de qualité du Perthois, à qui Dieu donna pluſieurs filles, qui ſe conſacrerent toutes à ſon ſervice; les unes en un lieu, & les autres en un autre, vers le milieu du cinquiéme ſiécle, & du tems de S. Alpin Evêque de Châlons, vers 461.

An de J. C. 450.

LIV. *Sainte Lutrude.*

Lutrude, ou Liutrude, ou Lindon (*l*), ſe retira dans un petit héritage, que ſon pere lui laiſſa en particulier à ſa mort. Elle y vécut ſous la direction d'un ſaint Prêtre, nommé Eugene, qui l'accompagna dans un voyage qu'elle fit à Rome avec une Dame de piété, nommée Juſtine. A ſon retour, elle paſſa par l'Abbaye d'Agaune; & ayant obtenu quelques Reliques de S. Maurice, elle bâtit une Chapelle en ſon honneur, près de ſon Hermitage. Elle y paſſa le reſte de ſa vie, dans les exercices de la plus auſtere pénitence, & mourut le jour de S. Maurice 21. Septembre. Son Corps fut enterré dans ſa Chapelle, & enſuite tranſporté dans l'Abbaye de Corbie en Picardie.

LV. *Sainte Houd.*

Sainte Houd, autrement Hoilde, Hilde, ou Othilde, ſuivit, de même que ſes autres ſœurs, les avis de S. Albin, ou Alpin Evêque de Châlons ſur Marne, que l'on fait diſciple de S. Loup de Troye (*m*), & embraſſa la vie Religieuſe. Sa mort fut précieuſe aux yeux de Dieu, & elle fut enterrée dans le Perthois. Son Corps demeura dans la terre juſqu'en 1159. que Henry Comte de Champagne, enſuite d'une viſion où il lui ſembloit voir la Sainte, qui le tiroit du fond d'un puits où il étoit tombé, fit tranſporter ſon Corps dans la ville de Troye, & le fit mettre honorablement dans l'Egliſe de S. Etienne, qu'il avoit bâtie depuis deux ans. Soixante & dix ans après, le Comte de Bar ayant obtenu un Bras de la Sainte, le dépoſa dans une Abbaye de Religieuſes de Cîteaux, qu'il avoit fait bâtir dans le Diocéſe de Toul, à trois petites lieuës de Bar-le-Duc, vers le Couchant d'Eté. Cette Abbaye eſt connuë encore aujourd'hui ſous l'invocation de ſainte Houd. L'autre Bras de la Sainte a été apporté à Paris dans les derniers tems, & dépoſé dans l'Egliſe des petites Cordelieres, près la Croix rouge aux Faubourg S. Germain. Son nom ſe trouve dans le Martyrologe, au 30. d'Avril.

An de J. C. 450.

LVI. *Sainte Puſinne.*

Sainte Puſinne fut dix ans entiers ſous la direction du ſaint Prêtre Eugene, dont on a parlé, & vécut en retraite dans la maiſon de ſon pere, juſqu'à ce que la mort de celui-ci, lui donna la liberté d'aller continuer ſes exercices de piété dans le village de Baſion, ou Baiſon en Picardie, qui lui avoit été ajugé pour ſon partage. La réputation de ſes vertus lui attira pluſieurs diſciples. Dieu l'ayant frappé d'une maladie de langueur, propre à exercer ſa patience, elle manda ſa ſœur Liutrude, qui accourut auſſitôt, & lui rendit les derniers devoirs. Dieu honora ſon mérite par pluſieurs Miracles, dans le village de Baiſon, ou Baſion. Enfin ſon Corps fut transferé en 860. dans l'Abbaye de Corbie en Saxe. Sa Fête eſt marquée au 23. d'Avril dans les Martyrologes.

LVII. *Sainte Menehoud.*

Sainte Menehoud, ou Magenhilde, fut conſacrée à Dieu, de même que ſes ſœurs, par S. Alpin Evêque de Châlons. Après la mort de ſon pere Sigmar, elle demeura auprès de ſes ſœurs aînées, ſainte Ame & ſainte Houd, qui prirent ſoin de ſon éducation (*n*). On ignore les particularités de ſa vie; mais après ſa mort, ſon Corps fut porté dans l'Abbaye de S. Urbain (*o*), où il repoſa aſſez long-tems, juſqu'à ce qu'en 1379. un Gentilhomme nommé de Cernon, pria Archembaut Evêque de Châlons, de tranſporter du Monaſtere de S. Urbain, un Bras & une Côte de la Sainte dans l'Egliſe d'Auxuéne, ſituée au confluant des rivieres d'Aune & d'Aine, qui porte aujourd'hui le nom de Sainte Menehoud. D'autres (*p*) diſent qu'en 1174. Henry I. du nom, Comte de Champagne, fit porter quelques Reliques de ſainte Menehoud dans l'Egliſe du Château d'Auxuéne, qui étoit auparavant dédiée à Nôtre-Dame, & qui dans la ſuite porta le nom de ſainte Menehoud. Son nom ſe trouve dans pluſieurs Martyrologes, au 24. d'Octobre. On conſerve une bonne partie de ſes Reliques en l'Abbaye de S. Urbain proche Joinville, Diocéſe de Châlons.

LVIII. *Sainte Ame.*

Sainte Ame, ou Amée, ou Ime, fut conſa-

(*k*) Voyez Bolland. 23. Avril. p. 166. & 30. Avril. pp. 774. 775.

(*l*) Sa Vie a été écrite par Thierry Archevêque de Tréves, mort en 977. Sunus, p. 253. Voyez Brouver. *Annal. Trevir.* t. 1. p. 479.

(*m*) Tillemont, t. 16. Hiſt. Eccleſ. p. 139. & 189. 390. & ſeq.

(*n*) Baillet, 22. de Septembre.

(*o*) Lettre Mſſ. de D. Michel Fouant écrite à l'Auteur.

(*p*) Mémoire de Champagne, t. 1. p. 276.

Ann. de J.C. 410.

crée Vierge par le même S. Alpin Evêque de Châlons, dont nous avons parlé. Elle vêçut, dit-on, à Perthes, lieu de sa naissance, où sa sœur sainte Menehoud la visitoit quelquefois; d'autres veulent qu'elle ait eû sa maison près la ville de Joinville, à Sosa, où l'on voit une fontaine qu'on croit qu'elle obtint de Dieu par Miracle. Elle avoit encore une autre maison, au lieu où l'on bâtit depuis le Prieuré de sainte Ame.

Lorsque les Huns vinrent dans le port, elle se sauva dans la roche de Goma, qui est au de-là de la Marne, vis-à-vis le Couvent de sainte Ame. Telle est la tradition du pays. Elle mourut à Perthe en odeur de sainteté; & ses Reliques furent transportées au Prieuré qui porte son nom près de Joinville. Ce Prieuré, après avoir été pendant cinq où six cent ans à l'Abbaye de S. Urbain, fut donné en 1567. aux Peres Cordeliers de Joinville, par Antoinette de Bourbon, épouse de Claude de Lorraine, & par leur fils le Cardinal de Lorraine. On dit que sainte Ame délivra la ville de Joinville de la fureur d'Attila en 450.

LIX. *Sainte Menne, ou Manne.*

Sainte Menne, ou Manne est peut-être la même que sainte Ame, ou Amée, ou Ime, dont nous venons de parler; & voici ce que nous en apprennent les Actes de sa vie, tirés de Ruyr (*q*), qui les avoit pris dans l'Abbaye de Porsay, ou Poussay proche Mircourt. Sainte Menne, selon ceux qui la font sœur de S. Euchaire & de S. Elophe, naquit comme eux dans l'ancienne ville de *Solimariaca* sur la petite riviere de Vaire. Elle étoit ou la plus jeune, ou une des plus jeunes des filles de Baccius. Ce Seigneur l'envoya à Châlons, & la recommanda à l'Evêque du lieu, qui l'instruisit, & la baptisa. Quelque tems après, le Prélat la rendit à la maison paternelle, & pria qu'on la lui renvoyât dans cinq ans, lorsqu'elle seroit plus capable de profiter de ses instructions. On n'y manqua point; & l'Evêque, qu'on ne nomme point, la confia à de saintes Religieuses, qui prirent grand soin de son éducation. La petite Menne prit tant de goût aux exercices de piété qu'elle avoit pratiqués parmi ces saintes filles, qu'elle résolut dès-lors de consacrer à Dieu sa virginité.

Cependant l'Evêque l'ayant renvoyée à son pere, ce Seigneur songe à la marier, & lui propose un parti très avantageux. Manne prie son pere de ne pas contraindre son inclination, & lui déclare qu'elle ne veut point d'autre Epoux que J. C. Le pere insiste, & assigne un jour pour la célébration des nôces. Manne prend secrettement la fuite, accompagnée de quelques-unes de ses filles les plus confidentes, & se rend à Châlons auprès de l'Evêque son parrain. Elle ne lui découvre pas d'abord sa résolution; mais le lendemain, comme il étoit à l'Eglise assis sur son Trône, elle fend la presse, & se jettant à ses pieds, elle lui demande avec larmes, comme à son pere spirituel, qu'il lui donne la dot, ou le présent que le parrain doit à sa filleule; & en même tems, tirant le voile qu'elle avoit apporté, conjure le Prélat de le bénir, & de le lui mettre sur la tête, en signe de sa consécration à son époux éternel, & de sa renonciation au siécle & au mariage.

Ann. de J.C. 450.

L'Evêque, & tous les assistans, se trouverent fort surpris d'une telle résolution; & comme le pere de Menne étoit un Seigneur de grande autorité, l'Evêque répondit à la fille qu'il ne pouvoit faire ce qu'elle demandoit sans la participation de Baccius. Comme elle le pressoit toujours fondant en larmes, un Ange, dit-on, lui imposa lui-même le sacré voile; & dès ce moment elle commença à s'exercer dans tous les exercices de la vie Religieuse. Quelques-uns disent que Baccius outré de colere, la tua en 380. (*r*). D'autres (*s*) au contraire assûrent que son pere la reçut avec bonté, & respecta la main de Dieu, qui l'avoit destinée à son service d'une maniere si miraculeuse. Il lui assigna même un lieu pour vacquer plus librement à ses exercices de dévotion.

La persecution s'étant allumée dans ce pays, les freres & sœurs de sainte Menne se retirerent, qui d'un côté, qui d'un autre, assez loin de leur patrie. Menne en fit de même. Elle partit de sa maison, accompagnée d'une seule servante, & passa miraculeusement le fleuve, qui étoit fort enflé, comme si Dieu eût ouvert les eaux en sa présence, ainsi qu'autrefois il partagea les eaux devant les Israëlites, au passage de la mer rouge. On nomme encore aujourd'hui ce lieu, le Gué de sainte Manne (*t*). Etant arrivée à l'autre bord, elle ficha son bâton en terre, d'où il sortit une fontaine très abondante. Elle se retira de-là à Fontenet, lieu assez fertile, & habité par des laboureurs, & y demeura jusqu'à la mort. Elle fut enterrée dans l'Eglise du lieu, dont elle est encore aujourd'hui la Patronne. On n'en sçait ni le jour ni l'année; mais toutefois on célebre sa Fête à Poussay le 3. d'Octobre, avec Octave. Brunon Evêque de Toul, nommé depuis le Pape Leon IX. ayant achevé l'Abbaye de Porsay ou Poussay, commencée par l'Evêque Herman son prédecesseur, y transporta en 1036. les Reliques de sainte Manne.

(*q*) Ruyr, Antiquités de Vosges, troisiéme partie, l. 1. c. 21. p. 274 & suiv.

(*r*) *Anon. Catalum.*

(*s*) *Ruyr, loco citato, ex membranis portûs-fuavis.*

(*t*) Je me suis informé de ce quay, & de la fontaine de sainte Menne, mais on n'en a aucune connoissance, ni à Soulousse, ni aux environs.

Digitized by Google

An de J. C. 450.

Quant au pere & à la mere de ſainte Manne, & des autres Saintes dont on vient de parler, on croit (*u*) que Baccius fut enterré au lieu nommé de ſon nom *Baſſiman*, ou *Baciman* (*x*), & que Liutrude fut long-tems après transferée dans l'Egliſe de l'Abbaye de Remiremont, où elle eſt honorée encore aujourd'hui. An de J. C. 450.

LIVRE SEPTIÈME.

I. *Etat de la Belgique ſur la fin du cinquiéme ſiécle.*

LA ville de Tréves étoit apparemment ſous la domination des Barbares, c'eſt-à-dire, des François, lors qu'Arbogaſte gouvernoit la ville en leur nom, & que Sidoine lui écrivoit qu'encore que les Romains ayent perdu leur droit & leur domination ſur les frontiéres d'Allemagne, & ſur le Rhin (*a*), Arbogaſte ne laiſſe pas d'y conſerver la pureté de la Langue Latine, & qu'au milieu des Barbares qui dominoient en ce pays-là, il imite les anciens Guerriers, qui joignoient l'éloquence à la valeur.

Fredegaire (*b*) nous raconte la maniere dont cette ville tomba ſous la domination des François. Avitus ayant été élû Empereur à Toulouſe par les Troupes qu'il commandoit en 455. vint à Tréves l'année ſuivante, & ayant conçu un amour violent pour la femme de Lucius, un des Sénateurs de Tréves, il feignit d'être malade; & la femme de Lucius l'étant venu viſiter, comme les autres Dames de la ville, il en abuſa par force, & le lendemain il eut l'impudence de s'en vanter à Lucius même, joignant ainſi la mocquerie à l'outrage. Lucius en conçut un ſi grand dépit, qu'il fit venir les François, qui prirent & pillerent la ville de Tréves, & en demeurerent les maîtres.

Nous avons vû cy-devant, que la ville de Metz avoit été priſe & brulée par Attila en 451. Depuis ce tems, les Auteurs du pays, je veux dire Vaſſebourg & Meuriſſe, & les Chroniques qu'ils avoient en mains, s'il eſt vrai qu'ils en ayent eû, veulent que cette ville ſoit toujours demeurée attachée aux Romains juſqu'à la défaite de Siagre par Clovis, après l'an 486. & que le Comte Giles, & Siagrius ſon fils, y ſoient venus plus d'une fois; le premier chaſſé par Childeric, & le ſecond par Clovis, ainſi que nous le dirons cy-après; mais je croirois plutôt que tout ce pays obéïſſoit alors aux François.

Pour ce qui eſt du Toulois ou des Leuquois, on lit dans Fredegaire (*c*), que Childeric, à ſon retour de la Thuringe, où il s'étoit retiré par le conſeil d'un de ſes confidens, fut reçû par ceux du Château de Bar, & que Viomadus étant venu au devant de lui juſques-là, conſeilla au Roi de leur remettre tous les impôts, en conſidération de leur affection, puiſqu'ils étoient les premiers qui l'euſſent reçû. Or Bar & le Barrois faiſoient partie du pays des Leuquois: il y a donc toute apparence que tout ce pays obéïſſoit alors aux François.

II. *Généalog. des premiers Rois François ſelon Vaſſebourg.*

Vaſſebourg (*d*) nous donne une longue Généalogie des anciens Rois d'Auſtraſie, & en particulier de Clodion le Chevelu, & de Laudon Duc de Tongres, ſous Childeric. Il dit qu'Ambron, l'aîné des fils de Clodion, bâtit pluſieurs Temples en l'honneur de ſes Dieux, & quelques Châteaux, comme Namur, le Château Samſon, & autres. Il fit auſſi rétablir Straſbourg, qui étoit tout ruïné, & les Châteaux de Toul, d'Epinal, de Marſal, comme auſſi les Bains de Plombieres. Il ajoûte, que cet Ambron épouſa la fille de Thierry Roi des Oſtrogoths, qui regnoit en Aquitaine. Il dit ailleurs (*e*) que Giles, ou Gilon, que les François avoient établi Roi en la place de Childéric, qui s'étoit retiré en Thuringe; que Giles, dis-je, s'établit à Soiſſons, où il commandoit auparavant pour les Romains; mais que Childeric voulant ſe défaire entiérement de lui, l'attaqua, & le vainquit en bataille rangée, près la ville de Soiſſons; en ſorte qu'il fut contraint de ſe ſauver vers les villes de Tréves & de Cologne, eſpérant y trouver du ſecours de la part des Officiers & des ſoldats Romains, qui tenoient encore ces Places. Il paſſa par Metz, où il fut reçu en conſidération de Baſin Roi de Thuringe, qui y faiſoit ſouvent ſa réſidence, & en haine de Childeric, que Baſin ne pouvoit ſouffrir, à cauſe qu'il lui avoit débauché ſa femme. Childeric ayant appris que Giles s'étoit fortifié à Cologne, l'y pourſuivit, prit cette ville, & la ſoûmit à ſon Empire, auſſi-bien que celle de Tréves. Giles ſe ſauva; & par le ſecours de ceux de Metz, de

(*u*) Ruyr, Antiquités de Voſges, p. 295.

(*x*) Je ne connois point ces lieux là, & n'en ai pu rien apprendre de ceux du pays, que j'ai conſultés.

(*a*) *Sidon. l. 4. Epiſt. 17.* Etſi apud limitem ipſum Latina jura ceciderunt, verba non titubant.

(*b*) *Fredegar. Hiſt. Gregor. Turon. Epitome, p. 550. c. 7.*

(*c*) *Fredegar. Epitom. Greg. Turon. p. 553. edit. Ruinart.* Cùm Viomadus comperiſſet (Childericum redutſe,) Caſtro Barro ad ipſum venit, & à Barrenſibus receptus eſt.

(*d*) Vaſſebourg, Hiſt. de la Gaule Belgique. *fol. vii. verſo.*

(*e*) Le même, dans la Vie de S. Poſſeſſeur Evêque de Verdun, *fol. vij. recto & verſo.*

Verdun

An de J. C. 450.

Verdun, & du Duc de Tongres, il ſe rétablit à Soiſſons, & y mourut en 481. laiſſant ſon fils Siagre en ſa place. C'eſt ce qu'on lit dans Vaſſebourg, & qui eſt ſuivi par Meuriſſe, dans ſon Hiſtoire des Evêques de Metz (*f*).

III. *Childeric chaſſé par les François.*

Mais S. Grégoire de Tours (*g*), qui eſt le ſeul Auteur original que nous ayons ſur cette matiére, dit ſimplement que Childeric s'étant rendu odieux aux François, ſes ſujets, par ſes excès, & par l'abus qu'il faiſoit de ſon autorité pour débaucher leurs filles, le chaſſerent du Royaume. Childeric ſçachant qu'ils en vouloient même à ſa vie, ſe retira dans la Thuringe auprès du Roy Baſin, & laiſſa en France ſon confident, qu'Aimoin, Fredegaire, & quelques Manuſcrits nomment Viomade. Ils couperent en deux une piéce d'or, dont Childeric emporta moitié, & Viomade garda l'autre, pour la lui envoyer quand il ſeroit tems qu'il revînt. Les François s'étant ainſi délivrés du joug de Childeric, choiſirent pour Roy le Comte Egidius, ou Giles, ou Gilon, qui étoit envoyé de la part des Romains, pour maintenir dans le devoir le peu qu'il leur reſtoit dans les Gaules. Giles régna huit ans ſur les François; mais pendant ce tems, Viomade diſpoſoit inſenſiblement leurs eſprits à rentrer dans l'obéïſſance de Childeric. Quand il crut qu'ils étoient entiérement revenus de leur premier éloignement pour ce Prince, il lui envoya la moitié de la piéce de monnoye dont on a parlé, & l'invita, à la priere même des François, de revenir dans ſon Royaume. Il y revint, & y fut très bien reçu. La femme du Roy de Thuringe, nommée Baſine, charmée de ſon mérite, quitta Baſin ſon mari, vint trouver Childeric, qui l'épouſa, & en eût le grand Clovis. Il parle ailleurs (*h*), des guerres de Childeric, de la conquête qu'il fit d'Orléans & d'Angers, & enfin de la mort de Giles, auquel ſuccéda Siagre.

Frédegaire (*i*) abbréviateur de S. Grégoire de Tours, a ajoûté très mal-à-propos quelques circonſtances à ce récit. Il dit, par exemple, que Viomadus confident de Childeric, s'étant inſinué dans l'amitié de Giles, l'engagea par ſes conſeils à faire pluſieurs choſes très contraires à ſes intérêts, & très propres à aliéner les eſprits des François. Il dit de plus, que Childeric alla à Conſtantinople auprès de l'Empereur Maurice (il veut dire Marcien) qui régnoit alors en Orient. Ce Prince à qui Viomadus avoit ſecrettement fait entendre que Giles, au lieu de fournir de l'argent au tréſor public, comme il y étoit obligé, prétendoit au contraire que l'Empereur lui en fourniroit, entra dans une grande colére contre lui. Alors Childeric s'offrit à aller en France, & promit qu'il le vengeroit bien de cet homme-là. L'Empereur accepta ſon offre, & lui donna une flotte, & de grands préſens pour retourner dans ſon Pays. Viomadus averti de ſon retour, vint au devant de lui juſqu'à Bar, & l'exhorta à exempter les Barriſiens des tributs. Il raconte après cela, le mariage de Baſine & de Childeric, & la naiſſance de Clovis, qu'il accompagne de divers récits fabuleux. Il ajoûte, que Giles en mourant, laiſſa pour ſon ſucceſſeur Siagre ſon fils, qui régna à Soiſſons, où ſon pere avoit auparavant régné: mais ni Frédegaire, ni S. Grégoire de Tours ne diſent pas un mot ni d'Ambron fils prétendu de Clodion, ni du voyage de Giles à Tréves, à Cologne & à Metz après ſa défaite par Childeric, ni de ſon rétabliſſement à Soiſſons; ce qui nous oblige de ranger tout cela au rang des fables, de même que ce qu'on dit (*k*), que Siagre chaſſé de Soiſſons par Clovis, ſe retira dans la Ville de Metz, qui fut priſe bientôt après par Clovis, & tomba par-là dans la puiſſance des François en 487.

An de J. C. 450.

IV. *Suite des Empereurs d'Occident juſqu'à Auguſtule.*

Nous avons vû cy-devant en 424. Valentinien III. ſuccéder à Honoré dans l'Empire Romain; il faut donner icy la ſuite des Empereurs d'Occident, juſqu'à la ruine de cet Empire ſous Auguſtule en 476. Valentinien ayant perdu ſa mere Placide en 451 (*l*), s'abandonna ſans réſerve à toutes ſortes de déréglemens, n'ayant plus perſonne qui prît ſur lui aſſez d'autorité, pour réprimer ſes mauvaiſes inclinations. Il abuſa par force de la femme du Patrice Maxime (*m*); & celui-ci, pour s'en venger, trouva moyen de broüiller Valentinien avec le fameux Aëtius, qui avoit rendu de ſi grands ſervices à l'Empire dans les Gaules. Il fit entendre à Valentinien, qu'Aëtius en vouloit à ſa vie; ce qui fit prendre à l'Empereur la réſolution de le prévenir. Comme donc Aëtius demandoit avec chaleur ce qui lui avoit été promis, Valentinien le tua de ſa main dans ſon Palais. Maxime ſongea enſuite à ſe défaire de Valentinien. Il n'eût pas de peine à perſuader aux gens d'Aëtius, que ce Prince avoit eu l'imprudence de garder auprès de ſa perſonne, de tuer le meurtrier de leur Maître. Deux d'entr'eux l'attaquerent donc, & le tuerent dans le Champ de Mars, ſans que perſonne ſe mit en devoir de le défendre *.

*Le 17. Mars 455.

V. *Mort de Valentinien III. Maxime uſurpe l'Empire. Il eſt mis à mort.*

Le Patrice Maxime ſe fit auſſi-tôt reconnoître pour Empereur; & comme ſa femme étoit morte, il contraignit Eudoxie veuve de l'Empereur Valentinien, de l'épouſer: mais ayant eu la folie de lui dire, que c'étoit pour l'amour d'elle qu'il avoit conſpiré contre Valentinien, & qu'il l'avoit fait maſſacrer, elle en eût un ſi grand dépit, qu'elle envoya à Genſeric Roy

(*f*) Meuriſſe, Hiſt. des Evêques de Metz, p. 67.
(*g*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 12. pp. 65. 66.*
(*h*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 18. p. 70.*
(*i*) *Fredegar. Hiſt. Gregor. Turon. Epitomata, p. 55 l. c. xi.*
(*k*) Meuriſſe, l. 1. pp. 67. 68. Hiſt. des Evêques de Metz, tirée de Vaſſebourg.
(*l*) *Petavii Rationarium temp. l. 6. p. 363.*
(*m*) Ce Maxime étoit de la race du tyran Maxime, qui avoit regné à Tréves après Gratien. Voyez Procop. *de bello Vandal. l. 1.*

An de J.C. 455.

des Vandales, qui étoit en Afrique, & le ſollicita à venir à Rome, lui promettant de contribuer à l'en rendre maître (*n*). Genſeric n'y manqua pas; & au bruit de ſa venuë, pluſieurs des Nobles & du Peuple ſortirent de Rome. Maxime en ſortit auſſi: mais ſa lâcheté le rendant mépriſable, quelques ſerviteurs de Valentinien l'arrêterent, le tuerent, le mirent en piéces, & le jetterent dans le Tibre, après avoir régné deux mois & quelques jours *. Genſeric arriva trois jours après, & le Pape Leon étant allé au devant, hors des portes de la ville, fit tant par ſes prieres, qu'il ſe contenta du pillage, & s'abſtint de meurtres & d'incendie (*o*). Ainſi Rome fut abandonnée au pillage pendant quatorze jours, & les Vandales en emporterent une infinité de richeſſes, & emmenerent pluſieurs milliers de Captifs. L'Imperatrice Eudoxie, avec ſes deux filles Eudocie & Placidie, furent conduites à Carthage. Genſeric maria Eudocie à ſon fils Hunneric, & renvoya quelques tems après Eudoxie à Conſtantinople. Quant à Placidie, il la garda, parce qu'elle étoit mariée à Olibrius (*p*).

* Le 12. de Juin 455.

VI. *Avitus, Majorien, Severe & Antheme ſucceſſivement Empereurs d'Occident.*

Environ un mois après le pillage de Rome, Avitus Gaulois, & Préfet du Prétoire en Gaules, fut élû Empereur à Toulouſe, par les Troupes qu'il commandoit *. Il fit la paix avec les Goths, & engagea leur Roy Theodoric à entrer en Eſpagne, & à faire la guerre aux Suéves *. Mais quelques tems après, Avit abandonné des Goths, étant entré en Italie, fut vaincu par Ricimer, & ordonné Evêque de Plaiſance (*q*). Majorien lui ſuccéda, & fixa ſa demeure à Ravenne. C'étoit un Prince d'un grand courage, qui dans le deſſein de recouvrer l'Empire de l'Afrique, réſolut d'aller vers Genſeric, feignant d'être un ſimple Ambaſſadeur. Mais le Patrice Ricimer l'ayant arrêté à Tortone, l'obligea à quitter l'Empire (*r*), & ſept jours après il le fit tuer *. Le 19. de Novembre ſuivant, Severe fut proclamé Empereur à Ravenne, de concert avec Ricimer, & ſans attendre le conſentement de Leon Empereur d'Orient: mais quatre ans après, le même Ricimer le fit empoiſonner (*s*) en 465. L'Empire vaqua un an & quelques mois, après quoi l'Empereur Leon envoya en Occident Antheme, en qualité d'Empereur (*t*). Il fut reçu à Rome, & appellé Auguſte le 12. d'Avril. Leon étoit convenu avec Ricimer, qu'il envoyeroit un Empereur à Rome, & que ce nouvel Empereur donneroit ſa fille à Ricimer; ce qui étoit faire une eſpéce de partage de la ſouveraine autorité: mais Antheme ne régna pas long-tems. Ricimer ſon gendre lui déclara la guerre, & le tua à Rome (*u*) l'onziéme de Juillet 472.

* Le 6. Juillet 455.

* An de J.C. 456.

* Les d'Août 461.

Ricimer mit ſur le Trône en ſa place, Anicius Olibrius, qui avoit épouſé à Conſtantinople Placidie, fille de Valentinien III. Mais Ricimer mourut de maladie le 18. d'Août 472. & Olibrius le 23. d'Octobre ſuivant. Après un interregne de quatre mois, Glycerius prit le titre d'Empereur à Ravenne le 5. de Mars 473. mais il ne regna qu'environ quatorze mois. Il fut dépoſé au Port de Rome, & ordonné Evêque de Salone en Dalmatie. Jules Nepos, qui lui avoit ſuccédé, après avoir regné quatorze mois, fut chaſſé dans la Dalmatie, par Oreſte Maître de la Milice, & privé de l'Empire le 28. d'Août 475. Alors Oreſte fit prendre le titre d'Auguſte à ſon fils Romule, ou Momyle, nommé autrement Auguſtule, qui fut déclaré Empereur à Ravenne le dernier jour d'Octobre 475. Mais il ne jouït pas long-tems de cette dignité. Ceux du parti de Jules Nepos, qui n'étoit pas encore mort, appellerent en Italie Odoacre Roy des Turrilingues & des Hérules, qui ſe rendit Maître de Rome le 23. d'Août 476. fit mourir Oreſte à Plaiſance, & envoya le jeune Auguſtule à une petite ville de Campanie. Ainſi finit l'Empire d'Occident: car Odoacre ne prit ni le titre d'Empereur, ni la Pourpre ni les ornemens Imperiaux, mais ſeulement la qualité de Roy d'Italie. Ainſi dans la ſuite nous ne donnerons la ſucceſſion que des Rois de France, qui dès la fin du cinquiéme ſiécle, étoient Souverains du pays dont nous écrivons l'Hiſtoire.

VII. *Anicius Olibrius Empereur. Glycerius lui ſuccéde, puis Jules-Nepos, & enfin Auguſtule dépoſé en 476.*

An de J.C. 456.

VIII. *Conquetes & mort de Childeric.*

Childeric, ſucceſſeur de Merouée (*x*), livra une bataille proche d'Orléans à Odoacre, ou Andoacre Roy des Saxons, où il n'eût pas apparemment l'avantage, puiſqu'Odoacre marcha avec ſes Troupes contre la ville d'Angers (*y*). En ce tems-là la peſte faiſoit de grands ravages en France *. Le Duc Giles mourut, & laiſſa pour ſucceſſeur ſon fils Siagre. Alors Odoacre tira des ôtages d'Angers, & de quelques autres Places. Childeric y arriva le lendemain, & ayant tué le Comte Paul Général des Troupes, qui obéïſſoient aux Romains dans les Gaules, prit la ville d'Angers (*z*). Quelque tems après, les François prirent les Iſles que les Saxons avoient fortifiées ſur la Loire, pour ſe conſerver le cours libre dans cette riviere. Enſuite, Odoacre ayant fait alliance avec les François, alla avec eux attaquer les Allemands, ou plutôt les Alains (*a*), qui s'étoient rendus Maîtres d'une partie de l'Italie, & les ſubjugua. Il eſt mal-aiſé de donner du jour à une Hiſtoire ſi peu circonſtan-

* An de J.C. 464. apud Cuſp.

(*n*) *Idatii Chronic.*
(*o*) *Proſperi Chronic.*
(*p*) *Theophanes.*
(*q*) *Paul. Diac. L. 15. c. 5.* Cela arriva en 456. ou 457. *Petavii Rationar. temp. l. 5. p. 364.*
(*r*) *Idat. Chronic. Caſſiodor. Marcellin. &c.*
(*s*) *Anonym. Cuſpinian.*
(*t*) *Caſſiodor. Marcell. Sidon. & alii.*
(*u*) *Idat. Chronic. & Marcellin.*
(*x*) Il lui ſuccéda l'an de J. C. 458.
(*y*) *Greg. Turon. l. 2. c. 18. p. 70.*
(*z*) *Greg. Turon. loco citato.*
(*a*) Le texte de S. Grégoire de Tours lit *Allemannos*; mais le Pere le Cointe & le Pere Ruinart croyent qu'il faut lire *Alanos.*

An de J.C. 456.

cice : mais les anciens Hiſtoriens n'en diſent pas davantage ; & les modernes qui y ſuppléent des circonſtances, des embelliſſemens, & des raiſonnemens de leur chef, courrent grand riſque d'en impoſer au Public, qui aime mieux le ſilence en l'Hiſtoire, que le douteux & le faux.

Childeric voulant retourner à Amiens, (on ne ſçait d'où il venoit) fut ſurpris de la fiévre (*b*), & mourut à Tournay, où il fut enterré l'an de J. C. 481. après vingt-quatre ou vingt-cinq ans de regne depuis la mort de Merouée. Il fut enterré à la maniere des Francs, car il étoit Payen. Son tombeau fut découvert en 1653. le 17. May, par occaſion (*c*), comme on creuſoit les fondemens d'une maiſon près le Cimetiére de S. Brice. Les Manœuvres étant arrivés à la profondeur de ſept à huit pieds, trouverent premiérement une boucle d'or, puis une eſpéce de bourſe, comme d'un feûtre pourri, où il y avoit environ cent piéces d'or, & deux cent d'argent ; mais celles d'argent étoient tellement gâtées de la roüille, qu'on n'y pût rien remarquer. On y trouva auſſi pluſieurs morceaux de fer pourri & roüillé, & deux crânes, dont l'un étoit plus grand que l'autre, & un ſquelette d'un corps humain. Enſuite on creuſa encore plus bas, à la profondeur d'environ quinze pieds, & l'on découvrit un coutelas, une hache, des tablettes, une tête de bœuf, & des abeilles d'or, au nombre d'environ trois cent ; une éguille, des agrafes, des crochets, des clouds, des filets, le tout d'or, avec pluſieurs pierres nommées Pyropes ; une boule de criſtal, les os d'un cheval. On croit que la tête de bœuf & les abeilles, étoient des divinités que ce Prince adoroit. Le cheval étoit ſon cheval de Bataille, qu'on enterra avec lui. Ce qui fit juger que tout cela appartenoit au Roy Childeric, c'eſt ſon anneau d'or, où ſon buſte étoit repreſenté, portant de grands cheveux, & une pique à la main, avec cette inſcription autour de la tête : CHILDERICI.

Tout cela fut donné à Leopold-Guillaume Archiduc d'Autriche, frere de l'Empereur Ferdinand III. qui étoit alors Gouverneur des Pays-Bas Eſpagnols, de la part de Philippe IV. Roy d'Eſpagne. Ferdinand fit porter tout ce tréſor quelques années après à Vienne en Autriche. Après ſa mort, l'Empereur Leopold ſon neveu en hérita, & en fit preſent en 1665. à Jean-Philippe de Schomborn, Electeur de Mayence. Celui-ci l'envoya auſſi-tôt en France au Roy Louis XIV. qui l'a fait mettre dans ſa grande Bibliothéque de Paris, où on le montre à tous les Curieux (*d*).

IX. *S. Ours Evêque de Toul.*

L'Egliſe de Toul ayant perdu S. Auſpice ſon Paſteur, ſur la fin du cinquiéme ſiécle, Dieu lui ſuſcita un digne ſucceſſeur, en la perſonne de S. Ours, dont l'Hiſtoire ne nous a conſervé que le nom, & la mémoire de ſes vertus, qui lui ont mérité le nom de Saint, & le culte public dans le Diocéſe (*e*). Il fut enterré dans le Cimetiére de S. Manſuy, d'où ſon Corps fut levé au dixiéme ſiécle, & mis dans un lieu plus décent ; enſuite en 1026. il fut transféré dans l'Egliſe de S. Manſuy.

Toul. S. Vaſt d'Arras ſe retire dans le Diocéſe de Toul.

An de J.C. 495.

Ce fut ſous ſon Pontificat, que S. Vedaſte ou S. Vaſt, depuis Evêque d'Arras, parut dans le Diocéſe de Toul. Ce Saint étoit originaire d'Aquitaine, né ſur les frontiéres du Périgord & du Limouſin (*f*). Ayant quitté ſon Pays, il ſe retira dans le Diocéſe de Toul, où il demeura quelque tems caché, occupé aux exercices de la Penitence. Sa réputation l'ayant fait connoître à S. Ours, il le tira de ſa ſolitude, & le fit entrer dans ſon Clergé : mais la Providence le deſtinoit à quelque choſe de plus relevé. Clovis avoit épouſé une Princeſſe fort vertueuſe, nommée Clotilde *, qui ne ceſſoit de le ſolliciter à embraſſer le Chriſtianiſme. Toutefois le Prince ne prit ſur cela ſa réſolution que dans la fameuſe bataille de Tolbiac, où ayant invoqué le Dieu de Clotilde ; avec promeſſe de ſe convertir s'il remportoit la victoire, & l'ayant heureuſement remportée *, il ne ſongea plus qu'à s'acquitter de ſon vœu.

* Vers l'an 490.

* En 495.

X. *Converſion de Clovis. S. Vaſt eſt ſon Catéchiſte.*

Paſſant par la ville de Toul, il s'informa s'il y auroit quelque homme éclairé, qui pût lui enſeigner les principes de la Religion Chrétienne, qu'il étoit réſolu d'embraſſer. On lui amena S. Vaſt, qui avoit toute la capacité néceſſaire pour ce Miniſtere. Clovis le mena avec lui ; & pendant le chemin, S. Vaſt fit à ſon égard les fonctions de Catéchiſte ; imitant S. Philippe Diacre, qui inſtruiſoit l'Eunuque de la Reine Candace. Dieu releva le Miniſtere de ſon ſerviteur, & fortifia la créance du Roy, par la guériſon miraculeuſe d'un aveugle, qu'il accorda aux Prieres du Saint, en paſſant ſur un pont de la riviere d'Aiſne. Etant arrivé à Reims, Clovis reçut le Baptême des mains de S. Remy *, & lui laiſſa le S. Prêtre Vaſt ſon Catéchiſte, afin qu'il eût ſoin de l'employer au ſervice de l'Egliſe. En effet, S. Remy l'envoya à Arras, pour y reſſuſciter quelques étincelles du Chriſtianiſme, qui s'y étoient conſervées. Il eut le bonheur d'y rétablir la vraye Religion ſur les ruïnes du Paganiſme ; & après quarante ans de travaux, Dieu couronna ſa vie par une heureuſe mort, vers l'an 539. L'Egliſe l'honore le 6. de Février, & on fait ſa Fête dans le Diocéſe de Toul.

* Le 25. Décembre 495.

S. Ours eut pour ſucceſſeur S. Aper ou Evre, dont le nom latin ſignifie Sanglier. Il

XI. *S. Evre Evêque de Toul.*

(*b*) *Rorico. l. 1.*
(*c*) *Vide Anaſtaſim. Childerici per Jo. Jac. Chiflet.*
(*d*) *Vide, ſi libet, Cousinum, t. 3. Annal. Franc. ad an. 673. n. 12.*
(*e*) Benoît, Hiſt. de Toul, p. 223. Voyez auſſi p. 207. Il n'y nomme pas S. Ours : mais il eſt certain qu'il n'a pas été ſéparé des ſaints Alchas & Celſin.
(*f*) *Vita ſancti Vedaſti apud Bolland. appendic. ad 6. Februar. p. 792. 794.*

Digitized by Google

An de J.C. 450.

niques de parens nobles & Chrétiens à Trancol, au Diocèfe de Troye (*g*) en Champagne ; ce qui nous donne lieu de croire qu'il étoit un des Difciple du fameux S. Loup, mort en 479. & qui étant originaire de la ville de Toul, put y faire connoître le mérite de S. Epvre. Le Clergé & le peuple le demandèrent pour Evêque, & l'ameneront, ou plutôt l'entraînerent à Toul (*h*), dont il gouverna l'Eglife avec une fagefſe & une piété ſingulieres.

Son principal caractère étoit la miſéricorde, & la compaſſion envers les miſérables. Il ſe dépouilla ſouvent de ſes habits, même avant ſon Epiſcopat, pour revêtir les pauvres. Il ſe ſervoit volontiers les ſerviteurs de Dieu, & étudioit leurs vertus & leurs bonnes qualités, pour les imiter, & ſe les rendre propres. Ainſi il revenoit toûjours de ſes voyages, plus ſaint & plus parfait.

Etant un jour à Châlons ſur Saône, il délivra des priſons trois perſonnes qui y étoient enfermées. Après avoir remis inutilement toutes les autres voyes (*i*), il s'adreſſa à Dieu ; & pendant ſa priere, les chaînes de ces malheureux ſe rompirent, & les portes de la priſon s'ouvrirent miraculeuſement d'elles-mêmes. On conſervoit encore ces chaînes dans l'Abbaye de S. Epvre, au dixième & onzième ſiécles, & on les mettoit ſur le col des poſſédés, pour leur procurer la guériſon (*k*). Au retour du même voyage, le Saint guérit un poſſédé, qui étoit furieux, & menaçoit de le déchirer ; d'où vient qu'on le dépeint ordinairement comme délivrant un Energumene.

Il jetta les fondemens de l'Eglife, qui fut dans la ſuite conſacrée à ſa mémoire, après avoir eu long-tems pour Patron S. Maurice & ſes Compagnons, Martyrs de la Légion Thébéene : mais il n'eût pas le loiſir de l'achever. Le Saint y fut enterré après ſa mort, qui arriva au commencement du ſixiéme ſiécle (*l*), après ſept ans d'Epiſcopat.

Son culte eſt très ancien, très fameux & très étendu dans le Diocèſe de Toul, où l'on voit grand nombre d'Egliſes conſacrées ſous ſon nom. Celle de ſon Abbaye, ſituée au Fauxbourg de la ville, ou pour mieux dire, dans un village voiſin de la ville, portoit le nom de S. Epvre dès le tems de Frédegaire (*m*), c'eſt à dire au commencement du ſeptiéme ſiécle. (*n*) Saint Hidulphe, qui vivoit au même ſiécle, conſacra une Egliſe dans ſon Monaſtere, au nom de S. Epvre (*o*). La Vie de ſainte Salaber-

An de J.C. 450.

ge (*p*) parle auſſi d'une Egliſe conſacrée à S. Epvre, dès l'an 646. (*q*). Godin fils de Varnacaire, Maire du Palais de Bourgogne, le retira dans l'Egliſe de S. Epvre ; comme dans un azyle, pour éviter la colére de Clotaire II, Roy de France. On fait la fête de ce Saint le 15. de Septembre, qui eſt le jour de ſa mort, & on conſerve les Reliques en une riche Châſſe, dans l'Abbaye qui porte ſon nom.

Nous avons déja dit un mot des Lettres de S. Paulin à un nommé Aper (*r*), que quelques Sçavans ont conjecturé être notre S. Epvre ; mais il eſt évident que ce ne peut être lui, à moins qu'on ne le faſſe un peu durer, qu'à tous les Catalogues, où il a toûjours été conſtamment placé le ſeptiéme, entre S. Ours ſucceſſeur d'Auſpice, & Alband huitiéme Evêque de Toul. De plus, Aper, ami de S. Paulin, s'étoit converti aſſez tard, ayant été avant ſa converſion tout livré au ſiécle, & à ſes vanités (*s*), vivant dans la recherche & la liberté de cœur ; au lieu que notre Saint fut attaché à la piété dès ſes plus tendres années, & ne s'en départit jamais. Aſſ. La miſéricorde femblait être née avec lui, & il en donna des marques de très bonne heure ; mais l'amas de S. Paulin ne commença à exercer ſa libéralité envers les pauvres, que depuis ſa converſion. 3°. Notre ſaint Epvre étoit né de parens Chrétiens, & avoit lui-même été élevé dès l'enfance dans cette Religion ; au lieu que l'ami de S. Paulin avoit été aſſez long-tems attaché au culte des Idoles, avant que de devenir Diſciple de J. C. 4°. Enfin, Aper dont parle ſaint Paulin, avoit été engagé dans le mariage avant ſon Ordination, ſa femme Amande lui ayant donné nombre d'enfans, & il avoit exercé les fonctions d'Avocat, & les Charges de Judicature, avant qu'il fût élevé à l'Epiſcopat. Or rien de tout cela ne convient à ſaint Epvre Evêque de Toul.

XII. *Abbaye de S. Epvre.*

L'Abbaye de S. Epvre doit nous avons parlé, eſt certainement une des plus anciennes, & peut-être la plus ancienne de tout le Diocèſe de Toul. S. Epvre ayant jetté les fondemens de l'Egliſe de cette Abbaye (*t*), S. Alband fon ſucceſſeur l'acheva, & y établit une Communauté, ſur le modéle des premiers Chrétiens qui vivoient du tems des Apôtres, & dont la Vie eſt décrite dans les Actes (*u*). S. Antimond, un des ſucceſſeurs d'Alband, augmenta ce Monaſtere, & y maintint l'obſervance Régulierre. Le Pere le Cointe, & après lui le Pere

(*g*) *Vita ſancti Aperi ex ſanct. Sanctani, ſuperſcr. ad calcem hujus Hiſtoriæ, p.* 107. Vereque Trancolius dicitur.

(*h*) *Ibid.* Non minùs optans quàm ſtrenuus adſtruitur.

(*i*) Le tout de la Vie porte qu'il exauça au Juge nommé Adrien, & que l'Empereur Adrien avoit ordonné que nul ne Juge de l'Empire n'appellât à ſon Adrien, *p.* 107.

(*k*) *Aſſ. ſanctæ Monaſter. de miracul. S. Aperi.*

(*l*) Le Mſſ. de S. Mantlay dit qu'il fut ordonné la quatriéme année de l'Empereur Adrien ; & qu'il mourut l'antiéme année du même Prince ; ce qui revient à l'an de J. C. 113. ou 119. Ce qui eſt inſoutenable.

(*m*) *Fredegar. Chronic. p.* 63. *c.* 14.

(*n*) *Vide Prafat. Bollandi. in Gregor. Turon. art.* 3. *n.* 134. & 136.

(*o*) Jean de Bayon, Chronic. MSS.

(*p*) *Alla SS. Benedictin. t.* 2.

(*q*) *Fredegar. Chronic. c.* 14. *p.* 611.

(*r*) Voyez ce que nous l'en avons dit, pag. 261.

(*s*) Voyez M. de Tillemont, *t.* 14. *Hiſt. Eccleſ. pag.* 718. 719. & le P. Berault-Bill. de Toul, *pp.* 231. 232.

(*t*) *Hiſt. S. Mettenſ. pag.* 3.

(*u*) *Act. SS.* 44. *Aſſ.*

An de J. C. 495.

Benoît Capucin, avancent qu'on y obſervoit en 593. ſous le regne de Gontran, la Regle du Monaſtère d'Agaune; mais ils n'en on aucune preuve. Le Pere Benoît avance de plus, que celle de S. Colomban y fut reçûë bien-tôt après (*x*); mais il le dit auſſi de ſon chef. Adſon, à qui l'on attribue la Vie de S. Manſuy, & quelques autres rapportées dans le Manuſcrit de S. Manſuy, que nous avons imprimé entier dans les Preuves de cet Ouvrage, dit à la vérité, que S. Gauzelin Evêque de Toul, qui réforma l'Abbaye de S. Epvre en l'an 936. y établit l'obſervance de la Regle de S. Benoît, qui y étoit inconnuë, & qu'il avoit cherchée long-tems & au loin, & trouvée difficilement (*y*); mais il y a certainement de l'hyperbole dans le diſcours de cet Auteur. Tout le monde ſçait que ſous le regne de Charlemagne, & de Loüis le Débonnaire, la Regle de S. Benoît étoit très connuë, & pratiquée dans tout le Royaume de France, & en particulier dans les Diocéſes de Toul, de Metz, de Verdun & de Tréves (*z*). Il eſt vrai qu'on ne peut montrer au juſte l'origine & l'époque de l'obſervance de cette Regle dans l'Abbaye de S. Epvre; mais on peut y faire voir pluſieurs Réformes, dans leſquelles on l'y a rétablie. La plus ancienne eſt celle qui fut procurée par l'Evêque Frotaire en 836. Il y introduiſit, ou y rétablit la Regle de S. Benoît, comme il le dit lui-même. Nous avons montré dans la Diſſertation ſur les Evêques de Toul, que la Regle de S. Benoît à été obſervée long-tems auparavant dans les 5. Evêchés.

XIII. *Sainte Aprone ſœur de S. Epvre. Albaud ſuccéde à S. Epvre dans l'Evêché de Toul.*

S. Epvre avoit une ſœur nommée Aprone, qui demeura quelque tems auprès de lui dans la ville de Toul, où elle vécut d'une maniere très édifiante. Enſuite elle s'en retourna à Troye en Champagne, où elle mourut, laiſſant une grande opinion de ſa ſainteté. S. Gerard Evêque de Toul, mort en 994. déſirant enrichir ſon Egliſe de tout autant de Reliques de Saints qu'il en pourroit rencontrer, acheta à prix d'argent le Corps de ſainte Aprone (*a*), & le fit venir à Toul, où il le partagea entre ſa Cathedrale, & l'Abbaye de S. Epvre, où il eſt conſervé dans des Reliquaires fort précieux. On fait ſa Fête le 15. de Juillet, & on lui attribuë pluſieurs Miracles. Albaud ſuccéda à S. Epvre dans le Gouvernement de l'Egliſe de Toul.

XIV. *S. Poſſeſſeur Evêque de Verdun.*

Vers le même tems la ville de Verdun avoit pour Evêque S. Poſſeſſeur, qui avoit ſuccédé à S. Pulcrone (*b*). Poſſeſſeur avoit été marié; mais après la mort de ſa femme, il ſe donna à l'Egliſe de Verdun, avec tous ſes biens, & fut aggregé au Clergé de cette Egliſe. Mais ayant été élû Evêque après la mort de S. Pulcrone, il gouverna ſon Diocéſe avec tant de ſageſſe & de piété, qu'il en a mérité le nom de Saint, & les honneurs que l'Egliſe décerne à ceux, dont la vertu mérite d'être propoſée pour objet à la dévotion publique. Il mourut, dit-on, après ſeize ans de gouvernement, l'an 486. & fut enterré dans l'Egliſe de S. Pierre & S. Paul, aujourd'hui de S. Vanne, d'où ſon Corps fut levé de terre, & mis dans une Châſſe, par Hatthon Evêque de Verdun, qui vivoit en 850. On aſſûre que de ſon tems la ville de Verdun obéiſſoit encore aux Romains; ce qui eſt aſſez difficile à croire.

An de J. C. 495.

XV. *S. Firmin Evêque de Verdun.*

Firmin natif de Toul (*c*), & parent des ſaints Loup de Troye, & Pulcrone de Verdun, dont on a parlé, fut élû étant déja âgé, pour ſuccéder à S. Poſſeſſeur. Il avoit le don de guérir les maladies, celui de prédire l'avenir, & l'eſprit de prévoyance & de ſageſſe. Durant une grande famine, il mit ſi bon ordre à la diſtribution des grains dans ſon Diocéſe, que les peuples qui lui étoient ſoumis, ne furent point incommodes de la diſette.

On dit que ſon tems (*d*) Singre fils du Comte Giles, étant pourſuivi par Clovis, ſe retira à Verdun & à Metz, qui lui obéiſſoient encore, & qui le reçurent comme ami *; mais qu'enſuite ayant été obligé d'en ſortir, & de ſe retirer auprès d'Alaric Roi des Goths; Clovis, pour punir ces villes qui avoient reçu ſon ennemi, fit le dégât dans le pays des environs; ſans toutefois ſe rendre pour lors maître de Places.

* Vers l'an 486.

Quelques années après *, ce Prince vint de nouveau aſſieger la ville de Verdun, & menaça de la ſaccager. Malheureuſement S. Firmin mourut la nuit même de l'arrivée de ce Prince devant la ville; ce qui jetta les habitans dans une extrême conſternation. Mais un ſaint homme nommé Euſpice, qu'Aimoin (*e*) nomme Archiprêtre de la ville, & que Vaſſebourg dit avoir eû ſoin des Ecoles, les raſſura: on le pria d'aller trouver le Roi, afin de lui demander grace pour la ville, qui s'étoit révoltée; car c'eſt ainſi que le raconte Aimoin & Bertaire, ſuppoſant par conſéquent, qu'auparavant Verdun obéiſſoit aux François. La ville étoit aſſiégée dans les formes, & l'on commençoit à battre les murs avec le Bélier, lorſqu'Euſpice fut préſenté au Roi. Il lui parla d'une maniere ſi touchante, que Clovis pardonna à la ville, & la réduiſit de nouveau ſous ſon obéiſſance. Bertaire & Aimoin ne parlent de ce ſiége de Verdun,

* L'an de J. C. 500.

(*x*) Benoît, Hiſt. de Toul, p. 234.

(*y*) Gauzelinus nutu Dei Regulam S. Benedicti, hujus Regni habitatoribus omnibus ignotam, diu quæſitam, proculque inventam, ſancti Apri inſtituit loco.

(*z*) *Vide Mabillon. præfat. in t. 2. ſæculi 3. Benedict. & diſſert. D. Philippi Enſide, eidem tomo ſuffixam.*

(*a*) *Vita Epiſcop. Tull. ex Mſſ. S. Manſuti, ad calcem hujus Hiſtor. p. 118.*

(*b*) Vaſſebourg, Hiſt. de la Gaule Belgique, *fol. lvij. v. lo & verſo.*

(*c*) *Id. fol. lx. & ſeq.*

(*d*) *Fol. lx. verſo.*

(*e*) *Aimoin. l. 1. c. 17.* Contra hunc Regem (Clodoveum) cives Virdunenſis urbis rebellârunt, ſed dum Rex urbem obſidione valâſſet, & jam admoti arietes altæ murorum pulſârent, ſupplicante ſancto viro Euſpicio ejuſdem tunc urbis Archipreſbytero, verbum impunitatis à Principe proměruerunt; & Rex civitatem recepit. *Ita & Bercar. Preſbyter. Hiſt. Epiſcop. Virdun. hic p. 194. Vita S. Euſpicii Mſſ. Vita S. Maximi, t. 1. Act. Bened. p. 582.*

An de J.C. 495.

& le terme de rebellion dont ils ſe ſervent, fait croire que ceci n'arriva que vers l'an 500. peu avant la guerre de Clovis contre Gondebaud Roy de Bourgogne, dont nous parlerons cy-après.

S. Firmin fut enterré dans l'Egliſe des Apôtres ſaint Pierre & ſaint Paul, & y demeura juſques vers l'an 950. que l'Evêque Berenger le fit lever de terre, & expoſer à la vénération publique. En ce même tems Humbert Abbé de ſaint Vanne, obtint du même Evêque, que le Corps du ſaint fût transferé au Prieuré de Flavigny ſur la Mozelle, à trois lieuës de Nancy, où il eſt encore aujourd'hui conſervé dans une Châſſe precieuſe, & où Dieu opére de tems en tems des guériſons miraculeuſes.

XVI. *S. Vanne Evêque de Verdun.*

Clovis étant entré dans Verdun, & ayant appris que l'Evêque étoit mort peu de jours auparavant, offrit l'Evêché à Euſpice (*f*); mais celui-ci l'ayant remercié, tout le peuple demanda avec inſtance Vitonus ou Videnus, nommé vulgairement Venne ou Vanne, neveu d'Euſpice, qui fut aggréé du Roy, & ordonné Evêque *. Vaſſebourg raconte que Clovis voulut qu'Euſpice, Vanne, & Maximin, autre neveu d'Euſpice, & frere de Vanne, ſe trouvaſſent à ſon baptême à Reims. Il prétend de plus, que Clovis fit du bien à l'Egliſe de Verdun, & qu'il engagea ſaint Euſpice, ſaint Vanne & ſaint Maximin, ou Mêmin de venir à Orleans, pour aſſiſter au Concile qui s'y tint en 511. Mais Bercaire, qui eſt le plus ancien Auteur que nous ayons de l'Hiſtoire des Evêques de Verdun, ne dit pas que ſaint Vanne ait été à Orleans; mais ſeulement ſaint Euſpice & ſaint Maximin, leſquels ſe firent Religieux. Saint Maximin y fut Abbé, & bâtit l'Abbaye de ſaint Mêmin près Orleans ſur la Loire. On voit par la Lettre de ſaint Avite (*g*) Evêque de Vienne, à Clovis, qu'il invita pluſieurs Evêques à la cérémonie de ſon Baptême; & il eſt aſſez probable, que les Evêques de Toul, de Metz & de Verdun s'y trouverent.

* An de J.C. 495.

S. Vanne gouverna ſon Evêché avec tant de ſageſſe, de zéle & de piété, & Dieu fit éclater tant de merveilles par ſon moyen pendant ſa vie, & après ſa mort, qu'il a merité le titre de ſaint, & les honneurs publics. On dit qu'il tira d'une caverne, qui étoit près du lieu où eſt aujourd'hui l'Abbaye de ſaint Vanne, un grand ſerpent qui infectoit tous les environs. Il lui mit ſon Etole au col, & le fit mourir ſur le lieu même; d'où vient qu'on le dépeint ordinairement tenant un dragon lié par le col avec ſon Etole. Il établit une Communauté de Clercs près l'Egliſe ſaint Pierre & ſaint Paul, à laquelle a ſuccedé depuis pluſieurs ſiécles une Communauté de Religieux obſervans la Regle de S. Benoît; & cette Egliſe où il fut enterré, a porté depuis long-tems le nom de S. Vanne, à cauſe des frequens Miracles qui s'y faiſoient à ſon tombeau, & du grand concours de peuple qui y venoit de toutes parts. On dit qu'il gouverna l'Evêché de Verdun vingt-ſept ans; & par conſeq. ent il mourut en 522. Le Pere le Cointe met ſa mort en 525. Mais je ne donne pas toutes ces choſes comme certaines, puiſque Laurent de Liége (*h*), Religieux de l'Abbaye de S. Vanne, parlant à Adalberon Evêque de Verdun en 1144. dit qu'on ne ſçait rien de ce qu'ont fait les Sts. Saintin, Maur, Salvin, Arator, Pulcrone, Poſſeſſeur, Firmin, Vitonus, & pluſieurs autres. S. Vanne eut pour ſucceſſeur Deſideratus.

An de J.C. 495.

XVII. *Expletius Urbice, Bonole, Terentius, Goſſelin, Romain, Fronime, Grammace, Agathimber, Sperus, Evêques de Metz.*

Je ne trouve rien de bien certain dans les Catalogues des Evêques de Metz, depuis Author, contemporain de S. Servais de Tongres, vers l'an 350. & que l'on a voulu faire vivre du tems d'Attila vers l'an 450. car Expletius, ou Et lætius, dont les Reliques ſont conſervées à ſaint Clement; Urbice, qui eſt nommé Archevêque dans les Catalogues, & dans les Martyrologes de de Metz; Bonole, Adhærentius ou Terentius, Goſſelin ou Gonſolin, Romain, Fronime, Gramatius, & Agathimber, ne nous ſont preſque connus que de nom. Quant à Sperus ou Hiſperus, que les anciens Catalogues mettent pour vingt-troiſiéme Evêque de Metz, le nouveau Catalogue, imprimé à la tête du nouveau Rituel, le met pour le dix-huitiéme. Il ſouſcrivit au Concile d'Auvergne tenu en 535. avec Nicetius de Tréves, & Déſiré de Verdun. Il mourut le dix des Calendes de Septembre, vers l'an 542. & fut enterré à ſaint Clement.

XVIII. *Abbaye de S. Maximin à Tréves.*

A Tréves, l'Abbaye de S. Maximin étoit célébre dès le commencement du ſixiéme ſiécle. Elle porta d'abord le nom de S. Jean l'Evangéliſte, enſuite celui de S. Hilaire, & enfin celui de S. Maximin. S. Gregoire de Tours lui donne déja le nom de Temple de S. Maximin; & le Roi Dagobert, la douziéme année de ſon regne, dit qu'après avoir porté le nom de Monaſtére de S. Hilaire, elle étoit alors connuë ſous celui d'Abbaye de S. Maximin. Son origine eſt ſi reculée dans l'antiquité, qu'on n'en ſçait pas exactement la datte. On prétend qu'anciennement il y avoit en cet endroit un Temple dédié au Soleil ou à Appollon, & qu'il y en avoit un autre dédié à la Lune ou à Diane, de l'autre côté de la ville, là où eſt à préſent la fameuſe Abbaye de S. Mathias.

Dagobert (*i*) ayant accordé à Modoalde Archevêque de Treves, un privilege, par lequel il attribuoit à la Cathedrale du même lieu, *le Monaſtere de S. Hilaire qu'on nomme*

(*f*) Vaſſebourg, *fol. lxiii. verſo. Vide Bertar. Hiſt. Ep. Virdun. pag.* 19. & *Vit. S. Maximini, t. 1. Act. SS. Bened. p.* 585.
(*g*) *Avit. Epiſt. ad Conſortem apud Sirmond.*
(*h*) *Laurentius Leod. Hiſt. Epiſcop. Virdun. hic, p.* 206.
(*i*) *Brouwer. t. 1. p.* 421. *Annal. Trevir. col.* 2. *prima editionis. Item noſtræ S. Maximini, p.* 57. *Vide & Mabillon. Annal. Benedictin. t. 1. l. 6. p.* 153. *Ad Eccleſiam S. Petri Trevericæ urbis pertinentes jubet, Cœnam S. Hilarii, quæ dicitur S. Maximini, quæ eſt in prædio S. Petri[illegible] in honore S. Pauli & S. Eucharii, &c. Datum anno [illegible] in Christianorum* DCXXXIV *Regni* XII *Dagoberti.* La donation entiere de Dagobert I. revient à l'an 633.

An de J. C. 500.

à préſent de S. Maximin, & qui eſt bâtie ſur le fond de S. Pierre, comme auſſi les Monaſteres de ſaint Paulin, & de ſaint Eucaire; l'Abbé de S. Maximin, étonné qu'on eût ainſi ſurpris la religion du Roi, lui fit apparemment ſes très humbles remontrances ſur l'indépendance de ſon Abbaye; car le pieux Prince députa des Commiſſaires à l'Abbé Mémilien, avec ordre d'examiner ſoigneuſement l'origine & les priviléges de ce Monaſtére, & d'en rendre compte au Roy par lui-même; le Roi voulant ſçavoir par qui l'Abbaye avoit été bâtie, & dans la dépendance de qui elle avoit été dans ſon origine. L'Abbé & les Religieux, après une exacte recherche, trouverent dans d'anciennes Chartes (*k*), que ce Monaſtére étoit originairement le Temple où l'Empereur Conſtantin avoit accoutumé de faire ſes dévotions; qu'il l'avoit fait dédier en l'honneur de S. Jean l'Evangéliſte, par S. Agrece Archevêque de Tréves; que ſainte Helene, mere de l'Empereur Conſtantin, avoit engagé par ſes prieres & ſes ſollicitations, l'Empereur ſon fils à y aſſembler une Communauté de Pauvres de J. C. auſquels il donna pour Supérieur un homme de Dieu, nommé Jean; qu'il ne voulut pas que ce lieu fût ſoumis à aucune autre Puiſſance qu'à la ſienne, & à celle des Empereurs Romains ſes ſucceſſeurs.

Dagobert bien informé de toutes ces choſes, confirma les priviléges de ce Monaſtere, & en augmenta les biens par ſa libéralité. C'eſt ce que nous avons de plus ancien & de plus certain touchant l'origine de l'Abbaye de S. Maximin. Les Archevêques de Tréves ont fait diverſes tentatives en différens tems, pour la ſoumettre à leur juriſdiction, & ont obtenu de tems en tems des priviléges, qui la leur ſoumettoient; mais les Abbés de S. Maximin en ont obtenu d'autres preſqu'en même tems, qui confirmoient leur exemption. C'eſt ce que nous verrons dans la ſuite.

Les Religieux de ce Monaſtére prétendent, que les premiers Serviteurs de Dieu qui l'habiterent, étoient de l'Ordre de S. Baſile: choſe aſſez difficile à croire. Il eſt certain que S. Athanaſe & S. Martin firent connoître de bonne heure la vie Monaſtique à Tréves. Du tems de S. Auguſtin (*l*), il y avoit des Solitaires au voiſinage de Tréves, & peut-être dans le Monaſtere même, qui depuis a porté le nom de S. Maximin. On croit que Fibicius, ou Vibicius, Abbé de ce Monaſtére, fut fait Archevêque de Tréves à la fin du cinquiéme ſiécle, ou au commencement du ſixiéme (*m*).

An de J. C. 500.

Quant au nom de S. Hilaire (*n*), donné anciennement à l'Abbaye qui porta depuis le nom de S. Maximin, je crois qu'il vient de S. Fridolin, qui conſacroit à S. Hilaire tous les Monaſtéres qu'il fondoit, ou dans leſquels il établiſſoit la Réforme. Ce Saint étoit Irlandois de naiſſance. Etant venu dans les Gaules (*o*), & s'étant arrêté dans l'Abbaye de S. Hilaire de Poitiers, il en fut fait Abbé au commencement du ſixiéme ſiécle, & ſur la fin du regne de Clovis. De-là il voyagea en divers endroits, & réforma pluſieurs Monaſtéres. Il en bâtit un ſur la petite riviere de Roſelle, qu'il nomma *Hilariacum*, & la conſacra à S. Hilaire. C'eſt aujourd'hui l'Abbaye de S. Avold, au Diocéſe de Metz (*p*). Il eſt probable que de-là il ſe rendit à Tréves, dont il étoit ſi proche; qu'il y réforma l'Abbaye conſacrée à S. Jean l'Evangéliſte, & que ſelon ſa coutume, il lui donna le nom de S. Hilaire. Il bâtit encore d'autres Monaſtéres dans la Voſge, & à Straſbourg. Enfin il fixa ſa demeure dans celui de Seking, dans une Iſle du Rhin, à quelques lieues de Baſle. Il y mourut vers l'an 538.

XIX. *Monaſtéres de S. Paulin & de S. Eucaire, ou de S. Mathias à Tréves.*

Les Monaſtéres de S. Paulin & de S. Eucaire, dont parle le Roi Dagobert, étoient dès-lors remplis de Serviteurs de Dieu, vivans en commun, & ſuivant les Régles marquées dans l'Evangile, & dans les Actes des Apôtres, comme les Clercs que S. Auguſtin établit dans ſa ville d'Hippone, les Diſciples que S. Antoine forma dans l'Egypte; mais on ne peut dire, ſans hazarder beaucoup, qu'ils ſuivoient quelques-unes des Regles Monaſtiques qui nous ſont connuës. Il eſt certain que dans le Monaſtére de S. Euchaire, nommé aujourd'hui de S. Mathias, on n'a commencé à pratiquer la Régle de S. Benoît, que ſous Cyrille Archevêque de Tréves, ſur la fin du dixiéme ſiécle. (*q*) Quant à l'Egliſe de S. Paulin, après avoir été long-tems deſſervie par des Clercs, ou des Religieux tels que nous les venons de décrire, elle prit la Régle de Grodégand, qu'elle obſerva aſſez long-tems. Aujourd'hui c'eſt un fameux Chapitre de Chanoines Séculiers. Elle eſt ſituée hors de la ville de Tréves, ainſi que les Abbayes de S. Maximin & de S. Mathias.

XX. *Clovis chaſſe les Romains des Gaules.*

Le Roi Clovis ayant commencé à regner ſur les François vers l'an 481, crut que le premier pas qu'il devoit faire pour affermir ſa nouvelle domination dans les Gaules, étoit d'en chaſſer entiérement les Romains. Ils n'y tenoient preſque plus rien, étant réduits à Soiſ-

(*k*) *Diploma Dagoberti in defenſionali S. Maximini parte* 3. *p.* 9. Perlectis in eodem loco quibuſdam vetuſtiſſimis cartulis, inventum eſt idipſum Monaſterium Conſtantini Imperatoris fuiſſe Regale Templum, ejuſque juſſu dedicatum fore in honore S. Johannis Evangeliſtæ, à ſancto Agritio venerabili Archiepiſcopo; in quo..... Helena Sacrâ Familiâ petente & favente, ſupradictus Imperator pauperes Chriſti congregavit, eiſque virum Dei Johannem præpoſuit, &c. Datum pridie Nonas Aprilis anno Regni noſtri XII.

(*l*) *Auguſt. Confeſſ. l.* 8. *c.* 6.

(*m*) *Bronver. t.* 1. *l.* 5. *p.* 304. *Annal. Trevir.* Bulteau, t. 1. p. 66. Hiſt. de S. Benoît.

(*n*) Outre les titres de Dagobert, de Sigebert, & de Pepin, que nous rapporterons dans les Preuves, Loup de Ferriere, *Vita S. Maximini apud Surium*, *c.* 11. *& Geſta Trevirorum* en plus d'un endroit, *Hiſt. Trevir. t.* 12. *Spicileg. p.* 212. marquent diſtinctement que ce Monaſtere s'appelloit anciennement de S. Hilaire.

(*o*) *Bolland. ad vj. Martii.*

(*p*) *Mabillon. t.* 1. *Annal. Benedictin. l.* 8. *p.* 221.

(*q*) *Sulpic. Myſticus Trevir. an.* 1652. *p.* 74. *anno* 977.

An de J. C. 700

ſons, & à quelques autres Places qui leur obéïſſoient encore. Siagrius, fils du Comte Giles, y commandoit avec une autorité preſque ſouveraine, ne dépendant que de l'Empereur d'Orient, dont il ne pouvoit tirer aucun ſecours, ni recevoir aucun ordre, & avec qui il ne pouvoit avoir que très peu de liaiſon ni par terre ni par mer, les Viſigoths occupant les bords de la Méditerranée. Clovis marcha donc droit à Soiſſons *; & Siagrius, ſur la nouvelle de ſa marche, raſſembla ſes Troupes, & ſe prépara à le recevoir (*r*). Clovis l'envoya défier au combat. On convint du Champ de bataille. Les deux armées ne furent pas longtems en préſence; on commença de bonne heure, & le combat ne fut pas long. Clovis remporta une victoire complette, & Siagrius ſe ſauva à Toulouſe, auprès d'Alaric Roi des Goths. Nous avons déja vû que quelques-uns de nos Hiſtoriens font venir Siagrius auparavant à Metz, & à Verdun; mais S. Gregoire de Tours, & les meilleurs Ecrivains n'en diſent rien. Clovis ayant ſçu le lieu de la retraite de ce Général, l'envoya demander à Alaric, avec menaces de lui faire la guerre, s'il ne le livroit. Alaric le livra, & Clovis lui fit trancher la tête.

*An de J. C. 486. 16 an. de Clovis.

Après cela, Clovis conquit ſans beaucoup de peine tout ce qui étoit depuis le Rhin juſqu'à la Seine, & juſqu'à la Loire, & ſe vit bientôt en paiſible poſſeſſion de toutes ces belles Provinces.

XXI. *Clovis épouſe Clotilde, niece de Gondebaud Roi des Bourguignons.*

Cinq ans après * la défaite de Siagrius, Baſin Roi de Thuringe, fit irruption dans les terres des François de delà le Rhin, & y commit pluſieurs cruautés (*s*). Clovis y accourut, défit Baſin, & impoſa tribut aux Thuringiens. Il ſongea enſuite à s'allier avec quelques-uns des Princes qui regnoient dans les Gaules. Dans cette vuë, il envoya vers Gondebaud Roi des Bourguignons, pour lui demander en mariage Clotilde ſa niéce (*t*), fille de Chilperic ſon frere, qu'il avoit fait périr avec ſa femme, mere de Clotilde. Gondebaud ne ſe détermina qu'avec peine à accorder ſa niéce à Clovis, craignant que cette jeune Princeſſe ne portât quelque jour Clovis à lui déclarer la guerre, par reſſentiment de la mort de ſes pere & mere. Il y avoit encore un autre obſtacle, qui paroiſſoit plus difficile à ſurmonter; c'étoit la Religion de Clotilde, qui étoit Chrétienne, au lieu que Clovis étoit encore Payen. Mais Aurelien, que Clovis avoit député à Gondebaud, avoit ſçu lever cette difficulté, en faiſant eſpérer à Clotilde, que Clovis pourroit avec le tems embraſſer ſa Religion. Enfin le mariage ſe fit, & Clotilde n'oublia rien pour porter le Roi ſon époux à ſe faire Chrétien. Gondebaud, avec ſes Bourguignons, étoient Ariens; mais Clotilde avoit eû le bonheur de rencontrer quelque bon Catéchiſte, qui l'avoit inſtruite des principes de la Foi Catholique ſur la Divinité de J. C.

*An de J. C. 491. 21 an. de Clovis.

Clovis n'étoit pas indocile aux avis de Clotilde; mais le moment de ſa converſion dépendoit d'une grace particuliére, qu'il n'obtint que quelques années après *, dans la guerre contre les Allemands & les Suéves, qui menaçoient de paſſer le Rhin, & de faire irruption dans ſon Royaume (*u*), & dans celui de Sigebert Roi de Cologne. Clovis paſſa donc le Rhin à Cologne, & livra la bataille aux Allemands à Tolbiac, aujourd'hui Zulk, ou Zulpik, à quatre ou cinq lieuës du Rhin, dans le Duché de Juliers. Sigebert combattant à la tête de ſes Troupes, reçut une bleſſure au genoux, qui le mit hors de combat. Cet accident jetta la terreur dans ſon armée, & le trouble ſe communiqua dans celle de Clovis. Alors ce Prince ſe ſouvenant du Dieu de Clotilde, & des merveilles qu'on lui en avoit racontées, s'adreſſa à lui, & lui promit, s'il lui accordoit la victoire, de recevoir le Baptême, & de n'adorer jamais d'autre Dieu que lui. Dieu exauça ſon vœu, ralluma un nouveau courage dans ſon cœur, & dans celui de ſes Troupes. Ils firent de ſi grands efforts, que le Roi des Allemands fut tué, & les François remporterent une victoire complette. Clovis ne s'arrêta pas qu'il n'eût diſſipé tout le reſte de l'armée ennemie. Il courut tout leur pays, faiſant le ravage par-tout, & aſſujettit au moins à lui payer tribut, tous les peuples qui ſont répandus dans l'Allemagne, juſqu'aux Griſons.

XXII. *Victoire de Tolbiac remportée par Clovis. Il reçoit le Baptême.*

*An de J. C. 495.

Après cela il revint dans ſon Royaume, au deça du Rhin. Il prit à Toul S. Vaſt, pour lui ſervir de Catéchiſte. Il réduiſit à ſon obéïſſance, en paſſant, la ville de Verdun, & y fit établir S. Vanne pour Evêque, en la place de S. Firmin, ainſi que nous l'avons dit. Enfin il arriva à Reims, où ſainte Clotilde s'étoit déja tranſportée, & y reçut ſolemnellement le Baptême, des mains de S. Remy *, & il porta ſes ſoldats à l'imiter, & à renoncer à l'idolâtrie. La cérémonie fut des plus belles & des plus auguſtes (*x*). Clovis entra le premier dans le Bain ſacré. S. Remy lui dit: *Humiliez-vous, Sicambre, ſous la main du Très-Haut; adorez ce que vous brûliez autrefois, & brûlez ce que vous adoriez.* Il y eût plus de trois mille de ſes ſoldats, qui reçurent le baptême avec lui. Sa ſœur Alboflede fut auſſi Baptiſée ce jour-là.

*An de J. C. 495.

Hincmar (*y*) raconte que le ſaint Crême, qui ſervit à l'onction de Clovis, fut apporté du Ciel dans une petite fiole de verre: particularité qu'on lit dans divers Auteurs, qui ont écrit

(*r*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 27. p. 78. & c. 41.*
(*s*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 27. & l. 3. c. 7.*
(*t*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 28. Fredegar. c. 18.*
(*u*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 30. & 37.*
(*x*) *Gregor. Turon. l. 2. c. 31.*
(*y*) *Hincmar. Vita S. Remigii. Vide Ruinart. notas in Gregor. l. 2. c. 31. p. 84.*

depuis

An de J.C. 496. depuis. Gregoire de Tours ne le dit pas expreſſément ; il raconte ſeulement, que dans cette occaſion, on orna le Baptiſtere de Reims de courtines blanches ; qu'on y alluma des cierges compoſés d'une cire mêlée d'eſſences odoriférantes, & qu'on y répandit du baume, dont l'odeur remplit ce ſaint lieu ; en ſorte que ceux qui y étoient, croyoient être au milieu des délices du Paradis.

Le bruit de cette converſion remplit de joye tous les bons Catholiques ; car de tous les Princes Souverains qui regnoient alors, on ne connoît gueres que Clovis, qui fut vrayement Chrétien & Catholique. Theodoric Roi d'Italie, Alaric Roi des Viſigoths, Gondebaud Roi des Bourguignons, Traſimond Roi des Vandales dans l'Afrique, étoient tous infectés de l'Arianiſme, de même que les Suéves dans la Galice, les Lombards dans la Pannonie, & les Gépides dans la Dacie. Anaſtaſe Empereur de Conſtantinople, & pluſieurs Evêques d'Orient, ſoutenoient les erreurs d'Euthychés ; de ſorte que le Pape Anaſtaſe, qui étoit depuis peu élevé ſur le Thrône Apoſtolique, écrivit à Clovis, pour lui marquer la confiance qu'il avoit de rencontrer dans ſa perſonne, un ferme appui de la Foi & de l'Egliſe Catholique (*a*).

An de J.C. 469.

XXIII. *Guerre de Clovis contre Gondebaud Roy de Bourgogne.*

Vers l'an 500. il entreprit la guerre contre Gondebaud Roi des Bourguignons. Aimoin place immédiatement avant cette expédition, la révolte de la ville de Verdun, & le ſiége que Clovis en fit (*a*), & dont nous avons parlé cy-devant. Gondebaud oncle de la Reine Clotilde, avoit fait mourir par l'épée Chilperic, ſon propre frere, & pere de cette Princeſſe ; & avoit fait noyer avec une pierre au col, l'épouſe de Chilperic, mere de Clotilde. Clovis animé à la vengeance de ces inhumanités, par la Reine ſon épouſe, déclara la guerre à Gondebaud. Celui-ci joignit ſes Troupes avec celles de Gondegeſile ſon frere, à qui il avoit donné une partie du Royaume de Bourgogne, & livra la bataille à Clovis ſur le bord de l'Ouſche, petite riviere qui ſe jette dans la Saône. Dès que l'affaire fut engagée, Gondegeſile, qui n'aimoit point Gondebaud, & qui n'étoit entré dans cette guerre, que dans le deſſein de ſe joindre à ſes ennemis pour le perdre, donna en flanc ſur les Bourguignons, en même tems que Clovis les attaquoit de front ; de ſorte que Gondebaud ne pouvant réſiſter, ſe ſauva droit à Avignon. Clovis l'y pourſuivit ; & après un ſiége aſſez long, Gondebaud capitula, demeura tributaire de Clovis, & donna à Gondegeſile ſon frere, quelques Places qui avoient été priſes depuis la derniere bataille. Mais quelque tems après, Gondebaud ſurprit Gondegeſile dans la ville de Vienne, & le fit mourir avec quatre mille François, que Clovis lui avoit laiſſés pour ſe maintenir contre ſon frere.

An de J.C. 496.

Clovis n'étoit pas de caractere à laiſſer cette action, ſans en tirer vengeance. Il ſe ligua avec Theodoric Roi d'Italie, contre Gondebaud ; & les deux Princes, chacun de ſon côté, devoient attaquer le Roi de Bourgogne : mais Theodoric n'exécuta pas fidelement ſa promeſſe. Il fit à la vérité avancer ſes Troupes, mais trop tard, & trop lentement ; de maniere que Clovis eût à ſoutenir ſeul tout le poids de la guerre. Il en eût auſſi toute la gloire. Gondebaut fut vaincu, & Clovis ne lui accorda la paix qu'après avoir reüni à ſa Monarchie, une partie des Etats de Bourgogne.

XXIV. *Guerre de Clovis contre Alaric.* *An de J.C. 507.

Il ſongea après cela à attaquer Alaric Roi des Viſigots *. Alaric redoutant la valeur, les forces & le bonheur de Clovis, lui demanda une entrevûë (*b*), qu'ils eurent en effet enſemble dans une iſle de la Loire, proche Amboiſe. Tout s'y paſſa en apparence à la ſatisfaction des deux Princes ; mais Clovis ſçachant qu'Alaric, de concert avec Theodoric Roi d'Italie, ſe préparoit ſecrettement à la guerre, jugea à propos de le prévenir. Il marcha droit à Poitiers ; & les deux Rois s'étant trouvés vis-à-vis l'un de l'autre, à la tête de deux armées, s'avancerent en piquant leurs chevaux l'un contre l'autre ; & s'étant porté pluſieurs coups, Clovis délarçonna Alaric, le renverſa de deſſus ſon cheval, & lui porta un coup, dont il expira ſur le champ. Au même inſtant deux Cavaliers ſe détacherent de l'armée d'Alaric, & vinrent fondre ſur Clovis ; mais ce Prince para leurs coups, ſe débarraſſa deux, & étant bien-tôt ſecouru par les ſiens, donna ſur les ennemis, qui prirent la fuite. Il n'y eût que les Auvergnats qui firent réſiſtance. Ainſi Clovis ſe vit en peu de tems maître de la Touraine, du Poitou, du Limouſin, du Périgord, de l'Auvergne, de la Saintonge, & de preſque tout ce que les Viſigoths poſſédoient dans ces quartiers-là ; car pendant que d'un côté il réduiſoit les Places à ſon obéïſſance, ſon fils Thierry faiſoit la guerre dans tout le pays des Viſigoths, qui étoit entre la Dordogne, la Garonne, & le Rhône. Il ne reſta au peuple vaincu, que Toulouſe, Arles, Carcaſſone, Angoûleme, & quelques autres Places.

XXV. *Les François ſont battus devant Arles. Mort de Clovis en* 511. *An de J.C. 508.

Alors Anaſtaſe Empereur d'Orient *, envoya des Ambaſſadeurs à Clovis (*c*), avec les Ornemens de la dignité de Patrice & de Conſul, pour le féliciter de ſes conquêtes, & pour l'engager à continuer la guerre contre les ennemis de l'Empire. Quelque tems après, Clovis fit marcher ſon armée contre la ville d'Arles (*d*), qui obéïſſoit encore aux Viſigoths ; mais Theodoric Roi d'Italie, ayant envoyé un puiſſant ſecours à la ville, l'armée Françoiſe

(*a*) *Anaſtaſii Epiſtola ad Clodov. p.* 1282. *t.* 4. *Concil. Labbe.*
(*a*) *Aimoin. l.* 1. *c.* 17. *&* 9.
(*b*) *Greger. Turon. l.* 2. *c.* 35. 37.
(*c*) *Greger. Turon. l.* 2. *c.* 37. 38.
(*d*) *Caſſiodor. l.* 8. *Epiſt.* 10.

Digitized by Google

An de J. C. 508.

fut battuë, & on dit qu'il y demeura trente mille hommes ſur la place. Cette défaite fut ſuivie de la perte de preſque tout ce que Clovis avoit conquis dans la Provence & dans le Languedoc. Enfin Clovis, après avoir étendu ſes conquêtes dans la plus grande partie des Gaules, & s'être défait des petits Rois de ſa Nation, Sigebert, Clodoric, Cararic, & Ranacaire, mourut à Paris, dont il avoit fait la Capitale de ſon Royaume, l'an 511. au mois de Novembre, & fut enterré dans l'Egliſe des Apôtres S. Pierre & S. Paul, nommée aujourd'hui de ſainte Géneviéve.

XXVI. *Thierry Roi d'Auſtraſie.*

Il laiſſa quatre fils: ſçavoir, Thierry, Clodomir, Childebert, & Clothaire, qui partagerent entr'eux ſes Etats (*e*). Thierry eut l'Aquitaine, & outre cela tout le cours du Rhin, depuis Baſle juſqu'à Cologne, & ce qui eſt entre le Rhin & la Mozelle; les villes de Tréves, de Metz, de Toul & de Verdun; & de plus Reims, Châlons ſur Marne, & les environs; enfin tout ce que les François poſſédoient au delà du Rhin. Il choiſit Metz pour Capitale de ſes Etats, & ſon Royaume fut dans la ſuite connu ſous le nom de Royaume d'Auſtraſie.

Clodomir fut Roi d'Orléans, Childebert de Paris, & Clothaire de Soiſſons. Ces Princes demeurerent en paix aſſez long-tems, & cette paix ne contribua pas peu à accoutumer les Gaulois à porter le joug de la domination des Francs. Thierry gouverna ſes grands Etats avec beaucoup de valeur; & il eut de grandes guerres à ſoutenir contre Hermenfroy Roi de Thuringe *, & enſuite contre les Goths *. Mais comme celle qu'il fit aux Danois en 520. regarde plus directement notre ſujet, nous en parlerons avec plus d'étenduë.

* An de J.C. 522. & 531.

* An de J.C. 533.

XXVII. *Guerre de Thierry contre les Danois.*

Ces peuples étant entrés avec leur Flotte par l'embouchure de la Meuſe, firent deſcente dans les terres de Thierry, & porterent le ravage & la déſolation dans le pays des Attuariens, ſitué entre la Meuſe & le Rhin. Thierry forma promptement une puiſſante armée, dont il donna la conduite à Theodebert ſon fils (*f*). Ce jeune Prince chargea les Danois avec tant de courage & de bonheur, qu'il tua leur Roi, défit leur armée, reprit le butin, & ſe rendit maître de preſque toute la Flotte des ennemis.

XXVIII. *Thierry réduit les Auvergnats. Sa mort.*

L'Auvergne étoit une des Provinces qui avoit été donnée à Thierry Roi d'Auſtraſie. Les peuples du pays s'étoient mutinés, & refuſoient de payer les tributs. Thierry marcha contr'eux *, & les traita en ennemis, abandonnant au pillage tous les lieux où ſon armée paſſoit. Cette rigueur irrita les Auvergnats (*g*), & le Roi d'Auſtraſie fut obligé de leur faire la guerre dans les formes, & de former des ſiéges, pour réduire leurs Places. Il aſſiéga Clermont, Capitale du pays, réſolu de la traiter dans toute la rigueur, d'en raſer les murailles, & de l'abandonner à la diſcrétion du ſoldat; mais les prieres de S. Quintien, qui en étoit Evêque, & celles du peuple, qui imita ſon Prélat, ſauverent la ville. Thierry effrayé par un ſonge, la conſerva, & combla d'honneur le ſaint Evêque. Après quelques autres ſiéges, il ſoumit enfin toute la Province, & en donna le Gouvernement à un Seigneur nommé Sigivalde; mais ce Gouverneur abuſant de ſon autorité, achevoit de perdre l'Auvergne (*h*), pillant impunément tout ce qui étoit à ſa bienſéance, & tuant tous ceux qui lui réſiſtoient. Thierry averti de ſes violences, le fit venir à Metz *, & le fit mourir. Il voulut auſſi envelopper dans le même châtiment Givalde fils de Sigivalde, & ordonna à Theodebert ſon fils, qui étoit alors en Auvergne, de le lui envoyer; mais Theodebert qui aimoit ce jeune Seigneur, le laiſſa évader. Peu de tems après * Thierry mourut de maladie à Metz, la vingt-troiſiéme année de ſon regne (*i*). Theodebert ſon fils lui ſuccéda dans le Royaume d'Auſtraſie.

An de J.C. 532.

* Vers l'an 533.

* An de J.C. 534.

XXIX. *S. Nicetius Evêque de Tréves.*

Thierry avoit eû beaucoup de conſidération pour S. Nicet Evêque de Tréves, qui étoit, à ce qu'on croit, Auvergnat d'origine. Il nâquit (*k*) avec un petit cercle de cheveux, qui marquoit la Tonſure Cléricale. Après qu'il eût appris les Lettres, ſes parens le mirent ſous la conduite d'un Abbé, qui l'inſtruiſit dans les devoirs de la perfection. Il y fit un ſi grand progrès, qu'après la mort de l'Abbé, on le jugea digne de remplir ſa place (*l*). Il devint le modéle de ſes Religieux, par la régularité de ſa vie & de ſa conduite. Il leur recommandoit ſur-tout, d'éviter les plaiſanteries, & les diſcours inutiles; diſant qu'un Religieux ne devoit ouvrir la bouche que pour loüer Dieu (*m*). Il avoit pour compagnon dans le Cloître Datius, qui lui ſuccéda dans la charge d'Abbé, & qui fut enſuite Archevêque de Milan. Le Roi Thierry avoit conçu pour Nicet une grande eſtime, à cauſe de la liberté avec laquelle il lui parloit (*n*), & des bons avis qu'il lui donnoit. C'eſt pourquoi l'Archevêché de Tréves étant venu à vaquer par le décès d'Aprunculus, ou Abrunculus, ce Prince, ſans avoir égard à la demande que ceux de Tréves lui faiſoient de Gal, très célébre Diacre d'Auvergne (*o*), qui étoit près de ſa perſonne, tira Nicetius, ou, comme parlent ſes Actes (*p*), l'arracha de ſon

(*e*) *Aimoin. l. 2. c. 1.*
(*f*) *Gregor. Turon. l. 3. c. 3.*
(*g*) *Gregor. Turon. l. 3. c. 11. 12.*
(*h*) *Gregor. Turon. l. c. 13.*
(*i*) *Gregor. Turon. l. 3. c. 23.*
(*k*) *Gregor. Turon. Vita Patrum, c. 17. pp. 1232. 1233.*
(*l*) L'Hiſtoire des Evêques de Tréves dit qu'il fut Evêque de Limoges; d'autres ſoutiennent qu'il fut Abbé de Roman Munſter, près le lac de Coſme. Voyez cy-après, p. 313.
(*m*) *Flavian. Epiſt. ad Nicetium, t. 1. Hiſt. Franc. Duchef. p. 682.*
(*n*) *Gregor. Turon. Vita Patrum, c. 17. p. 1233.*
(*o*) *Gregor. Turon. Vita Patrum, c. 6. n. 3. p. 1171.*
(*p*) *Ibid. p. 1234.* Dixerunt Rex ut me avulſum à Monaſterio, huic oneri conſecrari juberet.

An de J.C. 514

Monaſtere, pour le faire conſacrer Evêque de Tréves. Il l'envoya donc chercher par des perſonnes de conſideration, qui portoient l'Acte de conſentement du peuple, & le Décret du Roy (*q*). Comme on l'amenoit un ſoir, les Tentes étant dreſſées, on laiſſa aller les chevaux de la Compagnie, pour pâturer dans les moiſſons des pauvres, qui étoient ſur le chemin. Alors ſaint Nicet leur dit : *Si vous ne retirez vos chevaux des champs de ces pauvres gens, je vous retrancherai de ma Communion.* Ils lui répondirent : *Vous n'êtes pas encore Evêque, & vous nous menacez déja de l'excommunication.* Mais il répliqua : *Le Roy m'ayant arraché de mon Monaſtere, pour me charger de l'Epiſcopat, j'exécuterai autant que je pourrai en toutes choſes la volonté de Dieu : mais pour celle du Roy, je ne l'accomplirai jamais ; & ne permettrai point qu'on l'accompliſſe dans le mal.* En même tems il chaſſa lui-même les chevaux, & s'attira l'eſtime & l'admiration de ces gens ; car il ne faiſoit nulle acception de perſonnes, & n'avoit que Dieu devant les yeux. Ce trait paroît peu conſidérable pour l'Hiſtoire ; mais il montre le caractere du Saint.

Etant inſtallé dans la Chaire Epiſcopale, & attentif aux leçons qu'on récitoit durant ſon Ordination, il ſentit comme un poids extraordinaire ſur ſa tête, & une douce odeur qui l'environnoit ; ce qui marquoit la grace du Sacerdoce, & la Charge de l'Epiſcopat (*r*). Il fit paroître une fermeté extraordinaire, & un courage intrépide dans l'exercice de ſa Charge, ce qui le rendit redoutable aux méchans. Il prêchoit (*s*) tous les jours, attaquant ſans ménagement les crimes des coupables, & priant ſans ceſſe pour le pardon de ceux qui confeſſoient leurs péchés. Cette liberté d'invectiver contre les pécheurs, lui attira pluſieurs ennemis, & pluſieurs perſécutions ; mais il ne cherchoit qu'à mourir pour la juſtice, ſi Dieu l'eût permis, & il préſenta ſouvent le col à ceux qui le menaçoient avec l'épée nuë : toutefois Dieu ne permit pas qu'ils lui fiſſent aucun mal. Il avoit autant de conſtance dans l'adverſité, & de prudence dans les avis qu'il donnoit, que d'intrépidité à reprendre. Egal dans les diſgraces & dans la bonne fortune, il ne craignit jamais les menaces, ni ne ſe laiſſa ſéduire par les flatteries. Exercé, comme ſaint Paul (*t*), par toutes ſortes d'épreuves, il étoit fait à tout, & ne s'effrayoit de rien. On aſſûre que le démon s'eſt quelquefois préſenté à ſes yeux ſous une forme corporelle.

Ses jeûnes étoient continuels (*u*), & beaucoup plus ſévéres que ceux des autres fidéles. Souvent, pendant que les autres prenoient leur réfection, il alloit la tête couverte de ſon capuce, de peur d'être reconnu, & accompagné d'un ſeul ſerviteur, viſiter les Egliſes des Saints. Un jour étant allé à celle de ſaint Maximin, il trouva dans le parvis trois Energuménes, qui après bien des agitations, étoient couchés & endormis ſur la terre. Il leur donna ſa bénédiction, & auſſi-tôt ils s'éveillerent, ils vómirent, & ſe trouverent guéris. La ville de Tréves étant attaquée d'une eſpéce de peſte, qui cauſoit des abcès, principalement dans les aînes ; le ſaint Evêque adreſſa à Dieu des prieres continuelles pour la ſanté de ſon peuple. Une nuit donc on ouït ſur le Pont de la Mozelle un bruit terrible, comme d'un tonnerre, avec une voix intelligible, qui prononça ces paroles : *Que faiſons-nous ici, mes amis ? Maximin les garde à une porte, Encaire à l'autre, Micet eſt au milieu ; nous ne ferons rien contr'eux ; il faut nous retirer.* Depuis ce tems la maladie ceſſa, & perſonne n'en mourut plus. Un jour Dieu lui fit voir en ſonge une Tour fort élevée, au faîte de laquelle le Seigneur étoit appuyé, & pluſieurs Anges qui étoient aux fenêtres. Un d'entr'eux tenoit un Livre, dans lequel il liſoit les noms des Rois de France, & combien chacun d'eux devoit regner ſur la terre. On raconte divers miracles qu'il a opérés.

Le ſaint Evêque uſoit envers le Roy Theodebert, qui regnoit à Metz, de la même liberté dont il avoit uſé envers Thierry ſon pere (*x*). Il le reprenoit ſouvent, & pour les fautes dans leſquelles il tomboit, & pour celles qu'il ſouffroit dans les autres. Un jour de Dimanche, ce Prince étant venu à l'Egliſe de Tréves, avec pluſieurs perſonnes, auſquelles le ſaint Evêque avoit défendu d'aſſiſter à la Meſſe, & de prendre part au Sacrifice ; après qu'on eût lû les Leçons, ſuivant la Regle ancienne Eccléſiaſtique, & qu'on eût offert des oblations de pain & de vin ſur l'Autel ; Nicet dit : *Nous n'acheverons pas aujourd'hui le ſaint Sacrifice, que ceux qui ſont privés de la Communion, ne ſe retirent.* Le Roy voulut s'y oppoſer ; mais un poſſédé, qui étoit dans l'aſſemblée, commença à publier tout haut les vertus du ſaint Evêque, & les crimes du Prince. Celui-ci étonné, demanda qu'on fît ſortir cet homme : mais l'Evêque répliqua : *Faites ſortir auparavant ces gens chargés de crimes, qui ſont entrés dans l'Egliſe avec vous, & après cela Dieu impoſera ſilence à l'Energumène.* Theodebert obéït ; après quoi le Saint fit taire l'Energuméne, & lui rendit la ſanté.

Il priva auſſi plus d'une fois de la ſainte Communion le Roy Clotaire (*y*), pour les crimes qu'il avoit commis (*z*), & qui le rendoient indigne de s'approcher du Sacrement. Le ſaint

(*q*) *Ibid.* Cum dato populi conſenſu, ac Decreto Regis ad ordinandum, à viris ſummo apud Regem honore præditis adducebatur.
(*r*) On croit qu'il fut ordonné vers l'an 527.
(*s*) *Gregor. Turon. in Vitis Patrum, c. 17. n. 2. p. 1235.*
(*t*) 2. *Cor. xi. 26.*
(*u*) *Gregor. Turon. loco citato, c. 4. p. 1337.*
(*x*) *Gregor. Turon. Vita Patrum, c. 2. p. 1214.*
(*y*) Clotaire devint Roy d'Auſtraſie en 556.
(*z*) *Id. c. 3. p. 1236. Vide notas Ruinart. ibid.*

An de J. C. 534. lui parla toujours avec liberté, ſans ſe mettre en peine de l'exil dont il le menaçoit ; & le Prince l'ayant en effet exilé, les autres Evêques, qui craignoient le reſſentiment du Roy, ne le voulurent pas recevoir ; ſes Clercs même, & ſes domeſtiques l'abandonnerent. Il n'y eut qu'un ſeul Diacre qui lui demeura fidéle. Le ſaint homme lui dit : *Que faites-vous ici ? Que n'allez-vous avec vos freres ?* Il lui répondit : *Vive le Seigneur mon Dieu ! Tant que je vivrai, je ne vous quitterai jamais.* Alors Nicet lui dit : *Puiſque vous parlez ainſi, je vais vous dire ce que le Seigneur m'a révélé. Demain à cette même heure, je rentrerai dans mon Egliſe & dans ma Dignité ; & ceux qui m'ont ſi lâchement abandonné, ſeront obligés de revenir à moi, chargés de honte.* En effet le lendemain il lui vint un Député de la part du Roy Sigebert, qui lui apporta des Lettres, où il apprit la mort du Roy Clotaire *, & que le Roy Sigebert ne vouloit pas monter ſur le Trône ſans lui donner des marques de ſon affection. Nicet rentra dans ſon Siége, & reçut avec beaucoup de charité tous ceux qui lui avoient tourné le dos durant ſa diſgrace.

*An de J. C. 561.

XXX. *Concile de Clermont en Auvergne.*

De tout ce que nous venons de dire, il paroît que ce Saint avoit une grande autorité dans le Royaume d'Auſtraſie. Nous trouvons qu'il a aſſiſté à pluſieurs Conciles, par exemple au premier Concile de Clermont en Auvergne, qui obéiſſoit au Roy Theodebert, comme nous l'avons vû. Il y ſouſcrivit, avec deux de ſes Suffragans, Heſperius de Metz, & Déſideratus de Verdun (*a*). On y fit ces ſeize Canons de Diſcipline. 1. Que dans les Conciles on ne propoſeroit aucune autre matiere, avant que d'avoir traité ce qui regarde la Réforme des Mœurs, & les Régles de Diſcipline. 2. Que nul ne brigueroit l'Epiſcopat. 3. Que l'on n'envelopperoit pas les corps des morts dans les nappes de l'Autel. 4. Que les Grands du ſiécle ne ſoutiendroient pas les Clercs contre leurs Evêques. 5. On y excommunie ceux qui demandent aux Princes les biens des Egliſes. 6. On défend les mariages avec les Juifs. 7. Et de couvrir le corps d'un Prêtre trépaſſé avec le linge qui couvre le Corps du Seigneur, de peur qu'après ſes obſéques, on ne foüille les Autels, en y remettant ce linge. 8. Qu'on n'employe point, dans les cérémonies des nôces, les Ornemens deſtinés au Divin Miniſtere. 9. Qu'on n'établiſſe point de Juifs pour Juges des Chrétiens. 10. Qu'aucun Evêque n'uſurpe les Paroiſſes d'un autre Evêque. 11. Ni n'ordonne un Clerc étranger, ſans l'agrément de ſon Evêque. 12. On excommunie ceux qui contractent des mariages inceſtueux. 13. On ordonne aux Prêtres & aux Diacres, de vivre dans la continence, & de s'abſtenir des femmes, qu'ils avoient épouſées avant leur Ordination. 14. On excommunie auſſi ceux qui prennent, uſurpent ou retiennent ce qui avoit été donné à l'Egliſe. 15. Les Prêtres & les Diacres qui ne demeurent ni dans les Paroiſſes, ni dans la ville Epiſcopale ; mais ſeulement dans des Metairies, doivent ſe trouver à la ville aux Fêtes principales, pour les y célébrer avec l'Evêque. 16. Défenſes aux Evêques, aux Prêtres & aux Diacres, d'avoir d'autres femmes dans leurs maiſons, que leur ayeule, leur mere, leur ſœur, ou leur niéce, & cela ſous peine d'excommunication.

An de J. C. 561.

Après le Concile, les Peres écrivirent en commun une Lettre à Theodebert, pour le prier de faire en ſorte que ceux qui poſſédoient quelques biens dans les Etats d'un autre Roy, en puſſent jouïr en paix, nonobſtant la diverſité des Dominations.

XXXI. *Conciles d'Orléans, II. de Clermont, de Toul, de Paris.*

S. Nicet ſe trouva auſſi au cinquiéme Concile d'Orléans, ſous le Roy Childebert, en 549. où l'on rétablit dans ſon Siége Marc Evêque d'Orléans (*b*). Il y ſouſcrivit avec Alodius de Toul, & Déſideratus de Verdun. Nous donnerons les Canons de ce Concile, en parlant d'Alodius. Il aſſiſta de même au ſecond Concile de Clermont en Auvergne en 550. où l'on renouvella & publia les mêmes Canons qu'on avoit faits au cinquiéme Concile d'Orléans (*c*). La même année, ou la ſuivante, on tint une Aſſemblée d'Evêques à Toul, par l'ordre de Thiebaut Roy d'Auſtraſie, à l'occaſion des troubles que quelques Seigneurs François cauſoient à notre Saint (*d*), à cauſe qu'il les avoit privés de la Communion, en punition de leurs mariages inceſtueux. Mapinius Archevêque de Reims, y avoit été invité par le Roy Thiebaut ; mais n'ayant pû s'y trouver, il en écrivit une Lettre d'excuſe à Nicetius. Enfin ce ſaint Evêque ſe trouva au Concile de Paris (*e*) tenu vers l'an 555. à l'occaſion de la dépoſition de Saffareus Evêque de Paris, qui avoit été enfermé dans un Monaſtere, pour y faire pénitence de ſes déſordres.

XXXII. *Lettres de S. Nicetius à l'Empereur Juſtinien & à la Reine Clodoſvinde.*

On trouve auſſi quelques Lettres de Nicetius à des Princes & à des Princeſſes. Par exemple (*f*), il écrivit à l'Empereur Juſtinien, pour l'engager à quitter l'erreur où il étoit tombé ſur la fin de ſa vie, en diſant que J. C. n'étoit qu'un pur homme, & en ſuivant les héréſies de Neſtorius & d'Eutychés (*g*). Il lui parle avec une tendreſſe de Pere, l'exhorte à revenir à la

(*a*) An de J. C. 535. de Theodebert 2. *vide t. 4. Concil. p. 1803.*

(*b*) *Vide t. 5. Concil. p. 391. & ſeq. & in appendice, p. 1849.*

(*c*) *Tom. 5. Concil. pp. 402. 403.*

(*d*) *Tom. 5. Concil. p. 404.*

(*e*) *Tom. 5. Concil. p. 811. 812.*

(*f*) *Apud Duchoſne Hiſt. Franc. t. 1. p. 852.*

(*g*) Juſtinien ne tenoit pas expreſſément les erreurs de Neſtorius & d'Eutychés ; mais il condamnoit les trois Chapitres, ce qui étoit en quelque ſorte ruiner l'autorité du Concile de Calcédoine, qui avoit reconnu Theodoret & Ibas pour Catholiques : & de plus, c'étoit principalement les Eutychiens qui pourſuivoient avec plus de chaleur cette condamnation.

Digitized by Google

de J. C. vérité, à rappeller les Evêques qu'il avoit exilés. Il l'avertit que l'Italie, l'Afrique, l'Eſpagne & les Gaules diſent anathême à ſon erreur. Il dit qu'il a été informé de ſa chûte par un Prêtre nommé Lactance, qui étoit venu en France pour viſiter les Lieux de dévotion. Le même Saint écrivit auſſi à la Reine Clodoſvinde (*h*), qui avoit épouſé Alboïn Roi des Lombards. Il la conjure de travailler à la converſion du Prince ſon époux, qui étoit Arien. Il lui parle des fréquens Miracles qui ſe faiſoient alors au tombeau de S. Martin, & à ceux de S. Germain, de S. Hilaire & de S. Loup. Il parle de S. Remy & de S. Medard, qui pendant leur vie, & après leur mort, ont operé tant de merveilles. Il défie les Ariens de faire voir rien de ſemblable dans leur Egliſe; il en tire un argument pour la vérité de la Religion Chrétienne & Catholique, contre ces Hérétiques.

Florien ſerviteur de Dieu, c'eſt-à-dire, Religieux (*i*) dans le Monaſtére de Roman près de Côme, où S. Nicet avoit, dit-on, autrefois été Abbé, & où il avoit eû pour ſucceſſeur Datius, & enſuite Florien lui-même, écrivit à S. Nicet, pour le prier de s'entremettre auprès de Thiébaud Roi d'Auſtraſie, pour qu'il lui plût protéger l'Iſle, ou le territoire de Côme (*k*), afin que ſon Monaſtére jouït des promeſſes qu'on lui avoit faites, & des choſes dont on étoit convenu. Florien lui donne de grands éloges, & lui dit qu'il eſt le refuge des captifs, qui ont recours à lui de tous les endroits du monde; qu'il les rachete; qu'il ſoulage les opprimés, raſſaſie ceux qui ſont dans l'indigence, conſole les affligés, & qu'il ſe montre par ſes bonnes œuvres, le digne ſucceſſeur de Maximin & de Paulin, qui ont mené ſur la terre une vie Angélique. Il parle auſſi avec éloge d'Ennodius Evêque de Padouë, de Cézaire d'Arles, qui m'a, dit-il, montré l'Alphabet des Lettres Latines; de Theodat ſon Abbé, qui lui avoit expliqué les ſaintes Ecritures, & l'avoit élevé dans ſa tendre jeuneſſe (*l*).

Un Evêque nommé Rufe, écrit à S. Nicet d'une maniere pleine de reſpect & de tendreſſe, & lui envoye des Ouvriers, qu'il avoit fait venir d'Italie, apparemment pour travailler à ſes bâtimens; car nous avons vû qu'il avoit réparé des Egliſes, & d'autres édifices; & en particulier il entreprit le Château de Biſcopſtein, dont on parlera cy-après. Ce bon Evêque s'eſtime fort heureux d'avoir vû un auſſi grand & auſſi ſaint homme qu'étoit Nicet. Enfin Fortunat, qui fut depuis Evêque de Poitiers, faiſant l'éloge du Saint (*m*), en parle comme d'un des plus grands Prélats du monde; l'amour du genre humain, qui donne plus d'éclat à ſa dignité par ſon mérite, qu'il n'en reçoit de l'élévation de ſon Siége. Il reléve ſa libéralité envers les pauvres & les captifs, ſon talent pour conſoler les affligés; ſa vigilance Paſtorale, ſa magnificence à réparer les anciens Temples, & à rebâtir les maiſons ruïnées. Le même Fortunat a fait un Poëme exprès, pour décrire le Château que S. Nicet bâtit ſur le penchant d'une montagne, au pied de laquelle flotte d'un côté la Moſelle, & de l'autre une petite riviere, nommée le Rhône. Il enferma l'enceinte de ce lieu de trente Tours. La maiſon de l'Evêque étoit tout au haut du rocher, nommé encore aujourd'hui Biſcopſtein, c'eſt-à-dire, le Rocher de l'Evêque. La ville étoit ſur le penchant de la montagne, environ à onze milles de Coblentz, ſur la gauche en deſcendant la Moſelle: aujourd'hui on n'y voit qu'une Tour ronde (*n*), avec une Chapelle dédiée aux trois Maries. Le lieu eſt des plus charmans, avec la plus belle vûë du monde, & la riviere en cet endroit eſt très poiſſonneuſe. Fortunat parle des machines de guerre que Nicet y avoit placées pour défendre la Place, & des colonnes de marbre qui en faiſoient l'ornement. Tout cela fait voir quelle étoit la puiſſance des Archevêques de Tréves.

Au de J. C. 561.

XXXIII. *S. Nicet bâtit à Tréves l'Abbaye de S. Martin. Ses ouvrages, ſa mort.*

Nous parlerons cy-après du voyage que Fortunat fit à Metz & à Tréves; mais pour ne pas interrompre la Vie de S. Nicet, nous dirons tout de ſuite ce qui regarde ſa perſonne. Ses plus fameux diſciples furent S. Magneric, qui lui ſuccéda dans l'Evêché de Tréves; S. Yrier, en Latin *Aredius*, qui avoit raconté pluſieurs particularités de ſa Vie à S. Gregoire de Tours (*o*), & dont nous parlerons cy-après. Quelques Sçavans lui ont attribué l'Hymne *Te Deum laudamus*, que l'on trouve ſous ſon nom dans certains Manuſcrits (*p*). Mais S. Benoît, qui mourut vers l'an 543. ordonnant à ſes Religieux de réciter à Matines le *Te Deum laudamus*, cet Hymne ne peut être l'Ouvrage de S. Nicet, qui mourut en 569. (*q*). On a imprimé dans le troiſiéme tome du Spicilége de D. Luc d'Achery, deux petits Ouvrages, intitulés, le premier, *Des veilles des Serviteurs de Dieu*, & le ſecond, *De l'utilité de la Pſalmodie*, que l'on croit être de notre Saint, qui, comme on l'a vû, avoit été Religieux & Abbé. Ces deux Piéces ſont des exhortations ou des ſermons d'un Supérieur à ſes Religieux, ſur ces deux importans exercices de la vie Monaſtique. S. Ni-

(*h*) *Apud Duchesne, ibid. p.* 853.

(*i*) *Ibid. pp.* 851. 852. Voyez Bulteau, Hiſt. de S. Benoît, *t.* 2. *l.* 2. *p.* 120.

(*k*) *Ibid. p.* 852. Ut Domino filio veſtro... Theobaldo Regi Inſulam Larienſem quæ Chriſtopolis dicitur, plurimùm commendetis, ut Romanis ſervis ejus Sacramenta quæ data ſunt, omnimodis conſerventur.

(*l*) *Villicus Nicetio, apud Duchesne, t.* 1. *p.* 863.

(*m*) *Apud Duchesne, t.* 1. *pp.* 468. 469.

(*n*) *Brouwer. Annal. Trevir. l.* 6. *p.* 319. *Vide eumdem, annot. in Fortunat. l.* 3. *Poëm.* 10.

(*o*) *Gregor. Turon. de Vitis Patrum, c.* 5. *p.* 1240.

(*p*) *Vide Ruinart. notas in Gregor. Turon. Vit. Patrum, c.* 18. *p.* 1240.

(*q*) Si Pierre Evêque de Metz n'a été fait Evêque qu'en 568. & que Gogus, dans ſon Epître à Pierre, parle de Nicetius, & le ſalue; Nicetius étoit donc encore envie cette année-là. *Benoît, Hiſt. de Metz, l.* 3. *c.* 3. Ainſi il ne peut être mort qu'en 569.

Digitized by Google.

An de J. C. 561.

cet fut enterré à S. Maximin, où il repoſe encore aujourd'hui. S. Gregoire de Tours parle des fréquens Miracles qui ſe faiſoient à ſon tombeau (*r*). On célébre ſa Fête le premier jour d'Octobre. Il eût pour ſucceſſeur Magnericus, dont nous parlerons bien-tôt.

XXXIV. *Venance Fortunat.*

Venance Fortunat, nommé plus proprement Venantius Honorius Clementianus Fortunatus, étoit Italien. Il fut élevé à Ravenne (*s*), & vint en France vers l'an 562. ſous le regne de Sigebert Roy d'Auſtraſie (*t*). Il nous a laiſſé une deſcription de ſon voyage depuis Metz juſqu'à Tréves ſur la Moſelle (*u*), & de Tréves juſqu'à Coblentz, & de-là juſqu'à Andernach ſur le Rhin. Il vit à Metz le Roi Sigebert, qui lui donna Sigoald, un de ſes principaux Officiers, pour le conduire par-tout où il voudroit. Il eut l'avantage dans ſes voyages, de faire connoiſſance avec pluſieurs des principaux Prélats des Gaules, comme S. Nicet de Tréves, Sidoine de Mayence, Giles de Reims, Charentin de Cologne, Villicus de Metz, Agericus ou Airy de Verdun, deſquels il a fait l'Eloge dans ſes Vers. Nous avons déja rapporté ce qu'il a dit de S. Nicet, & nous ramaſſerons dans la ſuite, ce qu'il a dit à la loüange des autres Prélats, qui entrent dans notre ſujet. Fortunat, après avoir parcouru une bonne partie de la France, fixa ſa demeure à Poitiers, dont il fut fait Evêque, étant déja fort âgé, en l'an 599.

XXXV. *Villicus, Evêque de Metz.*

Villicus Evêque de Metz, ſuccéda à Heſperius (*x*), que nous avons vû aſſiſter au premier Concile de Clermont en Auvergne en 535. Les Monumens de l'Egliſe de Metz (*y*) mettent un Concile en cette ville en 538. tenu, dit-on, à la ſollicitation de Domitien Evêque de Tongres. On ajoute qu'il s'y trouva quinze Evêques; mais les Actes en ſont perdus, & on n'en lit rien dans les recuëils des Conciles. On fixe le commencement de l'Epiſcopat de Villicus vers l'an 542. Nous avons deux Lettres qui lui ſont adreſſées. L'une eſt de Mapinius Archevêque de Reims (*z*) & l'autre de Dynamius (*a*). Ce dernier avoit reçu de lui quelques préſens, & il lui renvoyoit, ce ſemble, quelques Ecrits, le ſuppliant d'obtenir du Roi ſon retour à Metz; ce qui inſinuë qu'il étoit en exil. Dynamius loüe Villicus de ſa libéralité, & de la nobleſſe de ſon extraction, qui eſt beaucoup relevée par ſon humilité; de ſon air gracieux & prévenant, & de la ſerenité de ſon viſage, qui eſt un réjailliſſement de la grace, & de la paix intérieure de ſon ame.

Mapinius Archevêque de Reims (*b*), lui donne auſſi de grands éloges, & lui dit que tout le monde le regarde avec reſpect, & publie ſon bonheur, de ce que Dieu lui a inſpiré le déſir de la perfection dans une charité parfaite, & que prenant ces paroles de J. C. à S. Pierre, *Paiſſez mes brebis*, comme étant dites à tous les Prélats, il ne ſe contente pas de paître ſes propres ouailles; mais qu'il travaille auſſi à engraiſſer celles des autres, par ſes diſcours & par ſes exemples. Il ajoûte que ſi Dieu fait la grace à Villicus de parvenir à l'âge de ſoixante ans, comme on le doit ſouhaiter, il ſera regardé comme un des plus parfaits Evêques, & digne d'être préferé à tous les autres; & ſera regretté par ceux qui lui ſurvivront, & qui profitent aujourd'hui de ſes inſtructions. Il le prie de lui mander combien il faudra envoyer de ſols pour acheter des porcs dans le pays Meſſin.

An de J. C. 561.

Le même Villicus ayant reçu à Metz Venance Fortunat vers l'an 561. ce Poëte l'en remercia par un petit Poëme (*c*), ou après avoir loüé la charmante ſituation de la ville de Metz, il reléve le mérite du Paſteur, en diſant, que quoique la ville ſoit fortifiée, & par la riviere qui la borde, & par les murs qui l'environnent, elle l'eſt encore davantage par les prieres & les larmes du ſaint Evêque, qui comme un bon Paſteur, eſt toujours attentif aux beſoins de ſon troupeau, pour le garantir de la fureur des loups raviſſans. Il loüe enſuite la ſerénité de ſon viſage, ſon affabilité, ſa charité envers les pauvres, ſa libéralité envers les malheureux, ſa magnificence à rebâtir les Temples ruïnés. Fortunat a fait auſſi quelques Epigrames en ſon honneur, où il reléve principalement ſon hoſpitalité, & une vigne qui étoit peinte ſur ſa table.

XXXVI. *Concile de Metz.*

On rapporte au tems de Villicus, une Aſſemblée qui ſe tint à Metz pour l'Ordination de Cautin Evêque de Clermont (*d*), après la mort de S. Gal dernier Evêque de cette ville. Le peuple choiſit pour ſuccéder à S. Gal, un Prêtre nommé Calon. Les Evêques aſſemblés pour les obſéques du Saint, dirent à Calon: Puiſque la plus grande partie du peuple vous a élû, venez à Metz avec nous, & nous vous y ſacrerons. Calon leur répondit fiérement, qu'il avoit vêcu d'une maniere à pouvoir ſe paſſer d'eux, & qu'il vouloit recevoir le caractére Epiſcopal ſuivant la diſpoſition des Canons. (Apparemment il vouloit marquer qu'il n'avoit pas envie de ſortir de ſa ville Epiſcopale.) Le Roi Theobalde informé de ce qui s'étoit paſſé, fit ordonner dans l'Aſſemblée de Metz

(*r*) *Gregor. Turon. de gloria Confeſſ. c. 94. p. 976.*
(*s*) *Paul. Diac. de geſtis Longobard. l. 2. c. 9.*
(*t*) *Vide Brouwer. Fortunati Vita, c. 3. Coint. Annal. Franc. t. 2. an. 562. n. xl. p. 18.*
(*u*) *Fortunat. l. 10. c. 9.*
(*x*) Il eſt nommé Sperus dans les anciens Catalogues Mſſ. des Evêques de Metz. Le dernier Catalogue imprimé des Evêques de cette Egliſe à la tête du Rituel, met trois Evêques entre Heſperius & Villicus; ſçavoir, Romain, Gramace, Agathimber; mais Meuriſſe, & le Catalogue Mſſ. placent Heſperius immédiatement avant Villicus, & on ne doit pas s'écarter de cet ordre.
(*y*) Meuriſſe, Hiſt. des Evêques de Metz, p. 77.
(*z*) *Apud. Duchesne, t. 1. Hiſt. Franc. p. 861.*
(*a*) *Ibid. p. 860.*
(*b*) Il fut élû Archevêque de Reims en 548.
(*c*) *Fortunat. l. 3. c. 14. 15. 16. 17.*
(*d*) *Gregor. Turon. l. 4. Hiſt. c. 6. 7.*

de J. C. ...

l'Archidiacre Cautin, que Calon avoit maltraité. Cette Aſſemblée n'a pû ſe tenir qu'entre 549. qui eſt l'an de la mort de S. Gal, & 555. qui eſt celui de la mort de Theobalde.

On croit que Villicus mourut le quinziéme des Calendes de May, c'eſt-à-dire, le 17. d'Avril 568. Il eut pour ſucceſſeur Pierre, à qui l'on donne dix ans d'Epiſcopat, & qui a mérité le titre de Saint.

XXVII. *Déſiré évêque de Verdun, ſucceſſeur de S. Vanne.*

de J. C. ...

A Verdun, Déſiré, ou Déſideratus, ſuccéda à S. Vanne vers l'an 525. On aſſûre (*e*), que Déſiré étoit Allemand de naiſſance, & du pays de Thuringe; que s'étant marié, il eut un fils nommé Siagrius; & que le Roy Theodoric étant entré dans la Thuringe en l'an 520. ou 521. & ayant vaincu Balderic (*f*) Roy d'une partie de ce pays, Déſiré fut amené priſonnier en France, avec pluſieurs autres. Il encourut la diſgrace du Roy Theodoric, par les intrigues & les accuſations ſecrettes de Sirivaldus. L'Hiſtoire de Grégoire de Tours ne nous apprend pas le détail des perſécutions qu'il ſouffrit; il dit ſeulement (*g*), que Sirivaldus ayant fauſſement accuſé Déſideratus auprès du Roy Thierry, fit mille maux à l'Evêque & à ſes gens, & le dépoüilla de ſes biens. Vaſſebourg ajoute, qu'il le contraignit de s'enfuir vers Nicetius Archevêque de Tréves, auprès duquel il demeura juſqu'après la mort de Thierry, arrivée en 534. Alors S. Déſiré revint à Verdun, où il continua de gouverner ſon troupeau comme un bon Paſteur. Son fils Siagrius voulant venger les injures que Sirivaldus avoit faites à ſon Pere (*h*), alla à main armée en Bourgogne, à Florey au Diocéſe de Langres, & dans le territoire de Dijon, où Sirivaldus avoit ſa demeure; & étant arrivé avec ſes gens de grand matin, pendant un gros broüillard, à la maiſon de ce Seigneur, ils en virent ſortir un de ſes amis, qu'ils prirent pour lui-même, & qu'ils tuerent, ſans que perſonne fût venu au ſecours. Comme ils s'en retournoient, on leur dit que ce n'étoit pas Sirivalde; mais un autre qu'ils avoient tué. Ils revinrent ſur leurs pas, & voulurent enfoncer le cabinet où il couchoit; mais Sirivalde fit tant de réſiſtance, qu'ils furent contraints de percer le mur pour entrer, & le tuerent ainſi.

Cependant Déſiré trouva la ville de Verdun dans une extrême pauvreté; & comme il avoit été dépoüillé de tous ſes biens, il n'étoit pas en état de la ſecourir. Il envoya donc au Roy Theodebert, fils de Thierry, pour lui demander, au nom de la ville, quelque argent à emprunter. Le Roy lui envoya ſept mille piéces d'or, que le Saint diſtribua au peuple; ce qui ſervit à les remettre des pertes qu'ils avoient faites. Quelque tems après, S. Déſiré ayant voulu rendre cet argent au Roy, il n'en voulut point; diſant qu'il s'eſtimoit aſſés heureux d'avoir contribué par-là à ſoulager un peuple épuiſé. Le S. Evêque, depuis ſon rétabliſſement, aſſiſta à deux Conciles; ſçavoir, à celui de Clermont en Auvergne en 535. & au cinquiéme d'Orléans en 549. On croit qu'il mourut en 550. On lui donne le titre de Saint.

An de J. C. 561.

Il eut pour ſucceſſeur Agericus, ou Airy, natif d'un village nommé Harville, dans le territoire de Verdun, à quatre ou cinq lieuës de cette ville, ſur le chemin de Metz. On raconte (*i*) pluſieurs merveilles de ſa naiſſance; par exemple: Qu'elle fut prédite par un Ange trois ans auparavant: Que cet Enfant étant né aux champs, une Aigle vint pluſieurs fois voler par deſſus, & autour de l'Enfant: Que le Roy Thierry étant alors dans ces quartiers-là à la chaſſe avec ſes gens, & ayant vû cette Aigle qui ſe tenoit toujours au même endroit, s'approcha, & voulut être Parrain de l'Enfant, qu'il nomma Agericus (*k*), comme qui diroit Champêtre, ou né aux champs: Qu'il fit de grands préſens au pere & à la mere d'Agericus, avec quoi ils acheterent une maiſon hors des murs de Verdun, au lieu où eſt aujourd'hui l'Abbaye de S. Airy, qui eſt à préſent enfermée dans l'enceinte de la ville.

XXVIII. *S. Airy, ou Agericus, Evêque de Verdun.*

Airy âgé de trente ans *, fut ordonné Prêtre, & demeura pendant trois ans dans le Clergé de l'Egliſe de S. Pierre & S. Paul, aujourd'hui de S. Vanne, où il s'exerça dans toutes les pratiques de la Vie Cléricale. S. Déſiré étant mort l'an 550. Airy fut élû Evêque en ſa place. On aſſûre qu'il bâtit une Egliſe en l'honneur de S. Médard, en un lieu où étoit auparavant l'Oratoire de S. Jean-Baptiſte, hors les murs de la ville; & où les SS. Maur, Salvin & Arator, trois de ſes Prédéceſſeurs, avoient été enterrés. Il eut révélation du lieu où étoient ces ſaints Corps; fit ouvrir leurs ſepulchres, & les expoſa à la vénération des peuples. Hugues de Flavigny, dans ſa Chronique, dit qu'il les leva de terre, & les fit tranſporter dans l'Egliſe de S. Pierre, aujourd'hui de S. Vanne. On voit encore à préſent leurs ſepulchres, ou leurs cercueils de pierre, enfoncés d'environ un pied en terre, derriere le grand Autel de l'Abbaye des Religieuſes Bénédictines de S. Maur de Verdun. L'Egliſe que S. Airy conſacra à S. Medard au ſixiéme ſiécle, ayant été réparée, & accompagnée d'une Abbaye de Religieuſes ſous l'Evêque Haimon, vers l'an 990. a pris le nom de S. Maur, & on a bâti tout auprès une autre Egliſe, ſous l'invocation de S. Médard.

* An de J. C. 547.

On raconte (*i*), que dans une grande ſechereſſe, S. Airy obtint de Dieu une pluye abondante, allant avec ſon peuple en Proceſ-

XXXIX. *Miracles de S. Airy.*

(*e*) Vaſſebourg, fol. lxx. & ſuiv.
(*f*) Vaſſebourg confond la premiére guerre de Thuringe avec la ſeconde.
(*g*) *Gregor. Turon. l. 3. Hiſt. Franc. c. 34. 35.*
(*h*) *Idem. l. 3. c. 35.*
(*i*) Vaſſebourg, fol. lxxv. & ſuiv.
(*k*) An de J. C. 517. Le Cointe, t. 1. Annal. Franc. an 517, n. 2.
(*l*) Vaſſebourg, l. 2. fol. lxvj.

An de J.C. 561.

sion à Joüy visiter une Eglise de la sainte Vierge, environ à trois lieuës de Verdun. Il guérit aussi au même endroit un paralytique, & une femme possédée, nommée Childude. Le Roy Childebert étant venu à Verdun avec sa Cour, Dieu multiplia miraculeusement un peu de vin qu'Airy avoit dans un tonneau (*m*); en sorte qu'il y en eût abondamment pour le Roy, pour sa suite, & pour tous ceux qui en eurent besoin, pendant tout le tems que Childebert fut à Verdun.

Il y avoit alors à Verdun une fille possédée par l'esprit de Python (*n*), qui produisoit un grand profit à ses Maîtres, par ses divinations. Si un homme avoit fait un vol, ou chose semblable, elle découvroit ce qu'avoit pris, où il l'avoit mis, & où il s'étoit retiré; ce qui la faisoit regarder par le peuple comme quelque chose de divin. S. Airy en ayant été informé, la fit arrêter, se la fit amener, & reconnut bien-tôt que c'étoit un mauvais Esprit qui lui découvroit tout cela. Il fit sur elle les exorcismes, l'oignit de l'huile sainte sur le front, & força le Démon à crier, & à découvrir qui il étoit; mais le Saint ne l'ayant pas chassé de la fille, elle quitta le pays, & se retira auprès de la Reine Brunehaud, où elle demeura cachée.

*Vers l'an 563.

Venance Fortunat (*o*) passant par Verdun*, fut si bien reçu par saint Airy, que pénétré de reconnoissance, il consacra en son honneur deux Pièces en Vers, où il louë, & la petite ville de Verdun (*p*), (car alors elle étoit effectivement fort resserrée); & les grandes qualités du Prélat qui la gouvernoit. Il relève sa grande charité, son assiduité à gouverner son troupeau, & son éloquence à prêcher la Parole de Dieu; sa magnificence à réparer les Temples anciens, & à en ériger de nouveaux: il louë sur-tout la beauté du Baptistere, & des illuminations qui l'éclairoient la nuit comme en plein jour. Il remarque que les peuples en foule accouroient aux nouveaux Temples qu'il avoit érigés, & où il les rassasioit de la Parole de Dieu, qu'il leur annonçoit. Il fait l'éloge de la charité du Saint, qui est la ressource du pauvre, & la consolation de l'affligé; la profondeur & l'étenduë de sa doctrine, qui lui fait pénétrer les mystéres du Royaume des Cieux, & les découvrir aux autres, dans ses sçavantes & onctueuses Prédications.

On dit (*q*) que l'ancienne ville de Verdun, avant qu'on l'eût aggrandie, comme on a fait à diverses reprises, ressembloit mieux à un Château fermé, qu'à une ville: car la clôture commençoit du côté de France & Champagne, à la Porte Champenoise, à présent la Porte Châtel; de là les murailles tiroient à une Porte qui étoit près la Tour du Pincius; de là elles prenoient leur circuit par dessous le lieu où est à présent la Madelaine, jusqu'à la Porte nommée Nancerre; & de là par derriere les maisons qui sont à Maize, au dessous de la ruë à Châtel, jusqu'à une Porte, qui avoit son ouverture vers un grand Pont, sous lequel passoit toute la riviere de Meuse. Cette porte étoit située sous la descente de Châtel, au bas du lieu où sont les dégrés, pour passer où est à présent Sainte-Croix. De cette Porte du Pont, les murailles alloient par dessous les Templiers (aujourd'hui les Augustins,) & delà par derriere les maisons de ruë, jusqu'à une Porte dont on voit les ruïnes près les Moulins de l'Evêque, & de là retournoient en haut rencontrer la Porte à Châtel. C'est la description qu'en fait Vassebourg; mais depuis son tems, on y a encore fait bien des changemens.

An de J.C. 561.

LX.

Histoire de Gontran Boson.

Gontran, surnommé Boson, étoit un des deux Capitaines qui commandoient l'Armée de Sigebert, à la bataille* où le Prince Théodebert fils de Chilperic fut tué (*r*). On attribuoit à ce Boson la mort funeste de ce Prince; & le Roy Chilperic en poursuivit la vengeance, tant qu'il eût enfin fait périr le meurtrier. Après la mort funeste de Sigebert Roy d'Austrasie, Boson se retira à Tours*, & il s'y trouva malheureusement enfermé, lorsque Childeric en envoya faire le siége (*s*) par Rocolène un de ses Généraux. Boson voyant le danger auquel il s'étoit exposé, se sauva dans l'Eglise de S. Martin, comme dans un azyle inviolable. Rocolène le demanda inutilement à l'Evêque, & aux Bourgeois de Tours, ils ne voulurent pas le tirer du saint Lieu; & comme Rocolène étoit logé dans la maison de l'Eglise de S. Martin au delà de la Loire, il fit arracher tous les clouds dont les murs de cette maison étoient parsemés par dehors. Ceux du Mans, qui étoient dans son Armée, prirent ces clouds (*t*), & en remplirent plusieurs sacs de cuir, qu'ils emporterent. Mais Dieu frappa Rocolène d'une maladie, dont il mourut cinquante jours après. Gontran Boson, après avoir demeuré encore quelque tems dans l'Eglise de S. Martin, en sortit (*u*), & ayant erré long-tems, & couru bien des dangers, vint enfin se jetter entre les bras de saint Airy Evêque de Verdun*, qui étoit Parrain, ou Pere spirituel du jeune Roy Childebert (*x*), espérant par son moyen éviter la colére de la Reine Frédegonde, qui le poursuivoit par-tout.

*An de J.C. 575.

*An de J.C. 576.

*An de J.C. 587.

(*m*) Vassebourg, *Ibid. & Spicileg. t.* 12. *p.* 251.
(*n*) *Gregor. Turon. l.* 7. *Hist. Franc. c.* 44. *p.* 368.
(*o*) *Venant. Fortunat. l.* 3. *c.* 29. 30.
(*p*) *Fortunat. carm.* 29.
Urbs Verodunа, brevi quamvis claudaris in orbe,
Pontificis meritis amplificata places.
(*q*) Vassebourg, *l.* 1. *fol.* xxx. *verso.*
(*r*) *Gregor. Turon. l.* 4. *c.* 51.
(*s*) *Gregor. Turon. l.* 5. *c.* 1. 2. 4. *& l.* 2. *de Miraculis S. Martini, c.* 17.
(*t*) On ignore à quel usage étoient destinés ces clouds. On voit à Laon un rocher tout couvert de cloux. On dit que Verdun étoit autrefois nommé la ville des cloux, parce que ses murs en étoient parsemés. J'ai vû plusieurs portes d'Eglises à la campagne, couvertes de cloux, pour empêcher qu'on ne les rompe à coups de coignée.
(*u*) *Gregor. Turon. l.* 5. *c.* 14. L'an de J. C. 577.
(*x*) *Gregor. Turon. l.* 9. *c.* 8. 9. 10. 11. 20. *p.* 426. *& seq.*

Le

An de J. C. 587.

Le ſaint Evêque alla trouver le jeune Childebert Roi d'Auſtraſie, pour lui demander la grace du coupable. Ce Prince ne pouvant lui refuſer ce qu'il demandoit, lui dit: Que Boſon vienne devant nous, & qu'il donne caution, pour ſe préſenter devant mon oncle Gontran, & nous nous en tiendrons à ce qu'il ordonnera. On l'amena devant Childebert ſans armes, & conduit par des perſonnes qui le tenoient par la manche. Le Saint l'ayant préſenté au Roi, Boſon ſe jetta à ſes pieds, confeſſa ſa faute, & en demanda pardon. Le Roi le fit relever, le remit entre les mains de l'Evêque, en diſant: Gardez-le, ſaint Evêque, juſqu'à ce qu'il comparoiſſe devant le Roi Gontran.

*An de J. C. 587.

Quelque tems après *, Gontran invita le jeune Roi Childebert ſon neveu, à le venir voir (*y*), pour traiter des affaires importantes qui les regardoient. Childebert le vint trouver à Andlau, dans le territoire de Langres, ſur le chemin de Nays (*z*). Magneric Archevêque de Tréves, y accompagna le Roi, & Boſon s'y trouva; mais non pas S. Airy, parce qu'on étoit convenu que ce Prélat ne s'y rencontreroit pas, afin que ſi Gontran condamnoit Boſan à mort, l'Evêque ne le défendît pas. Les deux Rois ayant déliberé ſur ſon ſujet, il fut réſolu qu'on le feroit mourir. Boſon en ayant eû vent, ſe jetta dans la chambre de l'Evêque Magneric; & ayant fait ſortir tout le monde, lui dit: Je ſuis perdu; mais je ſçais que vous pouvez me ſauver ſi vous voulez; & ſi vous ne me ſauvez point, il faut que vous périſſiez ici avec moi. Magneric lui répondit: Eh comment voulez-vous que je vous ſauve, ſi vous me retenez ici? Laiſſez-moi donc aller vers le Roi, afin que je le prie d'avoir compaſſion de vous. Non, dit Boſon; mais envoyez-y des Abbés ou des Clercs affidés.

Magneric y envoya; mais on indiſpoſa l'eſprit du Roi, en lui faiſant entendre que le Prélat vouloit défendre Boſon. Gontran dit donc: Qu'on mette le feu au logis: & ſi l'Evêque n'en veut pas ſortir, qu'on les brûle tous deux enſemble. Alors les Clercs de Magneric le tirerent par force hors de la maiſon; & Boſon ſe voyant environné par les flames, ſe jetta dehors, ayant l'épée au côté; mais un des aſſiſtans lui porta un coup de lance dans le front; ce qui l'ayant étourdi, il voulut tirer l'épée, & auſſi-tôt il fut percé de toutes parts de tant de coups, que les lances & les dards demeurant fiches à ſes côtés, il ne pouvoit même après ſa mort, tomber par terre. Telle fut la fin de Gontran-Boſon; ce qui cauſa un ſenſible déplaiſir au bon Evêque Airy.

Le Saint eût encore un autre ſujet de douleur *, à l'occaſion que nous allons dire. Urſion & Berthefrede avoient conſpiré contre Childebert Roi d'Auſtraſie, & contre la Reine Brunehaud ſa mere. Ils avoient fait mille maux dans la Champagne, & dans les pays voiſins, & avoient engagé dans leur parti le Duc Ranchingue, un des plus puiſſans Seigneurs de la Cour de Clotaire, fils de Chilperic. Ils ne prétendoient pas moins que de faire aſſaſſiner le Roi Childebert, de ſe ſaiſir de ſes deux fils, de faire déclarer Theodobert l'aîné des deux, Roi d'Auſtraſie; & de donner à Thierry, qui étoit le cadet, le Royaume de Bourgogne, pendant que Ranchingue gouverneroit l'Auſtraſie, & auroit réellement le pouvoir & l'autorité Royale; & que les deux autres Ducs, Urſion & Berthefrede, auroient le gouvernement de la Bourgogne, pendant la minorité du Roy.

*An de J. C. 590.

Mais Gontran Roi de Bourgogne, ayant été informé de ce complot, pria Childebert Roi d'Auſtraſie, de le venir trouver, pour une affaire de la derniere conſequence. Il y vint, & apprit ce qui ſe tramoit contre lui. Etant revenu à Metz, il manda Ranchingue, qui ne ſe doutant de rien, entra chez le Roi, l'entretint de diverſes affaires; mais comme il ſortoit de la chambre, ſans aucun ſoupçon, deux Gardes le ſaiſirent par les pieds, & le firent tomber ſur le ſeüil; enſorte que la moitié de ſon corps étoit dans la chambre du Roi. Alors les Gardes ſe jetterent ſur lui, lui mirent la tête en piéces, & le jetterent par les fenêtres. Le Roi envoya incontinent à Soiſſons, pour fouiller dans ſa maiſon, & on y trouva plus d'or & d'argent, qu'il n'y en avoit dans le Tréſor Royal. Ceci ſe paſſa au mois de Novembre de l'an 590.

Cependant Urſion & Berthefrede comptant que Ranchingue ne manqueroit pas d'exécuter ſon deſſein ſur la perſonne de Childebert, s'avançoient vers Metz avec une armée, pour ſoutenir ce Chef de leur entrepriſe; mais ils apprirent en chemin, que tout étoit découvert, & que Ranchingue avoit été mis à mort. Ils aſſemblerent donc tout ce qu'ils purent de Troupes de leur parti, & ſe retirerent dans le Château de Voivre (*a*), près les Terres du Duc Urſion, ſur une hauteur où étoit une Egliſe dédiée à S. Martin. L'endroit avoit été autrefois fortifié; mais alors il n'étoit fort que par ſon aſſiéte (*b*). Urſion & Berthefrede s'y étant rendus avec leurs gens, réſolurent de s'y défendre, au cas qu'on les y attaquât. Les Troupes des deux Rois Childebert & Gontran les y ſuivirent bien-tôt. La Reine Brunehaud vouloit ſauver Berthefrede, imputant tout ſon malheur aux mauvais conſeils

(1) *Gregor. Turon. l. 9. c. 10.*
(2) *Vitæ Fredegar. Chronic. c. 38. p. 618.*
(a) *Gregor. Turon. l. 9. c. 9. p. 428.* Infra caſtrum Vabrenſe, quod villæ Urſionis propinquum erat. *Et paulò poſt, c. 12. p. 431.* Erat villa in pago Vabrenſi, cui imminebat mons arduus. In hujus cacumine Baſilicam in honore ſancti Martini conſtruxit B. Magnericus.
(b) La Tour en Voivre étoit entre Harville & Gorze: mais peut-être que celle ci étoit à deux lieues d'Yvoi, ſur la montagne de S. Vulfroy.

An de J. C. 590.

d'Urſion. D'ailleurs elle avoit tenu une de ſes filles ſur les Fonts de Baptême. Elle lui fit donc dire de ſe ſéparer de ce méchant homme, avec qui il étoit lié ; mais il répondit qu'il ne le quitteroit qu'à la mort.

Childebert s'étant mis à la tête de l'armée, marcha contr'eux, & fit environner l'Egliſe où il s'étoient retirés avec leurs femmes, leurs enfans, & les plus déterminés de leurs amis. Le Roi avoit donné la conduite de cette entrepriſe à Godegiſile, gendre du Duc Lupus, qu'Urſion & Berthefrede avoient fort maltraité auparavant. Voyant qu'ils ne ſe vouloient par rendre, il réſolut de mettre le feu à l'édifice. Dans cette extrêmité, Urſion ſortit l'epée à la main ; & tuant à tort & à travers tout ce qu'il rencontra, il fit un grand carnage des gens du Roi ; mais ayant été bleſſé à la cuiſſe, il fut renverſé ; auſſi-tôt on tomba ſur lui, & on le mit à mort. Alors Godegiſile cria à ſes gens : Voilà notre plus grand ennemi mort, qu'on donne la vie à Berthefrede.

En même tems tout le monde ſe jetta dans l'Egliſe, pour piller ce qui y étoit ; & Berthefrede dans ce tumulte monta à Cheval, & ſe ſauva à Verdun, où il ſe retira dans l'Oratoire, qui étoit dans la Maiſon Epiſcopale, s'y croyant bien en ſûreté, à cauſe que S. Airy réſidoit dans la même maiſon. Le Roi Childebert ayant appris qu'il s'étoit échappé, ſans ſçavoir encore le lieu où il étoit, menaça de mort Godegiſile, s'il ne le lui amenoit. Celui-ci alla donc droit à Verdun, & ayant environné la Maiſon Epiſcopale, il voulut en tirer de force Berthefrede. Le ſaint Evêque ne pouvant ſe réſoudre à le livrer, ſe mit en devoir de le défendre ; mais les ſoldats montant ſur le toît de l'Oratoire, en ôterent les tuiles, & tuerent le miſérable Berthefrede, avec trois de ſes domeſtiques, à coups de bois & de tuiles, qu'ils trouverent ſur la Chapelle.

Le ſaint Evêque fut extrêmement touché de ce malheur, & de ce que non ſeulement on n'avoit point eû d'égard à ſes prieres ; mais qu'on avoit même violé la ſainteté du lieu, où il avoit accoutumé de prier, & qu'on l'avoit ſoüillé, en y répandant du ſang humain. Le Roi Childebert ayant ſçu ce qui s'étoit paſſé, en fut affligé lui-même ; car il ne ſçavoit pas que Berthefrede ſe fût ſauvé à l'azyle d'une Egliſe, & auprès du Saint, qu'il conſidéroit beaucoup. Il eſſaya de le conſoler, & de lui faire quelqu'eſpéce de ſatisfaction, en lui envoyant de grands préſens ; mais S. Airy demeura inconſolable de la perte de ces deux hommes, Berthefrede & Boſon (*c*) ; ſur-tout voyant tous les jours auprès de lui les enfans de ce dernier, auſquels il diſoit en pleurant : C'eſt en haine de moi, mes chers enfans, que vous êtes aujourd'hui orphelins.

La conſpiration d'Urſion & de Berthefrede étoit à peine étouffée, qu'on commença à rechercher leurs complices. Giles Evêque de Reims, étoit du nombre, & Gontran Roi de Bourgogne ne l'ignoroit pas. De plus, il fut accuſé par Sunegiſile Connétable, d'avoir conſpiré contre la vie du Roi (*d*). Sur cela Childebert envoya à Reims, fit enlever l'Evêque, & le fit amener à Metz, où il fut mis en priſon. En même tems le Roi convoqua un Concile à Verdun * pour le mois d'Octobre, afin d'y faire juger l'accuſé ; mais S. Airy ſçachant que la ville de Verdun étoit trop pauvre, & trop dégarnie des choſes néceſſaires pour une ſi nombreuſe Aſſemblée, obtint du Roi, qu'elle ſe tiendroit à Metz. Les autres Evêques firent auſſi leurs remontrances à Childebert, & ſe plaignirent de ce que ſur la dépoſition d'un ſeul Laïque, il eût ainſi fait enlever un Evêque, ſans faire aucunes informations : ſur quoi le Roy renvoya Giles à Reims, & ordonna que les Evêques ſe trouvaſſent à Metz, pour le mois de Novembre 590. afin d'y tenir le Concile, qui avoit été convoqué à Verdun.

XLI. *Giles Evêque de Reims, accuſé de haute trahiſon. Concile de Metz.*

* An de J. C. 590.

Giles fut accuſé devant les Evêques, & convaincu de haute trahiſon Il avoüa lui-même ſon crime plus d'une fois ; en ſorte que les autres Evêques préſens ne voyant pas moyen de l'excuſer, ſe jetterent aux pieds du Roi, & le prierent d'accorder la vie à ce malheureux, qu'ils alloient dépoſer ſelon les Canons. En effet, après avoir lû ceux qui avoient rapport au cas dont il s'agiſſoit, ils le dépoſerent. Il fut rélégué à Straſbourg, & ſes biens furent confiſqués. L'Abbé de S. Remy de Reims fut auſſi dépoſé, comme complice du crime de l'Archevêque.

XLII. *Hiſtoire de Cordielde & de Baſine, Religieuſes de Sainte Croix de Poitiers.*

Dans le même Concile (*e*), Crodielde & Baſine, Religieuſes de Sainte-Croix de Poitiers, ſe préſenterent aux Evêques, & demanderent d'être reçûës à la Communion, dont elles avoient été privées à l'occaſion que nous allons dire. Après la mort de ſainte Radegonde, Fondatrice du Monaſtére de Sainte-Croix de Poitiers, où elle avoit établi la Regle de S. Cezaire d'Arles, l'Abbeſſe Agnés, qui lui avoit ſuccédé, pria Marove Evêque de Poitiers, d'avoir ſoin de ſa Communauté. Le Prélat y conſentit, & obtint du Roi Childebert des Lettres, qui lui permettoient d'exercer ſur ce Monaſtére la même autorité, qu'il avoit ſur le reſte de ſon Diocéſe. Bien-tôt après, l'Abbeſſe Agnés étant morte, on lui ſubſtitua Leubovere, qui fut troublée par Crodielde, fille du Roi Charibert, qui prétendoit être Abbeſſe, & par Baſine, fille du Roi Chilperic, que Crodielde avoit gagnée, avec environ quarante autres Religieuſes, qui entreprirent de faire dépoſer Leubovere (*f*). Elles ſortirent de leur Monaſtére, & ſe retirerent d'abord à Tours ; puis Crodielde alla vers Gontran Roi de Bourgogne

(*c*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 23.*
(*d*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 38.*
(*e*) *Gregor. Turon. l. 10. c. 20. Hiſt. Franc.*
(*f*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 39. 40. p. 463.*

An de J. C. 590.

ſon oncle. Ce Prince renvoya ſa niéce à Poitiers, & ordonna aux Evêques de s'aſſembler pour remédier à ce déſordre. Ils s'aſſemblerent, & excommunierent ces revoltées, qui demeurerent incorrigibles & endurcies.

Les Evêques de Bourgogne, quelque tems après, confirmerent & approuverent la Sentence de leurs Confreres. Crodielde fit enlever l'Abbeſſe avec violence ; & dans une ſeconde Aſſemblée d'Evêques, elle l'accuſa de divers chefs, dont Leubovere ſe juſtifia. Les Evêques retrancherent de nouveau les accuſatrices de la Communion, & envoyerent leur Sentence aux deux Rois Gontran & Childebert.

En 590. on tint le Concile de Metz, pour examiner l'affaire de Giles Archevêque de Reims. Baſine & Crodielde s'y trouverent. Baſine ſe jetta aux pieds des Evêques, demanda pardon, & promit de rentrer dans ſon Monaſtére, de ſe ſoumettre à l'Abbeſſe, & d'obſerver fidélement les Régles. Pour Crodielde, comme elle dit qu'elle ne pouvoit ſe réſoudre à vivre ſous l'Abbeſſe Leubovere, le Roy intercéda pour elle auprès des Evêques. On leur rendit la communion, à condition qu'elles retourneroient à Poitiers, & qu'elles ſe retireroient, Baſine dans le Monaſtére de Sainte-Croix, & Crodielde dans la Terre de Valdon, que le Roy lui donna.

XLIII. *Mort de S. Airy.*

Cependant le ſaint Evêque Airy accablé de douleur & de défaillance, tomba dans une maladie de langueur, qui le conduiſit bien-tôt au tombeau. Il mourut, à ce qu'on croit, le premier de Décembre 591. & fut enterré dans l'Oratoire de S. Martin, qu'il avoit fait bâtir dans ſa maiſon paternelle, où eſt aujourd'hui l'Abbaye de S. Airy, poſſedée par les Peres Bénédictins de la Congrégation de S. Vanne. Son Corps y eſt conſervé avec reſpect, & on célébre ſa Fête le jour de ſa mort, dans le Diocéſe de Verdun. Bucciovaldus ſon Abbé (*g*), c'eſt-à-dire, Abbé de ſon Monaſtere, apparemment de celui de S. Pierre, aujourd'hui de S. Vanne, courut demander l'Evêché à Childebert: mais le Roy y nomma Carimere ſon Référendaire, avec l'agrément du peuple de Verdun, en 591.

XLIV. *Albaud ou Aubin, Evêque de Toul.*

Albaud, ou Aubin, ſucceſſeur de S. Epvre ou Aper, dans l'Egliſe de Toul *, étoit Prêtre de la même Egliſe (*h*), & intime ami du S. Prélat ſon prédéceſſeur. On ignore le détail de ſes actions ; on ſçait ſeulement qu'il acheva l'Egliſe que S. Epvre avoit commencée ; qu'il en fit la Dédicace en l'honneur de S. Maurice & de ſes Compagnons, & qu'il y mit une Communauté d'hommes Apoſtoliques, apparemment de Clercs, vivant ſelon la Régle des premiers Fidéles, marquée dans les Actes des Apôtres (*i*). On ignore l'année de ſa mort. Il fut enterré dans l'Egliſe de S. Epvre. Son Corps fut levé de terre au dixiéme ſiécle par S. Gauzelin, qui fut fait Evêque en 922. Une partie de ſes Reliques a été miſe dans la Châſſe de S. Epvre, & l'autre dans le Sacraire de l'Abbaye. On y fait la Fête le premier jour de Mars. On diſtribuoit autrefois au peuple ce jour-là du vin beni, qu'ils appelloient *Vinage de S. Albaud* ; & encore aujourd'hui le peuple en tout tems y fait benir du vin, pour le ſoulagement des malades, & ils l'appellent *Vinage de S. Aubin*. La maiſon de cet Evêque ſubſiſte encore dans la ville, aſſez près du Cloître des Chanoines. On l'appelle la Cour-Albaud, *Curia Albaudi*. Elle appartient à l'Evêque, qui y loge un Bourgeois.

* Vers l'an de J. C. 507.

An de J. C. 507.

XLV. *Triſoric, Evêque de Toul.*

Il eut pour ſucceſſeur Triſoric, qui vivoit du tems de Thierry I. Roy d'Auſtraſie. On lit dans la Vie des Evêques de Toul (*k*), que Triſoric étoit en eſtime auprès de ce Prince, lequel ayant entrepris une guerre dans la Celtique (apparemment la guerre d'Auvergne) en 532. fit une impoſition ſur toutes les villes de ſes Etats, pour ſubvenir aux frais de cette entrepriſe. Triſoric voyant la ville de Toul hors d'état d'y fournir, à cauſe des dernieres guerres qui l'avoient épuiſée, députa vers le Roy un de ſes Diacres, nommé Julien, pour lui repréſenter la pauvreté des Citoyens. Thierry eut égard à ces remontrances, & remit à la ville tout ce dont elle étoit redevable à ſon tréſor. On ne ſçait ni le jour ni l'année de la mort de Triſoric. Il fut enterré à S. Epvre, & Dulcitius lui ſuccéda.

XLVI. *Dulcitius & Alodius Evêques de Toul. Concile d'Orléans.*

L'Hiſtoire ne nous apprend rien de particulier de ce dernier : mais Alodius ſon ſucceſſeur, aſſiſta au cinquiéme Concile d'Orléans (*l*), tenu l'an 549. Nicetius de Tréves, & Déſiré de Verdun s'y trouverent auſſi, comme nous l'avons déja remarqué. Dans ce Concile on condamna les héréſies d'Eutychés & de Neſtorius. On défendit aux Evêques de lancer légérement la Sentence d'Excommunication ; aux Eccléſiaſtiques, d'avoir dans leurs maiſons des femmes pour les ſervir ; aux Clercs mariés, de retourner avec leurs femmes après leur Ordination ; aux Evêques, d'ordonner un Clerc d'un autre Diocéſe, ſans Lettres dimiſſoires du propre Evêque, & d'ordonner l'eſclave ou l'affranchi d'un Maître, ſans ſa permiſſion ; ſous peine pour l'Evêque Ordinateur, de ne pas célébrer la Meſſe pendant ſix mois ; & pour l'eſclave ordonné, de rentrer ſous la puiſſance de ſon premier Maître. Si le Clerc ordonné a un Maître ſéculier, il pourra continuer à le ſervir dans les choſes qui ne dérogent point à l'hon-

(*g*) *Gregor. ibid.* Bucciovaldus quoque Abbas ejus, pro Epiſcopatu cucurrit, ſed nihil obtinuit ; Charimerem enim Referendarium cum conſenſu civium, Regalis decrevit authoritas fieri ſacerdotem, Bucciovaldo poſtpoſito.

(*h*) *Hiſt. Epiſc. Tull.* Benoît, Hiſt. de Toul, p. 243. c. 6.

(*i*) *Act.* ii. 41.

(*k*) *Hiſt. Epiſc. Tull. impreſſa ad calcem hujus Hiſtoria, t.* 1. Benoît, Hiſt. de Toul, c. 7. p. 244.

(*l*) *Concil. Labbe, t.* 5. *p.* 390. & 1849. Alodius eſt nommé Valerius dans les éditions de Cologne de 1538. 1551. 1606. & dans Brouver, *Annal. Trevir.* Mais on lit *Alodius* dans l'édition du P. Labbe, & dans les Liſtes des Evêques de Toul.

An de J.C. 507.

neur de la Cléricature : mais ſi le Maître ſéculier exige de ſon ſerviteur les ſervices accoutumés, l'Evêque qui l'a ordonné ſera contraint, ſuivant les Canons, de donner deux Eſclaves, pour dédommager le Maître, & il retiendra le Clerc au ſervice de ſon Egliſe.

Qu'on ne réduiſe pas de nouveau en ſervitude, les Eſclaves qui auront été affranchis dans l'Egliſe : Qu'aucun Evêque n'ordonne des Clercs, ou ne conſacre des Autels, dans le Diocèſe d'un Evêque décédé, avant qu'on lui ait donné un ſucceſſeur : Que nul ne ſoit ordonné Evêque dans l'année qui ſuit ſa converſion au Chriſtianiſme : Que nul n'achete l'Epiſcopat par préſens ou par argent ; mais qu'il ſoit élû par le Clergé, & par le Peuple, avec l'agrément du Roy, & qu'il ſoit ordonné par le Métropolitain, & par les Evêques Comprovinciaux : Qu'on ne donne jamais un Evêque aux Peuples malgré eux, ſous peine, pour l'Evêque ainſi intrus, d'être privé de l'Epiſcopat pour toujours.

Qu'on ne donne point de ſucceſſeur à un Evêque vivant, à moins qu'il n'ait été légitimement dépoſé pour ſes crimes. On prononce Excommunication contre celui qui prend ou qui aliéne les biens donnés aux Egliſes, aux Monaſteres, ou aux Hôpitaux. On ordonne la même peine contre les Clercs, qui demandent ou qui reçoivent les biens d'une autre Egliſe. Défenſe aux Archevêques de Lyon d'uſurper les biens que le Roy Childebert, & ſon Epouſe Ultrogotte ont donnés à l'Hôpital de Lyon.

On prononce Excommunication contre ceux qui reprennent ce que leurs Peres, ou eux-mêmes avoient donné à l'Egliſe. On régle (*m*) dans ce Synode, l'ordre de la Procédure entre l'Evêque & le Métropolitain. On ordonne aux Evêques Comprovinciaux de ſe trouver au Concile, aux ordres de leur Métropolitain. Les filles qui entrent dans les Monaſteres cloîtrés, ſoit qu'elles y entrent de leur franche volonté, ou qu'elles y ſoient offertes par leurs Parens, demeureront un an dans leur habit ſéculier, après quoi elles prendront l'habit Monaſtique : mais pour les Monaſteres où elles ne demeurent pas enfermées pour toujours, elles garderont leur habit ſéculier pendant trois ans. Si après avoir pris l'habit Religieux, & fait Profeſſion, elles quittent leur état, elles ſeront excommuniées.

Les Priſonniers ſeront viſités les jours de Dimanche, par les Archidiacres ou les Prévôts des Egliſes. On exhorte les Evêques à faire la charité, ſur-tout aux Lépreux. Les Eſclaves qui ſe ſeront réfugiés dans l'Egliſe, ſeront rendus à leurs Maîtres, ſous promeſſe qu'ils ne leur feront aucun mauvais traitement pour leur fuite ; & ſi le Maître viole ſa promeſſe, il ſera excommunié. On ordonne que le Métropolitain aſſemble tous les ans un Concile dans ſa Province.

An de J.C. 507.

XLVII. *Concile à Toul. Mort d'Alodius. Prémon lui ſuccéde.*

Sous le même Alodius, on tint auſſi un Concile à Toul, à l'occaſion des Seigneurs François, qui, comme on l'a dit ailleurs, moleſtoient Nicetius Archevêque de Tréves, parce qu'il vouloit faire obſerver trop exactement à leur gré, les anciens Canons contre les mariages inceſtueux. Les Actes & l'Hiſtoire de ce Concile ſont perdus ; il ne nous reſte que la Lettre de Mapinius Evêque de Reims, qui en fait mention (*n*), & la Chronique de Langres, qui dit que Tetrique Evêque de cette Egliſe, y aſſiſta. Alodius eut pour ſucceſſeur Prémon.

LIVRE HUITIÉME.

I. *Mort de Thierry Roi d'Auſtraſie. Theodebert lui ſuccéde*

NOus avons vû cy-devant, que Thierry Roy d'Auſtraſie, mourut à Metz en 533. & que Theodebert ſon fils lui ſuccéda. Ce jeune Prince étoit en Auvergne, lorſque ſon pere tomba malade ; & ſes deux oncles, Childebert Roy de Paris, & Clotaire Roy de Soiſſons, ſongeoient à ſe faire reconnoître Rois par les Auſtraſiens (*o*). Mais Theodebert étant arrivé à Metz quelques jours avant la mort de ſon Pere, gagna les principaux de la Cour, & envoya de riches préſens aux deux Rois ſes Oncles ; de ſorte qu'ils ſe déſiſtérent de leur entrepriſe, & que Theodebert fut reconnu pour Roy d'Auſtraſie. A peine ſe vit-il affermi ſur le Trône, qu'il répudia ſans raiſon Viſigarde ſon Epouſe légitime, & épouſa publiquement Deuterie femme Gauloiſe, dont il avoit pris le Château, pendant qu'il faiſoit la guerre en Auvergne (*p*). Il la garda pendant ſept ans, au grand ſcandale de tout le Royaume : mais Deuterie ayant conçu quelque jalouſie contre ſa propre fille, qu'elle avoit euë de ſon premier Mari, elle gagna ſon Cocher, qui la verſa dans la Meuſe de deſſus le Pont de Verdun, où elle fut noyée ; ce qui fit que Theodebert ſe dégoûta d'elle, & reprit Viſigarde ſon épouſe.

II. *Guerre contre Godemar Roi de Bourgogne.*

Il y avoit à peine un an qu'il étoit monté ſur le Trône d'Auſtraſie *, lorſqu'il ſe joignit à ſes deux oncles Childebert & Clotaire, pour faire la guerre à Godemar Roy de Bourgogne (*q*). La partie n'étoit pas égale, & Go-

* An de J.C. 534.

(*m*) *Can.* 17.
(*n*) *Vide*, t. 5. *Concil.* p. 404. *an.* 550.
(*o*) *Gregor. Turon. l.* 3. *c.* 23. *p.* 121.
(*p*) *Gregor. Turon. l.* 5. *c.* 22. *p.* 127.
(*q*) *Procop. de bello Goth. l.* 1. *c.* 10.

demar attaqué par tant de Puiſſances, ſucomba, perdit la Bataille, fut pris & enfermé dans un Château, où il finit ſes jours. Theodebert entra enſuite dans la ligue que les Rois ſes Oncles firent avec l'Empereur Juſtinien contre Theodat Roy des Oſtrogots en Italie *. Le prétexte de cette guerre, de la part des Princes François (*r*), étoit que Theodat avoit fait mourir la Princeſſe Amalazonte leur couſine germaine, fille de la ſœur de Clovis, que Theodoric Roy d'Italie avoit épouſée. Theodat étonné de cette déclaration de guerre, donna de l'argent aux Rois François, pour tâcher d'acheter d'eux la paix, pendant qu'il ſe défendroit par les armes contre Juſtinien; & leur envoya cinquante mille piéces d'or, que Theodebert & Childebert partagerent entr'eux, ſans en rien donner à Clotaire. Cependant Theodat fut dépoſé du Royaume dans une aſſemblée des Viſigots, comme incapable de les gouverner, & Vitigez mis en ſa place. Celui-ci commença par ſe défaire de Theodat, qui fut tué comme il s'enfuyoit; puis il alla droit à Rome, pour s'aſſûrer de cette ville, & pour délibérer avec les Grands, ſur les entrepriſes qu'il falloit faire, afin de maintenir l'Italie ſous la domination des Oſtrogots.

* An de J.C. 535.

III. *L'Empereur Juſtinien demande du ſecours au Roy Theodebert.*

Cependant l'Empereur Juſtinien envoya le Comte André à Theodebert (*s*), pour le prier de faire marcher trois mille hommes en Italie, afin d'y joindre Beregantinus, un des Généraux de l'Empereur: mais Theodebert s'excuſa de faire partir ſes troupes, ſur ce que la ſaiſon étoit trop avancée, André n'étant arrivé que le 20. Septembre. Ce Prince donne à l'Empereur le nom de Pere, dans ſa Lettre, parce que l'Ambaſſadeur André l'avoit aſſûré que Juſtinien l'avoit adopté: mais cette adoption étoit une ſimple marque d'affection, qui ne donnoit aucun droit à la ſucceſſion à l'Empire. D'un autre côté, Vitigez informé des négociations de l'Empereur avec les Rois François, réſolut de les détacher du parti de Juſtinien, en leur cédant la Provence, & les autres villes qu'ils poſſédoient déja dans les Gaules. Cette réſolution fut approuvée & exécutée preſqu'en même tems, & avec tant de ſecret, que Juſtinien n'en fut informé que quand la choſe fut terminée *.

* Vers l'an 536.

IV. *Beliſaire défend Rome contre Vitigez.*

Pendant que Vitigez affoibliſſoit ſon ennemi, en faiſant la paix avec les François, Beliſaire Général des troupes de Juſtinien, entra en Italie, prit de force Naples & Cumes, & entra dans Rome, ſans trouver aucune réſiſtance *. Vitigez accourut, pour prendre cette fameuſe ville. Il la tint aſſiégée pendant un an, & fut enfin obligé, par la valeur de Beliaire, de lever le ſiége (*t*). Pour comble de malheur, Vitigez perdit preſqu'en même tems * la ville de Milan, qui ouvrit ſes portes au Général Mundilas, que Beliſaire y avoit envoyé avec un corps de mille hommes. Vitigez fit marcher contre Milan Vrayas fils de ſa ſœur, avec un bon corps de troupes, qui ſe devoit joindre avec dix mille Bourguignons, que Theodebert envoyoit à ſon ſecours. Cette armée combinée forma le ſiége de Milan au milieu de l'Hyver, & prit la ville en peu de tems, malgré le ſecours que Beliſaire y envoya: mais qui n'ayant pû paſſer le Pô, à cauſe du froid, fut ſeulement témoin de ſa priſe. Elle fut renduë à diſcrétion, & abandonnée au pillage, brûlée, ſaccagée, & raſée.

* An de J.C. 538.

V. *Le Roy Theodebert paſſe en Italie.*

L'année ſuivante *, Theodebert paſſa les Alpes à la tête de cent mille hommes (*u*), & vint en Italie, pendant que Vitigez & Beliſaire acharnés l'un contre l'autre, ne ſongeoint qu'à ſe détruire, ſans ſe défier de lui. Les Goths crurent même qu'il venoit à leur ſecours, & le laiſſerent paſſer, ſans s'oppoſer à ſa marche. Theodebert s'avança ainſi juſqu'à Pavie; il ſe ſaiſit du Pont qui étoit ſur le Pô, rangea ſes gens en bataille au delà de la riviere, ſans que Vrayas, qui étoit là auprès, ſe miſt en devoir de l'empêcher, croyant qu'il venoit comme ami: mais il fut bien ſurpris, lorſqu'il vit qu'il le venoit attaquer. Auſſi-tôt les Goths prirent la fuïte, & une partie paſſa même au travers du Camp des Romains, commandés par un des Généraux de Beliſaire, & campés près Tortone, dont ils faiſoient le ſiége. Les Romains crurent que c'étoit Beliſaire, qui étoit venu fondre ſur les Goths, & qui les avoit mis en déroute: mais à leur tour, ils ſe trouverent bien étonnés, lorſqu'ils ſe virent chargés par les François qu'ils n'attendoient point. Ils abandonnerent leur Camp, & ſe jetterent dans Tortonne, d'où ils donnerent avis à Beliſaire de ce qui venoit de leur arriver.

* An de J.C. 539.

Beliſaire fut aſſez embarraſſé lorſqu'il reçut cette nouvelle. Il écrivit (*x*) à Theodebert une Lettre, dans laquelle il lui reprochoit avec beaucoup de liberté, le violement des Traités, de la parole & des ſermens qu'il avoit faits à l'Empereur de Conſtantinople. Il lui repréſente qu'une telle conduite n'eſt propre qu'à ternir ſa gloire & ſa réputation, & qu'enfin l'Empereur ſon Maître ſera bien-tôt en état de ſe venger de ſa mauvaiſe foi. On ignore l'effet que produiſit cette Lettre ſur l'eſprit de Theodebert: mais il eſt certain que la maladie qui ſe mit dans ſon armée (*y*), & la diſette de vivres, l'obligerent de repaſſer en France, laiſſant ſeulement en Italie un de ſes Capitaines, nommé Bucelin, pour garder quelques poſtes

(*r*) *Gregor. Turon. l. 3. c. 31.*
(*s*) *Vide Epiſt. 2. Theodeberti ad Juſtinian. apud Ducheſne, t. 1. p. 862.* Domino illuſtri & præcellentiſſimo Domino ac Patri Juſtiniano Imperatori, Theodebertus Rex.
(*t*) *Procop. de bello Goth. l. 2. c. 22.*
(*u*) *Procop. de bello Goth. l. 2. c. 25.*
(*x*) *Epiſt. Beliſarii ad Theodebert. apud Procop. l. 2. c. 25.*
(*y*) *Gregor. Turon. l. 3. c. 32. p. 133.*

Digitized by Google

au delà des Alpes. Cette retraite releva les affaires des Romains, conduits par Beliſaire. Vitigez ſe vit bien-tôt réduit à l'extrémité. Les Rois François envoyerent lui offrir cinq cent mille hommes, qui étoient près à paſſer les Alpes; mais il n'oſa s'y fier : ainſi il traita avec Beliſaire, qui peu après s'étant rendu Maître de Ravenne, obligea Vitigez à ſe rendre priſonnier *. Il fut envoyé à Conſtantinople, & y finit ſa vie dans la paix d'une vie privée.

*An de J.C. 539.

VI. *Brouilleries entre les Rois François.*

Peu de tems après *, les Rois François ſe brouillerent. Clotaire entra dans le pays de ſon frere Childebert, & y fit de grands ravages (z). Theodebert joignit ſes forces à celle de Childebert, & ils marcherent enſemble contre Clotaire. Celui-ci n'oſa hazarder la bataille ; mais il ſe retrancha dans la forêt *Aurelaunum*, proche la riviere de Seine, à l'oppoſite de Caudebec, faiſant tout autour de ſoi de grands abattis, pour ſe mettre à couvert des Ennemis. Le lendemain Childebert & Theodebert étant prêts à donner l'aſſaut, il ſurvint une ſi horrible tempête, que les uns & les autres y reconnoiſſant le doigt de Dieu, firent la paix, & ſe reconcilierent. L'Hiſtoire ne nous a pas conſervé la cauſe de cette rupture.

*An de J.C. 539. 540.

VII. *Totila Roy des Oſtrogots, prend Rome.*

Après le départ de Beliſaire, les Oſtrogots ſe releverent de leur chûte en Italie, & ſe donnerent un Roy. Le premier & le ſecond Chef de cette Monarchie mal aſſûrée, furent aſſaſſinés. Le troiſiéme eſt le fameux Totila *, qui en peu de tems reprit ſur les Romains des Villes & des Provinces, & ſe rendit Maître de Rome même, qu'il abandonna, après l'avoir pillée (a). Juſtinien renvoya Beliſaire en Italie, pour arrêter les progrès de Totila, & pour empêcher que les François ne rentraſſent en Italie, ou du moins afin qu'ils ne lui fuſſent pas contraires, les deux partis cherchant à ſe les attacher. Totila envoya demander au Roy de France, apparemment à Theodebert, qui étoit le plus puiſſant & le plus redoutable, ſa fille en mariage. Mais ce Prince répondit fiérement, qu'il ne reconnoiſſoit pas pour Roy d'Italie, celui qui n'avoit pû garder Rome, après l'avoir priſe, & que ſa fille n'étoit que pour un Roy. Totila piqué de cette réponſe, reprit Rome, & la remit dans toute la ſplendeur que l'état des choſes pouvoit permettre.

*An de J.C. 546.

Mais cela n'empêcha pas que Theodebert ne fit entrer en Italie une armée, ſous la conduite du Général Bucelin *, qui ſe ſaiſit de quelques Places dans le pays des Griſons, & de quelques autres juſques dans le pays de Veniſe (b); en ſorte que Totila fut obligé de recourir de nouveau à Theodebert, & de traiter avec lui, pour l'obliger de rompre ouvertement avec Juſtinien, & de ſecourir efficacement les Oſtrogots en Italie contre les Romains. Il offrit aux Rois François de les laiſſer jouïr en paix de ce qu'ils poſſedoient au delà des Alpes, & leur promit, s'il venoit à bout de chaſſer les Romains de l'Italie, qu'il accommoderoit les François de ce qui ſeroit le plus à leur bienſeance en ce pays. Ces conditions furent acceptées, & Theodebert penſa même à aller attaquer Juſtinien juſques dans la Thrace & l'Illyrie, pour l'obliger de renoncer aux titres de Francique & d'Allemanique, qu'il prenoit *.

*An de J.C. 547.

Tous ſes grands projets s'en allerent en fumée, par un accident que nous allons dire (c). Theodebert étant à la chaſſe, vit venir à lui un Buffle d'une grandeur extraordinaire. Il l'attendit pour le percer de ſon javelot : mais l'animal effrayé, ſe détourna, & alla heurter contre un arbre ſi violemment, qu'il le fompit. L'arbre en tombant, donna d'une de ſes branches ſur la tête du Roy, & le bleſſa ſi dangereuſement, qu'il en mourut le jour même, ſelon Agathias.

*An de J.C. 548.

VIII. *Mort de Theodebert Roi d'Auſtraſie.*

Grégoire de Tours (d) raconte que Bucelin, qui avoit été envoyé en Italie par Theodebert, y fit de grandes conquêtes, tant contre Beliſaire que contre Narſes (e), que Juſtinien envoya dans ce pays pour ſuccéder à Beliſaire, rappellé à Conſtantinople : Que Bucelin ayant conquis toute l'Italie, envoya de grands treſors à ſon Maître, & qu'ayant enſuite paſſé la mer, il ſubjugua la Sicile, & en tira de grands tributs, qu'il fit porter à Theodebert : Qu'après tout cela (f), Theodebert étant tombé malade d'une maladie de langueur, ou d'une fiévre, ſelon Fredegaire, il languit long-tems, & fut enfin emporté la quatorziéme année de ſon regne *, malgré tous les ſoins des Médecins. On peut croire que Grégoire de Tours, Auteur Domeſtique & Contemporain, étoit mieux inſtruit de ce fait, qu'Agathias, Auteur à la vérité Contemporain, mais étranger.

*An de J.C. 548.

IX. *Theodebalde ou Thiébaut, Roy d'Auſtraſie.*

Theodebert laiſſa en mourant, Theodebalde, ou Thiébaut, qu'il avoit eu de Deuterie ; lequel nonobſtant le défaut de ſa naiſſance, ne laiſſa pas d'être reconnu pour Roy * par Childebert & Clotaire ſes grands oncles, & par tous les peuples d'Auſtraſie (g). Les peuples ſes Sujets ſe plaignirent de Parthenius (h), qui avoit été employé par Theodebert à lever les impôts, & qui avoit exercé cet Office avec beaucoup de dureté, & avoit même inventé de nouveaux tributs. La ville de Tréves en vint à une eſpéce de ſédition ; & Parthenius crut qu'en y allant, & parlant au peuple, il appaiſeroit la révolte. Il étoit apparemment à

*An de J.C. 548.

(z) *Gregor. Turon. l. 3. c. 28. p. 130.*
(a) *Procop. l. 2 c. 34.*
(b) *Procop. de bello Goth. l. 4. c. 24. Gregor. Turon. l. 3. c. 32. Agath. l. 1.*
(c) *Agath. l. 1.*
(d) *Gregor. Turon. l. 3. c. 32. p. 133. 134.*
(e) Cela n'eſt pas exact. Narſes ne vint en Italie qu'en 552, après la mort de Theodebert.
(f) *Gregor. Turon. l. 3. c. 36. 37. p. 136. Fredegar. Hiſt. Franc. Epitomata, c. 46. p. 567.*
(g) *Gregor. Turon. l. 3. c. 37. p. 138.*
(h) *Gregor. Turon. l. 3. c. 36. p. 136.*

Digitized by Google

An de J.C. 541.

Metz, lorſqu'il apprit ces nouvelles, & il pria deux Evêques de le conduire à Tréves. En chemin, comme il dormoit dans l'Hôtellerie, il crut voir ſa femme Papianille, & ſon ami Auſonius, qu'il avoit fait mourir tous deux par jalouſie, qui le citoient à comparoître au Jugement de Dieu. Il cria au ſecours: on y accourut, & il raconta ce qui lui venoit d'arriver.

Lorſqu'ils furent à Tréves, les Evêques qui l'avoient amené, voyant qu'ils ne pouvoient appaiſer la ſédition, cacherent Parthenius dans l'Egliſe, le mirent dans un coffre, & étendirent des linges & des Ornemens d'Egliſe par deſſus: mais le peuple étant entré dans l'Egliſe, après avoir cherché par-tout ſans rien trouver, étoit ſur le point d'en ſortir, lorſqu'un d'eux s'aviſa de fouiller dans ce coffre, où l'on trouva Parthenius. Il le retirerent de l'Egliſe, le chargerent de coups de poings, & de crachats, & l'ayant attaché à un poteau, le lapiderent. L'Hiſtoire raconte que cet homme étoit extrêmement vorace, & que pour digérer plus vîte, il prenoit de l'aloës. Il étoit parent de Ruvicius Archevêque de Limoges, & on a une Lettre, que cet Evêque écrivit à Parthenius & à Papianille, après un voyage où ils l'étoient venus viſiter (*i*).

X. *Juſtinien envoye Leontius Ambaſſadeur à Thiebaut.*

Peu après la mort de Theodebert, Juſtinien envoya en France vers le jeune Roy Thiebaut (*k*) le Sénateur Leontius, pour lui demander qu'il s'unît à lui contre les Oſtrogots, & qu'il lui reſtituât les Places que Theodebert ſon pere avoit priſes dans la Ligurie, & dans le pays de Veniſe: mais Thiebaut répondit, qu'il ne pouvoit ſe ſéparer des Oſtrogots, anciens Alliés des François, ni rendre les Places que le Roy ſon pere avoit conquiſes en bonne guerre. Leontius s'en retourna à Conſtantinople avec cette réponſe, & les Ambaſſadeurs du Roy Thiebaut l'y ſuivirent peu de tems après*, pour conférer avec Juſtinien ſur les intérêts des deux Nations (*l*), & pour ſolliciter le retour du Pape Vigile, & de Datius Evêque de Milan, qui étoient retenus à Conſtantinople pour l'affaire des trois Chapitres (*m*). On ignore le détail de ce qui ſe paſſa dans cette négociation; mais on ſçait que la paix fut conclue avec l'Empereur; que les François demeurerent Maîtres de ce qu'ils poſſédoient en Italie; & à l'égard de l'affaire des trois Chapitres, l'Empereur caſſa les Edits qu'il avoit faits pour leur condamnation, & remit la déciſion de la choſe à un Concile général.

An de J.C. 52.

XI. *Guerre en Italie, conduite par Narſés.*

La guerre ſe ralluma en Italie * par l'arrivée de Narſés, que Juſtinien y envoya avec de nouvelles Troupes, & beaucoup d'argent. Totila de ſon côté y ſoutint la réputation de valeur qu'il s'étoit acquiſe. Les François qui y poſſédoient pluſieurs Places, furent plus d'une fois ſollicités par les Oſtrogots de ſe joindre à eux contre les Romains; mais Thiébaut Roy d'Auſtraſie, aima mieux demeurer dans une exacte neutralité, que de s'engager dans une guerre étrangere & incertaine. Toutefois après la mort de Totila & de Teias qui lui avoit ſuccédé, Idulphe Capitaine Goth, s'étant mis à la tête des reſtes de ſa nation, envoya de nouveau à Thiébaut, pour le conjurer de ne pas abandonner ſes anciens Alliés, (*n*) dont la perte étoit certaine, s'il ne leur donnoit quelque ſecours. Le Roy d'Auſtraſie s'excuſa toujours d'entrer dans cette guerre; mais Bucelin & Leutharis, deux freres, qui avoient la principale autorité dans ſa Cour, leur dirent, comme ils étoient ſur leur départ, de ne ſe pas décourager, & qu'ils les ſuivroient bien-tôt avec une armée. En effet Narſés apprit peu après, qu'une armée de ſoixante & quinze mille François, commandée par Bucelin & Leutharis, étoit en marche *.

An de J.C. 552.

*An de J.C. 554.

Narſés étoit alors occupé au ſiége de Cumes, qu'il fut obligé de quitter, ayant appris que les François avoient paſſé les Alpes, & étoient arrivés ſur le Pô. Il envoya un de ſes Généraux nommé Fulcaris, pour leur diſputer le paſſage du fleuve: mais Fulcaris n'en demeura pas là; il s'avança vers Parme, où Bucelin avoit Garniſon, etant lui-même campé près de la ville; & ayant étourdiment donné dans une embuſcade que Bucelin lui avoit dreſſée, il y périt avec une partie de ſon armée. Ce ſuccès encouragea beaucoup les Goths. Pluſieurs vinrent ſe jetter dans l'armée de Bucelin, & quantité de villes reçurent Garniſon Françoiſe.

Cependant Narſés faiſoit le ſiége de Luques, occupée par les François. La Place ne ſe rendit qu'après trois mois de ſiége, & par la faute des Généraux, qui ne l'avoient pas ſecouruë comme ils l'auroient pû. Ils voulurent enſuite aller au ſecours de Cumes, que Narſés tenoit bloquée; mais il n'étoit plus tems. Aligerne frere de Teias, en avoit apporté les clefs à Narſés juſqu'à Ravenne, & les François furent battus ſur leur route, près de Riminy.

L'Année ſuivante *, les deux Généraux François s'avancerent juſqu'au Samnium (*o*), bien au delà de Rome. Là ils ſe ſéparerent (*p*). Bucelin ſuivit la Mer de Toſcane, juſqu'au détroit qui ſepare l'Italie de la Sicile, faiſant le dégat par-tout. Leutharis ſuivit le Golphe de Veniſe, juſqu'à Otrante. Lorſque les chaleurs commencerent à devenir vio-

*An de J.C. 554.

(*i*) *Vide Epiſt. Ruvicii, l. 2. Epiſt. 36. apud Henric. Canſ. & Browver. Annal Trevir. l. 6. p. 319.*
(*k*) *Procop. l. 4. c. 24.*
(*l*) *Procop. l. 4. c. 24.*
(*m*) *Epiſt. Clericorum Italiæ ad Legates Francorum qui Cp. profiſcebantur, t. 5. Concil. P. Labbe, p. 407.*
(*n*) *Agath. l. 2.*
(*o*) Le Samnium comprend le Comté de Moliſſe, la Bruſe intérieure, la province de Sabine, &c.
(*p*) *Agath. l. 1. pp. 34. 35. & l. 2. p. 36.* C'eſt apparemment à cette expédition qu'il faut rapporter ce que dit Gregoire de Tours, l. 3. c. 32. p. 133. 134. & qu'il rapporte mal à propos au regne de Theodebert. Voyez-le auſſi, l. 4. c. 9. pp. 147. 148.

An de J.C. 554. lentes, Leutharis fut d'avis qu'on s'en retournât dans les quartiers du Pô, pour faire reposer l'armée ; mais Bucelin fut du sentiment contraire, disant qu'il s'étoit obligé par serment à livrer la bataille à Narsés. Il consentit toutefois à ce que Leutharis s'en retournât ; mais à condition qu'il lui envoyeroit la meilleure partie de ses Troupes.

Leutharis perdit en chemin une partie de ses Troupes, de son butin, & ses captifs ; & étant arrivé au delà du Pô, son armée fut attaquée de la peste, qui la fit périr presque toute entière. Leutharis fut emporté lui-même de ce terrible mal. La dissenterie se mit aussi dans l'armée de Bucelin, qui voyant ses Troupes diminuer tous les jours à vûë d'œil, prit la résolution de livrer incessamment la bataille à Narsés. Il vint à quelques lieuës de Capouë sur le Casilin, & s'y retrancha. Narsés sortit de Rome, & vint camper vis-à-vis l'armée Françoise. Les deux Généraux ayant rangé leurs troupes, l'armée Françoise donna sur l'Ennemi avec une furie à laquelle les premiers rangs ne furent pas capables de résister : mais Narsés qui s'attendoit à cette premiére impétuosité, fit prendre les François par derriere, & les chargea si à propos, qu'il les défit entiérement. Cette victoire fut suivie de la perte de tout ce que les François avoient en Italie.

XII. *Mort de Thiebaut Roi d'Austrasie. Clotaire lui succéde dans le Royaume d'Austrasie.*

Dans le même tems * Thiébaut Roy d'Austrasie, mourut de paralysie (*q*), après avoit regné seulement sept ans. Comme il ne laissoit point d'Enfans, ses Etats devoient revenir à ses Oncles Childebert & Clotaire : mais Childebert étant alors extrêmement malade, fit cession de ses droits à son frere Clotaire, qui fut seul reconnu Roy d'Austrasie. Les Saxons, qui jusqu'alors avoient été tributaires aux Rois d'Austrasie, refuserent l'obéïssance à Clotaire ; & s'étant fortifiés du secours des Thuringiens, assemblerent une grosse armée, & ravagerent une partie des pays qui obéïssoient à la France au delà du Rhin. Clotaire marcha contr'eux en personne, leur livra la bataille, remporta la victoire, saccagea la Thuringe, & reduisit les Saxons dans le devoir (*r*) : mais ils n'y demeurerent pas long-tems. Dès l'année suivante *, Clotaire fut obligé de repasser le Rhin, & de leur faire la guerre. Il les serra de telle sorte, qu'ils se soumirent à payer le tribut comme auparavant (*s*). Mais l'armée Françoise ne se contenta pas de leurs soumissions, elle en vouloit à leur vie ; & quoique les Députés des Saxons offrissent la moitié de leurs biens, pourvû qu'on leur laissât l'autre moitié, avec la liberté & la vie, les Soldats mutinés crioient toûjours, qu'il falloit faire main-basse sur eux, comme sur des perfides, qui ne tiendroient jamais leur parole.

*An de J.C. 555.

*An de J.C. 556.

Les Saxons eurent beau faire de nouvelles propositions, & dire qu'ils abandonneroient tout, & qu'ils ne demandoient que la vie ; l'armée n'y voulut pas entendre, & le Roy fut obligé malgré lui de renvoyer les Députés, & de dire à ses troupes qu'elles pouvoient marcher contre l'Ennemi ; que pour lui il n'iroit point. Alors les Soldats en fureur, se jetterent sur lui, déchirerent sa tente, le chargerent d'injures, & menacerent de le tuer, s'il ne les menoit incessamment au Camp des Saxons. Le Roy les y suivit ; mais après un combat très opiniâtre, où il y eut une infinité de morts de part & d'autre, les François furent repoussés, & obligés de demander la paix, dont les Saxons firent les conditions, & Clotaire s'en retourna en France avec le reste de ses troupes. An de J.C. 556.

XIII. *Revolte de Cramne fils de Clotaire contre le Roy son pere.*

Il n'y demeura pas long-tems en repos. Il avoit confié le Gouvernement de l'Auvergne à un de ses fils, nommé Cramne (*t*), & lui avoit donné pour Conseil Ascovinde, homme sage & éclairé : mais le jeune Prince se lassa bien-tôt d'un tel Gouverneur, & se livra à un nommé Leon de Poitiers, homme sans honneur & sans religion, qui l'engagea dans toutes sortes de désordres. Le Roy informé de ses dérangemens, le rappella : mais il ne voulut pas obéïr. Il épousa même, sans attendre son consentement, la fille du Duc d'Aquitaine (*u*), & commença à prendre des mesures pour soutenir sa révolte *. Il leva des troupes, & traita secrettement avec le Roy Childebert son Oncle, pour l'engager à lui donner du secours. Childebert le lui promit, & travailla de son côté à soûlever les Saxons contre Clotaire (*x*). Celui-ci marcha en personne contre les Saxons, & envoya deux de ses fils, Charibert & Gontran, contre leur frere rebelle.

* Vers l'an de J.C. 557.

On ignore les particularités de la guerre de Saxe : mais pour celle du Prince Cramne, & de ses deux freres, on raconte que Charibert & Gontran étant entrés en Auvergne, & ayant appris que Cramne étoit dans le Limousin, allerent au devant de lui jusqu'à un lieu nommé la Montagne Noire, & d'où ils l'envoyerent sommer de mettre bas les armes, & de remettre au Roy le pays dont il s'étoit emparé. Cramne répondit, qu'il conservoit pour son Pere tout le respect qu'il lui devoit ; mais qu'il espéroit qu'il trouveroit bon qu'il demeurât en possession du pays qu'il avoit soûmis.

Sur cette réponse, les Princes se résolurent au combat : mais comme on étoit prêt de livrer la bataille, il survint une si violente tempête, accompagnée de tonnerre & d'éclairs, qu'ils furent obligés de la remettre au lendemain. Cependant Cramne ne se croyant pas

(*q*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 9.*
(*r*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 10.*
(*s*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 14. p. 154.*
(*t*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 9. & 16. p. 155. 156.*
(*u*) Grégoire de Tours l. 4. c. 17. appelle ce Duc Wiliachare, & sa fille est nommée Chalda dans le livre *de gestis Francorum.*
(*x*) *Appendix ad Marcellini Chronic.* Voyez aussi Grégoire de Tours, l. 4. c. 16. p. 158.

assez

An de J. C. 557. aſſez fort pour leur réſiſter, apoſta un Courier, qui apporta aux deux Princes la mort de leur Pere en Saxe. Ceux-ci, ſans examiner la choſe de plus près, ne ſongerent plus qu'à ſe retirer. Cramne les ſuivit juſqu'en Bourgogne, où il prit Châlons ſur Saône. Il ſe préſenta devant Dijon, où le S. Evêque Tetricus lui donna à manger hors de la ville; mais ne voulut pas le recevoir au dedans des murs. Childebert de ſon côté étoit entré en Champagne, & faiſoit des courſes juſqu'à Reims, pendant que les Saxons ravageoient la France Germanique, & s'avancoient juſqu'à Deutz ou Thuitz, près Cologne

Après cela, Cramne vint avec ſon épouſe à Paris (*y*), pour conférer avec ſon oncle Childebert (*z*). Ils jurerent enſemble de ne jamais faire de paix avec Clotaire; mais la mort de Childebert, arrivée l'année ſuivante 558. renverſa tous leurs projets (*a*). Clotaire ſe trouva tout d'un coup ſeul maître de toute la Monarchie Françoiſe, comme l'avoit été le Roy Clovis ſon pere; & Cramne ſe voyant ſans appui, eût recours à la miſéricorde de ſon pere, qui lui pardonna *.

*An de J. C. 558.

XIV. *Seconde revolte de Cramne. Mort du Roy Clotaire.*

Cet eſprit inquiet tomba de nouveau dans la rébellion contre ſon pere (*b*). Ayant été découvert, il ſe retira avec ſa femme & ſes filles auprès de Chonober Comte de Bretagne. Clotaire l'y ſuivit avec une armée. Les Bretons ſe mirent en campagne; & les deux armées étant en préſence, furent ſéparées par la nuit qui ſurvint. Le Comte de Bretagne réfléchiſſant ſur le ſpectacle qu'ils alloient donner à toute la France, d'un fils revolté, à la tête d'une armée, contre ſon pere, alla trouver Cramne, & le pria de ne point paroître au combat, mais de lui permettre d'aller ſeul avec ſes Troupes attaquer Clotaire pendant la nuit. Cramne n'écouta point cet avis, & le lendemain la bataille ſe donna. Les Bretons furent mis en fuite, & Cramne auroit pû ſe ſauver ſur les vaiſſeaux qu'il avoit en mer; mais n'ayant pas voûlu laiſſer ſa femme & ſes filles, il fut pris *, & chargé de liens. Clotaire l'ayant appris, ordonna qu'on le brûlât avec ſa femme & ſes enfans, ce qui fut exécuté, après qu'on l'eût étranglé avec un mouchoir, étendu ſur un banc. L'année d'après *, Clotaire mourut à Compiégne, & fut enterré à S. Médard de Soiſſons (*c*).

*An de J.C. 560.

*An de J.C. 561.

XV. *Charibert Roi de Paris. Gontran d'Orléans. Chilperic Roi de Soiſſons. Sigebert Roi d'Auſtraſie.*

Il laiſſa quatre fils, dont l'aîné nommé Charibert, eut le Royaume de Paris; Gontran, celui d'Orleans; Chilperic, celui de Soiſſons; & Sigebert, celui d'Auſtraſie. Celui-ci fixa ſa demeure à Reims, au lieu que les autres Rois d'Auſtraſie avoient ordinairement demeuré à Metz (*d*). Chilperic épouſa Frédegonde, & Sigebert Brunehaut, deux femmes célébres dans l'Hiſtoire de France, & qui cauſerent de terribles mouvemens dans cette Monarchie.

Bien-tôt après la mort de Clotaire *, les Huns (*e*), autrement nommés Abaves, dont la demeure étoit ſur les bords du Danube, vinrent faire irruption ſur les Terres que le Roi d'Auſtraſie poſſédoit au-delà du Rhin. Sigebert marcha en perſonne contr'eux, & contre les peuples de Thuringe, qui s'étoient joints à ce nouvel ennemi. On en vint à une bataille, où Sigebert, à la tête de ſes Troupes, fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un brave Capitaine. L'Ennemi fut enfoncé de toutes parts; & ayant été pouſſé juſqu'à l'Elbe, il fut obligé de demander la paix, que Sigebert lui accorda.

*An de J. C. 562.

XVI. *Guerre entre Chilperic & Sigebert.*

Pendant que Sigebert étoit occupé à réprimer les Abaves, Chilperic ſon frere, Roi de Soiſſons *, alla aſſiéger la ville de Reims (*f*), Capitale du Roi Sigebert; la prit, avec quelques autres villes de ſes Etats, & fit le dégât dans toute la Champagne. Sigebert l'ayant appris, ſe hâta de faire la paix avec les Abaves, & accourut au ſecours de ſon propre Royaume. Après avoir raſſûré ſes Sujets par ſa préſence; il alla mettre le ſiége devant Soiſſons, Capitale du Roy Chilperic ſon ennemi. La ville fut emportée *, & Theodebert fils de Chilperic, qui l'avoit défenduë, fut pris priſonnier, & envoyé à Pont-Yon dans le Pertois, du côté de Vitry-le-Brûlé. Chilperic lui-même fut battu dans une bataille. Reims, & les autres Places qu'il avoit conquiſes, ſe rendirent à Sigebert, & la paix fut concluë par la médiation des deux autres Rois, fils de Clotaire. En conſéquence, Soiſſons fut rendue à Chilperic, & ſon fils Theodebert délivré, après avoir été un an en la puiſſance de Sigebert, qui le traita toujours avec beaucoup de bonté, & le renvoya à ſon pere, chargé de préſens; mais toutefois en lui faiſant promettre qu'il ne porteroit jamais les armes contre lui.

*An de J. C. 563.

*An de J. C. 564.

XVII. *Sigebert épouſe Brunehaut, & Chilperic Frédegonde.*

Sigebert ſongea alors à ſe marier *. Il fit demander à Athanagilde Roi des Viſigoths en Eſpagne, la Princeſſe Brunehaut ſa fille en mariage (*g*). Il envoya pour cet effet en Eſpagne Gogon ſon Maire du Palais. La Princeſſe fut accordée, les nôces s'en firent avec toute la magnificence imaginable, & Brunehaut, qui avoit été élevée dans l'Arianiſme, renonça à l'erreur, & ſe fit Catholique. Quelque tems après *, Chilperic, à l'exemple de Si-

* Vers l'an de J.C. 566.

*An de J. C. 567.

(*y*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 17.*
(*z*) Apparemment pendant l'Hyver de 557.
(*a*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 20. p. 160.*
(*b*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 20.*
(*c*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 21.*
(*d*) Les Imprimés & les Mſſ. portent conſtamment qu'il demeura à Reims. Il y a cependant quelques Manuſcrits qui liſent Metz. Voyez le P. Ruinart, Notes ſur S. Gregoire de Tours, l. 4. c. 22. p. 163. Fredegaire lit de même, p. 569. c. 54. Childebert avoit ſa demeure dans la même ville de Metz, comme il paroît par toute la ſuite de l'Hiſtoire.
(*e*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 23.*
(*f*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 23.*
(*g*) *Gregor. Turon. l. 4 c. 27. p. 167. Vita & Fortunat. l. 6. carmine 7.*

An de J.C. 567.

gebert ſon frere, épouſa Galſuinde ſœur de Brunehaut; mais Chilperic étoit engagé dans l'amour de Frédegonde, femme ambitieuſe & artificieuſe, qui s'étoit renduë depuis long-tems maîtreſſe de ſon eſprit (*b*). Elle avoit d'abord fait éloigner de la Cour une premiere femme de Chilperic, nommée Audouerre, par un artifice, ou plutôt par une fourberie diabolique. Cette Princeſſe étant accouchée d'une fille, ſouhaita d'aſſiſter à ſon Baptême; ce qui fut cauſe qu'on en différa la cérémonie juſqu'à ce qu'elle fût rélevé. Le jour pris, on attendoit la maraine, qui ne vint point. Alors Frédegonde, qui étoit préſente, dit à la Reine que rien n'empêchoit qu'elle ne tînt elle-même ſa propre fille ſur les Fonts. Elle le fit, & l'Evêque ne s'y oppoſa pas. Frédegonde avoit ſes vûës. Elle ſçavoit que la maraine d'un enfant, contractoit une alliance ſpirituelle avec le pere de la perſonne baptiſée, qui l'empêchoit de contracter mariage avec lui, & qui en rendoit l'uſage illicite, au cas qu'il fût déja contracté. Le Roi étoit alors abſent, & occupé à la guerre contre les Saxons, où il étoit allé avec le Roi Sigebert ſon frere (*i*). A ſon retour, Frédegonde va au devant de lui; lui raconte ce qui étoit arrivé, & lui dit que la Reine ne peut plus être ſa femme. Chilperic reprend ſes premieres inclinations pour Frédegonde, & envoye Audouerre dans un Monaſtére.

Mais le Roi ayant bien-tôt après épouſé Galſuinde, ainſi que nous avons dit, Frédegonde trouva encore moyen de ſe défaire de cette Princeſſe (*k*). Galſuinde ne put s'empêcher de ſe plaindre de l'attachement que le Roi ſon époux conſervoit toujours pour cette femme; elle lui demanda même permiſſion de s'en retourner en Eſpagne auprès du Roi ſon pere. Chilperic la retint, & lui donna à l'extérieur toutes les marques de tendreſſe & de conſidération. Toutefois peu de tems après on la trouva morte dans ſon lit (*l*), & Frédegonde reprit l'autorité qu'elle avoit eûë autrefois à la Cour, le Roi l'ayant même déclarée Reine. Alors on ne douta plus que la mort de Galſuinde ne fût un effet de la jalouſie de Frédegonde. Pour venger cet attentat, les Rois s'armerent contre Chilperic, à la ſollicitation de Brunehaut ſœur de la défunte; mais la guerre ne fut pas longue. Le bon Roi Gontran ménagea la paix, à condition qu'on donneroit à la Reine Brunehaut (*m*) les villes que Chilperic avoit cédées, comme en doüaire à la Reine Galſuinde, le lendemain de ſes nôces (*n*). Depuis ce tems Fredegonde & Brunehaut demeurerent irréconciliables, & ne ceſſerent d'inſpirer leur haine à leurs maris.

XVIII. *Guerre de Sigebert contre les Abares, & contre le Roi Gontran.*

A peine la paix étoit faite entre les trois Rois, Chilperic, Gontran & Sigebert (car Chatibert étoit mort quelque tems auparavant *) que Sigebert fut obligé de nouveau de paſſer le Rhin *, pour faire la guerre aux Abares, qui faiſoient des courſes ſur les Terres des François, & vouloient paſſer dans les Gaules. Gregoire de Tours (*o*) dit que ſur le point du combat, ces peuples, par le moyen des invocations magiques, firent paroître aux yeux des François pluſieurs fantômes, qui les effrayerent de telle ſorte, qu'ils prirent la fuite, & furent vaincus. Le Roi Sigebert ſe trouva enveloppé par les ennemis; mais comme il étoit adroit & bien fait, il ſçut gagner le Roi des Abares par les préſens qu'il lui fit; & ayant fait avec lui une paix ſolide & durable, il s'en revint en France, chargé de préſens que lui avoit faits le Roi des Abares.

* L'an de J. C. 567.

* An de J.C. 568.

Avant de quitter les armes, il entreprit la conquête de la ville d'Arles, ſur laquelle il avoit de grandes prétentions *. Il fit avancer vers la Provence, Firmin Gouverneur d'Auvergne (*p*), avec toutes les Troupes qu'il avoit, & y envoya encore du renfort, avec un autre de ſes Généraux, nommé Edouard. Ces deux corps s'étant réünis, ſurprirent la ville, & l'obligerent à faire ſerment de fidélité au Roi Sigebert.

* An de J.C. 570.

Gontran Roi de Bourgogne, envoya auſſitôt, pour leur faire tête, le Patrice Celſe, qui prit d'abord Avignon; puis alla inveſtir dans Arles même les deux Généraux de Sigebert. Ceux-ci manquant de vivres, furent obligés de riſquer la bataille. Ils la perdirent; & voulant ſe retirer dans la ville, dont ils eſperoient trouver les portes ouvertes, comme ils en avoient tiré parole de l'Evêque Sabaudus, ils les trouverent fermées, & les Bourgeois ſur les murs, qui les accabloient de pierres, tandis que les ennemis les perçoient de leurs javelots. Ainſi ils furent contraints de ſe jetter dans le Rhône, ou quelques-uns gagnerent l'autre bord avec leurs boucliers, dont ils s'aidoient à nager. Les autres furent noyés, ou périrent ſous les murailles de la ville. Les deux Généraux Firmin & Edouart eurent la liberté de ſe retirer; & le Roi Gontran, ſuivant ſon penchant naturel à la bonté, fit la paix avec ſon frere, & lui rendit la ville d'Avignon.

XIX. *Chilperic fait la guerre à Sigebert.*

Chilperic de ſon côté, voulant profiter de la diviſion des deux freres *, envoya ſon ſecond fils Clovis, avec une armée, dans la Touraine, & dans le Poitou, qui obéiſſoient à Sigebert (*q*). Le jeune Prince prit aiſement

* An de J.C. 570.

(*b*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 28. 29.*
(*i*) *Geſta, Franc. c. 31.*
(*k*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 28. p. 168.*
(*l*) *Gregor. ibid. p. 169.* Ad extremum eam ſuggillari juſſit à puero, mortuamque reperit in ſtrato.
(*m*) *Vide Gregor. Turon. l. 9. c. 20. p. 442.*
(*n*) Ce préſent que l'époux donnoit à ſon épouſe le lendemain des nôces, s'appelloit en Allemand, *Morgangeba*, ou *Don du matin*. Voyez M. Ducange *Lexic.* ſous *Morgengeba*.
(*o*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 29.* Iſti magicis artibus inſtructi, diverſas eis fantaſias oſtendunt, & eos valdè ſuperant.
(*p*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 30. p. 169. 170.*
(*q*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 46. p. 187. olim, c. 40.*

Digitized by Google

Tours & Poitiers, & ſe rendit maître de preſque tout le pays : mais Sigebert & Gontran ayant réüni leurs forces, envoyerent le Général Mummole contre Clovis. Mummole s'étant préſenté devant Tours, reprit la ville ; & l'ayant réduite ſous l'obéïſſance du Roi d'Auſtraſie *, marcha droit à Poitiers, qu'il reconquit de même, après avoir battu & taillé en piéces quelques Troupes ramaſſées du pays. Clovis ainſi pourſuivi, & abandonné de preſque toute ſon armée, fut obligé de ſe retirer vers Bourdeaux (*r*), où un des Généraux de Sigebert, nommé Sigulphe, le pourſuivit, comme on pourſuit un cerf à la chaſſe, au bruit des trompettes & des cors : il ne put toutefois l'arrêter ; le Prince trouva moyen de ſe ſauver, en traverſant l'Anjou, preſque ſeul, & venant ainſi joindre ſon pere Chilperic.

* An de J.C. 572.

La campagne ſuivante *, Chilperic mit à la tête de ſes Troupes Theodebert ſon fils aîné (*s*), malgré le ſerment que ce jeune Prince avoit autrefois fait à ſon oncle Sigebert, de ne porter jamais les armes contre lui, & l'envoya en Touraine & en Poitou, où il tailla en piéces, proche la ville de Poitiers, Gondebaud, qui commandoit l'armée de Sigebert ; ravagea le Poitou, la Tourraine, le Limoulin, le Quercy, & porta la déſolation par-tout. Sigebert fit venir d'Allemagne des Suéves, des Bavarois, des Thuringiens & des Saxons, dans le deſſein de rendre la pareille à Chilperic, & de ſaccager les Provinces de ſa domination. Chilperic craignant ce malheur, engagea le Roi Gontran ſon frere à venir à ſon ſecours. Sigebert, avec les nouvelles Troupes dont nous avons parlé, & les anciennes qu'il avoit dans ſon Royaume, marcha contre les deux Rois ſes freres, juſques ſur les bords de la Seine ; mais ne pouvant paſſer le fleuve à la vûë de l'armée ennemie, il envoya dire au Roi Gontran, que s'il ne lui donnoit paſſage, il iroit fondre avec toutes ſes Troupes ſur ſon Royaume. *

* An de J.C. 574.

Gontran intimidé par ces menaces, lui livra un paſſage, & Chilperic ſe retira juſqu'au bord d'Alluy dans le pays Chartrain. Sigebert l'y ſuivit : mais Chilperic n'oſa hazarder la bataille. Il envoya faire à Sigebert des propoſitions de paix, qui furent acceptées. Elles conſiſtoient à faire revenir Theodebert de delà la Loire, & à remettre au Roi d'Auſtraſie les Places qu'on lui avoit priſes ; ce qui fut exécuté. Mais les Troupes Allemandes, que Sigebert avoit amenées de delà le Rhin, ſe voyant par cette paix fruſtrées de leur eſpérance de piller le Royaume de Soiſſons, & le Camp de Chilperic, commencerent à ſe mutiner. Sigebert, Prince aviſé & intrépide, monta à cheval, ſe préſenta devant eux, fit prendre les plus mutins, les fit lapider, & appaiſa les autres par un diſcours plein de modération.

XX.

Guerre de Chilperic contre Sigebert. Celui-ci eſt reconnu pour Roi de Soiſſons, & preſqu'en même tems aſſaſſiné.

Chilperic n'ayant fait la paix que malgré lui, ſongea auſſi-tôt à la rompre *. Il ſe ligua de nouveau avec Gontran (*t*), & entra tout d'un coup dans la Champagne, où il commit pluſieurs hoſtilités. Sigebert qui ne s'attendoit pas à une rupture ſi bruſque & ſi inopinée, fit revenir ſes Troupes d'Allemagne, & s'avança juſqu'à Paris, pendant que deux de ſes Généraux, Gondegeſile & Gontran-Boſon, dont nous avons déja parlé cy-devant, entrerent dans la Touraine. Theodebert fils de Chilperic, marcha au devant d'eux. La plus grande partie de ſon armée l'ayant abandonné, il ne laiſſa pas de livrer le combat, où il fut tué, & trouvé nud parmi les morts. Chilperic d'un autre côté, ayant appris que Gontran avoit fait ſa paix avec Sigebert, ſe retira dans Tournay, laiſſant le reſte de ſes Etats à la merci de Sigebert. Ce Prince mena ſon armée juſqu'à Roüen ; & s'étant ſaiſi de toutes les Places des environs, il ſe rendit à Paris (*u*), où la Reine Brunehaut ſa femme le vint trouver avec ſes trois enfans. Sur ces entrefaites, pluſieurs villes du Royaume de Soiſſons & de Paris, envoyerent des Députés à Sigebert, pour lui dire qu'elles étoient prêtes à le reconnoître pour leur Roy, à l'excluſion de Chilperic.

* An de J.C. 575.

Sur cela Sigebert envoya inveſtir Tournay, bien réſolu de s'y rendre inceſſamment en perſonne, ſans que ni les remontrances que S. Germain Evêque de Paris lui fit, ni la Lettre que ce Saint écrivit à Brunehaut (*x*), ni celle de ſainte Radegonde (*y*), aux deux Rois qui ſe faiſoient ſi cruellement la guerre, fuſſent capables de l'arrêter. Il s'avança enſuite juſqu'à Vitry, entre Douay & Arras, où tous les Seigneurs & toute l'armée du Royaume de Soiſſons le reconnurent pour Roi, en l'élevant ſur un Bouclier, à la maniere des Allemands. En même tems deux ſcelerats gagnés par la Reine Frédegonde, feignant d'avoir des choſes importante à dire au Roi, s'approcherent, & chacun de ſon côté lui enfoncerent leur poignard dans les flancs (*z*). Le Roi s'écria en tombant par terre, & mourut quelques momens après ; tant le poiſon dont Fredegonde avoit infecté ces poignards, étoit prompt & violent. Deux Seigneurs qui étoient préſens, ayant voulu arrêter ces malheureux, furent, l'un tué, & l'autre rudement bleſſé ; mais les Gardes étant accourus, mirent les aſſaſſins en piéces *. Sigebert fut d'abord enterré dans

* An de J.C. 575.

(*r*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 48. aliàs 42. p. 190. edit. Ruinart.* Quem fugientem Sigulphus cum tubis & buccinis, quaſi labentem cervum fugans, inſequebatur, qui vix ad patrem regrediendi liberum habuit aditum.

(*s*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 48 p. 190. olim c. 42.*

(*t*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 51. olim 45. p. 193.*

(*u*) *Idem l. 4. c. 52. olim 46. p. 194.*

(*x*) *Epiſt. S. Germani Pariſ. in appendice Operum S. Gregorii Turon. p. 1343.*

(*y*) *Vita Vitam ſanctæ Radegund.*

(*z*) *Gregor. Turon. l. 4. c. 52.* Duo pueri cum cultris validis, quos vulgò Seramaſaxos vocant, infectis veneno, maleficati à Fredegunde Regina... utraque ei latera feriunt.

An de J.C. 575.

un Bourg nommé Lambre (*a*) près Douay, ſur le chemin d'Arras, & enſuite tranſporté dans l'Abbaye de S. Médard de Soiſſons, qu'il avoit bâtie.

XXI. *Childebert ſuccede au Roi Sigebert ſon pere, ſous la Regence de Brunehaut.*

Sigebert avoit laiſſé trois enfans; ſçavoir, le jeune Prince Childebert, qui n'avoit alors que cinq ans, & deux filles, Ingonde & Clodoſvinde. Dès que Frédegonde eut appris la mort de Sigebert (*b*), elle envoya en diligence à Paris, pour arrêter Brunehaut & ſes enfans. Il furent donc arrêtés, & mis ſous une ſûre garde; mais un des Généraux de l'armée d'Auſtraſie, nommé Gondebaud, fut aſſez heureux, pour enlever le jeune Childebert; & l'ayant deſcendu dans un ſac par les murailles de Paris, il le conduiſit à Metz, & le fit reconnoître pour Roi, le jour de Noël de l'an 575. Pour la Reine Brunehaut, elle fut renfermée dans Roüen, & ſes deux filles réléguées à Meaux. Après cela Chilperic envoya ſes gens, pour ſe ſaiſir de la Tourraine & du Poitou. Rocolène fut envoyé contre la ville de Tours, où Gontran-Boſon, un des Généraux de Sigebert s'étoit retiré (*c*). Nous avons raconté cy-devant dans la Vie de S. Airy ou Ageric Evêque de Verdun, de quelle maniere Boſon fut pris, & mis à mort.

Brunehaut pendant ſa priſon de Roüen, avoit contracté un mariage illégitime avec Merouée fils de Chilperic (*d*): car les Loix Canoniques défendent les mariages du neveu avec ſa tante: auſſi Chilperic étant venu à Roüen *, obligea ſon fils de le ſuivre à Soiſſons, & quelque tems après il renvoya Brunehaut à Metz, avec ſes filles, auprès du jeune Roi Childebert. Merouée fils de Sigebert, fut ordonné Prêtre malgré lui, & envoyé au Monaſtere de S. Calais (*e*): mais en chemin il s'échappa de ſes Gardes, & ſe retira au tombeau de S. Martin, où Boſon étoit déja. De-là il s'enfuit en Auſtraſie, auprès de la Reine Brunehaut (*f*), & Boſon ſe retira à Verdun auprès de S. Airy *: mais Merouée ne fut pas reçu dans ce pays comme il l'eſperoit. Les Seigneurs qui en avoient le gouvernement ſous la minorité du jeune Roi, l'obligerent à ſe retirer. Il alla donc du côté de Teroüenne, où il fut mis à mort, à ce qu'on croit, par des traîtres, qui feignirent de vouloir lui donner retraite dans leur ville (*g*).

* An de J.C. 576.

* An de J.C. 577.

XXII. *Gontran adopte le jeune Roi Childebert ſon neveu.*

Vers le même tems *, Gontran Roi de Bourgogne, ayant perdu ſes deux fils Clodomire & Clotaire (*h*), ſongea à adopter ſon neveu le jeune Childebert Roi d'Auſtraſie. Il lui propoſa une entrevûë, qui ſe fit à Pont-pierre, petit village ſur le Mouzon, entre la Mothe & Neuf-Château. Là Gontran embraſſant ſon neveu, lui dit: *Puiſque Dieu, pour punir mes péchés, m'a enlevé mes deux enfans, je veux que déſormais vous me teniez lieu de fils.* En même tems il le fit aſſeoir ſur ſon Trône, & lui dit: *Je vous donne tout mon Royaume. Déſormais le même bouclier nous couvrira, & la même lance nous défendra. Si dans la ſuite Dieu me donne des enfans, vous ſerez à mon égard comme l'un deux, afin qu'il y ait entre vous & moi, & nos deux familles, une concorde éternelle.* Childebert qui n'avoit alors que ſept ou huit ans, répondit à cela avec toutes les marques de reconnoiſſance dont il étoit capable. Les Seigneurs qui l'accompagnoient, promirent de leur côté de fomenter autant, qu'ils pourroient, cette bonne intelligence. Après avoir mangé enſemble, ils ſe ſéparerent.

An de J.C. 577.

Cette union fut bien-tôt troublée *. La ville de Marſeille appartenoit moitié à Gontran, & moitié à Childebert. Le Roi de Bourgogne fit demander à celui d'Auſtraſie, qu'il lui cédât cette partie de la ville qui lui appartenoit (*i*). Le Conſeil du jeune Roi Childebert ne put la lui refuſer; mais la demande de Gontran les indiſpoſa de maniere, qu'ils chercherent à rompre avec lui, & à ſe réünir avec Chilperic. Après donc que l'on eût traité avec ce dernier, les Miniſtres du Roi d'Auſtraſie envoyerent demander à Gontran cette partie de Marſeille qui lui avoit été cédée, avec menace, en cas de refus, de l'attaquer, & de lui faire la guerre. Preſqu'en même tems Childebert ſurprit cette partie de Marſeille qui avoit été cédée, & les deux Rois commencerent à faire des hoſtilités l'un ſur l'autre.

* An de J.C. 580. 581.

XXIII. *Guerre contre Lupus Gouverneur de Champagne.*

Pendant que cela ſe paſſoit aux extrêmités du Royaume de Childebert, il s'alluma dans le centre de ſes Etats une guerre inteſtine (*k*), qui eut des ſuites conſidérables. Lupus Gouverneur de Champagne, & fort attaché à la Reine Brunehaut, ſe voyant en but aux Ducs Urſion & Berthefréde, dont le pouvoir étoit très grand dans la Cour du Roy d'Auſtraſie, & ayant appris qu'ils cherchoient non ſeulement à le dépoüiller de ſon Gouvernement, mais auſſi qu'ils en vouloient à ſa vie, ſe mit en état de ſe défendre. On fit marcher des Troupes contre lui; & comme on étoit prêt à donner la bataille, la Reine Brunehaut monta à cheval, & vint hardiment ſe préſenter entre les deux armées, conjurant les Chefs d'épargner le ſang de tant de braves gens; de ſauver un innocent, & de ne pas livrer une bataille qui expoſoit tout le pays, pour un ſeul homme dont ils demandoient la vie. Urſion, l'un des Chefs, eut l'inſolence de lui dire: *Femme, retirez-vous de nous. Qu'il vous ſuffiſe d'avoir regné ſous le Roi votre époux; à preſent c'eſt votre fils*

(*a*) *Gregor. Turon. ibid.* Apud Lumbres vicum ſepelivit.
(*b*) *Gregor. Turon. l. 5. c. 1. p. 201.*
(*c*) *Gregor. Turon. l. 5. c. 4. p. 204.*
(*d*) *Gregor. Turon. l. 5. c. 2.*
(*e*) *Gregor. Turon. l. 5. c. 14. p. 214.*
(*f*) *Gregor. Turon. l. 5. c. 14. p. 219.*
(*g*) *Gregor. Turon. l. 5. c. 19. p. 228.*
(*h*) *Gregor. Turon. l. 5. c. 17. 18. p. 221.*
(*i*) *Gregor. Turon. l. 6. c. 11. p. 286. 287.*
(*k*) *Gregor. Turon. l. 6. c. 4. pp. 273. 274.*

An de J.C. 581.

qui regne, & c'eſt à nous à défendre le Royaume, & non pas à vous. Retirez-vous, de peur que nos chevaux ne vous écraſent ſous leur pieds. L'on dit de part & d'autre pluſieurs choſes ſemblables; la Reine toutefois fit tant par ſon adreſſe, qu'elle empêcha le combat. Lupus ſe retira dans le Royaume de Bourgogne, où Gontran le reçut avec beaucoup de bonté.

XXIV. *Mort du Roi Chilperic.*

Quelques années après *, Chilperic fut aſſaſſiné à Chelles, maiſon de plaiſance près Paris, où il alloit ſouvent (*k*). Il ne laiſſa qu'un fils, âgé ſeulement de quatre mois. Les Rois d'Auſtraſie & de Bourgogne s'étoient ligués peu auparavant * contre lui; mais enſuite * ils s'étoient broüillés entr'eux, & Childebert Roi d'Auſtraſie, s'étoit réüni à Chilperic contre Gontran. Cette derniere ligue étoit encore ſecrette à la mort de Chilperic; en ſorte que Frédegonde, & ceux qui l'avoient ſuivie à Paris, après cette funeſte avanture, réſolurent de ſe jetter entre les bras du Roi de Bourgogne (*m*), & d'implorer ſon ſecours contre Childebert, qui étoit alors à Meaux, & qui étoit inceſſamment attendu à Paris, pour profiter de la conjoncture, & ſe rendre maître de cette ville, & même des Etats du défunt Roi ſon oncle. Gontran écouta les prieres des Ambaſſadeurs de Frédegonde, & arriva avec ſon armée à Paris par une porte, dans le tems que Childebert ſe préſentoit pour entrer par une autre.

*An de J.C. 584.

*An de J.C. 581.

*En 582.

Mais les Pariſiens gagnés par Frédegonde, fermerent les portes à Childebert, qui fut obligé de camper devant la Place. Ce qu'il put obtenir, fut que ſes Ambaſſadeurs entreroient dans la ville (*n*), pour parler au Roi Gontran. Ce Prince ayant ſçu par le moyen de Frédegonde, le traité que Childebert & Chilperic avoient fait contre lui peu avant la mort de ce dernier, les renvoya ſans rien faire; & au lieu de donner ſatisfaction au Roi d'Auſtraſie, il ſe ſaiſit de la Touraine & du Poitou, qui lui appartenoient.

XXV. *Complot pour mettre ſur le Trône des François Gondebaud, eſtimé fils de Clotaire I.*

On vit alors paroître ſur la ſcene un nouveau Prétendant à la Couronne, dont il faut prendre l'Hiſtoire de plus haut. Trois des principaux Officiers des Rois de Bourgogne, de Soiſſons & d'Auſtraſie, ſçavoir Gontran-Boſon, dont on a déja parlé, Mummole Général célébre en ce tems-là, qui s'étoit donné à Childebert, & Didier Gouverneur de Marſeille, voyant la diviſion qui regnoit dans la Famille Royale, la foibleſſe de Gontran, la jeuneſſe de Childebert, & la haine publique dont s'étoit chargé Chilperic, complotterent de mettre ſur le Trône des François un Roi nouveau de leur façon. Ils jetterent les yeux ſur Gondebaud, qui demeuroit alors à Conſtantinople, & qui paſſoit pour être fils de Clotaire I. Boſon alla à Conſtantinople en 581. & en fit la propoſition à Gondebaud, qui ne la rejetta pas. Quelques tems après, ce Prétendant aborda en France, & étant venu à Marſeille, Boſon, par une inſigne fourberie, le trahit, enléva l'or & l'argent qu'il avoit apportés (*o*), & l'obligea par là à ſe retirer dans une des Iſles voiſines, en attendant l'iſſuë de toutes les révolutions qui ſe voyoient en France.

An de J.C. 582.

Gontran ayant appris les menées de Boſon, le fit arrêter comme il alloit en Provence *, & lui reprocha ſes crimes & ſa conjuration. Boſon nia tout, & chargea Mummole ſeul, comme auteur de toute l'intrigue. Le Roi de Bourgogne feignit de croire ce que lui diſoit Boſon, & l'engagea à lui livrer Mummole, qui tenoit Avignon; mais celui-ci ſe tint ſi bien ſur ſes gardes, que non ſeulement Boſon ne le put attirer hors de la ville, mais qu'il faillit même à périr dans les piéges que Mummole lui tendit.

*An de J.C. 583.

Après la mort de Chilperic, le Roi d'Auſtraſie fit venir Gondebaud en Auvergne, où il étoit, & lui donna une armée commandée par Mummole *. Il entra dans le Limouſin (*p*), où il fut reconnu Roi, & ſe rendit maître de la plûpart des villes, qui avoient appartenuës à Chilperic, comme Angoulême, Périgueux, Cahors, Bourdeaux & Toulouſe. Ce nouveau Roi voyant que tout lui réüſſiſſoit, envoya des Ambaſſadeurs à Gontran, pour lui demander qu'il lui cédât toutes les villes qui avoient été du Royaume de Chilperic; mais craignant qu'on ne fît quelqu'outrage à ſes Députés, il les envoya avec des bâtons ou des verges benîtes, à la maniere des François (*q*). C'étoit une eſpéce de Caducée, qui les faiſoit reconnoître pour Ambaſſadeurs, & qui rendoit leurs perſonnes inviolables. Ceux-ci ayant eû l'imprudence de s'ouvrir à quelqu'un du ſujet de leur voyage, & s'étant deſſaiſis de leurs bâtons benîts, Gontran les fit arrêter; & leur ayant fait donner la queſtion, ils déclarerent que toute l'entrepriſe de Gondebaud, étoit l'effet de l'intrigue de Boſon, & que pluſieurs Seigneurs d'Auſtraſie étoient du complot, & ſouhaitoient d'avoir Gondebaud pour Roi.

*An de J.C. 584.

XXVI. *Alliance de Childebert & de Gontran.*

Sur ces indices, Gontran écrivit à ſon neveu le Roi d'Auſtraſie, qu'il avoit des choſes de la derniere conſéquence à lui communiquer, & qu'il le prioit de le venir trouver *. Childebert ſe rendit au lieu marqué, & Gontran lui ayant raconté ce qu'il avoit appris, lui mit ſa lance entre les mains (*r*), & lui dit: *Ce Sceptre que je vous donne, eſt la marque de la ceſſion que je vous fais de mon Royaume. Allez donc*

*An de J.C. 585.

(*l*) *Gregor. Turon. l. 6. c. 46. p. 324.*
(*m*) *Gregor. Turon. l. 7. c. 4. 5. 7. p. 335.*
(*n*) *Gregor. Turon. l. 7. c. 6. 7. p. 335.*
(*o*) *Gregor. Turon. l. 6. c. 24.*
(*p*) *Gregor. Turon. l. 7. c. 10 p. 338. Item c. 26. 27.*
(*q*) *Gregor. Turon. l. 7. c. 32. 33. pp. 357. 358.* Miſit duos Legatos ad Regem, cum virgis conſecratis, juxtra ritum Francorum; ut, ſcilicet, non contingerentur ab ullo, ſed expoſitâ Legatione, cum reſponſo reverterentur.
(*r*) *Gregor. Turon. l. 7. c. 33. p. 358.* Guntchramnus; datâ in manu Regis Childeberti haſtâ, ait: Hoc eſt indicium quod tibi omne regnum meum tradidi.

An de J. C. 585.

maintenant, & entrez en poſſeſſion de toutes les villes de mon obéiſſance. Je vous déclare mon ſeul Héritier, à l'excluſion de tous autres. Après cela il le montra à toute l'armée, témoigna aux Troupes qu'il ne vouloit point d'autre Héritier que lui, & les exhorta à l'honorer, & à lui obéir. Il lui donna auſſi des avis ſecrets, ſur la conduite qu'il devoit tenir avec chacun de ſes Conſeilliers: qui étoient ceux à qui il devoit donner ſa confiance; & qui étoient ceux qui meritoient qu'il ſe défiât d'eux: enfin lui ayant rendu les tréſors qui avoient appartenu au Roi Sigebert ſon pere, ils ſe quitterent avec les marques de la plus ſincére cordialité.

XXVII. *Mort de Gondebaud.*

Gondebaud comprit bien que cette union de Childebert & de Gontran, étoit la ruïne de ſes affaires. Il ſe vit bien-tôt abandonné de la plûpart des Auſtraſiens qui l'avoient ſuivi (*s*), & de Didier, qui lui avoit livré Toulouſe. Il ne lui reſta que le Duc Mummole & Pladaſte, avec Vaddon, & quelques Troupes, avec leſquelles il paſſa la Garonne, & ſe retira à Cominges, où il fut bien-tôt aſſiégé par les Troupes du Roi de Bourgogne, commandées par Leudegiſile. Gondebaud ne manquoit ni de Troupes, ni de vivres, ni de courage; mais les Seigneurs qui étoient avec lui, ayant fait leur accommodement avec Leudegiſile, obligerent Gondebaud de ſe rendre, & de ſe mettre entre ſes mains, pour être conduit au Roi de Bourgogne. Il n'alla pas juſques-là: car le Duc Boſon le tua d'un coup de pierre, peu après qu'il fut ſorti de la ville (*t*), & le lendemain Leudegeſile entra dans Cominges.

XXVIII. *Mort de Boſon.*

Les fourberies & la traliſon de Boſon ayant été pleinement reconnuës par le Roi Gontran *, ce Prince envoya des Ambaſſadeurs au Roi d'Auſtraſie ſon neveu, pour le prier de ſe trouver à Andelot, lieu ſitué ſur la petite riviere du Rognon, entre Langres & Nays (*u*), afin de conférer enſemble ſur des affaires de la derniere conſéquence, qui les concernoient l'un & l'autre. Childebert partit donc avec ſa mere, ſa femme & ſa ſœur, & ſe rendit au lieu marqué. Magnetic Archevêque de Tréves, s'y trouva auſſi, & y amena Boſon, qui lui avoit été recommandé par S. Airy, Evêque de Verdun. On y examina l'affaire de Boſon, & ſa mort y fut réſoluë, & exécutée, malgré les bons offices de Magneric, ainſi que nous l'avons vû cy-devant dans la Vie de S. Airy.

*An de J.C. 587.

XXIX. *Magneric Archevêque de Tréves.*

Magneric avoit ſuccédé à S. Nicet dans l'Evêché de Tréves en 566. & Venance Fortunat (*x*) le loüe comme un digne diſciple & ſucceſſeur de ce grand homme. Il étoit fort dévot à S. Martin; & il lui conſacra pluſieurs Egliſes. Entr'autres, il fonda un Monaſtere en ſon honneur, au lieu où étoit autrefois la maiſon de Tetradius converti par S. Martin (*y*), & qui ſubſiſte encore aujourd'hui ſur le bord de la Moſelle. Il fit une action bien éclatante de générosité & de charité, envers Theodore Archevêque de Marſeille, qui avoit reçu Gondebaud à ſon arrivée de Conſtantinople *. Boſon, après avoir lui-même tendu ce piége à Theodore & à Gondebaud, les trahit l'un & l'autre; & ayant pillé les tréſors de ce Prince, il enleva l'Evêque Theodore, & l'amena au Roi Childebert en Auſtraſie. Comme Theodore paſſoit par la ville de Tréves (*z*), & qu'on étoit prêt de l'embarquer, ſans que perſonne eût eu la liberté de le voir: Magnerie accourut au rivage de la riviere, ſe plaignit aux Gardes, qu'on traitât un Evêque avec tant d'inhumanité, qu'on ne permît pas même à ſon Confrere de l'embraſſer. Il en obtint enfin la permiſſion; & lui ayant fait préſent de quelques habits dont il avoit beſoin, il le quitta, en lui donnant les témoignages de la plus grande affection. Au ſortir de là il entra dans l'Egliſe de S. Maximin, & y fit ſa priere avec larmes devant le tombeau du Saint, demandant à Dieu qu'il lui plût accorder ſon ſecours à l'Evêque Theodore ſon ſerviteur. A peine étoit-il ſorti de l'Egliſe, qu'une femme poſſédée du démon ſe mit à crier: *O vieil ſcélérat, qui ne ceſſe de prier pour Theodore notre ennemi, que nous cherchons depuis ſi long-tems à chaſſer de la France! Malheur à nous! Il nous brûle continuellement, & nous ne pouvons venir à bout de le faire périr.*

*An de J.C. 582.

XXX. *Magnerie de Tréves & Gregoire de Tours envoyés en ambaſſade vers le Roi Childebert.*

Ce que Gregoire de Tours avoit appris de la bouche même de Magneric, lorſque Gregoire fut envoyé avec l'Evêque Felix, par le Roi Gontran, en ambaſſade vers Childebert *. Ce Prince étoit alors à Coblentz (*a*), & les deux Evêques lui ayant préſenté les Lettres du Roi de Bourgogne, Felix (*b*) lui dit que Gontran s'étonnoit que les Evêques de ſon Royaume ne ſe fuſſent pas trouvés au Concile convoqué à Troyes, ainſi qu'on en étoit convenu, & que cela lui faiſoit craindre que peut-être on n'eût répandu entr'eux quelque ſemenſe de diviſion. Et comme le Roi ne répondoit pas, Gregoire reprit: *Il n'eſt pas étrange que l'on ſeme la zizanie parmi les peuples; mais il n'eſt pas croyable que la même choſe puiſſe arriver entre des Princes comme Gontran & Childebert, puiſque perſonne n'ignore que Childebert n'a maintenant d'autre pere que Gontran, & que Gontran a déclaré en notre préſence l'année derniere *, qu'il n'auroit point d'autre Héritier que Childebert. Ainſi à Dieu ne plaiſe que l'eſprit de diviſion ſe mette entr'eux deux*

*An de J.C. 585.

(*s*) *Gregor. Turon. l. 7. c. 34. 35. pp. 359. 360.*
(*t*) *Gregor. Turon. ibid. c. 38.*
(*u*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 10. p. 419. Vide Fredegar. Chronic. c. 38. p. 618.*
(*x*) *Fortunat. l. 3. c. 11.*
Diſcipule egregii bone Magnetice Nicetii, &c.

(*y*) *Vita S. Magnerici per Eberwinum Vitearem S. Martini Trevir.*
(*z*) *Gregor. Turon. l. 8. c. 12. p. 84.*
(*a*) *Gregor. Turon. l. 8. c. 13. p. 384.*
(*b*) Je conjecture que c'eſt l'Evêque de Châlons ſur-Marne qui vivoit alors.

Digitized by Google

An de J. C. 87. Alors Childebert tirant à part l'Evêque Felix, lui dit : *Je vous prie de dire à mon pere & à mon Seigneur Gontran, que je le prie de ne permettre pas que l'on faſſe aucun tort à l'Evêque Theodore, autrement je ſerai obligé de prendre ſa défenſe, ce qui cauſeroit entre nous une diviſion, dont je ſerois très fâché.* Après cela Childebert renvoya les Ambaſſadeurs, & l'Evêque de Marſeille fut mis en liberté, & renvoyé dans ſon Egliſe, où il mourut en paix vers l'an 593. ou 594.

Quant à Boſon, il reçut bien-tôt après la peine de ſa perfidie; mais rien ne put empêcher S. Magneric de lui rendre ſervice, & de chercher à le ſauver, ainſi que nous l'avons dit. Au reſte, le Roi Childebert avoit pour l'Archevêque de Tréves une très grande eſtime, comme il le fit voir, en le choiſiſſant en 588. pour tenir ſur les fonts de Baptême Theodebert ſon fils aîné (*c*).

XXXI. *Gaugerique Vulfilaïque diſciples de S. Magneric.* On connoît quelques fameux diſciples de notre ſaint Evêque, comme Gaugerique (*d*) ou Guery, qu'il trouva dans l'Egliſe d'Ivoy, dépendante de ſa Métropole, & qu'il ordonna Clerc, puis Diacre, & qui fut enfin établi Evêque de Cambray par le Roi Childebert vers l'an 580.

Un autre de ſes diſciples fut S. Vulfilaïque, ou Valfroy, dont S. Gregoire de Tours raconte ainſi l'Hiſtoire (*e*). „ Un jour que nous revenions de Coblentz, de la Cour du Roi Chil- An de J. C. 586. „ debert, l'Evêque Felix & moi *, nous arrivâmes à Ivoy, (en Latin *Epoſium* ou *Epuſum*, ou *Evodium*, nommé aujourd'hui Carignan) „ & y ayant trouvé le Diacre Vulfilaïque, ou „ Valfroy, il nous mena à ſon Monaſtere, qui „ eſt ſur une hauteur, éloignée de la ville d'environ huit milles, c'eſt-à-dire, deux lieuës & „ demie. Il nous y reçut fort bien, & nous y „ vîmes une Egliſe dédiée à S. Martin, & enrichie de Reliques de ce Saint, & de quelques autres Saints. (On conjecture que c'eſt dans cette Egliſe de S. Martin, que ſe ſauverent Urſion & Berthefrede (*f*), ainſi que nous l'avons dit cy-devant dans la Vie de S. Airy.) Le Monaſtere d'Ulfilaïcus eſt aujourd'hui entiérement ruïné, depuis qu'Egbert Archevêque de Tréves, transféra dans la ville d'Ivoy les Reliques de ce Saint (*g*) vers l'an 979.

Gregoire de Tours continuë: " Etant dans „ ce Monaſtere, nous priâmes Vulfilaïque de „ nous dire quelque choſe de la maniere dont „ il s'étoit converti à Dieu, & dont il avoit „ été élevé à la Cléricature; car il étoit Lombard de naiſſance. Il réſiſta long-tems, & „ ne ſe rendit qu'à nos très inſtantes prieres, „ & aux conjurations terribles que nous lui „ fîmes au nom de Dieu, de nous donner cette „ ſatisfaction. Il commença donc à nous parler en ces termes: Etant encore tout enfant, „ j'ouïs parler de S. Martin; & ſans ſçavoir encore s'il étoit Martyr ou Confeſſeur, ni en „ quel pays du monde ſon Corps repoſoit, je „ me ſentis porté d'une dévotion particuliere „ à le ſervir. Je célébrois des veilles en ſon „ honneur, & ſi je pouvois avoir quelque „ piéce d'argent, je la donnois aux pauvres „ pour l'honorer. Etant devenu plus grand, „ j'appris à écrire, & j'écrivis dès que je connus ſimplement les lettres, ſans ſçavoir ſeulement l'ordre qu'elles tenoient dans l'alphabet. Je m'attachai enſuite au ſaint Abbé „ Aredius, qui me prit pour ſon diſciple, & „ me mena avec lui au tombeau de S. Martin. „ A notre retour, Aredius prit un peu de la „ pouſſiere qui étoit ſur ce tombeau, la mit „ dans un petit reliquaire, & la pendit à mon „ cou. Nous arrivâmes ainſi au Monaſtere „ d'Aredius, ſitué dans le Limouſin, (& nommé à préſent S. Yriet.)

„ Y étant arrivés, la pouſſiere qui étoit „ dans le reliquaire, ſe multiplia miraculeuſement de telle ſorte, que non ſeulement elle „ en rempliſſoit toute la capacité, mais que „ même elle ſe répandoit au dehors. Ce prodige fit une ſi grande impreſſion ſur moi, „ que je réſolus de me donner entiérement à „ S. Martin. Je me retirai dans le territoire „ de Tréves, & j'y bâtis par mon travail l'édifice que vous voyez. J'y trouvai une ſtatuë „ de Diane, que le peuple adoroit comme une „ Divinité. J'y élevai auſſi une colomne, ſur „ laquelle je demeurai nuds pieds, & debout, „ en ſorte que pendant les grands froids de „ d'Hyver, j'en étois tellement pénétré, que „ ſouvent les ongles de mes pieds ſe détachoient, & tomboient par terre, & que l'eau „ de la pluye qui coûloit ſur ma barbe, s'y geloit, & y pendoit comme des chandelles.

„ Et comme nous lui demandâmes, ajoûte „ Gregoire de Tours, qu'elle avoit été ſa nourriture, & comment il avoit abattu cette ſtatuë de Diane, il nous dit: Ma nourriture „ étoit un peu de pain & de légumes, & ma „ boiſſon étoit de l'eau. Et comme il venoit „ à moi une grande multitude de peuples des „ lieux voiſins, je ne ceſſois de leur prêcher „ que Diane n'étoit rien, que les Idoles ne méritoient aucun culte, que c'étoit tems perdu que de les honorer; que les Cantiques „ qu'il chantoient en ſon honneur, au milieu „ de leurs débauches & de leurs feſtins, étoient „ autant de profanations: que Dieu ſeul, „ Créateur du Ciel & de la Terre, étoit digne „ de leurs loüanges. Je m'adreſſois auſſi ſouvent à Dieu, pour le prier de convertir les „ cœurs & d'ouvrir les yeux de ce peuple, & „ de leur faire abattre cette Idole. Enfin Dieu

(*c*) *Gregor. Turon. l. 8. c. 37. p. 409.*
(*d*) *Vita S. Gaugerici apud Surium, 25. Auguſti.*
(*e*) *Gregor. Turon. l. 8. c. 14. 15. p. 386.*
(*f*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 9. p. 428. & c. 12. p. 431.*
(*g*) *Bromver. l. 11. Annal. Fuld. p. 428.*

An de J.C. 586.

„ exauça ma priere, convertit les cœurs de ce „ peuple, pour le tirer de l'idolâtrie, & le porta „ à adorer le Seigneur. Alors j'appellai „ quelques-uns de ceux qui avoient crû; & „ comme je ne pouvois ſeul renverſer ce co„loſſe de ſtatuë, j'entrepris de le détruire avec „ leur ſecours: car pour les autres plus petites „ idoles, je les avoit déja briſées moi-même.

„ Ayant dont aſſemblé un grand nombre „ de perſonnes, nous nous mîmes à la tirer de „ force avec des cordes; mais voyant qu'on „ ne pouvoit rien faire, je courus à l'Egliſe de „ S. Martin; & proſterné par terre, je deman„dai à Dieu, que puiſqu'on ne pouvoit ren„verſer cette Idole par la force humaine, il „ lui plût de la détruire par ſa vertu divine. „ Après ma priere je ſortis de l'Egliſe; & ayant „ mis la main à la corde, dès que nous com„mençâmes à tirer, l'Idole tomba du premier „ coup, après quoi je la réduiſis en pouſſiere à „ coups de marteaux. Auſſi-tôt après étant „ entré pour prendre de la nourriture, je vis „ tout mon corps chargé de dangereuſes pu„ſtules depuis les pieds juſqu'à la tête; mais „ m'étant, frotté par tout le corps, avec une „ huile que j'avois apportée du tombeau de „ S. Martin, je m'endormis, & enſuite m'é„tant levé vers le milieu de la nuit, pour réci„ter mon Office, je me trouvai tellement gué„ri, qu'il ne paroiſſoit en moi aucune appa„rence de puſtules ni d'ulceres.

„ Quelque tems après, les Evêques m'é„tant venu voir, comme j'étois ſur ma colom„ne, eux qui auroient dû m'encourager à y „ perſévérer fidellement, me dirent: La voye „ que vous ſuivez n'eſt pas bonne, & vous ne „ pourrez pas vous égaler à Simeon d'Antio„che, qui a veçu ſur une colomne. La diſpo„ſition du lieu, & la rigueur du climat, ne „ vous permettront jamais de ſupporter une „ telle rigueur. Deſcendez donc plutôt, & „ demeurez avec vos freres, que vous avez „ raſſemblés ici. Auſſi-tôt je deſcendis, parce „ que c'eſt un crime de ne pas obéïr aux Prê„tres du Seigneur; & j'allai avec eux au Mo„naſtere, où je mangeai en leur compagnie. „ Après cela l'Evêque m'ayant attiré dans un „ village aſſez loin du Monaſtere, il envoya „ ſecretement des gens avec des haches & des „ marteaux, pour détruire ma colomne. Le „ lendemain lorſque j'arrivai, je trouvai tout „ détruit; ce qui m'affligea extrêmement, & „ me fit verſer beaucoup de larmes; mais je „ ne pus relever ce qui avoit été renverſé, pour „ ne me pas oppoſer aux ordres des Evêques; „ & depuis ce tems je me contente de de„meurer ainſi avec mes freres.

S. Gregoire de Tours le pria enſuite de lui raconter quelques-uns des Miracles que ſaint Martin avoit faits dans cet endroit. S. Vulfilaïc le ſatisfit, & lui en raconta pluſieurs; entr'autres, la guériſon d'un jeune homme, François de naiſſance, & d'une famille fort diſtinguée dans ſa nation, qui ayant été amené ſourd & muet par ſes parens, fut miraculeuſement guéri, en couchant ſur un lit dans l'Egliſe quelques nuits de ſuite. Tel fut l'entretien de ſes ſaints Perſonnages.

Au reſte, il y a beaucoup d'apparence que la Déeſſe Diane, dont la ſtatue fut renverſée par S. Vulfilaïque, étoit la Diane d'Ardenne, adorée dans ces pays-là, dès le tems de l'Empereur Domitien, comme il paroît par une inſcription rapportée avec quelques autres par Brouverus (*h*). On voyoit auſſi de pareilles Idoles au lieu où eſt aujourd'hui l'Abbaye de Malmédy, fondée par S. Remacle (*i*), qui les détruiſit, & les mit en piéces. S. Vulfilaïque eſt honoré comme Saint le 21. Octobre. Quelques-uns (*k*) ont ſéparé *Laicus* du nom de *Vulfi*, & ont cru que ce Saint étoit un Frere Convers, ou un ſimple Moine, ſans aucun dégré de Cléricature; mais il eſt certain qu'il étoit Diacre, par S. Gregoire de Tours même.

XXXII. *Vie de S. Yrieix.*

S. Aredius, vulgairement nommé S. Yrier, dont Vulfilaïque étoit diſciple (*l*), vint d'Aquitaine à la Cour de Theodebert Roi d'Auſtraſie, pour y être élevé ſelon ſa condition, dans les exercices propres à la nobleſſe; mais S. Nicet Archevêque de Tréves, l'ayant vû au Palais du Roi, & ayant remarqué dans ſon viſage & dans ſes yeux quelque choſe de divin, le prit en affection, & lui dit de le ſuivre. Aredius le ſuivit juſques dans ſa chambre, où le S. Evêque l'entretenant des choſes ſpirituelles, le jeune Aredius le pria de le prendre ſous ſa diſcipline, de l'inſtruire, de le corriger, & de lui enſeigner les ſaintes Ecritures. Nicet le fit avec plaiſir, & lui donna même la Tonſure Cléricale. Un jour qu'Aredius étoit au Chœur avec les autres Clers, chantant les loüanges de Dieu, une Colombe vint ſe poſer ſur ſa tête; & quoiqu'il la chaſſât, elle y revenoit toujours, & l'accompagnoit même lorſqu'il entroit dans la chambre de l'Evêque; ce qui fut pris par pluſieurs comme un préſage de la ſainteté future de ce jeune homme.

Son pere & ſon frere étant morts, il s'en retourna en Aquitaine, pour ſoulager & conſoler ſa mere Pelagie. Il s'y occupa tout entier aux exercices ſpirituels, à bâtir des Temples au Seigneur, & à ramaſſer des Reliques des Saints. Il entreprit enſuite de conſtruire un Monaſtere, où l'on obſervoit non ſeulement

(*b*) D. M. Q. CÆSIUS Q. F. CLAUD. ATILIANUS SACERDOS DIANÆ ARDUINNÆ FECIT SIBI, ET SUIS H. ERED. *Vide Brouver Annal. Trevir. Prapoſit. p.* 51. 52. *& Ruinart. in Gregor. Turon. p.* 1395.

(*i*) *Hariganus, Geſta Pontificum Leod. c.* 47. *& ſeq.*

(*k*) *Martyrolog. Benedictin. ad xxj. Octobr. p.* 91. *S. Vulfi cognomento.*

(*l*) *Vide Gregor. Turon. l.* 10. *c.* 29. *p.* 523. *item Vitam ſancti Aredii ſæculo* 1. *Benedict. p.* 349. *item in appendice operum Gregor. Turon. edit. Ruinart.*

la Regle

An de J.C. 581.

la Regle de Caſſien *(m), mais auſſi celle de S. Baſile, & des autres Abbés, qui ont établi l'obſervance réguliere, & où il aſſembla des Religieux du nombre de ſes domeſtiques, ou de ſes ſujets. Sa mere Pelagie avoit ſoin de leur entretien & de leur nourriture, afin qu'ils ne fuſſent point diſtraits. Dieu honora la ſainteté de ſon Serviteur par pluſieurs Miracles, qu'il opéra, en guériſſant les malades par l'impoſition des mains, & le ſigne de la Croix. Enfin il mourut le 25. d'Août de l'an 591. ou 592. Avant ſa derniere maladie il fit ſon teſtament, mit ordre à toutes ſes affaires; & ayant inſtitué pour ſes héritiers S. Hilaire de Poitiers, & S. Martin de Tours, il s'endormit au Seigneur. Son Monaſtere eſt aujourd'hui poſſédé par des Chanoines Seculiers, & il a donné commencement, & ſon nom, à la petite ville de ſaint Yrier dans le Limoſin.

XXXIII. *Traité entre les Rois Gontran & Childebert.*

Depuis la mort de Chilperic, on avoit conſidéré dans l'Empire François le Roi Gontran comme Chef de la Monarchie, à peu près comme un peu auparavant Clotaire I. avoit été ſeul Roi des François. La grande jeuneſſe des deux Rois ſes neveux, & le beſoin qu'ils avoient de ſon aſſiſtance & de ſa protection, le leur rendoient néceſſaire, & faiſoient que l'un & l'autre avoient pour lui de grands ménagemens. Childebert étoit conſideré comme l'héritier des Etats de Gontran; & ce jeune Roi d'Auſtraſie n'étant encore âgé que de dix-ſept ans *, avoit déja deux fils, l'un nommé Theodebert, & l'autre Thierry. Le premier naquit en 588. & le Roi Gontran eût une ſi grande joye de ſa naiſſance, qu'il envoya, auſſi-tôt qu'il en reçut la nouvelle, de grands préſens à Childebert, & dit publiquement que c'étoit un préſent de la miſéricorde de Dieu, pour l'exaltation de l'Empire François *. Ce fut à cette occaſion (n), que Brunehaut propoſa au Roi de Bourgogne un fameux traité, qui lui fut porté par Gregoire Evêque de Tours, & par Felix Evêque, dont le Siége eſt inconnu (o). Ce traité contenoit pluſieurs articles, qui tendoient à aſſûrer à Childebert la ſucceſſion du Royaume de Gontran, & à terminer les différends que la mort précipitée de Childeric avoit cauſés entre les deux Rois. Comme le Roi Childebert poſſédoit en paix le pays qui fait le ſujet de notre Hiſtoire, il n'en eſt pas fait mention dans ce traité, mais ſeulement des terres & des villes qui étoient conteſtées. Le traité avoit été concerté à Andelot dès l'an 587. au mois de Novembre, dans l'entrevûë entre les Rois Childebert, Gontran, & la Reine Brunehaut (p), mais on ne le ſigna que cette année 588.

* An de J.C. 592.

* An de J.C. 588.

An de J.C. 588.

L'Evêque Felix dont nous avons parlé, propoſa auſſi deux autres choſes au Roi Gontran: la premiere, de donner au Roi d'Auſtraſie du ſecours contre les Lombards (q), qu'il avoit deſſein d'attaquer, étant ligué pour cela avec l'Empereur Maurice (r). La ſeconde, de trouver bon qu'on accordât à Recarede Roi d'Eſpagne, la Princeſſe Clodoſvinde ſœur de Childebert Roi d'Auſtraſie. Le Roi de Bourgogne répondit qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à envoyer ſes Troupes en Italie, au danger de les faire périr par la peſte, qui y faiſoit de grands ravages; & à l'égard de la Princeſſe Clodoſvinde, que quoique ce mariage ne fût pas fort de ſon goût, il s'en rapportoit entiérement à la volonté du Roi d'Auſtraſie. Le mariage de Clodoſvinde ne ſe fit point, mais la guerre d'Italie s'exécuta (s). Il faut reprendre la choſe d'un peu plus haut.

XXXIV. *Expedition de Childebert en Italie.*

Dès l'an 583. Childebert s'étoit ligué avec l'Empereur Maurice, & avoit reçu de lui une groſſe ſomme d'argent, pour lui envoyer en Italie un ſecours capable de réduire les Lombards. Childebert marcha lui-même à la tête de ſes Troupes, & s'avança juſqu'au delà des Alpes *: mais les Lombards effrayés de ſa venuë, lui firent tant de ſoumiſſions, & lui offrirent tant d'argent, qu'il ſe laiſſa gagner, & repaſſa en France, ſans avoir rien fait de mémorable. L'Empereur s'en plaignit, mais on ne s'en mit pas beaucoup en peine.

* An de J.C. 589.

Childebert peu de tems après reçut une magnifique Ambaſſade d'Autharis Roi des Lombards; conclut la paix avec lui, & lui promit en mariage ſa ſœur Clodoſvinde; mais Brunehaut eut l'adreſſe de faire rompre ce traité, & de faire conclure le mariage de Clodoſvinde avec Recarede en 588. Après cette rupture, le Roi d'Auſtraſie voyant qu'il n'avoit plus de meſures à garder avec les Lombards, qu'il avoit ſi fort mépriſés, envoya dire à l'Empereur (t), qu'il alloit pour le coup agir vigoureuſement contre les Lombards. En effet Childebert fit marcher ſon armée vers l'Italie; mais ayant livré la bataille, les François la perdirent, & le nombre des morts fut ſi grand, qu'on ne ſe ſouvenoit pas d'avoir vû une pareille défaite *.

An de J.C. 588.

Autharis Roi des Lombards, voulant ſuſ-

(m) *Gregor. Turon. ibid.* Ex familia propria inſtituit Monachos, Cœnobiumque fundavit, in quo non modò Caſſiani, verùm etiam Baſilii, & reliquorum Abbatum, qui Monaſteria lem vitam inſtituerunt, celebrantur Regulæ.

(n) *Gregor. Turon. l. 9. c. 20. p. 439.*

(o) Ces deux Evêques étoient allés à Metz, à la Cour de Childebert, apparemment pour le féliciter ſur la naiſſance de ſon fils.

(p) C'eſt dans cette entrevûë que Gontran-Boſon fut mis à mort. *Voyez cy devant la Vie de S. Airy.*

(q) *Gregor. Turon. l. 9. c. 20. p. 445.*

(r) *Gregor. Turon. l. 6. c. 42. p. 319. Epiſt. Childeberti ad Patriarchium, apud Duchesne, t. 1. p. 874.*

(s) *Gregor. Turon. loco citato.*

(t) *Gregor. Turon. l. 9. c. 25. p. 449. Vide Ruinart. notas in hunc locum.* Tantaque ibi fuit ſtrages de Francorum exercitu, ut olim ſimilis non recolatur.

citer à Childebert un ennemi qui lui tînt tête, & qui l'empêchât de ſonger à paſſer en Italie, envoya vers Garibalde Duc de Baviere (*u*), pour l'engager à ſecouër le joug des François, & pour lui demander ſa fille Theodelinde en mariage. Garibalde écouta volontiers les propoſitions d'Autharis, & conſentit à tout ce qu'il demandoit: mais Childebert en ayant eû avis, entra bruſquement en Baviere avec ſes Troupes, y fit de grands ravages *, & penſa même enlever la Princeſſe Theodelinde; mais elle ſe ſauva avec ſon frere Gondoalde, qui la conduiſit en Italie, où elle épouſa Autharis. Tout cela n'étoit, pour ainſi dire, que le prélude de la guerre que le Roi d'Auſtraſie vouloit porter au delà des Alpes, pour venger l'affront de ſa derniere défaite.

* An de J.C. 589.

Il paſſa en effet en Italie (*x*) avec une armée nombreuſe *, commandée par vingt Chefs (*y*). Un de ceux-là, nommé Audoüalde, qui commandoit les Troupes de Champagne, fit de ſi grands dégâts dans la ville de Metz, & y commit tant de cruautés & de pillages, que des ennemis n'en auroient pû faire davantage. Les autres Troupes en firent à peu près de même, chacunes ſur leur route. Elles entrerent en Italie par les Alpes Rhétiques, aujourd'hui les montagnes des Griſons. Audoüalde s'avança juſqu'à Milan, mais il fut obligé d'y demeurer dans l'inaction, parce qu'Autharis avoit jetté ſes Troupes dans les Places, & ne ſe montroit point en campagne. Cédin autre Général, qui conduiſoit un Corps de François, avoit pris neuf ou dix Places dans le Trentin.

* An de J.C. 590.

Toutes ces Troupes réünies enſemble, & jointes à celles de l'Empereur Maurice, étoient plus que ſuffiſantes pour accabler les Lombards; mais elles n'étoient point à l'épreuve des incommodités, qui avoient toujours été funeſtes aux François, & qui avoient fait nommer l'Italie, le Cimetiere de leur nation. Les chaleurs exceſſives, & la nourriture du pays, à laquelle ils n'étoient pas accoutumés, leur cauſerent pluſieurs maladies, ſur-tout la diſſenterie, qui leur faiſoit une guerre plus cruelle, que les Lombards n'auroient pû la leur faire (*z*). Il en mourut un grand nombre; le reſte n'étoit guéres en état de rien entreprendre. Il fallut donc repaſſer en France, avec les captifs & le butin qu'on avoit faits. L'Exarque de Ravenne, qui commandoit les Troupes de l'Empereur en Italie, ſe plaignit de ce prompt retour, & de ce que les Généraux François, bien loin de le ſeconder, & de vouloir entreprendre le ſiége de Pavie, où Autharis s'étoit retiré, avoient traité ſous-main avec lui (*a*). Le Roi d'Auſtraſie même témoigna n'être pas content de ſes Généraux, & en diſgracia quelques-uns: mais les Ambaſſadeurs d'Autharis étant venus quelque tems après demander la paix à Childebert par la médiation de Gontran Roi de Bourgogne (*b*), ils l'obtinrent moyennant un gros tribut, auquel ils ſe ſoumirent *. Le tribut étoit de douze mille ſous d'or, qu'ils racheterent enſuite par une ſomme de trente-ſix mille ſous (*c*), ſous Clotaire II. en 617.

* An de J.C. 591.

Nous avons parlé cy-devant, dans la Vie de S. Airy ou Ageric Evêque de Verdun, de la conſpiration des Ducs Rauſcingue, Urſion & Berthefréde contre le Roi Childebert & la Reine Brunchaut, & de la maniere dont cette conſpiration fut découverte & punie; comme auſſi de la dépoſition de Giles Archevêque de Reims, qui ſe trouva mêlé dans une autre conſpiration tramée par le Connêtable Sunegiſile, & le Grand Référendaire Gallus. Ces choſes arriverent pendant les guerres d'Italie, dont nous venons de parler.

XXXV. *Gontran tient ſur les Fonts de Baptême le jeune Clotaire, fils de Chilperic.*

Le Roi Gontran étant venu à Paris en 591. tint ſur les fonts de Baptême ſon neveu, fils de Chilperic & de Frédegonde (*d*), qui étoit alors âgé de ſept ans. Gontran ſe logea à Ruelle, & le Baptême ſe fit à Nanterre. Le jeune Prince fut nommé Clotaire. Le bon Roi de Bourgogne ſon oncle, le combla de bénédictions, & lui fit de riches préſens. Childebert Roi d'Auſtraſie, prit ombrage de ce que Gontran témoignoit à Frédegonde & à ſon fils tant de conſidération & d'amitié. Il fit ce qu'il put pour l'empêcher d'aller à Paris, & lui envoya des Ambaſſadeurs, pour lui faire là-deſſus des remontrances, & lui dire qu'il paroiſſoit avoir oublié les promeſſes qu'il avoit faites ſi ſouvent à ſon neveu le Roi d'Auſtraſie, de n'avoir point de commerce avec ſes ennemis, & qu'il voyoit bien que ſon deſſein étoit de faire le jeune Clotaire Roi de Paris; mais Gontran répondit aux Ambaſſadeurs, que le Roi Childebert ne devoit pas douter qu'il ne voulût exécuter ſes promeſſes, & qu'il n'avoit pû ne pas accorder à ſon neveu une grace, qu'aucun bon Chrétien ne refuſe à perſonne.

XXXVI. *Mort de Gontran. Childebert lui ſuccéde*

Gontran mourut le 28. de Mars de l'an 593. (*e*), & le Roi d'Auſtraſie déſigné pour ſon ſucceſſeur, prit poſſeſſion de ſes Etats ſans aucune oppoſition. Ainſi le Royaume de Bour-

(*u*) *Fredegar. Chronic. c. 34. Paul. Diac. l. 3. Hiſt. Longobar. c. 31.*
(*x*) *Paul. Diac. l. 3. Hiſt. Longobar. c. 31.*
(*y*) *Gregor. Turon. l. 10. c. 3.*
(*z*) *Vide Paul. Diac. Hiſt. Longobar. l. 3. c. 32. Vide & Gregor. Turon. l. 10. c. 3. p. 487.*
(*a*) *Epiſtola Romani Exarchi ad Childebertum, apud Queſn. t. 1. Epiſt. 39. 40. pp. 870. 871.*
(*b*) *Gregor. Turon. l. 10. c. 3. p. 487. Fredegar. Chronic. c. 45. Paul. Diac. loco citato.*
(*c*) *Fredegar. loco citato, pp. 625. 626.*
(*d*) *Gregor. Turon. l. 10. c. 28. pp. 521. 522.*
(*e*) *Fredeg. Chronic. c. 14. p. 601.*

dans le Royaume de Bourgogne, qu'il joint à celui d'Auſtraſie. Il fait la guerre au Roi Clotaire.

*An de J. C. 593.

gogne ut uni à celui d'Auſtraſie. Childebert ſe voyant ainſi devenu tout à coup le plus puiſſant Monarque de l'Europe, & beaucoup ſuperieur au jeune Roi Clotaire ſon couſin ; animé par Brunehaud ſa mere, & par le ſouvenir des attentats commis à l'inſtigation de Frédegonde contre le Roi Sigebert ſon pere, & tentez contre lui-même, ſongea aux moyens de s'en venger, & d'opprimer ce jeune Prince *. Il aſſembla une grande armée (*f*), dont il donna le commandement à deux de ſes Généraux, Gondoalde & Vintrion. Ils entrerent dans le Soiſſonnois, & y firent de grands ravages.

Frédegonde de ſon côté mit à la tête des Troupes du Roi Clotaire ſon fils, le Duc Landry, & les autres Seigneurs de ſon Royaume, & en fit la revuë à Breune, où allant elle-même avec le jeune Roi ſon fils, par les rangs, elle anima les ſoldats à combattre vaillamment pour ſa défenſe. En même tems elle leur diſtribua beaucoup d'argent, & de grands préſens : & comme elle vit que l'armée ennemi étoit beaucoup plus forte que la ſienne, elle ordonna à ſes Cavaliers de prendre chacun en leur main une branche d'arbre ; de mettre au cou de leurs chevaux une ſonnette, & de s'avancer ainſi juſques près le Camp des ennemis, qui étoient campés à Troucy, ſur la petite riviere de Delette, à quelques lieuës de Soiſſons. Derriere ſa Cavalerie elle fit mettre le reſte de l'armée, avec ordre de fondre au premier ſignal ſur le Camp des ennemis. Elle monta elle-même à cheval, portant le jeune Roi ſon fils ſur ſes bras, dit l'Hiſtorien (*g*), ou plutôt montée ſur le même cheval avec lui ; car il avoit alors neuf ou dix ans, étant né en 583. ou 584. & cette guerre narriva qu'en 593.

Le lendemain de grand matin, comme on ne pouvoit encore diſcerner les objets, quelqu'un des Gardes entendant le ſon des clochettes, jetta les yeux de ce côté-là, & dit à ſes camarades : *Que voyons-nous là ? Il ſemble que ce ſoit un bois ſitué ſur une éminence, & hier c'étoit une race campagne.* Les autres leurs dirent : *Apparemment vous avez hier un peu bû, & vous vous en ſentés encore. Ne voyez-vous pas que ce ſont nos chevaux, qui paiſſent le long de ce bois, dont nous entendons les ſonnettes ?* Pendant qu'ils s'entretenoient ainſi, & que l'aurore commençoit à paroître, les Troupes de Frédegonde ſonnant de la trompette, vinrent attaquer de tous côtés le Camp de Childebert, dont les ſoldats étoient encore tout endormis. Ils en firent un carnage affreux. Les deux Chefs, Gondoalde & Vintrion, ſe ſauverent par la fuite. On dit qu'il y eût trente mille François de tués dans cette occaſion (*h*). Fredégonde étant entrée dans la Champagne, s'avança juſqu'à Reims, mettant tout à feu & à ſang ; après quoi elle ramena à Soiſſons ſon armée triomphante, & chargée d'un riche butin.

An de J. C. 593.

XXXVII. *Mort du Roi Childebert. Theodebert lui ſuccede*

Depuis ce tems Childebert la laiſſa en repos, & ne ſurvêquit pas long-tems à cet évenement (*i*). Il mourut en 596. Theodebert, l'aîné de ſes fils, fut couronné Roi d'Auſtraſie, & Thierry le cadet, eût le Royaume de Bourgogne, auquel on ajoûta l'Alſace, le Suntgau & le Turgau, & une partie de la Champagne. Theodebert eût ſon ſiége à Metz, & Thierry à Orléans. La Reine Brunehaut demeura auprès de ſon fils Theodebert, qui n'avoit que dix à onze ans, & elle mit auprès de Thierry, qui n'en avoit que neuf à dix, Siagre Evêque d'Autun, & Garnier Maire du Palais. Brunehaut gouvernoit ces deux Etats ſous le nom de ſes deux fils ; & Frédegonde avoit la Régence du Royaume du jeune Clotaire II. ſon fils. Ainſi toute la Monarchie Françoiſe étoit entre les mains de ces deux Reines, extrêmement animées l'une contre l'autre, & depuis long-tems ennemis irréconciliables.

XXXVIII. *Frédegonde fait la guerre à Theodebert & à Thierry.*

*An de J. C. 596.

Frédegonde n'eut pas plutôt appris la mort de Childebert, qu'elle aſſembla ſes Troupes *, ſe ſaiſit de Paris, & de pluſieurs autres Places, & fit irruption à la maniere des Barbares (*k*), c'eſt-à-dire, ſans déclarer la guerre dans les Terres des deux Princes Theodebert & Thierry. Brunehaut fit auſſi marcher des Troupes de ce côté-là : mais l'armée de Clotaire fut victorieuſe, dans une ſanglante bataille qui ſe donna à un lieu nommé Latofao, apparemment Lifou le grand, ou Lifou le petit, près de la Meuſe, à deux ou trois lieuës de Neuf-Château.

XXXIX. *Mort de Frédegonde.*

Peu après Frédegonde mourut (*l*), après avoir regné trente ans, & fut enterrée à S. Vincent, c'eſt-à-dire, à S. Germain des Prez, où l'on voit encore ſon tombeau (*m*), Venance Fortunat (*n*) l'a fort loüée ; mais la plûpart des autres Hiſtoriens la repréſentent comme la plus vindicative & la plus cruelle Princeſſe de ſon ſiécle.

Brunehaut ſe vit, par la mort de cette Princeſſe, delivrée de la plus dangereuſe ennemie qu'elle eût au monde. Elle ſongea à établir une paix ſolide dans les Royaumes de ſes petits-fils,

(*f*) *Geſta Regum Francorum, apud Quaſn. t. 1. Hiſt. Franc. p. 714.*

(*g*) *Geſta Regum Francorum, p. 714.* Aſcenſis Equitibus, Clotarium parvulum Regem in brachia vehitans, uſque Trucico perveneruntt.

(*h*) *Paul. Diac. Hiſt. Langobard. l. 4. c. 4.*

(*i*) *Fredegar. Chronic. c. 16. p. 601.*

(*k*) *Fredegar. Chronic. c. 17. p. 602.* Pariſius vel reliquas civitates, ritu barbaro occupavit, & contra filios Childeberti Regis movit exercitum loco nominato Latofao.

(*l*) An de J. C. 597. *Vide Fredegar. Chronic. c. 17. p. 601.*

(*m*) *Voyez Ruinart. not. in Fredegar. p. 601. & 1374. 1375.* où l'on voit ſon tombeau gravé.

(*n*) *Fortunat. l. 9. carm. 1.*

An de J. C. 596. & à goûter à loiſir le plaiſir de les gouverner ſeule, & avec autorité. Elle fit d'abord la paix avec les Abaves, qui après la mort de Childebert, étoient venus faire des courſes dans les pays de delà le Rhin, qui obéiſſoient au Roi d'Auſtraſie. Elle confirma celle que Childebert quelques années auparavant avoit concluë avec le Roi des Lombards. Enfin elle pria le Pape S. Gregoire le Grand (*o*), de la part de Thierry ſon petit-fils, Roi de Bourgogne, de terminer quelques differends qui étoient entre l'Empire & la France, au ſujet de certaines Places que les François poſſedoient dans le Trentin, dans le Val d'Aoſte, & le pays de Suſes.

Le même Pape avoit écrit quelques années auparavant * aux deux Rois de France Thierry & Theodebert, & à leur mere Brunehaut, pour leur recommander Auguſtin, & les autres Miſſionnaires qu'il envoyoit en Angleterre, pour travailler à la converſion des Anglois (*p*); & dans une Lettre qu'il écrivit à Childebert Roi d'Auſtraſie, pour lui recommander Candide Intendant du Patrimoine que S. Pierre poſſedoit dans les Gaules, il lui dit (*q*), qu'autant que la dignité Royale éleve au deſſus des autres celui qui la poſſede, autant la qualité de Roi de France reléve au-deſſus des autres Rois, ceux qui en ſont honorés : car ce n'eſt pas une choſe fort extraordinaire d'en voir de Catholiques, comme l'étoient alors les Rois de France.

*An de J. C. 596.

XL. *Conſpiration des Seigneurs d'Auſtraſie contre Brunehaut*

La paix que Brunehaut avoit tâché d'établir dans les Royaumes de ſes deux petits-fils, ne fut pas de longue durée. Les Seigneurs de la Cour d'Auſtraſie s'étant ſoûlevés contre elle, elle fut obligée de ſe retirer. Frédegaire (*r*) dit, qu'un pauvre l'ayant trouvée ſeule à Avoy-ſur-Aube, la conduiſit en Bourgogne, où ſon fils le Roi Thierry la reçut fort bien, & donna à ce pauvre qui l'avoit amenée, l'Evêché d'Auxerre qui vint à vaquer. Quelques Sçavans (*s*) croyent que ce récit de Frédegaire, au moin quant à la circonſtance du pauvre, eſt fabuleux ; car l'Evêché d'Auxerre ne vaquoit point alors ; & Didier, qui quelque tems après ſuccéda à Aunachaire dans l'Evêché d'Auxerre, n'étoit point un pauvre ; mais un homme très riche, & parrent même des Rois (*t*). Mais il put venir joindre la Reine, déguiſé en pauvre, & la conduire ainſi à la Cour du Roi Thierry *, qui quelque tems après lui fit avoir l'Evêché d'Auxerre.

* Vers l'an 599.

La guerre s'alluma enſuite * entre les deux Rois d'Auſtraſie & de Bourgogne, & celui de Soiſſons (*u*). Les deux premiers ne voyoient qu'avec peine le jeune Roi Clotaire leur couſin, en poſſeſſion de pluſieurs Places ſituées ſur la Seine, dont il s'étoit mis en poſſeſſion après la bataille de Laſou. Ils marcherent contre lui avec toutes leurs forces ; & Clotaire vint à leur rencontre juſqu'au village d'Ormeille, près la petite riviere d'Ouaine, qui ſe jette dans la Loire au deſſus de Moret dans le Soiſſonnois. L'armée de Clotaire y fut entierement défaite, lui-même obligé de fuir, & de ſe retirer à Melun, & de là à Paris ; & pour avoir la paix, il céda au Roi de Bourgogne ſon couſin, tout ce qu'il poſſedoit entre la Seine, la Loire, l'Océan, & les frontieres de Bretagne ; & au Roi d'Auſtraſie, une grande partie du pays d'entre la Seine, l'Oiſe & la Mer ; ce qu'on appelloit alors le Duché de Dentelin.

XLI. *Guerre entre les Rois d'Auſtraſie & de Bourgogne, & le Roi de Soiſſons.*

* An de J. C. 600.

Peu de tems après *, les deux freres allerent attaquer les Gaſcons (*x*), qui demeuroient encore dans ce tems-là, au delà des Pyrenées. Ils les ſubjuguerent, les rendirent tributaires, & leur donnerent un Duc nommé Genialis ; mais Brunehaut troubla bien-tôt * la bonne intelligence des deux Rois (*y*). L'affront qu'elle avoit reçu dans la Cour du Roi d'Auſtraſie, & la douleur de s'en voir éloignée, la porterent à employer la plus noire calomnie, pour broüiller Thierry & Theodebert. Elle déclara au premier, que Theodebert n'étoit pas ſon fils ; ni celui du Roi Childebert, mais le fils d'un ſimple Jardinier, & par conſequent qu'il n'avoit aucun droit au Royaume d'Auſtraſie. Cette déclaration, qui flattoit l'ambition de Thierry, le détermina à faire la guerre à Theodebert. Les armées des deux Rois ſe rencontrerent à *Cariſiacum*, lieu qui devint célébre dans la ſuite, par un Palais des Rois de France, & qui eſt à préſent nommé Kierſy ſur l'Oiſe (*z*). Les Seigneurs, qui n'étoient pas venus volontiers à cette guerre, & qui haiſſoient Protade, que Thierry avoit depuis peu fait Maire du Palais, & qu'on conſidéroit comme le principal auteur de tout ceci, après Brunehaut dont il étoit la créature, remontrerent au Roi les ſuites fâcheuſes de cette guerre, & le prierent de voir ſi l'on ne trouveroit pas

XLII. *Guerre entre les deux freres Thierry & Theodebert, à l'inſtigation de Brunehaut.*

* An de J. C. 602.

* An de J. C. 605.

(*o*) *Gregor. magn. l. xiij. Epiſt. 6. 7. 47. nov. edit.*

(*p*) *Gregor. Magn. l. 6. indict. 14. Epiſt. 58. 59. p. 834. 835.*

(*q*) *Id. ibid. Epiſt. 6. p. 795.* Quanto cæteros homines regia dignitas antecedit, tanto cæteratum gentium regna regni veſtri profectò culmen excellit. Eſſe autem Regem, quia ſunt & alii, non mirum eſt ; ſed eſſe Catholicum, quod alii non merentur, hoc ſatis eſt.

(*r*) *Fredegar. Chronic. c. 19. p. 602.* Brunichildis ab Auſtraſiis erecta eſt, & in Arcienſi campania à quodam homine paupere ſingula reperitur : ſecundum ejus petitionem, ipſam ad Theudericum perducit, &c.

(*s*) *Cont. Annal. Franc.* Daniel Hiſt. de France, t. 1. p. 279. *Vide Ruinart. not. in Fredegar. p. 602.*

(*t*) *Hiſt. Epiſc. Autiſſiodor. c. 19. t. 1. Bibl. Mſſ. P. Labb.*

(*u*) *Fredegar. Chronic. c. 20. p. 603.*

(*x*) *Fredegar. Chronic. c. 21. pp. 602. 603.* Voyez le P. Daniel, Hiſtoire de France, t. 1. p. 281.

(*y*) *Fredegar. Chronic. c. 27. p. 607.*

(*z*) *Mabillon. de re diplom. l. 4. c. xxx. p. 258. & ſeq.*

An de J.C. 605.

quelque moyen de pacifier les choſes. Protade ſeul inſiſtoit à faire donner la bataille. Alors toute l'armée du Roi Thierry inveſtit la tente du Roi, où étoit Protade joüant aux dames, ou au trictrac, avec Pierre, Premier Médecin (*a*), & cria qu'on lui livrât le Maire du Palais, ou qu'on le fiſt mourir, & qu'il valoit mieux ſacrifier cet homme à la haine publique, que d'expoſer toute l'armée à une perte entiere.

Le Roi vouloit aller en perſonne arrêter ces mutins: mais les Seigneurs le retinrent, & il ſe contenta de leur envoyer un des Grands, nommé Uncelin, avec ordre de leur dire de ſe retirer; mais Uncelin leur dit au contraire, que le Roi avoit commandé qu'on mît à mort Protade. Les ſoldats ſe jetterent donc dans la tente, & le mirent en piéces. Le Roi Thierry voyant la diſpoſition de ſes Grands & de ſon armée, ne jugea pas à propos de pouſſer cette guerre; mais il entra en negociation, & fit la paix avec ſon frere, après quoi les deux armées ſe ſéparerent ſans rien faire.

XLIII. *Severin Archevêque de Tréves.*

Venons aux affaires de l'Egliſe: A Magneric Archevêque de Tréves, ſuccéda Severin (*b*), puis Sebaudus, Felicius & Modoalde (qui a vêcu ſous Dagobert, ainſi qu'on lit dans ſa Vie, écrite par Etienne Evêque de Liége) & enfin Ruſticus. Quelques-uns (*c*) donnent pour ſucceſſeur à Magneric dans l'Evêché de Tréves, S. Gaugeric, Gonderic, ou Guery, mais ſans aucune bonne preuve... On ſçait que Guery fut fait Evêque de Cambray vers l'an 580. & mourut vers 610. (*d*).

Severin dont nous avons parlé, eſt le ſecond du nom, qui a occupé le Siége de Tréves; car le premier Severin, ou plutôt Severe, vivoit du tems de S. Germain d'Auxerre. Felicius eſt connu dans la Vie de S. Goar dont nous parlerons cy-après, auſſi-bien que Ruſticus, ſucceſſeur de Modoalde. Ce dernier fut fait Evêque vers l'an 622. on a ſa Vie dans Surius au xij. de May. Quant à ſes prédéceſſeurs, on ſçait très peu de choſe de leur Vie.

XLIV. *Pierre Evêque de Metz.*

Pierre Evêque de Metz, ſucceſſeur de Villicus, fut fait Evêque vers l'an 568. (*e*). On trouve une Lettre de Gogus, adreſſée à un Evêque nommé Pierre, qui ne commençoit que d'être Evêque. On juge que c'eſt à celui de Metz, parce qu'il le prie de ſaluer de ſa part, le ſaint Prélat qui a bâti un Temple auguſte ſur les bords de la Moſelle, & qui brille par ſa doctrine dans les Palais des Rois; ce qu'on ne peut attribuer qu'à S. Nicetius Archevêque de Tréves, & Métropolitain de Metz. Dans cette Lettre, Gogus, qui étoit un des plus Grands Seigneurs du Royaume d'Auſtralie, loüe l'Evêque Pierre de ſa probité, & de l'humanité qu'on remarquoit dans ſa perſonne; il y loüe auſſi l'Abbé Theodulphe, ſemblable à l'Abbé Domitien (*f*), du tombeau duquel on a vû naître des roſes. De plus, il ſaluë les autres Abbés, qui fréquentent les Temples des Saints. Enfin il ſaluë l'Archidiacre de l'Egliſe de Metz, l'Econome, le Chantre, & les autres Officiers de la même Egliſe. On place la mort de l'Evêque Pierre (*g*) vers l'an 578. le 5. des Calendes d'Octobre, après dix ans d'Epiſcopat.

An de J.C. 605.

XLV. *Aigulphe ou Agiulphe, Evêque de Metz.*

Il eût pour ſucceſſeur Aigulphe ou Agiulphe (*h*), qui mourut, dit-on, vers l'an 602. On aſſûre qu'Agiulphe étoit frere d'Anſbert ou Anſelbert, Sénateur, pere d'Arnoald Fondateur de l'Abbaye de Longeville. D'autres lui donnent pour pere Vaubert Prince d'Ardenne. Quant à ſa mere, les anciennes Chroniques de Metz ne la nomment point; mais elles diſent qu'elle étoit fille de Clovis. Agiulphe eût auſſi pour frere Deothaire, qui ayant donné à S. Etienne de Metz la Terre d'Ariſie, qu'il avoit du côté de Rhodez, fut enſuite ordonné Evêque d'Ariſie par S. Agiulphe ſon frere. Cet Evêché d'Ariſie, ou d'Ariſite, n'eſt point une chimere. S. Gregoire de Tours (*i*) raconte que Tetricus Evêque de Langres, étant tombé en apoplexie, les Clercs de ſon Egliſe voyant que les Médecins ne pouvoient lui apporter aucun remede, demanderent à Gontran Roi de Bourgogne, un nommé Moderic ou Munderic pour Evêque. Le Roi l'accorda, & il fut ordonné Evêque ſous cette condition, que tandis que Tetricus vivroit, Moderic gouverneroit l'Egliſe de Tonnerre en qualité d'Archiprêtre, & qu'après la mort de Tetricus, il entreroit en poſſeſſion de l'Evêché de Langres; mais pendant qu'il réſidoit à Tonnerre, il encourut la diſgrace de Gontran, auprès duquel on l'accuſa d'avoir fourni des vivres, & donné des préſens au Roi Sigebert, lorſqu'il marchoit pour lui faire la guerre (*k*). Ce Prince l'ayant donc tiré de Tonnerre, l'envoya en éxil, & en priſon dans une Tour découverte, ſur le bord du Rhône, où il demeura environ deux ans avec beaucoup d'incommodités.

Enfin le bienheureux Nicet Evêque de Tréves, ayant obtenu la grace de Moderic, vint vers lui, & y demeura deux mois: mais Moderic voyant qu'il ne pouvoit obtenir du Roi de

(*a*) *Fredegar. Chronic. c.* 27. *p.* 607. Protadius in tentorio Theuderici Regis, cum Petro archiatro, ad tabulam laudens ſedebat.

(*b*) Vers l'an de Jeſus Chriſt 577. Magneric avoit été fait Evêque vers l'an 566. *Coint. t.* 2. *Hiſt. Franc. an* 566. *n.* 61. *p.* 84. Voyez le même, ſous l'an 597. *n.* 9. *p.* 451. pour la ſucceſſion des Evêques de Tréves, & comparés Brouver, *t.* 1. *p.* 237. *Annal. Trevir.*

(*c*) *Geſta Trevir. c.* 27. *& Hiſt. Trevir. t.* 12. *Spicileg. p.* 210.

(*d*) *Vita S. Gaugerici apud Surium, die xj. Auguſti.*

(*e*) *Apud Duchoſne.*

(*f*) De cujus tumulo roſarum virguta prodierunt.

(*g*) *Antiqui catalogi Mſſ.*

(*h*) Meurſe Hiſt. des Evêques de Metz, p. 81. vers l'an 581.

(*i*) *Gregor. Turon. l.* 5. *pp.* 206. 207.

(*k*) Apparemment en l'an 570.

An de J. C. 605. retourner à Tonnerre, il ſe ſauva pendant la nuit, ſe retira auprès de Sigebert Roi d'Auſtraſie, & fut fait Evêque du village d'Ariſite, d'où dépendent environ quinze Paroiſſes, leſqu'elles obéiſſoient auparavant aux Viſigoths, qui regnoient dans le Languedoc ; mais à préſent, ajoûte Gregoire de Tours, Dalmace Evêque de Rhodez prétend qu'elles dépendent de ſon Evêché.

En comparant ce que dit cet Hiſtorien, avec ce que Meuriſſe rapporte, tiré des Chroniques de Metz, je trouve que Munderic ne fut que le ſecond Evêque d'Ariſite. Voici ce que portent ces Chroniques (*l*). " Anſbert avoit tout " l'éclat & la puiſſance de la Royauté, ſans en " avoir le titre & la qualité. Il avoit cinq freres & deux ſœurs. Le premier de ſes freres " étoit Deotharius, qui ayant donné ſes biens " à Dieu, bâtit le lieu nommé *Ariſidium*, où " il repoſe en paix, après y avoir été ordonné " Evêque. Le ſecond eſt Firmin, qui fut Evêque d'Uzer dans la premiere Narbonnoiſe, " près d'*Ariſidium*. Le troiſiéme fut Agiulphe " Evêque de Metz, à qui S. Gregoire le Grand " a écrit des Lettres. Le même Aigulphe donna à l'Egliſe de S. Etienne, qui eſt la Cathédrale de Metz, le Bourg d'*Ariſidium*, & " obtint pour cela un Diplôme du Roi Theodebert. Il ſacra auſſi Evêque du même lieu " ſon frere Deotharius, ſous cette condition, " que dans la ſuite des ſiécles, les Evêques de " Metz ſacreroient, & établiroient les Prélats " de cette Egliſe. Son quatriéme frere fut Gamard, qui fut pere de Godin, lequel eût " pour fille ſainte Segoléne, & S. Goëric, qui " après avoir poſſedé la dignité Royale en Aquitaine, fut élevé à l'Epiſcopat de l'Egliſe " de Metz. Enfin le cinquiéme des freres d'Anſbert fut Regnifride, pere du Patrice Nummole, qui réprima & battit les Lombards, " qui faiſoient une irruption dans la France. " Les deux ſœurs ſont Gode & Marie, qui " moururent Vierges.

XLVI. *Mariage prétendu d'Anſbert & de Blitilde.*

" Le même Anſbert épouſa Blitilde fille " de Clotaire, dont il eût trois fils, ſçavoir, " Ferreole, Moderic & Burtgiſe, & une fille " nommée Tharſitie. Ferreole fut Evêque d'Uzez, & Moderic d'*Ariſidium* ; le troiſiéme " des fils d'Anſbert fut Arnoalde, qui étant " venu d'Aquitaine dans la Belgique, y fut bien " reçu par le Roi Gonthier, qui étoit ſon oncle maternel ; & comme ce Prince n'avoit " point d'enfans, il le déclara ſon héritier, & " lui donna une femme nommée Ode, d'une " famille très illuſtre de la race des Suéves. Ode fut mere de S. Arnould. Nous avons traité ce qui regarde la Généalogie de S. Arnould, dans une Diſſertation particuliere que l'on peut conſulter.

An de J. C. 905.

Ce fut ſous le Pontificat d'Aigulphe que ſe tint le Concile de Metz (*m*) en 590. dans lequel Giles Evêque de Reims, fut dépoſé, & les Princeſſes Baſine & Crodielde Religieuſes de Sainte-Croix de Poitiers, reconciliées à l'Egliſe, & abſoûtes de l'excommunication. On dit qu'Aigulphe procura quelques biens à l'Abbaye de S. Pierre de Metz, par la faveur de Theodebert Roi d'Auſtraſie, & que ces biens ſont principalement ceux que cette Abbaye poſſede à Aranſi. On met la mort de notre ſaint Evêque au 22. de Novembre après l'an 601. puiſqu'en cette année S. Gregoire le Grand lui écrivit, pour lui recommander ſes Miſſionnaires qu'il envoyoit en Angleterre.

On rapporte (*n*) auſſi au tems d'Aigulphe ou d'Agiulphe, un événement arrivé à Metz avant la mort de Gontran-Boſon, c'eſt-à-dire, avant l'année 587. Une perſonne riche & parente de ce Boſon, ayant été enterrée dans une Egliſes hors la ville de Metz avec beaucoup de nippes, d'or & d'argent, ſuivant la coutume de ce tems-là, Boſon commanda à quelques-uns de ſes gens d'ouvrir ce tombeau, & d'enlever les richeſſes qui y étoient enfermées. Ils prirent leur tems pendant que l'Evêque, & les principaux des Citoyens, étoient allez dans cette Egliſe, apparemment celle des SS. Apôtres, nommée depuis de ſaint Arnoû, pour y célébrer la fête de S. Remy. Ils entrerent dans le lieu où cette Dame avoit été enterrée ; & ayant fermé les portes ſur eux, ils la déterrerent, & tirerent de ſon tombeau tout ce qu'ils y trouverent de plus précieux. Les Moines de cette Egliſe y accoururent, mais ils ne purent ouvrir les portes, & les ſerviteurs de Boſon, chargés des dépoüilles de la morte, monterent à cheval, & s'enfuirent.

XLVII. *Les Serviteurs de Boſon violent un tombeau à Metz.*

Cependant ayant fait attention qu'on pourroit bien les pourſuivre, & les punir rigoureuſement, ils revinrent dans la même Egliſe, & y demeurerent comme dans un azyle, ayant remis ſur l'Autel ce qu'ils avoient pris, & criant que c'étoit leur maître Boſon, qui leur avoit commandé cette action. L'affaire fut portée à une aſſemblée que le Roi Childebert tenoit alors à *Belſonancum*, peut être Baſtogne, au milieu de la forêt d'Ardenne, où Boſon fut cité ; & n'ayant rien à répondre, il fut obligé de prendre la fuite ; & l'on confiſqua tout ce qu'il avoit reçu de la libéralité du Roi en Auvergne.

Agiulphe ou Aigulphe eût pour ſucceſſeur dans l'Evêché de Metz, ſon neveu Arnoalde, dont on ne ſçait preſqu'aucune particularité. On dit qu'il fut pere de S. Arnould, & qu'après avoir

(*l*) Meuriſſe, p. 85. tiré du Mſſ. de M. Prailon. Voyez auſſi *Chronic. Epiſc. Meten.* t. 6. *Spicileg.* p. 650. & *Vitam S. Clodulphi Epiſcopi Metenſ. facul.* 2. *Renaud.* p. 1044.

(*m*) *Vide* t. 5. *Concil.* p. 1596. & *Gregor. Turon.* l. 9. c. 37. & *ſeq.* l. 10. c. 19. 20.

(*n*) *Gregor. Turon.* l. 8. c. 21. p. 394.

Digitized by Google

An de J.C. 605

quitté ſa femme de gré à gré, il ſe retira dans la ſolitude de Glandieres, où il fonda l'Abbaye de Longeville, & que de là il fut élevé ſur le Siége de l'Egliſe de Metz.

D'autres (*n*) diſtinguent Arnoalde Fondateur de Glandiers, d'Arnoalde Evêque de Metz. Le premier, dit-on fut pere de S. Arnoû, & enterré à Glandieres. Le ſecond fut enterré près de Sarbruch, dans une Egliſe de ſon nom, qui après avoir été long-tems Collégiale, a été enfin abandonnée & ruïnée, & dont les biens ſont aujourd'hui poſſédés par les Lutheriens. D'autres ſoutiennent que le pere de S. Arnoû ne s'appelloit par Arnoalde, mais Botgiſe (*p*), ou Bodagiſle (*q*). Enfin pluſieurs croyent qu'Arnoalde pere de S. Arnoû, & Bodagiſle Fondateur de Longeville, ne ſont qu'un même homme, qui ne fut jamais Evêque, & qui après avoir vécu quelque tems dans le Monaſtere de Longeville avec Digne & Undo, y mourut en paix (*r*), & y fut honoré du titre de Saint.

Quand à Arnoalde Evêque de Metz, on a un titre d'Advence Evêque de cette Egliſe, de l'an 857. qui porte (*s*) qu'un certain Rolon Officier de Lothaire Roi de Lorraine, s'étant emparé de la Terre de Merkinghen, ſituée ſur la Sarre, Advence Evêque de Metz en porta ſes plaintes au Roi; & lui préſenta la Charte originale de la donation de Merkinghen, faite par le Roi Theodebert à l'Evêque Arnoalde. Le Prélat ajoûte qu'Arnoalde y avoit établi une Communauté de Clercs, ſous la juriſdiction de l'Egliſe de Metz; qu'il y avoit été enterré, & que dans la ſuite ce Monaſtere avoit pris le nom d'Arnoalde ſon Fondateur. Le Roi Theodebert dont il eſt parlé ici, eſt Theodebert II. auquel S. Gregoire le Grand écrivit, pour lui recommander ſes Miſſionnaires en 596. & qui mourut en 612.

On n'eſt pas d'accord ſur la durée de l'Epiſcopat d'Arnoalde. Les uns ne lui donnent que huit ans, les autres lui en donnent vingt quatre. On trouve ſon nom à la fin d'un Diplôme de l'an 620. qui eſt la Fondation du Monaſtere de Remiremont, faite par S. Romaric (*t*); & c'eſt apparemment cette Piéce qui a fait donner à Arnoalde vingt-quatre ans d'Epiſcopat; mais comme elle n'eſt d'aucune autorité, & qu'on a d'ailleurs des preuves que Pappole ſon ſucceſſeur étoit déja Evêque en 608. ou 609. nous ſommes obligés de dire qu'il n'a pû être Evêque de Metz qu'environ huit ans.

L. *Fondation de l'Abbaye de Longeville ou Glandieres.*

On rapporte au tems d'Aigulphe ou d'Arnoald, la fondation des Monaſteres de Longeville, de S. Pierre de Metz, & de ſainte Gloſſinde.

L'Abbaye des Glandieres ou de Longeville, fut fondée, ainſi qu'on l'a dit, par les SS. Digne, Bodagiſle & Undon, qui y moururent, & y furent enterrés vers l'an 580. ou 590. D'autres en rapportent l'origine à S. Fridolin (*u*), qui après avoir vécu aſſez long-tems dans le Monaſtere de S. Hilaire de Poitiers, vint au Dioceſe de Metz, & y fonda ou réforma les Abbayes d'Hilariaque ou de S. Avold, & de Longeville.

An de J. C. 605.

LI. *Sainte Gloſſinde & ſa Vie, ſon Monaſtere.*

A l'égard de ſainte Gloſſinde, on a ſa Vie écrite, à ce qu'on croit, par le B. Jean de Gorze (*x*), qui vivoit au dixiéme ſiécle, ou par Jean Abbé de S. Arnoû, qui vivoit vers le même tems; cet Ecrivain avoit devant les yeux une autre Vie plus ancienne, dont il a ſeulement changé le ſtile. Sainte Gloſſinde vivoit ſous le regne de Sigebert Roi d'Auſtraſie, qui mourut en 573. Son pere étoit Vinttion (*y*) Duc de Champagne, qui fut mis à mort à la ſollicitation de Brunehaut, ſous le regne de Theodebert en 598. Sa mere ſe nommoit Godile. Gloſſinde conçut dès ſa plus tendre jeuneſſe le déſir de ſe conſacrer à Dieu, & ſes parens la promirent en mariage à un jeune Seigneur appellé Obolène; mais le jour même qu'on devoit célébrer le mariage, & l'épouſe étant déja conduite chez ſon époux, avec un grand nombre de perſonnes de condition, tout d'un coup on vint de la part du Roi citer Obolène, pour répondre ſur divers chefs d'accuſation que l'on formoit contre lui. Après avoir été interrogé, on le mit en priſon, où il demeura un an entier, & d'où il ne ſortit que pour perdre la tête.

Gloſſinde regarda cet événement comme un coup du Ciel, qui favoriſoit la réſolution où elle étoit de ſe donner à Dieu; mais ſes parens, ſans conſulter ſon inclination, la promirent de nouveau, à un jeune homme de qualité. Gloſſinde dans cette occaſion crut ne devoir pas obéir à ſon pere. Elle ſe ſauva à l'Egliſe, & s'y tint comme dans un azyle. Son pere voulut la mener à Tréves, où il avoit une ſœur nommée Rothilde, femme d'un grand mérite, afin qu'elle perſuadât à Gloſſinde de ſe ſoumettre à ſa volonté; mais Gloſſinde aima mieux ſe retirer à Metz (*z*); & s'étant jettée dans l'Egliſe de S. Etienne, elle y demeura entre l'Autel, & la Confeſſion du ſaint Martyr, où il y a de ſon ſang; & pluſieurs autres Reli-

(*n*) Voyez Meurisſe Hiſt. des Evêques de Metz, p. 96. 97. 98. *Conten. Annal. Eccleſ. Franc. t. 2. p. 474. ad an. 599. n. 19.*

(*p*) *Vita ſanctæ Odæ viduæ. Vide Mabillon. ſæc. 2. Bened. p. 1.*

(*q*) *Ita Martyrolog. S. Naboris, & inſcriptio antiqua in Eccleſia Parochiali Longæ-villæ, ſeu Glandar. apud Meurisſe, pp. 95. 96.*

(*r*) *Martyrol. S. Naboris, ad 14. Kalend. Januar. apud Meurisſe, p. 95.*

(*s*) Benoît Hiſtoire Mſ. de Metz, l. 3. c. 5. Chancellerie de Vic, Layette S. Arnould.

(*t*) Meurisſe Hiſt. de Metz, pp. 97. 98.

(*u*) *Mabillon, t. 1. l. 8. p. 221. annal. Bened. Ejuſdem retractatio ad calcem, t. 2. p. 756.*

(*x*) *Vide apud Mabillon. ſæc. 2. Bened. p. 1087.*

(*y*) *Fredegar. Chronic. c. 14. & 18.*

(*z*) *Vita. ſanctæ. Glodeſin. l. Urbem populis potentiâ ipſâque ſui antiquitate terrâ marique memorabilem Metim, ſeu Mediomatricum maluit expetendam.*

An de J.C. 605. ques. Ses parens l'y ſuivirent bien-tôt, & n'oublierent rien pour l'obliger à ſortir de cet azyle ; mais elle demeura inébranlable ; & comme on faiſoit garde devant l'Egliſe pour la ſaiſir auſſitôt qu'elle ſortiroit pour quelque néceſſité, elle demeura ſix jours entiers ſans ſortir, & ſans prendre aucune nourriture. Le ſeptiéme jour, qui étoit un Dimanche, on vit paroître un homme d'un viſage angélique, accompagné de deux jeunes hommes, qui vint lui donner le ſacré voile de la virginité.

Alors ſes parens ceſſerent de la pourſuivre, & de la porter au mariage ; & ſainte Gloſſinde alla de ſon propre mouvement trouver à Tréves ſa tante Rothilde, qui étoit célébre par ſa vertu & ſa probité. Elle demeura quelque tems auprès d'elle dans les exercices de la piété ; puis elle revint à Metz, où ayant raſſemblé une troupe de Vierges, qui voulurent imiter ſon exemple, elle bâtit dans la ville un Monaſtere, dans un lieu propre à ſon deſſein, & dont le fond appartenoit à ſa famille. Elle y vêcut ſix ans, & le gouverna comme Abbeſſe, après quoi elle mourut en paix, âgée de trente ans, vers l'an de J. C. 609. ou 610. (*a*), le 8. des Calendes d'Août, ou le 25. de Juillet. Elle fut enterrée dans l'Egliſe des SS. Apôtres, qui porte aujourd'hui le nom de S. Arnoû ; car ſainte Gloſſinde avoit voulu que cette Egliſe fût le lieu de la ſépulture de ſes ſœurs. Son Corps y demeura pendant environ vingt-cinq ans ; après quoi on l'en tira, pour le reporter à ſon Monaſtere, qui ſubſiſte encore aujourd'hui ſous la Regle de S. Benoît. Telle eſt l'origine de l'Abbaye de ſainte Gloſſinde de Metz. Le relâchement s'y étant gliſſé, Geroge de Bade en 1481. y remit la Reforme, & M. d'Aubuſſon l'a continuée, avec les adouciſſemens & les mitigations que la foibleſſe des derniers ſiécles a obligé d'admettre dans la plûpart des obſervances religieuſes.

LII. *Fondation de l'Abbaye de S. Pierre de Metz.*

L'Abbaye S. Pierre de la même ville, fut auſſi bâtie pour des Filles vers le même tems. On en attribuë la fondation à Eleuthere Duc des François, qui y établit pour premiere Abbeſſe ſainte Valdrade, appellé vulgairement ſainte Valdrée ou Vaudrée. Elle vivoit (*b*) ſous les regnes de Thierry & de Theodebert, & étoit d'une naiſſance très illuſtre, puiſqu'elle étoit alliée aux Rois dont nous venons de parler.

Valdrade, pour favoriſer l'établiſſement du Duc Eleuthere, fit une donation de tous les biens dont elle avoit hérité, à la même Abbaye de S. Pierre, & par l'entremiſe de l'Evêque Papole, elle en obtint la confirmation de Theodebert Roi d'Auſtraſie, la ſeconde année de ſon regne (*c*), qui revient à l'an de J. C. 596. On honore la mémoire de ſainte Valdrée le 3e des nones de May, c'eſt-à-dire, le 5. de ce mois. Le Monaſtere de S. Pierre fut bâti, premiérement où eſt à préſent la Citadelle de Metz, & où l'on voit encore quelques reſtes de l'Egliſe. Enſuite en 1552. il fut transferé au lieu où étoit la Commanderie de S. Antoine, dans la Paroiſſe de S. Victor, où elle eſt aujourd'hui. An de J.C. 605.

Adalberon I. Evêque de Metz, répara cette Abbaye, & lui fit rendre par l'Empereur Othon I. en 990. (*d*), les biens qu'on lui avoit enlevés. Quelques années après, Othon II. ſollicité par l'Impératrice Theophanie, par Theodoric Evêque de Metz, & par Frideric Duc de Lorraine, confirma, étant à Thionville en 977. ce que ſon Pere avoit fait en faveur de cette Abbaye. Othon III. en fit de même en 993. Ce Monaſtere étoit apparemment tombé dans le relâchement avant l'Epiſcopat d'Adalberon I. puiſque ce Prélat y établit l'obſervance de la Regle de S. Benoît, en obtint la confirmation des Empereurs, & le droit d'y élire une Abbeſſe par les Religieuſes.

L'Abbaye de S. Pierre eſt aujourd'hui en quelque ſorte ſécularisée. Les Dames qui la compoſent, ſe diſent Chanoineſſes. Elle ne reçoivent que des filles de qualité, qui conſervent quelques penſions de leur famille, pour les aider à s'entretenir, avec ce qu'elles tirent de l'Abbaye. L'Evêque George de Bade voulut en 1459. les obliger à la réforme (*e*). Hector d'Ailly Evêque de Toul, & Vicaire Général de l'Evêché de Metz, reprit ce deſſein en 1531. & l'Evêque de Madaure Suffragant de Metz, en 1635. mais leurs deſſeins demeurerent ſans exécution. Les Abbeſſes de S. Pierre ſont obligées de faire leurs repriſes du Duc de Lorraine, tenant d'une main le livre des Evangiles & le Calice, & de l'autre la Croſſe Abbatiale. Ce droit eſt venu à nos Ducs, de leur qualité de Voüés de l'Abbaye de S. Pierre. L'Empereur Othon I. en 960. permet aux Religieuſes de ſe choiſir un Voüé ; & dès l'an 1151. le Duc Mathieu ſe qualifie de Voüé de ce Monaſtere.

Il y a une très ancienne Confraternité de prieres entre les Chanoines de la Cathédrale de Metz, ceux de S. Sauveur de la même ville, les quatre Abbayes de Benedictins, ſçavoir, S. Arnould, S. Clement, S. Vincent & S. Symphorien, & les deux Abbayes de Dames non cloîtrées, ſçavoir de S. Pierre, & de Sainte-Marie ; qui conſiſte en ce que les Chanoines dont nous parlons, doivent aſſiſter aux Obſeques des Religieux décédés de ces quatre Abbayes, &

(*a*) *Vide Mabillon loco citato, p.* 1089.
(*b*) Meuriſſe Hiſt. des Evêques de Metz, p. 103. *Mabill. ſæcul. 2. Benedict. pp. 63. 64.*
(*c*) Le Texte rapporté par Meuriſſe, lit *Thierry* ; mais il faut lire *Theodebert*, qui étoit Roi d'Auſtraſie, & regnoit à Metz. Il faut voir le cartulaire de l'Abbaye de S. Pierre, dans la Bibliotéque de M. Sequier.
(*d*) Voyez Meuriſſe, p. 104.
(*e*) Benoit Hiſt. Mſſ. de Metz.

à celles

An de J. C. 605.

à celles des Dames de S. Pierre ; & de Sainte-Marie ; & réciproquement ces Religieux & ces Dames assistent aux funérailles des Chanoines décedés, moyennant certaine rétribution qu'ils se donnent, & qu'ils reçoivent respectivement.

LIII. *Abbaye de S. Symphorien de Metz.*

L'Abbaye de S. Symphorien de Metz fut fondée par S. Papole Evêque de cette ville, qui succéda à S. Arnoalde vers l'an 608. & qui eût pour successeur S. Arnould vers l'an 614. (*f*). Ainsi il en faut mettre la fondation entre ces deux années. Il la dedia d'abord aux SS. Innocens ; car elle n'a porté le titre de S. Symphorien, que depuis l'Evêque Adalberon II. qui y mit des Reliques de ce S. Martyr, & qui rétablit l'Abbaye. Elle fut d'abord placée au dehors & au midy de la ville, assez près des murs, sur le penchant d'une colline fort agréable. On ne sçait au juste si elle fut alors habitée par des Clercs (*g*), ou par des Moines de S. Colomban. S. Papole la combla de biens, & y choisit sa sepulture. En 1513. son tombeau fut découvert dans les ruïnes de l'Abbaye, long-tems après sa démolition & sa translation ; car étant aux Portes d'une grande ville, & fort exposée aux courses des Barbares, & aux malheurs de la guerre, elle a souvent essuyé plusieurs fâcheuses révolutions.

Dès l'an 992. l'Empereur Othon III. dans un Diplôme qu'il lui donna, témoigne que depuis long-tems elle étoit ruïnée & abandonnée, & que l'Evêque Adalberon l'avoit rétablie, y avoit mis des Religieux, qui observoient la Regle de S. Benoit, & leur avoit donné pour Abbé un saint homme nommé Fingenius, Ecossois de naissance, célebre en ce tems-là pour sa grande régularité, & qui étoit aussi Abbé de S. Felix de Metz, & de S. Vanne de Verdun. C'est ce que nous examinerons ailleurs.

LIV. *Carimere Evêque de Verdun.*

Après la mort de S. Airy Evêque de Verdun, arrivée vers l'an 591. Carimere Référendaire du Roi Childebert, fut nommé à cet Evêché (*h*). Gregoire de Tours (*i*) raconte que Carimere n'étant encore que Référendaire, fut guéri du mal des dents par un morceau de la porte de la Chapelle de S. Médard de Soissons, n'ayant pû entrer dans la Chapelle, ni prendre des baguettes qui l'environnoient, parce qu'il la trouva fermée. L'Office de Référendaire étoit à peu près le même, qu'est aujourd'hui celui de Maître aux Requêtes. Son élection fut traversée par un certain Abbé, nommé Bucciovalde (*k*), & dont le peuple de Verdun redoutoit la hauteur & l'orgueil ; car il passoit pour un homme vain, d'où vient qu'on lui donnoit par dérision le nom de *Bucetus Validus* (*l*). Cet homme étant donc venu en diligence à la Cour de Childebert, mit dans ses interêts la Reine Brunehaut, & par son moyen fut nommé à l'Evêché ; mais les Députés du peuple de Verdun firent tant de remontrances au Roi, qu'il leur accorda Carimere. Ce Prélat, quoi qu'élevé dans les dignités séculiéres, & dans les affaires temporelles, ne laissa pas de s'acquitter parfaitement de toutes les fonctions Epiſcopales. On dit que les saints Missionnaires que S. Gregoire le Grand envoyoit en Angleterre, étant venus à Metz à la Cour du Roi d'Austrasie, passérent ensuite par Verdun, & y étant arrivés au mois d'Avril, engagerent Carimere & son Clergé, à imiter les grandes Litanies que saint Gregoire avoit instituées quelque tems auparavant dans Rome, à l'occasion des innondations & de la peste qui ravageoient l'Italie. Carimere mourut en 605. après quatorze ans d'Epiſcopat, & fut enterré dans son Eglise Cathedrale.

An de J. C. 605.

LV. *Godon, Hermenfroy & Paul, Evêques de Verdun.*

Il eût pour successeur Godon, qui assista au Concile de Reims en 625. (*m*), & qui n'a pas été connu par Vassebourg. A Godon succeda Hermenfroy vers l'an 626. ou 627. Il avoit pris naissance dans un Château près de Strasbourg (*n*). Il fut élevé dans la Cour de Childebert Roi d'Austrasie, avec les Princes Theodebert & Thierry, fils de ce Roi. Après la mort de Childebert, il s'attacha à Thierry Roi de Bourgogne. S. Colomban étant venu à la Cour de ce Prince, Hermenfroy se mit sous sa discipline, & se fit Religieux dans son Monastere de Luxeüil. Après le décès de Carimere, il fut choisi par le peuple de Verdun, pour lui succéder ; & avec l'agrément de Theodebert Roi d'Austrasie, il fut tiré du Monastere de Luxeüil, & installé dans cet Evêché. Il le gouverna saintement, & mourut après douze ans d'Epiſcopat, vers l'an de J. C. 639. Il eût pour successeur S. Paul, que l'on compte pour treiziéme Evêque de Verdun.

LVI. *Prémon Evêque de Toul. Antimonde & Endulus lui succédent.*

Prémon successeur d'Alodius dans l'Evêché de Toul, fut enterré, comme la plûpart de ses prédécesseurs, dans le cimetiére de S. Mansuy. On ne sçait aucun détail de sa vie ; mais on dit (*o*), qu'Antimonde qui lui succéda, avoit eû soin des Ecoles Epiſcopales de Toul, & qu'il avoit gouverné la Communauté de Religieux ou de Clercs, qui demeuroient dans l'Abbaye de S. Epvre. L'inclination pour la retraite, qu'il prit dans ce Monastere, le porta à chercher la solitude, & à s'y retirer aussi sou-

(*f*) Hist. Mſ. de S. Symphorien.
(*g*) Meurisse Hist. de Metz, p. 99.
(*h*) *Gregor. Turon. l. 9. c. 23. p. 448.*
(*i*) *Gregor. Turon. de gloria Confeſſ. c. 95. p. 977.*
(*k*) Vassebourg, antiquités de la Gaule Belgique, fol. lxxxiv. & lxxxv.
(*l*) *Bertar. Hiſt. Epiſcop. Virdun, p. 256. t. 11. Spicileg.*
(*m*) *T. 5. Concil. Labb. p. 1689.*
(*n*) Vassebourg, fol. xc. xcj.
(*o*) *Codex S. Manſuet.* Voyez les Preuves. Benoît Hist. de Toul, p. 248.

Digitized by Google

An de J. C. 605.

vent que ſes occupations le lui permirent. L'odeur de ſa ſainteté, & la douceur de ſa conduite, lui attirerent un bon nombre de diſciples, entre leſquels on compte les SS. Agent, Pient, & ſainte Colombe, qui ſont morts & enterrés à Moyenvic; & l'Egliſe Paroiſſiale de cette ville, les honore comme ſes Patrons. S. Gundebert Evêque de Sens, & Fondateur de l'Abbaye de Senones, en 662. ſe retira près du tombeau de ces Saints, pour avoir part à leurs mérites, & on croit qu'il fut enterré au même lieu. La tradition de Moyenvic veut que les SS. Pient & Agent, & ſainte Colombe, ayent été couronnés du Martyre; mais le Manuſcrit de S. Manſuy (*p*) porte qu'ils moururent en paix; & d'ailleurs du tems d'Antimonde, nous ne connoiſſons point de perſécuteurs dans ce pays cy. Cet Evêque augmenta le Monaſtere de S. Epvre, & compoſa quelques Ecrits, & quelques Répons en l'honneur de ce Saint.

Endulus, ou Endulanus, ou Entulanus, qui ſuccéda à Antimonde, étoit natif de Toul (*q*). Il mérita l'eſtime & l'amitié des Rois d'Auſtraſie, & procura divers fonds de terres à ſon Egliſe; par exemple, l'Abbaye de S. Pient à Moyenvic, qui eſt à préſent la Paroiſſe du lieu. Theodebert II. Roi d'Auſtraſie, confirma par une Charte dattée du 8e de ſon regne*, l'acquiſition qu'il avoit faite du village de Lucey, & de quelques autres lieux (*r*). Il eut pour ſucceſſeur Theutfride.

*An de J. C. 602. ou 603.

LIVRE NEUVIÉME.

I. *Guerre entre Theodebert & Thierry.*

L'An 610. les deux Rois Theodebert & Thierry ſe firent une rude guerre, dont voici l'occaſion (*f*). Childebert Roi d'Auſtraſie, avoit avant ſa mort reglé le partage de ſes Etats entre les deux Princes ſes fils, de maniere que l'Auſtraſie devoit demeurer à Theodebert, à condition qu'on en démembreroit l'Alſace, le Suntgau, & le Turgau en faveur de Thierry ſon ſecond fils, Roi de Bourgogne. Theodebert avoit toujours ſouffert très impatiemment ce partage. Enfin en 610. il s'empara de l'Alſace à main armée*, à la maniere des Barbares, dit l'Hiſtorien, c'eſt-à-dire, ſans avoir déclaré la guerre. Auſſi-tôt le Roi de Bourgogne ſe mit en état d'en tirer vengeance, & de recouvrer ce pays. Il demanda du ſecours au Roi de Soiſſons ſon couſin; mais celui-ci ayant conſulté ſur cette propoſition S. Colomban, qui étoit alors à la Cour (*g*) fuyant la perſécution de Brunehaut; le Saint lui dit de ne point entrer dans les différends des deux Rois; que Dieu avoit ſur lui des deſſeins de bonté, qui s'exécuteroient bien-tôt, & que dans trois ans il ſeroit ſeul maître paiſible des Etats de l'un & de l'autre. Ainſi Clotaire demeura neutre, & ne donna du ſecours ni à l'un ni à l'autre.

*An de J. C. 610.

Cependant avant que d'en venir aux armes, on mit l'affaire en négociation (*h*), & on tint une Aſſemblée à Selz ſur le Rhin, entre Saverne & Haguenau. Thierry Roi de Bourgogne y vint avec dix mille hommes (*i*); mais Theodebert fit avancer une groſſe armée, qui inveſtit de tous côtés le Roi de Bourgogne, & le ſerra de ſi près, qu'il fut obligé de céder tout ce que voulut Theodebert. Les deux freres ſe ſéparerent, & Theodebert demeura en poſſeſſion de ce qu'il avoit envahi. Mais Thierry réſolut de reprendre ce qu'on lui avoit ainſi ravi par violence. Il engagea premiérement Clotaire Roi de Soiſſons, à demeurer dans la neutralité, en lui promettant de lui rendre ce qui étoit entre l'Oiſe & la Seine, nommé vulgairement le Duché de Dentelin, ſi Dieu lui donnoit la victoire contre le Roi Theodebert*. Enſuite il fit ſes préparatifs pour entrer de bonne heure en campagne contre le Roi d'Auſtraſie. Dès le mois de May de l'an 612. *, il raſſembla ſon armée à Langres; & l'ayant fait marcher par Andelot ſur la petite riviere de Rognon, au pied de la montagne où étoit autrefois la forteresſe de Monteſclair, il attaqua la ville de Nays, anciennement célébre & bien fortifiée, aujourd'hui petit village ſur l'Ornez près Ligny en Barrois. Thierry s'en rendit maître & s'avança juſqu'à Toul (*k*), où ſe trouva le Roi d'Auſtraſie avec ſon armée. Les deux Rois y donnerent la bataille, qui fut des plus ſanglantes, & où Theodebert fut entiérement défait.

*An de J. C. 611.

*An de J. C. 612.

(*p*) Reliqui quamplurimi, qui cum prædicto Domno Antimundo obſecumdantes Deo, in pace facti ſunt.

(*q*) Benoit Hiſt. de Toul, p. 250.

(*r*) *Luciacus*, Lucey. *Videniacum*, Villers S. Etienne. *Buruliacum*, Bouq. *Ardinio ſive Tuliacum*, Tulié.

(*f*) *Fredegar. Chronic. c.* 37. 38. *pp.* 616. 617.

(*g*) *Jonat. Vita S. Columbani.*

(*h*) *Fredegar. Chronic. c.* 37. *p.* 616.

(*i*) *Fredegar. ibid.* Cum *Scaritis* tantùm decem milibus acceſſit. *Scarita* ſignifie des Cavaliers, dérivé de *ſcara*; d'où vient Eſcadron & Eſcarmouche.

(*k*) *Fredegar. c.* 38. *p.* 618. Lingonas de univerſis Regni ſui Provinciis, menſe medio exercitus adunatur, dirigenſque per Andelaum, Naſio caſtro capto, Tullum civitatem perrexit; ibique Theodebertus cum Auſtraſiorum exercitu obviam pergens, in Tullenſi campania confligunt certamine, &c. *Vide notas Rum. in Fredegar. loco citato.*

II. *Theodebert eſt vaincu près de Toul, & ſe retire à Metz. Il eſt vaincu de nouveau à Tolbiac. Le jeune Prince Merouée eſt mis à mort.*

Ce Prince ſe ſauva d'abord à Metz, & de là à Cologne. Thierry le ſuivit : mais Theodebert ayant aſſemblé une nouvelle armée, compoſée de Saxons, d'Allemands & de Thuringiens, vint ſe poſter à Tolbiac, lieu fameux par la victoire que Clovis y avoit autrefois remportée ſur les Allemands. Thierry avant traverſé les Ardennes, ſe rendit au même endroit. Il s'y donna un nouveau combat, qui fut un des plus ſanglans qu'on eût jamais vû parmi les François. On y combattit avec tant de fureur & d'acharnement, que l'on vit après la bataille, pluſieurs corps morts tout droits, parmi les tas de cadavres entaſſés l'un ſur l'autre, & ſi ſerrés, que les derniers n'avoient pû tomber, & étoient demeurés ſur leurs pieds comme vivans. Theodebert fut battu une ſeconde fois, & ſon armée pouſſée juſqu'à Cologne. Thierry le pourſuivit, prit tous les tréſors, qu'il avoit réfugiés dans cette ville ; & ayant paſſé le Rhin, envoya après lui ſon Chambellan, nommé Berthaire, qui l'atteignit dans ſa fuite, & le préſenta à Thierry, après lui avoir ôté les ornemens Royaux. Thierry fit préſent à Berthaire du cheval & de l'équipage de Theodebert, & envoya ce miſérable Prince priſonnier à Châlons ſur Saone. Enſuite on lui amena le jeune Prince Merouée, fils de Theodebert. Il ne fut touché de compaſſion ni de la foibleſſe de ce Prince, qui n'étoit qu'un enfant, ni de ſon innocence, car il portoit encore les habits blancs, qu'il avoit reçus au Baptême. Un de ſes gardes l'ayant pris par le pied, le frappa contre une pierre, & lui fit ſauter la cervelle (*l*). Brunehaut fit couper les cheveux à Theodebert, pour lui ôter toute eſpérance de remonter ſur le Trône (*m*) : mais ſa vengeance n'étant pas encore ſatisfaite, elle porta Thierry à le mettre à mort *. Ainſi Thierry réünit le Royaume de Bourgogne à celui d'Auſtraſie.

* An de J. C. 615.

III. *Mort de Thierry.*

Cependant Clotaire Roi de Soiſſons, s'étoit mis en poſſeſſion du Duché de Denteline, ſitué entre la Seine & l'Oiſe, qui lui avoit été promis par Thierry. Celui-ci le trouva fort mauvais, & envoya des Ambaſſadeurs, pour ſommer Clotaire de quitter ce pays, avec menace, au cas de refus, de lui déclarer la guerre (*n*). Clotaire tint ferme, & ſe prépara à une vigoureuſe réſiſtance. Thierry marchant contre lui avec ſon armée, fut attaqué, comme il étoit à Metz, d'une diſſenterie, qui l'emporta en peu de jours, la vingt-ſixiéme année de ſon âge, & la dix-ſeptiéme de ſon regne, l'an de J. C. 613. *. Ainſi Clotaire ſe voyant, lorſqu'il y penſoit le moins, délivré d'un puiſſant ennemi, prit des meſures pour ſe faire reconnoître Roi d'Auſtraſie & de Bourgogne (*o*). Il avoit un puiſſant parti parmi les Seigneurs de ces deux Royaumes ; les enfans de Thierry étoient fort jeunes, & hors d'état de regner par eux-mêmes ; Brunehaut n'étoit nullement aimée de la plûpart des Grands ; Clotaire ſe trouvoit à la tête d'une bonne armée ; tout ſembloit conſpirer à favoriſer ſon ambition : Arnould & Pepin, qui étoient très puiſſans dans l'Auſtraſie, le favoriſoient, & ils le firent recevoir dans pluſieurs villes. Enfin il s'avança juſqu'à Andernach, ville célébre & bien fortifiée ſur le Rhin, entre Boon & Coblentz, & il y entra ſans réſiſtance.

* An de J. C. 613.

IV. *Clotaire eſt reconnu Roi d'Auſtraſie, & l'exclaſion des Enfans du Roi Thierry.*

D'un autre côté, Brunehaut (*p*) prenoit des meſures pour aſſûrer la ſucceſſion de Thierry aux quatre Princes qu'il avoit laiſſez, ſçavoir Sigebert, Childebert, Corbon & Merouée. Le plus âgé des quatres, qui étoit Sigebert, n'avoit encore que dix ans. Elle travailloit à le faire reconnoître pour Roi des deux Royaumes, d'Auſtraſie & de Bourgogne : mais Clotaire ne lui ayant pas donné le loiſir d'exécuter ſes projets, elle ſe retira de Metz à Vorms (*q*), & envoya de là à Clotaire, pour le prier de ne pas envahir les Etats des Princes ſes enfans, à qui Thierry leur pere les avoit laiſſez, & d'en retirer ſes Troupes : mais Clotaire répondit, qu'il s'en tiendroit à ce que les Seigneurs en décideroient dans une Aſſemblée de la Nation. Brunehaut, à tout événement, avoit envoyé le Prince Sigebert ſon fils, accompagné de Varnacaire ou Garnier, & d'Alboin, au delà du Rhin en Thuringe, pour le faire reconnoître par les peuples de ce pays-là, qui obéiſſoient aux Rois d'Auſtraſie, & pour y ramaſſer une armée capable de tenir tête à Clotaire, au cas qu'il perſiſtât dans la réſolution d'uſurper les Royaumes de Thierry.

Mais ayant eû avis que Garnier étoit gagné par Clotaire, & qu'il le favoriſoit ſecretement, elle écrivit à Alboin, & aux autres Seigneurs, qu'ils euſſent à ſe défaire de Garnier, comme d'un homme dévoüé au ennemis de ſon fils. Garnier reçut les tablettes enduites de cire, les lut, & les ayant rompuës, en jetta par terre les morceaux, qui furent enſuite trouvées par un des domeſtiques d'Alboin, qui les réünit, & les remit à ſon Maître (*r*). Garnier informé par là du danger qu'il couroit, ſongea ſerieuſement aux moyens de faire périr les enfans de Thierry, & de procurer le Royaume à Clotaire. Il le fit toutefois avec tant de prudence, qu'on ne s'apperçut de rien ; & il ſçut ſe tenir ſi bien ſur ſes gardes, qu'Alboin ne put exécuter ce que la Reine lui avoit commandé. Ils

(*l*) *Marii Chronic.* Nepotem proprium, ad petram in albis elidi juſſit.

(*m*) *Fredegar. Chronic. c.* 42. *p.* 623. *Aimoin. liv.* 3. *Jonas vita S. Columbani. Vitæ Comitum, an.* 613. *c. x. pp.* 648. 649.

(*n*) *Fredegar. Chronic. c.* 38. 39.

(*o*) *Fredegar. Chronic. c.* 40.

(*p*) *Fredegar. Chronic. c.* 39.

(*q*) *Fredegar. Chronic. c.* 40. *p.* 620.

(*r*) *Fredegar. ibid. p.* 621. Alboenus abruptum indiculum projecit in terram, inventus eſt à puero Warnachario ſuper tabula cerâ linita de quo ipſe ſolidatur.

An de J. C. 613.

revinrent donc de Thuringe, & amenerent les ſecours qu'on attendoit. Brunehaut même ne feignit pas de mener encore Garnier en Bourgogne, lorſqu'elle y alla avec les Princes ſes fils, pour les faire reconnoître par les principaux Seigneurs de ce pays (*s*).

Mais les Grands, les Evêques & les Seigneurs ne pouvoient ſouffrir Brunehaut ; ils réſolurent de la perdre avec ſes enfans, & de ſe donner au Roi Clotaire. Lors donc que le jeune Sigebert ſe fut avancé avec ſon armée juſques dans les campagnes de Châlons ſur Marne, & que Clotaire, qui avoit dans ſon armée pluſieurs Seigneurs Auſtraſiens, eut paſſé l'Aine, pour le venir combattre, tout d'un coup, lorſqu'on fut prêt d'en venir aux mains, les Généraux de Sigebert firent ſonner la retraite, & toute ſon armée tourna le dos, & s'enfuit (*t*).

Clotaire, ainſi qu'il en étoit convenu avec les Seigneurs de l'armée de Sigebert, ne pourſuivit pas les fuyards ; il ſe contenta de ſuivre lentement l'armée, & de la laiſſer ſe diſſiper d'elle-même. Il arriva ſur la Saône, & prit trois fils de Thierry ; ſçavoir, Sigebert, Corbon & Merouées le quatriéme, nommé Childebert, s'étant ſauvé, ſans qu'on l'ait jamais revû depuis. Sigebert & Corbon furent mis à mort : mais il ſauva le jeune Merouée, qu'il avoit tenu ſur les Fonts, & le fit ſecretement conduire dans la Neuſtrie, où il vêcut aſſez long-tems comme perſonne privée.

V. *Mort malheureuſe de Brunehaut.*

A l'égard de Brunehaut, elle s'étoit d'abord ſauvée au delà du Mont Jura, dans la ville d'Orbe ou Orbac, ſituée entre le Mont Jura, & le Lac de Genéve ; mais elle en fut tirée, & amenée à Thierry, qui étoit alors ſur la petite riviere de Navigéne, qui ſe jette dans la Saône. Ce Prince, héritier de la haine de Frédegonde ſa mere contr'elle, lui reprocha la mort de dix Rois, dont on lui imputoit la perte. Ces dix Rois ſont Sigebert ſon mari, Merouée fils de Chilperic, Chilperic lui-même, époux de Frédegonde, Merouée fils de Clotaire, Theodebert II. Roi d'Auſtraſie, un des fils de ce Prince, Thierry dernier Roi de Bourgogne, mort à Metz peu auparavant, & ſes trois enfans, qui venoient d'être mis à mort.

La haine qu'on portoit à cette Princeſſe, faiſoit qu'on mettoit ſur ſon compte, comme il eſt ordinaire, bien des choſes dont elle étoit innocente ; mais il n'eſt que trop certain, que ſon ambition lui fit commettre biens des crimes, qui cauſerent une infinité de maux dans la France. Clotaire la livra aux bourreaux, qui la tourmenterent par divers ſupplices pendant trois jours (*u*). Après quoi on la fit monter ſur un chameau, & promener par tout le Camp, où elle eſſuya toutes les inſultes des Troupes. Enfin on l'attacha par les cheveux, par un bras & par un pied, à la queuë d'un cheval fougueux, qui la mit en piéces à coups de pieds, en la traînant de tous côtés par le Camp. Telle fut la fin de la Reine Brunehaut. Son corps fut brûlé, & reduit en cendres par la populace, & n'eût point d'autre tombeau (*x*). Quelques Sçavans (*y*) ont pris à tâche de la juſtifier des crimes que lui imputent les Auteurs qui ont écrit ſa mort ; d'autres la croyent coupable de tout ce dont on l'accuſe (*z*) ; d'autres enfin (*a*) tiennent le milieu, & diſtinguent ce que Brunehaut fit ſous les regnes de ſon mari Childebert, & de ſon fils Theodebert, de ce qu'elle fit depuis leur mort, & pendant ſa régence, lorſqu'animée par ſa haine contre Frédegonde, & paſſionnée pour l'autorité ſouveraine, dont elle avoit goûté ſous la minorité de ſes petits-fils, elle ſe laiſſa aller à tout ce que ſon ambition & ſa vengeance lui inſpirerent de cruautés.

An de J. C. 613.

D'ailleurs, on ne peut diſſimuler ſa grandeur d'ame, ſa libéralité, ſa magnificence, ſon courage, les grandes & loüables actions qu'elle a faites ; comme les fondations de pluſieurs Monaſteres & Hôpitaux, le rachat des Captifs, les Edifices publics, les Châteaux, les grands Chemins qu'elle fit faire, ou qu'elle rétablit. On en voit encore de beaux & de magnifiques reſtes dans la Belgique & dans la Bourgogne, qui conſervent le nom de *Chauſſées* ou de *Levées de Brunehaut* ; Aimoin (*b*) dit que de ſon tems on voyoit un ſi grand nombre de ces grands ouvrages, que l'on s'étonnoit qu'une ſeule Reine eût pû pendant ſa régence faire tant de choſes, & en tant de différens endroits. Encore aujourd'hui on voit à Vaudémont les reſtes d'une groſſe Tour quarrée, dont les murs ſont épais de quinze à ſeize pieds, nommée *la Tour de Brunehaut*.

VI. *Clotaire eſt maître de toute la Monarchie Françoiſe. Concile de Paris.*

Clotaire II. ſe voyant ainſi ſeul maître de la Monarchie Françoiſe*, établit Maire du Palais en Bourgone, pour toute ſa vie, Varnacaire ou Garnier, qui étoit le principal auteur de la révolution dont nous venons de parler. Il fit Radon, Maire du Palais d'Auſtraſie, & Gondeland Maire du Palais de Neuſtrie (*c*). Enſuite il travailla à la réforme de ſes Etats, & y maintenir la paix, tant au dedans qu'au

*An de J. C. 613.

(*s*) *Fredegar. Chronic. c.* 41. *p.* 621. Burgundiæ Farones verò, tam Epiſcopi quàm cæteri leudes, timentes Brunichildem, & odium in eam habentes, &c. On dit que *Farones* ſe met pour *Barones*.

(*t*) *Fredegar. Chronic. c.* 42 *p.* 622.

(*u*) *Fredegar. c.* 42. *Marii Chronic. apud Duchoſne.*

(*x*) On montre toutefois ſon tombeau à S. Martin d'Autun, qui eſt un Monaſtere de ſa fondation. *Adonis ad an.* 620. Brunichildis ſepulta eſt Eduæ in Burgundia.

(*y*) *Courtius ad an.* 613. *n.* 5. *&* 7. *&c.* Cordemoy Hiſt. de France. *t.* 2. *Mariana l.* 5. *c.* 10. *Hiſt. Hiſpan.*

(*z*) *Vide Valeſ. rerum Franc.*

(*a*) Hiſtoire de France du P. Daniel, pp. 294. 295.

(*b*) *Aimoin. Hiſt. Franc. l.* 4. *c.* 1. *p.* 99. *apud Duchoſne.*

(*c*) *Fredegar. Chronic. c.* 42.

An de J.C. 613.

dehors. Il fit dans cette vûë tenir un Concile à Paris en 615. (*d*), où se trouverent soixante & dix-neuf Evêques ; mais les Souscriptions en sont perduës. On y fit de sages Réglemens touchant les Ordinations des Evêques ; & on ordonna qu'après la mort d'un Evêque, le Métropolitain assembleroit ceux de sa Province, & que le Clergé, le peuple & les Prélats procéderoient à l'election du nouveau Pasteur. On déclara nulles les élections simoniaques, & celles qui ne seroient pas libres. Le Roi confirma les Statuts de ce Concile par son Edit du 18. Octobre (*e*), & voulut qu'on attendit l'ordre du Roi, avant que d'ordonner le nouvel Evêque. Par le même Edit, il abolit tous les nouveaux impôts, & ordonna que les Juges fussent de la même Province où ils devoient rendre la Justice, & que les nobles vassaux, qui avoient perdu leurs biens pendant la derniere guerre, fussent remis en possession de ce qui leur avoit appartenu.

VII. *Clotaire donne à Dagobert son fils aîné, le gouvernement des Etats qu'il avoit au delà du Rhin, & du Royaume d'Austrasie.*

Ce Prince tenoit souvent des Assemblées, nommées en Latin *Placita*, d'où est venu le nom de *Plaids*, qui signifie certaines séances, que tiennent dans leurs Terres les Seigneurs particuliers, & où ils reçoivent les hommages & les Tributs de leurs Sujets. En un mot, sa principale attention étoit d'établir & de conserver la paix dans ses Etats ; & il y réüssit si bien, que pendant plusieurs années elle ne fut point troublée. En l'an 622. il se déchargea du Gouvernement du Royaume d'Austrasie, & des Etats qu'il possédoit au delà du Rhin, sur Dagobert son fils aîné (*f*). Ce Prince étoit encore fort jeune : mais Clotaire lui donna pour Ministre & pour Conseiller, S. Arnould Evêque de Metz, & Pepin Maire du Palais, qui gouvernerent ses Etats avec tant de sagesse & de bonheur (*g*), que tous les peuples voisins les combloient de loüanges ; & les plus éloignés, même ceux de delà le Rhin, souhaitoient de l'avoir pour Roi, & étoient prêts de se soumettre à son empire. Clotaire se réserva toutefois la Forêt d'Ardenne, les Monts de Vôges, & les villes qui y étoient, de même que l'Auvergne, Tours, Poitiers, & d'autres lieux qui avoient dépendu de l'ancien Royaume d'Austrasie, mais qu'il jugea alors à propos d'en détacher, à cause de leur situation ; déclarant néanmoins, que cette association qu'il faisoit de son fils au Royaume, n'excluoit pas les légitimes espérances que ce jeune Prince pouvoit avoir de posséder à l'avenir de plus grands Etats. Cela n'empêcha pas que dans la suite Dagobert ne se plaignît de ce démembrement, ainsi que nous le verrons cy-après. Mais auparavant il faut dire un mot de S. Arnould, un des principaux Ministres de Dagobert.

An de J.C. 618.

Le nom du Pere de S. Arnould n'est point exprimé dans l'Auteur de sa vie, qui est très ancien ; mais dans la Vie de sainte Ode veuve, il est nommé Bogise ; & dans une Charte de Loüis le Débonnaire de l'an 836. rapportée dans une autre Charte de l'Empereur Sigismond de l'an 1421. le Pere de S. Arnould est nommé Bodagise. Il y en a qui croyent (*h*) qu'Arnoald Bogis, que Gregoire de Tours dit avoir été l'un des Ducs de Childebert II. Roi d'Austrasie, est le pere de notre Saint.

Le lieu de la naissance de S. Arnould est le Château de Lay (*i*) près Nancy, en la place duquel il y a un Prieuré de Bénédictins, dépendant de l'Abbaye de S. Arnould de Metz ; & l'on y montre encore aujourd'hui une Chapelle, qu'on dit être la chambre où il est né. Il est certain qu'il étoit François, & non Romain ; & d'une famille très distinguée par sa Noblesse & par ses grands biens.

S. Arnould fut soigneusement élevé dans les Lettres & dans la piété, & il y fit de grands progrès. Lorsqu'il fut grand, on le confia à un Seigneur nommé Gondulphe, que l'Histoire appelle Vice-Roi (*k*) ou Gouverneur du Palais, & Conseiller du Roi Theodebert le jeune, afin qu'il le formât dans les bonnes mœurs, & dans les exercices propres à sa condition. Après l'avoir éprouvé un assez long-tems, il le présenta à Theodebert Roi d'Austrasie, comme un excellent sujet, également propre à la guerre & aux grandes affaires. On le vit souvent se distinguer par sa valeur extraordinaire, à la tête des armées ; & on admira son étenduë d'esprit, & sa vaste capacité dans le Gouvernement de six Provinces (*l*), ou peut-être de six Maisons de campagne, qui appartenoient au Roi dans six Provinces diverses, qu'il gouvernoit seul : au lieu qu'avant lui, & encore depuis, elles étoient conduites par six Economes. Il épousa une fille de qualité, nommée Doda, dont il eût Clodulfe & Anfigise. Quelques-uns lui donnent un troisiéme fils, nommé Waltchise, Pere de S. Vandrille. Clodulfe fut Evêque de Metz vingt-neuf ans

(*d*) *Tome 5. Concil. Labb. pp. 1649. 1650.*
(*e*) *Tom. 5. Concil. p. 1653.*
(*f*) *Fredegar. Chronic. c. 47. p. 626.*
(*g*) *Idem c. 58. p. 635.*
(*h*) Benoît Hist. Mis. de Metz. l. 3. c. 5.
(*i*) *Diploma fundationis monasterii Layensis. an. 950.* Castrum de Layo . . . in quo pretiosissimus Confessor & apostolicus Præsul Arnulphus, præsentis vitæ nativitatis suæ sumpsit exordium. *Unus author, seu potius interpolator Vitæ S. Arnulphi, apud Mabillon. sæc. 2. Benedict. p. 149.* Natus est autem B. Arnulphus Aquitanico patre, Suevâ matre, in castro Layensi, in Comitatu Calvimontensi.
(*k*) *Vita S. Arnulphi apud Mabillon. sæculo 2. Benedict. p. 150.* Gondulfo subregulo, seu etiam rectori Palatii, vel consiliario Regis, exercitandus in bonis actibus traditur. Le lieu de Goudreville, à trois lieuës de Lay, prend son nom apparemment de ce Seigneur, nommé *Gundulphus*, Voyez M. de Valois, Notice des Gaules.
(*l*) Ita ut sex provinciis, quas & tunc & nunc totidem agunt domestici, sub illius administratione solus regerentur arbitrio. *Vide Mabillon. loco citato & Vales. l. 18. rerum Franc.*

An de J.C. 613. après ſon pere S. Arnould. Anſigiſe ou Anſchiſe fut pere de Pepin, ſurnommé d'Heriſtalle.

Arnould ayant fait connoiſſance avec S. Romaric, qui étoit alors dans la Cour du Roi Theodebert, réſolut de faire avec lui le voyage de Lérins, qui étoit alors un Monaſtere très celebre par la ſainteté de ceux qui y faiſoient leur demeure ; mais Dieu ne permit pas qu'ils exécutaſſent leur reſolution. La Providence deſtinoit notre Saint à illuſtrer ſon pays par les exemples de ſa vertu. Un jour paſſant ſur un Pont de la Moſelle (*m*), & voyant la profondeur & la rapidité des eaux de ce fleuve, il dit en lui-même, tout occupé de la grandeur & de la multitude de ſes fautes : *Je croirai que Dieu m'a remis mes péchés, lorſque cet anneau me ſera rendu.* En même tems il tira ſon anneau du doigt & le jetta dans le fleuve.

Etant devenu Evêque de Metz, on lui préſenta un poiſſon, qu'il fit préparer pour ſon ſouper ; car depuis ſon Epiſcopat il n'uſoit point de viande ; & le cuiſinier ayant ouvert le poiſſon, trouva l'anneau dans ſes entrailles. Il le porta auſſi-tôt au Saint, qui admira les effets de la Providence, & rendit graces à la miſericorde de Dieu. Paul Diacre qui a écrit l'Hiſtoire des Evêques de Metz, dit qu'il s'étonne que l'Auteur de la Vie de ſaint Arnould ait obmis ce fait ſi remarquable (*n*), *que j'ai appris*, dit-il, *non d'un homme du commun, mais de la bouche même de l'Empereur Charlemagne*, qui faiſoit gloire de deſcendre de ſaint Arnould ; car Anſchiſe fils de ſaint Arnould, étoit pere de Pepin d'Heriſtale ; celui-ci, de Charles Martel ; Charles Martel, de Pepin le Bref ; & Pepin le Bref, de Charlemagne. On conſerve encore aujourd'hui cet Anneau de ſaint Arnould dans la Cathédrale de Metz & tous les ans on l'apporte à l'Abbaye de ce Saint au jour de ſa Fête, & on fait pluſieurs empreintes du chatton ou cachet, ſur des bagues de cire. Le cachet repréſente une ſcolopendre terreſtre, ou un petit animal à cent pieds.

IX. *S. Arnould eſt fait Evêque de Metz.*

Il y a beaucoup d'apparence que S. Arnould paſſa avec Pepin à la Cour du Roi Clotaire, après la mort de Theodebert Roi d'Auſtraſie, ſon maître & ſon bienfaiteur * ; car Fredégaire (*o*) nous apprend que ce fut à la ſollicitation de ces deux Seigneurs, que Clotaire entra dans le Royaume d'Auſtraſie *, s'avança juſqu'à Andernach, & déclara enfin la guerre à Thierry Roi de Bourgogne. Peu après le décés de ce dernier, Papole Evêque de Metz étant mort *, le Clergé & le peuple de Metz demanderent Arnould pour Evêque (*p*). Clotaire l'accorda très volontiers, & le ſaint ſe ſoumit avec humilité à l'ordre du Ciel ; mais il n'accepta qu'avec beaucoup de répugnance un emploi ſi relevé. Dode ſon épouſe prit le voile de Religieuſe dans la ville de Treves, après l'élection de ſaint Arnould, & demeura recluſe juſqu'à la mort (*q*). L'éminence de cette dignité fut un nouveau motif pour animer notre Saint à la pratique des plus excellentes vertus. Sa charité n'avoit point de bornes ; ſon auſtérité étoit extrême : il paſſoit ſouvent trois jours ſans manger ; ſa nourriture étoit du pain d'orge, & de l'eau ; il portoit toujours le cilice ſous ſes habits.

*An de J.C. 613.

*An de J.C. 614.

X. *S. Arnould & Pepin Gouverneurs du jeune Roi Dagobert.*

Le Roi Clotaire ayant laiſſé le Gouvernement du Royaume d'Auſtraſie à ſon fils Dagobert *, lui donna, comme nous avons déja dit, pour Conſeilliers & pour Miniſtres, S. Arnould & Pepin (*r*), dont la grande capacité lui étoit connuë. Il y a apparence que ce fut ſous ce Prince, que S. Arnould fut Maire du Palais (*s*). Il eſt certain qu'il y eût beaucoup d'autorité, & que ſans négliger ſes fonctions Paſtorales, il accompagnoit le Roi Dagobert preſque par-tout. On raconte de lui pluſieurs Miracles ; mais nous faiſons bien plus de cas de ſes éclatantes vertus. Un jour ayant épuiſé tout l'argent de l'Egliſe en aumônes, il ne lui reſtoit qu'un baſſin d'or du poids de ſoixante & douze livres. Il le vendit à un Seigneur nommé Huges, pour en donner l'argent au pauvres ; mais Huges étant mort quelque tems après, on porta le baſſin au Roi Clotaire, qui ayant ſçu qu'il avoit appartenu à l'Egliſe, & avoit été vendu par ſaint Arnould, le lui renvoya à Metz avec cent piéces d'or.

*An de J.C. 622.

On raconte encore de lui un autre trait, qui fait bien voir qu'elle étoit ſa charité envers le prochain. Un jour il exhortoit ſes deux fils Clodulfe & Anſigiſe (*t*), à conſentir qu'il diſtribuât aux pauvres toutes les richeſſes qui lui appartenoient & dont il devoient hériter. Clodulfe, qui étoit l'aîné, qui fut depuis Evêque de Metz, & que l'Egliſe honore ſous le nom de ſaint Cloû, lui répondit qu'il ne pouvoit lui donner ſon conſentement pour cela ; mais Anſigiſe le cadet, dit qu'il étoit prêt à faire tout ce qu'il plairoit à ſon Pere, eſpérant que Dieu

*An de J.C. 613.

*An de J.C. 614.

(*m*) *Vide Paul. Diac. de geſtis Epiſcoporum Metenſium, & vitam S. Arnulphi apud Mabillon. ſæcul. 2. Benedict. p. 151. & 158.* Brouwer croit que ceci arriva à Treves ; mais l'Hiſtorien ne le dit pas. Il a pu le faire à Metz, à Pont à Mouſſon, ou à Trèves. *Brouwer. t. 1. l. 7. p. 345. 7. xx. Annal. Trevir.*

(*n*) On lit ce Miracle dans ſa Vie imprimée ; mais on l'y a mis depuis, & il y a encore des Mſſ. où il ne ſe trouve point.

(*o*) *Fredegar. Chronic. c. 40. p. 620.*

(*p*) *Vita S. Arnulphi, p. 151.*

(*q*) *Vita S. Clodulphi, ſæcul. 2. Bened. p. 1044. n. 3.*

(*r*) *Fredegar. Chronic. c. 47. p. 626.*

(*s*) *Vide vitam S. Pippini apud Duchesne, t. 1. Annal. Franc. cap. 1. p. 594. Paul. Diac. de Epiſcopis Metenſ.* Ita Dei Eccleſiæ præfuit, ut & Palatii moderator ſub honore majoris domûs exiſteret. *Ita & vita S. Clodulphi, p. 1045. & Adrevaldus de Miraculis S. Benedict. in Gallia ſæcul. 2. Bened. p. 371.* Præfectus Aulæ procurabat, cujus Officii magiſtratum ea ætate Arnulphus... cum filio Angeſilo apprimè regebat. Toutefois le Pere Mabillon, dans ſa note ſur cet endroit, nie que S. Arnould ait été Maire du Palais.

(*t*) *Paul. Diac. de Epiſcopis Metenſ.*

Digitized by Google

An de J. C. 614. pourroit, s'il vouloit, lui en donner beaucoup davantage. Le ſaint homme charmé de la bonne volonté d'Antigiſe, le combla de bénédictions, & lui prédit que Dieu lui rendroit beaucoup plus de biens, qu'il n'en pourroit jamais abandonner pour la gloire de ſon Nom.

XI. *Mariage de Dagobert. Il demande à Clotaire ſon pere les Terres qu'on a démembrées de ſes Etats.*

Clotaire ſongeant à marier le Roi Dagobert ſon fils, lui choiſit pour femme Gomatrude ſœur de la Reine Sichilde, actuellement régnante (*u*). La cérémonie des nôces ſe fit à Clichy (*x*) Maiſon de plaiſance près de Paris, où les deux Rois ſe trouverent, & où Dagobert parut avec une ſuite digne de la Majeſté Royale *. Mais trois jours après cette pompeuſe cérémonie, peu s'en fallut que les deux Princes ne ſe broüillaſſent; Dagobert demanda au Roi ſon pere, qu'il lui rendît les Places & les Provinces qu'il avoit démembrées du Royaume d'Auſtraſie. Clotaire ſe ſentit offenſé de cette demande, & le refuſa. Les plus ſages d'entre les Seigneurs s'entremirent pour accommoder ce différend. Les deux Rois choiſirent douze des principaux de la Cour, du nombre deſquels étoit ſaint Arnould, qui prirent un tempérament, qui fut agréé de Clotaire & de Dagobert. Ce fut d'accorder au jeune Roi d'Auſtraſie les pays d'Ardenne & de Vôge, à condition qu'il céderoit au Roi ſon pere les autres pays, que les Rois d'Auſtraſie ſes prédéceſſeurs avoient poſſedés dans la Neuſtrie.

* An de J. C. 625.

XII. *S. Arnould demande de quitter l'Epiſcopat.*

La même année *, ſaint Arnould aſſiſta au Concile de Reims (*y*); mais on ne ſçait pas les particularités de ce qu'il y fit: Comme ſon inclination avoit toujours été pour la ſolitude & pour la vie Religieuſe, il ſoupiroit ſans ceſſe après le repos de la retraite; & la délicateſſe de ſa conſcience ne lui permettoit pas de croire qu'il pût allier les devoirs d'un bon Evêque, avec ceux d'un Miniſtre d'Etat, occupé de toutes les affaires d'un grand Royaume (*z*). Il ſe retiroit aſſez ſouvent à Dudigny, lieu voiſin de la Vôge, ou à Chauſſy * qui n'étoit pas loin de la ville, pour y vaquer à l'oraiſon. Un jour il écrivit au Roi Clotaire, qui l'avoit placé auprès de Dagobert, lui demandant avec beaucoup d'inſtance & d'humilité, qu'il lui plût donner au peuple de Metz un Evêque plus aſſidu & plus vigilant; diſant qu'il n'étoit qu'un pécheur, & indigne de l'Epiſcopat. Le Roi fut ſenſiblement affligé lorſqu'il reçut ſes Lettres. Il lui récrivit, qu'il n'avoit pas aſſez de préſomption, pour oſer mettre un autre Evêque en ſa place. Il ajoûta, qu'il avoit été autant affligé que réjoui de ſa réſolution: affligé, puiſque par-là il ſeroit privé de ſa préſence & de ſes conſeils; & réjoui, puiſqu'il croyoit avec raiſon, qu'une telle réſolution ne pouvoit venir que de l'inſpiration de Dieu. Enfin, lui dit-il, mon Seigneur & mon Pere, je vous ſupplie, ſi vous voulez abſolument nous quitter, que du moins vous nous laiſſiez dans la paix & dans la communion Eccléſiaſtique avec vous.

* Ces deux lieux nous ſont inconnus ſous ces noms-là.

Quelques années après *, Clotaire étant mort, Dagobert, qui avoit toujours retardé le départ du ſaint Evêque, voyant qu'il inſiſtoit de plus en plus pour ſe retirer dans la ſolitude, crut qu'il pourroit l'arrêter par les menaces & par la force. Un jour donc qu'il le preſſoit avec plus d'inſtance, le Roi lui dit (*a*): *Si vous vous obſtinez à vous retirer, je ferai trancher la tête à votre fils bien-aimé.* Arnould lui répondit: *Ma vie eſt entre les mains de Dieu: mais pour vous, vous faites bien voir que vous n'êtes guéres maître de votre ame, puiſque vous menacez d'ôter la vie à un innocent.* Le Roi outré de colere, tira ſon épée pour le tuer; mais le Saint lui dit: *Ah! malheureux, qu'allez-vous faire? vous me rendez le mal pour le bien. Frappez, je ſuis prêt à mourir, & à donner mon ſang, pour obéir à celui qui eſt mort pour moi.* Alors un des Seigneurs qui étoit preſent, dit au Roi: *Seigneur, gardez-vous bien de répandre ſon ſang; ne voyez-vous pas qu'il ne demande que la mort & le martyre? Craignez d'outrager un ſerviteur de J. C.* A ces mots la colere du Roi s'appaiſa un peu; & la Reine étant ſurvenuë dans ce moment, elle ſe jetta avec le Roi aux genoux du Saint; & ils lui dirent: *Allez, Seigneur, dans la ſolitude, puiſque vous le voulez: mais avant que de partir, pardonnez-nous la peine que nous vous avons faite.*

* An de J. C. 629.

XIII. *S. Arnould dit adieu à ſon troupeau, & fait élire Evêque de Metz S. Goëric.*

Il ſortit du Palais, & leur donna la paix. Il trouva à la porte une troupe innombrable de pauvres, de veuves & d'orphelins, qui le conjuroient de ne les pas abandonner: mais le Saint leur dit, en pleurant: *Dieu vous donnera un autre Paſteur, qui aura ſoin de vous; car pour moi, vous ne me verrez pas long-tems:* * *Cherchez ſeulement le Royaume de Dieu & ſa juſtice, & tout le reſte vous ſera donné comme par ſurcroît.* Il fit enſuite élire pour Evêque en ſa place S. Goëric, & ſe diſpoſa à entrer dans le déſert. Romaric ſon ancien ami, vint le prendre à Metz, pour le conduire dans une cellule qu'il lui avoit préparée.

* *Matth.* vj. 33.

Pendant qu'il étoit encore en cette ville, le feu prit dans les caves du Roi, & les flammes menaçoient de réduire en cendres toute la ville. On accourut à la maiſon du Saint, & on le trouva à ſon ordinaire occupé à la pſalmodie.

(*u*) *Fredegar. c.* 53. *pp.* 630. 631.

(*x*) Cum Leudibus in Clippiaco non procul Pariſius venit. *Fredegar. c.* 51. *p.* 630. Mais au Chapitre 58. p. 635. il dit que ce fut à Reuilly proche le Fauxbourg S. Antoine. *Gomatrudem Regnum Romiliaco villa, ubi ipſam in matrimonium acceperat, relinquens, &c.*

(*y*) *Flodoard. l.* 2. *Hiſt. Remenſ. c.* 5. & *c.* 5. *Concil. p.* 1683.

(*z*) *Vita S. Arnulphi, pp.* 153. 154. *ſæcul.* 2. *Bened.*

(*a*) *Vita S. Arnulphi p.* 154 *ſæcul.* 2. *Bened.*

An de J. C. 629.

S. Romaric le prenant par la main, lui dit : *Mon Seigneur, ſauvez-vous vîte ; nos chevaux ſont à la porte, fuyons, de peur que les flammes ne vous ſurprennent. Non*, lui dit-il, *mon cher ami, mais conduiſez-moi à ce feu, pour voir l'incendie ; & placez-moi près des flammes, afin que ſi Dieu le veut, j'en ſois conſumé ; je ſuis entre ſes mains.* " Nous le conduiſîmes par les mains, „ dit l'Auteur de ſa vie ; & étant arrivés au lieu „ où le feu étoit le plus violent, nous nous „ mîmes tous en oraiſons avec lui : puis nous „ ayant dit de nous relever, il étendit ſa main „ vers le feu, & forma le ſigne de la Croix, „ & auſſi-tôt les flammes retournerent en „ quelque ſorte ſur elles-mêmes, & ne paſſe- „ rent pas plus avant ; après quoi ayant dit „ Matines, nous nous retirâmes ſur nos cou- „ ches.

XIV. *S. Arnould dans ſa ſolitude de Remiremont.*

Arnould donc ayant diſtribué aux pauvres tout ce qui lui reſtoit, partit avec ſon ami S. Romaric, & ſe retira ſur la montagne, nommée aujourd'hui le Saint-mont, près Remiremont en Lorraine, où étoit alors un fameux Monaſtere de filles, accompagné & deſſervi par quelques Solitaires, qui demeuroient près de là dans un Monaſtere ſéparé. Arnould vécut d'abord pendant quelques années avec d'autres Religieux, dans des cellules qu'il s'étoit faites (*b*) au milieu des bêtes ſauvages dans la montagne. Il y aſſembla quelques freres, & quelques lépreux, qu'il ſervoit de ſes propres mains, leur lavant ſouvent la tête & les pieds ; ôtant leurs ſouliers, & les nettoyant, faiſant leur lit, leur préparant à manger, & les ſervant à table, pendant que lui même jeûnoit, & n'avoit pour toute garniture de lit, qu'un cilice.

Après avoir vécu quelque tems dans la vie commune du Monaſtere, il s'enferma dans une cellule ſéparée (*c*), & y vécut reclus pendant pluſieurs années. Enfin ſa ferveur croiſſant toujours, il ſe retira dans une plus grande ſolitude, & ſe fit Hermite ſur une montagne encore plus haute & plus ſolitaire que le Saint-mont, qui en eſt ſéparé par une profonde vallée. Il faudroit avoir vû les lieux où ce Saint, avec S. Romaric, & S. Amé dont nous parlerons incontinent, ont demeuré, pour ſe former une juſte idée de leur retraite & de leur pénitence. Ce ſont des montagnes ſteriles, fort hautes, & de très difficile accès, couvertes de ſapins, & environnées de rochers & de précipices, où les neiges & les glaces regnent pendant plus de la moitié de l'année ; qui étoient alors éloignées de tout commerce des hommes, & où les bêtes ſauvages ont même peine à ſubſiſter.

Le tems étant venu auquel Dieu devoit couronner tant de travaux, S. Romaric ſon ancien ami, & les Religieux de ſon Monaſtere, ſe rendirent dans ſa cellule. S. Arnould leur ayant demandé humblement leurs prieres, diſant qu'il n'avoit juſques-là rien fait pour le Ciel, & pour expier ſes péchés, s'endormit en paix (*d*). S. Romaric amena ſon Corps au Saint-mont (*e*), montagne voiſine du lieu où le Saint avoit conſommé ſa pénitence, & lui donna la ſépulture.

XV. *Mort de S. Arnould. S. Goëric ſon ſucceſſeur le tranſporte à Metz.*

Il y avoit près d'un an que S. Arnould étoit enterré en ce lieu, lorſque S. Goëric Evêque Metz, accompagné des Evêques de Toul & de Verdun, le tranſfera ſolemnellement à Metz, & le dépoſa dans le Monaſtere, qui juſqu'alors avoit porté le nom des SS. Apôtres, & qui depuis ce tems fut connu ſous celui de S. Arnould. Sa Vie fut écrite peu de tems après, par un Auteur contemporain : à la priere de S. Clodulfe ou S. Cloû ſon fils, dont nous aurons à parler cy-après.

XVI. *S. Amé Abbé du Monaſtere d'Habend, ou de Remiremont.*

Il faut à préſent faire connoître qui étoit S. Romaric : mais il eſt mal-aiſé d'y réüſſir, ſans parler auparavant de S. Amé premier Abbé de Remiremont, ou plutôt du Saint-mont : car la fameuſe Abbaye de Remiremont, qui eſt aujourd'hui dans la plaine ſur la Moſelle, étoit au commencement ſur la montagne voiſine, nommée Habend, & le Monaſtere étoit appellé *Habendenſe Monaſterium*. Il étoit double. Le principal étoit habité par des Religieuſes, & l'autre par des Religieux. Il y avoit outre cela des cellules, où demeuroient des Hermites. Le Monaſtere des Vierges ayant été détruit par les Huns au dixiéme ſiécle, fut rétabli par l'Empereur Louis III. au bas de la montagne.

Amé étoit de race Romaine, ou Gauloiſe, & non pas Bourguignon ou François d'origine. Sa famille étoit illuſtre, & ſon pere Heliodore étoit un homme très Chrétien (*f*). Amé naquit dans un Faubourg de Grenoble. Il fut offert à Dieu de bonne heure dans le Monaſtere d'Agaune *, nommé depuis Saint-Maurice en Valais. Il y demeura pendant environ trente ans, dans les exercices de la vie Religieuſe *. Enſuite le déſir d'une plus grande perfection le porta à ſortir ſecrettement du Monaſtere, & à ſe retirer dans une grotte, qu'il trouva dans un rocher de la montagne voiſine. L'Abbé & les Religieux l'ayant cherché avec grand ſoin, le trouverent enfin dans ſa caverne, où il étoit depuis trois jours ſans manger. Ils le prierent inſtamment de retourner dans le Monaſtere : mais il leur dit : *Laiſſez-moi, je vous prie, mes freres, pleurer mes péchés*

* An de J. C. 510.

* Juſques vers l'an 610.

(*b*) *Vita S. Arnulphi*, p. 155.
(*c*) *Circumclauſ. c. 1. regul. ad ſolitarios.*
(*d*) Le 17. des Calendes de Septembre, ou le 16. d'Août de l'an 640. Il fut tranſferé à Metz, le 18. Juillet de l'année ſuivante.
(*e*) *Vita S. Arnulphi p.* 156. In caſtello Habendo ſepulturæ tradidit.
(*f*) *Vita S. Ameri, ſæculo 2. Bened. p.* 629. *& ſeq. ſcripta ab auctore jubagnali, jubente Cyprione abbate Montis Romarici.*

dans

dans cette grotte, & y ſervir mon Rédempteur le plus fidélement que je pourrai. Ils lui dirent: *Que voulez-vous donc qu'on vous donne pour votre nourriture?* *Du pain & de l'eau me ſuffiront au bout de trois jours*, répondit-il, *& que ce ſoit du pain d'orge.* L'Abbé donna commiſſion a un Religieux, de lui porter ſa nourriture, comme il l'avoit demandée. An de J. C. 613.

Quelque tems après on voulut lui bâtir une cellule plus ſaine & plus commode: mais l'Ouvrier qui y fut employé, prit mal ſes meſures, & la poûtre s'étant trouvée trop courte, il voulut en aller couper une autre. Le Saint lui dit: *Retournez à votre ouvrage; j'ai confiance en Dieu.* Il retourna, & trouva que la piéce de bois étoit trop longue d'autant qu'elle avoit d'abord parû trop courte. Alors le Saint lui dit: *Ne la retranchez pas, car c'eſt un don de Dieu.* L'Auteur de la Vie du Saint dit qu'il a vû cette poûtre, qui étoit trop longue, & qui paſſoit au delà du toît de la cellule. Il dit auſſi qu'il a vû une fontaine, que Dieu avoit accordée à ſes prieres. Amé défricha enſuite un petit terrain près de ſa cellule, où il ſema de l'orge pour ſa nourriture, diſant: *Il eſt juſte que chacun vive de ſon travail*; & quand il ſe ſentoit abbattu & aſſoupi, il tournoit lui-même la meule pour moudre ſon grain, à un moulin à bras qu'il avoit près de là; & afin de joindre encore une autre mortification à ce travail, il tournoit la meule nuds pieds, & marchoit ſur des petites pierres fort pointuës, qu'il y avoit répanduës exprès.

L'Evêque Diocéſain, qui avoit pour S. Amé une conſidération toute particuliere, & qui le viſitoit volontiers & fréquemment dans ſa ſolitude, voulut un jour lui donner de l'or, afin qu'il l'employât à ſes néceſſités, ou à ſoulager les pauvres; mais le Saint lui dit: *Donnez, s'il vous plaît, ces choſes à ceux dont vous ſçavez les néceſſités; pour moi qui ai mépriſé le monde, je ſuis ſorti nud du ſein de ma mere, & je rentrerai nud dans la pouſſiere.* L'Evêque ne laiſſa pas de mettre ſecrettement quelques piéces d'or ſur l'Autel, où le Saint célébroit le redoutable Sacrifice: mais Amé les ayant trouvées, les jetta au fond de la vallée, croyant que c'étoit un piége de l'ennemi, & diſant: *Dieu eſt mon héritage, je n'ai pas beſoin d'argent.* Son vêtement étoit de peaux de moutons; ſa nourriture pendant le Carême, étoit cinq noix, avec un peu d'eau, qu'il prenoit ſur le ſoir, après avoir ſatisfait à ſon Office. Il étoit quelquefois trois jours, & même plus long-tems ſans manger; il n'uſoit de pain que deux fois l'année, ſçavoir, avant la Fête de Noël, & avant celle de Pâques.

XVII. *S. Euſtaiſe engage S. Amé à venir avec lui à Luxeüil.*

Vers ce tems-là * S. Euſtaiſe Abbé de Luxeüil (*g*), paſſa par le Monaſtere d'Agaune, allant en Italie par ordre du Roi Clotaire, pour inviter S. Colomban à revenir en France. Etant à Agaune il demanda aux Freres qui étoit celui de leur Communauté, qui paſſoit pour le plus parfait? Ils lui répondirent: *N'avez-vous pas oüi parler du ſaint homme Amé, qui depuis près de trois ans demeure dans un rocher de cette montagne?* Auſſi-tôt Euſtaiſe le va chercher, l'embraſſe, & ne le quitte qu'avec peine. Enfin à ſon retour d'Italie, il l'engage à l'accompagner au Monaſtere de Luxeüil*. *An de J.C. 613.

*An de J.C. 615.

Il y demeura quelque tems, aimé & eſtimé de tous les Freres. Enſuite on l'envoya prêcher dans quelques villes d'Auſtraſie; car il avoit un talent particulier pour la parole. Dans ce voyage il fut reçû dans la maiſon de Romaric, qui ſous un habit ſeculier, menoit déja une vie toute Religieuſe. Romaric le traita avec beaucoup d'honneur; & quand ils furent à table, il pria S. Amé de lui dire quelques paroles d'édification. Auſſi-tôt le Saint prenant occaſion de ce qui étoit ſur la table, lui dit: *Vous voyez ce plat d'argent: combien croyez-vous qu'il a déja eû de ſerviteur, & combien il en aura encore dans la ſuite? car malgré que vous en ayez, vous êtes ſon ſerviteur, puis qu'enfin vous n'en êtes que le gardien. Mais ce plat même rend témoignage contre vous, ſuivant l'Ecriture: Votre or & votre argent ſe couvriront de roüille, & cette roüille rendra témoignage contre vous. D'où vient que le Seigneur à dit: Malheur à vous qui êtes riches, car vous avez ici votre conſolation.* Jacobi 5. Luc. 6.

XVIII. *Converſion de S. Romaric.*

Alors Romaric le pria de demeurer chez lui quelques jours, & de lui dire ce qu'il avoit à faire pour ſon ſalut. Amé y conſentit volontiers; & ſes exhortations furent ſi efficaces, que Romaric peu de tems après renonça au monde, prit la Tonſure Monaſtique, & commença à en pratiquer les exercices.

Ce grand homme dont le nom eſt ſi fameux dans la Lorraine, étoit François d'origine, ayant pour pere Romulfe, & pour mere Romulinde, diſtingués par leur nobleſſe & par leurs grands biens. Ils ſont enterrés à Remoncourt dans la Vôge, & y ſont en grand honneur.

On aſſûre (*h*) que le pere de S. Romaric s'étant trouvé engagé dans le ſervice, & dans les intérêts de Theodebert Roi d'Auſtraſie, pendant la guerre qu'il eût contre Thierry ſon frere Roi de Bourgogne; Theodebert ayant été vaincu & mis à mort, comme nous l'avons dit, Romulfe fut auſſi mis à mort par Thierry, & tous ſes biens confiſqués. Romaric ſon fils

(*g*) *Vita S. Amati, p. 131. & Vita S. Columbani auctore Jona. ſæculo 2. Bened. p. 29.*

(*h*) *Vita S. Romarici, ſæculo 2. Bened. p. 416. & ſeq.*

An de J.C. 615. étant venu à Metz, s'adreſſa à Aridius Evêque de Lyon, qui avoit un grand crédit à la Cour à cauſe de la Reine Brunehaut, à laquelle il étoit attaché. Romaric le pria de s'employer auprès du Roi pour lui faire rendre ſes Terres. L'Evêque au lieu de l'écouter favorablement, lui donna de ſon pied dans le viſage, comme il étoit proſterné devant lui. De-là Romaric alla faire ſa priere dans l'Egliſe de S. Martin, apparemment celle qui étoit hors la ville, & recommanda au Saint ſes intérêts. Le lendemain il entra dans la ville, rempli de confiance, & comme ſûr de l'effet de ſa demande. En effet on lui dit que le Roi Thierry étoit mort *. L'Evêque Aridius avec Brunehaut, furent obligés à leur tour, de le prier de reprendre ſes Terres, & d'employer ſes bons offices pour qu'ils puſſent en ſûreté ſe retirer de la ville. Après cela Romaric s'attacha au Roi Clotaire, & demeura quelques années dans ſa Cour, avec tout l'honneur convenable à un homme de ſa naiſſance & de ſon merite. Nous avons vû cy-devant, qu'il avoit formé la réſolution avec ſaint Arnould, d'aller enſemble au Monaſtere de Lérins, vers l'an 621 * : mais Dieu ne permit pas qu'ils exécutaſſent cette réſolution (*i*).

* An de J.C. 613.

* An de J.C. 621.

Quelque tems après, ſaint Amé lui inſpira la reſolution de quitter entiérement le monde, & de ſe retirer au Monaſtere de Luxeüil. Il s'y retira en effet avec pluſieurs de ſes ſerviteurs, à qui il donna la liberté, & qui embraſſerent, à ſon exemple, la vie Monaſtique. Il y porta de grands biens, & y devint bientôt un modéle d'humilité, d'obéïſſance & de charité. Il choiſiſſoit les emplois les plus bas & les plus pénibles, & ſon plus grand plaiſir étoit de cultiver les jardins, & d'étudier les Pſeaumes (*k*).

XIX. *Vie de S. Amé Abbé de Remiremont.*

Il ne s'étoit réſervé qu'une ſeule Terre, qu'il deſtinoit à quelque bonnes œuvres. S. Euſtaiſe ſon Abbé lui permit d'en fonder un Monaſtere *. Quelques-uns (*l*) ont écrit que c'étoit pour retirer ſes filles Gebetrude, ou Gertrude, & Claire : mais cela ne paroît point dans l'Auteur original de ſa Vie, ni dans celle de S. Amé. Il ſortit de Luxeüil avec S. Amé ; & les deux Saints commencerent à bâtir un Monaſtere dans un lieu nommé Habend, aujourd'hui le Saint-mont, proche Remiremont. S. Amé fut établi Abbé des hommes, & ſainte Maſteflede, qui paroiſſoit la plus zélée des Vierges que Romaric avoit raſſemblées, fut miſe à la tête de la Communauté des filles. L'un & l'autre de ces Monaſteres étoit, comme nous l'avons dit, ſur le haut de la montagne de Saint-mont ou d'Habend, & on y obſervoit la Regle de S. Colomban (*m*). S. Amé partagea les Religieuſes en ſept bandes, compoſées chacune de douze Religieuſes ; afin que ſe ſuccédant l'une à l'autre, elles chantaſſent ſans diſcontinuer les loüanges de Dieu (*n*).

* An de J.C. 610.

An de J.C. 615.

On tient qu'il bâtit ſept Egliſes, ou ſept Oratoires, où ces ſaintes Vierges alloient chanter les loüanges de Dieu : Le premier en l'honneur de la ſainte Vierge ; le ſecond, ſous le titre de Sainte-Croix ; le troiſiéme, de S. Michel Archange ; le quatriéme, de S. Jean-Baptiſte ; le cinquiéme, de S. Etienne ; le ſixiéme, de S. Laurent ; le ſeptiéme, de S. Pierre. Dans la ſuite on y rétablit ſept autres Chapelles ſous d'autres invocations : La premiere, de la Sainte-Croix ; la ſeconde, du ſaint Sépulchre ; la troiſiéme, de S. Michel ; la quatriéme, de Notre-Dame ; la cinquiéme de ſainte Marguerite ; la ſixiéme, de ſainte Claire ; & la ſeptiéme, de S. Romaric & de S. Amé. Quelques-uns y en comptent neuf, en prenant pour deux Chapelles celle de S. Romaric & de S. Amé, qui ſont contiguës, & en y joignant l'Egliſe du Monaſtere, ou ſi l'on veut l'Egliſe Paroiſſiale de S. Amé, qui eſt au pied de la montagne, & aſſez près du rocher, qui ſervoit de demeure à cet Homme de Dieu.

Car il ſe retira dans une grotte qu'il trouva dans un rocher, ſur le penchant de la montagne (*o*), où il avoit pour lit une eſpece de tombeau de la meſure de ſon corps, la caverne n'ayant pas plus d'étenduë. Un rocher pendoit par-deſſus, & on lui deſcendoit avec une corde, à laquelle étoit attachée une ſonnette, un peu de pain & d'eau pour ſa nourriture. Les jours de Dimanche il ſortoit de ſa grotte, & alloit expliquer aux Religieux & aux Religieuſes les ſaintes Ecritures, & les exhortoit à courrir avec ferveur vers la Patrie Céleſte.

XX. *S. Romaric & S. Amé fondent l'Abbaye de Remiremont.*

Comme Romaric & Amé n'étoient ſortis de Luxeüil, qu'avec la permiſſion de S. Euſtaiſe leur Abbé, ils étoient toujours ſoumis à ſon obéïſſance, & les deux Monaſteres de Remiremont, étoient conſidéres comme des eſpeces de membres & de dépendances de Luxeüil, qui étoit comme le Chef d'Ordre. S. Euſtaiſe ayant remarqué dans les deux Saints dont nous venons de parler (*p*), quelque négligence, qui lui parut conſidérable, les en reprit ; & comme les Saints ne ſont pas toujours exempts de foibleſſe, Amé & Romaric furent trop ſenſibles à ſa réprehenſion. Or il y avoit alors à

(*i*) *Vita S. Arnulphi*, p. 151. n. 6.
(*k*) *Vita S. Arnulphi*, p. 417.
(*l*) Ruyr, Meurisſe, Rolieres, &c.
(*m*) *Vita S. Romarici interpolata, ſæculo 2. Bened. p. 417. Vita S. Euſtaſii Abbat. Luxov. ibid. p. 121.* Romaricus puellarum Monaſterium in propria conſtruxit poſſeſſione, in quo & Regulam B. Columbani cuſtodiendam indidit.
(*n*) *Author, ſeu interpolator Vitæ S. Romarici, ſæculo 2. Benedict. p. 417.*
(*o*) *Vita S. Amati*, p. 133.
(*p*) *Vita S. Euſtaſii, ſæculo 2. Bened. p. 121. n. 13.*

Digitized by Google

An de J. C. 621.

Luxeüil un Religieux inquiet, nommé Agreſtius, qui s'étoit élevé contre Euſtaiſe ſon Abbé, & que le ſaint Abbé avoit été obligé de chaſſer de ſa Communauté. Agreſtius donc ſçachant le réfroidiſſement qui étoit entre les Monaſteres de Luxeüil & de Remiremont, vint ſe préſenter à S. Romaric, qui le reçut *.

* Vers l'an 614

XXI. *Agreſtius Moine ſéducteur de Luxeüil ; ſe retire à Remiremont.*

Agreſtius le gagna auſſi-bien que S. Amé, par ſon obéiſſance & par ſes ſoumiſſions ſimulées, & il s'efforça de leur inſpirer du mépris des pratiques de la Regle de S. Colomban. De là il paſſa au Monaſtere de ſainte Burgundofare Abbeſſe de Farmouſtier, pour tâcher d'y répandre ſon eſprit de révolte ; mais elle le renvoya avec honte, & ne voulut pas l'écouter. Il fut donc obligé de revenir à Remiremont vers S. Amé & S. Romaric, pour achever de les ſéduire, & pour leur faire perdre toute l'eſtime qu'ils pouvoient avoir pour la Regle de S. Colomban : mais Dieu ne permit pas que ce mauvais Religieux détruiſit un ſi ſaint Ouvrage. La Vengeance divine éclata contre ceux qui étoient entrés dans ſes ſentimens. Des loups entragés ſe jetterent la nuit dans le Monaſtere, & en tuerent pluſieurs. Un nommé Plaurelius, grand partiſan d'Agreſtius, devint poſſedé, & ſe pendit. La foudre tomba dans l'Egliſe, y cauſa de grands ravages, & tua vingt perſonnes. Enfin on compta plus de cinquante Religieux, qu'on crut frappés de Dieu, pour arrêter le cours de cette diviſion.

XXII. *Mort de S. Amé.*

S. Amé & S. Romaric reconnurent bien-tôt le mauvais eſprit d'Agreſtius, ſe reconcilierent avec S. Euſtaiſe (*q*), & rétablirent la paix dans leur Monaſtere. S. Amé ne vécut pas longtems après cette réconciliation. Dieu lui fit connoître un an avant ſa mort, que le tems de ſon décès approchoit (*r*). Il en avertit quelques-uns des Freres, qui étoient ſes plus familiers, entr'autres le Prêtre Caſtorius, & un autre Frere qu'il avoit élevé dès ſa jeuneſſe. Il lui dit donc de garder le ſecret ſur ce qu'il lui alloit dire ; & lui ayant déclaré qu'il devoit bien-tôt paſſer de cette vie à une meilleure, il lui ordonna d'aller avec Caſtorius dans la forêt, de lui apporter de la cendre, d'en remplir ſon lit, de couvrir le tout avec ſon cilice ; *parce*, dit-il, *que je veux faire pénitence de quelques péchés que j'ai commis.* Ce bon Religieux voulut lui remontrer, que ſes forces ne lui permettoient plus de pratiquer de telles auſtérités ; mais le Saint répondit : *Mon Frere, j'ai pratiqué ces choſes il y a long-tems à votre inſçu, & le Seigneur m'a donné les forces pour les ſupporter ; j'ai réſolu de faire ma confeſſion devant tout le monde, afin d'en recevoir la pénitence, & que l'ayant accomplie, je puiſſe enfin ſortir de ce monde comme je le ſouhaite ; faites donc ce que je vous ai dit.* Il y a aſſez d'apparence que cette pénitence publique regardoit la faute qu'il avoit commiſe, en recevant avec trop de facilité le Moine Agreſtius.

* Vers l'an 626.

XXIII. *S. Amé confeſſe publiquement ſes fautes devant ſa communauté.*

Lors donc qu'on lui eût préparé la cendre & le cilice, comme il l'avoit demandé, peu de jours après il fit venir tous les Freres, & confeſſa en leur préſence à haute voix, proſterné ſur la cendre & le cilice, toutes les fautes dont il put ſe ſouvenir ; après quoi étant tombé malade, il ſe réjoüiſſoit de ſe voir bien-tôt délivré du poids de ſes péchés. Il demeuroit cependant couché ſur ce lit de cendre, couvert de cilice, & les Freres venoient par bandes, les uns après les autres, pour entendre de ſa bouche les paroles de vie.

Les Religieuſes venoient de même à certaines heures, pour écouter ſes inſtructions. Il ne manquoit pas d'avoir toujours auprès de lui quelqu'un qui lui liſoit les ſaintes Ecritures ; & quand il ſe ſentit près de ſa fin, il ſe fit apporter l'Epître de S. Leon à Flavien ; & pendant qu'on la liſoit, le ſaint homme diſoit à chaque article : *je le crois ainſi, Trinité ineffable ; je le confeſſe ainſi, Dieu tout-puiſſant ; je n'ai point d'autres ſentimens de vous, mon Sauveur J. C. qui êtes venu au monde, & qui êtes mort pour mon ſalut.* Enfin ſe croyant indigne d'être enterré au dedans de l'Oratoire, il pria qu'on mît ſon corps à l'entrée de l'Egliſe de Notre-Dame, & qu'on y mît cette Epitaphe, qu'il compoſa lui-même : *Quique vous ſoyiez, homme de Dieu, qui entrez dans ce ſaint lieu pour prier ; ſi vous êtes aſſez heureux pour obtenir l'effet de vos prieres, demandez à Dieu le pardon pour l'ame d'Amé le pénitent, qui repoſe ici : afin que ſi je n'ai pû obtenir le pardon de mes péchés par ma tiéde pénitence, vous l'obteniez pour moi par votre ardente charité, & par vos ferventes prieres.*

Pendant les derniers jours de ſa maladie, ſes Religieux & ſes Religieuſes s'aſſemblerent autour de lui, attendant le moment de ſon heureux paſſage ; liſant les Evangiles, & chantant des Hymnes & des Pſeaumes devant ſon lit. Il expira, après avoir demandé pardon, & dit adieu à ſes Freres, & fut enterré au lieu qu'il avoit demandé * : mais environ un an après *, il fut transferé dans l'Egliſe de Nôtre-Dame, où il demeura avec les Corps de S. Romaric & de S. Adelphe juſqu'en 910. ou 917. que Drogon Evêque de Toul, les tranſporta ſolemnellement au nouveau Monaſtere bâti au delà de la Moſelle ; au lieu où eſt aujourd'hui la ville de Remiremont. On a fait une Egliſe Paroiſſiale ſous ſon nom, près du lieu où étoit ſa

* An de J. C. 627.

* An de J. C. 628.

(*q*) *Vita S. Euſtaſii*, p. 111. n. 16.

(*r*) *Vita S. Amati*, p. 134.

Digitized by Google

An de J.C. 627.

grotte, que l'on montre encore aujourd'hui ; & on a conſervé long-tems dans la Sacriſtie du Saint-mont, deux petits plats de cuivre fondus (*s*), & non battus. L'un eſt grand à peu près comme une palette de Chirurgien, l'autre eſt preſque double de cette grandeur. C'eſt dans ces petits plats qu'on lui ſervoit à manger, lorſqu'il prenoit ſa réfection avec les Religieux.

XXIV. *S. Romaric gouverne le Monaſtere de Remiremont.*

Il eût pour ſucceſſeur dans la conduite des deux Communautés, S. Romaric (*t*), qui peu de tems après * amena dans le déſert d'Habende ou de Remiremont, ſon ami S. Arnould, ainſi que nous l'avons vû cy-devant. Romaric s'étant chargé du gouvernement du Monaſtere, donna tous ſes ſoins à procurer à ceux & à celles qui vivoient ſous ſa diſcipline, tous les ſecours temporels, néceſſaires pour leur ſubſiſtance ; & Dieu benit tellement ſes travaux, que le Monaſtere, de pauvre qu'il étoit auparavant, devint un des plus puiſſans du pays ; & quoique le Saint eût entiérement renoncé au monde, & qu'il ne ſe mêlât plus des affaires du ſiécle, il ne laiſſa pas de faire encore un voyage à la Cour avant ſa mort (*u*), pour donner aux Grands des avis concernant leur ſalut : car Pepin Maire du Palais d'Auſtraſie, étant mort, & Grimoald ſon fils lui ayant ſuccédé, Romaric l'alla trouver, pour lui découvrir ce qui lui devoit arriver, s'il exécutoit les mauvais deſſeins qu'il avoit conçus *. Grimoald ayant ſçu ſon arrivée, & qu'il le vouloit venir voir pendant la nuit, alla lui-même à la rencontre du Saint avec des flambeaux, & le reçut avec grand reſpect, l'ayant trouvé d'une taille au deſſus de l'ordinaire, & d'un viſage plein d'éclat & de majeſté. Le Saint lui parla en Prophête, & Grimoald promit d'exécuter ce qu'il lui avoit dit ; mais il n'en fit rien, & périt miſérablement, comme nous le dirons cy-après.

*An de J.C. 629.

*An de J.C. 653.

XXV. *Mort de S. Romaric.*

Romaric s'en retourna chargé de préſens dans ſon Monaſtere, où il tomba malade d'une petite fiévre, qui l'emporta un Dimanche 8. de Décembre *. Comme il reſpiroit encore, un Prêtre du Monaſtere lui cria : *Mon Pere, attendez un moment, afin que vous receviez le Viatique de la Communion.* Alors revenant à lui-même, il leva la main droite vers le Ciel, & commença à former ſur lui-même, & ſur les aſſiſtans, le ſigne de la Croix : car le Prêtre demeura aſſez long-tems, & ayant enfin apporté le Don ſacré, Romaric le prit, le mit ſur ſes lévres, & s'étant lui-même fermé la bouche & les yeux, il mourut en paix, & fut enterré auprès de ſon ami S. Amé. S. Adelphe lui ſuccéda dans le gouvernement du Saint-mont.

*An de J.C. 653.

XXVI. *L'Abbaye de Remiremont dépendante de celle de Luxeüil.*

Quoique les deux Monaſteres de Remiremont fuſſent conduits par un ſeul Abbé, qui fut d'abord S. Amé, puis S. Romaric, & enſuite S. Adelphe, le Monaſtere des Religieuſes, ne laiſſoit pas d'avoir auſſi ſon Abbeſſe particuliere, dont la premiere fut ſainte Macteflede, puis ſainte Cécile, autrement Claire ou Gegoberge, & enfin ſainte Tecte, ou Gertrude, ou Gebertrude ; & tant l'Abbé que l'Abbeſſe, dans les commencemens, répondoient à l'Abbé de Luxeüil comme à leur Chef & à leur Général commun. On a vû cy-devant, que S. Amé & S. Romaric paſſerent de Luxeüil à Remiremont, & que S. Euſtaiſe les reprit de quelque négligence. S. Germain dont nous parlerons cy-après, paſſa de Remiremont à Luxeüil, comme d'un Monaſtere moins parfait, à un plus parfait. S. Adelphe, comme nous l'allons voir, alla mourir à Luxeüil. Les Religieuſes n'avoient pas la même facilité de changer de demeure, parce qu'il n'y avoit point de Monaſtere de Vierges au voiſinage, où l'on gardât la même obſervance de S. Colomban, & les Abbeſſes étoient toujours dans une grande dépendance des Abbés de Remiremont.

XXVII. *Vie & mort de S. Adelphe.*

Nous ne ſçavons que très peu de choſes de la Vie de S. Adelphe, ou Adelphius, quoique ſa Vie ait été écrite par un Auteur contemporain, à la priere de Tecte Abbeſſe de Remiremont (*x*) : mais on nous dit pluſieurs particularités édifiantes de ſa mort. Il étoit filleul de S. Amé (*y*), & ſuccéda à S. Romaric dans le gouvernement des deux Monaſteres de Remiremont vers l'an 653. Il s'acquitta de cet emploi avec toute la ſageſſe, la douceur & la vigilance qu'on pouvoit attendre d'un diſciple des Saints Amé & Romaric. Quelque tems avant ſa mort, comme il alloit par le déſert du Saint-mont, pleurant ſes péchés, Dieu permit qu'il fût affligé d'une très grande douleur. Il fit venir un Prêtre, & ſe confeſſa, étant proſterné par terre, de tous les péchés dont il put ſe ſouvenir, après quoi il dit aux Religieux & aux Religieuſes qui étoient préſens, qu'il déſiroit aller faire la même choſe au Monaſtere de Luxeüil, & qu'il eſpéroit, avec le ſecours des Freres de ce ſaint lieu, obtenir une parfaite rémiſſion de ſes péchés. On l'y conduiſit, & il y fut reçu avec beaucoup de cordialité & d'amitié.

Le dernier jour de ſa vie, il demanda au Religieux qui avoit ſoin des hôtes, & auquel il avoit été recommandé : *Quand nous leverons-nous pour aller à la priere ?* ce Religieux répondit qu'il falloit attendre que la cloche ſonnât ; & étant ſorti, le Saint expira peu de tems après *. Son Corps fut reporté à Remiremont par Garichramne, qu'il avoit fait établir Abbé en ſa place, & les Religieuſes du Saint-mont deſcen-

*Le 25 Septembre 670.

(*s*) Ces deux petits plats ſont aujourd'hui dans l'Abbaye de Senones.

(*t*) *Vita S. Romarici, p.* 418. *n.* 6.

(*u*) *Vita S. Romarici, p.* 419. *n.* 11. *Vide item Vitam interpolatam ibid.*

(*x*) *Vita S. Adelphii, ſæculo* 2. *Bened. pp.* 602. 603.

(*y*) *Ibid. n.* 7. *p.* 603.

dirent avec leur Abbeſſe Teſte juſqu'à la Moſelle, pour le recevoir, & l'accompagnerent juſqu'à l'Egliſe de leur Monaſtere, où il fut enterré avec ſolemnité.

XXVIII. *S. Romaric a-t-il été à Rome ?*

On aſſûre (*z*) que S. Romaric fit un voyage avant ſa mort vers le Pape Jean IV. avec des Lettres de recommandation du Roi Clotaire, & qu'il obtint du Souverain Pontife un Privilége d'exemption pour ſon Monaſtere, qui depuis ce tems fut ſoumis immédiatement au S. Siége, & exempt de toute juriſdiction de l'Ordinaire. Il y eſt marqué que les Religieux & les Religieuſes ſont tenus de vivre ſelon la Regle des Peres : Que la Mere du Monaſtere choiſira tel Evêque qu'elle jugera à propos, pour recevoir de lui la Bénédiction Abbatiale ; ce que l'Evêque fera gratuitement, & ſans rien demander ni exiger ; & que dès qu'il aura fait cette cérémonie, il ſortira auſſi-tôt du Monaſtere, pour ne pas troubler le repos des Religieuſes. Il ordonnera Prêtre celui que l'Abbeſſe & la communauté auront choiſi pour cet emploi. La correction des fautes appartiendra à l'Abbeſſe ſeule, ſans que l'Evêque Diocéſain en puiſſe prendre connoiſſance. Le Privilége eſt adreſſé à tous les Evêques des Gaules ; mais on n'y voit ni datte ni Souſcription.

Cette Bulle eſt citée dans une vie Manuſcrite de S. Romaric, qui a plus de 500. ans, & j'en ai vû une copie pour le moins auſſi ancienne ; mais on ne peut diſconvenir qu'elle ne ſoit altérée ; quand ce ne ſeroit qu'en ce qu'elle dit, que le Pape Jean IV. l'accorda à la priere de Clotaire, mort en 628. plus de dix ans avant le Pontificat de Jean IV. Il faut lire *Clovis* au lieu de *Clotaire* ; c'eſt une faute qui eſt aſſez commune dans les Anciens. On trouve un pareil Privilége accordé à l'Abbaye de Luxeüil, à la priere de Clovis vers l'an 640. par le même Pape Jean IV. (*a*). Valdenaire (*b*) dit que l'original de ce titre à un plomb pendant à une queuë de parchemin, ayant d'un côté, *Jean*, & de l'autre *Pape*, & qu'il fut confirmé par les Empereurs Heraclius, & Conſtantin le jeune : autre circonſtance, qui en démontre encore l'altération.

On produit auſſi un autre titre (*c*), dans lequel S. Romaric expoſe qu'il a fondé ſur le mont Rombech, près de ſon Château, dans une montagne couverte de bois, un Monaſtere de Religieuſes de l'Ordre de S. Benoît, en l'honneur de la Sainte Trinité, de la Sainte Vierge, & des Apôtres S. Pierre & S. Paul, au lieu nommé le Saint-mont, dans lequel il a établi pour Abbeſſe ſa fille aînée nommée Gebetrude ; lui ayant donné, de même qu'à ſa cadette auſſi Religieuſe au même lieu, tout le Comté d'Habende, qui eſt de ſon patrimoine. Ce titre eſt datté du 4. de Mars 620. ſous le regne de Clotaire Roi de France, & en préſence d'Arnould Evêque de Metz, & de Dadon Evêque de Toul, de Paul Evêque de Verdun, d'Arnould couſin de Romaric, & Duc de l'Auſtraſie Moſellane, & de Vaubert Duc de la baſſe Auſtraſie, Comte de Salm ; mais tous les Sçavans conviennent de la fauſſeté de cette piéce.

An de J. C. 619.

XXIX. *Heureux regnes des Rois Clotaire & Dagobert.*

Nous avons vû cy-devant *, l'accord fait entre Clotaire, & Dagobert ſon fils Roi d'Auſtraſie, qui aſſûra la paix entre les deux Etats, en accordant à Dagobert une grande partie de l'ancien domaine des Rois d'Auſtraſie. Les deux Princes également pacifiques, employerent tous leurs ſoins à procurer le bonheur de leurs peuples, & à faire fleurir la juſtice dans leurs Etats ; nous avons vû, & nous verrons encore cy-après, combien il y avoit de gens de bien, même dans leur Cour, & dans le reſte de leur pays. Clotaire, dans une Aſſemblée de trente-trois Evêques, de trente-quatre Ducs, & de ſoixante & douze Comtes, fit mettre par écrit, & réduire en Code les Loix des Allemands (*d*). On fonda alors dans toutes les parties de la France, un grand nombre de fameux Monaſteres de l'un & de l'autre ſexe, qui y firent fleurir la Religion, & la ſcience Eccléſiaſtique, autant que ces ſiécles le pouvoient ſouffrir.

* Sous l'an 625.

XXX. *Mort de Crodoalde.*

Dagobert purgea ſa Cour, autant qu'il lui fut poſſible, de tous ceux qui n'entroient point dans les ſentimens de paix & de juſtice, dont il étoit rempli. Il y avoit parmi ſes Courtiſans un nommé Crodoalde *, homme de qualité, mais rempli d'orgueïl, & toujours prêt à envahir le bien d'autrui. Il encourut l'indignation du Roi, par quelque action dont l'Hiſtoire ne nous a pas conſervé la mémoire. S. Arnould & Pepin, & les principaux Miniſtres du Roi, furent d'avis qu'il falloit le faire mourir (*e*) : mais il s'enfuit vers le Roi Clotaire avec ſon fils ; & ce Prince, la premiere fois qu'il vit Dagobert, lui demanda la vie de Crodoalde. Dagobert la lui promit, à condition que Crodoalde répareroit le mal qu'il avoit fait ; ainſi il revint à la Cour : mais Dagobert étant de retour à Tréves, lui fit couper la tête, comme il ſortoit de ſa chambre, par un de ſes Gardes nommé Berthaire, natif de Sçarpone, ou Charpagne près le Pont-à-Mouſſon.

* An de J. C. 624.

XXXI. *Godin fils de Garnier, épouſe ſa belle-mere. Clotaire le fait mourir.*

Varnacaire ou Garnier, Maire du Palais de Bourgogne, étant mort (*f*) en 625. Godin ſon fils épouſa la même année Bertanne ſa belle-mere, épouſe de ſon pere ; ce qui ayant extrêmement déplû au Roi Clotaire, ce Prince

(*z*) Valdenaire l. 3. c. 6. de l'Hiſtoire de Remiremont ; le P. Mabillon, Lettre ſur le premier inſtitut de Remiremont, p. 8. M. Thierry, archive de Remiremont. Nous avons fait imprimer en deux colonnes la prétenduë Bulle de Jean IV. La plus ancienne copie ne dit pas que S. Romaric ſoit allé à Rome.

(*a*) *Mabill. l. 1. Annal. S. Bened. appendice, pp. 639. 690.*

(*b*) Valdenaire, tout à la fin de ſon Hiſtoire.

(*c*) *Roſieres ſtemmat. Lothar. fol. 288. verſo, t. 5.* Meuriſſe, Hiſtoire de Metz, p. 97.

(*d*) *Vide Leges Alleman.*

(*e*) *Fredegar. Chronic. c. 52. p. 630.*

(*f*) *Fredegar. Chronic. c. 54. p. 631.*

An de J. C. 629. donna ordre au Duc Arnebert beau-frere de Godin, de le tuer : mais Godin ſe ſauva dans le Royaume d'Auſtraſie, & ſe réfugia dans l'Egliſe de S. Evre près de Toul. Dagobert Roi d'Auſtraſie, ſollicita pluſieurs fois ſa grace auprès du Roi Clotaire ; mais il ne put l'obtenir, qu'à condition que Godin renvoyeroit ſa femme, qu'il avoit priſe contre les Canons. Il la répudia donc, & retourna en Bourgogne : mais Bertanne alla trouver le Roi Clotaire, & lui dit que s'il permettoit jamais à Godin d'approcher de ſa perſonne, il n'étoit pas ſûr de ſa vie, parce qu'il étoit réſolu de le tuer. Clotaire donna ſes ordres qu'on le conduiſit aux plus fameux Pélerinages de la France, comme à ſaint Medard de Soiſſons, & à ſaint Denys de Paris, afin qu'il jurât ſur les Reliques des Saints, qu'il demeureroit fidéle au Roy : mais ce n'étoit qu'un prétexte qu'on cherchoit pour ſe défaire de lui, dès qu'il ſe trouveroit ſéparé de ſes gens. En effet les Officiers du Roi l'ayant attiré dans une maiſon de campagne près de Chartres, ſe jetterent ſur lui, & le tuerent, avec ceux qui l'accompagnoient *.

* An de J. C. 625.

XXXII. *Révolte des Saxons.* La paix dont le Royaume d'Auſtraſie jouiſſoit, fut troublée par la révolte des Saxons *. Leur Duc ou leur Roi, nommé Bertoalde (*g*) (car ces Ducs étoient héréditaires, & Souverains, quoi que tributaires aux Rois d'Auſtraſie) Bertoalde, dis-je, refuſa de payer le tribut, leva une grande armée, & engagea dans ſon parti pluſieurs Nations d'Allemagne. Il envoya ſes Ambaſſadeurs au Roi Clotaire (*h*), avec ordre de lui déclarer la guerre, lui faiſant dire qu'il ne vouloit pas payer le tribut accoutumé, & qu'au reſte il ne croyoit pas qu'il ſeroit aſſez hardi pour venir en armes à ſa rencontre. Un diſcours ſi inſolent mit Clotaire dans une extrême colere. Il vouloit les faire mettre à mort ſur le champ : mais ſes Conſeillers, & ſur-tout ſaint Faron Evêque de Meaux, lui remontrerent que ce ſeroit violer le droit des gens, & qu'il falloit au moins ne rien précipiter dans une affaire comme celle-là. Ainſi la choſe fut remiſe au lendemain ; & S. Faron profita de ce loiſir, pour cathéchiſer les Ambaſſadeurs, & pour les engager à recevoir le Baptême. Il les baptiſa la nuit même, & le lendemain étant venu au Conſeil à l'ordinaire, il déclara au Roi que ces gens n'étoient plus des Saxons, & des ennemis, mais des Chrétiens, & qu'il falloit les traiter en freres. On les combla donc de préſens, & on les renvoya.

* An de J. C. 626.

Clotaire aſſembla cependant ſon armée, pour marcher contre le Duc de Saxe : mais Dagobert qui étoit plus à portée, s'avança promptement vers le Rhin, le paſſa, & alla attaquer les Ennemis (*i*). Il ne put cependant ſoutenir leur grand nombre & leur impétuoſité ; il reçut même un coup de ſabre ſur ſon caſque, qui lui abattit une partie de ſes cheveux, qu'il portoit fort grands, à la maniere des anciens Rois François. Son Ecuyer qui le ſuivoit, ramaſſa ces cheveux ; & Dagobert l'envoya ſur le champ vers Clotaire ſon pere, pour le prier de hâter ſa marche, & de venir promptement à ſon ſecours : cependant il ſe retira au delà du Veſer, attendant la venuë de Clotaire. L'Eſcuyer qui avoit été envoyé, paſſa promptement le Rhin, & trouva Clotaire, qui étoit au-delà des Ardennes avec ſon armée. Il lui raconta le danger auquel étoit expoſé Dagobert, & lui montra la partie de ſes cheveux, qui avoit été abattuë dans le combat. Clotaire décampa la nuit même, & s'avança à grandes journées, pour joindre Dagobert. Il trouva les deux armées poſtées ſur les bords de la riviere de Veſer, vis-à-vis l'une de l'autre. Son arrivée cauſa une joie extrême dans le Camp des Auſtraſiens. Ils la firent éclater par des cris, qui furent entendus juſques dans l'armée des Ennemis. Bertoalde Duc des Saxons, s'avançant juſques ſur le bord du fleuve, demanda ce que vouloit dire ce grand bruit ; on lui dit que c'étoit à cauſe de l'arrivée de Clotaire. Il n'en voulut rien croire, parce que depuis peu, le bruit s'étoit répandu qu'il étoit mort : mais en même tems Clotaire ſe montra ſur l'autre rive ; & ayant ôté ſon caſque, découvrit ſa chevelure, où il y avoit déja beaucoup de cheveux blancs (*k*). Il fut reconnu à cette marque, & Bertoalde s'emporta juſqu'à lui dire des injures (*l*).

An de J. C. 629.

XXXIII. *Défaite des Saxons.* Clotaire piqué de ces outrages, entra dans la riviere, & la paſſa à nage avec ſon cheval, ſuivi des plus braves de ſes Officiers, & enſuite de toute ſon armée, & de celle de Dagobert. Il ſe mit à pourſuivre Bertoalde, qui lui cria : *Retirez-vous, de peur que je ne vous perce.* Mais le Roi, quoique chargé de ſes armes, & de l'eau qu'il avoit puiſée en paſſant la riviere, le preſſa de ſi près, qu'il le renverſa, & lui coupa la tête, qu'il éleva au haut d'une pique. Il revint à ſon armée, glorieux de ſa victoire, & les combla de joye par ſa préſence. Ils attaquerent enſuite les Saxons ; & le Roy ordonna (*m*) qu'on ne donnât la vie qu'à ceux qui ſe trouveroient plus courts que ſon épée. On en fit donc un très grand carnage, toute la Saxe fut de nouveau ſoumiſe à la domination de Dagobert, & lui demeura tributaire comme auparavant.

(*g*) *Geſta Regum Franc. c.* 41. *p.* 716. *t.* 1.
(*h*) *Vita S. Faronis, Jacut.* 2. *Bouquet. c.* 71. 72. *& ſeq. pp.* 616 617.
(*i*) *Geſta Regum Franc. c.* 42. *p.* 716. *apud Duchaſne.*
(*k*) Il avoit alors 45. ans.
(*l*) *Geſta Regum Franc. p.* 719. Tunc hic eras bile jumentis? *Alias*, b'are jumentum, *vel* bale jumenti, apparemment *vile jumentum.*

XXXIV. *Mort de Clotaire. Dagobert partage ſes Etats avec Charibert ſon frere.*

Clotaire mourut quelques mois après * cette fameuſe victoire, & fut enterré à S. Germain des Prez (*n*). Il avoit vêcu & regné quarante-cinq ans ; car il n'avoit que quelques mois, lorſque ſon pere Chilperic fut aſſaſſiné. Auſſitôt que Dagobert Roi d'Auſtraſie, eut reçu la nouvelle de ſa mort, il s'avança avec une armée juſqu'à Reims, & envoya des perſonnes de ſa Cour les plus capables de manier les eſprits, dans la Bourgogne & dans la Neuſtrie, pour porter les Grands & les Nobles de ce pays à lui deferer la Royauté, à l'excluſion de ſon frere Charibert, qui de ſon côté fit ce qu'il put pour ſe fortifier, ayant à la tête de ſon parti Brunulfe frere de la Reine ſa mere ; mais toutes ſes intrigues furent inutiles ; Dagobert ſe vit bien-tôt maître de tous les Etats de Clotaire ſon pere. Toutefois par le conſeil des plus ſages de ſa Cour, il laiſſa à Charibert une partie aſſez conſidérable de l'Aquitaine, la Gaſcogne, les Places des Pyrenées (*o*), & quelques autres villes. Charibert s'en contenta, s'engagea par un traité, de n'entreprendre jamais rien contre ſon frere Dagobert au ſujet de la ſucceſſion de ſon pere, & établit le Siége de ſon Royaume à Toulouſe.

*An de J.C. 628.

XXXV. *Bonnes & mauvaiſes qualités de Dagobert. S. Cunibert Archevêque de Cologne, devient ſon Miniſtre.*

Dagobert ſe voyant maître paiſible de ce grand Royaume *, entreprit d'en faire la viſite (*p*). Il entra en Bourgogne, en viſita la plûpart des principales villes, & s'appliqua partout à y rendre la juſtice avec tant d'intégrité, d'aſſiduité & d'exactitude, qu'il gagna les cœurs de tout le monde, ſe fit redouter des Grands, & admirer des petits ; tout retentiſſoit de ſes loüanges, & l'on diſoit hautement, que l'on n'avoit jamais vû de plus grand Roi gouverner la France. On devoit tout cela aux ſages conſeils de S. Arnould & de Pepin, ſes principaux Miniſtres ; mais bien-tôt après, S. Arnould ſe retira au Monaſtere d'Habende, comme je l'ai dit, & Dagobert prit en ſa place ſaint Cunibert Archevêque de Cologne, qui n'avoit ni moins de ſageſſe, ni moins de lumiéres que S. Arnould. Toutefois, ſoit que ſes Miniſtres n'euſſent plus le même aſcendant ſur lui qu'auparavant, ſoit que l'état d'autorité & de puiſſance où il ſe trouva élevé à la mort de ſon pere, ou que d'autres mauvais Miniſtres lui inſpiraſſent des ſentimens contraires à ceux qu'il recevoit de Pepin & de Cunibert, il ſe plongea dans des déſordres ſi crians *, qu'ils ſurpaſſoient tous ceux de ſes prédéceſſeurs. Il avoit en même tems trois ou quatre femmes, qui avoient le nom de Reine, & qui avoient le rang de légitimes épouſes. La premiere étoit Nantilde, qu'il avoit épouſée après qu'il eût repudié Gomatrude, ſous pretexte de ſtérilité (*q*). La ſeconde étoit Ragnetrude (*r*). Les deux autres ſont (*s*) Vulfegonde & Berchilde, ſans compter un très grand nombre de concubines.

*An de J.C. 629.

Pour contenter leur avidité & leur avarice, il ſe mit à uſurper les biens des Egliſes, & à ſurcharger ſes Sujets de nouveaux impôts. Le Public voulut imputer tous ces déſordres à Pepin Maire du Palais, & on eſſaya même de le rendre odieux au Roi, pour lui faire perdre ſon crédit & ſon emploi ; mais il ſçut par ſa prudence rendre inutiles les mauvais deſſeins de ſes ennemis (*t*), & le Roi lui témoigna toujours la même confiance ; juſques-là qu'il l'envoya de Paris, où il avoit fixé ſa demeure, à Orléans avec ſon fils Sigebert, que le Roi Charibert ſon frere devoit tenir ſur les Fonts de Baptême (*u*). C'eſt dans cette occaſion qu'arriva ce miracle fameux, rapporté dans la Vie de S. Amand (*x*) Evêque d'Utrech, qui eſt que ce ſaint homme faiſant la cérémonie du Baptême du jeune Prince, comme il récitoit ſur lui la priere des Cathécumenes, n'y ayant perſonne des aſſiſtans qui répondit *Amen*, l'Enfant le répondit lui-même d'une maniere très diſtincte. Il n'avoit alors que quarante jours *.

*An de J.C. 630.

XXXVI. *Mort du Roi Charibert.*

Le Roi Charibert ne ſurvêquit pas longtems à ce voyage ; il mourut (*y*) en Aquitaine, & fut ſuivi bien-tôt après par ſon fils Chilperic, qui n'étoit encore qu'un enfant. Dagobert ſe mit auſſi-tôt en poſſeſſion des Etats & des tréſors que Charibert avoit laiſſés ; de ſorte qu'il ſe trouva unique Monarque de la France. On le ſoupçonna d'avoir contribué à la mort de ces Princes (*z*). Vers ce tems-là, les Ambaſſadeurs que Dagobert avoit envoyés à Conſtantinople vers l'Empereur Heraclius (*a*), revinrent en France, & rapporterent la ratification de l'alliance entre les deux Empires. L'Empereur Heraclius engagea, dit-on (*b*), Dagobert à faire une Ordonnance, que tous les Juifs de ſes Etats recevroient le Baptême, ainſi qu'Heraclius avoit fait dans toutes les Provinces de l'Empire. On doute toutefois ſi

(*n*) *Fredegar. Chronic. c. 56. Geſta Regum Franc.*
(*o*) *Idem c. 57. p. 634.*
(*p*) *Fredegar. c. 58. p. 634.*
(*q*) *Fredegar. c. 58. p. 635.* An de J. C. 628. *Vide & Vitam S. Pardi t. 1. Annal. Franc. Quesn. p. 595.*
(*r*) *Id. c. 59.* An de J. C. 629.
(*s*) *Id. c. 60. p. 637.*
(*t*) *Id. c. 61.*
(*u*) *Fredegar. c. 62. p. 637.* An de J. C. 629.
(*x*) *Baudemont. Vita S. Amandi Trajectenſ. Jacul. 2. Bened. c. 16. t. 716.*
(*y*) *Fredegar. c. 67. p. 641.*
(*z*) Nous avons ſuivi ici l'opinion commune touchant Charibert Roi d'Aquitaine, à qui nous ne donnons qu'un fils, qui mourut bien tôt après ſon pere. Au lieu que les Sçavans Auteurs de l'Hiſtoire du Languedoc, t. 1. p. 689. ont prouvé par un Monument authentique, que la race Mérovingienne qu'on avoit crûë éteinte en la perſonne de Childeric III. a ſubſiſté dans pluſieurs Branches, & pendant pluſieurs ſiecles par Boggis II. fils de Charibert. Nos Auteurs Hiſtoriens, qui nous ont donné la Généalogie de S. Arnould & de S. Hubert, avoient connoiſſance de Boggis. Ils en font deſcendre S. Arnould, & lui donnent pour mere Ode, & pour pere Dode. *Voyez ci-devant, l. viij. c. ix. art. viij.*
(*a*) *Fredegar. c. 62. 63. 64. p. 637. & ſeq.*
(*b*) *Ibid. c. 65. p. 639.*

Digitized by Google

cela fut exécuté (*c*).

XXXVII. *Guerre de Dagobert contre les Sclavons, les Vinidiens & les Abaves.*

Les années ſuivantes * furent occupées par les guerres que Dagobert fut obligé de faire aux Sclavons (*d*), aux Vinidiens, aux Abaves (*e*), & aux Eſpagnols (*f*). Celle des Vinidiens eſt plus de notre ſujet. Ils étoient Sclavons de naiſſance; & de puis que la guerre étoit allumée entre les François & Samon Roi des Sclavons, les Vinides ou Vinidiens ſe jetterent dans la Thuringe, & dans la France Germanique, & y firent pluſieurs dégâts. Dagobert raſſembla ſon armée à Metz (*g*), s'avança à travers la forêt d'Ardenne juſqu'à Mayence; & comme il ſe diſpoſoit à y paſſer le Rhin, les Ambaſſadeurs des Saxons le vinrent trouver, & s'offrirent de défendre avec les ſeules Troupes de leur pays, les Etats que le Roi poſſédoit en Allemagne, pourvû qu'il les déchargeât du tribut que Clotaire I. leur avoit autrefois impoſé de cinq cens vaches, qu'ils devoient par an à la Maiſon du Roi. Ces offres furent acceptées, & les Saxons ayant juré ſur leur armes, ſuivant leur coutume (*h*), d'exécuter ce traité, ils commencerent la guerre, mais avec peu de ſuccès; les Vinides continuerent à ravager les Terres que la France poſſédoit au delà du Rhin.

*An de J.C. 630. 631. 632.

XXXVIII. *Sigebert eſt déclaré Roi par Dagobert. Celui-ci meurt bien-tôt après.*

Dagobert chagrin de ces mauvais ſuccès, réſolut, de l'avis des Evêques & des Seigneurs, qu'il avoit aſſemblés à Metz *, de déclarer ſon fils Sigebert Roi d'Auſtraſie (*i*), & de fixer ſa demeure à Metz, afin d'être plus à portée de défendre les frontiéres du côté du Rhin, & afin que les Auſtraſiens s'employaſſent avec plus d'affection à repouſſer les ennemis de ce côté là. Sigebert III. du nom, n'avoit alors que trois ans (*k*), & le Roi ſon pere lui donna pour premier Miniſtre, & pour Conſeiller, S. Cunibert Archevêque de Cologne, & Adalgiſe Duc du Palais, pendant que Pepin continuoit d'exercer les fonctions de Maire du Palais auprès de Dagobert. Ce dernier Prince mourut le 19. de Janvier de l'an 638. ſuivant la remarque des plus ſçavans Chronologiſtes (*l*). Fredegaire (*m*) dit qu'il mourut la ſeiziéme année de ſon regne: mais il faut l'entendre de la ſeiziéme année qu'il avoit regné en Auſtraſie; car il ne regna que dix ans ſeul depuis la mort de ſon pere. Il mourut d'une diſſenterie à Epinay, Maiſon de plaiſance, ſur le rivage de la Seine auprès de Paris, & il fut enterré dans l'Abbaye de S. Denys, qu'il avoit comblée de biens pendant ſon regne. Il n'avoit que trente-cinq ou trente-ſix ans. Nous avons vû ſes bonnes & ſes mauvaiſes qualités, le beau commencement de ſon regne, & ſa triſte fin, par rapport à ſa conduite. On a prétendu (*n*) qu'en récompenſe des bonnes œuvres qu'il avoit faites avant qu'il tombât dans le déréglement, & des aumônes qu'il continua de faire depuis, Dieu lui fit miſéricorde après ſa mort, à la priere des SS. Denys, Maurice & Martin, qui l'avoient tiré des mains des démons, ainſi qu'il avoit été révelé à un Solitaire d'une Iſle déſerte; mais ſans prétendre juger ni en bien ni en mal, de la fin & de l'état de ce Prince en l'autre monde, on peut mettre toutes ces viſions au rang des ſonges.

*An de J.C. 632.

Joſſe Coccius (*o*) rapporte le Teſtament de Dagobert, dans lequel il donne quelques biens aux Abbayes de S. Germain des Prés, de ſainte Geneviéve, de S. Denys, de ſainte Colombe, & de S. Loup de Sens. Coccius ajoûte, que Dagobert fit faire quatre copies de ce Teſtament, dont il dépoſa l'une à Lyon, l'autre à Paris, la troiſiéme à Metz, & la derniere dans ſon Tréſor: Mais la piece dont il s'agit, quand elle n'auroit aucune marque de ſuppoſition, ne méritoit pas par elle-même, & par le peu d'importance de ce qu'elle contient, que ce Prince prît toutes ces précautions pour la conſerver.

XXXIX. *Sigebert Roi d'Auſtraſie, & Clovis Roi de Neuſtrie & de Bourgogne.*

Dagobert laiſſa deux fils, Sigebert & Clovis. Sigebert avoit alors environ onze ans, & étoit en poſſeſſion du Royaume d'Auſtraſie. Clovis jouïſſoit du Royaume de Bourgogne, & de la Neuſtrie. Pepin, qui avoit été Maire du Palais ſous Dagobert, revint à Metz auprès du Roi Sigebert, & y exerça avec Cunibert de Cologne, le même emploi encore quelque tems (*p*).

Peu après la mort de Dagobert *, les Ambaſſadeurs du Roi d'Auſtraſie ſe rendirent à la Cour du Roi de Neuſtrie (*q*), pour lui demander la part qui étoit dûë à leur Maître, des meubles & des tréſors que le feu Roi avoit laiſſés en mourant. On convint de part & d'autre d'une conférence à ce ſujet. Elle ſe tint à Compiégne. Cunibert & Pepin s'y trouverent, avec pluſieurs Seigneurs Auſtraſiens. On fit trois lots. On donna à la Reine Nantilde, la troiſiéme partie de ce que Dagobert avoit mis dans ſes tréſors, depuis ſon mariage

*An de J.C. 638.

(*c*) *Vide Lauxoi. & Johan. Nicolai Dominican. & notas Raimarii in Fredeg. c. 65.*
(*d*) *Fredegar. c. 68. p. 641.*
(*e*) *Idem c. 72.*
(*f*) *Idem c. 73.*
(*g*) An de J. C. 631. *Fredegar. c. 74. p. 646.*
(*h*) Sacramentum, ut eorum mos erat, ſuper arma plicata pro univerſis Saxonibus firmant. *Fredegar. loco citato.*
(*i*) *Fredegar. Chronic. c. 75. p. 647.*
(*k*) Il étoit né en 630.
(*l*) *Valeſ. Hiſt. t. 2. p. 12. 126. 127. Mabill. Analect. t. 3. p. 514. & præf. jaſmi. 2. Bened. Henſchen. Quæſtib. de tribus Dagobertis. Vide notas Ruinart. in c. 79. Fredegar.*
(*m*) *Fredegar. Chronic. c. 79. p. 650.* Anno xvj. regni ſui Dagobertus profluvio ventris in Spinogelo villa ſuper Sigona fluvio, nec procul à Pariſius ægrotare cœpit.
(*n*) *Geſta Dagoberti I. apud Chiflenium, c. 45. p. 586. t. 1.*
(*o*) *Coccius in Dagoberto Argentin. Epiſcopat. fundat. c. 26. p. 227.* Voyez auſſi Meuriſſe, Hiſt. de Metz, p. 130.
(*p*) Il mourut en 640. & eſt honoré comme Saint à Nivelle en Braban, où ſainte Gertrude & ſainte Begge ſes filles, ſont auſſi honorées ſous la même qualité.
(*q*) *Geſta Dagoberti c. 47. apud Chiflen. t. 1. Hiſt. Franc. p. 587.*

avec

An de J.C. 632.

S. Paul voyant cet abus, invita ſon ami Grimon à le venir voir, & lui expoſa l'état où étoit ſon Egliſe. Grimon vint à Verdun, & lui fit part de ſes grands biens ; puis ils allerent enſemble trouver le Roy, & le prierent de ſubvenir aux beſoins de cette Egliſe. Le Roi le fit libéralement ; & le ſaint Evêque ayant rétabli l'ordre dans ſon Clergé, & dans la célébration du divin Service, gouverna ſon troupeau avec beaucoup d'édification & de ſageſſe, & mourut en paix vers l'an 648 (*a*). Il fut enterré dans l'Egliſe de S. Saturnin, qui porte aujourd'hui le nom de S. Paul, & qui étoit alors hors de la Ville. Il l'avoit bâtie ; & Giſloade ou Giſloard (*b*) ſon ſucceſſeur, tiré comme lui du Monaſtere de Tholey, la donna, dit-on (*c*), à des Chanoines : mais ſur la fin du dixiéme ſiécle, Vilgfride y introduiſit des Bénédictins, auſquels ſuccéderent en 1135. les Peres Prémontrés, qui la poſſedent aujourd'hui (*d*).

XLII. *S. Didier de Cahors & S. Oüen de Roüen, amis de S. Paul.*

S. Paul Evêque de Verdun, étoit ami particulier de S. Didier Evêque de Cahors, & de S. Oüen Evêque de Roüen (*e*). Nous avons une Lettre de S. Didier, par laquelle il invite S. Paul à la Dédicace d'une nouvelle Egliſe, qu'il avoit bâtie dans ſa Ville (*f*). S. Paul de ſon côté écrivit deux Lettres à S. Didier (*g*). Dans la premiere, il lui rend compte de ce qu'il a fait à ſa recommandation en faveur d'une Dame illuſtre, nommée Babolène, & le remercie de lui avoir envoyé dix caques de vin de Falerne. Dans la ſeconde, il lui dit que le Roi a paſſé par Verdun pour aller à Reims, où il devoit paſſer les fêtes de Noël ; que de là il iroit à *Leudunum*, peut être Laon ; de là à *Maſao*, peut être Mouſon ; & enfin ſur les bords du Rhin. Il lui annonce auſſi la mort de Charinoalde, Evêque peut-être de Laon, dont on met la mort vers l'an 632. On donne pour frere à S. Paul, S. Germain Evêque de Paris : mais cela ne peut s'accorder avec la Chronologie, qui met la mort de S. Germain en 576.

XLIII. *Fondation de l'Abbaye de Beaulieu en Argonne par S. Roding.*

L'Abbaye de Beaulieu en Argonne du Diocéſe de Verdun, doit ſon origine à S. Roding, vulgairement nommé S. Roüin, Ecoſſois de naiſſance (*h*) ; qui ayant quitté l'Epiſcopat dont il étoit revêtu dans ſa patrie (*i*), vint en France quelque tems après l'arrivée de S. Colomban dans le même pays. Ayant viſité pluſieurs endroits de dévotion, & pluſieurs Monaſteres, il ſe retira enfin dans l'Abbaye de Tholey, où il demeura quelque tems ſous la diſcipline de S. Paul, qui fut depuis Evêque de Verdun. Roüin y vécut avec tant d'édification, qu'après la promotion de ſaint Paul, il fut, dit-on, choiſi pour lui ſuccéder dans le gouvernement de ce Monaſtere. L'attrait qu'il avoit pour la ſolitude, le porta à quitter ſon Abbaye, qu'il réſigna à Chroduin ſon neveu, & à ſe retirer dans la forêt d'Argonne, au Diocéſe de Verdun. Il vit & ſalua en paſſant S. Paul ſon ancien maître, & on dit même qu'il demeura deux ans avec lui (*k*) ; après quoi il alla dans la forêt dont nous venons de parler, dans un lieu nommé *Vaſlogium*, environ à ſept lieuës de Verdun, où eſt aujourd'hui l'Abbaye de Beaulieu. Il commença à y bâtir un Monaſtere avec des branches d'arbres & des feüillages, & à y pratiquer les exercices de la vie religieuſe *.

An de J.C. 632.

*An de J.C. 642.

Mais un Seigneur du voiſinage, nommé Auſtreſius, fâché de voir ces Etrangers s'établir ſur ſes Terres, & dans ſa forêt, envoya ſes Serviteurs, qui prirent & maltraiterent à coups de foüet les diſciples du Saint, & les chaſſerent honteuſement de cet endroit. Roüin ſe retira donc, & alla à Rome faire le pélerinage, ſi ordinaire alors, aux tombeaux des Apôtres ; après cela il revint à Beaulieu, & y guérit Auſtreſius, qui étoit tombé dans une maladie que l'on crut envoyée de Dieu. Ce Seigneur, par reconnoiſſance, donna au Saint la forêt & la montagne de Vaſloge, & lui permit d'y bâtir un Monaſtere. Il en dédia l'Egliſe au Sauveur, & à S. Maurice, dont il avoit obtenu quelques Reliques, en paſſant par Agaune à ſon ſecond voyage de Rome ; car il y alla une ſeconde fois *, pour faire confirmer par le Pape l'érection de ſon Monaſtere (*l*). Enſuite il s'adreſſa au Roi Childeric, qui lui accorda un privilége d'exemption pour ſon Abbaye, reſervant à l'Evêque de Verdun le droit de donner les Ordres ſacrés aux Religieux, & la Bénédiction à l'Abbé. Le Roi Clovis II. l'ayant un jour * prié de venir à la Cour, le Saint le pria de l'excuſer, & de le laiſſer dans ſa cellule, l'aſſûrant qu'il ne ceſſeroit de prier Dieu pour ſa conſervation, & pour la proſperité de ſon Royaume (*m*).

*Vers l'an 645.

*An de J.C. 654.

La réputation de Roüin lui attira un grand nombre de diſciples, tous Ecoſſois ſes compatriotes ; & les Puiſſances lui donnerent de ſi grands biens, qu'il avoit juſqu'à ſept cent ſoixante-dix Familles de Serfs, dépendantes de ſon Monaſtere. Lorſqu'il vit ſa Maiſon bien établie pour le ſpirituel & le temporel, il témoigna à ſes Religieux qu'il étoit réſolu de ſe retirer dans un Hermitage, pour y paſſer le reſte de ſes jours dans une entiere retraite. Il

(*a*) *Vide Mabill. notas ad Vit. S. Pauli, p. 175. an. 648.*

(*b*) Il eſt nommé *Giſboard* dans une Charte de Sigebert III. accordée au Monaſtere de Malmedy. *Annal. Bened. t. 1. p. 403.*

(*c*) Vaſſebourg l. 2. Antiquit. Belgiq. p. xcv.

(*d*) *Vita D. Bernardi Epiſc. 178. ad Innocent.*

(*e*) *Deſiderii Cadurc. Epiſt. 10. ad Dadonem ſeu Audoen.*

(*f*) *Deſiderii Epiſc. Cadurc. Epiſt. 11. apud Queſn. t. 1. p. 879.*

(*g*) *Epiſt. Pauli ad Deſiderium, p. 885.* Domno ſemper ſuo Deſiderio Papæ, Paulus peccator.

(*h*) *Vita S. Rodingi apud Menard. not. in Martyrolog. Bened. 17. Septembr.*

(*i*) Il naquit en 594. Il fut fait Evêque en 624. Il quitta l'Ecoſſe après quatre ans d'Epiſcopat, en 628.

(*k*) *Vide Menardi notas in Martyrolog. Bened. & Coint. Annal. Franc. ad annum 640. n. 62. 63. p. 128. & ad annum 642. n. 65. p. 162.*

(*l*) *Vita S. Rodingi p. 915. apud Menard. not. in Martyrolog. Bened.*

(*m*) *Vita S. Rodingi, p. 693.*

An de J.C. 654.

établit Abbé en ſa place, un de ſes parfaits diſciples, nommé Etienne, & partit avec un ſeul Compagnon, pour demeurer plus avant dans la forêt. Il s'y bâtit un Hermitage à une bonne lieuë du Monaſtere, où il vêcut juſqu'à ſa mort, arrivée vers l'an 680. Il avoit coutume de venir toutes les Fêtes & les Dimanches en l'Abbaye, où il diſoit la Meſſe, & inſtruiſoit ſes Religieux; après quoi il retournoit dans ſon Hermitage. Souvent auſſi il venoit pendant la nuit au tour du Monaſtere, pour voir ſi tout étoit dans l'ordre; & comme il connoiſſoit fort bien le cours des Aſtres, de même que la plûpart des Ecoſſois, dès que l'étoile du matin paroiſſoit, il ſe retiroit ſans que perſonne le vît. Se ſentant près de ſa fin, il fit venir ſon diſciple l'Abbé Etienne, & tous les Religieux de ſon Monaſtere; il les conſola, étant couché ſur la cendre & le cilice; & après avoir reçû la Communion du Corps & du Sang du Sauveur, il expira étant à genou, & ayant les mains étenduës vers le Ciel. Son Corps fut rapporté dans l'Abbaye, & enterré devant l'Autel de S. Jean l'Evangéliſte, ainſi qu'il l'avoit demandé avant ſa mort. On célébre ſa Fête le 17. de Septembre.

XLIV. *Modoalde Archevêque de Tréves vers l'an 622. Voyez les Bollandiſtes au 12. de May, p. 50. & ſuiv.*

Modoalde Archevêque de Tréves, ſucceſſeur de Sabaudus, étoit d'une naiſſance illuſtre, puiſque ſainte Gertrude étoit ſa niéce, & que ſainte Itte étoit ſa ſœur; & par conſéquent il étoit proche parent de Pepin & de Grimoald Maires du Palais d'Auſtraſie. Les inclinations de ſa jeuneſſe, & la régularité de ſa vie, avant qu'il fût élevé à l'Epiſcopat, le firent regarder dès-lors comme un vrai modéle des vertus Chrétiennes. Son premier penchant avoit été pour la ſolitude, mais il ne put réſiſter à l'autorité des perſonnes puiſſantes, qui l'obligerent à entrer à la Cour de Dagobert Roi d'Auſtraſie, & à y prendre part aux affaires & aux emplois. Il y demeura quelque tems, & donna une ſi haute idée de ſon mérite, que dès l'an 622. il fut élevé à l'Epiſcopat *.

*An de J.C. 622.

Dagobert faiſoit alors aſſez ſouvent ſa réſidence à Tréves, & ce Prince accorda de grands biens à l'Egliſe de cette ville, par la recommandation de Modoalde. Ce Saint aſſiſta avec S. Arnould de Metz, S. Godon de Verdun, & pluſieurs autres Prélats, au Concile de Reims, tenu en 625. (*n*): où l'on fit pluſieurs beaux Réglemens. Il eut un ſoin particulier des Monaſteres de ſon Diocéſe. Il en fonda de nouveaux, & rétablit les anciens. On dit qu'il bâtit une Egliſe à l'honneur de la ſainte Vierge, auprès de laquelle Irmine fille du Roi Dagobert, ſe retira avec pluſieurs autres Vierges (*o*). Cette Abbaye fut nommée *ad Horrea*, vulgairement *Horréen*, comme qui diroit *aux Greniers*, parce que le Roi donna le lieu où étoient ſes magaſins, pour l'érection du Monaſtere; mais il vaux mieux rapporter la Vie de ſainte Irmine au tems de Dagobert II. (*p*); & pour le Monaſtere de ſainte Marie d'Horréen, il ſubſiſtoit avant ſainte Irmine, puiſque Dagobert I. en fait mention dans ſon Diplôme, accordé à Modoalde; & de plus on trouve une Abbeſſe nommée Modeſte, qui gouvernoit cette Abbaye, au tems de la mort de ſainte Gertrude en 658. Or Irmine, que l'on fait fille de Dagobert II. n'a pû vivre que vers l'an 676.

An de J.C. 654.

Modoalde en bâtit deux autres, l'un nommé *Palationum* (*q*), parce qu'il étoit ſitué en la place d'un ancien Palais; & lui donna pour premiere Abbeſſe, Baſiliſſa. Le ſecond, ſur le bord de la Moſelle, qu'il dédia à S. Symphorien, & dont il donna le gouvernement à ſa ſœur nommée Severe. Il s'appliqua auſſi à faire refleurir la diſcipline Monaſtique dans le célébre Monaſtere de S. Maximin, auquel il procura de grands biens, ſous le gouvernement de l'Abbé Mémilien, par la liberalité de Dagobert; en ſorte qu'il y avoit alors juſqu'à cent Religieux (*r*). Le même Prélat obtint de Dagobert un Diplôme en faveur de ſon Egliſe (*s*), par lequel ce Prince accorde à l'Egliſe de S. Pierre, qui eſt la Cathédrale de Tréves, que tous les biens & les Egliſes qu'elle poſſéde dans tous l'etenduë de ſes Etats, entre le Rhin & la Loire, & *en particulier le Monaſtere de S. Hilaire, nommé à préſent de S. Maximin, qui eſt bâti ſur le fond de S. Pierre, celui des SS. Paulin & Encaire* (c'eſt l'Abbaye de S. Mathias), *celui de Sainte Marie, que le même Pontife Modoalde a depuis peu bâti ſur le territoire de S. Pierre, & qu'on appelle Horrea* (ou les Greniers) *de plus la Baſilique de S. Martin, ſituée dans le pays de Maiginen* (Mainfeld) *comme auſſi les autres Egliſes, Châteaux, Villages, Métairies, Vignes, Bois, Hommes* (Serviteurs ou Sujets) *qui pourront cy après être donnés pour l'augmentation de cette Egliſe, entre le Rhin & la Loire, dans tout ſon Royaume, demeurent pour toujours ſous la puiſſance & juriſdiction de l'Egliſe de S. Pierre de Tréves, & de ſes Evêques* (*t*). Cette Charte eſt ſouſcrite du Roi Dagobert, *de Cunibert par la grace de Dieu Archevêque de Cologne, d'Abbon* (ou Goëric) *Evêque de Metz, de Principius de Spire, & de Pepin Maire du Palais, l'an 12. de Dagobert, de J. C. 634.* Mais la même année le Roi Pepin mieux informé des droits & priviléges de l'Abbaye de S. Maximin, lui confirma ſon exemption, par un Diplôme adreſſé à l'Abbé Mémilien, ainſi que nous l'avons dit plus haut.

XLV. *Abbayes de Palatiole ou Palz, & de S. Symphorien, bâties par S. Modoalde.*

(*n*) *Vide Flodoar. l. 2. c. 5. Hiſt. Remenſ. & t. 5. Concil. f. 1689.*

(*o*) *Brouwer. t. 1. Annal. Trevir. l. 7. p. 350.*

(*p*) *Vide Mabillon. Annal. Bened. t. 1. p. 534. l. 16. c. 66.*

(*q*) *Mabillon. loco citato, p. 368.* Brouverus lui donne pour premiere Abbeſſe Adhela, qu'il fait fille de Dagobert: mais Adhela a vêcu beaucoup plus tard.

(*r*) *Brouwer. & Mabill. locis citatis.*

(*s*) *Brouwer. l. 7. pp. 351. 352. Annal. Trevir.* Roſieres, *t. 1. Formul. Lothar.* a corrompu ce titre, p. 1.

(*t*) *Vide Hiſt. Trevir. t. 12. Spicileg. Dacherii, p. 212. & cy-après dans les Preuves, p. 250.*

An de J. C. 654.

On a une Lettre de Didier Evêque de Cahors, adreſſée à S. Modoalde (*u*), dans laquelle il lui rend graces des ſecours qu'il lui a procurés dans ſes voyages, & de la maniere dont il l'a conſolé lorſqu'il étoit loin de ſon pays; ce qui inſinuë que Didier avoit été obligé de faire quelque voyage à la Cour du Roi d'Auſtraſie, où Modoalde lui rendit ſervice, & le ſoulagea dans ſes beſoins. Didier lui recommande l'Abbé Claude, porteur de ſa Lettre, & le prie de recevoir les petits préſens qu'il lui envoye.

XLVI. *Mort de S. Modoalde. Felicius lui ſuccéde.*

On croit que S. Modoalde mourut vers l'an 636. ou 640*, le 12. de May, où ſon nom eſt marqué dans pluſieurs Martyrologes. Son Corps fut enterré dans l'Egliſe de S. Symphorien (*x*), d'où il fut transferé en 1107. à Helmers hauſen dans le pays de Heſſe, ſur les confins du Duché de Brunſwich, au Diocéſe de Paderborn. On en conſerve toutefois quelques parties dans les Egliſes de S. Paulin & de S. Mathias de Tréves, & dans l'Abbaye de S. Jacques de Liége. Sa Vie a été écrite par Etienne Abbé de cette derniere Abbaye, à la priere de Thietmare Abbé de Helmers-hauſen vers l'an 1107. Ce Saint avoit une ſœur nommée Severe, qui a mérité par ſa vie édifiante, le titre de Sainte. Elle mourut avant ſon frere. Modoalde eut pour ſucceſſeur Felicius, dont il eſt parlé dans la Vie de S. Goar, que nous rapporterons cy-aprés.

*An de J. C. 636. ou 640.

XLVII. *S. Germain Abbé de Granvalle, diſciple de S. Modoalde.*

On compte entre les principaux diſciples de S. Modoalde, Germain (*y*) Abbé de Granvalle (*z*), & Martyr. Germain étoit natif de Tréves, & d'une famille de Sénateurs. Son pere appellé Optard, eut trois fils, ſçavoir Optomare, Numerien, & le Saint dont nous parlons. Etant encore fort jeune, il fut mis entre les mains de S. Modoalde, qui l'ayant trouvé bien fait & ſpirituel, prit un très grand ſoin de ſon éducation; il y réüſſit tellement, que Germain s'acquit l'eſtime & l'amitié de tout le monde.

Il n'étoit âgé que de dix-ſept ans*, lorſqu'il demanda au ſaint Evêque la permiſſion de ſe retirer dans un Monaſtere. Modoalde admira le zéle du jeune homme; mais craignant le reſſentiment du Roi, il n'oſa lui accorder la permiſſion qu'il demandoit. Germain ne laiſſa pas d'exécuter ſa réſolution avec un courage qui ſurpaſſoit ſon âge. Il commença par diſtribuer tout ſon bien aux pauvres, puis il partit de Tréves avec trois Compagnons, & alla trouver S. Arnould, qui demeuroit alors dans la ſolitude d'Horemberg ou plutôt d'Habenberg. Le Saint reçut ce jeune homme avec beaucoup de joye; & lui ayant coupé les cheveux, il le retint quelque tems auprés de lui pour l'inſtruire; puis il l'envoya au Monaſtere que S. Romaric avoit bâti ſur la montagne voiſine, nommée alors du Châtelet, & à préſent le Saint-mont proche Remiremont. Germain y fut reçû par tous les freres avec une charité & une joye inexplicables.

*An de J. C. 635.

Mais en même tems qu'il ſongeoit à ſon ſalut, il ne négligeoit pas celui des ſiens. Il envoya deux de ſes gens, pour lui amener ſon jeune frere Numerien, afin qu'il le formât dans les exercices de la vie Religieuſe. Pour lui, il vêcut dans le Monaſtere de S. Romaric, dans la pratique de toutes les vertus Chrétiennes; en ſorte qu'il étoit le modéle de toute ſa Communauté; & comme ſi l'obſervance de cette nouvelle Maiſon n'eût pas encore été aſſez forte, il reſolut d'aller avec ſon frere le bienheureux Chunian, & leurs Compagnons dans la fameuſe Abbaye de Luxeüil, qui n'eſt qu'à cinq lieuës de là, & qui étoit alors gouvernée par S. Valbert. Ce ſage Abbé les reçut dans ſon Monaſtere, comme un préſent de la main de Dieu. Il trouva dans Germain tant de mérite, qu'il le fit bien-tôt ordonner Prêtre, avec l'applaudiſſement de toute ſa Communauté.

An de J. C. 654.

XLVIII. *Fondation du Monaſtere de Granvalle.*

L'eſprit de ferveur qui réſidoit dans Valbert, lui attirant de tous côtés une infinité de diſciples, l'Abbaye de Luxeüil ne pouvoit plus les contenir: c'eſt pourquoi il cherchoit un lieu propre pour y bâtir un nouveau Monaſtere. Le Duc Gondon l'ayant appris, fit venir le ſaint Abbé, & lui donna le lieu où eſt aujourd'hui le Monaſtere de Gran-valle. Valbert y envoya d'abord un Prêtre nommé Fridoald, diſciple de S. Colomban, avec quelques Religieux, qui ſe mirent à défricher la terre, & à couper du bois, pour avoir de quoi vivre. Enſuite il y nomma pour Abbé S. Germain, dont la nobleſſe, la ſcience & la vertu étoient révérées de tout le monde. Germain prit par obéïſſance la conduite de ce nouveau Monaſtere, & fit tant par ſon travail, qu'il ouvrit cette vallée, qui étoit auparavant preſqu'inacceſſible. Il fut enſuite chargé de la conduite de deux autres Monaſteres; ſçavoir, de celui de S. Urſicin, & de celui de Verden. Celui-ci eſt ſitué dans le Diocéſe de Baſle, & nommé vulgairement *Sanct Paul zu verd*, *S. Paul de l'Iſle*. L'autre eſt ſitué ſur les frontiéres de la Franche-Comté & de l'Alſace.

Quelque tems aprés, le Duc Gondon étant mort, Boniface, autrement Cathique ou Attique, lui ſuccéda dans le gouvernement de l'Alſace (*a*). Ce Duc commença à maltraiter les ſujets du Monaſtere de ſaint Germain (*b*), leur imputant d'avoir été rebelles à ſon Prédeceſſeur. Il vint un jour les attaquer par deux endroits, accompagné d'une troupe de Soldats Allemands. Alors S. Germain prit les Reliques des Saints, & les Livres, & ſortit du Monaſtere avec ſon Prieur nommé Randoalde. Ils trouverent Cathique dans une Egliſe de S. Maurice, avec le Comte Eric. Le Saint lui fit ſes plaintes des violences que ſes gens commettoient. Cathique s'excuſa le mieux qu'il put, & laiſſa Germain

(*u*) *Apud Ducheſne t. 1. Hiſt. de France. p. 878.*
(*x*) *Browwer. l. 7. p. 355. Annal Trevir.*
(*y*) *Vita S. Germani M. apud Mabill. ſæcul. 2. Bened. p. 511.*
(*z*) Grand valle, autrement Gran villers, ou Granfeld, ou Munſter-hal, eſt ſitué dans le Diocéſe de Baſle, ſur les confins de la Suiſſe.
(*a*) Vers l'an 659. ou 650. on trouve un Duc Boniface, dans un fragment Hiſtorique de la fondation de l'Abbaye de Munſter en Gregorienthal, qui revint à ce tems là. Dans la même Abbaye, il y a un Titre de l'an 673 donné ſous le Gouvernement du Duc Cathique & du Comte Robert. *Cathico Duce, Rodeberto Comite.* Ce Duc Cathique n'eſt autre qu'Attique, pere de ſainte Odile, & du Comte Eberard, autrement nommé Robert, ſuivant l'uſage de ce tems là, où pluſieurs perſonnes

An de J. C. 654.

dans l'Egliſe, avec Randoalde; mais il ne laiſſa pas de continuer ſes violences, par les mains des Soldats qui étoient répandus dans tout le Val. Alors S. Germain voulant retourner dans ſon Monaſtere, fut rencontré par une troupe de gens de guerre, qui le percerent d'un coup de lance, avec Randoalde qui étoit avec lui. Ceci arriva la veille de la Chaire S. Pierre le 22. de Février, vers l'an 670.

XLIX. *Vie de S. Goar.*

La Vie de ce Saint, qui étoit natif de Tréves, nous a tiré un peu loin de notre ſujet. Revenons aux Hommes illuſtres qui vivoient dans ce Diocéſe au ſeptiéme ſiécle. S. Goar, nommé vulgairement ſaint Gouver ou Geuver (*c*), y parut avec beaucoup d'éclat ſous le regne de Childebert fils de Sigebert I. qui regna en Auſtraſie depuis 575. juſqu'en 596. & ſous les regnes ſuivans, puiſque S. Goar mourut vers l'an 649. (*d*). Ce Saint étoit d'Aquitaine; il vint dans le Diocéſe de Tréves ſur la fin du Pontificat de S. Modoalde, vers l'an 635. ou 636. & demeura quelque tems en un Hermitage ſitué ſur le Rhin, près de la petite riviere de Vocara, entre la ville de Boppart & Veſal ou Oberveſel, au lieu où l'on voit aujourd'hui la petite ville de S. Goar ou S. Geüver. Dans la ſuite Felicius Evêque de Tréves & ſucceſſeur de Modoalde, y fit une petite Egliſe, qu'il enrichit de beaucoup de Reliques de Saints. Goar avoit reçu de Dieu le don de guérir les malades, & celui d'une charité tendre & compâtiſſante, qui le portoit à exercer libéralement, autant qu'il pouvoit, l'hoſpitalité envers tous les Etrangers qui paſſoient par-là. Ses manieres pleines de charité, & ſon ſon bon cœur, lui attiroient une infinité de perſonnes. Il guériſſoit les malades, convertiſſoit les Payens, prévoyoit l'avenir, & faiſoit pluſieurs Miracles. Tous les jours, à l'exception du Vendredy Saint, il diſoit la ſainte Meſſe, après avoir récité l'Office divin (*e*), puis ſervoit à boire & à manger aux hôtes, & prenoit ſa réfection avec eux, leur témoignant toute la cordialité & la bonne volonté dont il étoit capable.

Un jour deux Officiers de l'Evêque de Tréves étant venus dans ſa maiſon, feignant qu'ils étoient envoyés pour chercher de quoi entretenir le luminaire de la Cathédrale, obſerverent la conduite du Saint; & voyant qu'il mangeoit le matin avec ſes hôtes, ſans attendre l'heure accoutumée pour rompre le jeune, en furent ſcandaliſés, & l'accuſerent auprès de l'Evêque Ruſtique, qui avoit ſuccédé à Felicius, comme un homme de bonne chere, & qui ſous prétexte d'hoſpitalité, violoit les loix du jeûne & de la tempérance. L'Evêque le fit venir, & l'on aſſûre qu'étant entré avec ſon compagnon, dans la ſalle d'Audiance du Prélat, il quitta ſon manteau, & le jetta ſur un rayon de ſoleil, qui paroiſſoit comme un bâton lumineux, au coin de la ſalle. Ce rayon devint ſolide, & ſoutint le manteau du Saint. Ce Miracle étonna l'Evêque, mais il ne le convertit pas. Il faiſoit au ſujet du Saint à peu près le même raiſonnement que les Phariſiens à l'égard de Jeſus-Chriſt (*f*): *Si cet homme étoit de Dieu, il ne mangeroit & ne boiroit pas ſi matin; puiſque les Saints ſont entrés au Royaume de Dieu par l'abſtinence & par le jeûne.*

An de J. C. 654.

Ruſtique le fit donc approcher, & l'interrogea ſur ſa maniere de vie. Or dans ce même tems, on apporta à l'Evêché un enfant trouvé, qui ayant été pendant trois jours expoſé à la porte de l'Egliſe Cathédrale, ſuivant la coutume de cette ville-là, avoit enfin trouvé quelqu'un qui l'acheta, & ſe chargea de le nourrir. C'eſt pourquoi on l'apportoit à l'Evêque, afin d'avoir ſa confirmation & ſon attache, car tel étoit l'uſage du pays: On expoſoit les enfans dont la naiſſance étoit incertaine, & même ceux dont les parens ne pouvoient ſe charger; à cauſe de leur pauvreté; on les expoſoit, dis-je, à la porte de l'Egliſe, dans une eſpéce de cuvette de marbre (*g*); & lorſque quelqu'un ſe préſentoit pour acheter cet enfant, les Marguilliers de l'Egliſe le leur vendoient, & l'Evêque ratifioit le marché.

I. *S. Goar fait parler un enfant nouveau né, qui accuſe Ruſtique Archevêque de Tréves.*

Dans ce moment donc, on apporta un de ces enfans à l'Evêque Ruſtique, qui demanda à Goar s'il pourroit découvrir le pere de cet enfant, & qu'à cette marque on jugeroit de ſon innocence, & de la régularité de ſa conduite. Le Saint affligé qu'on exigeât de lui un tel Miracle pour ſa juſtification, remontra à l'Evêque que ces choſes n'étoient pas de celles que les hommes ont droit de commander, & que pour lui il ne ſe croyoit pas aſſez grand ſaint, pour mériter que Dieu fiſt des Miracles en ſa faveur; mais le Prélat ne ſe rendit point, il fallut obéïr. Goar fit ſa priere; & puis s'adreſſant à l'enfant, il lui ordonna de dire les noms de ſes pere & mere. L'enfant répondit: Mon pere eſt l'Evêque Ruſtique que voilà, & ma mere s'appelle Flavie. A ces mots, l'Evêque chargé de confuſion, ſe jette aux pieds du Saint, lui demande pardon, & reconnoît ſa faute. Goar l'exhorte à la pénitence, & lui dit qu'il ne devoit pas déſeſpérer de la miſéricorde de Dieu. Quant à moi ajoûta-t-il, quoique je ne ſois qu'un pécheur, je ſuis prêt à faire ſept années de pénitence pour vous.

Le bruit de cet événement fut bien-tôt porté juſqu'à Sigebert Roi d'Auſtraſie, qui rétidoit

avoient deux noms; par exemple, Audoene s'appelloit auſſi Dado, & Goëricus Abbo.

(*b*) *Vita S. Germani Abbatis & Martyris, ſæcul.* 2. *Bened. p.* 513. *Vide Mabill. not. ibid.*

(*c*) *Vita S. Goaris ſæcul.* 2. *Bened. p.* 276.

(*d*) *Vita Mabill. not. in Vitam S. Goaris.* 276. & 280.

(*e*) La Vie de S. Goar, écrite par Vandelbert, c. 7. p. 282. *ſæcul* 2. *Bened.* porte qu'il récitoit tous les jours le Pſeautier.

(*f*) *Joan. ix.* 16. Non eſt hic homo à Deo, qui Sabbatum non cuſtodit.

(*g*) Vandelbert dans la Vie de S. Goar, p. 285. dit que cette cuvette fut enſuite donnée par le Roi Pepin à l'Abbaye de Prum, où elle ſervoit aux Religieux pour recevoir l'eau dans le Réfectoire.

Digitized by Google

An de J. C. 654.

à Metz. Il fit auſſi-tôt venir le ſaint à ſa Cour, pour en ſçavoir la vérité. Goar ne lui répondit rien, craignant la vanité, & ne voulant pas decrier ſon prochain; mais le Roi lui commanda par l'obéiſſance qu'il devoit à la Majeſté Royale, de lui declarer tout ce qui s'étoit paſſé. Le Saint lui répondit: Seigneur, je vous dois l'obéiſſance, mais je ne puis rien ajoûter à ce que vous m'avez dit: car on croit que la choſe s'eſt paſſée comme on vous l'a racontée. Le Roi admira ſa modeſtie, & publia tout ce qu'il ſçavoit de ſes vertus & de ſes Miracles: auſſi-tôt les aſſiſtans s'écrierent que Goar étoit digne de l'Epiſcopat, & qu'il falloit l'ordonner Evêque de Tréves en la place de Ruſtique. Sigebert y conſentit avec plaiſir: mais le Saint ne put jamais s'y reſoudre, diſant qu'on ne devoit pas ainſi dépoſer un Evêque, ni prendre le Siege d'un Prélat vivant. Le Roi perſiſta; & ce que S. Goar put gagner par ſes prieres & par ſes larmes, fut qu'il lui ſeroit permis de retourner à ſa cellule, pour y penſer plus mûrement: il n'en obtint la permiſſion qu'à condition de revenir trouver le Roi dans vingt jours à Metz; mais dès qu'il fut retourné dans ſa chere retraite, il tomba malade, & ſe trouva hors d'état, non ſeulement de voir le Roi dans vingt jours, mais il ne le vit pas même de ſept ans; de ſorte qu'il évita l'Epiſcopat, qu'il regardoit comme un fardeau au deſſus de ſes forces, & qu'il eût le loiſir de ſatisfaire à la pénitence de ſept ans, qu'il s'étoit impoſée pour l'Evêque Ruſtique.

Après ce terme, le Roi Sigebert ſe ſouvint de S. Goar, & le fit inviter à venir à Metz: mais le ſaint Homme s'en excuſa, ſur une grande fiévre qu'il avoit alors, & qui le conduiſit au tombeau. Sa maladie avoit duré trois ans & trois mois, & il fut enterré au même lieu où eſt aujourd'hui la ville de S. Goar ou S. Geuver. Il avoit demandé au Roi avant ſa mort, qu'il lui plût envoyer pour l'enterrer, deux ſaints Prêtres, Agrippin & Euſebe. Le Roi les lui envoya, & ils lui rendirent les derniers devoirs. On célebre ſa Fête le ſixiéme de Juillet: & ſa mort arriva, comme nous l'avons dit, vers l'an 649. Le Roi Pepin donna dans la ſuite (*b*) la Cellule ou le Monaſtere de ſaint Goar, au Monaſtere de Prum, dont il dépend encore aujourd'hui.

Cet endroit prouve qu'il eſt queſtion ici de Sigebert fils de Dagobert I. Roi d'Auſtraſie, puiſque Sigebert fils de Thierry ne regna que peu de jours. *Mabill. nor. in vit. S. Goar, p.* 280.

LI. *Les Saints Banto & Beatus fleuriſſent dans le Diocéſe de Tréves.*

Vers le même tems que S. Goar fleuriſſoit ſur le Rhin, on vit dans les montagnes de Vôge du Diocéſe de Tréves, deux Saints Solitaires, nommés Banto & Beatus, tous deux freres, Prêtres & Hermites (*i*) qui après avoir vécu dans une très grande retraite, & dans une rigoureuſe abſtinence, s'endormirent en notre Seigneur, & éclaterent par pluſieurs Miracles. On honore leur mémoire dans l'Egliſe de Tréves. Beatus y eſt honoré le 6. de Juillet, & Banto le 31. du même mois. Banto repoſe dans l'Egliſe qui eſt jointe à l'Egliſe Métropolitaine, & Beatus dans l'Abbaye de la ſainte Vierge-aux-Martyrs, ſur le bord de la Moſelle.

(*b*) Après l'an de J. C. 670. qui eſt celui de la fondation de Prum. *Vita ſæcul. 2. Bened. pp.* 298. 299.

(*i*) *Browver. Annal. Trevir. t. 1. l. 7. p.* 347. *Vita S. Magnerici ab Eberwino Abbat. Trevirenſ.*

(*k*) Meurille Hiſt. des Evêques de Metz, l. 2. p. 125. & ſuiv. Voyez la Vie de S. Goëric, dans Vincent de Beauvais, l. 23. c. 74. & dans Surius au 29. Septembre. J'en ai vû deux Manuſcrites différentes de celles-là.

(*l*) La Vie de S. Goëric, imprimée dans Surius *die xix, Septembr.* & celle qui ſe trouve dans Vincent de Beauvais, *l.* 23. *Speculi, c.* 74. & celle que j'ai copiée dans l'ancien Lectionnaire Mſſ. du S. Mont, ne parlent point de ſes filles; mais celle que j'ai vûë dans un Mſſ. de S. Maximin de Tréves, parle de ſes filles & dit qu'elles vinrent à Metz avec lui.

LII. *S. Goëric Evêque de Metz.*

L'Evêché de Metz étoit illuſtré dans le même tems par pluſieurs ſaints Perſonnages. S. Goëric, nommé autrement Abbon, ſucceſſeur de S. Arnould, étoit d'Aquitaine (*k*) & d'une naiſſance illuſtre. On croit que S. Goëric ſuccéda à Siagrius, dans la dignité du Comté d'Albi, & qu'il étoit Gouverneur de l'Albigeois, & d'une grande partie de l'Aquitaine, lorſqu'il fut élû Evêque de Metz, après la retraite de S. Arnould, qu'on dit avoir été ſon proche parent. On dit de plus que S. Arnould étoit fils de Gamardus, & que S. Goëric étoit frere d'Anſbert ayeul de S. Arnould, & un des deſcendans de Tonanec Ferreole Préfet des Gaules. Enfin on veut que S. Goëric ait été oncle paternel ou même frere de ſainte Segolene, Abbeſſe de Troilar dans l'Albigeois.

Hiſt. de Languedoc, tom. 1. p. 327. *Dominici Anſbert redivivus c.* 7. *Surius xix. ſept. Vinc. Bellovac. ſpecul. l.* 28. *c.* 74.

Mais cela eſt fort difficile à accorder avec la Chronologie. S. Goëric étoit dit-on frere d'Anſbert ayeul de S. Arnould. S. Arnould Gouverna l'Egliſe de Metz, pendant 17. ou 18. ans, depuis l'an 611. juſqu'en 627. S. Goëric ſon ſucceſſeur la gouverna pendant 18. ans, juſqu'en 647. S'il eſt vrai qu'il ait été frere d'Anſbert ayeul de S. Arnould, juſqu'à quel âge le faudra-t'il faire vivre? Il faudra lui donner au moins cent ans au tems de ſa mort.

Les premieres années de Goëric furent employées aux exercices des armes, & s'y diſtingua de telle ſorte, qu'il eut d'abord la qualité de Comte, puis celle de Duc, & enfin le gouvernement de la plus grande partie de l'Aquitaine, & porta, dit-on, le nom de Roi; mais ce qui relevoit ſes autres qualités, c'eſt qu'il poſſédoit éminemment les vertus Chrétiennes, la droiture, la charité, la fidélité, l'amour de la juſtice, la piété; en ſorte que quelqu'occupé qu'il fût d'affaires au dehors, il ne manquoit pas de ſe lever tous les jours à minuit, & de ſe retirer pour loüer Dieu ſept fois le jour, comme faiſoit David. Il fut marié, & eut, dit-on, deux filles, ſçavoir, Precie & Victorine, qui garderent la virginité, & imiterent la vertu de leur pere (*l*). Dieu éprouva ſa patience par une affliction très ſenſible, en le privant de la vûë; mais en même tems il lui inſpira d'en venir chercher le remede dans la ville de Metz, par l'interceſſion de S. Etienne, qui y eſt particuliérement honoré, à cauſe d'un de ſes cailloux, qu'on y garde dans la Cathédrale.

Pſal. cxviij.

Goëric y fut reçu par S. Arnould ſon parent avec toutes les marques d'eſtime & de conſidération, qui étoient dûës à ſa naiſſance & à ſon mérite; mais il ne recouvra la vûë que quelque tems après, lorſqu'il eut achevé de bâtir l'Egliſe, nommée

An de J. C. 654. vulgairement *S. Pierre-aux-Images*, & que d'autres appellent *S. Pierre-aux-Hommages*, attenante au Cloître de la Cathédrale. Quelques monumens Latins la nomment *Major Domus S. Petri*, la Grande Maiſon, ou la Grande Egliſe de S. Pierre, pour la diſtinguer de la Petite Egliſe de S. Pierre, *Minor Domus S. Petri*, qui avoit été bâtie par S. Clement; d'autres l'appellent, *Eccleſia S. Petri majoris*, l'Egliſe de S. Pierre le vieil.

*An de J. C. 629. Quelque tems après *, S. Arnoul ayant obtenu du Roi Dagobert la permiſſion de ſe retirer dans la ſolitude, S. Goëric fut choiſi par le Clergé & par le peuple de Metz, pour lui ſuccéder (*m*). Il pratiqua dans l'Epiſcopat une ſi grande auſtérité, qu'il ne mengeoit que du pain d'orge & ne bûvoit que de l'eau, ne prenant aucune nourriture avant le coucher du Soleil, à l'exception des Dimanches & des Fêtes des Saints. Il diſoit la Meſſe preſque tous les jours, & accompagnoit ce ſaint Sacrifice d'une abondance de larmes & de ſoupirs, qui excitoient à la dévotion les plus inſenſibles. Toute ſa vie étoit tellement remplie, qu'il ne laiſſoit jamais paſſer un moment, ſans être occupé à la priere, à la prédication, à la lecture, ou à d'autres exercices de piété & de charité. Le reſpect profond dont il étoit pénétré pour les ſaints Myſteres, le porta à faire quantité de vaſes & d'ornemens précieux d'or & d'argent, pour la décoration du ſaint Autel. On remarque entr'autres, un grand Plat baſſin d'argent, de même poids que celui dont S. Arnould avoit fait préſent à ſa Cathédrale (*n*), & qui péſoit ſoixante & douze livres. On plaçoit ces deux Baſſins ſur le grand Autel, aux jours ſolemnels, avec un grand Crucifix d'or, pour orner la Table ſacrée, où l'on immole le Corps & le Sang du Fils de Dieu.

Quelques-uns (*o*) ont avancé que S. Goëric avoit acheté un fond dans les déſerts de Vôge, au lieu où eſt aujourd'hui la ville d'Epinal ſur la Moſelle, où il ſe retiroit quelquefois; & qu'il y bâtit pour ſes deux filles, un fameux Monaſtere en l'honneur de S. Maurice, où l'on a obſervé long-tems la Regle Monaſtique, & qui étant dans la ſuite tombé dans le relâchement, eſt demeuré juſqu'aujourd'hui poſſedé par des Dames Chanoineſſes.

LIII. *L'Abbaye d'Epinal n'a pas été fondée par S. Goëric.*

Mais des quatre Vies de ſaint Goëric que j'ai vûës, & dont deux ſont Manuſcrites & anciennes, l'une conſervée au Saint-mont, & l'autre à ſaint Maximin de Tréves, il n'y en a qu'une ſeule, ſçavoir celle de l'Abbaye de ſaint Maximin, qui parle des filles de S. Goëric. Aucune des quatres Vies n'attribuë la fondation de l'Abbaye d'Epinal à S. Goëric; & le Manuſcrit de S. Maximin, que je crois le meilleur, dit expreſſément, qu'après un long-tems (*p*), Theodoric l'ancien, ou le premier du nom, Evêque de Metz, entre pluſieurs grandes actions dont il illuſtra ſon Epiſcopat, bâtit un Monaſtere dans un lieu nommé Spinal, ſitué dans le Chaumontois, entre la montagne & la riviere de Moſelle, & le conſacra à Dieu & à S. Goëric, dont il tranſporta les Reliques de la ville de Metz dans ce Monaſtere. Et l'Auteur de la vie d'Adalberon II. Evêque de Metz, & ſucceſſeur de Thierry I. (*q*) dit qu'Adalberon y établit premiérement des Clercs, puis des Vierges, à qui il donna à obſerver la Regle de S. Benoît, leur faiſant bâtir une maiſon, & leur aſſignant de grands revenus. An de J. C. 654.

Pendant que S. Arnould ami & prédéceſſeur de S. Goëric (*r*), étoit dans ſa ſolitude du mont Habend, notre Saint le viſitoit ſouvent, & lui fourniſſoit tous les ſecours dont il avoit beſoin. Ayant appris la mort de ce ſaint Solitaire *, il en fut ſenſiblement touché, & réſolut de tranſferer ſes Reliques dans ſa ville Epiſcopale. Le Corps de S. Arnould demeura un an entier enterré dans l'Oratoire qu'ils s'étoit bâti ſur la montagne. Après l'an révolu *, Goëric invita les Evêques comprovinciaux, qui étoient Paul à Verdun, & Theodefrede à Toul, à ſe trouver à cette Tranſlation. La cérémonie fut des plus auguſtes, & l'aſſemblée des plus nombreuſes. Dieu honora la ſainteté de ſon ſerviteur par des Miracles (*s*). Un Duc nommé Nothon, ayant reçu le Corps de ſaint Arnould dans ſa maiſon, & la bierre commençant à manquer pour une ſi grande multitude, S. Goëric la multiplia, & le Duc Nothon fit préſent de ſa Terre à l'Egliſe de S. Arnould. * An 640. * An 641.

Le Corps étant arrivé à Metz, on le dépoſa d'abord dans l'Egliſe Cathédrale, où après avoir célébré les Vigiles, & le lendemain après avoir dit les Meſſes, & fait les offrandes accoutumées, on le tranſporta hors la ville, dans l'Egliſe des SS. Apôtres (*t*), qui dans la ſuite prit le nom de S. Arnould.

S. Goëric ne ſurvêquit que quelques années à cette célébre action; il mourut vers l'an 647. (*u*), le 13. des Calendes d'Octobre, la dix-huitiéme année de ſon Pontificat. Il rendit l'eſprit ſur la cendre & le cilice, & fut enterré hors la ville, dans le Monaſtere de ſaint Sy-

(*m*) *Vita S. Arnulphi*, p. 154. *ſæcul.* 2. *Bened.*

(*n*) C'eſt ce Plat baſſin, que S. Arnould avoit donné aux pauvres, & qui lui fut renvoyé par le Roi Clotaire avec cent piéces d'or. *Vita S. Arnulphi*, n. 14. p. 153. *ſæcul* 2. *Bened.*

(*o*) Meuriſſe Hiſt. des Evêques de Metz, p. 110.

(*p*) *Vita Mſſ. S. Goërici in Cod. S. Maximini Trevir.* Poſt multa verò annorum curricula, Deodericus major, Metenſium Antiſtes glorioſus, inter cætera bonorum operum inſignia, quibus Epiſcopatum honorificè decoravit, in pago Calvomotenſe, locum quemdam, inter Moſellam & montem qui in devexo ſui caſtrum habens; ex accidenti ruſticorum linguâ *Spinal* vocatur, divino famulatui aptum reperiens, Monaſterium conſtruxit; conſecrans illud Deo & S. Goërico, cujus ſacra oſſa ab urbe Metenſi transferens, dignâ veneratione collocavit, &c.

(*q*) *Vita Adalberon. II. t.* 1. *Bibl. Labbe. p.* 671.

(*r*) *Vita Mſſ. S. Goërici, in Cod. S. Maximini Trevir.*

(*s*) *Codex Mſs. S. Maximini Trevir.*

(*t*) *Die xv. Kaland. Auguſti.*

(*u*) Saint Arnould quitta ſon Epiſcopat en 629. S. Goëric fut Evêque pendant 18. ans. Donc il mourut en 647. ou 648.

An de J.C. 654.

phorien, dans la partie méridionale de l'Egliſe, derriere l'Autel des SS. Creſpin & Creſpinien. Nous avons déja remarqué, qu'il fut dans la ſuite transferé à l'Abbaye d'Epinal. Son Chef demeura à S. Symphorien, où on lui rend l'honneur qui lui eſt dû.

On a quelques Lettres de Didier Evêque de Cahors, à S. Goëric ou Abbon, & d'Abbon à Didier (*x*); mais elles ne ſon preſque que de complimens & de recommandation de quelques perſonnes, que Didier fait à Goëric. Ils étoient en commerce de Lettres avant que celui-ci fût Evêque, & du tems qu'ils étoient enſemble à la Cour de Clotaire.

LIV. *Godon Evêque de Metz.*

On donne pour ſucceſſeur à S. Goëric, Godon trente-uniéme Evêque de Metz. On ignore ſa patrie, ſa vie & ſa mort (*y*); mais on ſçait qu'il étoit Evêque, lorſque Sigebert fonda le Monaſtere de Cougnon dans les Ardennes, en faveur de S. Rémacle, vers l'an 648. puiſqu'il eſt dénommé avec Cunibert de Cologne, dans un Diplôme pour ce Monaſtere. Les uns (*z*) lui donnent huit ans d'Epiſcopat, d'autres (*a*) dix ans deux mois. Il fut enterré à S. Symphorien. Son ſucceſſeur fut S. Clodulphe ou S. Cloû, fils de S. Arnould (*b*). Selon ceux qui donnent dix ans deux mois à Godon, S. Clodulphe n'a été établi Evêque de Metz qu'en 658 *. Avant qu'il parvînt à cette dignité, il étoit déja fort conſidéré dans le ſiécle, par ſes emplois à la Cour, & par ſes grands biens, & encore plus par ſa rare vertu.

*An de J.C. 658 ou 659.

On prétend (*c*) qu'avant ſon Epiſcopat, il avoit été marié, & avoit eu des enfans. On lui donne pour femme, les uns Marie fille du Roi Clotaire, d'autres Almaberthe fille de Carloman Duc de Brabant, & pour fils Martin Duc de Moſellane, Adalgeſile Comte de Toulouſe, Agnoralde Comte de Chaumontois, Balin Evêque de Tréves, & outre ceux-là Pepin, Gonza, Arnold, Itta & Gertrude: mais les habiles gens mettent tout cela au rang des fables. Que S. Cloû ait été marié, la choſe eſt aſſez probable, quoique l'Auteur de ſa Vie n'en dite rien. Comme il demeura aſſez long-tems dans le ſiécle & à la Cour, & qu'il n'avoit pour lors aucune vocation particuliere pour l'Epiſcopat, il eſt croyable qu'il s'engagea dans le mariage: on croit même (*d*) qu'il eut un fils nommé Martin, qui, après la mort du ſaint Roi Dagobert II. s'étant ligué avec ſon couſin Pepin d'Hériſtale, fit la guerre à Ebroïn Maire du Palais du Roi Thierry III.

On veut de plus, que S. Cloû, avant ſon Epiſcopat, ſe ſoit retiré dans le Monaſtere de S. Maximin à Tréves, & la Ducheſſe ſon épouſe en celui de Ste. Marie, hors les murs de cette Ville. Quelques uns croyent même qu'il ſe fit Hermite avant ſon Epiſcopat, à l'imitation de S. Arnould ſon pere; qu'enſuite il fut fait Evêque de Metz, & enfin de Tréves.

*An de J.C. 654.

Mais nous conjecturons que la reſſemblance des noms de Clidulphe, Clodulphe, Flodulphe & Hidulphe a fait attribuer à notre S. Cloû diverſes choſes, qui ne conviennent qu'à S. Hidulphe Archevêque de Tréves, & Fondateur de l'Abbaye de Moyen-moutier, dont nous parlerons bien-tôt, & qui vivoit vers ce même tems. S. Cloû n'a jamais été ni Hermite, ni Cénobite (*e*), ni apparemment Archevêque de Tréves; mais S. Hidulphe a été Moine à S. Maximin, Archevêque de Tréves pendant quelque tems, & enfin Solitaire dans les déſerts de Vôges.

S. Didier Evêque de Cahors (*f*), écrivant à Clodulphe encore Laïque, le remercie de la maniere obligeante dont il l'avoit reçu dans un voyage qu'il avoit fait en Auſtraſie. Il rend auſſi graces à Dieu des heureux ſuccès dont il accompagnoit les entrepriſes de ſon bienfaiteur, & prie le Seigneur de les lui continuer. Il ajoûte: *Et comme il eſt écrit: La race des juſtes ſera en bénédiction: c'eſt à vous, hommes très illuſtre, de n'oublier jamais les bénédictions dont votre pere eſt comblé, ni les ſaints vœux qu'il vous a donnés, ni les grandes actions de vertu que vous lui avez vû pratiquer; car il y a pluſieurs de ſes actions, que vous devez perpétuellement méditer, & retracer dans votre conduite: ſi vous le faites, vous pouvez vous promettre qu'il vous méritera par ſes prieres, & des avantages temporels, autant qu'il ſera néceſſaire; & après cette vie une bonne part aux récompenſes, dont il jouit à préſent dans le Ciel.*

LV. *S. Cloû ou Clodulphe Evêque de Metz.*

Clodulphe étant devenu Evêque de Metz *, s'acquitta de tous les devoirs d'un grand Prélat, faiſant la viſite de ſon Diocéſe, y corrigeant les abus, favoriſant les bons, réprimant les méchans; enfin il vêcut d'une maniere qui lui attira la réputation d'un des plus parfaits Prélats de ſon ſiécle. La charité qu'il exerçoit envers les pauvres, étoit ſans bornes, & il répara bien par ſon extrême libéralité, la parole que la jeuneſſe lui avoit fait proférer, quand il dit à ſon pere S. Arnould, qu'il n'agréeroit pas qu'il donnât aux pauvres le bien qui devoit un jour lui

*An de J.C. 648.

(*x*) *Apud Queſnium, t. 1. Hiſt. Franc. pp. 878. & 886.*

(*y*) Mem. ... Hiſt. des Evêques de Metz, p. 130.

(*z*) *Idem duo ſcribunt auctor Vitæ S. Clodulphi, p. 1047.*

(*a*) *Mſſ. ... Arnulphi. Ivo & codex Corbeiu. Vide Annal. Franc. t. 3. an. 645. n. 7. p. 189.*

(*b*) *Vide Vitam S. Clodulphi, apud Bolland. p. 1043.*

(*c*) Vaſſebourg, Antiquités de la Gaule Belgique, l. 2. fol. 98. verſo. Reſieres *Hiſtoriar. Lotharing. t. 3. p. 136.* Meurille Hiſt. de Metz, l. 2. p. 142.

(*d*) *Guillelmi Malmeſbur. de Reg. Angl. l. 1. c. 3. Mabill. not. in Vitam S. Clodulphi, apud Bolland. p. 1045. Roun. not. in Fredegar. Chronic. contin. p. 667.* La Chronique de Fontenelle, *t. 3. Spicileg. p. 185.* dit que S. Flodulphe (c'eſt ainſi que les anciens l'appellent ſouvent) eut un fils nommé Martin, qui fut mis à mort par Ebroïn.

(*e*) *Vita S. Clodulphi, p. 1045. c. 8.* In laïcali propoſito poſitus, animum ſic informabat, quatenus dum poſtmodum Dei providentia alius præeſſe cogeretur, ipſe ſibi prius præeſſe, &c.

(*f*) *Deſiderii Cadurcens. Epiſtol. ad Clodulph. apud Queſn. t. 1. p. 878 Hiſt. Franc.* Domno ... filio, & à nobis peculiaribus ſuſcipiendo Domno, & in Chriſto filio Clodulpho, Deſiderius peccator.

appartenir,

An de J.C. 654.

appartenir (*g*) ; puiſque lui-même ne ſe réſerva rien, & qu'il répandit avec profuſion dans le ſein des pauvres, ſes propres biens, & ceux de l'Egliſe qui lui étoit confiée.

Il gouverna le Diocéſe de Metz pendant quarante-deux ans, ou ſelon d'autres, quarante, & vingt ou vingt-cinq jours : car les Exemplaires varient ſur cet article (*h*). Il mourut le 8. Juin de l'an 696. & fut enterré au Monaſtere de S. Arnoû, où l'on fit pendant trente jours des prieres, & où on celebra des Meſſes pour ſon ame. Son Corps y demeura juſqu'au 6. de Septembre 959. qu'Udalric, qui fut depuis Archevêque de Rheims, avec la permiſſion d'Adalberon Evêque de Metz, tranſporta ſes Reliques au Prieuré de Lay proche Nancy, à l'exception du Chef, qui demeura à S. Arnoû : mais dans la ſuite on rapporta ce Chef à Lay, où on le voit aujourd'hui dans ſa Châſſe, avec le reſte de ſon Corps.

La Vie de S. Arnoû fut écrite de ſon tems, par ſes ordres & à ſa priere (*i*). Ceux qui ont crû qu'il avoit été Archevêque de Treves, ſe fondent ſur ce qu'on lit dans la Vie de ſainte Gertrude (*k*), que cette Sainte, à l'heure de ſa mort, apparut à ſainte Modeſte Abbeſſe d'un Monaſtere de Tréves, & lui révéla qu'à ce moment elle venoit de ſortir de ce monde. Modeſte, dit l'Auteur de ſa Vie, demanda dès le lendemain à l'Evêque de la Ville, nommé Clodulphe, comment étoit faite ſainte Gertrude. L'Evêque la lui dépeignit, & Modeſte lui déclara la viſion qu'elle avoit eûë, & qu'à telle heure ſainte Gertrude devoit être paſſée à une meilleure vie. Clodulphe remarqua exactement le tems & les circonſtances de la viſion, & trouva qu'en effet la choſe étoit comme Modeſte lui avoit dit. Voilà un Evêque de Tréves, nommé Clodulphe, bien marqué en deux endroits de cette Hiſtoire ; le tems de la mort de ſainte Gertrude, arrivée en 658. n'y répugne pas, puiſque S. Clodulphe fut fait Evêque en 648. & ne mourut qu'en 696.

Le P. Henſchenius (*l*) & le P. le Cointe (*m*) ont crû que Modeſte étoit Abbeſſe, non de Tréves, mais de Remiremont, & que dans ſa Vie il faut lire que S. Clodulphe étoit Evêque de Metz, & non de Tréves : mais le Texte de cette Vie eſt très formel ; & tout ce qu'on peut faire dans cette difficulté, eſt d'avoüer, avec le P. Mabillon (*n*), que la choſe eſt douteuſe ; ou dire avec Meurille, Jean Schekman, & avec l'Auteur de *Geſta Trevirorum* (*o*), que S. Cloû ayant été transféré de l'Evêché de Metz à celui de Tréves après la mort de ſaint Lutvin, n'en jouït pas long-tems, parce que Milon, qui avoit accompagné Charles Martel dans la guerre, reçut de ce Prince pour récompenſe de ſes ſervices, les deux Evêchés de Tréves & de Rheims : ainſi S. Cloû fut obligé de ſe retirer, & de venir de nouveau reprendre la conduite de l'Egliſe de Metz ; mais cela eſt contraire à la Chronologie. S. Cloû eſt mort en 696. Lutvin Archevêque de Tréves a gouverné cette Egliſe depuis 698. juſqu'en 712. Milon ſon fils lui a ſuccédé en 712. ou 713. & a gouverné juſqu'en 753. Il faut donc croire qu'en cet endroit *Clodulphe* eſt mis pour *Hidulphe*, qui en ce tems gouvernoit l'Archevêché de Tréves.

An de J.C. 654.

La réputation de S. Clodulphe lui attira un fameux Diſciple, qui fut S. Trudon ou S. Tron, natif d'un canton du Brabant, nommé Haſpengaw, en Latin *Hasbanienſis*, ou l'Hasbain, dans le Diocéſe de Liége. Ses parens étoient François (*p*), & diſtingués par leur qualité & leurs richeſſes. Le jeune Trudon donna dès ſon enfance des marques de ſon bon naturel, & de ſon inclination à la piété & à la vertu. Souvent il ſe dépoüilla pour couvrir les pauvres, & il ſe priva des choſes néceſſaires, pour les ſecourir dans leurs beſoins. Ces ſentimens & ces pratiques, ſi éloignés de l'eſprit du monde, déplaiſoient à ſes parens, & rendoient notre Saint mépriſable aux yeux des jeunes gens de ſa condition : mais ſon unique ſoin étoit de pratiquer les vertus Chrétiennes, & ſon unique ardeur étoit d'apprendre les ſaintes Lettres, pour être en état d'embraſſer un jour la vie religieuſe.

Dieu exauça ſes vœux, & lui fit dire la nuit en révélation, qu'il allât trouver S. Remacle Evêque de Tongres, qui n'étoit pas loin de là, en un lieu nommé *Septimhuria*, & qu'il lui diroit ce qu'il auroit à faire. Il alla, & trouva le S. Evêque déja informé de ſon voyage. Remacle le reçut avec de grands témoignages de tendreſſe, lui déclara qu'il vouloit dans la ſuite lui tenir lieu de pere ; qu'au reſte il falloit qu'il allât trouver S. Cloû Evêque de Metz, qui étoit deſtiné de Dieu pour le conduire dans la voye de ſalut.

Trudon ſe rendit auprès de S. Cloû, & lui expoſa le ſujet de ſon voyage. En même tems il fit préſent à l'Egliſe de Metz de tous les biens qu'il avoit dans Sarchine, lieu de ſa naiſſance, ſur la riviere de Cyſindrie ; après quoi S. Cloû le donna à un Maître, pour lui enſeigner les ſaintes Lettres, puis il lui conféra la Tonſure Cléricale, & ſucceſſivement les autres Ordres juſqu'à la Prêtriſe. Enfin il le renvoya dans ſon Pays, pour y avoir ſoin des Terres qu'il avoit données à S. Etienne, & pour y bâtir un Mo-

(*g*) *Vita Epiſcoporum Metenſ. à Paulo Diacono.*

(*h*) Les Manuſcrits de ſa Vie varient ſur ſon âge. J'en ai vû trois à S. Arnoû ; l'un lui donne 100. ans, l'autre 103. & l'autre 112. & certes, ſi S. Cloû avoit trente ans, lorſque S. Arnoû ſon pere fut fait Evêque, comme le veut l'Auteur de ſa Vie, il doit avoir vêcu plus de 112. ans.

(*i*) *Vita S. Arnulphi ſæcul. 2. Bened. p. 157. n. 31.*

(*k*) *Vita S. Gertrud. p. 468. n. 2. ſæcul. 2. Bened. Geſta Trevirorum, cap. xxxviii. p. 14.*

(*l*) *Henſchen. de veteri Dagoberti, l. 2. c. 12.*

(*m*) *Cointus Annal. Franc. t. 3. an. 659. n. 2.*

(*n*) *Mabill. ſæcul. 2. Bened. Vita S. Gertrud. p. 468.*

(*o*) *Geſta Trevirorum, c. 38.* Voyez auſſi Meurille Hiſt. des Evêques de Metz, l. 2. p. 136.

(*p*) *Vita S. Trudonis ſæcul. 2. Bened. p. 1069. & ſeq. Vide & Vitam S. Clodulphi Metenſ.*

An de J. C. 634. naſtere. Trudon étant arrivé à Sarchine dans le Diocéſe de Maſtricht, y bâtit une Egliſe, & y aſſembla un grand nombre de diſciples, qu'il inſtruiſit dans les pratiques de la vie religieuſe, autant par ſon exemple que par ſes diſcours. Il mourut au milieu de ſes exercices, vers l'an 698.

On conſervoit à Metz une Clef, que l'on croyoit avoir été donnée à S. Tron par S. Flodulphe ou Clodulphe (*q*); & quelques Evêques aſſemblés en un Concile tenu dans cette ville, confirmerent leurs Statuts par le Bâton de S. Pierre, & par la Clef que S. Cloû avoit donnée à S. Tron.

I. VI. *Theutfride Evêque de Toul.*

L'Egliſe de Toul nous fournit peu de Monumens Hiſtoriques pendant ce ſeptiéme ſiécle. Theutfride ou Theudefride, Succeſſeur d'Endulus ou d'Endulanus dans cet Evêché, a vêcu ſous les Rois d'Auſtraſie Dagobert I. & Sigebert II. (*r*) Mais on ne ſçait préciſément ni le commencement ni la fin de ſon Epiſcopat. Teutfride augmenta conſidérablement les biens de ſon Egliſe, ayant obtenu du Roi Dagobert, Vicherey & le Palais Royal qui y étoit; la Forteresſe de Lyverdun, Void ou Noviente, avec le Palais Royal; la Maiſon de Roiaumey, la Forteresſe de Galiaud, avec le Bourg de Blenod, & pluſieurs autres Terres (*s*). Et pour aſſûrer à l'Egliſe de Toul la poſſeſſion de tous ces biens (*t*), le même Roi lui accorda un Ban Royal, ou un Terrain franc, de quatre lieuës en longueur & en largeur, exempt d'impôts, de tailles & de ſubſides, lui en attribuant toute la juriſdiction, avec défenſe aux Comtes, d'y troubler les Officiers de l'Evêque dans l'exercice de la Juſtice, ni d'y bâtir aucun Château ou Forteresſe.

Le même Theudefride aſſiſta, comme l'on croit (*u*), à la tranſlation du Corps de ſaint Arnoû, du Monaſtere du Saint-mont à celui de S. Arnoû de Metz en 641. Le Roi Sigebert le conſulta, avec Cunibert de Cologne, Attelane de Laon, & Giſloard de Verdun, ſur la conſtruction du Monaſtere de Malmedy (*x*). Ceci arriva avant l'an 648. puiſqu'alors Clodulphe n'étoit pas encore Evêque de Metz, mais ſeulement Domeſtique ou Grand-Maître d'Hôtel de Sigebert, avec Anſigiſile ſon frere, comme il eſt marqué dans le même Diplôme. Enfin Theudefride étoit mort en 664. puiſqu'on trouve un titre de Numérien Archevêque de Tréves, de cette année, où Eborin Evêque de Toul & Succeſſeur de Theudefride, eſt dénommé. C'eſt tout ce que l'on ſçait de ce Prélat.

An de J. C. 654.

LVII. *Auſtraſius Evêque de Toul.*

Je croirois volontiers, que Theutfride eſt le même qu'Auſtraſius Evêque de Toul, nommé dans la Vie de S. Didier Evêque de Cahors „ (*y*). Le Seigneur avoit alors dans les Gau„ les pluſieurs grands ſerviteurs, comme Gal„ lus à Clermont en Auvergne, Sulpice à „ Bourges, Verus à Rhodes, Saluſte à Agen, „ Ebargehenne à Angoulême, Auſterius à „ Périgueux, Eloy à Noyon, Arnoû à Metz, „ Auſtraſius à Toul, *Luco Auſtraſium*, Di„ dier à Cahors. " Il étoit alors aſſez ordinaire de porter deux noms. Leudinus Evêque de Toul, s'appelloit auſſi Bodo; Goëric Evêque de Metz, ſe nommoit auſſi Abbo: ainſi Theutfride pouvoit ſe nommer Auſtraſius d'un nom Latin. Quoi qu'il en ſoit, ſi Auſtraſius étoit contemporain de S. Arnoû, il doit être mis, ou avant Theutfride, ou après.

Theutfride eut pour Succeſſeur Eborin (*z*), de la vie duquel on ne ſçait aucunes particularités; & à Eborin ſuccéda Bodon, dont on parlera cy-après.

LIVRE DIXIÉME.

I. *Regne pacifique de Sigebert II.*

LE regne de Sigebert II. Roi d'Auſtraſie, fut un regne pacifique, & qui ne nous offre point de ces grands événemens qui enrichiſſent l'Hiſtoire. Nous y voyons peu de guerres, point d'entrepriſes conſidérables, point de ces révolutions éclatantes, qui intéreſſent & l'Egliſe & l'Etat. Ce Prince paiſible & pieux fut preſque toujours occupé à des œuvres Chrétiennes & Religieuſes, de fondations de Monaſteres, de tranſlations de Reliques, & de choſes de cette nature. Pepin de Landen, Maire du Palais, étant mort en 640. fut fort regretté par tous les Auſtraſiens, à cauſe de ſa douceur & de ſon équité, & il a mérité les honneurs publics de l'Egliſe après ſa mort,

(*q*) *Vide apud Bromver. l. 1. annal. Trevir. p. 483.*

(*r*) Benoît Hiſt. de Toul, p. 257. c. 13. Voyez le Mſſ. de S. Manſuy, imprimé dans le *Theſaur. Anecdot.* du Pere Martene, & ici, Preuves, p. 126.

(*s*) *Villam Bladenam*, Blenod; *Montis & Montenonis*, Mont & Montenoy. *Gaiacum*, peut être Gayaux ou Galiaud; *Gebeni-villare*, *Traverenum ſuper Moſam*, *Paterniacum*, Pargney; *Campaniacum*, Sampigny; *Biliniacum*, *Alonum*, *Huncilini Montem*, *Savinnaco* (Savigny) *Lamnari-curtis*, *Regniacum Noviente*, Void; *Vikeretum*, Vicherey; *Longum Campum in Crecino*, *Mariaca*, *Ruſiaco* (Eruſe) & *Riveriacam Villam.*

(*t*) *Carthæ Caroli Magni an. 804. apud Benoît, p. 258.*

(*u*) *Mabillon. not. in Vitam S. Arnulphi ſæcul. 2. Bened. pag. 156.*

(*x*) *Id. t. 1. annal. Bened. an. 648. p. 403. c. 53.*

(*y*) *Tom. 1. Bibliot. nov. Phil. Labb. p. 707.*

(*z*) Le Mſſ. de S. Manſuy met immédiatement après Theutfride, l'Evêque Leudinus, puis Eborin, Ermenthée, Magnaldus, Garibaldus, Godo & Bodo: mais c'eſt une erreur. Leudinus & Bodo ne ſont qu'un même homme; & voici l'ordre que ces Prélats doivent tenir entr'eux: Theutfride, Eborin, Leudinus, autrement Bodo, Adeodat, Ermenthée, Magnalde, Dodon, Garibalde, Godon, Jacob.

An de J.C. 654.

ainſi que nous l'avons dit. (*a*) Il laiſſa un fils nommé Grimoald, qui appuyé de la faveur des amis de ſon pere, & ſoutenu par ſon propre mérite, obtint la charge de Maire du Palais, que Pepin avoit exercée avec tant d'honneur. Il eut toutefois pour Compétiteur un nommé Othon, fils de Beron ou d'Uron, qui avoit eû ſoin de l'éducation du Roi (*b*), & qui avoit une grande autorité à la Cour. Il prétendit ſupplanter Grimoald : mais celui-ci ayant pour lui S. Cunibert Evêque de Cologne, & pluſieurs Seigneurs de la Cour, ſçut ſe ſoutenir, & fit périr Othon par la main de Leuthaire Duc des Allemands (*c*).

II. *Révolte de Radulphe, Duc de Thuringe.*

L'année même de la mort de Pepin (*d*), Radulphe Duc de Thuringe, ſe révolta contre Sigebert (*e*). Ce Duc avoit été établi par Dagobert Gouverneur de la Thuringe, pour la défendre contre les Eſclavons Vinides (*f*), qui y avoient fait de grands ravages. Radulphe les avoit battus pluſieurs fois, & avoit rétabli la paix dans ce Pays : mais la haine qu'il portoit à Adalgiſe, que Sigebert avoit joint à Cunibert Evêque de Cologne, pour l'aider à gouverner l'Auſtraſie, jointe au mépris qu'il faiſoit de la jeuneſſe de Theodebert, & de la foibleſſe de ſon Gouvernement, l'engagerent dans une révolte ouverte. Sigebert & ſes Miniſtres firent publier le Ban dans toutes les Provinces d'Auſtraſie, & ordonnerent à tous les Gouverneurs de faire marcher inceſſamment les troupes qu'ils devoient fournir (*g*). L'armée étant aſſemblée, le Roi paſſa le Rhin avec ſes Généraux. Sigebert n'avoit alors que treize ans. Radulphe ne voulut pas d'abord hazarder ſa perſonne & ſes meilleures troupes dans un combat ; il ſe tint dans le centre de la Thuringe, avec l'élite de ſes ſoldats, & envoya ſur les frontieres un Général nommé Fare, grand ennemi des Rois de France, pour ſoutenir le premier effort des troupes d'Auſtraſie. Fare ſe poſta derriere la Forêt de Buconie ſur les confins de la Thuringe, & y attendit l'armée de Sigebert : mais la ſienne fut entiérement défaite, lui-même tué dans la bataille. Ceux qui éviterent la mort, furent réduits en captivité.

Après cela les Chefs de l'armée de Sigebert, & tous les Capitaines jurerent de ne faire aucun quartier à Radulphe. Ils paſſerent la Forêt de Buconie, ſans trouver de réſiſtance ; & quand ils furent entrés dans la Thuringe, Radulphe voyant qu'il lui étoit impoſſible de tenir la campagne devant une armée ſupérieure & victorieuſe, ſe retrancha ſur une hauteur, près la Riviere d'Unſtructh. Là il mit ſa femme & ſes enfans, & ſe campa ſur le penchant de la montagne, avec le plus de troupes qu'il put ramaſſer, fortifiant les avenuës de ſon camp, par quantité d'arbres qu'il fit abattre (*h*). Sigebert l'inveſtit auſſi-tôt, & Radulphe ſe contint dans ſes retranchemens, prêt à s'y bien défendre.

An de J.C. 654.

Le Roi d'Auſtraſie délibéra ſi on l'iroit attaquer auſſi-tôt, ou ſi l'on différeroit l'attaque juſqu'au lendemain. Les avis des Généraux furent partagés. Grimoald & Adalgiſe voyant cette variété de ſentimens, & la chaleur avec laquelle chacun ſoutenoit le ſien, craignirent pour la perſonne du Roi, & mirent une groſſe garde autour de ſa tente. Bobon Duc d'Auvergne, & Enoval Comte du Suntgau, qui vouloient qu'on marchât incontinent contre l'ennemi, firent avancer leurs troupes, & une partie de celles du Duc Adalgiſe, & allerent attaquer Radulphe dans ſes retranchemens : mais ils furent repouſſés & battus par Radulphe, qui ſortit de ſon camp, bien aſſûré que pluſieurs Généraux François ne lui étoient pas contraires. Les troupes de Mayence furent les premieres qui lâcherent le pied, & on ſoupçonna leurs Chefs d'être d'intelligence avec les ennemis.

Sigebert pendant tout cela étoit à cheval avec les ſiens, conſidérant d'aſſez loin le combat, & ce Prince ne put retenir ſes larmes, voyant la déroute de ſon armée, & la perte de tant de braves gens ; car les Généraux Bobon & Enoval y demeurerent, avec Fréculfe, Grand Maître d'Hôtel de la Maiſon du Roi, que l'on diſoit être ami particulier de Radulphe, & un très grand nombre d'autres gens de marque. Après cet avantage, Radulphe rentra dans ſon camp, & Sigebert, avec le reſte de ſon armée, demeura campé à la vûë des ennemis.

Le lendemain on délibéra ſi l'on retourneroit à l'attaque de Radulphe, ou ſi l'on entreroit en négociation avec lui. Ce dernier parti fut ſuivi. On laiſſa à Radulphe le Gouvernement de la Thuringe ; il reconnut Sigebert pour ſon Roi & ſon Seigneur ; mais de telle ſorte, qu'il ne dépendoit de lui qu'autant qu'il jugeoit à propos, tranchant du Souverain, faiſant à ſon gré alliance avec les Vinides, & les autres nations barbares, voiſines de la Thuringe, & ne laiſſant au Roi d'Auſtraſie que l'ombre de la Souverai-

(*a*) *Fredegar. Chronic. c. 86. p. 656.*
(*b*) *Id. Ibid.* Otto filius Uronis domeſtici, qui Bajulus Regis Sigeberti ab adoleſcentia fuerat. *Vide Congenes ad vocem* Bajulus.
(*c*) *Fredegar. c. 88. p. 648.* L'an de J. C. 642.
(*d*) An de J. C. 640. & la viij. de Sigebert. Quelques-uns liſent dans Fredegaire, *anno iv.* d'autres, *anno vij. Not. Ruinart, in Fredegar. c. 87.*
(*e*) *Fredegar. c. 87. p. 656.*
(*f*) *Id. c. 77. p. 648.*
(*g*) *Id. Ibid.* Leudes Auſtraſiorum in exercitu gradiendum bannire ſunt.
(*h*) *Fredegar. ibid. Caſtrum ligneis munitum in quodam monte . . . . . conſtruxit.* Ce qui peut marquer un Camp fortifié par des paliſſades.

An de J. C. 654.

neté dans ce Pays (*i*) : mais il fallut s'accommoder au tems. Le Roi fit repaſſer le Rhin à ſon armée, & retourna à Metz, où il avoit établi le Siége de la Monarchie, à l'imitation de ſes prédéceſſeurs. C'eſt la ſeule expédition mémorable qui ſe ſoit faite ſous ſon regne.

An de J. C. 654.

III. *Monaſteres bâtis par le Roi Sigebert.*

On compte juſqu'à douze Monaſteres bâtis & fondés par ſes ordres, ou à ſes frais, ou de ſon conſentement (*k*) : mais aucun Hiſtorien que nous ſçachions, n'en a fait un denombrement exact. Gelenius prétend qu'il en a fondé juſqu'à vingt, & que les douze dont parle Sigebert de Gemblours, ne ſont que ceux qu'il a bâtis dans les Ardennes. Nous n'en connoiſſons que quatre qui ſoient célébres entre les autres ; ſçavoir, 1°. Celui de Cougnon, *Caſa Congidunenſis*, entre Chiny & Bouillon ſur le Semoy. Le ſecond eſt Stavelo, le troiſiéme Malmedy, le quatriéme S. Martin de Metz. Quant au Monaſtere de Cougnon, on en voit encore des reſtes dans le Prieuré de ce nom ſur le Semoy. Sigebert fit venir S. Remacle du Monaſtere de Solignac, pour établir à Cougnon la Diſcipline reguliere (*l*), c'eſt-à-dire, la Regle de S. Colomban, qu'on gardoit au commencement à Solignac (*m*), & que Sigebert appelle la Regle des anciens Peres, dans le Diplôme qu'il fit expédier pour ſa fondation. (*n*) Le Monaſtere fut dédié à S. Pierre, à S. Paul, à S. Jean & aux autres Martyrs ; & le Roi dit qu'il l'a entrepris par le conſeil de Cunibert Evêque de Cologne, de Godon Evêque de Metz, de Grimoald, de Bodon & d'Adalgiſe, qui avoient alors la principale autorité dans ſa Cour. On voyoit autrefois dans ce Monaſtere la Caverne de ſaint Remacle, qui étoit creuſée dans le roc, & où Dieu faiſoit pluſieurs guériſons en faveur des malades (*o*). On met la fondation de ce Monaſtere en 648.

IV. *Fondation de Stavelo & de Malmedy.*

Stavelo (*p*) & Malmedy (*q*) ſont deux fameuſes Abbayes, ſituées à deux mille pas l'une de l'autre, qui reconnoiſſent auſſi pour Fondateurs S. Remacle & le Roi S. Sigebert. Remacle ayant eû quelque dégoût dans le Monaſtere de Cougnon, vint trouver Sigebert, & lui repréſenta que, quoiqu'il y eût pluſieurs lieux conſacrés à Dieu dans les diverſes Provinces de ſes Etats, toutefois il n'y en avoit point dans les Ardennes ; qu'il étoit de ſa piété d'y en faire bâtir quelques-uns. Le Roi ayant pris l'avis des Evêques Cunibert de Cologne, Attelan de Laon, Theofride de Toul, & Giſloard de Verdun, comme auſſi de ſes principaux Miniſtres, Grimoald Maire du Palais, Folcoalde & Bobon, & des Grands Maîtres de ſa Maiſon, Clodulphe, Anſigile & Berſelant, réſolut de fonder dans la forêt d'Ardenne, deux Monaſteres pour la demeure des ſerviteurs de Dieu, qui vivroient dans l'obſervance des pratiques Monaſtiques, & qui prieroient Dieu pour ſon ſalut, pour celui de ſes ſucceſſeurs, & pour la conſervation du Royaume (*r*).

An de J. C. 654.

Il donna le ſoin de cette entrepriſe, & le gouvernement de ces Monaſteres à S. Remacle, qui ayant trouvé un lieu propre à ſon deſſein ſur le ruiſſeau de Varchinne, où l'on voyoit encore pluſieurs reſtes d'Idolâtrie, renverſa l'Idole de Diane, & des autres fauſſes divinités qui y étoient, benit & ſanctifia les ſources par le ſigne de la Croix, & commença à y bâtir ces deux Monaſteres *, qui devoient être gouvernés par un ſeul Abbé, comme ils le ſont encore aujourd'hui. Malmedy fut bâti le premier, & dédié à la ſainte Vierge, à S. Pierre, S. Paul, S. Jean-Baptiſte & S. Martin. Stavelo fut bâti enſuite, & le Roi ordonna que l'Abbé qui auroit le gouvernement de l'un & de l'autre, réſideroit à Stavelo. Malmedy eſt dans le Diocéſe de Cologne, & Stavelo dans celui de Maſtrich ou de Tongres. S. Remacle fut dans la ſuite élevé à l'Epiſcopat de cette derniere Egliſe, vers l'an 652. mais l'année ſuivante il renonça à l'Epiſcopat.

* Vers l'an 648.

V. *Fondation de l'Abbaye de S. Martin hors les murs de Metz.*

Le quatriéme Monaſtere de la fondation de Sigebert, fut celui de S. Martin *, nommé d'abord S. Martin-des-Champs, & bâti au penchant de la montagne nommée de S. Quentin, puis transféré au pied de cette montagne, dans un Fauxbourg de Metz. Il ſemble qu'avant Sigebert, il y avoit déja une Egliſe de S. Martin, & peut-être une Abbaye ſous ſon nom, dans les Fauxbourgs de cette ville, puiſque S. Romaric (*s*) étant venu à Metz en 617. aſſez long-tems avant la naiſſance de S. Sigebert, alla dans la Baſilique de S. Martin, hors de la ville, pour y faire ſa priere. Or s'il y avoit dès-lors un Monaſtere en cet endroit, le Roi dont nous parlons, n'en ſera que le reſtaurateur & le bienfaiteur. Quoi qu'il en ſoit, il le rendit un des plus conſiderables Monaſteres de ſes Etats, & il y choiſit ſa ſépulture. Nous avons une deſcription en Vers des Bâtimens de cette Abbaye, faite au douziéme ſiécle par un Abbé nommé Richer, mort en 1163. La peinture qu'il en fait, nous donne l'idée d'une grande & belle Abbaye. Elle eſt aujourd'hui entiérement ruïnée, & réünie à la Primatiale de Nancy.

* Vers l'an 646.

(*i*) *Prolegom. c. 77. p. 658.* In verbis Sigiberto Regimen non denegabat, ſed in factis fortiter ejuſdem reſiſtebat dominationi.

(*k*) *Sigebert. Gemblac. in Vita Sigeberti Regis apud Sur.*

(*l*) *Nitger. Vita S. Remacli.*

(*m*) *Vita S. Euſtaſii Luxovienſ. Abb. Autore Jona.*

(*n*) *Vide Coint. t. 3. Hiſt. Franc. an. 645. art. 9. pp. 190. 191.* Secundùm ordinem & monita antiquorum Patrum.

(*o*) *Nitger. loco citato.*

(*p*) *Stabulenſe Monaſterium*, ou *Stabulaus.*

(*q*) Malmendarium, quaſi mundatum à malo dæmonum cultu. *Vide Nitger. Vita Sigeberti.*

(*r*) *Mabillon. t. 1. annal. Bened. an. 648. c. 53. p. 403.* On attribue auſſi la fondation de ces Monaſteres à Grimoald Maire du Palais, dans quelques Chartes. *Mabillon. ibid. p. 404. Vide & Coint. t. 3. Hiſt. Eccl. Franc. an. 648. n. 24. & an. 653. n. 16. 17.*

(*s*) *Vita S. Romarici ſæc. 2. Bened. p. 417. n. 3. Vide & Mabil. t. 1. annal. Benedict. l. 12. c. 24. p. 313.*

Digitized by Google

An de J. C. 654.

Nous avons quelques Lettres (*t*) du Roi Sigebert à S. Didier Evêque de Cahors, & de ce ſaint Evêque au Roi Sigebert : mais elles ne contiennent rien d'hiſtorique, qui mérite d'avoir part dans cet Ouvrage. On y remarque ſeulement les ſentimens de piété de ces deux ſaints Perſonnages, chacun dans ſon caractere, & dans l'état où Dieu les avoit mis ; & que Sigebert jouïſſoit alors d'une profonde paix, tant au dehors qu'au dedans du Royaume, tant de la part des peuples de ſa nation, que de celle des nations étrangeres & barbares (*u*). On remarque auſſi dans une de ces Lettres, que Sigebert trouve fort mauvais que Volfolend Evêque de Bourges, ait voulu aſſembler un Concile des Evêques de ſa Province Eccléſiaſtique *, dont une partie obéïſſoit au Roi d'Auſtraſie (*x*), ſans l'agrément & le conſentement de ce Prince. Il dit qu'il n'empêche pas que les Evêques, ſujets de Clovis, ne s'aſſemblent avec l'Evêque de Bourges ; mais il ne le permet pas à ſes propres ſujets.

* An de J. C. 644.

VI. *Naiſſance de Dagobert, fils de S. Sigebert.*

S. Sigebert avoit épouſé la Reine Imnechilde, autrement nommée Emnechilde ou Chinechilde, avec laquelle il demeura aſſez long-tems, ſans avoir d'enfans ; en ſorte que n'eſperant plus d'en avoir, il promit à Grimoald Maire du Palais, d'adopter ſon fils Childebert (*y*), au cas qu'il mourût ſans héritier : mais quelque tems après, Dieu benit ſon mariage par la naiſſance d'un fils, à qui l'on donna le nom de Dagobert *. Le Roi n'avoit alors qu'environ 18. ans, & on ne comprend pas pourquoi à cet âge il deſeſpéroit de laiſſer un légitime Succeſſeur. Quoi qu'il en ſoit, Grimoald l'avoit déterminé à adopter ſon fils Childebert, & l'on verra bien-tôt la ſuite de cette intrigue. On lit dans la Vie de ſaint Bonet Evêque de Clermont en Auvergne (*z*), que Sigebert eut pluſieurs enfans ; mais l'Hiſtoire ne nous a conſervé le nom que du ſeul Dagobert.

* Vers l'an 647.

VII. *Mort de S. Sigebert.*

Sigebert étant tombé malade en 655. & ſentant ſa fin approcher, recommanda à Grimoald le jeune Prince Dagobert, qui n'avoit alors que ſept ou huit ans, & le pria de lui tenir lieu de Pere & de Tuteur. Il mourut le 1. de Février vers l'an 647. en la vingt-cinquiéme année de ſon âge, & la dix-huitiéme de ſon regne, & fut enterré dans l'Abbaye de S. Martin près de Metz, au-delà de la Mozelle. Dieu fit éclater pluſieurs miracles à ſon tombeau, & ſon Corps eſt demeuré entier juſqu'aujourd'hui, ſoit par un effet naturel du baume & des drogues dont on l'embauma après ſa mort, ſoit par une faveur particuliere du Ciel. En l'an 1170. Létard Abbé de S. Martin, le fit mettre dans une Châſſe d'argent. Son Corps fut tranſporté à Nancy en 1553. après la ruïne de l'Abbaye de S. Martin ; & on le voit à la Primatiale de Nancy, dans une Châſſe d'ebéne, ornée d'argent & percée à jour. Il a été quelque tems en dépôt dans le Prieuré de Notre-Dame de Nancy, avant qu'on le mît à la Primatiale, où ſon culte eſt très célébre, & on l'invoque dans les néceſſités publiques.

An de J. C. 654.

VIII. *Autorité des Maires du Palais. Grimoald place ſur le Trône d'Auſtraſie Childebert ſon fils, au préjudice du jeune Prince Dagobert, fils de S. Sigebert.*

Après ſa mort, Grimoald Maire du Palais, dont l'autorité n'étoit que trop grande dans l'Auſtraſie ; car c'eſt principalement ſous les regnes de Sigebert Roi d'Auſtraſie, & de Clovis II. ſon frere Roi de Neuſtrie, que les Maires du Palais commencerent à s'emparer du Gouvernement, ne laiſſant aux Rois légitimes qu'une ombre d'autorité ; Grimoald, dis-je, entreprit de placer Childebert ſon fils ſur le Trône d'Auſtraſie, & d'en priver Dagobert le légitime héritier (*b*). Il fit donc couper les cheveux à ce jeune Prince, & le mit entre les mains de Didon Evêque de Poitiers, oncle de S. Leger, qui le tranſporta en Ecoſſe, où il le laiſſa ſans lui faire d'autre mal. Dès qu'il fut parti, on fit courir le bruit que Dagobert étoit mort, & on fit publiquement ſes funérailles (*c*) : mais Grimoald ne jouït pas long-tems du fruit de ſes crimes. Les peuples d'Auſtraſie indignés de voir un étranger ſur le Trône de leur Roi Sigebert, formerent une conſpiration contre Grimoald, & contre ſon fils Childebert. Ils ne penſoient plus à Dagobert, qu'ils croyoient mort ; mais ils s'adreſſerent à Clovis II. Roi de Neuſtrie, frere de Sigebert, à qui ils livrerent le pere & le fils, Grimoald & Childebert, qu'on conduiſit à Paris. Grimoald fut mis en priſon, où il mourut *, après avoir ſouffert tous les tourmens que ſon crime méritoit : Childebert ſon fils ne regna que quelques mois, & fut auſſi apparemment mis à mort.

* An de J. C. 655.

IX. *Clovis II. regne en Auſtraſie.*

Clovis II. fils de Dagobert I. & frere de Sigebert Roi d'Auſtraſie, ſe vit ainſi maître de toute la Monarchie Françoiſe ; mais il n'en jouït pas long-tems, étant mort l'an 656. âgé de vingt-trois ans, après en avoir regné dix-neuf (*d*). Il ſe trouve quelquefois appellé Clotaire (*e*) ; mais ſon vrai nom eſt Clovis. Il laiſſa trois fils, Clotaire, Childeric & Thierry.

(*t*) *Apud Queſnium, tom. 1. Hiſt. Franc. pp. 876. 877. 884. 887.*

(*u*) *Sigeberti Epiſtola ix. ad Deſider. Cognoſcite, veſtrâ intercedente oratione, proſperè hactenùs, Chriſto Præſule conſiſtimus, & gentes Patriæ agbis à Deo conceſſa, pacifico ordine nobis obedunt ; gentes etiam barbaræ pacatiſſimè nobis cohabitant* ; ce qui peut ſe rapporter vers l'an 647.

(*x*) *Epiſt. Sigeberti ad Deſider. apud Queſn. tom. 1. Hiſtor. Franc. p. 887.*

(*y*) *Vita S. Sigeberti apud Queſn. tom. 1. Hiſtor. Franc. p. 593.* Sigebertus Rex Grimoaldum majorem domûs ſibi in omnibus fidelem & cooperatorem quatenùs erat expertus, filium ejus Childebertum, Regni Auſtraſiorum hæredem delegerat. Hoc tamen propoſito conditionis tenore, ſi ipſum contingeret ſine liberis obire.

(*z*) *Die 15. Januar. apud Bolland.*

(*a*) *Vide Sigebert. Gembiac. Vita S. Sigeberti.*

(*b*) *Vita S. Wilfrid, c. 27. Geſta Regum Franc. c. 42.*

(*c*) *Vita S. Audoëni.*

(*d*) *Mabillon. t. 3. Analect. p. 514. & t. 1. annal. Bened. lib. 14. c. 44. p. 437.*

(*e*) *Chronog. S. Benigni Divion. Spicileg. t. 2. p. 390.*

Digitized by Google

An de J.C. 655. Clotaire l'aîné des trois, & qui n'avoit pas plus de huit ans, fut déclaré Roi de toute la France, ſous la Régence de la Reine Bathilde ſa mere. Childeric ne fut fait Roi d'Auſtraſie que quatre ans après; & Thierry, qui étoit encore enfant, ne regna qu'après la mort de ſon frere Childeric (*f*). Clotaire regna quatorze ans, & mourut en 670. (*g*). Son regne n'eſt remarquable par aucun événement fameux: les Maires du Palais gouvernoient avec une autorité preſque ſouveraine. La Reine Bathilde, après quelques années de Gouvernement, qu'elle partageoit avec Ebroïn Maire du Palais, réſolut de ſe retirer au Monaſtere de Chelles: mais les Seigneurs François s'oppoſerent à ſon deſſein, par l'amour & l'eſtime qu'ils avoient pour ſa vertu, & elle fut obligée de differer quelque tems; mais enfin elle l'exécuta en 665. à l'occaſion de ce que je vais dire.

X. *Sainte Bathilde ſe retire à Chelles.*

Les Seigneurs François ayant tué Sigobrand Evêque de Paris dans une émotion populaire (*h*), craignirent que Bathilde ne fiſt une ſévére juſtice de cet attentat; c'eſt pourquoi ils lui conſeillerent de ſe hâter d'accomplir ſa réſolution. Elle ſe retira dans le Monaſtere de Chelles, qu'elle avoit fondé, & y vêcut le reſte de ſes jours d'une maniere très édifiante. Elle étoit de la race des Anglo-Saxons; & ayant été amenée captive d'Angleterre en France, elle fut achetée par Erchinoalde Maire du Palais, qui la garda quelque tems à ſon ſervice. Sa beauté qui charma Clovis II. l'éleva ſur le Trône. Sa ſageſſe la rendit chere à tous les François; & les vertus Chrétiennes & Religieuſes qu'elle pratiqua depuis ſa retraite juſqu'à la fin de ſa vie (*i*), lui mériterent les honneurs que l'Egliſe n'accorde qu'aux perſonnes, dont la ſainteté eſt la plus reconnuë & la plus éclatante.

Les Abbayes de Corbie, de Feſcamp, de S. Denys, & pluſieurs autres, reçurent de grands bienfaits de la libéralité de Clotaire. Il fonda Corbie avec la Reine Baldechilde, ou
* An de J.C. 657. Bathilde ſa mere *. Les Auſtraſiens & les Neuſtriens s'étant broüillés enſemble, après la mort d'Erchinoalde Maire du Palais, parce que les Auſtraſiens vouloient, comme d'ancienneté, avoir leur Roi particulier, ſainte Bathilde ſçut réünir les eſprits, en portant Clotaire à donner le Royaume d'Auſtraſie à ſon
* An de J.C. 660. frere Childeric, âgé de huit ans *. Elle adreſſa des Lettres aux Abbés de S. Germain-des-Prés, de S. Pierre de Paris, aujourd'hui de ſainte Geneviéve, de S. Denys en France, de S. Médard de Soiſſons, de S. Agnan d'Orléans, & de S. Martin de Tours, pour les prier d'exhorter les Religieux à vivre réguliérement, & ſelon la ſainteté de leur profeſſion (*k*).

Clotaire mourut en 669. ou 670. Il ne laiſſa aucun enfant, & fut enterré au Monaſtere de Chelles, où l'on voit encore aujourd'hui ſon tombeau. Childeric ſon frere, qui étoit Roi d'Auſtraſie depuis l'an 660. & qui avoit ſa demeure à Metz, fut alors reconnu Roi de toute la Monarchie Françoiſe; mais ce ne fut pas ſans contradiction: car Ebroïn Maire du Palais entreprit d'établir le jeune Prince Thierry, qui juſqu'alors n'avoit eû aucune part à la ſucceſſion du Roi Clovis ſon pere, de l'établir, dis-je, Roi de Neuſtrie & de Bourgogne. Il le fit en effet; mais ſans aſſembler la Nobleſſe, ſelon la coutume. Il irrita auſſi les Grands, déja mécontens d'ailleurs, en défendant à la Nobleſſe de Bourgogne de venir à la Cour ſans ſes ordres (*l*). Saint Leger Evêque d'Autun, allié à la famille Royale, qui n'avoit jamais pû plier ſous Ebroïn, ſe mit à la tête de la Nobleſſe, qui ne pouvoit plus ſouffrir l'inſolence des Maires du Palais; & tous enſemble inviterent Childeric à venir prendre poſſeſſion du Royaume de Neuſtrie. Childeric arrive, & Ebroïn abandonné de tout le monde, eſt obligé de ſe refugier dans une Egliſe, pour éviter la mort.

XI. *Mort de Clotaire. Childeric poſſéde toute la Monarchie Françoiſe.* An de J.C. 660.

La haine qu'on portoit au Miniſtre, rejaillit ſur le Prince qu'il avoit placé ſur le Trône. Childeric ayant fait venir ſon frere Thierry devant lui, quelques-uns des Courtiſans, vouloient gagner ſes bonnes graces, lui couperent les cheveux, & le préſenterent ainſi en ſa préſence (*m*). Childeric lui demanda ce qu'il ſouhaitoit, pour adoucir ſon malheur. Thierry lui dit, qu'il attendoit de Dieu ſeul la vengeance de l'outrage qu'on lui avoit fait. Alors le Roi le fit conduire au Monaſtere de S. Denys, en attendant que ſes cheveux fuſſent revenus. Pour Ebroïn, on lui coupa auſſi les cheveux, & on le relégua dans l'Abbaye de Luxeüil, ſituée ſur les frontieres de Lorraine & de Franche-Comté.

Le Duc Vulfoalde poſſedoit alors auprès du Roi Childeric la dignité de Maire du Palais; & la Reine Innechilde, épouſe du feu Roi Sigebert, avoit auſſi beaucoup d'autorité à la Cour, & elle avoit ſçu contenir les Auſtraſiens pendant l'abſence du Roi, lorſqu'il fut appellé par les Neuſtriens & les Bourguignons. On trouve pluſieurs Monumens de ſa piété envers les Egliſes & les Monaſteres, auſquels elle a procuré divers bienfaits du Roi Childeric. Ce Prince informé du grand mérite de Leger Evêque d'Autun, & ſenſible au ſervice qu'il venoit de lui rendre, lui donna beaucoup de part au Gouvernement, & le mit

XII. *S. Leger Evêque d'Autun gouverne le Royaume ſous Childeric.*

(*f*) *Mabillon, loco citato.*
(*g*) *Mabillon, t. 1. annal. Bened. l. 16. p. 499.*
(*h*) *Vita ſanctæ Bathildis, ſec. 2. Bened. p. 775. & ſeq.*
(*i*) Elle mourut le 30 Janvier, vers l'an 680.
(*k*) *Vita ſanctæ Balthild. ſec. 2. Bened. p. 780.*
(*l*) *Vita S. Leodegarii, p. 682. ſec. 2. Bened.*
(*m*) *Ibid. p. 682. n. 3.* Le Continuateur de Fredegaire, c. 94. & l'Auteur *de Geſtis Regum Francorum*, diſent qu'on coupa les cheveux à Ebroïn & à Thierry avant l'arrivée de Childeric.

An de J.C. 660.

en la place qu'occupoit auparavant Ebroïn.

Avant que les Seigneurs, qui s'étoient assemblés pour le Couronnement du Roi, se séparassent, ils lui présenterent une Requête (*n*), par laquelle ils demandoient qu'il ordonnât, 1°. Que les Comtes & les Juges suivissent respectivement dans leurs décisions les Loix & les Usages de chacun de ces trois Royaumes, de Neustrie, d'Austrasie & de Bourgogne. 2°. Que les Gouverneurs d'une Province ne passassent point dans une autre; c'est-à-dire, qu'on les choisît chacun dans leur Province, & que ces emplois ne fussent pas donnés à des étrangers. 3°. Que toute l'autorité & le gouvernement de l'Etat ne fussent pas mis entre les mains d'un seul, comme ils avoient été entre les mains d'Ebroïn. C'est peut-être pour cela que le Roi Childeric partagea entre Leger & Vulfoade, l'autorité, qui avoit été auparavant à un seul Maire du Palais. La Requête des Seigneurs fut bien reçuë, & l'assemblée se sépara.

On ne pouvoit rien ajoûter à l'équité & à la modération de Leger. Childeric gouverna en bon Prince, tandis qu'il suivit les conseils de ce sage Ministre: mais ses ennemis & ses jaloux prirent insensiblement le dessus, & indisposerent le Roi contre lui, envenimant auprès du Roi & du peuple, tout ce que faisoit le saint Prélat (*o*). Childeric avoit épousé sa cousine germaine, & violoit les anciennes Loix du Royaume: Leger l'en reprit avec liberté, & osa le menacer de la vengeance divine. Il n'en fallut pas davantage pour irriter le Roi à un point, qu'il ne garda plus de mesures. Il ne cherchoit plus que l'occasion de lui ôter la vie. Elle se présenta bien-tôt.

XIII. *Disgrace de S. Leger.*

Le Roi étoit venu à Autun avec le saint Evêque, pour y passer les Fêtes de Pâques. En même tems Hector Gouverneur de Marseille, y arriva, pour répéter quelque chose qui avoit appartenu à sa belle-mere (*p*). Il logea chez l'Evêque, dont il étoit ami particulier, espérant par sa recommandation obtenir du Roi ce qu'il demandoit (*q*). Les Courtisans firent entendre à Childeric, qu'il y avoit du complot dans ce voyage, & lui rendirent Leger & Hector également suspects. Vulfoade Maire du Palais, & un certain Réclus du Monastere de S. Symphorien, nommé Marcellin, en qui le Roi avoit confiance, entrerent dans cette conspiration; ils animerent tellement Childeric, qu'il faillit de tuer de sa main le saint Evêque, qui l'étoit venu saluer le jour du Vendredi Saint. Cela fut cause que ce Prince ne se trouva pas à la Cathédrale la nuit de Pâques, avec les autres Fidéles qui y célébroient les Veilles; il les passa dans l'Abbaye de saint Symphorien, & y communia. Dès le grand matin étant déja à demi yvre, pendant que les autres Fidéles étoient encore à jeun dans l'Eglise, il y entra, appella l'Evêque tout haut par son nom, & d'une voix menaçante, comme pour l'obliger à s'enfuir. Ensuite ayant appris qu'il étoit dans le Baptistere, il y vint, l'appella de nouveau; mais étant frappé, & de l'odeur du Baûme, & de l'éclat des Cérémonies, il passa sans reconnoître l'Evêque, qui lui répondit sans s'étonner: *Me voici.*

An de J.C. 660.

Après avoir achevé l'Office, les Evêques qui accompagnoient Leger, se retirerent chacun dans leurs appartemens (*r*); mais pour lui il alla à l'Evêché trouver le Roi qui y étoit; il s'approcha avec intrépidité, & le pria avec sa douceur & sa tranquillité ordinaires, de lui dire d'où vient qu'il n'étoit pas venu à l'Eglise célébrer les Veilles, & pourquoi il conservoit de la colere en un si saint jour? Le Roi ne sçachant que lui répondre, dit: *C'est que vous m'êtes suspect pour certaines choses.* Alors le saint Evêque voyant qu'on en vouloit à sa vie & à celle d'Hector son ami, crut qu'il devoit se retirer, pour épargner au Roi un aussi grand crime. Il se sauva de la ville: mais on le ramena; & le Roi, de l'avis de ses Officiers, le relégua dans le Monastere de Luxeüil. Hector s'étoit aussi retiré; mais on le poursuivit, & il fut tué en se défendant vaillamment. Leger trouva à Luxeüil le Maire Ebroïn, qui sous l'habit religieux qu'il portoit, conservoit toute l'ambition d'un Courtisan, & une extrême animosité contre ceux qu'il croyoit auteurs de sa disgrace; & quoiqu'au dehors il vêcût en paix avec le saint Evêque, son cœur étoit toujours rempli de haine & d'amertume contre lui, comme il le fit voir dans la suite.

XIV. *Mort du Roi Childeric, & de la Reine Blichilde son épouse.*

Childeric ayant ainsi éloigné l'Evêque d'Autun, qui étoit le seul capable de régler ses mauvaises inclinations, se livra à ses flatteurs, & s'abandonna à ses passions. Un jour ayant, contre les Loix, fait attacher à un poteau un homme de qualité, nommé Bodilon (*s*), il le traita comme un esclave, & lui fit donner mille coups de foüet. Cette cruauté irrita les Seigneurs François. Bodilon conspira contre le Roi; & l'ayant attaqué, comme il étoit dans sa maison de plaisance de la Forêt Lauconie, nommée aujourd'hui la Forêt de Livry près de Chelles, il le tua avec la Reine Blichilde, qui étoit enceinte *. Childeric n'avoit encore que vingt-quatre ans, & n'en avoit regné que quatre dans la Neustrie, & quatorze dans l'Austrasie. Il fut enterré avec la Reine son épouse, dans la Basilique de S. Vincent, aujourd'hui l'Abbaye de S. Germain-des-Prés. Chil-

* An de J.C. 673.

(*n*) *Vita S. Leodegarii*, c. 4. p. 682.
(*o*) *Ibid.* c. 4. p. 683.
(*p*) *Vide Mabillon. not. in Vita S. Leodeg.* c. 5.
(*q*) Marseille appartenoit alors au Roi Childeric, & même avant la mort de son frere Clotaire, elle obéissoit à lui & à son frere, comme on le voit par quelques Monnoyes frappées dans cette ville. Voyez le Cointe, *t.* 3. *annal. Franc. ad an.* 668. *n.* 22. *p.* 613.
(*r*) *Vita S. Leodegar. p.* 684.
(*s*) *Gesta Regum Francorum*, c. 45. *Vita S. Leodegar. p.* 685. *Continuator Fredegar.* 5. 95.

An de J. C. 673.

deric laiſſa deux fils, tous deux en très bas âge ; le premier, nommé Dagobert, qui fut auſſi maſſacré dans cette occaſion (*t*) ; & le ſecond, nommé Chilperic, qui échappa, & qui demeura long-tems enfermé dans un Monaſtere, d'où il ne laiſſa pas de ſortir en l'an 673. pour monter ſur le Trône de ſes Ancêtres.

XV. *Découverte du Tombeau de Childeric à S. Germain-des-Prés.*

L'Auteur de la Vie de S. Ouën dit que Childeric fut enterré à Roüen, dans l'Egliſe de S. Pierre, qui eſt aujourd'hui l'Abbaye de ſaint Ouën ; mais il a été mal informé : car en 1646. (*u*), on découvrit dans l'Egliſe de l'Abbaye de S Germain-des-Prés les corps du Roi Childeric & de la Reine Blichilde, avec leurs ornemens Royaux, encore entiers ; & ſur le tombeau de la Reine, un autre petit cercueïl de pierre, où l'on croit qu'étoit le corps du jeune Prince Dagobert (*x*), dont nous avons parlé. Les ouvriers qu'on avoit employés à cet ouvrage, ouvrirent de nouveau ces cercueïls pendant la nuit, & emporterent ce qu'ils y rencontrerent de plus précieux. On ne s'en apperçut que dix ans après, lorſqu'en 1656. on viſita ces ſepulchres : car on trouva les corps tout renverſés, & dépoüillés de leurs ornemens. Il reſtoit ſeulement dans le cercueïl du Roi, qui étoit de pierre mal taillée, & long de ſix pieds & demi, une fiole pleine d'un parfum deſſéché, & qui n'avoit pas encore entiérement perdu ſon odeur. On y voyoit auſſi quelques reſtes de l'épée du Roi, rongés par la roüille ; une agraffe d'or du poids d'environ huit onces & demi ; des lames d'argent quarrées, avec des cloux aux quatre côtés, & ſur le plan un amphiſbene ou ſerpent qui mord des deux côtés. On croit que ces petites plaques d'argent ſervoient d'ornement à la ceinture ou au baudrier du Roi.

Lorſqu'on voulut tirer de terre le cercueïl de Childeric, & le tranſporter au lieu où il eſt à préſent, on remarqua au fond quelques lettres qui en occupoient toute la largeur. Elles portoient CHILDR. REX. Mais il n'y avoit rien d'écrit dans le ſepulchre de la Reine. Dom Luc Dachéry & quelques autres Religieux qui étoient préſens, lûrent cette Inſcription. On fit ce qu'on put pour obliger les ouvriers à déclarer ce qu'ils avoient fait de ce qu'ils avoient tiré du tombeau en 1646. mais ils ne voulurent rien avoüer ; ils déclarerent ſeulement que le Roi avoit ſur la tête un Diadême d'or, dont ils rendirent même une partie aux Religieux.

Il reſte un aſſez bon nombre de Chartes du Roi Childeric, qui prouve ſa libéralité envers les Monaſteres : Par exemple, il fonda, ou plutôt il dota l'Abbaye de Sénones, & celle de Munſter en Gregorienthal. Il fit auſſi de grands biens au Monaſtere de Fontenelles, & à Batiſy, autrefois Abbaye fameuſe, & aujourd'hui ſimple Prieuré. Nous parlerons cy-après de l'Abbaye de Sénones ; les autres ne ſont pas de notre ſujet. Ce fut à la priere de la Reine Innechilde ou Enihilde, qu'il fit la plûpart de ces actions de piété : on ſçait d'ailleurs qu'il avoit peu de Religion, & encore moins de conduite & de valeur.

An de J. C. 673.

XVI. *Dagobert II. fils de Sigebert III. Roi d'Auſtraſie.*

Avant de quitter le regne de Childeric, il faut ramener ſur la ſcéne le jeune Prince Dagobert, fils de Sigebert III. Roi d'Auſtraſie. Son nom & ſon regne avoient été juſqu'ici preſque inconnus dans l'Hiſtoire de France : mais l'Auteur de la Vie de ſainte Salaberge, celui de la Vie de S. Vulfride, avec quelques Diplômes que Dagobert a donnés à l'Abbaye de Corbie, ont fait revivre ſon nom, & l'ont rétabli dans ſon rang parmi les Rois d'Auſtraſie (*y*). Nous avons vû comment il avoit été relégué en Irlande par Grimoalde Maire du Palais *. Il y demeura juſqu'à l'an 669. ou 670. (*z*), qui fut celui de la mort de Clotaire. Alors la Reine Innechilde ſa mere, qui, comme nous l'avons remarqué, avoit beaucoup d'aſcendant ſur l'eſprit du Roi Childeric ; Vulfoade & les autres amis du Roi Sigebert ſon pere, ayant appris qu'il étoit en Irlande, envoyerent des Ambaſſadeurs à ſaint Vulfride Evêque d'Yorc (*a*), pour le prier d'inviter ce jeune Prince de le venir voir d'Irlande où il étoit, & de le renvoyer en France, pour y être rétabli ſur le Trône de ſes peres. S. Vulfride le fit avec plaiſir, le reçut très bien à Yorc, & le renvoya en France avec un équipage proportionné à ſa naiſſance. Dagobert aborda en France, & y fut reçu par ſes amis, qui le préſenterent à Childeric. Ce Prince touché de la mauvaiſe fortune de ſon neveu, lui donna l'Alſace & quelques Terres au-delà du Rhin, dont il ſe contenta durant la vie du Roi ſon bienfaiteur ; mais après ſa mort, il prétendit rentrer dans tous ſes droits, & fut en effet reconnu Roi d'Auſtraſie.

* An de J. C. 651.

On lui attribuë la fondation des Monaſteres de Surbur, de Hazlach, de S. Sigiſmond, réduit aujourd'hui en Prieuré dépendant de S. George dans la forêt noire, de Konisgbruck, poſſédé à préſent par des Dames Religieuſes

(*t*) *Vide Vitam S. Lantberti Lugdun. t. 4. Act. SS. Bened. p. 451. Mabillon, t. 1. annal. Bened. l. 16. c. 32. p. 516.*

(*u*) *Henric. Valeſ. l. 21. rerum Franc. Mabillon, t. 1. annal. Bened. l. 16. p. 516.*

(*x*) Le P. le Cointe, *annal. Franc. t. 3. ad an. 673. p. 656.* croit que cet enfant n'eſt autre que celui dont la Reine étoit enceinte, lorſqu'elle fut miſe à mort.

(*y*) *Vide Hadrian. Valeſ. Not. Gal. Henſchen. diatribe de tribus Dagobertis. Mabill. t. 1. annal. Bened. lib. 14. p. 440. & l. 16. p. 512.*

(*z*) *Vide Mabillon, t. 1. annal. Bened. l. 16. c. 26. p. 512. & Præfat. in ſæc. 4. Bened. n. 212. p. cxlv.*

(*a*) *Vita S. Vilfridi, ſæc. 4. Bened. part. 1. p. 691. cap. 27.* Vulfridus veniens ad Francorum Regem nomine Dacgbert, qui eum cum honore manſuetiſſimè pro meritis ejus ante actis in eum ſuſcepit ; nam ſupra dictus Rex, in juventute ſua abinimicis regnantibus in exilium proditionis pulſus, navigando ad Hiberniam Inſulam, Deo juvante, pervenit : poſt annorum circulum, amici & propinqui ejus viventem, & in perfecta ætate florentem à navigantibus audientes, miſêre Nuntios ſuos ad beatum Vilfridum Epiſcopum, petentes ut eum de Scotia & Hibernia ad ſe invitâſſet, & ſibi ad Regem emiſiſſet, &c.

de

Chap. 1. Des Plantes & de leurs Semences.

Les Plantes ne naissent pas toutes de semence, il y en a qui naissent de racines, de branches, de feuilles, de fleurs, de fruits, de noyaux, de pepins, de bois, de pierres, de terre, de fumier, de cendres, de charbons, de sable, de chaux, de verre, de metaux, de sang, de chair, de poil, de plumes, de cornes, de peaux, de fromage, de laine, de fil, de papier, de cuir, de parchemin, de cire, de miel, de sucre, de sel, de vin, de vinaigre, de lait, de beurre, de graisse, d'huile, de resine, de gomme, de poudre, de fiente, d'urine, de pierre

An de J.C. 679. braſſoient ſon parti. S. Leger étant retourné depuis peu à Autun, Ebroïn y envoya des troupes, conduites par Didier Evêque de Châlons, pour le prendre. La ville fut inveſtie, & le ſaint Evêque, malgré les remontrances de ſon peuple, ſe livra à ſes ennemis, pour prévenir la ruïne de ſa ville, & la déſolation de ſon troupeau. L'Evêque de Châlons l'ayant entre les mains, lui fit arracher les yeux, & le confia à un des Chefs du parti d'Ebroïn, nommé Vaymer, qui le traita avec aſſez d'humanité.

Ebroïn qui ne cherchoit qu'à rentrer dans ſon premier emploi de Maire du Palais, trouva moyen par ſes Emiſſaires, d'engager Thierry à le recevoir dans ſa Cour, & à le rétablir dans cette dignité; après quoi il renvoya ſon petit Clovis, qu'il n'avoit élevé que pour parvenir à cette fin; & fit publier un Edit, qui donnoit une Amniſtie générale de tout le paſſé, ſans que perſonne pût être pourſuivi ni recherché pour aucune action qu'il auroit faite pendant les troubles *.

*An de J.C. 674.

XXI. *Martyre de S. Leger Evêque d'Autun.*

Quelques années après *, Ebroïn entreprit de ſe défaire auſſi du ſaint Evêque Leger, qui s'étoit retiré dans un Monaſtere que l'on ne nomme pas. Le Maire du Palais feignit de vouloir venger la mort du Roi Childeric, dont il accuſoit l'Evêque d'avoir été la principale cauſe. On fit donc comparoître le Saint, avec ſon frere Garin, en la préſence du Roi Thierry & des Grands. Leger, ſans s'étonner, dit à Ebroïn: *Vous voulez opprimer tous les bons François; mais vous travaillez par-là plutôt à flétrir votre gloire, qu'à établir votre autorité.* Ebroïn en colere fit ſortir de l'aſſemblée Garin frere de l'Evêque; on prit le Saint, on l'attacha à un poteau, on l'accabla de coups de pierres. Cependant il prioit: *Seigneur, qui n'êtes point venu appeller les Juſtes, mais les pécheurs, recevez l'eſprit de votre ſerviteur, & accordez-moi le pardon de mes péchés.* Ebroïn fit enſuite couper à S. Leger les lévres, le viſage & la langue, & on le promena nuds pieds, ſur des pierres aiguës & tranchantes qui les lui percerent, en ſorte qu'il ne pouvoit ſe ſoutenir. Enfin, après l'avoir tenu quelque tems en priſon, il le mit entre les mains de Vaninge Gouverneur du Pays de Caux, qui pénétré de vénération pour le Saint, le mena dans l'Abbaye de Fécan, qu'il avoit bâtie pour des filles. Leger y demeura quelque tems, occupé aux actions de piété & à la prédication: car Dieu lui avoit rendu l'uſage de la parole, quoiqu'on lui eût coupé la langue.

An de J.C. 676.

La haine d'Ebroïn n'étoit pas encore ſatisfaite; il vouloit perdre d'honneur ſon ennemi, & lui ôter enſuite la vie, pour le priver par-là de la gloire du Martyre. Il le fit donc venir à un Concile (*k*), compoſé d'Evêques de ſa faction *. On l'y accuſa d'avoir eû part à la mort de Childeric (*l*); & bien qu'on n'eût pas la moindre preuve de ce crime, on prononça contre lui une Sentence de dégradation, & on lui déchira ſa robbe, pour marque qu'il étoit déchû de l'honneur du Sacerdoce; après quoi on le livra à Robert Compte du Palais, avec ordre de lui couper la tête, & de jetter ſecrettement ſon corps dans un puits, dont on fermeroit l'entrée, afin qu'il ne pût être honoré comme Martyr; ce qui fut exécuté par un des ſoldats du Comte: mais n'ayant point trouvé de puits pour y jetter ſon corps, la Comteſſe femme de Robert, le fit enterrer dans une Chapelle du village de Serrin, ſitué ſur les confins des Dioceſes de Cambray & de Teroüane.

*An de J.C. 678.

Cependant Dagobert regnoit paiſiblement en Auſtraſie, occupé à des actions de Religion, à fonder, à protéger, ou à rétablir des Egliſes & des Monaſteres: car il faut avoüer que dans la diſette où nous ſommes d'Hiſtoriens & de Monumens de ce tems-là, nous ne connoiſſons gueres ce Prince & ſes deux prédéceſſeurs, que par quelques Vies de Saints, & par quelques Chartes qu'il a fait expédier à des Monaſteres (*m*). Par exemple, on trouve deux Diplômes qu'il a accordés à l'Abbaye de Corbie (*n*), où il rappelle ſon pere Sigebert, ſa mere Innechilde, & ſon ayeul Dagobert. On montre auſſi quelques Monnoyes frappées ſous ſon Regne, avec ſon effigie, & cette Inſcription: DAGOBERT. & au revers, REX FELICI. ou *Feliciter. Dagobert Roi heureuſement.* Dans quelques autres, au revers on lit: DEUS REX. *Dieu eſt Roi* (*o*).

XXII. *Guerre entre Dagobert II. & Thierry Roi de Neuſtrie.*

Après qu'il eut regné environ huit ans *, la guerre s'alluma entre lui & Thierry III. On n'en ſçait ni le motif ni les circonſtances: mais nous apprenons de la Vie de ſainte Salaberge (*p*), que Dagobert & Thierry ſe faiſant la guerre ſur les frontieres de Bourgogne & de Lorraine (*q*), pas loin de la ville de Langres, les armées des deux Rois firent de très grands ravages dans les campagnes, dans les villes & les villages; juſqu'à bruler les Corps des Saints,

*An de J.C. 678.

(*k*) Le P. Mabillon, *t.* 1. *annal. Bened. l.* 16. *c.* 79. *p.* 541. conjecture que ce Concile, ou cette Aſſemblée, ſe tint à Morlay ſur la riviere de Sault, au Dioceſe de Toul. Il appuye ſa conjecture ſur un Diplôme du Roi Thierry, qui porte que dans une Aſſemblée tenue à Morlay, on dépoſa de l'Epiſcopat Chramlin Evêque d'Evreux, l'an 678. Voyez auſſi *l. vj. de Re Diplomatica.*

(*l*) *Vita S. Leodegar. c.* 14. *p.* 692.

(*m*) *Vide Coint. annal. Franc. t.* 3. *an.* 675. *n.* 25. 26. 27. 28. 29. 37. Il a fait du bien à Villemburg, à Strasbourg, à Hilsach, à S. Sigiſmond, à Schutteren, à Stavelo & Malmedy, à Konnichsbruck, à Surburg, à Corbie, &c.

(*n*) *Annal. Bened. t.* 2.

(*o*) *Bouteroüe, n.* 266. 267. *Coint. locis citatis, n.* 24.

(*p*) *Vita ſanctæ Salabergæ ſæc.* 4. *Bened. p.* 427. Denique ſuper civile bellum inter Reges Francorum Theodoricum & Dagobertum, circa illos fines eſt actum, ubique vicinia quæque depopulata, agri, villæ, ædes, & ipſa, quod gravius eſt, Sanctorum Corpora cremata.

(*q*) *Ibid.* Qui locus inter Auſtraſiorum finibus imminebat, vicinus tamen Burgundiæ erat, diſtans à Luxovio Monaſterio paſſu minus millibus xl. Et un peu plus haut: *In ſubjacente Lingonenſi urbi*, c'eſt-à-dire, au voiſinage de Langres.

An de J.C. 679.

ce qui obligea la Sainte de transporter dans la ville de Laon, le Monaſtere qu'elle avoit commencé de bâtir dans la campagne, ſur les frontieres dont nous venons de parler.

XXIII. *Mort de S. Dagobert.*

Dagobert peu de tems après, c'eſt-à-dire, le 23. Decembre 679. ou le 22. Novembre, ſelon d'autres (*r*) fut tué, étant à la chaſſe, par un nommé Jean qui étoit ſon filleul, à trois lieuës de Stenay, où il faiſoit ſa réſidence, en un lieu nommé Scortias. Dans un Manuſcrit de l'Abbaye de Gorze, que j'ai en main, il eſt dit qu'il fut tué dans la forêt de Voivre, ſous un chêne, près d'une fontaine nommée Aphays, dans le finage de Mouzay, par ſon filleul nommé Grimoald; qu'il fut enterré honorablement dans l'Egliſe de S. Remy de Stenay; qu'environ 155. ans après, c'eſt-à-dire, l'an de J. C. 872. (*s*) (ou plutôt 193. ans après ſa mort,) on leva ſon Corps du tombeau, on le dépoſa dans une Châſſe, & on mit des Chanoines dans cette Egliſe, pour y faire le divin Service: mais en 1069. Godefroy de Boüillon en éloigna les Chanoines, pour y mettre des Religieux de Gorze. Tel eſt le commencement du Prieuré de S. Dagobert de Stenay.

L'Auteur de la Vie de S. Vilfride (*t*) dit que Dagobert fut mis à mort par la perfidie des Ducs, & avec le conſentement des Evêques. Ce fut donc l'effet d'une conſpiration formée contre lui par les intrigues d'Ebroïn, qui avoit dans ſon parti des Evêques qui ne lui reſſembloient que trop par leurs crimes. On croit (*u*) que le jeune Sigebert, fils de Dagobert, qui avoit été peu de tems auparavant reſſuſcité par S. Arbogaſte Evêque de Straſbourg, fut auſſi mis à mort, auſſi-bien que Vulfoald Maire du Palais*: mais l'Hiſtoire ne nous apprend rien de diſtinct ſur ce ſujet.

* An 680.

XXIV. *Martin & Pepin d'Heriſtale déclarés Gouverneurs du Royaume d'Auſtraſie.*

Le Trône d'Auſtraſie étant ainſi vacant, le Duc Martin, qu'on croit fils de S. Cloû ou Clodulphe, & le Duc Pepin d'Heriſtale, fils d'Anſegiſile (*x*), tous deux petits-fils de S. Arnoû, furent déclarés Ducs & Gouverneurs du Royaume, par les Auſtraſiens. Ces deux Seigneurs prirent les armes, & aſſemblerent une armée, ſoit dans le deſſein de venger la mort de Dagobert, ou dans la vûë de ſe maintenir contre Thierry & contre Ebroïn, qui s'étoit rendu infiniment odieux à tout le monde. Quoi qu'il en ſoit, la guerre s'alluma entre les deux Etats; les deux armées ſe rencontrerent à Liſou, près le Neuf-château, vers les frontieres de l'Auſtraſie & de la Bourgogne; la bataille ſe donna, & les Auſtraſiens furent défaits. Le carnage y fut terrible, & Ebroïn permit à ſes gens de ravager tout le Pays, ainſi que nous l'avons vû cy-devant. Le Duc Pepin ſe ſauva; mais Martin (*y*) ſon couſin germain, s'étant enfermé dans la ville de Laon, fut ſuivi par l'armée victorieuſe, commandée par Ebroïn.

An de J.C. 680.

Il s'arrêta à Eſchery l'Aunois, ou à Ecry ſur l'Aine (*z*), & manda à Martin de le venir trouver, lui promettant la vie, s'il vouloit ſe rendre. Martin, pour s'aſſûrer de la promeſſe d'Ebroïn, exigea que deux Evêques, Egilbert de Paris, & Reüle de Rheims, lui juraſſent ſur une Châſſe de Reliques, qu'on ne lui feroit rien: mais ces Prélats jurerent ſur une Châſſe vuide: & auſſitôt que Martin avec ſes gens furent arrivés à Eſchery, Ebroïn les fit maſſacrer. C'eſt ainſi que cet homme & ceux de ſon parti, ſe joüoient des choſes ſaintes, & de la religion du ſerment.

XXV. *S. Vilfride s'en retourne en Angleterre.*

Quelque tems après (*a*), S. Vilfride revenant de Rome, & ne ſçachant pas encore le malheur qui étoit arrivé au Roi Dagobert ſon ami, voulut repaſſer par la France (*b*); mais un Evêque, que l'Hiſtoire ne nomme pas, envoyé par Ebroïn, vint l'attendre avec des troupes armées, dans le deſſein de l'arrêter, de dépoüiller ſes gens, de les réduire en captivité, & de l'amener à Ebroïn, pour ſubir ſon jugement. L'Evêque demanda donc à Vilfride: *Qui vous a fait ſi hardi, que de paſſer par la France, vous qui avez mérité la mort, pour nous avoir fait revenir d'exil un Roi qui ravageoit les villes, mépriſoit les conſeils des ſages, accabloit les peuples de tributs, à l'imitation de Roboam fils de Salomon, & n'avoit aucun reſpect ni pour les Egliſes, ni pour les Prélats? Il en a payé la peine, & ſon corps eſt à préſent dans le tombeau.* Vilfride répondit avec douceur: *Je vous dis la vérité en J. C. & par S. Pierre, je ne mens point; j'ai ſecouru l'homme dont vous me parlez, & je lui ai donné la ſubſiſtance dans ſon exil, & dans une terre étrangere où il étoit relégué: j'ai ſuivi en cela le précepte de l'Ecriture, qui veut qu'on ſecoure l'étranger; je l'ai élevé pour le bien, & non pour le mal, afin qu'il rétablit les villes, qu'il conſolât les citoyens, qu'il ſervit de conſeil aux vieillards, qu'il défendit les Egliſes de Dieu, ainſi qu'il me l'avoit promis. Et vous, très ſaints Evêque, que feriez-vous autre choſe que ce que j'ai fait, s'il venoit vers vous un Prince de la race Royale, & de notre nation?* L'Evêque lui

(*r*) Le Mſ. de Gorze que j'ai fait imprimer dans les Preuves. Adon met ſa mort au x. des Calendes de Janvier, ou au xxiij. Decembre: *Paſſio S. Dagoberti Regis Francorum, qui quodam die pergens venatum in ſaltu Vaverenſi, pleno ſpiritu ſanctus, in loco qui dicitur Scortias, tribus milliaribus diſtante à Piſco Sathanicco, in quo ipſe manebatur, à fidelio ſuo nomine Joanne, x. Cal. Januarii martyriſatus eſt.*

(*s*) Il met la mort de S. Dagobert en 717. confondant ce Saint avec un autre Dagobert III. mort en 716.

(*t*) *Vita S. Wilfridi, c. 31. p. 695.*

(*u*) *Vide Centurias ad an. 675. n. 16.*

(*x*) *Fredegar. continuat. apud Duchesne, t. 1. Hiſt. Franc. c. 97. pag. 768. & Geſta Regum Francorum, ibid. cap. 46. pag. 718. In auſter marrue Vulfoado Duce, Martinus Dux, & Pipinus filius Anſegiſili quondam Franci nobiſis, dominabantur defunctis Regibus, &c.*

(*y*) Quelques-uns croyent que Martin étoit fils de S. Clodulphe ou Cloû. *Ruinart. not. in Fredigar. continuat. pag. 667. Mabillon. not. in Vitam S. Clodulphi Metenſ. ſæcul. 2. Bened. p. 1045. & annal. Bened. t. 1. l. 17. c. 23. p. 563. ex Vit. Reim. Marmoutier. l. 1. c. 3. Hiſt. Angl. Chron. Fontanelle, tom. 3. Spicileg. c. 185.*

(*z*) *Eſchery ville*, ou *Eſtrees*, ou *Erchere.*

(*a*) An de J. C. 680. Le Saint demeura quatre mois à Rome.

(*b*) *Vita S. Wilfridi, c. 31. p. 695.*

An de J.C. 630. répondit : *Que le Seigneur dirige votre entrée & votre ſortie ! Malheur à moi pécheur ! Pardonnez-moi, mon Pere, parce que je vois que vous êtes plus juſte que moi ; que le Seigneur ſoit avec vous, & que l'Apôtre S. Pierre ſoit à votre ſecours.* Ayant dit cela, il le laiſſa paſſer, & s'en retourner en Angleterre.

XXVI. *Mort d'Ebroïn, Maire du Palais de Neuſtrie.*

Ebroïn continua juſqu'à la fin à abuſer de ſon autorité, & à maltraiter les François. Le Roi Thierry, qui d'abord lui avoit donné trop d'empire, ne fut plus maître de le réprimer ; il fut obligé lui-même de voir & de ſouffrir ſes excès. Enfin le Maire du Palais ayant réſolu de perdre un Seigneur François, nommé Hermenfroi (*c*), & de lui enlever ſes biens : Hermenfroi le prévint, & le tua, après quoi il ſe retira en Auſtraſie auprès de Pepin *. Les Seigneurs François donnerent pour ſucceſſeur à Ebroïn, un nommé Varado, qui reçut des ôtages de Pepin, & fit la paix avec lui. A Varado ſuccéda Giſlemar ſon fils *, qui n'eut point honte de ſupplanter ſon propre pere, & de ſe mettre en ſa place. Giſlemar eut pluſieurs différens avec Pepin, & cauſa pluſieurs guerres civiles dans la France. Il ſe donna entr'eux un combat près de Namur, où pluſieurs Seigneurs de l'armée de Pepin périrent par la perfidie de Giſlemar, qui les trompa par de faux ſermens. Enfin Dieu le frappa de mort (*d*), & ſon pere Varadon rentra dans ſa premiere dignité * ; mais il ne la garda pas plus d'un an : il mourut en 684. & Bercaire lui ſuccéda. Celui-ci étoit un homme léger & inconſtant, fier & violent, qui par ſes manieres mépriſantes, aliéna les eſprits des Evêques & des Seigneurs de la Cour, qui l'abandonnerent & ſe retirerent en Auſtraſie auprès de Pepin, qui étoit d'un tout autre caractere, bon, débonnaire, vaillant & honnête.

* Vers l'an 681.

* An de J.C. 682.

* An de J.C. 683.

XXVII. *Guerre entre Pepin & le Roi Thierry.*

Ces exilés ne ceſſoient d'exciter Pepin à faire la guerre à Thierry & à Bercaire (*e*). Il ne ſe rendit qu'avec peine à leurs prieres ; mais enfin il réſolut d'envoyer des Ambaſſadeurs à Thierry *, le priant de recevoir en grace ceux que les perſécutions d'Ebroïn avoient obligé de quitter leur patrie, & de leur faire rendre les biens qu'on leur avoit injuſtement enlevés (*f*). Thierry répondit fiérement aux Envoyés, qu'il ſçauroit bien aller dans peu tirer des mains de Pepin ſes ſerviteurs fugitifs. Cette réponſe irrita de plus en plus les Seigneurs ; ils réſolurent de prévenir leur ennemi, & de porter la guerre dans ſon Pays. Pepin ſe mit à la tête de l'armée d'Auſtraſie, & s'avança juſqu'à la forêt Charbonniere, qui ſéparoit le Royaume de Neuſtrie & celui d'Auſtraſie. Cette forêt faiſoit partie de la forêt d'Ardenne, entre la Meuſe & l'Eſcaut. Pepin étant là, proteſta devant tout le monde, que ce n'étoit ni la colere ni l'ambition qui l'obligeoient à entreprendre cette guerre : qu'on ne devoit pas lui imputer le ſang des citoyens qui ſeroit répandu ; qu'il n'avoit pris les armes que pour défendre des innocens & des opprimés, à qui l'on refuſoit la juſtice. Il fit en même tems faire une Priere publique, pour implorer le ſecours du Dieu des armées, & paſſa enſuite la forêt.

* An de J.C. 687.

Thierry avoit une armée beaucoup plus nombreuſe que celle de Pepin ; & Pepin le trouva qui avoit déja paſſé la Sômme, & s'étoit campé ſur le bord de la riviere de Daumignon *. Pepin ſe campa de l'autre côté de cette riviere, à Teſtri, village entre S. Quentin & Peronne ; & pour mettre le Roi entiérement dans ſon tort, il lui envoya de nouveaux Ambaſſadeurs, pour lui demander la paix, & pour le prier de faire juſtice aux Evêques & à la Nobleſſe (*g*) ; lui offrant même de groſſes ſommes, pour le dédommager des frais de la guerre, s'il vouloit épargner le ſang de tant de braves gens, qui étoient prêts de livrer la bataille. Thierry aſſembla ſon Conſeil ; mais Bercaire fit réſoudre le Roi & les Grands à la guerre, & on renvoya les Ambaſſadeurs avec de rudes paroles. Alors Pepin ne ſongea plus qu'aux moyens de vaincre. Il y avoit au-delà de la riviere une petite éminence, qui dominoit ſur le camp des ennemis ; il réſolut de s'en ſaiſir. Pour y réüſſir, il fit décamper ſon armée pendant la nuit ſans trompettes & ſans bruit, paſſa la riviere à un gué qu'il avoit découvert au-deſſus du camp de Thierry, & ordonna à quelques troupes qu'il avoit laiſſées dans le camp, de mettre le feu à quelques mauvaiſes tentes, & à quelques chariots, puis de ſuivre le reſte de l'armée dès le matin, avant que les ennemis les puſſent découvrir.

* An de J.C. 688.

Le ſtratagême réüſſit comme il ſouhaitoit. au point du jour, il ſe trouva avec ſes troupes ſur la hauteur ; & les Gardes avancées de l'armée ennemie, n'entendant plus de bruit dans le camp, & y voyant des feux de toutes part, donnerent avis au Roi, que Pepin s'étoit enfui avec ſes gens. Le Roi ſur le champ donna ordre de les pourſuivre ; toute ſon armée ſe mit en mouvement avec précipitation, & ſans garder aucun ordre : alors l'armée de Pepin deſcendant de la colline, fondit ſur celle de Thierry, qui fut auſſi-tôt rompuë. Le Roi & Bercaire prirent la fuite ; le reſte de l'armée, après quelque réſiſtance, fut paſſé au fil de l'épée. Thierry ne s'arrêta point qu'il n'eût paſſé la Seine, & ne fût arrivé à Paris. Bercaire, après avoir erré quelque tems en différens endroits, fut tué par les ſiens. Pepin pourſuivant ſa victoire, vint ſe preſenter devant Paris, qui lui ouvrit ſes portes. Thierry ſe remit entre ſes mains, & Pepin voulut bien lui conſerver le titre de Roi ; mais il prit le Gouvernement de

(*c*) *Continuator Fredegar. c. 98. p. 668.*
(*d*) *Continuator Fredegar. loco citato.*
(*e*) *Continuator Fredegar. c. 90. 100. pp. 669. 670.*
(*f*) *Annal. Metenſ. p. 264. apud Duchesne, t. 1. Hiſt. Franc. Vita & Continuat. Fredegar. c. 106 & 670.*
(*g*) *Annal. Metenſ. p. 265. apud Duchesne.*

An de J. C. 688.

tout le Royaume, ſe ſaiſit des tréſors de la Couronne, & ſe réſerva le commandement de toutes les armées ; de ſorte que ſans avoir le nom & les marques de la ſouveraine puiſſance, il en poſſédoit toute la réalité (*g*).

XXVIII. *Pepin devient Maire du Palais avec une autorité Royale.*

Depuis ce tems les Rois François, contens d'une vie molle & oiſive, laiſſerent aux Maires du Palais toute la conduite des affaires (*h*) ; ils ne parurent plus en public que certains jours de l'année, traînés dans un chariot attelé de bœufs, pour aller plus doucement (*i*). On expédioit les dépêches en leur nom, ils recevoient les Ambaſſadeurs, on les voyoit quelquefois à la tête des armées qui étoient commandées en leurs noms, ils avoient des Gardes & une ſuite ; mais tout cela n'étoit qu'un vain honneur, deſtitué de pouvoir & d'autorité : perſonne n'approchoit d'eux ſans la permiſſion du Maire du Palais ; ce qui leur a fait donner avec juſtice le nom honteux de Rois fainéans.

Pepin commença alors à travailler ſérieuſement à rétablir l'ordre dans le Royaume, à réformer les abus, à ranger les Finances, & à rétablir la diſcipline parmi les troupes. Par ſon moyen la France changea bien-tôt de face ; & les François charmés de la douceur & de la ſageſſe de ſon Gouvernement, le combloient de bénédictions & de loüanges. Il porta ſes vûës encore plus loin. Pluſieurs nations voiſines de la France, qui depuis le commencement de la Monarchie avoient été ſoumiſes à la domination des Rois François (*k*), comme les Saxons, les Friſons, les Allemands, les Suéves, les Bavarois, les Bretons & les Gaſcons, prenant occaſion de la foibleſſe du Gouvernement, en avoient ſecoué le joug, & s'étoient miſes en liberté. Pepin entreprit de les ſoumettre de nouveau, & ſon deſſein fut fort applaudi des Seigneurs François, à qui il en fit la propoſition. Il laiſſa en Neuſtrie, auprès de Thierry, un homme de confiance, nommé Norbert, à qui il donna toute autorité, & s'en retourna en Auſtraſie.

XXIX. *Guerre de Pepin contre les Friſons.*

La premiere expédition (*l*) fut contre Radbode, Duc des Friſons, fils d'Adalgiſe, dont nous avons parlé cy-devant, & qui avoit reçu avec tant de généroſité l'Evêque Vilfride. Adalgiſe s'étoit mis en liberté il y avoit pluſieurs années. Radbode vint au-devant de Pepin avec ſes troupes ; mais il ſuccomba : ſon armée fut miſe en fuite, il ſe ſoumit à payer de nouveau le tribut, & donna des ôtages pour ſûreté de ſa parole *.

*An de J. C. 689.

Après cela Pepin fit aſſembler un Concile (*m*), dans lequel on traita des intérêts de l'Egliſe, des veuves & des orphelins ; puis il envoya ſes troupes en quartier d'hyver dans les meilleures Places du Royaume. Tous les ans il avoit coutume, ſuivant la pratique des anciens François, de tenir une Aſſemblée générale de la nation, à laquelle il faiſoit préſider celui à qui il avoit bien voulu donner le nom de Roi (*n*). Pepin y recevoit les préſens de tous les Grands du Royaume, & faiſoit des Réglemens pour aſſûrer la paix des Egliſes, pour la défenſe des veuves & des orphelins, pour empêcher les rapts & les incendies. Il donnoit auſſi ſes ordres à l'armée, afin que chacun ſe tînt prêt à marcher au jour & au lieu marqué ; après quoi il faiſoit conduire le Roi à ſa demeure (*o*), pour y être gardé avec reſpect & honneur par les Gardes qu'on lui donnoit. Le Maire du Palais cependant gouvernoit tout le Royaume au dedans, par la juſtice & la modération, & au dehors par la ſageſſe de ſes conſeils & par la terreur de ſes armes ; en ſorte qu'on lui envoyoit de tous côtés des Ambaſſadeurs, pour lui demander ſon amitié. On en voyoit des Grecs, des Romains, des Lombards, des Huns, des Sclaves & des Sarrazins. Tel étoit le Gouvernement de Pepin Maire du Palais.

XXX. *Mort du Roi Thierry. Clovis II. lui ſuccede.*

Le Roi Thierry mourut en 690. (*p*), après avoir regné dix-ſept ans (*q*). Il fut enterré dans l'Abbaye de S. Vaſt d'Arras, qu'il avoit ou fondée ou augmentée. Pepin mit ſur le Trône l'aîné des fils de Thierry, qui étoit encore tout jeune, & s'appelloit Clovis. Il ne regna que quatre ans (*r*), & Childebert ſon cadet prit ſa place. Ces Princes n'ayant que le titre de Rois (*s*), Pepin continuoit à aſſujettir les peuples qui s'étoient ſouſtraits de l'obéïſſance, ou à châtier les rebelles. Il attaqua une ſeconde fois le Duc Radbode, qui gouvernoit les Friſons, & qui lui avoit manqué pluſieurs fois de parole, & le vainquit en bataille rangée. Il battit deux fois les Allemands ſous le regne de Childebert. Il n'y avoit preſque aucune année qu'il ne fiſt quelques expéditions, & il les conduiſoit avec tant de ſageſſe, qu'il en revenoit toujours victorieux, chargé

(*g*) *Ibid. p.* 265. Theodoricum quoque recipiens, ne tyrannidem videretur exercere, nomen illi Regis ineſtimabili pietate reſervavit. Ipſe verò totius Regni gubernacula theſauroſque regios, & univerſi exercitûs dominationem propriæ facultatis jure diſponenda retinuit. *Vide & Continuator. Fredegar. c.* 100. *p.* 670.

(*h*) *Ibid. p.* 266. Igitur anno ab Incarnatione Domini 691. Pepinus ſingularem Francorum obtinuit Principatum.

(*i*) *Eginhard. Vita Caroli Magni.* Neque Regi aliud relinquebatur, quàm ut Regio tantum nomine contentus, crine profuſo, barbâ ſubmiſſâ, ſolio reſideret, ac ſpeciem dominantis effingeret. ... Quocumque eundem erat, carpento ibat, quod bobus junctis & bubulco, ruſtico more, agente trahebatur : ſic ad Palatium, ſic ad publicum populi ſui conventum : qui annuatim ob Regni utilitatem celebrabatur, ire, ſic domum redire ſolebat.

(*k*) *Annal. Metenſ. ad an.* 691. *p.* 266.

(*l*) *Geſta Reg. Franc. c.* 48. *& annal. Metenſ. ad an.* 692.

(*m*) *Annal. Metenſ. ad an.* 692. *p.* 266.

(*n*) *Ibid.* Concilium agebat, in quo ob regii nominis ſe verentiam, eum quem ſibi ipſe, propter humilitatis & manſuetudinis magnitudinem præfecerat, præſidere jubebat.

(*o*) *Ad Mammacas villam publicam cuſtodiendum cum honore & veneratione mittebat.* Maumaque ou Maumarque eſt une Maiſon de plaiſance, ſituée ſur la riviere d'Oiſe, entre Compiégne & Noyon.

(*p*) *Vide annal. Metenſ. ad an.* 693. *p.* 266. *& Continuator. Fredegar. p.* 670 *c.* 101. *& Not. Ruinart. in eum locum.*

(*q*) Les Editions & les Mſſ. varient ſur cet endroit. Les uns lui donnent quatorze ans, les autres dix-huit, les autres dix neuf.

(*r*) Mort en 694.

(*s*) *Annal. Metenſ. p.* 266. Illis quidem nomina Regum imponens, ipſe totius Regni habens privilegium.

An de J. C. 617.

de gloire & de dépoüilles. Childebert mourut en 710. après ſeize ans de regne, & eut pour ſucceſſeur Dagobert III. ſon fils.

XXXI. *Felicius Archevêque de Tréves, Juſte Ruſtique, Numérien, Hidulphe, Baſin, Lutvin, Milon.*

La fin du ſeptiéme ſiécle n'a pas été moins féconde en hommes illuſtres & en ſaints Perſonnages, que le commencement. Nous avons déja vû dans le Diocéſe de Tréves, S. Modoalde, S. Goar & S. Germain : nous y allons voir les ſaints Hidulphe, Baſin, Villibrod & Lutvin, & les ſaintes Irmine & Adela, dont la mémoire eſt en bénédiction dans l'Egliſe. Modoalde eut pour ſucceſſeur Felicius *, qui conſacra la Chapelle de l'Hermitage de ſaint Goar. A Felicius ſuccéda Ruſtique *, dont la fameuſe avanture & la pénitence ſont racontées dans la Vie de S. Goar. Ces deux Evêques ne paroiſſent pas dans cet ordre, dans les anciens Catalogues des Evêques de Tréves (*t*) : on y met tout de ſuite Modoalde, Numérien, Baſin, Lutvin & Milon. A Milon ſuccéda, ſuivant les uns, Viomade ; ſelon les autres, Hidulphe.

* Vers l'an 636.
* Vers l'an de J. C. 640.

Il nous paroît, en comparant les diverſes époques que nous avons des Evêques de Tréves, que S. Hidulphe a pû en être Evêque depuis l'an 665. juſqu'en 671. & qu'on le peut placer entre Numérien & Baſin. Numérien a donné un Titre à S. Diey en 664. où il dénomme Chlidulphe ou Clodulphe de Metz, Giſload de Verdun, & Eborin de Toul (*u*). S. Hidulphe, comme Archevêque de Tréves, a accordé une autre Charte au même S. Diey en 667. où il dénomme douze Evêques, auſquels on envoya ce Privilége à ſigner, entr'autres, Bodo autrement Leudin Evêque de Toul (*x*). Enfin, on rapporte à l'an 670. la tranſlation que le même S. Hidulphe fit du Corps de S. Maximin, de l'Oratoire de S. Hilaire, dans l'Egliſe de S. Jean l'Evangéliſte (*y*). Ainſi S. Hidulphe a pû quitter l'Archevêché de Tréves, pour paſſer dans les déſerts des Vôges vers l'an 670.

Voici comme nous arrangeons la Chronologie des Evêques de Tréves. Modoald meurt vers l'an 636. Felicius en 640. Ruſtique en 649. Numérien en 664. Hidulphe abdique en 671. Baſin lui ſuccéde, & abdique vers l'an 698. Lutvin lui ſuccéde, & meurt vers l'an 712. Milon lui ſuccéde, & gouverne juſqu'en 753. (*z*).

XXXII. *Numérien Archevêque de Tréves.*

Après ce détail de Chronologie, nous allons donner de ſuite ce qui regarde l'Hiſtoire Eccléſiaſtique du ſeptiéme ſiécle dans l'Evêché de Tréves. Numérien n'eſt connu dans l'Hiſtoire, que par le Titre qu'il accorda à S. Diey ou Deodat, en faveur de ſon nouveau Monaſtere de Jointures, ſitué dans le Val de Galilée, où l'on obſervoit la Regle de S. Benoît & de S. Colomban (*a*). Numérien veut qu'après la mort de Deodat, celui-là ſoit reconnu pour Abbé, que toute la Communauté aura unanimement élû du milieu d'elle ; & ſi les Religieux de ce Monaſtere commettent quelques fautes contre la Regle de S. Benoît & de S. Colomban, que leur Abbé les corrige & les réprime, ſuivant les mêmes Regles. Que s'il arrive quelque diviſion entre l'Abbé & les Religieux, qui ne puiſſe être appaiſée par l'autorité de l'Abbé, on appellera leur Evêque, qui fera venir les autres Abbés qui profeſſent la même Regle, & qui étant ſur les lieux, leveront le ſcandale par une Sentence réguliere. Il nomme dans le corps de la Charte trois Evêques comprovinciaux, Clidulphe ou S. Cloû de Metz, Giſload de Verdun, & Eborin de Toul. Outre cela, dans la ſouſcription, on lit Granobode Evêque, Baldon Evêque, Dodon Evêque, Chroabalde Evêque, Garibert Archidiacre, & Prodagius Evêque : mais on ne marque le Siége d'aucun d'eux ; la datte de cette Charte eſt perduë. L'Evêque Numérien mourut vers l'an 664. le 5e. de Juillet, & fut enterré dans le village de Huren près de Tréves. On le compte au nombre des Saints.

An de J. C. 619.

XXXIII. *Vie de S. Diey Evêque de Nevers.*

S. Diey ou Deodat, dont il eſt parlé dans ce Titre, étoit Evêque de Nevers vers le milieu du ſeptiéme ſiécle (*b*). L'amour de la perfection, & l'attrait que Dieu lui avoit donné pour la ſolitude, lui firent quitter ſon Evêché, pour ſe cacher dans les déſerts de Vôges. Etant parvenu en un lieu nommé Romaric ou Rômont, tout voiſin des montagnes qu'il cherchoit, il s'y arrêta pour ſe repoſer.

Le Seigneur du lieu y bâtiſſoit une maiſon, & étoit alors dans l'embarras, à cauſe d'une poutre que les charpentiers ne pouvoient placer au faîte de l'édifice. Le Saint s'étant mis en prieres avec ſes compagnons (*c*), la poſa ſans peine. Le Seigneur par reconnoiſſance, ayant appris quel étoit le deſſein de Deodat, lui offrit ce lieu-là même pour lui ſervir de retraite ; mais le ſaint Evêque le remercia, & continua ſon chemin ; toutefois il accepta un cens de cinq ſols, qu'il continua de lui payer, & qu'on payoit encore à l'Egliſe de S. Diey, au tems de Richer, Hiſtorien de l'Abbaye de Sénones, c'eſt-à-dire, au treiziéme ſiécle. Rômont eſt à préſent un Prieuré dépendant de l'Abbaye de Beſe, ſituée au Diocéſe de Langres, ſous la Congrégation de S. Maur.

De Rômont, Deodat paſſa en Alſace, &

(*t*) *Mabill. t. 1. annal. Bened. l. 15. n. 58. p. 487. & ſæc. 3. Bened. parte 2. p. 613.*
(*u*) *Vide annal. Bened. t. 1. p. 696.*
(*x*) *Mabill. ibid. t. 1. l. 15. c. 69. p. 496.*
(*y*) *Servati Lupi Vita S. Maximini Trevir. apud Surium.*
(*z*) Voyez ſur tout cela le P. le Cointe, *annal. Franc. t. 4. ad an. 713. c. 22. pp. 523. 524.*
(*a*) Cy après dans les Preuves, p. 259. Deodatus Monaſterium conſtruxit, ubi Monachos & peregrinos, ſub Regula beati Benedicti, & S. Columbani Abbatis collocavit ..... & cùm ſæpe dictus Deodatus Epiſcopus qui eſt Pater ipſius Monaſterii, de hoc ſæculo evocatus, illum quem unanimis omnis Congregatio illa ex ſemetipſis optimè Regulæ compertum elegerit, Seniorem & Abbatem ſibi inſtituat, &c.
(*b*) *Vita S. Deodati à Richerio conſcripta, t. 3. Spicileg. Item Vita ejuſdem apud Surium & Bollandi. 5. Jul.*
(*c*) Ses Compagnons ſont Viligode, Dommole & Deodat

Alexandro ab Alexandro Genialium dierum libri sex. Ad Ioannem Ludouicum Viues Valentinum. Cum Priuilegio. 8°. Parisiis, Ex officina Christiani Wechelli, 1532.

Alexandro ab Alexandro Genialium dierum libri sex. Ad Ioannem Ludouicum Viues Valentinum. Cum Priuilegio. 8°. Parisiis, Ex officina Christiani Wechelli, 1532.

Bibliotheca Wittockiana

An de J.C. 619.

avec ſon travail & celui de ſes Religieux, il en eut aſſez, ſans recourir aux Princes ſeculiers, pour ſa ſubſiſtance & de ſa Communauté, & celle des étrangers qui accouroient dans ſon déſert. Il y bâtit pluſieurs Egliſes. La premiere, dédiée à la ſainte Vierge, qui étoit la principale; la ſeconde à S. Pierre, à côté de la premiere; & la troiſiéme à S. Jean, qu'il deſtina principalement pour les étrangers, afin qu'ils ne vinſſent pas troubler le repos & le ſilence de ſes Religieux. Il en bâtit une quatriéme à ſaint Gregoire, ſur une colline au Midi du Monaſtere, où il fit le Cimetiére des Freres, parce que le lieu étoit moins aquatique que le terrain des environs.

Le nombre de ſes Diſciples s'étant fort augmenté, outre le Monaſtere de Moyen-moutier où il réſidoit, il en établit quelques autres aux environs, qui étoient comme des Colonies & des dépendances du premier, & où il envoya une partie de ſes Religieux, pour défricher ces endroits, & pour décharger le principal Monaſtere. On prétend qu'il en mit à S. Prejet, à Hurbache, à S. Jean d'Ormont, au Ban de Sap, à la Haute-pierre ou à Mal-foſſe, qui eſt ſituée au-deſſous de la Haute-pierre; à Veiſvalle, & à Begon-celle, aujourd'hui S. Blaiſe. On verra cy-après, que ſainte Odile fut inſtruite dans le petit Monaſtere qui étoit ſous la Baume, ou ſous la Haute-pierre, c'eſt-à-dire, à Mal-foſſe, & que ſaint Spinule, un des principaux Diſciples de S. Hidulphe, gouverna la Communauté de Begon-celle. Tous ces lieux ſont au voiſinage; & le plus éloigné n'eſt pas à deux lieuës de l'Abbaye. On compte que notre Saint ſe trouva bien-tôt à la tête de trois cent Religieux, du nombre deſquels furent S. Spinule, S. Jean, & S. Benin, dont il faut dire quelque choſe en cet endroit.

XXXV. *Vie de S. Spinule, Diſciple de S. Hidulphe.*

Quelques-uns ont prétendu que les trois Saints dont nous venons de parler, avoient ſuivi S. Hidulphe, lorſqu'il ſe retira de Tréves à Moyen-moutier, & qu'ils avoient été Religieux à S. Maximin, avant qu'ils vinſſent dans la Vôge. Spinule fut mis à Begon-celle, pour y gouverner une Communauté que le Saint y établit, depuis qu'il eut reçû ce lieu par la libéralité d'un Seigneur nommé Begon. Il n'y demeura pas fort long-tems; Dieu y couronna bien-tôt ſa ſainte vie, par une mort précieuſe à ſes yeux. On ramena ſon Corps à Moyen-moutier, & il fut enterré au Cimetiére des Freres, où étoit la Chapelle de S. Gregoire. Les miracles qui ſe firent à ſon tombeau, furent ſi grands & ſi éclatans, que l'on y accouroit de toutes parts. On découvrit vers le même tems des eaux ſalées dans le voiſinage du Monaſtere. Ces deux choſes, qui lui auroient pû procurer de grands avantages temporels, affligerent ſenſiblement ſaint Hidulphe, infiniment plus ſenſible au danger de ſes Religieux, dont on troubloit la paix & la ſolitude, qu'à l'intérêt de ſa maiſon. Il alla au tombeau de ſon ſaint Diſciple, & lui ordonna par la vertu d'obéïſſance, de ne plus faire de miracles. Le Saint obéït; & en même tems, les miracles ayant ceſſé, & les eaux ſalées ayant repris leur douceur naturelle, la foule du peuple ſe retira, & les Religieux jouïrent de leur premiere tranquillité. Le Corps de S. Spinule fut dans la ſuite tranſporté au Prieuré de Belval *, comme on le verra cy-après.

An de J.C. 619.

*An de J.C. 1104.

XXXVI. *S. Jean & S. Benin, Diſciples de S. Hidulphe.*

Jean & Benin, deux des premiers Diſciples de S. Hidulphe, étoient, dit-on, freres jumaux ſelon la chair. Etant entrés dans le Cloître en même tems, ils moururent le même jour. S. Jean étoit Prêtre, & S. Benin ſeulement Diacre. On ne nous apprend rien de particulier de leur Vie, ſi-non qu'elle fut un enchaînement conſtant & perpétuel des exercices de la vie Religieuſe. Dieu manifeſta leur ſainteté par les miracles qui éclaterent à leur tombeau. Ils moururent vingt & un jours après leur ſaint Abbé *, & on célébre leur Fête le 2e. jour d'Août.

*An de J.C. 707.

XXXVII. *S. Erard vient viſiter S. Hidulphe ſon frere.*

Pendant que S. Hidulphe étoit dans ſa ſolitude de Moyen-moutier, S. Erard ſon frere, Evêque de Ratiſbonne, attiré par le bruit de ſa réputation, le vint trouver *, & paſſa quelque tems avec lui. Pendant cet intervalle, on amena à ces Saints une fille de qualité, nommée Odile, qui avoit pour pere Atique, ou Ethico, ou Cathico, ou Edichin, ou Boniface, ou Adalric; (car on lui donne tous ces noms) & pour mere Bereſinde, qu'on dit avoir été ſœur de Sigrade mere de ſaint Leger Evêque d'Autun (*k*). Cette jeune perſonne étoit née aveugle; & le Duc ſon pere fâché de cet accident, ordonna qu'on la fiſt mourir, ou qu'on l'éloignât de telle ſorte, qu'elle ne parût jamais devant lui. Bereſinde la donna à une de ſes amies, qui la mena au Monaſtere de la Baume (*l*), c'eſt-à-dire, à celui que S. Hidulphe avoit bâti derriere & au-deſſous de la Haute-pierre, au lieu nommé aujourd'hui Mal-foſſe, dans une des plus grandes ſolitudes du monde. Elle y demeura quelque tems cachée, & y fut catéchiſée; puis

*Vers l'an de J.C. 675.

(*k*) *Vita ſanctæ Odiliæ, ſæc. 3. Bened. parte 2. pag. 488. Vide & Ruinart. Veron. t. 3. Spicileg.*

(*l*) *Vade ad quendam Monaſterium, quod dicitur Palma, aliàs Balma.* Or *Bauma* ſignifie une hauteur. Voyez du Cange. *La Haute pierre* eſt une Roche fort élevée ſur la montagne voiſine, & vis à-vis l'Abbaye de Moyen-moutier. On bâtit dans la ſuite, derriere ce rocher, un Château qui eſt célébre dans notre Hiſtoire. Quelques Modernes croyent que le Monaſtere de Baume, dont il eſt parlé ici, eſt celui de la Baume en Bourgogne dans le Diocéſe de Beſançon; mais les Monumens les plus anciens de Moyen moutier aſſûrent que S. Hidulphe & S. Erard baptiſerent ſainte Odile dans cette derniere Abbaye, ſainte Odile y a toûjours été connuë & honorée, & Moyen-moutier n'eſt pas loin de l'Abbaye de Hoembourg, qui fut bâtie & gouvernée par cette Sainte. Le P. Dom Humbert Belhomme, Abbé de Moyen-moutier, dans l'Hiſtoire de ſon Abbaye, p. 75. croit que *Monaſterium ad Balma*, eſt l'Abbaye même dont nous venons de parler.

S. Hidulphe

Pythagore, Platon, Aristote, Démocrite, Hippocrate, Euclide, Archimède, Apollonius, Ptolémée, Galien, Pappus, Diophante, Théon, Proclus, Simplicius, Eutocius, Hypsicle, Ménélaüs, Théodose, Sphérique, Autolycus, Aristarque, Hipparque, Géminus, Héron, Vitruve, Pline, Strabon, Pausanias, Athénée, Diogène Laërce, Aulu-Gelle, Macrobe, Plutarque, Suétone, Tacite, Quintilien, Pétrone, Juvénal, Perse, Martial, Lucain, Stace, Valère Maxime, Florus, Velleius Paterculus, Frontin, Végèce, Modeste, Columelle, Palladius, Vopiscus, Spartien, Capitolin, Lampride, Trébellius Pollion, Aurélius Victor, Eutrope, Ammien Marcellin, Zosime, Dion Cassius, Hérodien, Xiphilin, Zonare, Zozime, Nicétas, Cedrène, Jean Malala, Agathias, Procope, Jornandès, Paul Diacre, Grégoire de Tours, Frédégaire, Aimoin, Luitprand, Sigebert, Otton de Frisingue, Guillaume de Malmesbury, Matthieu Pâris, Matthieu de Westminster, Ingulphe, Roger de Hoveden, Guillaume le Breton, Guillaume de Nangis, Guillaume de Tyr, Jacques de Vitry, Vincent de Beauvais, Sigonius, Onuphre Panvinius, Baronius, Pagi, Mabillon, Muratori, Fleury, Tillemont, Dupin, Basnage, Ceillier, Rollin, Crevier, Vertot, Saint-Foix, Voltaire, Robertson, Hume, Gibbon, Raynal, Mably, Ferguson, Millot, Anquetil, Lacretelle, Ségur, Sismondi, Schlegel, Schiller, Heeren, Botta, Cantù, Thierry, Guizot, Michelet, Barante, Villemain, Lamartine, Thiers, Mignet, Capefigue, Henri Martin, Lavallée, Lamennais, Cousin, Jouffroy, Damiron, Laromiguière, Maine de Biran, Ancillon, Droz, Rémusat, Ballanche, Ozanam, Nisard, Ampère, Saint-Marc Girardin, Sainte-Beuve, Villemain, Lerminier, Michaud, Poujoulat, Augustin Thierry, Mignet, Guizot, Thiers, Lamartine, Capefigue, Henri Martin, Michelet, Barante, Sismondi

An de J. C 707.

pas d'en reconnoître encore aſſez, pour juger que cette Abbaye poſſédoit environ quinze lieuës de pays de tour. Il eſt vrai que c'étoit alors des déſerts & des forêts, & qu'encore aujourd'hui la plus grande partie du Pays eſt en bois. mais il y avoit dès-lors des cantons cultivés, & défrichés, par S. Gundelbert, & par ſes diſciples, comme Childeric le dit expreſſément dans ſon Diplôme (*q*). La datte ne s'y lit pas; mais cette charte n'a pu être donnée que quelques années après l'arrivée de S. Gundebert dans la Vôge *, puiſqu'alors il avoit déja acquis de grands biens dans le Chaumontois, dans le Saintois, & dans le Saunois, & qu'il avoit raſſemblé bon nombre de Religieux, qui avoient déja beaucoup défriché dans ce déſert. Le Diplôme ne parle point de la regle qu'on obſervoit à Sénones. Il fut confirmé & renouvellé par Othon III. en 949.

* Vers l'an 661.

Gundebert bâtit deux Egliſes, l'une en l'honneur de la ſainte Vierge, & l'autre en l'honneur de S. Pierre. On a démoli depuis peu celle de Nôtre-Dame, qui étoit une Rotonde, bâtie dans l'intérieur du Cloître, & on a conſtruit en ſa place le Dortoir du nouveau bâtiment; mais celle de S. Pierre ſubſiſte. L'une & l'autre avoient été renouvellées, & rebâties depuis S. Gundebert, ſous l'Abbé Antoine au douziéme ſiécle. On ignore le tems & le lieu de la mort de ce ſaint Prélat. Quelques-uns veulent qu'avant ſa mort il ſe ſoit retiré à Moyen-vic, & qu'il y ait fini ſes jours. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'on ne montre ni ſon tombeau ni ſes Reliques nulle-part. Il eſt nommé Saint dans l'ancien Nécrologe de Sénones; mais ce n'eſt que depuis environ deux cent cinquante ans, qu'on lui rend un culte public, même dans ſon Abbaye. On voit depuis aſſez long-tems une Chapelle dédiée à S. Gundebert dans le Val de S. Diey, entre Colroy & Grand-foſſe.

XL. *Bodon Evêque de Toul. Sainte Salaberge ſa ſœur.*

Bodon, autrement *Leudinus*, Evêque de Toul, que l'on a ſi long-tems diſtingué de Leudien, comme ſi c'euſſent été deux perſonnes, étoit natif du Diocéſe de Toul, & d'un village nommé Meuſe, parce qu'il eſt près la ſource de cette riviere (*r*). Son pere s'appelloit Gondoïn, & ſa mere Sartrude, ou, ſelon le Manuſcrit de Toul, ſon pere avoit nom Bertolde, & ſa mere Bertildo, tous deux illuſtres par leur naiſſance, par leurs richeſſes & par leur piété. De leur mariage ſortirent deux fils, & une fille; ſçavoir, Leudinus-Bodo, Fulculphe-Bodo; & Salaberge. S. Euſtaiſe Abbé de Luxeüil, paſſant par Meuſe, au retour d'un voyage qu'il avoit fait en Allemagne, pour réfuter certains Hérétiques qui nioient la Divinité du Verbe, fut reçu avec beaucoup d'humanité & de reſpect par Gondoïn & Sartrude, qui lui préſenterent leurs deux fils, afin qu'il leur donnât ſa bénédiction. Le Saint les ayant benis, demanda s'ils n'avoient point d'autres enfans. Ils lui dirent qu'ils avoient encore une fille, & en même tems ils lui préſenterent Salaberge, qui étoit aveugle. Le Saint s'impoſa un jeûne de trois jours, pria pour elle; & ayant frotté ſes yeux avec de l'huile benite, il lui rendit la vûë. Il la guérit en même tems d'une perte de ſang, qu'elle avoit depuis long-tems. L'Auteur de la Vie de ſaint Agile attribuë à ce dernier, une partie de ce Miracle (*s*). On la maria enſuite, contre ſon inclination, à un jeune Seigneur nommé Richramne *, qui mourut deux mois après ſon mariage.

An de J.C. 707.

* Vers l'an 612.

Euſtaiſe étant retourné dans ſon Monaſtere de Luxeüil, y décéda quelques années après, & eut pour ſucceſſeur Valbert ou Vandelbert, qui par ſa ſageſſe & par ſon grand zéle, répandit par toute la France l'exercice de la vie Monaſtique, ſuivant les Regles de S. Benoît & de S. Colomban (*t*). Salaberge qui avoit profondément gravé dans ſon cœur les avis ſolitaires qu'elle avoit reçus de S. Euſtaiſe, ſongeoit à ſe ſéparer entiérement du monde, & à ſe donner toute à Dieu. Elle eut envie d'entrer dans le Monaſtere de Remiremont, que S. Romaric venoit de fonder dans le Déſert de Vôge; mais ſon pere Gondoïn l'en empêchâ, craignant d'encourir l'indignation du Roi, qui vouloit la marier à un Seigneur de ſa Cour, nommé Baſon. Le mariage ſe fit en effet; mais Dieu ne permit pas qu'ils viſſent pendant un aſſez long-tems, aucun fruit de leur mariage: c'eſt pourquoi Salaberge s'adreſſa à Dieu, par le

(*q*) *Ibid. p.* 692. Ipſe Domnus Gundelbertus ex permiſſu noſtro, in Vosago laboravit ſuper fluviolum Rabadonem, & Grandem rivum, & Dolonoſum, concedimus ad ipſum Monaſterium, Senonicum dictum, quod à novo ædificavit per fines, & marchias.... id eſt, Pertulum villare, Almarega uſque in ſummas campanias, & medium montem, & Petrisfontanam, inter duas ſtratas uſque in Bruſcam; Marcofeldis, cum Rotundo monte, deinde in ſtrata Sarmatarum uſque in Matiſanga, cum Dolonoſa fontana cum Hurino monte, & cum ipſa fontana Hurinega, & foreſte habitatione uſque Rabadonem, cum Pigerio rivulo.

(*r*) *Vita S. Agili, p.* 320. *Item Vita ſanctæ Salaberge, t.* 2. *Act. SS. Bened. p.* 424. *Godoinus qui eo tempore manebat apud villam quamdam, Moſam nomine, ob amnem in eo loco defluentem ſic appellatam.* La Vie de ſainte Salaberge dit clairement, que cette Sainte étoit du Dioceſe de Toul: *In ſuburbano Leucorum*: (car cet endroit, *ſuburbanum*, ſignifie le territoire:) que ſon pere Gondoïn demeuroit à Meuſe, au Dioceſe de Langres. Quelques-uns croyent que c'eſt là que ſainte Salaberge avoit commencé ſon Monaſtere, qui étoit à 40. milles de Luxeüil, & dans le Diocéſe de Langres. Gondoïn avoit pluſieurs Terres dans le Diocéſe de Toul, en Lorraine, dans le Barrois, & dans la Vôge, puiſque S. Bodon ſon fils y fonda les Monaſteres de Bonmoutier, & d'Offonville, & qu'il donna à l'Egliſe de Toul, le grand & le petit Nançois, comme le dit l'ancien Auteur de la vie des Evêques de Toul. Bodon, & ſainte Salaberge ſa ſœur, pouvoient être nés dans quelques-unes de ces Terres. Molanus a publié un éloge de Bodon, où il eſt dit qu'il eſt né *in Pago Ardennenſi*, ou plutôt *in Pago Odornenſi*, comme porte l'ancien MS. de S. Manſuy; c'eſt-à-dire, dans l'Ornois, petit canton du Barrois, dans lequel ſont ſitués le grand & le petit Nançois, & Ligny.

(*s*) *Vita S. Agili Abb. Reſbac. ſæc.* 2. *Bened. p.* 320.

(*t*) *Vita S. Salabergæ, n.* 8. *p.* 425. Hujus tempore per Galliarum Provincias agmina Monachorum, ac ſacrarum puellarum examina, non ſolum per agros, villas vicoſque, atque caſtella, verùm etiam per eremi vaſtitatem, ex regula duntaxat Beatorum Patrum Benedicti & Columbani pullulare cœperunt.

An de J. C. 707.

mérite de S. Remy Archevêque de Reims, & obtint le don de la fecondité. Dieu lui donna trois filles; ſçavoir, Saretrude, Ebane & Auſtrude, & deux fils, Euſtaſe & Baudoüin.

XLI. *Sainte Salaberge bâtit un Monaſtere.*

S. Valbert étoit alors dans une grande réputation de ſainteté dans toute la France; & Salaberge brûlant de déſir d'entendre la parole de Dieu, le faiſoit venir ſouvent chez-elle. Les exhortations du ſaint Abbé furent ſi efficaces, qu'elles convertirent toute la famille de Baſon; & Salaberge n'ayant plus rien qui la pût retenir dans le ſiécle, réſolut de fonder un Monaſtere ſur ſon fond, & de le doter de ſes propres biens (*x*). S. Valbert lui fournit les ouvriers, & les autres ſecours néceſſaires pour exécuter ce deſſein. Ce Monaſtere fut établi dans le territoire de Langres, éloigné de Luxeuil d'environ quarante mille pas, ou environ vingt lieuës. Elle y vouloit raſſembler cent Religieuſes, tant des filles de qualité, qui déſiroient imiter ſon exemple, que des perſonnes qui étoient à ſon ſervice. Mais le Monaſtere étant preſqu'achevé, elle fit réflexion qu'étant ſitué à la campagne, & ſur les frontieres des deux Etats de Bourgogne & d'Auſtraſie, il étoit trop expoſé, pour pouvoir ſubſiſter long-tems: car encore qu'il fût éloigné des terres des Barbares, il n'étoit pas pour cela hors de danger, à cauſe des guerres fréquentes entre les Rois de Neuſtrie & d'Auſtraſie. L'événement fit bien-tôt connoître que ſes craintes n'étoient pas ſans fondement, puiſque la guerre s'étant allumée entre Dagobert Roi d'Auſtraſie, & Thierry Roi de Neuſtrie (*y*), tout le pays fut ravagé, ſans diſtinction du ſacre & du profane.

Salaberge, pour éviter ces inconvéniens, transféra ſon Monaſtere dans la ville de Laon, qui paſſoit alors pour une très forte place, & hors d'inſulte des ennemis (*z*). Elle y aſſembla trois cent Religieuſes, & les partagea en pluſieurs bandes, pour chanter continuellement les louanges de Dieu, à l'imitation des Religieux d'Agaune, & des Religieuſes de Remiremont; & cela étoit encore en vigueur dans le Monaſtere de ſainte Salaberge, du tems de l'Auteur de ſa Vie (*a*). C'eſt l'Abbaye de ſaint Jean de Laon, poſſedée depuis long-tems par des Religieux de l'Ordre de S. Benoît *. Salaberge y mourut pleine de mérites, le 22. de Septembre, vers l'an 655. après avoir attiré à Dieu preſque toute ſa famille; car ſon frere Leudinus Bodon, depuis Evêque de Toul, Baſon ſon ſecond mari, Auſtrude ſa fille, Baudoüin & Euſtaſe, deux de ſes fils, ſont honorés comme ſaints dans cette Abbaye. Elle y avoit bâti juſqu'à ſept Egliſes, tant à cauſe de la loüange perpétuelle qu'on y célébroit (*b*), que parce qu'il y avoit auſſi une Communauté de Moines, qui vivoient à part. Il y avoit au Saint-mont le même nombre d'Egliſes, pour la même raiſon, & on les y voit encore à préſent: on en voyoit de même à S. Odile en Alſace; mais c'étoit des Oratoires ou Chapelles, plutôt que des Egliſes.

* Depuis l'an 1127.

An de J. C. 707.

XLII. *Bodon Evêque de Toul, fonde l'Abbaye de Bon-moutier.*

Bodon, autrement Leudin, frere de ſainte Salaberge, fut d'abord engagé dans le mariage, & il épouſa une Dame de qualité nommée Odile, dont il eut une fille appellée Thieberge. Les exhortations de S. Valbert, & l'exemple de ſainte Salaberge firent tant d'impreſſion ſur eux, qu'ils réſolurent de quitter entiérement le monde. Odile prit le Voile dans le Monaſtere de ſainte Salaberge, & Bodon ſe fit couper les cheveux, & mena autant qu'il put la vie de Religieux, dans la Communauté de Moines qui vivoient auprès du Monaſtere de ſa ſœur (*c*). Il fonda l'Abbaye de Bodon, *Bodonis-Monaſterium* (*d*), & y établit ſa fille Thieberge pour premiere Abbeſſe.

Je ne puis dire s'il fit cette fondation avant ou après ſon Epiſcopat; mais ce qui me perſuade que ce fut plutôt avant qu'il fût Evêque, c'eſt que l'Auteur de la Vie de ſainte Salaberge dit qu'il diſtribua ſes biens aux Monaſteres, avant qu'il prît lui-même l'habit Religieux. Quoiqu'il en ſoit, le Monaſtere de Bodon ne ſubſiſte plus ſous ce nom: mais on croit qu'il étoit ſitué dans le Val de Bonmontier, près Badonviller, & qu'il fut enſuite transferé à S. Sauveur, & ſubſiſte à préſent à Domévre.

Nous apprenons de Richer Hiſtorien de l'Abbaye de Senones (*e*), que Bertolde Evêque de Toul, ruïna l'Abbaye (*f*) de Bodon, pour la transférer ſur une montagne voiſine, nommée de S. Sauveur, où il bâtit un Monaſtere, & y établit des Religieux, qui obſervoient la Regle de S. Benoît, qu'enſuite on y mit des Chanoines Réguliers de S. Auguſtin: mais Vidric Abbé de ſaint Epvre (*g*), dit au contraire, que Bertolde rétablit l'Abbaye de Bon-montier, *Bodonis-Monaſterium*, & celle de S. Diey, & qu'il fonda S. Sauveur pour une Communauté de vingt Moines.

XLIII. *Fondations*

Bodon fonda de plus l'Abbaye d'Offonville, que quelques-uns placent dans le Diocéſe de

(*x*) *Vita ſanctæ Salabergæ*, p. 426. Religionis veſte acceptâ... cœnobium puellarum, in ſuburbio Lingonicæ urbis, in hereditate vel ſucceſſione paternâ, conatur extruere; qui locus, licèt Auſtraſiorum finibus immineret, vicinus tamen Burgundiæ, erat diſtans à Luxovio monaſterio paulò minus millibus quadraginta.

(*y*) *Vita ſanctæ Salabergæ*, pp. 426. 427. *Vide & Continuat. c.* 97. *p.* 667. M. de Maraſte Curé de S. Germain ſur Meuſe, m'a écrit que le Monaſtere de Ste Salaberge pouvoit être ſitué où l'on voit aujourd'hui le Prieuré de Richecourt nommé auſſi de Ste. Salaberge, & dépend de l'Abbaye de S. Jean de Laon. Ce Prieuré eſt ſitué dans l'Ornois, à trois quarts de lieuës de Gondrecourt, à 20. ou 24. lieues de Luzen, & 18. de Langres, dans le Diocéſe de cette ville, & à l'extrémité des Royaumes de Neuſtrie & d'Auſtraſie. Tous ces Caracteres conviennent parfaitement au premier établiſſement, fait par Ste. Salaberge.

(*z*) *Vita ſanctæ Salabergæ*, p. 428. Admiratæ plus minúſve trecentæ famulæ Chriſti, illuſque diſpoſitis per turmas, ad inſtar Agaunenſium Monachorum, Habendique normam, diſpoſuit, die ac nocte præcepit pſallendo canonem omnipotenti Deo perſonare.... quæ inſtitutio hactenus in eodem cœnobio Chriſto auſpice celebratur.

(*a*) Vers l'an 655. *Vide Mabill. Not. in Vitam S. Salaberg. p.* 432.

(*b*) *Vide Herman. l.* 3. *c.* 22. *Miracul. B. Mariæ Laudun. & Mabill. præfat. in Vitam ſanctæ Salabergæ*, p. 422.

(*c*) *Vita ſanctæ Salabergæ*, p. 428.

(*d*) *Acta Epiſcoporum Tullenſ. hoc tom.* 128.

(*e*) *Richer. Chronic. Senon. l.* 1. *c.* 10. *p.* 283.

(*f*) Vers l'an 1000. car Bertholde fut fait Evêque en 996.

(*g*) *Vidric. Vita S. Gerardi Tullen. hoc tom.* 165.

de l'Abbaye d'Offonville.

Beſançon (*h*), & il eſt vrai qu'il y avoit une Abbaye de ce nom dans ce Diocéſe ; mais elle étoit fort differente de celle que Bodon bâtit dans ſon propre fond, & qu'il donna à ſon Egliſe Cathédrale (*i*). Celle-ci étoit conſacrée à S. Leger ou plutôt elle le fut dans la ſuite ; car alors S. Leger n'étoit pas encore mort, il ne fut martyriſé qu'après le Concile Romain, auquel Adeodat ſucceſſeur de Bodon aſſiſta en 680. On voit par une Charte de Leon IX. (*k*), qu'Offonville étoit ſitué dans le pays de Port, & ſur la petite riviere de Plaine. De plus, dans le partage qui fut fait par les enfans de Loüis le Débonnaire, on joint les Abbayes d'Offonville, de Moyenmontier & de Bonmontier ou *Bodonis-Monaſterium*, & d'Etival, comme voiſines, & par conſequent dans les Vôges. Or, ſelon notre hypothéſe, ces quatre Abbayes étoient voiſines, & dans le pays de Vôge. On voit encore à préſent près la petite ville de Badonviller, dans le pays de Port, & à une petite diſtance de la riviere de Plaine, un village nommé Fonviller, qui peut dériver d'*Offonis villare*, & qui étoit autrefois la Mere-égliſe de la petite ville de Badonviller.

XLIV. *Fondation de l'Abbaye d'Etival.*

Pour Etival, ou *Stivagium*, ce Monaſtere fut d'abord dédié à S. Pierre, & deſtiné à l'entretien de douze Chanoines. Il ſubſiſte encore aujourd'hui ſur la riviere de Meurthe, à une lieuë de Moyenmoutier, & à deux lieuës de S. Diey. Richer (*l*) avance qu'il y eut d'abord des Religieux de S. Benoît, puis des Religieuſes, puis des Moines, enſuite des Chanoines ſéculiers, & enfin des Prémontrés, qui y ſont encore aujourd'hui, & qui l'on beaucoup embelie. Ruyr, dans ſes Antiquités de Vôge (*m*), veut qu'il y ait eû premiérement des Chanoines ſéculiers, puis des Chanoines réguliers de S. Auguſtin, enſuite des Chanoines ſéculiers, & enfin des Prémontrés ; tant on ſçait peu l'état de cette ancienne Maiſon : mais le Manuſcrit de S. Manſuy dit que Bodon ou Leudinus ayant embraſſé une maniere de vie très Religieuſe, fonda divers Monaſteres, & fut fait Evêque de Toul : qu'il donna à ſon Egliſe, Etival, *Stivagium*, qui lui avoit été laiſſé par ſes parens, & où il avoit bâti un Monaſtere pour douze Chanoines.

L'Impératrice Richarde, au neuviéme ſiécle, obtint de l'Empereur ſon mari, l'Abbaye d'Etival, & l'unit à perpétuité à l'Abbaye d'Andlau, qu'elle avoit fondée en Alſace : mais Mathilde Abbeſſe d'Andlau, du conſentement de ſa Communauté, & du Comte Hugues qui en étoit Avoüé, céda ce Monaſtere aux Religieux Prémontrés au douziéme ſiécle, comme il paroît par une Bulle du Pape Eugene III. qui confirme les biens du Monaſtere d'Etival.

XLV. *Bodon eſt élu Evêque de Toul.*

Pour revenir à Bodon, pendant qu'il étoit à Laon au Monaſtere de ſa ſœur ſainte Salaberge, il fut choiſi pour être Evêque de Toul. On ne ſçait en quelle année : mais ce ne fut pas avant l'an 664. puiſqu'Eborin ſon prédéceſſeur, eſt dénommé dans un Privilege donné en cette année-là par Numerien Archevêque de Tréves, à S. Diey, pour le Monaſtere du Val de Galilé. Bodon ſouſcrivit à un autre Privilége (*o*), donné par S. Hidulphe Archevêque de Tréves au même S. Diey en 669. Enfin Bodon étoit mort en 680. puiſque ſon ſucceſſeur Adeodat ſouſcrivit en cette année au Concile de Rome (*p*). L'Hiſtoire ne nous a pas conſervé le détail des actions de ce ſaint Evêque dans ſon Epiſcopat. Il fut enterré dans le cimetiére de S. Manſuy ; d'où il fut transferé à l'Abbaye de S. Jean de Laon, où il eſt honoré comme Saint, de même que dans l'Egliſe de Toul. On fait ſa Fête l'onziéme de Septembre.

XLVI. *Adeodat, ou Dieu-donné, Evêque de Toul.*

Dieu-donné ſucceſſeur de Bodon, nous eſt connu par deux circonſtances qui font honneur à ſa mémoire. La premiere eſt d'avoir été choiſi par le Roi Dagobert ſon Souverain, pour accompagner S. Vilfride qui alloit à Rome, pour défendre ſon innocence, & les droits de ſon Egliſe (*q*) ; & la ſeconde, d'avoir été député par une Aſſemblée des Evêques des Gaules pour aſſiſter à Rome au Concile, qui s'y devoit tenir contre les Monothélites (*r*). Il fit tout cela dans un même voyage * ; & cette diſtinction prouve que la haute conſidération qu'on avoit pour ce Prélat, non ſeulement dans les Etats d'Auſtraſie, mais encore dans l'Egliſe Gallicane. Vilfride étant arrivé à Rome, le Pape Agathon tint pluſieurs aſſemblées d'Evêques (*s*), pour examiner ſon affaire. Ce Prélat ayant été introduit dans l'Aſſemblée, remontra avec beaucoup d'humilité, que Theodore Archevêque de Cantorbery, avoit partagé ſon Diocéſe d'Yorch en trois Evêchés, & y avoit ordonné en ſon abſence, & ſans ſon conſentement, trois Evêques ; l'un à Yorc, l'autre à Haguſtalde, & le troiſiéme dans la Province des Lindisfarne. Vilfride ſe plaignoit de cette entrepriſe, & de ce qu'on l'eût ainſi dépoſé de l'Epiſcopat ; ſans qu'il fût ni accuſé, ni convaincu d'aucun crime, qui méritât la dépoſition. Le Pape & les Evêques louërent ſa moderation, & ordonnerent qu'il ſeroit retabli dans ſon Evêché, & que ceux qui avoient été ordonnés ſans ſa participation, ſeroient dépoſés. Après cela il fut admis dans le Concile, pour y avoir ſeance, & dire ſon ſentiment avec les autres Evê-

* An de J.C. 680.

(*b*) *Mabill. t. 1. annal. Bened. l. 16. c. 65. p. 533.*
(*i*) *Vita Bodonis., hic pag. 128.*
(*k*) Voyez le P. Benoît, Hiſt. de Toul, p. 265. Mais dans la Vie de S. Gerard, p. 151. il cite non Leon IX. mais Othon II.
(*l*) *Richer. Senon. t. 3. Spicileg.*
(*m*) Ruyr Antiquités de Vôge. l. 1. c. 23. pp. 239. 240. Il cite divers Titres pour appuyer ſon ſentiment ; mais il y a certainement quelqu'erreur dans ces Titres.
(*o*) *Vita S. Deodati.*
(*p*) *Tom. 6. Concil. p. 579.*
(*q*) *Vita S. Vilfridi. Vide ſupra, & Alia Concil. t. 6. Concil. pp. 583. 584.*
(*r*) *Tom. 6. Concil. p. 579.*
(*s*) Depuis le mois d'Octobre 679. juſqu'au mois de Mars 680.

ques, qui étoient aſſemblés pour examiner l'affaire des Monothélites *.

*An de J.C. 680.

XLVII. *Concile de Rome contre les Monothélites.*

Ce Concile étoit compoſé de cent vingt-cinq Evêques. On y dreſſa deux Lettres, qui furent données aux Légats envoyés en Orient (*t*), dans leſquelles on expoſe le ſentiment de l'Egliſe Catholique touchant les deux volontés en Jeſus-Chriſt. Dieu-donné Evêque de Toul, ſouſcrit avec les autres à la ſeconde de ces Lettres, en ces termes: *Je Dieu-donné, humble Evêque de la ſainte Egliſe des Leuquois, député de la vénérable Aſſemblée des Gaules, j'ai ſouſcrit ſuivant le Décrêt que nous avons fait unanimement pour ſoutenir notre foi Apoſtolique.* Ce Concile de Rome ſe tint le Mardy de Pâques de l'an 680. Saint Vilfride demeura à Rome pendant plus de quatre mois, y étant arrivé vers le mois d'Octobre de l'an 679; après quoi il reprit le chemin de la France pour paſſer en Angleterre.

An de J.C. 707.

Il y a toute apparence que notre Evêque Dieu-donné revint avec lui: mais étant arrivé en France, ils apprirent la mort funeſte du Roi Dagobert, ami & protecteur de Vilfride & de Dieu-donné. Ce Prince avoit été aſſaſſiné dans l'intervalle qui s'écoula entre le départ de nos deux Evêques juſqu'à leur retour. Nous avons déja vû ce qui arriva à S. Vilfride à cette occaſion; mais l'Hiſtoire ne nous a pas appris ce que devint Dieu-donné. Nous ne doutons pas qu'il n'ait été expoſé à la perſécution d'Ebroïn, & des autres ennemis de Dagobert.

XLVIII. *Concile de Morlay contre S. Leger d'Autun, & contre Cramlin d'Auxerre*

Ce fut en ſon abſence que l'on tint à Morlay-ſur-Saut, au Diocéſe de Toul, une Aſſemblée d'Evêques (*u*), où S. Leger d'Autun & Cramlin d'Auxerre furent dépoſés de l'Epiſcopat. L'on ignote le tems de la mort de Dieu-donné. Son Diocéſe ſouffrit beaucoup par la guerre qui s'alluma entre Thierry & Dagobert, & enſuite entre Martin & Pepin Chef des troupes d'Auſtraſie, & Ebroïn Maire du Palais de Neuſtrie (*x*). Le Diocéſe de Toul fut le théâtre de preſque tous ces malheurs; auſſi l'Hiſtorien des Evêques de ce Diocéſe, remarque qu'après ſa mort, il y eut quelques mois de vacance, le Clergé ayant été diſperſé par le malheur des tems; mais enfin il ſe raſſembla, & choiſit Ermenthée, Prêtre ordonné par l'Evêque Dieu-donné.

XLIX. *Mort d'Adeodat Evêque de Toul. Ermenthée lui ſuccéde; puis Magnalde & Dodon.*

Le Roi Thierry venoit quelquefois au Palais de Gondreville, proche la ville de Toul. Ermenthée profita un jour de cette circonſtance, pour demander à ce Prince la reſtitution d'une terre de ſon Egliſe (*y*), que détenoit le Comte Hildramne. Thierry lui accorda ſa demande. C'eſt ce que nous ſçavons de ſon Epiſcopat. Il fut enterré à S. Epvre, & eut pour ſucceſſeur Magnalde, qui vivoit ſous Childebert III. A Magnalde ſuccéda Dodon, qui mourut avant l'an 709. puiſqu'en cette année Garibalde étoit déja Evêque.

L. *Baſin Archevêque de Tréves.*

Dans le Diocéſe de Tréves, Baſin (*z*) ſuccéda à S. Hidulphe vers l'an 671. Quelques-uns ont crû, mais ſans fondement, qu'il étoit frere de S. Cloû ou Clodulphe Evêque de Metz. On lui donne une ſœur nommée Gunza, qui épouſa, dit-on, le Duc Gervin, qui étoit alors illuſtre en Auſtraſie. On aſſûre que Baſin avoit été Abbé de S. Maximin, avant que de devenir Archevêque de Tréves. D'autres (*a*) veulent qu'il l'ait été ſeulement la ſeconde fois qu'il s'y retira; car il entra dans ce Monaſtere après ſon abdication, arrivée vers l'an 697. Il eut pour ſucceſſeur ſon neveu, fils de ſa ſœur, nommé Leudovinus ou Lutvinus, fondateur de l'Abbaye de Metloc. On croit que Baſin ne demeura qu'un an dans l'Abbaye de S. Maximin, & qu'au bout de l'an, jour pour jour, il en fut tiré pour être placé ſur le Trône Epiſcopal de Tréves (*b*).

LI. *Fondation de l'Abbaye d'Epternach.*

Après ſon abdication, il ſouſcrivit à une Charte de Donation, par laquelle Irmine fille de Dagobert II. & Abbeſſe du Monaſtere d'Oëren ou Horréen à Tréves, donne à S. Villibrod un Monaſtere qu'elle avoit fait bâtir à Epternach dans ſon propre fond, pour y retirer des Moines étrangers, & pour y nourrir des pauvres. Elle dit qu'elle a fait cet établiſſement par le conſeil des hommes apoſtoliques Baſin & Leutvin Evêques de Tréves, & du conſentement des Sœurs qui ſervent Dieu avec elle, & en conſidération de la ſainteté de Villibrod, & de ſon affection pour le Monaſtere d'Oëren, dont elle étoit Abbeſſe. Cette fondation eſt du premier Novembre, dans la quatriéme année du Roi Childebert, de J. C. 698. Baſin & Leutvin y ſouſcrivirent après Irmine (*c*).

Tel eſt le commencement du fameux Monaſtere d'Epternach dans le Diocéſe de Tréves, ſitué environ à quatre lieuës de cette ville, ſur la petite riviere de Soure. C'eſt là où S. Martin fut conſolé par un Ange, dans la douleur où il étoit d'avoir communiqué avec les Ithachiens. Baſin fut enterré dans le Monaſtere de ſaint Maximin (*d*), où il eſt honoré comme Saint le quatriéme de Mars.

(*t*) *T. 6. Concil. Labb. p. 584. item p. 630. ubi Epiſt. 1. Gr. & Leo. Agathonis Papæ, & p. 677. ubi ejuſdem Epiſtola 2. Gr. Leo. Denique inſcriptiones Epiſtolæ Græcè & Latinè, p. 692. & ſeq.* Adeodatus humilis Epiſcopus ſanctæ Eccleſiæ Leucorum, Legatus venerabilis Synodi per Galliarum provincias conſtitutæ, in hanc ſuggeſtionem quam pro apoſtolica noſtra fide unanimiter conſtruximus, ſimiliter ſubſcripſi.

(*u*) An de J. C. 679. *Vide Mabill. t. 1. annal. Benedict. pp. 540. 541.*

(*x*) *Vide vitam ſanctæ Salabergæ, & Fredeg. Continuat.*

(*y*) *Octaca villa.* Benoît, Hiſt. de Toul, p. 271.

(*z*) *Vide Brouwer, t. 1. annal. Trevir. l. 7. p. 356.*

(*a*) *Mabill. t. 1. annal. Bened. l. 18. c. 38. p. 604.*

(*b*) *Ibid. ad an 698. p. 614. Conf. annal. Franc. t. 4. ad an. 698. n. 3. 4. p. 348.*

(*c*) Le Cointe, *l. 4. annal. Franc. ad an 698. p. 351.* rapporte le Teſtament de ſainte Irmine, daté du 1. Decembre de la même année de Childebert, 698. de J. C. où Baſin & Lutvin ſont encore dénommés. Le P. Martenne, *Ampliſſ. collect. t. 1. xxxj. Præfat.* ſoutient que Baſin a vécu au moins juſqu'à l'an 704; & on trouve des Chartres de cette année, auſquelles il a ſouſcrit.

(*d*) L'année n'eſt pas connuë.

Digitized by Google

On y voit ſon tombeau à la droite en entrant dans la Chapelle ſoûterraine, qui eſt ſous le veſtibule du grand Autel, vis-à-vis le Sépulcre de l'Evêque Viomade, qui eſt à la gauche.

T. II. *Irmine Fondatrice ou Bienfaictrice de l'Abbaye d'Oeren à Tréves.*

Irmine que l'on fait fille de Dagobert II. fonda, ou répara, ou dotta vers ce tems-cy le Monaſtere de Nôtre-Dame d'Oeren à Tréves (*e*). Nous avons vû cy-devant * ſous l'Evêque Modoalde, que dès l'an 658. il y avoit une Abbeſſe nommée Modeſte, qui gouvernoit le Monaſtere de Nôtre-Dame à Tréves : mais vers l'an 676. ſainte Irmine le combla de ſes bienfaits, & en devint Abbeſſe (*f*). On aſſûre que cette Princeſſe avoit été mariée à un Comte nommé Herman, qui lui donna de grands biens dans la Thierarche au Diocéſe de Laon, & que ce Seigneur étant mort le jour de ſes nôces, Irmine prit la réſolution de n'avoir dans la ſuite d'autre époux que J. C. & deſtina tous ſes grands biens à bâtir de ſaints Lieux, & à dotter des Monaſteres. Sa libéralité éclata principalement envers l'Abbaye d'Oëren ou de Notre-Dame de Tréves, où elle aſſembla un grand nombre de Religieuſes, qu'elle gouverna en qualité d'Abbeſſe.

* Page

Elle fit auſſi de grands biens à S. Villibrod, & à ſes compagnons, & fonda pour eux l'Abbaye d'Epternach, comme nous le venons de dire. Ce Saint étoit comme le Directeur & le Supérieur du Monaſtere de ſainte Irmine. On raconte (*g*), que la peſte s'étant miſe parmi ſes Religieuſes, S. Villibrod y fut appellé d'Epternach, dit la Meſſe pour les malades, benit de l'eau, en fit boire à quelques-unes, & fit faire des aſperſions du reſte dans le Monaſtere, qui fut auſſi-tôt purgé du mauvais air, & les malades rétablies en ſanté. Le même Saint dédia la Paroiſſe de S. Paul, qui eſt voiſine du Monaſtere d'Oëren, & où ſainte Irmine avoit fondé douze Prébendes, pour l'entretien d'un pareil nombre de Clercs, qui la devoient deſſervir. Elle mourut la nuit de Noël (*h*), & fut enterrée dans ſon Monaſtere, où ſon Corps demeura ſans corruption. Il fut dans la ſuite tranſporté en l'Abbaye de Viſembourg dans la baſſe Alſace; & Craffte ſecond Abbé de Spanhem, obtint d'Hillin Archevêque de Tréves, le Chef de la Sainte, dont il enrichit ſon Monaſtere (*i*). On aſſûre que depuis que l'héréſie de Luther a ravagé Spanhem, on a reporté ce Chef à Viſembourg (*k*).

T. III. *Sainte Adele fonde l'Abbaye de Palatiole.*

Sainte Irmine eut, dit-on, une ſœur, nommée Adele (*l*), qui fonda le Monaſtere de *Palatiolum*, près de Tréves, vers l'an 700. Cette Sainte dit dans ſon Teſtament, qu'elle avoit acquis cet endroit par un échange qu'elle avoit fait avec Pepin Maire du Palais (*m*). *Palatiolum* ou Palz, eſt ſitué ſur la Moſelle, à une lieuë environ au-deſſous de Tréves. Adele en fit dedier l'Egliſe en l'honneur de la ſainte Vierge, de S. Pierre & S. Paul, & des autres Saints, y aſſembla une Communauté de Vierges, qui vivoient ſous la Regle de S. Benoît. Le Teſtament de la Sainte eſt du premier Avril, l'an 12. de Thierry Roi de France, 732. de J. C. Elle avoit alors environ ſoixante-quatre ans. S. Vinfride, autrement appellé Boniface, Apôtre d'Allemagne, & enſuite Martyr, étant venu à Tréves vers l'an 722. fut reçu à *Palatiolum* (*n*) par l'Abbeſſe Adela, qui lui témoigna toutes ſortes de reſpect & d'humanité. Après que le Saint eut dit la ſainte Meſſe, comme il avoit accoutumé de faire preſque tous les jours, il ſe mit à table avec l'Abbeſſe & ſa Communauté. Alors on demanda quelqu'un pour lire la ſainte Ecriture, & pour édifier ceux qui étoient à table. Il y avoit là un jeune homme nommé Grégoire, petit fils de l'Abbeſſe, & fils d'Alberic, qu'elle avoit épouſé étant dans le ſiécle, & après la mort duquel elle étoit entrée dans le Monaſtere de Palatiole, qu'elle avoit fondé.

An de J. C. 707.

Ce jeune homme étoit venu par hazard voir ſa Grand'mere, ſortant à peine de l'école & du Palais. On le pria de lire; & ayant reçu la bénédiction, il prit le livre, & lût. Après la lecture, Boniface lui demanda s'il entendoit ce qu'il venoit de lire : *Je l'entens fort bien*, répondit-il, & en même tems recommença à lire : mais le Saint lui dit : *Je ne vous dis pas de lire ce que vous avez déja lû, mais de me l'expliquer dans votre langue maternelle.* Alors le jeune homme répondit, qu'il ne le pouvoit. Boniface répliqua : *Voulez-vous que je le faſſe?* Il répondit : *Je vous en prie.* Boniface commença donc à lui expliquer l'Ecriture, à meſure que le jeune homme liſoit; & il le fit avec tant de lumiere, de zéle & d'onction, que Grégoire réſolut de s'attacher à lui, & de le ſuivre par-tout où il iroit. Il en fit la propoſition à l'Abbeſſe, qui fit ce qu'elle put pour l'en détourner : mais il inſiſta avec tant de conſtance; juſqu'à lui dire qu'il le ſuivroit à pied, ſi elle ne lui vouloit point donner de cheval, qu'enfin elle lui donna des ſerviteurs & des chevaux, & le laiſſa partir. Il devint dans la ſuite un grand Prédicateur & un grand Evêque. Il mourut Prêtre & Abbé à Utrecht. Bede dit qu'il avoit pluſieurs freres, tant du côté de ſon pere Alberic, que du côté de ſa mere.

Adele mourut après l'an 732. mais on ne ſçait préciſément l'année de ſa mort. Son Monaſtere eſt aujourd'hui poſſedé par des Chanoines, depuis l'Epiſcopat de Poppon Archevêque de Tréves, qui le ſécularisa vers l'an 1037. Les Religieuſes avoient quitté l'obſervance de la Regle de S. Benoît, & avoient pris l'inſtitut & l'habit de Chanoineſſes, avant qu'on eût mis des Chanoines ſéculiers en leur place (*o*).

(*e*) *Brouwer. t. 1. annal. Trevir. l. 7. c. 90. p. 359.*
(*f*) *Vide Mabill. t. 1. annal. Bened. l. 16. p. 534.*
(*g*) *Vita S. Villibrodi per Alcuinum.*
(*h*) *Trithem. de Viris illuſtribus Ord. S. Bened. c. 138.*
(*i*) *Trithem. chronic. Spanhem. ad an. 1152.*
(*k*) *Jodoc. Coce. c. 18. Dagobert. redivivus.*
(*l*) *Vita ſanctæ Adelæ ſec. 3. Bened. parte 1. p. 532.*
(*m*) *Vide Brouwer. l. 7. p. 317.*
(*n*) *Vita S. Gregorii à Ludgero, ſec. 3. Bened. parte 1. p. 319.*
(*o*) *Mabill. Vita ſanctæ Adelæ, p. 534. ſec. 3. Benedict. parte 1.*

Digitized by Google

LIV.

S. Villibrod Fondateur de l'Abbaye d'Epternach.

S. Villibrod, Fondateur d'Epternach (*p*), étoit Anglois de naiſſance. Il fut offert dès l'enfance en l'an 664. au Monaſtere de Ripe, où l'on profeſſoit la Regle de S. Benoît (*q*), & il y fut élevé par les Religieux dans les Lettres & dans la piété. Etant âgé de vingt ans *, il ſe rendit en Irlande auprès de S. Ecbert & de S. Vicbert, dans le deſſein de s'avancer de plus en plus dans la perfection. A l'âge de trente-trois ans * il apprit qu'il y avoit encore dans les parties Septentrionales d'Allemagne pluſieurs peuples qui vivoient dans les ténébres du Paganiſme, & il réſolut d'aller leur annoncer l'Evangile. Il partit avec douze compagnons Religieux comme lui, & ſe rendit en Friſe, où regnoit alors le Duc Radbod, contre lequel Pepin Maire du Palais, fit la guerre en 689. & encore vers l'an 690. ainſi que nous l'avons vû cy-devant.

*An de J.C. 677.

*An de J.C. 690.

Villibrod étant arrivé en Friſe, y prêcha avec ſuccès pendant quelque tems, & établit ſon ſiége à Utrecht. Dans la ſuite *, il crut devoir s'adreſſer à Pepin, & lui demander ſon agrément pour prêcher dans ce pays, qui étoit tributaire à la France. Pepin le reçut avec honneur & avec plaiſir, & l'engagea à aller à Rome, pour obtenir du Pape la bénédiction, & la confirmation de ſon Apoſtolat.

*An de J.C. 692.

Le Pape Sergius, qui gouvernoit alors le ſaint Siége, le reçut honorablement, & le conſacra Evêque des Friſons, lui changeant ſon nom Anglois de Villibrod, en celui de Clement *. Le Pape le revêtit des habits Pontificaux qu'il portoit lui-même, lui donna le *Pallium*, lui accorda tout ce qu'il lui demandoit, & le renvoya ainſi comblé d'honneurs & de bénédictions, pour continuer l'ouvrage de l'Evangile, qu'il avoit commencé de prêcher avec tant de ſuccès. Il revint vers Pepin, qui lui fit expédier toutes les Lettres dont il avoit beſoin, pour réuſſir dans ſa Miſſion. Il y fit un très grand progrès, fonda pluſieurs Egliſes & pluſieurs Monaſteres dans le pays, & convertit un nombre innombrable de ces peuples. Son zéle le porta à annoncer même l'Evangile au Duc Radbod, qui ayant reçu le Saint avec humanité, ne laiſſa pas de demeurer endurci dans ſon infidélité.

*An de J.C. 697.

Après cela Willibrod alla prêcher en Dannemarc, où regnoit le Roi Ongende. Ce Prince reçut le ſaint Evêque avec honneur, mais n'ouvrit point ſon cœur à la parole de vie, & ne donna aucunes facilités aux Prédicateurs pour faire du fruit dans ſon pays. Villibrod fut donc obligé de retourner en Friſe, ramenant avec lui trente jeunes hommes de Dannemarc, qu'il avoit inſtruits, & qu'il baptiſa en chemin, craignant les dangers d'un ſi long voyage.

La tempête les ayant jettés dans l'iſle de Foſetiſland, que les Friſons tenoient pour un lieu ſaint & inviolable, en ſorte qu'ils n'oſoient tuer aucun des animaux qui y étoient, ni puiſer de l'eau d'une fontaine qu'on y voyoit, ſinon en gardant un profond ſilence; Villibrod, ſans ſe mettre en peine de ces vaines ſuperſtitions, baptiſa trois hommes dans la fontaine, & fit tuer des animaux de l'iſle pour la nourriture de ſes gens, pendant les trois jours qu'ils y demeurerent. Les habitans s'imaginoient que leurs Dieux puniroient ces étrangers d'une mort ſoudaine, ou qu'ils tomberoient dans la rage; mais voyant qu'ils n'en ſouffroient aucun mal, ils en avertirent le Duc Radbode, qui réſolut de venger l'outrage fait à ſes Dieux. Il fit donc jetter les ſorts trois fois le jour, pendant trois jours conſécutifs; car les anciens Allemands n'entreprenoient rien d'important, ſans avoir conſulté le ſort; mais le ſort ne tomba ni ſur Villibrod, ni ſur aucun de ſes compagnons; il n'y eut qu'un ſeul de toute ſa troupe, qui dans cette occaſion reçut la Couronne du Martyre. Radbode fit venir le Saint, & lui fit de grands reproches de ce qu'il avoit ainſi violé la ſainteté d'un lieu ſi vénérable. Villibrod lui répondit avec tant d'intrépidité, que le Duc en fut ſurpris, & le renvoya avec honneur à Pepin, qui gouvernoit alors la France avec une autorité ſouveraine, pendant le Regne de Childebert III. Ce fut dans l'intervalle de ce voyage, qu'il bâtit l'Abbaye d'Epternach *.

An de J.C. 707.

Après la mort de Pepin *, Charles Martel ſon fils ayant dompté le Duc Radbode, S. Villibrod entra de nouveau dans la Friſe, établit ſon ſiége à Utrecht, & entreprit de convertir à J. C. toute la nation des Friſons (*r*). De tems en tems il faiſoit quelques voyages à Tréves & à Epternach, pour viſiter & conſoler ſes Freres, & le Monaſtere d'Oëren, dont ſainte Irmine étoit Abbeſſe, puis il s'en retournoit continuer les travaux de ſa Miſſion.

* Vers l'an de J.C. 698.

* L'an de J.C. 714.

Il fonda auſſi un Monaſtere à Suſteren, au Duché de Juliers, par la libéralité de Pepin, qui mourut quelque tems après; ſçavoir, en 714. Ce Monaſtere de Suſteren eſt poſſédé par des Chanoineſſes ſéculieres depuis pluſieurs années (*s*).

Environ l'an 626. un Seigneur de Friſe, nommé Rohing, ayant cédé une Terre à Fitmin Abbé de Quercolodor, obtint de lui en échange une Egliſe ſituée à Anvers, & l'offrit à S. Villibrod, qui faiſant ſon Teſtament cette même année, donna cette Egliſe, avec deux autres, & quelques Terres, à ſon Monaſtere d'Epternach. On aſſûre (*t*) qu'il mit auſſi des Religieux dans l'Egliſe de ſainte Marie-aux-Martyrs, ſituée ſur la Moſelle, un peu au deſ-

(*p*) *Vita S. Villibrod. ſæc. 3. Bened. parte 1. p. 101. & ſeq.*

(*q*) *Mabillon. præfat. in Vitam S. Villibrod. & in Vitam S. Ebberti, ſæc. 2. Bened.*

(*r*) *Vita S. Villibrodi, p. 610. ſæc. 3. Bened. parte 1.*

(*s*) *Vide Vitam S. Villibrod. c. 15. & Mabill. Not. ibid. & pag. 629.*

(*t*) *Brouwer. annal. Trevir. l. 7.*

An de J.C. 714.

ſous de Tréves ; & on lui attribuë l'établiſſement de ce Monaſtere. On y montre un Autel portatif, que nous y avons vû il y a quelques années, que l'on tient être celui même dont le Saint ſe ſervoit dans ſes voyages. C'eſt une eſpéce de petit coffre de bois, quarré oblong, long d'environ deux pieds, & haut d'un pied, orné de quelques lames d'argent ; & au côté où l'on devoit offrir le Sacrifice, il y a une piéce de marbre de deux ou trois pouces de long, & d'un pouce ou deux de large. Le dedans de ce coffre étoit plein de Reliques. On montre auſſi à Embrice, dans le pays de Cléves, la Châſſe de Reliques que le Pape Sergius lui donna, & dans laquelle on garde le Corps de N. Seigneur ſous la clef.

Enfin après avoir travaillé pendant cinquante ans (*u*) à la converſion des Friſons, & des autres peuples voiſins, il mourut apparemment à Epternach, & y fut enterré l'an 641. On y célébre ſa Fête le ſixiéme de Novembre. Son Corps fut levé de terre le dix-neuviéme Octobre de l'an 1031. trois cent quatre-vingt dix ans après ſa mort, ſous le Pontificat de Poppon Archevêque de Tréves, & en préſence de Henry Duc de Baviere.

LV. *Lutvin Archevêque de Tréves, Fondateur de l'Abbaye de Metloc.*

S. Lutvin ou Liutvin, ſucceſſeur de Baſin dans l'Evêché de Tréves, étoit neveu de Baſin par ſa ſœur Gunza. Il avoit des emplois fort honorables dans la Cour du Roi Childeric, & il eſt nommé Duc de la Belgique (*x*). Il employa ſes grands biens à enrichir & à orner les Monaſteres de la ville de Tréves ; outre cela il bâtit à ſes frais l'Abbaye de Metloc ſur la Sâre, au milieu d'un Lac, & dans une ſituation fort ſolitaire. Il s'y retira, y prit l'habit Religieux, & y pratiqua pendant quelque tems les exercices de la vie Monaſtique. Après l'abdication de ſon oncle Baſin, il fut choiſi Evêque de Tréves*. On dit (*y*), mais ſans raiſon, qu'il poſſéda à la fois les Evêchés de Tréves, de Reims & de Laon. Il mourut à Reims, & fut rapporté par Milon ſon fils & ſon ſucceſſeur, dans le pays de Tréves, & enterré dans ſon Abbaye de Metloc *. Il y eſt honoré comme Saint le vingt-neuviéme de Septembre.

* Vers l'an de J. C. 697.

* An de J.C. 743.

Milon qui lui ſuccéda dans l'Evêché de Tréves, & qui fut auſſi Archevêque de Reims, imita d'abord la bonne conduite de ſon pere ; mais dans la ſuite il gouverna ſes Egliſes plutôt en tyran qu'en Evêque, n'ayant rien d'Epiſcopal que la Tonſure (*z*). Charles Martel lui donna l'Evêché de Reims, en récompenſe des ſervices qu'il lui avoit rendus à la guerre contre Chilperic *, & chaſſa de cet Evêché Rigobert (*a*), qui étoit un homme de bien, & qu'on aſſûroit avoir été Parrain de ce Prince. Le gouvernement de Milon fut tel qu'on pouvoit l'attendre d'un tel Evêque : point d'ordre & de ſubordination entre les Clercs & les Evêques, les Clercs, les Religieux & les Religieuſes ſans diſcipline & ſans obéiſſance ; chacun ſuivoit ſa volonté, & n'avoit pour regle que ſon inclination dépravée. Enfin il mourut comme il avoit vêcu, c'eſt-à-dire, hors de ſon devoir ; car il fut tué à la chaſſe, d'un coup de dent d'un ſanglier, dans un lieu nommé Irane ou Erange *, pas loin de Palatiole, & fut enterré au même endroit. Il eut pour ſucceſſeur à Tréves Véomade, & à Reims Tulpin.

* An de J.C. 717.

* An de J.C. 753.

LVI. *Giſloade Evêque de Verdun, puis Gerebert & Armonius.*

L'Evêché de Verdun fut gouverné, depuis la mort de S. Paul Evêque de cette ville, arrivée vers l'an 648. juſqu'en 667. (*b*), par Giſloalde, tiré de l'Abbaye de Tholey Diocéſe de Tréves, qui a été pendant aſſez long-tems unie à l'Evêché de Verdun, & d'où l'on a tiré pluſieurs ſaints Prélats de cette Egliſe. On en compte juſqu'à ſix, preſque tous de ſuite ; ſçavoir, Paul treiziéme Evêque, Giſloade quatorziéme, Gerebert quinziéme, Armonius ſeiziéme, puis Bertalamius dix-huitiéme, & Abbo dix-neuviéme Evêque de cette Ville. Ce fut ſous l'Evêque Giſloade que fut fondée l'Abbaye de Beaulieu, ainſi que nous l'avons dit cy-devant. Le Roi Sigebert avoit une conſidération particuliere pour Giſloade, & il paroît même que ce Prélat étoit de ſon Conſeil, puiſque Sigebert le nomme parmi ceux qu'il a conſultés ſur la fondation de Stavelo & de Malmedy (*c*). Giſloade fonda un Chapitre de Chanoines dans l'Egliſe de S. Saturnin *, où ſon prédéceſſeur avoit été enterré, & y établit l'Office divin. Dans la ſuite, cette Egliſe fut donnée à des Religieux de S. Benoît (*d*), auſquels ont ſuccédé les Peres Prémontrés, en l'an 1135. Ce Prélat mourut en 667. après dix-ſept ans de Pontificat. Il eut pour ſucceſſeur Gerebert ſon neveu, Abbé de Tholey, dont on ne ſçait aucunes particularités. Il mourut en 691. après vingt-quatre ans d'Epiſcopat. Armonius lui ſuccéda (*e*), par la faveur de Pepin d'Heriſtale Maire du Palais. On propoſa auſſi, dit-on, Vando ou Vandrille, en Latin *Vandregiſilus*, du territoire de Verdun, & pour lors Religieux au Monaſtere de Fontenelle en Normandie, avec Anglebert ou plutôt Gerebertus, Chanoine & Archidiacre de l'Egliſe de Verdun : mais Armonius, qui étoit parent de Pepin, fut préferé. Il gouverna douze ans, & mourut l'an de J. C. 703.

* An de J.C. 659.

LVII. *S. Vandrille Abbé d*

Il eſt bon de faire connoître ici quel étoit S. Vandrille. Il étoit natif du territoire de Verdun (*f*), mais perſonne ne dit le lieu de ſa naiſ-

(*u*) *Bonifac. Moguntin. Ep. 97. ad Stoph. Papam.*
(*x*) *Anonym. Hiſt. Trevirenſis, t. 12. Spicileg. p. 211.*
(*y*) *Anonym. apud Mabill. ſæcul. 3. Benedict. parte 2. p. 612.*
(*z*) *Anonym. loco citato.*
(*a*) *Fredoard. l. 2. c. 12.*
(*b*) Valſebourg Antiquit. de la Belgique, fol. civ. l. 2.
(*c*) *An de J. C. 648.* Convocavit Rex fideles viros, S. Cuniberum Epiſcopum, Aterianum, Theodefridum & Giſlochardum Epiſcopos. *Item ad an. 653. Vide Cont. t. 3. annal. Franc. p. 211. & 363.*
(*d*) Sous l'Evêque Vilfride, vers l'an 975.
(*e*) Valſebourg, l. 2. Antiquités de la Gaule Belgique, fol. cviij. & ſuiv.
(*f*) *Vita S. Vandregiſi. apud Mabillon ſæcul 2. Benedict.*

ſance.

Fontenelles, naif du Diocese de Verdun.

An de J. C. 717.

fance. Quelques-uns (*g*) lui ont donné pour pere Valchise, que l'on veut être fils de S. Arnoû. Le premier Auteur de la Vie de Vandrille, ne nomme point ses parens; il se contente de dire qu'ils étoient d'une condition très relevée. Vandrille ayant épousé une jeune personne de condition, lui persuada de garder la continence. Il la trouva très disposée à entrer dans ses vûës, & elle le pria de faire en sorte que lui & elles pussent incessamment se consacrer à Dieu. Vandrille prit la Tonsure Monastique, & elle reçut le voile de Religieuse. Il se retira d'abord dans l'Abbaye de Montfaucon au Diocese de Rheims, mais qui dans la suite fut donnée aux Evêques de Verdun. Il n'y demeura pas long-tems: le Roi Dagobert voulut l'inquieter sur ce qu'il avoit embrassé la vie Religieuse sans sa participation; mais le Saint fit paroître tant de religion & d'humilité, que le Roi ordonna qu'on ne le molestât pas davantage.

Il se retira ensuite à Elisange, ou en Alsace, & y fit bâtir un Oratoire en l'honneur de saint Ursicin (*h*), où il s'exerça dans de très grandes austerités. De-là il alla à Bobio en Italie, pour y vivre inconnu dans ce Monastere fondé par S. Colomban: mais ses vertus l'y ayant fait connoître & honorer, il résolut de se retirer en Irlande. En passant, il s'arrêta au Monastere de Romain, qui n'est autre que celui que S. Romain bâtit dans le Diocese de Lauzane, appellé aujourd'hui *Roman-moustier* (*i*). Il y fut reçû avec charité; on lui lava les pieds en arrivant, suivant la coutume, & il comprit qu'on y vivoit dans une grande régularité; ce qui le détermina à y demeurer assez long-tems. De-là il alla à Rouen visiter S. Ouen, qui lui fit prendre les Ordres de Soûdiaconat, de Diaconat & de Prêtrise. Enfin cherchant toujours un lieu solitaire pour s'y établir, il s'arrêta dans le désert de Jumiéges, & y bâtit le Monastere de Fontenelle *, plus connu aujourd'hui sous le nom de Jumiéges, en Normandie sur la Seine, au Diocese de Rouen. Il y mourut âgé de quatre-vingt-seize ans, l'an de J. C. 667.

* An de J. C. 648.

LVIII. *S. Godon ou Gon, neveu de S. Vandrille.*

Il eut un neveu nommé Godon ou Gon, qui prit aussi le parti de la Religion, & qui fonda dans le Diocese de Troyes en Champagne l'Abbaye d'Oye (*k*), qui est aujourd'hui un Prieure dependant de l'Abbaye de Montier-la-Celle, & possedé par les Directeurs du Seminaire de Troyes. S. Godon suivit son oncle dans le Monastere de Fontenelle, & l'aida à acheter auprès d'Erchinoalde Maire du Palais, la place où est bâtie cette Abbaye (*l*). De-là il se retira dans un lieu désert & marécageux, près de Sezane, où il bâtit son Monastere d'Oye. On honore sa mémoire à Jumiéges le vingt-quatriéme de Juillet.

An de J. C. 717.

Le Monastere de Montfaucon, où S. Vandrille fit les premieres épreuves de la vie monastique, est situé sur une colline, environ à cinq lieuës au-dessous de Verdun, au Couchant de la Meuse. S. Baudry ou Balderic y fonda un Monastere vers le milieu du septiéme siécle (*m*). On dit qu'il étoit fils du Roi Sigebert, & il avoit une sœur nommée Bove, qui fut la premiere Abbesse de l'Abbaye de saint Pierre de Rheims (*n*). Cette Abbaye de S. Pierre étoit au commencement hors la ville, à présent elle est enfermée dans son enceinte. Saint Baudry ayant bâti ce Monastere, y établit sa sœur Bove pour Abbesse, & y consacra sa niéce sainte Doode au service du Seigneur. Il chercha ensuite un lieu solitaire, pour y vivre dans la retraite avec des serviteurs de Dieu. Il fut, dit-on, conduit par un faucon, à la montagne, où l'on voit aujourd'hui le Bourg & la Collégiale de Montfaucon. C'étoit alors un lieu entierement desert, couvert de bois, de ronces & d'épines. Il y bâtit d'abord un Hermitage & un Oratoire, & commença à défricher un terrain propre à fournir à sa nourriture. Quelques miracles qu'il fit en ce lieu, lui attirerent bien-tôt des Disciples, auſquels il bâtit un Monastere & une Eglise sous l'invocation de saint Germain d'Auxerre, & une autre Eglise sous le nom de S. Laurent, où il choisit sa sépulture.

S. Baudry ayant affermi ses Freres dans la pratique de la vertu, s'en retourna à Rheims, où après avoir donné à sa sœur & à sa niéce les avis qu'il crut nécessaires pour leur salut, il y rendit son ame à Dieu, & y fut enterré (*o*). Les Religieux de son Monastere ne l'y laisserent pas long-tems; ils l'enleverent secrettement, & le transporterent d'abord dans une Ferme, nommée Spanuſle, où l'on bâtit une Eglise en son honneur: ensuite on l'apporta à Montfaucon (*p*), & on l'enterra dans le Parvis de l'Eglise, ou l'on bâtit par respect une petite toiture sur son Tombeau. Enfin on le déposa dans l'Eglise de S. Laurent, qui est aujourd'hui la Paroisse de Montfaucon, & fort près de l'Eglise de l'Abbaye. Il y reposa dans le tombeau qu'il s'étoit préparé de son vivant, jusqu'au tems de Charles le Chauve, & des incursions des Normands. Alors on le transporta à Verdun; & après les troubles & les courses des Barbares, on le reporta à Montfaucon, où il est honoré encore aujourd'hui.

p. 526. Vandresigilus cognomento Vando, oriundus territorio Verdunensium.

(*g*) *Posterior Vita eiusdem, ib. d. p. 535.*

(*h*) Ce Monastere est sur la frontiere de la Franche-Comté & de l'Alsace, sur un coude du Doux, dans le Diocese de Basle. Il a donné commencement à la ville de S. Ursin. Il fut donné à des Chanoines Seculiers en 1139. *Vide Mabill. not. in Vitam S. Germani Mart. sec. 2. Bened. p. 513.*

(*i*) *Vide Mabill. annal. Bened. t. 1. l. 59. p. 24.*

(*k*) Augia ou Oya, aujourd'hui S. Gon. *Annal. Benedict. tom. 1. p. 486.*

(*l*) *Vide Mabill. annal. Benod. t. 1. l. 13. c. 50. p. 401.*

(*m*) *Vide S. Baldrici Vitam apud Bollard. 24. April.*

(*n*) *Flodoard. l. 4. c. 38. Vide Mabill. annal. Benedict. t. 1. l. 12. ad an. 629. p. 345. & seq.*

(*o*) *Flodoard. l. 4. c. 39. 40.*

(*p*) Mſ. de Montfaucon.

Digitized by Google

An de J. C. 717.

L'Abbé qui gouvernoit l'Abbaye de Montfaucon, lorſque S. Vandrille s'y retira vers l'an 629. ou 630 (*q*). étoit Valfride ou Baltfride, que quelques-uns confondent avec S. Baudry: mais ſi Valfride eſt différent de Baudry, comme il y a aſſez d'apparence, comment accorder ce que diſent les Hiſtoriens de S. Baudry, qu'il étoit fils du Roi Sigebert? puiſque, ſelon ce ſyſtême, S. Baudry auroit fondé l'Abbaye de Montfaucon avant la naiſſance de Sigebert fils de Dagobert. Si donc on veut ſoutenir qu'il étoit fils de Sigebert, il faut l'entendre de Sigebert fils de Clotaire l'ancien; & encore faudra-t'il le mettre parmi les enfans naturels de ce Prince: car aucun Hiſtorien ancien ne lui donne pour fils ni Baudry ni Bove. Ce Sigebert regna en Auſtraſie depuis 631. juſqu'en 575.

L'Abbaye de Montfaucon fut d'abord habitée par des Religieux de l'Ordre de S. Benoît, après on y vit des Chanoines. On ne ſçait pas le tems de ſa ſécularisation; il paroît que dès le tems des courſes des Normands, elle étoit déja habitée par des Chanoines. Ce Monaſtere, dans ſon origine, étoit du Diocéſe de Rheims (*r*); mais dans la ſuite il fut attribué à celui de Verdun (*s*), & le Roi Arnoû accorda cette Abbaye à l'Evêque Dadon, au commencement du dixiéme ſiécle, comme on le verra cy-après.

LIX. *Agrebert Evêque de Verdun.* *An de J. C. 703.*

Armonius Evêque de Verdun étant mort *, le Clergé & le peuple de cette ville élurent d'un commun conſentement Agrebert, qui étoit neveu d'Armonius (*t*), & Archidiacre de cette Egliſe. Son Epiſcopat fut de huit ans, & il mourut en 711.

LX. *Fondation de l'Abbaye de S. Mihiel.* *An de J. C. 709.*

L'événement le plus remarquable qui ſoit arrivé de ſon tems dans ſon Diocéſe, eſt la fondation de la fameuſe Abbaye de S. Mihiel *. Le Comte Vulfoade, homme de la premiere qualité, fils de Giſlaramne, & ſa femme Adalſinde fille d'Albert, déclarent dans le Titre de fondation de cette Abbaye, qu'ils ont fondé un lieu nommé *Caſtellto* (*u*), ſur une colline, au pied de laquelle prend ſa ſource le ruiſſeau de Marſoupe (*x*); un Monaſtere dédié à S. Michel, à la ſainte Vierge, à S. Martin, à S. Pierre & à S. Paul, & aux autres Martyrs & Confeſſeurs, & lui ont donné pluſieurs Terres dont ils font le dénombrement. La Donation eſt de la quinziéme année de Childebert, de J. C. 709. & au bas de l'Acte on voit les ſignatures du Comte Vulfoane, de la Comteſſe Adalſinde, de Gairebalde (*y*) Evêque de Toul, de l'Abbé Vulfaïde, & de pluſieurs autres témoins. Le Monaſtere avoit été ſans doute bâti quelques années auparavant, & il étoit alors ſitué environ à cinq quarts de lieuë de la Meuſe, & de la place qu'occupe aujourd'hui l'Abbaye. Ce ne fut qu'au neuviéme ſiécle que l'Abbé Smaragde la transféra de la montagne de Châtillon, dans le vallon où on la voit à préſent. An de J. C. 717.

On a crû (*z*) que Vulfoade, Fondateur de l'Abbaye de S. Mihiel, étoit le même que Vulfoade, qui fut Maire du Palais ſous le Roi Childeric II. non ſeulement en Auſtraſie, mais auſſi en Neuſtrie: mais cette opinion n'eſt pas ſoutenable. Le Maire du Palais de Childeric mourut en 580. (*a*), & eut pour ſucceſſeur dans le miniſtere Martin & Pepin, dont nous avons parlé cy-devant; au lieu que Vulfoade Fondateur de l'Abbaye de S. Mihiel, vivoit en 709. & ne mourut que long-tems après, puiſqu'il parvint juſqu'au tems du Roi Pepin, qui commença à regner en 752.

On tient par tradition (*b*), que le Comte Vulfoade étant allé en pélerinage au mont Gargan, y reçut quelques Reliques de S. Michel, qu'il conſervoit avec grand reſpect, les faiſant toujours porter avec lui par-tout où il alloit, par un Chapellain qui étoit à ſon ſervice. Un jour étant allé à la chaſſe avec ſes gens, ils ſe trouverent obligés de prendre leur réfection dans le bois de Châtillon, où l'on bâtit depuis le Monaſtere. Le Chapellain qui portoit les Reliques dans une bourſe à ſon coté, les pendit à un noyer, & s'en retourna avec le Comte, ſans ſonger à les reprendre. La nuit il ſe ſouvint de ſes Reliques; & le lendemain de grand matin il retourna à la montagne pour les rechercher: mais lorſqu'il y voulut porter la main, les Reliques & la branche s'éleverent en haut, en ſorte que plus il faiſoit d'efforts pour y atteindre, plus les branches ſe relevoient.

Il s'en revint en diligence, & donna avis à Vulfoade de ce qui étoit arrivé. Le Comte y accourut, & fut témoin de la merveille. Dès-lors il réſolut de bâtir un Monaſtere en cet endroit, & il commença à ce moment d'en marquer la place, & d'en tracer les fondemens. Le lendemain il vint au même lieu avec tout ſon peuple; & ayant fait ſa priere, il reprit aiſément les Reliques, la branche s'étant alors abaiſſée comme d'elle-même. Il fit couper le noyer, & on plaça le grand Autel ſur ſon tronc

(*q*) *Mabill. t. 1. annal. Bened. pp. 345. 346.*

(*r*) *Henricus Antiſſiodorenſ. l. 1. de Miraculis S. Germani. cap. 52.*

(*s*) *Flodoard. l. 4. c. 40.*

(*t*) Valſebourg, l. 2. Antiquités Belgiques, fol. cxiij. verſo.

(*u*) *Diploma Fundationis S. Michaelis ad Moſam, t. 1. annal. Ord. S. Bened. append. p. 694. multò correctius quam alias a Balufio & aliis editum. Vide hic p. 264.*

(*x*) Le Titre original lit par-tout *Maſupia*, & non pas *Marſupia*.

(*y*) Valſebourg a lû *Agrebardus*, qu'il fait Evêque de Verdun mal à propos.

(*z*) *Chronograph. S. Michael. Sigeberti. Monach. Valſebourg. alii.*

(*a*) An de J. C. 580. *Vide Coint. ad hunc an. n. 3. t. 3. p. 804.*

(*b*) *Chronic. S. Michael.* Valſebourg, l. 2. fol. cxv. *Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 22.* Ces Reliques de S. Michel ſont ſans doute quelques parties des Linges, des Tapis, des Nappes de l'Autel, que S. Michel dédia lui même au Mont Gargan. L'Auteur ancien de la Chronique de S. Mihiel dit que le Comte Vulfoade, Fondateur de ce Monaſtere, fit le pelerinage du Mont Gargan, & en rapporta des Reliques, avec promeſſe de fonder une Egliſe en l'honneur de S. Michel. S. Benoît envoyant en France ſon Diſciple S. Maur, lui donna une parcelle du Tapis rouge, qui couvroit l'Autel de S. Michel du Mont Gargan.

Digitized by Google

An de J. C. 717.

(c). C'eſt ce que témoigne Nanterre Abbé de S. Mihiel, qui a écrit une Chronique de ce Monaſtere, dans l'onziéme ſiécle (d). Nous ne garantiſſons pas ces particularités : mais nous n'avons pas crû les devoir ſupprimer.

Le Comte bâtit ſur la montagne de Châtillon trois Egliſes ; l'une ſous l'invocation de S. Pierre, au côté méridional du Monaſtere, qui ſervoit comme de Paroiſſe à ſa maiſon ; elle eſt à préſent ruïnée, & l'on ſe ſouvient encore d'y avoir vû enterrer des corps d'un village voiſin. La ſeconde au Septentrion, pour les Religieux, ſous l'invocation de S. Michel. La troiſieme fut bâtie au milieu des deux autres, par les ſoins de la Comteſſe Adalſinde, ſous le nom de la ſainte Vierge, où elle ſe retiroit ſouvent pour y faire ſes devotions. Ces deux dernieres Egliſes ſubſiſtent encore, & l'on va tous les jours de Fête & de Dimanche, dire la Meſſe dans l'Egliſe de S. Michel, qui paroît fort ancienne. On aſſûre que le Comte & la Comteſſe, & un de leurs enfans, furent enterrés dans l'Oratoire de Notre-Dame, qui eſt fort petit, & où l'on voit leur repréſentation ſur la muraille, en peinture fort antique, mais pourtant poſtérieure à leur ſiécle

LXI. *Garibalde Evêque de Toul.*

Garibalde ou Gairebalde, qui a ſouſcrit au Teſtament de Vulfoade, où à la Fondation de l'Abbaye de S. Mihiel, étoit (e) Evêque de Toul, & fils de ce Fondateur. Il fit de grands biens à ſon Egliſe, & lui donna quelques Terres qui venoient de ſon Patrimoine, comme Tranqueville, Aroffe, *Riboldi-villam*. Il obtint auſſi du Roi Childebert, par l'entremiſe de la Reine Ermenichilde ſon épouſe, l'Abbatiole de S. Pierre, ſituée en la forêt de Derf : c'eſt l'Abbaye de Montier-en-Der, & les Terres (f) de Mognéville, Bonnet & Couvonge. Il mourut vers l'an 735. & eut pour ſucceſſeur Godon.

Quelques Auteurs (g) ont avancé, que Garibalde ou Girbalde Evêque de Toul, avoit accordé à S. Diey Evêque de Nevers, un lieu de retraite dans les montagnes de Vôge, à l'extrêmité de ſon Diocéſe : mais nous croyons que le nom de *Garibalde* a été ajoûté mal-à-propos dans la Vie de S. Diey.

LXII. *S. Hilduard a-t-il été Evêque de Toul ?*

On honore à Dendermonde aux Pays-bas, un S. Evêque nommé Hilduard, que l'on qualifie Evêque de Toul, & que quelques-uns (h) ont confondu avec Garibalde, fondés ſur quelque reſſemblance des noms. On dit que S. Hilduard (i) ayant été baptiſé par S. Bertin Evêque de Toul, lui ſuccéda dans l'Epiſcopat. Un Comte ayant voulu chaſſer Hilduard de ſon Siége, pour y placer ſon propre fils, Hilduard ne jugea pas à propos de lui réſiſter, mais ſe contenta de renvoyer ſon anneau au Roi Dagobert, de qui il l'avoit reçu. Le Comte ne put toutefois réüſſir dans ſon entrepriſe, & notre Saint fut maintenu dans ſa dignité.

An de J. C. 718.

Quelque tems après Hilduard alla à Rome ; S. Pierre lui ayant ordonné en viſion, d'aller prêcher l'Evangile en Flandres, en un lieu nommé Dikalven, il obéït, & y convertit le Duc Magritius, & tout le peuple de la ville. Hilduard mourut en ce lieu ; & Dieu ayant manifeſté ſa ſainteté par un grand nombre de miracles, on tranſporta quelque tems après ſes Reliques à Dendermonde, où elles ſont honorées dans l'Egliſe de Notre-Dame, deſſervie par des Chanoines.

M. l'Abbé de Riguet (k), qui a examiné avec ſoin ce qui regarde S. Hilduard, ſoutient que ni lui ni S. Bertin n'ont jamais été Evêques de Toul ; qu'Hilduard n'eſt point le même que Garibalde ; que le nom d'Hilduard n'a été connu dans aucun Cathalogue, ni dans aucun Breviaire de l'Egliſe de Toul, avant le ſeiziéme ſiécle. Il ne paroît pas éloigné du ſentiment de ceux qui croyent qu'Hilduard étoit plutôt Evêque de Cambray (l), & qu'ayant peut-être été ordonné à Toul, on aura dit qu'il en étoit Evêque. Il eſt certain qu'on connoît un ſaint Hilduard Evêque de Cambray, ou *Hildebert*, ou *Ernebert*, & un autre nommé *Ablebert*, & un troiſiéme nommé *Autbert*, qui vivoient au ſeptiéme ſiécle, & qui ont été ſucceſſivement Evêques de Cambray (m). La Chronique de Flandres, imprimée à Bruxelles en 1719. par les ſoins de Jean-Baptiſte Loüis de Châtillon, nomme S. Hildebert ou Hildevet douziéme Evêque de Cambray, mort en 715. le vingt-quatre de Juin, après trois ans d'Epiſcopat. Meſſieurs de Sainte-Marthe parlent auſſi d'Hilduard Evêque de Cambray ; mais ils placent ſon Epiſcopat en 798. & ſa mort en 816. Je trouve un Evêque nommé Hildebalde, qui a ſouſcrit à un Titre donné à l'Abbaye de Stavelo (n) par le Roi Carloman en 746. mais on ne dit pas de quelle Egliſe il étoit Evêque, non plus que trois autres Evêques, qui ont ſouſcrit avec lui ; ſçavoir, Fenaldus, Hrodericus & Chriſtianus.

(c) L'an 819. *Vide annal. Bened. t. 2. l. 28. c. 91. p. 452.*

(d) *Nanter. t. 2. Analector. Mabillon. p. 324. & ſeq.* En 1734. le 10. de Septembre, des maçons travaillant dans cette Chapelle, découvrirent un caveau long d'environ ſept pieds, & haut de trois pieds & demi, où ils virent un homme couché ſur ſon côté, la tête appuyée ſur ſa main, tout vêtu, & ayant au doigt un anneau d'or : ils ouvrirent le caveau, le corps tomba en pouſſiere ; ils prirent l'anneau d'or, & quelques autres choſes qui ſe trouverent ſur lui. Nous en donnerons ailleurs la deſcription, & nous en parlerons plus au long.

(e) *Geſta Epiſcop. Tull. in Garibalde.*

(f) *Magnum villa, Bonnetum & Copedonia.*

(g) *Geſta Epiſc. Tull. Autor Vitæ S. Deodati Nivernenſ. Petrus Damiani opuſculo ix.*

(h) *Claud. Robert. & Sammarthani in Gallia Chriſtiana, Tullo. Catalog. Epiſcopor. Tullenſ. impreſ. in Breviar. Tullenſ. anni 1628. &c.*

(i) *Molan. inducto St. Belgii, p. 42. Myræus, du Sauſſay, Martyrol. Gallican. xxiij. Junii, p. 379. & alii. Septemb. p. 596. Jacobi Meyeri annal. Flandriæ ad an. 750.*

(k) De Riguet Syſtême des Evêques de Toul, c. 3. ſect. 3. & 4. p. 171. & ſuiv.

(l) *Molan. loco citato Chronic. Nuremberg. ad an. 750. 29. Decemb.*

(m) *V. Gallia Chriſtiana, t. 3. pp. 5. 6. 7. & 8.*

(n) *Martenne, t. 2. ampliſſ. collect. p. 19.*

LXII. *Révolte d'Vulfoade contre le Roi Pepin.* An de J. C. 717.

Pour revenir à l'Abbaye de S. Mihiel, dont l'Evêque Garibalde nous a un peu éloigné ; le Comte Vulfoade s'étant révolté contre Pepin, ou peut-être ayant voulu avec quelques autres Seigneurs François, soutenir le parti du Roi Childeric contre celui de Pepin, & ayant fortifié son Château de Châtillon, pour leur donner retraite ; Pepin le traita comme criminel de rébellion, & confisca son Château & son Abbaye, dont il fit présent à Fulrade Abbé de S. Denys en France (*o*), en 756. On trouve encore d'autres Titres des Rois Loüis & Lotaire, petit-fils de Charlemagne, qui restituent l'Abbaye de S. Mihiel à celle de S. Denys ; mais cela n'empêche pas que la premiere de ces deux Abbayes n'ait eû ses Abbés, & ne se soit gouvernée au spirituel & au temporel, comme auparavant cette concession, qui n'opéroit qu'une simple dépendance de féodalité & de subordination, & qui n'a pas même duré long-tems ; car on ne trouve dans l'Archive de saint Mihiel, aucun Monument qui en fasse mention. Les premiers Abbés de S. Mihiel sont, Ogerie premier Abbé ; & Sicco le second ; après cela Hermengaude Abbé & Evêque du tems de Cahrlemagne. C'est-là ce qui nous a paru de plus remarquable au Diocése de Verdun, à la fin du septiéme siécle, & au commencement du huitiéme.

LXIV. *Albon Aptat & Felix, successivement Evêques de Metz.*

Dans celui de Metz, S. Cloû ou Clodulphe, mort en 696. eut pour successeur Albon (*p*) ou Abbon, qui gouverna cette Eglise pendant dix ans un mois & vingt-six jours (*q*), & mourut en 706. On ignore les particularités de son Episcopat. A Albon succéda Aptat qui gouverna, selon les uns, 13. ans, selon d'autres, 7. ans 2. mois, & fut enterré en l'Abbaye de saint Symphorien. Il eut pour successeur Felix, à qui l'on ne donne que neuf mois d'Episcopat. Il fut aussi enterré à S. Symphorien. Paul Diacre ne marque point la durée de la Prélature de ces trois Evêques, & ils ne peuvent avoir occupé le Siége de Metz que pendant douze ans : car Sigebaud étoit déja Evêque en 708. qui est la quatorziéme année de Childebert, puisqu'il fit cette année l'échange d'une Terre avec Vulfoade Fondateur de l'Abbaye de S. Mihiel (*r*).

LXV. *Sigebaud Evêque de Metz.*

Sigebaud est un des plus grands & des plus illustres Prélats, qui ayent gouverné l'Eglise de Metz (*s*). Il étoit d'une naissance illustre, & d'une conduite si sage & si réguliere, que par ses exemples, aussi-bien que par ses discours, il édifioit son Clergé & son peuple. Il étoit très incommodé de la goutte ; mais cela ne l'empêchoit pas de vaquer à tous ses devoirs, & sur-tout à bâtir de nouvelles Eglises, & à rétablir les anciennes. On lui attribuë la fondation de trois Monasteres, Crosthal (*t*), Neuviller (*u*) & S. Nabor (*x*) ou S. Avold, autrement nommé *Hilariacum* : il est pourtant certain qu'*Hilariacum* subsistoit dès le tems de S. Fridolin, qui l'établit vers l'an 540. mais il tomba apparemment dans le relâchement pour la discipline, ou dans la disette, faute de fonds nécessaires : ainsi Sigebaud y ayant rétabli l'observance, lui ayant donné des fonds, & l'ayant rebâti, passe avec raison pour son second Fondateur. An de J. C. 717.

LXVI. *Fondation de Crosthal, de S. Avold & de Neuviller.*

A l'égard de Neuviller dans le Diocése de Strasbourg, il doit sa premiere origine à S. Pirmin (*y*), qui y établit des Religieux vers l'an 727. mais ce fut Sigebaud Evêque de Metz, qui le fonda ou le dotta, en considération de S. Pirmin, & y choisit sa sépulture. S. Pirmin étoit Abbé d'Augie-la-Riche, ou Richenow, située dans une Isle du Rhin, au-dessous de Constance. Quelques-uns trompés par la ressemblance des noms, l'ont voulu faire Evêque de Metz, & d'autres de Meaux : mais l'Auteur de sa Vie (*z*) dit seulement qu'il avoit son Siége Episcopal au Château ou au Bourg de *Meltis*, lieu inconnu (car les villes de Metz & de Meaux ne le mettent point au rang de leurs Evêchés ; & ce seroit mal exprimer la grandeur de ces villes, que de leur donner le simple nom de *Castellum* †). Herman le Contract l'appelle Abbé & Chor-Evêque : mais Raban Archevêque de Mayence, marque assez qu'il étoit Evêque (*a*). On lui attribuë la fondation ou plutôt la réforme de plusieurs Monasteres, comme d'Altahe, Murbach, Fabariæ ou Pfeffers Diocése de Coires, Schutteren, Gegenbach, Schwarzhaë, Visembourg, Hornbach, Maurs-munster, Neuviller (*b*), & quelques autres (*c*) : nous nous bornons à ceux qui sont du Diocése de Tréves ou de Metz.

† Ce *Castellum* de *Meltis* étoit apparemment le Bourg de *Mettesheim*, situé au pied de la montagne où est bâti le Monastere d'Hombach. *Heim* à la fin d'un nom de lieu en Allemand, signifie demeure : ainsi *Metterheim* est le lieu, le village, la demeure de *Matis*.

Neuviller est situé au pied du mont Scaurus, qui separe l'Alsace de la Vôge (*d*). Sigebaud y établit des Religieux de S. Benoît, qui y vécurent long-tems avec beaucoup d'édification. L'Eglise fut dédiée sous l'invocation des Apôtres S. Pierre & S. Paul ; & dans la suite on y joignit S. Adelphe Evêque de Metz, que Drogon y fit transporter au neuviéme siécle. Depuis ce tems, par la permission du Pape Alexandre VI. sous le Pontificat d'Albert de Baviere

(*o*) Voyez les Preuves.
(*p*) Meurisse Hist. de Metz, l. 2. pp. 139. 140.
(*q*) Quelques Catalogues ne lui donnent que dix ans juste.
(*r*) *Baluz. Miscellan. t. 4. p. 409.*
(*s*) Meurisse, l. 2. p. 150. *Chronic. Metenſ. Epiſcop. t. 6. Spicileg. p. 653. Item Paul. Diacon. de Epiſcop. Metenſ.* Il y a une Vie Ms. de S. Sigebaud, dans l'Abbaye de S. Symphorien de Metz.
(*t*) *Clauſtriacum.*
(*u*) *Novum villare*, ou *Nova villa.*
(*x*) *Hilariacum*, ou *S. Naboris.*
(*y*) *Mabillon. t. 2. annal. Bened. l. 20. c. 76. p. 79.*
(*z*) *Vita S. Pirminii, ſec. 3. Bened. p. 142.* Pirminus obtinuit Sedem Epiſcopatûs in Caſtello Meltis appellato. *Vide, ſi lubet, Meurisſe Hiſt. Met. l. 2. p 148. & Mabill. Prafat. in Vitam S. Pirminii, p. 137. & t. 2. annal. Bened. p. 73.*
(*a*) *Raban. Epigramm. 101.*
(*b*) *Vita S. Pirminii, c. 14. p. 145.*
(*c*) *Mabill. Prafat. in Vitam S. Pirminii, p. 139. n. 14.*
(*d*) *Cocc. Dagobert. redivivus.*

Digitized by Google

An de J. C. 717. Evêque de Straſbourg, on y introduiſit des Chanoines en la place des Religieux. Le Monaſtere eſt aujourd'hui ruïné par le malheur des dernieres guerres de Religion, & il n'y reſte que l'Egliſe, deſſervie par quelques Chanoines.

Quant au Monaſtere de Croffthal, dont Meuriſſe attribuë ici la fondation à S. Sigebaud (*e*), & qu'il attribuë ailleurs (*f*) aux Ancêtres de Folmare Comte de Metz, qui vivoit au douziéme ſiécle; ce Monaſtere nommé en Latin *Clauſtriacum*, étoit ſitué dans le Diocéſe de Metz, pas loin de la route de Metz à Straſbourg, entre la Petite-pierre & Salzbourg, du Domaine des Seigneurs de la Petite-pierre. Je ne trouve aucun Monument certain de cette Abbaye avant le douziéme ſiécle; ce qui me rend ſuſpect tout ce que l'on dit de ſa fondation par S. Sigebaud: mais depuis le douziéme ſiécle on voit que cette Abbaye étoit poſſédée par des Religieuſes de Cîteaux; & je trouve en 1187. Agnés Abbeſſe de Croudal, & en 1487. Gertrude d'Uſenhein Abbeſſe de Croffthal (*g*). Il y a aſſez d'apparence que Folmare Comte de Metz, l'avoit fondée (*h*), puiſqu'il la mit ſous la conduite de Theogere ſon frere, Abbé de S. George dans la Forêt noire, & enſuite Evêque de Metz: d'où vient que depuis le douziéme ſiécle les Abbeſſes de Croffthal ont toujours reconnu pour Supérieur l'Abbé de ſaint George en la Forêt noire, juſqu'au tems de la ruïne & ſuppreſſion de cette Abbaye, arrivée il y a environ cent cinquante ans par les Luthériens, qui en prirent les revenus, pour fonder le College de S. Marc de la ville d'Heidelberg.

S. Sigebaud avoit, dit-on (*i*), le don des miracles. Il guériſſoit les maladies des autres; mais il ne demanda jamais à Dieu ſa propre ſanté, quoiqu'il fût extrêmement incommodé de la goutte; il ſouffrit cette incommodité pendant pluſieurs années, & mourut après trente-cinq ans d'Epiſcopat, depuis l'an 707. juſqu'en 742. On célébre ſa Fête le xxvj. d'Octobre. Il fut enterré à S. Avold, d'où on le transfera dans la ſuite, mais on ne ſçait en quel tems, dans l'Abbaye de S. Symphorien de Metz (*k*). Ce qui eſt certain, c'eſt qu'en 1107. l'Abbé & les Religieux de ce dernier Monaſtere voulant faire élever un nouveau Jubé au milieu de leur Egliſe, & démoliſſant une muraille qui ſoutenoit une colomne de marbre, ſur laquelle étoit poſé le grand Crucifix, on trouva ſous ſes fondemens un tombeau de porphyre, qui renfermoit le Corps de S. Sigebaud. On le leva; & on le mit dans une Châſſe, qui fut expoſée à la vénération des peuples. On voit encore aujourd'hui, dans l'Egliſe de S. Symphorien, les Reliques du Saint conſervées dans une Châſſe d'argent. Il eut pour ſucceſſeur dans l'Epiſcopat S. Grodegang, dont nous parlerons amplement cy-après.

An de J. C. 717.

On conjecture (*l*) avec beaucoup de vraiſemblance, que S. Sigebaud étoit frere de ſainte Segoléne, en l'honneur de laquelle on voit une Egliſe Paroiſſiale dans la ville de Metz. Il eſt certain que ſainte Segoléne avoit un frere Evêque nommé Sigebaud: mais l'Auteur de la Vie de la Sainte ne dit pas de quel Diocéſe. Segoléne étoit fille d'un Gentilhomme du Diocéſe d'Alby, nommé Chramſicus (*m*). Elle épouſa un Seigneur nommé Giſulfe, ſorti d'une naiſſance illuſtre, & qui poſſédoit de grandes richeſſes. Il mourut au bout de dix ans; & Segoléne dégagée des liens du mariage, n'eut point de repos, que ſes parens ne lui euſſent permis de ſe conſacrer à Dieu dans un Monaſtere. Chramſicus ſon pere lui en bâtit un dans l'Albigeois, en un lieu fort agréable, nommé Troclare.

LVII. *Sainte Segoléne ſœur de S. Sigebaud.*

Son frere, l'Evêque Sigebalde ou Sigebaud, l'y vint voir; & la Sainte n'ayant pû lui perſuader de demeurer auprès d'elle pendant une nuit, elle obtint de Dieu, comme autrefois ſainte Scolaſtique, une ſi groſſe pluye, que Sigebaud ne put ſortir de la maiſon. Six jours avant la mort de Segoléne, le même Prélat la vint viſiter; il la trouva à l'extrémité, lui donna le Corps & le Sang de J. C. & la Sainte mourut en paix. Son Corps fut d'abord enterré dans une Iſle voiſine du Monaſtere, d'où il fut transferé dans la Cathédrale d'Alby, dont elle eſt la ſeconde Patrone après ſainte Cuile. On l'honore à Metz (*n*) le même jour qu'à Alby, c'eſt-à-dire, le neuvieme des Calendes d'Août, ou le 24. de Juillet.

Les Centuriateurs de Magdebourg (*o*) avancent que S. Sigebaud étoit intime ami de S. Boniface Archevêque de Mayence, & qu'il lui écrivit une Lettre d'un ſtile rude & mal poli, mais remplie de ſentimens d'eſtime & d'amitié; dans laquelle Sigebaud lui dit qu'il a fait mettre ſon nom dans les Diptyques ou Catalogues qu'on récite à la Meſſe dans ſon Egliſe. Ces Auteurs ajoûtent qu'il étoit cher à Pepin (d'Heriſtal) qui l'employoit dans les affaires importantes.

(*e*) Meuriſſe, pag. 151.
(*f*) Le même, pag. 390.
(*g*) Titre de l'Abb. de Baupré.
(*h*) Meuriſſe, p. 390.
(*i*) Voyez l'ancienne Vie Mſ. de S. Sigebaud, dans l'Abbaye de S. Symphorien de Metz.
(*k*) Hiſt. mſ. de S. Symphorien.
(*l*) *Mabill. t. 1. annal. Bened. p. 607.*
(*m*) *Vita familia Segolena in Actis SS. Bened.*
(*n*) *Martyrolog. Senonenſ.*
(*o*) Voyez le P. Benoît, Hiſt. Mſ. de Metz, l. 3. c. 12.

An de J.C. 717.

An de J.C. 717.

LIVRE ONZIÉME.

I. *Pepin d'Heriſtal Maire du Palais ; Drogon & Grimoald ſes fils.*

PEpin d'Heriſtal, Maire du Palais, gouvernoit toujours abſolument en France, tant dans la Neuſtrie que dans l'Auſtraſie. Sa demeure ordinaire étoit à Metz. Il avoit deux fils (*p*), Drogon qui étoit l'aîné, & Grimoalde le cadet. Il fit l'aîné Duc de Bourgogne, & le cadet Maire du Palais de Childebert III. mais ils ne vêcurent pas long-tems. Drogon étant mort (*q*), Grimoalde lui ſuccéda dans le Duché de Bourgogne. C'étoit un Seigneur d'une douceur & d'une bonté qui auroient dû le faire aimer de tous les François : mais il y avoit pluſieurs Seigneurs qui ne pouvoient voir ſans jalouſie, que Pepin ſe fût ainſi emparé du Gouvernement, & qu'il partageât avec ſes fils les principales dignités de l'Etat.

Le Roi Childebert mourut en 710. (*r*), & Pepin ayant établi Roi en ſa place Dagobert III. Pepin continua de gouverner la France avec la même autorité qu'auparavant, ſans que perſonne osât ſe déclarer ouvertement contre lui : mais en 713. une dangereuſe maladie l'ayant réduit à l'extrêmité à Jupile, une de ſes maiſons près de Liége, vis-à-vis la Terre & le Château d'Heriſtal, dont il portoit le nom ; il ſe forma une conſpiration contre ſon fils Grimoalde qui l'étoit venu viſiter ; & un nommé Rangaire le tua à Liége, comme il prioit Dieu dans l'Egliſe de S. Lambert *.

*An de J.C. 714.

II. *Theobalde petit-fils de Pepin Maire du Palais.*

Pepin étant revenu de cette maladie, fit périr tous ceux qui étoient de cette conſpiration, & fit Theobalde, fils de Grimoalde, né d'une concubine, & encore enfant, Maire du Palais de Dagobert ; ce qui étoit un renverſement viſible du bon ordre, cette Charge n'ayant été juſques-là tenuë que par des hommes conſommés dans les affaires, d'un âge mûr, & capables de gouverner. Pepin en cela donna trop ſans doute à ſon inclination, & ne conſulta ni le bien public, ni les bienſéances. Il comptoit apparemment ſur une longue vie, & ſe flattoit de ſuppléer à tout par ſon habileté & par ſa grande expérience : mais il mourut la même année (*s*), & au même lieu de Jupile, après vingt-ſept ans ſix mois de Gouvernement. Il eſt rare de voir dans un ſujet autant de grandes qualités, que l'on en vit dans Pepin. Brave juſqu'à l'intrépidité, mais d'une intrépidité accompagnée d'une prudence conſommée, & d'un bonheur qui ne ſe démentit jamais ; entreprenant, hardi, ambitieux, mais ſans témerité, ſans cruauté & ſans emportement ; doux, modéré, ſage, il ſçut ſe ménager, & conſerver ſur les François, ſans être Roi, une autorité que les Rois mêmes auroient eû peine à acquérir : enfin il gouverna en quelque ſorte juſqu'après ſa mort, puiſque ſa femme Plectrude & ſon petit-fils Theobalde, quoiqu'en très bas âge, ſe maintinrent en autorité ſous le règne de Dagobert, comme avoit fait Pepin ſous les regnes précédens.

III. *Fondation de l'Abbaye de Suſteren par Pepin.*

Un peu avant ſa mort (*t*), il donna à S. Villibrod une Terre nommée Sweſtre ou Suſteren, pour y bâtir un Monaſtere, & il lui recommanda ſes petits-fils, nés de Grimoalde & de Drogon ; & comme la maladie ne lui permettoit pas de ſigner l'Acte de la donation, il le fit ſigner par Plectrude ſon épouſe. Nous donnons dans les Preuves l'Acte de cette donation. S. Villibrod y bâtit un Monaſtere de Religieuſes, qui dans la ſuite a été changé en Chapitre de Chanoineſſes, & a donné naiſſance à une ville nommée Suſteren, dans le Duché de Juliers. Plectrude avoit donc dès-lors regagné l'eſprit de Pepin, & avoit fait éloigner Alpaïde, avec ſon fils Charles, que Pepin ne recommanda pas à S. Villibrod. Toutefois Charles, qui fut depuis ſurnommé Martel, ne laiſſa pas d'honorer & d'eſtimer Villibrod ; & réciproquement le ſaint Evêque fut toujours affectionné à Charles, qui vers l'an 714. voulut qu'il donnât le Baptême à ſon fils Pepin, ſurnommé le Bref, qui devint depuis ſi illuſtre, ſelon la prédiction qu'en avoit fait le ſaint Evêque en le baptiſant (*u*), lorſqu'il dit qu'il ſeroit plus célebre & plus glorieux, qu'aucun des Maires du Palais, qui euſſent été en France.

IV. *Charles Martel commence à ſe faire connoître. Guerres contre l'Auſtraſie.*

Plectrude avoit une averſion infinie pour Charles, ſurnommé depuis Martel, fils de Pepin (*x*), & d'une autre femme nommé Alpaïde qu'il avoit épouſée, après avoir répudié Plectrude ; ou même qu'il avoit ſimplement entretenuë à titre de concubine. Charles avoit toutes les qualités pour ſuccéder aux emplois de ſon pere. Il étoit vaillant, & d'un âge à commander les armées. Les Seigneurs François ne voyoient qu'avec peine, une femme qui n'étoit ni Reine ni Régente, & un enfant qui n'étoit ni Roi ni Prince, gouverner la Monarchie Françoiſe. Plectrude avoit fait

(*p*) *Annal. Metenſ. t.* 3. *Hiſt. Franc. Duchoſne, p.* 266.

(*q*) An de J. C. 708. ſelon les Annales de Metz, p. 267. ou plutôt en 710. Il fut enterré à S. Arnoû de Metz.

(*r*) *Annal. Metenſ. pag.* 267. *Poſt cujus Chilteberti deceſſum, Pipinus juxtà pactæ finem vitæ Dagobertum in Regem ordinavit.* Childebert fut enterré à Choiſy, peu éloigné de Compiegne, après ſeize ans de regne. *Continuat. Fredegar. cap.* 104. *p.* 671.

(*s*) An de J. C. 714. le 26. Décembre. *Annal. Metenſ. p.* 267. *Fredegar. Continuat. t.* 672. *c.* 104

(*t*) *Bronter. annal. Trevir. t.* 7. *Miræi Chron. t.* 2. *pp.* 36. 97. Voyez les Preuves.

(*u*) *Vita S. Villibrordi.*

(*x*) *Annal. Mi[illegible]*

An de J. C. 717.

arrêter Charles dans Cologne, & le retenoit loin des affaires & du Gouvernement : mais en voulant gouverner avec trop de hauteur & de sévérité, elle irrita de plus en plus les Grands du Royaume ; il se forma contre elle, & contre Theobalde, une puissante conspiration : on prit les armes ; les Austrasiens voulurent soutenir Plectrude & son petit-fils ; les Neustriens les attaquerent. La bataille se donna dans la forêt de Cuise (*y*) proche Compiégne. Le combat fut très sanglant, les Austrasiens furent défaits ; & Theobalde obligé de s'enfuir avec peu de monde, mourut peu de tems après. La Charge de Maire du Palais de Dagobert fut aussi-tôt remplie par Rainfroy, qui porta incontinent la guerre contre l'Austrasie, & fit le dégât par-tout jusqu'à la Meuse. Il engagea ensuite Radbode Duc de Frise, & les Saxons, à se révolter contre Dagobert (*z*), & à venir ravager ce qui appartenoit au Roi d'Austrasie, jusques dans la Province des Hattuariens, qui fait partie du Pays de Gueldres.

V. *Mort de Dagobert III. Roi d'Austrasie. Chilperic II. autrement Daniel, est établi Roi.*

Pendant que toute l'Austrasie étoit dans le trouble, Charles fils de Pepin trouva moyen de s'échapper de prison *. Lorsqu'il parut dans le Pays, il y fut reçu avec une joye qu'on ne peut exprimer ; on crut revoir en lui Pepin son pere ; le courage & les espérances se ranimerent. Dagobert étant mort dans ce même tems, après cinq ans de regne *, donna moyen à Charles de se fortifier. Dagobert avoit laissé un fils, nommé Thierry, qui n'étoit encore qu'au berceau. On crut que la situation des affaires du Royaume demandoit un Prince capable de gouverner, quoiqu'en ce tems-là les Rois de France eussent quitté l'habitude de le faire par eux-mêmes, laissant tout le soin des affaires, tant de guerre que de paix, à leur Maire du Palais. On alla donc chercher un fils de Childeric, nommé Daniel, qui ayant reçu la Tonsure Cléricale, étoit demeuré dans un Monastere, depuis l'assassinat de son pere (*a*). On lui laissa croître ses cheveux, on l'établit Roi, & on lui changea son nom de Daniel, en celui de Chilperic II. (*b*). Rainfroy étoit toujours à la tête des affaires ; mais Chilperic animé & soutenu par les Grands du Royaume, prétendit gouverner par lui-même, & marcha avec son armée, pour réduire les Austrasiens commandés par Charles Martel.

*An de J. C. 716.

*An de J. C. 715.

VI. *Guerre de Charles Martel contre Radbode Duc de Frise,*

Charles avoit à la fois deux ennemis à combattre ; sçavoir, Chilperic, & Radbode Duc de Frise, que Rainfroy avoit soûlevés contre lui, ou plutôt contre Thierry Roi d'Austrasie. Charles marcha d'abord contre le Duc de Frise, & lui livra bataille assez près de Cologne (*c*). Le combat fut fort opiniâtre, & il y eut bien du sang répandu. La nuit sépara les deux armées ; & Charles se retira, ayant perdu bien du monde *. Comme il étoit occupé à réparer sa perte par de nouvelles levées, il apprit que Chilperic & Rainfroy étoient entrés dans l'Austrasie avec une armée innombrable, & qu'ils alloient joindre à Cologne le Duc Radbode, qui les y attendoit. Ces troupes faisoient le dégât par-tout, & menaçoient de faire le siége de Cologne : mais Plectrude qui s'y tenoit enfermée, avec les trésors que Pepin d'Heristal son mari y avoit laissés, sçut détourner ce coup, en leur donnant une grosse somme d'argent.

& contre *Rainfroy Maire du Palais de Neustrie.*

*An de J. C. 716.

Charles cependant fortifioit son armée par de nouvelles troupes ; & n'étant pas assez puissant pour attaquer ses ennemis en bataille rangée, il partagea ses troupes en divers pelottons, cherchant l'occasion de harceler l'armée de Chilperic, & de tirer quelque avantage des négligences que son ennemi pourroit commettre. Un jour le Roi s'étant campé à Amblef, sur une petite riviere de même nom (*d*), entre Limbourg & la Roche en Ardennes, Charles s'approcha de là à la faveur des bois, monta sur la colline, sur laquelle le Château d'Amblef étoit bâti, considéra à loisir la disposition du camp des ennemis, & la multitude de leurs troupes. Il fut témoin du désordre & de la négligence avec laquelle elles campoient ; les Officiers & les soldats ne songeant qu'à se mettre à couvert de la chaleur, & à dîner à leur aise. Alors comme il déliberoit sur les moyens de profiter d'une conjoncture si favorable, un de ses soldats vint s'offrir à lui, & le pria de lui permettre d'aller répandre l'épouvante dans le camp des ennemis. Charles le lui permit quoiqu'avec peine ; & aussi-tôt cet homme courant à toutes jambes à travers le camp du Roi, mit à mort tout ce qu'il rencontra, criant que Charles alloit fondre sur eux avec toutes ses troupes, & alloit les tailler tous en piéces. Une action si hardie & si imprévûë jetta l'allarme & le trouble par-tout, & les ennemis commencerent à prendre la fuite.

Charles, qui de la hauteur d'Amblef considéroit ce qui se passoit dans le camp, descendit promptement avec ses troupes, attaqua l'ennemi avec de grands cris par divers endroits, & mit tout en désordre. Le Roi, le Maire du Palais, les Généraux, les Officiers, les soldats, tous abandonnerent le camp, & ne cesserent de courir, qu'ils ne fussent hors de la forêt d'Ardenne, & qu'ils n'eussent regagné la Neustrie (*e*). Ceux qui purent se jetter dans l'Eglise d'Amblef, s'y réfugierent, & eurent la vie

(*y*) *Cotia Sylva.*

(*z*) *Annal. Metenſ. ad an. 716. p. 268.*

(*a*) Childeric fut tué en 673. avec la Reine Blichilde, & un de ses fils nommé Dagobert. Celui dont nous parlons, fut sauvé de ce massacre. *Fredegar. Continuat. c. 95. p. 665.*

(*b*) *Idem c. 106. p. 672.* Franci vero Danielem quondam Clericum, exacto capitis crescente, in Regnum stabiliunt, atque Chilpericum nuncupant.

(*c*) *Annal. Metenſ. ad an. 716. Continuat. Fredegar. c. 106. pag. 672.*

(*d*) *Annal. Metenſ. ad an. 716. p. 268. t. 3. Hiſtor. Franc. Duchesne. Fredegar. Continuat. c. 106. p. 673.*

(*e*) Les Annales de Metz, p. 269. portent qu'après cet échec, Chilperic vint vers Cologne ; qu'il essaya de s'en rendre

An de J. C. 717.

sauve. Charles les laissa aller rejoindre les fuyards. L'Histoire remarque en cette occasion, qu'un soldat Austrasien poursuivant un ennemi qui couroit vers l'Eglise, l'atteignit à la porte; & n'ayant pû lui décharger le coup à son gré, lui coupa le pied, avant qu'il fût entré dans le Lieu saint. Ses camarades lui faisant un scrupule (*f*) d'avoir ainsi violé l'azile de l'Eglise, il répondit qu'il n'avoit touché à rien de ce qui y étoit; mais qu'il s'étoit crû permis de frapper ce qui n'y étoit pas encore. Charles ne jugea pas à propos de suivre Chilperic; il fit un prodigieux butin dans le camp, & se retira dans ses quartiers. C'est ce qui se passa dans la campagne de 716.

VII. *Charles Martel fait la guerre à Coilperic.*

L'année suivante *, Charles Martel se trouva en état d'aller attaquer le Roi Chilperic. Il entra dans ses Etats, passa la Forêt Charbonniere (*g*), & fit le dégât par-tout jusqu'à Cambray. Chilperic vint au-devant de lui, & les deux armées se camperent assez près l'une de l'autre, en un lieu nommé Vinci (*h*), aujourd'hui la Cense de Vinci près Creve-cœur. Charles envoya un Héraut à Chilperic, suivant la maxime de ses Ancêtres, pour lui proposer la paix, à condition qu'on lui remettroit les emplois, que le Duc Pepin son pere avoit eûs dans la Neustrie: mais cette proposition fut rejettée avec hauteur & avec indignation. On lui répondit, que non seulement on ne lui accorderoit pas ce qu'il prétendoit, mais qu'on vouloit qu'il quittât l'Austrasie, que son Pere avoit injustement usurpée sur la famille de Clovis: qu'il n'avoit qu'à se préparer au combat pour le lendemain, & à subir le jugement de Dieu, qui déclareroit par la victoire, à qui devoit appartenir le Gouvernement du Royaume des François.

* An de J. C. 717.

Charles fit part de cette réponse à ses Généraux, & aux Grands qui l'accompagnoient, & commença à se préparer au combat, qui se donna le lendemain 19. Mars 717. L'armée du Roi étoit beaucoup supérieure en nombre; mais celle de Charles étoit plus aguerrie & mieux disciplinée. La bataille fut très opiniâtre & très sanglante: mais enfin la victoire se déclara pour Charles. Chilperic prit la fuite, aussi-bien que Rainfroy, & ils abandonnerent leurs troupes à la discrétion du Vainqueur. Charles les poursuivit jusqu'à Paris; & ayant assujetti tout ce Pays, il revint sur ses pas, & alla assiéger Plectrude sa belle-mere dans Cologne. Il fut reçû dans la ville, & obligea Plectrude à lui remettre les trésors de Pepin, qu'elle avoit entre les mains.

An de J. C. 717.

Après cette victoire, il fut reconnu Duc d'Austrasie, avec une autorité égale à celle des Rois (*i*). Cependant, pour ne pas causer de jalousie aux Austrasiens, il proposa de leur donner un Roi de la race de Clovis. Ils établirent donc Clotaire Roi d'Austrasie (*k*). On croit que ce Prince étoit fils de Thierry III. frere de Clovis III. & de Childebert III. & oncle de Dagobert dernier mort (*l*). Chilperic comprit bien que Charles Martel n'en demeureroit pas là: il songea à lui susciter de nouveaux ennemis, & à se fortifier soi-même par de nouvelles alliances. Il envoya une Couronne à Eudes Duc d'Aquitaine (*m*), & le fit solliciter de se joindre à lui, pour faire la guerre à Charles. L'Histoire dit que Chilperic lui envoya *le Royaume & des présens*: ce que quelques-uns (*n*) entendent de la souveraineté, qu'il lui accordoit dans la Guyenne & la Gascogne; & d'autres (*o*), d'un simple présent d'une Couronne d'or. Quoi qu'il en soit, Eudes écouta volontiers ces propositions, & se rendit auprès de Chilperic avec de nombreuses troupes. Ils marcherent ensemble vers l'Austrasie: mais Charles vint au-devant d'eux, jusqu'au-delà de Rheims, dont l'Evêque S. Rigobert lui refusa l'entrée. Il ne laissa pas de s'avancer jusqu'au-delà de cette ville, & de se camper entre Rheims & Soissons. Son arrivée jetta l'armée de Chilperic dans la consternation. Eudes prit la fuite (*p*), & entraîna avec lui le Roi & son armée. Charles les poursuivit jusqu'à la Seine; & Chilperic ne se croyant pas en sûreté à Paris, en sortit avec ses trésors, & se sauva avec Eudes au-delà de la Loire.

Charles les suivit jusqu'à Orleans; mais n'ayant pû les atteindre, il dépêcha au Duc Eudes, & lui ordonna de lui remettre le Roi entre les mains, avec ses trésors. Eudes obéït; & l'année suivante (*q*) il lui envoya le Roi, à qui Charles voulut bien accorder la qualité de Roi, mais sans autre autorité que celle qu'avoient eûë ses prédécesseurs sous Pepin (*r*).

maître; mais qu'n'ayant pû en former le siége avec son armée fatiguée, il reçut de grosses sommes d'argent, & se retira: mais l'Auteur de *Gesta Francorum*, *c.* 53. & le Continuateur de Fredegaire, *c.* 106. p. 673. disent que Chilperic s'étoit présenté devant Cologne avant cette affaire, & qu'il fut battu par Charles Martel, en s'en retournant en Neustrie; ce qui est plus vraisemblable.

(*f*) *Annal. Metenſ. loco citato.* Quem cùm socii piæ mentis affectu, cur Basilicæ septa macularet, arguerent; respondisse fertur, id quod Ecclesia contineret se observâsse, ne contingeret: quod autem extra claustra illius celeritate cursûs invenerat, jurè se amputâsse fatebatur.

(*g*) *Annal. Metenſ. ad an.* 717. *Continuat. Fredegar. c.* 106. p. 673. *Paul. Diac. l.* 6. *c.* 42. *Hist. Longob.*

(*h*) Vinci cum in pago Cameracensi. *Vita Nor. Rainart. in Fredegar. p.* 673.

(*i*) *Annal. Metenſ. ad an.* 717. In Solio Regni sui dignissimus hæres resedit.

(*k*) An de J. C. 718. Clotaire fut rétabli trente-sept ans après la mort de Dagobert, dernier Roi d'Austrasie.

(*l*) *Contin. annal. Franc. t.* 4. *ad an.* 718. *n.* 2.

(*m*) *Annal. Metenſ. ad an.* 718. *p.* 269. *Fredegar. Continuat. c.* 107. *p.* 673. Auxilium ejus postulantes rogant, Regnum & munera tradunt.

(*n*) *Valesius*, *l.* 23. *rer. Franc. ad an.* 718.

(*o*) *Cointius ad an.* 719. *n.* 6.

(*p*) *Annal. Metenſ. ad an.* 718. *p.* 269. *Fredegar. Continuat. cap.* 107.

(*q*) An de J. C. 719. L'Auteur de *Gesta Franc. c.* 53. dit que Charles fit amitié avec Eudes, & que celui-ci lui remit Chilperic: mais les Annales de Metz portent qu'il lui rendit Chilperic dès qu'il eut reçû ses ordres.

(*r*) *Annal. Metenſ. ad an.* 718. Suscepto autem Rege, Carolus misericorditer erga ipsum egit, Sedemque ipsi regalem sub sua ditione concessit.

Ainsi

An de J. C. 717. Ainſi la France ſe trouva de nouveau ſous la conduite abſoluë des Maires du Palais. Chilperic ne ſurvêcut pas beaucoup à ſa diſgrace ; il mourut en 720. (*s*), après ſix ans de regne. Quelques-uns veulent qu'il ſoit mort à Noyon, & d'autres à Attigny. Charles lui donna pour ſucceſſeur Thierry IV. (*t*) ſurnommé de Chelles, parce qu'il avoit été élevé dans le Monaſtere de ce lieu-là. Il étoit fils de Dagobert III. (*u*). il regna ſeize ou dix-ſept ans, & n'en avoit pas plus de ſept ou huit, quand il commença à regner. Le Maire du Palais gouvernoit avec une autorité abſoluë ſous le nom emprunté de ce Prince, non ſeulement l'Auſtraſie, mais auſſi la Neuſtrie ; car le Roi Clotaire, à qui il avoit donné le nom de Roi d'Auſtraſie, étoit mort dès l'an 718.

VIII. *Rainfroy fait ſa paix avec Charles Martel.*

Quant à Rainfroy Maire du Palais de Chilperic, il s'étoit ſauvé à Angers, qui étoit une ville très bien fortifiée (*x*), & s'y étoit enfermé, attendant quelque occaſion pour faire ſa paix, ou pour ſe retirer ailleurs. Il y demeura trois ou quatre ans, ayant pour lui un parti aſſez conſidérable dans la France : mais Charles l'ayant aſſiégé dans ſa ville *, l'obligea à capituler, & lui abandonna pour ſa vie le Comté d'Angers, ſans lui ôter ſa Duché d'Aquitaine, dont il jouït juſqu'à la mort.

* An de J. C. 724.

IX. *Milon Archevêque de Reims & de Tréves.*

S. Rigobert Archevêque de Reims, qui avoit fait fermer les portes à Charles, quand il marchoit contre Chilperic *, éprouva au retour l'effet des menaces que le Maire du Palais lui avoit faites. Il le chaſſa de ſon Siége, & mit en ſa place Milon Archevêque de Treves, fils de S. Baſin, dont on a parlé cy-devant. Milon étoit un de ces Evêques guerriers de ce tems-là, qui ne cherchoit les dignités Eccléſiaſtiques, que pour profiter des biens & des honneurs qui y étoient attachés : Prélat au reſte ſans vocation, & ſans eſprit Eccléſiaſtique.

* An de J. C. 718.

X. *Guerre contre les Saxons & les Allemands.*

Charles ayant rétabli heureuſement la paix au-dedans du Royaume, s'appliqua à réprimer les ennemis du dehors, & à faire de nouvelles conquêtes. Les Saxons s'étoient joints aux Friſons contre lui, dans la guerre qu'il eut à ſoutenir contre Chilperic & Rainfroy. Il paſſa le Rhin dès l'an 718. c'eſt-à-dire, auſſi-tôt qu'il eut vaincu Chilperic près de Soiſſons, & qu'il fut de retour de ſa pourſuite. Il avoit apparemment commencé cette année la campagne de très bonne heure, puiſqu'il eut encore le tems de battre les Saxons, & de ravager leur Pays juſqu'au Veſer (*y*). L'année ſuivante *, il paſſa de nouveau le Rhin, attaqua les Allemands, qui faiſoient alors une Nation particuliere de Germanie ; il les ſubjugua de nouveau, & les remit ſous l'obéïſſance de la France ; porta ſes conquêtes juſqu'au delà du Danube, d'où il revint en France avec ſon armée chargée de butin.

* An 719.

An de J. C. 719.

XI. *Guerre contre Grimoald Duc de Baviere.*

Les Bavarois lui fournirent en 725. une nouvelle occaſion de paſſer le Rhin, & de porter la guerre en Allemagne (*z*). Grimoald Duc de Baviere, voyant Charles occupé à réduire Rainfroy Maire du Palais *, crut avoir trouvé la conjoncture favorable pour ſecoüer le joug des François : mais Charles ne lui donna pas le loiſir de ſe fortifier. Il entra en Allemagne, parcourut la Suabe, paſſa le Danube ; & au retour, tombant ſur la Baviere, il l'aſſujettit de nouveau, & ramena ſes troupes enrichies du butin qu'elles avoient fait. Les Annales du tems ne racontent preſque aucunes particularités de ces guerres ; & la diſette où l'on eſt d'autres Monumens, ne nous permet pas d'y ſuppléer. Cependant la Vie de S. Corbinien nous apprend une circonſtance remarquable, qui précéda cette guerre de Baviere (*a*). Corbinien ayant un jour rencontré une femme ſoupçonnée de magie & de maléfice, & la voyant accompagnée de gens qui portoient de la viande, & d'un cheval chargé de vin, s'informa d'où lui venoient toutes ces choſes. Elle répondoit que c'étoient des préſens qu'on lui avoit faits, pour avoir guéri par ſes charmes, un fils du Roi, qui étoit lié par un maléfice.

* An de J. C. 724.

Le Saint emporté de zéle, deſcend de cheval, ne peut même s'empêcher de frapper cette malheureuſe ; & étant arrivé à la porte de la ville, il diſtribuë aux pauvres tout ce qu'elle conduiſoit, pleurant amérement le peu de foi du Duc Grimoald, qui avoit ſouffert que cette femme employât ſes maléfices pour guérir le Prince ſon fils. La magicienne étant venuë au Palais, ſe plaignit à la Ducheſſe Plitrude des mauvais traitemens de l'Homme de Dieu ; & la Princeſſe réſolut de s'en venger. Elle envoya du monde pour le tuer dans ſa maiſon : mais le Saint en ayant été averti, ſortit la nuit du logis où il étoit, & évita ainſi la violence qu'on avoit réſolu de lui faire. Le Duc Grimoald informé de ce que Plitrude avoit voulu faire, envoya prier Corbinien de revenir : mais il ne put s'y réſoudre, diſant qu'il ne vouloit pas s'expoſer à la fureur de Jezabel.

Peu de tems après arriva la guerre de Baviere, dont nous avons parlé. Le fils du Duc, qui avoit été guéri par un maléfice, mourut ; le miniſtre que Plitrude avoit employé pour faire périr S. Corbinien, fut mis à mort d'un coup de lance ; Grimoald fut tué par des aſſaſſins ; Plitrude ſa femme, qu'il avoit ôtée à ſon

(*s*) *Fredegar. Chronic. Continuat. c.* 107. *p.* 674.

(*t*) Il monta ſur le Trône, l'an de J. C. 721. Il mourut en 737.

(*u*) *Geſta Regum Franc. c.* 53. *p.* 710. *Diploma ejuſdem Theodorici pro Monaſterio ſancti Dionyſii, apud Labb. Miſcell. tom. antiquit.*

(*x*) *Fredegar. Continuat. cap.* 107. *Annal. Metenſ. ad an.* 725. *pag.* 270.

(*y*) *Annal. Metenſ. ad an.* 718. *p.* 270.

(*z*) *Annaliſta Petavian. & Tilian. & Chronic. S. Dionyſii ad an.* 725. *n.* 2. 3. *& Continuat. Fredegar. c.* 108. *p.* 674.

(*a*) *Vide Goldaſt. apud Franc. t.* 4. *ad an.* 725. *n.* 3. 4. *&c.*

An de J. C. 719.

frere Theobalde, qui étoit ſon légitime époux, fut emmenée captive avec ſa fille Sonichilde, & conduite en France par Charles Martel. Elle y fut pendant quelque tems en conſidération, parce que Charles épouſa Sonnechilde, dont il eut enſuite Griffon: mais dans la ſuite ce Prince rélégua Plitrude, & elle fut obligée de ſe retirer en Italie, où elle finit ſes jours. Pour Sonnechilde, après la mort de Charles Martel, elle fut enfermée dans le Monaſtere de Cheſſes, par Pepin & Carloman, de peur qu'elle n'excitât des troubles dans le Royaume à l'occaſion de ſon fils Griffon, qui avoit été exclu de la charge de Maire du Palais.

XII. *Charles Martel protége S. Boniface & S. Villibrod.*

Charles ne bornoit pas ſes ſoins aux affaires de la guerre, & au Gouvernement de l'intérieur du Royaume, il s'appliquoit auſſi à étendre la Religion Chrétienne dans les lieux où elle n'avoit pas encore été annoncée. Le Pape Gregoire II. ayant envoyé l'Evêque Vinfride, autrement nommé Bonifface, pour prêcher l'Evangile aux Thuringiens, & aux autres peuples de la Germanie (*b*), lui donna des Lettres de recommandation au Duc Charles (*c*) Maire du Palais de France, afin qu'il le favoriſât dans la loüable entrepriſe de prêcher l'Evangile aux nations de delà le Rhin. Charles reçut Boniface avec honneur, & lui donna une Lettre de protection (*d*), adreſſée à tous les Evêques, les Ducs, les Comtes & les autres Officiers du Royaume, leur ordonnant de le laiſſer prêcher librement par-tout où il jugeroit à propos. Il accorda la même grace à ſaint Villibrod Apôtre des Friſons, dont nous avons parlé cy-devant. La politique avoit autant de part à cela que la Religion. Charles gagnoit par ces marques de piété, les Evêques & le Clergé, dont le pouvoir étoit grand dans l'Etat, & en même tems il travailloit à civiliſer & à adoucir, par la Religion de J. C. les mœurs farouches des peuples de Germanie.

XIII. *Charles eſt guéri par S. Maximin de Tréves.*

Vers le même tems, ce Prince étant tombé malade à Tréves (*e*), eut un ſonge, dans lequel il lui ſembla que S. Maximin Evêque de cette ville, lui diſoit de le ſuivre à ſon tombeau. Charles s'étant éveillé, demanda au Garde qui étoit à ſa porte, s'il avoit vû S. Maximin qui venoit de lui parler? Le Garde répondit qu'il ne l'avoit pas vû. Le voilà, dit le Duc, qui ſort de ma chambre, & qui me dit de le ſuivre à ſon tombeau, ſi je veux être guéri. Il ſe fit donc porter en litiére au tombeau du Saint, où s'étant endormi, le Saint lui apparut de nouveau, & lui dit: *J'ai prié pour vous, & j'ai demandé à Dieu votre ſanté: mais ne péchez plus à l'avenir.* Charles ſe réveilla, ſe trouva mieux, entra dans la Sacriſtie, ſe fit donner à manger, & recouvra bien-tôt ſes forces. En reconnoiſſance de ce bienfait, il fit de grands biens au Monaſtere de S. Maximin, & lui donna quelques terres. Il fit auſſi du bien à l'Egliſe d'Utrecht, en conſidération de S. Villibrod, Apôtre de la Friſe, & à quelques autres Egliſes. An de J.C. 719.

Mais il faut avoüer, qu'il eſt ſans comparaiſon plus fameux par les torts qu'il fit aux Lieux ſaints & aux Monaſteres, que par les biens & les Priviléges qu'il leur accorda. De ſon tems les biens des Egliſes ne furent que trop ſouvent donnés aux Laïques, & les Canons Eccléſiaſtiques à cet égard furent très mal obſervés (*f*). Il eſt vrai que la néceſſité des tems a pû, ſi-non autoriſer, au moins excuſer bien des choſes, que l'on n'excuſeroit pas dans d'autres circonſtances. Il fut preſque toujours en guerre, ſouvent contre des peuples infidéles. Le beſoin qu'il avoit des Grands, pour ſoutenir les frais de ces entrepriſes, & l'obligation où il étoit de les récompenſer, a pû lui faire tolérer bien des choſes, que l'on peut préſumer qu'il n'approuvoit pas. C'eſt ainſi qu'en ont jugé des perſonnes ſages & équitables (*g*).

XIV. *Guerre de Charles Martel contre Eudes Duc d'Aquitaine.* *An de J.C. 731.

Cependant Eudes Duc d'Aquitaine (on ne ſçait par quel motif) s'aviſa de rompre la paix*. Charles marcha contre lui (*h*), le battit deux fois au-delà de la Loire, fit le dégât dans tout le Pays, & contraignit le Duc d'avoir recours à ſa clémence: mais ſa ſoûmiſſion n'étoit que ſimulée. Voyant qu'il n'étoit pas en état de réſiſter ſeul à un ennemi comme Charles Martel (*i*), il traita ſecrettement avec les Sarraſins d'Eſpagne, & engagea leur Roi Abderame à faire irruption dans la France. Mais Abderame ayant ſçû que Mugnoz gendre du Duc, & Gouverneur de Cardagne, s'étoit ſoûlevé contre lui, & qu'Eudes étoit entré dans cette conjuration, marcha contre Mugnoz, l'aſſiégea dans une de ſes Places, lui coupa les eaux, le réduiſit à l'extrêmité, & le força à ſe précipiter du haut d'un rocher, & à ſe tuer (*k*). Alors Abderame paſſa les Pyrenées, fondit ſur les troupes d'Aquitaine, les mit en fuite, & Eudes ſe vit de nouveau contraint de recourir à Charles. Celui-ci voyant le danger de la France, & craignant qu'il n'arrivât à ce Royaume, ce qui venoit d'arriver à l'Eſpagne, ramaſſa une puiſſante armée, compoſée non ſeulement de troupes de France, mais auſſi de celles de Germanie, & s'avança à la rencontre d'Abderame.

XV. *Charles*

Ce Conquérant ne trouvant rien qui l'arrêtât, pénetra juſqu'à Sens, & de-là menaçoit

(*b*) *Annal. Metenſ. ad an.* 718. *Vide Coint. ad an.* 723. *n.* 11.
(*c*) An de J. C. 723. *Vide Epiſtol. Greg. II. t.* 6. *Concil. Labb. p.* 1439.
(*d*) *Tom.* 6. *Concil. p.* 1446.
(*e*) *Vita S. Maximini à Lupo Ferrarienſi.*
(*f*) *Bonifac. Moguntin. Epiſtol.* 132. *Vide t.* 6. *Concil. p.* 1494.
(*g*) *Cointius annal. Eccl. Franc. t.* 5. *ad an.* 741. *n.* 39. *Mabill. t.* 2. *annal. Bened. l.* 21. *c.* 61. *ff.* 113. 114.
(*h*) *Annal. Metenſ. ad an.* 731. *p.* 270. *Fredegar. Continuat. c.* 103. *p.* 674.
(*i*) *Annal. Metenſ. ad an.* 732.
(*k*) *Roderic. Hiſt. Arab. c.* 13.

Martel défait Abderame Roi des Sarraſins d'Eſpagne.

An de J. C. 731.

d'aller à Tours (*l*). Il étoit entre Tours & Poitiers, lorſque Charles parut avec ſes troupes. Les deux armées furent en préſence pendant ſept jours, faiſant de continuelles eſcarmouches. Enfin le ſeptiéme jour on en vint à une bataille générale. La victoire fut long-tems diſputée, & l'auroit été encore davantage, ſans le Duc d'Aquitaine, qui avec ſes troupes ſe jetta dans le camp des Sarraſins, & y fit un carnage horrible de tout ce qu'il y trouva d'hommes, de femmes & d'enfans. Les cris des mourans, & le tumulte de ceux qui fuyoient, jetterent la conſternation dans l'armée des Sarraſins. Cependant Abderame ſoutint juſqu'au ſoir l'effort des François : mais ayant été tué ſur la fin de la bataille, les Sarraſins ſe retirerent dans leur camp, & le trouvant ſaccagé, jugerent à propos de l'abandonner pendant la nuit, laiſſant les tentes toutes dreſſées, & tous leurs bagages, afin que les François ne s'apperçuſſent pas de leur fuite *. On aſſûre (*m*) que Charles ne perdit en ce combat que quinze cent hommes, & qu'il y périt trois cent ſoixante & quinze mille Sarraſins. On dit que c'eſt de ce combat, que vint à Charles le ſurnom de *Martel* ou *Marteau*. Ce qui eſt certain, c'eſt que ce nom ne ſe trouve pas dans les Anciens, ni dans les Auteurs du tems (*n*).

* An de J. C. 732.

XVI. *Mort du Roi Thierry. Charles Martel bat une ſeconde fois les Sarraſins.*

Pendant les années ſuivantes 733. & 734. le Duc Charles fit la guerre en Bourgogne & en Friſe (*o*); & en 735. Eudes Duc d'Aquitaine, étant mort, il ſoumit & réünit au Royaume tous ſes Etats, en laiſſant toutefois le Gouvernement à Henalde fils du Duc. Je paſſe légérement ſur tout cela, parce qu'il eſt aſſez étranger à mon deſſein, & que l'Hiſtoire en eſt très peu détaillée.

Le Roi Thierry étant mort en 737. (*p*), Charles ne jugea pas à propos de remplir ſi-tôt ſa place par un nouveau Roi (*q*); mais il continua de gouverner la France en qualité de Duc des François. Il ne ſe paſſoit preſque aucune année qu'il ne fiſt quelque nouvelle expédition, tantôt au-delà du Rhin contre les Friſons, les Saxons & les Allemands; & tantôt en deça contre divers ennemis qui s'élevoient : mais la plus fameuſe eſt celle qu'il fit en 737. contre les Sarraſins, qui avoient fait une ſeconde irruption dans le Royaume (*r*), & qui s'étoient rendus maîtres d'Avignon. Charles ſe mit en campagne avec une armée, envoya devant ſon frere Childebrand, pour inveſtir la ville (*s*), arriva lui-même peu après, força Avignon, & la réduiſit en cendres, après avoir fait périr la plus grande partie de ſes habitans. De-là il marcha contre Narbonne, où Athime Général des Sarraſins s'étoit enfermé. Il enveloppa la ville par de bons retranchemens, pour empêcher les ennemis d'en ſortir, & pour leur ôter toute eſperance de ſecours. Toutefois les Sarraſins d'Eſpagne y envoyerent un de leurs Généraux, nommé Amor, qui y vint avec une flote, & débarqua ſon armée entre Narbonne & Leucate (*t*). Charles lui livra la bataille, & la gagna. Le Général Amor fut tué dans le combat, & les Sarraſins furent contraints de ſe ſauver dans leurs vaiſſeaux, où pluſieurs François entrerent pêle-mele avec eux, & en tuerent un très grand nombre. Pour Narbonne, l'Hiſtoire ne nous dit pas qu'elle ait été priſe. L'Annaliſte de Metz dit qu'il la laiſſa bloquée, & revint en France (*u*).

An de J. C. 737.

Pendant que les armées Françoiſes étoient occupées à cette extrêmité du Royaume, les Saxons ſe révolterent *. Charles paſſa le Rhin, les ſubjugua de nouveau, les força à lui donner des ôtages, & à lui payer le tribut ordinaire (*x*). Durant cette expédition, les Sarraſins favoriſés par les rebelles de Provence, reprirent Avignon (*y*); mais ils ne la garderent pas long-tems.

* An de J. C. 738.

XVII. *Révolte en Italie. Le Pape offre à Charles Martel le titre d'Empereur d'Occident.*

Charles ayant marché de ce côté-là la campagne ſuivante *, Avignon ſe rendit. Le Duc Moronte, qui avoit attiré les Sarraſins, fut obligé de ſe ſauver en Eſpagne. Ainſi la paix étant rétablie dans tout le Pays, Charles revint en France, pour goûter le fruit de tant de travaux, & pour donner déſormais tous ſes ſoins à regler l'intérieur du Royaume (*z*).

L'Empereur Leon l'Iſaurien ayant attaqué le culte des ſaintes Images en Orient *, donna occaſion à la révolte de ſes troupes en Italie, & à la priſe de Ravenne par Luitprand Roi des Lombards. Le Pape Gregoire II. & ſon ſucceſſeur Gregoire III. prirent dans cette affaire le parti que la Religion demandoit d'eux. Ils aſſemblerent des Conciles *, condamnerent les erreurs des Iconoclaſtes, & écrivirent à l'Empereur, pour le porter à quitter ſes erreurs. L'Empereur en colere uſa de menaces envers le Pape; celui-ci eut recours à Charles Martel *; lui envoya des Ambaſſadeurs, ce que juſqu'alors on n'avoit pas encore vû en France, le priant de ſecourir le ſaint Siége contre l'Empereur d'Orient, & contre le Roi des Lombards : lui offrant en même tems de le reconnoître

* An de J. C. 739.

* An de J. C. 726.

* Vers l'an 730.

* An de J. C. 741.

(*l*) *Eginard. Hiſt. Caroli Magni. Rodoric. Hiſt. Arab. c.* 14.
(*m*) *Paul. Diac. Hiſt. Longob. l.* 6. *c.* 46.
(*n*) *Vide Valeſ. l.* 25. *rerum Francic. Comit. ad an.* 741. *n.* 43.
(*o*) *Annal. Metenſ. ad an.* 733. *&* 734. *Fredegar. Continuat. cap.* 109.
(*p*) An 737. *Vide Mabill. annal. Bened. t.* 2. *pp.* 103. 104.
(*q*) *Comitus ad an.* 737. *n.* 34. *p.* 884. *Labbe Not. in t.* 6. *Concil. pp.* 1439. 1440.
(*r*) *Annal. Metenſ. ad an.* 737.
(*s*) *Continuat. Fredegar. p.* 678.
(*t*) *Paul. Diac. Hiſt. Longob. l.* 6. *c.* 54. *Continuat. Fredegar. pag.* 679.
(*u*) *Annal. Metenſ. ad an.* 737. Devictis univerſis hoſtibus, præter eos quos in Narbona incluſerat urbe, eadem ſub cuſtodia derelicta, cum magno triumpho remeavit in Franciam.
(*x*) *Annal. Metenſ. ad an.* 738.
(*y*) *Fredegar. Continuat. p.* 680. *Edit. Ruinart. Annal. Metenſ. ad an.* 739.
(*z*) *Annal. Metenſ. ad an.* 739. 740. *Continuat. Fredegar. p.* 680. *parte* 3.

An de J.C. 741.

pour Empereur d'Occident (*a*). Il joignit à ſes Lettres des préſens de piété, les Clefs du Sépulcre de S. Pierre, quelques parties de chaînes de ce ſaint Apôtre, & d'autres préſens. Charles reçut ſes préſens & ſes offres avec joye, renvoya au Pape de plus grands préſens qu'il n'en avoit reçu, & lui députa Grimon Abbé de Corbie, & Sigebert Religieux de S. Denys, avec des Lettres & des Mémoires, pour traiter avec le Pape ſur les propoſitions qu'il lui avoit faites: mais tous ces grands projets s'évanouïrent par la mort de l'Empereur d'Orient Leon l'Iſaurien, arrivée le 18. de Juin, par celle du Pape Gregoire III. mort le 28. de Novembre, & par celle de Charles Martel, arrivée le vingt-deux d'Octobre de la même année 741.

XVIII. *Mort de Charles Martel. Carloman & Pepin lui ſuccédent.*

Charles mourut à Quierſy ſur l'Oiſe (*b*), âgé d'environ cinquante ans. Son corps fut inhumé à S. Denys. Il avoit été marié deux fois. Sa premiere femme, nommée Crotrude, lui avoit donné deux fils, Carloman & Pepin; & la ſeconde, nommée Sonnechilde, niéce d'Odilon Duc de Baviere, étoit mere de Grippon, ou Griffon. Il avoit, outre cela, trois fils naturels, Remy, Jerôme & Bernard. Il n'y eut que les deux premiers de ſes fils, qui eurent part à ſa ſucceſſion; Griffon en fut exclu. Les fils naturels furent pourvûs d'une maniere digne de leur naiſſance; mais ils n'eurent aucune part dans la ſucceſſion de l'Etat. Charles ſe ſentant frappé de la maladie dont il mourut, convoqua à Verberie, Maiſon de plaiſance proche Compiégne, une Aſſemblée des Seigneurs du Royaume, & leur déclara le deſſein où il étoit de partager ſes Etats entre ſes enfans avant ſa mort. La choſe ayant été agrée, il donna à Carloman qui étoit l'aîné, l'Auſtraſie, l'Allemagne, la Thuringe, & tout ce qui appartenoit à la France au-delà du Rhin; & à Pepin la Neuſtrie, la Bourgogne & la Provence, leur attribuant en même tems la qualité de Duc, & celle de Maire du Palais.

La Princeſſe Sonnechilde outrée de dépit de voir ſon fils Griffon exclu de la ſucceſſion paternelle, fit tant par ſes ſollicitations auprès de Charles, qu'il lui aſſigna quelques Places, qu'il démembra du partage de ſes deux freres, de l'Auſtraſie, de la Neuſtrie & de la Bourgogne. Mais à peine eut-il les yeux fermés, que les Seigneurs François, à qui ce démembrement deplaiſoit, ſe joignirent à Carloman & à Pepin, & allerent bruſquement attaquer Griffon, qui ne ſe ſentant pas aſſez fort pour tenir la campagne contre de ſi puiſſans adverſaires, ſe jetta dans la ville de Laon avec ſa mere, réſolu de s'y bien défendre; mais il fut obligé de ſe rendre à la diſcrétion de ſes freres, qui l'envoyerent priſonnier à Neuf-château dans les Ardennes, & ils donnerent à Sonnechilde ſa mere le Monaſtere de Chelles pour demeure, ou pour priſon (*c*).

An de J.C. 741.

XIX. *Revolte de pluſieurs peuples d'Allemagne.*

Après la mort de Charles Martel, les Allemands, les Bavarois & les Gaſcons ſe révolterent. Les deux freres Carloman & Pepin, qui avoient bien prévû que ces peuples ne manqueroient pas de remuër, ſe trouverent tout prêts à les aller réprimer (*d*). Ils commencerent par Hunalde Duc d'Aquitaine, qu'ils réduiſirent à ſe ſoumettre comme auparavant, à rendre hommage à la France. De-là Carloman paſſa le Rhin, fit le dégât dans l'Allemagne, obligea les peuples révoltés à demander pardon, à donner des ôtages, & à rentrer dans l'obéïſſance du Maire du Palais d'Auſtraſie: car encore qu'il n'y eut point alors de Roi ni en Neuſtrie, ni en Auſtraſie, les deux Princes regnants s'abſtenoient du titre de Roi, quoiqu'ils en exerçaſſent toute l'autorité.

XX. *Childeric III. Roi de France.*

Mais en 743. ils placerent ſur le Trône Childeric III. (*e*), & mirent ainſi fin à l'interregne qui duroit depuis la mort de Thierry II. arrivée en 737. L'Hiſtoire a ſi peu fait d'attention à ce Prince, il fit ſi peu de figure en France, qu'on ignore même qui il eſt, & qui étoit ſon pere. Les uns le font fils de Thierry de Chelles; d'autres de Clotaire, que Charles Martel fit Roi d'Auſtraſie; d'autres de Dagobert III. Mais un homme très éclairé dans l'Hiſtoire de France (*f*), prétend qu'il étoit fils de Chilperic, & il le prouve par des Chartes que ce Prince a accordées à quelques Egliſes, où il rappelle Dagobert & Thierry, comme ſes parens ou ſes couſins, & par conſequent ni l'un ni l'autre n'étoit ſon pere.

XXI. *Concile d'Allemagne en 742.*

Quoiqu'il en ſoit, c'étoit un Prince abſolument incapable de regner, & à qui les deux fils de Charles ne donnerent apparemment le nom de Roi, que pour regner eux-mêmes en ſa place d'une maniere plus abſoluë, & moins ſujette à l'envie des Seigneurs François. Quelques-uns (*g*) prétendent même que Childeric n'étoit Roi que de Neuſtrie, & que ſon regne ne s'étendoit pas ſur l'Auſtraſie, où Carloman commandoit en toute ſouveraineté. On fonde ce ſentiment ſur ce que dans le Concile d'Allemagne tenu en 742. & dans celui d'Eſtines en 743. (*h*), Charles parle en Souverain: *Au nom de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, Moi Carloman Duc & Prince des François, l'an 742. de l'Incarnation de Notre-Seigneur, l'onziéme des Calendes de Mai, avec le conſeil des Serviteurs de Dieu, & celui de ma Nobleſſe,*

(*a*) *Annal. Metenſ. ad an.* 741. *Fredegar. Continuat. part.* 3. *p.* 680. *Epiſt. Gregorii III. tom.* 6. *Concil. p.* 1474. Domino excellentiſſimo filio Carolo ſubregulo, Gregorius Papa.

(*b*) *Annal. Metenſ.* Ad Carifiacum villam ſuper fluvium Iſara ſitam. *Ad an.* 741.

(*c*) *Annal. Meten. ad an.* 741. Sonnechildi verò Calam Monaſterium dederunt.

(*d*) *Annal. Metenſ. ad an.* 742.

(*e*) *Mabill. t.* 2. *annal. Bened. l.* 21. *pp.* 120. 121.

(*f*) *Mabill. loco citato.*

(*g*) P. Daniel, Hiſt. de France, *t.* 1. pp. 379. 380.

(*h*) *Tom.* 6. *Concil. pp.* 1534. & 1537. *Lipsmeja*, Eſtines, Palais des Rois d'Auſtraſie, dont on voit encore les ruines près de Binche en Hainau.

Digitized by Google

Grieux et de Manon Lescaut. 3

Grieux, qui ne pouvoit se lasser de la regarder, ne
put s'empêcher de lui faire part de ses réflexions.
Il lui dit qu'il ne pouvoit comprendre comment
une fille de son âge, qui paroissoit si sage, avoit pu
se résoudre si promptement à abandonner la maison
de son père pour aller à Paris avec un homme qu'elle
ne connoissoit que depuis deux heures. Manon,
sans paroître embarrassée, lui répondit que sa mère,
qui avoit de la piété, l'avoit mise depuis quelque
temps dans un couvent, d'où elle avoit pris occasion
de sortir le jour qu'elle en étoit partie, parce qu'elle
s'ennuyoit de vivre avec des filles qui n'étoient pas
de son humeur. Elle ajouta qu'elle n'avoit pas
d'inclination pour la vie religieuse, et qu'elle ne
savoit pas même ce qu'on lui avoit voulu faire en
la mettant dans un couvent. Enfin elle tâcha de
persuader au chevalier qu'elle n'avoit pas eu dessein
de faire un mauvais coup, et qu'elle ne pouvoit
être blâmée que pour avoir trop de légèreté et de
complaisance. Elle n'oublia pas de lui faire entendre
qu'elle avoit de l'esprit, et qu'elle n'étoit pas
née pour demeurer dans un village. Elle lui dit
mille choses de la grandeur et de la magnificence
de Paris, et de la vie délicieuse qu'on y mène.
Elle savoit que son père étoit riche, et elle ne
doutoit pas qu'il ne fût bientôt pardonné, parce
qu'elle étoit sa fille unique. Elle ajouta qu'elle
avoit encore une tante à Paris, qui étoit une dame
de condition, mariée à un conseiller d'état, et qui
la prendroit chez elle, si elle ne trouvoit pas d'autre
parti à son goût. Elle finit enfin par faire entendre
au chevalier qu'elle ne lui avoit pas déplu, et
qu'elle ne seroit pas fâchée de le revoir.

Le chevalier, qui n'avoit pas besoin de tant
d'invitation pour se laisser aller à son penchant,
lui dit qu'il ne pouvoit pas se flatter que sa fortune
fût assez bonne pour avoir quelque part à son
souvenir, mais que, si elle avoit besoin d'un serviteur
fidèle, elle pouvoit disposer de lui. Il lui
apprit qu'il étoit chevalier de Grieux, et qu'il
avoit un frère qui étoit déjà fort connu à la cour
par sa valeur et par sa qualité. Il lui dit qu'il
étoit à Amiens depuis deux jours, qu'il y avoit
été attiré par la curiosité de voir une fille qui
avoit fait tant de bruit dans la province, et qu'il
ne devoit partir le lendemain que pour lui obéir,
parce qu'elle avoit paru le souhaiter. Il ajouta
mille choses obligeantes, qui firent voir à Manon
qu'elle avoit fait une conquête importante. Elle
en jouit modestement, et, sans faire la cruelle,
elle se contenta de ne pas rebuter ouvertement
son amant.

Le chevalier, qui ne cherchoit qu'à lui plaire,
lui demanda si elle ne souhaitoit pas quelque chose
qu'il pût lui procurer. Elle lui répondit qu'elle
avoit besoin de quelques habits, parce que ceux
qu'elle avoit apportés de son village étoient trop
grossiers pour paroître à Paris. Le chevalier, qui
avoit de l'argent, la mena chez un marchand, où
elle choisit elle-même ce qu'elle voulut. Elle prit
aussi du linge et d'autres petites choses nécessaires.
Le chevalier paya tout, et, comme il ne savoit pas
encore qu'elle n'avoit point d'argent, il fut surpris
de la voir prendre un petit sac de nuit, qu'elle
remplit de ses hardes, et qu'elle voulut porter elle-même.
Il lui demanda pourquoi elle ne faisoit pas
mettre tout cela dans la chaise de poste. Elle lui
répondit qu'elle ne savoit pas encore si elle ne
changeroit pas de dessein, et qu'elle ne vouloit pas
donner la peine au cocher de décharger ses hardes
si elle ne partoit pas. Le chevalier, qui commençoit
à s'apercevoir de son embarras, lui dit qu'il
ne vouloit pas qu'elle portât elle-même son sac,
et qu'il le feroit porter par un laquais. Elle répondit
qu'elle ne vouloit pas non plus qu'un laquais
le portât, parce qu'elle ne savoit pas encore si elle
ne changeroit pas de dessein, et qu'elle ne vouloit
pas donner la peine au cocher de décharger ses
hardes si elle ne partoit pas. Le chevalier, qui
commençoit à s'apercevoir de son embarras, lui dit
qu'il ne vouloit pas qu'elle portât elle-même son
sac, et qu'il le feroit porter par un laquais. Elle
répondit qu'elle ne vouloit pas non plus qu'un
laquais le portât, parce qu'elle ne savoit pas encore
si elle ne changeroit pas de dessein, et qu'elle ne
vouloit pas donner la peine au cocher de décharger
ses

Duc de Baviere, de Thiebaut Duc des Allemãds, & de Thierry Duc des Saxons.

lais. Sonnechilde veuve de Charles Martel, qui depuis la mort de ce Prince avoit été renfermée dans l'Abbaye de Chelles, nourriſſoit toujours un vif reſſentiment contre Carloman & Pepin, & entretenoit des liaiſons ſecrettes avec Odilon Duc de Baviere ſon oncle. D'un autre côté, Hiltrude ſœur des deux Régens (*l*), par le conſeil de Sonnechilde, ſe retira au-delà du Rhin*, & malgré ſes deux freres, épouſa le Duc de Baviere. Celui-ci en 743. ſe révolta ouvertement, & prétendit ne plus dépendre du Royaume de France; ce qui obligea les deux freres de paſſer le Rhin, & de marcher contre lui. Ils s'avancerent juſqu'à la riviere du Lech (*m*). Les deux armées demeurerent ſur les bords pendant quinze jours, les uns d'un côté, les autres de l'autre. C'étoit aux François à la paſſer, pour aller attaquer les ennemis ſur leurs terres: mais il étoit impoſſible de le faire devant une armée très nombreuſe. Carloman & Pepin firent donc chercher des gués au-deſſus & au-deſſous; & en ayant heureuſement rencontré, ils paſſerent la riviere, & ſurprirent les ennemis chacun de leur côté; de ſorte que les Bavarois ne rendirent preſque point de combat. Ils furent taillés en pieces. Le Duc ſe ſauva, avec peu de ſes gens, juſqu'au-delà de la riviere de l'Inn, ſur laquelle eſt ſituée Inſpruch. Ainſi ſe termina la guerre de Baviere. Les François demeurerent cinquante-deux jours dans le Pays, & y firent de grands ravages.

*An de J. C. 742.

Thiebaut Duc des Allemands, & Thierry Duc des Saxons, qui s'étoient ligués avec Odilon, & qui lui avoient amené leurs troupes, furent obligés de ſe ſauver dans leur Pays: mais Carloman ayant pris une partie de l'armée, entra en Saxe, aſſiégea le Duc qui s'étoit retiré dans Hocſigberg, l'obligea de ſe rendre, & de recourir à ſa clémence. Carloman exigea de lui un nouveau ſerment de fidélité, & lui remit ſa Duché. Il en uſa de même apparemment envers Thiebaut Duc des Allemands, quoique l'Hiſtoire ne le marque pas expreſſément. Elle nous raconte un trait ſingulier, qui arriva durant la guerre de Baviere (*n*). Sergius, Légat du Pape Zacharie auprès du Duc de Baviere, vint la veille du combat, dénoncer aux deux Maires du Palais, comme de la part du Pape, qu'ils euſſent à s'en retourner, ſans attaquer le Duc de Baviere, les deux freres ſe mirent peu en peine de ſa dénonciation; & le lendemain, après la bataille, lorſqu'on leur préſenta le même Sergius, qui avoit été pris dans le camp des ennemis, Pepin lui dit, qu'il voyoit bien par l'événement, que faulſement & mal-à-propos, il avoit voulu leur faire accroire que l'Apôtre S. Pierre, & le Pape ſon Vicaire, n'approuvoient pas la guerre qu'ils faiſoient au Duc de Baviere, puiſque c'étoit par le jugement de Dieu, & avec le ſecours de S. Pierre, qu'ils venoient de remporter la victoire, & d'aſſujettir les Bavarois.

An de J. C. 742.

Pendant que Carloman achevoit de réduire les révoltés dans l'Allemagne, Pepin ſon frere (*o*), avec l'autre partie de l'armée, marcha contre Hunalde Duc d'Aquitaine, qui s'étoit auſſi ligué avec les Princes Allemands, & avoit promis de faire irruption dans les Etats de Childeric, pendant que les deux Ducs ſeroient occupés au-delà du Rhin. En effet il paſſa la Loire, fit le dégât dans tout le Pays de deçà, aſſiégea & prit Chartres, y mit le feu; & ayant appris que l'armée Françoiſe approchoit, il ſe retira dans ſon Pays. La ſaiſon trop avancée, & la grande fatigue des troupes, furent cauſe que Pepin remit à la campagne ſuivante de le châtier & de le réduire. Hunalde ayant été forcé de recevoir la Loi, & de ſe ſoumettre au Vainqueur*, ſe dégoûta du monde, prit l'habit Religieux dans le Monaſtere de l'Iſle de Retz dans la Saintonge, & laiſſa ſa Duché à ſon fils Vaifaire: mais il ne perſévéra pas dans cet état. Après la mort du Roi Pepin & celle de Vaifaire, il quitta ſon Monaſtere, reprit ſa femme qui s'étoit auſſi faite Religieuſe, & retourna au ſiécle (*p*).

XXIV. *Pepin fait la guerre au Duc d'Aquitaine.*

*An de J. C. 744.

Les années 745. & 746. furent occupées à réprimer les révoltes des Allemands & des Saxons, qui preſque tous les ans prenoient les armes, & vouloient ſecouër le joug des François: mais il leur en coûtoit toujours beaucoup; car les armées ne paſſoient pas le Rhin, ſans faire de grands dégâts en Allemagne, & les rebelles étoient toujours battus. On vit en 746. une choſe qu'on aura peine à croire (*q*), qui eſt que les deux armées des François & des Allemands s'étant approchées, celle de France prit & mit dans les liens celle d'Allemagne ſans aucune perte, & ſans, pour ainſi dire, tirer l'épée. Carloman arrêta ceux qui avoient favoriſé la révolte des Ducs Thiebaut & Odilon, & les punit, chacun ſuivant leur mérite. Ce fut au milieu de ces proſpérités & de ces victoires, que Carloman ſongea à renoncer au monde. Il en fit l'ouverture à ſon frere Pepin en 746. & il exécuta ſa réſolution en 747. (*r*).

Ce fut, à ce qu'on croit, par les avis de ſaint Boniface Archevêque de Mayence, que ce Prince ſe détermina à une action ſi grande & ſi héroïque. Il s'y diſpoſa pendant quelques mois, & ne partit pour Rome qu'après le 22. de Mars de cette année (*s*). Il quitta donc la France, recommanda ſes Etats, ſes enfans, & en particulier ſon fils Drogon, à ſon frere Pepin, &

(*l*) *Fredegar. Continuator, parte 3. c. iij. p. 681.*
(*m*) *Fredegar. ibid. an. 743. Annal. Metenſ. ad an. 743.*
(*n*) *Annal. Metenſ. ad an. 743.*
(*o*) An de J. C. 743. *Vide annal. Metenſ. ad hunc annum.*
(*p*) An de J. C. 769. *Vide annal. Metenſ. ad an. 769.*
(*q*) *Annal. Metenſ. ad an. 746.* Fuit ibi magnum miraculum, quòd unus exercitus alium comprehendit atque ligavit abſque ullo diſcrimine belli.
(*r*) *Annal. Metenſ. ad an. 746. 747.*
(*s*) *Conc. ad an. 747. n. 1. 2. Mabill. t. 2. annal. Benedict. l. 22. c. 10. p. 131.*

An de J. C. 744.

partit pour Rome, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs, & d'une ſuite proportionnée à ſa qualité. Il fut reçû du Pape Zacharie avec grand honneur, & fit de riches préſens à l'Egliſe de S. Pierre; après quoi il prit la Tonſure Cléricale; & après avoir demeuré à Rome pendant quelque tems, il ſe retira au Mont Soracte, où il bâtit deux Monaſteres, l'un en l'honneur de S. Etienne, & l'autre en l'honneur de S. Pierre. Dans la ſuite, il ſe retira au Mont Caſſin, dans la réſolution d'y paſſer le reſte de ſa vie dans les exercices de la vie religieuſe (*t*).

Un changement ſi extraordinaire ne peut être attribué ni au chagrin ni au dépit. Carloman étoit au comble de ſes déſirs, & dans la plus riante fortune: mais on dit (*u*) qu'ayant fait la guerre en Allemagne l'année précédente avec trop de violence, & y ayant répandu beaucoup de ſang, il en fut touché d'un tel repentir, qu'il réſolut, pour expier cet excès, de paſſer ſa vie dans la pénitence & dans la retraite. Son fils Drogon porta d'abord le titre de Duc d'Auſtraſie en ſa place; mais quelques années après, Pepin ſon oncle lui ôta ce Gouvernement, & lui fit donner la Tonſure Cléricale, auſſi-bien qu'aux autres fils de Carloman (*x*).

La même année que ce Prince ſe retira en Italie (*y*), Pepin ſon frere mit en liberté Griffon fils de Charles Martel & de la Princeſſe Sonnechilde; le traita avec amitié, le retint dans ſon Palais, & lui donna des Gouvernemens & de grands biens.

XXV. *Griffon ſe révolte contre Pepin, & ſe jette en Allemagne.*

Mais dès l'année ſuivante (*z*), Griffon s'échappa, & ſe ſauva en Saxe, où Pepin le ſuivit. Etant arrivé ſur la riviere d'Obacra (*a*) ou Ocket, dans le Duché de Brunſvich, il y trouva Griffon, qui s'étoit campé & fortifié de l'autre côté, avec les Saxons & un bon nombre de jeunes Seigneurs François, qui l'avoient ſuivi par légereté & par inconſtance. Pepin ne voulut pas d'abord hazarder la bataille. Il aima mieux faire des propoſitions de paix, promettant de pardonner aux Saxons, ſi l'on vouloit lui rendre Griffon. Celui-ci ne ſe fiant pas à ces peuples, ſe retira ſecrettement en Baviere, avec ceux qui lui étoient les plus attachés. Pepin irrité de cette retraite, en fit porter la peine aux Saxons, entra dans leur Pays, y fit vivre ſon armée à diſcrétion pendant quarante jours, raſa leurs Châteaux, & ne leur pardonna qu'à condition qu'ils ſe feroient Chrétiens, & en effet pluſieurs reçurent le Baptême.

An de J. C. 744.

Griffon étant entré en Baviere, y trouva qu'Odilon Duc de ce Pays, étoit mort peu auparavant, & n'avoit laiſſé qu'un fils fort jeune, nommé Taſſillon. Il ſe ſaiſit de ce jeune Prince, & de la Princeſſe Hiltrude ſa mere, & ſe fit proclamer Duc de Baviere (*b*). On a vû cy-devant qu'il étoit fils de Sonnechilde Bavaroiſe, niéce du Duc Odilon. Pepin n'eut garde de le laiſſer Maître dans ce Pays, d'où il auroit pû ſoûlever contre lui tous les peuples de Germanie (*c*); il marcha contre lui dès le commencement du Printems de 748. & le ſerra de ſi près, qu'il le prit, avec la plus grande partie des mécontens qui l'avoient ſuivi: rétablit le jeune Duc Taſſillon, & ramena Griffon en France, où il lui donna la ville du Mans avec douze Comtés, dont il étoit le Gouverneur avec titre de Duc: mais ce jeune Prince n'y put encore demeurer en repos: il ſe retira auprès du Duc d'Aquitaine, & Pepin ne ſe mit pas alors beaucoup en peine de le tirer de là.

XXVI. *Pepin ſe fait déclarer Roi des François, en la place de Childeric.*

Il penſoit à une entrepriſe d'une bien autre conſéquence, je veux dire, à ſe faire reconnoître Roi de toute la France, à l'excluſion de Childeric III. & de toute la race de Clovis. Il jouiſſoit déja de la réalité du pouvoir ſouverain, il n'étoit plus queſtion que de dépoüiller le Roi regnant, de ſe mettre en ſa place, & de faire agréer ce changement aux Grands & aux peuples. Voici comme il s'y prit pour faire réüſſir ce projet. Il avoit gagné de longue-main l'eſtime & l'amitié des François, par ſes grandes qualités, & ſur-tout par ſa valeur, & par la douceur de ſon Gouvernement. Il avoit de plus contracté une étroite amitié avec le Pape Zacharie, par ſon zéle pour la Religion, & par la protection qu'il accordoit aux Miſſionnaires qui travailloient à la converſion des Nations Germaniques. Zacharie conſideroit Pepin comme le ſeul Prince de l'Europe capable de ſoutenir le S. Siége contre l'Empereur d'Orient, & contre les Lombards qui le menaçoient, & de défendre l'Egliſe Catholique contre les Payens, les Sarraſins & les Hérétiques, qui l'environnoient de tous côtés. Il s'étoit adreſſé au Pape premiérement en ſecret, par l'entremiſe de S. Boniface Archevêque de Mayence; car on conjecture que c'étoit là un des principaux motifs de la Lettre que ce Saint avoit écrite à Zacharie par le Prêtre Lulle (*d*), par laquelle, après l'avoir conſulté ſur differens articles, il lui dit

(*t*) *Anaſtaſ. in Vita Zacharie.* Poſt aliquantum temporis, ad B. Benedicti, quod in Aquinenſium finibus ſitum eſt, profectus eſt Monaſterium, in quo & ſuam finiit vitam jure profeſſus eſt jurando.

(*u*) *Annal. Miſcint. apud Labb. Bibliot. nov. t. 2. p. 334. Fredegar. Continuat. c. 115. 116. p. 684.*

(*x*) *Chronicon ad an. 754. n. 76. Annal. Franc. p. 453. Vide Epiſt. 42. Bonifacii Moguntini; item annal. Petavian. Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 131.*

(*y*) An de J. C. 747. *Vide annal. Metenſ. ad hunc annum.*

(*z*) An de J. C. 748. *Annal. Nazarian. & Petav.*

(*a*) *Ita annal. Metenſ. & Laureſham. Vide Chron. ad an. 748. n. 85. p. 203. t. 5. annal. Franc.*

(*b*) *Annal. Metenſ. ad an. 749. p. 275. t. 3. Duchêne.*

(*c*) On trouve des Lettres du Pape Zacharie aux Evêques du Royaume de France, par leſquelles il témoigne que Carloman, Religieux du Mont Caſſin, & Optat Abbé du même Monaſtere, le prient de s'employer pour rétablir la paix entre Pepin & Griffon. *Tom. 6. Concil. p. 1529.* Il y a auſſi une Lettre de S. Boniface Archevêque de Mayence à Griffon, par laquelle ce S. Archevêque le prie de défendre les Clercs, les Religieux & les Religieuſes de Thuringe, contre les violences des Payens.

(*d*) *Epiſt. Bonif. Mogunt. ad Zachar. 141. inter Bonifacianas. Habeo enim ſcripta quædam mea, quæ ſolus portare veſtra propter vos debet, quædam vivâ voce vobis dicere, &c.* Voyez le P. Daniel, Hiſt. de France, p. 393.

*An de J. C. 744.

que Lulle doit lui propoſer d'autres choſes en ſecret, & de vive voix ; & Zacharie lui répond de même, ſans s'expliquer davantage, qu'il a répondu de bouche à Lulle ſur les autres choſes dont il déſiroit être éclairci.

Après s'être ainſi aſſûré des diſpoſitions du Pape, Pepin lui envoya (*e*) une députation ſolemnelle de Burcard Evêque de Virzbourg, & de Fulrade Abbé de S. Denys, & Archichapellain, ou Maître de la Chapelle, pour lui demander lequel étoit le plus convenable, de donner la qualité de Roi & l'autorité Royale à celui qui n'en faiſoit aucun exercice, & n'étoit pas capable d'en faire par ſon peu d'eſprit & de courage ; ou à celui qui en faiſoit toutes les fonctions, & en ſoutenoit tout le poids (*f*) ? Le Pape répondit, que vû l'état des choſes, celui qui avoit l'autorité Royale, & qui en faiſoit les fonctions, méritoit mieux le nom de Roi, que celui qui n'avoit ni l'un ni l'autre ; & par conſéquent il fut d'avis que Pepin ſeroit reconnu Roi de France, & recevroit inceſſamment l'Onction Royale. La même année Pepin fit aſſembler les Etats à Soiſſons, où il fut proclamé Roi, & mis ſur le Trône, avec ſa femme Bertrade ; & le Roi Childeric fut dégradé, & conduit au Monaſtere de Sithieu, aujourd'hui de S. Bertin, à S. Omer. Il y reçut la Tonſure Monaſtique (*g*), & y fut reçu en qualité de Moine, par l'Abbé Nautaire. Il y mourut trois ou quatre ans après.

Il avoit un fils nommé Thierry, qui fut auſſi Moine dans le même Monaſtere, ou dans celui de Fontenelle, aujourd'hui de S. Vandrille en Normandie (*h*). Après cela Pepin reçut l'Onction Royale des mains de S. Boniface Archevêque de Mayence, & Apôtre d'Allemagne (*i*). La Cérémonie s'en fit à Soiſſons, où s'étoit tenuë l'Aſſemblée, & dans l'Abbaye de S. Médard. C'eſt la premiere Onction de Roi de France, dont parle l'Hiſtoire, depuis celle de Clovis. Il y apparence qu'elle fut employée dans cette occaſion, à l'imitation de celle des Rois des Juifs ; & comme parmi les Hébreux on ne la mettoit gueres en uſage, que quand le droit du Roi pouvoit être conteſté, de même on l'employa ici, pour affermir le droit de Pepin.

XXVII. *Griffon en Aquitaine. Pepin l'y pourſuit.*

Ce Prince, auſſi-tôt après ſon Sacre (*k*), envoya des Ambaſſadeurs à Vaifaire Duc d'Aquitaine, pour lui demander le Prince Griffon, qui s'étoit réfugié chez lui. Le Duc le refuſa ; & Pepin qui s'y attendoit bien, marcha incontinent contre lui. Sa ſeule approche effraya l'ennemi ; & Griffon craignant que le Duc, pour faire ſa paix, ne le livrât à Pepin, raſſembla tout ce qu'il put de troupes, & ſe diſpoſa à paſſer en Italie, & à ſe jetter entre les bras d'Aſtolphe Roi des Lombards. Pepin qui l'avoit bien prévû, donna ordre au Comte Gouverneur de Vienne en Dauphiné, & à celui de la Bourgogne transjurane, de ſe mettre en campagne, & de lui couper le paſſage. Griffon s'étant donc avancé pour paſſer par la Savoye, trouva les deux Comtes dans le Val de Morienne, avec de bonnes troupes, diſpoſées à lui diſputer le paſſage. Il les attaqua, & le combat fut ſi opiniâtre & ſi ſanglant, que les trois Chefs y périrent, je veux dire Griffon & les deux Comtes. Ainſi Pepin ſe vit délivré du plus dangereux ennemi qu'il eût alors *.

*An de J. C. 744.

*An de J. C. 753.

XXVIII. *Guerre contre les Saxons.*

Il en apprit la nouvelle à Boon ſur le Rhin (*l*), comme il revenoit de la guerre de Saxe, où il avoit fait de grands ravages, mettant le feu par-tout, détruiſant les forteresſes, enlevant les hommes & les femmes, pour les réduire en captivité, & tuant tout ce qu'il rencontroit ayant les armes à la main *. Les Saxons accablés ſous le poids de ſes armes, recoururent à ſa miſéricorde, & il ne leur pardonna, qu'en leur impoſant un tribut plus fort que celui qu'ils payoient auparavant ; en ſe faiſant donner de nouveaux ôtages, & en leur faiſant promettre qu'ils ſouffriroient qu'on prêchât librement l'Evangile dans leur Pays (*m*), & qu'ils lui donneroient tous les ans trois cent chevaux.

*An de J. C. 755.

XXIX. *Arrivée du Pape Etienne en France.*

A ſon retour, ayant paſſé la forêt d'Ardenne, comme il fut arrivé à Thionville ſur la Mozelle, il apprit que le Pape Etienne avoit paſſé les Alpes, & venoit en France avec une nombreuſe ſuite, & de grands preſens. Etienne II. avoit ſuccédé à Zacharie en 752. & n'ayant vêcu que trois ou quatre jours depuis ſon élection, il eut pour ſucceſſeur Etienne III. dont nous parlons ici (*n*). Le ſujet du voyage du Pape, étoit pour demander du ſecours à Pepin contre Aſtolphe Roi des Lombards, qui prétendoit, après la conquête qu'il avoit faite de Ravenne, exercer ſur Rome la même autorité qu'y avoient exercée les Exarques (*o*). Ce Prince faiſoit des courſes juſqu'à Rome, ravageoit le Pays, exigeoit des contributions.

(*e*) An de J. C. 750. *Vide annal. Metenſ. ad hunc annum.*

(*f*) An de J. C. 751. *Vide annal. Bertinian. Laurisham., Tilian. Aimoin. Egmhard., alios. Vide Comt. ad an. 752. n. 2. 9. & ſeq. pp. 322. 323. & ſeq. t. 5. annal. Franc.* Cet Auteur s'efforce de prouver fort au long, que la dépoſition de Childeric & la promotion de Pepin ſe ſont faites, non par l'autorité du Pape, mais par celle des Etats du Royaume, aſſemblés en 751. Il nie que Pepin ait envoyé des Députés au Pape ſur cette affaire, & que le Pape ait donné aucune déciſion.

(*g*) *Chronic. Fontanell. Frodegar. Chronic. Continuat. c. 117. p. 626. & alii.*

(*h*) *Chronic. Fontanell.*

(*i*) *Chronol. S. Medardi, t. 2. Spicileg. p. 714. Eginhard. Vita Caroli Magni. Anaſtaſ. Vita Zach. Mabill. t. 2. annal. Benedict. l. 22. c. 55. p. 153.* Le P. le Cointe nie, contre l'autorité des anciennes Annales, que S. Boniface ait fait cette Cérémonie.

(*k*) *Annal. Metenſ. pp. 750. 751. Frodegar. Continuat. part. 4. c. 118. p. 627.*

(*l*) *Frodegar. Continuat. p. 627.*

(*m*) *Annal. Metenſ. ad an. 753. Continuat. Frodegar. cap 118.*

(*n*) *Frodegar. Continuat. c. 119. p. 628. Annal. Metenſ. ad an. 753. p. 276.*

(*o*) *Vide apud Anaſtaſium Vitam Stephani Papæ. Concil. t. 6. p. 1620. & ſeq.*

Etienne

An de J.C. 752. Etienne n'ômit rien pour le fléchir : mais Aſtolphe pouſſant ſa pointe, continuoit ſes ravages, malgré une trêve de quarante ans, qu'il avoit ſignée avec le Pape, & qu'il rompit au bout de quatre mois. On envoya à Conſtantinople de part & d'autre des députés, pour eſſayer d'accommoder cette affaire : mais cette députation fut ſans effet. Enfin le Pape écrivit à Pepin, pour le ſupplier de le tirer d'Italie, & de le faire conduire ſûrement dans ſon Royaume ; & de peur que ſa Lettre ne fût interceptée par les Lombards, il en chargea un Pélerin qui étoit venu à Rome, & qui la porta en France, ſans qu'on s'en défiât *.

*An de J.C. 753.

Pepin n'eut pas plutôt reçu ces Lettres, qu'il fit partir un Evêque, nommé Rodigange (*p*), & un Abbé, nommé Rodigande (*q*), pour l'inviter à venir en France ; & peu de jours après, il députa un Seigneur de ſa Cour, nommé Autaire (*r*), pour faire en ſorte que le Pape fût conduit hors d'Italie en toute ſûreté. Ils arriverent à Rome dans le tems qu'un Officier de l'Empereur de Conſtantinople, portoit ordre au Pape de ſe rendre auprès du Roi des Lombards, pour lui demander de ſa part la reſtitution de Ravenne, & des autres Places de l'Exarquat, dont il s'étoit emparé. Le Pape envoya demander à Aſtolphe des Paſſeports pour ſa perſonne & pour ſa ſuite, & partit pour ſe rendre à Pavie où étoit ce Prince. Le Duc Autaire, envoyé de Pepin, prit les devants, & déclara à Aſtolphe la part que le Roi ſon Maître prendroit au traitement qu'il feroit au Pape, & qu'il le prioit de ne pas s'oppoſer au deſſein qu'Etienne avoit pris de ſe retirer en France. Cette propoſition embarraſſa Aſtolphe ; il fit ce qu'il put pour détourner le Pape de cette reſolution, mais il n'y gagna rien. Etienne partit de Pavie le quatriéme de Novembre, & arriva heureuſement au Monaſtere de S. Maurice en Valais, au-deſſus du Lac de Genéve. C'eſt de-là qu'il députa au Roi Pepin, pour lui donner avis de ſon arrivée. Pendant qu'il étoit à S. Maurice, Fulrade Abbé de S. Denys, & le Duc Rothalde y arriverent, pour le complimenter de la part du Roi, & l'aſſûrer qu'il ſeroit reçu en France d'une maniere digne du ſouverain Pontife.

Le Roi lui envoya preſque en même tems Charles ſon fils aîné, nommé depuis Charlemagne ; & cependant il s'avança lui-même avec toute ſa Cour juſqu'à Pont-Yon (*s*), Maiſon Royale dans le Pertois. Il alla une lieuë au devant du Pape, accompagné de la Reine, de ſes fils, & d'un grand nombre de Seigneurs. Il deſcendit de cheval, pour ſaluer le Pape ; & ſans lui permettre de deſcendre lui-même, il l'accompagna, marchant à pied pendant quelque tems. Cela ſe paſſa le ſixieme de Janvier de l'an 754. Ils allerent enſemble à Paris, & de-là le Roi le fit conduire à l'Abbaye de S. Denys, où il avoit donné ordre qu'on le reçût avec tout l'honneur qui eſt dû au Chef de l'Egliſe, & qu'il y fût traité ſelon ſa dignité. Etienne y paſſa l'hyver, & y tomba dans une grande & dangereuſe maladie, dont il fut guéri par l'interceſſion des Saints Martyrs, Patrons de ce Monaſtere. An de J.C. 754.

XXX. *Carloman vient en France, pour détourner Pepin de faire la guerre à Aſtolphe.*

Cependant Aſtolphe Roi des Lombards, prévoyant que le Pape ne manqueroit pas d'aigrir Pepin contre lui, & de l'engager à lui déclarer la guerre, pour le venger des injures qu'il avoit faites & à ſa perſonne, & aux interêts de ſon Egliſe, réſolut d'employer la médiation de Carloman frere de Pepin, qui depuis quelques années s'étoit fait Religieux au Mont-Caſſin, & qui y vivoit alors dans une grande humilité (*t*). Il fit donc venir Optat Abbé de ce Monaſtere ; & lui ayant remontré les ſuites de la guerre qui alloit s'allumer en Italie *, il le pria d'ordonner à Carloman d'aller en France, pour détourner le Roi Pepin ſon frere de cette entrepriſe (*u*). Aſtolphe employa auſſi Rachis ſon frere, qui vivoit alors avec Carloman dans le même Monaſtere, pour ſurmonter la répugnance qu'il prévoyoit bien qu'auroit Carloman à entreprendre ce voyage. Il ne s'y rendit en effet qu'avec peine ; mais enfin il ne put déſobéïr en cela à ſon Abbé. Il ſe mit donc en chemin, & arriva à Quierſy ſur Oiſe, dans le même tems que le Pape Etienne s'y étoit rendu pour ſupplier le Roi de prendre ſa défenſe, & celle du ſaint Siége, en déclarant la guerre au Roi des Lombards. Pepin le lui promit ; & quand Carloman arriva, il ne put rien gagner ſur l'eſprit du Roi ſon frere, qui avoit déja pris ſa réſolution, & qui ne voulut pas s'en départir (*x*).

*An de J.C. 754.

Mais avant que d'en venir à une guerre ouverte, il voulut employer la voye de la négociation. Il envoya juſqu'à quatre fois en Italie, pour eſſayer de porter Aſtolphe à reſtituer l'Exarquat de Ravenne, & à laiſſer Rome en liberté ; mais ce fut ſans ſuccès. Ainſi Pepin ſe prépara tout de bon à la guerre, malgré la répugnance qu'il trouvoit dans la plûpart de ſes Généraux (*y*), qui regardoient l'Italie comme une terre funeſte aux Armées Françoiſes.

(*p*) Peut-être Crodegang Evêque de Metz. *Coint.*

(*q*) Rodigande eſt peut être le même que Droctegange, qui porta de la part du Pape des Lettres au Roi & aux Seigneurs, & qui ſont imprimées dans le Code Carolin. *Ep.* 10. & 11. & *Conſt. Labb. t.* 6 *pp.* 1630 1631. ou bien ce fut Droctegange Abbé de Jumiege, ou enfin Droctegange Abbé de Gorze. *Mabill. t.* 2. *annal. Bened. p.* 162.

(*r*) *Autcharius*, autrement *Autgarius*, perſonnage célébre en ce tems là.

(*s*) *Annal. Metenſ. ad an.* 753. *Continuat. Fredegar. parte* 4. *c.* 119.

(*t*) *Vita Annal. Metenſ. ad an.* 747.

(*u*) *Anaſtaſ. Vita Stephani. Annal. Petav. Loiſel. Laureſham, &c. Sigeb. l.* 3. *de regno Ital. in Aſtulpho Rege. Mabill. t.* 2. *Annal Bened. Coint. ad an.* 754. *n.* 28. 29.

(*x*) *Anaſtaſ. in Vita Stephani.*

(*y*) *Eginhard. Vita Caroli Magni.*

XXXI. *Seconde Onction, ou Sacre de Pepin.*

An de J.C. 754.

Cependant Pepin profitant de l'occaſion que la préſence du Pape lui offroit, réſolut de ſe faire ſacrer par les mains de ce Pontife (*a*), pour autoriſer davantage ſon élection, & pour aſſûrer le Royaume à ſa poſtérité. Il n'eut pas de peine à déterminer Etienne à faire cette cérémonie, ou plutôt à la réïtérer; car il avoit déja reçu l'Onction Royale des mains de S. Boniface. Le Roi, la Reine, & les deux Princes Charles & Carloman leur fils, furent ſacrés dans l'Egliſe de S. Denys par les mains du Pape (*a*), qui leur donna le nom de Patrices de Rome, & ces Princes promirent ſolemnellement à Etienne d'être à jamais les défenſeurs du S. Siége, & les protecteurs de la perſonne des ſouverains Pontifes.

Pepin partit pour ſon expédition d'Italie (*b*) dans l'Automne de l'an 754. Il mena avec lui la Reine Bertrade, & ſon frere Carloman juſqu'à Vienne en Dauphiné, & les laiſſa en cette ville, ne voulant pas expoſer la Reine aux fatigues d'un tel voyage, ni Carloman au reſſentiment du Roi des Lombards. Carloman demeura à Vienne, non à la Cour de la Reine, mais dans un Monaſtere (*c*), & y mourut le quatriéme Décembre de l'an 774. (*d*). Son frere Pepin renvoya ſon corps au Monaſtere du Mont-Caſſin dans un cercuëil d'or, & le fit accompagner par les Religieux qui l'avoient ſuivi en France.

XXXII. *Aſtolphe eſt vaincu par Pepin. Le Pape retourne à Rome.*

L'expédition de Pepin en Italie fut auſſi heureuſe, qu'il le pouvoit déſirer. Il força l'armée d'Aſtolphe, qui vouloit lui diſputer le paſſage des Alpes; obligea ce Prince à s'enfermer dans Pavie, l'y aſſiégea; & le força à céder l'Exarquat de Ravenne, & tout ce qu'on voulut. Aſtolphe donna quarante ôtages, & conſentit que le Pape ſe mît dès-lors en poſſeſſion de la ville de Narny. Et comme c'étoit à Pepin que cette ceſſion ſe faiſoit, Pepin en fit au Pape une donation dans les formes, & par écrit (*e*), après quoi il fit conduire le Pape à Rome par l'Abbé Fulrade avec une bonne eſcorte, commandée par Jerôme fils naturel de Charles Martel. Enſuite il repaſſa les Alpes, & revint en France ſur la fin de l'an 754. Mais à peine fut-il ſorti d'Italie, que le Roi des Lombards oubliant toutes ſes promeſſes, n'exécuta rien de ce qu'il avoit promis, & fit des courſes juſques dans le territoire de Rome (*f*). Le Pape en donna avis à Pepin, par une Lettre qu'il lui envoya par l'Abbé Fulrade.

XXXIII. *Révolte.*

Aſtolphe n'en demeura pas là. Dès le premier jour de l'an 755. il inveſtit la ville de Rome avec ſon armée, & en occupa toutes les avenuës; après quoi il ſomma les Romains de lui remettre Etienne, avec menace, s'ils le refuſoient, de renverſer leurs murailles, & de les faire tous paſſer au fil de l'épée. Sur leur refus, il abandonna à ſes ſoldats tous les environs de Rome, où ils exercerent toutes ſortes de cruautés; puis il aſſiéga la ville dans les formes. Le Pape s'y défendit le mieux qu'il put; & ne pouvant donner avis au Roi de France du danger où il étoit, parce que toutes les avenuës de la ville etoient étroitement gardées; il fut obligé de ſe ſervir d'un vaiſſeau qui faiſoit voile en France, ſur lequel il fit le plus ſecrettement qu'il put, embarquer trois hommes de caractere, qui porterent à Pepin une de ſes Lettres (*g*), dans laquelle il lui fit le détail de tout ce que nous venons de dire en gros. Pepin n'avoit pas attendu l'arrivée de ces Lettres pour ſe préparer à la guerre. Il comprit bien, dès qu'il apprit les premieres démarches du Roi des Lombards, qu'il n'avoit pas envie d'exécuter le Traité; de ſorte que, quand les ſecondes Lettres d'Etienne arriverent, le Roi étoit prêt à ſe mettre en marche pour l'Italie. Il y entra auſſi-tôt après, & alla mettre le ſiége devant Pavie.

d'Aſtolphe. Il aſſiége Rome. Pepin revient en Italie.

An de J.C. 755.

Aſtolphe, à cette nouvelle, accourut au ſecours de Pavie, & demanda la paix à Pepin; mais il ne put l'obtenir qu'à des conditions encore plus dures que la premiere fois. Il fallut premiérement, qu'il mît en éxécution le premier Traité, & qu'il y ajoutât la ville de Commachio, & un tribut annuel de douze mille ſols d'or. Pepin, ſans avoir eû la curioſité de voir Rome, revint en France auſſi-tôt après (*h*). Aſtolphe mourut l'année ſuivante *, & eut pour ſucceſſeur dans le Royaume de Lombardie, Didier un de ſes Généraux.

*An de J.C. 756.

XXXIV. *Ambaſſade de l'Empereur Conſtantin Copronyme au Roi Pepin.*

Pepin arrivant en France, y trouva les Ambaſſadeurs de Conſtantin Copronyme Empereur de Conſtantinople, qui le preſſoient de faire rentrer leur Maître dans Ravenne, & dans les autres Places que les Lombards avoient été obligés de céder (*i*). Il en vint encore de nouveaux en 757; mais Pepin n'avoit nulle envie de ruïner ſon propre ouvrage, en ôtant au Pape ce qu'il lui avoit donné. L'Hiſtoire remarque, que dans cette occaſion l'Empereur envoya au Roi Pepin une Orgue, inſtrument juſqu'alors inconnu en France (*k*). La même année le Roi tint à Compiégne une de ces Aſſemblées générales des François, qu'on appelloit au commencement, *le Champ de Mars*, &

(*z*) *Anaſtaſ. in Vita Stephani. Eginhard. Vita Caroli Magni.*

(*a*) On croit que Childeric étoit mort cette année au Monaſtere de S. Bertin. *Coint. ad an. 754. n. 38. p. 417.*

(*b*) An. 754. *Vide Annal. Metenſ. ad hunc annum, & Continuat. Fredegar. c. 120.*

(*c*) *Anaſtaſ. in Vita Stephani.*

(*d*) *Vide Mabill. t. 2. Annal. Bened. l 23. c. 13. p. 173. & ſeq.*

(*e*) *Anaſtaſ. in Stephano. Annales Fuld. ad ann. 756.*

(*f*) *Epiſtola Stephani ad Pepinum, in Caroline codice.*

(*g*) *Epiſtola Stephani Papæ ad Pepin. t. 6. Concil. p. 1635. Cod. Carolin. 4. 6. Vide Coint. ad ann. 755. & Continuator. Fredegar. c. 121. & Annal. Metenſ. ad ann. 755.*

(*h*) An de J. C. 755. *Annal. Metenſ. Anaſtaſ. Vita Stephani, Continuat. Fredegar. c. 122.*

(*i*) *Anaſtaſ. Vita Stephani Papæ.*

(*k*) *Annal. Metenſ. ad an. 757.* Miſit inter cætera donaria organum, quod antea non viſum fuerat in Francia.

An de J.C. 756.

que la Religion Chrétienne y avoit été introduite (*s*). Il eſt certain que la Liturgie Gallicane ſubſiſtoit encore du tems du Pape S. Grégoire, puiſqu'il témoigne dans ſes Lettres à S. Auguſtin (*t*) Apôtre d'Angleterre, que les Meſſes ſe diſoient à Rome autrement qu'en Gaules. Elle ſubſiſtoit même encore du tems du Pape Zacharie (*u*), qui dans une Lettre à S. Boniface Archevêque de Mayence, déſaprouve les benédictions que les François faiſoient dans leurs Meſſes. Or voici à peu près qu'elle étoit la Meſſe ancienne, uſitée dans les Gaules (*x*). Premiérement on diſoit une Antienne ou Introïte, avec le *Gloria Patri*, comme aujourd'hui; mais on ne voit pas qu'on y récitât un Pſeaume. Après l'Introïte, on diſoit pluſieurs fois, *Kyrie eleïſon*. Puis une Leçon ou Prophétie de l'ancien Teſtament. Les jours des Fêtes des Martyrs, ou des SS. Confeſſeurs, on récitoit leur vie ou leur martyre, en la place de cette Leçon. Puis une Collecte ou Oraiſon. Après cela une bénédiction priſe du Cantique *Benedicite omnia opera Domini Domino*, & encore une Oraiſon ou Collecte. Enſuite une Leçon de S. Paul; & enfin l'Evangile propre au jour, ou à la fête. Après l'Evangile ſe faiſoit le Sermon, s'il devoit y en avoir.

Après toutes ces préparations, le Prêtre faiſoit une aſſez longue Confeſſion de ſes péchés en général. Puis il récitoit une Préface, ou invitation à loüer Dieu, & à entrer dans l'eſprit de la ſolemnité ou du Sacrifice. Cela étoit ſuivi d'une Collecte ou priere. Puis, après avoir chaſſé les excommuniés, les hommes & les femmes apportoient chacun leur offrande de pain & de vin. On mettoit ces offrandes ſur l'Autel, & on les couvroit d'un voile. On récitoit le nom du Pape, & les noms des Fidéles qui avoient fait l'offrande; & des Trépaſſés, qui étoient écrits ſur une feüille, & demeuroient poſés ſur l'Autel pendant le tems du Sacrifice. On récitoit auſſi les noms des Evêques qui étoient morts dans la Communion de l'Egliſe Catholique. On apportoit en cérémonie du Sacraire une tour d'argent, où l'on réſervoit le Corps du Seigneur. Après tout cela, on récitoit une Collecte ou Priere. Les Fidéles ſe donnoient le baiſer de paix, puis on récitoit une Collecte à ce ſujet; enſuite une eſpéce de Préface ou d'invitation à loüer Dieu. Elle étoit ſuivie du *Sanctus*, & du Canon, qui étoit fort court, & fort ſemblable à celui d'aujourd'hui; il ſe récitoit à voix baſſe. Après cela ſuivoit une priere, nommée *Poſt-ſecreta*, ou *Poſt-myſterium*.

On diſoit une courte priere avant le *Pater*, & une autre après. Puis le Prêtre récitoit une bénédiction ſur le peuple, & une Priere commune avant la Communion des Fidéles, après quoi on diſtribuoit la Communion. Enſuite on diſoit une Collecte nommée *Poſt Communionem*, ou *Poſt Euchariſtiam*; & enfin une autre Collecte nommée, *Conſummatio Miſſæ*, en ces termes: *Faites, Seigneur, que nous recevions ſpirituellement ce que nous avons reçu dans nos bouches, & que ce remède temporel devienne pour nous un remède éternel.* Telle étoit la Liturgie Gallicane, avant que le Roi Pepin eût fait recevoir en France la Liturgie Romaine.

An de J.C. 756.

XXXVIII. *Varietez dans les Liturgies Latines, quoique reformées ſur la Romaine.*

Depuis ce tems, la Liturgie Romaine fut communément uſitée dans toutes les Egliſes du Royaume; de telle maniere néanmoins, que chaque Egliſe conſerva certains uſages qui lui étoient propres; en ſorte qu'il y avoit très peu d'Egliſes Epiſcopales, qui n'euſſent quelque choſe de particulier. Les Religieux, pour l'ordinaire, ſuivoient la coutume du Diocéſe où ils demeuroient, ou celle de leurs Chefs-d'Ordre. Cela paroît encore dans la pratique de quelques Cathédrales du Royaume, & beaucoup mieux dans les anciens Miſſels manuſcrits, qui ſe conſervent dans les Bibliothéques & dans les Sacriſties: car il y en a très peu qui ſoient uniformes, quoique tous ſoient ajuſtés à la Liturgie Romaine. On voit même beaucoup de variétés dans les Miſſels imprimés avant la Bulle de Paul V. de l'an 1570. dans laquelle il déclare, qu'il a fait réformer le Miſſel Romain; qu'il l'a mis en l'état le plus parfait qu'il a été poſſible, & qu'il oblige généralement toutes les Egliſes chrétiennes, de ſe ſervir de ce Miſſel ainſi corrigé, à moins qu'elles ne ſoient dans un uſage contraire depuis deux cent ans. C'eſt en vertu de cette derniere reſtriction, que les Chartreux, les Dominicains & les Carmes ſe ſont maintenus dans leur ancienne maniere de dire la Meſſe, qui quoique conforme à la Liturgie Romaine quant au fond, differe en quelque choſe des cérémonies preſcrites par le Miſſel Romain de Paul V.

XXXIX. *Fondation de l'Abbaye de Prum par le Roi Pepin.*

Revenons à notre ſujet. Le Roi Pepin fonda en 763. * l'Abbaye de Prum ou Pruim dans le Diocéſe de Treves, environ à dix lieuës de cette Ville vers le Nord, dans la forêt d'Ardenne, ſur la petite riviere de Prome ou Pruim (*y*). Le premier Abbé de ce Monaſtere fut Aſſuerus; & dans le Titre de fondation, qui eſt ſouſcrit du Roi Pepin, de la Reine Bertrade, des deux Princes Charles & Carloman, de pluſieurs Evêques, entr'autres de Véomade Evêque de Tréves, & de pluſieurs Comtes, le Roi permet aux Religieux, après la mort de leur Abbe, d'en choiſir un autre de la Communauté de S. Sauveur (c'eſt ainſi qu'il appelle celle de Prum, à cauſe qu'elle étoit conſacrée au Sauveur, & à la ſainte Vierge, à S.

*An de J.C. 763.

(*s*) *Vide Mabill. de Liturg. Gallicana, & t. 2. Annal. Bened. l. 23. p. 85.*
(*t*) *Apud Bedam, l. 1. c. 27.*
(*u*) *Zacharia Pap. Epiſt. ad Bonifac. Moguntin.*
(*x*) *Vide Mabill. Liturg. Gallican. & Cour. t. 2. Hiſt. Eccl. Franc. ad an. 601. p. 488. & ſeq. Ruinart. append. in Gregor. Turon. p. 1357.*
(*y*) *Vandelbert. lib. de miracul. S. Goar. p. 298. Mabill. t. 2. Annal. Bened. l. 23. c. 67. pp. 201. 202.*

Digitized by Google

An de J.C. 763.

Jean-Baptiſte, à S. Pierre, à S. Paul, & à pluſieurs autres Saints.) Il ajoûte, que cette Communauté de S. Sauveur étoit tirée de celle des Evêques Romain & Volfran, qui ſont deux fameux Evêques de Meaux: ce qui fait conjecturer avec beaucoup de fondement, que les premiers Religieux de Prum avoient été tirés du Monaſtere de S. Faron de Meaux, qui étoit alors dans une grande réputation de régularité.

XL. *Divers Prieurés unis à l'Abbaye de Prum, entr'autres celui de S. Goar.*

Le Roi donna à ce nouveau Monaſtere trois Prieurés, ſçavoir, celui de S. Medard *in pago Altrepi* ſur le Rhin; celui de S. Pierre à Caſleach, & celui de la Vierge dans le pays de Lome ſur la Meuſe. Il y ajoûta en l'an 765. (*z*) le Monaſtere de S. Goar ou S. Geuver ſur le Rhin. Voici l'occaſion de l'union de S. Goar à Prum (*a*). La Reine Bertrade paſſant un jour par le Monaſtere de S. Geuver, dont un nommé Erping étoit Prieur, n'y trouva rien de ce qui eſt néceſſaire pour exercer l'hoſpitalité. Elle en fit ſes plaintes à Pepin, & lui remontra qu'il étoit honteux que ce lieu autrefois ſi fameux par la maniere pleine de charité dont S. Goar y recevoit les hôtes, fut ſi mal adminiſtré. Le Roi lui promit qu'il y mettroit ordre. En effet dans l'Aſſemblée qui ſe tint à Attigny cette année 765. il donna le Monaſtere de S. Goar à l'Abbé Aſſuerus, à titre de Benefice (*b*), à condition qu'il y rétabliroit l'hoſpitalité & le bon ordre.

XLI. *Conteſtations pour le Prieuré de S. Goar.*

Quelques années après, ſous le regne de Charlemagne (*c*), Veomade Archevêque de Tréves, attaqua Aſſuerus, & prétendit que le Monaſtere de S. Goar appartenoit à ſon Egliſe. La choſe fut portée pardevant les Commiſſaires nommés par le Roi, qui décideront que le Monaſtere appartenoit en propre au Roi, & par conſéquent que Pepin en avoit pû légitimement diſpoſer en faveur d'Aſſuerus. Mais Veomade ne voulant pas encore déférer à ce jugement, en appella à une Aſſemblée générale, qui ſe tint en Saxe aux ſources de la riviere de Lippe, où l'Avocat du Monaſtere avec douze témoins, ayant affirmé par ſerment, que la choſe appartenoit nuëment au Domaine du Roi, le Roi Charles en fit une donnation ſolemnelle par écrit à l'Abbaye de Prum.

S. Geuver étoit alors habité par des Clercs, & l'Abbé de Prum les y laiſſa (*d*). Il ſe contenta d'y bâtir une nouvelle Egliſe, plus ample & plus magnifique que la premiere. Elle fut commencée ſous le regne de Pepin, mais elle ne fut achevée que ſous Charlemagne, qui envoya pour la dédier trois Evêques, Lulle de Mayence, Baſin de Spire, & Megingode de Virzbourg. On fit la tranſlation du Corps de S. Goar, du tombeau où il étoit, dans la nouvelle Egliſe; ce qui ſe fit en grande ſolemnité par les Evêques & les Abbés qui étoient préſens. On trouva ſon corps dans un cercueil de plomb, & enveloppé d'une étoffe de ſoye.

An de J.C. 763.

XLII. *Divers Abbayes fondées ou enrichies par Pepin.*

On attribuë auſſi à Pepin la fondation de trois autres Monaſteres, ſçavoir, Figeac, Conques & Marſillac à Cahors (*e*). Il fit auſſi de grands biens à ceux de S. Gal, de S. Maximin, de Flavigny en Bourgogne, de S. Germain des Prés, d'Epternac, de Fulde, de Condat, autrement nommé de S. Claude, de S. Emmeran de Ratiſbonne, de S. Marcel, & de quelques autres. Le Pape Paul I. lui donna les trois Monaſteres, que Carloman ſon frere avoit fondez au mont Soracte, ou aux environs (*f*), avec celui de S. Sylveſtre, qui y ſubſiſtoit dès auparavant. On aſſûre que Pepin ordonna (*g*) qu'on donneroit à l'Egliſe les neuviémes & les décimes, c'eſt à-dire, qu'on payeroit la dixme Eccleſiaſtique, *decima*; & la neuviéme gerbe ou le gerbage *nona*, au Seigneur du fond. Loüis le Débonnaire ordonna la même choſe en 817. en faveur de l'Abbaye de S. Mihiel, v. cy-après liv. 13. art. 30.

Le Comte de Salm, dans un accord, entre l'Abbé de Sénone & les habitans Duval, ordonne qu'ils donneront de 19. gerbes, deux dans les terres de l'Abbaye, qu'ils defricheroient.

Les Annales de ce tems-là (*h*) portent que les Ambaſſadeurs que Pepin avoit envoyez au Caliphe des Perſes, revinrent vers lui peu de tems avant ſa mort. Il y avoit trois ans qu'ils étoient partis de France, & on ne nous dit pas le ſujet de leur voyage, ni de celui des Ambaſſadeurs du Caliphe, qui vinrent en France avec ceux de Pepin. Le Roi ayant ſçu leur arrivée à Marſeille, les envoya recevoir par ſes Officiers, qui les amenerent à Metz, où ils paſſerent l'Hyver.

XLIII. *Mort de Pepin, en 768.*

Pepin termina en 768. la guerre qui duroit depuis neuf ans contre Vaifaire Duc d'Aquitaine. Etant venu à Xaintes, il fut attaqué de la fiévre, jointe à l'hydropiſie. Il paſſa par Poitiers, & fit du bien à l'Abbaye de S. Hilaire. De là il ſe rendit à Tours au tombeau de ſaint Martin, où il fit ſa priere & ſes offrandes, avec la Reine Bertrade, & les deux Princes ſes fils, Charles & Carloman. Enfin il s'avança juſqu'à Paris, étant toujours malade d'hydropiſie (*i*), & arriva au Monaſtere de S. Denys, où il mourut âgé de cinquante-quatre ans, le vingt-troiſiéme jour de Septembre de l'an 768. Il avoit commencé l'Egliſe de ce ſaint Martyr, mais elle ne fut achevée que par Charlemagne ſon ſucceſſeur (*k*). Il demanda d'être enterré à la porte de l'Egliſe (*l*), ainſi qu'on le

(*z*) *Mabill. t. 2. Annal. Bened. l. 24. c. 4. pp. 207. 208.*
(*a*) *Vandelbert. Prum. de Miracul. S. Goar. p. 298.*
(*b*) *Vandelbert. ibidem, p. 298.* Non ipſi monaſterio & monachis ſubjecta, ſed Abbati tantùm eſt beneficii ad regendum jure conceſſa.
(*c*) *Vandelbert. ibidem.*
(*d*) *Vandelbert. ibidem, pp. 288. 289.*
(*e*) *Mabill. t. 2. Annal. Bened. pp. 214. B.*
(*f*) *Vide Ep. 12. Codicis Carolini.*
(*g*) *Vide Conc. t. 5. Annal. Franc. ad an. 764. p. 659.*
(*h*) *Fredegar. Chronic. Continuat. c. 134. pp. 701. 702.* Miſſi fui, quos dudùm ad Amormum Regem Saracenorum miſerat, poſt tres annos ad Maſſiliam reverſi fuiſſent, &c.
(*i*) *Eginhard. Vita Caroli Magni.*
(*k*) *Miracul. S. Dionyſ. l. 1. c. 14.*
(*l*) *Ludovic. Pius Epiſt. Areopagitis præfixa.*

Digitized by Google

Ann. de J.C. 763. exercé l'office de Référendaire, ou de Chancelier, comme le dit Paul Diacre dans l'Hiſtoire des Evêques de Metz, il eſt bien malaiſé qu'il ait pû être petit-fils de Charles-Martel, & neveu du Roi Pepin par la Princeſſe Landrade ſa ſœur. Le même Paul Diacre ſe contente de dire qu'il étoit de la premiere nobleſſe des François; mais il ne marque point qu'il ait été de la race Royale de Charlemagne, ſous lequel il écrivoit. De plus, Charles Martel étant mort en 741. âgé d'environ cinquante ans, il eſt moralement impoſſible que Crodegang, qui étoit ſon Référendaire, & qui fut fait Evêque en 742. ait été ſon petit-fils par Landrade.

XLVII. *Fondation de l'Abbaye de Gorze.*

Crodegang étoit du pays d'Haſban, c'eſt le nom ancien d'un petit pays dans l'Evêché de Liége. Quelques-uns ont écrit qu'il avoit été élevé dans le Monaſtere de S. Tron, qui étoit alors de la juriſdiction des Evêques de Metz. Son nom ſe trouve parmi les Abbés de ce Monaſtere (*z*). L'Hiſtoire (*a*) en parle comme d'un Prélat accompli, bien fait de ſa perſonne, éloquent, ſçachant le Latin & l'Allemand, favoriſant les ſerviteurs de Dieu, protégeant les veuves & les orphelins. Lorſqu'il fut elevé à l'Epiſcopat, il ſongea, à l'imitation de ſon prédeceſſeur, à faire fleurir la vie Monaſtique dans ſon Diocéſe, & à y fonder de nouveaux Monaſteres. Il y en fonda deux (*b*); l'un en l'honneur de S. Pierre, ſitué dans le pays de la Moſelle, peut-être S. Avold, que ſon prédeceſſeur avoit commencé: & celui de Gorze (*c*), dans le pays de Scarponne, qu'il fonda en 749.

Le Roi Pepin l'envoya à Rome en 753. pour amener en France le Pape Etienne; & ce fut en récompenſe de ce ſervice, que le Pape, étant en France, lui donna le *Pallium*, & lui permit de prendre la qualité d'Archevêque (*d*). Auſſi les Hiſtoriens de Metz (*e*) remarquent que Crodegang conſacra pluſieurs Evêques en différentes Egliſes, & ordonna un grand nombre de Prêtres, de Diacres, & d'autres Clercs, ſelon la coutume de l'Egliſe Romaine; aux Samedis des Quatre-tems. Il aſſiſta en 756. à l'Aſſemblée de Compiégne (*f*), où l'on fit pluſieurs Réglemens touchant les mariages illicites, les divorces, les dégrés de parenté & de conſang uinité, l'alliance ſpirituelle, & autres matieres concernant le mariage. Il fit confirmer dans cette Aſſemblée la fondation qu'il avoit faite du Monaſtere de Gorze. Il dit qu'il l'a fondé dans le pays de Scarponne, & dédié aux Apôtres S. Pierre & S. Paul, & à S. Etienne; qu'il l'a dotté des biens qui lui appartenoient ſelon les Loix; qu'il y a établi des Religieux qui ſuivoient la Regle de S. Benoît, vivans en commun, & n'ayant rien en propre; qu'il l'a mis ſous la protection de S. Etienne de Metz; qu'il entend qu'après la mort de l'Abbé, on en éliſe un autre de la Communauté; & que s'il ne s'en trouve point de capable, l'Evêché de Metz, avec le conſentement des Religieux de Gorze, en établiſſe un de quelqu'autre Monaſtere. Rodigange étoit alors Abbé de cette fameuſe Abbaye, & il ſouſcrivit au Titre de confirmation, donné par Crodegang.

An de J.C. 763.

Ce Prélat aſſiſta auſſi en 765. à l'Aſſemblée d'Attigny (*g*), dans laquelle les Evêques qui s'y trouverent, s'engagerent à dire chacun trente Meſſes pour le repos de ceux d'entr'eux qui mourroient dans la ſuite: que les Abbés Evêques en feroient autant. Les Abbés qui n'étoient point Evêques, prierent les Evêques de leur rendre le même devoir après leur mort; c'eſt à-dire, de celébrer pour eux trente Meſſes. Les ſimples Prêtres ſont obligés de dire cent Meſſes, & les ſimples Moines, qui ne ſont pas Prêtres, cent Pſeautiers. Le premier des Evêques qui ſouſcrivent aux Actes de cette Aſſemblée, eſt Grodegang ou Crodegang Evêque de Metz. Après lui, ſont Eddo de Straſbourg, Lulle de Mayence, Baldebert de Baſle, Madalfeus ou Madalveus de Verdun, Jacob de Toul, & quelques autres, avec un bon nombre d'Abbés.

XLVIII. *Aſſemblée d'Attigny, en 765.*

La même année 765. les Corps des SS. Martyrs Gorgon, Nabor & Nazaire furent apportés de Rome en France (*h*). Quelques Hiſtoriens diſent que Crodegang alla lui-même à Rome, pour demander ces ſaintes Reliques. D'autres aſſûrent qu'il ſe contenta d'y envoyer une députation au Pape: mais tous conviennent qu'il obtint ce qu'il demandoit, & on ſçait qu'il étoit vers Pâques à l'Aſſemblée d'Attigny dont nous venons de parler. L'Hiſtorien de Gorze, qui a écrit au milieu du dixiéme ſiécle, l'Hiſtoire de cette Tranſlation, dit que les peuples accoururent au-devant des Corps ſaints juſqu'aux Alpes, & que les Religieux de S. Maurice en Valais déroberent pendant une nuit le Corps de S. Gorgon, qu'on avoit mis en dépôt dans leur Egliſe: mais que Crodegang en ayant porté ſes plaintes au Roi Pepin, ce Prince y envoya les Evêques de Toul & de Verdun, avec celui de Metz, qui obligerent ces Moines à leur rendre les Reliques du S. Martyr.

LIX. *Arrivée des Corps des SS. Gorgon, Nabor & Nazaire.*

Etant arrivés en Lorraine, ils les dépoſerent d'abord à Varengéville, où l'on bâtit dans la ſuite une Egliſe & un Prieuré en ſon hon-

(*z*) *Annal. Bened. t. 2. p. 598. Acta SS. Ord. S. Bened. t. 3. parte 2. p. 206.*

(*a*) *Hiſt. Epiſc. Metenſ. t. 6. Spicileg. p. 653.* Fuit autem omnino clariſſimus, omnique nobilitate coruſcus, formâ decorus, eloquio facundiſſimus, tam proprio quàm latino ſermone imbutus, ſervorum Dei nutritor, orphanorum, viduarumque non ſolùm altor, ſed & clementiſſimus tutor.

(*b*) *Hiſt. Epiſcop. Metenſ. ibidem. Vide Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 146.*

(*c*) Il fut commencé en l'an de J. C. 748.

(*d*) *Anaſtaſ. Vita Stephani Papa.* Et dum in Francia eſſet poſitus, Crodegango ſanctiſſimo viro Epiſcopo Pallium tribuit, & Archiepiſcopum ordinavit.

(*e*) *Geſta Epiſc. Metenſ. p. 655. t. 6. Spicileg.*

(*f*) *Tom. 6. Concil. p. 1695. & ſeq.*

(*g*) *Concil. Labb. t. 6. p. 1702.*

(*h*) *Vide Hiſtor. Tranſlat. S. Gorgonii Mart. ſæcul. 3. Bened. parte 2. p. 206. & Mabill. obſervat. prævias in eadem Acta.*

Digitized by Google

An de J.C. 763. neur. De-là ils allerent à Montviron (*i*), peut-être Guimont, & de-là à Novient ſur Moſelle, & enfin ils arriverent à Gorze.

Les Corps de S. Nabor & de S. Nazaire furent dépoſés, le premier au Monaſtere d'*Hilariacum*, autrement nommé *Nova cella*, & depuis S. Nabor, ou S. Avold. Le ſecond, c'eſt-à-dire, S. Nazaire, fut donné à une Dame nommée Viliſvinde, veuve du Comte Rupert, laquelle, avec le Comte Cancor ſon fils, avoit depuis peu fondé le Monaſtere de Lauresham (*k*) dans l'Iſle nommée *Altmuſter*, aſſez près de Vorms (*l*), & en avoit confié la conduite à Rutgang, ou Crodgang Evêque de Metz, pour y établir l'ordre & l'obſervance Monaſtiques.

Lorſque la nouvelle de la venuë du Corps ſaint ſe fut répanduë, preſque toute la Province vint au devant, juſqu'aux monts de Vôge, avec les Comtes Cancor & Varin, qui porterent ſur leurs épaules les ſacrées Reliques juſqu'au lieu qui leur étoit deſtiné. Dans le Titre de fondation de ce Monaſtere, Crodegang en eſt nommé l'Archevêque & l'Abbé (*m*). En effet, il le gouverna quelque tems en qualité d'Abbé; mais dans la ſuite, la multitude de ſes occupations ne lui permettant pas d'y donner ſes ſoins, avec autant d'aſſiduité qu'il auroit voulu, il y établit en ſa place ſon propre frere, nommé * Gundeland *, que quelques-uns comptent pour premier Abbé de Lauresham. Cette Abbaye fut cédée aux Peres Prémontrés en l'an 1237. Elle eſt du Diocéſe de Vorms & au-delà du Rhin, & par conſequent hors de notre ſujet. S. Nabor, ou S. Avold eſt à ſept ou huit lieuës de Metz vers l'Orient, ſur une petite riviere nommée Roſelle, & poſſedée par les PP. Benédictins de la Congrégation de S. Vanne.

* Vers l'an de J.C. 776

Gorze (*n*) eſt à quatre lieuës de Metz du côté du Couchant, à deux lieuës de la Moſelle, ſur un petit ruiſſeau nommé Gorze. L'Auteur de la Vie de Grodegang, dit que l'Empereur Auguſte fit venir de Gorze des eaux en abondance par un aqueduc. Il ne dit pas que cet aqueduc fut renverſé en partie. Mais Sigebert de Temblours qui avoit demeuré long-tems à Metz, dans l'Abbaye de S. Vincent, & qui écrivoit la Vie de Thierry Evêque de Metz, mort en 984. dit que de ſon tems, une partie de cet aqueduc dont nous voyons les reſtes à Jouï-aux-Arches, étoit renverſée.

On aſſûre que S. Clement, premier Evêque de Metz, venant de Rome avec S. *Celeſte* Prêtre & S. *Felix* Diacre, arriva à Gorze & y bâtit un Oratoire au lieu où Grodegang fonda dans la ſuite l'Abbaye de Gorze. L'Egliſe de cette Abbaye fut dédiée en 761. (*p*) par le Pape Jean, qui étoit venu en Allemagne, & y avoit tenu le Concile de Mayence. De-là il vint, dit-on, à Gorze, accompagné du Roi Pepin, de vingt-quatre Evêques, & de grand nombre de Seigneurs. Après la cérémonie de cette Dédicace, le Pape prêcha devant l'Aſſemblée au milieu de la Meſſe, & conclut ſon diſcours, en exemptant ce Monaſtere de toute ſervitude, & en prenant tous ſes biens ſous la protection de S. Pierre, & menaçant d'anathême ceux qui violeroient ce Privilége. Après quoi, le Roi Pepin mit ſur l'Autel la donation qu'il faiſoit au Monaſtere, du village de Novient ſur Moſelle: & les Seigneurs, à ſon imitation, firent de riches préſens à l'Egliſe. On ignore qui eſt ce Pape Jean; car en 761. c'étoit Paul I. qui étoit aſſis ſur la Chaire de S. Pierre, & on ne connoît en cette année aucun Concile de Mayence. An de J.C. 776.

D'autres monumens mettent la fondation de Gorze en 762. (*q*): mais elle étoit fondée avant l'an 756. & dès l'an 748. comme on l'a vû cy-devant; & Alcuin (*r*) dit expreſſément, que l'Egliſe de Gorze fut dédiée par l'Evêque Crodegang le 5. des Ides de Juillet, c'eſt-à-dire, le xj. de ce mois, &, comme on croit, en 765. Cette Abbaye fut entiérement détruite en 1580. & l'on y mit douze Chanoines en la place des Religieux de S. Benoît, qui l'avoient poſſedée juſqu'à ce tems-là. C'eſt ce qu'on verra cy-après avec plus d'étenduë.

L. Concile de Metz, de l'an 753.

Vers l'an 753. (*s*), on tint un Concile à Metz par l'ordre du Roi Pepin, dans lequel il fut ordonné que celui qui auroit commis un inceſte, ſeroit puni par la perte de ſon argent, s'il en a; & s'il n'en a point, & qu'il ſoit homme libre, il ſera mis en priſon juſqu'à ſatisfaction. S'il eſt eſclave ou affranchi, il ſera puni de verges. S'il ne veut pas ſe corriger, nul ne le recevra, ni ne lui donnera à manger. Celui qui contreviendra à cette défenſe, donnera ſoixante ſols au fiſc du Roi. Si un Maître n'empêche pas ſon eſclave de commettre de tels crimes, il ſera obligé de payer lui-même ſoixante ſols à l'épargne du Roi. Si un Eccléſiaſtique tombe dans ces crimes, ſi c'eſt un homme conſtitué en dignité (*t*), il perdra ſon rang; & ſi c'eſt un ſimple Eccléſiaſtique, il ſera battu de verges, ou mis en priſon.

Le Prêtre & ſes Clercs ſeront convoqués au Concile par l'Archidiacre de l'Evêque, & par le Comte de la Province. Si quelqu'un refuſe avec mépris de s'y trouver, le Comte le condamnera à ſoixante ſols d'amende, au profit de l'épargne du Roi, & il l'obligera d'aſſiſter au Synode. L'Evêque n'empêchera pas que ſon

(*i*) *Hiſt. Tranſlat. S. Gorgon. p.* 208. *Ad prædium, vocitatum Mons virenis.* Varangéville, Guimont & Novient, ſont du Domaine de l'Abbaye de Gorze.

(*k*) Il fut commencé l'an de J. C. 754.

(*l*) *Vide Laureshamenſe Chronic. apud Freherum.*

(*m*) *Ibidem.* Ubi præeſt vir venerabilis Rotgangus Archiepiſcopus & Abbas.

(*n*) *Gorzia*, ou *Gorgia*, ou *Gorgianum Monaſterium.*

(*o*) *Paul. Diac. Vita Epiſc. Metenſ. p.* 655. Meurisſe Hiſt. des Evêques de Metz, p. 166.

(*p*) Meurisſe, pp. 164. 165. & le Manuſcrit de l'Abbaye de Gorze, imprimé ici, p. 293.

(*q*) Meurisſe, p. 166.

(*r*) *Vide Mabill. t.* 2. *annal. Bened. l.* 24. *c.* 6. *p.* 209.

(*s*) *Tom.* 6. *Concil. Labb. p.* 1660. Vers l'an 753.

(*t*) *Ibidem Can.* 2. Si bonæ perſonæ fuerit, perdat honorem ſuum; minores verò vapulentur, aut in carcerem recludantur.

Prêtre

An de J.C. 776.

Prêtre ou ſon Clerc ne ſoient ſoumis à ce jugement. Que ſi quelqu'un entreprend de défendre un Prêtre, ou un Clerc, ou un inceſtueux, le Comte le fera comparoître devant le Roi, avec le Député de l'Evêque, & le Roi le fera punir avec rigueur, afin que les autres ſoient frappés de crainte.

Les autres Réglemens regardent plutôt la police que la diſcipline de l'Egliſe. Par le quatriéme Réglement, il eſt défendu de prendre aucun péage des chariots, des chevaux de charge, ni des autres voitures par terre ou par eau, qui ne trafiquent point, mais qui voyagent ſimplement, pour aller à Rome, ou ailleurs. Si quelqu'un eſt convaincu d'avoir fait une pareille exaction, il ſera condamné à ſoixante ſols, dont moitié ſera pour le dénontiateur, & l'autre moitié ſera portée au Tréſor Royal. La livre d'argent ne péſera pas plus de vingt-deux ſols; & le Monétaire prendra pour lui un ſol ſur ces vingt-deux, & rendra le reſte à celui à qui eſt l'argent.

Si quelqu'un vient à la Cour pour y plaider ſa cauſe, avant qu'il l'ait propoſée au Comte, & aux Officiers de la Juſtice dans les plaids ordinaires (*u*), ou que l'ayant propoſée dans les plaids, il n'ait pû la ſoutenir, ou qu'il n'ait pas voulu exécuter la Sentence; ſi, dis-je, quelqu'un vient à la Cour pour y plaider, & pour y porter ſes plaintes dans ces cas-là, il ſera frappé de verges; & ſi c'eſt une perſonne conſtitué en dignité, il ſera puni à la volonté du Roi. Mais il eſt permis d'appeller à la Cour, d'un Jugement qu'on croira mal rendu par les Juges ordinaires. Si le condamné montre qu'on n'a pas ſuivi les Loix à ſon égard, on réformera la premiere Sentence. Que ſi les Juges ſoutiennent qu'ils ont bien jugé, c'eſt au plaignant à juſtifier le contraire. De la même maniere, les Eccléſiaſtiques ſeront punis, s'ils viennent à la Cour porter leurs plaintes contre leur Ancien, à moins que celui-ci n'envoye auſſi ſes défenſes.

LI. *Regles des Chanoines dreſſées par Crodegang.*

Ce qui a rendu le nom de Crodegang plus fameux, eſt la Regle des Chanoines, qu'il compoſa, & qui fut obſervée dans l'Egliſe Cathédrale de Metz, & enſuite dans pluſieurs autres Cathédrales. Cette Regle eſt compoſée de trente-quatre Articles, tirés ou imités, pour la plûpart, de la Regle de S. Benoît. On y fit quelques additions, au Concile d'Aix-la-Chapelle en 816. lorſqu'on en recommanda l'obſervation à tous les Chanoines du Royaume de Loüis le Débonnaire. Le P. le Cointe (*x*) prétend que Crodegang étant allé à Rome, y trouva la Regle des Chanoines; qu'il l'apporta en France, & ſe l'appropria, en la faiſant obſerver à ſes Chanoines. Il ſe fonde ſur un Manuſcrit, qui a pour Titre (*y*): *Ici commence le Prologue de la Regle des Chanoines, ſuivant l'Egliſe Romaine.* Le P. Labbe (*z*) en a publié un autre Exemplaire, qu'il prétend être celui qui étoit en uſage dans l'Egliſe de Metz en particulier. Enfin le P. D. Luc Dachery a donné au public un troiſiéme Exemplaire de la même Regle, qu'on prétend être celle qui fut accommodée à l'uſage de tous les Chanoines du monde.

An de J.C. 776.

Crodegang, dans ſa Préface, dit que ſi les Evêques & les Clercs vivoient ſuivant les anciennes Regles de la diſcipline Eccléſiaſtique, & ſi les anciens Canons étoient en vigueur dans l'Egliſe, il ne ſeroit pas néceſſaire de faire de nouveaux Réglemens. *Mais*, ajoûte-t-il, *la négligence des Prélats & de leurs inférieurs eſt telle aujourd'hui, que j'ai crû devoir dreſſer cette petite Ordonnance, pour la réforme du Clergé.*

Le premier Chapitre eſt une exhortation à l'humilité (*a*). Le ſecond ordonne que les Chanoines ſuivent en tout l'ordre & le rang de leur Ordination (*b*); qu'ils demeurent ainſi à l'Egliſe, au Réfectoire, & par-tout où ils ſe rencontrent, à moins que quelques uns d'eux ne ſoit élevé par ſon Evêque à quelque dignité particuliere. Qu'ils ne s'appellent pas entr'eux de leur ſimple nom, mais qu'ils y ajoûtent celui de leur office, ou de leur dignité, ou de leur grade. Que les jeunes Clercs s'inclinent devant les anciens, & leur demandent leur benédiction en paſſant devant eux; qu'ils ſe levent, lorſqu'ils paſſeront, qu'ils leur faſſent place pour s'aſſeoir; qu'ils ne s'aſſeyent pas en leur préſence ſans leur permiſſion. Que les enfans & les jeunes Clercs ſe tiennent à table & dans l'Oratoire avec decence, & qu'au dehors, & par-tout où ils ſeront, ils ſoient gardés dans une exacte diſcipline. Cet Article eſt tiré preſque mot pour mot du Chapitre 63.e de la Regle de S. Benoît.

Le Chapitre III. ordonne que tous les Clercs couchent dans la même ſalle ou dortoir, à moins que l'Evêque n'ait permis à quelqu'un de coucher dans quelque chambre particuliere dans le Cloître. Qu'ils ayent chacun leur lit dans le même dortoir (*c*); en ſorte que les lits des anciens ſoient mêlés entre ceux des plus jeunes. Que nulle femme ni aucun Laïque n'entre dans le Cloître des Chanoines, ſans la permiſſion de l'Evêque, de l'Archidiacre, ou du Prévôt. Que ceux des Laïques qui viendront manger au Réfectoire, laiſſent leurs armes au dehors; & auſſi tôt qu'ils auront mangé, qu'on les conduiſe hors du Cloître. De la même maniere, les ouvriers Laïques qui viendront au dedans du Cloître pour y faire quelque ouvrage, en ſortiront auſſi-tôt qu'il l'auront achevé.

(*u*) *Ibid. p. 1661. cap. 7.* Si aliquis homo ad Palatium venerit pro cauſa ſua, & antea Comiti non innotuerit in mallo ante Rachemburgios, &c.

(*x*) *Cont. t. 5. annal. ad an. 757. p. 167.*

(*y*) In nomine Dei ſummi, incipit Prologus Regulæ Canonicæ juxta Romanam Eccleſiam.

(*z*) *Vide t. 7. Concil. poſt Concil. Aquiſgran. an. 816. p. 1444.*

(*a*) Voyez la Regle de S. Benoît, c. 5.

(*b*) Comparez la Regle de S. Benoît, c. 63.

(*c*) Voyez la Regle de S. Benoît, c. 22.

An de J.C. 776.

Si l'on manque de Cuiſinier Clerc, & qu'on ſoit obligé de ſe ſervir de Cuiſiniers Laïques, ils n'entreront que pour faire la cuiſine, & ſortiront auſſi-tôt après. Que les Chanoines n'introduiſent dans le Cloître aucun Clerc étranger ſans l'agrément de l'Evêque, ou de ceux qui gouvernent en ſa place, ſous peine d'excommunication, ou de diſcipline corporelle. Que nul Clerc ne préſume de boire ou manger dans le Cloître, s'il n'eſt de la maiſon, ou s'il n'eſt entré avec l'agrément de l'Evêque. Si quelqu'un entretient un Clerc étranger dans le Cloître des Chanoines, qu'il ait ſoin que cet Etranger ait une Planete (*d*) (ou une Chaſube) afin que les jours de Dimanche & de Fête, il puiſſe aſſiſter à l'Office avec les autres.

Chap. IV. Que tous les Chanoines ſe trouvent à Complies, dont en tout tems on ſonnera le premier coup au commencement de la nuit; afin que tous les Chanoines, en quelque lieu qu'ils ſoient, retournent dans leur Cloître; & qu'au ſecond coup ils ſe trouvent tous à la Cathédrale, & chantent Complies tous enſemble, après quoi il ne ſera plus permis ni de boire, ni de manger, ni de parler, juſqu'au lendemain après Prime (*e*). Ceux qui ne ſeront pas rentrés dans le Cloître pour les Complies, ne pourront plus rentrer, ni même frapper à la porte, ſinon lorſqu'on l'ouvrira pour venir à Matines; (car alors on ouvroit l'Egliſe pour ceux du dehors qui vouloient aſſiſter à l'Office.) S'il arrive quelque choſe qui mérite qu'on en donne avis de dehors dans le Cloître après Complies, on en avertira le Gardien ou Sacriſtain de S. Etienne, qui le fera ſçavoir au dedans du Cloître.

Si quelque Clerc étant dans la Ville avant Complies, ne ſe trouve pas pour chanter cette Heure à l'Egliſe avec les autres, s'il y manque par ſa négligence, & paſſe la nuit dans la ville & hors du Cloître, il en ſera repris. S'il tombe une ſeconde fois dans la même faute, il jeûnera ce jour-là au pain & à l'eau; s'il retombe une troiſiéme fois, il ſera trois jours au pain & à l'eau; & s'il continuë à faire la même choſe, il ſera puni de peine corporelle. Que s'il affecte de ne pas entrer dans la ville, pour avoir la liberté de paſſer la nuit hors le Cloître, il ſera excommunié, ou puni de peine corporelle. Il y a quelques exemplaires de la Regle de Crodegang (*f*), qui ordonnent de tenir une lampe ou une chandelle allumée dans le dortoir pendant toute la nuit, conformément à la Regle de S. Benoît (*g*).

Chap. V. Pendant l'Hyver, c'eſt-à-dire, depuis le premier de Novembre juſqu'à Pâques, les Chanoines ſe leveront vers la huitiéme heure de la nuit, c'eſt-à-dire, vers deux heures après minuit, afin qu'ils dorment un peu au-delà de minuit, & qu'ils ſe levent après la digeſtion faite (*h*). Alors ils réciteront les Nocturnes, après quoi ils garderont un intervalle juſqu'aux Matines ou Laudes; ſi ce n'eſt qu'aux jours de Dimanche & de Fête, on dira les Laudes tout de ſuite après les Nocturnes; mais les autres jours, ils paſſeront dans l'Egliſe le tems qui eſt entre les Nocturnes & les Laudes, à réciter des Pſeaumes, ou à les apprendre par cœur, ou à lire: mais que perſonne ne dorme, ſinon dans le cas d'infirmité, ſous peine d'excommunication, je l'entens de l'excommunication réguliere, qui prive le Chanoine, ou le Religieux, de la compagnie de ſes freres au chœur & au réfectoire. La Regle ajoûte qu'après cela l'on chantera Matines, c'eſt-à-dire, Laudes. A la premiere heure du jour on dira Prime.

An de J.C. 776.

Chap. VI. Chacun accourra à l'Office divin avec une extrême diligence, abandonnant toutes autres occupations. Ceux qui ſont trop éloignés, & qui ne peuvent arriver à l'Egliſe à l'heure, pour y chanter l'Office avec les autres, le réciteront au lieu où ils ſe trouveront, dans une ſainte frayeur. Le Princier aura ſoin que l'on ſonne l'Office aux heures convenables (*i*).

Chap. VII. On recommande la révérence dans la Pſalmodie (*k*). On y défend aux Chanoines, d'avoir au chœur des bâtons à la main pour s'appuyer (*l*).

Chap. VIII. On ordonne aux Chanoines de ſe trouver tous les jours au Chapitre, pour y entendre la lecture de la parole de Dieu, & de la Regle de Crodegang. On excepte toutefois le Dimanche, les Mercredis & Vendredis, auſquels on ne faiſoit point de lecture: mais on s'aſſembloit ces jours-là, comme les autres au Chapitre; afin que l'Evêque, l'Archidiacre, ou le Princier puſſent ordonner, corriger, établir ce qu'ils croiroient être du bon ordre. Les Chanoines donc étant ſortis de Prime, s'en retourneront dans leurs demeures, & expédieront promptement ce qu'ils auront à faire, afin qu'ils ſoient prêts pour venir au Chapitre, dès qu'ils l'entendront ſonner. Le Dimanche, & les jours de grande Fête, tout le Clergé de la ville, qui a ſa demeure hors du Cloître, ſe trouvera au Chapitre de la Cathédrale, étant revêtu de leur Planete, ou Chaſuble, ou des ornemens de leur ordre; auſquels jours ils aſſiſteront aux Nocturnes, aux Laudes, à la grande Meſſe, & aux Refectoire, & y mangeront à la table qui leur ſera préparée.

Chap. IX. On recommande le travail des mains; & on veut que l'Evêque, l'Archidiacre, ou le Princier, au ſortir du Chapitre, preſcrivent à chacun ſon ouvrage, que chacun ac-

(*d*) Planetam cum reliquis veſtimentis habeat.
(*e*) *Ex Regula S. Bened. c.* 42.
(*f*) *Regul. Chrodeg. c.* 49. *Edit. Dachery.*
(*g*) *S. Benedicti Regul. c.* 22.
(*h*) *Ex Regula S. Benedicti. c.* 8.
(*i*) Voyez la Regle de S. Benoît, c. 43.
(*k*) *Reg. S. Bened. c.* 19. 20.
(*l*) *Ita Editio Lalbrana, p.* 1449.

An de J.C. 776.

complira de bon cœur & ſans murmure ; & lorſqu'il n'y aura point de travail commun que chacun s'occupe à ce qu'il aura à faire (*m*).

CHAP. X. Les Clers qui vont en voyage avec l'Evêque, obſerveront leur Regle, autant que faire ſe pourra, & ne négligeront point de réciter leur Office le mieux qu'ils pourront aux heures réglées (*n*).

Le Chap. XI. traite du bon & du mauvais zéle. On exhorte les Serviteurs de Dieu de ſe prévenir d'honneur les uns les autres, & de ſupporter patiemment leurs infirmités & leurs défauts (*o*).

CHAP. XII. Il n'eſt pas permis à un Chanoine de frapper, ou d'excommunier ſon confrere, ni de ſe faire juſtice ſoi-même, quelque ſujet qu'on lui en ait donné ; mais il doit recourir à ſon Supérieur, qui en jugera (*p*).

CHAP. XIII. On défend aux Chanoines de ſe défendre l'un l'autre dans la Communauté, ſous quelque prétexte que ce ſoit, ni d'en prendre quelqu'un ſous ſa protection ; à cauſe des abus & du ſcandale qui en peuvent arriver (*q*).

CHAP. XIV. On exhorte les Chanoines à ſe confeſſer à leur Supérieur, auſſi-tôt qu'ils ſeront tombés dans quelque faute (*r*) ; & on ordonne qu'ils ſe confeſſent à leur Evêque deux fois l'année ; la premiere, au commencement du grand Carême d'avant Pâques, & la ſeconde, entre la mi-Août, & le premier de Novembre. Aux autres tems ils ſe peuvent confeſſer à l'Evêque, ou à un autre Prêtre, à qui l'Evêque aura permis d'entendre les confeſſions. Et que ceux qui n'ont point d'empêchement, recoivent le Corps & le Sang de Notre-Seigneur J. C. tous les Dimanches & les Fêtes principales. Que ſi un Clerc cache à ſon Evêque, dans la confeſſion, quelque péché, & qu'il aille le confeſſer à un autre Prêtre, de crainte que ſon Evêque, ou ne le dépoſe de ſon rang, ou ne l'empêche de monter plus haut, ou ne puniſſe ſes crimes, & ne le prive de la Communion du Corps de J. C. ſi l'Evêque le peut découvrir par quelque voye, il châtiera ce Clerc, ou par la priſon, ou par des peines corporelles, en ſorte que les autres ſoient frappés de crainte.

CHAP. XV. Si quelque Clerc, du nombre de ceux qui ont embraſſé la vie commune & Réguliere, tombe dans quelque grande faute (*s*), comme l'homicide, la fornication, l'adultere, le vol, ou quelqu'autre crime ſemblable, l'Evêque le punira, premiérement de peines corporelles, puis le mettra en priſon, ou le bannira pour autant de tems qu'il le jugera à propos ; & pendant qu'il ſera ainſi en priſon, nul ne lui parlera, ni n'aura de commerce avec lui. Lorſqu'il en ſera ſorti, ſi l'Evêque le juge à propos, il ſera encore une pénitence publique à la porte de l'Egliſe ; il ſera ſuſpens de l'entrée de l'Oratoire, & n'aſſiſtera ni à la Meſſe, ni aux Heures Canoniales. Et lorſque les Clercs entrent dans l'Egliſe, ou qu'ils en ſortent, il demeurera proſterné devant la porte, ſans rien dire. Quant à ſa nourriture, on lui donnera ce que l'Evêque aura commandé, & à l'heure qu'il aura marquée ; & nul ne le benira, juſqu'à ce qu'il ſoit réconcilié. Et quand on l'appellera pour le reconcilier, il ſe préſentera devant l'Evêque, & devant tous les Clercs, proſterné en terre, de tout le corps, demandant pardon à tous, & l'Evêque le reconciliera ſelon l'ordre Canonique.

An de J.C. 776.

CHAP. XVI. Ceux qui ſe joindront ſans permiſſion à un excommunié, ou qui lui parleront, ou lui écriront, ſeront ſoumis à la même peine d'excommunication (*t*).

CHAP. XVII. Si un Clerc tombe dans la déſobéiſſance, la rébellion (*u*), l'orgueil, le murmure, la médiſance, s'il viole les jeûnes ordonnés, & refuſe d'aller ſe mettre de bout devant la Croix (*x*), lorſqu'on le lui commande ; ou ne demande pas pardon, en ſe jettant à genoux, lorſqu'on le reprend ; ou qu'il mépriſe la Regle & les ordres de l'Evêque, ou de ceux qui tiennent ſa place ; il ſera d'abord averti une premiere & une ſeconde fois par les anciens. S'il ne ſe corrige point, il ſera repris publiquement devant tout le monde. Que s'il demeure encore incorrigible, il ſera excommunié, ſuppoſé qu'il ſçache quelle eſt de la grandeur de cette peine : mais s'il eſt endurci, ſtupide, ou incorrigible, il ſera châtié de peines corporelles.

CHAP. XVIII. Ceux qui tombent dans de moindres fautes, doivent venir auſſi-tôt dire leur coulpe devant leur Superieur, ou devant l'Evêque (*y*).

CHAP. XIX. L'excommunication n'eſt pas la même pour toutes ſortes de fautes, comme les remedes ſont differens ſelon les maladies. C'eſt à l'Evêque, ou a ceux qu'il a établis, de faire ce diſcernement des fautes (*z*).

CHAP. XX. Pendant le Carême, les Chanoines ſoumis à la Regle, doivent vivre d'une maniere plus réſervée & plus auſtere (*a*). Ils ne mangeront qu'après les Vêpres, & toujours au réfectoire, en faiſant quelques abſtinences

(*m*) Comparez le Chapitre 48. de la Regle de S. Benoît.
(*n*) Comparez le Chapitre 50. de la Regle de S. Benoît.
(*o*) *Reg. S. Bened. c.* 72.
(*p*) Comparez le Chapitre 70. de la Regle de S. Benoît.
(*q*) *Regul. S. Bened. c.* 69.
(*r*) Voyez la Regle de S. Benoît, ch. 46. *Item.* c. 7. au cinquiéme dégré d'humilité.
(*s*) Voyez la Regle de S. Benoît, c. 23. 24. 25.
(*t*) Voyez la Regle de S. Benoît, ch. 26.
(*u*) Regle de S. Benoît, c. 23.
(*x*) Pratique ancienne des Communautés de Moines, où l'on envoyoit devant la Croix les Religieux qui tomboient dans quelques fautes contre l'obſervance réguliere. Voyez du Cange *Gloſſar. ad vocem* CRUX.
(*y*) Voyez la Regle de S. Benoît, c. 46.
(*z*) *Reg. S. Bened. c.* 24.
(*a*) *Reg. S. Bened. c.* 49.

An de J.C. 776.

particulieres, ſuivant la volonté de l'Evêque. Ils ne mangeront ni dans la Ville, ni dans les Monaſteres, à moins qu'ils ne ſoient ſi loin, qu'ils ne puiſſent arriver dans le Cloître pour le tems de la réfection. Dans ce cas, ils pourront manger dehors; mais ſans prévenir l'heure, & ſans uſer d'autres nourritures, que de celles qui ſont d'uſage. Ils vaqueront à la lecture depuis Prime juſqu'à Tierce; & après Tierce ils iront au Chapitre. Ils ne ſortiront point du Cloître pendant ce tems, ſans une permiſſion expreſſe de l'Evêque, ou de celui qui tient ſa place. Ils auront ſeulement la liberté de viſiter les Egliſes qui ſont dans l'intérieur du Cloître.

Depuis Pâques juſqu'à la Pentecôte, ils feront deux repas par jour, & mangeront de la viande, à l'exception du Vendredy. Depuis la Pentecôte juſqu'à la ſaint Jean-Baptiſte, ils mangeront de même deux fois; mais ils s'abſtiendront de viande juſqu'à la Meſſe. Depuis la Saint-Jean juſqu'à la Fête de S. Martin en Novembre, ils feront deux repas; mais ils s'abſtiendront de viande le Mercredy & le Vendredy. Depuis la Saint-Martin juſqu'à Noël, ils s'abſtiendront tous de chair, ils jeûneront juſqu'à None (*b*), & mangeront tous au réfectoire. Depuis Noël juſqu'au commencement de Carême, ils ne mangeront qu'après None, & au réfectoire les jours de Lundy, Mercredy & Vendredy; mais les autres jours de la ſemaine, ils mangeront deux fois au réfectoire. Ils s'abſtiendront auſſi de chair les Mercredis & les Vendredis, pendant tout ce tems: ils en pourront toutefois uſer, s'il arrive ces jours-là quelque Fête, & que le Princier le permette.

Remarquez qu'il n'eſt pas parlé de l'abſtinence, ni du jeûne du Samedy. Angelram ſucceſſeur de Crodegang dans le Siége de Metz, modifia ces Reglemens (*c*), en déclarant qu'en conſidération de la foibleſſe de pluſieurs, il permet à ſon Clergé de manger de la viande pendant toute l'octave de la Pentecôte; & en général, il permet de les diſpenſer de l'abſtinence, lorſqu'ils ſeront malades, les jours de Mercredy & de Vendredy, & aux autres jours auſquels la Regle défend l'uſage de la chair.

Chap. XXI. Il y avoit dans le réfectoire pluſieurs tables diſtinguées par les rangs & les dignités des perſonnes. La premiere étoit celle de l'Evêque, qui mangeoit avec les hôtes, les étrangers, l'Archidiacre, & ceux qu'il jugeoit à propos d'inviter. La ſeconde table étoit celle des Prêtres; la troiſiéme celle des Diacres; la quatriéme celle des Soûdiacres; la cinquiéme celle des moindres Clercs; la ſixiéme étoit pour les Abbés, & pour ceux que le Supérieur invitoit; la ſeptiéme étoit pour les Clercs qui demeuroient hors du Cloître & dans la ville, & qui venoient manger au réfectoire des Chanoines de la Cathédrale, aux jours de Dimanche & de grandes Fêtes, ainſi qu'on l'a déja remarqué.

An de J.C. 776.

Auſſi-tôt que le réfectoire étoit ſonné, ils devoient venir en diligence, pour prier tous enſemble; & après que l'Evêque avoit donné la benédiction, chacun s'aſſeyoit à ſa table, & y demeuroit dans le ſilence pendant tout le repas. Le Lecteur, le Portier, le Célerier, le Semainier, & les ſerviteurs prenoient un coup à boire, & du pain avant le repas, afin qu'ils puſſent ſoutenir plus aiſément le jeûne, pendant que les autres prenoient leur réfection. Nul ne pouvoit entrer au réfectoire pour manger ſans permiſſion, ni ne pouvoit en rien emporter pour manger ailleurs. Nul étranger, ni Clerc, ni Laïque n'y pouvoient entrer pour manger, ſans une permiſſion expreſſe.

Chap. XXII. Lorſque les Chanoines feront deux repas par jour, on leur donnera du pain en ſuffiſance, & du potage à midy, un mets de viande à deux, & une portion de légumes (*d*). Que s'ils n'ont point de légumes, on leur ſervira deux portions de viande ou de lard. Au ſouper, ils auront une portion de viande, ou un mets de légumes à deux. Dans le tems où ils doivent mener une vie quadragéſimale, ils recevront à midy une portion de fromage à deux, & des légumes; c'eſt-à-dire, des pois, du gruau, des fêves ou des lentilles. S'ils ont du poiſſon, ou des racines & des herbages, on pourra leur donner un troiſiéme mets. Pour le ſouper, on leur ſervira un mets de légumes, ou une portion de fromage à deux. Si on leur donne quelque choſe de plus, ils en rendront graces à Dieu. Lorſqu'ils ne feront qu'un repas par jour, ils auront une portion de légumes, ou d'autres choſes pareilles, une de fromage, & une troiſiéme de racines, ou d'autres légumes.

Chap. XXIII. Pour ce qui eſt de la meſure de la boiſſon, les jours auſquels on fait deux repas, les Prêtres & les Diacres auront trois taſſes à dîner, ou à midy, & deux au ſoir, ou à ſouper; les Soûdiacres, deux à dîner & deux à ſouper; les moindres Ordres, deux à dîner & deux à ſouper. Les jours de jeûne on n'ajoûte rien à la boiſſon du matin; & pour le ſoir, comme on ne mange pas, le Celerier n'y ſert point de vin. Si même les vins manquent, & qu'on ne puiſſe leur fournir cette meſure, l'Evêque leur en donnera ce qu'il pourra; mais qu'ils ne murmurent point. Au reſte il pourra leur donner de la bierre de ſurérogation (*e*), & ceux qui ne boiront point de vin, auront la

(*b*) C'eſt-à-dire, juſqu'à la neuviéme heure du jour, qui revient à deux ou trois heures après midy.

(*c*) *Vide Edit. Labb. p.* 1454.

(*d*) *Cap. xxv.* Carnem inter duos miniſtrationem unam, & cibaria una accipiant; & ſi cibaria non habent, tunc duas miniſtrationes de cyme aut de lardo habeant.

(*e*) De cerviſia eis conſolationem faciat Epiſcopus.

An de J. C. 776.

même quantité de bierre, que les autres ont de vin. Sur-tout on leur recommande d'éviter l'yvrognerie (*f*).

CHAP. XXIV. Les Chanoines ſerviront tour à tour à la cuiſine, ſans que perſonne en ſoit exempt, ſinon ceux qui ſont malades, ou occupés à des emplois de plus grande utilité (*g*), comme l'Archidiacre, le Princier, le Celerier, & les Gardiens ou Sacriſtains des trois Egliſes de S. Etienne, qui eſt la Cathédrale, de S. Pierre-aux-Images, & de Sainte Marie. Le Samedy, celui qui ſort de ſemaine, nettoyera & arrangera toutes choſes, & les rendra en bon état à celui qui lui ſuccéde dans cet Office. S'il a rompu ou gâté quelque choſe, il viendra au Chapitre, & en demandera pénitence.

Les Chapitres XXV. XXVI. XXVII. regardent l'Archidiacre ou le Princier, le Celerier, & le Portier. On leur donne les mêmes avis que S. Benoît (*h*) donne aux Supérieurs, & aux Officiers des Monaſteres, qui y exercent de pareils emplois. A l'égard du Portier, on lui donne un jeune Chanoine pour aide & pour compagnon. On veut qu'après Complies, il porte les clefs à l'Archidiacre, ou à celui qui tient ſa place. De plus, on veut que les Gardiens ou Sacriſtains des Egliſes, qui couchent dans les Egliſes, ou dans des demeures tout joignant, gardent le ſilence après Complies, qu'ils n'ouvrent pas leurs portes aux Chanoines qui ne ſont pas rentrés avant Complies, & ne laiſſent pas ſortir ceux qui ſont dans le Cloître.

CHAP. XXVIII. Si quelques Clercs de ceux qui ont embraſſé la vie commune, tombent malades, & qu'ils n'ayent pas de quoi ſe faire ſoulager, l'Archidiacre ou le Princier auront grand ſoin qu'ils ne manquent de rien (*i*). Qu'il y ait un appartement, & un Clerc deſtiné pour les ſervir pendant leur maladie & leur convaleſcence.

CHAP. XXIX. La moitié des Clers, qui compoſe le Corps des anciens, recevra chaque année une Chappe neuve, & rendra la vieille en recevant la neuve. Et l'autre moitié des Clercs qui compoſe le Corps des jeunes, recevra chaque année les Chappes que les anciens ont renduës, ſans que les anciens puiſſent les changer. Les Prêtres qui ſervent dans la Maiſon, & les ſept Diacres qui demeurent dans leurs grades, recevront chaque année deux ſarciles, ou de la laine pour les faires; & les autres Clers, ſeulement une ſarcile. On croit que ces ſarciles étoient des chemiſes de ſerge, qu'on donnoit aux Chanoines pour l'Hyver, & dont ils ſe ſervoient depuis la S. Martin juſqu'à Pâques. Les mêmes Prêtres, ſervans, & les ſept Diacres, recevoient à Pâques deux chemiſes, ou des pièces de toile pour en faire: les Soûdiacres, une pièce & demie de toile, ou un *camiſile* & demie; & les ſimples Clercs ſeulement un *camiſile*, ou une chemiſe de toile. Pour leur chauſſure, ils avoient chaque année un cuir de vache, & quatre paires de ſemelles; ils les recevoient au commencement de Septembre. On leur donnoit auſſi quatre livres de deniers en argent, dont ils achetoient du bois pour leur chauffage pendant l'année.

An de J. C. 776.

CHAP. XXX. Il y avoit certaines grandes Fêtes, auſquelles l'Evêque étoit obligé de traiter les Chanoines au Réfectoire, & d'autres Fêtes où le repas étoit à la charge de l'Archidiacre, ou de celui qui le repréſentoit. Il y avoit auſſi certains jours auſquels le Clergé alloit manger dans les Abbayes de la ville, ou du voiſinage.

On exhorte à ſupprimer cet uſage. Les jours que l'Evêque donnoit à manger à ſes Clercs, on leur promettoit, au ſortir du Réfectoire, de boire encore deux ou trois coups dans le chauffoir, ou dans le poile (*k*).

CHAP. XXXI. On ordonne que ceux qui voudront s'engager dans la vie commune des Chanoines de Metz, ſe dépoüillent de la propriété de leurs biens, & qu'ils en diſpoſent en faveur de l'Egliſe de S. Paul, c'eſt-à-dire, en faveur du Chapitre, ou qu'ils s'en réſervent, s'ils le jugent à propos, l'uſufruit pendant leur vie. Dès ce tems-là l'Evêque avoit ſa manſe ſéparée de celle du Chapitre. La manſe de l'Evêque étoit déſignée ſous le nom de *Ban de S. Etienne*; & celle des Chanoines, ſous le nom de *Ban de S. Paul* (*l*). C'eſt ce qui paroît par les Chartes de donations, dont les unes ſont faites à S. Etienne, c'eſt-à-dire, à l'Evêque; & les autres à S. Paul, c'eſt-à-dire, aux Chanoines; d'où vient qu'encore à préſent le ſceau du Chapitre eſt l'image de S. Paul.

CHAP. XXXII. Si quelqu'un donne une aumône à un Prêtre pour ſa Meſſe, ou pour avoir entendu ſa confeſſion, ou pour avoir prié pour lui dans ſa maladie, ou pour quelques-uns de ſes amis vivans ou trépaſſés, le Prêtre peut recevoir cette aumône, & en diſpoſer comme il voudra: mais ſi l'aumône eſt faite à la Communauté des Clercs, elle ſera miſe en main du Princier, ou de l'Archidiacre, qui l'employera aux beſoins communs des Chanoines.

CHAP. XXXIII. Les jours de Dimanche & de Fêtes, les Chanoines, après Prime, ſe revêtiront des habits de leur Ordre, les Officiers avec leurs Planetes, ou leurs Chaſubles; & auſſi-tôt que le premier coup de l'Office ſonnera, ils ſe trouveront tous au Chapitre, où l'on fera une lecture: après quoi ils iront tous enſemble à l'Egliſe; & après le ſecond coup ils chanteront Tierce, & attendront la venuë de

(*f*) Voyez la Regle de S. Benoît, c. 40.
(*g*) Voyez la Regle de S. Benoît, ch. 35.
(*h*) *Reg. S. Bened. c.* 31. 65. 66
(*i*) Comparez le Chap. 36. de la Regle de S. Benoît.
(*k*) Poſtquàm de Refectorio exierint, in caminata bibant duas vices aut tres, qualiter conſolatio fit, & ebrietas non dominetur.
(*l*) Meurisſe, Hiſt. de Metz, p. 164.

An de J. C. 776.

l'Evêque qui doit Officier, ſans que perſonne puiſſe ſortir du chœur, & de ſon rang, juſqu'à la fin. Que s'il y avoit ce jour-là ſtation dans quelque Egliſe de dehors, & que les Freres y ayent célebré les Veilles, ou les Matines, dès qu'il auront achevé cette ſolemnité, ils reviendront le matin avec décence, & rentreront dans le Cloître, pour ſe trouver au Chapitre, ainſi qu'on l'a dit. Si quelqu'un y manque par ſa négligence, on l'en reprendra une premiere & une ſeconde fois. S'il ne ſe corrige point, il ſera privé pendant tout ce jour-là de ſa portion de vin.

CHAP. XXXIV. Les pauvres dont les noms ſont inſcrits dans la matricule de l'Egliſe (*m*), & qui reçoivent ſes aumônes, ſoit qu'ils ſervent de Marguilliers dans les Egliſes de la ville, ou dans ces celles des Fauxbourgs, viendront deux fois le mois pendant toute l'année, dans l'Egliſe Cathédrale, de quatorze en quatorze jours, le Samedy au matin, attendant chacun en ſon rang, juſqu'au coup de Tierce. Alors l'Evêque, ou quelque autre en ſa place, fera lire en leur préſence quelque Homelie, ou quelque Traité des Peres, pour les édifier. Il leur montrera le chemin du ſalut, les confeſſera, & écoutera ce qu'ils lui raconteront touchant leurs beſoins tant ſpirituels que temporels. S'ils manquent à ſe trouver ainſi aux jours marqués, ils en ſeront repris une ou deux fois. S'ils ne ſe corrigent point, on les excommuniera; & s'ils demeurent encore incorrigibles, on les rayera de la matricule de l'Egliſe, & on y en inſcrira d'autres, qui ſoient plus exacts & plus obéiſſans.

L'Evêque leur donnera de ſa manſe, à chaque fois qu'ils viendront pour entendre cette lecture, à chacun deux pains, & une portion de lard; une autre fois ils auront une portion de fromage, à l'alternative. Pendant le Carême, on leur donnera du pain, & un ſextier de vin entre quatre. Le jour du Jeudy-Saint, on leur donnera du pain, du vin, du lard, & du fromage; & à chaque fois qu'on fera ces diſtributions, l'Evêque fournira huit muids de pain cuit, & ſix porcs gras; & lorſqu'on leur diſtribuera du fromage, il en fournira à chaque fois (*n*) un nombre de Livres, que l'on n'exprime que par le nom général de *penſa*, un poids: ce qui fait par an deux cens muids de froment, ſoixante porcs gras, vingt-quatre muids de vin, & douze *penſa*, ou poids de fromage.

Ce nouvel établiſſement engagea l'Evêque Crodegang à conſtruire, joignant ſa Cathédrale, les lieux réguliers, néceſſaires pour l'obſervation de la Regle qu'il avoit preſcrite à ſon Clergé: un Cloître, un Dortoir, un Réfectoire, une Bibliothéque, & tous les autres bâtimens convenables (*o*). On les voit encore aujourd'hui dans la plûpart de nos Cathédrales. Cette forme de vie, & ces édifices reguliers ont fait donner dans pluſieurs anciens monumens, le nom de Monaſtere aux Cathédrales, & à ce qui les accompagnoit.

An de J. C. 776.

LII. *Crodegang fait reparer & embelir ſa Cathédrale.*

Crodegang fit rétablir ſon Egliſe, la mit dans un état beaucoup plus ſomptueux qu'auparavant, mais beaucoup moins magnifique qu'aujourd'hui. Charlemagne y ajoûta des tours, qu'il fit élever tout à l'entour; il lui donne de grands biens, & on peut l'en conſiderer comme le Fondateur. Il fit bâtir à côté un Sacraire ou Sacriſtie, où l'on ſerroit les Reliques, les Ornemens précieux, & les joyaux de l'Egliſe. Il orna l'Egliſe de S. Pierre le vieux, & l'enrichit d'un Preſbytere, & d'un Lutrin ou Pupitre, orné d'or & d'argent, ſur lequel on plaçoit les Livres pour chanter au milieu du chœur. Nous avons parlé cy-devant du Chant Romain qu'il établit dans ſa Cathédrale (*p*) ſous le regne de Pepin, & nous en parlerons encore ſous l'Evêque Angelram.

LIII. *Mort de Crodegang. Angelram lui ſuccéde dans l'Evêché de Metz.*

Crodegang mourut le 6. de Mars (*q*) de l'an 766. Il fut enterré à Gorze, & il eſt honoré comme Saint dans le Diocéſe de Metz. Une bonne partie de ſon corps eſt aujourd'hui dans l'Abbaye de S. Symphorien à Metz (*r*). Le Siége vacqua deux ans ſix mois dix-neuf jours, après leſquels Angelram fut placé ſur le Siége Epiſcopal de Metz, l'an de J. C. 768. le 25. de Septembre. Il avoit été élevé dans l'Abbaye de Gorze (*s*) par Nargaudus Religieux de cette Abbaye, & Maître des jeunes enfans qu'on y nourriſſoit. De-là il entra dans le Monaſtere de S. Avold, où il fut Religieux, comme on l'apprend des monumens de cette Abbaye. Il fut toujours fort affectionné à ces deux Monaſteres, & à celui de Lauresham, que Crodegang ſon prédéceſſeur avoit ou fondé, ou augmenté.

Richer (*t*) ſoutient qu'il avoit été Chancelier de l'Empereur Charlemagne, avant que d'être Evêque. Le P. le Comte prétend le contraire. On eſt plus d'accord ſur ſa charge de Grand Maître de la Chapelle de l'Empereur, ou de Grand Aumônier (*u*): mais ce ne fut que depuis ſon Epiſcopat qu'il fut élevé à cette dignité. Il conſerva le titre d'Archevêque, que ſon prédéceſſeur avoit porté, & ſe fit pourvoir par l'Empereur Charlemagne, de l'Abbaye de Senones (*x*) après la mort de l'Abbé Etienne.

LIV. *Angelram eſt pourvû*

L'Abbaye juſqu'alors avoit été ſous la protection des Rois, & depuis ce tems, elle fut ſoumiſe à l'Evêque de Metz; ce qui affligea

(*m*) *Cap. xxxiv. p. 1462. edit. Labb.* Venimus ad matricolarios tam domi, quàm & in ſuburbanis, &c.

(*n*) Quando formaticum accipiunt, in unaquaque vice penſa una.

(*o*) Meurille, Hiſt. de Metz, p. 161.

(*p*) *Hiſtoria de Metenſib. Epiſcop.* Ipſum clerum abundanter lege divinâ, Romanâque imbutum cantilenâ, morem atque ordinem Romanæ Eccleſiæ ſervare præcepit, quod uſque adhuc tempus in Metenſi Eccleſia factum minimè fuit.

(*q*) *Chron. t. 5. annal. Franc. ad an. 766. n. 2. p. 617. Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 209. Tilliani annales apud Quoſnium t. 2. p. 8. Geſta Epiſcop. Metenſ. Spicileg. t. 6. p. 655. Bolland. ad 6. Martii.*

(*r*) Meurille, Hiſt. des Evêques de Metz, p. 173.

(*s*) *Chartular. Gorzenſ.* Benoît, Hiſt. de Metz, l. 3. c. 14.

(*t*) *Richerus Senonenſ. Chronic. t. 3. Spicileg. l. 2. c. 1. p. 299.*

(*u*) Meurille, Hiſt. de Metz, p. 174.

(*x*) *Richer. loco citato.* Hic locus ab initio ſui ab imperio dependebat.

de l'Abbaye de Senones, au grand regret des Religieux.

soumiſe à l'Evêque de Metz ; ce qui affligea fort les Religieux, qui voyoient leur Monaſtere déchu de ſa premiére dignité : mais ils ne faiſoient pas réflexion aux charges qu'ils ſupportoient auparavant, lorſqu'on les contraignoit d'envoyer des Troupes à la guerre pour leur contingent, & aux maux qu'ils ſouffroient de la part des Ennemis de l'Empire ; parce que ſouvent les Princes qui auroient dû les protéger, étoient trop éloignés pour les ſecourir, & que les Egliſes n'étoient pas en état de ſe défendre : certes ſi les Egliſes de ces quartiers-là étoient toujours demeurées ſous la protection de l'Empire, il n'y ſeroit pas reſté pierre ſur pierre. C'eſt donc mal à propos que ces Religieux s'affligeoient de ces changemens. Ainſi parle Richer Hiſtorien de l'Abbaye de Senones. Anciennement on diſtinguoit des Monaſteres de trois ſortes (*u*) ; les uns étoient ſoumis ſelon le Droit commun à la Juriſdiction des Evêques Diocéſains ; les autres dépendoient immédiatement du S. Siége en Occident, ou du Patriarche en Orient. Les troiſiéme étoient nommés *Royaux* ou *Imperiaux*, parce qu'ils étoient de de fondation Royale ou Imperiale, & par cette raiſon étoient pour la plûpart exempts de la Juriſdiction de l'Ordinaire.

L V.
Le corps de S. Simeon Evêque de Metz, transferé à Senones.

Le Monaſtere de Senones étoit donc ſelon Richerius, Royal ou Imperial, ayant été ôté par le Roi Childeric II. & fondé par S. Gundelbert Archevêque de Sens, qui y exerça les fonctions Epiſcopales, qu'il s'étoit réſervées, dit le même Auteur (*x*). L'Empereur Charlemagne ayant donné cette Abbaye en Commende à Angelram Evêque de Metz, ce Prélat y exerça le Droit de Régale & s'en conſerva la juriſdiction temporelle.

Angelram voulant gagner l'affection des Religieux de Senones, & ſoulager leur douleur, leur fit préſent du Corps de S. Simeon ſeptiéme Evêque de Metz, illuſtre par la ſainteté de ſa Vie & par ſes Miracles. Mais les Religieux toujours outrés de douleur, ne voulurent pas recevoir le Saint dans leur Egliſe ; en ſorte que l'Evêque fut obligé de le dépoſer dans une Chapelle qu'il fit bâtir, & qu'on voit encore aujourd'hui au-deſſus & au midy du Monaſtere, ſur le panchant de la montagne voiſine. Dieu y fit éclater ſa puiſſance, & le mérite du Saint, par tant de Miracles, qu'enfin les Moines le tranſporterent ſolemnellement dans leur Egliſe, dédiée à S. Pierre & à S. Paul, où il eſt conſervé encore aujourd'hui dans une Châſſe d'argent. Or Angelram ſe voyant trop accablé d'affaires, tant de celles de ſon Evêché, que de celles de l'Empire, réſolut de ſe démettre de l'Abbaye de Senones ; ce qu'il fit en effet, en leur donnant pour Abbé un de leurs Confreres, nommé Norgandus, qui eſt le huitiéme Abbé depuis S. Gundelbert, Fondateur de l'Abbaye. An de J.C. 776.

De plus, il leur aſſigna un Défenſeur ou un Avoüé, à qui il accorda pour ſon honoraire le tiers des amendes qui ſe levent dans les plaids auſquels l'Abbé de Senones l'appelle, avec défenſe d'exiger autre choſe. De plus, il lui abandonna certaines familles & certaines perſonnes, pour le droit d'Avoüé ou d'Avocat, dans le lieu nommé *Abajum* ou *Bayon*, que les Comtes de Salm poſſedent encore aujourd'hui dit Richer (*y*).

Mais l'Abbaye demeura toujours ſous la puiſſance temporelle des Evêques de Metz, en ſorte que les Abbés élûs recevoient l'inveſtiture du temporel de l'Evêque de Metz, & dépendoient pour le ſpirituel de l'Evêque de Toul (*z*). Dans la ſuite, ils acquirent une entiere exemption, dans de la dépendance de l'Evêque de Metz, que de celui de Toul (*a*), jouiſſant même des droits régaliens, & de la juriſdiction ſpirituelle & quaſi epiſcopale, dans toutes les Paroiſſes des environs, qui ſont de leur dépendance.

L VI.
Angelram fait de grands biens à Gorze.

Angelram fit de grands biens à l'Abbaye de Gorze, bâtie & fondée par ſon prédéceſſeur. Crodegang en avoit dédié l'Egliſe quelques mois avant ſa mort, arrivée en 766. Toutefois le Corps de ſaint Gorgon n'avoit pas été dépoſé dans l'Egliſe, apparemment parce qu'elle ne ſe trouvoit pas encore en ſa perfection. Ce ne fut qu'en 769. qu'on le mit dans la place qui lui étoit deſtinée (*b*). La même année Drogtegang Abbé de Gorze, étant paſſé à une meilleure vie, on lui donna pour ſucceſſeur Theodemare, à qui Angelram accorda en l'an 769. un ample privilege, & pluſieurs biens, entr'autres Varengéville (*c*) dans le Chaumontois près de ſaint Nicolas ; & enſuite, par une ſeconde Charte, il lui donne Joüy en Voivre, & Fau dans le pays de Beden, ou dans la Voide.

L VII.
Prieuré de Salone, fondé par Fulrade.

Il fit auſſi un échange de quelques biens contre d'autres appartenans au Prieuré de Salone, avec Fulrade Abbé de S. Denys (*d*), à condition que ni Angelram, ni aucun de ſes ſucceſſeurs, ni aucun Archidiacre, ou autre Officier de ſon Egliſe, ne pourroit exercer dans ce Prieuré aucune fonction Epiſcopale, comme de faire des Ordinations, de donner la Confirmation, de conſacrer des Autels, ſans le conſentement de l'Abbé de S. Denys ; ce qui fut confirmé par l'Empereur Charlemagne en 777 (*e*).

(*u*) V. Du Cange, Hiſt. de F. t. 2. p. 47. *in Hiſt. Byzant. edit. Pariſ.*

(*x*) Richer. Senonicus l. 2. c. 1. *Solo ſibi Epiſcopi officio reſervato, quo in tanta & tam vaſta ſolitudine ad Eccleſias convocandas & perſonas ad officia divina idoneas promovendas uterentur.*

(*y*) *Richer. loco citato. Pars dicto advocato terra & hominum quæ adhuc* Abajum *vulgò vocatur, pro advocatione cellæ fuit, quos adhuc tempore noſtro hæredes de Salmis poſſident.* Il ſemble qu'*Abajum* eſt le nom du droit de l'Avoüé ; cependant on croit à Senone, que c'eſt le Bourg de Bayon ſur Moſelle.

(*z*) *Richer. loc. cit. p.* 304. *c.* 4. A tempore illo Abbates hujus cœnobii ab Epiſcopo Metenſi temporalia, ab ipſo vero Epiſcopo Tull. ſpiritualia receperunt, ſicut adhuc contingere videmus.

(*a*) Ceci n'eſt arrivé qu'après la mort de Richer, qui écrivoit vers l'an 1250.

(*b*) *Mabillon. t. 2. annal. Bened. p.* 218.

(*c*) On a vû ci devant, que Varengeville avoit été donné à Gorze par le Roi Pepin. Apparemment l'Evêque Angelram y avoit encore quelque choſe, qu'il céda au Monaſtere de Gorze. Les Titres donnés par Meurille, pp. 174. & 176. portent l'an 770. mais on croit que ces dattes ne ſont pas fidelles. Voyez le P. le Cointe, *t. 5. annal. Franc. p.* 748.

(*d*) An 777. *Vide Fulradi teſtamentum, & t. 2. annal. Bened. p.* 240. Hiſt. de S. Denys par le P. Felibien.

(*e*) Preuves, p. 287.

Digitized by Google

An de J.C. 776.

Ce Prieuré de Salone, nommé anciennement de S. Privé, avoit été fondé par l'Abbé Fulrade, dans les Terres de ſon Patrimoine, vers l'an 757. dans le Saunois, au Diocéſe de Metz, ſur la riviere *Brailia* (*f*) dans le Duché d'Allemagne, & dans le Comte d'Hurme. L'Empereur Charlemagne y fit quelques donations en 775. (*g*) : il dit même dans une Chartre qu'il en eſt Fondateur. Il fut uni à l'Abbaye de S. Mihiel en Lorraine, par un Traité paſſé à Reims entre les Abbés de S. Denys & de S. Mihiel, & ratifié par Adalberon Archevêque de Reims, à condition que l'Abbaye de S. Mihiel payeroit annuellement à celle de S. Denys cinq marcs d'argent (*h*). Le Cardinal de Sainte Sabine, Légat du S. Siége, & l'Evêque de Senlis, eurent ordre en 1253. de contraindre les Religieux de S. Mihiel à payer cette redevance. Le Prieuré de Salone a été uni en 1602. à la Primatiale de Nancy.

LVIII. *Angelram perfectionne les Abbayes de S. Avold & de Lauresham.*

Angelram travailla à achever l'Egliſe de ſaint Avold, commencée par Sigebaud un de ſes prédéceſſeurs, & à orner le tombeau de S. Nabor, qui repoſe dans le même Monaſtere : mais la mort l'ayant empêché d'achever cet ouvrage, un Lévite, qui pourroit bien être Alcuin, qui nous apprend cette particularité, l'acheva, & la mit dans ſa perfection (*i*).

L'Abbaye de S. Avold ſe trouvoit, ſous le Pontificat d'Angelram, dans une ſi grande diſette, qu'à peine pouvoit-on trouver des Religieux qui y vouluſſent demeurer (*k*). Le Comte Volmere, qui en étoit Voüé, l'avoit tellement ruinée par les rapines & les exactions qu'il exerçoit contre ceux qui tenoient les biens du Monaſtere, que l'Evêque Angelram ne pouvant plus ſouffrir les plaintes qu'on lui en faiſoit de tous côtés, fit comparoître en ſa préſence le Comte & les Sous-voüés de l'Abbaye, leur céda quelques Terres qui en dépendoient, à charge qu'à l'avenir ils ne la moleſteroient plus, & ne prendroient pour leurs honoraires, en exerçant la Juſtice, que deux parts de ce qui en revenoit. Et pour indemniſer les Religieux & l'Abbé Waſcon, qui gouvernoit alors l'Abbaye, il leur donna certains biens en Alſace, dont le Monaſtere ne jouït plus.

On croit qu'Angelram gouverna le Monaſtere de ſaint Tron en qualité d'Abbé (*l*). Son nom ſe lit parmi les premiers Supérieurs de cette Abbaye. Gondelang, frere de l'Evêque Crodegang, gouvernoit alors le Monaſtere de Lauresham, & en avoit bâti & orné magnifiquement l'Egliſe. Pour en faire la Dédicace avec plus de ſolemnité, il alla trouver le Roi Charlemegne, qui paſſoit par Spire à ſon retour d'Italie *, & le ſupplia très humblement d'honorer cette cérémonie de ſa préſence. Le Roi s'y rendit avec la Reine Hildegarde, & ſon fils Pepin (*m*). La Dédicace s'en fit par Lulle Archevêque de Mayence, Véomade Archevêque de Tréves, Megingoze Evêque de Virzbourg, Angelram Evêque de Metz, & Valdric, peut-être Evêque de Lauzane. On plaça alors en cérémonie dans la nouvelle Baſilique le Corps de S. Nazaire, qui juſqu'alors étoit demeuré dans une Chapelle du Monaſtere. Enfin Angelram donna au Chapitre de la Cathédrale de Metz la Prévôté de Millery, qui eſt une de leurs meilleures Terres.

* An de J.C. 774.

Paul Diacre d'Aquilée, & enſuite Moine du Mont Caſſin, étant venu en France après la priſe de Pavie, & la mort de Didier Roi des Lombards ſon Seigneur, fut fort conſidéré de Charlemagne, & de notre Evêque Angelram, qui l'engagea à écrire l'Hiſtoire des Evêques de Metz, que nous avons encore aujourd'hui, & qui eſt la plus ancienne que l'on connoiſſe. Elle eſt fort courte, & peu chargée de faits, ce qui fait juger qu'elle avoit été fort négligée juſqu'alors. On l'a continuée depuis Angelram, où finit l'écrit de Paul Diacre ; & nous l'avons fait imprimer dans les Preuves de cette Hiſtoire.

LIX. *Angelram devient Grand Aumônier de Charlemagne.*

Charlemagne avoit une eſtime particuliere pour l'Evêque Angelram. Il le voulut avoir pour ſon Grand Aumônier (*n*), & le demanda, étant à Rome, au Pape Adrien en 785. afin qu'il pût être aſſidûment auprès de ſa perſonne. Le Pape le fit donc ſon Apocriſiaire ou ſon Nonce auprès du Roi ; & c'eſt apparemment en ce tems-là qu'il ſe démit de l'Abbaye de Senone, qu'il ne pouvoit plus gouverner à cauſe de ſes grandes occupations, tant à la Cour que dans ſon Diocéſe. C'eſt ſans doute à cette occaſion (*o*), que les Evêques de France l'accuſerent de violer les Canons, en s'engageant dans un emploi, qui juſqu'alors n'avoit été rempli tout au plus que par des Prêtres, & qui étoit incompatible avec les devoirs d'un Evêque, obligé à reſider dans ſon Diocéſe, & à veiller ſur ſon troupeau ; au lieu que ſa charge d'Archichapellain, ou de Grand Aumônier, demandoit qu'il ſuivît le Roi par-tout, & fût toujours à la Cour près de ſa perſonne.

LX. *Angelram ſe juſtifie d'avoir ac-*

Angelram, pour ſe juſtifier dans le public, & parmi les Evêques ſes Confreres, compoſa un recuëil de quatre-vingt Articles, tirés des fauſſes Décrétales d'Iſidorus Mercator, qu'il

(*f*) Aujourd'hui, la Petite ſeille.
(*g*) *Annal. Bened. t. 2. p. 232.*
(*h*) Hiſt. de S. Denys par le P. Felibien.
(*i*) *Alcuin. Poëm. 164.*

Pontificalis apex, Paſtor, Patriarcha Sacerdos
Angelramnus ovans, fretus pietate magiſtrâ,
Martyris egregii Naboris deductus amore
Cœperat intentus ſacro veſtire ſepulchrum,
Ampliante pio Carolo per munera Rege.
Ne compleret opus, rapuit mors improba Patrem ;
Poſt Levita humilis cœptum compleverat illud.

(*k*) Preuves, p. 293. vers l'an 787.
(*l*) *Annal. Bened. t. 2. l. 31. c. 79. p. 598.*
(*m*) *Annales Laureſham. Mabill. t. 2. annal. Benedict. p. 228.*
(*n*) *Synod. Francofurd. an. 794. t. 7. Concil. p. 1064.* Dixit etiam Dominus Rex in eadem Synodo ſe à Sede Apoſtolica, id eſt, ab Adriano Pontifice, licentiam habuiſſe ut Angilramnum Archiepiſcopum in ſuo Palatio aſſiduè haberet, propter utilitates Eccleſiaſticas.
(*o*) *Vide Comt. t. 7. Annal. Eccl. Franc. ad an. 785. n. 98. pp. 284. 285.*

préſenta

Capitule charge d'Apocriſiaire auprès de Charlemagne.

An de J. C. 776.

préſenta au Pape Adrien (*p*). Les Titres de ces Articles varient. Les uns portent : *Capitules du Pape Adrien, recueillis des Canons Grecs & Latins, des Conciles Romains, & des Décrets des Papes & des Princes de Rome, qui ont été donnés par le Pape Adrien à Ingilrame Evêque de la ville de Metz le xiij. des Calendes d'Octobre indiction ix.* (*q*), *dans le tems qu'on traitoit de ſon affaire.* D'autres liſent : *Capitules ou Articles recueillis de divers Conciles, & Décrets des Papes, par Agilram Evêque de Metz, & préſentés au Pape Adrien.* Il y a même des Sçavans, qui croyent qu'Angelrame eſt Auteur des fauſſes Décrétales, ou du moins qu'il les fit compoſer pour ſa juſtification. Il eſt certain qu'avant lui elles étoient inconnus.

Le dernier Titre de ces Décrétales que nous venons de rapporter eſt bien plus problable que le premier, puiſque naturellement c'eſt à l'accuſé à fournir ſes défenſes, & à les préſenter au Juge ; & non pas au Juge à les fournir à l'accuſé. Ces Articles & Capitules ſont au nombre de quatre-vingt dans les Editions communes des Conciles ; mais dans celle d'Antonius Auguſtinus, il n'y en a que ſoixante & douze, parce qu'on y en a mis pluſieurs en un. Il ſont tirés des fauſſes Décrétales des Papes Anaclet, Evariſte, Alexandre, Teleſphore, Hygin, Pie, Anicet, Eleuthere, Calliſte, Fabien, Etienne, Felix, Eutychius, Marcellin, Euſebe & Jule. Angelram eſt le premier qui ait employé cette mauvaiſe compilation. Il s'étudie principalement à relever & à faire valoir les défenſes d'attaquer, ou d'accuſer légérement & témérairement les Evêques, d'attenter à leur réputation, de rien faire contre leur honneur, de recevoir aucune accuſation contre eux. Il fait voir la diligence qu'on doit apporter à examiner leurs accuſateurs, la ſolemnité & l'attention avec leſquelles on doit procéder à leur jugement ; la charité & la circonſpection avec laquelle on doit couvrir leurs défauts : toutes circonſtances qui montrent qu'il étoit alors attaqué & accuſé pardevant le Pape.

LXI. *Fauſſes Décretales d'Iſidorus Mercator*

Les fauſſes Décrétales, d'où ces Articles ſont tirés, avoient été, à ce qu'on croit, fabriquées depuis peu par un Eſpagnol nommé Iſidore (*r*). Riculfe Archevêque de Mayence, les avoit apportées (*s*) d'Eſpagne en Allemagne, peu d'années avant qu'Angelram compoſât ſon Recuëil. Ce qui paroit plus ſurprenant, c'eſt que toute l'Europe Chrétienne ſe ſoit laiſſée abuſer pendant ſi long-tems par une ſuppoſition ſi groſſiere, ſans que perſonne ait pû découvrir l'impoſture avant ces derniers ſiécles. Mais aujourd'hui perſonne ne s'y laiſſe plus prendre, & on reconnoit que le Recuëil d'Iſidore Mercator eſt un ramas de piéces ſuppoſées, & faites à plaiſir. Il eſt inutile de rapporter ici les quatre-vingt Capitules d'Angelram. Outre qu'ils ſont trop longs, & qu'ils interromproient trop le fil de notre Hiſtoire, ils y ſeroient aſſez ſuperflus, puiſqu'ils ſont à préſent imprimés dans les diverſes Editions des Conciles, dans Antonius Auguſtinus, & dans le Pere le Cointe (*t*). An de J. C. 776.

Au reſte, ni l'exemple d'Angelram, qui avoit accepté la charge d'Archichapellain ou de Grand Aumônier, ni l'autorité du Pape Adrien qui l'avoit agrée, ni celle de Charlemagne qui l'avoit deſiré, ne furent pas capables de lever les ſcrupules des Evêques ſur ce ſujet : car après la mort d'Angelram, arrivée en 791. l'Empereur ſe crut obligé de demander au Concile de Francfort, tenu en 794. qu'il lui fut permis de tenir près de ſa perſonne Hildebaud Archevêque de Cologne, de la même maniere qu'il y avoit eu auparavant Angelram Evêque de Metz ; ce qui lui fut accordé par le Canon 55. de ce Concile.

LXII. *Chant Romain perfectionné en Gaules par les ſoins de Charlemagne.*

Quelque ſoin qu'euſſent pris le Roi Pepin & l'Evêque de Metz Crodegang, à établir en France, & en particulier dans l'Egliſe de Metz, le chant Romain, ils n'avoient pû y réüſſir qu'imparfaitement. Les Chantres François n'avoient pû attraper la délicateſſe ni la gravité du Chant Gregorien. Charlemagne étant à Rome en 787. les Clercs de ſa Chapelle, & ceux du Pape, s'entreprirent pendant les Fêtes de Pâques ſur le Chant. Les François ſoutinrent (*u*) qu'ils chantoient mieux que les Romains ; les Romains au contraire prétendirent que les François alteroient le Chant, & en gâtoient toute la beauté ; qu'il n'y avoit que les Romains qui ſçuſſent la vraye maniere de chanter, ainſi qu'ils l'avoient appriſe du Pape S. Gregoire. La quérelle fut portée juſqu'à l'Empereur Charlemagne ; & les François plus hardis en ſa préſence, commencerent de nouveau à reprocher aux Romains qu'ils n'entendoient rien au Chant. Les Romains ſûrs de leur grande expérience & de leur capacité, aſſûroient que les François n'étoient que des ignorans, des hommes ruſtiques, & que comme des animaux ſans raiſon, ils ne rendoient qu'un ſon déſagréable. Comme la quérelle s'échauffoit, l'Empereur dit à ſes Chantres : *Dites-moi de bonne foi, lequel eſt le meilleur & le plus pur, de la ſource ou du ruiſſeau ?* Ils répondirent ſans héſiter, que c'étoit la ſource. Alors il leur dit : *Recourez donc à la ſource du Chant Eccléſiaſtique, qui eſt S. Gregoire, & reconnoiſſez que vous en avez altéré la beauté.*

En même tems il pria le Pape Adrien de lui accorder des Chantres, qui puſſent corriger le Chant Eccléſiaſtique dans ſon Royaume.

(*p*) *T. 6. Concil. Labb. p. 1828.*
(*q*) C'eſt à dire, le 19. de Septembre de l'an 785.
(*r*) *Vide Blondel. Pſeudo Iſidor. Et Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 275.*
(*s*) *Hincmar. opuſ. 33. c. 24.*
(*t*) *Tom. 6. annal. Franc. ad an. 785. pp. 265. & ſq.*
(*u*) *Monach. Engolismenſ. apud Quercetum, t. 2. Hiſt. Franc. p. 75.*

An de J.C. 776.

Le Pape lui donna deux hommes, qui ſçavoient en perfection le Chant Gregorien, ſçavoir, Theodore & Benoît, & il leur mit en main les Antiphoniers que S. Gregoire avoit nottés. Etant de retour en France, le Roi mit un de ces Chantres à Metz, & l'autre à Soiſſons, & ordonna que de toutes les villes de ſes Etats, on leur envoyât les Antiphoniers, à corriger ſur ceux de Rome, & des hommes capables d'apprendre d'eux le Chant Romain. Depuis ce tems, on réforma les Antiphoniers des Egliſes de Gaule, & les Chantres apprirent la Note Romaine, que dans la ſuite on appella Note Françoiſe (*x*). Il y eut toutefois toujours cette difference entre les Romains & les François, que ceux-ci ne purent parfaitement exprimer les fredonnemens & les tremblemens, à cauſe de l'âpreté & de l'infléxibilité de leur gozier. La plus fameuſe Ecole du Chant fut celle de Metz; & autant que celle de Rome l'emportoit ſur celle de Metz, autant celle de Metz l'emporta ſur toutes les autres de France (*y*). Les Chantres venus de Rome inſtruiſirent auſſi les François à toucher l'Orgue. Enfin le Roi Charlemagne amena d'Italie, des Maitres de Grammaire & d'Arithmétique, & répandit par tout ſon Empire l'étude des Arts libéraux. C'eſt ce que dit un Auteur de ſa vie.

LXIII. *Mort d'Angelram Evêque de Metz. Gundulphe lui ſuccede.*

Angelram qui étoit Grand Aumônier, ou Maitre de la Chapelle du Roi, contribua ſans doute beaucoup au ſuccès de ces nouveaux établiſſemens dans ſa ville Epiſcopale, & dans l'Auſtraſie, dont Metz étoit la Capitale. Le Clergé nombreux & Régulier de ſa Cathédrale, & le grand nombre de Monaſteres qui étoient dans la ville & dans ſon Diocéſe, n'y ſervirent pas peu, & il eut la ſatisfaction en mourant, de laiſſer beaucoup d'ordre dans le Clergé, & de régularité dans les Abbayes qui lui étoient confiées.

Il mourut en 791. (*z*), & fut enterré dans l'Abbaye de Neuve-Celle, aujourd'hui S. Avold. Le lieu de ſon décès eſt nommé *Aſnagahum-Chuniſberg* (*a*), ou ſelon d'autres, *Aſnabrug-Cumeberg*, ou *Commerberg*, comme il accompagnoit l'Empereur Charlemagne à la guerre contres les Avares en qualité de premier Aumônier. On ignore la ſituation de ce lieu, ſi ce n'eſt Oſnabrug. Les anciens Manuſcrits varient ſur la durée de ſon Epiſcopat. Les uns lui donnent vingt-trois ans & vingt-huit jours; d'autres ving-huit ans & vingt-huit jours.

An de J.C. 776.

Meurille (*b*) lui donne cinquante ans de gouvernement: mais auſſi il n'admet point d'interregne après lui; au lieu que les Catalogues ordinaires mettent un intervalle de vingt-ſept ou vingt-huit ans entre lui & ſon ſucceſſeur Gundulphe, qui ne commença qu'en 818. La plûpart des Manuſcrits mettent ſa mort au vij. des Calendes de Novembre, ou au vingt-ſixiéme d'Octobre; d'autres au v. ou au iv. ou au viij. des Calendes de Novembre; mais il faut s'en tenir au plus grand nombre, & principalement au Nécrologe de la Cathédrale de Metz, qui place ſa mort au vingt-ſix d'Octobre. On l'honore comme Saint dans l'Abbaye de S. Avold; & l'on y découvrit, le cinquiéme d'Août 1609. ſon tombeau dans un Autel de cette Abbaye, qui étoit à côté du grand Autel. C'étoit une pierre de la longueur de quatre pieds, au frontiſpice de laquelle étoit la repreſentation d'un Evêque couché, avec ſes pieds pluſieurs Religieux à genou & en prieres. Ce monument fut dépoſé dans la Sacriſtie.

LXIV. *Véomade Archevêque de Tréves.*

Milon Archevêque de Tréves, étant mort en 753. eut pour ſucceſſeur dans le Siége Archiépiſcopal, Véomade (*c*), qui avoit été Abbé de S. Maximin, ſelon la plûpart des Ecrivains; ou de Metloc, ſelon d'autres. Il fut fort zéle pour ſoutenir les droits de ſon Egliſe. Le Roi Pepin lui accorda, la ſixiéme année de ſon regne, de J. C. 760. un Privilége, par lequel il confirmoit à la Cathédrale de Tréves les Abbayes de S. Maximin, de S. Euchaire, de Sainte Marie d'Oëren, & de S. Martin, où l'on cite encore un autre Privilége de Charlemagne pour la même Egliſe, accordé à Véomade en 774. Mais on doute avec raiſon de la vérité & de l'autenticité de cette derniere Charte: car (*d*) l'année de l'indiction y eſt marquée; choſe inconnuë ſous Charlemagne (*e*), & il nomme Suavis comme Vice-chancelier, en la place d'Archembaud, quoiqu'Archembaud n'ait été Chancelier que longtems depuis, & que Suavis n'ait jamais exercé

(*x*) *Ibidem.* Omnes Franciæ Cantores didicerunt Notam Romanam, quam nunc vocant Notam Francicam, excepto quòd tremulas vel tinnulas, ſive collifibiles vel ſecabiles voces in cantu non poterant perfectè exprimere Franci, naturali voce barbaricà frangentes in gutture voces potiùs quàm exprimentes.

(*y*) *Vita Caroli Magni per Monach. Engolismenſ.* Majus autem magiſterium cantandi in Metis civitate remanſit; quantùmque magiſterium Romanum ſuperat Metenſe in arte cantilenæ, tantò ſuperat Metenſis cantilena cæteras ſcholas Gallorum. Similiter erudierunt Romani Cantores ſupradicti Cantores Francorum in arte organandi.

(*z*) *Annales Cauſiani apud Duceſn. t. 2. p. 37. ita & Coins. pp. 462. 463. Mabill. t. 2. annal. Bened. p.* 303. Meurille, p. 178. met la mort en 818. mais cette datte eſt inſoûtenable, puiſqu'Alcuin, qui fait l'eloge d'Angelram, comme mort depuis long-tems, étoit lui même mort avant l'an 818.

(*a*) *Ita, Catalog. S. Symphoriani Metenſ.* Angelrammus Archiepiſcopus, & Palatii Capellanus, qui ſedit annos xxiij. & dies xxviij. requieſcit in Monaſterio, cui vocabulum *Novæ-Cella.* Obiit vij. kal. Novemb. in loco qui dicitur *Aſnagahum-Cumberg*, & ceſſavit Epiſcopatus annis xxvij. menſes iij. *Codex Mſs. S. Arnulphi.* Angelrammus Archiepiſcopus annis xxviij. dies xxviij. Obiit vij. kal. Novemb. Ceſſavit Epiſcopatus annis xxviij. menſes iv.

Chronic. Epiſc. Metenſ. t. 6. Spicileg. p. 655. Rexit præſulatum annis xxiij. Obiit viij. kal. Nov. *alias* vij. kal. *alias* v. *alias* iv. *Martyrolog. Metenſ. vij. kal. Novemb.*

(*b*) Meurille Hiſt. des Evêques de Metz, p. 178.

(*c*) Brouwer, *annal. Trevir. l. 7. p. 372.* & *Hiſt. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 212.* donnent pour ſucceſſeur à Milon S. Hidulphe: mais on a vû cy devant, que ce ſentiment ne peut s'accorder avec la Chronologie.

(*d*) *Brouwer. t. 7. Coins. ad an. 755. p. 419. Mabill. t. annal. Bened. l. p. 163.*

(*e*) *Vide Mabill. t. 2. annal. Bened. l. 24. p. 229. Coins. ad an. 774. n. 147. pp. 82. 83.*

Digitized by Google

An de J. C. 776.

l'office de Chancelier en ſa place. Enfin ce Titre commence par ces mots: *In nomine Domini Dei æterni & Salvatoris noſtri Jeſu Chriſti*, qui eſt une formule inuſitée ſous le regne de Charlemagne.

D'ailleurs, les Peres de S. Maximin ont fait imprimer (*f*) deux Titres, l'un de Pepin, donné à Mayence la quatorziéme année de ſon regne (*g*); & l'autre de Charlemagne, donné à Paderborn la quarantiéme année de ſon regne (*h*), tous deux en bonne forme, par leſquels ces Princes confirment l'Abbaye de ſaint Maximin dans ſes anciens droits, & veulent qu'elle demeure comme d'ancienneté, ſous la protection des Rois. De plus, Charlemagne défend qu'aucun des Rois ſes ſucceſſeurs exerce contre le Monaſtere, ou contre les Religieux, aucune puiſſance, & n'exige de leurs navires aucun droit de péage, ni faſſe tenir aucun plaid dans leurs Terres, à moins que l'Abbé ne le demande, & ne l'agrée.

Véomade ſouſcrivit en 763. (*i*) à la fondation de l'Abbaye de Prum, & à celle de Lauresham en 764. Il aſſiſta en 774. à la Dédicace de l'Egliſe du même Monaſtere, avec quelques autres Prélats, ainſi que nous l'avons déja remarqué. Il attaqua l'Abbé Aſſuerus (*k*), & prétendit lui ôter le Prieuré de S. Goar, que le Roi Pepin avoit uni à ſon Abbaye de Prum; mais il ne réüſſit pas dans ſon entrepriſe. Le

*An de J. C. 762.

Pape Adrien * ayant reçû quelques plaintes contre Lulle Archevêque de Mayence, députa l'Archevêque Véomade, & Poſſeſſeur Evêque, peut-être d'Evreux, pour aller, avec les Commiſſaires du Roi, examiner l'affaire (*l*), & voir ſi Lulle étoit digne qu'on lui envoyât le *Pallium*.

*Année incertaine.

Sous l'Epiſcopat du même Véomade *, Dieu révéla à un ſaint Prêtre nommé Martius (*m*), le lieu où étoient les Reliques de S. Caſtor, diſciple de S. Maximin Archevêque de Tréves. Véomade accompagné de ſon Clergé, des Moines, & des Principaux du pays, ſe rendit à Cardonne, ville ſituée ſur la gauche de la Moſelle, dans un lieu fort reſſerré entre les montagnes; l'on y trouva le ſacré Corps, qui fut tranſporté en ſolemnité à Coblentz dans l'Egliſe, qui portoit alors le Titre de ſaint Paulin.

LXV. *Mort de Véomade. Ricbode lui ſuccede.*

Véomade, après avoir gouverné ſaintement l'Egliſe de Tréves pendant vingt-trois ans, mourut en 776. & fut enterré dans l'Abbaye de S. Maximin (*n*). On lui donne le Titre de Saint, & il eſt honoré comme tel dans ſon Egliſe le huitiéme de Novembre. Son ſucceſſeur fut Ricbode, ſurnommé Marcaire, auparavant Abbé de Metloc (*o*). Il eſt certain qu'il avoit fait profeſſion de la vie Monaſtique, puiſqu'Alcuin (*p*) lui écrivant, intitule ainſi ſa Lettre: *A Macaire mon bon pere, & mon très cher ami, Moine & Prélat.* Il ſe plaint, dans le corps de ſa Lettre, de l'éloignement de ce ſaint Homme, qu'il aimoit bien mieux voir pauvre, & l'avoir pour voiſin, que de le ſentir éloigné, & dans l'opulence. „ Où ſont ces doux entre-„ tiens que nous avions enſemble? où ſont „ ces études ſi agréables que nous faiſions des „ ſaintes Lettres?“ Alcuin ſe plaint en paſſant, que cet Evêque eſt un peu trop attaché à Virgile, & qu'il néglige les ſaints Evangiles. Il ſemble que Ricbode étoit Anglois, & qu'il avoit autrefois été en Angleterre diſciple d'Alcuin, par la maniere dont celui ci lui parle dans cette Lettre, & dans la quarante-uniéme, où il le nomme ſon fils, ſon frere & ſon ami, & l'exhorte à lui écrire (*q*). Alcuin lui recommande, en un autre endroit, les Religieux du Monaſtere de Bure, ou de Berg (*r*), & le prie d'avoir ſoin de leur inſtruction.

An de J. C. 776.

LXVI. *Ricbode eſt employé à réfuter les erreurs de Felix d'Urgelle.*

Felix Evêque d'Urgelle, qui avoit été condamné à Rome, & s'étoit ſoûmis en apparence au jugement porté contre lui, renouvella quelque tems après ſes erreurs *, écrivant à Alcuin, qui l'avoit exhorté d'y renoncer ſincérement (*s*). Alcuin ayant reçu le livre de cet Héréſiarque, y trouva des erreurs monſtrueuſes, & pires que les anciennes, qu'il avoit autrefois ſoutenuës; par exemple, que Jeſus-Chriſt étoit le vieil homme; qu'il n'étoit Dieu que de nom, qu'il n'étoit que Fils adoptif du Pere; qu'il avoit eû beſoin d'une ſeconde régénération, &c. Alcuin en écrivit à Charlemagne, & le pria de lui donner pour aſſociés dans le travail de réfuter cet Héréſiarque, Paulin Patriarche de Fréjus, Ricbode Archevêque de Tréves, & Theodulphe Evêque d'Orleans (*t*). Ils écrivirent apparemment tous quatre contre Felix; mais il ne nous reſte que les trois Livres de Paulin, & les ſept d'Alcuin ſur cette matiere. Tout cela fait voir l'idée qu'on avoit de la capacité de Ricbode, & qu'il paſſoit pour un des plus habiles Evêques des Gaules.

* An de J. C. 797.

(*f*) *Defenſio S. Maximini, impreſſa in fol. an.* 1648. 3. *parte pp.* 11. 12.

(*g*) La quatorziéme année du Roi Pepin revient à l'an de J. C. 764.

(*h*) C'eſt à-dire, l'an 807. ou 808. de J. C.

(*i*) *In Chronic. Laureſham. apud. Freher.*

(*k*) An 765. *Vide Vandelbert. Vitam S. Goaris, ſec.* 2. *Benedict.*

(*l*) *Vide Flodoard. Hiſt. Remenſ. l.* 2. *c.* 17. *& t.* 6. *Concil. p.* 2790.

(*m*) *Vita S. Caſtoris apud Bolland.* 13. *Februar.*

(*n*) *Ita Brouwer. Scheiman. Calvi. Mabill.*

(*o*) *Crantzius, Brouwer. alii.*

(*p*) *Alcuin. Epiſt.* 34. Ad Pontificem Rigbodum Trevericæ civitatis cognomento Macarium, pio Patri & amico chariſſimo Macario Monacho & Pontifici. *Vide & Ep.* 41. *cuſd. Alcuini.*

(*q*) *Vide Mabill. t.* 2. *annal. Bened. l.* 24. *p.* 236. *& l.* 26. *p.* 323.

(*r*) *Alcuin. Epig.* 258.

(*s*) *Alcuin. lib. contra Elipant. & Epiſt.* 4. *&* 8. *ad Davidem ſeu Carolum Magnum.*

(*t*) *Alcuin. Ep.* 4. Exemplarium illius (Felicis) libelli domno dirigatur Apoſtolico, aliud quoque Paulino Patriarchæ, ſimiliter Ricbodo, & Theodulpho Epiſcopis, Doctoribus & Magiſtris, ut ſinguli pro ſe reſpondeant.

An de J. C. 776.

On ſçait peu de choſe de ſon gouvernement, faute de monumens hiſtoriques: car il eſt mal-aiſé qu'un homme de ce merite n'ait pas fait bien des choſes mémorables pendant vingt-huit ans d'Epiſcopat. Les anciennes Annales (*u*) marquent ſa mort en 804. le premier jour d'Octobre. Il eut pour ſucceſſeur Waſo, ou Viſo Abbé de Metloc, & Viſo eut pour ſucceſſeur dans le Siége Abbatial, Hetti qui fut auſſi dans la ſuite Archevêque de Tréves.

L'Auteur de la Vie de S. Luitger (*x*), raconte que Charlemagne offrit à ce Saint la Chaire de Tréves, qui étoit vacante, mais qu'il aima mieux aller prêcher dans la Saxe, qui étoit un pays barbare, & où il y avoit beaucoup à travailler & à ſouffrir. Il eſt mal-aiſé de deviner en quel tems Charlemagne fit cette offre à Luitger: car la Chaire Epiſcopale de Tréves n'a vacqué de ſon tems que deux fois, ſçavoir, après la mort de Veomade en 776. & alors Luitger n'étoit pas encore en âge de gouverner un Evêché; & après la mort de Ricbode ſucceſſeur de Véomade en 804. & alors Luitger étoit déja placé ſur le Siége de Munſter.

LXVII. *Godon Evêque de Toul.*

Garibalde Evêque de Toul, mourut vers l'an 735. On lui donne pour ſucceſſeur Godon, qui gouverna ce Diocéſe environ vingt ans, dans des tems très malheureux: car ſa ville Epiſcopale fut brûlée, & les Archives de ſon Egliſe réduites en cendres (*y*); ce qui l'obligea à recourir au Roi Pepin, qui lui accorda une immunité ou franchiſe pour la ville de Toul; & un Diplôme, par lequel il réparoit en quelque ſorte & renouvelloit ceux qui avoient été conſumés par les flammes, en confirmant ce que poſſédoit cette Egliſe (*z*). Il mourut vers l'an 755. (*a*), & fut enterré dans l'Egliſe d'une Terre qui lui appartenoit, nommée *Caſtellum* ou Châtelet (*b*). L'Auteur du Manuſcrit de S. Manſuy dit qu'on y montroit encore ſon tombeau, lorſqu'il écrivoit au dixiéme ſiécle.

Sous ſon gouvernement, Charles Martel fit de grands maux aux Egliſes & aux Monaſteres, les donnant en bénéfice, ou en commande à des ſeculiers, qui en prenoient & diſſipoient les biens. Les Abbayes de Senone, de S. Diey & de Moyen-moutier furent de ce nombre (*c*). Le Comte Odoard, un des Favoris du Prince, uſurpa celle de S. Epvre. L'Evêque Godon en fit de grandes plaintes, mais ſans effet; l'uſurpateur continua de jouïr de cette Abbaye, ainſi que nous le voyons par un Titre du Roi Charles le Chauve, donné à Gondreville la premiere année de ſon regne en Lorraine *. *An de J. C. 869.

Vers l'an 730. un Moine attaché à l'Egliſe de S. Etienne de Toul, qui eſt la Cathédrale de cette ville, conçut le deſſein d'aller à Merbec en Flandres (*d*), pour enlever les Reliques de ſainte Belende, qui y étoient depuis environ trente ans. Il s'y tranſporta, & après avoir pendant quelque tems caché ſon deſſein, il prit le Corps de la Sainte, & le porta à Thine, où il le dépoſa dans une Egliſe dédiée à la ſainte Vierge. Les fréquens miracles qui s'y firent, donnerent lieu à un Comte nommé Etienne, & à Fredvide ſon épouſe d'y bâtir un Monaſtere de Religieux. Dans la ſuite, ce Monaſtere fut uni à l'Abbaye de Mouſon, par Adalberon Archevêque de Rheims; & longtems après on en a donné les revenus au Seminaire de la même ville de Rheims. Sainte Belende avoit été Religieuſe de l'Abbaye de Morſelle près de Dendermonde ſur l'Eſcaut.

LXVIII. *Jacob Evêque de Toul. Concile de Compiégne.*

Jacob ſuccéda à Godon vers l'an 756. puiſqu'en l'an 757. il ſouſcrivit au Concile de Compiégne, (*e*), où l'on fit dix-huit Canons, qui concernent preſque tous le mariage. Le premier permet les mariages au quatrieme dégré, & les défend au troiſiéme. 2°. Si l'une des deux parties qui ont contracté mariage au troiſiéme dégré, vient à mourir, celle qui ſurvit ne pourra ſe remarier à une autre. 3°. Si une femme prend le voile ſans la permiſſion de ſon mari, il eſt au pouvoir du mari de la reprendre, & d'en uſer avec elle comme auparavant. 4°. Si une fille mariée malgré elle, quitte ſon mari, ſes parens peuvent la donner à un autre mari. 5°. Un mariage contracté avec un eſclave, homme ou femme, que l'on croyoit libre, ne ſubſiſte point.

6°. Un vaſſal marié malgré lui par un Seigneur, n'eſt pas obligé de demeurer avec ſa femme. 7°. Celui qui ayant épouſé une femme qui a été corrompuë par ſon frere, & qui l'a quittée pour en épouſer une autre, qu'il trouve pareillement corrompuë, ne peut quitter cette ſeconde femme, parce que lui-même n'eſt plus vierge; & s'il en épouſe une troiſiéme, il ſera obligé de la quitter pour retourner avec la ſeconde, & la derniere pourra ſe marier à qui elle voudra. 8°. La femme légitime, qui s'eſt laiſſée corrompre par le frere de ſon mari, ne pourra jamais ſe marier, non plus que ſon adultere; & le mari de cette femme en pourra, s'il veut, épouſer une autre. 9°. Celui qui a été baptiſé par un Prêtre non baptiſé;

(*u*) *Annal. Toiſol. & Fuldenſes, & Hermann. Contract.*

(*x*) *Vide Browwer annal. Trevir. l. 8. p. 394. & Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 324 A. & ſæc. 4. Bened. p. 40.*

(*y*) *Vita Epiſc. Tullenſ. Hic pag. 127. Preuves.* Cujus temporibus populorum urgente ſcelere urbs Leuca eſt igne concremata.

(*z*) *Chronic. Virdun. t. 1. p. 106. Bibliot. Mſſ. Labb.*

(*a*) Il étoit encore Evêque en 753. lorſque Maldave Evêque de Verdun fut élû, ſuivant la Chronique de Hugues de Flavigny: & Jacob ſucceſſeur de Godon, étoit déja Evêque en 757. puiſqu'il ſouſcrivit en cette année au Concile de Compiégne. *Tom. 6. Concil. Labb. p. 1700.*

(*b*) Ne ſeroit-ce pas Châtel ſur Moſelle?

(*c*) Benoit, Hiſt. de Evêques de Toul, c. 21. p. 275.

(*d*) *Hariger. Abbas Lobienſ. vita ſanctæ Belendis, & Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 3.*

(*e*) *Tom. 6. Concil. Labb. p. 1700. A.* Jacob peccator Epiſcopus ſubſcripſi.

An de J. C. 776.

ſi le nom de la Sainte Trinité a été invoqué dans ſon baptême, le baptême eſt valide; mais il faut lui impoſer les mains, (& lui donner la Confirmation.) 10°. Si un pere corrompt une fille, qui dans la ſuite devienne la femme de ſon fils, le pere & la fille ne pourront plus après cela contracter aucun mariage; & le fils qui l'a épouſée, ſans ſçavoir ce qui étoit arrivé, peut prendre un autre femme. 11°. Une femme (libre) qui a pris le voile, ne pourra plus le quitter.

12°. Celui qui dans la Confirmation a ſervi de parrein à ſon gendre ou à ſa belle-fille, ſera ſéparé de ſa femme, & n'en pourra épouſer une autre. 13°. Celui qui aura permis à ſa femme d'entrer dans un Monaſtere, ou de prendre le voile, pour vivre hors le Monaſtere, pourra prendre une autre femme légitime; & réciproquement une femme dont le mari ſe ſera retiré dans un Monaſtere, pour y vivre en Religieux, pourra prendre un autre mari. 14°. Celui qui aura eu un commerce criminel avec la mere & la fille, à l'inſçu l'une de l'autre; ſi cette homme ſe marie dans la ſuite, il ſera obligé de quitter ſa femme, & celle-ci pourra épouſer un autre homme. La mere & la fille avec qui il aura eu commerce, de la maniere que nous l'avons dit, pourront ſe marier à qui elles voudront. Mais ſi elles viennent à découvrir l'infamie qui s'eſt paſſée, elles ſeront obligées de quitter leur mari, & de faire pénitence, & leurs maris, pourront épouſer d'autres femmes.

15°. De la même maniere, ſi deux ſœurs ont eu un commerce criminel avec un homme, à l'inſçu l'une de l'autre, & que l'homme épouſe l'une des deux ſœurs, il ſera obligé de la quitter, & de demeurer dans le célibat juſqu'à la mort. Que ſi ces deux ſœurs ne ſçavent pas ce qui s'eſt paſſé à l'égard l'une & de l'autre, elles demeureront avec les maris qu'elles auront épouſés. Que ſi elles viennent à découvrir le commerce honteux que cet homme a eu avec elles, elles quitteront leurs maris, & feront pénitence. 16°. Un homme lépreux, qui a une femme ſaine, peut lui donner permiſſion d'épouſer un autre homme, & cette femme peut uſer de cette permiſſion; & réciproquement une femme lépreuſe peut donner la même liberté à ſon mari. 17°. Si une femme ſe plaint que ſon mari ne lui rend pas le devoir conjugal, on s'en rapportera au témoignage du mari. 18°. Celui qui par une haine mortelle abandonne ſa femme, & ſe retire dans un autre pays, ne pourra ſe marier à une autre femme, ni ſa femme prendre un autre mari.

Voila quelles étoient les mœurs de la diſcipline de ce tems-là ſur le fait du mariage. Il faut que la corruption ait été grande, puiſqu'on toleroit des abus auſſi contraires aux bonnes regles Eccléſiaſtiques. La plûpart de ces Canons ſe trouvent cités dans Gratien, comme étant du Concile de Verberie. Nous les avons rapportés tout au long, parce que deux de nos Evêques s'y ſont trouvés, ſçavoir, Crodegang de Metz & Jacob de Toul.

An de J. C. 776.

Il y a apparence (*f*) que Jacob avoit été Abbé du Monaſtere de Guémonde, avant que d'être fait Evêque de Toul, ou qu'il s'y retira après avoir été élû Evêque de cette Egliſe, & qu'il en conſerva le Titre avec celui de ſon Evêché, puiſque dans l'Aſſemblée d'Attigny, tenuë en 765. il ſouſcrit en ces termes (*g*): *Jacob Evêque de Gemunde.* Or ce Monaſtere de Guémonde eſt (*h*), celui d'Hornbach, ſitué ſur les confins des deux Diocéſes de Tréves & de Metz, dans le Duché des Deux-Ponts, ſur le confluent de deux petites rivieres, dont la principale s'appelle Horren. *Guémonde* en Allemand, eſt le même qu'en François *Confluent.* S. Pirmin bâtit ce Monaſtere vers l'an 727. & un Seigneur François nommé Verinherus, le dotta & lui donna les fonds néceſſaires pour la ſubſiſtance des Religieux. L'Egliſe fut dédiée en l'honneur de Nôtre-Dame, & de S. Pierre (*i*). S. Pirmin y mourut en 758. & ſon Corps y eſt demeuré juſqu'aux dernieres Guerres de Religion, qu'il fut transferé à Inſpruch (*k*), où il eſt réveré aujourd'hui dans l'Egliſe des Peres Jeſuites.

LXIX. *Monaſtere de Guemonde, ou d'Hornbach.*

L'Abbaye d'Hornbach, & ſes revenus, ſont poſſedés par le Duc des Deux-Ponts. L'Egliſe & le Monaſtere étoient ſitués ſur une éminence, au pied de laquelle ſe réünifſent les deux petites rivieres dont nous avons parlé. L'Egliſe ſubſiſte encore, & elle eſt des plus grandes & des plus belles. Trois ou quatre Religieux Bénédictins, qui s'y étoient retablis un peu avant la Paix de Munſter, furent maſſacrés, & jettés dans un puits par les Luthériens, après cette fameuſe Paix, qui abandonna les biens de l'Egliſe, à ceux qui en étoient en poſſeſſion auparavant.

C'eſt ſans aucune bonne raiſon, qu'on a prétendu (*l*) que Jacob avoit abdiqué l'Epiſcopat, pour ſe retirer à Guémonde. Il étoit certainement Evêque de Toul, quand il ſouſcrivit à l'Aſſemblée d'Attigny; il l'étoit encore, quand il mourut à S. Benigne de Dijon. Il étoit ordinaire aux Evêques qui avoient été Abbés d'un Monaſtere, d'en conſerver le Titre, même après leur Epiſcopat, comme on le voit dans les ſouſcriptions de l'Aſſemblée d'Attigny, dont a parlé cy-devant (*m*). On

(*f*) *Mabill. t. 2. annal. Bened. l. 23. pp. 183. 184.*
(*g*) *Concil. Labb. t. 6. p. 1702.* Jacob Epiſc. de Monaſterio Gamundias.
(*h*) *Coint. annal. Franc. t. 5. ad an. 765. p. 671. Mabill. t. 2. annal. p. 78. Trithem. de viris illuſtrib. Ord. S. Bened. Vita S. Pirmini, c. 14. 19. 31.*
(*i*) *Vita B. Pirmini & Bonifacii Moguntini Epiſc. 113.*
(*k*) *Baſilea ſacra, p. 94.*
(*l*) *Cointius annal. Franc. t. 5. ad an. 765.* Benoît Hiſtoire de Toul, p. 277.
(*m*) Voyez auſſi *Annal. Bened. t. 2. p. 207.*

An de J. C. 776.

assûre que le Roi Pepin avoit donné à Jacob l'Abbaye de S. Diey (*n*); & quoique la Charte de cette donation ne se trouve plus, elle est souvent citée dans celles que les Rois & les Empereurs ont accordées dans la suite à l'Eglise de Toul.

L'Auteur de la Vie de S. Hidulphe, Archevêque de Tréves, & Fondateur de l'Abbaye de Moyen-moutier (*o*), & le Manuscrit de S. Mansuy, que nous avons fait imprimer dans les Preuves de cette Histoire, portent qu'Hidulphe s'adressa à Jacob Evêque de Toul, pour lui demander un lieu commode où il pût vivre en retraite; & c'est ce qui a jetté dans l'erreur Pierre Damien (*p*), qui a avancé la même chose: mais nous avons vû cy-devant, que S. Hidulphe étoit venu dans les Vôges dès l'an 671. & qu'il y est mort en 707. & par conséquent plusieurs années avant l'Episcopat de Jacob, qui n'a commencé qu'en 756. ou 757.

LXX. *Mort de Jacob Evêque de Toul. Il est enterré à S. Benigne de Dijon.*

Ce Prélat ayant entrepris le voyage de Rome (*q*), passa au retour par le Monastere de S. Benigne de Dijon, attiré par le bruit des Miracles qui se faisoient au tombeau de ce Saint. Il y demeura quelque tems, pour satisfaire sa dévotion; mais ayant été attaqué d'une maladie dangereuse, il y mourut, & fut enterré auprès du sépulcre du saint Martyr, ayant à sa tête un Autel consacré à S. Mansuy Evêque de Toul. Jacob a mérité par ses vertus, le titre de Saint, & on l'honore dans le Diocése de Toul le vingt-troisiéme de Juin. L'année de sa mort n'est pas connuë; on la peut mettre au hazard vers l'an 767. ou 768.

Jacob avoit une sœur nommée Leliosa (*r*), qui étant venuë aussi en pelérinage à S. Benigne de Dijon, fit présent aux Religieux de ce Monastere (*s*), d'une Terre qu'elle avoit aux confins des Diocéses de Toul & de Langres, au lieu nommé *Brittiniaca curtis*, en récompense de l'honneur qu'ils avoient fait à son frere. Les Religieux de Dijon y bâtirent une Eglise & un Monastere en l'honneur de S. Benigne, ou Blin, & Dieu y fit éclater plusieurs Miracles dans la suite des tems.

Toutefois Bertholde Evêque de Toul, dans une Charte de l'an 1005. & Ricuin Evêque de la même Eglise en 1022. disent que ce Prieuré fut fondé par Jacob, un de leurs prédécesseurs, dans un fonds de son patrimoine (*t*), apparemment à cause que Leliosa avoit donné ce fonds en considération de l'Evêque Jacob son frere. Ricuin oblige le Prieur de S. Blin de venir à Toul, avec deux de ses Religieux, le jour de l'Invention de S. Etienne, pour assister à l'Office en habit de chœur; s'engage de les nourrir à ses frais, & permet au Prieur, en cas d'absence de l'Evêque, & des Abbés de S. Epvre & de S. Mansuy, de dire ce jour-là la Messe solemnelle dans la Cathédrale. An de J. C. 776.

L'Evêque Brunon, qui fut depuis le Pape Leon IX. consacra en 1033. l'Eglise de S. Blin, & donna aux Religieux qui y demeuroient, l'Autel, ou la dixme des villages de Tilmont & de Vrécourt. La Charte fut expédiée en plein Synode, en présence d'Alinard Abbé de S. Benigne de Dijon, & des Abbés Vidric, Hulnalde & Norbert; de Gibuin Princier, de Renard Comte de Toul, de Hugues frere de l'Evêque Brunon, & de Henry Avoué.

Arnould Prieur de S. Benigne, & disciple du fameux Guillaume Abbé de la même Abbaye dans l'onziéme siécle, obtint la permission de se retirer dans le Prieuré de S. Blin ou de S. Benigne, où il remit l'observance réguliere, y bâtit une grande & belle Eglise, rétablit le Monastere, & y acquit de grands biens en fonds de Terre. Telle est l'origine du fameux Prieuré de Blin, situé entre Reinel & Bourmont.

Le Manuscrit de S. Mansuy (*u*) donne Bornon pour successeur à Jacob; & le P. le Cointe (*x*) lui donne Godon, qui, selon le P. Benoît, est prédécesseur de l'Evêque Jacob. Le même Pere le Cointe conjecture, que l'Evêque Possesseur, dénommé dans trois Lettres du Pape Adrien à Charlemagne de l'an 775. étoit Evêque de Toul (*y*); mais il n'en donne aucune preuve convaincante. On raconte de l'Evêque Bornon une action de charité fort rémarquable. Touché de la pauvreté où étoient réduits les Bourgeois de sa ville Episcopale, dont les maisons ruïnées par le dernier incendie, n'avoient pas encore été réparées, quoique ses prédécesseurs y eussent apporté tous leurs soins, emprunta une somme considérable des Evêques Crodegang & Maldave, pour les réparer (*z*). Pepin touché de la grande charité de ce Prélat, ordonna que cette somme seroit payée sur le trésor ou le fisc Royal: mais il y a certainement erreur dans ce récit; car Crodegang Evêque de Metz, est mort en 766. & Jacob prédécesseur de Bornon, est mort encore plus tard: ainsi Bornon ne peut rien avoir emprunté de Crodegang. LXXI. *Bornon Evêque de Toul.*

Charlemagne lui restitua l'Abbaye d'Offonville (*a*), & lui donna le village de Molsey,

(*n*) Benoît, Hist. de Toul, p. 178. *Mss. S. Mansuti.*
(*o*) Preuves de cette Histoire, p. 128.
(*p*) *Petr. Damiani opusc.* 19. *c.* 17.
(*q*) *Chronic. S. Benigni Divion. t.* 1. *Spicileg. p.* 446.
(*r*) *Chronic. S. Benigni Divion. p.* 446. *t.* 1. *Spicileg.*
(*s*) Cette donation se fit du tems de l'Empereur Charlemagne. *Fecit verò prædicta famina ipsam donationem tempore Caroli Regis & Imperatoris. Ibidem*, p. 447. & par conséquent après la mort de Jacob, puisque Charlemagne n'a été Empereur qu'en l'an 800.
(*t*) *Perard. Cartul. S. Benigni.* Benoît, Hist. de Toul, pag. 279.
(*u*) Hist. de Toul, c. 23. p. 280. *Mss. S. Mansuti.* Ici Preuves, p. 128.
(*x*) *Cont. t.* 5. *annal. Franc. ad an* 765. *p.* 672. *& t.* 6. *ad an.* 775. *n.* 31. *pp.* 102. 103.
(*y*) *Ibidem ad an.* 775. *pp.* 102. 103. *& n. ix. pp.* 93. 94.
(*z*) Benoît, Hist. de Toul, p. 280.
(*a*) *Ex Mss. S. Mansuti.* Voyez les Preuves, p. 128. Benoît, Hist. de Toul, dit que cette donation fut faite par Pepin; mais le Mss. de S. Mansuy lit Charlemagne.

An de J. C. 776.

qui fut dans la ſuite engagé aux Comtes de Chaumontois, & retiré par S. Gerard, qui le céda à l'Abbaye de S. Manſuy. On dit que Bornon mourut vers l'an 794. après avoir gouverné l'Egliſe de Toul pendant pluſieurs années. Il eut pour ſucceſſeur Warnicus, nommé par corruption *Unanimic.*

LXXII. *Armonius Evêque de Verdun.*

Anglebert, ou plutôt Gerebert, Evêque de Verdun, mort en 691. eut pour ſucceſſeur Armonius, qui mourut en 703. Il avoit été tiré, comme quelques autres de ſes prédéceſſeurs, de l'Abbaye de Tholey au Diocéſe de Tréves (*b*). On ne trouve aucunes particularités certaines de ſon gouvernement. Son nom paroît dans une Charte de l'Abbaye de S. Vanne (*c*), dattée de l'an ſeptiéme du Roi Childebert, qui revient à l'an de J. C. 701. par laquelle Pepin Maire du Palais, & Plectrude ſon épouſe, font un échange des villages de Paroy & de Comminieres contre quelques autres Terres, en faveur de l'Abbaye dont on vient de parler. On ignore qui en étoit alors Abbé; il paroit ſeulement que l'Archidiacre Angebert, qui a ſouſcrit à cette Charte, la gouvernoit: mais le premier qui en ait été reellement Abbé, & qui ait porté ce titre, eſt Maldaveus (*d*), qui fut enſuite Evêque de Verdun, ſans quitter la qualité d'Abbé de S. Vanne, comme on le verra ci-après.

LXXIII. *Angebert Evêque de Verdun.*

Armonius mourut en 703. & Agrebertus, ou Angrebardus (*e*) apparemment le même que l'Archidiacre Angebert, qui avoit eu la conduite de l'Abbaye de S. Vanne, lui ſuccéda. Il étoit neveu d'Armonius, & avoit déja été en concurrence avec lui à la précédente élection. On prétend auſſi qu'il étoit proche parent de Pepin d'Hériſtal, & qu'ayant été nourri avec Grodingus, ou Rodingus, vulgairement ſaint Roüin, Fondateur de l'Abbaye de *Vaſlogium* (*f*), autrement Beaulieu en Argone, ce Saint ſoûmit ſon Monaſtere à l'Egliſe de Verdun. Angrebert mourut vers l'an 709. ou 710.

LXXIV. *Berthalamius Evêque de Verdun.*

Berthalamius lui ſuccéda (*g*). On aſſûre qu'il avoit été Religieux à Tholey avant ſon élévation à l'épiſcopat. Il étoit natif du territoire de Verdun, & avoit une tante nommée Helcia, épouſe de Mactigiſilus Seigneur d'Eſtain, & Gouverneur de Verdun, qui par leurs prieres & ſollicitations engagerent Grimoald fils de Pepin, à faire donner l'Evêché à leur neveu. Dans la ſuite ils accorderent à cette Egliſe, en conſidération de Berthalamius (*h*), les villes d'Eſtain & Fromiſy, un Fief à Tilly, & Caſſepierre. Je ne ſçai ſi cette donation ſubſiſta; car vers l'an 704. Ludvin Archevêque de Tréves, donna Eſtain à S. Euchaire de Tréves, qui le conſerva juſqu'en 1221. qu'il le céda à la Magdeleine de Verdun, par une échange contre la ville de Macheren. On aſſûre qu'il fonda en 711. la Chapelle de S. Michel, ſur une montagne voiſine de Verdun. Il mourut après ſept ans d'Epiſcopat en 715.

An de J. C. 776.

Il eut pour ſucceſſeur Abbo, qui avoit auſſi été Religieux à Tholey, & qui y enſeigna long-tems les ſaintes Lettres. Il ne tint l'Evêché que deux ans, étant mort en 716. On dit (*i*) qu'il étoit comme le Directeur & le Pere ſpirituel de Berthalamius, tandis que celui-ci fut au Monaſtere, & qu'encore depuis, Berthalamius ſe ſervoit beaucoup de ſes conſeils pendant qu'il gouvernoit le Diocéſe; en ſorte qu'il le faiſoit ſouvent venir à Verdun. Abbo s'y trouva pendant ſa derniere maladie, & lui donna tous les ſecours ſpirituels dont il fut capable; & en récompenſe l'Evêque Berthalamius le recommanda aux Chanoines, leur fit connoître ſa rare prudence, & leur dit, que dans les troubles où étoit alors le pays, ils ne pouvoient mieux faire que de prendre Abbon pour leur Evêque. En effet ils le choiſirent, nonobſtant ſon grand âge, & il gouverna paiſiblement le Diocéſe pendant le peu de tems qu'il vécut; car il n'acheva pas les deux ans.

LXXV. *Abbo Evêque de Verdun.*

Peppon ou Poppon, qui lui ſuccéda en 716. avoit été (*k*), comme pluſieurs de ſes prédéceſſeurs, Religieux de Tholey, avant que d'être fait Evêque. Il s'attacha au parti de Charles Martel, qui étoit alors Maire du Palais, & qui environné d'ennemis, & engagé dans pluſieurs guerres, n'épargnoit pas les biens des Egliſes & des Monaſteres, qu'il prenoit, & qu'il donnoit à ſes amis & à ſes Officiers: Mais non ſeulement il épargna l'Egliſe de Verdun, il lui fit même du bien, lui accorda des Terres (*l*), & lui reſtitua quelques villages, qui lui avoient été enlevés pendant les guerres précédentes. Il confirma par ſes Lettres, l'achat que Poppon avoit fait de la ville de Clermont en Argonne, dans le Diocéſe de Verdun. On dit même qu'il lui donna le gouvernement de Verdun, à cauſe de ſa prudence dans le maniment des affaires, & parce qu'il avoit été autrefois ſon Gouverneur. Poppon mourut après environ ſix ans d'Epiſcopat, l'an de J. C. 722.

LXXVI. *Poppon Evêque de Verdun.*

Volchiſus, ou Melchiſus lui ſuccéda (*m*). C'étoit un homme fort capable, qui avoit toujours ſuivi la Cour de Pepin d'Hériſtal, & qui étoit actuellement chargé de la conduite

LXXVII. *Volchiſus Evêque de Verdun.*

(*b*) Vaſſebourg, Hiſt. de la Gaule Belgique, l. 2. fol. cviij.
(*c*) *Ibidem*, fol. cx.
(*d*) *Mabill. t. 2. annal. Bened. l. 22. c. 36. p. 164.*
(*e*) Vaſſebourg, l. 2. fol. cxiij. verſo.
(*f*) *Bercarn ſeu Berterii Hiſt. Epiſc. Verdun. Spicileg. t. 12. p.* 258. Vaſſebourg, fol. cxiij. verſo.
(*g*) Vaſſebourg, l. 2. fol. cxix. verſo. *Coint. t. 4. annal. Franc. ad an. 709. p. 496.*
(*h*) *Berthar. t. 12. Spicileg. p. 158.*
(*i*) Vaſſebourg, liv. 2. des Antiquités de la Gaule Belgique; fol. cxxj. verſo.
(*k*) *Idem*, *fol. cxxij. verſo.*
(*l*) *Hugo Flaviniac. Chronic. Virdun. pp. 104. & 107. t. 1. Biblioth. m. Labbei. Item Berthar. Chronic. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 258.* Vaſſebourg, fol. cxxij.
(*m*) *Chronic. Virdun. Hugo Flavin. p. 104. Barthar. p. 258.*

An de J. C. 776. des deux fils de Charles Martel, Carloman, & Pepin ſurnommé le Court ou le Bref (*n*). Il étoit fort âgé, quand il fut promû à l'Epiſcopat. Toutefois il le conſerva aſſez long-tems, puiſqu'en 733. il fut envoyé par Charles Martel en Italie, auprès de Luitprand Roi de Lombardie (*o*), avec le Prince Pepin, afin que le Roi Luitprand tint le bandeau de Confirmation à ce jeune Prince, & qu'il lui coupât les premiers cheveux, ſelon l'uſage de ces tems-là; ce qui étoit une alliance ſpirituelle, comme dans le Baptême, entre le Parrein & le Filleul. Luitprand les combla d'honneur & de préſens, & Volchiſe ramena Pepin à Charles Martel. De là, il s'en retourna dans ſon Diocéſe, où il acheva ſaintement le reſte de ſa courſe, vers l'an 729.

LXXVIII. *Agroïnus Evêque de Verdun.* Agroïnus, ou Agrone ſon ſucceſſeur, ne gouverna que peu de tems (*p*). On dit qu'il avoit été élevé dès ſa jeuneſſe dans le Monaſtere de S. Vanne; qu'enſuite il fut mis comme Clerc dans la Cathédrale, & qu'enfin étant déja ſur l'âge, il fut élu Evêque de Verdun, malgré les intrigues & les pourſuites d'Anſelin Gouverneur de la ville, qui aſpiroit à cette dignité, & qui n'ayant pu y parvenir, ne laiſſa pas de prendre le titre d'Evêque avec celui de Comte, & ne ceſſa de moleſter en toute maniere cette Egliſe, & ſon véritable Paſteur. Il ne la laiſſa pas même en repos après le decès d'Agroïnus arrivé vers l'an 732.

LXXIX. *Maldavée Evêque de Verdun.* La mort d'Agroïnus fut ſuivie d'une vacance de pluſieurs années (*q*), cauſée par l'ambition & les pourſuites du Comte Anſelin, qui vouloit ſe faire élire Evêque: mais le Clergé lui réſiſta vigoureuſement, quoiqu'il ſe fût fait ordonner Prêtre, pour tâcher de parvenir à l'Epiſcopat.

Charles Martel informé de la vacance du Siége, & des diſpoſitions du Clergé, envoya, dit-on, Guerin le Lorrain, Gouverneur & Duc de Metz, pour réprimer les violences du Comte Anſelin, & faire procéder à une élection Canonique d'un Evêque. Il recommanda en même tems Magdalveus, qui étoit de ſon ſang, & qui faiſoit alors ſa réſidence à Verdun.

Guérin exécuta fidélement ſa commiſſion, & Magdalveus fut élu canoniquement en 735. Anſelin en fut ſi irrité, que quelque tems après il fit tuer Guérin en trahiſon, dans une Chapelle, aſſez près de Metz. Mais Gerbert fils de Guerin, vangea la mort de ſon pere, en faiſant mourir Anſelin. C'eſt ce que raconte Vaſſebourg, après le Roman intitulé, *Guarin le Loherans*. L'Hiſtorien de Verdun avouë qu'il y a dans cet ouvrage plus de fâbles & de menſonges que de vérités. Il auroit ſans doute beaucoup mieux fait d'abandonner entiérement cet ancien Auteur, qui n'a jamais eu deſſein d'écrire une Hiſtoire, mais un Roman & un Poëme. An de J. C. 776.

Maldavée (*r*) ou Magdalvée, étoit auparavant Abbé du Monaſtere de S. Vanne. Il nâquit en 701. dans la ville de Verdun, & fut Chanoine de cette Egliſe. Il fit ſes études avec ſuccès, fut ordonné Prêtre, & élu Abbé de S. Vanne (*s*). Il gouverna ce Monaſtere avec tant de piété & de ſageſſe, que le Clergé de Verdun l'élut d'un commun conſentement pour Evêque. La tendreſſe qu'il avoit toujours euë pour les Clercs de S. Vanne, l'obligea à retenir le gouvernement de cette Abbaye avec celui de ſon Evêché. Crodegang gouvernoit alors l'Evêché de Metz, & Godon celui de Toul. L'Egliſe de Verdun étoit dans un état déplorable (*t*). On ne voyoit par-tout que des reſtes du ravage qu'y avoient fait les ennemis: les Egliſes ſoüillées, les Sanctuaires brûlés, l'Office Eccléſiaſtique négligé, ou même abandonné, les Clercs, ou tués, ou chaſſés; le petit nombre qui en reſtoit, étoit tombé dans le relâchement & dans la tiédeur. Maldavée répara ces maux, & réforma ces déſordres. Il rappella les Clercs de ſon Egliſe, & leur fournit de quoi ſubſiſter, afin que dans la ſuite ils s'acquitaſſent avec édification & exactitude des Offices divins de jour & de nuit. Il s'adreſſa au Roi Pepin; & lui ayant expoſé le beſoin de ſon Egliſe, il en obtint des Terres & des Fonds conſidérables.

Il prit auſſi grand ſoin de ſon Abbaye de S. Vanne (*u*); y mit pluſieurs vaſes précieux, deſtinés à l'uſage de l'Egliſe, & y acquit pluſieurs Terres, & en particulier Réhécourt, pour ſa ſepulture (car il vouloit y être enterré) & pour l'honneur des ſaints Evêques ſes prédéceſſeurs, qui y repoſoient. Quelques perſonnes pieuſes y firent auſſi de ſon tems des donations conſiderables, de ſorte que ce Monaſtere devint un des plus riches du Diocéſe.

L'Egliſe de Verdun poſſédoit alors des biens dans l'Aquitaine (*x*); par exemple, l'Abbaye de S. Amance, dans le pays d'autour de Rhodés (apparemment S. Amance dans le Diocéſe de Cahors) & les Fiefs de Maderniac & de Puliniac. Maldavée les viſitoit aſſez ſouvent; & les Hiſtoriens remarquent que c'eſt par ſon

(*n*) Vaſſebourg, l. 2. fol. cxxvj.
(*o*) Vaſſebourg, l. 2. fol. xxvj. verſo. *Hugo Flavin. p.* 104. *t.* 1. *Bibl. mſſ. Labb.*
(*p*) Vaſſebourg, l. 3. fol. cxxviij. cxix. *Hugo Flavin. p.* 104.
(*q*) *Berthar. Hiſt. Epiſc. Verdun. t.* 12. *Spicileg. p.* 258. *Coint. t.* 4. *annal. ad an.* 733. *p.* 820.
(*r*) *Coint. t.* 5. *ad an.* 753. *p.* 419. *Hugo Flavinian. t.* 1. *Bibliot. mſſ. Labb. p.* 104. *Berthar. Hiſt. Epiſc. Verdun. t.* 12. *Spicileg. p.* 258. Vaſſebourg, l. 2. fol. cxxix. verſo.
(*s*) An 749. *Coint. t.* 5. *p.* 231.
(*t*) *Hugo Flavinian. loco citato. Laurent. Lead. t.* 12. *Spicileg. p.* 276. Tempore Magdelvei ipſam Eccleſiam fuiſſe combuſtam vita ejus narrat.
(*u*) *Hugo Flavin. ibidem p.* 110.
(*x*) *Idem ibid. & Berthar. t.* 12. *Spicileg. p.* 259.

moyen

An de J. C. 776.

moyen que l'Hiſtoire des premiers ſaints Evêques de Verdun eſt devenuë célébre dans les Pays de delà la Loire.

On aſſûre (*y*) que le Pape Etienne II. étant venu en France en 753. qui eſt la premiere année du Pontificat de Maldavée, s'avança dans l'Auſtraſie, vint à Metz & à Verdun, & conſacra l'Egliſe de l'Abbaye de S. Mihiel, qui étoit encore en ce tems-là ſur la montagne de Châtillon, & nommée aujourd'hui Vieux-montier. Cette Cérémonie ſe fit, dit-on, en préſence du Roi Pepin, & de Charles ſon fils. C'eſt la tradition de cette Abbaye, confirmée par une table de marbre aſſez récente, où ce fait eſt gravé dans le mur de cette Egliſe, qu'on prétend être la même qui fut alors conſacrée par le Pape Etienne.

LXXX. *Maldavée fait le pélerinage de Jeruſalem.*

Maldavée ſouſcrivit en 765. à l'Aſſemblée d'Attigny (*z*); & quelque tems après, ſon Egliſe Cathédrale ayant été brûlée (*a*), il entreprit vers l'an 773. le voyage de Jeruſalem. Il demanda pour cela l'agrément de ſon Métropolitain, & celui de ſes Comprovinciaux, & partit accompagné d'une nombreuſe troupe de Pélerins. Il paſſa par Rome, où il fut bien reçu par le Pape Adrien. Il alla enſuite au mont Gargan, où il fit ſes dévotions à S. Michel. S'étant embarqué dans la Poüille, il arriva à Conſtantinople, où l'Empereur Conſtantin & ſa mere Irene (*b*) le reçurent honorablement. Il paſſa par Epheſe, où il honora le tombeau de S. Jean le Théologien. Il aborda à Joppé, & ſe rendit à Jeruſalem, où le Patriarche Euſebe (*c*) lui rendit les honneurs qui lui étoient dûs, & lui fit préſent de pluſieurs Reliques, avec un Calice de criſtal gravé, d'un ouvrage merveilleux, que l'on conſervoit encore dans le Tréſor de Verdun du tems de Bertaire ou Bercaire, qui vivoit ſur la fin du neuviéme ſiécle *. Maldavée étant de retour à Verdun, trouva ſon Egliſe rétablie; il en fit la Dédicace, & plaça les Reliques qu'il avoit rapportées de Jeruſalem, ſous la principale abſide de l'Egliſe; & pour les anciennes qui étoient avant l'incendie, il les mit dans une voûte ſoûterraine, qui étoit à la droite du grand Autel.

* Vers l'an 887.

Entre les Reliques qu'il apporta de ſon voyage de Jeruſalem, on compte deux dents & des cheveux de la Magdeleine (*d*). Il dépoſa l'une de ces dents dans ſon Egliſe Cathédrale; & l'autre, avec les cheveux de la même Sainte, il les mit dans une Chapelle, qu'il bâtit ſous l'invocation de ſainte Magdeleine, & près de laquelle il mit des femmes pénitentes, qui vivoient en commun dans une eſpéce de Monaſtere, à l'imitation de Magdeleine la Péchereſſe. Cet établiſſement ſubſiſta aſſez long-tems: mais enfin l'Egliſe & le Monaſtere ayant été ruïnés par les guerres, un Archidiacre de la Cathédrale, nommé Hermenfroy, la rétablit en 1018. plus belle & plus ſpacieuſe qu'auparavant, & y fonda un College de Chanoines, qui ſubſiſte encore aujourd'hui, ſous le même titre de la Magdeleine.

An de J. C. 776.

Maldavée, après avoir ſaintement gouverné ſon Egliſe pendant environ quinze ans, mourut le cinquiéme d'Octobre de l'an 766. Il étoit au village de Neufville, qui étoit de ſon Patrimoine, lorſqu'il tomba malade. Il ſe diſpoſa à la mort par un dépoüillement de tous ſes biens. Il fit préſent à ſon Egliſe Cathédrale du village de Neufville. Il avoit donné l'année précédente à ſon Abbaye de ſaint Vanne, tout ce qu'il pouvoit avoir au ſurplus. L'Acte de Donation eſt de l'onziéme Novembre. On célébre ſa Fête le cinq d'Octobre. Il fut enterré dans ce Monaſtere, où juſqu'alors la plûpart des Evêques de Verdun avoient eû leur ſepulture, & où pluſieurs avoient même été inſtruits & élevés (*e*); ce qui a mérité à l'Egliſe de S. Vanne le privilége d'être, après la Cathédrale, la premiere de toutes les Egliſes du Diocéſe. Il eut pour ſucceſſeur dans le régime de ce Monaſtere, Fremodo Diacre & Abbé. Le Corps de S. Maldavée fut trouvé ſans corruption quarante ans après ſa mort. On le mit alors dans une Châſſe, & on l'expoſa à la vénération des peuples: mais en 1477. Matthieu Abbé de S. Vanne lui fit faire une nouvelle Châſſe beaucoup plus riche, où ſon Corps fut transféré.

LXXXI. *Pierre l'Italien Evêque de Verdun. Pendant ſon abſence, l'Evêché eſt gouverné par Amalbert.*

Après la mort de Maldavée, le Siége Epiſcopal vaqua dix ou douze ans, pendant leſquels l'Evêché fut gouverné par un Chor-Evêque, nommé Amalbert (*f*), qui vivoit comme Solitaire dans un Oratoire dédié à tous les ſaints Apôtres. Ce fut pendant cet interregne que l'Evêché de Verdun perdit l'Abbaye de Vaſloge, ou de Beaulieu, & les Terres de Tilly, d'Eſtain, de Marle, de Caſſe-pierre, & quelques autres.

L'Empereur Charlemagne aſſiégeant Tréviſe en Italie (*g*), un Prêtre nommé Pierre, lui livra la Place; & l'Empereur, peu de tems après, lui accorda pour récompenſe l'Evêché de Verdun *. Mais comme ces ſortes

* Vers l'an 776.

(*y*) Vaſſebourg, fol. cxxxj.
(*z*) *Concil. t.* 6. *p.* 1702.
(*a*) *Berthar. de Epiſc. Virdun. t.* 12. *Spicileg. p.* 258. *& Hugo Flaviniac. t.* 1. *Bibl. mſſ. Labb. p.* 110.
(*b*) Conſtantin & Irene ne regnoient pas encore en 773.
(*c*) Vaſſebourg croit que ce Patriarche s'appelloit Baſile.
(*d*) Vaſſebourg, l. 2. fol. cxxx.ij.
(*e*) *Hugo Flavin. t.* 1. *Bibl. mſſ. Labb. p.* 115. Accepit hoc præterea donum Eccleſia ipſa a B. Petro, dedicatione cum honore nominando Sanctino ſub fundatore. . . . Ut poſt Matrem Eccleſiam ipſa eſſet Caput omnium Virdunenſis Diœceſis Eccleſiarum, à qua & Mater ipſa Eccleſia ſuſtinendi accepiſſet initium, quæ etiam eſt ab antiquo. . . . . cæmeterium Epiſcoporum, & reliquorum fidelium Chriſtianorum.
(*f*) *Berthar. Hiſt. Epiſc. Virdun. t.* 12. *Spicileg. p.* 250. *Hugo Flavin. p.* 117.
(*g*) *Conc. t.* 6. *annal. Franc. ad an.* 776. *pp.* 122. 123. *Vide Hugon. Flavin. & Berthar. pag.* 259. Il met Pavie au lieu de Tréviſe.

An de J. C. 776.

de gens ſont toujours odieux, même à ceux qui leur ont obligation, Pierre n'oſa ſe préſenter à Verdun pour prendre poſſeſſion de ſon Evêché; il fut obligé de le laiſſer encore quelque tems ſous la conduite d'Amalbert. Toutefois au bout de deux ans, vers l'an 778. il vint dans la ville, & jouït de l'Evêché pendant vingt-cinq ans.

L'Egliſe de Verdun ſouffrit beaucoup de dommages ſous ſon Gouvernement. A peine avoit-il gouverné quatorze ans, qu'il fut accuſé d'infidélité & de trahiſon auprès de l'Empereur (*b*). Pepin fils aîné de Charlemagne, né d'une concubine, nommée Himiltrude, conjura en 792. contre ſon pere, & contre ſes freres. L'abſence de Charlemagne, qui étoit alors à Ratiſbonne, donna moyen à Pepin de former ſon parti. Pierre Evêque de Verdun, fut accuſé d'y avoir trempé; & l'Empereur, en haine de ſa perfidie, ruïna les murs & les tours de la ville Epiſcopale (*i*). Ces murs & ces tours étoient d'une beauté & d'une ſolidité extraordinaires. Les pierres en étoient d'une grandeur remarquable, & liées avec le fer & le plomb; ce qui avoit, dit-on, fait donner à Verdun le nom de Ville des Cloux. On dit que l'Empereur ſe ſervit des pierres de ces tours, pour bâtir la Chapelle du Palais d'Aix-la-Chapelle.

LXXXII. *L'Evêque Pierre offre de prouver ſon innocence par le témoignage de trois Evêques.*

L'Evêque Pierre fit ce qu'il put pour ſe purger auprès de l'Empereur, & pour effacer les mavaiſes impreſſions qu'on avoit données à ce Prince contre ſa fidélité. En 794. dans le Concile de Francfort, tenu en préſence de l'Empereur (*k*), il offrit de prouver ſon innocence par ſerment, avec deux ou trois autres Evêques, ou avec ſon Métropolitain, qui jureroient avec lui: mais n'ayant trouvé perſonne qui voulût faire ſerment qu'il n'avoit conſpiré ni contre le Roi ni contre l'Etat, & qu'il ne lui avoit point manqué de fidélité, il jugea à propos d'envoyer un Champion, pour ſubir ce qu'on appelloit alors le Jugement de Dieu, c'eſt-à-dire, pour ſe battre contre un autre, ſans mettre les mains ſur les Reliques, ni ſur les ſaints Evangiles; mais de déférer ſon innocence uniquement au Jugement de Dieu, eſperant qu'il manifeſteroit ſon innocence, en donnant la victoire à ſon homme; ce qui ne ſe fit pas toutefois, ni par l'ordre du Roi, ni par l'autorité du Concile, mais parce qu'il s'y offrit de lui-même.

An de J. C. 776.

Ce Champion étant donc entré en lice, demeura vainqueur. L'Empereur rendit ſes bonnes graces à l'Evêque Pierre, & le remit en poſſeſſion de ſes dignités. L'Hiſtorien de Verdun (*l*) dit qu'il fut douze ans, ſans oſer paroître devant Charlemagne: mais ſi l'on prend ces douze ans depuis le Concile dont on vient de parler, cela nous conduira juſqu'en 805. & il faudra donner à Pierre plus de 25. ans d'Epiſcopat; car depuis 776. juſqu'en 805. il y a 29. ou 30. ans. Il faut donc mettre la fin de ces douze ans au Concile de Francfort, tenu en 794.

Vaſſebourg (*m*) dit que les trois fils de Charlemagne, ſçavoir, Charles, Pepin & Loüis, engagerent l'Evêque Pierre à venir au Concile de Mayence, tenu contre Felix d'Urgelle, lui promettant de le faire rentrer dans les bonnes graces de leur pere l'Empereur Charlemagne. Mais il confond apparemment le Concile de Mayence avec celui de Francfort, tenu en 794. dont nous avons parlé. Le ſeul Concile de Mayence tenu en ce tems-là, eſt celui de l'an 813. où il ne s'agiſſoit nullement de l'héréſie de Felix, & alors il y avoit long-tems que Pierre étoit mort; car nous ne pouvons reculer ſon décès plus loin qu'à l'an 800. ou 801. (*n*). Il eut pour ſucceſſeur Auſtrannus, dont nous parlerons, après que nous aurons tiré de l'Hiſtoire de Charlemagne, ce qu'elle nous fournit pendant la fin du huitiéme ſiécle, & le commencement du neuviéme, ayant rapport à notre ſujet.

LIVRE DOUZIÉME.

I. *Guerre de Charles contre Hunalde Duc d'Aquitaine.*

CHARLES ayant reçu l'Onction royale à Soiſſons l'an 769. ſonge à réprimer Hunalde Duc d'Aquitaine (*o*), qui après la mort du Duc ſon fils, étoit ſorti de ſon Monaſtere, où il avoit vécu pendant vingt-quatre ans, & étoit remonté ſur le Trône. Charles invita ſon frere Carloman à joindre ſes troupes aux ſiennes: mais celui-ci, après l'avoir promis, s'en excuſa ſous divers prétextes. Charles ne laiſſa pas de marcher contre Hunalde; il le mit en fuite, & obligea Lupus Duc de Gaſcogne, auprès

(*b*) *Eginard. Vita Caroli Magni Chronic. Moiſſac. & Lauresham. alii. Vide Coins. ad an. 792. p. 474. t. 6. annal. Franc.*

(*i*) *Hugo Flaviniac. apud Labb. Bibliot. mſſ. t. 1. p. 117. Bertin. Hiſt. Epiſc. Virdun. pp. 259. 260. t. 12. Spicileg.*

(*k*) *Tom. 7. Concil. p. 1059. Can. ix.*

(*l*) *Hugo Flavin. p. 117. Per 12. annos non eſt auſus Imperatorem videre, ſed poſtea a filiis Eccleſia ipſius coram Principe reſtè purgatus adiit illius præſentiam.* Il fait apparemment alluſion à ce qui ſe paſſa au Concile de Francfort. Mais Bertaire, *Hiſt. Epiſc. Virdun. p. 260.* inſinuë que ce furent les fils du Roi qui obtinrent ſa parfaite réconciliation. *Ob hoc per 12. annos Imperatorem videre non eſt auſus: ſed a filiis iſtius coram Principe rectè purgatus eſt.*

(*m*) Vaſſebourg, fol. cxij.

(*n*) Hugues de Flavigny, p. 117. met ſa mort en 815. & Vaſſebourg en 799. mais s'il a commencé en 776. il faut de néceſſité mettre ſa mort en 800. ou 801.

(*o*) *Annal. Loiſel. Eginard.*

An de J. C. 776.

duquel il s'étoit attiré, & de lui remettre entre les mains.

Dans le même tems on travailloit à faire épouſer à Charles la fille du Roi des Lombards, dans la vûë d'affermir une paix parfaite entre Didier & les deux Rois François (*p*). La Reine Bertrade, veuve de Pepin, & mere de Charles & de Carloman, fit pour cela le voyage d'Italie. Elle s'aboucha d'abord avec Carloman, dans un lieu nommé Saloſſe, apparemment Souloſſe en Lorraine, ſur le chemin de Neuf-Château à Toul. C'étoit en ce tems-là un lieu fort conſidérable, Chef d'un petit pays nommé le Souloſſois, & connu dans le partage du Royaume de Lothaire, entre Charles le Chauve & Louis le Germanique, ſous le nom de *Pagus Solocenſis* (*q*). Charlemagne tenoit alors ſon Aſſemblée générale à Vorms. La Reine Bertrade paſſa donc par la Baviere, arriva en Italie, conclut le mariage dont on a parlé, ramena la Princeſſe, & Charles répudia Himiltrude, pour l'épouſer auſſi-tôt qu'elle ſeroit arrivée en France.

II. *Mort du Roi Carloman. La Reine Gerberge ſon épouſe ſe retire en Italie avec ſes deux fils.*

L'année ſuivante (*r*), le Roi Carloman mourut, & laiſſa deux fils en bas âge; lui-même n'avoit alors qu'environ vingt ans. La Reine Gerberge ſon épouſe craignant pour la vie des deux Princes ſes fils, ou du moins qu'on ne leur coupât les cheveux, & qu'on ne les renfermât dans des Monaſteres, ſe retira promptement avec eux en Italie, auprès de Didier Roi des Lombards, où pluſieurs Seigneurs François la ſuivirent, craignant le reſſentiment de Charles, comme ayant été les auteurs de la meſintelligence qui avoit été entre lui & Carloman. Charles étoit à Valenciennes, lorſqu'il apprit ces nouvelles. Il témoigna beaucoup d'indignation de la retraite de la Reine ſa belle-ſœur, n'ayant pas, diſoit-il, mérité, qu'on prit contre lui de pareilles précautions: il ne laiſſa pas de ſe rendre maître de tous les Etats de ſon frere, à quoi il ne trouva aucune réſiſtance.

III. *Guerre de Charles contre les Saxons.*

Après cela il réſolut d'abattre la puiſſance des Saxons, peuples belliqueux, & juſques-là toujours rebelles & indomptés. Preſque toutes les années, les Rois François avoient été obligés de paſſer le Rhin pour les réprimer, & pour les réduire dans le devoir. Charles crut qu'il ne ſuffiſoit pas de leur faire la guerre; mais que le moyen le plus efficace pour les rendre traitables, étoit de leur faire embraſſer la Religion Chrétienne. Il paſſa donc le Rhin, entra dans la Saxe, s'avança juſqu'au Fort d'Ereſbourg vers Paderborn, détruiſit le Temple d'Irminſul qui y étoit, renverſa la Statuë, & porta par-tout la terreur & la déſolation.

An de J. C. 776.

IV. *Irminſul, ou Ermenſul, Dieu des Saxons.*

Irminſul, ou Erminſul, étoit la principale Divinité des Saxons. Il y en a qui croyent que ſous ce nom ils adoroient Arminius, qui du tems d'Auguſte avoit fait périr en Allemagne les Légions Romaines commandées par Varus. D'autres (*s*) tiennent avec plus de raiſon, que c'étoit le Dieu de la guerre. On le repréſentoit comme un grand homme, armé de toutes piéces, tenant de la main droite un Etendart, ſur lequel étoit repréſentée une roſe, & de la gauche une balance. Sa poitrine étoit couverte de la figure d'un ours, & ſon bouclier de celle d'un lion. Les Sçavans dans l'ancienne Langue des Saxons, veulent qu'Erminſul ſignifie la Colomne tutélaire du Dieu Mars. Erlberg peut marquer la montagne de Mars, & Erlbourg la ville de Mars. D'autres veulent qu'Erminſul dérive du Grec *Ermés*, Mercure, & de l'Allemand *Sul*, une Colomne, comme qui diroit la Colomne de Mercure. Quoi qu'il en ſoit, Charlemagne enleva tout l'or & l'argent qui étoit dans le Temple de cette fauſſe Divinité, & ordonna qu'on en briſât la Statuë, & qu'on en démolit le Temple.

Les ſoldats ſouffrirent beaucoup de la ſoif pendant les deux premiers jours qu'ils employerent à ces démolitions; mais le troiſiéme, au milieu du jour (*t*), comme ils ſe repoſoient, on vit tout-à-coup un torrent d'eaux répandues dans la campagne en ſi grande abondance, qu'elles ſuffirent à abbreuver les hommes & les chevaux. Ce torrent étoit apparemment ſorti (*u*) d'une montagne voiſine, laquelle s'étant ouverte, avoit donné iſſuë à quelques réſervoirs d'eaux qui y étoient renfermés. Il y a pluſieurs exemples de pareilles inondations ſubites, cauſées par des montagnes qui ſe crévent. Cet événement ne laiſſa pas d'être conſidéré comme miraculeux. Les Saxons ſe ſoûmirent, donnerent douze ôtages, & Charles revint en France, où il celebra les Fêtes de Noël & de Pâques à Heriſtal, & paſſa l'hyver à Thionville.

Pendant que ce Prince travailloit à dompter ces peuples par les armes, il employoit des Prédicateurs zélés pour les convertir. Sturme Abbé de Fulde, fut un de ceux qui s'y diſtinguerent le plus (*x*). L'Auteur de la Vie de ce ſaint Abbé, raconte que Charles étant ſur le point d'entreprendre la guerre dont nous venons de parler, découvrit aux ſerviteurs de

(*p*) An 770. *Annal. Loiſel. p.* 26. *& Tiliani, p.* 13. *& Vita Caroli, p.* 50. *apud Quein. t.* 2. *Item Vita Caroli per Monach. Engolſ. pag.* 70.

(*q*) *Tom.* 2. *Quein. p.* 54. *col.* 2.

(*r*) An 771. *Annales Loiſeliani, & alii. Annal. Francorum ad an.* 771.

(*s*) *Speiman. ex Munſtero. Coinc. t.* 6. *annal. Franc. ad an.* 772. *p.* 5.

(*t*) *Annal. Tiliani & Petaviani & Loiſeliani.*

(*u*) *Monach. Engolſm. Vita Caroli Magni, p.* 70. Medià die, toto exercitu quieſcente, apparuit eis torrens ebulliens ſalubres aquas, & cunctus exercitus, & jumenta eorum ſufficienter recreati ſunt, & tamdiu ebulit aqua viva, donec fanum deſtructum eſt.

(*x*) *Ægil. Vita S. Sturmii Abb. Fuld. c.* 2. *ſæculi* 3. *Bened. pp.* 267. 288.

An de J. C. 776.

Dieu le deſſein qu'il avoit de faire travailler à la converſion des Saxons, & le recommanda à leurs prieres; puis ayant aſſemblé une grande armée, il prit avec lui bon nombre d'Evêques, d'Abbés, de Prêtres & de Catholiques bien inſtruits, & les mena en Saxe, où leurs prédications, jointes aux préſens & aux preſſantes ſollicitations du Roi, convertirent la plus grande partie de cette nation; en ſorte que quelques années après, on partagea le pays en pluſieurs Diocéſes, & on y établit des ſerviteurs de Dieu, pour y cathéchiſer & pour y baptiſer. Ce fut principalement en l'année 776. (*y*), que les Saxons effrayés de voir tout à coup Charles entrer dans leur pays à la tête d'une puiſſante armée, vinrent de tous côtés ſe rendre à lui, & demander le Baptême. Il y en eut une infinité de baptiſés, hommes, femmes & enfans; & dans la ſuite cette nation demeura plus fidelle à ce Prince.

V. *Charles fait la guerre à Didier Roi des Lombards.*

Charles ne garda pas plus d'un an la fille du Roi des Lombards, qu'il avoit épouſée. Il la répudia en 772. (*z*), & peu de tems après, il épouſa Hildegarde, qui étoit d'une très noble famille de la nation des Suéves. Didier Roi des Lombards, irrité de l'outrage fait à la Princeſſe ſa fille, chercha tous les moyens de s'en venger. Il voulut engager le Pape Adrien I. à donner l'Onction Royale aux deux jeunes Princes fils de Carloman, qu'il avoit reçus à ſa Cour, avec la Reine leur mere (*a*), dans le deſſein de les rétablir dans les Etats de leur pere, ou du moins de ſuſciter à Charles des ennemis dans le cœur de ſes Etats, en réveillant les partiſans de Carloman & de ſa Maiſon: mais Adrien tint ferme, & refuſa de ſacrer les deux Princes. Il envoya même par mer un Député fidéle à Charlemagne, pour lui donner avis de ce qui ſe paſſoit en Italie, & des entrepriſes du Roi des Lombards. Charles fit réponſe à Adrien, que dans peu il le verroit en Lombardie, à la tête de ſes troupes. En effet il raſſembla toutes ſes forces, leur marqua pour rendez-vous général, la ville de Genéve, & marcha vers l'Italie par deux chemins. Une partie de ſon armée y entra par le mont Joû, autrement nommé le Grand S. Bernard; & lui, avec l'autre partie, entra par le mont Cénis.

Il trouva les défilés des Alpes, gardés par les Lombards, qui s'étoient fortement retranchés à l'entrée des plaines du Piedmont. Charles comprenant toutes les ſuites de la guerre qu'il alloit faire, & la difficulté de l'entrepriſe, tenta toutes les voyes pour porter Didier à ſatisfaire le Pape, & à exécuter le Traité de Pavie. Le Roi des Lombards attribua toutes ces démarches à la terreur de Charles, & ne voulut ſe relâcher ſur aucun des articles conteſtés. Cependant par un bonheur fort ineſperé, les Lombards qui gardoient les défilés, furent inopinément ſaiſis d'une terreur panique, & prirent la fuite pendant la nuit, laiſſant leurs tentes & leurs bagages. Les François voyant le chemin ouvert par une eſpéce de miracle, entrerent dans la plaine, & Charles marcha contre Didier qui s'étoit jetté dans Pavie. Le ſiége dura pluſieurs mois; & pendant ce tems, Charles parcourut en Conquérant le Milanés, le Breſſan, le Mantoüan, dont il reçut la plûpart des villes ſous ſon obéïſſance.

An de J. C. 776.

Il ſe préſenta devant Vérone, où le Prince Adalgiſe fils de Didier, & la Reine Gerberge, avec les deux Princes fils de Carloman, s'étoient retirés. Il fit ſommer Adalgiſe de les lui remettre entre les mains. Adalgiſe ne ſe ſentant pas aſſez fort pour oſer le refuſer, les lui remit. De-là il revint au ſiége de Pavie. Enſuite il ſe rendit à Rome, pour y célébrer la Fête de Pâques (*b*). Il y arriva le Samedy-Saint de l'an 774. & y fut reçu avec tout l'honneur & tous les témoignages de joye & de reconnoiſſance qui lui étoient dûs. Il renouvella la donation faite du Domaine d'Italie au S. Siége par ſon pere Pepin; & après avoir ſatisfait ſa dévotion devant le Corps de S. Pierre, & dans les autres Egliſes de la ville, il en partit, pour continuer le ſiége de Pavie avec plus de vigueur qu'il n'avoit pû faire pendant l'hyver.

VI. *Didier Roi des Lombards ſe rend à Charles.*

Le Roi des Lombards fatigué des travaux d'un ſi long ſiége, & affoibli par la perte de ſes meilleures troupes, que la maladie lui avoit enlevées, fut enfin contraint de ſe rendre. Charles lui conſerva la vie; mais il le dépoüilla de tous ſes Etats, & éteignit ainſi le regne des Lombards en Italie, deux cent ſix ans après qu'Alboïn l'y eut établi. Adalgiſe fils de Didier, abandonna Vérone, & ſe ſauva par mer à Conſtantinople, où il fut bien reçu par l'Empereur Conſtantin, qui lui donna la qualité de Patrice, dont il jouït juſqu'à la fin de ſa vie (*c*). Alors Charles mit le Pape en poſſeſſion de ce que Pepin avoit autrefois donné à l'Egliſe Romaine; & ayant mis des Gouverneurs dans les villes & les Provinces qu'il avoit conquiſes, il revint en France, où il avoit envoyé avant lui Didier Roi des Lombards, & Anſa ſon épouſe. Il les rélégua dans le Monaſtere de Corbie (*d*), où le Roi des Lombards paſſa le reſte de ſa vie, dans l'exercice de la priere, & de toutes ſortes de bonnes œuvres.

VII. *Guerre contre les Saxons.*

Charles paſſa cette année les Fêtes de Noël & de Pâques (*e*) à Quierſy ſur Oiſe, & il tint ſon Aſſemblée générale de May à Duren dans le Pays de Juliers, où il fit la revuë de ſon

(*y*) An 776. *Annal. Loiſel.*
(*z*) *Eginard. in Vita Caroli Magni.*
(*a*) *Eginard. Vita Caroli Magni. Annal. Loiſel. &c.*
(*b*) An de J. C. 774. *Annales Loiſel. & alii.*
(*c*) *Annal. Franc. Loiſel. ad an.* 774.
(*d*) *Hepidannus Monach. S. Galli, apud Mabill. t. 2. annal. Bened. p.* 227.
(*e*) An de J. C. 775. *Annal. Franc.*

An de J. C. 776.

armée. De-là il marcha contre les Saxons, qui avoient, à leur ordinaire, pris les armes, & commis des hoſtilités contre les ſujets de Charlemagne. Il paſſa donc le Rhin, attaqua & força le Château de Sigebourg, releva celui d'Ereſbourg, paſſa le Veſer, malgré la réſiſtance des Saxons: mais comme il s'avançoit dans leur Pays, une partie de ſon armée, qu'il avoit laiſſée ſur le Veſer, pour en garder le paſſage, ſe laiſſa ſurprendre par des Saxons qui étoient entrés dans le camp avec une troupe de François qui revenoient du fourage. Ces avanturiers s'étant jettés pendant la nuit dans les tentes des ſoldats endormis, en égorgerent un grand nombre; après quoi ils ſe retirerent en aſſez bon ordre (*f*): mais le Roi qui n'étoit pas loin, étant averti de ce qui étoit arrivé, fondit ſur eux, les mit en déſordre, & en tua pluſieurs. La fin de cette guerre, de même que de toutes les précédentes, fut une ſoûmiſſion feinte des Saxons, qui jurerent fidélité, & donnerent des ôtages. Charlemagne n'ignoroit pas leur diſpoſition, & étoit réſolu de les traiter ſans quartier, ou de les obliger à embraſſer le Chriſtianiſme: mais les nouvelles qu'il avoit reçuës d'Italie, l'obligerent pour-lors de diſſimuler.

VIII. *Guerre de Charles contre le Duc de Frioul, & contre les Saxons.*

Les Seigneurs Lombards, que Charlemagne avoit laiſſés en Italie, & à qui il avoit confié le Gouvernement des Places & des Provinces, conſervoient toujours des liaiſons ſecrettes avec leur premier Maître. Didier ne ſongeoit plus qu'à vivre chrétiennement: mais le Prince Adalgiſe ſon fils, qui s'étoit retiré à Conſtantinople, mouroit d'envie de monter ſur le Trône de ſes peres; & il y étoit encore animé par l'Empereur de Conſtantinople, qui lui offroit du ſecours, pourvû qu'il pût former dans l'Italie un parti aſſez puiſſant pour le ſoutenir. Adalgiſe traita donc avec Rotgaude Duc de Frioul, qui lui promit ſon ſecours, & celui de ſes amis. Charles informé de cette conſpiration par le Pape Adrien, réſolut de repaſſer en Italie (*g*). Il uſa de tant de diligence, qu'il étoit entré dans ce Pays, avant que le Duc de Frioul en fût informé. Cette promptitude allarma & déconcerta Rotgaude. Il fut pris, & eut la tête tranchée. Stabilinien beau-pere du Duc, commandoit dans la ville de Tréviſe. La ville fut aſſiégée par Charlemagne, & livrée par un Prêtre Italien, nommé Pierre, à qui ce Prince donna pour récompenſe l'Evêché de Verdun (*h*). Nous en avons parlé cy-devant. De-là, après avoir pacifié l'Italie, il repaſſa en Allemagne avec la même promptitude qu'il avoit paſſé les Alpes, & ſurprit les Saxons, qui le voyant éloigné, s'étoient ſoûlevés contre lui, avoient pris & ruïné le Fort d'Ereſbourg, & attaqué celui de Sigebourg (*i*): mais les François firent une ſi ferme réſiſtance, qu'ils les obligerent de ſe retirer, les pourſuivirent juſqu'à la Lippe, en tuerent pluſieurs, & revinrent heureuſement dans leurs Forts.

An de J. C. 776.

Charlemagne étant arrivé à Vorms, & ayant appris ce qui s'étoit paſſé, tint un grand Conſeil, & réſolut d'entrer ſans différer dans le Pays des ennemis. Les Saxons effrayés s'aſſemblerent vers les ſources de la Lippe, demanderent miſéricorde, & promirent de recevoir le Baptême. Il y en eut en effet un très grand nombre de baptiſés; & Charlemagne ayant réparé Ereſbourg & un autre Fort ſur la Lippe, revint en France, & paſſa les Fêtes de Noël à Heriſtal, & celles de Pâques à Nimégue. Il indiqua une Aſſemblée générale à Paderborne en Veſtphalie pour le Printems (*k*), & y fit inviter les Seigneurs Saxons, pour s'aſſûrer de leur fidélité par des moyens plus efficaces, & des ſermens plus ſacrés ou plus ſolemnels que ceux qu'on avoit juſqu'alors employés pour les retenir dans le devoir.

IX. *Les Saxons font ſerment de fidelité à Charles.*

Les Seigneurs s'y rendirent de toutes les parties de la Saxe, à l'exception de Vitikinde (*l*), un des plus renommés des Saxons de Veſtphalie. Comme il ſe ſentoit coupable de la plûpart des infractions des Traités, & qu'il avoit une antipathie invincible contre les François, il aima mieux s'abſenter de ſon pays, avec ceux de ſon parti, & ſe retirer en Dannemark, nommé alors *Normannia*, que de ſe livrer au pouvoir de Charles. Les autres Généraux Saxons firent dans l'Aſſemblée de Paderborne ſerment de fidélité au nom de toute la nation; ajoûtant que s'ils ſe révoltoient jamais, ils conſentoient qu'on les chaſſât hors de leurs Terres, & qu'on les réduiſît à l'eſclavage.

Dans le même tems, & dans le même lieu, un Emir des Sarraſins, nommé Imin-al-rabi, vint trouver Charlemagne, pour ſe donner à lui avec toutes les villes de ſon Gouvernement, & lui demander ſon ſecours & ſa protection, pour recouvrer celles dont Abderame Roi des Sarraſins en Eſpagne, l'avoit dépoüillé. Charlemagne reçut cette propoſition avec joye, ſe diſpoſa à entrer en Eſpagne par deux endroits, dès que la ſaiſon le pourroit permettre (*m*). Il y entra par le Rouſſillon & par la Gaſcogne. Pampelune fut d'abord aſſiégée, & forcée de ſe rendre par compoſition. De-là les deux armées Françoiſes ſe joignirent devant Sarragoſſe, & en formerent le ſiége. Les Sarraſins capitulerent bientôt, & l'Emir Imin-al-arabi y rétablit ſon autorité.

XI. *Un Emir des Sarraſins d'Eſpagne donne ſes Etats à Charles.*

(*f*) *Eginard. & annales Franc. ad an. 775.*
(*g*) An de J. C. 776. *Annal. veteres Franc. ad hunc annum.*
(*h*) *Berthar. Hiſt. epiſc. Verdun. Hugo Flavinac. t. 1. Bibl. mſſ. Labb.*
(*i*) *Annal. Franc. ad an. 776.*
(*k*) An de J. C. 777. *Annales Franc.*
(*l*) *Annal. Franc. ad an. 777.*
(*m*) An 778. *Vita Caroli Magni per Monach. Engolismenſ. Annal. Metenſ. alii.*

An de J. C. 776.

Charlemagne reçut ensuite sous sa protection un autre Emir, qui lui recommanda Huesca, Jacca, & quelques autres Places. Et pour s'assûrer de la fidélité de ces Emirs, il leur demanda des ôtages, & se retira en France, après avoir subjugué ce qui est entre les Pyrenées & la riviere d'Ebre. A son retour il fit raser les murs de Pampelune, pour ôter aux habitans l'envie de se révolter.

XI. *Défaite de Roncevaux par les Gascons.*

Comme il passoit les Pyrenées, les Gascons (*n*), qui habitoient ces montagnes, & qui étoient accoutumés à vivre de brigandages, voyant l'armée engagée entre deux de ces montagnes, & les bagages qui suivoient, assez mal gardés, & éloignés du corps de l'armée, fondirent inopinément sur les troupes qui suivoient, les défirent, pillerent les bagages, & emporterent le butin sur les montagnes couvertes de bois. La nuit qui approchoit, l'inégalité du terrain, la connoissance des lieux, la légereté de leurs armes, tout leur étoit favorable; & Charlemagne qui étoit déja avancé, ne put accourir assez tôt, ni pour secourir, ni pour venger ses gens.

Il y perdit plusieurs braves Capitaines, entre lesquels on nomme Egibarde, Grand-Maitre d'Hôtel de la Maison du Roi (*o*); Anselme Comte du Palais, & Roland Gouverneur de la Frontiere de Bretagne. C'est ce Roland si fameux dans les Contes de l'Archevêque Turpin, quoique d'ailleurs assez inconnu dans l'Histoire (*p*). On tient que cette fameuse bataille se donna dans la vallée où l'on voit aujourd'hui l'Abbaye de Roncevaux (*q*), près laquelle il y a une Chapelle, où l'on prétend qu'ont été enterrés les soldats & les Capitaines morts en cette journée (*r*). Autour de la Chapelle en dehors, il y a un Cloître ceintré, qui ne prend du jour que par de petits trous pratiqués dans les Arcades, par où l'on voit au dehors trente Tombeaux fort grands, hauts de quatre pieds, fort simples, & sans aucune inscription. Le mur extérieur de la Chapelle est peint à fresque, & la peinture représente la Journée de Roncevaux. On y lit, entre autres inscriptions, celle-ci : *Thierry d'Ardennes, , Roi de Mas, Guy de Bourgogne, Olivier, Roland, &c.*

XII. *Nouvelle révolte en Saxe.*

Charlemagne, à son retour, apprit étant à Auxerre (*s*), que Vitikinde & ses amis qui s'étoient retirés en Dannemarck, avoient excité une nouvelle révolte en Saxe. Vitikinde avec les siens, s'étoient mis à la tête de ces mécontens, s'étoient avancés jusqu'au Rhin, & y avoient commis mille ravages & mille cruautés, n'épargnant ni les Eglises, ni les Monasteres. Charlemagne ne put accourir au secours de son Pays avec son armée fatiguée : mais il y envoya des Milices d'Austrasie & d'Allemagne, qui poursuivirent les Saxons dans leur retraite; & les ayant atteints au passage de la riviere d'Eder, ils les taillerent en pieces, & revinrent ainsi triomphans.

An de J. C. 776.

XIII. *Capitulaires de Charlemagne.*

Cette même année, Charlemagne fit quelques Réglemens ou Capitulaires, dont voici les principaux (*t*) : Que les Monasteres d'hommes & de filles vivent selon la Regle de saint Benoît, & que les Abbesses résident dans leurs Monasteres, & ne possedent pas deux Abbayes : Que les Evêques ayent droit de corriger les incestueux, & les veuves de leurs Diocéses. Défense d'ordonner le Clerc d'un autre Diocése, sans la permission de son propre Evêque. Que chacun paye sa dîme, & qu'elle soit dispensée selon les ordres de l'Evêque. Que les homicides, & ceux qui ont commis des crimes dignes de mort, ne jouissent pas des privileges de l'asile des Eglises; & s'ils s'y sont retirés, qu'on ne leur donne point à manger.

Le parjure est condamné à perdre la main, sans qu'il puisse la racheter. Le voleur, pour la premiere fois, perdra un œil, la seconde fois la main, la troisiéme fois la vie. Ceux qui sont chargés de tirer vengeance de leur ennemi au nom de leur famille (*u*), recevront de l'argent des coupables, en forme d'amende. S'ils n'en veulent point recevoir, & qu'ils s'opiniâtrent à se venger, ils seront envoyés à l'Empereur, qui les fera conduire en un lieu où ils ne pourront nuire à personne; & réciproquement si les coupables refusent de satisfaire & de payer l'amende aux vengeurs, ils seront envoyés en tel lieu, qu'ils ne puissent plus faire de mal.

Comme la famine & la mortalité faisoient alors de grands ravages dans la France (*x*), les Evêques assemblés (*y*) ordonnerent que chaque Evêque diroit trois Messes & trois Pseautiers; sçavoir, une Messe pour le Roi, la seconde pour l'armée, & la troisiéme pour détourner le fléau qui désoloit alors le Royau-

(*n*) *Vita Caroli Magni per Eginard. p. 97. t. 2. Duchesn.*

(*o*) Egibardus; vel Agibardus, vel Ebartus, regiæ mensæ præpositus, Anshelmus Comes Palatii, & Rotlandus Britannici limitis Præfectus, cum aliis compluribus interficiuntur.

(*p*) On trouve un Roland dénommé dans un Titre accordé par Charlemagne à l'abbaye de Laureshan en 776. *T. 2. annal. Bened. p. 235.* Oger, dont on voit le Mausolée à S. Faron de Meaux, avoit une sœur nommée Auda, qu'il maria à Roland, comme il paroit par ce Distique :

Audæ conjugium tibi do, Rolande, sororis,
Perpetuumque mei fœdus amoris. *Mabill. ibidem, pag. 377.*

(*q*) Le P. Benoît, Hist. de Toul, 281. cite un Titre de l'Eglise de Toul, dans lequel Charlemagne donne à cette église les Terres de Void & de Vicherey, & veut qu'elle les possede depuis le Ciel jusqu'à l'abîme, presens Roland & Olivier. On attribue à Roland la Fondation de l'Abbaye de Mont Roland, en Comté; & on y a trouvé depuis peu un corps d'une taille gigantesque, enterré devant la statue de Roland.

(*r*) Voyez l'Histoire de France du P. Daniel, pp. 453. 454.

(*s*) An 778. *Annal. Franc. p. 31.*

(*t*) *Capitular. t. 2. Concil. Gallia, an. 779.*

(*u*) *Si quis pro faida pretium recipere non vult, tunc ad nos fit transmissus, & nos cum dirigemus, ubi damnum minimè facere possit.* Voyez M. Ducange sur le mot *Faida.*

(*x*) *Chronic. Moissac. & Nebulens. ad an. 779.*

(*y*) *Conc. ad an. 779. n. 25. p. 161. T. 6. annal. Franc.*

An de J. C. 776.

me. Que tous les Prêtres diroient trois Meſſes ; les Religieux, les Religieuſes & les Chanoines, chacun trois Pſeautiers. Que tous jeûneroient deux jours de ſuite, depuis l'Evêque juſqu'au ſimple manant. On ordonne que les Evêques, les Abbés & les Abbeſſes qui ſont riches, donnent chacun en aumône une livre d'argent, ou la valeur ; les médiocres, une demi-livre d'argent, & les moindres ſeulement cinq ſols. Que les Evêques, les Abbés & les Abbeſſes nourriſſent quatre pauvres durant ces tems de neceſſité, juſqu'à la moiſſon. Que ceux qui n'en peuvent pas nourrir un ſi grand nombre, en nourriſſent ſelon leur pouvoir, trois, deux, ou un.

Les Comtes qui ſont puiſſans & riches, donneront aux pauvres une livre d'argent, ou la valeur ; & les médiocres, demi livre. Ceux qui ſont Seigneurs de deux cent vaſſeaux, donneront demi-livre d'argent en aumône ; les Seigneurs de cent ſujets, donneront cinq ſols ; & ceux de cinquante ou de trente, une once. Ils jeûneront deux jours, eux & leurs hommes. Ceux qui voudront racheter ces jeûnes, le pourront ; les Comtes qui ſont riches, en donnant trois onces d'argent, les médiocres une once & demie, les moindres trente deniers. Ils nourriront auſſi des pauvres, ſelon leurs facultés, ainſi que nous l'avons dit. Tout cela ſera accompli pour la Fête de S. Jean.

XIV. *Charlemagne en Saxe, puis à Rome en 780.*

Les troubles de Saxe obligerent Charles de paſſer le Rhin dès le commencement de l'an 780. (*z*). Il s'avança juſqu'à la riviere de Lippe, où il tint une Diette générale. De-là il marcha vers la riviere d'Onacre, où pluſieurs Saxons ſe firent baptiſer. Enfin il mena ſon armée vers la riviere d'Elbe, où il tint une Aſſemblée de la Nation Eſclavonne. Il laiſſa en Saxe & en Eſclavonie des Evêques, des Prêtres & des Abbés, pour travailler à l'inſtruction & à la converſion de ces peuples. Après toutes ces expéditions, Charlemagne ſe rendit à Rome, avec la Reine Hildegarde ſon épouſe, & les Princes Carloman & Loüis. Ils paſſerent l'hyver à Pavie, & célébrerent la Fête de Pâques à Rome (*a*). Le jeune Prince Carloman y reçut le Baptême des mains du Pape, qui lui changea ſon nom, & lui donna celui de Pepin.

XV. *Pepin proclamé Roi de Lombardie, & Louis Roi d'Aquitaine.*

Charlemagne voulut que ſes deux fils y reçuſſent l'Onction royale, & en même tems il les fit proclamer, Pepin Roi de Lombardie, & Loüis Roi d'Aquitaine. Après avoir terminé quelques différends qu'avoit le Pape Adrien avec quelques Seigneurs d'Italie, encore dévoüés à la famille des Rois des Lombards, il reprit le chemin de la France, laiſſa en paſſant Pepin dans ſon Royaume de Lombardie, & envoya d'Orleans le jeune Roi Louis dans ſes nouveaux Etats d'Aquitaine.

XVI. *Mariage de l'Empereur Conſtantin fils d'Irene, avec Rotrude fille de Charlemagne.*

Charlemagne reçut cette même année (*b*), une fameuſe Ambaſſade de l'Impératrice Irene, qui lui fit propoſer le mariage de l'Empereur Conſtantin ſon fils, avec la Princeſſe Rotrude, fille ainée du Roi. Le mariage fut arrêté, & le contract ſigné de part & d'autre : mais comme l'Empereur n'avoit que dix ans, & que la Princeſſe en avoit encore moins, on convint qu'elle demeureroit en France, & on mit auprès d'elle, de la part de Conſtantin, un Eunuque nommé Eliſée, pour lui apprendre la Langue Grecque, & les manieres de la Cour de Conſtantinople.

XVII. *Guerre de Charlemagne contre Taſſillon Duc de Baviere.*

Taſſillon Duc de Baviere, s'étoit ſoûlevé contre Pepin dès l'an 763. (*c*), & étoit toujours depuis ce tems-là demeuré dans l'indépendance. Charlemagne qui juſqu'alors avoit été occupé à d'autres guerres plus importantes, avoit différé de l'attaquer : enfin cette année 781. le Pape Adrien envoya au Duc Taſſillon deux Evêques, auſquels Charlemagne joignit Ebrard ſon Grand-Echanſon, & le Diacre Riculphe, pour l'avertir que dans peu il verroit toutes les forces de la France fondre ſur la Baviere, s'il ne venoit inceſſamment rendre ſes hommages à ſon Souverain, & lui renouveller ſon ſerment de fidelité. Taſſillon, tout fier qu'il étoit, n'oſa attendre Charlemagne ; il ſe rendit peu de tems après à Vorms où étoit le Roi, lui prêta ſerment de fidelité, & donna douze ôtages pour aſſûrance de ſa parole.

XVIII. *Révolte des Sclaves & des Saxons.*

Quoique tout parût tranquille au-delà du Rhin au commencement de l'an 782. Charlemagne ne laiſſa pas de ſe rendre ſur les ſources de la Lippe (*d*), où il tint une Diette générale, dans laquelle, outre les Députés des Saxons, on vit des Ambaſſadeurs de la part de Sigefroy Roi des Danois, qu'on appelloit alors Nortmans, & de la part des Rois des Abares. Ces Princes demandoient à Charlemagne ſon amitié ; & il la leur promit, à condition qu'ils vivroient en paix avec ſes ſujets. Après la Diette, Charles repaſſa le Rhin, & revint en France : mais en y arrivant, il apprit que quelques Sclaves s'étoient ſoûlevés. Il envoya contre eux trois de ſes Généraux, avec une armée : mais à peine s'étoient-ils avancés dans le Pays, qu'ils apprirent que les Saxons animés par Vitikinde, avoient auſſi pris les armes. Charlemagne ne fut informé de cette derniere révolte qu'après le départ de ſes Généraux. Auſſi-tôt il donna ordre au Comte Theuderic de prendre le long du Rhin en deçà, tout ce qu'il pourroit ramaſſer de troupes, & d'entrer inceſſamment dans la Saxe.

(*z*) *Annal. Franc. ad an.* 780.
(*a*) An 781. *Annales Franc.*
(*b*) *Theophan. Chronic.*
(*c*) *Annal. Franc. ad an.* 763.
(*d*) *Annal. Franc. ad an.* 782.

Digitized by Google

XIX. *Vitikinde perſecute les nouveaux Chrétiens de Saxe.*

An de J. C. 782.

Cependant Vitikinde, à la tête des Saxons mécontens (*e*), commença à perſécuter les nouveaux Chrétiens qui étoient dans ce pays. Il en fit mourir quelques-uns des principaux, & diſperſa les autres. Saint Luitger Evêque de Breme, & S. Villehade Prêtre ou Chor-Evêque, ſe ſauverent, & allerent trouver le Pape Adrien, pour lui recommander leurs Egliſes errantes & diſperſées. Le Pape les reçut avec honneur, les conſola, & les exhorta à attendre avec patience que cette tempête fût paſſée. Villehade ſe retira au Monaſtere d'Epternach, & Luitger au Mont Caſſin, où ils paſſerent deux ans dans les exercices de la vie contemplative, & à l'étude, en attendant qu'ils puſſent reprendre leurs travaux Apoſtoliques.

Le Comte Theuderic ayant joint l'armée des trois autres Généraux de Charlemagne, il fut réſolu qu'on attaqueroit le camp des Saxons, qui étoient campés au pied de la montagne nommée Sonthal, proche du Vézer. Les trois Généraux paſſerent cette riviere, & promirent à Theuderic de l'avertir, lorſqu'il ſeroit tems de la paſſer, afin qu'il fît le tour de la montagne, pour attaquer les Saxons de ce côté-là, pendant qu'eux-mêmes les prendroient par devant : mais la jalouſie qu'ils conçurent contre Theuderic, & la crainte qu'il ne remportât la principale gloire de cette action, leur fit precipiter la bataille, qu'ils livrerent ſans l'avertir, & qu'ils perdirent, par la valeur de Vitikinde & des Saxons. Deux des Généraux François, Adalgiſe & Geilon, dont le premier étoit Chambellan, & le ſecond Connêtable, y furent tués, avec un grand nombre de perſonnes de marque. Ceux qui purent ſe ſauver, gagnerent le camp de Theuderic, au-delà du Vézer.

XX. *Charlemagne marche contre les Saxons.*

Charlemagne peu accoutumé à de pareilles nouvelles, fut fort affligé de celle-ci. Auſſitôt il ſe mit à la tête d'une nouvelle armée, & marcha contre les Saxons. Au ſeul bruit de ſa marche, ces peuples avoient mis bas les armes, & Vitikinde s'étoit retiré en Dannemarck. Le Roi ordonna aux Principaux des Saxons de le venir trouver. Ils y vinrent, & s'excuſerent le mieux qu'ils purent, rejettant toute la faute de ce qui s'étoit paſſé, ſur Vitikinde. Charlemagne demanda qu'ils le lui livraſſent ; mais il s'étoit ſauvé, ainſi que nous l'avons dit. Il commanda donc à ſes gens d'envelopper tous les Saxons qui étoient là, puis il en fit compter quatre mille cinq cent de ceux qui avoient été du combat de Sonthal, auſquels il fit couper la tête. Cette exécution jetta la terreur dans toute la Saxe : mais elle ne produiſit pas l'effet que le Roi en eſperoit. Les Saxons en fureur recommencerent la guerre plus fort que jamais, dès le commencement de l'année ſuivante. Charles paſſa l'hyver à Thionville, & y célébra les Fêtes de Noël & de Pâques. An de J. C. 782.

La Reine Hildegarde ſon épouſe y mourut (*f*) le dernier jour d'Avril, qui étoit la veille de l'Aſcenſion de Notre-Seigneur, & fut enterrée dans l'Abbaye de S. Arnoû de Metz. Charlemagne donna à cette Abbaye la Terre de Cheminot (*g*), le jour même de l'Aſcenſion, qui ſuivit la mort de la Reine, à la charge d'entretenir des lampes à ſon tombeau, & d'y nourrir des Prêtres, qui diſent tous les jours la Meſſe, & qui récitent des Pſeaumes & des Prieres pour ſon ame. Cette Princeſſe avoit fait donation à cette Egliſe de la Terre de Bouxieres (*h*), qui étoit de ſon doüaire, & qu'elle avoit reçûë du Roi ſon époux. On montre dans ce Monaſtere une très ancienne Chaſuble de ſoye blanche, parſemée d'aigles d'or, que l'on dit y avoir été donnée par Charlemagne. Nous en parlerons dans la Vie de S. Leon IX. Cette Chappe fut envoyée par Etienne Roi de Hongrie, & Giſele ſon épouſe, au Pape Jean XIX. On y conſerve auſſi le peigne de la Reine Hildegarde, dans une caſſette d'yvoire.

Comme Charlemagne faiſoit gloire de ſortir de la race de S. Arnoû, il favoriſoit particuliérement l'Egliſe, où le Corps de ce Saint repoſe. Outre le Mauſolée de la Reine Hildegarde, on y voyoit ceux des Princeſſes Rothaïde & Adelaïde filles du Roi Pepin, & des Princeſſes Adelaïde & Hildegarde filles de Charlemagne. Le Roi chargea Paul Diacre, fils de Varnefride, qui étoit alors à ſa Cour de faire leurs Epitaphes, qui ſe ſont conſervés juſqu'aujourd'hui (*i*).

Dans la ſuite, il y eut encore pluſieurs Princes & Princeſſes qui y eurent leur ſépulture ; & en 1239. un Abbé de S. Arnoû, nommé Thibault, faiſant agrandir & rehauſſer le Chœur de cette Egliſe, les ouvriers découvrirent, en creuſant la terre, vingt-deux tombeaux, tant d'hommes que de femmes, dans la plûpart deſquels on trouva des habits de ſoye, des couronnes, des ſandales, des gants, des bâtons, des anneaux, & d'autres marques de Royauté. Il y avoit parmi ces morts, des Matrônes revêtuës d'habits Royaux, & dont les cheveux pendans juſqu'au deſſous de la ceinture, étoient brillans comme l'or. On y découvrit auſſi quatre petits ſépulcres, dans leſquels étoient de petits enfans, couverts du plus fin lin. Chacun de ces vingt-ſix tombeaux étoient accompagnés de leur inſcription, dont l'écriture étoit ſi uſée & ſi effacée, qu'il fut impoſſible de la lire. On ramaſſa ces os,

(*e*) *Anſchar. Vita S. Villehadi ſacul.* 3. *Bened. part.* 2. *p.* 407. *& ſeq. Item Vita S. Luitgeri ſac.* 3. *Bened. Adam. Bremenſ. Canone.* L'Auteur de ſa Vie dit qu'il s'y occupa à écrire les Epîtres de S. Paul, & divers autres Ouvrages, que l'on y conſervoit encore de ſon tems, c'eſt à dire, au IX. ſiécle.

(*f*) An 783. *Annal. Franc. t.* 2. *Quæſn. & annal. Metenſ. t.* 3. *Vide Malbil. ad an.* 783. *c.* 34. *lib.* 25. *Annal. Bened. t.* 2. *& Conc. t.* 6. *Annal. F. Ave. ad an.* 783.

(*g*) *Cameſium*, Cheminot.

(*h*) *Vacarias*, Bouxieres.

(*i*) Voyez Meurille, *l.* 1. *p.* 27. 28. Ducheſne, *tom.* 2. *pag.* 202.

An de J. C. 782.

& on les mit tous enſemble au milieu du Chœur, ſous une tombe (*k*), avec un Epitaphe qui contient en abrégé le récit de ce qui avoit été découvert dans ces Mauſolées.

L'Egliſe de cette illuſtre Abbaye étoit un des plus ſuperbes Edifices, & un des plus beaux Monumens de l'Auſtraſie (*l*). Elle étoit ſoutenuë de colomnes de marbre, au-deſſus deſquelles étoient des tablettes auſſi de marbre, ſurmontées d'autres piéces de marbre ouvragé, & de diverſes couleurs. Cette Architecture regnoit tout autour & au dedans de l'Egliſe d'un bout à l'autre. Au-deſſus des chapiteaux des colomnes, il y avoit des pierres précieuſes, qui expoſées à la lueur des lampes, ou aux rayons du Soleil, jettoient un eclat merveilleux. Tout le dedans de l'Egliſe & du Monaſtere étoit orné de peintures très précieuſes, & où l'or & l'argent brilloient de tous côtés. On croit que ces marbres avoient été tirés du débris de l'Amphithéâtre, & des autres Edifices publics qui avoient été bâtis à Metz & aux environs, par les Romains. Toutes ces richeſſes & ces marbres précieux furent, dit-on, enlevés quelque tems après, par des peuples barbares venus du Septentrion : mais on ne laiſſa pas de rétablir l'Egliſe de S. Arnoû avec beaucoup de magnificence, & elle paſſoit encore pour une des plus auguſtes & des plus belles du Pays, lorſqu'elle fut entiérement démolie en 1552. ainſi que nous le dirons dans la ſuite.

XXI. *Soulevement des Saxons animés par Vitikinde & par Albion.*

Cependant Vitikinde, avec un autre Duc nommé Albion, parcouroit toute la Saxe, animant les peuples à la vengeance & à la guerre (*m*). Ils n'y trouverent par-tout que trop de diſpoſition, & il ſe fit un ſoûlevement général de toute la nation. Charlemagne n'en fut pas ſurpris ; il marcha contre eux, leur fit une guerre ſanglante pendant deux ans, les défit dans trois grandes batailles, ravagea leur Pays, paſſa même l'hyver au-delà du Rhin, dans la Forteresſe d'Ereſbourg, & ne donna aucun repos à ſes ennemis pendant cette rude ſaiſon : enfin las de tant de ravages & de tant de ſang répandu, il ſongea à mettre fin à cette guerre (*n*). Il envoya pour cet effet des perſonnes affidées à Vitikinde & à Albion, pour les exhorter à rentrer dans leur devoir, & à ſe remettre à ſa clémence. Ils promirent de le faire, pourvû qu'on leur donnât des aſſûrances qu'il ne leur ſeroit fait aucun tort. Le Roi voulut bien avoir pour eux cette condeſcendance, & leur envoya des ôtages. Après quoi ils ſe rendirent à Attigny, où le Roi étoit revenu paſſer l'hyver, & célébrer la Fête de Pâques de l'an 786. Il les y reçut avec une bonté qui les gagna. Ils conſentirent de ſe faire inſtruire, & reçurent le Baptême avec ceux qui les avoient accompagnés (*o*). La plûpart des Saxons ſuivirent leur exemple ; & le Roi en eut tant de joye, qu'il envoya un Abbé, nommé André, au Pape Adrien, pour lui en porter la nouvelle, & pour le prier d'ordonner des Litanies en actions de graces trois jours du mois de Juin ; ſçavoir, les veilles de S. Jean-Baptiſte, de S. Jean & S. Paul, & des Apôtres S. Pierre & S. Paul (*p*).

An de J. C. 783.

Pendant que Charlemagne étoit encore à Ereſbourg, S. Villehade, qui s'étoit retiré à Epternach deux ans auparavant, l'y vint trouver, & lui offrit ſes ſervices pour la converſion des Saxons (*q*). Le Roi le reçut avec plaiſir, le pria de continuer l'œuvre de la prédication qu'il avoit commencé, & lui donna un Monaſtere nommé Juſtine, ſitué en France. Villehade retourna aux lieux où il avoit autrefois prêché l'Evangile, y rétablit les Egliſes ruïnées, & travailla avec tant de ſuccès & de benédiction, que ceux qui avoient abandonné la Foi, la reçurent de nouveau, & que pluſieurs Payens ſe convertirent ; ce qui ne contribua pas peu à maintenir la paix dont la Saxe jouït pendant quelques années.

XXII. *Le jeune Roi Louis vient d'Aquitaine voir le Roi ſon pere à Paderborne.*

Dans le même tems, Charlemagne fit venir d'Aquitaine le jeune Roi Louis ſon fils, qu'il y avoit envoyé quatre ans auparavant, pour en apprendre la Langue & les manieres (*r*). Ce jeune Prince vint à Paderborne en habit militaire, quoiqu'il n'eut encore que ſept ans, accompagné de quantité de jeunes gens de ſon âge de la Nobleſſe du Pays, tous à cheval, vêtus & armés à la maniere des Gaſcons. Ils portoient un petit manteau rond (*s*), les manches de la chemiſe ouvertes & fort amples, les brodequins ou bottines fort larges, les éperons attachés & inſérés au haut du talon de la bottine, au lieu d'y être liés par une courroye. Ils avoient tous un javelot à la main, & parurent ainſi devant le Roi, & devant toute l'armée, qui prit grand plaiſir à un ſpectacle ſi nouveau. Louis demeura avec ſon pere pendant quelques mois, & l'accompagna juſqu'à la Forteresſe d'Ereſbourg ; après quoi le Roi le renvoya à Paderborne ſur la fin de l'Automne, lorſque les grandes chaleurs de l'Eté furent paſſées.

XXIII. *Charles va à Rome, &*

Charlemagne ayant pacifié l'Allemagne, & n'ayant plus d'ennemis qui l'occupaſſent, réſolut de faire pour la quatriéme fois le voyage

(*k*) Meuriſſe, *ibidem*, *pp.* 29. 30.
(*l*) Manuſcrit de S. Arnoû.
(*m*) An de J. C. 783. *Annal. Franc.*
(*n*) An 785. *Annal. Franc. t.* 2. *Quæſn.*
(*o*) Peut-être à Noël de l'an 785. ou à Pâques de l'an 786. Voyez le P. le Cointe, *t.* 6. *Annal. ad an.* 785. *pp.* 260. 261.
(*p*) *Cod. Carolin. Ep.* 91.
(*q*) *Vita S. Villehadi, ſec.* 3. *Bened. part.* 2. *p.* 408.
(*r*) *Aſtronomi Vita Ludovici Pii, t.* 2. *Quæſn. p.* 288. *ad an.* 785. 786.
(*s*) Occurrit ad Patris-brunam habitu Vaſconum, cum ceteris tibi pueris indutus, amiculo ſcilicet rotundo, manicis camiſiæ diffuſis, cruralibus diſtinctis, calcaribus caligulis inſertis, miſſile manu ferens : hæc enim delectatio voluntaſque ordinaverat paterna. *Author Vitæ Lud. Pii, p.* 288. *t.* 2. *Quæſn.*

reçoit les Soumiſſions du Duc de Bénevent.

An de J. C. 785.

de Rome. Il vouloit ſatisfaire ſa dévotion, & réprimer l'inſolence d'Aregiſe Duc de Bénevent. Il paſſa la Fête de Noël à Florence (*t*), d'où il ſe rendit à Rome. Le Pape Adrien l'y reçut avec tous les honneurs dûs à Sa Majeſté. Ce fut dans ce voyage qu'arriva la diſpute entre les Chantres François & les Romains au ſujet du Chant, les François prétendant l'emporter en cela ſur les Italiens : mais le Roi prononça en faveur des Romains, & réſolut d'introduire dans ſes Etats le Chant Gregorien, ainſi qu'on l'a vû plus haut.

Le Duc de Bénevent craignant le reſſentiment du Roi, pour quelques mécontentemens qu'il avoit donnés au Pape, lui envoya ſon fils avec de grands préſens, le ſuppliant de ne pas venir à Bénevent, puiſqu'il étoit réſolu de faire tout ce qu'on voudroit : mais ni le Roi, ni le Pape, ni les Grands ne furent pas d'avis d'avoir égard à ſa demande. Charles s'avança juſqu'à Capouë, & Aregiſe ſortit de Bénevent, n'oſant paroître devant le Roi. Il lui envoya de nouveaux Ambaſſadeurs, avec ſes deux fils, pour ſervir d'ôtage & d'aſſûrance de ſa fidélité & de ſa ſoûmiſſion. Charles les reçut, pardonna au Duc, & lui renvoya même ſon fils aîné, ſe contentant de retenir le cadet pour ôtage.

Il étoit encore à Rome, lorſque les Ambaſſadeurs de Taſſilon Duc de Baviere, vinrent trouver le Pape Adrien (*u*), pour le prier de s'employer auprès du Roi, afin de lui ménager ſes bonnes graces, & de lever les ſoupçons qu'il pouvoit avoir conçus contre ſa fidélité. Charles témoigna au Pape qu'il étoit prêt à rendre ſes bonnes graces au Duc, pourvû que de ſon côté il ne fiſt rien qui l'en rendît indigne. Le Pape propoſa aux Ambaſſadeurs de Taſſillon de faire ſatisfaction au Roi, & de lui donner des aſſûrances de ſa fidélité pour l'avenir : mais ils répondirent qu'ils n'avoient point d'ordre pour cela ; ce qui fit juger à Adrien, qu'ils n'agiſſoient pas de bonne foi, & le porta à menacer le Duc d'excommunication, s'il violoit jamais la foi qu'il avoit promiſe à Pepin & à Charlemagne.

XXIV. *Taſſillon Duc de Baviere fait ſes ſoûmiſſions à Charlemagne.*

Dans la Diete que le Roi tint à Vorms après ſon retour en France (*x*), il expoſa les ſujets de plainte qu'il avoit contre le Duc de Baviere, & la réſolution où il étoit de l'obliger par les armes à lui rendre hommage, & à lui renouveller ſon ſerment de fidélité. Il s'avança en perſonne, avec une armée, juſqu'à Auſbourg, où il fut joint par Pepin ſon fils Roi des Lombards, avec ſes troupes venuës d'Italie, pendant qu'une armée d'Auſtraſiens & de Saxons alla ſe camper ſur les bords du Danube. Taſſillon intimidé par ces grands préparatifs, eut recours à la clémence du Roi, vint ſe jetter à ſes pieds, lui demanda pardon du paſſé, & lui offrit toute ſorte de ſûreté de ſa parole pour l'avenir. Le Roi reçut de nouveau ſon hommage & ſon ſerment de fidélité ; lui demanda ſon fils aîné en ôtage, avec quelques autres perſonnes qu'il lui marqua, & le renvoya dans ſes Etats : mais ces ſoûmiſſions forcées ne firent qu'aigrir & irriter davantage l'eſprit de ce Prince ; il ne fut pas plutôt de retour en Baviere, qu'il recommença ſes menées ſecrettes avec les ennemis de la France.

An de J. C. 786.

Charles en fut averti étant à Ingelheim près de Mayence, où il paſſa l'hyver, & où il indiqua pour le mois de May une Aſſemblée générale, à laquelle Taſſillon fut mandé avec tous les Princes qui relevoient de la Couronne de France (*y*). Le Duc de Baviere y parut ſans ſe douter de rien : mais il fut bien ſurpris, lorſque ſes propres ſujets l'accuſerent du crime de Leze-Majeſté ; d'avoir violé ſa foi ; d'avoir dit qu'il aimeroit mieux mourir que de vivre ſous la dépendance de Charles ; & que quand il auroit dix fils, il aimeroit mieux les perdre tous, que de les laiſſer dans cet aſſujettiſſement. On l'accuſoit de plus, d'avoir, à la ſollicitation de ſa femme Liutberge, fille de Didier Roi des Lombards, traité avec les Huns, pour les engager à faire irruption dans la France.

XXV. *Taſſillon convaincu de haute trahiſon, eſt relégué dans un Monaſtere.*

Les preuves qu'on produiſit contre lui, ſe trouverent ſi fortes & ſi évidentes, qu'il ne put nier le fait ; & tous les Seigneurs François, Lombards, Bavarois & Saxons, qui ſe trouverent à la Diéte, le déclarerent digne de mort. Toutefois le Roi ne put ſe réſoudre à verſer le ſang de ſon Couſin germain ; il lui permit de ſe retirer dans un Monaſtere, pour y expier les crimes qu'il avoit commis. On lui coupa les cheveux, & on voulut bien encore lui épargner la honte de ſouffrir cette peine en public (*z*), & de paroître en cet état dans le Palais & devant les Seigneurs. Le Roi l'envoya au Monaſtere de S. Goar ſur le Rhin, dans le Diocéſe de Tréves, où il prit la Tonſure Monaſtique. De-là on croit qu'il fut transferé dans l'Abbaye de Lauresheim, & enfin dans celle de Jumiége : mais cette derniere tranſlation n'arriva que quelques années après (*a*) en 794. comme nous le verrons bien-tôt.

Ses fils Theodon & Theotbert furent auſſi mis dans des Monaſteres. D'abord ils furent enfermés dans l'Abbaye de ſaint Maximin de Tréves, d'où ils paſſerent à Lauresheim, & enfin à Jumiége au Diocéſe de Roüen. C'eſt ainſi qu'on concilie les Auteurs, qui marquent différemment le lieu de leur retraite. Quant à la Princeſſe Liutberge femme de Taſſillon, on dit qu'elle prit auſſi le voile, avec deux de

(*t*) An 789. *Annal. Franc.*
(*u*) *Annal. Franc. t. 2. Quaſn. p. 55. ad an. 787.*
(*x*) *Annal. Franc. ad an. 787.*
(*y*) *Annal. Franc. ad an. 788. t. 2. Quaſn. p. 56.*
(*z*) *Annales Nazariani, & Rheginon. Vita Carol. tom. 6. annal. ad an. 788. pag. 366. Eginhard. annal. t. 2. Quaſn. pag. 145.*
(*a*) *Vide, ſi placet, Mabil. tom. 2. annal. Bened. lib. 25. pag. 290.*

An de J. C. 788.

ſes filles, dont l'une ſe retira dans l'Abbaye de Chelles près Paris, & l'autre au Monaſtere de Notre-Dame de Laon, aujourd'hui S. Jean de Laon, bâti par ſainte Salaberge. Pluſieurs Seigneurs Bavarois, qui avoient été convaincus d'être entrés dans les deſſeins du Duc, furent envoyés en exil dans différens endroits. Ainſi la Baviere fut réunie à la Couronne de France, & ceſſa d'être un Etat particulier.

XXVI. *Irruption des Huns & des Abares dans l'Italie. Rupture entre Charlemagne & l'Impératrice Irene.*

Les Huns & les Abares, ou Avares, que Taſſillon avoit ſuſcités contre la France, ne quitterent pas pour cela leur entrepriſe: ils firent irruption en même tems dans l'Italie & dans la Baviere; mais ils furent entiérement défaits. L'Impératrice Irene, non-obſtant l'alliance qu'elle avoit contractée avec Charlemagne, ne laiſſa pas d'écouter les propoſitions qui lui furent faites par le Duc de Bénevent (*b*), au préjudice des intérêts de la France; ce qui ayant été découvert, fut cauſe de la rupture du mariage qui avoit été arrêté entre l'Empereur Conſtantin & la Princeſſe Rotrude (*c*). Théophane Auteur Grec contemporain, attribue cette rupture à Iréne; & Eginhard Secrétaire de Charlemagne, l'attribuë à ce Prince. La mort du Duc de Bénevent, & celle de ſon fils, arrivée peu de tems après, furent cauſe que cette intrigue d'Iréne n'eut point alors de ſuites conſidérables.

XXVII. *Capitulaires ou Ordonnances de Charlemagne, de l'an 789.*

Charles paſſa l'hyver de cette année 789. à Aix-la-Chapelle, & il y fit pluſieurs beaux Réglemens, pour établir ou maintenir le bon ordre dans ſes Etats. En voici quelques-uns des plus remarquables; car la plûpart ne ſont que des anciens Canons renouvellés (*d*). On condamne l'abus de certains Prêtres, qui diſoient la Meſſe ſans communier. Défenſe aux Chor-Evêques de rien faire ſans la permiſſion des Evêques dans le Diocéſe deſquels ils demeurent. Que les Evêques Provinciaux tiennent tous les deux ans deux Conciles avec leur Métropolitain. Défenſe aux Moines & aux Clercs d'entrer dans les cabarets pour boire & manger. On gardera le Dimanche, d'un ſoir à l'autre, à commencer au Samedy au ſoir. On n'introduira pas de nouveaux noms d'Anges; mais on ſe contentera de ceux de Michel, Gabriel & Raphaël. Les femmes n'approcheront pas de l'Autel. On condamne toute ſorte de malefices, d'Enchanteurs & d'Enchanteuſes.

On n'établira pas d'Evêques dans les Hameaux ou dans les Villages. On ne lira dans l'Egliſe que des Livres Canoniques. On n'ordonnera ni Prêtre ni Evêque ſans titre. Si un Moine eſt élevé à la Cléricature, il ne quittera pas pour cela ſon état. Les Clercs qui auront des affaires, plaideront devant leur Evêque, & non devant des Séculiers. On ne rendra pas d'honneur à des Saints & à des Martyrs inconnus. On ne donnera point ſans néceſſité le voile à une Vierge, qu'elle n'ait vingt-cinq ans. On n'ordonnera point de Prêtre avant l'âge de trente ans. On n'obligera pas les enfans à faire ſerment, comme font les Loix des Bourguignons; & celui qui eſt convaincu de parjure, ne ſera plus reçu en témoignage. An de J. C. 789.

On condamne les Magiciens, les Enchanteurs, ceux qui ſe vantent d'exciter les tempêtes, & de donner des ligatures magiques, & ceux qui tirent des augures des arbres, des fontaines & des rochers. Que le Prêtre chante le *Sanctus* à la Meſſe, avec les Anges & le peuple de Dieu. Que les Prêtres & les Diacres ne portent pas les armes. Que l'on tienne les Egliſes & les Autels dans la décence convenable; que l'on ferme les Autels, en ſorte que les chiens n'en puiſſent approcher. Que le Sacrifice conſacré ſoit recueilli avec diligence par ceux qui en ſont dignes, & ſoit conſervé avec honneur. Qu'on donne la paix à tout le monde après la Meſſe & les ſaints Myſteres. Qu'il y ait des Ecoles pour les enfans, dans tous les Evêchés & dans tous les Monaſteres, où l'on apprenne le Chant, les Pſeaumes, les Notes (ou la maniere d'écrire en abrégé,) l'Arithmétique & la Grammaire: qu'ils ayent des Livres bien corrects; & s'il eſt néceſſaire de tranſcrire l'Evangile, le Pſeautier ou le Miſſel, que cela ſe faſſe par des hommes meurs, & avec toute la diligence poſſible. Que les Chanoines ſuivent leur Regle, & vivent ſous la diſcipline de l'Evêque, comme les Moines ſous celle de l'Abbé. On a rapporté qu'il y avoit certaines Abbeſſes qui donnoient aux hommes la benediction, avec l'impoſition des mains & le ſigne de la Croix, & qui donnoient le voile à des Vierges avec les benédictions dont les Prêtres ont accoutumé d'uſer; ce qui eſt contre les Regles de l'Egliſe, & doit être condamné.

On ne lira pas & on ne recevra pas certains contes faux & incertains, ni certaines Lettres que l'on dit être tombées du Ciel; mais on les rejettera & on les brûlera. On ne laiſſera pas mandier & rôder par le Pays certains mandians & pleureurs, ni ceux qui marchent nuds, & chargés de fer, diſant qu'ils font cela pour exécuter leur pénitence; mais on les réprimera car il vaut mieux, s'ils ont commis quelques grands crimes, qu'ils demeurent enfermés dans un lieu, pour y faire pénitence, que de ſe donner ainſi en ſpectacle par les Provinces.

Les Moines apprendront & ſuivront le Chant Romain dans les Offices de nuit & de jour; ſelon l'Ordonnance du Roi Pepin, qui abolit le Chant Gaulois, afin de conſerver l'uniformité & l'union avec l'Egliſe Romaine. Les œuvres ſerviles ſont interdites le Dimanche; on y permet ſeulement de charroyer dans ces trois cas; ſçavoir, dans la guerre, pour mener des choſes abſolument néceſſaires à la

(*b*) *Adriani Papæ Epiſt.* 88. *in Cod. Carolin.*
(*c*) *Eginard. Annal. ad an.* 788. *Confer. Theophan. Chronic.*
(*d*) *Tom.* 7. *Concil. Labb. p.* 961. *& ſeq.*

An de J.C. 789.

vie, & pour enterrer un mort (*e*). Que dans les Monaſteres où il y a quelques Corps ſaints qui repoſent, & où il y a un grand concours de peuple, on ait un Oratoire particulier, où les Religieux puiſſent prier en ſecret (*f*).

Que nulle Abbeſſe ne ſorte du Monaſtere ſans l'ordre du Roi. Nul ne tirera dans le Pſeautier ni dans l'Evangile, pour deviner l'avenir. Que les Evêques, les Abbés & les Abbeſſes n'ayent ni couples de chiens, ni faucons, ni vautours, ni jongleurs. On ne baptiſera pas les cloches, & on ne pendra pas des billets aux perches, pour empêcher la grêle (*g*). Que les lépreux ne ſe mêlent point avec le reſte du peuple. Tels ſont les Capitules ou Réglemens d'Aix-la-Chapelle de l'an 789.

XXVIII. *Inſtitution des Ecoles dans les Etats de Charlemagne.*

L'Etude des Lettres avoit été aſſez négligée en France ſous les regnes précédens ; les Princes prédéceſſeurs de Charles, avoient été beaucoup plus occupés de la guerre que de l'étude. Celui-ci qui n'avoit que de grandes vûës, comprit que pour la gloire de ſon regne, & pour faire fleurir la Religion, l'ordre, la juſtice, la politeſſe & l'humanité dans ſes Etats, rien n'étoit plus propre que d'y introduire les études & la ſcience. Il y fit donc venir de tous les pays du monde des hommes habiles en tout genre de Littérature, pour les enſeigner à ſes ſujets (*h*). Il ſe mit lui-même à étudier la Rhétorique, la Dialectique, l'Aſtronomie, & même la Théologie & la Diſcipline Eccléſiaſtique. Il eut principalement pour Maître le fameux Alcuin (*i*), Anglois de nation, à qui il donna la conduite de l'Ecole de ſon Palais (*k*), où l'on enſeignoit les Princes & les fils des principaux Seigneurs de la Cour. Il ordonna, comme on le vient de voir, qu'on établît des Ecoles dans les Monaſteres & dans les Maiſons Epiſcopales, pour y inſtruire non ſeulement les Clercs & les Moines, mais auſſi toutes ſortes de perſonnes. Dans les Monaſteres il y avoit deux ſortes d'Ecoles ; les unes intérieures pour les Religieux ; & les autres extérieures pour les ſeculiers. On a encore une des Lettres circulaires (*l*) que le Roi écrivit aux Evêques & aux Abbés, pour les exhorter à établir des Ecoles dans tout ſon Royaume.

XXIX. *Guerre de Charles contre les Vilſes.*

Dès que le Printems permit de mettre les armées en campagne, Charles paſſa le Rhin à Cologne (*m*), & marcha contre les Vilſes, peuples nombreux, qui demeuroient ſur les bords de la Mer Baltique, & faiſoient partie des anciens Eſclavons. Ces peuples étoient de longue-main ennemis des François, & moleſtoient leurs voiſins, qui obéïſſoient à Charlemagne. Ce Prince jetta deux ponts ſur l'Elbe, & les fortifia aux deux bouts par de bons retranchemens, où il laiſſa des troupes ; puis marchant vers l'ennemi, il fit le ravage dans tout le Pays, & mit à mort tout ce qu'il rencontra ayant les armes à la main. Cette rigueur étonna les Vilſes. Leur Duc & les principaux Chefs vinrent implorer la clémence de Charles, & lui promirent fidélité & obéïſſance.

An de J.C. 790.

Les petits Rois des Eſclavons en firent autant. Il ſe fit donner des ôtages, & repaſſa l'Elbe, au même endroit où il l'avoit paſſé. Il paſſa l'hyver à Vorms, & l'année ſuivante fut ſans guerre (*n*) : choſe rare ſous le regne de ce Prince. Il ouït à Vorms les Ambaſſadeurs des Huns, & envoya les ſiens à leurs Rois. Il s'agiſſoit de regler les limites entre leurs Etats, & ceux de Baviere : mais on ne put rien conclure, & la guerre commença entr'eux en 791.

XXX. *Guerre contre les Huns.*

Le rendez-vous de l'armée Françoiſe fut à Ratiſbone, & le jeune Loüis Roi d'Aquitaine, âgé alors de quatorze ans, y ayant amené ſes troupes, fut fait Chevalier en cérémonie par le Roi ſon pere, qui lui ceignit l'épée (*o*). L'armée ſe mit en marche en quatre corps. Le premier étoit commandé par le Comte Theuderic, dont on a déja parlé. Le ſecond, par Meginfroy grand Chambellan. Les deux Généraux marchoient le long du bord ſeptentrional du Danube (*p*). Le Roi, à la tête d'une autre troupe, côtoyoit le même fleuve ſur le bord oppoſé. les Bavarois montés ſur un nombre infini de barteaux, deſcendoient le fleuve, conduiſant les vivres & les munitions pour l'armée.

Lorſqu'elle fut arrivée à l'embouchure de la riviere d'Ens, à quarante lieuës au-deſſous de Ratiſbone, le Roi, avant que de commencer les hoſtilités, fit faire pendant trois jours, ſçavoir, le 5. le 6. & le 7. de Septembre, des Proceſſions dans le camp, où le Clergé marchoit nuds pieds, chantant des Litanies (*q*). Les Evêques qui ſuivoient l'armée, ordonnerent l'abſtinence de chair & de vin pendant ces trois jours. Ceux qui ne vouloient pas s'en abſtenir, étoient obligés de donner un ſols, s'ils étoient riches, ou un denier, s'ils étoient pauvres ; & il étoit ordonné à chacun de faire quelques aumônes, ſuivant ſon pouvoir. On commanda de plus à chaque Prêtre de dire la Meſſe, & aux ſimples Clercs de réciter cinquante Pſeaumes. Le Roi écrivit à la Reine

(*e*) *Can. xxxj. p.* 987. Tria carraria opera licet fieri in die Dominico, id eſt, hoſtilia carra, vel victualia, vel ſi forte neceſſe erit, corpus cujuſlibet duci ad ſepulcrum.

(*f*) *Vide & Concil. Francof. c.* 15.

(*g*) *Ibidem, p.* 990. Ut cloccæ non baptiſentur, nec chartæ per perticas pendeant propter grandinem.

(*h*) *Alcuin. Epiſt.* 23.

(*i*) *Vide Alcuini Epiſt.* 6.

(*k*) *Epiſt.* 9. & 15.

(*l*) *Tom.* 2. *Concil. Gallic. Coint. tom.* 6. *annal. Franc. ad an.* 787. *pag.* 340.

(*m*) An 789. *Annal. Franc. & Eginard. p.* 245. *t.* 2. *Quæſn.*

(*n*) An 790. *Eginard. Annal.*

(*o*) *Aſtronom. Vita Lud. Pii an.* 791. *p.* 289. *t.* 2. *Quæſn.* Patri Regi Rex Ludovicus Ingelheim occurrit ; inde Reneſburg cum eo abiit, ibique enſe, jam appellens adoleſcentiæ tempora, accinctus eſt.

(*p*) *Annal. Eginard. ad an.* 791. *Item, Annal. Laureſham.*

(*q*) *Annal. Laureſham. an.* 791. *Littera Caroli ad Fastradam Reginam. t.* 2. *Concil. Gall. & t.* 2. *Quæſnii.*

An de J. C. 792.

Faſtrape ſon épouſe, qui étoit demeurée à Ratiſbonne, d'y faire faire de ſon côté des prieres publiques, pour le bon ſuccès de ſes armes.

Il paſſa enſuite la riviere d'Ens avec toutes ſes troupes, & entra dans le Pays des Huns ou Abares. Ces peuples conſternés avoient abandonné la campagne, & même les villes & les Forteresſes, & s'étoient retirés, avec ce qu'ils avoient de meilleur, dans les bois & dans les montagnes. Il ne parut de leur part aucune armee en campagne. Ils avoient mis ſeulement garniſon dans quelques Forts, qui furent emportés & ſaccagés. Charles entra ſans réſiſtance dans Vienne & dans les autres Places: enfin il s'avança juſqu'à l'embouchure du Raab dans le Danube, où il ſe repoſa quelques jours avec ſon armée. De-là il reprit la route de France par le même chemin qu'il étoit venu. L'autre partie de l'armée, conduite par le Comte Theuderic & le grand Chambellan, retourna par la Bohême. Charles paſſa l'hyver à Ratiſbonne, & y célebra les Fêtes de Noël & de Páques.

XXXI. *Felix Evêque d'Urgelle, hérétique, condamné par les Evêques & par le Roi.*

Felix Evêque d'Urgelle, qui croyoit que J. C. n'étoit pas Fils de Dieu ſelon la nature humaine, mais ſeulement fils adoptif, avoit été accuſé dès l'année précédente au Concile de Narbonne (*r*): mais ayant trouvé des défenſeurs, il ne fut pas condamné, & il ſouſcrivit même, comme les autres Evêques, aux Actes de ce Concile. L'année ſuivante 792. il fut de nouveau accuſé, & obligé de comparoître devant Charlemagne, & devant Loüis Roi d'Aquitaine ſon Souverain, dans la ville de Ratiſbonne, où il fut ouï & condamné par les Evêques (*s*). De-là on le conduiſit à Rome, au Pape Adrien, qui le convainquit d'erreur, & l'obligea d'y renoncer. La ſuite fit voir que ſa conduite n'étoit pas ſincére, puiſqu'il ſoutint de nouveau ſes erreurs les années ſuivantes, & qu'il fut condamné aux Conciles de Francfort en 794. de Fréjus en 795. & de Rome en 799. Enfin il renonça tout de bon à ſes dogmes erronés, dans le Concile d'Aix-la-Chapelle en 799.

XXXII. *Conjuration de Pepin le Boſſu contre le Roi ſon pere.*

Pepin ſurnommé le Boſſu, fils de Charlemagne & de la Reine Himiltrude, avoit conçû de grands mécontentemens contre la Reine Faſtrade actuellement regnante. Il prétendoit que cette Princeſſe n'avoit pour lui que de l'averſion; qu'elle indiſpoſoit contre lui l'eſprit du Roi ſon pere, & lui attiroit de ſa part pluſieurs mauvais traitemens (*t*). Il voyoit d'ailleurs avec jalouſie, ſes trois freres poſſéder des Royaumes & des Principautés, pendant que lui ſeul, qui étoit l'aîné de tous, étoit réduit à une condition privée. Il témoigna ſon chagrin à ſes amis, & il s'en trouva qui entrerent dans ſa paſſion, & qui la fomenterent. Il vint à Ratiſbonne pendant que le Roi y étoit, & réſolut avec ſes confidens, de ſe défaire de lui. Une nuit qu'ils étoient aſſemblés dans une Egliſe pour y prendre leur derniere réſolution, un Prêtre Lombard, nommé Ardulfe ou Fardulphe, qui s'y étoit endormi, fut témoin du complot, & entendit tout le ſecret. Les conjurés l'ayant apperçu, comme ils étoient ſur le point de ſortir, vouloient d'abord le tuer; mais ils ſe contenterent de lui faire prêter ſerment ſur l'Autel, qu'il leur garderoit le ſecret (*u*).

An de J. C. 792.

Ce Prêtre ne fut pas plutôt ſorti de l'Egliſe, qu'il courut au Palais, & demanda avec grande inſtance à parler au Roi. On le rebuta d'abord: mais enfin le Roi ayant ouï du bruit, ordonna aux femmes qui ſervoient la Reine, de voir qui c'étoit. Elles virent un homme mal mis & de mauvaiſe mine, qui demandoit à entrer. Elles n'en firent que rire: mais le Roi, avec ſa pénétration ordinaire, jugeant que cet homme avoit quelque choſe de conſequence à lui communiquer, le fit entrer. Ardulfe lui raconta ce qu'il avoit vû & ouï, & le jour même Pepin & ſes complices furent arrêtés, convaincus & condamnés. Pepin fut relégué d'abord dans le Monaſtere de S. Gal (*x*), & enſuite dans celui de Pruim (*y*). Des autres conjurés, les uns furent envoyés en exil, les autres perdirent les yeux, & le Prêtre Ardulfe eut pour récompenſe l'Abbaye de S. Denys (*z*).

XXXIII. *Soûlevement des Abares, des Saxons & des Sarraſins. Canal pour joindre le Rhin au Danube.*

A ces chagrins domeſtiques ſuccéderent d'autres inquietudes. Le Roi apprit preſque en même tems que les Abares étoient rentrés dans leurs villes & dans leurs Forts, plus réſolus que jamais à ſoutenir la guerre. D'un autre côté, les Saxons avoient pris les armes, (*a*), & avoient taillé en piéces les troupes que le Comte Theuderic ramaſſoit dans l'Allemagne. Les Sarraſins d'Eſpagne avoient ſurpris Barcelone, forcé les paſſages des Pyrenées, pillé le Languedoc, & brulé les Fauxbourgs de Narbonne. Enfin Charlemagne ayant commencé un Canal, par lequel il prétendoit joindre le Rhin au Danube, & par ce moyen ouvrir une communication entre l'Océan & le Pont-Euxin, fut obligé d'abandonner cette entrepriſe, parce que le terrain étoit fort humide & fort marécageux, & d'ailleurs le tems fort pluvieux, les terres qu'on avoit remuées pendant le jour, s'ébouloient & s'affaiſſoient pendant la nuit (*b*).

(*r*) An de J. C. 791. *Vide tom. 7. Concil. Labb. ad an. 788. pag. 964.*

(*s*) *Annal. Laureſham. ſeu Eginard. ad an. 792. pp. 246. 247. t. 2. Quæſn. alii, Annal. Franc.*

(*t*) *Annal. Eginhard. ad an. 792. & alii. Annal. Vita Caroli per Eginard. p. 101. t. 2. Quæſn.*

(*u*) *Monach. Sangall. de rebus geſtis Car. M. t. 2. Quæſn. p. 129.*

(*x*) *Idem, ibid.*

(*y*) An de J. C. 793. après la mort de l'Abbé Magenarius.

(*z*) *Chronic. Moiſſac. Eginard. annal. Cenſ.*

(*a*) *Annal. Eginard. ad an. 793. p. 247. tom. 2. Quæſn. Chronic. Moiſſac.*

(*b*) *Annal. Loiſel. & Eginard. ſeu Laureſham.*

An de J.C. 793.

Ce Canal devoit être tiré depuis la riviere de Reidnitz, juſqu'à celle d'Altmul. Ces deux rivieres ont leur ſource en Baviere, & ne ſont éloignées que de deux lieuës. Le Reidnitz tombe dans le Mein vers Bamberg, & l'Altmul ſe jette dans le Danube, entre Ingolſtad & Ratiſbonne; en ſorte que de l'Ocean on auroit pû remonter le Mein juſqu'à Mayence; & de-là remonter le Mein juſqu'à Bamberg; puis entrant dans le Reidnitz, paſſer par l'Altmul dans le Danube, & de-là au Pont-Euxin. Le Canal devoit avoir trois cent pieds de large: mais, comme on l'a dit, on quitta ce travail, après avoir creuſé le terrain à la longueur deux mille pas.

XXXIV. *Nouvelle condamnation de Felix d'Urgelle, & d'Elipande de Tolede.*

Ces contretems n'empêchoient pas que Charles ne penſât aux préparatifs de la guerre, ſans oublier les affaires de l'Egliſe. Felix Evêque d'Urgelle continuoit à ſemer ſes erreurs; & Elipande Evêque de Tolède, ſoutenoit hautement ſon parti & ſes ſentimens (*c*). Charlemagne aſſembla un Concile à Francfort (*d*), où l'on condamna d'abord l'héréſie de Felix, qui admettoit dans J. C. deux Fils de Dieu, l'un adoptif, & l'autre propre & par eſſence; ce qui étoit y reconnoître deux Perſonnes.

XXXV. *Queſtion ſur le culte des Images.*

Enſuite on y propoſa la queſtion des Images, & du culte qu'on peut leur rendre: queſtion qui avoit été agitée dans l'Orient dès le commencement du huitiéme ſiécle, & decidée par le ſecond Concile général de Nicée, tenu en 787. & par des Conciles tenus à Rome par les Papes Gregoire II. Gregoire III. & Etienne III. mais & ces Conciles & leurs déciſions, ſoit qu'on ne les entendît pas bien, ou qu'on en craignît les conſéquences, n'étoient pas regardés en France comme Regles de Foi. On n'y avoit pas même bien pris l'état de la queſtion; & l'on y croyoit que le ſecond Concile de Nicée avoit prononcé *Anathéme à quiconque ne rendroit point aux Images des Saints le culte & l'adoration qui ſont dûs à la Trinité* (*e*); ce qui étoit bien éloigné du vrai ſens du ſecond Concile de Nicée (*f*), où l'on avoit ſimplement décidé qu'on devoit aux ſaintes Images, *le ſalut & l'adoration honoraire, mais non pas le culte de latrie, qui n'appartient qu'à la Sainte Trinité.*

Les Evêques aſſemblés à Francfort étant dans ces préjugés, déclarerent qu'ils rejettoient toute adoration des Images, & qu'ils condamneroient le ſentiment des Peres de Nicée. Ils prétendirent que l'on devoit s'en tenir à ce que ſaint Gregoire le Grand enſeigne dans ſa Lettre à Serene Evêque de Marſeille (*g*), qu'il n'eſt pas permis d'adorer les Images, mais qu'il eſt défendu de les briſer; & qu'encore que leur uſage dans les Egliſes & ailleurs, n'ait rien que de louable, toutefois on ne doit leur rendre aucun culte.

An de J.C. 794.

XXXVI. *Taſſillon cité au Concile de Francfort.*

Il ſe paſſa dans le même Concile une autre choſe qui n'avoit aucun rapport à la Religion. Taſſillon Duc de Baviere, qui avoit pris l'habit de Religion dans le Monaſtere de Laureſheim en 788. fut mandé au Concile de Francfort en 794. (*h*). Il y parut avec ſon habit de Moine, & demanda pardon de toutes ſes révoltes & de ſes infidélités, tant envers Pepin, qu'envers Charlemagne. Il déclara devant toute l'Aſſemblée, qu'il renonçoit à tous les droits, que lui & ſes enfans pouvoient prétendre au Duché de Baviere. On dreſſa trois Actes de cette rénonciation, dont l'un fut laiſſé à Taſſillon, afin qu'il le gardât dans ſon Monaſtere; le ſecond fut mis dans les Archives du Palais; & le troiſiéme dans la Chapelle du Palais. Le Roi aſſûra une penſion à ce Prince dépoüillé, & le fit conduire au Monaſtere de Jumiége en Normandie, où il paſſa le reſte de ſes jours avec ſon fils Theodon. Ils y furent enterrés dans l'Egliſe de S. Pierre, où l'on voit leurs tombeaux; & quelques-uns ont même donné le nom de Saint à Taſſillon (*i*).

Dans la même Aſſemblée on fit pluſieurs Canons de diſcipline, dont voici les plus remarquables (*k*). On ne vendra jamais les denrées plus cheres, ſoit en tems d'abondance ou de diſette, qu'il a été reglé dans ce Concile; ſçavoir, le boiſſeau ou *modius* d'avoine un denier, le boiſſeau d'orge deux deniers, le boiſſeau de ſeigle trois deniers, & le boiſſeau de froment quatre deniers. Si on le veut vendre en pain, douze pains de froment peſant chacun deux livres, ſe vendront un denier, & ainſi du reſte à proportion. Si l'on vend des grains des Magaſins du Roi, on les donnera à meilleur marché que les autres; ſçavoir, deux boiſſeaux d'avoine pour un denier, un boiſſeau d'orge un denier, un boiſſeau de ſeigle deux deniers, un boiſſeau de froment trois deniers (*l*). Les Evêques rendront

(*c*) *Vide t. 7. Concil. Labb.* 1014. *& ſeq. ſub t. 2. Concil. Gallia.*

(*d*) An 794. *Annal. Eginard. & alii.*

(*e*) *Concil. Francofort. Can. 2. pag.* 1058. *t. 7. Concil. Labb.* Allata eſt in medium queſtio de nova Græcorum Synodo, quam de adorandis Imaginibus Conſtantinopoli fecerunt, in qua ſcriptum habebatur, ut qui Imaginibus Sanctorum, ita ut deificæ Trinitati, ſervitium aut adorationem non impenderent anathema judicarentur. Qui ſupra ſanctiſſimi Patres noſtri, omnimodis adorationem & ſervitutem renuentes contempſerunt, atque conſentientes damnaverunt.

(*f*) *Conc. Nicæn. II. an.* 787. *pag.* 555. *t. 7. Conc. Labb.* His ſalutationem & honorificum cultum deferre, non autem veram adorationem, quæ ſecundum fidem noſtram convenit ſoli Deo. *Et pp.* 575. *&* 591. Credentes in unum Deum in Trinitate laudatum, hujus Imagines ſalutamus & amplectimur, eos qui ſecus ſentiunt anathemate ferimus.

(*g*) *Epiſt. Papæ ad Seren. Epiſc. Maſſilienſ. l. 9. Epiſt. 9.* Qui eas (Imagines) adorare vetuiſſes omninò, laudavimus; ſtreguſſe verò reprehendimus.

(*h*) *Vide t. 7. Concil. Labb. p.* 1058. *Can. 3.*

(*i*) *Vide Mabill. t. 2. Annal. Bened. p.* 313. Sanctum dicere, etſi hoc titulo donatur in recentioribus quibuſdam factis, nobis religio eſt. *Martyrol. Bened. ad* 13. *Decemb.*

(*k*) *T. 7. Concil. Labb. p.* 1058.

(*l*) Les douze deniers d'argent faiſoient le ſol du tems de Pepin & de Charlemagne. Les vingt ſols faiſoient la livre d'argent, de même qu'à préſent, mais où l'argent étoit beaucoup plus rare, ou la livre valoit beaucoup plus qu'elle ne vaut aujourd'hui.

An de J. C. 794.

la juſtice dans leurs Diocéſes ; les cauſes par appel iront au Métropolitain. Les Comtes mêmes s'adreſſeront au Tribunal des Evêques ; & s'il arrive quelque cauſe que ni l'Evêque, ni le Métropolitain ne puiſſent terminer, les parties ſeront renvoyées par-devant le Roi.

XXXVII. *Canons du Concile de Francfort en faveur de Pierre Evêque de Verdun. Autres Canons de diſcipline.*

Nous avons déja parlé cy-devant du ſerment fait par Pierre Evêque de Verdun dans le Concile de Francfort (*m*), qu'il n'avoit pas trempé dans la conſpiration de Pepin le Boſſu, fils aîné de Charlemagne, découverte en 792. On fit un Canon dans ce Concile, où l'on rendit témoignage à ſon innocence. On ordonne aux Abbes de coucher dans le même Dortoir avec leurs Moines ; & on défend de faire des Reclus ſans l'aveu des Evêques & des Abbés. Défenſe aux Abbés d'exiger de l'argent de ceux qui entrent en Religion ; de créver les yeux, & de couper quelques membres à leurs Moines, qui ſeroient tombés dans quelques grandes fautes. Qu'on n'introduiſe pas de nouveaux Saints dans l'Egliſe ; qu'on détruiſe les arbres & les bois conſacrés aux Idoles. Qu'on ne croye pas qu'on ne peut prier Dieu qu'en trois Langues ; car Dieu peut être loüé en toutes ſortes de Langues.

Tout le Concile déclara que le Roi pouvoit garder toujours dans ſon Palais Angelram Evêque de Metz, ainſi qu'il y avoit eû auparavant Hildebaud Evêque de Cologne, puiſque l'un & l'autre en avoient obtenu la permiſſion du Pape. Enfin le Concile reçut dans ſon Aſſemblée, & dans la participation de ſes prieres, le fameux Alcuin, en conſidération de ſa haute doctrine, & à la priere du Roi. Tels furent les Canons du Concile de Francfort.

XXXVIII. *Guerre contre les Saxons.*

La Reine Faſtrade mourut au même lieu (*n*), & Charles paſſa le Rhin pour châtier les Saxons tant de fois rebelles. Il avoit dans ſon armée Charles ſon fils aîné, & Loüis Roi d'Aquitaine, ſurnommé depuis le Débonnaire. Les Saxons avoient aſſemblé leur armée dans la plaine de Sontfeltz, au Diocéſe de Paderborn : mais auſſi-tôt que l'armée du Roi parut, ils lui envoyerent demander pardon. Il le leur accorda, ſous deux conditions ; la premiere, qu'ils recevroient de nouveau dans leur Pays les Prêtres Chrétiens qu'ils en avoient chaſſés. La ſeconde, qu'ils lui livreroient le tiers de leurs ſoldats, choiſis parmi les plus mutins (*o*), pour être tranſportés dans des Pays où ils ne puſſent mal faire. L'Hiſtoire ne marque pas en quels endroits ils furent relégués.

Le Pape Adrien I. mourut en 796. & fut fort regretté par Charlemagne, qui l'avoit toujours aimé tendrement (*p*). Leon III. ſon ſucceſſeur fit part au Roi de ſon élection, lui envoya les Clefs de la Confeſſion & du Tombeau de S. Pierre (*q*), l'Etendart de la ville de Rome, & d'autres préſens, & le pria de députer quelques-uns des Seigneurs de ſa Cour, pour recevoir le ſerment de fidélité du peuple Romain. Charlemagne répondit à ces Lettres dans des termes très obligeans. Il témoigna au Pape, qu'il avoit été ravi d'apprendre qu'il eût été élevé ſur le Trône de S. Pierre, d'un conſentement unanime du Clergé & du peuple Romain, & qu'il avoit reçu avec joye le témoignage de ſa ſoûmiſſion & de ſa fidélité (*r*). La Lettre du Roi fut portée par Angilbert, ſurnommé Homere, Abbé de Centule, ou de S. Riquier, ſon Favori & ſon Sécrétaire, & Charles envoya en même tems au Pape de riches préſens, qui avoient été deſtinés pour le Pape Adrien, prédéceſſeur de Leon.

XXXIX. *Mort du Pape Adrien. Lettre de Leon III à Charlemagne.*

An de J. C. 796.

Les Abares, dont on a déja parlé plus d'une fois, & qui demeuroient en Pannonie, furent enfin entiérement ſoûmis cette année à l'Empire François (*s*). Henry Duc de Frioul, & Pepin Roi de Lombardie, furent ceux dont Charlemagne ſe ſervit dans cette expédition. Le Prince des Abares ou Huns, y fut tué, & ſon armée paſſée au fil de l'épée. Le carnage que l'on fit dans tout le Pays, fut tel, que preſque toute cette nation fut exterminée ; jamais le ſoldat François n'avoit fait de ſi riche butin qu'il en fit dans cette guerre. Après cela le Roi Pepin vint trouver le Roi ſon pere à Aix-la-Chapelle, où il lui préſenta Theudon, un des principaux Seigneurs de la nation des Abares, qui s'étoit rendu volontairement, & avoit promis d'embraſſer la Religion Chrétienne, comme il fit en effet, ayant été baptiſé peu de tems après, avec tous ceux de ſa ſuite.

XL. *Rédaction des Abares ou des Huns.*

Le Pape Leon III. n'étoit pas du goût de Paſcal & de Campule, deux neveux du Pape dernier mort (*t*) ; apparemment parce qu'ils n'avoient pas ſous ſon Pontificat le même pouvoir qu'ils avoient eû ſous celui de leur oncle. Ils réſolurent de ſe défaire de Leon. Ils choiſirent, pour exécuter leur deſſein, le jour de S. Marc, auquel le Pape devoit aſſiſter à la Proceſſion des grandes Litanies. Leon étant ſorti

XLI. *Conſpiration contre le Pape Leon III. Il eſt pris, on lui créve les yeux, & on lui coupe la langue.*

(*m*) *Concil. Francofurd. c. 9. p. 1059.*

(*n*) An 794. *Annal. Eginhard. p. 247.*

(*o*) *Annal. Fuldenſ. p. 538. ad an. 794.* Tertius ex eis homo tranſlatus.

(*p*) *Eginhard. Vita Caroli Magni, p. 101. t. 2.* Queſn. Vide & *Alcuini Poëm. 217. 218.*

(*q*) *Annal. Laureſham ſeu Eginard. ad an. 796. p. 248. t. 2. Quoju.* Per Legatos ſuos claves Confeſſionis S. Petri, ac vexillum Romanæ urbis, cum aliis muneribus Regi miſit, rogavitque ut aliquem de ſuis Optimatibus Romam mitteret, qui Pop. Rom. ad ſuam fidem & ſubjectionem per Sacramentum firmaret.

(*r*) *Epiſt. Caroli Magni tom. 7. Concil. Labb. p. 1123.* Valdè gaviſi ſumus, ſeu in electionis unanimitate, ſeu in humilitatis veſtræ obedientia, & in promiſſionis ad nos fidelitate.

(*s*) *Annal. Eginhard. ad an. 796. p. 248. t. 2. Queſn. & Vita Caroli Magni per eumdem, p. 98.* Tota in hoc bello Hunnorum Nobilitas periit, tota gloria decidit, omnis pecunia, & conjecti ex longo tempore theſauri direpti ſunt, neque ullum bellum contra Francos exortum humana poteſt memoria recordari, quo illi magis ditati & opibus aucti ſint.

(*t*) *Egnard. Annal. ad an. 799. p. 249. Anaſt. Vita Leonis III.*

An de J. C. 799.

de S. Jean de Latran à cheval, pour ſe rendre à S. Laurent, où ſe devoit faire l'Aſſemblée du Clergé & du peuple, Paſcal & Campule le joignirent, & l'accompagnerent comme par honneur, juſqu'au Monaſtere de S. Etienne. Alors une troupe de gens armés, ſortit des maiſons voiſines avec de grands cris, & vint fondre ſur le Pape. Le peuple effrayé prit la fuite, & Leon demeura ſeul entre les mains de ces aſſaſſins, qui le traînerent dans l'Egliſe du Monaſtere, lui crévérent les yeux, & lui arracherent la langue, du moins ils y tâcherent, & le firent en partie; car le Pape ne laiſſa pas dans la ſuite d'avoir l'uſage de la langue & des yeux. De-là on le mena au Monaſtere de S. Eraſme, où il fut mis en priſon: mais la nuit on l'en tira par-deſſus les murailles, & on le conduiſit dans l'Egliſe de S. Pierre, qui étoit alors hors de la ville. Bien-tôt après il ſe rendit auprès de Charlemagne, qui étoit alors à Paderborne.

XLII. *Charlemagne ſe rend à Rome, & y eſt couronné Empereur.*

Leon III. lui raconta tout ce qui étoit arrivé, & dès-lors Charlemagne réſolut le voyage de Rome, qu'il n'exécuta qu'en 800. Le Pape ne demeura pas long-tems en Allemagne (*u*); il retourna à Rome, accompagné de pluſieurs Evêques & de quelques Comtes, que le Roi lui avoit donnés pour l'eſcorter. Il y fut reçu avec beaucoup d'honneur, & ſes aſſaſſins furent arrêtés, & envoyés en France.

L'année ſuivante (*x*), le Roi ſe rendit à Rome le 24. de Novembre. Le Pape l'attendoit, avec pluſieurs Evêques & tout ſon Clergé, ſur les dégrés de la Baſilique de S. Pierre. Charlemagne monta dans la Baſilique au bruit des acclamations de tout le peuple. Après y avoir fait ſa priere, il demeura à Rome pendant ſept jours, pour prendre connoiſſance de tout ce qui s'y étoit paſſé. Il aſſembla enſuite les Evêques & le Clergé dans l'Egliſe de S. Pierre. Le Pape s'y trouva avec lui. On demanda s'il y avoit quelqu'un qui voulût ſe rendre accuſateur contre le Pape Leon, afin qu'il pût ſe défendre des crimes dont ſes ennemis le chargeoient? Perſonne ne s'étant préſenté, l'Aſſemblée ſe ſépara; & le lendemain le Pape montant ſur la Tribune de l'Egliſe de S. Pierre, fit ſerment ſur le Livre des Evangiles, qu'il étoit innocent de tout ce dont on l'accuſoit. Cette proteſtation fut ſuivie des acclamations de tout le peuple, & le Clergé entonna les Litanies en actions de graces.

Un mois après (*y*), c'eſt-à-dire, le jour de Noël de la même année 800. Charlemagne étant allé le jour de Noël à la Baſilique de ſaint Pierre, comme il étoit à genoux devant l'Autel, le Pape lui mit une Couronne ſur la tête, & auſſi-tôt tout le peuple commença à crier: *Vive Charles Auguſte, couronné de la main de Dieu; vie & victoire au grand & pacifique Empereur des Romains.* Charles s'aſſit dans un Trône, & reçut les reſpects du Pape, puis il ſe revêtit de l'habit Impérial, avec lequel il s'en retourna au Palais.

An de J. C. 800.

On aſſûre (*z*) qu'il ne ſçavoit rien du deſſein de Leon, lorſqu'il vint à l'Egliſe, & qu'il en eut tant de chagrin, qu'il proteſta que s'il avoit prévû la choſe, il n'y ſeroit pas venu nonobſtant la célebrité de la Fête. Depuis ce tems, il prit le titre d'Empereur des Romains, & nous le lui donnerons auſſi dans la ſuite.

XLIII. *Ambaſſade d'Aaron Roi de Perſe, à Charlemagne.*

Il paſſa à Rome tout l'hyver de l'an 801. & c'eſt dans cette ville qu'il reçut les Ambaſſadeurs d'Aaron Roi de Perſe (*a*), un des plus grands Princes d'Orient, & qui avoit pour Charlemagne une eſtime toute particuliere. Aaron ayant ſçu l'intérêt qu'il prenoit aux ſaints Lieux, il lui en fit une ceſſion, & lui envoya les Clefs du S. Sepulcre & de la ville de Jeruſalem, avec un Etendart, pour marque qu'il l'en rendoit propriétaire. Il lui envoya auſſi divers autres préſens, pluſieurs aromates, des étoffes précieuſes; & quelques années auparavant il lui avoit envoyé le ſeul éléphant qu'il eût alors près de ſoi (*b*). Charlemagne donna audience à ces Ambaſſadeurs entre Verceil & Yvrée; après quoi il les ramena avec lui à Aix-la-Chapelle, où il leur procura tous les plaiſirs, les divertiſſemens, & les ſpectacles qu'il crut propres à leur donner une grande idée de ſa puiſſance. Il leur fit voir toute la majeſté & la magnificence des Cérémonies de l'Egliſe & des Proceſſions, que l'on fit pendant leur ſéjour à Aix-la-Chapelle; & ces étrangers frappés de la richeſſe des ornemens des Prêtres & des autres Miniſtres des Autels, s'écrierent que juſqu'alors ils n'avoient vû que des hommes de terre, mais qu'à préſent ils en voyoient d'or.

L'Empereur les régala enſuite à ſa table, & leur fit voir ſa Cour dans toute la magnificence de ſa parure, & dans la variété des habits des Seigneurs des diverſes nations qui lui obéiſſoient. Enfin il les mena à la chaſſe des buffles ou bœufs ſauvages, dont alors les forets des environs d'Aix-la-Chapelle étoient pleines. Les Ambaſſadeurs voyant un de ces animaux furieux, & d'une grandeur énorme, en

(*u*) *Annal. Eginard. ad an. 799. p. 250.*

(*x*) *Annal. Eginard. ad an. 800. Anaſtaſ. Vita Leonis III.*

(*y*) *Eginard. Annal. ad an. 801. p. 251.* Leo Papa coronam capiti ejus impoſuit, cuncto Romanorum populo acclamante: CAROLO AUGUSTO A DEO CORONATO, MAGNO ET PACIFICO IMPERATORI ROMANORUM, VITA ET VICTORIA.

(*z*) *Eginard. Vita Caroli M. p. 103.* Quo tempore & Imperatoris & Auguſti nomen accepit. Quod primo in tantum averſatus eſt, ut affirmaret ſe eo die, quamvis præcipua feſtivitas eſſet, Eccleſiam non intraturum fuiſſe, ſi Pontificis conſilium præſcire potuiſſet.

(*a*) *Eginard. Vita Caroli Magni, p. 99. Item Vita ejuſdem per Monach. Engolism. p. 80.* Benedictionis causâ claves Sepulcri Domini, ac loci Calvariæ, claves etiam Civitatis & montis Oliveti cum vexillo detulerunt. *Vide & Monach. Sangal. pag. 126.*

(*b*) Les Annales du tems ont marqué ſous l'an 810. la mort ſubite de cet Elephant.

furent

An de J. C. 800.

furent effrayés, & prirent la fuite : mais l'Empereur voulant les raſſûrer, piqua ſon cheval qui étoit fort vîte, & déchargea ſur le coû de la bête un grand coup de ſabre, pour lui abattre la tête. Le buffle rendu plus féroce par ce coup, courut ſur le cheval du Prince, pour le percer avec ſes cornes ; mais il ne fit qu'effleurer la cuiſſe du Prince, & lui arracha une partie de la botte ine (*c*), & des bandes dont on s'enveloppoit alors les jambes, au lieu de bas (*d*). En même tems un Seigneur nommé Iſambart, qui étoit diſgracié, pourſuivit le buffle, & le tua. Ceux qui étoient autour du Roi, s'empreſſoient de lui ôter ſes bottines ; mais il dit qu'il vouloit paroître en cet équipage devant la Reine Hermengarde ſa brû, femme de Loüis Roi d'Aquitaine. Lors donc qu'il fut arrivé au Palais, il fit venir cette Princeſſe, & lui ayant raconté la choſe, il lui montra les cornes du buffle, & lui demanda quelle récompenſe méritoit celui qui l'avoit tiré d'un tel danger? *Il n'y a rien qu'il ne mérite*, répondit la Princeſſe. En même tems le Roi, à ſa priere, rendit ſes bonnes graces à Iſambart.

*Appartement au commencement de 802.

Quelque tems après *, les Ambaſſadeurs de Perſe prirent congé de l'Empereur, & il donna ordre qu'ils fuſſent reçus dans toute leur route par les Evêques, les Comtes & les Abbés, d'une maniere convenable à leur caractere, & mieux qu'ils ne l'avoient été à leur arrivée : car ils ſe plaignirent poliment & ſpirituellement, que quelques-uns ne leur avoient pas fait une réception convenable. Charlemagne envoya au Roi de Perſe pluſieurs riches preſens, comme des chevaux de prix, des mulets d'Eſpagne, des draps de Friſe, qui étoient alors les plus beaux qui ſe fiſſent dans l'Europe, & des chiens de chaſſe d'une grandeur extraordinaire.

XLIV. *L'Impératrice Iréne propoſe de ſe marier avec Charlemagne.*

Cependant Charles, pour ne par porter en vain le titre de l'Empereur d'Occident, équippa une Flotte pour attaquer & pour ſubjuguer la Sicile (*e*). L'Impératrice Iréne, pour le détourner de cette entrepriſe, lui envoya des Ambaſſadeurs, pour lui propoſer de l'épouſer. Charles qui trouvoit dans ce mariage un avantage infini, puiſqu'il réünifloit en lui ſans peine & ſans guerre, les deux Empires d'Orient & d'Occident, écouta volontiers cette propoſition, & envoya à Iréne deux Ambaſſadeurs (*f*), Jeſſe Evêque d'Amiens, & le Comte Helingaude, pour conclure ce mariage, & faire la paix avec l'Impératrice. Mais les brouilleries arrivées à Conſtantinople cette année, & la dépoſition d'Iréne, qui fut relèguée dans l'Iſle de Leſbos par Nicéphore uſurpateur de l'Empire, firent évanoüir tous ces projets. Les Ambaſſadeurs de Charles revinrent en Germanie, & le trouverent à Seltz. Ils étoient accompagnés des Ambaſſadeurs de l'Empereur Nicéphore, qui vouloit affermir ſa nouvelle domination, en faiſant la paix avec Charlemagne (*g*).

An de J. C. 802.

XLV. *Magnificence de la Cour de Charlemagne.*

Pour donner aux Ambaſſadeurs de Conſtantinople une idée de la grandeur & de la magnificence de l'Empereur d'Occident, on les introduiſit à l'audience de Charlemagne d'une maniere propre à leur inſpirer de l'étonnement. D'abord ils entrerent dans une ſalle, où ils trouverent le Connétable (*h*), avec tous les Officiers de l'Ecurie, & ceux qui leur obéiſſoient, ſuperbement vêtus, & dans une poſture reſpectueuſe, rangés autour d'une eſpéce de Trône, ſur lequel le Connêtable étoit aſſis. Auſſi-tôt que les Ambaſſadeurs entrerent, croyant que c'étoit l'Empereur, ils voulurent ſe proſterner devant lui ; mais on les arrêta, en diſant que c'étoit un Officier de ſa Couronne.

De-là ils furent conduits dans une ſeconde ſalle, où ils trouverent le Comte du Palais, accompagnés de ſes gens, avec une ſuite encore plus nombreuſe, & plus richement ornée, & ils le prirent de nouveau pour l'Empereur.

Dans la troiſiéme ſalle étoit le Grand Maître d'Hôtel (*i*) ; & dans la quatriéme, le Grand Chambellan : l'un & l'autre environnés de toute la magnificence & de tout l'éclat propre à éblouïr ces Etrangers. On ne manquoit pas de les laiſſer dans leur erreur, juſqu'au point qu'il falloit, pour les détromper enſuite, & leur apprendre qu'ils verroient encore toute autre choſe, quand ils paroîtroient en la préſence de l'Empereur. Enfin ils arriverent à ſon appartement ; & deux Seigneurs députés de ſa part, vinrent les prendre pour les introduire. Charles n'étoit point ſur ſon Trône, mais près d'une fenêtre fort éclairée, tout brillant d'or & de pierreries, d'un air plein de grace & de majeſté, d'une taille très avantageuſe, appuyé ſur l'épaule d'Hetton Evêque de Baſle, qui peu auparavant avoit été envoyé Ambaſſadeur à Conſtantinople, où il avoit été traité avec aſſez de mépris, & auquel l'Empereur, pour cette raiſon, témoigna dans cette rencontre une eſtime particuliere. Les trois Princes ſes fils étoient à ſes côtés, avec un grand nombre de Seigneurs, qui avoient affecté à l'envie de faire montre de leurs richeſſes, pour faire honneur à leur Maître. Les Princeſſes,

(*c*) *Monach. Sangallenſ.* p. 125. Sed fruſtrato ictu gallicularn Regis & faſciolam ferus immaniſſimus diſrumpens, tibiamque illius ſummo licet cornu perſtringens ; paulò tardiorem reddidit.

(*d*) *Egmard. Vita Caroli Magni* p. 120. *Faſciolis crura, & pedes calceamentis conſtringebat.* Le Moine de S. Gal, p. 125. appelle ces bandes *Hoſas*, ce ſont bouſſettes ou ſes guêtres.

(*e*) An de J. C. 802. *Vide Theophan. Chronol. & Cont. ad ann.* 802. *p.* 775.

(*f*) *Annal. Egmard. ad an.* 802.

(*g*) *Monach. Sangall. Vita Caroli Magni*, *p.* 124. *Eginhard. annal. ad an.* 803. *p.* 273.

(*h*) *Monach. S. Galli, ibid.* Comitem ſtabuli in medio ſubjectorum ſuorum.

(*i*) Magiſtrum menſæ Regiæ.

Digitized by Google

An de J. C. 802.

avec leur ſuite, parurent auſſi dans cette cérémonie, & n'en firent pas un petit ornement.

Les Ambaſſadeurs ſe jetterent aux pieds de l'Empereur tout tremblans; & ayant voulu commencer leur compliment, le Prince les releva, les raſſûra, leur parla d'une maniere pleine de douceur, & leur témoigna qu'il vouloit bien oublier la maniere dont ils avoient traité l'Evêque Hetton ſon Ambaſſadeur à Conſtantinople (*k*). Ils expoſerent enſuite le ſujet de leur Ambaſſade, & eurent pluſieurs conférences ſecretes avec l'Empereur, où la paix entre les deux Empires fut concluë; après quoi ils s'en retournerent à Conſtantinople.

XLVI. *Soumiſſion de la Saxe à Charlemagne.*

Charles ayant mis fin à cette grande affaire de la paix des deux Empires, tourna ſes ſoins du côté de la Saxe, dont les révoltes preſque continuelles lui avoient donné tant d'exercice. Il tranſporta donc dix mille familles de Saxons en deça du Rhin (*l*), où on leur donna des terres à cultiver, & il mit des Abodrites, peuple du pays de Meklenbourg, qui lui avoient toujours été fort fidéles, en la place de ces Saxons tranſplantés. A l'égard de ceux qu'il laiſſa dans leur pays, il priva leurs enfans du droit de ſucceſſion, à la mort de leur pere, ſe réſervant le droit d'en diſpoſer à ſa volonté. Parce moyen la Saxe devint plus ſoûmiſe, l'eſprit de revolte y fut étint, & la Religion Chrétienne s'y établit bien-tôt ſans réſiſtance. Au retour de cette expédition il vint à Cologne, au mois de Septembre; & ayant renvoyé ſon armée, il alla à Aix-la-Chapelle, d'où il ſe rendit dans les forêts d'Ardenne, pour y prendre le divertiſſement de la chaſſe; après quoi il revint à Aix-la-Chapelle.

Là il reçut avis, vers le milieu de Novembre, que le Pape Leon III. devoit faire un voyage en France. L'Empereur l'envoya recevoir à S. Maurice en Valais, par le Prince Charles ſon fils. Il vint lui-même au-devant de lui juſqu'à Reims. Ils célébrerent enſemble la Fête de Noël à Quierſy. De-là l'Empereur, l'amena à Aix-la-Chapelle, où il ne ſejourna que huit jours. Enfin il le fit conduire à Ravenne par le chemin de Baviere.

XLVII. *Charlemagne envoye Charles ſon fils contre les Eſclavons de Bohême.*

L'Empereur demeuroit alors plus ordinairement à Aix-la-Chapelle, dont le ſejour eſt très-agréable; & ſon âge déja aſſez avancé, (car il avoit ſoixante-deux ans,) demandoit qu'il moderât ſes grands travaux, & qu'il n'entreprît plus ces longs & fréquens voyages, & ces penibles expéditions, qui avoient occupé la plus grande partie de ſa vie. D'ailleurs il étoit bien-aiſe de procurer aux Princes ſes fils les occations de s'aguerrir, de ſe ſignaler, & d'acquérir de la réputation. Il envoya le Prince Charles ſon fils contre les Eſclavons de Bohême, qui fatiguoient par leurs courſes continuelles les Abares, Sujets de la France. Le Prince des Eſclavons fut tué dans un combat, ſon armée défaite, & ſon pays pillé & aſſujetti. Après cette expédition Charles vint trouver l'Empereur ſon pere dans le pays de Voge (*m*), au lieu nommé Camp ou Champ, à demi-lieuë de Bruyeres, à quatre lieuës de Remiremont, & à environ autant d'Epinal: car Charlemagne étant parti d'Aix-la-Chapelle vers le mois de Juillet, avoit paſſé par Thionville & par Metz, & étoit venu à Champ, où il paſſa quelque tems dans l'exercice de la Chaſſe; & lorſque ſon fils avec l'armée furent de retour de Bohême & de Pannonie, il paſſa au Château de Remiremont, où ayant ſejourné quelque tems, il revint paſſer l'Hyver à Thionville. Ses deux fils, Pepin Roi de Lombardie, & Loüis Roi d'Aquitaine, l'y vinrent trouver, & y célébrerent avec lui la Fête de Noël.

XLVIII. *Charlemagne partage ſes Etats entre les Princes ſes fils.*

Pendant qu'ils étoient enſemble à Thionville (*n*), l'Empereur y convoqua une Aſſemblée générale des Seigneurs de ſes Etats, & leur declara la réſolution qu'il avoit priſe de partager ſes Etats entre ſes trois fils, afin d'établir dans ſa Monarchie une paix durable. En même tems il fit lire ſon Teſtament (*o*), qui portoit qu'il laiſſoit à Loüis, ſurnommé depuis le Débonnaire, toute l'Aquitaine & la Gaſcogne, à l'exception de Tours, & de ſon territoire: outre cela, tout ce qui ſe trouve en tirant une ligne depuis Nevers juſqu'au Rhin, & renfermant l'Alſace, le Lyonnois, la Savoye, la Morienne, la Tarantaiſe, le Mont Cenis, le Val de Suze, & depuis là tout le long des Alpes juſqu'à la mer, & tout le long de la mer juſqu'en Eſpagne par la Provence & le Languedoc.

Pepin devoit avoir ce que Charlemagne poſſédoit en Italie; la plus grande partie de la Baviere, les pays qui ſont ſur la rive méridionale du Danube, tout ce qui eſt depuis le Danube juſqu'au Rhin, & depuis le Rhin juſqu'aux Alpes, vers l'Orient & le Midy; & enfin le Duché de Coire dans le pays des Griſons, & le Turgau.

Le partage de Charles fut la France en deçà de la Loire, la Touraine, le Royaume de Bourgogne, à l'exception de ce qui en étoit

An de J. C. 802.

(*k*) Le R. P. Mabillon, *t.* 2. *Annal. Bened. l.* 27. *pp.* 397. 398. ſoûtient que tout ce recit du Moine de S. Gal eſt faux, auſſi-bien que ce qu'il dit de la legation d'Hetton à Conſtantinople en 802. Cet Evêque fut deputé à Conſtantinople en 811. mais non pas, que l'on ſçache, en 802.

(*l*) *Annal. Eginard. an.* 804 *p.* 252.

(*m*) *Annal. Eginard. ad an.* 805. *p.* 253. Inde reverſus in Vogeſum ſylvam, ad Patrem venit in loco qui dicitur Camp. Nam Imperator Juliomenſe de Aquitgrani profectus, per Theodonis-villam atque Metis tranſiens, Vogeſum petiit, ibique venationi vocans, poſt reverſionem exercitûs, ad Rumerici Caſtellum profectus, ibique aliquantum temporis moratus, ad hyemandum in Theodonis-villa, palatio ſuo conſedit. *Vide & Annales Franc. ad an.* 805. *p.* 43. *& vit. Caroli per Monach. Egoliſm. p.* 82. *& Annal. Metenſ. t.* 5. *Spicil. ad an.* 805. *p.* 291.

(*n*) *Annal. Franc. an.* 806. *Eginard. Annal. an.* 806.

(*o*) Carta divitionis Imperii Franc. *Apud Goldaſt. t.* 1. *p.* 145. *& apud Duch. t.* 2. *p.* 58.

An de J.C. 803.

compris dans le Royaume de Loüis ; le pays des Allemands, excepté ce qui étoit enfermé dans le partage de Pepin : la Neuſtrie, l'Auſtraſie, la Thuringe, la partie ſeptentrionale de Baviere, la Saxe & la Friſe.

Charlemagne ajoûtoit dans ſon Teſtament, qu'au cas que quelqu'un des trois freres mourût ſans enfans, les ſurvivans partageroient entr'eux également le lot de leur frere, & que s'il laiſſoit un enfant, il ſuccéderoit aux Etats de ſon pere.

Que s'il arrivoit quelque conteſtation entre les trois freres ſur les limites de leur Royaume, & qu'elles ne puſſent être décidées par les dépoſitions des temoins, ou par un jugement juridique, on n'en viendroit ni à une bataille, ni même à un duel, mais on s'en rapporteroit au jugement de la Croix (*p*), qui conſiſtoit en ce que les Parties qui étoient en diſpute, choiſiſſoient chacun de leurs côtés un homme, qui devoit demeurer debout devant la Croix de l'Autel, les bras étendus & immobiles tant qu'ils pouvoient ; & celui qui le premier ſuccomboit à cette épreuve, & laiſſoit tomber ſes bras, étoit cenſé coupable, & condamné par le jugement de Dieu.

L'Empereur, pour prévenir toute diſpute entre les freres, avoit auſſi ordonné que nul des trois freres ne pourroit rien acquérir de qui que ce fût, des biens immeubles dans le Royaume d'un autre de ſes freres.

Il finit ſon Teſtament, en leur recommandant la défenſe de l'Egliſe, le ſoin & la protection de leurs ſœurs, & en ſe réſervant juſqu'à ſa mort la pleine puiſſance & ſouveraine autorité ſur tout l'Empire, & ſur les Royaumes qu'il leur avoit donnés.

Après la lecture de cette derniere diſpoſition de l'Empereur, tous les aſſiſtans applaudirent, & donnerent de grandes loüanges à ce Prince. Il préſenta l'Acte ſigné de ſa main aux Seigneurs, qui y ſouſcrivirent, & confirmerent leur ſignature avec ſerment (*q*) ; & auſſi-tôt après l'Aſſemblée, l'Empereur envoya à Rome Eginard ſon Sécretaire, pour porter ce Teſtament au Pape, afin qu'il le ſignât : ce qu'il fit avec joye.

XLIX. *Capitulaires de Thionville.*

On trouve trois Capitulaires ou Réglemens faits dans la même Aſſemblée de Thionville (*r*), dans leſquels on ordonne, entr'autres choſes, qu'on liſe diſtinctement les leçons dans l'Egliſe ; qu'on apprenne exactement le Chant Romain, & qu'on faſſe venir des Chantres du nombre de ceux qui étoient à Metz. Que chaque Evêque & chaque Abbé ayent un Sécretaire, qui ſçache écrire correctement. Que tout le monde apprenne l'Arithmétique. Que l'on montre la Medecine aux enfans. Que l'on ait ſoin du luminaire des Egliſes. Que l'Office divin s'y faſſe, & qu'il n'y ait pas un trop grand nombre d'Autels.

An de J.C. 805.

Qu'on ne prenne pas un trop grand nombre d'eſclaves dans les Monaſteres, afin que les Fermes & les villages ne demeurent pas déſerts.

Qu'on ne donne pas le voile à de jeunes filles, avant qu'elles ſçachent faire le choix de leur état ; & qu'on les exerce dans la mortification, ſelon la Regle. Qu'on n'établiſſe pas des Séculiers pour le gouvernement intérieur des Monaſteres, ni des Laïques pour être Archidiacres. Défenſe de porter les armes dans le pays (*s*), ni de paroître dans le lieu où l'on tient les Plaids, avec l'épée, le bouclier & le caſque. Les hommes libres ne pourront ſe conſacrer au ſervice de Dieu ſans la permiſſion du Prince, parce que pluſieurs s'y engageoient moins par dévotion, que pour éviter la milice, ou d'autres charges auſquelles ils étoient astenus. On n'admettra point de nouveaux Saints ſans l'approbation de l'Evêque. Voilà les principaux Capitulaires de Thionville de l'an 805. ou 806. car cette Aſſemblée ſe tint pendant l'Hyver, qui appartient à ces deux années.

L'Aſſemblée s'étant ſéparée, les deux Princes, Pepin Roi de Lombardie, & Loüis Roi d'Aquitaine, prirent conge de l'Empereur, & ſe retirerent chacun dans leur Royaume. L'Empereur s'embarqua à Thionville, & deſcendit par la Moſelle à Coblentz dans le Rhin, & de là il vint auſſi par eau à Nimégue, où il paſſa le Carême, & y célebra la Fête de Pâques.

L. *Ambaſſade d'Aaron Roi de Perſe vers Charlemagne.*

L'année ſuivante (*t*), comme il étoit à Aix-la-Chapelle, il reçut des Ambaſſadeurs de la part d'Aaron Roi de Perſes, qui lui envoyoit de riches préſens. Outre les parfums, les étoffes précieuſes, les baumes, les bois aromatiques, il y avoit un Pavillon à la maniere des Orientaux, d'une grandeur & d'une magnificence qui avoit plus de rapport à une maiſon, ou à un Palais, qu'à une tente. La matiere en étoit riche, & tant les tentures que les cordons étoient teints de diverſes couleurs. Il y avoit auſſi une Horloge à eau, d'une ſtructure fort ſinguliere, & fort rare pour ce tems-là (*u*). Elle étoit d'airain, & faite avec tant d'art, qu'elle ſonnoit les heures, à meſure que l'eau avoit coulé pendant un certain tems déterminé. Douze petites boules d'airain, tombant dans un baſſin de même metal, placé au-deſſous de la machine, marquoient par leur chûte, & par le tintement qu'elles cauſoient, le nombre des heures qu'il étoit du jour & de la nuit ;

(*p*) *Cangius Diſſionar. verbo* Crux.
(*q*) *Annal. Franc. & Eginard. & Metenſ. ad an.* 806.
(*r*) *Vide Baluz. Capitular. Reg. Franc. t.* 2. *p.* 422. *& ſequent.*
(*s*) *Capitulare* 2. *ibidem.*
(*t*) *Eginard. Annal. ad an.* 807. *p.* 254.
(*u*) *Eginard. ibidem, pag.* 254. *& in Vita Caroli Magni p.* 62. *Necnon & horologium ex auricalco arte mechanicâ mirificè compoſitum, in quo duodecim horarum curſus ad clepſydram vertebatur, cum totidem æreis pilulis, quæ ad completionem horarum decidebant, & caſu ſuo ſubjectum ſibi cymbalum tinnire faciebant, &c. Vide & priorem Saxon. l.* 4. *p.* 169. *t.* 2. *Quæſn. & Annal. Franc. ad an.* 807. *p.* 44.

An de J.C. 806.

Au lieu de Cadran, on y avoit pratiqué douze petites portes, qui s'ouvroient à chaque heure, & en même tems paroiſſoit un petit Cavalier ſur l'ouverture de cette porte, lequel en fermoit une autre, qui étoit demeurée ouverte pendant l'heure précédente. A la douziéme heure, tous les Cavaliers paroiſſoient à la fois; & après cela recommençoit un autre tour d'Horloge. Les Hiſtoriens remarquent qu'il y avoit dans cette machine pluſieurs autres choſes ſingulières, & qui parurent alors fort admirables.

LI. *Guerres contre Godefroy Roi de Dannemarck.*

Les années ſuivantes furent employées à des guerres fort éloignées des pays dont nous écrivons l'Hiſtoire. Le plus fameux & le plus grand ennemi de Charlemagne, étoit alors le Roi de Dannemarck, nommé Godefroy. L'Empereur envoya contre lui le Prince Charles ſon fils (*x*); & Godefroy ayant appris ſa marche, retourna ſur ſes pas, tranſporta en Dannemarck les Marchandiſes & les magaſins qu'il avoit à Reric, Port de l'Océan Germanique; & pour fermer l'entrée de ſes Etats aux François, fit élever une haute muraille, qui occupoit tout l'eſpace de cette langue de terre, qui eſt entre la Mer Baltique & l'Océan Germanique, n'y laiſſant qu'une ſeule porte, pour le paſſage des chariots, & des autres choſes qui devoient entrer dans ſon Royaume, ou qui en devoient ſortir.

L'année 809. le Roi de Dannemarck témoigna déſirer d'entrer en conférence avec les Députés de Charlemagne, pour terminer leurs différends; mais ces conférences n'ayant produit aucun effet, on ſe mit en campagne de part & d'autre, & les hoſtilités commencerent: mais il ne ſe fit rien de déciſif. Enfin la mort de Godefroy, qui fut aſſaſſiné par un de ſes Gardes en 810. termina cette fâcheuſe guerre. Herminge fils de Godefroy, fit ſa paix avec Charlemagne, & abandonna toutes les conquêtes que ſon pere avoit faites ſur les terres de France. On verra dans la ſuite de cette Hiſtoire, les Danois, ou Normans, faire de terribles ravages, tant par mer que par terre, dans toute la Monarchie Françoiſe: ravages dont ceux du Roi Godefroy n'étoient que les préludes.

LII. *Diſputes en France ſur la Proceſſion du S. Eſprit.*

Vers le même tems (*y*), il s'éleva dans l'Egliſe de France une grande diſpute ſur la queſtion de la Proceſſion du S. Eſprit; c'eſt-à-dire, ſçavoir, ſi le Saint-Eſprit procéde du Pere & du Fils, ou ſeulement du Pere. La diſpute rouloit ſur deux points. Le premier, ſi le Fils procédoit véritablement du Pere & du Fils; & le ſecond, ſuppoſé que ce fût un dogme Catholique, que le Fils procédât du Fils comme du Pere; ſi les Egliſes de France & d'Eſpagne avoient eû droit d'ajoûter au Symbole de Nicée, le mot *Filioque*, qui marque leur créance ſur cet article. L'Empereur convoqua en 809. un Concile à Aix-la-Chapelle, où ces queſtions furent examinées, mais non pas décidées. On crut qu'il falloit auparavant envoyer à Rome, pour conſulter le Pape Leon III. (*z*). Bernaire Evêque de Vormes, Adelard Abbé de Corbie, & Smaragde Abbé de S. Mihiel, furent députés pour ce ſujet.

An de J.C. 809.

Ils propoſerent au Pape les deux queſtions, & il répondit que l'Egliſe Romaine étoit ſi perſuadée que le Saint-Eſprit procédoit du Pere & du Fils, qu'il retrancheroit de ſa Communion ceux qui ſoûtiendroient le contraire. Mais à l'égard du ſecond Article, qui concernoit l'addition du mot, *Filioque*, il déclara qu'il ne l'approuvoit point, & qu'il ne falloit rien innover, ni changer, ni ajoûter dans les formules de foy des Conciles Généraux. Il conſeilla même aux Prélats, non de retrancher avec éclat l'addition, *Filioque*, mais de la ſupprimer inſenſiblement, en ceſſant de chanter le Symbole dans la Chapelle du Roi, & enſuite dans les autres Egliſes (*a*). Enfin il fit graver ſur deux tables d'argent le Symbole, en Grec ſur l'une, & en Latin ſur l'autre, ſans cette addition; & les fit placer auprès du Tombeau de S. Pierre, afin de montrer par-là le reſpect qu'il avoit pour les Conciles Généraux: mais cela n'empêcha pas que les Egliſes de France, de Germanie & d'Eſpagne ne demeuraſſent dans leur uſage, & que l'Egliſe univerſelle ne l'eût enfin juſtifié & autoriſé.

LIII. *Chagrins domeſtiques de l'Empereur Charlemagne.*

La vie de Charlemagne n'avoit été juſqu'alors qu'une ſuite de proſpérités & de victoires; la mauvaiſe fortune, & les revers ne lui étoient, pour ainſi dire, connus que de nom: mais ſur la fin de ſa vie il eut des chagrins domeſtiques, qui lui furent d'autant plus ſenſibles, qu'il y étoit moins accoûtumé. Il perdit en l'eſpace d'un mois (*b*) deux de ſes enfans; ſçavoir, la Princeſſe Rotrude, qui avoit autrefois été fiancée à l'Empereur Conſtantin, & Pepin Roi d'Italie, qui mourut âgé de trente-trois ans. Pepin laiſſa ſix enfans, un fils nommé Bernard, & cinq filles. L'Empereur fit Bernard Roi d'Italie, & les cinq filles furent amenées en France à la Cour. Charles ſon fils aîné (*c*) mourut la même année, on ignore le tems précis & le genre de ſa mort. Ainſi, de trois fils qu'il avoit eus, il ne lui reſtoit que Loüis Roi d'Aquitaine. Sa ſanté qui juſques-là avoit été très forte, commença à ſe déranger; il fut attaqué d'un violent mal de goutte (*d*), pendant qu'il prenoit le divertiſſement de la chaſſe

(*x*) *Annal. Eginard. ad an.* 808.

(*y*) An de J. C. 809. *Annal. Eginard. & alii ad hunc annum. Ado. Regino, alii.*

(*z*) *Tom.* 7. *Concil. Labb. p.* 1194. *& ſeq.*

(*a*) *Ibid. p.* 1198. Ita mihi videtur poſſe utrumque fieri; ut paulatim in Palatio, quia in noſtra ſancta Eccleſia non cantatur, cantandi conſuetudo ejuſdem Symboli intermittatur...: ſi dimittatur à vobis, dimittetur ab omnibus.

(*b*) *Eginard. in Vita Caroli Magni, & in annal. ad an.* 810.

(*c*) An 811. *Annal. Eginard.*

(*d*) *Idem. ann.* 813.

An de J. C. 811.

dans les Forêts d'Ardenne, & il ne ſurvêquit qu'environ huit mois à cette attaque.

L'Empereur eut la douleur de voir dans ſa famille même des intrigues peu honorables, qui éclaterent au-dehors, malgré tous les ſoins qu'il prit pour les cacher (*e*). On s'étonne qu'ayant un grand nombre de filles qu'il aimoit beaucoup, & qui étoient très-bien faites, il n'en maria aucune: mais il les garda toujours auprès de lui, diſant qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à les éloigner de ſa préſence. Il les menoit même avec lui dans ſes voyages, & ne mangeoit jamais ſans elles. Il avoit ſoin de les occuper à des ouvrages de fil & de laine, afin qu'elles ne demeuraſſent jamais oiſives. Rotrude, dont on a parlé, eut un fils naturel, nommé Loüis (*f*). Berthe & Imma ſa ſœur, furent ſoupçonnées d'avoir eû quelque galanterie avec Eginard, qui épouſa véritablement Berthe (*g*). L'Hiſtoire en eſt aſſez connuë, mais eſt-elle bien certaine?

On compte pluſieurs choſes très peu avantageuſes à la réputation de Charlemagne au ſujet des femmes, & on ne peut certainement l'excuſer abſolument: mais on en a dit peut-être beaucoup plus qu'il n'y en a (*h*). A l'égard de Berthe, elle épouſa Angilbert Chef du Conſeil de l'Empereur, & elle en eut deux fils, ſçavoir, Ruthard & Harnide (*i*). Un Auteur du douziéme ſiécle (*k*) croit qu'Angilbert étoit Prêtre, lorſqu'il épouſa Berthe: mais c'eſt qu'il a crû qu'Angilbert avoit été Grand Maître de la Chapelle du Roi, avant ſa retraite au Monaſtere de S. Riquier; au lieu qu'il n'a eu cette dignité que depuis qu'il eut embraſſé la vie Religieuſe. Eginard, Secrétaire de Charlemagne, ne fait pas mention d'Imma, lorſqu'il parle des filles de Charlemagne: ce qui fait douter qu'elle ait été fille de ce Prince. Il paroît toutefois certain qu'il étoit allié à la famille Impériale, puiſqu'il nomme l'Empereur Lothaire ſon neveu †. Les Annales de Laureſheim ſuppoſent qu'Imma étoit fiancée à l'Empereur des Grecs, lorſqu'Eginard l'épouſa.

†Le paſſage d'Eginhard, où il employe en parlant à l'Empereur Lothaire, le terme de *Nepotastrum*, n'eſt pas ſans difficulté. On peut voir la Preface de Smenkius à la tête de ſon Edition d'Eginard, tom. 4.

Après la mort des Princes Pepin & Charles, l'Empereur ſongea à aſſocier ſon fils Loüis Roi d'Aquitaine, à l'Empire. Il le manda à Aix-la-Chapelle, où il avoit fait aſſembler les Evêques, les Abbés, les Ducs & les Comtes de l'Empire, & leur déclara la réſolution qu'il avoit priſe de donner le titre d'Empereur au Roi Loüis. Tous y applaudirent (*l*); & le jour pris pour le Couronnement de Loüis (*m*), tous les Prélats & les Seigneurs marcherent en proceſſion vers l'Egliſe principale, que l'Empereur avoit fait bâtir, Charlemagne ſuivoit avec ſes ornemens Impériaux, & la Couronne d'or ſur la tête, s'appuyant ſur le Roi Loüis. Lorſque l'Empereur fut arrivé à l'Egliſe, il fit mettre ſur le grand Autel une Couronne d'or, différente de celle qu'il avoit ſur la tête; & après avoir fait une aſſez longue priere à genoux, lui & ſon fils, il lui adreſſa la parole, & lui recommanda d'aimer, de craindre & de ſervir Dieu, & d'obſerver fidélement ſes préceptes; d'être le protecteur de l'Egliſe de J. C. de donner tous les ſecours & toutes les marques d'amitié à ſes freres, ſes neveux & ſes autres parens; d'honorer les Evêques, comme ſes peres; de réprimer les méchans, de favoriſer les Monaſteres, de ſecourir les pauvres & les opprimés; de choiſir des Juges & des Gouverneurs intégres & craignans Dieu, & de ne dépoüiller jamais ſans néceſſité ceux qu'il auroit honorés de quelque Charge, ou de quelque Dignité; enfin de ſe rendre irrépréhenſible devant Dieu & devant les hommes.

LIV. *Charlemagne aſſocie ſon fils Loüis à l'Empire.*

An de J. C. 811.

Après cela, l'Empereur dit à Loüis de prendre lui-même la Couronne d'or qui étoit ſur l'Autel, & de ſe la mettre ſur la tête; ce qu'il fit. Puis on célébra les ſaints Myſtéres; & après la Meſſe on retourna au Palais, dans le même ordre qu'on en étoit venu. Quelques jours après, les deux Empereurs ſe ſéparerent, fondant en larmes, comme par un preſſentiment que c'étoit pour la derniere fois. En effet Charlemagne ne ſurvêquit à cette célébre Cérémonie qu'environ quatre mois, étant mort le 28. Janvier de l'an 814. Il avoit employé l'Eté de l'année 813. à faire tenir divers Conciles (*n*), à Arles, à Reims, à Mayence, à Tours, & à Châlons-ſur-Saone, dans leſquels, outre pluſieurs Canons de diſcipline, on fit par ſes ordres un Statut, que dans toutes les Egliſes, on prieroit Dieu pour lui, & pour la famille Impériale.

LV. *Divers Réglemens des Conciles d'Arles, de Reims, de Mayence, de Tours, &c.*

Voici les Reglemens les plus ſinguliers de ces Conciles, & les plus propres à nous faire connoître la diſcipline de ce ſiécle-là, ce qui fait partie de l'Hiſtoire du tems. Que l'on ne reçoive dans les Monaſteres de l'un & de l'autre ſexe, qu'autant de perſonnes qu'ils en peuvent porter (*o*). Que dans les tems de famine, chaque lieu nourriſſe ſes pauvres (*p*). Que l'on ne tienne ni plaids ni marché le jour de

(*e*) *Eginard. Vita Caroli Magni, p.* 101. Quæ cùm pulcherrimæ eſſent, & ab eo plurimùm diligerentur, mirum quod nullam earum cuiquam aut ſuorum aut exterorum nuptum dare voluit, ſed omnes ſecum uſque ad obitum ſuum in domo ſua retinuit, dicens ſe earum conturbernio carere non poſſe, ac propter hoc, licèt alias felix, adverſæ fortunæ malignitatem expertus eſt; quod tamen ita diſſimulavit, ac ſi de eis nunquam alicujus ſuſpicio orta, vel diſperſa fuiſſet.

(*f*) *Annal. Bertiniani.* Ludovicus nepos Imperatoris ex filia majore natu Rotrude.

(*g*) *Annal. Laureſham apud Queſn. t.* 3. *Hiſt. Franc. pp.* 496. 497.

(*h*) *Vide Coint. t.* 7. *ad an.* 814. *n.* 25. *p.* 308.

(*i*) *Mabill. t.* 2. *Annal. Bened. l.* 25. *c.* 78. *pp.* 287. 288.

(*k*) *Anſcher. Abb. Contuleuſ. de Sancto Angilberto.*

(*l*) *Vita Lud. Pii. t.* 6. *à Thegano, p.* 276. *t.* 2. *Queſn.*

(*m*) C'étoit un Dimanche au mois de Septembre, an 813.

(*n*) *Tom.* 7. *Concil. Labb. p.* 1231. *& ſeq. ad* 1270. *Eginard. Annal. ad an.* 813.

(*o*) *Concil. Arelat. can.* 8. *& Moguns. can.* 19. *Rhemenſ. can.* 27. *Turon. c.* 31.

(*p*) *Concil. Arelat. can.* 14. *Turon. can.* 36.

Digitized by Google

An de J. C. 814.

Dimanche (*q*), ni dans les parvis des Egliſes (*r*). Que les Prêtres conſervent le S. Chrême ſous le ſeau (*s*). Que l'on n'enterre dans les Egliſes que des Evêques, des Abbés, de dignes Prêtres, ou de fidéles Laïques (*t*). Que les crimes publics ſoient ſoumis à la pénitence publique (*u*). Que les Prêtres n'entrent dans les Monaſteres de Vierges, que pour y célébrer la Meſſe (*x*). Que les Prêtres portent toujours l'Etole, pour l'honneur de la dignité ſacerdotale (*y*). Qu'ils ne diſent jamais la Meſſe ſans Miniſtres (*z*). Qu'ils étudient les Canons pénitentiaux, pour s'y conformer, en impoſant les pénitences (*a*), & que les Evêques leur marquent quels livres pénitentiaux ils doivent ſuivre (*b*). Qu'on ne refuſe pas l'hoſpitalité à ceux qui ſont en voyage pour le ſervice de l'Empereur (*c*). Que les Laïques communient au moins trois fois l'année (*d*). Que les Evêques liſent diligemment les ſaintes Ecritures, & le Paſtoral de S. Grégoire (*e*). Qu'ils établiſſent des Ecoles (*f*). On ne rompra pas les mariages des Eſclaves, encore qu'ils appartiennent à differens maîtres (*g*). Que tous les Fidéles communient le Jeudy-Saint (*h*). Que la table des Evêques ſoit frugale, & qu'ils mangent toujours avec les pauvres & les étrangers (*i*).

Depuis que Loüis le Débonnaire ſe fut ſéparé de Charlemagne, celui-ci ne ſongea plus qu'à ſe préparer à la mort, par l'exercice de la priere & des aumônes (*k*). Il s'appliqua auſſi ſerieuſement à revoir & à corriger les Exemplaires des quatre Evangiles, en comparant le Texte Latin avec le Grec & le Syriaque; & il n'acheva ce pénible travail que le jour qui précéda celui de ſa mort. Il avoit autrefois employé Alcuin à corriger les Livres de l'ancien Teſtament. Sa Bibliotéque étoit belle & nombreuſe, & il ſe plaiſoit beaucoup à lire les ouvrages des grands hommes, entr'autres ceux de S. Auguſtin; & parmi les ouvrages de ce grand Docteur, il aimoit particuliérement les Livres de la Cité de Dieu (*l*). Ordinairement il ſe faiſoit lire à table quelque hiſtoire des grands hommes de l'antiquité. Il ſçavoit non ſeulement la Langue Tudeſque ou Allemande, qui étoit ſa Langue naturelle, mais auſſi la Latine qu'il parloit très aiſement, & la Grecque qu'il ne parloit pas, ſi bien, quoiqu'il l'entendît aſſez. Eginard dit qu'il eſſayoit auſſi d'écrire, & que pour ce ſujet, il avoit ordinairement ſous ſon chevet des Tablettes enduites de cire, & des livrets, pour s'exercer, quand il n'avoit rien à faire, à former des Lettres: mais, ajoûte cet Auteur, il ne réüſſit pas dans ce travail, qu'il avoit commencé un peu trop tard (*m*). Pluſieurs ont inféré de ce paſſage, que Charlemagne ne ſçavoit pas bien écrire, & la choſe n'eſt nullement incroyable. Il écrivoit, mais aſſez mal, comme la plûpart des gens de la premiere qualité.

An de J. C. 811.

XIV. *Mort de l'Empereur Charlemagne.*

Il tomba malade au ſortir du bain, ſur la fin de Janvier de l'an 814. La fiévre le prit; enſuite il fut attaqué d'une pleuréſie. Comme ſon mal augmentoit de jour en jour, & que ſes forces s'affoibliſſoient (*n*), il fit venir l'Evêque Hildebaud, Maître de ſa Chapelle, en qui il avoit une parfaite confiance, & lui demanda le Sacrement du Corps & du Sang de J. C. pour le fortifier dans ces derniers momens. Il reçut l'Extrême-Onction des mains des Evêques, & le Viatique; & le lendemain, ſentant ſa derniere heure approcher, il fit un effort pour faire le Signe de la Croix ſur ſon front, ſur ſa poitrine, & ſur ſon corps; il ferma les yeux, & prononça doucement ces paroles: *Seigneur, je recommande mon eſprit entre vos mains*, après quoi il expira, le 28. de Janvier, la ſoixante & douziéme année de ſon âge (*o*), & la quarante-ſeptiéme de ſon regne. Son corps fut embaumé, & inhumé ſous une voûte, revêtu de ſes ornemens impériaux (*p*), aſſis dans un Trône d'or, l'épée au côté, ayant ſur la tête une chaîne d'or en forme de Diadême, où étoit enchâſſé du Bois de la Vraye-Croix. Son viſage étoit couvert d'un ſuaire. Il tenoit ſur ſes genoux, & entre ſes mains, le Livre des Evangiles, écrit en lettres d'or. On avoit ſuſpendu devant lui le ſceptre & le bouclier d'or, qui avoient été benis par le Pape Leon III. Sur ſon ſuaire étoit le Diadême. Par deſſous ſes habits impériaux, & immédiatement ſur la chair, on l'avoit revêtu d'un cilice, qu'il portoit toujours en ſecret, & par-deſſus les mêmes habits, on avoit mis la bourſe de Pélerin, qu'il avoit accoutumé de porter dans ſes voyages de Rome.

Il demeura expoſé pendant quelque tems en cette poſture, après quoi on le mit en ſon

(*q*) *Arelat. can.* 16. & 22. *Mogunt. can.* 40.
(*r*) *Mogunt. can.* 40. *Turon. can.* 39. 40.
(*s*) *Arelat. can.* 18. *Mogunt. can.* 27. *Turon. can.* 20.
(*t*) *Arelat. can.* 21. *Mogunt. can.* 52.
(*u*) *Arelat. can.* 26. *Cabilon. can.* 25. & 38.
(*x*) *Cabilon. can.* 60. *Mogunt. cap.* 26. *Turon. can.* 29.
(*y*) *Mogunt. c.* 28.
(*z*) *Mogunt. can.* 43.
(*a*) *Rhemenſ. can.* 12.
(*b*) *Turon. can.* 22.
(*c*) *Rhemenſ. can.* 42.
(*d*) *Turon. can.* 50.
(*e*) *Turon. can.* 2. 3. *Cabilon. can.* 1.
(*f*) *Cabilon. can.* 3.
(*g*) *Cabilon. can.* 30.
(*h*) *Cabilon. can.* 47.
(*i*) *Concil. Turon. can.* 5. 6.
(*k*) *Thegan. c.* 7. *Vita Lud. Pii, p.* 277. Poſtquam diviſi fuerant, Dominus Imperator nihil aliud cœpit agere, niſi in orationibus & eleemoſynis vacare, & libros corrigere... nam quatuor Evangelia Chriſti in ultimo ante obitûs ſui diem cum Syris & Græcis optimè correxerat.
(*l*) *Eginard. Vita Caroli Magni, p.* 102. *t.* 2. *Quæſn.*
(*m*) *Eginard. loc. cit.* Tentabat & ſcribere, tabulaſque & codicillos ad hoc in lectulo ſub cervicalibus circumferre ſolebat, ut cùm vacuum tempus eſſet, manum effigiandis litteris aſſuefaceret; ſed parùm proſperè ſucceſſit labor præpoſterus, & ſerò inchoatus.
(*n*) *Thegan. Vita Lud. Pii, c.* 7. *p.* 277. & *Eginard. Vita Caroli Magni, & Monach. Egolism.*
(*o*) *Ita Eginard. & Thegan. alii.*
(*p*) *Vita Caroli Magni per Monach. Egolismenſ.*

Digitized by Google

An de J. C. 813.

tombeau, dans l'Egliſe d'Aix-la-Chapelle, qu'il avoit fait bâtir. Il avoit fait un teſtament particulier, dans lequel il fit le partage de ſes meubles entre les enfans qu'il avoit eus des Reines, & ceux qu'il avoit eus des autres femmes (*q*); & entre les principales Métropoles de ſes Etats, parmi leſquelles l'Egliſe de Tréves ne fut pas oubliée. Après ſa mort il fut honoré comme un Saint en certains lieux, pendant qu'en d'autres on lui faiſoit des obſéques, pour demander à Dieu le repos de ſon ame. On fait ſa Fête à S. Arnoû de Metz, & on fait ſes obſéques à la Cathédrale de la même ville. On cite quelques Martyrologes (*r*), où ſon nom ſe trouve parmi les Saints. Il y a auſſi pluſieurs Breviaires où on lui adreſſe des prieres comme à un Saint. L'Empereur Frideric le fit canoniſer par l'Antipape Paſcal III. & le vrai Pape Alexandre III. ayant diſſimulé ce qu'avoit fait Paſcal, ſon ſilence a paſſé chez quelques-uns, pour une approbation tacite de ſa canoniſation (*s*).

LVII. *Loüis le Débonnaire Empereur.*

Loüis le Débonnaire étoit en Aquitaine, & tenoit l'Aſſemblée générale de ſon Royaume, à Douay ſur les confins du Poitou & de l'Anjou, lorſqu'il apprit la mort de ſon pere (*t*). Il partit cinq jours après, avec autant de ſuite que la circonſtance le pouvoit permettre; & ſur ſa route il eut une conférence ſecrete avec Theodulphe Evêque d'Orléans, qui avoit eû grande part à la confidence de Charlemagne. La ſeule perſonne dont Loüis ſe défia alors, & qu'on regarda comme capable de le traverſer dans la ſucceſſion de l'Empire, étoit Vala, proche parent de Bernard Roi d'Italie: mais Vala fut un des premiers qui vinrent rendre leurs hommages à Loüis, & ſon exemple fut ſuivi de tous les Seigneurs de la Cour de Charlemagne. Un de ſes premiers ſoins fut de ſe faire repréſenter les Tréſors de l'Empereur ſon pere (*u*), & d'exécuter ce qu'il avoit ordonné par ſon teſtament. Après cela il donna audience aux Ambaſſadeurs de divers Princes, qui étoient venus de toutes les Provinces de ſon Empire, pour lui renouveller leur proteſtation d'obéiſſance & de fidélité. Il oüit entre autres, les Envoyés de l'Empereur de Conſtantinople, Leon l'Arménien, avec Amalaire Archevêque de Tréves, que Charlemagne avoit envoyé en cette Cour en 813. (*x*), & qui en étoit revenu depuis peu.

LVIII. *Loüis le Débonnaire donne à Lothaire ſon fils le Royaume de Baviere, & à Loüis celui d'Aquitaine.*

Enſuite Loüis convoqua une Aſſemblée générale des Seigneurs à Aix-la-Chapelle (*y*), pour s'inſtruire de l'état des Provinces, & fit partir, après l'Aſſemblée, des Députés (*z*), pour aller dans les Provinces rendre la juſtice, & réformer les abus qui pouvoient s'être gliſſés dans le gouvernement. Il confirma tous les priviléges des Egliſes, que ſes prédéceſſeurs avoient accordés, & les ſigna de ſa main. Bernard Roi d'Italie, vint auſſi quelque tems après à Aix-la-Chapelle, avec Adelar Abbé de Corbie, que Charlemagne avoit donné cinq ans auparavant à ce jeune Prince, pour l'aider de ſes conſeils. Loüis reçut Bernard ſon neveu avec toutes les marques de tendreſſe; & l'ayant comblé de préſens, le renvoya en Italie. En même tems l'Empereur partagea avec deux de ſes fils, Lothaire & Pepin, le gouvernement de ſes vaſtes Etats, donnant à Lothaire le Royaume de Baviere, & à Pepin celui d'Aquitaine.

LIX. *Loüis le Débonnaire regle les affaires d'Allemagne, & y rétablit la paix.*

Charlemagne à ſa mort avoit laiſſé l'Empire aſſez tranquille. Loüis paſſa la premiere année de ſon gouvernement à regler l'intérieur de ſes Etats: mais dès la ſeconde année de ſon regne, il y eut quelques troubles en Allemagne. Il ſe rendit à Paderborn en 815. où il tint une Aſſemblée générale de tous ſes Etats, & où il reçut les hommages des Danois (*a*) ou Normans, des Eſclavons, & des autres Nations tributaires de la France. Bernard Roi d'Italie s'y rendit auſſi; & l'Empereur ayant établi la paix dans ces Provinces, & de-là le Rhin, vint à Francfort, d'où il renvoya en Italie le Roi Bernard ſon neveu, pour l'informer de ce qui s'étoit paſſé à Rome, où le bruit couroit que le Pape Leon III avoit fait mourir quelques-uns des plus conſidérables de la ville, qui avoient conſpiré contre ſa vie. Cette conduite du Pape avoit fort déplû à l'Empereur: mais après qu'il eut vû les informations faites par le Roi Bernard, & qu'il eut oüi les Députés du Pape, il en fut ſatisfait, & la choſe en demeura là. Toutefois quelques mois après, le Pape étant tombé malade de la maladie dont il mourut, la ſédition recommença: mais le Roi Bernard envoya du monde contre les rebelles, & les réprima. Leon mourut en 816. & eut pour ſucceſſeur Etienne IV. qui paſſa en France deux mois après ſon exaltation (*b*).

LX. *Le Pape Etienne IV. vient en France, ſacre & couronne l'Empereur Loüis le Débonnaire & l'Impératrice.*

L'Empereur ayant appris qu'il avoit paſſé les Alpes, envoya des Seigneurs de ſa Cour, pour lui faire compagnie, & lui-même s'avança juſqu'à Reims pour le recevoir. Il ſortit de la ville, & auſſi-tôt qu'il l'apperçut, il deſcendit de cheval, & ſe proſterna trois fois juſqu'à terre en ſa préſence. Le Pape deſcendit auſſi, & enſuite ils s'embraſſerent, & ſe baiſerent avec toutes ſortes de démonſtrations de ten-

(*q*) Les Auteurs Latins les appellent Concubines: mais ſous ce nom ſouvent on doit entendre une femme légitime, mais d'un rang & d'une condition inférieure à celle des autres femmes, que l'on prenoit avec d'autres formalités plus ſolemnelles.

(*r*) *Martyrolog. Vandebert. Rabun. tom. 6. p. 227. Vide Bolland. ad 28. Januar.*

(*s*) *Vide Mabill. t. 2. Annal. Benedict. p. 408.*

(*t*) *Aſtronom. in Vita Lud. Pii.*

(*u*) *Thegan. Vita Lud. Pii, p. 277.*

(*x*) *Eginard. Annal. ad an. 813.*

(*y*) *Thegan. ibidem pp. 277. 278.*

(*z*) Miſſos Dominicos.

(*a*) *Thegan. Vita Lud. Pii, p. 278. Annal. Eginard. ad an. 815.*

(*b*) *Thegan. Vita Lud. Pii, Annal. Eginard. ad an. 816.*

An de J.C. 815.

dreſſe ; puis étant allés à l'Egliſe, ils y firent leurs prieres. Le Pape fit de grands préſens à l'Empereur, à l'Impératrice Hermengarde, & à tous les Grands de la Cour. Le Dimanche ſuivant, il ſacra & couronna l'Empereur & l'Impératrice ; & après quelques conferences particulieres, qu'ils eurent enſemble ſur les affaires de l'Egliſe & d'Italie, le Pape reprit le chemin de Rome. L'Empereur alla de Reims au Château de Compiégne, où il paſſa vingt jours, puis il ſe rendit à Aix-la-Chapelle, où il demeura pendant l'Hyver de l'an 816. & le commencement de l'année 817. Il y donna audience à divers Ambaſſadeurs, à ceux d'Abulas Roi des Sarraſins, de Leon Empereur d'Orient, & des Rois Normans.

Ce fut au commencement de cette année 817 (*c*), & non en 816. comme le portent quelques anciens monumens (*d*), que l'Empereur Loüis le Débonnaire fit publier dans une Aſſemblée célébre tenuë à Aix-la-Chapelle, une Regle pour les Chanoines, une autre pour les Chanoineſſes, & des Réglemens pour les Moines. Amalarius fut chargé par l'Empereur, de dreſſer la Regle des Chanoines, & on lui fournit pour cela les Livres de la Bibliothéque du Palais Impérial, afin qu'il en tirât les lumieres dont il avoit beſoin pour compoſer cet Ouvrage qui n'eſt pourtant qu'une compilation des Réglemens qui avoient été faits dans les Conciles plus anciens, ou des Regles données par les Peres pour le bon gouvernement des Eccléſiaſtiques.

LXI. *Amalarius Prêtre du Diocéſe de Metz.*

Amalarius, ou Amalaire, Auteur de cet Ouvrage, eſt différent d'Amalaire Archevêque de Tréves, qui ſuccéda à Viſon ou Vazzon en 810. & dont nous parlerons cy-après. Celui qui dreſſa les Regles des Chanoines, avoit nom Symphoſius Amalarius (*e*). Il étoit Prêtre, & même il eſt nommé Abbé, & Chor-Evêque dans quelques anciens Manuſcrits. On croit qu'il étoit de Metz, du moins il demeuroit dans ce Diocéſe, & peut-être dans le Monaſtere d'Hornbach, où l'on connoît un Abbé nommé Amalhart. Il étoit à Metz en 827. lorſqu'il fut député par Loüis le Débonnaire au Pape Gregoire IV. Quelques-uns croyent que c'eſt lui-même qui fut député en 825. à l'Empereur Loüis, avec Halitgaire de Cambray, par le Concile de Paris. Il fut chargé d'écrire la Regle des Chanoines, propoſée & approuvée dans le Concile d'Aix-la-Chapelle en 817. & obſervée dans la plûpart des Egliſes Cathedrales & Collégiales de la France, juſqu'à l'onziéme ſiécle. Il eſt aſſez ſingulier qu'Amalaire n'ait pas cité dans cette Regle celle de Crodegang Evêque de Metz, qui ne pouvoit lui être inconnuë. Il y a apparence qu'il ne la regarda que comme une Regle preſcrite aux Chanoines d'une Egliſe particuliere. On doute qu'Amalaire ait écrit la Regle qui fut preſcrite aux Chanoineſſes, & on n'en connoît pas l'Auteur. Nous parlerons encore d'Amalarius de Metz cy-après, dans la vie d'Hetton Archevêque de Tréves.

An de J.C. 817

La Regle des Chanoines eſt compoſée de cent quarante-cinq Chapitres, dont voici les plus remarquables. On défend à ceux qui ne ſont pas Chantres, de monter ſur le Pupitre, & de chanter. Les Soûdiacres ne doivent pas donner benédiction dans l'Egliſe. Les Eccléſiaſtiques ne doivent pas plaider devant des ſeculiers. Il faut ſoigneuſement fermer les Cloîtres des Chanoines. Les Chanoines vivans enſemble, recevront tous également la nourriture & la boiſſon ; ſçavoir, chaque Chanoine par jour quatre livres de vin, ou même cinq livres, ſi l'Egliſe eſt riche, & ſi le vin y eſt commun. Que ſi le pays n'eſt pas fertile en vin, trois livres de vin, & autant de bierre. Si le pays ne produit point du tout de vin, une livre de vin, & cinq livres de bierre. Dans les Egliſes qui ne ſont point riches, & qui n'ont, par exemple, que deux cent ou trois cent familles de ſerfs, avec les terres, les maiſons, & les animaux en dépendans, (car il y avoit telle Egliſe qui avoit juſqu'à huit mille familles, & quelquefois plus ; & c'eſt ainſi qu'on comptoit leurs richeſſes en ce tems-là) dans les Egliſes, dis-je, qui étoient pauvres, on donnoit ſeulement deux livres de vin à chaque Chanoine ; & ſi le pays ne portoit point de vin, on leur donnoit trois livres de bierre, & ſi l'on pouvoit, une livre de vin. Il eſt permis aux Evêques d'ajoûter à cette meſure, mais non pas d'en diminuer. La livre étoit de douze onces. On ne regle rien ſur la meſure & la quantité de la nourriture ; mais on veut qu'on en donne raiſonnablement. On défend aux Chanoines de prendre la cucule, ou le froc des Moines. Tous les Chanoines ſe trouveront à Complies, & ne ſortiront pas du Cloître pendant la nuit. Le portier portera au Supérieur les clefs de la porte après Complies, & les reprendra le lendemain matin, à l'heure marquée.

LXII. *Regle des Chanoines, dreſſée par Amalaire.*

Can. 76.
Can. 71.
Can. 36.
Can. 117.
Can. 111.
Can. 136. 143. 144.

Pierre de Damien (*f*), qui vivoit au onziéme ſiécle, a fort déſapprouvé cette Regle, principalement en ce qu'elle accorde à chaque Chanoine quatre ou cinq livres de vin, & en ce qu'elle leur permet d'avoir quelque choſe en propre, quoiqu'ils fuſſent nourris & entretenus des biens communs de l'Egliſe. Le Concile de Rome tenu en 1058. a déſapprouvé auſſi pour les mêmes raiſons, & cenſeure de même l'Inſtitut des Chanoineſſes (*g*), diſant que toute l'Aſie, l'Afrique & l'Europe igno-

(*c*) *Vide Coint. ad an.* 817. *n.* 26. *p.* 398. *t.* 7. *Mabill. t.* 2. *Annal. Bened. p.* 428.

(*d*) *Vide præfat. in Concil. Aquiſgran. t.* 7. *Concil. Labb. p.* 1307.

(*e*) *Vide Mabill. in t.* 2. *Annal. Bened. p.* 419.

(*f*) *Petr. Damiani opuſculo* 24.

(*g*) *Concil. Roman. an.* 1058. Certè huiuſmodi Sanctimonialium inſtitutionem uſque nunc tota Aſia, Africa, ſimul & Europa, excepto uno minimo angulo Germaniæ, nec habuit nec recepit ; quam quotquot acceperunt, à tempore præfati

rent

An de J. C. 817.

rent cet Inſtitut, qui n'eſt connu que dans un petit coin de l'Allemagne, & encore n'y eſt-il connu que depuis le tems de l'Empereur Loüis le Débonnaire ; les Religieuſes qui vivoient avant lui, ayant ſuivi la Regle de ſaint Benoît.

LXIII. *Regle des Chanoineſſes.*

Voici les Points principaux de cette Regle des Chanoineſſes (*b*). Elles auront ſoin, avant que d'entrer dans le Monaſtere, de diſpoſer de telle maniere de leurs biens temporels, qu'elles ne ſoient pas inquiétées dans l'exercice de leurs devoirs. Elles pourront les donner abſolument à l'Egliſe, qui aura ſoin de leur nourriture & entretien, ou s'en réſerver l'uſufruit ; & en ce cas l'Econome de l'Egliſe les défendra en juſtice, s'il eſt néceſſaire. Que ſi elles ne veulent pas s'en défaire, elles paſſeront un Acte à quelqu'un de leurs parens, ou à quelqu'autre, qui en aura ſoin, & les défendra devant les Juges.

Les Monaſteres des Chanoineſſes ſeront tellement fermés, que les hommes n'y entrent point indifféremment, & que les Chanoineſſes n'en puiſſent ſortir, pour aller au dehors : mais elles auront au dedans leur Réfectoire, leur Dortoir, leur Cellier & leurs autres Officines. Elles recevront également la meſure du boire & du manger, c'eſt-à-dire, trois livres de pain par jour, & autant de vin. Si le Pays ne produit point de vin, elles auront deux livres de vin & deux livres de bierre, ou trois livres de bierre & une livre de vin. Dans les Monaſteres qui ſont pauvres, elles auront deux livres de vin, ou deux livres de bierre, & une livre de vin. On pourra ajoûter à cette meſure, mais on ne pourra pas la diminuer. Aux jours de grande Fête, on les traitera mieux qu'à l'ordinaire. L'Abbeſſe leur fournira abondamment la viande, le poiſſon, les légumes, les herbes & le bois néceſſaire, comme auſſi la laine & le lin, avec quoi elles feront leurs habits. On leur diſtribuera également leur part des aumônes & des offrandes qu'on fera au Monaſtere.

Cap. 13.

Cap. 17.

Elles aſſiſteront à Vêpres, & enſuite à la lecture ſolemnelle des ſaintes Ecritures, qui ſe fait avant Complies ; puis elles diront Complies, & ſe retireront au Dortoir commun, où elles coucheront, & où il y aura une lampe allumée pendant toute la nuit. On châtiera les Chanoineſſes vicieuſes & déſobéiſſantes, par de fortes repréhenſions, par des diſciplines, & même par la ſéparation, ou par la priſon, ſi le cas le demande. Elles ne parleront point aux hommes, ſinon en la compagnie de quelques anciennes. On ne recevra dans le Monaſtere qu'autant de ſervantes que la néceſſité le demandera ; & l'on n'y en ſouffrira aucune qui ſoit vicieuſe. On établira à la porte du Monaſtere une Portiere de bonnes mœurs, qui ne laiſſera entrer perſonne dans la maiſon qu'aux heures convenables. Les Prêtres qui ſerviront pour célébrer la Meſſe, ou pour confeſſer les Chanoineſſes, n'entreront qu'avec leur Diacre ou Soûdiacre ; & ils ſortiront de l'Egliſe auſſitôt qu'ils auront fait leurs fonctions. Ils ne confeſſeront les Chanoineſſes qu'à l'Egliſe, & en préſence de leurs Miniſtres. Le lieu où l'on exerce l'hoſpitalité, ſera hors la porte du Monaſtere, & près l'Egliſe, & la demeure des Prêtres & des Diacres. Cet appartement ſera gouverné par un homme ſage, qui haïſſe l'avarice, & aime l'hoſpitalité. Il y aura auſſi dans le Monaſtere un appartement, où les Religieuſes recevront les veuves & les pauvres femmes, auſquelles elles laveront les pieds, au moins pendant le Carême. Telle étoit la Regle des Chanoineſſes, dans laquelle on remarque pluſieurs traits tirés de la Regle de ſaint Benoît.

Cap. 18.

Cap. 19. 20. 21.

Cap. 21.

Cap. 26.

Cap. 27.

Cap. 22.

LXIV. *Réglemens pour les Moines, dreſſés à Aix-la-Chapelle.*

Quant aux Réglemens pour les Moines, faits à Aix-la-Chapelle en 817. (*i*), ils ſont au nombre de quatre-vingt, & forment une eſpéce de Supplément à la Regle de S. Benoît. Voici ceux qui m'ont paru les plus remarquables. Tous les Religieux, autant qu'ils pourront, apprendront par cœur la Regle de ſaint Benoît. Ils célébreront l'Office divin ſelon cette même Regle. Ils travailleront dans les divers offices du Monaſtere, & laveront eux-mêmes leurs habits. Ils ne ſe recoucheront jamais après Matines, à moins qu'on ne ſe ſoit levé trop tôt. Ils ne ſe raſeront que de quinzaine à autre ; & en Carême, ils ne le feront qu'au Samedy-Saint. Ils ne mangeront jamais de volailles, au dedans ni au dehors du Monaſtere, que dans le cas de maladie. On leur permet toutefois d'en uſer pendant quatre jours à Noël, & autant de jours à Pâques, s'ils en ont à eux ; mais on ne leur permet pas d'en acheter. Theodemare Abbé du Mont Caſſin, dans ſa Lettre à Charlemagne, témoigne que de ſon tems on uſoit de volailles pendant huit jours après Noël, dans ce fameux Monaſtere. On permet aux Religieux quelque peu de graiſſe dans leur nourriture, excepté le Vendredy, & huit jours avant Noël, & depuis la Quinquagéſime juſqu'à Pâques. Nul Evêque ne commandera aux Religieux de manger de la volaille.

Cap. 1.

Cap. 2.

Cap. 3.

Cap. 4.

Cap. 5.

Cap. 6.

Cap. 8.

Cap. 78.

Cap. 77.

Cap. 9.

On leur permet de boire un coup avant la lecture de Complies, même pendant le Carême, lorſqu'on dira l'Office des morts, ou qu'on aura fait quelque travail extraordinaire. On n'obſervera pas un tems reglé pour la ſaignée ; mais on la permettra dans la néceſſité. On ne frappera pas un Religieux nud, en préſence des freres ; on ne les envoyera pas ſeuls en cam-

Cap. 21.

Cap. 11.

Ludovici recepiſſe comprobantur. Unde conſtat ante illum Sanctimoniales ubivis terrarum habuiſſe, quam ſequerentur Regulam a Beato Patre Benedicto.

(*b*) *Tom.* 7. *Concil. Labb. p.* 1407. *& ſeq.*
(*i*) *Tom.* 7. *Concil. p.* 1507.

An de J. C. 817.

pagne. Ils ne tiendront point d'enfans ſur les Fonts. Lorſqu'il y aura néceſſité de travailler, ils ne feront point de méridiane. Dans les lieux où l'on manque de vin, on donnera double portion de bierre. Pendant le Carême, les Religieux ſe laveront les pieds les uns aux autres: mais le Jeudy Saint l'Abbé les lavera à ſes Religieux, & leur ſervira à boire de ſa main. L'Abbé aura la même nourriture, même habit, même lit, & fera le même travail que ſes Religieux. L'Abbé mangera au Réfectoire avec les Religieux, & non à la porte avec les hôtes (*k*). Il pourra toutefois admettre au Réfectoire, des Religieux ou des Eccléſiaſtiques étrangers. On fera aux ſerviteurs de table la même lecture qu'on a faite aux Religieux pendant le repas. On ne donnera au Lecteur, avant le repas, que ce que la Regle permet. On ne dira plus *Alleluia* après la Septuagéſime. Hildemare dit, que dans cette Aſſemblée, il fut ordonné que pendant les trois jours devant Pâques, on ſuivroit le Rit Romain dans l'Office divin: mais on n'en trouve rien dans les Réglemens imprimés; peut-être à cauſe de la réſiſtance qu'y apporterent pluſieurs Abbés, & l'Empereur même. Toutefois cet uſage a prévalu. On ne fera la tonſure au Novice, & on ne lui ôtera ſes habits ſéculiers, qu'après ſa profeſſion. Le Novice, après ſa profeſſion, demeurera trois jours ayant la capuce abaiſſé ſur le viſage. L'enfant qui aura été offert à Dieu par ſes parens, ratifiera cette offrande, quand il ſera en âge de diſcrétion. Les enfans ainſi offerts ne mangeront point de viande hors le tems de maladie.

Cap. 40. Les Religieux fugitifs, ou qui ſe ſeront battus, ou qui auront violé la diſcipline régulierè, juſqu'à mériter d'être ſeparés de leurs freres; ces ſortes de mauvais Religieux ſeront renfermés dans un lieu à l'écart, où l'on puiſſe allumer du feu pendant l'hyver, & où il y ait une

Cap. 44. cour où ils puiſſent travailler. On ne recevra dans le Monaſtere ni Prêtre, ni Séculier, pour y fixer ſa demeure, à moins qu'il ne veuille ſe faire Religieux. Les Religieux ne feront jamais de ſerment. Les Abbés ne pourront mettre moins de ſix Religieux dans chaque Prieuré. On n'admettra dans l'Ecole intérieure du Monaſtere, que des Religieux, ou les enfans qui ſont offerts à Dieu par leurs parens. On exempte de jeûne les jours de grandes Fêtes. On n'uſera que de pain & d'eau le jour du Vendredy-Saint. On donnera aux pauvres la dixme de toutes les aumônes qu'on aura reçuës dans le Monaſtere; c'eſt-à-dire, on donnera au Religieux qui a ſoin de recevoir les pauvres à l'hôtellerie, la dixme de tous les revenus du Monaſtere, en pain, vin, fruits, animaux (*l*), pour être employée à l'hoſpitalité. On n'introduira pas des ſéculiers, pour manger au Réfectoire. Les Religieux étrangers qui ſurviendront, auront un dortoir près l'Egliſe, où ils coucheront. L'Abbé, le Prieur & le Doyen, quoiqu'ils ne ſoient pas Prêtres, donneront les benédictions aux Religieux. Chaque Religieux aura deux Chemiſes de laine (*m*), deux Tuniques (ou Robes,) deux Cuculles ou Scapulaires. Ces Cuculles n'avoient point de manches, enveloppoient tout le corps, & ne deſcendoient que juſqu'aux reins. Ils auront de plus deux Chappes (ou Frocs); quatre paires de chauſſures, deux pour le jour & deux pour la nuit (*n*). La nuit, c'étoit proprement des Pantouffles; deux paires de Caleçons; deux Rochets (*Roccus* ou *Froccus*). Les Chanoines les portoient de lin, & les Moines de laine; deux robes de fourrure, qui deſcendoient juſqu'aux talons; deux bandes pour envelopper les jambes & les cuiſſes, en forme de bas; des gants en Eté, des mouffles en Hyver. Du ſavon & de la graiſſe ſuffiſamment, parce qu'ils lavoient eux-mêmes leurs habits. Les Peres du Concile d'Aix-la-Chapelle accordent aux Religieux plus d'habits, que ne leur en donne la Regle de S. Benoît, à cauſe apparemment du froid du climat.

Le principal Promoteur, & comme l'ame de toute cette aſſemblée d'Abbés, qui ſe tint en 817. à Aix-la-Chapelle, étoit Benoît d'Aniane, un des plus célébres Réformateurs de l'Ordre de S. Benoît dans ce ſiécle-là. Smaragde Abbé de S. Mihiel en Lorraine, s'y trouva auſſi avec grand nombre d'autres, dont les noms ne nous ſont pas connus. L'Empereur, pour accomplir l'ouvrage qu'il avoit ſi loüablement commencé, fit faire pluſieurs copies des Regles des Chanoines & des Chanoineſſes, & les envoya dans tous les Monaſteres de Chanoines, & dans toutes les Carhédrales de ſon Empire; avec des Lettres adreſſées aux Métropolitains, pour qu'ils les fiſſent obſerver dans leur Egliſe, & dans leur Province Eccléſiaſtique. On conſerve encore quelques-unes de ces Lettres circulaires de l'Empereur (*o*), leſquelles ſont adreſſées aux Archevêques de Sens, de Bourdeaux & de Salſbourg.

L'année ſuivante, ou peu de tems après, Hettin, ou Hetti, Archevêque de Trêves, écrivoit à Frotaire Evêque de Toul ſon Suffragant (*p*), d'avoir ſoin que dans ſon Diocèſe les demeures des Chanoines, qui devoient vivre en commun, fuſſent en bon état, ſelon les or-

(*k*) *Cap.* 27. *Vide Mabill. t.* 2. *Annal. Bened. p.* 431.
(*l*) *Hildemar. in Regul. S. Benedict. c.* 35.
(*m*) *Cap.* 22. *Vide Mabill. t.* 2. *Annal. Bened. t.* 62. *p.* 435.
(*n*) *Pedules quatuor pariu . . . . . calceamenta diurna, paria duo. Subtalares pro noctem in æſtate duas, in hyeme verò Socres.* Or *Socrus* ſignifie proprement un Sabot, & *ſubtalares*, des Pantouffles.
(*o*) *Coint. annal. tom.* 7. *ad an.* 817. *p.* 421 *& ſeq.*
(*p*) *Apud Quejn. t.* 2. *Hiſt. Franc. p.* 722. *Serutemini diligenter in Parochia veſtra, in veſtris abbatiis Monaſteriis, ſi præfata Regula dignè per omnia conſervetur, & ſi officinæ juxta ipſius Decreta conſtructæ atque innovatæ conſtent, &c.*

An de J. C. 817.

An de J.C. 817.

dres de l'Empereur ; parce (ajoûte t'il) que dans peu on tiendra l'Aſſemblée générale, dans laquelle il ne manquera pas de s'informer exactement ſi l'on a exécuté ſes commandemens à cet égard, & ſi non ſeulement les Monaſteres de Chanoines ſont bien bâtis, réparés & meublés, mais auſſi ſi la Regle s'y obſerve exactement ; car l'Empereur avoit cette affaire très à cœur.

Avant que l'Aſſemblée de 817. ſe ſeparât, l'Empereur Loüis leur communiqua le deſſein qu'il avoit pris d'aſſocier un de ſes fils à l'Empire (*q*) ; & ſans ſe déclarer d'avantage, il ordonna un jeûne de trois jours, pour obtenir les lumieres du Ciel pour une affaire ſi importante. Après ces trois jours, il nomma Empereur Lothaire ſon fils aîné. Il créa Roi d'Aquitaine Pepin ſon ſecond fils, & Loüis ſon troiſiéme fils, Roi de Baviere. La cérémonie du Couronnement des trois Princes ſe fit à Aix-la-Chapelle avec beaucoup de ſolemnité, & les deux Rois partirent auſſi-tôt après, pour aller ſe faire reconnoître chacun dans leur Royaume.

LXV. *Révolte de Bernard Roi d'Italie.*

Bernard Roi d'Italie, neveu de Loüis le Débonnaire, ayant appris cette nouvelle, en témoigna hautement ſon chagrin, prétendant que la ſucceſſion à l'Empire le regardoit plus qu'aucun autre, comme fils de Pepin, fils aîné de Charlemagne. Il ſe révolta donc, & réſolut de vivre dans une entiere indépendance de l'Empereur. Loüis, après la tenuë de l'Aſſemblée dont nous avons parlé, étoit allé dans les déſerts de Vôge, prendre le divertiſſement de la chaſſe (*r*) ; car il avoit accoutumé au mois d'Août d'aller à la chaſſe aux Cerfs, lorſque ces animaux ſont le plus gras, juſqu'au tems de la chaſſe aux Sangliers (*s*). Lors donc qu'il retournoit de cette chaſſe de Vôge, il apprit la révolte du Roi Bernard, & que ce Prince s'étoit ſaiſi du paſſage des Alpes. Auſſi-tôt il aſſembla la plus grande armée qu'il put, de toute la France & de l'Allemagne, & marcha avec une extrême diligence vers l'Italie : mais Bernard ſe ſentant trop foible pour lui réſiſter, fut obligé de recourir à ſa clémence, & de venir au-deçà des Alpes à Châlons ſur Saone, mettre ſes armes à ſes pieds. Loüis lui réprocha ſévérement ſon infidélité & ſon ingratitude, & remit à l'année ſuivante le jugement de Bernard & de ſes complices.

LXVI. *Ordre aux*

A l'occaſion de cette guerre contre Bernard, l'Empereur envoya des Lettres preſſantes aux Archevêques, afin qu'ils avertiſſent les Evêques leurs ſuffragans, les Seigneurs & les Abbés de leurs Diocéſes, de fournir inceſſamment leur contingent de troupes, pour marcher à la guerre d'Italie. Nous avons la Lettre d'Hetti Archevêque de Tréves, à Frotaire Evêque de Toul (*t*), ſur ce ſujet, dans laquelle cet Archevêque ordonne à Frotaire de la part de l'Empereur, d'avertir les Abbés & les Abbeſſes, les Comtes & les Seigneurs qui tiennent des Terres du Domaine, de ſe tenir prêts pour partir au premier ſignal ; en ſorte que s'ils reçoivent les ordres au matin, ils partent le ſoir ; & s'ils les reçoivent le ſoir, qu'ils partent le lendemain matin. Hetti avoit ſuccédé à Amalaire Archevêque de Tréves en 814. Avant ſon Epiſcopat, il avoit gouverné l'Abbaye de Metloc pendant dix ans. Il écrivit la Lettre dont nous venons de parler en 817. & il aſſiſta au Concile de Thionville en 821. Pour Frotaire Evêque de Toul, il avoit ſuccédé à Vannic, nommé par corruption Unanimic, vers l'an 813. Nous ne nous arrêterons pas ici à donner au long le détail de leur vie, cela nous détourneroit trop du fil de notre Hiſtoire ; nous nous réſervons à en parler dans un Article particulier.

Prélats Eccléſiaſtiques de fournir leur contingent pour la guerre.

An de J.C. 817.

Dans le dénombrement des Abbayes qui doivent fournir de la milice, dreſſé dans l'Aſſemblée d'Aix-la-Chapelle (*u*), nous n'en liſons aucune qui ſoit du Diocéſe de Toul ; il n'y en a même aucune de toute la Belgique, à l'exception peut-être de l'Abbaye de S. Mihiel, qui y eſt nommée *Monaſterium ſancti Michaëlis Mareſci primi*, au lieu de *ſancti Michaëlis Marſupii*, à cauſe du ruiſſeau *Marſupium*, ſur lequel ce Monaſtere eſt bâti : mais c'eſt apparemment que le Rolle de ces Abbayes, qui eſt imprimé, n'eſt pas entier ni exact, & que celui des Abbayes de la Belgique n'eſt pas parvenu juſqu'à nous.

LXVII. *Jugement de mort rendu contre le Roi Bernard & ſes complices.*

Ce fut à l'Aſſemblée générale qui ſe tint en 818. après Pâques à Aix-la-Chapelle (*x*), que l'on examina l'affaire de Bernard Roi d'Italie, & de ſes complices. Ils y comparurent, & furent condamnés à mort par les Seigneurs François : mais Loüis modéra la rigueur de cette Sentence, & voulut que la peine de mort fût commuée en celle de perdre les yeux. On les créva à Bernard & à ſes complices laïques : mais pour les Evêques, après les avoir dépoſés, ſelon les Canons, on les rélégua dans des Monaſteres. Theodulphe Evêque d'Orleans,

(*q*) *Epiſt. Agobardi ad Ludovic. Chronic. Moiſſiac. ad an.* 817. *Eginard. Annal. ad an.* 817.

(*r*) *Eginard. Annal. ad an.* 817. *p.* 161.

(*s*) *Thegan. Vita Lud. Pii, p.* 279. In menſe Auguſto, quando cervi pinguiſſimi ſunt, venationi vacabat, uſquedùm aprorum tempus advenerat.

(*t*) *Epiſtola Hetti Trevirenſ. ad Frotar. Tullenſ. p.* 721. *t.* 2. *Quæſn.* Notum ſit tibi, quia terribile Imperium ad nos pervenit Domini Imperatoris, ut omnibus notum faceremus, qui in noſtra Legatione manere videntur, quatenùs univerſi ſe præparent, qualiter proficiſci valeant ad bellum in Italiam .... Propereà tibi mandamus atque præcipimus de verbo Domini Imperatoris, ut ſtudeas .... omnibus Abbatibus, Abbatiſſis, Comitibus, vaſſis dominicis, vel cuncto populo Parochiæ tuæ, quibus competit militiam regiæ poteſtati exhibere, quatenùs omnes præparati ſint, ut ſi veſperè eis nuntiatum fuerit, manè ; & ſi manè, veſperi, abſque ulla tarditate proficiſcantur in partes Italiæ, &c.

(*u*) *Tom.* 7. *Concil. Labb. p.* 1513.

(*x*) *Thegan. Vita Lud. Pii, p.* 280. *Eginard. Annal. ad an.* 818. *p.* 162. *t.* 2. *Quæſn.*

An de J. C. 818.

un des principaux Chefs de la rebellion, fut envoyé à Angers. Les Princes Drogon, Hugues & Thierry, fils de Charlemagne, & freres de l'Empereur Loüis, furent obligés de prendre la Tonſure cléricale; ce qui fait conjecturer, ou qu'ils étoient entrés dans la conſpiration de Bernard, ou du moins qu'on vouloit prévenir de pareils inconvéniens. Drogon fut enſuite Evêque de Metz, comme nous le verrons cy-après.

Le Roi Bernard mourut trois ans après l'opération, & fut enterré à Milan (*y*), où l'on voit encore aujourd'hui ſon Epitaphe. L'Empereur fut très affligé de cette mort; il ſe la reprocha, comme une cruauté qu'il auroit dû empêcher. Il la pleura long-tems, la confeſſa devant les Evêques, en fit pénitence, & tâcha de l'effacer par de grandes aumônes (*z*): mais cela ne ſe fit qu'en 822. dans l'Aſſemblée d'Attigny (*a*).

LXVIII. *Révolte de Morman, Roi de la Baſſe-Bretagne.*

La Baſſe-Bretagne fournit cette année à Loüis une occaſion de ſignaler ſa valeur. Morman un de leurs Chefs, avoit pris le nom de Roi, & s'étoit ſouſtrait à l'obéiſſance de la France (*b*). L'Empereur marcha en perſonne contre lui avec une nombreuſe armée, tint une Aſſemblée générale à Vannes, battit les Bretons par-tout, & toute la Province rentra dans le devoir. Morman fut mis à mort par ceux-mêmes qui l'avoient ſuivi; & l'Empereur étant revenu à Angers, y trouva l'Impératrice Hermengarde dangereuſement malade, & elle y mourut deux jours après ſon arrivée. De-là il continua ſa marche par Roüen, Amiens & Cambray, & arriva à Heriſtal, où il trouva des Ambaſſadeurs de diverſes nations, qui attendoient ſon retour, & à qui il donna audience. Il revint paſſer l'hyver à Aix-la-Chapelle. Il y tint des Aſſemblées, pour maintenir l'ordre dans l'Empire, & pour conſerver la diſcipline des Egliſes & des Monaſteres (*c*). Il épouſa enſuite Judith, fille de Guelphe Duc de Baviere, & alla tenir ſon Aſſemblée générale au mois de Juin, à Ingelheim.

Nous avons une Lettre de Frotaire Evêque de Toul, à Hetti Archevêque de Trêves, par laquelle Frotaire lui demande quand il viendra, pour exercer ſa Légation, & faire ſa viſite dans le Diocéſe de Toul; ou quand il tiendra ſon Concile Provincial dans la ville de Trêves, afin qu'il puiſſe s'y trouver (*d*). On ignore l'année de ce Concile Provincial: mais Frotaire remarque qu'on le devoit tenir en exécution des dernieres & modernes Ordonnances, apparemment celles qu'on avoit faites ſous Charlemagne (*e*), & renouvellées ſous Loüis le Débonnaire, de tenir des Conciles Provinciaux deux fois l'année; ſçavoir, vers le mois de Septembre, & avant le commencement du Carême.

An de J. C. 819.

La même année 819. Loüis réduiſit par les armes de ſon fils Pepin Roi d'Aquitaine, les Gaſcons qui s'étoient révoltés. Il arrêta auſſi, par la ſage conduite & par la valeur de Barna Gouverneur de Dalmatie, la révolte de Linduit Duc de la baſſe Pannonie, contre lequel on continua la guerre l'année ſuivante 820, avec aſſez peu de ſuccés. Linduit entretenoit correſpondance avec Fortunat Archevêque de Grade (*f*), auquel Charlemagne en 802. ou 803. avoit donné l'Abbaye de Moyen-moutier, ainſi que nous avons dit, & qui s'en étant retourné en Italie en 818. étoit rentré en poſſeſſion de ſon Archevêché (*g*). Fortunat, dis-je, étoit fort mal affectionné à la France, & entretenoit Linduit dans ſa révolte, juſqu'à lui envoyer des Ingénieurs, pour l'aider à fortifier ſes Places, & par-là ſe mettre en état de réſiſter à l'Empereur. Cette perfidie fut découverte quelque tems après par un Prêtre de Grade; & Loüis manda Fortunat, pour ſe rendre à la Cour: mais l'Archevêque ſe doutant du ſujet pour lequel on le faiſoit venir, paſſa à Zara en Dalmatie, dont le Gouverneur lui conſeilla de ſe retirer à Conſtantinople, où il demeura juſqu'en 824. qu'il revint avec les Ambaſſadeurs de l'Empereur Michel (*h*). Il mourut l'année ſuivante (*i*) en ſon Abbaye de Moyen-moutier (*k*). Nous en parlerons encore cy-après, en traitant de ce qui regarde l'Hiſtoire de l'Egliſe.

LXIX. *Pepin Roi d'Aquitaine réduit les Gaſcons à l'obéiſſance, & le Général Barna réduit Landuit Duc de la baſſe Pannonie.*

L'Empereur tint en 821. une grande Aſſemblée à Aix-la-Chapelle, où l'on prit des meſures pour continuer pendant la campagne la guerre contre Linduit. Enſuite il ſe rendit à Nimégue, pour y tenir l'Aſſemblée de May à l'ordinaire. Il y reçut les Ambaſſadeurs du Pape Paſcal I. qui avoit ſuccédé en 817. à Etienne IV. y ratifia le partage de ſes Etats, qu'il avoit fait quelques années auparavant, entre ſes trois fils, & le fit confirmer avec ſerment par les Seigneurs qui étoient dans l'Aſſemblée. Enfin il y tint un Conſeil de guerre, avec les Généraux qui devoient commander les armées en Pannonie contre Linduit. Etant de retour à Aix-la-Chapelle, il ſe diſpoſa à aller prendre le divertiſſement de la chaſſe dans la Vôge. Il partit donc, traverſa les Ardennes, vint à Trêves & de-là à Metz, & enfin au Château de Remiremont (*l*), & paſſa dans ces vaſtes

LXX. *Aſſemblée à Aix-la-Chapelle & à Nimegue.*

(*y*) Il mourut le 17. Avril 818. après avoir regné quatre ans & ſix mois.
(*z*) *Thegan. Vita Lud. Pii, c. xxiij.*
(*a*) *Eginard. ad an.* 822.
(*b*) *Eginard. ad an.* 818. *Thegan. c.* 25.
(*c*) An 819. *Annal. Eginard. p.* 262.
(*d*) *Epiſt. 18. Frotarii Tullenſis apud Duheſn. tom.* 2. *p.* 719. Veſtras Literis mihi ſignificari expecto, quando huc pro Legatione vobis injuncta venire, vel quando ſynodale Concilium juxta modernam conſtitutionem debeatis convocare.
(*e*) *T.* 7. *Concil. Labb. pp.* 969. *&* 973.
(*f*) *Eginard. Annal. ad an.* 821. *p.* 264.
(*g*) *Vide Coint. ad an.* 818. *n.* 17. *pp.* 491. 492. *t.* 7. *Annal.*
(*h*) *Eginard. ad an.* 824 *p.* 268.
(*i*) *Vide Coint. ad an.* 825. *n.* 2. *p.* 736. *t.* 7. *Annal.*
(*k*) *Jean. de Bayon.*
(*l*) *Eginard. Annal. ad an.* 821. *pag.* 264. *t.* 2. *Duheſn.* Pet

An de J. C. 821.

forêts le reſte des chaleurs de l'Eté, & la moitié de l'Automne, dans l'exercice de la chaſſe.

Au milieu du mois d'Octobre il revint à Thionville, où il célébra le mariage de l'Empereur Lothaire ſon fils, avec Hermengarde fille du Comte Hugues. Les Généraux qui avoient été en Pannonie, s'y trouverent auſſi, & rendirent compte à l'Empereur du ſuccès de leur expédition. Linduit n'avoit oſé en venir à une bataille, & avoit laiſſé ſaccager ſon Pays. Ceux qui ſe firent plus remarquer dans cette Aſſemblée, furent les complices de Bernard Roi d'Italie (*m*), qui profitant de la conjoncture de cette fête, vinrent à Thionville, pour demander leur grace. L'Empereur les fit venir en ſa préſence, & non ſeulement leur accorda la vie & les membres, mais auſſi leur rendit leurs biens confiſqués. Adelard Abbé de Corbie, coufin iſſu-de-germain de l'Empereur, qui peu de tems auparavant avoit été envoyé en exil, à l'occaſion de la révolte de Bernard, & qui depuis peu avoit été rappellé en ſon Abbaye, & même rétabli à la Cour dans la faveur du Prince : Adelard, dis-je, contribua beaucoup à obtenir de la clémence de Loüis, le pardon de ces conjurés.

LXXI. *Concile de Thionville en 821.*

On rapporte à cette Aſſemblée de Thionville en 821. un Concile de trente-deux Evêques, aſſemblés des quatre Provinces Eccléſiaſtiques, Mayence, Cologne, Treves & Reims. Aiſtolphe étoit Archevêque de Mayence, Hadabalde de Cologne, Ebbon de Reims, & Hetto ou Hetti de Treves. Celui-ci avoit pour ſuffragans Gondulphe Evêque de Metz, Frotaire de Toul, & Heriland de Verdun. Il s'agiſſoit de fixer les peines canoniques & pécuniaires que méritoient les meurtriers des Evêques, des Prêtres & des autres Miniſtres de l'Autel. On y fit quatre Canons (*n*), dont le premier condamne celui qui aura bleſſé dangereuſement un Soûdiacre, à cinq Carêmes de pénitence, & à trois cent ſols d'amende, au profit de l'Evêque. Que ſi le Soûdiacre meurt de ſes bleſſures, celui qui l'a bleſſé, eſt condamné à cinq Carêmes, à cinq ans de pénitence, à quatre cent ſols d'amende, & à quelques autres droits qu'il devoit payer à l'Evêque.

Si quelqu'un a bleſſé un Diacre, il eſt condamné à ſix Carêmes de pénitence, & à quatre cent ſols d'amende. Si le Diacre en meurt, à ſix Carêmes, à ſix ans de pénitence, & à ſix cent ſols d'amende, outre les autres droits de l'Evêque. Si c'eſt un Prêtre qui ſoit bleſſé, celui qui l'a bleſſé, eſt condamné à douze Carêmes de pénitence, & à ſix cent ſols d'amende ; & ſi le Prêtre en meurt, à douze ans de pénitence, & à neuf cent ſols d'amende. Enfin ſi l'on bleſſe ou ſi l'on outrage un Evêque, on fera dix Carêmes & dix ans de pénitence, & on payera dix-huit cent ſols d'amende. Si l'Evêque en meurt, le meurtrier s'abſtiendra de chair & de vin tout le tems de ſa vie, quittera la milice, & ne pourra jamais ſe marier. Si c'eſt par hazard, & non volontairement, que l'Evêque ait été tué, on impoſera la pénitence à l'homicide par le jugement des Evêques Provinciaux.

An de J. C. 821.

L'Aſſemblée pria enſuite l'Empereur, les Princes & les Seigneurs d'approuver ces Réglemens, quant à ce qui regarde les peines temporelles. L'Empereur les approuva, & les ſigna, avec tous les Seigneurs de ſa Cour ; & même l'année ſuivante 822. il fit un Décrêt ou un Capitulaire (*o*), par lequel il approuve & renouvelle les mêmes Canons, & y ajoûte diverſes peines temporelles, d'exil, de banniſſement & de confiſcation, contre ceux qui ne voudroient pas s'y ſoûmettre. Ce Decrêt fut ſigné par l'Empereur, & par la plûpart des Seigneurs de France & de Germanie, qui ſouſcrivirent en faiſant une Croix ; & les Evêques & le Clergé rendirent graces à Dieu, en chantant le *Te Deum laudamus.*

LXXII. *Aſſemblée d'Attigny, où l'Empereur ſe réconcilie avec ſes freres, complices du Roi Bernard.*

Ceci ſe paſſa apparemment à Attigny ſur la riviere d'Aine, où l'Empereur tint en cette année 822. une Aſſemblée générale des Etats, dans laquelle il fit une Confeſſion publique (*p*), & reçut pénitence de ce qu'il avoit fait contre le Roi Bernard ſon neveu, contre Adelard Abbé de Corbie, & Vala ſon frere, & s'efforça de corriger par la pénitence, tout ce que lui ou l'Empereur ſon pere avoient fait de pareil. Il ſe réconcilia avec ſes freres Drogon, Hugues & Thierry, qu'il avoit condamnés trop légérement à prendre la Tonſure cléricale, & à entrer dans l'Etat Eccléſiaſtique. Mais ces Princes firent alors, par choix & par vertu (*q*), ce qu'ils avoient d'abord fait par force ; & l'Empereur les combla dans la ſuite de biens & d'honneurs, ſur-tout Drogon, qui fut Evêque de Metz, & dont on parlera ſouvent dans la ſuite. Après cette Aſſemblée, l'Empereur envoya ſon fils aîné Lothaire en Italie, dont il lui avoit deſtiné le Gouvernement depuis la mort de Bernard. Il lui donna pour Conſeil le Moine Vala, frere d'Adelard, & Jerôme Capitaine des Gardes de la Porte. Pepin Roi d'Aquitaine partit auſſi pour ſon Royaume, après qu'il eut épouſé la fille de Thiethert Comte de Matric, petit Pays entre Rouen & Evreux.

An de J. C. 822.

LXXIII. *Landuri*

Cependant les Généraux que l'Empereur avoit envoyés en Pannonie, pouſſerent Lin-

Arduennam iter faciens, Treveros ac Metis venit, indeque Rumeni Caſtellum petens, re iquum æſtivi caloris, & autumni dimidium, exercitatione venatoriâ, in Vogeſi ſaltu atque ſecretis exegit.

(*m*) *Eginard. ibid.*

(*n*) *Tom. 7. Concil. Labb. p. 1519.*

(*o*) *Tom. 7. Concil. Labb. p. 1520.*

(*p*) *Eginard. Annal. ad an. 822.*

(*q*) *Pſchoſſ. Vita Adalhardi, ſec. 4. Bened. p. 327.* Quorumdam tonſurâ propter furoris levitatem illatâ, transiit ad coronam, & dante Deo ſponte, quod dudum invitis quaſi ad ignominiam ſuſceperant.

Duc de la baſſe Pannonie, ſe retire en Servie. Il eſt tué en 823.

An de J. C. 822.

duit avec tant de vigueur, qu'ils l'obligerent de leur abandonner la campagne, & même la ville de Siſcia, aujourd'hui Sisleg, & de ſortir de ſon Pays, pour ſe ſauver chez les Sorabes, c'eſt-à-dire, les peuples de Servie, où il fut tué l'année ſuivante 823.

L'Empereur ayant pris à ſon ordinaire le divertiſſement de la chaſſe, alla ſur la fin de l'Automne à Francfort, où il fit faire de nouveaux bâtimens; car Francfort n'étoit alors qu'un Château ou Maiſon Royale. Il y tint pendant l'hyver une Diéte générale de tous les Seigneurs de l'Empire. On y traita des moyens de conſerver la paix dans la Germanie, & l'on y donna audience aux Ambaſſadeurs de preſque tous les Princes ſoûmis ou alliés à l'Empire François (*r*). Cette Diéte fut ſuivie d'une autre, au mois de May, compoſée ſeulement des Seigneurs de la France Orientale. Il s'y trouva auſſi des Ambaſſadeurs de diverſes nations, qui y venoient pour renouveller leur ſoûmiſſion à l'Empereur, ou pour le rendre arbitre de leurs differends.

LXXIV. *Drogon frere de l'Empereur, eſt fait Evêque de Metz.*

La même année, Drogon frere de l'Empereur, fut fait Evêque de Metz, du conſentement & par le choix du Clergé de la même ville (*s*). Il ſuccéda à Gondulphe, homme de ſainte vie, que nous avons vû en 821. dans le Concile de Thionville, avec Hetti ſon Métropolitain. Drogon étoit né en 807. de l'Empereur Charlemagne, & de Regine ſon épouſe, d'un rang inferieur à celui des Impératrices; d'où vient que quelques-uns nomment Drogon fils naturel de ce Prince, quoique né en legitime mariage. Loüis le Débonnaire étant monté ſur le Trône Impérial, prit un ſoin particulier de l'éducation de ſes trois freres, qui étoient en bas âge; ſçavoir, Drogon, Hugues & Thierry. Il les fit manger à ſa table, & les retint dans le Palais (*t*). Après la révolte de Bernard Roi d'Italie, ils furent tonſurés (*u*), & probablement envoyés dans des Monaſteres: mais on ignore le lieu de leur retraite. Quelques-uns (*x*) ont conjecturé que Drogon avoit été mis dans le Monaſtere de Luxeu, parce que dans la ſuite il en fut Abbé (*y*). Il fut auſſi Archichapelain ou Grand Maître de la Chapelle de l'Empereur; & il étoit Chanoine de Metz, lorſqu'il en fut fait Evêque. Il illuſtra cette Egliſe par ſa ſageſſe, ſon mérite, ſa naiſſance, & par les grands emplois qu'il exerça ſous l'Empereur Loüis le Débonnaire. Il porta le nom d'Archevêque, & exerça les fonctions de Légat Apoſtolique au-deçà des Alpes, ainſi qu'on le verra cy-après.

Les Annales de ce tems-là remarquent qu'en 823. dans le territoire de Toul, près le village de Commercy (*z*), une jeune fille d'environ douze ans, demeura trois ans, juſqu'au mois de Novembre 825. ſans prendre aucune nourriture, & ſans être incommodée de la faim; après quoi elle mangea à l'ordinaire.

LXXV. *Jeûne de trois ans d'une jeune fille, près de Commercy.*

An de J. C. 823.

La même année l'Empereur tint une grande Aſſemblée à Compiégne, où les Ambaſſadeurs d'Hériolte un des Rois des Normans, vinrent lui demander ſon ſecours & ſa protection contre les autres Rois de cette nation, qui vouloient le détrôner. Loüis y envoya deux Comtes, pour s'informer de ces differends, & en même tems Ebbon Archevêque de Reims s'y rendit, pour y annoncer l'Evangile. Il y trouva de bonnes diſpoſitions de la part des peuples, dont pluſieurs reçurent le Baptême.

LXXVI. *L'Empereur réduit les Bretons, & reçoit les Ambaſſadeurs de l'Empereur Michel.*

L'année ſuivante (*a*), l'Empereur châtia la révolte des Bretons, demeura avec ſes armées quarante jours dans leur Pays, & l'abandonna à la diſcrétion du ſoldat. De-là il revint à Roüen, où il trouva l'Impératrice ſon épouſe, & les Ambaſſadeurs de l'Empereur Michel le Begue, avec Fortunat Archevêque de Grade. Les Ambaſſadeurs préſenterent leurs préſens à Loüis, & lui demanderent la confirmation des anciens Traités de paix; mais ne dirent rien en faveur de Fortunat. Ils donnerent auſſi une Lettre à l'Empereur (*b*), dans laquelle Michel lui rendoit compte de ſa foi, & exagéroit beaucoup les excés prétendus du peuple de Conſtantinople dans le culte des Images. Il prioit l'Empereur de donner ſes ordres, pour que ſes Ambaſſadeurs puſſent aller en ſûreté porter ſes Lettres & ſes préſens au Pape. Les Ambaſſadeurs ajoûterent, que l'Empereur leur Maître le prioit de faire tenir quelque conférence par les Evêques de France, au ſujet du culte des Images.

LXXVII. *Conférences entre les Evêques de France, au ſujet du culte des Images.*

Loüis parla à Fortunat du ſujet de ſa fuite, & lui permit de continuer ſon voyage juſqu'à Rome, avec les Ambaſſadeurs de Michel; afin que le Pape pût prendre connoiſſance de ſon affaire. Il fit conduire les Ambaſſadeurs en ſûreté en Italie, & envoya à Rome Fréculphe Evêque de Lilieux, pour ſçavoir l'intention du Pape, touchant les Conférences que les Grecs demandoient au ſujet des Images. Dès que Fréculphe fut de retour, avec l'agrément du Pape, les Evêques de France s'aſſemblerent à Paris, & ſuivirent les mêmes principes qu'avoient fait ceux du Concile de Francfort en 794. prétendant qu'on ne devoit ni briſer les Images, ni leur rendre aucun culte (*c*). Ils envoyerent leur Réſultat à l'Empereur, qui le fit paſſer à Rome au Pape Eugene II.

(*r*) *Eginard. Annal. ad an.* 822.
(*s*) *Eginard. ibid. an.* 823. *Annales Fuldei.*
(*t*) *Nithard. l.* 1. *c.* 2. *Quirſn. p.* 330.
(*u*) *Thegan. c.* 22. 23. 25. *Vit. Lud. Pii.*
(*x*) *Hom. Ligni Vita l.* 3. *c.* 47.
(*y*) *Vide Angelomi Monachi Luxovienſ. Comment. in Libros Reg. & Mabill. t.* 2. *Annal. Bened. p.* 561.

(*z*) *Eginard. Annal. ad an.* 823. *p.* 267. In territorio Tullenſi, juxta villam Commerciacum, &c. *Vide & an.* 825. *pag.* 269.
(*a*) *Annal. Eginard. ad an.* 824.
(*b*) *Epiſtola Michaelis Imperat. ad Ludov. apud Baron. an.* 824.
(*c*) *Vide t.* 7. *Concil. Labb. pp.* 1543. 1544. *& ſeq.*

Digitized by Google

An de J.C. 824. par Jeremie Archevêque de Sens, & Jonas Evêque d'Orleans. Mais le tempérament des Evêques François ne fut agréable ni à Rome, ni à Conſtantinople, où l'Empereur Michel continua à perſecuter les Catholiques comme auparavant.

LXXVIII. *Nouvelle révolte des Bretons ſous Viormaque.*

En 825. (*d*), l'Empereur tint à Aix-la-Chapelle, vers le milieu de May, la Diéte qu'il y avoit indiquée l'année précédente, à ſon retour de Bretagne. Les Ambaſſadeurs des Bulgares, & les Seigneurs de Bretagne s'y trouverent avec Viormaque, Chef des mutins, que l'Empereur avoit réduits en 824. Loüis reçut les Bretons dans ſes bonnes graces, & les renvoya chargés de préſens: mais Viormaque étant retourné dans ſon Pays, engagea de nouveau les Bretons dans la révolte, & commença à faire des courſes ſur les Provinces voiſines, juſqu'à ce que le Comte Lambert l'ayant ſurpris & inveſti dans ſa maiſon, le tua, avec ſes gens. Les Ambaſſadeurs des Bulgares étoient venus pour regler les limites de leurs frontieres; & Loüis les renvoya avec des Lettres à leur Roi, donnant ordre en même tems à Miquelin Seigneur Bavarois, de partir avec eux, & de ſçavoir plus exactement les intentions de leur Prince.

Après la Diéte, l'Empereur alla prendre le divertiſſement de la chaſſe dans la Vôge, où Lothaire ſon fils vint d'Italie le trouver à Remiremont; après quoi ils ſe rendirent à Aix-la-Chapelle, où ils tinrent, au mois d'Août, une Aſſemblée générale, dans laquelle, entre autres Ambaſſadeurs auſquels l'Empereur donna audience, il écouta ceux des fils de Godefroy, venus de Normandie ou de Dannemarck, & termina avec eux certains différends touchant les limites des deux Etats. L'Empereur alla enſuite prendre le divertiſſement de la chaſſe d'Automne à Nimégue, avec Lothaire ſon fils aîné; & Loüis, un autre de ſes fils, retourna dans ſon Royaume de Baviere. Pepin Roi d'Aquitaine, ſe rendit auprès de l'Empereur à Aix-la-Chapelle vers le commencement de Février, avec les Grands de ſon Royaume (*e*), & ceux qui étoient chargés de garder les frontieres d'Eſpagne; afin de délibérer avec lui ſur les moyens d'empêcher les courſes des Sarraſins ſur les terres de France.

Les années ſuivantes furent occupées à la guerre contre les Sarraſins d'Eſpagne, & à regler quelques affaires d'Allemagne, qui n'ont nul rapport à notre ſujet. On remarque qu'en 827. l'Empereur, après avoir tenu une Aſſemblée générale à Ingelheim, vint à Commercy ſur la Meuſe (*f*).

LXXIX. *L'Empereur donne à Charles le Chauve une partie de l'Allemagne, de la Bourgogne, & le Pays des Griſons.*

On a vû cy-devant, que Loüis avoit partagé ſes Etats à ſes trois fils, donnant l'Empire à Lothaire, le Royaume de Baviere à Loüis, & celui d'Aquitaine à Pepin *. Depuis ce tems il avoit perdu l'Impératrice Ermengarde *, & avoit épouſé Judith, dont il eut Charles ſurnommé le Chauve. La complaiſance qu'il avoit pour Judith, & ſa tendreſſe pour Charles, le porterent à déroger en faveur de ce dernier, au partage qu'il avoit fait auparavant entre ſes trois premiers fils. Il lui donna en 827. le Pays qui eſt entre le Rhin, le Mein, le Necre & le Danube; outre cela la Rhétie, ou le Pays des Griſons, & enfin la Bourgogne, qui eſt au-delà du Mont Jura, c'eſt-à-dire, le Pays de Genéve & des Suiſſes; ce qui fut dans la ſuite une ſource de diviſion dans ſon Royaume, & lui cauſa, à lui, & à l'Impératrice, une infinité de chagrins.

* An de J.C. 817.

* An de J.C. 819.

Les calamités dont l'Empire fut affligé par la peſte, la famine & le dérangement des ſaiſons, firent juger aux plus gens de bien, que la colere de Dieu étoit enflammée contre les déſordres qui regnoient dans l'Etat (*g*). On fit aiſément entrer l'Empereur dans ces ſentimens; & ſur leurs remontrances, il députa des perſonnes bien intentionnées, qui devoient parcourir les Provinces de l'Empire, & lui rendre compte de l'état où ils les auroient trouvées. Vala Abbé de Corbie, & frere d'Adelard, fut un des Députés; & dans une Aſſemblée générale tenuë en 829. à Aix-la-Chapelle, il repréſenta avec une liberté merveilleuſe, à l'Empereur & aux Seigneurs, les abus qui regnoient dans le Royaume. Il parla avec tant de force, que Loüis ordonna qu'on aſſemblât inceſſamment quatre Conciles, un à Mayence, un autre à Paris, un troiſiéme à Lyon, & le quatriéme à Toulouſe; afin que les Prélats aſſemblés examinaſſent ce qui étoit à réformer dans le Clergé, & dans la conduite du Prince, des Seigneurs & du peuple. Les quatre Conciles ſe tinrent (*h*): mais nous n'avons les Actes que de celui de Paris, dans lequel on fit quantité de beaux Réglemens touchant la conduite que devoient tenir les Evêques, les Chor-Evêques, les Prêtres, les Abbés & les Abbeſſes, & enſuite les Rois & les Princes. C'eſt un des plus beaux Monumens Eccléſiaſtiques de ce ſiécle-là, & qui prouve également la capacité & le zéle des Evêques qui compoſoient ce Concile.

LXXX. *Conciles de Mayence, de Paris, de Lyon & de Toulouſe.*

Hetti Archevêques de Tréves (*i*), avec ſes trois Suffragans, Drogon de Metz, Frotaire de Toul, & Hilduin de Verdun, ſe trouverent au Concile de Mayence; & ainſi à proportion, les autres Métropolitains & les Evêques de leurs Provinces, ſelon qu'ils ſe trouverent plus à portée, & qu'ils y furent particuliérement deſtinés par l'Empereur, ainſi qu'on le voit dans

(*d*) *Egmard. Annal. ad an. 825.*
(*e*) *Egmard. Annal. ad an. 826.*
(*f*) *Thegan. de geſtis Ludov. Pii, p. 281.*
(*g*) *Paſchaſ. Radbert. Vita Vala Corbei. Abb. l. 2. p. 490. & ſeq. ſæcul. 4. Benedict. parte 2. Vide & Epiſt. Ludovici & Lothar. l. 7. Concil. Labb. p. 1590.*
(*h*) *Vide l. 7. Concil. Labb. p. 1580. & ſeq.*
(*i*) *Epiſtola Ludovici Pii & Lothar. ſp. 1581. 1582. tom. 7. Concil. Labb. & 1592.*

An de J. C. 829.

la Lettre circulaire qu'il écrivit à cette occaſion. Il y témoigne qu'il a ordonné un jeûne dans tous ſes Etats, pour demander à Dieu qu'il lui faſſe connoître les déſordres qui ont attiré ſur ſon Empire les effets de ſa colere, afin qu'il y puiſſe apporter le remède convenable. Il ajoûte qu'outre cela, on fera un jeûne de trois jours, à commencer au lundy d'après l'Octave de la Pentecôte; & que tous ceux qui ſont obligés à fournir des hommes, ou autre choſe pour la milice, ſe tiennent prêts à marcher au premier ordre qu'ils en recevront.

LXXXI. *Troubles dans l'Empire à l'occaſion du partage donné par l'Empereur à Charles le Chauve.*

Lothaire avoit témoigné d'abord agréer le nouveau partage que l'Empereur ſon pere avoit fait en faveur de Charles le Chauve, fils de Judith (*k*); il avoit même promis par ſerment, de lui ſervir de Tuteur, & de le défendre contre tous: mais le Comte Hugues ſon beau-pere, & le Comte Matfride, lui firent bien-tôt changer de diſpoſitions, en lui faiſant appercevoir les ſuites & les inconvéniens de ce nouveau partage. Loüis ne laiſſa pas de paſſer outre, ainſi que nous l'avons vû; & pour empêcher Lothaire de remuer à la Cour, il le fit partir pour l'Italie, ſous prétexte que ſa préſence y étoit néceſſaire. Il renvoya en même tems Vala dans ſon Abbaye de Corbie (*l*), & fit venir à la Cour Bernard Duc de Languedoc, & Gouverneur de Barcelone, pour ſe ſervir de ſes conſeils. Ce fut lui principalement qui détermina l'Empereur à ſe déclarer ſur le partage en queſtion. Cela ſe fit dans l'Aſſemblée tenuë à Vormes, Charles n'ayant encore que ſix ans.

Une démarche de cette importance fit à la Cour tout l'éclat qu'on peut s'imaginer, & produiſit bien des mécontens. On en vint juſqu'à accuſer Bernard d'avoir avec la Reine des commerces honteux, & on lui attribuoit tous les malheurs de l'Etat. Vala Abbé de Corbie, fut fortement ſollicité de travailler à apporter quelque remède à tous ces maux (*m*). Il en parla à Bernard ſon neveu; mais il ne fut pas écouté. Enfin on lui perſuada que Bernard en vouloit à la vie de l'Empereur & de ſes trois fils, pour mettre ſur le Trône Charles fils de Judith. L'Abbé le crut, & forma un puiſſant parti pour l'empêcher. Hilduin Abbé de S. Denys, Bernard Evêque de Vienne, Agobard de Lyon, & Jeſſé d'Amiens, ſe joignirent à lui. Loüis Roi de Baviere vint auſſi lui-même à Corbie, & confirma à Vala ce que d'autres lui avoient déja dit ſur cela.

Bien-tôt le feu de la diviſion fut allumé par tout l'Empire. Le Roi Pepin informé de ce qui ſe paſſoit, ſe prépara à reſiſter à Bernard, & s'avança avec ſon armée juſqu'à Verberie, à trois lieues de Compiégne. L'Empereur Loüis ne ſe trouvant pas en état de lui réſiſter, conſeilla à Bernard de ſe retirer à Barcelone; à l'Impératrice Judith, d'entrer dans le Monaſtere de S. Jean de Laon, qui étoit alors habité par des Religieuſes: pour lui il ſe tint à Compiégne.

An de J. C. 829.

Peu de tems après, Pepin & ceux de ſon parti, firent venir de Laon l'Impératrice Judith, & voulurent la forcer à prendre le voile de Religieuſe, & à perſuader à l'Empereur de ſe faire Moine. Judith eut ſur cela une conférence ſecrete avec l'Empereur, qui lui conſeilla de faire ſemblant d'y conſentir; & pour lui, il demanda du tems pour délibérer ſur la propoſition qu'on lui faiſoit. L'Impératrice fut envoyée au Monaſtere de la Sainte-Croix de Poitiers; & l'Empereur, dans une Aſſemblée qui ſe tint dans le Palais de Compiégne (*n*) en préſence de Pepin & des Grands, confeſſa les fautes qu'il avoit faites dans le Gouvernement, la trop grande complaiſance qu'il avoit euë pour ſa femme, loüa le zéle de ceux qui l'inſtruiſoient de ſes défauts, & promit que dans la ſuite, il ne prendroit aucune réſolution ſans l'avis des Seigneurs. Alors on le força de s'aſſeoir dans le Trône Impérial; car juſques là il avoit parlé debout: tout le monde le ſalua Empereur avec de grandes acclamations, & on lui promit toute ſorte d'obéïſſance.

Dans ce même tems arriva d'Italie Lothaire avec des troupes (*o*), & ratifia tout ce que Pepin avoit fait; témoigna à Vala & à ceux de ſon parti, combien il étoit ſatisfait de leur zéle & de leur conduite; fit arrêter Herbert frere du Comte Bernard, & lui fit créver les yeux; envoya en exil Odon Gouverneur d'Orleans, & couſin germain de Bernard, après lui avoir ôté ignominieuſement les armes. Enfin il confina dans un Monaſtere Conrad & Rodulphe, freres de l'Impératrice Judith. L'Empereur Loüis demeura en repos juſqu'à l'Automne de l'année 830. * auquel on devoit tenir une Diéte à Nimégue. Durant cet intervalle, les deux Princes Loüis & Pepin s'étant reconciliés avec leur pere, Lothaire ſe trouva ſeul à la tête du parti oppoſé à l'Empereur; & celui-ci commença à prendre des meſures pour revendiquer l'autorité qu'on avoit voulu lui ravir.

*An de J.C. 830.

LXXXII. *L'Empereur Loüis ſe reconcilie avec ſes trois fils.*

Hilduin Abbé de S. Denys étant venu à l'Aſſemblée de Nimégue, avec une ſuite de gens armés (*p*) plus propre à un Général d'armée qu'à un Religieux; l'Empereur le renvoya, avec ordre de l'attendre à Paderborne avec très peu de monde. Vala Abbé de Corbie, fut auſſi renvoyé de la Diéte, & relégué dans ſon Monaſtere (*q*). Les partiſans de Lothaire, déconcertés par ces coups d'auto-

(*k*) *Nithard. Hiſt. l. 1. p. 360. ad an. 829. Vide & Aſtronom. vit. Lud. Pii ad an. 829. p. 306. t. 2. Spicil.*
(*l*) *Aſtronom. vit. Ludovici Pii, p. 307.*
(*m*) *Paſchaſ. vita Valæ, ſæcul. 4. Bened. p. 590. & ſeq.*
(*n*) *Paſchaſ. vita Valæ, p. 501. & ſeq.*
(*o*) *Paſchaſ. ibid. p. 502. Aſtronom. vita Lud. Pii, p. 307. Nithard. Hiſt. l. 1. p. 360.*
(*p*) *Aſtronom. vita Ludovici Pii, p. 307.*
(*q*) *Vita Ludovici Pii per Aſtronom. p. 307.*

rité,

An de J.C. 829.

rité, & par l'affoibliſſement de leur parti, s'aſſemblerent dès la nuit ſuivante dans la tente de Lothaire (*r*), pour délibérer ſur la ſituation préſente de leurs affaires. Tous lui conſeillerent, ou de prendre promptement les armes, & d'aller ſur le champ enlever l'Empereur, ou de ſe retirer à la tête de ſon parti : mais la nuit ſe paſſa en délibération, ſans rien conclure. Le lendemain matin l'Empereur envoya prier Lothaire de le venir trouver. Il y alla, quoique contre l'avis de ſes amis. Loüis le reçut avec ſa bonté ordinaire, lui reprocha doucement ſa conduite paſſée, & la confiance qu'il avoit eûë en de mauvais amis. Pendant cette entrevûë de l'Empereur & de ſon fils, le peuple prit les armes, & commença à ſe mutiner, croyant qu'on en vouloit à la liberté ou à la vie de Lothaire : mais Loüis ayant paru, avec ce Prince à ſon côté, le tumulte ceſſa tout d'un coup. Après cela l'Empereur fit paroître en jugement, en ſa préſence & en celle de ſes fils, les principaux auteurs de la conſpiration ; & quoique, ſelon les Loix, ils méritaſſent la mort, l'Empereur ſe contenta de condamner les Laïques à prendre la Tonſure Monaſtique, & à vivre en Religieux dans des Monaſteres. Les Clercs furent auſſi confinés dans des Cloîtres, pour y faire pénitence.

An de J.C. 829.

La Cour alla enſuite à Aix-la-Chapelle (*s*). Les trois fils de l'Empereur y étoient, & l'on y fit venir l'Impératrice Judith, qui avoit été réléguée à Poitiers. Toutefois l'Empereur ne la voulut pas recevoir, & ne la traita comme épouſe (*t*), qu'après que le Pape Gregoire IV. eût déclaré que le voile qu'elle avoit pris malgré elle, ne l'obligeoit pas à la profeſſion Religieuſe, & que l'Impératrice ſe fût juridiquement purgée des crimes dont on l'avoit chargée : ce qu'elle fit avec ſerment le jour de la Purification de la Vierge de l'an 831. Le même jour, l'Empereur accorda la vie à tous ceux qui avoient été condamnés à mort ; & peu après il renvoya ſes trois fils dans leurs Royaumes ; Lothaire en Italie, Loüis en Baviere, & Pepin en Aquitaine. Il retint auprès de lui le jeune Roi Charles, ſurnommé depuis le Chauve, fils de Judith. Ainſi ſe termina cette grande affaire, dont nous verrons encore les effets fâcheux dans la ſuite.

LXXXIII. *L'Impératrice Judith revient à la Cour.*

LIVRE TREIZIÉME.

I. *Diminution de l'état & de la puiſſance de la ville & de l'Egliſe de Tréves.*

IL me faut préſentement reprendre les affaires de l'Egliſe, qui n'ont pû trouver leur place dans l'Hiſtoire de Charlemagne, & de Loüis le Débonnaire ſon fils. La ville de Tréves étoit ſi fort déchuë de ſon ancienne ſplendeur, & de l'autorité qu'elle avoit eûë dans le quatriéme ſiécle, pendant qu'elle étoit le Siége des Empereurs, & le boulevard de l'Empire du côté du Rhin, qu'il étoit mal-aiſé que ſa décadence & ſes diſgraces n'influaſſent en quelque ſorte ſur la dignité & la puiſſance de ſon Egliſe & de ſes Prélats. Il eſt certain qu'ils ne furent plus ſi employés qu'auparavant aux grandes affaires de l'Egliſe & de l'Etat, & que leur Juriſdiction bornée dans les trois Evêchés qui ſont de ſa dépendance, ne s'étendit pas, comme par le paſſé, dans les autres parties des Gaules. On vit quelques Evêques de Metz prendre le nom d'Archevêque, & porter le *Pallium*, ſans que l'Archevêque de Tréves pût les empêcher de porter ce titre, qui ne convenoit qu'à lui ſeul ; ce qu'il n'auroit certainement pas ſouffert dans d'autres tems & dans d'autres circonſtances.

Ce n'eſt pas que l'Egliſe de Tréves n'ait eû de grands Prélats, depuis les malheurs qui la réduiſirent ſi bas au ſixiéme ſiécle. Nous en avons vû pluſieurs, qui ne cédoient ni en capacité, ni en mérite, ni en ſainteté, aux plus grands & aux plus célébres des anciens ; & ſans remonter bien haut, Véomade & Richbode, Amalaire & Hetti, dont nous avons déja parlé, & dont nous devons encore parler ici, étoient des perſonnages d'un mérite très diſtingué. Vaſon ou Viſon, ſucceſſeur de Richbode, fut premiérement Abbé de Metloc, & puis Archevêque de Tréves en 804. On ſçait très peu de choſes de ſa vie. On croit qu'il aſſiſta à l'Aſſemblée tenuë en 805. à Thionville (*u*), où l'on fit quelques Réglemens que nous avons rapportés cy-devant. On met ſa mort en 810. (*x*).

II. *Viſon, ou Vaſon, Archevêque de Tréves.*

Nous connoiſſons un Vitzon, ſurnommé Candide ou le Blanc, diſciple d'Alcuin (*y*), & fort connu dans la Cour de l'Empereur Charlemagne (*z*). Il étoit d'Angleterre (*a*), & Alcuin l'avoit amené avec quelques autres de ce Pays en France. Je conjecture que c'eſt le même que l'Egliſe de Tréves reconnoît pour un de ſes Prelats. Nous avons deja vû Richbode diſciple du même Maître, & ſorti du même

(*r*) *Aſtronom. vita Lud. Pii*, pp. 307. 308.
(*s*) *Vita Lud. Pii per Aſtronom.* p. 308. t. 2. *Quæſt. ad an.* 831.
(*t*) *Thegan. de geſtis Lud. Pii*, p. 281.
(*u*) *Vide Capitular. Reg. Franc. à Baluzio edita*, t. 1. p. 422. & ſequent.
(*x*) *Bouver. Annal. Trevir.* t. 1. l. 8. p. 393.

(*y*) *Vita Alcuini, Autore Anonymo.* Inter eius diſcipulos nobiliſſimus Sigulfus erat vetulus, magnanimuſque Vitzo.
(*z*) *Alcuini Epiſtola ad Candidum & Nathanic.*, t. 1. *Capitular. Reg. Franc. per Baluzium, in fine*, p. 1442. Nuper de nido paternæ educationis educti, ad publicas evolaſtis auras.
(*a*) *Alcuini Epiſt.* 42. Candidus Britanniam receſſit.

An de J.C. 819.

Monaſtere de Metloc, aſſis ſur la Chaire Epiſcopale de Tréves. Alcuin & Richbode moururent la même année 804. & il eſt aſſez vraiſemblable que Charlemagne ayant égard à l'amitié qu'il portoit à Alcuin, & au mérite de Vitzon, procura à ce dernier l'honneur de l'Epiſcopat, & le chargea du gouvernement de l'Egliſe de Tréves.

III. *Ada, ſervante de J. C. ſœur de l'Empereur Charlemagne.*

On rapporte au tems de l'Evêque Vitzon, la mort d'Ada, Abbeſſe d'un Monaſtere de Tréves, & ſœur, à ce qu'on croit, de l'Empereur Charlemagne. Son nom ſe trouve dans le Nécrologe de l'Abbaye de S. Maximin, où elle fut enterrée (*b*); & on y lit ces paroles: *Le troiſiéme des Ides de May (ou le treiziéme de ce mois) mourut Ada ſervante de J. C. dont la mémoire eſt en benédiction; fille du Roi Pepin, & ſœur de l'Empereur Charlemagne; qui a fait de grands biens à S. Maximin, aux environs & au-deſſous de Mayence & de Vormes, & dans le Pays de Nachou; & après ſa mort elle a été enterrée en cette Egliſe.* On y liſoit avant la derniere deſtruction de l'Egliſe, ſur un marbre blanc, ce peu de mots qui font tout ſon éloge: *Ada ſervante de J. C. & ſœur de Charlemagne.* On montre dans le Tréſor de cette fameuſe Abbaye, un Livre des Evangiles en vélin, ayant à la tête l'Image des quatre Evangéliſtes en miniature, & écrit en lettres d'or, dont la couverture précieuſe eſt ornée de pierreries, & travaillée d'une maniere très délicate. On y lit ces mots en Vers Latins d'un ſtile aſſez barbare (*c*): *Ce Livre eſt comme la ſource d'où ſortent les quatre fleuves du Paradis de vie. Il contient les miracles que le Sauveur J. C. a faits en ce monde pour notre ſalut. La mere Ada* (ou l'Abbeſſe Ada) *Servante de J. C. par un mouvement de dévotion, l'a fait décrire & orner de métaux précieux. Vous qui liſez ces Vers, ſouvenez-vous de prier pour elle.*

IV. *Effecia ou Officia, ſœur de Charlemagne.*

On donne encore à Charlemagne une autre ſœur nommée Effecia (*d*) ou Officia, laquelle fonda l'Abbaye de Rethel, en Latin *Rotula* ou *Rotila*, entre Thionville & Tréves, dans laquelle elle mit d'abord des Religieuſes, auſquelles ont ſuccédé des Moines Benédictins, qui y ſont demeurés juſqu'en l'an 1431. qu'ils la céderent aux Peres Chartreux, qui la poſſedent aujourd'hui. Effecia y fut enterrée dans l'Oratoire de S. Etienne, tout au bas de l'Egliſe; & la tradition du Pays veut que l'Egliſe en ait été dédiée à S. Sixte par le Pape Leon III. C'eſt tout ce qu'on dit de la fondation de cette Abbaye. Il en eſt parlé dans les Annales de Metz (*e*) ſous l'an 892. où il eſt dit que le Comte Megingaude neveu du Roi Eudes, fut tué par Alberic & ſes compagnons dans le Monaſtere de S. Sixte, nommé Rotila ou Rhetel. S. Bernard, dans ſon voyage de Tréves, dit la Meſſe dans cette Egliſe, & y guérit une femme paralytique.

An de J.C. 819.

Mais on doute avec raiſon, qu'Ada & Effecia ayent été ſœurs de Charlemagne. Eginard, Secrétaire de ce Prince (*f*), & fort inſtruit de ce qui regardoit ſa famille, ne lui donne qu'une ſœur unique, nommée Giſla, qui ſe conſacra à Dieu dès ſa jeuneſſe, & finit ſaintement ſa vie dans le Monaſtere de Chelles près Paris, dont elle étoit Abbeſſe. Mais Ada & Effecia pouvoient être filles naturelles de Pepin: car on ſçait que ce Prince ne fut pas toujours exempt de foibleſſe à l'égard des femmes.

En 1655. les Peres Chartreux de Rhetel, curieux de ſçavoir au juſte ſi la Princeſſe Effecia étoit effectivement enterrée dans la Chapelle de S. Etienne, y firent creuſer, & y trouverent trois Tombeaux de pierre. Au-deſſus de celui du milieu, étoit une table de marbre, avec des trous, qui marquoient qu'autrefois elle avoit été attachée, ou cramponnée à une muraille. Sur ce marbre on liſoit ces mots:

EUFEMIA FLAVIA DOMITILLA
FIENTISSIMÆ SUÆ, QUÆ OBIIT ANNORUM XXX^
FIERI FECIT.

Au fond de ce tombeau du milieu, on découvrit un corps de femme, ayant les cheveux épars, un habit de toile d'or, des ſouliers dont l'extrêmité paroiſſoit couverte d'une eſpéce de velours rouge. Tout cela, à l'exception des cheveux & des ſouliers, s'en alla en pouſſiere, dès qu'on le voulut toucher. Les deux autres Tombeaux n'avoient rien de remarquable, & on n'y voyoit aucune inſcription. Les Peres Chartreux remirent toutes choſes au même état qu'elles étoient auparavant, couvrirent les Tombeaux, & poſerent par-deſſus au-dehors une petite tombe, avec une Croix.

C'eſt ce que nous avons vû, étant dans ce Monaſtere. Nous y avons remarqué auſſi un Autel portatif de bois, creux, couvert de lames d'argent, repréſentant par-deſſus J. C. & les quatre Vertus Cardinales, & aux côtés les douze Apôtres. L'Autel n'a pas plus d'un bon pied de long, & huit ou neuf pouces de large. Le marbre qui eſt ſur l'Autel du côté qu'on faiſoit la conſécration, eſt un jaſpe bleu-veiné, long d'environ trois doigts, & large d'un pouce & demi. Au-dedans de cet Autel on voit les ſandales dont S. Sixte ſe ſervoit à l'Autel. Elles ſont d'une étoffe précieuſe de ſoye, ouvragée en rouge & en bleu.

Après la mort de Vitzon Archevêque de

(*b*) *Brouwer. Annal. Trevir. an.* 810. *l.* 8. *t.* 1. *p.* 393.
(*c*) *Brouwer. Annal. Trevir. t.* 1. *l.* 8. *p.* 393.
Hic Liber eſt vitæ, Paradiſi quatuor amnes,
Clara ſaluuiferi pandens miracula Chriſti,
Quæ priùs ob noſtram voluit feciſſe ſalutem;
Quem devota Deo juſſit perſcribere Mater
Ada, ancilla Dei, pulchriſque ornare metallis:
Pro qua quiſque legis verſus, orare memento.
(*d*) *Brouwer. t.* 1. *Annal. Trevir. l.* 8. *p.* 393.
(*e*) *Annal. Metenſ. ad an.* 892. *p.* 328. *t.* 3. *Queſn.*
(*f*) *Eginard, Vita Caroli Magni, p.* 100. *tom.* 2. *Queſn. Hiſt. Franc.*

V. *Amalarius Archevêque de Tréves.*

An de J. C. 809.

Tréves, arrivée en 810. on lui donna pour ſucceſſeur Amalarius, ou Amularius, que pluſieurs ont confondu avec un autre Amalarius Diacre de Metz, qui vivoit un peu après l'Evêque de Tréves (*g*), & dont nous avons parlé cy-devant à l'occaſion de la Regle des Chanoines, qu'il dreſſa à Aix-la-Chapelle en 817. Amalaire Archevêque de Tréves fut envoyé en 811. pour rétablir la Religion Chrétienne dans cette partie de la Saxe, qui eſt au-delà de l'Elbe, & pour conſacrer la premiere Egliſe Epiſcopale de Hambourg. L'Empereur ne jugea pas à propos d'y envoyer un Evêque d'Allemagne du voiſinage (*h*), de peur que dans la ſuite il ne prétendît s'aſſujettir ce Diocéſe, comme en ayant conſacré la Cathédrale. Il y en députa un d'une Province de France plus éloignée, qui n'auroit pas les mêmes raiſons de s'attirer ce nouvel Evêché. On dit (*i*) que ſous ſon Epiſcopat l'Empereur Charlemagne tira beaucoup de marbre, & d'ouvrages en Moſaïque, de la ville de Tréves, pour en orner ſon Palais d'Aix-la-Chapelle, & qu'en récompenſe il donna de riches préſens à l'Egliſe Cathédrale de S. Pierre de Tréves.

VI. *Ecrit d'Amalarius ſur le Baptême.*

Le même Empereur ayant écrit aux Archevêques de ſes Etats (*k*), pour leur demander comment eux & leurs Suffragans adminiſtroient le Baptême, & comment ils inſtruiſoient leurs peuples ſur ce Sacrement; Amalaire de Tréves, Theodulphe d'Orleans, Jeſſé d'Amiens, & peut-être quelques autres dont les Ecrits ne ſont pas parvenus juſqu'à nous, lui répondirent par des Traités, où ils examinent toutes les queſtions qui leur avoient été faites. Amalaire partagea ſon Ouvrage en vingt-un Chapitres. Dans le ſecond, qui regarde le Scrutin, il dit que dans le Scrutin, on fait le ſigne de la Croix ſur l'enfant, ainſi qu'il eſt porté dans l'Ordre Romain; on fait auſſi la génuflexion & l'admonition, & on explique aux Parrains & Marraines le *Pater noſter*, & le Symbole, afin qu'eux-mêmes en inſtruiſent enſuite leurs filleuls. Il dit que ce ſont les Prêtres, ou les Acolytes, ou les Parrains, ou les Marraines, qui font le ſigne de la Croix ſur les enfans qu'on préſente au Baptême, & qu'on fait le Scrutin ſept fois avant Pâques ſur les enfans, pour les préparer à recevoir le Sacrement. Qu'on employe principalement les Acolytes dans cette cérémonie qui conſiſte à inſtruire; parce que l'office des Acolytes eſt d'allumer les cierges dans l'Egliſe: qu'on fait au Samedy-Saint le ſeptiéme Scrutin, & qu'on y récite ſur les enfans cette priere, qui eſt tirée de l'Ordre Romain: *Nec te latet, Satana, &c.*

An de J. C. 819.

Charlemagne avoit demandé pourquoi dans les cérémonies du Baptême on oint la poitrine avec l'Huile ſainte, & pourquoi on fait le ſigne de la Croix ſur les épaules; enfin pourquoi on lave la poitrine & les épaules. Amalaire répond aux deux premieres demandes, mais ne dit rien à la troiſiéme; apparemment parce qu'on ne lavoit point ces parties, comme on ne les lave pas encore aujourd'hui. On ſe contente de les eſſuyer, après les avoir frottées de l'Huile ſainte. Il ajoûte qu'on oint du ſaint Chrême la tête du baptiſé, pour marquer qu'il participe par le Baptême, au Sacerdoce & à la Royauté myſtique de J. C. Qu'on lui met un linge myſtique ſur la tête, en memoire de la Mitre dont on couvrit la tête d'Aaron: qu'on le confirme par le Corps & le Sang du Seigneur, pour marquer qu'il eſt délivré de l'empire de Satan, & devenu le Temple de J. C. Amalaire ne parle point de l'immerſion dans l'eau: mais Jeſſé Evêque d'Amiens, qui écrivit dans le même tems, & ſur le même ſujet, parle diſtinctement de la triple immerſion dans l'eau; ce qui eſt conforme à l'Ordre Romain, qui l'ordonne ainſi dans la cérémonie du Baptême au Samedy-Saint.

L'Auteur de l'Hiſtoire de Tréves (*l*) confond l'Archevêque Amalaire avec le Diacre du même nom, & ajoûte qu'il étoit Cardinal de l'Egliſe Romaine. Je ne ſçai ſur quoi il ſe fonde pour lui donner ce titre, ſi ce n'eſt que dans les Lettres de la prétenduë Canoniſation de S. Luitbert (*m*), on lit que le Pape Leon III. mit cet Evêque au nombre des Saints, en préſence de l'Empereur Charlemagne, & des Cardinaux Bernard d'Oſtie, Fortunat de Tréves, &c. mais cette Piéce eſt ſans autorité, & porte de toutes parts les preuves de ſa ſuppoſition.

VII. *Amalaire envoyé en Ambaſſade à Conſtantinople.*

L'endroit le plus éclatant de la vie de l'Evêque Amalaire, eſt ſon Ambaſſade vers Michel ſurnommé Rangabé, Empereur de Conſtantinople (*n*). Cet Empereur avoit envoyé en 812. des Ambaſſadeurs à Charlemagne, pour confirmer le Traité de paix conclu entre eux en 811. Ils lui firent leur compliment en Grec, ſelon la coutume, & affecterent de lui donner pluſieurs fois le nom de *Baſileus*, qui dans leur Langue ſe donne aux Empereurs; ce que les prédeceſſeurs de Michel évitoient de faire, autant qu'ils pouvoient. Ils lui demanderent en mariage pour le Prince Theophylacte fils de Michel, une de ſes filles ou de ſes petites-filles: mais cette propoſition n'eut point d'effet,

(*g*) *Vide, ſi placet, Sirmondi Epiſtol. ad Conſtantin. Caetan. tom. 4. oper. p. 642. & ſeq. Coinium Annal. tom. 7. an. 811. p. 46. p. 183.*

(*h*) *Diploma Ludovici Pii, an. 834. apud Coinium, tom. 7. pag. 183.*

(*i*) *Hiſt. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 213.*

(*k*) *An 812. Vide Coinium ad hunc annum, tom. 7. Annal. p. 211. & ſeq.*

(*l*) *Brouwer. Annal. Hiſt. Trevir. t. 12. Spicil. p. 213. Amalarius Fortunatus Cardinalis Romanus, qui Librum Officiorum compoſuit, &c. Ira & geſta Trevir. c. 40. & Maſen. Hiſt. Trevir. Vide, ſi lubet, Coint. t. 7. Annal. p. 333.*

(*m*) *Apud Surium, die 3. Mart. poſt Vitam S. Luitberti.*

(*n*) *An 813. Annal. Loiſel. ad hunc annum, & alii Annaliſtæ.*

An de J. C. 829.

& ces Ambaſſadeurs s'en retournerent par l'Italie & par Rome, avec le Traité de paix, & une Lettre pour l'Empereur leur Maître. En même tems Charlemagne fit partir Amalaire Archevêque de Tréves, & Pierre Abbé de Nonantules pour l'Italie, afin d'aller confirmer le Traité de paix avec l'Empereur de Conſtantinople: mais avant qu'ils y fuſſent arrivés, Michel fut détrôné par Leon l'Armenien, avec lequel les Ambaſſadeurs de Charlemagne furent obligés de traiter. Leon, en les congédiant, les fit accompagner par ſes Ambaſſadeurs: mais ils n'arriverent à Aix-la-Chapelle qu'en 814. & après la mort de Charlemagne (*o*).

VIII. *Hetti, ou Hetto, Archevêque de Tréves.*

Amalaire ne vêcut pas long-tems après ſon retour. On croit qu'il mourut la même année. Il eut pour ſucceſſeur Hetti ou Hettius, qui fut tiré, comme pluſieurs de ſes prédéceſſeurs, du Monaſtere de Metloc, dont il étoit Abbé depuis dix ans (*p*). L'Hiſtoire a conſervé les noms des deux Chor-Evêques de l'Egliſe de Tréves, qui vivoient en ce tems-là, ſçavoir, Adalmate & Theganus. Ceux qui donnent à Amalaire vingt-trois ans d'Epiſcopat, ſoutiennent que ces deux Chor-Evêques ſervirent ſous lui: mais il vaut mieux les partager entre Amalaire & Hetti ſon ſucceſſeur. L'un & l'autre ayant été employés en des affaires importantes pour l'Egliſe & pour l'Etat, ont été en droit de ſe ſervir du ſecours de ces Chor-Evêques, qui faiſoient alors à peu près ce que font aujourd'hui les Evêques ſuffragans.

On prétend (*q*) qu'Amalaire aſſiſté d'Unanimic, ou Vanmine, Evêque de Toul, & d'Adalmate ſuffragant ou Chor-Evêque de Tréves, ſacra avant ſon départ pour l'Orient, Auſtramne Evêque de Verdun: mais ce fait n'eſt nullement certain. Il eſt conſtant que Frotaire Evêque de Toul & ſucceſſeur de Vanmine, fut ſacré le 22. Mars, ou le xj. des Calendes d'Avril 813. par Vulfaire Archevêque de Reims (*r*), en l'abſence d'Amalaire, qui étoit déja parti pour Conſtantinople. Vanmine étoit mort dès le vj. des Calendes de Janvier, ou le 27. Décembre 812. Comment donc a-t-il pû aſſiſter à la Conſécration d'Auſtramne de Verdun en 813? Il eſt vrai que Flodoard Chanoine de Reims (*s*) avance que Vulfaire Archevêque de cette Egliſe, *ordonna à Amalaire Archevêque de Tréves d'aſſiſter avec ſon Coëvêque* (ou ſon Chor-Evêque) *Adalmate, & avec Herilande* (de Verdun) *à la Conſécration de Frotaire Prêtre de l'Egliſe de Tréves*: Mais il y a beaucoup d'apparence que Flodoard ſe méprend en cet endroit. Les dattes que nous venons de poſer, le montrent aſſez. De plus Herilande de Verdun n'a vêcu qu'après Auſtramne, comme le marque Bertaire Auteur du tems. Flodoard a vêcu trop long-tems après ces faits, pour en être mieux informé qu'un Auteur contemporain. Son zéle pour l'Egliſe de Reims, l'a emporté trop loin dans cette occaſion. Celle de Tréves ne lui a jamais été ſoumiſe; & ſi Vulfaire a ſacré Frotaire Evêque de Toul, ce n'a été qu'à cauſe de l'abſence d'Amalaire. D'ailleurs Frotaire n'a jamais été Prêtre de Tréves. Il dit dans ſes Lettres, qu'il a été élevé à Gorze (*t*); & on croit (*u*) qu'il étoit Abbé de S. Epvre, quand il fut fait Evêque de Toul.

An de J. C. 829.

Amalaire, avant ſa mort, donna au Monaſtere de S. Euchaire, aujourd'hui de S. Matthias près de Tréves (*x*), la collection de l'Abbé Eugipius qu'il avoit achetée. Il prie au nom de J. C. que nul ne l'ôte à ce Monaſtere; & afin qu'on n'en ignore, il met ſa ſignature au commencement & à la fin du Livre. Ce Livre eſt aujourd'hui dans la Bibliothéque de la Cathédrale de Tréves.

IX. *Adalmate & Theganus Chor-Evêques de Tréves.*

Quant aux Chor-Evêques d'Amalaire & d'Hetti, dont nous avons parlé, Adalmate ne nous eſt connu que par le paſſage de Flodoard, que l'on a cité: mais il paroit diſtinctement, qu'il avoit le caractere Epiſcopal, puiſqu'il aſſiſta d'Office à la conſécration de Frotaire; en quoi il eſt différent de la plûpart des autres Chor-Evêques, qui n'étoient que de ſimples Prêtres, ou Archiprêtres.

Theganus eſt célébre par ſon ouvrage des *Actions de Loüis le Débonnaire* (*y*), qu'il conduit juſqu'à l'an 23e. du regne de ce Prince, qui eſt le 837e. de J. C. Valafride Strabon avoit une eſtime particuliere pour Thegan, & on a des Vers (*z*) qu'il fit en ſon honneur, à la priere de Tatton, qu'il avoit eû pour Maître dans l'Abbaye d'Augie. Strabon, dans ces Vers, louë la ſageſſe, la doctrine, les mœurs, l'éloquence, le bon cœur, la bonne mine & la taille avantageuſe de Thegan; & dans la Préface

(*o*) *Eginard. annal. ad an.* 814.

(*p*) Brouwer, *t.* 1. *annal. Trevir. l.* 8. *p.* 403. confond les deux Amalaires, & veut que celui de Tréves ait gouverné vingt-trois ans. Il mourut, dit-il, le 10. de Juin de l'an 832. & fut enterré à S. Paulin. L'autre Amalaire fut enterré à S. Arnoû de Metz, & y eſt honoré comme Saint.

(*q*) *Coint. t.* 7. *annal. ad an.* 813. *p.* 233. Benoît Hiſt. de Toul. p. 282.

(*r*) *Mabill. t.* 2. *Annal. Bened. p.* 406. Le Pere Benoît eſt plein de fautes, p. 282. où il parle de cette Ordination.

(*s*) *Flodoard. l.* 2. *c.* 18. Vulfarius non ſuæ tantùm Diœceſeos (nempe Remenſis) quin etiam Trevericæ urbis Archiepiſcopus, Amalarium cum Adalmato ipſius Coëpiſcopo (*alias* Cor-Epiſcopo) & Herilando, juſſione Imperatoris Magni Caroli, ab eodem ſcilicet Vulfario Metropolitano convocatum ad ordinationem Epiſcopalem cujuſdam Frotarii præfatæ Trevicenſis Eccleſiæ Preſbyteri, eidem paruiſſe reperimus.

(*t*) *Frotar. Tull. Epiſt.* 10. *t.* 2. *Queſn. p.* 716. Quia inter eos me conſtat adoleviſſe, in Cœnobio videlicet Gorzenſi, hæc utcumque mea parvitas tolerat.

(*u*) *Coint. t.* 7. *annal. p.* 272. *Mabill. t.* 2. *annal. Bened. p.* 406. Benoît Hiſt. de Toul, p. 282.

(*x*) *Brouwer. t.* 1. *annal. Trevir. l.* 8. *p.* 400. Amalheri Epiſcopus civitatis Treforenſis, quem adquiſivi parvitate meâ, tradо patribus Eccleſiæ ſancti Eucharii Treforenſis. Succeſſorum quiſque futurus ſis, ſive potens in ſæculo, ſive pauper, ſive ſcholaſticus, ſive idiota, te precor per Dominum Chriſtum, qui nos judicaturus eſt, ut ne auferas illum à ſupradictâ Eccleſiâ; & ut firmius cognoſcatur, meâ manu ſubſcripſi, & in principio & in fine Libri.

(*y*) *Thegan. opus de geſtis Ludov. Pii, t.* 2. *Hiſt. Franc. Queſn. p.* 275. *& ſeq.*

(*z*) *Apud Henric. Canſ. Chronic. antiq. lection. t.*

An de J.C. 829.

Valafride Strabon a miſe au-devant de l'Hiſtoire de Loüis le Débonnaire écrite par Thegan, il nous apprend que Thegan étoit un noble François, d'un eſprit vif & ardent, qui a écrit d'une maniere pleine de vérité, plutôt que d'un ſtile fleuri, l'Hiſtoire de cet Empereur Très Chrétien; que ſi par fois on remarque dans ſon récit des traits un peu trop vifs & trop animés, il faut l'attribuer à ſon zéle pour ce Prince, à ſon amour pour la juſtice, & à l'indignation qu'il avoit conçuë contre certaines perſonnes peu dignes d'être ménagées. *Au reſte*, ajoûte-t'il, *nous avons connuë digne Perſonnage, qui étoit homme d'une très grande lecture, mais qui au lieu de faire montre de ſa ſcience, s'occupoit entiérement à la prédication & à la correction.* C'eſt appparemment lui qui fit en 844. la tranſlation des Corps des Saints Chryſante & Darie, au Prieuré nommé Neuf-montier, dépendant de l'Abbaye de Prum (*a*). Il eſt nommé Theganbertus dans l'Hiſtoire de cette tranſlation; & s'il a vêcu juſqu'après l'an 844. il eſt mal-aiſé qu'il ait été Suffragant ſous l'Evêque Amalaire, mort en 814. Il faut donc le placer ſous l'Archevêque Hetti.

X. *Vie de l'Archevêque Hetti.*

Ce dernier étoit d'une naiſſance illuſtre (*b*). Il avoit pour frere Grimaldus, & pour ſœur Varentrude. Celle-ci fut Abbeſſe de *Palatiolum*, ou Palz, au-deſſous de Tréves ſur la Moſelle, & Grimaldus fut Archi-chapelain du Palais de Loüis Roi de Germanie, & Abbé de S. Gal. Valafride Strabon (*c*) en fait un éloge magnifique. Theutgade, qui ſuccéda à Hetti dans le Siége de Tréves, étoit neveu de l'un & de l'autre; de ſorte qu'il ſeroit difficile de trouver une famille plus illuſtrée. Hetti poſſéda à la Cour de l'Empereur Loüis le Débonnaire, la charge d'Envoyé, ou *Miſſus Dominicus*, qui étoit alors une dignité fort conſidérable, qui ne ſe donnoit qu'à des hommes de confiance, d'une probité reconnuë, & de la premiere qualité. Nous avons vû cy-devant, ſous l'an 817. la Lettre qu'il écrivit à Frotaire Evêque de Toul, pour lui donner avis de ſe tenir prêt à marcher en Italie avec les Abbés & les Seigneurs qui devoient des Charges de milice; & la Lettre que Frotaire lui écrivit, pour ſçavoir quand il viendroit à Toul en ſa qualité de Légat, ou quand il tiendroit ſon Synode Provincial. Il ſe trouva en 821. avec ſes Suffragans, au Concile de Thionville, convoqué à l'occaſion du meurtre commis en la perſonne de l'Evêque Jean.

An de J.C. 829.

S. Anſchaire Apôtre des Nations Septentrionales, étant venu à Aix-la-Chapelle en 830. (*d*), l'Empereur Loüis le Débonnaire ordonna qu'il ſeroit ſacré Archevêque de Hambourg par Drogon Evêque de Metz, aſſiſté d'Helingaude de Verden, & de Villeric de Brême, & en préſence d'Ebbon de Reims, d'Hetti de Tréves, & d'Otgaire de Mayence. Il eſt aſſez remarquable que l'on ait donné cette commiſſion à Drogon de Metz, plutôt qu'à aucun des trois Archevêques qui aſſiſterent à cette Cérémonie: mais on doit ſe ſouvenir que Drogon étoit frere de l'Empereur, & portoit le titre d'Archevêque, & d'ailleurs Anſchaire n'étoit Suffragant d'aucun des trois Prelats dont on a parlé.

On raconte que la vingt-troiſiéme année de Loüis le Débonnaire (*e*), de J. C. 837. l'Archevêque Hetti averti en ſonge par S. Materne troiſiéme Archevêque de Tréves, tranſporta à Coblentz les Reliques de S. Caſtor Martyr, du lieu de Cardonne, où elles avoient repoſé juſqu'à ce tems. Il bâtit à Coblentz un Monaſtere & une Egliſe; & après avoir conſacré l'Egliſe l'onziéme de Décembre (*f*), il y depoſa le Corps du Saint. Huit jours après, l'Empereur Loüis le Débonnaire y vint avec l'Imperatrice & ſes enfans; & après la Meſſe y fit de grands préſens. Il y demeura deux jours & deux nuits; après quoi il alla à Aix-la-Chapelle, où il paſſa l'yver. On ne dit pas ſi ce Monaſtere fut occupé dans le commencement par des Chanoines ou des Religieux; mais il y a très long-tems que les Chanoines poſſédent l'Egliſe de S. Caſtor. On y tint un Concile l'an de J. C. 860. (*g*).

Nous avons déja parlé des quatre Conciles qui furent tenus en 829. par les ordres de Loüis le Débonnaire, pour travailler à la réforme de ſes Etats. L'un de ces Conciles ſe devoit tenir à Mayence, & Hetti Archevêque de Tréves devoit s'y trouver avec ſes Suffragans (*h*). Nous ne doutons pas qu'il ne ſe ſoit tenu effectivement, quoique nous n'ayons pas les Reglemens qui y furent faits. Le même Hetti aſſiſta au Concile de Thionville en 835. dans la cauſe d'Ebbon Archevêque de Reims, & ſouſcrivit à ſa dépoſition (*i*) comme nous le dirons cy-après plus au long. Enfin Hetti

His tibi verſiculis, Doctor ſanctiſſime Degan,
Tetto humilis mittit verba ſalutis ovans.
Miramur meritò ſapientis munera mentis;
Doctrinam, mores, carmina, dicta, animum, &c.

(*a*) *Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 649.* Tranſlata ſunt ab Epiſcopo Theganberto admodùm religioſo.

(*b*) *Brouver. t. 2. Annal. Trevir. l. 8. p. 404.*
Hic Varentrudis nimiùm veneranda quieſcit
Abbatiſſa, animam ſed Paradiſus habet.
Hetti Pontificis fuerat ſoror, amita magni
Tergandi Domini, magnificique Patris.
Cujus germanus vir clarus in omnibus exat,
Nomine Grimaldus, ore & honore potens.

(*c*) *Valafrid. Strab.*
Sufficiat vidiſſe ſemel, laudare perennis
Inſtar amor, &c.

(*d*) *Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 529.*

(*e*) *Vide Appendic. ad Hiſt. Thegan. a Lambecio, edit. Cæſar. Bib. t. 2. p. 591. & Hiſt. Trevir. p. 213. Spicil. t. 12.*

(*f*) *Sperleng. t. 12. p. 213. vi. Idus Decembr.* Le P. Mabillon *t. 2. annal. p. 577.* lit. *iv. Idus Novemb.* c'eſt-à-dire, la Fête de S. Martin. Et le P. Brouver *t. 1. annal. Trevir. l. 8. p. 402.* lit. *v. Idus Decemb.*

(*g*) *T. 8. Concil. Labb. p. 598.*

(*h*) *T. 7. Concil. p. 1580. Conf. ad an. 829. t. 8. annal.*

(*i*) *T. 7. Concil. Labb. p. 1695.*

An de J. C. 829. quitta l'Epiſcopat en 838. (*k*), & ſe retira à Epternach, dont l'Abbé Sigralde lui abandonna le gouvernement, s'étant volontairement démis de ſa dignité entre les mains de l'Archevêque. On ignore le tems précis de ſa mort. Les uns (*l*) la mettent en 847. ou 850. ou 851. (*m*).

Brouverus (*n*) ne lui donne que dix-ſept ans d'Epiſcopat, par une ſuite de l'erreur qui lui a fait confondre les deux Amalaires; ce qui lui a fait donner trop de durée à l'Epiſcopat de l'Evêque de ce nom. Mais ſans nous mettre ſi fort en peine de l'année de ſa mort, il nous ſuffit d'avoir fixé le tems de ſon abdication à l'an 838.

Il fut enterré dans l'Egliſe de S. Eucaire, nommée aujourd'hui de S. Matthias (*o*), devant l'Autel de S. Jean-Baptiſte, ſous l'abſide Septentrionale, auprès de ſon frere Rotgarus, ou Rutgandus, qui eſt à la droite de la même abſide. On a vû cy-devant que Grimaldus étoit frere d'Hetti. Je ne ſçai ſi ce ſeroit le même que Rutgandus. On aſſûre que ce Prélat donna pluſieurs Terres de l'Abbaye de S. Eucaire, & de celle de S. Lutvin, nommée aujourd'hui de S. Matthias & de Metloc, à des perſonnes de qualité, à titre de Bénéfice & de Fiefs. On dit auſſi (*p*), qu'il eſt le premier qui ait joint ſon Domaine & ſes Biens patrimoniaux à ceux de ſon Egliſe.

XI. *Lettre du Diacre Amalaire à Hetti, & à d'autres.*

On trouve une Lettre d'Amalaire Diacre de Metz à Hetton Moine (*q*), que l'on croit être celui dont nous parlons, & qu'on dit avoir été ſix ans Abbé d'Epternach, & dix ans Abbé de Metloc. Cette Epitre n'eſt pas fort importante par le ſujet dont elle traite. Hetton avoit demandé à Amalaire, qu'il lui fiſt voir qui étoit un Auteur qui diſtinguât entre *Seraphim* au neutre, & au maſculin. Amalaire lui cite S. Jerôme (*r*), qui fait *Seraphim* maſculin en un endroit, & neutre dans un autre; & l'Egliſe, qui dans ſa Préface nomme *beata Seraphim*.

Il y a auſſi un Ouvrage manuſcrit de Florus Diacre de Lyon (*s*), dans lequel il réfute avec beaucoup d'aigreur Amalarius, qu'il dit avoir été autrefois Chor-Evêque de Lyon, ſur le ſujet du Corps de Notre-Seigneur dans l'Euchariſtie. Cet Ouvrage eſt adreſſé à Drogon Evêque de Metz, à Hetti de Tréves, à Aldric du Mans, à Raban Abbé de Fulde, & à Alberic Evêque de Langres.

Il eſt certain qu'Amalaire avoit des ſentimens aſſez ſinguliers ſur le Sacrement de l'Euchariſtie: car dans ſon Epitre à Gontard (*t*), qui lui avoit demandé pourquoi il ne s'abſtenoit pas de cracher, après avoir offert le Sacrifice, comme faiſoient les autres Prêtres; Amalaire lui répond, que d'abord il avoit mépriſé une telle queſtion, & n'avoit pas jugé à propos de la relever; que cependant étant en voyage, il avoit voulu le tirer d'inquiétude, de peur qu'il ne lui reſtât quelque ſoupçon ſur ſa créance. Il dit donc que cracher eſt une choſe de ſoi indifférente; que le Corps de Notre-Seigneur eſt conſacré pour notre ſalut éternel; que cracher eſt une choſe utile à la ſanté; qu'apparemment Gontard n'a pas vû beaucoup de Prêtres, puiſqu'il dit que les autres Prêtres s'abſtiennent de cracher long-tems après la Communion: qu'il ſçait combien il faut avoir de reſpect pour le Corps du Seigneur; mais que quand on eſt pénétré intérieurement de reſpect pour ce ſaint Corps, Dieu n'impute point à manque de reſpect les actions naturelles que nous faiſons extérieurement envers ce Sacrement. Il ajoûte: *Je vois bien que ce qui vous fait de la peine, c'eſt que vous craignez qu'en crachant, je ne rejette quelques particules du Corps de J. C. Mais S. Paul n'exclut pas du Sacerdoce ceux qui ont beſoin de cracher ſouvent, comme moi; & ſi je n'en avois pas beſoin, croyez-moi, vous n'auriez pas à me faire ce reproche.*

Quand il arriveroit que malgré moi, & à mon inſçu, le Corps du Seigneur ſortiroit de ma bouche, il ne s'enſuivroit pas que je fuſſe éloigné des ſentimens de la Religion Chrétienne, ni que je mépriſaſſe le Corps de mon Dieu, ni que le Corps de J. C. fût dans un lieu, où il ne veut pas être. Je ne veux pas diſputer, ſi l'Euchariſtie que j'ai reçûë à bonne intention, eſt reçûë inviſiblement dans le Ciel, ou ſi elle eſt réſervée dans nos corps juſqu'au jour de notre ſépulture, ou ſi elle s'évapore dans l'air, ou enfin ſi elle ſort de nos corps avec le ſang, & par la tranſpiration inſenſible: mais je dois ſur-tout prendre garde de ne pas la recevoir dans un cœur de Judas, de ne pas la regarder avec indifférence, comme une nourriture ordinaire; mais je dois la diſcerner des autres choſes que l'on mange.

Dans une autre Lettre à Rantgaire Evêque de Noyon (*u*), qui lui avoit demandé l'explication de ces paroles: *Ceci eſt le Calice de mon Sang, de la nouvelle & éternelle Alliance, Myſtere de Foi;* Amalaire dit qu'il y avoit un Calice de l'ancienne Alliance, rempli du ſang des animaux, & que ce ſang étoit la figure du vrai Sang de J. C. que nous bûvons dans le Calice, & qui nous a été donné par le Sauveur dans la derniere Céne, lorſqu'il

(*k*) *Chronic. breve S. Villibrordi Epternac.*
(*l*) *Mabill. Annal. Bened. t. 2. p. 677.*
(*m*) *Hiſt. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 213. Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 16.*
(*n*) *Brouver. t. 1. Annal. Trevir. l. 8. p. 413.*
(*o*) *Tom. 12. Spicileg. p. 213.*
(*p*) *Brouver. t. 1. Annal. Trevir. l. 8. p. 413.* Hic omnium primus indominicarum Diœceſi adjunxiſſe cenſetur.
(*q*) *Amalarii Epiſt. ad Hettonem Monachum, tom. 7. Spicileg. pag. 167.*
(*r*) *Hieronym. 3. lib. in Ezechiel.*
(*s*) *Vide Mabill. t. 2. Annal. Bened. l. 31. p. 195.*
(*t*) *Amalar. Epiſt. ad Guntard.* Quare non me cum majori cautela cuſtodiam, ne illicò poſt conſumptum Sacrificium ſpuerem. Addidiſti, quòd non videres cæteros Sacerdotes hoc facere.
(*u*) *Spicileg. t. 7. p. 165.*

An de J. C. 829.

An de J. C. 829.

dit : *Ceci eſt le Calice de la nouvelle Alliance, &c.* comme s'il diſoit : Ce Calice eſt la figure de mon Corps, dans lequel eſt le Sang qui ſortira de mon côté, pour accomplir la Loi ancienne, après l'effuſion duquel viendra la nouvelle Alliance ; parce que le Sang nouveau & innocent d'un homme ſans péché, ſera répandu pour la rédemption du monde ; ce qui n'a pû être fait par le ſang d'aucun animal.

Il répond enſuite à une autre queſtion que Gontard lui avoit faite au ſujet de la fréquente Communion, que l'on n'approuvoit pas dans Amalaire. " Les Canons (*x*) veulent que tous „ ceux qui viennent à l'Egliſe, communient, „ ou rendent raiſon pourquoi ils ne le font „ pas. S'ils en donnent de bonnes raiſons, on „ y aura égard ; ſinon, on les excommuniera. „ Je m'apperçois, ajoûte-t'il, que vous avez „ jetté votre ancre dans Gennade Evêque de „ Marſeille : mais je vous exhorte de la jetter „ plutôt dans le port aſſûré de S. Auguſtin. „ Gennade vous a dit de ne communier que „ les Dimanches : peut-être n'avoit-il pas „ coutume de dire tous les jours la Meſſe. Il „ y a des cas où nous ne nous trouverons pas „ même en état de communier tous les Di- „ manches : mais auſſi il peut ſe faire que nous „ communierons dignement & avec fruit „ tous les jours de la ſemaine. Ecoutez donc „ ce que dit S. Auguſtin (*y*) : Que chacun „ faſſe ce qu'il croit, ſelon ſa foi, pouvoit „ faire pieuſement. Que nul ne refuſe le „ Corps & le Sang du Seigneur ; mais que „ chacun s'efforce de l'honorer à l'envi. Za- „ chée qui reçut J. C. avec joye dans ſa mai- *Luc. xix. 6.* „ ſon *, ne reprocha point au Centurion la *Matt. viij. 8.* „ crainte reſpectueuſe qui lui faiſoit dire * : „ Seigneur, je ne ſuis pas digne que vous en- „ triez ſous mon toît. Si vous êtes pécheur, „ faites penitence, & recevez le Seigneur avec „ un cœur contrit & humilié. Si vous êtes „ juſte, recevez-le avec joye. Si vous êtes „ malade, demandez-lui la ſanté.

Sur le Carême, il remarque un abus qui ſe commettoit de ſon tems. " Pluſieurs croyent „ jeûner, dit-il, en mangeant d'abord qu'ils „ ont ouï le ſignal pour la neuviéme heure „ (c'eſt-à-dire, depuis deux juſqu'à trois heures „ après midy dans l'Equinoxe) : mais ils ne „ jeûnent certainement point, s'ils mangent „ avant la célébration de l'Office du ſoir : car „ il faut premiérement entendre la Meſſe, ou „ l'Office de Vêpres, puis donner l'aumône ; „ après quoi on peut manger. De plus, il faut „ que tous les Fidéles qui ne ſont pas excom- „ muniés, communient tous les Dimanches „ pendant le Carême ; tous doivent auſſi par- „ ticiper au Corps & au Sang du Seigneur le „ Jeudy-Saint, le Samedy-Saint, & le jour „ de Pâques. Tous les jours de l'Octave de Pâ- „ ques doivent être honorés d'un culte égal. „ Qu'on avertiſſe le peuple de Dieu de ne pas „ s'approcher indifféremment du Sacrement „ du Corps & du Sang du Seigneur, mais auſ- „ ſi de ne s'en pas éloigner pour trop long- „ tems. Il faut qu'il prenne prudemment ſon „ tems pour s'abſtenir de l'œuvre conjugal, „ pour s'éloigner du vice, pour pratiquer la „ vertu, pour vaquer à l'Oraiſon & faire l'au- „ mône, afin qu'avec ces diſpoſitions, il re- „ çoive un ſi grand Sacrement.

An de J. C. 829.

Ce que cet Auteur a dit dans ſon Epître à Gontard, de ce qui peut arriver au Corps de J. C. après qu'on l'a reçu dans la Communion, a fait croire à quelques modernes, qu'il avoit donné lieu à l'erreur des Stercoraniſtes, qui croyoient que le Corps de J. C. étoit ſujet aux mêmes accidens qui arrivent aux alimens ordinaires, qui vont au retrait ; & c'eſt ſur cela que Florus l'attaque avec tant d'aigreur. Agobard Evêque de Lyon, écrivit auſſi contre lui, parce qu'il avoit mal parlé du Chant de l'Egliſe de Lyon (*z*) : mais juſqu'ici la cenſure de ces adverſaires n'a pas fait grand tort aux Ouvrages d'Amalaire, qui ſont eſtimés des perſonnes ſçavantes & de bon goût. Nous apprenons de Florus, qu'Amalaire avoit été autrefois Chor-Evêque de Lyon. On lui donne le nom d'Abbé dans quelques Manuſcrits, & dans le titre du Livre qu'Agobard a écrit contre lui. Enfin il paroît aſſez qu'il étoit Prêtre, par la Lettre que Gontard lui écrivit. Il eſt même quelquefois qualifié Evêque : mais c'eſt parce qu'on le confond avec Amalaire Archevêque de Tréves. Cependant d'où vient donc qu'on le nomme ordinairement Diacre de Metz ? C'eſt apparemment, parce qu'en 817. lorſqu'il fut nommé par l'Empereur Loüis le Débonnaire pour écrire la Regle des Chanoines, il n'étoit que Diacre (*a*).

Sa principale étude étoit l'Office divin, le Chant, & ce qui y a quelque rapport. Il fit ſur cela pluſieurs recherches ; & en comparant les divers Antiphoniers, il trouva tant de différence entre eux, qu'il crut qu'il étoit impoſſible de les concilier (*b*). Toutefois ayant rencontré dans l'Abbaye de Corbie trois Antiphoniers pour l'Office de la nuit, & un quatriéme pour l'Office du jour, il eſpéra de trouver moyen de les accorder. Enſuite ayant été député par Loüis le Débonnaire en 827. vers le Pape Gregoire IV. & lui ayant demandé de la part du même Empereur, quelques Antiphoniers, Gregoire lui répondit qu'il n'en avoit point pour le préſent qu'il lui pût envoyer, parce que Vala, dans une Ambaſſade

(*x*) *Can. 9. Apoſtolor. ex interpret. Dionyſ. Exigui, Concil. Antioch. l. can. 2.*

(*y*) *Auguſt. Epiſt. 118. ad Januarium.*

(*z*) *Agobard. lib. de divina Pſalmodia, & lib. de correctione Antiphonarii, & opuſcula contra Libros quatuor Amalarii.*

(*a*) *Ademar. Chronic. ad an. 816.* Quem Librum Amalarius Diaconus ab Imperatore juſſus colligit.

(*b*) *Amalar. præfat. in lib. de ordine Antiphonarij, c. 14. Bibl. Patrum Lugd. p. 1032.*

An de J. C. 829.

qu'il avoit faite à Rome, les avoit emportés en France. C'étoient ceux qu'Amalaire avoit trouvés à Corbie, & dans leſquels on avoit remarqué tant de différence, en les comparant à ceux des autres Egliſes. *J'admirois*, dit-il, *qu'il y eût tant de variété entre la mere & la fille; & ſouvent nos Livres me paroiſſoient mieux notés & mieux ordonnés que ceux-là. Je remarquai que l'un de ces Volumes, que j'avois trouvé à Corbie, étoit de ceux que le Pape Adrien avoit envoyés en France; & que nos Livres de Chœur étoient plus anciens que ceux-là. Ainſi il m'a paru que quelquefois on pouvoit corriger nos Antiphoniers ſur les Romains; & qu'au contraire ſouvent les nôtres étoient meilleurs que les Romains.* C'eſt pourquoi il entreprit cette correction, en mettant en marge une *R*, lorſqu'il ſuivoit le Romain, & une *M*, lorſqu'il ſuivoit ceux de Metz; & enfin *I. C.* pour ſignifier *Indulgence* & *Charité*, quand il croyoit devoir s'éloigner des uns & des autres.

Il louë Helizacar, homme très ſçavant, & fort affectionné à la lecture & au culte divin, Chancelier de l'Empereur Loüis le Débonnaire, & très puiſſant à ſa Cour, qui l'avoit beaucoup aidé dans ſon travail.

XII. *Helizacar, Abbé de S. Maximin & de S. Riquier.*

Depuis ce tems l'Hiſtoire ne nous apprend rien d'Amalaire. On croit qu'il mourut vers l'an 837. Il fut enterré dans l'Abbaye de S. Arnoû de Metz. On y voyoit autrefois ſon tombeau au milieu d'une Chapelle ſoûterraine (*c*).

On voulut un jour faire quelque ouvrage en cet endroit; & pour cela on dérangea les autres tombeaux qui y étoient: mais on ne put ébranler celui d'Amalaire; ce qu'on attribua à une vertu divine. L'Evêque Adalberon avoit deſſein de ſe faire enterrer au même lieu: mais Amalarius apparut, dit-on, au Sacriſtain de l'Abbaye, & lui dit que tant qu'il ſeroit là, nul autre n'y auroit ſa ſépulture. En effet, Adalberon fut enterré dans l'Egliſe de S. Sauveur, qu'il avoit fait bâtir. On invoquoit Amalarius comme un Saint, & ſon tombeau étoit fréquenté, principalement par ceux qui avoient la fiévre. Son Corps fut porté dans la ville, après la ruïne de l'Abbaye, arrivée en 1552. lorſque Charles V. vint mettre le ſiége devant Metz.

Helizacar, dont nous venons de parler, étoit Abbé, non de l'Ordre des Moines, mais de l'Ordre des Chanoines (*d*). Il eut beaucoup de part à la confiance de Loüis le Débonnaire, qui lui donna pluſieurs Abbayes, entre autres celle de S. Maximin de Tréves (*e*), celle de Centule, aujourd'hui S. Riquier, & peut-être auſſi celle de Jumiége. Il fut Chancelier de l'Empire, & employé dans plus d'une députation importante. Nous avons vû le témoignage avantageux qu'Amalaire rend à ſon érudition. Freculphe le reconnoît pour ſon Maître (*f*). S. Benoît d'Aniane, dont la piété, le zéle & le mérite ſont ſi connus, avoit pour Helizacar une amitié très particuliere. Benoît mourut entre ſes bras en 821. & lui donna juſqu'à la mort des marques d'une confiance ſinguliere (*g*).

An de J. C. 829.

Helizacar ſe trouva en 823. à l'Aſſemblée de Compiégne, où l'on parla beaucoup de l'abus qu'on faiſoit des biens Eccléſiaſtiques. On s'y plaignit & des Eccléſiaſtiques & des Laïques, parce que ni les uns ni les autres n'en faiſoient pas l'uſage qu'ils devoient. On y travailla auſſi à rétablir l'union entre les Evêques & les Comtes, qui étoient en diviſion ſur cet article. En 827. l'Empereur l'envoya avec les Comtes Hildebrand & Donat, pour appaiſer les troubles qui étoient ſur les frontieres d'Eſpagne (*h*).

Enfin Helizacar ayant eû le malheur d'entrer, avec beaucoup d'autres Prélats & de perſonnes de diſtinction, dans le parti de Lothaire contre l'Empereur Loüis en 829. & 830. le même Empereur l'envoya en exil, ainſi que les autres partiſans de Lothaire, & ne lui rendit pas même ſes bonnes graces dans l'Aſſemblée d'Ingelheim auprès de Mayence en 831. où pluſieurs autres du parti de Lothaire furent rappellés de leur exil. Cependant en 833. (*i*), il en fut rappellé par des ſeditieux, qui ſous prétexte du prétendu mauvais Gouvernement de Loüis le Débonnaire, animerent Lothaire ſon fils à ſe ſaiſir de l'Empire: mais Helizacar renonça enfin de bonne foi à toutes ſes brigues, & rentra dans les bonnes graces de Loüis, qui le députa en 835. pour examiner ſi ce qu'Aldric Evêque du Mans avoit expoſé touchant certaines terres de ſon Egliſe, qu'il prétendoit lui avoir été ôtées, étoit véritable. On place ſa mort vers l'an 837. & on louë ſon zéle pour la Diſcipline réguliere. On remarque en particulier, qu'il interdit aux femmes l'entrée de l'Egliſe de ſaint Riquier (*k*), dont il étoit Abbé. Il eut pour ſucceſſeur dans l'Abbaye de ſaint Maximin, un nommé Folcardus.

XIII. *Aſſuerus & Marquard Abbés de Prum.*

Dans ce même ſiécle, l'Abbaye de Prum au Diocéſe de Tréves, étoit célébre par ſon obſervance, & par le mérite de ſes Abbés. Aſſuerus premier Abbé de ce Monaſtere, avoit eû pour ſucceſſeur en 808. après quarante-cinq ans de gouvernement, Tancréde, qui gouverna, de même que ſon prédéceſſeur, le Monaſtere de Prum avec celui de S. Goar, qui lui étoit ſoûmis. Il eut auſſi l'Abbaye d'An-

(*c*) Manuſcrit de S. Arnoû.
(*d*) *Epiſt. Benedicti Anianenſ. ad Georg. Aniane Abbat.*
(*e*) *Bruſchius ad an.* 809. *Bucelin. alii.*
(*f*) *Freculph. Chronic. l.* 1.
(*g*) *Benedict. Epiſt. ſup. cit.* Helizacar quoque qui præ omnibus ſupra tertam omni tempore nobis exitit amicus, fidelissimus Canonicorum, &c.
(*h*) *Egnard. ad an.* 827.
(*i*) *Mithard. l.* 1.
(*k*) *Vide Mabill. t.* 2. *Annal. Bened. p.* 567. *n.* 30.

dagine,

An de J. C. 829.

dagine, aujourd'hui de S. Hubert en Ardennes (*l*). On met ordinairement ſa mort en 829. (*m*). Il eut pour ſucceſſeur Marcwardus, qui fut Abbé de Prum & de S. Hubert, & qui avoit auſſi le gouvernement du Monaſtere de S. Goar, habité par des Clercs. Marcward, ou Marquard, étoit proche parent de Loup Abbé de Ferrieres (*n*), & avoit été tiré du Monaſtere (*o*) de Ferrieres, pour gouverner celui de Prum. Il eut toujours beaucoup de liaiſon avec Loup; & celui-ci lui envoya Adon, Religieux de ſon Abbaye, pour enſeigner les Lettres dans celui de Prum, ou pour y apprendre la Langue Allemande.

Marquard étant à S. Goar en 831. eut l'honneur d'y recevoir l'Empereur Loüis le Débonnaire (*p*), qui y vint en pélerinage, pour un mal de pied, apparemment la goutte, qui le tenoit depuis quelque tems. L'Empereur ſe ſentit fort ſoulagé, & on attribua ſa guériſon à un Miracle. Quelques années après (*q*), Lothaire ayant remporté de grands avantages contre l'Empereur ſon pere; celui-ci lui députa l'Abbé Marquart, avec quelques autres perſonnes de confiance, pour lui remontrer l'irrégularité de ſa conduite: mais Lothaire les renvoya avec des paroles dures & ménaçantes (*r*). Notre Abbé fut encore député à Lothaire en 836. avec Otgaire Archevêque de Mayence, Hildin Evêque de Verdun, & les Comtes Varin & Adulgiſe (*s*). Nous ne nous étendons pas ici à marquer le ſuccès de ces Ambaſſades; nous les verrons dans la ſuite de l'Hiſtoire de Loüis le Débonnaire. Il nous ſuffit de montrer la conſidération où étoit cet Abbé à la Cour de l'Empereur. A ſon retour de cette députation, Marquard reçut dans ſon Monaſtere de Prum Loup de Ferrieres, ſon parent & ſon ami, qui venoit de Fulde (*t*), & il lui prêta des chevaux pour s'en retourner à Ferrieres en Gaſtinois. Marquard ſe rendit enſuite à la Cour auprès de l'Empereur, qu'il accompagna à Thionville.

XIV. *Fondation de Munſter-Eiffel.*

La même année (*u*) Marquard ſe déchargea de l'adminiſtration de l'Abbaye de S. Hubert, & la donna à un nommé Sevolde, qui étoit très digne de cet emploi: mais au même tems il bâtit le Monaſtere d'Eiffel, vulgairement nommé Munſter-Eiffel, parce qu'il eſt ſitué dans une petite ville du Duché de Juliers, Diocéſe de Cologne, nommée Eiffel. Il y mit des Religieux tirés de Prum, & leur aſſigna du revenu ſur les biens de cette premiere Abbaye.

Marquard étoit allé à Rome en 844. avec des Lettres de l'Empereur Lothaire, pour demander au Pape Grégoire IV. des Reliques de quelques Martyrs illuſtres, afin d'en enrichir ſon Monaſtere de Prum. A peine étoit-il en chemin, qu'il apprit la mort du Pape Gregoire, & que Sergius lui avoit ſuccédé. Il demanda donc, & obtint de l'Empereur de nouvelles Lettres de recommandation pour le Pontife, qui lui accorda les Corps des ſaints Martyrs Chryſante & Darie (*x*), & en même tems un Ecrit, qui contenoit leur Martyre. Notre Abbé revint en diligence, & arriva à S. Goar, lieu dépendant de ſon Abbaye, cinquante jours après ſon départ de Rome. Il y demeura deux jours, attendant qu'on préparât à Prum ce qui étoit néceſſaire pour la reception des Corps ſaints. Ils y arriverent le quatriéme de Juillet, & y demeurerent dépoſés au côté droit de l'Autel, juſqu'au vingt-deuxiéme d'Octobre, qu'ils furent tranſportés au Prieuré nommé *Nova-cella*, ou Neuf-montier, par l'Evêque Theganbert, que nous croyons être Theganus, Suffragant de Tréves, dont nous avons parlé.

XV. *Les SS. Martyrs Chryſante & Darie, amenés à Prum.*

An de J. C. 829.

La réputation de l'Abbé Marquard, ſon zéle pour la Diſcipline, & ſon goût pour les Lettres, avoient attiré dans ſon Abbaye des hommes d'un mérite diſtingué. On remarque entr'autres, Gerungus, qui avoit été Portier du Palais, ou Chambellan de l'Empereur. Cet emploi étoit conſidérable; & le titre d'Homme illuſtriſſime (*y*) que l'on donne à Gerungus, en eſt une preuve. Nithard qui demeuroit dans le même Monaſtere, & dont Loup de Ferrieres parle en deux endroits, eſt le même, ſelon quelques-uns, dont nous avons quatre Livres touchant les diſſentions des enfans de Loüis le Débonnaire (*z*), & qui étoit fils d'Angilbert, & de Berthe fille de Charlemagne. Mais d'autres (*a*) croyent avec plus de raiſon, que Nithard Moine de Prum, étoit plus ancien que Nithard petit-fils de Charlemagne. Si celui-ci a été Religieux, c'eſt à S. Riquier, & non à Prum.

XVI. *Hommes illuſtres de l'Abbaye de Prum, Gerungus, Nithard, Egil, Anſbalde, Vandelbert, Adon.*

Ægil ou Egil, & Anſbalde, Religieux de la même Maiſon, ſont auſſi célébres dans l'Hiſtoire. Celui qui eſt le plus connu eſt Vandelbert, fameux Ecrivain, qui nous a donné un Martyrologe en vers, & une Vie de S. Goar (*b*). Dans le même tems, Adon vivoit dans le Monaſtere de Prum, & y écrivoit auſſi ſon Martyrologe. Vandelbert dédia la Vie de S. Goar à Marquard, illuſtre Abbé de Prum

(*l*) An de J. C. 828. *Vide Coint. t. 7. annal. Franc. p. 810.* L'Abbaye de S. Hubert fut donnée à réformer aux Abbés de Prum en 817. *Vide Mabill. t. 1. annal Bened. p. 441.*
(*m*) *Regnon. Chronic. ad an. 829.*
(*n*) *Lupi Ferrar. Epiſt. 91.*
(*o*) *Idem Epiſt. 119.*
(*p*) *Vandelbert. de Miracul. S. Goar.*
(*q*) An de J. C. 834. *Thegan. de geſtis Lud. Imper.*
(*r*) *Confer. Epiſt. 5. & 6. Lupi Ferrar. Coint. t. 8. annal. p. 410. Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 573.*
(*s*) *Annal. Bertinian. ad an. 836. Vita S. Levuri, apud Bollandi. 1. Februar.*
(*t*) *Lupi Epiſt. 4. & 5.*
(*u*) *Coint. ad an. 836. p. 444. ex Piſeto.*
(*x*) *Lupi Epiſt. 91.*
(*y*) *Frothar. Epiſt. 2. & 3.* Illuſtriſſimo viro Gerungo, ſummo ſacri Palatii Oſtiario.
(*z*) *Vide t. 2. Hiſt. Franc. Quæſn. pp. 351. 359.*
(*a*) *Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 636. A.*
(*b*) Il écrivit ſon Martyrologe en 841. & ſa Vie de S. Goar en 839. *Mabill. loco cit. & p. 611. t. 2. annal. Bened.*

An de J. C. 829.

(*c*) ; & dans ſa Préface, il remarque que les études ont été négligées pendant long-tems dans les Gaules, & que rien n'étoit plus rare que d'y trouver des perſonnes cultivées par l'étude. „ Mais à préſent, ajoûte-t-il, nous „ voyons que par la libéralité des Princes, & „ par l'application des hommes bien intentionnés, les études ſont parvenuës à un point „ de perfection, qui rend inexcuſables ceux „ qui négligent de faire paſſer à la poſtérité „ la vie & les exemples des grands Hommes, „ qui ſont venus à leur connoiſſance ; & l'on „ ne doit pas écouter ceux qui croyent que les „ tems paſſés l'emportent tellement au deſſus des nôtres, que ceux-ci ne produiſent „ rien qui mérite d'être mis en écrit. La Providence a tellement diſpoſé toutes choſes, „ que chaque ſiécle a ſes avantages ; & que „ comme nous n'avons pas ſujet d'envier le „ bonheur des Anciens, auſſi les Anciens n'auroient pas condamné le tems où nous vivons, s'ils avoient pû porter leur prévoyance juſqu'à nous.

XVII. *Crotoldius Chor-Evêque à Metz. Gondulphe Evêque de Metz.*

Après la mort d'Angelram Evêque de Metz, le Siége vaqua vingt-ſept ans & trois mois. Pendant ce long intervalle (*d*), l'Empereur Loüis le Débonnaire fit deſſervir l'Evêché par un Evêque Ecoſſois, nommé Crotoldius. Enfin l'an 818. ou 819. Gondulphe en fut fait Evêque. Il aſſiſta en 821. au Concile de Thionville, tenu au mois d'Octobre de la cinquiéme année du Pontificat de Paſcal I. & la huitiéme de l'Empire de Loüis le Débonnaire. Trente-deux Evêques ſe trouverent à ce Concile. On y fit pluſieurs Canons. L'Empereur & les Prélats y ſouſcrivirent. On ne ſçait aucune particularité de la vie de Gondulphe. Il mourut le 7. des Ides de Septembre, apparemment en 822. & fut enterré dans l'Abbaye de Gorze.

Sous ſon Epiſcopat parut à Metz un homme illuſtre, nommé Aldric. Il étoit de la premiere Nobleſſe de France (*e*). Dès l'âge de douze ans, ſon pere le mit à la Cour, où il gagna les bonnes graces de l'Empereur Charlemagne, & enſuite de Loüis le Débonnaire. Dieu lui ayant inſpiré le déſir de quitter le monde, il obtint de l'Empereur la permiſſion de ſe retirer à Metz. Il y fut très bien reçu par l'Evêque, qui lui donna ſolemnellement l'habit Clérical. Quelque tems après, il l'ordonna Diacre ; & l'Evêque Drogon ſucceſſeur de Gondulphe, lui donna la Prêtriſe. Ayant appris le Chant Romain & la Grammaire, on le chargea du ſoin des Ecoles, puis on le choiſit Chantre, & enfin Princier. L'Empereur informé de ſon mérite, le rappella à la Cour, & le fit ſon Confeſſeur. Bien-tôt après on le demanda pour Evêque du Mans. Drogon lui donna des Lettres dimiſſoriales, & il fut ſacré par ſon Métropolitain, âgé de trente-deux ans, le 22. d'Octobre 832. Il tint le Siége du Mans pendant vingt-quatre ans.

An de J. C. 829.

XVIII. *Drogon Evêque de Metz, léve le Corps de Sainte Gloſſinde.*

Drogon frere de l'Empereur Loüis le Débonnaire, gouvernoit alors le Diocéſe de Metz. Nous en avons déja parlé ci-devant ; mais comme ſon Hiſtoire eſt inſéparable de celle de l'Empereur, nous n'en dirons rien ici de particulier. Le Lecteur la trouvera dans la ſuite de notre récit, mêlée avec d'autres faits. Drogon en 830 (*f*), qui étoit la huitiéme année de ſon Epiſcopat, fit la tranſlation du Corps de ſainte Gloſſinde, qui avoit été enterrée dans l'Egliſe des SS. Apôtres, qui porte aujourd'hui le nom de S. Arnoû. Cette Egliſe étoit en ce tems-là hors la Ville, & deſſervie par des Clercs. Les Religieuſes de ſainte Gloſſinde n'ayant point de cimetiére propre, ſe faiſoient inhumer les unes dans une Egliſe de dehors la ville, & les autres dans une autre, ſuivant leur dévotion. Environ vingt-cinq ans après le décès de la Sainte *, une de ſes Religieuſes eut une viſion, par laquelle Gloſſinde lui faiſoit connoître qu'elle vouloit qu'on bâtît une nouvelle Egliſe en l'honneur de la ſainte Vierge, au dehors de la ville ; en ſorte néanmoins qu'on y pût aller en perçant la grande Egliſe de ſon Monaſtere, & en faiſant une porte de communication de l'une à l'autre, & qu'auprès de cette nouvelle Egliſe, on fiſt le cimetiére des Sœurs.

* En l'an 794.

La choſe paroiſſoit difficile à exécuter, parce que le lieu où il falloit bâtir la nouvelle Egliſe, étoit du Domaine du Roi. Cependant le Prince ayant été informé de ce qui étoit arrivé, donna volontiers ſon conſentement. L'Egliſe fut promptement élevée, & on y tranſporta le Corps de la Sainte, qui fut tiré de l'Egliſe des SS. Apôtres. On la trouva auſſi entiere, que ſi elle n'eût été enterrée que du même jour ; & les Religieuſes, avant que de la mettre dans ſon nouveau ſépulcre, la laverent, ſelon l'uſage ancien de l'Egliſe, & l'ornerent avec la décence convenable ; après quoi elles l'enterrerent dans l'endroit qui lui étoit préparé à la droite de l'Autel de la Vierge.

Il y avoit quatre-vingt ans que Gloſſinde étoit morte, & elle repoſoit dans ce nouveau tombeau depuis environ cinquante-cinq ans, lorſqu'on s'apperçut que le lieu de ſa ſépulture ſe hauſſoit ſenſiblement, ſans toutefois rien déranger, ni dans le pavé des environs, ni dans la ſtructure de la muraille voiſine. Drogon en ayant été informé, envoya auſſi-tôt ſon Grand Archidiacre, ou ſon Chor-Evêque, avec d'autres Clercs, qui lui rapporterent que la choſe étoit comme on la lui avoit dite. Alors il commença à s'informer ſoigneuſement de la vie &

(*c*) Ad illuſtrem virum Marcwardum, Abbatem Monaſterii Prumiæ.

(*d*) Cartulaire de Gorze, fol. 128. Benoît, Hiſt. mſ. de Metz.

(*e*) Baluz. Miſcel. t. 3.

(*f*) Joan Abbat. Initior. tranſlat. ſanctæ Gloſſind. ſæcul. 4. Bolland. parte 2. & t. 1. Bibliot. Labb.

An de J. C. 819.

des qualités de cette ſainte Vierge ; & ayant appris qui elle étoit, de ceux qui l'avoient vûë, & qui vivoient encore, il réſolut de la lever de terre, qui étoit alors une maniere de Canoniſation, & de la tranſporter dans la grande Egliſe de ſon Monaſtere, au dedans de la ville.

Il alla donc en perſonne, accompagné de ſon Clergé, au lieu où étoit le tombeau ; le fit ouvrir, & en tira de ſes propres mains le Corps de la Vierge, qui étoit encore entier ; le mit dans une Châſſe, & le porta en proceſſion dans la principale Egliſe du Monaſtere, qui eſt aſſez près des murs de la ville, & qui étoit originairement dédiée à S. Sulpice Evêque de Bourges : car ſainte Gloſſinde étant encore en vie, avoit obtenu de ſes parens ce terrain, où elle bâtit une Egliſe pour ſa dévotion, & enſuite un Monaſtere, qui eſt connu dans les anciens monumens ſous le nom de S. Pierre & de S. Sulpice, & aujourd'hui ſous le nom de ſainte Gloſſinde. Cette Sainte l'avoit fondé en 773. & l'avoit gouverné juſqu'en 779. qui eſt l'année de ſa mort.

XIX. *Frotaire Evêque de Toul.*

Dans le Diocéſe de Toul, Frotaire dont on a déja parlé, gouvernoit ſon Egliſe depuis environ l'an 804. avec beaucoup de zéle & de ſageſſe, & étoit fort conſideré de l'Empereur Loüis le Débonnaire, qui lui donna diverſes commiſſions. Il l'avoit chargé de faire exécuter certains ouvrages, qu'il avoit ordonnés au Château d'Aix-la-Chapelle (*g*) ; & en même tems étant venu à Gondreville près de Toul, il lui avoit ordonné de faire dans la face du Palais une Galerie, pour pouvoir aller de là dans l'Egliſe, qui n'en étoit pas éloignée. Frotaire, que ces commiſſions détournoient de ſes devoirs eſſentiels, écrivit à Hilduin Abbé de ſaint Denys, qui étoit alors fort bien à la Cour, pour le prier avec beaucoup d'inſtance, de le faire décharger de cette Intendance. Il ajoûte, qu'en même tems il eſt encore occupé du ſoin de rétablir ſa Cathédrale, à quoi il n'a encore pû vaquer comme il auroit voulu, tant à cauſe de l'hyver, que parce que les Ouvriers ſont occupés aux ſemailles ; ſans parler d'un malheur qui lui étoit arrivé tout récemment ; un de ſes Serviteurs, outré de ce qu'il ne lui avoit pas donné la charge d'Econome, ayant malicieuſement mis le feu aux greniers de l'Evêché, où étoit toute la proviſion de l'Evêque & des Chanoines, qui par cet accident étoient réduits à une extrême pauvreté. Il conclut que ſi l'Empereur continuë à lui impoſer de telles charges, il ſera obligé d'aller à la Cour, demander ſa démiſſion de l'Epiſcopat.

En 821. il aſſiſta avec Hetti Archevêque de Tréves ſon Métropolitain (*h*), au Concile de Thionville, où l'on fit quelques Canons pour la ſûreté des perſonnes Eccléſiaſtiques, contre ceux qui les maltraitoient, ou leur dreſſoient des embûches.

XX. *Fortunat Archevêque de Grade.*

Fortunat Archevêque de l'Iſle de Grade dans les Etats de Veniſe, ayant été élû Archevêque en 803. (*i*) par la faveur des Tribuns de Veniſe, & craignant le reſſentiment de Jean & de Maurice Ducs de la même ville, réſolut de ſe retirer en France, & de demander contr'eux à Charlemagne ſa protection. Il vint trouver l'Empereur à Salz, ſur la riviere de Sale (*k*) ; & lui porta entr'autres préſens, deux Tables d'yvoire, d'un ouvrage de ſculpture admirable. L'Empereur lui accorda un Privilége pour ſon Egliſe de Grade, & lui deſtina l'Abbaye de Moyen-moutier, qui étoit alors vacante par le décès de l'Abbé Maldavin, mort en 802. Les Religieux n'ayant pû s'accorder ſur le choix d'un ſucceſſeur, & étant venus à la Cour pour ce ſujet vers l'an 804. l'Empereur, pour les accorder, leur propoſa Fortunat pour Abbé, & ils l'agréerent d'un commun conſentement.

Les Hiſtoriens du pays (*l*) font venir Fortunat de la Grece ; veulent qu'il ait été Patriarche de Jeruſalem, & qu'il ait apporté de ce pays dans le Monaſtere de Moyen-moutier pluſieurs Reliques, comme de S. Etienne, de Lazare frere de Marie & de Marthe, de ſaint George, de S. Pancrace, & le Corps entier de Joſeph d'Arimathie, lequel y fut conſervé juſqu'au dixiéme ſiécle. Alors l'Abbaye étant tombée entre les mains des Chanoines, ceux-ci par leur négligence, laiſſerent enlever de leur Egliſe par des Moines étrangers, qui paſſoient par-là, ce précieux dépôt qui leur fut dérobé en 894. le 25. de Mars. Ce qui eſt certain, c'eſt que Fortunat étoit Archevêque de Grade, & qu'il tint l'Abbaye de Moyen-moutier juſqu'en 825. pendant environ vingt-trois ans. Il y mourut le 26. Février (*m*), & fut enterré dans l'Oratoire de S. Gregoire, derriere la baſe de l'Autel de ce Saint. On y voyoit encore ſon tombeau au quatorziéme ſiécle (*n*).

On dit (*o*) que de ſon tems il vint d'Orient à Rome, & de Rome à Moyen-moutier, un Roi nommé Lazare, avec ſa fille nommée Aza, qui ſe firent d'abord Religieux & Reli-

(*g*) *Frotar. Epiſt. xj. p. 716. t. 2. Queſn. Hiſt. Franc.* Præcipitur enim ut in Aquis Palatio operemur, & laboribus ibidem peragendis inſudemus. Recordari ſiquidem veſtra paternitas valet, quòd cum in Palatio Gundunvillæ Domnus Imperator hoc anno ſtaret, veſtram continens manum, juſſit ut in fronte ipſius Palatii ſolarii opus conſtruerem, de quo in capellam venitur, &c.

(*h*) *T. 7. Concil. p. 1519.*

(*i*) *Ughel. Ital. ſacr. t. 5. in Fortunato Grad. Coint. t. 6. Annal. Franc. ad an. 803. p. 809. & ſeq.*

(*k*) *Annal. Met. mſ. ad an. 803. t. 3. Queſn. p. 190.* Venit quoque Fortunatus Patriarcha de Græcis, afferens ſecum inter cætera dona, duas portas eburneas, mirifico opere ſculptas.

(*l*) *Richer. Senonenſ. l. 2. c. 6. & Annales Metenſ. & Joan. de Bayon. c. 57.*

(*m*) Ou le 4. des Ides de Mars, c'eſt-à-dire, le 12. de ce mois, comme il eſt marqué dans le Nécrologe de Senones, dans le Calendrier de l'Abbaye de Munſter, & dans un Miſſel manuſcrit de Morbach.

(*n*) *Joan. de Bayon. c. 57.* Hujus veneranda gleba poſt baſem altaris beati Gregorii Papæ, decenti ſepulturæ eſt tradita.

(*o*) *Joan. de Bayon. c. 56. Hiſt. Medi-monaſt. pp. 165. 166.*

An de J.C. 829.

gieuſe, puis ſe renfermerent l'un & l'autre dans des cellules ; Lazare, joignant l'Oratoire de S. Pierre, & Aza joignant celui de S. Epvre, qui eſt aujourd'hui la Paroiſſe du lieu. Après leur mort, ils furent enterrés dans leurs cellules. Toutefois quelque tems après, on leva le corps d'Aza, & on le mit auprès de celui de ſon pere. Pendant les courſes des Hongrois, & ſur la fin du regne de Conrade, vers l'an 917. ou 918. leurs Corps ayant été cachés dans le mur de l'Egliſe de S. Pierre, y demeurerent inconnus pendant un long-tems.

Mais vers l'an 1012. la Comteſſe Helvide mere du Pape S. Leon IX. s'étant retirée à Moyen-moutier, pendant la guerre que Theodoric Evêque de Metz, faiſoit à l'Empereur Henry ; cette pieuſe Dame s'étant curieuſement informée de la vie de Lazare & d'Aza, & de ce qu'étoient devenuës leurs Reliques, eut enfin la conſolation de les trouver dans l'épaiſſeur du mur dont on a parlé, le 29. Mars, quatre-vingt-quinze ans après qu'ils y avoient été enfermés. L'Abbé Lambert les tranſporta de l'Egliſe de S. Pierre en celle de Notre-Dame, le 15. de Mars 1041. mais on ignore à préſent ce que ſont devenus ces ſaints Corps.

XXI. *Différends entre les Religieux de Moyen-moutier, & leur Abbé Iſmundus.*

Pour revenir à l'hiſtoire de Moyen-moutier, les Religieux de cette Abbaye eurent un gros différend avec leur Abbé nommé Iſmundus (*p*), dont voici l'occaſion. Fortunat Archevêque de Grade, ayant été pourvû de cette Abbaye, comme on le vient de dire, avoit aſſigné aux Religieux une certaine portion des revenus communs, pour leur ſubſiſtance. Ils en avoient joüi pendant le gouvernement de Fortunat, qui fut de vingt-trois ans, & pendant la vie de Walo qui lui ſuccéda. Iſmundus ou Hiſmundus Evêque, ſucceſſeur de Walo, prit le manſment de tous les biens du Monaſtere, promettant aux Religieux de fournir abondamment à tous leurs beſoins : mais il s'acquitta ſi mal de ſes promeſſes, que les Religieux furent obligés d'en porter leurs plaintes à Frotaire Evêque de Toul. Celui-ci prit avec lui Smaragde Abbé de S. Mihiel, qui avoit déja fait le partage entre l'Abbé Fortunat & les Moines ; & s'étant tranſportés enſemble ſur les lieux, ils examinerent les plaintes des Religieux, & les trouverent bien fondées.

L'Abbé promit de réparer tout le paſſé, & d'ôter aux Religieux tout ſujet de plainte : mais ceux-ci ne pouvant s'y fier, répondirent qu'ils ne ſe déſiſteroient point de leurs demandes, qu'on ne leur rendît la portion qui leur avoit été ajugée du tems de Fortunat ; & comme Iſmundus diſoit qu'il ne le pouvoit faire, ſans un ordre exprès de l'Empereur, les Religieux demanderent inſtamment à Frotaire, qu'il leur permît d'aller eux-mêmes s'en plaindre à l'Empereur ; diſant qu'ils aimoient mieux quitter leur Monaſtere, & aller par le monde vivans d'aumônes, que d'être expoſés plus long-tems aux caprices de leur Abbé, & d'être joüés par ſes vaines promeſſes. Frotaire ne put leur refuſer leur demande, & leur donna deux Lettres de recommandation ; l'une pour Hilduin Abbé de S. Denys, & l'autre pour Gerundus Portier du Palais, qui ſe fit dans la ſuite Religieux à Prum, & dont nous avons parlé ci-devant ; afin qu'il préſentât ces Religieux à l'Empereur, au cas qu'Hilduin ne fût pas à la Cour. Enfin il écrivit à l'Empereur même en droiture, pour l'inſtruire du ſujet du voyage & des plaintes de ces Religieux, avant leur arrivée en ſa préſence (*q*).

An de J.C. 829.

XXII. *Troubles en l'Abbaye de Senones.*

Le Monaſtere de Senones, ſitué dans les déſerts de Vôge, près celui de Moyen-moutier, étoit alors gouverné par Erbefrede ſucceſſeur de Rembert (*r*). Cet Abbé (*s*) avoit permis à quelques-uns de ſes Religieux de ſortir du Diocéſe de Toul ſans la permiſſion de Frotaire. Celui-ci s'en plaignit à Drogon Evêque de Metz, comme d'une choſe qui bleſſoit ſon autorité. *S'ils vont vers vous*, ajoûte-t-il, *pour vous faire quelque plainte, la Regle Canonique veut que leurs plaintes me ſoient premiérement portées, & qu'enſuite vous & moi, d'un commun conſentement, y apportions le remède convenable. Il y a dans mon Diocéſe un autre Monaſtere nommé Varengéville, où il y a des Moines qui demeurent ſans mon congé : mais parce que j'ai été élevé parmi eux dans l'Abbaye de Gorze, d'où ce Prieuré dépend, j'ai bien voulu le tolérer juſqu'à cette heure. Il y a auſſi quelques Egliſes de votre dépendance, qui ſont dans le reſſort de mon Diocéſe, qui manquent de Prêtres, & dont les ſujets ne ſont pas dans la ſoûmiſſion convenable. Je vous prie de nous envoyer quelqu'un de votre part, avec qui nous puiſſions réparer ce déſordre. Enfin il eſt bon que vous ſçachiez que les Commiſſaires que vous avez députés à Senones pour y rétablir la paix, bien loin d'y remettre le bon ordre & l'union, n'ont fait qu'y augmenter la diſcorde, & en rendre les Religieux encore plus mauvais.*

On peut juger par cet échantillon, du cara-

(*p*) Voyez les Lettres 1. 2. & 3. de Frotaire Evêque de Toul, pp. 712. 713. *Queſn. t. 2. Hiſt. Franc.* Le P. le Cointe croit que Fortunat & Iſmundus étoient Abbés de Metloc ; mais toute la ſuite de l'Hiſtoire prouve le contraire. Voyez *t. 2. annal. Bened. Mabill. p.* 491. & 414. 415. Iſmundus eſt nommé Evêque dans quelques monumens. Il y avoit alors pluſieurs Abbés qui avoient le titre d'Evêque.

(*q*) *Vide Epiſt. 3. Frotar. p.* 713.

(*r*) *Richer. t. 3. Spicileg.*

(*s*) *Frotar. Epiſt. x. p.* 715. Sciat dilectio veſtra mihi oppidò diſplicere de quibuſdam Monachis Cœnobii veſtri, cui Erlefredus rector eſſe videtur. Cum enim Parochiæ noſtræ iſdem adjaceat locus, & habitatores ejus noſtro muniminc. Deo adjuvante, protegi debeant ; egrediuntur quidam eorum Parochiam noſtram, ſine noſtro permiſſu & licentiâ, &c.

An de J. C. 829.

ctere d'eſprit de Frotaire, & de ſon attention à conſerver ſes droits, & à maintenir la diſcipline dans ſon Diocéſe. Nous avons encore une Lettre de ce Prélat (*t*), adreſſée à Thierry & à Reginard, vénérables perſonnages, & à leurs Communautés. Il y a beaucoup d'apparence que Theodoric, ou Thierry, étoit Abbé de Senones, ou de S. Diey, & Reginard de Moyen-moutier. Il eſt certain que Reginard fut Abbé de Moyen-moutier ; mais je ne ſçai pourquoi Frotaire ne leur donne pas dans ſa Lettre le titre d'Abbés. Il leur témoigne combien il eſt ſenſible aux maux qui affligent les peuples de ſon Diocéſe, qui leur ſont ſoûmis ; & qu'en particulier il a été très affligé d'apprendre que pluſieurs perſonnes de leurs quartiers avoient été dévorés des loups (*u*) : Qu'il ne doute point que ce ne ſoit une playe de la main de Dieu, qui a permis qu'après la diſette des années précedentes, le pays qui paroiſſoit être dans l'abondance, ſe voye tout d'un coup attaqué par une multitude de rats, qui conſument les moiſſons. *Je m'étonne*, dit-il, *que vous ne m'en ayiez pas donné avis : car ſi je l'avois ſçu, je n'aurois pas manqué de me rendre dans votre pays, pour y raſſurer les peuples, moins par ma prédication, que par l'impoſition des mains, & la Confirmation que je leur aurois donnée ; ce que j'eſpere faire aux premiers jours.*

Je vous avertis donc de faire venir dans vos Monaſteres tous les Prêtres des environs ; de leur ordonner d'y paſſer trois jours dans le jeûne & dans l'exercice des prieres publiques ; de ſe revêtir de ſac & de cilice, de ſe couvrir de cendres, & de joindre vos prieres aux leurs, à ce qu'il plaiſe à Dieu retirer de deſſus vous les fleaux de ſa juſtice, & vous faire reſſentir les effets de ſa miſericorde. Qu'ils exhortent auſſi leurs peuples à la confeſſion & à la pénitence, pour mériter de Dieu le pardon de leurs fautes.

XXIII. *Rétabliſſement de l'Abbaye de S. Epvre par l'Evêque Frotaire.*

Frotaire témoigna toujours une inclination particuliere pour le rétabliſſement de l'Abbaye de S. Epvre, ſituée près la ville de Toul, & dont il avoit été Abbé, avant que d'être élevé à l'Epiſcopat. Ce Monaſtere étoit preſque entiérement ruïné ; ſes biens avoient été diſſipés par le malheur des guerres, & par la négligence des Abbés ; la diſcipline réguliere en étoit bannie. Frotaire fit ſur cela ſes remontrances à l'Empereur Loüis le Débonnaire, qui lui permit d'y rétablir la diſcipline, & de faire reſtituer à ce Monaſtere tous les biens qu'il poſſédoit autrefois (*x*), & en particulier le village de S. Epvre, une famille de Serfs à Savonnieres, un Moulin à Nay ; une Métairie avec la famille qui l'habitoit, à S. Maximin, qui eſt à la porte du Monaſtere (c'eſt la Paroiſſe du village de S. Epvre, à la porte & dans la cour du Monaſtere). De plus, les villages de Velaine, Alain, Colombé, Sauſſures, Viller-S. Etienne, Manoncourt, Blenod, & pluſieurs autres Lieux, & deux maiſons à Moyenvic, où l'on façonnoit leur ſel.

An de J. C. 829.

Frotaire veut de plus, que l'on apporte à la porte du Monaſtere la moitié de la dixme des fruits, ou des animaux, qui leur revient de toutes leurs terres ; & qu'en reconnoiſſance de toutes ces donations, les Religieux donnent à l'Evêque de Toul tous les ans, un repas le jour de S. Epvre, & un cheval de la valeur de trente ſols, ou trente ſols en argent, avec un bouclier, une lance, deux cuirs, deux cilices ; & dans le tems de la milice, un chariot attelé de bœufs, qui ſera entretenu à la charge de l'Evêque ; & ſi les bœufs reviennent, ils ſeront rendus au Monaſtere. Il veut de plus, que l'élection de l'Abbé s'y faſſe par l'Evêque, & que ce Monaſtere dépende à perpétuité de l'Evêché de Toul, ſans qu'on l'en puiſſe ſéparer pour quelque cauſe que ce ſoit. Ce Privilége n'eſt point datté ; mais il peut être de l'an 836.

L'affection que Frotaire portoit à cette Abbaye, paroît encore par ſes Lettres xij. xiv. & xxj. Il envoya des Reliques de ce Monaſtere à l'Abbé Hugues (*y*), que l'on croit être le fils de Charlemagne, & frere de Drogon Evêque de Metz. Il donna des Reliques de S. Epvre à un autre Abbé nommé Vigardus (*z*), auquel il demande trois chariots de vin de Bonne, pour être envoyés à Aix-la-Chapelle (*a*), apparemment pour en faire préſent à quelque perſonne de la Cour, ou à l'Empereur même. Il n'ômit rien pour la conſtruction & l'embelliſſement de ſa Cathédrale : car il écrivit à l'Abbé Anglemare (*b*), de lui envoyer ce qu'il pouvoit avoir de plus beau & de plus précieux, pour embellir les murailles de cette Egliſe, qu'il venoit d'achever de bâtir, comme (*c*) de l'orpiment ou arſenic jaûne, de la feüille d'Inde, du vermillon, de l'azur, du *Pruſinum*, & du vif argent. Il remercie un autre Abbé (*d*), de lui avoir envoyé un homme habile, & capable de l'aider dans ſes ouvrages, & lui promet de le lui renvoyer, auſſi-tôt qu'il aura exécuté ce pourquoi il eſt venu. Ces détails peu importans en eux-mêmes, font connoître l'eſprit & le caractere de ce Prélat.

Pendant les années 826. 827. & 828. la France fut en guerre avec les Sarraſins d'Eſpagne (*e*), qui avoient ſoûlevé la Catalogne, pris Barcelone, & d'autres Places qui avoient

(*t*) *Frotarii Epiſt. xxvj. p. 721. t. 2. Hiſt. Franc. Quæſn.*

(*u*) Dans la Lettre xx. p. 720. il écrit à un Abbé nommé Anglemare, que depuis qu'il eſt Evêque, il a fait tuer 220. loups dans les forêts de l'Abbaye de Moyen-moutier. Cela fait juger combien ces animaux étoient communs dans la Lorraine au IX. ſiécle.

(*x*) *Vide Mabill. de re Diplom. p. 524. & l. 2. annal. Bened. pag. 177.*

(*y*) *Frotar. Epiſt. 21.*

(*z*) *Frotar. Epiſt. 12.*

(*a*) *Epiſt. 19.*

(*b*) *Epiſt. 20.*

(*c*) Auri pigmentum, folium indicum, miniam, lazur atque pruſinum, & de vivo argento juxta facultatem.

(*d*) *Epiſt. 22. p. 720.*

(*e*) *Vita Ludovici Pii, p. 304. 305. Eginard. ad an. 826. p. 269. t. 2. Quæſn.*

Année J. C. 829.

été autrefois conquiſes par Loüis, ſous le regne de Charlemagne. Frotaire eut avis qu'on avoit deſſein de le commander, pour marcher avec ſes milices de ce côté-là. Il écrivit à Gerungue (*f*) ſon ami, de prier l'Empereur qu'il le diſpensât de ce voyage. *Vous ſçavez*, lui dit-il, *que l'année prochaine l'Empereur doit viſiter notre ville, & que s'il ne m'exempte de ce long voyage, je ne pourrai lui rendre mes ſervices en ce pays-ci, comme je le ſouhaite. Depuis que je vous ai vû la derniere fois à la Cour, j'ai fait dire pour vous cent Meſſes, & cinquante Pſeautiers.* Mais il paroît par ſa huitiéme Lettre, adreſſée à Drogon Evêque de Metz, qu'il n'obtint pas ce qu'il déſiroit, puiſqu'il lui mande qu'il eſpere d'avoir le plaiſir de le voir, ou dans le voyage d'Eſpagne qu'ils doivent faire inceſſamment, ou au retour, lorſqu'ils ſe trouveront au Palais pour l'Aſſemblée générale.

XXIV. *Concile de Thionville de l'an 835. Aſſemblée d'Ingelheim en 840.*

En 835 (*g*), Frotaire ſe trouva avec Hetti de Tréves ſon Métropolitain, au Concile de Thionville, où Ebbon Archevêque de Reims reconnut la faute qu'il avoit faite contre l'Empereur Loüis, en ſe dépoüillant, autant qu'il avoit été en lui, de l'Empire, & en lui refuſant l'entrée de l'Egliſe (*h*). Ebbon fut dépoſé de l'Epiſcopat. Ce Concile ſe tint un peu avant le Carême. De-là toute l'Aſſemblée vint à Metz, où l'Empereur fut ſolemnellement rétabli. Mais en 840. (*i*), après la mort de Loüis, le même Ebbon fut amené à Lothaire, qui étoit à Vormes; & enſuite, dans une Aſſemblée tenuë à Ingelheim, il fut ſolemnellement réhabilité, en préſence & du conſentement de Hetti de Tréves, de Drogon de Metz, de Frotaire de Toul, & de dix-ſept autres Evêques, qui ſouſcrivirent à l'Acte de ſon rétabliſſement.

L'Empereur Lothaire en 845. (*k*) accorda à Leorard vénérable Chor-Evêque de l'Egliſe de Toul, la propriété de l'Egliſe dédiée à S. Maurice, qui eſt celle de l'Abbaye de S. Epvre, avec la famille & les terres qui en dépendent, pour en jouïr en toute liberté. Mais en 852. le Roi Lothaire reſtitua à l'Evêché de Toul l'Abbaye de ſaint Epvre, que l'Empereur Lothaire ſon pere en avoit détachée, pour récompenſer ſes ſerviteurs.

On met la mort de Frotaire le dernier jour de May 846. Il fut enterré dans le cimetiere de S. Epvre, au dedans du Cloître, à l'entrée du Monaſtere, dont il eſt regardé comme le reſtaurateur. Il fut depuis tranſporté derriere l'Autel de la Ste. Croix. Aujourd'hui on ignore le lieu des tombeaux des Evêques, à cauſe du renverſement de l'Egliſe, arrivé en 1552. Arnoû ſuccéda à Frotaire.

XXV. *Auſtramne Evêque de Verdun.*

Dans le Diocéſe de Verdun, Auſtramne, ſucceſſeur de Pierre l'Italien, étoit entré en poſſeſſion de ſon Evêché en 813. Il étoit Chantre de la Chapelle du Roi (*m*), lorſqu'il fut choiſi, du conſentement du Clergé & du Peuple. On ne ſçait que très peu de particularités de la vie de cet Evêque. Bertaire dit ſeulement, qu'il ſoûmit les Braſſeurs (*n*) à l'Egliſe de Verdun. On nomme *Braſſeurs* les faiſeurs de bierre. Mais Vaſſebourg (*o*) dit qu'il obtint de l'Empereur Charlemagne la reſtitution du Pont des Brachieux, ſitué ſur un bras de la Meuſe, dans la ville baſſe de Verdun, ſur lequel, & aux environs duquel demeuroient pluſieurs Marchands, qui payoient de groſſes rentes à l'Egliſe, & qui s'étoient diſpenſé de les payer ſous Pierre prédéceſſeur d'Auſtramne †.

† Je croi que *Bracenſes* en cet endroit ſignifie les Habitans des deux villages de Brat proche Verdun. Dans un autre Titre de l'an 950. il eſt dit que l'Abbaye de S. Vanne percevroit la Dixme des Agneaux de la Centaine de Brat, ex *Bracenſi* Centena de la Seigneurie de Brat.

Le même Auteur (*p*) avance que l'Evêque Auſtramne étoit un des Chantres envoyés par le Pape Adrien à Charlemagne, pour rétablir le Chant Romain dans les Egliſes de France. Que ce Prince faiſoit tant de cas de ce Muſicien, qu'il le tenoit preſque toujours à ſa Cour, & qu'il le mena à Rome l'an 800. en ſon troiſiéme voyage, entrepris pour le rétabliſſement du Pape Leon III. Qu'alors Auſtramne étoit déja Evêque, & qu'étant à Rome, il obtint du Pape la permiſſion de lever de terre & de canoniſer l'Evêque Maldavée, enterré à S. Vanne; ce qu'il exécuta à ſon retour: Qu'enfin il mourut après cinq ans d'Epiſcopat. Ce dernier fait eſt atteſté par Bertaire, & par Hugues de Flavigny: mais pour les autres, Vaſſebourg n'en cite aucun témoin ni aucun garant. Il met le commencement de ſon Epiſcopat en 799. & ſa mort en 804. ce qu'il eſt difficile d'accorder avec Bertaire, Auteur preſque contemporain (*q*), qui donne à Pierre l'Italien vingt-cinq ans d'Epiſcopat, à Auſtramne cinq ans, à Heriland ſon ſucceſſeur vingt-quatre, à Hilduin ſucceſſeur d'Heriland, auſſi vingt-quatre. Celui-ci mourut quelques années après la bataille de Fontenay, donnée en 841. Selon ce calcul, il faudroit mettre le commencement de Pierre l'Italien en 776. & ſa mort en 801; la mort d'Auſtramne en 806. celle d'Heriland en 829. & celle d'Hilduin en 854. ou environ. Auſtramne fut enterré au Monaſtere de S. Vanne (*r*), & eut pour ſucceſſeur Heriland en 806.

XXVI. *Heriland Evêque de Verdun.*

Bertaire (*s*) & Vaſſebourg (*t*) lui donnent vingt-quatre ans d'Epiſcopat, & Hugues de Flavigny ſeulement ſept. Le P. le Cointe (*u*)

(*f*) *Frotar. Epiſt.* 24. *p.* 721.
(*g*) *Concil. t.* 7. *pp.* 1696. 1697.
(*h*) *Aſtronom. Vita Lud. Pii, p.* 313. *T.* 2. *Queſn.*
(*i*) *t.* 7. *Concil. pp.* 1770. 1771. 1772. *Fredoard. l.* 2. *c.* 20.
(*k*) Voyez les Preuves.
(*l*) Voyez les Preuves.
(*m*) *Bertar. de Epiſcopis Virdun. p.* 260. *t.* 12. *Spicileg.* Elegerunt ſibi Epiſcopum de Regis Palatio Auſtramnum, Cantorem ipſius. *Hugo Flavinnac.*
(*n*) *Berthar. loco citato.* Cujus induſtriâ Bracenſes negotiatores iſti Eccleſiæ redacti ſunt. *Vide Luc. Dacherij, not. margin. in Berthar.*
(*o*) Vaſſebourg, *l.* 3. *fol.* cxiv. *verſo.*
(*p*) *Ibid. fol.* cxliv. *reſto & verſo.*
(*q*) *Berthar. hic p.* 198.
(*r*) *Berthar. de Epiſc. Virdun. in Herilando. T.* 12. *Spicileg. pag.* 260.
(*s*) *Idem Ibid.*
(*t*) Vaſſeb. Hiſt. de la Gaule Belgique, *l.* 3. *fol.* cxlvij. *verſo.*
(*u*) *Cointe. t.* 7. *annal. Franc. ad an.* 852. *n.* 147. *p.* 655.

An de J. C. 819.

ſoutient qu'il ne gouverna que quatre ans, & qu'il mourut en 822. Ce Prélat étoit un homme fort ſimple & fort foible, ſous lequel l'Egliſe de Verdun perdit beaucoup de ſes biens. Il mourut à Aix-la-Chapelle, & fut enterré à S. Vanne, près d'Auſtramne ſon prédéceſſeur. C'eſt ce qu'on lit dans Bertaire & dans Hugues de Flavigny. Vaſſebourg (*x*) dit qu'il fut élû par Charlemagne, & qu'il étoit frere de Zacharie, dont ce Prince ſe ſervoit dans ſes Ambaſſades. Il veut parler apparemment du Moine Zacharie, que Charlemagne envoya à Jeruſalem en 800. (*y*): mais je ne ſçai où il a trouvé qu'Heriland étoit ſon frere. Il ajoûte, qu'Heriland aſſiſta aux Conciles de Mayence, de Reims, de Châlons ſur Saone, & d'Arles, & que de ſon tems on commença à lire dans l'Egliſe de Verdun le Martyrologe d'Iſnard (apparemment Uſuard, qui n'a vécu que ſous Charles le Chauve (*z*); comme auſſi les Leçons de Matines, tirées d'un volume recueilli des Ecrits des Peres par Paul Diacre, qui s'étoit rendu Religieux au Mont Caſſin. Les Annales de Tréves ſous l'an 811. portent qu'Heriland aſſiſta Amalaire Archevêque de Treves, avec un autre Evêque nommé Adalmate, au Sacre de Frotaire Evêque de Toul.

Vaſſebourg dit plus, que Bernard Roi d'Italie s'étant révolté contre l'Empereur Loüis, & s'étant avancé juſqu'à Châlons ſur Marne, Heriland, malgré la goutte qui le tenoit, fut obligé de ſe ſauver à Aix la-Chapelle, qui étoit, comme il dit, *le territoire de ſa nativité*, où il demeura juſqu'à ſa mort. Il fut préſent aux Obſéques de Charlemagne, mort en 815. & au Concile d'Aix-la-Chapelle, où l'on confirma la Regle des Chanoines, compoſée par le Diacre Amalarius, & la fit recevoir & pratiquer par ſon Clergé.

XXVII. *Hilduin Evêque de Verdun.*

A Heriland ſuccéda Hilduin, ou Hildin, ou Hildi, ou Hildivin, qui fut demandé à l'Empereur (*a*) par le Clergé & le Peuple, qui lui firent une députation exprès pour cela. Hilduin étoit Allemand, ſaint Perſonnage, qui bâtit pluſieurs Egliſes dans ſon Diocéſe, & y fit beaucoup de bien. Il ſe trouva en 829. avec Hetti ſon Métropolitain, au Concile de Mayence (*b*), dont les Canons ne ſont pas parvenus juſqu'à nous. On trouve ſon nom parmi les ſouſcriptions d'une Charte donnée par Aldric Archevêque de Sens, au Monaſtere de S. Remy, ſitué au Fauxbourg de cette Ville. Il ſouſcrivit auſſi en 835. (*c*) au Concile de Thionville, pour la dépoſition d'Ebbon Archevêque de Reims (*d*). Il fut toujours très attaché à Loüis le Débonnaire, pendant les troubles que les Princes ſes fils ſuſciterent contre lui. Cet Empereur le députa en 835. (*e*), avec d'autres Ambaſſadeurs, vers Lothaire ſon fils, pour l'inviter à envoyer à Aix-la-Chapelle les plus conſidérables de ſes adhérans, afin de prendre avec eux des meſures pour une parfaite réconciliation.

An de J. C. 836.

L'année ſuivante (*f*), l'Empereur le fit encore partir, avec Otgaire Archevêque de Mayence, Marquard Abbe de Prum, & les Comtes Varin & Adalgiſe, pour aller à Padouë trouver Lothaire, afin de le porter à ſe réconcilier avec l'Empereur ſon pere. L'effet de cette Ambaſſade fut tel, que Lothaire perſuadé par les raiſons que lui dirent les Députés, envoya des Ambaſſadeurs à l'Empereur, qui l'aſſûrerent de ſon obéïſſance. Loüis les reçut avec ſa bonté accoutumée; & Lothaire ſeroit venu lui-même pour mettre le ſeau à cette affaire, ſans une maladie qui lui ſurvint.

Après la mort de Loüis le Débonnaire, Hilduin s'attacha à Charle, le Chauve (*g*), ce qui lui attira la haine de Lothaire; & c'eſt peut-être pour cela que Loüis & Charles, après la fameuſe bataille de Fontenay, ſe rendirent à Verdun, chacun de ſon côté, ſçavoir, Loüis par Thionville, & Charles par Reims, afin de délibérer enſemble ſur la ſituation de leurs affaires, & ſur leurs intérêts communs (*h*).

XXVIII. *L'Abbaye de Tholey, ôtée à l'Egliſe de Verdun.*

Vaſſebourg (*i*) aſſûre que l'Empereur Lothaire, en haine de l'Evêque Hilduin, ſépara de l'Egliſe de Verdun l'Abbaye de Tholey, qui eſt au Diocéſe de Tréves, & qui avoit été juſqu'alors dans ſa dépendance, & qu'il la donna à un nommé Adelmus, qui en jouït juſqu'à la mort de Lothaire. Il ajoûte, que l'Evêque Hilduin, qui étoit homme de grand ſçavoir, écrivit au Pape, & aux Prélats & Seigneurs d'Italie, une Lettre pleine de lamentations & de plaintes, pour obliger Lothaire à faire reſtitution à ſon Egliſe de ce qu'il lui avoit ôté. Mais ces plaintes ne produiſirent leur effet qu'après la mort de ce Prince. Hilduin mourut le 13. de Janvier 854. après vingt-quatre ans d'Epiſcopat (*k*). Il eut pour ſucceſſeur Atto. Bertaire en cet endroit avertit qu'il va raconter plus ſûrement ce dont il a été témoin; ce qui marque & ſon âge & ſon exactitude. Laurent de Liége qui a continué Bertaire, attribuë à Charles le Chauve, ce que Vaſſebourg dit ici de Lothaire.

(*x*) Vaſſebourg, *loco cit.* fol. clxv. *recto.*

(*y*) *Annal. Franc. an.* 800. *Vide Queſn. t.* 2. *pp.* 13. 41. 59. 79. 80. 164. 250. 251.

(*z*) *Vide Mabill. t.* 2. *annal. Bened. l.* 33. *p.* 631.

(*a*) *Berthar. t.* 12. *Spicileg. p.* 260. *Hugo Flaviniac.*

(*b*) *T.* 7. *Concil. p.* 1580.

(*c*) *Apud Coint. t.* 8. *annal. Franc. ad an.* 835. *p.* 281. Arduinus Virdunenſium Epiſcopus.

(*d*) *T.* 7. *Concil. pp.* 1696. 1698. Hildi Epiſcopus.

(*e*) *Vide Coint. ad an.* 835. *n.* 78. *& ad an.* 836. *n.* 1. *p.* 410.

(*f*) An de J. C. 836. *Vide Lindolph. Vita ſanctii Saturi apud Bolland. die* 1. *Februar. & annal. Bertinian.*

(*g*) *Berthar. Hiſt. Epiſcop. Virdun. t.* 12. *Spicileg. p.* 260. *Hugo Flaviniac.*

(*h*) *Nithard. l.* 4. *p.* 377.

(*i*) Vaſſebourg, l. 3. fol. clſ. Laurent de Liége, *Hiſt. Verdun. t.* 12. *Spicileg. p.* 276. dit que ce fut le Roi Charles qui ôta cette Abbaye à l'Evêché de Verdun, pour la donner à Adelelme; qu'Hildin en écrivit une Lettre de plainte, & que le Pape Nicolas en écrivit auſſi à Adelelme. Il paroît que cet Auteur avoit en main ces Ecrits, ou du moins qu'ils lui étoient bien connus.

(*k*) Bertaire & Vaſſebourg lui donnent 24. ans d'Epiſcopat, & le P. le Cointe ſeulement 22.

Digitized by Google

An de J. C. 836.

L'Abbaye de S. Mihiel, ſituée dans le Diocéſe de Verdun, fut gouvernée du tems du Roi Pepin, par Hermengaude, qui vêcut auſſi quelque tems ſous le regne de Charlemagne, & obtint de ce Prince un Privilége pour la libre élection d'un Abbé dans ce Monaſtere (*l*). L'Auteur anonyme qui a écrit la Chronique de S. Mihiel dans l'onziéme ſiécle (*m*), donne à Hermengaude le titre d'Abbé & d'Evêque, choſe qui n'étoit pas fort rare en ce tems-là, où l'on voyoit pluſieurs Abbés réſidans dans leur Monaſtere, revêtus du caractere Epiſcopal, & en exerçant les fonctions ſur leurs Religieux. On aſſûre (*n*), que le même Hermengaude régla ce que l'Abbé, ce que le Pourvoyeur du pain, du ſel & de la graiſſe, ce que le Pourvoyeur du poiſſon, ce que les autres Officiers qui avoient ſoins de luminaire, des pauvres & des hôtes, devoient avoir pour l'exercice de leur emploi; c'eſt-à-dire, qu'on leur aſſigna à chacun une certaine portion dans les revenus du Monaſtere, pour s'en ſervir à acquitter les charges de leur office; & c'eſt là un des plus anciens Exemplaires que l'on ait des offices clauſtraux, & de leurs revenus fixes, établis dans les Monaſteres. On ajoûte, que Charlemagne confirma toutes ces choſes, par des Lettres qu'il fit expédier à ce ſujet.

XXIX. *Le Corps de S. Anatole Evêque de Cahors, apporté en l'Abbaye de S. Mihiel.*

Ce fut le même Hermengaude, qui étant allé, ſuivant l'uſage de ce tems-là, à la guerre avec Charlemagne, trouva près la ville de Cahors le Corps de S. Anatole, Evêque de cette ville, & l'emporta dans ſon Abbaye. On ignore la patrie, les actions, le tems du gouvernement de ce Saint. Il mourut, dit-on, le 6. des Ides de Février, c'eſt-à-dire, le 8e. de ce mois, & fut enterré dans les vignes, près la ville de Cahors; les troubles qui agitoient alors le pays, n'ayant pas permis qu'on lui rendît ſolemnellement les honneurs de la ſépulture dans ſon Egliſe. Son tombeau demeura quelque tems inconnu (*o*), juſqu'à ce que Dieu manifeſtât ſa gloire par quelques Miracles. L'Abbé Hermengaude informé de toutes ces choſes, réſolut de l'enlever, & d'en enrichir ſon Monaſtere: ce qu'il fit, dit l'Auteur de la Vie de ſaint Anatole (*p*), ſoixante-dix ans après la fondation de l'Abbaye de S. Mihiel, dans le tems que Charlemagne, au retour de la guerre des Saxons, aſſiégea & prit la ville de Cahors. Or la 70e. année depuis la fondation de cette Abbaye, revient à l'an de J. C. 778. (*q*), auquel Charlemagne porta la guerre, non contre les Saxons, mais contre les Sarraſins d'Eſpagne (*r*). Au retour il fut attaqué par les Gaſcons dans les Pyrenées, en la Vallée de Roncevaux. Ainſi en liſant les *Gaſcons* au lieu des *Saxons*, on verra à peu près ce que veut dire l'Auteur dont on a parlé. Car quel rapport entre le retour de Saxe, & la priſe de Cahors? L'Hiſtoire ne parle pas du ſiége de cette ville. Mais les Hiſtoriens ont pû negliger ce fait, comme peu important; Cahors n'ayant pas été capable de faire une grande réſiſtance à l'armée du Roi, & n'ayant peut-être pas même été aſſiégée dans les formes.

An de J. C. 836.

Hermengaude étant de retour dans ſon pays, ne jugea pas à propos de dépoſer les Reliques de S. Anatole dans ſon Abbaye, qui étoit encore alors ſur le mont de Châtillon, & qu'on ſongeoit déja à tranſporter dans le Vallon où elle eſt aujourd'hui. Il les mit dans l'Egliſe des SS. Cyriaque & Juliette, Paroiſſe du village de Godoncourt, qui eſt aujourd'hui la ville de S. Mihiel, dont la Paroiſſe à changé de Patrons; ayant eû d'abord les SS. Cyriaque & Juliette, puis S. Etienne, & enfin S. Leopold, depuis qu'on y a tranſporté les Chapitres d'Apremont & de Hattonchâtel, ſous l'invocation de ce Saint. S. Anatole ayant donc été dépoſé dans cette Egliſe, y demeura quelque tems aſſez peu honoré, juſqu'à ce que Dieu y fit paroître quelques Miracles. Enfin en 1253. Pierre Suffragant de Verdun, le tranſporta ſolemnellement dans l'Egliſe de l'Abbaye, où il eſt conſervé dans une Châſſe d'argent, faite par Gautier vingt-huitiéme Abbé; & en 1469. l'Abbé Vari de la Valle, ouvrit la Châſſe du Saint, & dreſſa un acte autentique de la reconnoiſſance qu'il en avoit faite.

C'eſt ce que l'on ſçait de S. Anatole, & de l'Abbé Hermengaude, qui mourut vers l'an 805. ou 806. Il étoit encore Abbé en 804. puiſqu'en cette année il obtint un Privilége de Charlemagne (*s*) pour ſon Monaſtere.

XXX. *Smaragde Abbé de S. Mihiel en 805.*

Smaragde fut fait Abbé vers l'an 805. puiſque Charlemagne lui donna commiſſion de faire, environ ce tems-là, une eſpéce de partage de manſe entre Fortunat Abbé Commendataire de l'Abbaye de Moyen-moutier, & les Religieux du même Monaſtere (*t*). Smaragde étoit homme de Lettres, habile dans les Humanités, dans les matieres de Morale & de Théologie. Il accompagna en 809. Bernaire Evêque de Vormes, & Adalard Abbé de Corbie, dans le voyage qu'ils firent à Rome vers le Pape

(*l*) L'an 772. au mois de May, la quatriéme année du regne de Charlemagne.

(*m*) *Annales rerum Mabill. t. 2. p. 374.*

(*n*) *Ibid. p. 883.*

(*o*) Monſieur de la Croix, Auteur de la ſuite des Evêques de Cahors, imprimée en 1626. à Cahors in 8o. n'a pas connu S. Anatole: mais depuis l'an 662. auquel il place la mort de ſaint Didier, juſqu'à l'an 751. auquel commence S. Ambroiſe Evêque de cette Egliſe, il dit que le Siége a vaqué. Meſſieurs de Sainte-Marthe, après S. Didier, mettent Capuanus Evêque, vers l'an 660. & ne font aucune mention de S. Anatole. Les Auteurs de la nouvelle Edition de *Gallia Chriſtiana*, tom. 1. p. 117. ont connu S. Anatole mais ils n'ont pû lui aſſigner rang parmi les Evêques Cahors.

(*p*) *Officium ſancti Anatoli, San-Mihieli impreſſum, anno 1625. in 8.*

(*q*) L'Abbaye de ſaint Mihiel fut fondée en 709.

(*r*) *Eginard. annal. ad an. 778. & alii Annaliſta ad eundem ann. & Vita Caroli Magni per Eginard. p. 97. t. 2. Hiſt. Franc. Quercu.*

(*s*) *Vide Chronic. S. Michaël. t. 2. Analect. Mabill.*

(*t*) *Vide Frotar. Tullenſ. Epiſt. 3. p. 713.* Frotaire dit que ce fut par les ordres de Loüis le Debonnaire que Smaragde fit ce partage entre Fortunat & les Religieux: mais il a voulu dire qu'il l'avoit fait par l'ordre de l'Empereur regnant, c'eſt-à-dire, par l'ordre de Charlemagne: car Fortunat mourut avant que Loüis fut en poſſeſſion de l'Empire.

Leon

An de J. C. 836.

Leon III. par ordre de Charlemagne (*u*), au ſujet de l'addition que les Latins avoient faite au Symbole, en y mettant, *Filioque*. Un Moine nommé Jean, envoyé de Conſtantinople à la Cour de l'Empereur à Aix-la-Chapelle, ayant ouï chanter dans la Chapelle de Charlemagne ces mots *Filioque*, en témoigna ſa ſurpriſe. De l'addition du mot, on en vint à la diſcuſſion du Dogme de la proceſſion du S. Eſprit; & la diſpute s'étant échauffée, l'Empereur crut devoir en écrire au Pape Leon III. Smaragde fut chargé de dreſſer la Lettre qui a été publiée par Luc d'Holſtein, & qui ſe trouve imprimée en pluſieurs endroits.

Cette Piéce fut lûë au Pape, & Smaragde lui expoſa les ſentimens de l'Egliſe Gallicane, & les raiſons qu'elle avoit de ſoutenir l'addition qui avoit été faite au Symbole. Il ramaſſa les Actes de cette conférence, que nous avons encore (*x*). Le Pape approuva la Doctrine de l'Abbé, & dit qu'il condamnoit le ſentiment contraire : mais qu'il ne pouvoit approuver qu'on eût touché au Symbole : qu'il n'avoit jamais prétendu accorder cette liberté, en donnant permiſſion de le chanter : que dans l'Egliſe Romaine, on ne le chantoit point, mais qu'on ſe contentoit de le réciter : qu'il falloit commencer à interrompre la coutume de chanter le Symbole à la Cour de l'Empereur, & qu'inſenſiblement les autres Egliſes ſuivroient cet exemple, ſoutenu de celui de l'Egliſe Romaine : mais tout le contraire arriva. L'addition eſt demeurée dans le Symbole, l'uſage de le chanter s'eſt communiqué à toutes les Egliſes Latines, & eſt enfin paſſé à Rome même.

Smaragde conſidérant la ſituatian de ſon Abbaye ſur une montagne d'un aſſez difficile accès, & avec cela manquant d'eau de ſource, entreprit de la tranſpórter à une bonne lieuë de là ſur la Meuſe, à l'endroit où le ruiſſeau de Marſoupe ſe jette dans cette riviere. Il y jetta donc les fondemens d'un nouveau Monaſtere, & y fit venir la plus grande partie de ſa Communauté, laiſſant ſeulement quelques Religieux dans l'ancien Monaſtere, pour y chanter les loüanges de Dieu en l'honneur de S. Michel, auprès des corps des Fondateurs; ordonnant ſous peine d'anathême à ſes Religieux d'y tranſporter après leur mort tous ceux qui mourroient dans la nouvelle Maiſon, & de les y enterrer auprès de leurs anciens (*y*). Il y fut enterré lui-même, & cette coutume s'eſt religieuſement obſervée juſqu'au tems du Pape Urbain II. qui en 1098. permit de les inhumer dans la nouvelle Abbaye. L'ancienne Egliſe de Caſtellion, ou Châtillon, nommée aujourd'hui Vieux-montier, ſubſiſte encore, avec un petit Oratoire preſque tout joignant, du côté du Midy, où repoſent les corps du Fondateur & de ſon Epouſe. Un Religieux de l'Abbaye va encore y dire la Meſſe toutes les Fêtes & Dimanches.

An de J. C. 836.

L'Abbé dont nous parlons, étoit en grand crédit à la Cour des Empereurs Charlemagne & Loüis le Debonnaire. Il en obtint pluſieurs Priviléges (*z*). L'un regarde la liberté & l'immunité du Monaſtere, l'autre la franchiſe de ſes chariots & de ſes voitures; un autre, celle des poiles, ou chaudieres, que les Religieux avoient à Marſal & à Vic, où ils faiſoient leur ſel, comme auſſi la franchiſe de leurs naſſelles ou batteaux. De plus Smaragde obtint un Privilége pour la libre élection d'un Abbe dans ſon Monaſtere; un autre pour le Prieuré de Salonne, que Loüis le Débonnaire donna à Smaragde, quoiqu'il eût appartenu juſqu'alors à l'Abbaye de S. Denys en France (*a*). Enfin en 817. l'Empereur ordonna que tous ceux qui tenoient des Benéfices ou des Terres de l'Abbaye, payaſſent à l'Abbé les neuviémes & dixiémes de ce qu'ils poſſédoient. (*b*). Tous ces monumens font voir en quelle conſidération étoit l'Abbé Smaragde dans la Cour des Empereurs.

XXXI. *Oeuvres de l'Abbé Smaragde*

Ses principaux Ouvrages (*c*) ſont, 1°. Celui qui eſt intitulé *le Diadéme des Moines*. 2°. *La Voye Royale*, ou *le grand Chemin*, qui eſt imprimé dans le cinquiéme Tome du Spicilége du P. Dom Luc d'Achery. 3°. La Lettre ſous le nom de Charlemagne, au Pape Leon III. dont nous avons parlé, & les Actes de la Conférence tenuë en ſa préſence ſur la proceſſion du S. Eſprit, & recuëillis par Smaragde. 4°. Un Commentaire ſur la Regle de S. Benoît. 5°. Un Recuëil d'explications ſur les Epitres & les Evangiles qu'on lit à l'Egliſe pendant l'année. Tous ces Ouvrages ſont imprimés : exceptés les Commentaires qu'il a faits ſur Donat, en faveur apparemment des Ecoliers qui étudioient dans ſon Monaſtere.

Quelques-uns (*d*) ont crû que Smaragde Abbé d'un Monaſtere de S. Mihiel en Saxe, étoit Auteur de la plûpart de ces Ecrits : mais ce Smaragde Abbé de S. Mihiel en Saxe, eſt bien plus moderne que celui de S. Mihiel, qui paſſe pour le véritable Ecrivain de tous les Ouvrages que nous venons de rapporter. Quelques-uns ont diſtingué l'Auteur du Diadéme des Moines, de celui de la Voye Royale : mais ces deux Ouvrages ſont d'un ſeul & même Auteur, comme

(*u*) *Vide Coint. ad an.* 809. *n.* 11. *Mabill. t.* 2. *annal. Bened. p.* 338.

(*x*) *Vide t.* 7. *Concil. pp.* 1194. 1195.

(*y*) *Chronic. S. Michaelis ad Mosam, t.* 2. *Analector. Mabill.*

(*z*) *Vide t.* 2. *annal. & Coint. t.* 7. *annal. Franc. ad an.* 824. *n.* 66. *p.* 716. *& ſeq. Tepez ad calcem, t.* 2. *Chronic. Ord. S. Bened.* Ici Preuves, *t.* 1. à la fin.

(*a*) Il eſt dit dans ce Titre, que Charlemagne avoit fondé ce Prieuré en l'honneur des SS. Denys & Privat. L'Abbe Fulrad, dans ſon Teſtament fait en 777. donne à l'Abbaye de S. Denys le Prieuré de Salone, où il avoit bâti une Egliſe en l'honneur de la Vierge, & où les ſaints Privat & Hilarus repoſoient.

(*b*) La *neuviéme* Gerbe pour gerbage eſt au Seigneur foncier, & la *dixiéme* dixme Eccléſiaſtique au Seigneur décimateur, *v. ci-devant l. xj. Art. xlij.*

(*c*) *Vide Honor. Augustodun. l.* 4. *de Scriptor. Eccleſ.*

(*d*) *Alberic. Miræus ad Honor. Augustodun.*

An de J. C. 836.

il eſt aiſé de s'en perſuader, en les comparant.

On a douté (*d*) ſi Smaragde étoit Abbé, lorſqu'il a écrit le Diadême des Moines; parce que dans un ancien Manuſcrit, on lit : *Smaragde a recueilli ce petit Livre, qui traite de diverſes vertus, ſous l'Abbé Joſeph, & lui a donné le nom de Diadème des Moines.* Mais ſi Smaragde n'avoit pas été Abbé, auroit-il dit ces paroles, qui ſont à la fin de la Préface : *Comme c'eſt la coutume que les Moines liſent la Regle de ſaint Benoit tous les jours au Chapitre après Laudes, nous voulons auſſi que ce petit Livre leur ſoit lû tous les jours après Vêpres?* D'ailleurs on n'a aucune connoiſſance de ce prétendu Abbé Joſeph; nul catalogue, nul monument ne rappelle ſon nom; il eſt arrivé aſſez ſouvent que des Copiſtes ſe ſont donné des libertés, en ajoûtant & retranchant de leur autorité quelques termes, dans les titres des Livres.

Le tems de la mort de ce fameux Abbé n'eſt pas connu: mais il ne peut pas avoir vécu long-tems après l'an 820. Il fut enterré à Vieux-montier, c'eſt-à-dire, dans l'ancien Monaſtere bâti par Vulfoade ſur la montagne de Châtillon, & on mit ſur ſon tombeau une Epitaphe (*e*), où l'on marque la tranſlation qu'il avoit faite du Monaſtere en un autre lieu. Le jour de ſa mort eſt marqué au 29. Octobre dans le Nécrologe du Monaſtere: mais ſon Epitaphe la met au 12. jour depuis l'entrée du Soleil dans le ſigne du Scorpion, ce qui revient au 25. d'Octobre.

XXXII. *Louis le Débonnaire déclare Lothaire déchû de ſon aſſociation à l'Empire.*

Il eſt tems de revenir à l'Hiſtoire de Loüis le Débonnaire, que nous avons interrompuë, pour faire connoître l'Etat de l'Egliſe ſous ſon regne. L'Imperatrice Judith étant de retour à Aix-la-Chapelle, de Poitiers, où elle avoit été miſe dans un Monaſtere, inſpira à l'Empereur *, qu'il étoit de ſa juſtice & de ſon intérêt d'éloigner de la Cour pluſieurs perſonnes qui avoient favoriſé l'entrepriſe de Lothaire, & qu'après tout ce qui s'étoit paſſé, il devoit faire reſſentir à Lothaire les effets de ſa juſte indignation.

*An de J. C. 831.

Louis n'avoit nulle inclination à la ſévérité; mais il ne put réſiſter à l'Imperatrice (*f*). Il déclara Lothaire déchû de ſon aſſociation à l'Empire; tous les ſujets de l'Empire diſpenſés du ſerment de fidélité qu'ils lui avoient juré. On lui laiſſa ſeulement la qualité de Roi d'Italie (*g*), à condition qu'il n'y feroit rien d'important ſans le conſentement de l'Empereur ſon pere. La diſgrace de Lothaire entraîna celle de ſes amis. Ils furent tous exilés en divers lieux; & Vala Abbé de Corbie, proche parent des Empereurs, qui, comme nous l'avons dit, avoit été d'abord renvoyé dans ſon Monaſtere, fut enſuite relegué ſur le Lac de Genêve, dans une caverne très étroite, où il n'avoit aucun commerce avec qui que ce fût (*h*).

An de J. C. 836.

Cette rigueur exercée par Loüis n'étoit nullement de ſon goût; & les Evêques qui connoiſſoient ſes diſpoſitions, lui firent entendre que le meilleur moyen de ramener les cœurs, & de s'attacher ceux qu'il avoit aliénés, ſeroit de les traiter avec douceur, & de les rappeller de leur exil. C'eſt ce qu'il exécuta quelques mois après (*i*), en accordant à tous ceux qui l'avoient offenſé, une amniſtie générale; permettant à tous ceux qui avoient été relégués dans des Monaſteres, d'en ſortir, & rendant les biens à ceux à qui ils avoient été confiſqués. Vala fut ſollicité de la part de l'Empereur, par Paſchaſe Radbert Religieux de Corbie ſon ami, de reconnoître ſeulement qu'il avoit eu tort, & de conſentir pour le reſte à ce que déſiroit l'Empereur; que ſous ces conditions on lui offroit la liberté: mais Vala ne put ſe réſoudre à trahir ſa conſcience, & à faire un aveu qu'il croyoit contraire à la vérité. C'eſt pourquoi l'Empereur le fit tranſporter du premier lieu de ſon exil, en l'Abbaye de Neuf-monſtier (*k*), ſituée dans une Iſle ſur les côtes de Poitou, & de-là dans un Monaſtere d'Allemagne. Il revint enfin dans ſon Abbaye, où il demeura en homme privé, & dépoüillé de la dignité Abbatiale.

XXXIII. *Diette de Thionville.*

L'Empereur ayant paſſé les Fêtes de Pâques à Aix-la-Chapelle (*l*), alla à Ingelheim près de Mayence; & après y avoir paſſé quelque tems, il ſe rendit aux environs de Remiremont dans la Vôge, où il prit le divertiſſement de la pêche & de la chaſſe; après quoi il revint paſſer l'Automne à Thionville, où il avoit convoqué une Diette générale, & où il donna audience aux Ambaſſadeurs de Dannemarck, & à ceux des Sarraſins d'Afrique. Bernard qui avoit eu tant de part à la confiance de l'Empereur, & qu'il avoit relégué malgré lui dans ſon Gouvernement de Barcelone, fut rappellé comme les autres, & parut dans cette Aſſemblée, demandant qu'on lui fiſt juſtice ſur les crimes dont on avoit noirci ſa réputa-

(*d*) *Mabill. t. 2. annal. Bened. p. 453.*

(*e*) Cùm Pius Imperii Ludovicus jura teneret,
Smaragdus viguit, iſtius Abba loci.
Qui locus humanis quod erat minùs uſibus aptus,
Haud procul hinc ſedem tranſtulit ille ſuam.
Cùm tamen ad regnum meruit cœleſte venire,
Reddidit antiquo membra ferenda loco.
Scorpio jàm Phœbum duodenâ parte premebat,
Sydera Theologo cum patuêre viro.

(*f*) *Vita Walæ Corbej. Abb. per Paſchaſ. Radb. p. 502. Jacul. 4. Bened. parte 1.* Honorius (c'eſt ainſi qu'il nomme Lothaire) qui erat longè diu conſors à patre & ab omnibus creatus Imperator, removetur à poteſtate, repellitur à conſortio. Sacramenta univerſorum, quæ illi facta fuerant, auctoritate paternâ violantur.

(*g*) *Nithard. l. 2. de diſſentionibus, p. 361. t. 2. Queſn.* Lotharium quoque ſolâ Italiâ contentum, eâ pactione abire permiſit, ut extra patris voluntatem nihil deinceps moliri in regno tentaret.

(*h*) *Paſchaſ. Vita Walæ, p. 502.* In quodam longiſſimo terrarum ſpatio, altiſſimâ & arctiſſimâ ſpecu, quo nullus eſſet acceſſus, &c.

(*i*) *Vita Lud. Pii ad an. 831. p. 308.*

(*k*) *Paſchaſ. Vita Walæ.*

(*l*) *Vita Lud. Pii per Aſtronom. p. 308. t. 2. Queſn.*

An de J. C. 836.

tion, & s'offrant de ſoûtenir ſon innocence par le duël; mais perſonne ne s'étant préſenté pour l'accuſer, ni pour ſe battre contre lui, il fut reçû à ſe purger par ſerment, ce qu'il fit ſolemnellement à la maniere de ce tems-là.

XXXIV. *Pepin Roi d'Aquitaine, ſe brouille avec l'Empereur ſon pere. Révolte de Loüis Roi de Baviere.*

Pepin Roi d'Aquitaine, ayant été mandé à la Diéte, affecta des délais, & n'y arriva qu'après qu'elle fut tenuë. L'Empereur lui en témoigna ſon mécontentement; & pour le punir de ſa déſobéïſſance & de ſes manieres arrogantes, il le retint auprès de lui juſqu'à Noël: mais le jeune Prince craignant qu'on ne l'y retînt plus long-tems, ſe ſauva la veille des Innocens en Aquitaine, à l'inſçu de ſon Pere (*m*). Sa retraite fâcha extrêmement l'Empereur, qui prévoyoit que c'étoit un commencement de révolte. Il convoqua donc une Diéte à Orléans pour le Printemps de l'année ſuivante (*n*), donna ordre exprès à Pepin de s'y trouver, & manda à Lothaire, & à Loüis Roi de Baviere, de ſe rendre à Aix-la-Chapelle vers la fin de l'Hyver, pour de-là l'accompagner à la Diéte d'Orléans: mais il apprit au commencement du Printemps, que toute la Baviere étoit en armes, & que le Roi Loüis, à la tête d'une armée de Bavarois, étoit prêt de faire irruption dans le pays des Allemands (*o*), qui étoit du partage de Charles le Chauve; & qu'il ſe propoſoit après cela de paſſer le Rhin, & de ſe rendre maître de toutes les Places qui voudroient le recevoir, ou qu'il pourroit forcer.

A cette nouvelle, l'Empereur changea le lieu de la Diéte, & ordonna à tous ſes Sujets de la France, de l'Auſtraſie & de la Saxe, de ſe trouver à Mayence pour le 18. d'Avril. La Diéte ne dura qu'un jour; & Loüis s'étant mis à la tête de ſon armée, paſſa le Rhin, & s'avança juſqu'au milieu du pays des Allemands, ſans que les ennemis oſaſſent venir à ſa rencontre. Le Roi Loüis ſon fils demeura campé à Landhardeim près de Vormes, ſe flattant que les troupes de l'Empereur ſe viendroient rendre à lui, ainſi qu'on le lui avoit fait eſperer. Mais voyant que tous demeuroient fermes, il reprit le chemin de Baviere, ſans avoir oſé rien entreprendre; & la plûpart de ſes troupes même déſerterent en chemin, & ſe rendirent à l'Empereur. Celui-ci le ſuivit, mais lentement; & étant arrivé à Vormes, & ayant vû les dégâts qu'avoit cauſés l'armée ennemie, il en fut touché, & manda à ſon fils de le venir trouver à Auſbourg. Loüis y vint, ſe jetta aux genoux de l'Empereur ſon pere, qui le reçut avec ſa clémence ordinaire, & ſe contenta de lui faire promettre par ſerment, que jamais il ne retomberoit dans une pareille faute, & ne préteroit ſecours aux ennemis du repos de l'Etat; après quoi il lui permit de s'en retourner dans ſon Royaume.

XXXV. *Pepin Roi d'Aquitaine, convaincu de rébellion.*

Lothaire n'avoit pas paru dans toute cette affaire, quoiqu'il eût la principale part à la révolte de Loüis Roi de Baviere. Voyant que tout étoit pacifique, & que l'Empereur s'en retournoit en France, il vint au-devant de lui à Francfort (*p*), & fit ce qu'il put pour lui perſuader qu'il n'avoit aucune part à la révolte de Loüis de Baviere. L'Empereur témoigna être content de ſes excuſes.

Pepin Roi d'Aquitaine, premiere occaſion de tous ces troubles, étoit cependant demeuré dans l'inaction: l'Empereur ſon pere ſongea alors à l'obliger, comme il avoit fait ſes freres, à lui venir faire ſatisfaction. Il convoqua de nouveau une Diéte à Orléans (*q*), & la tint le premier jour de Septembre. De-là il alla à Joac, Maiſon Royale dans le Limouſin, où Pepin reçut ordre de le venir trouver avec le Comte Bernard, à qui l'on imputoit, non ſans beaucoup de raiſons, le mauvais parti que le jeune Prince avoit pris. Ils s'y rendirent tous deux. L'Empereur leur fit faire leur procés. Pepin fut aiſément convaincu de rébellion; & l'Empereur ſon pere lui ordonna d'aller à Tréves, qu'il lui donna pour priſon. Mais comme on l'y conduiſoit aſſez négligemment, il ſe déroba à ſon eſcorte, & s'enfuit, en attendant qu'il pût ſe rendre en Aquitaine, où ſes ſujets informés de ſon évaſion, prirent les armes & ſe mirent à harceler l'armée de l'Empereur, qui regagna Aix-la-Chapelle avec aſſez de peine.

XXXVI. *Nouvelle révolte des fils de Loüis le Debonnaire.*

Il ne fut pas long-tems ſans apprendre la nouvelle ligue que ſes trois fils avoient formée contre lui. Alors oubliant la tendreſſe paternelle, qui juſqu'alors lui avoit ſi peu ſervi, il employa contre Pepin une rigueur, qui ne fut pas approuvée dans les circonſtances préſentes. Il le déshérita (*r*), & donna le Royaume d'Aquitaine au Prince Charles, fils de Judith, qui pouvoit alors avoir neuf ans. Lothaire, & Loüis Roi de Germanie, prirent hautement la défenſe de Pepin, & la guerre s'alluma de tous côtés. Lothaire ſçut habilement mettre le Pape Gregoire IV. (*s*) dans ſon parti, en lui perſuadant que l'Empereur abuſoit de ſon autorité, & ſe laiſſoit entiérement aller aux caprices & aux mouvemens ambitieux de l'Imperatrice ſon épouſe; qu'on venoit tout récemment de dépoüiller le Roi Pepin ſon frere, & qu'en même tems on avoit inveſti de ſes Etats Charles fils de Judith; que tant d'injuſtices les obligeoient de s'unir enſemble, pour réſiſter à une telle oppreſſion. Gregoire, ſe laiſſa perſuader, & paſſa les Alpes avec Lothaire.

XXXVII. *Le Pape Gregoire*

On faiſoit courir le bruit que le Pape étoit venu pour excommunier l'Empereur, afin de

(*m*) *Annales Bertiniani, pp.* 187. 188. *t.* 3. *Queſn.*
(*n*) An 832. *Vita Lud. Pii, p.* 308.
(*o*) *Annales Bertiniani, p.* 188. *Aſtronom. vita Ludov. Pii, ad an.* 832. *p.* 308. *t.* 2. *Queſn.*
(*p*) *Thegan. de geſtis Lud. Pii, p.* 182. *t.* 2. *Queſn.*
(*q*) *Vita Lud. Pii per Aſtronom. ad an.* 832.
(*r*) *Nithard. l.* 2. *an.* 833.
(*s*) *Aſtronom. vita Ludovici Pii.*

IV. dans le parti des trois Princes ſoûlevés contre l'Empereur leur pere.

An de J. C. 836.

l'obliger de tenir les anciens Traités, & de ſe reconcilier avec ſes fils. Ces bruits faiſoient impreſſion ſur l'eſprit des peuples; & Loüis n'ayant naturellement conſcientieux, ne voyoit qu'avec peine le Souverain Pontife dans le parti de ſes fils ſoûlevés contre lui. Il écrivit une Lettre circulaire aux Evêques de ſon Empire (*t*), pour les faire ſouvenir de la fidélité qu'ils lui devoient, & donna ordre à Agobard Archevêque de Lyon, d'écrire contre la conduite que tenoit le Pape. Les autres Evêques s'aſſemblerent, & écrivirent en commun au Pape même, en des termes très forts, & dans leſquels ils ne le ménageoient en aucune ſorte (*u*). Ils lui diſoient entr'autres choſes, que s'il étoit venu pour excommunier l'Empereur & les Evêques, il étoit en danger de s'en retourner excommunié lui-même; qu'il devoit ſe ſouvenir du ſerment de fidélité qu'il avoit fait à l'Empereur après ſon exaltation; que les choſes viendroient peut-être à un point, qu'on pourroit le dépoſer du Pontificat, pour être venu en France avec les ennemis de l'Empereur, & ſans ſa permiſſion. Le Pape répondit aux Evêques par une Lettre à peu près du même ſtile (*x*), & avec la même aigreur, reprenant chaque article de leur Lettre, & y appliquant la réponſe.

XXXVIII. *L'Empereur campe à Rodfeldt. Le Pape le vient trouver. Les trois Princes attirent à leur parti les Troupes de l'Empereur.*

Cependant les trois Princes vinrent avec leurs troupes à Rotfeldt, c'eſt-à-dire, Champrouge, entre Briſac & Colmar (*y*), & l'Empereur ſe campa entre Straſbourg & leur camp. Lothaire fit venir dans ſon camp ceux qu'il crut les plus propres à lui concilier l'eſprit des peuples, & la confiance du Pape. Elizacar Abbé de S. Riquier, le Comte Matfride, & l'Abbé Vala, furent du nombre. Paſchaſe Ratbert accompagna Vala, & nous a conſervé ces particularités (*z*). Les Evêques du parti de l'Empereur, prirent la défenſe de leur Maître, & écrivirent au Pape avec une vigueur qui l'étonna: mais tout cela n'alloit point au fond; & l'Empereur comprit aiſément, que tous ces diſcours ne ſerviroient qu'à aigrir les eſprits; & que pour vuider la querelle, la voye la plus courte & la plus ſûre étoit celle d'une bataille. Il fit avancer ſes troupes, dans le deſſein de livrer le combat à ſes fils. Ceux-ci ſe préparent à le bien recevoir, & mettent leurs troupes en bataille (*a*). Comme on étoit prêt d'en venir aux mains, on vint dire à l'Empereur, que le Pape approchoit, & venoit pour conferer avec lui. L'Empereur le reçut à la tête de ſon armée, & lui témoigna que s'il le recevoit en cet état, c'eſt qu'il étoit venu lui-même dans des conjonctures & dans des diſpoſitions peu dignes de ſon caractere. Le Pape lui répondit qu'il n'avoit eû dans ce voyage d'autre intention que de rétablir la paix dans la Famille Imperiale, en le reconciliant avec ſes fils.

An de J. C. 836.

L'Empereur ſe laiſſa perſuader, & eut pluſieurs conférences avec le Pape ſur les moyens de parvenir à une bonne paix. Il le renvoya après quelques jours, lui faiſant promettre qu'il y travailleroit ſincérement, & qu'il y diſpoſeroit ſes fils. D'un autre côté, Bernard Archevêque de Vienne, que Loüis avoit envoyé aux Princes ſes fils, négocioit auſſi de ſa part avec eux: mais les trois Princes ſe ſervirent de ce tems, pour débaucher les Troupes de l'Empereur, & pour les attirer dans leur parti. Ils y employerent les préſens, les promeſſes & les menaces; & y réüſſirent ſi bien, que la nuit qui ſuivit le départ du Pape, le jour de S. Pierre, preſque toute l'armée de l'Empereur vint ſe rendre à Lothaire (*b*); en ſorte que Loüis ſe trouva preſque ſeul dans ſon camp, avec l'Imperatrice, le Prince Charles, Drogon Evêque de Metz, quelques autres Evêques, quelques Abbés, & un petit nombre de Seigneurs, qui lui étoient demeurés fidéles. Dès le lendemain, qui étoient le jour de S. Paul, une grande partie de ces déſerteurs menaçoient de venir inveſtir l'Empereur dans ſon camp; & celui-ci ne ſe ſentant pas aſſez fort pour leur réſiſter, permit à ceux qui étoient demeurés près de lui, de ſe retirer où ils voudroient, pour ne pas les expoſer à la fureur de ſes ennemis, & fit dire à ſes fils, de faire retirer la populace qui inſultoit ſon camp.

XXXIX. *L'Empereur Loüis le Débonnaire déclare déchû de l'Empire.*

Les trois Princes lui firent réponſe, que s'il vouloit les venir trouver, & ſortir de ſes retranchemens, ils iroient au-devant de lui. Ils y allerent en effet; & dès qu'ils apperçurent l'Empereur, ils deſcendirent de cheval, & le ſaluerent avec beaucoup de reſpect. Loüis les avertit qu'ils devoient ſe ſouvenir de la parole qu'ils lui avoient ſi ſouvent donnée, à lui, à l'Imperatrice, & au Prince Charles, & qu'il eſperoit qu'ils ſeroient en ſûreté entre leurs mains.

Ils répondirent, qu'ils étoient réſolus à exécuter tous les Traités, & que ni lui, ni l'Imperatrice, ni le Prince Charles n'avoient rien à craindre. L'Empereur les embraſſa, & entra dans leur camp. Auſſi-tôt on conduiſit l'Imperatrice dans la tente de Loüis Roi de Bavie-

(*t*) *Vide Agobard. de comparatione utriuſque regiminis.*

(*u*) *Vide Aſtronom. vit. Lud. Pii, p.* 309. De Papa verò Romano, quòd ideò adeſſet: ut tam Imperatorem, quàm Epiſcopos excommunicationis vinculis irretire vellet... ſed ſi excommunicaturus adveniret, excommunicatus abiret, cum aliter ſe habeat antiquorum Canonum auctoritas.

(*x*) *Epiſt. Gregor. IV. ad Epiſcopos Franc. inter Agobardi Epiſtolas.*

(*y*) *Vita Vala per Paſchaſ. Radbert. p.* 508. *& ſeq. ſæcul.* 4. *Bened. parte* 1.

(*z*) Ce lieu eſt ajourd'hui appellé Rotleuble, c'eſt à-dire, Feuillée-rouge. Il porta le nom de Lugenfeld, ou Champ du menſonge, depuis cette affaire; mais il ne conſerva pas longtems ce dernier nom. Voyez la Lettre de Monſieur Schiker au Pere Mabil. *t.* 2. *annal. Bened. append. p.* 739.

(*a*) *Vide Epiſt. Gregor. Papæ ad Agobard. Aſtronom. vit. Lud. Pii ad an.* 833. *vitam Vale, p.* 514.

(*b*) *Vide vitam Vala Abb. per Paſchaſ. p.* 515. *Sine ullius, quantum reſcire potui, perſuaſione aut exhortatione.* Mais Thegan, *p.* 282. dit que cela ſe fit par un complot de quelques-uns. *Tunc conſiliati ſunt nonnulli, ut Imperatorem develinquerent, &c.* Et Aſtronom. vit. Lud. Pii, p. 309. *Ut penè omnes populus partim donis allectus, partim promiſſis illectus, partim meris territus, ad eos more torrentis deflueret.*

An de J. C. 836.

re, & l'Empereur fut mené, avec le Prince Charles, dans celle de Lothaire, où on les laiſſa avec peu de perſonnes dont on étoit ſûr (*c*). Après cela on tint une Aſſemblée (*d*), où il fut réſolu de déferer l'Empire à Lothaire, & où l'on déclara que Loüis en étoit légitimement déchû. Lothaire s'en défendit, ou feignit de s'en défendre : mais on lui déclara que s'il refuſoit, on choiſiroit un autre Empereur, capable de défendre l'Empire; ſur quoi il ſe rendit, & fut proclamé Empereur. Pour contenter Loüis & Pepin, on augmenta leur Domaine; après quoi les trois freres ſe ſéparerent. Le lieu où tout cela s'étoit paſſé, fut nommé le Champ du menſonge, à cauſe des fourberies & des infidélités qui y avoient été commiſes, contre l'Empereur.

XL. *Louis le Débonnaire renfermé à S. Médard de Soiſſons, & Charles le Chauve à Prum.*

Lothaire prit la route de Marlen (*e*) Maiſon Royale en Alſace, faiſant conduire ſon pere avec lui, mais en équipage d'homme privé, & marchant à part avec les Députés (*f*). Lothaire y demeura quelque tems, & y donna divers ordres; puis il vint à Maur-montier, & de là par la Vôge à Metz, puis à Verdun, & enfin à Soiſſons, où il mit Loüis ſon pere dans le Monaſtere de S. Médard, & l'y fit étroitement garder. Le Prince Charles fut conduit dans l'Abbaye de Prum dans la forêt d'Ardenne, ſans toutefois lui faire couper les cheveux. L'Imperatrice fut menée en exil à Tortone dans le Milanés. Le Roi Pepin s'en retourna en Aquitaine, & Loüis en Baviere. Vala, & Paſchaſe Ratbert, qui n'étoient venus en Alſace qu'avec une extrême répugnance, ſe rendirent à Corbie, très mécontens de ce qui s'étoit paſſé. Enfin le Pape s'en retourna à Rome, fort mortifié de voir les choſes portées à l'extrêmité, & de n'avoir pû réüſſir à moyenner la paix entre le Pere & les Enfans.

XLI. *Loüis le Débonnaire accuſé dans la Diéte de Compiégne, comme perturbateur du repos public.*

Lothaire avoit convoqué une Diéte à Compiégne pour le mois d'Octobre. Il s'y rendit avec l'Empereur ſon pere (*g*), & y donna audiance aux Ambaſſadeurs de Theophile Empereur d'Orient, qui avoit ſuccédé à Michel le Bégue ſon pere, & qui étoient venus pour renouveller les Traités de paix avec la France. Mais ce qui occupoit le plus Lothaire, étoit de s'aſſûrer de l'Empire, d'une maniere plus autentique qu'il n'avoit fait à Rotfeld. C'eſt pourquoi il fit accuſer ceux de l'Aſſemblée qu'on ſçavoit être attachés à l'Empereur, comme perturbateurs du repos public, & ennemis du Gouvernement, & les obligea de venir à la Diéte, pour ſe défendre, & déclarer les uns par ſerment, & les autres par leurs ſimples paroles, qu'ils approuvoient tout ce qui s'étoit paſſé en Alſace. Et comme cela ne ſuffiſoit pas encore pour calmer les inquiétudes de Lothaire, ſes partiſans s'aviſerent de faire accuſer l'Empereur Loüis devant une Aſſemblée d'Evêques, comme coupable de pluſieurs crimes contre les interêts de l'Egliſe & de l'Etat; enſuite de quoi on le ſoûmettroit à la pénitence publique & canonique pour tout le reſte de ſa vie; ce qui étoit une vraye dégradation de l'Empire; les Loix de l'Egliſe ne permettant pas à un homme ſoûmis à la pénitence canonique, de ſe mêler du gouvernement ni des affaires publiques.

An de J. C. 836.

Ce noir complot trouva des Evêques aſſez lâches pour l'approuver, & pour y prêter leur miniſtere (*h*). Ebbon Archevêque de Reims, dans le Diocéſe duquel ſe tenoit l'Aſſemblée, y lut tout haut un Memoire, contenant les chefs d'accuſation contre l'Empereur. Ces chefs furent trouvés ſuffiſans pour le condamner à faire une pénitence publique & canonique tout le reſte de ſa vie. C'eſt à quoi les Evêques conclurent, ſans avoir ni ouï ni convaincu l'Accuſé. On lui notifia ſa condamnation; il n'y contredit pas, & auſſi-tôt il fut conduit à Soiſſons au Monaſtere de S. Médard, où les Evêques s'étant rendus, l'exhorterent à recevoir dans un eſprit de ſoûmiſſion la pénitence qui lui étoit impoſée. Il répondit avec humilité, qu'il étoit prêt de ſuivre les conſeils ſalutaires qu'ils lui donnoient, mais qu'auparavant il vouloit embraſſer ſon fils Lothaire en ſigne de reconciliation. Lothaire vint, & Loüis l'embraſſa.

L'Empereur, en préſence des Evêques, s'avança vers l'Autel où étoient les Reliques de S. Médard & de S. Sébaſtien, & là s'étant proſterné ſur un cilice, il s'accuſa des fautes qu'il avoit faites dans le Gouvernement de l'Empire, & en particulier des péchés qui étoient contenus dans le Mémoire qu'il tenoit en mains, & qu'il rendit aux Evêques (c'étoit le même qui avoit été lû dans leur Aſſemblée à Compiégne.) Ils l'avertirent d'agir ſincérement avec Dieu, & de ſe ſoûmettre de bon cœur à la pénitence. Il répondit que c'étoient ſes vrais ſentimens. On lui dit qu'il falloit quitter l'épée, & prendre les marques de la pénitence publique : il ôta ſon baudrier, & mit ſon épée ſur l'Autel. Enſuite il ſe dépoüilla de ſes habits ordinaires; & les Evêques lui impoſant les mains pour lui donner la pénitence canonique, le revêtirent d'un habit noir, & le conduiſirent en cérémonie dans une cellule fort étroite, pour y être enfermé, & y pleurer ſes péchés le reſte de ſes jours (*i*). L'Aſſemblée de Soiſſons ſe ſépara à la S. Martin; & Lothaire avant que de ſe retirer à Aix-la-Chapelle, obligea les Evêques à lui donner un Acte ſigné de leur main, & un détail de cette cérémonie. Nous avons

(*c*) *Lege vitam Ludovici Pii, p.* 310.
(*d*) *Vita Vala, p.* 515. *facul.* 4. *Bened. parte* 1.
(*e*) Merlegium villam. *Vita Ludovici Pii, p.* 310.
(*f*) *Ibid.* Patre aſſumpto, & ſeorſum cum deputatis equitante, atque privatim manente.
(*g*) An 833. *Aſtronom. vit. Lud. Pii, p.* 310.
(*h*) *Thegan. c.* 44. *Vide Acta exauctorationis Lud. Pii, pag.* 1686. *t.* 7. *Concil. Labb. & apud Querin. t.* 2. *p.* 331.
(*i*) *Vita Lud. Pii, p* 310. *& Acta exauctorationis Lud. Pii, p.* 1690. *t.* 7. *Concil.*

encore celui qu'Agobard Evêque de Lyon lui préſenta.

XLII. *Ligue des Grands pour rétablir Loüis le Débonnaire.*

An de J.C. 836.

Mais bien-tôt les peuples, la Nobleſſe, & pluſieurs Prélats réflechiſſant ſur la conduite inouï qu'on avoit tenuë envers l'Empereur Loüis, commencerent à en témoigner leur indignation, & enſuite à chercher les moyens de le tirer de l'oppreſſion où il étoit, & de faire caſſer tout ce qu'on avoit fait contre lui (*k*). Les freres même de Lothaire, jugeant qu'il agiſſoit avec trop de hauteur & d'indépendance, ſe trouverent inſenſiblement diſpoſés à travailler au rétabliſſement de leur pere, & à le mettre en liberté. Drogon Evêque de Metz, & frere de l'Empereur Loüis, avec pluſieurs autres de ſon parti, travaillerent ſi bien auprès de Loüis Roi de Germanie, qu'ils le déterminerent à prendre les armes, pour tirer l'Empereur de priſon. On engagea aiſément Pepin Roi d'Aquitaine à s'unir à lui. Ce ne fut pendant tout l'Hyver, qu'aſſemblées ſecretes en France, en Bourgogne, en Allemagne, en Aquitaine, pour faire réüſſir ces projets.

Cependant l'Empereur Loüis gardé à vuë dans le Monaſtere de S. Médard, non ſeulement ignoroit ce qu'on ménageoit en ſa faveur, mais on ne lui permettoit pas même de parler à perſonne, & ſes Gardes répandoient exprès de faux bruits pour l'affliger. On diſoit que l'Imperatrice Judith étoit morte: que ſon fils le Prince Charles avoit été obligé de prendre la tonſure & l'habit monaſtique. Loüis ne pouvant s'éclaircir de la vérité de ces choſes, n'avoit de conſolation que dans ſes larmes & dans la priere. Quand il alloit à l'Egliſe, toujours bien accompagné, il recommandoit inſtamment aux Religieux l'ame de l'Imperatrice qu'il croyoit morte (*l*). Un Religieux nommé Hardoüin, qui lui diſoit tous les jours la Meſſe, fut chargé par ſes confreres, de le tirer d'inquiétude. Un jour que l'Empereur lui offroit, ſelon la coutume, l'Hoſtie dont il devoit communier, Hardoüin lui ſerrant la main, lui dit: *Il eſt auprès de l'Autel*: & en même tems il y jetta un petit rouleau de parchemin, ſur lequel étoit écrit tout ce qu'on vouloit lui faire ſçavoir. Après la Meſſe & la Communion, tout le monde étant ſorti, & l'Empereur étant demeuré ſeul, pour faire ſes actions de graces, il ramaſſa le rouleau, & le lut. Il y apprit que l'Imperatrice étoit encore vivante, & n'étoit pas Religieuſe; que Charles n'avoit pas reçû la tonſure monaſtique, & que pluſieurs Seigneurs ſe repentant de ce qu'ils avoient fait, étoient dans la diſpoſition de le rétablir ſur le Trône. Quelque tems après, Lothaire partit pour Aix-la-Chapelle, où il devoit paſſer l'Hyver, & y mena l'Empereur Loüis avec lui (*m*).

An de J.C. 836.

Loüis Roi de Baviere voyoit fort impatiemment, que Lothaire traitât ſi durement l'Empereur ſon pere. Il lui envoya des Ambaſſadeurs, pour le prier d'en uſer avec lui plus doucement (*n*), & de lui donner un peu plus de liberté. Cette priere fut mal reçuë, & on ne changea rien à la dure condition de l'Empereur. Quelque tems après il y envoya de nouveaux Ambaſſadeurs, à qui on refuſa de voir l'Empereur. Après cela Lothaire, & Loüis Roi de Germanie, eurent une conférence à Mayence; mais ils ne conclurent rien. Enfin après l'Epiphanie, le Roi de Baviere ayant envoyé de nouveau des Ambaſſadeurs, pour ſaluer de ſa part le Roi ſon pere, ils ne lui purent parler qu'en préſence de deux perſonnes affidées à Lothaire: auſſi les Ambaſſadeurs ſe contenterent de lui faire des complimens de la part de leur Maître; mais ils ne laiſſerent pas de lui faire connoître par quelques mouvemens des yeux, que leur voyage n'étoit pas pour lui faire une ſimple civilité.

Lothaire ne fut pas long-tems ſans apprendre que toute la Germanie étoit en armes; que les Auſtraſiens même de deçà le Rhin, étoient entrés dans la ligue avec Loüis Roi de Baviere. Il partit d'Aix-la-Chapelle (*o*) avec ſon pere, & avec le Prince Charles, qu'il avoit fait venir de l'Abbaye de Prum, & vint à Compiégne, où il convoqua une Diéte, qui ſe devoit tenir à Paris au commencement de May. Le Roi de Baviere ayant ſçu ſon départ, ſe hâta d'aller après lui, & en même tems donna avis de ſa marche à ſon frere le Roi Pepin, qui ſe mit auſſi en campagne. Lothaire informé de tous ces mouvemens, quitta Compiégne, & s'avança vers Paris, menant toujours avec ſoy l'Empereur ſon pere: mais ſur ſa route il rencontra le Comte Egbard & le Comte Guillaume, avec quantité de Nobleſſe du pays, qui s'étoient déclarés pour l'Empereur, & qui étoient réſolus de le tirer de ſes mains (*p*). Lothaire ſe prépara à les bien recevoir: mais enſuite réfléchiſſant ſur les dangers d'une action, il dit à ſon pere, qu'il étoit inutile de répandre le ſang de tant de braves gens; qu'il n'avoit accepté l'Empire que malgré lui, & qu'il étoit prêt de terminer cette affaire à l'amiable, dans une Aſſemblée des Seigneurs.

XLIII. *Loüis le Débonnaire eſt rétabli ſur le Trône.*

L'Empereur Loüis charmé de ce dénouëment, engagea les deux Comtes à demeurer en repos; & Lothaire ayant appris que Pepin ſon frere s'étoit avancé juſques ſur les bords de la Seine avec une groſſe armée, & que les Comtes Bernard & Varin venoient auſſi contre lui du côté de la Bourgogne avec de grandes for-

(*k*) *Vita Lud. Pii, p.* 310. *ad an.* 833. *Nithard. l.* 1.

(*l*) *Conqueſtio Domni Lud. Imperat. de crudelitate & defectione, &c. t.* 2. *Queſn. p.* 336.

(*m*) *Vita Lud. Pii. p.* 310. *an.* 831. Lotharius autem patrem ſuum ducens Aquiſgrani hiematum regreditur.

(*n*) *Thegan. de geſtis Lud. Pii, p.* 283. *t.* 2. *Queſn. c.* 45. 46. *& ſeq.*

(*o*) An de J.C. 834. *Vide annal. Bertin. Thegan. c.* 48. *Aſtronom. vita Lud. Pii, p.* 310. *ad an.* 834.

(*p*) *Annales Bertiniani ad an.* 834. *vita Ludovici Pii ad eumdem an. pp.* 310. 311.

An de J. C. 836.

ces, jugea à propos de ſe retirer vers le Royaume de Bourgogne. Il alla juſqu'à Vienne avec ſes troupes, & envoya l'Empereur Loüis, avec le Prince Charles, au Monaſtere de S. Denys.

Dès qu'on ſçut que l'Empereur Loüis étoit en liberté, on accourut de toutes parts vers lui, & chacun s'empreſſa de lui témoigner ſa joye, & le déſir qu'il avoit de le revoir ſur le Trône. On voulut lui perſuader de reprendre le Sceptre & les marques de la dignité Imperiale: mais il ne voulut rien entreprendre de ſon chef; & comme il avoit été dépoſé par une Aſſemblée d'Evêques, il voulut auſſi être rétabli ſur le Trône par une autre Aſſemblée de Prélats. Il s'en trouva bien-tôt à S. Denys un aſſez grand nombre pour faire cette cérémonie. On y déclara nul tout ce qui s'étoit fait dans le Conciliabule de Compiégne; les Evêques lui rendirent les marques de ſa dignité, l'Epée & la Couronne, & le placerent ſur le Trône avec les applaudiſſemens de tout le monde.

Pluſieurs conſeilloient à l'Empereur de pourſuivre Lothaire, & de lui livrer la bataille; mais il ne put s'y réſoudre, eſpérant toujours que le dérangement de ſes affaires le feroit rentrer dans ſon devoir. Il prit le chemin de Nanteüil, & de-là il alla à Quierſy ſur l'Oiſe, où ſes fils Loüis & Pepin, avec les Comtes qui lui avoient amené du ſecours, le vinrent trouver avec leurs troupes. C'étoit le quatriéme Dimanche de Carême. Après les réjoüiſſances & les congratulations réciproques, Loüis congédia cette grande Aſſemblée; il renvoya le Roi Pepin en Aquitaine, & prit le chemin d'Aix-la-Chapelle, avec le Roi Loüis & le Prince Charles. L'Imperatrice Judith fut auſſi ramenée d'Italie. L'Empereur paſſa les Fêtes de Pâques, avec ſa dévotion ordinaire, à Aix-la-Chapelle; après quoi il prit le divertiſſement de la chaſſe dans les Ardennes; & après la Pentecôte il alla du côté de Remiremont dans la Vôge, où il ſe divertit à la chaſſe & à la pêche (*q*), mêlant ainſi des divertiſſemens innocens aux occupations les plus ſerieuſes. Cependant il fit publier dans tous ſes Etats une Amniſtie générale, & fit même ſolliciter, mais inutilement, Lothaire à revenir vers lui, l'aſſûrant d'oublier tout le paſſé, & de lui en accorder le pardon.

Quelques tems après, l'Empereur fit marcher des troupes contre les Comtes Matfride & Lambert, qui tenoient le parti de Lothaire du côté de la Bretagne: mais Odon qui conduiſoit ces troupes, ſe laiſſa ſurprendre, & fut entiérement défait. D'un autre côté, Lothaire aſſiégea Châlons-ſur-Saone, prit la ville, qui fut brûlée malgré lui. De-là il s'avança vers Autun, qui lui ouvrit ſes portes, de même qu'Orléans (*r*). Enfin il joignit les Comtes Matfride & Lambert, & ſe trouva ainſi à la tête d'une armée très conſidérable. L'Empereur l'avoit toujours côtoyé, ſans toutefois l'attaquer: mais le Roi Pepin étant venu juſqu'à Blois avec ſon armée, & l'ayant jointe à celle de l'Empereur, celui-ci ſe trouva de beaucoup ſupérieur à Lothaire. Loüis toujours réſolu d'épargner le ſang de ſes ſujets, & voulant faire un dernier effort pour ramener ſon fils obſtiné, lui envoya Buradade Evêque de Paderborne, le Duc Gebhard, & Berenger ſon parent, non pour le prier, mais pour lui commander de ſe rendre auprès de lui, & de profiter de cette derniere démarche, que ſa qualité de pere l'obligeoit de faire à ſon égard.

An de J. C. 836.

XLIV. *Lothaire ſe ſoûmet à l'Empereur ſon pere.*

Ce diſcours frappa Lothaire, & fit plus ſur ſon cœur que n'auroient pû faire toutes les négociations. Il ſe rendit, & dit que pourvû qu'on l'aſſûrât d'une bonne compoſition, il iroit ſe jetter aux pieds de ſon pere (*s*). On la lui promit; & les Ambaſſadeurs étant partis, y diſpoſerent l'eſprit de l'Empereur. Lothaire arriva peu de tems après, & lui demanda pardon de tout le paſſé, pour lui, & pour tous ceux qui l'avoient ſuivi. L'Empereur le reçut avec un air de ſévérité mêlée de tendreſſe; & lui ayant fait une courte réprimende, lui dit qu'il lui permettoit de s'en retourner en Italie, à condition que lui ni les ſiens ne paſſeroient pas les Alpes ſans ſa permiſſion; & leur ayant fait promettre avec ſerment, qu'ils exécuteroient ces ordres, il les renvoya. Alors la paix étant parfaitement rétablie, Pepin retourna en Aquitaine, Loüis en Baviere, & l'Empereur à Attigny, où il tint une Diette, pour remédier aux maux que la guerre civile avoit cauſés dans l'Etat.

XLV. *Ebbon Archevêque de Reims, eſt dépoſé de l'Epiſcopat dans le Concile de Thionville.*

De-là il vint paſſer une grande partie de l'hyver à Aix-la-Chapelle; & vers la Fête de Noël, il ſe rendit à Thionville (*t*), où il fit ſes plaintes contre les Evêques qui l'avoient traité ſi indignement à Compiégne. Quelques-uns s'étoient retirés en Italie, les autres chercherent des prétextes pour ne pas venir à Thionville. Hildeman Evêque de Beauvais ſe purgea canoniquement devant l'Aſſemblée, & fut reconnu innocent (*u*). Bernard Evêque de Vienne, étoit venu à Thionville; mais voyant le train que les choſes prenoient, il ſe ſauva, & n'y parut plus (*x*). Ebbon Archevêque de Reims, & principal Acteur de cette Tragédie, comparut devant les Evêques. D'abord il témoigna ſa ſurpriſe de ce que l'on ne s'en prît qu'à lui, quoique tant d'autres ne fuſſent pas moins coupables, ayant été de la premiere Aſſemblée, & ayant conſenti à tout ce qui s'y étoit fait. Cependant après avoir différé de re-

(*q*) *Aſtronom. Vita Lud. Pii, p.* 311. *t.* 2. *Queſn.*
(*r*) *Vide Aſtronom. Vita Lud. Pii, p.* 312.
(*s*) *Thegan. c.* 54. *Vide Vitam Vala, l.* 2. *p.* 517. *ſæcul.* 4. *Bened. parte* 1. *Aſtronom. Vita Lud. Pii, p.* 312.
(*t*) An 835. *Vita Lud. Pii, p.* 313.
(*u*) *Flodoard. l.* 2. *c.* 20.
(*x*) *Aſtronom. Vita Ludov. Pii, ad an.* 836. *p.* 315. *t.* 2. *Queſn.*

Digitized by Google

An de J.C. 836.

pondre pendant quelques jours, laſſé de ces délais, & conſeillé par les autres Evêques, il prit le parti de ſe confeſſer coupable, & de donner ſa démiſſion de l'Epiſcopat. Il la préſenta par écrit à l'Empereur, & aux Evêques; ſe déclara indigne de cette dignité pour les crimes dont il étoit coupable, & en particulier pour l'attentat commis contre ſon Souverain, qu'il avoit oſé dépoüiller de l'Empire. Auſſi-tôt on mit en ſa place Foulques Abbé de S. Remy de Reims, qui avoit l'adminiſtration de cet Evêché dès l'année précédente. Après cela on cita Agobard Archevêque de Lyon, qui n'ayant pas comparu après les trois Citations canoniques, fut auſſi dépoſé. On en uſa de même envers pluſieurs autres; & tout ce qui s'étoit paſſé à Compiégne l'an 833. fut déclaré nul.

Le Dimanche ſuivant, toute l'Aſſemblée ſe trouva à Metz (*y*), afin de confirmer plus ſolemnellement ce qui s'étoit fait à Thionville; qui n'étoit pas ville Epiſcopale. Drogon Evêque de Metz, & frere de l'Empereur, avant que de célébrer la Meſſe, lut tout haut devant l'Aſſemblée, l'Acte du rétabliſſement de l'Empereur. Sept Archevêques tenant les mains ſur la tête de l'Empereur, lûrent ſur lui les ſept Oraiſons que l'Égliſe récite pour la réconciliation des pénitens; & prenant la Couronne Impériale qui étoit ſur l'Autel, la lui mirent ſur la tête, parmi les acclamations du peuple. Ebbon monta enſuite ſur la Tribune, & y lut à haute voix ce qui avoit été fait à Thionville, pour caſſer la dépoſition de l'Empereur. Après tout cela la Cour s'en retourna à Thionville, où l'on tint une ſeconde Diette (*z*), dans laquelle l'Empereur porta de nouveau ſes plaintes contre Ebbon, & demanda ſatisfaction de l'injure qu'il lui avoit faite, en le deſtituant de l'Empire. Il jugea apparemment que le premier Jugement rendu contre cet Evêque, n'étoit pas aſſez autentique, & que dans une affaire de cette importance, il ne falloit négliger aucune formalité.

Mais les Evêques obtinrent de l'Empereur, que pour le reſpect du Sacerdoce, on entendroit Ebbon, non devant les Laïques, mais ſeulement devant les Evêques, & dans la Sacriſtie. Alors Ebbon ſe voyant ſans ſecours & ſans reſſource, envoya ſecrétement un Réclus nommé Framegaude, à l'Imperatrice Judith, pour lui préſenter un anneau dont elle lui avoit autrefois fait préſent, la ſuppliant très humblement, en conſidération de l'amitié dont elle l'avoit cy-devant honoré, de le ſecourir dans cette extrêmité. L'Imperatrice touchée de ſes larmes, obtint de l'Empereur, & des Evêques, qu'on ne pourſuivroit pas davantage la dépoſition d'Ebbon, mais qu'on ſe contenteroit de la Sentence qu'il avoit prononcée contre lui-même, par l'Ecrit qu'il avoit préſenté à l'Aſſemblée (*a*), dans lequel il ſe reconnoiſſoit coupable, & digne de dépoſition. Dans cet Ecrit, il diſoit qu'il avoit choiſi pour ſes Juges trois Evêques; ſçavoir, Aiulfe Archevêque de Bourges, Buradade Evêque de Paderborne, & Modoin Evêque d'Autun, devant leſquels il avoit fait la confeſſion de ſes péchés, & ſa déclaration qu'il ſe reconnoiſſoit indigne de l'Epiſcopat, & conſentoit qu'on en mît un autre en ſa place. Les trois Prélats dont nous venons de parler, nommerent encore trois autres Evêques pour témoins, avec le conſentement d'Ebbon; ſçavoir, Nothon Archevêque d'Arles, Thierry Evêque de Cambray, & Achard Evêque de Noyon. Après la lecture de l'Acte, ſigné de la main d'Ebbon ſeul, tous les Evêques prononcerent la Sentence: *Suivant votre confeſſion, ceſſez les fonctions Epiſcopales* (*b*). Enfin Jonas Evêque d'Orleans, de l'avis & par l'ordre des Evêques, conclut l'Aſſemblée, & en dicta l'Acte, qui fut ſigné de tous les Evêques preſens, entr'autres, de Drogon de Metz, qui y eſt nommé le premier, d'Hetti de Tréves, le ſecond, d'Otgaire de Mayence, Frotaire de Toul, Hildi de Verdun, & des autres, au nombre de quarante-trois en tout.

An de J.C. 836.

L'Empereur paſſa le Carême à Thionville, & vint enſuite célébrer les Fêtes de Pâques à Metz. Après la Pentecôte, il ſe rendit à Vormes, où il tint une Diette générale. Les Rois Pepin & Loüis s'y trouverent. On y examina la conduite des Comtes, qui n'avoient pas fait leur devoir dans la pourſuite des voleurs dont le pays étoit plein, ſur-tout depuis les derniers troubles. L'Empereur convoqua pour l'année ſuivante après Pâques, une Aſſemblée à Thionville, & alla paſſer l'Hyver à Aix-la-Chapelle.

XLII. *Négociations entre l'Empereur Loüis, & Lothaire ſon fils, pour la tranquillité de Judith & de Charles le Chauve.*

Cependant l'Imperatrice Judith, conſidérant que l'Empereur commençoit à reſſentir les effets de l'âge, des chagrins & des fatigues qu'il avoit eûs à ſouffrir, ſongea à s'aſſûrer elle & ſon fils, d'un appui ſur lequel elle pût compter, au cas que l'Empereur vînt à manquer (*c*). Elle n'en trouva point de plus propre à ſon deſſein, que Lothaire Roi d'Italie. Elle s'en ouvrit à l'Empereur, après en avoir parlé à ſes confidens. L'Empereur entra fort dans ſes vûës, & envoya en Italie des perſonnes affidées, pour négocier cette affaire. Lothaire écouta volontiers les propoſitions qu'on lui en fit, & fit partir ſes Agens, du nombre deſquels étoit Vala, pour conclure le Traité, & aſſûrer l'Empereur de ſes obeïſſances. Ces Envoyés

(*y*) *Aſtronom. Vita Lud. Pii, ad an.* 835. *p.* 313. *Annales Bertiniani ad an.* 835.

(*z*) *Epiſtola Caroli Calvi ad Nicol. Papam, t.* 8. *Concil. Labb. p.* 314. *Vide Conr. ad an.* 835. *n.* 8.

(*a*) Meurille l. 3. p. 195. dit que l'on a conſervé long tems dans la Cathédrale de Metz l'Original de cette Abdication volontaire d'Ebbon, ſignée de ſa propre main.

(*b*) *Hincmar. Remenſ. diſſert. poſter. contra Gotheſcale. c.* 36. Secundùm tuam confeſſionem, ceſſa à miniſterio. *Vide t.* 7. *Concil. Labb. pp.* 1697. 1698.

(*c*) *Aſtronom. vit. Lud. Pii, p.* 313.

furent

An de J. C. 836.

furent très bien reçus de l'Empereur & de l'Imperatrice. Auſſi-tôt Lothaire fut mandé pour venir en France conſommer cette importante affaire : mais une grande & longue maladie qui arrêta ce Prince, & la mort de Vala arrivée en ce même tems dans le Monaſtere de Bobio (*d*), où il s'étoit retiré depuis quelques tems, ſuſpendirent l'exécution & la concluſion de ce Traité. Lothaire lui-même fit voir par ſa conduite, qu'il n'agiſſoit pas de bonne foi, faiſant pluſieurs choſes contraires à ſes promeſſes, & ſur-tout en uſant fort mal avec le Pape : ce qui mit l'Empereur en telle colere, qu'il lui fit dire, que s'il continuoit à en uſer ainſi, il auroit lieu de s'en repentir. Il lui manda même qu'il eût à lui faire préparer tout ce qui étoit néceſſaire pour le voyage de Rome qu'il avoit deſſein de faire, mais qu'il n'exécuta point, à cauſe d'une irruption des Normands.

L'an 836. l'Empereur tint une grande Aſſemblée à Aix-la-Chapelle, où ſe trouva le Roi Pepin (*e*), & où il fut réſolu qu'on rendroit aux Egliſes ce que ce Prince & les ſiens leur avoient enlevé. Enſuite on tint une autre Aſſemblée à Cremieux (*f*) près Lyon, pour pourvoir à l'état de l'Egliſe de Lyon & de celle de Vienne, qui étoient vacantes : mais on n'y put rien conclure, à cauſe de l'abſence d'Agobard Evêque de Lyon, & de Bernard Evêque de Vienne. Enfin l'Empereur revint à Aix-la-Chapelle, où il paſſa l'Hyver. Vers la Fête de Pâques (*g*), il parut dans le Ciel une Comète, que l'Empereur prit pour un préſage de ſa mort prochaine. L'Aſtronome qui a écrit ſa vie, le confirma dans cette perſuaſion, par les détours dont il ſe ſervit pour lui en expliquer les ſuites & les effets. L'Empereur ne mourut que trois ans après : mais la crainte de la mort l'engagea à faire pluſieurs aumônes, & d'autres bonnes œuvres, qui ſont toujours d'une très grande utilité, à la vie comme à la mort.

XLVI. *L'Empereur Louis ajoute à ce que Charles avoit déja, tout le Royaume de Neuſtrie.*

Quelque tems après, l'Imperatrice porta l'Empereur à donner au Prince Charles ſon fils, outre le pays des Allemands qu'il avoit déja, tout le Royaume de Neuſtrie, c'eſt-à-dire, tout le pays renfermé entre la Meuſe, la Seine, la Loire & l'Océan, & avec cela les territoires de Toul, de Bar, d'Auxerre & de Sens. Dès que les trois Princes Lothaire, Loüis & Pepin furent informés de ces diſpoſitions, ils ſe donnerent un rendez-vous, pour délibérer ſur leurs intérêts communs, & ſur les moyens d'empêcher l'exécution de ce projet : mais voyant qu'il leur étoit impoſſible d'apporter du changement à ce qui avoit été réſolu par l'Empereur, ils prirent le parti de diſſimuler, & d'attendre un autre tems pour agir. Cependant l'Empereur convoqua pour le mois de Septembre un Diéte générale à Quierſy ſur Oiſe, où il déclara qu'il avoit réſolu de faire Roi de Neuſtrie le Prince Charles, & qu'il prioit les Seigneurs de ſouſcrire à cette réſolution. Ils y applaudirent tous, & Pepin Roi d'Aquitaine comme les autres. En même tems, l'Empereur ceignit l'épée au côté du jeune Prince, qui avoit alors quatorze ans, & lui mit la Couronne ſur la tête. Il donna enſuite avis de tout ce qui s'étoit fait, à Lothaire & à Loüis, qui continuerent à demeurer dans le ſilence, & à diſſimuler.

An de J. C. 837.

XLVII. *Mort du Roi Pepin. Nouveau partage entre les Enfans de l'Empereur Louis le Débonnaire.*

Quelque tems après, on apprit la mort de Pepin ; ce qui fit reprendre à l'Imperatrice les projets de réconciliation qu'elle avoit commencés avec Lothaire. Elle engagea l'Empereur à lui envoyer des Ambaſſadeurs, pour le prier de ſe rendre à Vormes, afin d'y conclure un Traité d'alliance entre lui & le Prince Charles. Lothaire s'y rendit après Pâques, & fut fort bien reçu de l'Empereur, qui lui expliqua plus en détail ſes intentions ſur le partage du Royaume de Pepin, & ſur ce qu'il demandoit de lui en faveur du jeune Charles Roi de Neuſtrie. Il lui dit, qu'il vouloit partager entre Charles & lui les Etats du Roi d'Aquitaine, Loüis de Baviere étant trop éloigné pour pouvoir entrer dans ce partage ; mais qu'il lui demandoit en reconnoiſſance, qu'il fût le tuteur & le protecteur du jeune Roi Charles ſon frere. L'Empereur ajoûta, qu'il lui laiſſoit le choix de faire lui-même les partages, ou de choiſir le lot qu'il aimeroit le mieux, après que ces partages auroient été faits par des perſonnes entenduës.

XLVIII. *Révolte du Roi Louis de Bavière.*

Lothaire acquieſça à tout, & promit tout ce qu'on voulut. Il pria l'Empereur de faire lui-même le partage. On fit de la Meuſe la borne des deux Etats, & l'on tira depuis ſa ſource une ligne juſqu'au Rhône par le Comté de Bourgogne. Le Royaume de Charles fut renfermé entre la Meuſe, le pays des Suiſſes, le Rhône & l'Océan, outre ce que la France poſſédoit au-delà des Pyrenées, qui lui fut auſſi cédé. Lothaire eut le reſte. Loüis voyant qu'on l'avoit négligé dans ce partage, ſe mit en campagne, pour s'emparer de toute la France Germanique au-delà du Rhin (*h*). L'Empereur en ayant eû avis, paſſa le Rhin, & vint par Mayence à Tribur, où il s'arrêta quelque tems, pour raſſembler ſon armée. De-là il s'avança plus avant dans le pays ; & Loüis voyant qu'il ne pouvoit ſeul réſiſter à l'armée Impériale, ni réüſſir dans ſes projets, fut obligé de venir ſe jetter aux pieds de ſon Pere, & de lui demander pardon, mais toujours fort mécontent, & réſolu de ſe venger à la premiere occaſion. Il n'y manqua

(*d*) *Vita Vale per Paſchaſ. l. 2. & Aſtronom. Vita Lud. Pii, p. 313. ad an. 835.*
(*e*) *Aſtronom. vit. Lud Pii, p. 315. ad an. 836.*
(*f*) Siramiaci in agro Ludgdunenſi.
(*g*) An de J. C. 837. *Aſtronom. ibidem.*
(*h*) *Vita Ludovici Pii per Aſtronomum, ad annum 839. p. 317.*

An de J. C. 837. pas dès l'année ſuivante : car pendant que l'Empereur étoit allé à la Diette de Châlons-ſur-Saône, pour pacifier les troubles ſurvenus en Aquitaine, il ſe révolta de nouveau (*i*). Sur cette nouvelle, l'Empereur revint à Aix-la-Chapelle, & après Pâques il paſſa le Rhin, marcha contre lui, & diſſipa aiſément tous ceux qui tenoient ſon parti ; de ſorte que Loüis fut de nouveau obligé de retourner en Baviere, & de demeurer en repos.

XLIX. *Derniere maladie de l'Empereur Loüis. Sa mort en 840.*

Mais les inquiétudes & le chagrin que cette nouvelle avoit donnés à l'Empereur, & la fatigue qu'il avoit priſe pour ſe préparer à cette expédition, lui dérangerent entiérement la ſanté. Il avoit un gros rhume, lorſqu'il revint d'Aquitaine ; ſon rhume dégénéra en abcès dans le poûmon. Tout cela ne l'empêcha pas d'agir avec plus d'activité qu'à l'ordinaire, voulant, s'il étoit poſſible, établir la paix dans ſa famille & dans l'Empire : mais au retour de ſon expédition d'Allemagne, il ſe ſentit tellement affoibli, qu'il fut obligé de demeurer au lit dans une petite Iſle joignant Mayence, vis-à-vis Engelheim. Il eut auprès de lui, pendant toute ſa maladie, Hetti Evêque de Tréves, Otgaire Evêque de Mayence, & Drogon Evêque de Metz, ſon frere, qui étoit auſſi ſon Confeſſeur (*k*). Pendant toute ſa maladie, qui dura plus de ſix ſemaines, il ſe confeſſa & communia tous les jours, & n'uſa pendant tout ce tems d'aucune autre nourriture que de l'Euchariſtie, parce que ſon mal ne lui permettoit pas de manger. C'eſt pourquoi il diſoit à Dieu, dans un eſprit de componction : *Seigneur, vous êtes juſte : puiſque j'ai paſſé le Carême ſans jeûner, vous m'obligez de faire ce nouveau Carême malgré moi.*

Quelques jours avant ſa mort, il ſe fit apporter les meubles les plus précieux qui étoient à ſon uſage, comme des Couronnes, des Vaſes, des armes, des Livres, des Ornemens ſacerdotaux ; en fit faire un inventaire, & fit marquer en particulier la deſtination qu'il en faiſoit, aux pauvres, aux Egliſes, & aux Princes ſes fils. Il envoya à Lothaire la Couronne Impériale, l'épée & le Sceptre orné de pierreries, à condition qu'il garderoit la fidélité à l'Imperatrice & au Roi Charles, & qu'il les appuyeroit de ſa protection. Aprés cela il rendit graces à Dieu de ce qu'il mouroit dénué de tout, & n'ayant rien en propre. Mais Drogon, & les autres Evêques, voyant qu'il n'avoit pas fait mention de ſon fils Loüis Roi de Baviere, & craignant qu'il ne gardât quelque reſſentiment contre lui, lui dirent que Dieu vouloit qu'on pardonnât à tous ſes ennemis, & qu'il ne devoit pas laiſſer ainſi ſon ſacrifice imparfait, en gardant de l'animoſité contre ſon fils. D'abord il témoigna quelque amertume ; puis délibérant un peu, & prenant ſes forces, il voulut leur expoſer en combien de manieres ſon fils l'avoit offenſé. *Mais*, ajoûta-t-il, *puiſqu'il ne peut venir vers moi pour me faire ſatisfaction, je veux faire ce qui eſt en mon pouvoir, en lui pardonnant tout le mal qu'il m'a fait. C'eſt à vous*, dit-il en s'adreſſant aux Evêques, *de lui faire ſçavoir, qu'il ne doit pas oublier, après que je lui ai pardonné tant de fois, qu'il conduiſe ma vieilleſſe au tombeau dans la douleur.* An de J. C. 837.

Il ordonna enſuite que l'on récitât devant lui les Matines du Dimanche (car ceci ſe paſſa le Samedy au ſoir) & qu'on mît ſur ſa poitrine le bois de la Croix, faiſant lui-même continuellement le Signe de la Croix ſur ſon front & ſur ſa poitrine ; & quand la foibleſſe ne lui permettoit pas de le faire, il prioit par ſigne ſon frere Drogon de le faire pour lui. Le lendemain, qui étoit Dimanche, il fit célébrer en ſa préſence, par l'Evêque Drogon, le S. Sacrifice, auquel il communia, puis prit un peu d'eau tiéde, & il dit à ceux qui étoient autour de lui d'aller manger. Lorſqu'il ſentit que ſa derniere heure approchoit, il appella ſon frere Drogon : & les autres Evêques ; leur demanda par ſigne leur benédiction, & les derniers ſecours ſpirituels que l'Egliſe donne aux mourans. Alors tournant les yeux ſur la gauche, il commença à crier de toute ſa force, *Houz, houz*, comme s'il eût voulu chaſſer un chien, car en Allemand, *houz* ſignifie *dehors*. On crut qu'il voyoit le malin eſprit ſous la figure d'un chien. Un moment après il expira avec un viſage gay & content, le 20e. de Juin de l'an 840. dans ſa ſoixante-deuxiéme année, la vingt-ſeptiéme de ſon Empire. Il fut enterré à Metz, auprès de ſa Mere la Princeſſe Hildegarde, dans l'Egliſe de S. Arnoû, qui étoit alors hors de la ville, comme nous l'avons déja remarqué plus d'une fois. Son Corps fut mis dans un cercuëil de marbre, ſur lequel eſt repreſenté en relief le Paſſage de la mer rouge par les Iſraélites (*l*).

L. *Drogon Evêque de Metz.*

Drogon Evêque de Metz ſon frere, prit ſoin de ſes funérailles. Ce Prélat, fils de Charlemagne & de Regine, n'avoit que ſept ans, lorſque l'Empereur ſon pere mourut en 814. Loüis le Débonnaire étant monté ſur le Trône, eut pour lui & pour ſon frere Hugues, une bonté particuliere, les faiſant manger à ſa table (*m*), & leur donnant de bons Maîtres, pour les inſtruire dans toutes les connoiſſances qui convenoient à des perſonnes de leur naiſſance. Mais en 818. ils eurent le malheur d'encourir ſa diſgrace, à l'occaſion de la révolte de Bernard Roi d'Italie. Soit que l'Empereur les crût coupables & complices, ce

(*i*) *Vita Lud. Pii per Aſtronom. ad an.* 840. *p.* 318. *& annal. Bertin. ad an.* 840.

(*k*) *Vita Lud. Pii per Aſtronom. pp.* 318. 319.

(*l*) Voyez la repréſentation de ſon tombeau, *t.* 2. *annal. Bened. p.* 613.

(*m*) *Nithard. l.* 1. Fratres quoque adhuc tenerâ ætate Drogonem, Hugonem & Theodericum participes menſæ effecit, quos & in Palatio unâ ſecum nutriri præcepit.

An de J. C. 840.

qui n'eſt guéres croyable pour des enfans d'onze ou de douze ans; ſoit qu'il voulut prévenir de pareils dangers pour la ſuite, il leur fit donner la tonſure Cléricale, les enferma dans des Monaſteres, & eut ſoin qu'on les inſtruiſit dans toutes les ſciences propres à des Eccléſiaſtiques (*n*). En 822. l'Empereur ayant reconnu dans l'Aſſemblée d'Attigny, qu'il avoit excédé dans la vengeance exercée contre le Roy Bernard & ſes complices, & principalement contre les trois jeunes Princes ſes freres, il les rétablit dans ſes bonnes graces, leur donna le choix de demeurer dans l'Etat Eccléſiaſtique, ou d'en ſortir; & voyant qu'ils embraſſoient de bon cœur ce que d'abord on leur avoit fait prendre par force, il les combla de biens (*o*), & peu de tems après (*p*) il donna à Drogon l'Evêché de Metz, & des Abbayes à Hugues frere de Drogon.

L'Egliſe de Metz s'étoit diſtinguée ſous les regnes de Pepin & de Charlemagne, par la régularité de ſes Chanoines, & par ſon application au Chant Gregorien, dont ces Princes avoient pris à tâche d'introduire l'uſage dans la France. Drogon entra dans leurs vuës, & ſe fit un devoir de faire fleurir dans ſon Egliſe le Chant Romain (*q*); il y réüſſit de telle ſorte, que l'on mettoit ſouvent indifféremment le Chant de Metz pour le Chant Romain, & que l'Antiphonier Meſſin étoit regardé comme un modele ſur lequel on devoit réformer les autres. Nous avons vû cy-devant que Drogon fut député par l'Empereur, pour ordonner en 830. l'Evêque Anſchaire nommé à l'Evêché de Hambourg, & que la même année, il fit la tranſlation du Corps de ſainte Gloſſinde. Quelques années auparavant (*r*), il avoit reçû de l'Empereur Loüis, la commiſſion de rebâtir l'Abbaye de Maur-munſter, ſituée près de Saverne, nommée anciennement le Monaſtere de S. Leobard. Drogon s'en acquitta avec beaucoup de ſoin; & pour honorer davantage ce Monaſtere, il y tranſporta ſolemnellement les Corps de deux de ſes prédéceſſeurs Evêques de Metz, ſçavoir, S. Celeſte & S. Auteur. Celſe étoit alors Abbé de Maur-munſter. On dit que d'abord Drogon deſtinoit ces ſaintes Reliques à la ville de Straſbourg; mais que Dieu témoigna, par la réſiſtance des Bœufs qui les portoient, & qui ne purent avancer plus loing, qu'il vouloit qu'elles demeuraſſent à Maurmunſter, où elles ſont honorées encore à preſent.

Drogon étoit Abbé de Luxeuil en 833. (*s*), lorſqu'Angelomus Religieux de ce Monaſtere, écrivit ſon Commentaire ſur les Livres des Rois, & les adreſſa à Loüis le Débonnaire, à la ſollicitation de Drogon Evêque de Metz ſon Abbé. Il gouverna auſſi le Monaſtere de Sarchin, ou de S. Tron (*t*), au Diocéſe de Tongres, ou de Maſtrich, qui dès le commencement fut ſoumis aux Evêques de Metz, ainſi qu'on l'a vû cy-devant. Il y fit de grands biens, & y rétablit la diſcipline réguliere. Il avoit conçû le deſſein de mettre des Religieux de l'Ordre de S. Benoît dans la fameuſe Abbaye de S. Arnoû, & d'en ôter les Clercs, dont la vie peu réguliere ſcandaliſoit les peuples, & deshonoroit un ſi ſaint lieu. Dans cette vûë il fit agrandir & exhauſſer l'Egliſe de ce Monaſtere, & y fit conſtruire un Cloître, & tous les lieux réguliers, propres à y loger des Religieux: mais la mort l'empêcha d'executer un ſi loüable deſſein. Cet honneur étoit réſervé à Adalberon un de ſes ſucceſſeurs (*u*), ainſi que nous le verrons cy-après. En 846. il tranſféra dans l'Abbaye de Neuviller (*x*) le Corps de S. Adelphe un de ſes prédéceſſeurs. Ce ſaint Corps arriva dans le Monaſtere le 17e. de May, & y fit, dit-on, beaucoup de miracles.

An de J. C. 840.

LI. *Drogon Evêque de Metz, Archi-chapelain du Roy, & Maître du ſacré Conſeil.*

Après la premiere révolte des enfans de Loüis le Débonnaire en 829. l'Aſſemblée des Evêques & des Abbés tenuë à Nimégue en 830. ayant déclaré que l'Empereur pouvoit & devoit reprendre l'Imperatrice Judith, que l'on avoit, contre toutes les regles, releguée malgré elle dans le Monaſtere; on députa des principaux Seigneurs de ſa Cour, pour l'amener du Monaſtere de Sainte-Croix de Poitiers, où elle étoit. L'Empereur envoya enſuite au devant d'elle le jeune Prince Charles ſon fils, & Drogon Evêque de Metz ſon frere, avec d'autres Seigneurs, pour lui faire honneur (*y*). Le même Drogon, avec ſon frere l'Abbé Hugues (*z*), ſe retirerent en Baviere auprès du Roy Loüis leur neveu, lorſque Lothaire ſe fut mis en poſſeſſion de l'Empire, par la faction de ceux de ſon parti, & qu'il eut arrêté l'Empereur Loüis ſon pere. Drogon, & les autres Evêques refugiés en Baviere, envoyerent, de concert avec le Roy Loüis, vers Pepin Roy d'Aquitaine, l'Abbé Hugues, pour l'informer

(*n*) *Thegan. c.* 22. 23. 24. Eodem tempore juſſit fratres ſuos tonſurari, Drogonem, Hugonem & Theodericum, ad diſcordiam mitigandam, & liberalibus diſciplinis juſſit inſtrui.

(*o*) *Thegan. c.* 24.

(*p*) An 823. *Ita Eginard. annal. ad an.* 823. *& Aſtron. ad eundem an. p.* 302. Gondulfo Metenſi Epiſcopo eodem tempore defuncto, Clerus omnis populuſque ejuſdem Eccleſiæ, veluti uno ſpiritu animati, Drogonem Imperatoris fratrem, ſub Canonico habitu nobiliſſimè viventem, ſibi poſcunt dari Sacerdotem, &c.

(*q*) *Ekkehard Monach. S. Galli, l.* 1. *c.* 11.

(*r*) An 828. *Vide Bucelin. Monaſterolog. Germ. parte* 2. *Godoc. Coce. Degebert. redivivo. c.* 6. *Mabill. t.* 2. *annal. Bened. pp.* 517. 518. *Spicileg. t.* 6. *p.* 644.

(*s*) *Vide Mabill. t.* 2. *annal. Bened. p.* 520. *& 561. Angelom. Præfat. in exarat. in* 4. *Libros Reg. t.* 17. *Bibl. PP. p.* 307. Cujus (Drogonis) auctoritati renuere non præſumpſi, non ſolum quia filius erat præſtantiſſimi Caroli Cæſaris, imò frater mitiſſimi Ludovici Principis; verùm etiam quia erat præclarus Pontifex & Abbas meus egregius.

(*t*) Voyez Meuriſſe Hiſt. de Metz., l. 3. p. 205. *Mabill. t.* 2. *annal. Bened. p.* 598.

(*u*) Voyez la Charte d'Adalberon en faveur de S. Arnoû dans Meuriſſe l. 3. pp. 307. 308. &c.

(*x*) Meuriſſe l. 3. p. 206.

(*y*) *Annales Bertiniani ad an.* 830. 831. *Ita & annales Metenſes. Confer. Thegan. de geſtis Ludovici Pii, p.* 281. *& Egmard. vita Ludovici Pii, ad an.* 831. *p.* 308.

(*z*) *Aſtronom. Vita Ludovici Pii, ad an.* 833.

Digitized by Google

An de J. C. 840.

l'informer de la réſolution que le Roy de Baviere avoit priſe de remettre l'Empereur ſur le Trône. Il y a beaucoup d'apparence que c'eſt en reconnoiſſance de ſon attachement & de ſa fidélité à ſon ſervice, que l'Empereur lui donna en 834. la Charge d'Archi-chapellain du Palais, ou de Grand Aumonier, qualité qu'il porta toujours dans la ſuite, de même que celle d'Archevêque. Cette derniere qualité lui eſt donnée dans le Concile de Thionville, tenu en 835. (*a*), auquel Drogon préſida, & tint rang avec Hetti ſon Metropolitain Archevêque de Treves; ce qui eſt un exemple rare, & qui marque qu'elle étoit alors ſon autorité à la Cour, & dans l'Egliſe de France. Florus Diacre de Lyon, écrivant contre Amalaire Diacre de Metz, & dédiant ſon Ouvrage à Drogon Evêque de Metz, & à quelques autres Prélats, le nomme (*b*) Maître du ſacré Conſeil, & très illuſtre Prélat. On a vû cy-devant, que notre Archevêque étoit le Confident le plus ſecret, & le Directeur de la conſcience de l'Empereur ſon frere. Il ne le quitta pas durant ſa derniere maladie. Il le confeſſa & le communia tous les jours. Lorſque l'Empereur le vouloit faire venir, il joignoit le pouce aux autres doigts, (*c*), comme pour former la lettre *D*; & ſes gens accoutumés à ce ſigne, avertiſſoient Drogon de ſe rendre auprès de lui. Nous ne répéterons pas ce que nous avons rapporté cy-devant de circonſtances de la mort de ce Prince, & des ſervices que Drogon lui rendit dans cette occaſion.

LII. *Drogon, Vicaire du Pape dans les Gaules.*

Après la mort de Loüis le Débonnaire, Drogon ne déchut point de ſa faveur. L'Empereur Lothaire, auſſi-bien que Charles le Chauve, & Loüis Roy de Baviere, ſes neveux, le regarderent en quelque ſorte comme leur Pere, & le nœud de la Famille Royale. Le Pape Gregoire IV. étant mort, les Romains élûrent Sergius II. & ſans attendre ni l'agrément ni la confirmation de l'Empereur, le firent conſacrer, & l'établirent ſur le Siége Pontifical (*d*). Lothaire en étant informé, envoya à Rome ſon fils Loüis, à qui il donna le nom de Roy de Lombardie, avec une puiſſante armée, & mit auprès de lui Drogon ſon oncle, pour lui ſervir de conſeil (*e*). Etant arrivé en Italie, le Pape & les Romains furent obligés de faire ſerment de fidélité à l'Empereur Lothaire; & Sergius établit Drogon ſon Vicaire dans les Gaules & dans l'Allemagne. Le Roy Charles le Chauve (*f*) écrivant au Pape Nicolas I. lui dit que l'Empereur Loüis le Débonnaire ſon pere, a obtenu en faveur de Drogon Evêque de Metz, ſon oncle, la Charge d'Apocriſiaire du S. Siége, & l'uſage du *Pallium*. Mais c'eſt un défaut d'exactitude dans le Sécretaire de ce Prince. Il eſt certain que ce fut à la recommandation de l'Empereur Lothaire, que le Pape Serge II. donna à Drogon la Charge de Légat en France. On ſçait que la dignité d'Apocriſiaire eſt la même que celle de Légat du S. Siége. On donnoit ce nom principalement aux Légats qu'on envoyoit à Conſtantinople. *Apocriſiaire* en Grec peut marquer un homme qui eſt chargé de faire les réponſes & les commiſſions d'un autre.

An de J. C. 804.

Mais les Evêques de France ne virent qu'avec peine Drogon revêtu de la qualité de Légat. Ils prétendirent que l'ayant obtenuë ſans leur agrément, il ne pouvoit l'exercer malgré eux; & dans le Concile de Verneuil tenu en 844. (*f*) & la même année qu'il étoit allé à Rome, les Prélats déclarerent qu'il falloit attendre qu'on eût aſſemblé le plus nombreux Concile qu'on pourroit de la France & de l'Allemagne, afin qu'on y demandât le conſentement des Métropolitains, & des autres Evêques au ſujet de la Légation de Drgoon: que ſi les Prélats y donnoient les mains, ils ne vouloient ni ne pouvoient y contredire. Qu'au reſte, s'il y a quelque bonne raiſon d'établir un Légat au-deça des Alpes, nul n'eſt plus digne de cet emploi que Drogon, qui eſt leur confrere dans l'Epiſcopat, & qui a l'honneur d'être proche parent de l'Empereur. Hincmar (*h*), quelque tems après ſoûtenoit que Drogon n'avoit jamais exercé cet emploi, qu'il avoit obtenu ſans le conſentement des Parties intéreſſées; & qu'il étoit ſagement demeuré dans l'inaction, ſans ſe prévaloir du grand crédit que lui donnoit ſa naiſſance, ne voulant pas cauſer un ſchiſme dans l'Egliſe.

LIII. *Mort de l'Evêque Drogon.*

En 844. & peu après ſon retour de Rome, il préſida, du conſentement de l'Empereur Lothaire, & des Rois Loüis & Charles, à l'Aſſemblée tenuë près de Thionville, au lieu nommé le Jugement (*i*). Nous parlerons de cette aſſemblée plus au long cy-après. Enfin ce

(*a*) *Tom. 7. Concil. p.* 1697. Drogo Archiepiſcopus. *Et in Præcepto Ludovici Pii, an.* 837. *pro Eccleſia Cenoman.* Drogo Archiepiſcopus & ſenior Capellanus ſubſcripſit.

(*b*) *Vide apud Mabill. t.* 2. *annal. Eccleſ. p.* 595.

(*c*) *Vide Aſtronom. vita Lud. Pii, ad an.* 840. *p.* 319. Inſtante autem migrationis ejus articulo, juncto pollice cum articulis (hoc enim facere conſueverat, ſi quando fratrem nutu vocabat) Drogonem accerſivit.

(*d*) *Vide Anaſtaſ. vita Sergii, t.* 7. *Concil. Labb. p.* 1793. *Annales Bertiniani, &c. ad an.* 844.

(*e*) *Vide annal. Bertiniam. & Epiſt. Sergii Papæ ad Epiſcopos Tranſalpinos, t.* 7. *Concil. p.* 1799.

(*f*) *Epiſt. Caroli Calvi ad Nicolaum Papam, t.* 8. *Concil. p.* 486. Deprecatione ſanctæ recordationis Pii Auguſti domni & genitoris noſtri, excellenti genio à Sede apoſtolicâ in præfato patruo noſtro Drogone venerando Epiſcopo fuerat honorata, ut unà cum prædicto miniſterio, &c.

(*g*) *Concil. Vernenſe, Can. xj. t.* 7. *Concil. p.* 1809. De prælatione reverendiſſimi Drogonis definire aliud non audemus, niſi expectandum, quàm maximus colligi poteſt, Galliæ Germaniæque conventum, & in eo Metropolitanorum, reliquorumque Antiſtitum inquirendum eſſe conſenſum, cui reſiſtere nec volumus, nec valemus, &c.

(*h*) *Hincmar. Epiſt.* 6. *c.* 30. Drogo Metenſium Epiſcopus faſtu regiæ proſapiæ ſubvectus, hanc prælationem in Ciſalpinis regionibus, nactâ quadam occaſione, tempore Hilarii Imperatoris apud Sergium Papam obtinuit. Sed quod affectu non ambiit, effectu non habuit; & quod efficaci uſu, non conſentientibus quibus intererat, obtinere non potuit, patientiſſimè, ut eum decuit, toleravit, ne ſcandalum fratribus & conſacerdotibus generans, ſchiſma in ſanctam Eccleſiam introduceret.

(*i*) *T.* 7. *Concil. Labb. pp.* 1800. 1801.

An de J. C. 840. grand homme mourut en Bourgogne (*k*). Il avoit accoutumé d'aller de tems en tems au Monaſtere de Luxeüil dont il étoit Abbé, attiré par la beauté du lieu. Un jour qu'il prenoit le divertiſſement de la peſche dans Lognon, comme il pourſuivoit un poiſſon d'une grandeur extraordinaire, il tomba dans la riviere, & ſe noya (*l*). Son corps fut rapporté à Metz, & enterré à S. Arnoû, auprès de l'Empereur Loüis le Débonnaire ſon frere. Sa mort eſt marquée au 8e. de Novembre, ſelon les uns (*m*), ou le 7e. du même mois, ſelon d'autres (*n*), ou même le 8e. de Décembre, ſelon quelques autres (*o*). La liſte des Evêques, imprimée dans le Rituel de Metz, met ſa mort au 6e. de Novembre 855. Il gouverna trente-deux ans, cinq mois, dix jours, ayant été nommé Evêque en 823. (*p*).

Valafride Strabon (*q*) a fait un petit Poëme en l'honneur de l'Evêque Drogon : mais on n'y voit rien de particulier, qu'un éloge general de ſes vertus. Son Epitaphe, qu'on lit à S. Arnoû, & dans Meuriſſe (*r*), ne nous apprend rien que ſes qualités, & que par ſes bons avis, il rétablit la paix dans la France, & qu'il fit la tranſlation de ſainte Gloſſinde. Tel fut Drogon Evêque de Metz.

LIV. *Nouvelles diviſions dans la Famille Royale.*

Il eut la douleur avant ſa mort de voir la diviſion recommencer entre les trois Princes héritiers de Loüis le Débonnaire. Dès que ce Prince eut les yeux fermés, Lothaire prétendit qu'ayant été dès le commencement aſſocié à l'Empire par l'Empereur ſon pere, les Royaumes de ſes freres Loüis & Charles devoient relever de lui, & qu'ils devoient lui en faire hommage. Dans cette vûë (*s*), il envoya des perſonnes affidées en divers endroits de l'Empire, pour engager dans ſon parti, par promeſſes & par menaces, les Seigneurs François ; leur donnant ordre en même tems, ſous peine de la vie, de le venir trouver, auſſi-tôt qu'il auroit paſſé les Alpes: mais il ne ſe hâta point de paſſer en France ; il voulut auparavant s'aſſûrer des eſprits des Grands. Son deſſein étoit de tomber ſur Loüis Roi de Baviere, pendant qu'il amuſeroit Charles ſon frere par des négociations & des proteſtations d'amitié. Il lui envoya des Ambaſſadeurs, pour l'aſſûrer qu'il vouloit vivre avec lui dans une parfaite intelligence, comme un Parrein, avec ſon filleul, & un frere avec ſon frere ; mais qu'il le prioit inſtamment de ne pas pouſſer à bout Pepin leur commun neveu, juſqu'à ce qu'on eût reconnu dans une Conference, les droits que ce jeune Prince pouvoit prétendre ſur l'Aquitaine.

An de J. C. 840.

LV. *Guerre de Lothaire contre Loüis Roi de Baviere, & contre Charles le Chauve.*

Ayant appris que pluſieurs Seigneurs étoient diſpoſés à le favoriſer, il paſſa les Alpes, & vint ſe camper près de Vormes, dont Loüis de Baviere s'étoit ſaiſi : mais celui-ci ayant ſçu que les Saxons gagnés par Lothaire, étoient prêts à faire une irruption dans la Baviere, il laiſſa à Vormes une garniſon, & s'en retourna en Baviere, pour faire tête aux ennemis. Cependant Lothaire ſe rendit maître de Vormes, paſſa le Rhin, réſolu de s'avancer le plus avant qu'il pourroit dans la Baviere : mais Loüis, après avoir repouſſé les Saxons, vint à ſa rencontre, & les deux freres ſe joignirent près de Francfort. Ils ſe virent & ſe parlerent, mais ſans rien conclure. Ils ſe ſéparerent, & convinrent qu'ils ſe trouveroient au même lieu à la Saint-Martin 11e. de Novembre, pour terminer leurs différends à l'amiable, ou par un combat. En attendant, Lothaire repaſſa le Rhin, & marcha vers la France.

Charles tenoit en ce tems-là les Etats d'Aquitaine à Bourges (*t*), où le jeune Pepin devoit ſe trouver, pour traiter de quelques accommodemens ; mais il n'y vint pas. Charles ayant appris la marche de Lothaire, lui députa Nithard (*u*) & Adelgaire, pour le prier de ſe ſouvenir de ſes ſermens & de ſes promeſſes, & de ſa qualité de Parrein & de Frere : Qu'il pouvoit joüir en paix de tout ce que Loüis leur pere commun lui avoit donné ; mais auſſi qu'il laiſſât à ſes freres la paiſible jouïſſance de leur héritage. Lothaire reçut ces Envoyés avec beaucoup d'honnêteté, & promit d'envoyer à Charles des Ambaſſadeurs, pour convenir des moyens d'établir entr'eux une ſolide paix. Il permit aux Ambaſſadeurs de Charles de s'en retourner, mais ſans leur donner aucune réponſe poſitive ; il les priva même des honneurs que l'Empereur Loüis le Débonnaire leur avoit accordés, en haine de ce qu'ils ne s'étoient point déclarés pour lui. Tout cela, joint à ſa conduite (car il avançoit toujours) faiſoit aſſez connoître ſes mauvais deſſeins.

Cependant les Seigneurs d'entre la Meuſe & la Seine, voyant l'armée de Lothaire prête à fondre ſur leur pays, envoyoient à Charles couriers ſur couriers, pour l'avertir du dan-

(*k*) *Chronic. Epiſcop. Metenſ. t. 6. Spicileg. p. 656.*

(*l*) *Adſo Abbas Luxovienſ. in Miracul. S. Valdeberti, ſæcul. 3. Bened. p. 456. n. ij.*

(*m*) *Chronic. Metenſ. ibid. & Catalog. mſ. S. Arnulphi, & Catalog. mortuor. apud Meuriſſe, p. 686.*

(*n*) *Meuriſſe, l. 3. p. 212. ex Chronic. S. Vincentii, & Chronic. Metenſ.*

(*o*) *Ita ad margin. Spicileg. l. 6. p. 656.*

(*p*) *Aſtronom. Vita Lud. Pii, ad an. 823. Annales Pithœi ad eundem annum.*

(*q*) *Vide t. 16. Bibl. PP. Lugdun. pp. 229. 230.*

Hæc ſunt præcipuè quibus inſignita refulget
Virtutis perſona tuæ ſapientia radix,
Ordo, affabilitas, bonitas, patientia victûs,
Zelus amorque Dei, fide inſuperabile robur,
Religio, officium, cenſura, modeſtia geſtûs.
Hiſce Dei virtus voſmet per tempora multa
Creſcere concedat, &c.

(*r*) *Meuriſſe, l. 1. p. 26.*

Hic Præſul, Præſes, Dominus, Primaſque cis Alpes;
Ejus judicio pacta fuit regio.
Iſte Glodeſindis ſolemniter oſſa levavit,
Condignèque loco condidit eximio.

(*s*) *Nithard. Hiſt. l. 2. init. p. 364. t. 2. Queſn. Hiſt. Franc. ad an. 840.*

(*t*) *Nithard. Hiſt. l. 2. pp. 364. 365.*

(*u*) Nithard étoit fils d'Angelbert, & de Berthe fille de Charlemagne, & par conſequent, par ſa mere, couſin germain de Lothaire & de Charles. C'eſt ce Nithard qui nous a laiſſé les Mémoires que nous ſuivons principalement ici.

An de J.C. 840.

ger, & le prier de venir ſe mettre à leur tête, lui promettant toute ſorte de fidélité. Charles vint donc en diligence avec très peu de monde à Quierſy ſur Oiſe, où il reçut de grands renforts des Seigneurs qui venoient à lui de tous côtés, & lui amenoient leurs ſoldats, dont il compoſa une armée. Mais il fut obligé preſqu'en même tems d'accourir au ſecours de l'Imperatrice ſa mere, qu'il avoit laiſſée à Bourges avec quelques troupes, & que Pepin ſon neveu faiſoit mine de vouloir enlever. Il diſperſa bien-tôt les troupes de Pepin : mais Lothaire s'étant avancé juſqu'à la Meuſe, la paſſa ſans y trouver de réſiſtance, parce que les Généraux de Charles ne ſe trouverent pas aſſez forts pour s'oppoſer à ſon paſſage. Il s'avança juſqu'à Paris, ſon armée groſſiſſant à tout moment par les renforts, qui lui venoient de tous côtés par la déſertion des Seigneurs du parti de Charles. Celui-ci apprit ces fâcheuſes nouvelles à ſon retour de Bourges. Il ſçut que Lothaire avoit paſſé la Seine, réſolu de le pourſuivre juſqu'à ce qu'il l'eût dépoüillé de tous ſes Etats. Il aſſembla ſes plus fidéles ſerviteurs, & leur réſolution fut bien-tôt priſe. Ils lui témoignerent que n'ayant plus rien que la vie, ils étoient réſolus de la ſacrifier à ſon ſervice. Ils marcherent donc au-devant de Lothaire, & ſe vinrent camper ſous Orléans, à ſix lieuës du Camp ennemi.

LVI. *Paix entre Lothaire, & Charles le Chauve.*

Lothaire ſe flattoit de pouvoir lui débaucher le peu de troupes qu'il avoit, par ſes promeſſes, & par ſes artifices ordinaires, mais il n'y réüſſit pas ; ce qui fut cauſe qu'il lui fit des propoſitions de paix, qui dans la ſituation préſente des affaires de Charles, furent agréées, comme moins déſavantageuſes qu'une bataille d'un ſuccès très douteux (*x*). Elles ſe réduiſoient à celle-ci : Que Charles jouïroit de l'Aquitaine, du Languedoc, de la Provence, & de dix Comtés entre la Loire & la Seine : Qu'au mois de May ſuivant, on tiendroit une Diette à Attigny, où les deux Princes ſe trouveroient, & où l'on régleroit toutes choſes à l'avantage des deux parties ; & que d'ici à ce tems-là on ne commettroit aucune hoſtilité contre Loüis Roi de Baviere. Tout cela fut juré ſolemnellement ; & il fut dit que ſi l'on manquoit à une ſeule de ces conditions, ils ſeroient abſous de leurs ſermens.

Mais Lothaire ne les laiſſa pas long-tems dans cette peine : car en ce même tems, il eſſaya de gagner une partie des Seigneurs qui étoient attachés à Charles. Il fit ce qu'il put pour empêcher que les Provinces qu'il lui cédoit, ne lui rendiſſent obéïſſance ; enfin il continua ſes hoſtilités contre Loüis : mais Charles, ſans témoigner trop de délicateſſe ſur cela, s'appliqua à mettre dans ſon parti les Seigneurs qu'il crut pouvoir lui être utiles dans le deſſein qu'il avoit pris de ſe rendre abſolument indépendant de Lothaire. Il reçut à Orléans pluſieurs Seigneurs de Bourgogne, qui vinrent ſe donner à lui. Il gagna Bernard Duc de Languedoc, un des plus habiles hommes de ſon tems dans le maniment des grandes affaires. Le Comte Lambert Gouverneur de la frontiere de Bretagne, ſe rendit à lui, & lui promit fidélité. Nomenoy Duc de Bretagne, s'engagea à lui faire hommage de ſa Duché.

An de J.C. 840.

Ayant ainſi pris ſes aſſûrances, il ſongea à ſe mettre en état d'aller à la Diette d'Attigny, & d'y paroître aſſez fort, pour ne pas craindre Lothaire, qui ſe flattoit d'y dominer. Il amaſſa une bonne armée, & fit avertir tous les Seigneurs qui s'étoient déclarés pour lui, de lui amener leurs troupes. Il fut obéï : mais Lothaire averti de ſon deſſein, avoit donné ſes ordres pour empêcher que ces troupes ne paſſaſſent la Seine, & à cette effet avoit fait rompre les ponts, & laiſi ou coulé à fond les bateaux qui étoient ſur la riviere ; de ſorte que Charles fut obligé de deſcendre juſquà Roüen, où on lui avoit fait eſpérer qu'il trouveroit des bateaux que des marchands y avoient amenés. Il y en trouva en effet ving-huit, qu'il prit, & dont il ſe ſervit pour paſſer ſes troupes. Cela ne ſe fit pas ſans difficulté, les milices du pays s'étant placées ſur les bords, pour empêcher ſa déſcente : mais Charles ayant fait arborer la Croix ſur ſes bateaux, pour faire ſouvenir les milices du ſerment de fidélité qu'elles lui avoient fait peu de tems auparavant, & ayant fait publier une Amniſtie générale pour tous ceux qui mettroient bas les armes, le milices prirent la fuite dès qu'il parut avec ſes troupes, & il mit heureuſement ſes ſoldats à bord.

LVII. *Guerre de Lothaire contre Loüis Roi de Baviere.*

Pendant ce tems, Lothaire ayant paſſé le Rhin avec ſon armée, marcha contre Loüis Roi de Baviere (*y*). Celui-ci s'avança auſſi à ſa rencontre : mais les Emiſſaires de Lothaire lui débaucherent une partie de ſon armée, qui ſe rendit à lui. Loüis lui-même, avec le reſte, fut obligé de s'en retourner en Baviere. Lothaire fut empêché de le pourſuivre, par la nouvelle qu'il reçut, que Charles avoit paſſé la Seine, & parce qu'il crut avoir mis Loüis hors d'état de lui faire ombrage, & de s'oppoſer à ſes deſſeins. Il laiſſa au-delà du Rhin Adelbert Comte de Metz & Duc d'Auſtraſie (*z*), qui paſſoit pour un homme des plus prudens de ſon tems,

(*x*) *Nithard. l.* 2. *Hiſt. p.* 365. *t.* 2. *Queſn.* Ut cederet Carolo Aquitania, Septimania, Provincia, & decem Comitatus inter Ligerim & Sequanam.

(*y*) *Nithard. l. p.* 367. *Annal. Metenſ. an.* 841. *p.* 301. *t.* 3. *Queſn.*

(*z*) *Nithard. ibid.* Adelbertum Metenſium Comitem (& Otgarium Moguntiæ Sedis Epiſcopum) convocat. Habebat enim uterque Ludovicum ad mortem uſque exoſum ; jam enim Adhelbertus ex infirmitate quâ penè per annum detentus fuerat, velut in ſupplementum fratricidii reſpiraverat. Erat enim eo in tempore ita prudens conſilio, ut ſententiam ab eo prolatam non quilibet mutare vellet .... Junxit Adhelbertum Ducem quem ſupra modò memoravimus, ob hoc imbi reliquit, ut & populum ſacramentis ſibi firmaret, & ſi Ludovicus ad Caro-

An de J. C. 841.

& dont les conſeils étoient les plus ſûrs. Il haïſſoit à mort le Roi Loüis, & avoit avec lui quelques querelles particulieres, que l'Hiſtoire ne marque pas aſſez clairement. Il étoit uni avec Orgaire Evêque de Mayence. Ils conſeillerent à Lothaire de paſſer le Rhin, & l'aiderent ſelon leur pouvoir, à pouſſer à bout Louis Roi de Baviere. Lors donc que Lothaire fut obligé de repaſſer en France, il laiſſa au de-là du Rhin le Duc Adelbert, pour prendre le Serment de fidélité de ſes nouveaux ſujets, & pour empêcher que Loüis ne paſsât le Rhin, pour ſe joindre à Charles ſon frere.

Lothaire s'étoit rendu à Aix-la-Chapelle, & Charles étoit en marche pour ſe rendre à Attigny, ainſi qu'on en étoit convenu: mais Lothaire, qui ne cherchoit qu'à tirer les choſes en longueur, & qui n'avoit nulle envie de faire la paix, envoya des Ambaſſadeurs à Charles, pour ſe plaindre de ce qu'il étoit entré en Neuſtrie en ennemi, & pour le prier de ne pas avancer plus avant. Charles leur répondit, en faiſant à ſon tour des plaintes contre la conduite de Lothaire, qui avoit violé preſque tous les articles dont on étoit convenu. Il ajoûta, que cependant, pour lui montrer qu'il ne cherchoit que la paix, il alloit droit à Attigny, ainſi qu'on en étoit convenu, & qu'il entreroit dans toutes les voyes d'accommodement qu'on pourroit raiſonnablement demander de lui. Il s'y rendit en effet deux jours avant le terme marqué; mais Lothaire n'y vint pas.

LVIII. *Les Rois Loüis & Charles joignent leurs forces contre Lothaire.*

Dans le même tems le Roi de Baviere envoya faire offre de ſecours à Charles (*a*); & celui-ci lui députa des hommes affidés (*b*), pour le prier de hâter ce ſecours, & qu'il ne pouvoit lui rendre un plus grand ſervice, que de ſe joindre à lui avec toutes ſes forces, contre leur adverſaire commun. Pendant qu'il étoit encore à Attigny, il apprit que l'Imperatrice Judith ſa mere, lui amenoit d'Aquitaine un renfort de troupes. Il alla au-devant d'elle juſqu'à Châlons ſur-Saone; & ſon armée étant ainſi fortifiée, il attendit le ſecours que Loüis lui avoit offert, & qui ne tarda pas à venir; car ce Prince ayant attaqué Adelbert, qui vouloit lui diſputer le paſſage du Rhin, le tua, paſſa ſur le ventre à ſon armée (*c*), & marcha à grandes journées vers le Roi Charles, qui de ſon côté ſe hâta d'aller au-devant de lui par le chemin de l'Alſace. Lothaire en ayant eu avis, & craignant extrêmement que les deux Rois ne joignîſſent leurs forces, s'avança vers Châlons, comme pour combattre Charles, diſant par-tout que ce Prince ſe retiroit, & n'oſoit paroître devant lui: mais Charles fit avancer ſes troupes vers Lothaire, réſolu de le combattre, s'il vouloit accepter la bataille. Les deux armées ſe trouverent fort proches l'une de l'autre, & l'on tint pendant deux jours diverſes conférences, qui n'aboutirent à rien. Dans cet intervalle, la jonction des deux armées ſe fit à la vûë de Lothaire, ſans qu'il pût l'empêcher.

An de J. C. 841.

Loüis & Charles firent des propoſitions à Lothaire, pour éviter d'en venir à une bataille: car quoi qu'ils fuſſent les plus forts, la voye de la paix & de l'accommodement leur paroiſſoit la plus convenable. Ils lui députerent quelques Evêques & quelques Seigneurs, pour le prier de ſe contenter de ce qui lui avoit été ajugé par le dernier partage de l'Empereur leur pere, & de les laiſſer joüir en paix de ce qu'il avoit lui-même reconnu leur appartenir. Ils le firent ſouvenir de ſes ſermens & de ſes promeſſes, & lui offrirent, pour le dédommager des frais de cette guerre, tout ce qui étoit dans leur Camp, à la réſerve de leurs chevaux & de leurs armes. Mais Lothaire rejetta toutes ces propoſitions, & marcha vers Auxerre, pour joindre le jeune Pepin, qui lui amenoit des troupes d'Aquitaine. Loüis & Charles le ſuivirent, & ne lui donnerent pas le loiſir de faire cette jonction. Lothaire s'étant campé à Fontenay (*d*), bourg de l'Auxerrois, & ſes freres à Tauriacus, lieu tout proche de là, les deux armées ſe trouverent ſi près l'une de l'autre, que le lendemain, qui fut pris pour le combat, on convint de part & d'autre de s'éloigner un peu, pour ranger plus commodement leurs armées.

LIX. *Combat de Fontenay dans l'Auxerrois. Lothaire eſt battu, & obligé de ſe retirer.*

Loüis & Charles, avant que d'en venir aux mains, lui firent encore les mêmes propoſitions qu'ils lui avoient faites peu de tems auparavant. Ils ajoûterent même, qu'ils étoient prêts de lui céder quelques Places de leurs Etats; & que ſi cela ne lui plaiſoit point encore, ils en vouloient bien venir à un nouveau partage. Lothaire leur envoya Drogon Evêque de Metz, l'Abbé Hugues ſon frere, & Hegibert, pour leur dire que juſqu'alors ils ne lui avoient point fait de ſemblables propoſitions: que celles-ci méritoient qu'on les examinât, & qu'il leur demandoit du tems pour cela. Tous ces délais n'étoient que pour les amuſer, & pour gagner du tems, en attendant que ſon Neveu le pût joindre avec ſes troupes. Les deux Rois ne laiſſerent pas de lui accorder un terme de trois jours: mais Pepin étant enfin arrivé, Lo-

lum ire vellet, nullo modo poſſet. *Vide & annal. Metenſ. ad an.* 841. *p.* 301. Albertus Comes & incentor diſcordiarum occiditur. Le P. le Cointe, *t.* 8. *annal. Franc. ad. an.* 841. *n.* 21. croit que c'eſt le même Adhelbert qui fonda le Monaſtere de Lindau: mais le P. Mabillon, *t.* 2. *Annal. Bened. pag.* 664. prouve le contraire. Il eſt nommé en 838. dans un Acte de cette année, rapporté *t.* 2. *annal. Bened. p.* 602.

(*a*) *Nithard. l.* 2. *Hiſt. p.* 368. *t.* 2. *Spicil.*

(*b*) *Annal. Metenſ. p.* 301. *ad an.* 841. *t.* 3. *Spicil.*

(*c*) *Annal. Metenſ. ad an.* 841. In Recioſe (alii Rhenenſe) occurrunt: ortoque prælio, Albertus Comes & incentor diſcordiarum occiditur, & cum eo innumerabilis hominum multitudo. *Ita & Annal. Fuldenſ. & Nithard. l.* 2. *p.* 368. On croit que ce combat ſe donna au paſſage du Rhin près Bregence.

(*d*) *Nithard. l.* 2. *p.* 369. Fontanetum. Tauriacus.

Digitized by Google

An de J.C. 841.

thaire leur envoya dire, que portant le nom & la dignité d'Empereur, il devoit avoir de quoi la ſoutenir, & jouir d'une puiſſance proportionnée à ce grand titre : que d'ailleurs il ne voyoit pas volontiers qu'ils fuſſent auſſi puiſſans qu'ils l'étoient. Loüis & Charles lui firent déclarer de nouveau, que ſi dans le lendemain, il n'acceptoit l'une des propoſitions qu'ils lui avoient faites, ils s'en rapporteroient au jugement de Dieu, & au ſuccès d'une bataille : mais Lothaire leur répondit avec hauteur, qu'ils priſſent bien garde à ce qu'ils vouloient faire.

Le lendemain, qui étoit un Samedy 25e. de Juin de l'an 841. (*e*), il y eut une éclypſe de Soleil à la premiere heure du jour. Les deux Rois Loüis & Charles ſe ſaiſirent dès le grand matin d'une éminence voiſine du Camp de Lothaire, où ils mirent en bataille environ le tiers de leurs troupes ; le reſte de l'armée en fit de même, & ils attendirent en cet état ſa derniere réponſe pendant une heure : mais au lieu de répondre, il rangea auſſi ſon armée, & marcha contre celle des deux Rois. Loüis & Lothaire combattirent l'un contre l'autre, en un lieu nommé *Brittas*, & Charles & Pepin au lieu nommé *Fagit*. La troiſiéme partie de l'armée des deux Rois, qui étoit commandée par Adelard, & où ſe trouva auſſi Nithard, qui raconte cette action, à laquelle il eut beaucoup de part, ſe battit au lieu nommé *Solennat*. Le combat fut rude & opiniâtre de tous côtés. Les trois freres preſqu'également braves, & également animés, faiſoient des efforts extraordinaires : mais enfin, après pluſieurs heures de combat, les troupes de Lothaire commencerent à fuir ; Lothaire lui-même ſe retira à Aix-la-Chapelle, laiſſant les deux Rois maîtres du champ de bataille, & de tout le pays qui étoit conteſté. On dit qu'il y eut cent mille homme tués dans ce combat ; & les Annales du tems (*f*) conviennent que c'eſt la plus grande perte que la France eût faite juſqu'à ce jour. Ses forces furent preſque entiérement abbatuës ; elle ne put plus ſoutenir la grande réputation de valeur qu'elle avoit eûë juſqu'a lors ; & non ſeulement elle ſe trouva hors d'état d'attaquer ſes ennemis, & de faire des conquêtes, mais à peine put-elle défendre ſes frontiéres contre les entrepriſes de ſes voiſins & des étrangers.

Après cette victoire, les deux Rois ordonnerent qu'on enterrât avec les cérémonies de l'Egliſe, tous les corps, tant de leurs ſoldats que des ennemis, & qu'on penſât avec un ſoin égal tous les bleſſés des deux partis (*g*), faiſant publier une Amniſtie générale pour tous ceux qui viendroient de bonne foi ſe rendre à eux. Les Evêques exhorterent toute l'armée à la pénitence, & à confeſſer leurs péchés, & on ordonna un jeûne de trois jours, afin d'obtenir de Dieu le pardon pour ceux qui étoient morts dans le combat. Charles s'en retourna en Aquitaine, & Loüis prit ſa route vers le Rhin. An de J.C. 841.

LX. *Nouvelles hoſtilités entre Lothaire, Loüis & Charles.*

Avant que de ſe ſéparer, ils indiquerent une Aſſemblée générale à Langres : mais il arriva divers incidens qui les empêcherent de la tenir : car Lothaire ayant appris que le Roi Loüis étoit retourné en Baviere, aſſembla ce qui lui reſtoit de troupes, & vint à Mayence, ayant auparavant donné ordre à ſon jeune fils Lothaire de le venir trouver à Metz (*h*), avec quelques Saxons qui s'étoient donnés à lui, parce qu'il leur avoit permis de retourner au paganiſme (*i*). Enſuite il paſſa le Rhin, & ſe mit à pourſuivre le Roi Loüis. Mais ne l'ayant pû atteindre, il revint à Mayence, où il fit le mariage de ſa fille ; après quoi il marcha contre le Roi Charles, qui après un voyage qu'il avoit fait en Aquitaine, étoit venu ſe montrer en Neuſtrie, parce qu'on y avoit publié qu'il étoit mort à la bataille de Fontenay. Charles donc étant venu à S. Quentin, où il avoit donné rendez-vous à ſes troupes, marcha du côté de Maſtrich, & entra dans les Terres de Lothaire.

A cette nouvelle, Lothaire revint ſur ſes pas, pour s'oppoſer à Charles : mais comme la ſaiſon étoit fort avancée, celui ci voyant que la diverſion avoit réüſſi, & que Lothaire ne pourroit plus rien entreprendre au-delà du Rhin contre Loüis, s'en retourna vers Paris. Toutefois dès qu'il ſçût que Lothaire étoit arrivé à Thionville, il lui envoya le Duc Adelard, le Comte Gilbert, & l'Abbé Hugues, pour lui faire des propoſitions de paix (*k*) ; & en même tems il députa à ſon frere le Roi Loüis, un Seigneur nommé Rabanon, pour lui donner avis de ce qu'il venoit de faire pour ſon ſervice, & pour le prier de lui envoyer du ſecours, au cas que Lothaire ſe mît en devoir de l'attaquer.

Lothaire ayant appris la retraite de Charles, le ſuivit avec une armée compoſée de Saxons, d'Auſtraſiens & d'Allemands, & vint juſqu'à S. Denys *, ſe flattant de paſſer aiſément la Seine, qui eſt ordinairement fort baſſe au mois de Septembre. Il trouva par hazard environ vingt batteaux en cet endroit, dont il eſperoit ſe ſervir, pour faire paſſer la riviere à ſes * An de J.C. 841.

troupes.

(*e*) *Nithard. l. 2. p. 370.*

(*f*) *Annales Metenſ. ad an. 841.* In qua pugna ita Francorum vires attenuatæ ſunt, ac famoſa virtus infirmata, ut non modo ad amplificandos regni terminos, verùm nec ad tuendos proprios in poſterum ſufficerent. Tandem non ſine gravi diſpendio ſuorum Ludovicus & Carolus vicerunt. *Annal. Fuld. ad eundem an.* Tanta cædes ex utraque parte fuit, ut nunquam ætas præſens tantam ſtragem in gente Francorum factam meminerit.

(*g*) *Nithard. l. 3. initio, p. 371. t. 2. Queſn.*

(*h*) *Ita Annal. Metenſ. ad an. 841. p. 301. t. 3. Queſnium.* Mais les Annales de Fulde, *ad eundem an. p. 148 t. 2. Queſn.* lient *Nemetis*, Spire, au lieu de *Metis*, Metz. Il vaut mieux lire *Nemetis* ; cela revint mieux à la route que tenoit Lothaire.

(*i*) *Annales Bertin. ad an. 841. p. 198. t. 3. Queſnium. Vide & Nithard. l. 4. p. 377.*

(*k*) *Nithard. l. 3. p. 372.*

An de J.C. 842.

troupes. Mais Charles avoit ſi bien pris ſes meſures, ſe ſaiſiſſant des ponts, des gués & des paſſages, & d'ailleurs la Seine commençant à s'enfler tout à coup très à propos, que Lothaire ne ſongea plus à tenter le paſſage, & ſe vit contraint à ſon tour, de faire à Charles des propoſitions de paix.

Ces conditions conſiſtoient à abandonner à Charles tout ce qui étoit au-delà de la Seine, & même le pays de deçà, le long de la mer (*l*), à condition qu'il renonceroit à l'alliance qu'il avoit faite avec le Roi Loüis; & Lothaire de ſon côté promettoit d'abandonner le jeune Loüis. Mais Charles n'accepta aucune de ces conditions: auſſi ne tendoient-elles qu'à deſunir les deux freres, pour pouvoir les opprimer plus aiſément l'un après l'autre. Lothaire décampa donc de S. Denys, vint vers Sens, où le jeune Pepin le joignit avec ſes troupes; & Charles, après avoir réduit la ville de Laon, que la Princeſſe Hildegarde ſa ſœur avoit fait ſoûlever contre lui, marcha vers l'Alſace (*m*), paſſa par Toul; & ayant pénétré les montagnes de Voge pendant le plus fort de l'Hyver, entra en Alſace par Saverne, & vint joindre ſon frere le Roi de Baviere à Straſbourg. Ils s'y trouverent le 14e. de Février 842. & y renouvellerent leur alliance, qu'ils jurerent, Loüis en Roman, ou Latin corrompu, dont s'eſt formée notre Langue Françoiſe; & Charles en Langue Tudeſque ou Allemande.

LXI. *Alliance entre Loüis de Baviere, & Charles le Chauve.*

Loüis qui étoit l'aîné, parla de cette ſorte en Allemand, au peuple aſſemblé (*n*): *Vous ſçavez combien de fois mon frere Lothaire a voulu nous opprimer mon frere & moi: & comme ni les motifs de Religion, ni la parenté, ni aucune autre raiſon n'ayant pû le porter à nous accorder une juſte paix, nous nous ſommes vûs forcés à nous en rapporter au jugement de Dieu, & à lui livrer la bataille, dans laquelle vous ſçavez que Dieu nous a accordé la victoire. Ils s'eſt retiré où il a pû; & nous touchés de l'amour fraternel envers lui, & de compaſſion envers le peuple Chrétien qui le ſuivoit, n'avons pas voulu profiter de notre victoire, en les pourſuivant, & les faiſant paſſer au fil de l'épée. Nous lui avons fait ſçavoir qu'au moins à préſent il nous fiſt juſtice: mais il ne ceſſe juſqu'aujourd'hui de nous pourſuivre à main armée, moi & mon frere, & de déſoler nos ſujets par les ravages, les incendies, les meurtres, & les autres maux qu'il commet dans leur pays. C'eſt pour faire finir ces déſordres, que mon frere & moi nous ſommes aſſemblés ici. Et comme pluſieurs d'entre vous ne pouvez vous perſuader que nous agiſſions de bonne foi, nous allons jurer une alliance ferme & ſincere en votre préſence, & nous prenons Dieu à témoin, que ce n'eſt par aucune vûë d'ambition que nous la jurons, mais uniquement pour procurer le repos public, ſi Dieu nous donne la paix avec votre ſecours. Et pour vous perſuader de la ſincérité du ſerment que je vas faire, je déclare que ſi j'y contreviens jamais au préjudice du Roi Charles que voilà, je vous décharge de l'obéiſſance que vous me devez, & je vous tiens quittes du Serment de fidelité que vous m'avez fait.*

An de J.C. 842.

Après que Loüis eut ainſi harangué en Allemand, le Roi Charles parla à ſes troupes, & au peuple aſſemblé, à peu près en même termes, mais en Roman. Enſuite Loüis fit ſon ſerment en Roman, afin qu'il fût entendu des troupes de Charles; & Charles le fit en Allemand, pour être entendu de l'armée de Loüis (*o*) *Pour l'amour de Dieu, & pour le bien du peuple Chrétien, & pour notre commune ſureté, je jure d'employer déſormais toutes mes forces, autant que Dieu m'en donnera le pouvoir, à défendre le Roi Charles mon frere en tout & par-tout, comme un frere doit défendre ſon frere, & comme je voudrois qu'il le fiſt lui-même pour moi. De plus je jure de ne faire jamais avec Lothaire aucun traité, que je croye en conſcience devoir être préjudiciable à mon frere Charles.* Charles fit la même déclaration; & l'on fit faire aux deux armées un nouveau ſerment, par lequel elles promirent fidelité & obéiſſance aux deux Princes; ce qu'elles jurerent de même en deux Langues; ſçavoir, l'armée de Charles en Roman, & celle de Loüis en Tudeſque. Cette Cérémonie finit par de grandes acclamations.

Les deux Rois prirent enſuite leur marche du côté de Mayence. Loüis conduiſit ſon armée le long du Rhin par Spire, & Charles le long des montagnes de Voge, par Vizembourg. L'union étoit parfaite entre les deux Rois & les deux armées. Loüis & Charles étoient d'une taille médiocre (*p*), mais bien priſe, & parfaitement propre à tous les exercices militaires: l'un & l'autre étoit hardi, courageux, libéral, prudent & éloquent. Ils mangeoient & logeoient preſque toujours enſemble, & ſe faiſoient continuellement des préſens de ce qu'ils avoient de plus précieux. On voyoit dans leur Conſeil un parfait concert de ſentimens, & beaucoup de déférence l'un pour l'autre. Ils aſſiſtoient enſemble aux revûës de leurs troupes, & les exerçoient par des combats feints, où chacun à l'envi cherchoit à donner des preuves de ſa valeur. Les

(*l*) *Nithard. l. 3. p. 373.* Haberet Carolus à Sequana partem occiduam, abſque Provincia & Septimania.

(*m*) *Nithard. l. 3. p. 374. Annales Bertiniani, an. 842. pag. 399.*

(*n*) *Nithard. l. 3. p. 374.*

(*o*) *Nithard. l. 3. p. 375. t. 3. Quæſt.* Pro Deo amur, & pro chriſtian poblo, & noſtro commun ſalvamento, diſt di in avant, in quam Deus favir & podir me dunat, ſi ſalvareio ciſt meon fradre Karlo, & in adjudha & in cadhuna coſa, ſi cum om per dreit ſon fradre ſalvar diſt, ino quid il mi altre ſi fazet, & abludher nul plaid nunquam prindrai, qui meon vol ciſt meon fradre Carle in damno ſit. *Quod cum Ludovicus expleſſet, Carolus Theudiſchâ linguâ, ſic hæc eadem verba teſtatus eſt.* In Gothes minna indurhes chriſtianes folches ind unſer bedhero gealt niſi ſon theſeniada ge framanor deſſo framſo mit Got geuvis ei indi madh furgibit ſo hald ihtes an minan bruodher ſoſo manoit rehtu ſinan bruher ſcal inthi utha zermigſoſon maduo. In dimit Luheren in nothe in vit hunc nege gangoz heminam vuillon ino ces cadhun vueren.

(*p*) *Nithard. l. 3. ad finem, p. 375.*

An de J. C. 842.

diverſes nations qui compoſoient les deux armées, entroient dans les diſpoſitions des deux Chefs, & vivoient dans la plus belle union, ſans que dans une ſi grande multitude, aucun donnât à un autre le moindre ſujet de plainte ou de mécontentement.

LXII. *Louis & Charles pourſuivent Lothaire, qui ſe retire à Lyon.*

Comme ils étoient enſemble à Mayence, Carloman fils de Loüis y arriva avec de nouvelles levées de Bavarois & d'Allemands. Bardon qu'ils avoient envoyé en Saxe, leur rapporta que les peuples de ce pays avoient rejetté les ordres de Lothaire, & qu'ils étoient très bien diſpoſés à exécuter tout ce que les deux Rois leur commanderoient. Enfin ils apprirent que les Ambaſſadeurs qu'ils avoient députés vers Lothaire, n'avoient point été écoutez. Cette derniere nouvelle les détermina à marcher contre Lothaire (*q*), qui étoit alors à Sinſik ſur le Rhin, entre Bonn & Andernach. Ils partirent de Mayence le 17. de Mars 842. Charles conduiſit ſon armée par une route fort difficile, dans la Voſge; & Loüis mena la ſienne, partie par terre, & partie par eau, le long du Rhin par Bingh. Ils arriverent enſemble à Coblentz le lendemain vers midy; & après avoir entendu la Meſſe à S. Caſtor, ils paſſerent la Moſelle, ſans qu'Otgaire Evêque de Mayence, & les autres que Lothaire avoit placés en cet endroit avec des troupes, oſaſſent les empêcher; mais ils prirent la fuite, & annoncerent à Lothaire que ſes freres avoient paſſé le fleuve.

Dès qu'il eut appris cette nouvelle, il quitta Sinſik, & prit le chemin d'Aix-la-Chapelle. Il n'y demeura qu'autant de tems qu'il lui en fallut pour en enlever les tréſors, même ceux de l'Egliſe du Palais Impérial. Il mit en piéces un baſſin d'argent (*r*) d'une grandeur extraordinaire, & d'un très grand prix, qui avoit été fait du tems de Charlemagne, & où l'on avoit repreſenté en bas relief le Globe céleſte & le Globe terreſtre, la deſcription des Aſtres, & le cours des Planetes, avec les dimenſions & diviſions geographiques & aſtronomiques. Il diſtribua à ſes amis & à ſes gens les piéces de ce précieux monument; ce qui n'empêcha pas que la plûpart ne déſertaſſent, & ne quittaſſent ſon parti. Il alla d'abord à Chalons, puis à Troyes en Champagne, où il paſſa la Fête de Pâques; enfin il ſe rendit à Lyon, où il s'arrêta pour avoir, en cas de beſoin, une retraite dans ſon Royaume d'Italie.

LXIII. *Lothaire déclaré déchû de l'Empire. Loüis & Charles en font un nouveau partage.*

Les deux Rois voyant que Lothaire s'étoit retiré, allerent droit à Aix-la-Chapelle, qui étoit, depuis le regne de Charlemagne, comme le Siege de l'Empire François. Le lendemain de leur arrivée, ils y tinrent une Aſſemblée, pour ſçavoir ce qu'il y avoit à faire dans cette circonſtance. Ils s'en rapporterent aux Evêques qui étoient à la Cour; & ceux-ci, après avoir examiné la conduite de Lothaire, les maux qu'il avoit faits à l'Etat, ſon peu de capacité pour le Gouvernement, déclarerent que la main de Dieu l'avoit chaſſé de ſon Trône, pour y placer ſes freres, plus dignes & plus capables de regner que lui: mais ils ne voulurent pas leur permettre de s'en mettre en poſſeſſion, qu'auparavant ils n'euſſent proteſté qu'ils étoient réſolus de ne point imiter Lothaire dans leur maniére de gouverner l'Etat, mais de ſe regler ſuivant la Loi de Dieu.

An de J. C. 841.

Les deux Princes répondirent qu'ils étoient réſolus, avec l'aide de Dieu, de gouverner leurs peuples ſelon ſa volonté. Alors les Prélats leur dirent: *Et nous, par l'autorité de Dieu, nous vous exhortons, nous vous avertiſſons, & nous vous ordonnons de recevoir l'Empire, & de le gouverner ſelon ſa volonté & ſes ordres.* Les deux Rois nommerent, chacun de ſon côté, douze Seigneurs, du nombre deſquels étoit Nithard de qui nous tenons cette hiſtoire (*s*), pour partager tout l'Empire en deux. Le partage ſe fit, & Loüis eut tout ce que la France poſſedoit au-delà du Rhin, & outre cela tout ce qui eſt entre la Meuſe & le Rhin. Charles eut tout le reſte juſqu'aux Alpes & à l'Ocean. Ils ſe ſéparerent enſuite, & allerent mettre ordre chacun dans leurs Etats. Loüis ſe rendit à Cologne, & Charles paſſa la Meuſe, & alla en Neuſtrie. Quelques tems après, ils ſe raſſemblerent à Verdun, pour prendre de nouvelles meſures. Loüis s'y rendit par le chemin de Thionville, & Charles par celui de Reims.

Lothaire voyant que par l'union de ſes freres, ſes affaires alloient en décadence, réſolut de leur envoyer à ſon tour des Ambaſſadeurs, pour négocier la paix. Ces Ambaſſadeurs trouverent les deux Rois à Milly (*t*) en Gâtinois, & ils leur propoſerent une alternative, qui étoit, ou d'exécuter la propoſition qu'ils avoient faite à Lothaire quelque tems auparavant, d'ajoûter quelques places & quelques territoires du côté du Rhin & de la Meuſe, au partage qui lui étoit échû par le Teſtament de ſon Pere; ou de faire un nouveau partage de tout l'Empire François, dans lequel toutefois on ne feroit entrer ni l'Italie ni l'Aquitaine, ni la Baviere, qui n'avoient jamais été conteſtées entr'eux, mais ſeulement le reſte des Provinces, dont on feroit trois lots égaux, & dont chacun auroit le ſien. Loüis & Charles de leur côté envoyerent des Ambaſſadeurs à Lothaire, pour lui faire d'autres propoſitions, qui étoient de lui céder tout le Pays d'entre le Rhin & la Meu-

(*q*) *Annal. Bertin. ad an.* 842. *Nithard. l.* 3. *p.* 375.

(*r*) *Annales Bertinian. ad. an.* 842. *p.* 199. *t.* 2. *Quæſo. Dico etiam mira magnitudinis ac pulchritudinis argenteo, &c.* Apparemment le même dont parle Eginard, *Vita Caroli Magni, p.* 106. & qu'il appelle une table d'argent: *menſam argenteam, quæ cæteris & operis pulchritudine, & ponderis gravitate, multùm excellebat, &c.*

(*s*) *Nithard. l.* 4. *initio, pp.* 376. 377.

(*t*) *Nithard. l.* 4. *p.* 377. *Milliacutum.*

An de J. C. 842.

ſe juſqu'à ſa ſource, & depuis la ſource de la Meuſe juſqu'à la Saône, & au confluent de cette riviere, & du Rhône, & depuis le Rhône juſqu'à la mer Mediterrannee, ſans parler des Etats de-delà les Alpes, qu'on ne lui conteſtoit point : mais Lothaire n'agréa point ces propoſitions, & en revint à celles qu'il avoit faites, de demander un nouveau partage en trois lots, dans lequel n'entreroient ni l'Italie, ni la Baviere, ni l'Aquitaine.

LXIV. *Autre partage des Provinces de l'Empire entre Lothaire, Loüis & Charles.*

L'amour de la paix porta les deux Rois à conſentir à ce partage (*u*) ; & pour conclure cette affaire, ils s'aſſemblerent en perſonnes au mois de Juin, près de Mâcon, dans l'Iſle d'Ancile, au milieu de la Saône. Leurs armées demeurerent ſur le bord de la riviere. Les trois freres ſe jurerent une amitié éternelle, & convinrent d'envoyer à Metz dans le premier d'Octobre leurs Commiſſaires, pour tenir les Conferences ; après quoi les Princes ſe ſeparerent. Loüis repaſſa le Rhin, & alla réprimer quelques peuples de Saxe, qui s'étoient révoltés. Charles ſe rendit en Aquitaine, où il diſſipa le parti du jeune Pepin, & l'obligea à ſe cacher. Lothaire alla prendre le divertiſſement de la chaſſe dans les Ardennes, & châtia ceux qui avoient quitté ſon parti pendant ſon abſence. Il reçut à Tréves (*x*) les Ambaſſadeurs des Grecs, puis alla ſe repoſer à Thionville.

Loüis & Charles ſe rendirent à Vormes ſur la fin de Septembre, pendant que leurs Députés allerent à Metz tenir les Conferences pour le Partage ; mais Lothaire, au lieu de ſe tenir éloigné de cette ville, comme on en étoit convenu, demeuroit à Thionville, qui n'en eſt qu'à ſix lieuës. Ses freres envoyerent lui faire leurs remontrances ſur cela ; & pour terminer ce different, il fut convenu que les Commiſſaires ſe tranſporteroient à Coblentz, qui eſt à peu près à une diſtance égale de Vormes & de Thionville. Il s'y trouva cent dix Députés au nom des trois Princes. Ceux de Charles & de Loüis demeuroient au-delà du Rhin, & ceux de Lothaire en deçà, d'où ils venoient tous les jours en batteaux s'aſſembler en l'Egliſe de S. Caſtor. Mais comme ce partage étoit d'une grande diſcuſſion, & que la choſe tiroit en longueur, on convint de prolonger la Tréve, & de remettre la concluſion du Partage à la S. Jean de l'année ſuivante. Cette prorogation fut ſignée à Thionville, où tous les Deputés ſe trouverent. De-là Lothaire ſe retira à Aix-la-Chapelle, Loüis en Baviere, & Charles à Quierſy ſur Oiſe, où il épouſa Hermentrude niece du Duc Adelard, & fille de Vodon & d'Ingeltrude.

An de J. C. 843.

Au mois d'Août (*y*) de l'année ſuivante 843. les trois Princes ſe trouverent à Verdun ſur la Meuſe, pour conſommer la grande affaire du Partage. Loüis eut tous les Etats dépendans de la France au-delà du Rhin, & de plus les territoires des villes de Spire, Vormes & Mayence. Lothaire, outre l'Italie, eut tout le pays d'entre le Rhin & l'Eſcaut ; le Hainaut, le Cambreſis, & quelques autres Comtés de deçà la Meuſe, & depuis la ſource de la Meuſe juſqu'au confluent de la Saône & du Rhône ; & depuis ce confluent ſur le Rhône, juſqu'à la Mer, avec les Comtés de deçà & de delà. Charles eut tout le reſte de la France, & porta le nom de Roi de France (*z*). L'Imperatrice Judith mere de Charles le Chauve, n'eut pas la ſatisfaction de voir la fin des guerres & des broüilleries qui avoient troublé la France pendant trois ans ; elle mourut à Tours le 19. d'Avril 843.

LXV. *Lothaire mal ſatisfait de l'élection de Sergius II. envoye à Rome ſon fils Loüis avec une armée.*

Comme l'Empereur Lothaire ſe trouve ſeul Souverain du pays dont nous avons entrepris d'écrire l'Hiſtoire, nous nous bornerons deſormais à ce qui le regarde, & nous ne parlerons de Loüis & de Charles, qu'autant qu'ils auront rapport aux affaires de la Belgique, & à notre ſujet. Le Pape Gregoire IV. etant mort ſur la fin de l'an 843. eut pour ſucceſſeur Sergius II. qui fut élû le 10e. Février de l'année ſuivante. On le conſacra auſſi-tôt, & on l'intronisa, ſans en donner avis à Lothaire, & ſans attendre ſon agrément (*a*). L'Empereur l'ayant appris, en témoigna hautement ſon indignation, & envoya auſſi-tôt à Rome ſon fils Loüis & Drogon ſon oncle, Archevêque de Metz, avec une bonne armée, pour châtier les Romains. Dès que les troupes de l'Empereur furent arrivées à Boulogne, elles commencerent à faire de grands ravages dans tout le pays ; en ſorte que les peuples de la campagne furent obligés de ſe retirer dans des lieux cachés & éloignés, pour ſe ſouſtraire à la violence du ſoldat.

Dès que le Pape Serge ſçut qu'ils approchoient de Rome, il envoya au-devant du jeune Roi Louis, environ à neuf milles de Rome, tous les Juges & les Magiſtrats de la ville, qui reçurent le Prince avec les bannieres, & le comblerent de grandes loüanges. Lorſque le Roi fut à un mille, Serge envoya au-devant de lui toute la Bourgeoiſie en armes, avec leurs Chefs ;

(*u*) *Nithard. l. 4. p. 378. an. 843. Annales Bertinian. & Metenſ. ad* 842.

(*x*) *Annales Bertinian. ad an. 842. p. 199. t. 3. Quiſn.*

(*y*) *Annales Fuldenſ. ad an. 843. Ita & Annales Bertin. & Metenſ.*

(*z*) *Vide Annales Bertinian. ad an. 843. p. 200. t. 3. Quiſn.*

(*a*) *Vide Anaſtaſ. in Vita Sergii II. Papæ, t. 7. Concil. Labb. p. 1793. Annaliſt. Bertinian. ad an. 844.* Sergio in Sede Apoſtolica ordinato, Lotharius filium ſuum Ludovicum Romam cum Drogone Mediomatricorum Epiſcopo dirigit, acturus ne deinceps decedente Apoſtolico, quiſquam illic præter ſuæ juſſionem miſſorumque ſuorum præſentiam, ordinetur Antiſtes. *Luitprand. Ticin. de vitis Pontif. Roman.* Sergius abſque juſſione Lotharii Imperatoris eſt ordinatus. Unde cùm ejus conſecrationis rumor ad prædicti aures Imperatoris pervenit, indignatus de hac præſumptione, filium ſuum Ludovicum, & Drogonem Metenſem Epiſcopum, cum magno exercitu Romam direxit.

An de J.C. 844.

comme auſſi les troupes reglées des Grecs, qui étoient dans la ville, chantant tous enſemble les loüanges du Roi. Enfin il fit ſortir une partie du Clergé avec les Croix & les Banniéres, & lui fit tous les honneurs que l'on avoit accoûtumé de faire aux Empereurs & aux Rois dans de ſemblables occaſions. Le Pape l'attendit ſur les dégrés de l'Egliſe de S. Pierre avec ſon Clergé & le peuple Romain; & le Roi ayant monté les dégrés, le Pape l'embraſſa, le mit à ſa droite, & le conduiſit dans le parvis intérieur de l'Egliſe de S. Pierre.

Alors le Pontife fit fermer toutes les portes de l'Egliſe, & adreſſant ſa parole au Roi, il lui dit: *Si vous êtes venu ici en bon Prince, & pour le bien de cette République de tout le Monde, & de cette Egliſe, les portes vous ſeront ouvertes: mais ſi vous avez quelque mauvais deſſein, elles vous ſeront fermées à vous, & à toute votre ſuite.* Loüis répondit qu'il n'avoit aucune mauvaiſe intention; & ſur cette aſſûrance, le Pape fit ouvrir les portes de l'Egliſe. Ils y entrerent; & après quelques prieres, le Pape leur ayant donné ſa benédiction, le Roi ſe retira dans ſon camp, & n'entra point dans Rome; car l'Egliſe de S. Pierre étoit alors hors de la ville, dont le Pape eut grand ſoin que l'on tînt les portes bien fermées, & qu'on n'y laiſſât entrer aucun François, quoique pluſieurs Seigneurs euſſent témoigné ſouhaiter d'y loger.

Les troupes du Roi indignées de ce refus, & de la défiance qu'on leur témoignoit, commirent mille déſordres autour de Rome, & ravagerent toute la campagne. Le Dimanche ſuivant, qui étoit le ſecond d'après la Pentecôte, le Roi & toute ſa ſuite ſe trouva à la Baſilique de S. Pierre. Le Pape avec ſon Clergé, & le peuple Romain, y vinrent auſſi en cérémonie, & pendant la Meſſe il ſacra Loüis Roi de Lombardie, lui mit la couronne ſur la tête, & lui donna l'épée, dont Loüis ſe ceignit. Après la Meſſe, chacun ſe retira: mais la ſuite ne ſe paſſa pas ſi paiſiblement. Drogon Evêque de Metz, ſoutenu d'un grand nombre de Prélats d'Italie, & de Seigneurs François, faiſoient naître à tout moment des difficultés. Ils demandoient (*b*) que déſormais le Pape venant à mourir, on ſuſpendît l'ordination de ſon ſucceſſeur, juſqu'à ce qu'on en eût donné avis à l'Empereur, & qu'il eût envoyé ſes Députés pour y être préſens. Ils vouloient de plus (*c*), que tous les Seigneurs Romains fiſſent ſerment de fidélité entre les mains de Loüis nouveau Roi de Lombardie: mais le Pape répondit qu'il conſentoit volontiers que l'on fiſt ce ſerment à l'Empereur Lothaire, mais non pas au Roi de Lombardie; & en effet on ſe contenta que la Nobleſſe fiſt ce ſerment à l'Empereur.

Enſuite Ebbon Archevêque de Reims, & Barthelemy Archevêque de Narbonne, qui avoient été dépoſés de l'Epiſcopat pour leurs crimes, ſupplierent le Pape de leur accorder le *Pallium*: mais il le refuſa, diſant qu'ils devoient ſe contenter de communier parmi les Laïques. Enfin le Pape répondit à tout avec une fermeté & une prudence qui déconcerta ſes adverſaires. Drogon prit enfin des ſentimens plus ſoûmis, & obtint du Pape Serge la qualité de Légat Apoſtolique au-deçà des Alpes (*d*), ainſi qu'on l'a vû plus haut. Le jeune Roi Loüis, après avoir pris congé du Pape, vint tenir ſa Cour à Pavie, à l'exemple des anciens Rois de Lombardie (*e*).

LXVI. *Ebbon Archevêque de Reims, & Barthelemy de Narbonne, demandent au Pape leur rétabliſſement. Drogon de Metz eſt fait Légat du S. Siege.*

Après le retour de Drogon Evêque de Metz, les trois Princes ſongeant ſérieuſement à mettre fin aux déſordres qui avoient regné dans l'Empire François durant les derniers troubles, ſe rendirent au mois d'Octobre à Thionville (*f*), où ayant paſſé quelques jours à renouveller leurs anciennes proteſtations d'amitié, & à ſe donner les uns aux autres toutes les marques de cordialité & d'affection, ils réſolurent de s'aſſembler avec les Evêques, au lieu nommé *le Jugement*, en Latin, *Judicium*, & aujourd'hui, *Judz*, ou *Jeutz*, proche Thionville, ſitué au-delà de la Moſelle. Drogon Evêque de Metz y préſida du conſentement des trois Princes, qui ratifierent les Réglemens qu'on y fit, & promirent de les exécuter, & d'en procurer l'exécution.

LXVII. *Réglemens faits à Thionville pour le bon gouvernement du Royaume en 844.*

Voici en quoi conſiſtent ces Réglemens. 1°. On remontre aux Princes, que puiſque c'eſt par leurs diviſions & leurs guerres que l'Egliſe a été troublée, diviſée & affligée, ils doivent travailler à lui rendre la paix, & y rétablir l'ordre par leur union, & leur charité. 2°. Que l'on ordonne des Evêques ſelon les Canons dans les Egliſes vacantes, & qu'on rétabliſſe dans leurs Siéges ceux qui en ont été injuſtement chaſſés. 3°. Que l'on donne aux Monaſteres des Supérieurs Réguliers, au lieu des Abbés & Abbeſſes Laïques, que les Rois prédéceſſeurs y avoient mis, contre toute ſorte d'autorité & de raiſon. 4°. On prie les Princes de réprimer ceux qui entreprennent d'envahir les biens des Egliſes; de conſerver les Priviléges qui leur ont été accordés par les Rois leurs prédéceſſeurs, & de ſe contenter des ſecours & des ſubſides que les Egliſes ont accoûtumé de donner pour des preſſans beſoins de l'Etat. 5°. Que les Evêques ayent la conduite proviſionnelle des Monaſteres de l'un & de l'autre ſexe, qui ont été donnés à des Laïques, afin d'y maintenir l'obſervance & le bon ordre. 6°. Que l'ordre Eccléſiaſtique ſoit rétabli dans ſon ancienne vigueur; qu'il ſoit appuyé de l'autorité Royale, & que ceux qui dans ces tems

(*b*) *Annales Bertin. ad an.* 844. *t.* 3. *Spicil. p.* 200.
(*c*) *Anaſtaſ. vita Sergii, p.* 1795. *t.* 7. *Concil. Labb.*
(*d*) *Vide & Concil. Vernenſ. can.* xj. *& Hincmar. Rem. Epiſt.* 6.
(*e*) *Anaſtaſ. vita Sergii Papæ*, 1795. *t.* 7. *Concil. Labb.*
(*f*) *T.* 7. *Concil. Labb. pp.* 1800. 1801.

An de J. C. 845.

de troubles ſont tombés dans des crimes, en faſſent pénitence, & attendent qu'on les réconcilie à l'Egliſe, de quelque état & condition qu'ils ſoient. Tels furent les Réglemens du Concile de Thionville, tenu au village de Judz.

Peu de tems après, & la même année (*g*), le Roi Charles tint à Verneüil, Palais Royal ſur la riviere d'Oiſe, un autre Concile, où l'on fit quelques Réglemens rélatifs à ceux dont on vient de parler, & dans leſquels on marque plus en particulier les moyens de réformer les abus introduits pendant les Guerres civiles. Le Canon XI. regarde Drogon Evêque de Metz, & l'emploi de Légat que le Pape lui avoit donné pour exercer ſon autorité au deçà des Alpes. Les Evêques du Royaume de Charles, ne voulurent pas le reconnoître, & prétendirent qu'il ne pouvoit ni recevoir ni exercer cet emploi ſans le conſentement des Evêques de tout l'Empire François, avoüant au reſte, que perſonne n'étoit plus digne de cet honneur que Drogon, ainſi que nous l'avons déja remarqué.

LXVIII. *Hincmar eſt fait Archevêque de Reims en la place d'Ebbon.*

En exécution des Ordonnances des Conciles dont on vient de parler, Hincma Religieux de l'Abbaye de S. Denys fut établi Archevêque de Reims *, dix ans après la dépoſition d'Ebbon, dont on a parlé plus d'une fois. Pendant cette longue vacance, l'Evêché avoit été gouverné par le Prêtre Foulque, & enſuite par Nothon. Après une Aſſemblée tenuë à Beauvais, Hincmar fut élû & conſacré Archevêque de Reims au mois de May 845. (*h*). Cependant Lothaire étoit toujours affectionné à Ebbon, & celui-ci ne ceſſoit de le ſolliciter pour qu'il travaillât à ſon rétabliſſement. Lothaire fit tant auprès du Pape Serge (*i*), qu'il obtint de lui des Lettres pour examiner de nouveau l'affaire d'Ebbon *. Serge écrivit au Roi Charles, dans les Etats duquel étoit Reims, d'envoyer à Tréves Guntbaud Archevêque de Roüen, avec tels Evêques que Guntbaud jugeroit à propos de choiſir, & d'y faire auſſi aller Hincmar, qui avoit été mis depuis deux ans ſur le Siége de Reims.

*An de J. C. 845.

*An de J. C. 847.

Le Pape écrivit ſes intentions à Guntbaud & à Hincmar. Enfin il députa ſes Légats à Tréves, & l'Archevêque de Roüen y convoqua un Concile, où Ebbon fut cité: mais il n'oſa jamais y comparoître. De plus, les Evêques aſſemblés à Paris en 847. ſçavoir Venilon Archevêque de Sens, Guntbaud de Roüen, Lautran de Tours, & Hincmar de Reims, chacun avec leurs Suffragans, écrivirent à Ebbon, & lui défendirent de faire aucune fonction dans le Diocéſe de Reims, ni d'y ſolliciter qui que ce fût en ſa faveur, ni par écrit ni autrement, juſqu'à ce qu'il eût comparu en leur préſence, ſelon les ordres du Pape Serge, pour ſubir devant le Concile la Sentence Canonique qu'il méritoit. Mais depuis ce tems Ebbon n'oſa ni appeller de ce procédé, ni ſe plaindre au Pape, ni devant aucune aſſemblée d'Evêques, quoi qu'il ait encore vécu trois ans juſqu'en 851.

An de J. C. 847.

LXIX. *Nouvelle alliance des trois freres, Lothaire, Loüis & Charles.*

Les trois Princes trop perſuadés par leur expérience, des ſuites dangereuſes de leur diſcorde, ſe trouverent en 847. (*k*) à Merſen ſur la Meuſe, près de Maſtrich, où ils promirent de ne ſe ſéparer jamais les uns des autres, & firent cet important Reglement, qu'après leur mort, leurs enfans ſeroient leurs ſucceſſeurs dans leurs Etats, ſans que leurs oncles puſſent y avoir aucune prétention; à condition néanmoins que leurs neveux auroient pour les Rois leurs oncles, les égards & le reſpect qui leur étoient dûs.

L'année ſuivante (*l*), les deux Princes Lothaire & Loüis eurent à Coblentz une entrevûë, dans laquelle on diſoit que Lothaire s'étoit efforcé de détacher Loüis de l'amitié & de l'alliance de Charles; mais que Loüis étoit demeuré ferme dans ſon parti, & avoit adroitement éludé les propoſitions qu'on lui fit. Après les Conferences, il repaſſa le Rhin, & réduiſit ceux de ſes Sujets qui s'étoient ſoûlevés; les força à lui demander la paix, & à lui donner des ôtages. Vers le commencement d'Octobre, il tint une Diette à Mayence, où il donna audiance aux Ambaſſadeurs des Rois ſes freres, & à ceux des Normands & des Sclaves. Il envoya auſſi des Ambaſſadeurs à l'Empereur Lothaire, qui tenoit une Aſſemblée à Thionville, pour lui demander la grace de Gilbert, qui après avoir enlevé une des filles de Lothaire, s'étoit ſauvé en Aquitaine (*m*), & l'avoit épouſée malgré ce Prince. De là Gilbert étoit venu en Baviere, & Loüis s'employa pour le reconcilier à Lothaire, & y réuſſit heureuſement; ce qui fut ſuivi de la réünion parfaite des trois Freres (*n*): car depuis cet enlevement, Lothaire avoit toujours conſervé du reſſentiment contre le Roi Charles, le ſoupçonnant d'avoir favoriſé Gilbert, en lui donnant retraite dans ſes Etats.

LXX. *Hiſtoire du Moine Gotheſcalc.*

Dans ce même tems (*o*) parut en Allemagne le Moine Gotheſcalc, qui eſt devenu ſi fameux par ſes diſgraces, auſſi-bien que par ſes erreurs. Il étoit Allemand de nation, fils d'un Comte Saxon, nommé Bernus, qui l'offrit à Dieu dans le Monaſtere de Fulde (*p*). Gotheſcalc y fut élevé comme les autres enfans, que leurs parens deſtinoient à l'état monaſtique dès leur plus tendre jeuneſſe, ſuivant la Regle de S. Benoît (*q*): mais étant devenu

(*g*) T. 7. *Concil. Labb. p.* 1869.
(*h*) *Vide Mabill. t.* 2. *annal. Bened. p.* 659.
(*i*) *Vide Flodoard. l.* 3. *c.* 2. *& t.* 7. *Concil. p.* 38.
(*k*) *Vide Aubert. Myr. donat. piarum, c.* 15.
(*l*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 848. *p.* 550. *t.* 2. *Queſn.*
(*m*) An 846. *Vide annales Fuldenſ. ad eundem annum.*
(*n*) *Annal. Bertin. ad an.* 849.
(*o*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 848.
(*p*) *Vide Mabill. t.* 2. *annal. Benedict. pp.* 522. 523. *&c.*
(*q*) *Reg. S. Bened. c.* 59.

[illegible] Bishop of Ely, and Dr. Thomas Wilson, Bishop of Sodor and Man, who had been his chaplain, and who was the author of the well-known 'Sacra Privata.' Ken's own copy of the 'Sacra Privata' is preserved in the library at Longleat. Ken's 'Manual of Prayers for the Use of the Scholars of Winchester College' was published in 1674, and was reprinted in 1709 and 1721. It was also published in 1828 by the Rev. Thomas Hugo, with a preface and notes. Ken's 'Exposition on the Church Catechism' was published in 1685, and was reprinted in 1709 and 1721. It was also published in 1828 by the Rev. Thomas Hugo, with a preface and notes. Ken's 'Exposition on the Church Catechism' was published in 1685, and was reprinted in 1709 and 1721. It was also published in 1828 by the Rev. Thomas Hugo, with a preface and notes.

Ken's 'Manual of Prayers for the Use of the Scholars of Winchester College' was published in 1674, and was reprinted in 1709 and 1721. It was also published in 1828 by the Rev. Thomas Hugo, with a preface and notes. Ken's 'Exposition on the Church Catechism' was published in 1685, and was reprinted in 1709 and 1721. It was also published in 1828 by the Rev. Thomas Hugo, with a preface and notes. Ken's 'Exposition on the Church Catechism' was published in 1685, and was reprinted in 1709 and 1721. It was also published in 1828 by the Rev. Thomas Hugo, with a preface and notes.

Ken's 'Manual of Prayers for the Use of the Scholars of Winchester College' was published in 1674, and was reprinted in 1709 and 1721. It was also published in 1828 by the Rev. Thomas Hugo, with a preface and notes. Ken's 'Exposition on the Church Catechism' was published in 1685, and was reprinted in 1709 and 1721. It was also published in 1828 by the Rev. Thomas Hugo, with a preface and notes. Ken's 'Exposition on the Church Catechism' was published in 1685, and was reprinted in 1709 and 1721. It was also published in 1828 by the Rev. Thomas Hugo, with a preface and notes.

Ken's 'Manual of Prayers for the Use of the Scholars of Winchester College' was published in 1674, and was reprinted in 1709 and 1721. It was also published in 1828 by the Rev. Thomas Hugo, with a preface and notes. Ken's 'Exposition on the Church Catechism' was published in 1685, and was reprinted in 1709 and 1721. It was also published in 1828 by the Rev. Thomas Hugo, with a preface and notes. Ken's 'Exposition on the Church Catechism' was published in 1685, and was reprinted in 1709 and 1721. It was also published in 1828 by the Rev. Thomas Hugo, with a preface and notes.

An de J. C. 849.

mer la bouche à ſes adverſaires. Il prit l'occaſion de la préſence de quelques Evêques & de quelques Abbés qui étoient venus du Concile de Soiſſons à Quierſy ſur Oiſe en 853. pour leur préſenter quatre Capitules ou articles, qu'il avoit dreſſés, & qu'il fit ſigner au Roi Charles & aux Evêques. Voici ce que contenoient ces Capitules *(b)*.

LXXII. *Capitules dreſſés à Quierſy ſur les matieres de la prédeſtination.*

„ I. Dieu tout-puiſſant a créé l'homme droit, ſans péché, & avec ſon libre arbitre, & l'a placé dans le Paradis, voulant qu'il demeurât dans la ſainteté & la juſtice. L'homme uſant mal de ſon libre arbitre, a péché, eſt tombé, & tout le genre humain eſt devenu une maſſe de perdition: mais Dieu qui eſt bon & juſte, a choiſi par ſa préſcience, du milieu de cette maſſe corrompuë, certaines perſonnes qu'il a prédeſtinées par ſa grace à la vie, & leur a prédeſtiné la vie éternelle; & il a prévû que les autres qu'il a laiſſés, par le jugement de ſa juſtice, dans cette maſſe de perdition, périroient: mais il ne les a pas prédeſtinés, afin qu'ils périſſent, quoiqu'il leur ait prédeſtiné une peine éternelle, parce qu'il eſt juſte. Ainſi nous diſons qu'il n'y a qu'une ſeule Prédeſtination de Dieu, qui a pour objet ou le don de la grace ou le châtiment de la juſtice.

„ II. Nous avons perdu dans le premier homme la liberté de notre franc arbitre, & nous l'avons recouvrée par J. C. Nous avons le libre arbitre prévenu & aidé de la Grace, pour faire le bien; nous avons auſſi le libre arbitre abandonné de la Grace, pour faire le mal. Or nous avons le libre arbitre, parce qu'il eſt délivré par la Grace, & que par la même Grace il eſt guéri, de corrompu qu'il étoit.

„ III. Dieu tout-puiſſant veut que tous les hommes, ſans exception, arrivent au ſalut, quoique tous ne ſoient pas ſauvés. Or ſi quelques-uns ſont ſauvés, c'eſt un don de celui qui les ſauve; & ſi quelques-uns périſſent, c'eſt par la faute de ceux qui périſſent.

„ IV. Comme il n'y a, & n'y aura jamais, & qu'il n'y a jamais eû d'homme, qui ne participe à la nature humaine dont J. C. s'eſt revêtu; auſſi il n'y a, n'y aura jamais, & n'y a jamais eû aucun homme, pour lequel J. C. n'ait ſouffert, quoique tous ne ſoient pas rachetés par le myſtere de ſa Paſſion. Que ſi tous ne ſont pas rachetés par le myſtere de ſa Paſſion, cela ne vient pas par le défaut du prix & du mérite de ſon Sang; mais cela vient de l'infidélité & de l'incrédulité de ceux qui ne croyent pas par cette foy, qui opére par la charité: car le remede du ſalut „ des hommes, qui eſt compoſé de notre infirmité, & de la vertu de Dieu, renferme bien en lui-même de quoi nous guérir tous; mais ſi l'on ne le prend, il ne guerit point. An de J. C. 849.

Tels ſont les quatres Capitules dreſſés à Quierſy par Hincmar, qui firent tant de bruit dans la ſuite, & qui furent enfin rejettés, non ſeulement comme inutiles, mais auſſi comme dangereux, dans le Concile de Valence tenu en 855. *(c)*. L'Egliſe de Lyon les déſaprouva fort; & S. Remy Evêque de cette Egliſe, écrivit en 854. un Livre exprès pour les combattre. Il y dit, que le Concile de Quierſy a uſé envers Gotheſcalc d'une ſévérité exceſſive *(d)*, en le faiſant déchirer à coups de fouët preſque juſqu'à la mort, contre la modération & la piété Eccléſiaſtique, & contre la pudeur & la modeſtie Religieuſe. Que s'il avoit commis quelques fautes contre le reſpect dû aux Evêques, il méritoit d'être puni, mais par d'autres que par les Evêques. Enfin S. Remy ajoûte, que ſi ce Moine n'a pas voulu ſouſcrire à la condamnation de ſes propres ſentimens ſur la Prédeſtination, il ne peut l'en blâmer, puiſqu'ils ne contiennent que la doctrine des Peres, & qu'il eſt très fâché que l'on ait condamné dans ſa perſonne, la vérité Eccléſiaſtique ſur ce dogme.

LXXIII. *Le Pape Nicolas déſaprouve la ruguëurexercée contre Gotheſcalc.*

Le Pape Nicolas I. n'approuva pas non plus la ſévérité dont on avoit uſé envers Gotheſcalc; & Hincmar ayant ſçû qu'Egile Archevêque de Sens devoit aller à Rome en 865. *(e)*, pria ce Prélat d'informer le Pape de la mauvaiſe doctrine de Gotheſcalc, qui a (dit-il) été condamné par deux Conciles, & qui n'a été mis en priſon que par les ordres des Evêques, qui craignoient que ſes dangereux ſentimens ne ſe communiquaſſent & ne nuiſiſſent aux autres. Qu'au reſte il étoit prêt de le lui envoyer à Rome, afin qu'il l'examinât lui-même: Que ce Religieux ſe vantoit d'avoir beaucoup de protecteurs, & que Prudence Evêque de Troyes s'étoit déclaré pour lui d'une maniere à faire croire que le Pape même le favoriſoit; ce qui pourroit produire de très fâcheux effets dans l'eſprit de ceux qui s'imagineroient que le Pontife étoit dans les mêmes ſentimens que ce Moine. Qu'au reſte, on avoit mal informé le Pontife, en lui diſant qu'on traitoit ſi mal Gotheſcalc: qu'on le nourriſſoit & qu'on l'habilloit comme les autres Religieux du Monaſtere d'Haut-villers; qu'on lui fourniſſoit même du bois pour faire du feu, & qu'on ne lui refuſoit pas le bain; mais qu'il ne vouloit pas s'en ſervir; & que depuis qu'il étoit dans ſa priſon, il n'avoit voulu non ſeulement ſe baigner, mais même ſe laver les mains & le viſage, en ſorte qu'il étoit affreux à voir. On croit que Gotheſcalc ne ſurvêquit guerres après

(b) *Tom. 8. Concil. p. 56. Mauguin. cap. 33. diſſert. de Gotheſcalc. controverſ. tom. 2. pag. 272. Vindiciar. prædeſtinat. & gratiæ.*

(c) *Tom. 8. Concil. p. 134. Mauguin. loco citato, cap. 36. p. 299.*

(d) *Epiſt. Remig. Lugdun. c. 10.*

(e) *Hincmar. t. 2. p. 290.*

An de J.C. 849.

l'année 865. Quand il fut près de ſa fin, les Religieux d'Haut-viller conſulterent Hincmar, pour ſçavoir de lui comment ils devoient ſe comporter à ſon égard. Il leur envoya une formule de foy (*f*), afin qu'ils la lui fiſſent ſigner en préſence de témoins, après quoi ils pourroient lui donner l'abſolution, le reconcilier à l'Egliſe, & lui accorder la Communion du Corps & du Sang de J. C. & enfin lui rendre tous les devoirs de charité & d'humanité, tant pour l'eſprit que pour le corps (*g*). Que s'il perſiſtoit dans ſon opiniâtreté, & qu'il mourût incorrigible, on ne l'enterrât pas avec les cérémonies & les prieres ordinaires, dans le Cimetiere commun des Freres, mais qu'on le mît en terre ſans cérémonie. Lors donc qu'on le vit plus dangereuſement malade, les Religieux l'exhorterent à rentrer en lui-même, & à renoncer à ſes erreurs: mais il répondit, qu'il ne pouvoit quitter ſes ſentimens. Il mourut, à ce qu'on croit, le 30e. Octobre (*h*), ſans avoir reçu ni le Viatique, ni les autres ſecours que l'Egliſe accorde aux mourans. Nous avons donné de ſuite toute cette Hiſtoire, pour ne la pas trop partager; on verra cy- après le rapport qu'elle a à notre deſſein.

LXXIV. *Mort de l'Empereur Lothaire dans l'Abbaye de Prum.*

Pendant ces troubles, l'Empereur Lothaire étant tombé malade, & ſe voyant près de ſa fin (*i*), fit venir en ſa preſence les Grands de ſon Royaume, & partagea l'Empire à ſes trois fils. Il donna à Loüis le titre d'Empereur, & le Royaume d'Italie; à Lothaire, le Royaume qui porta depuis le nom de Lorraine (*k*), & à Charles qui étoit le cadet de tous, le Royaume de Provence, & ce qui en dépendoit. Mais la Lorraine alors avoit une bien plus grande étenduë qu'elle n'en a aujourd'hui: car elle comprenoit tout le pays qui eſt entre le Rhin & la Meuſe, excepté Mayence, Spire, Vormes, & quelques autres Places ſituées ſur le bord du Rhin, qui avoient été cédées à Loüis de Germanie. Lothaire eut de plus ce que ſon Pere avoit poſſedé entre la Meuſe & l'Eſcaut, les Comtés des environs de la Meuſe, le Hainaut & le Cambreſis, & outre cela tout le pays qui eſt le long de la Meuſe, tirant vers la Bourgogne, juſqu'au confluent du Rhône & de la Saône, juſqu'aux montagnes qui ſeparent les Suiſſes de la Franche-Comté.

L'Empereur Lothaire ſe fit porter enſuite en l'Abbaye de Prum dans l'Ardenne, renonça au monde, ſe fit couper les cheveux, & prit l'habit de Religieux, réſolu, ſi Dieu lui eût rendu la ſanté, de perſévérer dans cet état, comme c'étoit alors la coutume, que ceux qui dans le danger de la mort avoient reçû l'habit Monaſtique, le conſervaſſent après le recouvrement de leur ſanté.

An de J.C. 849.

L'Empereur, en entrant dans ce Monaſtere, y fit des préſens conſidérables, en préſence de Theutgaud Archevêque de Tréves, & de Rutgaud Archevêque d'Arles (*l*). On remarque, entr'autres choſes, un Livre des Evangiles, enrichi d'or & de pierreries, de criſtal & d'yvoire; la Bibliothéque, c'eſt-à-dire, toute la Bible, avec des miniatures au commencement, & les titres des Livres en Lettres d'or; un grand Reliquaire d'or, poſé ſur une table ou Autel, ſoutenu de quatre colonnes d'argent; un autre Reliquaire plus petit, poſé ſur un autel ou table, avec ſa couronne, ou ſon rebord d'or, & la Croix auſſi d'or, à divers étages, remplie de pluſieurs Reliques, comme de la vraye Croix, du Sépulchre du Sauveur, de ſa Créche, de ſa Table du Calvaire, de la prierre où il pria au Jardin des Oliviers, de ſon Suaire, de l'Eponge dont il fut abbreuvé. Il y avoit auſſi pluſieurs autres Reliques des Saints, comme de Zacharie fils de Barachie, un pied de S. Jerôme, des os des Prophétes, des os des Innocens; un Calice d'or, & ſa Patene auſſi d'or, faite en forme de Croix, avec ſa cuiller & ſon chalumeau, de même matiere. La cuiller étoit apparemment pour diſtribuer l'eſpéce du pain trempé dans celle du vin, & le chalumeau ſervoit à ſucer les précieux Sang. L'Empereur donna auſſi une Fontaine d'or, ornée de pierreries, un Pain d'or auſſi enrichi de pierres précieuſes, douze Chaſubles, &c.

Lothaire mourut, ſelon les uns (*m*), le 29. de Septembre, ſelon d'autres (*n*), le 28. du même mois, & ſelon quelques autres (*o*), le 26. ſix ou ſept jours après qu'il fut arrivé dans le Monaſtere. Les ſentimens de pénitence dans leſquels il mourut, ont donné lieu à quelques Ecrivains particuliers (*p*) de le mettre au nombre des Saints: mais ſans vouloir entrer dans la profondeur des jugemens de Dieu, qui fait miſericorde à qui il veut, on peut avancer que certainement l'Empereur Lothaire n'eſt pas un Prince, qui doive être propoſé pour modele aux Rois Chrétiens. La conduite qu'il a tenuë envers ſon Pere & envers ſes Freres, qu'il a pourſuivis avec acharnement, & à qui il a fait des guerres ſanglantes pour ſatisfaire ſon ambition, n'eſt pas la voye marquée par l'Evangile, pour arriver au Ciel: heureux ſi ſa courte pénitence a pû lui en ouvrir les portes!

LXXV. *Egil Abbé de Prum.*

L'Abbaye de Prum étoit alors gouvernée par l'Abbé Egil (*q*), qui avoit ſuccedé à Marquard l'an 853. Egil, ou Egilon, étoit ami particulier de Loup Abbé de Ferrieres, qui

(*f*) *Hincmar. t. 2. oper. p. 552. & ſeq.*
(*g*) *Ejusdem Epiſt. 28. t. 2. p. 314.*
(*h*) *Mabill. t. 3. annal. Benedict. p. 125. ex Necrolog. Altivillar.*
(*i*) *Annal. Metenſ. ad an. 855. p. 304. t. 3. Duaſn.*
(*k*) *Annal. Metenſ. ibidem.* Æquivoco ſuo, id eſt, Lothario, regnum quod ex ſuo nomine vocatur, conceſſit.
(*l*) *Vide Brouwer. annal. Trevir. l. 8 p. 414.*
(*m*) *Annal. Metenſ. ad an. 855. & Epitaphium Lothar. à Rabano compoſitum.*
(*n*) *Annales Bertinian. ad eundem annum.*
(*o*) *Annal. Fuldenſ. ad an. 855.*
(*p*) *Martyrolog. Bened. ad diem 29. Septemb.*
(*q*) *Mabill. t. 3. annal. Bened. ad an. 853. p. 28.*

l'appelle

An de J.C. 855.

l'appelle ſon fils dans quelques Lettres qu'il écrit à Marquard. Il y a aſſez d'apparence qu'il avoit fait profeſſion dans le Monaſtere de Ferrieres, puiſque Marquard ſon Abbé le renvoya dans cette Abbaye, pour y prendre l'air natal (*r*), & que Loup l'y reçut comme ſon très cher frere. Il gouverna pendant ſept ans l'Abbaye de Prum. Il eut la foibleſſe en 860. dans le Concile d'Aix-la-Chapelle, d'approuver le divorce de Lothaire avec Thietberge : mais peu après il quitta ſon Abbaye avec l'agrément de l'Archevêque de Tréves ſon Evêque, & ſe retira à Flavigny en Bourgogne, dont il eut le gouvernement (*s*). Il inſinue que le Roi Charles le preſſa de venir rétablir ce dernier Monaſtere. Il n'y demeura que quatre ans, ayant été fait Archevêque de Sens en 864. (*t*). Son ſucceſſeur dans l'Abbaye de Prum fut Anſbalde ou Anſbolde, homme d'une rare ſainteté, qui étoit Religieux de ce Monaſtere, & que l'on fait deſcendre des Comtes de Luxembourg, ou plutôt des Seigneurs de Guerre ou Ger.

An de J.C. 855.

LIVRE QUATORZIÈME.

I. *Le jeune Lothaire reconnu Roi de Lorraine.*

AUssi-tôt que le jeune Lothaire eut été reconnu Roi de Lorraine (*u*) par les Seigneurs du pays, il alla à Francfort, accompagné d'une partie de ces mêmes Seigneurs, rendre viſite à ſon oncle Loüis Roi de Germanie, & lui demander ſon amitié. L'année ſuivante 856. Lothaire épouſa Thietberge (*x*), qui dans la ſuite devint la ſource d'une infinité de maux dans l'Etat & dans la Famille Royale. On marque vers le même tems (*y*) une Aſſemblée célébre des trois Princes fils de l'Empereur Lothaire, dans la ville d'Orbe, ſituée dans la Bourgogne Transjurane, comme pour terminer leurs differends ſur la ſucceſſion de l'Empereur leur pere : mais leurs prétentions ſe trouverent ſi differentes, que peu s'en fallut que dans la chaleur des Conférences, on en vint aux mains. Loüis & Lothaire, qui étoient les plus âgés & les plus forts, avoient même complotté de contraindre le jeune Roi Charles leur frere, à renoncer à ſes Etats, & à leur céder la Provence, le Lyonnois, & les autres Pays qu'il avoit eûs en partage. Lothaire s'étoit déja ſaiſi de lui pour le faire d'Egliſe : mais la Nobleſſe de ces Provinces ayant été informée de ce deſſein, le tira de ſes mains, & ſe retira fort mécontente.

Cependant Lothaire Roi de Lorraine eut quelques conférences avec Loüis Roi de Germanie, dans le Château de Coblentz, au mois de Février 857. (*z*), apparemment pour convenir des conditions d'une ligue qu'ils devoient faire enſemble : mais n'ayant rien pû conclure, Loüis envoya, l'année ſuivante (*a*), ſes Ambaſſadeurs à Lothaire, pour le prier de ſe trouver de nouveau à Coblentz, afin d'y renoüer leurs négociations. Lothaire promit qu'il s'y rendroit, & les Ambaſſadeurs de Loüis vinrent lui rapporter cette réponſe à Francfort, où il paſſa le Carême, & celebra la Fête de Pâques : mais s'étant rendu à Coblentz pour les Rogations, Lothaire n'y vint point, & n'y envoya perſonne de ſa part. Il s'étoit ſéparé de l'alliance de Loüis de Germanie, & s'étoit ligué avec Charles le Chauve Roi de France (*b*). Loüis de Germanie de ſon côté s'allia avec l'Empereur Loüis ſon neveu.

II. *Siége d'Oiſſel par Charles le Chauve.*

Charles le Chauve fatigué par les courſes des Normands, & déſirant de ſe délivrer de ces étrangers qui déſoloient la France, & qui s'étoient fortifiés dans l'Iſle d'Oiſſel (*c*), quelques lieuës au-deſſus de Roüen, forma le ſiége d'Oiſſel au mois de Juillet 858. Charles ſon neveu Roi d'Aquitaine, l'y vint joindre avec quelques troupes ; Lothaire Roi de Lorraine s'y rendit auſſi. La Place fut fortement attaquée, & encore plus vigoureuſement défenduë : en ſorte qu'au 28. de Septembre, après deux mois de ſiége, le ſuccès en étoit encore fort incertain. Lothaire étoit occupé à ce ſiége, lorſqu'il apprit que ſon frere Loüis Roi de Germanie, invité par quelques mécontens du Royaume de France (*d*), avoit paſſé le Rhin à Vormes, & marchoit contre lui par l'Alſace. En effet, Loüis s'avança juſqu'à Pont-Yon, Maiſon Royale dans le Pertois, proche Vitry-le-Brûlé, où la plus grande partie des Seigneurs de France, exceptés ceux qui étoient avec le Roi Charles occupés au ſiége d'Oiſſel, ſe rendirent, & lui firent ſerment de fidélité.

III. *Loüis de Germanie fait la guerre à Charles le Chauve.*

Venilon Archevêque de Sens, qui étoit du nombre des mécontens, ayant ſçû des premiers la venuë du Roi Loüis, feignit d'être malade, quitta l'armée du Roi Charles le

(*r*) *Lup. Epiſt 70.*
(*s*) *Vide Chronic. Virdun. Hug. Flavin. apud Labb. t. 1. Bibl. pag. 272.*
(*t*) *Mabill. t. 3. Annal. Bened. pp. 109. 110.*
(*u*) An de J. C. 855. *Vide Annal. Fuld. ad hunc annum t. 2. Queſn. p. 553.* Optimates Regni Lotharium ſuper ſe regnare cupientes, ad Ludovicum Regem Orientalium Francorum, patruum ejus, in Francofurt eum adducentes, cum conſenſu & favore illius ſibi regnare conſentiunt.
(*x*) *Annal. Metenſ. ad an. 856. t. 3. Queſn. p. 304.*
(*y*) *Annal. Bertin. ad an. 856. p. 209. t. 3. Queſn.* Ludoïcus Imperator Italiæ, & Lotharius frater ejus Rex Franciæ, cum Karlo puero germano ſuo, apud Urbam conveniunt, &c.
(*z*) *Annal. Fuldenſ. ad an. 857.*
(*a*) *Annal. Fuldenſ. ad an. 858.*
(*b*) *Annal. Fuldenſ. & Bertinian. ad an. 858. pag. 553. t. 2. Queſn.*
(*c*) *Annal. Bertinian. ad an. 857. 858.*
(*d*) *Vide Annal. Fuldenſ. ad an. 858.*

An de J. C. 858.

Chauve, où il avoit amené quelques troupes, & ſe retira à Sens (*e*). Charles étoit alors malade dans ſon camp; & Loüis s'avançant toujours, arriva juſqu'à Sens, & envoya prier Venilon de lui venir parler. Venilon y vint ſans attendre la permiſſion de ſon Souverain, & convint avec le Roi de Germanie, de convoquer au plutôt une Aſſemblée d'Evêques, pour dépoſer Charles le Chauve, abſoudre ſes ſujets du ſerment de fidélité, & déférer la Couronne à ſon frere Loüis Roi de Germanie.

IV. *Aſſemblée d'Attigny contre Loüis Roi de Germanie.*

Cette Aſſemblée fut indiquée à Attigny; mais Charles la prévint, & en tint une autre, compoſée des Evêques de ſon parti, dans laquelle on déclara excommuniés ceux qui étoient paſſés du côté de Loüis. Venilon en fut bien informé, & on lui envoya même les Lettres du Concile, avec la Sentence d'excommunication: mais il n'y eut aucun égard, & préſida à l'Aſſemblée d'Attigny, quoique tenuë hors de ſon Diocéſe, où Charles le Chauve fut dépoſé par les Evêques, & où l'on prit des meſures pour détacher de ſon parti Lothaire ſon neveu.

Cependant Charles un peu rétabli de ſa maladie leva le ſiége d'Oiſſel, & marcha à la rencontre du Roi Loüis, le long de la Seine & de la Marne, & arriva à Brienne (*f*). Les deux armées demeurerent trois jours en préſence, pendant leſquels ſe firent pluſieurs négociations, mais toutes ſans effet. Charles qui étoit le plus foible, n'oſoit hazarder la bataille; & Loüis ſe croyant sûr de la conquête de tout le Royaume de Charles, n'avoit garde d'écouter des propoſitions de paix. Les Emiſſaires trouverent même moyen de débaucher les troupes de Charles; de ſorte que ſe voyant preſque abandonné des ſiens, il fut obligé de ſe retirer en Bourgogne. Loüis, ſans ſe mettre en peine de le pourſuivre, alla droit à Troyes, où il récompenſa les Chefs des factieux, en leur donnant les Gouvernemens, les Abbayes & les autres dignités du Royaume. De-là il vint à Attigny, où le Roi Lothaire ſe rendit, & ſe reconcilia avec ſon oncle. Il abandonna Charles à ſa mauvaiſe fortune, & s'en retourna dans ſes Etats.

V. *Charles le Chauve perd & recouvre preſque en même tems ſes Etats.*

Le peu de diſcipline qu'obſervoient dans la France les troupes de Loüis Roi de Germanie, & leur trop grand nombre, qui étoit à charge au pays, lui aliénerent inſenſiblement les eſprits des François. D'ailleurs les Seigneurs touchés du malheur de Charles, reprirent pour lui les ſentimens d'amitié & de zéle qu'ils avoient eus autrefois. Ils engagerent premiérement Loüis à renvoyer la plus grande partie de ſes troupes; puis manderent à Charles, que s'il vouloit venir en diligence attaquer le Roi de Germanie, il ſe feroit ſans doute une révolution (*g*). Charles ſuivit ce conſeil, marcha à grandes journées, & vint ſe préſenter devant Loüis, qui vit bien, mais trop tard, la faute qu'il avoit faite de renvoyer ſes troupes. Il fut obligé de ſe retirer au-delà du Rhin, & le Roi Charles rentra ſans peine dans la jouïſſance de ſes Etats. Ceci arriva au commencement du Printems.

An de J. C. 858.

VI. *Aſſemblée de Metz, & députation de quelques Evêques vers Loüis de Germanie.*

Lothaire n'eut pas plutôt appris le rétabliſſement de Charles dans ſon Royaume, qu'il vint, le premier Dimanche de Carême, le trouver à Arches (*h*), Maiſon Royale ſur la Moſelle, entre Epinal & Remiremont, où ils confirmerent par ſerment une nouvelle alliance contre Loüis de Germanie leur ennemi commun. Quelque tems après (*i*), c'eſt-à-dire, le 28. de May, quelques Evêques des Royaumes de France & de Lorraine s'aſſemblerent à Metz, où après avoir attentivement examiné les beſoins de l'Egliſe, ils crurent qu'un moyen efficace pour y remédier, étoit de faire une députation ſolemnelle à Loüis Roi de Germanie, pour l'exhorter à la paix, à la pénitence, & à réparer les maux qu'il avoit faits aux Egliſes par ſon irruption dans les Etats de Charles le Chauve. On lui députa Hincmar Archevêque de Reims, Venilon Archevêque de Roüen, Gautier Archevêque de Cologne, avec quelques Evêques, entr'autres Adventius de Metz, & on leur donna ces inſtructions:

Après lui avoir demandé qu'il rende la paix à l'Empire François, vous l'exhorterez à reconnoître les péchés qu'il a commis en entrant en France avec ſon armée, à en demander pardon à Dieu, à les confeſſer, & à réparer les dommages qu'il a cauſés. S'il veut bien s'engager à cette ſatisfaction, vous lui ferez promettre d'avoir une entrevûë avec le Roi Charles ſon frere, & avec le Roi Lothaire ſon neveu, & de ne plus écouter les avis des mauvais conſeillers, qui lui ont fait entreprendre une guerre ſi injuſte & ſi funeſte. Vous l'obligerez de plus, de ne pas retenir en Germanie, & de ne pas protéger ceux des ſujets du Roi Charles, qui ſe ſont refugiés dans ſes Etats: de les faire comparoître devant leur légitime Souverain, afin qu'il écoute leurs plaintes, & y ait tel égard que de raiſon. Que ſi le Roi Loüis perſiſte à ſoutenir ſes rebelles, vous prononcerez contre lui la Sentence d'excommunication, parce qu'il communique avec des gens qui ſont excommuniés. Que s'il écoute vos raiſons, & qu'il promette de réparer les maux qu'il a faits, de rétablir de tout ſon pouvoir la paix dans l'Etat, de reſtituer aux Egliſes les biens qui lui ont été ravis, & qu'il vous demande l'abſolution, vous la lui donnerez par la puiſſance Eccléſiaſtique, de l'autorité Apoſtolique, & ſelon les formes

(*e*) *Proclamatio Caroli Reg. adverſ. Venilon. t. 8. Concil. Labb. p. 679. n. 5. 6. 7. &c.*

(*f*) *Annal. Fuldenſ. ad an. 858. & Annal. Bertin. ad eundem annum.*

(*g*) *Annal. Fuldenſ. & Bertin. ad an. 59.*

(*h*) *Annal. Bertin.* In Arcas Palatio publicè, ſacramentis vicißim per ſe ipſos datis, ſeſe invicem confirmant.

(*i*) *Tom. 8. Concil. Labb. p. 668.* Anno Incarnat. Dominicæ decclix. Indictione vij. v. Kalend. Junii.

An de J.C. 859.

Canoniques, & vous le reconcilierez à l'Egliſe, dont il a été ſeparé, pour avoir communiqué avec des excommuniés: mais s'il refuſe de vous écouter, gardez-vous bien de l'abſoudre, votre abſolution ne ſervirois qu'à vous lier avec lui, & vous ſeriez déſavoüé par le Concile, qui vous a envoyé vers lui.

Les Evêques arriverent à Vormes (*k*), & y trouverent le Roi Loüis, qui leur donna audience le 4. de Juin, & leur dit: *Je vous prie de me pardonner ce que je puis avoir fait contre vous, afin que je puiſſe vous parler en ami, comme auparavant.* Hincmar Archevêque de Reims, qui étoit le plus près de lui à ſa gauche, lui répliqua: *Il eſt aiſé, Sire, de vous accorder ce que vous demandez, puiſque nous venons exprès, pour vous l'offrir.* Il ajoûta: *Quant à ma perſonne, je ne me plains de rien, & je ne conſerve aucune aigreur contre le Roi. Si j'en conſervois, je n'oſerois m'approcher du ſaint Autel, pour offrir le Sacrifice. Mais pour les dommages qui ont été faits aux Egliſes, je conſeille au Roi de les réparer pour le ſalut de ſon ame.* Les autres Evêques parlerent à peu pres de même, & ils ne lui donnerent aucune autre abſolution: car il n'en étoit pas queſtion alors. A l'égard de l'Ecrit que les Evêques du Concile de Metz avoient dreſſé, & qu'ils avoient mis en main de leurs Députés, lorſque Loüis en eut oüi la lecture, il ſe plaignit qu'ils euſſent ainſi décidé en ſon abſence, & qu'ils l'euſſent condamné ſans l'entendre; qu'il n'avoit rien fait ſans la participation de ſes Evêques; & qu'il ne vouloit rien faire dans la ſuite ſans leur avis.

VII. *Concile de Savonieres, de l'an 859.*

Dans le même mois de Juin (*l*), on tint une autre Aſſemblée d'Evêques à Savonieres, village aujourd'hui ruïné, mais dont nous avons vû l'Egliſe, qui ſubſiſtoit encore il y a quelques années, à quatre milles, ou une lieuë & demie de Toul, vers l'Occident, dans une aſſez belle plaine. Le Roi Charles le Chauve y aſſiſta avec Lothaire Roi de Lorraine ſon neveu, & Charles Roi de Provence auſſi ſon neveu, fils de l'Empereur Lothaire. Il s'y trouva des Evêques de douze Provinces Eccléſiaſtiques: Remy Archevêque de Lyon, Rodulphe de Bourges, Gonthier de Cologne, Hincmar de Reims, Arnoû Evêque de Toul, Adventius de Metz, Atton de Verdun, & pluſieurs autres.

On y traita de la paix & de l'union entre les trois Princes qui y aſſiſterent. Les Evêques obtinrent de ces Princes la permiſſion de s'aſſembler en Concile plus ſouvent qu'ils n'avoient fait, à cauſe des guerres civiles, qui avoient troublé l'Etat. On ordonna que Torſolde, qui s'étoit emparé du Siége Epiſcopal de Bayeux, comparoîtroit devant Venilon Archevêque de Sens ſon Métropolitain, pour lui rendre compte de ſa conduite. On fit une Ordonnance pareille contre un Soûdiacre nommé Auſchaire, qui avoit occupé le Siége Epiſcopal de Langres avant la mort de l'Evêque. Le Roi Charles le Chauve préſenta aux Evêques un Ecrit, contenant ſes plaintes contre Venilon Archevêque de Sens (*m*), demandant que le Concile lui fiſt juſtice des attentats de ce Prélat contre lui. On ſignifia cet Acte à Venilon, & on lui accorda les delais ordonnés par les Canons, pour y répondre.

An de J.C. 859.

VIII. *Plaintes contre Hatton Evêque de Verdun.*

On y parla auſſi d'Atton ou Hatton Evêque de Verdun (*n*), qui ayant eté offert à Dieu, ſelon la Regle de S. Benoît (*o*), dans le Monaſtere de S. Germain d'Auxerre, en étoit ſorti contre les Regles Eccléſiaſtiques, & avoit été promû d'une maniere peu Canonique à l'Evêché de Verdun. Il avoit ſuccédé en 846. à l'Evêque Hilduin. L'attachement qu'Hilduin avoit eû pour le Roi Charles le Chauve, avoit attiré ſur l'Egliſe de Verdun les effets du reſſentiment de l'Empereur Lothaire, qui lui avoit fait perdre une grande partie de ſes biens (*p*): mais Hatton qui lui étoit fort agréable, & avoit été élevé avec ſon fils Lothaire, ayant été élû Evêque de Verdun (*q*), l'Empereur contribua autant, par ſa faveur, au rétabliſſement des affaires de cette Egliſe, qu'il lui avoit auparavant cauſé de dommage par ſon indignation.

Après la mort de l'Empereur Lothaire, arrivée en 855. Hatton continua ſous le Roi Lothaire ſon fils, à travailler utilement pour les intérêts de ſon Egliſe: en ſorte que non ſeulement il recouvra ſes anciens fonds, mais auſſi lui en acquit beaucoup de nouveaux. Il tranſporta dans l'Abbaye de Tholey, qui dépendoit alors des Evêques de Verdun, & qui apparemment lui avoit été reſtituée par le Roi Lothaire (car on a vû cy-devant que l'Empereur Lothaire l'en avoit démembrée en haine de l'Evêque Hilduin) Hatton, dis-je, y tranſporta quelques Reliques des ſaints Evêques Maur, Salvin & Arateur (*r*). Il mit auſſi un Bras de S. Maur Evêque de Verdun, ſous l'Autel de l'Egliſe qu'il fit bâtir dans un Château, qui de ſon nom fut nommé Hatton-Châtel, ou Hadon-Château, & qui eſt devenu une petite ville à ſix lieuës de Verdun, & à trois lieuës de S. Mihiel.

Il y a toute apparence que dans l'examen qui ſe fit de l'Ordination d'Hatton au Concile de

(*k*) *Tom. 8. Concil. Labb. p. 622.*
(*l*) *Tom. 8. Concil. pp. 674. 675. & ſeq. Vide & annal. Bert. ad an. 859.*
(*m*) *Tom. 8. Concil. p. 679.*
(*n*) *Concil. ad Saponar. c. 7.*
(*o*) *Reg. S. Ben. c. 59.*
(*p*) *Berthar. Hiſt. Epiſcop. Virdunenſ. p. 260. t. 12. Spicileg. & Hugo Flaviniac. t. 1. Bibliot. Labb. p. 120.*
(*q*) Valſebourg, Antiquités de la Gaule Belgique, l. 3. fol. clviij. clvix.
(*r*) *Hugo Flaviniac. loco citato.* Valſebourg dit qu'il y avoit auparavant dans le Château qui étoit de ſon patrimoine, une Egliſe dédiée à ſaint Jean Baptiſte, que l'Evêque Hatton fit réédifier, & à laquelle il fit prendre le titre de S. Maur Evêque de Verdun, dont il mit le Bras dans un Reliquaire d'argent. Ce qui differe un peu du récit de Hugues de Flavigny, que nous avons ſuivi.

An de J.C. 859.

Savonieres, il ſe trouva innocent, puiſque ſon nom ſe trouve avec ceux des autres Evêques, à la tête de la Lettre que le Concile écrivit à Venilon Archevêque de Sens, & que depuis ce tems il continua de gouverner ſon Diocèſe.

IX. *Hatton Evêque de Verdun. Sa vie & ſa mort.*

Il eut même beaucoup de part aux affaires de l'Egliſe de ſon tems, & il aſſiſta à pluſieurs Conciles; par exemple, à celui de Tuſey tenu l'année ſuivante 860. (*s*); aux deux premiers d'Aix-la-Chapelle (*t*) aſſemblés la même année au ſujet du divorce de Lothaire & de Thietberge; à celui de Coblentz (*u*) auſſi en la même année; au troiſiéme d'Aix-la-Chapelle (*x*) en 862. dans lequel les Evêques permirent à Lothaire de répudier Thietberge, & d'épouſer Valdrade; enfin à celui de Metz en 863. (*y*), dans lequel on confirma d'une maniere ſi indigne & ſi ſcandaleuſe, ce qui avoit été ordonné dans les Conciles d'Aix-la-Chapelle touchant le divorce de Lothaire.

C'eſt ce Concile que le Pape Nicolas I. traita de brigandage & de lieu infame (*z*), & qui attira ſi juſtement l'indignation & les cenſures de ce Pontife ſur ceux qui y avoient eû part. Hatton reconnut ſa faute, en fit pénitence, & en obtint l'abſolution du Pape. Après la mort de Lothaire, il reçut à Verdun le Roi Charles le Chauve, & le conduiſit à Metz, où il fut couronné Roi de Lorraine en 869. dans une Aſſemblée de Prélats, qui ſe tint dans la même ville (*a*). Il y a apparence qu'Hatton mourut bien-tôt après le Concile de Metz, puiſque, quand il s'agit de ſacrer Bertolf, nommé la même année à l'Archevêché de Tréves par Charles le Chauve, Hincmar fut obligé d'envoyer à Tréves des Evêques de la Province Eccléſiaſtique de Reims (*b*), parce qu'il n'y en avoit pas un aſſez grand nombre dans celle de Tréves, pour ſacrer un Archevêque; ce qui fait conjecturer qu'alors le Siége de Verdun étoit vacant.

Le Concile de Metz ſe tint le 9. Septembre 869. & on met la mort d'Hatton au premier de Janvier 870. Il fut enterré à S. Vanne dans une grotte ſoûterraine, auprès de l'Evêque Hilduin ſon prédéceſſeur. Il avoit commencé, & même aſſez avancé la conſtruction de l'Egliſe de Notre-Dame, qui eſt la Cathédrale de Verdun. On loue (*c*) la charité qu'il exerça envers les pauvres de ſon Diocèſe dans une grande famine arrivée vers l'an 852. & on dit que de ſon tems les Normands entrerent dans la ville de Verdun (*d*), brûlerent l'Egliſe de S. Vanne, & tuerent les Prêtres & les autres Clercs qui y faiſoient l'Office. Hatton entreprit d'en rebâtir l'Egliſe; mais il ne put l'achever. Berhard ſon ſucceſſeur y mit la derniere main.

An de J.C. 859.

Revenons au Concile de Savonieres. On y ordonna qu'Hatton auroit la liberté de ſe défendre devant un autre Concile. On ignore quelle fut la ſuite de cette affaire.

Le Concile (*e*) envoya des Lettres aux Evêques de Bretagne, qui vouloient ſe ſouſtraire à l'obéiſſance de leur Métropolitain, qui étoit l'Archevêque de Tours, pour les avertir de retourner à ſon obéiſſance. Il écrivit auſſi à Salomon Prince de ce pays, afin qu'il reconnût pour Souverain le Roi Charles le Chauve, à qui il avoit juré fidélité, & pour l'exhorter à éviter la compagnie des excommuniés, de peur qu'il n'encourût lui-même l'excommunication. Enfin les Evêques écrivirent (*f*) aux Bretons rebelles & excommuniés, pour les exhorter à rentrer ſous l'obéiſſance du Roi, & à faire pénitence.

X. *Canons de Valence ſur la Grace, lûs au Concile de Savonieres.*

On lut dans la même Aſſemblée les ſix premiers Canons du Concile de Valence (*g*), qui avoient été lûs & approuvés peu de jours auparavant dans celui de Langres. Ces Canons concernoient les matiéres de la Grace, & ils avoient été faits à l'occaſion des diſputes excitées par Gotheſcale, & des différends entre Hincmar de Reims, & Remy Archevêque de Lyon. On y lut le lendemain les quatre Capitules qu'Hincmar avoit dreſſés à Quierſy (*h*), & que nous avons rapportés cy-devant. Les Evêques aſſemblés à Savonieres, ne réſolurent rien ſur cette matiére; mais ils déclarerent que dans la premiere Aſſemblée qui ſe tiendroit, après que la paix auroit été renduë à l'Etat, ils décideroient unanimement ce qu'il faudroit tenir ſur ces queſtions, ſuivant les Ecritures & les Peres, dont on rapporteroit les paſſages & les autorités.

Enfin les Peres aſſemblés ſe jetterent aux pieds du Roi Charles, & de Rodulphe Archevêque de Bourges, qui détenoit l'Abbaye de S. Benoît ſur Loire, pour les conjurer de remettre cette Abbaye en regle, conformément au Privilége que le Roi en avoit donné, & qui avoit été ſigné par Rodulphe lui-même.

Avant que de ſe ſéparer, les Evêques & les Abbés promirent mutuellement de s'entr'aider par le ſecours de leurs prieres, & de celles de leurs Communautés, & de s'avertir par des Lettres circulaires, de la mort de chacun d'eux, afin qu'après leur décès, on leur rendît certains devoirs de piété, ſçavoir, que chaque Evêque & chaque Abbé diroit ſept Meſſes & ſept

(*s*) *Tom. 8. Concil. pp. 705. 706.*
(*t*) *Ibid. p. 696.*
(*u*) *Ibid. p. 698.*
(*x*) *Ibid. p. 739.*
(*y*) *Ibid. p. 764.*
(*z*) *Ibid. p. 767.*
(*a*) *Ibid. p. 1534.*
(*b*) *Flodoard. l. 3. c. 20. Hiſt. Remenſ. idem c. 21.*
(*c*) *Sigebert. in Chronic.*
(*d*) *Laurentius Leodienſ. collectan. Virdun. apud Vaſſeb.*
(*e*) *Concil. ad Saponarias, Can. 8. 9. Vide hanc Epiſt. t. 8. Concil. p. 695.*
(*f*) *T. 8. Concil. p. 696.*
(*g*) *Concil. ad Saponar. Can. 10. Vide t. 8. Concil. pp. 134. 135. Concil. Valent. & pp. 690. 691. & Concil. Langon.*
(*h*) *Hincmar, præfat. poſterior. operis contra Gotheſcalc.*

An de J. C. 859.

Vigiles des Morts ; & chaque Prêtre des Monaſteres, ou des Metairies, trois Meſſes & trois Vigiles, & que chaque ſemaine les Evêques & les Abbés diroient pour tous les vivans une Meſſe le Mercredy. Tels furent les Réglemens du Concile de Savonieres.

XI. *Venilon Archevêque de Sens, cité au Concile de Savonieres.*

Le Roi Charles ayant, comme nous l'avons dit, préſenté ſa Requête en plainte contre Venilon Archevêque de Sens (*i*), les Evêques écrivirent (*k*) à Venilon, pour le ſommer de comparoitre dans trente jours devant les Commiſſaires nommés par le Concile, pour lui faire ſon procès. Ces Commiſſaires étoient Remy Archevêque de Lyon, Venilon de Roüen, Herard de Tours, & Rodulphe de Bourges. Mais cette procédure fut ſans effet, & Venilon obtint ſon pardon, & fut reçu en grace peu de tems après.

XII. *Triple Alliance entre Charles le Chauve, Lothaire Roi de Lorraine, & Charles Roi de Provence.*

Les trois Princes, Charles le Chauve Roi de France, Lothaire Roi de Lorraine, & Charles Roi de Provence, firent enſemble dans ce Concile une triple alliance, pour ſe ſoutenir contre Loüis Roi de Germanie, dont ils craignoient les entrepriſes. Et auſſi-tôt après le Concile, Lothaire, Charles le Chauve & Loüis, eurent une entrevûë dans une Iſle du Rhin, entre Andernach & Coblentz (*l*), dans laquelle on ne put convenir de rien, ſinon qu'ils ſe raſſembleroient le 25. d'Octobre dans la ville de Baſle, pour tâcher de concilier leurs différends : mais cette Conférence ne ſe tint point. Le Roi Loüis s'y trouva ſeul, Lothaire ayant eû quelque raiſon de n'y pas venir. Charles qui étoit déja en chemin pour s'y rendre, ne voulut pas aller plus loin, & s'en retourna dans ſes Etats.

Pour empêcher que l'Empereur Loüis ne ſe joignît au Roi de Germanie, Lothaire lui céda quelques Places au-delà du Mont Jura ; ſçavoir, Genéve, Lauſane, Sion en Valais, avec les Evêchés, les Monaſteres, & les Comtés en dépendans, outre l'Hôpital qui étoit au Mont Jouë, & le Comté *Pipincenſis*.

Lothaire en 856. avoit épouſé Theotberge ou Thietberge (*m*), ſœur de l'Abbé Humbert Duc de la plus grande partie de la Bourgogne de delà le Mont Jura (*n*). Les débauches auſquelles il s'abandonna, lui inſpirerent une grande averſion pour cette Princeſſe. Dès l'an 857. il l'éloigna (*o*). Tout le Royaume en fut ſcandaliſé ; & les parens de la Reine firent repréſenter au Roi l'injuſtice & la dureté de cette conduite ; de ſorte que, pour ne pas les irriter, il la rappella à la Cour, mais ſans vouloir la voir. Il lui donna même des Gardes, & continua à vivre avec Valdrade, qu'il avoit aimée, même avant ſon mariage, & du vivant de l'Empereur ſon pere. Pour ſatisfaire ſa haine contre Thietberge, & pour pouvoir la quitter ſans retour par un divorce ſolemnel, il lui ſuſcita des accuſateurs, qui avancerent qu'elle avoit commis avant ſon mariage un inceſte avec le Duc Humbert ſon frere (*p*). Elle comparut devant ſes Juges, qui étoient des Seigneurs de la Cour, & nia fortement le crime dont on l'accuſoit.

An de J. C. 860.

XIII. *Commencement des troubles causés par la Mésintelligence entre le Roi Lothaire & Thietberge son épouse. Gonthier Archevêque de Cologne, & Theutgaud de Tréves gagnés par Lothaire.*

Comme on ne pouvoit la convaincre par témoins, & qu'on étoit cependant réſolu de la trouver coupable, le Roi gagna, dit-on (*q*), Gonthier Archevêque de Cologne, en lui promettant, au cas qu'il pût réüſſir à lui faire répudier Thietberge, d'épouſer ſa niéce. Ce Prélat donna dans le piége, & n'eut pas beaucoup de peine à y engager auſſi Theutgaud Archevêque de Tréves, qui étoit un homme ſimple & ignorant, à qui Gonthier fit voir pluſieurs Paſſages de l'ancien & du nouveau Teſtament, & des Conciles, qui ſembloient favoriſer l'inclination du Roi, & prouver qu'un mariage contracté avec une perſonne tombée dans l'inceſte, n'étoit pas valide, & devoit être diſſous & déclaré nul.

Après s'être ainſi aſſûré de ces deux hommes, Lothaire conſulta auſſi quelques autres Prélats, pour ſçavoir comment on devoit s'y prendre dans une affaire auſſi délicate. Les Evêques furent d'avis qu'il falloit avoir recours à l'épreuve de l'eau boüillante. C'étoit une maniere de tenter Dieu, qu'on auroit peine à croire avoir été ſuggérée par les Evêques, ſi l'on n'avoit des preuves indubitables qu'en ce tems-là elle étoit commune, & paſſoit pour légitime & innocente. La Reine choiſit un homme, qui entra pour elle dans l'eau boüillante, & qui en ſortit ſain & ſauf. A la vûë de ce prodige, elle fut reconnuë innocente, reçuë à la table du Roi, & rétablie dans toutes ſes prérogatives de Reine & d'Epouſe : mais le cœur du Roi n'étoit pas guéri ; & dans un voyage qu'il fit en Italie quelque tems après, il prétendit avoir trouvé de nouvelles preuves du crime de la Reine (*r*). A ſon retour, on fit entendre à cette Princeſſe qu'il y alloit de ſa vie, ſi elle ne contribuoit elle-même de tout ſon pouvoir à faciliter le divorce que le Roi ſouhaitoit ; ce qui ne pouvoit ſe faire ſolidement, ſi elle n'avoüoit le crime dont elle étoit accuſée.

XIV. *Thietberge s'accuſe de*

Thietberge intimidée, promit tout ce qu'on voulut, & le Roi Lothaire fit venir à Aix-la-

(*i*) *T. 8. Concil. pp. 679. 682. & 694.*

(*k*) On trouve parmi ces Evêques, Theutgaud de Tréves, Adventius de Metz, Arnoû de Toul, & Hatton de Verdun.

(*l*) *Annales Bertiniani, ad an. 859. p. 211. t. 3. Queſn.*

(*m*) *Annales Metenſ. ad an. 856.*

(*n*) Les Annales de Metz ſur l'an 859. marquent que le Roi Lothaire donna cette année ce Duché à l'Abbé Humbert, à cauſe de ſa ſœur la Reine Thietberge, que le Roi avoit épouſée.

(*o*) *Annales Bertin. ad an. 857.*

(*p*) *Annal. Bertin. ad an. 860. Hincmar. de divortio Lotharii & Thietbergæ, tom. 1. operum, pp. 561. & ſeq. & 568. & ſeq.*

(*q*) *Annales Metenſ. ad an. 864. pag. 306. tom. 3. Annal. Franc.*

(*r*) *Hincmar. loco citato, p. 574.*

Digitized by Google

Princeſſe dont elle n'étoit pas coupable.

An de J. C. 860.

Chapelle, au mois de Janvier 860. (*s*), Gonthier Archevêque de Cologne, Theutgaud Archevêque de Tréves, Advence Evêque de Metz, François de Langres, Higile Abbé de Prum, Odlangue, Abbé dont on ne ſçait que le nom, & quelques Seigneurs. Lorſqu'ils furent aſſemblés (*t*), le Roi leur expoſa avec larmes l'embarras où il étoit, & leur demanda s'il pouvoit en conſcience retenir la Reine, ſuppoſé qu'elle fût coupable d'un auſſi grand crime que celui dont elle étoit accuſée? Il ajoûta qu'elle lui demandoit avec de grandes inſtances de renoncer au monde, & de prendre le voile de Religieuſe, pour paſſer le reſte de ſa vie dans l'exercice de la pénitence.

Les Evêques étoient encore avec le Roi, lorſque la Reine leur envoya un de ſes Officiers, pour les prier de venir dans ſon appartement. Elle ſe jetta à leurs pieds, & leur demanda conſeil ſur une affaire qui regardoit ſa conſcience. Ils répondirent qu'avant toutes choſes, elle prît bien garde de ne rien dire contre la vérité, & que ni la crainte, ni aucune autre conſidération ne la fiſt parler dans cette occaſion. Elle proteſta devant Dieu, qu'elle n'avanceroit rien que de vrai, & elle en prit à témoin l'Archevêque Gonthier ſon Confeſſeur, déclarant qu'elle étoit indigne de demeurer déſormais avec le Roi. Gonthier lui répondit qu'il étoit bon qu'elle fiſt elle-même ſa confeſſion devant les Evêques, afin qu'ils appriſſent de ſa propre bouche la choſe dont il étoit queſtion, & qu'ils puſſent plus ſûrement lui donner conſeil. Elle répliqua qu'elle le prioit de dire lui-même ce qu'il en ſçavoit. Enſuite ils lui demanderent, ſi elle n'avoit point quelques plaintes à faire, ou quelques moyens de défenſes à apporter. Elle proteſta qu'elle agiſſoit très ſincerement, & qu'elle ne vouloit jamais revenir contre ce qu'elle venoit de leur déclarer. Alors l'Archevêque Gonthier témoignant par ſes ſoupirs & par ſes larmes, combien il avoit de répugnance à faire ce que la Reine exigeoit de lui, commença à leur découvrir, ſuivant la permiſſion qu'il en avoit reçûë, tout ce qu'il ſçavoit par la confeſſion de Thietberge.

Les Evêques s'aſſemblerent en préſence du Roi, & lui déclarerent que la Reine leur ayant confeſſé ſon crime, & s'étant déclarée indigne de demeurer plus long-tems avec lui, il ne pouvoit plus la garder comme ſa femme; & comme elle avoit de plus témoigné déſirer de prendre le voile, & ſe retirer dans un Monaſtere, pour y faire pénitence, ils exhorterent le Roi à lui en accorder la permiſſion.

XV. *Conciles d'Aix-la-*

Vers le milieu du mois de Février ſuivant (*u*), on tint une Diette générale à Aix-la-Chapelle, pendant laquelle les Evêques s'aſſemblerent en Concile. On y vit Gonthier Archevêque de Cologne, Theutgaud de Tréves, Venilon de Roüen, François de Tongres, Hatton de Verdun, Hildegaire de Meaux, & Hilduin d'Avignon. Dans ce Concile on fit le rapport de la confeſſion que la Reine avoit faite à la premiere Aſſemblée d'Aix-la-Chapelle. Elle la réïtéra en celle-ci, & donna même au Roi ſa confeſſion par écrit en préſence des Evêques, & d'une grande troupe de Laïques; puis ſe jettant aux pieds de Lothaire, le conjura au nom de Dieu, de lui permettre de ſe retirer dans un Monaſtere, pour y pleurer ſes péchés. Les Evêques craignant que la crainte ou quelque autre motif ne l'engageaſſent à faire toutes ces démarches, s'adreſſerent au Roi, & le ſupplierent avec les dernieres inſtances, de leur déclarer, s'il ne l'avoit point preſſée par menaces ou autrement, à faire cette confeſſion. Le Roi leur proteſta qu'il n'y avoit aucune part, & qu'il n'avoit appris qu'avec une extrême douleur tout ce que la Reine venoit de confeſſer. Ils firent de nouveau à la Reine les mêmes demandes qu'ils lui avoient déja faites; & comme elle perſiſta dans ſes réponſes, ils la condamnerent à faire pénitence publique: mais cette condamnation fut ſans effet, Thietberge s'étant ſauvée en France dans le Royaume de Charles le Chauve, qui avoit auſſi donné retraite à Humbert frere de cette Princeſſe.

Chapelle; au ſujet du mariage de Lothaire & de Thietberge.

An de J. C. 860.

Les Prélats du Royaume de Charles ayant eû connoiſſance de ce qui s'étoit paſſé dans les deux Aſſemblées d'Aix-la-Chapelle, en furent fort ſurpris; & Hincmar, un des plus fameux & des plus habiles de ce tems-là, ne put d'abord ſe perſuader que ces Procédures fuſſent véritables. Le Pape Nicolas I. fut bien-tôt informé de toute cette affaire; & les Evêques du Royaume de Lothaire, qui avoient été les principaux Acteurs de cette monſtrueuſe Piéce, lui écrivirent, pour le prier de ſuſpendre ſon jugement (*x*) ſur ce qui s'étoit paſſé dans l'affaire de Thietberge, ſur laquelle ils n'avoient pas encore porté une Sentence définitive, & d'attendre l'arrivée de Theutgaud Archevêque de Tréves, & d'Hatton Evêque de Verdun, qui devoient aller inceſſamment à Rome, & l'informer de tout leur procédé. Ces Prélats firent en effet le voyage; mais ils ne purent tirer du Pape d'autre réponſe, ſinon qu'il falloit examiner mûrement une choſe de cette conſéquence.

XVI. *Alliance entre Louis de Germanie, Charles le Chauve, & Lothaire*

Dans la même année, le 5. de Juin (*y*), on tint une grande Aſſemblée de Seigneurs & d'Evêques à Coblentz, dans l'Egliſe de S. Caſtor, où ſe trouverent les trois Rois, Loüis de Germanie, Charles le Chauve, & Lothaire Roi de Lorraine. Après quelques Conféren-

(*s*) *Annales Bertinian. ad an. 860. Hincmar. loco citato, pag. 574.*
(*t*) *Hincmar. loco citato, pag. 568.*
(*u*) *Hincmar. loco citato, p. 575.*
(*x*) *Epiſt. Epiſc. Regni Lothar. t. 8. Concil. pp. 697 698.*
(*y*) *T. 8. Concil. p. 698 Concil. Confluentin. an. 860. Annal. Bertin. ad an. 860. Calend. Junii.*

Roi de Lorraine.

An de J. C. 869.

ces, où il y eut de grands débats ſur les intérêts réciproques de ces Princes; ils arrêterent un Traité de Paix, qu'ils jurerent chacun en ſa Langue; ſçavoir, Loüis & Lothaire en Allemand, ou en Langue Tudeſque, & Charles en Langue Romaine, ou Latin corrompu, tel qu'il étoit alors en uſage parmi les Laïques en France. Hincmar Archevêque de Reims, Adventius Evêque de Metz, Hatton de Verdun, & pluſieurs autres s'y trouverent: mais je n'y remarque ni Theutgaud de Tréves, ni Gonthier de Cologne. Peut-être étoient-ils allés à Rome vers le Pape Nicolas I. Voici le précis des Articles de Paix conclus dans cette Aſſemblée.

Les trois Rois dont on a parlé, ſe promettent mutuellement conſeil & ſecours contre tous & envers tous, pour la défenſe de leurs Etats reſpectifs. Ils jurent une Amniſte générale de tout le paſſé: Qu'ils ne retireront, ni ne débaucheront les ſujets les uns des autres, mais s'aideront mutellement eux & les enfans de chacun d'eux. Que nul ne recevra ni n'écoutera les eſprits broüillons & ſéditieux, qui pourroient venir pour troubler la paix & l'union entre les Freres; mais qu'ils les pourſuivront, s'il eſt néceſſaire, juſqu'à les faire mourir. Ils traiteront de même dans la derniere rigueur, les rebelles à la Puiſſance Eccléſiaſtique, les excommuniés, & ceux qui raviſſent & qui emmenent dans un Royaume étranger un parente, une Religieuſe, ou une femme mariée, qu'ils auront ſéduite ou corrompuë. Que les Evêques ne ſépareront perſonne de la Communion Eccléſiaſtique, qu'après l'avoir premiérement exhorté à la pénitence: que s'il demeure obſtiné & incorrigible, ils avertiront les Princes ou les Magiſtrats, qui le réduiront à l'obéiſſance. Que ſi après cela le pécheur ne veut pas ſe corriger, il ſera ſoûmis à l'excommunication. Ils confirment les Ordonnances des Rois & des Empereurs leurs prédéceſſeurs, & menacent de la rigueur des Loix ceux qui contreviendront à celles-ci. Après que les trois Princes eurent prononcé les Articles de l'Alliance, chacun en ſa Langue, ils les ſignerent, & l'Aſſemblée ſe ſépara.

XVII. *Concile de Tuſey pres Vaucouleurs. Canons qu'on y fit*

Le 22. d'Octobre de la même année 860. (z), on tint dans la vallée de Tuſey, ſur la Meuſe, à un quart de lieuë de Vaucouleurs, & à trois lieuës de la ville de Toul, un Concile compoſé des Evêques de quatorze Provinces (a) qui obéiſſoient aux Rois Lothaire & Charles le Chauve. On a les Souſcriptions de cinquante-ſept Evêques, entre leſquels Arduic de Beſançon, Venilon de Sens, Hincmar de Reims, Adon de Vienne, Theutgaud de Tréves, Gonthier de Cologne tiennent le premier rang. On y voit auſſi Adventius de Metz, Arnoû de Toul, & Hatton de Verdun. Les Peres y reconnoiſſent que de leur tems toutes les Loix divines & humaines ſont mépriſées; que tout l'ordre de la Religion eſt confondu, qu'on ne voit par-tout que menſonge, mauvaiſe foi, corruption, homicide, violence; ce qui les oblige à faire quelques Réglemens, pour reprimer les méchans, & rétablir le bon ordre dans leurs Egliſes.

An de J. C. 860.

1°. Ils ſoûmettent à l'anathême ou à l'excommunication, tant ceux qui envahiſſent les biens de l'Egliſe, que ceux qui les reçoivent de la main des uſurpateurs; en ſorte que même à la mort ils ne reçoivent pas la Communion, ni la ſépulture Eccléſiaſtique, à la maniere des Fidéles, avec les offrandes, les Pſeaumes & les Hymnes accoutumés. Que ſi un Clerc tombe dans la même faute, & qu'il en demande pénitence, on ordonne qu'il reſtituë le triple, ou le quadruple, à l'Egliſe dont il a envahi les biens, & que pour le ſacrilége commis, il ſatisfaſſe à Dieu ſelon le jugement de l'Evêque.

2°. On condamne à une priſon perpétuelle les vierges & les veuves, qui ayant été conſacrées ſolemnellement à Dieu, ne laiſſent pas de tomber dans l'adultére, ou même de contracter publiquement un mariage ſcandaleux & ſacrilége. On oblige par les Cenſures Eccléſiaſtiques, ceux qui les auront corrompuës, à recourir à la pénitence, & on menace d'excommunication, & de privation de la ſépulture Eccléſiaſtique, les Juges qui ayant connoiſſance des auteurs de ces déſordres, ne les livreront pas aux Evêques, lorſqu'ils les leur demanderont.

3°. On ne permet pas l'entrée de l'Egliſe aux fauſſaires & aux parjures, & on défend de réciter leurs noms parmi ceux des autres Fidéles.

4°. On exclut de l'Aſſemblée Eccléſiaſtique, de la ſainte Meſſe, & de la ſociété des Chrétiens, les incendiaires, les homicides, les uſurpateurs des biens Eccléſiaſtiques, & leurs fauteurs, juſqu'à ce qu'ils ſe ſoient humblement ſoûmis à la pénitence. Les Evêques envoyeront à leurs Confreres des Lettres d'avis, pour les informer du nom & des qualités de ces perſonnes, afin qu'ils n'ayent point de communion avec eux; & on ſoûmet aux mêmes peines, ceux qui après la défenſe, continueront de communiquer avec eux.

5°. On ordonne que les Clercs & les Moines, qui enſuite des dernieres guerres, où pluſieurs Lieux ſaints ont été ruinés & brûlés, & à l'occaſion des ravages des Normands, ſe ſont abandonnés au libertinage, & ont même quitté leur habit & leur profeſſion; on ordonne, dis-je, que ces ſortes de gens retournent à l'obéiſſance de leurs Supérieurs légitimes, & qu'ils vivent dans la dépendance de leurs Evê-

(z) *Concil. Tuſiac. t. 8. Concil. Labb. p. 702. & ſeq.* In villa (*alias*) valle Tuliaco, territorii Tullenſis. Tuſey eſt un village aujourd'hui ruiné, dont il ne reſte que l'Egliſe, qui a quelque revenu; ce qui fait qu'on l'entretient, & qu'on y célébre de tems en tems la Meſſe.

(a) Quelques Exemplaires ne liſent que douze Provinces.

An de J.C. 860.

ques ou de leurs Abbés. Tels furent les Réglemens du Concile de Tuſey.

Dans la même Aſſemblée, Hincmar Archevêque de Reims écrivit une Epître Synodique (*b*) contre les uſurpateurs des biens Eccléſiaſtiques, qui contient plus au long ce que nous venons de voir en raccourci dans les Canons dont nous avons donné l'extrait. Dans le commencement de cette Epître, il expoſe aſſez au long ſon ſyſtême ſur la Prédeſtination & la Grace; puis il entre en matiére, en rapportant l'origine des revenus Eccléſiaſtiques. Enfin il montre que les Laïques qui les envahiſſent, ſont des ſacriléges, & qu'ils méritent les peines canoniques les plus ſéveres. Hincmar écrivit auſſi une autre Lettre Synodique, au nom du Concile, à Rodulphe Archevêque de Bourges, & à Frotaire Archevêque de Bourdeaux, Métropolitains d'Aquitaine (*c*), au ſujet des plaintes que le Comte Regimond avoit portées au Concile; ſur ce qu'ayant donné ſa fille en mariage à un homme de qualité nommé Etienne, celui-ci n'en uſoit pas avec elle comme mari, diſant qu'il ne pouvoit s'approcher d'elle, parce qu'avant ſon mariage, il avoit eû un commerce charnel avec une parente de ſa femme. Etienne qui étoit alors à la ſuite du Roi, ayant été cité au Concile, expoſa le fait; & les Evêques ayant délibéré en ſecret, jugerent qu'il falloit renvoyer la connoiſſance & la déciſion de cette affaire à l'Aſſemblée Synodale des Evêques d'Aquitaine, afin qu'on y pût faire venir plus aiſément les deux Parties. C'eſt le ſujet de la ſeconde Lettre Synodique du Concile de Tuſey.

XVIII. *Broüilleries entre Charles Roi de Provence, & Charles le Chauve.*

Charles Roi de Provence étoit d'une mauvaiſe complexion, & d'une très foible ſanté. Se voyant ſans enfans, il fit, dès l'an 857. (*d*), un Traité avec ſon frere le Roi de Lorraine, par lequel Lothaire lui cédoit les Evêchés & les territoires de Bellay & de Tarentaiſe; & Charles, de ſon côté, le déclaroit héritier de ſes Etats, au cas qu'il mourût ſans enfans. Ce Traité ne pouvoit être que très déſagréable à Charles le Chauve, puiſqu'il le privoit de la part que lui ou ſes enfans pouvoient prétendre à ce Royaume. Il réſolut de marcher contre le Roi de Provence, pour l'obliger à changer la diſpoſition de ce Traité. Il nomma ſon fils Louis Lieutenant-Général du Royaume en ſon abſence (*e*), & s'avança, avec la Reine Irmintrude, juſqu'à Mâcon: mais il n'alla pas plus loin, & tout cet appareil de guerre n'aboutit qu'à faire beaucoup de dégâts dans les lieux où il paſſa. A ſon arrivée à Pont-Yon, Maiſon Royale ſur les frontieres de Champagne, il trouva Adventius Evêque de Metz, & le Comte Leutard, Envoyés de ſon frere Loüis de Germanie, & de ſon neveu le Roi de Lorraine. Il leur donna audience, & les renvoya. L'Hiſtoire ne nous apprend pas le ſujet de cette députation.

An de J.C. 861.

Les Rois de Germanie & de Lorraine étant auſſi unis qu'ils l'étoient, il étoit mal-aiſé que l'un n'entrât dans les intérêts de l'autre. Carloman fils de Loüis Roi de Germanie, s'étant ſoûlevé contre ſon pere, celui-ci fit prier Lothaire de venir à ſon ſecours contre les Venides (*f*), qui avoient leur demeure aux environs de la Sare, & qui appuyoient fortement la révolte de Carloman. Lothaire le promit, mais il n'exécuta point ſa promeſſe; & Loüis n'ayant pas laiſſé de marcher contre ces peuples, y perdit beaucoup de monde, & s'en revint ſans avoir rien fait.

XIX. *Aſſemblée d'Aix-la-Chapelle, où les Evêques déclarent que Lothaire peut ſe ſéparer de Thietberge, & contracter un nouveau mariage.*

Cependant Lothaire peu ſenſible à tout le reſte, n'étoit guéres occupé que de ſon divorce avec Thietberge, & de ſon mariage avec Valdrade. Il fit tenir à Aix-la-Chapelle une troiſiéme Aſſemblée d'Evêques (*g*) le 29. Avril 862. dans laquelle il préſenta aux Evêques un Ecrit (*h*), où il expoſoit d'un côté l'impuiſſance où il ſe trouvoit de vivre dans le célibat; & de l'autre, les raiſons qui l'obligeoient de ſe ſéparer de Thietberge, demandant humblement aux Prélats, qu'il leur plût déclarer ſon mariage nul, & en conſéquence lui permettre d'en contracter un nouveau. Les Prélats qui compoſoient ce Concile, étoient Gonthier Archevêque de Cologne, Theutgaud de Tréves, Adventius de Metz, Hatton de Verdun, Arnoû de Toul, François de Tongres, Hungarius d'Utrecht, & Rathold de Straſbourg, tous gens qui lui étoient dévoüés, & dont la plûpart ayant déja aſſiſté aux deux Conciles, où cette affaire avoit été traitée, ſe trouvoient par-là engagés à ne ſe pas démentir dans celui-ci. Ils déciderent donc que Lothaire avoit pû légitimement quitter Thietberge comme inceſtueuſe, & qu'il pouvoit prendre une autre femme, étant, diſoit-il, dans l'impoſſibilité de garder la continence.

Ils citent, pour appuyer leur déciſion, un Canon du Concile de Lérida (*i*), qui défend à ceux qui ont contracté un mariage inceſtueux, de demeurer enſemble; & un autre du Concile d'Agde (*k*), qui ordonne aux inceſtueux de ſe ſéparer, & qui leur permet de ſe marier après leur ſéparation. Enfin ils citoient, ſous le nom de S. Ambroiſe (*l*), un Paſſage du Commentaire, qui a été ſouvent imprimé ſous ſon nom, mais que l'on croit être d'Hilaire Diacre de l'Egliſe Romaine, dans lequel cet Auteur dit qu'il eſt permis, non à la

(*b*) *T. 8. Concil. p. 707.*
(*c*) *T. 8 Concil. p. 716.*
(*d*) *Annal. Bertin. ad an. 857. &c.*
(*e*) *Annal. Bertin. ad an. 861. p. 213. t. 3. Duchen.*
(*f*) *Annal. Bertin. ad an. 862. p. 214. t. 3. Duchen.*
(*g*) *T. 8. Concil. Labb. p. 739. & ſeq.*
(*h*) *Ibid. p. 741.*
(*i*) *Concil. Ilerd. c. 4.*
(*k*) *Concil. Agathenſ. c. 62.*
(*l*) *Ambroſius, ſeu potius Hilar. Diacon. in Epiſt. 1. ad Corinth. cap. 7. verſ. 11.*

femme;

An de J. C. 860.

femme, mais à l'homme qui a abandonné ſa femme pour cauſe d'adultère, d'en épouſer une autre.

Mais ces Prélats n'étoient pas au fait, ou ſe déguiſoient à eux-mêmes l'état de la queſtion; car ces autorités ne parlent pas des fautes commiſes avant le mariage, ni de l'inceſte commis avant le mariage avec un autre que le mari. D'ailleurs le ſentiment de l'Ambroſiaſter eſt manifeſtement contraire à l'Ecriture & à la Tradition. Toutefois Lothaire fort ſatisfait de la déciſion de ſes Evêques, dépêcha à Rome deux Comtes, pour la porter au Pape (*m*), le priant de la confirmer, & promettant de s'en rapporter à ſon jugement. Le Pape répondit, qu'il envoyeroit en France des Légats ſur ce ſujet; que l'affaire étoit aſſez importante, pour être examinée avec ſoin, & qu'il prioit le Roi de ne rien précipiter: mais Lothaire, ſans attendre les ordres du Pape, paſſa outre, épouſa publiquement Valdrade (*n*), la fit couronner Reine, lui en donna toutes les marques, & lui fit un train & une maiſon magnifique. On diſoit que cette femme l'avoit enſorcelé; & tous les meilleurs amis du Roi ne virent ce mariage qu'avec douleur, & s'y oppoſerent tant qu'ils purent.

XX. *Thietberge retirée pres de Charles le Chauve. Aſſemblée de Savonieres.*

Cependant Thietberge étoit toujours retirée en France ſous la protection du Roi Charles le Chauve; & depuis cette retraite, Lothaire & Charles avoient été en mauvaiſe intelligence. Lothaire craignoit même que Charles ſon oncle ne voulût employer ſes forces pour l'obliger à reprendre Thietberge. C'eſt ce qui l'obligea à rechercher l'alliance de ſon oncle Loüis de Germanie; & pour ſe l'attacher plus ſolidement, il lui céda l'Alſace (*o*), qui étoit une des meilleures Provinces de ſes Etats. Mais depuis que Lothaire eut publiquement épouſé Valdrade, Charles fit éclater plus hautement ſon indignation; en ſorte que le Roi de Lorraine craignant qu'il n'aimât le Pape & les Evêques contre lui, pria le Roi de Germanie de ménager entr'eux trois une entrevûë dans le territoire de Toul en Lorraine.

Loüis en fit la propoſition à Charles, & le pria de ſe trouver à Sablonieres ou Savonieres près de Toul (*p*). Charles lui écrivit, qu'il avoit quelques propoſitions à lui faire, avant que d'entrer en conférence avec Lothaire (*q*). Ces propoſitions rouloient ſur la conduite de Lothaire envers Thietberge ſon épouſe, & ſur ce qu'il avoit reçû dans ſon Royaume le Comte Baudouïn, & la Princeſſe Judith, tous deux excommuniés. Charles ayant donc aſſemblé les Evêques de ſes Etats, fit mettre par écrit les raiſons qu'il avoit de ne pas vouloir communiquer avec Lothaire. Il dit, 1°. qu'il n'avoit pas tenu à lui que tout ce qui avoit été arrêté entr'eux trois, Loüis, Charles & Lothaire, dans la Conférence de Coblentz en 860. (*r*), n'eût eû ſa parfaite exécution.

An de J.C. 862.

2°. Que dans l'Aſſemblée de Tuſey, tenuë la même année, le Comte Boſon lui avoit apporté des Lettres du Pape Nicolas I. adreſſées à Lothaire & aux Evêques de ſon Royaume, qui lui avoient été remiſes. Que le Pape avoit auſſi écrit au Roi Charles au ſujet d'Ingeltrude femme du même Comte Boſon, comme s'il l'eût retenuë dans ſon Royaume, quoique fugitive, adultere & excommuniée; au lieu qu'elle étoit dans les Etats de Lothaire, qui lui avoit donné retraite. Charles ſe plaignoit encore que le Roi de Lorraine ſon neveu, avoit reçû dans ſon Royaume la Princeſſe Judith ſa fille, veuve d'Edilulfe Roi des Saxons Occidentaux en Angleterre, qui étant à Senlis, s'étoit fait enlever par Baudouïn Comte de Flandres, & avoit été menée en Lorraine. Toutes ces perſonnes ayant encouru l'excommunication, il eſt notoire, diſoit-il, que Lothaire, qui les reçoit, qui les ſoutient & les protége, eſt tombé dans la même cenſure.

3°. Enfin Charles vient à la conduite que Lothaire a tenuë envers Thietberge, & à ſon mariage ſcandaleux avec Valdrade. Il dit qu'il ſçait que le Pape en a écrit au Roi de Lorraine, & aux Evêques de ſes Etats, & que ce Pontife ne demande de lui que ce qui eſt juſte. Que quant à lui, il eſt prêt de voir Lothaire, & d'entrer en conférence avec lui, pourvû qu'il promette de ſe ſoûmettre à un jugement regulier & canonique ſur tous les articles. La condition fut acceptée, & l'Aſſemblée ſe tint à Sablonieres, ou Savonieres, vers le commencement de Novembre. Mais le Roi Charles ayant voulu faire lire publiquement l'Ecrit qu'il avoit fait ſur les motifs qui l'avoient d'abord empêché de communiquer avec ſon neveu le Roi de Lorraine; & les deux Rois Loüis & Lothaire, avec les Evêques & les Abbés de leur côté, qui étoient près de deux cens, s'étant oppoſés à cette lecture (*s*); Charles ſe contenta de lire publiquement le ſoir du 3°. de Novembre ces paroles: *Ayant fait ſçavoir au Roi mon neveu certaines choſes, par le canal du Roi de Germanie mon frere, & par celui des Evêques, & eux m'ayant fait réponſe de ſa part, je déclare que je veux vivre en bonne intelligence avec lui, comme l'oncle doit vivre avec ſon ne-*

(*m*) *Epiſt. 58. Nicolai Papæ, t. 8. Concil. Labb. pp. 446. 448.*

(*n*) *Annal. Bertin. ad an. 862 p. 215. Regino in Chronic.*

(*o*) *Annal. Bertinian. ad ac. 860.* Lotharius Rex metuens avunculum ſuum Karlum, Ludovico Regi Germaniæ ſociatur, atque ob eandem ſocietatem, partem regni ſui, id eſt, Helſatiam tradit.

(*p*) *T. 8. Concil. Labb. p. 764.* Conventus trium Regum Francorum, & Epiſcoporum Galliæ, in villa ad Sablonarias dicta..... an. dccclxij. Ce terme *Sablonaria* ſignifie apparemment la même choſe que *Saponaria.*

(*q*) *Vide annal. Bertin. ad an. 862. & Baron. ad eundem annum, art. 36. 37. &c.*

(*r*) *Annal. Bertin. ad an. 860.*

(*s*) *Vide Baron. ad an. 861. n. 43. & Annales Bertin. ad eundem annum, p. 215.*

An de J.C. 862.

ven ; à conditions que réciproquement le Roi Lothaire me donnera à moi & aux miens tous les ſecours, & nous rendra tous les devoirs que le neveu doit à ſon oncle. Voilà ce qu'on lit dans les Actes du Concile de Savonieres, publiés par Baronius.

Mais les Annales de S. Bertin (*t*) racontent que Charles ayant d'abord fait difficulté de communiquer avec le Roi Lothaire ſon neveu, à moins qu'il ne s'obligeât, ou à juſtifier ſa conduite, ou à ſe ſoûmettre au jugement & à la correction des Juges Eccléſiaſtiques, Lothaire ſouſcrivit volontairement à ces conditions, & fut reçû à la communion de Charles & de ſes Evêques : mais qu'enſuite le Roi de France ayant de plus voulu exiger que les cauſes du refus qu'il avoit d'abord fait de communiquer avec Lothaire, fuſſent lûes devant le peuple, Loüis & Lothaire, de l'avis de Conrard leur Conſeiller, le refuſerent ; ce qui n'empêcha pas que malgré eux le Roi Charles le Chauve ne publiât par-tout les motifs, qui l'avoient obligé de ſe ſéparer de la communion de Lothaire, & que nous avons rapportés plus haut : en ſorte que les trois Princes ſe ſéparerent ſans rien faire. Ils indiquerent ſeulement une nouvelle Aſſemblée pour le mois d'Octobre de l'année ſuivante, qui ſe devoit tenir au voiſinage des Comtés de Mouzon & de Vouze (*u*), apparemment *Douzy*.

XXI. *Irruption des Normands en France.*

Au mois de Janvier de l'an 863. (*x*), les Danois ou Normands remonterent le Rhin, & arriverent juſqu'à Nuis au-deſſous de Cologne. Ils pillerent Dorſtat, & firent mourir pluſieurs Marchands de Friſe, qui s'étoient jettés dans Nimégue. Mais le Roi Lothaire étant deſcendu le long du Rhin d'un côté, pendant que les Saxons deſcendoient le long du rivage oppoſé, les Normands ſe retirerent, voyant bien qu'il leur étoit impoſſible de remonter plus haut. Ils étoient conduits par Roric leur Général. Le Roi de Lorraine & les Saxons demeurerent toutefois ſur les bords du Rhin, juſqu'au commencement d'Avril, après quoi ils s'en retournerent chacun chez eux.

XXII. *Mort de Charles Roi de Provence, ſans enfans.*

Peu de tems après, Charles Roi de Provence mourut * ſans enfans. L'Empereur Loüis qui regnoit en Italie, étant plus à portée que les autres héritiers de ce Prince, ſe rendit promptement en Provence, & gagna un grand nombre de Grands de ce Royaume. Lothaire qui, comme on l'a vû, avoit été déclaré héritier de Charles dès l'an 857. ne manqua pas de s'y tranſporter auſſi : mais les Seigneurs & les amis communs s'étant entremis entre l'oncle & le neveu, ils convinrent de s'aſſembler en Diéte, & d'y accorder à l'amiable leurs différends ſur cette ſucceſſion. On ignore le lieu où ſe tint cette Aſſemblée ; mais on ſçait que quelque tems après on partagea les Etats du Roi de Provence, & que l'Empereur Loüis en eut pour ſa part cette partie de la Bourgogne Transjurane, qui eſt la plus proche de l'Italie, & une partie de la Provence : le reſte demeura à Lothaire.

* An de J.C. 863.

An de J.C. 863.

Pendant ce tems-là le Pape Nicolas I. ſongeoit ſérieuſement à terminer l'affaire du divorce de Thietberge, répudiée par le Roi de Lorraine. Ce Prince lui ayant fait porter les Actes du dernier Concile d'Aix-la-Chapelle, lui avoit fait dire qu'il s'en rapportoit à ſon jugement (*y*). Le Pape avoit fort déſaprouvé la déciſion des Evêques de ce Concile ; & pour réparer le ſcandale que ce divorce cauſoit partout, il convoqua un Concile à Metz, où ſes Légats devoient préſider, & où ſe devoient trouver des Evêques des différentes parties de l'Empire François (*z*). Il déſiroit qu'il y en vînt au moins deux des Etats de Charles le Chauve, deux du Royaume de Loüis de Germanie, & deux de Bourgogne qui étoit du Royaume de Charles Roi de Provence : mais le Roi Lothaire fit ſi bien, qu'il ne s'en trouva que du Royaume de Lorraine, dont il étoit plus aſſûré.

XXIII. *Concile à Metz au ſujet du divorce de Lothaire avec Thietberge.*

Les Légats du Pape furent Rodoad Evêque de Porto, & Jean Evêque de Cervia. Ils étoient chargés de diverſes Lettres, l'une au Roi Lothaire, l'autre à Charles le Chauve ; la troiſiéme étoit adreſſée à l'Empereur Loüis ; une quatriéme aux Evêques de Gaule & de Germanie, qu'il invita à ſe trouver avec ſes Légats au Concile de Metz ; & une cinquiéme aux Evêques aſſemblés dans ce Concile, dans laquelle il les exhortoit d'examiner ſoigneuſement, ſelon leur conſcience, & ſans acception de perſonne, la cauſe de Thietberge ; de lui envoyer leurs déciſions, afin de les confirmer, ſi elles ſe trouvoient conformes à l'équité, ou de les réformer dans un autre Concile, s'il y avoit quelque choſe qui fût contre l'ordre de la juſtice. Il y avoit une ſixiéme Lettre à Loüis Roi de Germanie ; mais elle n'eſt pas parvenuë juſqu'à nous, & ne fut pas portée par les Légats.

Leur inſtruction (*a*) portoit, qu'avant toutes choſes ils euſſent à examiner, 1°. Si l'accuſation d'inceſte & d'adultere, formée contre Thietberge, étoit bien fondée. 2°. S'il étoit vrai que le Roi Lothaire eût été marié du vivant de ſon pere avec Valdrade ; & que ſon mariage avec Thietberge, ſœur du Comte Humbert, eût été forcé. Pour s'aſſûrer de ce dernier fait, ils devoient ſe faire produire le Traité de

(*t*) *Annal. Bertin. ad an.* 862. *p.* 215. *t.* 3. *Hiſt. Franc. Querc.*

(*u*) In confinio Moſomagenſis & Vonzenſis Comitatûs. *Annal. Bertin. ad an.* 862. *p.* 215.

(*x*) *Annal. Bertin. ad an.* 863.

(*y*) *Vide Epiſt.* 58. *Nicolai Papæ, t.* 8. *Concil. Labb. p.* 446. 448.

(*z*) *Vide Nicolai Papæ Epiſt.* 17. *ad Lothar.* 18. *ad Carolum Calvum*, 19. *ad Ludovicum Imperat.* 22. *ad Epiſcopos Galliæ, t.* 8. *Concil. p.* 390. *& ſeq.*

(*a*) *Commonitorium Nicol. I. Legatis datum, t.* 3. *Hiſt. Franc. Querc. pp.* 852. 853.

Digitized by Google

An de J. C. 863.

mariage, les témoins, & tout ce qui étoit néceſſaire, pour ne laiſſer aucun doute ſur cet article. 3°. On les avertiſſoit que la Reine Thietberge, avant qu'elle eût fait la confeſſion du crime dont on l'accuſoit, avoit envoyé à Rome ſa proteſtation, par laquelle elle déclaroit qu'elle étoit forcée à s'impoſer à elle-même des crimes qu'elle n'avoit pas commis, & qu'elle proteſtoit de violence contre tout ce qu'on pourroit lui faire dire : que depuis ce tems elle avoit eû recours juſqu'à trois fois au S. Siége, pour les violences qu'on lui faiſoit. On concluoit, que ſi après les informations, la Reine ſe trouvoit innocente, il falloit obliger le Roi à la reprendre, & à lui donner le rang qui lui étoit dû.

XXIV. *Lothaire corrompt par argent les Légats du Pape.*

Lothaire voyant que cette affaire devenoit très ſerieuſe, & qu'il avoit à faire à un Pape éclairé & inflexible, crut qu'il ne lui reſtoit qu'un moyen de ſortir d'intrigue, qui étoit de corrompre les Légats. Il en vint à bout à force d'argent & de préſens (*b*). Ils arriverent en France, & furent reçus honorablement par le Roi Charles le Chauve, dans le Monaſtere de S. Medard de Soiſſons. Ils rendirent au Roi la Lettre du Pape, qui regardoit la reconciliation de Baudoüin Comte de Flandres, ſurnommé Bras-de-fer, qui avoit ravi Judith fille de Charles, & que ce Prince, à la recommandation du Pape, voulut bien recevoir dans ſes bonnes graces, en la lui faiſant épouſer : mais il ne paroît pas que les Légats lui ayent rendu l'autre Lettre du Pape, qui regardoit l'affaire de Lothaire, & par laquelle il le priot d'envoyer au Concile de Metz deux Evêques de ſon Royaume.

De Soiſſons, les Légats ſe rendirent à Metz, où Lothaire fit en ſorte qu'il ne vînt que des Evêques de ſon Royaume. Le Concile s'ouvrit vers le milieu du mois de Juin, & on y vit les mêmes Evêques qui avoient déja aſſiſté au troiſiéme Concile d'Aix-la-Chapelle, à l'exception de Hungarius d'Utrecht, qu'une maladie empêcha de s'y rendre. Les Légats gagnés par le Roi, ſupprimerent les Lettres du Pape au Concile ; on ne parla point d'y faire comparoître la Reine, quoique le Pape l'eût demandé expreſſément. Enfin on n'y entra point dans l'examen du fond de l'affaire : mais les Légats, pour qu'il ne fût pas dit qu'ils n'y avoient rien fait du-tout, ſe contenterent de ſe faire repréſenter les Actes du Concile d'Aix-la-Chapelle ; & après avoir ouï quelques témoins ſubornés contre cette Princeſſe, ils confirmerent tout ce qui avoit été fait auparavant. Ils furent puiſſamment ſoutenus par les deux Archevêques Gonthier de Cologne, & Theutgaud de Tréves, qui engagerent les autres Evêques à ſigner ce qu'ils voulurent.

An de J. C. 863.

Il y en eut ſeulement un, qui ayant déclaré dans ſa ſouſcription, qu'il ne falloit rien conclure, ſans avoir l'avis du Pape (*c*), donna lieu aux deux Archevêques dont on vient de parler, d'effacer avec un ganif ce que cet Evêque avoit écrit, & ils mirent en la place ce qu'ils jugerent à propos, laiſſant ſeulement la ſignature, ou le nom du Prélat, qui ne manqua pas d'en donner avis au Pape.

XXV. *Concile à Rome, qui condamne le Concile de Metz.*

Après avoir ainſi fait ce qui leur plut, & ce qu'il plut au Roi Lothaire dans le Concile de Metz, il n'étoit plus queſtion que de faire approuver par le Pape ce qui avoit été reglé. Il fut réſolu que les deux Archevêques de Cologne & de Tréves (*d*), iroient une ſeconde fois à Rome, comme Députés du Concile ; rendroient compte au Pape de ce qui s'y étoit paſſé, & tâcheroient de lui faire agréer les réſolutions qu'on y avoit priſes. On a perdu les Actes de ce Concile : mais les Annales du tems, & les Lettres du Pape Nicolas I. nous en apprennent pluſieurs particularités.

Dès que Gonthier & Theutgaud furent arrivés à Rome, ils furent admis à l'audience du Pape, qui étoit déja informé d'ailleurs de la prévarication de ſes Légats dans le Concile. Ils lui préſenterent les Actes des Conciles de Metz & d'Aix-la-Chapelle. Le Pape les fit lire en ſa préſence par un Notaire, puis il leur demanda s'ils étoient prêts de ſoutenir ces choſes ? Ils répondirent que les ayant ſignées, ils n'avoient garde de ne les pas ſoutenir de paroles. Le Pape les renvoya à leur demeure, juſqu'à ce qu'il les mandât.

Peu de jours après, il aſſembla un Concile à Rome, où l'on caſſa & condamna, 1°. Le Concile de Metz. On ordonna qu'il fût dans toute la ſuite des ſiécles conſidéré comme le Brigandage d'Epheſe, & qu'on ne lui donnât jamais le nom de Synode ou de Concile, mais celui de lieu infame, comme favoriſant le crime & l'adultere (*e*). 2°. On ſuſpendit de toute fonction Epiſcopale, & on dépoſa de l'Epiſcopat (*f*) Theutgaud de Tréves & Gonthier de Cologne, comme prévaricateurs des Loix canoniques & des Ordonnances du Pape, avec menace, s'ils oſoient entreprendre quelques fonctions d'Evêques, de ne pouvoir jamais être rétablis & réhabilités dans aucun Concile ; & d'excommunication contre ceux qui communiqueroient avec eux. 3°. Quant aux autres Prélats qui avoient été complices de Theutgaud & de Gonthier, s'ils ſe joignoient à

(*b*) *Vide Annal. Bertin. ad an. 863. & Annal. Metenſ. p. 307. & Epiſt. 58. Nicolai Papæ, p. 449. t. 8. Concil.*

(*c*) *Nicolai Papæ Epiſt. 58. p. 453. t. 8. Concil. Labb.*

(*d*) *Annal. Bertin. ad an. 863 & Annal. Metenſ. ad an. 865.*

(*e*) *Concil. Roman. an. 863. p. 767. & ſeq. t. 8. Concil. Labb.* Synodum Meteoſem.... in æternum judicamus eſſe caſſatam, & cum ejus [illegible] nequitiæ reputatam.... nec vocari Synodum, ſed tanquam adulteris faventem, Proſtibulum appellari decernimus.

(*f*) *Can. 2.* Ab omni judicamus Sacerdotii officio permanere penitus alienos. Et ideò Spiritûs ſancti judicio, & B. Petri per nos auctoritate, omni Epiſcopali cautos regimine conſiſtere definimus.

An de J.C. 863.

eux, pour former quelques ſéditions, conjurations ou conſpirations, & qu'ils ſe ſéparaſſent ainſi du S. Siége, le Concile les déclara ſoûmis aux mêmes peines. Voilà ce qui fut réglé à cet égard au Concile de Rome de l'an 863.

Les Archevêques de Tréves & de Cologne ſe voyant traités d'une maniere ſi ignominieuſe, ſortirent de Rome en fureur, & allerent trouver à Benevent l'Empereur Loüis (*g*), à qui ils avoient été recommandés par Lothaire, & qui leur avoit accordé ſa ſauve-garde & ſa protection pour aller à Rome. Ils ſe plaignirent à lui de l'entrepriſe du Pape, qui par leur dépoſition, avoit violé les Regles les plus ſaintes de l'Egliſe, & bleſſé le reſpect dû à l'Empereur & au Roi Lothaire, en traitant auſſi indignement ſes Envoyés, & dépoſant de l'Epiſcopat deux Métropolitains, ſans le conſentement de leur Souverain, & ſans le jugement des autres Archevêques. L'Empereur animé par leurs plaintes, ſe mit en chemin avec l'Imperatrice, ſuivi des deux Archevêques mécontens, & mena avec lui une armée, dans la réſolution de contraindre le Pape à rétablir les deux Prélats dépoſés; ou s'il le refuſoit, de l'arrêter lui-même, & de l'enlever de Rome.

XXVI. *L'Empereur Loüis marche contre Rome, pour obliger le Pape Nicolas à rétablir les Archevêques de Cologne & de Tréves.*

Mais le Pape, ſans s'effrayer de cette tempête qui ſe formoit contre lui, ſe contenta d'ordonner au peuple Romain un jeûne général, avec des prieres publiques & des proceſſions (*h*), pour implorer le ſecours du Ciel, & demander à Dieu qu'il inſpirât à l'Empereur des ſentimens de douceur envers le S. Siége, & de reſpect pour l'autorité Apoſtolique. Lorſque Loüis fut arrivé à Rome, il ſe campa près l'Egliſe de S. Pierre, qui étoit hors de la ville. Alors le Clergé & le peuple ſortirent en proceſſion, pour aller au tombeau des SS. Apôtres. Mais lorſqu'ils commencerent à monter les dégrés, l'Empereur commanda à ſes gens de mettre l'épée à la main, & de diſperſer cette multitude. Les ſoldats ſe mirent à frapper, à renverſer, à bleſſer; les Croix & les Bannieres furent rompuës, déchirées, foulées aux pieds. Le Pape qui étoit demeuré au Palais de Latran, ayant appris ce qui ſe paſſoit, & qu'on le devoit bientôt venir enlever, ſortit ſecrettement, ſe jetta dans une barque ſur le Tibre, & vint ſe refugier dans l'Egliſe de S. Pierre, où il demeura deux jours & deux nuits ſans boire & ſans manger.

Dans cet intervalle, l'Empereur fut attaqué de la fiévre, & on lui vint annoncer la mort ſubite d'un de ſes gens, qui, dans le tumulte dont on a parlé, avoit briſé une Croix, où ſainte Helène avoit fait enchâſſer du Bois de la vraye Croix. Ces deux accidens l'effrayerent, & le firent rentrer en lui-même. Il envoya l'Imperatrice au Pape, pour lui dire qu'il pouvoit ſortir de l'Egliſe, & qu'il le prioit de le venir trouver. Le Pape vint parler au Roi; & dans l'entretien qu'il eut avec lui, lui fit ſi bien connoître les deux Prélats qui ſe plaignoient de la prétenduë injuſtice qu'on leur avoit faite, que l'Empereur leur donna ordre de ſortir d'Italie, & de ſe retirer au plutôt en France. Lui-même partit pour Ravenne, où il célébra la Fête de Pâques.

An de J.C. 863.

XXVII. *Ecrit de Gonthier & de Theutgaud contre le Pape Nicolas.*

Theutgaud qui, comme on l'a vû, étoit un homme ſimple, & qui n'étoit entré dans cette intrigue que par ignorance, & ſurpris par les artifices & les diſcours de Gonthier, ſe ſoûmit humblement à la Sentence du Pape (*i*): mais Gonthier enflé d'orgueil, & rempli de reſſentiment, compoſa auſſi-tôt après ſa dépoſition, & avant ſon départ, une eſpéce d'Apologie, ou plutôt d'invective pleine d'aigreur & d'emportement, dont il envoya une copie aux Evêques du Royaume de Lothaire, & une autre copie au Pape, par Hilduin ſon frere, qui étoit Clerc; avec ordre, ſi le Pape refuſoit de la recevoir, de la mettre ſur le tombeau de S. Pierre. Cette piéce diabolique, comme l'appelle un Auteur du tems (*k*), étoit écrite en ſon nom, & au nom de Theutgaud de Tréves. Dans une Préface adreſſée aux Evêques du Royaume de Lothaire, ils diſent que Nicolas, qui ſe dit Pape, qui ſe met comme un Apôtre au rang des Apôtres, & qui veut ſe faire Empereur de tout le monde, ayant entrepris de les condamner, a trouvé plus de réſiſtance qu'il n'en attendoit, & a eû lieu de ſe repentir de ſon entrepriſe. Ces deux Prélats prient leurs Confreres de ne pas ſe laiſſer prévenir par les bruits deſavantageux qu'on pourroit répandre à leur ſujet; de ne pas s'étonner de leur longue abſence, & d'entretenir les Rois Loüis & Lothaire dans les ſentimens de bonté qu'ils avoient toujours eûs pour eux.

Après cela s'adreſſant au Pape, ils lui diſent, qu'ayant été envoyés vers lui par les Evêques du Royaume de Lorraine leurs Confreres, pour lui expoſer les motifs de leur conduite & de leurs déciſions, diſpoſés à recevoir ſes inſtructions, & à réformer même leur jugement, s'il avoit de meilleures raiſons à leur dire; après les avoir tenus trois ſemaines, il s'étoit contenté de leur dire en public, qu'ils lui paroiſſoient excuſables & innocens ſelon le contenu de leurs Ecrits; qu'enſuite les ayant fait venir en ſa préſence, & les ayant enfermés dans un lieu où ſe trouvoit une multitude tumultueuſe de Clercs & de Laïques, il les avoit tyranniquement condamnés & opprimés, ſans Aſſemblée canonique, & ſans obſerver aucune formalité, n'ayant produit contr'eux ni accuſateurs ni témoins, & ne leur ayant donné ni le tems ni le moyen de ſe défendre. „ C'eſt pourquoi,

(*g*) *Annal. Metenſ. ad an.* 865. *p.* 307. *tom.* 3. *Hiſt. Franc. Duchen. & Annal. Bertin. ad an.* 864.

(*h*) *Annal. Bertin. ad an.* 864.

(*i*) *Annal. Metenſ. ad an.* 865. *Annal. Bertin. ad an.* 864.

(*k*) *Annal. Bertin. ad an.* 864. Guntharius hæc diabolica capitula, & hactenùs inaudita, &c.

Mairie de Saint-Jean-d'Angle. — Vente d'un terrain communal.

Le public est informé que le Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angle a décidé, dans sa séance du 15 mai 1881, la vente d'un terrain communal, situé au lieu dit *Le Pré-Neuf*, d'une contenance de 1 hectare 50 ares environ, et qu'il sera procédé à cette vente, le dimanche 5 juin prochain, à deux heures de l'après-midi, à la mairie de Saint-Jean-d'Angle, par le ministère de Me Bonnet, notaire à Saint-Jean-d'Angle.

Les enchères seront reçues sur la mise à prix de 1,500 francs.

Le cahier des charges est déposé à la mairie de Saint-Jean-d'Angle, où il peut être consulté par tous les intéressés.

Saint-Jean-d'Angle, le 20 mai 1881.

Le maire,
Jean Dupont.

Mairie de Saint-Jean-d'Angle. — Vente d'un terrain communal.

Le public est informé que le Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angle a décidé, dans sa séance du 15 mai 1881, la vente d'un terrain communal, situé au lieu dit *Le Pré-Neuf*, d'une contenance de 1 hectare 50 ares environ, et qu'il sera procédé à cette vente, le dimanche 5 juin prochain, à deux heures de l'après-midi, à la mairie de Saint-Jean-d'Angle, par le ministère de Me Bonnet, notaire à Saint-Jean-d'Angle.

Les enchères seront reçues sur la mise à prix de 1,500 francs.

Le cahier des charges est déposé à la mairie de Saint-Jean-d'Angle, où il peut être consulté par tous les intéressés.

Saint-Jean-d'Angle, le 20 mai 1881.

Le maire,
Jean Dupont.

Mairie de Saint-Jean-d'Angle. — Vente d'un terrain communal.

Le public est informé que le Conseil municipal de Saint-Jean-d'Angle a décidé, dans sa séance du 15 mai 1881, la vente d'un terrain communal, situé au lieu dit *Le Pré-Neuf*, d'une contenance de 1 hectare 50 ares environ, et qu'il sera procédé à cette vente, le dimanche 5 juin prochain, à deux heures de l'après-midi, à la mairie de Saint-Jean-d'Angle, par le ministère de Me Bonnet, notaire à Saint-Jean-d'Angle.

Les enchères seront reçues sur la mise à prix de 1,500 francs.

Le cahier des charges est déposé à la mairie de Saint-Jean-d'Angle, où il peut être consulté par tous les intéressés.

Saint-Jean-d'Angle, le 20 mai 1881.

Le maire,
Jean Dupont.

Digitized by Google

Pape, & même d'aller à Rome, pour lui donner des marques de ſa déférence.

XXX. *Gonthier & Theutgaud ſe retirent en Italie. Ils y meurent.*

Lothaire fit encore plus; il abandonna entiérement l'Archevêque de Cologne (*t*), & lui donna pour ſucceſſeur Hugues couſin germain de Charles le Chauve, & neveu de l'Imperatrice Judith. Gonthier en fut ſi irrité, qu'il entra dans Cologne, enleva tout ce qu'il trouva d'or & d'argent dans le tréſor de l'Egliſe, & s'en alla à Rome, traînant avec lui Theutgaud de Tréves, qu'il avoit précipité dans tous ces malheurs. Ils y alloient dans le deſſein de faire au Pape (*u*), une confeſſion de leur faute, & de lui découvrir toutes les fourberies qu'on avoit commiſes dans cette affaire, eſperant d'obtenir, par la médiation de l'Empereur Loüis, l'abſolution de leur cenſure. Ils ſe trouverent au Concile que le Pape aſſembla à Rome au commencement de Novembre (*x*) 864. pour traiter de l'affaire de Lothaire, & de celle d'Ignace Archevêque de Conſtantinople: mais ils ne purent obtenir leur parfaite reconciliation, & moururent en Italie, réduits à la Communion laïque (*y*). Theutgaud mourut en l'an 867. (*z*), & Gonthier en l'an 869 (*a*).

Tout ce que Lothaire avoit écrit au Pape, & ce qu'il avoit fait envers l'Archevêque de Cologne, n'étoit qu'une feinte; il continuoit ſon commerce ſcandaleux avec Valdrade. Elle avoit une autorité preſque abſoluë dans ſon Royaume, & poſſedoit les biens de pluſieurs Abbayes de filles, dont le Roi lui avoit fait préſent. Ce Prince ayant fait partir l'Evêque de Straſbourg avec la Lettre dont nous avons parlé, ſe rendit par Gondreville, & par Remiremont au lieu nommé *Urba*, ou Orbe en Suiſſe, ſur la petite riviere d'Orbe, près le Lac de Neuf-châtel, où ſon frere l'Empereur Loüis ſe devoit trouver. On ne ſçait ce qui ſe paſſa dans cette entrevuë. Il paroît ſeulement par la ſuite de l'Hiſtoire, que Lothaire engagea ſon frere à ne pas accorder paſſage par ſes Etats à ceux qui iroient à Rome de la part du Roi Charles le Chauve (*b*), craignant que ce Prince ne voulût profiter de l'occaſion des troubles préſens, pour envahir ſon Royaume. En effet Loüis arrêta les Evêques qui y alloient de la part de ce Prince, au ſujet de la dépoſition de Rothade Evêque de Soiſſons: mais cette affaire n'a nul rapport à notre Hiſtoire.

XXXI. *Thietberge ſe retire dans le*

Cependant Lothaire demeuroit toujours ſéparé de Thietberge; & cette Princeſſe qui étoit en Valais avec ſon frere le Comte Humbert, fut obligée une ſeconde fois de venir ſe réfugier dans le Royaume de Charles le Chauve, qui la reçut, & lui donna pour ſa ſubſiſtance l'Abbaye d'Avenay en Champagne. D'un autre côté, le Pape agiſſoit toujours auprès de Loüis Roi de Germanie, & de Charles le Chauve, afin d'engager par leur moyen Lothaire à lever le ſcandale, & à donner ſatisfaction à l'Egliſe, en reprenant Thietberge. Charles & Loüis eurent ſur cela, vers le milieu de Fevrier 865. une Conférence à Douzy, entre Sedan & Mouzon (*c*), d'où ils députerent deux Evêques vers Lothaire leur neveu, pour lui dire, qu'avant que d'entreprendre le voyage de Rome, dont il faiſoit courir le bruit depuis ſi long-tems, il ſongeât à réparer le ſcandale qu'il avoit donné à l'Egliſe; qu'il abandonnât Valdrade, & reprît Thietberge; qu'après cela il donnât ordre aux affaires de ſon Royaume, & qu'il allât, s'il vouloit, viſiter les tombeaux des Apôtres, & demander pardon au Pape.

Royaume de Charles le Chauve.

An de J. C. 864.

Lothaire prit ombrage de cette Conférence, & ne reçut pas bien les avis que ſes deux oncles lui donnoient. Il s'imagina qu'ils en vouloient à ſon Royaume, & qu'ils s'étoient aſſemblés, pour prendre des meſures au ſujet de la ſucceſſion de Loüis Roi de Provence. Il envoya promptement en Italie Luitfrid ſon oncle, frere de ſa mere, à l'Empereur Loüis ſon frere, le priant de s'employer auprès du Pape, afin qu'il écrivît au Roi Charles le Chauve, & le détournât de lui faire la guerre. Loüis n'eut pas de peine à l'obtenir du Pape (*d*), qui exhorta Charles à conſerver l'union avec Lothaire & Loüis.

XXXII. *Lettres du Pape au Roi Lothaire.*

Mais peu de tems après, le Pape écrivit de nouveau à Loüis de Germanie & à Charles le Chauve (*e*), pour les ſolliciter de preſſer Lothaire à prendre enfin ſon parti, & pour lui dire de ne pas ſonger au voyage de Rome, qu'il n'eût auparavant renvoyé Valdrade, & repris la Reine Thietberge; à moins que tous deux, d'un commun conſentement, ne s'accordaſſent à demeurer ſéparés, ſans ſe marier. Cette Lettre fut apportée en copie aux deux Princes, par un Courier particulier, en attendant qu'Arſene Evêque d'Oſta, Légat du Pape, pût les leur porter lui-même sûrement en original.

Ce Légat arriva quelque tems après en Allemagne, & ayant communiqué ſes Lettres au Roi de Germanie, qu'il trouva à Francfort, il vint de-là à Gondreville trouver Lothaire (*f*), à qui il remit les Lettres du Pape, en préſence des Evêques & des Seigneurs; lui décla-

(*t*) *Annal. Bertin. ad an.* 864. *p.* 220. *Annal. Metenſ. ad an.* 865. *p.* 307. *t.* 3. *Spicil. Annal. Fuldenſ. ad an.* 864. *tom.* 3. *Spicil. p.* 519.

(*u*) *Annal. Bertin.* Ut omnia Lotharii & ſua figmenta de Theutberga & Valdrada apoſtolico ex ordine pandat.

(*x*) *Annal. Bertin. ad an.* 864.

(*y*) *Annal. Metenſ. ad an.* 865. Dum iterùm ac tertiò Sedem apoſtolicam ob reſtitutionis gratiam adiiſſent, noviſſimè in Italia infirmitate præventi, peregrini & exules morientur, Communione laicali ſibi tantùm conceſsâ.

(*z*) *Annal. Bertin. ad an.* 867. *p.* 229.

(*a*) *Annal. Bertin. ad an.* 869. *collatis cum Annal. Metenſ. ad eundem annum*, *p.* 311.

(*b*) *Annal. Bertin. ad an.* 864. *p.* 221.

(*c*) *Annal. Bertin. ad an.* 865. *p.* 222. *t.* 3. *Spicil.*

(*d*) *Epiſtola Nicolai Papæ ad Carol. Calv. t.* 3. *Spicil. p.* 832.

(*e*) *Ejuſdem Epiſtola ad Ludovicum & Carol. Reges*, *t.* 3. *Spicil. p.* 834.

(*f*) *Annal. Bertin. ad an.* 865. *p.* 223.

An de J. C. 864.

rant en même tems, que s'il ne s'éloignoit de Valdrade, & ne reprenoit Thietberge, il le retrancheroit de la Communion des Fidéles. Enſuite il ſe rendit auprès du Roi Charles le Chauve à Attigny vers le milieu du mois de Juillet, & lui préſenta les mêmes Lettres du Pape, dont on a déja parlé. Elles furent reçuës par-tout avec beaucoup de reſpect, quoique d'un ſtile fort haut, & fort différent de celui dont les Papes précédens avoient accoutumé d'écrire aux Rois de France (*g*): mais le crime de Lothaire étoit ſi public, ſi criant & ſi ſcandaleux, qu'il ne pouvoit trop témoigner le zéle dont il brûloit, pour en procurer la réparation.

XXXIII. *Aſſemblée d'Attigny, où Lothaire eſt obligé de recevoir Thietberge.*

Arſene, pour ne pas laiſſer ſon ouvrage imparfait, propoſa à Charles une entrevuë avec Lothaire, afin qu'ils puſſent renouveller leur ancienne alliance, & reconcilier Thietberge avec le Roi de Lorraine. La Reine de France Irmentrude joignit ſes prieres à celles du Légat, & Charles conſentit à tout ce qu'ils voulurent. Lothaire & Thietberge ſe rendirent à Attigny; & après que le Traité de paix fut ſigné, Arſene accompagné d'un grand nombre d'Evêques, qui étoient à l'Aſſemblée, préſenta à Lothaire la Reine Thietberge, lui denonçant de la part du Pape, que s'il ne la recevoit, & ne lui rendoit tous les devoirs d'un époux, il le déclareroit excommunié, non ſeulement en cette vie, mais auſſi en l'autre, où par ſa déſobéïſſance au S. Siége, il ſubiroit un jugement terrible, & ſeroit accuſé par le Prince des Apôtres, devant Dieu, qui le condamneroit aux flammes éternelles.

Lothaire n'avoit nulle inclination pour Thietberge; il étoit outré de dépit contre le Pape & contre ſon Légat; il ne laiſſa pas de faire bonne contenance dans cette occaſion, & de déguiſer ſi bien ſes ſentimens, qu'il trompa toute l'Aſſemblée. Il préſenta la main à Thietberge, promit de la recevoir pour ſon épouſe, fit jurer douze de ſes principaux Seigneurs (*h*), qu'il la traiteroit comme telle, & l'honoreroit comme Reine. Et afin qu'il ne manquât rien à une parfaite reconciliation, & que comme le ſcandale avoit été public, la réparation le fût auſſi, on fit convenir le Roi, que le jour de l'Aſſomption de la Vierge, il aſſiſteroit avec la Reine en habits de cérémonie, à l'Office public de l'Egliſe (*i*). La Reine prit les devans, & ſe rendit à Gondreville ſur la Moſelle, à une lieuë au-deſſous de Toul; & peu de tems après, le Légat Arſene y arriva avec Lothaire. Le jour de l'Aſſomption le Légat y célébra la Meſſe pontificalement, & Lothaire & Thietberge y aſſiſterent avec leurs habits Royaux, & la Couronne ſur la tête.

An de J. C. 864.

Le Légat n'en demeura pas là, il voulut que Valdrade allât à Rome, & réparât par ſa ſoûmiſſion & par ſa pénitence, tout le ſcandale qu'elle avoit cauſé dans l'Egliſe. Elle vint joindre le Légat à Gondreville, & fut obligée de l'accompagner dans ſon voyage (*k*). Il ſe rendit d'abord à Orbe dans la Suiſſe, où l'on diſoit que le Roi de Germanie devoit avoir une entrevuë avec Lothaire. De-là le Légat paſſa par l'Allemagne & par la Baviere, pour s'en retourner en Italie. On avoit crû que l'abſence de Valdrade diminueroit la paſſion de Lothaire pour elle: mais ceux qui favoriſoient les déreglemens de ce Prince, & qui avoient intérêt au rétabliſſement de Valdrade (*l*), ne manquerent pas de lui repréſenter la maniere indigne dont le Légat l'avoit traité; la hauteur avec laquelle le Pape lui avoit écrit; l'affront qu'on lui avoit fait à la vûë de toute la Cour du Roi de France. Tout cela ranima ſon averſion contre Thietberge, & le porta à envoyer ſecrettement à Valdrade un ordre de revenir en France (*m*). Elle reçut cet ordre étant à Pavie, & ſe déroba auſſi-tôt, pour ſe rendre auprès de Lothaire, qui depuis le départ du Légat, n'avoit pas vû Thietberge. Valdrade ne parut pas toutefois à la Cour (*n*); mais elle n'en étoit pas ſi éloignée, que le Roi ne pût l'aller voir aiſément, quand il vouloit.

XXXIV. *Valdrade obligée de ſe rendre à Rome, ſe dérobe du Légat, & revient en France.*

Le Pape ayant ſçû la fuite de Valdrade, l'excommunia ſolemnellement, le jour de la Purification de la ſainte Vierge (*o*), dans l'Egliſe de ſainte Marie-Majeure, & écrivit en même tems à tous les Evêques d'Allemagne & des Gaules (*p*), pour les informer des motifs de cette excommunication. Il écrivit auſſi au Roi Lothaire, & lui dit de prendre garde qu'il ne fût enfin obligé de l'excommunier, & de le traiter comme un Publicain & un Payen. Pendant cet intervalle, Thietberge craignant les effets de la colere & de la violence du Roi, ſe retira ſecrettement de la Cour, & alla en France auprès de Charles le Chauve, qui la reçut humainement. Le Pape en ayant été informé, écrivit à Charles pour l'en remercier, & pour l'exhorter à continuer les effets de ſa bienveillance envers cette Princeſſe dénuée de tout ſecours.

XXXV. *Le Pape excommunie Valdrade.*

XXXVI. *Lothaire*

D'un autre côté, Lothaire renouvella les

(*g*) *Annal. Bertin. ibid.* Nicolaus Papa Arſenium Oſtienſem Epiſcopum, cum epiſtolis . . . non cum apoſtolica manſuetudine & ſalua honorabilitate, ſicut Epiſcopi Romani Reges conſueverant in ſuis epiſtolis honorare, ſed cum malitioſa interminatione, tranſmittit.

(*h*) *Epiſt.* 58. *Nicol. Papæ ad Epiſcopos in Regno Lud. conſtitutos*, p. 453. *t.* 8. *Concil. Labb.* Quando Lotharius Theutbergam in præſentia Miſſi noſtri reſumpſit, duodecim, ſicut audiſtis, illuſtres Comites juramenta ſuâ vice repromittere juſſit, ſe de cætero ita Theutbergam fore retenturum, & tractaturum, quemadmodum Regem legitimam conjugem ſuam Reginam reumere convenit & tractare.

(*i*) *Annal. Bertin. ad an.* 865.

(*k*) *Annal. Bertin. ad an.* 866. *p.* 123. *& Annal. Metenſ. ad an.* 866.

(*l*) *Annal. Metenſ. ad an.* 868. *p.* 308. *t.* 3. *Queſn.*

(*m*) *Vide Epiſt.* 55. *Nicolai Papæ*, *t.* 8. *Concil. p.* 442.

(*n*) Il y a beaucoup d'apparence qu'elle ſe retira dans l'Abbaye de Lure, ou à S. Quentin près de cette Abbaye, ſituée dans la Franche Comté, & que Lothaire lui avoit donnée en 865. ou 866. Voyez la vie de S. Delcole, *t.* 2. *Bened. pp.* 114. 115.

(*o*) *Annal. Metenſ. ad an.* 866.

(*p*) *Epiſt. Nicol. Papæ* 49.

renouvelle ſes accuſations contre Thietberge. Celle-ci offre au Pape de renoncer à la qualité de Reine & de femme de Lothaire.

anciennes accuſations contre Thietberge, & prétendit prouver que Valdrade étoit ſa légitime épouſe; qu'il l'avoit épouſée, avant qu'on l'eût forcé à prendre Thietberge; que pour preuve de la vérité qu'il avançoit, il étoit prêt de ſubir un nouveau genre d'épreuve, uſité en ce tems-là, qui étoit de nommer, chacun de ſon côté, un Champion; & que celui des deux qui demeureroit victorieux, donneroit gain de cauſe à la Partie qui l'auroit choiſi. Ce parti fut propoſé au Pape, qui le rejetta (*q*): mais la Reine Thietberge laſſée de tant de traverſes, & craignant toujours de s'expoſer à la fureur du Roi, écrivit au Pape (*r*), pour le prier de trouver bon qu'elle renonçât volontairement & de ſon plein gré, comme elle étoit prête de le faire, à la qualité de Reine, & à ſon mariage avec Lothaire. Elle alla même juſqu'à aſſûrer le Pape, que Valdrade étoit la légitime épouſe de ce Prince: enfin elle ſuppliot le Pape de la recevoir à Rome, où elle déſiroit lui ouvrir ſon cœur, & lui découvrir l'état de ſa conſcience.

Le Pape n'eut pas de peine à découvrir le principe de cette confeſſion, & de ces réſolutions ſi extraordinaires, qu'on lui diſoit être ſi libres & ſi volontaires. Il répondit à la Reine, que le langage qu'elle lui tenoit dans ſa Lettre, lui paroiſſoit ſi nouveau, & étoit ſi contraire à tout ce qu'il apprenoit tous les jours des plus diſtingués Perſonnages de la Gaule & de la Germanie, qu'il ne pouvoit croire qu'il fût exempt de contrainte: Qu'il ſçavoit les perſécutions & les violences auſquelles elle étoit expoſée; mais que cela ne devoit pas lui abattre le courage: Qu'en vain elle vouloit faire l'apologie de Valdrade; qu'on la connoiſſoit aſſez. *Et quand même*, ajoûte-t'il, *le Roi pourroit légitimement vous répudier, ou que vous viendriez à mourir, ce Prince ne pourroit jamais avoir pour femme cette indigne & criminelle perſonne, avec qui il a vécu d'une maniere ſi ſcandaleuſe. L'Egliſe qui a porté ſur cela ſon jugement, n'a pas beſoin de votre témoignage. Le voyage de Rome dont vous me parlez, ne ſeroit pas ſûr pour vous; & vous ne devez point vous éloigner de Lothaire, tandis que Valdrade eſt près de lui. Enfin votre ſtérilité, quand elle ſeroit réelle, ne doit pas vous être imputée, mais au crime du Roi votre époux.*

XXXVII. *Lettres du Pape aux Evêques du Royaume de Lorraine, dans leſquelles il leur reproche leur foibleſſe.*

Les Evêques du Royaume de Lothaire, ou intimidés par ce Prince, ou déſapprouvant la ſévérité de Nicolas, non ſeulement n'avoient pas traité Valdrade en excommuniée; ils avoient même refuſé de recevoir les Lettres du Pape. Ce Pontife leur en écrivit d'autres, par leſquelles il leur dénonce Valdrade excommuniée pour la troiſiéme fois; leur reproche leur foibleſſe & leur lâcheté, de n'avoir pas ſecondé ſes efforts, & élevé au moins leur voix pour crier contre tant de déſordres: Qu'ils avoient plus d'attache pour leurs Bénéfices, dont ils craignoient que le Roi ne les privât, que de zéle pour la vérité & la juſtice: Qu'ils ne pouvoient raiſonnablement préſumer qu'il eût renvoyé Valdrade en Lorraine, puiſqu'il s'étoit toujours ſi fort déclaré contre ce retour; qu'il l'avoit même dénoncée excommuniée pour cela. Enfin il menace d'excommunier les Evêques, s'ils continuent à demeurer dans le ſilence en cette occaſion, & de les traiter comme fauteurs du déſordre de Lothaire & de Valdrade (*s*).

An de J. C. 864.

Vers le même tems, le Pape écrivit au Roi Lothaire (*t*), le ſuppoſant bien informé de ce que Thietberge lui avoit écrit. Il lui déclare que la Lettre de cette Princeſſe ne l'a point du-tout perſuadé de la libre réſolution qu'elle dit avoir priſe de ſe retirer; & beaucoup moins de la vérité du mariage prétendu entre lui & Valdrade: Que tout le monde parle des mauvais traitemens qu'il fait ſouffrir à Thietberge; & qu'il ne doute pas que ce ne ſoit là le vrai motif qui lui fait déſirer la ſéparation. Que ſi elle demande ſérieuſement de venir à Rome, le Roi doit lui donner toutes ſortes d'aſſûrances qu'elle fera ce voyage ſans danger; & qu'il doit y envoyer auſſi premiérement Valdrade, afin d'y ſubir le jugement qu'on portera contre elle. Il répond enſuite à ce que Thietberge avoit dit de ſa ſtérilité. Au reſte, il reconnoît que ſi la Reine demande ſa ſéparation pour l'amour de la pureté, & pour vivre dans une plus grande perfection, non ſeulement il ne s'y oppoſera pas, mais qu'il y donnera volontiers ſon conſentement, pourvû que Lothaire promette de ſon côté de garder auſſi la continence, & de demeurer dans le célibat. Il finit, en lui remontrant le danger auquel il s'expoſe d'encourir l'excommunication, s'il continuë à communiquer avec Valdrade, & à la favoriſer dans ſon déſordre.

XXXVIII. *Le Pape emploie le Roi de Germanie, pour porter le Roi Lothaire à renoncer à ſon prétendu mariage avec Valdrade.*

Le Pape craignoit toutefois d'en venir aux extrêmités avec Lothaire, & il cherchoit tous les moyens pour le ramener au bon chemin. Il écrivit à Loüis Roi de Germanie (*u*), pour le prier de porter le Roi de Lorraine ſon neveu à bien traiter Thietberge, & à lui faire entendre que mal-à-propos il ſe flatte d'un divorce: Que quoi que Thietberge pût lui écrire, il n'y conſentira jamais; & que quand même cette Princeſſe ſeroit ſéparée du Roi, par le divorce, ou par la mort, il ne pourroit jamais eſpérer d'avoir Valdrade pour légitime épouſe. Loüis & Charles le Chauve donnerent un rendez-vous à Lothaire, où ils devoient

(*q*) *Vide Fragmenta Epiſt. Nicol. Papæ, t. 8. Concil. p. 551.*
(*r*) *Nicolas Papa Epiſt. 48. & apud Queſn. t. 3. Hiſtor. Franc. pag. 838.*
(*s*) *Epiſt. Nicolai I. Papæ 49. t. 8. Concil. & t. 3. Queſn. 840.*
(*t*) *Nicolai Papæ Epiſtola 50. t. 8. Concil. Labb. & t. 3. Queſn. p. 842.*
(*u*) *Epiſt. 53. Nicol. Papæ, t. 8. Concil Labb. p. 458.*

l'entretenir

An de J. C. 866. l'entretenir de cette affaire : mais Lothaire n'étant pas venu au lieu marqué, Charles le vint trouver, & le preſſa de faire ceſſer un ſcandale qui duroit depuis ſi long-tems. Lothaire ſe défendit, en diſant que le Pape le preſſoit trop : Que depuis le départ du Légat Arſene, Valdrade n'étoit pas venûë à la Cour : Qu'il étoit réſolu de ne la jamais voir : Qu'au ſurplus il devoit inceſſamment aller à Rome, & s'aboucher avec le Pape, pour terminer cette affaire.

Loüis Roi de Germanie informa le Pape de tout ce que ſon frere le Roi Charles & lui avoient négocié avec Lothaire ; & le Pape lui répondit, qu'il étoit inutile que Lothaire vînt à Rome, tandis qu'il ne traiteroit pas la Reine ſon épouſe comme il devoit, & qu'il ne romproit pas abſolument avec Valdrade : Qu'il avoit des avis certains, qu'encore que cette femme fût éloignée de la Cour, le Roi entretenoit un commerce ſecret de Lettres avec elle ; qu'il ſe conduiſoit par ſes conſeils, qu'il accordoit pluſieurs graces à ſa recommandation, & que pluſieurs perſonnes avoient été diſgraciées à ſon ſujet. Le Pape demandoit de plus, que Valdrade ſe rendît à Rome, pour marque de ſa ſoûmiſſion & de ſon repentir ; & qu'on remplît inceſſamment les Siéges de Cologne & de Tréves, que Gonthier & Theutgaud tenoient encore, quoiqu'abſens : car le choix que Lothaire avoit fait de Hugues pour l'Archevêché de Cologne, n'avoit point eû de lieu ; & ce Prince, à la recommandation, comme l'on croit, de l'Empereur Loüis ſon frere (*x*), avoit retiré cet Evêché des mains de Huges, pour le donner par proviſion à Hilduin frere de Gonthier, dans l'eſpérance apparemment de reconcilier ce Prélat avec le Pape. Le Roi Loüis, & les Evêques de Germanie, lui avoient auſſi fortement écrit en faveur des deux Archevêques dépoſés (*y*) : mais le Pape demeura inflexible, & n'écouta ni les remontrances du Roi, ni les prieres des Evêques (*z*).

Pendant cette même année 866. vers le mois d'Août, le Roi Charles le Chauve vint avec la Reine Irmintrude ſon épouſe, au-devant du Roi Lothaire, juſqu'à un lieu nommé Ottonville, dépendant de l'Abbaye de Saint-Quentin. On ne ſçait pas les raiſons particulieres de cette entrevûë. Les Annales du tems portent ſimplement (*a*), que ce fut pour quelques accords qu'ils avoient à faire enſemble, & pour leſquels le Roi Lothaire donna à Charles l'Abbaye de S. Vaſt d'Arras. Vers le milieu du mois d'Août, on tint à Soiſſons (*b*) un Concile, à la fin duquel on réſolut de ſacrer & de couronner la Reine Irmintrude épouſe de Charles le Chauve. Après cette cérémonie, qui ſe fit à S. Médard de Soiſſons, le Roi & la Reine de France ſe rendirent à Attigny, où le Roi Lothaire ſe devoit trouver. Ils y firent auſſi venir Thietberge, qui portoit la qualité de Reine de Lorraine ; mais qui ne l'étoit que de nom ; & qui depuis peu avoit obtenu de ce Prince la permiſſion d'aller à Rome, mais le Pape l'ayant empêchée, ainſi qu'on la vû, les deux Rois députerent à Rome des Evêques, pour faire connoître au Pape les réſolutions ſecrettes qu'ils avoient priſes dans cette Aſſemblée. An de J. C. 866.

XXXIX. *Loüis de Germanie ſe reconcilie avec Loüis ſon fils.*

Loüis Roi de Germanie ſe rendit aux Fauxbourgs de Metz (*c*) le 4. Novembre de l'an 867. après s'être reconcilié avec Loüis ſon fils, qui s'étoit ſoûlevé contre lui, & avoit engagé le Chef des Vinides de venir faire des courſes juſques dans la Baviere. Le Roi Lothaire s'y trouva auſſi, & il y attendoit le Roi Charles le Chauve, qui s'avança en effet avec la Reine ſon épouſe, par le pays Remois, juſqu'à la ville de Verdun : mais Loüis de Germanie ayant ſçû qu'il venoit avec des troupes, ſous pretexte de lui donner du ſecours contre le Prince ſon fils, lui dépêcha des couriers, pour le prier de n'avancer pas plus avant, parce que ſon fils s'étoit rangé à ſon devoir ; que tout étoit en paix dans ſes Etats, & que lui-même étoit inceſſamment rappellé en Baviere par des affaires preſſantes : qu'ainſi il étoit inutile qu'il prît la peine de venir juſqu'à Metz.

Charles s'arrêta donc à Verdun, attendant que ſon neveu le Roi Lothaire l'y vînt joindre : mais Lothaire étoit occupé à autre choſe, qui lui tenoit plus à cœur. Il étoit allé à Tréves, avec les Evêques de ſon Royaume, pour tâcher d'engager Thietberge à ſe charger d'un crime dont elle n'étoit pas coupable, & à demander le voile de Religieuſe. Les Evêques ne voulurent pas y donner les mains : ainſi le Roi Charles, après avoir demeuré vingt jours à Verdun, reprit le chemin de ſes Etats, laiſſant à ſes ſoldats la liberté de piller les lieux par où ils paſſoient. Il arriva à Compiégne, & y célebra la Fête de Noël.

LX. *Lothaire paſſe en Italie, avec une armée, au ſecours du Roi Loüis ſon frere.*

Les Sarraſins étant venus d'Afrique en Italie (*d*), l'Empereur Loüis aſſembla ſon armée, pour leur réſiſter : mais ne ſe croyant pas aſſez fort pour leur faire tête, il appella à ſon ſecours le Roi Lothaire ſon frere, qui depuis long-tems avoit envie d'aller à Rome. Il vint en diligence, avec une bonne armée, au ſecours de ſon frere, & ils firent enſemble avec ſuc-

(*x*) *Annal. Bertin. p.* 225. *ad an.* 866.
(*y*) *Nicolai Papa Epiſtola* 56. *& ſq.*
(*z*) *Annal. Bertin. ad an.* 866. *p.* 225.
(*a*) *Annal. Bertin.* Pro quibuſdam convenientiis, ut dicebatur, firmitatibus inter ſe factis, Abbatiam ſancti Vedaſti, donante ſibi Lothario, ſuſcipit.
(*b*) *Concil. Sueſſion. III. an.* 866. *xv. Calend. Septemb. t.* 8. *Concil. Labb. p.* 808. *Annal. Bertin. ad an.* 866. *p.* 226. Rex (Carolus) cum Regina Antiſiacum Palatium, obviam Lotharío adit ; quò Theutbergam nomine tantùm Reginam Lotharii, quæ Romam pergendi licentiam habuit, revocant.
(*c*) *Annal. Bertin. ad an.* 867. *pp.* 226. 227. Octavo die ante Miſſam ſancti Martini, obviam fratri ſuo Carolo, & nepoti ſuo Lothario ſecùs civitatem Metenſium.
(*d*) *Annal. Metenſ.* 867. *p.* 310. *t.* 3. *Hiſt. Franc. Quæſn. Vide & annal. Fuldenſ. ad an.* 868.

An de J.C. 867.

très laguerre aux Sarrasins : mais la peste & la dyſſenterie s'étant miſes dans l'armée de Lothaire, il en périt une très grande multitude. Les chaleurs exceſſives, & l'intempérie de l'air, jointes aux piquures des araignées, ou peut-être des Tarantules, en tuerent auſſi pluſieurs; ce qu'on attribua à une punition de Dieu, qui châtioit ainſi ſur le peuple François l'endurciſſement de Lothaire.

XLI. *Lothaire veut engager le Pape Adrien, ſucceſſeur de Nicolas, à permettre ſon mariage avec Valdrade.*

Comme le Pape Nicolas I. étoit mort au mois de Décembre 867. ce Prince ne jugea pas à propos d'aller à Rome : il pria l'Empereur Louis ſon frere, de s'employer auprès du Pape Adrien II. ſucceſſeur de Nicolas, pour qu'il ne s'oppoſât pas au mariage qu'il vouloit contracter avec Valdrade. Lothaire écrivit même à Adrien en ces termes (*e*) : *J'ai appris la fâcheuſe nouvelle de la mort du Pape Nicolas d'heureuſe mémoire. Je ſuis perſuadé que Dieu l'a mis dans ſa gloire. Tous les Chrétiens du monde doivent regretter la perte d'un ſi grand Pontife : l'Ordre Eccleſiaſtique en particulier doit vivement reſſentir cette mort. Je le pleure moi-même. Je lui avois remis mes intérêts entre les mains, & je m'étois adreſſé à lui, pour avoir juſtice des calomnies que mes ennemis avoient répandues contre moi. Ils avoient eû même la malice de le prévenir, & de l'empêcher d'écouter mes juſtes défenſes. Je l'avois prié de m'entendre en préſence de mes accuſateurs, & de trouver bon que j'allaſſe à Rome pour me juſtifier, & il n'a jamais voulu m'accorder une demande ſi raiſonnable.... Mais puiſqu'il a plû à Dieu de vous élever en ſa place, j'eſpere que vous ne vous oppoſerez pas au déſir que j'ai de vous voir, & de vous entretenir. J'eſpere de vous cette grace, & une réponſe favorable à ma Lettre.*

Adrien lui répondit (*f*), qu'il pouvoit venir à Rome; & qu'au cas qu'il fût innocent des crimes dont on le chargeoit, on lui rendroit toute la juſtice qu'il avoit lieu d'eſperer des Succeſſeurs de S. Pierre : Que quand même il ſeroit coupable, cela ne devoit pas l'empêcher de s'y rendre, pourvû qu'il fût diſpoſé à confeſſer ſa faute, & à en faire pénitence. Lothaire parut fort content de cette réponſe, & il le fut encore beaucoup de la permiſſion que le Pape accorda à Thietberge d'aller à Rome : choſe que le Pape Nicolas ſon prédéceſſeur avoit toujours conſtamment refuſée. Enfin toute la conduite d'Adrien lui donnoit eſpérance d'un prompt accommodement : car ce Pontife, dès le commencement de ſon Pontificat (*g*), avoit reconcilié pluſieurs de ceux que ſon prédéceſſeur avoit excommuniés; & même, dans la premiere Meſſe qu'il célébra pontificalement, il donna de ſa main la Communion à l'Archevêque de Tréves Theutgaud, touché qu'il fut de ſa ſoûmiſſion & de ſa pénitence.

XLII. *Mort de Theutgaud Archevêque de Tréves.*

Ce Prélat avoit été attiré à Rome par Arſene (*h*), homme avare & ambitieux, qui avoit alors beaucoup de crédit dans la Cour du Pape, & qui lui avoit perſuadé, & à Gonthier Archevêque de Cologne, d'y venir, avec promeſſe de les faire retablir. Ils lui firent pour cela de grands préſens : mais après avoir attendu long-tems l'effet de ſes promeſſes, & avoir perdu preſque tous les hommes de leur ſuite, Theutgaud y mourut, & Gonthier eut bien de la peine à ſe tirer de la maladie dont il fut attaqué.

On raconte (*i*) que Theutgaud étant dans le Monaſtere de S. André de Rome, que le Pape Adrien II. lui avoit aſſigné pour retraite, S. Gregoire le Grand, Fondateur de cette Abbaye, lui apparut la nuit, & lui commanda d'en ſortir au plutôt. L'Archevêque ne s'en mit pas beaucoup en peine, parce qu'il regarda cela comme un ſonge; & après avoir fait ſa priere, il ſe rendormit : mais le même Saint lui apparoiſſant de nouveau avec ſes habits pontificaux, lui ordonna avec menaces d'en ſortir, diſant que la maiſon qu'il avoit fondée ſous l'invocation de S. André, n'étoit pas deſtinée pour en faire une hotellerie. Theutgaud lui répondit, qu'il n'y étoit entré que par la permiſſion du Pape. S. Gregoire lui dit, que le Pape & lui avoient mal fait, & qu'ils en porteroient la peine. Enfin l'Archevêque s'étant encore recouché, mais ſans dormir, le ſaint Pape révint une troiſiéme fois, accompagné de l'Apôtre S. André, & lui dit : *Puiſque vous n'avez pas voulu m'obéir, ſçachez que ſi vous ne ſortez aujourd'hui de ce Monaſtere, ni vous, ni aucun des vôtres ne demeurerez en vie la ſemaine prochaine; & ſi vous en ſortez, vous ne laiſſerez pas de mourir, vous & les vôtres, hors de votre pays, dans une terre étrangere.* Theutgaud ſortit donc le jour même; & le Pape n'ayant pas voulu lui donner une autre demeure, il ſe retira au pays des Sabins, & y mourut la même année avec tous les ſiens.

XLIII. *Thietberge arrive à Rome, & prie qu'on lui permette de ſe retirer de la Cour.*

Thietberge étant arrivée à Rome (*k*), fit connoître au Pape la réſolution qu'elle avoit priſe de ſe retirer de la Cour, pour ſe délivrer des perſecutions qu'elle y ſouffroit, & pour ſe procurer le repos qu'elle n'y avoit jamais pû rencontrer. Elle lui avoüa que ſon mariage n'étoit pas légitime, & lui donna quelques autres raiſons tirées de ſes infirmités, pour l'engager à lui accorder ce qu'elle ſouhaitoit (*l*) : mais Adrien pénétra aiſement le motif de ſes prieres, & ne voulut pas lui permettre de ſe ſéparer pour toujours de la perſonne du Roi. Il

(*e*) *Regino ad an. 868. Epiſt. Lothar. ad Adrian. t. 8. Concil. p. 910. Vide & Annal. Metenſ. ad an. 868. p. 310. t. 3. Hiſt. Franc. Quejn.*
(*f*) *Regino, ibid.*
(*g*) *Vita Adriani II. Papæ, t. 8. Concil. Labb. p. 885.*
(*h*) *Annal. Bertin. ad an. 867. p. 229.*
(*i*) *Vita ſancti Gregorii Papæ, ſec. 1. Bened. p. 493. l. 4. c. 94. Geſta Trevirorum, c. 41.*
(*k*) *Annal. Bertin. ad an. 867. p. 229.*
(*l*) *Epiſtola 23. Adriani ad Lothar. Regem, t. 8. Concil. Labb. p. 911.*

An de J.C. 867.

la renvoya en France, & écrivit à Lothaire, qu'il étoit réſolu de tenir un Concile ſur cette grande affaire : Qu'il le prioit de recevoir Thietberge dans ſon Palais ; & qu'au cas qu'elle ne fût pas en état d'y retourner ſi-tôt, il lui promît de demeurer en ſûreté dans quelques-unes des Terres dépendantes des Abbayes que le Roi lui avoit promiſes, afin qu'elle eût de quoi ſoutenir ſa dignité & ſon rang.

Vers le même tems (*m*), le Pape, à la priere de l'Empereur Loüis, qui en avoit été lui-même ſollicité par Lothaire, accorda le pardon à Valdrade, & leva l'excommunication que Nicolas ſon prédéceſſeur avoit lancée contr'elle (*n*). Il lui écrivit même, pour l'avertir de l'abſolution qu'il lui avoit donnée, & pour l'exhorter à vivre déſormais ſans ſcandale. Il lui dit, qu'il l'a fait ſur la parole que l'Empereur Loüis lui a donnée, qu'elle n'avoit plus aucun commerce avec Lothaire, & qu'elle étoit abſolument réſoluë de ſe retirer. Le Pape écrivit auſſi aux Evêques de Germanie (*o*), pour leur témoigner, qu'ayant levé l'excommunication prononcée contre Valdrade, ils pouvoient la traiter comme une perſonne exempte de toute cenſure.

XLIV. *Conférence des Rois Loüis de Germanie & Charles le Chauve à S. Arnoû de Metz.*

Loüis de Germanie & Charles le Chauve eurent en 867. (*p*), une entrevûë dans l'Abbaye de S. Arnoû de Metz, avec l'agrément de Lothaire, à qui cette ville appartenoit. Lothaire étoit alors en France : car ayant ſçû que le Roi Charles ſon oncle devoit venir dans ſes Etats, il étoit allé au devant de lui juſqu'à Attigny, où il reçut des Lettres du Pape Adrien au ſujet de Thietberge & de Valdrade. D'Attigny, il alla du côté des Ardennes, & ne ſe trova pas à la Conférence de Metz. Il y a même apparence qu'on lui en déguiſa le ſujet : car les deux Rois, en préſence d'Hincmar de Reims, & de cinq autres Evêques (*q*), ſe promirent mutuellement, que ſi jamais la Providence les mettoit en poſſeſſion des Etats de leurs neveux, il les partageroient également, & s'en rapporteroient à ceux de leurs vaſſaux qu'ils choiſiroient pour faire ce partage. C'eſt que Lothaire n'avoit point d'enfant légitime, & qu'il ne paroiſſoit pas qu'il en dût jamais avoir, & que l'Empereur Loüis ſon frere n'en avoit point non plus.

Charles le Chauve, au retour de l'Aſſemblée de Metz (*r*), paſſa par la forêt d'Ardenne, où le Roi Lothaire prenoit apparemment le divertiſſement de la chaſſe. Ce Prince & l'Empereur Loüis ayant ſçû ce qui s'étoit paſſé dans cette entrevûë de Metz, en conçurent beaucoup d'inquiétude, en firent parler au Pape, & le prierent d'interpoſer ſon autorité, pour empêcher l'exécution de ce qui avoit été réſolu. Adrien écrivit au Roi de Germanie une Lettre ſur ce ſujet (*s*), dans laquelle il le prioit de conſerver la paix avec ſes neveux ; & de ne rien entreprendre contre leurs Etats ; ajoûtant, que s'il en uſoit autrement, il devoit s'attendre à voir les armes ſpirituelles de S. Pierre, ſe joindre aux armes de l'Empereur. Il écrivit dans le même ſens au Roi Charles le Chauve une Lettre (*t*), qui lui fut renduë par Advence Evêque de Metz, l'avant-veille de l'Aſcenſion 868.

An de J.C. 868.

XLV. *Lothaire prend la réſolution d'aller à Rome.*

Tout cela n'étoit pas capable de tranquilliſer entiérement l'eſprit de Lothaire. Il revint à Metz, & de-là il ſe rendit à Francfort, auprès du Roi de Germanie (*u*), & le conjura de ne point ſe joindre à ſes ennemis pendant le voyage de Rome qu'il étoit prêt d'entreprendre. Il fit de plus un Traité avec lui, par lequel Loüis de Germanie lui rendit l'Alſace, que Lothaire lui avoit cédée en 860. (*x*). On ignore à quelles conditions Lothaire rentra dans cette Province : mais on ſçait que Loüis conſentit que Hugues fils de Lothaire & de Valdrade, fût pourvû de ce Duché ; & que le Roi de Germanie promit d'être le protecteur de ce jeune Prince, & de tout le Royaume de Lothaire, pendant ſon voyage de Rome, où il devoit envoyer Valdrade devant lui.

Au retour de Francfort, Lothaire donna ordre à ſes troupes de ſe tenir prêtes pour marcher contre les Normands, que l'on diſoit revenir contre ſes Etats avec Roric leur Chef. Mais il ne paroît pas qu'ils ayent rien entrepris cette année contre Lothaire. L'année ſuivante (*y*), ce Prince alla encore en Allemagne, s'aboucher avec Louis de Germanie, qui lui promit avec ſerment de ne rien entreprendre contre lui, s'il ſe marioit avec Valdrade. De-là Lothaire vint trouver Charles le Chauve à Attigny ; & après avoir eû une conférence avec lui ſur ſes affaires, ils convinrent qu'ils ſe raſſembleroient de nouveau, après le commencement d'Octobre. Enfin en 869. (*z*), Lothaire étant ſur le point de partir pour Rome, envoya encore des Ambaſſadeurs à Loüis de Germanie, & à Charles le Chauve, pour les prier de ne faire aucune entrepriſe ſur ſon Royaume pendant ſon abſence. Loüis lui renouvella ſes promeſſes : mais Charles ne lui en donna aucune aſſûrance ; ce qui n'empêcha pas qu'il ne ſe mît en chemin, ayant donné ordre à la Reine Thietberge de le ſuivre, & de partir quelques jours après lui.

Lothaire arriva à Ravenne au mois de Juin, & fit donner avis de ſon arrivée à l'Empereur

(*m*) An de J. C. 868. au commencement de Février.
(*n*) *Epiſt.* 15. *Adrian. Papæ ad Vuiradam*, *t.* 8. *Concil. pag.* 913.
(*o*) *Epiſt.* 15. *Adriani Papæ*, *t.* 8. *Concil. Labb. p.* 914.
(*p*) *Annal. Bertin. ad an.* 867. *p.* 228.
(*q*) *Capitul. Reg. Franc. t.* 2. *p.* 207. *n.* 39.
(*r*) *Annal. Bertin. ad an.* 867.
(*s*) *Epiſt. Adriani Papæ ad Lud. Germ. Reg. t.* 3. *Conſtit. pag.* 856.
(*t*) *Annal. Bertin. ad an.* 868 *p.* 230.
(*u*) *Annal. Bertin. ad an.* 867. *p.* 228.
(*x*) *Annal. Bertin. ad an.* 860. *p.* 212.
(*y*) *Annal. Bertin. ad an.* 868 *p.* 233.
(*z*) *Annal. Bertin. ad an.* 869. *p.* 234. *t.* 3. *Conſtit.*

Digitized by Google

An de J. C. 868.

ſon frere, qui étoit alors occupé au ſiége de Barry, que les Sarraſins défendoient avec beaucoup de vigueur. Lothis lui fit réponſe, qu'il ne pouvoit quitter ce ſiége, où ſa préſence étoit abſolument néceſſaire, ni aller à Rome pour le préſent; mais qui lui conſeilloit de retourner dans ſes Etats pour quelque tems, juſqu'à ce qu'ils puſſent prendre jour pour ſe voir, & pour conferer à loiſir. Lothaire ne ſuivit pas ce conſeil: mais ſans aller à Rome, il s'avança juſqu'à Ravenne, où il trouva l'Imperatrice Engelberge ſa belle-ſœur, à qui il fit pluſieurs préſens, & qu'il engagea par ſes inſtances, à venir avec lui juſqu'au Monaſtere du Mont-Caſſin, où le Pape devoit ſe trouver à la priere de l'Empereur.

XLVI. *Lothaire arrive à Rome, & reçoit la Communion de la main du Pape.*

L'Imperatrice n'oublia rien pour engager le Pape à traiter favorablement Lothaire. Elle obtint de lui que non ſeulement, il ne le traiteroit point en excommunié; mais même qu'il célebreroit devant lui la Meſſe pontificalement, & qu'il lui donneroit la Communion de ſa main (*a*). En effet, dès le lendemain Adrien, à la fin de la Meſſe, invita le Prince à s'approcher de la ſainte Table; & prenant en main le Corps & le Sang du Seigneur, lui dit publiquement: *Prince, ſi vous n'êtes pas coupable de l'adultere que le Pape Nicolas mon prédéceſſeur vous a défendu, & ſi vous êtes réſolu de n'approcher jamais de Valdrade, préſentez-vous avec confiance pour recevoir ce Sacrement, qui vous donnera la vie éternelle. Mais ſi vous êtes dans la diſpoſition de retomber dans ce déſordre, gardez-vous bien d'approcher de ce Sacrement, qui deviendroit votre jugement & votre condamnation, au lieu de ſervir à votre ſanctification, & à la guériſon de vos péchés.* Lothaire, qui ne s'attendoit point à cette apoſtrophe, étoit trop avancé, pour reculer; & malgré les remords de ſa conſcience, il reçut la Communion de la main du Pape.

Les gens de la ſuite de Lothaire ſe préſenterent enſuite à la ſainte Table, & le Pape leur donnant à chacun la Communion, leur diſoit: *Si vous n'avez pas conſenti au péché de Lothaire votre maître, & à celui de Valdrade, & que vous n'ayiez point communiqué avec ceux qui étoient excommuniés par le S. Siége Apoſtolique; que ce Corps & ce Sang de Notre-Seigneur J. C. vous profite pour la vie éternelle.* L'Auteur du tems (*b*) aſſure, que tous ceux qui, malgré les remords de leur conſcience, s'approcherent de la ſainte Table, moururent dans l'année; & que le petit nombre de ceux qui par reſpect n'oſerent s'en approcher, éviterent à peine le danger de mort.

Gonthier Archevêque de Cologne, le principal Auteur de tous ces maux, ſe trouva à cette cérémonie (*c*), & le Pape voulut bien lui accorder l'abſolution, & lui donner la Communion parmi les Laïques, après avoir exigé de lui cette propoſition, qui fut lûë tout haut dans l'Egliſe: *Moi Gonthier, en préſence de Dieu & de tous ſes Saints, je vous jure, à vous, Monſeigneur Adrien Souverain Pontife, & Pape univerſel; à tous les Vénérables Evêques qui vous ſont ſoûmis, & à toute cette Aſſemblée, que je ne déſapprouve point le Jugement qui a été canoniquement porté contre moi par le Pape Nicolas; mais que je m'y ſoûmets humblement; que déſormais je ne m'ingérerai point dans le ſacré Miniſtere, à moins que par votre miſericorde vous ne me réhabilitiez dans mon rang: Que dans la ſuite je ne cauſerai aucun ſcandale, ni ne formerai aucun parti contre la Sainte Egliſe Romaine, ni contre le Souverain Pontife; mais que je demeurerai toujours dévoüé & obéiſſant à la Sainte Egliſe ma mere, & au Pape qui la gouverne. Moi Gonthier j'ai ſigné de ma propre main cette promeſſe, le premier de Juillet, indiction deuxieme, dans l'Egliſe de Saint-Sauveur, qui eſt dans le Monaſtere de S. Benoît au Mont-Caſſin* (*d*).

LXVII. *Reconciliation de Gonthier Archevêque de Cologne.*

Après que Gonthier eut lui-même fait lecture de cette Piéce, le Pape le communia, en lui diſant: *Et moi je vous accorde la Communion Laïque, à condition que vous garderez toute votre vie la promeſſe que vous venez de faire.* Dès le lendemain de cette cérémonie, l'Imperatrice Ingelberge s'en retourna vers l'Empereur au ſiége de Barry, & le Pape ſe rendit à Rome. Lothaire l'y ſuivit: mais le Pape étant entré à Rome, le Roi alla droit à l'Egliſe de S. Pierre, hors la ville, où nul Clerc ne vint au-devant de lui pour le recevoir. Il s'avança ſeul avec ſes gens juſqu'au Tombeau des Saints Apôtres. Après y avoir fait ſa priere, il alla prendre ſon logement dans un appartement joignant cette Egliſe, & il ne le trouva pas même balayé. Le lendemain, qui étoit un Dimanche, il ne put obtenir du Pape qu'on lui dît la Meſſe. Enfin le Lundi ſuivant, étant entré dans Rome, le Pape le reçut dans ſon Palais de Latran, lui donna à dîner; & après le dîner, ils ſe donnerent l'un à l'autre des préſens. Le Pape offrit à Lothaire un manteau (*e*), une palme & un bâton paſtoral; que les François de la ſuite du Roi interpreterent de cette ſorte: Le manteau, ſelon eux, marquoit qu'il épouſeroit Valdrade: la palme, qu'il ſeroit le maître de ſes ennemis; & le bâton paſtoral, qu'il réduiroit les Evêques de ſes Etats à ſuivre ſes volontés.

(*a*) Les Annales de S. Bertin ſur l'an 869. diſent que tout ceci ſe paſſa au Mont Caſſin: mais les Annales de Metz portent que ce fut dans l'Egliſe de S. Pierre de Rome. *Annal. Metenſ. ad ad.* 869. *p.* 311. *t.* 3. *Queſn.*

(*b*) *Annal. Metenſ. ad an.* 869 *p.* 311. Quiſquis in his ſe læſum ſciens auſu temerario Communionem ſuſcepit, divino judicio mortuus eſt, antequam ſubſequentis anni rediret principium. Perpauci qui ſe à Communione ſubtraxerant, vix mortis periculum evaſerunt.

(*c*) *Annal. Bertin. ad an.* 869. *p.* 234.

(*d*) Cette Egliſe de Saint Sauveur étoit dans le Monaſtere d'en-bas, au pied du Mont-Caſſin. C'eſt aujourd'hui une Egliſe Collégiale, dans la petite ville de S. Germain. *Mabill. t.* 3. *annal. Bened. pag.* 156 A.

(*e*) *Annal. Bertin. loco citato.* Obtinuit ut ei ipſe Pontifex lunam (*Tunicam*) & palmam ac ferulam daret, ſicut & fecit.

An de J. C. 869.

Mais le Pape & les Romains avoient des deſſeins biens differens. Le Pape envoya en France l'Evêque Formoſe, & un autre Evêque pour y aſſembler un Concile, compoſé des Evêques de France, de Lorraine & de Germanie, & y examiner de nouveau avec eux ſur les lieux l'affaire du divorce, avec ordre toutefois de ne rien décider; mais de lui renvoyer la déciſion de tout dans le Concile, qu'il devoit tenir à Rome au commencement du mois de Mars 870. Il écrivit à quatre Evêques du Royaume de Loüis de Germanie, & à quelques autres du Royaume de Lothaire, de ſe trouver à ce Concile, avec les Ambaſſadeurs de leurs Princes, pour voir avec eux ce qu'il y auroit à faire ſur cela, & pour y prononcer une derniere déciſion.

LXVIII. *Mort du Roi Lothaire en 869.*

Cependant Lothaire étoit ſorti de Rome, & s'en retournoit en France, fort content du ſuccès de ſon voyage, & ſe flattant que le Pape lui permettroit enfin d'épouſer Valdrade: mais Dieu en diſpoſa autrement. Ce Prince étant arrivé à Luques, fut attaqué de la fiévre, & perdit la plûpart de ſes gens, qui mouroient par monceaux à ſes yeux; & quoique le châtiment de ſes crimes paſſés, de ſon dernier ſacrilége, & de celui qu'avoient commis ceux qui lui étoint attachés, éclatât d'une maniere ſi ſenſible, il perſiſta dans ſon endurciſſement, & ſe fit tranſporter à Plaiſance. Y étant arrivé le 6. du mois d'Août, il tomba en défaillance le Dimanche, vers la neuviéme heure du jour, c'eſt-à-dire, vers trois heures après midy, & ne parla plus depuis ce moment, juſqu'au lendemain qu'il expira, ſans avoir reçû les Sacremens, vers la deuxiéme heure du jour, c'eſt-à-dire, vers huit heures du matin. Il fut enterré par le peu de ſes gens qui lui reſtoient, dans un petit Monaſtere hors la ville de Plaiſance (*f*). C'eſt de lui, & non de l'Empereur Lothaire, comme quelques-uns l'ont cru, que la Lorraine a pris ſon nom. Il eſt remarquable que Rheginon Auteur de ce tems-là, dit aſſez clairement que ce fut l'Empereur Lothaire qui donna le nom à la Lorraine: *Lotharius Imperator regnum ſortitus eſt, quod hactenùs & ejus vocabulo Lotharingia nuncupatur Imperator.* Et les Annales de Metz ſous l'an 853. *Lotharius Imperator æquivocco tuo, id eſt, Lothario, Regnum quod ex tuo nomine vocatur, conceſſit.* Mais il eſt certain que ce Royaume ne porta proprement le nom de Lorraine, que depuis le Roi Lothaire. L'Empereur Lothaire mourut dans l'Abbaye de Prum en 855. & alors le Royaume de Lorraine n'étoit pas encore connu. Il ne le fut que depuis le démembrement des Etats de cet Empereur, lorſque les Seigneurs du pays, nommé depuis Lorraine, conformément aux dernieres volontés de l'Empereur Lothaire, reconnurent pour Roi le jeune Lothaire ſon neveu *; & alors le le Royaume de Lorraine avoit une étenduë bien plus grande que n'en a aujourd'hui le pays connu ſous ce nom, puiſqu'elle comprenoit tous les Etats qui obéiſſoient au Roi Lothaire, c'eſt-à-dire, tout ce qui eſt entre la Meuſe & & le Rhin, & quelques Provinces de France & d'Allemagne au-delà du Rhin, ainſi qu'on la vû dans l'Hiſtoire du Roi Lothaire.

Rhegino ad an. decclij.

An de J. C. 869.

* An 855.

XLIX. *Thietberge revient en France, & demeure à ſainte Gloſſinde de Metz.*

Telle fut la fin de ce Prince, qu'une paſſion déreglée & criminelle précipita dans le crime & dans le déſordre, & enſuite dans tous les maux qui en ſont les effets & le châtiment. La Reine Thietberge ſon épouſe (*g*), qui le ſuivoit, arriva un peu après ſa mort. Elle le pleura, & fit faires ſes funerailles. Elle fit auſſi enterrer les autres morts de la ſuite du Roi, qui étoient en grand nombre. Elle retourna enſuite en France, & ſe retira au Monaſtere de ſainte Gloſſinde de Metz (*h*), dont elle étoit Abbeſſe, & où elle eſt enterrée. Elle procura de grands biens à ce Monaſtere, par le moyen du Roi Lothaire ſon époux, & par la médiation d'Advence Evêque de Metz. Pour Valdrade, on aſſûre (*i*) qu'ayant appris que le Roi Lothaire retournoit de Rome, & qu'il étoit reconcilié à l'Egliſe, elle envoya au-devant de lui quelques-uns de ſes gens, qui le rencontrerent à *Burgo San-Donnino*, entre Palme & Plaiſance, & lui montrerent les habits de cette malheureuſe. Le Roi ſentit alors ſe renouveller ſon ancienne paſſion pour Valdrade, & ſa haine contre Thietberge, & il prit même la réſolution de ſe défaire de cette Princeſſe, avant qu'il fût arrivé en France: mais Dieu ne lui donna pas le loiſir d'exécuter ſon mauvais deſſein.

L. *Valdrade ſe retire en l'Abbaye de Remiremont.*

Valdrade ayant appris ſa mort (*k*), & craignant bien plus le reſſentiment de la Reine, que les jugemens de Dieu, quitta le Monaſtere de S. Deïcole, aujourd'hui Ludre ou Lure dans la Franche-Comté, qui lui avoit été donné par Lothaire, & dont elle avoit chaſſé l'Abbé & les Religieux (*l*), & ſe retira dans l'Abbaye de Remiremont, où elle vêcut en Religieuſe, du moins en apparence: car ſon cœur n'étoit point changé; & conſervant toujours la proprieté du Monaſtere de S. Deïcole, elle en donna l'advocatie au Comte Eberhard, qui étoit ſon parent, & qui s'en mit en poſſeſſion. Valdrade mourut & fut enterrée à Remiremont. On ignore l'année de ſa mort.

LI. *Charles le Chauve ſe rend maître*

Lothaire étant mort ſans enfans légitimes, (car nous avons vû cy-devant, qu'il avoit eû de Valdrade un fils nommé Hugues, à qui il

(*f*) *Annal. Bertin. ad an. 869. p. 235. t. 3. Queſn.*

(*g*) *Vita S. Deicoli Abbat. ſæcul. 2. Bened. pp. 114. 115.* Cet Auteur nomme Thietberge, *Berſinda*, & Valdrade, *Valderalda.*

(*h*) *Tranſlatio ſanctæ Gloſſind. ſæcul. 4. Bened. parte 1. pp 443. 444.* Regis Lotharii junioris edicta teſtamentalia penes ipſas ancillas Dei uſque hodie manent, quæ ſuaſu conjugis ſuæ Theutbergæ Reginæ, interveniente Advenio Epiſcopo.... conſtant liberaliſſimè attributa: nam & ipſa Theutberga Regina loci ipſius regimen tunc tenebat, quæ & ibi quieſcit.

(*i*) *Vita S. Deicoli, ſupra, p. 115.*

(*k*) *Vita S. Deicoli, ibid.*

(*l*) Il y avoit encore un Abbé en 865. puiſque le Roi Lothaire accorda en cette année un Privilege à Hieca Abbé de Ludre. *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 112.*

Digitized by Google

de Lorraine, après la mort du Roi Lothaire.

An de J. C. 869.

donna l'Alface) ſa mort fut un nouveau ſujet de diſcorde entre l'Empereur Loüis ſon frere, & les Rois de France & de Germanie ſes oncles. Le droit de l'Empereur étoit le plus apparent: mais le Roi Charles le Chauve étoit plus à portée, & plus en état qu'aucun autre de ſe rendre maître des Etats du Roi de Lorraine: car l'Empereur Loüis étoit encore occupé au ſiege de Barry, qu'il ne prit que l'année ſuivante; & le Roi de Germanie étoit actuellement en guerre avec les Vinides (*m*): de ſorte que Charles le Chauve ayant appris à Senlis la mort du Roi de Lorraine, vint promptement à Attigny avec la Reine ſon épouſe. Il y reçut les Députés des Evêques, & quelques-uns des principaux Seigneurs du Royaume de Lothaire, qui le prierent de ne faire aucun mouvement, & de ne pas entrer en Lorraine juſqu'au retour du Roi de Germanie, qui étoit alors à la guerre contre les Vinides. Ils le ſupplierent auſſi de s'arrêter au Château d'Ingelheim, & d'envoyer de-là à Loüis de Germanie des Ambaſſadeurs, pour l'inviter à une entrevûë, afin de traiter enſemble, & de convenir du partage du Royaume de Lorraine. C'eſt ſur quoi les deux Princes avoient déja fait un accord en l'an 867. ainſi qu'on l'a vû cy-devant.

Mais d'autres Prélats & d'autres Seigneurs en plus grand nombre (*n*), à la tête deſquels étoit Advence Evêque de Metz, lui firent dire qu'il ſe rendît au plutôt dans la ville de Metz, & qu'ils iroient tous à ſa rencontre dès qu'il auroit pris ſon parti. Il ne lui fut pas mal-aiſé de ſe déterminer. Il s'avança juſqu'à Verdun, où il trouva pluſieurs Seigneurs du pays, avec Hatton Evêque de cette ville, & Arnoû Evêque de Toul, qui le ſaluerent comme leur Maître. De-là il prit la route de Metz, où il arriva le 5. de Septembre, & y fut reçu par Advence Evêque de cette ville, & par François Evêque de Tongres, accompagnés de beaucoup de Nobleſſe. On indiqua une Aſſemblée générale pour le 9e. du même mois, dans l'Egliſe Cathédrale de S. Etienne, où l'Evêque Advence lut devant tout le monde un Ecrit, qui portoit en ſubſtance, qu'ayant eû le malheur de perdre leur Prince & leur Seigneur, ils en avoient tous été pénétrés d'une vive douleur, & avoient demandé à Dieu par des jeûnes & de ferventes prieres, qu'il lui plût leur accorder un Roi dans ſa miſericorde, & ſelon ſon cœur; qui les gouvernât dans la juſtice, qui les protegeât, les défendît, & réünît dans ſa perſonne les vœux & l'inclination des Grands & des peuples: Que Dieu paroiſſoit avoir exaucé leurs prieres, en leur envoyant le Roi Charles, qui étoit diſpoſé à s'engager par ſerment, comme un Prince Chrétien, à gouverner ſon nouveau peuple dans la juſtice & dans la paix, & à ſoutenir les droits des Egliſes & des Paſteurs. An de J. C. 869.

Ce diſcours fut ſuivi de grandes acclamations, & tous les aſſiſtans s'écrierent, que ce choix venoit de Dieu, & que le Roi Charles étoit heureuſement venu pour leur ſalut. Alors Charles répondit au diſcours d'Advence par des remercîmens, & par les promeſſes qu'il fit de gouverner les peuples ſelon les Loix, de protéger les Egliſes, & de maintenir les Seigneurs dans leurs charges & leurs dignités; demandant que de leur côté, ils lui fuſſent fidéles & obéiſſans. Hincmar Archevêque de Reims, fut invité par Advence Evêque de Metz, Hatton Evêque de Verdun, & Arnoû Evêque de Toul, comme un des plus voiſins Archevêques de la Province Eccléſiaſtique de Tréves, de parler au nom des autres Prélats ſur le même ſujet.

LII. *Diſcours d'Hincmar de Reims dans l'Egliſe de Metz. Il propoſe de ſacrer & de couronner Charles Roi de Lorraine, & ſon avis eſt ſuivi.*

Il ſe leva, & dit, que quoi qu'il fût Métropolitain d'une autre Province, & que ſon Egliſe ne fût pas du Royaume de Lothaire, toutefois il ne faiſoit rien contre les Canons, en portant la parole dans cette Aſſemblée, puiſque les Provinces de Reims & de Tréves s'étoient toujours regardées comme deux ſœurs; que les Archevêques des deux Egliſes s'étoient ſouvent trouvés enſemble dans les Conciles; & que ſuivant un très ancien uſage, le plus ancien d'ordination des deux Archevêques, avoit le pas ſur celui qui l'étoit moins: Que dans cette occaſion, il y avoit deux raiſons particulieres qui l'autoriſoient à parler: la premiere, que la Chaiſe Archiépiſcopale de Tréves étoit actuellement vacante; & la ſeconde, que les Evêques ſuffragans de Tréves l'avoient prié de parler à l'Aſſemblée, & d'agir au nom de leur Metropolitain. Il ſe tourna vers eux, & leur dit: *Cela n'eſt-il pas ainſi, Seigneurs mes freres?* Ils repondirent: *Oüi.*

Ce préambule d'Hincmar n'étoit pas ſans deſſein. Theutgaud, au commencement de ſon Pontificat, avoit prétendu que l'Egliſe de Tréves avoit la primauté ſur celle de Reims; & Hincmar (*o*) avoit ſoûtenu que cette prétention n'étoit fondée ſur aucun titre, ni ſur aucun uſage ancien. Ici il prend avantage de la vacance du Siége de Tréves, & de l'aveu des Evêques ſuffragans de cette Egliſe, pour établir l'égalité des deux Egliſes de Tréves & de Reims.

Il continua à peu près dans le même ſens qu'Advence Evêque de Metz avoit parlé un peu auparavant; que Dieu avoit amené Charles, par un effet de ſa providence, pour ſuccéder à Lothaire, & pour ſervir de Chef & de Protecteur à ſon peuple. Il parla enſuite de la converſion de Clovis par S. Remy, & de ſon

(*m*) *Annales Bertin. ad an.* 869. *p.* 235. *Annal. Metenſ.*

(*n*) *Annal. Bertin. ad an.* 869. *p.* 235. *& t.* 8. *Concil. Labb. pp.* 1534. 1515.

(*o*) *Flodoard. Hiſt. l.* 3. *c.* 21. Theutgaudio Trevirenſi de primatu quem deferri ab eo debere ſcripſerat ille Sedi Trevirorum, inſinuans id eidem Sedi à Sede Remorum nunquam fuiſſe delatum, &c.

An de J.C. 869.

Sacre par l'Huile ſainte, dont on conſervoit encore une partie dans l'Egliſe de Reims ; de la Race de Loüis le Débonnaire, ſortie de S. Arnoû ; du Sacre du même Empereur par le Pape Etienne. Il conclut que, pour achever d'une maniere plus ſolemnelle & plus autentique ce qu'ils avoient ſi heureuſement commencé, il falloit dans cette même Aſſemblée couronner & ſacrer Charles Roi de Lorraine. *Si ma propoſition vous agrée*, ajoûta-t-il, *témoignez-le par vos acclamations.* Auſſi-tôt toute l'Egliſe retentit des cris de joye ; & Hincmar dit : *Rendons donc unanimement graces à Dieu, en chantant le TE DEUM LAUDAMUS.* Ce qu'ils exécuterent ſur le champ.

Le Sacre de Charles ſe fit le jour même avec beaucoup de ſolemnité. Hincmar dit la Meſſe, fit la cérémonie, & compoſa les prieres que l'on y récita (*p*). Advence de Metz récita la premiere Oraiſon ſur le Roi avant la Meſſe, & devant l'Autel de S. Etienne. Hatton de Verdun dit la ſeconde ; Arnoû de Toul la troiſiéme ; François de Tongres la quatriéme ; Hincmar de Laon la cinquiéme ; Odon de Beauvais la ſixiéme, & Hincmar prononça la ſeptiéme ; & à ces mots, *Coronet te Dominus coronâ gloriæ*, il l'oignit d'Huile ſacrée ſur la tête, & depuis l'oreille droite en paſſant ſur le front, juſqu'à l'oreille gauche. Après quoi il continua ſa priere ; & lorſqu'il prononça pour la ſeconde fois ces mots : *Coronet te Dominus coronâ gloriæ*, les autres Evêques lui mirent tous enſemble la Couronne ſur la tête. Enfin à ces mots : *Det tibi Dominus velle & poſſe*, ils lui mirent en main la Palme & le Sceptre. Après cela on commença la Meſſe, qui fut de S. Gorgon, dont on célébroit la Fête ce jour-là. La premiere Collecte fut de ce Saint, & la ſeconde pour le Roi, telle que nous la chantons encore aujourd'hui : *Quæſumus, omnipotens Deus, ut famulus tuus N. qui tua miſeratione ſuſcepit regni gubernacula, &c.*

LIII. *Charles le Chauve nomme Bertulfe Archevêque de Tréves, & Hilduin Archevêque de Cologne.*

Peu de jours après il partit de Metz, pour aller à Aix-la Chapelle. Il ſe rendit d'abord à Florinkenger (*q*), où il donna divers ordres à ſes gens. De-là il alla prendre le divertiſſement de la chaſſe d'Automne dans les forêts d'Ardennes. Enfin il arriva à Aix-la-Chapelle (*r*), qui étoit toujours conſidérée comme le Siége des Rois d'Auſtraſie, & la Capitale du Royaume de Lorraine. Il y fut ſuivi par un très grand nombre de Seigneurs, qui lui vinrent rendre leur obéiſſance. Comme les Siéges de Tréves & de Cologne étoient toujours vacans, Charles crut qu'il étoit de ſon intérêt & de ſon devoir de les remplir. Il donna l'Archevêché de Tréves à Bertulfe, frere d'Advence Evêque de Metz, qui lui avoit toujours été ſi attaché, & réſolut de faire Archevêque de Cologne Hilduin frere de Gonthier, qui avoit déja l'adminiſtration de cet Archevêché, ainſi qu'on l'a dit. Charles le Chauve lui fit donner la Prêtriſe par François Evêque de Tongres, dans l'Egliſe d'Aix-la Chapelle.

An de J.C. 869.

LIV. *Troubles dans l'Egliſe de Cologne, à cauſe des deux Concurrens, Hilduin & Gilbert.*

Mais avant qu'Hilduin eût pû recevoir la conſécration Epiſcopale, Loüis Roi de Germanie envoya ſecrettement à Cologne Luitpert Archevêque de Mayence (*s*), pour engager le Clergé & le peuple de la ville à ſe choiſir un Archevêque, avant qu'Hilduin, que le Roi de France leur deſtinoit, pût être ſacré Evêque. Luitpert n'entra pas dans Cologne : mais ayant donné rendez-vous à quelques Evêques d'Allemagne, à Duitz qui eſt au-delà du Rhin vis-à-vis Cologne, il y manda auſſi les Principaux de la ville, & leur fit entendre que Loüis Roi de Germanie ſon Maître, prétendoit que bien-tôt la ville de Cologne lui appartiendroit, & que ſon intention étoit qu'ils choiſiſſent inceſſamment du corps de leur Clergé quelque homme de mérite, pour le mettre ſur le Trône Archiépiſcopal : Qu'il vouloit bien avoir pour eux cette condeſcendance, mais qu'il falloit que cela ſe fiſt ſur le champ. Cette propoſition les embarraſſa. Ils voulurent s'excuſer, ſur ce que le Roi de France avoit déja nommé à l'Archevêché Hilduin, qui n'attendoit que le moment qu'il eût reçu la conſécration Epiſcopale, pour en venir prendre poſſeſſion. Luitpert fit tant, & mania ſi bien les eſprits, qu'enfin ils ſe déterminerent à choiſir un Prêtre nommé Vuilibert ou Gilbert, homme de mérite, que l'Archevêque de Mayence, aſſiſté des autres Prélats qui étoient venus à Duitz, ſacra auſſi-tôt. Enſuite il paſſa le Rhin, entra dans Cologne, conduiſit Gilbert à la Cathédrale, le plaça ſur le Siége Epiſcopal, & repaſſa au plus vîte à Duitz, & de-là en Baviere, pour rendre compte au Roi ſon Maître de ce qu'il avoit fait.

Ce Prince étoit alors malade à Ratiſbonne (*t*) ; & la maniere dont le Roi Charles le Chauve ſon frere, s'étoit emparé des Etats du Roi Lothaire leur neveu, augmentoit ſa maladie & ſon chagrin. Il lui envoya des Ambaſſadeurs, pour ſe plaindre à lui même de l'infraction des Traités, qu'ils avoient faits enſemble ſur cette ſucceſſion, & pour le prier de ſurſeoir à tout, juſqu'à ce que ſa ſanté lui permît d'avoir une entrevûë avec lui ; pour prendre les arrangemens convenables. Charles répondit qu'il ne feroit rien contre les Traités, & qu'il vouloit vivre en bonne union avec ſon frere.

Durant cet intervalle, Charles apprit ce qui s'étoit paſſé à Cologne, & comment Gilbert

(*p*) *Tom. I. Operum Hincmari, pp. 744. 745.*
(*q*) *Annal. Bertin. 869.*
(*r*) *Annal. Metenſ. ad an. 869. p. 311. t. 3. Hiſt. Franc. Duſn.*
(*s*) *Annal. Bertin. ad an. 869. p. 311. Annal. Metenſ. ad eundem annum, pp. 311. 312. t. 3. Duſn.*
(*t*) *Regino in Chronico. Annales Bertin. ad an. 869. Annales Metenſ. ad eundem annum, pag. 311.*

An de J.C. 869.

avoit été élû & consacré Archevêque de cette Eglise (*u*), pendant qu'Hilduin demeuroit à son service à Aix-la-Chapelle. Le Roi Charles partit aussi-tôt pour Cologne : mais le nouvel Archevêque, & tous ceux qui avoient eû part à son Ordination, prévoyant ce qui arriva, s'étoient retirés ; de maniere que ne sçachant sur qui décharger sa colere, il se retira à Aix-la-Chapelle, où il reçut peu de jours après les Ambassadeurs de la part du Roi de Germanie, pour le prier de sortir du Royaume de Lothaire : mais Charles ne s'en mit pas beaucoup en peine, parce que Loüis étoit alors malade, & hors d'état de se faire craindre.

LV. *Charles le Chauve épouse Richilde sœur du Comte Boson.*

Quelques mois auparavant (*x*), la Reine Irmintrude épouse de Charles le Chauve, étoit morte au Monastere de S. Denys en France, où elle fut enterrée. Le Roi son époux en ayant appris la nouvelle le 9. d'Octobre en 869. comme il étoit à Douzy sur la Meuse, envoya aussitôt le Comte Boson vers sa mere, & vers la Reine Thietberge veuve de Lothaire, qui, comme on l'a vû, s'étoit retirée à sainte Glossinde de Metz, afin qu'il lui amenât Richilde, sœur du même Comte Boson, qu'il vouloit épouser, mais sans vouloir alors lui donner le titre de Reine. L'ancien Analiste ne lui donne que celui de Concubine (*y*). L'ayant donc prise, il la conduisit à Aix-la-Chapelle. De-là il alla vers la S. Martin à Gondreville, pour y recevoir les hommages & les soûmissions des Seigneurs de Bourgogne, qui étoient auparavant de la domination du Roi Lothaire. Les Ambassadeurs du Pape Adrien II. l'y vinrent trouver, & lui rendirent les Lettres de ce Pontife (*z*), par lesquelles il lui représentoit l'injustice de son procédé, de s'être ainsi mis en possession, par voyes de fait, des Etats du Roi de Lorraine, au préjudice de l'Empereur Louis frere du défunt, & son légitime héritier. Le Pape ajoûtoit des menaces d'excommunication contre ce Prince, & contre tous ceux qui feroient quelque chose contre les droits de l'Empereur.

LVI. *Le Pape Adrien & Loüis de Germanie se plaignent que Charles se soit mis en possession des Etats de Lothaire.*

Adrien écrivit séparément aux Grands du Royaume de Lothaire (*a*), comme aussi aux Seigneurs & aux Evêques des Etats de Charles le Chauve (*b*), & en particulier à Hincmar Archevêque de Reims (*c*) ; priant les premiers de conserver à l'Empereur Loüis la fidélité qu'ils avoient jurée au Roi Lothaire son frere, & de s'opposer à ceux qui, au préjudice du même Empereur, à qui ce Royaume appartenoit de droit, voudroient s'en mettre en possession. Il exhortoit les autres à détourner le Roi Charles de se prévaloir de l'absence de l'Empereur Loüis, occupé alors à la guerre contre les Sarrasins en Italie, pour s'emparer des Etats du Roi son frere, dont il étoit le légitime héritier.

An de J.C. 869.

Ces Lettres & ces exhortations arriverent trop tard, & ne servirent de rien. Les Grands & les Evêques avoient pris leur parti. Charles se contenta de renvoyer les Légats avec de belles paroles ; & Hincmar, qui avoit lui-même sacré ce Prince, n'étoit pas homme à s'effrayer, ni à reculer. Ainsi Adrien fut obligé d'envoyer une seconde fois de nouveaux Légats, avec d'autres Lettres (*d*), dans lesquelles il se plaignoit des Evêques, qui avoient fait si peu de cas de ses premiers avis, qu'ils n'avoient pas même daigné répondre à ses Lettres. Il les exhorte de nouveau à réprimer les injustes entreprises du Roi Charles ; & les menace, s'ils y manquent, de venger sur eux de si manifestes violemens de la justice. Il écrivit les mêmes choses aux Grands du Royaume de Charles, & à Hincmar, mais tout cela sans fruit.

Ce qui faisoit plus de tort aux affaires de l'Empereur Loüis, étoit le bruit qui couroit que sa santé étoit si mauvaise, qu'il ne pouvoit désormais vivre long-tems (*e*). Ainsi le Roi Charles ne cherchoit qu'à gagner du tems, & à amuser Louis, qui n'avoit point d'enfans. Ayant congédié les Légats du Pape, il partit de Gondreville, & alla en Alsace, pour soûmettre à sa domination les Comtes Hugues fils de Luitfride, & Bernard fils de Bernard, qui gouvernoient cette Province. Ces deux Seigneurs reconnurent Charles pour leur Roi, & ce Prince vint passer les Fêtes de Noël à Aix-la-Chapelle.

LVII. *Les Rois Charles le Chauve & Loüis conviennent d'une entrevûe pour terminer leurs différends au sujets du Royaume de Lorraine.*

Il y étoit au commencement de l'année 870. & célébroit le Dimanche de la Septuagésime, son mariage avec Richilde sœur du Comte Boson, dont on a parlé cy-devant (*f*), lorsqu'on y vit arriver, contre toute attente, les Ambassadeurs du Roi Loüis de Germanie, entre lesquels étoit Luitbert Archevêque de Mayence, & Leutfrid Evêque d'Hildesheim, qui dénoncerent au Roi Charles, qu'il eût à se déterminer à la guerre, ou à se retirer des Etats du feu Roi Lothaire. Ces propositions si absoluës embarrasserent le Roi Charles : mais l'Archevêque Luitbert sçut si bien se rendre maître de son esprit, & lui parla avec tant de sagesse, qu'il donna les mains à une entrevûë, qui se devoit tenir à Marsen sur la Meuse. Avant le départ des Ambassadeurs, on convint de quelques préliminaires, & on dressa un Acte, qui fut signé & affirmé avec serment par les principaux Seigneurs des deux partis.

(*u*) *Annal. Metenſ. ad an. 869. p. 312.*

(*x*) *Annal. Bertin. ad an. 869. p. 238.* Carolus in villa Duciaco vij. Idus Octobr. certo compertum obiisse Hirmintrudem uxorem suam ij. Non. Octobris, &c.

(*y*) *Annal. Bertin. ibidem.* Rubuldem mox sibi adduci fecit, & in concubinam accepit. Mais il l'épousa à la Septuagésime de l'an 870. *Annal. Bertin. ad an. 870.*

(*z*) *Adriani II. Epist. 23. t. 8. Concil. Labb. p. 922.*

(*a*) *Adriani Papæ Epist. 19. p. 916. t. 8. Concil. Labb.*

(*b*) *Eiusdem Epist. 20. 21. pp. 918 919. 920.*

(*c*) *Eiusdem Epist. 22. p. 921.*

(*d*) *Epistola 24 25. & 26 t. 8. Concil. p. 924. & seq.*

(*e*) *Annal. Bertin. ad an. 869. p. 239.*

(*f*) *Annal. Bertin. ad an. 870. initio.*

Le

An de J. C. 870.

Le Comte Engelram, grand Chambellan de Charles, fit ce ſerment au nom de ſon Maître (*g*). *Je promets au nom de Monſeigneur le Roi Charles, qu'il conſentira que le Roi Louis jouiſſe de telle partie du Royaume du Roi Lothaire, qu'il ſera trouvé juſte dans les Conferences qu'ils doivent avoir ſur ce ſujet, & dont leurs Conſeillers conviendront entr'eux. De plus, que le Roi Charles lui tiendra ſa parole ſans fraude ni dol pendant toute ſa vie, pourvû que le Roi Louis de ſon côté, lui garde réciproquement ſa parole avec la même fidelité: ce qui aura lieu non ſeulement à l'égard du Partage qui ſe doit faire, mais auſſi pour tout le reſte de leur Royaume.*

Le Comte Luitfride jura la même choſe au nom de Loüis Roi de Germanie. Un troiſiéme Comte, nommé Thierry, répéta le même ſerment au nom du Roi Charles; & un quatriéme Comte, nommé Radulfe, le fit au nom du Roi Loüis. Ces proteſtations ſe firent en préſence de Luitbert Archevêque de Mayence, d'Altfride Evêque d'Hildesheim, d'Odon Evêque de Beauvais, & des Comtes Adalelme, Ingelram, Liutfride, Theodoric, & un autre Adalelme, le 6. Mars 870. Les Conferences furent indiquées pour le mois de May ſuivant (*h*); mais divers incidens ſurvenus les firent remettre plus tard, & l'affaire du Partage ne fut terminée qu'au mois d'Août, comme nous l'allons voir.

Charles étant parti d'Aix-la-Chapelle dans le deſſein de ſe trouver à la Conference, arriva à Compiégne, où les Ambaſſadeurs du Roi Loüis ſe rendirent. Ils étoient au nombre de douze, & parlerent avec beaucoup de hauteur & de fierté, comme ſi le Roi leur Maître ne ſe croyoit pas obligé d'obſerver les ſermens qui s'étoient faits en ſon abſence, au ſujet du Partage. Ce qui leur inſpiroit cette hardieſſe & ces airs de fierté, étoient le rétabliſſement de la ſanté du Roi de Germanie, & la victoire que ſon armée avoit remportée ſur les Sclavons, dont le Roi avoit été pris priſonnier. Il y eut ſur ce ſujet bien des négociations, des dépêches & des Conferences. La concluſion fut, que les deux Rois ſe rendroient ſur la Meuſe (*i*), au Diocéſe de Liége, le 28. de Juillet 870. Loüis logea à Marſen, & Charles à Heriſtal. Ils tinrent leurs Conferences en un lieu également éloigné de ces deux Maiſons Royales, où ils ſe trouvoient ordinairement accompagnés, chacun de quatre Evêques, de dix Conſeillers, & de trente de leurs vaſſeaux. Les négociations durerent juſqu'au 8. d'Août; & voici comment le partage fut reglé (*k*).

LVIII. *Partage de Louis de Germanie.*

An de J. C. 870.

Loüis de Germanie eut les villes de Cologne, d'Utrecht, de Straſbourg, de Bâle, de Tréves, de Metz, d'Aix-la-Chapelle, & les Abbayes de Suſteren au Duché de Juliers, de Berg, aujourd'hui ruïnée, près de Ruremonde; Neu-montier, Caſtel ou Kettel ſur la Meuſe, Inde ou S. Corneille, près d'Aix-la-Chapelle, S. Maximin de Treves, Epternach, Sainte Marie d'Hoëren dans Tréves; S. Gengoul (apparemment l'Abbaye de ce nom à Varennes au Diocéſe de Langres) (*l*); Favernay dans le Comté de Bourgogne; Poligny (*Polenniacum*) dans le Duché de Bourgogne, ou Poulangy dans le Diocéſe de Langres; Luxeuil Abbaye fameuſe dans le Comté de Bourgogne; Ludre ou Lure, dans le Diocéſe de Beſançon, la Baume ou Baume-aux-Nonains, dans le même pays; *Offonis-villa*, peut-être Velleſaux (*m*) dans le Diocéſe de Beſançon, dédiée à S. Leger, & autrefois donnée à S. Benigne de Dijon l'an 1060 ou plutôt Offenville dans le Diocéſe de Toul (*n*), dont on a parlé cy-devant ſous le Pontificat de Bodon Evêque de Toul; Moyen-moutier (*o*), Abbaye fameuſe de Benédictins; S. Dié autrefois Abbaye de Benédictins, aujourd'hui Collégiale de Chanoines Séculiers; Bon-montier, tranſporté d'abord au lieu nommé S. Sauveur, & de-là à Dom-Evre, Abbaye de Chanoines Réguliers.

Etival, Abbaye de Prémontrés dans la Vôge; Remiremont, autrefois Abbaye de Benédictines, aujourd'hui de Chanoineſſes; Morbach, Abbaye de Benédictins au Diocéſe de Baſle; S. Gregoire, ou Munſter en Gregorienthal, Abbaye de Benédictins dans le même Diocéſe; Eboresheim, apparemment Ebersmunſter, près de Scelestad, Abbaye de Benédictins, au Diocéſe de Straſbourg; Honow ou Honaw, Collégiale de Chanoines Séculiers, dans une Iſle au-deſſous de Straſbourg, transferée aujourd'hui dans la ville, en l'Egliſe de S. Pierre le Vieux; Maſmunſter, Monaſtere autrefois de Benédictines, aujourd'hui de Chanoineſſes, dans la haute Alſace; Hombourg, aujourd'hui S. Odile, autrefois célébre Abbaye de Benédictines, aujourd'hui Monaſtere de Prémontrés; S. Etienne de Straſbourg, ancienne Abbaye de Benédictines, donnée depuis peu aux Religieuſes de la Viſitation; Erenſtein Monaſtere de Religieuſes en Alſace, fondé par l'Imperatrice Irmengarde épouſe de l'Empereur Lothaire; cette Abbaye ne ſubſiſte plus: S. Ours à Soleure; Grandval, ancienne Abbaye dans le Diocéſe de Baſle,

(*g*) *Annal. Bertin. ad an.* 870. *Capitular. Reg. Franc. tom.* 2. *pag.* 222. *in.* 42.

(*h*) *Annal. Bertin. ad an.* 870. *Aimoin. l.* 5. *c.* 25.

(*i*) *Annal. Bertin. & Metenſ. ad an.* 870. *Aimoin. l.* 5. *c.* 25.

(*k*) *Capitul. Reg. Franc. tom.* 2. *tit.* 43. *p.* 232. *& ſeq. & annal. Bertin. ad an.* 870. *p.* 240. *Vide Mabill. tom.* 3. *annal. Bened. a pend p.* 678.

(*l*) Le P. Benoit, Vie de S. Gerard, imprimée à Toul in 8°. 1700. pp. 215. 216. Voyez auſſi Hiſt. de Toul, pp. 334. 335. & cxxvij. Il y eut dans la ſuite une Abbaye de ſaint Gengoul à Toul: mais elle eſt plus moderne. D'ailleurs Toul fut cedé à Charles le Chauve.

(*m*) *Mabill. t.* 3. *annal. p.* 678.

(*n*) Benoit, *ibid p.* 265.

(*o*) *Medio-monaſterium*, ou *Medianum monaſterium*.

An de J.C. 870.

nommée *Granfel*, Collégiale poſſédée par des Chanoines Seculiers.

La Haute-pierre près l'Abbaye de Moyenmoutier : il y avoit autrefois un Château, dont nous parlerons dans la ſuite ; & plus bas, derriere la montagne, un Monaſtere nommé *Subbalina*, aujourd'hui Hermitage, nommé Malfolle. *Caſtellum-Garnonis*, aujourd'hui Châtel-Châlon, Abbaye de Filles en Bourgogne, l'Abbaye d'Aix, *Abbatiam de Aquis*, apparemment celle d'Aix-la-Chapelle ; S. Pierre de Metz, Abbaye autrefois de Benédictines, aujourd'hui de Chanoineſſes ; S. Martin, hors des murs de la même ville, Abbaye de Benédictins, aujourd'hui ruïnée, & unie à la Primatiale de Nancy ; les Abbayes de Prum & de Stavelo, célébres encore aujourd'hui dans le Duché de Luxembourg ; celles de Juſtine, ou Leſtine, ou Luſtine, peut-être Leſtine, ou Leptine, Maiſon Royale dans le Chambreſis ; Vaucluſe ou Vau-cluſe, aujourd'hui S. Pierre de Vaucluſe, Prieuré de l'Ordre de Cluny (*p*) dans le Duché de Bourgogne. C'étoit autrefois une Abbaye ſoûmiſe immédiatement au S. Siége. On ne ſçait pas diſtinctement l'origine ni le tems de ſa fondation.

Heribodesheim. Il en eſt fait mention dans un titre de Loüis le Germanique de l'an 908. dit Miræus. Il y avoit dans le Diocéſe de Metz une Abbaye de Benédictines, nommée Herbiſdeshem, ou Herbiſdocheim. J'y trouve en 1292. H. Abbeſſe, & en 1338. Elizabeth, & en 1518. Benigne Creutzing. Cette Abbaye a été ruïnée par l'héréſie. Nous ne connoiſſons ni Hoenkirch, ni Auguſtkirch.

Il y a un bon nombre d'autres Abbayes dans les Etats de Lothaire, qui ne ſont pas compriſes dans ces Catalogues ; par exemple, S. Arnoû & ſainte Gloſſinde à Metz, S. Vanne à Verdun, S. Epvre à Toul, Glandieres ou Longeville, S. Avold, Gorze, & pluſieurs autres. Je conjecture que ces Abbayes ômiſes dans les Catalogues, ou étoient déja poſſédées en benéfices par d'autres ; par exemple, S. Arnoû par Advence Evêque de Metz, Sainte Gloſſinde par Thietberge ; ou qu'elles étoient à la diſpoſition des Evêques, comme S. Epvre nouvellement rétablie par l'Evêque Frotaire. Celles qui ſont nommées dans le Traité entre les deux Rois, étoient actuellement dans leur diſpoſition. Ce qui confirme cette conjecture, eſt que le Roi Louis donna l'Abbaye de S. Maximin à Valton, & Celle d'Epternach au Prince Carloman, peu de tems après ce partage.

Loüis eut auſſi dans ſon partage diverſes Provinces, & divers cantons du Royaume de Lothaire, qui ſont déſignés par leurs noms anciens, dans l'Acte de ce Partage : par exemple, le Comté de Teſtrebant, ancien Comté des Pays-Bas, aujourd'hui compris dans le Duché de Cléves (*q*).

An de J.C. 870.

Batua, apparemment quelque contrée de la Hollande, nommée en Latin *Batavia*.

Hattuaria ou *Attuaria*, la ville ou le Pays des Hatturiens, dont il eſt parlé dans Strabon (*r*), dans Velleius (*s*), & dans Ammien Marcellin (*t*). Ils faiſoient partie des Cattes, peuples de Germanie ; ayant paſſé le Rhin, ils s'établirent dans la ſeconde Germanie, dans la Lyonnoiſe, & même au pays de Langres, ſelon M. de Valois. Ceux-ci demeuroient ſur le Neers, ſelon Myræus.

Maſau ſubterior de iſta parte Moſæ, & Maſau inferior & ſuperior. C'eſt-à-dire, les bords de la Meuſe hauts & bas, du côté qui regarde l'Allemagne ; ou ce qui eſt à l'Orient de la Meuſe : car le Roi Charles eut *Maſau ſuperior & inferior* du côté de la France, ou les bords qui regardent l'Occident, comme on le verra cy-après. Le haut & le bas ſe prennent eû égard au cours de la riviere.

Llugas ; apparemment Liége, en ce qui regarde l'Allemagne, & qui eſt entre l'Ourt & la Meuſe.

Le diſtrict, ou le canton & la dépendance d'Aix-la-Chapelle, & celui de *Trectis*, apparemment Maſtric, puiſqu'Utrect étoit du partage de Charles.

Cinq Comtés dans les Ripuaires, qui comprennent les peuples qui habitent les bords du Rhin, de la Meuſe & de l'Eſcaut (*u*). C'eſt ce qu'on appelloit les Ripuaires. Myræus les met dans le Duché de Juliers, & aux environs.

Megenenſium. Les Mégéniens habitoient aux environs de Mégen, aujourd'hui Meyenfeld, dans le pays de Tréves près d'Andernarch, ou ſelon d'autres (*x*), la ville de Mégen dans le Brabant Hollandois, ſur la rive gauche de la Meuſe, à une lieu de Raveſtein, & à trois de Graves & de Bolduc.

Bedagova, le Bid-bourg, canton vers Mégen, dans le pays de Tréves (*y*). La riviere d'Ourt avoit ſon cours dans le pays de Bede, comme on le verra cy-après.

Nitachova. Le pays qui eſt arroſé par les rivieres de Nied, dans l'Evêché de Metz, & dans l'Archevêché de Tréves.

Sarachova inferior. Le pays qui eſt arroſé de la Sâre Françoiſe, dont les peuples parlent François ; diſtingué de celui de la Sâre Alle-

(*p*) Voyez la Bibliot. de Cluny, p. 537. & *Bullar. Cluniac.* p. 34. *col.* 2. Paſchal. II. dans ſa Bulle du 6. des Ides de Février 1106. dit qu'elle étoit ſoûmiſe immédiatement au S. Siége. Elle fut donnée à S. Hugues Abbé de Cluny en 1107. Elle fut confirmée à l'Ordre de Cluny par d'autres Bulles des années 1114. & 1125. Elle eſt ſituée ſur la petite riviere de Deſſonbre, qui ſe décharge dans le Doux.

(*q*) *Capitul. Caroli Calvi, tom.* 2. *Queſn.* p. 454. & *tom.* 2. *Capitular. pag.* 223. *ſed Annal. Bertin. ad annum* 870. *ſequut commentatoſſebant.*

(*r*) *Strabo, lib.* 7.

(*s*) *Velleius, lib.* 2. *c.* 105.

(*t*) *Ammian. lib.* 20. *c.* 10.

(*u*) *Vide Cangium in* Ripuarii.

(*x*) *Cellarius Geograph. antiq. lib.* 2. *cap.* 3. *pp.* 321. 322. *Myræus.*

(*y*) *Myræus. Vide & Cellar. Geograph. antiq. lib.* 2. *cap.* 31 *pag.* 325.

An de J. C. 870.

mande, ou ſupérieure, dont on parlera cy-après, & dont les peuples ſe ſervent de la Langue Allemande.

Bleſitchova, le pays qui eſt arroſé par la Bliſſe, qui ſe décharge dans la Sâre, & arroſe le Duché des Deux-ponts.

Salm, ou *Selm*, le Comté de Salm dans le Luxembourg; celui qui eſt vers les ſources de la Sâre dans la Lorraine, eſt beaucoup plus nouveau. Les Seigneurs qui ont poſſédé ce dernier Comté, ſont ſortis du premier, & ils n'y ſont connus que depuis le douziéme ſiécle.

Albechova, Comté de Blamont, ou Sar-Albe.

Suentiſium, apparemment le Saintois en Lorraine, ſur le Brenon & ſur le Madon, qui ſe déchargent dans la Moſelle.

Calmontis, le Chaumontois, qui s'étendoit depuis la Meurthe & la Moſelle, juſqu'aux montagnes de Vôge incluſivement; à prendre la Moſelle depuis Bayon juſqu'à ſa ſource; & la Meurthe dans tout ſon cours. Ainſi le Chaumontois comprenoit une bonne partie de la Vôge & de la Lorraine.

Sarachova ſuperior, le pays de la Sâre ſupérieure, qui eſt plus à l'Orient, & tirant vers l'Allemagne. On peut l'appeller la Sâre Allemande, parce que les peuples y parlent Allemand; au lieu que ceux qui habitent les bords de la Sâre inférieure, parlent François pour la plûpart. Voyez cy-devant, *Sarachova inferior*.

Odornenſe. L'Ornois eſt un canton du pays de Lorraine. On y trouve Gondrecourt, Grand, & quelques autres lieux aſſez conſidérables. Cette partie de l'Ornois, qui eſt cédée à Loüis, avoit appartenu au Comte Bernard.

Solocenſe. Le Souloſſois, qui tire ſon nom de l'ancienne ville de Souloſſe, ou *Solimariaca*, ſur la petite riviere de Vaire, pas loin de Neufchâteau.

Baſiniacum. Le Baſſigny, entre la Marne, la Meuſe, & la riviere de Saulx.

Eliſchove, cette partie de l'Alſace, qui tire ſon nom de la riviere d'Ell, ou Ill, & qui eſt ſituée ſur cette riviere: car outre cela, Loüis eut encore deux Comtés dans ce pays. Voyez cy-après.

Warach, peut-être Gray en Franche-Comté, ou le Comté de Varaſche en Bourgogne, dit Miræus.

Scudingum, Salins en Bourgogne (z).

Emaüs, inconnu.

Baſalchova. Le pays de Baſle en Suiſſe.

Deux Comtés dans l'Alſace, apparemment dans la haute Alſace: car on lui a donné déja cy-devant Eliſchova, que nous croyons être l'Alſace qui eſt ſur l'Ill.

Deux parties dans la Friſe.

Le *Comté de Voſellane*, ſitué le long de la Moſelle, avec *toutes les villes qu'il contient*. On n'en dit pas l'étenduë.

Dans les Ardennes, depuis la ſource de la riviere d'Ourt, entre Biſtane (peut-être Baſtogne) & Tunbes, en ſuivant ſon cours dans le pays de Beden ſur le chemin Romain, qui paſſe dans le Luxembourg, nommé vulgairement Herenſtrath, ou Heydenſtrath (a), juſqu'à ſon embouchure dans la Meuſe.

An de J. C. 870.

LIX. *Partage de Rois Charles le Chauve.*

A l'égard du partage de Charles le Chauve, il eut Lyon, Beſançon, Vienne en Dauphiné, Tongres, Toul, Verdun, Cambray, Vivier, Uzez, l'Abbaye de Montfaucon, aujourd'hui Collégiale; celle de S. Mihiel ſur la Meuſe, poſſédée par les Benédictins; *Guldini Monaſterium*, peut-être S. Guillin en Flandre, ou Calmontier, ancienne Collégiale en Bourgogne; l'Abbaye de Sainte-Marie de Beſançon, aujourd'hui aux PP. Minimes; S. Martin, auſſi de Beſançon; ancienne Egliſe au Cloître de S. Etienne de Beſançon. S. Eugende, ou S. Claude au Mont Jura, anciens Benédictins; S. Marcelle près de Châlons ſur Saône, Ordre de Cluny; S. Laurent de Liége, Benédictins; Senonés dans la Vôge; Abbaye de Benédictins; Nivelle en Brabant, Abbaye de Chanoineſſes; Maubeuge, auſſi Abbaye ſécularisée; Laubes, Abbaye de Benédictins; S. Gaugeric, ou Guery, Collégiale près de Cambray; S. Salve près Valenciennes; S. Crépin, Abbaye d'hommes ſur l'Eſcaut; Foſſes, Abbaye de Chanoines Réguliers dans le Hainaut, Diocéſe de Liége; Mareuil, Abbaye de Benédictins; Honcourt, Abbaye de S. Benoît, au Diocéſe de Cambray; S. Gervais à Utrecht; Malines; Lier, ville & Collégiale; Soigny, Abbaye de Chanoines en Hainaut; Antoing près de Tournay; Condé ſur l'Eſcaut; Merbech, Abbaye de Chanoineſſes près de Ninove; Tichuin, ou Dickelven en Hainaut; Leuſe ville & Collégiale, dans le même pays; Calmont; Dinant; Eich ſur la Meuſe, où il y a une Abbaye de Chanoineſſes; Andenne ſur la Meuſe, entre Namur & Huy; Abbaye de Chanoineſſes; Vaſſoge, peut-être l'Abbaye de Beaulieu en Argonne, ou Vaſler *in Fania*, Monaſtere fondé par S. Landelin; Haumont, Monaſtere d'hommes, dans le Hainaut ſur l'Eſcaut.

Outre ces Abbayes, Charles eut pour ſon partage le Comté de Texandre, aujourd'hui Kemperland.

Quatre Comtés dans le Brachants; ou Brabant; ſçavoir, ceux de Brabant, Cambray, Hainaut & *Lomenſe*, apparemment Lootz, ou plutôt Namur.

Quatre Comtés dans le pays d'Haſbanes, ou d'Haſbay, dans le pays de Liége. L'Haſbay s'étendoit autrefois juſqu'à Louvain.

Maſau ſupérieur & inférieur, c'eſt-à-dire, les bords de la Meuſe, qui regardent la France, ou l'Occident. Voyez cy-devant *Maſau ſupérieur & inférieur*, donné à Loüis.

(z) *Mſ. Vita S. Amandi apud Myræum.* Vallis Romano itineri pervia Scodinga in Sequanis, ubi nunc Salinarum locus.

(a) *Myræus, Not. in hoc Capitular.*

Ses armes : d'azur, à la fasce d'or, chargée de trois roses de gueules, et accompagnée de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe.

DE BOUTERIE DE LAMBALLERIE (Jean-Baptiste-Marie-Joseph), né à Bayeux (Calvados) le 15 août 1772, fut nommé, le 5 mai 1815, par le collége électoral de l'arrondissement de Bayeux, député à la Chambre des représentants, où il vota avec la minorité. Il fut réélu, le 22 août 1815, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre introuvable, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 4 octobre 1816, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite du double vote, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 25 février 1824, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 17 novembre 1827, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 23 juin 1830, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 5 juillet 1831, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 21 juin 1834, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 4 novembre 1837, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 2 mars 1839, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 9 juillet 1842, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 1er août 1846, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 13 mai 1849, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 28 mai 1852, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 24 mai 1857, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 31 mai 1863, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 24 mai 1869, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 20 février 1876, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 14 octobre 1877, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 21 août 1881, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 4 octobre 1885, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 20 février 1889, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 14 octobre 1893, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 21 août 1897, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 4 octobre 1901, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 20 février 1905, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 14 octobre 1909, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 21 août 1913, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 4 octobre 1917, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 20 février 1921, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 14 octobre 1925, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 21 août 1929, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 4 octobre 1933, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 20 février 1937, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 14 octobre 1941, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 21 août 1945, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 4 octobre 1949, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 20 février 1953, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 14 octobre 1957, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 21 août 1961, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 4 octobre 1965, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 20 février 1969, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 14 octobre 1973, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 21 août 1977, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 4 octobre 1981, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 20 février 1985, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 14 octobre 1989, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 21 août 1993, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 4 octobre 1997, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 20 février 2001, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 14 octobre 2005, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 21 août 2009, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 4 octobre 2013, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 20 février 2017, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 14 octobre 2021, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit. Il fut réélu, le 21 août 2025, par le collége électoral du département du Calvados, député à la Chambre dite de la septennalité, où il siégea au centre droit.

An de J. C. 870.

gaud, par laquelle ils prient le Pape de venir en France à leur ſecours, & de réprimer par les cenſures Eccléſiaſtiques, les entrepriſes de ceux qui, ſans ſe mettre en peine ni des Traités de paix, ni des liens de la parenté, ni de l'union qui doit regner entre des freres, attaquent leurs terres, & troublent la paix du pays. Ces paroles inſinuent, que les frontieres des Etats de Lothaire étoient alors attaquées par les troupes de ſes oncles Charles le Chauve, & Loüis de Germanie, & peut-être auſſi par celles de Charles ſon frere, Roi de Provence: car ces guerres n'étant déſignées par aucun caractere Chronologique, on ne peut dire préciſément à quoi elles ont rapport.

III. *Bertulfe Archevêque de Tréves, ſucceſſeur de Theutgaud.*

Theutgaud eut pour ſucceſſeur dans le Siége de Tréves (*i*), Bertulfe Abbé de Metloc, frere d'Advence Evêque de Metz. Ce dernier ayant engagé Charles le Chauve à venir à Metz, & s'étant déclaré hautement pour lui dans l'affaire de la ſucceſſion du Roi Lothaire, ce Prince crut ne pouvoir mieux reconnoître un ſervice ſi important, qu'en donnant au frere du Prélat l'Archevêché de Tréves, qui étoit vacant depuis que Theutgaud eut encouru l'excommunication en 863. Bertulfe fut ſacré par Advence ſon oncle, par Arnoû Evêque de Toul (*k*), par Hincmar de Laon, Odon de Beauvais, & Jean de Cambray, qu'Hincmar de Reims eut ſoin d'envoyer à Reims pour cette cérémonie, & auſquels il donna des inſtructi ns pour ſe conduire dans cette affaire, conformément aux ſaints Canons. Le même Hincmar de Reims écrivit à Bertulfe, pour l'inſtruire de la maniere dont il devoit gouverner ſon Diocéſe (*l*).

IV. *Valton eſt nommé à l'Archevêché de Tréves par le Roi Loüis de Germanie.*

Loüis de Germanie ayant appris que Charles le Chauve ſon frere s'étoit emparé des Etats de Loüis ſon neveu, & qu'il avoit nommé Bertulfe à l'Archevêché de Tréves, en témoigna hautement ſon reſſentiment, & prétendit de ſon côté nommer à la même dignité. Il donna ſa nomination à un Religieux nommé Valton, du Diocéſe de Tréves (*m*), que l'on croit avoir été Moine à S. Maximin, & qui, appuyé de l'autorité Royale, ſe mit en poſſeſſion de l'Archevêché, & s'y maintint quelque tems. Hincmar de Reims, qui étoit ami d'Advence, & favoriſoit Bertulfe ſon neveu, écrivit au Roi Loüis en ſon nom, & au nom de Remy Archevêque de Lyon, d'Arduic de Beſançon, d'Erard de Tours, d'Adon de Vienne, d'Egilon de Sens, pour lui remontrer le tort qu'il faiſoit à l'Egliſe de Tréves, de favoriſer Valton, qui étoit un intrus, un uſurpateur, un préſomptueux, un Moine apoſtat, qui ne pouvoit ni ne devoit être Evêque. Qu'au contraire Bertulfe avoit été élû canoniquement, & ordonné du conſentement unanime des Prélats: qu'on n'avoit rien fait ni au mépris de la dignité Royale, ni contre la fidélité qui lui eſt dûë.

An de J. C. 870.

Il ajoûte, que l'Egliſe de Tréves étant vacante depuis long-tems, & n'y ayant pas un aſſez grand nombre d'Evêques dans cette Province Eccléſiaſtique pour ordonner un Archevêque, il avoit été prié d'y en envoyer, comme étant le plus voiſin Métropolitain, & parce que les Egliſes de Tréves & de Reims ayant toujours été conſidérées comme ſœurs, les Prélats de ces deux Egliſes ſont en poſſeſſion de s'entr'aider, & que ſelon l'uſage ancien, fondé ſur l'autorité, le plus jeune des deux céde le pas à l'ancien dans les Conciles: c'eſt pourquoi il s'étoit crû aſſez autoriſé pour y envoyer des Evêques conſécrateurs. Nous avons vû, qu'il y avoit envoyé Hincmar de Laon, Odon de Beauvais, & Jean de Cambray: mais il étoit ſuperflu d'y en faire venir trois, puiſqu'il eſt certain qu'Advence de Metz, & Arnoû de Toul y étoient déja, & qu'apparemment Hatton de Verdun n'étoit pas hors de la Province.

Quoi qu'il en ſoit, Hincmar écrit avec beaucoup de force au Roi Loüis, qu'il ne conſentira jamais, ni lui, ni les autres Prélats au nom deſquels il lui parle, que Bertulfe ſoit dépoüillé de l'Epiſcopat, ni qu'on mette en ſa place Valton, dont il fait un portrait très déſavantageux (*n*), & qu'il menace même d'excommunication, & d'empêcher qu'il ſoit jamais promû aux Ordres: Que s'il demeure dans ſon opiniâtreté, il le fera renfermer dans une priſon, ſuivant les Canons. Il y a apparence que le diſcours d'Hincmar au ſujet de Valton, eſt exagéré & trop paſſionné: car ce Religieux ayant laiſſé l'Archevêché à Bertulfe, le Roi Loüis lui donna l'Abbaye de S. Maximin de Tréves, qui, comme on l'a vû, lui fut cédée en 870. par le partage des Etats de Lothaire. Hincmar s'intéreſſa toujours beaucoup pour Bertulfe; & on voyoit autrefois une de ſes Lettres (*o*) à Advence Evêque de Metz, par laquelle il lui marquoit que les Envoyés qui rapportoient le *Pallium* pour Bertulfe, étoient arrivés de Rome. Dans une autre Lettre, il lui faiſoit ſçavoir qu'il avoit écrit au Pape Nicolas en faveur de Bertulfe. Mais ces Lettres ne ſont pas parvenuës juſqu'à nous; nous n'en avons connoiſſance que par Flodoard, qui les avoit en main.

V. *Sécularisation de l'Abbaye d'Epternach.*

Quelques-uns placent la ſécularisation de la fameuſe Abbaye d'Epternach au commencement de l'Archevêque Bertulfe (*p*), trompés par le nom de Carloman uſurpateur de cette

(*i*) An 869. *Annal. Metenſ. ad eundem annum, p.* 311.
(*k*) *Flodoard. Hiſt. Remenſ. l.* 3. *c.* 21.
(*l*) *Flodoard. ibid.*
(*m*) *Flodoard. l.* 3. *c.* 20. *Hiſt. Remenſ.*
(*n*) *Flodoard. ibid.* Præſumptor & apoſtata Monachus Walto de Monaſterio Trevirenſis Parochiæ, nunquam jam judicio Spiritûs ſancti ſuper eum prolato, in Eccleſia Trevirenſi, quam exitiabiliter uſurpavit & læſit, poterit eſſe Epiſcopus... verùm ſub anathemate eum ponentes, retrudi in ergaſtulo, ſecundum ſacras Regulas, decerneremus.
(*o*) *Flodoard. l.* 3. *Hiſt. Remenſ. c.* 21.
(*p*) *Brouwer. Annal. Trevir. l.* 8. *pag.* 426. Le P. Mabil-

Hiſtoire de Carloman fils de Charles le Chauve.

An de J. C. 870.

Abbaye, qui y introduiſit des Chanoines, & en bannit l'ordre & l'obſervance réguliere. Et comme on ſçait que le Prince Carloman, fils de Charles le Chauve, fut pourvû de cette Abbaye vers l'an 873. on en a conclu que c'eſt ce même Carloman qui y introduiſit la ſécularisation : mais ceux qui ont examiné les choſes plus à fond, reconnoiſſent que cela eſt arrivé long-tems auparavant, vers l'an 859. On ne ſçait pas autrement la maniere dont ſe fit ce changement : mais on l'attribuë à un certain Carloman, uſurpateur de l'Abbaye, & à un Abbé ſéculier, nommé Adelard. Les Religieux de ce Monaſtere y donnerent occaſion par leur relâchement & par leur vie diſſoluë ; chacun d'eux ayant voulu ſe cantonner dans les maiſons de campagne dépendantes de l'Abbaye, & ayant enfin inſenſiblement quitté l'habit & les obſervances monaſtiques.

Quant au Prince Carloman fils de Charles le Chauve, qui fut pourvû de cette Abbaye, voici le précis de ſon Hiſtoire, elle entre naturellement dans notre ſujet. Charles le Chauve avoit eû quatre fils de la Reine Irmentrude, ſçavoir, Louis, Charles, Carloman & Lothaire. De ces quatre, il avoit deſtiné les deux derniers à l'Egliſe, pour prévenir le partage qu'il auroit fallu faire de ſes Etats après ſa mort. Lothaire mourut jeune, portant déja la qualité d'Abbé. Charles, que ſon pere avoit fait Roi d'Aquitaine, mourut auſſi en 864. par un accident très funeſte (*q*). Ce jeune Prince voulant éprouver ſi un jeune Seigneur nommé Albuin, étoit auſſi brave qu'on le diſoit, vint l'attaquer ſur la brune, comme il revenoit de la chaſſe, feignant de lui vouloir prendre ſon cheval. Albuin ſe défendit, renverſa le jeune Prince, lui donna pluſieurs coups d'épée ſans le connoître, & le laiſſa pour mort ſur la place. On le rapporta au Palais à Compiégne ; mais il ne put jamais parfaitement guérir de ſes bleſſures, & mourut au bout de deux mois.

Loüis, depuis la mort de ſon frere Charles, avoit été fait Roi d'Aquitaine, & Carloman avoit pris l'Ordre de Diaconat, & en avoit même fait publiquement les fonctions, en chantant l'Evangile à l'Egliſe : mais comme ſa vocation étoit forcée, il ne cherchoit que l'occaſion de ſortir de ſon état. Il ſe ſoûleva contre ſon pere en 878. & ayant été arrêté, il fut envoyé à Senlis, & privé des Abbayes que ſon pere lui avoit données pour ſa ſubſiſtance (*r*). Quelque tems après, Charles le Chauve, à la priere des Légats du Pape Adrien II. lui accorda la liberté, & lui permit de venir à la Cour : mais n'y jouïſſant pas d'une auſſi grande liberté qu'il auroit voulu, comme le Roi ſon pere le menoit au ſiége de Vienne, il ſe ſauva de Lyon, & vint dans la Gaule Belgique (*s*), où s'étant mis à la tête d'une troupe de bandits & de ſcélérats, il commit des crimes incroyables dans cette Province.

An de J. C. 870.

Après le ſiége de Vienne, Carloman ayant appris que le Roi revenoit, ſe retira du côté de Mouſon (*t*), & pilla cette ville & les lieux d'alentour. De-là il envoya au Roi ſon pere quatre de ſes gens, pour lui demander pardon. Le Roi en retint deux, & renvoya les deux autres, avec l'Abbé Gauſlin, & Baudoüin Comte de Flandres ſon gendre, pour aſſûrer Carloman qu'il pouvoit revenir en toute aſſûrance. Mais ce Prince, qui n'avoit nulle envie de ſe remettre entre les mains du Roi, lui dépêcha d'autres perſonnes, pour lui faire des propoſitions exorbitantes, qu'il ſçavoit bien qu'il rejetteroit ; & pendant ce tems-là il ſe retira du côté de Toul. Le Roi ſon pere le fit excommunier, & ceux qui le favoriſoient, par pluſieurs Evêques de ſon Royaume ; & la cenſure fut envoyée aux Evêques abſens. De plus il le fit pourſuivre par ſes troupes, pour eſſayer de le prendre, & de le lui amener. Carloman ſe ſauva au-delà du mont Jura, où il fit les mêmes ravages qu'il avoit faits en France. Il écrivit de-là au Pape, pour implorer ſa protection, & ſe plaindre des mauvais traitemens qu'on lui faiſoit.

Le Pape reçut ſes plaintes, & écrivit au Roi (*u*) d'une maniere pleine de véhémence & d'aigreur, le traitant de pere dénaturé, & le comparant aux animaux les plus féroces, qui épargnent au moins leurs petits ; au lieu que Charles pourſuivoit ſon fils, le dépoüilloit de ſes biens, & le privoit de ſes dignités. Il écrivit auſſi une Lettre aux Seigneurs de France & de Lorraine (*x*), où il leur défendoit, ſous peine d'excommunication, de prendre les armes contre Carloman. Enfin il écrivit aux Evêques du Royaume de Charles, & à ceux du Royaume du feu Roi Lothaire, leur défendant d'excommunier Carloman.

Mais Charles lui répondit (*y*) d'une maniere

ſion, *t.* 3. *annal. Bened. p.* 83. met cette ſécularisation en 859. & en attribuë la cauſe à un nommé Adelard Abbé & Comte. Voyez Bertel, Hiſt. de Luxembourg. Et le même P. Mabillon, *t.* 3. *annal. Bened. p.* 608. dit que ce fut par la malice d'un certain Carloman uſurpateur, que cette Abbaye fut ſécularisée. C'eſt en effet ce qu'on lit dans le Diplôme de l'Empereur Othon, de l'an 971. qui y rétablit l'obſervance monaſtique. Il y a beaucoup d'apparence que le nom de Carloman a fait placer la ſécularisation de cette Abbaye ſous Bertulfe : car en 873. Loüis de Germanie donna ce Monaſtere à Carloman ſon neveu, fils de Charles le Chauve. *Annales Metenſ. ad an.* 870. *Vide annal. Bertin. an* 870 871. 872. 873. On a crû que ce Carloman uſurpateur d'Epternach, étoit Carloman fils de Charles le Chauve : mais on ne l'auroit pas déſigné par ſon ſeul nom de Carloman, s'il eût été Prince du Sang de France.

(*q*) *Annal. Bertin. ad an* 864. *Annal. Metenſ. ad an.* 870. *p.* 312. *t.* 3. *Queſn.*

(*r*) *Annal. Bertin. ad an.* 870. *p.* 239. Il étoit Abbé de S. Riquier, de S. Amand, de Laubes, de S. Médard de Soiſſons, de Montier S. Jean.

(*s*) *Annal. Bertin. ad an.* 870. *p.* 241.

(*t*) *Annal. Bertin. ad an.* 871.

(*u*) *Adriani II. Papæ Epiſt.* 29. *ad Carol. Calv. t.* 8. *Concil. pag.* 929.

(*x*) *Ejuſdem Adriani Epiſt.* 30. *&* 31. *t.* 8. *Concil. Labb. pag.* 930. 931.

(*y*) *Vide Epiſt. Adriani* 33. 34. *t.* 8. *Concil. pp.* 934. 935. *Item Epiſt. Caroli Calvi ad Adrianum, t.* 2. *Flodoardi, p.* 701.

An de J. C. 870.

qui lui fit comprendre, qu'il ne ſouffriroit pas qu'on lui adreſſât déſormais de pareilles Lettres. Adrien fut obligé d'abandonner Carloman. Ce Prince ſe voyant ſans reſſource de ce côté-là, eut recours à ſon oncle le Roi de Germanie, qui le réconcilia à ſon Pere (*z*) : mais n'ayant pû demeurer en repos, & étant toujours obſtiné dans ſa révolte, le Roi Charles le fit juger par les Evêques aſſemblés à Senlis, qui le dépoſerent, & le priverent des priviléges du Diaconat qu'il avoit reçû ; le réduiſirent à la Communion Laïque, & le confinerent dans l'Abbaye de Corbie en Picardie. Et comme ſes partiſans remuoient encore, le Roi ſon pere le fit condamner par les Seigneurs à perdre les yeux (*a*), & à demeurer dans une priſon perpétuelle au Monaſtere de Corbie, d'où il trouva moyen de s'évader, pour ſe retirer chez ſon oncle le Roi de Germanie, qui déſapprouvoit extrêmement ſa conduite. Il le confia à Luitbert Archevêque de Mayence, afin qu'il le fiſt mourir dans l'Abbaye de S. Albin. Il lui donna enſuite l'Abbaye d'Epternach au Diocéſe de Tréves, où il mourut peu de tems après (*b*). Telle fut la fin de Carloman. L'Abbaye d'Epternach étoit alors poſſédée par des Chanoines, ou plutôt de mauvais Moines défroqués, qui s'étoient ſecularisés pluſieurs années auparavant.

VI. *Concile d'Attigny. Bertulfe, Archevêque de Tréves y aſſiſte.*

Bertulfe Archevêque de Tréves aſſiſta, avec ſes Suffragans, dès le commencement de ſon Pontificat, au Concile d'Attigny, compoſé des Evêques de dix Provinces (*c*), dans lequel on accuſa Hincmar de Laon d'infidélité envers le Roi Charles ſon Souverain, & de déſobéïſſance envers Hincmar ſon Métropolitain. Le jeune Hincmar donna un Acte autentique, par lequel il promettoit d'être fidéle au Roi, comme à ſon Seigneur, & obéïſſant à ſon Métropolitain, ſelon les Canons & les Loix Eccléſiaſtiques. On y fit auſſi le procés au Prince Carloman, dont nous avons parlé ; & pour le punir de ſa révolte, on le priva de ſes Abbayes, & on l'envoya à Senlis, pour y être gardé. On croit que Bertulfe aſſiſta auſſi au Concile à Cologne (*d*), dans lequel on traita pluſieurs points de Diſcipline Eccléſiaſtique, & l'on fit la Dédicace de l'Egliſe de S. Pierre ; mais on n'a pas conſervé les Actes de ce Concile ; du moins ils ne ſont pas imprimés.

VII. *Concile de Douzy contre le jeune Hincmar.*

Le Concile de Douzy, célébré en 871. au mois d'Août dans la ville de Douzy (*e*), ſur la Meuſe, à deux lieuës de Mouzon, fut tenu par l'ordre du Roi Charles le Chauve, à l'occaſion d'Hincmar Evêque de Laon, neveu d'Hincmar Archevêque de Reims. Ce Prélat y ayant été accuſé & convaincu de pluſieurs crimes, fut dépoſé par le Concile ; après quoi le Roi lui fit perdre les yeux, & l'envoya en exil. L'Hiſtoire de cet Evêque étant abſolument étrangere à notre ſujet, nous ne nous étendrons point à la rapporter : nous nous contenterons de remarquer, que les Archevêques Hincmar de Reims, Harduic de Beſançon, Remy de Lyon, Frotaire de Bourdeaux, Vulfade de Bourges, Bertulfe de Tréves, Adelard de Roüen, Anſegiſe de Sens, y ſouſcrivirent avec un grand nombre d'Evêques, de Prêtres & de Diacres députés de leurs Evêques, entr'autres d'Advence de Metz, Berhard de Verdun, Ingilvin de Paris, & Leuderius Prêtre ou Abbé, au nom d'Arnoû de Toul (*f*).

An de J. C. 870.

VIII. *Concile de Cologne, de l'an 873.*

Bertulfe parut auſſi dans le Concile de Cologne tenu en 873. (*g*), avec Berhard ou Bernard Evêque de Verdun. On parla dans ce Concile d'une maniere fort honorable de Gonthier Archevêque de Cologne, & prédéceſſeur de Gilbert ou Wilbert. On y dit que ce Prélat vénérable, de bienheureuſe & digne mémoire, ayant donné quelques biens de l'Egliſe Cathédrale de Cologne, à des Monaſteres & à des Chapitres de Chanoines, l'Evêque Gilbert ſucceſſeur de Gonthier, prioit les Evêques aſſemblés dans ce Concile, d'approuver & de ratifier ces donations ; ce qu'ils firent, en prononçant toutes les malédictions que l'on put ramaſſer dans l'Ecriture, contre ceux qui violeroient les priviléges accordés à ces ſaints lieux par Gonthier, & qui uſurperoient les biens qu'il leur avoit donnés. Après cela les Prélats ſe proſternerent, & rendirent graces à Dieu, qui avoit donné à ſon Egliſe un ſi digne Paſteur en la perſonne de Gilbert.

Alors Luitbert Archevêque de Mayence, & Bertulfe Archevêque de Tréves ſe leverent, & dirent : *Mes très Saints Peres, vous plaît-il que nous ajoûtions aux condamnations que nous venons de prononcer, quelques autorités des Peres ?* Ils répondirent : *Vous le pouvez.* L'Archevêque Luitbert commença à parler, & dit : *Celui qui voudra détruire ce qui a été ſi ſagement & ſi utilement établi, ſera ſoûmis à l'anathême, ſelon cette Sentence de l'Apôtre* * : Celui qui vous trouble, en portera la peine, qui qu'il ſoit. *Et encore* * : Que l'on retranche ceux qui vous troublent. *Et S. Baſile dit, que ſi celui qui préſide, fait ou commande ce qui eſt défendu, ou ne fait point ce qui eſt commandé, il doit*

* Galat. 5. 10.

* Ibid. 5. 12.

(*z*) *Annales Bertin. ad an.* 872. *p.* 243.
(*a*) *Annal. Bertin. ad an.* 873. *p.* 245.
(*b*) *Annales Metenſ. ad an.* 870. *p.* 313. *& annal. Bertin. ad an.* 873. *p.* 245. *n.* 31.
(*c*) *Anna. Bertin. ad an.* 870. *& Aimoini continuat. an.* 870. *manſit Maio.*
(*d*) *Concil. Colon. an.* 870. *vi. Calmet. Obſerv. t.* 3. *Concil. Labb. pag.* 1539.
(*e*) *Vide t.* 3. *Concil. p.* 1545. *& ſeq.*
(*f*) *Ibid. p.* 1653. *Ego Leudarius* [illegible] *6 vice patris mei Archiepiſcopi Tullenſ. Epiſcopi ſubſcripſi.* La Note [illegible] 6 marque apparemment un Abbé ou un Prêtre. Les Prêtres qui ſignent dans ce même Concile, donnent de même le nom de *Mon Pere* à leurs Evêques. Voyez les Notes de Tiron, pp. 10. 11. dans le quatriéme Tome de Grutherus.
(*g*) *Tom. 9. Concil. Labb. p.* 252. Guntharius Sedis noſtræ venerabilis Paſtor divino ductus amore..... *Epiſt.* 253. Ipſe beatæ & dignæ memoriæ vir, & divini conſilii inſpiratione admonitus, &c. On ſçait toutefois que Gonthier mourut excommunié, ou tout au moins dépoſé.

An de J.C. 870.

être traité ſelon cette parole de l'Apôtre * : SI NOUS ou un Ange du Ciel vous prêche autrement que nous vous avons prêché, qu'il ſoit anathême. Bertulfe ajoûta : *L'Evêque qui condamne ou enſeigne le contraire de ce qui eſt évidemment marqué dans les Ecritures, doit être conſidéré comme un faux témoin de Dieu, & un ſacrilége.* Ainſi finit ce Concile, le 27. Septembre 873.

* *Ibid.* 1. 8.

XI. *Aſſemblée de Gondreville, de l'an 873.*

On tint la même année, le 9. de Septembre, une Aſſemblée générale à Gondreville (*h*), dans laquelle les Evêques & les Seigneurs du Royaume de Charles le Chauve firent ſerment de fidélité à ce Prince, en préſence de la Reine Ingelberge, & des Légats du S. Siége, Formoſe & Hadéric. Voici les termes du ſerment que firent les Evêques : *Je promets, ſelon mon pouvoir & mon ſçavoir, avec le ſecours du Seigneur, de vous être fidéle, & de vous rendre par mes conſeils & par mon aide, tout le ſervice que je pourrai, afin que vous puiſſiez tenir & poſſéder le Royaume que Dieu vous a donné, ou vous donnera, pour exécuter ſa volonté, pour procurer l'honneur de l'Egliſe & du Royaume, & pour le bonheur & la conſervation de tous vos fidéles ſujets.* Les Seigneurs firent leur ſerment preſqu'en mêmes termes ; & les ſimples ſujets en firent un plus étendu, mais toujours dans le même ſens. Le motif de ce nouveau ſerment étoit la rupture de Loüis de Germanie, qui s'étoit ſeparé de l'alliance de Charles, & s'étoit ligué avec Loüis Empereur d'Italie.

X. *Diſpute entre Vala Evêque de Metz, & Bertulfe Archevêque de Tréves, au ſujet du Pallium, que Vala avoit reçû du Pape.*

Advence Evêque de Metz étant mort vers l'an 873. ou 874. eut pour ſucceſſeur Vala, ou Walon (*i*), qui obtint le *Pallium* du Pape Jean VIII. vers l'an 875. ou 876. Bertulfe Archevêque de Tréves, fit commandement à Vala de venir à Tréves, & lui ordonna, par l'obéïſſance qu'il lui devoit, de quitter cet ornement qui ne lui appartenoit point (*k*). Vala lui fit réponſe qu'il n'étoit pas le premier des Evêques de Metz qui l'euſſent porté ; qu'avant lui on en comptoit quatre qui avoient joüi de ce privilége ; ſçavoir, Vibicius, Rodegand, ou Crodegang, Angelram & Drogon. Il lui donna auſſi copie des Lettres du Pape qui le lui envoyoit. Bertulfe ne ſe contentant pas de ces raiſons, Hincmar de Reims s'entremit pour faire la paix, & conſeilla à Vala de s'abſtenir de l'uſage du *Pallium*, ou du moins de ne s'en ſervir que par la permiſſion de ſon Métropolitain (*l*) ; au moyen de quoi toute cette diſpute fut terminée. L'Hiſtorien de Tréves remarque que Bertulfe étoit très vif ſur le ſujet de ſes prérogatives, & ne ſouffroit qu'avec une extrême impatience les entrepriſes de ſes Suffragans : juſques-là qu'il ne voulut pas recevoir les Lettres du Pape en faveur de Vala, ni celles que l'Evêque de Verdun lui préſenta auſſi de ſa part, apparemment pour une autre affaire.

An de j. C. 870.

XI. *Concile de Troyes en Champagne.*

Le Pape Jean VIII. étant venu en France en 878. convoqua un Concile dans la ville de Troyes en Champagne (*m*), où il invita nommément par ſes Lettres, Villibert de Cologne, Luitbert de Mayence, & Bertulfe de Tréves (*n*). Il ne paroît pourtant pas que Bertulfe y ait aſſiſté. Son nom ne ſe trouve pas dans les ſouſcriptions des Evêques, & l'on n'y voit même aucun de ſes Suffragans, ſinon Arnald Evêque de Toul. Le Pape y dreſſa ſept Canons, qui furent approuvés par le Concile. Le premier porte, que tout le monde honore les Evêques, & que nul ne s'alléye en leur préſence ſans leur permiſſion. 2°. Que nul ne demande les biens Eccléſiaſtiques aux Prélats ni au Pape, ſinon ceux à qui il appartient de les demander, & à qui les Canons permettent de les poſſéder. 3°. On confirme les Canons dreſſés en 877. au Concile de Ravenne. 4°. Que les Evêques s'entr'aident les uns les autres, pour réprimer les vexations & les uſurpations des ennemis de l'Egliſe. 5°. Que l'on ne reçoive pas les Clercs ni les Laïques chaſſés de l'Egliſe par leurs propres Evêques. 6°. Que nul ne retire un homme libre, ſinon dans le cas que les Loix humaines le permettent. 7°. Que les accuſations que l'on formera contre les Evêques, ne ſe faſſent pas en ſecret, mais en public, parce qu'il arrive ſouvent que des innocens ſont ainſi opprimés par les méchans.

XII. *Irruption des Normãds dans l'Auſtraſie.*

Les dernieres années du Pontificat de Bertulfe furent traverſées par les courſes des Normands (*o*), qui étant entrés dans le Vahal, s'emparerent de Nimégue, & s'y fortifierent. Loüis de Germanie vint les y attaquer, mais il fut repouſſé. Les Normands lui firent propoſer, que s'il vouloit ſe retirer, ils ſortiroient auſſi-tôt de ſes Etats. Loüis y conſentit : mais ces Barbares ne quitterent Nimégue, qu'après avoir mis le feu au beau & grand Palais, que les Rois d'Auſtraſie y avoient autrefois fait bâtir ; après quoi ils deſcendirent le Rhin, & regagnerent la mer.

Bien-tôt après, une autre armée de Normands beaucoup plus nombreuſe, s'empara d'un lieu nommé Haſlou ſur la Meuſe, & en fit comme ſa Place d'armes. Ils ſaccagerent Liége, Maſtric & Tongres ; ils ruïnerent Cologne, Bonn, Zulpic, Juliers, Nuitz. De-là ils ſe rendirent à Aix-la-Chapelle, qu'ils réduiſirent pareillement en cendres, de même que les Abbayes d'Inde, ou de S. Corneille, de Sta-

(*h*) *Apud Queſn. t. 3. Hiſt. Franc. p. 455.*

(*i*) *Chronic. S. Trudonis, l. 2. parte 1. c. 15.* Meuriſſe Hiſt. des Evêques de Metz, l. 3. p. 275.

(*k*) *Hiſt. Trevir. t. 12. Spicileg. Dachery, p. 215.*

(*l*) *Annal. mſſ. Trevirenſ. apud Meuriſſe loco citato.* Cet Auteur remarque, que dans le Cloître de l'Egliſe de S. Sauveur à Metz, Vala eſt repréſenté avec le *Pallium*.

(*m*) *Tom. 9. Concil. Labb. p. 307. & ſeq.*

(*n*) *Joan. Papa VIII. Epiſt. ad Bertulf. Trevir.*

(*o*) *Annal. Bertin. ad an. 881. 882. & annal. Metenſ. ad an. 881. 883. & 882. pp. 318. 319.*

velo,

velo, de Malmedy, de Prum (*p*), & divers autres lieux des Ardennes.

XIII. *Combat de Remich, où l'Evêque Vala fut tué.*

Dans ce tems-là Loüis de Germanie mourut (*q*). Alors les Normands devenus plus hardis, marcherent contre Tréves, dont ils s'emparerent le jour du Jeudy-Saint 5e. d'Avril. L'Evêque Bertulfe, & quelques-uns des Principaux habitans, s'enfuirent du côté de Metz. Les Normands s'y repoſerent juſqu'au jour de Pâques, déſolerent tout le pays d'alentour, & tuerent tous ceux qu'ils rencontrerent. Avant de quitter la ville, ils y mirent le feu. Leur deſſein étoit d'en aller faire autant à Metz; mais Vala ou Valon, Evêque de cette ville, avec Bertulfe Archevêque de Tréves, & le Comte Adalard (*r*), ramaſſerent quelques troupes, & leur livrerent la bataille au lieu nommé Remich, entre Sierk & Treves. Comme ils n'avoient que de mauvaiſes milices, ils furent aiſément defaits par les Normands. L'Evêque Vala fut tué dans le combat, les autres prirent la fuite.

Les Normands, tout victorieux qu'ils étoient, ne jugerent pas à propos d'aller attaquer Metz. Ils ſe partagerent, une partie reprit le chemin de la mer, pour aller charger ſur leur Flotte le butin qu'ils avoient fait; & les autres ſe rendirent au camp d'Haſſou ſur la Meuſe. Le Corps de ſainte Gloſſinde, qui repoſe dans ſon Abbaye à Metz, peu avant ces malheurs parut répandre une huile ſurnaturelle, qui coula de ſon tombeau (*s*). Ce prodige fut regardé comme un préſage de la guerre des Normands, & on attribua à la Sainte, d'avoir garanti la ville de Metz de leurs inſultes.

XIV. *Ceux de Treves cachent les Reliques des Saints, de peur des Normands.*

On raconte (*t*), que dans cette irruption des Normands, les plus ſages du Clergé de Tréves, cacherent dans des cavernes ſoûterraines ce qu'ils avoient de plus précieux en or, en argent & en ornemens, & qu'ils enfouïrent bien avant dans la terre les Châſſes des Saints, de peur qu'elles ne fuſſent expoſées aux inſultes des ennemis. Il y avoit dans l'Egliſe de S. Paulin, douze Corps de Martyrs, qui étoient enfermés dans une Châſſe ſuſpenduë en l'air, par une chaîne ſous une voûte, & les noms de ces Saints étoient écrits en lettres d'or ſur les murs de cette grotte ſoûterraine. Les Clercs de cette Egliſe effacerent ces noms des murs où ils étoient, & les graverent ſur une lame de plomb, y mettant auſſi le précis de l'Hiſtoire des Saints, & comment on pourroit les trouver; afin qu'après cette tempête, on pût leur rendre le culte qui leur étoit dû. On ajoûte, que les Normands ayant jetté pluſieurs fois du feu contre l'Egliſe de S. Paulin pour la brûler, ils n'avoient pû en venir à bout, & qu'ayant briſé les chaînes qui tenoient ſuſpenduë la Châſſe du Saint, elle n'étoit pas tombée par terre, mais étoit demeurée ſoûtenuë en l'air par une main inviſible, pendant quelques années. An de J. C. 870.

XV. *Mort remarquable des Religieuſes de S. Symphorien de Treves.*

On aſſûre auſſi (*u*), que les Religieuſes du Monaſtere de S. Symphorien de Tréves qui avoient été inſtruites par la ſœur de S. Modoalde, & qui avoient le Corps de ce Saint enterré dans leur Egliſe, ayant appris les inſultes que les Normands faiſoient aux Vierges conſacrées à Dieu, & aux autres perſonnes de leur ſexe qui tomboient entre leurs mains, allerent toutes enſemble au tombeau du ſaint Prélat leur Fondateur, ſe proſternerent ſur le pavé de l'Egliſe, le conjurerent avec larmes de ne pas permettre que leurs corps, qu'elles avoient volontairement conſacrés à leur Epoux céleſte, fuſſent outragés par ces Barbares. Leur priere fut exaucée; & d'ans l'eſpace de trente jours, Dieu les retira toutes à lui par une mort heureuſe.

L'Archevêque Bertulfe ne ſurvêquit gueres à tous ces malheurs, étant mort le 10e. Février de l'an 885. treize ans après qu'il eut pris le gouvernement de l'Egliſe de Tréves. Il fut enterré dans l'Egliſe de S. Paulin, où l'on voit ſon épitaphe (*x*), & où on lit ce peu de paroles: *BERTULFE ARCHEVEQUE DE TREVES, LE IV. DES IDES DE FEVRIER.* Il eut pour ſucceſſeur Ratbode, qui fut tire, comme lui, de l'Abbaye de Metloc, dont il étoit Abbé.

XVI. *Fondation de l'Abbaye de Juvigny.*

L'Abbaye de Juvigny, du Dioceſe de Tréves, fut fondée vers l'an 874. par la Reine Richilde, épouſe du Roi Charles le Chauve. Voici quelle en fut l'occaſion (*y*). Charles le Chauve étant un jour dans l'Abbaye de S. Denys pendant le ſaint tems de Carême avec la Reine Richilde, on y lut à Matines, ou pendant le repas, le ſecond Livre des Dialogues du Pape S. Gregoire le Grand, qui contient la Vie de S. Benoît & de ſainte Scolaſtique. Cette lecture fit naître à la Reine le déſir de fonder un Monaſtere en l'honneur de cette Sainte. Le Roi agréa cette réſolution, & Richilde choiſit pour cet établiſſement, une Terre de ſon patrimoine, nommée Juvigny, dans l'ancien pays de Voivre, proche la ville de Stenay.

Ayant appris enſuite, que les Reliques de ſainte Scolaſtique étoient conſervées dans la ville du Mans, elle s'adreſſa à un Abbé nommé Goëſlen, & à Godefroy frere de l'Abbé, leſquels étoient les protecteurs de cette ville; afin que par leur moyen elle pût obtenir les Re-

(*p*) An de J. C. 882. le jour de l'Epiphanie. *Annal. Metenſes.*

(*q*) An de J. C. 881. le xiij. des Calendes de Septembre, ou le 20. Août.

(*r*) Meurisſe, l. 3 p. 277. avance qu'Adalard étoit Comte de Metz; & un peu plus loin p. 279. il parle de Ricuin auſſi Comte de Metz, du tems de Vala.

(*s*) *Tranſlatio ſanctæ Gloſſind. ſæcul. 4. Bened. parte 1. pag. 444.*

(*t*) *Hiſt. Trevirenſ. tom. 12. Spicileg. pp. 216. 217.*

(*u*) *Vita ſanctæ Modoaldi apud Surium, tomo Augusto. Regino in Chronic.*

(*x*) *Brouver l. 9. annal. Trevir. p. 433.*

(*y*) *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 184. Mſſ. Monaſterii Juvenincenſ.*

An de J.C. 870.

liques de la Sainte : mais n'en ayant pû rien tirer, elle prit occaſion d'un voyage que le Roi fit à Angers, & où elle l'accompagna juſqu'au Mans, pour ſolliciter l'Evêque Robert de lui accorder ce qu'elle deſiroit avec tant d'ardeur, lui diſant qu'il valoit bien mieux mettre ces ſaintes Reliques en un lieu de ſûreté, que de les laiſſer expoſées à la fureur des Payens (elle vouloit parler des Normands.) L'Evêque lui donna la plus grande partie des oſſemens de la Sainte ; en quoi celui qui avoit la garde de ce tréſor, eut aſſez de peine à lui obéir. Elle fit tranſporter ſolemnellement ces Reliques à Juvigny, qui depuis ce tems, fut nommée l'Abbaye de ſainte Scolaſtique. C'eſt ce que l'on apprend d'un Auteur anonyme, qui aſſûre l'avoir ouï raconter par Richilde même. Cette Abbaye ſubſiſte encore aujourd'hui avec beaucoup d'éclat & de regularité, & ſainte Scolaſtique y eſt honorée par une nombreuſe Communauté des ſaintes Religieuſes.

XVII. *Advence Evêque de Metz.*

L'Evêché de Metz fut gouverné par l'Evêque Advence depuis l'an 855. juſques vers l'an 873. (a). Ce Prelat ſuccéda au fameux Drogon, fils de Charlemagne, & frere de Loüis le Débonnaire, qui mourut en 855. On conjecture (a), qu'Advence, avant ſon Epiſcopat, avoit été Abbé de S. Arnoû, & que c'eſt lui qui en 848. parut au Concile de Mayence ſous le nom d'Abbé de Metz ; & dans une Charte de Loüis de Germanie, de l'an 878. le même Advence eſt ſimplement nommé Evêque de S. Arnoû (b), apparemment parce qu'avec l'Evêché de Metz, il conſerva, comme pluſieurs autres de ce tems-là, la conduite de l'Abbaye de S. Arnoû, dont il étoit pourvû. On ſçait qu'alors cette Abbaye étoit habitée par des Clercs, & qu'on n'y mit des Religieux que quelque tems après. Toutefois Advence écrivant au Pape Nicolas I. (c) lui dit expreſſément, qu'il n'a jamais ni recherché ni brigué l'Epiſcopat ; que le Clergé & le peuple l'ont élû, lorſqu'il y penſoit le moins, & lorſqu'il étoit occupé au ſervice de l'Egliſe de S. Etienne, qui eſt la Cathédrale de Metz.

Charles le Chauve recommandant le même Prêlat au Pape, lui dit (d) qu'Advence avoit été nourri & élevé par l'Evêque Drogon, qui le tenoit dans ſa maiſon, & qui l'honoroit de ſon amitié ; que lui même, le Roi Charles, l'avoit toujours regardé comme un homme qui lui étoit fort fidéle & fort dévoüé. On voit par pluſieurs Lettres du même Advence, qu'il étoit déja fort vieux, & fort incommodé de la goutte dès l'an 864. après la malheureuſe affaire du divorce de Lothaire avec Thietberge, dans laquelle il s'étoit trouvé engagé. Dans une autre Lettre (e), il témoigne qu'il étoit dans des allarmes continuelles, à cauſe des ennemis qui menaçoient de toutes parts la ville de Metz. Il veut parler des Normands, puiſqu'il les appelle Payens & Infidéles. Il ajoûte, que par la miſericorde de Dieu, & par la valeur du Roi Lothaire, ces ennemis étoient entiérement diſſipés, les uns ayant été mis à mort dans le combat, les autres ayant pris la fuite ; de ſorte qu'il n'en paroiſſoit plus aucun dans le pays.

An de J.C. 870.

XVIII. *Diverſes Lettres d'Advence Evêque de Metz.*

Le Pape Nicolas ayant fait ſçavoir aux Rois Loüis de Germanie & Charles le Chauve, que ſi Lothaire ne renvoyoit Valdrade pour le mois de Février, il lui interdiroit l'entrée de l'Egliſe pour la Fête de la Purification, l'Evêque Advence (f) en écrivit à Hatton Evêque de Verdun pour le conjurer au nom de Dieu, & par la foi qu'il devoit à ce Prince, de l'aller trouver, & de tâcher de le porter à venir deux jours avant la Purification, à Florenges, & là en préſence de trois Evêques au moins, de faire la confeſſion de ſes fautes paſſées, & de promettre de ſe corriger à l'avenir. *Avec ces précautions, il pourra*, dit Advence, *ſans danger pour ſon ame, & ſans péril pour ſon Royaume, venir à l'Egliſe de S. Arnoû au jour de la Purification, pour y célébrer la Fête. Que s'il refuſe de ſuivre cet avis, il s'expoſe, & nous expoſe auſſi, nous tous qui lui ſommes attachés, à une perte certaine. Or je vous écris ceci ſous le ſceau de la confeſſion, & je vous ſupplie que nul autre ne le liſe que vous, & le Roi Lothaire notre Seigneur, ſi vous le jugez à propos.*

Il écrivit en même tems à Theutgaud Archevêque de Tréves (g), & le conjura au nom de Dieu, de jetter au feu ſa Lettre auſſi-tôt qu'il l'auroit luë. Il le prie de ne rien dire ni en bien ni en mal au Roi Lothaire, juſqu'à la prochaine aſſemblée d'Evêques, qui ſe doit tenir à Metz à la Fête de la Purification ; de peur que ce Prince ne change de réſolution, & ne ſe porte à quelque extrêmité, ſi on lui donne quelque eſpérance au ſujet de ſon divorce, ou ſi on lui parle des diſpoſitions du Pape à ſon

(a) *Hiſtor. Trevir. t. 12. Spicileg. Duchery, p. 215. Anno quinto Bertolfi, ineunte Adventius Metenſis Epiſcopus.* Or cet Auteur met le commencement de Bertulfe en 868. La Chronique de S. Tron met l'an 870. pour la treizieme année d'Advence ; & l'an 872. ou 873. pour la derniere année de ſa vie. A ce compte, il y auroit eû un interregne de deux ans après la mort de Drogon, & Advence n'auroit commencé qu'en 857. & ſeroit mort la quinziéme année de ſon Epiſcopat. Cependant tous les Catalogues lui donnent 17. ans & quelques jours, ou même quelques mois.

(a) Meurifſe, Hiſtoire des Evêques de Metz, l. 3. pp. 214. 215. *Ex Trithem. in Chronic. Hirſaug.*

(b) *Apud Meurifſe, l. 3. p. 272.*

(c) *Epiſt. Advencii ad Nicol. Pap. tom. 8. Concil. pag. 434. Epiſcopus non eram, ſed in excubiis Templi B. Stephani protomartyris occupatus, noviſſimè expetitus à Clero, & electus à plebe, paſtoralis officii curam, Deus novit, non ultrò ambiens, ſed canonicè invitatus accepi.*

(d) *Epiſt. Caroli Calvi ad Nicol. Pap. t. 8. Concil. pag. 486. Droga... eundem Adventium & domeſticâ familiaritate habuit, & ipſe Adventius nobis fidelis & amicus exſtitit.*

(e) *Epiſt. Adventii ad Nicol. Pap. apud Meurifſe, lib. 3. pag. 257. Unde & inter aſſiduas curas, & laboriosas cuſtodias paganorum non mediocriter vallati, paulùm reſpiravimus, &c.* Cette Lettre eſt d'après l'an 863.

(f) *Vide Epiſt. Adventii ad Hatton. Virdun. apud Meurifſe, pag. 262.*

(g) *Apud Meurifſe, l. 3. p. 238.*

An de J. C. 869.

égard : *Car*, ajoûte-t-il, *j'ai appris de Vautier, qui eſt paſſé aujourd'hui par ici en revenant de la Cour, que le Roi eſt réſolu à faire tout ce que lui diront les Evêques. Ainſi prenez garde de ne pas lui fournir occaſion de ſe départir d'un ſi loüable deſſein.*

XIX. *Divers Conciles, auſquels Advence a aſſiſté.*

Nous avons vû cy-devant, que notre Prélat aſſiſta au Concile de Metz en 859. (*h*), où l'on donna des avis à Loüis Roi de Germanie pour l'engager à réparer les maux qu'il avoit faits dans le Royaume de ſon frere Charles le Chauve. Advence fut un des Evêques députés vers ce Prince, pour lui déclarer ce qui avoit été ordonné dans l'Aſſemblée. Il ſe trouva auſſi la même année (*i*) au Concile de Savonieres près de Toul, & en 860. à celui de Coblentz (*k*), où les cinq Rois ſe jurerent amitié. Enfin ſon nom ſe trouve au Concile de Tuſey près Vaucouleurs dans le Diocéſe de Toul (*l*), tenu auſſi en 860. Comme le ſujet de tous ces Conciles concernoit des choſes utiles à l'Egliſe ou à l'Etat, il eſt glorieux à Advence de s'y être rencontré : mais il eut le malheur & la foibleſſe de ſe trouver auſſi aux deux Conciles d'Aix-la-Chapelle, tenus en 860. (*m*), à l'occaſion du divorce de Lothaire avec Thietberge ſon épouſe, & de favoriſer la honteuſe paſſion de ce Prince pour Valdrade ; ce qui fut la ſource de mille chagrins qui affligerent la vieilleſſe de ce Prélat : car dès qu'il fut entré dans cette malheureuſe affaire, il en fallut eſſuyer toutes les ſuites, & en courre toutes les avantures. En effet en 862. le Roi Lothaire aſſembla encore un troiſiéme Concile à Aix-la-Chapelle (*n*), où il fit déclarer nul ſon mariage avec Thietberge, & obtint la permiſſion de prendre une autre femme.

XX. *Advence engagé dãs l'affaire du divorce de Lothaire avec Thietberge.*

Advence ne fit que trop voir dans cette occaſion, avec combien de chaleur il entroit dans cette affaire, puiſqu'il fut député par le Roi Lothaire, & par les Evêques, vers Hincmar Archevêque de Reims, pour eſſayer de le faire venir au Concile, afin de pouvoir ſe prévaloir de l'autorité que cette Archevêque avoit acquiſe dans l'Egliſe de France, & de la réputation de doctrine où il étoit à Rome. Advence ſe garda bien de lui dire le véritable ſujet de ſon voyage ; il ſe tint dans des termes généraux, ſans entrer dans le détail du divorce du Roi avec Thietberge : mais Hincmar ſe douta bien de ce qu'il avoit en vûë. Il l'entretint beaucoup de cette affaire ; & le lendemain au matin, il lui envoya une Lettre, dans laquelle il s'excuſoit ſur ſa maladie d'aller à Aix-la-Chapelle, & diſoit que le peu de tems qu'il y avoit juſqu'à cette Aſſemblée, ne lui permettoit pas de conſulter les Evêques ſes Suffragans, ni d'y en envoyer aucun d'eux. Il finiſſoit, en le priant de lire ſa Lettre aux Prélats du Concile.

An de J. C. 870.

Le Pape Nicolas I. voulant ſçavoir plus à fond cette affaire, envoya en France ſes Légats. On tint un Concile à Metz en 863. où les Légats gagnés par Lothaire, confirmerent tout ce qui avoit été fait au Concile d'Aix-la-Chapelle (*o*) ; mais ce Concile fut ignominieuſement caſſé dans celui de Rome, tenu la même année (*p*), ainſi qu'on l'a dit ; & les Evêques qui y avoient aſſiſté, furent menacés d'excommunication, s'ils adhéroient à Gonthier de Cologne, & à Theutgaud de Tréves, qui avoient été frappés d'anathême, comme principaux auteurs de ce qui avoit été fait juſqu'alors dans cette affaire. Advence prit le parti qui convenoit à un homme ſage & Religieux. Il ſe ſoûmit, demanda pardon au Pape, lui écrivit d'une maniere très ſoûmiſe, & engagea le Roi Charles le Chauve à lui écrire en ſa faveur. Le Pape reçut Advence dans ſes bonnes graces & dans ſa Communion (*q*), & notre Prélat l'en remercia, par une Lettre (*r*) que nous avons encore parmi les ſiennes.

Advence lui écrivit une troiſiéme fois après le voyage que le Légat Arſenne fit en France, & où il réüſſit ſi bien en apparence à reconcilier Thietberge à Lothaire. Notre Evêque s'excuſe auprès du Pape, du reproche qu'il lui avoit fait, & aux autres Evêques du Royaume de Lorraine, d'être lâchement demeurés dans le ſilence, au lieu de porter Lothaire à rentrer dans ſon devoir. Advence lui proteſte qu'il a ſérieuſement parlé au Roi, & qu'il n'a rien à ſe reprocher ſur cela : mais il avoüe qu'il falloit un homme auſſi ferme & auſſi éclairé que le Légat Arſenne, pour mettre la derniere main à cette affaire. Il finit, en diſant qu'il envoye par les mains de Regimare Abbé de ſon Monaſtere, quelques préſens à l'Egliſe de ſaint Pierre, au nom de celle de S. Etienne de Metz.

Enfin Advence écrivit une quatriéme Lettre (*s*) au Pape, dans laquelle il tâche, autant qu'il peut, d'excuſer Lothaire, diſant que ce Prince traite Thietberge comme ſa véritable épouſe, allant avec elle à l'Egliſe, mangeant avec elle, & lui rendant les devoirs de mari : Que depuis le départ d'Arſenne, le Roi n'a point vû Valdrade, ne lui a point parlé, ne l'a point approchée ; qu'elle eſt demeurée loin de lui, & s'eſt retirée au lieu qu'il lui a marqué.

En 867. on tint un Concile à Troyes en Champagne (*t*), auquel furent invités les Evêques du Royaume de Loüis de Germanie, avec ceux des Etats de Charles le Chauve & de Lothaire. Advence Evêque de Metz fut chargé par les autres Prélats, de ſolliciter auprès du Roi Loüis la permiſſion de venir

(*h*) *Tom. 8. Concil. Labb. p. 688.*
(*i*) *Ibid. p. 684. & ſeq.*
(*k*) *Ibid. p. 698.*
(*l*) *Ibid. pp. 702. 703. & ſeq.*
(*m*) *Ibid. p. 696.*
(*n*) *Ibid. p. 739.*
(*o*) *Concil. Metenſ. tom. 8. Concil. p. 764.*
(*p*) *Tom. 8. Concil. p. 767.*
(*q*) An 865. *Apud Meuriſſe, l. 3. p. 299.*
(*r*) *Apud Meurſſe, p. 252.*
(*s*) *Meurſſe, p. 257.*
(*t*) An 867. *Tom. 8. Concil. p. 868.*

Digitized by Google

An de J. C. 870.

882. Vaſſebourg & Sigebert de Gemblours en 883. Reginon, les Annales de Metz & de S. Bertin, la Chronique de S. Vincent, Herman le Contract, en 882. La Chronique de S. Tron met ſon commencement à la fin de l'an 872. ou au commencement de 873. Pour concilier ces différentes dattes, on pourroit dire qu'Advence étant mort en 872. le Siége de Metz vaqua juſqu'à l'an 876. Qu'alors Vala ayant été fait Evêque, gouverna pendant ſix ans & quelques jours, juſqu'à ſa mort arrivée en 882. Il prit poſſeſſion de ſon Evêché le 21e. jour de Mars, Fête de S. Benoît. Il mourut le 3e. d'Avril : ainſi il gouverna ſix ans & quinze jours. Il fut rapporté à Metz, & enterré dans l'Egliſe collegiale de Saint-Sauveur, qu'il avoit fondée (*i*). Il y eſt honoré comme Martyr, & ſon Corps eſt conſervé dans cette Egliſe en une Châſſe ; où on lit qu'il mourut le 3e. d'Avril 883. (*k*).

On dit qu'en l'endroit où fut bâtie l'Egliſe de Saint-Sauveur, on voyoit autrefois une eſpéce d'abîme.

XXV. *Chapitre de S. Sauveur de Metz.*

En 1651. Ridaucourt Gouverneur de la Citadelle de Metz, ayant donné avis à la Cour que l'Egliſe de Saint-Sauveur, & celle de ſaint Jacques pourroient nuire à la Citadelle en cas de ſiége, le Roi ordonna qu'elles ſeroient démolies ; ce qui fut exécuté en 1664. Alors les Chanoines ſe tinrent au lieu où ils ſont à préſent ; & les Magiſtrats firent au lieu même, où étoient auparavant les deux Egliſes dont nous avons parlé, une Place à laquelle on donna le nom de Place de ſaint-Jaques. Le Chapitre de Saint-Sauveur étoit autrefois de plus de vingt Prébendes. L'Evêque Theoderic approuva en 1171. la réduction qui en avoit été faite à ce nombre. Dans la ſuite on les réduiſit à douze, dont deux ſont affectées aux dignités de Prévôt & de Doyen.

XXVI. *Vala reçoit du Pape le Pallium.*

On ſçait peu de choſes du gouvernement de Vala. Outre la Lettre que le Pape Jean VIII. lui écrivit, pour lui accorder l'uſage du *Pallium*, il lui en adreſſa encore une autre (*l*), dans laquelle il lui défend de contraindre Alpert ſon parent, de prendre pour femme ſa fiancée nommée Walate, qui étoit tombée dans le déſordre avec un Prêtre, étant encore dans la maiſon de ſon pere, comme elle en convenoit elle-même.

Hincmar de Reims (*m*) entretint commerce de Lettres avec lui, de même qu'avec Advence ſon prédéceſſeur. Vala écrivit à cet Archevêque, dès le commencement de ſon Epiſcopat, lui demandant ſes ſages conſeils ſur la maniere dont il devoit gouverner ſon troupeau ; le priant de lui accorder ſon amitié, & de le fortifier dans la peine où ſa ſoudaine élévation l'avoit jetté. Il lui écrivit encore au ſujet des Bulles du Pape Jean VIII. auſquelles Bertulfe ſon Métropolitain ne vouloit pas avoir égard, prétendant que le Pape n'avoit pas dû lui accorder le *Pallium*.

An de J. C. 870.

Vala fit du bien à l'Abbaye de S. Martin près de Metz (*n*), où ſon pere Blideric, & ſa mere Irmingarde avoient choiſi leur ſépulture. Il donna à ce Monaſtere, dont l'Egliſe ménaçoit ruïne, la dixme de Tarnay dans le Diocéſe de Tréves, pour aider à la réparer. Il y ajoûta encore en 880. d'autres biens qu'il avoit hérités de ſes pere & mere.

XXVII. *Vala fait du bien à l'Abbaye de ſaint Martin de Metz.*

On en rebâtit l'Egliſe avec tant de magnificence, qu'au commencement du douziéme ſiécle on diſoit qu'il n'y en avoit point de pareille ni à Rome, ni à Jeruſalem, ni à Antioche, ni à Conſtantinople. Sa façade étoit ornée de colomnes de marbre. Sa longeur étoit de cent ſoixante pieds, ſa largeur de ſoixante, ſa hauteur ſous voûte, de cinquante-quatre pieds. Elle avoit huit portes ; elle étoit ſoutenuë de ſix-vingt colomnes, & éclairée par ſoixante & dix fenêtres. Les lampes & les ornemens précieux s'y voyoient ſans nombre (*o*). L'Egliſe & le Monaſtere de S. Martin furent ruïnés au milieu du ſeiziéme ſiécle.

L'année ſuivante (*p*), il excommunia les Comtes Gerard, Etienne & Matfride, qui abuſant de l'autorité qu'ils avoient reçûë des Empereurs qui leur avoient donné la voüerie de pluſieurs Abbayes du Diocéſe de Metz, commettoient pluſieurs violences, & exerçoient diverſes vexations contre ces Monaſteres. Vala les retrancha de la Communion de l'Egliſe, reglà leurs droits & leurs rétributions, & les obligea à reſtituer ce qu'ils avoient injuſtement uſurpé.

Après la mort de Vala, l'Egliſe de Metz demeura ſans Paſteur pendant un an & dix-huit jours, & l'Empereur Charles le Chauve qui en devoit être le protecteur, s'accommoda avec les Normands, aux dépens des biens temporels de cette Egliſe, & de pluſieurs autres du Diocéſe (*p*), qu'il dépoüilla de leurs tréſors, pour les leur donner. Il abandonna auſſi à Hugues fils de Lothaire & de Valdrade, le revenu de l'Evêché vacant, que les ſaints Canons ordonnent de réſerver à l'Evêque ſucceſſeur du défunt. Robert ſuccéda à Vala en 883. (*q*).

XXVIII. *Robert ſuccéde à Vala dans l'Evêché de Metz.*

XXIX. *Arnoû*

On a déja vû cy-devant en plus d'un endroit

(*i*) *Chronic. Metenſ. t. 6. Spicileg. p. 656. Meurſ. l. 3. pag. 277.* Ici Preuves, *p. 61.*

(*k*) *Apud Meurſ. ibid. p. 277.* Divi Valtonis xiij. Epiſcopi Metenſis oſſa, qui obiit iij. Non. April. 883.

(*l*) *Meurſ. p. 276.*

(*m*) *Flodoard. l. 3. c. 23.*

(*n*) *Cartul. ſancti Martini.*

(*o*) *Deſcriptio Rithmico-metrica. Monaſt. ſancti Martini Metenſis à Richero Abbate ejuſdem Monaſter. circa annum 1125. Mſ. in Mediano-monaſterio.*

(*p*) *Cartul. Monaſterii S. Petri Metenſ.*

(*p*) *Annal. Bertin. ad an. 882. p. 261. t. 1. Hiſt. Franc. Queſn.* Plura millia argenti & auri, quæ de theſauro S. Stephani Metenſis, aliorumque Sanctorum locis arripuit, eis dedit. Hugoni autem junioris Lotharii filio facultates Eccleſiaſticas Metenſis Epiſcopi, quas ſacri Canones futuro Epiſcopo reſervari præcipiunt, ad conſumendum remiſit.

(*q*) *Annal. Metenſ. ad an. 883.* His diebus Robertus Præſul ab eodem Epiſcopo Ratbodo in Metenſi Eccleſia conſecratur x. Calend. Maii.

Digitized by Google

Evêque de Toul.

Au de J.C. 870.

les noms d'Arnoû & d'Arnald Evêques de Toul: mais nous n'avons pas encore eû l'occaſion de faire connoître ces deux Prélats. Arnoû ſuccéda à Frotaire en 847. & gouverna le Diocéſe juſqu'en 871. Il étoit natif d'Orléans. Son pere s'appelloit Arnald, & ſa mere Flammola (*r*). Arnald avoit eû ſous Loüis le Débonnaire des emplois très conſidérables, & avoit été envoyé pluſieurs fois par l'Empereur dans le pays Toulois en qualité de Comte Palatin, pour y revoir les Comptes des Juges habitués. C'eſt là qu'il fit connoiſſance avec l'Evêque Frotaire, qui étoit devenu ſon ami intime. Ce Prélat étant mort, le Clergé jetta les yeux ſur Arnoû fils d'Arnald, & l'Empereur Lothaire, qui connoiſſoit ſon mérite, donna volontiers ſon conſentement à ſon élection.

Mais peu d'années après qu'Arnoû eut pris poſſeſſion de ſon Evêché, Lothaire diſpoſa des Abbayes de S. Epvre, de S. Germain & de S. Martin, qui appartenoient à l'Egliſe de Toul, & les donna à des Laïques. L'Abbaye de ſaint Epvre eſt connuë; on la voit encore aujourd'hui, rebâtie depuis peu fort proprement au Fauxbourg de Toul. Celles de S. Germain & de S. Martin ne ſubſiſtent plus. L'Abbaye de S. Martin étoit, à ce qu'on croit, au village de Dom-martin, ſur Meuſe, près Sorcy. Saint Germain étoit au village de même nom, ſur la Moſelle. L'Evêque Arnoû ne put ſouffrir cette injuſte diſtraction des biens de ſon Egliſe. Il alla trouver l'Empereur, qui s'étoit retiré dans l'Abbaye de Prum au Diocéſe de Tréves en 855. & qui y avoit pris l'habit Religieux, & ſçut ſi bien profiter du tems, qu'encore que ce Prince n'eût vécu que ſix jours dans ce Monaſtere, il obtint de lui avant ſa mort la reſtitution de ces Abbayes. Du moins Lothaire ordonna par ſon Teſtament, qu'on les rendit à l'Egliſe de Toul. Mais comme d'ordinaire les dernieres volontés des Princes ſont mal exécutées après leur mort, cette reſtitution ne ſe fit qu'en 858. trois ans après la mort de l'Empereur Lothaire (*s*).

XXX. *Lothaire reſtitue à l'Evêque Arnoû les Abbayes de Dom-martin & de S. Germain.*

Le Roi Lothaire ſon fils, voulant ménager l'Evêque Arnoû, dans la vûë de lui faire approuver ſon divorce avec Thietberge, & ſon mariage avec Valdrade, lui rendit ces Abbayes, & il en jouït juſqu'après l'an 864. car alors le Pape Nicolas I. ayant caſſé tout ce qui s'étoit fait au Conciliabule de Metz en 863. & ayant menacé d'excommunication tous les Evêques qui y avoient aſſiſté; Arnoû qui étoit dans le cas, ſe réconcilia de bonne foi avec le Pape, lui demanda pardon, & révoqua tout ce qu'il avoit fait avec ſes confreres, tant à Aix-la-Chapelle qu'à Metz. Le Manuſcrit de S. Manſuy dit qu'Arnoû excommunia Lothaire, lorſqu'il vit que ſes fréquens avertiſſemens ne le touchoient point. Lothaire irrité de la fermeté d'Arnoû, lui ôta l'Abbaye de Bon-moutier, & d'autres biens de ſon Egliſe, & les donna à qui il jugea à propos (*t*). Il lui prit auſſi les Abbayes de S. Epvre, de S. Germain & de S. Martin (*u*): mais Loüis le Bégue fils de Charles le Chauve, dit qu'il ne les garda pas long-tems, & qu'Arnoû les recouvra, ayant juſtifié ſa conduite aux yeux du Roi.

Au de J.C. 870.

Vers le même tems, l'Abbaye de Moyen-moutier fut preſque réduite en ſolitude, par la rigueur avec laquelle on exigeoit alors les troupes, que certains Monaſteres étoient obligés de fournir dans les beſoins de l'Etat (*x*). Celui de Moyen-moutier, qui paſſoit pour Imperial, devoit entretenir trente ſoldats: mais les malheurs des tems, & les guerres continuelles, l'ayant mis hors d'état de ſatisfaire à cette charge, le Roi Lothaire donna l'Abbaye au Duc de cette Province, qui commença à moleſter les Religieux, & à s'approprier quinze cens & onze familles de ſerfs, qui appartenoient au Monaſtere, & qui en faiſoient la principale richeſſe. Il leur ôta auſſi leurs Métairies & leurs Prieurés, & les obligea par-là à venir tous réſider au Monaſtere, ne leur laiſſant pour leur ſubſiſtance qu'une ſeule petite Métairie. Ces Religieux manquant alors des choſes néceſſaires, furent obligés de ſe diſperſer, pour chercher à vivre; en ſorte qu'à peine en reſta-t-il dix ou douze dans le Monaſtere: encore ceux-ci ne ſe croyant plus engagés aux devoirs de leur état, ſe relâcherent de l'obſervance réguliere, & perdirent l'eſprit de leur vocation; ce qui donna occaſion à y introduire quelques années après des Chanoines, ainſi qu'on le verra cy-après.

XXXI. *Relâchement de l'Abbaye de Moyen-moutier.*

L'Evêque Arnoû aſſiſta aux trois Conciles qu'on tint dans ſon Diocéſe pendant ſon Pontificat, à Savonieres en 859. à Tuſey en 860. & encore à Savonieres en 862. Il eut auſſi le malheur de ſe trouver à ceux d'Aix-la-Chapelle en 860. & 862. & à celui de Metz en 863. où les Evêques de Lorraine trahirent ſi lâchement la vérité & la juſtice, en favoriſant la honteuſe paſſion de Lothaire: mais il répara par ſa pénitence, par ſon humilité & par ſa fermeté, les fautes qu'il avoit commiſes dans ces occaſions. Après la mort du Roi Lothaire, arrivée en 869. Arnoû s'attacha à Charles le Chauve, alla à Verdun à ſa rencontre, lui offrit ſes ſervices, & le ſuivit à Metz avec Hat-

XXXII. *L'Evêque Arnoû aſſiſte à divers Conciles.*

(*r*) *Hiſtor. Tullenſ. hic*, p. 129.

(*s*) Benoît Hiſtoire de Toul, pp. 289. 290.

(*t*) *Diploma Caroli Simplicis, apud Mabill. t. 3. annal. Bened.* p. 341. Arnulphum Epiſcopum propter inſuperabilem rectitudinis normam, quam tenuit erga præfatum Regem, Bodonis Monaſterium, &c. *Vide & hic*, p. 129.

(*u*) *Diploma Lud. Balbi, apud Mabill. de re diplom. l. 6. pag.* 548. *nov. edit. Inſtrument. ex.* Hæc enim cùm ex jam dicta Eccleſia eſſent, aliquo quamvis parvo intervallo, à Lotharii ſubtracta fuerant, ſed poſtmodùm precatâ venia in integrum reſtituta.

(*x*) *Mabill. t. 3. annal. Bened. l. 35. c. 78. p. 91. Vide Richerii Senonenſ. Chronic. l. 1. c. 16.*

An de J. C. 870. ton de Verdun. Ces deux Prélats assistèrent à son Sacre, & au partage qui se fit en 870. entre Louis de Germanie & Charles le Chauve. Les villes de Toul & de Verdun demeurerent à ce dernier.

Arnoû, Advence de Metz, & quelques-autres Evêques du Royaume de France, firent la cérémonie du Sacre de Bertulfe Archevêque de Tréves en 870. & la même année Bertulfe, avec ses Suffragans, assista au Concile d'Attigny. L'année suivante, notre Evêque ne pouvant, apparemment à cause de son âge & de ses infirmités, se trouver à celui de Douzy, y envoya un Député nommé Leuderic, qui y souscrivit en cette qualité. Arnoû mourut en 871. ou 872. le 17e. de Novembre, & fut enterré dans les Grottes soûterraines de l'Eglise de S. Epvre, près le Corps de ce Saint, dans la Chapelle de S. Anian, & des SS. Corneille & Cyprien, d'où ses ossemens furent depuis transferés, derriere l'Autel du Prince des Apôtres de la même Eglise. Ces lieux ne se connoissent plus, depuis que l'ancienne Eglise a été démolie en 1552. L'Autel de S. Pierre étoit, dit-on, où est présent celui de S. Epvre. Quelques Bréviaires ont donné à Arnoû le titre de Saint.

XXXIII. *Arnald Evêque de Toul, successeur d'Arnoû.*

Il eut pour successeur Arnoald ou Arnald son neveu, qui fut élevé dans les Ecoles de Toul. Il étoit Prêtre & Custode ou Tréforier de l'Eglise Cathédrale, lorsqu'il fut élû par le Clergé (*y*). La considération que Charles le Chauve avoit toujours eûë pour Arnoû son oncle, le disposa à favoriser cette élection.

Bertulfe Archevêque de Tréves, s'étant trouvé malade, lorsqu'il fallut faire le Sacre d'Arnald, écrivit à Hincmar de Reims, de lui envoyer un de ses Suffragans, pour remplir le nombre de trois Evêques fixé par les Canons pour cette cérémonie (*z*). Hincmar y députa Villibert Evêque de Châlons sur Marne, qui assista Advence de Metz & Berard de Verdun dans cette fonction *. Charles le Chauve avoit ordonné qu'on se transportât pour ce Sacre dans le Diocèse de Metz (*a*). On ignore le motif de cet ordre, si ce n'est peut-être les infirmités d'Advence, qui comme on l'a vû, étoit depuis long-tems tourmenté de la goutte.

*An de J. C. 873.

XXXIV. *Etat déplorable de l'Abbaye de Senones.*

L'Abbaye de Senones, située dans les montagnes de Vôges, fut réduite vers ce tems-là dans un état déplorable, non seulement par la dissipation des biens temporels, mais aussi par la ruïne de l'observance, qui en est une suite ordinaire. Adalard quatorziéme Abbé de ce Monastere depuis sa fondation, fut l'Auteur de tous ces maux (*b*). Cette Maison qui jusqu'alors avoit été comme un paradis de délices, devint sous son gouvernement une retraite d'hommes déréglés & licentieux : & ce qui est de plus déplorable, l'Abbé non seulement ne réprimoit pas ces désordres, mais les autorisoit par son exemple. Après avoir dissipé les biens de son Monastere, il permit à ses Religieux de quitter le Cloître & les lieux reguliers, & de se retirer chacun, comme il voulut, dans des maisons particulieres, pour y vivre avec plus de liberté. Bien-tôt la disette les obligea à quitter leurs habits, & à faire le métier de laboureurs, pour avoir au moins de quoi vivre. Tout cela ne fut pas capable de les faire rentrer en eux-mêmes, & de retourner à Dieu, qui les avoit livrés à ces miseres, pour punir leurs infidélités ; ils persevérerent dans ces désordres sous six Abbés de suite, jusqu'à ce qu'un septieme nommé Rembert, rétablit l'observance dans cette sainte Maison.

An de J. C. 870.

L'Evêque Arnald se trouva en 873. à l'Assemblée générale de Gondreville (*c*), où tous les Prélats & les Seigneurs du Royaume de Lorraine, qui étoient de la domination de Charles le Chauve, renouvellerent leur serment de fidélité à ce Prince. Notre Prélat l'accompagna apparemment à Rome, lorsqu'il y reçut la Couronne Impériale : car son nom se trouve dans les souscriptions du Concile de Pavie (*d*), tenu en 876. au mois de Février, & confirmé dans celui de Pont-Yon en Champagne (*e*), par les Evêques de deça les Alpes, tenu au mois de Juin & de Juillet de la même année. L'on y approuva l'élevation de Charles le Chauve à l'Empire : mais il y eut quelques difficultés sur la primatie que le Pape Jean VIII. donnoit à Ansegise Archevêque de Sens. Les Evêques de France s'y opposerent d'abord avec beaucoup de vigueur : mais ensuite ils se rendirent à la volonté du Roi.

XXXV. *Arnald se trouve à l'Assemblée de Gondreville, & va à Rome.*

Charles le Chauve assistant au Concile de Pont-Yon, y parut d'abord en habits dorés, à la maniere des Francs (*f*) : mais dans la derniere session du 16e. Juillet, il parut la Couronne en tête, & vêtu à la Grecque ; car il avoit une passion particuliere pour cette sorte d'habillement. Les Légats du Pape y assisterent aussi. Les Evêques & les Clercs étoient revêtus chacun de leurs ornemens. Le lieu de l'Assemblée étoit tapissé, & les bancs couverts de tapis. Au milieu & sur un Pupitre richement orné, étoient posés les Livres des Evangiles. Lorsque l'Empereur & les Légats furent entrés, les Chantres entonnerent l'Antienne *Exaudi*,

XXXVI. *Concile de Pont-Yon.*

(*y*) An de J. C. 872. Benoît Hist. de Toul, c. 17. p. 293.

(*z*) *Flodoard. Hist. Remens. l. 3. c. 21.* A Bertulfo rogatus, Villibertum Catalaunensem Episcopum misit ad ordinationem Arnoldi Tullensis Episcopi, quia eodem Bertulfo infirmitate detento, numerus Episcoporum à sacris Canonibus præfixus in ordinatione Præsulis, ei non aderat.

(*a*) *Vide Flodoard. l. 3. Hist. Remens. c. 23.*

(*b*) *Richer. Senonens. Chronic. l. 2. c. 18.* Adalard succéda à Richode, qui obtint en 816 un Privilége pour son Abbaye, des Empereurs Louis & Lothaire.

(*c*) *Vide tom. 2. Hist. Franc. Quæst. p. 455.*

(*d*) *Tom. 9. Concil. p. 279. & 282.*

(*e*) *Ibid. p. 281. & seq.*

(*f*) *Aimoin. l. 5. c. 33.* Voyez les Annales de Fulde, *ad an. 876.*

Digitized by Google

An de J.C. 870.

Domine, avec les Verſets & le *Gloria Patri*. Après le *Kyrie eleiſon*, & l'Oraiſon chantée par le Légat Jean Evêque de Tuſcanie apparemment Toſcanella en Etrurie, l'Empereur s'aſſit, puis on lut les Lettres du Pape, adreſſées à l'Aſſemblée.

On s'aſſembla pluſieurs jours de ſuite, & l'on finit, en confirmant les Canons dreſſés à Pavie, dont voici les principaux. Que les Evêques vaquent à la prédication, & qu'ils obligent leurs Prêtres à s'acquitter auſſi de ce devoir. Que nul ne diſe la Meſſe dans ſa maiſon, ſans la permiſſion de l'Evêque. Que les Evêques ayent un Cloître attenant leur Egliſe, & où ils vivent avec leurs Clercs ſelon la regle canonique. On défend aux Prêtres le port des armes, d'aller à la chaſſe, & de porter des habits meſſéans à la dignité Sacerdotale. On défend aux Laïques de piller les biens des Evêques après leur mort; on leur ordonne de donner fidélement la dixme de leurs travaux & de leurs animaux à Dieu, ſelon les préceptes de la Loi, & l'on veut que les Evêques ayent l'œil à ce que les Prêtres diſpenſent ces dixmes ſelon les Canons.

XXXVII. *Concile de Troyes en Champagne, en 876.*

Le Pape Jean VIII. s'étant retiré en France, convoqua à Troyes en Champagne, au mois d'Août & de Septembre de l'an 876. (*g*), un Concile, où il ſe trouva avec Loüis le Bégue fils de Charles le Chauve. Loüis y reçut la Couronne de la main du Pape; & ce Pontife y condamna fortement les Laïques, qui, du vivant de leurs premieres femmes, en épouſent d'autres; comme auſſi les Evêques, qui par ambition paſſent d'une moindre Egliſe à une plus grande. On y fit ſept Canons, qui n'ont rien de fort remarquable. Arnald Evêque de Toul y ſouſcrivit; nul autre de la Province de Tréves n'y aſſiſta.

XXXVIII. *Arnoû fait de grands biens à ſon Egliſe & à l'Abbaye de S. Epvre.*

L'année 878. le 9e. de Décembre (*h*), Loüis le Bégue, à la priere de l'Evêque Arnald, rendit à l'Egliſe Cathédrale de Toul les Abbayes de S. Epvre, de S. Germain & de S. Martin, que l'Empereur Lothaire, Lothaire ſon fils, & Charles le Chauve lui avoient données ou confirmées auparavant. Le même Prince confirma les Privileges d'indemnité, que les Rois ſes prédéceſſeurs avoient accordés à l'Egliſe de Toul; il donna à l'Evêque Arnald quelques autres biens ſitués à Ourches, à Vandelainville, & ailleurs (*i*). Notre Evêque aſſiſta à l'Election de Ratbode Archevêque de Tréves (*k*) en 883. & au Sacre de Robert Evêque de Metz en la même année. Il obtint du Roi Charles le Gros (*l*), vers l'an 884. la confirmation des biens & Privileges accordés anciennement à l'Abbaye de S. Epvre par les Rois ſes prédéceſſeurs. Ce Prince veut que l'Abbé de ce Monaſtere ſoit toujours élû par l'Evêque de Toul; qu'il le tire de la Communauté de Saint-Epvre, s'il s'en trouve qui en ſoit digne; ſinon, qu'il en choiſiſſe de quelque autre Communauté, lequel ait les qualités que la Regle de S. Benoît demande dans ceux qui doivent commander à leurs freres.

An de J.C. 870.

En 888. il aſſiſta au Concile tenu à Metz (*m*) le premier jour de May, & la premiere année du Roi Arnoû. Cette Aſſemblée ſe tint dans l'Abbaye de S. Arnoû, qui étoit alors hors des murs de la ville. Ratbode de Tréves y préſida, & il ne s'y trouva que ſes trois Suffragans, Robert de Metz, Dadon de Verdun, & Arnald de Toul, avec Etienne, qui étoit apparemment Abbé de S. Mihiel. On y vit auſſi pluſieurs Prêtres, pluſieurs Comtes, & d'autres perſonnes de qualité & craignans Dieu. On y fit treize Canons, dont la plûpart ne ſont que des répétitions des anciennes Regles de l'Egliſe. On y ordonne que le Prêtre ſeul jouïſſe des dixmes, ſans que les Seigneurs Laïques y ayent aucune part: Qu'un Prêtre n'ait pas plus d'une Egliſe: Qu'on n'exige rien pour la ſépulture: Que les Clercs ne portent point les armes, & ne ſe revêtent point d'habits ſemblables à ceux des Laïques, c'eſt-à-dire, qu'ils ne paroiſſent point ſans Chappes, & qu'au contraire les Laïques n'en portent point. Que les Prêtres gardent le S. Chrême ſous le ſceau. Que nul ne ſe préſente pour être parrein, qui ne ſçache les formules pour la renonciation au démon, & le Symbole; & qu'on ne reçoive pas deux ou trois parreins, mais un ſeul pour un enfant.

XXXIX. *Concile de Metz en l'an 888.*

Guntbert Princier de Metz, préſenta dans ce Concile une plainte contre les Juifs qui demeuroient dans la ville & qui dès lors y étoient en grand nombre. Il fut interdit aux Chrétiens de boire & de manger avec eux, & de recevoir d'eux aucune ſorte de nourriture. On défendit de dire la Meſſe dans des lieux non ſacrés, & on ordonna que les lieux conſacrés par les Cor-Evêques, ſeroient de nouveau conſacrés par les Evêques.

XL. *Plaintes contre les Juifs de Metz.*

Deux Religieuſes du Monaſtere de S. Pierre de Metz avoient été chaſſées pour leurs déſordres, & on leur avoit ôté leur voile. Le Concile ordonne qu'on le leur rende, & qu'on les faſſe rentrer dans leur Monaſtere, où elles ſeront miſes en priſon, nourries au pain & à l'eau, juſqu'à ce qu'elles ayent ſatisfait à leur pénitence. Enfin on y ordonne des prieres publiques pour le Roi Arnoû, qui apparemment étoit alors à Metz.

XLI. *Les Normands, & d'autres aventuriers, déſolent la*

L'année ſuivante (*n*), les Normands remontant la Marne, porterent la déſolation dans toutes les Provinces voiſines. Il ſaccagerent les villes de Troyes, Toul & Verdun. Les Rois Odon & Arnoû firent ce qu'ils pû-

(*g*) *Tom. 9. Concil. Labb. p. 307.*
(*h*) *Apud Mabill. de re diplom. l. 6. p. 548.*
(*i*) In Fratbodi curte, Oſcado, Waldini-villa, Cretenau. *Ruſh. juncti Manſuete, hic p. 129.*
(*k*) Benoît, Hiſt. des Evêques de Toul.
(*l*) *Vide Mabill. de re diplom. l. 6. p. 552.*
(*m*) *Concil. Labb. t. 9. p. 412.*
(*n*) An 889. *Regino in Chron.*

rent

Lorraine Roi Arnoû. An de J. C. 870.

rent pour les réprimer : mais ils ne purent réparer les maux déja faits.

On voit dans le Concile de Metz (*o*), qu'il y avoit alors dans cette Province des hommes pernicieux, qui ravageoient le Pays. On les cita pour y comparoître. Quelques-uns s'y préſenterent, d'autres furent contumaces. Les Evêques excommunierent en particulier Thierry & Lambert, qui étoient les plus puiſſans & les plus dangereux de ces avanturiers. D'un autre côté les Comtes Gerard, Etienne ſon frere, & Matfride (*p*) commettoient mille déſordres dans les terres de Toul. Ils uſurperent l'Abbaye de S. Epvre, & ſous le nom d'Avoüés, prétendirent la poſſéder en propre. Ils bâtirent même un Château dans la banlieuë de l'Egliſe de Toul, & quelques forteresſes, pour ſe rendre plus aiſément maîtres de ſon Domaine & opprimer ſa liberté.

La décadence & l'affoibliſſement de la Maiſon de Charlemagne, donna occaſion à tous ces petits Seigneurs & ces petits Souverains, que nous allons voir dans la ſuite de cette Hiſtoire, & qui devinrent comme autant de tyrans, pour opprimer les plus foibles ; & particuliérement les Egliſes, qui n'avoient pour ſe défendre que les armes ſpirituelles, dont pour l'ordinaire ces ſortes de gens ſe mettent peu en peine.

XLII. *Arnald pourſuit devant l'Empereur ceux qui opprimoient ſon Egliſe.*

Arnald ne diſſimula point les injuſtices & les uſurpations que ces Comtes faiſoient ſur ſon Egliſe. Il en porta ſes plaintes en 894. au Roi Arnoû, dans la ville de Conſtance, à ſon retour d'Italie (*q*), & le pria de les réprimer. Le Roi les cita à Vormes, où ils ſe rendirent. Ils ſe jetterent aux pieds de l'Evêque qui y étoit préſent, & lui donnerent, pour dédommagement des torts qu'ils avoient faits à ſon Egliſe, ſept cent livres d'argent ; & rétablirent la ville de Toul dans ſon ancienne liberté. Le Roi, à la priere de ſon fils Zuendebolde, du Comte Vilcovinde, & de l'Evêque Arnald, confirma à l'Egliſe de Toul le privilége que Dagobert lui avoit anciennement accordé, par lequel il n'eſt permis à qui que ce ſoit de bâtir ni forteresſe ni Château dans les quatre lieuës qui ſont la banlieuë de la ville de Toul (*r*), à l'exception de la forteresſe de Liverdun, qui eſt comme ſon boulevard, & un lieu de paix, où le S. Martyr Eucaire eſt honoré, & qui a réſiſté au ſiége & à la fureur des Vandales.

XLIII. *Arnald mêle dans*

En 893. Arnald s'étant rendu à Reims pour aſſiſter au Sacre du Roi Charles le Simple, malgré la défenſe du Roi Arnoû qui poſſédoit la Lorraine ; il encourut la diſgrace de ce Prince, qui confiſqua tous les biens de l'Evêché de Toul, & fit conduire l'Evêque à Mayence, où il fut accuſé du crime de leze-Majeſté (*s*), & en conſéquence enfermé dans les priſons d'Engelheim, en attendant qu'on le condamnât à l'exil, ou à la mort. Salomon Evêque de Conſtance, & Hatton Evêque de Verdun s'employerent avec zéle pour obtenir ſa liberté, & celle des autres priſonniers, qui étoient en grand nombre. Ils réuſſirent à force de ſollicitations & de prieres : Arnald ne vêcut pas long-tems après ſon élargiſſement. Il mourut le 5. de Décembre 894. & fut enterré dans l'Abbaye de S. Epvre, auprès de ſon oncle l'Evêque Arnoû. Ses os furent tranſportés pluſieurs années après, près l'Autel du Prince des Apôtres. Il eut pour ſucceſſeur Ludelme, ou Lugdelme.

là diſgrace du Roi Arnoû. An de J. C. 870.

XLIV. *Hatton Evêque de Verdun. Berard lui ſuccede.*

On a rapporté dans l'Hiſtoire du Concile de Savonieres, tenu en 859. ce qui regarde la perſonne d'Hatton Evêque de Verdun (*t*). Il mourut en 870. le premier jour de Janvier, & eut pour ſucceſſeur Berard (*u*), qui fut choiſi par tout le Clergé & le peuple. C'étoit un homme déja fort âgé ; ſon mérite & ſa ſainteté étoient connuës de tout le Diocéſe. Il avoit eû ſoin des Ecoles Epiſcopales, comme l'on croit, dans l'Abbaye de S. Vanne ; & Bertaire premier Auteur de l'Hiſtoire des Evêques de Verdun, reconnoît qu'il eſt lui-même un de ceux qui ont profité de ſes inſtructions, étant encore jeune. On aſſûre (*x*), que Dadon, neveu & ſucceſſeur de Berard, fut auſſi ſon éleve. Hincmar de Reims (*y*) ayant appris l'élection de Berard, écrivit à Advence de Metz de faire hâter ſon Sacre, ou ſon ordination. Comme ſa Lettre eſt perduë, on ignore la raiſon de cet avis : mais cela donne lieu de juger que c'étoit un excellent ſujet ; & dont on craignoit que l'ordination ne fût troublée ou traverſée.

Berard aſſiſta en 871. (*z*) au Concile de Douzy ſur Meuſe, près la ville de Mouzon, & y donna ſon avis contre Hincmar de Laon. Son nom ſe trouve auſſi dans le Concile de Pont-Yon tenu en 876. (*a*), où l'on confirma l'Acte d'élection de Charles le Chauve pour Empereur. Il ſouſcrivit au Privilége accordé dans la même Aſſemblée à l'Abbaye de Cherlieu (*b*), dans le Diocéſe de Mâcon. On loüe l'Evêque Berard (*c*) d'avoir fait vivre ſes Chanoines d'une maniere canonique ou reguliere, c'eſt-à-dire, de les avoir obligés de vivre en commun,

(*o*) *Concil. Metenſ. an.* 888. *p.* 415. *cum. &c.*
(*p*) Benoît, Hiſt. de Toul, c. 27. p. 295.
(*q*) *Mabill. t.* 3. *annal. Bened. p.* 292. *& append. p.* 692.
(*r*) *Diploma Arnulphi Regis pro Monaſterio S. Apri Tullenſ. t.* 3. *Annal. Bened. p.* 692. Scilicet ut infrà quatuor leucas ab urbe Tull. nulla rhonnio caſtellanis ædificata maneat, excepta immunitate Liberduni, quod proprium tutamen civitatis eſt, & locus pacis, in quo S. Eucharius Martyr veneratur, & obſeſſus à Vandalis, remanſit indeſtructus.
(*s*) *Eckhard. de caſibus Monaſterii S. Galli, apud Pertz. tom.* 3. *Hiſt. Franc. p.* 415.

(*t*) *Tom.* 8. *Concil. p.* 677. Dans le Canon ſeptiéme de ce Concile, on met en queſtion la validité, ou du moins la regularité de l'ordination de l'Evêque Hatton.
(*u*) *Vide Perthar. Chronic. Verdun. t.* 6. *Spicileg. p.* 261. *& Hug. Flavin. t.* 1. *Fabricii. Labb. p.* 122.
(*x*) Valſebourg, l. 3. Hiſt. de la Gaule Belgique, fol. chiv.
(*y*) *Flodoard. l.* 3. *Hiſt. Remenſ. p.* 23.
(*z*) *Tom.* 8. *Concil. Labb. p.* 1650.
(*a*) *Tom.* 9. *Concil. pp.* 286. *& ſeq.*
(*b*) *Ibid. p.* 1261.
(*c*) *Berthar. Hiſt. Epiſc. Virdunenſ.* Preuves.

An de J. C. 870.

& de ſuivre les Regles dreſſées par Amalaire, ou celles de Crodegang, qui étoient alors obſervées par la plûpart des Chanoines de cette Province. Il regla ſes Curés, & leur fit connoître leurs devoirs. Il eut un très grand ſoin de l'inſtruction de la jeuneſſe; il y travailla, tant par lui-même, que par d'autres bons Maîtres, & leur fit enſeigner les Lettres humaines, auſſi-bien que les ſacrées. Sa principale attention fut d'achever l'Egliſe de S. Vanne (*d*), qui ayant été brûlée par les Normands, avoit été commencée à réparer par Hatton ſon prédéceſſeur. Berard l'acheva, y mit huit Chanoines, & lui donna de quoi ſubſiſter (*e*).

Il perfectionna auſſi l'Edifice de ſa Cathédrale, & y fit préſent de quelques ornemens Pontificaux (*f*), d'un Livre des Evangiles, orné d'or & de pierreries; de deux Encenſoirs, dont l'un étoit d'or, & l'autre d'argent; d'une Châſſe précieuſe, pour mettre des Reliques; de divers autres ornemens d'Egliſe, & de bonnes cloches. Il mourut dans l'Abbaye de Tholey, qui étoit alors ſoûmiſe aux Evêques de Verdun, & y fut enterré. Il gouverna l'Egliſe de Verdun pendant dix ans, & mourut le dernier jour de l'an 880. Il eut pour ſucceſſeur Dadon Abbé de S. Vanne.

XLV. *Plaintes de l'Empereur Loüis & du Pape, contre les Rois Loüis de Germanie & Charles le Chauve.*

Tel étoit l'éclat de l'Egliſe du Royaume de Lorraine, lorſque les deux Rois Loüis de Germanie, & Charles le Chauve ſe partagerent en 870. les Etats de Lothaire leur neveu. L'Empereur Loüis, qui étoit alors occupé au ſiége de Bénevent contre les Sarraſins (*g*), trouva fort mauvais que les deux oncles euſſent ainſi diſpoſé d'une ſucceſſion, qu'il prétendoit avec raiſon lui appartenir; & le Pape Adrien II. entra avec chaleur dans ſes ſentimens. Il écrivit avec véhémence aux deux Rois, & l'Empereur Loüis envoya ſes Ambaſſadeurs, avec ceux du Pape, chargés de Lettres pleines d'aigreur & de menaces contre les deux Princes, qui s'étoient mis ainſi en poſſeſſion des Etats de Lothaire (*h*). Le Pape envoya d'autres Lettres aux Prélats & aux Seigneurs du Royaume de France, ſe plaignant de l'infidélité des uns, & de la lâcheté des autres; menaçant de venir en France, & d'uſer envers eux de tout le pouvoir que J. C. lui avoit donné: mais ces Lettres ne produiſirent aucun effet réel pour la reſtitution du Royaume de Lorraine à l'Empereur Loüis. Les Légats écouterent les raiſons qu'on leur donna de la conduite des deux Rois, & le Pape fut obligé de s'en contenter.

* An 871.

Quelque tems après *, le bruit ſe répandit que l'Empereur Loüis étoit mort. Sur cette nouvelle, Charles le Chauve s'avança juſqu'à Beſançon (*i*), réſolu de pouſſer plus loin, ſi cette nouvelle ſe confirmoit. Il ſe tenoit fort ſur la parole que le Pape lui avoit donnée peu auparavant, de le reconnoître ſeul pour Empereur, au cas que Loüis mourût ſans enfans. Le Roi de Germanie, ſur les mêmes nouvelles, ſe mit en mouvement, & envoya ſon fils Charles au-delà du Mont Jura, pour gagner les peuples qui étoient ſujets de l'Empire; & pour s'aſſûrer du paſſage d'Italie. Mais on apprit peu après, que l'Empereur étoit en ſanté; qu'il avoit ſeulement couru un grand danger, ayant été aſſiégé dans un Château par Adalgiſe Duc de Bénevent, qu'il l'avoit contraint de ſe rendre par compoſition, & de lui promettre par ſerment de ne mettre jamais le pied dans le Duché de Bénevent, & de ne tirer aucune vengeance de l'attentat qu'il venoit de commettre contre lui (*k*).

An de J. C. 871.

XLVI. *Négociations entre les Rois Charles le Chauve, & Loüis de Germanie, pour la ſucceſſion à l'Empire de Loüis.*

Ces démarches des deux Rois firent comprendre à Loüis, que ſes oncles ſe conſidérant déja comme ſes héritiers, étoient fort éloignés de lui faire juſtice ſur le Royaume de Lorraine, dont ils s'étoient emparés. Il prit le parti de la négociation, pour eſſayer au moins de les déſunir par cette voye, & de rentrer dans ſon héritage, en leur propoſant ſeparément de leur laiſſer l'Empire, & le titre d'Empereur après ſa mort. L'Imperatrice Ingelberge fit propoſer une entrevûë au Roi de Germanie, & il promit de ſe trouver à Trente au mois de May (*l*). Elle fit propoſer la même choſe à Charles le Chauve, qui lui donna rendez-vous dans l'Abbaye de S. Maurice en Valais ſur le Rhône, au-deſſus du lac de Genéve: mais Charles ayant ſçû que les mêmes propoſitions étoient faites au Roi Loüis, s'excuſa de ſe rendre au lieu marqué. Loüis n'eut pas la même délicateſſe, il ſe trouva à Trente, où après pluſieurs entretiens, il fit ceſſion à l'Empereur Loüis de ſa part du Royaume de Lorraine. On ne douta pas, quoiqu'on n'en publiât rien, que l'Imperatrice réciproquement ne l'eût aſſûrée, pour lui ou pour quelqu'un de ſes fils, de la ſucceſſion à l'Empire. Quelque tems après, l'Empereur Loüis ſe fit de nouveau couronner à Rome par le Pape Adrien II. apparemment en qualité de Roi de Lorraine.

LXVII. *Mort de l'Empereur Loüis. Charles le Chauve ſe fait reconnoître Empereur.*

Il ne ſurvêcut pas long-tems à tout cela. Il mourut en Italie au mois d'Août de l'année 875. (*m*), & fut enterré dans l'Egliſe Ambroſienne à Milan. Ses deux oncles Charles le Chauve & Loüis de Germanie, avoient pris depuis long-tems des meſures ſecrettes pour s'aſſûrer de ſa ſucceſſion; car il n'avoit point d'enfans mâles. Loüis qui étoit l'aîné, & qui

(*d*) Vaſſebourg, Hiſt. l. 2. fol. clxiv. & clxvij.

(*e*) *Dado Vrdun. apud Vaſſebourg, l. 3. fol. clxxiv. In Baſilica S. Vitoni poſuit Canonicos octo, & dedit illis res quæ ad iſtam Eccleſiam pertinent.* Cette Abbaye n'étoit pas encore occupée par des Moines; ils n'y furent introduits qu'en 952.

(*f*) *Berthar. loco citato.*

(*g*) *Annal. Bertin. ad an. 870. p. 241. t. 3. Hiſt. Franc. Quefn.*

(*h*) *Vide Epiſt. Adriani Papæ II. t. 2. Concil. p. 916. Epiſt. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27.*

(*i*) *Annal. Bertin. ad an. 871. p. 242.*

(*k*) *Annal. Bertin. & Metenſ. ad an. 871.*

(*l*) *Annal. Bertin. ad an. 872. p. 244. t. 3. Quefn.*

(*m*) An 875. *Annal. Bertin. p. 247.*

Digitized by Google

An de J.C. 875. depuis quelque tems avoit cédé une partie du Royaume de Lorraine à l'Empereur Loüis ; comptoit beaucoup ſur les ſervices de l'Imperatrice, qu'il croyoit avoir gagnée : mais Charles s'y étoit pris de plus loin ; il s'étoit formé un parti en Italie parmi les Seigneurs, & avoit fort ménagé le Pape Jean VIII. dont le ſuffrage ne pouvoit être que d'un grand poids dans cette occaſion. Il étoit de plus fort attentif à la ſanté de l'Empereur, & ſe tenoit prêt à faire marcher ſes troupes, & à s'avancer lui-même vers l'Italie, au premier bruit qu'il recevroit de ſa mort.

Il étoit à Douzy ſur la Meuſe près de Mouſon, quand la nouvelle lui en vint. Il en partit auſſi-tôt, ordonna à ſes troupes les plus à portée, de ſe rendre à Pont-Yon en Champagne, près Vitry le Brûlé, & aux autres de s'aſſembler à Langres, où étoit le rendez-vous général de ſon armée. Il envoya en Lorraine le Prince Loüis ſon fils, pour en défendre les frontiéres pendant ſon abſence, contre les entrepriſes du Roi de Germanie. Charles ſe mit en marche dès le commencement de Septembre, entra en Italie par le Mont Cénis, & fut bien-tôt joint par la plûpart des Seigneurs du Pays.

Loüis ne s'oublia pas dans cette occaſion : mais il fut moins diligent que Charles ſon frere. Il fit partir pour l'Italie une armée commandée par ſon fils Charles : mais ce jeune Prince s'étant trouvé trop foible, pour ſe maintenir dans ce pays, Charles le Chauve l'obligea à en ſortir. Loüis y renvoya une autre armée ſous la conduite de ſon fils Carloman, qui entra en négociation avec le Roi ſon oncle (*n*), n'ayant pas aſſez de forces pour lui tenir tête. Après pluſieurs propoſitions de part & d'autre, on convint que les armées des deux partis ſe retireroient d'Italie ; & qu'enſuite les deux Rois s'accommoderoient à l'amiable ſur leurs prétentions à l'Empire & aux Etats d'Italie. Le Prince Carloman commença à faire défiler ſes troupes ; le Roi Charles fit ſemblant d'en faire de même : mais ayant appris par ſes partiſans, que le Pape étoit diſpoſé à le reconnoître, il reprit bruſquement le chemin d'Italie, & ſe rendit à Rome en diligence, où le Pape le couronna Empereur le jour de Noël de l'an 875. (*o*).

De-là Charles ſe rendit à Pavie (*p*), où il reçut le ſerment de fidélité des Evêques & des Seigneurs d'Italie, qui le reconnurent pour Empereur. Il ne retourna en France qu'après avoir donné le gouvernement de cette nouvelle Conquête au Duc Boſon, frere de l'Imperatrice ſa femme (*q*). Il trouva la Lorraine, & une partie de la France ravagées par les troupes du Roi de Germanie, qui y étoit entré en l'abſence de Charles, & y avoit commis de grands déſordres : mais celui-ci n'alla pas plus avant qu'à Attigny en Champagne, & la nouvelle du prompt retour de l'Empereur, l'obligea de repaſſer le Rhin, plutôt qu'on n'auroit oſé l'eſperer. An de J.C. 876.

Dans ce voyage le Roi Loüis étant à Metz, accorda aux Religieux de l'Abbaye de Glandieres, nommée autrement Longeville, & dédiée à S. Martin & à S. Undon ; la Terre de Grinſtad dans le pays de Vormes, & cela à la priere de Bertulfe Archevêque de Tréves, & en conſidération de ce que ce Monaſtere étoit alors entre les mains du Roi ; & en ſa diſpoſition.

XLVIII. *Concile de Pont-Yon de l'an 876.*

Charles célébra la Fête de Pâques à S. Denys ; & convoqua un Concile à Pont-Yon, où il ſe trouva au milieu du mois de Juin avec les Légats du Pape. Nous avons déja touché par avance, ce qui ſe paſſa, & de quelle maniere Anſegiſe Archevêque de Sens y fut reconnu pour Primat des Gaules, ſur la nomination du Pape Jean VIII. appuyée de l'autorité de l'Empereur. Berard Evêque de Verdun, & Arnald de Toul y aſſiſterent, avec beaucoup d'autres Archevêques & Evêques de France (*r*).

Loüis de Germanie envoya ſes Ambaſſadeurs à ce Concile, & ils y furent introduits dans la quatriéme Séance (*s*). Ils demanderent, au nom du Roi leur Maître, la portion qui lui étoit dûë de la ſucceſſion du défunt Empereur, en vertu de la promeſſe que le Roi Charles en avoit faite à ſon neveu le Prince Carloman ; pour l'obliger de ſe retirer d'Italie : mais l'Empereur Charles, au lieu de répondre à cette Ambaſſade, & de promettre ſatisfaction aux termes du Traité, fit lire aux Ambaſſadeurs les Lettres que le Pape avoit écrites aux Evêques ſujets du Roi de Germanie, où il les blâmoit beaucoup de ne s'être pas oppoſés à l'irruption que Loüis avoit faite en Lorraine & en France pendant l'abſence du Roi Charles. Après cette lecture, il fit donner copie de ces Lettres à Gilbert Archevêque de Mayence, Chef de cette Ambaſſade (*t*).

XLIX. *Couronnement de l'Imperatrice Richilde.*

Le 15. de Juillet, dernier jour de ce Concile, on fit la cérémonie du Couronnement de l'Imperatrice. Deux des Légats étant ſortis de l'Egliſe, allerent à la chambre de l'Empereur, où l'Imperatrice Richilde les attendoit, & ils la menerent au milieu de l'Aſſemblée. Elle étoit revêtuë des ornemens d'Imperatrice, & avoit la Couronne ſur la tête. On la conduiſit au Trône qui lui étoit préparé, à côté de celui de l'Empereur. Ce Prince étoit revêtu des ornemens Imperiaux, à la maniere

(*n*) *Annal. Fuldenſ. & Bertin. ad an.* 875.
(*o*) *Vide t.* 9. *Concil. Labb. pp.* 290. 291.
(*p*) *Annal. Bertin. ad an.* 876. *p.* 248.
(*q*) *Annal. Bertin. ibid. Boſone uxoris ſuæ fratre Ducis ipſius terra confinium, & Coronâ Ducali ornato, &c.* Les Ducs de Bénevent avoient porté auparavant la Couronne Ducale en qualité de Lieutenans Généraux de l'Empereur. Voyez le Pere Daniel, Hiſt. de France, *p.* 795.
(*r*) *Concil. Pontigon. t.* 9. *Concil. p.* 235.
(*s*) *Vide Aimoin. l.* 5. *c.* 33. *Hiſt. & annal. Bertin. ad an.* 875. *p.* 249.
(*t*) *Aimoin. loco citato, & annal. Bertin.*

An de J.C. 876.

des Empereurs Grecs, c'eſt-à-dire, qu'il portoit une Dalmatique, qui deſcendoit juſqu'aux pieds. Il étoit ceint d'un baudrier, d'où lui pendoit l'épée juſqu'à terre. Sa tête étoit enveloppée d'un voile de ſoye, ceinte par-deſſus d'un diadéme précieux; car c'étoit là l'habit qui lui plaiſoit le plus, & avec lequel il aimoit à paroître en public les jours de grandes Fêtes, mépriſant l'habit des François (*u*).

L'Imperatrice étant arrivée, l'Empereur, l'Imperatrice & tout le Concile étant debout, les Légats Leon & Jean commencerent à réciter les loüanges du Pape, de l'Empereur, de l'Imperatrice & de toute l'Aſſemblée; car c'eſt l'uſage de conclure les Conciles par des acclamations de loüanges. Enfin, le Légat Leon, neveu du Pape, chanta les Oraiſons accoutumées, & ainſi finit ce Concile.

I. *Mort du Roi Loüis de Germanie.*

Cependant l'Empereur Charles n'étoit pas ſans inquiétude à cauſe des grands armemens qu'il ſçavoit que Loüis ſon frere faiſoit en Allemagne. Il lui envoya Odon Evêque de Beauvais, & quelques autres Prélats de ſon Royaume, avec les deux Légats du Pape (*x*), pour traiter avec lui & avec les Princes ſes enfans, ſur leurs prétentions reciproques. Les Evêques partirent de Ville-Serve (*y*) le 28. d'Août; & dans le chemin, il arriva un Courier à l'Empereur qui étoit à Quierſy, pour lui faire ſçavoir que le Roi Loüis étoit mort à Francfort le même jour du départ de ſes Ambaſſadeurs, & que le lendemain 29. d'Août, il avoit été enterré dans le Monaſtere de Lautresham.

Ce Prince laiſſoit trois fils, auſquels il avoit quatre ans auparavant aſſigné la partie de ſes Etats, que chacun d'eux devoit avoir. Carloman l'aîné eut la Baviere, la Bohême, la Carinthie, l'Eſclavonie, l'Autriche, & une partie de la Hongrie. Loüis le ſecond eut la Franconie, la Saxe, la Friſe, la Thuringe, & la baſſe Lorraine. Enfin Charles, connu dans l'Hiſtoire ſous le nom de Charles le Gros, ou le Gras, eut l'Allemagne, & ce qui eſt au-delà du Mein, juſqu'aux Alpes, & quelques villes du Royaume de Lorraine, entr'autres Metz (*z*).

L'Empereur Charles n'eut pas plutôt appris la mort de Loüis ſon frere, qu'il conçut le deſſein, non ſeulement de s'emparer de tout ce qu'il avoit au-deçà du Rhin, & dans le Royaume de Lorraine, mais auſſi des villes de Mayence, de Vormes & de Spire (*a*). Il envoya d'abord divers Députés, pour gagner par argent & par promeſſes, les plus conſidérables perſonnes du Pays, & pour les diſpoſer à le reconnoître pour Souverain: puis quittant Quierſy, il prit la route de Metz (*b*), dans la vûë d'y recevoir ceux qui viendroient du Royaume de ſon frere, pour lui rendre leurs hommages. Mais en chemin il changea de réſolution, & alla droit à Aix-la-Chapelle avec ſon armée, & de-là à Cologne, ayant toujours avec lui les Légats du Pape, & attendant que les Seigneurs du Royaume de ſon frere vinſſent ſe rendre à lui.

An de J.C. 876.

II. *Charles le Chauve veut s'emparer d'une partie des Etats de ſes neveux.*

Loüis de Germanie ſon neveu, vint avec ſes troupes ſe camper vis-à-vis Cologne, réſolu de diſputer à l'Empereur le paſſage du Rhin: mais comme ſon armée étoit beaucoup inférieure en nombre à celle de ſon oncle, parce qu'il n'avoit pas eû le loiſir d'aſſembler tout ſon monde, il envoya à l'Empereur des Ambaſſadeurs, pour lui dire: *Pourquoi êtes-vous venu me faire la guerre, ſans me la déclarer, puiſque même parmi l'ancien peuple Hébreu, il n'étoit permis de faire la guerre à ſon ennemi, qu'après lui avoir offert la paix, & après qu'il l'auroit refuſée? Retournez, je vous prie, en paix dans vos Etats; contentez-vous de la gloire dont vous jouiſſez, & ne venez point envahir un Royaume qui nous a été laiſſé en héritage par nos peres. Ne violez point, par une conduite ſi criante, les droits du ſang qui nous lient. Souvenez-vous des ſermens que vous avez faits plus d'une fois à mon pere. Faites attention aux ſuites de cette guerre, & aux malheurs dans leſquels vous allez jetter le peuple Chrétien qui nous obéït. Vous vous flattez peut-être de la multitude de vos ſoldats, & vous mettez votre confiance dans la force de votre armée, que vous avez raſſemblée de tant de Provinces: mais ſouvenez-vous qu'il eſt égal à Dieu de ſauver avec peu de monde, ou avec de groſſes armées.*

Charles n'écouta point ces raiſons, & perſiſta à vouloir paſſer le Rhin. Loüis fit faire des jeûnes & des prieres publiques dans ſon camp, pour attirer ſur lui la miſericorde du Dieu des armées (*c*). On s'en railla dans l'armée de l'Empereur. Loüis fit de plus faire une épreuve, qui paſſoit alors pour un acte de Religion, & qui conſiſtoit à faire paſſer dix hommes par l'épreuve du fer chaud, dix par l'eau chaude, & dix par l'eau froide, pour ſçavoir ſi le Roi ſon pere n'avoit pas eû droit de joüir de cette portion du Royaume de Lothaire, qu'il avoit poſſédée, ſuivant le partage qui en avoit été fait entre lui & ſon frere l'Empereur Charles le Chauve. Les trente hommes ſortirent ſains & ſaufs de ces épreuves. Enfin Loüis quitta ſecrettement ſon camp, & remontant le long du Rhin, vint paſſer le fleuve vers Andernach, au-deſſous de Coblentz.

(*u*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 876. Carolus novos & inſolitos habitus aſſumpſiſſe perhibetur: nam talari dalmaticâ indutus, & balteo deſuper accinctus pendente uſque ad pedes, necnon capite involuto ſerico velamine, ac diademate deſuper impoſito, Dominicis & Feſtis diebus ad Eccleſiam procedere ſolebat: omnem enim conſuetudinem Regum Francorum contemnens, Græcas glorias optimas arbitrabatur.

(*x*) *Annal. Bertin. ad an.* 876. *p.* 250. *Vide & annal. Fuld. ad eundem annum.*

(*y*) *Sylvacum.*

(*z*) *Vide Annal. Bertin. ad an.* 876. *p.* 251. A.

(*a*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 876. *p.* 569. *t.* 2. *Hiſt. Franc. Duſn.*

(*b*) *Annal. Bertin. ad an.* 876.

(*c*) *Annal. Bertin. loco citat. p.* 250.

Digitized by Google

An de J.C. 876. nit autre peu auparavant à l'occasion de la guerre contre les Normands, qu'il avoit chassé de France (*a*). Cette impudence ne regardoit pas les fiens du Royaume de Lorraine, mais seulement les François, & ceux de Bourgogne. Les Evêques, les Abbés, les Prêtres, les Nobles, tous fournilloient leur contingent, selon le nombre de leurs fujets, ou des fiefs qui leur appartenoient, & qu'ils cultivoient leurs terres. La fomme que l'on tira pour ce voyage d'Italie, fut de cinq mille livres d'argent fin.

Retour de l'Empereur.

I. LIV. Couronné en Italie.

Le Pape vint au-devant de l'Empereur. Il le reconnoissoit à Verceil, de-là ils allerent enfemble à Pavie (*b*). A peine y furent-ils arrivés, qu'ils apprirent que Carloman fils de Baviere, étoit entré en Italie avec une nombreuse armée. Le Pape qui avoit amené fort peu de troupes avec lui, espéra pouvoir engager le Pô, & le retira à Tortonne, qui couronna l'Empereur, & cette Princeſſe, après cette cérémonie, reprit en diligence le chemin de Morienne, où elle reposa les grandes richeſſes que l'Empereur avoit apportées en Italie. Le Pape & l'Empereur demeurerent encore quelque tems à Tortonne, attendant les troupes qui avoient reçu ordre de paſſer les Alpes, & de les venir joindre : mais ayant appris qu'elles ne viendroient point, parce que les Seigneurs à qui il en avoit confié le commandement, s'étoient revoltés contre lui ; le Pape s'enfuit au plus vite à Rome, & l'Empereur reprit le chemin de Morienne, ou l'laperatrice l'avoit devancé. Carloman de fon côté, fut un fage brouillon, n'osa répandre, que l'Empereur & le Pape venoient fondre fur lui avec toutes leurs forces, s'en retourna précipitamment en Baviere avec fon armée.

Mort de l'Empereur Charles le Chauve.

I. LV. L'Empereur, après avoir paſſé le Mont-Cenis, tombe malade d'une fievre qui ne paroiſſoit d'abord nullement dangereuſe ; mais comme le mal ne pouvoit pas lui avoir été préparé par un Juif nommé Sedecias, (*c*), ou étoit ſon Medecin, & à qui il avoit donné toute la confiance, il en fut ainſi que les heures aprés, qu'on ne doutoit pas que ce ne fût un poiſon, qu'on lui avoit fait prendre. Il ne voulut pas s'arrêter en lieu nommé Brion, d'où depêcha vers l'Impératrice, pour la prier de le venir voir. Elle y vint, & le trouva fort mal. Il mourut dans une pauvre chaumiere, onze jours après avoir pris le breuvage empoiſonné, le 6. d'Octobre de l'an 877. à l'âge de 54 ans, la feconde année de ſon empire, & la trente-huitiéme de ſon regne.

On l'embauma comme on put dans une telle conjoncture, & on le mit dans un cercueil ordinaire de poix, & couvert de peaux, pour pouvoir le tranſporter à S. Denys, où il avoit choiſi la ſépulture : mais le poiſon avoit tellement corrompu ſon corps, qu'on fut obligé, au Couvent de Nantua, Monaſtere du Diocéſe de Lyon dans la Breſſe. Sept ans après (*g*), Gualon Abbé de S. Denys, le fit tranſporter en cet Abbaye, où il fut enterré devant l'Autel de la Trinité, comme il l'avoit ordonné pendant ſa vie. On voit aujourd'hui ſon Maufolée au milieu du Chœur de S. Denys, en bronze, ſoutenu de quatre petites colonnes de même métal : mais il n'en ouvrit point le tombeau que ce Prince. Richelt Moine de Senones (*f*), dit qu'il avoit vû ce Monument placé derriere l'Autel des SS. Martyrs Denys & ſes Compagnons. Charles le Chauve avoit été élevé auprès dans cette Abbaye, & avoit conſervé beaucoup d'inclination pour elle. Il y alloit ſouvent, & en avoit même conſervé le Luc Abbatial pendant dix ans.

Liv. 1. Sacre de Louis le Begue.

L'Impératrice Richilde étant arrivée en France (*a*), & tendant à Compiégne avec les Seigneurs, & entre à Louis le Begue, qui enfant mâle qui reſtoit de Charles le Chauve, l'Aîné de ſes deſcendans, par lequel il devoit le déclarait ſon ſucceſſeur à la Couronne de France. Elle lui donna en même tems l'Epée de S. Pierre, la Couronne, le Sceptre, & l'Etendart Royal ; & avec ces marques d'honneur il fut couronné à Compiégne, au commencement de Decembre de l'an 877. Hincmar Archevêque de Reims, fit la cérémonie du Sacre. Les autres Evêques, les Seigneurs & les Abbés lui prêterent ſerment de fidélité, & lui rapporterent parti de conſerver tous leurs Privileges.

Couronné à Compiégne.

LVII. Le Pape fait paſſer en France le Roi Louis le Begue.

La mort de l'Empereur Charles le Chauve, & les foibles commencemens de Louis le Begue fon fils, avoient jetté le Pape Jean VIII. dans de terribles inquiétudes. Il le voyoit tout à-la-fois en proie à la fureur de tout ſi vaſte partie d'un grompre ſecours. Carloman Roi de Baviere avoit traité dans Lambert, Duc de Benevent, un puiſſant appui pour ſe faire reconnoître Empereur. Le Pape ne ſachant comment ſe tirer de ces embarras, trouva moyen de venir en France par mer (*a*). Il aborda à Genes, & de-là à Arles, d'où il ſe rendit à Lyon, & où ils'arrêta quelque tems, attendant la réponſe du Roi, à qui il avoit fait donner la venue.

Louis le Begue étoit tombé très dangereuſement malade à Tours. Dès qu'il eut appris l'arrivée du Pape dans ſon Royaume, il lui dépêcha quelques Evêques, pour le ſaluer de la part de ſon Pere, & le prier de le venir voir. Il ſe rendit donc à Troyes, où il avoit indiqué un Regne.

LVIII. Conſtitution de Louis le Begue en faveur des Eccleſiaſtiques.

(*a*) Vide apud Spelic. t. 2. Hiſt. Franc. p. 620.
(*b*) Annal. Bertin. Metenſ. & Fuldenſ. an an. 877.
(*c*) Annal. Bertin. annal. Fuldenſ. Chr. an. 877.
(*d*) Malleol. t. 3. manuſc. Sammar. p. 203.

(*e*) Ruinart. Annot. Chronic. Gregorii, t. 2. p. 1132.
(*f*) Annal. Bertin. Fuld. ad an. 877. pp. 211. 212. 214.
(*g*) Annal. Bertin. ad an. 884.
(*h*) Ibid.

An de J. C. 878.

Concile, dont il fit l'ouverture le 13. d'Août 878. Il s'y trouva pluſieurs Evêques des Gaules ; mais je n'y vois de la Belgique, ou du Royaume de Lorraine, que le ſeul Arnald Evêque de Toul (*x*). Le Roi ne put, à cauſe de ſon incommodité, s'y rendre qu'au commencement de Septembre, & il y fut ſacré Roi de la main du Pape (*y*). Il avoit déja été couronné à Compiégne l'année précédente : mais il eut la dévotion de recevoir encore l'Onction Royale des mains du Pape, à l'imitation de quelques-uns de ſes prédeceſſeurs. Le Pape ne put ſe réſoudre à couronner la Reine Adelaïde (*z*), apparemment parce que Loüis l'avoit épouſée du vivant d'Anſgarde, qu'il avoit priſe dans ſa jeuneſſe, & dont il avoit eû deux fils, Loüis & Carloman, qui parvinrent au Royaume après la mort de leur pere.

LIX. *Canons & Réglemens du Concile de Troyes.*

Les principaux Canons de ce Concile de Troyes, furent, que les Evêques ſeroient honorés de toutes les Puiſſances ſeculieres ; en ſorte que nul ne pourroit s'aſſeoir en leur préſence ſans leur permiſſion (*a*). On défend aux Laïques d'uſurper les biens Eccléſiaſtiques, ſous peine d'excommunication ; & au cas de récidive, ſous peine d'anathême. Que nul ne puiſſe demander au Pape les biens des Egliſes, ſi-non ceux qui ont le caractere pour en joüir. Que les Evêques ſe ſoutiennent l'un l'autre ; & que quand l'un d'eux eſt dans l'oppreſſion, les autres lui prêtent en commun leur conſeil & leur ſecours. Que les Laïques ou les Clercs excommuniés par un Evêque, ne ſoient pas reçûs par un autre Evêque. Que nul ne donne retraite à un homme libre, ſinon dans les cas marqués dans les Loix Civiles.

Dans le même Concile le Pape excommunia Lambert Duc de Spolete, Adalbert Marquis de Toſcane, Formoſe, Gregoire, & leurs complices, qui avoient déja été excommuniés à Rome, à cauſe des maux qu'ils avoient faits à l'Italie & au S. Siége (*b*). Il prononça la même peine contre quelques Seigneurs de France, qui s'étoient ſoûlevés contre l'Empereur Charles le Chauve, & n'avoient pas aſſez de ſoûmiſſion pour Loüis le Bégue ſon fils. De ce nombre fut Hugues fils du Roi Lothaire & de Valdrade, dont il a déja été parlé cy-devant. Il excommunia auſſi Bernard Marquis de Languedoc, & il permit à Hincmar Evêque de Laon de dire la Meſſe, tout aveugle qu'il étoit (*c*). Enfin le Pape termina le Concile de Troyes par une harangue, dans laquelle il exhorta les Prélats François, & le Roi Loüis le Bégue, à lui procurer un prompt ſecours contre les Sarrazins d'Italie. De Troyes le Pape reprit le chemin de Rome, & fut reconduit juſqu'à Pavie par le Duc Boſon, & par Hermengarde ſon épouſe.

LX. *Paix entre l'Empereur Loüis le Bégue, & Loüis Roi de Germanie.*

Loüis le Bégue (*d*) ſongeant à faire une paix ſolide avec ſon couſin Loüis Roi de Germanie, lui envoya des Ambaſſadeurs, pour l'inviter à entrer avec lui en conférence ſur les ſujets de leurs diviſions. Ces Ambaſſadeurs revinrent quelque tems après le départ du Pape, & rapporterent au Roi de France, qu'ils avoient trouvé le Roi de Germanie dans les meilleures diſpoſitions du monde. L'on a une preuve éclatante de ces diſpoſitions, dans la Lettre que Loüis de Germanie lui écrivit en cette occaſion (*e*). Il lui parle d'une maniere pleine de cordialité, & le conjure que, ſans avoir égard aux quérelles & aux inimitiés que des hommes de mauvaiſe volonté avoient fomentées entre les deux Rois Charles & Loüis leurs peres, ils demeurent toujours unis & attachés l'un à l'autre. *Je vous envoye*, ajoûte-t'il, *un cheval beaucoup plus eſtimable par ſa vigueur & par ſa viteſſe, que par ſa grandeur & ſon embonpoint. La ſelle eſt, de même que la mienne, plus propre à un Guerrier & à un Capitaine qui cherche l'utile & l'avantageux, qu'à un homme qui n'affecte que la vanité, & l'éclat d'une brillante monture. Je vous envoye auſſi un très beau Pavillon, qui ſervira dans votre Palais, lorſque vous le ferez dreſſer au tems que vous tiendrez votre Conſeil. Sa ſeule vûë reprimera les mauvaiſes intentions de ceux qui voudroient nous brouiller ; & ils ſeront pénétrés, par cette marque, & de votre affection pour moi, & de mon attachement pour vous. Et comme votre vie & votre ſanté me ſont précieuſes, je vous envoye des aromates, des huiles de parfum & des remédes ; afin que leur odeur, leur épanchement & leur goût ſervent à vous faire plaiſir, à conſerver votre ſanté, & à vous engager à m'aimer conſtamment, comme je m'efforcerai de le mériter par mon amitié & mon dévouëment.*

Sur cette Lettre, Loüis partit de Compiégne, & ſe rendit à Heriſtal ſur la Meuſe (*f*), & delà à Marſen ſur la même riviere. Les deux Princes s'y rencontrerent le premier jour de Novembre, & y firent un Traité de paix, qui fut ſigné le même jour à Foron ou Friconi, Maiſon Royale entre Maſtric & Aix-la-Chapelle. Les principaux Articles de ce Traité furent, 1°. Que le partage du Royaume de Lorraine, qui avoit été fait entre Loüis de Germanie, & ſon frere Charles le Chauve, ſubſiſteroit ; que Loüis le Bégue auroit la partie qui avoit été cédée à ſon pere Charles le Chauve ; & que réciproquement le jeune Roi Loüis de

(*x*) *Concil. t. 9. p. 313.*

(*y*) Il ne fut pas couronné Empereur, comme l'ont crû Sigonius & quelques autres, mais ſeulement Roi de France. *Mabill. t. 3. annal. Ben. p. 213.* Le P. Daniel Hiſt. de France, p. 812.

(*z*) *Vide Mabill. & Daniel, locis citatis. Annal. Bertin. ad an. 878.*

(*a*) *Tom. 9. Concil. p. 312.*

(*b*) *Ibid. pp. 309. 310.*

(*c*) *Ibid. p. 315.*

(*d*) *Annal. Bertin. ad an. 878. p. 256.*

(*e*) *Vide Formul. antiquit. Alſat. Typis Regiis editas, & Mabill. t. 3. annal. Benéd. p. 212.*

(*f*) *Annal. Bertin. ad an. 878. pp. 256. 257.*

An de J. C. 879.

tourner en France, où ils étoient en horreur, ſe retirerent en Germanie auprès de la Reine (*m*), à qui ils témoignerent leur mécontentement, de ce qu'après s'être expoſés au danger, pour faire donner la Couronne au Roi Loüis, on vouloit ainſi les ſacrifier au reſſentiment de Boſon, & de ceux de ſon parti. La Reine entra dans leurs reſſentimens, & dit que ſi elle eût été du voyage du Roi, elle lui auroit fait prendre d'autres réſolutions. Le Roi même parut ſe repentir de ne s'être pas aſſez livré à ſa bonne fortune. Il envoya du monde à l'Abbé Goſlin, & au Comte Conrade, pour les raſſûrer, & les eſcorter dans leur retour, il leur donna même des ôtages pour gage de ſa protection. Ils revinrent alors en France, plus fiers que jamais, & firent ſçavoir à ceux de leur parti, que dans peu le Roi de Germanie entreroit en France à la tête d'une bonne armée.

LXIII. *Mort de Carloman Roi de Baviere. Loüis de Germanie lui ſuccéde.*

Pendant ces mouvemens, Carloman Roi de Baviere, & frere du Roi Loüis, tomba en apoplexie, perdit l'uſage de la parole; & Arnoû ſon fils naturel, ne croyant pas qu'il en pût réchapper, s'étoit déja emparé d'une partie de ſes Etats (*n*). A cette nouvelle, Loüis Roi de Germanie accourut en Baviere, diſſipa les rebelles, rétablit la paix dans le pays, & tira promeſſe des Grands du Royaume, qu'après la mort du Roi, ils ne reconnoîtroient d'autre Roi que lui. En effet le Roi Carloman étant mort le 22e. de Mars 880. (*o*), le Roi Loüis entra en poſſeſſion de ſes Etats, comme nous le verrons cy-après.

Pendant qu'il étoit en Baviere auprès du Roi ſon frere, l'Abbé Hugues, fils naturel de Rothaire & de Valdrade, ſe jetta en Lorraine, dans le deſſein de s'en rendre maître, comme héritier du Roi Lothaire. Il ſe ſaiſit d'un Château près de Verdun (*p*), où il mit une garniſon de bandits, qui déſoloient tout le pays. Le Roi envoya contre lui un détachement de ſon armée, qui n'ayant pû joindre l'Abbé Hugues, aſſiégea le Château, le prit, le raſa, tua une partie de la garniſon, en envoya une autre partie en exil, coupa les cheveux, & arracha même la peau de la tête à quelques autres, & les renvoya ainſi avec ignominie.

LXIV. *Louis & Carloman fils de Loüis le Begue, ſont ſacrés & couronnés à Ferrieres.*

Les Chefs du parti oppoſé à Loüis de Germanie, avoient différé juſqu'alors le couronnement du Prince Loüis, fils aîné de Loüis le Bégue; ils avoient même reſolû de ne pas faire cette cérémonie, qu'ils ne couronnaſſent en même tems ſon frere Carloman, & qu'ils ne partageaſſent entr'eux deux le Royaume de France: mais au bruit de la venûë de Loüis de Germanie, ils ſe hâterent de les faire couronner, & cela ſe fit dans l'Abbaye de Ferriéres en Gâtinois, par Anſegiſe Archevêque de Sens, & d'autres Evêques qui y furent invités.

An de J. C. 879.

L'année ſuivante (*q*), Loüis de Germanie partit d'Aix-la-Chapelle avec la Reine ſon épouſe, pour entrer en France, comptant ſur les promeſſes de l'Abbé Goſlin, & du Comte Conrade. Il s'avança juſqu'à Douzy, où ces deux Chefs de ſon parti le vinrent joindre. De-là il vint à Attigny, puis à Creſy (*r*) ſur l'Aine, & enfin à Ribomont ſur l'Oiſe. Alors Loüis voyant qu'on l'avoit flatté d'une vaine eſpérance, & que les peuples perſévéroient dans l'obéïſſance à leur Souverain légitime, ſe contenta de cette partie du Royaume de Lorraine qui lui avoit été cédée, fit alliance avec Loüis, & Carloman fils de Loüis le Bégue, indiqua une Diéte à Gondreville pour le mois de Juin prochain, & reprit la route de ſes Etats.

LXV. *Partage des Etats de Loüis le Bégue entre Louis & Carloman.*

D'un autre côté, les deux jeunes Rois fils de Loüis le Bégue, s'aſſemblerent à Amiens, & ſe partagerent le Royaume de leur pere. Loüis comme l'aîné, eut la France & la Neuſtrie; Carloman eut la Bourgogne & l'Aquitaine (*s*). Vers le même tems, le Duc Boſon, qui avoit fait épouſer ſa fille au jeune Roi Carloman, fut élû Roi de Provence (*t*), & le Roi Charles le Gros étant entré en Italie (*u*) avec une armée, s'étoit rendu maître du Royaume de Lombardie ſans oppoſition. Enfin Carloman, Roi de Baviere étant mort, comme nous l'avons dit, au mois de Mars 880. & n'ayant point laiſſé d'enfans légitimes, Loüis de Germanie entra en poſſeſſion du Royaume de Baviere (*x*), qu'il joignit à ſes Etats; donna à Arnoû fils naturel de Carloman, la Carinthie, & promit à Charles le Gros ſon frere, qui venoit de conquérir le Royaume de Lombardie, non ſeulement de ne l'y point traverſer, mais même de l'aider de toutes ſes forces à acquérir la Couronne Impériale. Tel étoit l'état de la France & de l'Allemagne.

LXVI. *Irruption des Normands en France.*

Les Normands continuoient à y faire des courſes, & c'étoient les ſeuls ennemis étrangers que les Rois euſſent alors à combattre. Le Roi Loüis, au retour de ſon voyage de Champagne, trouva qu'une armée de cette nation avoit fait deſcente ſur les côtes de Flandres, & qu'ayant remonté juſqu'à cette partie de la forêt d'Ardenne, qu'on appelloit la Forêt Charbonniere, entre l'Eſcaut & le Rhin, avoit ravagé par-tout, & ſe diſpoſoit à regagner ſes Vaiſſeaux, pour les charger du butin qu'ils avoient fait (*y*). Le Roi de Germanie les attaqua proche du Thin, Maiſon Royale dans la Forêt d'Ardenne, les mit en déroute, en tua une grande partie, le reſte ſe jetta dans le Château du Thin, dont nous avons parlé. Le Roi les y aſſiégea, & Hugues ſon fils naturel y fut bleſſé mortellement, & tomba en

(*m*) *Annal. Bertin. ad an.* 879. *p.* 259.
(*n*) *Annal. Bertin. ad an.* 879. *& Fuld. & Metenſ. ad eundem an. & ad an.* 880.
(*o*) *Annal. Metenſ. vii. Non April. mendoſe. Annal Fuldenſ. & Herman. xj. Kal. April. reſtè.*
(*p*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 879. *p.* 372. *t.* 2. *Quoſq. Annal. Bertin. ad an.* 879.
(*q*) *Annal. Bertin. ad an.* 880.
(*r*) Ercoriacum.
(*s*) *Annal. Bertin. ad an.* 880.
(*t*) An 879. *Vide Concil. Montalenſ. t.* 9. *Concil. p.* 1331 *& ſeq.*
(*u*) *Annal. Bertin. ad an.* 879. *p.* 259. *c.* 40.
(*x*) *Vide annal. Metenſ. ad an.* 880.
(*y*) *Annal. Bert. ad an.* 880. *Annal. Metenſ. ad an.* 879.

An de J. C. 880.

la puiſſance des ennemis. Loüis voulant tirer ce Prince de leurs mains, leur offrit une capitulation raiſonnable: mais pendant la nuit les Normands ſe retirerent, & le Fils du Roi fut trouvé mort dans le Château.

LXVII. *Conferences de Gondreville entre les Rois Louis & Carloman, & Louis le Gros.*

Au mois de Juin, les Rois de France Loüis & Carloman, & Charles le Gros Roi d'Allemagne & de Lombardie, ſe rendirent à Gondreville Maiſon Royale ſur la Moſelle près de Toul. Loüis Roi de Germanie & de Lorraine, devoit auſſi s'y trouver: mais étant tombé malade, il ne put y aſſiſter en perſonne, & ſe contenta d'y envoyer des Députés (*a*). Dans cette Diéte on confirma à Loüis Roi de Germanie la jouiſſance du Royaume entier de Lorraine; on renonça en faveur de Charles le Gros, aux prétentions que les autres Princes de ſa Maiſon pouvoient avoir aux Etats d'Italie, & on convint que ces Princes s'aideroient mutuellement contre les ennemis communs de la Monarchie, qui étoient d'une part les Normands, & de l'autre l'Abbé Hugues, qui en vouloit à la Lorraine, & le Duc Boſon, uſurpateur de la Provence.

Pour mettre ce Traité en exécution, le Roi de Germanie donna aux deux jeunes Rois de France Loüis & Carloman, une armée qu'ils conduiſirent contre l'Abbé Hugues. Celui-ci n'oſant tenir la campagne, ſe retira dans des lieux inacceſſibles à une armée, & n'oppoſa aux deux jeunes Rois, que Thiebaut ſon beau-frere (*a*), qui fut battu dans un ſanglant combat, où il y eut bien du monde tué de part & d'autre.

De-là ils paſſerent en Bourgogne, pour étouffer la révolte de Boſon, & en même tems envoyerent quelques troupes du côté de Gand, pour en chaſſer les Normands, qui faiſoient de là des courſes dans tous les Pays-bas & en France. Les ravages qu'ils firent en ces Provinces, furent tels, que l'on n'avoit rien vû de pareil depuis les irruptions des Goths, & des autres Barbares, qui ravagerent l'Empire au ſixiéme & ſeptiéme ſiécles: mais le détail de ces guerres n'eſt pas de notre ſujet.

LXVIII. *Siége de Maicon, où Bozon s'étoit retiré.*

L'armée Françoiſe aſſiégea Mâcon, où Boſon avoit mis de bonnes troupes. La ville fut forcée, & le Comté où le Gouvernement en fut donné à Bernard, ſurnommé Plante-veluë (*b*). Enſuite les trois Rois Charles le Gros, Loüis Roi de France & de Neuſtrie, & Carloman ſon frere, Roi de Bourgogne & d'Aquitaine, allerent mettre le ſiége devant Vienne, où Boſon avoit laiſſé Ermengarde ſon épouſe, avec une bonne partie de ſes troupes. Pour lui, il ſe retira dans les montagnes, avec le reſte de ſon armée.

Le ſiége tirant en longueur, le Roi Charles le Gros fut obligé de le quitter, pour ſe trouver à Rome à la Fête de Noël, afin d'y recevoir du Pape la Couronne Impériale. Les nouvelles qui venoient de tous côtés, que les Normands déſoloient les Pays-bas & la Picardie, obligerent Loüis Roi de France d'accourir au ſecours de ces Provinces, & de laiſſer continuer le ſiége de Vienne au Roi Carloman, avec une partie de l'armée. Loüis attaqua les Normands à Saucourt dans le pays de Vimeux, les battit, & leur tua neuf mille hommes, la plûpart Cavalerie. C'eſt la victoire la plus complete qu'on ait remportée en France contre ces Avanturiers. On en a conſervé la mémoire dans les Annales du tems, & dans un Poëme en Vers Allemands anciens, mis au jour & expliqués par M. Schilter de Straſbourg (*c*).

An de J. C. 881.

La Princeſſe Ermengarde s'y défendit aſſez long-tems, avec une hardieſſe & une opiniâtreté ſurprenantes, & ne ſe rendit qu'après avoir ſoûtenu ce ſiége pendant deux ans entiers. Le Roi Carloman n'étoit plus devant la ville, lorſqu'elle demanda à capituler. Il avoit été obligé quelque tems auparavant de quitter le ſiége, pour ſe mettre à la tête de l'armée de France, dont le Roi Loüis ſon frere lui avoit laiſſé le commandement avec ſes Etats, par ſa mort arrivée au mois d'Août 882.

LXIX. *Mort de Louis III. & de Louis de Germanie.*

Loüis Roi de Germanie & de Lorraine, mourut auſſi le 20. Janvier de l'année 882. (*d*), abandonnant ſes Etats en proie aux Normands. Ces Pirates, après avoir brûlé & ruiné Nimégues, Maſtric, Tongres, Cologne, Bonne, Zulpic, Juliers, Aix-la-Chapelle, les Abbayes de S. Corneille près d'Aix-la-Chapelle, de Stavelo, Malmedy, Prum, & pluſieurs autres Lieux ſaints, s'étoient cantonnés à Haſlou ſur la Meuſe. Loüis étoit réſolu de les attaquer, & de leur livrer la bataille: mais ſa mort acheva de jetter la conſternation dans ſon Royaume de Lorraine, & rendit les ennemis plus fiers & plus hardis qu'auparavant. Ils marcherent vers Tréves, dont ils s'emparerent le Jeudy-Saint. Ils la brûlerent & la ſaccagerent; & comme ils s'avançoient vers la ville de Metz, ils furent attaqués à Remich par Vala Evêque de Metz, par Bertulfe Archevêque de Tréves, & par Adelard Comte du pays: mais Vala y perdit la vie; ſon armée fut défaite, & taillée en piéces, le Comte & l'Archevêque prirent la fuite, ainſi que nous l'avons déja dit cy-devant.

LXX. *Dégâts causés par les Normands.*

La ville de Metz, & le pays d'alentour, échapperent de ce péril, à ce qu'on croit, par les mérites de ſainte Gloſſinde (*e*). Les Normands, au lieu d'aller attaquer cette ville, dont il leur auroit été aiſé, dans cette conſternation, de ſe rendre maîtres, ſe partagerent. Les uns reprirent le chemin de la mer, les autres ſe retirerent à Haſlou ſur la Meuſe, où étoit leur camp.

(*a*) *Annal. Bertin. ad an.* 880. *p.* 259. *Ita & annal. Fuld. ad eundem annum.*

(*a*) *Annal. Bertin. Soverinum illius Theobaldum*; fils de ſa ſœur, ou mari de ſa ſœur.

(*b*) *Annal. Bertin. ad an.* 880. Ipſum Caſtellum Mateſcanum ceperunt, & cum Comitatum Bernardo, cognomento Planta piloſa, dederunt.

(*c*) *Vide Aſpend. tom* 3. *Annal. Bened. p.* 684.

(*d*) *Annal. Metenſ. ad an.* 882. *p.* 319.

(*e*) *Hiſt. tranſlat. ſanctæ Glodeſind.*

An de J. C. 882.

Cependant les Seigneurs du Royaume de Lorraine ſe voyant ſans Chef, députerent vers Carloman Roi de France (*f*), pour le prier de les ſecourir contre les Normands, & de réünir la Lorraine à ſa Couronne. La propoſition fut examinée au Conſeil du Roi; & rien n'étoit plus aiſé, pendant que l'Empereur Charles le Gros étoit en Italie, d'entrer en poſſeſſion de ce pays; mais les plus ſages furent d'avis de lui laiſſer ce pays, puiſqu'il lui avoit été cédé, & de ne pas trop partager les forces du Royaume de France, déja aſſez affoibli par les Normands, qui le menaçoient de tous côtés. On ſe contenta d'envoyer en Lorraine le Comte Theodoric, avec quelques troupes, en attendant que l'Empereur y vînt en perſonne.

LXXI. *Charles le Gros quitte l'Italie, & revient en France contre les Normands.*

Ce Prince ayant reçu des Ambaſſadeurs des peuples de la Germanie & de la France (*g*), qui le prioient inſtamment de venir au ſecours de ſes pays héréditaires, qui étoient attaqués de toutes parts, ſe mit en chemin le plutôt qu'il lui fut poſſible, prit ſa route par la Baviere, tint une Diéte à Vormes (*h*), aſſembla une très nombreuſe armée, compoſée de Lombards (*i*), d'Allemands, de Thuringiens, de Saxons, de Friſons & de François. Toute l'armée ſe rendit à Andernach, & l'Empereur la partagea en trois corps. Le premier compoſé de ſeuls Bavarois, étoit commandé par Arnoû fils naturel du feu Roi de Germanie. Le ſecond étoit compoſé des François de la France Orientale, c'eſt-à-dire, de la Franconie, & des Provinces ſituées ſur la rive Occidentale du Rhin. Ce Corps avoit pour Chef un Seigneur François nommé Henry. Le troiſiéme Corps, compoſé de Saxons, d'Allemands, de Friſons & de Thuringiens, étoit beaucoup plus nombreux que les deux autres, & étoit commandé par l'Empereur en perſonne. Toute cette puiſſante armée marcha contre les Normands, retranchés à Haſlou (*k*).

Les deux premiers Corps prirent les devants, dans le deſſein de couper les détachemens que les Normands avoient faits ſelon leur coutume, pour aller piller en divers endroits (*l*), afin de les empêcher de rejoindre leur camp: mais la trahiſon rendit cette ſage précaution inutile. Les Normands furent avertis de tout par des intelligences qu'ils avoient dans l'armée compoſée de François. Toute l'armée Imperiale arriva devant Haſlou vers le commencement de Juillet, & le camp des Normands fut auſſi-tôt inveſti. Il y avoit dans ce Fort deux Rois Normands, Godefroy & Sigefroy, & deux Princes nommés Urme & Halz. Le ſiége fut continué pendant douze jours avec beaucoup de chaleur; & après ce terme, il arriva une eſpéce de prodige, qui jetta l'épouvante dans les cœurs des aſſiegeans & des aſſiégés (*m*).

An de J. C. 882.

Le 21e. Juillet 882. le Ciel ſe couvrit de nuages ſi épais, qu'à peine pouvoit-on diſcerner les objets. Les éclairs continuels étoient accompagnés des plus terribles tonnerres, & ſuivis d'une gréle d'une groſſeur ſi extraordinaire, qu'il y en avoit d'un pouce & demie de circonférence. Les vents, les tourbillons, l'orage étoient ſi horribles, qu'on ne ſçavoit où ſe mettre à couvert. Les chevaux épouvantés caſſoient leurs brides, briſoient leurs attaches, & couroient comme furieux de tous côtés. Les murs & les terraſſes de la forteresſe où les Normands étoient aſſiégés, s'éboulerent même en un endroit, par la violence de la tempête; de ſorte que, ſans les retranchemens & les foſſés qui ſe trouverent devant, un Eſcadron de Cavalerie y auroit pû entrer par la brêche.

LXXII. *On fait la paix avec les Normands.*

La multitude des morts, & les chaleurs exceſſives cauſerent dans l'air une ſi grande infection, que les maladies ſe mirent dans les deux armées, & qu'oubliant l'animoſité qui les avoit d'abord acharnés les uns contre les autres, ils ne ſongerent plus qu'à trouver des voyes d'accommodement, & à finir la guerre. Les Chefs Normands demanderent une conférence, qu'on leur accorda. Sigefroy ún de leurs Rois, après avoir reçu des ôtages pour ſa ſûreté, ſortit du Camp de Haſlou, & vint trouver l'Empereur à deux lieües de là. Il lui propoſa en ſon nom, & au nom de ceux qu'il commandoit, de ne faire jamais aucunes courſes ſur les Terres de l'Empereur, tandis que ce Prince vivroit; mais à ces deux conditions (*n*): La premiere, qu'on lui compteroit inceſſamment une groſſe ſomme deniers (*o*); & la ſeconde, qu'il lui ſeroit permis de demeurer au lieu où il étoit campé. Ces propoſitions furent acceptées. On le retint au Camp Imperiale pendant deux jours, on l'y régala; & après qu'on eut fait revenir du camp ennemi les ôtages qu'on y avoit envoyés, il y retourna chargé de préſens. On convint de lui donner, à lui & à ceux qu'il commandoit, deux mille quatre-vingt livres péſant d'argent, que l'on tira des tréſors de l'Egliſe Cathédrale de Metz, & de diverſes autres Egliſes.

A l'égard de Godefroy autre Roi des Normands, il propoſa de ſe faire Chrétien, & de recevoir inceſſamment le Baptême; de ſortir des

(*f*) *Annal. Bertin. ad annum* 882. *p.* 260. *c.* 41.
(*g*) *Annal. Metenſ. ad an.* 882. *p.* 319. *t.* 3. *Hiſt. Franc. Duchen.*
(*h*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 882.
(*i*) *Annal. Metenſ. ad an.* 882.
(*k*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 882. Imperator contra Normannos venit cum multo exercitu, uſque ad illorum firmitatem *Annal. Metenſ. ad eundem annum.* Normannos in ſupradicto loco obſidere exorſus eſt. Le P. Mabill. *t.* 3. *Annal. Benedict. pag.* 236. croit que Carloman aſſiégea les Normands dans Metz: mais il eſt certain que ce fut à Haſlou, quoiqu'il y ait quelques circonſtances qui pourroient faire croire que ce fut à Metz: par exemple, la rançon que l'on tira de cette Egliſe, pour la donner aux Normands. Voyez les Annales de Metz, p. 261. dans Ducheſne.
(*l*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 882.
(*m*) *Idem ibid.*
(*n*) *Annal. Bertin. ad an.* 882. Les Annales de Fulde portent que le Roi Sigefroy embraſſa le Chriſtianiſme: mais elles confondent Sigefroy avec Geoffroy, qui en effet ſe fit Chrétien, ſelon les Annales de S. Bertin & de Metz.
(*o*) *Annal. Bertin.* Et ad devaſtandam Regni ſui atque conſobrini ſui partem, ſicut antea fecerant, reſidere permiſit.

An de J. C. 882.

terres de France, & de n'y plus faire de courſes; à condition, 1°. Qu'on lui accorderoit la Friſe, & les Terres que Roric Prince Normand poſſédoit auparavant, 2°. Qu'on lui feroit épouſer Giſele ſœur de l'Abbé Hugues, fille naturelle de Lothaire & de Valdrade. 3°. Que cet Abbé ſeroit compris dans le Traité de paix, en renonçant à ſes prétentions ſur le Royaume de Lorraine, pourvû qu'on lui abandonnât les revenus de l'Evêché de Metz pendant la vacance du Siége (*p*). On ignore les raiſons qui porterent l'Empereur à prendre ſur l'Egliſe de Metz la rançon qui fut donnée à Sigefroy, & à accorder à Hugues les revenus de cette Egliſe, ſi ce n'eſt qu'elle étoit alors vacante par la mort de Valon, & n'avoit pas été pillée comme les autres de ce pays par les Normands, qui s'étoient retirés après la bataille de Remich.

LXXIII. *L'Abbé Hugues veut faire valoir ſes prétentions ſur la Lorraine.*

Ces Traités étant conclus, l'Empereur prit ſa route vers Coblentz, où il voulut être parein du Roi Godefroy, après quoi il congédia ſes troupes, & indiqua une Diéte à Vormes pour le mois de Décembre (*q*). L'Abbé Hugues ſe rendit à cette Aſſemblée au nom de Carloman Roi de France, & demanda qu'on reſtituât à ce Prince la partie du Royaume de Lorraine, qui avoit appartenu à ſes prédéceſſeurs (*r*), & que l'Empereur avoit autrefois promis de rendre à Carloman: mais il ne put rien obtenir. Alors voyant que les pourſuites qu'il avoit faites en faveur de Carloman, n'avoient pas réüſſi, il réſolut de travailler pour lui-même, & de faire valoir ſes anciennes prétentions ſur la Lorraine. D'ailleurs le Siége de Metz ayant été rempli dès le commencement de l'année 883. (*s*), Hugues ſe trouvoit par-là privé des revenus de cet Evêché, qu'on ne lui avoit accordé que pour le tems de la vacance.

Il forma donc un gros parti, compoſé de Seigneurs du pays (*t*), & d'un très grand nombre de gens ennemis de la juſtice & de la paix, de bandits & de coureurs, dont tout l'exercice étoit de voler, de piller, & de faire autant de maux que les Normands en auroient pû faire, à l'exception des meurtres & des incendies dont ils s'abſtenoient. On nomme entre ces principaux partiſans, les Comtes Etienne, Robert, Vicbert, Thiebaut, & deux Seigneurs nommés Alberic, & Etienne ſon frere. L'Abbé Hugues tua peu après le Comte Vicbert, qui avoit été attaché à lui dès ſa plus tendre jeuneſſe, & enſuite Bernaire, homme de qualité, qui lui étoit très fidéle, & qu'il fit mourir pour avoir ſa femme, qui étoit d'une rare beauté, mais fort débauchée. Tels furent les commencemens de Hugues Bâtard du Roi Lothaire.

Vers le même tems, l'Empereur Charles le Gros ayant été obligé d'aller en Italie, pour réprimer les Comtes, qui ne vouloient plus obéïr ni à ſes ordres, ni à ceux du Pape (*u*), laiſſa à Hugues le moyen de ſe fortifier dans la Lorraine, ou plutôt d'y continuer ſes brigandages: car il ne paroît pas qu'il ait trouvé les peuples diſpoſés à le reconnoître, ni à lui obéïr. Il faut même qu'il y ait rencontré beaucoup de réſiſtance de la part des Lorrains, puiſque l'année ſuivante nous le voyons en France à la tête des Seigneurs François, après la mort du Roi Carloman (*x*), envoyer les Ambaſſadeurs à Charles le Gros, pour le prier de venir prendre poſſeſſion du Royaume de France. Mais il faut raconter ces choſes dans un plus grand détail. LXXIV. *Charles le Gros en Italie.*

L'Empereur Charles étant allé en Italie, y trouva à ſon arrivée, que le Pape Jean VIII. étoit mort. Il avoit été empoiſonné par un de ſes proches (*y*), qui s'impatientant de ce que le poiſon n'opéroit pas aſſez vîte, lui enfonça le crâne d'un coup de marteau. Il eut pour ſucceſſeur Marin, qui étoit alors Archidiacre à Rome, & qui étoit connu par les Légations dont il s'étoit acquité avec ſuccès dans la Cour de Conſtantinople. L'Empereur & lui ſe rencontrerent à Nonantule ſur les confins de Boulogne, & prirent enſemble des meſures pour raſſûrer le repos de l'Italie. On avoit arrêté Guy ou Viton Comte de Toſcane, qui étoit accuſé de haute trahiſon; mais il s'échappa, & remplit toute l'Italie de troubles & de frayeur, parce qu'il ſe joignit aux Sarraſins, & ſe mit à courre le pays. L'Empereur envoya contre lui Parangaire Prince du Sang Royal, qui remporta quelques avantages ſur lui: mais la peſte, qui déſoloit alors le pays, obligea l'Empereur de repaſſer au plutôt les Alpes avec ſon armée.

Pendant ce tems Carloman avoit ſur les bras les Normands, qui n'ayant traité qu'avec l'Empereur, ne ſe croyoient pas obligés à obſerver la paix avec le Roi de France. Ils ſortirent de leur camp d'Haſlou (*z*), & s'avancerent juſqu'à Laon, Soiſſons, Noyon, & mirent tout à feu & à ſang. Carloman marcha contr'eux, les battit ſur la riviere d'Aine, & en tua un grand nombre. Il leur livra encore quelques autres combats, qui lui furent aſſez heureux. Mais ſon armée étoit peu nombreuſe, parce que pluſieurs des Seigneurs refuſoient de le ſuivre, ſur différens prétextes. Il fut enfin obligé de traiter avec eux, & d'acheter la paix à force d'argent. Deux ou trois mois après LXXV. *Les Normands font des courſes dans le Royaume de France.*

(*p*) *Annal. Bertin. ibid.* Hugoni junioris Lotharii filio facultates Eccleſiaſticas Metenſis Epiſcopii, quas ſacri Canones futuro Epiſcopo reſervari præcipiunt, ad conſumendum remiſit.

(*q*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 882.

(*r*) *Annal. Bertin. ad an.* 882. Ad quod placitum Hugo Abbas profectus, Carolum adit pro petitione partis Regni, quam frater ſuus Ludovicus in locarium acceperat, ut ſicut ipſe Carolus olim promiſerat, Carlomanno reſtitueret.

(*s*) *Annal. Metenſ. ad an.* 883. Rotbertus Præſul ab eodem Epiſcopo (Trevirenſi) Ratbodo in Metenſi Eccleſia conſecratur x. Kalend. Mart.

(*t*) *Annal. Metenſ. ibidem p.* 320. *tom.* 3. *Hiſt. Franc. Quesn.*

(*u*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 883.

(*x*) *Annal. Metenſ. ad an.* 884. *p.* 328.

(*y*) *Annal. Fuldenſ. ad an.* 883.

(*z*) *Annal. Metenſ. & Bertin. ad an.* 884. *p.* 261.

Digitized by Google

An de J. C. 884.

(*a*), étant à la chaſſe, il fut bleſſé d'un Sanglier, & mourut de la bleſſure quelques jours après. On raconte (*b*) qu'un de ſes gens nommé Bertold, l'ayant bleſſé ſans y penſer, en voulant l'aider à tuer un Sanglier, le Prince, pour lui ſauver la vie, fit répandre le bruit que ſa bleſſure venoit d'un coup de dent de cet animal. Il mourut ſans enfans, & fut enterré à S. Denys.

LXXVI. *Mort de Carloman. Charles le Gros regne en France.*

Il reſtoit un fils de Loüis le Bégue, & de la Reine Adelaïde ſon épouſe, qu'il avoit laiſſée enceinte en mourant. Ce jeune Prince s'appelloit Charles, & étoit à peine âgé de quatre ans. Un Roi de cet âge n'étoit guerres propre à raſſûrer les eſprits, ni à défendre l'Etat attaqué de toutes parts par une foule d'ennemis. L'Abbé Hugues fut député vers les Normands, pour leur repréſenter qu'ils agiſſoient viſiblement contre le Traité qu'ils avoient ſigné avec le Roi peu de tems avant ſa mort : mais ils répondirent qu'ils n'avoient traité qu'avec lui, & non avec ſes ſucceſſeurs ; & que ſi le nouveau Roi, quel qu'il fût, vouloit avoir la paix avec eux, il falloit qu'il l'achetât par une pareille ſomme d'argent (*c*). Cette réponſe fit comprendre aux Seigneurs, qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre dans cette conjoncture, que de déférer le Royaume à l'Empereur Charles le Gros, & le prier d'apporter un prompt ſecours aux maux de la France.

LXXVII. *Charles le Gros appellé par les François, pour réprimer les Normãds.*

On lui députa pour cet effet ; & Charles vint ſans tarder juſqu'à Gondreville, où il reçut les hommages & le ſerment de fidélité des Seigneurs François ; après quoi il ſongea à s'oppoſer aux Normands, qui s'étoient jettés vers Cologne, & dans le Royaume de Lorraine. L'Empereur envoya de ce côté-là le Comte Henry avec des troupes, qui les reſſerra ſi fort, que de tout l'Hyver ils ne purent beaucoup s'écarter dans leurs courſes. Au printemps, ils ſe retirerent ſur la mer, après avoir mis le feu à leur camp. D'un autre côté, ceux qui étoient ſur la Somme, vinrent ſe camper près de Louvain, ſur les confins des deux Royaumes de France & de Lorraine ; d'où ils commencerent à faire de grands ravages. L'Empereur y envoya juſqu'à deux fois des troupes, qui n'y firent rien qui mérite attention.

LXXVIII. *L'Abbé Hugues renouvelle ſa prétention ſur le Royaume de Lorraine.*

Il y avoit à peine un an que l'Empereur avoit pris poſſeſſion du Royaume de France, quand l'Abbé Hugues (*d*) commença de nouveau à remuer, & à reprendre ſon premier deſſein de ſe rendre maître du Royaume de Lorraine, que ſon pere avoit poſſédé. Il traita ſecrétement avec Godefroy ſon Beau-frere, Roi de Friſe ; lui promit de lui céder la moitié du Royaume de Lorraine, s'il vouloit lui fournir des troupes ſuffiſantes pour en faire la conquête. Godefroy écouta cette propoſition, & réſolut d'aider ſon Beau-frere de toutes ſes forces : mais il ne jugea pas à propos de rompre bruſquement avec l'Empereur, de qui il avoit reçû le Royaume de Friſe. Il prit un prétexte ſpécieux de rupture, en lui envoyant deux Seigneurs Friſons, qui lui dirent que le Roi leur Maître étoit très reconnoiſſant du don qu'il lui avoit fait du Royaume de Friſe ; qu'il n'auroit rien à ſouhaiter, ſi ce pays étoit auſſi fertile en vint qu'en tout le reſte ; mais qu'il pouvoit ſuppléer à ce défaut, en lui accordant les villes de Coblentz, Andernach & Sinſich, qui en produiſoient en abondance ; & que ce ſeroit un ſurcroît d'obligation qu'il lui auroit.

An de J. C. 884.

L'Empereur pénétra aiſément les intentions de Godefroy. Il vit bien qu'en lui accordant ſa demande, il mettoit dans le Royaume de Lorraine un ennemi, qui dans l'occaſion ne manqueroit pas de ſe déclarer contre lui : Que s'il refuſoit, il lui donnoit un ſujet apparent de rompre avec lui. Il répondit donc d'une maniere vague aux Envoyés, que la choſe méritoit une attention particuliere, qu'il en délibéreroit avec ſon Conſeil ; & il renvoya les Ambaſſadeurs, promettant de rendre inceſſamment au Roi une réponſe plus poſitive ſur ſes demandes. Il en conféra avec le Comte Henry, qui fut d'avis qu'il falloit ſe défaire de Godefroy ſans bruit. L'Empereur étoit trop occupé par les Normands, pour pouvoir mettre une nouvelle armée ſur pied ; d'ailleurs il étoit comme impoſſible de faire marcher un corps de Troupes contre la Friſe, à cauſe des eaux, des marais & des forêts, qui défendoient l'entrée de ce pays. Il fut réſolu que le Comte Henry ſe chargeroit de cette entrepriſe, & qu'il iroit en Friſe pour traiter avec Godefroy.

En partant, il donna ordre à quantité d'Officiers dont il étoit ſûr, de ſe trouver par differentes routes, & par pelottons, aux environs de l'Iſle de Betan, où ſe devoit tenir la conférence. Il prit, en paſſant par Cologne, l'Archevêque Villibert, reſpectable par ſon grand âge & par ſa prudence. Dès que Godefroy ſçut qu'ils étoient proche du lieu de la Conférence, il ſe rendit à la tête de l'Iſle, où eſt aujourd'hui bâti le Fort de Skenk, & ils commencerent la Conférence, qui roula ſur des plaintes de part & d'autre, ſans rien conclure. Sur le ſoir on ſe ſépara, avec promeſſe de ſe revoir le lendemain. L'Evêque Villibert & le Comte Henry repaſſerent la riviere, & revinrent à leur logement.

LXXIX. *Charles le Gros fait tuer Godefroy Roi des Friſons.*

Le lendemain, Henry pria l'Archevêque de voir en particulier la Reine Giſele, pour la porter à diſpoſer le Roi ſon mari à faire la paix, tandis qu'il négocieroit avec Godefroy. En

(*a*) Le viij. des Ides de Décembre, c'eſt-à-dire, le 8. de ce mois. On dit qu'il mourut à Mont-le-Hery, dans la forêt d'Yveline.

(*b*) *Annal. Metenſ. ad an.* 884.
(*c*) *Idem ibid.*
(*d*) *Annal. Metenſ. ad an.* 885. *p.* 321.

Digitized by Google

An de J.C. 885.

même tems il fit venir le Comte Everard, qui avoit de très grands ſujets de mécontentement contre Godefroy, & lui dit qu'il pouvoit venir à la Conference, ſe plaindre en toute liberté des torts qu'il avoit reçus du Roi, & qu'il pouvoit compter qu'il ſeroit bien ſoutenu. Il s'y trouva, & ſe plaignit aigrement des vexations qu'il avoit ſouffertes. Godefroy ſe ſentant offenſé de ſa liberté, lui répondit avec mépris, & l'outragea par ſa réponſe. Everard picqué au vif, tira ſon épée, & lui en déchargea un grand coup ſur la tête, avant qu'il eût le loiſir de ſe lever, & de ſe mettre en défence. Auſſi-tôt les gens que le Comte Henry avoit amenés avec lui, ſe jetterent ſur Godefroy, & l'acheverent. De-là ils ſe répandirent par toute l'Iſle, & y maſſacrerent tous les Normands qui s'y trouverent.

LXXX. *L'Abbé Hugues eſt arrêté à Gondreville, où on lui créve les yeux.*

L'Abbé Hugues ſe trouva par cette mort, privé du plus ferme appui de ſa révolte. Il écouta les propoſitions que le Comte Henry lui fit de la part de l'Empereur. On l'attira à Gondreville ſous prétexte d'une entrevuë, où l'on devoit regler ſes prétentions: mais il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'on l'arrêta, & qu'on lui créva les yeux par ordre de l'Empereur. Tous ceux de ſon parti furent auſſi arrêtés, & punis ſelon leur mérite. Hugues fut transféré au Monaſtere de S. Gal en Suiſſe. On l'en fit depuis ſortir, & revenir dans le Royaume de Lorraine. Enfin il prit la tonſure & l'habit Monaſtique dans l'Abbaye de Prum, en la forêt d'Ardenne. *C'eſt moi-même*, dit l'Hiſtorien Reginon (*e*), *qui étant alors Abbé, quoiqu'indigne, de ce Monaſtere, lui coupai les cheveux, & il mourut peu de tems après.* Quelques anciennes Chroniques (*f*) marquent qu'il demeura quelque tems relegué dans l'Abbaye de Fulde, apparemment avant qu'il fût transferé à Prum.

LXXXI. *Siége de Paris par les Normands.*

Le Siége de Paris qui occupa les Normands pendant l'année 886. eſt un des plus mémorables événemens du regne de Charles le Gros (*g*). Eude Comte de Paris, Gozlin Evêque de la même ville, & Ebole Abbé de S. Germain-des-Prez, neveu de l'Evêque Gozlin, parurent dans cette occaſion avec autant de valeur que de conduite; & par leur réſiſtance, la ville de Paris fut heureuſement garantie de la fureur des ennemis. L'Empereur Charles envoya au ſecours de cette ville le Comte Henry (*h*), dont nous avons parlé cy-devant: mais s'étant avancé imprudemment trop près du camp ennemi, pour le reconnoître, il tomba avec ſes gens dans des foſſés qu'ils avoient creuſés à la profondeur des trois pieds, & qu'ils avoient enſuite couverts de branches & de gazons. Les Normands les voyant dans cet embarras, coururent ſur eux, & les aſſommerent avant qu'ils euſſent pû s'en retirer. Les troupes qu'Henry avoit amenées, ſe voyant ſans Chef, ſe débanderent, & ſe retirerent où elles purent.

An de J.C. 886.

L'Empereur vint lui-même quelques mois après (*i*) au ſecours de Paris, avec une armée nombreuſe. Mais voyant que les Normands faiſoient mine de vouloir lui réſiſter, il n'oſa les attaquer, & leur fit propoſer un accommodement, qu'ils accepterent. C'étoit de leur donner dans le mois de Mars prochain une grande ſomme d'argent; & en attendant, de leur fournir des quartiers d'hyver dans la Bourgogne, qui ne l'avoit pas encore voulu reconnoître pour Empereur (*k*). Les Normands leverent enſuite le ſiége, & l'Empereur s'en retourna en Allemagne.

Ces mauvais ſuccès, & ces démarches ſi peu dignes de la Majeſté Imperiale, acheverent d'ébranler l'autorité de Charles le Gros, & de le ruïner dans l'eſprit des peuples. La grande étenduë de ſes Etats étoit plus propre à faire connoître ſon incapacité, & la foibleſſe de ſon eſprit, qu'à lui attirer de l'eſtime & du reſpect. Les Seigneurs d'Allemagne diviſés entr'eux, ſe faiſoient la guerre indépendemment de l'Empereur; les Comtes d'Italie en uſoient de même (*l*). La mort du Comte Henry, qui étoit le meilleur Capitaine de ſon tems, laiſſoit les armées ſans Chef capable de les commander. Ludvard Evêque de Verceil, qui étoit le premier Miniſtre de l'Empereur, & le ſeul qui maintenoit par ſa ſageſſe & par ſes conſeils les peuples ſous ſon obéiſſance, fut diſgracié vers ce même tems, pour le ſujet que je vas dire.

LXXXII. *Diſgrace de Ludvard Evêque de Verceil. L'Imperatrice Richarde eſt répudiée.*

Ce Prélat voyoit ſouvent l'Imperatrice Richarde (*m*), & avoit avec elle de ſi grandes liaiſons, que ſes ennemis en prirent occaſion de l'accuſer d'avoir un commerce criminel avec cette Princeſſe. L'Empereur le crut, ou feignit de le croire, & renvoya honteuſement Ludvard. On ajoûte une autre raiſon de ſa diſgrace, ſçavoir, le rapt qu'il fit d'une Religieuſe de Breſſe en Italie, qu'il donna en mariage à ſon neveu (*n*). Quant à l'Imperatrice, l'Empereur déclara, dans une Aſſemblée générale, qu'ayant vêcu en continence perpétuelle avec elle pendant plus de dix ans qu'il l'avoit eûë pour femme, il ne pouvoit ſe diſpenſer de la répudier, après les bruits qu'on avoit répandus, & les accuſations qu'on avoit formées contre elle.

L'Imperatrice eut beau proteſter de ſon innocence, prendre Dieu à témoin qu'elle avoit gardé une parfaite virginité dans le mariage, & une inviolable fidélité à l'Empereur; & offrir même de ſe purger par le Jugement de Dieu, c'eſt-à-dire, en maniant du fer chaud, ou en préſentant un champion qui combattroit pour elle en champ clos; l'Empereur perſiſta dans ſa réſolution, & l'envoya dans le Monaſ-

(*e*) *Regino ad an. 885.*
(*f*) *Adalbero ad annal. Pithoan. apud Lambec.*
(*g*) *Vide Abbonis Monachi de bello Pariſienſi apud Duceſn. tom. 2. Hiſt. Franc. & annal. Metenſ. tom. 3. pag. 322.*
(*h*) *Annal. Metenſ. ad an. 887.*
(*i*) *Annal. Metenſ. ad an. 887.*
(*k*) *Annal. Metenſ. & Regino Chronic.*
(*l*) *Annal. Fuldenſ. ad annos 884. 885.*
(*m*) *Annal. Metenſ. ad an. 887.*
(*n*) *Vide ad hanc rem ad annal. Pithoan. apud Lambec. tom. 2. Bibliot. Cæſar. p. 517.*

An de J. C. 888.

Gros. Nous ne ſuivrons pas l'Hiſtoire de tous ces Princes ; & nous nous bornerons, autant que nous le pourrons, à la ſeule Lorraine, & à la Province Eccléſiaſtique de Tréves.

III. *Guy Duc de Spolette, prend le titre de Roi de France.*

Guy Duc de Spolete, après s'être fait couronner Roi de France à Rome par le Pape Etienne VI. paſſa auſſi-tôt les Alpes, & entra dans les Gaules avec une armée. Il s'avança juſques dans le Royaume de Lorraine (*t*), vint à Metz ; & étant allé juſqu'à Langres, s'y fit couronner par l'Evêque Geilon. On raconte (*x*) qu'étant ſur le point de venir à Metz, il envoya devant lui l'Intendant de ſa Maiſon, pour lui faire préparer à manger. L'Evêque, nommé Robert, ou Rupert, lui fit fournir abondamment toutes les choſes néceſſaires pour le traiter magnifiquement, ſuivant la coutume des Rois de France : mais l'Officier du Roi lui dit que ces préparatifs étoient ſuperflus, & que s'il vouloit lui faire préſent d'un cheval, il lui épargneroit moitié de cette dépenſe, & que le Roi ne le trouveroit pas mauvais. Cette propoſition déplut à l'Evêque, qui répondit que les François n'avoient que faire d'un Roi qui ſe contentât d'un dîner de dix dragmes. Cette hiſtoriette a certainement beaucoup l'air de fable : mais il eſt certain que Guy fut obligé de repaſſer les Alpes, & de ſe retirer en Italie.

D'un autre côté, le Roi Rodolphe ou Raoul, fils de Conrade Roi d'une partie de la Bourgogne, eſſaya de ſe faire auſſi reconnoître Roi de Lorraine (*y*). Il envoya dans ce pays des Ambaſſadeurs, qui employerent les prieres & les promeſſes, pour attirer dans ſon parti les Evêques & les Seigneurs : mais le Roi Arnoû en ayant eû avis, paſſa promptement le Rhin, vint en Alſace avec une armée, & obligea Raoul de ſe ſauver dans les montagnes & dans les lieux inacceſſibles. Quelque tems après, ce Prince fit ſa paix avec Arnoû ; & l'étant venu trouver à Ratiſbonne, il en fut fort bien reçû, & s'en retourna en paix dans ſes Etats (*z*), où il ſe maintint juſqu'à la mort.

Arnoû Roi de Germanie, étoit donc ſeul Souverain des Etats du pays dont nous écrivons l'Hiſtoire ; & Eudes Roi de France, témoignoit hautement qu'il n'avoit accepté la Couronne, que pour la conſerver au jeune Prince Charles, ſurnommé le Simple, fils de Loüis le Bégue (*a*), qui n'étoit pas encore en âge de gouverner. Il fit de plus aſſûrer le Roi Arnoû, qu'il renonçoit à ſes prétentions ſur toutes les parties de ſes Etats, & en particulier ſur ce qu'il poſſédoit du Royaume de Lorraine. Il alla même le trouver à Vormes (*b*), où il tenoit une Diéte générale de tout ſon Royaume, lui remit en main le Diadême, le Sceptre, & toutes les marques de la Royauté, lui diſant qu'il ne vouloit point les porter ſans ſon conſentement. Arnoû charmé de cette déference, les lui rendit, & le reconnut pour Roi de France.

IV. *Courſes des Normands réprimées par les Rois Arnoû de Germanie, & Eudes de France.*

Pendant l'agitation que produiſirent dans la France ces changemens de Princes, les Normands couroient impunément par tout, faiſoient des ravages infinis, & portoient la frayeur & la déſolation dans les meilleures Provinces du Royaume. Les Rois Eudes d'un côté, & Arnoû de l'autre, ſe mirent en campagne pour les réprimer : mais ils ne purent empêcher qu'ils ne commiſſent bien du déſordre. Ils étoient partagés en pluſieurs corps, & il étoit mal-aiſé de leur faire tête partout. Une partie de leurs troupes s'avança dans la Lorraine, & y ravagea les pays de Toul & de Verdun (*c*).

Ils revinrent encore dans la Lorraine en 891. (*d*), & ayant remonté la Meuſe, ils ſe camperent ſur cette riviere, & commencerent à faire leurs courſes ordinaires, & à piller le pays. Le Roi Arnoû fit marcher ſon armée contr'eux, & donna ordre à celui qui la commandoit, d'empêcher les Normands de paſſer la Meuſe. Ce Général ſe campa vers Maſtrich ; mais les Normands remonterent ſecrettement la riviere, & la paſſerent vers Liége, avant que le Roi de Germanie fût à portée de leur en diſputer le paſſage. Ils s'avancerent vers Aix-la-Chapelle, & ſe partagerent dans les forêts & dans les marais qui ſont autour de cette ville. Ils y trouverent des chariots chargés de vivres, que l'on menoit à l'armée, & ils les pillerent, après avoir paſſé au fil de l'épée ceux qui les conduiſoient. La nouvelle de cet accident ayant été portée au camp, jetta les troupes dans la conſternation. Arnoû aſſembla ſur cela ſon Conſeil de Guerre ; mais comme on ignoroit les deſſeins des ennemis, on ne put prendre ce jour-là aucune réſolution. Les uns diſoient que les Normands en vouloient à Cologne, d'autres à Tréves ; d'autres qu'ils ſongeoient à repaſſer la Meuſe, & à regagner leur flotte.

V. *Les Normands remportent une victoire contre les troupes du Roi Arnoû.*

Le lendemain (*e*) on réſolut d'aller droit à eux, & de leur livrer la bataille. Après avoir paſſé un torrent nommé Gulia, l'armée s'arrêta, & on détacha douze hommes de chaque Régiment, pour aller chercher l'ennemi. Pendant qu'on faiſoit ces détachemens, on vint dire qu'il y avoit de l'Infanterie Normande près de là. A cette nouvelle, toute l'armée ſe mit en mouvement, ſans attendre l'ordre des Généraux, & commença à attaquer les ennemis retranchés dans une Metairie. Comme l'attaque ſe fit ſans ordre & ſans diſcipline, les premiers qui donnerent, furent aiſement repouſſés. Le gros de l'armée arrivant, il s'éleva un grand cri, qui fut ouï par la Cavalerie

(*t*) *Luitprand. l. 1. c. 6. apud Queſn. t. 3. p. 566.*
(*x*) *Idem ibid.*
(*y*) *Annal. Metenſ. ad an. 888. pag. 324.*
(*z*) *Annal. Fuldenſ. ad an. 888.*
(*a*) *Fragmenta Hiſt. Franc. p. 336. tom. 3. Queſn. Hugo Flaviniac.*

(*b*) *Annal. Fuldenſ. ad an. 888. Vitichind. Hiſt. Saxon.*
(*c*) *Annal. Metenſ. ad an. 889.* Matronam fluvium ingredientes, Trecas civitatem incendunt, & uſque Virdunenſem ac Tullenſem urbes, cuncta circumquaque depopulantur.
(*d*) *Annal. Metenſ. ad an. 891. item & annal. Fuld.*
(*e*) Le 26. de Juin 891.

ennemie

An de J.C. 890. ennemie, qui n'étoit pas loin de là. Auſſi-tôt elle accourut, & chargea les François avec tant de vigueur, qu'elle les mit en fuite, prit un grand nombre de captifs, pilla leur camp, & s'enrichit de leurs dépoüilles. Sunzon Archevêque de Mayence & le Comte Arnoû furent tués dans le combat. Les Normands égorgerent tous leurs priſonniers, chargerent leur butin ſur leur flotte, puis ſe répandirent dans toute la Lorraine, où ils commirent mille ravages.

VI. *Défaite des Normands par le Roi Arnoû.*

Le Roi apprit cette nouvelle étant ſur les frontiéres les plus éloignées du Royaume de Baviere (*f*), où il s'étoit rendu pour réprimer l'inſolence des Sclaves. Auſſi-tôt qu'il eut terminé les affaires en ce pays-là, il paſſa le Rhin à la tête d'une armée, & vint chercher les Normands, qui, ſur le bruit de ſa marche, s'étoient retranchés près de Louvain ſur la Dyle. Arnoû paſſa la Meuſe, puis la Dyle; & ayant trouvé le camp des ennemis bien terraſſé & bien paliſſadé à leur maniere, il ſe campa vis-à-vis leur Fort; ne pouvant les attaquer, tant à cauſe de la force de leurs retranchemens, que parce qu'ayant d'un côté la riviere de Dyle, & de l'autre un marais, on ne pouvoit étendre la cavalerie, qui faiſoit la plus grande partie de l'armée.

Les ennemis voyant l'embarras où étoit l'armée du Roi de Germanie, l'inſultoient du haut de leurs fortifications, leur criant *Gulia, Gulia*, & les menaçant de leur faire bien-tôt le même traitement qu'ils avoient fait à leurs camarades à Gulia. Arnoû, dans cette extrêmité, ne trouva pas d'autre moyen, que de faire mettre pied à terre à ſa cavalerie. Il harangua les principaux Chefs de ſes troupes, leur remontra que juſqu'alors ils avoient été invincibles en défendant leur patrie: que ces Infidéles, fiers de leur derniere victoire, inſultoient inſolemment au peuple du Seigneur. *Le ſang de vos peres & de vos freres, qu'ils viennent de répandre, demande vengeance contre eux. Vous voyez les Temples de Dieu encore fumans du feu que ces Barbares y ont mis; le ſang de ſes Miniſtres répandu crie & demande vengeance. Animez-vous donc à combattre les auteurs de tant de crimes. Nos chevaux nous ſont ici inutiles. Je marcherai le premier à pied à votre tête; ſuivez-moi ſeulement, & réprimez par votre valeur l'inſulte faite à Dieu par nos ennemis.*

Auſſi-tôt ils ſauterent à bas de leurs chevaux, s'écriant qu'ils étoient prêts à faire tout ce qu'il voudroit; qu'ils le conjuroient ſeulement de ménager ſa perſonne, & de demeurer avec un corps de cavalerie à la tête du camp, pour les ſoûtenir; & de peur que les ennemis ne les priſſent à dos, ou n'inſultaſſent leur camp pendant le combat. Le Roi ſe rendit à ces raiſons. L'armée marcha contre l'ennemi avec de grands cris; l'attaque fut des plus vives; on combattit de part & d'autre avec une valeur extraordinaire. Ceux des ennemis qui firent plus de réſiſtance, furent une troupe de Danois, qui paſſoit pour invincible, ſur-tout derriere un retranchement. Toutefois ils furent forcés; l'armée Germanique entra l'épée à la main dans le camp des Normands, & y fit un terrible maſſacre de tous ceux qui voulurent réſiſter. Les autres prirent la fuite: mais la plûpart furent noyés dans la riviere, où ils furent obligés de ſe jetter tout armés, n'ayant point d'autre iſſuë pour ſe ſauver. An de J.C. 891.

La perte fut ſi grande du côté des ennemis, qu'à peine en reſta-t'il quelqu'un pour porter la nouvelle de leur défaite à leur flotte. Deux de leurs Rois, Sigefroy & Geoffroy y furent tués. On y prit ſeize Etendarts; & le lit du fleuve fut tellement rempli de corps morts, que ſon cours en fut empêché, & qu'il parut comme ſec à quelque diſtance au-deſſous de l'endroit du combat. Le Roi fit faire des prieres publiques en actions de graces au même lieu; après quoi il s'en retourna en Germanie.

VII. *Les Normands ſaccagent l'Abbaye de Prum.*

Au mois de Février ſuivant (*g*) les Normands qui étoient demeurés ſur leur flotte, paſſerent la Meuſe, ſe répandirent dans le Pays des environs, & y commirent à leur ordinaire toute ſorte de cruautés. Ils vinrent juſqu'à Bonne, & de-là ſe rendirent en un lieu nommé Laudulveſtroff, où l'armée Chrétienne vint à leur rencontre: mais il ne s'y paſſa rien de mémorable. La nuit ſuivante, les Normands ſe retirerent ſans bruit; & n'oſant ſe commettre dans la plaine, ils ſe jetterent dans les bois, laiſſant l'armée à leur gauche derriere eux. Ils marcherent avec précipitation vers l'Abbaye de Prum, à deſſein de la ſaccager: mais l'Abbé & les Religieux ayant été avertis de leur arrivée, ſe ſauverent promptement. Les ennemis pillerent le Monaſtere, mirent à mort les Religieux & les domeſtiques qui n'avoient pû prendre la fuite, & emmenerent captifs ceux à qui ils n'ôterent pas la vie. De-là ils allerent attaquer un Fort tout nouvellement conſtruit dans les Ardennes ſur une montagne, & où une infinité de perſonnes s'étoient jettées. Ils le prirent d'emblée, mirent à mort tous ceux qu'ils y trouverent, & ſe retirerent promptement vers leur flotte, où ayant chargé tout leur butin, ils ſe remirent en mer avec toutes leurs troupes, & ſe rendirent dans leur pays.

VIII. *Charles le Simple devient Roi de France.*

Pendant que ces choſes ſe paſſoient dans l'Ardenne, quelques Seigneurs François ſe ſoûleverent contre le Roi Eudes (*h*), & réſolurent de mettre ſur le Trône Charles ſurnommé le Simple, fils de Louis le Bégue. Valgaire parent du Roi Eudes, fut le premier qui ſe déclara pour Charles: mais Eudes le força dans la ville de Laon, & le fit condamner par les

(*f*) *Annal. Metenſ. & Fuld. ad an.* 891.
(*g*) *Annal. Metenſ. ad an.* 892. *p.* 327. *t.* 3. *Hiſt. Franc. Duchſn.*
(*h*) *Annal. Metenſ. ad an.* 892. *menſe Julio, &c.*

An de J.C. 894.

Seigneurs de ſon armée à perdre la tête. Sa mort ne ruïna pas ſon parti. La Reine Adelaïde, mere du jeune Roi (*i*), Foulques Archevêque de Reims, Herbert Comte de Vermandois, & quelques autres Seigneurs, ayant fait venir Charles à Reims, on lui donna l'Onction Royale, & les peuples de ces quartiers-là ſe déclarerent pour lui, & prirent les armes en ſa faveur (*k*).

Eudes ayant été averti de ce qui ſe paſſoit, accourut en Champagne (*l*) accompagné de ſon frere Robert; & par leur préſence diſſiperent le parti du jeune Roi. Cependant l'Archevêque de Reims, qui étoit comme l'ame de cette entrepriſe, ne ſe rebutta point. Il entreprit de mettre Arnoû Roi d'Allemagne & de Lorraine, dans les intérêts du Roi Charles (*m*), & il y réuſſit. Il écrivit auſſi au Pape Formoſe, & à Guy Duc de Spolète, qui depuis peu avoit pris la Couronne Impériale, & les pria de favoriſer le jeune Roi. Arnoû permit au Roi Charles de le venir trouver à la Diéte qu'il tenoit à Vormes. Il y vint, & fit de grands préſens à Arnoû, qui lui promit du ſecours, & donna ordre aux Evêques & aux Comtes des villes ſituées ſur la Meuſe, de lui fournir les troupes & les autres choſes dont il auroit beſoin.

Eudes ne s'effraya point de ces mouvemens. Il s'avança ſur la riviere d'Aine avec ſon armée, & empêcha les troupes de Germanie, & celles de Lorraine, de pénétrer dans la France. Il les obligea par ce moyen de ſe débander, & de s'en retourner chacune chez ſoi. Charles ſe retira en Bourgogne avec peu de ſuite, & Eudes ſe rendit à Paris. Tout ſe termina, après la retraite des armées, à des courſes & des ravages mutuels, que les partis faiſoient ſur les terres les uns des autres.

IX. *Zuendebolde eſt créé Roi de Lorraine par le Roi Arnoû ſon pere.*

L'année 895. le Roi Arnoû tint une Diéte générale à Vormes, où il fit couronner Roi de Lorraine Zuendebolde ou Zuintebole, ſon fils naturel. Ce Prince avoit reçû au Baptême ce nom barbare de Zuendebolde, par un Roi de Moravie de même nom, que le Roi Arnoû lui avoit donné pour Parrein. On voit dans les Abbayes de S. Denys, de S. Mihiel, d'Epternach, de Prum, de S. Maximin, de S. Epvre, de Munſter-au-Val de S. Gregoire, & dans les Cathédrales de Tréves & de Toul, des Chartes de ce Prince, avec ſon effigie, ſon monogramme, & ſa qualité de Roi (*n*).

Le Roi Eudes ſe trouva à la même Diéte de Vormes, & ſçut ſi bien gagner le Roi Arnoû par ſes manieres & par ſes préſens, qu'il obtint de lui tout ce qu'il voulut. Comme il s'en retournoit en France, il rencontra en chemin Foulques Archevêque de Reims, & le Comte Adalongue, que le Roi Charles le Simple envoyoit au Roi Arnoû avec de grands préſens. Eudes les attaqua, Foulques prit la fuite, Adalongue fut bleſſé à mort, les gens de leur ſuite furent taillés en piéces, & leur bagage fut pillé.

An de J.C. 895.

La même année (*o*), le Roi Zuendebolde, ſous prétexte de vouloir ſoûtenir le Roi Charles contre Eudes, mais en effet dans le deſſein d'augmenter ſa puiſſance, & d'étendre ſon Royaume, entra en France, & mit le ſiége devant Laon. Il attaqua la ville avec beaucoup de vigueur, mais elle fut défenduë avec encore plus de courage; de ſorte que ſa réſiſtance donna le loiſir à Eudes, qui étoit en Aquitaine, de venir à ſon ſecours. Le Roi de Lorraine ayant appris qu'il s'approchoit, leva le ſiége, & ſe retira avec toutes ſes troupes dans ſes Etats.

X. *Le Roi Arnoû paſſe en Italie, prend Rome, & eſt couronné Empereur.*

Le Roi Arnoû conſervoit toujours l'envie de ſe faire déclarer Empereur. Il entra de nouveau en Italie en 896. (*p*); & s'étant avancé juſqu'à Rome ſans trouver aucune réſiſtance, il campa devant la ville Leonine, c'eſt-à-dire, devant cette partie de la ville où eſt l'Egliſe de S. Pierre, & qui avoit été fermée de murailles par le Pape Leon IV. Son armée, quoique fort fatiguée par une ſi longue & ſi pénible marche, ne demandoit qu'à combattre, & à monter à l'aſſaut. Le Roi qui conſidéroit le danger de cette entrepriſe, avoit peine à s'y rendre, & ordonna un jour de jeûne & de prieres dans le camp, pour attirer le ſecours du Ciel: mais les ſoldats demeurerent ſous les armes & en bataille, criant: A l'aſſaut, à l'aſſaut. Arnoû ne crut pas devoir négliger une ſi loüable ardeur. On commença à combler les foſſés, & à ſapper les murailles. Dans le même tems un liévre (*q*) effrayé par le bruit, ſortit du milieu des troupes, & commença à courir vers la ville. Il s'éleva un grand cri, & quelques ſoldats ſe mirent à le pourſuivre. Les Romains qui étoient ſur les murs pour les défendre, crurent que ces cris étoient le ſignal, & que la ville alloit être emportée. La terreur les ſaiſit, ils ſauterent à bas des murailles; & les ſoldats du Roi de Germanie y étant montés, pendant que d'autres enfonçoient la porte avec une poutre longue de cinquante pieds, ils ſe rendirent maîtres de la ville, ſans perdre un ſeul homme.

L'autre partie de la ville, qui étoit au-delà du Tibre, ſe rendit auſſi. Le Sénat vint avec les Croix & les Etendarts au-devant du Roi. Le Pape Formoſe y vint de même; & l'ayant conduit dans l'Egliſe de S. Pierre, lui donna

(*i*) Il avoit environ treize ans.
(*k*) *Annal. Metenſ ad an.* 893.
(*l*) *Vita Epiſc. Tullenſ. Remenſ. apud Flodoard.*
(*m*) *Annal. Metenſ. ad an.* 895.
(*n*) Les Chartes de S. Denys & de Munſter ſont de l'an 896. premiere de Zuentebulc ou Zuentibold; & celle de S. Mihiel eſt de l'an 895. auſſi premiere de Zuentibold. Voyez *Mabill. de re Diplom. l. 5. p. 414. 2. edit. & t. 3. annal. Bened. p. 196. & 300.* Le Titre de S. Denys eſt une reſtitution de la petite Abbaye de Salone, qui étoit dans les Etats de Zuendebold, à l'Abbaye de S. Denys.
(*o*) *Annal. Metenſ. ad an.* 895.
(*p*) *Annal. Metenſ. & Fuld. ad an.* 896.
(*q*) *Luitprand. l. 1. c. 8. de rebus per Europ. geſtis.*

An de J. C. 896.

l'Onction Imperiale, avec le nom de Céſar & d'Auguſte. Il empêcha le pillage de la ville, y rétablit la tranquillité, reçut le ſerment de fidélité des Romains, en partit après y avoir demeuré 15. jours (*r*), & revint en Allemagne.

XI. *Le Roi Eudes partage le Royaume de France avec Charles le Simple.*

La même année (*s*), ou la ſuivante, le Roi Eudes fit la paix avec Charles le Simple. Ils partagerent le Royaume de France de telle ſorte, que Charles eut tout le pays, qui eſt depuis le Rhin juſqu'à la Seine, & qu'Eudes eut ce qui s'étend depuis la Seine juſqu'à l'Eſpagne, demeurant toutefois toujours ſoûmis à Charles, comme à ſon Souverain. Quelque tems après Eudes mourut à la Fere le 3e. Janvier 898. & Charles demeura ſeul maître du Royaume de France.

XII. *Zuendebolde dépouille de leurs biens les Comtes Etienne, Odacer, Gerard & Matfride. Il épouſe la fille au Roi Eudes.*

Quatre Comtes du Royaume de Lorraine; ſçavoir, Etienne, Odacer ou Odacre, Gerard & Matfride, ayant offenſé le Roi Zuendebolde, ce Prince les dépoüilla de leurs biens & de leurs dignités (*t*). Enſuite étant venu à Tréves avec ſon armée, il partagea les Terres de ces Seigneurs à ſes ſerviteurs, & ne ſe réſerva que l'Abbaye d'Horréen dans la ville de Tréves, & celle de S. Pierre de Metz, toutes deux Abbayes de filles, qui avoient apparemment été uſurpées par les Comtes dont on vient de parler (*u*). Le Roi de Lorraine envoya des Ambaſſadeurs à l'Empereur Arnoû ſon pere, pour lui demander ſon agrément ſur le mariage qu'il vouloit contracter. L'Empereur l'exhorta à demander Ode, fille du Comte Othon, autrement du Roi Othon, ou Eudes Roi de France; & Zuendebolde ayant envoyé un Ambaſſadeur au Roi, celui-ci lui accorda ſa fille, quoiqu'avec répugnance. Le mariage ſe fit après Pâques avec les cérémonies & l'éclat qui accompagnent ces ſortes de Fêtes.

Au mois de May ſuivant (*x*), l'Empereur Arnoû tint une Aſſemblée générale à Vormes, où le Roi Zuendebolde ſe trouva. Il y fut très bien reçû de l'Empereur ſon pere, qui s'employa pour reconcilier avec lui les Comtes Etienne, Gerard & Matfride, qui avoient en ce tems-là de grands biens dans la Lorraine, & qui y faiſoient de grands maux. Dès l'an 894. (*y*), ces trois Comtes qui étoient freres, déſoloient le territoire de Toul, ayant bâti un Fort à quatre lieuës de la ville, & commettant aux environs mille rapines & mille violences. Arnald Evêque de Toul en porta ſes plaintes au Roi Arnoû, qui les cita à comparoître en ſa préſence. Ils y vinrent, ſe jetterent aux pieds de l'Evêque, lui demanderent pardon, & grace au Roi, qui la leur accorda, moyennant ſoixante-dix livres d'or, qu'ils payerent à l'Evêque, & ils promirent de laiſſer la ville de Toul jouïr de ſes anciennes libertés & franchiſes.

Dans la ſuite, les Comtes Gerard & Matfride eurent beaucoup de part aux affaires de ce tems-là. En 899. (*z*) Reginon Abbé de Prum, fut obligé de faire une démiſſion de ſon Abbaye en faveur de Richard, frere des Comtes Gerard & Matfride. L'Empereur Arnoû non ſeulement conſentit à cette démiſſion, mais même y obligea l'Abbé Réginon, pour faire plaiſir aux deux Comtes, dont il avoit beſoin dans la ſituation préſente de ſes affaires. Quelques années après (*a*), les mêmes Comtes Gerard & Matfride prirent de force les Abbayes de S. Maximin & d'Horréen, & les ôterent au Comte Conrade l'ancien, & à Gebehard ſon frere. Mais le Comte Conrade le jeune les reprit ſur eux, & vengea l'injure faite à ſon pere & à ſon oncle. Tels étoient ces Comtes de Lorraine, & telle étoit alors la face de ce pays, livré à l'ambition & à l'avarice des Comtes & Seigneurs particuliers.

An de J. C. 896.

XIII. *Révolte de Reginaire & d'Odacer contre le Roi Zuendebolde.*

Mais reprenons le fil de notre Hiſtoire. Le Roi Zuendebolde, on ne ſçait par quel motif, éloigna de ſa perſonne le Duc Réginaire, qui étoit ſon plus fidéle & ſon unique Conſeiller, le dépoüilla de ſes dignités, & des biens qu'il poſſédoit dans ſon Royaume, & ne lui donna que treize jours pour ſortir du pays (*b*). Cette conduite irrita les amis du Duc; & le Comte Odacer s'étant joint à lui avec quelques autres, ils ſe retirerent en un lieu nommé Durfos, très fort d'aſſiete, où ils ſe fortifierent. Zuendebolde en étant informé, marcha contr'eux avec ſon armée, & eſſaya en vain de les y forcer: les marais dont le lieu étoit environné, & les eaux de la Meuſe qui en rendoient l'approche difficile, firent échoüer cette entrepriſe.

XIV. *Paix entre Charles le Simple & Zuendebolde.*

Après le départ de Zuendebolde, les deux Seigneurs allerent trouver Charles le Simple Roi de France, & lui donnerent entrée dans le Royaume de Lorraine. Alors Zuendebolde comprit, mais trop tard, le tort qu'il s'étoit fait en aliénant l'eſprit de ces Seigneurs. Il fut obligé de s'enfuir avec peu de ſuite. Il prit Francon (apparemment l'Evêque de Tongres); & ayant raſſemblé tous ceux qui lui étoient demeurés fidéles, il vint avec eux à Florenge, où ſe rendirent auprès de lui tous les Seigneurs de ces quartiers-là, en ſorte qu'il ſe vit en peu de tems à la tête d'une aſſez bonne armée.

D'un autre côté le Roi Charles marcha droit à Aix-la-Chapelle, & de là à Nimégue, puis à l'Abbaye de Prum. Enfin ayant appris que Zuendebolde avoit ramaſſé des troupes, il alla à lui pour lui livrer la bataille: mais les deux Rois étant en préſence avec leurs armées, ils ſe firent l'un à l'autre des propoſitions

(*r*) *Vide annal. Fuldenſ. ad an.* 896.
(*s*) *Chronic. breve, tom.* 3. *Queſn. p.* 356. Tunc diviſum eſt Regnum in duas partes. A Rheno uſque ad Sequanam fuit Regnum Caroli; & à Sequana uſque ad Hiſpaniam, fuit Regnum Odonis: tamen in ſubjectione prædicti Regis Caroli.
(*t*) *Annal. Metenſ. & Fuldenſ. ad an.* 897.
(*u*) *Annal. Metenſ ad an.* 897.
(*x*) *Annal. Metenſ. & Fuld. ad an.* 897.
(*y*) *Mabill. t.* 3. *annal. Bened. l.* 39. *n.* 92. *p.* 292.
(*z*) *Idem, p.* 303.
(*a*) *Idem, p.* 323. *ad an.* 905.
(*b*) *Annal. Metenſ. ad an.* 898.

An de J.C. 898.

de paix, qui furent agréées de part & d'autre. On jura la paix ; Charles repaſſa la Meuſe, & revint en France.

XV. *Aſſemblée de S. Goar entre Arnoû, Charles & Zuendebolde.*

L'année ſuivante (*c*), il ſe tint une Aſſemblée à S. Goar ſur le Rhin, où le Roi Zuendebolde eut une conférence avec les Députés de l'Empereur Arnoû & du Roi Charles. On ignore quel fut le ſujet de ces conférences : mais il paroît par la ſuite de l'Hiſtoire, que les Députés d'Arnoû & de Charles prirent enſemble, à l'inſçû de Zuendebolde, des meſures pour le dépoüiller du Royaume, qu'il gouvernoit d'une maniere qui lui attiroit bien des ennemis, & qui lui faiſoit perdre tous ſes amis.

Après cette Aſſemblée, Zuendebolde alla de nouveau attaquer la forteresſe de Durfos ſur la Meuſe, où Reginaire & Odacer ſe tenoient toujours avec leurs gens : mais cette ſeconde entrepriſe ne fut pas plus heureuſe que la premiere. Le Roi ordonna aux Evêques qui l'accompagnoient, d'excommunier les deux Seigneurs rebelles. Ceux-ci le refuſant conſtamment, le Roi les chargea d'injures, d'outrages & de menaces ; & ayant ainſi levé le ſiége, chacun s'en retourna dans ſa ville.

XVI. *Mort de l'Empereur Arnoû. Loüis ſon fils lui ſuccede.*

Sur la fin de la même année (*d*), l'Empereur Arnoû mourut, & laiſſa deux fils, Zuendebolde, dont nous venons de parler, qu'il avoit eû d'une maîtreſſe, ou d'une concubine ; & Loüis âgé de ſept ans, qui étoit légitime. Les Grands du Royaume de Germanie, le reconnurent, & le firent couronner Roi de Germanie à Forſcheim (*e*).

XVII. *Zuendebolde eſt tué dans une bataille en 900.*

Cependant Zuendebolde ſe rendoit de plus en plus odieux aux Principaux de ſon Royaume, en diſpoſant des emplois en faveur de perſonnes ſans nom, ſans qualité & ſans mérite, pendant qu'il dépoüilloit de leurs biens & de leurs dignités, ceux qui les méritoient par leur naiſſance & par leur ſervice ; ſuivant en cela les conſeils des femmes & des perſonnes de néant qu'il avoit autour de lui, & à qui il avoit donné ſa confiance. Il s'alluma dans le centre du Royaume de Lorraine, le feu d'une diviſion qui éclata bien-tôt, par la défection de pluſieurs Seigneurs qui ſe rendirent auprès du Roi Loüis, & qui l'ayant introduit dans le Royaume de Lorraine, l'en proclamerent Roi à Thionville.

Le jeune Prince repaſſa bien-tôt le Rhin, & Zuendebolde ayant ramaſſé quelques troupes, commença à parcourir les villes de ſon Royaume, commettant par-tout d'étranges violences ; s'imaginant qu'il pourroit ramener par-là, ceux qui ne s'étoient ſeparés de lui qu'en haine de ſes rapines, & des injuſtices qu'il avoit commiſes. Alors les Grands du Royaume firent de nouveau venir le Roi Loüis en-deçà du Rhin ; & les Comtes Etienne, Gerard & Matfride s'étant mis à la tête d'une armée, attaquerent Zuendebolde ſur la Meuſe, & le tuerent dans le combat, le 13. d'Août de l'an 900.

An de J.C. 899.

Loüis Roi de Germanie fut alors reconnu ſans contradiction Roi de Lorraine : mais ſon bas âge, & la grande autorité que les Seigneurs avoient uſurpée dans le pays, firent que ſon regne ne fournit que peu d'événemens mémorables. Les Seigneurs ſe faiſoient la guerre entr'eux, & Loüis n'étoit pas en état ni de les empêcher par ſa puiſſance, ni de les contenir par ſon autorité ; il leur auroit été auſſi aiſé de le détrôner, qu'il l'avoit été de le mettre ſur le Trône.

XVIII. *Loüis de Germanie eſt vaincu par les Hongrois. Il meurt en 911.*

Ce Prince accorda à Ludelme Evêque de Toul (*f*), le droit de battre monnoye dans ſa ville, avec le droit de péage, & la franchiſe pour le Comté de Toul. Il confirma au même Evêque les Abbayes de S. Epvre & de S. Germain, & les ſoûmit à ſon Egliſe. La premiere année de ſon regne, de J. C. 900. il fit quelques biens à Vieux-moutier, qui fut rebâti en ce tems-là ſous Etienne Abbé de S. Mihiel (*g*). Les Hongrois, nation barbare, ayant été appellés en 898. par l'Empereur Arnoû, pour les oppoſer aux Moraves, commettoient mille cruautés & mille violences dans l'Allemagne. Les peuples au déſeſpoir de ſe voir expoſés à la fureur de ces étrangers, s'aſſemblerent en 901. & ayant à leur tête le Roi Loüis, livrerent bataille aux Hongrois près d'Auſbourg : mais Loüis fut vaincu, & les ennemis ſe répandirent dans la Baviere, la Suabe & la Saxe, & y mirent tout à feu & à ſang. L'année ſuivante, ils entrerent en Italie, où ils commirent les mêmes déſordres.

XIX. *Conrade I. dit Empereur.*

Loüis de Germanie, le dernier de la race de Charlemagne, qui regna au-delà du Rhin, mourut le 21. de Janvier 912. n'ayant pas encore vingt ans. Il avoit épouſé Liudgarde ſœur de Brunon, & du grand Duc Odon ou Eudes (*h*) : mais cette Princeſſe ne lui donna point d'enfans mâles ; il n'en eut que deux filles, Placide ou Plaiſance, qui fut mariée à Conrade Duc de Franconie ; & Mathilde femme de Henry l'Oiſeleur Duc de Saxe. Les Seigneurs Allemands mépriſant la jeuneſſe & le peu de valeur de Charles le Simple Roi de France, à qui l'Empire de Loüis appartenoit comme au légitime héritier de Charlemagne & de Loüis le Débonnaire, voulurent déférer la Couronne à Othon Duc de Saxe, qui s'en excuſa ſur ſa vieilleſſe, & leur conſeilla d'élire Conrade fils d'un autre Conrade Duc de Franconie, quoique ſon ennemi ; ce qui fut exécuté.

D'un autre côté, les Seigneurs du Royaume

(*c*) *Annal. Metenſ. ad an.* 899.
(*d*) *Annal. Metenſ. ad an.* 899. *iij. Kalend. Decembris.*
(*e*) *Annal. Metenſ. ad an.* 900.
(*f*) *Acta Epiſc. Tull.* Muncian Civitatis, & Telaneum cum immunitate Comitatûs.
(*g*) *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. p.* 321.
(*h*) *Annal. Metenſ. Appendic. t. 3. Spicil. p.* 351.

An de J. C. 899.

de Lorraine, offrirent à Charles le Simple les Etats que Loüis avoit poſſedés en deçà du Rhin, & le reconnurent pour leur Souverain : mais alors ce n'étoit, pour ainſi dire, qu'une ombre de Souveraineté : car pendant la foibleſſe du gouvernement des regnes précédens, les principaux Seigneurs du pays s'étoient mis dans une eſpéce d'indépendance, & s'étoient emparés des Terres & des Gouvernemens, qu'ils avoient rendus héréditaires. Ainſi on vit alors des Comtes de Metz, de Toul, de Verdun, d'Ardennes, de Namur, de Hainaut, de Limbourg; & ces Comtes mettoient des armées ſur pied, bâtiſſoient des Forteresſes, & faiſoient la guerre à leurs voiſins, quand l'envie leur en prenoit, ſans que les Rois euſſent l'autorité de les en empêcher.

XX. *Etat de l'Egliſe du Royaume de Lorraine ſur la fin du IX. & au commencement du X. ſiécle.*

L'Egliſe pendant ces tems de trouble, étoit ſouvent expoſée aux uſurpations & aux violences des petits Seigneurs ſeculiers. Les Evêques & les Abbés, pour ſe défendre, & pour conſerver leurs biens, étoient obligés, ou d'entretenir des troupes, & de faire la guerre, ou de partager avec les Seigneurs une partie de leurs fonds pour garantir l'autre, ou de ſe mettre ſous la protection de quelques-uns des plus puiſſans, pour réſiſter aux autres. De-là ſont venus les Avoüés des Monaſteres & des Egliſes, qui leur ont été ſi à charge dans la ſuite. De-là ces droits de régalie & d'indépendance, dont ſe mirent en poſſeſſion pluſieurs Egliſes Cathédrales, & pluſieurs Abbayes; dont elles ont joüi ſi long-tems, & dont quelques-unes joüiſſent encore aujourd'hui.

Pluſieurs Monaſteres étoient poſſedés en bénéfice ou en fief, par des Seigneurs, & par des gens de guerre, qui les pilloient, & les réduiſoient à la derniere pauvreté, puis en chaſſoient les Religieux, que la licence & la pauvreté avoient rendus déréglés. Quelquefois les Abbayes demeuroient déſertes, d'autres fois on y mettoit des Chanoines. Dans une telle confuſion, on ne conſultoit guéres, & on ſuivoit encore moins les Regles Religieuſes & les Canons de l'Egliſe. L'ignorance eſt une ſuite ordinaire du relâchement; & quel moyen d'étudier au milieu des agitations de la guerre, & des inquiétudes qui accompagnent la diſette & la perſécution? Tel fut l'état du Clergé dans le pays dont nous écrivons l'Hiſtoire, pendant la fin du neuviéme, & durant la plus grande partie du dixiéme ſiécle.

XXI. *Ratbode Archevêque de Tréves.*

Bertulfe Archevêque de Tréves, étant mort le 10. Février de l'an 883. eut pour ſucceſſeur Ratbode, qui avoit été, comme lui, Abbé de Metloc. Ratbode fut élû le 8. Avril; & le 22. du même mois & de la même année, il ſacra dans l'Egliſe de Metz l'Evêque Robert ſucceſſeur de Valon (*i*). Il préſida en 888. au Concile tenu à Metz (*k*), ainſi que nous l'avons dit cy-devant : & l'année ſuivante (*l*), il obtint de l'Empereur Arnoû l'Abbaye de S. Servais de Tongres ou de Maſtrich, avec tous ſes biens & ſes dépendances, pour en uſer & en diſpoſer comme des autres biens de ſon Evêché. Il obtint la confirmation de ce bienfait d'Arnoû en 898. & du Roi Zuendebolde ſon fils Roi de Lorraine, dans une Aſſemblée générale tenuë à Aix-la-Chapelle.

An de J. C. 899.

On croit (*m*) que l'Archevêque de Tréves uſoit du même pouvoir ſur les biens de l'Abbaye de Metloc, & qu'il en diſpoſoit à ſa volonté. Erkembert Abbé du lieu, en témoigna ſon mécontentement, & voulut s'oppoſer à l'Archevêque avec vigueur : mais n'ayant pas la force en main, il fut par lui dépoſé de ſa dignité, & obligé de lui remettre les titres du Monaſtere. Il diſſimula ſon dépit pendant quelque tems; mais étant enſuite allé à Rome, il porta ſes plaintes au Pape, qui le rétablit dans ſon Abbaye, lui rendit une partie de ſes biens, qui avoient été uſurpés & aliénés, toutefois ſans préjudice des droits de l'Archevêque ſur ce Monaſtere. Le Pape adreſſa ſes Lettres à Charles le Gros, pour qu'il appuyât Erkembert de ſon autorité.

XXII. *Hiſtoire de Réginon Abbé de Prum.*

Les Comtes Riquin & Widric ayant remontré à Zuendebolde, que les ſujets de l'Egliſe de Tréves (*n*) ſouffroient beaucoup des fréquens voyages qu'il faiſoit dans cette ville, & l'ayant prié qu'il voulût leur donner un Privilége d'exemption de logement de troupes, & la franchiſe pour les Terres de S. Pierre, ce Prince leur accorda leur demande, par un Privilége datté de Tréves le 23. Janvier 899.

La même année l'Archevêque Ratbode ayant reçû dans ſon Diocéſe Réginon Abbé de Prum, lui donna l'Abbaye de S. Martin près de Tréves. Il faut dire un mot de cet Abbé, qui s'eſt rendu illuſtre par ſes Ecrits & par ſa modeſtie. Réginon étoit Religieux de l'Abbaye de Prum, lorſqu'en 892. les Normands s'étant jettés dans les pays qui ſont le long de la Meuſe, & ayant pillé Bonne, s'avancerent juſqu'à Prum, qu'ils ravagerent pareillement. L'Abbé Farabert ſe ſauva avec la plus grande partie de ſa Communauté. Après cette tempête, ce bon Abbé, ou fatigué des peines du Gouvernement, ou ennuyé d'une vie trop tumultueuſe, abdiqua l'Abbaye, avec le conſentement du Roi Arnoû (*o*), & les Religieux élurent en ſa place Réginon, très docte Religieux. Il compoſa par l'ordre de l'Archevêque Ratbode (*p*), deux Livres de la Diſcipline Ec-

(*i*) *Hiſt. Trevir. t. 2. Spicileg. p. 217.*
(*k*) *Tom. ix. Concil. Labb. p. 412.*
(*l*) An 889. *Vide Brouwer. t. 1. annal. Trevir. pp. 435. & 441. & Hiſt. Trevir. t. 12. Spicileg. p. 217. Geſta Trevir. c. 43.* Ici Preuves, pag. 19.
(*m*) *Brouwer. t. 1. annal. Trevir. p. 435.*
(*n*) *Brouwer. t. 1. annal. Trevir. p. 442.*
(*o*) *Mabill. annal. Bened. t. 3. p. 285.*
(*p*) *Geſta Trevirorum, cap. 43.* Treberi cum Suffraganeis Epiſcopis ac reliquo Clero, generali Concilio Librum Canonicorum Decretorum ſuâ induſtriâ compoſitum, in medium protulit, atque firmavit.

An de J.C. 899.

cléſiaſtique, dont il tira les preuves des Décrêts des Conciles & des Décrêtales des Papes. Ratbode les confirma avec ſes Suffragans, dans un Concile tenu à Tréves. Cet Ouvrage eſt une eſpéce de Nomo-canon des Latins, & a été imprimé plus d'une fois.

Pendant que Réginon étoit Abbé, le Prince Charles fils du Roi Lothaire, qui avoit été aveuglé, & relégué au Monaſtere de S. Gal, pour punir ſa révolte & ſon humeur toujours inquiéte; ce Prince, dis-je, fut amené à Prum du tems du Roi Zuindebolde, & mis entre les mains de l'Abbé Réginon, qui lui donna la Tonſure Monaſtique. En 885. (*q*) Richard frere des Comtes Gerard & Matfride, dont nous avons déja parlé plus d'une fois, ayant fait demander par ſes freres l'Abbaye de Prum au Roi Arnoû, qui ne put la leur refuſer, Réginon fut obligé d'abdiquer en 899. & de ſe retirer dans la ville de Tréves, où il fut très bien reçû de Ratbode, qui ſe ſervit de lui pour rétablir l'Egliſe de l'Abbaye de S. Martin, & il lui confia la conduite de ce Monaſtere. Réginon dédia en 908. à Adalberon Evêque d'Auſbourg, (& non Archevêque de Tréves, comme portent les Imprimés) ſa Chronique, ou ſes deux Livres d'Hiſtoire (*r*). Il mourut à Tréves en 915. & fut enterré, non à S. Martin, mais à S. Maximin (*s*), comme porte ſon Epitaphe.

XXIII. *Concile de Tribur.*

En 895. Ratbode aſſiſta au Concile de Tribur, aujourd'hui Teuver, ville autrefois célebre entre le Rhin & le Mein, peu éloignée de Mayence, en deſcendant le fleuve à la droite d'Openheim (*t*). Ce lieu n'eſt aujourd'hui remarquable que par la muraille d'un ancien Château, nommé vulgairement le Château des Bohémiens. Le Concile dont nous parlons, fut tenu au mois de May de cette année, en préſence du Roi Arnoû. Hatton Archevêque de Mayence y préſida, & vingt-deux Evêques y ſouſcrivirent, entre leſquels ſont Herman de Cologne, Ratbode de Tréves, Dadon de Verdun, & Robert de Metz. Trithême y compte vingt-ſix Evêques & pluſieurs Abbés, entr'autres Réginon de Prum, dont nous avons parlé cy-devant. On s'y prépara par un jeûne de trois jours, & par des Litanies & des prieres publiques.

Les Evêques étant aſſemblés en habits Pontifaux dans l'Egliſe, après les prieres accoutumées, députerent quelques-uns de leur Corps vers le Roi, pour le ſupplier de prendre l'Egliſe ſous ſa protection, & de les favoriſer dans leurs bonnes intentions. Ces Députés trouverent Arnoû dans ſon Palais, aſſis dans ſon Tróne, & revêtu des ornemens Royaux. Ils lui firent leur compliment, & lui préſenterent le Livre des Inſtitutions de Martin Evêque de Bragues, dédiées au Roi Miron, c'eſt à-dire, le Traité de cet Evêque, intitulé, des quatre Vertus Cardinales, adreſſé au Roi Ariamire. Arnoû leur répondit qu'ils pouvoient faire, ordonner & regler tout ce qui concernoit leur miniſtere, & qu'il les appuyeroit de toute ſon autorité. Il leur renvoya des Seigneurs d'autour de ſon Trône, pour leur déclarer ſes intentions. Les Evêques les ayant ouïs, ſe leverent de leurs ſiéges, firent trois ou quatre fois de grandes acclamations à l'honneur du Roi, entonnerent le *Te Deum laudamus*; & après avoir beni Dieu, ils s'inclinerent devant les Envoyés du Roi, & les prierent de lui témoigner leur reconnoiſſance. Puis s'étant r'aſſis, ils ſouſcrivirent quelques Articles, qui étoient les plus preſſés & les plus néceſſaires. Enfin le Roi aſſiſta aux ſacrés Myſteres, & introduiſit les Evêques dans ſon Conſeil ſecret. Tels furent les Préliminaires du Concile.

An de J.C. 899.

On y fit cinquante-huit Canons, dont voici les principaux (*u*). Les Evêques déclarerent excommunié un homme qui avoit crévé les yeux à un Prêtre, quoiqu'innocent du crime dont on l'accuſoit; & l'Empereur qui étoit préſent, ordonna que ceux qui étant excommuniés, ne voudroient pas ſe ſoûmettre à la pénitence canonique, fuſſent arrêtés par les Officiers Royaux, & préſentés au Roi: Que s'ils faiſoient réſiſtance à ceux qui voudroient les arrêter, & qu'ils fuſſent mis à mort dans cette rebellion à l'autorité ſouveraine, les Evêques n'impoſeroient aucune pénitence à ceux qui les auroient tués; le Roi ne leur feroit payer aucune amende pécuniaire, & l'on obligeroit les parens du mort de faire ſerment qu'ils n'en pourſuivroient pas la vengeance *. * *Can.* 3.

Si l'on bleſſe un Prêtre, & qu'il ſurvive à ſa bleſſure, toute l'amende ſera à ſon profit. S'il meurt de ſes bleſſures, l'amende ſera partagée en trois parts, dont l'une ſera appliquée à ſon Autel, l'autre à ſes parens, & la troiſiéme à l'Evêque *. Celui qui aura tué un Prêtre par malice & volontairement, ſera ſoûmis à la pénitence pléniere pendant cinq ans, c'eſt-à-dire, qu'il ne mangera point de chair, ne boira point de vin, & jeûnera juſqu'au ſoir tous les jours, hors les Dimanches & les Fêtes; n'ira point à cheval, ne portera point d'armes, n'entrera point à l'Egliſe, mais demeurera dehors. Au bout des cinq ans, l'Evêque l'introduira dans l'Egliſe, & le recevera au nombre des Ecoutans. Après avoir encore paſſé cinq ans dans ces exercices, ſans communier, il recevra la Communion, & aura la permiſſion d'aller à cheval. Enfin pour mériter l'abſolution parfaite, il jeûnera encore trois jours par ſemaine, ſans vin & ſans viande *. * *Can.* 4. * *Can.* 5.

(*q*) *Reginon. Chronic. l. 2. ad an.* 885.

(*r*) An 908. *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. l. 41. c. 48. pag.* 328 *& Præfat. in eundem t. 3.*

(*s*) *Brouwer. annal. Trevir. t. 1. p.* 442.

(*t*) *Trithem. Chronic. Hirſaug. Mabill. tom. 3. annal. Bened. pag.* 294.

(*u*) *Tom. ix. Concil. p.* 440. *& ſeq.*

An de J. C. 899.

Celui qui entrera dans le parvis de l'Egliſe avec une épée nuë à la main, ſera puni comme ſacrilége *. On en uſera de même envers ceux qui raviront les biens des Egliſes *. Celui qui aura violé le ban de l'Evêque, c'eſt-à-dire, qui n'aura pas obéï à ſon commandement, & qui aura fait ce qu'il a défendu, fera quarante jours de pénitence au pain, au ſel & à l'eau *. Lorſque l'Evêque, faiſant la viſite de ſon Diocéſe, indique un jour d'Aſſemblée, ou de Plaid, & que le Comte de la Province, ſoit qu'il ſçache ou non ce qui a été commandé par l'Evêque, en aura indiqué une au même jour; le peuple ſe rendra à l'Aſſemblée ordonnée par l'Evêque. Mais ſi l'Evêque, étant dans ſa maiſon, ordonne une Aſſemblée, ou un Plaid pour un certain jour, & que le Comte en indique une autre pour le même jour; celui des deux Plaids qui aura été marqué le premier, aura lieu à l'excluſion de l'autre *.

* Can. 6.
* Can. 7.
* Can. 8.
* Can. 9.

On ordonne, conformément au Canon 12°. du Concile de Carthage, que l'Evêque ne puiſſe être dépoſé que par douze Evêques; le Prêtre par ſix, du nombre deſquels ſera ſon Evêque Diocéſain; & le Diacre par trois Evêques *. Pour les autres Clercs, l'Evêque ſeul les jugera. Le Clerc qui aura commis un homicide, ſera dépoſé *. On ne donnera régulièrement le Baptême qu'aux jours ordonnés, à Pâques & à la Pentecôte, & on le donnera par une triple immerſion. On ne refuſera le Baptême en aucun tems à ceux qui ſont en danger de mort; & ſi on ne peut les porter à l'Egliſe, on pourra leur donner le Baptême en un autre lieu pur *. Les Dixmes ſont d'obligation, & on les donne, 1°. Afin d'obtenir de Dieu une plus grande benédiction. 2°. Afin que les Miniſtres du Seigneur, dégagés des ſoins de leur ſubſiſtance, ſervent Dieu avec plus de liberté. 3°. Afin que les Prêtres offrent tous les jours à l'Autel l'offrande de ce qu'ils ont reçû du peuple. 4°. Afin que l'on employe les Dixmes à la ſuſtentation des pauvres, & à l'entretien & au rétabliſſement des Egliſes. Le Concile veut, conformément à l'Epitre du Pape Gelaſe, qu'on faſſe quatre parts des Dixmes, dont l'une ſera pour l'Evêque, la ſeconde pour les Clercs, la troiſiéme pour les pauvres, & la quatriéme pour l'entretien & la réparation des Egliſes *.

* Can. 10.
* Can. 11.
* Can. 12.
* Can. 13.

XXIV. *Canons pour le payement des dixmes.*

Les Dixmes ſe payeront aux anciennes Egliſes, comme d'antiquité, de même que les novales, qui ſe cultiveront dans le terrain qui en dépend: mais ſi l'on défriche à la diſtance de quatre ou cinq milles de l'ancienne Egliſe, & qu'on y bâtiſſe des habitations, & une nouvelle Egliſe avec le conſentement de l'Evêque, on en payera la dixme à la nouvelle Egliſe, pour l'entretien du Prêtre qui la deſſervira *. Chacun prendra ſa ſépulture, autant qu'il ſera poſſible, dans l'Egliſe Epiſcopale. Que ſi cela ne ſe peut, à cauſe de l'éloignement des lieux, on ſe fera enterrer dans les lieux où il y a des Communautés de Chanoines, de Religieux, ou de Religieuſes. Enfin s'il y a encore en cela quelque difficulté, on enterrera le mort au lieu où il payoit la dixme de ſon vivant *. On défend de rien prendre pour la ſépulture des morts: mais ſi les parens veulent donner quelque choſe pour l'honneur de Dieu, & le ſalut du défunt, on ne les en empêchera pas *.

* Can. 14.
* Can. 15.
* Can. 16.

Il eſt défendu d'enterrer aucun Laïque dans les Egliſes; mais on le permet pour les Prêtres, & pour certaines perſonnes qui auront mérité cet honneur par la ſainteté de leur vie. Que s'il y a quelqu'un d'enterré dans l'Egliſe, on ne l'en tirera pas; on ſe contentera de faire un pavé par-deſſus ſon tombeau, en ſorte qu'il ne paroiſſe aucune apparence de ſépulture, & que l'honneur de l'Egliſe ſoit conſervé. Mais ſi le nombre des corps morts enterrés dans l'Egliſe, eſt tel que cela ne ſe puiſſe exécuter, cette Egliſe ſera réduite en cimetière, & on en ôtera l'Autel, pour le tranſporter en un lieu où l'on puiſſe décemment offrir le divin Sacrifice *.

* Can. 17.

XXV. *Canons pour la décence des vaſes ſacrés.*

Les vaſes ſacrés de l'Autel ſont le Calice & la Patene. S. Boniface Evêque & Martyr étant interrogé, ſi l'on pouvoit offrir le Sacrifice dans des vaſes d'or, répondit: *Autrefois on voyoit des Prêtres d'or, qui offroient le Sacrifice dans des vaſes de bois: aujourd'hui nous voyons des Prêtres de bois, qui conſacrent dans des vaſes d'or.* Le Pape Zephirin ordonna, que dans le Sacrifice on ſe ſerviroit de Calice de verre: mais le Pape Urbain voulut que les vaſes de l'Autel fuſſent d'argent. Les Peres du Concile de Tribur défendent de ſe ſervir de vaſes de bois dans le Sacrifice *. On ne doit point offrir dans le Sacrifice ni le vin ſeul, ni l'eau ſeule; mais on doit y méler l'eau & le vin, de telle ſorte néanmoins, qu'il y ait deux tiers de vin, & un tiers d'eau (x). L'Evêque jugera les différends qui ſurviendront entre les Clercs & les Laïques. Les Laïques pourront être pris par leur ſerment; mais pour le Prêtre, on ſe contentera de l'interroger par la ſainteté de la conſécration, (apparemment par ſon caractere de Prêtriſe), car les Prêtres ne doivent pas jurer pour cauſe légere.

* Can. 18.

Si un Fidéle libre de condition, eſt diffamé pour quelque crime *, il ſe purgera par le ſerment: mais ſi la choſe dont on le ſoupçonne, eſt de conſéquence, & que le peuple le croye véritablement coupable, en ſorte que ne ſe contentant pas de ſon ſerment, on ait produit un plus grand nombre de perſonnes qui dépoſent contre lui, qu'il n'en a produit en ſa faveur, il ſera obligé ou de confeſſer ſa faute, & d'en faire pénitence, ou de ſe purger par l'épreuve du fer chaud *.

* Can. 21.
* Can. 22.

(x) *Can.* 19. Ne ullus ſine commixtione vini & aquæ Myſteria ſacra conficiat, ſed ut duæ partes ſint vini, quia major eſt majeſtas Sanguinis Chriſti, quàm fragilitas populi. Tertia aquæ, per quam intelligitur infirmitas humanæ naturæ.

An de J.C. 899.

On ſoûmet à l'excommunication & à la pénitence publique ceux & celles qui ayant fait vœu de virginité, ſe ſeront mariés. S'ils acquieſcent à la pénitence, on leur accordera le Viatique à la mort, & défenſe de demeurer enſemble ſous le même toît, & d'avoir enſemble aucune familiarité, ni de ſe voir, ſinon en l'Egliſe, & en préſence de tout le monde *.

* Can. 23.

Une fille âgée de douze ans, qui aura volontairement pris le voile, & qui ſera demeurée un an & un jour dans cet état, ſera obligée d'y perſévérer toute ſa vie, ſans que ceux qui ont autorité ſur elle, puiſſent l'en tirer. Après cela les Evêques citent les Conciles d'Afrique, qui fixent le tems auquel les Vierges peuvent ſe conſacrer à Dieu, à l'âge de vingt-cinq ans, ſans toutefois empêcher que celles qui pour quelques urgentes raiſons ont pris le voile avant ce tems, ne demeurent obligées à garder la

* Can. 24. continence *.

Il eſt défendu aux Evêques, conformément aux Décrets du Pape Gélaſe, de donner le voile à une veuve. Mais ſi elle le prend volontairement, & qu'elle préſente ſon offrande à l'Autel en la compagnie des Vierges, elle ſera obligée de garder la continence, quand même elle jureroit qu'elle n'a pris le voile que dans le deſſein de le quitter quand elle voudroit *.

* Can. 25.

XXVI. *Canons du Concile de Tribur, concernant les Religieux, & le reſpect dû au ſaint Siege.*

Un Religieux qui quitte ſon Monaſtere, pour procurer le ſalut des ames, ou pour faire plus ſûrement ſon ſalut dans un autre Monaſtere, n'en doit point être empêché, pourvû qu'il le faſſe avec le conſentement de l'Evêque, de l'Abbé & de ſes freres. Mais celui qui n'en ſort que par dégoût de ſa profeſſion, doit être rejetté de tout le monde, & contraint par la force à reprendre ſon état; afin qu'au moins la honte & la diſette l'obligent à retourner dans ſon Monaſtere. Que s'il eſt obſtiné dans le mal, & qu'il ne veuille point rentrer dans ſon devoir, on le renfermera dans une priſon, pour lui faire expier ſa faute par le feu de la pénitence *. On ordonne à proportion la même choſe pour un Clerc qui quitte ſon état. S'il ne veut pas ſe ſoûmettre à l'autorité du Concile, on le menace d'excommunication *. On défend la tranſlation d'un Evêque, d'un Prêtre & d'un Diacre, d'une Egliſe en une autre *. On défend auſſi d'ordonner un eſclave, avant qu'il ait été mis en liberté.

* Can. 26.

* Can. 27.

* Can. 28.

Le Canon 30e. (y) eſt fort remarquable. On y ordonne le reſpect & la ſoûmiſſion envers le S. Siége, & l'on veut qu'on garde envers l'Egliſe Romaine la douceur & l'humilité, encore qu'elle nous impoſe un joug preſqu'inſupportable. Que s'il arrive qu'un Prêtre ou un Diacre ou quelqu'autre perſonne que ce ſoit, apporte de la part du S. Siége une fauſſe Lettre, ou quelqu'autre choſe capable de cauſer du trouble dans les Egliſes; ſans s'éloigner du reſpect dû au S. Siége, de la foi & de l'humilité chrétiennes, les Evêques pourront faire arrêter ces ſortes de gens, & les mettre en priſon, ou en bonne & ſûre garde, juſqu'à ce qu'ils en ayent donné avis au Pape, qui ordonnera par ſes Légats ce qu'il en conviendra faire, ſuivant les Loix de l'Egliſe Romaine.

An de J.C. 899.

On ne permet pas de prier pour les voleurs qui ſont tués dans l'exercice du vol, ni de donner l'aumône pour eux; & défenſe aux Clercs & aux pauvres de recevoir de telles aumônes. Mais ſi le voleur eſt ſimplement bleſſé à mort, & qu'il demande d'être reconcilié, & de recevoir les ſaints Myſteres, qu'on lui accorde le pardon & la grace de la Communion *.

* Can. 31.

Si les Patrons d'une Egliſe ſont en diſpute ſur le choix d'un Prêtre pour la deſſervir, & que leurs conteſtations y empêchent la célébration de l'Office divin, l'Evêque en ôtera révéremment les Reliques, & en fermera la porte, où il appoſera ſon ſçeau, afin que nul n'y puiſſe entrer, juſqu'à ce que les parties ſoient d'accord *.

* Can. 32.

On exclut de l'honneur de la Cléricature ceux qui ſe ſont volontairement mutilés, ou coupé quelque membre, mais non pas ceux à qui les Médecins ou les ennemis ont fait quelque amputation notable *.

* Can. 33.

Dans les guerres d'alors contre les Normands, il arrivoit quelquefois que les Chrétiens tuoient ſans le ſçavoir, & dans la chaleur du combat, d'autres Chrétiens qui étoient captifs dans l'armée des ennemis. Les Evêques du Concile de Tribur uſant d'indulgence envers ces meurtriers involontaires, ne leur impoſent que quarante jours de pénitence *.

* Can. 34.

On défend aux Comtes & aux Juges ſeculiers, de tenir leurs Plaids les jours de Dimanche, de Fêtes des Saints, les jours de Carême, aux veilles & autres jours de jeûne; parce que ces jours-là, le peuple doit aſſiſter à la Meſſe, y porter ſes offrandes, & vacquer à la priere & à l'aumône; ce qui eſt incompatible avec les procès & les conteſtations. On leur défend auſſi de citer aux Plaids aucun pénitent, afin de ne le pas détourner des jeûnes, des prieres & des exercices de piété, qu'il eſt obligé de pratiquer pour ſatisfaire à ſa pénitence *.

* Can. 35.

On diſtingue les mariages contractés entre perſonnes libres, & entre eſclaves. Le mariage ne ſubſiſte proprement qu'entre perſonnes libres. On diſtingue entre femme légitime, & concubine. Le mariage avec une femme légitime eſt indiſſoluble; mais on peut quitter une concubine. Si un homme épouſe une affranchie, il doit la garder comme ſon épouſe légitime; il ne peut pas la quitter, comme il feroit une concubine *. On en dit autant d'une femme de nation étrangere: celui qui l'a épouſée,

* Can. 36.

(y) *Can.* 30. Quare ſervanda eſt cum manſuetudine humilitas; ut licèt vix ferendum ab illa ſancta Sede imponatur jugum, conferamus, & pia devotione toleremus, &c.

ne peut

An de J.C. 899.

ne peut pas la quitter, ſous prétexte qu'il l'a priſe ſelon des Loix différentes de celles de ſa nation : car cette diverſité de Loix ne fait rien au mariage, qui par ſon inſtitution eſt indiſſoluble *. Nul ne peut épouſer une veuve, avec qui il a commis un adultere du vivant de ſon mari *.

* Can. 39.

* Can. 40.

XXVII. *Circonſtances de la pénitence.*

La pénitence des meurtres involontaires, eſt remiſe à la diſcrétion des Evêques. * Si un pere tuë ſon enfant par cas fortuit, & ſans le vouloir, on lui impoſera la même pénitence qu'aux homicides volontaires * dont on va parler. Les anciens Canons d'Ancyre condamnoient les meurtriers volontaires à une pénitence perpétuelle juſqu'à la fin de leur vie : mais les Peres du Concile de Tribur ſe proportionnant à la foibleſſe de leur ſiécle, ſe contentent de ſept ans de pénitence *, que l'on doit obſerver de cette ſorte. D'abord le meurtrier doit demeurer quarante jours ſans entrer dans l'Egliſe, & ſans uſer d'autre nourriture que du pain, de l'eau & du ſel, marchant nuds pieds, n'uſant ni de linge, ſi ce n'eſt pour les culottes, ni d'armes ni de voitures ; s'abſtenant de l'uſage du mariage, & de tout commerce avec toutes ſortes de perſonnes, même avec d'autres pénitens. Si le pénitent eſt malade, il différera ſa pénitence juſqu'après ſa guériſon. Il en uſera de même, s'il a quelque ennemi qui en veuille à ſa vie.

* Can. 52.

* Can. 53.

* Can. 54. 55. 56. 57. 58.

Après ces quarante jours, il ſera un an ſans entrer dans l'Egliſe, s'abſtenant de chair, de fromage, de vin, d'hydroméle, & de bierre mêlée de miel, ſi ce n'eſt les Fêtes & les Dimanches. S'il eſt en voyage, ou détenu de maladie, il pourra racheter cette pénitence les jours de Mardy, de Jeudy & de Samedy, en donnant un denier chaque jour aux pauvres, ou en nourriſſant trois pauvres ; & encore à condition qu'il n'uſera que de l'une des trois liqueurs dont nous avons parlé, & non de toutes les trois dans le même jour. La ſeconde & la troiſiéme années ſeront obſervées de même : avec cette ſeule différence, qu'il pourra racheter les trois jours dont nous avons parlé, en donnant un denier par jour, ou en nourriſſant un pauvre, même hors le cas de maladie & de voyage.

Pour les 4. 5. 6. & 7e. années, voici la maniere dont il les obſervera. Il jeûnera ces années-là trois Carêmes ; le premier avant Pâques, le ſecond avant la Nativité de S. Jean Baptiſte : Que s'il n'y a pas quarante jours de jeûne avant cette Fête, il les achevera après la Fête. Le troiſiéme Carême eſt celui qui précéde la Nativité de Notre-Seigneur. Il les jeûnera tous trois, en s'abſtenant de chair, de fromage, de poiſſon gras, de vin, d'hydroméle & de bierre miellée, tous les jours de la ſemaine, à l'exception des Mardy, Jeudy & Samedy, auſquels jours il mangera & boira ce qu'il trouvera de nourriture quadragéſimale. Il pourra racheter l'abſtinence des jours de Lundy & de Mercredy, en donnant un denier aux pauvres, ou en nourriſſant un pauvre. Mais l'abſtinence & le jeûne du Vendredy ſeront inviolables. Après ces ſept ans de pénitence, il ſera reconcilié à l'Egliſe, & admis, comme les autres Fidéles, à la participation des Sacremens. Tel fut le Concile de Tribur, ou de Tréverc, dont les Canons ſont preſque tous pris ſur ceux des anciens Conciles, & reſpirent l'eſprit de la plus pure diſcipline de l'Egliſe.

An de J.C. 899.

XXVIII. *Ratbode Archevêque de Tréves ; Archi-chancelier du Roi Zuendebolde, & du Roi Loüis*

Le Roi Zuendebolde avoit pour Ratbode Archevêque de Tréves, une conſidération très particuliere. Ce Prince l'avoit fait ſon Archi-chancelier, & le nom de Ratbode ſe trouve en cette qualité en pluſieurs Chartes de ce Prince (*a*). Notre Archevêque ſe ſervit utilement de ſon crédit, pour procurer des graces & des priviléges aux Egliſes de ſon Diocéſe, & à quelques autres. Il en procura à ſa Cathédrale, à l'Abbaye d'Epternach (*a*), & à celle de Prum. Zuendebolde accorda à ce Monaſtere le droit de tenir un Marché au même lieu, d'y frapper monnoye, & d'y établir un péage, dont les deux tiers du profit devoient appartenir à l'Abbaye (*b*). Le Roi, à la priere de Ratbode, donna à la Cathédrale de Tréves l'Abbaye de S. Servais de Maſtrich, & fit pluſieurs autres préſens aux Abbayes de ſon Royaume. On trouve des Diplômes de ce Prince, pour les Abbayes de S. Gregoire de Munſter en Gregorienthal, de S. Mihiel ſur la Meuſe. Ratbode accompagnoit ordinairement Zuendebolde dans ſes voyages.

Mais ce Prince inconſtant & emporté, ſans conſidérer le caractere ni les ſervices de ce ſage Prélat, alla juſqu'à le frapper d'un bâton ſur la tête (*c*) ; ce qui joint à ſes autres excès, lui attira la haine & le mépris des Seigneurs, qui l'abandonnerent, & ſe rangerent du côté du Roi Loüis ſon frere, fils légitime de l'Empereur Arnoû, ainſi qu'on l'a vû cy-devant.

Le Roi Loüis conſerva à Ratbode la dignité d'Archi-chancelier, qu'il avoit eûë ſous Zuendebolde, & le combla de bienfaits. Il rendit à l'Egliſe de Tréves (*d*) le droit de battre monnoye, les Péages, les Cens & les Tributs, tant au dedans qu'au dehors de la ville, qui avoient été engagés & aliénés du tems de l'Evêque Véomade. Le même Prince donna encore en 908. quelques biens, & en particulier l'Egliſe d'Andernach, à S. Pierre de Tréves. Il accorda, à la priere de l'Archevêque Ratbode, & de Hatton de Mayence en 906. aux Religieux de S. Epvre, une ample confirmation de tous les biens qu'ils avoient en différens endroits.

Vers le même tems (*e*) on découvrit dans

(*a*) *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 296. C. 297. A. 300. A. 306. A. Browver. annal. Trevir. t. 1. p. 442.*
(*a*) *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 297.*
(*b*) Preuves. Le Titre eſt des Ides de Novembre 898.
(*c*) *Herman. Contract. in Chronic. Browver. t. 1. annal. Trevirenſ. pp. 442. 443. an. 900.*
(*d*) *Browver. t. 1. annal. Trevir. p. 443. an. 902.*
(*e*) *Vide Browver. annal. Trevir. t. 1. p. 440. Mabill. tom. 3. annal. Bened. p. 329. ad an. 908.*

XXIX. *Découverte du Corps de S. Maximin.* An de J. C. 899.

l'Abbaye de S. Maximin le Corps de ce Saint, qui avoit été caché ſous terre du tems de l'irruption des Normands. Un ſerviteur du Monaſtere, ſervant les maçons qui travailloient à réparer l'Egliſe, & portant ſur ſon épaule une groſſe pierre, ſentit en marchant, que le pavé s'enfonçoit inſenſiblement ſous ſes pieds. En même tems il ſentit une odeur très agréable, qui s'exhaloit du lieu où la terre s'étoit affaiſsée; toute l'Egliſe en fut embaumée. Les Religieux & les ouvriers qui y travailloient, y accoururent, & on jugea qu'en cet endroit étoient cachées les Reliques de S. Maximin. L'Archevêque Ratbode en ayant été averti, ordonna un jeune de trois jours, & des prieres dans la ville & aux environs; puis vint, à la tête de ſon Clergé, proceſſionnellement & nuds pieds, au Monaſtere de S. Maximin. Il entra dans l'Egliſe, fit ſa priere, ouvrit le caveau où étoit le ſepulchre du Saint, fit ôter le couvercle de la Châſſe ou du cercueïl, qui étoit de cyprès; trouva le Corps entier, & même les ornemens Pontificaux auſſi ſains, que s'ils n'y avoient été mis que depuis peu de jours. Le Pontife harangua le peuple, leur fit voir l'Etole & le *Pallium* du Saint, & les renvoya remplis de conſolation & de confiance. C'eſt ce qu'on apprend de Sigehard, qui diſoit l'avoir ouï raconter à Venidon, témoin oculaire. Le Corps du Saint demeura expoſé à l'air, ſans être couvert, juſqu'en 921. comme nous le dirons cy-après.

Le Roi Loüis fils d'Arnoû, étant mort en 911. Charles le Simple Roi de France fut reconnu pour Roi de Lorraine. Il conſerva à l'Archevêque Ratbode ſa qualité d'Archi-chancelier, & y ajoûta celle d'Archi-chapelain du Royaume. Il porte cette derniere qualité dans une Charte qu'il obtint de Charles l'an 917. (*f*), dans laquelle ce Prince accorde au Clergé & au peuple de Tréves le privilége d'élire ſon Archevêque, & de n'en recevoir aucun étranger malgré eux. Que s'il ne ſe trouve pas dans leur Egliſe des ſujets propres à remplir cette place, ils pourront en tirer d'une autre Egliſe, avec le conſentement du Roi. Que s'il y a partage dans les voix des Electeurs, l'autorité Royale favoriſera celui qui aura pour ſoi le Clergé, & le plus grand nombre des gens de bien.

Ratbode mourut vers l'an 918. (*g*), & fut enterré dans ſa Cathédrale. Après ſa mort, le Clergé & le peuple, uſant du privilége dont nous venons de parler, choiſirent, ſans attendre le conſentement du Roi, un homme digne de ce grand emploi par ſa capacité & par ſon courage, nommé Roger.

XXX. *L'Abbaye de S. Maximin donnée au Comte Megingaude par le Roi Arnoû.* An de J. C. 899.

Le Monaſtere de S. Maximin de Tréves avoit beaucoup ſouffert de l'irruption des Normands. Après la mort de l'Abbé Erkembert, établi en 885. (*h*), & mort vers l'an 891. le Roi Arnoû donna l'Abbaye au Comte Megingaude, qui étant retourné dans ſa maiſon, tout occupé du riche préſent qu'il venoit de recevoir du Roi, dit à ſa femme d'un ton impie & railleur, qu'Arnoû venoit de lui donner pour ſerviteur Maximin, & que ſi elle vouloit, il le lui ameneroit en ſa préſence (*i*). Cette femme ayant horreur de ce blaſphême, reprit fortement le Comte ſon mari, qui dans le moment ſe ſentit frappé d'une incommodité ſi ſenſible, qu'il fallut l'emporter au tombeau du Saint, où il recouvra la ſanté. Le Roi Arnoû, en 888. à la priere de Megingaude, accorda à S. Maximin la Terre de Riviniac. C'eſt apparemment ce Comte Megingaude, neveu du Roi Eudes, qui en 892. (*k*) fut tué par Alberic & ſes compagnons, dans le Monaſtere de S. Sixte de Rhetel près de Sierk, qui eſt aujourd'hui poſſédé par les PP. Chartreux. Megingaude fut enterré à S. Maximin.

L'Egliſe de S. Euchaire, qui eſt à préſent l'Abbaye de S. Mathias près la ville de Tréves, étoit alors floriſſante. Les Etudes y étoient cultivées (*l*). Florbert mort en 885. qui étoit un homme très habile pour ce tems-là, & Chef des Ecoles de ce Monaſtere, y introduiſit pluſieurs Religieux, & écrivit cinq Livres en Vers Elégiaques, de la ruïne de Tréves par les Normands. Il eut pour ſucceſſeur dans le ſoin des Ecoles, le Moine Eberhard, qui les gouverna environ vingt-quatre ans, & qui écrivit en Vers & en Proſe les Vies des SS. Euchaire, Valere & Materne, & ajoûta pluſieurs choſes à l'Hiſtoire de Tréves (*m*). Il mourut en 909.

Nous avons vû que les Abbayes d'Oëren ou Horréen de Tréves, & de S. Pierre de Metz, avoient été poſſédées ſucceſſivement par les Comtes Gerard & Matfride, & enſuite par le Roi Zuendebolde, & qu'enſuite le Comte Conrade, & Gebehard ſon frere, ayant reçû du Roi Loüis fils d'Arnoû, les Abbayes de S. Maximin & d'Oëren, en furent dépouillés de vive force par les Comtes Gerard & Matfride. Enfin le jeune Conrade, fils de celui dont nous avons parlé, les reprit à main armée ſur Gerard & Matfride (*n*). C'eſt ainſi que les Monaſteres étoient en proye aux Puiſſances ſéculieres dans ces tems de trouble, & ſous l'Empire des Princes ſans autorité, & dépendans des Seigneurs de leurs Royaumes.

XXXI. *Robert Evêque de Metz.*

Dans l'Evêché de Metz, Robert avoit ſuccédé à Valon ou Vala en 883. Il fut conſacré dans l'Egliſe Cathédrale de S. Etienne, le 22.

(*f*) *Brouwer. t. 1. annal. Trevir. p. 446.*

(*g*) Brouwer, *tom. 1. annal. Trevir. p.* 447. met ſa mort en 918. mais il dit que les Tables de Cardonne ne la placent qu'en 924.

(*h*) *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 250.*

(*i*) *Brouwer. t. 3. annal. Trevir. p. 438.*

(*k*) *Annal. Metenſ. ad an. 892. menſe Septembr.*

(*l*) *Brouwer. tom. 1. annal. Trevir. pp. 437. 438.*

(*m*) *Trithem. Chronic. Hirſaug. an. 908. 909.*

(*n*) *Vide Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 300. ad an. 897. & p. 323. ad an. 905. ex Regino. & annal. Metenſ.*

An de J.C. 899. Avril de cette année, par Ratbode Archevêque de Tréves (*o*). Il étoit d'une race illuſtre dans l'Allemagne (*p*). Son frere Vido prend le titre de Comte dans une Charte de l'Empereur Arnoû pour l'Abbaye de Maur-munſter en Alſace. Robert obtint le *Pallium* du Pape, à l'imitation de quelques Evêques ſes prédéceſſeurs, qui avoient joui du même privilége. Nous avons parlé cy-devant, ſous l'an 888. du Concile tenu à Metz en l'Abbaye de S. Arnoû, & des Canons qui y furent faits. Robert y aſſiſta avec ſon Métropolitain & ſes Comprovinciaux (*q*). Il ſe trouva auſſi à celui de Tribur en 895. (*r*), & s'appliqua pendant tout le tems de ſon Pontificat, à réparer les Monaſteres de ſon Diocéſe, à leur procurer des ornemens Eccleſiaſtiques, & les ſecours néceſſaires pour vivre, & pour ſe rétablir des pertes qu'ils avoient faites dans les irruptions des Normands.

Les Chanoines qui demeuroient alors dans l'Abbaye de S. Arnoû, ayant demandé à l'Empereur Charles le Gros, qu'il confirmât les biens qu'ils poſſédoient, & qu'il leur fiſt rendre ceux dont on les avoit dépoüillés (*s*), l'Empereur en fit expédier des Lettres par l'Evêque Robert. Les quatre Archidiacres de Metz ſouſcrivirent à cette Charte, & ils y ſont nommés Archidiacres & Abbés, ſoit qu'ils portaſſent ſimplement le titre d'Abbé, comme un titre d'honneur, ou qu'ils poſſédaſſent quelques Abbayes en bénéfice. Le Roi Arnoû, en 892. confirma auſſi ce que les Chanoines de S. Arnoû poſſédoient à Ars-ſur-Moſelle, dans le Comté de Metz ou de Scarpone (*t*). Dans ces deux Titres, il n'eſt pas fait mention de l'Abbé de cette Abbaye ; ce qui fait juger qu'elle étoit poſſédée par un Commandataire, ou que ces biens étoient donnés à la Manſe des Clercs, & non à celle de l'Abbé.

L'année précédente (*u*), le même Prince accorda à Theotmare Archevêque de Saltzbourg, l'Abbaye de S. Sauveur, ſituée ſur le Lac de Chieſminaſch, laquelle appartenoit à l'Egliſe de Metz, & en échange, il donna à l'Egliſe de Metz l'Abbaye de Luxeu, qui avoit appartenu auparavant à l'evêque Drogon, & qui en ce tems-là étoit ſans Abbé, & preſque ſans Religieux, ayant été ſaccagée par les Huns, ou d'autres Barbares.

En 888. l'Evêque de Metz prit poſſeſſion de cette Abbaye, & accorda à ceux qui la deſſervoient, la dixme de toutes les Métairies qui étoient conſtruites dans ſon diſtrict. La même année (*x*), deux Religieuſes de S. Pierre de Metz étant tombées dans quelque faute conſidérable, les autres les dévoilerent, & les chaſſerent hors de l'Abbaye. Cette action ayant été dénoncée au Concile qui ſe tenoit alors à Metz, les Peres ordonnerent par leur Canon neuviéme, que leurs voiles leur ſeroient rendus ; qu'elles rentreroient dans le Monaſtere, & y ſeroient miſes en priſon, pour faire pénitence de leurs fautes au pain & à l'eau. An de J.C. 899.

En 906. Loüis Roi de Germanie & de Lorraine, après l'Aſſemblée de Tribur (*y*), vint à Metz, & ſur l'Automne y tint une eſpéce de Diéte, dans laquelle il proſcrivit les Comtes Matfride & Gerard, & les fit déclarer ennemis de l'Etat. Ces Seigneurs ſont fort connus dans l'Hiſtoire de ces tems-là par leurs violences & leurs véxations contre les Egliſes & les Monaſteres, qu'ils opprimoient ſous prétexte d'avocatie ou de protection. Arnalde Evêque de Toul, porta ſes plaintes contr'eux en 894. au Roi Arnoû (*z*). On a vû cy-devant les efforts que fit l'Evêque Vala pour les réprimer.

Robert conſulta le Pape Etienne (*a*), pour ſçavoir ſi un Clerc nommé Flavius ou Flavien, qui dans l'irruption des Normands avoit perdu un doigt de la main gauche, que ces Infidéles lui avoient coupé, pouvoit être promû aux Ordres ſupérieurs. Le Pape répondit, que ſi ce Clerc n'avoit point d'autre empêchement, ce qu'il avoit ſouffert malgré lui de la part des Normands, ne devoit point lui porter préjudice, puiſque les Canons n'excluent des Ordres que ceux qui ſe ſont mutilés, ou qui ſe ſont volontairement coupé quelques membres.

Robert écrivit auſſi à Ludelme Evêque de Toul (*b*), pour lui recommander un Clerc nommé Heldrade, qui étoit obligé de ſortir de ſon Diocéſe, pour éviter la perſécution de ſes parens qui l'inquiétoient, parce qu'il avoit donné ſes biens à l'Egliſe de Metz. Ludelme le reçut, & lui donna les Ordres ſur les Lettres dimiſſoires de ſon Evêque.

Etienne Evêque de Tongres ou de Liége, avoit été élevé dans l'Egliſe de Metz ; & en ayant été tiré pour être fait Evêque, il conſerva toujours pour l'Evêque Robert une parfaite reconnoiſſance (*c*). Il lui dédia un de ſes Ouvrages, qui eſt celui qu'il a écrit de toutes les Fêtes de l'année, & dans lequel il a rangé par ordre les Capitules, les Verſets, les Répons, & les Collectes qui ſe doivent dire à toutes les heures du jour & de la nuit pendant l'année. Etienne aimoit le Chant & la Muſique. Il compoſa un Cantique de la Trinité, & notta l'Office de S. Etienne premier Martyr, & l'Office de la Mort de S. Lambert, dont il retoucha auſſi la Vie, écrite par un Chanoine nommé

(*o*) *Annal. Metenſ. & Chronic. Regia. ad an.* 883.
(*p*) *Chronic. Epiſcop. Metenſ. t.* 6. *Spicileg. pp.* 656. 657. Ici Preuves.
(*q*) *Concil. t.* 9. *p.* 412.
(*r*) *Ibid. p.* 438.
(*s*) *Mabill. t.* 3. *annal. Bened. p.* 251.
(*t*) Meurisſe, l. 3. Hiſt. de Metz, p. 294.
(*u*) *Annal. Bened. t.* 3. *p.* 279, *ex Matropol. Salisburg. tom.* 2. *pp.* 236. *&* 267.
(*x*) *Tom.* 9 *Concil.*
(*y*) *Annal. Trevir. t.* 1. *p.* 444.
(*z*) *Annal. Bened. t.* 3 *p.* 292.
(*a*) *Pan, parte* 6 *c.* 118.
(*b*) Hiſt. de l'Egliſe de Toul, p. 293.
(*c*) *Fulcuin. in Chronic. Laubacy. Trithem. de Scriptoribus Eccleſ. t.* 298. *Sigebert. c.* 125.

An de J. C. 899.

Gotteſcalq, & la mit en meilleur ſtile. Il fut élevé à l'Epiſcopat en 903. & mourut en 920.

XXXII. *Mort de Robert Evêque de Metz. Vigeric lui ſuccede.*

Robert Evêque de Metz mourut en 916. le 2. jour de Janvier, après avoir gouverné cette Egliſe pendant trente-trois ans ſept mois douze jours (*d*). Son corps fut enterré dans la Chapelle de S. Gal, qui étoit autrefois au lieu où l'on voit aujourd'hui une ruë, entre la maiſon Epiſcopale & l'Egliſe Cathedrale. Cette Chapelle ayant été détruite au ſiécle dernier, on fit tranſporter ſous les voûtes ſoûterraines de la Cathédrale le corps de Robert, & de deux autres Evêques qui y étoient enſevelis, & ils y ſont encore aujourd'hui ſans aucune ſepulture particuliere (*e*).

Robert eut pour ſucceſſeur Vigeric (*f*) Allemand de nation, qui fut ordonné en 917. & gouverna dix ans & trente jours. On place au commencement de ſon Epiſcopat la premiere irruption des Hongrois dans le Royaume de Lorraine (*g*).

Vigeric étoit ſçavant, & on dit (*h*) qu'il a laiſſé pluſieurs Monumens de ſon érudition. Il avoit étudié ſous l'Abbé Villelme, & il compoſa un Traité de la Muſique, où il traite de ſon invention, de ſes regles & proportions, ſelon les Loix de l'Arithmétique (*i*). Durant les troubles qui agiterent la Lorraine pendant les années 920. 921. 922. & 923. Vigeric s'attacha conſtamment au parti de Charles le Simple, & ne put ſe réſoudre à reconnoître aucun autre Souverain. Il fut même aſſiégé dans ſa ville Epiſcopale par le Roi Henry l'Oiſeleur, par Roger Archevêque de Tréves, & par le Comte Gilebert ou Giſlibert (*k*). La ville fut priſe, & Vigeric fut forcé de ſe ſoûmettre.

La même année (*l*), Raoul ou Rodolphe Roi de France, ayant été reconnu Roi par pluſieurs Seigneurs de Lorraine, l'Evêque dont nous parlons, le reconnut auſſi, à condition qu'il reprendroit ſur le parti du Roi Henry l'Oiſeleur, le Château de Saverne en Alſace, & qu'il le lui remettroit en main. Raoul l'aſſiégea pendant tout l'automne; & les ſoldats qui le défendoient, voyant qu'ils ne pouvoient recevoir du ſecours du Roi Henry, qui étoit au-delà du Rhin, donnerent des ôtages à Raoul, qui ſe retira à Laon auprès de la Reine ſon épouſe. Vigeric ſe voyant maître de cette Place, en fit raſer le Château, de peur que les Allemands ne s'en ſervilſent pour ruïner ſon Diocéſe.

Il mourut de peſte en 927. (*m*), le 19. de Février, dans la ville de Metz (*n*), & fut enterré dans l'Abbaye de Cluny (*o*), fondée depuis peu, c'eſt-à-dire, en 910. Il eut pour ſucceſſeur Bennon, dont on parlera dans la ſuite.

An de J. C. 899.

XXXIII. *Ludelme Evêque de Toul.*

Ludelme ou Hlugdelme Evêque de Toul, & ſucceſſeur d'Arnalde en 895. étoit (*p*) Religieux de S. Maximin de Tréves, avant qu'il fût promû à l'Epiſcopat. Il fut ſacré la même année (*q*) par Ratbode Archevêque de Tréves, aſſiſté de ſes Suffragans Robert de Metz, & Dadon de Verdun. Peu après il aſſiſta au Concile de Tribur ou de Trever dans le Diocéſe de Mayence. Son nom ne ſe trouve pas dans les Imprimés, parmi les ſouſcriptions: mais Trithême le liſoit dans ſes Exemplaires. On loüe Ludelme comme un homme d'une très grande ſagacité (*r*), & très attentif à procurer les avantages de ſon Egliſe, de ſa ville Epiſcopale, & des Monaſteres de ſon Diocéſe. La ville de Toul ayant été preſqu'entiérement brûlée par les Normands ſur la fin du gouvernement de ſon prédéceſſeur, il travailla beaucoup à la rétablir. Il y fut aidé par le Roi Arnoû, qui dans ſa Charte dattée du 10. de ſon regne, de J. C. 898. loüe le zéle & la fidélité des Toulois à défendre les frontieres du Royaume, & leur affection à orner & à rétablir l'Egliſe Cathédrale (*s*), pour laquelle ils avoient donné une partie de leurs plus riches meubles, qu'ils avoient ſauvés du pillage des ennemis. Arnoû fit réparer à ſes frais l'Oratoire de S. Jean-Baptiſte, ſitué dans le Cloître de la Cathédrale, qui étoit le ſeul qui fût échappé à l'incendie, & donna des biens conſidérables à la Cathédrale, à la priere de Ludelme.

Le même Prélat racheta pour ſon Egliſe la petite Abbaye de S. Piant (*t*), qu'une Dame nommée Prétoria, lui avoit autrefois donnée (*u*). Il obtint auſſi du Roi Arnoû l'Egliſe de Gondreville, avec vingt Habitans ou vingt Metairies, dans le canton de Livren, peut-être Liverdun (*x*). Le Roi Zuendebolde étant venu à Toul en 898. accorda à Ludelme une partie du Bois de Heiz, libre de tous cens, avec le droit de chaſſe. Ce Prince donna aux Religieux de S. Epvre le droit de péche dans la Moſelle deux fois par ſemaine, ſçavoir, le Mercredy & le Vendredy; & il ſe déporta des droits que ſes Officiers prétendoient avoir dans les Bois de S. Epvre, & dans ceux de la Cathédrale.

La même année, Ludelme fit une eſpéce de Teſtament, par lequel il donne à ſes Chanoi-

(*d*) L'Auteur qui a écrit la tranſlation de ſainte Gloſſinde, lui donne 40. ans d'Epiſcopat.

(*e*) Meurisſe, l. 3. pp. 269. & 292.

(*f*) Il eſt nommé *Vogericus*, *Vitgericus*, *Vitgerus*, *Bistgerus* & *Visivicus*.

(*g*) *Chronic. S. Vincent. Metenſ. ad an.* 917.

(*h*) *Trithem. de viris illuſtr. Ord. S. Bened. c.* 259.

(*i*) *Anonym. Mellicenſ. c.* 109.

(*k*) *Continuat. Regin. ad an.* 923.

(*l*) *Flodoard. Chronic. ad an.* 923 *pp.* 593. 594. *t.* 3. *Queſn.*

(*m*) *Chronic. Flodoard. ad an.* 927. *Hugo Flav. ad eundem ann.*

(*n*) *Chronic. Epiſc. Metenſ. t.* 6. *Spicileg. p.* 657.

(*o*) *Anonym. Mellicenſ. c.* 109. *p.* 157. *Biblioth. Exc. Fabricii Hamburg. fol.* 1718.

(*p*) *Trithem. Chronic. Hirſaug. ad an.* 896. *Browver. t.* 1. *annal. Trevir. pag.*

(*q*) *Reginon. Chronic. ad an.* 895.

(*r*) *Hiſt. Epiſc. Tull. t.* 3. *thesaur. Anecdot.* Ici Preuves.

(*s*) Benoît, Hiſt. de Toul, p. 297.

(*t*) Prieuré ſitué à Moyenvic, & dépendant de l'Abbaye de S. Manſuy de Toul. On en parlera cy-après, comme auſſi de S. Piant, dans la Vie de S. Gerard Evêque de Toul.

(*u*) *Mabill. t.* 3. *annal. Bened. p.* 297. Benoît, Hiſtoire de Toul, *loco cit. Mſ. S. Manſuti.* Ici Preuves.

(*x*) *Mſ. S. Manſuti. In Pago Livrenſi xx. manſos in villis quæ dicuntur Vantra, Savia, Reviers, & Capellam de Hevvon.* Il acquit auſſi quelques biens à Iſſey, à Belleville, à Roſieres, à Melarido & à Marbache. *Voyez les Preuves.*

Fig. 1.1 Schematic of a simple computer system.

Fig. 1.2 Schematic of a simple computer system with a disk.

Fig. 1.3 Schematic of a simple computer system with a disk and a network interface.

Fig. 1.4 Memory hierarchy.

Fig. 1.5 A three-level memory hierarchy.

Fig. 1.6 Storage device hierarchy.

Fig. 1.7 The operating system as an interface between hardware and program.

Fig. 1.8 System calls and the operating system.

Fig. 1.9 A process.

Fig. 1.10 Multiprogramming of four programs.

Fig. 1.11 Conceptual view of a segment.

Fig. 1.12 Physical memory with four segments.

Fig. 1.13 Segment table.

Fig. 1.14 Segment descriptor.

Fig. 1.15 Segmentation hardware.

Fig. 1.16 Segmentation hardware with descriptors.

Fig. 1.17 Segmentation hardware with descriptors and limits.

Fig. 1.18 Segmentation hardware with descriptors, limits, and protection.

Fig. 1.19 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, and sharing.

Fig. 1.20 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, and unlimited segment size.

Fig. 1.21 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, and multiple segment sizes.

Fig. 1.22 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, and memory management.

Fig. 1.23 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, and compaction.

Fig. 1.24 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, and virtual memory.

Fig. 1.25 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, and page tables.

Fig. 1.26 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, and TLB.

Fig. 1.27 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, and cache.

Fig. 1.28 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, and memory hierarchy.

Fig. 1.29 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, and storage device hierarchy.

Fig. 1.30 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, and operating system.

Fig. 1.31 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, and system calls.

Fig. 1.32 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, and processes.

Fig. 1.33 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, and multiprogramming.

Fig. 1.34 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, and segmentation.

Fig. 1.35 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, and paging.

Fig. 1.36 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, and demand paging.

Fig. 1.37 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, and prepaging.

Fig. 1.38 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, and working set.

Fig. 1.39 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, and thrashing.

Fig. 1.40 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, and locality.

Fig. 1.41 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, and page fault.

Fig. 1.42 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, and page replacement.

Fig. 1.43 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, and page size.

Fig. 1.44 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, and fragmentation.

Fig. 1.45 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, and compaction.

Fig. 1.46 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, and virtual memory.

Fig. 1.47 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, and page tables.

Fig. 1.48 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, and TLB.

Fig. 1.49 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, and cache.

Fig. 1.50 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, and memory hierarchy.

Fig. 1.51 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, and storage device hierarchy.

Fig. 1.52 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, and operating system.

Fig. 1.53 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, and system calls.

Fig. 1.54 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, and processes.

Fig. 1.55 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, and multiprogramming.

Fig. 1.56 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, and segmentation.

Fig. 1.57 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, and paging.

Fig. 1.58 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, and demand paging.

Fig. 1.59 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, and prepaging.

Fig. 1.60 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, and working set.

Fig. 1.61 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, and thrashing.

Fig. 1.62 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, and locality.

Fig. 1.63 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, and page fault.

Fig. 1.64 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, and page replacement.

Fig. 1.65 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, and page size.

Fig. 1.66 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, and fragmentation.

Fig. 1.67 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, and compaction.

Fig. 1.68 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, and virtual memory.

Fig. 1.69 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, and page tables.

Fig. 1.70 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, and TLB.

Fig. 1.71 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, and cache.

Fig. 1.72 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, and memory hierarchy.

Fig. 1.73 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, and storage device hierarchy.

Fig. 1.74 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, and operating system.

Fig. 1.75 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, and system calls.

Fig. 1.76 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, and processes.

Fig. 1.77 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, and multiprogramming.

Fig. 1.78 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, and segmentation.

Fig. 1.79 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, and paging.

Fig. 1.80 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, and demand paging.

Fig. 1.81 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, and prepaging.

Fig. 1.82 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, and working set.

Fig. 1.83 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, and thrashing.

Fig. 1.84 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, and locality.

Fig. 1.85 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, and page fault.

Fig. 1.86 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, and page replacement.

Fig. 1.87 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, and page size.

Fig. 1.88 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, and fragmentation.

Fig. 1.89 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, and compaction.

Fig. 1.90 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, and virtual memory.

Fig. 1.91 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, and page tables.

Fig. 1.92 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, and TLB.

Fig. 1.93 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, and cache.

Fig. 1.94 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, and memory hierarchy.

Fig. 1.95 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, and storage device hierarchy.

Fig. 1.96 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, and operating system.

Fig. 1.97 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, and system calls.

Fig. 1.98 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, and processes.

Fig. 1.99 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, and multiprogramming.

Fig. 1.100 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, and segmentation.

Fig. 1.101 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, and paging.

Fig. 1.102 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, and demand paging.

Fig. 1.103 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, and prepaging.

Fig. 1.104 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, and thrashing.

Fig. 1.105 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, and locality.

Fig. 1.106 Segmentation hardware with descriptors, limits, protection, sharing, unlimited segment size, multiple segment sizes, memory management, compaction, virtual memory, page tables, TLB, cache, memory hierarchy, storage device hierarchy, operating system, system calls, processes, multiprogramming, segmentation, paging, demand paging, prepaging, working set, thrashing, locality, page fault, page replacement, page size, fragmentation

An de J. C. 899.

où ils transporterent les Corps de leurs SS. Patrons Amé, Romaric & Adelphe. Ils y bâtirent une Eglise, & deux Monasteres; l'un dédié à S. Pierre & à S. Paul pour les Religieuses, & l'autre sous l'invocation de S. Adelphe (*l*) pour les Religieux. Dans cette occasion on leva de terre les Corps des Saints dont nous venons de parler. Drogon Evêque de Toul, & son Clergé s'y trouverent. Les Corps furent trouvés aussi entiers, que s'ils ne venoient que d'être inhumés. Ils avoient sans doute été embaumés, puisqu'il est dit que le Corps de S. Romaric fut tiré du cercueil, roide & inflexible comme une colomne.

On les lava avec du vin mêlé de drogues aromatiques, & on leur coupa la barbe, qui leur étoit crue dans le tombeau, & qu'on conservoit encore du tems de Valdenaire (*m*) dans l'Eglise de Remiremont. La chose n'est nullement miraculeuse: mais en ce tems-là on la considéra comme telle. On enveloppa les saints Corps dans des linges très purs, & on les mit dans de nouveaux cercueils, ou dans des Châsses. Et comme celle de S. Romaric se trouva trop courte, on fut obligé de lui couper le nerf de la jointure du genoû, dont il sortit quelque peu de sang. On mit ces Saints dans la nouvelle Eglise de S. Pierre; sçavoir, ceux de S. Romaric & de S. Amé sous l'Autel de Notre-Dame, & celui de S. Adelphe sous l'Autel de S. Paul.

Quelques années après (*n*), les mêmes ennemis étant encore rentrés en Lorraine, les Religieux & les Religieuses nouvellement rétablis à Remiremont, se virent obligés de se sauver avec les Reliques de leurs SS. Patrons, & ce qu'ils avoient de plus précieux, au Saint-Mont, lieu de leur premiere demeure. En mémoire de leur fuite précipitée & nocturne, les Religieuses instituerent une Messe à minuit le 20. jour d'Août, nommée la Messe piteuse, parce qu'elles la chantent dans l'Eglise Paroissiale de Remiremont d'une voix basse & lugubre, comme personnes dans le danger & dans la frayeur, & qui n'osent élever leur voix.

On dit que, lorsqu'elles voulurent passer la Moselle, l'eau se trouva assez basse, mais que les Huns s'étant présentés pour la passer quelque tems après, la trouverent si enflée, qu'ils n'oserent s'y hazarder. Après que cet orage fut dissipé, les Religieux & Religieuses de Remiremont retournerent en leur Monastere.

On trouve un Acte de Gisele Abbesse de Remiremont, & de toutes les Dames qui composoient sa Communauté, qui accordent aux habitans de Lezé ou Alzé, près Marsal en Lorraine, leurs sujets, exemption de la moitié de leurs anciennes servitudes, en considération de ce que leur village avoit été ravagé par les Huns, & la plûpart des habitans mis à mort (*o*). C'est ce qu'on lit dans les Monumens de l'Abbaye de Luxeu. Mais Richerius Auteur de la Chronique de Senones (*p*), dit que l'Abbé de Luxeu, nommé Gibard, fut mis à mort par les Huns, qui sont, dit-il, des Sarrasins sortis de la Saxe; & fut enterré à Martinville: Que les Religieux de son Manastere furent aussi mis à mort; que leur Monastere fut brûlé, & l'Abbaye abandonnée pendant 35. ans: Que les Abbayes, les Prieurés, les Eglises & les demeures des Personnes Religieuses, furent ruïnées dans l'Alsace, la Bourgogne & la Lorraine: Que les soldats & les autres malfaiteurs s'emparerent des Duchés, des Comtés, des Châteaux, des Villes, des Bourgs, des Monasteres, des hommes libres & des serfs, des Terres & de leurs revenus, & de tout ce qui avoit été donné aux serviteurs de Dieu par les Princes & les peuples Chrétiens.

An de J. C. 899.

XXXVII. *Désordres causés par les Huns à Luxeu & à Lure.*

L'Abbaye de Luxeu, voisine de Remiremont, ressentit aussi les effets de la fureur des Huns. Dans leur premiere irruption ils tenterent d'y mettre le feu, mais ils n'y purent réüssir (*q*). Dans une seconde, ils dispersérent les Religieux de ce Monastere; & leur Abbé nommé Gibard, qui s'étoit sauvé loin de là, fut rencontré par ces barbares, & percé de fléches au lieu nommé Martin-celle (*r*). L'Abbaye de Lure, qui n'est pas éloignée de Luxeu, fut brûlée & saccagée en même tems: mais l'Empereur Othon la fit rétablir par un saint Abbé nommé Beltramne ou Veltramne (*s*), qu'il fit venir d'un lieu nommé Alavesberg, situé entre Metz & Strasbourg, où il vivoit retiré avec quelques Religieux. Il vint à Lure vers l'an 959. en rétablit les Edifices, & y fit refleurir l'observance.

Durant ces troubles, les Religieux de S. Epvre refugierent le Corps de leur Patron dans l'enceinte de la ville de Toul, en l'Eglise de S. Jean-Baptiste, qui est dans le Cloître de la Cathédrale (*t*). L'Evêque Drogon voulant enrichir son Eglise de ce tréfor, résolut de l'enlever furtivement: mais deux Religieux de S. Epvre étant informés de son dessein, le prévinrent, & cacherent secrettement la Châsse du Saint dans une grotte qu'ils avoient préparée à cet effet, où il demeura pendant environ soixante ans, jusqu'à ce que S. Gerard le tira de cet endroit, & le remit dans le Monastere de S. Epvre.

(*l*) Adalberon Evêque de Metz donna la benédiction à deux Abbés de S. Adelphe. *Vita Adalberon. Mettenſ. t. 1. Bibl. Labb. p. 672.* J'ai vû dans le Nécrologe de S. Mihiel un Abbé de S. Adelphe. *IX. Octobr. ob. Notgerus Abbas S. Adelphi.*

(*m*) Valdenaire Hist. de Remiremont, l. 4. c. 2. & 10.

(*n*) Vers l'an 916. ou 917. Valdenaire, l. 4. & Mſ. du Saint Mont.

(*o*) Voyez dans les Preuves, *an. 936.* La Cure du village d'Alzey fut donnée à l'Abbaye de Salival par Agnés Abbesse de Remiremont, vers l'an 1130.

(*p*) *Richer. in Mſ. l. 2. c. 5.*

(*q*) *Vita S. Vandelberti mſ. in Monaſterio Luxovienſi, fol. XXIV. verſo.*

(*r*) *Item fol. XXV. verſo.*

(*s*) *Cartha Monaſterii Lurenſ.*

(*t*) *Lib. de Miracul. S. Apri.*

An de J. C. 899.

Les maux que les Hongrois commirent dans la Lorraine, furent tels, que les peuples abandonnant les villages, ſe retiroient dans les montagnes & dans les villes fortifiées, emportant avec eux ce qu'ils avoient de meilleur. Les ennemis pilloient, ſaccageoient, mettoient tout à feu & à ſang; & les anciens Monumens du Pays nous apprennent que la plus grande partie des habitans des Diocéſes de Metz, Toul & Verdun périrent dans ces tems malheureux (*u*).

XXXIX. *Bienfaits de Charles le Simple envers l'Egliſe de Toul.*

Charles le Simple étant venu à Toul en 911. confirma au Chapitre la poſſeſſion de tous ſes biens, à condition qu'après ſa mort on feroit un Anniverſaire pour le repos de ſon ame. Le même Prince, en 913. accorda à l'Evêque Drogon l'Abbaye de Bon-montier (*x*), qui avoit été fondée long-tems auparavant par l'Evêque Bodon, & qui avoit été ôtée à Arnoû Evêque de Toul par le Roi Lothaire, en haine de la fermeté que ce Prélat fit paroître dans l'affaire du divorce que ce Prince vouloit faire avec Thietberge. Charles reſtitua cette Abbaye à l'Egliſe de Toul, à condition que tous les ans on donneroit aux Chanoines & aux Religieux un repas, le jour qu'il étoit parvenu au Royaume, c'eſt-à-dire, le 28. de Janvier, & qu'après ſa mort, on feroit ce jour-là ſon Anniverſaire.

XL. *Egliſes où il y avoit des Chanoines & des Moines.*

Il eſt remarquable qu'en ce tems-là il y eut des Moines & des Chanoines, ou des Clercs, dans la même Egliſe. Par exemple, Siric Archevêque de Cantorbery trouva dans ſon Egliſe des Clercs mêlés avec les Moines, & y faiſant les offices de Sonneurs, & autres fonctions moins importantes (*y*). Dans l'Egliſe Cathédrale de Toul (*z*), Charles le Simple veut qu'on donne un repas aux Moines & aux Chanoines le 28. de Janvier, en ſa mémoire, & en reconnoiſſance de la reſtitution qu'il a faite de l'Abbaye de Bon-montier à cette Egliſe. S. Gerard Evêque de Toul (*a*), introduiſit dans ſa Cathédrale des Moines Grecs & Ecoſſois avec ſes Chanoines. On lit (*b*) qu'un Moine de S. Etienne de Toul enleva les Reliques de ſainte Bellende, du Monaſtere de Merbec. Unvanus Archevêque de Hambourg, introduiſit le premier la Vie canonique dans ſon Egliſe (*c*), où l'on voyoit auparavant des Clercs & des Moines mêlés enſemble. On voyoit la même choſe dans les Abbayes de S. Riquier & de Corbie; & j'ai remarqué dans celle de S. Vaſt d'Arras, des Clercs qui y ſont encore à préſent l'office de Portiers & de Sonneurs.

XLI. *Abbaye de Poulangy, Diocéſe de Langres.*

Loüis III. Roi de Germanie accorda auſſi à Drogon l'Abbaye de *Paulniac*, apparemment Poulangy (*d*), Diocéſe de Langres. Cette Abbaye eſt certainement très ancienne: mais il eſt mal-aiſé de fixer l'époque de ſa fondation, par le défaut de Titres & de Piéces juſtificatives. Quelques-uns (*e*) prétendent que c'eſt la premiere fondation faite par ſainte Salaberge. L'Auteur de ſa Vie dit qu'elle commença ſon Monaſtere dans le Faubourg de Langres (*f*), à quarante milles, ou vingt lieuës de l'Abbaye de Luxeu; mais qu'enſuite elle le tranſféra à Laon. Or Poulangy eſt à quatre ou cinq lieuës de Langres, & on n'a aucune connoiſſance qu'elle ait jamais été plus près de cette ville. De plus, ſainte Salaberge abandonna entiérement ſon premier établiſſement, avant qu'il fût achevé, & on ne lit nulle-part, qu'elle y ait laiſſé une Communauté. Quant à la fondation de Poulangy, voici comme on la raconte (*g*). Un Seigneur de Clémont ayant enlevé une fille du Comte de Champagne, celui-ci pourſuivit ce Seigneur, le prit, confiſqua ſes biens, & le condamna à mort: mais la femme de ce Seigneur ayant demandé ſa grace, l'obtint, à condition qu'il fonderoit un Monaſtere pour des Religieuſes. Cette Dame ſe chargea du ſoin de le faire bâtir, & s'y retira enſuite avec ſes deux filles. On dit qu'elle y fut enterrée dans une Chapelle ſoûterraine, où l'on voit encore à préſent des reſtes d'un ancien Parc à la Moſaïque.

Poulangy, Diocéſe de Langres. An de J. C. 899.

Mais tout cela eſt fondé plutôt ſur la tradition de cette Abbaye, que ſur aucun Titre, ou Hiſtoire autentique. Le plus ancien Monument qu'on connoiſſe, qui parle de l'Abbaye de Poulangy, eſt celui de l'Egliſe de Toul, qui dit qu'au commencement du dixiéme ſiécle, ce Monaſtere fut donné à l'Evêque Drogon. Les Evêques S. Gauzelin & S. Gerard l'ont encore poſſédé. Sous le Pontificat de S. Gerard, c'eſt-à-dire, ſur la fin du dixiéme ſiécle, Brunon Evêque de Langres s'empara de Poulangy. Berthold de un des ſucceſſeurs de Gerard s'en plaignit. On tint à ce ſujet en 1005. une grande Aſſemblée, dont on ignore le réſultat: mais il ne paroît pas que depuis ce tems les Evêques de Toul ayent poſſédé cette Abbaye.

Au commencement, Drogon Evêque de Toul combla de biens les Chanoines de ſa Cathédrale. Il leur donna le village & l'Egliſe de Dom-martin, & l'Abbaye de S. Martin ſur Meuſe, proche Sorcy, aujourd'hui réduite en Paroiſſe. Il acquit quantité d'autres fonds à ſon Egliſe (*h*), & mourut en 921. ou 922. (*i*), le 28. de Janvier, après ſept ans d'Epiſcopat. Il fut enterré dans ſa Cathédrale, devant l'Au-

(*u*) Voyez le P. Benoît, Hiſt. de Toul, pp. 301. 302.
(*x*) *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 343.*
(*y*) *Vide Mabill. t. 4. annal. Bened. p. 60.*
(*z*) *Idem t. 3. annal. Bened. pp. 343. 344. ad an. 912.*
(*a*) *Idem t. 4. p. 90. ad an. 994.*
(*b*) *Idem t. 4. p. 228.*
(*c*) *Idem t. 4. p. 60.*
(*d*) Ex Præcepto Ludovici Regis Abbatiam Pauliniacenſem tenuit. *Hiſt. Epiſc. Tull.* Ici Preuves.
(*e*) Le P. Nicolas Vignier, Mémoires manuſcrits.
(*f*) In ſuburbio Lingonicæ urbis.
(*g*) Mémoires manuſcrits du P. Nicolas Vignier Jeſuite, & la Lettre du P. La Feuille, Dominicain, Confeſſeur des Dames de Poulangy, en 1722.
(*h*) *In Breviculo manjum 1. mediotatem Eccleſiæ Domini Apri* (Dom-Evre) *tertiam partem Eccleſiæ S. Hilarii in Vermenſe* (dans le Vermois.) *Foreſtem Regiam, quæ dicitur Ermundiæ.* L'Evêque Frotaire avoit déja obtenu cette Forêt des Rois Loüis & Lothaire. Voyez le Manuſcrit de S Maſſuy. Ici Preuves.
(*i*) *Regino. Continuat. ad an. 922. Chronic. Virdun. ad an. num 921.*

An de J. C. 899.

tel de S. Pierre (*k*), d'où il a été transferé dans la Chapelle de la Blanche-Vierge. Il eut pour ſucceſſeur Gauzlin.

XLII. *Dadon Evêque de Verdun.*

Dans l'Evêché de Verdun, Dadon Abbé de S. Vanne avoit ſuccédé en 880. à Berard dans le gouvernement du Diocèſe (*l*). Vaſſebourg (*m*) dit que Loüis Roi de Germanie étant venu à Verdun, y trouva l'Evêché vacant par la mort de Berard, en fit pourvoir Dadon neveu de Berard (*n*), pour qui ce Prince avoit de l'affection. Il eſt certain que Louis de Germanie vint à Verdun en 879. & Dadon reconnoît qu'il avoit eû l'Evêché par la faveur de ce Prince. Ainſi on peut mettre ſon commencement en 879. ou 880. comme le marque Vaſſebourg.

Bertulfe Archevêque de Tréves ſon Métropolitain, trouva très mauvais qu'on eût fait cette élection ſans qu'il y eût été appellé. Comme Verdun étoit de la Souveraineté de Loüis de Germanie, lequel n'étoit pas Souverain de Tréves, on ne crut pas apparemment qu'il fût à propos d'y faire venir un Prélat d'une autre domination. Quoi qu'il en ſoit, Bertulfe refuſa de confirmer l'élection de Dadon, nonobſtant les inſtances que lui en fit le Roi Loüis. Ce Prince en écrivit même au Pape Jean VIII. qui exhorta Bertulfe à donner ſatisfaction au Roi; mais l'Archevêque tint ferme (*o*), & Dadon fut ſacré ſans ſon agrément.

Après ſon élevation, il conſerva l'Abbaye de S. Vanne, & gouverna l'Evêché pendant trente-huit ans avec beaucoup de zele & de vigilance, & acquit de grands biens à ſon Egliſe. Il aſſiſta en 888. au Concile de Metz, dont nous avons parlé, & en 895. à celui de Tribur. La 36e. année de ſon Epiſcopat, de J. C. 916. ou 917. l'Egliſe Cathédrale de Verdun fut brûlée, & la plûpart des Livres, Titres & Documens périrent dans cet incendie.

XLIII. *Berthaire Hiſtorien de l'Egliſe de Verdun.*

Berthaire Prêtre de cette Egliſe, qui vivoit alors, pour empêcher que la mémoire des Evêques de Verdun ne demeurât enſevelie dans l'oubli, en compoſa une Hiſtoire courte & abrégée, que nous avons encore (*p*), & qui eſt le ſeul fond qui nous reſte de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Verdun. Elle finit à l'Evêque Dadon, dont elle dit très peu de choſes, parce que Berthaire mourut ſous ſon gouvernement, & fut enterré dans le cimetiére de la Cathédrale (*q*).

Dadon étoit ſçavant (*r*), & avoit écrit un Poëme en Vers Elégiaques, ſur les malheurs qu'avoit ſoufferts ſon Egliſe ſous ſon gouvernement, & ſous celui de ſes prédéceſſeurs, principalement dans l'irruption que les Normands firent en Lorraine en 889. dans laquelle ils brûlerent les villes de Toul & de Verdun, & fitent mourir pluſieurs Prêtres & pluſieurs Clercs des Egliſes de S. Vanne & de la Cathédrale, qui furent regardés comme Martyrs. Il écrivit auſſi en 993. (*s*) des Mémoires de la vie de ſes deux prédéceſſeurs immédiats Hatton, & Berard ſon oncle (*t*), & des biens qu'ils avoient faits à leur Egliſe. Il fit un Regître exact, dans lequel il diſcernoit ce qui appartenoit aux Chanoines, & ce qui étoit de la Manſe Epiſcopale; apparemment en exécution du Canon 13. du Concile de Tribur, auquel il avoit aſſiſté, & qui ordonne que l'on fera la diſtribution du bien des Egliſes en quatre parts, la premiére pour l'Evêque, la ſeconde pour le Clergé, la troiſiéme pour les pauvres, & la quatriéme pour les réparations des bâtimens. Il fait un dénombrement de ce que l'Empereur Charles le Gros avoit donné à ſon Egliſe, & il dit que le Roi Arnoû lui avoit accordé l'Abbaye de Montfaucon, dédiée à S. Germain, & ſituée dans le Dormois (*u*) ou Dolmois.

An de J. C. 899.

XLIV. *Boſon perſécute l'Egliſe de Verdun.*

Son attachement aux Rois de Germanie lui attira la diſgrace de Charles le Simple, & la haine du Prince Boſon (*x*), qui lui imputoit, & aux autres Seigneurs Lorrains, la mort du Roi Zuendebolde, auquel en effet Dadon n'avoit jamais été affectionné. Boſon ayant aſſemblé des troupes, commettoit mille ravages dans les Terres de l'Evêque de Verdun, brûlant les villages, & pillant tous ceux qui tomboient entre ſes mains. Pour ſe mettre en état de lui réſiſter, Dadon fit venir à Verdun beaucoup de monde pour ſa défenſe: mais il ne put empêcher qu'un jour, l'an 917. l'Egliſe de Verdun, & la plus grande partie de la ville, ne fût brûlée par trahiſon; enſemble les Lettres, Chartes & Monumens des Fondations, Donations & Priviléges de cette Egliſe, ainſi qu'on l'a déja dit cy-devant. Dadon mourut en 923. (*y*), & fut enterré dans l'Egliſe de S. Vanne, parmi ſes prédéceſſeurs (*z*). Il eut pour ſucceſſeur Bernoin, ou Barnuin ſon neveu, qui obtint cet Evêché par la faveur du Roi Henry l'Oiſeleur, & en chaſſa Hugues, qui y avoit été nommé par le Roi Raoul, & ſacré par Seulfe Archevêque de Reims.

Remy d'Auxerre écrivit à Dadon Evêque de Verdun, une Lettre (*a*), dans laquelle il s'excuſe ſur ſa vieilleſſe, de ce qu'il ne le va pas trouver dans ſa ville Epiſcopale. Il le conſole avec beaucoup de cordialité. Il s'étend ſur l'origine des *Huns*, qui faiſoient alors la terreur

(*k*) *Hiſt. Epiſc. Tull.* Preuves.
(*l*) *Hugo Flaviniac. Chronic. t.* 1. *Bibl. mſ. Labb. pag.* 123. Dadoſuſcepit Epiſcopatum Virdunicæ urbis, an. decclxxv. (lege decclxxx.) Ante Epiſcopatum præfuit Abbatiæ S. Vitoni, quam etiam ſumpto Epiſcopatu non omiſit.
(*m*) Vaſſebourg l. 3. Antiquité de la Gaule Belgique, fol. clxix. verſo.
(*n*) Voyez Vaſſebourg, fol. clxxiij.
(*o*) *Hiſt. Trevirenſ. hic, p.* 17. *Vide Brouver. t.* 1. *annal. Trevir. p.* 430.
(*p*) *Tom.* 12. *Spicileg.* Ici Preuves.
(*q*) *Hugo Flaviniac. p.* 123. *& Berther. Prolog. t.* 12. *Spicil. p.* 251. *& Laurent. Land. ibidem.*
(*r*) Vaſſebourg, l. 3. fol. clxxiij. verſo. *Ex Laurentio Land. tom.* 12. *Spicileg. p.* 276.
(*s*) Vaſſebourg, ibid. fol. clxxiv.
(*t*) *Idem ibidem.*
(*u*) *In Comitatu Dolinenſi*, ou plutôt *Dolmenſi.*
(*x*) Vaſſebourg, ibid. fol. lxxij. verſo. *Vide Laurent. Land. tom.* 12. *Spicileg. p.* 276.
(*y*) Ou 920. Vaſſebourg, fol. clxxviij. verſo. Le P. Benoît dit qu'en 922. il aſſiſta au Sacre, & fit l'inſtallation de Gauzlin Evêque de Toul, Hiſt. de Toul, p. 303.
(*z*) *Hugo Flavin. tom.* 1. *Bibl. mſ. Labb. p.* 225.
(*a*) *Martenne, ampliſſ. Collect. t.* 1. *p.* 230.

de l'Eu-

1 The words of the Preacher, the son of David, king in Jerusalem.

2 Vanity of vanities, saith the Preacher, vanity of vanities; all is vanity.

3 What profit hath a man of all his labour which he taketh under the sun?

4 One generation passeth away, and another generation cometh: but the earth abideth for ever.

5 The sun also ariseth, and the sun goeth down, and hasteth to his place where he arose.

6 The wind goeth toward the south, and turneth about unto the north; it whirleth about continually, and the wind returneth again according to his circuits.

7 All the rivers run into the sea; yet the sea is not full; unto the place from whence the rivers come, thither they return again.

8 All things are full of labour; man cannot utter it: the eye is not satisfied with seeing, nor the ear filled with hearing.

9 The thing that hath been, it is that which shall be; and that which is done is that which shall be done: and there is no new thing under the sun.

10 Is there any thing whereof it may be said, See, this is new? it hath been already of old time, which was before us.

11 There is no remembrance of former things; neither shall there be any remembrance of things that are to come with those that shall come after.

12 I the Preacher was king over Israel in Jerusalem.

13 And I gave my heart to seek and search out by wisdom concerning all things that are done under heaven: this sore travail hath God given to the sons of man to be exercised therewith.

14 I have seen all the works that are done under the sun; and, behold, all is vanity and vexation of spirit.

15 That which is crooked cannot be made straight: and that which is wanting cannot be numbered.

16 I communed with mine own heart, saying, Lo, I am come to great estate, and have gotten more wisdom than all they that have been before me in Jerusalem: yea, my heart had great experience of wisdom and knowledge.

17 And I gave my heart to know wisdom, and to know madness and folly: I perceived that this also is vexation of spirit.

18 For in much wisdom is much grief: and he that increaseth knowledge increaseth sorrow.

1 I said in mine heart, Go to now, I will prove thee with mirth, therefore enjoy pleasure: and, behold, this also is vanity.

2 I said of laughter, It is mad: and of mirth, What doeth it?

3 I sought in mine heart to give myself unto wine, yet acquainting mine heart with wisdom; and to lay hold on folly, till I might see what was that good for the sons of men, which they should do under the heaven all the days of their life.

4 I made me great works; I builded me houses; I planted me vineyards:

5 I made me gardens and orchards, and I planted trees in them of all kind of fruits:

6 I made me pools of water, to water therewith the wood that bringeth forth trees:

7 I got me servants and maidens, and had servants born in my house; also I had possessions great above all that were in Jerusalem before me:

8 I gathered me also silver and gold, and the peculiar treasure of kings and of the provinces: I got me men singers and women singers, and the delights of the sons of men, as musical instruments, and that of all sorts.

9 So I was great, and increased more than all that were before me in Jerusalem: also my wisdom remained with me.

10 And whatsoever mine eyes desired I kept not from them, I withheld not my heart from any joy; for my heart rejoiced in all my labour: and this was my portion of all my labour.

11 Then I looked on all the works that my hands had wrought, and on the labour that I had laboured to do: and, behold, all was vanity and vexation of spirit, and there was no profit under the sun.

12 And I turned myself to behold wisdom, and madness, and folly: for what can the man do that cometh after the king? even that which hath been already done.

13 Then I saw that wisdom excelleth folly, as far as light excelleth darkness.

14 The wise man's eyes are in his head; but the fool walketh in darkness: and I myself perceived also that one event happeneth to them all.

15 Then said I in my heart, As it happeneth to the fool, so it happeneth even to me; and why was I then more wise? Then I said in my heart, that this also is vanity.

16 For there is no remembrance of the wise more than of the fool for ever; seeing that which now is in the days to come shall all be forgotten. And how dieth the wise man? as the fool.

17 Therefore I hated life; because the work that is wrought under the sun is grievous unto me: for all is vanity and vexation of spirit.

18 Yea, I hated all my labour which I had taken under the sun: because I should leave it unto the man that shall be after me.

19 And who knoweth whether he shall be a wise man or a fool? yet shall he have rule over all my labour wherein I have laboured, and wherein I have shewed myself wise under the sun. This is also vanity.

20 Therefore I went about to cause my heart to despair of all the labour which I took under the sun.

21 For there is a man whose labour is in wisdom, and in knowledge, and in equity; yet to a man that hath not laboured therein shall he leave it for his portion. This also is vanity and a great evil.

22 For what hath man of all his labour, and of the vexation of his heart, wherein he hath laboured under the sun?

23 For all his days are sorrows, and his travail grief; yea, his heart taketh not rest in the night. This is also vanity.

24 There is nothing better for a man, that he should eat and drink, and that he should make his soul enjoy good in his labour. This also I saw, that it was from the hand of God.

25 For who can eat, or who else can hasten hereunto, more than I?

26 For God giveth to a man that is good in his sight wisdom, and knowledge, and joy: but to the sinner he giveth travail, to gather and to heap up, that he may give to him that is good before God. This also is vanity and vexation of spirit.

An de J. C. 916.

mands, Dieu conſerva toujours, par une protection particuliere, ceux qui demeuroient à Stenay & à Mouſay, ou Mouſa, ſous la protection du S. Roi Dagobert : Que l'Empereur Charles le Gros ayant été informé de ce miracle, accorda aux ſerviteurs de Dieu qui demeuroient près le Corps de ce ſaint Roi, la dixme de tout ce qui ſe produit dans le territoire de ces deux villes : Que lui Reinier ayant ſuccédé à Charles dans le Gouvernement de ce Pays, a confirmé tout ce qui avoit été accordé par la Majeſté Imperiale. Il y ajoûta même une métairie, pour l'ame de ſon épouſe Herſende, qui étoit enterrée dans l'Egliſe du Saint, où lui-même avoit choiſi ſa ſépulture.

Giſlibert oubliant les obligations qu'il avoit à Charles, s'éleva bien-tôt contre lui. Enflé de ſa nobleſſe, de ſes grands biens & de ſon mariage avec Gerberge fille d'Henry l'Oiſeleur, qui tenoit du même Roi Charles le Duché de Saxe, fit diverſes entrepriſes ; & tint pluſieurs diſcours inſolens contre le Roi ſon Seigneur, eſſayant de ſoûlever contre lui les peuples de ſon Gouvernement. Charles informé de ſa conduite, marcha contre lui avec une armée (*s*) : mais Giſlibert n'oſant paroître en pleine campagne, ſe retira avec ceux de ſon parti, dans les villes & dans les Forteresſes du Pays.

Charles envoya dire aux Seigneurs qui avoient ſuivi Giſlibert, que s'ils vouloient revenir à lui de bonne foi, il leur conſerveroit les Fiefs que ce Duc leur avoit donnés. Ils accepterent ces offres ſans délibérer, & vinrent ſe rendre au Roi. Giſlibert ſe vit bientôt aſſiégé dans la ville de Harbourg (*n*), par les troupes de Charles, & par ceux même qui lui avoient d'abord été le plus attachés. Cette Place paſſoit pour imprenable par ſa ſituation, ayant d'un côté la Meuſe, d'un autre la riviere de Gueule, & le reſte du terrain par où l'on pouvoit aborder, étant occupé par un creux très profond, & tout rempli d'épines épaiſſes, & de halliers. Giſlibert ſe tenoit enfermé dans cet endroit avec peu de monde : mais ſe voyant preſſé du côté de la terre par une puiſſante armée, & du côté de la riviere par une bonne Flotte, & n'ayant aucun ſecours à eſperer, il ſe fit deſcendre par la muraille ; & ayant paſſé la riviere avec deux de ſes gens, ſe rendit au-delà du Rhin chez le Duc de Saxe ſon beau-pere, où il demeura quelques années dépoüillé de ſon Gouvernement & de ſes biens. Après ſa retraite, les habitans de Harbourg ſe rendirent à Charles.

Pendant que Giſlibert demeura en Allemagne (*o*), le Duc Henry ſon beau-pere fit ſa paix auprès du Roi Charles, à condition que rentrant dans ſon Gouvernement de Lorraine, il ne jouïroit pas des Fiefs & des Terres, dont il avoit mal-à-propos gratifié certains Seigneurs, pour les attacher à ſon ſervice, & que le Roi depuis ſa révolte avoit donnés aux mêmes Seigneurs, en récompenſe de leur fidélité à revenir à lui. Charles voulut bien toutefois lui rendre les Fiefs de ceux qui étoient morts pendant ſa retraite auprès du Duc Henry : de maniere qu'il recouvra Utrecht, Jupile, Heriſtal, Marſne, ou Marſen, Litta & Chiévremont, parce que les Seigneurs qui poſſédoient ces Terres, étoient décédés dans l'intervalle de ſon exil en Allemagne. Pour les autres Seigneurs qui vivoient encore, & qui tenoient leur Seigneurie de la libéralité du Roi, Giſlibert les harceloit & les moleſtoit en toutes manieres, pour les obliger de lui remettre ces Fiefs entre les mains.

An de J. C. 919.

IV. *Charles le Simple obligé par les Seigneurs François d'abandonner Haganon.*

Quelque tems après il ſe révolta de nouveau contre Charles (*p*). Il gagna les principaux Seigneurs de Lorraine, qui le reconnurent pour leur Souverain, au préjudice de la fidélité qu'ils devoient au Roi (*q*). Vers le même tems la plûpart des Seigneurs François étant aſſemblés à Soiſſons (*r*), ſe retirerent de l'obéiſſance du même Prince. Robert Duc des François, qui étoit à leur tête, vint trouver le Roi, accompagnés de pluſieurs Comtes, lui reprocha ſon mauvais gouvernement, & l'attachement qu'il avoit pour ſon Miniſtre Haganon ; & dans le moment, lui & tous ceux qui l'accompagnoient, jetterent par terre chacun une paille qu'ils avoient à la main, marquant par-là, ſelon une ancienne coutume des François, qu'ils renonçoient à l'alliance qu'ils avoient avec lui, & qu'à l'avenir ils ne vouloient ni lui obéïr, ni le ſervir.

Ils s'aſſemblerent enſuite pour délibérer à qui ils déféreroient la Royauté. Sur ces entrefaites arriva à Soiſſons un Comte nommé Hugues, qui ayant appris ce qui s'étoit paſſé, leur remontra l'irrégularité de leur conduite, & leur fit voir les ſuites fâcheuſes qu'elle pouvoit avoir, en allumant dans le Royaume une guerre civile entre les Seigneurs qui avoient dépoſé le Roi, & ceux qui n'étoient pas venus dans l'Aſſemblée, & qui le reconnoiſſoient encore pour leur Souverain. Que s'ils avoient envie de le détrôner, ils devoient ne lui pas laiſſer la vie, puiſqu'il ne manqueroit pas de trouver dans le Royaume un grand nombre d'amis & de partiſans qui le ſoutiendroient, & feroient la guerre pour le rétablir : Que le meilleur parti qu'on pouvoit prendre dans cette conjoncture, étoit, à ſon avis, d'aller trouver le Roi, de lui propoſer les ſujets de plainte qu'on avoit contre lui ; de lui donner un an pour ſe corriger & de lui dénoncer que ſi dans ce tems, il ne ſe

(*m*) *Urſpergenſ. loco cit.* Vers l'an 917.
(*n*) Dans les Pays-bas Eſpagnols.
(*o*) Il y demeura juſqu'en 919.
(*p*) L'an 919. le 24. Novembre, dans une Charte accordée à Umerin Moine de S. Mihiel, Charles le Simple eſt encore nommé Roi de Lorraine.
(*q*) *Flodoard. Chronic. ad an.* 920. *p.* 591. Favente Giſliberto, quem plurimi Lotharienſes Principem, relicto Rege Carolo, elegerunt.
(*r*) *Flodoard. ibid. Aimari Chronic. tom.* 2. *Biblioth. mſ. Labb. p.* 164.

An de J. C. 919.

défaiſoit de ſon Miniſtre, & ne ſatisfaiſoit la Nobleſſe ſur les autres griefs, on le dépoſeroit, & on l'abandonneroit.

Les Seigneurs déja revenus de leur premier emportement, & réfléchiſſant ſur les ſuites de cette affaire, conſentirent à ce que le Comte leur avoit propoſé. Ce Seigneur alla trouver le Roi, qui fut ravi de ſortir d'un ſi mauvais pas, & qui promit tout ce qu'on voulut. Ainſi ſe paſſa cette affaire. Mais le Duc Robert, qui étoit à la tête des mécontens, & qui n'avoit point conſenti à cet accord, continua de fomenter la diviſion, & on vit bien-tôt le feu de la rebellion ſe rallumer dans la France.

V. *Paix & conventions entre Henry l'Oiſeleur Roi d'Allemagne, & Charles le Simple Roi de France.*

Conrade I. Roi de Germanie étant mort en 919. Evrard ſon frere défera la Royauté à Henry Duc de Baviere, ſurnommé l'Oiſeleur, fils d'Othon Duc de Saxe, comme à celui qu'il croyoit le plus digne de cette dignité. Giſlibert ou Gilbert, Duc de Lorraine, gendre de Henry, & Prince d'une ambition démeſurée, ne ceſſa de ſolliciter Henry ſon beau-pere (*s*) pour le porter à rompre avec le Roi Charles, & à s'emparer de la Lorraine: mais Henry lui réſiſta avec beaucoup de courage, & lui conſeilla de quitter ces mauvais deſſeins.

Les deux Rois Charles & Henry arriverent ſur le Rhin le Dimanche 4. de Novembre, l'un ſur un bord de ce fleuve, & l'autre ſur l'autre; & après avoir été en négociation par l'entremiſe des Envoyés qui portoient & rapportoient les réponſes ſur des naſſelles d'un bord à l'autre; enfin le 7. de Novembre ils ſe rendirent tous deux dans un batteau, qui étoit à l'ancre au milieu du fleuve, avec quelques Evêques & quelques Seigneurs, & ſe jurerent chacun de leur côté amitié & alliance. L'Acte de leur ſerment réciproque qui nous reſte (*t*), ne contient aucune particularité des conditions de la paix qui fut arrêtée: mais quelques Hiſtoriens (*u*) croyent que la Lorraine demeura à Henry; d'autres tiennent le contraire (*x*); & Flodoard raconte que Charles étant venu en 921. dans la Lorraine, châtia le Comte Ricuin qui lui avoit été infidéle, & reprit ſur lui quelques Places; fit la paix avec le Roi Henry, & ayant demeuré dans ce Pays juſqu'à la S. Martin, s'en retourna à Laon. Il fit la même année de nouvelles conventions avec Henry; mais l'Hiſtoire ne nous apprend pas en quoi elles conſiſtoient.

VI. *Concile de Coblentz.*

Il ſe tint en 922. un Concile à Coblentz par l'ordre des Rois Charles & Henry, auquel ſe trouverent huit Evêques; ſçavoir, ceux de Cologne, de Mayence, de Virtzbourg, de Minden, d'Oſnabruch, de Paderborn, de Vormes & de Straſbourg: mais on n'y en vit aucun de Lorraine, ou de la Province de Tréves, quoique Coblentz ſoit dans le Diocéſe de cette derniere Egliſe, & que le Roi Charles fût alors reconnu pour Maître de ce Pays. On y fit quelques Réglemens rapportés dans les anciens Auteurs des Collections des Canons (*y*). Le premier défend les mariages inceſtueux au-deſſous du ſixiéme dégré de parenté. Le ſecond ordonne que les Moines ſoient ſoûmis aux Evêques, dans le Diocéſe deſquels ſe trouvent leurs Monaſteres. Le troiſiéme déclare que celui qui ſéduit un Chrétien, & le vend pour eſclave, ſe rend coupable d'homicide. Le quatriéme, que ceux qui aliénent leurs fonds, ne peuvent vendre la dixme, qui appartient toujours à l'Egliſe du lieu où les biens ſont ſitués. Les autres Canons ſont perdus.

An de J. C. 922.

Giſlibert voyant que le Roi Henry n'entroit pas aſſez vivement dans ſes vûës, paſſa en France, & alla trouver le Duc Robert, frere du Roi Eudes, pour lui inſpirer ſon animoſité contre Charles, & pour l'exciter à le détrôner, & à ſe mettre en ſa place (*z*). Robert ne délibéra pas ſur cette propoſition: il y avoit long-tems qu'il avoit pris ſur cela ſon parti, & il ne cherchoit que l'occaſion de l'exécuter.

VII. *Robert ſe fait reconnoître pour Roi de France, au préjudice de Charles le Simple.*

Charles lui en fournit l'ouverture, en rappellant Haganon (*a*), & il acheva de ſe rendre Giſlibert irréconciliable, en entrant dans la Lorraine cette année 922. Il y commit une infinité de déſordres, mettant tout à feu & à ſang, ſans reſpect pour le ſaint tems de Carême. Giſlibert & Robert, chacun de leur côté, ſe mirent en campagne, animant le peuple & la Nobleſſe à la révolte. Hugues fils de Robert, forma un corps de troupes dans la Champagne, & s'avança juſqu'à la riviere d'Aine. Le Roi Charles, qui étoit à Laon, en ſortit avec Herbert & Haganon, & paſſa la Meuſe, pour aller joindre des troupes qui l'attendoient. Hugues le pourſuivit juſqu'à cette riviere, où le Duc Giſlibert le joignit. Ils allerent enſemble trouver Robert, qui étoit campé ſur la riviere d'Aine, avec les plus conſidérables de ſon parti.

Charles ayant groſſi ſon armée de quelques troupes qui l'étoient venuës joindre de Lorraine (*b*), repaſſa la Meuſe, vint faire le dégât dans le territoire de Reims, & fit piller toutes les terres de l'Archevêque; enſuite il pourſuivit le Comte Robert, qui marchoit vers la Marne, pour ſe joindre à Raoul Duc de Bourgogne, qui s'avançoit du côté d'Epernay. Charles paſſa la Marne au pont de cette

(*s*) *Conrad. Urſperg. apud Queſn. t. 2. p. 166.* Ut ipſe Dux Henricus creari Rex non abnueret, multiplici permovebat ſuaſione. Henricus verò cum illicita eum ſuadere adverteret, dictis ſuadentis admodùm reſtitit.

(*t*) *Pactum Caroli & Henrici Reg. t. 2. Queſn. p. 587.*

(*u*) *Otho Friſing. & alii quid. Sigebert. & Albertus. & Chronograph. Saxon. apud Leibnitz, ad an. 923.*

(*x*) *Flodoard. Chronic. ad an. 921. p. 591. t. 2. Queſn.* Carolus Rex in Regnum Lotharii abiit, receptiſque per vim quibuſdam Ricuini infidelis ſui præſidiis, & factâ pactione uſque ad Miſſam S. Martini cum Henrico Principe Tranſrhenenſi, reverſus eſt in montem Laudini. Carolus iterum pacem cum Henrico firmat.

(*y*) *Tom. 9. Concil. pp. 579. 580. ex Burchardo & Turon.*

(*z*) *Conrad. Urſperg. apud Queſn. p. 587.*

(*a*) *Chronic. Flodoard. ad an. 922.* Carolus Regnum Lotharienſe ob perſecutionem Giſleberti & Ottonis, rapinis, ſacrilegiis atque incendiis, etiam tempore Quadrageſimæ, ſicut & totâ hyeme vaſtat.

(*b*) *Flodoard. Chronic. ad an. 922. p. 592. tom. 2. Queſn.*

An de J. C. 922.

ville, & Robert la paſſa un peu au-deſſous, & alla ſe camper environ à trois lieuës du camp du Roi. Les deux armées demeurerent plus d'une ſemaine dans leur camp ; & pendant ce tems, les Seigneurs eurent enſemble diverſes conférences, auſquelles le Roi Charles & ſon Miniſtres Haganon n'eurent aucune part. Elles n'eurent point d'effet, & les deux armées repaſſerent la Marne. Charles vint ſe poſter à une lieuë de Reims, dont les habitans lui fermerent les portes, parce que leur Archevêque Hervé avoit pris contre lui le parti du Duc Robert. Celui-ci ſe campa à Connici dans le Rémois. Charles fit donner l'aſſaut à la ville de Reims le jour de la Pentecôte ; mais il y perdit grand nombre de ſoldats Lorrains, qui l'avoient ſuivi, & fut obligé de ſe retirer ſans rien faire. Une partie de ceux qui étoient venus de delà la Meuſe, s'étant retirés dans leur pays, le Roi ſe trouva trop foible pour tenir la campagne, & fut obligé de repaſſer la Meuſe avec le peu de troupes qui lui reſtoient.

Alors Robert fut reconnu Roi par les Seigneurs & les Evêques François (*c*), qui le conduiſirent à Reims, où il fut ſacré le 30. Juin de l'an 922. dans l'Egliſe de S. Remy.

VIII. *Entrevuë du Roi Robert, & de Henry Roi de Germanie.*

Robert déſirant affermir ſon regne par l'alliance & l'autorité de Henry Roi de Germanie, lui demanda une entrevuë (*d*). Elle ſe fit ſur la riviere de Roër, qui paſſe par Juliers, & tombe dans la Meuſe près de Ruremonde. Les deux Princes ſe jurerent amitié, & ſe ſéparerent après s'être fait des préſens. Quelques Seigneurs Lorrains donnerent des ôtages à Robert, & convinrent avec lui d'une Tréve, juſqu'au mois d'Octobre ; mais le peuple & la Nobleſſe de ce Pays étoient plus portés d'inclination pour le Roi Charles ; & d'abord qu'il parut dans la Province, ils rompirent la Tréve, & ſe joignirent aux troupes de Charles, qui repaſſa la Meuſe, vint à Attigny ſur l'Aine, & alla bruſquement attaquer les troupes de Robert, qui étoient campées ſous les murs de Soiſſons, du côté de l'Abbaye de S. Médard (*e*). C'étoit un Dimanche. Robert ne s'attendoit à rien moins ; & la plûpart des Officiers étoient à table. Robert, quoique ſurpris, ne laiſſa pas de mettre ſes gens en bataille, & de recevoir l'ennemi en grand Capitaine. Il voulut ſe charger lui-même de l'Etendart Royal ; & afin qu'on le pût encore diſcerner plus aiſément, il dégagea de deſſous ſa cuiraſſe ſa barbe, qui étoit longue & blanche (*f*) : mais il fut mis à mort, ou par le Roi Charles, ſelon quelques Hiſtoriens (*g*), ou par Fulbert qui portoit l'Etendart dans l'armée ennemie, comme d'autres le racontent (*h*). Quoiqu'il en ſoit, le Comte Hugues fils de Robert, & Heribert Comte de Vermandois, ne laiſſerent pas de faire de ſi grands efforts de valeur, qu'ils remporterent la victoire contre Charles, qui fut obligé de ſe retirer avec les ſiens. La mort de Robert fut cauſe qu'on ne les pourſuivit pas.

An de J. C. 923.

Charles demeura en France, & les Seigneurs Lorrains, avec leurs troupes, repaſſerent la Meuſe, & ſe retirerent dans leur Pays. Cependant la diviſion & la jalouſie qui regnoient entre les principaux Chefs des Seigneurs François, empêcherent qu'ils ne ſe donnaſſent auſſi-tôt un autre Roi. Ils n'y ſongerent ſérieuſement que lorſqu'ils eurent appris que Charles, après avoir inutilement tenté de les ramener à leur devoir, avoit appellé les Normands à ſon ſecours, & que ceux-ci étoient en marche pour le joindre. Alors ils députerent vers Raoul Duc de Bourgogne, pour le prier de venir inceſſamment avec ſes troupes (*i*). Raoul arriva à l'armée aſſez tôt pour empêcher la jonction des Normands avec la petite armée de Charles ; & celui-ci ſe voyant entiérement fruſtré de toutes ſes eſperances, ſe retira au-delà de la Meuſe, avec le peu de gens qui lui reſtoient.

IX. *Raoul Duc de Bourgogne, eſt reconnu pour Roi, après la mort de Robert, en 923.*

Quand les Seigneurs François eurent appris ſa retraite, ils choiſirent pour Roi Raoul ou Rodolphe Duc de Bourgogne, & le firent auſſi-tôt ſacrer dans l'Egliſe de S. Médard de Soiſſons, le 13. Juillet 923. Après l'élection de Raoul (*l*), tout le monde abandonna le Roi Charles ; & le ſecours des Normands qu'il avoit fait venir, ne lui fut pas ſeulement inutile, n'ayant pû paſſer, parce qu'il fut arrêté par ſes ennemis ; mais il le rendit même plus odieux à ſes peuples. Dans cette extrémité, il écrivit en termes très touchans à Henry Roi de Germanie, lui demanda ſon ſecours, & lui céda toutes ſes prétentions ſur la Lorraine, ſans que les Rois ſes ſucceſſeurs y puſſent rien prétendre : c'étoit comme la ratification de ce que Charles avoit déja accordé à Henry en l'an 921. & dont nous avons parlé cy-devant.

Sous l'appas de ces grandes promeſſes, le Roi Henry s'engagea à employer toutes ſes forces à ſoutenir le Roi Charles. Le parti de Raoul fut fort étourdi d'une telle nouvelle ; Heribert Comte de Vermandois les tira de peine, par une perfidie, dont il y a peu d'exemples dans l'Hiſtoire. Il envoya Bernard Comte de Senlis, accompagné de quelques Seigneurs, vers le Roi Charles, pour l'aſſûrer de ſes obéiſſances, & qu'il étoit prêt de prendre

(*c*) *Flodoard. ad an.* 922. Franci Rotbertum ſeniorem eligunt, ipſique ſeſe committunt. Rotbertus itaque Rex Remis apud ſanctum Remigium ab Epiſcopis & Primatibus Regni conſtituitur.

(*d*) *Flodoard. ad an.* 923.

(*e*) *Vide Mabill. t.* 3. *annal. Bened. p.* 174.

(*f*) *Ademars Chronic. t.* 2. *Biblioth. mſ. Labb. p.* 164. Rotbertus autem ipſe vexillum ſibi ferebat, dejectâ barbâ canitie plenâ extra loricam, ut cognoſceretur.

(*g*) *Vide Mabill. loco citat. & Flodoardi Chronic. ad an.* 923. Rotbertus quoque Rex lanceis perfoſſus cecidit. *Chronic. S. Medard. Magdeburg.*

(*h*) *Ademar. loco cit.* Fulbertus Rotbertum Regem per medium cerebri dividendo confodit.

(*i*) *Chronic. Flodoardi ad an.* 923. *p.* 593.

(*k*) *Mezeray Abrégé. p.* 571.

de J. C.

son parti contre le Roi Raoul. Charles le crut sur les sermens que ces Envoyés lui en firent; & on prétend qu'ils étoient dans la bonne foi. Il les suivit, & ils le conduisirent à S. Quentin dans le Vermandois. Heribert vint au-devant de lui, & l'invita à entrer dans la ville. Le Roi s'en excusa d'abord. Enfin vaincu par les prieres & les soûmissions du Duc, il y entra. Les premiers jours on l'y traita avec le respect dû à la dignité Royale. Quelques jours après, Heribert le fit enlever par ses gens, & conduire à Château-Thierry sur la Marne, où il demeura en prison jusqu'en 927. La Reine Ogive son épouse, fille d'Edouard Roi d'Angleterre, se sauva dans le Royaume d'Ethelstan son frere, avec le petit Prince Loüis son fils, qui n'avoit pas encore quatre ans.

X. *Les Seigneurs Lorrains reconnoissent Raoul.*

Les Seigneurs Lorrains ayant appris ce qui s'étoit passé à Soissons, députerent au Roi Raoul (*l*) pour le reconnoître, & pour lui promettre obéissance. Ce Prince de son côté ayant sçû leur résolution, s'avança jusqu'à Mouzon pour les recevoir. Vigeric Evêque de Metz se soûmit à lui comme les autres; mais il lui demanda qu'il réduisît le Château de Saverne en Alsace, qui étoit apparemment de son Domaine. Le Roi l'assiégea pendant tout l'Automne, & ne le prit que parce que les gens du Roi de Germanie qui le défendoient, ne purent recevoir de secours de delà le Rhin.

XI. *Le Roi Henry passe le Rhin, se jette en Lorraine.*

Le Roi de Germanie ayant appris la triste destinée du Roi Charles le Simple, en fut vivement touché; & on assûre que considérant la vicissitude des choses humaines, il résolut d'abord de demeurer en repos, & d'employer contre les Lorrains, Nation belliqueuse, mais inconstante, la ruse plutôt que la force. Mais dès qu'il eût été informé que les Seigneurs de ce Royaume s'étoient donnés à Raoul, il se laissa aller aux prieres & aux sollicitations de son gendre Gislibert, & de Roget Archevêque de Tréves, qui ne s'étoient point encore soûmis au nouveau Roi de France (*m*), il passa le Rhin, & commença à ravager tout le pays qui est entre la Moselle & le Rhin, enlevant le bétail, prenant des captifs, & pillant tout ce qu'il rencontroit. Raoul ayant appris ce qui se passoit, ramassa toutes ses troupes, tant de France que de Bourgogne, pour s'opposer aux courses des ennemis. Henry ne l'attendit pas: il se retira au-delà du Rhin, après avoir fait une tréve avec les Lorrains sujets de Raoul, qui devoit durer jusqu'au mois d'Octobre de l'année suivante. Mais la plûpart des Seigneurs Lorrains demeurerent attachés à Raoul, il n'y eut qu'Othon qui le quitta, pour prendre le parti de Henry.

II. *vision*

Raoul tint en 924. une Diéte à Attigny (*n*); puis comme il se disposoit à passer en Lorraine avec son armée pour achever de la soûmettre, il tomba dans une dangereuse maladie, qui l'empêcha d'exécuter sa résolution. Il se fit porter à S. Remy de Reims, pour s'y préparer à la mort; mais ayant recouvré sa santé, il alla à Soissons, & de-là il se rendit en Bourgogne. Le Roi Henry fut aussi attaqué d'une maladie qui le tint tout l'Eté dans l'inaction: de maniere que pendant toute la campagne, les deux Princes n'entreprirent rien l'un contre l'autre: mais l'esprit de discorde s'étant mis entre Gislibert & Reinier son frere, & entre les Seigneurs Boson & Othon, ils se firent une guerre cruelle, & commirent mille ravages dans les Terres les uns des autres.

de Gislibert, & de Reinier son frere.

An de J. C. 924.

XIII. *Gislibert se donne au Roi Raoul, qui devient par-là maître de la Lorraine: mais Henry la reprend sur lui.*

L'année suivante (*o*) au commencement du Carême, Heribert Duc de Vermandois, le Duc Gislibert & le Comte Hugues, s'étant abouchés ensemble, députerent au Roi Raoul, qui étoit alors en Bourgogne, & lui demanderent une entrevuë. Le Roi partit promptement, & vint au-devant d'eux jusqu'à Cambray; Gislibert & Othon se donnerent à lui, & lui jurerent fidélité; ainsi Raoul se vit pour cette fois maître de toute la Lorraine, mais il ne la garda pas long-tems. Henry Roi de Germanie ayant passé le Rhin (*p*) vint assiéger Tolbiac, autrement Zulpic, qui étoit défendu par les gens du Duc Gislibert. Il la prit de force, & se fit donner des ôtages de ce Duc. Il attaqua ensuite la ville de Metz, où l'Evêque Vigeric ne l'avoit pas voulu recevoir; & assisté des troupes de Rutgere Archevêque de Tréves, & du Duc Gislibert, il prit la ville, & contraignit Vigeric de le reconnoître (*q*).

Après cela Henry l'Oiseleur ne demeura pas long-tems en Lorraine, il repassa le Rhin, & retourna dans son Royaume. Peu après, toute la Lorraine le reconnut pour Roi; & une des premieres marques de Souveraineté qu'il y exerça, ce fut de donner l'Evêché de Verdun à Bernoïn neveu de Dadon, & de l'ôter au Prêtre Hugues, à qui le Roi Raoul l'avoit donné (*r*). L'Evêque Hugues mourut l'année suivante 926.

XIV. *Heribert se brouille avec le Roi Raoul.*

Henry envoya ensuite un Seigneur nommé Ebrard, pour rendre la justice dans le pays. Il réünit les Seigneurs Lorrains, qui étoient partagés entr'eux (*s*), & demeura ainsi paisible possesseur de cet Etat. L'année suivante Heribert Duc de Vermandois, se broüilla avec le Roi Raoul (*t*) à l'occasion du Comté de Laon, qu'Heribert avoit demandé pour Odon son fils, & que le Roi lui refusa pour le donner à Rotgaire fils du Comte dernier mort. Heribert irrité de ce refus, envoya quelques-uns de ses confidens au Roi Henry, pour le prier de lui permettre de l'aller voir. Henry y consentit avec plaisir. Le Comte de Vermandois le vint

(*l*) *Flodoardi Chronic. ad an. 923.*
(*m*) *Idem ad eundem an. p. 594.*
(*n*) *Idem ibid.*
(*o*) *Idem ad an. 925.*
(*p*) *Idem ad eundem an. p. 596.*
(*q*) *Continuat. Reginon. an. 923.*
(*r*) *Flodoard. ibid. & Hugo Flavin. p. 126.*
(*s*) An 926. *Flodoard. Chronic. ad hunc an.*
(*t*) An 927. *Flodoard. ad eundem an.*

An de J.C. 928.

trouver avec Hugues le Grand, fils du Roi Robert, au-delà du Rhin, & lui propoſa le deſſein qu'il avoit pris de remettre Charles ſur le Trône. Henry approuva ſa réſolution, & ils ſe ſéparerent, après s'être fait de grands préſens. Quelque tems après, le Comte alla trouver le Roi Charles à Château-Thierry, où il étoit en priſon depuis quatre ans, & lui annonça ſa délivrance. Il lui déclara les meſures qu'il avoit priſes pour le rétablir dans ſon premier Etat, & lui propoſa de le ſuivre dans ſes Terres.

XV. *Heribert ſe racommode avec le Roi Raoul. Mort de Charles le Simple à Peronne, en 929.*

Charles agréablement ſurpris de ce changement, ſe livra au Comte de Vermandois, qui le conduiſit à S. Quentin. Mais Heribert ne ſe mit gueres en peine d'exécuter ce qu'il avoit promis à Charles. Il ne ſongeoit à rien moins qu'à le remettre ſur le Trône. Il ſe racommoda avec le Roi Raoul, qui lui donna le Comté de Laon, & remit Charles en priſon à Peronne, dès qu'il ſe fut aſſûré que Henry Roi de Germanie n'en prendroit aucun ombrage (*u*).

Il alla trouver ce Prince au-delà du Rhin, avec le Comte Hugues, & lui perſuada ce qu'il voulut; & au retour, il fit de nouveau hommage au Roi Raoul. Ce Prince quelque tems après étant venu à Reims, on y amena le Roi Charles, à qui Raoul fit de beaux préſens, & lui accorda la Maiſon Royale d'Attigny, avec ſes revenus. Charles n'étant pas en état de rien faire de mieux, conſentit, ſous cette condition, que Raoul demeurât maître du Royaume de France: cependant Charles fut retenu en priſon dans Peronne, où il vécut juſqu'à ſa mort, arrivée l'année ſuivante 929. le 7. d'Octobre. Telle fut la fin de ce Prince infortuné.

XVI. *Le Roi Henry s'accommode avec le Duc Boſon. Giſlibert eſt fait Duc de Lorraine.*

Le Roi Henry ayant paſſé le Rhin en 928. (*x*) avec une puiſſante armée, vint ſur la Meuſe aſſiéger un Château nommé Durofort, qui appartenoit au Comte Boſon (*y*). Le ſujet de cette guerre étoit que le Comte retenoit quelques Abbayes du Royaume de Lorraine, & quelques Terres des Evêchés du même Pays, dont il s'étoit emparé d'autorité. Henry envoya à Boſon, pour l'inviter à le venir voir; lui promettant, s'il venoit, de le bien recevoir, & de traiter de paix avec lui. Boſon ayant pris ſes précautions pour la ſûreté de ſa perſonne, vint trouver Henry, lui jura fidélité, rendit les Terres qu'il avoit priſes aux Egliſes, & en reçut d'autres en échange. Enfin lui & le Duc Reinier firent leur paix, tant avec le Roi Henry, qu'avec le Duc Giſlibert, & les autres Seigneurs Lorrains. Giſlibert depuis ce tems fut enfin reconnu ſans contradiction pour Duc de Lorraine, ce Pays lui ayant été donné par ſon beau-pere le Roi Henry, qui lui fit épouſer ſa fille Gerberge.

Cependant les Seigneurs particuliers cauſoient de grands troubles dans l'Etat, par les petites guerres qu'ils ſe faiſoient les uns aux autres. Heribert Comte de Vermandois, Giſlibert Duc de Lorraine, le Comte Boſon dont nous venons de parler, qui étoit frere du Roi Raoul; le Comte Hugues le Noir, autre frere du même Roi, & Hugues le Blanc frere du Roi Robert, étoient les principaux Acteurs de ces tragédies. En 930. le Comte Heribert prit ſur Boſon le Château de Vitry. L'année ſuivante, il le lui rendit, puis il le reprit. Giſlibert entra en France avec ſon armée (*z*), fit le ſiége de la ville nommée *Duagium*, & la força (*a*). Dans le même tems, les gens de Boſon reprirent le Château de Vitry, par la trahiſon de ceux qui le gardoient. Ils ſe ſaiſirent de la même ſorte de la ville de Mouſon: mais Heribert la reprit preſqu'auſſi-tôt.

XVII. *Petites guerres entre les Ducs Boſon, Giſlibert, & les deux Comtes Hugues.*

An de J.C. 930. 931. 932. 933. &c.

En 931. (*b*), le Duc Giſlibert ſe broüilla avec le Comte Boſon, & lui prit le Château de Durofort, dont on a déja parlé. Heribert ayant fait ſa paix avec Giſlibert, quitta le parti du Roi Raoul; & ce Prince, pour s'en venger, prit ſur Heribert le Château de Dominque. Le Comte fortifié des troupes que lui avoit prêtées le Duc de Lorraine, marcha contre le Roi Raoul: ils ſe ſéparerent ſans donner bataille, après avoir fait une Tréve, qui devoit durer juſqu'au mois d'Octobre. En 932. (*c*), Giſlibert fit le ſiége de Peronne: mais après avoir perdu beaucoup de monde aux attaques de la ville, il fut obligé d'en lever le ſiége.

D'un autre côté, Boſon frere du Roi Raoul (*d*), après avoir paſſé du parti de Henry à celui de Raoul, entra en guerre avec Bernoïn Evêque de Verdun. Ces petites guerres n'aboutiſſoient qu'à piller, brûler & déſoler les villages & le Pays les uns des autres. La ville de Verdun ſouffrit beaucoup de ces diviſions, pendant cette année 932.

Le Duc Giſlibert, après avoir levé le ſiége de Peronne, eut avec le Roi Raoul une entrevuë, dont l'Hiſtoire ne nous dit pas le ſujet: mais il y a beaucoup d'apparence qu'elle rouloit ſur les moyens de dépoüiller le Comte de Vermandois, que ſes variations & ſon manque de parole avoient rendu odieux à tous ſes voiſins. On prit ſur lui Laon, Peronne, S. Quentin, Noyon, Ham, Château-Thierry, & quelques autres Places (*e*): mais le Roi Henry s'étant intéreſſé pour lui auprès du Roi Raoul (*f*), & ayant envoyé le Duc Giſlibert & Ebrard pour le reconcilier à ce Prince, on rendit à Heribert Ham & Peronne. Château

(*u*) An 928. *Flodoard. Chronic. Hugo Flavin. t. 1. Bibl. mſ. Labb. p. 125.*
(*x*) *Flodoard. ad an. 928.*
(*y*) Ce Comte Boſon étoit frere du Roi Raoul, & étoit fort puiſſant en Champagne, où il poſſédoit pluſieurs Terres. *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 394.*
(*z*) An 930. *Chronic. Flodoard.*
(*a*) An 931. *Flodoard. ibid.*
(*b*) An 931. *Flodoard. ibid. p. 599.*
(*c*) An 932. *Flodoard. Chronic. p. 600.*
(*d*) *Hugo Flavin. ad an. 932. p. 116.*
(*e*) An 933. *Flodoard. Chronic.*
(*f*) *Idem ad an. 934.*

Digitized by Google

An de J.C. 936.

Thierry demeura au Roi Raoul, & on fit une tréve, qui devoit durer juſqu'au mois d'Octobre. Après ce terme, le Duc Giſlibert marcha avec ſon armée au ſecours du Comte de Vermandois, comme pour délivrer S. Quentin, que le Comte Hugues tenoit encore : mais avant qu'il y arrivât, le Comte lui envoya des Ambaſſadeurs, qui firent entre Hugues & Heribert une tréve, qui devoit durer juſqu'au mois de Mars ; après quoi Giſlibert, avec ſes Lorrains, ſe retira dans ſon Pays.

On voit par tous ces détails, quel étoit alors l'état du Pays dont nous écrivons l'Hiſtoire : dans des agitations preſque continuelles, expoſé à tous les maux de la guerre ; n'ayant point de maître aſſûré ; tantôt à Charles, tantôt à Robert, ou à Raoul, ou à Henry, ou à Giſlibert ; partagé entre pluſieurs petits Seigneurs, qui pour ſoutenir leurs prétentions, & faire valoir leurs intérêts, faiſoient mille maux aux peuples & aux Seigneurs leurs voiſins.

XVIII. *Mort du Roi Raoul, & de Henry Roi de Germanie.*

La mort du Roi Raoul (*g*), arrivée le 15. Janvier de l'an 936. & celle de Henry Roi de Germanie, arrivée le 2. de Juillet de la même année, apporterent de grands changemens aux affaires de France, d'Allemagne & de Lorraine. Raoul n'avoit pas laiſſé d'enfans mâles ; & les Seigneurs François, après avoir long-tems délibéré à qui ils offriroient la Couronne, convinrent enfin de la donner au jeune Loüis ſurnommé d'Outremer, fils de Charles le Simple. Loüis s'étoit retiré en Angleterre avec la Reine ſa mere, auprès du Roi Ethelſtan ſon oncle. Hugues le Grand, frere du Roi Robert, fut celui qui contribua le plus à le placer ſur le Trône de ſes peres. On lui envoya des Députés, qui le ramenerent en France, & il fut reçû au Port de Boulogne par les Seigneurs François, qui ſur le champ lui firent ſerment de fidélité, & le reconnurent pour leur Souverain. De là ils le menerent à Laon, où il fut couronné & ſacré par les mains d'Artaud Archevêque de Reims, ſur la fin de Juin 936.

XIX. *Othon I. Empereur. Cérémonies de ſon Couronnement.*

Henry l'Oiſeleur étant mort, Othon ſon fils, qu'il avoit déſigné auparavant pour ſon ſucceſſeur, fut reconnu unanimement par tous ſes Etats ; puis il fut conduit à Aix-la-Chapelle, pour y être ſacré & couronné ſolemnellement (*h*). Voici comme ſe paſſa cette cérémonie. Les Seigneurs d'Allemagne & de Lorraine s'étant rendus en cette ville, l'élurent Roi par leurs ſuffrages, pour conſerver l'ancien uſage des élections ; puis le conduiſirent au Palais attenant de l'Egliſe de Notre-Dame. Là ils l'aſſirent dans le Trône de Charlemagne, & jurerent de lui garder fidélité, ſoit en paix, ſoit en guerre. Pendant que les Seigneurs faiſoient ces choſes dans le Palais, les trois Archevêques Hildebert de Mayence, Robert de Tréves, Vigefride de Cologne, l'attendoient dans l'Egliſe en habits Pontificaux, avec un nombre innombrable de Clercs & de Laïques.

An de J.C. 936.

Lorſque le nouveau Roi ſortit du Palais, Hildebert de Mayence alla le recevoir ; & tenant de la main droite le Bâton paſtoral, il le prit par la gauche, & l'introduiſit dans l'Egliſe. Etant parvenu au milieu du Vaiſſeau, il s'arrêta ; & s'adreſſant au peuple, il dit : *Voici votre Roi, l'Elû de Dieu, qui a été cy-devant déſigné par le Roi Henry votre Seigneur, & qui vient d'être reconnu par tous les Seigneurs du Royaume. Si vous voulez auſſi le reconnoître, & lui obéir en toutes choſes, élevez les mains en ſigne d'approbation.* Auſſi-tôt le peuple levant les mains, applaudit à ce choix, & fit des vœux pour ſa conſervation, & pour le bonheur de ſon regne.

De-là l'Archevêque le mena à l'Autel, ſur lequel on avoit poſé les ornemens Royaux. Le Prélat prit d'abord l'épée, & la lui ceignit avec le baudrier, en récitant certaines Formules de prieres. Enſuite il lui mit les braſſelets & le manteau Royal. Puis il lui donna le Sceptre & le Bâton. Enfin les trois Archevêques dont nous avons parlé, lui donnerent l'Onction Royale, & lui mirent le Diadême. Après cela ils le conduiſirent à ſon Trône, dans un lieu élevé entre deux colomnes de marbre, d'où il pouvoit voir toute l'Aſſemblée, & en être vû. On dit la Meſſe ſolemnelle ; & le Roi s'en retourna dans ſon Palais, où il fut traité magnifiquement par le Duc Giſlibert ſon beau-frere, & ſervi à table par les Ducs & les Seigneurs.

XX. *Révolte de Giſlibert contre l'Empereur Othon.*

Cependant Giſlibert ſouffroit très impatiemment de ſe voir dans la dépendance d'Othon : car le Duché de Lorraine relevoit du Roi de Germanie. Il n'étoit pas mieux diſpoſé envers Loüis d'Outremer. En un mot, c'étoit un Prince inconſtant, qui ne pouvoit ſouffrir ni d'égal ni de ſupérieur. Il ſe ligua en 938. (*i*) avec Hugues le Grand & Heribert Comte de Vermandois, contre le Roi Loüis. Ils aſſiégerent enſemble Pierre-mont dans le Laonois, & emporterent la Place de force. Arnoû Comte de Flandres ſe rendit médiateur de leurs différends, & moyenna une tréve juſqu'au mois de Janvier.

Vers ce tems-là Loüis reprit par les armes la Maiſon Royale de Tuſcy ſur la Meuſe, avec les villages qui en dépendent, qui avoient été donnés par le Roi Charles ſon pere, à la Reine Ogive ſa mere pour ſon doüaire, & que le Comte Roger avoit uſurpée, & qu'il retenoit depuis la priſon du Roi.

En 939. (*k*), Giſlibert abandonna le Roi Othon ſon beau-frere, dont il étoit vaſſal, & réſolut de ſe donner au Roi Loüis. Il en-

(*g*) *Flodoard. Chronic. ad an. 936. & Chronic. mſ. ſanctæ Columbæ Senon. apud Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 425.*

(*h*) *Witikind. lib. 2. initio, & Chronic. Magdeburg. mſ. apud Mabill. ſæcul. 5. Bened. p. 119.*

(*i*) *Flodoard. ad an. 939.*

(*k*) *Idem ad an. 939.*

An de J.C. 939.

voya lui en faire la propoſition : mais celui-ci ſe défiant de l'inconſtance de Giſlibert, & d'ailleurs ayant fait la paix de bonne foi avec Othon, le remercia de ſes offres. Toutefois Giſlibert y étant venu lui-même, avec les principaux Seigneurs du Pays, ſçavoir, les Comtes Othon, Iſaac & Thierry, le Roi reçut leurs hommages, & joignit par-là la Lorraine à ſes Etats. Mais les Evêques du Pays, à qui Othon avoit demandé des ôtages pour aſſûrance de leur fidélité, ne purent pour cette raiſon, ſe joindre aux Seigneurs, & reconnoître Loüis pour Roi, quoiqu'ils en euſſent toute l'inclination poſſible.

Othon ayant appris la déſertion de Giſlibert, paſſa incontinent le Rhin, & vint faire le dégât par tout le Royaume de Lorraine (*l*). Il gagna les Comtes de Vermandois & de Flandres, le Duc de Normandie, & Hugues le Grand, & les engagea à prendre les armes contre le Roi de France. Ils lui jurerent alliance : mais ils ne ſe déclarerent contre Loüis que l'année ſuivante. Ainſi Othon fut obligé de repaſſer le Rhin, après avoir ravagé la Lorraine.

XXI. *Othon aſſiége Briſac. Loüis d'Outremer ſoûmet une grande partie de la Lorraine.*

Après ſon départ, le Roi Loüis marcha du côté de Verdun, & obligea quelques Evêques de Lorraine à ſe ſoûmettre à lui. De-là il paſſa en Alſace, où le Roi Othon aſſiégeoit Briſac, Place très forte dès ce tems-là, & qui appartenoit à Evrard Duc de Franconie (*m*). Loüis ſe rendit maître de preſque toute l'Alſace, & pouſſa tellement quelques Comtes, qui tenoient encore pour Othon, qu'il les obligea à ſe retirer au-delà du Rhin. La plûpart des Seigneurs Lorrains le reconnurent, & n'ayant plus rien à faire de ce côté-là, il revint à Laon, d'où il chaſſa l'Evêque, qui traitoit ſous-main avec le Comte de Vermandois, pour lui livrer la Place.

XXII. *Giſlibert & Evrard paſſent le Rhin. Evrard eſt tué, & Giſlibert, au retour, ſe noye dans le Rhin.*

Othon continuoit toujours le ſiége de Briſac, ſans que ni les hoſtilités de Loüis, ni la défection des Seigneurs de Lorraine puſſent l'ébranler, ni lui faire changer de réſolution. Le Duc de Lorraine, & celui de Franconie, que Loüis avoit laiſſés en Alſace pour maintenir le Pays dans ſon obéïſſance, jugerent à propos de paſſer le Rhin, & de porter la guerre dans la Germanie, pour eſſayer de détacher Othon du ſiége de Briſac. Ils paſſerent en effet ce fleuve à Andernach, & commencerent à faire le dégât par-tout.

Mais ils trouverent dans ce Pays deux Généraux d'Othon, ſçavoir, Odon frere du Duc de Suabe, & Conrade, dit le Sage, qui rompirent leurs meſures, non par la force, car ils avoient beaucoup moins de monde que Giſlibert & Evrard, mais par leur ſage conduite. Ils les laiſſerent piller, & ſe charger de butin ; puis quand la plus grande partie de leurs troupes eût repaſſé le Rhin, ils les ſuivirent ; & ayant appris qu'ils étoient à table, & qu'on faiſoit mauvaiſe garde dans leur camp, ils fondirent inopinément ſur eux. Evrard fut tué de pluſieurs coups d'épée. Giſlibert monta promptement à cheval pour s'enfuir ; mais étant vivement pourſuivi, il ſe jetta dans le Rhin, & s'y noya (*n*). Quelques-uns diſent que ſon corps fut trouvé par des pêcheurs, qui lui donnerent la ſépulture en ſecret, après l'avoir dépoüillé de ce qu'il avoit de plus précieux. D'autres aſſûrent qu'on ne put jamais retrouver ſon corps, & qu'il demeura ſans ſépulture. D'autres diſent (*o*) qu'il fut enterré à Remiremont, & que Gerberge ſon épouſe y fonda un Obit pour lui. D'autres (*p*) aſſûrent que s'étant jetté dans une barque déja trop chargé de monde, il enfonça, & fut ſubmergé avec les autres.

An de J.C. 939.

Tout ce qui ſe trouva de troupes dans le camp ennemi, fut pris ou tué. Briſac apparemment ſe rendit, après que cette nouvelle fut arrivée au camp ; car l'Hiſtoire ne nous en dit plus rien.

Cependant Frideric Archevêque de Mayence (*q*), qui étoit d'intelligence avec les ennemis, & qui pendant le ſiege de Briſac avoit fait déſerter la plus grande partie des troupes d'Othon, & avoit détaché de ſon parti pluſieurs Evêques, ſe retira lui-même du ſiége environ dix jours avant l'avanture de Giſlibert & d'Evrard ; & ayant paſſé par Mayence, vint à Metz avec ſes troupes, attendant que Henry frere du Roi Othon, qui s'étoit révolté contre lui, Giſlibert & Evrard l'y vinſſent joindre, pour réünir leurs forces, & agir conjointement contre Othon dans l'Alſace. Mais Henry & Frideric ayant appris la défaite & la mort des deux Ducs, ſe trouverent fort embaraſſés. Frideric s'étant préſenté pour entrer à Mayence, on lui en refuſa les portes ; il fut bien-tôt arrêté par les gens d'Othon, qui l'envoya en priſon dans la Saxe.

XXIII. *Henry frere de l'Empereur Othon, & Frideric Archevêques de Mayence, ſe révoltent contre Othon.*

Henry ne ſçachant où ſe retirer, vint ſe préſenter devant Chièvremont, une des plus fortes Places de ce tems-là : mais la Ducheſſe Gerberge ſa ſœur, veuve de Giſlibert, & qui y étoit avec des troupes, le conjura de ne point augmenter ſa diſgrace, en attirant ſur elle la colere du Roi. Il fut donc obligé peu de tems après de recourir à la clémence du Roi ſon frere, qui lui pardonna, & l'envoya ſous bonne garde dans le Château d'Ingelheim.

XXIV. *Loüis d'Outremer entre en Lorraine. Othon reprend ce Pays.*

Le Roi de France n'eut pas plutôt appris la mort de Giſlibert (*r*), qu'il entra en Lorraine, pour raſſûrer les eſprits, & pour y maintenir ſon autorité. Il épouſa la Princeſſe Gerberge veuve de Giſlibert, qui lui donna la Forteresſe

(*l*) *Idem ibid.*
(*m*) *Luitprand. Ticin. Hiſt. ſui temporis, l. 4. c. 14. & 16.*
(*n*) *Idem ibid. Flodoard. Chronic. ad an. 939.*
(*o*) Valdenaire Hiſtoire de Remiremont, l. 1. c. 6. Benoît Hiſtoire de Toul, p. 307.
(*p*) *Apud Brouwer. annal. Trevir. l. 9. p. 454.*
(*q*) *Luitprand. loco cit. c. 18. 19.*
(*r*) *An 939. Flodoard. Chronic. Witikind. Hiſt. Sax. l. 2.*

de

An de J. C. 919.

de Chiévremont, & tous ceux qui lui étoient attachés dans la Lorraine. Mais Othon, après avoir diſſipé ſes ennemis dans l'Alſace, & dans tous les environs du Rhin, entra dans le Duché de Lorraine, & en fit la conquête, avec la même facilité qu'on le lui avoit enlevé. Il n'y eut qu'Adalberon Evêque de Metz, qui lui refuſa l'obéïſſance (*s*) : encore fit-il ſa paix quelque tems après, & eut bonne part à l'amitié d'Othon. Ce Prince eut enſuite une entrevuë avec Hugues le Grand, & Heribert Comte de Vermandois. Ils ſe jurerent amitié, & renouvellerent leur alliance, puis recommencerent leurs hoſtilités contre le Roi Loüis dans les terres de l'Archevêché de Reims. Telle étoit la face des affaires civiles de Lorraine en l'an 940.

XXV. *Roger Archevêque de Treves.*

Depuis le commencement du dixiéme ſiécle, celles de l'Egliſe avoient ſouffert de grandes altérations, par les mouvemens & les guerres preſque continuelles qui avoient agité le Royaume de Lorraine, & les pays voiſins. Dans l'Archevêché de Tréves, Roger élû en 918. (*t*), enterra en 921. le Corps de S. Maximin (*u*), qui ayant été trouvé en 898. dans l'Egliſe de ſon Abbaye, ainſi qu'on l'a raconté cy-deſſus, étoit demeuré depuis ce tems expoſé à l'air, & ſans ſepulture. Le Saint ayant apparu à un malade, & lui ayant promis la guériſon, s'il avertiſſoit l'Evêque de lui donner la ſépulture ; l'Evêque obéït, & le malade recouvra la ſanté.

En 923. Roger obtint du Roi Charles le Simple (*x*) la reſtitution de l'Abbaye de S. Servais de Maſtrich, qui avoit été autrefois donnée par le Roi Arnoû à l'Egliſe de Tréves, à la priere de l'Evêque Ratbode. On voit par la ſouſcription de la Charte du Roi, que l'Archevêque Roger étoit Archi-Chancelier de ce Prince, comme l'avoit été Ratbode ſon prédeceſſeur. On y remarque auſſi, que cette Abbaye de Maſtrich avoit été uſurpée par le Comte Regnier, & enſuite renduë à l'Egliſe de Tréves par l'ordre du Roi Zuendebolde, après la mort duquel Regnier la reprit, & la laiſſa à Giſlibert ſon fils, qui la poſſédoit alors. Celui-ci voulut apparemment défendre ſa poſſeſſion contre le privilége du Roi, puiſque la même année le Roi Charles étant à Heriſtal, confirma dans une Aſſemblée de Seigneurs & de Juges, la reſtitution qu'il en avoit faite à l'Archevêque Roger. La choſe n'en demeura pas encore là. Giſlibert en 928. (*y*), obtint de ce Prélat la joüiſſance de cette Abbaye pour ſa vie, à condition qu'il la rendroit après ſa mort à l'Egliſe de Tréves ; & pour compenſation de l'uſufruit dont il joüiſſoit, il céda à Roger quelques Terres dans les Ardennes, & dans le Comté de Meyen.

An de J. C. 939.

Ce Prélat aſſembla en 927. un Concile Provincial dans la ville de Tréves (*z*), où aſſiſterent ſes Suffragans Adalberon de Metz, Barnoïn de Verdun, & Drogon de Toul, avec un Clergé nombreux. On y fit divers Réglemens pour la réforme du Clergé, & on y dreſſa un Livre, contenant les Régles pour la Province Eccléſiaſtique de Tréves, qui furent approuvées d'un conſentement unanime de toute l'Aſſemblée. C'eſt ce que dit Brouverus : mais il s'eſt mépris dans les noms des Suffragans. Adalberon ni Drogon n'ont pû y aſſiſter en 927. C'étoient plutôt Vigeric ou Bennon de Metz, & Gauzlin de Toul.

XXVI. *Concile de Tréves de l'an 927.*

Roger étoit fort lié d'amitié avec Flodoard, Auteur célébre de ce tems-là, qui a écrit une Chronique très eſtimée, & l'Hiſtoire des Evêques de Reims en quatre Livres. Flodoard a de plus compoſé pluſieurs Poëſies, dont la plûpart ne ſont pas encore imprimées, & qu'il a dédiées à Roger Archevêque de Tréves dont nous parlons. Brouverus dit que ces Ecrits ſe voyent encore aujourd'hui dans la Bibliotéque de la Cathédale de Tréves ; ſçavoir, 1°. Trois Livres des Triomphes de J.C. & des Saints de la Paleſtine. 2°. Quinze Livres des Triomphes des Saints d'Italie. On y voit auſſi deux Livres des Triomphes de J. C. & des Saints d'Antioche (*a*). Flodoard étoit natif d'Epernay. Il fut Prêtre de Reims, enſuite Curé de Cormicy. Il eut quelques diſgraces (*b*) de la part de Hugues Archevêque de Reims, fils d'Heribert Comte de Vermandois. Il aſſiſta en 947. au Concile de Verdun. Enfin il quitta le ſiécle, & mourut Abbé de S. Remy de Reims, ſelon quelques-uns, ou plutôt d'Hautviller.

XXVII. *Flodoard Hiſtorien de Reims, & Archevêque Roger.*

Roger mourut en 928. (*c*), & fut enterré dans l'Egliſe de S. Paulin, où l'on voit ſon épitaphe dans la Chapelle de ſainte Valpurge, qui ne contient que ces mots : *Le vj. des Calendes de Février* (c'eſt-à-dire, le 27°. jour) *mourut Roger Archevêque de Tréves.* Brouverus recule ſa mort juſqu'en l'an 930. mais il ne donne que des conjectures aſſez foibles de ſon ſentiment.

Sous ſon Epiſcopat l'Abbaye de Prum fut gouvernée par Richard, frere des Comtes Gerard & Matfride, qui firent dépoſer le fameux Reginon Abbé de cette Abbaye, pour mettre Richard en ſa place (*d*). Il gouverna ce

XXVIII. *Richard Abbé de Prum, & enſuite Evêque de Tongres.*

(*s*) *Continuat. Reginonis ad an.* 939. *Herman. Contract.*

(*t*) *Brouver. Annal. Trevir. l.* 9 *p.* 447.

(*u*) *Idem ibid. p.* 448. S. Maximini Corpus, quod hucuſque in aperto quieverat, ipſo divo per quietem ægrum monente, & ſanitatem, ſi condi ſe, ac more humano ſepeliri curaſſet, minimè dubiam pollicente, recondidit.

(*x*) *Brouver. t.* 1. *l.* 9. *p.* 448.

(*y*) *Brouver. ibid. p.* 450. *col.* 2.

(*z*) *Idem, p.* 450. *ex mſſ. Tabular. Eccl. Prim.* Mais en 927. Adalberon n'étoit pas encore Evêque de Metz ; il ne le fut qu'en 929. & Drogon étoit mort dès l'an 922. Gauzlin fut Evêque depuis 922. juſqu'en 962. Brouverus a donc mal mis les noms des Suffragans de Treves.

(*a*) *Bundar. indice Libb. mſſ. Belgii.*

(*b*) An 940. *Vide, ſi placet, Mabill. ſæcul.* 5. *Bened. p.* 325. *& ſeq.*

(*c*) *Ita in appendic. Reginon. & Chronic. Saxon. apud Mabill. t.* 3. *annal. Bened. p.* 397.

(*d*) Vers l'an 899. *Mabill. t.* 3. *annal. Bened. p.* 305.

An de J. C. 919.

Monaſtere pendant environ vingt ans. Mais en 920. (*e*), après la mort d'Etienne Evêque de Tongres, le Clergé & le peuple ſe partagerent ſur le choix d'un ſucceſſeur : une partie choiſit Hilduin Clerc de cette Egliſe ; l'autre partie élut Richard Abbé de Prum. Celui-ci fut appuyé par le Roi Charles le Simple, à qui Hilduin étoit ſuſpect. Hilduin ſe retira auprès d'Henry Roi de Germanie ; & ayant gagné à force de préſens le Roi & les Principaux de la Cour, il fut ordonné Evêque de Tongres par Heriman Archevêque de Cologne.

Les Chanoines de Tongres irrités contre Hilduin, qui avant ſon départ avoit enlevé la plus grande partie de leur tréſor, pour en faire des libéralités aux gens de la Cour du Roi Henry, en porterent leurs plaintes à ce Prince, & au Pape Jean X. Le Pontife cita à Rome les deux concurrens Hildum & Richard, avec Heriman, qui avoit ſacré Hilduin. Heriman & Richard ſe rendirent à Rome (*f*) ; mais Hilduin n'oſa s'y trouver, ſe défiant de la bonté de ſa cauſe. Le Pape ayant pris connoiſſance de ce différend, confirma l'élection de Richard, & le ſacra lui-même.

L'Abbaye de Lobes étoit alors de la dépendance de l'Evêché de Tongres ; & l'Evêque Richard entrant en poſſeſſion de cet Evêché, poſſéda auſſi l'Abbaye dont on vient de parler. Elle étoit célébre par les Hommes ſçavans qui l'habitoient, entre leſquels on compte Scammus, Theoduin & Ratherius. Richard, quoiqu'attaché par ſa profeſſion à l'Etat monaſtique, ne traita pas cette Abbaye avec l'affection d'un pere. Il en vendit les emplois & les adminiſtrations, & y cauſa de grands dommages, par les dépenſes exceſſives de bouche qu'y firent lui & les ſiens.

L'Abbaye de S. Maximin de Tréves étoit entre les mains, & ſous la garde du Comte Giſlibert, qui en l'an 926. procura un échange entre les Religieux de cette Abbaye, & trois Seigneurs, ſçavoir, Nortpol, Francon & Humbert, pour quelques Terres que ces Religieux reçurent en échange de ces Seigneurs contre un lieu fort d'aſſiete, ſitué ſur le fleuve Cyra, peut-être la Sâre ou la Sure, où ces Seigneurs vouloient bâtir une Forteresſe (*h*).

XXIX. *Robert Archevêque de Treves.*

Roger Archevêque de Tréves eut pour ſucceſſeur Robert fils de Raoul Roi de Bourgogne, & de Berthe fille d'Arnoû Duc de Baviere. Robert aſſiſta en 932. au Concile d'Herford (*i*), avec Unnus d'Hambourg, Adalgarde de Fardun (ou Ferdon, ville Epiſcopale dans la baſſe Saxe.) Dans ce Concile on ordonna, 1°. Qu'on fêteroit la Fête des douze Apôtres, & qu'on feroit les jeûnes des veilles ordonnés par les Anciens.

2°. Qu'on ne tiendroit les Plaids ou les Aſſemblées judiciaires, ni les Fêtes, ni les Dimanches, ni les jours de jeûne. Les Evêques ajoûtent, que le Roi (Henry I.) a bien voulu accorder, que nul Juge ne pourroit indiquer des Plaids ſept jours avant Noël, ſept jours avant la Nativité de S. Jean-Baptiſte, & depuis la Quinquagéſime juſqu'à Pâques ; afin que les Peuples Chrétiens puſſent plus aiſément vacquer à la priere pendant ces jours-là.

An de J. C. 919.

3°. Qu'aucun Chrétien ne puiſſe être cité devant les Juges, pendant qu'il va à l'Egliſe, pendant qu'il y demeure, & lorſqu'il en revient. 4°. Si un Prêtre ou un Diacre donne lieu par ſa conduite, de former contre lui de mauvais ſoupçons, ou de répandre des diſcours déſavantageux contre ſa réputation, il ſera averti par l'Evêque deux ou trois fois, afin qu'il reconnoiſſe & qu'il expie ſa faute, ou qu'il ſe purge par ſerment en préſence de ſes Collégues. 5°. On défend aux particuliers de ſe preſcrire certains jeûnes, ſous prétexte de Religion, un jour plutôt qu'un autre, parce que cela ſe fait plutôt pour tirer des augures du futur, que par un vrai motif de dévotion.

XXX. *Dédicace de l'Egliſe de l'Abbaye de S. Maximin de Treves.*

Notre Archevêque eut beaucoup de part à la réforme des Monaſteres de S. Maximin & de Metloc, qui ſont dans ſon Diocéſe, & dont nous avons parlé cy-devant. Il conſacra en 942. l'Egliſe de l'Abbaye de S. Maximin, aſſiſté d'Adalberon de Metz, & de pluſieurs Abbés ; ſçavoir, Ogon de S. Maximin de Tréves, Agenalde ou Enolde de Gorze, Arkembolde de S. Epvre de Toul, Etibert de S. Arnoû de Metz, Frederic de S. Hubert en Ardennes, Salachon de S. Martin de Tréves. Tous ces Abbés parurent à la cérémonie avec des ornemens magnifiques ; mais non pas en Mître, comme le veut Brouverus (*k*) : car alors ces ornemens n'étoient pas encore donnés aux Abbés. Après la conſécration de l'Egliſe, on y tranſporta les Corps des Saints Agrice, Maximin, Nicetius, Baſin & Véomade, Archevêques de Tréves, & on les mit dans une voûte ſous le grand Autel, où ils ſont encore aujourd'hui.

En 945. Robert obtint de l'Empereur Othon la reſtitution de l'Abbaye de Saint Servais de Maſtrich (*l*), qui avoit été auparavant poſſédée par Reinier & par Giſlibert Ducs de Lorraine, & pour laquelle il avoit eû tant de difficultés ſous Roger ſon prédéceſſeur. Il employa encore ſon crédit auprès de l'Empereur, pour obtenir de lui en 947. une entiere exemption de la Juriſdiction des Rois & des Juges ſéculiers (*m*) ; en ſorte que l'Archevêque ſeul ou ſon Voüé, à l'excluſion du Comte, exerceroit toute ſorte de Juriſdiction dans toutes les Terres ſoûmiſes à ſon Egliſe.

(*e*) *Frodoard. ad an.* 920.

(*f*) *Bolnan. lib. de geſtis Abbat. Lamb. tom.* 8. *Spicileg. pp.* 562. 561.

(*g*) Voyez les Preuves.

(*h*) *Tom.* 9. *Concil. p.* 591. R. ſanctæ Trevirenſis Eccleſiæ Archiepiſcopo. Unni ſanctæ Hamburgenſis Eccleſiæ Epiſcopo, Adalgvardo Fardunenſis Eccleſiæ Epiſcopo.

(*i*) *Brouver. annal. Trevir. l.* 9. *p.* 455.

(*k*) *Brouver. ibid. pp.* 453. 454.

(*l*) *Idem p.* 456. Otto, Ludvici deceſſoris exemplo, Eo-

An de J. C. 919.

Ce privilége l'égaloit preſqu'aux Souverains; & depuis ce tems, l'Archevêque de Tréves a joui de tous les droits Régaliens dans l'étenduë de ſon Archevêché.

XXXI. *Hugues & Artaud ſe conteſtent l'Archevêché de Reims.*

Après la mort de Seulfe Archevêque de Reims, arrivée en 925. Heribert Comte de Vermandois fit donner l'Archevêché à Hugues ſon fils, qui n'avoit pas encore cinq ans (*m*). Cela fut regardé comme un monſtre par les gens de bien, & comme un violement manifeſte des Loix Eccléſiaſtiques. Pour eſſayer de faire approuver ce procédé à Rome, Heribert y envoya Abbon Evêque de Soiſſons, & quelques autres. Le Pape Jean X. recommanda le gouvernement de l'Archevêché de Reims à Abbon, en attendant que Hugues fût en état d'en prendre ſoin par lui-même. Ceci paroît étranger à notre Hiſtoire: mais la ſuite fera voir que nous ne pouvions nous diſpenſer de le rapporter.

Quelques années après, c'eſt-à-dire, en 931. (*n*), le Roi Raoul étant en guerre avec le Comte de Vermandois, vint ſe préſenter devant Reims, & écrivit au Clergé & au peuple de cette ville, d'élire un Evêque capable de les gouverner, en la place de Hugues, à qui ſon bas âge ne permettoit pas de le faire. Ils répondirent qu'ayant élû Hugues, ils ne pouvoient de ſon vivant procéder à une autre élection. Le Roi mal ſatisfait de cette réponſe, aſſiégea la ville, & la prit après trois ſemaines de ſiége. Alors il donna l'Evêché à Artaud Moine de S. Remy, & le fit conſacrer, pendant qu'il étoit encore dans la ville.

Artaud jouït de cette dignité juſqu'en 940. (*o*), qu'Heribert Comte de Vermandois s'étant rendu maître de la ville de Reims, l'obligea d'abdiquer, & de ſe retirer dans l'Abbaye de S. Baſle; & ayant fait donner l'Ordre de Prêtriſe à Hugues ſon fils, le rétablit dans le Siége Archiepiſcopal. L'année ſuivante (*p*), dans une Aſſemblée d'Evêques, qui ſe tint à Soiſſons, il fut ordonné qu'Artaud ſe déſiſteroit dans la ſuite, ainſi qu'il s'y étoit engagé par ſerment, de faire les fonctions Epiſcopales, & que Hugues ſeroit ſacré Evêque: ce qui fut exécuté par les mêmes Evêques, qui de Soiſſons ſe tranſporterent à Reims expres pour cette cérémonie.

Après la mort d'Heribert, arrivée en 943. (*q*), l'Archevêque Artaud conçut de nouvelles eſpérances de rentrer dans le Siége de Reims. Il alla trouver Loüis d'Outremer, qui lui promit ſa protection. Mais l'Archevêque Hugues appuyé du crédit du Duc Othon, & d'Adalberon Evêque de Metz, ſe maintint dans ſa dignité. Tant de mauvais ſuccés ne rebutterent point Artaud. Il fit de nouvelles tentatives, qui lui réüſſirent mieux. En 946. (*r*) Loüis d'Outremer & le Roi de Germanie s'étant rendus maîtres de la ville de Reims, Hugues fut obligé de céder ſon Siége à Artaud, qui rentra auſſi-tôt en poſſeſſion de ſa dignité. Il y fut rétabli ſolemnellement par Robert Archevêque de Tréves, & par Frideric Archevêque de Mayence.

An de J. C. 939.

XXXII. *Concile ſur les prétentions de Hugues & d'Artaud à l'Archevêché de Reims.*

Juſques-là on n'avoit pris aucunes meſures ſolides & canoniques pour terminer le différend, qui duroit depuis ſi long-tems entre ces deux prétendans Hugues & Artaud; on s'étoit contenté d'agir par voye de fait. Hugues avoit toujours ſon parti, & étoit ſoutenu par Hugues le Grand ſon oncle, & Artaud par Loüis d'Outremer.

Enfin l'an 947. (*s*), Othon Roi de Germanie, & le Roi de France, dans une Diéte qu'ils tinrent au mois d'Août ſur la riviere de Chiers près de Mouſon & de Douzy, avoient tâché de mettre fin à cette affaire; mais comme les Evêques n'étoient point aſſemblés en Concile; on ne put rien finir; on ordonna ſeulement par proviſion, que Hugues demeureroit à Mouſon, qui étoit du domaine de ſon Archevêché, & qu'Artaud reſteroit à Reims, en attendant le Concile, qu'on devoit tenir au mois de Novembre (*t*). Il ſe tint en effet vers le milieu de ce mois. Robert Archevêque de Tréves y préſida. Les Evêques d'Acqs, de Metz, de Toul, & quelques autres s'y trouverent avec Agenolde Abbé de Gorze, & Odilon Abbé de Stavelo. Artaud de Reims ne manqua pas de s'y rendre: mais Hugues ſon compétiteur n'y voulut pas venir. On lui députa Adalberon de Metz, & Gauzlin de Toul, pour l'y inviter: mais il refuſa toujours de comparoître. Enfin, le Concile confirma Artaud dans l'Evêché de Reims, au moins par proviſion; car les Evêques réſolurent de s'aſſembler encore en Concile au mois de Janvier, pour délibérer ſur la même affaire.

Afin d'ôter à Hugues tout ſujet d'excuſe, on s'aſſembla en effet dans l'Egliſe de S. Pierre (*u*) dans le Château de Mouſon (*x*). Robert de Tréves, ſes Suffragans, quelques Evêques de l'Archevêché de Reims, avec quelques Abbés, s'y trouverent. Hugues vint au lieu où étoit

eccleſiam Trevirenſem omni regalis adminiſtrationis & juris conſortio liberavit, & univerſum Imperium ad Archiepiſcopum, excluſo Comite tranſtulit. Quare ne Judex ullus alius, vel judiciali poteſtate præditus Comes, ſive juris dicendi, ſive placiti regendi, vel freda, mulctaſve indicendi causâ, infra ditionem Regni & Imperii villas, aut Eccleſiæ Trevirenſi ſubjecta alia loca adire vel ingredi poſſit, ſed tota juriſdictionis ratio penes unum conſiſtat Archiepiſcopum, & ejus Advocatum.

(*m*) *Flodoardi Chronic. ad an. 925. p. 596. t. 3. Queſn.*

(*n*) *Idem ad an. 931.*

(*o*) *Idem ad an. 940.*

(*p*) *Idem ad an. 941.*

(*q*) *Idem ad an. 943.*

(*r*) *Idem ad an. 946.*

(*s*) *Idem ad an. 947.*

(*t*) *Tom. 9. Concil. Labb. p. 622. ad an. 947. & Flodoard. ad eundem an.*

(*u*) *Flodoard. ad an. 948. & Epiſt. Artaldi, t. 9. Concil. p. 627. & ſeq.*

(*x*) Cette Egliſe de S. Pierre étoit ſituée ſur le panchant de la montagne, qui eſt à côté de Mouzon. Aujourd'hui elle eſt entiérement détruite, auſſi bien que les maiſons voiſinantes.

An de J.C. 939.

ſituée l'Egliſe de S. Pierre, vis-à-vis Mouſon, mais n'entra pas dans l'Aſſemblée. Il ſe contenta de parler à l'Archevêque Robert, puis ſe retira. Enſuite il envoya aux Evêques, par un de ſes Clercs, des Lettres du Pape Agapit, par leſquelles ce Pontife ordonnoit qu'on rendît l'Evêché à Hugues. Les Evêques, les Abbés, & les perſonnes ſages qui étoient préſentes, délibererent ſur cela, & conclurent qu'il n'étoit pas juſte que Robert Archevêque de Tréves, qui depuis long-tems avoit reçû en préſence des Rois & des Prélats, tant d'Allemagne que de France, la commiſſion du Pape pour juger cette affaire, par des Lettres qu'il avoit reçuës de la main de Friderie Archevêque de Mayence, & qui l'avoit déja exercée juſqu'alors, en interrompît l'exercice pour ces Lettres que Hugues venoit de produire: qu'au contraire il falloit continuer la procédure qui avoit été commencée canoniquement. On lut le Chapitre 19. du Concile de Carthage, touchant les accuſations des Eccléſiaſtiques; après quoi on prononça en faveur d'Artaud, qui étoit en poſſeſſion de l'Archevêché de Reims, & qui demeuroit dans la Communion Eccléſiaſtique. On ordonna que Hugues, qui ayant été cité à deux Conciles, avoit refuſé d'y comparoître, ſeroit ſéparé de la Communion des autres Evêques, & ſuſpendu de toute juriſdiction dans l'Archevêché de Reims, juſqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné par un Concile national, qui devoit s'aſſembler à Ingelheim au commencement du mois d'Août, où il ſeroit tenu de ſe trouver (*y*).

XXXIII. *Concile d'Ingelheim ſur les prétentions de Hugues & d'Artaud.*

Les Evêques firent décrire le Chapitre du Concile de Carthage, qui leur avoit ſervi de regle; mirent au-deſſous leur Sentence, & firent remettre cet Ecrit à Hugues, qui le renvoya deux jours après à Robert Archevêque de Tréves; lui faiſant ſignifier, qu'il ne le reconnoiſſoit point pour ſon Juge, & n'obéïroit point à la Sentence qu'il avoit renduë contre lui. D'un autre côté, Artaud envoya les Actes de ce Concile au Pape, qui approuva la convocation qu'on avoit faite d'un Concile national; & afin de hâter la concluſion de cette affaire, il fit partir promptement Marin Evêque de Domarzo, pour préſider au Concile. Il ſe tint à Ingelheim près de Mayence, le premier de Juin (*z*). Les deux Rois Othon & Loüis y aſſiſterent, & environ trente tant Archevêques qu'Evêques, la plûpart du Royaume de Germanie, & pluſieurs Abbés. On y remarque en particulier Vicfrede de Cologne, Robert de Tréves, Artaud de Reims, Adalberon de Metz, Gauzlin de Toul, & Berenger de Verdun.

Après la lecture de l'Evangile & des Canons, le Légat Marin produiſit les Lettres qui faiſoient foi de ſa Légation, & qui en marquoient l'étenduë. Enſuite Loüis d'Outremer ſe leva, & ſe plaignit d'une maniere très touchante, de la maniere dont Hugues le Grand l'avoit traité; après quoi le Concile menaça d'excommunication ce Duc, à moins qu'il ne comparût devant le Concile au tems qui lui ſeroit marqué.

An de J.C. 939.

L'Archevêque Artaud ſe leva enſuite, & expoſa au Légat tout ce qui s'étoit paſſé entre Hugues & lui, depuis la mort de Seulfe, & toutes les violences qu'on lui avoit fait ſouffrir. On lut publiquement les deux Lettres du Pape au Concile (*a*), & on en fit une interprétation en Langue Tudeſque, à cauſe des deux Rois, qui n'entendoient pas le Latin. L'Archevêque Hugues, qui n'avoit pas voulu paroître au Concile, y envoya un Diacre, qui y lut les mêmes Lettres du Pape Agapit, qui avoient déja été luës au Concile de Mouſon. Mais le Légat expliqua les intentions du Pape, & produiſit d'autres Lettres plus récentes, & contraires aux premieres. Enfin, après quelques autres conteſtations, on confirma les Sentences qui avoient été autrefois renduës en faveur d'Artaud, pour la poſſeſſion de l'Archevêché de Reims (*b*).

On prononça de plus excommunication contre Hugues intrus dans la même Egliſe, & contre ceux qui l'avoient ſacré Evêque, comme auſſi contre ceux qui avoient reçû de lui l'Ordination, à moins qu'ils ne comparuſſent à Tréves dans le 8. de Septembre, & qu'ils ne fiſſent pénitence de leurs fautes.

On fit quelques autres Réglemens dans ce Concile, dont voici les plus remarquables. Que les Laïques ne donnent, ni n'ôtent aucune Egliſe à un Prêtre, ſans la permiſſion de l'Evêque*. Que toute la ſemaine de Pâques, & les trois Fêtes de la Pentecôte, ſçavoir, les Lundy, Mardy & Mercredy, ſoient honorées comme le Dimanche*. Que l'on obſerve le jeûne de la grande Litanie (le jour de S. Marc,) de même qu'aux Rogations avant l'Aſcenſion du Seigneur*. Les Laïques ne prétendront rien aux Offrandes qui ſe font à l'Autel*. S'il y a quelques procès touchant les dixmes uſurpées par les Laïques, on en rapportera le jugement au Concile Provincial*.

* Can. 4.
* Can. 6.
* Can. 7.
* Can. 8.
* Can. 9.

Le Concile indiqué à Tréves ſe tint au mois de Septembre (*c*). Le Légat Marin s'y étoit tranſporté avant le jour marqué, & y attendoit les Evêques; mais il n'en vint aucun ni du Royaume de Germanie, ni du Royaume de Lorraine. On y vit ſeulement Artaud de Reims, Vuidon de Soiſſons, Rodulphe de Laon, Vicfrede de Téroüane, & Robert Archevêque de

XXXIV. *Concile de Tréves.*

(*y*) *Flodoard. l. 4. Hiſt. Eccl. Remenſ. c. 35. Vide & Epiſtol. Artaldi ad D. Martinum Legat. t. 9. Concil. Labb. p. 627. & ſeq.*
(*z*) *Tom. Concil. p. 623.*
(*a*) *Epiſt. Artaldi ad Martinum Legat. t. 9. Concil. Labb. pag. 627. Vide & Flodoard. l. 4. Hiſt. Remenſ. c. 35.*
(*b*) *Concil. Ingelheim. Can. 2.*
(*c*) *Flodoardi Chronic. ad an. 948.*

Digitized by Google

An de J.C. 959.

Trèves. On y traita principalement l'affaire de Hugues le Grand, qui n'ayant pas comparu ni en personne, ni par commissaire, & ayant continué dans la révolte & dans les violences, fut frappé d'excommunication, comme rebelle à son Roi, & comme coupable d'une infinité d'excès.

Dans la même Assemblée, Vuidon Evêque de Suissons, s'accusa d'avoir imposé les mains à Hugues de Vermandois Archevêque de Reims : & le Légat, à la priere de Robert Archevêque de Trèves, & d'Arnaud de Reims, lui accorda le pardon. Enfin, on excommunia deux Evêques, Teduide & Yves, qui avoient été ordonnés par Hugues Archevêque de Reims. C'est ce qui fe passa de plus important dans ce Concile. L'excommunication prononcée contre Hugues, fut confirmée à Rome par le Pape Agapit en 949. (*d*) Robert de Trèves mourut de paralysie l'an 956. fe fut enterré dans le Cimetiere de fainte Valpurge, proche l'Eglise de S. Paulin. (*e*). Le Roi Otton le fit élire en la place Henry, qui lui étoit allié.

XXXV. *Brunon Evêque de Metz.*

Dans l'Eglise de Metz, après la mort de Frederic ou Valerie, arrivée en l'an 947. le Clergé & le peuple ayant choisi un Evêque que l'Abbaye ne nomme point, le Roi Henry, dans y avoir égard (*f*), leur donna pour Pafteur un fainct homme, nommé Brunon, ou Benoit, qui vivoit alors en odeur de fainteté dans la Suisse. Il étoit originaire de Suabe, étoit parent de Raoul Roi de Bourgogne, & avoit quitté un Canonicat de Strafbourg, pour fe retirer près de Tung (*h*), dans une valle folitaire, où il vivoit en Hermite dans la montagne d'Ecrod, qui avoit été autrefois fanctifiée par la retraite de S. Meginrade Moine d'Augie, & Precepteur d'Eraldin, nommée aujourd'hui Notre-Dame des Hermites. La reputation de Benoit lui attira des disciples, qui vivoient de travail de leurs mains, ayant défriché une montagne voifine, nommée de fon nom la Montagne Brunon, qu'ils rendirent propre à y nourrir des beftiaux (*i*). Adalberon Evêque de Bâle fon parent, lui donna la Terre de Sirne : & l'Abbeffe de Sanchon lui fit préfent de l'Ifle d'Aufnou, dans le lac de Zurie, pour l'aider à entretenir fa Communauté.

An de J.C. 959.

Brunon ayant été pourvû de l'Evêché de Metz, & voulant fuivre l'ardeur de fon zéle dans le gouvernement d'un peuple, qui étoit très-furieusement prévenu contre lui, & qui ne le voyoit dans cette place qu'avec une extrême répugnance : quelques fcélerats l'arrêterent, & lui firent le plus grand outrage que l'on puiffe faire à un homme (*k*), puis lui crevérent les yeux. Les Evêques informés de cet attentat, s'affemblerent à Duilbourg, & ce crime y fut mis en la même forte que les autres (*l*) l'Empereur Henry I. leur fit faire leur procés, & les condamna à mort (*m*). Nous avons une Lettre de Brunon en faveur de l'Abbaye de S. Arnoul : mais la date en est fi trouvée par (*n*).

L'Auteur de la Vie du bienheureux Jean de Gorze (*o*), qui vivoit en ce tems-là, dit que Brunon s'étant oublié de la pureté où il se qu'il avoit pratiquée dans la folitude, & étant déchu de la réputation de fainteté qu'il y avoit acquife, fut malheureusement arrêté par fes ferviteurs, qui lui crevérent les yeux dans un lieu fecret, après quoi il fe fon abdication dans une Affemblée d'Evêques : mais d'autres Ecrivains du pays (*p*) attribuent l'infulte qu'on lui fit, à la malice & à la cruauté d'un troupeau ingrat & indocile. Après fon abdication, il fe retira en Suiffe, où il avoit d'abord embraffé la vie folitaire, & on lui donna pour fa fubfiftance une Abbaye, qui eft aparemment celle d'Einsidlen, ou Notre-Dame des Hermites. Brunon y mourut le 3. d'Août 940. & y fut enterré. Son nom ne fe trouve point dans les Ecrivains Catalogues des Evêques de Metz (*p*), parce qu'il ne finit pas la vie dans cette Chaire. Adalberon lui fuccéda en 929. (*q*).

Adalberon étoit d'une naiffance illuftre ; ayant pour frere Frideric I. Comte de Bar, & étant proche parent du Comte Hugues oncle de la Comteffe Eve, Fondatrice du Prieuré de Lay, laquelle dit dans fon Titre de l'an 940. que fon époux étoit de la race de S. Arnoul & des fi rs de France. L'Empereur Otton appella Adalberon fon Compere, dans une Charte que fe trouve à l'Abbaye de S. Pierre de Metz (*r*). Gerbert, qui depuis fut Pape fous le nom de Sylvefre II. dit en général, que Frideric frere d'Adalberon, avoit pour Ancêtres des Ducs illus de fang Royal (*s*). Sigebert, dans la Vie de S. Guibert (*t*) Fondateur du Prieuré de

(*d*) *Hist. ad an.* 949.

(*e*) *Ivonis l. 1. annal. Trevir. p.* 461.

(*f*) *Hugo Flavinian. l. 1. Hift. Laub. p.* 118. *Flodoard. Chron. ad an.* 950.

Regionis Cantonum. Hiftif. annal. Fuld. annal. t. 3. p. 156. *Chron. Benet. t. 1. p.* 112.

(*h*) *Guillelmus in vita Gebeard. Augenfis. Epifc.*

(*i*) *Flodoard. ad an.* 951. *Urstisius, Germaniæ pleræque edit.*

(*k*) *Contin. t. 3. p.* 532.

(*l*) *Guil. Neub. rer. Anglic.*

(*m*) *V. L. Fab. ad Contin. p.* 571.

(*n*) *Ivon. Trevir. ubi fupra.*

(*o*) *Carmine. Metrifcripti S. Petri Metenf. p.* 53. Benoniam feu Benedictum, qui prædicti Eremitæ Meginradi, ac tenuis & humillimæ Pfaltes, ab ovibus ingratis & morbofis exul factus eft : cæcus enim hanc in Mauri Ecclefia Metenfis tanta fanctitatis Magiftra vitam duc ingreditur. *Ionas Hift. mf. de Metz.*

(*p*) *Gorzeq. mf. S. Arnulphi Metenf. & Calvifij. interpol. S. Apollin. p.* 631.

(*q*) *V. Gerard. ad hunc an.*

(*r*) Mauvillon Hift. de Metz, pp. 101. & 111.

(*s*) *Ignotus. Diuturni Belli apud Ingelh. n.* 3. *Hift. Franc. pag.* 870.

(*t*) Son pere étoit fuiffre Duc à Sanguine Regum.

(*u*) *Pro S. Guiberti Quedlinb. Annal. t. Benet. p.* 397. *Adalberti primum hic ex nomine Metenfi Epifc. qui nobilium Gerlandi-norum, & Chi-Lotharingiæ nobiliffimæ : erat progna Patris Frederici Duc. Cui Soli Frideric eft le Comte de Bar. Il eft nommé Duc de Lorraine dans la Charte de Fondation de l'Abbaye de Gorze de l'an 942. & dans Sigebert dans l'an 944. mais il ne fut proprement Duc de Lorraine qu'en 959. il fuccéda dans cette dignité à Brunon Archevêque de Cologne.*

An de J. C. 939. Gemblours, avance qu'Adalberon étoit le plus Chrétien de tous les Nobles, & le plus noble de tous les Chrétiens. La vie du B. Jean Abbé de Gorze (*u*) nous apprend que ce grand homme étoit d'une ancienne famille, & de sang Royal, tant du côté paternel que maternel; mais qu'à cause d'un second mariage de sa mere avec Richilson, il n'étoit nullement riche, quand il fut élû d'un commun consentement du Clergé & du peuple de Metz, pour Evêque de cette Eglise.

Enfin Adalberon, dans une Charte qu'il a donnée à l'Abbaye de sainte Glossinde de Metz, & que j'ai copiée sur l'Original, dit expressément, qu'il a fait présent à sainte Glossinde, de l'Abbaye d'Hastieres, de même qu'il l'avoit reçûë de son pere le Comte Vigeric, qui avoit sa sepulture dans l'Eglise de sainte Glossinde, dans laquelle ce Prelat avoit établi sa niéce Himiltrude pour Abbesse. D'autres (*x*) disent que Hugues Comte de Chaumontois, pere d'Udalric Archevêque de Reims, avoit un frere nommé Richilo, qui eut cinq fils; sçavoir, Frideric I. Duc de Lorraine, Adalberon I. Evêque de Metz, Volmar Comte de Salins, Vauzelin Seigneur de Port, un cinquiéme dont le nom est demeuré inconnu: mais nous sçavons, par le témoignage de l'Auteur de la Vie du B. Jean de Gorze, Auteur contemporain & très bien instruit, que Richilson n'étoit que beau-pere d'Adalberon, ayant épousé en secondes nôces la mere de ce Prélat.

XXXVI. *Etat de la Lorraine, lorsqu'Adalberon fut fait Evêque de Metz.*

Lorsqu'il entra dans la Chaire Episcopale de Metz, Raoul possedoit le Royaume de France, pendant que Charles le Simple, qui en étoit le légitime héritier, gémissoit dans les liens, sous la puissance d'Heribert Comte de Vermandois. Le Royaume de Lorraine étoit gouverné par Gillibert qui étoit, dit-on, grand oncle de notre Evêque, & gendre de Henry l'Oiseleur Roi de Germanie, duquel le Royaume relevoit. Après la mort de ce dernier, Othon son fils monta sur le Trône en 936. & après celle de Raoul, arrivée la même année, les Seigneurs François rappellerent d'Angleterre le jeune Louis fils de Charles le Simple, & le reconnurent pour Roi.

Le Royaume de Lorraine fut comme la pomme de discorde entre ces deux Princes. L'Evêque Adalberon prit parti dans cette dispute, & se déclara pour le Roi de France. Après la mort de Gillibert Duc de Lorraine, arrivée en 939. Othon étant entré dans ce pays, le réduisit assez aisément sous son obéissance. Il ne trouva d'opposition que dans le seul Adalberon Evêque de Metz, qui lui ferma les portes (*y*). Othon l'assiégea, & le força enfin à le reconnoître. Depuis ce tems l'Evêque vécut en bonne intelligence avec ce Prince, qui étoit très pieux. An de J. C. 939.

XXXVII. *Réforme de plusieurs Monasteres, procurée par l'Evêque Adalberon.*

L'affection que notre Prélat témoigna toujours pour les Religieux, son estime & son respect pour la vie monastique, & son zéle pour le rétablissement de l'observance réguliere dans les lieux où elle ne se trouvoit plus, lui firent donner le nom de Pere des Moines (*z*); & l'on peut dire qu'il eut plus de part qu'aucun autre au changement que l'on vit durant ce siécle dans la plûpart des Abbayes de la Lorraine, & des environs.

XXXVIII. *Réforme de l'Abbaye de S. Arnoû de Metz.*

Adalberon songea en 940. à réformer aussi les Chanoines de l'Abbaye de S. Arnoû, qui ayant quitté l'Observance canonique, établie par Crodegang dans l'Eglise de Metz, ou les Statuts dressés par le Diacre Amalarius, vivoient d'une maniere toute séculiere (*a*). Adalberon les avertit souvent de changer de conduite; & voyant qu'ils demeuroient incorrigibles, il résolut, par le conseil de tout son Clergé, de les chasser de cette Abbaye, & d'y mettre en leur place des Moines de l'Abbaye de Gorze. Les Chanoines en appellerent au Roi Othon, qui ayant murement considéré cette affaire, confirma ce que l'Evêque avoit fait, par une Charte du 10. de Janvier 941.

En ce même tems, Dieu suscita de saints Personnages, remplis du même zéle, qui porterent l'esprit de réforme dans les Abbayes de S. Maximin de Tréves, de Metloc, de Senones, de Montier-en-Derf, de Moyen-moutier, de S. Pierre, & de sainte Glossinde de Metz; sans parler de ceux qui sont plus éloignés. On vit aussi quelques nouvelles fondations de Monasteres; & quelques anciennes Eglises possédées alors par des Clercs, furent renduës ou données à des Religieux. De ce nombre furent S. Arnoû de Metz, & S. Vanne de Verdun. Mais il faut raconter ces événemens dans un plus grand détail.

XXXIX. *Réforme de Gorze. Vie du B. Jean de Gorze.*

La Réforme du Monastere de Gorze commença par les soins du Bienheureux Jean, qui fut depuis Abbé du même lieu, & qui est connu sous le nom de Jean de Gorze (*b*). Il étoit natif de Vendieres, autrefois Maison Royale sur la Moselle, à une lieu & demie de Pont-à-Mousson, tirant vers Metz. Ses parens étoient

(*u*) *Adalbero prater spem omnium, cum esset regii quidem paterná simul ac maternâ stirpe, longè retro usque ab hominum memoria sanguinis, sed ob res familiaris inopiam, quâ secundis nuptiis matris laborabat, conjux aliquanto tenuior, consensu omnium, publicis, quæ Ecclesiæ legitimisque suffragiis, in sacra Metensis Ecclesiæ Cathedra Pontificum Domino promovente sullevatur.* Vita Joan. Gorzien. p. 379. sæcul. 5. Bened.

(*x*) *Mf. de incendio Burgi, S. Remigii Marlot. t. 1. Metrop. Rhemens.*

(*y*) *Herman. Contract. & Sigebert. Gemblac. ad an. 939.*

(*z*) *Fragment. Histor. apud Mouriss., p. 311.* Adalbero qui ob favorem quem Monachis exhibebat, Monachorum Pater est appellatus.

(*a*) *Carthu Othon. 1. apud Mouriss., p. 304.* Posthabitâ Canonicæ Regulæ conversatione, laico more vivere maluerunt. Quos idem Episcopus potè crebertimas ammonitiones, incorrigibiles esse cognovit. *Vide & Charthum Adalberonis, p. 306.* Voyez aussi les Preuves.

(*b*) *Vita B. Joan. Gorz. Abb. apud Labb. t. 1. Bibl. nov. p. 741. & sæcul. 5. Benedict.*

An de J. C. 919. d'une condition honnête, & assez riches. Le pere de Jean étant déja sur l'âge, épousa une jeune personne de qualité, dont il eut Jean, & deux autres fils. Jean fut d'abord envoyé aux Ecoles à Metz, puis dans l'Abbaye de S. Mihiel, sous un Maître fameux, nommé Hildebolde, disciple du plus habile Docteur d'alors, nommé Remy. Jean reconnoît toutefois qu'il ne fit pas grand progrès dans cette Ecole. Il entra dans les Ordres, & fut fait Prêtre.

Après la mort de son pere, sa mere qui étoit encore jeune, s'étant remariée, Jean se trouva presque seul chargé du soin de ses freres, & des affaires de la maison; ce qui le mit en liaison avec quantité de personnes de qualité & de piété, & lui donna occasion de s'instruire des choses qui regardent l'economie de la campagne, où il réussit d'une maniere qui faisoit l'étonnement de ceux qui le connoissoient. Il demeura quelque tems dans la maison du Comte Ricuin, qui passoit alors pour un des plus prudens Personnages de son siécle. Il fut aussi lié d'amitié avec Dadon Evêque de Verdun, homme d'un génie supérieur, & d'une grande sainteté.

Il s'attacha à un Seigneur nommé Varnier, qui demeuroit à Fontenoy près de Toul, & il se chargea de la desserte de la Paroisse du lieu, qui étoit consacrée à S. Laurent. La proximité de la ville de Toul, lui procura la facilité de voir Bernier Diacre de cette Eglise, lequel étoit en réputation de sainteté & de doctrine. Il se mit sous sa conduite, & reprit ses études, comme s'il n'eût jamais étudié, & desservoit cependant l'Eglise de S. Laurent, où il passoit souvent les jours & les nuits en prieres. Ensuite il en donna la conduite à un saint Prêtre de Beausse, homme exact & sévére, qui ne lui laissoit passer aucune faute, sans l'en reprendre. On raconte que ce Prêtre ayant été pris par les Normands, & souvent jetté dans un puits, en étoit toujours sorti sain & sauf, par le mérite des Pseaumes qu'il récitoit continuellement.

Jean s'attacha ensuite à l'Eglise de Vendiere; & comme elle dépend de l'Abbaye de S. Pierre de Metz, il étoit obligé d'aller de tems en tems dans cette ville, faire ses fonctions dans l'Eglise du Monastere de S. Pierre, qui avoit depuis peu embrassé la Réforme. Il y avoit parmi les Religieuses, une sainte fille, nommée Geisa, qui vivoit séparée des autres, dans une très étroite observance, & dans une très grande austérité. Jean animé par les exemples & par les discours de ces bonnes Religieuses, & particuliérement par Geisa, qui se distinguoit par sa vertu, songea sérieusement à mener une vie plus parfaite, qu'il n'avoit fait jusqu'alors, & commença à étudier les choses qui pouvoient le plus contribuer à son dessein. Il lut d'abord, avec les Religieuses de S. Pierre, toute l'Histoire de l'ancien & du nouveau Testament; ensuite il étudia les Livres qui traitent de l'Office divin, & les Sacramentaires. Il ne négligea point le Calcul Ecclésiastique, plus nécessaire alors qu'aujourd'hui, pour sçavoir l'ordre des Fêtes Mobiles, & de l'Office de l'Eglise. Il lut avec soin les Canons des Conciles, les Livres Pénitentiaux, les Regles de conduite pour les Ecclésiastiques, les Loix des Princes séculiers, les Homélies des Peres, & les Vies des Saints. Ces lectures le dégoûtoient insensiblement du siécle; mais il étoit embarrassé sur le choix d'un lieu où il pût se retirer: car l'observance exacte de la Regle monastique étoit tellement oubliée, qu'il ne connoissoit alors aucun Monastere ni au-deçà, ni au-delà des Alpes, où elle fût en vigueur. An de J. C. 919.

XL. *Roland & Varimbert, deux saints Chanoines de Metz.*

Il y avoit alors à Metz deux Chanoines de sainte vie, dont l'un nommé Roland, vivoit fort retiré en l'Oratoire de S. Michel, dans l'endroit le plus écarté de la Cathédrale, & l'autre nommé Varimbert, vivoit de même dans la retraite près l'Eglise de S. Sauveur. Ces deux Personnages passoient leur vie dans l'exercice continuel de la Priere & de la Psalmodie. Jean les voyoit souvent, & profitoit beaucoup de leur conversation, & de leurs instructions. Il avoit même commencé de se bâtir près de S. Sauveur une cellule, pour y vivre en Réclus: mais ayant fait réflexion sur les inconvéniens de ce genre de vie, au milieu d'une grande ville, il résolut d'aller à Verdun visiter un Réclus nommé Humbert, qui y étoit en grande réputation de saintete & de science. Il le trouva tel qu'on lui avoit dit; il converſa avec lui pendant quelques jours, lui fit sa confession générale, & reçut de lui une pénitence salutaire.

XLI. *Lambert, Hermite de la forêt d'Argonne.*

En même tems ayant ouï parler d'un autre Hermite nommé Lambert, qui vivoit dans la forêt d'Argonne, il l'alla visiter, & demeura près de lui dans une cellule pendant quelques jours; mais il fut obligé de se retirer quelque tems après, ayant remarqué que cet homme n'étoit ni cultivé par l'étude, ni poli par l'éducation; n'ayant ni regle, ni uniformité dans ses exercices, ni dans sa conduite; vivant d'une maniere si dure & si bizarre, que nul ne pouvoit s'accommoder avec lui: car il négligeoit entiérement la bienséance, & ne se mettoit pas en peine de couvrir sa nudité. Il faisoit quelquefois cuire un pain d'un boisseau entier de farine, qui lui duroit un ou deux mois, & qui se durcissoit de telle sorte, qu'il n'en pouvoit couper qu'avec une hache. Il en prenoit chaque jour, ou après plusieurs jours de jeûne, selon sa fantaisie, une certaine portion; il cuisoit de même dans une chaudiere des légumes ou des herbes, qui lui duroient tant qu'il eût mangé le tout. Quelquefois il sortoit brusquement de sa cellule, & alloit par les villes & les villages, puis retournoit dans son Hermitage. D'autres fois il commençoit la Messe durant la nuit, ou le matin, ou le soir, n'observant aucune heure pour cela, ni pour ses repas, ni pour ses au-

An. de J. C. 933. Ann. Saxo. 933.

tres exercices. Tel étoit l'Hermite Lambert.

Jean ne laissa pas de bâtir une cellule auprès de la fienne, & d'effayer d'imiter fes auſteri-tés : mais ayant reçû quelques visites de Hum-bert le Récluſe de Verdun, dont on a parlé, & d'un faint homme nommé André, natif de Bre-tagne, qui fuyant les courſes des Normands, s'étoit retiré, par la permiſſion de Dadon Evê-que de Verdun, avec pluſieurs de ſes compa-triotes, dans l'Abbaye de Montfaucon ; ils lui conſeillerent de quitter Lambert, & d'aller vi-ſiter les tombeaux des Apôtres. Comme il en avoit formé la réſolution depuis long-temps, il fe le voyage de Rome avec un Diacre nommé Bernacre ; de-là il alla au Mont Caſſin, où il conſidéra curieuſement les reſtes de l'obſer-vance, qu'on y voyoit encore. Il viſita enſuite le Mont Gargan, célébre par l'apparition de S. Michel, & les ſerviteurs de Dieu qui y ſont ré-trouiez dans le Monaſtere de S. Sauveur au pied du Mont Vélore.

X. I. II. Approuvé Archevêque de Trèves, homme d'une grande ſainteté.

Etant de retour en Lorraine, il réſolut, avec le conſeil de Humbert le Récluſ, de vivre en reppos dans ſon Pays, puiſqu'il ne pouvoit faire mieux, ne trouvant aucun lieu de retraite qui lui convînt. Cependant il y avoit à Toul un homme vénerable, nommé Agenulfe, ou Enoul-fe, qu'avoit été Archidiacre de cette Egliſe, & qui ayant diſtribué tous ſes biens aux pauvres, s'étoit retiré dans une celluſe attenante le Cloî-tre des Chanoines, d'où il ne ſortoit preſque jamais pour aller à l'Egliſe. Il n'avoit qu'un ſerviteur pour le ſervir, & le S. Evêque Gauzlin avoit loin de lui fournir les choſes né-ceſſaires à la vie. Un jour étant ſeul dans ſa celluſe, il ouït une voix qui lui dit *. *Je vous Ibid. vol. 14. ſalue, heureux les bâtards de la terre, & je vous dé-clare que vous hériterez de Jacob votre pere : car la bouche du Seigneur a dit ces choſes.*

Ces paroles lui cauſerent d'abord de l'effroi ; enſuite il jugea que c'étoit un oracle, & une prédiction que Dieu lui avoit fait entendre. Peu de temps après, Humbert, ce ſaint Re-cluſ de Verdun, le vint viſiter. Enoldfe en fut ſurpris ; mais étant entrés en converſa-tion, Humbert lui fit connoître qu'il étoit ve-nu pour l'exhorter à ſe retirer avec lui dans quelque lieu ſolitaire, où ils puſſent ſervir Dieu avec plus de liberté & de perfection qu'ils ne pouvoient faire dans les villes. Ils partirent en-ſemble ; & ayant paſſé la Moſelle, ils s'enfon-cerent dans une caverne, au fond de la foreſt voiſine. Ils n'y demeurerent pas long-temps ſans être découverts : ce qui les obligea à re-tourner chacun dans leur celluſe.

Comme ils brûloient d'ardeur pour la retrai-te, Humbert conſeilla bien-tôt après à Enoldfe de faire venir Jean, pour concerter avec lui ſur les moyens d'exécuter leur réſolution. Ils le vi-rent enſemble à Toul dans la celluſe d'Enoldfe ; & Jean ne voulut pas en cela faire ſeulement les fonctions, il conſulta Geila, cette ſainte Re-ligieuſe de S. Pierre de Metz, & quelques autres du même Monaſtere. Il vit Sulcho Clerc de l'Abbaye de S. Martin, hors des murs de la mê-me ville : Rundiſaque Prêtre de l'Abbaye de S. Symphorien, ſituée alors hors la ville, du cô-té de Midy & enfin Benacre, qui avoit fait avec lui le voyage de Rome ; car Humbert & Varimbert étoient morts. / Leur commune ré-ſolution fut, puiſqu'il y avoit peine d'obſer-vance exacte dans la France, de paſſer en Ita-lie, où Jean diſoit avoir remarqué aux environs de Boveron, des lieux incultes & reculés, où ils pourroient aſſûrement vivre du travail de leurs mains, à l'imitation des Ancients Peres. Il leur parla auſſi du Mont Caſſin, & du Monaſtere de S. Sauveur près le Mont Vélore, où il avoit vû pluſieurs ſaints Serviteurs de Dieu.

XLIII. On ſe prépare à ſortir de la France & à faire un pé-lerinage.

Comme ils diſpoſoient toutes choſes pour leur voyage, la chaſſe ne put être ſi ſecrette, qu'elle ne vînt à la connoiſſance d'Adalberon Evêque de Metz, par le moyen de Bernacre ſon Diacre, qui étoit de la partie. Ce qui ne leur pas pouvoit s'abſenter, ſans en donner avis à ſon Evêque. Adalberon ayant ſçû leur deſſein, leur offrit l'Abbaye de Gorze (*e*), qu'il n'eſt pas ſûre éloignée de la ville, mais qui l'eſt beaucoup du tumulte du monde, par ſa ſituation. Ce Mo-naſtere étoit alors dans un état déplorable, à moitié ruiné, habité par un très petit nombre de Religieux, qui n'avoient que l'habit de Re-ligion. Les biens de l'Abbaye étoient poſſédés par le Comte Albert, ou Adelbert, homme féroce & violent, à qui l'Evêque Adalberon avoit donné ces biens, en récompenſe des ſer-vices qu'il lui avoit rendus à la guerre.

Jean qui déſiroit ardemment s'enloigner de tout bruit, pour vivre entiérement inconnu au monde, ne conſentit à accepter les offres de l'Evêque, que parce qu'il en jugea l'exécution impoſſible, parce que la cauſe de l'humble Bernar-ne & farouche du Comte Adelbert, qu'il ne croyoit pas diſpoſé à relâcher les biens de l'Ab-baye de Gorze qu'il poſſédoit, que parce qu'il ne donnoit pas par Benoît Evêque de Ver-dun, & frere d'Adelbert, qui étoit auſſi d'un eſprit ardent & impétueux, ne s'y oppoſa de tout ſon pouvoir. Toutefois, lorſque Bena-cre eut témoigné à Adalberon qu'ils accepte-roient volontiers l'offre qu'il leur faiſoit de l'Ab-baye de Gorze, il la leur donna ſur le champ ; & peu de temps après il retira des mains du Comte Adelbert tous les biens qui en dépen-doient, & les leur remit.

Ils entrerent dans ce Monaſtere en 933. au nombre de ſept : Egrovit, Enoldfe, Jean, Sul-cho, Rundiſaque, Bernacre & deux jeunes hommes, Theutongue ſerviteur d'Enoldfe, & Thaulbert neveu de Rundiſaque. Ils y demeu-

(*e*) An 933. Vita S. Joan. Gorzien.

An de J. C. 939.

rerent quelque tems en habits de Clercs, en attendant la venuë d'Adalberon. Lorſqu'il y fut arrivé, ils lui demanderent la permiſſion d'élire leur Abbé; & l'ayant obtenuë, ils choiſirent unanimement Einolde, qui ayant fait profeſſion ſolemnelle de vive voix, & par écrit, de la Régle de S. Benoît, ſe revêtit auſſi-tôt de l'habit monaſtique, en revêtit ſes ſix Compagnons, & reçut leur profeſſion d'obéïſſance. On donna à Jean le ſoin du temporel; & le peu d'anciens Religieux qui reſtoient en ce lieu, ſe virent engagés par l'exemple de ceux-ci, de ſuivre le même genre de vie.

Ils ſe trouverent d'abord dans une aſſez grande pauvreté: mais Dieu la leur rendit agréable, par l'attrait de ſon amour, & inſpira à pluſieurs perſonnes de piété, le déſir de venir dans leur Monaſtere, & de lui faire part de leurs biens. Jean qui étoit chargé du détail des affaires, fit donation de tous ſes biens à Gorze, & y attira bien-tôt ſes deux freres, & même ſa mere, qui étant devenuë veuve, demeura au-dehors du Monaſtere; ayant ſoin de travailler aux habits des Religieux. Elle y perſévéra juſqu'à ſa mort, qui fut précieuſe aux yeux de Dieu. Toutefois Jean, en donnant ſes biens patrimoniaux, & ceux de ſes freres, au Monaſtere, laiſſa à ſes plus proches héritiers la liberté de les racheter, en rendant à l'Abbaye trente livres d'argent.

XLIV. *Humbert Reclus de Verdun, ſe rend à Gorze. Sa Vie.*

Dès que le bruit de ce nouvel établiſſement ſe fut répandu, pluſieurs perſonnages déja illuſtres par leur ſainteté, & d'autres pouſſés du déſir d'une plus haute perfection, vinrent ſe rendre Religieux à Gorze. Humbert, ce bon Reclus de Verdun, dont nous avons parlé plus d'une fois, y vint avec un de ſes neveux, nommé Milon. Humbert avant ſa réclusion, avoit fait le voyage de Rome; & à ſon retour s'étoit bâti une cellule, & s'y étoit renfermé. Il s'y appliqua à l'oraiſon & à la lecture, avec tant de ſuccès, qu'il devint bien-tôt très habile, quoiqu'auparavant il n'eût aucune teinture des ſciences. A ſon exemple, deux ſaintes femmes s'enfermerent ſéparément dans des cellules aſſez voiſines de la ſienne, afin qu'il pût par ſa fenêtre leur donner les inſtructions dont elles avoient beſoin. Il en convertit encore deux autres dans la même ville, dont l'une fut la premiere Abbeſſe de Bouxiéres, fondée par S. Gauzlin Evêque de Toul *. Ces deux Servantes de Dieu entrerent dans le Monaſtere de Bouxiéres; & depuis qu'elles y furent, Dieu y en attira pluſieurs autres, qui y vécurent avec grande édification. Humbert, après avoir demeuré quelque tems à Gorze, en fut tiré pour être Abbé de S. Epvre, où il mourut chargé d'années & de mérites.

* An de J.C. 936.

Un autre fameux Perſonnage du nombre de ces premiers Réformés de Gorze, fut André, lequel étant déja âgé, fut envoyé à Rome à la priere du Pape Agapit, pour établir la Vie monaſtique dans l'Abbaye de S. Paul. Il y alla avec un Religieux de Luxeu, qui depuis peu s'étoit rendu à Gorze. André mourut à Rome, après avoir rétabli l'Obſervance réguliere dans le Monaſtere de S. Paul.

An de J. C. 939.

XLV. *Converſion de Frideric, oncle d'Adalberon Evêque de Metz, & d'Odilon Princier de Verdun.*

Frideric oncle de l'Evêque Adalberon, avoit été mis fort jeune au Monaſtere de ſaint Humbert en Ardenne; & ſuivant l'exemple des Religieux qui y vivoient alors, il s'étoit fort répandu dans le monde & dans les affaires, où il avoit acquis de la réputation. Il vivoit auprès de ſon neveu l'Evêque Adalberon, & avoit ſoin de ſon temporel. Comme ſon âge lui donnoit quelque aſcendant ſur l'Evêque, il le reprenoit aſſez librement de ſes traits de jeuneſſe, & de ſes entrepriſes non néceſſaires. Frideric voyant la vie exemplaire des Religieux de Gorze, ſe ſentit touché de componction, quitta la vie diſſipée qu'il menoit, & ſe retira dans ce Monaſtere, dont bientôt après il fut élu Abbé. Enſuite Richard Evêque de Liége, le demanda pour gouverner le Monaſtere de S. Humbert, & Frideric y finit ſaintement ſa vie dans l'exercice d'une obſervance exacte & rigoureuſe. Il fut enterré à S. Maximin de Trêves, où il mourut, y étant allé pour aſſiſter à la Dédicace de l'Egliſe de ce Monaſtere (*d*).

Il y avoit à Verdun un Chanoine nommé Odilon, qui poſſédoit la premiere dignité de cette Egliſe après l'Evêque. Quoiqu'il jouit de grands biens, & fût en réputation d'honneur & de probité, il ſe dégoûta du monde, ſe retira à Gorze, y vécut nombre d'années dans l'auſtérité d'une vie pauvre & pénitente, & fut enfin envoyé à Stavelo, pour réformer ce Monaſtere. Il le gouverna quelque tems en qualité d'Abbé (*e*), & y mourut, après y avoir rétabli une parfaite obſervance.

XLVI. *Converſion d'Angilram Princier de Metz.*

Angilram, qui avoit premiérement été Princier de l'Egliſe de Toul, & enſuite de celle de Metz, & qui étoit dans le monde comblé d'honneur & de richeſſes, fut auſſi du nombre des premiers Religieux Réformés de Gorze. Il ſe préſenta à ce Monaſtere avec de grands biens, & y fit des donations de Terres conſidérables. Ces raiſons, jointes à ſon âge, & à ce qu'il avoit été dans le monde, le firent beaucoup reſpecter par les Religieux, qui avoient pour lui tous les égards imaginables, tant pour la nourriture, que pour tout le reſte: mais Angilram ne s'en contentoit pas encore, il croyoit qu'on lui devoit beaucoup davantage. Il ſe mêloit de cenſurer la conduite des Superieurs, il ſoutenoit contre eux ceux qui avoient quelque mécontentement, comme cela arrive quelquefois. Il s'élevoit contre leurs répréhenſions, & n'en tenoit compte;

(*d*) An 942. *Brouwer. annal. Trevir. l.* 9.
(*e*) Il aſſiſta au Synode de Verdun en 949. avec Einolde Abbé de Gorze.

Digitized

An de J.C. 939.

en un mot, il troubloit la paix du Monaſtere par ſa hauteur, & par ſa conduite peu réguliere & peu ſoûmiſe. L'Abbé Einolde ne négligeoit rien pour le rappeller à ſon devoir, uſant de toute ſa prudence, pour lui faire goûter ſes avertiſſemens. Un jour qu'Angilram s'étoit emporté plus que de coutume, l'Abbé le reprit avec beaucoup de sévérité & de force. Angilram tout d'un coup ſe leve du Chapitre, & ſort avec impétuoſité, réſolu de quitter le Monaſtere, & de retourner au ſiécle.

Quelques Religieux allerent après lui; & l'ayant trouvé à la porte du Monaſtere, en colere, & demandant qu'on lui rendit ſes biens; ces bons Religieux ſe jetterent à ſes pieds, le conjurerent de rentrer, par tout ce qu'il y a de plus touchant dans la Religion, & avec toute la tendreſſe dont ils furent capables, lui remontrant le tort qu'il ſe faiſoit, même dans l'eſprit des gens du monde. Il demeura long-tems inflexible dans ſon mauvais deſſein, & ferma l'oreille à toutes leurs raiſons. Comme ils inſiſtoient toujours, Dieu jetta ſur lui ſon regard favorable; & tout d'un coup ſon cœur ſe trouva changé. Il verſa ſur le champ un torrent de larmes, il rentra dans le Cloître, prit un faiſſeau de verges dans ſes mains, vint nud au Chapitre, ſe proſterna ſur la terre, criant qu'on frappât ce Religieux rebelle; qu'on n'épargnât point ce ſuperbe, qui avoit foulé aux pieds les ſaintes Regles. L'Abbé & les Religieux ſe leverent, accoururent à lui, le releverent de terre, le conſolerent, & le reçurent au milieu d'eux comme auparavant.

Ce ne fut plus le même homme. Il n'eut plus d'amour que pour la ſolitude; le ſilence, les humiliations, les jeûnes, les travaux les plus rudes & les plus humilians, faiſoient tout ſon plaiſir. Il commença à ſe retrancher du manger peu à peu, en ſorte qu'il ſe réduiſit à ne prendre qu'une très petite quantité de nourriture; ne voulant plus uſer de ce qu'il aimoit le mieux autrefois, & feignant d'en avoir du dégoût. Enfin il fit ſi bien, qu'il ne vivoit plus que d'un peu de bouillie, paſſant même pluſieurs jours au pain & à l'eau. Ces auſtérités ne l'empêchoient pas de ſatisfaire à tous ſes devoirs de Religieux, faiſant la cuiſine à ſon tour, lavant les habits & les ſouliers des Religieux, travaillant au jardin comme le dernier des Freres; faiſoit ſon office de Prêtre ſemainier, & toutes les autres fonctions du Cloître & de l'Egliſe, ſans uſer d'aucune diſpenſe, ayant toujours le viſage gay & content.

Il s'étoit comme approprié une eſpéce de loge ou de Chapelle, qui étoit bâtie ſur le tombeau de Crodegang Evêque de Metz, qui avoit été enterré à Gorze. Angilram s'y retiroit après l'Office de la nuit, & y demeuroit juſqu'à la ſeconde ou troiſiéme heure du jour, faiſant pluſieurs génuflexions, pour vaincre le ſommeil, & vacquant à une oraiſon continuelle. Il n'uſoit que très peu & très rarement de la liberté qu'on accordoit quelquefois aux Religieux de parler, ſe retirant auſſitôt dans ſa cellule, pour y réciter des Pſeaumes; dans tout le reſte, prévenant, honnête, & cherchant à faire plaiſir à ſes Freres. Ses habits marquoient le mépris qu'il faiſoit de lui-même. Il portoit toujours un cilice. Il quitta volontairement la place que lui donnoit au Chœur ſa qualité de Prêtre, & y prit le dernier rang, ſous prétexte de ſa foibleſſe & de ſes infirmités: car en effet, ſur la fin de ſa vie, il devint ſi exténué, qu'il ne pouvoit ni travailler, ni ſe ſoûtenir. Dieu lui fit connoître en ſonge le tems de ſa mort, qui arriva la nuit qui ſuivit la Fête de S. Gorgon, Patron de l'Abbaye de Gorze, qui y eſt honoré le 9. de Septembre. En même tems un Religieux de l'Abbaye de Senones, éloignée de plus de vingt lieuës, & qui avoit ſociété de prieres avec celle de Gorze, eut une révélation qu'Angilram étoit mort, & qu'il falloit ſonner les Cloches pour lui. On ignore l'année de ſon trépas.

An de J.C. 939.

XLVII. *Anſtée, Abbé de S. Arnoû, tiré de l'Abbaye de Gorze.*

Anſtée ſecond Abbé de S. Arnoû depuis l'introduction des Religieux dans cette Abbaye, fut auſſi du nombre des premiers Réformés de Gorze. Il ſuccéda à Heribert ou Albert en l'an 945. Il avoit été Archidiacre de Metz; puis étant entré à Gorze, il en fut fait Doyen, & chargé d'une partie du gouvernement de la Communauté. De-là ayant été nommé Abbé de S. Arnoû, il en répara les édifices, rétablit les biens, y rappella l'abondance, & ferma tout le Monaſtere d'un mur capable d'arrêter les efforts des ennemis. Il ne put toutefois l'achever auſſi-tôt qu'il l'auroit déſiré, à cauſe de la guerre qui s'alluma entre l'Empereur Othon, ſon fils Liuthulfe, & ſon gendre Conrade. Anſtée mourut le 7. de Septembre 960.

On parlera ailleurs de trois Hommes illuſtres par leur ſainteté, qui ſortirent du même Monaſtere; ſçavoir, Blidulphe, Villaume & Acherique (*f*). On y peut joindre Hugues ou Ogo, Abbé de S. Maximin de Tréves, & enſuite Evêque de Liége; Rembert Abbé de Senones, Guibert Fondateur de Gemblours, Malcalenus Abbé de Vaſſor au Diocéſe de Liége, Iſaac Chanoine de Verdun, Odolbert, & pluſieurs autres ſaints Perſonnages, qui illuſtrerent par leur ſainte vie ce célebre Monaſtere, ou qui en furent tirés, pour rétablir la diſcipline réguliere dans d'autres Abbayes du Pays.

XLVIII. *Caractere du B. Jean de Gorze.*

Pour revenir au Bienheureux Jean de Gorze, l'Auteur de ſa Vie, qui étoit contempo-

(*f*) *Vita B. Joan. Gorz. n. 69. p. 383. Jagnl. 5. Bened. & ibidem, p. 412. ex Richerii Senon. l. 2. c. 9.*

An de J.C. 939. rain, & qui l'avoit connu, en fait un portrait très édifiant. Son obéïſſance étoit telle, qu'il ne faiſoit jamais rien ſans l'avis de ſon Abbé, qui s'étoit entiérement déchargé ſur lui du ſoin du temporel de ſon Monaſtere ; & quoique ſon Supérieur lui eût témoigné qu'il n'exigeoit point de lui qu'il lui rendît un compte ſi exact, il ne ſe départit jamais de ſa premiere exactitude, & ne paſſa jamais un mois, ſans lui faire voir le journal de ſes comptes. L'Abbé ne le trouva jamais difficile dans le choix des emplois qu'on lui confioit. S'il lui donnoit la charge de Prieur, il le trouvoit prêt ; s'il lui donnoit celle de Doyen, de même ; s'il le chargeoit du ſoin des hôtes ou des infirmes, il s'en acquittoit ſans témoigner la moindre peine ; toujours égal à lui-même, & toujours uniforme dans la réſolution qu'il avoit priſe de conſacrer ſa vie à Dieu par l'exercice d'une parfaite obéïſſance.

Sa patience étoit à l'épreuve des plus grandes injures, & des travaux les plus durs. Frideric oncle de l'Evêque Adalberon, & dont nous avons parlé cy-devant, étoit Prieur de Gorze, & Jean étoit ſous ſa dépendance comme Officier du Monaſtere. Souvent Frideric, qui n'avoit pas entiérement quitté les manieres du monde, & qui étant homme de grande qualité, avoit accoutumé de commander avec empire, parloit à Jean d'une maniere injurieuſe & inſultante, même en préſence des Séculiers. Jean ne lui répondoit pas plus qu'une ſtatue ; mais ſe jettant à terre à ſes pieds, gardoit un profond ſilence. Quand Frideric étoit rentré en lui-même, & qu'il conſidéroit la faute qu'il avoit faite, en maltraitant ainſi ce ſaint Religieux, il l'alloit trouver, & ſe proſternant à ſes pieds, il lui diſoit : *Vous m'avez aſſommé. Moi ?* répondoit Jean. *Oui, votre patience me fait mourir. Dites plutôt, mon Pere*, répliquoit Jean, *que votre emportement vous donne la mort.* Ils ſe ſéparoient ainſi les meilleurs amis du monde. C'étoit le ſeul foible de Frideric, que ces émotions, qui l'emportoient quelquefois malgré tous les efforts qu'il faiſoit pour les réprimer : mais il les expioit bien après, par ſes larmes & par ſon repentir.

Quoique Jean fut très occupé des affaires du Monaſtere, il ne manquoit jamais, ſans une très urgente néceſſité, aux fonctions humiliantes de faire à ſon tour, le pain, la cuiſine, la leſſive, & de laver les pieds des Freres, ſelon la Regle ; & tout ſévére qu'il fût à ſa perſonne même, il étoit très indulgent envers les autres, leur accordant libéralement ce qu'il ſe refuſoit. Il ne retournoit jamais à ſon lit après les Nocturnes ; mais il employoit tout l'intervalle qui eſt quelquefois fort long, ſurtout pendant l'hyver, entre les Matines & les Laudes, qu'on ne doit commencer, ſelon la Regle de S. Benoît (*g*), qu'au point du jour ; il employoit, dis-je, tout ce tems à réciter des Pſeaumes, tantôt droit, tantôt aſſis, tantôt à genoû, pour vaincre le ſommeil ; il alloit tantôt à un Autel, tantôt à un autre, puis il ajuſtoit les lampes de l'Egliſe, ou il alloit viſiter ceux qui pendant ce tems apprenoient le chant ; ou enfin il faiſoit des filets, ou il ſortoit, pour voir aux Etoiles, quelle heure il étoit.

An de J.C. 939.

XLIX. *Longueur des Offices de la nuit à Gorze.*

Dans les commencemens, les Religieux de Gorze s'étoient preſcrit trois Oraiſons pendant chaque nuit ; & lorſqu'ils étoient aſſemblés au Chœur, ils récitoient trente Pſeaumes depuis le cent dix-neuviéme, les ſéparant en trois dixaines ; & interpoſant après chaque dixaine une Priere. Les dix premiers Pſeaumes étoient pour les défunts, les dix ſuivans pour les amis du Monaſtere, les dix autres pour tout le monde en général. Après quoi on chantoit l'Office régulier & ordinaire. Pendant les nuits d'Eté, qui ſont plus courtes, on ſe contentoit de dire les quinze Pſeaumes Graduels ; & près chaque cinq Pſeaumes on récitoit une Priere ; puis ſuivoit l'Office Canonique. Pour occuper les Religieux plus long-tems à l'Office de la nuit, ils y récitoient de fort longues Leçons ; en ſorte qu'un jour le Bienheureux Jean dont nous parlons, lut en une ſeule Leçon tout le Prophéte Daniel. Depuis la Septuagéſime juſqu'au Dimanche de la Paſſion, on liſoit au Chœur tout le Pentateuque, Joſué, les Juges & Ruth ; & depuis le Dimanche de la Paſſion juſqu'à Pâques, tout Jeremie ; au lieu que dans la ſuite, on fut obligé, à cauſe de l'infirmité de pluſieurs, d'abréger un peu ces Leçons, & de lire au Réfectoire ce qu'on n'avoit pas lû au Chœur. Après les Matines, il y en avoit qui récitoient tout le Pſeautier, en attendant le point du jour. Telle étoit dans les commencemens la diſcipline de l'Abbaye de Gorze.

Les études de Jean ſe bornoient à l'Ecriture & aux Peres de l'Egliſe, ſur-tout à S. Gregoire le Grand, dont il s'étoit rendu la lecture ſi familiere, qu'il ſçavoit ce Pere preſque par cœur ; & ce qui étoit fort rare en ce tems-là, où à peine trouvoit-on, dit l'Auteur de ſa Vie, les Livres entiers de S. Auguſtin ſur S. Jean, ſur les Pſeaumes & ſur la Trinité ; le Bienheureux Jean fit ſi bien, qu'il les eut, & les lut tous. En liſant les Livres de S. Auguſtin ſur la Trinité, il conçut le deſſein d'étudier les Introductions aux Cathégories, pour mieux entendre ce que le S. Docteur dit des rélations divines ; mais l'Abbé Einolde l'en détourna, & lui dit de s'occuper à l'étude de l'Ecriture ; que cela lui ſuffiroit pour l'édifier, & pour le rendre aſſez ſçavant. Il ſe mit donc de nouveau à étudier les Livres ſaints, auſquels il joignit S. Gregoire le Grand ſur Ezechiel. Il s'étoit propoſé d'imiter

(*g*) *Regul. S. Bened. cap.* 8. Matutini, qui incipiente luce agendi ſunt, ſubſequantur.

An de J. C. 939.

les SS. Paul, Antoine, Hilarion, Macaire, Pacome, Martin & Germain; mais il avoit un attrait particulier pour la vie de S. Jean l'Aumônier, qu'il ſçavoit parfaitement, & dont il citoit fort à propos & fort agréablement des traits d'édification.

L. *Economie du B. Jean de Gorze.*

Il avoit un très grand talent pour l'économie; & entre ſes mains les biens du Monaſtere s'accrurent très conſidérablement, donnant ſes ſoins à faire bien cultiver les terres, à bâtir des moulins & des étangs, à avoir des rivieres pour la pêche, & des troupeaux de toutes ſortes de beſtiaux; des oiſeaux tant ſauvages que domeſtiques; des animaux même ſauvages, pour les beſoins des malades, & pour les hôtes & les ſurvenans. Il s'appliqua ſur-tout à acquérir de pêles, pour faire du ſel dans la ville de Vic, célébre en ce tems-là par le commerce du ſel. Il répara les anciennes, que l'Abbaye y poſſédoit, & y en fit de nouvelles, qui produiſirent dans la ſuite de très grands profits. Il conſtruiſit pluſieurs bâtimens, tant au dedans qu'au dehors du Monaſtere. Il fit environner l'Abbaye d'un mur ſi fort, qu'il pouvoit réſiſter à une armée. Il mit à l'Egliſe & à la Sacriſtie une infinité de riches ornemens, & de meubles précieux d'or, d'argent & de cuivre.

LI. *Auſtérités du B. Jean de Gorze.*

Dans les commencemens de ſa retraite à Gorze, il s'étoit preſcrit un jeûne perpétuel au pain & à l'eau; & encore ne prenoit-il qu'une demie livre de pain, qui eſt la moitié de ce que S. Benoît en permet; & de l'eau, moitié de ce que l'on en ſervoit aux autres Religieux, en y mêlant très peu de vin. Il n'uſoit ni de ſel, ni de légumes, ni d'herbes, & beaucoup moins des autres choſes qui ſont permiſes par la Regle ou par l'uſage. Il obſervoit ce jeûne tous les jours, à l'exception des Fêtes & des Dimanches, hors le cas de maladie, ou de néceſſité. Mais ſon Abbé ayant remarqué que cette rigueur alloit à lui ruiner entiérement la ſanté, lui ordonna de changer cette maniere de vie. Ainſi Jean ſe contenta d'ajoûter aux jeûnes preſcrits par l'Egliſe & par la Regle, deux Quarantaines, ou deux Carêmes, l'un avant Noël, & l'autre avant Pâques. Il commençoit le premier aux Ides de Septembre, c'eſt-à-dire, le 14. de ce mois, auquel les autres Religieux, ſuivant la Regle de S. Benoît, obſervent le jeûne regulier, & mangent à l'heure de None, c'eſt à-dire, deux ou trois heures après midy. Il commençoit ſon ſecond Carême après l'Octave de l'Epiphanie. Pendant ces deux Carêmes, il mangeoit les Dimanches, Mardy & Jeudy, comme le reſte de la Communauté; mais il paſſoit les autres jours de la ſemaine au pain & à l'eau, ainſi qu'on l'a dit. Que s'il arrivoit quelques Fêtes ces jours-là, ou que pour quelqu'autre raiſon, par exemple, à cauſe de l'hoſpitalité, il fût obligé de violer la regle du jeûne qu'il s'étoit preſcrite, il réparoit cela par d'autres jeûnes aux autres tems, ne jeûnant jamais moins de quarante jours pour ces deux Carêmes. Or il avoit grand ſoin d'éviter l'oſtentation, & de rien faire devant les ſéculiers, qui pût lui attirer la réputation d'une ſainteté extraordinaire. Auſſi quand il étoit en campagne, il n'obſervoit pas cette maniere de vivre, & ſe contentoit, à ſon retour, de réparer par autant de jours de jeûnes, ceux qu'il n'avoit pas obſervés dans le voyage.

An de J. C. 939.

LII. *Varangéville & Port, reſtitués à l'Abbaye de Gorze.*

Le nombre des Religieux de Gorze s'étant beaucoup augmenté, & l'ardeur que l'Evêque Adalberon avoit d'abord témoignée pour leur procurer la ſubſiſtance, s'étant rallentie, ils ſe trouverent dans une très grande diſette; ce qui les porta à prendre la réſolution de ſe retirer à l'Abbaye de S. Maximin de Tréves, qui avoit depuis peu reçû la Réforme par les ſoins d'Ogon Abbé de ce Monaſtere, & par le ſecours de Giſlubert Duc de Lorraine. Le vénérable Einolde Abbé de Gorze n'etoit point de cet avis; & Dieu fit voir par l'événement, que ce deſſein ne venoit pas d'en-haut: car Adalberon ayant découvert leur réſolution, leur donna de grands biens, entr'autres il leur reſtitua Varangéville & Port, nommé aujourd'hui Saint-Nicolas, qui étoient d'anciens fonds dépendans de leur Monaſtere. Comme ils alloient s'en remettre en poſſeſſion, ils trouverent, étant à Scarpone, ville alors conſidérable, aujourd'hui Charpeigne près Dieulewart, un homme qui leur donna avis que tout le revenu de l'année précédente étoit encore à payer; ce qui fut cauſe que Jean, & ceux de ſa compagnie, étant arrivés à Lay chez la Comteſſe Eve, veuve du Comte Hugues, & y ayant rencontré Albulfe *(h)*, qui étoit le Voüé de cette Comteſſe, & le Miniſtre de l'Evêque Adalberon; ils ne voulurent pas y demeurer, quelqu'inſtance qu'on leur en fiſt: mais ils allerent droit à Varangéville, où ils trouverent que ce qu'on leur avoit dit, étoit véritable. Ainſi ils profiterent des arrérages qui étoient redûs.

LIII. *Jean de Gorze eſt envoyé en Ambaſſade en Eſpagne, vers Abderamme Roi des Sarraſins.*

Abderamme Roi des Sarraſins d'Eſpagne, qui commença à regner en 922. ayant envoyé une Ambaſſade à l'Empereur Othon I. avec des Lettres, dans leſquelles il parloit, diſoit on, d'une maniere peu reſpectueuſe de J. C. il fut réſolu dans le Conſeil de l'Empereur, de lui envoyer deux Religieux de Gorze, pour lui porter les Lettres de l'Empereur. On choiſit d'abord Angilram, dont on a déja parlé, & Vuido: mais ce dernier étant un jour en Chapitre, où on le reprenoit d'une faute, & ayant répondu d'une maniere inſolente à l'Abbé, ayant même outragé toute la Communauté, ſans vouloir donner aucune marque de repentir & de ſoûmiſſion, on fut obligé de le dépoüiller des

(*h*) Albulfe eſt apparemment le même qui donna ſa Terre de Champigneule à l'Abbaye de S. Arnoû. Il eſt nommé Alboiſe dans le Titre de Donation.

An de J. C. 939. habits de la Religion, & de l'expulſer du Monaſtere. L'Empereur en ayant été informé, ordonna qu'on en nommât un autre. Et comme l'Abbé Einolde témoignoit ſon embarras, n'ayant perſonne de propre pour cet emploi, Jean ſe préſenta, & fut envoyé en Eſpagne, avec les Lettres d'Othon, & des préſens pour le Roi des Sarraſins.

Etant arrivés à Tortoſe, on les y retint un mois entier, en attendant qu'on les conduiſît à Cordouë, qui étoit la demeure ordinaire du Roi. Après ce terme, on les y fit venir, & on les logea dans une maiſon à deux milles du Palais, où ils furent traités pendant quelques jours avec une magnificence Royale. Comme ils s'ennuyoient de n'être pas admis à l'audience du Prince, ils s'enquirent quelle étoit la cauſe d'un ſi grand retard. Les Officiers du Roi leur répondirent, que parce qu'on avoit fait attendre trois ans les Ambaſſadeurs de leur Maître, on les feroit attendre trois fois autant, c'eſt-à-dire, neuf ans entiers. Ils ajoûterent encore d'autres choſes pour les intimider, diſant, par exemple, qu'ils étoient en danger de perdre la vie, parce qu'ils avoient apporté contre leurs Loix, des Lettres au Roi. Un Evêque du Pays voulut leur perſuader de ſupprimer leurs Lettres: mais ils n'y voulurent jamais conſentir, quoique le Roi les fiſt menacer, non ſeulement de les perdre, mais d'exterminer même les Chrétiens d'Eſpagne. Enfin après bien des tentatives, Jean qui étoit comme le Chef de l'Ambaſſade, conſentit qu'on députât à l'Empereur Othon, pour recevoir de lui de nouvelles inſtructions; & un Evêque Eſpagnol nommé Recemonde, ſe chargea de la commiſſion. Il alla en Allemagne, & l'Empereur fit écrire à Jean, qu'il pouvoit ſupprimer ſes premieres Lettres, & qu'il ſuffiſoit de préſenter ſes préſens au Sultan; de faire la paix avec lui, & d'empêcher, de quelque maniere que ce fût, que les courſes des Sarraſins ne continuaſſent.

Après le retour de l'Evêque Recemonde, le Roi permit enfin à Jean de paroître en ſa préſence. On voulut l'engager à quitter ſon habit de Religieux, & le Roi même lui envoya de l'argent, pour lui acheter un habit précieux: mais il le refuſa, & le Roi n'en conçut que plus d'eſtime pour ſa fermeté. Il fut introduit à l'audience en grande ſolemnité, parmi pluſieurs rangs de Gardes & de ſoldats tant à pied qu'à cheval. Il trouva le Roi aſſis, à la maniere des Sarraſins, ſur ſes jambes croiſées, & ce Prince lui préſenta ſa main à baiſer par le dedans (c'eſt parmi eux une marque de diſtinction particuliere.) On donna enſuite un ſiége à Jean, & le Roi lui fit ſigne de s'aſſeoir. Il eut une longue & favorable audience; & quelques jours après, le Prince l'envoya quérir, pour l'entretenir familiérement ſur la perſonne, les qualités & la puiſſance de l'Empereur Othon. L'Auteur de la vie de Jean de Gorze finit en cet endroit (*i*). Je crois qu'on ne me ſçaura pas mauvais gré de l'avoir rapportée un peu au long, à cauſe de ce grand nombre de particularités concernant la Province & les Hommes illuſtres d'alors, qu'elle renferme. Jean mourut Abbé de Gorze, après avoir paſſé quarante ans dans la Religion, au commencement du Carême de l'an 963. Il doit être compté parmi les principaux reſtaurateurs de cette Abbaye. L'Auteur de ſa vie, qui étoit alors Abbé de S. Arnoû, & qui s'appelloit Jean, fut un de ceux qui furent appellés pour être préſens à ſon trépas & à ſes obſéques.

An de J. C. 939.

LIV. *Bliduſphe ſe retire dans le Val de Liévre.*

Nous avons dit un mot en paſſant, de Bliduſfe, Princier & Archidiacre de Metz, un des plus habiles hommes de ſon tems (*k*); qui ayant pris l'habit Religieux dans une maladie dont il ne croyoit pas revenir, & Dieu lui ayant rendu la ſanté peu de tems après, ſe retira à Gorze, & y vécut quelques années d'une maniere très parfaite. Enſuite, brûlant d'amour pour la pénitence, & pour une plus grande perfection, il alla dans les montagnes de Vôge avec un compagnon nommé Gondelach. Ils s'arrêterent d'abord pendant quelque tems dans l'Abbaye de Moyen-moutier, puis ſe retirerent dans le Val de Liévre, où Bliduſfe bâtit (*l*) une Egliſe en l'honneur de la Vierge, ſur le penchant de la montagne de Belmont (*m*), & y érigea neuf Autels, conſtruiſit un Cloître auprès de l'Egliſe, avec des lieux réguliers; y aſſembla des Religieux, & leur acquit quelques biens. Entre ſes diſciples, on en nomme deux principaux; ſçavoir, Vuillaume & Acheric, dont le premier avoit même, dit-on, le don des miracles; & après ſa mort, ſon Corps fut levé de terre, & mis dans une Châſſe ornée d'or & d'argent. Le ſecond devint ſi célebre par ſa ſainteté, que la montagne où étoit bâti leur Monaſtere, & qui étoit auparavant nommée Belmont, fut dans la ſuite nommée le Mont d'Achery.

On trouva quelque tems après, des mines d'argent dans ce Pays-là (*n*); & les Seigneurs qui les creuſerent, & les firent valoir, en ayant tiré de grandes quantités d'argent, firent bâtir au même lieu un Château, qu'ils nommerent Achery. Enfin le ſaint Homme Acheric dont nous parlons, mourut dans ſon Monaſtere, & y eſt enterré dans l'Egliſe, devant l'Autel de la Vierge, où l'on voit encore ſon Tombeau.

(*i*) Le Roi des Sarraſins parla à Jean de la révolte de Liudulphe fils de l'Empereur Othon. Or cette révolte arriva l'an 952. & finit en 955. C'eſt donc vers l'an 956. ou 957. qu'arriva l'Ambaſſade dont nous parlons ici. *Vide, ec.* 5. *Bened. p.* 364.

(*k*) *Vide vit. Joan. Gorz. n.* 69. Le P. Mabillon doute que Bliduſfe, dont parle l'Auteur de la vie de Jean de Gorze, ſoit le même que celui dont parle Richerius. *Jacul.* 5. *S. Bened. pp.* 412. 413.

(*l*) *Lib. de Succeſſ. S. Hiduiphi, c.* 6.

(*m*) *Richer. Senon. l.* 2. *c.* 9. *t.* 3. *Spicileg. p.* 307.

(*n*) *Richer. Senonenſ. ibid. p.* 307. On voit encore à préſent des mines à Achery, près Sainte-Marie aux-mines.

An de J. C. 919.

Ainſi parloit Richer Moine de Senones, au 13e. ſiécle. On ne voit plus aucun veſtige de ce Monaſtere: mais il y a deux villages, l'un au Septentrion, & l'autre au Midy de Sainte Marie-aux-Mines, diſtant chacun de demie lieuë de ce Bourg, dont le premier s'appelle le Petit Echery, & le ſecond le Grand Echery. Le Monaſtere bâti en l'honneur de N. Dame, pouvoit être la Paroiſſe même d'Echery. Richer ajoûte, que ce Prieuré d'Achery fut donné à l'Abbaye de Moyen-moutier par les Solitaires dont on a parlé, & que preſque juſqu'à ſon tems on y a vû des Religieux envoyés de Moyen-moutier; mais que dans la ſuite, par leur négligence, l'Egliſe du Prieuré a été réduite en Paroiſſe. Aujourd'hui le lieu & la Paroiſſe ſont occupés par des prétendus Réformés, & par quelques Catholiques, dont la principale occupation eſt de travailler aux mines.

L V. *Réforme de l'Abbaye de Senones par l'Abbé Rembert.*

L'Abbaye de Senones étoit depuis long-tems dans un état fort différent de celui où elle ſe trouvoit ſous ſes premiers Abbés. Adelhard, dont nous avons parlé ailleurs *, avoit commencé à y introduire le relâchement; & ſix de ſes ſucceſſeurs l'y entretinrent. Elle étoit encore en cet état, lorſque l'Abbaye de Gorze commença à devenir célébre par ſa régularité, vers l'an 933. ou 934. Alors un jeune Religieux de Senones (*o*), nommé Rembert, touché du déſir de vivre d'une maniere conforme à la ſainteté de ſon état, ſe retira à Gorze, & y fut fort bien reçû par l'Abbé & par les Religieux. Il y demeura quelque tems; & y ayant appris parfaitement les obſervances qui s'y pratiquoient, il retourna à Senones. Ranger qui en étoit alors Abbé, le reçut avec affection, & lui donna bien-tôt la charge de Prieur. Il s'en acquitta ſi bien, qu'après la mort de l'Abbé, il fut choiſi unanimement par toute la Communauté pour lui ſuccéder

* Voyez ci-devant, l. 15. art. 34.

Son premier ſoin fut de rappeller ſes Freres aux voyes primitives, & à l'obſervance exacte de la Regle de S. Benoît: mais il les trouva ſourds à ſes avertiſſemens. Ils le conjurerent de ne les point troubler, & de les laiſſer vivre comme ils avoient fait juſqu'alors. Rembert n'ayant pû les ramener par la douceur, s'adreſſa à Adalberon Evêque de Metz, qui entra dans ſes bons deſſeins, & lui donna, pour l'appuyer dans la Réforme de ſon Monaſtere, Agenalde (*p*) ou Einolde, Abbé de Gorze. Ils vinrent enſemble à Senones; & ayant aſſemblé les Religieux, leur dirent: *Ils faut que vous preniez l'un ou l'autre de ces deux partis, ou d'obſerver la Regle dans ſa pureté, ou de vous retirer du Monaſtere.* Quatre des plus mutins ſortirent du Cloître, tous les autres ſe ſoûmirent. Ainſi la Réforme ayant heureuſement été établie dans cette Abbaye, Agenalde s'en retourna à Gorze.

An de J. C. 919.

L VI. *On rétablit des Religieux à Moyen-moutier;*

L'Abbaye de Moyen-moutier, voiſine de celle de Senones étoit alors occupée par des Chanoines, qui y étoient entrés en 895. ou 896. à l'occaſion que je vas dire. Le Comte Hillin ou Haſuma, ayant obtenu du Roi Zuendebolde, à titre de Bénéfice ou de Fief, l'Abbaye de Moyen-moutier (*q*), voulut obliger Pepin Abbé de ce Monaſtere, à fournir les troupes auſquelles il étoit taxé, pour aller ſervir dans l'armée du Roi. Pepin s'en excuſa ſur le mauvais état du temporel de ſon Abbaye. Hillin, pour châtier ſa déſobéïſſance, le chaſſa de ſon Monaſtere avec tous ſes Religieux, & mit en leur place des Chanoines Séculiers. Ils y demeurerent environ cinquante ou même ſoixante ans, juſqu'en 954. (*r*), que le Duc Frideric y remit des Religieux. Il ordonna d'abord à Ainaldus qu'il y donna pour Abbé, d'y rétablir l'obſervance: mais cet homme, qui ignoroit les Regles de la Profeſſion Monaſtique (*s*), introduiſit à Moyen-moutier des gens de toute ſorte, ſe contentant de les voir revêtus d'un froc, ſans ſe mettre en peine s'ils avoient les ſentimens & l'eſprit de la Religion. Ces Religieux s'ennuyerent bien-tôt de la ſolitude, & des obſervances régulieres. Une partie quitta l'habit Religieux, les autres ſe débanderent. L'Abbé ſe retira en Alſace; & le Monaſtere étant abandonné de l'Abbé & des Religieux, demeura ſans qu'on y fiſt l'Office divin; ſi ce n'eſt que de tems en tems le Curé du village venoit y célébrer la Meſſe.

L VII. *Le Duc Frideric remet des Chanoines à S. Dié.*

L'Abbaye de S. Diey, qui eſt dans le même voiſinage, étoit rentrée depuis peu en la puiſſance des Religieux, par l'expulſion des Chanoines, dont la vie ſcandaleuſe avoit obligé le Duc Frideric (*t*), de faire venir de Gorze un Religieux, nommé Adalbert, pour y remettre l'obſervance. Adalbert y ayant heureuſement réüſſi, fut prié par le Duc Frideric de venir faire la même choſe en l'Abbaye de Moyen-moutier. Il ſe rendit aiſément à ſa priere, y mit des Religieux Réformés, & y reçut entr'autres, deux ſaints Perſonnages, Blidulphe & Gondelach, dont on a parlé, qui n'y demeurerent pas long-tems. Adalbert voyant qu'il ne pouvoit ſuffire à gouverner les deux Monaſteres, tira de Moyen-moutier un ancien Religieux, qui y étoit Sacriſtain, nommé Erchembert, & lui donna le gouvernement

(*o*) *Richer. Senon. l. 2. c. 18. t. 3. Spicileg. p. 317.* Jean de Bayon, c. 60. met tout ceci après l'an 1010. & ſous le Pontificat de Berthold Evêque de Toul: mais il ſe trompe viſiblement, puiſqu'entre Adalard, & Antoine mort en 1136. on compte à Senones neuf Abbés, & qu'Antoine a gouverné cette Abbaye pendant 38. ans.

(*p*) Richer & Jean de Bayon l'appellent en cet endroit Adalberon; mais un peu plus loin, Richer l'appelle Agenalde; & Bayon Adalbert.

(*q*) *Richer. Senon. l. 2. c. 7. 8. p. 306. t. 3. Spicileg. pp. 294. mſ. Mediani Monaſterii.*

(*r*) *Richer. Senon. t. 2. c. 7. 8. 10. & lib. ſucceſſor. S. Hidulphi, cap. 7. & Hugo R. D. Humberti Balſomme, in eum locum, pp. 181. 182.*

(*s*) *Richer. ibid. Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 464.*

(*t*) Ce Duc n'étoit pas encore Duc de Lorraine en 942. il ne le fut que vers l'an 959. ainſi qu'on le verra cy-après.

de l'Abbaye de S. Diey : mais celui-ci gouverna fi mal les Religieux, & fe mit telle diffipation des biens du Monaſtere de S. Diey, que les Moines furent réduits à manquer des choſes les plus néceſſaires à la vie.

Le Duc Frideric étant informé de ce déſordre, en témoigna ſon indignation, & menaça Erchembert de le chaſſer. Celui-ci s'engagea tant que le Duc demandoit des preſens, ou de l'argent, vendit les Croix & les Calices d'argent, & les Ornemens de ſoye & de broderie, & alla lui en offrir le prix. Mais le Duc encore plus offenſé de cette action que de la premiere, chaſſa ce mauvais Abbé & les Religieux & comme S. Diey étoit de ſon Domaine, il y mit des Chanoines, pour y célébrer le Service divin, comme ils font encore aujourd'hui. Mais les Religieux qu'il avoit mis à Movyenmoutier, y demeurerent, & l'obſervance y fubſiſte encore à preſent dans toute ſa vigueur.

I. VIII. *Réforme de l'Abbaye de S. Maximin de Treves.*

Vers l'an 934. l'Abbaye de S. Maximin étoit dans un très grand dérangement, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. Le Duc Gilbert retenoit une partie des biens de ce Monaſtere, & n'en donnoit que le moindre qu'il pouvoit aux Religieux (*a*). Ceux-ci vivoient d'une maniere dereglée & ſcandaleuſe. On racontoit un fait que le prouve aſſez. Un jeune Religieux de cette Abbaye, très corrompu, attaché à ſes plaiſirs, à la bonne chere & à l'yvrognerie, ne laiſſoit pas d'approcher fouvent du Sacrement de l'Euchariſtie, & avoit la témerité de ſervir à-Autel, après avoir bû & mangé avec excès. Un jour comme il devoit faire l'Office d'Acolythe, & donner l'encens, & qu'il tenoit déja l'encenſoir plein de feu, pour le préſenter au Prêtre, une entiere tombe fur ſon Aube, y met le feu, qui prit auſſi-tôt à ſes habits avec tant de force, qu'on ne put jamais l'éteindre, en ſorte qu'il fut brûlé tout vif en préſence de tout le monde, qui regarda cet évenement comme miraculeux : & il en contribua par-là à faire ſervoir la Réforme dans S. Maximin.

Le Duc Gilbert (*a*), d'ennemi qu'il étoit de cet Monaſtere, en devint le protecteur, enſuite d'une viſion qu'il eut, dans laquelle il lui fembla que S. Maximin, Patron de ce Sanctuaire, lui faiſoit de grandes menaces, s'il ne lui redoit ſes biens. Il reſtitua ce qu'il tenoit de cette Abbaye, & employa ſon crédit auprès d'Henri l'Oiſeleur ſon beau-pere, pour obtenir aux Religieux le droit d'élire à l'avenir un Abbé. Il leur procura de la part du même Prince, les fommes néceſſaires pour rétablir leur Egliſe, qui avoit été enverſée par une tempête. Enfin ce Comte appuya de toute ſon autorité Ogon ou Hugues, Prieur de ce célebre Monaſtere, pour y introduire la Réformer) (*b*). Il avoit réſolu d'faire venir des Religieux de Gorze : & l'on a vû-y devenir, que ſans l'Abbé Emoſde qui s'y oppoſa, la choſe ſe feroit apparemment executée.

Mais Ogon ayant été élû Abbé, de Prieur qu'il étoit auparavant, qu'il étoit, Communautaire, chaſſa les Moines qui ne vouloient pas ſe ſoûmettre au joug de la Regle, en prit de nouveaux en leur place, ayant tous les biens du Monaſtere, augmenta la Communauté juſqu'au nombre de ſoixante & après s'être bien affermi l'obſervance, en fut tiré, pour être fait Evêque de Tongres.

Le Roi Othon ayant fondé en 936. une célebre Abbaye à Magdeburg (*c*), y mit pour premier Abbé Amoſ Moine de S. Maximin de Treves, qui y mena avec lui des Religieux du même Monaſtere, pour y établir l'obſervance.

I. IX. *Réforme de l'Abbaye de Metlac.*

Robert Archevêque de Tréves, touché du mauvais état où il trouvoit vers le même tems (*a*) l'Abbaye de Metlac, réſolut de la rétablir dans ſa premiere régularité. On a vû ci-devant, qu'elle étoit au neuviéme ſiecle, comme un Seminaire, d'où l'on tiroit la plûpart des Archevêques de Treves. Les guerres fréquentes, les vexations & les uſurpations de Vicelin Vidame de Treves (*b*), avoient reduit cet Monaſtere dans une extrême pauvreté. L'indigence y avoit introduit le relâchement, & enſuite le déréglement & le déſordre. Ce Seigneur non-content de l'avoir pillé & déſolé, en prit tous les Titres, & les mit en pieces, pour ôter aux Religieux juſqu'à l'eſperance de recouvrer jamais leurs biens. L'Archevêque vivitant fon Diocèſe, & étant venu à Metlac, y trouva les choſes en l'état que nous venons de dire, & réſolut d'y mettre ordre. Pour commencer par le ſpirituel, il envoya à S. Corneille près d'Aix-la-Chapelle, & demanda qu'on lui envoyât des Religieux pour le réformer. Beno Abbé de Metlac y fut envoyé, & en ramena une Colonie de ſervens Religieux, qui rappellerent dans ſon Monaſtere l'ancienne obſervance, & lui rendirent ſa premiere réputation.

L'Archevêque recommanda ce nouvel Abbé & ſon Monaſtere, à l'Empereur Othon, qui leur accorda de grands privileges, & en renouvellant leurs anciennes Chartes, leur donna de nouveaux biens. L'Abbé Rotric fe voyant ainſi appuyé, s'appliqua tout entier à faire refleurir la Religion, la verte & la ſcience dans ſon Abbaye. Il envoya pour cet effet deux de ſes Religieux à Reims, pour y étudier ſous le célebre Gerbert Moine d'Aurillac ou

(*a*) *Vita Prumen. t. 1. Annal. Bened. pp. 471. 472. 473. Gilbertus Mosellæ Dux, qui Sigena dicitur, venit.*

(*a*) *Brunwer. loc. cit.*

(*b*) *Hubert. Leod. t. Bened. pp. 334. & 338.*

(*b*) *Chronic. Gozec. Annal Bened. lib. 2. p. 413.*

(*c*) *An 941. Vide Meibom. Annal. Bened. ad Annum 941. & 942.*

(*b*) *Brunwer. Annal. Treuer. t. 1. p. 454. ad an. 941.*

An de J. C. 919.

Auvergne, qui y enſeignoit alors avec beaucoup de réputation. Ces deux Religieux firent de ſi grands progrès dans les ſciences, qu'ils vinrent enſuite utilement enſeigner dans leur Monaſtere. Gerbert, dans ſes Lettres, parle plus d'une fois (*c*), d'une maniere très avantageuſe de Remy, qui fut enſuite Abbé de Metloc, & qui étoit un des Sçavans ſortis de ſon Ecole. Il a auſſi écrit deux Lettres à Nithard Abbé du même lieu (*d*).

LX. *Réforme de l'Abbaye de S. Arnoû.*

Dans le même tems, c'eſt-à-dire, en 941. Adalberon Evêque de Metz, après avoir employé en vain toute ſon autorité & ſon induſtrie pour rappeller à leurs devoirs les Chanoines qui vivoient dans l'Abbaye de S. Arnoû (*e*), réſolut enfin de leur ſubſtituer des Religieux Benédictins, qui vécuſſent dans l'exactitude de leur profeſſion. Il alla trouver le Roi Othon I. à qui il fit connoître les déréglemens de ces Chanoines, & que malgré tous ſes avis & tous ſes ſoins, ils demeuroient incorrigibles. Sur ces plaintes, le Roi ordonna qu'on mît en leur place dans ce ſaint lieu des Religieux; ce qui fut exécuté malgré les clameurs des Chanoines. Les Lettres de l'Empereur ſont du 10. Février 941. Adalberon fit auſſi expédier des Lettres à cet effet, dans leſquelles il témoigne qu'ayant long-tems eſſayé en vain avec ſes Suffragans, de corriger la vie & les mœurs des Chanoines de S. Arnoû, qui vivoient, comme des Acéphales, dans l'indépendance & le déſordre, il avoit enfin réſolu, avec le Conſeil de ſes Clercs, & des Abbés de l'un & de l'autre Ordre, c'eſt-à-dire, des Chanoines & des Moines; & de l'avis des fidéles Laïques, d'établir dans ce lieu un Abbé, pour y recevoir des Novices, & les élever dans l'obſervance de la Régle de S. Benoît. Ces Lettres ſont ſignées du Duc Othon, fils du Duc Ricuin, de Gauzlin Evêque de Toul, & de pluſieurs autres, tant Clercs qu'Abbés & que Laïques.

Il établit pour premier Abbé de S. Arnoû, un ſage Religieux, nommé (*f*) Arbert ou Heribert, qu'il tira du Monaſtere de Gorze. Adalberon fit achever les Bâtimens (*g*), que Drogon, un de ſes prédéceſſeurs, avoit commencés à S. Arnoû, & que la mort ne lui avoit pas permis d'achever. Il donna de grands biens & pluſieurs franchiſes à ce Monaſtere, dans la vûë de fournir aux Religieux les moyens d'exercer l'hoſpitalité, & d'empêcher que les beſoins de la vie ne les obligeaſſent à ſortir de leur Cloître. Arbert gouverna ce Monaſtere environ quatre ans, depuis l'an 941. juſqu'en 944. (*h*) ou 945. Anſtée lui ſuccéda. Il étoit ſorti, comme lui, de l'Abbaye de Gorze, & maintint parfaitement l'obſervance à S. Arnoû (*i*).

LXI. *Anſtée Abbé de S. Arnoû.*

Comme Anſtée étoit homme induſtrieux & entreprenant, il fit bien-tôt changer de face à ſon Monaſtere. Il en bâtit les lieux réguliers, d'une maniere très propre à y pratiquer les exercices de la Profeſſion Monaſtique. Il répara au dehors les Fermes qui étoient en ruïne; il s'appliqua de plus à faire cultiver les vignes & les champs qui étoient aux environs du Monaſtere; & Dieu benit tellement ſon travail, que dans un an, ſa maiſon, de pauvre qu'elle étoit, ſe trouva dans l'abondance, & en état de fournir à tous les beſoins des Religieux.

Après avoir achevé, dans l'eſpace de quatre ans, les lieux réguliers du Monaſtere, il entreprit de l'environner de murailles: car comme il étoit alors hors des Murs de Metz, il étoit d'une très grande conſequence de le mettre en ſûreté contre les inſultes des partis, & des gens de guerre. Anſtée n'y put travailler que quatre mois dans un an: mais il le fit avec tant de diligence, & il y fut ſi puiſſamment aidé par l'Evêque Adalberon, qu'il l'auroit achevé cette année-là, ſans la diviſion qui ſe mit dans la famille du Roi Othon; ſon fils Liudulphe & ſon gendre Conrad s'étant ſoulevés contre lui. Anſtée mit la derniere main à ce grand ouvrage l'Eté ſuivant.

Les occupations extérieures ne lui faiſoient pas négliger l'exercice de l'oraiſon, ni la conduite de ſes freres, ni les lectures, ni la pſalmodie, & les prieres preſcrites par la Regle ou par l'uſage. Il diſoit publiquement la Meſſe tous les jours de Fêtes & les Dimanches; & tous les Mercredis il la diſoit en particulier; & cela avec une dévotion ſi tendre, qu'il fondoit en larmes. Son caractere étoit la tendreſſe pour les miſérables, la compaſſion pour les malades, la ſimplicité de cœur, la douceur envers tout le monde. Il mourut la veille de la Nativité de Notre-Dame, le 7. de Septembre de l'an 960. après ſeize ans de gouvernement. Il fut enterré dans la partie Septentrionale de l'Egliſe de S. Arnoû, dans un tombeau qu'il s'étoit préparé long-tems auparavant. L'Evêque Adalberon fit lui-même la cérémonie de ſes funérailles, accompagné d'un infinité de perſonnes de piété.

LXII. *Fondation du Prieuré de Lay en 950.*

Ce fut ſous l'Abbé Anſtée, que la Comteſſe Eve, veuve du Comte Hugues, fit préſent à l'Abbaye de S. Arnoû de ſon Château de Lay, avec les terres & autres biens en dépendans. Cette Comteſſe dit dans la Charte de donation, que feu ſon époux le Comte Hugues (*k*), qui étoit ſorti du ſang des Rois de France, & de la race de S. Arnoû, lui ayant donné pour doüaire le Château de Lay, où le glorieux Confeſſeur S. Arnoû a pris naiſſance, elle a jugé à propos, avec ſon fils Udalric, qui eſt déja

(*c*) *Gerbert. Ep.* 134. 148. 152. & *Ep.* 8. *ſecundo loco.*
(*d*) *Idem Ep* 65. & 73. *t.* 2. *Queſn. Hiſt. Franc.*
(*e*) *Mabill. t.* 3. *Annal. Bened. p.* 454. *Mauriſſe, pp.* 304. 306.
(*f*) *Vide Chartam Adalberon. apud Mauriſſe, p.* 306.
(*g*) *Charta Adalberonis, apud Mauriſſe, p.* 308.
(*h*) *Vide Mabill. t.* 3. *annal. Bened. pp.* 481. 482.
(*i*) *Vide Vitam S. Joan. Gorzienſ. ſæcul.* 5 *Bened.*
(*k*) *Charta donationis Eva Comitiſſæ pro Lay.* Preuves, pp. 949. 950.

dans

An de J. C. 939.

dans l'Ordre de la Cléricature, de donner au Monaſtere de S. Arnoû, où depuis peu ſon couſin l'Evêque Adalberon a établi la Regle de S. Benoît, ſon Château & ſa Terre de Lay, pour la manſe des ſerviteurs de Dieu qui y demeurent, pour le rétabliſſement de ce ſaint lieu, & pour y exercer l'hoſpitalité envers les pauvres & les étrangers; & cela ſous condition qu'elle & ſon fils en conſerveront l'uſufruit pendant leur vie, en payant par chacun an une Livre d'argent à S. Arnoû, à qui cette Terre appartiendra en propre après leur mort. Elle ajoûte, qu'elle entend qu'on deſtinera à perpétuité cinq familles de ſerfs, avec leurs terres & leurs dixmes, pour le luminaire de l'Egliſe de S. Arnoû. L'Acte de la Donation fut paſſé à Metz le xvij. des Calendes de Septembre, (ou le 16. d'Août) 950.

LXIII. *Généalogie de Hugues Comte de Chaumontois.*

Le Comte Hugues deſcendoit, dit-on, d'Antigiſe frere de S. Cloû. Antigiſe fut pere de Pepin d'Heriſtal, qui eut deux femmes ſucceſſivement: la premiere, nommée Alpaïde, qui lui donna Charles Martel, dont les deſcendans ſont aſſez connus; la ſeconde nommée Plectrude, dont il eut Drogon Comte ou Duc de Champagne (*l*), qui mourut au Printems de l'an 708. & fut enterré à S. Arnoû.

Drogon laiſſa trois fils, Arnoû (*m*), Hugues & Godefroy. Hugues fut Archevêque de Roüen, & gouverna outre cela les Egliſes de Paris & de Bayeux, & l'Abbaye de Fontenelles. Godefroy eſt connu dans les Chartes de S. Arnoû, publiées par Meuriſſe (*n*), mais on ne lui connoît point de poſtérité.

Arnoû, premier fils de Drogon, laiſſa deux fils, Grogon ou Drocus, & Agnoralde (*o*). Ce dernier fut Comte de Chaumontois (*p*), & pere de Hugues I. Comte de Chaumontois. Celui-ci eut pour fils Hugues II. époux de la Comteſſe Eve, dont nous parlons ici. Il étoit déja mort en 936. lorſque le Bienheureux Jean de Gorze paſſa à Lay, pour aller prendre poſſeſſion de Varengéville (*q*). Quelques Généalogiſtes font deſcendre la Maiſon de Lénoncourt de Hugues II. Comte de Chaumontois; mais il eſt mal-aiſé de fournir les preuves, pour remonter à une telle antiquité.

Hugues laiſſa deux fils, Arnoû & Udalric. Arnoû étoit un Prince plein de piété, de religion & de juſtice, & qui s'attira l'eſtime & l'affection de tous les gens de bien: mais les méchans ne le pouvant ſouffrir, le tuerent dans la fleur de ſa jeuneſſe (*r*). Sa Mere le fit enterrer à S. Arnoû, auprès du Comte Hugues ſon pere. L'Hiſtorien Alberic, Moine des trois Fontaines, place ſa mort en 1057. en quoi il ſe trompe manifeſtement. Il ajoûte, qu'on dit qu'il eſt enterré à S. Arnoû de Metz; qu'il étoit Seigneur du Chaumontois au-delà d'Amance; qu'il donna le Château de Lay à S. Arnoû, & que les Comtes de Salm lui ont ſuccedé en partie. Cela eſt aſſez confus. Il veut dire apparemment, que les Comtes de Salm ſe ſont dans la ſuite établis dans le Chaumontois, dont Arnoû étoit Comte.

An de J. C. 939.

Udalric fut deſtiné de bonne heure à l'état Eccléſiaſtique. Dès l'an 942. il eſt qualifié *très excellent Abbé*, dans une Charte de l'Abbaye de S. Epvre (*s*). Ayant atteint l'âge de majorité en 959. il eut recours à l'Empereur Othon I. pour faire ratifier par ce Prince la Donation que la Comteſſe ſa mere avoit faite à l'Abbaye de S. Arnoû, de ſon Château de Lay, & dont ſes parens conteſtoient la validité, d'autant qu'elle s'étoit faite pendant la minorité d'Udalric. L'Empereur déclara, qu'après la mort de la Comteſſe, ce Château devoit revenir à Udalric, & Udalric confirma dès-lors la diſpoſition que ſa Mere en avoit faite en faveur de S. Arnoû (*t*).

Udalric fut fait Archevêque de Reims en 962. (*u*), & le Roi Lothaire le fit Grand Chancelier de France (*x*). Cet Archevêque eut de grands démêlés avec Frideric Duc de la Lorraine Moſellane, qui étoit ſon parent; & pendant ces broüilleries, Udalric fit tuer un des freres de ce Duc (*y*). Toute la famille de celui qui avoit été maſſacré, prit en main ſa défenſe. Le Duc Frideric, l'Evêque Adalberon, Volmar de Salins, & le Comte Vanzelin ſes freres, leverent une troupe de Cavalerie, qui vint mettre le feu au Faubourg de S. Remy de Reims. Udalric ou Ulric mourut en 969. ou 970. & fut enterré à S. Arnoû, auprès de ſon Pere, de ſa mere & de ſon frere.

LXIV. *Réforme des Abbaye de ſainte Gloſſinde à Metz.*

Peu d'années après, c'eſt-à-dire, en 945. (*z*) Adalberon Evêque de Metz, entreprit la Réforme de l'Abbaye de ſainte Gloſſinde de Metz. Elle étoit alors dans un état très dérangé, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. Adalberon, pour y rétablir l'obſervance de la Regle de S. Benoît dans ſon état primitif, y mit ſa Niéce, nommée Humiltrude, fille de grande vertu, pour Abbeſſe; puis il eut ſoin de leur procurer les ſecours temporels néceſſaires pour leur honnête entretien; perſuadé qu'il eſt impoſſible de conſerver une parfaite régularité, ſur-tout dans les Monaſteres de Religieuſes, lorſqu'on y manque des choſes néceſſaires à la vie.

(*l*) Benoît. Hiſt. mſ. de Metz, l. 3. c. 10. *Mabill. t. 2. Annal. Bened. pp. 44. & 95.*

(*m*) *Vide Meuriſſe, pp. 111. 112.*

(*n*) *Idem, p. 112.*

(*o*) *Vita Hugonis Archiepiſcopi Rothomag.*

(*p*) Chronique de Vigneule.

(*q*) *Vita B. Joann. Abb. Gorz. ſæcul. 5. Bened. p. 400.*

(*r*) *Charta fundation. Laii.* La tradition du Pays eſt, qu'il fut mis à mort dans le Val de S. Barthelemy, au couchant de Champigneule. On lit dans un très ancien Nécrologe de l'Abbaye de Remiremont: *Dedit Eva Comitiſſa & filius ejus Odelricus, pro remedio animæ Comitis Hugonis, & filii illorum Arnulphi, mancipia ſeptem aut octo, qui debent cenſum ad feſtivitatem divi Barthelomæi.*

(*s*) *Annal. Bened. t. 3. p. 461.*

(*t*) Le xj. des Calendes de May 959.

(*u*) *Flodoard. ad an. 962.*

(*x*) *Diploma Lothar. vj. Id Decembr. 963.*

(*y*) *Mſ. Remenſe, incendium ſuburbii S. Remigii.*

(*z*) *Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 479.*

An de J. C. 939. Reims. Ils trouverent l'Empereur Othon à Pavie, qui les mena juſqu'à Ravenne. Enfin en 992. Adſon ayant entrepris le voyage de Jeruſalem avec Hilduin Comte d'Arcy, & s'étant embarqué pour Babylone (d'Egypte) il mourut en chemin, & fut enterré dans l'Iſle Aſtilia, ou plutôt *Aſtypalea*, où on lui dreſſa un Mauſolée. Sa mort eſt marquée dans le Nécrologe de Montier-en-derf au 8e. des Calendes de Décembre, c'eſt-à-dire, au 24. de Novembre. On ne doit pas être fort ſurpris de le voir gouverner les Abbayes de Montier-en-derf, de S. Manſuy, de Luxeu, & peut-être de S. Benigne de Dijon. C'étoit alors un uſage aſſez commun. Poſſéder une Abbaye, n'étoit pas en poſſéder le revenu, mais en avoir la charge & la conduite.

Quant à Benzon, qui fut chaſſé de Montier-en-derf, il ſe retira à Montier-la-Celle près de Troyes en Champagne, dont il étoit auſſi Abbé, & emporta, dit-on, avec lui les Titres originaux, & les plus précieux ornemens de ſon premier Monaſtere. Les Moines déréglés de Montier-en-derf craignant qu'on ne les obligeât à ſuivre la Regle qu'ils avoient profeſſée, ſe diſperſerent d'un côté & d'un autre.

LXVIII. *Réformation de l'Abbaye de S. Pierre de Metz. An 960.*

Adalberon ſongea enſuite à mettre la Réforme dans le Monaſtere de S. Pierre de Metz. Ce Monaſtere anciennement étoit appellé le Grand Monaſtere (*l*), & les Religieuſes qui l'habitoient, ſuivoient la Regle de S. Benoît, comme il paroît par un Privilége du Roi Thierry. Mais depuis ce tems elles s'étoient relâchées, & avoient même entiérement abandonné l'Inſtitut monaſtique. C'eſt pourquoi Adalberon & ſon frere le Duc Frideric, s'adreſſerent au Roi Othon, qui ſe qualifie Roi des François, des Lorrains & des Germains, pour le ſupplier d'ordonner qu'elles obſervaſſent dans la ſuite la Regle de ſaint Benoît, & obéiſſent à une Abbeſſe. Le Roi accorda volontiers cette demande, & ordonna que l'Abbeſſe Hadvide, qui le gouvernoit alors, avec toutes les Religieuſes qui lui étoient ſoûmiſes, vécuſſent déſormais ſous l'obſervance monaſtique. Pour les y encourager, il confirma tous les biens qu'elles poſſédoient alors, dont il fait le dénombrement, & leur accorda le Privilége de choiſir leur Avoüé & leur Abbeſſe. Le Privilége eſt de l'an 960. le 3e. de Juin.

En vertu de cette permiſſion, les Religieuſes choiſirent pour leur Avoüé Frideric I. Duc de Lorraine, frere de l'Evêque Adalberon; & c'eſt peut-être par une ſuite de ce premier choix, que les Ducs de Lorraine jouïſſent encore aujourd'hui du Droit d'Avocatie, de Fief, & de collocation ſur cette Abbaye, quoique ſituée dans la ville de Metz. Quelque tems après (*m*), l'Evêque Adalberon régla les Droits des Voüés & des Sous-voués de ce Monaſtere, & le Duc Frideric ſouſcrivit à la Charte qui en fut expédiée. An de J. C. 939.

LXIX. *Réformation de l'Abbaye de S. Felix.*

Ayant appris les merveilles de la Vie de ſaint Cadroé Abbé de Vaſſor (*Valciodorenſis*) dans le Diocéſe de Liége, il l'invita à venir à Metz (*n*), & l'engagea par les preſſantes ſollicitations d'Einolde Abbé de Gorze, & d'Anſtée Abbé de S. Arnoû, à prendre le gouvernement du Monaſtere de S. Felix, nommé depuis de S. Clement, qui étoit alors preſque réduit à rien. Cadroé y rétablit la régularité par le moyen de quelques Religieux de ſon Abbaye de Vaſſor, qu'il y amena. Il eut encore dans la ſuite la conduite de l'Abbaye de S. Symphorien, qui n'étoit pas éloignée de celle de S. Felix.

Adalberon aſſiſta aux Conciles de Verdun en 947. de Mouſon en 948. & d'Ingelheim en la même année, & à la Dédicace de l'Egliſe de l'Abbaye de S. Maximin de Tréves en 942. Il fit en 951. la Tranſlation de ſainte Gloſſinde, du lieu où elle avoit été enterrée (*o*), dans une maiſon voiſine, en attendant que l'Egliſe de ſon Monaſtere, qui étoit trop petite, & qui menaçoit ruïne, fût rebâtie & agrandie.

On aſſûre (*p*) qu'en 960. le Roi Othon accorda à ce Prélat la Vouerie, la Sous-voüerie & la Comté de Metz, & l'établit par ce moyen Seigneur regalien de cette ville. Elle ſouffrit beaucoup pendant la révolte de Conrade Gendre du Roi Othon (*q*). Conrade ſe jetta dans Metz, y commit de grands déſordres, la pilla, & n'en ſortit qu'à la priere d'Agenolde ou Einolde, Abbé de Gorze. Son armée fit une infinité de maux dans la campagne de Metz (*r*). Les Hongrois qui y étoient, brûlerent juſqu'à vingt-deux Egliſes dépendantes du temporel de l'Evêque. Dans la ſuite, Adalberon les fit rebâtir, & abandonna pour cela certains émolumens qu'il tiroit ſur la ville, & la banlieuë. Les ennemis pillerent auſſi les Egliſes de S. Arnoû & de S. Pierre (*s*): mais Anſtée Abbé de S. Arnoû, obtint de Conrade, qu'on lui rendroit ce qui avoit été enlevé, en donnant à ceux qui s'en trouveroient ſaiſis, vingt-deux marcs d'or. La peſte ſuccéda à tous ces maux, & tua en un an dans la ville de Metz, juſqu'à dix mille perſonnes (*t*). Adalberon fit le voyage

(*l*) Meuriſſe, Hiſt. de Metz, p. 313. *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 550. Charta Otton. Reg.* Ab antiquis majoris Monaſterii nomine nuncupato: quatenùs ſecundùm S. P. Benedicti Inſtituta ſub Regula vel Abbatiſſa liceat militare. Præſertim cùm ejuſdem loci privilegio prodente Theodorici Regis tempore, ſub Abbatiſſa, vel Regulæ diſtrictione conſtet eas arduam vitam duxiſſe, ... tam ea quæ ante obſervationem Regulæ, quam noſtris temporibus, ut prætaxavimus, iterùm inchoare cœperunt. *Voyez les Preuves.*

(*m*) 25. de May 962. *Cartul. S. Petri Metenſ.*

(*n*) *Vita Adalberon. Metenſ. in actis SS. Ord. S. Bened.*

(*o*) *Hiſtor. tranſlat. ſanctæ Gloſſind. t. 3. Annal. Bened. p. 514. ex Joanne Metenſi Abb.*

(*p*) Annales du Sieur Prailon. Meuriſſe, p. 314.

(*q*) *Flodoard. ad an 953.*

(*r*) Mémoires mſſ. de M. Prailon.

(*s*) *Cartul. S. Petri Metenſ.*

(*t*) Manuſcrits de Prailon.

An de J.C. 919. de Rome en 951. (*u*), avec l'Empereur Othon ; & ce Prince lui donna, étant à Rome, le Bourg & le Château de Sarbruch, avec toutes ſes dépendances.

LXX. *Mort d'Adalberon Evêque de Metz.*

Ce Prélat étant allé à ſon Abbaye de ſaint Tron (*x*) en 964. tomba malade, & y mourut le 23. de Février, ou le 26. Avril (*y*), après avoir reçû ſes Sacremens. On l'enterra à côté du mur extérieur de ce Monaſtere, à gauche du côté du Cloître. De-là il fut transféré à Gorze, où il avoit depuis long-tems choiſi ſa ſépulture ; & enfin à S. Arnoû, où il repoſe aujourd'hui. Il avoit gouverné l'Evêché de Metz trente-cinq ans neuf mois vingt-cinq jours, avec une grande réputation de ſainteté (*z*). Il eut pour ſucceſſeur dans l'Evêché Thierry ou Theodoric, proche parent de l'Empereur Othon I. & dans l'Abbaye de S. Tron, Thietfride.

LXXI. *S. Gauzlin Evêque de Toul.*

Gauzlin ou Goſlin, qui ſuccéda à Drogon dans l'Evêché de Toul en 922. (*a*), étoit d'une naiſſance illuſtre (*b*). On loue ſa rare prudence & ſa grande ſagacité (*c*), ſon attachement à la Religion Catholique, & ſon zéle pour la pureté de l'obſervance monaſtique (*d*). Il fut ordonné Evêque le 17. Mars de l'an 922. & gouverna l'Evêché juſqu'en 962. Il avoit été élevé à la Cour de Charles le Simple ; & ce Prince ne contribua pas peu à le faire élire Evêque de Toul. Il fut l'amour & les délices de ſon peuple, & fit voir par la ſageſſe de ſon gouvernement, qu'il avoit le double don de ſcience ; ſçavoir, la ſcience du monde, & celle de la Religion. Son extérieur toujours égal, & l'air de ſon viſage toujours gay & ſerein, inſpiroient une ſainte joye à ceux qui le voyoient. Ses diſcours ne reſpiroient que la douceur & la clémence, & ſes principales occupations étoient la priere & l'aumône. C'eſt le portrait que nous en fait l'Auteur de ſa vie, qui vivoit de ſon tems (*e*).

Au commencement de ſon Epiſcopat, il eut quelque peine à ſe ſoûmettre au Roi Henry l'Oiſeleur, à qui Charles le Simple avoit cédé le Royaume de Lorraine. Il ſe laiſſa même aſſiéger dans la ville de Toul, de même que Vigeric Evêque de Metz, s'étoit laiſſé aſſiéger dans la ſienne. Mais à la fin l'un & l'autre ſe ſoûmirent à Henry, avec tout le reſte de la Lorraine (*f*) ; & ce Prince donna à Gauzlin des marques éclatantes de ſa reconnoiſſance, en lui accordant en 928. à lui & à tous ſes ſucceſſeurs (*g*), les ville & Comté de Toul, pour en jouïr avec tous les droits régaliens. Ludelme & Dreux ſes prédéceſſeurs, avoient obtenu une immunité pour ce Comté, avec le droit d'y faire battre monnoye : mais cette grace n'étoit apparemment que perſonnelle, & n'a été héréditaire que depuis le Pontificat de Gauzlin, qui diſpoſa le premier de ce Comté en faveur d'un Officier, à qui il donna le titre de Comte de Toul. An de J.C. 919.

Gauzlin aſſiſta en 947. & en 948. aux Conciles de Mouſon, de Verdun & d'Ingelheim, dans la cauſe d'Hugues de Vermandois & d'Artaut, qui ſe diſputoient l'Archevêché de Reims, ainſi que nous l'avons dit.

LXXII. *Reformation de l'Abbaye de S. Epvre.*

Le bruit que fit dans le monde la Réforme de l'Abbaye de Gorze, procurée en 933. par Adalberon Evêque de Metz, & les fruits merveilleux que l'exemple des Religieux de cette Abbaye produiſirent dans la Province, firent naître à S. Gauzlin le déſir de réformer l'Abbaye de S. Epvre, qui avoit été ſous pluſieurs de ſes prédéceſſeurs, un Sanctuaire & un Seminaire de ſaints Perſonnages. Pour réüſſir dans ce deſſein, il alla lui-même dans l'Abbaye de Fleury (*h*), célébre alors par ſon exacte régularité. Il fut témoin de l'obſervance qui s'y pratiquoit, & en rapporta un état & une deſcription, avec la Regle de S. Benoît, dans ſon Diocéſe. Cette Regle y étoit alors ſi mal pratiquée, qu'on auroit dit qu'elle n'y avoit jamais été connuë (*i*). Il la fit donc revivre, & la rétablit dans l'Abbaye de S. Epvre, où l'Evêque Frotaire l'avoit déja fait obſerver, lorſqu'il la réforma vers l'an 836. Et comme l'indigence avoit beaucoup contribué au relâchement des Religieux, il leur fit reſtituer leurs anciens biens, & leur en donna beaucoup de nouveaux (*k*) ; ce qui fut confirmé par l'Empereur Othon en 948. (*l*).

Il confia la conduite de cette Abbaye à Archembaud (*m*), homme très inſtruit de la diſcipline réguliere, & très propre au deſſein

(*u*) Chancellerie de Vic, Meuriſſe, p. 312.
(*x*) *Chronic. S. Trudonis, parte 2. l. 3. c. 12.*
(*y*) *Cartul. S. Arnulphi, & Necrolog. Eccleſ. Cathedr. Metenſ.* Meuriſſe, p. 315.
(*z*) *Vita S. Cadroë jacul. 5. Bened. p.* 498. Adalbero opinatiſſimæ ſanctitatis Præſul obiit.
(*a*) *Flodoard. ad an.* 922.
(*b*) *Lib. de miracc. S. Benedicti.* Pontifex nobiliſſimus.
(*c*) *Richer. ſenon. l.* 2. *c.* 11. Vir ſagax & providus.
(*d*) *Vita Epiſc. Tullenſ.* Paſtor & amor gregis Gauzlinus, vir ſummè Catholicus, atque Monaſticæ Religionis cultor devotiſſimus, qui Francorum nobili ſanguine ortus, in Palatio inter Regni proceres eſt altus. *Voyez les Preuves.*
(*e*) *Vita Epiſc. Tullenſ. ab Adſone Derventſi Abbate conſcripta, ac creditur.* Voyez les Preuves.
(*f*) *Flodoard. an.* 925.
(*g*) Benoît Hiſt. de Toul p. 303.
(*h*) *Mabill. t. 3. Annal. Bened. p.* 428. *ex lib. de miracul. S. Benedicti Fac. 2. Bened. p.* 848. Deſcriptionem omnis monaſticæ converſationis quam ibi inſpexit, ſupradictam quoque Regulam B. Patris ſecum deferens, primus urbi Tull. innovationem monaſtici oſtendit propoſiti.
(*i*) *Vita Epiſc. Tull. in Gauzlino.* Nutu Dei Regulam S. Benedicti hujus Regni habitatoribus ignotam, diu quæſitam, proculque inventam, S. Apri inſtituit loco. *Voyez les Preuves.* Voyez ce que nous avons dit ailleurs ſur ce Paſſage de la Vie de S. Gauzlin.
(*k*) *Charta Gauzlini an.* 936. Voyez les Preuves. *Vide Mabill. t. 3. Annal. Bened. p.* 705.
(*l*) Voyez les Preuves.
(*m*) Le P. Benoît, Hiſt. de Toul, p. 304. avance que cet Archembaud eſt le même qui donna l'habit monaſtique à S. Cadroë dans le Monaſtere de S. Benoît ſur Loire. (*Vita S. Cadroë jacul. 5. Bened. p.* 495.) Mais ce ſentiment n'eſt pas ſoutenable : car Archembaud, qui gouvernoit le Monaſtere de S. Benoît, quand S. Cadroë y arriva, en fut fait Abbé en 943. après la mort de S. Odon, & le gouverna environ 15. ans juſqu'en 958. Or Archembaud Abbé de S. Epvre, étoit déja dans cette Abbaye, en 936. J'avoüe toutefois qu'il y a aſſez d'apparence que l'Abbé de S. Epvre avoit été tiré de l'Abbaye de S. Benoît-ſur-Loire.

An de J. C. 939.

que le ſaint Evêque avoit conçû. L'Abbaye de S. Epvre devint bien-tôt un modéle de la plus exacte obſervance. Vers ce tems-là, un Seigneur nommé Arnuſte, donna à cette Abbaye un Prieuré, qu'il avoit fondé à Bainville-aux-Miroirs, dans le Saintois ſur la Moſelle; à condition que ſi jamais l'Evêque de Toul, ou l'Abbé de S. Epvre y ruïnoient l'obſervance monaſtique, les biens du Prieuré retourneroient aux héritiers du Fondateur (*u*). Ce Prieuré ne ſubſiſte plus; il eſt uni à la manſe des Religieux de S. Epvre.

LXXIII. *Montier-en-Derf, Moyen-moutier, Bon-Montier, Poulangy, donnés à S. Gauzlin.*

S. Gauzlin ayant obtenu de Loüis d'Outremer (*o*), l'Abbaye de Montier-en-Derf, qui avoit autrefois appartenu à ſon Egliſe, (*p*), entreprit d'y mettre auſſi la Réforme. Les Princes ſéculiers ſcandaliſés de la mauvaiſe conduite de l'Abbé Benzon, le chaſſerent de cé Monaſtere (*q*), & Gauzlin y envoya un ſaint Religieux de S. Epvre, nommé Alberic, qui y rétablit l'obſervance réguliere, avec les Religieux qu'il y amena de Toul, comme on l'a déja touché cy-devant.

Le même Evêque obtint auſſi les Abbayes de Moyen-moutier, d'Offonville, & de Poulangy dans le Diocéſe de Langres (*r*). Celle-cy avoit déja été poſſédée par Drogon, un de ſes prédéceſſeurs; on en a parlé cy-devant.

Gauzlin jouïſſoit auſſi de l'Abbaye de Varennes (*s*), qu'il céda à l'Evêque de Langres, & reçut en échange le village de Bauzemont. Il eut difficulté avec l'Abbeſſe d'Andelau en Alſace, pour l'Abbaye de Bon-montier (*t*), que cette Abbeſſe prétendoit lui appartenir: mais Gauzlin, avec douze hommes nobles, prouva devant l'Empereur Othon, qui étoit alors à Mayence, que cette Abbaye dépendoit de ſa Cathédrale. Elle avoit été fondée par l'Evêque Bodon vers l'an 670. & avoit été ſoûmiſe aux Evêques de Toul, juſqu'au tems du Roi Lothaire, qui en dépoüilla Arnoû Evêque de Toul, parce qu'il ne vouloit pas approuver ſon divorce avec Valdrade. L'Evêque Drogon la recouvra en 913. Elle lui fut renduë par Charles le Simple. S. Gauzlin la revendiqua de nouveau ſur l'Abbeſſe d'Andelau.

Ce grand nombre d'Abbayes que poſſédoit l'Evêque Gauzlin, eſt une preuve de ſon crédit, & de ſa grande puiſſance temporelle. Il acquit auſſi de grands biens à ſon Egliſe. Un nommé Roger lui vendit la Terre d'Ambleville (*u*); & le nommé Rupert, le Fief de Bouc. La Comteſſe Eve lui donna, ou lui vendit Angeriac ou Aingerey, & Moleſiac, Girauvoiſin, *Nordalli-vadum; Radaldi-villam*, peut-être Rainville, près Souloſſe ſur le Vair; & quelques autres Terres. L'Empereur Othon lui donna moitié du péage du Mont S. Elophe; & la Roi Henry, ce qu'il poſſédoit à Gondreville.

An de J. C. 939.

Il entreprit de rétablir l'Egliſe de S. Manſuy qui menaçoit ruïne (*x*), & d'y établir l'Ordre Monaſtique. Il en confia le ſoin à Archembaud Abbé de S. Epvre, qui y mit quelques Religieux, ſous la conduite d'un Prieur; & comme S. Manſuy n'avoit pas encore en ce tems-là de revenu fixe, il leur fourniſſoit, des biens de S. Epvre, de quoi ſubvenir à leurs néceſſités. Archembaud commença le bâtiment de l'Egliſe de S. Manſuy (*y*); mais la mort qui le prévint, l'empêcha de l'achever. Cet honneur étoit réſervé à S. Gerard, comme celui de fonder & doter l'Abbaye de S. Manſuy.

LXXIV. *Fondation de l'Abbaye de Bouxieres.*

Gauzlin avoit un frere nommé Hardrade (*z*), également eſtimé par ſa valeur & pour ſa probité. Etant un jour à la chaſſe, ſur les bords de la riviere de Meurthe, & chaſſant un Sanglier, cet animal pouſſé par les chiens, gagna la montagne, qui eſt au-deſſus du village de Bouxieres, & ſe jetta dans des halliers & des épines, qui étoient autour d'un arbre ſur la hauteur. Hardrade le ſuivit à cheval; & voyant que ſes chiens jappoient autour du lieu, ſans oſer approcher, il jugea qu'il y avoit là quelque choſe d'extraordinaire. Il deſcend de cheval; & s'approchant du lieu, il remarque un Autel démoli, & les ruïnes d'un bâtiment. Il ſe retire, & vient raconter à ſon Frere ce qui lui étoit arrivé. Gauzlin envoye ſur les lieux, & fait demander aux anciens ce qu'il y avoit en ce lieu-là. On lui rapporte qu'il y avoit eû autrefois une Egliſe, dédiée à la ſainte Vierge, qui étoit tombée de caducité, & que l'on y remarquoit ſouvent de la lumiere.

Sur ce récit, l'Evêque prend la réſolution de rebâtir l'Egliſe; mais comme la place appartenoit à l'Evêque de Metz, nommé Theodoric, & ſurnommé Sixte, il la lui demanda, & lui donna en reconnoiſſance le Bâton de S. Pierre, que S. Manſuy avoit apporté de Rome. Dès que le terrain lui eut été cedé, il y bâtit l'E-

(*u*) *Mabill. t. 4. annal. Bened. p. 616.* En 1074. l'Evêque Pibon fit un accord entre Vidric Abbé de S. Epvre, & un Seigneur nommé Odelric, au ſujet de Bainville. Voyez Baleicourt, p. xxxix.

(*o*) *Chron. Othon. II. apud Benoît.* Vie de S. Gerard, *p.* 152. Abbatiam quæ ſita eſt in ſaltu Dervenſi, quam dictus Gauzlinus Epiſcopus, quia quondam ablata fuerat, à Rege Ludovico reimpetravit, &c.

(*p*) Elle avoit été donnée à Garibalde Evêque de Toul, par le Roi Childebert, vers l'an 709. Voyez la Vie des Evêques de Toul, ſous Garibalde.

(*q*) *Vide libr. de miracul. S. Bercharii.*

(*r*) *Vita Epiſc. Tullenſ. in Drogone & in Gauzlino.* Voyez les Preuves.

(*s*) *Vita Epiſcopi Gauzlini, p.* 131. *Item* Archives de l'Egliſe de Toul. Benoît Hiſt. de Toul, *p.* 306.

(*t*) *Vita S. Gauzlini.* Probavit cum xij. ingeniis hominibus contra Abbatiſſam de Andelach, Bodonis Monaſterium eſſe ſubjectum Eccleſiæ S. Stephani, &c. *Voyez les Preuves.*

(*u*) *Vita S. Gauzlini.* Amboldi villam, Angeriacam, Moleſiacam, Girinvicini-villam, Nordalli vadum, Buchuliacum, Radaldi-villam, Sionni villam, villa Blaſcius, Ramei villam, Portus, villam Blaudini, Teloneum montis S. Elphii.

(*x*) *Adſo, lib. miracul. ſancti Manſuæti.* Voyez les Preuves.

(*y*) Vers l'an 961. *Mabill. t. 3. annal. Bened. p. 50.*

(*z*) *Vita Epiſc. Tull. in Gauzlino.* Voyez les Preuves.

An de J. C. 933.

gliſe de Notre-Dame, & en plaça l'Autel ſur le tronc même de l'arbre, ſous lequel le ſanglier s'étoit retiré.

Le bruit de ce qui étoit arrivé, s'étant répandu, y attira une infinité de perſonnes, dont Dieu récompenſa la foi & la dévotion par de fréquens miracles qui s'y firent. S. Gauzlin déſirant y perpétuer le culte de Dieu, prit la réſolution d'y établir une Communauté de Vierges (*a*), qui vécuſſent ſous la Regle de S. Benoît, & qui s'y conſacraſſent au ſervice de la ſainte Vierge. Dieu favoriſa ſes bonnes intentions: car il trouva de ſaintes filles, remplies de bonne volonté & de zéle pour la vie éternelle, qui n'ayant point de lieu de retraite, étoient comme des brebis errantes, attendant que Dieu leur donnât les moyens d'exécuter leurs réſolutions dans la clôture d'un Monaſtere.

Gauzlin conſulta Archambaud Abbé de S. Epvre, & d'autres perſonnes de piété, qui le confirmerent dans le deſſein de fonder une Abbaye de Religieuſes à Bouxieres. Il choiſit pour Supérieure de cette nouvelle Communauté Rothilde, qui y vint avec une autre fille de vertu (*b*), dont on ignore le nom; mais on ſçait qu'elles avoient été ſous la direction de Humbert, ce fameux Réclus de Verdun, dont on a déja parlé. Dès qu'elles s'y furent retirées, l'odeur de leur vertu & de leur bonne vie y en attira un très grand nombre d'autres de tous les côtés, qui y vécurent long-tems dans une grande auſtérité, & avec beaucoup d'édification. Pour procurer à ce nouvel établiſſement les ſecours néceſſaires à la vie, le ſaint Evêque leur donna des biens de l'Evêché, l'Egliſe du village de Bouxieres, avec toutes les dixmes, de même que celles de Picherécourt, auſſi avec une partie de la dixme.

Tel fut le commencement de l'Abbaye de Bouxieres, qui devint dans la ſuite un pélérinage fameux, où l'on dit qu'il ſe fit pluſieurs miracles. On raconte entr'autres, qu'un muet y recouvra l'uſage de la parole (*c*), & voici ce qu'on en lit dans les Monumens de cette Abbaye (*d*). Durant une grande famine, S. Gauzlin ayant demandé à Dieu par des prieres ardentes, qu'il lui plût ſoulager ſon peuple dans ſon extrême néceſſité, Dieu inſpira à la Reine de France de lui envoyer trois Chameaux chargés de vivres. Les Chameaux arriverent au bord de la Meurthe, qui coule aux pieds de la montagne où eſt ſituée l'Abbaye. S. Gauzlin y étoit alors en prieres. Un muet qui avoit la garde du Bac, fut ſi tranſporté de joye à la vûë de ces Chameaux, qu'il courut tout hors d'haleine en porter la nouvelle au Saint. A ce moment, le lien de ſa langue ſe délia, & il eut toujours depuis l'uſage de la parole. En mémoire de cet événement, on entretient toujours un muet dans l'Abbaye de Bouxieres; & encore aujourd'hui, l'Abbeſſe en nourrit un dans ſa maiſon; & le muet va le premier à l'offrande, même avant l'Abbeſſe, le jour de S. Gauzlin.

An de J. C. 939.

Sur l'Eſplanade, qui eſt entre le bois & l'Abbaye, ſur la hauteur, on montre une eſpéce de tour ronde & maſſive, haute de dix à douze pieds, au-deſſus de laquelle il y a un petit mur à hauteur d'appuy, & au-dehors un dégré de pierre. On aſſûre que c'étoit la Chaire ou la Tribune d'où S. Gauzlin prêchoit les peuples qui venoient en foule pour l'entendre, l'Egliſe n'étant pas aſſez vaſte pour les contenir. On lit dans le Livre manuſcrit des miracles de S. Cloû ou Clodulpho, Patron du Prieuré de Lay, qu'ordinairement dans les tems de ſechereſſes extraordinaires, ou de pluyes trop longues & trop abondantes, les Abbés de S. Manſuy & de S. Epvre apportoient en proceſſion les Châſſes de leurs SS. Patrons au Monaſtere de Bouxieres, pour implorer le ſecours du Ciel, par le mérite de la ſainte Vierge & de S. Gauzlin.

Il y a quelque difficulté ſur le tems de la fondation de Bouxieres. Le titre de fondation de cette Abbaye (*e*) eſt du 13. Janvier de l'an 13. de l'ordination de Gauzlin, qui revient à l'an de J. C. 935. ou 936. Le Titre de confirmation de ce même Monaſtere, donné par l'Empereur Othon, dont il fait honneur à l'Evêque Gauzlin, & à l'Imperatrice Adelheide ſon épouſe, eſt du 4. de Juin de la vingt-cinquiéme année de ce Prince, de J. C. 960. indiction iij. Frideric Duc de Lorraine confirma la même fondation en 963. & le même Duc, en 966. prononce un Jugement en faveur de Rothilde Abbeſſe de Bouxieres, contre un Seigneur nommé Liedric.

Cependant Richer, Hiſtorien de l'Abbaye de Senones (*f*), rapporte la Fondation de l'Abbaye de Bouxieres en 962. & l'Auteur de la Vie de S. Gauzlin, qui vivoit vers le même tems que ce Saint, ſuppoſé que ce ſoit Adſon Abbé de Montier-en-derf, comme il y a aſſez d'apparence; cet Auteur, dis-je, dit que S. Gauzlin acheta la propriété de la montagne où eſt ſituée l'Abbaye de Bouxieres, de Thierry Evêque de Metz (*g*), lequel n'a ſuc-

(*a*) *Vita S. Gauzlini*, *p.* 132. Sanctimonialium Virginum ſocietas ibi fieret, quæ ſub Regula S. Benedicti obſequiis perpetuæ Virginis deſerviret. *Vide Richer. Senon. l.* 2. *c.* 12. *p.* 312. *t.* 3. *Spicileg. ad an.* 962.

(*b*) *Vita Joan. Gorzienſ. p.* 372. *ſec.* 5. *Bened. item* 382. Aliæ item duæ apud eandem urbem (Virdunum) ejus ſunt exhortatione accenſæ, quarum altera Mater plurimarum ancillarum Chriſti poſtea facta eſt in territorio Tullenſi, loco qui Buxerias dicitur, ubi Monaſterium ab Epiſcopo bonæ memoriæ Gauzlino ex novo conſtructum, &c.

(*c*) *Vidric. vita S. Gerardi.* Benoît. Hiſt. de Toul, p. 305.

(*d*) Livre de Chœur, imprimé à l'uſage des Dames de Bouxieres.

(*e*) Voyez les Preuves.

(*f*) *Richer. Senon. l.* 2. *c.* 12. *p.* 312. *t.* 2. *Spicileg.*

(*g*) *Vita S. Gauzlini*, *p.* 132. Et quia mons prælibatus ad Metenſe pertinebat Epiſcopium, petiit à Theodorico Præſule, qui & Sixtus vocabatur, illum ſibi dari per concambium.

An de J. C. 939.

cédé à Adalberon qu'en 964. & on ſçait que Gauzlin eſt mort en 962. au mois de Septembre, & que S. Gerard ſon ſucceſſeur, fut ordonné en 963. au mois de Mars. De plus, le même Auteur dit que S. Gauzlin conſulta Archembaud Abbé de S. Epvre, pour l'établiſſement de l'Abbaye de Bouxieres. Or je doute qu'Archembaud ait vêcu juſqu'alors. Il eut pour ſucceſſeur à S. Epvre, Humbert pere ſpirituel de Rothilde, premiere Abbeſſe de Bouxieres, ce célébre Réclus de Verdun, qui entra à Gorze dès l'an 933. ou 934. (*h*), & qui n'en ſortit que pour gouverner l'Abbaye de S. Epvre.

Je crois donc que le Monaſtere de Bouxieres fut fondé vers le même tems que l'Abbaye de S. Epvre fut réformée, c'eſt-à-dire, vers l'an 935. ou 936. & qu'il faut corriger les dattes de Richer; & qu'à l'égard du récit de l'Auteur de la Vie de S. Gauzlin, il faut lire dans ſon Texte, Adalberon, au lieu de Thierry, ou abandonner toute l'Hiſtoire qu'il a faite de la maniere miraculeuſe dont Bouxieres fut fondée, laquelle, à la vérité, a beaucoup l'air de fable. Ce qui confirme cette conjecture, c'eſt que S. Gauzlin n'en dit rien dans le Titre de Fondation, qui eſt original, & que nous avons fait imprimer dans nos Preuves.

LXXV. *S. Gauzlin fait refleurir les Etudes dans ſon Diocéſe.*

Comme l'étude des Lettres eſt un des moyens les plus efficaces pour procurer la réforme des mœurs, tant des Eccléſiaſtiques que des Séculiers, un des premiers ſoins de ſaint Gauzlin fut de faire fleurir les ſciences dans ſa ville Epiſcopale. Il demanda avec empreſſement Adſon (*i*), célébre Religieux de l'Abbaye de Luxeu, qui étoit alors dans la fleur de ſon âge, & en réputation d'un des plus habiles hommes, & des plus ſaints Religieux de ſon tems. Adſon étant arrivé à Toul, ſe chargea des Ecoles de l'Abbaye de S. Epvre, où les Clercs de l'Evêché venoient étudier avec les Religieux, tant de ce Monaſtere, que des autres qu'on y envoyoit.

Les Hongrois ſollicités par Conrade gendre de l'Empereur Othon, étant entrés en Lorraine en l'an 954. (*k*), pillerent & ſaccagerent tout le Pays; prirent la ville de Toul, & la dépoüillerent de telle ſorte, qu'à peine reſta-t'il trois Chanoines dans la Cathédrale, pour y faire l'Office; & encore avoient-ils aſſez de peine de ſubſiſter. L'Evêque touché de ces maux, alla trouver les Seigneurs du Pays, & les autres Fidéles, & l'Empereur même, pour les prier de lui donner du ſecours. Othon informé de la diſette où cette Egliſe étoit réduite, fit rétablir l'Evêché (*l*); & ce fut apparemment dans cette circonſtance, que l'on fit à l'Egliſe de Toul toutes les donations dont on a parlé cy-devant.

An de J. C. 939.

S. Gauzlin, après avoir gouverné ſon Diocéſe avec un zéle infatigable pendant quarante ans (*m*), mourut comblé de mérites l'an 962. Il fut attaqué, quatre ans avant ſa mort, d'une fâcheuſe maladie, qui exerça ſa patience pendant tout le reſte de ſa vie. Il mourut le vij. des Ides de Septembre, c'eſt-à-dire, le 7. du même mois, & fut tranſporté par ſon Clergé & ſon peuple, dans l'Abbaye de Bouxieres, qu'il avoit fondée. Son Corps y eſt encore aujourd'hui conſervé dans une riche Châſſe. Son Chef eſt dans un buſte d'argent; & ſa Machoire ſe voit dans l'Egliſe Cathédrale de Toul, dans un autre buſte très précieux, donné par Vinceneti Chanoine & Aumônier d'Antoine de Neuf-Châtel Evêque de Toul. On montre auſſi dans l'Egliſe des Dames de Bouxieres, le Calice, la Paténe, & le Voile dont il ſe ſervit au jour de la Dédicace de cette Egliſe. On y voit auſſi un ancien Livre des Evangiles, écrit par les ordres d'Arnalde Evêque de Toul (*n*), qui vivoit près de cent ans avant S. Gauzlin; & le peigne d'yvoire du même Saint. Les peuples vont en foule le Dimanche de la Trinité viſiter cette Egliſe, & vénérer ſes Reliques.

LXXVI. *Mort de S. Gauzlin.*

S. Gerard ſon ſucceſſeur immédiat (*o*), affligé de certains mauvais bruits qu'on répandoit contre S. Gauzlin, demanda à Dieu qu'il lui fiſt connoître quel étoit le dégré de gloire qu'il poſſédoit dans le Ciel; & Dieu lui révéla, dit-on, que ce Saint étoit égal en mérites & en gloire, à S. Apollinaire Martyr.

LXXVII. *Hugues & Bernoin Evêques de Verdun.*

Après la mort de Dadon Evêque de Verdun, arrivée en l'an 923. * (*p*), le Roi Raoul donna l'Evêché à un Prêtre nommé Hugues, lequel ſe fit ſacrer par Seulfe Archevêque de Reims: mais peu d'années après, c'eſt-à-dire, en 925. Henry l'Oiſeleur s'étant rendu maître de Verdun, nomma au même Evêché Bernoïn neveu de Dadon, & frere du Comte Adelbert (*q*), qui fut agréé du Clergé & du peuple, & maintenu par l'autorité de ce Prince; il chaſſa Hugues, & ſe fit ſacrer la même année. Hugues dépoüillé de ſa dignité, mourut l'année ſuivante, & laiſſa Bernoïn en paiſible jouïſſance de cet Evêché. En ce tems-là Verdun, & les autres villes de Lorraine, renoncerent à l'obéïſſance des Rois de France (*r*), & ſe ſoûmirent au Roi de

* Ou 920. *Voyez la vie de Dadon.*

(*h*) *Vita Joan. Gorzienſ. p.* 381.

(*i*) *Lib. de miracul. S. Bercharii Abb. facul.* 2. *Bened. p.* 848. Adſo doctrinâ Philoſophicâ ac vitæ probitate ſpectabilis. Hic diuſſimus nobiliſſimiſque parentibus Jurenſi tellure ſatus, Luxovio, diverſis ſtudiis litteratoriæ artis pleniſſimè imbutus, quem in primævo flore juventutis affluentem verbo ſanctæ eruditionis, cum puritate vitæ innocentis perſpicuè agnoſcens Pontifex, Cleruſque Tullenſis, multis ſupplicationibus eductum à Voſago ſubſtituerunt urbi Tullenſi, ad Magiſterium ſacri Ordinis.

(*k*) *Vide Flodoard. Chronic. ad an.* 954. *& Sigebert. ad an.* 955.

(*l*) *Richer. Senonenſ. l.* 2. *c.* 12. *p.* 310. *t.* 3. *Spicileg.*

(*m*) *Ita mſ. S. Manſueti.* Voyez les Preuves.

(*n*) C'eſt ce qu'on infére de ces mots écrits en Lettres Grecques *Arnalde jubente.*

(*o*) *Udalric. Vita S. Gerardi Tullenſ. Epiſcopi.* Voyez les Preuves.

(*p*) *Flodoard. ad an.* 923. *Hugo Flaviniac. t.* 1. *Biblioth. mſ. Labb. pp.* 125. 126. Voyez le Texte.

(*q*) *Vita S. Joan. Gorzienſ. t.* 1. *Biblioth. mſ. Labb. p.* 751. *Flodoard. ad an.* 925.

(*r*) *Hugo ibidem p.* 126. *ad an.* 925. Abhinc Virdunum, & aliæ Civitates à Regno Francorum defecerunt.

An de J.C. 939.

Germanie. L'Evêque Bernoïn étoit homme de qualité, & d'une grande autorité dans le monde, & d'ailleurs d'un naturel vif & hardi (*s*). Les circonſtances malheureuſes du tems ne lui permirent pas de faire beaucoup de bien à ſon Egliſe.

Dès la premiere année de ſon Epiſcopat (*t*), les Huns ou Hongrois s'étant répandus dans la Lorraine, y commirent mille ravages, & en particulier dans la ville & dans l'Evêché de Verdun. Ils ſe jetterent à l'improviſte dans la Maiſon Epiſcopale, y brûlerent & pillerent tout ce qui s'y trouva, même les Titres & Priviléges des Egliſes; ce qui fut cauſe que les Chanoines chargerent un d'entr'eux, nommé Sarovardus, de dreſſer un Poüillé (*u*) des cens & revenus de leur Chapitre, autant que la mémoire put leur fournir, & que les anciens des villages, qui avoient échappé à ces malheurs, purent leur en donner de connoiſſance.

Les Hongrois, après avoir pillé la ville, mirent le feu à preſque tous les villages, & tuerent, ou emmenerent captifs ceux qui tomberent entre leurs mains. On dit (*x*) qu'ils coururent juſqu'à l'Abbaye de Beaulieu en Argonne, mais qu'ils ne purent y cauſer aucuns dommages, ayant été repouſſés par une vertu divine, comme on lit dans la Vie de S. Baſle.

Bernoïn aſſiſta en 927. au Concile Provincial, tenu par l'Archevêque (*y*) de Tréves, avec ſes Provinciaux, où l'on fit quantité de beaux Réglemens pour la diſcipline. Il fut, dit-on, beaucoup aſſiſté par Gilibert Duc de Lorraine ſon ami, qui lui fournit de grands ſecours, pour rétablir les ruines de la ville de Verdun, & les Egliſes de ſon Diocéſe.

LXXVIII. *Berenger Evêque de Verdun.*

Il mourut l'an 939. (*z*), & fut inhumé dans l'Egliſe de S. Vanne. Il eut pour ſucceſſeur Berenger, proche parent de l'Empereur Othon, qui lui procura cet Evêché. Bérenger étoit Saxon de naiſſance, & d'une naiſſance illuſtre. Il fut ſacré Evêque par Artaud Archevêque de Reims en 940. (*a*), avec l'applaudiſſement du Clergé & du peuple: car il avoit toutes les qualités d'un excellent Prélat, la piété, la prudence, la douceur, la tempérance, la fermeté, l'amour de la juſtice, la patience, l'humilité, la conſtance, la compaſſion envers les malheureux, la libéralité envers les pauvres & les étrangers. Il parloit peu, mais ſes diſcours étoient toujours aſſaiſonnés du ſel de la ſageſſe. Il fut lié d'une étroite amitié avec Fulbert Evêque de Cambray, avec qui il fut toujours parfaitement d'accord, pour ſoutenir la vérité contre ceux qui vouloient l'attaquer.

An de J.C. 939.

Il eut quelque démêlée en 941. (*b*) avec les Chanoines de Montfaucon; & ces Chanoines, par reſſentiment, & ne pouvant plus ſupporter les mauvais traitemens de ce Prélat, ſe retirerent à Reims, avec le Corps de S. Baudry leur Patron.

On a déja vû, que Bérenger Evêque de Verdun ſe trouva aux Conciles de Verdun & d'Ingelheim, qui ſe tinrent en 947. & 948. à l'occaſion de Hugues & d'Artaud, qui ſe diſputoient l'un à l'autre l'Archevêché de Reims.

Henry fils de Henry Roi de Germanie, & frere d'Othon I. s'étant ſoûlevé contre le Roi ſon frere en 941. & n'ayant pû, faute de troupes, ſoutenir ſa révolte, voulut ſe retirer vers ſa ſœur Gerberge, veuve du Duc Giſlibert; mais elle refuſa de le recevoir dans ſon Château de Chiévremont: en ſorte que ne ſçachant où aller, il vint prier Bérenger Evêque de Verdun, qui étoit ſon parent, d'être le Médiateur de la paix entre Othon & lui. Bérenger le préſenta au Roi, qui lui pardonna, lui commanda de demeurer quelque tems à Verdun, lui donna même quelques villes de Lorraine (*c*), & le relégua enfin à Ingelheim.

LXXIX. *Viſion d'Adelmare Diacre de Verdun.*

On raconte (*d*), que vers l'an 934. la peſte fit de grands ravages en Lorraine, & en d'autres endroits. Un Diacre de Verdun, nommé Adelmare, en ayant été frappé, parut tout d'un coup immobile, & ſans ſentiment, comme un homme mort: mais avant qu'on le mît dans le cercueil, & qu'on l'enterrât, il revint, & ſe trouva auſſi ſain que s'il n'eût jamais été malade. Il raconta que durant ſon évanouïſſement, ſon ame, comme détachée du corps, avoit parcouru pluſieurs lieux de ſupplices, deſtinés pour les damnés, & pluſieurs autres lieux de délices, deſtinés pour les Prédeſtinés: Que pour lui, il avoit été d'abord condamné à aller au lieu des ſupplices; mais que par les mérites de la ſainte Vierge, & par l'interceſſion de S. Martin, il avoit été renvoyé au monde, pour y faire pénitence.

Quelques Chanoines de la Cathédrale de Verdun touchés de ce récit, réſolurent de quitter le monde; & comme il n'y avoit alors aucun Monaſtere dans cette ville (car l'Abbaye

(*s*) *Vita B. Joan. Gorzienſ. p.* 751. Bernuini acerrimæ mentis viri.

(*t*) *Præfat. Pulegii Virdun. à Sarovardo, apud Vaſſebourg, fol.* 182. *Vide Laurent. Leodienſ. t.* 12. *Spicileg. pag.* 727. Voyez les Preuves.

(*u*) *Puleg. Virdun. de quo ſupra.* Ne inſtitutio antiqua & reditus villarum, atque cenſus earum prorsùs ignorando aboleretur: hoc pulegium ſuper res Canonicorum condere operæ pretium duxerunt. Pulegium autem ut mihi videtur, nihil aliud ſignificat, aut latialiter ſonat, quàm publica Lex, aut popularis Lex. Ego Sarovardus Cancellarius, &c.

(*x*) *Vaſſebourg. fol. clxxx. verſo, ex Laurentio Leodienſi, t.* 12. *Spicileg. p.* 727. Laurent de Liége dit ſimplement, qu'on lit cela dans la Vie de S. Baſle: mais Vaſſebourg dit qu'ils furent repouſſés par la vertu de S. Baſle, un des premiers Abbés de Beaulieu, qui gouverna cette Abbaye pendant 40. ans, & que ſon Corps y repoſe. Je ne ſçai d'où il a pris cela.

(*y*) *Annal. Trevir. t.* 1. *p.* 450.

(*z*) *Hugo Flaviniac. p.* 128.

(*a*) *Hugo Flaviniac. ibid. Flodoard. ad an.* 940.

(*b*) *Flodoard. ad an.* 941. Canonici montis Falconis oppreſſione Virdunenſis Epiſcopi prægravati, deferentes Cœnobium ſuum, Corpus S. Balderici Patroni ſui deferunt Remis.

(*c*) Vaſſebourg. Hiſt. de la Gaule Belgique, fol. clxxxv. *reſto & verſo.*

(*d*) *Flodoard. ad an.* 934. *p.* 601. *Hugo Flaviniac. ad an.* 934. *p.* 126. *t.* 1. *Bibl. mſ. Labb.*

baye

An de J. C. 939.

baye de S. Vanne étoit encore poſſédée par des Chanoines, & celles de S. Paul & de S. Airy n'étoient pas encore fondées) ils prirent la réſolution de ſe retirer à S. Epvre près la ville de Toul, où l'obſervance étoit alors dans ſa vigueur, par la Réforme que S. Gauzlin Evêque de Toul y venoit de mettre. L'Evêque Berenger, & les autres Chanoines de ſon Egliſe, firent tout ce qu'ils purent pour engager ces vertueux Perſonnages à demeurer dans la ville de Verdun, afin qu'ils l'édifiaſſent par leurs bons exemples: mais rien ne fut aſſez fort pour les arrêter; & leur ferveur ne contribua pas peu à produire & à conſerver l'eſprit de Réforme, qui ſe répandit en ce tems-là dans la plûpart des Monaſteres du Pays.

LXXX. *Berenger introduit des Moines dans l'Abbaye de S. Vanne.*

Berenger Evêque de Verdun, animé par l'exemple des Evêques de Toul & de Metz ſes voiſins, réſolut d'avoir auſſi dans ſa ville Epiſcopale un Monaſtere, où l'on obſervât la Regle de S. Benoît (*e*). Il choiſit pour cela l'Egliſe de S. Pierre & S. Paul, nommée aujourd'hui de S. Vanne, qui juſqu'alors avoit été deſſervie par des Clercs. Il mit en leur place en 952. des Religieux tirés de l'Abbaye de S. Epvre, leur bâtit des lieux réguliers, leur accorda des fonds néceſſaires pour leur ſubſiſtance, & leur donna pour Abbé un nommé Humbert (*f*), qui étoit originaire de Verdun, où il avoit même poſſédé une Prébende; mais qui touché du déſir de vivre dans la retraite, avoit quitté ſa patrie, & s'étoit retiré dans l'Abbaye de ſaint Epvre.

LXXXI. *Tranſlation du Corps de S. Firmin, de Verdun à Flavigny.*

Le Corps de S. Firmin Evêque de Verdun, mort en 498. & enterré au Monaſtere de S. Vanne, étoit demeuré inconnu pendant pluſieurs ſiécles, juſqu'à ce qu'il plût à Dieu de le révéler à une ſainte femme nommée Eugenie (*g*), vers l'an 959. Brunon Duc ou Gouverneur de Lorraine, étoit alors à Verdun. Berenger informé de la viſion d'Eugenie, ſe tranſporta, avec le Duc Brunon, au Monaſtere de S. Vanne, y ordonna des jeûnes & des prieres aux Religieux; puis étant allés dans l'Egliſe, ils firent ouvrir la terre au lieu déſigné par Eugenie, & y trouverent le ſaint Corps. On le leva de terre, & on le mit ſur le grand Autel de l'Egliſe, où il fit ce jour-là pluſieurs miracles. On le plaça enſuite dans une Châſſe précieuſe; & Humbert premier Abbé de ſaint Vanne depuis l'introduction des Religieux, demanda inſtamment à l'Evêque Berenger, qu'il lui permît de tranſporter le ſaint Corps à Flavigny ſur la Moſelle, aſſez près de Nancy, qui étoit une Terre dépendante du Fiſc Royal, que Berenger avoit obtenuë du Roi Othon, & donnée à l'Abbaye de S. Vanne. L'Evêque n'eut pas de peine à conſentir à cette tranſlation, & il indiqua le jour de la Pentecôte, pour commencer cette cérémonie.

An de J. C. 939.

Brunon Archevêque de Cologne, & Einolde Abbé de Gorze, s'y trouverent avec l'Evêque de Verdun, & Humbert Abbé de S. Vanne (*h*). Après la Meſſe ſolemnelle célébrée à S. Vanne, l'Evêque Berenger en habits Pontificaux, mit la Châſſe de S. Firmin ſur les épaules des Clercs, qui la porterent en proceſſion par toutes les principales ruës de la ville; puis on la conduiſit à une lieuë de Verdun, au village nommé Dieuë, où étoit marquée la premiere ſtation des ſaintes Reliques. Les Clercs de Verdun s'en retournerent, & d'autres prirent leur place, pour porter ce ſaint dépôt juſqu'à Bolïe, apparemment Bilée, qui eſt la Mere-Egliſe de la ville de S. Mihiel. De-là il fut porté à Pagney ſur Meuſe, puis à Trondes, à Foug, & enfin à Toul, où l'Evêque S. Gerard reçut le ſacré Corps à la tête de ſon Clergé, avec toute la vénération & le reſpect qui lui étoient dûs. Il le dépoſa dans l'Egliſe de l'Abbaye de S. Epvre, où le Saint fit un miracle inſigne pour la guériſon d'une jeune perſonne, attaquée d'une maladie inconnuë & incurable. Tous les jours & tous les lieux de ſa marche, avoient été marqués par de ſemblables merveilles.

Le lendemain au matin le ſaint Evêque ſe trouva encore, avec ſon Clergé, pour conduire le Corps au bord de la Moſelle, où l'on devoit l'embarquer pour le paſſer au-delà de la riviere. La multitude qui rempliſſoit le batteau, & leur empreſſement, faillirent à le ſubmerger, la riviere étant très rapide en cet endroit. A la vûë du péril, tous ceux qui étoient ſur les bords, éleverent leurs voix, & crierent au ſecours du Saint. Ils furent exaucés, & le batteau arriva heureuſement à bord. On dépoſa le Saint dans l'Egliſe de Dom-martin, ſituée ſur la hauteur voiſine. De-là on vint à Chaligny, puis à Ludres, & enfin à Flavigny, où il fut placé ſur le coin du grand Autel de l'Egliſe de S. Hilaire, qui eſt la Paroiſſe du lieu. Bientôt on lui bâtit une Egliſe, qui eſt celle du Prieuré de Flavigny, où il eſt conſervé dans une Châſſe de cuivre très propre, ornée d'argent & de pierreries. Le nombre des pélerins y eſt toujours très grand.

LXXXII. *Berenger ſe fait Religieux de S. Vanne.*

L'Evêque Berenger allant ſeul un jour à Matines dans ſon Egliſe Cathédrale (*i*), trouva un Clerc nommé Bernier, Prévôt de cette Egliſe, proſterné à l'entrée du Chœur dans le chemin, récitant l'Office de la Vierge. Le Prélat voyant qu'il ne ſe levoit pas pour lui faire place, le frappa du pied, & lui dit de ſe lever. Bernier l'ayant apperçû, ſe leva, & ſouffrit

(*e*) *Hugo Flavin. t. 1. Bibl. mſ. Labb. p. 132. ad an. 951.*

(*f*) *Carta Berengarii Vird. apud Hug. Flav. loco cit.* Voyez les Preuves. Ce Humbert eſt apparemment le même dont il eſt parlé dans la Vie du B. Jean de Gorze, qui après avoir été quelque tems réclus à Verdun, ſe retira à Gorze, d'où il fut tranſféré à S. Epvre, pour gouverner ce Monaſtere en qualité d'Abbé.

(*g*) *Continuatio Hiſt. Epiſc. Virdun. tom. 12. Spicileg. pag. 263.* Vaiſſebourg, fol. clxxxix. Voyez les Preuves.

(*h*) *Vide Brouwer. Annal. Trevirenſ. l. 9. p. 463.*

(*i*) *Continuat. Hiſt. Epiſc. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 263. & Hugo Flaviniac. pp. 134. 135.*

An de J. C. 959.

ſans rien dire, l'inſulte qu'il lui faiſoit. La même nuit après Matines, pendant que l'Evêque étoit dans ſon lit bien éveillé, la ſainte Vierge lui apparut, avec ſainte Agnés & ſainte Thecle, & dit à ſainte Thecle : *Frappez-le au pied, & nous vangez, moi & mon Clerc, de l'outrage qu'il nous a fait.* En ce moment l'Evêque ſentit à ſon pied une ardeur brûlante, qui lui deſſécha cette partie ; & il fut tellement touché de la grandeur de ſa faute, que dès le lendemain au matin il la confeſſa dans l'Aſſemblée de l'Egliſe, en demanda pardon, & reconnut que Dieu l'en avoit juſtement puni.

Peu de jours après il ſe fit Religieux à ſaint Vanne, & fit ordonner en ſa place Vicfride (*k*), par les Evêques qui célébroient un Concile dans l'Evêché de Meaux ſur la Marne (*l*). Cette Ordination ſe fit ſans l'aveu & à l'inſçû de l'Archevêque de Tréves ſon Métropolitain, avec lequel Berenger étoit mal, parce qu'il ne vouloit pas aſſiſter aux Conciles Provinciaux des Evêques ſes Suffragans, & n'approuvoit pas toute leur conduite. Ainſi les Prélats aſſemblés au Diocéſe de Meaux à l'occaſion de Hugues, autrefois Archevêque de Reims, & qui après la mort d'Artaud ſon Compétiteur, prétendoit rentrer dans ſon Evêché, ordonnerent Vicfride Evêque de Verdun, dans la vûë de l'engager par-là dans leur parti.

La retraite de Berenger à S. Vanne, n'empêchoit pas qu'il ne donnât encore ſes ſoins au bon gouvernement de ſon Diocéſe (*m*). Vicfride étoit comme ſon Suffragant & ſon Coadjuteur ; il n'agiſſoit que par ſes ordres & par ſon eſprit. Le peuple de ſon Diocéſe ne pouvoit ſe réſoudre à le quitter, & à reconnoître un autre Paſteur pendant ſa vie. Quant à Bernier, qui avoit reçû le coup de pied de l'Evêque, il continua ſes exercices de piété envers la ſainte Vierge, témoigna toujours beaucoup d'inclination pour l'Abbaye de S. Vanne, y fit de grands biens, lui donna entr'autres, la Terre d'Excy ; & après ſa mort, on lui fit l'honneur de l'enterrer dans la même Egliſe, au lieu où l'on enterroit les Evêques.

L'Evêque Berenger vivoit encore en 971. puiſque le Pape Jean XIII. lui adreſſe en cette année un Privilége, dans lequel il confirme tous les biens que ce Prélat avoit faits à l'Abbaye de S. Vanne (*n*). Il vêcut même juſqu'au regne d'Othon III. qui commença en 983. ſi l'on veut en croire Hugues de Flavigny (*o*). Le Nécrologue de S. Vanne met ſa mort le 12. d'Août, & dit qu'il donna à S. Vanne l'Abbaye de S. Amand de Boiſſy, ou Boiſſe, dans le Diocéſe d'Angoulême. Cette Abbaye avoit été fondée ou réparée vers l'an 940. par Arnauld pere de Guillaume Comte d'Angoulême (*p*), en l'honneur de S. Amand diſciple de S. Eparchius, vulgairement nommé S. Cybar. Je ne ſçai par quelle occaſion elle fut cédée à l'Egliſe de Verdun : mais nous liſons que Berenger donna à l'Abbaye de S. Vanne celle de ſaint Amand, qu'il avoit fait réparer ; & nous ſçavons de plus, que le Bienheureux Richard Abbé de S. Vanne, jouiſſoit encore de cette Abbaye en 1028. (*q*), puiſqu'il l'engagea au Comte de Rhodés, moyennant une grande ſomme d'argent ; & que ce Comte s'en étant mis en poſſeſſion, la garda pour lui ; & la donna, comme un héritage, à ſes enfans.

An de J. C. 959.

Le même Nécrologe met la mort de l'Evêque Berenger en 959. (*r*) : mais nous ne pouvons ſuivre cette derniere datte, qui eſt démentie par le Diplôme du Pape dont nous avons parlé, & par le témoignage de Hugues de Flavigny, qui paroît avoir eû de fort bons Mémoires ſur l'Epiſcopat de Berenger.

On convient qu'il mourut le 12. d'Août, & fut enterré à S. Vanne, à l'entrée du Cloître, ainſi qu'il l'avoit demandé & déſiré, dit Hugues de Flavigny. Le Continuateur de l'Hiſtoire des Evêques de Verdun (*s*) dit qu'il fut inhumé à la gauche du Chœur, & qu'on voyoit encore de ſon tems un Autel ſur ſon Tombeau. Il ajoûte, qu'il avoit vû la Chaſuble dont il étoit revêtu dans ſon cercueil, lorſqu'on l'en tira : mais ce récit n'eſt pas exact. Il eſt certain qu'il fut enterré à l'entrée du Cloître (*t*) & au-dedans du Monaſtere ; mais que ſous l'Abbé Richard, la grande Egliſe de l'Abbaye ayant été rebâtie de nouveau, on leva les Corps de pluſieurs ſaints Evêques de Verdun, & qu'on les tranſporta en d'autres endroits de l'Egliſe. On leva en particulier le Corps de l'Evêque Berenger, qui fut trouvé ſans corruption, à l'exception du pied, qui étoit devenu ſec pendant ſa vie. On le dépoüilla de ſa Chaſuble & de ſes Sandales, que l'on mit dans le Tréſor, avec les Reliques. C'eſt ce qu'avoit vû le Continuateur dont j'ai parlé. Son Corps fut tranſporté au haut du Chœur vers les baluſtres, & on lui mit de nouvelles Sandales, & une nouvelle Chaſuble. On l'enterra devant l'Autel de S. Firmin, dont le Corps avoit

(*k*) *Vide Hugon. Flaviniac. Chronic. Virdun. t. 1. Bibliot. mſ. pag. 134.*

(*l*) An 961. *Vide Flodoard. ad an. 961.*

(*m*) *Hugo Flavin. loco cit. p. 134.* Monaſticum habitum ſuſcepit, & nihilominùs invigilans ſaluti commiſſarum ſibi animarum, pro variis populorum, qui nolebant alteri in vita ejus ſubeſſe, &c.

(*n*) *Hugo Flavin. ibid. p. 136.* Il nomme en particulier *Scarsia villam, Abbatiam S. Amantii, novam villam, Amantinum curtem, Parvidum, Harbodi-villam, Caſtanii curtis Eccleſiam, Eccleſiam de Marlen, de Marcuiſ-curte, de Amenaci-villa, Abbatiam S. Petri, Eccleſiam de Marca, ad Liriacum, ad novam villam in Barrenſi Comitatu.*

(*o*) *Hugo Flavin. ibid.* Vixit autem Dominus Berengarius uſque ad tempus Othonis III. &c.

(*p*) *Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 487. idem 4. Annal. p. 53, ex Labb. t. 2. p. 253.*

(*q*) *Hugo Flavin. t. 1. Labb. p. 183.*

(*r*) *Apud Mabill. t. 3. Annal. p. 558.*

(*s*) *Continuator Hiſt. Epiſc. Virdun. t. 12. Spicileg. pag. 262.* Voyez les Preuves.

(*t*) *Hugo Flavin. p. 165.*

An de J. C. 939. LXXXIII. *Premiers Abbés de S. Vanne.*

été découvert de ſon tems. C'eſt tout ce qu'on ſçait de l'Evêque Berenger.

Humbert premier Abbé de S. Vanne, mourut auſſi vers l'an 983. (*o*), le 4. Décembre. Après lui, Adelmare, Adelard, Ermenric, Rathard, ou Rohard, ou Rohard, Lambert & Fingenius, gouvernerent ſucceſſivement ce fameux Monaſtere, juſqu'au tems de S. Richard (*x*), pendant environ quarante ans: mais on ne ſçait aucune particularité de leur vie, ſinon que Fingenius étoit Ecoſſois de naiſſance, & qu'étant Religieux de S. Felix, aujourd'hui S. Clement de Metz, il fut nommé Abbé de S. Vanne de Verdun, pour rétablir cette Abbaye, qui avoit un peu ſouffert, ayant été entre les mains des Laïques: ce qui fait juger qu'une partie des Abbés dont on vient de lire les noms, étoient des Abbés ſéculiers. An de J. C. 939.

(*o*) *Mabill. t. 3. Annal. Bened. p. 610.* Le P. Retelois, dans le Tom. 4. des Chroniques de S. Benoît, rapporte un Texte du Nécrologe de S. Vanne, qui met la mort de Humbert en 959. *t. 4. Chronic. p. 153.*

(*x*) *Hugo Flavinian. t. 2. Bibl. mſ. Labb. p. 159. & Cauſ. mon. Hiſt. Epiſc. Virdun. t. 12. Spicileg. p. 266.*

Fin du premier Volume.

PREUVES

PREUVES
SERVANT
A L'HISTOIRE
DE
LORRAINE.

Tome I.

PREUVES
SERVANT
A L'HISTOIRE
DE LORRAINE.

Gesta Trevirorum, seu Historia Trevirensis.

L'Ouvrage intitulé, *Gesta Trevirorum*, ou Histoire des Trévîriens, que nous donnons ici, a été probablement composé par *Thierry*, Religieux de S. Matthias de Tréves, qui vivoit vers l'an 1012. (a) & continué par Golschere, Religieux de la même Abbaye, qui vivoit quelque tems après, & qui l'a conduit jusqu'à l'an 1152. Après cela, on lit dans l'Original la vie de l'Archevêque Hillin & de ses successeurs, jusqu'à la mort de l'Archevêque Arnolde, arrivée en 1260. Et enfin un autre Ouvrage qui contient le démêlé de Henry Archevêque de Tréves, avec Thierry Abbé de S. Matthias, & qui finit en l'an 1286. Le R. P. Dom Luc d'Achery publia d'abord cette Histoire dans le tome xij. du Spicilége, page 196. sous le nom de *Historia Trevirensis*, tirée d'un Manuscrit de l'Abbaye de S. Corneille de Compiégne; mais son Manuscrit ne va que jusqu'à 1122. & il différe en plusieurs endroits de *Gesta Trevirorum*. M. Leibnitz l'a fait imprimer en 1700. plus parfait & plus étendu, à la suite de la Chronique d'Alberic Moine des Trois-Fontaines, & il le conduit jusqu'en 1133. Nous avons vû l'original de cette Histoire à S. Matthias de Tréves, & nous l'avons confronté avec un Manuscrit plus ancien & plus court, dont apparemment le Moine Thierry s'étoit servi, & qui est comme le fondement & la base de son Histoire. Le commencement, & les Vies des premiers Evêques de Tréves, Eucaire, Valere & Materne, se lisent en mêmes termes dans les deux Manuscrits; mais ailleurs il y a diverses additions ou corrections, que nous marquerons dans la suite. Nous n'avons pas crû devoir faire imprimer ici les 19. premiers chapitres, ni les 22. 23. 24. & 25. de cet Ouvrage, qui ne contiennent que des faits incertains, ou que l'on trouve beaucoup mieux ailleurs; notre objet principal étant de faire connoître ici les premiers Archevêques de Tréves.

(a) *Trithem. Annal. Hirsaug. ad annum M.XII.*

CAPUT XX.

POSTQUAM Dominus noster passus, mortuus & sepultus, à mortuis resurrexit, & in Cœlum ascendit: Beatissimus Petrus Apostolus, Antiochenam Ecclesiam primam confessione Christiani Nominis super solidissimam petram fundavit, & Pontum, Galatiam, Cappadociam atque Bithyniam verbo prædicationis illustravit. Igitur cùm Beatissimus Petrus Apostolorum Princeps, ac universalis Ecclesiæ Pastor à Domino constitutus, Antiochenam primitùs fide, quæ in Deum est Catholica, fundâsset Ecclesiam, eam vij. circiter continuis rexit annis, urbi quæ sicut in Gentilitate, ità in Christianismo, meritis videlicet beati Petri, totius orbis Principatum sortita est, ejusdem Fidei normam Pastorali solertiâ inferre ordinavit: cujus rei gratiâ anno, sicut ab Historiographis accepimus, regni Claudii Cæsaris iv. illuc ingressus, largiente Domino, signis & virtutibus, ac per verbum sacræ Prædicationis non modicâ populorum fruge acquisitâ, civitates & nationes ubique locorum dæmoniorum, nè dicamus deorum, cultui deditas esse sæpiùs ingemiscens, ideòque, quod sine ulla ambiguitate credi potest, interpellato sæpiùs in

Digitized by Google

oratione ſuâ Domino, quatenùs novellæ plantationi ſuæ provideret incrementa Cœleſtia, ſcilicet operarios mitteret in meſſem ſuam, tandem ſalubri deliberato conſilio, beatum Eucharium ſuum condiſcipulum,(a) Sanctitaté ſuam ab Jeruſalem uſque Româ profecutum, qui ſicut nomen indicat, Græcus erat, Pontificatûs gratiâ ſublimatum in hoc opus miſit, cui ex diſcipulis ſuis quos per Evangelium ſuum filios Dei genuit, probatæ ſanctitatis viros cooperatores verbo conjunxit, qui populum à ſervitute diaboli eruerent, & ad Creatorem ſuum ſacris eruditionibus converti perſuaderent, beatum videlicet Valerium & Maternum, Sinicium (Sinecium) & Manſuetum; Clementem & Felicem, atque Memmium, alioſque quamplures, quorum aliquos ad Epiſcopatûs promovit dignitatem, in pluribus Galliæ Civitatibus, verbum Dei evangelizandum, beatum videlicet Eucharium, Clementem, Manſuetum, Sinicium, atque Memmium, quoſdam autem cæterorum Diaconatûs ſive Subdiaconatûs habere fecit officium (a).

Miſſion des SS. Eucaire, Valere, Materne, Sinice, Manſuy, Clement, Felix, & Memmin.

(a) Ce Chapitre & le ſuivant ſont beaucoup plus en racourci dans le Spicilége, tom. 12 pp. 296. 197.

CAPUT XXI.

VErumtamen his omnibus, quod non ſine remurmurante invidiâ dictum noverimus, beatum præfecit Eucharium tam copioſiore miniſterio quàm & dignitatis privilegio, quippe qui ſecum pariter ab ipſo Domino in carne commorante, ſicut à majoribus noſtris traditum accepimus, ſacræ Fidei rudimenta percepit, qui & in illa ſanctiſſima Cœna, quâ diſcipulis ſuis Dominus pretioſa Corporis & Sanguinis ſui Myſteria celebranda contradidit, conveſcentibus aſſuit, reſurgentemque à mortuis ac in cœlos aſcendentem, cum Apoſtolis beatâ viſione videre promeruit, ſanctumque Spiritum, ac linguas omnium nationum in ignis accepit apparitione. Abierunt autem omnes hi ſancti Patres ad Galliarum populos verbo ſalutis Deo lucrifaciendos, per gentes, per viam, ſanam doctrinam cunctis evangelizando. Tunc itaque divertit Clemens cum Felice Mediomatricum, Manſuetus Tullum, Sicinius Rhemis, Memmius Catalaunum, cæterique in loca ſibi à Deo præordinata, & proſperatum eſt verbum Dei in manibus eorum; beatus verò Eucharius cum Diacono ſuo Valerio, videlicet Elegiæ (b), qui eſt vicus grandis Provinciæ Galliæ, Materni commilitonis ſui per maximam valetudinem deſolatus ſubſtitit, qui creſcente eâdem infirmitatis moleſtiâ animam reddidit, quod multorum ſalutis causâ accidiſſe ſequens lectio demonſtrat: nam cùm eum terræ commendâſſent ſancti viri, piè pro depoſitione ejus lugentes, concito greſſu Romam revertuntur, Magiſtro ſuo ſupradicto beato Petro quæ in via geſta ſunt nuntiantes; hoc adjicientes, quod in populum duræ cervicis deveniſſent, in quo convertendo niſi virtus Domini noſtri Jeſu Chriſti, Materni reſuſcitatione manifeſtaretur, parùm ſe profecturos. Quos beatus Petrus conſolatus ait: Nolite lugere, cariſſimi mei, quia mortem fratris veſtri Dominus Deus noſter ad vitam multis providit. Confidite in Domino, & nolite deſperare, aderit enim divina clementia, quæ vos ſuper triſtitia veſtra conſoletur. Dans Eucharius baculũ (b) quo ſenilia ſua membra ſuſtentabat, ita dixit: Viâ quâ veniſtis intrepidanter recurrentes, hunc baculum meum deferte vobiſcum; accedenteſque ad locum ſepulchri, effoſſo corpori baculum ſuperponite, dicendo: Materne, in nomine Jeſu Chriſti ſurge. Demique acceptâ benedictione Magiſtri, denuò ad Elegiam cum fiducia properabant, quò cùm perveniſſent, & acceſſiſſent ad ſepulchrum, multâ cum eis turbâ per voluntatem concurrente, videndi causâ quid fieret; Eucharius nihil de ſe præſumens, ſed magnam authoritatem Magiſtri commendans, præmiſſâ oratione dicebat: Materne frater, præcepit tibi Magiſter meus Petrus Apoſtolus, ut in nomine Filii Dei & Domini Jeſu Chriſti à morte reſurgas, & nobiſcum populo huic qui circumſtat Creatorem ſuum contefteris. Et ille quaſi de ſuavi ſomno evigilans, vivus & ſanæ mentis in nomine Chriſti aſſurrexit, habens jam in ſepulchro dies xl. Quo viſo miraculo, non ſolùm omnes hi qui aderant, ſed & multi longè poſitorum, ad quos hæc fama perlata eſt, eâdem horâ idolis renuntiantes cœperunt ad Sanctos Dei confluere, & ut cognitionem Fidei Chriſti & Baptiſma ipſis darent poſtulare, confitentes clarâ voce hunc eſſe verum & tremendum, omnique nationi Deum adorandum, cujus invocato nomine ſervi ejus talia poſſent miracula facere; & acceptis Fidei rudimentis, & regeneratione Baptiſmatis, cum celeritate ipſo in loco Baſilicam in honorem & memoriam virtutis Domini noſtri Jeſu Chriſti conſtruxerunt, cui ex reſurrectione quæ illic celebrata eſt, nomen impoſuerunt; tam ſpiritualem animarum ſuarum, quam corporalem Materni reſurrectionem recolentes. Omnibus igitur per gyrum in confeſſione Fidei ſolidatis, aliis etiam regionum gentibus, beati viri verbum ſalutis impertitum ire diſponebant, & commendatis omnibus ei cui ſe per fidem ſubdiderant, abeuntes per viam ſemina vitæ ſerendo, tandem divino ductu Treverim, quæ magna civitas eſt, Metropolis Belgicæ Galliæ, pervenerunt. Hoc in loco, ſalvâ lectoris charitate, libet quædam de illius civitatis antiquitate ac ſitu commemorando aliquantiſper immorari, quod ſeries rerum inibi geſtarum, quas dicere conamur, aliqua ex parte monſtrabit non eſſe abs re....

S. Materne eſt reſuſcité par S. Eucaire, par la vertu du Bâton de S. Pierre.

Arrivée des hommes Apoſtoliques à Treves.

(b) Elegia, Eli ſur l'Iſle entre Kogenheim & Erſtein en Alſace.

Mort de S. Materne.

CAPUT XXVI.

ANno igitur Incarnationis Dominicæ liv. regni autem Claudii Cæſaris ix. Epiſcopatûs verò beati Petri Apoſtoli in Roma anno viij. Sanctus Eucharius tertius in ordine lxx. duorum diſcipulorum Domini, cum ſociis ſuis Valerio & Materno, ad prædicandum Gallicis gentibus directus, demum Treberim pervenit. Cujus infidelitatis aciem devincens, veræ Religionis arcem obtinuit, & ejuſdem urbis Pontificatum xxiij (xxiv) annis tenuit. (Obiit autem vj. Idûs Decembris ac) ſepultus eſt in Eccleſia beati Joannis Evangeliſtæ, quam ipſe ante portam mediam conſtruxerat, & in circuitu ejus cœmiterium benedixerat. Poſt cujus obitum Valerius in Miniſterium Sacerdotale ſucceſſit, illudque per xv. annos ſanctè vivendo, & verbum vitæ prædicando, probatiſſi-

Mort de S. Eucaire premier Evêque de Tréves. S. Valere lui ſuccede.

(a) L'Auteur ſuppoſe fauſſement que S. Eucaire étoit du nombre des 70. Diſciples.

(b) Les Chroniqueurs de différentes Egliſes ont parlé de ces Bâtons vrais ou faux, donnés aux premiers Evêques Fondateurs des Egliſes: on voit ici le Bâton de S. Eucaire dont il ſe ſervit pour faire divers miracles. A Toul, S. Manſuy avoit un pareil Bâton, & S. Saintin à Verdun. On parle auſſi du Bâton miraculeux de S. Materne à Tréves: on a conſervé celui de S. Hidulphe Fondateur de Moyen Moûtier, & celui de S. Dié dans ſon Abbaye, celui de S. Bernard Abbé à Clairvaux; de S. Remy à Rheims.

Le Bâton de S. Pierre fut porté à Metz vers l'an 348. pour le ſouſtraire à l'irruption des Huns. *Hiſt. de Lor. t. 1. p. 20 21.* il ne fut rapporté à Treves que long-tems après, *Vap. z ucle ch. 25.* Le Pape Alexandre en 1070. reconnoît que S. Eucaire a reçû de S. Pierre le Bâton Paſtoral qui le diſtingue, & lui donne la prééminence ſur les autres Evêques des Gaules, *t. 1. Ampliſſ. & Mart. Martenne, page 420.* Le Bâton de N. S. eſt celebre en Irlande. *Pin. d. Matth. c. 12.*

mè rexit. Cujus prædicationis tanta fuit inſtantia, ut jam tunc per Galliam & Germaniam, Chriſtiani Paganos & numero ſuperarent & Religione. (Obiit autem 1. Kal. Febr. ſepultus eſt & ipſe in eadem Eccleſia, juxta corpus S. Eucharii; poſt cujus deceſſum beatus Maternus Pontificalem ſuſcipiens apicem, xl. annis talentum ſibi creditum fideliter multiplicavit. Hic Tungrenſes & Agrippinenſes ad Fidem Chriſti convertit, & his tribus civitatibus Pontificali jure præſedit, in quibus ſingulis fertur uno eodemque Paſchali die Divinum Officium celebrâſſe. In hoc tempore fecerunt Treberi ſubterraneam viam ductam, à Treveri uſque Coloniam per pagum Hedonis, (c) per quem magnam copiam vini Colonienſibus amicitiæ causâ miſerunt. Iiſdem diebus venit Treberim ſanctus Nazarius, prædicans Chriſtum; ſed à civitatis infeliciſſimo Principe Cornelio, Domitiano Imperatori delatus eſt. Igitur ſanctus Maternus apud Coloniam obiit ſenex (18. Kal. Oct.) anno Dominicæ Incarnationis cxxviij. Cujus obitu Treveri comperto, mox Coloniam profecti ſunt Paſtorem ſuum repetentes. Aderant & Tungrenſes, qui ſimul cum Coloniis eum ſibi retentare ſatagebant. Certatum diu ab utriſque erat. Interim venerandus quidam ſenex in urbe apparuit, monens cives ut à lite deſiſtentes ſuis parerent conſiliis, & corpus Pontificis in navi ponentes, dein à littore fluctibus impellentes, quò Deus velit abire ſinant. Mira res, mox ut Angelus conſuluerat factum eſt, navis facto corpore onuſta, nullo ſe regente nauclero, Angelico remigio contra fluctus dirigitur, & parvo horarum ſpatio milliario confecto, in loco, qui ex triſtitia Colonenſium, Roze (a) vocatus eſt, littore applicatur. Tunc Treberi corpus ſui Pontificis à Deo ſibi deſtinatum, cum debita gratiarum actione ſuſcipientes, Treberim revexerunt, & in Eccleſia non longè à corporibus Sanctorum Eucharii & Valerii honorabiliter ſepulturæ tradiderunt.

Mort de S. Valere. S. Maternelui ſuccéde dans l'Evêché de Tréves.

Cet incident du Canal ſoûterrain pour conduire du vin de Tréves à Cologne, eſt ajouté d'une main plus récente dans l'ancien Mſſ. de Tréves. Ce récit ne peut avoir de fondement que dans quelque route nouvelle, que l'on pratiqua par terre pour la facilité du tranſport des vins de Moſelle, de Tréves à Cologne.

(a) *Alias*, Roueza.

CAPUT XXVII.

Auſpice ſuccéde à S. Materne.

DEin Auſpicius quidam Eccleſiæ regimen tenuit. Dein inſignes per legitimas ſucceſſiones ſanctitate & gratiâ pollentes extiterunt (d) Felix, Manſuetus, Clemens, Moyſes, Martinus, Anaſtaſius, Andreas, Ruſticus, Auctor, Mauritius, Fortunatus, Caſſianus, Marcus, Avitus, Marcellus, Metropolus, Severinus, Florentinus, Martinus, Maximinus, Valentinus, quorum octo ultimi etiam Tungrenſi Eccleſiæ præfuiſſe noſcuntur. Qui omnes diverſis temporibus non ſolùm in propria Provincia, ſed in extimis & ultimis induſtrii & illuſtres, non ſolùm confeſſione, quin & martyrio exiſtentes regna Tyrannorum vicerunt: quì videlicèt Epiſcopi omnes in Eccleſia S. Eucharii ſepulti eſſe creduntur. Quorum autem Imperatorum vel Conſulum ſinguli claruerint temporibus, quoſque vita eorum habuerit exitus, quotque ſinguli annis adminiſtraverint Officium Pontificatûs, ſeu quantùm quiſque ampliaverit Eccleſiæ ſuæ reditus, quia totius Galliæ ab Hunnis & Nortmanis facta abolevit everſio, nec à nobis lectorum cujuſquam requirat exactio, cùm & antea diris x. perſecutionibus, ſub quibus vixêre, eorum memoriam fama Scriptorum ſtudio minùs potuerit divulgando perpetuare. Primus etenim Nero Chriſtianos perſecutus eſt; ſecundus Domitianus, tertius Trajanus, quartus Marcus Antoninus, quintus Severus Pertinax, ſextus Maximinus, ſeptimus Decius, Octavus Valerianus, nonus Aurelianus, decimus Diocletianus cum Maximiano. Harum itaque perſecutionum temporibus prædicti viri Trevirorum Præſulatum nequaquam manifeſtè, ſed ſicut ait Apoſtolus, in ſolitudinibus & montibus & cavernis terræ peregiſſe probantur; ut meritò eorum vita, tàm fervente tunc ubique perſecutione, quàm poſtea exterminatâ ſæpius Trevirorum civitate, oblivioni tradita fuiſſe credatur. Auxit hoc infortunium humani generis adverſarius. Poſtquam denique inſeparabilis Trinitas tres Evangelii ſui operarios perpetim remunerandos, ſcilicet Eucharium, Valerium & Maternum vocavit ad Superos, Treberi rectæ Fidei credulitatem amiſerunt, (e) & ad priſtinú paganiſmi vomitum ex maxima parte redierunt.

Felix, Manſuy, Clément, Moïſe, Martin, Anaſtaſe, André, Ruſtique, Autor, Fabricius (ou Mauritius) Fortunat, Caſſien, Marc, Avite, Marcel, Metropole, Severin, Florent, Martin, Maximin, Valentin, ſucceſſivement Evêq. de Tréves.

L'ancien Mſſ. de Tréves ne fait aucune mé-

tion de cette ſucceſſion des Evêques de Tréves après S. Materne; mais après le récit de la ſépulture de ce Saint, il paſſe au martyre des Soldats de la Légion Thebéenne.

CAPUT XXVIII.

Martyre de la Legion Thebéenne.

ANno Dominicæ Incarnationis ccxcj. Maximianus Imperator Romanus, cognomento Herculius, propter frequentes Gallorum tumultus Thebæos milites ab Oriente in auxilium accerſivit. Hi Thebæi ab Anciſſite Jeroſolimitano fuerant baptiſati, dein à beato Marcellino Papa Romano qualiter ſub armis Romanæ libertatis, Chriſtianam innocentiam cuſtodire deberent inſtructi. Prælati ſunt autem huic Legioni Duces duo, quorum unus Thyrſus, alter Secundus vocabatur, & Mauricius ejuſdem Primipilarius, quorum ordine & nomine Secundus apud Vintimilium (Victimilium) Italiæ caſtrum morte vitam finivit; Mauricius verò apud Agaunum oppidum cum ſuis ſociis pro Chriſto victimatus occubuit. Thyrſus autem & Bonifacius cum ſuis plurimis ſociis & militibus in Treberim devenerunt, ibique in campo Martio caſtra poſuerunt, ubi ab ejuſdem civitatis Chriſtianiſſimis Principibus Chriſtianitatis & pacis ſigna in ipſis cognoſcentibus, Chriſtianiter & amicè, hoſpitaliter & honeſtè, ſummâ quæ in Deo eſt, ordinante hoc caritate recepti ſunt. His ergo Principibus, dum cauſam ſuæ ab Oriente profectionis, ſuæque ad hunc locum perventionis flebiliter retuliſſent, eorumque conſilium ſimul & auxilium humiliter poſtulâſſent, flagranti adeò ſancti Spiritûs ardore, corda omnium & civium & hoſpitum in Dei amore accenſa ſunt, ut ad mortis magis pro Chriſti amore ſuſceptionem, quam ad idolorum venerationem, vel Chriſtianorum oppugnationem ſe animas præbere, invicem exhortarentur. Vix dum ergo ſanctæ exhortationis armis ſe invicem munierant, cùm ecce Rictiovarus à Maximiano Imperatore Trevirorum Præfecturâ donatus, eandem urbem cum maximo militum agmine ſtipatus intravit, qui vocatos ad ſe in primis quorum cauſâ præcipuè venerat, Thebææ Legionis Chriſtianos interrogavit, utrùm & ipſi Romanorum Deos adorare, eorumque detractores armis vellent ſubjugare: cui cùm Dux Legionis Thyrſus reſponderet, ſe ſuoſque omnes & ſocios & milites, pro Chriſti amore malle mori quàm hujuſmodi ſacrilegio pollui; Rictiovarus diffuſis per totum campum militibus, omnes præcepit interfici, & corpora eorum feris avibuſque devoranda relinqui. Ex his innumeris tanta multitudo ad littus Moſellæ juxta

Thyrſe & Bonifice martyriſés à Tréves avec leurs Compagnons.

(c) Ce canal ſoûterrain qui menoit le vin de Cologne à Tréves, eſt certainement fabuleux. Mais auprès de Hedon ou Iedenhorff, dont l'Auteur par le icis il y a le reſte d'un très long aque duc qui portoit les eaux à Tréves, & un autre qui les portoit à Cologne. Brouverus cite une ancienne inſcription qui portoit qu'Agrippa gendre d'Auguſte avoit fait venir des eaux à Cologne, à la longueur de 39. mille pas. 1. *Brouverus, Prolegom. p.* 30.

(d) Dans le Mſſ. de S. Matthias de Tréves, une main plus récente a ajouté en cet endroit: *Sanctiſſimus nomine & merito ceſſus, animo jubilans, ſed & genere clarus, non ſ. quia patria, ſemper ubique virgins, affectu, pro honore adhuc ſenatui.* Après ſuit dans le Mſſ. *Felix, Manſuetus, Clemens, &c.*

(e) Pluſieurs Egliſes qui ont voulu faire remonter trop haut leur origine, ont été obligées de recourir à cet expédient pour ſoûtenir leur antiquité.

Digitized by Google

Capitolium martyriſata eſt, ut ſanguinis rivuli deſſuentes in Moſellam aquæ permixti, eam in ſuum colorem converterent, uſque ad Caſtrum quod Neomagum dicitur, ut naturali claritate remotâ, peregrino magis quàm proprio colore ruberet. Inhumatis tunc Sanctorum Corporibus unda prædebat tumulum, quò redeunte gratâ compage membrorum, futuro ea repræſentaret Judicio. Hoc idem Capitolium poſteà in honore Sanctæ Mariæ ſemper Virginis eſt dedicatum. Et ipſe locus ob memoriam Martyrum Littus ad Martyres accepit vocabulum. Hanc eædem Rictiovarus exercuit, videlicet Thyrſi & Sociorum ejus, die iv. Non. Octob. Sequenti autem Palmacium Conſulem cum xj. Principibus occidit, quorum nomina hæc ſunt: Maxentius, Conſtantius, Creſcentius, Juſtinus, Leander, Alexander, Sotet, Hormiſda, Papirius, Conſtans, Jovianus. Tertio nihilominùs die Rictiovarus (Ricciovarius) eædem exercuit in plebem ſexûs utriuſque & ætatis, totamque urbem occiſis innumerabilibus Chriſtianis implevit. Pauci ergo Chriſtiani qui hujus perſecutionis procellas fugâ declinaverunt, poſtquam aliquantùm ceſſavit, horum Martyrum corpora partim ſepulturæ tradiderunt, & quemdam ingentis capacitatis puteum, vetuſtate neglectum & aquis exhauſtum, eorum oſſibus repleverunt. Quærit aliquis quomodo Rictiovarus tantam multitudinem civium & peregrinorum occiderit, vel quare Thebæi vel Treberi ſibi reſiſterenon valuerunt? Sed notandum quòd hæc Legio Thebæa primùm juravit in Sacramenta Dominica (divina) deinde in Sacramenta Regia. Hæcduo Sacramenta ſe obſervâſſe demonſtrat: primùm quòd idolis immolare contempſit: ſecundùm, quòd innocentiam ſuam dum benè potuit armis defendere, noluit; alioquin ſi juncti Thebæi Trebirenſibus ſe defendere voluiſſent, non ſolùm Rictiovari, ſed & Maximiani potentiæ reſiſtere quiviſſent. Sed ſervavit Sacramentum ſuum, patienter moriendo, & cives urbis potentiſſimæ ſecum ad contemptum mortis fideliter invitavit.

Caput XXIX.

Regne de Conſtance Chlore.

POſt Rictiovari cruentiſſimum Dominatum, tandem civile nobis Conſtancii primò Cæſaris, dehinc Auguſti incœperat Imperium. Hic multâ clementiâ erga homines & erga Deum verò religione maximâ utebatur, neque piorum ſanguine regnum ſuum maculavit, neque orationum domos deſtruxit, ſed cultores Dei venerationi habuit & honori. Hic non modò amabilis, ſed venerabilis etiam Treberibus fuit, præcipuè qui ob Diocletiani ſuſpectam prudentiam, & Maximiani Rictiovarique ſanguinariam temeritatem, imperio ejus evaſerant. Hic Alemannos qui jam à temporibus Valeriani Imperatoris Treberorum confinia devaſtabant, in ipſis finibus Treberorum aggreſſus magnâ ſtrage delevit. Circa Lingonas die unâ adverſam & ſecundam fortunam expertus eſt; nam cùm repentè Barbaris ingruentibus, intra civitatem eſſet coactus, tam præcipiti neceſſitate ut clauſis portis in murum funibus tolleretur, vix quinque (xiv.) horis mediis adventante exercitu, lx. ferè millia Alemannorum cecidit, captis eorum Regibus, quos beſtiis cùm magnificum ſpectaculum muneris parâſſet objecit, anno xvj. (vj.) Imperii ſui obiit in Britannia, Eboraci, & inde Treberim relatus in campo Martio honorificè ſepelitur, cum Epitaphio hujuſmodi: Ælius Conſtantius, Vir Conſularis, Comes & Magiſter utriuſque Militiæ atque Patricius, & ſecundò Conſul ordinarius. Hic ex Helena Treberorum nobiliſſima, Conſtantinum filium procreatum Imperatorem Galliarum reliquit, qui etiam Romani regni Monarchiam per bella maxima ſolus obtinuit. Beatiſſima verò mater ejus Helena cum magno exercitu Jeroſolymam perrexit, ibique cum Dei adjutorio lignum ſanctæ Crucis invenit. Quâ inventione celebratâ, Papam Sylveſtrum adiit, magnis precibus depoſcens, ut ſibi ſecundùm carnem conſanguineæ Trebericæ civitati miſereatur, & ejus infidelitatis tenebras aliquo idoneo Prædicatore illuſtrare dignetur. Magnâ ergo Doctoris inquiſitione habitâ, omnium Fidelium concilio, S. Agricius Antiochenæ Præſul civitatis evocatur, & ad Treberim cum pretioſiſſimis reliquiis quas inferiùs nominabimus, à Papa & Regina deſtinatur, cum privilegio quod idem Papa Sylveſter ad honorem Treberenſis Eccleſiæ, hoc modo noſcitur conſcripſiſſe.

Conſtance Chlore enterré à Tréves. Fables.

Sainte Helene obtient du Pape Sylveſtre S. Agrece pour Evêque à Tréves.

Caput XXX.

Privilege du prétendu Pape Sylveſtre pour l'Egliſe de Treves.

SIcut in Gentilitate propriâ virtute, ſortire & nunc Trebir primas, ac ſuper Gallos ſpiritualem, & Germanos Prioratum, quem (tibi) præ omnibus harum gentium Epiſcopis in primitivis Chriſtianæ Religionis Doctoribus (*f*) S. Eucharius, Valerius Materuus, ac per Baculum caput Eccleſiæ Petrus ſignificavit habendum; ſuam quodammodo minuens dignitatem (*g*) ut te participem faceret. Quem ego Sylveſter ejus ſervus, ſucceſſioneque indignus, per Patriarcham (*h*) Antiochenum Agricium renovans confirmo ad honorem (*i*) patriæ dominæ Helenæ Auguſtæ, Metropolis ejuſdem indigenæ (*k*), quam ipſa felix per Apoſtolum Matthiam Judæâ tranſlatum, (*l*) *cum tunica & clavo Domini, & dente ſancti Petri, & ſandaliis ſancti Andreæ, & capite Cornelii Papæ*, cæteriſque reliquiis (*m*) magnificè ditavit ſpecialiterque provexit. Hujus privilegii conſcii nocivi æmuli communione dirimantur, quia anathemate maculantur. (*n*)

Caput XXXI.

ANno Dominicæ Incarnationis cccxxviij. (cclxviij.) ſanctus Agricius Trebirorum Præſul efficitur. Hic populum ab antiquo errore idololatriæ velut alter Eucharius eripuit, & domum beatiſſimæ Helenæ, excluſis ab ipſa civitate paganiſmi ſpurcitiis, in honore S. Petri dedicavit, & caput Eccleſiæ Trevirenſium ut eſſet, inſtituit. Eo tempore Treberis juſſu beatæ Helenæ Eccleſia maximi ornatûs & ſtructuræ in honore ſanctæ Crucis eſt ædificata, in modum etiam Crucis. (*o*) [Oſſa Matthiæ Apoſtoli juxta corpora Sanctorum Eucharii & ſociorum ejus collocata ſunt. Tunica Domini cum clavo & cæteris reliquiis in domo ſancti Petri (*p*) reconditæ ſunt.] Sanctus autem Agricius officio ſui Pontificatûs expleto migravit ad Dominum, ſepul-

(*f*) *In Mſſ. Virdunenſi, olim à Sirmondo ſuppeditato, ſic legitur*: Scilicet Euchario, Valerio, Materno. *Ita & Duchenius.*

(*g*) *Aliàs* imminuens.

(*h*) *Deeſt in Virdunenſi Mſſ.*

(*i*) *Hæc vox deeſt in Mſſ.*

(*k*) On prétend qu'elle eſt née à un petit village au deſſus de Treves, où l'on montre ſa fontaine & ſa maiſon.

(*l*) *Hæc deſunt in Mſſ. Virdunenſi.*

(*m*) *Mſſ. Virdun. addit.* Domini.

(*n*) *Virdun. Mſſ. addit.* Priv. quod Voluſianus Archiepiſcopus conferibi juſſit.

(*o*) L'Exemplaire du P. Dachery ajoûte en cet endroit: *Ipſo etiam tempore apud conſanctum in Caſtro, Monaſterium in honorem S. M. Virginis conſtructum eſt a Nepte B. Helenæ, Mathilda nomine.* Ce qui eſt enfermé entre deux Crochets, ne ſe lit pas dans l'ancien Mſ. de S. Matthias; mais ſeulement dans l'Original de *Geſta Trevirorum*, compoſé par Thierry, & dans le P. Dachery. Le tranſport du Corps de S. Matthias à Tréves en ce tems-là, eſt fort douteux.

(*p*) La *Maiſon de S. Pierre* eſt la Cathédrale; encore à Préſent on la nomme la *Dome*. les *Dômes Hers* ſont les Chanoines.

Ephraim
Hosea 4.
Hosea 5.
Hosea 6.
Hosea 7.
Hosea 8.
Hosea 9.
Hosea 10.
Hosea 11.
Hosea 12.
Hosea 13.
Hosea 14.

Ephraim, Israel, Jacob, Samaria, Gilead, Bethel, Gilgal, Beersheba, Aram, Egypt, Assyria, Canaan, Tyre, Sidon, Edom, Moab, Ammon, Judah, Jerusalem, Zion, Babylon, Chaldaea, Persia, Media, Greece, Rome, Nineveh, Tarshish, Ethiopia, Cush, Put, Lud, Mizraim, Pathros, Kittim, Dodanim, Elishah, Tubal, Meshech, Gomer, Togarmah, Magog, Gog, Javan, Sheba, Dedan, Tema, Buz, Jetur, Naphish, Kedemah, Ishmael, Nebaioth, Kedar, Adbeel, Mibsam, Mishma, Dumah, Massa, Hadad, Tema

CAPVT XXXIII.

Of the Prayers or Choyce of Look-out.

Look-out. THe Look-out is a Prayer, which is made by the Minister, and the Congregation, for the choyce of Look-out men, and Officers, for the Church, and Common-wealth. Which Prayer is made, when the Minister, and Elders, and Deacons, and Officers of the Church, and Common-wealth, are to be chosen, and ordained. Which Prayer is made, that God would direct the Congregation, in the choyce of such men, as may be for the glory of God, and the good of the Church, and Common-wealth

interfice; nam nec ædificia meliora ac pretioſiora facere potes, neque plus magnam rem per quam nomen tuum eleves. Qui Rhenum apud Moguntiam ponte ingenioſo tranſiens, primùm ipſam civitatem, cum populo ejus delevit. Deinde cunctas quaſque civitates Germaniæ vaſtans, Metis pervenit, ubi muro civitatis divino nutu ruente, capta eſt civitas à Vandalis(b). Dein urbem Trebirorum vix jam à perſecutione Francorum reſpirantem pari obſidione cepit, & magna ejus ædificia ad terram dejecit, civium pars aliquanta in arena civitatis, id eſt in Amphiteatro, quam munierant, liberata eſt. Poſt hæc cunctas civitates Galliarum Crocus pervagans, Arelatum obſedit, ubi à quodam milite Marco (Mario) captus, & in vinculis conſtrictus, per cunctas civitates quas vaſtaverat ductus, impiam vitam morte dignam finiit. Paulò poſt regnante Theodoſio minore, Attila Rex Hunnorum, civitatem Trebirorum bello obtinuit, eamque graviter depopulatus eſt. Poſt mortem autem Valentiniani, qui poſt Theodoſium cum Martiano imperavit, Avitus ſuſcepit Imperium, ſub quo civitas Trebirorum ludibrio patuit Francorum. Erat in urbe Senator nomine Lucius, qui habuit uxorem pulcherrimam, in quam deperiit Avitus amore turpi. Simulans ergo infirmitatem, præcepit ut omnes ſenatrices urbis eum viſitarent: venit inter alias uxor Lucii, & ab eo ſtuprata ſilenter domum reviſit Mariti. In craſtino ſurgens de ſtrato ſuo Avitus, dixit ad Lucium: Pulchras thermas habes, ſed frigidò lavas. Hic Lucius indignatus, urbem prodidit Francis, à quibus direpta eſt, multiſque necatis incenſa. Treberi captâ, & Coloniam Franci ceperunt. Sic finitum eſt nomen & Regnum Gallorum & Germanorum, & ortum eſt Francorum.

(b) On verra dans l'Hiſtoire de Metz, que cela eſt attribué à Attila.

CAPUT XXXVI.

Mort de l'Evêque Felix. Maurice lui ſuccede, puis Légonce, Autor, Severe, Cyrille, Jamerus, ou Hymerus, Evemerus. Marcus, Volufié, Milet, Modeſte, Maximien, Fibicien, Aprunculus, Ruſticus, Aponoculus, Felicius.

POſt obitum Sancti Felicis, ut ad id redeamus à quo paululùm receſſimus, Mauritius Trebirorum Præſul efficitur. Poſt quem Sanctus Legontius, dein Auctor, poſt quem Sanctus Severus. Hic Apoſtolicis viris per omnia coæquandus, Germaniæ verbum Dei prædicavit, & cum beato Germano Pariſiorum Epiſcopo, & Lupo Tricaſſino in Britannia Pelagianam hæreſim deſtruxit: cui ſucceſſit beatus Cyrillus. Hic cellam Sancti Eucharii incenſam & deſertam reparavit, Monaſterium non longè à priori loco conſtituit, & illuc corpora Sanctorum Eucharii & Succeſſorum ejus tranſtulit, juxta quos & ipſe requieſcit. Cyrillum Jammerius, Jammerium Emerus ſubſecutus, Marcum poſt ſe conſtituit, qui Monaſterium Sancti Paulini à Barbaris in prædictis urbis vaſtationibus deſolatum reparavit, ubi & ipſe ſepultus requieſcit, cui ſucceſſit Voluſianus. Hic privilegium dudum à Papa Sylveſtro, huic urbi per beatum Agricium delegatum (delatum) ſed jam ſuo tempore deletum, Romano Pontifici reſcribi fecit, & honorem priſcum ſuæ civitati renovavit (c); poſt quem Miletus Eccleſiam rexit; poſt quem Modeſtus dein Maximianus, poſt quem Febicius (Sibicius) cui ſucceſſit Abrunculus, dein Ruſticus: hic primo reprehenſibilis, ſed poſtea per beatum Goarem correctus in Eccleſia Beatæ Mariæ, quæ vocatur Littus ad Martyres, quatuor annis recluſus pœnitentiam geſſit. Quo decedente Aponoctus (Aponoculus) ſucceſſit: cujus temporibus Arvernenſi Eccleſiæ Illidius(d) Sacerdos extitit, cujus fama cum per diverſos Eccleſiæ eveheretur aſſenſus, & vicinarum urbium fines penetravit, unde factum eſt, ut hæc gloria etiam Treberici Imperatoris aures attingeret, cujus filia à ſpiritu immundo vexabatur, & non inveniebatur à quo poſſet erui, beatum Illidium fama detexit, & dicto citiùs ab Imperatore directi pium ſanctum Ienem Avernis repertum, Treberis Regi repræſentant, à quo venerabiliter excipitur. Rex de exitu infelicis conqueritur filiæ. Ille verò confiſus in Domino orationi totâ nocte incumbit; dein miſſis in os puellæ digitis, nequam ſpiritum à corpore abegit obſeſſo. Quod miraculum Imperator cernens, immenſos auri argentique cumulos ſancto offert Sacerdoti; quos ille refutans obtinuit hoc, ut Averna civitas quæ tributaria in ſpecie triticea ac vinaria dependebat, in auro ſolveret, quod cum gravi labore penui inferebatur Imperiali. Sanctus verò Illidius impleto vitæ præſentis tempore, in ipſo vitæ curriculo migravit ad Chriſtum, à ſuiſque delatus in urbe ſua ſepultus eſt.

(c) Dachery 3. 12. Spicil. p. 209. *Poſt hunc Hidolphus, deinde Severinus, poſt quem Maurus.*

(d) S. Allire Evêque de Clermont.

Ceci n'eſt pas dans l'Exemplaire du Pere Dachery.

CAPUT XXXVII.

EO tempore Theodoricus Rex ex civibus Arvernis Clericos multos adduxit, quos Trebericæ Eccleſiæ ad reddendum Domino famulatum juſſit aſſiſtere. Beatum verò Gallum nequaquam paſſus eſt à ſe ſeparari. Defuncto verò Aponoculo Epiſcopo, congregati Clerici Treberi ad Theodoricum (f) Regem ſanctum Gallum Epiſcopum petebant. Quibus ille ait: Ite & alium requirite, Gallum enim Diaconum alibi habeo deſtinatum. Tunc eligentes ſanctum Nicetium Abbatem, urbis Lemovicinæ Epiſcopum ſtatuerunt. Cui ſucceſſit Magnericus diſcipulus ejuſdem Nicetii. Cujus temporibus in Parochia Trebirorum magnæ ſanctitatis viri claruerunt, videlicet Paulus ſuper montem Cebennam, qui ex ejus nomine hactenùs Pauli mons vocabatur. Ingobertus, Diſtobodus (Diſſibodus) Wandalinus, Carileſſus (Carilelfus) & quidam Longobardus, nomine Wolfilaïcus, & Preſbyter Beatus, ejuſque Germanus nomine & opere Beatus, aliique plurimi heremiticam vitam ducebant. Hic Magnericus Epiſcopus Templa antiqua Dei in priſcum renovavit honorem, & in honore beati Martini Eccleſias conſtruxit. Unam in monte pago Vabrenſi, alteram in villa quæ Cara domus dicitur. Tertiam in monte Jurano, qui ex nomine ſancti Martini dicitur. Quartam in ipſa urbe, in qua & ipſe poſt expletum ſuæ vitæ curſum tumulatus eſt. Cui ſucceſſit Gaugericus diſcipulus ejus, qui in caſtro Trebirorum Evoſio (g) fuerat educatus. Hoc quoque mortuo Sabaudus Pontificatum ſubiit. Poſt quem Severinus Eccleſiam rexit [Dominicâ dignus allocutione. Cui dictum eſt à Domino, ut à ſede ſua Burdegalam tranſmigraret, ibique verbum Dei prædicaret. Quo tendente beatus Amandus illius Eccleſiæ Epiſcopus nihilominùs à Domino admonitus, ex caſtris obviam venit, honorificèque introductum ſuſcepit, ipſeque loco ceſſit Severino Sede relictâ, ibi ſepultus requieſcit.] Dein Modovualdus Epiſcopatum ſuſcepit temporibus Dagoberti, qui videlicet Dagobertus plurima beneficia contulit Trebenſi Eccleſiæ & beato Modovualdo. Idem enim Pontifex in Palatio Dagoberti, quod vocatur Horreum, Eccleſiam in honore beatæ Mariæ Virginis exſtruxit, ubi & congregationem Virginum inſtituit, (h) [ubi præficit mulierem quandam Modeſtam vitâ & nomine, ſacratiſſimam Virginem alumnam Cœnobii Montis Romarici, quæ ab aliquibus ſoror ſan-

Nicetius ſuccede à Aponoculus dans l'Evêché de Tréves. Magnericus vient après lui.

Hommes illuſtres ſûs le Diocéſe de Tréves, Paul, Ingobert, Diſibode, Vandelin, Carileſſe, Vulfilaïcus, Beatus.

Gaugerich Evêque de Tréves.

Sabaudus lui ſuccede, puis Severin.

Modoaldus Archevêque de Tréves.

Fondation de l'Abbaye d'Horreum.

(f) Thierry fils de Clovis, n'a regné que juſqu'en 534. & Ruſticus & Aponoculus vivoient ſous Sigebert II. fils de Dagobert, vers l'an 640.

(g) Apparemment Yvoi, du Diocéſe de Tréves.

(h) Ce qui eſt entre deux crochets, n'eſt pas dans le Spicilege.

cti Wibrodi fuisse putatur, contemporaneam beatæ Virginis Gertrudis : dein nihilominus Deo dilectam Virginem Irminam ipsius Dagoberti Regis filiam ; & post, Anastasiam Virginem, cui successit Basilissa ;] itemque aliam in Palatio antiquo (i) in suburbio sito congregationem constituit ; quibus matrem similiter Dagoberti filiam nomine Adelam præficit. Et Ecclesiam sancti Martini in pago Megene (k) (Megine). Item idem venerandus Pontifex Modovualdus construxit Ecclesiam sancti Symphoriani ad littus Mosellæ, ibique congregationem Virginum esse constituit, quarum matrem sororem suam Severam nomine instituit. Hujus etiam temporibus Paulus inclusus supradictus migravit ad Theologiam, quam præfatus Dagobertus Rex in suo proprio construxerat, & ibi aliquantulùm mansit. Postea verò Ecclesiæ Virdunensis curam regendam suscepit, ibique quievit. Sanctus quoque Modovualdus postquàm sororem suam beatam Severam Cœlesti Sponso eam vocante obeuntem in Ecclesia S. Symphoriani sepulturæ tradidit, paulò post & ipse migravit ad Dominum, & in eadem Ecclesia juxta eam sepultus est.

Abbaye de Toley.

CAPUT XXXVIII.

Numerien Archevêque de Trèves. Basin lui succéde, puis Lutvin.

HUic successit Mymerianus (Numerianus) cui Basinus, qui fuit Abbas Cellæ sancti Hilarii (l) in territorio Trebirensi ; post quem Lutvuinus ipsius Basini ex sorore nepos. Hic primò Belgicæ Galliæ Dux omnia Monasteria hujus urbis largissimis honoravit donariis, & prædiis auxit. Postea super fluvium Saroam in proprio congregationem Monachorũ instituit, (m) ubi & ipse Monachicæ vitæ habitũ suscepit. (n) Defuncto avunculo suo Basino Episcopo successit (Lutvinus) electus, & Rhemensibus & Laudunensibus præfuit, (o) in quibus duobus uno die Deo præstante sacrorum Ordinum Consecrationem celebravit. Rhemis obiit, & à Milone filio Trevirensibus relatus, divino dato indicio Mediolacum (p) sepultus est.

Clodulphe fils de S. Arnould, est fait Archevêque de Trèves. Milon usurpe ce siége.

Quo defuncto, Clodolpho (q) Metensi Episcopo sancti Arnolphi filio Ecclesia Trebirensis committitur. Quam dum regeret Milo jam dicti Lutvuini Episcopi filius, non, ut quidam aiunt, Ecclesiastica electione, sed tyrannicâ invasione occupavit, in quo nihil de Clericali honore vel vitâ nisi Tonsura enituit. Ejus verò invasionis ratio hæc est. Eo enim tempore bella gravia in hac Provincia orta inter Karolum & Rangifredum de Principatu contendentes, quem ut Karolus bello obtineret, Laïcis Episcopatus donavit, & Episcopis nullam potestatem habere permisit. Cum hoc Karolo Milo supradictus ad bellum profectus est, solâ tonsurâ Clericus, habitu & moribus irreligiosus Laïcus, & post victoriam Episcopatibus Trebirorum & Rhemorum ab eodem Karolo donatus est. Cujus infelici tempore de his Ecclesiis multa ablata sunt, & res ab Episcopis divisæ, domus Religiosorum destructæ, Ecclesiastica disciplina dispersa, adeò ut Clerici, Sacerdotes, Monachi, & Moniales sine lege Ecclesiastica viverent, & refugia indebita haberent. Patet hujus calamitatis indicium in plurimis Trebirensis Parochiæ Ecclesiis, in quibus singulis singulæ fuerunt olim Congregationes, quæ tam à præfato Milone, quam ab aliis Tyrannis, nè dicam Episcopis, rebus spoliatæ vix unum Presbyterum possunt sustentare. Sic sunt, Ecclesia sancti Medardi, quæ sita est propè Cellam Eucharii ; Ecclesia supra Saroam, quæ dicitur Ravena (Taverna) Ecclesia sancti Symphoriani à beato Modovualdo constructa ; Ecclesia in honore sanctæ Crucis jussu beatæ Helenæ condita ; (r) Ecclesia sancti Salvatoris in Capitolio, Ecclesia ad Palatium, Ecclesia supra montem sancti Beati, Ecclesia sancti Stephani extra Castrum Andernacum. Forum quoque quod erat ante portam mediam constitutum, & frequentiâ Comprovincialium satis celebre & famosum, ortâ inter cives & negotiatores gravi simultate, ex eo loco in Masgaciam (Wagasaciam) translatum est. Et de his hactenùs.

CAPUT XXXIX.

ZAcharias igitur Papa beatum Bonifacium doctrinâ & operatione clarum, Trebirensi & Rhemensi Ecclesiis Visitatorem, & spiritualium negotiorum Provisorem constituit, cùm Milo Tyrannus res utrasque teneret. Interea Karolus Ecclesiarum destructor moritur, de quo nocte quâdam revelatum est sancto Euchario Aurelianensi Episcopo, quòd esset in inferno inferiori ; qui accito Domino Bonifacio Romanæ Sedis Vicario, aliisque boni testimonii viris, sepulchrum Karoli aperuit : sublato autem lapide serpens mirè magnus exivit de Sarcophago, corpus autem Karoli non est inventum ibi. In his diebus Dominus Zacharias Papa audiens Fidem & doctrinam Domini Bonifacii, constituit eum Archiepiscopum Moguntinæ Ecclesiæ ; nam antea Moguntini Episcopi Suffraganei erant Wormacensium Episcoporum. Milo igitur Tyrannus, his ita peractis, venationi inserviens, ab Apro percussus moritur, in villa quæ dicitur Yranc (Yrane) primo à Treberi milliario, ubi & sepelitur, post xl. annos suæ tyrannicæ invasionis. Pipinus ergo Rex suggestione Cleri & plebis Trebericæ, Hidolphum, claro Nerviorum genere ortum, in Regensburg (Regenesburg) (s) autem enutritum, Trebericæ Metropoli constituit Episcopum. Hic constru-

S. Hidulphe est fait Archevêque de Trèves.

(i) L'Abbaye de Palatiole près de Trèves, fondée par l'Evêque Modoalde ; & gouvernée par S. Ardele.

(k) Le pays de Megene est entre le Rhin & la Moselle, nommé communément *Meyland*. Cette Eglise est celle de S. Martin *Meinfeld. Vide Brouwer. t. pag. 459.*

(l) Le P. Dachery lit simplement : *Instituit, quarum Matrem fecerunt Irmina & Modesta, filia Dagoberti. Item quo aliam*, . . . Le Monastere de Remiremont fut fondé vers l'an 620 ainsi il n'y a nul inconvénient à dire que Ste. Modeste y avoit été élevée. L'Abbaye d'Horreen à Trèves fut fondée vers l'an . . . . . Ste. Irmine fut puis l'insigne Bienfaictrice que Fondatrice de ce Monastere. *Voyez Mabill. Annal. Bened. t. 2. l. 14. n. 59. & l. 16. n. 66. p. 534.* Ste Modeste étoit Abbesse d'Horreen en 658. lors de la mort de Ste Gertrude, Abbesse de Nivelle. *Vide Vit. & lib. Miracul. famula Gertrudis, & annal. Bened. t. 1. p. 524.*

(m) S. Basin fut tiré de l'Abbaye de S. Maximin, nommée auparavant de S. Hilaire.

(n) Dans l'Abbaye de Metloc.

(o) L'Edition du P. Dachery ajoûte : *Ecclesia S. Remigii ad littus Mosellæ... Sanctis beati Confessoris Confessuris, &c.*

(p) Ce Texte est corrompu. Il faut lire : *Moguntinus duas Ecclesias in honore beati Martini condruxit ; unam in monte (Martio), alteram in Pago Vibrensi in villa Caradum.* La premiere fut bâtie sur le mont de Mars, vis à-vis le Champ de Mars, dit Brouverus. L'autre à *Caradonum*, dans l'ancien pays de Rome, *Caradonum* étoit un autre Camp des Romains, sur une montagne, à huit mille pas d'Yvoi ou *Carignan*. C'est sur cette montagne où se retira S. Vulfroy ou Vulfilaique. Urson & Bertefrede révoltés contre le Roi Childebert, se retirerent sur cette montagne, dans l'Eglise de S. Martin.

(q) Lutvin ne fut pas à la fois Archevêque de Rheims, de Trèves, & Evêque de Laon ; & il n'est pas probable qu'il ait donné les Ordres à Rheims & à Laon en un même tems.

(r) Ce n'est point S. Clou Evêque de Metz, fils de S. Cernon ; mais S. Hidulphe, qui fonda ensuite l'Abbaye de Moyen-Moûtiers, dont il est parlé ici ; & l'Auteur renverse ici l'ordre de la Succession des Evêques de Trèves. Milon succéde à la vérité à son oncle Lutvin ; mais non pas S. Clou ni S. Hidulphe. *Voyez notre Hist. & la Liste des Auteurs de Trèves.*

(s) Regemburg. Ratisbonne.

Digitized by Google

L'Abbaye de S. Maximin.

xit Monaſterium in honore ſancti Joannis Evangeliſtæ (t) juxta Cellam ſancti Hilarii in Campo Martio, in quod Corpus ſancti Maximini de Cella ſancti Eucharii tranſtulit, cum aliis ccc. Martyrum Corporibus à Rictiovaro paſſorum, quem locum & ſuâ ſuppellectile & fundis ditatum & Cœnobitis repletum centenum numerum Monachorum conſtituit; quæ videlicet Cella in fundo ſancti Petri conſtructa, Epiſcoporum Trebirenſium multo tempore juri ſubjacuit, donec unus eorum adulatione dammabili, cuidam Reginæ ad nuptias eamdem Cellam cum Caſtello quod dicitur per Sericum (Uricum) dono dedit, & ſic deinceps à Regibus detenta eſt. Hic itaque poſt aliquot annos Epiſcopatû ſuum relinquens, in (u) ſaltu Voſagi Tullenſis Parochiæ Cellas tres conſtituit (conſtruxit) in quarum media Monachus ſanctus (factus) Deo ſub Abbatis imperio militavit, ubi & requieſcit (x), cui tamen quamdiu vixit, alius in Epiſcopatu non ſucceſſit. Defuncto verò ſucceſſit Veomardus (Wiomandus) & hic fuit Abbas Cellæ ſancti Maximini. Hic Cellam ſancti Goaris ad jus ſancti Petri transferre conatus eſt: ſed violentiâ Pipini Regis impeditus eſt. Præceptum tamen Regiæ autoritatis ab eodem Pipino ſuper Cellam ſancti Maximini & aliis rebus Eccleſiæ Trebirenſis obtinuit, & à Carolo Magno Pipini filio; quod qui ſcire voluerit, invenire poterit.

Commencement de l'Abbaye de Moyen-Moutiers.

Veomadus Archevêque de Trèves.

CAPUT XL.

Richboldus Archevêque de Trèves, puis Wazo, & enſuite Amalarius Fortunatus.

EO mortuo Richboldus ordinatur Epiſcopus, dein Waſo, qui ambo alter alteri ſuccedens, Abbates extiterunt Mediolacenſis Cœnobii. Poſt quos Hamularius Fortunatus (y) Cardinalis Romanus, qui Librum Officiorum conſcripſit; hic miſſus eſt à Carolo Magno Conſtantinopolim, propter pacem cum Michaële Imperatore firmandam. Qui etiam Carolus multum marmor & Muſeum (Muſivum) plurimùm de Triberi, aquis Palatium (z) vexit: & beato Petro ad viciſſitudinem munera dedit. Poſt Fortunatum Trebirorum Eccleſiæ Hetti præfuit Abbas Mediolacenſis. Hic admonitus in viſu à ſancto Materno, in xxiij. anno Ludovici Imperatoris, aſportavit Corpus ſancti Caſtoris de loco qui vocatur Cardenna (Cardona) ad Confluentiam, ad Monaſterium quod ipſe conſtruxerat, & v. (ſecundo) Idûs Decembris conſecravit in honore ſancti Caſtoris, & omnium Confeſſorum, & poſt Conſecrationem ſanctum Corpus in Eccleſia recondidit, ibique Ludovicus Imperator multa Domino (dona) præſentavit. Dicunt eum aliqui res Eccleſiarum ſancti Eucharii & ſancti Lutvuini Principibus ſuis in Beneficium tradidiſſe. Poſt xxxvij. (xxxj. vel xxx.) annos (ſui Sacerdotii) obiit & ſepultus eſt in Monaſterio ſancti Eucharii ante Altare ſancti Joannis Baptiſtæ in abſide Aquilonari, ad cujus dextram in abſide requieſcit vir valdè magnificus in Germanis, nobilitate clarus, ejuſdem Hetti germanus, nomine Rutgandus (Rotgarus).

Hetti Archevêque de Trèves.

CAPUT XLI.

Tietgaudus Archevêq. de Trèves.

ANno Dominicæ Incarnationis octogenteſimo lj. Cathedram Hetti Tietgaudus obtinuit. Hic ſimplex ſeductus eſt à Lothario Imperatore adultero, & Gunthero Colonienſi Epiſcopo, & conſenſit in deſertionem Thietbergæ uxoris ejuſdem Lotharii falsò accuſatæ; imo definivit in Synodo, quòd ipſa confeſſa fuiſſet, ſemetipſam fratris germani inceſtuoſo pollutam fuiſſe concubitu. Hanc enim falſam infamiam Lotharius cum his Epiſcopis compoſuerat, cupiens hoc modo Reginam abjicere, & Waldradam ſororem ejuſdem Guntheri Colonienſis Archiepiſcopi, quam ipſe adoleſcens concubinam habuerat, in regnum aſſumere. Quod cùm judicio Epiſcoporum adeptus fuiſſet, Thietgaudus & Guntherus à Papa Nicolao Romam pro his cauſis vocati ſunt, ibique omni Eccleſiaſticâ dignitate privati, depoſiti ſunt. Hujus quoque Thietgaudi Epiſcopi anno vj. Treberis viſus eſt canis ſedere ſuper Cathedram ejus Epiſcopalem, cùmque iterùm atque tertiò Sedem Apoſtolicam reſtitutionis gratiâ adiſſent & non profeciſſent; noviſſimè Nicolao Papâ defuncto, Adrianus ſucceſſit, cujus liberalitate Thietgaudus in Monaſterio ſancti Gregorii manſionem ſuſcepit. Cui ſanctus Gregorius in ſomnis ſemel & iterum apparens monuit ut recederet, & manſionem Sancti non perturbaret, quia illicitum eſſe ipſe Gregorius diſpoſuit, & deſineret; & cùm hoc facere Thietgaudus diſſimularet, tertio correptus de inobedientia & defatigatione Apoſtolica, apparuerat enim ſibi ducens dextrâ manu Andream Apoſtolum, cujus nomini ipſa Baſilica conſtructa fuit; reſponſum accepit, quod à momentanea quidem morte liberaretur, ſed Patriâ cum ſuis privaretur. Quod cùm omnibus quibus potuit revelaret, & aliud hoſpitium à Pontifice impetrare non poſſet, apud Sabinos concedens eodem anno cum ſuis omnibus vitâ privatus eſt. Lotharius verò Imperator apud Placentiam divinitùs percuſſus moritur. cum quo pariter totum Regnum, quod ex ejus nomine Lotharingium appellatur, corruit. Caſtellum etiam Lotharii non longè à Treberis ſuper Saroam, ex illo tempore deſertum eſt.

CAPUT XLII.

Bertolfe Archevêque de Trèves.

ANno Dominicæ Incarnationis Dccclxiiij. Bertholfus Abbas Mediolacenſis fit Epiſcopus Treberorum, conſanguineus Adventii tunc temporis Metenſis Epiſcopi; qui Adventius cùm Lotharium Regem in Placentia mortuum cognoviſſet, Karolum fratrem ejus, qui in Provincia regnabat, Metis evocatum, adjuncto ſibi cum aliis Epiſcopis Hincmaro Rhemenſi Archiepiſcopo, Regem Lotharingiæ Provinciæ conſecravit, cognatoque ſuo Bertulfo, ut daret Archiepiſcopatum Treberenſem obtinuit. Hic villam quæ dicitur Marcia, de manu Regia comparavit. Anno v. Bertolfi moritur Adventius Metenſis Epiſcopus. Walo ei ſubſtituitur, cui Ordinationis ſuæ anno ij. tranſmiſſum eſt Pallium à Joanne Pontifice cum, litteris docentibus, quibus hoc feſtis foret uſurus. Bertholfus verò Metropolitanus audiens Walonem in die ſancto Paſchæ cum Pallio procedere; miſſis Litteris Treberim Avocatum percunctatus eſt, quando, vel quomodo, vel à quo procedere cum Pallio ſibi fuerit conceſſum. Walo Litteris in auribus omnium qui aderant, quòd ſibi à Pontifice tranſmiſſum fuerit de uſu Pallii privilegium, aſſetuit non ſe primum, ſed quintum fuiſſe quem Apoſtolica Sedes

(u) Edit. Dachery. p. 213. *In ſaltu Voſagi Cellam ſibi conſtruxit, in qua & requieſcit, cui ſucceſſit Veomadus.*

(x) Tout ce que cet Auteur dit de S. Hidulphe eſt inſoûtenable. 1. On n'a aucune preuve qu'il ait bâti un Monaſtere près l'Abbaye de S. Hilaire ou de S. Maximin. 2. Il eſt faux qu'il ait bâti en Voſge trois Monaſteres, dont celui de Moyen Moûtier, etoit au milieu des deux autres; il ne bâtit que celui de Moyen-Moutier. 3. Il ne fut jamais ſimple Religieux de Moyen-Moûtier. 4. Il eſt faux que de ſon vivant on ne mit point d'Evêques à Trèves. On lui donna pour Succeſſeur Baſin, auquel ſuccéda Luitvin, puis Milon.

(y) Amalaric Fortunat ne fut jamais Cardinal de Rome; & celui qui fut Archevêque de Treves, ne ſe nomme point Fortunat, & eſt fort different d'Amalarius, Prêtre de Metz, Auteur du Livre des Offices Divins.

(z) *Palatium*, apparemment *à Palatiolo*, autrement *Paix*, au deſſous de Trèves: ou plutôt Aix-la-Chapelle, où Charlemagne tranſporta beaucoup de marbre, tiré des débris de Trèves, pour en faire des ouvrages de Moſaique *Muſivum opus.*

hoc honore dignata fit ſublimare, ſalvâ tamen in omnibus Metropolitani ſubjectione; primum Urbicum (Urbicium); ſecundum, Pipini Regis ex ſorore Nepotem Crodegangum.(a) Tertium, Angelrannum (Angelramum); quartum, Drogonem Karoli Magni Imperatoris filium. Bertolfus his aſſerſionibus non ſatisfactus, Capitulo Canonum loco quo aſſeritur nulli Suffraganeorum, novum, & quod non ab omnibus in Eccleſia ſua prædeceſſoribus habebatur, abſque Metropolitani ſui conſilio & licentia præſumendum, interdixit ei per ſanctam, quam in omnibus Eccleſiaſticis negotiis ſibi deberet, obedientiam, ne ulteriùs niſi ab eo petitâ & conceſsâ licentiâ Pallio uteretur. Cùmque Walo Apoſtolicam autoritatem prætenderet. Archiepiſcopus, verò Metropolitanorum privilegia defenderet, grandis utrinque conflata eſt inimicitia. Hincmarus igitur Reverendiſſimus Rhemorum Archiepiſcopus, & eloquentiâ clariſſimus, audiens hanc diſſidentiam, Epiſtolam Waloni tranſmiſit, ſapientiæ & ſani conſilii ſale conditam, per quam eum ad Metropolitani ſui inſtruxit obedientiam, & ſic reſtituit concordiam. Fuit enim iſte Bertholfus multùm acer & impatiens in talibus Suffraganeorum ſuorum præſumptionibus, & ſuæ Eccleſiæ privilegium non paſſus eſt in aliquo temerari. Nam Litteras Romani Pontificis pro eadem Waloni præſumptione, nec non pro Epiſcopi Virdunenſis contra ſuam voluntatem Odinatione ſibi tranſmiſſas noluit ſuſcipere. Anno Epiſcopatûs ejus xij (ij) cœleſtis vindicta venit ſuper Lotringiam, Regnum Lotharii ſupradicti Regis adulteri & excommunicati. Denique Nortmanni qui ante complures annos exierant, & civitatem Nannetis combuſſerant, Epiſcopumque ejus Sabbatho ſancto Paſchæ dum fontes benediceret, cum Clero ſuo trucidaverant, Andegavis, Turonis, Pictavis, Leodium, Trajectum Tungrim, Coloniam, Bunnam, Tulpiacum, Juliacum, Niuſa (Nuiſam) Aquis, Hindam, Malmundarum, (Malmudorum) Stabulaus (Stabulus) Prumiam, Numago Regium (Rhenti) caſtrum igne & ferro adnihilaverunt. Treberici ergo inito cum ſapientioribus conſilio quicquid in civitate Eccleſiaſtici cenſûs vel ornatûs fuerat, in ſubterraneis occulunt ſpecubus, Sarcophaga etiam Sanctorum altiùs terræ immergunt, nè Sanctorum Reliquiæ ludibrio eſſent Barbarorum veſaniæ. Erat itaque in Monaſterio ſancti Paulini crypta, ubi circa ipſius ſancti Sarcophagum ferreis catenis ſuſpenſum xiij. jacebant Corpora Martyrum, quorum nomina aureis litteris in ejuſdem cryptæ parietibus erant deſcripta. Religioſi igitur qui tunc erant Chriſtiani tementes, nè per hujus ſcripturæ indicium, ludibrio, ut dictum eſt, fierent hoſtibus Sarcophaga, vel ipſa etiã oſſa Martyrum, ſalubre inière conſilium, ut ſcilicet ablatis de parietibus litteris, nomina eorumdem Martyrum, inſuper qui fuerint, unde venerint, quando, quomodo, à quo occiſi ſint, invenire, & horum nominum tranſlationis cauſam & Martyrum nomina & merita. Taliter autem ſcripſerunt in Tabula plumbea: In hac crypta jacent Corpora ſanctorum ſecundùm ſæculi dignitatem nobiliſſimorum, ſecundùm autem Dei voluntatem Martyrum pretioſorum. Nam Rictiovarus Maximiani Imperatoris Præfectus Legionem Thebæam juſſu ipſius circũquaque perſecutus, hanc etiam urbem propter ipſos ingreſſus eſt. Quorum innumeros cùm hic occidiſſet, hos quoque hujus civitatis Principes Fidei Chriſtianæ Confeſſores cum ipſis occidit: quorum hîc Corpora circum ſunt collocata, in medio verò S. Paulini Epiſcopi Trebirorum clariſſimi Corpus eſt ferreis catenis ſuſpenſum, quod ibi ſanctus Felix hujus Sedis Epiſcopus à Phrygia totius Regni viribus tranſlatum 3. idûs Maii honorificè ſuſpendit, qui & iſtud Monaſterium (b) in honorem ſanctæ Dei Genitricis, nec non eorumdem Martyrum conſtruxit. Nam præter horum Principum Corpora, innumerabilia ejuſdem multitudinis Corpora in hoc Monaſterio ſunt comprehenſa, quorum nomina ſcilicet innumerabilis populi & peregrini non potuerunt inveniri, excepto uno Ducis vocabulo, qui Thyrſus vocabatur. Hujus igitur & eorum Martyrum vocabula, quorum hic videri poſſunt Sarcophaga, aureis litteris in hujus cryptæ pariete conſcripta fuerunt. Quæ inde devoti, qui tunc erant Chriſtiani hùc tranſtulerunt, quando Nortmanos hanc urbem ſicut cæteras undique urbes depopulatos eſſe præſciverunt. Is verò qui ex dextro latere ſancti Paulini repoſitus eſt, Dalmatius vocabatur, qui Conſul & Patricius toti huic civitati principabatur. In ſiniſtro autem latere ipſius, qui jacet Thyrſus vocatur, cujus nomen ſolius de tanta multitudine ideò eſt notatum, quia ipſius ejuſdem Legionis gerebat Ducatum. Ad Caput autem hujus S. Paulini jacent & hujus urbis Senatores, martyrio cum ipſis Thebæis coronati, quorum medius vocatur Maxentius, juxta quem dextrorſum jacet propiùs, nomen habens Conſtantius; poſt quem eſt Creſcentius. Poſtea Juſtinus. In latere autem ſiniſtro Maxentii qui jacent, tres erant fratres Germani, quorum maximus natu proximè Maxentium eſt Leander. Juxta quem Alexander, poſtea Sother. Ad pedes verò ſancti Paulini altrinſecùs poſiti ſunt quatuor viri, genere & virtute clariſſimi, qui licèt tempore pacis occultè Chriſtum colebant, tempore tamen perſecutionis apertè Fidem Chriſtianorum defendebant, ideò ipſi Rictiovaro in faciem reſiſtebant, quos omnes, ad exemplum aliorum diverſis tormentorum generibus multùm afflictos, tandem in præſentia ſua fecit decollari. Alter ergo duorum verſùs Auſtrum poſitorum, interior ſcilicet, Hormiſda, exterior autem Papyrius vocatur. Alter autem eorum, quorum latera Aquilonem reſpiciunt, interior Conſtans, exterior Jovianus vocatur. Ingreſſus eſt autem Treberim Rictiovarus iv. Non. Oct. & eodem die occidit Thyrſum cum ſociis; ſequenti autem die Palmatium (ſeu Dalmatim) cum aliis Principibus civitatis. Tertiâ verò die, cædem exercuit in plebe ſexûs utriuſque. Cùm autem terra de crypta, ubi hæc jacent Sanctorum Corpora portarentur, os quoddam incautè projectum ſanguinem fudit non modicum. Quod dum mox in præſentia Abbatum, Clericorum & Laicorum in vaſculum delatum, quoties effundebatur, toties cum magna cruoris inundatione replebatur. In hac autem inundatione à nona hora Sabbathi, uſque ad primam ſecundæ feriæ horam permanſit, & adhuc permanet ſanguinolentum. Corpus (Corpora) ſancti Eucharii & reliquorum ibi ſepultorum altiùs terræ infoderunt; idem fecerunt de aliis circa urbem ſepultis.

Noms des Soldats de la Légion Thebéene, qui furent martyriſés à Tréves.

CAPUT. XLIII

ANno Dominicæ Incarnationis DCCCLXXX. defuncto Imperatore Ludovico, Nortmanni auditâ ejus morte cum omnibus viribus exeuntes, urbem Trebirorum nonas Aprillis die ſacratiſſimo Cœnæ Domini occupaverunt, Bertholfo Epiſcopo cum quibuſdam civibus fugâ lapſo, in qua uſque ad ſanctum diem Paſchæ feſta ab itinere corpora recreantes, omne

880. Irruption des Nortmans.

(a) Crodegang Evêque de Metz étoit fils Landrade, frere de Pepin le Bref, & de Sigrame, Princeſſe d'Hasbain.

(b) *Monaſterium.* Le Moutier, l'Egliſe, très ſouvent dans cet Auteur.

qualiter amiſerit breviter dicemus. Temporibus S. Maximini Hunnis Rhenum tranſire meditantibus, ſanctus Servatius Trajectenſis Epiſcopus prævidens in ſpiritu cædes & incendia, totiuſque Galliæ futurum excidium. Romam cauſâ orationis adiit, ut Suffragio Apoſtolici patrocinii mitigaret Dominum (iram Domini) ubi cùm triduo precibus & lachrymis inſiſteret, reſponſo didicit Apoſtolico, nullo modo vindictam Domini præterituram, nilque in Gallia civitatum vel Eccleſiarum inultum relinqui, niſi ſolum in Mete (Metz)* monaſterium ſancti Stephani(*b*). Inde ergo reverſus Treberim, Sancto Maximino quod audierat retulit, nec multò poſt apud Trajectum obiit Quicquid igitur in civitate Treberica erat reliquiarum mobilium, prædictæ hoſtilitatis metu, ad Metas deferendum conſilio ſapientium eſt decretum. Portò autem ante Hunnorum irruptionem, Treberi Francorum pertulerunt invaſionem, nec multò poſt ille omni famâ celebris Attila Rex Hunnorum, humanarum miſeriarum gurges & malorum, à Rheno Aurelianis uſque omnem Galliam captivavit, incendit & vaſtavit. Exin cùm pace reddità, cœpiſſent urbes & vici ſecundum priſtinum inhabitari, Treberi res ſuas à Metenſibus repetentes, in vanum fuêre laborantes. Placuit ergo tributum de civitate Treberi ſancto Stephano Metenſium Patrono annuatim perſolvi, quo per hanc exhibitam venerationem mererentur aliquam rerum ſuarum reſtitutionem; quibus cùm præter Baculum(*i*) alia redderentur, eſſetque pudor Trebiros victores quondam Gentium, tributarios eſſe Metenſium, rupto fœdere altare in honore ſancti Stephani ſuper quatuor columnas in curia erexerunt Trebericæ, & prædictum cenſum annis ſingulis illuc ſolverunt. Dein à Metenſibus in curia Regis ortâ querimoniâ, & dicentibus annuum tributum à Treberenſibus ſibi debitum aliquot annis ſibi negatum, iſtis quoque negantibus unquam ſe alicui tributarios Fuiſſe, Metenſes in fidei & querelæ ſuæ teſtimonium rogant mitti, & inſpici quod ſuper columnas in curiæ altare collocatũ (*k*). Quod cùm utrorumque arbitrio definitum foret fieri debere, Trebericî occultè celerrimum nuntium miſerunt, & altare columnis depoſitum (impoſitum) Monaſterio ſancti Petri collocaverunt. Sic ergo cùm res mota querimoniis, probari non poſſet teſtimoniis, Treberenſes hâc potiti victoriâ, Baculi tamen caruêre præſentiâ, donec poſt dictas & trium adhuc Gentium graviſſimas irruptiones Wandalorum, Francorum, & Nortmannorum, Ottone regnante, frater ejus potentiſſimus Colonienſis Epiſcopus, hâc etiam civitate donatus, à Treberenſibus rogatus, Baculum huic Eccleſiæ reſtituendum à Metenſibus extorſit; ſed eum eâdem, quâ clavum Domini, perfidiâ ſubtrahere voluit, Colonienſi Eccleſiæ dono dedit. Paucis hinc annis tranſeuntibus, Ekberti Epiſcopi inſtantiâ, Warinus Colonienſis Epiſcopus partem Baculi cuma pice ſecans, ſuperiorem partem ſibi retinuit; reliquam huc tranſmiſit. Ferunt hirundines ab hoc viro, ſcilicèt Ekberto Epiſcopo maledicente, templum ſancti Petri non involare, aut ſi involaverint, exanimari, quòd ſibi quodam die ſuper altare ſacra celebranti, ex una earum caput contigiſſet fœdari (*l*). Adveniente quondam Feſtivitate ſancti Eucharii, ipſe pro celebrando ibidem divino Officio ad ejus Monaſterium perrexit. Cumque poſt expleta Miſſarum Solemnia, à fratribus peteretur obnixè cibi & potûs caritatem ſumere, ne eis onerosum fortaſsè exiſteret ſi tanta comitatûs ambitione ibidem reficeret, cœpit oblatam à fratribus caritatem omninò refutare, & reditum ſuum in urbem maturare; cumque veniſſet ad flumen Oluvam, cœpit infirmitate gravi deficere, nec mora ad ſuam ſedem perveniens, diem clauſit extremum. Sepultus eſt ibidem in parva Eccleſia, quam ipſe in honorem ſancti Andreæ conſtruxerat, in latere Eccleſiæ dextero. Sinistrorſum verò depoſitus jacet Heinricus ſupra nominatus, hujus Tertius anteceſſor quem in Italia defunctum, quo relatum, illic ſepelivit.

CAPUT XLVI.

Ludolphe Archevêq. de Tréves. Ces premieres particularités ne ſe liſent pas dans le Spicilege.

HUic ſucceſſit Lutholdus (Liodolfus) natione Saxo. Hic muris Eccleſiam ſancti Petri ac fratrum habitacula circumcinxit, & ut ea quæ intra ſunt uſui Canonicorum cedant, exceptis quæ ad Epiſcopum pertinent, inſtituit; quatenùs, quomodo religione, ita & manſione à plebe ſequeſtraretur. Quo pontificante præfuit in Monaſterio ſancti Paulini præpoſitus nomine Adelbero de Luezelenburg ortus, vir potens & dives, habens Caſtella hæc: Sarburc, Berencaſtel & Ruthic (Rotichen) qui inito cum Lutholdo Archiepiſcopo pravo conſilio, Eccleſiam ſancti Simphoriani, quæ Abbatibus ſancti Martini ſubjacebat, partim vi, partim dolo ſibi vindicat, Epiſcopo, proh dolor! ſibi conſentiente, & deinceps eam ſancto Paulino retinuit. Lutholdo autem defuncto, eâ fiduciâ quòd ſoror ſua Heinrico Claudo Imperatori nupta fuerat, Epiſcopatum invaſit, milites in ſua ſacramenta jurare coëgit, Palatium quod ſitum eſt in urbe occupavit; pontem quoque Moſellæ turribus munivit. Heinricus autem Imperator Megingaudo Epiſcopatum dedit præpoſito Eccleſiæ Mogontiæ; qui cùm potentiæ Adelberonis reſiſtere pararet, lx. manſos de rebus ſancti Martini(*m*), (Materni) Navengero (Ravengero de Madelberc) & Udelberto de Sealle (Stale) in beneficium dedit, nec tamen prævaluit. Tunc Heinricus Imperator cum exercitu Treberim venit & Palatium obſedit à Dominica poſt Albas uſque ad Kal. Septembris; quâ obſidione non ſolùm regio in circuitu urbis undique vaſtata, ſed ipſa quoque civitas quæ jam poſt vaſtationem Nortmannicam ædibus ornata & aliquatenùs fuerat inhabitata, in priſtinam ſolitudinem penè eſt redacta. Non ſolùm denique obſeſſores, ſed & ipſi Palatini obſeſſi, frequentibus eruptionibus ipſos obſeſſores & finitima Palatii populabantur. Unâ die de vertice Jurani montis multitudo boum & ovium ad ſervitium Imperatoris adducta cùm præſidio militum deſtitueretur, (deſcendit) quod Palatini ex arce proſpicientes, eruptione ſubitâ factâ, boves & oves, præſidio eorum fugato, ante ſe in Palatium compulerunt. Quos Cæſariani milites perſecuti, apertis portis, ſimul cum illis palatium irruperunt. Nec mora, Palatini ex abdito portas clauſerunt, omneſque qui irruperant, miſſis ex arce lapidibus, alios occiderunt, alios graviter ſauciaverunt, reliquos cœperunt. Tunc Imperator ex materia domorum urbanarum machinas circa Palatium uſque ad arces præcepit erigi, quo faciliùs poſſet Palatinos ex ipſa machinarum æquali Palatio altitudine anguſtare.

Adelbero Prévôt de S. Paulin, envahit le Siege Epiſcopal de Trêves. Cet Adalberon étoit neveu de Judith, Fondatrice de l'Abbaye de Bouzonville.

Megingaudus Archevêque de Tréves.

* Comparez cy après *l'Hiſtoire* de Metz, il ſembloit cy-devant mettre cet évenement du tems de l'irruption de Crocus. *Vide p.* 11. Tout ceci n'eſt pas dans l'Exemplaire du P. Dachery.

(*b*) L'irruption des Huns en Lorraine arriva ſelon les Hiſtoriens de Metz ſous Attila, & ailleurs il la met ſous l'Evêque Valere en 329. *Voyez notre Hiſtoire.*

(*i*) Le Bâton de S. Pierre dont il a parlé plus haut dans ce même Chapitre, & dont il parle encore cy-devant, ch. xxj.

(*k*) Ceci eſt aſſez obſcur. Il ſemble que ceux de Metz voulurent prouver que ceux de Tréves leur devoient un tribut, par l'inſcription qui étoit gravée ſur une table de pierre poſée ſur quatre colonnes à Tréves; mais ceux de Tréves tranſporterent & la table & les colonnes dans la Cathédrale, en ſorte que ceux qui étoient venus de Metz pour montrer cette inſcription, ne la trouverent plus, & s'en retournerent ſans rien faire.

(*l*) Voyez *Spicileg.* t. 12 *p.* 219.

(*m*) Spicileg. t. 12. p. 219. *de Rebus ſancti Martini de Madelberg, Adelberto de Stale in beneficium dedit, nec tamen.....*

hibuerunt. Cui in brevi tam dilectus factus, tamque idoneus visus est, ut, sic ut dixi, Megingaudo Episcopo Trevericæ Metropolis de medio facto, Rex ipse Treberim festinatò venerit. Erat enim in Confluentia positus, & impetrato tam Cleri quàm populi consensu, ipsum Pontificali Cathedrâ sublimavit. Proinde ab Episcopis, qui causâ Regis advenerant, consecratus est, sub die Kal. Jan. anno Dominicæ Incarnationis M XVJ. Consecratorum autem ejus erat unus Theodoricus Secundus Metensis Episcopus. Dein diebus non multis interpositis, Romam orationis causâ profectus est, ut quod sancta Romana Mater Ecclesia filiæ suæ, Treberensi scilicet Ecclesiæ ex institutione Sanctorum Apostolicorum honorum & gratiæ debuisset impendere, & fieri sibi postularet. Quem Dominus Benedictus VIII. Sanctissimæ Apostolicæ Sedi præsidens, magno cum honore suscepit, moramque ibi facienti omnem reverentiam & dilectionem exhibuit; ita ut pro eo missas faceret, & cum ipso sæpiùs cibum caperet, volentemque inde transmigrare summoperè, de ejus quæ in Deum est fidei conservatione, & de subditorum sibi eruditione, atque deprecantium non furiosâ sed paternâ castigatione, sed & de munditia animæ & corporis solerter ammonebat; & ut ipsa hæc ejus præcepta memoriæ ipsius non excíderent, dedit chyrographum, hunc habentem modum.

An de J.C. 1016.

CAPUT XLIX.

Privilége du Pape Benoît VIII. en faveur de l'Archev. Poppon.

BEnedictus Episcopus servus servorum Dei, beatissimo Confratri & Episcopo Popponi, sanctæ Trevericæ Sedis Archiepiscopo venerabili, æternam in Domino salutem, & Apostolicam benedictionem. Apostolicæ solicitudini convenit, benignum erga fratres semper habere affectum, eorumque petitionibus quæ ratæ rationabilesque esse videntur, commodare assensum. Proinde, dulcissime frater, quia postulâsti à me, uti juxta morem prædecessorem tuorum, usum tibi Pallii concederemus, libenter voto tuo annuimus, solerter tuam commonentes fraternitatem, ut exterioris indumenti habitum morum probitate exornes, talemque te in omnibus exhibeas, ut creditæ dispensationis officium Pastorali curâ semper administrare studeas. Tunc enim veluti lucernæ quæ in domo lucet, cunctis apparebis conspicuus, si tu exteriori habitu, ita & interiori fueris adornatus, Crucem Christi quam sub specie Pallii gestas, in corpore intùs decreveris portare, in mente clamans cum Apostolo: Mihi mundus crucifixus est, & ego mundo; desideranter quoque addens illud Prophetæ: Confige clavis à timore tuo carnes meas. Debitâ igitur charitate te admonentes, ab Apostolica Sede Pallium tibi transmittimus, hujus privilegii nostri autoritate statuentes, ut in celebratione Missarum his tantummodò solemnitatibus eò adornatus incedas, videlicet in Nativitate Domini, in Epiphania Domini, in Cœna Domini, in Paschâ, in Pentecoste, in Ascensione Domini, & in Festivitatibus sanctæ Dei Genitricis & perpetuæ Virginis Mariæ, & in Nativitate sancti Joannis Baptistæ, & in Solemnibus omnium Apostolorum, & in Solemnitate omnium Sanctorum, in Festis quoque illorum Sanctorum quorum corpora & reliquiæ in tuo Episcopatu habentur, & in Dedicatione tuæ Ecclesiæ, & in die annuæ Ordinationis tuæ; & si quando Sacros Ordines competenter facere decreveris. Concedimus etiam tibi, charissime fili, licentiam Crucem ante te gestandi. Omnipotens Dominus fraternitatem tuam, dulcissime frater, hîc & in futuro custodiat, sicque mentes nostras in suo servitio corroboret, ut pro benè administratæ Pastoralis curæ officio, in æterna beatitudine laborem nostrum remuneret. Benè valeto. Datâ vj. Idûs Aprilis mensis, per manus Benedicti Episcopi, Apostolicæ Sedis Legati, anno Heinrici invictissimi Regis Romanorum xiiij. Imperii ejus tertio, indictione xiiij.

CAPUT L.

INdè verò aliquot annis transactis, cùm satageret, ut juxta Dei voluntatem, & secundùm suprascriptam Romani Pontificis commonitionem, animam suam immaculatam Deo offerret; ecce diabolus, qui ut Scriptura dicit, seducit universum orbem, sicut arte sua nequissima per mulierem Adam protoplastum, nosque omnes per eum immortalitatis veste nudavit, ita quoque & hujus animum fraudis suæ integumentis à proposito castitatis subvertere laborat, ne posset cum Apostolo dicere: Gloria nostra hæc est testimonium bonæ conscientiæ.... verbi causâ, est in suburbio Treberensi oppidum quoddam quod vocatur Aula Palatii, ubi ex institutione unius filiarum Dagoberti Regis pretiosæ Virginis Athelæ (Adelæ) inibi quiescentis, Congregatio erat puellarum Canonicam vitam profitentium. Accidit itaque ut Episcopus uni earum commissuram Pallii mitteret, ut ipsa ei exinde caligas quibus, cùm ad Missarum solemnia celebranda procederet, indueretur, aptaret; quas illa suscipiens, & impudicitiæ suæ participem fieri concupiscens, arte suâ, nescio quâ veneficâ infecit, infectas remisit, quibus mox Episcopo indutis; mirum dictu, non visum est ei ultra decem passus viæ sospita vita procedere, nisi ad præsens haberet rem cum muliere. Attonitus de tam subita mentis mutatione, tamque inopinata carnis titillatione, quippe qui dispositum erat carnalibus desideriis non consentire, cum festinatione exuit, ac uni, ut ita dicam, de Principibus Sacerdotum, qui fortè illic aderat, indutum dedit, qui mox ut induit, & ipse festinanter exuit, secum mirans, nihil tamen dicens. Tunc Reliqui qui astabant, quid id mirabile esset admirati, unus post alterum easdem caligas secretò capientes induerunt, & similia passi sunt, nullus tamen quid pateretur audebat præ pudore fateri. Novissimè ventum est ad urbis præfectum, qui ut ab Episcopo jussus induit, furore incredibili infremuit, & se incantatum esse proclamat; sciscitantique, quis iniquitatis hujus autor exstiterit, Episcopus aperuit. Tunc omnes in unum sententias proferentes, dicebant maximum hoc esse dedecus Ecclesiæ, quod qui Canonicâ vel, etiam Ecclesiasticâ censeretur professione, tali pollueretur iniquitate. Eam quidem quæ hanc rem fecisset, ab ordine sanctimoniæ projici dignam esse; cæteras verò ibi manentium, ne ab eis aliquid tam infame procederet, mutatis vestibus, ac pro albis nigris indutis, arctiori vitæ operam dare debere: quod si perpeti noluissent, melius esset ut locus iste careret inhabitatione, quàm ibi tales degerent personæ, quæ hujusmodi nequitiam gestarent sub Religionis specie: & ita factum est. Illa ejecta est: sed & cæteræ nolentes nec habitum nec conversationem mutare; similiter sunt ejectæ, & aliæ in Monasterium puellarum, quod Horreum dicitur, aliæ autem ad alia sui habitûs migraverunt loca, vacavitque locus aliquandiu à divinis laudibus: cujus rei Episcopus postea summâ ductus pœnitentiâ, veritus ne hujus causâ in juriæ extremâ divini Judicii ultione damnaretur, annuente Domino, Joanne tunc Romano Pontifice, commissâ sub ipsius testimonio Comprovincialibus Episcopis, suis videlicet suffraganei, Treverensi Ecclesiâ Jerusalem ire disposuit, unde rediens in loco suprædicto, ad laudes Dei celebrandas Clericos Religiosos mancipavit. Euntis itaque Jerusalem quàm efficax quàmque Deo extitit pœnitentia gata, prudens

Monastere de Palatiole fondé par Adele fille du Roi Dagobert.

Le Monastere de Palatiole est ôté aux Chanoinesses qui y habitoient.

Digitized by Google

demus, totius Ecclesiasticæ Pastoralitatis esse refugium, ut votis vestris ad eam confugientibus annuremus meritis amplexibus, hæc ipsa donavimus, quippe cùm sit origo & fundamentum Ecclesiarum, Domino confessionem Petri taliter compensante: Tu es Petrus, & super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam..... dignum planè videtur ut omnis Christiana fidelitas ad eam concursum habeat, & ipsa omnibus manum solatii porrigat. Vobis verò in congressu positis ad iniquitates pravorum hominum debellandas, ac spirituali gladio percutiendas, quoniam in rebus divinitùs vobis commissæ vicis, Coadjutorem Præsulem à nobis poposcitis, en dirigimus, quem quidem & honestas morum sic nomine indicat, & sagax animi pulchritudo decorat, quem huic negotio aptissimum censuimus, quia Dei fidelem servum & prudentem cognovimus, cui & astutia serpentis est & columbæ simplicitas, de cujus quodammodo labiis fluum mella pro captu audientium cœlestis ambrosiæ plena. Quem à corpore nostro velut dextrum separavimus brachium: imprecantes ei salutem & gaudium. Dirigimus ergo illum ut solatietur vobis in necessitatibus vestris, tàm scilicet in opere Consecrationis (dirigimus ergò illum & in unctionem Confirmationis) & si quid in necessitatibus aliis Deo favente valebit pro libitu sanctæ vestræ fraternitatis. Ut illum tractetis uti decet, non detractetis, vel dissimuletis, nullà credimus admonitione indigetis, cùm vestra benignitas inde sit profusior, unde est sanctior. De cætero ad illum Simeonem veniendum est, quem numerosis corruscantē miraculis, divinis præfulgentem virtutibus ostenditis. Ex quo liquet eum in fragili corpore thesaurum bajulâsse spiritualis gratiæ, ut non solùm sibi proviserit ad salutem, sed aliis quoque atque aliis ad multiplicem sanitatem. Quia igitur ad illam æternam beatitudinem, illamque summæ felicitatis perpetuitatem & Cœleste consortium perveniſſe creditur, sicut opere signorum frequentiùs panditur, nostræ Apostolicæ auctoritatis sententia judicium divini arbitrii secuta, & complurium fratrum nostrorum suffultra, decernit eumdem virum Dei Symeonem post hæc semper & ubique sanctum debere nominari, ejusque natalem sicut aliorum Sanctorum reverentissimè singulis annis celebrari. Non enim qui se ipsum commendat ille probatus est, sed quem Deus commendat, dicit Apostolus; glorietur, laudetur, vigeat, placeat, celebretur, ametur & colatur, nomenque illius Martyrologio inferatur. Ipse intercedat pro peccatis & negligentiis nostris, & commissorum nobis apud clementissimam divini Numinis Majestatem, ut mirabilia quæ visibiliter exhibet circa infirmorum corpora, in animabus nostris occultâ virtute dignanter exhibeat. S. Benedicti VIII. P. P.

Matth. xvj. 18.

Caput LIV.

Thierry Evêque de Metz veut enlever le S. Clou de l'Eglise de Tréves.

Congruum duxi rem quandam dignam valdè memoriâ, quam circa hæc tempora accidisse comperi, sub silentio non præterire. Sicut inquam supra significatum est, ipso Poppone Jerusalem profecto, & per tres ferè annos demorato, Babyloniam enim usque videndi nominatissimæ civitatis illius gratiâ processerat, ubi & detentus aliquandiù in captivitate laborabat, si rectè memini, quidam Metensis Episcopus, vice quâdam in jejunio Junii mensis Treverim pro eo ordines facere veniebat; hoc enim ipse priùs quàm de Provincia exiret deprecatus fuerat, ut cui Comprovincialium suorum, videlicet Suffraganeorum Episcoporum demandatum fuisset, Treverim veniret, & vicem ejus adimpleret. Hic autem quò Treveri cæteris vicinior, eò ibi in hoc opus frequentior. Verum, ut dixi, ordines facturus sub die xv. Kal. Julii, petiit sicut assiduè faciebat, mitti coram eo in altari clavum Domini, qui ibi loci ea collocatione Dominæ Helenæ Augustæ haberetur, quique sic dæmonis testimonio credebatur, cùm quidam a dæmone vexaretur, & clavus hic ad effugandum illum cum aliis Sanctorum Reliquiis illò delatus fuisset, à maligno illo perhibitus est, ipsum esse qui pendentis in Cruce Domini pro salute generis humani fuisset in dextro pede confixus, cujus nimiâ virtute compelli se exire. Ante enim nulla certitudo, sed tantùm opinio erat, quantæ virtutis idem clavus haberetur. Porrò misso eo in altari, astitit prælibatus Episcopus, clam circumspiciens & quærens locum, si fortè ea sibi opportunitas accidere potuisset, quò corriperet, & in sinum suum deponeret, alium autem quem hujus gratiâ fieri jusserat, & sub ascella sua occultaverat, hoc erepto impingeret. Quid multa! ut concupierat, correptum in sinu suo recondidit, & actionem cui insistit lætus peregit. Proinde cùm post confecta mysteria exutum duceretur, sic Domino placuit, clavus ille sanguinem abundantiùs fudit, qui guttatim de sinu ejus in terram emanare cœpit: quod videntes Ministri ejus qui circumdabant eum, cujuspiam mali causam ei accidisse arbitrati. Denique cùm cœpisset Sacerdotalia Vestimenta deponere, totumque vidisset sinum albæ repletum sanguine, diriguit primum, & ultra quàm credi potest quid secum ageretur admirans, tandem cùm rediisset in se, delictum quod patrârat confessus: veniam impetravit, & post exutas vestes, convolvit in unum, deditque consilium, ut summa cum veneratione servarentur, quod & factum est.

Un Clou de notre Sauveur jette du Sang.

Caput LV.

Illo itaque tempore, cùm adhuc famulus Dei Symeon supra nominatus vitales carperet auras, Poponem sæpè dictum Archiepiscopum Ducem suum & hospitem, idem vir Dei secretâ frequenter collocutione dignos futuræ vitæ actus agere persuasit, quatenùs in hac luce positus cum Dei adjutorio hoc elaborare niteretur; ut post obitum in consortium beatitudinis eorum transiret, quorum nunc vicem gerere videretur. Fuit autem fames valida in omni terra ista, ita ut multi morerentur inediâ, hyemalium pluviarum enim inundantia, sed & fluminis secùs civitatem decurrentis, verno tempore inæstimabili superabundantiâ, diutinâ statione & nimiâ suâ limositate omnes ferè segetes absorbuerat. Cujus causam mali insipiens vulgus, Simeoni, sicut in Vita sua legitur, imputabat. Tunc Episcopus multam egentibus exhibebat humanitatem, illud sæpiùs ante mentis suæ oculos ducens quod dicit Sermo divinus: Qui viderit fratrem suum necessitatem patientem, & clauserit viscera sua ab eo, caritas Dei non manet in eo. Etenim die quodam in Albis Paschalibus, cùm ad unam Ecclesiarum in civitate consistentium divinum celebraturus Officium, equo nobili vectus incederet, obviam habuit in campo pauperum multitudinem copiosam, qui deprecabantur eum ut solitâ miseratione aliquid ipsis impenderet vitæ subsidium. Qui accito mox cubiculario suo, jussit sibi exhiberi festinatò thesauri non modicam quantitatem ad dispertiendum illis. Omnibus igitur qui secum erant impellentibus, & dicentibus, ut primùm, cujus gratiâ venerat, adimpleret, indeque revertens expeditiùs quantam voluisset pauperibus misericordiam impenderet, ipse respondit: Nolite, Carissimi, hoc persuadere mihi. Quia sicut illud, ita & hoc Deo est obsequium. Nempe sic oratio nostra apud Majestatem Dei acceptior erit, si antequam eò veniamus, caritas ipsa præcesserit: credo nimirùm & securus sum, quod sine ambiguitate sacrificium nostrum divinis conspectibus præsentabitur, si tantæ

Famine à Trêves. Charité de l'Evêque Poppon.

1. Joan. iij. 17.

Digitized by Google

Clerge enchanté, qui cauſe la mort à E. berhard.

Jycnis interpoſitam facientes, quemdam Clericum de Cœnobio ſancti Paulini, Chriſtianum nomine non opere, ut eam baptiſaret, pecuniâ corruperunt, quam ipſo Sabbatho, Epiſcopo jam ad Baptiſmi ſolemnia præparato, accenderunt. Qua ex parte jam media conſumpta, Epiſcopus ſuper fontem ſacris inſtans Officiis, cœpit graviter infirmari, & ſecedens in Sacrarium cum adjutorio Miniſtrorum, genibuſque ante Crucem quæ ibidem picta eſt, in oratione flexis, in Sacris Veſtibus obiit, xvij. (xiv.) Kal. Maii, & ſepultus eſt in Baſilica ſancti Paulini.

CAPUT LVIII.

Cunon intrus dans le Siége de Treves.

QUo mortuo, Anno Colonienſis Epiſcopus, quem Proviſorem Regni & Tutorem filii ſui Heinrici, Heinricus Imperator moriens reliquerat, ſpreto Treberorum conſilio & electione, adhibitâ Regis adhuc pueri inveſtiturâ & confirmatione, nepotem ſuum Cunonem cum magna ambitione & manu militari, ſi ſic neceſſe foret, inthroniſandum versùs Trebirim direxit. Quæ inconſiderata provectio, ſicut illi beato mortis occaſio & Martyrii fuit, ſic Treberenſibus exercendæ crudelitatis audaciam & materiam præbuit. Nec mora, denique Præſidem ſuum Theodoricum cum aliis Principibus evocatum ad ulciſcendum tanti contemptûs injuriam, clamoſis vocibus inſtigant, ſi Colonienſes hac molitione prævaleant, actum hoc omnium Succeſſorum ſuorum eſſe dedecus & infamiam. Quid multa? coacto quippe exercitu, frondeſque arborũ (z) ne arma proderentur præ ſe ferentes: nocte clarâ Maii menſis obviam pergunt, eoſque in pago Bedonico quieſcentes, nihilque tale ſuſpicantes, ſubitò circumveniunt. Qui conturbati advenientis ſonitu multitudinis, quia jam hoſtes adeſſe ſenſerunt, fugam in pedum celeritate, ſaltuumque denſitate, prout quiſque potuit, ſibi elegit. Sic eos diſcurrentes hoſtes invaſerunt, multiſque captis, compluribus ſauciatis, omnibus eorum rebus ingentique prædâ potiti ſunt. Ipſeque Dominus Cuno incidit in manus impiorum hominum, qui eum nequioribus cuſtodiendum, donec viderent quò res vergeret, commiſerunt; qui eum paulò poſt, nè videlicet Regis adhuc juvenis temeraria prævaleret arbitrium, de rupe præcipitantes in Kal. Junii miſerabili morte peremerunt. Qua de cauſa Rege valdè commoto, Civitatem Trebericam ſe deſolaturum comminante, tandem Deo donante à ſapientibus ejus furore ſedato, electione Cleri & Populi, Udo inthroniſatur Epiſcopus. Hic ex Alemañorum proſapia oriundus; Patre Eberhardo Comite, Matre Ida (Itha) eiſdem Cœnobii, quod dicitur Scaf huſen, conſtructoribus. Vir valdè venerabilis fuit, facie venuſtus, ore facundus, ſtaturâ procerus, cujus meritò humeris ſuſtentari poſſet tantæ moles regiminis. Hic opera à deceſſoribus incepta ſcilicèt Monaſterii ſancti Petri amplificationem perfecit, Comprovincialium militum audaciam & tyrannidem compeſcuit. Hic in expeditione Regis in obſidione Caſtri Alemannorum quod Tobingia (Tiuga) vocatur, obiit, relatuſque à Treberenſibus, in Monaſterio Sancti Petri (a) ſepultus eſt. Cui ſucceſſit Egilbertus, de cujus electionis occaſione libet altiùs parumper edicere.

Udo Archevêque de Treves.

Egilbert Archevêque de Tréves.

(a) Dans l'Egliſe Cathedrale de Tréves.

CAPUT LIX.

Hildebrand ou Gregoire VII. Pape.

TEmpore illo cùm Gregorius, qui & Hildebrant, Romani Pontificatûs jura diſponeret, hoc Decretum antiquitùs quidem promulgarum, nunc autem innovatum eſt, ut, videlicèt, omnes in Sacris Ordinibus conſtituti, Preſbyteri ſcilicet & Diaconi, à cohabitationibus fœminarum, ſicut decet, cohiberent aut ab officio ceſſarent. Simul etiam ne quis cujuſcumque ordinis, Laïcus, videlicèt, ſive Clericus, Epiſcopatus, Abbatias, ſeu alias quaſlibet donorum ſpiritualium dignitates, vel per ſe vel per interpoſitam perſonam emere ſive vendere præſumeret, quodque ſi quis infringeret, honorem quemcumque haberet, amitteret. Ubi hoc verbum palam factum eſt, in cordibus eorum qui non ſecundùm Deum incedebant, magnam ſuſcitavit invidiam. Propterea inter Regnum & Sacerdotium partes exortæ ſunt, & hinc inde permaximæ inimicitiæ ſuccreverunt, & eò uſque diſſentionis hujus & inimicitiarum in invicem fomes invaluit, ut ſi cui Cæſarianorum occurriſſet quiſpiam Eccleſiaſticorum, qui forſitan præ amore patriæ cœleſtis ſæculum reliquiſſet, carnem macerâſſet, quemque aliqua corporis moleſtia attenuâſſet, ſive qui, ut tunc moris erat, barbam, (a) quaſi in ſignum religionis, enutriſſet, quaſi Regii honoris proditores contumeliis afficiebant, inſultanter eos Eccleſianos appellantes. Nullus enim tunc in ſubrogandis Pontificibus, vel aliis Eccleſiaſticis dignitatibus Canonicæ ſanctionis ordo ſervabatur, ſed qui tantùm Regis vel Principis manum implêſſet, ſeu aliud qualecumque obſequium ſibi placitũ impendiſſet, Regiâ præficiebatur violentiâ, ubi voluiſſet. At verò ubi Rex, ejuſque conſentanei Principes non eò minùs omittebant, ſed vetitam venditionem magis & magis inſtituebant; præfatus Papa non veritus, omnes ſententiâ anathematis concluſit, & quicumque voluiſſet in Catholicorum conſortio numerari, faciebat ſibi hujus modi verba conſcribi: *Anathematiſo omnem hæreſim Heinrici dicti Regis, & omnium complicum ejus, & omnem qui cum Regio nomine vel honore veneratur; Heinricum, inquam, quartum hujus nominis Regem.* Quam excommunicationem ubi fama ad aures Imperatoris detulit, ægrè admodùm ferens, & peccatum peccato ſuperadjiciens, convocato ſuæ partis Epiſcoporum, Abbatum & aliorum graduum concilio, ſtatuit, ut Gregorius nulli eorum deinceps Apoſtolicus eſſet, nec Decretum ejus quiſquam reciperet. Et hoc facto ſub omni celeritate Italiam adiit, Wicbertum (b) quendam Ravennæ civitatis Epiſcopum in una civitate Italiæ pro Gregorio Papam fecit, quem & Clementem nominavit. Porrò ſi quando Gregorius cauſâ cujuſlibet rei agendæ Romam fuiſſet egreſſus; ipſe ſubintrabat; illo revertente, iſte fugiebat. Illi Eccleſiaſtica major videlicèt, pars, iſti Cæſariana pars præſidio erat. Sed, quid ad nos iſta pertinent? Potiùs in ſua loca abeant nos autem propoſiti noſtri ſeriem proſequamur.

Schiſme entre l'Empire & le Sacerdoce.

CAPUT LX.

PEr idem tempus fuit in Batavia de optimatibus Bajoariæ ex Clero quidam Præpoſitus majoris Eccleſiæ, & Scolaſticus nomine Egilbertus (Engelbertus) quivice quâdam, cùm Epiſcopus loci illius, ſicut & aliarum civitatum Epiſcopi, ex præcepto Romani Pontificis ſupra memoratum Decretum in Eccleſia ſua pronuntiaret, auſu temerario illi in faciem reſtitit, palam dans cunctis intelligere, quomodo & ipſe cum Heinricianis vinculo teneretur anathematis: conſtat enim, teſtimonium perhibente Apoſtolo de malefactoribus, quòd facientes & conſentientes, unâ ſint ſententiâ plectendi. Ille verò conſentit, qui etſi

Egilbert s'oppoſe publiquement & reſiſte en face à ſon Evêque.

(z) Stratagême imité ſur ce qui eſt raconté dans *Geſta Reg. Franc. cap. xxxvj. pag. 714. tom. 1. Hiſt. Franc. André Duchesne.*

(a) Les Eccléſiaſtiques portoient donc la barbe comme une marque qui les diſtinguoit des Laïques.

(b) Wicbert ou Guibert Evêque de Ravenne Anti-Pape; connu ſous le nom de Clément III. élû en 1080.

renuere non valeat, favendo tamen quantùm in ipso eſt, malefacientium operibus communicat. Dicebat autem Imperatori, licere, nec idcircò Eccleſiæ conſortium amittere, ſi non ſpiritualia, ſed Regalia ſua, gratis pretiove cui voluerat impendat! quæ utique non ſua, ſed juxta Romanam conſuetudinem, Beati Petri vel Eccleſiæ potiori jure poſſunt appellari. Sed utinam qui ad Eccleſiaſticæ dignitatis culmen venire deſiderant, non ambitioſè, quod minimè deceat, ſe ingerant, neque artificioſè colorem commenti Simoniacæ hæreſeos ſibi machinamenta confingant, aſſerentes ſe non ſpiritualia, ſed terrena terrenis acquirere, cum ſicut tempore, ſic & in eorum mente, primùm ſit animale, deindè quod ſpirituale; & non tam appetant curam Paſtoralem, quàm honorem temporalem. Multis itaque ſermonibus pro hujusmodi ad invicem collatis, cùm vidiſſet eum Epiſcopus incorrigibiliter Simoniacæ parti & nil penitùs Eccleſiaſticæ aſſentire, juſſit eum à communione Eccleſiæ alienum exiſtere, uſque dum univerſali Papæ præſentatus, unitati Eccleſiæ per ipſum meruerit ſociari. Proinde cum diutiùs intra ſe hæſitâſſet, demùm voluntas ei Romam proficiſcendi incidit. Verumtamen Rege inconſultò ire illò noluit, à quo Rege, inquam, accepta ad eum, quem ſuprapoſitum Papam diximus, mandata detulit, & ab univerſali penitùs declinat. Et factum eſt, dum rediret adimpletis negotiis pro quibus à Rege miſſus fuerat, in redeundo audivit Udonem fideli dignum memoriâ, Treverenſem Archiepiſcopum vitâ deceſſiſſe, & ob hoc Regem Treverim adiviſſe, ut alium in loco ejus debuiſſet ſubſtituere. Et hâc famâ compertâ quàm plurimùm iter acceleravit, intra ſe cogitans, ſi fortè eò maturius potuiſſet pervenire, pro impenſa ſæpiùs Regi ſervitute hunc ei honorem poſſe ſuccedere. Quod & factum eſt. Sed qualiter ad id ventum fuerit, ignaros docebimus. Porrò cùm Imperator juſſiſſet, ut quem ſibi placere cognoſceretur, hunc ipſum eligerent, & Clerus unus poſt unum ex ipſo eorum collegio hoc utique honore dignioſſimos exhiberent; Rex autem, quotquot nominâſſent, nullum eorum, ſibi placere dixiſſet, nullus enim benevolentiam ejus dignâ taxatione præmerat, jamque in eligendo tribus diebus tranſactis, quarto nihilominùs die iterum ad idem congregatis; omnibus tanquam à Deo miſſus, ſi tamen dici poteſt à Deo dirigi via hominis, qui culpâ ſuî meruerit ab Eccleſiæ communione ſuſpendi, venit; & factâ oratione ſuâ, locutus eſt Regi de his quæ habebat in mandatis. Quibus finitis, dixit Rex: Quamdiu in eligendo Epiſcopum concordare non poſſumus, ſaltem in hunc conveniamus. Et conſenſerunt ei ex Epiſcopis, qui electionis causâ advenerant, ſolus Theodoricus Virdunenſis Epiſcopus, qui cognomento Magnus vocabatur, & pars aliqua populi Treberenſis. Rex ergo nil moratus, inveſtivit eum, dans ei Annulum & Baculum, ſub die viij. Idûs Jan. anno Dominicæ Incarnationis M.LXXVIIJ. Pontifices verò Herimannus Metenſis, & Bibo Tullenſis (c), & reſiduus Clerus & populus, quantùm in ipſis erat, non aſſenſerunt, quoniam ipſi tam idoneas perſonas exhibuerunt; reſiſtere tamen Regis voluntati non potuerunt; verumtamen Clerus & populus multùm moleſtè ferentes irrogari ſibi violentiam, precabantur eos qui præſtò erant Epiſcopos, & cum interminatione Authoritatis Apoſtolicæ interdixerunt, ne ipſum conſecrarent Epiſcopum, commonentes eos Canonici illius Decreti, quo præcipitur ut nullus in Epiſcopum niſi canonicè electus conſecretur. Quocirca Epiſcopis in ſua redeuntibus, Egilbertus benedictione non perceptâ remanſit; & erat cupiens conſecrari, nec potuit ab aliquo Epiſcoporum Eccleſiaſticorum, qui ingreſſum ejus audiſſet, diebus quàmplurimis impetrare. Tribus igitur annis ferè tranſactis, cùm res Regi innotuiſſet, qui ſub ipſo tempore Româ rediens, multâ ibi cæde patratâ, & Papâ Gregorio fugato, quo certè nihil in diebus illis celebriori famâ ora omnium adimplebat, ſecùs Alpes moram faciebat; datis Epiſtolis ad ſupradictum Virdunenſem Epiſcopum, qui ei ſummâ familiaritate adhærebat, petivit quatenùs Treverenſem Metropolitanum quantociùs conſecrare ſtuderet; quarum Epiſtolarum exemplar hîc inferere non videtur abs re, quæ habebant hunc modum.

Egilbert Archevêque de Treves.

Thierry le Grand Evêque de Verdun s'oppoſe à l'Election d'Egilbert.

An. 1078.

CAPUT LXI.

Lettre de l'Empereur Henry IV. à Thierry Evêque de Verdun, en faveur de l'Evêque Egilbert.

REX Heinricus, Dei gratiâ Romanorum Imperator & Auguſtus, Theodorico Epiſcopo, dilectionem nulli majorem. Imprimis te ſcire volumus, quia nulli meliùs quàm tibi confidimus, nec Epiſcopum Trajectenſem Fidei monitorem, ſed ad honorem Regni tractandum tibi miſiſſe cooperatorem, deinde ad ſingula quæ mandâſti negotia, ſingula damus reſponſa, ſed breviſſima, quod infinita tibi reſervamus ore ad os dicenda. Si quidem hoc quod in margine Epiſtolæ tuæ de Romano negotio nobis mandâſti, imprimis dicemus tibi. Romam in die Benedicti intravimus: qualiter autem à Romanis receptì ſimus, qualiter cum Romanis ſteterimus, qualiter à Romanis receſſerimus, ab aliis multis te audiſſe credimus, tum etiam litteris noſtris tibi indicavimus, quas te nondùm vidiſſe putamus; ſed & mallemus alio quàm noſtro ore te reſciſſe quæ nobis fecit Dominus. Incredibile enim videtur, quod veriſſimum probatur, quod factum eſt urbe Roma, ut ita dicam: cum decem hominibus in nobis operatus eſt Dominus, quod anteceſſores noſtri ſi feciſſent cum decem millibus, miraculum eſſet omnibus. Nam cùm in Teutonicas partes de acquirenda Roma jam deſperantes, redire vellemus: ecce Romani miſſis Legatis, ut Romam intraremus, rogaverunt, ſeque nobis in omnibus obedituros promiſerunt, quod & fecerunt. Summo namque gaudio nos intrantes receperunt, ſummo ſtudio ſecum manentes adjuverunt, ſummo triumpho & Fide ab eis recedentes proſecuti ſunt nos; in tantùm ut in Domino fiducialiter dicamus, quia tota Roma in manu noſtra eſt, excepto illo caſtello in quo incluſus eſt Hiltebrand, ſcilicet in domo Creſcentii, quem Hiltebrandum legali omnium Cardinalium ac totius populi Romani judicio ſcias abjectum, & electum Papam noſtrum Clementem (d) in Sede Apoſtolicâ ſublimatum omnium Romanorum acclamatione. Noſque à Papa Clemente ordinatum, & conſenſu omnium Romanorum conſecratum in die ſancto Paſchæ in Imperatorem, totius populi Romani exultatione. His ita factis benedictione Dei & ſancti Petri, omnium gaudio à Roma receſſimus, & quantociùs poſſumus ad has partes properamus, & in via reditûs invenit nos tuus Nuntius. Gaudeant qui velint, doleant qui velint, nos Deo propitio adſumus; Dominus ille quid agat, ſcire non curamus; ſed (quod tu monuiſti) libenter ne damnum nobis faciat, providebimus. De Saxonibus verò, de Salzburgenſe Archiepiſcopo & Comite Adelberto (e), & de aliis ad nos redire volentibus id tibi reſpondemus, quia conſiliis tuis libenter acquieſcentes, ut tantummodo pax vera fiat in noſtris temporibus, videlicèt, ut fideles ſint cùm ad nos rediêrint. Tu autem ſi non gravaris facere quæ volumus, Auguſtam ad nos venire poſt Feſtum Apoſtolorum Petri & Pauli rogamus, quia Deo

(c) Bibo, autrement, Bibo Evêque de Toul.
(d) L'Antipape Clement III. autrement, Guibert Evêque de Ravenne.
(e) Comte de Metz.

favente in Feſtivitate eorum Ratiſbonæ erimus. Studeas ergo ad nos venire, ut tuo adventu poſſis nos lætificare. Inſuper mandat tibi Apoſtolicus Clemens & Imperator, ut ſicut nos diligis, ita Archiepiſcopum Treverenſem velociter conſecrare properes. Vale.

CAPUT LXII.

HAs igitur Epiſtolas cùm præfatus Theodoricus acceptas legiſſet, noluit quidem quod petebatur libenter adimplere; ſed attonitus rerum magnitudine, non potuit in corde credere, ita ſe omnia habere, ſicut ſcripturâ referente cognoverat. Sed & recordatus quod à Clero Treverenſi, ne id faceret, Apoſtolicâ authoritate ſibi interdictum fuiſſet, ne fortè adversùs eum exinde potuiſſent quandoque idoneæ accuſationes conſurgere, congruum duxit ſuper hæc Litteras mittere Romano Pontifici, in quibus & meminit depulſionis ab Epiſcopatu Herimanni ſupradicti Metenſis, ac ſibi injunctæ reconciliationis, ut, videlicèt, ipſius interventione Herimannus loco ſuo reſtitueretur; quod licèt ſatis laboravit, non tamen tunc, ſed poſtea obtinere potuit. Litterarum autem quas mittebat, hic erat modus:

Herimar Evêque de Metz, chaſſé de ſon Siege, eſt reçu par Thierry Ev. de Verdun.

Gregorio ſummo Pontifici chariſſimo Domino, Reverendiſſimo Patri, Theodoricus Virdunenſis Epiſcopus, qualiſcumque, tamen ſuus, dilectionem quam Patri filius, ſubjectionem quam Prælato ſubditus, ſervitutem quam Domino ſervus. Poſſe tibi obedire maxima eſt mihi jucunditas, poſſe ſervire non parva hilaritas: in quo enim venerabor te, in eo Beatum Petrum: in quo obediendo, ſerviendo, te mihi conciliabo, in eo Beatum Apoſtolum. Monitus à te ſuſcepi confratrem meum Metenſem (*f*) ut te ipſum, attendens illud Dominicum: *Qui vos recipit, me recipit*; cauſam ejus meam feci, negotium ejus meum exiſtimavi; eadem nobis adverſitas, eadem fuit proſperitas. Ad hoc me invitavit mutua fraternitas, debita charitas, ſed præcipuè juſſio tua, benevolentia tua, & habita in me fiducia. Præterea Treverenſis Eccleſia cum gravi dolore pedibus paternis advolvitur, filia Dominum pulſat, inconſolabile ſuî detrimentum his temporibus, me mediante deplorat: vidua per biennium ferè, quanta paſſa eſt & patitur? Quantùm afflicta eſt & affligitur? Foris pugnæ, intùs timores. Elegit virum de plebe, dignum Sacerdotem, idoneum patrem communi aſſenſu, teſte conſcientiâ meâ coram Deo & coram te, quòd nihil Simoniacum, nihil contra Jus Eccleſiaſticum intercurrerit, quòd nihil ſimoniacum, etiam petitione remotâ, intervenerit. Conſecrationem ejus miramur differri; dilationem tam gravem miramur potuiſſe tibi inculcari; illud maximè, quòd pateris hac deſolatione nos adeò gravari. Graviſſimum onus eſt mihi, ſolum eſſe in medio nationis pravæ & perverſæ: ſolum patre & fratre (*g*) illo expulſo, alio non conſecrato. Si Eccleſiam, ſi ſtatum Chriſtianitatis curas, locum noſtrum reſpicias, & cum vita patris in omnibus ſpectata (*h*) ordinationem mereatur, Metenſe & me tuo exaudito, nullius detractione ulteriùs remoretur. Perſolvat tibi quod patri filius, quod Prælato ſubditus. Deinde quibuſdam interpoſitis in fine, ita concluſit: Quomodo Rex ſit mecum, & tu cum Rege, modo mihi reſcribas tuo (*i*).

Matt. x. 40.

Lettre de Thierry Ev. de Verdun, au Pape Gregoire VII.

CAPUT LXIII.

DEnique his quæ decurſa ſunt Romam directis, appropinquante tempore quo ſe Rex venturum per Epiſtolam ſupraſcriptam ipſi mandaverat, ſicut juſſus fuerat, venire ei obviam parabat, venienſque Moguntiam, ibi complures Epiſcoporum in occurſu Regis euntium reperit, ad quos factâ oratione, quoniam confratres ſui Suffraganei, videlicet Eccleſiæ Trevirenſis ſupranominati Epiſcopi, Herimannus Metenſis, & Bibo Tullenſis, obinvidiam Regis Metropolitani ſui conſecrationi noluiſſent intereſſe, petivit ex ipſis cauſâ charitatis ſibi eos cooperatores fieri, & obtinuit. Itaque aſſumptis ſecum qui plus cæteris erga ipſum benigni videbantur, connivente ejuſdem Sedis Archipræſule, Egilbertum conſecravit Epiſcopum (*k*). Porro cùm fuiſſet ordinatus, paucis interjectis diebus, Treverim venit, & cœpit cum his qui, ut ita dicam, ipſum noluerant regnare ſuper ſe, tyrannico more agere, ut deinceps ab ejus impugnatione deſiſterent; majoribus, quibus plus nocere non potuit, ex Rege timorem incutere, invalidæ verò plebis, quæ ſe adversùs eum defendere non potuit, bona quâcumque occaſione diripere. Tunc hi qui plus cæteris ei auſi ſunt reſiſtere, dixerunt Quoniam ad hunc Pontificatûs honorem & tunc & nunc ingratus nobis acceſſiſti; ſed & quia ab homine laïco & excommunicato Epiſcopalia ſuſcepiſti, Epiſcopalia, inquam, Annulum & Baculum, præſertim cùm in Canonicis Decretis, Laïcis, quantùmvis Religioſis, nulla de Eccleſiaſticis rebus aliquid diſponendi ſit tributa facultas, idcircò non poteris epiſcopari, nec nos tibi communicare. At verò inſuper ſi debes in gradu ſuſcepti honoris conſiſtere, oportet te Gregorio Catholicæ Eccleſiæ ſummo Pontifici obſequi & obedire: hæretico illi ſuprapoſito penitùs abrenunciare; hæretico, inquam, juxta illud quod beatus Gelaſius Papa (*l*) & Martyr in Epiſtola quadam univerſis Orientalibus Epiſcopis directa, de hujuſmodi ſuprapoſitis ſcribens, ait: Quid ergo facimus de tantis, totque civitatibus, ex quibus Catholici Pontifices rejecti ſunt? Si Catholici ſunt ſubrogati, cur Catholici ſunt rejecti? Sed evidenter appâret, quia cùm Catholici ſunt, rejecti, non Catholici fuerunt qui ſubrogati ſunt. Reſtat igitur, ut non ſint Catholici, ſed Hæretici, quicumque ſucceſſerunt. Item quis non videat illos eſſe Catholicos, & ab omni peſte Hæretica prorsùs alienos, qui à propriis urbibus detruſi, & in exilio ſunt redacti, & eos qui ſuperſtitibus Catholicis ſucceſſores fieri auſi ſunt, Catholicos omninò non eſſe? His adde, & illos qui ſe priùs talium communioni conjunxerunt.

Egilbert eſt conſacré Archev. de Tréves par Thierry Ev. de Verdun.

Quæ contra Egilbertus reſpondit, velle ſe vitam dare potiùs quàm illi, qui eum ad hunc honorem provexiſſet, infidelis exiſteret, nunquam velle Gregorio obedire quamdiu ipſe nollet amicitiâ Regis inire.

Interea dum hæc & his ſimilia contendentes tractarent, appropinquabat jejunium quatuor Temporum, quo conſuetudo eſt Eccleſiæ, promoveri eos ad Ordinem Clericatûs, qui ſunt promovendi, & hoc iſte omni niſu affectabat facere, non amore juſtitiæ, ſed ut potuiſſet majorum quempiam ſibi advincire, ut videlicet ab ipſo conſecrati, poſteà ipſi eſſent obnoxii, & quomodo ſuam ab ordine ſuſpenſionem, ita pertimeſcerent ejus ab Epiſcopatu depoſitionem. Cujus intentionem cùm reſciſſent, dixerunt: Quia Pallium quod à Romana Eccleſia Metropoli noſtræ debetur, nondum es adeptus, impoſitionem manûs à te percipere nolumus; maximè cùm in Canonibus decretum ſit: Si quis Epiſcopus Metropolitanus ſine Pallio conſecrare præſumpſerit, & conſecrator & con-

(*f*) Heriman Evêque de Metz, en 1073.

(*g*) *Duchery*, *p.* 230. *l.* 12. *Spreng.* Solum Patre R. fratre illo expulſo, &c.

(*h*) *Duchery*, *loc. cit.* Et curâ Patris in omnibus ſpectatâ Ordinationem mereatur.

(*i*) *Duchery*, *pag.* 231.... Cum Rege, mihi reſcribas oro.

(*k*) *Duchery*, *p.* 231. Videbantur. Convenit ejuſdem Sedis Archiepiſcopum Præſulem, & Egilbertum conſecravit Epiſcopum.

(*l*) *Gelaſii*, *Epiſt. ix.* ad Epiſcop. Orient. apud Sirmund. *t.* 1. *p.* 796.

Digitized by Google

ſecratus gravi ordinis ſui periculo ſubjacebit; quod utique ſi debes acquirere, neceſſarium habes erga Papam, quem adeo deſpicis, Gregorium te humiliare, ut merearis accipere. Quid multa? Expoſitis ei idoneis cauſis, pro quibus non debuerit ordines facere, abſtinuit, & paucis diebus interpoſitis, quemdam ſubditorum ſuorum, nomine Theodoricum, Monachum, ſcientiâ Litterarum valde præditum, miſit quæſitum Clementem ſuum Apoſtolicum, ut inventum tranſmittere ſibi expeteret Pallium. At ille, Clemens, inquam, gaviſus, quòd aliquis ipſum pro accipienda benedictione reſpiceret, quod petebat tranſmiſit, cum Litteris docentibus, quibus temporibus foret uſurus, quas quia Autor non roborat, magis verò infirmat, Hæreticorum enim & excommunicatorum Decreta Fidelis quiſque non recipit, idcirco commendare memoriæ non curavimus.

Egilbert envoye demander le *Pallium* à l'Antipape Clement.

CAPUT LIV.

Le Moine Thierry, attaché à Egilbert, compoſe deux Livres contre le Pape Grégoire VII.

HIc autem quem jam nominavimus Theodoricus, de ſæpe dicto Gregorio Pontifice duos Libros edidit, in quibus mendaciis multis compilatis, quæ non ipſo meliùs concinnare quis novit; Gregorium infamem fecit, Regis verò & ſui Papæ innocentiam & ſanctitatem commendat. Pro quibus editis iſte, de quo loquimur, Egilbertus Abbatiam ſancti Martini ſupra littus Moſellæ, defuncto beatæ memoriæ Sigeberto Abbate, eâdem die regendam illi retributionem dedit: quo utique malo, ſi majus non feciſſet, ad perpetuam damnationem ſufficere potuiſſet. Quam ipſe Felix Abbas quantùm potuit, rexit, & Eccleſiam ipſam reparavit. Nam ipſa Abbatia priùs quidem erat in rebus admodùm ſufficiens, ſed peccatis exigentibus ejus temporibus, ita eſt deſtituta, & nunc ab hoc adeo eſt annihilata, ut Monachi quoque qui ibi Deo ſerviebant, niſi aliunde conquirerent, nec neceſſaria vitæ haberent. Eſt & aliud quoddam Geſtorum ejuſdem Egilberti, quod pro facti ſimilitudine, iſtic libet inferere. In Monaſterio Puellarum Horrei, defunctâ Imitâ (Imizâ) ſummæ ſtrenuitatis ancillâ Dei, matre Cœnobii, renitentibus omnibus ibi Deo famulantibus, præpoſuit quandam neptem ſuam, fratris filiam, nomine Luitgardam, (Ingurdam) corpore quidem valde juvenculam & ſpecioſam, & ſecundùm ſuam ætatem Litteris eruditam, moribus honeſtâ; (*m*) Ingurdam, quod cum pace ſalvo honore profeſſionis, dixerim, Deus ſcit quod non mentior, arte magicam, veneficam, incantatricem, blaſphemam) de qua cùm Epiſcopus omnibus modis niteretur, ut ibi eam præficeret Sanctimonialibus, omnibus puſillis & majoribus ſine ceſſatione, tam die quàm nocte Deum & ſanctam ejus Genitricem, cui ſerviunt, ne hoc fieret orantibus; cuidam ex earum collegio, quæ cæteris frequentior orationi incumbebat, inter verba orationis, ut divinæ erat voluntatis, obdormienti, talis oblata eſt viſio. Vidit ſanctam Dei Genitricem in medio Angelorum ſtantem, & beatas Virgines, Irminam, Modeſtam, Anaſtaſiam, quæ in diebus ſuis ipſi loco præerant, coram ea conſiſtentes, & vultus quaſi mœſtos exhibentes; & ſanctam Dei Matrem ita ſe alloquentem: Auſculta, inquit filia; cùm illuxerit dies, erat enim hora matutina, indica ſororibus tuis ex me, quia peccatis veſtris exigentibus decrevit Deus, ut ipſa de qua petitis abſolvi, flagelli vobis loco proveniat, quouſque pro afflictionibus ab ipſa irrogandis de diuturnitate vitæ ipſius pigeat. Verumtamen noveritis ipſam ex prælatione iram Dei in ſe provocare, vobis verò non plus officere, niſi quòd ſuper deſtitutione hujus loci noſtri videbimini ſufferendo laborare. Itaque cùm fuiſſet intronizata, cœpit de bonis Eccleſiæ (*n*), juxta illud Nacchum, diabolum magnum exercere, &, ut verum fatear, licèt impudenter loquar, alia concubitoribus diſtribuere, alia Vendere; poſtremò, ut breviter concludam, paucis Eccleſiæ derelictis, omnia in uſus ſuos convertere, ut poſſes liquidò perpendere veridicam Dei Genitricis ſententiam ſupradictam exiſtere: ipſam ex prælatione iram Dei in ſe provocare. Denique aliquantis annis tranſactis, Luitgardis (*o*) cœpit Deo ſervire, ſorores Eccleſiæ procurare, & rexit illam xl. annis uſque ad tempora Domini Archiepiſcopi Adelberonis, qui primò fuit Metenſis Primicerius, poſteà Trevirorum Archiepiſcopus, & Romanæ Sedis Legatus. Hujus temporibus Abbatiſſa Luitgardis, felicis memoriæ obiit, & ante Eccleſiam in pace quieſcit.

Luitgarde Abbeſſe d'Horreum.

Thierry eſt fait Abbé de S. Martin, près de Trèves.

Denique aliquantis annis tranſactis, Egilbertus cœpit ſe ſatis admodum officio dignum exhibere, niſi ſolum quòd ab excommunicatorum, Regis videlicèt & Clementis, ſe noluit communione ſequeſtrare; propter quod Bruno, qui ei in Epiſcopatu proximo loco ſucceſſit, omnes quos ille ordinavit, iſte ab officio ſuſpendit, nec remotos ad priſtinum gradum admiſit, niſi eum qui ſe legitimo Romanæ Eccleſiæ Pontifici obediturum ſupra ſanctum Evangelium fidem fecit. Complura memoriâ digna de hujus Egilberti probis actibus, quæ per ipſum, vel ſub ipſius temporibus geſta ſunt, ſeniorum relatione ad noſtram notitiam devenerunt, quorum aliqua, ſi quidem vel aliquam ejus memoriam cum pace Eccleſiæ fieri liceat, in benedictione, curabimus inſinuare.

Brunon Archev. de Trèves, ſucceſſeur d'Egilbert.

CAPUT LV.

QUædam præpotens (*p*) Matrona Comitiſſa de Caſtello, quod Aralune (*) dicitur, mater videlicèt Comitum Walramni & Folconis, marito ſuo defuncto, aſtipulantibus filiis & filiabus ſuis, proprietatis ſuæ bona in Eccleſia Treverenſi B. Petro tradidit, & amplius recepit, ſub conditione, quam precariam nominant; ita, videlicet, cùm ipſa de hac luce migraret, utraque data ſimul & accepta in beati Petri & Epiſcopi jus liberè tranſirent, & quod Epiſcopo ex his facere placuiſſet, liberam poteſtatem haberet. Hujus Comitiſſæ neptem filii filiam Heinricus quidam Dux, cujus ditionis erat Caſtellum, quod vulgò Limpurc (*Lembourg*) nominatur, in matrimonium duxit, qui decurſo aliquanti temporis ſpatio, eadem bona Eccleſiæ tollere, & in ſuos uſus vendicare ſtudebat: propter quod cùm ſæpiùs fuiſſet ab Epiſcopo ad ſatisfactionem vocatus, & nollet deſiſtere, ſequeſtratus eſt à communione Eccleſiæ; cùmque nec ideò manus ſuas ab incœpta malitia contineret, imò magis & alia Epiſcopatûs bona devaſtaret, Epiſcopus maledixit ei anathemate Maran-atha: cui nec ſic quidem ab impugnatione deſiſtenti, ſed & adversùs ipſam civitatem Treverenſem cum magna armatorum manu venienti, Epiſcopus convocatâ ad ſe Liberorum (*q*) & Miniſterialium Eccleſiæ multitudine gravi, ſtatuto die occurrit, & adjutorio Dei & beati Petri iſtius partis ſatis admodum modico, illius verò permaximo detrimento & confuſione, ad propria redire coëgit.

(*) Arlon, dans le Luxembourg.

Poſt multùm verò temporis, cùm idem Dux infli-

(*m*) *Sic alius Codex apud Leibnitz, & Duchery, p.* 233.

(*n*) *Duchery, p.* 234. *Juxta illud Libri Maccabæorum, diabolum magnum exercere.* Il fait apparemment alluſion à ce Paſſage. 1. Macch. 1. 38. *Factum eſt hoc ut diabolum magnum in Iſrael.*

(*o*) *Mal in editis*: *Egilbertus*. Toute cette fin qui regarde l'Abbeſſe Luitgarde, n'eſt pas dans le Spicilége.

(*p*) Nous ignorons le nom de cette Comteſſe.

(*q*) *Liberorum & Miniſterialium*, Des hommes libres, des Seigneurs Feudataires, & des Officiers, *Miniſteriales*, attachés au ſervice de l'Egliſe.

Digitized by Google

percipere, & fruituros æternâ beatitudine; malè verò operantes, non confessos & inemendatos, in æterno arsuros incendio. Tunc Michæas, is, videlicèt, quo hortante hanc Fidei editionem Episcopus exorsus est, ait: Testificor tibi per Deum, quia quod locutus es credo, & ecce jam Judaismo abrenuntio, & quæ nunc mihi non satis plenè sunt intellecta, cùm nobis tempus pacis & tranquillitatis adveniet, perquirere curabo: tantùm nunc accelera nos baptisare, ut possimus manus quærentium nos evadere. Similiter & alii omnes dixerunt. Tunc Episcopus baptisavit illum, nomen suum imponens ei; alios autem Presbyteri qui aderant, baptisabant. Sed ut de cætero taceam, aliis omnibus in sequenti anno apostatantibus, iste adhærens Episcopo, in fide permansit. Non ergo audebo nunc dicere, quòd istius conversio sit animæ convertentis salvatio, cùm scriptum sit, quia *qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus à morte*; ejus, inquam, id est, suam, & conversi; cùm ad Ezechielem Dominus dixerit, quòd si quis annuntiaverit impio viam suam malam, & ille conversus non fuerit, ipse tamen mercedem suam non amiserit. Sic enim dicit: *Si autem tu annuntiaveris impio, & ille non fuerit conversus a via sua mala, ipse quidem in iniquitate sua morietur, tu autem animam tuam liberâsti.* Prætereà multa bona operatus est, quod enumerare longum est. Hoc tantùm sciendum, quòd eleemosynas pauperibus largas faciebat, & Ecclesiis bona plurima conferebat, sed & ab antecessoribus suis aliquibus ablata reconsignavit, quorum testamenta in ejus memoriam in Bibliothecis usque hodiè sunt recondita, quæ omnia ego pusillus qui hoc scribo, ad redemptionem animæ ejus profutura possum optare; sed sententiæ B. Augustini non audeo præjudicare. Dicit enim, omni homini qui Ecclesiæ Catholicæ non tenet unitatem, neque Baptismus neque eleemosyna quamlibet copiosa, neque mors pro Christi nomine susceptа, proficere poterit ad salutem, quoniam in eo vel hæretica, vel schismatica pravitas perseverat, quæ ducit ad mortem. Mortuus est autem anno Dominicæ Incarnationis M. C. J. Non. Septembris, & sepultus est in Ecclesia majori, Domo, videlicèt, Sancti Petri Apostoli. Sedit in Episcopatu annos XXIJ. menses VIIJ. dies tres, & vacavit Episcopatus ferè menses IV.

Jacobi, 5. v. 20.

Ezech. 3. 19.

Mort de l'Archev. Egilbert, en 1101.

CAPUT LXVII.

IN diebus illis fuerunt ex copioso Trevericæ civitatis Clero quamplures hac Sacerdotii successione digni, inter quos erat quidem Bruno nomine, Francus natione, insignis nobilitate, utpote quem pater Arnoldus Comes ex nobilissima Adelheida matre genuerat; formâ præstantissimus, Litteris satis eruditus, consilio cautus, plusquam dici potest munificus. Quibus ita erga se Principes devinxerat, ut non solùm præposituris majorum Ecclesiarum in Treveri & Spira, verùm etiam Beati Florini in Confluentia, & Archidiaconatûs eum dignitate sublimâssent. De hoc suggestum est Imperatori, ut eum Trevericæ præficeret Ecclesiæ. Eo siquidem anno Heinricus Rex quartus, Imperator tertius, habitâ Curiâ Natalem Domini celebravit in Mogontia, ubi eum adeuntes cives Trevirici, petiérunt sibi Episcopum dari; quibus mox petentibus, Principibus & Civibus consentientibus, Brunonem eis consecrari jussit. Denique ibidem ordinatus est Idûs Jan. Adelberone Metensis Ecclesiæ Episcopo oleum sacræ benedictionis imponente, Joanne Spirensi, Richero Virdunensi cooperantibus, assistentibus Archiepiscopis Burchardo Mogontiensi, & Friderico Colonensi, & aliis quampluribus Episcopis. Itaque ordinatus venit Treverim die Purificationis Sanctæ Mariæ Dei Genitricis, & cum magno populi gaudio susceptus est. Anno igitur ordinationis suæ tertio, Mense Martio, Romam profectus Apostolorum gratiâ, & percipiendæ benedictionis Magistri sui causâ, invenit Dominum Paschalem universali Synodo præsidentem, Papatûs sui jam annum octavum agentem, à quo honorificè susceptus, ut pote Belgicæ Galliæ primæ Metropolis Præsul magnificus. Ad cujus Præsulatum ex permissione Beati Petri Apostoli, suorumque successorum Apostolicorum, quos enumerare longum est, inviolabilium testamentorum roboratione, totius Galliæ atque Germaniæ pertinet primatus. Ita enim Sanctus Sylvester Beato Agricio quarto Episcoporum Trebirensium (*s*), quorum nomina cognita habemus, scribit inter cætera dicens* (*t*):

Il fait le Voyage de Rome.

* *Confer. Cap. XXX.*

Sume Prioratum post Alpes, Trebir, ubique,
Quem tibi lege novâ Roma dat, & veteri.

Honorificè, inquam, susceptus: sed quoniam Episcopalia, Annulum, videlicèt, & Baculum per manum Laicam susceperisset, atque quia Ecclesias dedicâsset, & Clericos, necdum Pallium consecutus, promovisset, multùm asperè correptus est, & decernente Episcoporum ibi congregatorum Concilio, Pontificatûs officium deposuit; quod tamen eisdem intervenientibus, quia discretio ejus, & prudentia: officio & tempori conveniens erat, post triduum non sine admissorum pœnitentia recuperavit. Injuncta est autem pœnitentia, ut quoties in spatio trium proximorum annorum Missarum solemnia celebraret, Dalmaticâ non uteretur, quod ipse humiliter implet. Deinde acceptâ tàm Apostolici, quàm totius Synodi benedictione, Pallii honore donatus, atque de Regula Fidei firmiter observanda instructus, atque de institutione commissi gregis diligenter admonitus, in sua cum gaudio remeavit. Tum ergo, juxta Magistri institutionem, magis quàm ante operibus justitiæ cœpit insistere, & verbum sacræ exhortationis, quasi mensuram Evangelici tritici Dominicæ Familiæ fideliter erogare; & quod prædicavit ore, studuit operum executione conficere; attentiùs illud Beati Gregorii Papæ mente pertractans: Cujus vita despicitur, restat ut & prædicatio ejus contemnatur. Fuit enim constans in oratione, devotus in eleemosynarum largitione, pius in viduarum & pupillorum defensione, excidia Domorum Dei, nullâ sumptûs magnitudine motus, reparabat; & si quispiam Deo famulantibus aliquid intulisset injuriæ, impunè prætetire non sinebat. Verùm, ut breviter concludam, talem se omnimodis exhibebat, ut in administrandis quoque Regni negotiis, ex omnibus Principibus consilio, sapientiâ & authoritate nullus eo sublimior haberetur; adeò ut Imperator patrem suum eum vocaverit, & majorem cæteris ei honorem impenderit; sed & ab omnibus Episcopis quocumque se conventui eorum ingessisset, ut pater quidem diligebatur, sed ut major venerabatur. Igi-

(*s*) Cet endroit est très remarquable, puisque l'Auteur ne compte S. Agrèce que pour le 4. Evêque de Trèves. Il ne connoissoit pas ce grand nombre d'Evêques de Trèves, dont on a grossi le Catalogue depuis ce tems; l'Auteur vivoit au XII. siécle.

(*t*) Ces deux Vers ne se lisent pas dans le Privilége du Pape Sylvestre, rapporté cy devant, cap. XXX. & les Vers aussi bien que le Privilége sont très douteux.

trito ſupplicavit, & obtinuit ab inſtanti confuſione liberari. Inde verò ubi in ſua rediit; pollicita facere non expavit, & abdicatam hæreſim majori quàm antè pertinaciâ roboravit; non recolens quòd cùm ſit Deus Judex juſtus, fortis & patiens, tantò delinquentium culpas diſtrictiùs judicat, quantò æquanimiter portat. Configit ergo, ut de vitio in vitium corrueret, ſicut ſcriptum eſt: Qui ſordidus eſt, adhuc ſordeſcat; & ſpiritu fornicationis ſeductus, non multò poſt in adulterio deprehenſus eſt, & dignâ iniquitatis ſuæ morte peremptus eſt.

Sæpedictus etiam Pontifex crebris infirmitatibus nunc pedum, quod Podagram Græci vocant, nunc ventris fluxu, quòd Cœliacam nuncupant, vexabatur, propter quod exquiſitiſſimos ſemper ſecum habere ſolebat medicos. Habebat autem inter eos Judæum quemdam, Joſue nomine, Phyſicæ artis eruditiſſimum, computiſtam peroptimum (y) Hebraïcarum Litterarum & totius Judaïſmi perfectiſſimum, quem circumdabat militaris habitus. Hunc majori præ cæteris familiaritate & dilectione idem Bruno ſibi annectebat, ita ut illi ipſe ſalutem animæ operaretur. Cùm hoc ſæpiſſimè de divinis diſputabat voluminibus, ſemper illum ad converſionem deprecans & exhortans, in quo tandem, Domino largiente, optatum tenuit effectum. Nam conſiliis ejus acquievit, & ab ipſo baptiſatus eſt. Cui Bruno ſuum nomen impoſuit; & in cunctis bonis adjuvit, cunctis fidelibus ſuis ipſum commendans, & petens, quia genus iſtud hominum multùm eſt in fide inſtabile, ſemper deſiderat in vitæ neceſſariis abundare, quatenùs ubicumque ille ipſis manentibus ſuperveniret, providerent ei neceſſaria cum charitate.

CAPUT LXIX.

Brunon tombe dans l'avarice & dans la vanité.

NUnc iterùm ad ordinem unde digreſſus ſum, orationis verba convertam. Cùm, ut dictum eſt, Bruno omnimodâ probitatis actione, duodecim annis ſerenus exſtitiſſet, auctoris omnium prævaricationum diaboli, qui felicibus ejus actibus invidebat, inſtigatione retrò converſus, religioſi itineris limitem exceſſit, & incentivis vitiorum, avaritiæ, videlicèt, & cenodoxiæ (z) plus juſto inhiavit. Ut enim militum (a) interminatè habendi cupidorum muneribus & beneficiis potuiſſet ſatisfacere, non ſolùm Clericorum & Laïcorum bona diripiebat, verùm etiam Eccleſiarum villas & curtes Deo & Sanctis ejus veſperè & manè, & meridiè famulantium victui deputatas, ſed & ornamenta pretioſa, & vaſa concupiſcibilia, tàm aurea quàm argentea in ſuos uſus redigebat (b), & exinde expenſas faciens humanos in ſe favores concitabat: nihil enim laude fuit ei in vita dulciùs. Indè eſt quod villæ duæ, una Dei Genitrici, loci qui Orgium dicitur, nuncupata Macharia, diſtans à Treveri versùs Aquilonem circiter tria milliaria; altera beato Paulino, dicta Leſura, & aliæ quamplures, quas omnes enumerare propter multitudinem diſtuli, à prioribus quoque Pontificibus ad tempus quidem ſublatæ, ſed frequenter ab omnibus reconſignatæ, nunc autem ab hoc ſubtractæ nec reſtitutæ, Epiſcopalibus ſunt addictæ reditibus. Quarum priorem Dagobertus Rex Francorum, inter cætera quæ Eccleſiis Dei legitur contuliſſe beneficia, ſanctæ Dei Genitrici (c) ob amorem ſanctiſſimæ Virginis Irminæ filiæ ſuæ tunc ibi degentis, nunc verò quieſcentis, cum aliis quampluribus contulit; alteram autem, quam diximus Leſuram, Beato Paulino Ludolphus Trevirorum Archiepiſcopus donavit, & Sacerdotii ſui authoritate obſignavit, imprecans, ut ſi quis Leſuram in ſuccedentibus annis uſui Fratrum, in Beati Paulini Baſilica miniſtrantium, tollere conaretur, diſperderet eum Deus de terra viventium. Ubi verò in hunc ejuſdem Pontificatûs authoritas collocata eſt, iniquorum ſeductus conſilio, ut diximus, eam cum aliis aliquibus in uſus ſuos redigebat, dicens non licere cuiquam Epiſcoporum, quidquam Epiſcopalium reditum alicui Sanctorum loco aſſignare; & quoniam prænominatus Liutoldus hoc fecerit, ratum non eſſe; quod utrùm nè illi licuerit, vos diſcernite. Æſtimo namque quoniam Epiſcoporum eſt ſummam Deo famulantibus diligentiam adhibere, neceſſaria miniſtrando, ne dum pro neceſſariis conquirendis negociantur, à ſancto propoſito diſcedere compellantur. Ad hoc enim deputati ſunt Eccleſiaſtici reditus, ut ex eis ſubveniatur Chriſti Pauperibus: quod ille exequens meliùs uſui Miniſtrorum Dei aſſignaverit, quàm iſte in uſum ſuperbæ gloriationis aſſumpſerit. Hùc accedit quòd cùm Egilbertus proximus hujus Brunonis anteceſſor adhuc viveret, inito conſilio cum optimatibus ſuis, ex quibus iſte Bruno unus erat, hujuſmodi verbis eos compellebat: Obſecro vos per miſericordiam Dei, dilectiſſimi filii mei & fratres, quidquid ego & Anceſſores mei Epiſcopi Sanctorum locis injuriæ violentiâ magis quàm ratione irrogavimus, vos me commonefacite, & ego reſtituam; ut & meam & eorum animas ab inferis redimam (d). Quod cùm placuiſſet omnibus, diſcretis cuique loco reditibus, banni conſtrictione ligavit & firmavit, ut qui deinceps indè ſubtraheret, Deum præſumptionis ſuæ ultorem ſentiret. Et reſponderunt omnes: Amen. Ubi verò Egilbertus ſpiritum reddidit, & Bruno in Epiſcopiſcatu ſucceſſit, univerſa quæ reconſignavit iſte, reſumpſit, dicens, nihil exinde ratum eſſe, quod ille infirmus, & jam ſuîmet impotens, in noviſſima vitæ ſuæ hora conſtitutus fecerit, cùm beatus Gregorius dicat, ultimam pœnitentiam nulli negandam; beatus verò Auguſtinus dicat, ſe non diffinire, quod qui ſeram tantùm egerit pœnitentiam, liberetur per eam. Ego quidem puto, ſi audeam dicere, quòd qui temporaneâ ſive ſerotinâ pœnitentiâ, malè parta reſtituerit, & ſi propterea non liberabitur, qui ea poſtmodùm in indebitos uſus uſurpaverit, non minus judicium ſuſtinebit.

CAPUT LXX.

Voyage de l'Archevêque Brunon à Rome.

ANno igitur ordinationis ſuæ xix. placuit ei Romam tendere, ut renovaret privilegia Sedis ſuæ, indignatus ſuper protervia præfati Adelberti Mogontienſis Epiſcopi delegatione Sedis Romanæ ſibi conceſſa, ſuperbè ſe efferentis, maximè cùm ex conceſſione priorum Apoſtolicorum, Epiſcopus Treverorum nulli niſi ſoli Apoſtolico, vel à latere ejus ad præſens miſſo, debeat obedire, ſicut Hincmarus Rhemorum Archiepiſcopus in Epiſtola ſua Nicolao Papæ directa commemorat, dicens: Rhe-

(y) *Computiſtam*, C'étoit une Etude fort à la mode & fort néceſſaire en ce tems là, que l'Arithmetique & la ſcience du cours du Soleil & de la Lune, pour fixer les Fêtes, les Epactes, les Indictions, &c.

(z) La vaine gloire, l'ambition, la légéreté.

(a) Les Gentilshommes, les Seigneurs temporels.

(b) On voit par-là qu'alors les Evêques avoient encore la libre diſpoſition des biens Eccleſiaſtiques, tant de leurs Cathédrales, que des Monaſteres des & autres Egliſes.

(c) A l'Abbaye d'Horrèen dédiée à la Ste Vierge Marie.

(d) *Ab Inferis*, du *Purgatoire*. On trouve pluſieurs Paſſages dans les Anciens, où ils ſemblent dire que les bonnes œuvres des vivans peuvent, non ſeulement ſoulager & delivrer les ames du Purgatoire; mais auſſi de l'Enfer. *Vide S. Auguſtinum de Fide, Spe & Charitate, p. 228. Petr. Lombard. in 4. Sentent. diſtinct. 45. art. 3. ad 1. Gloſſ. in 2. qu. 13. Tempus Præfixum, &c.*

Comite contentus frequentabat, & quæcumque habuiſſent neceſſaria tàm in victu quàm veſtitu miniſtrabat, atque eorum orationibus ſe devotiùs commendabat. Nec prætereundum quoque, quòd in Spirenſi (Moguntina), Diœceſi, in prædio ſuo, quod Otenheim dicitur, Monaſterium conſtruxit, ubi Deo famulantes monaſticæ profeſſionis cœnobitas adunavit, tantùmque de rebus prædiorum ſuorum delegavit, quantùm poſſet illic commorantibus ad quotidianum victum ſufficere. Sed nec hoc ſilendum, quòd in Confluentia Baſilicam Beati Flori (Florini) vetuſtate conſumptam, meliore ſchemate & ampliori ambitu, & lapideis tophis ſectis & politis, ſicut uſque in hodiernum diem conſpicuum eſt, conſtruxit. Sed & in Treveri Eccleſiam, in qua Beati Pauli (*k*) & aliorum Confeſſorum Pontificum Trebirenſium, necnon & Corpora plurima Martyrum Thebæorum ſub Ricciovaro paſſorum requieſcunt, quam, ſicut primùm noſtrorum relatu didicimus, S. Felix Trevirorum Epiſcopus, qui in ipſa requieſcit, magno & ſpatioſo ambitu primus fundavit, poſtmodùm verò vetuſtate conſumptam Beatus Maurus (*l*), & ipſe ejuſdem civitatis Epiſcopus, quique ibidem requieſcit, in priſtinum ſtatum reparavit; iſte quoque noſtris temporibus ignis concremazione dirutam, Adelberti & Rudolphi ejuſdem Eccleſiæ præpoſitorum induſtriâ datis ſumptibus, non juxta primæ quantitatis amplitudines, ſed ſecundùm facultatis ſuæ modum reformavit. Anno autem Dominicæ Incarnationis M. C. XXIV. qui eſt annus Epiſcopatûs ejus XXIX. VIJ. Kal. Maii, die VJ. Feriæ, horâ primâ, animam reddidit. Cujus exequiis celebrandis affuerunt Trebericæ Diœceſeos Epiſcopi Heinricus Virdunenſis, Conradus Tullenſis, & eum non longè ab anteceſſoris ſui Egilberti ſepulchro, magno cum honore & totius Cleri & populi mœrore depoſuerunt. Sedit in Epiſcopatu annis XXIIJ. dies XXIV. vel ij. & vacavit Epiſcopatus menſes duos, dies viij.

Fondation du Monaſtere d'Otenheims par l'Archev. Brunon.

An. 1124.

Mort de l'Archev. Brunon.

CAPUT LXXIV.

POſt deceſſum verò Brunonis Epiſcopi, Gotefridus majoris Eccleſiæ Decanus, in Epiſcopatu ſucceſſit. Hic de Leodienſi Parochia exſtitit oriundus; Arnoldum verò conſanguineum ſuum, & majoris Eccleſiæ, domûs, videlicèt Beati Petri Præpoſitum, pium, videlicèt, religioſum, & morum honeſtate præclarum, qui Eccleſiam in honore ſanctæ Crucis juxta Albam Portam ſitam conſtituit, Treberim ſecutus, & Eberhardo Trevirorum Archiepiſcopo Clericus eſt deſignatus. Hic verò, ſicut & anteceſſores ejus, prædictus, inquam, Præpoſitus, morum dignitate & animi liberalitate inſignis, priùs à Trevirenſibus, Clero, ſcilicèt, & populo dilectus, & ab Epiſcopis ejuſdem civitatis Egilberto & Brunone, multis Eccleſiaſticis honoribus ditatus, ad ultimum decedente Domino Brunone, ſicut prædiximus, in Epiſcopatum eſt ſublimatus. Peracto verò anno Epiſcopatûs ſui, inſurgentibus in eum quibuſdam de Clericis ſuis, & introitum ipſius calumniantibus, quorum calumnia, ſi juſta an injuſta fuerit, Deus ſcit, ego neſcio, tandem ad hoc cauſa eſt perducta, quòd ſentiens ſuam infirmitatem ad hoc onus non ſufficere, jam enim ad decrepitam ætatem venerat, videns etiam quòd in Eccleſia fraterna ſcindebatur charitas, quibuſdam ſibi adhærentibus, aliis reſiſtentibus, nè cauſa eſſet hujus ſchiſmatis, circa finem tertii anni ab Epiſcopatu eſt abſolutus. Obtinuit autem Sedem annis duobus, menſibus x. diebus xj. Supervixit autem poſtea anno uno, menſibus v. diebus xvj. obiitque xviij. Kalendas Decembris, die v. feriæ, horâ noctis tertiâ; quem ſepelivit ſucceſſor ejus in Baſilica ſancti Petri majoris Eccleſiæ, ſub arcu qui eſt ad meridionalem plagam.

Gode froy Archev. de Treves.

An. 1127.

CAPUT LXXV.

HIc autem Succeſſor ejus, nomine Meginherus, eâdem, quâ Deceſſor, Parochiâ, nobilibus & ipſe parentibus procreatus, & à pueritia in Trevirenſi Eccleſia educatus, morum honeſtate & perſonæ maturitate ad Præſulatûs honorem dignus profectò aſcendiſſet, ſi antedictum Gotfridum vel parciùs impugnàſſet, vel ſuæ rigiditati & indiſcretioni modum impoſuiſſet. Menſe Junio electus, ſequenti Autumno, collectâ Militiâ Trevirenſi, Caſtellum novum quod dicitur Hunniag, vel Bumachen, primo impetu cepit. Wilhelmum Comitem (*m*) ad conditiones pacis coëgit, pacemque patriæ in brevi reformavit. Veniente Quadrageſimâ iter ſuum Romam direxit, ubi à Papa Honorio ordinatus, & Pallio dignitatis eſt decoratus: unde reverſus, à Clero & populo Trevirorum honorificè eſt ſuſceptus. Deinde dum nimio zelo rectitudinis de incontinentia Clericorum multa ſævè diſponeret ſine condimento diſcretionis, magnam ſibi comparavit invidiam, & quam nec dici fas eſt, acquiſivit infamiam.

Meginhere Archev. de Treves.

CAPUT LXXVI.

ET fortè eodem tempore (*n*) Francorum Reſp. valdè turbabatur. Nam paucos ante annos, Heinrico Imperatore hujus nominis V. Rege, ſine prole defuncto, proceres Francorum apud Mogontiam Lotharium Ducem Saxonum in Regnum elevaverunt, eorumque Decretum Romani laudaverunt, cùm ecce Fridericus Dux Alemannorum, ejuſdem Heinrici Imperatoris ex ſorore nepos, factâ conſpiratione cum quibuſdam juſtitiæ inimicis, fratrem ſuum Cunradum Regno ſubſtituit, magnamque belli materiam & contentionis fomitem hac de re ſuſcitavit. Quod ubi Honorius Papa comperit, Cunradum omneſque ſibi faventes excommunicationis vinculo colligavit, & Meginhero Archiepiſcopo ordinato jam reverſuro, ut in Sede ſua eumdem Cunradum excommunicaret, præcepit. Anno igitur ordinationis ſuæ II. Menſe Novembri, cùm jam erga multorum animos eâ quâ dixi cauſâ eſſet odioſus, Romam ire diſpoſuit, ut conſilio Apoſtolici vel auxilio, ea quæ ſe gravabant, alleviaret. Quo tempore prædictus Cunradus minùs in Teutonico proſperatus, Regnum Italicum, tanquàm & illud ſibi deberetur, invadere cupidus, ibidem in Italia morabatur, ubi Meginherum Epiſcopum per exploratores proditum cepit, eumque apud Parmam civitatem cuſtodiæ deputavit, ubi ſequenti anno jam oculorum lumine ex afflictione amiſſo, Kalendas Octobris obiit. Epiſcopus Parmenſis, veſtibus quas ſibi ipſi morituro paraverat, corpus indutum in majori Eccleſia ſepelivit.

Lothaire Roi des Romains, ou d'Allemagne.

Conrade ſon Compétiteur.

CAPUT LXXVII.

POſt hunc Brunonem Eccleſiæ Trevirenſis Canonicum, Brunonis quondam Archiepiſcopi nepo-

(*k*) *Beati Pauli*, liſez *Beati Paulini*; l'Egliſe de S. Paulin à Trèves eſt célèbre.

(*l*) Nous ne connoiſſons aucun Evêque de Trèves du nom de *Maur*, ni avant, ni après *S. Felix*. Il y a lieu de croire qu'il veut parler de *S. Maurus*, qui fut ſucceſſeur d'*Eucherius*, & le huitiéme après *S. Felix*.

(*m*) Le Comte Willaume, fils de Conrade Comte de Luxembourg.

(*n*) *Francorum Reſpublica*, en cet endroit ne marque pas le Royaume de France proprement dit; mais la France Orientale, l'Auſtraſie, la Lorraine, la Franconie, les Etats de Lorraine & d'Allemagne, qui dépendoient de l'ancien Royaume de Lorraine; à la diſtinction du Royaume des Germains, des Allemands, qui dépendoient de l'Empire.

Digitized by Google

PAULI DIACONI
GESTA EPISCOPORUM MENTENSIUM.

PAUL Diacre, fils de Varnefride & de Theudelinde, étoit natif d'Aquilée. Il fut nourri dans la Cour de Didier Roi des Lombards, qui le conſidéroit beaucoup. Paul Diacre fut ſon Conſeiller & ſon Sécrétaire. Après la défaite de ce Prince en 774. il ſuivit Charlemagne en France; & étant à Metz il compoſa, à la priere de l'Evêque Angelram, la Vie des premiers Evêques de cette Egliſe. C'eſt cet Ouvrage que nous allons donner ſur un très ancien Exemplaire de l'Abbaye de S. Arnould de Metz. Paul Diacre ſe fit enſuite Religieux au Mont-Caſſin, où il écrivit ſon Hiſtoire des Lombards, & ſa Continuation d'Eutrope. Il y mourut en 799. Charlemagne avoit pour lui une conſidération très particuliere; & Paul Diacre nous dit dans l'Hiſtoire que l'on va voir, qu'il avoit appris de la bouche même de ce Prince, quelques particularités de la Vie de S. Arnould ſon Trisayeul.

Ecrit vers l'an de J. C. 775.

POſtquàm peractis omnibus, quæ cum Patre pro mundi ſalute gerenda diſpoſuerat, Chriſtus Dominus migravit ad Cœlos, ſtatim ut promiſſo Sancti Spiritûs, munere Beati Apoſtoli potiti ſunt & confirmati, illicò quam unuſquiſque eorum Provinciam vel regionem prædicaturus aggredi deberet, communi conſilio juxta divinam proviſionem ſorte decernunt. Singulis igitur ad ſibi delegata loca pergentibus, Beatus Petrus, qui in eorum numero primus erat, quaſi Dux fortiſſimus eminebat, ad eam quæ totius tunc mundi Caput erat, hoc eſt urbem Romuleam, totâ alacritate contendit, fundatâ priùs apud Antiochiam Eccleſiâ, ac ſuæ Sedis nomine dedicatâ.

S. Pierre vient à Rome.

Igitur cùm Romam perveniſſet, illicò qui ſummas quaſque urbes in Occiduo poſitas, Chriſto Domino per verbum Fidei ſubjugarent, optimos eruditoſque viros ex ſuo conſortio direxit. Tunc denique Apollinarem Ravennam, Leucium Brunduſium, Anatholium Mediolanum miſit. Marcum verò, qui præcipuus inter ejus diſcipulos habebatur, Aquileam deſtinavit. Quibus populis cùm Hermagoram ſuum comitem Marcus præfeciſſet, ad Beatum Petrum reverſus, ab eo nihilominùs Alexandriam miſſus eſt.

Miſſion des SS. Apollinaire à Ravenne, Leucius à Brindes, Anatole à Milan, Marc à Aquilée.

Eâ igitur tempeſtate, cùm apud Galliam Belgicam Mediomatricum, quæ etiam Metis appellatur, civitas in ipſa Moſellæ amnis ripa poſita, copioſis populorum turbis abundaret, ad eam B. Petrus Apoſtolus Clementem nomine, virum egregium, ac meritis probatum, ſublimatum Pontificali dignitate, direxit; cum quo pariter, ſicut antiqua tradit Relatio, ad eas quæ præcipuæ erant Galliarum urbes, verbo Fidei obtinendas, alii quoque religioſi doctores ab eodem Apoſtolorum Principe miſſi ſunt.

S. Clement eſt envoyé à Metz par S. Pierre.

Cùm ergo perveniſſet Beatus Clemens Mediomatricum civitatem, in cavernis, ut ferunt, Amphitheatri (a), quod extra eandem urbem ſitum eſt, hoſpitium habuit, in quo etiam loco Oratorium Domino conſtruens, Altare in eo ſtatuit, ac Beati Petri Apoſtoli præceptoris ſui, nomine conſecravit. Is igitur venerandus Sacerdos, dum ſedulâ ammonitione ejuſdem urbis populis prædicaret, cooperante ſibi divinâ miſericordiâ, maximam ex eis multitudinem à ſordidis idolorum cultibus & erroris cœcitate liberatam, ad veræ Fidei ſplendorem perduxit, primuſque in illis regionibus oſtenſor juſtitiæ & index veritatis enituit.

Denique aſſeverant, qui ejuſdem loci cognitionem habent, quòd in amphiteatro ubi primitùs adveniens habitavit, uſque ad præſentem diem, nec ſerpens conſiſtere queat, ſed & omninò noxiæ peſtes illum locum refugiunt; undè olim veræ ſalutis tali emanârunt modo inſignia. Ferunt namque antiquiores nobis à ſenioribus priſcis cultui ſanctæ Religionis admodùm deditis, veraciſſimo per varios temporum ſucceſſus relatu vulgatum, hujus ſanctiſſimi Præſulis atque Apoſtolici viri tàm ingens, quod occuli non decet miraculum. Eo namque temporis articulo, quo iſdem venerabilis Pontifex ad præfatam devenerat urbem, maxima ejuſdem pagi clades devaſtabat plebem. Amphiteatrum quippe jam ſuperiùs dictum, tantâ erat ſerpentium multitudine plenum, ut non ſolùm venire quiſquam, ſed nec appropinquare ad eumdem auderet locum: nam ex eorum flatibus veneniferis mortalitas efferbuerat, non modò hominum, verùm etiam equorum, boum, pecorum, cæterarumque beſtiarum nimis crudelis.

Jam verò beatiſſimo Clemente mœnia ipſius propinquante civitatis, eadem ita ſe dilataverat peſtis, ut nullus adeundi eam ac redeundi curſus fieret cuiquam ſalubris. Si quis namque portas ejus maxima coactus neceſſitate vellet exire, vel etiam appropinquare, confeſtim vi attactus veneni interibat miſerrimè. Nec mirùm ſanè ſi anguis lubricus per dilecta ſibi vaſcula corpora eorum proſternebat, de quorum mentibus jus proprium adhuc minimè per ſacri fontem Baptiſmatis amiſerat.....

Poſtquàm ergo admirabilis Trinitatis Deïficæ cultor, delegatum ſibi Prædicationis officium omni cœpit mentis conamine explere, mox multitudo innumerabilis languentium ad ejus ſtuduit, quem verum audiebant prædicare Dominum, auxilium confluere, cognoſcentes ab ore egregii Paſtoris, non immeritò ſerpentino ſe infectos veneno fuiſſe. Qui ubi eorum vidit indicibilem miſeriam, ſtatim ſaluberrimam non diſtulit conferre medicinam. Spopondit igitur veri Dei citiùs adfore eis clementiam, ſi deteſtabilem idolorum abjicere non renuerent culturam. Tandem ergo non ſolùm languentes, ſed inſuper pauci qui ſupererant, ſalubri inito conſilio,

(a) L'Amphitéâtre étoit où l'on bâtit depuis l'Abbaye de S. Clément, hors la ville, proche la Porte Serpenoiſe. Cet Amphitéâtre ſubſiſtoit donc encore du tems de Paul Diacre ſous Charlemagne. On n'en voit plus aucun veſtige. on en a arraché juſqu'aux fondemens, pour en employer les matériaux aux fortifications de la ville.

unum omni penitùs debilem corpore ſanatum, treſque dæmoniacos mundatos ante ſanctiſſimum corpus illius, oculis propriis, non ſine ingenti admiratione, vidimus.

Mort de S. Clement, le 23. Novembre.

Tranſivit verò nono die Kalendarum Decembrium, ab hac ærumnoſa & inſtabili vita ad fœlicem & Angelicam patriam Princeps maximus & Sacerdos, conjunctus magnis Principibus Sacerdotum, aſſiſtens nunc Domino Cœlorum, paratus intercedere apud illum pro peccatis fideliũ populorum, ubi cum eo lætatur feliciter in ſæcula ſæculorũ. Amen.

S. Céleſte II. Evêque de Metz. III. Felix. IV. Patient. V. Victor I. VI. Victor II. VII. Simeon. VIII. Sambatius. IX. Rufe. X. Adelphe.

Succeſſit huic vir plenus Deo Cœleſtis nomine, qui cœleſtem vitam cum Regni Cœlorum adnuntiatione ducens, exemplis pariter & doctrinis credentium numerum dilatavit. Poſt hunc denique regendam ſuſcepit Eccleſiam Fœlix, deinde Patiens. Poſt hæc quintus in ordine Victor, deinde alius Victor. Poſt hos, Simeon ſeptimus; poſt quem Sambatius octavus, quorum omnium ſtudiis certum eſt creviſſe Dei Eccleſiam, quamvis eorum nobis ſpecialiter occulta ſint geſta. Rufus verò & Adelphus, qui ſunt in numero nonus & decimus, magnis abſque dubio in vita meritis fulſiſſe credendi ſunt; quando quidem tali etiam poſt obitum fulſêre miraculo. Horum denique corpora cùm in Baſilicam Beati Fœlicis Martyris eſſent humata, ſicut ad nos uſque decucurrit relatio, vir quidam erat religioſus, ac de ſuæ animæ curâ ſollicitus, qui nocturno tempore, ut privatis orationibus ſe Domino commendaret, univerſa quæ extra muros ejuſdem civitatis ſita erant Oratoria, indeſinenti ſtudio circuire ſolebat. Hic itaque dum ad prædictam Beati Fœlicis Martyris perveniſſet Baſilicam, nec tamen ingrediendi ei eſſet conceſſa facultas, acceſſit juxta murum forinſecùs ad eam partem, qua prædictorum Sacerdotum corpora requieſcebant, atque ibi ſe in oratione totâ ſuæ mentis intentione proſtravit; qui dum poſt effuſas preces ab oratione ſurrexiſſet, & in Sanctorum honorem ad quorum è regione ſepulchra oraverat, Pſalmi verſ. ulum, id eſt: *Exultabunt ſancti in gloria*, pronunciaret, mox ab intùs voce ſubjungentis audivit: *Lætabuntur in cubilibus ſuis.*

XI. Firmin. XII. Legonce.

Succeſſit his ſacris viris Firminus, deinde Legontius, de quorum aliquid Vita, præter eorum nomina, nihil ad nos reduxit relatio priſca. Accepit deinde tertius decimus venerandus præſul Auctor gubernandam Eccleſiam eâ tempeſtate, quando non ſolùm Gallia, ſed univerſus penè Occidens Barbarorum ſævientium eſt perpeſſus ſævitiam; de quo viro, quamvis & alia ab eo inſignia facta credantur, duo tamen ad noſtram memoriam ejus miracula pervulgata ſunt: Eo igitur tempore cùm reverendus hic Præſul vitam cunctis virtutibus decoratam duceret, Attila (*f*) Rex Hunnorum omnibus belluis crudelior, habens multas barbaras nationes ſuo ſubjectas dominio, poſtquam Gundigarium Burgundionum Regem ſibi occurrentem protriverat, ad univerſas deprimendas Gallias ſuæ ſævitiæ relaxavit habenas. Hujus adventu beatus Servatius Tungrorum Epiſcopus præcognitò, Romam ad beatorum Apoſtolorum Petri & Pauli ſacratiſſima Corpora perrexit, ut per eorum ſublime meritum, ſpecialiter à Domino impetraret, & Tungrenſis urbis populum à tanto exitio liberaret. Tunc ei divinitùs per eumdem beatum Petrum Apoſtolum revelatum eſt, quòd ita cœleſti eſſet Judicio definitum, ut univerſa Gallia Barbarorum foret infeſtationi tradenda, præter beati Stephani Levitæ & Proto-Martyris ſitum apud Metas Oraculum, in quo ipſius erat pretioſus cruor abſque corruptionis labe reconditus. Hæc dum ſancto Servatio revelata fuiſſent, feſtinus ad Gallias repedavit, invenitque jam Hunnorum examina per univerſas Gallias debacchari, qui cùm ab obſidione Metenſium, pro eo quòd eorum civitatem inexpugnabilem, ob murorum fortitudinem cernerent, receſſiſſent, contigit beatum Servatium ipſo in tempore dum à Roma reverteretur, Metis devenire; qui dum univerſa, ſicut revelatione didicerat, ſancto Conſacerdoti ſuo Auctori retuliſſet, ad civitatem propriam, hoc eſt Tungris, reverſus eſt. Nec mora, poſt ejus egreſſionem, murus civitatis Metenſis corruit, ingreſſumque hoſtibus ſupernâ diſpoſitione patefecit. Mox ut beatus Auctor traditam civitatem inimicorum gladiis advertens, univerſos parvulos, qui necdum ſacri fontis ablutionem perceperant, baptiſari præcepit.

La ville de Metz priſe & ſaccagée par les Huns

Igitur audientes Hunni, qui xij. milliario exinde ſitum caſtrum quod Scarponna (*g*) dicitur, obſidebant, Metenſis urbis mœnia corruiſſe, iteratò ad eam feſtinâ celeritate regreſſi ſunt, incendiiſque & rapinis univerſa vaſtantes, plures è civibus, cum eis qui baptiſati fuerant, parvulos interemerunt; reliquos verò, qui exitio ſupereſſe poterant, ſimul cum S. Auctore Epiſcopo captivos abduxerunt. Impletum ſanè eſt ſuper Beati Stephani Levitæ & Proto-martyris domicilio, quod à beatiſſimo Petro apud Romam Chriſti famulo Servatio fuerat ante prædictum. Nam cùm eandem Baſilicam procul furentes Barbari aſpicerent, ad eam curſim quaſi opima ſpolia captaturi properabant. Cùmque propiùs accederent, eorum oculis velut ingens ſaxum ac mobilis ſolida apparebat, quam cùm cœcati mentibus, manibus per gyrum palparent, aditumque ingrediendi quærerent, nihil omninò eis aliud quàm naturalis ſaxi duritiem videbatur. Denique ſæpiùs abſcedentes, rurſumque revertentes, cùm ſe nihil proficere cernerent, tandem fatigati diſceſſerunt, ſuæque iniquitatis effectu fruſtrati ſunt.

XIII. Auctor.

Quid etiam de hoc Oratorio beatus Gregorius Turonum Epiſcopus (*h*), in ſuis libris narravit non ſilebo. Refert enim priùs quàm hi hoſtes venirent, vidiſſe virum fidelem in viſu, quaſi conferentem cum SS. Apoſtolis Petro ac Paulo beatum Levitam Stephanum de hoc excidio, ac dicentem: Oro, Domini, ut non permittatis, obtentu veſtro, Metenſem urbem ab inimicis exuri, quia locus meus eſt, in quo parvitatis meæ pignora continentur; ſed potiùs ſentiant populi aliquid me poſſe cum Deo: Quòd ſi tantum facinus populi ſupercrevit, ut aliud fieri non poſſit niſi civitas tradatur incendio, ſaltem hoc Oratorium non cremetur. Cui illi aiunt: Vade in pace, dilectiſſime frater; Oratorium tantùm tuum carebit incendio, pro urbe verò non obtinebimus, quia Dominicæ ſanctionis ſuper eam ſententia jam præceſſit;

(*f*) L'Hiſtorien de Trêves attribuë ceci à Crocus Roy des Vandales, page 11. La choſe eſt encore racontée autrement dans un autre Manuſcrit cy aprés: l'Auteur dit que ſaint Servais Evêque de Tongres, au retour de ſon voyage de Rome, déclara à ſaint Auteur Evêque de Metz, que la ruine de cette ville étoit proche, & qu'elle arriva ſous Attila. Nous en avons deja parlé cy-devant ſur le Chapitre xxv. Attila mourut en 453. Dès l'an 451. il avoit ravagé Metz. S. Servais mourut vers l'an 403. S. Auteur Evêque de Metz vivoit vers l'an 350. il aſſiſta par Deputé au Concile de Cologne en 346. & il aſſiſta en perſonne à celui de Sardique en 347. L'Hiſtoire de la Fondation de l'Egliſe de S. Arnould met la priſe de Metz en 329. ſous le Pontificat de Valere. Nous avons vû cy-devant que d'autres mettent cette irruption ſous Crocus. Voyez l'Hiſtoire.

(*g*) *Scarponna*: Ville autrefois conſidérable, qui a donné ſon nom à la Porte Sarpenoiſe, aujourd'hui de S. Thiebaut, reduite en un très petit village ſur la Moſelle, vis à vis Dieulewart. On y voit quelques reſtes d'anciennes murailles. Scarpone étoit le Chef-lieu d'un Comté aſſez étendu.

(*h*) *Gregorius Turonenſis.*

deam juventutis ſuæ tempore, ex legitimi matrimonii copula duos filios procreavit, id eſt Anchiſum & Clodulphum, cujus Anchiſi nomen ab Anchiſe patre Æneæ, qui à Troja olim in Italiam venerat, creditur eſſe deductum. Nam gens Francorum, ſicut ab auctoribus eſt traditum, à Trojana proſapia trahit exordium. Cùm igitur hos duos de quibus præmiſimus, venerabilis Arnulphus filios haberet, quoniam erat miſericors, & ad pietatis opera ſemper intentus, utriſque filiis ſuis cœpit ſuadere ut adſenſum præberent, quatenùs omnes ſuas facultates ad uſus pauperum diſpertiret. Tunc major filius, id eſt Clodulphus, ſe hoc poſſe facere, id eſt, ut portionem ſibi debitam, patri largiretur omnimodis denegavit. At verò minor filius, id eſt Anchiſus, fidens de Chriſti pietate ſibi pluriora condonari, ad omnia quæ pater vellet ſe libenter obedire promittit. Agit venerandus pater gratias filio, & prædicit ei pluriora eundem quam reliquerat habiturum; inſuper benedixit eum ejuſque cunctam progeniem naſcituram impoſterum; factumque eſt: nam pluriores Anchiſo quàm reliquerat divitiæ acceſſerunt, & ita in eo paterna eſt ſtabilita benedictio, ut de ejus progenie tam ſtrenui forteſque viri naſcerentur, ut non immeritò ad ejus proſapiam Francorum tranſlatum ſit regnum. Et ut hoc agnoſcere poſſis, paucis animadverte, docebo.

Deſcendans d'Anchiſe fils de S. Arnould.

Anchiſus genuit Pipinum, quo nihil unquam potuit eſſe audacius; Pipinus genuit Carolum, viris omnino fortiſſimis conferendum, qui inter cætera & magna bella quæ geſſit, ita præcipuè Saracenos detrivit, ut uſque hodiè gens illa truculenta & perfida, Francorum arma formidet. Hic itaque genuit Pipinum, ſapientiâ nihilominùs & fortitudine ſatis clarum; qui inter reliqua quæ patravit, jam Waſcones dudùm Francorum ditioni rebelles, cum Waifario ſuo Principe felicitate mirandâ debellavit & ſubdidit. Hujus item filius magnus Rex Carolus extitit, qui Francorum Regnum, ſicut nunquam antea fuerat, dilatavit. Denique inter plura & miranda quæ geſſit Longobardorum gentem bis à patre deviĉtam, altero Græcorum Rege (n), cujus Deſiderius nomen erat, capto, alteroque qui dicebatur Adelgiſus, & cum genitore regnante ſuo Conſtantinopolim pulſo, univerſam ſine gravi prælio ſuæ ſubdidit ditioni, & quod rarò fieri adſolet, clementi moderatione victoriam temperavit. Romanos præterea, ipſamque urbem Romuleam jampridem ejus præſentiam deſiderantem, quæ aliquando totius mundi domina fuerat, & tunc à Longobardis depreſſa gemebat, duris anguſtiis eximens, ſuis addidit Sceptris, cunctaque nihilominùs Italia miti dominatione potitus eſt; de quo viro neſcias utrùm virtutem in eo bellicam, an ſapientiæ claritatem, omniumque liberalium artium magis admireris peritiam. Hic ex Hildegard conjuge quatuor filios & quinque filias procreavit. Habuit tamen ante legale connubium ex Dimiltruda nobili puella, filium nomine Pipinum. Natorum ſanè ejus quos ei Hildegard peperit, iſta nomina. Primus dictus eſt Carolus, ſcilicèt, patris ac proavi vocabulo nuncupatus; ſecundus item Pipinus fratri atque avo æquivocus. Tertius Lodohic, qui cum Lothorio qui biennis occubuit, uno partu eſt genitus. Ex quibus jam Deo favente, minor Pipinus Regnum Italiæ, Lodohic Aquitaniæ tenent. Mortuâ autem Hildegard Reginâ, Rex excellentiſſimus Carolus Faſteradam duxit uxorem, quæ Hildegard apud urbem Metenſem in beati Arnulphi Oratorio requieſcit. Pro eo denique quòd à beato Arnulpho præfati Reges originem ducerent, ſuorum ibi charorum defuncta corpora poſuêre. Nam ibi humatæ ſunt duæ Regis Pipini filiæ, quarum una Rotald, altera Adelaid appellata eſt. Ibi quoque & junioris Regis Caroli duæ nihilominùs tumulatæ natæ, ſcilicèt, Adelaid & Hildegard quæ Hildegard materno nuncupata nomine, matrem morientem citiùs ſubſecuta eſt.

Sed his quæ prætereunda non erant breviter prælibatis, ad narrationis tramitem revertamur. Poſt beatiſſimum denique Arnulphum, Metenſi Eccleſiæ Goëricus, trigeſimus, qui & Abbo vocitatus eſt, præfuit. Deinde Godo primus atque trigeſimus, Epiſcopalis offi.ii curam geſſit; quo de mundo recedente, Clodulphus, cujus ſupra mentionem fecimus, beati Arnulphi genitalis filius, Anchiſi quoque à quo ſemen propagatum eſt Regium, germanus ad Epiſcopale culmen, ob paternæ ſanctitatis gloriam, trigeſimus atque ſecundus aſcendit; de quo nihil ad nos ampliùs, præter quod à tali radice exortus eſt, fama perduxit: quo decedente, fidelem populum moderaturus, tertius atque trigeſimus Abbo aſcitus eſt; poſt quem Aptatus, deinde Felix gregi feliciter Dominico Paſtores exſtiterunt. Dehinc Sigibaldus generoſis ortus natalibus, Religioſo cœtui Antiſtes effectus eſt, vir per omnia utilitatibus Eccleſiæ deditus, ſacrorum quoque culminum ſolertiſſimus reſtitutor. Hic de animarum ſtatu ſollicitus, duo Monaſteria condidit, è quibus unum Hilariacum (o), vel etiam nova Cella dicitur, alterum quoque novum Villare (p) vocitatur. Hunc dirus podagræ dolor vehementer afflixit. Sed ille internis gaudiis mentem figens, dolores corpóreos patientiſſimè toleravit.

xxx. Ev. de Metz S. Goëric.

xxxi. Godo.

xxxii. Abbo. xxxiv. Aptatus. xxxv. Felix. xxxvi. Sigibaldus.

Jam hinc vir egregius, & omnibus præconiis efferendus Crodegangus Antiſtes eligitur, ex pago Haſbanienſi oriundus, patre Sigrano, matre Landradâ, Francorum ex genere primæ nobilitatis progenitus. Hic in Palatio majoris Caroli ab ipſo enutritus, ejuſdem ipſe Referendarius exſtitit; ac demùm Pipini Regis temporibus, Pontificale decus promeruit. Fuit autem omninò clariſſimus omnique nobilitate corruſcus, formâ decorus, eloquio facundiſſimus, tam patrio quamque etiam latino ſermone (q) imbutus eſt. Servorum Dei nutritor, orphanorum viduarumque non ſolùm altor, ſed & clementiſſimus tutor. Cùmque eſſet in omnibus locuples, à Pipino Rege omnique Francorum cœtu ſingulariter electus, Romam directus eſt, Stephanumque venerabilem Papam, ut cunctorum vota anhelebant, ad Gallias evocavit. Hic Clerum adunavit (r), & ad inſtar cœnobii, intra

xxxvii. Evêque de Metz Crodegang.

Enfans de Charlemagne.

(n) *Altero Græcorum Rege*, il faut lire *altero & ſecundo Rege*. Didier Roi des Lombards, dont Paul Diacre Auteur de cette Hiſtoire avoit été Secretaire, étoit certainement Lombard: il fut vaincu & pris par Charlemagne.

(o) *Hilariacum ſeu nova Cella*, marque le Monaſtere nommé à preſent S. Avold: le nom d'*Hilariacum* lui eſt venu de S. Evodius, qui donnoit le nom de S. Hilaire à tous les Monaſteres qu'il fondoit ou qu'il reformoit. Le nom de S. Avold vient de S. Nabor, dont on a les Reliques dans cette Abbaye: elle a auſſi été nommée *nova Cella*.

(p) *Novum Villare*: Le Monaſtere de Neuviller en Alſace, ayant Phalsbourg au Couchant, & Saverne au Midi. Neuviller eſt poſſedé aujourd'hui par des Chanoines Seculiers.

(q) *Tam Patrio quàm Latino ſermone*: l'Allemand, & le Latin; car dans le pays d'Haſbain on parloit Allemand & Roman, c'eſt à dire, le Latin corrompu, dont on a fait la Langue Françoiſe.

(r) *Clerum adunavit*: Il donna à ſes Chanoines une Regle qu'ils devoient obſerver, en vivant en commun dans le Cloître de la Cathedrale: ce qui fut imité dans la ſuite par pluſieurs autres Evêques de differens Dioceſes.

tino, Gregorio IV. Sergio. Hic Archiepiſcopatûs honore ſublimatus eſt, & ſacri Palatii Moderator (*e*) exſtitit. Hic levavit Corpus ſanctæ Glodeſindis Virginis ab humo. Plurima egit magnifica, ſicut qui vicem Apoſtolicam gerebat cis Alpes, per totam Galliam. Obiit in Burgundia (*f*) vj. Idûs Novembris (*g*). Corpus ejus inde relatum, ſepelitur in Eccleſia S. Joannis Evangeliſtæ (*h*) Metenſi, ubi & Ludovicus Pius Imperator, frater ejus, quieſcit feliciter, cum matre ſua Hildegarda Regina.

xli. Evêque Advence. Succeſſit eidem in Præſulatu Adventius XLI. ex Metenſibus liberiori genere natus. In ornamentis & theſauris Eccleſiâ B. Stephani ampliavit. Hujus temporibus Hincmarus Rhemorum Archiepiſcopus fuit, qui cum eodem Adventio Meti Karolum (*i*) coronaverunt, fratre (*k*) ipſius Lothario, divino judicio interempto. Hic Adventius ſedit annis xvij. ſub Apoſtolicis Leone VI. Benedicto, Nicolao, qui Thietgaudum (*l*) Trevirenſem, & Guntherum Colonienſem Archiepiſcopos damnavit, fautores adulterii Regis Lotharii, Conciliumque quod Metis tenuerant caſſavit. Præfatus Adventius Meti in Capella ſancti Galli (*m*) ſepultus eſt, & ij. Kalendas Octobris (*n*) obiit in villa Salto dicta, ſub Hadriano Papa ſecundo.

xlii. Evêque Walon. Poſt hunc Walo xlij. Præſul eſt electus. Sedit annis vj. diebus xv. (*o*) ſub Apoſtolico Joanne VIII. (*p*) à quo & Pallium obtinuit. Hic Walo, dum cum ſuis contra Normannos, qui tunc Gallias incurſabant, impari manu pugnat, obtruncatur tertio Nonas (*q*) Aprilis, Metimque relatus, in Eccleſia Salvatoris, quam ipſe conſtruxerat, ſepelitur.

xliii. Evêq. Robert. Domnus Robertus Reformator Cœnobiorum & murorum urbis, xliij. huic ſucceſſit. Sedit annis xxxiv. (*r*) ſub Apoſtolicis Joanne XI. & Leone V. temporibus Regum junioribus Carlomanni, & Lodoici. & Karoli. Hic Robertus genere fuit inſigni Alemannorum; Pallium à Papa Romano promeruit: ornamenta Cœnobiorum multa vel mutavit, vel renovavit, cum muris ſenio collapſis. Obiit iv. Nonas Januarii Sepultus eſt in Eccleſia S. Galli.

xliv. Evêq. Wigeric. Wigericus xliv. ſucceſſit Roberto. Sedit annis x. diebus xxx. Obiit Metis xj Kalendas Martii. His temporibus Hungari ſecundò Gallias vaſtantes, multas urbes ac Eccleſias in cineres redegerunt, & plurium Sanctorum Reliquiæ de loco ad locum tranſlatæ ſunt. Tum regnabat Arnulphus.

xlv. Evêque Adalberon, ou Adelberon. Quadrageſimus quintus dignæ memoriæ Dominus Adelbero ſucceſſit Wigerico. Inter multa Gorzienſe Cœnobium penè collapſum fundis & ædificiis reſtruxit, muro circumdedit. Simili modo & S. Arnulphi Eccleſiæ in Metim multa commoda providit. Sedit annis xxx. (*s*) menſibus ix. diebus xxv. Obiit vj. Kalendas Maii. Goziæ ſuſtinet reſurrectionis diem.

xlvi. Evêque Theodericus, *alias* Deodericus *Thierry*. Succeſſit ejus infulæ Pontificatûs Theodericus xlvj. qui Monaſterium S. Vincentii Martyris in ſuburbio Metenſi (*t*) ædificavit honorabiliter, multiſque pignoribus Sanctorum inſignivit ab Italia ſecum devectis (*u*). Hujus geſta habentur (*x*). Floruit ſub Imperatore primo Ottone, filio Heinrici Regis Lotharingorum. Præfato Ottone (*y*) imperante, famoſum bellum factum eſt in Calabria, inter ipſum & Saracenos, in quo innumerabilis multitudo Chriſtianorum obeundo vicit xvij Kalendas Auguſti. Revelata eſt ſiquidem Beato de Bajoaria Odelrico Præſuli (*z*) talis divinitùs viſio.

Videbatur ſibi videre juſtum Dominum judicem in ſchemate Jeſu Chriſti ſublimi ſolio reſidere, omnemque Cœli ordinem circumſtare. Examinatio ſtateræ parata eſt, quæſtio ventilata, cui cederet victoria, Ethnico, an Chriſtum profeſſis. Iniquitas & peccatum Chriſtianorum excreverat eò uſque, quò judicarentur ſubjici gladio Saracenorum. Sanctus evigilans Sacerdos, viſionem manifeſtat exercitui. Orationibus igitur, & jejuniis ſimul inſtant, ſpem ſuæ ſalutis in pura confeſſione ponentes. Interea multitudo vulgi fame ac inopiâ profligati, ſeſe exercitui ſubſtrahentes, cum Saracenis diſponunt confligere, malentes gladio quàm fame perire. Pietas itaque divina ſemper conſulens animarum ſaluti, permiſit eos in præſentiarum interimi, quibus providit dari gloriam æternæ requiei.

Hac lacrymabili cæde peractâ, vulgi miltiâ, ignorante Regali, denuò Beatus Præſul Odelricus in viſum rapitur, & rurſum (ſicut primitùs) cernit in throno Redemptorem noſtrum & Judicem, cui glorioſa ipſius Genitrix Maria, cum omnium Cœleſtium ordine ſupplicabat ne confitentium ſibi offenſas plecti pateretur triumpho Gentili. Statera ſecundò ſtatuitur, & æqualitas utrorumque fidelium ac infidelium conſideratur. Pœnitentia fidelium procedens ex gemitu mentis, præponderat naturalis juſtitiæ legi. Ecce adeſt & Martyr Laurentius, cujus imminebat dies feſtivus. Hic repræſentans crudelitatem tormentorum in ſe conſommatorum, & compaſſionem ſui fidelium populorum, victoriam impetrat cum cœleſti cœtu populo fideli. Sacerdos itaque feſtinus mittit nuntium Imperatori, hoſtique ut congrediatur imperat. Factâ congreſſione ſub invocatione Chriſti, & ejus Martyris Laurentii, hoſtes terga vertunt, fidelitas confortatur, impietas enervatur; & ex illa tempeſtate feſtum ſancti Laurentii celebriùs habetur.

xlvii. Evêque Adalberon II. frere de Thiery Duc de Moſelane. Succeſſit & huic conſanguineus ejus Adelbero, Metenſium Præſul xlvij. de quo multa leguntur honeſtè deſcripta. Hic renovavit Cœnobium ſancti Martyris Symphoriani; præcipuè tamen & alia à ſuis prædeceſſoribus inchoata tantùm Monaſteria, ipſe ad ſummum deduxit. Ejus geſta qui vult dignoſcere, dignetur quæ de eo ſcripta ſunt legere. Sedit annis viginti octo. Obiit decimo octavo Kalendas Januarii. Sepultus eſt in Eccleſia S. Symphoriani, ubi & SS. Æpletius, Pappolus, Goëricus, Godo, Aptatus & Felix Pontifices meritis inſignes quieſcunt.

xlviii. Epiſcopus Theodericus III. ou Deodericus. Quadrageſimus octavus poſt hunc aſcendit ad Epiſcopatum Theodericus ſecundus, qui Monaſ-

(*e*) *Id eſt* Archi capellanus.
(*f*) Il ſe noya dans l'Ogneon. Voyez l'Hiſtoire.
(*g*) *Alias* Decembris.
(*h*) L'Egliſe de S. Jean l'Evangeliſte eſt celle qui eſt nommée aujourd'hui de S. Arnould, elle étoit autrefois hors des murs; aujourd'hui elle eſt dans la ville, dans la Maiſon des Dominicains, cédée aux Benedictins en 1552. lors du ſiége de Metz par l'Empereur Charles V.
(*i*) *Carolum*, Charles le Chauve fut couronné à Metz en 867.
(*k*) *Lege*, frat ruëlle, *id eſt*, fratris filio.
(*l*) *Alias* Theatgaudum, & Guntharium.
(*m*) La Chapelle de S. Gal étoit entre la Cathédrale de Metz & le Palais Epiſcopal; elle fut détruite au xvj. ſiécle, & on fit en ſa place une ruë.
(*n*) *Alibi* pridie Kalendas Septembris.
(*o*) *Alias* v.
(*p*) *Alibi* viij.
(*q*) iv. Idûs Aprilis, an. 883.
(*r*) *Alias* XXXIJ.
(*s*) *Alias* XXXV.
(*t*) In Inſula urbis.
(*u*) *De ea tranſlatione vide libellum editum Thom. à Spicilegio, & verba Sigeberti ad an. 970.*
(*x*) Sa Vie eſt imprimée dans les monumens de Brunſwic, par M. Leibnitz, tom. 1. pag. 274. imprimée en 1707.
(*y*) *Sub Ottone II. Obiit anno 984. Sigebert.*
(*z*) Udalrico Auguſtæ Vindelicorum *Epiſcopo. De eâ clade illatâ Ottoni I. Imperatori an. 469.* videndus Sigib. in Chronic.

urbe Romana ab eodem Pontifice ſummo conſecratus eſt, & tam Pallii dignitate, quàm Cardinalis titulo honoratus. Hic à civitate Metenſi biennio & eò amplius (quia præmemorati Principis gratiam necdum habebat) excluſus, primos ordines in loco qui ſancti Quintini mons dicitur, celebravit; & omnes curtes Epiſcopatûs à tyrannis, ſolo Rumuliaco excepto, occupatas, fratris ſui Comitis Barrenſis aliorumque cognatorum & amicorum ſuorum fretus auxilio, celeritate mirâ recuperavit.

Idem in ipſa promotionis ſuæ recentia caſtrum Terli quod viatoribus per illas tranſeuntibus partes valdè erat perniciosum; caſtrumque Ducis apud Vicum; & munitionem inter Vicum & Marſallam in loco palluſtri (*b*) ſitam; ſimulque caſtrum Comitis de Hoëmborc, quod Marſallo adhærens, toti villæ oneroſum & damnoſum diu exſtiterat, in manu valida deſtruxit, & complanavit.

Proceſſu temporis gratiâ Imperiali ſibi conciliatâ, de virtute in virtutem ſine intermiſſione conſcendens, caſtrum quod Ramberti-villare dicitur, firmavit; caſtrumque nobile Lucelborc, (*i*) quod ad ipſum jure hereditario deſcenderat, beato contulit Stephano: & caſtrum * Hoëmborc (*k*) jure ab ipſo feodali deſcendens, poſt deceſſum Comitis Hugonis à Duce Lotharingiæ occupatum, Domini Friderici patris (*l*) auxilio ſibi & poſteris ſuis acquiſivit, liberè omni ævo tenendum; acquiſivit etiam ſibi, & ſuæ in perpetuum Eccleſiæ caſtrum Viviers, & partem Ducis de Lemburc in caſtro Rucey, cum univerſis appendiciis. Caſtrum quoque Mirabel, & Falconis-montem (*m*); rebellionis Danubrii & Aſperi-montis, (*n*) firmatis ante ipſa caſtra munitionibus viriliter perdomuit. Apud Spinal turrim quæ Moronis dicitur, à Duce occupatam, virtute recepit potenti; & multo poſt tempore caſtrum ſuperiùs propter inſolentiam, & immoderatos exceſſus advocati, juvante ipſum Duce Matthæo, obſidione clauſit, & cepit. Et tunc Dux in recompenſationem ſervitii hujus, jure feodi ab eo advocatiam recepit Spinalenſem. Et ipſe Dux versâ vice, Alodium, quod apud Vicum habebat, B. Stephano Metenſi contulit liberè & quietè, & omni ævo tenendum.

Idem Pontifex venerandus Caſtrum, quod Petra pertuſata * (*o*) dicitur, cùm anno integro & & eò ampliùs, tribus munitionibus (quarum uſque hodie veſtigia apparent) in circuitu firmatis obſidione clauſiſſet, tandem compulit ad deditionem. Cùm per Caſtrum Deulewart graves ei injuriæ illatæ ſæpiùs fuiſſent, tandem expugnavit illud, & in favillam cineremque redegit. Nihilominùs eùam turrim apud Thiecurt * firmatam; & caſtrum in loco qui Walteri mons * dicitur ſitum, quæ Epiſcopatum graviter infeſtabant, diruit ac ſubvertit. Nec eſt inter eximia geſta ejus reticendum, quòd ipſe tempore, quodam Duce ei verram * inferente, Caſtrum ipſius Prigney magnanimiter obſedit, illudque muris jam perforatis indubitanter cepiſſet, niſi victoriam jam paratam, jamque imminentem, impendiſſet frater ſuus Comes Barrenſis (*p*). Cujus geſta inclyta & annalibus digna enumerare, & litteris explicare ſi vellem, antè quidem membrana deficeret, quàm materia.

Cum annis xlviij ſub Apoſtolicis Calliſto, Honorio, Innocentio, Cæleſtino, Lucio, Eugenio, Anaſtaſio, Hadriano, ſub Principibus Romanis Henrico V. Lothario, Conrado, Frederico ſediſſet, quarto Kalendas Januarii, annis & meritis plenus, & in ſchiſmate Alexandri & Victoris, quod inchoatum jam fuerat, Catholicus jam migravit ad Dominum, & juxta Chori (*) introitum, in dextera ipſius parte meruit ſepeliri.

Huic anno Domini M. CLXIV. ſucceſſit Dominus Thedericus (*q*), fratris ſui Comitis Barrenſis (*) filius, verè ei tam moribus quàm ſanguine propinquus. Illi ſollicitudo ſumma, & cura ſpecialis hæc fuit, ut ſub ipſo metu juſtitiæ tam prædonum quàm latronum coërceretur audacia, tuta eſſet inter improbos innocentia; & ubi malitia dominari conſueverat, refrænaretur malignandi facultas. Hic paci & tranquillitati Eccleſiarum, omniumque ſibi creditorum commoditatibus eâ providit diligentiâ, ut eum miles, Clerus & populus vererentur ut dominum, & ut patrem diligerent. Hic malis & nocumentis quæ per Caſtrum Habundanges, ſi alius quis homo potens adeptus illud fuiſſet, Epiſcopatui quotidiè poſſent inferri, providè & ſolerter occurrens, ſibi ac ſuis ipſum acquiſivit ſucceſſoribus, domumque ibi ædificavit egregiam.

Acquiſivit nihilominùs ſibi & poſteris ſuis Werſmneſperc, & Radonis-villam *. Caſtrum Conflans * de firmo reddidit firmiùs, ipſumque Palatio nobili decoravit. Idem Cardinalibus Octaviani (*r*) hæreſiarchæ civitatem Metenſem cum Nuntio Imperatoris ſatis pompoſo ingreſſis, & Clerum univerſum ad ſacramentum obedientiæ idolo ſuo præſtandum cogere volentibus, viriliter in facie reſtitit, ipſoſque infecto prorsùs propter quod venerant negotio, cum pudore & confuſione omnimoda fecit recedere. Ex quo ejus facto quàmplures Imperii civitates æmulandæ virtutis, eoſque ſimiliter contemnendi, & exemplum ſumpſerunt, & audaciam.

Sedit annis ix. & ſeptem menſibus ſub Pontifice ſummo Alexandro III. imperante Friderico; & propter pericula quæ ex ſchiſmate adhuc durante imminebant, ad Sacerdotii gradum, & conſecrationem Pontificalem conſcendere veritus, electus tantùm & Levita, tertio Idûs Auguſti, inter tot illius magni ſchiſmatis turbines & procellas ſcuto armatus fidei, Catholicus deceſſit. Cujus ſarcophagum à Domini Stephani prædeceſſoris ſui & patrui ſepultura chori tantùm dividit introitus, ut quos amor & ſanguis in vita conjunxerat, modica & in morte ſeparet locorum diſtantia.

Hic communi Clericorum electione, & tam militum quàm civium applauſu (*s*), ſucceſſorem habuit nobilem virum, & perpetuâ dignum memoriâ Domnum Fridericum de Plujoſa. Hic B. Stephano Anerey (*t*) quiſivit: cui tam ætate decrepitâ,

* Houbourg.

* Pierre-percée, à l'Orient de Badonviller ommuée en allemand *angſtein*.

Thiécourt trois lieues de Fauquemont Aneuf-Châteaux de Metz, vers l'Occident Hyver.

Varimont.

La guerre. Verna ou Verna : ce lieu eſt ſans doute le Val de Lorraine, à qui appartenoit le Château Prigny, Prumi.

* Stephani

liij. Evêque Thedericus * Reginaldi.

* Peut-être Ravelle.

* Conflans en Jarnisy.

liv. Evêque Fridericus.

(*b*) Cette Forteresse eſt ſans doute Moyenvic, poſſédé par le Duc de Lorraine.

(*i*) *Lucelburc.* Lucebourg, entre Phalsbourg & Saverne.

(*k*) *Hoembourg.* Ce Château ne ſubſiſte plus.

(*l*) *Friderici patris*; c'eſt Thierry, Comte de Bar, pere d'Ericonne de Bar Eveque de Metz, Friderie etoit ſon ayeul.

(*m*) *Falconis montem*: Fauquemont ſur la Niede Allemande, près de Crehanges.

(*n*) *Rebellionis Danubrii & Aſperi-Montis.* Il réduiſit à l'obeiſſance les Seigneurs de Denteuvre (près Baccarat) & d'Apremont, qui s'etoient voulu ſouſtraire à l'Evêque de Metz.

(*o*) *vel* Petra pertuſa, *Pierre-percée.*

(*p*) *Comes Barrenſis frater, aus.* C'eſt Renaud premier Comte de Bar, fils de Thierry II.

(*q*) Thierry de Bar, Eveque de Metz, fils de Renaud, frere d'Ericonne de Bar, Evêque de Metz.

(*r*) *Octaviani Hæreſiarchæ*, C'eſt l'Antipape Victor II. fait Pape en 1161. nommé auparavant Octavien. L'Auteur le nomme *Hæreſiarque*, comme detruiſant l'unité de l'Egliſe, & oppoſé au vrai Pape Alexandre III.

(*s*) *Tam militum quàm civium plauſu*, du conſentement unanime de la nobleſſe & du peuple.

(*t*) Annerey, *alias* Ennery.

Digitized by Google

Ipſe equidem decorem domûs Domini, & locum ejus habitationis diligens, Metenſem Eccleſiam exquiſitis ornamentis decoravit. In villa de Vico, quòd tunc firmata munimine aliquo minimè claudebatur, Caſtrum nobile murorum & turrium altitudine firmavit. Et licèt ad negotia Imperii ſibi commiſſa pro maxima parte temporis traheretur, nec poſſet in Metenſi Diœceſi, niſi rarò & modicè, ſuam præſentiam exhibere, tamen in ejus abſentia, famâ probitatis, providentiæ & virtutis ejus militante, terram Epiſcopatûs Metenſis contra fortes & nobiles & potentes viriliter protexit, & defendit tanquam præſens, & rebellium violentiam tum armis, tum prudentiâ ſagaciter refrænavit. Anno igitur Pontificatûs ſui xiij. vitam feliciter finivit, & in Choro Spirenſis Eccleſiæ ſepelitur.

LVIII. Evêq. Jean d'Apremont

Huic ſucceſſit frater Domini Aſperimontis Dominus Joannes, quem clari ſanguinis generoſitas decorabat exteriùs, & morum gravitas interiùs illuſtrabat. Qui cùm eſſet in flore juventutis ſuæ conſtitutus, citra annos, qui in electionibus Epiſcoporum requiruntur, immaculatâ ejus vitâ defectum ætatis in eo pleniùs ſupplente, Cleri concordiâ, & lætitiâ populi pariter accedente, aſſumptus eſt in Epiſcopum Virdunenſem; ubi de die in diem, de bono in bonum proficiens, ſic continuavit, & auxit ſuæ famam bonitatis, quòd ex merito ſuæ bonitatis atque actionis, in Metenſem Epiſcopum unanimiter eſt tranſlatus. O virum ineffabilem! qui loricâ juſtitiæ indutus, clypeo continentiæ munitus, galeâ patientiæ protectus, & armis virtutum circumdatus, vultûs ſui gratiâ paſcebat ſe videntes, mellitâ verborum ſuorum modeſtiâ recreabat audientes, humilibus aderat ſimplicitate columbinâ, majoribus aſtutiâ ſerpentinâ adſiſtebat, & tyrannis feritate leoninâ reſiſtebat! Cùm autem in negotiis Metenſis Eccleſiæ aſſiduè vigilaret, illuſtris Comes de Daubore* viam univerſæ carnis eſt ingreſſus. Cujus filia, quæ hæres unica in hæreditate paterna ſucceſſerat, ab ipſo Epiſcopo inſtanter poſtulavit, ut feodum ſibi redderet, quod pater ſuus de Metenſi Epiſcopo tenuerat: quod Epiſcopus ipſi reddidit, non ſine multorum nobilium ſupplicatione & rogatu: eâ tamen conditione adjectâ quòd ſi ipſam ſine hærede proprii corporis, mori contingeret, feodum ipſum ad Metenſem Eccleſiam pleno jure rediret; conditione eâdem ſigillis authenticis communitâ, & fide teſtium pariter roboratâ. Sed cùm eadem Comitiſſa ſine hærede proprii corporis, occulto quodam Dei judicio deceſſiſſet, Dominus Walterus Dux de Lemborc, Comes Lucelburgenſis*, & multi alii nobiles & potentiores de Imperio, conſanguinei ejus, ac fautores, Caſtra quæ erant de feodo prædicto, cum eorum pertinentiis nequiter ſaſierunt, ea ſuæ ditioni uſurpare, & retinere in perpetuum contra debitum conditionis prædictæ molientes; quibus Epiſcopus, qui virilem & fortem gerebat animum, qui nec extollebatur in proſperis, nec deprimebatur in adverſis, prudentiâ ſuam concomitante potentiam, potenter reſiſtens & patenter, in longo guerrarum diſcrimine, in armorum ſtrepitu, labyrintho expenſarum tamdiu indefeſſè inſudavit, quòd divina providentia, quæ in ſuî diſpoſitione non fallitur, rei exitum proſperavit. Nam idem Epiſcopus Comitatum Metenſem, & quatuor Caſtra nobilia, Saraborc videlicet, Albam*, Turqueſtein, & Areſtein, quæ erant de feodo prædicto, cum ſuis appendiciis acquiſivit, & Metenſi Eccleſiæ perpetuò contulit poſſidenda. In quorum acquiſitione (ut de Caſtrorum fortitudine & amœnitate locorum taceatur,) proventus Epiſcopatûs ſui duplicavit; & inſuper Advocatiam de Marſal, in qua multò plus habebat Advocatus quàm Dominus, pro quibuſdam vineis, quæ erant modici valoris in reſpectu, permutavit; in quo etiam conditionem Eccleſiæ ſuæ fecit admodùm meliorem.

Cùm verò hæc ſibi proſperè ſucceſſiſſent, & jam locus eſſet tranquillitatis & pacis, inimicus homo ſeminavit zizaniam, ac inter ipſum & cives ſuos Metenſes peſtem diſcordiæ ſuſcitavit: cives quidem prædicti, de quorum adipe proceſſit iniquitas, elevati ſuperbiâ, villam Epiſcopi, quæ Chates* dicitur, ante Metim combuſſerunt, Clericum unum excæcaverunt, & multas alias irrogârunt injurias, quas longum eſſet litterarum memoriæ commendare. Quod cùm Epiſcopus diſſimulare non poſſet, competenti monitione præmiſſâ, cives excommunicavit, & manum in eos aggravando, civitatem Eccleſiaſtico ſuppoſuit interdicto; & demùm civitatem exiens, in monte Caſtri dicti *Saint Germain*, quod ante Metim firmaverat, ſe recepit; ſed & poſt ipſum laudabilis, & robuſta de Porta-ſalis(z) parentela expulſa fuit à civitate, propter civile odium quod latebat inter cives, & maximè quia ipſa Parentela ipſi Epiſcopo in jure ſuo fideliter aderat, & ei laudabiliter adhærebat: ita quòd in civitate nec unus quidem de Parentela illa & ſibi adhærentibus remanſit, ſed omnes indè exierunt, & ſe in dicto Caſtro receperunt, domibus eorum funditùs dirutis, & bonis omnibus ſuis quæ in civitate relinquerant, confiſcatis.

Cùm verò idem Epiſcopus dictorum civium malitiam per ſpiritualem gladium refrænare non poſſet, invocavit auxilium brachii ſæcularis, Ducem, videlicèt, Lotharingiæ, & Comitē Bartenſē fideles ſuos (a), quos jure fidelitatis, quâ ſibi tenebantur, in auxilium ſuum contra cives Metenſes confœderationis vinculo, & interpoſitione juramenti, qui funiculus difficilè rumpitur, colligavit; ſed quoniam nuſquam tuta fides, fratrum quoque gratia rara eſt, dicti nobiles corrupti etiam pecuniâ, quæ ipſos videntes ſæpiùs excœcat, non ſolùm Epiſcopum quem fovere debebant, non ſine nota proditionis reliquerunt, verùm etiam eidem ſe opponere præſumpſerunt, & durante inter eos per triennium guerrarum diſcrimine, dicti nobiles, & commune Metenſe, cum eis Parentelam prædictam in Caſtro prædicto ex improviſo obſederunt. Quo audito Epiſcopus Conſtante conſtantior, fide firmus cum Abraham, ſapientiâ Salomonis non intectus, patientiæ Job non expers, ſpe Simeonis ſuffultus, quem quidam de fidelibus ſuis clericis & laïcis reliquerant: cùm idem Epiſcopus fratrem ſuum ſecum non haberet, qui in Franciam ſe tranſtulerat, ut cum armatorum potentia rediturus fratri ſuo ſubveniret; & Epiſcopus Virdunenſis, conſanguineus ſuus, qui ſibi libenter in manu potenti affuiſſet, ad ipſum pervenire non poſſet, cùm fortunâ in tantum ſibi novercante potuiſſet alius in eclypſim deſperationis incidiſſe, ita ut de reſurrectione ipſius nulla ſpes haberetur: Vir idem reſumens vires animi, in Teutoniam ad gentes extraneas ſe convertit, ubi illuſtrium virorum de (b) Eureſtein & de Daborc Comitum, & aliorum multorum nobilium, qui in habenda militia potentes erant, auxilium imploravit. Qui ſibi cùm prece, tum pretio unanimiter adhærentes, collecto magno exercitu, ipſum ſunt

* Dasbourg. Voyez ce que nous avons dit des Comtes de Dasbourg, dans une Genéalogie particuliere.

* Luxembourg.

* Sar-albe.

* Châtel devant Metz à l'Occident, près S. Germain.

(z) Le Paraige de Porte-Seille. La ville de Metz étoit partagée en differens Paraiges, *Parentelæ*, qui etoient des eſpéces de Tribus ou de grandes familles, qui, dans les Elections des Magiſtrats, formoient d'ordinaire differens partis; ce Paraige de Porte-Seille étoit fort attaché à Jean d'Apremont Evêque de Metz; ce qui fut cauſe qu'ils furent chaſſés de la Ville, comme il eſt marqué ici.

(a) *Fideles ſui*, Ses Vaſſaux comme poſſédant des Fiefs dependans de l'Evêché.

(b) *Eberſtein*, & *de Dabort Comitum.*

te (*k*) reddibile cum ſuis appendiciis omnibus, ab Epiſcopo Metenſi perpetuò poſſidendis.

Præterea cùm Eccleſia direxiſſet aciem contra Dominum Conraldum filium Friderici Imperatoris, poſt ſententiam depoſitionis latam in eumdem, idem Dominus Jacobus cum manu potenti, & brachio excelſo veniens in adjutorium Eccleſiæ, per virtutis ſuæ ac militiæ fortitudinem & induſtriam, dictum Conraldum mirificè fugavit & devicit, impenſis innumeralibus non parcendo. Item feodum de Mautimont cum appendiciis ſuis reddibile, & de Ruckeſvignes reddibile cum appendiciis ſuis, & feodum de Gabondanges (*l*) cum appendiciis ſuis Epiſcopatui reddibile ab illuſtri viro Th. Comite dicto Soiberto, in perpetuum acquiſivit. Item ab illuſtri viro Domino Henrico de Salmis feodum de Pierreperſie (*m*) cum appendiciis ſuis, & reddibile cum hommagiis acquiſivit. Item à Domino Th. de Creincort acquiſivit domos cum appendiciis ſuis. Et à Domino Werico dicto Le Vogien, partem ſuæ Advocatiæ de Valle de Faus. Item à Domino Petro filio Domini Petri quondam militis de novo caſtro, Advocatiam de caſtris ante Metim*. Item acquiſivit ab Advocato Advocatiam Metenſem. Item cum diſcordia inter ipſum & F. (*n*) Ducem Lotharingiæ neporem ſuum (*o*) ſuper eo quòd ipſe petebat ab ipſo partem ſuæ hæreditatis (*p*) ex parte patris & matris ſibi proveniente: tandem per pacem obtinuit, retinuit, & habuit quidquid idem Dux habebat apud Marſallum, & apud Vicum, & apud Remereville, & apud Corbeſal*, & apud Sellacort, & apud Rembervilleir, & apud Sorneville, & apud Villeines, & apud Biſſoncourt, ſicut in litteris ſuper hoc confectis pleniùs continetur: quæ omnia per prædictam pacem adquiſita, idem Epiſcopus contulit Epiſcopatui Metenſi, ſicut pleniùs in litteris ſuis continetur. Qui tam in temporalibus quàm in ſpiritualibus viginti duorum annorum curriculis circumſpectè gubernans Diœceſim, poſt hæc feliciter triumphans in Domino, cum patribus obdormivit. 1165.

Actum anno milleſimo ducenteſimo ſexageſimo, menſe Septembri, Alexandro Papâ quarto in ſummo Pontificatu præſidente.

* Châté devant Metz.

* Coutbeſaul.

COMMENCEMENT DE L'EGLISE De ſaint Jean l'Evangeliſte, fondée par ſaint Patient, laquelle a été nommée dans la ſuite, Egliſe de ſaint Arnould.

Tiré d'un Manuſcrit de l'Abbaye de ſaint Arnould.

HÆc eſt Mater Eccleſia, quam Beatus Patiens (*q*) fecit dignè fabricari ſuper omnes Eccleſias totius Provinciæ, in honorem ſui Magiſtri Joannis Apoſtoli & Evangeliſtæ, adhuc in carne viventis, & Eccleſiam eamdem conſtruxit marmoreis ſubnixam columnis, quæ poſtà Hugnis combuſta eſt. Crevit enim Eccleſia in tantùm, ut ibi ſepelirentur Duces & Comites, necnon & Barones. Poſtquam verò Beatus Arnulphus fuit ibi tumulatus, parentes illius, amore Sancti, eamdem Eccleſiam ditaverunt, ſcilicèt, rebus, poſſeſſionibus, privilegiis, in tantum ut à juriſdictione Epiſcoporum excepta, regalis quampluribus annis, & inter cæteras Abbatias ſingularis & ſpecialis, honore, dignitate & privilegiis Apoſtolicorum, Imperatorum, Regum & Principum, quæ adhuc hodiè in ipſa Eccleſia conſervantur, perſeveravit. Videlicèt, à Clodoveo, Chilperico, Daboberto Regibus Francorum, & à Pipino primo, filio filii Beati Arnulphi, & à Carolo Martello filio ejuſdem Principis, & à Drogone Duce, fratre Caroli Martelli, & filiis ejus Hugone Archidiacono Metenſe, Arnulpho Burgundiorum Duce, & Godefrido Duce Lotharingorum, & Pipino Duce Saxonum, & à Pipino nano, Carolo magno, Heldigarde Reginâ, Ludovico Pio, Carolo filio ejus, Lothario, Carolo calvo, Arnulpho, Zuendeboldo, Conrado, Ottone ſeniore, Ottone juniore, Regibus, Imperatoribus; Drogone Archi-præſule, Adalberone Epiſcopo hujus nomine primo, Adalberone ſecundo, Adalberone tertio Metenſibus Archiepiſcopis & Epiſcopis, Hugone Comite Calvi-montis, & Eva uxore ipſius; Udelrico Archiepiſcopo Rhemenſe, & Arnulpho Comite fratre ejuſdem, filiis prædicti Hugonis; Rainbaldo ſeniore Comite Salinenſe,* Rainbaldo juniore filio ejus, & quampluribus aliis Epiſcopis, Archiepiſcopis, Ducibus & Comitibus, de quibus dicemus, quorum corpora jacent in Eccleſia noſtra ſepulta & humata, cùm venerimus ad eorum genealogiam terminandam.

* Salmenſis.

Longo tempore poſt deceſſum Beati Patientis, ſcilicèt, anno ab Incarnatione Domini trecenteſimo viceſimo nono, eâ ſi quidem tempeſtate quâ Hugnorum gens perfida proprias mutavit ſedes, diverſaſque deinde vaſtavit regiones, noviſſimè Gallicanum impugnare aggreſſa eſt orbem. Urbes munitiſſimas licèt longâ obſidione evertens, Eccleſias Sanctorum exturbans, Altaria Sacerdotum ſanguine ante ea jugulatorum prophanans; Monachos & Clericos ludibrio & ſpectaculis exponens, & omnibus in commune diſponens, diverſas mortium facies adhibens, & quia ſic portio populi meruerat nequiſſimi, uſque ad internecionem gladius ſæviebat Altiſſimi. Inde & contigit ſanctum Præſulem Nicaſium Urbis Rhemenſis, ſicut multos alios, cum ſancta Virgine Eutropia, hac Hugnorum incurſione marmora Eccleſiæ imbre pretioſi ſanguinis cruentâſſe. Et hinc progreſſa gens Deo execrabilis, & contra naturam humanæ conditionis nutibus divinis miniſtrû fortitudine victoriam ſuæ dignitatis in rabiem convertens, & circumcirca furendo crudelitatem ſuæ mentis exerens, multas Galliarum urbes ſubverterunt. Audientes au-

Les Huns brûlent la Ville de Metz, année 329. On a déja parlé plus d'une fois de cette irruption des Huns, ſur laquelle on eſt très peu d'accord. voyez cy devant *Geſta Trevirorum*, *capite* xxxv. & Paul Diacre *Geſt. Epiſcop. Metenſium* à cy-devant page 55. Hiſtoire de Lorraine, tome 1. article LXI.

(*k*) Le Fief de Blamont cédé à l'Evêque de Metz, par Frideric Comte de Salm & de Blamont. Voyez Richerius de Sènones, liv. 4. chap. 29. Nous avons rapporté dans les Preuves quelques reprifes du Comte de Blamont auprès de l'Evêque de Metz.

(*l*) *Haimundanges* ſupra dicitur.

(*m*) de Petra Peruſa, *ſupra*. autrement *Langeſtein*, voyez Richer. lib. 4.

(*n*) Ferricum. III. neveu de l'Evêq. Jacques de Lorraine.

(*o*) *Partem Hæreditatis* : Les anciens Ducs de Lorraine donnoient à leurs freres & ſœurs, certains appanages qu'ils recevoient du Duc régnant.

(*p*) Ajoutez orta eſt.

(*q*) *Beatus Patiens* : On verra cy-après la Vie de S. Patient plus au long dans l'Hiſtoire de la fondation de l'Abbaye de S. Arnould.

jus Beati Martyris tot insignibus effulgentis, decrevit honorabilùs venerari. Igitur dictis facta compensans, perrexit ad locum ubi quiescebat Corpus sanctum, ibique orationi vacans, profusis lacrymis, cum omni comitatu Dominum laudans atque benedicens, humile sepulchrum aperuit, Corpusque cum digna reverentia sublevans. Mettim perduxit. Clamor verò fletusque utriusque sexûs vicini territorii quantus fuerit, nequeo verbis explicare. Alii languentes gemebant, alii pectus pugnis tundebant, alii genas ungue secabant, alii à diversis languoribus curati lugebant. Sed postquam appropinquant mœnia urbis, occurrit eis innumerabilibus virorum ac mulierum populus, ac genibus flexis Corpus beatissimum receperunt cum honore; cùmque subintrâssent mœnia, nobilis diversi ordinis Clericorum pompa à summo Pontifice non inconsulta, Corpus sanctum suscipiens cum cantilenis ac magnificis Dei laudibus, iter suum ad Ecclesiam sanctissimi Martyris Vincentii, quam idem prædictus Pontifex fundaverat, direxit. quamvis enim hoc quod in itinere contigerit non scripserim, tamen de multis unum, quod & memoriâ & scriptis firmiter tradidi vobis, retexam miraculis. Accidit itaque cùm jam pertransissent Mosellæ fluvium, & hoc Dei providentiâ, ante atrium Beati Martyris Polieucti sanctus Livarius cum suo comitatu requievit; cùmque paululùm quievissent, & iter suum peragere voluissent, ita Corpus sanctum immobile perhibetur fuisse ut, ipsum, videlicèt, nec à laboribus nec ab aliquibus diutissimè luctantibus moveri posse. Videntes autem circumstantes, & admirantes quæ fiebant, unanimiter prostraverunt se orationi, & Dominum lacrymis & precibus interpellantes quid facto opus esset, audiunt à Domino: Ubicumque sanctus Vir iter direxerit, sequimini sanctum. Factâ autem hac voce, subitò tintinnabula propè eminentis Ecclesiæ sponte suâ pulsari audiuntur. Viso itaque tanti miraculi signo, mutato gressu, ibi benignè divertunt, & intrantes Ecclesiam, Corpusque sancti Livarii deponentes, requieverunt, laudantes & glorificantes Dominum, cui est honor & imperium in sæcula sæculorum. Amen.

In veteri Monasterio sancti Arnulphi, in loco qui nunc dicitur Parvulus, a latere sinistro, in parte Aquilonari in angulo, sub arcu lapideo, sepultus est Hervinus Dux Metensis.

Epitaphe du Duc Hervin, on ne connoît pas le tems où vivoit ce Duc. Il y a apparence que c'est de lui qu'on a fait le Pere de Garin le Lorhérain, fils du Duc Hervin.

Fondation de l'Abbaye de saint Arnould.

CE Récit de la Fondation de l'Abbaye de S. Arnould, est tiré d'un Manuscrit de la même Abbaye, qui contient les principaux Privileges que les Rois & les Empereurs lui ont accordés, comme aussi une assez longue Vie de saint Patient, Disciple de saint Jean Apôtre & Evangéliste; la Vie de S. Clodulphe; les Miracles de saint Arnould. Nous nous sommes contentés d'en tirer ce qui nous a paru de plus propre à illustrer l'Histoire du Pays. Nous l'avons fait sans rien abréger, ni changer aux termes. Nous avons déja donné quelque chose de saint Patient dans ce Volume, Preuves, pages lxxxvij. lxxxviij. On peut remarquer dans l'Eglise de Metz une double origine de ses premiers Prédicateurs: l'une, qui y fait venir de Rome l'Evêque saint Clément, envoyé par saint Pierre; l'autre, qui y fait venir d'Asie saint Patient, qui reçoit sa Mission de saint Jean l'Evangéliste.

INITIUM FUNDATIONIS Monasterii beati Arnulphi Metensis.

S. Patient est envoyé à Metz par S. Jean l'Evangéliste.

QUoniam quidem eorum memoriam summatim attingere cupimus, quorum patrimonio Ecclesia sancti Arnulphi, quæ antiquis temporibus Ecclesia sanctorum Apostolorum nominabatur, usque modò refloruit; congruum videtur paucis referre cujus industria sanctitatis primùm sic aram posuerit. Antiquorum denique relatio sibi succedentium tradidit posteritati, quòd beatus Patiens Præsul Metensium quartus, beati Joannis Apostoli & Evangelistæ fuerit discipulus: qui B. Apostolus condiscipulis suis jam Cœlo regnantibus, prolixius vitæ spatium adeptus, messi Dominicæ suorum complures alumnorum per loca direxit plurima regionum. Inter quos beato Patienti meritorum luce fulgenti, dum divinâ revelatione opus consimile adjungitur, ille nimirùm magistri diligens præsentiam, negat se hoc adimplere, nisi reliquiarum pignore corporis ejus aliquo modo potiretur. Cujus fidem devotionis beatus Joannes Apostolus amplectens, Dominum hoc fieri poposcit, cujus nutu omnis natura vim propriæ legis convertit. Oratione igitur factâ, evocatoque fideli discipulo, dentem sine dolore sibi detrahens ab ore; *Habeto*, inquit, *hoc tibi pignus amoris mei.* Tibi etiam auctor pietatis pariter concedit, ut dum civitati Metensi propinquus eris, cui doctor destinaris, incolarum linguâ pleniter eloquaris: fertur enim linguâ Græcus fuisse. Sicut & beatus Nicolaus divinâ revelatione ad summum Sacerdotii provectus est gradum, sic iste S. Patiens eâdem gratiâ, per Joannem Apostolum ad Metensem civitatem regendam, beato Felice Episcopo Metense prædecessore suo adhuc vivente, est destinatus.

De prima consecratione Ecclesiæ.

S. Patient Evêque de Metz.

BEatus igitur Patiens, consecratione, benedictione, insignique reliquiarum munere dilecti Joannis donatus, iter aggreditur, supernâque ordinante clementiâ, Metensibus Pastor herilis efficitur, qui animum divinæ intendens contemplationi & orationi, Basilicam Deo & Præceptori suo Joanni Apostolo, extra ejusdem muros urbis ad meridiem construxit & consecravit, ipsiusque dente, & duodecim particulis de Apostolorum vestimentis, cum aliis Sanctorum pignoribus, eam honestavit, & qui ibi Deo servirent instituit, cursuque laborum finito, in pace ibidem quievit, temporibus

roborandum tam prædicto Duci, quàmque co-Epiſcopis noſtris fidelibuſque dedimus, in Dominum & propter Dominum, omnes ſucceſſores noſtros humiliter poſtulans, ut ſicut definivimus, ut qui volunt ſua quod definiêrunt rata habere, & conſentiant noſtra. Propterea ego Arbertus talem ſuſcipio curam propter Dominum, & pro his qui me deprecati ſunt, ſcilicèt, curam paſtoralem, quatenùs mihi & Monachis proficiat in æternum. Iſte non tenuit niſi duobus annis Eccleſiam Paſtoralem.

Poſt hunc ſuſcepit Officium Dominus Anſteus.

Anſtée II. Abbé de S. Arnould.

NEc dignum eſt præterire ſilentio domnum Anſteum Monachum & Abbatem glorioſiſſimum Monaſterii ſancti Arnulphi. Hic in habitu ſæculari prædicto patri ſocius, & ſanguinis catenâ conjunctus, priùs relictis facultatibus, ejus etiam ſecutus veſtigia, ex Archidiacono in pauperem Chriſti verè commutatus eſt, factus Monachus. Iſte ſapientiâ & eloquentiâ in tantùm efflоruit, ut ab eo, velut ab optimo Rhetore continuò cùm eſſet neceſſe, ſermonum mella diſcurrerent. In Architecturæ quoque peritia non modicum valuit. Hic primò in Monaſterio Gorzienſi Decanus effectus, opere & exemplo monſtravit quantùm ſanctitate & rerum adminiſtratione floruerit. Meritis itaque exigentibus, Abbas efficitur in Monaſterio ſancti Arnulphi, poſt Arbertum virum egregium, qui primus eidem loco à Domino Adelberone Pontifice, Clericis inde ſubmotis, regulari Monachorum ordini præfectus eſt. Anſteus iſte Monaſterium, quod multâ laborabat inopiâ, copioſis ampliavit facultatibus. Cuncta fratrum habitacula infra quadriennium explevit. Abbatiam operam domino Adelberone Pontifice præbente, per menſes quatuor, quod eſt mirabile dictu, niſi regni impediſſet diſſenſio, quæ erat inter Otthonem tunc Regem, poſt Cæſarem, & filium ſuum Liutulfum, & Generum Conradum. Proximâ tamen æſtate Chriſto juvante opus incœptum perfecit, nec propter curas exteriores paſtorali minuebatur ſolertiâ. Omnibus Dominicis & præcipuis Feſtis, Miſſas publicè cantabat, & in unaquaque quarta feria privatim cum ſumma devotione, & lacrymis multis, in jejuniis, in vigiliis, in orationibus, in humilitate, in cura infirmorum fratrum, in hoſpitalitate, & cæteris operibus miſericordiæ clariſſimus extitit. Curſum igitur conſumans, in fine ſanctæ perſeverantiæ laboribus exactis per annos 16. pridie Nativitatis Dei Genitricis, devotorum virorum frequentiâ, Domino & venerabili Adelberone Pontifice munus exequiarum explente, ex parte Aquilonari Baſilicæ depoſitus eſt in tumulo anno Domini D. CCCC. LX.

Poſt Abbatem Anſteum ſecundum, elegerunt Monachi ſancti Arnulphi Joannem Abbatem tertium.

Jean III. Abbé de S. Arnould. C'eſt le B. Jean de Gorze, comme la ſuite le fait voir.

POſt Anſteum ſuſcepit Joannes officium paſtorale ſancti Arnulphi. Hujus temporibus, primi Otthonis magnifici famoſiſſimique Imperatoris Genitoris ſecundi ejuſdem nominis, qui pro defenſione ſanctæ Dei Eccleſiæ contra Saracenos in Appulia prælium totis ſæculis memorandum commiſit, erat Comes Palatii nomine Teubertus, opibus florens, vir in divinis atque humanis rebus ſtrenuiſſimus, omnique bonitate conſpicuus. Hic ex Ermentrude conjuge fœminei ſexûs prolem ſuſceperat; ſed quia maſculini deerat, creber in orationibus perſiſtens, à Deo ſibi filium dari poſcebat. His intentus, accidit ut quâdam die Monaſterium ſancti Arnulphi ea de cauſa adiret, diùque humi proſtratus ante ſacroſanctum altare orationem protelaret. Joannes autem Abbas ejuſdem loci ante valvas Baſilicæ ſtabat immotus, donec Comes Palatinus exiret, qui ab Eccleſia digredienti poſt ſalutationem oſcula præbans: *Lætare*, inquit, *virorum nobiliſſime, tuaſque orationes à Domino exauditas cognoſce.* Cùmque ille rei novitate horrore perfuſus venerabundus adſtaret, rogans ùndè id ſciret, ille ait: *Cui mentium ſecreta patent revelante didici te maſculinam prolem jam diu à Deo precatu quæſitam promeruiſſe. Namque brevi ſtirps virilis ex caſto ubi matrimonio erit, vocabulo Benedictus, ab eo qui vocat ea quæ non ſunt tanquam ea quæ ſunt per omnia benedicendus. Cave ei nomen immutes, quod qui cuncta ex nihilo creavit, dedit; naturamque domino ſanctoque Arnulpho nutriendum ſub regulari præpoſito trade, cujus quandoque propagator emineſcet longe latèque.* Credulus ille viri Dei affatibus, domum pro reſponſo accepto reverſus eſt lætus. Interea non multis elapſis diebus, mater, quem auſpice Chriſto conceperat, proſperè filium enixa eſt. Genitor verò clam matre ſumptum puerum unà cum nutrice ad Monaſterium ſuperiùs dictum Abbati Joanni differt, poſtulans ut ab ipſo cathecumenus efficiatur. Non renuit Vir ſanctus, quin quod Comes rogârat, actu tum implevit, nomenque impoſuit.

Expletis his, Comes puerum pallio purpureo involutum Eccleſiæ infert, atque Altari ſuperponens, Domino ſanctoque obtulit Arnulpho, Abbate fratribuſque aſtantibus. Sublatus inde ab Abbate, nutrici ad nutriendum redditur, ſicque domi refertur. Matronâ denique poſt incommodum convaleſcente, ubi congruum vidit, viro ſuo ait: *Chriſti Sacramentis noſtram, ſi veſtræ placet celſitudini, ſobolem tempus inſtat ut jubeatis initiari, & ab linea proavorum titulum ſumere nominis. Nuperrimè hoc actum eſt*, Comes inquit. Illa quo, vel à quo ſciſcitante: *Apud cœnobium beati Arnulphi*, inquit, *à Joanne loci ipſius Abbate, qui & eum Benedictum nominari juſſit.* Contriſtata matrona: *Hoc*, ait, *vocabulum ſolis ſæculo renuntiantibus Monachis eſt congruum, à ſancto Benedicto ad eos derivatum. Hoc*, inquit Comes, *& ipſe in proceſſu temporis erit.* Quo audito illa: *Tantam infamiam*, inquit, *Dominus noſtro non ſinat generi illatum iri, ut ex me natum puerum videam unquam profeſſionis hujus ferentem habitum.* Quam Comes blandè corripiens, ſimulque Viri Dei Prophetiam denuntians, non ſolùm ab intentione revocavit, ſed etiam gratulabundam ex dono ſibi à Deo conceſſo reddidit. Iſte Joannes, qui Paſtor eſt Eccleſiæ hujus ſancti Arnulphi, multis fulſit miraculis. Subjectionem utique & obedientiam Abbati ſuo, cùm eſſet Gorzienſis, ſine mora obediebat. Abbas tamen ſubditus erat in ſpiritualibus. Joannes Abbas ſancti Arnulphi cuncta exteriora providè, cùm eſſet clauſtralis, procurabat conſilio domini Abbatis Gorzienſis: ſæpè iſta dicebat Abbas: Manifeſt s operibus indicat nobis frater Joannes quantæ religionis floreat ſtudio; priorque ejus humilitatem, jejuniorum obſervantiam, ſapientiam, atque conſtantiam, ad probandam ejus patientiam diverſa ſibi injunxi officia, nunc iſta, nunc illa: ipſe nunquam contradicens, omni ſtudio ſingula perficit; contumelias & opprobria plurima injuſtè illata à quibuſdam fratribus noſtris patientiſſimè tolerat. Verè amicus Chriſti eſt, & diſcipulus noſtri Patris Benedicti..... Sic Abbas ejus Joannem abſentem frequenter commendabat.

Beatus itaque Joannes fervens ſtudio religionis, laternas* fratrum ſæpè mundabat, mira humilitas. Cùm erat hebdomadarius coquinæ, ipſe collo ſuo aſportabat aquam, & infundebat caldaris, & cibum coquebat. Sæpè ſolus, puerulo aquam infundente, farinam trium modiorum commiſcuit, fermentavit,

* Fortè *latrinas*. Mais on lit dans la Vie du B. Jean de Gorze, que quelquefois pendant la nuit il mouchoit & nettoyoit les lampes de l'Egliſe.

Digitized by Google

pinum Majorem Domûs, ex Begga ſorore ſanctæ Gertrudis de Nivella. Hic genuit Grimoaldum, Drogonem Duces, & Carolum Regem, Martellum dictum, ex Alpade ſorore Dodonis, qui ſanctum Lambertum Epiſcopum Leodienſem martyriſavit. Carolus Martellus genuit Pippinum nanum Regem, & Carlomannum, poſt Monachum. Pippinus Rex genuit Carolum magnum Regem Franciæ, & poſt Imperatorem, & Carolomannum Regem. Carolus Imperator genuit Pippinum, Carolum, Lodowicum Pium Imperatorem, Hugonem, & Dodonem * Epiſcopum. Carolus filius Caroli Imperatoris genuit Berhardum, Berhardus Pippinum. Pippinus Berhardum, Herbertum & Pippinum. Lodowicus Pius filius Caroli Imperatoris genuit Carolum Regem, & Imperatorem Francorum; Lotharium Imperatorem, à quo dicta Lotharingia (*n*), & Lodovicum Regem Germaniæ, fratres. Inter hos tres fratres facta eſt diviſio regni. Ex his primus Carolus Imperator genuit Carlomannum, Carolum & Lodovicum Regem Francorum. Hic Carolus Rex genuit Lodowicum Regem. Hic genuit Clotharium Regem Francorum, & Lotharium * Ducem. Hic genuit Lodowicum Regem Francorum. Hoc mortuo ſine liberis, tranſlatum eſt Regnum ad Hugonem Capet filium Hadewindis, de quo poſtèa dicemus. Lotharius Imperator filius Lodowici Pii Imperatoris genuit Lotharium (hic excommunicatus fuit), Lodowicum Imperatorem, Carolum fratres. Horum Lodowicus genuit Ermengardam & Lodowicum Regem. Lodowicus filius Lodowici Imperatoris Rex Germanorum, genuit tres filios Reges Germanorum, Carlomannum, Lodowicum & Charolum. Horum Carlomannus genuit Arnulphum Imperatorem. Hic genuit Lodowicum Imperatorem & Cendeboldum. Lodowico defuncto ſine liberis, tranſlatum eſt Imperium ad quemdam Conradum de ſtirpe ipſius, & de Conrado ad Henricum, qui de genere Saxonum primus fuit Imperator, de quo poſtèa dicemus: ſed priùs de Hugone, ad quem Regnum Francorum tranſlatum eſt. Hadewindis, Girberga, Bruno Epiſcopus, & Dux Coloniæ, Ottho Imperator & Henricus Dux fratres & ſorores fuerunt. Horum Hadewindis genuit Hugonem Regem Francorum, & Beatricem uxorem Friderici Ducis (*x*). Hugo genuit Robertum Regem Franciæ; Robertus Regem Franciæ Henricum & Adelam. Henricus Philippum Regem Franciæ, & Hugonem Comitem magnum. Philippus genuit Lodowicum Regem Franciæ. Hugo magnus genuit Rodulphum & Henricû, & tres ſorores eorum Adela ſoror Henrici Regis Franciæ genuit Mathildem Reginam Anglorum, Balduinum Comitem & Robertum Comitem. Mathildis genuit Guillelmum & Henricum, Reges Anglorum, & Adelam Comitiſſam. Balduinus frater Mathildis genuit Balduinum Comitem, & Arnulphû. Arnulphus genuit Balduinum Comitem. Robertus frater Mathildis genuit Robertum Comitem ex Gertrude. Hic Robertus genuit Balduinum Comitem ex Clementia.

Beatrix filia Hadewindis ſuperioris genuit Theodericum Ducem; Theodericus Fridericum Ducem, Adelada (*y*). Fridericus Dux genuit Beatricem & Soffiam. Beatrix genuit Batildam ex Bonifacio. Soffia genuit Theodericum de Monçonz, & Fredericum fratres. Horum Theodericus genuit Rainaldum, Theodericum, Fridericum, Willelmum, & Stephanum fratres. Fridericus frater Theoderici de Monçonz, genuit Petrum de Luxelenborc. Theodericus filius Theodorici de Monçonz, genuit Theodericum. Rainaldus frater Stephani Metenſis Epiſcopi, genuit Rainaldum, Hugonem, & Theodericum, nunc electum Metenſem, & quatuor filias. Fridericus frater Epiſcopi Metenſis, genuit Lodowicum. Adela ſoror Friderici Ducis, genuit Fulconem & Galterannum, & filiam unam quam habuit Henricus de Liemborc pater Pagani de Arluns. Rainaldus frater Theoderici Electi Metenſis genuit Theobaldum Comitem de Monconz (*z*), ex filia Comitis Campaniæ, quæ fuit ſoror Reginæ Franciæ, quæ Regina genuit Philippum de Goneſſe Regem Franciæ ex Lodowico Rege. Philippus Rex genuit Lodowicum, qui mortuus fuit apud Monpenſier, in reditu de Avenione. Iſte Lodowicus genuit Lodowicum qui modò regnat, anno, ſcilicèt, Domini milleſimo ducenteſimo ſexageſimo primo. Theobaldus Comes de Monconz habuit duos fratres, Henricum Comitem de Bar, qui mortuus fuit ſine liberis, & Rainaldum Epiſcopum Carnotenſem. Ipſe verò Theobaldus genuit ex Loreta filia Comitis de Los, Thomaſcetam (*a*) uxorem Friderici Ducis Lotharingiæ, ex qua idem Dux genuit Jacobum Epiſcopum Metenſem, & Theobaldum, & Matthæum Duces Lotharingiæ. Girberga ſoror Hadewindis ſuperioris genuit Lotharium Regem Franciæ, & Carolum Ducem, Mathildam & Albradam fratres & ſorores. Horum Lotharius genuit Loudovicum Regem Franciæ. Carolus Dux (*b*) genuit Ermengardam, Ottonem Ducem & Gerbergam fratres & ſorores. Horum Hermengardis genuit Albertum Comitem, & filias duas Hadewidem & Emmam de Los. Horum Albertus genuit Albertum Comitem. Albertus genuit Fridericum Epiſcopum, Godefridum, Henricum, & Albertum fratres; de ſororibus Hadewindis Theodericum Ducem & Gerardum Comitem fratres. Horum Theodericus genuit Symonem Ducem. Symon genuit Mathæum Ducem. Mathæus Symeonem Ducem ex ſorore Friderici Imperatoris, & Fridericum de Bittes. Fridericus autem de Bittes genuit Fridericum Ducem Lotharingiæ, qui fuit Gener Theobaldi Comitis Barrenſis, & habuit ex filia ejus, ſicut prædiximus, Jacobum Metenſem Epiſcopum, Theobaldum & Matthæum Duces, & Regnaldum Comitem de Caſtres. Proceſſit etiam ex eadem ſtirpe Imperiali Domnus Robertus de Florenges (*c*), ex cujus conſanguinitate deſcendit venerabilis Domnus Phi-

* *Alii*: Drogonem.

Lege Carolû.

(*n*) La Lorraine prit ſon nom, non de l'Empereur Lothaire; mais du Roi Lothaire, dont il eſt dit un peu plus bas: *Hic excommunicatus fuit.*

(*x*) *Beatrix* fille d'Hadvide & de Hugues-le-Grand, épouſa Frideric I. Duc de Bar.

(*y*) *Adelada*, liſez *& Adelam* ou *Adeladam*. Cette Adela fut ſœur du Duc Thierry, & mere de *Foulque* & de *Galeran* ou *Valeran* Duc de Limbourg, cy après *Adela ſoror Friderici Ducis genuit Fulconem & Galterannum & filiam unam.*

(*z*) *De Monçonz*: Monçons eſt un très ancien Château ſitué ſur la montagne, au pied de laquelle eſt bâtie la Ville de Pont à Mouſſon.

(*a*) *Thomaſcetam*, autrement Thomaſſin ou Agnés, qui épouſa Ferry II. fils de Ferry de Bitche.

(*b*) *Carolus Dux*, Charles de France, frere du Roi Lothaire, & Duc de Lorraine, épouſa Bonne d'Ardenne, & fut pere d'*Ermengard* qui épouſa Albert Comte de Flandres, dont elle eut *Hadvide*, femme de Gerard d'Alſace, Duc de Lorraine. L'Auteur de cette Généalogie ne nomme pas Gerard d'*Alſace*; mais il nomme *Thierry* & *Gerard* ſes fils dont le premier lui ſuccéda au Duché de Lorraine, & l'autre fut Comte de Vaudémont. Telle eſt l'idée qu'on avoit de l'origine des Ducs de Lorraine en 1281. qui eſt l'année où l'Auteur écrivoit, & remarquez qu'il ne dit pas un mot ni de Godefroy de Boüillon, ni de Guillaume ſon frere, prétendu Duc de Lorraine.

(*c*) Robert de Florenges étoit fils de Simon I. Duc de Lorraine, & frere de Matthieu I. auſſi Duc de Lorraine: Philippe de Florenges fils de Robert, étoit de la race Impériale & Royale, comme deſcendant de Charlemagne, par Hadvide de Namur, épouſe du Duc Gerard d'Alſace. De plus Simon I. pere de Robert de Florenges avoit épouſé Adélaïde ſœur de Lothaire II. Empereur.

Walchiſum & Anchiſum, fratres ejus. Walchiſus (*l*) quoque genuit Wrandregiſilum Confeſſorem Domini. Flodulphus genuit Martinum (*m*) quem interfecit Ebroïnus Erteriaco Palatiô (*n*). Anchiſus Dux genuit Pippinum ſeniorem & Ducem. Pippinus ſenior & Dux genuit Karolum, &c.

CHARTE DU ROI CHARLES LE CHAUVE, Pour le Monaſtere d'Alaon, où il eſt parlé de la Généalogie d'Eudes Duc d'Aquitaine, & de celle de ſaint Arnould Evêque de Metz.

En 845. Concil. Hiſpanic. tome 3. p. 131. Edit. Card. d'Aguiere.

IN Nomine Sanctæ & Individuæ Trinitatis. Carolus Dei gratiâ Francorum Rex. Dignum eſt ſanctæ Eccleſiæ loca authoritate regali ſtabilire, & juſtis Monachorum, divini Cultûs amore, ad nos peragrantium precibus favere. Idcircò notum ſit Fidelibus ſanctæ Dei Eccleſiæ tam præſentibus quàm futuris, quòd religioſus Vir Obbonius Abbas de partibus Hiſpaniæ veniens, de illa nempè Gothici Regni Marca, Francorum Regibus olim, noſtroque nunc præcepto ſubjecta, & auſpiciis Genitoris noſtri Ludovici à Saracenorum ſqualore præſervata, obtutibus noſtris adiit; eum ad ſerenitatem præſentiæ noſtræ ducens venerabilis ac fidelis noſter Berarius, primæ Sedis Narbonenſis Urbis Archiepiſcopus; nobiſque palàm fecit quòd præclarus quondam *Vandregiſilus Comes conſanguineus noſter*, ac homoligius; quem poſt patris ſui *Artalgarii Comitis* mortem, genitor noſter ſuper Vaſconiam, quæ eſt trans Garumnam flumen, limituneum conſtituit, cum Dei & militum ſuorum auxilio, inter alia à Saracenis, & abAmarranoCæſarauguſtanoDuce eripuit totum illud territorium, in dictæ Vaſconiæ montanis locis ſitum, quod eſt ultrà & citrà flumen Balivram, nomine Aalcoon. Et quod dictus *Vandregiſilus Comes* cum præclara *uxore Maria Comitiſſa*, in prædicto loco Monaſterium in Dei Genitricis honorem, ante decennium (*o*) ſumptibus propriis exſtruxit, de conſilio & conſenſu *filiorum ſuorum*, videlicèt, *Bernardi ad præſens ejuſdem Vaſconiæ* Comitis, & totius limitis Cuſtodis, cum *uxore ſua Comitiſſa Theuda*, & *Athonis*, nunc Palliarenſis Comitis, cum *Eynzelina uxore*, necnon *Antonii* hodiè vice-Comitis Biterrenſis cum uxore ſua *Adoyra*; itidemque *Aſinarii*, nunc etiam Lupiniacenſis ac Solenſis vice-Comitis, cum *Gerberga* uxore ſua. Qui omnes de infidelium ſpoliis Monaſterium ſuſcitârunt, & Clericos Monachos ſecundùm Regulam ſancti Benedicti converſantes, ex ſancti Petri Apoſtoli Siracuſienſi Monaſterio, cum eodem Obbonio Abbate ad illud contulerunt. Et quod Monaſterium conſtructum ac dedicatum fuit, de licentia & conſenſu venerabilis quondam *Bartholomæi*, primæ Sedis Narbonenſis tunc *Archiepiſcopi*; & venerabilis *Siſebotus Orgellitanus Epiſcopus*, de cujus ſpiritualitate locus eſt, juxta ordinationem piiſſimi Genitoris noſtri Auguſti Ludovici, opus laudavit, & Eccleſiam prædicti Monaſterii benedixit: præſentibus venerandis *Ferreolo Epiſcopo de Jacca*, & *Involato Convenarum Epiſcopo*, necnon *Oddoario Syracuſienſe*, *Abbate Hermengaudo Abbate Aſſinienſi*, *Oddoario Abbate ſancti Zachariæ*, *Fortunio Leigerenſi Abbate*, *Dondone Abbate ſancti Savini*, *Varino Abbate Alti-fagiti*, *Attilio Abbate Celle-fragilis*, & *Tranſirico ſancti Joannis Oriolenſis Abbate*, cum aliis Clericis & Eremitis, & Stolido Abbate S. Aredii Attanenſis, qui ex Lemovienſi ſancti Salvatoris Baſilica, tunc comportavit ad novam Eccleſiam B. Mariæ Lipſanas *Hattonis quondam Aquitaniæ Ducis*, ac *filii ſui Altalgarii Comitis*, cum cæteris fidelibus: de quibus omnibus Autographum dedit. Similiterque obtulit noſtræ ſerenitati Teſtamentum, ſeu placitum prædictorum *Vandregiſili Comitis & conjugis Mariæ Comitiſſæ*; in quo de conſenſu *omnium filiorum ſuorum* dictus Vandregiſilus eidem Monaſterio & Clericis Monachis, ſecundùm Regulam S. Benedicti in eo converſantibus, tam præſentibus quàm futuris, reliquit: imprimis omne jus quod ad ſe pertinere dixit, ſuper Monaſterium de Rodi Inſula, quod olim in honorem beatæ Mariæ ædificavit *Ludo Aquitaniæ Dux*, cum uxore ſua bonæ memoriæ *Valtruda Valchiſigi Ducis* (*p*), *de noſtra progenie*, *filia*; & ubi prædictus Ludo ſepultus eſt. Et omnes terras, Eccleſias & jura, quæ ad prædictum *Vandregiſilum Comitem* pertinere aſſerebat de patrimonio ſuo in tota Aquitania; & præcipuè in pago Toloſano, Caducenſi, Pictavienſi, Agennenſi, Arelatenſi, Sanctonenſi, & Petragoricenſi, quæ fuerunt *dicti Ludonis* (*q*) *Aquitaniæ Ducis*, & fratris ſui *Imitarii*, & eorum genitori *Boggiſo Duci Dagobertus Rex* conceſſit, poſt mortem fratris ſui *Ilderici Aquitaniæ Regis* . . . . itidemque omnia Monaſteria in tota Aquitania & Vaſconia, ſeu jura eorum omnium quæ fuerunt Ludonis Aquitaniæ Ducis, & ejus genitori *Boggiſo* Duci *Dagobertus* Rex conceſſit, poſt necem fratris ſui *Ilderici* Aquitaniæ Regis, ut ſupra dictum eſt. Necnon omnia bona quæ *Amandus Dux* in Vaſconia dedit *filiæ ſuæ Giſelæ Reginæ*, & nepotibus ſuis *Boggiſo* Duci, & *ſuo fratri Bertraddo*, quos *Haribertus Rex* (*r*) *habuit ex Giſela uxore*. Similiterque legavit prædicto Monaſterio jura quæ dixit habere in pago Lemovicenſi; Parciaco, Nulliaco, Podentiniaco, & aliis quæ fuerunt *Jadregiſili quondam Aquitanorum Ducis*,

(*l*) *Walchiſus*. La Vie de S. Arnould ne connoît point ce *Walchiſus*. La Généalogie d'Alaon ne le fait point fils de S. Arnould; mais elle le fait pere de Vandregiſile Fondateur d'Alaon, fort différent de S. Vandrille Fondateur de Fontenelle.

(*m*) *Martinum*: S. Martin qui fut mis à mort par Ebroïn, étoit, ſelon les autres Hiſtoriens, fils de Pepin & neveu de Clodulphe. Il ſe donna un combat à Lifou en Lorraine, proche le Neuf-Château, S. Martin ſe ſauva à Laon. Ebroïn lui envoya Egilbert & Regule Archevêque de Reims, qui lui jurerent ſur les Châſſes, qu'il ne lui ſeroit fait aucune injure; mais les Châſſes étoient vuides de Reliques, & auſſi tôt qu'il fut arrivé à Laon on le maſſacra.

(*n*) *Erteriaco Palatio*. Autrement *Ercheraii* ou *Ercharicus* Maiſon Royale dans le territoire de Laon. Peut être *Achery* ou *Eſchery* l'Aunois. *Vide Diplom. Mabill. l. 4. art. 57. p. 282.*

(*o*) Vers l'an 835.

(*p*) La Ducheſſe Valtrude, fille du Duc Valchiſe, épouſe d'Eudes Duc d'Aquitaine.

(*q*) *Ludon* ou *Odon* ou *Eudes*, Duc d'Aquitaine.

(*r*) Le Roi Charibert fils de Clothaire II.

tibus & acclamantibus : propter quod & hoc noſtræ authoritatis immunitatiſque præceptum, erga prædictum Obbonium Abbatem & idem Monaſterium, facere decrevimus. Itaque decernimus atque jubemus, ut idem Obbonius Abbas prædictum Monaſterium, dum ipſe in carne vixerit, quia de ipſo benedictionis electionem ſuſcepit, habeat in manu & poteſtate ſua, regulariter ſecundùm Regulam ſancti Benedicti ſibi commiſſam illud gubernans, & ſtudiosè lucris animarum invigilans: & poſtſuũ deceſſũ Monachi & Conventus Monaſterii poteſtatem habeant alterum ex eis in Abbatem eligendi. Et ipſe Obbonius Abbas nunc, & cæteri Abbates pro tempore ſucceſſores, ad nullum Regem, Ducem, Comitem, ſeu poteſtatem reſpiciant, niſi ad Regem Franciæ immediatè, uti Aquitaniæ & Vaſconiæ Regem, & ſecundùm Regulam ſancti Benedicti regulariter vivant. Animas Deo verbis & factis lucrantes, ut ex ovibus ſuæ curæ commendatis æternæ mercedis gratiam habere mereantur. Et præcipuè quòd prædictum Monaſterium habeat & poſſideat res omnes, quas de conſenſu omnium filiorum ſuorum, & præcipuè *Aſinarii* vice-Comitis, pater eorum *Vandregiſilus* cum Comitiſſa *Maria uxore*, eidem legavit & donavit. Et ſub iſtius præcepti concluſionem nominatim inſerimus, ſcilicèt, Eccleſias locorum de Arennus, de S. Stephano, de Malleo, de Auleto, de Rocheta, de Viniallo, de Zalvera, de utraque Zopeïta, de Pardiniella, de Caſtannaria, de Cornudiella, & omnia aloda eorum, id eſt, lavandarias & parietes, ſimiliterque Eccleſiam loci de Vandres, domos de Jacca, & hæreditates quas Comitiſſa *Maria habuit à patre ſuo Aſinario* Comite; cum cæteris campis & pagis in prædicto Teſtamento contentis, exceptis tamen rebus illis quas ſupra à præcepto noſtro excludimus, & propter cauſas jam dictas confirmare non valemus. Quæ tamen approbamus ſub hoc noſtro inſtitutionis decreto ſublimiter ordinato & legaliter ſtatuto, jure quieto & inviolabiliter prædictum Monaſteruim, abſque ulla contradictione, ſub monaſticæ dignitatis reverentia habeat, ac ſine fine poſſideat, & cum tota integritate omnia dicta quæ obtinet, pacifica & immota permaneant; & quidquid prædictum Monaſterium nunc habet, vel quæcumque in poſtmodùm, Deo auxiliante, habiturum ſit in dictis & non dictis locis, vel quodcumque, Deo comitante, in poſterùm ubicumque acquirere ſibi valuerit, omnia firmiter ſemper gaudeat. Inſuper per hoc noſtrum excelſum præceptum ordinamus & ſtatuimus, quòd nullus Dux, Comes, vice-Comes, ſeu Vicarius, ſive ullus exactor judiciariæ poteſtatis, in Eccleſias prædictas, aut loca, vel agros, vel alaudes, ſeu reliquas poſſeſſiones, quas prædictum Monaſterium retinet, vel quas in tempus, in jure ac poteſtate ipſius divinâ miſericordiâ augere potuerit; ad cauſas audiendas, ſeu geſtium (*s*) dandum, vel freda & telonea exigenda, aut feramina (*t*) capienda, aut manſiones, ſeu paratas faciendas, ſeu Fidei juſſores tollendos, aut homines ipſius Monaſterii tam ingenuos quàm ſervos diſtringendos, aut ullas redhibitiones, aut illicitas occaſiones requirendas noſtro tempore, vel juniorum ſeu ſucceſſorum noſtrorum, ingredi audeat.

Nec curtes (*u*) præfati Monaſterii penetrare, vel ea quæ ſupra enumerata ſunt, penitùs præſumat exigere, ſive Comes ſit aut vice-Comes, aut Vicarius (*x*), aut Graffio (*y*), aut Gaſtaldus (*z*) aut Telonarius, ſive aliud juſticiariæ poteſtatis. Sed liceat Obbonio Abbati memorato, ſuiſque ſucceſſoribus ſub noſtra defenſione permanere, noſtroque ſolo, & juniorum aut ſucceſſorum noſtrorum in temporalibus immediatè parere Imperio. Et quidquid jus Fiſci indè poterat exigere, Nos propter Dei & B. Mariæ reverentiam, remittimus Monaſterio prædicto, & etiam ei noſtrâ regali licentiâ & poteſtate relaxamus & concedimus, quòd nullum unquam cenſum perſolvant; niſi tantùm cenſum ſpiritualem ei impoſitum pro animabus *Vandregiſili Comitis*, & *Mariæ uxoris*, ſuorumque parentum ac filiorum & totius ſtirpis Vandregiſilæ in perpetuum. Et etiam pro noſtra & conjugis noſtræ, & juniorum ſeu ſucceſſorum noſtrorum ſalute, & totius regalis regiminis à Deo nobis & illis, pro ſua miſericordia, commiſſi incolumitate, orare quotidiè teneatur. In cæterùm nullum tributum vel debitum, de omnium rerum ſuarum poſſeſſionibus alicui perſolvat; ſed liberè ac tranquillè omnes hæreditates ſuas, hac noſtrâ legali abſolutione poſſideat: & nullo unquam Duci, vel Comiti, vel vice-Comiti, vel Vicario, aut Graffioni, ſeu alio Domino, ſed ſolùm noſtræ & juniorum, ſeu ſucceſſorum noſtrorum in temporalibus ſubditum ſit poteſtati immediatè. At verò in ſpiritualibus Metropolitano Archiepiſcopo Narbonenſi, & Orgellitano Epiſcopo Diœceſano, qui nunc ſunt, vel pro tempore fuerint, obediat, juxta ordinationem, ſeu præceptum genitoris noſtri piiſſimi Ludovici Auguſti. Reſervamus tamen omnium locorum prædictorum & prædicti Monaſterii Advocatiam ſeu Abbatiam (*a*) cum medietate decimarum omnium, Gageriæ titulo (*b*), ad dictum vice-Comitem Aſinarii, præfati territorii Dominum, ſuoſque ad ſucceſſores & hæredes, vel ad alios qui ab eo, ſeu hæreditariâ; ſeu emptivâ, vel dotalitiâ ratione jus habuerint, dummodò præfato Orgellitano Epiſcopo, qui nunc eſt, vel pro tempore fuerit, ab eo, vel à ſucceſſoribus ſuis arciutæ (*c*) perſolvantur. Cæterùm ſi quis Dux aut Comes, ſeu vice-Comes, ſeu Vicarius, aut Graffio, vel poteſtas terræ, vel judex, vel alius è noſtris fidelibus in futurum huic regiæ dignitatis, ſive authoritatis præcepto, litem, vel aliquam controverſiam, aut interpretationem, ſeu dublum inferre tentaverit aſtu malignitatis; ſanctæ & individuæ Trinitatis iram incurrat, & offenſam beatæ Mariæ ſuſtineat, & in diſtricto ac tremendo æterni judicii examine, eam advertſariam inveniat, ſitque anathema, atque reus divinæ Majeſtatis atque humanæ judicetur; & temeritatis ſuæ pœnas exindè perſolvat, & congruâ omni pœnitentiâ, ſecundùm Eccleſiaſticas Leges, Deo & B. Matiæ Virgini in ſexduplum ſatisfaciat. Et ut hæc noſtræ præceptionis auctoritas, à fidelibus omnibus ſanctæ Dei Eccleſiæ & noſtris, in iſtis Regni Francorum partibus, & in illis citerioris Hiſpaniæ & Regni Gothici finibus, noſtro imperio ſubjectis & ſubjiciendis, veriùs & firmiter credatur & diligentiùs obſervetur, eam manu propriâ ſubſcripſimus, & Annuli noſtri impreſſione ſignari juſſimus. Signum † Caroli glorioſiſſimi Regis. Rangenfredus Notarius ad vicem Ludovici Abbatis recognovit. Datâ duodecimo Kalendas Februarii, anno quinto regni præſtantiſſimi Caroli Regis, indictione octavâ. Actum in Compendio Palatio Regio, in Dei nomine feliter. Amen.

(*s*) *Geſta*, Logement.
(*t*) *Feramina*, Des tributs, des contributions.
(*u*) *Curtes* ou *Cortes*, Les Cours, les Métairies.
(*x*) *Vicarius*, Un Officier au-deſſous du Comte.
(*y*) *Graffio*, Un Ecrivain, un Secrétaire.
(*z*) *Gaſtaldus*, Intendant d'une Maiſon, d'une Métairie.
(*a*) *Abbatiam*, Une Paroiſſe avec ſes droits & ſes dîmes.
(*b*) *Gageriæ titulo*, A titre d'Engagement.
(*c*) *Arciatæ*, Le droit de Supériorité, le Cathédratique.

uno patre, ſcilicèt, Boggo. Item ſanctus Arnulphus deſponſavit ſibi unam nobilem Dominam, in qua genuit Angiſum Ducem, qui Angiſus habuit in uxorem beatam Beggam de Andradana, ſororem S. Gertrudis Ugis (e), in qua Begga genuit Pippinum, prout omnia iſta reperimus in Chronicis Leodienſibus. Etiam aliquid & multa reperietis in Legenda B. Odæ de progenie, ortu, vita & ſanctitate ejus. Novit Altiſſimus, qui vos in ſancta Religione conſervare dignetur per tempora longiora. In quorum omnium præmiſſorum teſtimonium, Sigillum noſtræ prætactæ Eccleſiæ Amanienſis ad cauſas præſentibus Litteris duximus appendendum.

Datum anno Nativitatis Dominicæ milleſimo quadringenteſimo quadrageſimo ſexto, menſis Julii die quartâ.

EXTRAIT D'UN PRIVILEGE ACCORDE' par l'Empereur Loüis le Débonnaire en 836. en faveur de l'Abbaye de Longeville ou Glandieres.

Fratres de Eccleſia Glandirienſi, quæ in honore ſanctæDei Genitricis Mariæ, & ſanctorum Confeſſorum Martini, Digni, Bodagiſſi atque Udonis conſecrata, conquerendo adierunt noſtram præſentiam, dicentes Eccleſiam ſuam ſpoliatam fuiſſe à Regibus, qui ante progenitorem noſtrum Carolum magnum exſtiterunt de Curiis, Villis & Beneficiis à Domino Bodagiſſo patre B. Arnulphi Metenſis Epiſcopi Eccleſiæ Glanderienſi collatis, & quæ ipſi conſtructores loci B. Dignus & Udo à Tyrannis crudeliter ablata fuiſſe.

GENEALOGIES DE S. ARNOULD EV. DE METZ.

I. Généalogie ſuivant le Manuſcrit de Longeville ou Glandieres en Lorraine (f).

Clothaire II. fut pere de *Blichilde*, qui épouſa Anſbert, & fut mere de

I. *Arnoalde* ou *Bodogiſile.*
II. *Ferreole* Martyr & Evêque de Vocérie.
III. *Modericque* Evêque à Ariſidie.
IV. *Conſitia*, qui demeura vierge.

Arnoalde, époux d'*Oda* de Suabe fut pere de
S. *Arnould* Evêque de Metz.
S. *Arnoald* fonda Longeville, & y mourut.

II. Généalogie tirée de la Chronique de l'Abbaye de Fontenelle, ou de ſaint Vandrille en Normandie.

Tom. III. Spicilég. Dachery, pages 185. 188.

Clothaire II. ou *Lothaire* fut pere de *Blitilde*, qui épouſa Anſbert, dont il eut

I. *Arnoalde.*
II. *Feriole* Evêque de Vocérie.
III. *Modericque* Evêque d'Ariſidie.
IV. *Tharſicie*, qui demeura vierge.

Arnoalde fut pere de S. *Arnould* Evêque de Metz.
S. *Arnould* fut pere

I. de *Fladulphe*, pere de Martin tué par Ebroïn.
II. de *Walchiſe* pere de S. *Vandrille.*
III. d'*Anchiſe* pere de Pepin l'ancien.

III. Généalogie ſelon la Chronique de ſaint Arnould de Metz.

Clothaire II. fut pere de *Blitilde*, qui épouſa Anſbert.
Anſbert engendra le Comte *Arnoald.*
Arnoald fut pere de S. *Arnould* Ev. de Metz.
S. *Arnould* fut pere de

I. *Anchiſe* qui fut Duc & Comte en Auſtraſie.
II. *Clodulphe*, qui fut Evêque de Metz.
III. *Valgiſe*, ou *Walchiſe*, qui fut pere de S. Vandrille Fondateur de l'Abbaye d'Alaon.

IV. Généalogie ſuivant le titre de la Collégiale de Ste Ode d'Amaine ou Hamai, au Dioceſe de Liége, près la ville de Huy.

Boggus épouſa en premieres nôces la ſœur de Ste *Ode*, qui fut mere de *Bertrand.*

Bertrand épouſa *Phigberte*, dont il eut S. *Humbert* Evêque de Liége, mort en 727.

Le même *Boggus* épouſa en ſecondes nôces Ste *Ode*, qui fut mere de S. *Arnould*, morte en 640.

Ainſi *Bertrand* & S. *Arnould* étoient freres de pere, mais nés de différentes meres.

Et S. *Humbert* étoit neveu de S. *Arnould.*

S. *Arnould* épouſa une Dame dont l'Auteur ne dit pas le nom, laquelle fut mere d'*Anchiſe.*

Anchiſe épouſa *Begga* ſœur de Ste *Gertrude.* On ne parle point ici des autres enfans de S. *Arnould.*

V. Généalogie ſuivant le titre de l'Abbaye d'Alaon.

Clothaire II. mort en 628. fut pere

I. de *Dagobert* I. Roi de France.
II. de *Charibert* Roi de Toulouſe.

Charibert eut trois fils.

I. *Ilderic* ou *Childeric* Roi de Toulouſe.
II. *Boggus*, Duc d'Aquitaine, mort en 688.
III. *Bertrand* auſſi Duc d'Aquitaine, mort avant 688.

Boggus épouſa N. dont il eut

I. *Eudes* Duc d'Aquitaine.
II. *Imitarius.*

Bertrand frere de *Boggus* épouſa *Phigberte*, dont il eut S. *Humbert* Evêque de Tongres & de Liége.

(e) Ste Gertrudis *Ugis*, forte *Virginis.*

(f) Etienne de Bar Evêque de Metz en 1121. dans un Titre donné à l'Abbaye de Longeville, en attribuë la Fondation à *Dignus Bodagiſius* & *Udo.* Ce qui eſt conforme au Diplôme de Loüis le Débonnaire, rapporté dans l'Hiſtoire de Lorraine, tome 2. page 362. Voyez auſſi le Poëme dédi à Charles le Chauve, ou cette Genéalogie eſt rapportée.

Digitized by

d'Aquitaine, Goëric parent de S. Arnould, & après lui Evêque de Metz, s'appelloit *Abbon*. *Leudin* Evêque de Toul s'appelloit auſſi *Bodon*. S. Augende ou S. Ouën s'appelloit *Bodo*. Le pere de Ste Ségoléne, premiere Abbeſſe de Troclar en Albigeois, honorée à Metz & ſœur de S. Goëric, s'appelloit *Gramardus* & *Babon*. Le Duc Atique ſe nommoit auſſi *Adelric* : Albery Comte d'Allemagne, portoit auſſi le nom de *Bego* ; *Bertholde* pere de Bodo Evêque de Toul s'appelloit auſſi *Godoin* ; S. Villibrode porte auſſi le nom de Clément ; & S. Vinfride celui de Boniface ; & *Eudes* Duc d'Aquitaine eſt ici nommé *Ludes*.

VII. Enfin il eſt très croyable qu'*Arnoalde* & *Arnould* auront été ômis dans le titre d'Alaon, parce qu'ils étoient étrangers au deſſein de ceux qui y parloient, & qu'ils n'étoient plus dans le pays ; mais en Auſtraſie & à Metz. Il y a pluſieurs exemples de pareilles ômiſſions dans les titres & dans les Généalogies, on en voit même dans l'Ecriture Ste.

VIII. On aſſûre que S. Goëric proche parent de S. Arnould, & ſon ſucceſſeur dans l'Evêché de Metz, avoit été Gouverneur de l'Albigeois, & d'une grande partie de l'Aquitaine, qu'il étoit frere de Ste Ségoléne, fils de *Gramardus*, nommé autrement *Babon*, & que Gramardus étoit frere d'Anſbert ayeul de S. Arnould.

IX. On n'a juſqu'ici aucune preuve bien certaine de l'exiſtance de *Martin*, qu'on fait fils de S. Clodulphe ou Cloû Evêque de Metz, & qu'on dit avoir été mis à mort par Ebroïn.

X. Quant à *Vandregiſile*, ou *Vandrille* qu'on fait fils de *Volchiſe*, fils de S. Arnould, il eſt auſſi connu dans le titre d'Alaon, & nommé Comte des Marches de Gaſcogne, avec Marie ſonépouſe (*a*) ; il deſcendoit de *Boggis*, & fonda avec ſon épouſe le Monaſtere d'Alaon en 835. & y fut enterré. Il prétendoit hériter d'Eudes, Duc d'Aquitaine & de Gaſcogne.

Il eſt fort différent d'un autre *Vandrille* nommé autrement *Vando*, auſſi deſcendu de Volchiſe, & Fondateur du Monaſtere de Fontenelle, autrement S. Vandrille en Normandie. Ce dernier Monaſtere fut fondé en 629. & celui d'Alaon en 835. L'Auteur de la Chronique de Fontenelle, a donné la Vie de l'ancien Vandrille Fondateur de Fontenelle ; mais il n'a pas connu l'autre Vandrille Fondateur d'Alaon, qui vêcut plus de cent ans après le premier. Le Fondateur de Fontenelle a paſſé ſes premieres années à Monfaucon au territoire de Verdun, dans le Royaume d'Auſtraſie, & n'étoit point d'Aquitaine.

XI. Il n'eſt point fait mention de *Volchiſe* troiſiéme fils de S. Arnould Evêque de Metz dans ſa Vie, apparemment parce que Volchiſe retourna en Aquitaine, & ne parut point, ni lui ni ſes deſcendans à Metz, ni en Auſtraſie.

Le même Duc Volchiſe pere de Vandrille, eſt dénommé dans le Diplôme de Charles le Chauve, en faveur de l'Abbaye d'Alaon, avec ſa fille Valdrade épouſe de *Leude* ou *Eudes* Duc d'Aquitaine. Le Roi Charles le Chauve reconnoît Volchiſe comme étant de ſa Parenté : mais il ne nomme pas le pere de Volchiſe. Un peu plus loin il marque que le Duc *Ludon* ou Eudes étoit frere d'*Imitarius* & fils du Duc Boggis. Et enſuite il dit que Vandrille étoit des derniers deſcendans, *de poſteriore linea*, ou des arriere-deſcendans des Ducs Boggiſe & *Ludon* ou Eudes. Les Généalogiſtes François reconnoiſſent auſſi Walachiſe fils de S. Arnould.

XII. *Imaginarius* eſt peut-être le même que *Grimbardus*, pere de S. Goëric & de Ste Ségoléne.

S. Goëric étoit proche parent de S. Arnould. Il quitta l'Aquitaine pour venir à Metz, où il fut Evêque après S. Arnould.

On peut voir ſur la Généalogie de S. Arnould & de S. Goëric, les Auteurs de leurs Vies.

Dominici, *Ambertus redivivus*, & les Bollandiſtes au 18. de Juillet, p. 423. & ſ. & les Auteurs de l'Hiſt. du Languedoc, tome 1. page 373. 374. 375. & principalement les Preuves, p. 85. & ſ. & les Notes, p. 689. & le Pere Jordan Jéſuite, *Critique de l'origine de l'auguſte Maiſon de France à Paris* 1683. Chantereau Le févre, *Diſcours Hiſtoriques ſur le Mariage d'Anſbert & de Blitilde, prétenduë fille du Roi Clothaire*. A Paris 1647. *In Quarto*. Nous en avons parlé dans la premiere Edition de l'Hiſtoire de Lorraine (*b*), & nous avons tâché de réfurer le ſentiment que nous établiſſons icy, mieux informés par les découvertes de nouvelles Piéces.

CATALOGUE DES EVÊQUES DE METZ,

Tiré de deux Manuſcrits de ſaint Arnould.

NOmina etiam Epiſcoporum Metenſium, & ordinem, & quot annis quilibet Sedem Epiſcopalem tenuerit, huic paginæ annectere dignum duximus, quia major pars eorum de Genealogia & Parentela ſancti Arnulphi deſcendit, per cujus cognationem & Parentelam Eccleſia ſancti Stephani fundata fuit in bonis & fundis & hæreditatibus.

Ex geſtis quidem Pontificum Metenſium habemus, quòd

1. *Sanctus Clemens*, qui fuit Conſul & Patricius Romanorum, miſſus à beato Petro, primus obtinuit Sedem Epiſcopalem Metenſem, ſeditque xxv. annis & quatuor menſibus. Obiit nono kalendas Decembris.
2. *Celeſtis* Epiſcopus ſedit annis xv. Obiit pridiè Idûs Octobris.
3. *Felix* Epiſcopus ſedit annis xiij. menſ. vj. Obiit nono kalendas Martii.
4. *Patiens* Epiſcopus ſedit an. xiv. Obiit v. idûs Jan.
5. *Victor* ſedit annis novem & menſibus duo. Obiit x. kalendas Octob.
6. *Item* Victor Epiſcopus ſedit annis iij. menſibus duo. Obiit ix. kalendas Octob. *
7. *Simeon* ſedit an. xxx. Obiit ix. kalend. Martii
8. *Sambatius* an. xviij. Obiit xviij. kal. Octob.
9. *Rufus* an. xxviij. Obiit vij. Id. Novembr.
10. *Adelphus* an. xvij. Obiit iv. kal. Septembr.
11. *Firminus* an. xlv. Obiit xv. kal. Septembr.
12. *Legontius* an. xxxiv. & menſ. vj. Obiit xij. kal. Mart.
13. *Auctor* an. xxix. * Obiit iv. Id. Aug.
14. *Epletius* Epiſcopus an. xvj. Obiit iij. kal. Aug.

Le ſecond *Victor* ne ſe trouve pas dans quelques Manuſcrits.

* *Alias* xlix.

(*a*) Hiſt. de Languedoc, tome 1. Preuves, pages 86. 87. 89. & note 63. page 689.

(*b*) Hiſtoire de Lorraine, tome 1. pages 378. 379. & ſuivantes.

Obiit 4. cal. Novembris.
Obiit 2. cal. Auguſti.
Obiit idib. Aprilis.
Obiit 6. cal. Auguſti.
Obiit 7. cal. Maii.
Obiit 4. id. Maii.
Obiit 10. cal Septembr.
Obiit 14. cal. Maii.
Obiit 15. cal. Octobr.
Obiit 10. cal. Sept.

Triviſti aſſiduè poſt limina ſancta Terenti.
Octavus decimus Lamgunſolonis (*a*) habetur.
Indè capis, Romane, decus venerabilis Aulæ.
Poſt Fronimus ſanctum ſapienter rexit ovile.
Grammatus inſtruxit largè de Grammate plebem.
Emicat Eccleſiæ Danaus (*b*) Agathimber in æde.
Poſt hos Sperus erat, quem ſpes fulcibat ab altis.
Villicus internas ſervat moderamine villas.
Vicenus quintuſque Petrus dat famina plebi.
Et genus & fulgens Agiulphum vita decorat.
Hinc fuit Arnoaldus (*c*) manans à ſtirpe Sycambra.
Chriſaculum (*d*) ſervanda capis poſt, Papule, ſepta.
Splenduit Arnulphus debinc amplâ luce beatus.
Inde Goëricus præeſt, vocitatus & Abbo.
Poſt Godo terdenus ſervat pia culmina primus.
Subſequitur ſancto Chlodulphus germine cretus.
Alter adeſt rursùs Præſul venerabilis Abbo.
Aptis Aptatus Clerum moderatur habenis.
Oſtendit Fœlix populis fœlicia regna.
Eximius claret factis Sigibaldus opimis.
Nobilis in cunctis Papa (*e*) Chrodegangus habetur.
Jam nunc tricenus Paſtorque octavus herili
Auxilio fultus traxit ad pia paſcua vitæ.
Angelramnus oves: quo tempore maximus armis
Rex Carolus ſenſu, formâque, animoque decorus,
Italiæ accepit Chriſti de munere Sceptrum.
Quos ſimul excelſi, Stephano poſcente beato,
Protegat atque regat fœlices dextra per ævum.

Obiit 11. cal. Decembris.
Obiit 17. cal Septembr.
Obiit 13 cal. Octob.
Obiit 8. id. Maii.
Obiit 8. id. Maii.

Obiit 18. cal. Maii.
Obiit 12. cal. Febr.
Obiit 1[illegible] cal. Januar.
Obiit 7 cal. Novembr.
Obiit 2 non. Mart.

Obiit 7. cal. Novembr.

Additions.

Gundulphus deceſſit 7. idûs Septembris.
Drogo Archiepiſcopus 6. idûs Decembris.
Adventius pridiè kalendas Septembris.
Wala 3. Idûs Aprilis.
Ruotpertus ordinatus eſt Epiſcopus 10. kalendas Maii.

HISTORIA EPISCOPORUM TULLENSIUM.

L'Auteur de cette Hiſtoire des premiers Evêques de Toul, eſt Adſon Abbé de Montier-en-derf au Diocéſe de Châlons-ſur-Marne. Il étoit originaire de Bourgogne, & le fit Religieux dans l'Abbaye de Luxeüil. Le progrès qu'il y fit dans les ſciences, & la réputation qu'il y acquit, engagerent S. Gauzelin Evêque de Toul, qui déſiroit faire revivre l'étude des Lettres dans ſon Diocéſe, de le tirer de ſon Monaſtere, pour avoir ſoin des Ecoles de ſa ville Epiſcopale, qui ſe tenoient alors dans l'Abbaye de S. Epvre, près la Ville de Toul. De-là Gauzelin l'envoya dans l'Abbaye de Montier-en-Derf, qui lui appartenoit; & Adſon y fut Coadjuteur de l'Abbe Alberic, auquel il ſuccéda dans le gouvernement de cette Abbaye, vers l'an 971. On tient que c'eſt lui qui bâtit les Cloîtres & les autres lieux Réguliers de ce Monaſtere, & qui commença la belle Egliſe qu'on y voit aujourd'hui. Tous ces Ouvrages ſont d'une grande magnificence pour ce tems-là. On veut auſſi qu'il ait été Abbé de Luxeu & de S. Manſuy les-Toul.

On a de lui pluſieurs Ecrits. il écrivit à Luxeu la Vie de S. Valbert Abbé de cette Abbaye; & dans la Préface de cette Vie, il donne un Abrégé de l'Hiſtoire de Luxeu, juſqu'à ſon tems. Il y étoit Abbé en 990. & il ſe nomme *Hermiricus*. Cet Ouvrage eſt encore manuſcrit dans la Bibliotéque de Luxeu. Il écrivit de plus les Vies de S. Baſle (*f*), & de S. Frodebert Abbé & Fondateur de Montier-la-Celle. Abbon Abbé de Fleury-ſur-Loire, le pria de mettre en Vers le ſecond Livre des Dialogues de S. Grégoire, qui contient la Vie de S. Benoît.

On a de lui une Lettre ſur l'Ante-Chriſt, adreſſée à la Reine Gerberge (*g*). Il fut appellé par Brunon Evêque de Langres, pour mettre la Reforme dans l'Abbaye de S. Benigne de Dijon. Enfin on croit qu'il eſt Auteur de l'Hiſtoire des Evêques de Toul que nous donnons ici, & que nous avons tirée d'un ancien Manuſcrit de l'Abbaye de S. Manſuy, qui eſt, ſelon toutes les apparences, copié ſur l'original même d'Adſon. Il y en a encore un très bon Manuſcrit chez les Dames de Remiremont, dont j'ai tiré ce qui manquoit aux Vers qu'Adſon a compoſés en l'honneur de S. Manſuy, & qui m'a été communiqué par M. Andreu Ecolâtre de Remiremont. Je parlerai encore d'Adſon dans le Catalogue des hommes illuſtres de ce pays.

(*a*) *Lamgoſolinus habetur*, liſez *Jam Conſolinus* ou *Conſolinus habetur*: *Conſolin* eſt le 18. Evêque de Metz.

(*b*) *Danaus Agathimber*: Il dit qu'il étoit Grec, parce que ſon nom étoit dérivé du Grec.

(*c*) *Arnoaldus manans à ſtirpe Sycambra*: S. Arnold deſcendoit d'Ansbert & de Blitilde fille du Roi Clothaire II. *Sycambre* ou Franc d'origine.

(*d*) *Chriſaculum*, apparemment le Monaſtere de Croſtal, nommé ici *Chriſaculum*, & ailleurs *Claſtracum*. On en attribuë la Fondation à S. Sigebaud Evêque de Metz. Voyez Meuriſſe Hiſtoire de Metz, liv. 2. page 151.

L'Auteur veut dire ici que l'Evêque S. Papole eſt le Gardien, le Protecteur de ce Monaſtere.

(*e*) *Papa Chrodegangus*: Le nom de Pape ſe donnoit autrefois aux Evêques.

(*f*) Alberic. ad an. 992.

(*g*) *Vide tom. 6. S. Aug. p. 243. nov. edit. & indit. ad eum* Antichriſtus.

Insula Christicolas gestabat Hibernia gentes,
Unde genus traxit, & satus indè fuit.
Indolis egregiæ, qui mox comitatus honore
Virtutum, placidis emicuit studiis.
Cumque subit teneros maturis sensibus annos,
Justitiæ speculum sparsit ubique virum.
Ardor inest animis exul natalibus arvis,
Ut citus Ausonias tenderet ire vias.
Petrus apostolicæ pollebat culmine Romæ,
Huncque secutus amans expedit ipse libens.
Suscipit ardentem Petrus pietatis alumnum,
Et facit expertum sancta Secreta virum.
Cujus ab ore piis attrectans dogmata verbis,
Ebiberat stabilem fonte salutis opem.
Sedulus Ausonii per tempora longa magistri,
Obsequio Petri hæsit amore sui.
Quem Petrus ad summam provexit culminis arcem,
Et dat gavisus pontificale decus.
Hinc placet ad tumidos præcones mittere Gallos,
Qui doceant animos, ore fideque feros.
Electi veniunt, Romanis arcibus adsunt,
Prælia gesturi pro pietate viri.
In quibus Antistes, Mansueto nomine polles,
Emicat, atque tuus vocis honore gradus,
Hique adeunt alias Gallorum partibus urbes,
Quos ut consultet, pervius orbis habet.
Tu pater agrestem Leucorum solus in urbem,
Ingrederis, fisus ad pietatis opus.
Pervigil in populo Petro præeunte Beato,
Urbs ut in æternas Leucha notetur oves,
Per te prima fuit nobis via nota salutis;
Per te sit & noster finis ubique pater.
Si tamen & meriti, res est augenda juvandi,
Par sit Aper socius nostra juvando tuus.
Vos etenim binæ Cœli super axe columnæ,
Ducitis, hinc faciles nos relevare greges.
Jam nostris igitur prosit fiducia votis,
Quam nostra in vobis pectora fixa tenent.
O Mansuete, tuos primus defende fideles!
Et fac cum sanctis gaudia longa dari.
Adsis & precibus, Pastor mitissime, nostris,
Ut teneant populi regna beata tui.

Le Poëte invoque S. Mansuy & S. Epvre.

Vers Acrostiches en l'honneur de saint Mansuy.

Magni consilii per te quos imbuit olim,
Angelus in fidei sublimans arce decemi,
Nominis atque sui ditans Charismate summi,
Sis tua sed pietas, qui noster Apostolus extas,
Granice nobis habitatio detur ut urbis,
Electis cunctis quo nos per sæcula junctis:
Secum laudare, benedicere, magnificare;
Aut spectare Deum, lati mercamur in æthra.

VITÆ ET ACTUUM B. MANSUETI, Primi Leuchorum Urbis Pontificis, Libellus primus incipit.

CAP. I.

Quòd beatus Petrus Hyerosolymam miris virtutibus illustrans, primum Antiochiæ, dein Roma sedens verbum vitæ orbi Romano infudit.

S. Pierre vient à Rome.

POst glorioſum cœleſtis victoriæ triumphum, cum quo ſæculorum conditor hoſte devicto Cœlorum penetravit Regnum, apoſtolicæ dignitati ipſius Salvatoris præſentiâ Petrus Apoſtolus electus & auctor præſignatus, claves Cœli ſuſcipere, atque univerſalis Eccleſiæ gubernacula meruit obtinere. Cùmque primùm, ut in Eccleſiaſticis hiſtoriis legimus, Jeroſolimorum, poſt Antiochiæ partibus divinæ illuſtrationis radios infudiſſet, & diabolicæ ſuperſtitionis tenebras manifeſtâ veritate depuliſſet, Romani Imperii dignitatem Chriſtianitatis titulo ac ſanctæ Crucis vexillo dilatare & ſublimare decernens, mundi dominam & caput orbis Romam aggreditur, ac Deo diſponente cœleſtis magiſterio diſciplinæ ſanctæ Eccleſiæ Catholicæ principalis Paſtor & Magiſter efficitur; ut, videlicèt, ubi diverſarum nationum confluxerat multitudo, inde quoque liberiùs atque valentiùs creſceret in Deum Chriſtianitatis ſana Religio; cùmque ſanctæ prædicationis, velut clariſſimos ſolis radios per diverſas terrarum partes ſollicitus evibrâſſet, credentium populorum multitudines aggregans, in ſpem ſalutis æternæ corroborabat. Cujus Sancti fama nominis non ſolùm ad finitimas, ſed etiam ad exteras perlata fuerat nationes.

CAP. II.

De beati Manſueti exordio, & quòd Romam profectus; præſentiam expetierit beati Petri Apoſtoli.

EA tempeſtate, ut ſcripturæ documento percepimus, quidam ſanctæ indolis fuerat adoleſcens nomine Manſuetus tranſmarinis partibus, nobilium quidem Scothorum clarâ progenie genitus; ſed mentis egregiæ nobilitate multò pretioſiùs inſignitus. Quo, videlicèt, teneræ adhuc ætatis progreſſu conſiſtente, cum præſagio nominis provehebatur culmine ſanctitatis, moribus vocabulo conſonantibus ſe ſemper ſublimior ſtudebat fieri augmento pietatis. Qui cùm cæteris bonorum operum ſtudiis veræ exſtiterat amator innocentiæ, ita quoque ut ſuî commoda præteriens, exterorum cauſas libentiùs ageret, aliorumque infortuniis ut propriis influebat, Manſuetorum cordibus copulari, rigidioribus verò inſtantiùs abrumpi, in ſanctificationis puritatem aſſumi, in declivioris ludibrii præludium abſolvi, imbecillibus atque inopiâ profligatis totâ mentis intentione conferri, ac miſerorum gemitus ut ſuos adhiberi. Tanta quoque in eo fuerat virtutis & pietatis infuſio, ut non ſolùm ſibi, ſed etiam parentibus fieret in ſalutem. Naturalis quoque ingenii efficaciâ cœleſti inſpiratione præcedente, litteralis magiſterii diſciplinam ſic dilexit, ſic eſt proſequutus, ut neminem conſortis collegii perſpicaciorem, neminem in his ſtudiis habuerit præcedentem. Cùmque felicibus auſpiciis divini fervoris inſtantia animos inſpiraret adoleſcentis, à Romanis arcibus Chriſtianæ Fidei beati Petri Apoſtoli ſolertiâ, titulo radiante Romam profectus, ejus quem totis viſceribus ambiebat præſentiam expetit, atque Apoſtolicæ inſtitutionis magiſterio ſe abjectis omnibus ſubdens, in eum injecit oculos, cujus ardebat deſiderio ſanctitatis. Inſigni itaque divinorum operum præconio præeunte, Catholicæ informationis prælegit Principem, de cujus fonte ſumeret quod veriſſimis teſtimoniis, ut patuit, poſtmodùm approbaret.

S. Manſuy vient à Rome.

CAP. III.

Quòd beatus Petrus eum ſibi aſcitum cum aliis perfectiſſimis viris, in Gallias eligit deſtinandum.

VIdens autem beatus Petrus futuri proventûs ac bonarum virtutum in eo ſigna radiare, & claritatem ſupernæ illuſtrationis manifeſtis indiciis emicare, tantò artiùs beatum virum ad cœleſte magiſterium edocendum ſibi virtute confeſſionis aſciverat, quantò in ſalutem credentium, præſentium, ſcilicèt, ac futurorum multiplicibus veritatis cooperatoribus indigebat. Qui, videlicèt, beatiſſimus Paſtor univerſalis Eccleſiæ totum mundum quem à Domino Jeſu Chriſto ſibi creditum acceperat, dæmonum erroribus involvi, ac ſubditum eſſe illacrimans, per-

S. Manſuy eſt envoyé à Toul par S. Pierre, avec les S. Materne, Clément, Felix, Sinice, Celeſte & Memie.

Digitized by Google

tiâ longanimis, caſtitate præcipuus, in beneficiis largus, egenorum miſeriis pronus, conſiliis cautus, miſericordiâ plenus, hoſpitalitatis gratiam conſectatus, in orationibus aſſiduus, in lectione devotus, in lacrymis profuſus, in cordis compunctione attritus, in cæteris bonis actibus probatus atque perfectus. Cujus virtutem cùm in rebus maximis, tum etiam in minimis & in vilibus cauſarum eventibus plures ſunt experti. Nam cùm in agendis ferarum executionibus, quælibet animalia canum violentiâ illud hominum genus inſequeretur, qui talibus exercitiis impliciti tenebantur, uſque ad eum quo vir Dei manebat locum pervenientes, ſtupefactos cerneres riguiſſe, nec ultra exemptæ necem intemptare capturæ. Quare ſæpe regia indignata poteſtas, ſanctum Domini Pontificem decreverat trucidandum; quem tamen divina virtus inter arma barbarica & mores ferociſſimos ad erudiendam plebem fidelium, & expiandam urbem fœcibus idolorum conſervabat illæſum, nolens vitam ejus brevi conſummare articulo martyrii, ſed prolixis temporum ſudoribus immorantem, fructum afferre copioſiorem, & navem Eccleſiæ quam recturus erat, multimoda commercia referentem, ad Regnum tranſire Cœlorum.

CAP. VII.

De lapſu pueri in Moſellam fluvium, & quod Sanctus Manſuetus per viſum conqueſtus ſit utrumque parentem.

Le Fils du Roi ſe noye dans la Moſelle.

INterea cauſa extitit, quâ Rex & populoſa gentilium multitudo ludis ſuis ſolemnem frequentiam agerent, & conſuetis otii ſui exercitiis vacarent. Cùmque talibus intenti tenerentur, accidit prædicti Regis unicum parvulum filium ex muro cui tum fortè ſuperſtare videbatur, ea, videlicèt, parte quâ reducto paululùm ſinu quem fors ædificantibus dederat, muri ambitus quemdam deflexerat angulum, è ſublimi loco prolapſum caſu in fluvium Moſellæ cecidiſſe. Qui, ſcilicèt, fluvius alvei ſui curſu loca viciniora poſſidens, tunc temporis propè mœnia civitatis influebat. Tantaque erat illic aquarum profunditas, ut abſorptum hac voragine puerum arte & ſpe deſciſceret quærentium ſolers induſtria virorum. Civitas tota ruit in funera, clamor attollitur ruſticorum, pater & mater penè exanimes referuntur, tragediæ perſonant mulierum, falſorum fruſtra provocantur ſub ſpecie deorum; dies vertitur in luctum, ludi in miſeriam, ſolemnitas in mœrorem, ita ſorte duplici mœrore & labore conſumptis omnibus, nocte irruente dies clauditur. Cùmque feſſa membra poſt tantum laborem lecto reclinarent, gravi uterque parens ſomno deprimitur; cùm ecce repentè dormienti Regis conjugi ut ambo decumbebant, Beatus Manſuetus per viſum apparuit, dicens: Meritò, Regina, turbaris, meritò confunderis, meritò triſte filii tui funus exſolvis: nam ſi Conditorem tuum cognoſceres, & verbis olim meis tu & Rex tuus fidem adhiberet, ab hoc forſitan infortunio libera fuiſſes, vel multò ſalubriùs hæc contingerent, dum animam ſimul cum corpore pereuntis, beata quies exciperet vitæ renaſcentis. Sed quid jam nunc facies, ſi vel corpus extincti recipere merearis? At verò illa ſe devovens acturam quod imperaret, cùm prolixiora ſancti Viri ambiret colloquia, ejus viſio inter affamina rumpitur. At illa protinùs ſomno excitata, marito quod viderat exordine intimavit. Tunc ille: O ſi poſſim, inquit, ejus quem Sanctum Dei edoces, promereri præſentiam, polliceor enim me ejus dictis aſſenſum præbiturum; tantum per eum obtineam ut cadaver exanime & lantanda membra, gurguſtio non carere ſepulchro.

CAP. VIII.

Quòd B. Manſuetus triduò quæſitus, tandem invenitur; locoque ſibi oſtenſo, factâque oratione, puer ſuper undas reducitur, & vivus patri reſtituitur.

S. Manſuy réſuſcite le Fils du Roi de Toul.

INter hæc, nocte decedente, dies adducitur craſtinus. Quæritur Vir ſanctus à Regiis officialibus: ſed eo die minimè reperiri potuit. Labor fruſtra quærentium uſque in diem tertium protelatus, jamque ſpes inveniendi penè ſubtrahitur. Illuceſcente autem die tertio tandem pro libitu Vir Domini inventus, Regiis obtutibus præſentatur. Cui ille priſtinæ feritatis rigore depoſito: O Sancte, inquit, Dei, quem ſaluti noſtræ ab exteris partibus gaudemus adveniſſe, miſerere orbati parentis, miſerere extincti nati, adhuc ſub aquis lætiferè decumbentis. Jam pronus aſto & credulus, Aras deſtruo, Templa & Simulacra ſubverto, dæmonum figmenta cuncta contemno, immolaticios cruores devito, Fidem quam prædicas ſuſcipio, Deum Cœli, quem orbis Romanus jam Petro docente profeniſit, adorandum ſpondeo; & me, & populum meum divinis Legibus ſubjugabo, dum per te merear tantùm vel extinctum ſuſcipere, quem conſtat tam crudeliter perdidiſſe. Vir itaque ſanctus, qui jam profectò noverat quod facturus eſſet, his vocibus motus, his lacrymis compunctus, ſimul ſentiens tantâ fruge populorum divinam ſibi adeſſe virtutem, ad muri locum ſe perduci præcepit, de cujus culmine Princeps devolutus puer in gurgitem decidiſſet.

In quo, videlicèt, loco orationem fundens, ac præcipuè fidens in Domino, devotis precibus incubuit, invocatoque Chriſti Nomine, cunctis qui littora cinxerant aſpicientibus, corpus jacentis pueri apparuit, & à profundis eductum ferri ſuper æquora cœpit. Quod celeriter ab undis ereptum, ante pedes beati Viri protinùs eſt illatum. Ecce habes, inquit ad patrem, corpus exanime quod petiſti. Si tamen implere decreveris quod ſpopondiſti, aderit quoque divina clementia, quæ tibi adhuc valeat multò præſtare majora. Nam ego ad hoc veni, ad hoc peregrinationem tantùm aſſumpſi, ut per me vobis pateat cœleſtis janua Regni. A Principe Apoſtolorum miſſus ſalutis veſtræ negotia proſequor, veſtrarum gaudens lucra animarum quæro. Tunc pater, & cuncti qui aderant, unanimiter profitentur, abdicatis idolis, veri Dei futuros ſe eſſe cultores, ſi is qui jacebat exanimis, ſpiritu redeunte, monſtraretur poſt mortem ad Superos poſſe reſpirare. Hinc ſanctus Pontifex plenus ſemper viſceribus pietatis, id quod petebatur per ſpiritum intelligit operandum. Iterùm genu flexo, in orationem divinæ Majeſtati ſupplicaturus humi proſternitur, & Chriſtianos qui tum fortè pauci admodùm numero aderant, idem facere votis cœleſtibus præmunivit *; cùm oratione expletâ mortuus repentè vitali flatu membris concutitur, atque ad ſancti Viri imperium in pedes erigitur, & cunctis admirantibus patri incolumis redditur.

* Fortè *præmonuit.*

CAP. IX.

Quòd ad reſuſcitationem pueri, omnes præ gaudio flere cœperint, & de locis pœnalibus ubi fuerat deputatus.

TUnc univerſi qui ad hoc ſpectaculum convenerant, manifeſtâ Dei virtute flere præ gaudio, nomen Chriſti in commune fateri, & illum præ omnibus eſſe colendum, qui cunctis mortalibus ſpiraculum vitæ dedit: & poſt lethalia funera mortuorum,

CAP. XII.

Quòd civer Tullenſium ſint ejus Apoſtolatûs in Domino; & de conſtantia & doctrina beati Petri Apoſtoli.

TAntis igitur ac talibus, ut prædiximus, longo temporis exercitio divinus operator inceſſanter inſiſtens, fatigari non poterat, quem ſancti Spiritûs fervor accendebat; qui, ſecundùm Apoſtoli dictum, & ſi aliis non erat Apoſtolus, huic tamen plebi verè Apoſtolus exſtitit, quam ipſe tot ſignis atque virtutibus, tot laboris & inſtantiæ ſuæ ſudoribus Deo adquiſivit, & quamvis moribus noſtris & converſioni multa deeſſe ſenſerimus, quæ ille Vir beatus & docuit & excoluit, ſigna tamen Apoſtolatûs ejus nos omnes in Domino ſumus, quia quod ille ab ipſo primordiali ſanctæ & univerſalis Eccleſiæ ſumpſit exordium, hoc poſtmodùm generi noſtro liberâ auctoritate perfudit, fide potiùs armatus quàm ferro. Præterea Beatus Petrus Apoſtolus, qui in numero Apoſtolorum eligitur primus, Confeſſor Filii Dei factus, humani generis Paſtor electus, Eccleſiæ fundamentum, Clavicularius Regni Cœlorum, Chriſti Domini confeſſione probatus, paſſione poſtmodùm coronatus, Galatiam, Pontum, Cappadociam, Bithyniam, Aſiam atque Italiam Evangelicis plenè repleverat documentis: qui cum ſub priori Claudio Cæſare Antiochenam Fide Catholicâ primùm perfectè fundâſſet Eccleſiam, eamque per ſeptem continuos regeret annos, Simonis Magi verſutias, qui veritatem Apoſtolicæ inſtitutionis ubique locorum fugitans, ſanæ doctrinæ radios ſuis tenebris maculare conabatur; Spiritu ſancto edoctus perveniens, eundem Simonem Magum Romam perſecuturus ingreditur, ibique electione Fidelium Paſtor Eccleſiæ factus, Evangelium prædicans, viginti & quinque annis ejus urbis tenuit Principatum. Contra cujus clariſſimam prædicationem, ut Hiſtoriæ referunt, idem Simon Antichriſti membrum utique factus, rabido ore conſurgens, Neronis & Agrippæ Præfecti fiſus audaciâ, Apoſtolicam aſſertionem ſui pravitate mendacii impugnare non deſtitit, unde magicis artibus Cœlum conſcendere molitus, virtute & oratione B. Petri Apoſtoli, dum fertur per aëra, ad terras amens corruit in partes elidendus; quibus actis, Nerone jubente, proſcriptus ſexto & triceſimo anno poſt Paſſionem Domini in urbe Roma, ut ipſe voluit deorſum crucifixus, poſt Apoſtolicum meritum ſupernorum Cœlorum Regna ingreditur glorioſo Martyrii ſanguine laureatus.

CAP. XIII.

De obitu beati Viri.

Mort de S. Manſuy.

CUjus in toto terrarum orbe meritò recolendam beatus Manſuetus tanquam fidiſſimus Diſcipulus Magiſtri audiens Paſſionem, loco quo prædiximus beatum Virum non longè ab urbe pro tempore fuiſſe hoſpitatum, quem etiam ſacri Oratorii jam pridem titulo illuſtraverat, nobiliorem Eccleſiam (c) condidit, quam, videlicèt, in honore & memoria beati Petri Apoſtoli ſui utiquè Præceptoris ſtatuens, ſacri pignoris ejus quam ſecum attuliſſe fertur benedictione conſecravit; ubi, ſcilicèt, diebus ac noctibus peracto prædicandi officio conveniens, ac ſoli Deo vacare deſiderans, plures poſteà agens annos, multitudines Fidelium in Chriſti Fide colligens, ad conſortium præmiſit Angelorum. Cùmque jam Dei Athleta electus plenus eſſet dierum, & provectæ ætatis, multis & diurnis bonorum operum ſudoribus & laborum exercitiis, ut prædiximus, fatigatus, virtutibus quoque & miraculorum ſignis admodùm declaratus, tanquàm fidelis ſervus & prudens, qui dominicæ familiæ menſuram tritici in tempore ſuo erogaverat, ad accipiendam æternæ recompenſationis mercedem Domino jubente vocatus, carnis onere depoſito iij. Nonarum Septembrium ſpiritum Cœlo reddidit, & ſtolam beatæ immortalitatis cum Domino ſuo perenniter regnaturus accepit, ubi modò gaudet Angelorum cœtibus admixtus, atque ovium ſuarum adhuc in terris degentium, multò magis præſtantiùs & potentiùs interceſſor effectus, ad cujus exequiarum ſolemne commercium jam dici non poteſt, quanta multitudo Fidelium convenerat, quos, videlicèt, ipſe laboris ſui inſtantiâ in filios adoptionis per Spiritûs ſancti gratiam transfuderat. Cernetes maximas populorum catervas non jam peregrini & ignoti, ſed proprii Patris & Paſtoris ſui triſte funus ſupâſſe, & lamentabiles exequias undiquè quodam quaſi præcinctu flentium atque dolentium confuſo ordine micuiſſe. Ita præeuntium atque ſequentium agmine uſque ad locum ſepulchri Corpus defertur exanime, & in eo loco quo eum prædiximus beati Petri Apoſtolorum Principis honore & merito Eccleſiam dedicâſſe, digniſſimè traditur ſepulturæ. Ubi enim tot certaminum & laborum conſummaverat curſum, ibi, Domino diſponente, debitam Corpori voluit habere ſepulturam. Quem, videlicèt, locum, meritis ejus obtinentibus, ex tunc & modò divina poteſtas ad laudem & gloriam ſui nominis ſignis & virtutibus inluſtrat, ut oſtendatur quantùm in conſpectu æternæ claritatis in Cœlis fulgeat, qui tantarum quotidiè virtutum in conſpectu mortalium admiratione coruſcat. Cujus merita glorioſa nos qui oves & grex ejus ſumus, cum humili devotione debito honore veneremur, ut ipſius intercedentibus meritis ſine fine cum eo gaudere mereamur. Nunc quoque quia vitæ & converſationis ejus in carne degentis ex parte finem agnovimus, quis ejus fuerit ſucceſſor compendioſâ brevitate huic narrationi inſerere dignum judicavimus.

CAP. XIV.

De S. Amone beato Viro in Epiſcopatu ſuccedente.

POſt glorioſum beati Manſueti hujus urbis primi Pontificis ex hoc mundo ad Cœlos tranſitum, ſicut in geſtis præcedentium Leucorum urbis Antiſtitum invenitur, ſanctus ac beatiſſimus Amon, Dei providente clementiâ, in hac Sede communi univerſorum voto atque conſenſu ordinatus Epiſcopus, beati Viri ſucceſſor effectus: qui prædeceſſoris ſui mores & inſtituta ad unguem exequutus, non valet explicari, quantæ bonitatis & ſanctitatis fuerit operibus comprobatus. Hic namque pontificalem dignitatem in cuncta morum honeſtate exuperans, non ſolùm verbis & exemplis ſubjectam plebem circumquaque competenter excoluit, ſed etiam miris ac magnificis virtutibus illuſtravit. Qui ſic quoquè cùm daret in celebrationibus decus, & ornaret tempora, ut ſcriptum eſt, uſque ad conſummationem vitæ, S. Amon II. Eveſque de Toul.

(c) C'eſt l'Egliſe de l'Abbaye de S. Manſuy, dont on voit encore aujourd'hui les ruines près les Capucins. Elle fut d'abord conſacrée ſous l'invocation de S. Pierre; enſuite on y bâtit une Abbaye vers l'an 960. La dévotion qu'on eut au tombeau de S. Manſuy, qu'on y voyoit au bas de la croiſée ſeptentrionale, lui fit donner le nom de Saint. Elle fut renverſée en 1552. à l'approche de l'armée de l'Empereur Charles V. lorſqu'il fit le ſiege de Metz.

Digitized by Google

inclytum Leucorum urbis Epiſcopum, Domnus Goſſinus, nobiliſſimis Francorum natalibus ortus, pietate & religione conſpicuus, Litterarum ſtudiis adprimè eruditus, per Dei providentiam electus, in hac Sede eſt Pontifex ordinatus, qui diligenter Clerum inſtituens, viros prudentes undecumque colligens, urbem rebus auxit, ſapientiâ decoravit, providenti diſpenſatione munivit. Hic itaque præfatum locum diverſis, ut diximus, caſibus lapſantem conſiderans, aſcito ſibi ex loco ſancti Apri Confeſſoris Chriſti egregii, Domno Herchemboldo patri venerabili, quem ipſe quoque illic Abbatem ante conſtituerat, locum hunc in Religionis ordinem committit reparandum. Qui, videlicèt, Vir venerabilis, ut erat Religioſiſſimus, ſub præpoſitorum manu Monachorum aliquos delegavit, & quia illic ſtipendia eo tempore deerant, propriis Monaſterii ſui ſumptibus alendos inſtituerat.

S. Gauzlin répare l'Abbaye de S. Manſuy, & y met pour Abbé Archembauld.

CAP. XVI.

De quadam Cæca, quæ ante januam B. Manſueti illuminata eſt.

Une femme aveugle de Vadon ville éclairée.

PRæfati igitur feliciſſimi Antiſtitis Domni Gauzlini tempore, dum iſdem locus ſub præpoſitorum, ut diximus, cuſtodia ageret, quæ ante è vicino, vel poſt viſu vel auditu contigerint, ſatis ſit vel pauca de multis expedire. Widonem iſtius urbis multi noverunt Comitem. Hic viculum quemdam habuerat ab urbe non longè poſitum, quem quia ipſe conſtruxerat, uſque in præſens tempus nomen Widonis habet. In hoc quædam ancilla ejus fuerat, quæ jam per annos cæca ſeptem permanebat, hæc & conjugem & filios potiùs ad calumniam, quàm ad adjutorium poſſidebat. Quid ageret omninò neſciebat, omnium & maximè ſuorum infelix patens contemptui, præſenti ſubjecta inopiæ. Interea inſtabat dies quâ expectabantur in craſtinum annuæ B. Manſueti ſolemnitatis gaudia. Tum illa inimicam cæcitatem perferens, turmis ſe miſcuit confluentium, alieno duci innititur, beati Pontificis domum gemebunda ingreditur, fletibus profuſa faciem, divinæ Majeſtatis amicum invocat, mitis Paſtoris affuturam ſibi clementiam exorat. Cùmque in Oratorio pernoctare cupiens, ab Eccleſiæ Præpoſito cum cæteris excluditur, ante januam vallatam populis excubat, habens in eo fiduciam in quem totam mentem direxerat. Cùm ecce nocte mediâ elatâ voce Deo gratias agit, interventu Sancti lucernas ardentes ſibi patere aſſerit. Heia, inquiens, Sancte Dei, cæcam illuminâſti, infirmam ſolidâſti, triſtem refoviſti. Amodò me tuis obſequiis habeto famulantem, ſuper quam tuam potentiam oſtendiſti. Ita quæ alieno duce venerat, collatæ lucis auctorem libera rediens, omnibus prædicabat.

Vidon Comte de Toul.

CAP. XVII.

De muliere ſanata, quæ à dæmonibus vexata, ſenſum perdiderat.

Une fille délivrée du demon.

STephanus quidam miles inter ſuos non infimus, non longè ab urbe rure proprio commanebat; hic ex conjuge filiam acceperat, quam tenero amore diligebat; &, ut ſolet hoſtis cariora perſequi, electa confundere, incauta perrumpere, peccatis exigentibus vas puellæ diabolus ingreditur, confundit mentem, tollit vigorem, penitus evacuat ſenſum. Illa conſepta nexibus, ſtipata cuſtodibus, Sanctorum à parentibus illata patrociniis, tandem in Oratorium S. Manſueti perducitur: intrà Baſilicam verò permiſſa pernoctare uno ſuperſtite, preſſis ſopore cæteris, eâ parte quâ illa ſolo decubuerat, evagantes ſupra tectum Eccleſiæ dæmones, mirum dictu, voces ululantium ac varios imitantes ſonitus beſtiarum mixtis aëra complent clamoribus, conqueſti publicè nihil ſibi & Sancto convenire, nec donum ſalutis quam ipſi meritò abſtuliſſent, ullo modo poſſe reportare. Ille tremefactus, cæteros excitat, ut & ipſi voces perciperent quas ille audiebat. At verò illi cùm per aliquot horas palàm inſultarent, egreſſi terroribus dæmones fugiunt, puellam deſerunt, virtute Sancti protinùs evaneſcunt; puella ſurgit libera, & reparato ſenſu ſecum ipſa miratur quibus tradita fuerat inimicis.

CAP. XVIII.

De Leproſo curato.

Un Lépreux guéri.

ALio quoque tempore elefantiæ (g) quidam morbo percuſſus, cujus cutis inſtar nivis, ſpeciem prætenderat pœnitentem, toto trepidus corpore B. Manſueti ſuffragium cenſuit expetendum. Quò cùm perveniſſet, Præpoſitus Eccleſiæ viſus eſt proſoribus aſtitiſſe; cujus ille cupiens pedibus procumbere, viſus eſt quid vellet, aut quid quæreret indicare. At ille: Heu me, inquit, miſerum, vivis quodammodò artubus omni ex parte prærmortuum, cui vita in pœnis ducitur, caro lætiferis angoribus coarctatur. Ad hoc enim veni, ut Sancti hujus, etſi non merear, vel parum remedii beneficio deitatis attingam. Ad quem ſenior ſpecie intemptantis: Quid habes, inquit, offerre in donariis? Cui ille, oſtensâ protinùs ſummitate quâ tegebatur veſtis: En, inquam, ſalis exiguum ſublevandæ inopiæ miſerantis gratiâ condonatum. Vade, inquit, ſumens illud ſacris inferendum. His dictis, ratus ille accuratè iſta ſibi juberi, quæ ſub ludentis habitu prolata audierat, feſtinus Templum ingreditur, donum ſalis ante Aram perfundit, ipſe in preces proſternitur; qui ſolo decubans, ſubitò quaſi pedem tranſeuntis ſenſit dorſo veſtigium impreſſiſſe. Hinc concitus aſſurgens, cùm neminem circumquaque conſpiceret, ad ſeniorem revertitur, & jam ſanus factus colore in priſtinum converſo, depoſuiſſe cutem gaviſus eſt malè albicantem.

CAP. XIX.

De Clerico à febribus erepto.

Un Clerc guéri de la fievre.

EST quoque certiſſimum hunc beatum Virum febribus itantibus etiam quæſitæ ſanitatis ſæpiſſimè remediû contuliſſe; & ut nota replicem, vidimus ex Clero non mediocris ſecundùm ſæculû perſonam dignitatis quê quoque cùm tanta vis febriû roto tremebundo corpore ardentiùs inflammaret, ut dies noctesque quamplures ſine cibo duceret, vitæ jam penè deſperatus, ad ſacram defertur Ædem manibus famulantium; compoſitis ſtramentis ſecùs Beati Aram ſedulus excubator exponitur. Ita eo loco biduû commoratus, pulſo ardore torrido, ſic præſenſit opem medicinæ ſalvantis, ut liberâ facultate domum rediret incolumis, à qua priùs elatus fuerat paſſus igniferæ tormenta paſſionis. Nec in hoc ſolo virtus oſtenſa eſt hujuſmodi morbos excludendi, ſed certâ

(g) *Elefantia morbo*, la Lépre. Celui ci avoit la peau blanche comme la neige; & l'Auteur dit qu'il avoit le viſage pâle comme un penitent. Il y a des Lépres de plus d'une ſorte. L'*Elephantia* rend la peau rude & raboteuſe, & les jambes groſſes & tuberculeuſes: on l'appelle Lépre des Arabes.

to ſtatuente, agente quoque Germano ejus Domno Brunone Pontifice, Gerardus Coloniæ civitatis oriundus, in Clero genere & Religione præclarus, deſtitutæ
An 963. Leucorum urbi futurus deſignatur Epiſcopus. Qui ſiquidem cùm eſſet Eccleſiaſticis Inſtitutis adprimè eruditus, regnante in perpetuum Domino Salvatore, dum nongenteſimus ſexageſimus tertius ejuſdem ſanctæ Incarnationis ageretur temporum curſus, omniù unanimitate acclamante Fidelium, in hac eadem Sede introniſatus pariter & aſſumptus. Hic itaque in primis dum ſibi commiſſam urbem expeteret, in præfatum beati Manſueti Oratorium, quod fortè obvium habuerat, primo ingreſſu divinitùs, ut creditur, menti incidit, quòd illic requiem in ſæculum ſæculi, & habitationem electam ſecundùm Prophetæ vaticinium eodem currente verſiculo ſibi præſignavit, & hæc, ut patet liquidò, circa eumdem locum potioris devotionis cauſa fuit pariter & ſalutis augmentum. Nam rerum competentium diſpenſatione compoſitâ, non longo temporis interjectu laudabilis memoriæ Abbatis Huncberti conſilio, qui tunc temporis B. Apri gloriosè regebat Monaſterium; cujus nomen, ut ſperamus & cupimus, Libro beatæ vitæ tenetur fixum. Suorum etiam conſenſu Fidelium, quemdam boni teſtimonii virum Adam nomine, moribuſque fulgentem, verbis & actibus inſtitutum, eidem loco Abbatem præfecit & Rectorem. Ex his verò quæ ad ſe videbantur pertinere rebus, locum decenter ampliavit, & numerum Deo famulantium ſecundùm regularis vitæ diſciplinam fideliter inſtruxit. His tandem ita geſtis, quia hæ res in propatulo conſtant, & ſolit . . . . . cœptæ Hiſtoriæ ſeriem proſequentes, ea omnia opera quæ præſentis Domni Gerardi Pontificis tempore, beati virtute Manſueti geſta ſunt, breviter explicemus.

Suſpenſis Cœlo imbribus, inimica frugibus magna & illius temporis inuſitata ſterilitas arvis ſqualentibus incubuerat; deindè tellure fatiſcente, laburibus hominum æſtu nimiùm irruente penè concrematis, exuſtæ terræ, dictu horrendum, cultura deperibat, & ut in ultionem infidelis populi invectione Domini longè ante probatum fuerat, Cœlum deſuper ſpeciem minabatur æream; deorsùm verò terra crudelis prætendebat ferream. Hoc autem in dies iræ cœleſtis effulgurante judicio, juſſu Pontificis plebi æſtuanti agendum triduò jejunium indicitur; & quia facilè non valet contraïri divinæ ultioni, Præſulem expetunt beati Viri Corpus arentium agrorum finibus deferendum, utpotè areſcentibus his æſtibus miſericorditer opponendum. Quid plura? Aſtante Domno Pontifice, & plebe univerſâ, exponitur de loco in quo pridem jacuerat. Dant voces in excelſis, cœleſtibus perſonant Hymnis Deum laudantes, & flebilibus B. Manſueti medio procedentibus, ut oſtenderetur divinitùs cujus in terra ferebatur Corpus, tantus de cœleſtibus fragor repentè bis inhotruit, ut voces rumperet pſallentium, & corda ſtupentia redderet ſingulorum. Ita attonitâ multitudine quæ ad duo millia hominum, vel eo ampliùs undecunque eo die confluxerat, ad locum ſancti Apri quò ire decreverant, perducuntur. Illa verò æſtuoſa Cœli ſerenitas quæ ardente Syrio terras videbatur exurere, in nubes mox cœpit denſeſcere, & datis largis imbribus, impetrati roris gratiam pleniter miniſtrare. Quid verò interim contigerit, non eſt ſilentio præterire.

Sindebaude Comte de Toul.

In hac copioſa multitudine quæ tantum ſpectaculum impleverat, hujus tunc urbis Comes Sindebaudus eorum unus erat. Is cum Immone quodam Domni Præſulis non ignobili milite, ſancti Viri ſe glebæ petiit ſupponi deferendæ. Quem, ſcilicèt, præ doloribus omni humano officio deſtituta manus valdè fatigabat. Hanc jamjam ſalvandam aliter deſperaverat, quàm ſi, ut aſſolet, uſtione depelleret quod graviter dolebat. Depoſito verò beati Manſueti quod ferebat Corpore, expletiſque Miſſarum ſolemnibus, ita manum morbo liberam cunctis videntibus extulit, ac ſi unquàm priùs doloris nihil ſenſerit. Cujus rei adhuc eſt ipſe teſtis certus, ſi a quolibet fuerit requiſitus.

Hinc verò abeuntes cum illo ſuo cœleſti theſauro urbem ingrediuntur, magno reſultantes divinæ modulationis tripudio. Sacris deinde illius noctis vigiliis inſiſtentes, præſenti viri Corpore dedicant baſilicam, quam ipſe Præſul à fundamentis ante conſtruxerat, ſanctæ Dei Genitricis, ſanctique Manſueti honore venerabilem, quæ ex tunc & modò ſancti Manſueti magnificè illuſtratur meritis, ubique ſolvuntur vincula peccati aggravantis.

His autem ita compoſitis, beati Viri Corpus ſedi propriæ referri cupientes, obvium quemdam habent ruſticum magnificis vocibus ejulantem. Hic ulnis impoſitum ſui mœroris miſerum decem annorum filium attulerat, cui nervorum implexio ſpinæ dorſuali veſtigia fixa retinebat; qui cùm ſancti Viri glebam ad Templum lamentis proſequitur, Judæus quidam, qui tum fortè ſe turbis miſcuerat, centum blaſphemias ludibriis rabidioris emovens, preces rogantis invehitur. Heus tu, inquiens, quid mortuum inſequeris? Quid clamoribus æra confundis? Quid ab immoto beneficii petiturus accedis, cùm ego equidem ipſe vivens multò defuncto præſtantius proſim, ſi vota contuleris? His auditis valdè indignatus qui præſens aderat Pontifex, aſtantibus fratribus: Heu me, inquit, quid veneramur, quid colimus? Aut enim nulla Sancti virtus, quâ lætificetur Eccleſia, quâ Judæi confundatur veſania: aut certè pro eo alter colitur, qui dum putatur, hic nullo modo retinetur. Interea populis alia procurantibus expoſiti pavimento pueri nervorum ſubitò rupta connexio, ſanguine cœpit defluente diſſolvi; & dum nititur manu Sancti glebam inrepere, in pedes conſtitit, & iter quod nunquam noverat propriis nitens greſſibus, turbis mirantibus, recognovit. Sic ſanctus Vir, ut voluit, gratiam virtutis exhibuit, & ora flentium in gaudia commutavit. Puer autem in teſtimonium facti uſque in præſens tempus ſtipendiis Eccleſiæ confovetur.

Inter cætera autem hujus beatiſſimi Viri hujc Pontifici virtutum experta beneficia, illud etiam addimus, quod ejus relatione nos certos fuiſſe non dubitamus. Cùm adhuc in eodem Cœnobio Sancti præſens contubernio eſſet, abeunte die Sabbati nox fundebatur, quia, videlicèt, Dominica ſolemnitas in craſtinum ſperabatur. In qua cùm maturiùs fratres ad divinæ ſervitutis præconium ſurgerent; Epiſcopus præteritorum labore defeſſus, lecto decumbebat, gravi ſopore depreſſus. Interim illis conſueto more laudes agentibus, ſoporato Pontifici cùm jam daret albentes pallens Aurora recurſus, aſtitit vir quidam aſpectu venerandus, ſtolâ candidiſſimâ coopertus, habitu præcipuus, ſtaturæ quantitate profuſus, ut nil aliud videretur quàm ſanctus Manſuetus. Qui cùm divinus Viſitator cubiculum quieſcentis intraret, quâdam impellente virtute, oſtia contiguæ ſubitò patuêre feneſtræ, ac radio vibrante domus reſplenduit omnis. Tum ille Vir clarus ad ſtratum Præſulis ſoporati acceſſit, manuque corpori ſuperpoſitâ, levi agitante motu; nam cæteri jacentes circumfuſi tanto ſopore tenebantur innexi, ut vix facto ſtrepitu inruente quiete laxari potuiſſent, eum excitat, dicens: Quid dormis? Quid aliis ſacras vigilias agentibus, tu tanto ſopore deprimeris? Atque, ut ejus

CAP. XXI.

De Puella circulis ferreis astrictâ, quemadmodùm ad Sepulchrum sancti Pontificis fuerit absoluta.

Un Anneau de fer qu'une fille portoit au bras par pénitence, est rompu au Tombeau de S. Mansuy.

A Transmarinis quoque partibus venit Godelindis nomine quædam mulierecula, utroque parente ex Anglorum prosapia, gestans in læva ferri ligamina, non pro obsessione dæmonis, sed ob materni effusionem sanguinis. Quod qualiter contigerit accidisse, volumus summatim evolvendo meminisse. Hæc habebat patrem nobilem, matrem verò natalibus non imparem, caducarum dignitatum ditissimos, filiorum etiam propagine circumdatos. Mors itaque genitorem occupat, qui natorum non immemor, genitricem vocat, & extremâ voce mente supplex obsecrat, ut affectu materno gregem prolis custodiat. Quæ mox ut maritus obdormit, cuncta ejus monita surdâ aure præteriit. Nam à filiis sublato Castello jure paterno tradito, rursùs copulavit se infausto conjugio. Hinc perditum ire optans orphanos, conatur novus sponsus exterminare pueros expulsos à propriis, veluti extraneos, exceptâ illâ quam prædiximus, quia sexus defendebat fœmineus puellulam, ejectum iri ab ædibus genialibus. Tandem unus eorum Clericus non ferens injuriam, armavit in vitricum parricidalem dexteram, cui memorata soror præbuit se sociam, modestè ducens fraternam miseriam. Deniquè præparatur nocturnum prælium, nulli quidem præter germanam cognitum; & dum frater irrumpere accelerat, simul ista Castelli portas reserat. Ecce autem cum complicibus suis obsidet domum privignus, in qua jacebat vitricus, vique disruptis foribus statim replentur aditus, truncidantur quique ab introëuntibus. Interea reliquit somnus vitricum, & ille citus lectulum mortiferum. Procedunt ambo ad ostium cubiculi, horrore tacti præsentis exitii. Cùmque ad venientem inimicum perrexisset Clericus, robur virtutis collegit, mixtâ irâ intrinsecùs, connixusque toto corpore dirigit telum cum infando vulnere. At ille celer motu plagam vitans refugit, sed conjux post tergum stans subter pectus excipit, atque à filio mox suscepto vulnere exhalat vitam inundante sanguine. Hoc crimine sæpè dictus Clericus, ligatus interùs à suo Pontifice, pœnitentiali ferro (*m*) vincitur exteriùs, ac toto truncо corporis artatur strictis circulis. Porrò soror consentanea huic malo pessimo, accepit duos in sinistro brachio, ut pœnitudine lamentabili satisfacerent inaudito sceleri. Tunc simul pergunt Jerosolymam, & in remeando frater deposuit vitam corpoream. Hæc autem de qua fit sententia, squalore longo languida, tulit pedem ad nostra penetralia. Quid verbis immoramur loquacibus? Patri nostro Mansueto se commisit. Protinùs illius suffragia totis orans nisibus, continuat paucos dies in indefessis precibus, sed oppugnat Mansuetus crimen armis invisibilibus. Tandem rigor ferri dissolvitur, morsu scisso ligaminis; brachium ex parte eripitur, quod erat duplicis sub potestate vinculi, cùm adhuc anima cippo prorsùs teneretur piaculi. Alter quippe circulus non est visus decidisse, ut liquidò pateficeret Sanctum jam partim crimen delevisse, partim verò delendum distulisse.

Illa autem prorsùs susceptо peregrinationis baculo, cum Laico fratre, nomine Rodulfo, qui secum venerat charitatis beneficio, sed nequaquàm hujus delicti illaqueatus contagio, profectum ire disponit, ad sancti Odelrici merita, quæsitum ire ipsius devotâ mente juvamina, cujus Corpore resplendet Suava Ausburgia *. Cùm igitur perveniſſet Vosagina nemora, ad beati Deodati limina offert se ei medicina unica, scilicèt, almus Mansuetus in quiete somnifera, datque ut revertatur mandata salubria. Quæ tamen cœptum iter perficit, visionemque vilipendens, ludibundam asserit, ac urbem Argentinam gressum movens arripit. Itaque beatus Antistes horis subsopilibus regredi eam commonens, attentiùs prædocet laboraturam fore periculis frequentibus, si viam prohibitam tempraret ulteriùs. Cujus dictis recitata Godelindis inobediens, superfluo calle molitur ut gestiens. Fit igitur ei, juxta verbum Sancti, anxietas non modica; ingruit latronum fraudulentia, frigorum tremebunda molestia, egestatis austerissima miseria, inediæ calàmitosa penuria, & ut compendio concludam angustiarum summulam, comedendo caseum & quæque reliqua, violavit quadragesimam, sicque pœnituit tetigisse plantis cum audacibus viam, quam vetuerat Mansuetus inclytus. Ecce autem regreditur propemodùm exanimis; atque compulsa doloribus acerrimis perseverat votivis cum excubiis, implorans Sanctum nomine ac suspiriis. Solventibus autem fratribus Domino nocturnas vigilias, hæc semper offerebat uno corde lacrymas, donec ad supremum congemuit, atque voce plorabili ejulando infremuit. Heu! inquiens, sancte Mansuete, miseram cur projicis, peregrinam semi-vinctam abire cur pateris? Numquid dabis videre hominibus, ut ita dicam, imperfectionis tuæ dedecus? En eras à te decedens longâ morte moriar, væ mihi, & ab expectata salute extranea efficiar.

*Pélerinage à S. Udalric, Evêq. d'Ausbourg en Suabe.

Talia dolendo duplicato genu dixerat, seseque plangens ab Altari separat, necnon lectulum insuetò ire desiderat, cùm repentè ferrum stridens resilit, ita ut aures custodis Ecclesiæ sonitu perculerit. Si quidem ipsa statim in pavimento corruit, fugatoque anhelitu, prorsùs muta siluit jacens quasi omninò sine sanguine, cervice flexâ, supinato capite, quam prosecutus janitor Ecclesiæ invenit absque vitali effigie, itèque curioso digito (*n*) Patri Monasterii properat innuere.

At ille occurrit sollicitè, recurvisque digitis temptat ferrum evellere, quod viribus adhibitis vix valuit ejicere: post aliquantum verò integræ horæ spatium, sensit reductum intra pectus spiritum, sensit penitùs extinctum piaculum, sensit à vinculo absolutum brachium, & petitâ Liberatoris licentiâ, cum gaudio remeavit ad propria. Prædicti tamen circuli pendent ad pedes Crucifixi Domini, quorum prior Kalendis Januarii prorsùs, necnon alter xiij. Kalendas Junii cecidit anno ab Incarnatione Domini nono & millesimo, Pontificante Tullense Ecclesiam Domno Bertoldo Episcopo, indictione vij.

An 1009.

CAP. XXII.

S. Amon succede à S. Mansuy.

POst excessum igitur prædicti sanctissimi Pontificis & egregii Doctoris, quis ei in Sede Episcopali succesſerit memoremus. Primus post eum Domnus Amon Cathedræ Pontificalis adeptus est dignitatem, qui cum eodem, videlicèt, suo prædecessore beato Mansueto, requiescit in Ecclesia prædicta sanctissimi Principis Apostolorum Petri; quorum meritis, id est, S. Mansueti atque prælibati beati Amo-

(*m*) On a dans l'Histoire plusieurs exemples de grands pécheurs, qui alloient par le monde chargés de cercles de fer, aux plus fameux pélerinages, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de rompre leurs liens & leur accorder le pardon de leurs crimes. On condamnoit les parricides, comme celui-ci, à réduire en cercles l'epée qui auroit été l'instrument de leurs crimes. *Vid. Hist. Lothar. tom. 2. Lib. VII. Annal. Bened. t. 2 Præfat. p. 7. c. 56. B. C. p. 290. B. 647. & tom. 11. p. 209 210 243. 323. &c.*

(*n*) Il fait signe du doigt par respect pour le silence de la nuit.

Digitized by Google

duſtriam. Iſtum jejunantem, illum in ſacco & cinere quieſcentem mirabatur; unius patientiam, alterius manſuetudinem prædicabat; omnium quoque vicariam erga ſe retinens charitatem, atque univerſis virtutum generibus irrigatus ad ſedem propriam remeabat. Ubiquè ſecum univerſa retractans omnium in ſe bona velut apis prudentiſſima nitebatur exprimere. Ante omnia providâ ſemet circumſpectione ſemper agebat, ſollicitâ cutâ intendens, ne hæreticorum vel quorumlibet pravorum maleſuadâ deciperetur aſtutiâ. Memor ſemper Evangelici Præcepti, cum ſimplicitate columbæ aſtutiam ſerpentis ſatagebat habere, & velut undiquè oculatum animal, ſic bona deſiderabiliter providebat, ut mala ſolerter caveret. Cùmque his & aliis virtutum inſignibus fama Sancti longè latèque crebreſceret, ad Pontificium Leucorum civitatis, concordi Sacerdotum ac civium voluntate, & communi omnium acclamatione, non minùs raptus quàm electus abducitur; & licèt omni conamine reſultaret, ſciens profectò ſicut nullum ad Sacerdotii culmen electum oportere pertinaciter refugere, ita neminem ad hoc ſe debere importunè ingerere. Vicit tamen pium devotæ plebis deſiderium, atque inexplebili cunctorum gaudio Pontificali ſublimatus cathedrâ: erat enim lucerna veri luminis accenſa gratiâ, atque ideò ſuper candelabrum digniſſimè conſtituenda, ut omnibus in domo Dei, quod eſt Eccleſia, conſtitutis, verbo ſimul & exemplo veritatis lumen infunderet.

Jam verò ſumpto Epiſcopatu, qualem ſe quantùque præſtiterit, noſtræ non eſt facultatis evolvere. Idem namque conſtantiſſimè perſeverabat, qui priùs fuerat; eadem in corde ejus humilitas, eadem & in veſtitu vilitas erat; abſtinentiæ propoſitum rigorem infatigabiliter conſervabat, nunquàm aliâ horâ cibum ſumens, quàm antèà conſueverat. Atque ita plenus auctoritate & gratiâ implebat Epiſcopi dignitatem, ut tamen Religionis priſtinæ propoſitum non amitteret; quin potiùs tantùm augebantur lucra virtutis, quantùm erat ſublimior dignitas Sacerdotis. Omnibus nempè, ſecundùm Apoſtolum, omnia factus, ut omnes lucrifaceret. Quis enim unquàm ad eum mœſtus acceſſit, & conſolatus non rediit? Omnium ille paſſiones ſuas credebat, & gaudentium proſperitatem propriam reputabat. Verbi verò divini doctrinam quotidiè, immò omni horâ cunctis adnuntians, nullum tempus à ſalutari prædicatione vacuum eſſe ſinebat. Omnes ſecum ad cœleſtem patriam trahere gaudens, ſemper in ejus ore Chriſtus, ſemper æternæ vitæ monita reſonabant. Fidelis namque ac prudens diſpenſator, in magni patriſfamilias domo conſtitutus erat, ut conſervis ſuis in tempore menſuram tritici erogaret. Gemino itaque modo ſubjectis conſulens, verbo, videlicèt, prædicationis & exemplo boni operis informans, pro ſalute & augmento gregis ſibi commiſſi curâ pervigili ſollicitus erat. Hujuſcemodi virtutum exercitiis ſanctus Dei Sacerdos vitam ſuam decorare, & Pontificalem gratiam adimplere ſtudebat. Propter quod eum digniſſimè in Chriſti Corpore, quod eſt Eccleſia, velut membrum præcipuum univerſitas Fidelium honorat, amplectitur, veneratur. Sed fortè ſunt aliqui qui cum Judæis ſigna requirentes, hæc ſanctitatis teſtimonia minùs ſibi ſufficere deputant, miracula pro maximo ſuſcipientes, nullumque magnum eſſe arbitrantes, niſi eum quem ſignorum oſtentatio declaravit. Illi verò qui non ſolùm cum turbis Dominum parabolicè loquentem audiunt, ſed etiam cum domeſticis ejus Apoſtolis ſecretiore ipſius doctrinâ perfruuntur, ſatis evidenter agnoſcunt omnibus ſignis & prodigiis, ea quæ in famulo Domini deſcripſimus eſſe majora, quia nunquam iſta poſſunt facere, niſi boni, cùm illa plerumque ſoleant oſtendere & mali.

Miracles operés par S. Epvre.

Verùm ne tales fortaſsè parvi pendere aut negligere videamur, addamus aliquid de his quæ per famulum ſuum divina virtus mirabiliter operari dignata eſt. Familiare erat beatiſſimo Viro Apro, ut omnes circumquaquè regiones vel urbes verbum ſanctæ exhortationis adnuntians perluſtraret. Sicubi etiam idolorum ſana vel ethnicæ ſuperſtitionis comperiſſet, continuo fervore ſpiritûs illuc accedebat, & deſtructâ diaboli officinâ, animas à creaturæ ſervitute liberans, Creatori proprio reformabat. Quodam itaquè tempore dum talia ageret, ad Cabillonenſium urbem divinitatis nutu pervenit, ubi tunc fortè pro commiſſo facinore tres reos vinctos, & carceralibus tenebris traditos reperit. Quorum neceſſitate compertâ, ſolitâ ſibi pietate permotus, ad Adrianum (q) qui per id temporis in præfata urbe Judicis officium exhibebat, feſtinus accurrit; nec dedignatus eſt magnus Domini Antiſtes ejus pedibus proſterni, & reis indulgentiam atque abſolutionem ſuppliciter deprecari. Qui crudelitatis ingenitæ ſtimulis & tumore ſuperbiæ inflatus, Viri Dei verba deſpexit, nec ſolùm quod petebat; concedere noluit, verùm etiam majora atque acriora tormenta miſeris ſe illaturum minatus eſt. Sanctus autem Domini ſe ita repulſum aſpiciens, ad notum recurrit auxilium, & quod ab homine non poterat impetrare, ab omnipotentiſſima expetit majeſtate. Mox divinitas affuit; clauſtra omnia carceris repentè diſſiliunt, vincula quibus nexi tenebantur, tanquàm fila odore ignis accepto, ſummâ celeritate rumpuntur. Procedunt nullo prohibente de carcere, curſuque perpeti ad locum ubi Vir Dei orabat perveniunt, tenentes manibus nexus quibus antèà tenebantur. Fit populi magnum ſtupentis ſpectaculum. Gratiæ multiplices Domino referuntur, beati Apri merita in commune ab omnibus prædicantur. Judex quoquè inſaniſſimus, qui primus Virum Dei precantem audire noluerat, dignam pro ſua ſuperbia è veſtigio expertus eſt ultionem. Acerrimo enim dæmone correptus, & in terram eliſus, ac nimiis doloribus vexatus, priuſquàm Sanctus ab oratione conſurgeret, ſpiritum violenter amiſit, nec ſalutem corporis, nec veniam ſceleris conſecutus eſt. Nos profectò in tam diſtricta hominis animadverſione monemur, ne ſervis Dei, præcipuè quos Apoſtolicæ auctoritatis privilegium exornat, temerario auſu contemptum ingerere præſumamus, ſub oculis habentes quia talium injurias, confeſtim comes ultio ſubſequetur. His etenim à Domino dictum eſt: *Qui vos audit, me audit; qui vos ſpernit, me ſpernit.* Luc, x. 16.

Huic tam ingenti miraculo aliud non minùs clarum conſequenter additum eſt. Cùm enim Vir Dei à loco in quo hæc geſta ſunt, ad propria remearet, vidit eminùs juvenem ſpiritu immundo pervaſum, ex cujus ore & naribus, quod eſt dictu mirabile, velut ex fornace flamma ſulphurea prorumpebat. Is cùm procul Virum Dei conſpexit, ſævire miſer & fremere, ac obvios quoſque laniare dentibus cœpit. Tunc univerſo populo in fugam verſo, ad beatum Præſulem rapido curſu energumenus advenit. Ille verò intrepidus, vexilloque ſanctæ Crucis armatus, ſeſe furenti objecit; elevatâque obviam dexterâ,

(q) On lit cy après dans l'Abrégé de la Vie des Evêques de Toul, que S. Epvre vivoit du tems de l'Epereur Adrien, qui avoit ordonné que tous les Juges de ſon tems portaſſent le nom d'Adrien; & que S. Epvre fut fait Evêque la quatrième année de cet Empereur, & qu'il mourut l'onzieme année de ſon Empire: ce qui eſt inſoutenable.

dam amodò de viſis & certiſſimè compertis, adnotatum ire dignum ducimus, ne fortè putentur vileſcere, & oblitterari memoriâ.

Un boiteux de naiſſance guéri.

Quidam igitur claudus ab utero, cum vulgi confluente frequentiâ annuæ Feſtivitatis hujus noſtri Patroni gratiâ devotus advenerat : & cùm nocturnis interfuiſſet ſupplex Officiis, arvo protenſus ante ſanctum ſe divi Præſulis ſepulchrum, fratribus Hymnum *Te Deum laudamus* modulantibus, repentè clamoris ſui vociferatione cunctos perturbare cœpit, dum ſalubriter cruciatur ſuî novellâ erectione. Nam & vertibulorum compages immenſum dedêre crepitum in reſtaurando ſuis locis ; crura quoque quæ ſuris adhæſerant dum divelluntur, multum illic ſanguinis effuderunt. Quid plura? Supradicto finito modulamine, repertus eſt inſolitò rectus conſiſtere pedibus ; tuncque annorum multorum homo didicit cujus rei eatenùs erat neſcius. Quocircà fratres non piguit conſummatum Hymnum repetere, & lætificatori ſuo cujus piam adeſſe ſentiebant præſentiam, vociferando extollere.

Une femme aveugle guérie. * Peut-être Chaligny.

Qædam igitur mulier de Caſſenis villa * per aliquot annos contracta, necnon & cæca, delata eſt à parentibus ad illius jam dictam Baſilicam pridiè ante Feſtivitatem. Cùmque ſupplex pernoctaret in orationibus, manè albeſcente mundi lumine, oculi quoque ejus irradiati divinitùs, micuerunt deinceps clarificatâ acie, atque hoc contenta munere, ad ſua ſe referri petivit. Evoluto aliquanto dierum ſpatio, in viſu noctis eſt admonita, ut ad Medici fidelis recurreret ſuffragium, cujus benevolam experta fuerat potentiam. Relata igitur in vigilia Feſtivitatis Sanctorum omnium, candelam Altari ſancto devotè impoſuit, pernoctavitque, ut priùs, in precibus. Conſummatis tandem vigiliis, cùm necdum ſolis jubar diem perfectè compleret, egreſſis foras omnibus, ipſa cum patre & matre ibi remorari permiſſa eſt. Unus verò fratrum, nomine Alrauldus, non exiit, ſed in choro ſuper formam reſidens (*t*), quippiam Pſalmorum, non enim cunctos memoriâ perceperat, Deo ſibique decantare cœpit ; & ecce ſubitò duæ columbæ advolâſſe illis viſæ ſunt, quarum una ſuper lectû * S. Apri, altera ſeorsùm ſubſedit. Illicò fortè pater & mater relinquentes filiam jacentem, ante S. Michaëlis Altare, fontem poſt criptam Sancti ſitum adiêrunt. Sed mox debilis divinum medicamen præſentiens, clamoreque ac ſi torqueretur perſtrepens, erectione ſuâ lætifica gratias congeminans, ante ſepulchrum Reſtauratoris ſui inventa eſt à ſuis parentibus, celerrimè currentibus, aliudque timentibus ; unde confeſtim fratrum concio Hymnum Deo extulit in vocibus : atque ut ipſum comperit, eo die celebravit Clerus urbis & populus, muliere adſtante ſoſpite, quæ deinceps ad finem uſque vitæ ſe ſibi redditam gaviſa eſt.

* Peut-être *Teſtum*, la toiture.

Un Aveugle guéri.

Cæcus quoque quiſpiam, cogente infortunii ſui calamitate, ad hunc famoſum Medicum à partibus Moſæ fecit confugium, atque fidelibus eum pulſans precibus, lumen emeruit : ſed fortè dum rediret ad propria, in ipſo itinere priſtina eum reviſit cæcitas. Scius autem homo fidere, mox recidivo tramite repedavit cum manuali munere ad notam clementiam, & ita demùm obtento gaviſus eſt perpetuando lumine.

Une femme aveugle guérie.

Harchellindis etiam dicta quædam mulier, de hujus civitatis ſuburbio, incommodo cæcitatis detenta, opem luminis ab hoc ſuppliciter expetivit : quam obtentam in redeundo perdidit. Denuò autem reverſa, recepit quidem, ſed & ut priùs doluit amiſſâ : tertio verò reditu, nam importunitatem exigebat neceſſitas, dixit ſe ſenſiſſe quaſi manus ipſius clementis Medici tangentis ſibi oculos ; quod utrùm ſit ſolidum an frivolum, non ad nos, tamen illi indè mutata manſit acies.

Un enfant aveugle guéri. * Peut-être *Pœgny*, ou Pigny ſur-Meuſe.

Puer denique quidam parvulus, de villa Pavoniaco ſuper Moſam *, fortuitu amiſit oculorum aciem ; quo permoti dolore parentes, per diverſas eum Sanctorum circumtulêre memorias, ſed nulli illorum placuit lucis donum reddere, quia ſciebant hujus Patris noſtri iſtud eſſe officii. Delatus igitur ad hujus patrocinium, votum obtinuit. Quò mox relatus privatus eſt ; ſed revectus iterùm ad Sancti tumulum, illuminatus eſt, atque à Domino ſuo inibi ad ſerviendum deinceps deputatus, luce potitus, ſervitium delegatum annis ſequentibus non deſeruit, curatorem ſuum omni die juxta ſuum ſcire magnificans.

Une fille aveugle guérie ſe donne à S. Epvre.

Ancilla cujuſdam de regione, ut fertur Moſæ, cæca per aliquot annos, cùm ad hunc Curatorem protendens lumen meruiſſet recipere ; ſe ipſam ſervituram eidem delegavit. Sed reverſa ad priorem dominum, avaritiâ evincente ad illius violenter redacta ſervitium, mox priſtinæ cæcitatis incommodum dolenter perpeſſa eſt, quod cùm Dominus ille ob ſuam contigiſſe perpendit tenaciam, retranſmiſſam denuò ad potentioris ſenioris auxilium, ipſe quoque eam illius deputavit famulitio, ſi modò mereretur lumen amiſſum recipere ; & mox lux reverſa inluſtravit faciem, ut adverteret ſe poſſeſſor carneus nedum præferendum, ſed nec æquandum ditioni ejus, qui corruptulæ tegumento exurus eſt.

Multa ſunt illius ſanè iſtiuſmodi magna & frequentia, quæ ſi cuncta fuiſſent ſcripta, Lectorem fortaſſitan tæderet copiæ. Attamen reprehendenda auctorum ſegnities, qui nec ſaltem aliqua de poſt tranſitum ejus geſtis, ſcriptis tranſmiſerunt poſterorum notitiæ. Nobis autem jam pænè in fine ſæculi conſtitutis ingratum videretur & indecens, ſi non ſaltem puſillum aliquid in laudem tam pii proviſoris tutoriſque noſtri agamus, in quo ſi fortè offenderimus ſtructurâ thematis, expurget nos ſimplicitas devotionis. Qui ſi poſſet fieri, non ſolùm homines, ſed & mutas pecudes, creaturaſque omnigenas præconio ejus faceremus clamoſas. Nam cùm fuerit potens in virtutibus, patratorque miraculorum præcipuus, vigore tamen perſequendi dæmones, & propellendi ab hominibus, magnoperè eminuit, tam in vita quàm poſt obitum ; quippè vitiorum omnium exoſus contagium, quibus præeſſe creduntur illi ſpiritus, & quaſi ſuavibus epulis jocundari : & quidem ut prætermittantur diverſæ maniacorum paſſiones, quibus quoque juxta ſibi placitum frequenter non dedignatur mederi, quamvis & eiſdem communis inimicus nocendi avidus ſe ſoleat divinitùs permiſſus immiſcere, vix quiſquam illo impuro ſpiritu pervaſus, ejus auxilium expetiit, qui non ſe gaudeat clementer ereptum, adeò ut noſtræ memoriæ non ſuccurrat ullus talium utriuſque ſexûs, qui receſſerit inauditus, quorum cùm ſit innumera multitudo, aliquos commemoratum iri juſtum videtur.

Un Prêtre délivré du démon. * Le Saintois.

Clericus igitur Segintenſis * pagi indigena, Abraham nomine, quem ruſtici Avrannum nuncupabant, promotus ad Sacerdotium, vitam delegit apud ſe illi aptam officio, quod utinam cuncti dignè agerent ! Inſtituit namque vacare orationibus, inſiſtere jejuniis, in caſtitate vivere, eleemoſynas tribuere, baſilicam ſuam reſtruere, & commiſſos ſibi ſecundùm ſcire ſuum, ad bene agendum admonere. Sed quia

(*t*) *Super formam reſidens*, ſur la forme de ſon ſtalle. Il étudioit les Pſeaumes par cœur, ſuivant la Regle de S. Benoît, *cap.* 8.

ceſſitatibus ſuccurrere, periculiſque poſcenti, non ſemper inultum abire patitur, quanquàm rarò id faciat, ſi quis perperam ſubtraxerit quod deputatum eſt à piis Chriſti cultoribus famulorum ſuorum uſibus.

Eſt namque haud procul à ſitu Monaſterii campus non vilis pretii & utilitatis, qui uhius Epiſcoporũ urbis hujus adeò gratanter inſedit oculis, ut vilipendens ad frugem tantùm utentes, non poſſidentes imbecilles Monachos, victus concupiſcentiâ eum ſibi acciperet. Quem benè juſſit excoli, & ſationem fieri: quicquid enim pravum molitur obfirmata cupiditas, ratum putat plenumque juſtitiæ, cùm ſit caſſum, & Domini rubricâ exorbitans, & planta omnis malitiæ ſit nequam concupiſcentia.

Igitur conſummata ſatio plus ſolitò, ibi prodiit privatis quidem ferens mœſtitiam, privanti autem lætitiam, dum & lingua adulantium, ut aſſolet, beatam illam quam juſtam, quemadmodùm videri putabatur, ipſius agelli pervaſionem aſtrueret; ſed æquitate ſuperni moderaminis ſerò votum ſpes luſit avarum. Nam, ut dictum eſt, ſemen gratam herbam protulit, herba ſpicam formoſam denſamque edidit, ſpica autem floſcida gaudium agricolæ, & domino cumulavit. Tempore ſanè ſuo pallente ſtipulâ, ille Domnus jam dictus Pontifex meſſores adeſſe juſſit ſegeti, agreſſique eam ſecare, ut juſſerat, meſſem fruge vitali invenerunt vacuam, nec granum aliquod in ulla ſaltim ſpica, quarum adſtabat multa, ſed inanis formoſitas; quatenùs evidenter diſceret terrena cupiditas omninò eſſe vacuum, quidquid caret fructu juſtitiæ. Pervenit hujus rei notitia certo internuntio ad aures ejuſdem Præſulis, & licèt nolentis intima cordis penetravit, ac ſeſu hujuſcemodi rem reſpicere perſenſit continuò, quod abſque libramine diffinierat, corrigere inſtituit, jubens ut Dei pauperes ſua reciperent, nec dubium quin ita fecerint.

Incendie qui conſume toute la ville de Toul. L'Egliſe de S. Epvre eſt preſervée.

Tempore quo civitas hæc per incuriam, peccatis exigentibus, penè tota ſuccenſa fuit, ita ut vix quicquam ex ea potuiſſet eripi, in varia ſuppellectile, etiam Eccleſiaſtica, flante vento valido, flammarum globi extrinſecùs huc illucque ferebantur, & quantò altiora circumſita erant ædificia, tantò magis imminenti patebant periculo. Unde quia culmen hujus Baſilicæ per multa loca temptabat incendium, machinis diverſis applicitis, certatim ad eripiendum plurimi, imò quotquot valebant ſubire, feſtinabant. Alii quidem ferebant aquam in hydriis, alii autem ſupra tectum ſedentes, excipiebant & objiciebant flammis malè urentibus. Cùmque hæc inſtanter fierent, unus in ſuprema Eccleſiæ canali ſedentium, dum à porrigente excipit hydriam, ſe ipſum præ feſtinatione oblitus, demoto pede ubi innitebatur, à ſummo tecto devolutus ad inferius, atque ab hoc ad tertium, demùmque ad terram, intrà clauſtra corruit incolumis; cùm potuiſſet non ſolùm exhalâſſe ſpiritum, ſed etiam oſſa contriviſſe omnia. Qui illicò celer iterùm tecti alta ſubiit. Sed quis hunc dubitet beati Apri cuſtodiſſe meritum? quia enim pro eo ſe ipſum oblitus fuerat, jure illi quem habebat memoria non defuit, & corpore.

Cùm Domnus Gauzlinus Pontifex moribus egregius, ad vires ſuas deſiderans ut grex ſibi commiſſus mandatis divinis obtemperaret, & utilitatibus animæ occuparetur, inter cætera Religionis officia etiam hoc conſtituiſſet, ut hujus Sancti celebraretur Feſtivitas ab omni Diœceſis ſuæ populo; quidam gratanter obſervandam ſuſceperunt, quidam autem negligentes, quorum dolenda ubiquè poteſt reperiri multitudo, minùs devoto corde amplexi ſunt. Undè & in villa quæ dicitur Lineium * ſuper fluvium Ornam, cum molio (*u*) farinariũ ſuum tempeſtivè negligeret, ab opere compeſcere nutu Dei nullo intercurrente terreno obſtaculo, ab hora nona diei præcedentis, uſque ad alteram nonam ſubſequentis, videlicèt, ipſius Feſtivitatis, ab opere otioſum & vacuum præter molionis voluntatem ſponte ſuâ permanſit: in quo facto haud dubiè oſtenſum eſt quàm non ſit vilipendenda Paſtorum noſtrorum, ſecundùm Deum incedens conſtitutio, imò quàm per omnia ſit obſervanda qualiſcumque Eccleſiaſtica Traditio, quin potiùs quàm reverendum ſit hujus Sancti meritum, qui fuerit tum bonus Paſtor Eccleſiæ, tum multarum virtutum cuſtos & opifex, ſuſ non negligens, ſollicitus pro populo, ut abundaret verbi pabulo, ne hac deficeret in heremo, pro quo nunc ſollicitior orationum ei præſto eſt apud Dominum ſuffragio.

* Ligny en Barrois.

CAP. XXV.

De Ludelmi Epiſcopi morte.

Mort de Ludelme, Evêque de Toul.

QUiddam itidem aliud narratu dignum videtur, ſed forſitan cuiquam frivolum, commentitium & incredibile, aut certè diſplicens putabitur; verùm cujuſmodi fuerit finis oſtendit. Quibus tamen ſcitum eſt quàm innumeras per ſomnia admonitiones divitùs factas mortalibus in ſacris Codicibus teneamus, non mox reprehenſum & contemptum ire properabunt; ſed credente beato Job, qui ſi conſolationem appeteret, in lectulo terrificandum ſe à Deo per ſomnia & viſiones proteſtatur; cùm meminerint quoque beatum Jeronymum multa vibice liventes ſcapulas retuliſſe à ſopore. Poſt multos igitur hujus ſanctæ Sedis Paſtores & Præſules ab incolatu mundano ſubtractos, & ad diverſum alterius vitæ receptaculum tranſpoſitos, Ludelmus quidam ſæculari nobilitate præclarus, eidem inſignitus Pontificali amiculo ſubrogatus eſt; qui temporali quidem dominatione ac poteſtate ſubnixus, atque, ut fertur, in multis utilis; ſed quantùm ad humanos oculos, minùs ut homo ſpiritualibus devotè intentus, Congregationibus Monaſteriorũ, Monachorum, ſcilicèt, ac Canonicorum, non ut pius Conſul Patronuſque aderat, ſed ut rigidus gubernator præerat; liberè eorum bona à bonis pro redemptione peccaminum conceſſa, tanquàm ſua ſibi accipiens, & libitu diſpertiens.

Hic itaque decem annis regimine potitus, undecimo gravi brachiorum dolore percuſſus eſt. Erat ſanè tunc temporis Sacerdos quidam Eccleſiæ beati Maximini *, in ipſo ſuburbio ſitæ, vir ævi maturus, moribuſque gravis, Girveus nomine, cui talis de eo apparuit viſio. Putabat ſe ſtare ante Altare ſancti Michaëlis, in Baſilica hujus noſtri Domini, cujus patrocinio fruimur, & ſubitò reſpicientem videre jam dictum Præſulem Monaſterii ſepta ingredi, ac manu duos ſonipedes regere, atque in aditum beati ſepulchri introductos concludere, & victum apponere. Cujus rei novitate attonitus: Heu, quidnam, inquit, mi Domine, tantum tibi facinus patrare placuit, inauditum omnibus, & infamem ſæclis fabulam? Sile, reſpondit ille frendens, ô ignave & garrule, immò perge quantociùs, & è prato Monachorum equis his deferto pabulum: meus hic locus eſt, mei equi ſunt, & ad meum arbitriũ iſtic eos paſcam & nutriam. Quæ priuſquàm verba peroraret, videbatur vir vultu ſplendidus, ſtatu reverendus, à ſepulchro progredi clericalis habitûs, ac virgam manu geſtans pedetemptim eundem Præſulem impetere, jam tamen hoc aſpectu

* L'Egliſe de S. Maximin, Paroiſſe du Fauxbourg de S. Epvre.

(*u*) *Molio*, le Mûnier.

fecit. Veſperè Sabbati adſunt Manſueti Monachi, ſuum requirentes ſecumque reducentes. Manſuetum ſuum confidenter aggrediuntur, orantes pervigilem noctem ducunt, piamque facilis Manſueti manſuetudinem præſtolantur. Clara poli partem ſublimem luna tenebat, cùm quidam Fratrum divino motus inſtinctu, dextrâ proditum inquiſivit, ne quid de officio colligendæ decimationis ſibi injuncto furripuiſſet, unde ei hæc calumitas ſuperveniſſet. Qui mox ad ſe reverſus, quâ ratione Aprum, quàm Manſuetum dilexerit prodidit, & etiam de obolo patefecit unde candelas illas quas adhuc in manu habebat, accepit, & protinùs cum fine verborum facta eſt extenſio digitorum, qui jam perforatis incredibili impreſſione carnibus, ad oſſa nervoſque volæ pervenerant. . . . . .

CAP. XXVII.

Irruption des Danois & des Hongrois.

CUm ex incomprehenſibili ſecreto æterni conſilii occultum judicium Dei, virgam gentilium peccatorum ſuper ſortem Eccleſiæ, culpis filiorum ejus exigentibus, ponere decreviſſet, ſæva Danorum peſtis Hungrorum rabiei juncta, carceribus ſuæ nativæ habitationis remotis, ut fluvius ſubitâ tempeſtate exereſcens, extra Metas ſuorum terminorum in perniciem multarum cis citraque, prope & procul ſe poſitarum gentium redundavit. Quibus nemine reſiſtente, neque enim quiſpiam valebat furore Domini dignè omnibus imminente, Miſiâ eversâ, Marahenſiumque (*x*) licèt gentilium convulſis tabernaculis, ſuam olim Pannoniam irruperunt. Tunc Noricâ ſuccensâ, Rhetiam ſubruere, perque Hiſtriæ fines debacchantes, Nerviorum perditis rebus, poſt cædem Germaniæ, Galliam Belgicam incenderunt (*y*). Verùm quod communi ſcelere meruerant populi, ut juſto Dei judicio puniretur, totius Neuſtriæ & Auſtraſiæ devaſtatis agris, ſubverſis caſtris, poſt humanam ſtragem flammâ conſumptis Eccleſiis, comatam Galliam ſubruerunt. Tempora hujus infœlicitatis Carolus junior, à ſuis cognominatus Simplex, cum Regno Francorum pertranſibat.

Tranſlation du Corps de S. Epvre dans la ville de Toul.

Talis itaque ac tantæ peſtis turbine, quæ quis ſuorum poterat, ne involverentur, intrà mœnia antiquarum urbium, videlicèt, Monaſteriorum ornamenta, ſanctorum quoque Corporum pignora certatim recondebant, & nimirùm quis ſe maximè fœlicem aiebat, non dicimus ſua, ſed ſi ſe gladio & captivitati proripiens, non modò urbis, verùm præruptorum ſcopulorum juga, ubi fortâſſe erant, atque denſiſſimi luci præſidia, ac ignotæ lumini vallis latibula meruiſſet. Undè incolæ hujus Cœnobii, nutu magni conſilii Angeli, tanti periculi fugâ rebus quas poterant curatis atque reconditis, quæ fortaſſis remanſerent profligatis, ſi locum peſſumdarent, patronum vitæ præſentis ſpemque ſecuturæ ſibi poſtliminium non deeſſe gratularentur. Mœnia urbis cum ejuſdem ſanctiſſimo Corpore tandem moribundi ſuccedunt, &, ut majorum relatu ad nos uſque delatum eſt, non ſine beati Viri quadam injuria. Nam tanto, aiebant, in illius parvi itineris ſpatio loculus aggravatus eſt pondere, ut quotquot erant latores, vix ſufferre valerent, ut daret intelligi ſe illò nolle introïre. Tamen ut votis ſibi famulantium devotiſſimè ſe non negaret, nam ſemper benignè præſto eſt ſibi ſervientibus, quaſi cum nolle ſuo permiſit inferri.

Illatum itaque Corpus ſanctiſſimum, & cum debita reverentia in Baſilica beati Joannis Baptiſtæ (*z*) depoſitũ, ibique à ſuis ſolemni frequentabatur officio, quoad pace, Domino jubente, reddità, ad proprium & dilectum, quò ſe olim poni juſſerat, & unde in nive candidioris columbæ ſpecie, Cœlos petierat, reveheretur tumulum. Hujus Sedis Cathedram nolentibus Regni Primatibus, Domnus Drogo nobiliſſimis ortus natalibus, tum vi, tum ingenio, tum conſenſu civium occupaverat, ſed jam tunc communi omnium voto nobiliter gerebat. Ut enim ſuperbiâ ſanguinis, ita ſubtilitate ſingularis ingenii illinc rebus publicis, hinc ſpiritualibus negotiis inſudabat. Quarè omnibus ita habilem ſe præbuerat, ut cunctorum amorem venerationemque difficilè ſolubilem ſibi aſciſceret. Sed his ejus bonis invidia diaboli, quæ jugiter ſedet inſidiis in occultis, ut trucidet rectos corde, æmulatrix acceſſit. Si quidem fluctibus hujus turbinis ſedatis, Chriſto propitio, diu optatâ pace prædictus Domnus Præſul potitus, ut proſperis votis animus arriſit, aſtutiâ verſuti hoſtis hac in re deceptus pedem penè in lubrico poſuiſſet, ni ſanctiſſimi Apri meritum ne illi voluntas opere nefario prolata in culpæ crimen cederet, & futuram ſuorum Fidelium ex Corporis ſui abſentia triſtitiam prohibuiſſet.

Drogon, Evêque de Toul, veut retenir le Corps de S. Epvre dans la ville.

Fratribus itaque poſt lacrymoſa tot ſuſpiria ad ſuum Monaſterium maturantibus reditum, & qualiter ſuum curantibus referrent Patronum, quidam erat degener nomine Bulſo, cui præfatus Præſul ſuum quidquid illud eſſet, committebat ſecretum. Hic igitur, ut tales adeſſe ſolent, ſi invenerint cui adulentur Domno Pontifici res, inquiens, publica artatur, nihilque eſt reſidui ſumptuum, nec tales in Paſtores atque ſimulatores Monachos, aiebat, decet apparatus. Redigatur ergo in unum publicum ſacellum, una ſit apotheca, unum horreum; & ne Sancto ſub penuria ſervire ſe hi querantur ſeductores, Corpus retineatur ſacrum, atque in urbe regia (*a*) debità populorum frequentiâ veneretur, quod in exiguo locello ab his negligitur nugacibus. Collocetur dignè in Matre hujus Sedis Eccleſiarum, ut urbi ſit ad munimentum, vobis in præſenti inque futuro ad adjutorium, ſimul & conſideret nobilitas veſtra quòd nulla veſtrî ab his curetur neceſſitas: non enim vobis ſerviunt in expeditione regii famulatûs, non eorum ullo auxilio veſtra munitur aut tuetur civitas, nulla nobis in commune conutilitas. Sitis oportet, ſi alii nolunt, vobis utiles, neque à noſtro conſultu aurem avertatis. Nil obſtat quin hoc expleri poſſit abſque culpa: non diripietis aliena, ſed licitè recipietis veſtra; hoc & ratio vera & præſens expoſcit neceſſitas. Militiâ eget Patria, vos ipſi indigetis pecuniâ, ſatiùſque eſt ut cum participibus veſtrorum laborum partiamini, quàm ut, quanti hi utantur qui ſunt indigni.

Talibus his ſimilibuſque verbis Domni animus diffluxerat Pontificis, atque à via cenſuræ Paſtoralis in laqueum divertebat devius pervaſoris. Interèa diſponitur fraus, animarum pernicies, & illicita quo poſſint pacto licere illicitè ordinantur, ac ne quâ detegerentur re, aut cœpti negotii fraudarentur mercede, jurisjurandi operiuntur ratione. Verùm quoniam non aſtutia eſt contra Deum, nec ſapientia neque prudentia, conſilium hoc, ut quondam illius Achithophel, eſt infatuatum; & quia in omnia videntem fuerat Deum, omnipotenti manu redactum eſt ad nihilum. Ne autem homines lateret

(*x*) *Marahenſium*, peut-être la Moravie.

(*y*) Toutes les Hiſtoires parlent des irruptions des Huns. Ils vinrent dans la Lorraine en 918. & 924. &c. ſous l'Evêque Drogon. Voyez cy-après.

(*z*) C'eſt l'Egliſe de S. Jean-Baptiſte dans le Cloître de la Cathedrale.

(*a*) Dans la ville de Toul, Capitale du Pays.

cedens foribus, itinere aliquando fortè occupatus, psalmis insistebat & orationibus; & quamvis ut tempus ferebat, multas undiquè secùs suorum doleret injurias, ipse quoque nonnullis premeretur anxietatibus, cunctos tamen ante se Pontifices pietate & religione, si fieri posset, superare conabatur. Si quid autem ante humanos oculos minùs rectè vivere videbatur, aliquantisper formidine perturbati Regni in id cogebatur. Cogitet verò si quis est qui hoc dicat sibi non placere, tempus perversissimum, locum juxta inimicos positum, facultatem subjectarum personarum, & fortasse in se inveniet quid ipse taliter positus ageret. Verumtamen quid quis eligat, cœpta sequamur.

S. Gerard fait venir à Toul des Reliques de S. Gengoû, & de sainte Aprone, & fait la découverte du Corps de S. Epvre.

Prænotatus autem Præsul Domnus, videlicèt, Gerardus intentione sui animi maximè circa Sanctorum locos, Corpora & Reliquias occupaverat, ac juxta se positas non modò piâ devotione colebat, sed & undecumque valebat precibus pretioque in suam Diœcesim transferre anhelebat, earumque memoriam summa cum devotione recolebat. Hoc igitur amore beati Martyris Gengulphi à Præsule Lingonense impetratis Reliquiis, Monasterium statuit (*d*) Corpusque B. Aproniæ, hujus nostri Protectoris sanctissimi, videlicèt, Apri sororis, pretio huic Ecclesiæ adduxit. Post multorum verò Sanctorum dignè susceptas memorias, religioso quodam æstu ejus animus fluctuabat, ut qui multorum Sanctorum in pignoribus gaudium meruerat, sui quoque & nostri specialis Patroni ubinam & qualiter beatissimæ exuviæ, videlicèt, beatissimi Apri collocatæ essent, scire mereretur; hinc maximè motus, quòd nemo id se nosse fateretur. Hoc verò diutiùs tractans, cùm in dies majori ageretur desiderio, aliquando quæsitum iri statuit: sed consilio multorum, priùs indicto jejunio, voluntatem Dei ipsiusque Protectoris nostri quærere destinavit. Quod universis devotâ mente exequentibus, propè erat dies ante omnia sæcula ab omnipotente Deo præfixa, in qua populum suum, qui tunc fortè adesse poterat, dilecti sibi Corporis præsentiâ lætificare decreverat. Et quia omnis plebs eodem ardebat desiderio, decretum est ut absque molestia turbarum, quæreretur quocumque inveniri poterat, atque ne irruente populo die quæsitores gravarentur, noctu fieri decernunt; noxque xvj. Calendarum Junii designatur. Hæc irruens præcedentem clausera diem, cùm sine Pontifice frustrà ad id operis laboraturi accinguntur. Nam licèt omnium desiderio se cupientium beatus Aper satisfacere vellet, in illius statuerat præsentiâ, cujus mentem ab hoc majus omnium flagellare noverat. Procul ergo malleorũ sarculorumque diffundebatur crepitus, sudor vestes infecerat laborantium, nec insistentibus apparebat qui quærebatur. Recesserat somnus ab oculis quærentium, recedebat pariter noctis caligo, & tenebrarum, cedentibusque tenebris, sole diffuso, dies enituit. Nam qui in metu noctis absconditus fuerat, revelationis suæ diem exultationis quærebat, cùm jam dictus Domnus adest Episcopus, qui illam penè noctem pervigilem duxerat precibus.

Difficultate autem inventâ: Neque, ait, sic deficiemus, quia potens est Dei dextera nostro adesse voto, voluntatem quippè se timentium faciet, & deprecationem eorum exaudiet, propè est enim invocantibus se in veritate. Tunc jam fessis laborantibus: Aliorsùm, ait, vertamus manus, Christo propitio nostrum inventuri desiderium. Quibus ociùs parentibus, & quæ jusserat intendentibus, ille instabat orationibus; cùm repentè magno attoniti gaudio, mirantur sarcophagum, quod ubi procuratrix antiquitas idcircò vacuum posuerat, ut si quisquam aliquando sancta membra furtim, aut vi appeteret diripienda, tali averteretur ludibrio, ne procederet ultrà. Sed Vir devotus*: Hoc, inquit, amoto, inferiùs nostrum latet gaudium; quo omnes recreati sermone, pavimentum sacro Corpore superpositum certatim diruptum egerentes, subitò offenderunt thecam habentem inestimabilis pretii margaritam. Quam cum lapide quo tegebatur remoto detexissent, tamdiu & cum tanto quæsitum desiderio reperiunt thesaurum. Tunc altissimo Deo laudibus fusis, consultu communi, lapidem quem absstulerant recluserunt, translatione dilatâ: in qua, scilicèt, dilatione ad talem custodiendum thesaurum vigiliæ deputatæ sunt Fratrum. Quibus ibi quiescentibus singulis noctibus, ad Beati tumulum auditum est murmur quoddam inæstimabilis dulcedinis vocum, quod non dubitamus ex frequentia sanctorum fuisse Angelorum.

* De vita.

Supervenientibus autem Calendis Junii, fama totam peragraverat regionem, sicque de oppidis, vicis, villis & agris penè totius hujus Diœcesis, populo accurrente vicinarum quoque urbium, Viri religiosi & fœminæ sanctæ devotionis agmine facto occurrerunt. Conventu itaque non modico omnis, videlicèt, conditionis adunato, cum laudibus & Hymnis beatissima Membra ex defosso illius specûs loco solemniter levata, debitum in locum ab ipso Domno Gerardo Præsule summa cum reverentia transferuntur. Ut verò ex visitationis suæ præsentia sibi devotos lætificaret, duo huic jocundæ solemnitati intererant fratres, quorum unus Grimbertus, Adelbertus vocabatur alter, adversâ valetudine gravissimè laborrntes, qui meritis sanctissimi Apri sub eodem translationis momento, fugatis morbis, celerrimâ potiti sunt sanitate, adhucque factæ in se virtutis sunt incolumes testes. Evacuato tandem locello, in quo Corpus jacuerat sanctum, pulvereque ad unguem pro posse collecto, pavimentum devotio fidelium Fratrum quodam deterst linteo, quod aqua lotum quantis sanitatem præstiterit infirmis, quia numerum excesserunt, scribere renuimus. Nullo enim quis detentus est incommodo, qui hausta fideliter hac aquâ, non mox fugato quo urgebatur morbo, meruerit medelam. Translatus autem est beatus hic Pater noster anno ab Incarnatione Domini dcccclxxviij. terris Ottone, per sæcula verò Domino Salvatore nostro cum Patre & Spiritu sancto regnante.

An 973.

CAP. XXXI.

Miracles de S. Epvre.

NOn multi post fluxerant dies, cùm juvenis quidam de villa Bladenaco*, qui per anni circulum amissâ sanitate, effæto corpore omnibus defecerat membris, ad hujus nostri Protectoris confugit spe recuperationis patrocinium. Veniens igitur unius egit noctis vigilias, conticinium alterius appropinquabat, cùm ei soporato immenso fragore, tota visa est concuti Ecclesia. Quo expergefactus, olim perditæ sanitatis se recepisse lætatus est robur, sicque sanus repetiit propria, & forsan adhuc de incolumitate sua tripudiat.

* Blenod.

Adolescens quispiam Ornensis* pagi accola, Erem-

* L'Ornois, sur la riviere d'Ornes, qui a sa source à Gran.

(*d*) S. Gerard ayant obtenu les Reliques de S. Gengoû, bâtit en son honneur un Monastere, & une Eglise qui fut d'abord desservie par des Religieuses, dont le Monastere & l'Eglise étoient alors à l'entrée de la ville de Toul. Cette Eglise ayant été brûlée pendant la guerre, fut rétablie par l'Evêque Udon successeur de S. Leon IX. qui y établit une Collégiale de Chanoines, au lieu des Religieuses qui y étoient auparavant. Voyez cy après la Vie de S. Gerard, & celle de S. Udon.

alium locum qui dicitur Ardinio*, ſive Titiliacum* & Brueriacum*, ſicut in eius Cartha continetur.

* Andilly.
* Thuilieres-groſeilles.

Poſt Domnum Endulandum, adeptus eſt culmen Pontificalis honoris vir egregius & admirandæ ſanctitatis, & non modicam curam dominici gregis gerens, omnibuſque amabilis, Regibus, ſcilicèt, ac Ducibus, quod poſteà rei probavit eventus, & augmentatio ſuæ Sedis demonſtrat attentiùs, Domnus Teutfridus, qui inter plurima pietatis apud glorioſiſſimum Regem Dagobertum, interventu venerandæ genitricis ipſius Chimechildis Reginæ, adquiſivit ad locum cui venerandus Pontifex præerat, villam nuncupatam Bladenau*, cum ſuis adjacentibus villis, videlicèt, Cotani curtem ex integro montis, & Montenonis,* Gaiacum, Fredoni manſum. Adquiſivit etiam prælibatus Præſul alias villas ad ſupradictam Sedem, ſcilicèt, Blaudenau aſpicientes, ſuper fluvium Aruſiam ſitas, Vennam, ſcilicèt, cum Eccleſia, Medulphi manſum, Gebeni villare, & quidquid ad ſupra dicta pertinere videtur loca. Studuit etiam idem venerabilis Antiſtes apud eundem Regem adquirere alias villas ſuper fluvium Moſæ, Traveronem*, Paterniacum, Campaniacum, Bliniacum, Alonum, Huncilini montem, & quidquid in Saviniaco, & Lamnari curte & Regniaco pertinens ad Fiſcum Regale eſſe videtur. Dedit etiam prænemoratus Rex, interveniente eodem venerando Antiſtite, Fiſcum ad præfatam Leuchorum Sedem, nominatum Noviantem* in pago Bedinſe ſuper fluviolum Vidum, cum Palatio Regio, & Eccleſiis ibidem conſtructis, & omni apparatu Eccleſiaſtico. Suggerente utiquè ac inſpirante Omnipotentis clementiâ, idem Rex religioſus & largifluæ pietatis, ad augmentum hujus Epiſcopatûs pro devotione ejuſdem Antiſtitis, conceſſit & Fiſcum nuncupatum Vickerium*, cum Regio Palatio, & Eccleſiis, & omnibus ad ipſum Fiſcum adjacentibus. Adeptus eſt etiam idem venerabilis Pontifex apud Sigibertum Regem, filium, ſcilicèt, præfati glorioſiſſimi Regis Dagoberti, villas nuncupatas Longum-campum in Cricinio, & terram quantumcumque in framariaca habere videtur, Rufiaco* villam, cum omni integritate & adjacentia eorum. Hæc omnia ſæpè nominatus Præſul apud piiſſimum Regem Dagobertum cum omni integritate & abſque ulla diminutione, Dei omnipotentiſſimâ miſeratione favente, meruit adquirere.

* Blenod.
* Gye.
* Traveron, Pargney, Champugney, Biquiley.
* Void dans le Bedois.
* Vicherey.
* Erufe.

Quem in Ordine Pontificalis dignitatis eſt ſubſecutus Leudinus Epiſcopus, qui verè lucerna Dei poſita ſuper candelabrum, circum circa reſplenduit finitimis ac longinquis per ſanctæ Religionis exemplum. Pennis etiam geminæ charitatis ad Cœli convexa ſublimatus, mundi contempſit ludicra, ditatus divitiis cœleſtibus.

Leudin, XV. Evêq.

Poſt hunc Eborinus exſtitit Epiſcopus, qui juxta Hieremiæ vaticinium, rubicundior ebore antiquo, quamvis in pace poſitus, Martyrii rubore caruerit per cruoris effuſionem, tamen & voto & deſiderio Martyrii adeptus eſt ſortem, per ſanctæ Fidei confeſſionem.

Eborin, XVI. Evêq.

Cui ſucceſſit Ermentheus Epiſcopus, qui verè bonus animarum Paſtor, nequam mercenarii carens timore, armentum cœleſtis Regis paſcens ſuperni pabuli dulcedine, pro viribus eruit ab infernalium luporum incurſione.

Ermenthée, XVII. Ev.

Et huic exſtitit ſucciduus Magnaldus Epiſcopus. Hic magnus apud Dominum virtutum meritis, magnus etiam in populis bonorum actuum exemplis, ab Omnipotente eſt in terris magnificatus Pontificali munere, & in Cœlis coronatus gloriâ & honore. Cujus venerabile Corpus tumulatum eſt in cœmiterio S. Apri. Jacet tranſpoſitum in ſiniſtro latere juxta Altare ſancti Martyris Chriſtophori.

Magnalde, XVIII. Ev.

Poſt hunc Dodo factus eſt Epiſcopus, qui Fidei indutus loricâ, & ſanctæ Spei tectus galeâ, Charitatis etiam nuptiali veſte amictus, viriliter decertavit in hujus mundi laborioſa pugna, ideòque victorioſus repedavit ad ſupernum Regem in cœleſti receptus Aula.

Dodon, XIX. Evêq.

Deindè Garibaldus filius Volfaudi (*g*), eſt à cunctis electus ad onus Pontificii. Ipſe dedit Eccleſiæ cui præerat de ſua hæreditate quidquid habebat in Franculfi villam*, & in Arugiam*, necnon & in Ribodi villam. Adquiſivit etiam ad eam quam regebat Eccleſiam apud glorioſum Regem Childebertum, interveniente Ermenechilde Reginâ ejus uxore, Abbatiunculam unam in honore S. Petri dicatam, quæ eſt ſita in ſaltu nomine Dervo*, & villas quæ cognominantur Magniaca* villa, & Boveriacus*, cum Copedonia* ſuper fluvium Saltum. Hujus temporibus Deodatus (*h*) Vir ſummæ ſanctitatis, olim Nevernenſis Epiſcopus, renuntians ſæculo, in ſaltu Voſago locum converſandi à præfato Præſule obtinuit.

Garibalde, XX. Evêq.

* Peut être *Franculfi villa*, Tranqueville.
* Erufes ou Arufes.
* L'Abbaye de Montier en Derf.
* Mogneville.
* Beurey.
* Couvonge ſur la riviere de Sault.

Hunc que ſubſecutus eſt Godo Epiſcopus, Vir venerandus, cujus temporibus populorum urgente ſcelere, urbs Leucha eſt igne concremata. Sedit Præſul, & emunitatem ſuæ civitatis, & recuperationem cartharum, quas ignis conſumpſerat ſuæ Eccleſiæ, apud Pippinum acquiſivit Regem. Is vitâ obiens, juſſit ſe tumulari in Eccleſia cujuſdam ſui Prædii, nomine Caſtellum*, cujus ſepulchrum uſque hodiè demonſtratur ibidem.

Godon, XXI. Evêq.

* Peut être Châtel ſur-Moſelle, ou le Châtelet près Remiremont. L'Auteur de la Vie de S. Germain, Abbe de Granville, dit qu'on nommoit communément Remiremont *Caſtellum*. Cependant on n'y connoît point le tombeau de l'Evêque Bodon.

Quo vitâ decedente, eſtitit Domnus Bodo, qui relinquens amorem ſæculi, ad Chriſtum converſus, religioſiſſimæ vitæ ſectator, & Eccleſiarum atque Monaſteriorum fuit Fundator. Cujus vita laudabilis per omnia, memoriâ poſterorum permanet digna. Ex pago enim Odernenſi* ortus, patre Bertoldo & matre Bertilde editus, moribus & converſatione probatus, Tullenſis meruit fieri Epiſcopus. Qui inter cætera bonitatis ſtudia, quæ inceſſanter gerebat, ædificavit Monaſteriolum in honore beatiſſimæ Dei Genitricis Mariæ, & S. Petri Apoſtolorum Principis, conſtituens inibi ſacratas Virgines ad Deo ſerviendum, quibus præpoſuit filiam ſuam nomine Teutbergam, quod ad honorem nominis ſui uſque hodiè Bodonis Monaſterium (*i*) vocatur, ipſumque locum cum omnibus quæ ibi adquirere potuit, Eccleſiæ cui præerat in poſſeſſionem jure dereliquit, & exinde Apoſtolicum Privilegium à magno Doctore Gregorio (*k*), ejuſque prædeceſſore Agapito ſuſcipere meruit. Dedit etiam in pago Odernenſi eidem Eccleſiæ villas quæ vocantur Naſius* & Naſitus* de ſuæ proprietatis rebus. Idemque contulit ſancto Stephano locum Stivavium* ſibi à ſuis parentibus derelictum, ubi Monaſterium in honore beati Petri Apoſtoli conſtruxit ſuper fluvium Murt, & xij. Canonicos ibidem aggregavit. Eodem modo Monaſterium Offonis*

Bodon, XXII. Ev. C'eſt le même que Leudin XV. Ev.
* L'Ornois.
* Nas, & Nançoy.
* Stivavii, Erival.
* L'Abbaye d'Offonville ne ſubſiſte plus.

(*g*) Garibalde fils de Volfaude, Fondateur de l'Abbaye de S. Mihiel.

(*h*) Nous avons examiné ce point d'Hiſtoire dans la Diſſertation ſur les premiers Evêques de Toul.

(*i*) Ce Monaſtere ne ſubſiſte plus. Il étoit ſitué ſur la petite riviere de Plaine, entre Chatillon & Ravon ſur Plaine. Il fut tranſferé à S. Sauveur près de Blamont, & enſuite à Domévre, où il eſt à préſent poſſédé par des Chanoines Reguliers de S. Auguſtin.

(*k*) S. Gregoire le Grand eſt mort en 604. L'Evêque Bodon vers l'an 675. par conſéquent il n'a pû donner de Privilege à l'Evêque Bodon. Beaucoup moins le Pape Agapite mort en 536.

ditùs viſa eſt deſolari. Sed Domini immenſa pietas, qui delinquentes perire non vult, ſi ad eum toto corde redierint, condolens Eccleſiæ ſuæ diſpendio, & conſiderans ſui gregis detrimenta, nè velut errabundus relinqueretur in deſerto, Domnum Lugdelmum magnæ ſagacitatis virum, eidem Urbi in triſtitia ſedenti, reponere dignatus eſt Paſtorem. Qui quanta fortiter illic adversùs tam flebilem & lachrymoſam vaſtationem egerit, ipſa ejuſdem Templi atque Urbis reſtauratio patefecit. Non tantùm ad priſtinum decus, ſecundùm ſuum poſſe, Eccleſiam reſtituit, ſed etiam ampliori & altiori faſtigio eam ſublimare honorificè ſtuduit, necnon & decore Clericorum nobiliumque Laicorum atque Patrimoniis terrenarū rerum, quantùm valuit, ditavit. Adquiſivit etiam Abbatiolam S. Pientii (r), quam Prætoria Dei fideliſſima dederat, & villam quæ Videliacus dicitur, quam ad menſam Canonicorum tradidit eo tenore, ut dietim Miſſa omnium Fidelium defunctorum ad ejus memoriam celebretur. Monetam etiam & teloneum cum immunitate Comitatûs à Rege Ludowino impetrans, necnon & mercatum civitatis Eccleſiæ ſuæ ſubdidit. Inſuper adquiſivit ab Everelmo * regali Medico in Iſaïaco * manſos iv. & dimidium cum Eccleſia; nactus eſt quoque manſos in Bella-villa * & in Rauſerias *, & in Melarido * & in Mebarchia *, cum Eccleſia. Nactus eſt quoque à Rege Arnulfo Eccleſiā de Gundulfi-villa, & in pago Liuvenſi * xx. manſos in villis quæ dicuntur Wandra, Savia, Retines, & Capellam de Harvia; & à Rege Zendebaldo impetravit ſylvam Eccleſiæ S. Stephani, ſitam in Gundulfi-villa, liberam eſſe ab omni banno, & homines ſancti Stephani eſſe liberos à cuſtodia foreſtis ejuſdem villæ. Cujus ſanctitatem & opera fœlicia ſi per omnia ſcriberemus, magnum Libri Textum efficeremus. Hic itaque decem annis Pontificali regimine potitus, undecimo gravi brachii dolore eſt percuſſus. Quo ingraveſcente, & penetrante vitalia, præſentem vitam mutavit aliâ, ſeque in civitate ſepeliri mandavit, multis mirantibus, cùm nullus hoc ante fecerit, qui jam pridem ſepulturam ſuam apud Monaſterium S. Apri in ſuburbio delegerat. Hujus beatæ memoriæ tranſitus, quo à mundo exceſſit, iij. Idûs Septembris fuit; ſepultuſque eſt intra ſuæ Sedis Eccleſiam ante Altare ſancti Martini.

Lugdelme ou Ludelme, xxix. Evêque.

Droit de battre monnoye accordé aux Evêques de Toul.

* *Vel* Everelmo.
* Iſſey.
* Beileville.
* Rauſières en Haye.
* Peut être Meillerey.
* Marbache.
* Peut-être Liége.

Ludelme eſt le premier des Evêques de Toul, qui ſe ſoit fait enterrer dans ſa ville Epiſcopale.

Poſt cujus exceſſum, hujus Sedis Cathedram, nolentibus Regni Primatibus, Domnus Drogo nobiliſſimis ortus natalibus, tum vi, tum ingenio, tum conſenſu civium, occupavit; ſed poſt, communi omniū voto nobiliter rexit. Ut enim ſuperbia ſanguinis, ita ſubtilitate ſingularis ingenii, illinc rebus publicis, hinc ſpiritualibus negotiis inſudabat. Quarè omnibus ita ſe habilem præbuerat, ut cunctorum amorem venerationemque difficilè ſolubilem * ſibi aſciſceret. Idem de ſuo proprio contulit huic Sedi villam Domni Martini, cum Eccleſia, eamque ad Canonicorum ſtipem delegavit, & reimpetravit à Carolo Rege Bodonis-Monaſterii * Abbatiam diù ſuis anteceſſoribus ablatam, atque ex præcepto Ludovici Regis, Abbatiam Pauliniacenſem * tenuit. Adquiſivit etiam à Sigiberto quodam milite in Bertici Curte manſum unum cum Eccleſia, & medietatem Eccleſiæ Domni Apri *, & tertiam partem Eccleſiæ ſancti Hilarii in Vermenſe * & Farinarium unum cum Piſcatione, & quidquid in ea villa potuit habere; & à Carolo Rege impetravit Foreſtem regiam, quæ dicitur Ermundies.

Drogo xxx. Evêque.

* *Forte* Sociabilem.

* Bodon-Moutier, ou Bonmoutier, transféré à Domèvre.
* Poulangy au Diocèſe de Langres.
* Domevre.
* Le Vermois.

Ejus tempore ſæva Danorum (s) peſtis, Hungrorū rabiei juncta, carceribus ſuæ nativæ habitationis egreſſa (t), multarum regionum finibus devaſtans poſt cædem Germaniæ, Gallicam Belgicam incendit, quorum nuntio perterriti Cœnobitæ ſancti Præſulis Apri, veneranda ejus pignora in urbem deferunt, demùmque nè à præfato Pontifice vi retinerentur, furtim referunt, atque per longa annorum curricula abſcondunt. Hic ergo divinæ Religioni inſiſtens, vij. * annis Sacerdotio infulatus, quinto kalendas Februarii rebus eſt humanis exutus, atque ante Altare beati Petri Apoſtoli infra civitatem eſt tumulatus.

* *Forte* xvij.

CAP. XXXIII.

Vie de S. Gauzelin, xxxj. Evêq.

CUi Paſtor & amor gregis Domnus Gauzlinus ſucceſſit, vir ſummè Catholicus, atque monaſticæ Religionis cultor devotiſſimus, qui Francorum nobili ſanguine ortus, in Palatio inter Regni Proceres eſt altus; atque mox futurus Pontifex, ſuper multos ſui generis coëtaneos enituit geminæ ſcientiæ dono. Omnium ergo votis Pontificali infulâ ſublimatus, xvj. kalendas Aprilis eſt Chriſto favente ordinatus, dulcedineque ſuæ profapiæ, benivolentiâ clementiſſimi cordis, ſerenitateque adeò jocundi vultûs, & lenitate ſermonis ſedulè ſuperabat, totus in vigiliis, in eleemoſynis intentus. Qui ad cumulum bonorum ſuorum xiv. ordinationis ſuæ anno, nutu Dei Regulam S. Benedicti hujus Regni habitatoribus omnibus ignotam (u), diu quæſitam proculque inventam, ſancti Apri inſtituit loco. Cœnobium ſanctæ Genitricis Mariæ Buxeriis à fundamentis conſtruxit, Chorum ancillarum Dei inibi conſtituit, rebus & prædiis ac ornamentis decoravit. Ob cujus facti meritum ſuo ſucceſſori Præſuli Gerardo eſt à Deo præmonſtratum, eùm Martyri Apollinari in cœleſti gloria ſociatum. Cujus glorioſi facti occaſionem opere pretium reor poſteris tradere ad rememorationem. Deniquè Hardradus præfati Pontificis Gauzlini frater germanus, in militari ſtudio vir quàm maximè ſtrenuus, in bonitate morum cunctis percharus, quadam vice ſuper Murth fluvium venationis exercitationi inſiſtebat. Contigit itaque ut canes ejus aprum ferocem inſequerentur, quorum coactus latratibus, mortem contiguam idem aper effugere nitebatur; qui diu per quæque avia diſcurrit, tandemque in montem ſupra Buxeriis-villam ſitum fugitando pervenit, quo pertingens, ſub quadam ſpinoſa arbore fixit greſſum (x). Moxque ſubſequens latrando grex canum divinâ virtute celerem continuit gradum. Fera ſub arbore ſtabat intrepida, vis latrantium à longè ſubſiſtebat muta & ſtupida, nec ullatenùs audebat proximare ad ſpinæ vicina. Prædictus miles equitando inſequitur; rem inſolitam ſibi contigiſſe demiratur. Equo deſiliens, frutectum ingreditur, Altare dirutum cum circumvicinis ædificiis contemplatur. Ergo rem veneratus divinam, feramque ſinens abire ſecuram, ad propria celer repedat, fratri ſuo Pontifici acta & inventa nunciat. Domnus autem Præſul certos illuc nuntios dirigens, & à majoris ætatis ſenibus quomodò ſe res habuerat exquirens, didicit ab antiquo Eccleſiam ſanctæ Dei Genitricis inibi conſtructam eſſe, ſed vetuſtate conſumente, & incuriâ negligente deſolatam. Adſtruebant etiam noctu inibi quàm ſæpè divina luminaria ſplendere, & loca proxima ſuâ claritate perfundere. Quod pernoſcens Præſul venerabilis, permaximè lætatur, & Eccleſiam reſ-

Il réforme S. Epvre, & fonde Bouxieres aux-Dames.

Hardradé, frere de S. Gauzelin, en chaſſant un ſanglier, donne occaſion à la fondation de Bouxieres.

(r) L'Abbaye de S. Pient à Moyenvic.
(s) *Dani*, les Normands.
(t) Vers l'an 918. 921. 922.
(u) Voyez la Diſſertation ſur les premiers Evêques de Toul.
(x) Voyez l'Hiſtoire ſous l'Evêque Gauzlin, où l'on examine ce fait qui paroît fabuleux.

Cap. XXXV.

Verſus ſequentis Operis.

Vers à la louange de S. Gerard.

AD ſenium mundo per longa Volumina ducto,
Interitumque ſuî crebris minitante periclis,
In noſtris tenebris oritur ſpes maxima lucis.
Pontificem ſanctum Chriſto tribuente, Gerardum,
Stemmate præclarum præſago nomine dignum,
Cujus vita fuit miris memorabilis actis.
Urbis Agrippinæ natus ſub mœnibus altæ,
A pueroque ſacer Domino ſervire Miniſter;
Quem vas electum ſtudiis adprimè probatum;
Imbuerat plenè gemino ſapientia fonte.
Huic Leuchæ Sedi laudatus Præſul haberi
Luc. xij. 42. Triticeæ meſſis tribuat qui pabula ſervis.
Hos trahit exemplo, verbi quoque famine claro;
Ut duplicata ferat Domino veniente talenta.
Prodigiis firmat, dictis quæ Dogmata mandat.
Immutans laticem (*g*) dat vini ferre ſaporem.
De modico farris ſatiantur millia plebis,
Reſtauratque cibos furtim dum paſcit egenos.
Pauperis in ſpecie Chriſtum ſibi cernit adeſſe (*h*);
Eripit & populum miſerandâ clade ſubactum;
[a] L'Abbaye de ſaint Maſſay. Cœnobium Sancti [a] conſervat ab igne voraci (*i*).
Prænoſcens pacem (*k*), dat bellis mox fore finem.
Scit meritum juſti prædeceſſoris amici [b];
[b] S. Gauzlin. Deſperans æger miro datur ordine ſoſpes.
Dante Notho pluvias, tribuit ſplendere lucernas (*l*).
Juſtitiæ merito ſubicit pia membra periclo (*m*).
Pluribus his aliis ſanctè vivendo peractis,
Eripitur terris ſociandus in æthera Juſtis.
Spiritus alma petit, claret virtutibus orbi,
Ad tumulum cujus recipit vir languidus artus,
Contractam reparat quam ter ſua noxa ligarat.
Sed quis cuncta queat geſtorum volvere mira,
Eſt quibus in Cœlis ſemper memorandus & arvis?
Cùm meritis fulget, claro tum nomine pollet.
Ardua namque gerens Gerardi (*n*) credo vocamen;
Moribus & verbis, factis ſimul ardua geſſit.
Ergo, Pater, proprios refove miſeratus alumnos.
Evacua vitiis, imple virtutibus almis.
Pelle nociva plus, tribuens bona cuncta benignus;
Ab ſcelerum nexu clementi ſolve precatu.
Ultima cùm vitæ pervenerit hora ſupernæ,
Propitius famulis tunc fias Paſtor herilis;
Sit per te nobis æterni gloria Regni,
Ablegans hœdis, ovibus conjunge beatis.

Incipit Vita ſancti Gerardi, Epiſcopi & Confeſſoris.

QUicumque Sanctorum Patrum glorioſos actus ſagaci lectionis percurrit induſtriâ, non tam inibi rimari ſuperflua verborum debet ſaleramenta, quàm ea quæ ad ſuorum correctionem morum imitabilia poſſit perpendere exempla. Si quidem tunc utiliter beatorum nobis merita virtuteſque retitantur, ſi ipſorum pervia imitatione ſanctæ converſationis in nobis provectus innovatur. In eorum enim venerabilibus geſtis palàm luce eſt invenire, quibus greſſibus ad meliorem vitam inerratò valeamus tendere, & undè Omnipotentem in ſuis Sanctis admirabilem, prædicabili voce debeamus glorificare. Sed quanquàm hanc religioſam venerationem Sanctis hos impendere cunctis competat, prout à Deo efficax præſtatur poſſibilitas, tamen illis ſpecialiter debitores efficimur, quorum corporali præſentiæ nobis ſæpiùs aſſiſtere conceditur; quorum patrociniis opitulari indefeſsè à cunctorum Creatoris gratiâ deprecamur. Quocirca Vitam actuſque egregii Pontificis Chriſti Gerardi non decet obliviоſo nos ſilentio abolere, quia procul dubio multa & miranda in præſenti egit corpore, per quæ ſibi in terris venerationis accreſcat gloria, quam in ſupernis promeruit per bonorum operum incrementa. Unde ea quæ de ipſius geſtis ammirabilibus certiſſimè cognovimus, ad profectuum poſterorum exemplum ſtylo mandare ſatagimus: ut inde utilis adquiratur ædificatio. Legentibus ſalus perpetua opere illum digno imitantibus.

Cap. XXXVI.

Vie de S. Gerard.

VEnerandus igitur Gerardus Agrippinenſi oriundus regione, temporibus magni Ottonis Romanorum Auguſti noſcitur exſtitiſſe, nobili parentum proſapiâ, prout ſæcularis confert excellentia, procreatus: patre Ingranno, matre Emmâ editus, à quibus eſt morum generoſitate, quod conſtat laudabilius, honeſtè educatus. Ipſi deniquè ejus parentes, licèt eſſent multiplici divitiarum opulentiâ referti, ſuperbi ſanguinis lineâ ab avitis natalibus deducti, quæ res ſolet plurimos duris laqueis innodare ſæcli; tamen præ cæteris ſanctæ Religionis & piæ devotionis prædiți dignitate, eleemoſynarum atque orationum ſtudiis jugi inſiſtebant intentione. Cum his bonis virtutibus etiam glorioſæ prolis fœcunditate donati ſunt, dum talem tantumque virum ex ſui ptopagine germinis adipiſci meruerunt, & ut bonæ arbores, bonum ex ſe fructum Deo omnipotenti votivo munere (*o*) obtulerunt. Quem etiam liberalibus imbuendum diſciplinis in Baſilica B. Petri Apoſtolorum Principis, quæ intrà prælibatæ urbis mœnia eſt conſtituta, tradiderunt, eumque Chriſto inibi ſub clericali ſerviturum Ordine delegaverunt. Qui jam tum ab ipſis infantiæ rudimentis ſuperni factus flaminis habitaculum, omne humanæ ſcientiæ capaci pectuſculo ebiberat ſtudium, divinis quoque ad unguem informatus Legibus, nulli in utroque doctus exercitio, videbatur ſecundus. Cujus mentem bonus Jeſus nunquam laſcivis relaxari luſibus permittebat. Quippè quem vas electionis ab æterno conſecràverat, & ipſe velut alter Jacob ſanctæ ſimplicitatis ſtrenuus cuſtos, glorioſæ etiam virginitatis perpetuò corpus à fabulis anilibus, verboſumque obſcœnitatibus ſenſus abſtrahebat proprios.

Cùm verò cœpiſſet juvenilis ætatis vernare floribus, ita ſuam indolem ſtuduit ornare moribus, ut à cunctis ſibi coævorum vitiis ſagaci perſiſteret labe integerrimus. Parentibus igitur ſuis humanâ proreptis ſorte, & occulto Dei judicio, non tamen injuſto, cœleſti igne fulminatâ ejus Genitrice, divina eum miſeratio piâ non deſtituit conſolatione. Nam ut patenti omnibus judicio clareſceret quòd tale ſuæ parenti exitum non ob ejus aliquem reatum deteſtabilem contingere ſciviſſet, immò propter amplificandum ejus meritum accidiſſet, ita jam factus Dei famu-

(*g*) S. Gerard changea l'eau en vin, ou plutôt l'eau fut changée en vin en ſa faveur, dans un voyage qu'il fit à Rome. Voyez cy après, chap. 59.
(*h*) Voyez cy après, chap. xliij.
(*i*) Cy après, chap. xlviij.
(*k*) Cy après, chap. lix.
(*l*) Chap. lij.
(*m*) Chap. llij.
(*n*) Il dérive *Gerardus* du Latin, *Ardua gerens*: l'Etimologie eſt ridicule, Gerard vient du Tudeſque.
(*o*) *Votivo munere*, &c. Il paroît par cet endroit que S. Gerard avoit été offert à Dieu dès ſa plus tendre jeuneſſe, pour être élevé dans une Communauté de Clercs vivans en commun, parmi leſquels il s'engagea.

Digitized by Google

niſi inevitabilis neceſſitas aut moleſta corporis debilitas obſtitiſſet; & hoc quantâ animi contritione peragere nulli eſt facile exponere, quod ſoli occultorum cognitori Chriſto manifeſtum cognoſcitur eſſe. Sæpe etiam causâ piæ devotionis, intra ipſam regularem ſynaxim puerile decantabat reſponſorium, nec ſine abundanti fonte lachrymarum, quæ ei affluebant per ſanctæ compunctionis donum. Orationis inſtantiâ ita continuè ſuperni Conditoris adhærebat ſuſpectibus, ut exceptis ſecretarum precum votis, quæ ſibi & Chriſto in cordis arcanis decantabat attentiùs, tredecim horarum curſus (r), nocturnâ & diurnâ continuatione, cum integro pſalterio laborator perſolveret indefeſſus, clericis familiaribus in id explendo ſolaciantibus.

Sacrarum Scripturarum tam ardenter inſiſtebat ſtudio, ut ne etiam nocturno tempore ſibi ante lectum unquam interrumperetur lectio. In hac ſancta contemplatione vigilando plurimum noctis tranſigens ſpatium, defeſſus meditando, commodum corpori carpebat ſomnum. At lectores qui ſibi viciſſim ſuccedebant, ſi quando victi tædio reticerent, ſtatim cognoſcebant beatum expergiſci Pontificem, qui eos piâ commonitione ad ſolitum animabat laborem. Quique pro ornamentis pretioſiſſimis Sanctorum Vitas modicis inſcribi libellis fecerat, quos omni ex parte ſui ſtratûs apertè locaverat, ut nocturno in ſopore ſeſe vertente, ipſi cum eo libri verterentur, credens quod Sanctorum juvamine, quorum ibi actus habebantur, ab omni prava inimici infeſtatione tutaretur. Illud etiam in vita habebat aſſuetiſſimum, quia antequam nocturno tempore iret cubitum, inter reliquas preces nominatim mentionem faciebat cunctorum à ſe excommunicatorum, eoſque miſericordi abſolvebat pietate, ne quem ſubito exceſſu poſſet mors obligatum ſubripere. Id tamen ſecretiùs, ne quorumdam inoleſceret inſolentia, explebat coram familiaribus, petens Omnipotentem, ut deſiderium expoſcendæ reconciliationis eorum infunderet cordibus.

Caſtitatem verò in eo non eſt neceſſe laudari, cùm à puero ita perfectus, & ſanctæ virginitatis cuſtos extiterit, ut nullâ unquam fœtidiſſimi ſordis vitii corpus ſibi maculaverit; quia cor à temptationum ſpiculis tutum Chriſti auxilio conſervavit; ideò membra ab inquinamenti labe munda cuſtodivit: hanc virtutem non modò ut ipſe poſſideret, omni anniſu inſiſtebat, immò etiam omnibus maximeque clericis hanc amplexandam, hanc colendam, hanc tenendam prædicabat. Quis autem dignè memorare poterit quàm in clericorum inſtitutione inhianter inſudaverit, cùm nemo Pontificum in tota Belgica tot tamque perfectos ſanctæ prædicationis miniſtros habuerit. Non ſibi ſufficeret quod ipſe facundo eloquentiæ torrente verbum doctrinæ populis miniſtrabat, verùm etiam diebus ſo emnibus per vicinas Eccleſias proprios familiares ad idem peragendum opus dirigebat. Ita fiebat, ut non ſolùm populi crebrâ exhortatione ad benè vivendum incitarentur, ſed & ipſi clerici continuâ exercitatione ad doctrinæ ſtudium informarentur.

CAP. XXXVIII.

De ſtudio reparandarum atque conſtruendarum Dei Eccleſiarum.

Egliſes bâties ou reparées par S. Gerard.

SUmmum ei fuit ſtudium in ſanctarum reparatione Eccleſiarum, quatenùs exinde majus ſibi meritum, & fidelium devotio accreſceret populorum. Baſilicam B. Protomartyris Stephani (s), in cujus veneratione eſt Sedes Epiſcopatûs Tullenſis, à fundamentis reſtruxit, quam picturis variiſque ornamentis non minimùm decoravit. Juxta introitum quoque ejuſdem urbis (t) verſus meridiem, in ſancti honore Gengulfi novam conſtruxit Eccleſiam, quam ad Omnipotentis laudandam gloriam ſanctimonialium conſtituit Abbatiam. Sed quia inibi ultra modum ſancta caſtitas patiebatur diſpendium, coactus eſt ſuæ inſtitutionis pati repudium. Hæc & pleraque alia præcipua in conſtruendo peregit opera, quæ hîc i terere ob deſidum refugimus faſtidia.

Sanctorum quoque Reliquias ſagaci indagabat ſollicitudine, ſiſus apud ſuperni gratiam Conditoris ſibi ſuppeditari eorum opitulatione. Cujus vigilem curam non paſſus eſt Deus fruſtrari, eique reperire glebam conceſſit beatiſſimi Apri Pontificis, in cujus glorioſa tranſlatione miracula magnifica propalavit dignatio divina, quæ in ejuſdem beati Præſulis geſtis retinentur annotata. Corpus etiam beatæ Virginis Aproniæ ſororis ipſius beatiſſimi Apri, à Trecorum civibus meruit ſuſcipere, quod ad plebis tutamen infra ſuæ urbis mœnia ſtuduit collocare. Reliquias inſuper beati Martyris Eliphii religioſâ devotione tranſtulit, quarum partem non minimam, majora, ſcilicèt, oſſa, prænominato Brunoni archipræſuli contulit, quæ Coloniam cum ſumma devotione devexit. Cujus etiam devotiſſimam erga glorioſum Præſulem Manſuetum intentionem hîc compendio panderemus, niſi inter veneranda ejus miracula prænotata noſceremus.

CAP. XXXIX.

Quòd Beato Viro Romam petenti, lympha ſit in vinum converſa.

Voyage de S. Gerard à Rome.

QUantùm autem viſceribus affluxerit miſericordiæ, eſt narratu memorabile, in quo ipſe Deus qui verè eſt charitas, certis miraculorum indiciis comprobatur habitâſſe. Quadam die pia illi ſuggeſſit devotio Apoſtolorum Principis limina adire, dirâ famis afflictione nonnullas orbis partes devaſtante. Relinquens ergo non minimam ſubſtantiam ad ſuſtentationem pauperum, inſtruit tamen non ad ſuperfluum jactantiæ faſtum, ſed ad Omnipotentis laudandam magnificentiam, honeſtum & pietatis ac miſericordiæ muneribus ampliſſimè fartum. Duodecim ſibi ex clericali ac monachili ordine deligit comites, qui cum eo pſalmodiæ laudes indefeſſe jubi-

(r) S. Gerard récitoit tous les jours le Pſeautier avec les 13. Heures du jour, c'eſt-à dire, les ſix Heures Canoniales, & les ſept Heures de l'Office Monaſtique; car ſaint Benoît avoit ajoûté Complies aux ſix Heures du jour. Voyez Annal. Bened. t. 3. pp. 344. 381. & la Vie de Drogon, Evêque de Toul. Ici ch. xlj. Il y avoit alors, & même dès auparavant, des Moines & des Chanoines dans l'égliſe de Toul. Voyez cy après Ch. lj.

(s) S. Gerard jetta les fondemens de ſa Cathédrale telle qu'on la voit aujourd'hui, & qui eſt des plus belles & des plus régulieres, & il eût l'avantage de la mettre en un état où l'on pouvoit y faire decemment l'Office divin; mais du depuis on y a beaucoup ajoûté, & l'on voit dans l'Hiſtoire des Evêques de cette Egliſe, que pluſieurs des ſucceſſeurs de S. Gerard y ont encore travaillé. Voyez la Vie de Piboo, p. 178. A. Il fit une tour, & p. 180. A. en 1201. on commença à y travailler par les fondemens du Chœur ſous l'Evêque Eude de Sorci, p. 181. A. L'Evêque Conrade fana toutes les Egliſes du Diocèſe, pour contribuer aux frais de la conſtruction de la Cathédrale; il voûta le Chœur & les Collatéraux. Les deux Tours de la Cathedrale furent achevées en 1496. par Jaquemin de Commercy, Architecte, & par les ſoins d'Alberic Briel, Vicaire General, qui eſt jetta les fondemens en 1463. *Nouvel. Cathed. Tull.*

(t) L'Egliſe de S. Gengoû de Toul, qui étoit autrefois aux portes de la ville, eſt à préſent bien avant dans la ville. C'eſt la même Egliſe qui fut bâtie par S. Gerard.

ægritudine, vitæ duceretur ad extremum. Clamabat namque se cunctorum reum facinorum, ab æterno Creatore derelictum, quòd tanti laborem itineris non sibi concesserit consummare ad votivum sui cordis desiderium. Verùm Omnipotens mœstorum lætitia, non diù suum permisit famulum inconsolabili gravari tristitiâ, sed ejus intimis, divino inspirante instinctu, noxam recognoscere, quia quovis voluerit pretio sancti oblatione sacrificii redimere. In se ergo per supernam remeans inspirationem, non modò cunctam corporis, in quam præ mœrore deciderat, amisit ægritudinem, immò etiam in cordis jubilatione summas Christo grates persolvit, quòd pravum sui animi votum ad nequiorem pervenire effectum non permisit; meritòque hanc sui inefficaciam desiderii sibi proveniſſe astruebat, quòd indiscretâ ardens devotione, eam non sine crimine implere disposuerat.

CAP. XLI.

De inedia panis vitata, cellariis beati Viri ad erogandum apertis.

S. Gerard ramene à Toul une troupe de Bourgeois, qui étoient ſortis de Toul à cauſe de la famine.

RElexo autem tramite ad propria dum remeat, Langobardorum fines mox penetrat, ubi quamplures creditæ sibi plebis reperit, quos victûs inedia à nativo solo expulit. Hos misericordiæ sinu confovens, suæ comites viæ ascivit, & multitudinem trecentorum ferè hominum suo alendam sumptu congregavit, cum qua propriam urbem mediante quadragesimâ introivit. A proprio clero meritâ susciendus veneratione, re patenti claruit, quàm tripudiali gestierunt exultatione, cum ejus processionis jubilatione nil dignius & honestius cogitare valuerunt, quàm lætitiæ hortamentum, scilicèt, Missæ ipsius diei introitum. In suscipiendo namque illum corde & voce concinnentes, *Lætare, Hierusalem*, officialiter peregerunt jamdudum præparato Sacerdote ad solemnis Missæ celebrationem. Clementi itaque animo populo periclitanti condolens, ac de superni Creatoris benignâ pietate non diffidens, dat permissum, quemcumque necessitas coarctaret, tempus quadragesimale solvere (*b*). Ipse studet cuncta horrea sua cum cellariis ad erogandum aperire. Quique ut omnium pater piissimus, misericordi semper benevolentiâ pro cunctis erat sollicitus, & quicumque indiscretè ad eum accessisset indignus farinæ, mox mensuram cum parte carnis accipiebat recreandus. Hoc indefessum continuæ pietatis studium servavit usque S. Joannis Baptistæ solemnium.

Interea omni suo horreo jam exhausto, largiter cunctis, illo dispensante, etiam ipsa incœpit farina in vasculis deficere, nec quidquam ultra duas mensuras videbatur resedisse. Accedit tristis minister ad sanctum Pontificem, insperatam indicat farinæ defectionem. Vade, ait Vir beatus, in Christi adjutorio confisus, eroga tantillum residui more solito pauperibus. Erat autem penè integer mensis usque ad festum S. Baptistæ Domini. Mirum in modum quotidie minister egentibus affatim ministrabat, & modica farinæ mensura nullo modo deficiebat; in vasculo nihil videbatur accreviſſe, & dispensatori non deerat quod ad erogandum sufficienter posset invenire. Hæc divina abundantia nunquam beato Præsuli defecit, donec æstivum metendi tempus advenit. Cujus sunt hæc prodigiosa miracula, nisi qui de paucis panibus multa hominum satiavit millia? Verè in hoc facto perpendi potest magnifica virtus Heliæ, qui prophetali spiritu olim prædixit viduæ hydriam farinæ non deficere, donec transmitteret Dominus pluviam super faciem terræ.

CAP. XLII.

De tribus panibus distriptis, ejusdemque numeri dum prandere, super mensam repertis.

Miracle de trois pains multipliés.

ALio itidem tempore Vir egregius è conspectu familiarium sese removerat, ac solus in secreto conclavi residebat, cùm subito per fenestram contiguam querulam vocem trium audivit pauperum, eleemosynæ subsidium à Beato sibi dati clamantium. Jam autem advenerat hora prandii, & mensæ erant paratæ epulis superpositis. Tunc beatus Præsul, Patriarchæ Abrahæ non immemor, immò ejus verè fieri cupiens imitator, qui in figura summæ Trinitatis tres Angelos hospitio suscepit; à loco sessionis quàm celerrimè surgit, domum prandii clam nemine invento introit, tresque similagines cum totidem ciborum partibus accipit, ac secretò pauperibus per fenestram projicit. Qui mox dum residet ad prandendum, ejusdem quantitatis, qualitatis ac numeri cibum sibi invenit appositum. Tunc admiratus factum inopinabile, utrum quisquam apposuisset dapiferorum, fatagit clanculò requirere, & Omnipotenti grates rependit in cordis penetralibus. Rumor per vulgi spargitur ora beatum Gerardum virtute glorificatum divinâ, cujus gratuitam eleemosynam acceptam sibi Dominus ostenderet per hujus miraculi indicia. Sed Vir sanctus, custos veræ humilitatis, famam de se probatam omni annisu celare contendit, nec quidquam suo gestum merito obnixè asserit.

CAP. XLIII.

Quòd exhibens bonum opus eleemosynæ, meruit Christum in specie germani fratris suscipere.

S. Gerard lave les pieds à J. C. croyant les laver à ſon propre frere.

ASsuetus etiam mos viro fuerat magnificus, ut sub Christi exemplo quotidie certum pauperum numerum congregaret, eisque pedes, manusque oscula figens, ac capillis tergens (*c*) ablueret, atque ipsorum factus minister, sufficiens edulium illis devotè ministraret; & si quando fortè quis pauperum huic numero deerat, idipsum servitium vice egeni alicui suorum familiarium humiliter impendebat. Erat autem huic glorioso germanus frater, qui vir summæ devotionis ei assistebat incessanter, & persæpè tali se officio ingerebat, si forsitan esset absens pauper, credens, ut est vera fides, criminum sordes abluere (*d*), uti multotiens sanctum audiebat Præsulem certissimè prædicare. Quâdam ergo vice dum sanctus Domini solitum opus bonum pauperibus impendere voluit,

Efficace du lavement des pieds pour remettre les péchés.

(*b*) Il permit aux pauvres de ne pas jeûner dans la rigueur. Cela montre le reſpect que les plus indigens conſervoient encore pour le jeûne du Carême.

(*c*) *Capillis tergens.* Il portoit donc de longs cheveux. Les Prélats d'Allemagne les portent encore aujourd'hui de même.

(*d*) S. Gerard croyoit que le lavement des pieds, qui ſe fait aux pauvres par dévotion, remettoit les péchés, ſelon cette parole de Jeſus-Chriſt à ſaint Pierre: *Si je ne vous lave les pieds, vous n'aurez point de part avec moi.* Ce ſentiment n'eſt pas ſingulier à ſaint Gerard, ſaint Ambroiſe, *lib. de Miniſter. cap. 6. & de Sacramentis, lib. 3. cap. 1. S. Bernard. ſerm. in Cœna Domini, num. 1. 23. Ernald. bon. vall. Abbas, ſerm. de ablutione pedum, ſerm. 145 in appendic. tom. 5. Op. S. Auguſt. pag. 262.* Voyez notre Commentaire ſur S. Jean, chap. xiij. v. 8.

CAP. XLVII.

De clade mortalitatis, remota à plebe Urbis.

S. Gerard obtient de Dieu la ceſſation de la peſte.

CUlpis populi urgentibus dolenda clades ſpatſim increbuerat. Miſera ſtrages Tullenſis urbis plateas humanis cadaveribus jam penè repleverat, nullâque domo vacuâ vel languido, vel mortuo, jam cunctos occupaverat mœſtuoſa hujus labilis vitæ deſperatio. Tunc beatus Præſul pro plebe ſibi commiſſa non minimùm ſollicitus, diverſis curarum artabatur anguoribus, cogitans quo poſſet remedio gregi periclitanti ſubvenire quantociùs. Divino ergo animatus conſilio, triduanum indicit jejunium, dehinc convocat in unum Parochiarum * vicinarum populum, & cum ſupplici devotione elevat glorioſorum Pontificum Manſueti & Apri veneranda Corpora, fiſus eorum ſublevari patrocinio ab imminenti anguſtia. Quibus prævîis, cunctas circuit plateas urbis, prolatâ in excelſum voce plebis lacrymabilitet ſupplicantis. Sed occulto Dei judicio, tanta increvit ipſo die peſtilentia morientium, ut antequam beati Manſueti Baſilicam Sanctorum accederent Reliquiæ, multitudini jungerentur præcedenti, ſedecim defunctorum libitinæ.

* *Alibi*, Batchiatum.

Venerandus autem Pontifex populum ne à prece deſiſteret cohortatus, repetito itinere Cœnobium ſancti Apri adiit, cum populis frequentibus, ibique lugubre ſeptiformem Letaniarum curſum (*g*) explet ante Sanctorum Corpora, cum Clero humi ſtratus. Hinc ſurgens terrâ inundante ejus lachrymis, cùm Antiphonam inchoâſſet, *In voce deprecationis*, eadem horâ tres ex populo corruentes defecerunt in medio multitudinis. Sed omnipotens miſerator flebiles ſui famuli preces non diu ſurdâ præterivit aure, atque ibi ſtatuit finem ſævientis plagæ, nec quiſquam ampliùs eodem anno eſt conqueſtus ſe artari ſolitæ peſtis gravedine. Verùm quanquam hoc inſigne virtutis magnifico Sanctorum juſtè deputetur meritò, non tamen hic beatus expers eſſe credi debet ullo modo, quem Deus plurimis mirificum virtutibus ſuo propalavit populo.

CAP. XLVIII.

Quòd experrectus à ſomno, miſit extingui candelam apud ſanctum Manſuetum ardentem Pallium.

S. Gerard connoît par révélation, qu'un cierge brûle un tapis dans l'Égliſe de S. Manſuy.

INſtinctu piæ devotionis locum ſancti Manſueti vir Domini ſummo amore excolebat, cujus etiam Cœnobium labili veterno deciduum renovare ſatagebat, & tum ſuo inceſſante monitu, tum piiſſimi Patroni admodùm exorabili obtentu, frequens populorum turba cœpto operi eleemoſynarum largitatem non modicùm ſuppeditabat. Unâ igitur noctium, quædam Deo ſupplex mulier votivam candelam Altari impoſuit, expletâque oratione, lumen inibi ardens reliquit, ac cuſtos Eccleſiæ oblitus rerum, ſe cubitum collocavit. At candela dum improviſa conſumitur, quæque vicina ardendo lambit, pallium ſuper Altare, ac pallam (*h*) ſuppoſitam arripit, & ad proximos parietes arentibus contextos frondibus, flammas vigrantes trajicit.

Eâ horâ Chriſti Præſul feſſos artus placido ſopori In urbe commorans crediderat, & uſu ſolito officialis Clericus ante eum ſtudio lectionis inſiſtebat. Tunc Sanctus inopinatò expergefactus, aſſidenti inclamat his vocibus: Surge, ait, quantociùs, locum ſancti Manſueti expete feſtinus, candelam quam illa Deo devota Altari ardentem impoſuit, extingue ſollicitus, quia lambens flamma pallium cum vicinis frondibus adedit; & ni præclara ſancti Præſulis ibi jacentis virtus adjuverit, noſter cœptus labor in conſtruendo cum magno diſpendio deperibit. Credo aliquid divini judicii per ſoporem ſenſerat, qui rem longè actam tam præſagâ mente in ſomnis cognoverat. Mox intempeſta noctis Clericus celer locum adit, rem ſicuti audierat reperit, ignem extinguens, Monachum de negligenti incuria increpat, & quod à Pontifice dedicerit ſtudiosè intimat. Adeſt hujus facti toſtimonium, pallium reſarcitum, & à Sancto Domini decoro limbo adornatum.

CAP. XLIX.

Quòd ſpiritu Prophetiæ indicavit aſtantibus, quòd Regno reſtitutus foret Otto tertius.

S. Gerard prédit que l'Empereur Othon III. ſeroit rétabli ſur le Trône.

QUantùm autem Prophetiæ emicuerit dono, ſancti Spiritûs impletus affamine, veridicorum teſtimonio probat dictum memorabile. Secundo Ottone Auguſto, rebus humanis exempto, Dux Bajoariorum Henricus Ottonem ejus filium adhuc infantem in cunis rapuit, Imperiumque ſibi geſtiens uſurpare, eum in captionem poſuit. Noſtri ergo patriotæ (*i*) Principem degenerem non patientes ſuſcipere, fideli eligunt conſilio Dominum proprium aut vi aut ratione repoſcere. In hoc peragendo venerandus Gerardus ad ſolatium evocatur; ſed debili fractus ſenio excuſatur redditur. Verùm quos corporeo nequivit comitari, veſtigio ſpiritualium ſolatiatur orationum juvamine magis proficuo. Itaque utrimque congregatur agmen bellatorum non modicæ multitudinis. Dies ac locus ſtatuitur mutuæ collocutionis, ac Dei gratiâ pax roboratur, fidelibus percurrentibus internuntiis: beatus verò Pontifex perturbatione Chriſtiani populi nimiùm anxius, quid rerum ab adunato gereretur exercitu, erat ſuſpenſo corde dubius.

Quadam itaque die flammivomo ſole Cœli axem mediante, vir Domini ſub divo penes ſuum Palatium ſtabat pro aliquantulo corporis levamine, de prædictarum eventu rerû conquerens cum familiaribus pia animi ſollicitudine, & ſubinde Cœlum reſpectans, ſubinde ab imo pectore prolatis ſuſpiriis illacrumans, inſperatò facies ejus lætitiæ claritate perfunditur, & neſcio quid divini in Cœlum intuitus, jocundo verbo hæc præfatur adſtantibus: Gaudete, dilectiſſimi, quia hodiè hac horâ pax noſtro eſt reſtituta Imperio, noſtro futuro Principe libertati reddito. Mirati qui aderant pro almifica Beati virtute, diem atque horam certo deſignant notamine, & æquè reperiunt ut præſago Sancti conſtiterat prædictum ore.

CAP. L.

Quòd prædeceſſorem ſuum beatum Gauzlinum cognovit in Cœlis, ſancto Apollinari adſociatum.

S. Gerard connoît par révélation que S. Gauzelin eſt égal en gloire au Martyr S. Apollinaire.

OCculta etiam ſuorum conſilia judiciorum ei Omnipotens ſæpè declarabat; ac velut conſecretali intimo, arcana ſuæ diſpenſationis certiſſimè revelabat: ſuo namque prædeceſſori Domno Gauzlino Pontifici maliloquorum derogabat ſuſurratio, ut

(*g*) *Septiformem Litaniorum curſum.* Il fit réciter les Litanies des Saints par ſept Chœurs différent, comme il ſe pratique encore dans quelques Egliſes par les diverſes Proceſſions qui s'y fondent en même tems.

(*h*) *Pallium ac pallam*, le Tapis & la Nappe de l'Autel, & les feuilles ſèches qui couvrent les murs de l'Egliſe.

(*i*) *Noſtri patriota*, nos Comparriotes. Les Seigneurs de Lorraine ſe déclarerent pour le jeune Othon, contre Henry de Baviere, qui avoit uſurpé l'Empire.

Digitized by Google

ſcilicet, injuſtitiaſque in pauperes crudeliter exercendo, & quæque cupido avaritiæ oculo, de rebus eccleſiaſticis contra jus atque fas uſurpando.

Hos mitiſſimus Chriſti Præſul multimodè paternâ redarguens invectione, non ſolùm eos ad viam æquitatis nequivit ullo modo reflectere, immò potiùs ſanctæ ejus deteriorati commonitione, columbinam cœpere in eo ſimplicitatem irriſoriè ſubſannare. Tunc vir Domini non proprias ultum iri cupiens injurias, ſed plebis ſibi commiſſæ ſummâ mentis pietate miſeratus moleſtias, quos diutiſſimè patienti ſuſtinuerat animo, tandem more legali terribilis anathematis coarctat vinculo. Sed illi nequiſſimi, quia divini præſentiam reſpectûs poſthabebant, tremendique horrorem judicii, jam animo floccifecerant, chriſtiani obligationem conſortii ut nihilum parvipendunt, dementiſque more frenetici, in Dei Præſulem inſaniunt, & ſalutare antidotum eis datum ad animæ medicinam, recalcitrando vertunt in furoris inſaniam.

Hinc contra eum inſurgentes, minas terroris abſenti congeminant, ipſum etiam mortis exitum, ſi opportunitas obtuliſſet, atrociter intentant. Intimatus Chriſti ſervus à familiaribus quò ſe cautum redderet, ne perverſiſſimis patrandi locum facinoris ullo modo concederet. Sed, ut aît exemplum Salomonici proverbii, *Juſtus quaſi leo confidens, abſque terrore erit*; fortiſſimus Domini bellator garrulas eorum minas quaſi canum latratus deſpiciens, importunos ſuæ Parochiæ ſtatuit fines deambulare contiguos.

Proverb. xxviij. 1.

Itaque apud Mannonis* cortem ſancti Apri villam tempore quodam devenit, ibique juxta Eccleſiam pernoctare diſpoſuit. At unus ex jam fatis miſerrimis, Odelricus videlicet, hoc cognito ratus ſe tempus reperiſſe opportunum, aſſumptis complicibus, Præſulem inſequitur beatiſſimum, & ſicut athletam Chriſti Lambertum Trajectorum Pontificem Dodo peremit infœliciſſimus, ita hunc Sanctũ Domini, nequam Odelricus neci tradere aggreditur. Tunc domum in qua ipſum noctu morari cognoverat, cum manu obſidet prævalida, & quaſi lupus ovili inhians, quærit aditum quò introeat: ſed multitudo ſancti Præſulis fidelium armorum vaſis intùs aſtans præparata, aliquantulum ejus iniquo niſui viriliter obſtiat. Vir autem patientiſſimus, Omnipotentis nixus auxilio, ad necis ſe parat periculum abſque ullo timoris indicio, Eccleſiæ pavimento pronus incubans, lacrymarumque fontibus humum ubertim irrigans, atque corde & ore cœlum his vocibus pulſans: *Dominus illuminatio mea & ſalus mea: quem timebo.* Et rurſum, *Si conſiſtant adverſum me caſtra, non timebit cor meum.*

*Mannocourt.

Pſalm. xxvi. 1.
Pſalm. xxvj. 3.

At Odelricus atrociſſimus cernens armis ſibi non patere aditum, vi prohibente obſtantium, tecto & parieti ignem apponit flammivomum, domum cum baſilica contiguâ crudeliter adurit, plurimos ſancti Pontificis familiarium nequiter interimit. Chriſti verò dilectiſſimus jam Martyr deſiderio ac amore effectus, ante altare humi ſtratus reperitur, capitur, trahitur, injuriatur, & niſi anathematiſatos abſolvat, mors ei vicina gladio cervici impendente minatur. Verùm ille non veritus ab hujus ſæculi ærumnis exui cujuſcumque generis morte quippè qui jam cupiebat diſſolvi, & cum Chriſto eſſe, ſed eorum compatiens inſaniæ, velut pater dulciſſimus, nè ſuo temporali interitu ipſi æternæ mortis cruciatu damnarentur, illorum ſatisfecit voluntati importunæ, eò tenore ut quidquid deliquerant, dignâ cerrigerent pœnitudine.

At quia incorrigibiles in priſtina perdurarunt nequitia, ideò ipſis meritò conduplicata eſt irrevocabilis ſceleris ultrix vindicta. Nam modò à beato Præſule demùm excommunicantur, immò à cunctis Gallicanis pontificibus, ab ipſo quoque Domno Apoſtolico de ſorte Eccleſiæ eliminantur. Ut autem omnipotens inſpector cunctorum ſe panderet ſui famuli injurias non placato reſpexiſſe oculo, fœviſſimos diræ crudelitatis miniſtros conſequenti progenie juſtò damnavit judicio. Nam poſt egregii pontificis exitum, ita cœperunt omnes cum propria ſtirpe adnullari, ut nemo in priſtinum decus ſæculi, ad honorem queat ſe rediſſe gloriati. Verè ſupernus arbiter jure in omnibus viis ſuis juſtus prædicatur, qui peccata patrum in filiis ſceleratis uſque in tertiam & quartam generationem reddere cognocitur.

CAP. LIV.

De quibuſdam inſtitutis, & ſancta Dei Eccleſiæ rebus adquiſitis.

HIc adeptus eſt præceptum ab Ottone Auguſto, ut fideles hujus ſedis obtineant facultatem liberam eligendi Pontificem (*m*) quemcumque ſibi proficuum viderent, Xenia (*n*) autem quæ ab anteceſſoribus ejus pro dandis præbendis exigebantur; poteſtati Canonicorum pro augmento religionis tradidit. Eccleſiam in Tranculfi villa* cononicis ob anniverſarii ſui diem celebrandum conceſſit. Conſtituit quoque ut manſiones Celericorum quæ infra mœnia civitatis conſiſtunt, quæ ſunt conſtituæ in loco qui dicitur exterius clauſtrum, nullus extraneorum causâ hoſpitalitatis inquietare præſumat, nec cuiquam laïcorum liceat inter eos manſionem habere aut manere. Hoſpitalitatem (*o*) apud ſuam ſedem ſupervenientium necnon agentium, dominici memoroloqui ordinavit, & decimas omnium Epiſcopalium reditum ibidem delegavit. Ipſe imperiali præcepto Ottonis magni poſſedit abbatiam Mediani Monaſterii, & de Offonis villa, necnon Pauliniacenſem & Dervenſem.

Grâces, biens & privileges que S. Gerard a obtenus pour ſon Egliſe.

* Tranqueville, V. dépendant de Vicherey.

Eo tamen vivente Heribertus juvenis, pater Stephani Comitis de Vitreio* totam Abbatiam Dervenſem abſtulit & poſſedit, cujus veſtigium ſequens ejus filius Stephanus, ſimiliter uſurpavit & tenuit. Adquiſivit etiam idem Præſul à præfato Imperatore abbatiam S. Deodati, & Foreſtem & bannum, quam dicunt Epiſcopi montem, & villam Banniolum*, & ab Odelrico Comite acquiſivit ſeptem manſos apud * Bodonis curtem, cum dimidia eccleſia, & à Warnero Comite caſtrum de Murovuale *. Precariam quoque faciens de Barromonte accepit à Duce Beatrice quinquaginta novem manſos, videlicet, villam* Vemplonam, Briloni villam, Longam Villam, Reſon, Tannumt, Nan cum molendino, Corcellas, item Corcellas, Baſini curtem, Malberch. Ipſe conceſſit Duci Beatrici (*p*) tempore vitæ ſuæ, & poſt ſe

Il joüit des Abbayes de Moyenmoutier, d'Offonville, de Poulangy & de Montier-en-Der.

* Etienne Comte de Vitry.
* Baigneux.
* Boncourt.
* Murault.
* Monpleine, Brillonville, Longeville, Reſon, Nant, Courcellet & Balincourt, Malberg.

(*m*) Auparavant l'Empereur nommoit à l'Evêché de Toul: S. Gerard obtint de l'Empereur un Privilege pour la libre election.

(*n*) *Xenia.* On donnoit des préſens à l'Evêque, pour appreſcender les Chanoines. S. Gerard renonça à ce droit au profit du Chapitre.

(*o*) Il fonda la Maiſon-Dieu en l'honneur de S. Cathédrale, pour y recevoir tous les pelerins & les étrangers qui viennent à Toul. Voyez cy apres *Geſta Epiſcop. Tull.* Vie de S. Gerard. Il attribua à cet Hôpital la dixiéme partie de tout le revenu de ſon Evêché.

(*p*) Il engagea à titre precaire, ou en échange d'autre bien, l'Abbaye de Moyenmoutier & celle de S. Diey, à Beatrix Ducheſſe de Bar. Il ſe réſerva ſur ces Abbayes dix familles de ſerfs, de chacune la dixme, les Mines d'argent de S. Diey, les Etus des perſonnes dévoüées à l'Egliſe de S. Diey, & tout le Diſtrict, ou la Juriſdiction. Nous avons parlé ailleurs des Mines de S. Diey, & nous avons fait graver les Monnoyes de S. Gerard frappées à S. Diey.

membrorum ſibi reſtaurari munia, ſed nemini placuit Beatorum poſtulantis efficere votum, quia id noverant ſanctiſſimo noſtro Patrono ab Omnipotente deſtinatum. Is igitur quodam nocte languore ſimul ac mœrore prægravatus ſoporatur, moxque in divina conſolatione in ſomnis viſitatur, utque beati Pontificis tumbam ſanandus adiret ſalutiferè commonetur.

At ille de promiſſa ſoſpitate jam ſecurus, & de egregia virtute S. Præſulis non dubius, primi ejus anniverſarii redeunte curſu, mauſoleum petiit miraculis glorioſum, atque inter devotas preces non modicum fundit lacrymarum ac gemituum. Quem clemens pietas miſerationis oculo dignata eſt reſpicere, eique conceſſit genuum ac baculorum uti fulcimine, diutino grabbati relicto geſtamine. Tali greſſu integrum tranſegit annum, ſed de Sancti non diffiſus potentia, ad ejus repedavit anniverſarium; eoque toto die ſupplex illic precator commoratus, noctem etiam inſequentem continuavit vigiliis & precibus. Sed Præſul magnificus ſurdo non præterivit auditu indefeſſa vota fideliſſimi pauperis, atque ipſi in craſtinum, quæ dies erat Dominica, reſtituit exoptata xenia ſanitatis. Nam dum in oratione recubans ante venerabile ſepulchrum, ſeſe fatageret pro poſſe erigere ad publicæ Miſſæ Evangelium, ſubitò bacilli quadam vi divinâ excuſſi labuntur è manibus, ac ſanandus novos perpetitur dolores, in proximo gaviſurus. Fragor junctrarum in repetendo ſua loca ob omnibus auditur, extentorum cruore membrorum humus irroratur, atque in proptios paulatim greſſus erigitur. Solvuntur nervi diutino innodati rigore, pulſant venæ ſanguineo vaporante calore, cunctorumque uſus membrorum ſolito funguntur munere, & fit plenus homo adeptâ integritate virium, qui modò quaſi ſpirans quoddam videbatur ſimulacrum. Hic ergo mente & ore magnificans Sancti virtutem eximiam, teſte populo domum repedavit propriam.

CAP. LVIII.

Quòd S. Maiolus indicat fratribus S. Gerardum humanis exemptum rebus.

S. Maieul annonce la mort de S. Gerard à ſes Religieux.

EAdem quoque tempeſtate beatus Maïolus plurimorum Chriſti ſervorum Pater eximius, Cluniaco aderat; & in hora quâ noſter venerandus Paſtor ſæculo eximebatur, à fratribus divino impleto Officio tempus refectionis advenerat, ipſeque præfatus Pater Maiolus ad eſum convocando fratres, monaſtico more cymbalum inſonabat (1). Tunc itaque ſicut erat illi continuus uſus, etiam in agendo aliquo terreno opere, ſupernæ contemplationi intendere, & interioribus mentis oculis Chriſtum orando in ſede Majeſtatis conſpicere; repentè in claram lætitiam ejus mutatur facies, & præ abundanti gaudio lacrymis diſtillabat affluenter, ac fratribus convocatis, talia profert: Frater noſter Domnus Gerardus Leuchorum Pontifex ſæculi hujus angoribus abſtractus, divino præſentatur judicio, & idcircò illi curemus impendere ſolatium charitativo animo; nobis enim erat junctus familiaritatis ſocietate, atque notus omnium bonorum morum qualitate. Sed quamvis ejus vita fuerit in orbe laudabilis, & dignus meritorum ſplendore à Chriſto miſericordiam conſequi, tamen quia nemo in præſentis ſæculi ſqualore eſt mundus corde, ſtudeamus ei pro poſſe ſuppeditare precum ſuffragatione. Devoti itaque fratres ſuppliciter agunt commendationem, notanteſque illius exitûs horam & diem, certis referentibus nuntiis, reperiunt veram contigiſſe ſui Patris revelationem.

CAP. LIX.

De quadam muliere, tum deſtituta, tumque membrorum officio reſtituta.

Guérison d'une femme percluſe.

QUædam etiam mulier de Troceio villa ſuper Moſam fluvium, ita membris contracta adducitur, ut ad pectus inſolubiliter recurvatis manibus, crurum quoque ſuræ retrorſum adhærerent aptis ſedendi partibus. Hæc die anniverſario Sancti obitûs, inclytam prodigiis inviſit Tumbâ, humili precamine piam ejus exorans clementiam. Sed Vir beatus dignè poſtulantibus exaudibilis, non diu diſtulit ſeſe inclamantis vocem pauperis, atque ipſo die lacertis directis, manuum ejus rependit uſum, quibus valeret victualis operis ſolitum exercere ſtudium. At illa pro parte reddibitæ ſoſpitatis, glorioſo Præſuli magnas perſolvens grates, ejus ſervimini ſub capitis cenſu perpetuò ſe famulaturam devovet, adjuncto etiam ſpontaneæ caſtitatis voto, & quod ſibi dum adviveret, in ipſa foret civitate, inde mutata manſio. Hinc in ejuſdem platea urbis adepta hoſpitium, cœpit paulatim ad plenum redintegrari cuncto vigore artuum. Verùm lividus humani generis inimicus mirificis Beati invidens virtutibus, & ratus prædicabilem ejus famam ſuis occludere machinationibus, fœmineam, proh dolor! circumvenit mentem, atque aſtu callido miſeram in corporis dejecit corruptionem. Mox voti rea, denuò contralitur; cubiti cum manibus plus quàm pridem innodantur, tibiæ cum pedibus dolendo rigore complicantur.

Sed illa quam recidivus dolor ſupplicem effecerat, ad notum recurrit ſolamen, reatum cum gemitu proteſtatur ante Tumbam venerabilem, & in admiſſi correptione ſe manere ſpondet cautiorem. Annuali ergo remeante almiflui Confeſſoris tranſitu, puella debilis ante ejus jacens ſepulchrum, pio refovetur Sanctiſſimi interventu, atque rursùm erecta, tripudialiter gliſcit de priſtino membrorum ſtatu. Aliquanto autem temporis interſtitio in ipſa urbe commorata, iterùm eam verſipellis impetit temptator malignitatis aſtutiâ. Suadet namque ipſam à promiſſis deficere, votivam civitatis manſionem deſerere, & in cunctis falſidicam ad propria remeare. Tunc infœlix callido decepta illuſore, nativum repetit ſolum, ubi voluntariò patitur promiſſæ caſtitatis diſpendium, nihili faciens quod dudùm Deo teſte ſponderat ante venerandi Præſulis ſepulchrum. Verùm Sanctus Domini non perfert illam æternæ diſtrictionis tradi judicio, ſed clementi ultione iterùm temporali afflictionis flagello, ac ſolitæ debilitatis amplioriſque torquet ſupplicio. Vis itaque doloris animum ejus ſtimulat compunctionis aculeis, ac ad ſeſe rediens, noxam recognoſcit cum fletibus & ſuſpiriis; moxque ad priſtinum repedat Medicum, ſpe impetrandæ ſoſpitatis. Sic ante ſanctum ſtata lapidem, culpam admiſſi confitetur, ſe facti pœnitere non ficto corde proteſtatur, priſcam ſponſionem Deo favente ſervare pollicetur.

Piiſſimus autem Pontifex conſuetâ uſus clementiâ, precantis miſeræ verba non abnuit humillima, atque die ſui tranſitûs dira nervorum ei reſolvit inter modica. Quæ exoptatam adepta ſanitatem, in melius correcta, non ampliùs ſenſit hujuſcemodi debilitatis pervaſionem. Harum aliarumque virtutum teſtes adhuc ſuperſunt idonei, qui aſſerunt ſub veritatis teſtimonio, ſe vidiſſe Luminaria ſtrata humi antè ſepulchrum, ſuâ ſponte erigi, nulloque fomentante, divino igne accendi. Sed quia ejus mirabilium ingens numerus humanum excidit animum, quæ illumina-

(1) Remarquez que l'Abbé de Cluny ſonne lui même le Refectoire.

que languorum duros ſe perpeti labores dolebant, epotato pauxillo pulveris, ſanos ſe mox redire gaudebant.

CAP. LXIV.

De muliere à cæcitate liberata.

Guériſon d'une femme aveugle.

ALia rursùm illuc deducitur miſera, flebilis duri languoris moleſtiâ, quam geminis orbam luminibus, nox obſidebat tetterima. Quæ non dubia firmæ ſpei certitudine ad Sancti Tumbam proſternitur aſſiduè, ejus exorans juvamina fidei precamine. Magnificus itaque Domini Præſul, uti ſemper fuit miſericordiæ plenus viſceribus, pias aures ejus clementer inclinat precibus. Et quoniam ipſe eſt conſpicuus ſuperni claritate luminis, noluit ſibi ſupplicem relinquere in gravibus cæcitatis tenebris. Superveniente ergo ſui glorioſi Anniverſarii tempore, quo uberiùs ſolet ſuæ ſacratæ requietionis locum miraculorum prodigiis inviſere, dum plebs fidelis inter Miſſarum ſolemnia divinis inſtaret laudibus, hæc inter alios, ſicut eam urgebat neceſſitas, adſtans devotiùs, ſenſit quædam ſpicula cœlitùs ſuis clauſis infigi palpebris, ac mox abundè genas rigante undâ ſanguinis, paulatim cœpit redire jocunda claritas diu fugitivi luminis. Cunctus verò populus devotè ad Dei laudes convertitur, præ nimiæ exultationis tripudio. Lacrymarum flumina profunduntur; ſed antequam finem in his laudibus populum contigiſſet facere, hæc Sancti meritis ſaluti eſt reſtituta integerrimæ.

CAP. LXV.

Quòd, ceſſante populi devotione, deſtitit Sanctus ſolita pietatis dispandius beneficium præbere.

La dévotion du peuple ceſſant, les Miracles ſont interrompus.

HÆc de plurimis Sancti virtutibus, prout divinitas contulit poſſe, decerpſimus pauca, quia multa ejus magnifica geſta reprehenſibili veterum incuriâ elapſa ſunt memoria. Culpis quoque plebis urgentibus, cœpit Vir beatiſſimus ſolita conſolationum munera aliquandiu omittere, dum videt miſeri devotionem populi erga Deum frigeſcere, nec ad correctionis vitæ emendationem ullo modo anhelare; immò etiam graviſſimis peſtium afflictionibus tota regio diutiſſimè contabuit; adeò ut ſe æternæ deſolationi ob enormitatem ſcelerum ab omnipotente Judice deſtinatam crediderit. Nam duriſſimâ aëris intemperie deſuper tempeſtatibus & procellis incumbente, dolenda famis ſubſequente miſeriâ, mortalitatis etiam flebili peſtilentiâ cunctos fines perurgente, diutinâ quoque comitis Oddonis* perſecutione omnia circumquaque prædis ac incendiis devaſtante, tota penè patria funditùs ad nihilum deveniſſet, niſi larga Dei miſeratio per hujus Beati merita conſumptam plebem reſpexiſſet.

* Eudes, Comte de Champagne fit de grands ravages en Lorraine, ſur-tout dans le territoire de Toul. Voyez l'Hiſtoire de Lorr. t. 2. & Jean de Bayon. c. 48.

Sed ô verè ineffabilis & multiplex Omnipotentis pietas, cujus opus miſericordia & veritas, qui filios delinquentes ita flagellat, ut patienter emendet, ita contriſtat ut miſericorditer lætificet; quique hanc urbem diutiùs mœſtificâ afflictione proſtratam, inſperatò provehit ad ampliorem conſolationis gratiam, dum ex ea venerabilem ad memorandum Dominum Brunonem Præſulem ad ſummi Præſulatûs culmen exaltavit, ipſamque per hunc glorioſum Gerardum prodigioſis Miraculorum ſignis decoravit.

CAP. LXVI.

De quodam puero mox cæcato, ſed ad Tumbam Beati nec mora illuminato.

Guériſon d'un enfant aveugle.

SIquidem anno incorporati Chriſti milleſimo quinquageſimo, ipſiuſque Domni Brunonis, qui & Leonis noni Papæ, anno Apoſtolatûs ſecundo, redierat ſolemnis dies anniverſaria hujus beati Pontificis; quæ more conſuetudinario ſtatuta eſt celebrari cunctis Leuchorum populis. Verùm, ô lugenda mortalium miſeria, ſemper tendens ad declivia; quæ gaudet de vitiis ad vitia uſque ad tartara decidere, quàm de virtute in virtutem Cœli convexa conſcendere! Nam ejus digniſſimam celebritatem plebs ruſticana & urbica penè poſtpoſuerat, & ad quæque ruralia ac domeſtica opera vetitum laborem adhibebat, nec memorabile Sancti Mauſoleum tolitis orationum & munerum votis excolebat. Cum ecce ipſius Feſti manè, ſeptennis puerulus cujuſdam ſuburbani, Willerici nomine, filius, ſcholare ſtudium more aſſueto repetit, tradiræ lectiunculæ Pſalterii ſemotus incumbit, ſed aliquâ interſpatiante horâ ex arrupto clamat ſe luminum uſu carere, palpebratum rimas quodam veluti viſco agglutinatas fore. Res incredibilis ab aſtantibus æſtimatur; oculorum internodia vi abrumpere conantur, quæ nullâ arte aut labore ab invicem reſolvuntur. Plurimi autumabant oculos pueri ſauciatos ſanguine, ſed puer adſtruebat nil doloris ſe ſenſiſſe, tantùm connexas palpebrarum junctūras nequire adperire. Quid agatur? Omnis ſpes medicinalis in ſubveniendo deficit; cauſa hujus inopinæ cæcitatis mentes omnium delitеſcit. Ad ſancti Pontificis præſidium confugitur, ante ejus Tumbam orbus puer inter manus defertur. Hujus mirabilis facti rumor populorum aures circumvolat; imperfecto omni relicto opere, ad Sancti miranda vota mox remeat, à cunctis undecumque ſupervenientibus ſupplex fit exoratio, ut in tam fortuito eventu glorioſi panderetur Præſulis opitulatio.

Dum ergo poſt Miſſarum ſolemnia jam die mediante ad propria redit populus, ante ſanctum Tumulum ſolus cum Laïco cuſtode relinquitur puerulus; & ecce quædam devota boni teſtimonii Sancto defert candelæ munus. Illic autem eâ precum devotione diutiùs commorante, de repentè auditur fragor è Tumulo prodiſſe, & dum bis terque ſonorius idem repetitur ſtrepitus, præſentium perculit animos graviſſimi ſtuporis metus. Ergo nimio perſtricti pavore, uterque Laicus & mulier celeriter Eccleſiam exeunt, puerum intùs ante caput Sancti ſolum relinquunt. Ecce autem poſt diuturnum ſpatium Clericus cuſtos repedat, cognitâ rei virtute, plenus fide Eccleſiam intrat, oſtium pretioſi Tumuli reſerat, atque intùs pronum infantem collocat. Completâ verò oratione Dominicâ à puero & Clerico, retrahitur inde ſanus lumine claro, nec poſteà laboravit hujus cæcitatis incommodo. Mox denuò omnis plebs evocatur, omnipotenti Deo grates pro Beati præſenti virtute referuntur, inque ejus celebritate ſolemnis dies reciprocatur.

Cujus admirabilis facti teſtis non eſt quilibet vulgarium, ſed tota urbs Leuchorum in ejus permanens præconium, huic perhibet miraculo teſtimonium. Nec illud etiam claudendum oblivionis tenebris, quod, ut pace Sanctorum dici liceat, hic Beatus quamdam virtutum prærogativam ſibi meruit; ut ſi quis quamlibet graviſſimo febrium arteтur incommodo, plenus fide ipſius ſanctiſſimi pulvere epotato, abſque ullius dilationis interſtitio ſoſpes datur continuò. Non ità, ut alias fieri ſolet, aliquo dierum aut temporum ſpatio exoptatum donum ſalutis differtur; ſed mox ut languidus ardens ad Sancti caput ſoporatur, omnis anxietudo cujuſcumque laboris profugatur, & experrectus qui ibi obdormiverit, ſe ægrotaſſe obliviſcitur. Quod virtutis meritum non fuit antehac huic noſtræ ætati de hoc beato viro oſtentum, quippè quoniam fuerat diu negligenti in

lesti beatitudine positus, mundo quotidiè eisdem Miraculis innotescit. Decrevimus igitur sic annuente & laudante Synodo, ut ex hoc Sanctus habeatur, & Sanctus colatur, nono kalendas Maias, tam Leucha sicut sanctus Mansuetus & sanctus Aper, quàm ubique terrarum, sicut cæteri Sancti. Cujus Sancti venerabile Corpus per nos ipsos cupimus transferre, & digno loco in Altari proprio collocare, ad laudem & gloriam Domini nostri Jesu Christi, qui ideò factus est pro nobis homo, ut non solùm salvaret eos à peccatis, sed etiam conferret eis præmium beatitudinis, & mansionem in Cœlis, ubi ipse cum Patre & Spiritu sancto vivit & regnat per sæcula sæculorum. Amen.

Nomina Sanctorum Patrum qui præscripta Synodo interfuerunt.

DOMINICUS, Patriarcha Gradensis,
Alinardus, Archiepiscopus Lugdunensis,
Leodegarius, Viennensis Archiepiscopus,
Hugo, Bisontiensis Archiep.
Humbertus, Sicilensis Archiep.
Hildebrandus, Capuensis Archiep.
Petrus, Consanus Archiep.
Joannes, Portuensis Episcopus,
Wedo, Volaterrensis Episc.
Crescentius, Silvæ candidæ Episc.
Joannes, Velletrensis Episc.
Joannes, Hostiensis Episc.
Joannes, Savinensis Episc.
Joannes, Tiburiensis Episc.
Benedictus, Salernitanus Episc.
Leo, Gaietanus Episc.
Atto, Camerinus Episc.
Joannes, Siennensis * Episc. * *Aliàs*, Sifinensis.
Adalbero, Mettensis Episc.
Obizo, Pisensis Episc.
Heinricus, Populonii Episc.
Atenulfus, Fesulanus Episc.
Crescentius, Cerensis Episc.
Azo, Centumcellensis, Episc.
Gerardus, Reatinensis Episc.
Bonizo, Tuscanellensis Episc.
Joannes, Suanensis Episc.
Gerardus, Rosellanus Episc.
Theodericus, Orbiensis Episc.
Harduinus, Fanencis Episc.
Herimannus, Castellanus Episc.
Herimannus, Corbinensis Episc.
Aldredus, Wigradensis Episc.
Leo, Murensis Episc.
Masio, Montis-viridis Episc.
Bonus, Patronensis * Episc. * *Aliàs*, Petrovinensis.
Bernardus, Patavinensis Episc.
Walterus, Veronensis Episc.
Heinricus, Spoletanus Episc.
Isembaldus, Theanensis Episc.
Petrus, Bituricensis * Epsc. * *Aliàs*, Buturnensis.
Atto, Marsicanus Episc.
Leo, Soranus Episc.
Benedictus, Berulensis Episc.
Azo, Folinencis * Episc. * *Aliàs*, Fosciensis.
Altigrinus, Immolensis Episc.
Gerardus, Florentinus Episc.
Fridericus, Genuensis Episc.
Gozfredus, Constantiensis Episc.
Mainus, Redonensis Episc.
Hugo, Nivernensis Episc.
Isembaldus, Pictavensis Episc.
Arnolfus, Sanctonensis Episc.
Arduinus, Tudertinus Episc.
Hugo, Archidiaconus Ecclesiæ Romanæ.
Petrus, ejusdem Ecclesiæ Diaconus, & etiam Cancellarius & Bibliotecarius.
Sico, Primicerius ipsius Ecclesiæ.
Richardus, Abbas S. Benedicti.
Hugo, Abbas Cluniacensis.
Hairardus, Abbas S. Pauli.
Joannes, Abbas S. Sabæ.
Renerius, Abbas S. Cosmæ.
Petrus, Abbas S. Bonifacii.
Joannes, Abbas S. Vitalis.
Joannes, Abbas S. Laurentii.
Bonactus, Abbas S. Johannis.
Richerius, Abbas S. Juliani.
Luidfridus, Abbas S. Vincentii.
Gozfredus, Abbas de Vergeliaco.
Walerandus, Abbas S. Vittoni.
Gerewinus, Abbas S. Richeri.
Viventius, Abbas S. Januarii.
Leo, Abbas S. Cornelii.
Martinus, Abbas S. Blasii.
Felix, Abbas S. Andreæ.
Richardus, Abbas S. Ragneberti.
Dudo, Abbas S. Mariæ.
Pereneſius, Abbas S. Salvatoris.
Agino * Abbas S. Silvestri. * *Aliàs*, Agius.
Adam, Abbas S. Isaac.
Teuzo, Abbas S. Petri.
Bonizo, Abbas S. Petri.
Viventius, Abbas S. Januarii.
Willelmus, Abbas S. Apollinaris.
Wido, Abbas S. Severi.
Luizo *, Abbas S. Mariæ. * *Aliàs*, Leuzo.
Albricus, Abbas S. Zenonis.
Joannes, Abbas S. Salvatoris.
Bonactus, Abbas S. Salvatoris.
Letus, Abbas S. Angeli.
Stephanus, Abbas S. Thomæ.
Rotdulphus, Abbas S. Petri.

CAP. LXVIII.

Incipit Translatio Beati Gerardi.

CUm igitur sancta Mater Ecclesia unius atque inviolabilis fidei constet unitate, nihilque intra ejus amplissimum charitatis concludatur sinum, ab ejus fidei sejunctum unanimitate, & cùm nil sit aliud sincera fides, quàm de Omnipotentis majestate id credere quod condecet, id venerari & colere quod de ejus excellentissima dignitate credi oportet, quicumque Christi Fidelium merita perfecta mentis sinceritate sollicitè veneratur & excolit, ipsi Deo, cujus sunt membra, culturam piæ venerationis impendit. Nam ipse Christus caput summum omnium bonorum, inquit discipulis, & in eis cunctis aliis, perfectionem meritorum suo munere adeptis: *Qui vos audit, me audit, & qui vos spernit, me spernit.* Duplici ergo ex causa nos convenit hujus nostri gloriosi Præsulis merita fideli veneratione excolere, vel quoniam Deum in suis mirabilem Sanctis debemus prædicare, vel etiam quod sanctæ obedientiæ à summo Pastore vice Christi universalem Ecclesiam regente, id cogimur adimplere. Qui enim infidelis de ipsius sancti meritis corde obstinato dubitare præsumpserit, jure nefandorum incredulitati Judæorum comparari poterit, qui quotidiè veneranda Salvatoris cernentes mirabilia, mente sinistrâ obcœcati, Beelzebub esse astruebant opera. Cui Etiam constat summoperè præcavendum, ne quorum incredulitate in terris suæ intelligionis merito comparatur; Histoire de la Translation de saint Gerard. *Luc.* x. 16.

Aram ſancti Stephani familiarem Miſſam in ipſius honore Martyris more ſolito perſolveret, dumque in ſanctificando terribilis Sacrificii Myſterio divinum Canonem perageret, repentè graviſſimum fragorem de proximo ſancti Præſulis feretro audivit, qui exterritum maximo eum pavore vix in pedes conſiſtentem reliquit.

Continuò itaque cœperunt indeficientes lactentis vagitus paulatim quieſcere, eique membra atroci vincta dolore ſeſe in divina reſolvere, & priuſquàm ibidem cœptum ſanctum Officium finiretur, infantiles artus ſolidè erecti per Beati merita conſpiciuntur. Quis poteſt monſtrare ſcriptis gaudium affluentis populi, cùm quiſque interiorem mentis lætitiam exterioribus pandebat lacrymis, ac ſi ſe ipſum ſentiret duris ſolutum nexibus doloris. Tunc verò aperiuntur omnium præſentium ora in laudem jubilationis, Omnipotenti grates, cum ſumma exultatione piæ devotionis.

CAP. LXX.

De quodam dextri cruris debilitatem incurrente, cui virtus ſubvenit divina Sancto patrocinante.

Guériſon d'un pauvre boiteux.

INſtante ergo feſtivo ipſius venerabilis tranſitûs die, plus ſolitò accurritur affluenter ab omni plebium multitudine, quippè quam nuper Apoſtolico Edicto ejus auctoriſata ſolemnitas à longinquis undecumque partibus devotæ Religionis inſtinctu acciérat. In divinæ modulationis laudibus penè totâ nox ab hujus ſanctæ Congregationis Fratribus inſtanter expenditur, nec minùs à fideli populo in Beati excubias devotiſſimè pernoctatur. Inter reliquos autem excubantes, quiſpiam duplici afflictione, paupertate, ſcilicèt, ac debilitate miſer aderat, quem quidam bonæ devotionis Archidiaconus, Lantbertus vocabulo, ſuis alendum ſtipendiis ſuſceperat. Cui adhinc quadriennio puſtula flexuræ poplitis inſidendo dextrum crus abſtuleràt, ſurâque cum pede exateſcente, cunctum naturale ambulandi poſſe amiſerat. Quod ligneo pede femori appoſito ſatagens pereagere, fruſtra prominentem pedem quaſi inutilem multotiens decreverat recidere, quem languorem non ſolùm lignum adjunctum corpori præmonſtrabat, ſed etiam exſanguis pedis tenuitas & tibiæ ſola cute indutæ exilitas oſtentabat.

Dum itaque prædicti Solemnii nocte divinæ à Clericis agerentur vigiliæ, hic plenus fideli devotione, oraturus ad ſancti conſcendit Altare, & dum Clerus Hymnum angelicæ jubilationis poſt Lectiones perſonat, huic lignum femori alligatum, longè avulſum evolat. At ille prænoſcens id virtutis donum in ſe divinitùs fieri, ſurgens ſatagit pedetentim progredi; & dum vacillando ac conando properat greſſum diutino languore perditum, Beati virtus ſibi corroborat. Turgeſcit in naturalem formam pes tenuis, crus exile carnoſam ſuram recipit, cunctoſque pro in ſe geſto Miraculo ad laudes ciet ſupernæ miſerationis. Et quoniam hic cujuſdam nobiliſſimi urbis hujus militis Hamonis nomine, erat ſervulus, de poteſtate Trondolis (*b*) prælibatus miles, fideli mente ſancto devotus Præſuli, ſuî emunitate conceſſâ, ipſius eum perpetuò mancipavit ſervimini.

CAP. LXXI.

De Frenetico addutto, ſanaque menti reddito.

Guériſon d'un phrénetique.

NImio Solis æſtu terris quondam ſqualentibus ſatis immaturis, imbres diu ſuſpenſos ardenter ſitientibus, ſtatuitur ab omnibus Omnipotentis gratiam jejuniis & precibus implorare, pluviæque congruentis ſufficientiam fatiſcentibus arvis exorare. Cùm verò à cunctis fideliter neceſſaria obſervaretur indictio, omni agricolandi ac manuali opere poſtpoſito, quidam de Paterniaco villa, huic urbi contigua, reliquorum negligens ſanctum exemplum proſequi, manè prodit in proprio rure ſolito inſtare operi. Quin etiam dum à prætereuntibus increpativè commoneretur cœptis deſiſtere, blaſphemo ore ſuperflua cœpit verba reddere, dicens magis profuturum ſibi laborem cui inſudabat, quàm jejunium quem ſupervacuè populus obſervabat.

Diu ergo inobedienter laborans, ſubitò amens efficitur, freneſi cerebrum obvertente, aliena loquitur, utque inſana gerens ac proferens, in vincula conjicitur. Hæc autem omnia agebantur ſextâ Feriâ poſt Aſcenſionem Domini. Itaque ille languidus, vehiculo impoſitus, ad ſancti Præſulis deducitur Tumbam, ejus ſacræ virtutis experturus potentiam. Nam unâ nocte ibi vigilatâ, manè domum repedat mente ſanus, omni freneſi ablatâ, intacibili ore Sancti proteſtans mirabilia. Nè cui autem fiat incredibile hoc Beati opus memorabile, nota eſt pluribus perſona Rainteus nomine, Fratribus hujus Congregationis ſervili ſubditus conditione.

CAP. LXXII.

Quòd quidam toto incurvus corpore, ante Pignora Sancti meruit ſanitatem recipere.

Guériſon d'un homme courbé.

SYnodali quoque tempore ante S. Baptiſtæ Solemniû, quidam languens advenerat, qui toto incurvus corpore, quidam velut quadrupes duobus fultus baculis, iter adimplebat, talique fulcimine multa Sanctorum per orbem limina peragraverat. Cognitâ verò famâ hujus noſtri Patroni, ſupplici adîz deſiderio ejus ſancto ſolamine opitulari, atque integrâ penè hebdomadâ non pigritatur ante ſanctam Aram procumbendo immorari. Veſpertinali autem curſu à Fratribus ſolemniter exacto, cùm in craſtinum dies immineret Dominicus Synodali Sabbato (*c*);

(*b*) *De poteſtate Trondolis*, de la Seigneurie de Trondes, village à deux lieuës de Toul vers le Nord.

(*c*) *Synodali tempore, ante S. Baptiſtæ Solemnia.* Les Evêques tenoient des Synodes deux fois l'année, en Juin & en Octobre, ou en certains lieux au milieu de May, & au premier de Novembre. *Vid. Concil. Antiſſiodor. c. 6. 7.*

Voici un Extrait du Cérémonial de Toul, où la choſe eſt très bien marquée.

Capitulum de modò tenendi Synodum in Eccleſia.

Ex mſ. Offic. Tull. Eccl.

BIs in anno venerint Synodus Generalis ab Epiſcopo in Eccleſia Tullenſi; id eſt, Feriâ quartâ ante Pentecoſten, & Feriâ quintâ poſt Feſtum B. Lucæ Evangeliſtæ; in hunc modum: Antequàm pulſetur ad Synodum, Matriculârii præparent Sedem Epiſcopi; id eſt, ante majus Altare ſit Cathedra ornata pannis ſericis rectè in medio; & versùs dextrum latus Cancelli, ſit alia Cathedra ornata taperîs pro Archidiacono magno. Et eſt ſciendum quòd juxta Epiſcopum hinc inde ſeaeant alii, ſcilicèt, & alii Archidiaconi; Decanus magnus, etiam Abbas S. Aprî in dextra, & Abbas S. Manſueti, & S. Leonis in ſiniſtra; poſteà Canonici ſi ſint: & pro omnibus iſtis præparentur Sedes ſubtus Coronam versùs Chorum. Ibi ſedeant alii Abbates facie versâ ad Epiſcopum. Et in dextro latere Cancelli, retrò Cathedram magni Archidiaconi, ſedeant Decani Collegiati, Priores & Decani rurales. Poſt in ſiniſtro latere ſedeant Abbatiſſæ cum ſuis baculis, alii Curati, Preſbyteri & Capellani ſedeant in ſtallis Chori.

Et eſt tenendum quòd Epiſcopus debet eſſe in Pontificalibus, & tenetur in Sermone ipſemet. Et ſi non ſit proviſus, faciat alter de Collegio, vel quidam Religioſus. Archidiaconus major ſit in Cappa ſerica, & teneat virgam Albam in manu; & alii Archidiaconi ſint in ſuperpelliciis & almuciis, etiam

quod diverſis Eccleſiaſticis ornamentis decentiſſimè locupletavit, & ſtipem ex his quæ adquiſierat, ad viginti Monachorum cœtum inibi delegavit. Eccleſiam B. Baptiſtæ Joannis (*p*), quæ dicitur ad Fontes, necnon Baſilicam beati Pontificis Vedaſti intrà ſuam Sedem ædificavit, cum Eccleſia S. Genovefæ Virginis. In Saltu autem Voſago reſtruxit (*q*) Bononis Monaſterium, necnon S. Deodati Cœnobium. Valvas ſuæ Sedis miro polivit decore, Altare ſummum incomparabiliter exornavit auri ac gemmarum fulgore, innumerabilia Vaſorum inibi adquiſivit genera, pulchritudine & multitudine nullo pretio taxanda : quique ut apis prudentiſſima, undecumquè perquirens quomodò Eccleſiæ ſuæ Sedis poſſet prodeſſe, prænoſcensque qualiter nequam & deteſtabiles homines ſuo prædeceſſori Domno Gerardo fuiſſent injuriati, eos uſquequaquè ob vindictam ſanctæ Eccleſiæ eſt perſecutus, ac ipſorum foveas, ubi velut crudeles feræ abſcondebantur, funditùs evertit, caſtrum, ſcilicèt, de Reuvalt & de Pauniaco *, omnem quoque illorum odioſam propaginem ita adnullavit, ut nemini ex ipſis diutiùs pullulare poſſibile ſit.

* Mironalt & Pegny.

Hic ergo viginti duobus annis Pontificali honore potitus, non eſt facile narratu quid utilitatis ejus deſiderabilis vita contulerit, quid detrimenti in præſenti Sancti lugenda mors effecerit, quia ad ipſius enarrandos actus omnis lingua ſuccumbit. Majuſque diſpendium præbuit ejus obitus inconſolabiliter flebilis, quàm, ſi fas eſt dici, profuiſſet illius vita omni modo exoptabilis. Itaque octavo idûs Septembris beato fine hominem exuens, ita ſuo caſu propriam Sedem peſſumdedit, ut de eo ab omnibus poſſit veridicè proteſtari, Bertholdus cunctis ſuccidùs ſibi incomparabilis. Sepultus autem eſt in medio ſuæ Pontificalis Eccleſiæ, inconſolabilem relinquens fletum omni noſtræ Patriæ.

CAP. LXXV.

QUem ſubſequutus eſt Dominus Herimannus, nobili Aggripinenſium genere procreatus, Literarum ſtudiis, ut decet Nobiles, apprimè eruditus, qui decimo tertio kalendas Januarii Pontificali ſacratus unctione, in ſibi à Deo injuncto munere ſeptennali vixit tempore. Ipſe Corpus B. Amonis à Cœnobio glorioſi Præſulis Manſueti tranſtulit, & in Eccleſia Epiſcopalis Sedis, ubi nunc honorificè veneratur, collocavit. Is quanquam nihil prædiorum ſuæ Eccleſiæ adquiſierit, præventus brevitate temporis, tamen eam diverſis pro ſuo poſſe decoravit ornamentis. Nam Sedi domûs S. Stephani contulit non minimam auri quantitatem, de quo diſpoſuerat fieri miri decoris Calicem. Singulis etiam Abbatiis ſuæ Diœceſeos, argenteas attribuit coronas (*r*), amplians eas palliorum diverſitate numerosâ.

Ipſe perfecit caſtrum Rodortein *, à ſuo prædeceſſore inchoatum, Domnique Martini Caſtellum à fundamentis conſtruxit firmum, cuſtodiæ circumvicinorum prædiorum utiliſſimum. Quique Eccleſiam ſibi à Deo commiſſam ita ſapienti gubernamine rexit, ut integram pacem à cunctis circumvicinis hujus Sedis adverſariis habuerit, nec quiſquam ejus prædeceſſorum ac ſucceſſorum in tanta tranquillitate hanc Eccleſiam gubernaverit. In qua etſi nihil proprio ſudore adquiſivit, tamen ſuppeditante Dei gratiâ, nihil detrimenti ex his qui poſſidebat pertulit. Ab hac ergo terrea mole exemptus kalendis Aprilis, apud S. Gereonem eſt honorabiliter Coloniæ tumulatus, in cujus Cœnobio fuerat à puero ſapientiæ divinæ humanæque lacte ſagaciter educatus.

* Rorey.

de Bonmoutier (*Bodonis Monaſterium*) plus avant dans la montagne, & lui donna le nom de S. Sauveur. *Vid. Richer. Senon. lib. 2. cap. 16.* Ce Monaſtere eſt à préſent bâti à Domévre.

(*p*) *Eccleſiam B. Joan. Baptiſtæ.* Il bâtit dans l'enceinte du Cloître & de la demeure de l'Egliſe trois Egliſes ; celle de S. Jean-Baptiſte dans le Cloître, celle de S. Vaſe, & celle de ſainte Genevieve.

(*q*) *Bodonis Monaſterium reſtruxit.* Il le transfera, comme nous avons dit, & lui donna le nom de S. Sauveur.

(*r*) De ces grandes Couronnes, ſur leſquelles on mettoit pluſieurs Cierges pendant l'Office des Matines.

CEDULÆ CUJUSLIBET EPISCOPI TULLENSIS,

Seu *Epitaphia Epiſcoporum Tullenſium.*

Hîc ſcribuntur Cedulæ cujuslibet Epiſcopi ;

Primò, SANCTI MANSUETI.

SANCTUS & glorioſus Manſuetus, primus iſtius Civitatis fuit Epiſcopus, ac Pater venerandus, nobili Scotorum genere oriundus. Ex divina providente clementia à finibus ſuis exul factus eſt, quatenùs in Regione ſuperna colonus fieret, & illos qui à patria Regni cœleſtis erant exules, ſupernorum Civium efficeret cohæredes. Tempore namque quo beati Petri Apoſtolorum Principis prædicatione & Apoſtolatu, Romana fulgebat Eccleſia, Duce Chriſto illuc perductus eſt, ſeque Doctrinæ Apoſtolicæ ſubdidit, à quo documentis Fidei Catholicæ imbutus, atque ſcientiâ divinorum eloquiorum pleniter inſtitutus, ad iſtam pervenit urbem, pontificali benedictione conſecratus, velut lampas fulgida, ad repellendas Barbarorum erroris tenebras directus ; ubi quantùm vitæ ſanctitate & prædicationis refulſerit inſtantiâ ; non ſufficit ſterilis enarrare lingua. Etiam filium Regis Barbari iſtius Civitatis, Leonis nomine, ſuis precibus ſuſcitatum à morte reſtitueret incolumem vitæ. Quo miraculo perterritus Rex, devotè fidei Chriſti collum ſubmiſit, omnique errore diabolico excluſo, cum filio, uxore, civitate, & omni Paganorum multitudine, à ſancto Manſueto Baptiſmatis meruit purificari lavacro. Emundatâ igitur ab iſta Civitate & Provincia omnium Idolorum ſuperſtitioſâ ac vanâ ſpurcitiâ, ædificavit Templum iſtud Domino in honore perpetuæ Virginis Genitricis ejus, & ſancti Protomartyris Stephani, aliaſque circumquaquè Eccleſias, ordinatis Præsbyteris & Diaconibus, ubi glorificatur mirabilis Deus cum Sanctis ſuis uſque in præſentem diem. Peracto etenim admirandæ vitæ

Digitized by Google

nec immeritò, quia cum nominis dulcedine, mellitâ affluebat morum honeſtate, & velut apes prudentiſſima, in ſubjectorum cordibus piæ religionis favos aggregabat.

Sancti Premonis.

Sanctus Premon, undecimus hujus Sedis Epiſcopus, Vir religioſiſſimus. Hic divini juvaminis auxilio præmunitus, contra ſpirituales nequitias viriliter certando bellavit, atque ſubditorum mentes evincere Chriſti hoſtes ſtudiosè præmonuit. Præfatus Pater quâ Religione, qualique modo in hac Sede vixerit, atque in Dei meſſe laboravit, plurimum reſtat prætermiſſum. Sepultus eſt in Cœmeterio S. Manſueti.

Sancti Antimundi.

Sanctus Antimundus, duodecimus hujus Sedis Epiſcopus, elogio ſanctitatis præclarus, cujus affabili bonitate multi ſuo tempore diligentes ac requirentes Deum, odio cœperunt habere ſæculum (*x*), inter quos fuerunt miræ ſanctitatis viri Pienctus & Agentius, necnon ſancta Columba, & reliqui quamplurimi, qui cum prædicto Domino Antimundo obſecundantes Deo, in pace facti ſunt. Is memoriam Chriſti Confeſſoris Apri ſollicitâ devotione excoluit, cujus & Cœnobium divina Religione augmentavit, & in ejus veneratione nonnulla ſcripta ac reſponſoria ad poſterorum recordationem exaravit.

Sancti Euculani.

Endulus, *vel* Endulus *vel* Entulanus.

Sanctus Euculanus, decimus tertius hujus Sedis Epiſcopus, Vir magnificus, cujus diebus locum quem tenebat, terrarum poſſeſſionibus cœpit magnificare Dominus, inter quas Luciacus * ibi eſt acquiſitus; quo in Epiſcopali Cathedra reſidente, quædam Dei famula, atque in augmentandis Eccleſiis Dei Genitricis ſemperque Virginis, & S. Protomartyris Stephani devota, nomini Prætoria, Eccleſiam ſancti Maximini, villamque Videliacum, & aliam villam eodem nomine nuncupatam, Buchuliacum * quoque, necnon & Abbatiam ſancti Pienci, & alium locum, qui dicitur Arduno, ſive Tiriliacum * & Brueriacum *, ſicut in ejus Carta continetur, acquiſivit.

* Lucey.

* Biqueley.

* Tulier aux Groſeilles.

* Breûlé.

Deindè ſequitur.

Theuffridi.

Theuffridus Pater Eccleſiæ, decimus quartus hujus Sedis Epiſcopus, Vir egregius, & admirandæ ſanctitatis, & non modicam curam Dominici gregis gerens, omnibuſque amabilis, Regibus, ſcilicèt, ac Ducibus, quod poſteà rei probavit eventus. Hic inter plurima pietatis opera, acquiſivit in augmentatione hujus Epiſcopatûs, à glorioſiſſimo Rege Dagoberto, interventu venerandæ Thimelchidis Reginæ, villam nuncupatam Blenodium, cum ſuis adjacentibus villis, videlicèt, totam curtem ex integro, Montis, Gaiacum, Fredoni manſum. Acquiſivit prælibatus Præſul alias villas, Vernam * cum Eccleſia, Gerbenvillare *, & quidquid ad ſupradicta videtur pertinere loca. Studuit etiam idem venerabilis Antiſtes apud eumdem Regem acquirere alias villas ſuper flumen Moſæ, Traveronne, Parniacum, Campaniacum *, Alonum *, Humcilinimontem *, & non modicam partem ex Savineys & Larneyo *. Item acquiſivit iſte venerandus Pater in augmentatione Præbendarum hujus Eccleſiæ, Vodium * cum Eccleſiis ibidem conſtructis, & omni apparatu Eccleſiaſtico. Item acquiſivit Vichereum cum ſuis adjacentibus villis, cum Eccleſiis. Adeptus eſt etiam iſte venerabilis Pontifex apud Sigibertum Regem, filium glorioſiſſimi Regis Dagoberti, villas nuncupatas longum campum in Tricino *, & plurima dona alia. Hæc omnia ſæpè nominatus Prælùl cum omni integritate & abſque ulla diminutione, Dei omnii potentiſſimâ miſeratione favente, meruit acquirere.

* *Alias*, Vennam.

* *Alias*, Gebemvillare. Gerbéviller.

* Champagney.

* Houcellemont.

* *Alias*, Largney.

* Void.

* Longchamp, près de Créhl.

Leudini.

Leudinus, quintus decimus hujus Sedis Epiſcopus, Vir egregius, qui verè lucerna Domini poſita ſuper candelabrum, circumcirca reſplenduit finitimis ac longinquis per ſanctæ Religionis exemplum, pennis etiam geminæ charitatis ad Cœli convexa ſublimatus, mundi contempſit ludicra, cœleſtibus divitiis ditatus.

Aborcii.

Aborcius *, ſextus decimus hujus Sedis Epiſcopus. Hic juxta Jeremiæ vaticinium, rubicundior ebore antiquo, quamvis in pace poſitus, Martyrii rubore caruerit per cruoris effuſionem, tamen voto & deſiderio Martyrii adeptus eſt ſortem, per ſanctæ Fidei confeſſionem. Sepultus tenetur in Crypta S. Apri.

* *Alias*, Eborinus.

Armechei.

Vel Armentheus.

Armentheus, decimus ſeptimus hujus Sedis Epiſcopus. Hic verè bonus animarum Paſtor, nequam mercenarii carens timore, armentum cœleſtis Regis paſcens ſuperni pabuli dulcedine, pro viribus eruit ab infernalium luporum incurſione.

Magnaldi.

Magnaldus, decimus octavus hujus Sedis Epiſcopus. Hic Magnus apud Deum virtutum meritis, magnus etiam in populis bonorum actuum exemplis, ab Omnipotente eſt in terris magnificatus Pontificali munere, & in Cœlis coronatus gloriâ & honore; cujus venerabile Corpus tumulatum eſt in Cœmeterio ſancti Apri; jacet tranſpoſitum in ſiniſtro latere, juxta Altare beati Martyris Chriſtophori.

Dodonis.

Dodo decimus nonus hujus Sedis Epiſcopus, qui fidei indutus loricâ, & ſanctæ ſpei tectus galeâ, charitatis etiam nuptiali veſte amictus, viriliter decertavit in hujus mundi laborioſa pugna, ideòque victorioſus repedavit ad ſummum Regem in Aula cœleſti receptus.

Girbualdi.

Girbualdus * filius Volfandi, viceſimus hujus Sedis Epiſcopus, à cunctis electus eſt ad onus Pontificii. Iſte dedit in augmentatione Præbendarum hujus

* *Alias*, Gerbaldus.

(*x*) Cet Auteur, après Adſon, ſemble mettre ſous l'Evêque Antimonde le commencement de la Vie monaſtique dans le Diocèſe de Toul. Antimonde vivoit au vj. ou vij. ſiécle, puiſque S. Prémon ſon prédéceſſeur immédiat, a ſuccédé à Allodius, qui aſſiſta en 549. au v. Concile d'Orléans; & que l'Evêque *Endulus*, ſucceſſeur d'Antimonde, vivoit en 651. Ce fut effectivement vers ce tems-là, que les plus célébres Saints Solitaires de Lorraine, ſe retirerent dans les montagne de Vôge. Les SS. Pient, Agent & Colombe, ſont ſelon cet Auteur, les premiers imitateurs de l'Evêque Antimonde. Leur culte étoit déja célébre vers l'an 630. s'il eſt vrai que Gundelbert Fondateur de l'Abbaye de Senones, alla en pélérinage à leurs Tombeaux, & y mourut. *Ruther. l. 1. c. 3.*

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

indole præſagium futuræ probitatis indicante, vigeſimo ſecundo ætatis ſuæ anno in Decretis decoratus, ac in Archipræſulem Biſuntinum poſtulatus, Nivernenſi, & deindè huic Tullenſi, poſtmodùmque titulo Sanctorum quatuor coronatorum Presbyter Cardinalis Oſtienſis, & Velletrenſis, Eccleſiis ac adminiſtrationi hujus Sedis Apoſtolicâ extitit auctoritate præſulanter ſublimatus. Hic ſiquidem corporali pulchritudine, & cordiali rectitudine prædotatus, in rebus Eccleſiaſticis proſperandis, egenis & debilibus ſuſtentandis, hujuſque Epiſcopatûs oppidis reparandis magnanimiter laboravit, improbas hoſtium Eccleſiæ inſolentias tam ſpirituali, quàm temporali mucronibus viriliter mitigavit, ac Epiſcopatum hujuſmodi, quem debitis reperit graviſſimis obvolutum, realiter liberavit. Et inſuper argentea ſancti Chriſtophori Martyris imaginis deaurata, ſerico pluviali auro texto quatuorque margaritarum nodis pretioſiſſimis adornato, necnon quadringentis francis auri, de quibus quindecim franci, & quatuor floreni annui cenſûs pro ſui Anniverſarii fulcimento Vodii acquiruntur, hanc Eccleſiam liberaliter muneravit. Porrò cæteri Domni Cardinales, omneſque Avinionenſes & Venitii Comitatûs, illum quem velut turrim fortitudinis in ſuum elegerunt protectorem, ſummâ reverentiâ excolebant. Cùm autem fama eximiam ejus laudem uſquequaquè propalaret, ne caro vel mundi vana ejus ſanctæ menti repugnarent, idem Præſul Deo charus, ſacris Lectionum eloquiis, longis vigiliis, crebris jejuniis, & duris ciliciis, noctuque ſuper poſtem jacens diutiùs macerarat, tandem Eccleſiaſticis in parvo Palatio Avinionenſi quo morabatur, Sacramentis ab eo devotiſſimè præſuſceptis, quarto, videlicèt, nonas octobris, anno Incarnationis Dominicæ milleſimo trecenteſimo nonageſimo octavo, 1398.
ætatis quidem ſuæ quinquageſimo primo, Pontificatûs autem duodecimo, & adminiſtrationis hujuſmodi decimo quarto, ad Cœli Palatium fœliciter invitatur, ejuſque gleba ante majus Altare Eccleſiæ Cartuſienſis vallis benedictionis de Villanova Avinionenſis Diœceſis, quorum Regulam ſub Cardinalatûs habitu ſectabatur, honorabiliter inhumatur.

Huic, Deitas, parce, quæ ſumma vivis in arce,
Colluſtrans Cœlos, ſis ſibi dulce melos,
Et ſecuramen ſonet ſpiritus omnis, Amen.

Philippi de Ville.

PHilippus de Villa, ſexageſimus primus hujus Sedis Præſul, nobili Lotharingorum & Burgundionum genere procreatus, dum octavo ætatis ſuæ anno, hujus Eccleſiæ Canonicus, generalia ſtudia ad ſcientiæ margaritam fœliciter acquirendam ardentiùs ſequeretur, vacatione dictæ Sedis intellectâ, per venerabile hujus Eccleſiæ Collegium, quaſi inter eos lampas ardens vigeſimo primo ætatis ſuæ anno in ſuum & ipſius Eccleſiæ Epiſcopum unanimiter poſtulatus, juriſque ſolemnitatibus in poſtulatione hujuſmodi obſervatis, ad apicem Epiſcopalis dignitatis canonicè ſublimatus, litigioſas ſuper juribus Epiſcopalibus quæſtiones inter ſuos prædeceſſores Epiſcopos, & cives Tullenſes multis annorum curriculis hinc inde agitatas, per ſuæ circumſpectionis miniſterium fœdere pacis inter eos inito, Deo ſibi inſpirante, laudabiliter terminavit, & deindè omnipotenti Deo & divinis officiis, aliiſque charitatis operibus uſque ad triceſimum ſecundum ætatis ſuæ annum perſeverans, Parpani*, Romanâ ibi Curiâ tunc reſidente, devotus ſpiritum reddidit Creatori, in Eccleſia ſancti Antonii ejuſdem loci honorificè tumulatus.

* Perpignan.

Henrici de Ville.

HEnricus de Villa Sor-illon, venerabilis Antiſtitis Philippi de Villa Sor-illon frater germanus, & immediatus ejus ſucceſſor, ſexageſimus ſecundus Epiſcopus, qui gloriâ ſuorum ſplendorum natalium præeminebat, pii Paſtoris ſequens veſtigia, in opus ſollicitudinis divinâ proviſione donatus, tam vitæ quàm actionis exemplum ſubditis extitit, & ſpeculum ſanctitatis, modeſtiâ ſuâ quæque gerenda diſpoſuit, & in omni fuit negotio temperatus, rei familiaris gubernationis diſcreto moderamine curam gerens. Epiſcopatum namque quem pecuniarum ſummis quamplurimis aliiſque multis oneribus & debitis obligatum adinvenit, ſuâ circumſpectione liberavit; fortalitiaque de Liverduno & Brixeyo, necnon de Blenodio, & Mazeriis, vetuſtate ferè dilapſa, propugnaculis inexpugnabilibus fortificavit; Domum Epiſcopalem demolitam, cæteraſque dilabentium ædificiorum ruinas Epiſcopatûs reparavit. Idem Pater devotione ſuccenſus, partem ſacri Clavi Domini noſtri Jeſu Chriſti, quam beatiſſimus Gerardus hujus Sedis Epiſcopus, tempore ſuo aureo vaſe recondi fecerat, hic pius Paſtor in formam quâ nunc cernitur, variâ argenti & auri celaturâ decorari ſuis ſumptibus procuravit. Mediam partem decimarum, cum jure Patronatûs Eccleſiæ Parrochialis de Vruffiis, in augmentum obituum hujus Eccleſiæ de ſuo proprio acquiſivit, pluraque bona in ſacris Veſtibus, Libris, Ornamentis & Jocalibus huic Eccleſiæ ſponſæ ſuæ, ad decorem & honorem largitus eſt. Miſſas binas quotidianas & perpetuas, unam videlicèt, ad Altare beati Petri hujus, & aliam ad majus Altare ſancti Gengulphi Eccleſiarum celebrandas, pro ſua & ſuorum prædeceſſorum ſalute magnis fundavit redditibus, & dotavit. Conſiderato volubili humanæ mutabilitatis excurſu, largificæ diſpenſationis beneficio potitus Eccleſiis per urbem & Diœceſim conſtitutis quampluribus, redditus perpetuos, aliaque donaria magnificâ libertate diſpenſavit, aliorumque bonorum ſuorum tertiam huic Sedi, & aliam tertiam partem Chriſti pauperibus ſuæ ſupremæ voluntatis eulogio elargiri præcepit; ut ſic bonorum Chriſti fidelis diſpenſator, talenta ſibi commiſſa ſuo Domino cum lucro reportaret. Tandem fatalis vitæ terminus, poſtquàm hanc Sedem viginti octo annis ipſe Paſtor fœliciter tenuerat, ſuſtulit de medio, & univerſæ carnis eſt iter ingreſſus in Liverduno, duodecimo menſis Martii, anno ab Incarnatione Domini milleſimo quadringenteſimo trigeſimo ſexto, cujus corpus 1436.
in hac eſt Eccleſia ſepultum, juxta Altare magnum dextro cornu inter Capellam ſancti Petri, & Feretrum beatæ Aproniæ, in monumento quod variis ſculptilitiis & mirificis imaginum celaturis exciſis lapidibus fecit aptari; cujus anima in pace requieſcat. Amen.

Relique de S. Cloû. V. ci-devant l'Article de S. Gerard.

Ludovici de Haraucourt.

Recentiori manu.

LUdovicus, nobilium de Haracuria genere progenitus, ſexageſimus tertius hujus Sedis Epiſcopus, primo ſuæ juventutis curriculo præſentis Eccleſiæ Canonicus, ſuorum ſplendore natalium ac illius venuſtatis gratiâ, ad Sedem Paſtoralem Virdunenſis Eccleſiæ tam raptus quàm vocatus, illam pluribus annis ſtrenuè potenterque gubernans, ſuarum virtutum incrementis & favore meritorum, de ipſa Virdunenſi ad hanc Tullenſem Sedem, auctoritate Apoſtolicâ traslatus extitit; ut quem eadem Tullenſis alumnum perdiderat Eccleſia, in Principem & Paſtorem lætabunda reciperet. Qui tempore ſui

nendum (*n*) curavit. Sedit annos duodecim, menſem unum, dies viginti quinque. Obiit autem octogenarius, luce quartâ Maii anni ſalutis milleſimi quingenteſimi ſexti, ſepultus in Eccleſia de Danubrio, quam vivens extrui manufecerat.

Hugonis de Hazardis.

Alid & recentiori manu.

HUgo ex antiqua & honeſta Haſardorum ſtirpe Blenodii ortus, primordia Litterarum in partibus ſuſcepit. Deindè in Italia Senis doctoralem jurium lauream adeptus, Romam perrexit, ibique tali famâ claruit, undè ab inclytiſſimo Rege Siciliæ Renato ſecundo Duce Lotharingiæ & Barri accerſitus, per eum in Præſidem Conſilii ſui deſignatus eſt, & poſt ejus fata, ab illuſtriſſimo Antonio filio & hærede ejus ſimili honore amplexus, rerum publicarum providus moderator, & Legationum maximarum circumſpectus geſtor apparuit. Adeò in diebus ſuis ſtatûs tantæ domûs & amborum Ducatuum pacificè & proſperè ſucceſſit. Interea in Præpoſitum divi Georgii de Nanceio evectus, & in Decanum Eccleſiæ Metenſis aſſumptus: deindè in Epiſcopum Eccleſiæ Tullenſis per Capitulum electus, & per fœlicis recordationis Julium Papam ſecundum confirmatus, qui eidem Cœnobium ſancti Manſueti commendavit. Sedibus ipſis officia debita & aſſiſtentiam ſuam diebus ſacris, quoad potuit, exhibere non prætermiſit. Ipſe autem de ſaluteribus etiam per ampliùs cogitans Templum ſancti Medardi Blenodii (*o*) cum Arce & Palatio à fundamentis erexit, & ſacram beati Manſueti Ædem per medium fermè reparavit; pluribuſque conſtructis, refectis & dotatis Sacellis, necnon Pontibus & Fontibus publicis ad uſum populi & animantium extructis & deductis, obitibuſque ſuis in Tullenſi & ſancti Gengulphi atque ſancti Georgii Nanceii & ſancti Medardi præfati Baſilicis fundatis, tandem decimâ quartâ menſis Octobris anni mille-
1517. ſimi quingenteſimi decimi ſeptimi, ætatis verò ſexageſimi tertii, Epiſcopatûs autem undecimi, in domo ſua Epiſcopali, Eccleſiaſticis Sacramentis ritè ſuſceptis, vitâ multis lacrymis proſecutâ, exceſſit; cujus Præſulis funeribus & exequiis in Eccleſia debitè celebratis, cor in eadem repoſitum, corpus verò in ſancti Medardi præfata Blenodii Baſilica, cum multa omnium ſtatuum frequentia delatum, & decenter conditum fuit. Vivat cum Beatis. Amen.

(*n*) Il faut ſuppléer *Monumentum* ou *Tumulum*. Olry de Blamont eſt enterré dans la Col égiale de Deneuvre, & on y voit ſon Manſolé, où il eſt repréſenté en pierre.

Hectoris d'Ailly.

Manu D. Abbatis de l'Aigle, Vicarii generalis.

HEctor de Rupe forti, ſexageſimus nonus hujus Sedis Epiſcopus, natione Gallus ex nobili proſapia inſignis oppidi caſtri d'Ailly, & in Alvernia natus, à puerilibus annis liberalibus diſciplinis & bonis moribus inſtructus, ob ejus innatam prudentiam & morum gravitatem, vitæque honeſtatem, Eccleſiæ Baionenſis Franciſci hujus nominis primi, Francorum Regis & Leonis Papæ X. favorem Antiſtes effectus; deindè ab eadem Eccleſia ad hanc Sedem benignitate reverendiſſimi & illuſtriſſ. Domni Joannis Cardinalis à Lotharingia translatus fuit, & in ea regenda adeò egregiè & laudabiliter ſe habuit, ut ſe omnibus & virtutis & pietatis clariſſimum reddiderit exemplum. Quo factum eſt ut etiam illuſtriſſimus Princeps Dominus Antonius Lotharingorum Dux illum in ſuum aſciverit Cancellarium. Et ut idem Antiſtes hanc ſuam illuſtraret Eccleſiam, Sacellum in ea mirâ ſtructurâ fabricatum, & columnis aliiſque variis lapidibus marmoreis decoratum, propriis impenſis erexit, dotavitque, ac in eo Capita duo ex venerabilibus Reliquiis undecim millium ſanctarum Virginum & Martyrum ab Archiepiſcopo Colonienſi acceptа, & per eum Thecis argenteis ornata collocavit, & inibi Miſſam ſingulis diebus per unum ex Diaconis hujus Eccleſiæ, quos Evangeliſtas vocant, horâ ſeptimâ de manè celebrandum decenter fundavit, ſolutis pro eadem fundatione & obitu ſeu Anniverſario ſuo, quotannis in hac Eccleſia celebrando, Capitulo ejuſdem quatuor millibus francis. Inſuper Pannum Aureum argenteumque pro ejus Pallio perſolvit, ac Mitram ſuam variis gemmis decoratam, cum Baculo ſuo Paſtorali argenteo, & ..... duo argentea inaurata mirificique operis celata, huic Eccleſiæ legavit. Palatium Epiſcopale, ex parte quæ eſt Eccleſiæ contigua, inſtauravit, & horrea mœnibus urbis adjacentia, in eodem Palatio à fundamentis erexit, & aliquot cenſus ad Eccleſiam ſuam pertinentes, & à ſuis prædeceſſoribus Epiſcopis olim pignori datos, magnâ pecuniâ redemit. Anno Pontificatûs ſui nono, ætatis verò ſexageſimo quinto febri correptus, Teſtamento condito, omnibus Eccleſiæ Sacramentis ritè munitus, apud Nanceium obdormivit in Domino, ejuſdem corpus ad civitatem ſuam tranſlatum, in eodem ſuo Sacello ſepultum jacet, anno à Chriſto
1530. nato milleſimo quingenteſimo trigeſimo, ſecundo kalendas Mai.

(*o*) Cette Egliſe de Blenod eſt une des plus belles de la Province.

ROMAN DE GARIN
LE LOHERANS.

OR entendez, por Deu de majeſté,
Bonne Chanſon plaſt à vos écouter.
Des Loherans woromies (*a*) chanter,
Com Hervis li gentil & libers (*b*),
Cil qui fut pere Garin le redouté,
Et li Quens (*c*) Bégue qui tant ot de bonté,
Toute la treſſe (*d*) vous en vorai conter.
Par dedans Mez (*e*) l'amirable Citei,
Régnoit un Duc qui moult fut à loër:
Morte eſt ſa femme la Ducheſſe Avide,
Suis hoir n'étoit de la Dame renié (*f*),
Fors qu'une fille qui moult oſt de biauté;
Ne ſe volt plus le Dus remarier.
Or la pucelle qui tant pooit aimer,
Ayëlis l'ont par ſon droit nom nommée:
Li Dus fut large & courtois pour donner:
Par Loheraine fait les tournois crier;
Loi où les fait par étrainge reigné (*g*).
Li Dus porte armes & il et ſes Barnes (*h*).
Tant dépandit li frans Dus naturei (*i*),
Il endetta ſi fort la Duchié,
Qu'un Prévôt ot qui moult fut à loër,
De ſon droit nom fuit Thiery appellé:
En Loheraine n'oſt plus biau baichelet (*k*),
Saige, cortois por boin conſeil doneir:
Un peire avoit qui tant ot richeté,
N'ot plus riche homme en la Chretienneté,
Ne nul qui tant perfeiſt (*l*) à aveir.
Cinq fils avoit; li Prévôt fut Paîné:
Quand li borgeois fut mort & déviez (*m*),
Et ſuis cinq fils qui lui erent reniez (*n*).
Mais li Prévot ait la grande heritei,
Del grant avoir que lui étoit reniez,
Ait li Prévôt tot adei (*o*) marchandei;
Ses avoirs vait tojors à augmentei (*p*),
Et par les Foires de la Chretienneté,
Il ait tréſors ſi très grant aſſemblei,
Qu'il fit fermer Chatiaux & richetez,
Trente-deux ans ait garde la Regnei,
Qu'vains marcheans nem fut dérobé,
Ne pélerins meurdris ni étranglez.
Li poures avoit en bonne loyauté;
L'orgueilleux riche, ce lui tint en villeté (*q*).
Hui mais voromés (*r*), Seignor, del Dus parler:
Un jor manda dedans Metz ſa Cité,
Le Quens de Bar (*s*) & ſon fier parenté;
Et quand ils furent venus & aſſemblés,
Et dit li Dus, Barons, or m'entendés:
Je ſuis ſi poure, ſors ſains (*t*) le peu jurer,
N'ai que dependre ne ne n'ai que donner;
Envers Lombars (*u*) ſuis ſi fort endetté,
Par bors, par ville, par châtiax, par cité,
Que je ne ſçais comment puiſſe finer,
Se ne vans Mez m'amirable cité (*x*),
Et Loheraine ceſte ma Duchié.
Veſſi ma fille qui tant a de biauté,
Il ne n'ait Prince en la Chrétienté,
Qui oſe ma fille panre ne épouſer,
Par la grand dette dont je ſuis endetté;
Conſeillez moi, por Deu de majeſté.
Adonc parla un traître proüé (*y*),
Diſt s'eſt parole dont il fut à blâmer:
Gentils hons (*z*) Sires, quant conſeil demandes;
Donrai le vous ſans point de l'arrêter;
De vos grands dettes, porquei vous demancés,
T'ais un Prévôt qui tant ait richetés,
Ses cors eſt tiens, & il et ces chaiſez (*a*);
Tolé li tout (*b*), ſi vous en acquitté,
Del remenant aurez encore aſſez.
Li Dus l'entend, le chies a enclinè (*c*),
D'une grand pièce ne pot un mot tonner;
Et quand parla ores oyez lou penſer:
Par loi, vaſſal, conſoil m'avez donné,
Ne vait (*d*) me ſemble, par Deu de majeſté;
Car mes Prévôt parfait tant à aimer,
Je l'ai trové tojors en loyalté:
Trente-deux ans ait gardé mon régné,
Poure ne riche n'oï de li (*e*) blâmer;
L'orgueilleux riche, celui tint en villeté,
Et le boin poure aidoit en loyalté:
Se li Prévôt qui tant fuit à loër,
Son grand avoir qui lui étoit renié (*f*)
De par ſon pere, quand mort fut & finé (*g*);
De part en coſte (*h*) ſi l'ait marcheindié,
Et gu'aingnié & le ſien amaſſié,
Et j'ai le mien ſollement alloé (*i*),
Et dependu & largement donné;
Et quand dois je, mon Prévôt demander?
Je l'ai trové tojors en loyalté,

(*a*) Je voudrois vous chanter.
(*b*) *Libers*, noble, de condition, ou *li Ber*, le Baron.
(*c*) *Li Quens*, ou Li Cuens, le Comte.
(*d*) *La treſſe*, la ſuite.
(*e*) L'Auteur ſuppoſe toujours que Pierre Duc de Lorraine réſidoit à Metz, que cette Ville étoit la Capitale de ſes Etats.
(*f*) *Renié*, né, ſorti, *natus*.
(*g*) Dans les Pays & Royaumes étrangers.
(*h*) *Ses barnés*, ſes barons, ſes gens, ſes Seigneurs.
(*i*) Il ſuivit ſi fort ſon penchant naturel porté à la libéralité.
(*k*) *Baicheles*, un garçon. On dit encore en Lorrain une bafelle, une bafelotte, une fille.
(*l*) *Parfait à aveir*, qui eut tant de bonheur & d'induſtrie à gagner & à acquérir.
(*m*) *Deviez*, trépaſſez, paſſez de vie à trépas.
(*n*) *Reniez*, nez.
(*o*) *Tot adés*, toujours, continuellement.
(*p*) Ses avoirs, ſes richeſſes. Il va les augmenter en trafiquant auprès & au loin.
(*q*) Il le tient abaiſſé & humilié.
(*r*) Je voudrois.
(*s*) Le Comte de Bar.
(*t*) Faire ſerment ſur la Châſſe d'un Saint.
(*u*) Les Lombards en France prêtoient à uſure & à intérêts; *Lombards*, Changeurs.
(*x*) Si je ne vend Metz mon admirable Cité.
(*y*) Un traître reconnu, prouvé.
(*z*) Gentils-hons, Gentilhomme.
(*a*) Ses grands biens, ſe. Fermes, ſes Métairies, *Caſtina*. Voyez Ducange.
(*b*) *Tolé*, ôtez-lui tout, & en acquittez vos dettes.
(*c*) A penché la tête.
(*d*) *Ne vait*, ne vaut rien.
(*e*) Je n'ai ouï perſonne qui l'ait blâmé.
(*f*) Qui lui eſt échu en héritage par droit de naiſſance.
(*g*) Quand il eut fini ſes jours.
(*h*) Il a amaſſé ſes biens en trafiquant de tous côtés.
(*i*) *Alloé*, aliéné, perdu, dépenſé.

Tant a donné, copé hanap & nef (o),
Et Maizerins (p), & Blias (q) d'or ouvrei,
Que tuit ſe loëent del nouvel marié.
Les nôces ont huit jors pleinement duré,
Et li Dus ait fait ſon oirre (r) apprêter,
A tous quatre cent de ſon riche barné (s),
De l'avoir prit à moult grand planté.
Li Dus appelle ſes Princes & ſes Pairs:
Barons, fait-il, faites pays à entendre,
Véci Thierry mon Prevot naturé,
Qui ait ma fille à moiller apouſé (t);
Je vos Comand, ſi chier com vos m'aimez,
Comme mon corps le tenez (u) en chierté;
De Loheraine ſoit com Sire clamé.
Je retanrai mes riches héritiez (x).
Véci ma fille Ayëlis à vis clair,
Je n'ai plus d'oir (y) à qui puiſſe donner,
Qu'après ma mort régnent mes héritiers;
Je vous en prie, faitès-li (z) fiauté:
Et il ce fiſſent, ne l'ouſent renfuſer,
Vaſſau li Dus, & il ait ſes harnez;
A S. Etienne va congie demander,
Et li Evêque ait la Meſſe chanté.
Grande fut l'offrande qu'ils mirent ſur l'Autel.
Après la Meſſe li frans Dus eſt monté,
Baiſe ſa fille, quand vint à déſerer (a),
Il l'en appelle quand ſe vint à torner;
Ma belle fille, dit le Dus, entendez,
Si je vos ai baſſement mariée,
Je vos comand, ſi chier com vous m'avez,
Que li tigniez & foi & loyauté,
Ce mi ai fait faire (b), ma fille, poureté.
Sire, dit elle, de ce n'ëtiez doute (c),
J'ai ne ferai envers lui fauſſeté,
Muës me laiſſois tos les membres coper,
Que ne li porte foi & loyalté.
Thierry, dit il, à moi en entendé,
Gardé avez ma Terre en loyauté;
Je vos comande, ſi chier que vos m'aimez,
Ja poure gens, que noiant (d) ne grevé;
Tenez ma Terre en droite loyauté,
Dit li Prévôt, ſi com vous comandez.
Au départir lors eſt le cris levé,
Plorent pucelles, Borjoignes à vir clair,
Et cil de Merz (e) l'amirable cité,
Le convoyerent par bonne volonté.
Li Dus baiſe ſa fille ò le vis clair,
Puis li Prévôt à Deu l'ait recommandé,
S'en retourner en la bonne cité.
Or entendez, por Deu qui ne mentit,
Sarrez (f) Chanſon qui bien fait à oïr.
Li frans Prévot qu'apouſa Ayëlis
Si dit la geſte (g) qu'il engendra un fils,
A baptiſer l'appella ſon Hervis,
Puis fut icil Chevalier de haut prix,
Qui fit les Vandres (h) à grand doler férir,
Car il vengea le Baron S. Remy (i),
Et S. Nicaiſe & le Corps S. Quentin.
Li Damoiſeau fut ſoave norri (k);
Quand ò ſept ans, moult fut grand & forni,
Li Damoiſeau qui tant fut à loër;
Quand ò douze ans, moult fut biax baichelet.
Des chés (l) de tobles fut bien endoctriné,
A l'acole fut bien quatre ans paſſez,
Tant qu'il ſait écrire & embriéver (m).
Mais plus ni volt li Damoiſeaux eſter,
Son cheval (n) ſot poindre & éperonner;
Et à quitaine (o) moult gentillement joſter,
De bonnes reches (p) étoit endoctriné.
Quand ò quinze ans, tant fut gros & formé,
Qu'en tot le régne n'eſt li fort baichelet,
Ne qu'à luitter li poiſt conteſter (q).
S'il voit ſon pere, ſel prend à appeller;
Et por Deu, Sire, me faites adouber (r),
Porter veuil armes, jamais le meſcroyez (s);
Tornois veul guerre par étrange régné.
Li Prévôt l'ot li ſans cuide dévier (t):
Biax fils, dit-il, qu'eſt ce que dit avez?
Li vos ayoles (u) eſt encore outre mer,
Où il gerroye Sarraſins, & aſſé (x).
Si vous étiez Chevalier adoubé,
Trop dépendriez (y), biax fils, bien le ſçavez.
Mais ſeulement quatre ans vous reſpirez,
Treſque verrons (z) le frans Dus naturé;
Cil reviendra de par delà la mer.
Hervis l'entend, li ſans cuide dévier.
Sire, dit-il, qu'eſt ce que dit avez,
Por amor Deu, qui en Croix fut peiné,

(o) *Copé hanap & nef.* Pour recompenſer ſes Muſiciens, ſes joueurs d'inſtrumens, ſes Farceurs, il mit en piéces Hanap, Coupes, Vaſes à boire & nef, ſalieres, & Coupes en forme de navire & de gondole; & les leur donna libéralement.

(p) *Maizerins*, ou *Mazerins*, ou *Mazelins*, Vaſes à boire.

(q) *Blias d'or ouvrei*, *Blias*, ou *Bliaud*, Habits précieux, propres aux hommes & aux femmes, ſortes de manteaux.

(r) *Son oirre apprêter*, ſon équipage, ſa ſuite, ſa compagnie, ſon voyage.

(s) *Son riche Barné*, quatre cens hommes de ſes gens, de ſes Cavaliers, de ſes domeſtiques, de ſes Seigneurs.

(t) *Ma fille à moiller apouſé*, qui a pris ma fille pour femme, *in uxorem accepit.*

(u) *Le tenez en chierté*, chériſſez-le comme ſi c'étoit moi même.

(x) *Mes riches héritiez*; je me réſerve la propriété de ma Duché, je lui en laiſſe le gouvernement.

(y) *Je n'ai plus d'oir*, plus d'héritiers.

(z) *Faites-li fiauté*, faites lui ſerment de fidélité.

(a) *Quand vint à déſerer*, quand il fallut la quitter, *deſerere.*

(b) *Ce mi ait fait faire poureté*, la pauvreté m'a obligé à vous marier au deſſous de votre condition; elle m'a forcé à cela.

(c) *De ce n'étiez doute*, n'ayez ſur cela aucune inquiétude.

(d) *Noiant ne grevé*, ne ſurchargez point les pauvres.

(e) *Cil de Merz*, ceux de Metz.

(f) *Sarrez Chanſons.* Vous entendez une Chanſon, un Poëme.

(g) *La geſte*, l'Hiſtoire.

(h) *Les Vandres*, apparemment les Vandales, en général les Infideles, les Sarraſins.

(i) *Le Baron S. Remy*, S. Remy Evêque de Reims.

(k) *Li Damoiſeau fut ſoave norri*, le jeune Damoiſeau Hervis fut délicatement nourri.

(l) *Des chés de tobles fut bien endoctriné*, il fut bien inſtruit du jeu d'Echecs.

(m) *Embriéver*, abréger, écrire promptement, légérement.

(n) *Son cheval ſot poindre*, il ſçut picquer ſon cheval; il s'appliqua à monter à cheval.

(o) *A quitaine moult gentillement joûter*, il ſçut joûter, manier la lance dans les jeux publics, où l'on mettoit une *Quitaine* ou *Quintaine*, un Pieu, ſur lequel étoit la tête ou le bouclier, contre lequel on courroit. Voyez Du Cange, *Quintana.*

(p) *De bonnes reches*, il ſçavoit les loyes du Tournois.

(q) *Conteſter*, *contraſtare*, qui pût lutter contre lui.

(r) *Adouber*, armer, mettre en équipage de Cavalier.

(s) *Jamais le meſcroyez*, n'en doutez pas.

(t) *Li ſans cuide dévier*, il faillit à endéver, il faillit à en perdre l'eſprit, *à ſenſu deviare.*

(u) *Li vos ayoles*, votre ayeul, votre grand pere, le Duc Pierre eſt encore outre mer.

(x) *Guerroye Sarraſins, & aſſé*, il fait encore la guerre aux Sarraſins, & la fera.

(y) *Trop dépendriez*, vous feriez trop grande dépenſe, s'il falloit vous faire recevoir Chevalier *adouber*, armé à la maniere de ce tems là. Voyez cy-après.

(z) *Treſque verrons*, juſqu'à ce que nous verrons le Duc de retour.

Digitized by Google

Après lui vont deux brocheres (*i*) petits,
Et un Livrier plus blanc que fleur de lys.
Henry le voit, à golofer (*k*) l'ait pris.
Il li appelle, bellement li a dit:
Escuyer frere, por Deu que ne mentit,
Me venderois cil Destrier Arabi,
Et cel brochet, & cel Livrier de prix.
Dit l'Ecuyer: Oil (*l*), biax dox ami,
Et je l'otrois certes, ce dit Hervis.
De barguigner ne sais-je rien, ami,
Quatre vingt mille que d'argent que d'or fin,
Que me chargea le mien Pere Thierry,
Por employer & en vair & en gris,
En drap de Flandre & en Joelz de prix,
Mien escient (*m*) s'en ai dépendi mille;
Le remenant en prenez, biax ami,
Trois mille marcs que d'argent que d'or fin,
Vos en donnei, s'il vous vient à plaisir:
Mais que (*n*) d'argent me rendez un petit,
Tant que m'en puisse raller en mon pays.
Dit l'Ecuyer, vos me gabez (*o*), ami.
Non-fas, par Deu, li repondit Hervis:
Mais je me doive de vos dons repentir (*p*).
Talent n'en ai répondit l'Ecuyer;
Je vos vendrai vingt livres d'Esterlins.
J'en ai allez certes, ce dit Hervis.
Adonecque prit le Faucon monterdin (*q*),
An dui (*r*) en vont en l'Hôtel Seigneuri.
Hervis lui baille & l'argent & l'or fin,
Et cil le prend volontiers non envi.
Puis li rendit vingt mille d'Esterlins.
J'en ai allez certes, ce dit Hervis.
Adonecque prit le Faucon monterdin,
Et le Destrier & le Brochet petit,
Et le Levrier ne mit pas en obli.
Li escuyer fut forment esjoui,
Il étoit poure & d'avoir moult mendi (*s*),
Très fort est-il riche & menanti;
Car racheter pourroit bien son patis (*t*).
Il racheta Bourgs, Châtiaux, Seigneuries,
Grandes dettes où li Ecuyer gentil.
L'Enfant Hervis en son Hôtel s'en vint,
Où voit son Hôte à appeller le prit;
Hôte, dit il, arriere en mon pays
M'en vel aller arriere à mon devis,
L'être payé gardez ni ai menti.
Oil, biax Sire, li Hôte répondit,
Onques plus large homme de vous ne vis,
Gagner ai en vous, ce Daix m'ait (*u*).
Sor revenez, biax Sire, en ces Pays,
Li mien Hôtel vous est abandonnai.
Moult grand merci, Hôte, ce dit Hervis,
A tant montait, si fut li ogié pris (*x*).
Après son oncle (*y*) en accoile son chemin,
Nos pas erré deux lieuës & demie,
Quand saute un Liévre fors del brul & fuit (*z*);
Hervis le voit, le Damoiseaux gentil.
Lors découplait le boin Livrier de prix:
Li chien fu: vrai, s'ait (*a*) le Lievre saisi.
Après s'en vint contremont un Lairis;
Hervis lait corre le Destrier Arabi,
S'après s'en vait (*b*) poignant tot à demi;
Boin fut le chien, tost ost li Livrier (*c*).
Cele part vait le Chevalier gentil,
Vint à Livrier, & la proye li tolit, (*d*)
Trier son arson (*e*) a le grand Livrier mis;
Li chien recouple. Or Dei que il dit:
Livrier, dit-il, si ai m'arme merci (*f*),
Ne te donrois pour dix mille marcs d'or fin.
Lors remonta ou boin Destrier de prix,
Inellement accoillit son chemin.
Lez un Etang (*g*), un Maillard (*h*) li saillit;
Prend son Faucon li Damoiseau gentil.
Après le jette li Damoiseau gentil,
Loin fut l'Oiseau; mais pas del tot faillit (*i*),
A premier côt le Maillart abbatit,
Trestot des ongles el bruon (*k*) li férit,
Desor la proye li boin Faucon saillit,
Joëlement (*l*) sa proye li receuvit.
Si maist Dex (*m*), Oisix, ce dit Hervis,
Ne te donrois quand me donrois Sains lis (*n*),
Paris, ne Chastres, ne le Borg S. Denys.
Prend le Maillard, lez le Liévre l'ait mis.
Joëlement raccille son chemin:
Passe les monts, les terres, les lairis. (*o*)
Ses Oncles atteint qui en vont leur chemin;
Dit l'un à l'autre: Veci venir Hervis.
A tant l'attendent (*p*), à tervient l'ont pris.
Biax Sire Niés (*q*), por Deu que ne mentit,
Où est l'avoir que ceu vient après ti (*r*),
Qu'ais acheté à la Foire à Pairis?
Seigneur, por Deu, ce dit l'Enfant Hervis,
J'ai acheté ce boin Destrier de prix,
Et cet Faucon, & cet Brochés petit,

(*i*) *Deux Brocheres petits*, deux petits chiens haſſets. Voyez cy devant *Broquet*.

(*k*) *Golofer*, gloſer, parler, interroger.

(*l*) *Oil, biax dox ami*, Oui, mon beau & doux ami; *Oil*, *eſt illud*.

(*m*) *Mien eſciens*, autant que je puis ſçavoir, j'en ai dépenſé mille.

(*n*) *Mais que*, pourvû que vous me rendiez quelque que peu d'argent, je ſerai content.

(*o*) *Vous me gabez*, vous me joüez, vous vous raillez de moi

(*p*) *Je me doive de vos dons repentir*, je ne crois pas que je doive me repentir du plaiſir que vous me faites.

(*q*) *Le Faucon monterdin*, le Faucon montaguard.

(*r*) *An dui*, en deux.

(*s*) *Et d'avoir moult mendi*, il étoit pauvre & indigent, il manquoit d'argent; *mendi*, *mendicus*.

(*t*) *Son patis*, *ſon héritage*.

(*u*) *Ce Daix m'ait*, ſi Dieu m'a aidé, & j'euſſe gagné ma vie avec vous.

(*x*) *Si fut li ogié pris*, il prit ſon oiſeau, ſon Faucon, quand il fut monté à cheval.

(*y*) *En accoile ſon chemin*, il accoille ſon chemin, il avance ſon chemin, *accelerat*.

(*z*) *Fors del brul ſaut fuit*, un Liévre ſortit de la Prairie, *du breuil*, & commença à fuir.

(*a*) *S'ait le Lievre ſaiſi*, ſi ai le Liévre arrêté, & il arrêta le Liévre.

(*b*) *Poignant tot à demi*, piquant ſon cheval tout à demi, peut être, *tot à deves*, à ſon plaiſir.

(*c*) *Toſt oſt li Levrier*, il eut bien-tôt atteint le Liévre.

(*d*) *Li tolit*, lui ôta ſa proye.

(*e*) *Trier ſon arſon*, derriere l'arſon de ſa ſelle, *rier*, ou *trier*, derriere.

(*f*) *Si ai m'arme merci*, ſi mon ame obtient merci de Dieu.

(*g*) *Lez un Etang*, proche un Etang.

(*h*) *Un Maillard*, un maillet, un jeune Perdreau, quand il commence à changer de plumes.

(*i*) *Pas del tot faillit*, il ne manqua du tout pas ſon coup.

(*k*) *El bruon li férit*, le frappa dans la poitrine. *Bruon*, la brougne, l'eſtomach. Voyez Ducange.

(*l*) *Joelement*, joyeuſement.

(*m*) *Si m'ait Dex*, ſi Dieu m'aide.

(*n*) *Sains lis*, la ville de Senlis.

(*o*) *Les Lairis*, les Prairies, l'herbe verde.

(*p*) *A tervenu l'ont pris*, ont commencé à l'interroger en querellant, le traitant comme un terviteur.

(*q*) *Niés*, Neveu.

(*r*) *Où eſt l'avoir que ceu vient après ti?* Où ſont les richeſſes que tu amenes après toi?

Que li pardoine li Damoiſel Hervis,
Et ne volt mie que la playe le vit;
Puis en appelle le Damoiſeau Hervis:
Sire, dit-il, par Deu que ne mentit,
Dedans ſept jors je vos rendrai guéri.
Grand merci, Sire, ce li a dit Hervis:
Or eſt l'enfant à ſon pere accordé,
A joye on entre dedans Metz la Cité,
Au Palais monte, grande joye ont démené,
Chantent & noteut, violent & jonglent;
L'Eſté ſejourne dedans Metz la Cité,
Li Août paſſe, S. Remy autre tel (*a*),
Et la Touſſaint, l'approche la Noël;
Et ſuis quatre Oncles ſe reſont apprêté,
Por à la Foire droit à Lagny aller;
Le Prévôt voyent, ſe l'en ont appellé:
Sire, font-il, envers nous entendez,
Droit à Lagny vers Paris la Cité,
A la grande Foire qui eſt après Noël,
Irons, biax Sire, ſi vos le commandez,
Nos moinerons Hervis le bachelet;
Je crois, biax Sire, qu'il ſe ſoit amandé,
Nos li moinerons, ſi c'eſt vos volonté.
Li Prévôt l'ot, un poc s'eſt perpenſé:
Apriés répond comme j'ai ouï porez:
Par Deu, mi frere, je cuis (*b*) bien dis avez.
Or écoutez del boin Prévôt gentil,
Hervis manda, & li douziaux (*c*) vint:
Biax très dox fils, ce li a dit Thierry,
Encore vel-je le corege de ti;
Fils, à prouer, tu iras à Laigny,
Et porteras, biax fils, de mes eſcrins (*d*),
Seize mille marcs que d'argent que d'or fin,
Por acheter & del vair & del gris,
Des Draps de Flandre que venront à Lagny.
Fils, ſoyez ſage par Deu que ne mentit,
Que par la Croix où le Corps Deu fut mis,
Par S. Eténe où Jeſus eſt ſervi,
Se par l'avoir, comme fis à Provins,
A mon Hôtel ne te verrai géſir,
Manger, ne boire, ne aller, ne venir;
Toi commandrai foir comme méchantis (*e*)
En autrui Terre, en étrange Pays.
Et je l'otroi, pere, ce dit Hervis,
Or ſais l'avoir (*f*), j'en irai à Lagny;
Puis dit en bas li Damoiſiax gentil,
Que le ſien pere voloc (*g*) ne l'entendit:
Par cele Croix où le Corps Deu fut mis,
Quand revendrai à la Foire à Lagny,
J'acheterai mon boin & mon dévis.
Dex (*h*) quel achet li Damoiſiax y fit,
Quains puis cel ore Signor quand vous dit,
Nul Marcheant meillor achet ne fit,
Que l'acheta la belle Beatrix:
Cele fut mere à Loherans Garin,
Et le Quens bégue don Châtel de Belin.
La Damoiſelle, Seignor, que je vos dis,
Elle fut fille au riche Roy de Tyr.

L'auteur raconte enſuite la maniere dont Beatrix fille du Roy de Tyr, fut enlevée par trois Seigneurs François de la ville d'Aire. Ces raviſſeurs ne pouvant s'accorder pour l'épouſer, la vendirent à Lagny, où Hervis l'acheta, l'amena à Metz, & l'épouſa malgré ſon pere Thierry, qui le déshérita, ne le voulut plus voir, & l'obligea de demeurer hors la ville de Metz, réduit dans la derniere pauvreté. Alors Beatrix s'aviſa de faire une Piéce de Broderie, où elle ſe repréſenta au naturel avec le Roi & la Reine de Tyr, ſes pere & mere, & dit à Hervis de la porter à Tyr, & de l'expoſer en vente; Que la Reine de Tyr ſa mere la reconnoîtroit, & ne manqueroit pas de l'acheter à quelque prix que ce fût; & que par ce moyen ils pourroient ſe tirer de l'extréme pauvreté où ils étoient réduits. La choſe s'exécuta, & Hervis qui ne ſçavoit pas encore que Beatrix fût fille du Roy de Tyr, apprit dans ce voyage qui elle étoit. Ils avoient trois enfans, deux garçons, Beguin & Garin, & une fille. Hervis ſe rendit donc à Tyr, expoſa le Voile où le Roy Euſtache, la Reine ſon épouſe, leur fils Baudri & Beatrix, étoient repréſentés au naturel. Après bien des diſcours, & après avoir bien marchandé, le Drap que d'abord Hervis n'avoit fait que trente mille marcs, fut acheté bien plus cher; Hervis fut arrêté & mis en priſon comme ayant enlevé Beatrix. Les Marchans de Tyr le répéterent, & le Roy fut obligé de le mettre en liberté. Hervis partit ſans ſe faire connoître, & ſans vouloir découvrir ce qu'étoit devenuë Beatrix. Le Roy de Tyr le fit ſuivre ſecrettement par quelqu'uns de ſes gens, nommés ici Paumiers ou Pélerins. A ſon retour il défit 40. voleurs qui s'étoient emparé d'un pont, où ils voloient, ou tuoient les paſſans, & qui venoient actuellement d'arrêter un Evêque, deux Abbés, pluſieurs Religieux & quelques Chanoines. Enfin Hervis arrive avec ſa compagnie au Neuf-château un Samedy.

Chez un borjois ont lor Hôtel choiſi,
Qui richement les fait la nuit ſervir.
Après ſopez s'en ſont allez géſir,
Juſqu'à demain que jor fut éclari.
Hervis ſe leve, ſe chauſſa & vêtit;
Son Hôte appelle, bellement li a dit:
Biax très doux Hôte, entendez envers mi,
Dimanche eſt, & ſaint jor honoré,
Et c'eſt un jor que l'on doit célébrer,
Je me voudrois enhui me repoſer,
Treſqu'à demain que le jor paroît clair,
Biax très doux Hôte, un manger conriez (*i*),
Biax ſoit & riche, que nos ayent aſſez,
Vin & viande, à moult grand plenté,
Treſqu'à quarante dei borjois me mandez,
De cet Hôtel des meus aparentez.
Et dit li Hôte: Si com vos commandez;
Li manger fait richement aprêter,
Et Hervis va le Service écouter,
Un dénier d'or offrir deſſor l'Autel;
Liez (*k*) fut li Prêtre, quand il l'ait regardé.
Quand li Service fut tot dit & finé,
Don Mouſtrier iſſent (*l*), Hervis l'en eſt allé
Inellement tot droit vers ſon Hôtel.
Li dui Paumiers (*m*) ſont on Châtel entré;

(*a*) *Autre tel*, ſemblablement.
(*b*) *Je cuis*, je cuide, je penſe.
(*c*) *Douziaux*, doux enfant.
(*d*) *Eſcrins*, de mon coffre, dérivé du Latin *Scrinium*.
(*e*) *Toi commandrai foir*, je te commanderai de fuir comme un méchant en étrange pays.
(*f*) *Or ſais l'avoir*, lorſque j'aurai l'argent, je partirai pour Lagny.
(*g*) *Voloc*, nullement, floc, *Flocus*, un flocon de neige.
(*h*) *Dex quel achet li Damoiſiax y fit*, or voici l'achat qu'il y fit, il y acheta la belle Beatrix, &c.
(*i*) *Conriez*, ſoignez, préparez, *Curato*,
(*k*) *Liez fut li Prêtre*, le Prêtre fut joyeux, *lætus*.
(*l*) *Iſſent*, ſortent, *exeunt*.
(*m*) *Li dui Paumiers*, les deux eſpions que le Roy de Tyr avoit envoyés après Hervis, & qui étoient travestis en Pélérins d'Outre mer. *Paumiers* peut venir de *Palmarii*, parce qu'au retour ils avoient des Palmes à la main.

A ces paroles ait Thierry appellé :
Thierry, dit-il ; dedans Metz en irez,
L'Hotel Baudri cherchez & demandez ;
Si le trouvez, de par moi li direz,
Contre moi vigne ſans point de demeuren.
Comment le font mi enfans ſi loiez,
Et Beatrix que je dois tant aimer :
Sire, dit-il, ſi com vos commandez.
A ces paroles lou cheval lais (*m*) aller,
Treſqu'à Metz ne ſe volt arrêter :
L'Hôtel Baudri a pris à demander,
On li enſeigne, cel part eſt allé.
Baudri étoit en ſon Hôtel iré (*n*) ;
Suis dras ſont poures, (*o*) chalis, ne ſoulés,
Voit ſes enfans de faim braire & crier,
Et la fillette Beatrix au vis clair,
Et Garinet qui venoit de juër,
Et Beguinet qui venoit de juër,
Treſqu'à lor mere ne ſe ſont arrêtez.
Mere, du pain, dit Garinet l'aîné,
Huy ne mangeâmes, Dame, bien le ſçavez,
Je ne mes freres ; par Dieu de majeſté.
Beatrix ait ſes enfans regardé,
Tenrement plore dolente & cuer iré :
Enfans, dit elle, par Deu de majeſté,
N'ai point de pain que vous poille donner.
Li enfans l'oyent, lors s'en prennent à plorer ;
Voit le Baudri, le ſens cuide devier,
En pied ſaillit, ſa femme ait appellé :
Dame, dit-il, quand vient à deleurer (*p*)
De mon Signor Hervis le baicheler,
Covent li ot (*q*), par Deu de majeſté,
Dou pain auroient ſes enfans ſont allez,
Encore iroigie-foïr ou laborer,
Ou je vendrois cet Palais principel ;
Et je vois les ces trois enfans plorer
De faim, Madame, dont mes cuer eſt iré :
Si m'en eſt plus vous que de moi allez,
Pore Beatrix, que je vois là plorer.
Sire, dit-elle, vendez cet riche Hôtel,
Et un plus poure, pour Deu, en achetez.
Dame, dit-il, ſi com vos commandez.
Lors s'en torné dolent & cuer iré ;
Si comme il volt les dégrez avaler,
Emmi ſa voye ait Thierry encontré ;
Lors l'en appelle li Ecuyer membré :
Hé, pour homme, dit-il, or m'entendez ;
Pourai je la ſus Baudri trouver ;
Car volontiers vorois-je à li parler ?
Baudri l'entend, l'ait del cuer ſopiré :
Quand lo poure homme ſi faitement clamé,
Et non poekait (*r*), ains ne lui fais mal gré ;
Il l'en appelle par grande humilité :
Ami biax frere, tu m'es à droit nommé,
De quoi veux-tu de à Baudri parler,
Bien ſçais où eſt, dites que vous voulez.
Et dit Thierry, par Deu de majeſté,
Voir je li viens cel nouvelle conter,
Donc jers joyeux, liez & aſſeurez.
Baudri l'entend, grand joye en a mené ;
Il l'en appelle par grande humilité :
Ami biax frere, dites-moi vos penſé,
Je ſuis Baudri que avez demandez,
De Hervis, frere, ſçavez-vous vérité ?
C'eſt mes Serorges (*s*), j'ai mars (*t*) le m'éſcroirez,
Thierry l'entend, ſi le va acoler.
Baudri, dit-il, merci vous vel crier,
Se j'ai mal dit, frere, me pardonnez ;
Mais maintenant contre Hervis venez,
Par moi vous mande, j'ai mars le m'eſcroyez.
Baudri l'entend, grand joye en ait mené ;
Lors l'en appelle par moult grand amitié :
Ami, dit il, eſt il plein de ſanté ?
Oil, biax Sire, le merci Dame Deu (*u*) ;
Mais faites tôt, encontre lui venez.
Et dit Baudri, ſi com vos commandez ;
Mais à Madame Beatrix le conterez,
Tenrement plore, dont mes cuer eſt iré.
Et dit Thierry, volontiers & de gré.
Lors remonterent au Palais principel ;
Dit Baudri, Dame, vers moi entendez,
Cil Ecuyer que vos voir poez
M'ait de Hervis la vérité conté,
Si vient Meſſire, & par main (*x*) le verrez.
Beatrix l'ot, s'ait (*y*) de joye ploré ;
Lors l'en appelle, comme j'ai oïr porez.
Ami biax frere, eſt-il plein de ſanté ?
Oil voir, Dame, la merci Dame Dei.
Dit Garinet li gentil & libers :
Eſt ce mes pere dont j'ai oï parler,
Ma douce mere, par Deu de majeſté ?
Oil, biax fils, & par main le verrez.
Dit Beguinet, de ce ſoit aoré (*z*),
Or aurons nus du pain à grand planté.
L'Ecuyer l'ot, s'ait du cuer ſopiré,
Quand du pain vit, les enfans ont ploré,
En ſa moniere (*a*) ait tôt ſa main jetté,
De l'argent prend aſſez à grand planté,
Voit la Borjoiſe, ſe li courut donner.
Dame, dit-il, dou pain lors achetez
A ces enfans qu'ils en ayent aſſez.
Sire, dit-elle, ſi com vos commendez.
Lors cort du pain maintenant acheter,
A s'enfançons en ait donné aſſez,
A ſiens magniers (*b*) qui ont de faim ploré.
Et dit Thierry n'avons que demorer :
Cens, dit Baudri, ne ſçais ſor quoi monter,
Dit l'Ecuyer, ne vos eſtuez (*c*) douter,
Sor mon cheval, biax Sire, monterez,
Et je derriere : bien nos pora porter.
Et dit Baudri, ſi com vos commandez.
Ils en dévalent les marmerins (*d*) dégrés.

Après cela, l'Auteur raconte la rencontre du Prévôt Thierry pere de Hervis, à qui l'Ecuyer Thierry & Baudri racontent que Hervis doit arriver au premier jour, avec beaucoup d'or & d'argent, & que ſa femme Beatrix, eſt fille du Roi de Tyr. Le

(*m*) *Lou cheval lais aller*, il laiſſe aller ſon cheval.
(*n*) *Iré*, en colere.
(*o*) *Suis draps ſont poures*, les draps de ſon lit ſont pauvres, *n'a chalis ne ſoulés*, il n'a ni lit ni ſoulier.
(*p*) *A déleurer*, quand Hervis partit d'ici.
(*q*) *Covent li ot*, il fut convenu avec lui.
(*r*) *Et non porkais*, & pour cela ne lui ſçais mauvais gré.
(*s*) *Serorges*, mon beau-frere.
(*t*) *J'ai mars*, jamais, *jam magis* ; *nel meſcroiez*, n'en doutez pas.
(*u*) *Dame Deu*, le Seigneur Dieu.
(*x*) *Par main*, aujourd'hui, *per manè*.
(*y*) *S'ait de joye ploré*, ſi ait de joye pleuré, elle pleura de joye.
(*z*) *De ce ſoit aoré*, qu'il vienne à la bonne heure.
(*a*) *En ſa moniere*, en ſa bourſe, en ſa gibeciere, peut-être dérive de *Monetaria*.
(*b*) *A ſiens magniers*, à ſes enfans, à ſa famille, à ſes gens.
(*c*) *Ne vos eſtuez douter*, ne vous inquétez pas ; *eſtuer* ou *eſter* ſe met pour héſiter, douter.
(*d*) *Marmerins dégrés*, les dégrés de marbre.

Je le chargeai que d'argent que d'or clair,
Seize mille marcs por des draps acheter,
Et vairs, & gris, & maiserins, & nefs (a).
Une pucelle jeune de poc d'aë (b),
Treſtot donnait mes fils, nel me créez.
J'en fut dolent quand fut à retourner;
Car on m'avoit dit & raconté
Qu'elle étoit folle & du corps commuel (c):
Mais tui manturent (d), Dex lour puiſt mal donner.
Il l'apoſait malgré ſon parenté,
Et li mien corps, dont mes cuer fut iré.
Mais ores ſçavons moult bien la verité;
Fille eſt de Roi & de haut parenté,
Moult poures nôces (e) ot alors apouſer.
Muidre ferai (f), car il m'en vient en gré,
Dient li Princes, ſi com vos commandez.
Adonc font Beatrix amener,
D'un chier blial avoit ſon corps paré,
Et d'un mantel d'oſterins fourré (g),
Adonc fiz d'or ot ſes fils galonné (h),
Un cele d'or ot ſur ſon chief poſé,
Fait à miracles moult richement ouvré.
Et quand le virent li Princes & la chaſé (i),
Dit l'un à l'autre: Vrai vis de majeſté (k),
Plus belle Dame en la Chrétienneté,
Mais en nos vies ne pois mi elgarder.
Lors la coururent doucement ſaluer:
Fille de Roi, Dex puit vos corps ſauver,
De nos treſtos jert vos corps honoré.
Seignor, dit-elle, Dex vos en laiche gré.
En la grand Gliſe ont la Dame mené,
Et li Evêque & li ami charnel.
Grand fut l'offrande que offrit li barné.
Après ſervice arriere ſont retornez,
Ses dégrés montent dou Palais principel,
Chantent & notent, violent & junglent;
Et li Prévôt les fait bien-tôt luër (l),
Et revétir, or & argent donner.
Ains n'ot Prince ne Comte naturel,
Qui n'ait Blial (m) & hermin engoulé (n).
Signors Barons, fut riche li dîner.
Beatrix ont en Palais amené
De quatre Comtes fut ſon corps adeſtré (o);
A la grande table del grand d'Eſtruel doré (p),
Inel ont aſſiſe Beatrix au vis clair.
Hervis fut ſanglé un blial d'or ferri (q),
Sert lou barnage dou vin & dou clare.
Dex com les gardent li Princes & li chaſis (r),
Dit l'un à l'autre, Dex com biax baicheler,
Com il eſt grand & tourni & membré (s);
Or li doint Dex & valor & bonté.
Et li Dus Sance (t) en prend à l'appeller,
Le Cuens de Bar, com ja oir porez:
Coiſin, dit-il, vers moi en entendez:
Souavent-vous (u) dou grand eſtor mortel (x)
Que nous eûmes à S. Lis (y) la Cité,
Contre la Comte de Flandre le membré (z)?
Souavent vous de l'Ecuyer loër,
Que vos vendit un Deſtrier ſéjorné (a),
Et prit le Comte par vive poëſté (b),
Cil vous rendit malgré tout ſon barné,
Li Tournois fut par lui débarreté (c).
Et dit le Quens, vos dites vérité.
Lors l'on appelle com ja oir porez;
Damoiſiax Sire, vers moi entendez:
Mes parens êtes & mes amis charnels,
Je te conjure du Roi de majeſté,
Par tes parains que des Fonts t'ont jetté,
Par celle Crame (d) que Prêtres t'a donné,
Par celui pere cel qui t'ai engendré,
Par celle mere toi portai en ſes lez (e),
C'eſt la Ducheſſe ma parente à vis clair;
Ceis que je veux à ton corps demander
Que tu m'en dies la droite vérité.
Dit Hervis: Sire, moult m'avez conjuré,
Voir vos dirai, j'ai n'en jert trétourné (f);
Or poëz dire, contez vos volontez.
Et dit le Quens, & par main le ſçaurez:
Fut à Tournois, à S. Lis la Cité,
Bien ait ſix ans & complis & paſſez.
Hervis l'entend, s'en ait un ris jetté.
Ceu voit le Comte, ſi l'en ait appellé:
Coiſin, dit-il, ja mes le m'eſcroyez,
Tournois fuit dont vos m'avez parlé;
Mais tant le vis périllous & mortel,
Que je n'oſai ens en Tournois entrer.
Gerard l'entend, s'en ait un ris jetté,
A Beatrix ait conſeillé ſouëf (g):
Dame, dit, ja mas le m'eſcroiez,
Hervis Meſſire qui tant fuit à loër,
Li Tornois fut par lui débarreté.
Beatrix l'ot, s'en ait un ris jetté;
Lors voit Hervis, ſi l'en ait appellé:
Biax dex ami, ſi cher com vos m'avez,

(a) *Maiserins & nefs*, Coupes, Vaſes à boire précieux.
(b) *Jeune de poc d'aë*, jeune & peu âgée.
(c) *Du corps commuel*, que c'étoit une proſtituée.
(d) *Manturent*, ils mentirent, que Dieu les en punifſe.
(e) *Moult poures nôces*, il fit alors de triſtes & pauvres épouſailles.
(f) *Muidre ferai*, je ferai mieux.
(g) *D'oſterins fourré*, fourré de peaux teintes en couleur de pourpre, ou même doublé de drap couleur de pourpre; *Oſtrum*, la pourpre. Perron. *Vilis adulator pitto jacet ebrius oſtro.*
(h) Elle avoit orné ſes franges de fils d'or; elle portoit des galons de fils d'or, & ſur ſa tête un cercle d'or, une Couronne d'or comme une nouvelle mariée.
(i) *Li Princes & la chaſé*, les Princes & leur compagnie, leur ſuite. Voyez du Cange, nouv. Edit. *Caſatum.*
(k) *Vis de majeſté*, Viſage majeſtueux.
(l) *Luër*, récompenſer; ou louër les Muſiciens, les Jongleurs.
(m) *Blial* ou *Bliaux*, habits de deſſus. V. du Cange.
(n) *Hermine engoulé*, un Manteau bordé d'hermines principalement autour du col. *Hermine* eſt un petit animal dont la peau eſt très fine.
(o) Accompagné à droit & gauche, *adeſtrer, ad dexterum.*
(p) *D'Eſtruel*, du grand Salon doré.
(q) *D'or ferri*, orné d'or, ferré d'or.
(r) *Chaſis*, Voyez ci-devant *Chaſé*, & du Cange, *Caſatum.*
(s) *Fourni & membré*, bien fait, bien formé, fort, vigoureux.
(t) *Sance de Monroyal*, ou Samſon, comme il le nomme ailleurs.
(u) *Souvent-vous*, ſouvenez vous.
(x) *Eſtor mortel*, combat à mort.
(y) *S. Lis*, Senlis.
(z) *Membré*, le corpulent. Voyez ci-devant.
(a) *Séjorné*, repoſé, frais.
(b) *Vive poeſté*, puiſſance, force, violence. Latin, *poteſtas.*
(c) *Débarreté*, troublé, renverſé, dérouté. On dit encore, *embarraſſer* & *débarraſſer.*
(d) *Crame*, le bandeau qu'on donne à la Confirmation nommé en Latin *Chriſma.*
(e) *En ſes lez*, en ſes côtés, dans ſes flans, dans ſon ſein.
(f) Rien ne m'empêchera de vous déclarer la vérité.
(g) *Conſeillé ſouëf*, il lui donna un doux, un agréable conſeil.

A un conſuel bellement & ſuëz (*n*):
Oncle, dit-il, vers moi en entendez:
Voyez-vos lés cel gentil baichelet,
Fils de vos fille Hervis eſt appellé,
Ce il vit oertes longuement par aïé (*o*),
Ciert un des boins de la Chretienneté.
Lors li contait treſtot la vérité,
Si com il ot treſtot débarrété,
Li grand Tornois à S. Lis la Cité.
Li Dus l'entend, l'en vait remercier,
Hervis appelle par moult grand amitié:
Biax niés, dit il, envers moi entendez,
Le matinet te vel armes donner,
Si te doin Metz m'amirable Cité,
Et Loherregne ma riche Duchié,
Quand je t'aurai Chevalier adoubé;
Moin ne ſeras (*p*), car tel eſt mes penſée,
Mais ains voirai le tien corps marié.

Hervis lui dit qu'il eſt marié à Beatrix fille du Roi de Tyr, dont il lui raconte l'Hiſtoire, & dont le Duc avoit déja ouï parler étant en Eſpagne. Il embraſſe Ayëlis ſa fille, puis Beatrix & ſes enfans, Garinet âgé de huit ans, & Begonnet de ſept ans. On fait grande joye & grande chair dans Metz; & pendant ce tems les deux hommes que le Roi Flore frere de Beatrix avoit envoyés à Metz pour ſçavoir des nouvelles de Beatrix, ſe retirent ſecrettement en Eſpagne, étonnés de voir les richeſſes & les forces de la ville de Metz, & de la Lorraine. Le Duc Pierre remet ſon Duché de Lorraine à Hervis ſon petit fils.

Hui mais de vous dou Duc Hervis parler,
Li ſiens Ayeul (*q*) li prend à appeller:
Biax Sire, doux Niés, vers moi entendez,
De matinet les armes prendrez,
Je vos vorrai un garnement (*r*) donner,
Haubert (*s*) & armes, je ne crois pas ſon pér,
Et li Millor en la Chrétienneté,
Barels (*t*) ne lance ne peut maille forcer (*u*).
Hervis l'entend, ſi l'en ait remercie;
Adonc y ait le ſien Pere appellé:
Prevôt, dit-il, convenant (*x*) me tenez,
Des guernemens que promis vous m'avez;
Car je vorrai les Donſiels (*y*) adober,
Les Eſcuyers, les gentils Baichelets.
Dit li Prevôt, ils ſont tous apprêtés.
La nuit veilla (*z*) Hervis le Baichelet
A la grand Eglile tréli qu'à la jornée.
Li Dus de Metz ſes Ayeuls li membré (*a*),
Li Cuens de Bar & ſes riches Barnés,
Lors font un paille (*b*) Arabi a jetté
Par-deſſus l'herbe por Hervis adober.
Lors s'eſt aſſis li Damoiſiax membré,
Et li Dus Sance de Montroyal li Ber,
Chauſſons il chauſſent blanches com flor de prés;
Li Cuens de Bar un ſiens ami charnel,
Eſperons d'or li a les pieds fermé,
Puis li veſtirent le biaux Habert ſafré (*c*),
D'argent la maille & fin (*d*) & aicier,
Puis ſaute en prey Hervis le baichelet,
Et li franc Duc ait ſon Ban (*e*) demandé;
Bone eſt l'apée & moult ot de biauté,
N'avoit meillor en la Chrétienneté,
Qui Chevalier poiſt adonc porter;
Car Durandars (*f*) à pointes d'or noiellé (*g*),
N'étoit forgié, ne certain autre tel
Ait cel terme dont vous m'avez conté.
Li Dus la ceint Hervis à ſon côté,
Haute l'épaule (*h*) grand cop li a donné:
Chevalier ſois, Jeſus te doint bonté.
Deus le vos m'aix (*i*), dit Hervis le membré.
Lors appella Hervis le baichelet
Les vingt Serjens (*k*) ne volt mie oblier,
Devant les autres les a tout adouſiez,
Et puis adoubé les ait tout baichelet;
Il lor donnait les garnemens loés,
Et lor ait ceint les boins brancs accerés (*l*),
Et grand colet leur ait ès col donné,
Et lor ait dit par grande humilité;
Soyez prodomes por vos armes porter.
Et s'il répondent, ſi com vos commandez
Une Quintaine (*m*) a fait Hervis lever,
La fort eſtaiche (*n*) fichier emmis le pré;
Pues y fit mettre deux forts habers ſafrez,
Et par-devant de forts eſcus bandez,
Que ils vorroient li Vaſſal éprouver,
A qui il ait les garnemens donné;
Et il maine vorroit un cop donner (*o*)
En la Quintaine, par ſon corps éprouver.
Et quand Hervis Seignor fut adoubé,
A grand merveille y avoit bel armé.
Li Dus li voit, & prend à appeller:
Niés, dit li Dus, je te vorrai donner
Un tel Deſtrier, qu'en la Chretienneté
Mien eſciant (*p*) ne trouvoit on ſon pair
Mais coüart homme ne puet ſur lui monter.
Hervis l'entend, s'en ait un ris jetté;
Un autre homme en fut épouvanté:
Sire, dit-il, le cheval me donnez,
Si je ne puis pardeſſor lui monter,
Gentil Dus entend, Sire, la tête me copez,
Ne quieras plus vivre, ſe ſus ne puis monter.
Li Dus l'entend, s'ait del euer ſopiré;
Adonc ait ſon Deſtrier demandé.

(*n*) *Suëz*, *ſuaviter*.
(*o*) *Par aïé*, s'il vit autant qu'il peut eſpérer de vivre.
(*p*) *Moin ne ſeras*, tu ne ſeras pas Moine.
(*q*) Le Duc Thierry ſon Ayeul.
(*r*) *Garnement*, une Armure complette, un Equipage convenable.
(*s*) *Hauberc*, Cotte de mailles, Cuiraſſe.
(*t*) *Barels*, barre, barreau.
(*u*) N'en peut forcer, percer une maille.
(*x*) Accompliſſez ce dont nous ſommes convenus.
(*y*) Les Damoiſeaux, les jeunes Seigneurs de mon âge. Je veux les armer Chevaliers avec moi.
(*z*) Il paſſa en veille dans l'Egliſe la nuit qui précéda le jour qu'il fut fait Chevalier, ſelon la coutume.
(*a*) *Membré*, le corpulent, le vigoureux.
(*b*) *Un paille*, un Poile, un Tapis d'Arabie ou de Turquie, *Pallium*.
(*c*) La Cotte d'armes, *le Hauberc* ou *Haubert ſafré*, de couleur de bleu foncé.
(*d*) La maille de ſa Cotte-d'armes étoit d'argent fin, & garnie d'acier.
(*e*) *Son Ban*, ſon droit pour l'avoir fait Chevalier.
(*f*) *Durandars*, ou *Durandal*, fameuſe Epée de Roland le preux.
(*g*) *A pointes d'or noillé*, le fourreau étoit parſemé de cloux d'or.
(*h*) Il lui a frappé un grand coup ſur le haut de l'épaule.
(*i*) Dieu vous exauce & veuille ce que vous ſouhaitez.
(*k*) *Serjens*, les vingt Gentils-hommes qu'il vouloit faire créer Chevalier.
(*l*) *Brancs accerés*, *Brens* ou *Brand*, Epée groſſe & maſſive, *acinacis*, *aciere*, de bon acier.
(*m*) *Quintaine*, Poteau, Verſatile de forme humaine juſqu'au nombril, tenant de la droite une épée, & de la gauche un bouclier. Voyez Ducange, *Quintana*.
(*n*) *Eſtaiche*, ſont des pieux fichés en terre pour l'exercice dont on vient de parler.
(*o*) Lui même voulut lui donner un coup en le créant Chevalier.
(*p*) *Mien eſciant*, que je connoiſſe ſon pareil.

Que chevauchoit vers Brabant le Régné :
O le Barnaige qu'il avoit ajoſte (*b*)
Treſqu'à Nivelle ne ſe volt arrêter.
Toutes les portes en avoient enferré,
Fors qu'une ſole qu'on pôt bien défermer.
Hervis le Dus de Metz la fort Cité
Vient à la porte, du haut prend à crier :
Seigneurs Barons, cette porte m'ouvrez,
Ja de par moi encombrier n'y aurez.
Et cil répondent : Vaſſau, n'y entrerez,
De trahiſon nos ſommes moult doutés.
Et dit li Dus : Seignors, or m'entendez,
Je tiens de Metz les riches héritès,
Mes frere eſt mort, dont mes cuer eſt iré,
Que de Brabant tenoit la Duchié.
Quand cil l'entendent, s'ont le Dus regardé,
Les Anciens l'ont moult très bien aviſé,
A haute voix commencent à crier :
Hez, Dus de Metz, bien ſois tu trouvé.
La porte ouvrent, ſi li laiſſent entrer ;
Lors l'en appellent, comme j'ai oïr porrez :
Gentil Dus Sire, por Deu nous conſervez,
Que ſoyent mal, ne vos ni vos Barnez.
Et dit le Dus, de ce n'eſtuet douter ;
Et Hervis fait courant le Ban crier (*i*).
Mais ſi auroit Chevalier tant oſé,
Que li méfait d'un denier monnoyé
Deſor les membres du corps & de l'entrée (*k*) ;
Et s'il le firent, ne l'oſerent vayer (*l*).
Adonque ſont dedans le Borg entrés,
Parmi la Ville proprement lor oï (*m*),
Et li Auquels ont fait tendre los trez,
De fors la Ville & par champs & par prés :
A la Vêpres quand ils orent ſopé,
Li Dus de Metz s'en alla repoſer
En une chambre dedans un lit paré.
Li Dus ſe couche, ſi endormit ſuëf.
L'Enfant Hervis ne ſe volt arrêter,
Li Borjois ait de la Ville appellé :
Signors, dit-il, por Deu ne me célez,
Roi Anceys (*n*) eſt-il de grand fierté ?
Oil, biax Sire, moult fuit à redouter,
Li Roi de Friſe (*o*) eſt à lui a joiſté,
Li Quens de Guerne (*p*) & li Quens de Julier,
Et tant des autres ne les ſçavons nommer.
De par ſa femme la Roine à vis clair,
Qui niéce étoit la Roine à vis clair,
Vodroit, Seignor, que don ſiécle fut né.
Et dit Hervis : Signor, or m'entendez ;
Car ce Deu plait, que en Croix fut peiné,
Ains que li Roi ait conquis le Régné,
Je le ferai correſoux & iré (*q*).
Oyez, Seignor, por Deu qui ne mentit.

Alors un Héros de la part du Roi Anceys, vint défier Hervis, & lui dit que le lendemain, s'il veut attendre, il verra l'ennemi. Hervis en fut réjoui, & voyant approcher les ennemis, il leur cria :

Mienne eſt la Terre & treſtot le Régné.
Le Quens de Gueldres le cheval laiſt aller,
On voit Hervis, & li ait à crier :
Qui es vaſſal (*r*), garde nel me céler,
Quand tu chalognes (*s*) la Terre & le Régné,
La riche proye qu'avomez conqueſtée ?
Et dit Hervis, & par main le ſçaurez :
N'en ſuis le Dus de Metz la fort Cité,
Li miens Ayeuls qu'eſt venu d'Outre mer,
Frere eſt à Dus qui tenoit ce Régné,
Et par iceux en eſt droit hoir clamé,
Mienne eſt la Terre, li don m'en eſt donné,
Nom ai Hervis, ainſi ſuis appellé,
Je ne chalogne (*s*) la Terre & le Régné.
Le Quens de Gueldres ſe prend à appeller :
Vaſſal, dit-il, ſerois touſei (*u*),
Que tu oſaſſes contre mon corps joûter.
Par tel convent com tu dire m'auras,
Se puet conquerre mon deſtrier abrivé,
Tienne eſt la proye, ne la puis conteſter.
Et dit Hervis, bien le veul créanter,
Par tel convent com vos dire m'aurez,
Faites vos gens, franc Quens, au ſus eſter (*x*),
Lors porront ceu voir & eſgarder,
Quand muez ſeront ces garnemens.
Et dit li Quens, bien fait à créanter.
Adonques mande ſa gens & ſon barné,
Nuns (*y*) ne ſe meuve tant qu'il auroit joſté,
Et cil ſe firent, puet qu'il lor commandait.
Li Dus Hervis refit faire autre tel.
Or s'entreviennent li Prince naturel,
Grands cops ſe donnent en grands Eſcus bandés,
Deſſous les boucles les ont frais (*z*) & troüé,
Haubers ſont boins, quand ne ſont déſaffrés (*a*) ;
Les lances ſe briſent, ni or plus conqueſté.
Outre ce panſent li Comte naturel,
Encore François ſont au deſſ (*b*) retornés,
Chacun ait trait (*c*) le bon branc acerré,
De la crémie (*d*) fut chacun doctriné ;
Grands cops ſe donnent ſur les heaumes gemés (*e*) ;
Quand flores & pierres (*f*) en font ſus eſcruanter,
Bonne eſt la coiſe du boin Haubert ſaffré,
Que ne le por de niant empirer.
Et dit li Quens déſarros (*g*) ai teſté,
La riche proye li chier (*h*) vous l'aurez.
Hervis l'entend, lou ſent cui déver.

Hervis combattit ſi vaillemment, qu'il bleſſa dangereuſement le Duc de Gueldres, & mit en fuite toute l'armée ennemie, & reprit toute la riche proye qu'ils avoient conquiſe, qui conſiſtoit en plus de ſoixante mille tant bœufs que vaches que moutons. Le Roi de France Auteur de la guerre, qui étoit à

(*b*) Qu'il avoit aſſemblé en oſt, en compagnie, en corps d'Armées.
(*i*) *Le Ban crier*, crier défenſe de faire aucun tort aux Citoyens.
(*k*) *De l'entrée*, & de l'intérieur, les inteſtins.
(*l*) *Vayer*, n'oſa-t-on s'en vanter, ou l'avouer.
(*m*) *Proprement lor oï*, ils ſe logerent proprement, peut-être *baſſement*, les uns dans la Ville, les autres firent rendre leurs *Trefs*, leurs Tentes hors la Ville.
(*n*) *Anceys* Roi de Cologne.
(*o*) Le Roi de Friſe eſt allié avec lui.
(*p*) Autrement de Gelles, c'eſt Gueldres.
(*q*) Courroucé & faché.
(*r*) Qui es-tu, Vaſſal, gardes-toi bien de me céler.
(*s*) *Chalognes*, tu calomnies, tu veux injuſtement uſurper ce qui ne t'appartient pas.
(*s*) *Je ne chalogne*, je le conteſte à droit. Voyez ci-devant *Calumniari*.
(*u*) *Serois touſei*, Serois-tu aſſez oſé & hardi ?
(*x*) *Au ſus eſter*, demeurer en repos.
(*y*) Que nul ne ſe meuve.
(*z*) *Frais*, rompus & percés, *fracta*.
(*a*) *Déſaffrés*, n'en ont pas même perdu leur luſtre, leur couleur.
(*b*) En arriere.
(*c*) Tire ſon épée de bon acier.
(*d*) *Grémie*, peut-être combat, *certamen*, eſcrime.
(*e*) *Gemés*, couverts de pierreries.
(*f*) *Flores & pierres*, les fleurs & pierreries qui ornent leurs caſques.
(*g*) *Déſarros*, de fuite, dérouté.
(*h*) Vous le payerez cherement.

Montbéliard. Son armée étoit de 35. mille hommes. Quand les deux armées furent en préſence, un parent du Roy de Friſe commença à crier, & à defier Hervis.

Où eſt Hervis le Hiers (*b*) parjuré?
Fils de vilain, cor viens à moi joſter;
Je te chaloing (*i*) la terre & le régné.
Hervis l'entend, le ſent cuide dévet,
Dit à ſes hommes: Gardez ne vous mouvez,
Tant que je aye à cel Friſon joſté,
Por ſon corps ſeul, point ne me ſecourez.
Et cil répondent, ſi com vos commandez.
Hervis lait corre le Deſtrier abrivé.
Li Fris (*k*) li vient le frein abandonné:
Or s'entreviennent par ſi grand poëſte,
Li Fris li vient, grand cop li a donné,
Ains en le fere de fin or poioturé,
Des Dus la bouche li ait frais & troé:
L'acier (*l*) fut boin quand ne pot déſafrer,
Briſe ſa lance, ni ait point conqueſté.
Hervis le fiert (*m*) par ſi fort poëſté,
Le cuer li perce, l'aubert li fait troër,
Parmie les armes li fit l'eſpie (*n*) paſſer,
Parmi le corps par ſi grand poëſté,
Le cuer dou ventre lui ai fait trouſſerer (*),
De l'autre part ait li eſpieux paſſé:
Ains en la croupe (*o*) dou deſtrier ſejourné
Ferrit le fer dou roit (*p*) eſpié quarré,
Tót l'abattit devant lui enverſé,
Outre s'en paſſe Hervis le baichelet
Dans cele joſte comme l'ont eſgardé,
Et uns & l'autre, & jones & barbés,
Li Roy de Friſe ot moult le cuer iré,
Fils de ſa ſœur étoit li baichelet,
Il le cuidoit hautement marier:
Friſe (*q*) Baron, qu'il l'a féré,
S'il n'eſt vangié, jamais n'aurai ſanté.
Sire, fait il, ſi com vos commandez,
Grand fut li chaple (*r*) & li eſtor mortel.

Alors commença la bataille entre les deux armées, Hervis remporta une victoire complette. Le Roy de Cologne s'en retourne, & Hervis entra dans Louvain, & le Duc Pierre envoya de Metz un Meſſager dire aux Brabançons de faire hommage à ſon petit-fils Hervis.

Peu de tems après vint à Metz Flore Roy de Tyr frere de Beatrix, feignant d'être petit-fils d'un riche Bourgeois de Roüen. Il s'invite à ſouper chez Baudri avec Beatrix. Elle ne fut pas plutôt entrée dans le Palais, que Flore fait lever le Pont-levis, & enleve Beatrix pour la donner en mariage au Roy d'Eſpagne, à qui elle avoit été promiſe.

Il ſort de Metz en toute diligence. Le matin on s'apperçoit de la trahiſon, & on pourſuit Flore; mais il étoit déja ſi loin, qu'on ne put l'atteindre. Auſſi tôt le Duc Pierre dépêche vers Hervis en Brabant, pour l'informer de ce qui étoit arrivé. Hervis part avec cinq mille de ſes meilleurs Cavaliers, & va après Flore pour reprendre Beatrix. Le Roy de Cologne averti de ſon départ, ſe diſpoſe à reconquérir le Brabant.

Cependant Flore arrive à Tyr, & y amene Beatrix au Roy Euſtache ſon pere. Beatrix raconte au Roy ſon pere & à la Reine ſa mere toute ſon Hiſtoire.

Puis Flore envoye à Bur (peut être *Burgos*) au Roy d'Eſpagne, pour lui dire que Beatrix eſt retrouvée, & qu'il pourra l'épouſer quand il lui plaira, ſuivant les Articles arrêtés entre eux. Il jure par les trois Rois, & fait accroire au Roy d'Eſpagne que Beatrix avoit été enfermée dans un Couvent de Religieuſe, & qu'on lui avoit mis le Voile. Sur ces entrefaites Hervis arrive à ſix journées de Tyr & envoye devant lui Thierry ſon confident, qui étant arrivé à Tyr, prend les habits d'un Pelerin, ſon Eſclavine, ſon Bourdon, ſon Chapeau, & en cet équipage trouve moyen de parler à Beatrix, & de lui annoncer la venuë de Hervis. Il ſe fait reconnoître de Beatrix par un anneau que Hervis lui avoit mis en main. Beatrix lui dit qu'il y a trois Rois dans le Palais de ſon pere; ſçavoir, le Roy d'Arragon, celui de Navarre & celui de Portugal, accompagnés de dix mille hommes, qui doivent l'amener au Roy d'Eſpagne à la ville de Bur, & que Flore doit venir au-devant avec ſept mille hommes. Beatrix conclut que ſi Hervis veut s'approcher à huit lieuës de Tyr avec ſa troupe de cinq mille hommes, elle ſera enſorte de ſe laiſſer enlever par lui. Elle lui donne pour gage de ſa parole un anneau, & reçoit celui que Thierry lui a montré de la part de Hervis.

Cet annelet, biax ami, me lairrez,
Vezci un autre que vos li porterez,
Sou quand m'amez en bonne loiauté,
Qu'il ſoit prudent pour ſes armes porter,
Tant qu'il me pût par force conquêter.
Dit Thierry, Dame, ſi comme vous commandez:
A tant s'en torne, congié a demandé,
Elle li donne, à Dieu l'ait commandé.
Thierry s'en torne s'en point de l'arrêter,
Et la Roine ait à ſa fille demandé:
Beatrix belle, por Deu de Majeſté,
A cer pamier avez certes parlé
Moult longuement, de quelle terre eſt il né?
Mere, dit-elle, & par main le ſaurez;
Je le vis certes vers Paris la Cité,
Il me fit je une moult grand bonté.
A cer parler laiſſe le plaiſt eſter (*s*).
Thierry iſſit de la bonne Cité,
Lou pamier trouve, ſou l'en ait appellé,
Or ça mes draps (*t*), frans pamiers honorés,
Votre eſclaine (*u*) prenez ſans arrêter,
Veci vingt ſols de déniers monnoyés.
Et cil les prend, ſi l'en ai mercié.
Thierry s'en torne, au cheval eſt monté,
Lou Pelerin ait à Dieu commandé.
Thierry ſe peine durement de l'aller.
Dou Roy Euſtaiſe vos voromies parler,
Que fait ſon our (*x*) richement apprêter,
L'or & l'argent, les pailles (*y*) & les landes (*z*),

(*b*) L'héritier parjuré.
(*i*) Je te conteſte, *chalogner*, *calumniari*.
(*k*) *Li Fris*, le Friſon.
(*l*) L'acier fut bon, puiſqu'il ne put être ni briſé, ni entamé, ni même décoloré.
(*m*) Le frappe ſi vigoureuſement.
(*n*) *L'eſpie* ou *l'eſpieu*, eſpéce de halbarde.
(*) Lui fit ſauter le cœur du ventre.
(*o*) Juſqu'à la croupe du cheval repoſé.
(*p*) Du roide eſpieu quarré.
(*q*) Il s'écrie: Friſe, ou Friſon, il faut venger ſa mort.
(*r*) *Li chaple*, le bruit des coups d'épées.
(*s*) La Reine ceſſe d'interroger Beatrix: elle quitte le plaiſt, *l'interrogatoire*.
(*t*) *Mes draps*, mes habits.
(*u*) *Eſclavine*, peut être Eſcrain, *Scrinium*, Coffre ou Bourſe, où l'on mettoit ce qu'on avoit de plus précieux.
(*x*) *Son ourr*, *ſon oire*, ſon équipage, ſa ſuite.
(*y*) *Pailles*, les draps, *Pallia*.
(*z*) *Landes*, peut-être *Langes*.

faire épouſer ſa ſœur fille du Prévôt Thierry, au Roy d'Eſpagne, au lieu de Beatrix. Flore en ayant rejetté la propoſition, ils joûtent l'un contre l'autre. Flore eſt obligé de ſe retirer bleſſé. La bataille commence entre les deux armées. Hervis met les Tyriens en déroute. Le Roy de Tyr arrive, & trouve ſon armée diſſipée. Hervis paſſe le pont & le rompt & les deux Rois Euſtache & Flore s'en retournent à Tyr. La nouvelle de tout ceci eſt portée au Roy d'Eſpagne, qui prend la réſolution d'en tirer vengeance. Il arme ſes troupes, & ſe diſpoſe à marcher contre la ville de Metz, pour en faire le ſiége.

Hui mes devomes dou Dus Hervis parler,
Treſques à Metz ne ſe ſont arrêtés,
Ains que Hervis li gentil & li Ber,
Ains qu'il entra dedans Metz la Cité.
On voit Thierry, ſi l'en ait appellé :
Ami, dit-il, dedans Metz en allez,
Et à Prévôt mon pere vous direz
Que je ramoing Beatrix à vis clair,
Qu'il vigne tôt de Metz la Cité
Contre moi, & il & ſes barnés.
Dit Thierry, Sire, ſi com vos commandez ;
Lou cheval broche des éperons dorés,
Treſques à Metz ne ſe volt arrêter ;
Vint à Prévôt dit li ait & conté :
Prévôt, dit il, faites tôt le monter (*y*),
Si vient Hervis vos fils li Dus membré,
Beatrix ait ſa femme conquêté.
Li Prévôt l'or, grand joye en a mené.
A donc fait tôt la cloche ſonner,
Et fait un ban par la ville crier,
Que tui en iſſent de la bonne Cité
Contre la Dame Beatrix à vis clair,
Que Hervis l'ait par force conquêté.
Grand fut la joye contre Val la Cité,
Bohordant vont li légier baichelet,
Et les pucelles hautement ont crié.
Et le Prévôt le cheval laiſt aller,
Treſques Hervis ne ſe volt arrêter.
Trois fois le baiſe par moult grande amitié ;
Puis accolant Beatrix au vis clair,
La gentie Dame commençoit à crier :
Sait mes enfans & cor me les rendez,
Et le ſeforge que tant ait de bonté,
Que amonoye Garinet le membré,
Et Begonet, la fillette autre tel.
Et Beatrix la belle, ô le vis clair,
Cort ſes enfans doucement accoller.
A tant entrerent dans Metz la Cité,
A la grande Egliſe vont la Meſſe écouter,
Et li Evêque ait la Meſſe chanté ;
Grand fut l'offrande qu'ils mirent ſor l'Autel :
Après la Meſſe arriere ſont retornés.

L'Auteur raconte enſuite qu'un Courier arrivé de Brabant, vient dire à Hervis que les affaires y ont changé de face ; que le Roy Anceïs a mis de nouveau le ſiége devant Louvain, accompagné du Roy d'Ecoſſe, du Roy de Galles, du Roy Eudaire, ou Oudart, ou Edoüard, qui étoit haut d'onze pieds, & d'une taille giganteſque. Hervis renvoye le Courier, & promet d'aller au plûtôt au ſecours. Il amaſſe une armée de vingt mille hommes, & marche vers Louvain. Il attaque l'armée ennemie, renverſe de cheval le Roy Anceïs, & on conclut une Tréve ou Suſpenſion d'armes, puis le combat recommence plus fort que jamais. Le Roy Eudaire, ou Oudart fut bleſſé, & mené dans Louvain : on prit de même le Roy de Galles, & on le conduiſit dans la ville. Le Roy de Cologne & les Allemands défaits & en déroute, ſe retirerent chacun dans leurs Pays.

Dou Roy d'Epagne vos vorromes parler,
Qui mit ſon ſiége droit à Merz la Cité :
En ſa compagnie ait neuf Rois conſommés,
En trois parties aſſiégent la Cité,
Copent ſes vignes, font les teus déſercés (*z*) ;
Cil de Metz forment (*a*) déconfortés,
Pour lou grand peuple qu'ils virent aſſemblés.
Beatrix vont la nouvelle conter :
Dame, font-ils, vers moi en entendez,
Puis icelle or que Dame Deu (*b*) fut né,
Voir de la Vierge qui portait Dame Dez,
Ains plus grand oſt ne fut mais regardé,
Qu'il ait, Ducheſſe, devant Metz vos Cité.
Beatrix l'ot, color prit à muër.
A tant montait à plus haut fenêtre,
Et regardait environ de tous lez (*c*),
Voit tant excubes (*d*), tant pavillons, tant treſs,
Et l'Aigle d'or ſur le pomel (*e*) doré,
L'Enſeigne au Roy ait moult bien aviſé,
Lou ſien cher pere qui l'avoit engendré,
Et de ſon frere l'Enſeigne ait aviſé ;
Dou Roy d'Eſpagne choiſis le Maître-treſ.
A donc ſe pâme Beatrix à vis clair,
Quand li Baron l'encorut relever,
Et Garinet vit ſa mere pâmée,
Il la redreſſe par moult grande amitié :
Mere, dit il, por Deu ne me célez,
Pourquoi cel duel (*f*), ma mere, démenez ?
Fils, dit la mere, ou prendre l'ai aſſez ;
Car de malore voir fut le mien corps né,
Quand tant prud'hommes ſeront à mort livrés :
Vez là lou Roy d'Eſpagne le doté,
C'eſt por mon corps qu'il eſt ſi ajoûté (*g*),
Et li me cuide par force conquêter.
Dit Garin : Dame, ne vous eſtuez doler (*h*),
Vez comme ſuis grand & forni & membré,
Se me ferez, douce mere, adouber (*i*),
Si m'entenrai (*k*) la grand guerre mortel.
Ja j'ai onze ans, ſi comme dit avez.
Dit Begonnet, comme tu peux vanter,
Ains le ferai (*l*), ſi il li vient en gré :
Encore ſui-je plus fort & plus formé ;
Car je te paſſe de la pierre jetter (*m*),
Et à luitter te fais bien attérer.
Dit Garin, frere, vous dites vérité ;
Mais je le dis pour ce que ſuis aîné.
Beatrix l'ot, del cuer ait ſoupiré :
Enfans, dit-elle, tous ceu laiſſez eſter,
Ne le ferois por l'or de vingt Cités ;
Trop êtes jones por vos armes porter :

(*y*) Faites monter au Clocher, & ſonner la Cloche des Aſſemblées.
(*z*) *Sont les teus défarcez*, les toits ſont découverts, ou même brûlés.
(*a*) *Forment*, beaucoup.
(*b*) Depuis l'heure que le Seigneur Dieu nâquit.
(*c*) *De tos lez*, de tous côtés, *latera*.
(*d*) *Excubes*, peut être *excubiæ*, ſentinelles, gardes avancées.
(*e*) Sur la pomme dorée du Pavillon du Roy.
(*f*) *Cel duel*, ce deüil, ces plaintes.
(*g*) Qu'il eſt venu ici camper & aſſiéger la ville.
(*h*) Ne vous laiſſez pas abattre à la douleur.
(*i*) Armer.
(*k*) Je ſoutiendrai la guerre, je défendrai la ville.
(*l*) J'en ferai de même.
(*m*) Je jette une pierre plus loin que toi : manierie de vanterie puérile.

LIVRE II.

Vieille Chanſon bonne volez oïr,
De grande Hiſtoire & de mervillous prix.
Si comme li Vandres (*y*) vinrent en cet pays,
Chrétienneté ont mâlement ladi (*z*),
Les hommes morts (*a*) & ars tot le pays;
Détruirent Reims, & arſent les Marchis:
Et S. Memin, ſi com la Chanſon dit,
Et S. Nicaiſe de Reims y fut occis,
Et S. Moriſe de Cambrai la fort Cit,
En ſa campagne de Chrétiens ſept vingt,
Que pour Jeſus furent vrais Martyrs.
Onques Metz deux (*b*) vers aux coups ne ferit:
Huit mai commence la Chanſon à venir,
Et la merveille que la porroit oïr.
Charles Martel ne le pot pas ſouffrir;
Car de ces hommes fut forment (*c*) apouris,
Pou en y ot qu'armes puiſſe ſouffrir (*d*):
Morts ſont li peres, péris ſont li fils.
Si com l'Hiſtoire le nous témoigne & dit,
Quand li prod'homme ſe giſoit (*e*) dans ſon lit,
Et il avoit grand paor de mourir,
Ne regardoit ſon pere ne ſon fils,
Ne ſon parent ne ſon germain couſin.
Charles Martiaux fut forment apouris,
Et l'Apoſtoile en avoit un jour pris,
Droit à Lyon qui ſor le Rhône giſt,
Vint l'Apoſtoile contre Charlon ſon fils (*f*),
La veiſſiez de Clercs bien quatre mille;
Tant en ta conſuel (*g*) n'en jert pris,
Et l'autre peuple qui aſſembla enqui,
De Chevaliers y ot plus de vingt mille;
Mais il n'avoit Palefrois (*h*) ni Roncins,
Ne armure, fors les brans acerins (*i*).
De anciens hommes y avoient moult petit.
Sire Apoſtoile, Charles Martiaux a dit:
Pour cel Signor, qui en la Croix fut mis,
Ait pitié & de moi & de ti,
En telle maniere que ne ſoyons hounis (*k*).
Ne ſais quels gens ſont vers moi envoyés,
Ars ont ma Terre & détruit mon Pays,
Par-devant moi ſont mes Châtiaux croiſir (*l*),
Que je nel puis endurer ne ſouffrir;
Et ains monſtiers ſont leurs chevaux géſir,
Où deux de gloire deüſt être ſervi;
Et les Prévoirs (*m*) écorchent-ils tout vifs,
Sont Archevêques & Evêques occis,
Des Chevaliers autre-ſi (*n*) très vingt mille.

L'Apoſtoile, ou le Pape exhorte le Clergé à fournir de quoi monter & armer les Chevaliers; mais chacun s'en excuſa.

Adonques parla le Loherans Hervis:
Sire Apoſtoile, qu'eſt ce que avez dit?
Si ai vingt mille de Chevaliers gentils,
Dont les Clercs ont les Forts & les Molins (*o*);
Si eſt bien droit autre conſuel ſoit pris,
Ou ſi ſe no, bien puet a pris venir.

Le Pape voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir du Clergé, dit à Charles Martel:

Par maltalent à l'Apoſtoile dit,
Par le Sépulchre il n'en ira mis ainſi;
Venez avant, Charles Martiaux beau fils,
Je vous octroye & le vair & le gris,
L'or & l'argent dont le Clergié eſt ſaiſi,
Lors palafrois, les mules & les roncins,
Et les deſtriers courans & Arabis;
Tous les prenez, jel vous octroye & quitte,
Dont vous puiſſiez les ſoudoyers (*p*) tenir,
Qui vous defendent & le votre pays:
Et ſi vous prez (*q*) les déniers, Sire fils,
Treſqu'á ſept ans, fait-il, & un demi.
Quand vous aurez vaincu les Sarrazins,
Rendez les déniers, ne les devez tenir.
Charles Martiaux a dit: Votre merci;
Or eſt aſſez, je l'entends bien ainſi.
La veiſſiez tant prendre & vair & gris,
Or & argent & les copes d'or fin,
Et armures, dont li Clercs ſont ſaiſis;
La veiſſiez Chevaliers revetis,
En pouc de tems ſi com la Chanſon dit,
En veiſſiez plus de ſoixante mille.
Mais li Gloutons (*r*) ont les ſiéges pourpeins (*s*),
Reims ont aſſiſe, & Sixon ont ſaiſi,
Et devant Troyes en ont plus de cent mille,
Et autre-tant en ont devant Paris;
Fodi fondirent (*t*), ſi com la Chanſon dit.
Charles Martiaux fit ſa gens aſſembler,
Treſqu'á Paris fit ſa gens chaëler (*u*).
Forment ſe hâtent dou grand ſiége lever;
Car à Paris n'ont ſoin de demeurer;
Si com jor Deu (*x*) par le matin lever,
Oyent de loïn les bucines (*y*) tonner,
Charles Martiaux a fait ſa gens armer,

(*y*) Les Vandales, comme il paroît par les Martyrs qu'ils firent, & qui ſont ci après dénommés.
(*z*) *Ladi*, maltraité, du Latin, *Lædo*.
(*a*) Mis à mort les hommes, & brûlé tout le pays.
(*b*) Metz ne les combattit pas.
(*c*) *Formens apourris*, fort épouvantés.
(*d*) Peu de gens purent leur réſiſter.
(*e*) *Se giſoit*, ſe repoſoit dans ſon lit.
(*f*) Charles Martel.
(*g*) Il ne prit pas conſeil d'eux.
(*h*) Ni chevaux de monture & de parade, ni *roncins*, ni chevaux de ſervice.
(*i*) Excepté l'Epée d'acier.
(*k*) *Hounis*, détruits.
(*l*) *Croiſir*, tourmenter, *cruciare*.
(*m*) *Les Prevoires*, les Prêtres, *Presbyteri*, les Prévots, *Præpoſiti*.
(*n*) Également, pareillement, près de vingt mille.
(*o*) Les Forts & les Moulins.
(*p*) *Soudoyers*, vos ſoldats.
(*q*) Je vous prête, je vous abandonne les biens des Eglises pour ſept ans & demi, à charge après ce terme de les leur rendre.
(*r*) *Les Gloutons*, les Vandales, les Sarrazins, les ennemis.
(*s*) Ont formé les ſiéges de Reims, de Soiſſons & de Paris.
(*t*) *Fodi*, peut être, une Cloche de ce nom qu'ils fondirent.
(*u*) *Chaëler*, voſguer, deſcendre, gliſſer, *Choler* ſe dit encore en ce dernier ſens.
(*x*) *Jor Deu*, le jour de Dieu.
(*y*) *Les bucines*, les Trompettes, *Buccinæ*.

TABLE DU PREMIER TOME
DE L'HISTOIRE DE LORRAINE.

Le Chiffre qui eſt précédé d'un *D.* indique les Diſſertations ; l'autre marque le Corps de l'Hiſtoire. Les Aſtériſques renvoyent à la marge, pour faire connoître l'année à laquelle ſe ſont paſſées les choſes dont on fait la recherche. Quand on trouve ces trois lettres *A. J. C.* avant le Chiffre, cela ſignifie *Avant Jeſus-Chriſt* ; & quand il y a un *E.* après le Chiffre, cela veut dire, *Environ.*

Epoques.

* 800. AARON, Roy de Perſe, un des plus grands Princes d'Orient, * envoye des Ambaſſadeurs à Charlemagne, 576. Il lui fait remettre les Clefs du S. Sépulchre & de la Ville de Jeruſalem, *ibid.* Pompeux appareil avec lequel cet Empereur leur donne l'Audience, 578. Il leur fait voir ce qui eſt de plus augufte dans les Cérémonies de l'Egliſe, & de plus magnifique dans la Cour, 576. & 578. Ce qu'ils diſent dans leur étonnement, *ibid.* Richeſſe des Préſens mutuels que ſe font ces deux Princes, 577. & 582. * Départ des Ambaſſadeurs & les ordres de Charlemagne pour leur réception dans la route, 577.

* 802.

Abbés-Evêques, faiſoient les fonctions Epiſcopales dans leurs Monaſteres & dans d'autres exempts, *D.* 45. & 46. Pluſieurs Exemples de cela depuis le VII. ſiécle juſqu'au nôtre, *ibid.* * Le Concile d'Attigny diſtingue les Abbés-Evêques d'avec ceux qui ne ſont qu'Abbés, 510. Devoirs mutuels de charité, auſquels les Evêques, les Abbés-Evêques & les ſimples Abbés s'engagent les uns envers les autres dans ce Concile, *ibid.*

* 765.

Abbés. Il y en avoit de trois ſortes : 1. Des Abbés-Chanoines qui préſidoient à un Chapitre de Chanoines. * Helizacar étoit ainſi Abbé-Chanoine de S. Maximin avant qu'il fût Archevêque de Tréves, 623. Bucciovaldus à S. Pierre, aujourd'hui S. Vanne de Verdun, 325. 2. Des Abbés-Moines qui gouvernoient un Monaſtere. 3. Des Abbés de Cour ou de Campagne, qui étoient à la tête des Religieux que les Princes prenoient dans leurs Cours, & qu'ils menoient à l'armée pour y célébrer l'Office divin, comme cela s'eſt fait ſous Charlemagne. Aſſiſtent avec les Evêques aux Conciles & Aſſemblées * d'Attigny, 720. d'Aix-la-Chapelle *, 594. & 585. &c. *. L'Empereur Louis le Débonnaire oblige pluſieurs Abbés à fournir leur contingent, & à ſe tenir prêts à marcher pour la guerre contre ſon neveu Bernard Roy d'Italie ; & c'étoit ceux qui tenoient les Terres du Domaine, qui étoient tenus à ce devoir, 597. * Dans le Concile d'Eſtines il avoit été défendu au contraire aux Eccléſiaſtiques d'aller à la guerre, 489.

* 765.
* 817.
* 817.
* 829.
* 743.
* 876.
* 789.
* 670.

Abbeſſes *. Dans les Capitulaires de Charlemagne, il leur eſt ordonné de vivre ſelon la Régle de S. Benoît, & de réſider dans leur Monaſtere : il leur eſt défendu de poſſéder deux Abbayes, 556. * On condamne celles qui donnoient des Bénédictions, & qui faiſoient certaines fonctions qui n'appartiennent qu'aux Prêtres, 567. Ne doivent ſortir de leurs Monaſtéres, ni tirer dans le Pleautier ou dans l'Evangile, pour deviner l'avenir, 567.

* 939. E.

Abbaye *. S. Hidulphe accorde aux Religieux de l'Abbaye de Jointures, aujourd'hui S. Diey, le droit de s'adreſſer à tel Evêque qu'ils jugeront à propos, pour faire l'Ordination, benir des Autels, &c. dans leur Egliſe ; lequel Evêque n'entrera dans l'enceinte du Monaſtere, s'il n'y eſt invité. Leudin Evêque de Toul a ſigné ce Privilége avec onze autres Evêques, 445. * Adſon Abbé de Montier-en-Der & pluſieurs autres ont poſſédé pluſieurs Abbayes à la fois : mais ils n'avoient que le gouvernement ſans revenu, 885. L'Abbaye de S. Denys a eû ſon propre Evêque pour le Monaſtere & les dépendances, *D.* 46. L'Abbaye de Saint-Mihiel a eû auſſi Hermengarde pour Abbé & Evêque, 639. 471.

* 715.

Abbo, Evêque de Verdun *. Il fut d'abord Religieux de Toley ; ſes bonnes qualités. Il a été le Pere ſpirituel de Berthamius, & ſon Succeſſeur dans le Siége Epiſcopal, 542.

* 939. E.

Acheric *, Diſciple de S. Hidulphe. Ces deux Saints ont été les Fondateurs d'un Prieuré au Val de Liévre où ils ſe ſont retirés. Acheric avoit réputation d'une grande ſainteté : il fut enterré dans l'Egliſe de ſon Monaſtere. Cette Egliſe eſt la Paroiſſe d'Echery près de Sainte-Marie-aux-Mines : les prétendus Réformés en ont l'uſage, auſſi-bien que les Catholiques, 774. & *ſuiv.*

* 829. E.

Ada *, Abbeſſe à Tréves : on la croit ſœur de Charlemagne. Elle a fait de grands biens à l'Abbaye de S. Maximin de Tréves. Elle a donné à l'Egliſe de cette Abbaye un Livre des Evangiles enrichi de pierres précieuſes, 611.

* 929.

Adalbevon I. * Evêque de Metz, étoit frere de Friderie I. Comte de Bar, & iſſu de la famille de S. Arnoû, appellé *le plus Chrétien des Nobles & le plus Noble des Chrétiens*, 858. & *ſuiv.* Il avoit une tendre affection pour les Religieux & beaucoup de reſpect pour l'Etat Monaſtique, d'où lui eſt venu le nom de *Pere des Moines*, 860. Il a procuré la Réforme de la plûpart des Monaſtéres de Lorraine *. L'Abbé & les Chanoines de S. Arnoû vivant mal, il a mis à leur place un Abbé & des Moines de S. Benoît tirés de l'Abbaye de Gorze, *ib.* A ſon Exemple, il s'eſt formé pluſieurs Sc. Perſonnages ſous ſon Pontificat, qui ont été des Réformateurs fort zélés, *ibid.* * Il fit rendre à l'Abbaye de Gorze ſes anciens biens, & appuya la Réforme introduite dans ce Monaſtére par le B. Jean de Gorze, 864. & 872. Il a réformé les Abbayes de ſainte Glaſlinde, de S. Pierre & de S. Felix, 882. & *ſuiv.* Il a aſſiſté * à la Dédicace de l'Egliſe de S. Maximin, * aux Conciles de Verdun, de Mouſon * & d'Ingelheim. * L'Empereur Othon I. lui a donné les Droits Régaliens & le Comté de Metz. * Il accompagne cet Empereur dans ſon voyage de Rome. Il reçoit à Bourg & le Château de Sarbruck de la libéralité de ce Prince. * Il eſt mort dans ſon Abbaye de S. Tron. Son corps a été tranſféré d'abord à Gorze, enſuite à S. Arnoû, 886.

* 842.
* 847.
* 848.
* 860.
* 871.
* 964.

* 709.

Adalſinde *, fille d'Albert femme du Comte Vulfoade ; Tous deux Fondateurs de l'Abbaye de S. Mihiel. Elle fait bâtir une Chapelle à l'honneur de la ſainte Vierge à Vieux-Moutier ; elle s'y retire ſouvent pour ſes dévotions ; elle, ſon mari & ſes enfans y ſont enterrés, 467. & *ſuiv.*

* 774.

Adalgiſe, fils de Didier Roy des Lombards * ; ſe retire à Vérone, pendant que Charlemagne aſſiége ſon Pere dans Pavie. Il ſe ſauve par mer à Conſtantinople où il eſt bien reçû. Conſtantin lui donne la dignité de Patrice, 552. Il fait de vains efforts pour recouvrer le Royaume de Lombardie, que Charles avoit conquis ſur ſon Pere, 553.

* 829.

Adalmare *, Chor-Evêque ou Suffragant de Tréves ſous le Pontificat d'Amalaire, 616.

* 814.

Adélard, Neveu de Louis le Débonnaire ; Abbé de Corbie *, eſt exilé pour avoir trempé dans la conſpiration de Bernard Roy d'Italie. L'Empereur le rappelle, & lui rend ſes bonnes graces, 601.

* 841.

Adelbert, Comte de Metz & Duc d'Auſtraſie ; homme prudent & de bon conſeil, 668. * prête ſecours à Lothaire contre Loüis Roy de Baviere. Lothaire le laiſſe au-delà du Rhin, pour recevoir le ſerment de ſes nouveaux ſujets.

l'Egliſe de S. Maurice aujourd'hui de S. Evre. Il y a établi une Communauté d'hommes vivans ſelon la Régle des premiers Fidéles. On ignore le jour de ſa mort. Il a été enterré à S. Evre. * S. Gauzelin l'a levé de terre, & il eſt honoré dans cette Abbaye le 5. de Mars, 325. *& ſuiv.*

* 922. E.

Albechêne, Pays de Lorraine, dont Blamont eſt la Capitale, 17.

* 696.

Albon *, Aprat & Felix, Evêques de Metz. On ne ſçait point les particularités de leur Epiſcopat. Ils ont gouverné enſemble l'eſpace de douze ans. Les deux derniers ſont enterrés à S. Symphorien, 471.

Alberic, Moine de l'Abbaye de S. Evre. Il étoit natif de Reims & d'une naiſſance très diſtinguée. Avoit fait ſes Etudes à Luxeu avec Adſon. * S. Gauzelin le tira de S. Evre, pour le faire Abbé de Montier-en-Derf, & il y établit la Réforme, 884.

* 939.

* 192. E.

Albin, Général d'une Armée Romaine en Angleterre *. Il étoit né d'Adrumet en Affrique. Il donna pluſieurs batailles dans les Gaules, remporta pluſieurs victoires ſur les Friſons ſous l'Empereur Commode, 112. *&* 113. Il eſt fait Céſar par Sévére qui le craignoit, *ibid.* * Sévére entreprend de le ruiner. Albin paſſe la mer & vient dans les Gaules, ſe fait reconnoître Empereur & fournir des vivres par les Gouverneurs. Il remporte une premiere victoire ſur Sévére: mais il eſt vaincu près de Lyon, & il ſe tué, 114. 115.

* 194.

P 776.

Alcuin * a fait profeſſion de la vie Monaſtique en Angleterre. Il étoit ami de Richode Archevêque de Tréves: ils avoient étudié enſemble, & fait profeſſion de la même vie & dans le même Pays. Felix d'Urgel écrit à Alcuin & renouvelle ſes erreurs. Alcuin en écrit à Charlemagne, & lui demande Richode, Paulin, &c. pour travailler avec lui contre cet Héréſiarque. Il a écrit ſept Livres contre Felix, 534. Charlemagne a employé Alcuin à corriger les Livres de l'Ancien Teſtament, 587.

* 818. E.

Alaric *, homme de la premiere Nobleſſe de France. Etant à la Cour de Charlemagne & de Loüis le Débonnaire, il a gagné les bonnes graces de ces deux Princes. Il ſe retire à Metz, & prend l'Etat Eccléſiaſtique, 627. L'Empereur le rappelle à la Cour, & le prend pour ſon Confeſſeur. Il eſt fait Evêque du Mans, & tient ce Siége 24 ans, 628.

* 222.

Alexandre Mammée *, ſuccéde à Heliogabale. Sa mere Mammée étoit Chrétienne. Elle eut ſoin de lui donner une bonne éducation dans ſon enfance & un bon conſeil de 16. perſonnes, lorſqu'à treize ans il fut proclamé Empereur. La Religion fut floriſſante & l'Egliſe fut en paix ſous ſon régne, 119. *&* 120. Il voulut faire ériger un Temple à J. C. il en fut diſſuadé par la crainte de voir périr ceux des Idoles. Sa Religion étoit mêlée de ſuperſtition & d'idolâtrie, 119. * Il triomphe des Perſes. Il vient dans les Gaules, pour arrêter les courſes des Germains qui les ravageoient. Il les oblige à ſe retirer, 120. *&* 121. Il leur propoſe la paix. Il uſe d'une rigueur extrême envers quelques Légions qui avoient fait une ſédition. Il mécontente les Troupes. * Maximin Officier Goth prend de-là occaſion de s'élever à l'Empire, en faiſant tuer Alexandre & ſa mere près de Mayence.

* 234.

* 235.

* 385.

Alire (S.) *, Evêque de Clermont, délivre la fille de l'Empereur Maxime du démon: refuſe les préſens de l'Empereur; meurt en retournant de Tréves à ſon Diocéſe. Son corps eſt rapporté à ſon Egliſe. La Princeſſe qu'il avoit guérie, ſe retire en Auvergne: on montre ſon tombeau dans l'Egliſe d'une Abbaye dédiée à S. Alire, 241.

* A. J. C. 51.

Alise, Ville en Bourgogne *. Vercingentorix Général de toute la Nation Gauloiſe, s'y retire & la fortifie. Céſar l'y attaque; il prend la Ville, met l'armée de Vercingentorix en fuite. Ce Général lui eſt livré, 51.

* A. J. C. 50.

Allemands ou *Germains* *: leurs mœurs du tems de Jules-Céſar, leurs Dieux, leur Religion, leurs exercices, armes, humeur, guerres, funérailles, ſépulture, 32. *&* *ſuiv.* Brûloient, après la mort, les corps des Grands ſur un bûcher avec leurs armes, 33. Leurs habitations, vêtemens, mariages, éducation, 36. N'ont d'abord ni Villes, ni Villages, *ibid.* Ne font point de Temples à leurs Dieux; mais leur conſacrent des Bois, 34. *&* *ſuiv.* Il régne parmi eux une grande innocence de mœurs, 37. Sont paſſionnés pour les jeux de hazard, 38. Leurs Mauſolées étoient des tas de Gazon, *ibid. &* 326. *&* *ſuiv.* * Ils font une irruption en Italie, & ſont battus près de Milan par Gordien, qui avec dix mille hommes en défit trois cent mille, 134. Ils ravagent * les Gaules: Conſtance leur oppoſe Julien Céſar & Barbation; celui ci les favoriſe: à la fin ils ſont défaits près de Strasbourg, 189. *&* *ſuiv.* * Font des ravages dans les Gaules & dans la Rhetie ſous Valentinien: ils battent Cariettron & Sévérien, remportent le Drapeau des Holandois & des Hérules. Jovien remporte ſur eux trois victoires comple tes; une à Scarpone près de Dieulewart; une autre plus loin ſur la Moſelle, & la troiſiéme près de Châlons-ſur-Marne, 209. * Autres expéditions des Allemands ſous Macrien leur Roy. Ils battent le Général Nannien. Valentinien fait le dégat dans leur Pays, & leur donne Fredomaire pour Roy dans la Laviere, 213. * Font alliance avec les Romains ſous le Roy Macrien, 216. Ils paſſent le Rhin ſous l'Empereur Gratien: * ils ſont défaits par Nannien & Mallaulaude: leur Roy Triarius meurt dans le combat, 223. * Nouvelles invaſions de ces peuples dans les Gaules: ils défont les Légions Romaines, 243. * Arbogaſte les attaque; ils font alliance avec lui, 246. * Ils ravagent Mayence, Tréves, Metz, s'avancent juſqu'à Arles, où Crocus leur Roy eſt tué, pris & mis à mort, 254. Peinture des maux qu'ils firent dans les Gaules dans ce tems, 255. *&* *ſuiv.* * Nouvelle irruption des Huns ſous Attila: leurs ravages du côté de Metz, &c. Reims, Cambray. Ils aſſiégent Orléans. Aëtius les oblige à lever le ſiége, & défait Attila avec ſon armée dans les Campagnes de Châlons-ſur-Marne, 276. *&* *ſuiv.* * Guerres des Saxons, des Abares & des Huns avec Charlemagne: ils ſont réduits à ſon obéiſſance, *depuis* 550. *juſqu'à* 574.

* 310.

* 322.

* 324.

* 325.

* 326.

* 327.

* 328.

* 392.

* 406.

* 425.

* 776. *&* 796.

Alchius Evêque de Toul *, a aſſiſté à un Concile d'Orléans. Sous lui il ſe tint un Concile à Toul contre les Seigneurs François, qui ne vouloient pas ſe ſoûmettre aux Loix portées contre les mariages inceſtueux, 326. *&* *ſuiv.*

* 549.

Amalaire (S.) *, Archevêque de Tréves, eſt envoyé par Charlemagne, pour conſacrer la premiere Egliſe de Hombourg, & pour rétablir la Religion dans cette partie de la Saxe, 613. Il écrit ſur le Carême: eſt envoyé en Ambaſſade à Conſtantinople, 614. *&* *ſuiv.*

* 819.

Amalarius, Prêtre du Diocéſe de Metz. On croit qu'il étoit de Metz *. Il étoit Abbé, Chor-Evêque de Hornbach, 591. Eſt le même qui eſt appellé ailleurs le Diacre Amalaire, 622. A été député à Gregoire III. par Louis le Débonnaire, 591. A dreſſé la Régle des Chanoines en cent quarante Articles, laquelle a été approuvée au Concile d'Aix-la-Chapelle, 592. Ses ſentimens particuliers ſur l'Euchariſtie. Ses Ecrits ſont eſtimés, malgré la Critique de Florus, 621. *&* *ſuiv.* Sa principale étude étoit ce qui regarde l'Office divin, 622. * Il eſt enterré à l'Abbaye de S. Arnoû de Metz, 623.

* 815.

* 837. E.

Amalberr * a gouverné l'Egliſe de Verdun pendant la vacance en qualité de Chor-Evêque, 546.

* 766.

Amand (S.), Evêque d'Utrecht, * baptiſe Sigebert fils de Dagobert: l'enfant répond lui-même *Amen*, après la priere des Catéchuménes, n'ayant alors que 40. jours, 398.

* 630.

Ambiorix & Cativulcus, Princes des Eburons ou Liégeois *. Celui-là bat les Romains ſous Jules-Céſar, 40. *&* 42.

* A. J. C. 54.

Auditorin, lieu, où, ſelon Pline & Tacite, l'Empereur Caligula eſt né. C'eſt le même lieu où eſt à préſent le Monaſtere de Meinfeld ſur le Rhin au-deſſus de Coblentz, 65.

Amblef, lieu ſitué ſur une petite Riviere du même nom, entre Limbourg & la Roche en Ardennes *. Radbode Roy de Friſe & Raimfroy Maire du Palais de Chilperic, & Chilperic lui-même, Roy de Neuſtrie, y ont été battus, & leur armée défaite par Charles-Martel, 478. *&* *ſuiv.*

* 716.

Ambroiſe (S.) *, eſt né à Tréves, 216. Il eſt fait Gouverneur de la Ligurie & de l'Emilie, *ibid.* * Il eſt élû Evêque de Milan: circonſtances remarquables de ſon Election, 217. *&* *ſuiv.* * Valentinien II. l'envoye deux fois à Tréves vers Maxime, pour traiter de la paix. Fermeté admirable qu'il fait voir dans cette négociation. Sa Lettre à Valentinien au ſujet de ſon Ambaſſade, 227.

* 340.

* 374.

* 383.

*& 386.

Ambron, fils aîné de Clodion *, épouſe la fille de Thierry Roy des Oſtrogoths: il bâtit des Temples à ſes Dieux: il rétablit Straſbourg, le Château d'Epinal, de Toul, de Marſal & les Bains de Plombiéres, 284.

* 450. E.

Amé (S.), eſt né dans un Fauxbourg de Grenoble: ſon pere Héliodore étoit d'une Maiſon illuſtre, & bon Chrétien. * Amé fut offert à Dieu dès ſon enfance dans le Monaſtere d'Agaune: il y a paſſé trente ans dans les exercices de la vie Religieuſe, 384. * Enſuite il s'eſt enfermé dans une grotte. Sa vie, ſes miracles dans ce déſert; ſon mépris pour l'argent qu'un Evêque lui porte, 285. * S. Euſtaiſe l'engage à paſſer quelque tems à Luxeuil: on l'envoye prêcher l'Evangile dans quelques unes des Villes d'Auſtraſie: il convertit S. Romaric, 386. * Il fonde & bâtit le double Monaſtére d'Habend, autrement du Saint-Mont, près de Remiremont, 387. Petit Retroidiſſement de charité de ſa part envers S. Euſtaiſe. Sa vie pénitente, 388. * Circonſtances de ſa mort & de ſa ſépulture au Saint-Mont, 389. A-t'il été à Rome? Ce qu'on doit penſer d'une Bulle & d'un autre Titre qu'on montre à Remiremont, comme obtenus de ce Saint au ſujet de la fondation de cette Abbaye, 393. Voyez *Remiremont.*

* 310.

* 311.

* 313.

* 315.

* 316.

* 450.

Ame (Sainte), Vierge *. Eſt-elle née à Perthes ou à

* 450.

en conférence avec Jules-César, 23. Il arrête les deux Députés que César lui envoye pour une ſeconde conférence qu'il avoit demandée. Combat entre les deux armées. Arioviſte eſt défait, 24. *& ſuiv.*

* 605. *Ariſte*, Village du côté de Rhodés. Il y a eû un Evêché *, Deothaire en a été ordonné Evêque par S. Agiulphe. 362. *& ſuiv.*

Ariſtide (*Saint*) & S. Quadrat tous deux Apologiſtes des * 620. E. Chrétiens *, arrêterent la perſécution en préſentant leurs Apologies à l'Empereur Adrien, 103.

Arles, Ville des Gaules; celle de Tréves ayant été ruinée * 418. par les Francois, & abandonnée par les Romains *, la dignité de Capitale des Gaules fut en quelque ſorte transférée à la Ville d'Arles. Le ſéjour que Conſtance y avoit fait, fut cauſe qu'Honoré ordonna que les Aſſemblées des ſept Provinces des Gaules s'y tiendroient. Et voilà l'époque de la décadence de l'Empire Romain dans les Gaules, 271.

Arminius, jeune Allemand d'une naiſſance diſtinguée & d'une valeur reconnue: il avoit déja merité les qualités de * 18. Chevalier & de Citoyen Romain *: il prend la réſolution, & concerte les moyens de ſecouer le joug des Romains. il en vient à bout en enveloppant l'armée d'Auguſte commandée par Varus Quinctilius; jamais les Romains n'avoient fait une perte ſi conſidérable en pays étranger, que celle que leur couterent l'adreſſe & la valeur d'Arminius, 53.

Armonius, parent de Pepin d'Heriſtalle, Religieux de * 691. l'Abbaye de Tholey *, eſt préféré à Vandrille pour l'Evêché de Verdun, 464. On ne trouve aucunes particularités certaines de ſon gouvernement: ſon nom ſe trouve dans une * 703. Charte de l'Abbaye de S. Vanne *. Sa mort 541.

* 605. *Arnald* *, Evêque de Metz; eſt-il pere de S. Arnoû? eſt-il fondateur de l'Abbaye de Longeville? combien de tems a-t'il occupé le Siége Epiſcopal? 365. *& ſuiv.*

Arnoû (*Saint*) Evêque de Metz, ſur ſa Généalogie; voyez d'abord à la tête de ce Volume quatriéme ſyſtême qui fait deſcendre les Ducs de Lorraine de S. Arnoû, *D.* 162. *& ſuiv.* Difficultés ſur cette Généalogie, 378. Il a pris naiſſance au Château de Lay près de Nancy, 378. Il eſt la tige des Rois de France de la ſeconde race par ſon fils Anſigiſe, 379. Son éducation confiée à Gondulphe Gouverneur du Palais ou Vicetoy ſous Theodebert le Jeune. Ce Seigneur le préſente à Theodebert qui le fait Gouverneur de ſix Provinces. Grandes qualités de cœur & d'eſprit dans Arnoû, 378. Il épouſe Doda, dont il a Clodulphe ou S. * 614. Cloû & Antigiſe pere de Pepin d'Hériſtal *. Il eſt élû Evêque de Metz après S. Papole. Il étoit alors à la Cour de Clotaire, à qui le Clergé & le peuple de Metz le demandent, 380. Il jette, avant ſon Epiſcopat, ſon Anneau dans la Moſelle, & il le recouvre miraculeuſement en ſigne de la rémiſſion de ſes péchés. Cet Anneau eſt conſervé & porté en proceſſion par les Chanoines de la Cathédrale de Metz. Charité de S. Arnoû envers le prochain. Il avoit lié une grande amitié avec S. Romaric, 379. Il quitte l'Epiſcopat, & il fait élire Goeric à ſa place. Il arrête le feu qui * 619. avoit pris aux Caves du Roy, 383. * Il diſtribuë ſes biens aux pauvres, & il ſe retire avec des Religieux ſur le Saint-Mont près de Remiremont. Il ſe cache enſuite dans des * 640. lieux encore plus retirés *. Il meurt, & ſon corps eſt transféré à Metz un an après ſa mort par ſon Succeſſeur, 383. *& ſuiv.*

* 783. *S. Arnoû* Abbaye de Metz *. Charlemagne y fait du bien. Pluſieurs Princes & Princeſſes y ſont enterrés. Beauté & richeſſe de l'ancienne Egliſe de cette Abbaye, 760. *& ſuiv.*

* 867. * Les Rois Loüis de Germanie & Charles-le-Chauve y tiennent une Conférence, 725. * On y tient un Concile, 768.

* 888. * 940. * Adalberon I. Evêque de Metz, en chaſſe les Chanoines, & il y met des Religieux de l'Ordre de S. Benoît qu'il tire de l'Abbaye de Gorze, & il y introduit la Réforme ſous * 941. Othon I. 960. * Il y fait de grands biens. Il y met pour * 745. premier Abbé de la Réforme Árbert, auquel * ſuccéde Anſtée, tous les deux Religieux de Gorze, 879. *& ſuiv.*

Arnoû, fils naturel de Carloman Roy de Baviere, petit- * 887. fils de Louis le Bégue *, eſt reconnu Roy de Germanie. On dépoſe Charles le Gros, pour le mettre à ſa place, & on exclut Charles, dit le Simple, fils poſthume de Loüis le Bégue, & Héritier légitime de Louis III. ſon frere, * 891. 797. Arnoû * eſt battu par les Normands; il les défait à ſon tour, 800. *& ſuiv.* Il prend le parti de Charles le Simple * 896. contre le Roy Eudes, 803. * Il va en Italie, prend Rome, & ſe fait couronner Empereur par le Pape Formoſe, 804. Il fait couronner Zuendebolde ſon fils naturel Roy de Lorraine, 803. Il tient une Aſſemblée générale à Vorms, 805.

* 899. Une autre à S. Goar *: il meurt, & laiſſe avec Zuendebolde ſon fils naturel, un fils légitime appellé Loüis, & qui fut Roy de Germanie, 807.

* 847. *Arnoû* Evêque de Toul *, ſuccéde à Frotaire: va trou- * 864. ver l'Empereur Lothaire à l'Abbaye de Prum *: il obtient de lui la reſtitution de pluſieurs Abbayes & Biens, que ce Roy avoit uſurpés ſur ſon Egliſe, 763. Il a aſſiſté à pluſieurs Conciles, & eſt un des Evêques qui ont favoriſé le divorce de Lothaire avec Thierberge. Il a réparé cette faute par ſon humilité, & par la fermeté dont il a uſé dans la ſuite envers Lothaire qu'il a excommunié, 764. * Eſt en- * 870. terré à S. Evre, a eû Arnald ſon neveu pour Succeſſeur, 765.

Arnulfe, Fondateur du Prieuré de Fainville-aux-Miroirs dans le Saintois ſur la Moſelle *, donne ce Prieuré à l'Ab- * 839. baye de S. Evre, à laquelle il eſt à préſent uni, & ne ſubſiſte plus, 889.

Arſene, Evêque d'Oſtie, Légat du Pape *, vient à Gon- * 865. dreville près de Toul de la part de Nicolas I. apporte à Lothaire les Lettres de ce Pontife, & lui déclare qu'il l'excommuniera, s'il ne quitte Valdrade pour reprendre Thierberge, 716. *& ſuiv.* Entrevûe du Légat avec le Roy Charles à ce ſujet. Arſene préſente Thierberge à Lothaire qui la reprend *. Il retourne à Rome, & oblige Valdrade de * 866. s'y rendre avec lui, pour réparer par ſa pénitence le ſcandale qu'elle a cauſé. Elle le dérobe au Légat, & revient trouver Lothaire, 718.

Arnaud, Moine de S. Remy *, eſt nommé à l'Archevêché * 911. de Reims par le Roy Raoul. Heribert Comte de, ennemi- dois * avoit fait élire Hugues ſon fils naturel avant l'âge de * 925. cinq ans, après la mort de Suelte, 853. Trois Conciles & le Pape Agapit, décident la conteſtation en faveur d'Arnaud * : Hugues refuſe d'obéir, & il eſt retranché de la * 945. E. Communion, 854. *& ſuiv.*

Aſtolphe, Roy des Lombards *, s'empare de Ravenne: * 753. E. il prétend exercer ſur Rome la même autorité que les Exarques y avoient exercée autrefois, 496. Le Pape Etienne III. vient implorer le ſecours de Pepin d'Hériſtalle contre ce Prince qui ravageoit les environs de Rome. Carloman vient du Mont-Caſſin à Quierſy ſur l'Oiſe, pour détourner Pepin de ſe déclarer contre Aſtolphe, 498. Pepin employe d'abord la voye de la négociation, pour engager Aſtolphe à rendre Ravenne, &c. au Pape. Aſtolphe ne veut rien écou- * 754. ter *. Pepin va en Italie, force l'armée d'Aſtolphe qui lui diſpute le paſſage des Alpes. Aſtolphe ſe renferme dans Pavie; il y eſt aſſiégé & forcé à céder Ravenne. * Aſtolphe * 755. inveſtit & aſſiége Rome de nouveau: ſes troupes commettent toutes ſortes de cruautés aux environs de cette Ville. Pepin la délivre, & oblige Aſtolphe à traiter, mais à des conditions plus dures que les premieres, 499. *& ſuiv.* * * 756. Mort d'Aſtolphe, *ibid.*

Ataulphe, Général des Goths & Succeſſeur d'Alaric, 266. * Fait irruption dans les Gaules, *ibid.* Il fait la paix avec * 411. l'Empereur Honoré *. Il épouſe Placidie ſœur de cet Em- * 414. pereur, qu'Alaric avoit trouvée à Rome, & qu'il retenoit comme en ôtage. Il fait préſent à ſa femme de cinquante Baſſins pleins d'or & de cinquante autres pleins de pierreries, qui étoient des dépouilles priſes dans Rome. Il céde la droite à Placidie dans la cérémonie de ſon mariage, 267. Ses guerres & ſes victoires contre Jovin & Honoré, 266. Après avoir ôté la Pourpre à Attale, il le fait reconnoître Empereur, 267. * Ataulphe eſt tué à Barcelone, 268. Si- * 415. geric ſon Succeſſeur fait mourir tous ſes enfans, *ibid.*

Athanaſe (*S.*), Evêque d'Alexandrie *, eſt exilé à Tré- * 336. ves par Conſtantin le Grand. Il eſt bien reçû dans les Gaules par Conſtantin le fils. Son exil dure deux ans & deux mois. Le grand S. Antoine écrit, mais inutilement, en ſa * 337. faveur, 170. * Conſtantin le Grand étant malade à la mort, ordonne ſon rapel, 171. Conſtantin le fils le rend à ſon troupeau, & écrit aux Fidéles d'Alexandrie une Lettre pleine d'éloges pour ce S. Docteur, 172. S. Maximin de Tréves travaille pour lui. Conſtance & Conſtant * aſſem- * 347. blent un Concile à Sardique, où Athanaſe eſt déclaré innocent contre les accuſations des Ariens. Le Concile prononce anathême contre les Ariens & les Euſébiens perſécuteurs d'Athanaſe, *ibid.*

Attale Préfet de Rome. Alaric ayant aſſiégé deux fois cette Ville *, oblige les Romains à reconnoître Attale pour * 409. Empereur. Attale fait Alaric Général de ſes armées, & Ataulphe Comte des Domeſtiques, 263. Il néglige de faire venir des vivres à Rome dans un tems de famine. Il envoye contre l'avis d'Alaric, des Romains, au lieu de Goths, pour ſe rendre Maître de l'Afrique: ſes troupes ſont battuës deux fois par celles de Héraclion *. Alaric irrité de ſon * 410. indolence à ſoulager la Ville, le dépoüille publiquement des Ornemens Impériaux, & les envoye à Honoré, 264. Après la mort d'Alaric, Ataulphe Général des Goths *, amene * 416. Attale avec lui dans les Gaules, & l'en fait reconnoître Empereur: mais il n'en a que le nom, 266. *& ſuiv.*

Attigny, Bourg de France ſur l'Aîne, dans le Diocéſe de Reims. Il s'y eſt tenu pluſieurs Aſſemblées & Conciles. Dans une * les Evêques & les Abbés s'engagent à des ſe- * 765.

tant en conſidération de l'ancienne amitié, que parce que ce peuple étoit le ſeul dans les Gaules, qui portât le nom
* 293. de *Frere* du Peuple Romain, 69. * Conſtance Chlore s'applique à rétablir cette Ville ruinée ſous Claude II. ſon grand
* 309. Oncle, 153. * L'Orateur Eumène dans un Panégyrique de Conſtantin, invite ce Prince qui étoit à Tréves à venir viſiter la ville d'Autun ſa Patrie, & de la faire refleurir par le rétabliſſement des Temples & des autres lieux publics, 158. Il la viſite en effet, la met dans un état plus floriſſant, lui remet tout de ce qu'elle lui doit d'arrérages depuis cinq ans, & un quart de ce qu'elle doit payer à l'a-
* 311. venir *. Elle prend le nom de *Flavia*, qui eſt celui de la famille de Conſtantin, & cela par un effet de la reconnoiſſance qu'elle lui envoye témoigner par le même Eu-
* 269. mène, 159. * Cette Ville s'étoit révoltée contre Tetricus, il l'avoit aſſiégée & lui avoit fait ſouffrir une cruelle famine pendant un ſiége de ſept mois; enſuite il l'avoit empor-
* 356. tée de force, 138. * Elle eſt aſſiégée par les François, les Allemands & les Saxons. Les Troupes de Julien la délivrent: Julien y paſſe, 187.

Auxence, Evêque Arien, a gouverné l'Egliſe de Milan
* 373. pendant près de vingt ans. * S. Ambroiſe lui ſuccéde, 217.

B

* 244. BABILAS (*S.*) Evêque d'Antioche. Philippe Préfet du Prétoire * ayant fait tuer l'Empereur Gordien, & s'étant préſenté à l'Egliſe la nuit veille de Pâques depuis qu'il étoit monté ſur le Trône à ſa place, S. Babilas alla au-devant de lui, l'arrêta en lui portant la main à la poitrine, lui déclarant de la part de Dieu qu'il étoit indigne d'entrer. L'Empereur ſe ſoumit à la pénitence, & ne fut reçû dans l'Egliſe qu'à cette condition, 129.

* 69. *Bedriac* en Italie, lieu où l'Empereur Othon * ſe tua après que ſon armée y eut été défaite,

* 286. *Bagaudes* *. Elien & Amand ſe mettent à la tête de ces Payſans attroupés, & ſe font déclarer Auguſtes. Ils ravageoient les Campagnes & attaquoient les Villes. Maximien Hercules les détruit par pluſieurs petits combats. Il en reſta quelques-uns dans l'Eſpagne & dans les Gaules. Ils avoient un Château près de Paris, en un lieu où eſt à préſent l'Abbaye de S. Maur-des-Foſſés. Hercules les y força & raſa le Château. Salvien veut qu'on attribue leur révolte aux rapines, aux vexations & aux cruautés des Juges de ces tems-là. Les Vies de S. Maurice & de S. Babolin inſinuent que ces Bagaudes étoient Chrétiens, 146. & 147.

Bainville-aux-Miroirs. Voyez *Arnuſte*.

* 654. *Banzo* & *Beatus* *, deux freres, tous deux Prêtres & Hermites, qui ſe ſont ſanctifiés par les rigueurs de la pénitence dans les montagnes de Voſges du Diocéſe de Tréves, Ils ont éclaté en miracles. Leurs Corps repoſent l'un dans l'Egliſe de la Vierge-aux-Martyrs, & celui de Banco dans l'Egliſe qui eſt jointe à l'Egliſe Métropolitaine de Tréves, 411.

Bar-le-Duc, Ville très ancienne, dont on ne peut fixer l'origine, *D.* 283. Son nom de Bar-le-Duc eſt pour la diſtinguer de Bar-ſur-Aube. Sa ſituation agréable ſur l'Ornez. Deſcription de cette Ville; ſes Egliſes, les Tribunaux, *D.* 282. Etoit anciennement compriſe dans la Province des
* 467. Leuquois, dont Toul étoit la Capitale. * Childeric Roy des François, fils de Mérouë, ayant été obligé de ſe retirer en Turinge, parce que ſes ſujets l'avoient chaſſé, fut reçû d'une maniere honorable à ſon retour dans la Ville de Bar, par Véomade ſon favori & par le peuple, qu'il exempta d'impôts, & à qui il fit une Bourſe commune, *D.* 283. Bar & les deux Barrois tomberent en partage à Charles le
* 11. *ſiécle.* Chauve, *ibid.* Etenduë du Barrois, *ibid.* * Le Marquiſat de Pont-à-Mouſſon lui fut uni par le mariage de Loüis Comte de Monçon avec Beatrix fille de Frideric II. 284. Les Seigneurs de Bar porterent le nom de Comtes juſqu'à
* 1032. Frederic I. de Duc juſqu'après * la mort de Frederic II.
* 1357. *E.* Reprirent alors celui de Comtes juſqu'à Robert I. * ſous le-
* 951. quel le Comté de Bar fut érigé en Duché. * Frideric I. fit bâtir le Château ſur des Terres appartenantes à l'Evêque de Toul & aux Abbayes de S. Denys & de S. Mihiel. Indemnités qu'on leur a faites, 284. Les Rois Charibert & Childebert y ont fait frapper Monnoye; on en voit dans le
* 1419. Cabinet du Roy. * Ce Duché eſt entré dans la Maiſon de Lorraine par le mariage de René d'Anjou avec la Princeſſe Iſabelle de Lorraine, fille du Duc Charles II. Liſte Généalogique des Comtes & Ducs de Bar, *ibid.*

Barzy, Abbaye fameuſe autrefois, & aujourd'hui changée en un ſimple Prieuré: Childeric y a fait du bien, 432.

* 671. *Bayn* (*S.*), Evêque de Tréves *, a été le ſucceſſeur de S. Hidulphe: a ſouſcrit à la Charte de Donation, que la
* 697. Princeſſe Irmine fille de Dagobert a faite à Epternach. * Il a abdiqué l'Epiſcopat, pour reprendre la vie monaſtique à S. Maximin, dont il avoit déja été Abbé. Il eut pour Succeſſeur Luvinus ſon neveu, Fondateur d'Epernach, 458.

Batbilde (*Sainte*) Reine de France. Elle étoit de la race des Anglo-Saxons: elle fut amenée captive d'Angleterre en France, achetée par Erchinoalde Maire du Palais, qui la tint à ſon ſervice. Sa beauté la fit épouſer à Clovis II. Sa vertu la rendit chere aux François. Après la mort du Roy elle fut Régente du Royaume. Elle partagea le Gouvernement avec Ebroin Maire du Palais *. Elle ſe retira dans l'Abbaye * 665.
de Chelles qu'elle avoit fondée. Elle contribua auſſi à la Fondation de l'Abbaye de Corbie avec le Roy Clotaire ſon fils. Elle eſt honorée comme Sainte, 426. *& ſuiv.*

Baudry ou *Baldry* (*S.*). Eſt-il fils du Roy Sigebert? 467. Il eſt le Fondateur de l'Abbaye de Montfaucon: Comment? Il a fait pluſieurs miracles. Il eſt mort à Reims, où il avoit
* bâti un Monaſtére de Filles, dans lequel ſa ſœur ſainte * 629. *E.*
Bove & ſa niéce ſainte Dode ſe ſont retirées & ſanctifiées. Diverſes Tranſlations de ſon Corps. Il eſt à préſent à Montfaucon. L'Abbaye de Montfaucon eſt ſécularisée & poſſédée par des Chanoines, 466. *& ſuiv.*

Beaulieu en Argonne, Abbaye * fondée par S. Rouin dans * 642.
le Diocéſe de Verdun: elle a été dotée d'abord par un Seigneur du voiſinage nommé Auſtrefius, que S. Rouin avoit guéri miraculeuſement. Rouin en a été le premier Abbé: il y établit Etienne pour ſon ſucceſſeur, 403. *& ſuiv.* Voyez *Rouin* ou *Roding*.

Beauvais, Ville des Gaules. Les peuples de Beauvais ſont les plus forts & les plus vaillans des Belges, 27. * Cette * A. J. C.
Ville ſe rend à Jules-Céſar qui leur pardonne à la priere de 54
Divitiacus. Elle peut armer cent mille hommes, 27. *&* 40. * Céſar attaque les peuples du Beauvaiſy: il les engage * A. J. C.
adroitement au combat, & les défait. Ils ſont obligés de 48.
lui demander la paix, 51.

Beauvau: Iſabelle de Beauvau, petite-fille de Ferry Sire de Chamblay, épouſe de Jean de Bourbon Comte de Vendôme *. Ce Ferry avoit épouſé *N.* de Florenges, fille de * 12. *ſiécle.*
Robert de Florenges cinquiéme fils de Simon I. Duc de Lorraine. Robert de Florenges eſt devenu par ſa fille & ſa petite-fille la Souche des Rois de la Race de Bourbon aujourd'hui régnante, *D.* 223.

Belges: les Belges ſont des peuples braves & puiſſans. Ils viennent s'établir en-deçà du Rhin, & ils en chaſſent les Gaulois, 2.

Belgique *: La Gaule Belgique forme une conſpiration * A. J. C.
contre les Romains, par la crainte de leur domination. Guer- 54
res de Céſar contre ces peuples, 26. *&* *ſuiv.* Voyez *Jules-Céſar*.

Belende ou *Belinde* (*Sainte*), avoit été Religieuſe de l'Abbaye de Morſelle près de Dendermonde ſur l'Eſcaut. Ses Reliques furent tranſportées à Merbec en Flandres, & y demeurerent l'eſpace de trente ans *. Un Moine attaché * 830. *E.*
à l'Egliſe Cathédrale de Toul les enleva, & les tranſporta à Thine, où il ſe fit pluſieurs miracles. On y a bâti un Prieuré qui a été uni à l'Abbaye de Mouſon, & dont les revenus ont été donnés au Séminaire de Reims, 536.

Belizaire, Général des Troupes de Juſtinien entre en Italie, prend Naples, Cumes: il entre dans Rome *; il en d * 536.
ſoutient le ſiége pendant un an contre Vitigés, & l'oblige à lever le ſiége, 329. Il prend encore Milan; mais Vitigés le reprend ſur lui, 330. * Il ſe rend maître de Ra- * 539.
venne, & oblige Vitigés à ſe rendre priſonnier, & il l'envoye à Conſtantinople où il finit ſa vie, 331. Il eſt envoyé en Italie par * Juſtinien, pour arrêter les progrès de * 546.
Toila, *ibid.*

Benno ou *Benoît*, Evêque de Metz étoit originaire de Soubbe, parent de Raoul Roy de Bourgogne; a quitté un Canonicat de Strasbourg, pour mener la vie Hérémitique dans la montagne d'Eccel. L'éclat de ſa ſainteté lui a attiré pluſieurs Diſciples dans ce déſert. Henry l'Oiſeleur le fait Evêque de Metz, 857. Son zéle lui attire la haine du peuple, & des Brigands lui font le plus grand des outrages. Il abdique l'Epiſcopat, & on lui donne l'Abbaye d'Intidlen ou de Notre-Dame des Hermites *. Il y meurt, & il y eſt en- * 940.
terré, 858.

Benoît d'Aniane (*S.*), célébre Réformateur de l'Ordre de S. Benoît: il fut le principal promoteur & comme l'ame de l'Aſſemblée d'Aix-la-Chapelle *, où l'on publia les * 817.
Réglemens pour les Chanoines, pour les Chanoineſſes & pour les Moines, 596.

Berard * Evêque de Verdun, avoit eû ſoin des Ecoles * 870.
dans l'Abbaye de S. Vanne. Il a aſſiſté aux Conciles de * * 871.
Douzy & de * Pont-Yon, 770. Il a établi le bon ordre par- * 876.
mi les Chanoines & les Curés de ſon Diocéſe. Il a achevé l'Egliſe de S. Vanne & perfectionné celle de la Cathédrale. Il a donné à celle-ci des Cloches, pluſieurs Livres, Reliquaires & Ornemens précieux. * Il eſt mort & enterré dans * 880.
l'Abbaye de Thuley, 771.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google